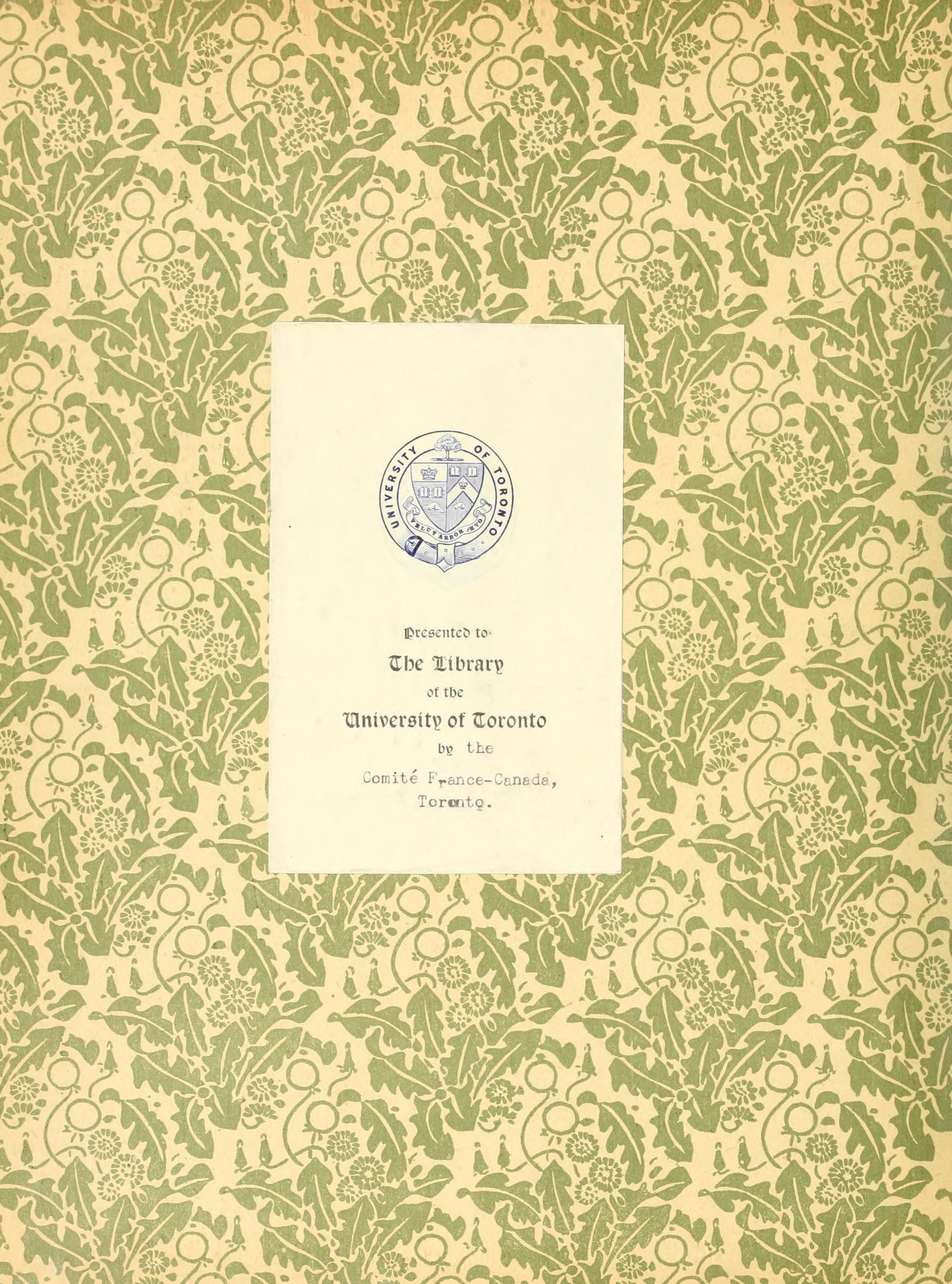
HISTOIRE DE FRANCE

LIBRAIRIE LAROUSSE
PARIS


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE



HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE

TOME SECOND

De 1610 à 1871



1048 Reproductions photographiques.
19 Planches en couleurs. — 4 Cartes
en couleurs. — 57 Cartes en noir.

PARIS. — LIBRAIRIE LAROUSSE



RICHELIEU SUR LA DIGUE DE LA ROCHELLE, par Henri Motte.

HISTOIRE DE FRANCE

LIVRE X

La monarchie absolue. — Richelieu et Mazarin.

I. — LOUIS XIII (1610-1643) ET RICHELIEU

La régence de Marie de Médicis. Concini.



Louis XIII (1), fils de Henri IV et de Marie de Médicis, n'avait pas encore neuf ans lors de l'assassinat de son père. « S'il meurt, la France va tomber en d'étranges mains, » s'était écrié Sully en apprenant le crime de Ravaillac. La noblesse et, après elle, les protestants vont en effet relever la tête, s'insurger contre le pouvoir royal reconstitué par Henri IV, dont la politique extérieure ne tardera pas à être sacrifiée.

Malgré le testament du feu roi, la reine mère fut nommée régente sans conditions par le Parlement le 14 mai 1610, et le lendemain Louis XIII, séant en son lit de justice, confirma l'arrêt de la cour. La haute compagnie n'était nullement compétente pour donner l'investiture à Marie de Médicis, mais son assentiment avait une portée morale considérable; il légitimait en quelque sorte la violation des intentions de Henri IV, et de son côté le Parlement, en souscrivant

(1) Louis XIII, dit *le Juste*, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 22 septembre 1601, mort à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643, épousa en 1615 Anne d'Autriche (1601-1666), fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche. Il en eut deux fils : Louis XIV et Philippe d'Orléans (1640-1701). Dans son désir d'obtenir un héritier, qui ne lui vint qu'après vingt-trois ans de mariage, Louis XIII fit placer le royaume sous l'invocation de la Vierge et en février 1638 fut instituée la procession dite du vœu de Louis XIII.







Sceau et monnaie de Louis XIII.

[illegible] d'Épernon, voyait son rôle politique [illegible] consacré. D'Épernon n'avait pas eu besoin, comme on le dit d'ordinaire, de tenir au Parlement un langage impératif et comminatoire.

Caractère faible, esprit borné, Marie de Médicis abandonna le pouvoir à l'Italien Concini et à la femme de ce courtisan, Léonora Galigaï, sa sœur de lait. Intrigant sans scrupule, prévaricateur effronté, Concini, membre du conseil d'État et du conseil des finances, acheta le marquisat d'Ancre, les gouvernements de Péronne, Roye et Montdidier et une charge de premier gentilhomme de la Chambre, pendant que sa femme vendait des grâces et des faveurs.



Le duc d'Épernon, médaille gravée par Dupré.



Concini, maréchal d'Ancre, par Dumonstier.



Léonora Galigaï, maréchale d'Ancre.



Nicolas de Villeroy, par Michel Lasne.

Les mariages espagnols. Disgrâce de Sully. — Le gouvernement de Marie de Médicis, faible et irrésolu à l'intérieur, prit à l'extérieur le contre-pied des plans de Henri IV. Le maréchal de La Châtre, qui avait reçu l'ordre de conduire une expédition sous les murs de Juliers, s'était emparé de cette place, mais la régente se rapprocha subitement de l'Espagne et des négociations furent entamées en vue de la conclusion d'un double mariage : le roi de France épouserait Anne d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe III, dont le fils serait uni de son côté à Elisabeth de France. Bien que la reine mère eût confirmé solennellement l'édit de Nantes (déclaration du 22 mai 1610), les *mariages espagnols* inquiétèrent les protestants qui, dans l'assemblée de Saumur, prirent des décisions fort importantes. Ils décidèrent qu'il serait tenu tous les deux ans une assemblée générale; ils fixèrent les attributions des conseils provinciaux et des assemblées provinciales et générales; enfin ils créèrent des *assemblées de cercle*, composées de délégués des conseils de trois provinces au moins, et que Richelieu devait considérer comme particulièrement dangereuses pour le pouvoir politique de l'État. Sully, disgracié et replacé ainsi dans l'opposition calviniste, avait tenu contre la cour un langage sévère.

Le gouvernement de Villeroy. — Dès le début de sa régence, Marie de Médicis s'était trouvée en conflit avec le vieil homme d'État, qui incarnait obstinément la politique et les traditions de l'ancien règne. Lorsque le conseiller de Henri IV eut été renversé par Concini, uni dans ce but à Villeroy et aux princes, elle fut désarmée contre ces derniers dont elle dut satisfaire les insatiables appétits : Henri II de Condé eut le gouvernement de la Guyenne; Charles, comte de Soissons, ceux de la Normandie et du Dauphiné; le duc d'Épernon, celui des Trois-Évêchés. Charles, duc de Guise, fils du héros de la Ligue, les ducs de Bouillon, de Longueville et bien d'autres vinrent à la curée. Comme l'a écrit Richelieu, « les présents de la reine étourdirent la grosse faim de leur avarice et de leur ambition, mais elle ne fut pas pour cela éteinte ».



Les [illegible]

Jusqu'à la majorité du roi le pouvoir appartient absolument à Villeroy. « Il veille à tout, dit l'ambassadeur vénitien Bartolini, avec une extraordinaire application et se donne une peine infinie pour gagner un chacun, entre autres les chefs des huguenots. » Mais que d'obstacles à surmonter, que de haines à désarmer, que de convoitises à assouvir Villeroy ne rencontre-t-il pas au cours de son ministère! Pour conserver à la royauté les conquêtes qu'elle doit à l'habileté de Henri IV, il est forcé de sacrifier une partie de l'héritage de ce prince, et, dans sa politique extérieure comme dans sa politique intérieure, il est trop souvent réduit à des demi-mesures. Au dehors, il tient tête à l'Espagne et la contraint d'évacuer la Navarre, forcé toutefois d'acheter cette concession par la conclusion des mariages espagnols (1).

Au dedans, il s'efforce de refréner les ambitions des Concini et de tenir le mari exilé à Amiens; mais il est réduit à chaque instant à abandonner aux grands seigneurs des parcelles de la souveraineté royale, à répondre à leurs prières par des promesses, à leurs menaces par des faveurs, à leurs rébellions par des concessions. Pour briser

(1) Élisabeth de France, née à Fontainebleau, morte à Madrid (1602-1644), épousa le 18 octobre 1615 Philippe IV, roi d'Espagne en 1621 et à qui elle donna Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

Louis XIII épousa par procuration à Burgos, le 18 octobre 1615, et personnellement à Bordeaux, le 24 novembre suivant, Anne d'Autriche (1601-1666), fille aînée de Philippe III et de Marguerite d'Autriche.

sa résistance, Léonora Galigaï négocie le mariage de sa fille avec un petit-fils de Villeroy, d'Alincourt. A cette occasion, Concini, qui n'avait jamais été soldat, est fait maréchal de France à la place du maréchal de Fervaques.

Révolte de Condé. Traité de Sainte-Menehould (1614). — Les prodigalités incessantes que la régente avait la faiblesse de consentir ne calmèrent pas les mécontentements et le signal de la révolte fut donné par le prince de Condé, qui, maître de Mézières, adressa un manifeste au peuple, dont il se souciait fort peu, et demanda la convocation des Etats généraux pour masquer le véritable motif de cette prise d'armes. Descendant du prince assassiné à Jarnac, il voyait dans les services rendus par sa famille à la cause calviniste un moyen d'attirer à lui les protestants, en même temps qu'il espérait avoir pour lui les catholiques, dont il professait la religion. Mais, dans le peuple, protestants et catholiques restèrent sourds à l'appel du prince; de leur côté, la bourgeoisie et la magistrature, attachées à la politique réparatrice de Henri IV, ne fournirent aux rebelles aucun appui. Et pourtant la reine mère, après avoir songé un moment à opposer la force à la cabale des factieux, capitula devant d'impuissants ennemis. Par le traité de Sainte-Menehould (15 mai 1614), Condé reçut quatre cent cinquante mille livres comptant, le duc de Longueville une pension de cent mille livres, le duc de Mayenne trois cent mille livres « pour se marier ».



Henri II de Bourbon, prince de Condé, par Michel Lasne



Jean Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont

Cela ne suffit pas encore à l'insatiable Condé, dont les exigences déterminèrent enfin Marie de Médicis à entreprendre avec son fils dans les provinces de l'Ouest un voyage militaire qui fit tomber l'agitation des princes.

Lorsque prend fin, le 2 octobre 1614, la minorité de Louis XIII, Marie de Médicis conserve son ancien pouvoir, puisque le roi la déclare chef du conseil et la prie « de continuer de gouverner et commander comme par ci-devant ». En fait la minorité continue : Louis XIII ne prend encore aucune part aux affaires publiques.

Les États généraux 1614). — Les grands ne se soucièrent plus de la convocation des Etats généraux; mais Marie de Médicis, désireuse d'enlever à la noblesse une arme dont elle pourrait peut-être se servir à nouveau, réunit les trois ordres à Paris.

Les Etats comptaient 464 députés, dont 140 du clergé, 132 de la noblesse, 192 du tiers état.

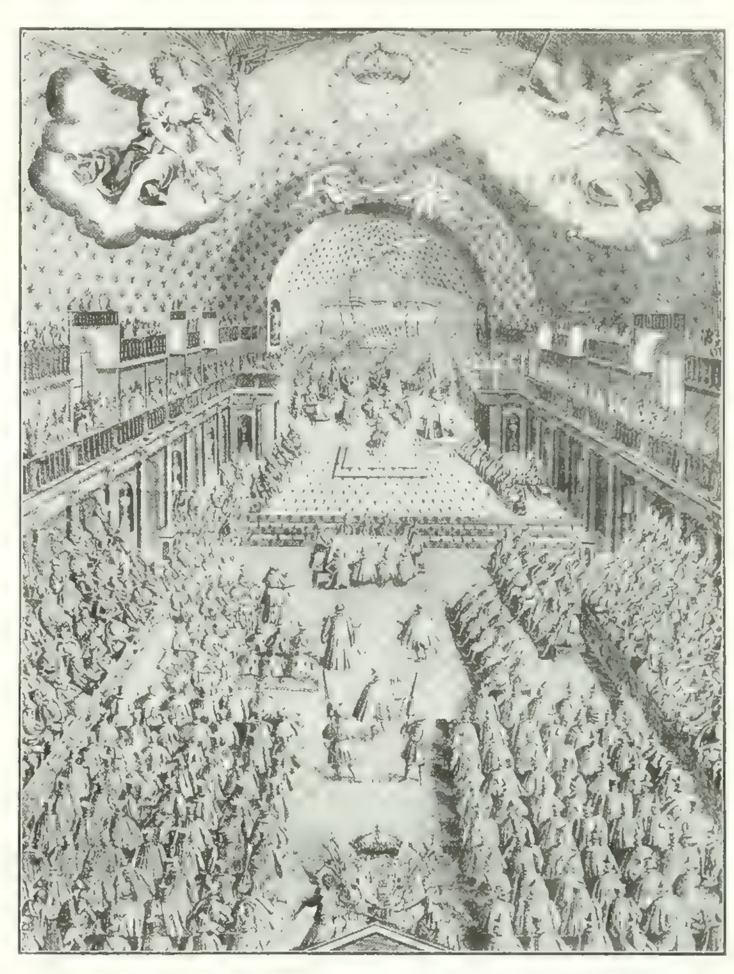
Après des messes et une procession solennelle, la séance d'ouverture eut lieu, le 14 octobre 1614, dans la grande salle de l'hôtel du Petit-Bourbon, quai de l'Ecole. Le clergé choisit comme président le cardinal de Joyeuse; la noblesse, le baron de Senecey; le tiers état, Robert Miron, prévôt des marchands de Paris.

Dès le 27 octobre, jour de la séance royale, le baron du Pont de Saint-Pierre s'exprima en termes très vifs sur le compte du tiers état, disant que ses membres « s'en faisaient accroire sous couleur de quelques charges », mais que « le roi reconnaitrait quelle différence il y avait entre les deux ordres ». Le tiers, dont l'orateur avait fait sa harangue à genoux, alors que les orateurs des autres ordres se tenaient debout en parlant au roi, se sentit profondément blessé et adopta une attitude de défiance.



Louis XIII, médaille par Warin.

Le clergé avait eu l'idée ingénieuse de proposer la rédaction préalable d'« articles généraux », c'est-à-dire d'extraire des cahiers les doléances communes aux trois ordres; mais la cour, avertie à temps, fit interdire cette rédaction, et le tiers, ne voyant là qu'une déconvenue pour le clergé, déféra joyeusement à la volonté royale.



Les États généraux de 1614 (Estampe de la Bibliothèque nationale).

La noblesse, qui n'avait pas vu sans inquiétude les progrès de la bourgeoisie favorisés par l'établissement de la *paulette*, demanda la suppression de ce droit annuel : c'était s'en prendre directement à la bourgeoisie de robe et de finance. Le tiers ne s'y trompa point; il s'associa donc au vœu de la noblesse, mais il demanda, par contre, la surséance des pensions et la réduction de la taille : la suppression de la paulette devant entraîner une réduction de recettes, il était naturel de diminuer en même temps les dépenses. Ce fut l'avis du clergé, mais non celui de la noblesse, et le différend fut porté devant le roi. Le lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont, Jean Savaron, ayant prédit une révolte du peuple, surchargé d'impôts et opprimé par les grands, la noblesse réclama des excuses. Le lieutenant civil de la prévôté de Paris, Henri de Mesmes, n'en déclara pas moins que « la France était la mère commune des trois ordres, que l'Église était l'aînée, la noblesse puînée, le tiers état le cadet, et qu'il se rencontrait parfois dans les familles tels derniers qui relevaient des maisons ruinées par les aînés ». Le baron de Senecey alla se plaindre au roi lui-même de tant d'insolence. « J'ai honte, dit-il, Sire, de vous dire les termes qui, de nouveau, nous ont offensés; ils comparent votre État à une famille composée de trois frères : en quelle misérable condition sommes-nous tombés, si cette parole est véritable! » Une autre fois, messire de Bonneval, député de la noblesse,

brisa son bâton sur la tête du sieur de Chavailles, député limousin du tiers, qui ne l'avait pas salué au sortir d'une séance.

Le 23 février eut lieu la présentation des cahiers au roi. L'orateur du clergé, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, et l'orateur du tiers, Robert Miron, prononcèrent des harangues remarquables. « Si Votre Majesté n'y pourvoit, dit Miron, il est à craindre que le désespoir ne fasse connaître au pauvre peuple que le soldat n'est pas autre chose que le paysan armé, et que, d'enclume qu'il est, il ne devienne marteau. »

Le lendemain, sous prétexte qu'on en avait besoin pour y donner un bal, la Cour fit fermer la salle des États, comme elle devait le faire en 1789. Et de même que les députés de 1789 se réunirent dans la salle du Jeu de Paume, ceux de 1614 se réunirent dans l'antichambre de Miron, mais durent se séparer sans avoir juré de « donner une constitution à la France ».

Si la session des États généraux de 1614 fut stérile, les cahiers des trois ordres permettent du moins de se rendre compte des sentiments de chacun d'eux. Le clergé fait cause commune avec le tiers dans les questions d'administration générale. Il est à la fois libéral par ses doctrines, aristocratique par ses privilèges, ce qui explique la contradiction de ses vœux et de ses votes. « Ses sympathies évangéliques, jointes à ses sympathies d'origine, le rapprochent du tiers état dans tout ce qui n'affecte pas ses intérêts temporels ou l'intérêt spirituel et les prétentions de l'Église. Mais entre les deux ordres laïques la divergence est complète. Le cahier du tiers état est un vaste programme de réformes dont les unes furent exécutées par les grands ministres du XVIIe siècle et dont les autres se sont fait attendre jusqu'à 1789; le cahier de la noblesse, dans sa partie essentielle, n'est qu'une requête en faveur de tout ce qui périssait ou était destiné à périr par le progrès du temps et de la raison » (1). Les États généraux de 1614 donnèrent donc le spectacle d'un antagonisme stérile, et avec eux prit fin ce système représentatif « qui s'était mêlé à la monarchie sans règles ni conditions précises, et où la bourgeoisie avait pris place non par droit, non par conquête, mais à l'appel du pouvoir royal » (1). La royauté était en 1614 si impuissante que les trois ordres, en immolant leurs divisions à l'intérêt public, eussent peut-être fait accepter des garanties constitutionnelles capables d'enrayer les progrès de l'absolutisme et de prévenir la Révolution.

Nouvelle révolte de Condé. Traité de Loudun (1616). — Les grands n'avaient pas tardé à dépenser les sommes considérables qu'ils avaient arrachées au Trésor public, et, lorsqu'ils n'eurent plus rien, ils prirent de nouveau les armes, prétextant effrontément le refus de la Cour de donner satisfaction aux États généraux. Marie de Médicis, en concluant les mariages espagnols, avait abandonné le protectorat des protestants d'Allemagne et sacrifié notre influence au delà du Rhin. Les protestants firent, cette fois, cause commune avec Condé qui, interprète apparent de l'irritation générale, ne songeait qu'à la chute du favori. Leur chef, le duc de Rohan, gendre de Sully, souleva les protestants des Cévennes. La Cour, dans le trajet de Paris à Bordeaux, où Louis XIII allait recevoir sa fiancée et dont le mariage fut célébré le 28 novembre 1615, fut inquiétée par les rebelles, et au retour elle capitula de nouveau à Loudun, achetant encore la paix par des faveurs et de l'argent (3 mai 1616). Le traité de Loudun, à l'estimation de Richelieu, ne coûta pas au Trésor moins de 6 millions de livres, dont 1 500 000 furent attribuées à Condé. — Les protestants obtenaient la confirmation de l'édit de Nantes.

Arrestation de Condé (1616). — Cette nouvelle victoire des factieux fut suivie de la disgrâce de Villeroy et de ses collaborateurs — les *barbons* — provoquée par la maréchale d'Ancre, mais les princes ne désarmaient toujours pas, et le duc de Bouillon se proposait maintenant de reléguer Marie de Médicis dans un cloître, puis de s'emparer de la personne du roi, c'est-à-dire du gouvernement. On ferait ensuite déclarer nul le mariage de Marie de Médicis et la couronne passerait de la tête de Louis XIII, roi illégitime, sur celle de Condé. Les Guise refusèrent de s'associer à cette entreprise criminelle.

La reine mère n'hésite plus : elle fait jeter Condé à la Bastille (1er septembre 1616) et mobilise des troupes pour châtier les mécontents, qui s'enfuient jusqu'à Soissons. Le marquis de Thémines, pour avoir procédé à l'arrestation du prince, reçut le bâton de maréchal de France.

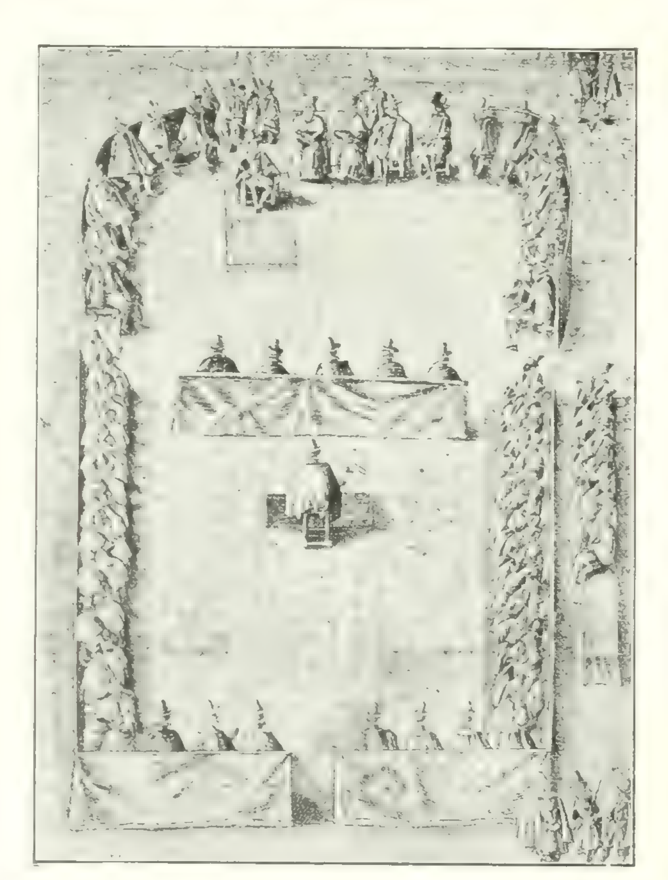
L'évêque de Luçon. — Ce coup d'État contre l'éternel rebelle, toujours avide et jamais satisfait, avait été conseillé à Marie de Médicis par Sully et surtout par l'évêque de Luçon, Richelieu.

Fils d'un gentilhomme poitevin, qui avait d'abord servi Henri III et s'était rallié dès l'origine à Henri de Navarre, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, né à Paris en 1585, d'abord destiné à la carrière des armes et entré dans les ordres en 1606, avait été à vingt et un ans nommé évêque de Luçon. Il avait déjà, dans la solitude, réfléchi sur les idées qu'il put réaliser dans la suite. Aimable, séduisant, régulier dans ses mœurs, ferme et juste dans l'administration de son diocèse, ambitieux déjà au point d'avoir, dès ce moment, songé aux hommes qu'il chargera plus tard d'exécuter ses desseins, préparant pendant huit années de labeurs obscurs et de savantes intrigues son arrivée au pouvoir, Richelieu fut « un excellent évêque, et l'évêque a préparé le ministre ». (L. Lacroix.)

Marie de Médicis le remarqua aux États généraux de 1614. Elle l'attacha à sa personne, prit et écouta ses avis, et, après l'arrestation de Condé, en fit un secrétaire d'État (novembre 1616). Dès ce moment, Richelieu donne sa mesure : il suit une politique vraiment française dans les affaires d'Espagne et d'Italie et, à l'intérieur, il prend nettement position contre les princes.

Assassinat de Concini (1617). — Jusqu'à présent, Louis XIII n'a manifesté aucun goût pour les affaires, aucun désir du pouvoir. Il ne s'exalte en entendant des récits de guerre que pour retomber dans des accès de mélancolie dont rien ne peut le tirer. On le croit dépourvu d'intelligence, hypocrite, sans ambition, incapable de s'élever au-dessus d'amusements indignes de son âge et de son rang. On n'a pour lui aucun égard; on lui manque même fort souvent. A la vérité, le roi a une nature ardente, délicate. Il cache ses impressions et ses amertumes, mais il est sensible. Il ne dit rien parce qu'il est impuissant; mais, sous des dehors qui ne sont que le masque de la résignation, il attend l'heure de secouer le joug de sa mère et l'insolente tyrannie du ménage florentin. L'idée de se débarrasser du maréchal le hante; il s'en ouvre à quelques rares fidèles, surtout à Charles d'Albert, plus tard duc de Luynes, à qui il a accordé toute sa confiance.

Ce cadet de Provence savait mieux que personne dresser des oiseaux de proie. Pendant qu'on le croyait uniquement occupé de fauconnerie, il méditait avec son jeune maître la chute de l'intrigant usurpateur de la puissance royale. Concini flaira quelque chose. Luynes prit peur, engagea Louis XIII à prendre la fuite, mais le roi préféra tout à cette abdication, tout, même l'arrestation, même l'assassinat du maréchal; quand on lui demanda s'il entendait qu'on tuât Concini en cas de résistance — et la résistance ne faisait aucun doute — il acquiesça par son silence. Le 24 avril 1617, comme Concini entrait au Louvre, le capitaine des gardes de Louis XIII, Vitry, et quelques gentilshommes s'approchèrent de lui et lui tirèrent, à bout portant, trois coups de pistolet. Louis XIII se montra à



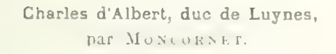
Séance de l'assemblée des notables de Rouen (1617)
[illegible]

(1) Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état*, chap. VII.

une fenêtre : « Merci, grand merci à vous, dit-il ; à cette heure, je suis roi » (1).

Marie de Médicis fut exilée à Blois, Richelieu à Luçon, puis dans le Comtat (1617). Le peuple s'était acharné sur le cadavre de Concini, dont il se partagea les morceaux ; un forcené fit même griller, pour le manger, le cœur du maréchal d'Ancre. Léonora Galigaï




Charles d'Albert, duc de Luynes, par MONCORNET.


Le maréchal de Caumont La Force, par DUMONSTIER.

suivit son mari dans sa disgrâce et, accusée de complot de *sorcellerie*, fut décapitée en place de Grève ; on jeta ses restes au bûcher (2).

Gouvernement d'Albert de Luynes (1617-1621). — Albert de Luynes ne fut pas moins avide d'honneurs et de richesses que l'Italien dont il avait pris la place. Un de ses frères, Cadenet, devint maréchal de France et duc de Chaulnes ; un autre, Brantes, duc de Luxembourg-Piney ; quant à lui, il fut fait duc et pair, gouverneur de Picardie, et épousa une Rohan, Marie de Montbazon, si célèbre par son esprit d'intrigue et les grâces de sa personne.

(1) V. P. BATIFFOL, *Le Coup d'État du 24 avril 1617* (*Revue historique*, 1907-1908).

(2) Léonora, à qui on demandait par quels sortilèges elle avait dominé Marie de Médicis, aurait répondu : « Par l'ascendant d'un esprit supérieur sur une âme faible. » En fait, les Concini ne pratiquèrent ni la sorcellerie ni l'astrologie.



Les huit départements militaires de la France protestante en 1621.

Le favori du roi remplaçait celui de la reine, et, suivant l'énergique expression du duc de Bouillon, « le cabaret était toujours le même, il n'y avait de changé que le bouchon ».

Cependant une assemblée des notables fut [illegible] en décembre 1617. Aussi les grands, faisant volte-face, passèrent-ils au parti de la reine mère, qui s'échappa du château de Blois dans la nuit du 22 au 23 février 1619 et reçut à Angoulême l'hospitalité du duc d'Épernon : le traité d'Angoulême donna à Marie de Médicis le gouvernement de l'Anjou et trois places de sûreté (30 avril 1619). Angers devint alors le foyer d'une agitation persistante, mais les troupes royales battirent les partisans de la reine mère qui, malgré la « drôlerie » des Ponts-de-Cé, obtint, par la paix d'Angers, que négocia Richelieu, le renouvellement du traité d'Angoulême (10 août 1620).

Un arrêt du conseil du 25 juin 1617 avait ordonné, dans le Béarn, la restitution des biens du clergé que Jeanne d'Albret avait donnés aux pasteurs réformés et le rétablissement du culte catholique, qu'elle avait supprimé. Le roi, étant intervenu personnellement pour assurer l'exécution de l'arrêt, l'assemblée protestante de La Rochelle (1621) prit des décisions d'une extrême gravité. Elle vota un *ordre et règlement général de milices et de finances pour les églises réformées de France et souveraineté de Béarn* et divisa la France en huit départements militaires ayant pour chefs le duc de Bouillon, le duc de Soubise, le duc de la Trémoïlle, le duc de Caumont La Force, le duc de Rohan, le comte de Châtillon et Montbrun. Le duc de Bouillon était investi du commandement général des armées calvinistes, en quelque province qu'il se trouvât. L'assemblée générale et les conseils provinciaux recevaient une extension considérable de leurs attributions pour toute la durée de la guerre.

Louis XIII donna l'épée de connétable (3 avril 1621) à son favori, qui l'entraîna devant Montauban et dont l'incapacité vint se briser contre cette citadelle calviniste, héroïquement défendue (18 août-12 novembre 1621) par le duc de Caumont La Force et ses trois fils. Les troupes royales furent obligées de décamper, et le duc de Luynes, atteint d'une fièvre rouge qui désolait l'armée, mourut peu de temps après devant Monheurt (15 décembre 1621).

Le connétable de Luynes a été cependant trop rabaissé par ses


Phot. Hanfstaengl.
Henriette Marie de France, reine d'Angleterre, par VAN DYCK ([illegible]).

[illegible] Sa [illegible] politique [illegible] [illegible] [illegible] politique [illegible] il fut [illegible] sans doute, mais le précurseur de Richelieu.

Il [illegible] 1619 le mariage de la princesse Christine [illegible] Henri IV, avec Victor-Amédée [illegible] de Piémont, espérant ainsi s'attacher la Savoie, que ses ambitions territoriales jetaient tour à tour dans les intrigues et les alliances les plus opposées. Il imagina et négocia un autre mariage que Richelieu n'aura que le mérite de conclure : celui d'une autre fille de Henri IV, Henriette-Marie, [illegible] d'Angleterre, qui fut plus tard Charles Ier : c'était une heureuse contre-partie aux mariages espagnols.



[illegible] WARIN [illegible]

La vallée de la Valteline était la voie de communication la plus rapide entre le Milanais et le Tyrol. Elle était donc indispensable à la maison d'Autriche pour relier ses possessions italiennes à ses possessions allemandes. Elle ne commandait pas seulement quelques-unes des routes les plus importantes d'Italie en Allemagne ; elle constituait en outre une excellente base d'opérations sur le Milanais, l'Allemagne occidentale et l'Allemagne centrale par l'Adda, par le Rhin, par l'Inn et par le Danube.

La Valteline était sujette de l'évêque de Coire et des « Trois Ligues grises ». [illegible] pour imposer leur domination aux catholiques, qui s'appuyaient sur l'Espagne. Venise s'en émut, et Henri IV, qui avait renouvelé en 1603 son alliance avec les Ligues grises, ne vit aucun inconvénient à laisser Venise contracter de son côté avec les Suisses un traité qui lui assurait le libre passage à travers les montagnes. Ce double arrangement menaçait la liberté d'action des Espagnols du Milanais, et le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, s'efforça de déterminer les Grisons à entrer dans son alliance. Il y eut alors dans les Ligues un parti français, un parti espagnol et un parti vénitien principalement formé des protestants. Dans ces conjonctures, Charles Paschal, vicomte de la Quente et de Dargnies, ambassadeur de la France à Coire, sut très habilement et sans qu'on pût lui opposer de preuves matérielles, miner l'influence espagnole et la vénitienne dans les Grisons, et il réussit à détacher les « Ligues » de leur alliance avec la sérénissime république. Ces précieux résultats avaient été compromis par l'inaction du maréchal d'Ancre, lorsque les Valtelins catholiques, persécutés par les protestants, tirent appel aux Espagnols contre les Grisons : le duc de Feria, successeur de Fuentès, occupa la vallée (1620).

Luynes, se plaçant sur le terrain diplomatique, se rapprocha de Venise et envoya en Espagne Bassompierre, qui fit signer à Philippe IV le traité de Madrid (15 avril 1621), dont l'article premier stipula que toutes choses seraient remises en l'état.

Il était capital pour la France de fermer la Valteline aux Espagnols, et, s'il était réservé à Richelieu de résoudre la question conformément à l'intérêt national, de Luynes sut en comprendre l'importance. Il fut [illegible] Allemagne [illegible] Trente ans avait en 1618 mis aux prises l'empereur et les princes catholiques d'une part, les protestants de l'Allemagne et de la Bohême d'autre part. L'intérêt de la France lui conseillait d'intervenir activement entre les deux belligérants et de profiter de l'occasion pour ruiner la puissance de la maison d'Autriche. De Luynes se contenta d'envoyer en Allemagne une ambassade qui fit [illegible] dont l'empereur Ferdinand profita pour écraser l'électeur Palatin, roi de Bohême.



[illegible]

Richelieu chef du conseil. — Après la mort de Luynes, Marie de Médicis rentra en grâce auprès du roi. Les Espagnols, qui en ce moment même agissaient vigoureusement et heureusement en Allemagne contre les protestants, avaient obligé les Grisons, au mépris du traité de Madrid, à renoncer à la suzeraineté de la Valteline (traité de Milan, 29 janvier 1622). La reine mère, sur le conseil de Richelieu, engagea son fils à surseoir, pour l'instant, à la lutte contre les calvinistes pour rappeler tout d'abord l'Espagne au respect de sa parole ; mais Soubise ayant pris l'initiative d'un soulèvement dans l'Aunis et le Poitou, Louis XIII en personne, suivi de Condé, marcha contre le chef protestant, qu'il défit près des Sables-d'Olonne, et s'empara de Royan (mai 1622) pendant que Soubise, qui était allé demander le secours de l'Angleterre, était déclaré, ainsi que son frère Rohan, criminel de lèse-majesté. Cependant, le vieux maréchal de Lesdiguières, à qui sa conversion au catholicisme valut l'épée de connétable, ménagea la paix de Montpellier (18 octobre 1622), malgré Condé, qui était venu assiéger cette place. On promettait aux protestants l'exécution fidèle de l'édit de Nantes et on leur laissait deux places de sûreté, La Rochelle et Montauban.

La direction des affaires appartint alors au chancelier Brûlart de Sillery et à son fils Puisieux, secrétaire d'État des Affaires étrangères. Les Brûlart négocièrent avec la Savoie et Venise un traité tendant à faire restituer la Valteline aux Grisons (novembre 1622), mais [illegible] hésitaient à le signer, et il ne le fut, en effet, à Paris que le 7 février 1623 sur l'insistance de Richelieu. Promu cardinal le 5 septembre précédent, de plus en plus maître de l'esprit de la reine mère, Richelieu ruinait peu à peu le crédit des Brûlart qu'il faisait attaquer dans des pamphlets par un chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, Fancan. Il s'efforçait surtout de faire revenir Louis XIII de ses préventions contre lui. Les Brûlart congédiés, le ministre La Vieuville fut aux prises avec les difficultés d'une situation extrêmement délicate et compliquée : notre ambassadeur à Rome, Brûlart de Sillery, frère du chancelier disgracié, avait apposé sa signature au bas d'une convention sur la Valteline que son gouvernement refusa de ratifier (1624) ; il avait fallu s'allier avec les Pays-Bas pour les empêcher de se soumettre à l'Espagne ; enfin l'occasion se présentait de négocier le mariage de Henriette de France avec le prince héritier d'Angleterre qui, venu à Madrid pour s'y fiancer avec l'Infante, avait dû rompre les pourparlers pour ne pas souscrire à des conditions qu'il jugeait inacceptables.

De lui-même La Vieuville, tant pour être agréable à la reine mère que pour s'assurer un concours précieux, fit entrer Richelieu au conseil (29 avril 1624), à la tête duquel le cardinal ne tarda pas à le remplacer. Richelieu fit remarquer au roi que, dans ses négociations avec l'Angleterre et avec les Hollandais, La Vieuville sacrifiait les intérêts catholiques et que l'administration de ce ministre était concussionnaire. La Vieuville fut arrêté le 13 août 1624 et conduit au château d'Amboise, pendant que le cardinal prenait la direction des affaires pour la conserver jusqu'à sa mort.

Richelieu a tracé lui-même, dans son *Testament politique*, la situation du royaume à l'époque de son avènement au pouvoir. « Lorsque Votre Majesté résolut de me donner l'entrée de ses conseils, les huguenots partageaient l'État avec elle, les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs de province comme s'ils eussent été souverains en leurs charges ; les alliances étrangères étaient méprisées, les intérêts parti-

culiers préférés aux publics; en un mot, la dignité de la majesté royale était tellement ravalée et si différente de ce qu'elle devait être, qu'il était presque impossible de la reconnaître. »

Richelieu se proposa donc :

1° De ruiner les protestants à l'intérieur, comme parti politique; 2° de forcer les grands à accepter l'autorité royale; — 3° d'abaisser la



Le baron de Soubise,
par Moncornet.



Le duc Henri de Rohan,
par Moncornet.

maison d'Autriche pour assurer en Europe la prépondérance française.

Il commença par les protestants.

Richelieu et les protestants. — Les protestants s'étaient organisés en République : ils ne se contentaient plus de vouloir — et c'était justice — librement exercer la pratique de leur religion; ils prétendaient — et en cela ils excédaient leur droit — former un État dans l'État. « Ils constituaient donc dans les premières années du règne de Louis XIII, écrit un historien protestant, un parti considérable, s'appuyant au dedans du royaume sur les mécontents de toutes les opinions, au dehors sur l'Europe protestante. Ils communiquaient par La Rochelle avec l'Angleterre, par Sedan avec l'Allemagne, par Genève avec les cantons suisses, et semblaient toujours prêts à diviser les forces de l'État. Une telle organisation était intolérable pour la couronne et d'autant plus choquante que le principe de l'unité nationale se dégageait davantage des ruines de l'ancienne féodalité » (1).

Le 27 mai 1621, le roi déclara criminels de lèse-majesté tous les adhérents à l'assemblée de La Rochelle et se disposa à assiéger Saint-Jean-d'Angely, dont Rohan était gouverneur et qui dut se rendre le 24 juin. D'Épernon étant venu ensuite faire une démonstration devant La Rochelle, en même temps que se dessinait une attaque par mer, la flotte rochelaise s'empara de l'île d'Oléron qu'elle remit à Soubise (1622), mais celui-ci subit des échecs aux îles de Riez, et le Fort-Louis fut construit pour surveiller la ville rebelle.

La Rochelle était le dernier boulevard de la Réforme. Ses franchises municipales (2), en même temps que sa prospérité commerciale, avaient développé chez ses habitants un vif sentiment d'indépendance, et ils considérèrent comme une violation de leurs privilèges la construction du Fort-Louis. De part et d'autre, on se préparait à la guerre et Soubise la commença en dévastant le Blavet, que le cardinal avait fait creuser pour porter atteinte à la prospérité du port de La Rochelle (1625). Le duc de Montmorency s'étant emparé des îles de Ré et d'Oléron, la Cour se refusa formellement à démolir le Fort-Louis; mais Richelieu, tout occupé des affaires extérieures, consentit pourtant à faire encore une fois la paix avec le maire de La Rochelle (6 mars 1626). C'est alors que le duc de Buckingham décida Charles Ier à secourir les protestants de France, comme le lui demandait Soubise, réfugié en Angleterre, et la flotte anglaise fit une descente sur la côte française (juillet 1627). Les Rochelais accueillirent d'abord avec une extrême réserve les ouvertures de Buckingham, alléguant qu'ils devaient en référer à leurs coreligionnaires; ils envoyèrent même une députation au duc d'Angoulême, à Marans, pour l'assurer que, malgré la présence de Soubise à La Rochelle, ils restaient soumis au roi de France. Le duc, sans tenir compte de ces protestations loyalistes, se rapprocha de la ville et éleva des forts et des ouvrages : un Rochelais fit tirer un coup de canon sur les royalistes (10 septembre), et ce fut le signal des hostilités.

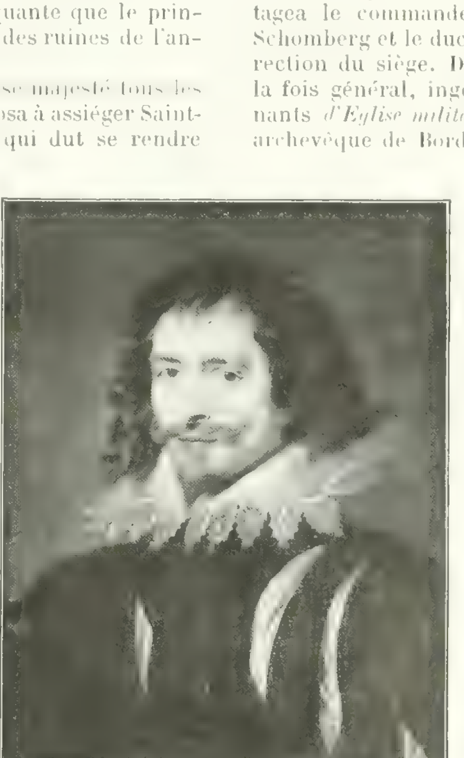


Le maréchal de Toyras,
médaille gravée par Dupré.

Pendant que, dans l'île de Ré, le gouverneur Toyras opposait une rude résistance au duc de Buckingham, le roi (12 octobre 1627) arrivait devant La Rochelle, où l'avait précédé son frère Gaston d'Orléans. Les Rochelais se décidèrent à signer un traité formel avec l'Angleterre (13 octobre), mais en déclarant dans un manifeste que, s'ils se révoltaient pour défendre leurs privilèges, dont Louis XI à genoux avait solennellement juré l'observation, ils demeuraient les fidèles sujets du roi. Il est remarquable que, tout en acceptant l'alliance étrangère, ils ne cessèrent de protester jusqu'au bout de leur volonté de rester Français, de n'accepter jamais la sujétion du roi d'Angleterre.

Cependant Buckingham avait mis à la voile le 17 novembre, emmenant avec lui en Angleterre Soubise et quelques députés rochelais. Le siège de La Rochelle entrait dans sa période critique.

Siège de La Rochelle (1627-1628). — La Rochelle était très bien fortifiée, remplie d'approvisionnements, défendue par des habitants dont l'indépendance et la foi doublaient le courage. Richelieu partagea le commandement entre les maréchaux Bassompierre, de Schomberg et le duc d'Angoulême. Le cardinal prit lui-même la direction du siège. Déployant une activité merveilleuse, il fut tout à la fois général, ingénieur, amiral. Il était secondé par ses lieutenants *d'Église militante*, comme il les appelait : Sourdis, le futur archevêque de Bordeaux, le Père Joseph, l'évêque de Mende. Il n'avait qu'une confiance limitée dans les officiers de l'armée royale, inquiets de sa puissance croissante. Se connaissant des ennemis dans sa propre armée et voyant les choses traîner en longueur, il résolut de bloquer la ville. Il l'entoura de treize forts flanqués de redoutes (1627); puis, au printemps, il fit fermer le port au moyen d'une digue si élevée que les soldats s'y trouvaient à sec par les plus hautes mers. Richelieu, ayant à la main son Quinte-Curce et sa description de la digue construite par Alexandre devant Tyr, surveilla les travaux qu'exécutèrent le maître maçon Thiriot et l'architecte Metezeau.



Le duc de Buckingham, par Rubens
(Galerie Pitti, à Florence).

Le roi s'ennuyait devant La Rochelle. Il repartit pour Paris le 10 février, mais revint le 25 avril pour rester jusqu'à la fin du siège. Le 30 du même mois, les Rochelais, qui avaient reçu des encouragements d'Angleterre et repoussé des propositions d'accommodement, élurent comme maire l'amiral de leur flotte, Jean Guiton qui, en prenant possession de la mairie sur les instances de ses concitoyens : « Je serai maire, leur dit-il, puisque vous le voulez. Mais je jure d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier qui parlera de se rendre, et je veux

(1) G. de Félice, *Histoire des protestants de France* (7e éd.), 1880, p. 322.

(2) Sur l'organisation municipale de La Rochelle, voir A. Giry, *Les Établissements de Rouen*, t. Ier, p. 55-84.



Phot. Mestres de Paris

Le maire Guiton, par Olivier CHARLET (Palais de justice de La Rochelle).

qu'on m'en perce moi-même si jamais je parle de capituler » (1).

Le 11 mai apparut une flotte anglaise commandée par Dembigh, beau-frère de Buckingham, mais elle repartit au bout de huit jours, sans avoir rien fait.

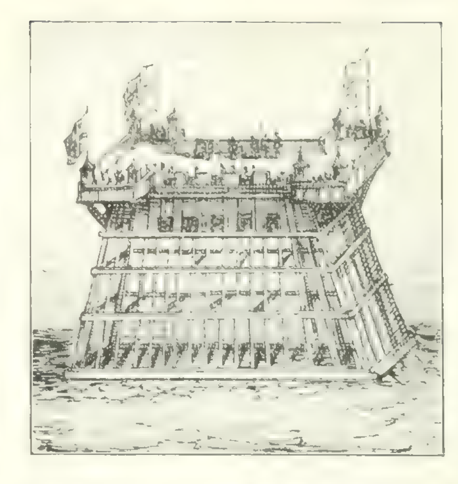
Le 7 juillet 1628, Richelieu fit savoir aux Rochelais qu'ils auraient la vie sauve s'ils se rendaient avant trois jours : cette proposition fut fièrement repoussée. Un fanatique offrit d'assassiner le cardinal; Guiton refusa et le pasteur Salbert s'écria : « Si Dieu veut nous sauver, ce ne sera pas par un crime. » Bientôt on fut en proie à toutes les horreurs de la famine. Une seconde flotte anglaise apparut le 20 septembre sous les ordres de lord Lindsey. Quelle ne fut pas la surprise des Rochelais lorsqu'ils virent que des négociations étaient entamées entre son commandant et le cardinal!

« Par les rues, dit un témoin, on entendait à toute heure des cris et des gémissements effroyables; mais ce n'était que de ceux qui s'ôtaient le pain les uns aux autres, car pour les morts, on ne s'amusait point à les plaindre. » Quand l'on montrait à Guiton les cadavres jonchant les rues : « Il faudra bien, répondait-il, que vous et moi en venions là, » ou bien : « Il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes. » Cependant, après quinze mois de résistance, lorsque les survivants apprirent que l'Angleterre abandonnait leur cause, il fallut se rendre, et Guiton lui-même s'y résigna.



Le comte Henri de Schomberg.

Le 30 octobre, au matin, le duc d'Angoulême et le maréchal de Schomberg pénétrèrent dans la ville à la tête des troupes royales. L'après-midi, le cardinal y entra à son tour et fit distribuer des vivres aux survivants : il n'en restait plus que [illegible], juste le quart de la population. Lorsque le lendemain le roi vint entendre les vêpres à l'église Sainte-Marguerite, « il fut remarqué à son entrée, dit le chroniqueur Mervault, que voyant les pauvres habitants, comme des anatomies, et qui à peine avoient face d'hommes, il en eut pitié jusques à espandre des larmes ». Guiton avait voulu aller saluer le cardinal. Richelieu lui ordonna de congédier les hallebardiers qui le précédaient et qu'il cessât de plus faire aucune fonction de maire.



Le [illegible] au centre de la digue, par CALLOT.

Le culte catholique fut rétabli à La Rochelle, dont la capitulation devait être célébrée chaque année par une procession. La mairie, l'ordre des pairs, l'ordre des bourgeois furent déclarés abolis. Le séjour de La Rochelle fut interdit aux protestants qui n'y étaient pas établis avant la descente des Anglais, et soumis, quant aux catholiques, à la permission expresse du roi. Les fortifications furent rasées, sauf du côté de la mer, et Richelieu choisit Brouage pour en faire un port militaire. Amnistie complète était accordée aux Rochelais et à tous les Français qui avaient combattu avec eux.

Ainsi disparaissait la dernière commune de France, la dernière survivance de l'organisation municipale du moyen âge, devenue depuis longtemps incompatible avec un régime de centralisation et d'unité.



Louis XIII, au retour du siège de La Rochelle, est félicité par le prévôt des marchands et les échevins. (Gravure d'Abraham Bosse.)

1. En prononçant ces paroles, Guiton [illegible] son poignard dans une table de marbre qu'il [illegible] un éclat. Cette table existe encore à La Rochelle, ainsi que le fauteuil du maire.

L'édit d'Alais (1629). — Rohan tenait encore la campagne dans les Cévennes et, par le traité de Madrid, il avait obtenu une subvention du roi d'Espagne Philippe IV. Richelieu rejoignit le roi le 19 mai devant Privas, capitale du Vivarais protestant. L'exemple de cette ville, dont les habitants furent égorgés et qui fut pillée et brûlée (29 mai), amena la soumission des autres. L'édit d'Alais ou *édit de grâce* (28 juin 1629) mit enfin un terme aux guerres de religion : l'édit de Nantes était confirmé, mais les protestants perdaient leurs places de sûreté; leur organisation politique était détruite. En un mot, il restait en France des protestants, mais plus de parti calviniste. Rohan, qui ne voulait pas de chef de parti se faire courtisan, se retira à Venise.



Marie de Rohan-Montbazon,
duchesse de Chevreuse, par Jean LE BLON.

Richelieu dédaigna les critiques de ceux qui le traitaient de « cardinal de La Rochelle et de pape des huguenots ». Il anéantit les protestants comme parti politique, mais il respecta leur liberté de conscience. Comme prince de l'Église, il était le protecteur naturel de la religion, mais il sut distinguer les intérêts temporels de la France de ses intérêts religieux, et il rechercha contre la maison d'Autriche l'alliance des protestants de la Hollande, de la Suède, de l'Allemagne.

Richelieu et la noblesse. — « Vous verrez, disait un jour Bassompierre, que nous serons assez fous pour prendre La Rochelle. » Le maréchal prévoyait que la ruine des calvinistes serait le prélude de l'abaissement des grands. Si la féodalité n'existait plus, l'esprit féodal avait survécu; les grands étaient toujours en révolte contre l'autorité royale, et leurs intrigues entravaient l'exécution des vastes desseins du ministre, qui avait peine à se défendre contre les cabales dans « les six pieds carrés du cabinet du roi ».

Pendant toute la durée de son ministère, le cardinal eut donc à déjouer les entreprises des factieux à qui sa toute-puissance portait ombrage et qui voulaient le ruiner dans l'esprit du roi ou même attenter à ses jours. La reine mère ne lui pardonna jamais de n'être pas à sa dévotion, et Anne d'Autriche, délaissée par son mari, prit part à tous les complots ourdis contre le ministre. Richelieu tira parti de sa frivolité, de ses imprudences avec Buckingham, pour la priver de toute influence et la tenir constamment dans une situation humiliée.

Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, s'était remariée en 1662 avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Surintendante de la maison de la reine, intime amie et confidente d'Anne d'Autriche, extrêmement belle et séduisante, coquette et légère, elle est mêlée à toutes les intrigues, à tous les événements de son temps. Exilée après l'exécution de Chalais (voir plus loin), elle se réfugie en Lorraine, conspire encore contre le cardinal, et revient à la Cour grâce à Buckingham, qui négocie sa rentrée en grâce lorsqu'il fait la paix avec la France après l'échec de l'île de Ré. Cette fois elle tourne contre Richelieu une créature du cardinal, le marquis de Châteauneuf, le successeur de Michel de Marillac comme garde des sceaux : le cardinal l'oblige à se retirer en son château de Dampierre, d'où elle vient de nuit s'entretenir avec Anne d'Autriche exilée en Touraine; elle y trame une nouvelle conspiration, compromet Anne d'Autriche elle-même, doit fuir sous un déguisement et gagne Madrid, puis Londres, enfin Bruxelles, où elle pousse le comte de Soissons à se rebeller contre le cardinal. Louis XIII, avant de mourir, eut le soin de la bannir du royaume.



Henri de Talleyrand, comte de Chalais,
gravé par LE BERT.

Il faut aussi ranger parmi les ennemis du cardinal Marie de Hautefort, fille d'honneur de Marie de Médicis, et Louise de La Fayette, fille d'honneur d'Anne d'Autriche, pour lesquelles le roi éprouva successivement une amitié des plus vives. La première fut exilée en 1640, la seconde se fit religieuse au couvent de la Visitation de Chaillot en 1639. C'est Richelieu lui-même qui, pour soustraire Louis XIII à l'influence de Mlle de Hautefort, semble avoir favorisé son inclination pour Louise de La Fayette, espérant bien être en tiers dans la conversation, mais « elle eut plus de courage que tous les hommes de la Cour, qui avaient la lâcheté de lui aller rendre compte de tout ce que le roi disait contre lui ». (Mme DE MOTTEVILLE.)



Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII,
gravure de VAN LOMMEL, d'après VAN DYCK.

L'adversaire le plus redoutable du cardinal et le plus tenace parce que son sang même le préservait de l'échafaud fut le propre frère du roi, le duc Gaston d'Orléans, héritier présomptif du trône (1) et autour de qui s'agitaient tous les mécontents.

Esprit médiocre, frivole, léger, égoïste et très ambitieux, Gaston d'Orléans se trouva associé, sans gloire et sans succès, à tous les troubles qui agitèrent la France pendant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. Il dut sortir plusieurs fois du royaume et il y revint à main armée. « Il entra, dit Richelieu, dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient, et il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. » Il se mêla en effet à toutes les intrigues et il abandonna avec une lâcheté indigne ceux qui s'étaient dévoués à sa fortune.

Louis XIII avait projeté le mariage de son frère avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, mais ce projet souleva une véritable tempête dans le « parti de l'aversion », comme on appela ceux qui, pour faire échec au cardinal, escomptaient l'union de Gaston avec une princesse étrangère.

Conspiration de Chalais (1626-1627). — Ornano, ancien gouverneur du duc d'Orléans, qui avait reçu le bâton de maréchal pour faciliter le mariage de Gaston avec Mlle de Montpensier

(1) Louis XIV ne naquit que le 5 septembre 1638.

et qui avait trompé l'attente du ministre (1626), alla mourir à la [illegible] (27 septembre 1626). Son arrestation troubla un moment les conjurés, mais ne les arrêta pas. Henri de Talleyrand, comte de Chalais, ami d'enfance de Louis XIII et qui s'était joint au « parti de l'aversion », entra dans le complot formé contre la vie du cardinal, s'engageant même à porter le premier coup; mais, dis- [illegible] Valen-çay, il révéla tout à Richelieu, lui promettant d'emmener Gaston à Nantes et de lui faire épouser Mlle de Montpensier. Puis, cédant aux incitations de la duchesse de Chevreuse qui voulait « tuer la bête au gîte », c'est-à-dire le cardinal dans sa maison de Fleury, il revint aux conspirateurs et prépara avec Gaston un plan de rébellion armée. Il fut trahi par son rival auprès de la duchesse, le comte de Louvigny, qui dévoila le complot. Les Vendôme furent enfermés au château d'Amboise (12 juin 1626); le comte de Soissons se retira en Savoie; la duchesse de Chevreuse dut quitter la cour; Chalais fut condamné à mort par une commission extraordinaire du Parlement de Rennes et exécuté le 19 août 1627. Un [illegible]-sion frappa plus de trente coups avant que la tête du malheureux pût être séparée du corps; au vingtième, Chalais se plaignait encore.

Gaston se décida à épouser Mlle de Montpensier, dont il eut une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, dite la *Grande Mademoiselle* (1627-1693).



Marie de Médicis, [illegible]

Les duellistes. — Richelieu était résolu à faire respecter la loi avec autant d'inflexibilité qu'il avait défendu son pouvoir et sa tête. La fureur des duels était poussée à un tel point qu'en dix-huit ans (de 1591 à 1609) quatre mille gentilshommes avaient péri en combat singulier, souvent pour les motifs les plus futiles. Le frère aîné de Richelieu avait péri de cette manière. Le comte François de Montmorency-Boutteville (1), qui avait déjà eu vingt et un duels, s'enfuit à Bruxelles et ne put obtenir son pardon du roi. Irrité, il jura qu'il viendrait se battre en plein Paris, sur la place Royale, en plein midi, contrairement à l'édit de mars 1626. Ayant tenu parole (12 mai 1626), il fut condamné par le Parlement avec l'un de ses seconds, des Chapelles, et tous deux furent déca-pités [illegible] Grève (21 juin 1627).



François de Montmorency-Boutteville, par [illegible]

La Journée des Dupes (1630). — La reine mère, après avoir fait entrer Richelieu au conseil, était devenue l'ennemie de « l'ingrat valet » qui avait trompé ses espérances. Un jour, le cardinal fut disgracié à la suite d'une intrigue de cour ourdie par la reine mère, Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans, et le garde des sceaux Michel de Marillac. Le roi quittant le Luxembourg, où Marie de Médicis avait fait une algarade à Richelieu, se rendit, encore tout furieux, à l'hôtel des Ambassadeurs (aujourd'hui caserne de la rue de Tournon) et de là partit pour Versailles après avoir fait arrêter le cardinal par Claude de Saint-Simon, le père du célèbre mémorialiste. Mais Saint-Simon éclaira le roi, et Richelieu, sur le conseil du cardinal de La Valette, accourut à Versailles. Introduit auprès de Louis XIII par un escalier dérobé, il en sortit la tête haute, triomphant, maître pour toujours du pouvoir. « Continuez, lui avait dit le roi, à me servir comme vous avez fait, et je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte. » Ce fut un coup de théâtre qu'on appela la *Journée des Dupes* (11 novembre 1630) et que suivirent des mesures de répression extrêmement rigoureuses. Gaston s'enfuit en Lorraine; sa mère, refusant d'aller à Moulins, « à moins qu'on ne l'y traînât par les cheveux », franchit enfin (19 juillet 1631) la frontière de France, qu'elle ne devait plus repasser; elle alla chercher un asile à Bruxelles, et finit par mourir à Cologne (1642), non, comme on l'a dit, dans la misère, mais dans un état de gêne relatif, par suite de son refus de se retirer à Florence. Les deux frères Marillac, l'un garde des sceaux, l'autre maréchal de France, que Richelieu avait cherché à gagner par ses bienfaits, avaient participé à la Journée des Dupes : le premier, disgracié, mourut en prison; l'autre qui, pendant qu'il commandait en Champagne, s'était rendu coupable d'exactions d'ailleurs très communes à cette époque, fut jugé par une commission extraordinaire, à Rueil, près Paris, dans la maison de campagne de Richelieu, et condamné à mort pour péculat. « Péculat! s'écria le malheureux maréchal, il ne s'agit dans mon procès que de foin et de paille; il n'y a pas de quoi fouetter un laquais. » Il n'en fut pas moins exécuté en place de Grève, ses concussions n'ayant été que le prétexte de sa condamnation.

Le maréchal de Bassompierre fut enfermé à la Bastille; il y resta plus de douze ans et n'en sortit qu'à la mort du cardinal. Lorsque Louis XIII, le revoyant après cette longue détention, lui demanda son âge : « Sire, répondit-il, j'ai cinquante ans. » Il en avait plus de soixante, et le roi en fit la remarque : « Sire, reprit Bassompierre, je retranche dix années passées à la Bastille, puisque je ne les ai pas employées à vous servir. »

Conspiration de Montmorency (1632). — Peu de [illegible] Orléans quitta la cour de Charles IV, duc de Lorraine, dont il avait épousé en secondes noces la sœur Marguerite, malgré les ordres du roi, et rentra en France à la tête de quelques milliers d'aventuriers. Soutenu par l'Espagne, il souleva les mécontents du Midi et entraîna dans sa révolte le gouverneur du Languedoc, Henri II de Montmorency, filleul de Henri IV, fils et petit-fils de



Maréchal de Bassompierre, [illegible]

(1) [illegible]

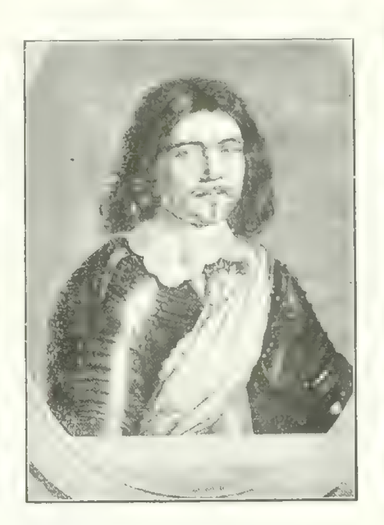
connétable. Une rencontre eut lieu sous les murs de Castelnaudary entre les rebelles et l'armée royale, commandée par le maréchal de Schomberg; le duc d'Orléans s'enfuit au premier choc; Montmorency tomba criblé de blessures, s'écriant : « Je me suis sacrifié pour des lâches. » On l'emporta tout sanglant à Castelnaudary. Condamné à mort par le Parlement de Toulouse, il fut décapité dans la



Henri II, duc de Montmorency,
par Le Nain (Louvre).



Louis de Bourbon, comte de Soissons,
gravé par Hubert.



Maurice de La Tour, duc de Bouillon,
gravé par Nanteuil.



Louis de Marillac,
gravé par Michel Lasne.

maison de ville, malgré les supplications de la cour et du peuple de Toulouse, qui criait en vain miséricorde sous les fenêtres de Louis XIII (30 octobre 1632). Richelieu l'immola moins à ses vengeances qu'à son système politique de nivellement. « Il voulait, dit Michelet, faucher ce dernier rejeton du monde féodal et chevaleresque. » Gaston fut épargné parce qu'il « était du sang de France qu'il faut respecter », mais exilé à Blois. Ce fut le duc de Lorraine, son beau-frère, qui paya les frais de la guerre : son duché fut confisqué et le roi fit son entrée à Nancy le 25 septembre 1633. Puylaurens, favori de Gaston, en récidive d'intrigues et de correspondance avec l'étranger, fut arrêté le 14 février 1635 et mourut dans sa prison de Vincennes.

Conspiration du comte de Soissons (1641). — Les efforts de Richelieu pour faire triompher à l'extérieur les armes de la France n'arrêtèrent pas les complots de l'intérieur contre sa personne. Jamais il ne courut de plus grand danger qu'au moment où les Espagnols envahissaient la Picardie (1636). Le comte de Soissons, d'accord avec le duc d'Orléans, avait projeté de faire poignarder le cardinal à Amiens; mais, au moment de donner le signal à ses complices, le cœur faillit à Gaston.

En 1641, le comte de Soissons leva de nouveau l'étendard de la révolte; il s'était retiré à Sedan, dans la principauté du duc de Bouillon, qui fit cause commune avec lui, ainsi que le jeune et téméraire Henri II, duc de Guise. Le maréchal de Châtillon, envoyé contre les rebelles, qu'appuyaient 7000 Impériaux commandés par le général Lamboi, leur livra bataille près du bois de la Marfée (près Sedan). Châtillon fut battu, mais la victoire des rebelles se changea bientôt en défaite. Le comte de Soissons eut la tête cassée d'un coup de pistolet (6 juillet 1641).

Conspiration de Cinq-Mars (1642). — Richelieu avait placé, en 1638, auprès du roi, pour faire contrepoids à l'influence de Mlle de Hautefort, un nouveau favori, un jeune homme de dix-huit ans, Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, fils du feu maréchal d'Effiat, brillant cavalier dont Louis XIII fit un grand écuyer en 1639, et qui dès 1640 ne mettait plus de bornes à sa folle ambition. N'ayant pu obtenir du cardinal un grand commandement militaire, il voulut le supplanter dans la faveur du roi, entraînant dans son entreprise téméraire la reine, le duc d'Orléans, Bouillon, en même temps qu'il traitait avec l'Espagne. Fontrailles, envoyé de Cinq-Mars, avait signé à Madrid (13 mars 1642) un traité secret avec le comte-duc d'Olivarès, ministre de Philippe IV. Une copie de la convention fut livrée à Richelieu par Anne d'Autriche, qui avait pris part à la conspiration et qui, pour ne pas être perdue, se laissa arracher la pièce compromettante. Le cardinal l'envoya à Louis XIII, qui lui écrivit : « Je vous aime plus que jamais, il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour être jamais séparés. » Cinq-Mars fut arrêté à Narbonne (13 juin 1642). Richelieu, mourant, traîna son prisonnier à sa suite, de Tarascon à Lyon, dans un bateau remorqué par le sien. Condamné par une commission extraordinaire, Cinq-Mars fut décapité à Lyon, sur la place des Terreaux, en même temps que son ami et confident, François de Thou, fils de l'historien (12 septembre 1642). Tous deux firent preuve à l'heure suprême d'une noble résignation (1). Bouillon perdit cette fois sa principauté : Sedan fut réuni à la couronne.



Henri d'Effiat,
marquis de Cinq-Mars.



François de Thou,
par J. Plesse.

Politique extérieure de Richelieu. — *État de l'Europe en 1624.* — L'état de l'Europe, lors de l'avènement de Richelieu, est caractérisé par la prédominance des deux branches de la maison d'Autriche, séparées depuis l'abdication de Charles Quint, mais unies par la communauté d'origine et d'intérêts.

La branche espagnole, représentée par Philippe IV (1621-1665), possédait, sans compter d'immenses colonies, la péninsule Ibérique tout entière, le Portugal, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Franche-Comté, le duché de Milan, les Deux-Siciles, les *présides* ou places fortes de Toscane. Les papes lui accordaient leur appui ; les maisons de Savoie et de Parme lui avaient fourni des généraux; Gênes, des amiraux. Toutefois cette apparente grandeur cachait des causes profondes de décadence. Les Provinces-Unies s'étaient soulevées et leur marine disputait à l'Espagne l'empire de l'Océan. La Catalogne, le Portugal et les Deux-Siciles s'agitaient.

La branche allemande était représentée en 1624 par Ferdi-

(1) D'après une tradition dont s'est inspiré Alfred de Vigny, dans *Cinq-Mars*, Henri d'Effiat aurait été poussé à conspirer par l'ambition d'épouser Marie de Gonzague, princesse de Mantoue, qui fut plus tard reine de Pologne (1645) et qui lui aurait promis sa main s'il obtenait l'épée de connétable de France.

Phot. Goupil et Cie.

Richelieu remontant le Rhône, par DELAROCHE.

nand II (1617-1637), à la fois archiduc d'Autriche et empereur d'Allemagne. Comme archiduc d'Autriche, il était souverain absolu en Haute et Basse-Autriche, en Styrie, en Istrie, en Tyrol, en Carniole, en Carinthie, en Bohême, en Silésie, en Moravie, en Hongrie, dans le Brisgau et dans l'Alsace. Comme empereur d'Allemagne, il était le chef nominal d'une hiérarchie de princes, d'électeurs, de seigneurs et de villes libres. Il comptait sur l'appui de la Bavière et des princes catholiques, mais il rencontrait l'opposition des princes protestants et leur résistance à ses desseins absolutistes.

Malgré tout, les maisons d'Autriche et d'Espagne représentaient une puissance formidable, dominant l'Europe, menaçant notre frontière du nord par les Pays-Bas, le Luxembourg et la Franche-Comté, possédant en Italie le Milanais et Naples, alliée à la Savoie qui nous fermait le chemin de l'Italie, tenant l'Alsace qu'administrait un archiduc autrichien.

Lutte contre la branche espagnole de la maison d'Autriche. — Abaisser la maison d'Autriche pour empêcher la reconstitution de l'empire de Charles Quint, tel fut le premier but de la politique extérieure du cardinal de Richelieu. Agrandir la France jusqu'à ses frontières naturelles, tel a été le second. « Le but de mon ministère, lit-on dans son *Testament politique*, a été de rendre à la Gaule les frontières que lui avait laissées la nature, d'identifier la Gaule à la France et de rétablir la nouvelle Gaule partout où a été l'ancienne. » Et il disait en conseil « qu'il fallait avoir un dessein perpétuel d'arrêter les progrès d'Espagne et que la France ne devait penser qu'à se fortifier en elle-même et s'ouvrir des portes pour entrer dans tous les États de ses voisins et les pouvoir garantir de l'oppression de l'Espagne quand l'occasion s'en présenterait; que pour cet effet la première chose qu'il fallait faire, c'était de se rendre puissant sur la mer, qui donnait entrée à tous les États du monde; qu'ensuite il fallait penser à se fortifier à Metz et s'avancer jusqu'à Strasbourg pour acquérir une entrée dans l'Allemagne »; qu'il fallait en outre avoir une porte ouverte sur la Suisse par Genève, se concilier les princes italiens, entretenir une flotte puissante sur la Méditerranée, songer pour plus tard à l'annexion de la Navarre et de la Franche-Comté.



Philippe IV, roi d'Espagne, par VELASQUEZ (Galerie des Offices, à Florence).

On peut distinguer trois parties dans ce programme : entretenir des forces militaires et maritimes redoutables; avoir des alliances; opérer des conquêtes territoriales.

Guerre de la Valteline (1624). — Richelieu tint constamment son alliance et ses secours à la disposition de tous ceux qui avaient intérêt à combattre l'Autriche. Dès son avènement, il renouvela les traités avec la Hollande pour empêcher cette protégée de la France de faire la paix avec l'Espagne (1624). Pour prévenir l'alliance possible de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Angleterre, il conclut le mariage d'une fille de Henri IV (1) avec Charles Ier, malgré l'opposition des « dévots » et de la Cour

(1) Henriette-Marie de France, née au Louvre le 26 novembre 1609, morte à Colombes le 10 septembre 1669, mère de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

de Rome. Enfin, il intervint avec vigueur dans la Valteline (voir p. 12), remise entre les mains du pape sur les réclamations mêmes des Grisons, qui espéraient qu'un prince de l'Église n'oserait s'attaquer au Saint-Siège. C'était, au fond, une victoire de la diplomatie autrichienne. Richelieu, estimant que « ces passages entre les mains de l'Espagne peuvent être dits les fers à ceps de la chrétienté » et voyant le pape Urbain VIII hésiter entre la France et l'Espagne, écrivit à notre ambassadeur à Rome : « Le roi a changé de conseil et le ministère de maxime ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables. » A la tête de 10 000 Français et Suisses, le marquis de Cœuvres, plus tard duc d'Estrées (1573-1670), battit les troupes espagnoles (février 1625). Le souverain pontife montra beaucoup de modération, et l'Espagne reconnut, par le traité de Monçon, en Aragon (3 mars 1626), le droit des Grisons sur la Valteline.



François Annibal,
marquis de Cœuvres, duc d'Estrées.

Guerre de la succession de Mantoue (1629-1630). — Un événement inattendu força Richelieu à intervenir personnellement au delà des Alpes. Vincent II, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, était mort en décembre 1627, ne laissant qu'une fille, fiancée au duc français Charles de Gonzague, duc de Nevers, grand-oncle des trois derniers ducs; mais les droits que faisaient valoir Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et César, duc de Guastalla, étaient appuyés par la maison d'Autriche, et les États du duc de Mantoue furent aussitôt convoités et envahis par l'Espagne et la Savoie, dont les troupes réunies assiégèrent Casal.

Richelieu attendit impatiemment la fin du siège de La Rochelle pour intervenir par « une action qui passerait toutes les plus belles expéditions des Romains ». En plein hiver, une puissante armée fut rassemblée au pied des Alpes, sous les yeux du roi lui-même et du cardinal, pour aller au secours de Casal. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel (1), lui ayant refusé le passage, le pas de Suse fut forcé (11 mars 1629), le duc céda la ville et les Espagnols effrayés abandonnèrent le Montferrat.



Victor-Amédée de Savoie, par Dupré

La nécessité d'aller réduire Rohan et les protestants du Languedoc obligea Richelieu à revenir en France, mais il repassa les Alpes l'année suivante. Comme il le disait, le duc de Savoie « n'avait traité avec le roi que l'épée à la gorge et crevait de dépit d'y avoir été forcé ». L'empereur Ferdinand II, alors à l'apogée de ses succès, envoya 30000 hommes dans le Mantouan, fief de l'Empire, et le marquis de Spinola réoccupa le Montferrat avec 15 000 Espagnols (octobre 1529).

Laissant Louis XIII à Paris, le cardinal accourut à Lyon avec le titre de lieutenant général du roi et conduisit au Piémont une armée de 40000 hommes, ayant sous ses ordres les maréchaux Schomberg, de La Force et Créqui. Il franchit la Doire en mars 1630, à la tête des troupes, à cheval et l'épée au côté, et enleva Pignerol, le Gibraltar de l'Italie (23 mars 1630). Puis il attendit que la question eût été tranchée diplomatiquement par la diète de Ratisbonne. Ses envoyés obtinrent (traité du 13 octobre 1630) que l'empereur donnât réellement l'investiture du Mantouan et du Montferrat au duc de Nevers et évacuât ces territoires. Mais comme on prétendait obliger les Français à évacuer également la Savoie, Richelieu menaça de désavouer le traité et fit marcher des troupes sur Casal. La médiation du souverain pontife, qui se fit représenter en cette circonstance par Jules Mazarin, amena un accord aux termes duquel les deux armées sortiront du territoire litigieux.

L'année suivante, une série de traités signés à Cherasco (31 mars et 6 avril 1631) réglèrent le conflit : Charles de Nevers fut reconnu comme duc de Mantoue, et Victor-Amédée Ier, qui avait succédé à son père, mort de chagrin de ses nombreux revers (26 juillet 1630), abandonna l'alliance espagnole, livrant en otage à Louis XIII ses deux frères. Les conquêtes réciproques étaient restituées, mais Pignerol, « porte de l'Italie », restait aux Français. La puissance de la maison d'Autriche était tenue en échec en Italie, et la France avait la clef des Alpes.

Richelieu et la maison de Savoie. — L'Espagne s'était acquis à Milan et à Naples, pressurées pour faire face aux dépenses de la Cour, une impopularité dont Richelieu ne manqua pas de profiter. S'il ne réussit pas à entraîner dans une coalition le Saint-Siège, Venise, la Toscane, il signa un traité avec les ducs de Savoie, de Modène, de Parme et de Mantoue (1635). Victor-Amédée était le beau-frère de Louis XIII, mais il n'avait pas encore pris son parti de la cession de Pignerol et il fallait l'empêcher de prêter l'oreille aux conseils de l'Espagne. Richelieu plaça donc auprès du duc de Savoie une de ses créatures, Michel Particelli d'Hémery, qui avait été plusieurs fois déjà envoyé en mission dans le pays et qui connaissait assez la cour ducale pour manœuvrer au milieu des intrigues, les déjouer au besoin, retenir la duchesse, partagée entre les conseils du comte d'Aglié et ceux de son confesseur, le père Monod, ennemi de Richelieu et partisan déterminé de l'alliance espagnole. D'Hémery n'eut pas seulement à faire œuvre de diplomate; il eut aussi à triompher du mauvais vouloir du surintendant Bullion, qui faisait exprès de ne pas envoyer régulièrement la solde des troupes françaises cantonnées en Piémont. Il dut venir de Turin, pour éclairer le cardinal, et il n'y réussit pas sans peine, la duchesse, par l'organe du père Monod, s'efforçant de le discréditer sous main. Victor-Amédée étant venu à mourir sur ces entrefaites (1637), l'attitude de la duchesse fut de plus en plus inquiétante : l'influence de son confesseur s'exerçait avec une ténacité déconcertante contre la France en général et en particulier contre d'Hémery, dont la duchesse demanda le rappel. Richelieu comprit qu'il fallait en finir : il obligea la régente à renouveler les engagements pris par son mari; il fit emprisonner le père Monod, convaincu de complicité avec l'Espagne; il mit garnison dans un certain nombre de places piémontaises; il menaça la duchesse d'une rupture avec son frère. La régente céda, et l'influence française fut enfin incontestée en Savoie, dont la possession était indispensable pour empêcher la jonction des deux branches de la maison d'Autriche.

Intervention de la France dans la guerre de Trente ans. — Rassuré du côté de l'Italie, Richelieu se proposa de « remettre l'Allemagne en la juste balance en laquelle elle devait être, et partout rétablir les princes dépouillés de leurs Etats ». Il reprit la politique de François Ier, de Henri II, de Henri IV; il prit parti pour les protestants contre la maison d'Autriche, bien qu'il fût prince de l'Eglise et premier ministre d'une monarchie catholique.

La guerre de Trente ans eut lieu, de 1618 à 1648, entre les princes protestants d'un côté, l'empereur et les princes catholiques de l'autre.

Nous rappellerons que la guerre de Trente ans se divise en quatre grandes périodes, dites respectivement *palatine*, *danoise*, *suédoise*, *française*. Dans la première (1618-1623), Frédéric V, électeur palatin, élu roi de Bohême par les Tchèques révoltés contre Ferdinand, proclamé empereur le 26 août 1619, est à la tête des calvinistes; il est vaincu à la Montagne-Blanche (1620) et dépouillé de ses États, qui sont privés de toute autonomie. Frédéric est dépossédé de tous ses biens et déchu de tous ses droits au profit du duc Maximilien de Bavière, dont le concours avait assuré l'écrasement de l'électeur palatin. Malgré les efforts du général Ernest de Mansfeld

(1) Marguerite, duchesse de Berry, fille de François Ier et de Claude de France (1523-1574), avait épousé (1559) Emmanuel-Philibert, duc de Savoie de 1553 à 1580, père de Charles-Emmanuel Ier *le Grand*, duc de Savoie de 1580 à 1630. Charles-Emmanuel avait épousé Catherine, fille du roi d'Espagne Philippe II et d'Élisabeth de France (1545-1568), fille elle-même de Henri II et de Catherine de Médicis. Son fils Victor-Amédée Ier, duc de Savoie de 1630 à 1637, épousa en 1619 Christine de France, sœur de Louis XIII.

et du comte Christian de Brunswick, la victoire de l'Autriche est complète (1).



Gustave-Adolphe, roi de Suède,
[illegible]

Dans la seconde période (1625-1629), les protestants appellent à leur aide le roi de Danemark, Christian IV : le soulèvement des huguenots de France ne lui permettant pas de s'engager dans une guerre étrangère, Richelieu se contente de donner des secours en argent à Mansfeld et à Christian IV. Les catho- [illegible] au général de l'empereur, Wallenstein.

La défaite du Danemark (paix de Lu- [illegible] *tution*, par lequel l'empereur annulait toutes les sécularisations faites depuis 1555. La ruine du parti protestant engagea Richelieu à agir plus activement. Informé par un gentilhomme français, Charnacé, qui vint le voir au camp de La Rochelle, des forces dont disposait le roi de Suède Gustave-Adolphe, le cardinal détermina ce dernier à signer une trêve avec la Pologne (trêve d'Altmorssen, 1629) et à accepter des subsides pour attaquer l'empereur (janvier 1630). En même temps un agent français, Marheville, se rendait en Allemagne et faisait aboutir les négociations ouvertes depuis cinq ans avec le duc de Bavière et la Ligue catholique pour obtenir leur neutralité. La même année Richelieu remportait une véritable victoire diplomatique : l'empereur avait convoqué une diète à Ratisbonne pour y faire élire son fils roi des Romains, c'est-à-dire lui assurer la succession de l'Empire; sur les conseils, et peut-être grâce à l'activité des envoyés français, le P. Joseph et Brûlart de Léon, les électeurs exigèrent le renvoi préalable de Wallenstein et de son armée, puis refusèrent leur voix au fils de Ferdinand (juillet-novembre 1630). L'année suivante Richelieu, en signant avec Gustave-Adolphe le traité de Berweld (janvier 1631), trouva un nouvel adversaire à opposer à l'empereur, sans avoir besoin d'intervenir lui-même.

Gustave-Adolphe, qui s'était illustré déjà par trois guerres glorieuses contre le Danemark, la Russie et la Pologne, s'engageait à descendre en Allemagne avec 30 000 fantassins et 6 000 chevaux; le roi de France promettait de contribuer à l'entretien de cette armée pour 400 000 écus par an. Le « roi de neige », comme l'appelait Ferdinand II, ne fondit pas, ainsi que s'en flattait l'empereur, « à l'approche du soleil impérial ».

Gustave-Adolphe inaugure une tactique nouvelle : il fait la guerre à coups de foudre. Il débarque en Poméranie, s'empare des places fortes de cette province et de celles du Mecklembourg, remporte près de Leipzig la grande victoire de Breitenfeld (7 septembre 1631), bat sur le Lech Tilly, qui est tué (avril 1632), et se trouve maître de l'Allemagne depuis la Baltique jusqu'en Bavière, depuis le Rhin jusqu'en Bohême. La Saxe devient le principal théâtre de la guerre. A la bataille de Lutzen, qu'il gagna contre Wallenstein (16 novembre 1632), il s'élance, à la tête de sa cavalerie, au plus fort de la mêlée, sans autre armure pour le couvrir qu'une simple casaque de buffle. Il tombe, « emportant dans le tombeau le nom de *Grand*, les regrets du Nord et l'estime de ses ennemis ». (VOLTAIRE.)

A la période suédoise de la guerre de Trente ans (1630-1635) va succéder la période française.

Première partie de la période française (1635-1643). Alliances et forces de la France. — Jusque-là, Richelieu avait évité de « lever le masque » et lutté indirectement avec la maison d'Autriche; mais quand Gustave-Adolphe eut été tué à Lutzen, que la maison d'Autriche eut été débarrassée, par la mort de Wallenstein, d'un serviteur gênant (février 1634), que les Suédois eurent été écrasés à Nordlingen (septembre 1634), que les électeurs de Saxe et de Brandebourg eurent signé la paix de Prague, le moment parut venu où la guerre directe de la France contre l'Empire et l'Espagne ne pouvait plus être retardée. L'indépendance de l'Allemagne et la liberté de l'Europe étaient à ce prix.



Henri de Lorraine, comte d'Harcourt,
gravé d'après [illegible]

Prévoyant la guerre comme inévitable, Richelieu s'était employé à s'assurer des alliances. En 1633, le marquis de Feuquières signa à Heilbronn avec les représentants de la Ligue protestante d'Allemagne un traité par lequel elle s'engageait à mettre sur pied, moyennant un subside d'un million de livres, 30 000 hommes d'infanterie et 6 000 cavaliers; puis il alla visiter les électeurs de Saxe et de Brandebourg, qui s'étaient rangés du côté de l'empereur par crainte de la Suède : n'ayant pu les ramener, il s'attacha du moins cette dernière puissance. En 1634, un autre diplomate, le comte d'Avaux, fut envoyé

Bernard de Saxe-Weimar,
[illegible]

(1) **La guerre de Trente ans.** — [illegible] Trente et la création de l'ordre des jésuites, avaient repris une très [illegible] triche et en Bavière, et l'université d'Ingolstadt était devenue comme leur citadelle. Quant aux protestants, ils avaient, malgré les prescriptions de la paix d'Augsbourg, multiplié les sécularisations, d'où des conflits incessants entre eux et les catholiques. Enfin, le duc de Styrie, Ferdinand, petit-neveu de Charles Quint, chef de la branche autrichienne de la maison de Habsbourg, [illegible] maine, qu'il considérait comme la base du droit public, soutenait de toutes ses forces les catholiques : la reconstitution de l'unité religieuse devait, dans sa pensée, rétablir son hégémonie dans l'Allemagne fédérale et fonder l'unité dans ses États héréditaires peuplés de nationalités hétérogènes. Les calvinistes menacés formèrent sous l'autorité de l'électeur palatin Frédéric V une *Union évangélique*, à laquelle les catholiques opposèrent l'année suivante une *Sainte Ligue* présidée par le duc Maximilien de Bavière et encouragée par l'Autriche. Le conflit entre les deux ligues faillit éclater à l'occasion de la succession de Clèves et de Juliers (voir t. Ier, p. 400), mais la mort de Henri IV (1610) suspendit l'ouverture des hostilités qui n'éclatèrent que dix ans plus tard et sur un point opposé, en Bohême.

par Richelieu en mission dans les États slaves et scandinaves pour y affermir l'influence française. L'année suivante le président de Bellièvre se rendit en Italie pour engager les ducs de Parme, de Mantoue, de Modène, le grand-duc de Toscane, le pape Urbain VIII, les républiques de Venise et de Gênes à entrer dans une ligue qui aurait pour but l'affranchissement de la péninsule; il n'y réussit qu'imparfaitement. Cependant, ces laborieuses négociations aboutirent en 1635 à la conclusion d'importants traités d'alliance : traité de *Saint-Germain* (28 octobre 1635) avec Bernard de Saxe-Weimar, lieutenant de Gustave-Adolphe, qui tenait la campagne en Alsace avec une armée aguerrie; moyennant 4 millions par an et la promesse du landgraviat d'Alsace à titre de fief français, s'il en faisait la conquête, Bernard devait entretenir contre la maison d'Autriche 6000 cavaliers et 12000 fantassins (1); — traité de *Compiègne* avec la Suède; — traité de *Paris* (8 février 1635) avec les Provinces-Unies pour lutter de concert et partager à la paix les Pays-Bas espagnols : l'Artois, la Flandre, le Hainaut, Namur et le Luxembourg formaient la part de la France; — traité de *Rivoli* (11 juillet 1635) avec le duc de Savoie Victor-Amédée Ier, dont on achetait l'appui par la promesse du duché de Milan et auquel accédèrent bientôt les ducs de Parme et de Mantoue.

Le maréchal de Guébriant, gravure de Grég. Huret.

C'était une véritable ligue qui se formait contre la maison d'Autriche et, pour la soutenir, Richelieu mit sur pied 150000 combattants qui furent dirigés à la fois vers les Pays-Bas, le Rhin, l'Allemagne, l'Italie et les Pyrénées.

La guerre commença presque simultanément sur la frontière du Nord, d'Alsace et de Franche-Comté, et s'étendit ensuite en Italie, en Espagne et sur mer.

Au *nord*, la brillante victoire d'Avein, près de Liége (mai 1635), fut suivie d'un retour offensif des Espagnols qui pénétrèrent en France jusqu'à Corbie (1636), jetèrent l'alarme dans Paris, mais s'arrêtèrent devant l'élan patriotique que Richelieu avait su inspirer à la population soulevée, à qui il se montra sans suite et sans gardes. Louis XIII se trouva à la tête de 40000 hommes; Corbie fut repris (14 novembre 1636) et les Espagnols repoussés loin de la frontière.

A l'*est*, une tentative d'invasion en Bourgogne est brisée par l'héroïque résistance du comte de Rantzau à Saint-Jean-de-Losne (1636). Peu à peu la France reprend l'avantage. Arras est assiégé et pris par les maréchaux de la Meilleraie, de Châtillon et de Chaulnes (9 août 1640) : c'est une perte irréparable pour l'Espagne et le prélude de la conquête définitive de l'Artois; mais nos progrès sont entravés de ce côté par les dissensions intestines des Provinces-Unies, où tout un parti se montrait hostile à notre alliance.

En *Alsace*, Bernard de Saxe-Weimar se signale par de rapides succès; après avoir battu les Impériaux à Rheinfeld, il prend Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin. Il commençait à supporter impatiemment la tutelle de Richelieu, quand la mort vint l'emporter, à trente-huit ans (1639). Le cardinal traite aussitôt avec ses lieutenants, qui lui rendent (convention de Brisach, 9 octobre 1639) ses troupes et ses conquêtes. L'armée weimarienne, à la tête de laquelle il met un chef habile, le maréchal de Guébriant, conserve à la France l'Alsace, les villes frontières, Fribourg-en-Brisgau, pénètre en Allemagne, impose au landgraviat de Hesse un pacte d'alliance (1640) et, réunie au Suédois Banner, occupe Ratisbonne. Banner succombe alors aux suites d'une blessure, mais ce grand capitaine rencontre un successeur digne de lui dans un soldat de fortune, élève comme lui de Gustave-Adolphe, Torstenson. Guébriant gagne sur l'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur, et sur Piccolomini, général des Impériaux, la bataille de Wolfenbuttel (duché de Brunswick, sur l'Ocker, 25 juin 1641); puis, dans l'électorat de Cologne, une autre victoire plus importante encore, celle de Kempen (17 janvier 1642) sur le général Lamboi, qui est envoyé prisonnier à Paris avec 160 drapeaux et cornettes. 8000 à 9000 Impériaux avaient été pris ou tués.

En *Italie*, les opérations militaires sont d'abord conduites avec vigueur et succès, et le duc de Savoie Victor-Amédée gagne sur Legangez la bataille du Tessin (juin 1636). Après sa mort, sa veuve Christine, fille de Henri IV, implore le secours de la France contre ses beaux-frères, le prince Thomas de Carignan et le cardinal Maurice, qui lui disputent le pouvoir avec l'aide de l'Espagne. Richelieu lui donne comme défenseur Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui bat les Espagnols à Casal (1640), reprend Turin, et est encore vainqueur à Ivrée. Au centre de l'Italie, le cardinal envoie à Rome Hugues de Lionne, neveu d'Abel Servien, pour tenter de réconcilier le pape Urbain VIII avec le duc de Parme, qui lui disputait le duché de Castro, et de les tourner tous deux contre la maison d'Autriche.

L'Espagne perd encore la Catalogne, le Portugal, le Roussillon. Les Catalans, dont les privilèges étaient méconnus, massacrent leur vice-roi, le comte de Santa-Colonna, et se donnent à la France par le traité de Barcelone, en haine des Castillans (16 décembre 1640). En même temps le Portugal, que Philippe II a incorporé à la monarchie espagnole, s'arrache à soixante ans d'oppression et se déclare indépendant en proclamant roi le duc de Bragance, sous le nom de Jean IV : Richelieu se hâte de reconnaître le nouveau souverain et de s'allier avec lui (1er juin 1641). Enfin Louis XIII, accompagné de son favori Cinq-Mars et suivi de Richelieu, se rend dans le Roussillon : il y est témoin de la prise de Perpignan qu'investit le maréchal de la Meilleraie : le Roussillon est définitivement acquis à la France (septembre 1642).

Pendant que nos armées étaient victorieuses sur le Rhin comme aux Pyrénées, sur *mer*, Sourdis, archevêque de Bordeaux, commandait une flotte qui remporta une victoire navale en vue de Fontarabie (1638) et ravagea les côtes de l'Espagne et de Naples. La France devenait une puissance maritime.

La situation à la mort de Richelieu. — Ainsi en 1642 la France était victorieuse sur les bords du Rhin, retenait dans son alliance la Suède, les Provinces-Unies et le Portugal, protégeait la maison de Savoie. La conquête d'Arras nous ouvrait le chemin des Flandres, et la possession de Pignerol nous donnait une *porte sur l'Italie* (1632), cependant que la révolte de Gaston d'Orléans avait provoqué l'occupation de la Lorraine (1634), et, depuis la mort de

(1) Le P. Joseph, discutant avec Bernard de Saxe-Weimar les mouvements de l'armée qu'il commandait et montrant du doigt sur la carte l'endroit où il fallait traverser le Rhin, Bernard l'interrompit en lui disant : « Mais, mon Père, votre doigt n'est pas un pont! »

Le mérite des négociations qui firent passer les Weimariens à la solde de la France revient aussi au Béarnais Jean de Gassion, le futur maréchal de France, qui avait servi sous Gustave-Adolphe, à la tête du « régiment de Gassion », et sous Bernard de Saxe-Weimar. Richelieu voulut l'attacher à sa personne, mais le P. Joseph, qui le redoutait, s'y opposa.

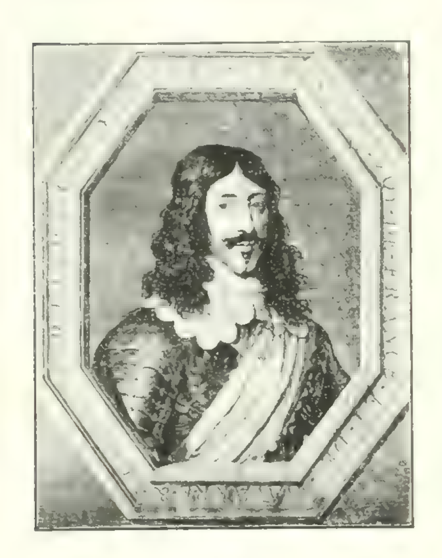
Bernard de Saxe-Weimar, la France s'ouvrait une entrée en Allemagne (par Brisach, 1638). Enfin, à défaut de la Navarre, le Roussillon était entamé. En 1642, il ne manquait donc à la réalisation du plan formé dès 1629 que des détails insignifiants. Aussi la postérité a-t-elle ratifié le jugement que Voiture portait sur Richelieu : « Tant que le cardinal a présidé à nos affaires, il n'y a pas un voisin sur lequel la France n'ait gagné des places et des batailles. Tous ceux qui ont quelques gouttes de sang français dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays ne pourront lire ces choses sans s'affectionner à lui. »



Louis XIII, par un artiste inconnu (Galerie des Offices, Florence).

« Il y a longtemps, écrivait-il le 9 juin 1626 au cardinal, que je vous ai dit qu'il fallait fortifier mon conseil; c'est vous qui avez toujours reculé, de peur des changements; mais il n'est plus temps de s'amuser à tout ce qu'on vous en dira; c'est assez que c'est moi qui le veux... Ne vous amusez point à tout ce qu'on vous en dira; je dissiperai toutes les calomnies qu'on saurait dire contre vous, faisant connaître que c'est moi qui veux que ceux qui sont dans mon conseil aient habitude avec vous. Assurez-vous que je ne changerai jamais et que quiconque vous attaquera, vous m'aurez pour second. »

Richelieu fut secondé dans son



Louis XIII, portrait gravé d'après Ph. de Champaigne.



Anne d'Autriche (Galerie des Offices, Florence).

II. — L'ADMINISTRATION DE RICHELIEU

Richelieu et Louis XIII. Le P. Joseph. — On a longtemps admis que Louis XIII, prince sans volonté, a constamment subi l'ascendant de son premier ministre, sans jamais lui témoigner la moindre sympathie : c'est là une opinion démentie par les faits et par l'étude des documents. Louis XIII, qui se souvenait du rôle joué par l'évêque de Luçon au temps de ses démêlés avec sa mère, ne l'accueillit d'abord qu'avec défiance et ne consentit pas volontiers à l'entrée du cardinal au conseil : ses sentiments furent tout autres à partir du jour où il eut apprécié son premier ministre.

Louis XIII ne fut pas un souverain passif, indolent, résigné de mauvaise grâce à la domination de Richelieu, mais un prince actif, adonné aux fougueux exercices du corps, excellent soldat, maître de lui-même, ayant une volonté personnelle, appliqué aux affaires, collaborant avec le cardinal à une tâche dont il comprenait la grandeur, lui donnant plus d'une fois des ordres et ne se ralliant pas toujours à ses avis.

Si Louis XIII n'avait pas approuvé dans son ensemble la politique de Richelieu, comment aurait-il résisté si longtemps à la pression de sa mère, d'Anne d'Autriche, de Gaston d'Orléans, enfin de toute cette noblesse qui ne cessait de demander le renvoi du ministre? Qui pourra jamais dire la part qui revient au roi dans les décisions exécutées par Richelieu et qui ont préparé la monarchie absolue? Il s'efface volontairement, peut-être parce qu'il juge plus habile de mettre en avant son ministre, mais il comprend toute l'importance d'une administration et d'une diplomatie auxquelles il prête l'appui le plus conscient et le plus énergique.

œuvre par des hommes tout dévoués et dont le plus remarquable, celui dont la collaboration lui fut particulièrement utile, est un personnage resté célèbre dans l'histoire sous le nom d'*Éminence grise*. François Le Clerc du Tremblay (1577-1638), en religion le *P. Joseph*, avait en 1599 abandonné une brillante position mondaine pour entrer dans les ordres. Emporté par l'ardeur de sa foi, il rêva d'abord une croisade de toutes les puissances chrétiennes pour reconquérir Jérusalem; mais n'ayant pu convertir à son projet ni Philippe III ni même le pape Paul V, il se contenta de multiplier en Orient l'envoi de missionnaires dont le zèle répandit l'influence française en Grèce, en Asie Mineure, en Perse et au Maroc. Du jour où il connut Richelieu, il devint le docile instrument des desseins du cardinal. Il s'en sépara pourtant au début, parce qu'il répugnait aux alliances protestantes d'Allemagne et désirait se rapprocher de l'Autriche contre l'Espagne. Mais après la diète de Ratisbonne, il fit litière de ses idées personnelles et déclara à l'empereur une guerre diplomatique sans trêve Il mena presque seul une négociation sans résultat pour gagner le célèbre Wallenstein. Il facilita par ses entrevues avec le chancelier suédois Oxenstiern (mai 1633) celle qui aboutit au traité de Compiègne. Enfin la convention qui, cette même année, engagea au service du roi Bernard de Saxe-Weimar est en partie son œuvre. Sans scrupule sur le choix des moyens, il en justifiait l'emploi par ce raisonnement subtil : « C'est la Providence qui les envoie et on manquerait de foi dans la Providence si l'on hésitait à s'en servir. » Mort trop tôt pour voir le succès complet de ses efforts, il eut, pendant sa dernière maladie, la joie d'apprendre la prise de Brisach.



Le Père Joseph, par Michel Lasne.

Phot Goupil et Cie.

L'Éminence grise, par Gerome.



Louis XIII, bronze par Simon Guillain (Louvre).

Il y eut deux hommes en lui : le moine et le politique; l'un quelque peu chimérique, animé de l'esprit chrétien du moyen âge, de l'esprit des croisades; l'autre pratique et soucieux des intérêts temporels. Son zèle pour l'unité religieuse entretint sa haine contre les calvinistes; sa passion pour l'unité politique le poussa à haïr la domination espagnole. Travailleur infatigable, intelligence lucide, connaissant la cour et le peuple, fourbe et rusé, « policier » de premier ordre, il ne se livrait pas, s'emportait peu, mais agissait. Plus d'une fois il encouragea Richelieu démoralisé, doutant de son œuvre, en laquelle le P. Joseph avait une foi inébranlable, et c'est sur lui que le cardinal se reposait des détails d'exécution. « Il n'y a, disait-il, ni plénipotentiaire, ni ministre en Europe, qui puisse faire la barbe à ce capucin, et pourtant il y a belle prise. »

Claude Bouthillier, qui contribua tout spécialement à assurer à la France l'alliance de la Suède et de la Hollande; le cardinal de La Valette, qui se démit de son archevêché de Toulouse pour commander les armées en Allemagne, en Picardie



Anne d'Autriche, bronze par S. Guillain (Louvre).

et en Italie, l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, qui eut devant La Rochelle la direction des vivres et l'intendance de l'artillerie, accompagna Louis XIII en Piémont et devint chef du conseil du roi en l'armée navale : tels furent, après le P. Joseph, les plus précieux auxiliaires de Richelieu.

L'autorité royale. — La transformation de la monarchie féodale en monarchie absolue trouva un artisan des plus convaincus et des plus actifs en Richelieu, qui s'efforça de ruiner par tous les moyens les privilèges de l'aristocratie. Le cardinal abolit les dernières grandes charges qui donnaient encore à la noblesse une puissance apparente : l'amirauté, qu'il racheta en 1626 de Henri de Montmorency; la connétablie, qu'il supprima à la mort de Lesdiguières. Les princes du sang, ducs et pairs, occupaient naguère la première place dans les conseils du roi : ils furent supplantés par des fonctionnaires d'origine modeste, comme le chancelier, qui présida le conseil après en avoir été le greffier, et par les quatre secrétaires d'État, dont les attributions ne cessèrent de s'étendre pendant tout le XVIIe siècle.

Richelieu, on l'a vu, n'hésita à envoyer à l'échafaud ni les conspirateurs ni les duellistes. Il fit raser un très grand nombre de forteresses, inutiles à la défense du pays mais précieuses pour les seigneurs rebelles. Les « Grands Jours » de Poitiers décrétèrent de prise de corps deux cent vingt-trois gentilshommes (1634).

Le prévôt des marchands et les échevins de Paris, par Philippe de CHAMPAIGNE (Louvre).

Lebret peut écrire, dans son *Traité de la souveraineté des rois* (1632), que « la royauté est une suprême puissance déférée à un seul, qui donne le droit de commander absolument et qui n'a pour but que le repos et l'utilité publique »; que « la première marque de la souveraineté, c'est de ne dépendre que de Dieu seul »; qu'il n'appartient qu'au roi de faire les lois et ordonnances, de les modifier, de les interpréter, la consultation des Parlements et des grands officiers de la couronne n'étant qu'affaire de « bienséance »; que les États, généraux et provinciaux, ne sont pas contraires à la souveraineté du roi, puisqu'ils se tiennent sur son commandement et ne délibèrent que « par la forme de requêtes et de très humbles supplications ».

Le gouvernement de Henri IV avait été absolu en droit, tempéré en fait. Sous Richelieu, la centralisation administrative achève de détruire tous les privilèges féodaux, toutes les traces d'autonomie locale pour ne laisser subsister que la protection royale, et celle-ci va dégénérer en absolutisme.

A partir de 1614 les États généraux ne sont plus convoqués et c'est à des *assemblées de notables* que le gouvernement fait connaître ses vues. Richelieu, qui s'est montré impitoyable contre les seigneurs rebelles, n'en est pas moins très entiché de préjugés nobiliaires : les seigneurs disciplinés au profit de l'État devraient, selon lui, occuper des emplois dans l'administration et dans l'armée, fermées désormais à « ceux qui n'auront pas le bonheur d'être d'une naissance noble ». Et, quant au peuple, dont il ne se dissimule pas la condition, le cardinal ne le veut pas « trop à son aise », parce qu'on ne pourrait plus alors « le contenir dans les règles de son devoir », et que, moins cultivé, moins instruit que les deux autres ordres, « s'il n'était retenu par quelque nécessité, difficilement demeurerait-il dans les règles qui lui sont prescrites par la raison et par les lois ».

Ce n'est pas seulement par les officiers royaux que le cardinal réalisa ses idées politiques; il s'efforça d'agir sur l'opinion par le pamphlet et par un moyen tout nouveau, la presse. Au début de sa carrière politique, un pamphlétaire, Fancan, lui rendit les plus grands services contre les Brûlart, et la *Gazette* de Théophraste Renaudot rend aussi bien que le *Mercure de France*, des communiqués émanés du cardinal ou ministre ou dus à la plume du roi.

Le conseil du roi. — Un règlement rédigé par le chancelier Michel de Marillac (18 janvier 1630) fixa les attributions du *conseil d'État*. Le conseil se composait de conseillers *ordinaires*, au nombre de huit, siégeant toute l'année; de dix conseillers *semestres*, en fonctions pendant six mois; de treize conseillers *quatrimestres*, en fonctions pendant quatre mois seulement. Le conseil d'État fut dans les mains de Richelieu un des instruments les plus actifs de la centralisation administrative : c'est dans son sein qu'il choisissait les membres de ses tribunaux extraordinaires, si redoutables aux grands.

Gouverneurs et intendants. — Institués, à l'origine, pour exercer le commandement militaire dans les provinces de la frontière, les gouverneurs, qui se trouvaient être dans leur circonscription les seuls représentants du pouvoir royal, avaient peu à peu accaparé les attributions civiles et politiques les plus diverses. Ils s'étaient attribué un droit de juridiction, levaient des impôts, et étaient devenus, en fait, souverains maîtres dans leurs provinces. En droit, ils n'étaient cependant que de simples commissaires, que le roi était toujours libre de révoquer, mais ils se comportaient plutôt comme s'ils eussent été investis d'un office vénal et héréditaire. Richelieu les ramena à leurs fonctions militaires primitives et leur enleva toute autorité réelle par l'institution des intendants.

C'est à tort que l'on a attribué à Richelieu la création de cette fonction, dont on trouve l'origine dans les chevauchées des maîtres des requêtes (voir t. Ier, p. 336). Il existait déjà des intendants sous Henri II. On les qualifiait de « commissaires départis dans les généralités du royaume pour l'exécution des ordres du roi ». Mais Richelieu tira habilement parti de l'action de ces fonctionnaires, qui prirent le titre d'*intendants de justice, police et finances*, et il généralisa l'institution, que le code Michau réglementa en 1629.

Les intendants, dont la fonction devint permanente, pouvaient se faire assister, dans l'exercice de leur charge, par des subdélégués, qui dépendaient d'eux seuls.

Le Parlement. La justice. — Richelieu interdit au Parlement les remontrances écrites et supporta à peine les remontrances verbales. En 1641, le roi rappela, dans un lit de justice, que les cours avaient été uniquement établies pour rendre la justice et leur commanda d'enregistrer sans examen les édits sur les matières gouvernementales; il n'admit de remontrances que sur les édits bursaux.

Le Parlement de Paris étendait sa juridiction sur le territoire d'environ trente et un de nos départements actuels. Cour souveraine de justice, il connaissait des appels formés contre les décisions de toutes les juridictions du royaume; il constituait en même temps une cour de cassation en matière criminelle. Les autres Parlements, jusque-là au nombre de sept, avaient chacun pour ressort à peu près le territoire d'une province. Louis XIII en créa deux nouveaux : en 1620, celui de Pau, qui remplaça le conseil souverain de Béarn; en 1633, celui de Metz, qui succéda à la cour de justice des Trois-Évêchés.

Les présidiaux eurent désormais la même compétence, mais une grande confusion régnait encore entre les juridictions royales et les seigneuriales, d'où de fréquents règlements de juges, et il subsistait toujours de trop nombreuses juridictions d'exception : officialités, prévôts de la maréchaussée, table de marbre, amirauté, etc. Le payement des *épices* aux magistrats, qui ne fut réglé qu'en 1669, donnait toujours lieu à de regrettables abus.

Richelieu recourut trop souvent, pour obtenir la condamnation de ses ennemis, à la juridiction de *commissions extraordinaires*,

instituées en dehors des règles ordinaires de compétence, et il les composa de juges dont la partialité a laissé parfois un souvenir sinistre : tels furent Laffemas, qu'on surnomma le « bourreau du cardinal », et Laubardemont, qui se vantait de faire pendre un homme avec une seule ligne de son écriture. Ce dernier présida en 1634 la commission qui envoya au bûcher le curé de Loudun, Urbain Grandier, accusé d'avoir vendu son âme à Satan et, par ses maléfices, provoqué la possession diabolique des religieuses ursulines de Loudun.

Une grande ordonnance fut rédigée en 1629, sous l'inspiration du chancelier Michel de Marillac, conformément aux doléances des États généraux de 1614 et des assemblées de notables de Rouen (1617) et de Paris (1626). Composée de 461 articles, elle réformait utilement de nombreuses matières de droit civil, mais ses tendances novatrices la firent envisager avec défaveur et, quelques Parlements seulement l'ayant enregistrée, elle tomba dans le discrédit en même temps que le chancelier lui-même. C'est à peine si elle fut appliquée et on chercha à ridiculiser l'œuvre de Marillac en la désignant sous le nom de *Code Michau* par une allusion ironique au prénom de son auteur.

Les finances. — Les débuts du règne de Louis XIII avaient été fatals au trésor public, fraudé par les officiers de finances et dilapidé par les grands. Les rentiers, déja frustrés d'une partie de leurs arrérages, devaient consentir des commissions aux agents chargés du service s'ils voulaient percevoir le surplus; des intermédiaires sans scrupule, qu'on nomma des *cabalistes*, s'interposaient même entre les malheureux rentiers et les payeurs. Sous l'administration de Richelieu, les surintendants Marillac et Champigny créèrent (1624) une chambre de justice pour poursuivre les fermiers généraux, qui reversèrent 10 800 livres afin d'obtenir la révocation de cette juridiction extraordinaire. Le surintendant d'Effiat, qui succéda à Marillac, fut impuissant à améliorer une situation financière sans cesse compromise par les dépenses que nécessitait la politique extérieure : la dette publique s'éleva à plus de 400 millions en capital. L'accroissement des impôts faisait dire à Guy Patin (1637) : « J'ai peur qu'enfin on n'en mette sur les gueux qui se chauffent au soleil. »

Louis XIII ayant décidé de faire lever l'impôt par des élus dans tous les pays d'États, il résulta dans ces pays, jaloux de leurs prérogatives, une violente agitation, notamment en Bourgogne, où des vignerons de Dijon et des alentours se soulevèrent en chantant une chanson dont le refrain était *lanturelu :* les bourgeois réprimèrent l'émeute et le roi réduisit les franchises municipales de Dijon (1630).

Le 16 juillet 1639, le lieutenant particulier au bailliage de Coutances, Besnardière Poupinel, chargé d'établir la gabelle à Avranches, fut tué à l'instigation des sauniers. Ce fut le signal de la révolte des *Nu-pieds;* du nom de Jean-nu-pieds, « général de l'armée de souffrance », qu'on ne connaissait que par ses proclamations et dont le secrétaire était l'abbé Morel, vicaire de Saint-Saturnin, près d'Avranches. Gassion et Séguier reçurent la mission de rétablir l'ordre et s'en acquittèrent avec une rigueur impitoyable.

L'intendant Étienne Foulé, envoyé en Limousin par le chancelier Michel Le Tellier pour faire rentrer les taxes arriérées (1649), s'acquitta de sa mission avec une telle barbarie que ses jugements furent cassés par le Parlement de Bordeaux, mais son crédit à la cour le préserva du châtiment qu'il avait mérité.

L'armée. — Richelieu aurait voulu constituer une armée vraiment française, recrutée dans le pays même; mais, obligé d'obéir aux nécessités de sa politique, il eut encore à ses gages des armées étrangères. On donnait commission à des gentilshommes de lever un régiment ou une compagnie, dont ils recevaient le commandement.

Pour assurer du moins dans l'armée l'unité de direction, Richelieu créa un ministère de la guerre, dont le premier titulaire, Sublet de Noyers, réussit à imposer une hiérarchie régulière entre les chefs, ducs et pairs, maréchaux et mestres de camp, à régler leurs attributions respectives et à soumettre les officiers comme les soldats à une ferme discipline. Il fut prescrit que les régiments seraient divisés en bataillons et les bataillons en compagnies, mais cette règle fut imparfaitement appliquée.

La marine. — En 1626, Richelieu exposa à l'Assemblée des notables les motifs pour lesquels la France avait besoin d'une marine. Sur les canons des bâtiments royaux il fit graver la devise : *Ultima ratio regum.* Il sut profiter de l'exemple de l'Espagne, de la Hollande et de l'Angleterre, qui devaient leur prépondérance à leur puissance maritime et coloniale. Pour assurer la réalisation de son programme naval, il résolut d'assumer lui-même la charge de l'administration de la marine : il supprima la fonction de grand amiral de France et prit le titre de *grand maître et surintendant de la navigation.*



Les épices, par Abraham Bosse.

Il fut particulièrement secondé dans cette partie de son administration par l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis. Il lit faire une inspection des côtes par d'Infreville, agrandir et fortifier le port de Brest, établir à Brouage, au Havre, à Marseille des fonderies de canons. Il tira de la position naturelle du pays tous les avantages qu'elle comportait. « Il semble, a-t-il écrit, que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France par l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellents ports. » Il réussit à équiper deux flottes, l'une sur l'Océan (*Ponant*), l'autre sur la Méditerranée (*Levant*). Sur l'Océan, la France eut 67 navires, dont 20 de 600 tonneaux, tandis qu'elle ne disposait jadis que de 80 navires de 100 tonneaux, n'appartenant même pas à l'État; la *Couronne* (2000 tonneaux) fut mise en chantier. La marine du Levant ne comptait que des galères : Richelieu augmenta le nombre des bâtiments et celui des rameurs, et put bientôt contre-balancer sur la Méditerranée la puissance des Espagnols. Il renouvela aussi les anciens traités conclus avec la Porte, ouvrit des relations commerciales avec la Perse, envoya Du Chalard et Rasilly signer une alliance avec le sultan du Maroc. — Le phare du Cordouan, commencé en 1584, fut achevé en 1610.



Henri d'Escoubleau de Sourdis, par J. Picart.

La grandeur des résultats obtenus excitait l'admiration de Malherbe. « L'espace d'entre le Rhin et les Pyrénées, écrivait le poète à un ami, ne lui semble pas un assez grand champ pour les fleurs de lys. Il veut qu'elles occupent les deux bords de la Méditerranée. »

Malheureusement, sous le cardinal Mazarin, successeur de Richelieu comme premier ministre, les nécessités de la politique extérieure et la guerre civile firent perdre de vue la marine, qui déclina rapidement.

L'agriculture, le commerce et la colonisation. — L'agriculture n'occupa qu'une place très secondaire dans les préoccupations de Richelieu. Des lettres patentes confirmant les précédents édits sur le desséchement des marais, une ordonnance défendant aux troupes de faire étape dans les campagnes, voilà à peu près les seules mesures dont l'agriculture est redevable au cardinal. Par contre, l'accroissement incessant des dépenses, qui entraîna le relèvement de la taille et des aides, eut sur la situation des classes rurales une répercussion désastreuse. Presque ruinés, exaspérés par la faim, les paysans se révoltèrent sur divers points. La Saintonge donna le signal; en 1630 eut lieu en Bourgogne l'insurrection des *lanturelu;* en 1637 eut lieu dans le Périgord celle des *croquants;* en 1639, en Normandie, celle des *va-nu-pieds* (voir p. 19).

Richelieu s'attacha, comme Henri IV, à favoriser le commerce et l'industrie, accorda des privilèges à diverses manufactures, s'efforça de développer la fabrication des tissus, améliora les transports (achèvement du canal de Briare), réorganisa le service des postes, réglementa l'exploitation des mines et le desséchement des marais. L'admission de la clause à ordre dans la lettre de change fournit au commerce un nouveau moyen de crédit.

De même qu'il avait créé une marine nationale, Richelieu fit de grands efforts pour développer la marine marchande et le commerce d'outre-mer. Des mesures très efficaces furent ordonnées dans ce but par le code Michau, et Richelieu favorisa la fondation de colonies lointaines par la formation de grandes compagnies de commerce et de navigation, à l'imitation des Anglais et des Hollandais. Mais ces compagnies, qui ne groupaient que quelques marchands ou financiers locaux et dont les capitaux étaient en général insuffisants, n'eurent qu'une courte existence et ne contribuèrent que fort peu à accroître la richesse nationale.

L'une des régions où se portèrent le plus activement les efforts des commerçants fut l'Amérique du Nord. Champlain (voir t. Ier, p. 399) venait, en 1608, de jeter les fondations de Québec. Il intéressa à son œuvre Richelieu, qui provoqua la création, en 1626, de la compagnie du Morbihan, dont les privilèges étaient très étendus, mais se heurta à la résistance du Parlement de Bretagne qui ne voulut pas enregistrer l'édit de création. Une nouvelle société, fondée l'année suivante, la compagnie de la « Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée », ne fut pas plus heureuse; car, établie sur des bases trop larges, elle ne put même pas s'organiser. La Compagnie des « Cent associés de la Nouvelle-France » ou du Canada, constituée par un édit de 1628, dut une plus longue vitalité à une meilleure définition de son objet. L'héroïsme de Champlain et des colons français nous valut de pouvoir conserver encore le Canada. Québec, repris par les Anglais en 1628, nous fut rendu en 1632 par le traité de Saint-Germain.

Aux Antilles, le capitaine normand d'Esnambuc, après s'être emparé de l'île Saint-Christophe (1625), obtint l'année suivante la création d'une Compagnie qui devint (1635) la Compagnie des îles d'Amérique, après que d'Esnambuc eut occupé la Martinique. La compagnie fut reconstituée en 1642, et ses privilèges lui furent confirmés pour toutes les îles d'Amérique comprises entre le 10e et le 30e degré.

Des marchands rouennais firent divers voyages à la Guyane, à la recherche de l'or. Une compagnie de Rouen fut fondée en 1633 pour l'exploitation de ce pays et, en 1634, s'éleva la ville de Cayenne. Des marchands de Dieppe et de Rouen suivirent, sur la côte occidentale d'Afrique, les traces des Dieppois du XIVe siècle, et une « Compagnie normande » (1626) s'établit au Sénégal où elle fonda Saint-Louis. Deux autres compagnies partagèrent avec celle ci, de 1633 à 1635, le commerce de la côte.

En 1638, le Dieppois Salomon Gaubert prit possession de l'île de la Réunion. Son compatriote Régimont aborda à Madagascar en 1633; il s'associa en 1642 le capitaine Rigault, et, la même année, Richelieu créa en leur faveur la Compagnie des côtes orientales de l'Afrique, pour l'exploitation de Madagascar. Les premiers essais de colonisation dans la grande île furent dirigés par Pronis.


Phot. Hanfstaengl.
Portraits du cardinal de Richelieu, par Philippe DE CHAMPAIGNE (National Gallery).

Richelieu conclut des traités de commerce et de navigation avec le tsar et avec le roi de Danemark. Il fit rétablir à plusieurs reprises, sur la côte d'Algérie, le Bastion de France, qui avait été réoccupé et détruit. Il obtint du sultan du Maroc, en 1631, le droit d'envoyer des consuls dans ce pays. Le voyageur Tavernier fit d'importants voyages en Perse.



A. de Montchrétien, sieur de Vasteville.

L'économie politique. — En 1615, Antoine de Montchrétien, sieur de Vasteville, celui-là même qui se distingua comme écrivain tragique, dédia au roi et à la reine mère un *Traicté de l'Œconomie politique*. A la suite d'un duel, Montchrétien avait dû se retirer en Angleterre. Il en rapporta les observations qui lui fournirent la matière de son livre et il jeta les fondements de la science sociale qui lui doit son nom. Il arrivait à l'heure où l'on commençait à comprendre que la prospérité matérielle des États est soumise à des lois. Avant lui, Olivier de Serres, Sully et Laffemas s'étaient préoccupés de ce problème; mais ils manquaient de termes de comparaison : l'originalité du sieur de Vasteville fut de comparer la production française à celle de deux ou trois nations rivales. Il étudie successivement les manufactures, le commerce, la navigation. S'il ne formule pas de règles scientifiques, il donne, à côté de théories fausses, des vues générales souvent justes et des aperçus ingénieux.

L'œuvre de Richelieu. — A la fin du moyen âge, c'est l'Italie et l'Empire qui tiennent le premier rang dans l'histoire du monde. Au milieu du XVIe siècle, ce rôle prédominant passe à l'Espagne. Après Richelieu et grâce à lui, la France, forte au dedans, supplante la maison d'Autriche dans l'hégémonie de l'Europe.

Le cardinal, diplomate hors pair, logicien merveilleux, politique incomparable, réalisa la politique de Henri IV et prépara celle de Louis XIV. Pour mettre la France à l'abri des troubles qui l'avaient ruinée sous les derniers Valois, il fortifia par tous les moyens l'autorité royale. Les protestants considéraient que l'édit de Nantes leur donnait, en dehors de la liberté de conscience, une certaine indépendance politique : il les soumit. Les grands prétendaient braver le pouvoir royal : il envoya à la mort les plus compromis, fit raser les forteresses féodales et supprima les grandes charges militaires. Les Parlements résistaient au pouvoir royal : il les réduisit à l'obéissance. Les gouverneurs des provinces avaient un pouvoir presque absolu : il ne créa pas les intendants, mais il en augmenta le nombre, et ces serviteurs dociles réduisirent à rien la puissance des gouverneurs.

S'il fit la guerre à l'Autriche et à l'Espagne, unies par des liens de famille, ce fut pour éviter le retour des dangers que la France avait courus au temps de Charles Quint, alors qu'elle était enserrée par un même ennemi au sud, au nord et à l'est, et il fonda la situation diplomatique de la France en Europe. Il dota la France d'une marine qui fit ses premières preuves au siège de La Rochelle et put se mesurer avec les galères espagnoles pendant la guerre de Trente ans. Il favorisa l'expansion coloniale de la France.

Mais les nécessités de sa politique désorganisèrent les finances et, au nom de la raison d'État, il employa tous les moyens pour réaliser ses desseins (1). Il fut autoritaire, orgueilleux, vindicatif, violent,

1. De là sa déclaration romantique qu'on lui a attribuée : « Quand une fois j'ai pris une résolution, disait-il, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma robe rouge. »

impitoyable. Exclusivement occupé d'abattre au dehors la domination espagnole, au dedans l'influence des grands et des protestants, dur pour le peuple, en butte à l'animosité d'ennemis puissants, il ne se préoccupa jamais d'entourer la royauté d'institutions qui, en contre-balançant la toute-puissance du souverain, eussent prévenu le despotisme et les révolutions violentes.

Richelieu, qui se croyait des aptitudes littéraires, favorisa les gens de lettres et les artistes, agrandit la Sorbonne, fit élever le Palais Cardinal (Palais-Royal), fonda l'Académie française, l'Imprimerie royale, le Jardin des Plantes, le collège du Plessis (1).



Le cardinal de Richelieu, par Philippe DE CHAMPAIGNE (Louvre)

Mort de Richelieu (1642) et de Louis XIII (1643). — Richelieu succomba en 1642 à l'excès du travail et à la maladie. On voulait lui cacher son état, mais il appela un des médecins du roi : « Parlez-moi à cœur ouvert, lui dit-il, non en médecin, mais en ami. — Monseigneur, dans vingt-quatre heures vous serez mort ou guéri. — C'est parler cela, dit Richelieu, je vous entends ! » Quand le curé de Saint-Eustache, sa paroisse, lui présenta l'hostie : « Voilà mon juge, dit-il, je le prie de me condamner, si dans mon ministère je me suis proposé autre chose que le bien de la religion et de l'État. » — « Pardonnez-vous à vos ennemis? » lui demanda le curé. — « Je n'en eus d'autres que ceux de l'État. »

Louis XIII ne survécut guère à son premier ministre : il fut emporté le 14 mai 1643 par une tuberculose pulmonaire (2).



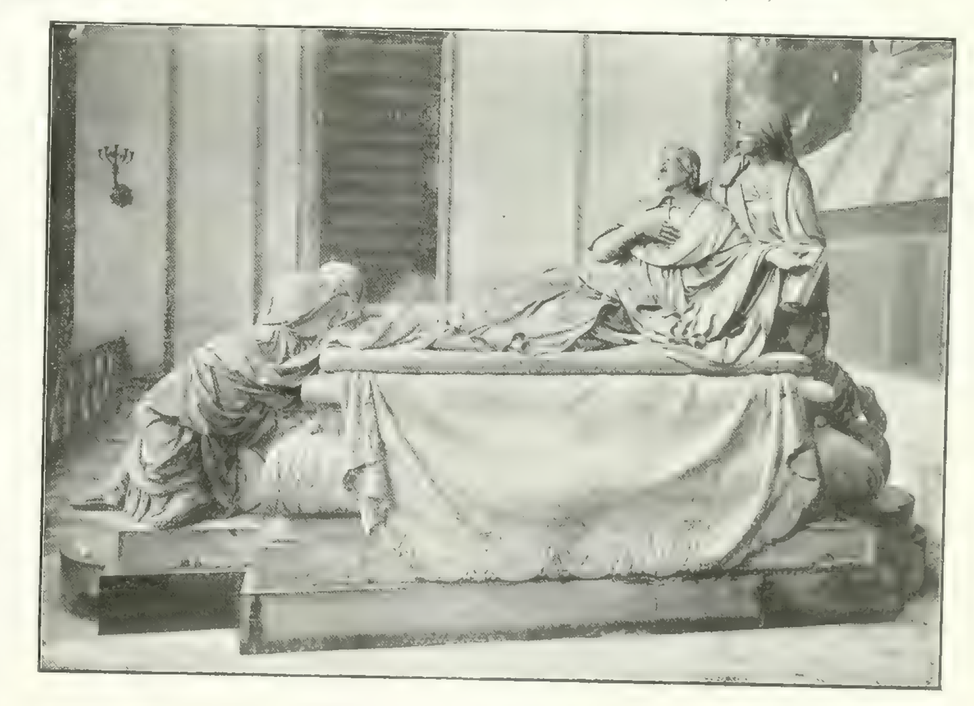
BIBLIOGRAPHIE

Sources : ARNAULD D'ANDILLY, *Mémoires*; — *Journal inédit, 1614-1620*, publ. par A. Halphen (1857). — AVAUX (comte d'), *Correspondance inédite avec son père, 1627-1642*, publ. par A. Boppe (1887). — BASSOMPIERRE (maréchal DE), *Journal de ma vie*, publ. par de Chanterac (1870-1877, 4 vol.). — BRIENNE, *Mémoires, 1615-1661*. — ESCOUBLEAU DE SOURDIS, *Correspondance*, publ. par Eug. Sue (1839, 3 vol.). — ESTRÉES (marquis D'), *Mémoires, 1610-1617* (1666). — FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires, 1609-1647* (1826, 2 vol.). — GOULAS (Nicolas), *Mémoires, 1627-1651*, publ. par Constant (1879-1882, 3 vol.). — HÉROARD (Jean), *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII, 1601-1628*, extraits par Soulié et de Barthélemy (1869, 2 vol.). — RICHELIEU, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, 1608-1642*, publ. par G. d'Avenel (1853-1877, 8 vol.). — *Maximes d'État et fragments politiques*, publ. par G. Hanotaux (1880). — MONTCHRÉTIEN, *Traité d'économie politique*, publ. par Th. Funck-Brentano (1889). — MONTGLAT, *Mémoires, 1610-1668* (Amsterdam, 1727-1728, 4 vol.). — MOTTEVILLE (Mme DE), *Mémoires*, publ. par Riaux (1855, 4 vol.). — PONTCHARTRAIN (DE), *Mémoires, 1610-1620* (La Haye, 1720, 2 vol.). — PONTIS, *Mémoires, 1600-1652*. — RAPINE (Florimond), *Relation des États généraux de 1614* (1651). — RICHELIEU, *Mémoires*, publ. par la Société de l'Histoire de France (t. I-II, 1907-1909). — ROHAN (duc DE), *Mémoires, 1611-1629* (Amsterdam, 1644); *Mémoires et lettres*, publ. [illegible] (1758, 3 vol.). — S[illegible], *Portraits des trois premiers Bourbons*. — SÉGUIER (le chancelier), *Diaire ou Journal de voyage en Normandie après la sédition des Nu-pieds (1639-1640)* publ. par A. Floquet (Rouen, 1842). — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, publ. par P. Paris et de Monmerqué (1857-1865, 6 vol.). — TALON (Omer), *Mémoires, 1630-1649*.

Ouvrages à consulter : ANQUEZ (L.), *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France, 1573-1622* (1859). — ARCÈRE, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis* (La Rochelle, 1756-1757, 2 v.). — AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue* (1884-1890, 4 v.). — BATIFFOL, *Louis XIII à vingt ans* (1910); — *La Vie intime d'une reine de France au XVIIe s.* (1906). — *Richelieu et la question d'Alsace* (« Rev. hist. », 1921). — BAZIN (A.), *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin, 1610-1661* (2e éd. 1846, 4 vol.). — BEAUCHAMP (comte DE), *Louis XIII d'après sa correspondance* (1902). — CAILLET, *L'Administration en France sous le ministère de Richelieu* (2e éd., 1860, 2 vol.). — CALLOT, *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle* (La Rochelle, 1847). — FAGNIEZ (Gustave), *Le Père Joseph et Richelieu, 1577-1638* (1894, 2 vol.). — GRAVIER (Gabriel), *Vie de Samuel Champlain, fondateur de la Nouvelle France* (1900). — HANOTAUX (Gabriel), *Histoire du cardinal de Richelieu* (t. I et II, 1896-1903); — *Origines de l'institution des intendants de province* (1884). — JOURDAN (J.-B.-E.), *Éphémérides historiques de La Rochelle* (La Rochelle, 1861-1871, 2 vol.). — LACROIX (abbé L.), *Richelieu à Luçon; sa jeunesse, son épiscopat* (1898). — MUN (Gabriel DE), *Richelieu et la maison de Savoie* (1907). — NOAILLES (vicomte DE), *Épisodes de la guerre de Trente ans. Bernard de Saxe-Weimar* (1908). — ROTT (Ed.), *L'Affaire de la Valteline* (1906). — SALONE (Émile), *La Colonisation de la Nouvelle-France* (1908). — TOPIN (Marius), *Louis XIII et Richelieu* (1876). — ZELLER (Berthold), *La Minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Sully, 1610-1612* (1892); — *Marie de Médicis et Villeroy* (1897); — *Marie de Médicis chef du conseil* (1898); — *Le Connétable de Luynes; Montauban et la Valteline* (1879); — *Richelieu ministre* (1899); — *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624* (1880).

(1) Voir plus loin, même Livre X, chap. IV : *La Vie intellectuelle et sociale au temps de Richelieu et de Mazarin.*

(2) Et non par un empoisonnement criminel, comme l'avait insinué l'ambassadeur de Venise en France et comme le voulait une légende alors fort en vogue.



Le tombeau du cardinal de Richelieu, par GIRARDON (Sorbonne)

III. — LA MINORITÉ DE LOUIS XIV ET LE MINISTÈRE DE MAZARIN (1643-1661)

Divisions du règne de Louis XIV. — Louis XIV, fils aîné de Louis XIII, n'avait pas encore cinq ans lorsqu'il succéda à son père sous la régence d'Anne d'Autriche.


Sceau de Louis XIV.

Ce règne important (1643-1715) peut se diviser en quatre périodes bien distinctes :

Première période, 1643-1661 : Louis XIV est mineur. Les troubles civils menacent l'œuvre de Richelieu, comme sous la minorité de Louis XIII ils ont menacé l'œuvre de Henri IV. Mazarin triomphe des rebelles à l'intérieur et abaisse définitivement la maison d'Autriche (paix de Westphalie et des Pyrénées).

Deuxième période, 1661-1678 : Louis XIV gouverne par lui-même. Secondé par des hommes illustres dans l'administration et dans les armes, il organise la monarchie absolue et devient, après la paix de Nimègue, l'arbitre de l'Europe.

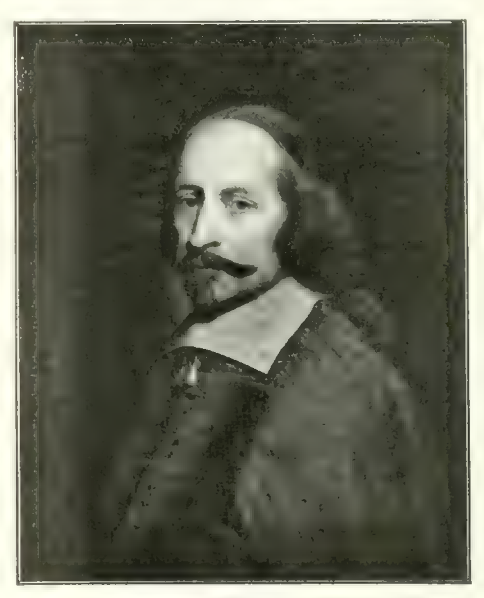
Troisième période, 1678-1698 : Louis XIV abuse de sa force et arme l'Europe contre lui. A la paix de Ryswick, la France rend ses conquêtes, mais elle reste encore au premier rang des puissances.

Quatrième période, 1698-1715 : La guerre de la succession d'Espagne le lui fait perdre ; la paix d'Utrecht laisse intact l'honneur national, mais la France est épuisée et, à la mort du roi, le pays est en proie à la plus profonde misère.

Mazarin. — Louis XIII avait confié la régence à Anne d'Autriche, mais en instituant auprès d'elle un conseil dont Mazarin devait faire partie. Le 18 mai 1643, le Parlement annula le testament du roi défunt, à la demande de la reine mère, à qui il confia la régence. Mais, à l'étonnement général, Anne donna toute sa confiance au protégé de son ennemi, le feu cardinal de Richelieu, et elle devait subir l'ascendant de l'Italien au point qu'elle contracta peut-être avec lui un mariage secret.

Giulio Mazarini, dit Mazarin, naquit en 1602 à Piscina, dans les Abruzzes. Petit-fils d'un artisan sicilien, fils du camérier d'un grand seigneur romain, il fut d'abord soldat dans l'armée pontificale, puis entra au service du nonce Pancirola. Il eut la bonne fortune de rencontrer Richelieu en Italie. Frappé de l'esprit délié et souple du jeune diplomate, le cardinal l'emmena en France, le chargea de plusieurs missions importantes, dont il le récompensa par la barrette, bien que l'Italien n'eût jamais reçu les ordres, et, en mourant, le désigna à Louis XIII pour le remplacer.

Mazarin rendit de grands services à la France, qui lui est redevable de la paix de Westphalie et du traité des Pyrénées, c'est-à-dire de l'abaissement définitif de la maison d'Autriche. Mais si, négociateur habile, il continua heureusement la politique extérieure de Richelieu, à l'intérieur son administration fut déplorable. Rapace, dilapidateur et déloyal, il ne chercha jamais à soulager la misère publique et il accrut sa propre fortune aux dépens de l'État ruiné. Dissimulé, défiant, il prisait avant tout l'habileté, estimant ceux qui savent tirer profit des circonstances et des hommes. « Il se conduisait non d'après ses affections ou ses répugnances, mais d'après ses calculs.... Avant d'accorder sa confiance à quelqu'un, il demandait : « Est-il heureux ? » Ce n'était point de sa part une aveugle soumission aux chances du sort ; pour lui, *être heureux* signifiait avoir l'esprit qui prépare la fortune et le caractère qui la maîtrise » (Mignet).

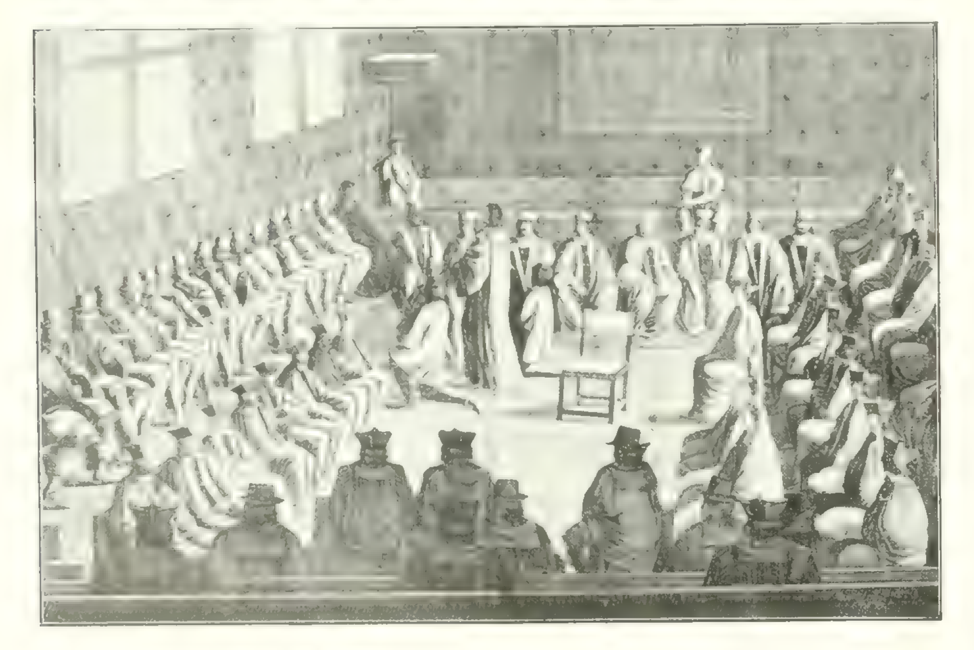

Phot. Braun, Clément et Cie.
Mazarin, par Mignard (Musée de Chantilly).

« Son esprit, a écrit La Rochefoucauld, était grand, laborieux, insinuant et plein d'artifice ; son humeur était souple ; on peut dire même qu'il n'en avait point, et que, selon son utilité, il savait feindre toutes sortes de personnages. Il savait éluder les prétentions de ceux qui lui demandaient des grâces en leur en faisant espérer de plus grandes, et il leur accordait souvent par faiblesse ce qu'il n'avait jamais eu l'intention de leur donner. Il avait de petites vues, même dans ses plus grands projets ; et, au contraire du cardinal de Richelieu, qui avait l'esprit hardi et le cœur timide, le cardinal de Mazarin avait plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit. Il cachait son ambition et son avarice sous une modération affectée. »

Durant plus de la moitié de sa vie, jamais autorité ne fut plus contestée que la sienne. Malgré son envie de plaire à tous, il fut constamment en butte aux railleries de ses adversaires et même aux plus grossières invectives. On se moquait de sa prononciation défectueuse ; on composait contre lui, surtout pendant la Fronde, ces innombrables pamphlets, satires, libelles, en prose et en vers, que l'on a recueillis sous le nom de *mazarinades*. L'astucieux ministre se contentait de dire : « Laissons parler et faisons », ou bien : « Ils chantent, donc ils payeront » ; il ne se décourageait jamais et laissait faire au temps.

Il cédait sans honte à la force, estimant que résister est parfois une maladresse. S'il se croyait faible, il s'inclinait ; s'il se sentait le plus fort, il envoyait les gens à la Bastille. Sa patience finissait par triompher de tous les obstacles, parce qu'elle lassait et usait celle des autres.

Cabale des Importants (1643). — « Sur les degrés du trône, d'où l'âpre cardinal de Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, on voyait alors, dit le cardinal de Retz, un successeur doux et bénin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permît pas de s'humilier, autant qu'il l'eût souhaité, devant tout le monde. » Cette humilité de Mazarin, qu'on prit pour de la timidité, encouragea les intrigues. La duchesse de Chevreuse reparut à la Cour, se flattant, maintenant que Richelieu n'était plus, de reprendre tout son ascendant sur l'esprit de la régente. Tous ceux qui se donnaient comme les fidèles d'Anne d'Autriche prenaient des airs de victimes réhabilitées, mais leur modestie n'égalait pas leur prétendu mérite, et on les appelait les *Importants*. C'étaient en premier lieu le petit-fils naturel de Henri IV, le duc de Beaufort, bientôt surnommé le *Roi des Halles*, dont il empruntait effectivement le langage, et


Séance du Parlement sous la régence d'Anne d'Autriche.

le duc de Mercœur : tous deux, parlant haut et fort, s'agitaient en compagnie de leur père César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. C'étaient ensuite le jeune prince de Marsillac, plus tard duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes;* l'évêque de Beauvais, Potier, premier aumônier de la reine et secrétaire d'État, que Retz qualifie de « bête mitrée ».

Mais tous ces intrigants, qui voulaient profiter de la minorité du roi pour reconquérir les privilèges dont ils avaient été dépouillés, comptaient sans Mazarin : celui-ci ayant été l'objet d'une tentative d'assassinat, Anne d'Autriche donna pleins pouvoirs à son ministre, qui fit jeter Beaufort à Vincennes et exiler ou emprisonner les autres *Importants*, y compris son ancienne amie, la duchesse de Chevreuse (2 septembre 1643).



Phot. Braun, Clément et Cie.

Mazarin, par VETTER (Musée du Luxembourg)

Mazarin et la maison d'Autriche. — Aux prises avec les difficultés intérieures, Mazarin qui avait « le cœur plus français que le langage », comme il le disait lui-même, ne put tout d'abord que songer à soutenir la guerre que lui avait léguée Richelieu. Peu à peu, ses vues se précisèrent et ses projets se groupèrent autour de deux idées maîtresses. La première, qu'il tenait de son prédécesseur, était l'acquisition des frontières naturelles, surtout vers le nord. « L'acquisition des Pays-Bas, écrira-t-il en 1646 aux plénipotentiaires français, formera à la ville de Paris un boulevard inexpugnable ; ce serait alors véritablement qu'on pourrait l'appeler le cœur de la France... La maison d'Autriche ne pourrait plus nuire à la France, tandis que, dans les Pays-Bas, une bataille perdue sur la Somme répand l'épouvante à Paris... L'Espagne serait bridée... La France n'ayant rien du côté des Flandres et de l'Allemagne qui pût occuper ses forces, on laisse à juger de quoi elles seraient capables si nous ne les employions qu'en Espagne et en Italie. » Cette préoccupation est si forte chez Mazarin qu'il offrira en 1646 de céder aux Espagnols, « par mariage ou autrement », la Catalogne et le Roussillon en échange des Pays-Bas et de la Franche-Comté.



César, duc de Vendôme, bâtard de Henri IV.



Le maréchal de Gassion,
gravure d'EDELINCK.

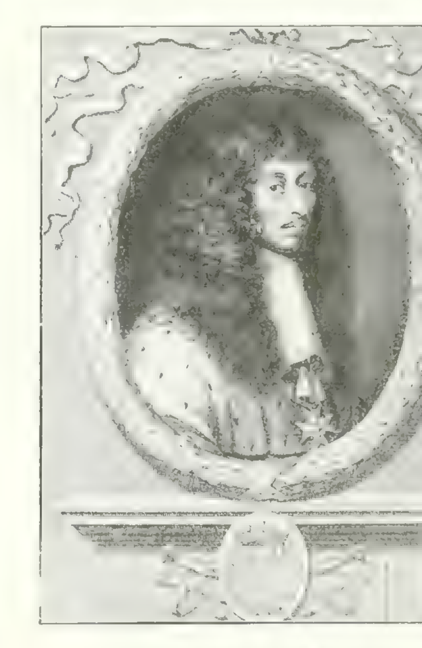


Le duc de Beaufort,
par DE LARMESSIN

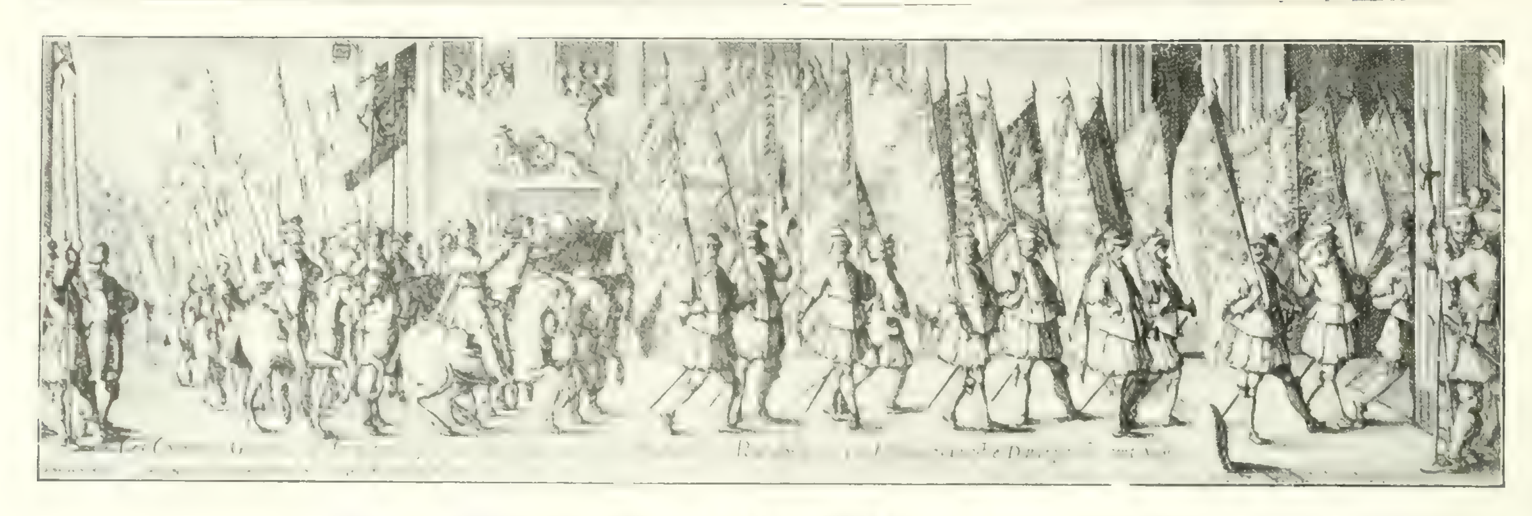
Une fois l'Espagne réduite à l'impuissance par la perte de ses positions avancées, la maison d'Autriche serait paralysée par l'intervention continuelle de la France dans les affaires d'Allemagne : c'est là la seconde idée directrice de la diplomatie de Mazarin. Tout d'abord il veut que le roi de France soit au nombre des princes germaniques et puisse ainsi aspirer à la couronne impériale, dont le prestige lui donnerait une primauté incontestée : il créera donc en Allemagne même une puissance nouvelle, une ligue de princes capable de contre-balancer l'action de l'Autriche. Cette conception devait devenir une des règles de la politique française : elle sera reprise par Napoléon Ier.

Condé. Bataille de Rocroi (1643). — Richelieu avait laissé partout nos armes victorieuses, mais il fallait l'emporter définitivement, assurer la victoire sur tous les points où la France était en contact avec l'Espagne et l'Autriche : aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Catalogne.

Encouragés par la mort de Richelieu, les Espagnols vinrent attaquer la France par la Champagne et investir Rocroi (19 mai 1643), qui couvrait notre frontière du côté des Ardennes, pour marcher de là sur Paris. Leur armée (26000 hommes) avait à sa tête don Francisco de Mellos, gouverneur des Pays-Bas, et le comte de Fuentès, général octogénaire et perclus. L'armée française (20000 hommes, dont 5000 cavaliers) était commandée par un général de vingt-deux ans, le duc d'Enghien, que secon-



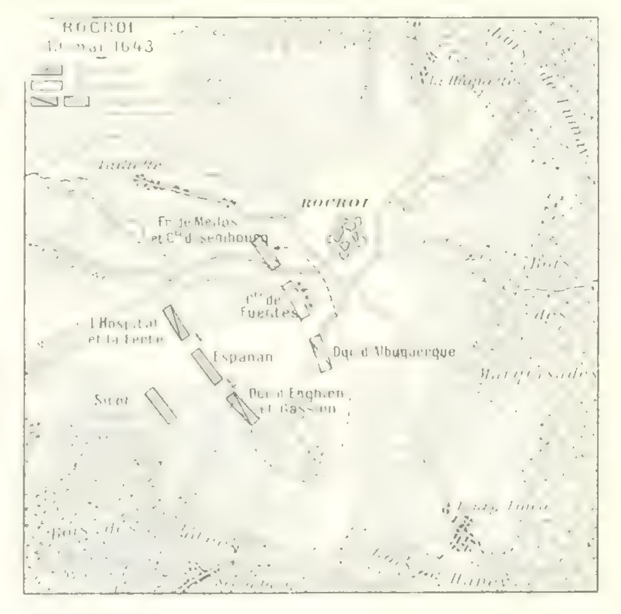
Le grand Condé, par NANTEUIL.



Cornettes, guidons et drapeaux ennemis pris à la bataille de Rocroi et portés à Notre Dame.

daient le maréchal de L'Hôpital, Gassion et Sirot.

Louis de Bourbon, duc d'Enghien, plus tard prince de Condé, cousin de Louis XIV, n'était alors connu que dans les salons de Paris. Il allait se distinguer par une fougue irrésistible, une sûre rapidité de coup d'œil, de remarquables qualités d'entraîneur d'hommes. Sa physionomie même, qui était disgracieuse, avait, dit Mme de Motteville, « quelque chose de grand, tirant à la ressemblance de l'aigle ». Il débuta par un coup de maître. La cour avait défendu de livrer bataille, mais d'Enghien, négligeant les conseils prudents du vieux maréchal de l'Hôpital pour suivre ceux de l'intrépide Gassion, qui partagea avec son chef l'honneur de la victoire, déclara qu'il « se chargeait de l'événement ». La bataille, commencée le 18 mai à quatre heures du soir par une escarmouche, recommença le lendemain entre trois et quatre heures du matin. La gauche des Français est d'abord battue et le centre obligé à la retraite; mais d'Enghien, avec la droite, réussit à tourner l'ennemi et met en complète déroute l'infanterie wallonne et allemande. Sa gauche peut alors se reformer; le centre est ramené sur le terrain de l'action et se décide à prendre à dos l'infanterie espagnole qui, sous le commandement de Fuentès, formait une masse compacte de 20 000 hommes. Quatre charges successives et le feu de notre artillerie brisent enfin ce rempart vivant; Fuentès est jeté mort à bas de sa litière et l'armée espagnole bat en retraite dans un désordre complet. Les Français avaient eu 2 000 tués et autant de blessés. Du côté des Espagnols, sept ou huit mille hommes restaient sur le champ de bataille; ils avaient 7 000 prisonniers et abandonnaient 24 bouches à feu, 170 drapeaux, un butin considérable. On devine l'enthousiasme que provoqua à Paris la nouvelle de cette victoire, qui écartait toute crainte d'invasion.



Plan de la bataille de Rocroi.

Opérations sur la Moselle et sur le Rhin. — Le même élan emporta Condé jusqu'à Thionville, la meilleure place de la Moselle après Metz, et qu'il enleva le 8 août. En même temps, Brézé était vainqueur sur mer (5 septembre) et Guébriant à Rotweill (19 novembre), mais ce grand capitaine était mortellement blessé sur le champ de bataille.

La fin de l'année fut malheureusement attristée par un échec passager : Rantzau, successeur de Guébriant à la tête de l'armée weimarienne, avait dû repasser le Rhin, après s'être laissé surprendre à Deutlingen par le Lorrain Mercy, le premier capitaine de l'Allemagne au XVIIe siècle, passé du service de l'Empire à celui de la Bavière (25 novembre 1643).

Batailles de Fribourg (1644), de Marienthal (1645) et de Nordlingen (1645) — On appela d'Italie, pour réorganiser les troupes, un jeune général aussi prudent que Condé était impétueux et qui devait balancer sa gloire dans l'histoire : Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui venait d'être nommé maréchal de France à trente-deux ans. Pour obtenir plus sûrement la victoire, on chargea le duc d'Enghien lui-même, rappelé de Flandre, de la conduite des opérations. Condé



Le duc d'Enghien à la bataille de Rocroi (Cabinet des Estampes).

franchit le Rhin et rencontre Mercy près de Fribourg-en-Brisgau, formidablement retranché derrière des montagnes et des forêts de sapins. Il prend l'offensive, livre quatre batailles en huit jours et force l'ennemi à se replier sur la forêt Noire (5 août 1644). Il avait jeté son bâton de commandement par-dessus les palissades ennemies et était allé le reprendre à la tête d'un régiment. L'occupation de Philippsbourg et de Mayence fut le fruit de la victoire (9 et 17 septembre).

Après la sanglante campagne de 1644, le soin de conserver nos conquêtes sur le Rhin fut confié à Turenne. Il hiverna à Spire à la tête d'une armée mal payée, et, au printemps suivant, après avoir rejeté Mercy en Franconie, il eut l'imprudence de disséminer ses cantonnements autour de Marienthal. Repoussé à son tour dans la nuit du 15 mai 1645, il se replia en bon ordre sur la Hesse.

Enghien accourt, atteint Mercy près de Nordlingen (Bavière), lui tue 4 000 hommes et lui inflige après une lutte opiniâtre une sanglante défaite (3 août 1645). Mercy était secondé par le brave Jean de Werth et le général autrichien Gleen; d'Enghien, par Turenne et le maréchal de Gramont : tous se plongèrent au plus fort de la mêlée. Gramont fut fait prisonnier et échangé ensuite contre Gleen, tombé entre nos mains. L'illustre Mercy fut tué.

Cette nouvelle victoire mit le comble à la gloire du duc d'Enghien. Turenne, qui y avait eu une large part, acheva la campagne en ramenant l'électeur de Trèves dans sa capitale, pendant que l'électeur de Saxe déclarait sa neutralité.

Turenne, gravure de NANTEUIL.

Campagne de 1646 : Opérations en Italie. Prise de Dunkerque. — L'année 1646 ne nous fut pas moins favorable. Le pape Innocent X, élu en 1644, s'étant montré résolument hostile à Mazarin, le cardinal fit occuper, après un premier échec devant Orbitello (14 juin 1646), l'île d'Elbe et Piombino par La Meilleraye et Duplessis-Praslin (29 octobre).

Au même moment parvenait à Paris la nouvelle d'un grand succès dans le Nord. Le duc d'Enghien, après avoir pris Courtrai (23 juin), était venu assiéger Dunkerque, boulevard de la Flandre et clef du détroit : la ville se rendit le 11 octobre 1646. Les cours de Vienne et de Madrid commençaient à perdre courage.

Campagne de 1647 : Paix avec l'électeur de Bavière. Siège de Lérida. — Au début de la campagne de 1647, Maximilien de Bavière conclut avec la France un traité de neutralité (traité d'Ulm, 14 mars 1647), et avec lui faisait défection le plus persévérant défenseur de la cause impériale et catholique. Aussitôt après, l'électeur de Mayence et le landgrave de Hesse-Darmstadt virent leurs États envahis par Turenne.

Mais l'Espagne sembla profiter d'un retour de fortune : en Catalogne, le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, échoua devant Lérida (17 juin); il avait fait ouvrir la première tranchée en plein jour par son régiment, à la tête duquel marchaient vingt-quatre violons, « comme si c'eût été pour une noce », dit un contemporain; il avait déjà battu en brèche la contrescarpe de la ville et du château, et il allait peut-être triompher du gouverneur, lorsqu'il apprit qu'une armée espagnole venait au secours de la place.



Abel Servien.

Aux Pays-Bas, les Espagnols, reprenant l'offensive, enlevèrent Landrecies (18 juillet).

En Allemagne, Turenne avait été retenu par la nécessité de combattre l'armée weimarienne révoltée.

Révolte de Naples (1647). — Depuis longtemps, les vice-rois espagnols de Naples soumettaient le pays à une dévastation systématique; la misère y était universelle, les impôts écrasants. Une gabelle établie sur les fruits et les légumes par le duc d'Arcos mit le comble à l'irritation (1647). Le pêcheur Masaniello provoqua une révolte, chassa le vice-roi, se fit proclamer capitaine général (7 juillet), régna huit jours et mourut fou ou empoisonné (15 juillet). Jusque-là l'insurrection était demeurée strictement loyaliste, mais la domination espagnole fut en cause, un mois plus tard, lorsque, à la suite d'un parjure du vice-roi, il se produisit une nouvelle insurrection.

Mazarin, qui avait prévu ces événements, qui en avait escompté les suites et qui appelait la révolte de Naples « la grande entreprise », voulait y envoyer Condé et donner la couronne de Naples au prince Thomas de Savoie-Carignan; mais les Napolitains proclamèrent la république, manifestèrent leur répugnance pour leur annexion à la France et trouvèrent un chef dans la personne d'un Français, le duc Henri de Guise, petit-fils du *Balafré*, qu'une intrigue féminine avait conduit en Italie. La légèreté de ce personnage et l'imprévu de son élévation détournèrent Mazarin d'intervenir en sa faveur, et, de fait, Henri de Guise fut abandonné au bout de six mois par le peuple qui l'avait mis à sa tête. La domination espagnole était rétablie sans que Mazarin eût tenté par un grand effort de s'y opposer : il avait compris qu'il « ne fallait pas se soucier qui serait maître de Naples, pourvu que les Espagnols en fussent chassés », mais il avait laissé passer l'heure.

Batailles de Lens et de Zusmarshausen (1648). — La guerre touchait heureusement à sa fin. L'année 1648 n'avait guère été signalée que par la prise de Tortose par Schomberg et le siège de Crémone par Duplessis-Praslin, lorsque deux coups de foudre vinrent rendre critique la situation de l'Autriche. L'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III, s'était établi près de Lens, dans une très forte position. Condé, revenu de Catalogne, attira l'ennemi par une fausse retraite dans une vaste plaine où la gendarmerie française, commandée par le jeune duc de Châtillon, fils du feu maréchal de ce nom, devait avoir un grand avantage. « Mes amis, dit Condé, ayez bon courage, il faut nécessairement combattre aujourd'hui : il sera inutile de reculer; car je vous promets que, vaillants et poltrons, tous combattront, les uns de bonne volonté, les autres par force. » La lutte s'engagea de part et d'autre avec furie. Condé, comme toujours, fut partout; Châtillon et le maréchal de Gramont se montrèrent intrépides. On tua 3000 hommes à l'archiduc, et de ce nombre, le vieux général Beck ; 5000 prisonniers, 38 canons, le bagage, les drapeaux des vaincus, furent les trophées de la victoire, qui nous permit d'occuper la ville de Lens (20 août 1648).

Trois mois auparavant, Turenne, ayant passé le Rhin à Mayence et rejoint en Bavière le



Le général Mercy.



La paix de Munster, par Terburg (Musée d'Amsterdam).

Suédois Wrangel, avait mis le ... contre l'électeur de Bavière, qui avait repris les armes. Vainqueur à Lavingen (novembre 1647), il écrasa à Zusmarshausen, sur le Danube, l'armée austro-bavaroise de Melander, malgré la défense vigoureuse de l'arrière-garde, commandée par Montecuculli, officier italien au service de l'empereur (17 mai 1648). Poursuivant sa marche, Turenne franchit successivement le Lech, l'Isar, l'Inn, et menaça Vienne. L'Autriche était aux abois.

Paix de Westphalie (1648). — Dès 1641, les conférences avaient eu lieu en Westphalie, à Munster entre la France et l'Espagne, à Osnabrück entre les Suédois et l'Empire; elles avaient traîné en longueur parce que, la guerre se poursuivant en même temps que les négociations, chacun des partis en présence espérait toujours une victoire qui servirait ses intérêts ou une trahison qui ruinerait les chances de son adversaire. Les plénipotentiaires français : le duc de Longueville, le comte d'Avaux et surtout Abel Servien, esprit énergique et froid, eurent à vaincre l'obstination de l'Espagne et de l'empereur, aussi bien que le mauvais vouloir des Hollandais, alliés jaloux de nos progrès, et l'égoïsme des Suédois, enclins à traiter isolément. Ils ne purent même empêcher les premiers de faire défection et de conclure avec l'Espagne une paix séparée qui reconnaissait leur indépendance (30 janvier 1648); mais ce petit échec, d'ailleurs prévu, n'enleva rien aux avantages que nous assura le traité définitif du 24 octobre 1648, connu sous le nom de paix de Westphalie (1). Quatre questions principales y étaient résolues.

1° *Paix entre la maison d'Autriche et la France.* — L'Autriche abandonnait l'Espagne, qui continuait seule la lutte. La France se voyait définitivement reconnaître la possession : des Trois-Évêchés, qu'elle occupait depuis Henri II; de Pignerol, qu'elle avait pris en 1631; de l'Alsace, moins Strasbourg, qui devenait libre; de Brisach et de Philipsbourg, sur la rive droite du Rhin; du landgraviat de la Haute et de la Basse-Alsace, avec le Sandgau et la préfecture des dix villes impériales d'Alsace (Haguenau, Colmar, Schlestadt, etc.).

La liberté du commerce sur les deux rives du Rhin était rétablie, de même que celle de la navigation sur ce fleuve, sauf la visite ordinaire des marchandises et les péages accoutumés, qui ne devaient subir aucune augmentation.

La France restituait à l'archiduc Ferdinand-Charles, comte du Tyrol, les quatre villes frontières du Rhin, le comté de Hauenstein, le Brisgau avec la forêt Noire et tout l'Ortnau. Elle s'engageait à lui payer 3 millions d'indemnité pour le landgraviat d'Alsace et la préfecture des dix villes impériales.

2° *Satisfactions obtenues par les alliés de la France.* — La Suède obtenait ce à quoi elle tenait le plus : un établissement en Allemagne; elle recevait la Poméranie extérieure, avec l'île de Rugen, quelques villes de la Poméranie ultérieure, Wismar, Brême, Verden, enfin le droit de députer à la diète, ce qui faisait d'elle une puissance germanique. Le comte palatin, dépouillé de ses États au début de la guerre de Trente ans, en recouvrait une partie, avec le titre d'Electeur. Les princes de Hesse, de Bade et de Wurtemberg obtenaient des agrandissements.

3° *Règlement de l'état de la religion en Allemagne.* — La liberté de conscience était reconnue aux calvinistes comme aux luthériens, mais chaque prince conservait le droit de ne pas souffrir dans ses États de religion contraire à la sienne et de forcer les dissidents à émigrer, sans toutefois que leurs biens fussent confisqués. Les sécularisations étaient sanctionnées, sauf celles qui avaient été effectuées au cours des opérations militaires depuis les *années directives,* qui étaient 1618 pour la Bohême et 1624 pour le reste de l'Allemagne.

4° *Renouvellement de la Constitution de l'Empire.* — Au point de vue politique, le traité de Westphalie marquait l'irrémédiable défaite de la maison d'Autriche. Celle-ci était affaiblie par l'obligation qu'on lui imposait de faire approuver par les diètes d'empire toutes les levées d'argent et d'hommes qu'elle entreprendrait; elle était neutralisée surtout par les accroissements territoriaux que recevaient les puissances protestantes de l'Allemagne du Nord, notamment l'électeur de Brandebourg et le Palatin, au profit de qui était constitué un huitième électorat. Le traité reconnaissait aux princes allemands, vassaux immé-



L'arrestation de Broussel, tableau de J. P. Laurens.

(1) Le traité de Westphalie comprend en réalité deux conventions, dont l'une fut rédigée à Munster et l'autre à Osnabrück, mais toutes deux furent signées à Munster le ... La première, conclue entre la France, l'empereur et l'Empire, règle principalement les satisfactions accordées à la France; la seconde, ... entre la Suède, l'empereur et l'Empire, a trait aux satisfactions réclamées par la Suède et aux affaires intérieures de l'Empire. D'Avaux, desservi par Servien, fut disgracié vers la fin des négociations. Longueville se préoccupait surtout des fêtes par lesquelles il assurait l'éclat de sa mission; ce fut donc Servien qui porta l'effort des dernières discussions.

diats (1), le droit de conclure, entre eux ou avec l'étranger, telles alliances qu'il leur conviendrait. C'est grâce à cette disposition que Mazarin put former, sous la tutelle de la France, la *Ligue du Rhin.*

Toutes ces clauses étaient plus ou moins directement favorables à la France. Par ses acquisitions territoriales, elle obtenait la frontière du Rhin et des débouchés en Allemagne et en Italie. Par les avantages accordés à ses alliés, elle fortifiait sa clientèle. Par les modifications introduites dans la constitution de l'Empire et que garantissaient les puissances signataires, elle brisait l'unité de l'Allemagne et l'autorité de l'empereur, dont la couronne restait élective.

A un point de vue plus général, la paix de Westphalie faisait triompher définitivement le grand principe de l'*équilibre européen* contre la maison d'Autriche, de même que le traité d'Utrecht (1713) le fera triompher contre Louis XIV, comme les traités de 1815 l'opposeront à Napoléon.



Mathieu Molé, gravure de NANTEUIL.



Le cardinal de Retz, gravure de VAN SCHUPPEN.

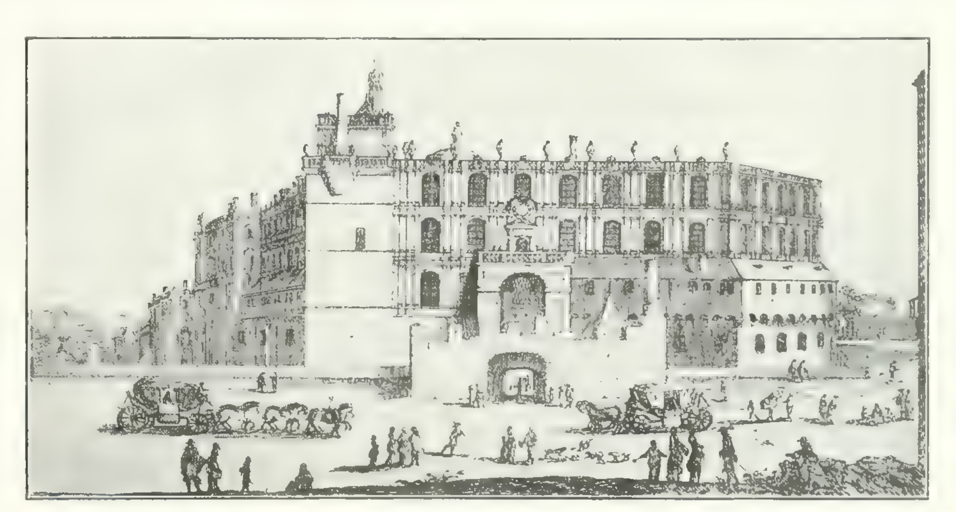
Troubles à l'intérieur. — Pour subvenir aux frais de la guerre, à ses dilapidations, aux largesses par lesquelles il espérait se concilier les courtisans, Mazarin avait pratiqué une politique d'expédients; par surcroît, le surintendant Particelli d'Hémeri (2), dont la gestion fut malhonnête autant que maladroite, prépara la banqueroute de l'État après avoir fait banqueroute pour son propre compte. Le surintendant imagina des ressources ridicules, créa des charges de contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers du roi crieurs de vin; il vendit des lettres de noblesse; il retrancha quelques quartiers aux rentiers.

Le rétablissement de l'*édit du toisé* (1644), la taxe sur les *aisés* (1645), l'*édit du tarif* [1646] (3) mirent aux prises la Cour et le Parlement. Le conflit éclata lorsque l'édit d'avril 1648 prorogea pour neuf ans la *paulette* (voir t. Ier, p. 396), mais en imposant une retenue de quatre années de gages aux titulaires des charges soumises au droit. Exceptés de la mesure, les membres du Parlement de Paris se déclarèrent solidaires des autres cours.

Le Parlement, qui à la mort de Henri IV et à la mort de Louis XIII avait été invité par la royauté elle-même à jouer un rôle politique, qui constituait une classe sociale riche et influente, qui participait, en droit du moins, à l'exercice du pouvoir législatif par l'enregistrement des actes royaux et par ses remontrances, estima qu'il avait le droit d'agir au nom de la nation. Son opposition coïncidait avec la révolution d'Angleterre, et l'exemple de l'assemblée qui avait déclaré la guerre aux Stuarts l'encouragea sans doute à faire un effort vers la liberté. Il se substitua donc aux États généraux et se dressa contre la puissance royale, dont il n'était que le délégué. Déjà, dans un lit de justice tenu le 15 janvier 1648, le premier avocat général, Omer Talon, s'était exprimé avec beaucoup de force sur l'excès de la misère publique et l'inopportunité des édits bursaux. Parlant du peuple des campagnes : « Ces malheureux, avait-il dit, ne possèdent aucuns biens en propriété que leurs âmes, parce qu'elles n'ont pas pu être vendues à l'encan. »

Le 13 mai 1648, le Parlement, la Chambre des comptes, le Grand conseil et la Cour des aides rendirent un *arrêt d'union*, par lequel ils s'engageaient à réformer les abus. A Mazarin, qui raillait en son accent italien l'*arrêt d'ognon*, les pamphlétaires répondaient : « Cet ognon te fera pleurer. » Mais le ministre ne se laissait pas troubler par les lazzis, et il fit casser l'arrêt; puis, comprenant que le peuple soutenait les magistrats, il obligea la régente à ne pas résister davantage.

Les quatre compagnies, réunies au Palais de justice dans la chambre Saint-Louis (juin 1648), élaborèrent une sorte de constitution en vingt-sept articles : le Parlement exercerait un droit de *veto* en matière d'impositions et de création de nouveaux offices, dans les provinces, on supprimerait les intendants; on abolirait les juridictions d'exception et les lettres de cachet; l'instruction préparatoire serait plus rapide. Toutefois, on n'entendait pas s'insurger



Le château de Saint-Germain-en-Laye, gravure d'Israël SILVESTRE.

(1) On désigna sous le nom de *princes possessionnés* les seigneurs primitivement vassaux immédiats de l'empire d'Allemagne dont les domaines situés sur la rive gauche du Rhin furent compris dans le territoire alsacien cédé à la France. La suzeraineté (*supremum dominium*) exercée sur ces princes par l'empereur devait l'être désormais par le roi de France, mais celui-ci ne pouvait prétendre sur eux à la souveraineté absolue (*regia superioritas*). Cette clause avait pour effet de ménager aux princes allemands qui devenaient Français par l'effet du traité le bénéfice de la situation qu'ils tenaient de la tradition et du droit germanique. L'Assemblée législative refusa en 1790 de tenir compte de cette situation privilégiée et incorpora aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin les domaines des princes possessionnés : ce fut une des causes de la guerre de 1792.

(2) En 1653, un banquier napolitain, Lorenzo Tonti, proposa à d'Hémeri un mode d'emprunt particulier, déjà usité en Italie, basé sur une rente viagère servie aux emprunteurs et s'accroissant de la part des souscripteurs décédés. En 1653, un arrêt du conseil autorisa la création de la *tontine royale*, mais le Parlement refusa d'enregistrer l'édit. En 1689, un nouvel emprunt, émis sur les bases du système de Tonti, eut un succès considérable, et de nombreuses tentatives du même genre suivirent cet essai. La dernière tontine royale fut la *tontine des gens de mer*, créée en février 1762.

(3) L'édit du *toisé* soumettait à une taxe calculée par toise les propriétaires des maisons bâties en prolongement des faubourgs de Paris au delà des limites fixées par un édit de Henri II (1548); une émeute obligea d'Hémeri à le faire rapporter. — L'édit du *tarif* augmentait les droits d'entrée sur les denrées et les marchandises et frappait tous les habitants. Le Parlement refusa de l'enregistrer.

contre le prince qu'on n'osait attaquer; un parlementaire répondait à une avance du prince de Condé : « Je vous prie de dire à monsieur le prince que je suis son très humble serviteur tout autant qu'un avocat général du roi peut l'être. »

Broussel. Journée des Barricades. Paul de Gondi (1648). — La Cour céda sur la plupart des points; des déclarations royales portèrent révocation des intendants de justice, spécifièrent qu'aucune imposition ne serait levée à l'avenir qu'en vertu d'édits dûment vérifiés, et une ordonnance fut rendue à Saint-Germain (22 octobre 1648) sur « le fait de la justice, police et finances ». Lorsque arriva à Paris la nouvelle de la victoire de Lens, le petit roi, habitué à entendre parler des magistrats comme de rebelles, s'écria que le « Parlement allait être bien fâché ! » Au sortir du *Te Deum*, Mazarin crut pouvoir frapper un grand coup : il fit arrêter (26 août 1648), en plein midi, trois des plus opiniâtres magistrats du Parlement : Novion Blancmesnil, président à mortier; Charton, président d'une chambre des enquêtes, et Broussel, doyen des conseillers de la grand'chambre.


La duchesse de Longueville,
gravure de Moncornet (Cabinet des Estampes).


Le duc de Longueville,
dessin de Dumonstier (Louvre).

« Broussel, populaire, n'avait de recommandable que ses cheveux blancs, sa haine contre le ministère et la réputation d'élever toujours la voix contre la Cour sur quelque sujet que ce fût. Ses confrères en faisaient peu de cas, mais la populace l'idolâtrait. » (VOLTAIRE.) La foule s'ameute, criant : *Liberté et Broussel !* Depuis Notre-Dame jusqu'à une portée de pistolet du Palais-Royal, des barricades s'élèvent, si solidement établies et si bien gardées que « tout le reste du royaume assemblé n'eût été capable de les forcer ». Le chef du mouvement était Paul de Gondi, resté fameux sous le nom de cardinal de Retz.

Paul de Gondi, né le 20 septembre 1613, fils d'un général des galères, est une figure curieuse. Laid, mal fait, maladroit de ses mains, mais de fière mine, il était dévoré d'ambition, bien que saint Vincent de Paul eût été son précepteur; il voulait éblouir, se montrer, et ses appétits, unis à une activité dévorante et à un manque complet de scrupules, firent de lui l'aventurier le plus remuant de son siècle. On a dit de lui qu'il était un mélange d'Alcibiade et de Catilina : tous les talents, mais toutes les audaces. Le jour où, grâce à Anne d'Autriche, il fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle et parrain, il fit de la chaire la tribune d'où il appela le peuple à la sédition. Cet étrange homme d'Église, qui prétendait au chapeau de cardinal et à la charge de premier ministre, laissait sortir de sa poche le manche de son poignard, qu'on appelait son bréviaire.


Le prince de Conti,
[illegible]

Le Parlement délibéra de se rendre en corps vers la reine pour lui demander *messieurs les absents*. Conduit par le premier président Mathieu Molé, il s'avança à travers les barricades au milieu des cris : *Vive le Parlement! Vive Broussel!* Sur l'insistance de Mazarin, la reine consentit à promettre la liberté des prisonniers, à la condition que le Parlement cessât son opposition. Comme la Compagnie se retirait pour délibérer, au coin de la rue de l'Arbre-Sec un marchand de fer prit Molé par le bras et, le menaçant de son pistolet : « Tourne, traître, lui dit-il; et si tu ne veux être massacré, toi et les tiens, ramène-nous Broussel ou Mazarin en otage. » Molé, calme et grave, continue lentement son chemin : « Quand vous m'aurez tué, dit-il, il ne me faudra que six pieds de terre. »

Anne d'Autriche, devant une nouvelle démarche de la députation, se rendit aux raisons de Mazarin et de la reine d'Angleterre exilée en France par une révolution (1) : Broussel fut mis en liberté; les barricades tombèrent.

La Fronde. — *Fronde parlementaire.* — Mazarin ne s'était incliné que parce qu'il n'avait pu faire autrement. La paix signée, il voulut prendre aussitôt sa revanche et, le 6 janvier 1649, la reine se retira avec son fils et Mazarin au château de Saint-Germain, d'où elle ordonna aux membres du Parlement de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures.

La guerre civile qui éclata alors, et qui ne devait cesser qu'en juillet 1653, reçut le nom de *Fronde*, « guerre d'enfants, nommée fort bien du nom d'un jeu d'enfant, guerre d'intrigues, où l'on vit un mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles de l'hôtel de ville, de tambours et de trompettes sur la place publique, spectacle qu'on voit plus dans les romans qu'ailleurs ». (RETZ.) On appela *frondeurs* les mécontents qui attaquaient l'administration du cardinal, et *mazarins* les partisans du ministre.

La Fronde était l'aboutissement du malaise causé par la situation financière, l'aggravation des impôts et la misère générale. Elle eut pour agents les magistrats du Parlement et les princes, les uns désireux de conquérir des prérogatives politiques, les autres de satisfaire leur ambition.

Condé, à qui la reine fit appel pour défendre le trône, menaça le Parlement, qui mit Mazarin hors la loi (8 janvier 1649), ordonna aux bourgeois de prendre les armes et prit des mesures de défense. Le prince de Conti, son frère, devint le généralissime des frondeurs,

(1) Henriette-Marie de France (1605-1669), fille de Henri IV et de Marie de Médicis, avait épousé Charles Ier, roi d'Angleterre, en 1625. Elle ne trouva pas auprès de Mazarin le secours effectif sur lequel elle avait compté. Très éprouvée une première fois en apprenant l'exécution du roi (1649), elle devait l'être de nouveau lorsque, après la paix de 1655, Cromwell obligea Louis XIV à l'appeler « Monsieur mon frère » et exigea que ses deux fils, Charles (II) et le duc d'York (Jacques II), fussent reconduits à la frontière.


La duchesse de Montpensier
gravure d'après Rigaud.

qui occupèrent la Bastille sans résistance; Mme de Longueville et la duchesse de Bouillon s'établirent à l'hôtel de ville; Turenne se déclara pour Paris. Il y avait aussi parmi ces princes remuants, devenus un moment les alliés des parlementaires, le duc de Beaufort, le *Roi des Halles*, précieux instrument dans les mains de Gondi; les ducs de Longueville, de Bouillon et de La Rochefoucauld; la duchesse de Chevreuse; la duchesse de Montpensier, la *Grande Mademoiselle*, fille de Gaston d'Orléans, qui ne songeait à rien moins qu'à épouser Louis XIV pour devenir reine de France. Une levée de 12000 hommes fut décidée par arrêt du Parlement : ce fut la *cavalerie des portes cochères*, parce que chaque porte cochère avait dû fournir un homme monté. Les vingt conseillers nommés par Richelieu durent donner chacun 15000 livres : on les appela les *Quinze-Vingts*. La petite troupe de Gondi, archevêque titulaire de Corinthe, le véritable inspirateur des troubles, fut baptisée *régiment de Corinthe*, et l'on qualifia de *première aux Corinthiens* l'insuccès de ce régiment dans une rencontre avec le parti de la Cour.

La province se montra favorable à la cause des magistrats et plusieurs Parlements rendirent contre Mazarin des arrêts semblables à celui du Parlement de Paris. En Provence, on en vint aux mains dans les rues d'Aix; en Normandie, la noblesse et la magistrature firent cause commune; en Poitou, le duc de La Trémoïlle, beau-frère du duc de Bouillon et dévoué à ses intérêts, promit d'amener 6000 hommes au secours de Paris révolté. A Angers, où il n'y avait pas de Parlement, la magistrature, qui accaparait les fonctions municipales, se déclara pour la Cour, tandis que la petite bourgeoisie et le peuple prenaient parti contre elle.

Paix de Rueil (1649). — Le Parlement de Paris ne tarda pas à se lasser d'auxiliaires compromettants au point d'accepter le secours de l'Espagne, et cette alliance avec l'étranger ne répugnait pas moins aux bourgeois, qui d'ailleurs regrettaient leur tranquillité. Après les affaires de Lagny et de Charenton, où Conti fut battu par Condé, le premier président se mit en rapport avec Mazarin et, par la paix de Rueil (11 mars 1649), le Parlement se soumit. Ce fut la fin de la *Fronde parlementaire*. La Cour offrit à Gondi de payer ses dettes : Mazarin lui conseilla perfidement de refuser l'argent et de demander le gouvernement de Paris. Gondi tomba dans le piège et perdit tout.



Sacre et couronnement de Louis XIV, gravure de LE PAUTRE.

Fronde des princes (1650). — Mais à la *Fronde parlementaire* succède la *Fronde des princes*, provoquée par Condé qui, n'estimant pas suffisante la récompense de son concours, s'entoure de tous les mécontents et se prépare à la guerre. Il ne lui suffit pas d'être nommé gouverneur de la Guyenne; il rêve de prendre la place de Mazarin, avec qui l'ont brouillé ses insolences envers le premier ministre (1), ses extrêmes prétentions et celles des « petits-maîtres » qui lui font cortège. Pour se débarrasser de Condé, Mazarin promet le chapeau de cardinal à Gondi, qui réussit à assurer au ministre l'alliance du Parlement; le vainqueur de Rocroi est arrêté d'ordre de la reine et incarcéré avec son frère Conti et son beau-frère Longueville (janvier 1650).

La princesse de Condé se rendit à Bordeaux, où elle entraîna contre le Parlement, ennemi de Mazarin mais fidèle au roi, le peuple et la petite bourgeoisie (juillet 1650) qui, par leurs relations commerciales avec l'Angleterre, étaient au courant des événements d'outre-Manche.

Union des deux Frondes. Exil de Mazarin (1651). — Mazarin avait promis à Gondi le chapeau de cardinal : Gondi, déçu, fut l'instigateur d'une nouvelle agitation, au cours de laquelle s'unirent le Parlement et les princes, qui se mirent d'accord pour demander la délivrance des prisonniers et le renvoi de Mazarin (février 1651). Le ministre se rendit au Havre, où étaient détenus les princes, dans le but de transiger avec eux; mais on se joua de son impuissance et il se retira à Bruhl, près de Cologne, pendant que Gondi prenait rang parmi les princes de l'Église sous le nom de cardinal de Retz, soulevait les Parisiens et faisait nommer Gaston d'Orléans lieutenant général du royaume.

Majorité de Louis XIV (1651). — Louis XIV avait atteint sa treizième année le 5 septembre 1651 : il tint en personne, le surlendemain, un lit de justice où fut déclarée sa majorité et annonça au Parlement qu'il allait prendre lui-même les rênes du gouvernement. Il fut sacré à Reims le 7 juin 1654.

Combat du faubourg Saint-Antoine (1652). — De retour à Paris, Condé, par ses insolences et ses prétentions, se brouille avec la reine, avec Paul de Gondi, avec le Parlement. Ne se sentant plus en sûreté, il part pour soulever la Guyenne (1) et s'allie formellement avec l'Espagne (9 novembre 1551).

De Poitiers, où des forces royalistes avaient été dirigées pour agir contre le rebelle, Anne rappela Mazarin, dont elle ne pouvait se passer (décembre 1851) : le Parlement riposta en mettant à prix la tête du cardinal. La Cour était perdue si celui-ci, demeuré en



(1) Il lui écrivit un jour : *A l'illustrissimo signor Faquino*, et une autre fois, prenant congé de lui, il lui dit : *Adieu, Mars!*

(1) Bordeaux était très divisé : on y trouvait le parti des princes, le parti des parlementaires et le parti démagogique de l'*Ormée*, ainsi appelé parce que ses adhérents se réunissaient dans un lieu planté d'ormes, près le fort du Hâ. Les *ormistes*, dont Condé accepta le concours parce qu'il ne pouvait les contenir, avaient pour devises : *Estote prudentes sicut serpentes* et *Vox populi, vox Dei*. Ils furent quelque temps les vrais maîtres de la ville; mais, en juillet 1653, ils se virent abandonnés par les bourgeois, qui sommèrent Condé de faire sa paix avec la Cour (juillet 1653). Les chefs du mouvement furent exclus du bénéfice de l'amnistie.

[illegible] (8 avril 1652), Condé avait [illegible] qui avait reçu un renfort de [illegible] la capitale, et un combat s'en[illegible] (2 juillet 1652). L'armée frondeuse, soutenue par une noblesse vaillante, que commandait l'un des premiers généraux du monde, fit dans cette sanglante journée une résistance furieuse [illegible] vu un Condé, disait Turenne. [illegible] fit tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale victorieuse et la [illegible] juillet 1652).



Combat de la porte Saint-Antoine (Cabinet des Estampes).

Rappel de Mazarin. — Condé, rentré dans Paris, souilla sa victoire par le massacre des *mazarins*, à l'hôtel de ville, massacre dont on l'accusa même d'avoir donné le signal, d'accord avec le duc d'Orléans, et que, du moins, il n'empêcha pas (4 juillet 1652). Ces assassinats firent horreur, et, condamné par l'opinion, Condé abandonna Paris à la Cour (13 octobre 1652) pour se retirer en Flandre, au milieu des Espagnols. Ce furent les Parisiens eux-mêmes qui vinrent à Compiègne demander au roi de revenir dans sa capitale. Le roi [illegible] de Gondi fut interné à Nantes. Mazarin rentra victorieux à Paris après deux ans d'exil (février 1653). C'était la fin de la Fronde, mais il fallut encore plusieurs mois de lutte pour rétablir la paix dans les provinces révoltées.

La tentative du Parlement était fatalement vouée à l'impuissance, non parce qu'il empiétait sur les attributions des États généraux et que son action était, comme nous dirions aujourd'hui, anticonstitutionnelle : il avait pour lui la petite bourgeoisie et le peuple qui, se défiant de la municipalité toute dévouée à la Cour, considérait les gens de robe comme ses protecteurs et ses guides. Mais les agitateurs de la rue recevaient le mot d'ordre, qui des magistrats, qui des princes, sans se proposer le triomphe de revendications politiques nettement formulées. Si, d'autre part, le monde parlementaire était indépendant et si quelques familles y continuaient les traditions de la vieille magistrature, la vénalité des charges avait regrettablement modifié les mœurs des prétoires et moralement affaibli le recrutement des corps judiciaires. Le Parlement, tout indépendant qu'il fût, ne l'était pas encore assez pour pousser jusqu'au bout son opposition : le roi s'était, en effet, réservé la faculté de ne pas renouveler la *Paulette*, de telle manière que l'hérédité des offices se trouvait avoir un caractère révocable, et, retenus par l'intérêt personnel, les parlementaires renoncèrent finalement à la lutte qu'ils avaient commencée pour conquérir une place dominante dans le gouvernement. Le peuple, que la misère avait poussé à la révolte, se retrouva, au lendemain de la Fronde, dans une situation plus misérable encore, ayant été pillé par les gens de guerre après la paix de Westphalie et les charges fiscales étant demeurées aussi lourdes.

Cette guerre civile, qui avait été, du côté de la magistrature parlementaire le commencement d'une révolution politique, du côté des grands une rébellion misérable et intéressée, consolida en fin de compte l'autorité royale et le système politique de Richelieu contre lequel elle avait été dirigée. Le Parlement reçut l'ordre de ne plus s'occuper des affaires de l'État ; la noblesse se résigna à ne plus rechercher désormais que les bonnes grâces du roi.

La politique extérieure de 1648 à 1661. — A la faveur des troubles, la France bouleversée, sans soldats et sans argent, avait perdu à l'extérieur le fruit de laborieuses conquêtes. En 1649, les armées espagnoles avaient gagné du terrain aux Pays-Bas, en Italie, en Catalogne. En 1650, elles furent arrêtées devant Rethel, mais enlevèrent les présides de Toscane et l'île d'Elbe. Le comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, manquant de vivres et de munitions, attaqué par des forces bien supérieures, qu'aidait la flotte anglaise de Blake, avait été obligé de capituler (16 septembre 1652). Barcelone, malgré les efforts du maréchal Lamothe-Houdancourt, rentra sous la domination espagnole (13 octobre 1652) : la Catalogne était perdue. Casal, boulevard de la France en Italie, succombait en même temps (10-31 octobre 1652). C'était une année désastreuse pour la gloire de la France, qui dans le même temps voyait le vainqueur de Rocroi, engagé par le traité secret du 9 novembre 1651, accepter de Philippe IV le bâton de généralissime des armées espagnoles (25 novembre 1652). Mais la France avait Turenne à lui opposer et, dit Voltaire, « le sort de Turenne et de Condé fut d'être toujours vainqueurs quand ils combattirent ensemble à la tête des Français, et d'être battus quand ils commandèrent les Espagnols ».

Dès que Turenne, revenu de ses égarements, eut pris la direction de la défense nationale, sa merveilleuse activité répara tous les revers. Au commencement de juillet, il secourait la place de Rethel ; au mois d'août, Mouzon ; au mois de novembre, Sainte-Menehould. Pendant ce temps, Bordeaux avait fait sa soumission, et nos armées reprenaient avec succès l'offensive en Italie.



Mlle de Montpensier à la Bastille, [illegible]

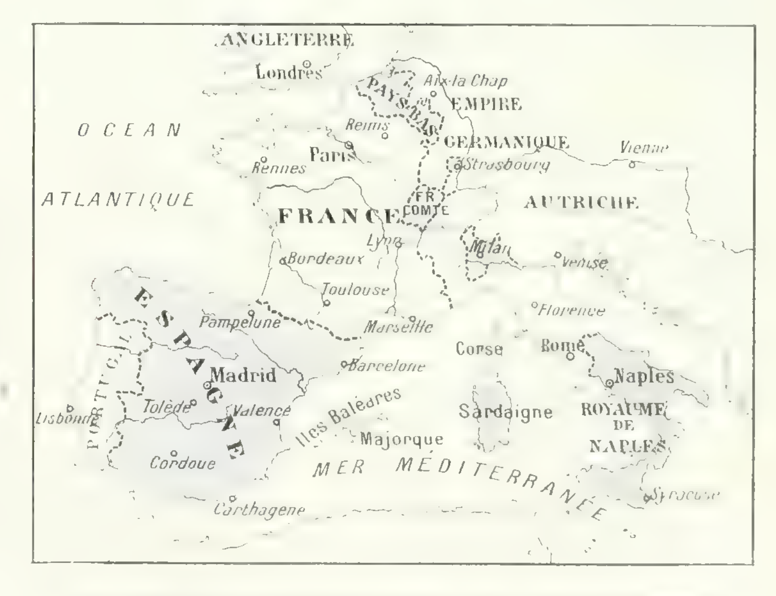
Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, par Ch. LEBRUN (Cabinet des Estampes).

Siège d'Arras (1654). — L'année 1654 fut marquée par des succès encore plus éclatants. Peu de jours après le sacre du roi à Reims (7 juin 1654), l'archiduc Léopold et le prince de Condé vinrent mettre le siège devant Arras (3 juillet); ils n'avaient pas moins de 30 000 combattants, Italiens, Lorrains, Flamands, Espagnols et Français mécontents, et la ville n'avait qu'une garnison de 2 000 hommes à peine. Turenne et les maréchaux d'Hocquincourt et La Ferté vinrent à son secours avec 15 000 combattants et s'établirent dans une forte position sur la colline de Monchy-le-Preux (à 15 kil. sud-ouest d'Arras). Dans la nuit du 24 au 25 août, Turenne attaqua les lignes espagnoles. Condé, mal secondé par l'archiduc, soutint seul, avec deux régiments, les efforts de l'armée de Turenne et couvrit la retraite. Les ennemis levèrent le siège, abandonnant dans leur fuite au pouvoir des Français 3 000 prisonniers, 63 canons, un bagage immense.

La levée du siège d'Arras fut suivie de l'occupation du Quesnoy et de Clermont en Argonne, et la campagne de 1655 nous valut de nouvelles conquêtes (Condé, Landrecies, Saint-Guislain). De l'autre côté des Alpes, la France retrouva des alliés à Modène et à Mantoue, et, en Catalogne, la flotte dégagea Barcelone, tandis que l'armée de Conti occupait une série de petites places.

L'alliance anglaise. Bataille des Dunes (1658). — Cromwell était alors au plus haut point de sa puissance et de son ambition. Le Protecteur de la république d'Angleterre, déjà sollicité par l'Espagne, était resté longtemps indécis. De laborieuses négociations conduites par Bourdeaux, notre envoyé à Londres, l'amenèrent à signer un traité de neutralité et de commerce; la France et l'Angleterre s'engageaient à ne plus donner asile, l'une à la famille du roi Charles, l'autre aux agents de Condé (traité de Westminster, 2 novembre 1655). Mais Mazarin désirait d'autant plus vivement conclure une alliance effective que Condé avait infligé une grosse défaite au maréchal de La Ferté devant Valenciennes (16 juillet 1656) et il y réussit le 23 mars 1657 : les armées française et anglaise devaient assiéger Dunkerque, Mardyck et Gravelines, qui formaient les clefs de la région du Nord. En cas de succès, Cromwell garderait les deux premières. Si l'abandon à l'Angleterre d'une place dont la France poursuivait depuis longtemps l'acquisition constituait un lourd sacrifice, celui-ci du moins ne fut pas inutile.

Le 25 mai 1658, Turenne achevait l'investissement de Dunkerque du côté de la terre, avec une armée de 15 000 Français et de 6 000 Anglais; la flotte britannique bloquait la ville du côté de la



Les possessions européennes de l'Espagne après la paix des Pyrénées.



Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV dans l'île des Faisans, par Ch. Lebrun.

juin. Les Espagnols, aux ordres de don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV, et du prince de Condé, arrivèrent au secours de la place et, le 13 juin, s'établirent sur les dunes qui bordent la côte entre Nieuport et Dunkerque. Turenne prit l'offensive le lendemain 14 juin au point du jour. Il s'avança résolument, de dune en dune, l'infanterie sous ses ordres directs, la cavalerie aux deux ailes sous le commandement du marquis de Castelnau et du maréchal de Créqui; ses auxiliaires anglais, sous lord Lockhart, neveu de Cromwell, chargèrent les premiers. Ils culbutèrent l'aile droite des Espagnols, dont les escadrons de Castelnau achevèrent la déroute en les prenant à revers. Le combat fut plus acharné à l'aile droite française, qui avait Condé en face d'elle. Elle fut enfoncée et sur le point d'être écrasée. Mais Turenne, accourant avec toute sa cavalerie, arrêta Condé de front, tandis qu'il le faisait mitrailler de flanc par l'infanterie. Le vainqueur de Rocroi dut prendre la fuite : un millier de morts, 4000 prisonniers, toutes les munitions et tous les bagages perdus, tel fut pour l'Espagne le bilan de cette défaite des Dunes, dont elle ne devait jamais se relever.

« Avez-vous jamais assisté à une bataille? avait demandé Condé au jeune duc de Glocester qui, placé près de lui, servait avec son frère, le duc d'York, dans l'armée espagnole ? — Eh bien ! dans une demi-heure vous verrez comment on en perd une. »

Paix des Pyrénées (1659). — Après la bataille des Dunes, Dunkerque se rendit (23 juin) et fut aussitôt remis aux Anglais. Gravelines succomba le 30 août; le 9 septembre, l'armée française s'emparait d'Oudenarde et il semblait qu'un élan irrésistible dût l'emporter jusqu'à Bruxelles. En quinze mois, l'alliance anglaise avait donné des résultats si décisifs qu'il ne restait plus rien des critiques acerbes qu'elle avait provoquées à l'origine. L'Espagne ne pouvait plus désormais échapper à la nécessité de traiter. Des négociations préliminaires avaient eu lieu dès 1656 entre don Luis de Haro, premier ministre de Philippe IV, et Hugues de Lionne, envoyé en mission spéciale à Madrid : elles avaient semblé aboutir sur la question des conquêtes, puisque l'Espagne cédait l'Artois et le Roussillon, mais Philippe IV ne voulait pas abandonner Condé. Elles servirent de base à celles que dirigèrent Mazarin et don Luis de Haro dans les vingt-quatre conférences qu'ils eurent du 13 août au 7 novembre 1659 dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa. Ces conférences, que les prétentions exagérées de Condé prolongèrent pendant trois mois, aboutirent enfin au traité des Pyrénées (7 nov. 1659), ratifié à Toulouse le 24 novembre suivant.



Caricature contre les Espagnols.

La France gardait l'Artois (1) et le Roussillon jusqu'à la crête des Pyrénées. Dans le Luxembourg, le roi de France restituait toutes les autres places qu'il occupait, mais il obtenait, au milieu des provinces espagnoles du Nord, une série de villes qui lui serviraient de postes avancés et de pierres d'attente pour une nouvelle frontière.

2° Le duc de Lorraine recouvrait ses États, mais à la condition de céder le Barrois, de démanteler Nancy et de fournir en tout temps passage aux troupes françaises.

3° Le prince de Condé rentrait en grâce; on lui rendait ses biens, mais non tous ses honneurs; il recevait, au lieu de la Guyenne, le gouvernement de la Bourgogne, de la Bresse, du Valromey, du pays de Gex, et son fils la charge de grand maître de France. Il devait signer, au préalable, un acte de repentir tel que le voudrait Louis XIV.

4° Le point essentiel du traité était le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV. Celle-ci renonçait à l'héritage paternel, mais moyennant une dot de 500 000 écus d'or payable à termes fixes.

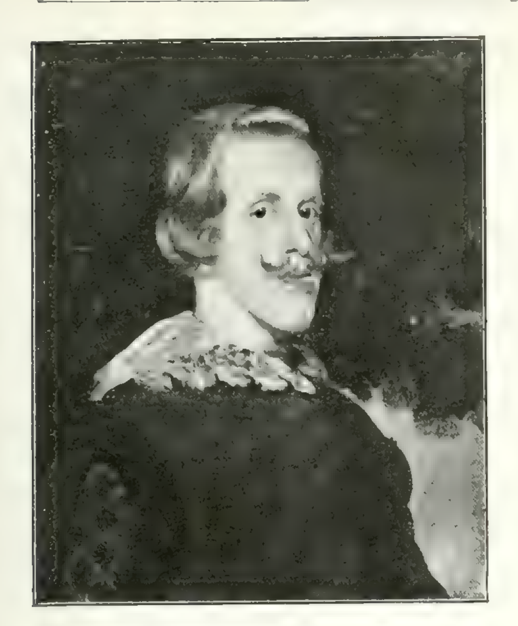
La paix de Westphalie avait réduit l'Allemagne à l'impuissance en la morcelant et abaissé les Habsbourg d'Autriche. La paix des Pyrénées consacrait la défaite de l'Espagne, et l'union de Louis XIV avec l'infante — dont le frère Charles était d'une santé débile — permettrait un jour au roi de France, dans la pensée de Mazarin, de prétendre à la succession de Philippe IV : car la renonciation de Marie-Thérèse n'était valable qu'autant que sa dot serait payée.

Elle mettait fin aux grandes révolutions qui depuis quarante ans épuisaient l'Europe, continuait l'œuvre de Richelieu, nous donnait au sud nos limites naturelles, poursuivies en vain depuis quatre siècles, et au nord une riche frontière. Elle souleva pourtant de vives critiques : pourvue d'une armée nombreuse, disposant de l'alliance anglaise, maîtresse de l'Allemagne rhénane, secondée par le Portugal, assurée du bon vouloir de la Savoie, la France était en effet dans une situation unique pour pousser victorieusement ses armées vers la Flandre et le Brabant. Mazarin renonça à ces avantages devant les perspectives plus vastes qu'ouvrait le mariage espagnol et le payement problématique de la dot de Marie-Thérèse. Sans méconnaître la valeur du traité des Pyrénées, on peut donc y découvrir le germe des conceptions grandioses et chimériques qui devaient obséder Louis XIV.

Louis XIV et Philippe IV se rencontrèrent dans l'île des Faisans le 6 juin 1660. Le mariage fut célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin, et la jeune reine, dont le voyage à travers la France ne fut qu'une fête perpétuelle, fit son entrée à Paris le 26 août. A cette occasion on avait dressé sur l'esplanade qui termine la grande rue du faubourg Saint-Antoine un trône somptueux où le roi et la reine reçurent les hommages de tous les corps : la barrière s'appela depuis « barrière du trône ».

Établissement de l'influence française en Allemagne. La ligue du Rhin. — Le traité de Westphalie avait ruiné dans l'Empire la domination de la maison d'Autriche; Mazarin voulut l'en chasser complètement en la dépouillant de la couronne impériale. Après la mort de l'empereur Ferdinand III (1657), une diète s'était réunie à Francfort pour procéder à son remplacement. Mazarin envoya deux ambassadeurs, le maréchal de Gramont et Hugues de Lionne, pour soutenir la candidature de Bavière, avec l'arrière-pensée d'inspirer aux Allemands l'envie d'élire le roi de France. Comme « l'argent était un rhétoricien qui

(1) Le roi de France gardait en Artois : Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Lens, Saint-Pol, Thérouanne et tous les bailliages et châtellenies de l'Artois, à l'exception d'Aire et de Saint-Omer.


Philippe IV, par VELASQUEZ (détail. Louvre).

persuadait mieux qu'autrefois Cicéron à Rome et Démosthène à Athènes, les envoyés en furent abondamment pourvus, malgré la détresse du Trésor ». Ils s'en servirent pour traiter royalement les princes et même le peuple de Francfort. Néanmoins, Léopold, fils de Ferdinand, réussit à se faire élire (18 juillet) parce qu'il paraissait moins dangereux que Louis XIV. Par contre, les Français imposèrent au nouvel élu une « capitulation » par laquelle il séparait nettement sa cause de celle de l'Espagne et refusait tout secours aux ennemis de Louis XIV. D'autre part Mazarin, reprenant un projet qu'il n'avait pu faire triompher à Münster, proposa une alliance et une confédération aux États allemands, qui, ayant à se défier de l'empereur, avaient intérêt à se rapprocher de la France.

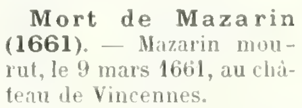
Les électeurs de Trèves, Mayence et Cologne, l'évêque de Münster, le comte palatin du Rhin, duc de Bavière, le landgrave de Hesse-Cassel, les ducs de Brunswick et de Luxembourg, le roi de Suède signèrent, le 15 août 1658, la *Ligue du Rhin*, par laquelle ils se confédéraient et s'alliaient sous le roi de France pour le maintien des traités de Westphalie; ils prenaient l'engagement de ne laisser passer sur leurs terres aucune troupe envoyée contre la France ou ses alliés dans les Pays-Bas ou ailleurs, et formaient dans ce but une armée de 30 000 hommes. Ainsi une des grandes idées de Turenne triomphait : l'extension de la *frontière militaire française* jusqu'au Rhin; la rive gauche de ce fleuve était occupée par des princes qui s'intitulaient eux-mêmes les *Allemands de France* et commandèrent dans les armées de Louis XIV. Sans doute les signataires de la Ligue envisageaient, dans l'acte du 15 août 1668, leurs propres intérêts, mais la diplomatie avait atteint ici la limite extrême des résultats qu'on peut espérer d'elle par la seule force de la persuasion et des influences politiques. La même pensée inspirera à Napoléon la formation de la *confédération du Rhin* et restera pendant deux siècles un des principes directeurs de la politique française en Allemagne.


Marie Mancini, par MIGNARD.

Maintien de l'influence française dans le Nord. — Peu de temps après la paix des Pyrénées, Mazarin faisait cesser dans le Nord la guerre particulière qui y avait survécu à la guerre de Trente ans. Le roi de Suède Charles-Gustave, après avoir pris la Pologne et agrandi le Brandebourg, s'était jeté sur le Danemark. Il était mort en pleine gloire (23 février 1660), laissant un fils de quinze ans incapable de résister aux ennemis de son royaume. Mazarin interposa sa médiation et obtint pour la Suède les traités d'Oliva (3 mai 1660) et de Copenhague (6 juin). Par le premier, la Suède et la Pologne rentraient dans leurs anciennes limites et les deux rois renonçaient à toute prétention sur leurs couronnes respectives. Par le second, le Danemark achetait son indépendance au prix de la Scanie. Ainsi le principe de l'alliance suédoise était maintenu.

Cette alliance, traditionnelle pour la France, nous servait à envelopper la Baltique, où se croisaient tant d'influences diverses, politiques ou commerciales. La Suède, maîtresse d'une grande partie de ses acquisitions littorales, pouvait, alliée au Danemark, fermer le détroit du Sund aux puissances maritimes : l'Angleterre et la Hollande. L'amitié de cet État donnait de plus à Louis XIV un moyen certain de faire pénétrer l'action de la France en Allemagne et de s'y faire écouter. Le roi de Suède, maître de la Poméranie occidentale, pouvait avoir constamment des troupes à la disposition du roi de France, son allié, contre la maison d'Autriche. Maître de Brême, il pouvait agir sur les princes allemands des bords du Rhin, se liguer contre l'empereur, menacer facilement soit les Pays-Bas espagnols, soit au besoin les frontières des Provinces-Unies.


Le cardinal Mazarin.



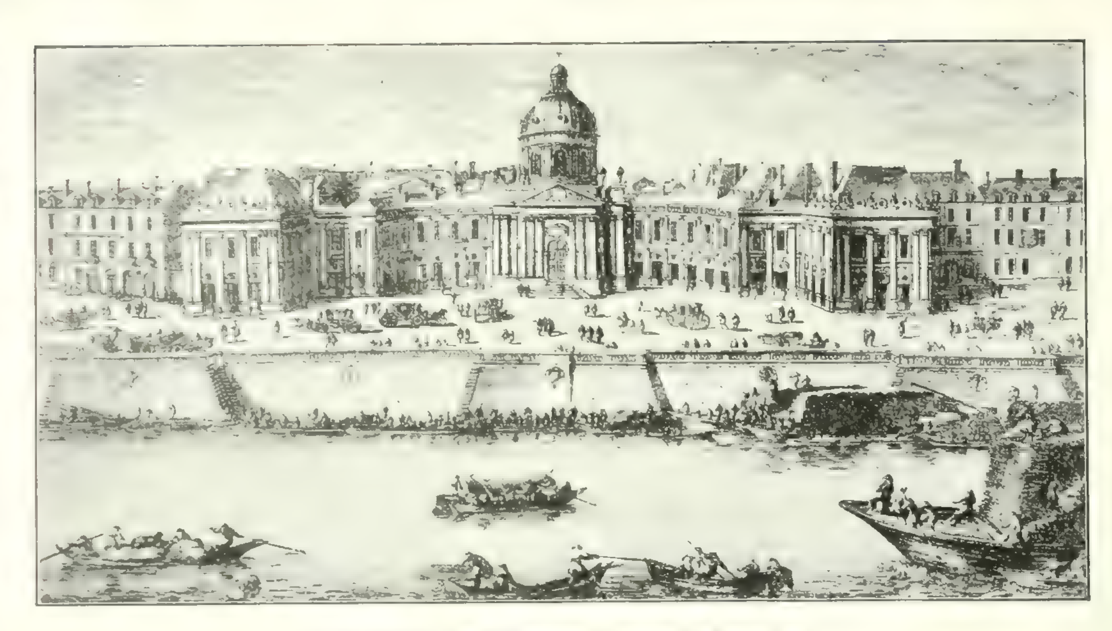
Mort de Mazarin (1661). — Mazarin mourut, le 9 mars 1661, au château de Vincennes.

D'une cupidité maladive, il avait amassé un revenu de 5 millions; le surintendant des finances Nicolas Foucquet disait ironiquement au roi : « Sire, il n'y a plus d'argent dans les coffres de Votre Majesté, mais monsieur le cardinal vous en prêtera. » Brienne, son secrétaire, a dépeint le cardinal mourant, « nu dans sa robe de chambre fourrée de petit-gris, son bonnet de nuit sur la tête », errant à travers les galeries où il avait accumulé ses trésors. « Il s'arrêtait à chaque pas, car il était fort faible et se traînait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et jetant les yeux sur l'objet qui lui frappait la vue, il disait du profond du cœur : « Il faut quitter tout cela »; et se tournant il ajoutait : « Et encore cela, que j'ai eu tant de peine à acquérir; ces choses, je ne les verrai plus où je vais. »


Hortense Mancini, d'après LELY.

Pendant qu'il s'enrichissait aux dépens de l'État, Mazarin laissait s'accroître la dette publique, se désintéressant de la décadence économique et de la misère du royaume. A chaque nouvel impôt, il pleuvait des pamphlets sur « le Mazarin ». Mais rassuré sur une opposition qui ne s'exhalait qu'en couplets satiriques, il répondait tranquillement : « *Qu'ils cantent la canzonnetta, ils pagaront.* »

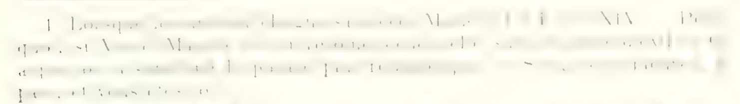
Regrettablement soucieux de ses intérêts, il ne le fut pas moins de ceux de sa famille. Avant de quitter Rome, en 1634, il avait avantageusement établi ses sœurs en mariant l'aînée à Girolamo Martinozzi, et la cadette, Hyeronima, à Lorenzo Mancini, baron romain. Devenu ministre, il réserva à ses nièces des partis plus avantageux encore. Anne-Marie et Laure Martinozzi épousèrent l'une le prince de Conti, l'autre le duc Alphonse de Modène. — Laure Mancini épousa le duc de Mercœur, fils de César de Vendôme. —



Le collège des Quatre-Nations, gravure de PERELLE.

Olympe Mancini, [illegible] et in- [illegible], songea [illegible] re- [illegible] reine de France et se résigna à épouser Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, pour qui Mazarin [illegible] [illegible] de Soissons. — Marie Mancini inspira à Louis XIV une passion plus violente et le roi l'aurait peut-être épousée si la reine mère et Mazarin ne s'y fussent opposés (1); un peu plus tard, le prince Colonna, connétable de Naples, vice-roi d'Aragon, lui donna son nom. — Hortense Mancini, la plus belle des nièces du cardinal, dont le mari devait hériter de la fortune du ministre à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Mazarin, fut demandée par les plus hauts personnages et même par Charles II, roi d'Angleterre. Finalement, elle épousa le fils du maréchal de La Meilleraye, le 28 février 1661, deux jours juste avant la mort du cardinal. Le nouveau duc de Mazarin, gouverneur d'Alsace et de Bretagne, était d'une bigoterie ridicule, ne voulant pas qu'on éteignît un incendie parce que, disait-il, un décret de la Providence l'avait allumé. Hortense l'abandonna et on ne put la lui ramener. — La main de Marie-Anne Mancini fut recherchée par le propre neveu de Turenne. — Enfin Philippe Mancini, duc de Nevers, fut successivement gouverneur de La Rochelle, de Brouage et du Nivernais, et le frère du ministre devint cardinal d'Aix.

Au dernier moment, la source illégitime de sa fortune causa au cardinal quelques remords, et il l'offrit au roi, qui la refusa. Il en disposa alors par testament, après en avoir fait d'ailleurs souvent un bon usage. Il pensionna les gens de lettres. Il fonda le *Collège des Quatre-Nations* (2) pour l'entretien et l'instruction de soixante enfants des quatre provinces que la paix de Westphalie et le traité des Pyrénées avaient réunies à la France : Artois, Roussillon, Alsace, district de Pignerol. Il constitua la bibliothèque qui porte son nom, à la charge d'en ouvrir l'entrée aux gens de lettres. Il était grand collectionneur, avait le culte des arts et fonda l'Académie de peinture et de sculpture.



(1) Lorsque [illegible] Marie [illegible] XIV [illegible] [illegible]

(2) Supprimé [illegible] [illegible] de France.



Le tombeau de Mazarin [illegible]

BIBLIOGRAPHIE

Sources. — [illegible], *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en* [illegible] *Parlement de Paris* (1649). — CAMPION (H. DE), *Mémoires, 1634-* [illegible]. — [illegible] PONT, *Documents inédits sur la Fronde, 1648-1653* [illegible]. — CHOISY (abbé DE), *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* (publ. par de Lescure, 1888, 2 vol.). — DUBUISSON-AUBENAY, *Journal des guerres civiles, 1648-1652*, publ. par G. Saige (1882-1883, 2 vol.). — [illegible], *Mémoires, 1639-1697* (1724, 2 vol.). — JOLY (Guy), *Mémoires*. — [illegible], *Un voyage à Paris en 1657-1658, par deux Hollandais*, publ. par A.-P. Faugère (1862). — LA CHÂTRE (comte DE), *Mémoires,* [illegible]. — LA ROCHEFOUCAULD (duc DE), *Œuvres* (Éd. Gilbert et J. Gourdault, [illegible], 3 vol.). — LENET (Pierre), *Mémoires, 1649-1665*. — MAZARIN, *Lettres du cardinal pendant son ministère, 1642-1661* (Éd. Chéruel et d'Avenel, 1872-1906, 9 vol.). — MOLÉ (Mathieu), *Mémoires, 1614-1650* (Éd. Champollion-Figeac, 1855-1857, 4 vol.). — MONTGLAT (marquis DE), *Mémoires,* [illegible]. — MONTPENSIER (Mlle DE), *Mémoires, 1627-1686*. — [illegible], publ. par C. Moreau (1853, 2 vol.). — MOTTEVILLE (Mme DE), *Mémoires,* [illegible] (Éd. Riaux, 1869, [illegible] vol.). — NEMOURS [illegible], *Mémoires* [illegible]. — OGIER (Fr.), *Journal du congrès de Munster*, publ. par Aug. Boppe (1893). — ORMESSON (Olivier Lefèvre D'), [illegible] (Éd. Chéruel, 1860-1861, 2 vol.). — PATIN (Gui), *Lettres,* [illegible] (Éd. [illegible], 1907). — RETZ, *Mémoires* (Éd. Feillet, Gourdault et [illegible], 1870-1888, [illegible] vol.). — TALON (Omer), *Mémoires, 1630-* [illegible]. — [illegible], *Mémoires*, Éd. Marchal, [illegible] 1909).

Ouvrages à consulter. — AUMALE (duc D'), *Histoire des princes de Condé* (t. IV, 1886). — BARINE (Arvède), *La Jeunesse de la Grande Mademoiselle, 1627-1652* (Nouv. éd., 1902). — BOUGEANT (le P.), *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie* (1744, 3 vol.). — BOURGEOIS (Émile), *Manuel historique de politique étrangère* (t. Ier, 4e éd., 1906). — CHANTELAUZE (R.), *Le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau* (1878, 2 vol.); — *Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome* (1879); — *Louis XIV et Marie Mancini* (1880); — *Portraits historiques* (1886). — CHARVÉRIAT, *Histoire de la guerre de Trente ans* (1878, 2 vol.). — CHÉRUEL (Ad.), *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879-1880, 4 vol.); — *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1882, 3 vol.). — [illegible] (capitaine), *Le Maréchal de Gassion* (1907). — COUSIN (Victor), *Madame de Chevreuse*; — *La Jeunesse de madame de Longueville*; — *Madame de Longueville pendant la Fronde*; — *Madame de Hautefort*; — *Madame de Sablé*; — *La Société française au XVIIe siècle* (2 vol.). — DEBIDOUR, *La Fronde angevine* (1877). — FLASSAN (DE), *Histoire de la diplomatie française jusqu'à la fin du règne de Louis XVI* (1811, 7 vol.). — GAFFAREL, *La Fronde en Provence* (*Revue historique*, 1876). — MAILFAIT (abbé Hubert), *Un magistrat de l'ancien régime : Omer Talon* (1902). — NORMAND (Charles), *La Bourgeoisie française au XVIIe siècle* (1909). — RENÉE (Amédée), *Les Nièces de Mazarin* (3e éd., 1857). — SAINTE-AULAIRE, *Histoire de la Fronde* (1827, 3 vol.). — VALFREY (J.), *Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie* (1877); — *ses ambassades en Espagne et en Allemagne* (1881). — VAST (H.), *Les Grands Traités du règne de Louis XIV*, t. Ier (1893). — VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

IV. — LA VIE INTELLECTUELLE ET SOCIALE AU TEMPS DE RICHELIEU ET DE MAZARIN.

LA LITTÉRATURE

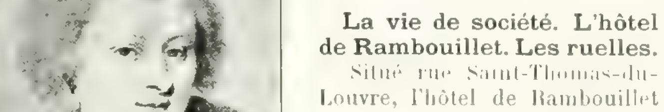
Le xviie siècle littéraire commence avec Malherbe et atteint son apogée avec Racine et Bossuet, mais il comprend en réalité deux périodes, dont la dernière s'étend jusqu'au jour où commence le gouvernement personnel de Louis XIV, c'est-à-dire le règne de l'ordre et de la discipline classiques.

Il n'offre d'abord qu'une confusion extrême : il commence dès 1600 avec Malherbe; mais, par Montchrétien et d'Aubigné, il continue le précédent jusqu'à 1620 et même 1630. A l'hôtel de Rambouillet se constitue une société polie qui prépare un public et un joug aux écrivains. L'esprit mondain, se combinant avec l'influence italienne transmise du xvie siècle, et avec l'influence espagnole, produit le goût précieux, dont le goût héroïque et le goût burlesque ne sont que des formes dérivées et extrêmes; sous cette pression, la littérature s'éloigne du naturel, recherche le fin, le grand, le bouffon, les impressions rares. Cependant, en même temps que les passions politiques et religieuses s'amortissent, que l'amour de la paix, de l'ordre, de l'unité, impose la monarchie absolue, la littérature classique s'organise peu à peu sur le double principe de l'observation morale et de la régularité formelle. Un grand courant de « libertinage » apparait, et, en face, un mouvement de renaissance catholique. La philosophie cartésienne, par le goût du vrai, le respect de la logique et de la raison, l'intérêt donné aux choses de l'âme, aide à la formation de l'esprit classique. Enfin la langue épurée par Malherbe, nuancée et raffinée par l'effort du monde précieux, achève de se régler et, autant qu'il est possible, de se fixer par le travail réfléchi de l'Académie française, de Vaugelas et des grammairiens; elle accroît sa richesse intellectuelle en perdant de sa variété pittoresque et de son énergie colorée.

Julie d'Angennes, marquise de Montausier, par P. Mignard
Collection Spencer

Telle est la caractéristique du « premier » xviie siècle, celui où dominent Corneille dans la littérature dramatique, Descartes dans la philosophie, Pascal dans le sentiment religieux.

Les mœurs courtoises et polies vont se dégager de ce qu'elles gardaient encore au xvie siècle de rude, de grossier même, et c'est dans les salons que va se faire la littérature, en particulier dans l'hôtel de Rambouillet, centre et foyer de la vie intellectuelle au temps de Richelieu et de Mazarin.





La marquise de Sablé, par Dumonstier (Louvre).

La vie de société. L'hôtel de Rambouillet. Les ruelles.

Situé rue Saint-Thomas-du-Louvre, l'hôtel de Rambouillet avait été bâti d'après les indications mêmes de la marquise de ce nom. Jusqu'alors, à en croire Tallemant des Réaux, « on ne savait que faire une salle à un côté, une chambre à l'autre, et un escalier au milieu ». La marquise de Rambouillet fit placer les escaliers dans un des angles du corps principal et eut ainsi une longue suite de pièces dont la plus célèbre est la fameuse chambre bleue. (Voir pl. XXI, fig. 2.)

C'est dans ce séjour plaisant que la marquise gouverna *précieux* et *précieuses*, cherchant à généraliser le bon ton et le bon goût, continuant la réforme de la langue, inaugurée par Malherbe, exerçant le patronage des lettres, créant cette urbanité dont le nom même n'existait pas avant elle.

Catherine de Vivonne (1588-1665) avait été mariée, à l'âge de douze ans, à Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet. Après avoir paru quelque temps à la cour de Henri IV, elle se lassa vite de l'existence agitée qu'on y menait et se retira chez son père, qui avait commencé à grouper autour de lui le cénacle qu'elle devait rendre célèbre.

Autour de la marquise, de « l'incomparable Arthénice » (anagramme de Catherine), se pressaient Malherbe, Racan; Cospeau, l'éloquent prédicateur, et Richelieu, son élève, Gombauld, l'auteur d'*Endymion;* Chapelain; le cavalier Marini; Arnauld d'Andilly; le cardinal de La Valette; le marquis de Montausier; Antoine Godeau, le « nain de Julie »; Colletet; Conrart; le duc de La Trémoïlle; le maréchal de Souvré et sa fille, la marquise de Sablé; Voiture et Benserade, Vaugelas, Ménage, Gomberville, Guez de Balzac durant ses voyages à Paris, et, à côté de Julie d'Angennes, la fille de la maison (1), on remarquait Anne Geneviève de Bourbon, plus tard duchesse de Longueville; Mme de Sévigné, Mme Aubry, Mme Saintot, Mlle Angélique Paulet, fille du célèbre financier, surnommée la *belle lionne*, à cause de sa chevelure d'un « blond hardi ». Corneille y lisait *Polyeucte*, Bossuet y débutait comme prédicateur; on y jouait la comédie et même la tragédie, par exemple la *Sophonisbe* de Mairet.

L'hôtel de Rambouillet prit parti pour le *Cid*, condamné par l'Académie française, que venait de fonder Richelieu.

Le besoin de se distinguer engendre nécessairement la manière et l'affectation, et, à la longue, vinrent les discussions futiles, l'importance des petites choses, le sérieux des bagatelles : on se forma en camps ennemis à l'occasion de deux sonnets, et Voiture et Benserade tinrent le monde littéraire en suspens entre *Job* et *Uranie*. Les pédants, les Trissotins, les Vadius se faufilèrent dans le cercle et l'infectèrent d'une science fausse et guindée; on se pâma d'aise aux élucubrations de quelques savants en *us*, on s'embrassa *pour l'amour du grec;* on eut recours, pour éviter l'emploi des termes vulgaires, à des métaphores outrées et à des périphrases inintelligibles : le *miroir* devint le *conseiller des Grâces;* on n'approcha plus les fauteuils, on *voitura les commodités de la conversa-*

(1) Julie-Lucinia d'Angennes (1607-1671) épousa Charles de Sainte-Maure, marquis puis duc de Montausier, lieutenant général et gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, homme d'une rude honnêteté, de caractère bourru, d'humeur morose, dont quelques-uns prétendent que Molière l'a peint dans le *Misanthrope*. Il fit composer par la plupart des beaux esprits du temps, y compris Corneille, la *Guirlande de Julie*, recueil de madrigaux dont seize sont de sa composition. Il le lui offrit en 1641, le jour de sa fête.



Madeleine de Scudéry
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

tion. L'esprit de conversation, poussé jusqu'à l'extrême subtilité, fit naître ce jargon affecté, parfois ridicule, dont Saumaise écrivit le *Dictionnaire*. Les précieuses ne tardèrent donc pas à tomber du piédestal qu'elles s'étaient dressé; Molière, l'ennemi-né de tous les travers, livra l'hôtel de Rambouillet en pâture à la risée publique dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes*. La Bruyère aussi leur chercha querelle.



Réunion de grandes dames, par Abraham Bosse.

Si la préciosité, à force de les affiner, gâta les délicatesses du sentiment et de l'esprit, il ne faut pas oublier que la marquise de Rambouillet rendit d'abord d'immenses services. « On ne saurait dire ce que la société et les lettres françaises doivent à cette femme exquise et cultivée. La pédanterie et la grossièreté bannies des écrits et des salons, la femme enfin maîtresse de la place et du rôle qu'elle seule peut tenir, et de l'influence qu'elle doit exercer sur les mœurs et la société, voilà les bienfaits dont lui sont redevables les deux plus beaux siècles de notre civilisation. » (H. Longnon.)

L'hôtel de Rambouillet fit école et de nombreux salons, de nombreuses *ruelles*, s'ouvrirent à Paris.

Les ruelles des précieuses devinrent autant de petites Académies où se faisaient les réputations, où se colportaient les nouvelles. Les plus célèbres furent, outre celle de la marquise de Rambouillet, celles de Mlle de Sully, de Mlles de Longueville (pour laquelle Loret rédigea sa *Gazette en vers*), de Montpensier, de Scudéry, de Mmes Scarron, de Sablé, de Hautefort, de La Fayette, de La Suze, de Rohan-Chabot, de La Calprenède, de Feuquières, de la célèbre Ninon de Lenclos, d'Angélique Paulet et de Marion Delorme. En particulier, les « samedis » de Magdeleine de Scudéry, l'auteur du *Grand Cyrus* et de *Clélie*, réunissaient un grand nombre d'habitués dans la maison de la rue de Beauce, près du Temple, et Mme de Sablé, qui tenait, place Royale, un salon « précieux », était fort apprécié de ses contemporains pour sa politesse, son esprit et sa raison.

C'est à la cour que s'était jusqu'alors concentrée la vie mondaine; elle se répand maintenant chez les particuliers, et la bourgeoisie, qui est entrée déjà dans la société par les affaires et par les charges publiques, y pénètre par une porte nouvelle, la littérature.

Cette société polie et raffinée a pour principal divertissement la conversation, mais ce n'est pas le seul. Elle aime passionnément la promenade, et le monde élégant se donne rendez-vous au Cours-la-Reine, au célèbre jardin du Renard, près des Tuileries, où les dames s'offraient la collation, au Luxembourg, à la Galerie des Merciers (Pl. XX, fig. 4), ou encore à la campagne, à la chasse; elle organise des bals, des ballets, des sérénades, des collations à l'italienne et à l'espagnole. Ninon de Lenclos joue de la viole, Marion Delorme pince du luth et Angélique Paulet chante en s'accompagnant sur le théorbe.

A cette transformation des mœurs correspond une transformation matérielle de Paris. Sous Louis XIII, les jardins du *Marais* se peuplent d'hôtels; la *Place royale* devient le séjour de la haute magistrature, des riches financiers et des précieuses; l'île *Saint-Louis* se couvre de magnifiques demeures (hôtel Lambert, hôtel Lauzun); de même, les prairies du *Petit* et du *Grand Pré aux Clercs*. La circulation animée et brillante des carrosses est favorisée par l'élargissement des rues et des quais.

De Paris, la mode gagna la province et beaucoup de villes eurent leur *mail* ou leur *cours* avec promenades en voiture.

L'Académie française. — *Vaugelas. Menage.* — Quelques gens de lettres, à l'imitation de ce qui se faisait déjà du temps de Ronsard, avaient coutume de se réunir périodiquement chez l'un d'entre eux, Valentin Conrart, pour y converser sur les sujets littéraires; Richelieu, qui se piquait de littérature, conçut le projet de donner une existence légale à cette compagnie, et, le 2 janvier 1635, l'*Académie française* reçut ses lettres patentes. Ses membres, au nombre de quarante, furent astreints « à tenir des conférences pour rendre le langage français non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences ». Le Parlement, jaloux de voir une autorité nouvelle se constituer dans l'Etat à côté de la sienne, refusa pendant deux ans d'enregistrer les lettres de fondation.

L'œuvre d'épuration de la langue entreprise par Malherbe, reprise par l'hôtel de Rambouillet au nom des convenances et par l'Académie au nom de l'unité, fut en ce qui concerne la grammaire et l'étymologie respectivement complétée par Claude de Vaugelas (1595-1650), l'auteur des *Remarques* sur la langue française, et Gilles Ménage (1613-1692) [le *Vadius* de Molière], qui ouvrit la route aux étymologistes. De ces efforts combinés allait sortir la langue ferme, précise et noble qu'écrivit l'école classique.

La prose. — *Balzac.* — Ce que Malherbe avait fait pour la versification française, Guez de Balzac (1594-1654) essaya de le faire



Estampe de la Bibliothèque nationale.

La place Royale en 1612; carrousel donné en l'honneur du mariage de Louis XIII

pour la prose. Quoiqu'il ait souvent de l'emphase et abuse des lieux communs de morale et de politique, il montra aux écrivains de son temps ce que vaut une phrase logiquement construite, une période habilement cadencée, dans ses *Lettres d'Italie*, son *Prince*, son *Socrate chrétien*. La pensée, chez lui, ne remplit pas la forme, tandis que le philosophe Descartes, bien qu'il ait créé, suivant l'expression de Victor Cousin, « un langage naïf et mâle, sévère et hardi, cherchant avant tout la clarté et trouvant par surcroît la grandeur », a la pensée sans avoir l'art. La forme et l'idée se rejoindront chez Pascal.

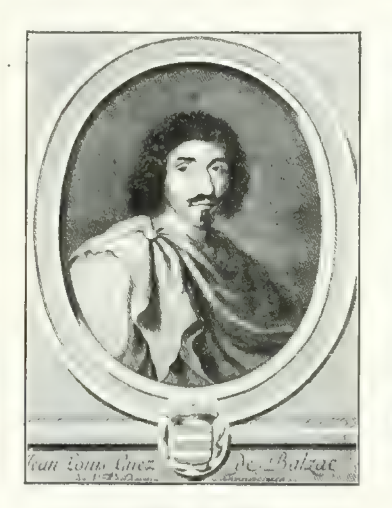
La poésie lyrique. — Dans la poésie lyrique, l'inspiration agonise. Malherbe ne possède ni la naïveté spirituelle de Marot, ni la grâce de Du Bellay et de Desportes, ni la hardiesse d'imagination et la sève lyrique de Ronsard; mais c'est un poète sobre et vigoureux, un esprit net, un discoureur éloquent. L'ordre, la clarté, la méthode, qualités chères à l'esprit français, voilà ce qu'il place au-dessus de tout : tel il se montre dans ses odes à Du Perrier sur la mort de sa fille, à Louis XIII, à Marie de Médicis *Pour sa bienvenue en France*, à Henri IV pour célébrer la fin des guerres civiles. Comme réformateur de la langue et de la métrique, son influence fut très grande. Il se préoccupait à un tel point des moindres effets du style, de la cadence et de l'harmonie du vers, de la propriété de l'expression, qu'on le surnomma le tyran des mots et des syllabes, et que ses disciples, en particulier François Maynard (1582-1646) et Honoré de Bueil, marquis de Racan (1589-1670), l'auteur des belles *Stances sur la retraite* et des *Bergeries*, tombèrent fréquemment dans une sécheresse souvent insipide en s'appliquant à suivre à la lettre les règles trop sévères que le maître imposait à la poésie et en versifiant laborieusement des lieux communs.



Valentin Conrart, par LA FLEUR.



François de Malherbe, par DUMONSTIER.



J.-L. Guez de Balzac, grav. de J. LUBIN.



Honoré de Bueil, marquis de Racan.



Vincent Voiture, par NANTEUIL, d'après Ph. DE CHAMPAIGNE.

Quelques irréguliers font revivre la fantaisie du XVIe siècle en l'alliant au goût des pointes, des *concetti* mis à la mode par les Italiens et les Espagnols, et échappent à la férule de Malherbe, mais ils essuieront plus tard les sarcasmes de Boileau, qui les vouera au ridicule, quelquefois avec trop de cruauté. Ce sont : Théophile de Viau (1590-1626), huguenot de naissance et « libertin », que son obscène *Parnasse satirique* fit condamner à mort (1) et dont les odes (*Ode à la Solitude*), épigrammes, impromptus, madrigaux, sonnets, élégies, tragédies (*Pyrame et Thisbé*), sont d'un vrai poète; — Vincent Voiture (1598-1648), fils d'un marchand de vin d'Amiens, qui est l'expression même de la société recherchée et élégante de son temps, et qui fut le rival de Balzac à l'hôtel de Rambouillet (1); — Isaac de Benserade, mort en 1691, protégé de Richelieu, puis de Mazarin, poète favori des grandes dames et des courtisans, engoués alors des *concetti*; — Marc-Antoine Girard de Saint-Amant (1594-1661), tour à tour éperdument fantaisiste ou crûment réaliste, grand peintre de paysages et d'intérieurs, capable de verve, de couleur, de pittoresque dans ses poèmes *Albion*, *Rome ridicule*, *Moyse sauvé*; remarquable surtout comme le chef et l'anacréon des hanteurs de cabarets dans les pièces célèbres où il incarne le genre *grotesque* (*les Goinfres, la Crevaille, l'Ode au fromage, le Melon, la Prodigalité*), plus artiste, moins vulgaire même en ses grossièretés que Paul Scarron, qui incarne le genre *burlesque*.

Fils d'un conseiller au parlement de Paris, Scarron (1610-1660) prit de bonne heure le petit collet, sans jamais entrer dans les ordres. Chanoine au Mans, il se rend célèbre dans la province par son élégante frivolité et son dévergondage. Vers 1638, il ressent les premières atteintes d'un mal affreux, qui finit par tordre et disloquer tous ses membres : il devient le « misérable » Scarron, raccourci de toutes les misères humaines. C'est ce cul-de-jatte qui met à la mode le burlesque, alors dans l'air (*le Typhon; le Virgile travesti*), écrit aussi pour le théâtre, se révèle comme romancier (*le Roman comique*), et, malgré sa trivialité, comme un précurseur de Molière. En 1652, comme il songeait par lassitude à émigrer en Amérique, il épouse, à la surprise générale, une jeune et jolie orpheline, Françoise d'Aubigné, la future Mme de Maintenon, et la chambre déjà célèbre de l'infirme est bientôt le rendez-vous de la meilleure société.

Savinien de Cyrano de Bergerac (1619-1655), obligé de renoncer à la carrière des armes après avoir reçu une terrible blessure à la gorge, suivit les leçons de Gassendi et emprunta ses tendances aux libertins, ici philosophes hardis, là galantins de « ruelles », là encore goinfres de cabarets; et de ce mélange de libertinage, de précieux et de burlesque sortit l'œuvre souvent bizarre, mais intéressante, de cet enthousiaste. Dans sa comédie *le Pédant joué*, il introduit au théâtre le paysan; dans sa tragédie *la Mort d'Agrippine*, il prend la scène pour une tribune, d'où Séjanus sert de porte-parole aux « libertins » de son temps. Son *Autre monde*, voyage imaginaire aux régions de la Lune, du Soleil et dans le royaume des Oiseaux, pose avec hardiesse de graves questions sociales et scientifiques. Cet homme, dont on a voulu faire un matamore et même un fou, fut plutôt un enthousiaste aimé pour sa bravoure, son intelligence et son cœur.

(1) La peine fut commuée en celle du bannissement, et Théophile, mis en liberté, se cacha à Chantilly dans le petit pavillon connu sous le nom de *maison de Sylvie*, parce que Théophile désigna sous ce nom la duchesse sa bienfaitrice dans de reconnaissantes poésies. Il ne reste rien du pavillon où se réfugia Théophile. La moderne « maison de Sylvie », de style Louis XV, a été édifiée par Daumet sous la direction du duc d'Aumale. On y voit des panneaux de Luc-Olivier Merson retraçant la réclusion de Théophile.

(1) Ses *Lettres* fameuses de *la Berne*, de *la Carpe au Brochet*, considérées comme des miracles de goût, le firent cataloguer dans *le Grand Cyrus*, sous le nom de « Callicrate ». On opposa sa *Belle Matineuse* au même sujet traité par Malleville, et son sonnet d'*Uranie*, mis en regard du *Job* de Benserade, détermina une scission entre *uranistes* et *jobelins*.

Les poésies de Charles Coypeau d'Assoucy (1605-1675) contiennent une parodie des *Métamorphoses* d'Ovide (*Ovide en belle humeur*) et du *Ravissement de Proserpine*, de Claudien. Elles rappellent les plaisanteries de Scarron, mais non l'esprit et le talent de l'auteur du *Roman comique*.

L'épopée. — Les poèmes épiques abondent durant la première moitié du XVIIe siècle, mais *Saint Louis*, du P. Lemoyne; *Alaric*, de Scudéry; *la Pucelle*, de Chapelain; *Clovis*, de Desmarets; *Moïse sauvé*, de Saint-Amant, ne sont, à vrai dire, que des romans versifiés, d'une lecture fatigante. Cette épopée est misérable : malgré qu'elle s'inspire de sujets modernes et nationaux, elle n'a rien de national ni de moderne. Asservie à l'imitation inintelligente de l'*Énéide* et de *la Jérusalem délivrée*, écrasée sous la règle, remplaçant le sentiment de la nature par un faux goût décoratif, elle ne produit que des œuvres pédantesques, pompeuses et froides.



Pierre Corneille,
gravure de Guillaume Vallet



Jean Rotrou,
gravure de Desrochers



Honoré d'Urfé,
gravé d'après Van Dyck.



Paul Scarron
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

Le roman. — Le roman sentimental et le roman social sont bien antérieurs à *l'Astrée* et à l'hôtel de Rambouillet. Dès le règne de Henri IV, une pléiade d'écrivains amateurs s'efforcent de secouer le joug de l'Espagne et de l'Italie et leur chaste idéalisme contraste souvent avec les mœurs du temps; mais l'honneur d'avoir contribué à former l'esprit mondain par le roman revient surtout à Honoré d'Urfé (1568-1625), l'auteur de *l'Astrée*.

Pastoral, inspiré d'un profond sentiment de piété locale et familiale avec d'Urfé, exotique sans pittoresque avec Gomberville (1600-1674), historique sans vérité avec La Calprenède (1614-1663) [*Cassandre, Cléopâtre, Pharamond*] et Mlle de Scudery (*Artamène ou le Grand Cyrus, Clélie*] (1), le roman s'oriente de plus en plus vers la description morale et l'analyse des caractères sans renoncer aux aventures incroyables et aux sentiments hors nature. Il ne produit guère que des œuvres interminables et médiocres, espèces d'épopées en prose, d'une fausseté absolue, offrant le travestissement continuel des mœurs et des idées des temps anciens en celles du temps de la Fronde et des commencements du règne de Louis XIV. Il y a pourtant dans *l'Astrée*, qui a rendu célèbres les bords du Lignon, et dont un des héros, Céladon, a enrichi la langue d'un mot nouveau, d'agréables descriptions pastorales, des modèles de galanterie et de savoir-vivre qui ont donné le ton à la haute société tant que ne triompha pas la doctrine cornélienne de l'asservissement du cœur et des passions à la raison et à la volonté; et *le Grand Cyrus* fait passer sous nos yeux tous les beaux esprits, toutes les muses du temps : la digne Cléonire (Mme de Rambouillet), l'adorable Philonide (Julie d'Angennes, fille de la marquise), le généreux Mégabate (M. de Montausier, époux de Julie d'Angennes), l'agréable Cléarque (Voiture), le sage Théodamas (Conrart « au silence prudent »). Le peintre n'a pas oublié de se produire sous le nom de Sapho, qui lui resta dans le cénacle.

Ce qui plaisait surtout dans ces romans, blâmés par les solitaires de Port-Royal, méprisés par Bossuet, ridiculisés par Molière, appréciés au contraire par Mme de Sévigné, La Fontaine, Fléchier, Massillon, c'était la grandeur et l'héroïsme des sentiments; or, on vit les écrivains du génie le plus original exprimer dans un style plus vigoureux les sentiments des héros de La Calprenède. Il serait donc injuste de ne pas tenir compte de ces œuvres parce qu'elles sont invraisemblables et illisibles aujourd'hui, de contester leur action sur la littérature générale. D'ailleurs, le roman fut détourné de cette voie dangereuse par la veine comique, satirique et bourgeoise, veine tout à fait gauloise au fond, que tous les grands ouvrages aristocratiques n'avaient pas étouffée et qui finit par prendre le dessus.

Dans *Francion*, de Charles Sorel (1597-1674), passent successivement sous nos yeux, avec leurs travers et leurs ridicules, les régents de collège, les magistrats, les plaideurs, les bourgeois, les laquais, les charlatans, et *le Roman comique*, de Scarron, bien supérieur à son *Virgile travesti*, écrit dans un style dru et savoureux, reste un chef-d'œuvre de vive gaieté et d'excellent réalisme. Théophile Gautier, dans son *Capitaine Fracasse*, s'en est évidemment souvenu.

Le *Voyage à la lune* de Cyrano de Bergerac, et, un peu plus tard, *le Roman bourgeois* de Furetière contribuèrent puissamment, avec le *Francion* et *le Roman comique*, à ramener les esprits des fausses exagérations à la simple réalité ou à la satire amusante.

Le théâtre. — ***La tragédie. Rotrou. Corneille.*** — Le théâtre parvient, dès la première moitié du XVIIe siècle, à s'organiser. Il y a encore de la confusion et de l'inégalité avec Alexandre Hardy, qui continue de produire infatigablement et dont le meilleur ouvrage, *Marianne*, est de 1610; avec Théophile de Viau, dont la tragédie de *Pyrame et Thisbé*, mélange de bel esprit italien et de souvenirs antiques, eut un succès de vogue; avec Jean Mairet (1604-1686), l'auteur de *Sophonisbe*, qui emprunte aux Italiens et non aux anciens, comme il le dit, la règle des trois unités dont Chapelain, puis d'Aubignac l'aident à imposer l'observation. Le triomphe de la règle assure celui de la tragédie : la pastorale, puis la tragi-comédie s'éliminent.

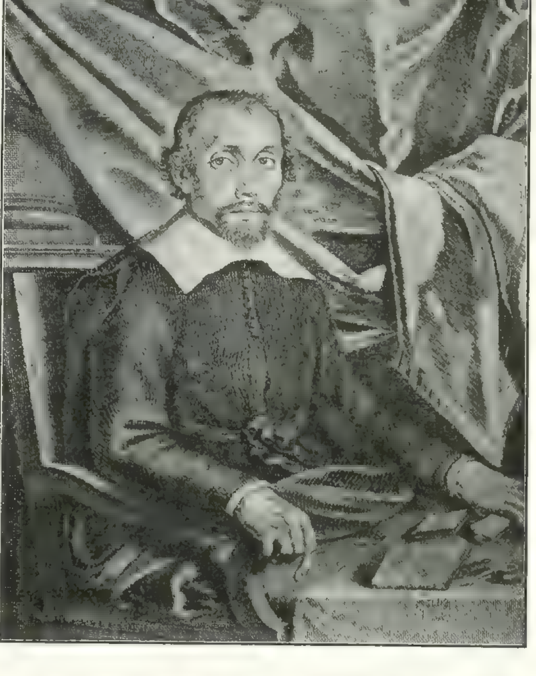
Jean de Rotrou (1609-1650) a beaucoup écrit, mais deux de ses œuvres l'emportent sur toutes les autres : *Saint-Genest* et *Venceslas*. La première, mélange de scènes familières et de scènes pathétiques, peint à la fois le monde des comédiens et l'héroïsme des chrétiens : il contient des pages qui font penser à *Polyeucte*. *Venceslas*, c'est l'étude puissante d'une âme pleine de violence, dont la ferme volonté se hausse jusqu'à la générosité. Rotrou met dans la folle intrigue tragi-comique de la fantaisie, du lyrisme : avec Corneille (1606-1684), la tragédie va enfin trouver sa forme.

Pierre Corneille, né à Rouen, mort à Paris (1606-1684), avait débuté par des comédies (*Mélite, Clitandre, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place Royale*), dont le caractère commun est la décence du ton, l'« honnêteté » des mœurs et du langage. Il fut en 1633 présenté à Richelieu et devint l'un des cinq auteurs (1)

(1) Dans sa *Clélie*, Mlle de Scudery imagine un pays allégorique, le *pays de Tendre*, où l'on ne s'occupe que d'amour, et dans la *carte du Tendre* toutes les localités portent des noms galants : Inclination, Petits Soins, lac Indifférence, mer Inimitié, etc.

(1) Les quatre autres « garçons-poètes » du cardinal étaient Rotrou, Colletet, Boisrobert et l'Estoile. Richelieu écrivit, en collaboration avec Desmarets de Saint Sorlin, une tragédie, *Mirame*. Il avait, outre son entourage politique, un entourage intellectuel et mondain : la duchesse d'Aiguillon, sa nièce; Boisrobert et Guillaume Bautru de Serran.

que le cardinal chargeait d'écrire des pièces dont il avait fait le plan. Mais il reçut bientôt son congé, n'ayant pas « d'esprit de suite », et il composa dès lors pour son propre compte. Sa tragédie de *Médée* (1635), où la gaucherie se mêle à la force, fut suivie de deux autres pièces d'inspiration espagnole (1636) : *l'Illusion comique* et *le Cid*, dont il emprunta le sujet à Guilhem de Castro, mais en faisant un véritable drame de ce qui était, chez le modèle, une épopée dramatique, en adoucissant ce qu'il y avait d'âpre et de rude dans l'œuvre espagnole, en resserrant l'action et en la simplifiant, en mettant tout l'intérêt dans l'âme des personnages.



Théophraste Renaudot, gravure de Michel LASNE.

Si ce chef-d'œuvre valut à l'auteur les suffrages du public, la plupart des critiques et des poètes se tournèrent contre lui, et, découragé par la *querelle du Cid*, Corneille ne revint au théâtre qu'après un silence de trois ans; il se soumit alors aux règles dont on lui avait reproché de s'affranchir. Il donna coup sur coup trois chefs-d'œuvre : *Horace* (1640), *Cinna* (1640), *Polyeucte* (1643), et les pièces qui suivirent (*Rodogune, Héraclius*, etc.) n'ajoutèrent rien à sa gloire, bien qu'elles renferment des scènes vraiment dignes de lui.

Avec Corneille, la tragédie française se dépouille de l'excès de lyrisme ou de romanesque qui la gâtait; elle revêt le style oratoire que Malherbe semblait avoir forgé pour elle; elle se plaît aux actions extraordinaires et compliquées; elle exalte surtout la volonté humaine supérieure à la fatalité des passions. Corneille, et c'est par là qu'il est le contemporain de Descartes, enferme dans une action soigneusement graduée une étude serrée de l'âme humaine, posant l'intérêt dramatique dans le conflit et l'effort des caractères. Il place l'homme moral entre la passion et le devoir, l'homme social entre la liberté et la tyrannie, et c'est le devoir qui l'emporte. Son style vigoureux est tout d'une pièce, comme ses héros.

La farce. La comédie. — La comédie érudite et factice du XVIe siècle fut, pendant les trente premières années du XVIIe, supplantée par la *farce*.

Il se débitait en plein vent, place Dauphine et sur le Pont-Neuf, des *farces* où l'incongruité du langage le disputait à la hardiesse des détails : Gros-Guillaume, Gautier Garguille et Turlupin, garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent, se distinguaient par leur verve intarissable, et Tabarin (qui inspira à Molière *les Fourberies de Scapin*), avait ses tréteaux sur la place Dauphine : vêtu d'une ample blouse verte et d'un large pantalon de même couleur, le long duquel pendait une épée de bois, il s'arrangeait toutes sortes de coiffures, depuis le casque romain jusqu'au bonnet d'âne, en transformant son chapeau de feutre.



Jodelet, par Abraham BOSSE.

Le Parlement finit par interdire la farce comme immorale; mais, ce qui fit tomber tout à fait le genre, ce fut l'avènement de la vraie comédie. Cyrano de Bergerac donne *le Pedant joué*; Mairet, *les Galanteries du duc d'Ossone*; Scarron, *Dom Japhet d'Arménie*. A partir de 1630, la comédie reprend sa vogue. La comédie d'intrigue naît avec *la Sœur*, de Rotrou; *les Ennemis généreux*, de Scarron; *l'Esprit follet*, de d'Ouville; *le Parasite*, de Tristan l'Ermite; *Mélite* et *le Menteur*, de Corneille, qui de plus inaugure la comédie de mœurs dans *la Veuve, la Galerie du Palais, la Place Royale*, et prélude, en même temps qu'Antoine Maréchal, Boisrobert (*la Belle Plaideuse*), Gilbert de La Tessonnerie, aux *Précieuses ridicules* et au *Bourgeois gentilhomme*. Ces auteurs, en général, vont puiser leurs sujets dans le théâtre italien ou le théâtre espagnol.

A la vérité, la comédie, qu'elle soit précieuse, lyrique, bouffonne, caricaturale, se distingue mal de la tragi-comédie, de la pastorale et de la farce, bien que Corneille, dans *le Menteur*, en définisse du moins le ton et y donne un modèle de dialogue comique. Jusqu'à Molière, elle est, en somme, caractérisée par une intrigue invraisemblable, des personnages conventionnels, un comique poussé jusqu'à la charge.

C'est au théâtre de l'*Hôtel de Bourgogne* que furent représentées les premières tragédies de Corneille et que Molière fit jouer ses premières pièces; c'est là que firent courir tout Paris le célèbre comique Julien Bedeau, dit *Jodelet*, et Poisson l'ancien, dit *Belleroche*.

L'hôtel du Petit-Bourbon, près du vieux Louvre, où Henri III avait installé la troupe italienne des *Gelosi*, reçut en 1645 une troupe de chanteurs d'outre-monts appelée par Mazarin : ils y représentèrent les premiers opéras et l'*Andromède* de Corneille. De 1653 à 1658, une autre troupe italienne avait pris possession de ce théâtre lorsque Louis XIV l'obligea à partager la salle avec Molière, qui bientôt l'occupa seul jusqu'au jour où l'on commença à démolir l'hôtel du Petit-Bourbon pour élever la colonnade du Louvre.

La presse. *Theophraste Renaudot.* — C'est à Théophraste Renaudot que revient l'honneur d'avoir fait paraître, le 30 mai 1621, le premier numéro de la *Gazette de France*. Le roi et Richelieu encouragèrent cette tentative et envoyèrent à la *Gazette* des communiqués officieux.

Théophraste Renaudot (1586-1653), médecin à Loudun, sa ville natale, y connut le P. Joseph, qui le fit mander à la cour. Médecin du roi, il obtint l'autorisation de créer une agence de placement (*Bureau d'adresses*) près du Palais, rue de la Calandre, à l'enseigne du Coq d'or : moyennant 3 sols, chacun pouvait faire inscrire sur un registre toute offre d'emploi ou de vente de marchandises; l'inscription était gratuite pour les malheureux (1612). Après avoir écrit « à la main » des nouvelles qu'il distribuait dans ses visites, Renaudot les fit imprimer, et ce fut la *Gazette* périodique. Plus tard, en 1637, il joignit à son *Bureau* un Mont-de-Piété, institution qu'il avait vue fonctionner en Italie. Il fonda des consultations gratuites pour les malades pauvres, réunit dans son *Bureau* des conférences de médecins, imagina des visites à domicile, songea à faire élever un « Hôtel des consultations charitables »; mais il porta ombrage à la Faculté de médecine, qui le poursuivit parce qu'il exerçait à Paris sans avoir été reçu docteur de l'Université de la capitale. Condamné en 1640, il se consacra désormais tout entier à sa *Gazette* et mourut « gueux comme un peintre », selon l'expression de son confrère Gui Patin.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : BRUNETIÈRE (F.), *Les Époques du théâtre français* (1892). — COLOMBEY (Ém.), *Ruelles, salons et cabarets* (1858). — COUSIN (Victor), ouvrages indiqués p. 34. — DU BLED (Victor), *La Société française du XVIe au XXe siècle* (1903 et ann. suiv.). — DUCHESNE, *Les Poemes du XVIIe siecle* (1870). — FOURNEL, *Le Vieux Paris* (1887). — LAMBEAU (Lucien), *La Place Royale* (*Bull. municipal*, 16 nov. 1902). — LA TOURETTE (Gilles DE), *Théophraste Renaudot* (1884). — LEBRETON (A.), *Le Roman français au XVIIe siecle* (1890). — LIVET (Ch.), *Précieux et precieuses* (1859). — LONGNON (Henri), *Le Château de Rambouillet* (1909). — PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française* (éd. Ch. Livet, 1858, 2 vol.). — REYNIER (Gustave), *Le Roman sentimental avant « l'Astrée »* (1908). — RIGAL, *Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris de 1548 à 1635* (1887); — *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siecle* (1889); — *Le Théâtre français avant la periode classique* (1900). — RŒDERER, *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France* (1835).

LE SENTIMENT RELIGIEUX

Néo-stoïciens et « libertins ». — L'humanisme de la Renaissance avait créé une sorte de néo-stoïcisme moitié païen, moitié chrétien, dont Guillaume du Vair est peut-être l'incarnation la plus caractéristique, et, au commencement du XVIIe siècle, se posa le problème des rapports de cette doctrine, qui ne cessait de se propager, avec le catholicisme, menacé par la masse des « libertins ».

Ce nom de « libertin », dans la langue de protestants comme d'Aubigné ou, plus tard, de catholiques comme Bossuet et Bourdaloue, fut donné à tous les esprits qui mettaient en doute, au nom de l'expérience ou de la raison philosophique, les vérités révélées, et revendiquaient, au nom de l'indépendance de la pensée, le droit à l'incrédulité. Mais le « libertinage » fut aussi l'étiquette dont s'affublèrent les indisciplinés et les déréglés, les esprits forts comme Des Barreaux, les esclaves de leur propre fantaisie, et même les catholiques qui s'étaient relâchés de la pratique du culte. Les plus fameux libertins furent d'abord : les philosophes Vanini (1) et Gassendi, le voyageur Bernier, le poète Théophile de Viau, les littérateurs Saint-Évremond, Chapelle, les commensaux du salon de Ninon de Lenclos, et, plus tard, Fontenelle. Ils formèrent la transition entre les grands sceptiques du XVIe siècle et les philosophes du XVIIIe siècle, systématiquement hostiles à la religion révélée. C'est contre eux que le Père Garasse écrivit ses fameux pamphlets et que Bourdaloue prononça ses meilleurs sermons.

Saint Vincent de Paul
Estampe de la Bibliothèque nationale.

(1) Un arrêt du Parlement de Toulouse (novembre 1619) le condamna à « avoir la langue coupée et à être brûlé vif pour profession d'athéisme ».



Le conseil de conscience présidé par Anne d'Autriche,
gravure de [illegible], d'après De Troy.

La Renaissance catholique. — ***Saint Vincent de Paul.*** — Dans le même temps se produisait une renaissance et comme un épanouissement du sentiment catholique. Préparé par Bellarmin, par Du Perron et surtout par saint François de Sales, qui fonda avec Mme de Chantal l'ordre de la Visitation, le mouvement nouveau eut ceci de caractéristique qu'il plaça les préoccupations actives et pour ainsi dire sociales au-dessus du mysticisme pur. L'œuvre d'évangélisation et de perfectionnement du clergé eut pour complément une œuvre de charité, et cette conception fut réalisée par Bérulle et les Oratoriens, par César de Bus et les frères de la Doctrine chrétienne, par Ollier et les Sulpiciens, par Saint-Cyran et Port-Royal, et surtout par un simple prêtre sorti des entrailles du peuple, saint Vincent de Paul.

Né près de Dax, à Pouy, en 1576 et mort à Paris en 1660, saint Vincent de Paul, d'abord gardien du troupeau de son père, ne commença ses études qu'à l'âge de douze ans et reçut la tonsure en 1596. Dans un voyage de Marseille à Narbonne, il fut pris par des pirates barbaresques, emmené à Turin et vendu comme esclave. Ayant converti son maître au catholicisme, il retourna en France et fut conduit à Rome, où le pape Paul V et l'ambassadeur de France le chargèrent d'une mission près de Henri IV. Aumônier de Marguerite de Valois, curé de Clichy, précepteur des enfants d'Emmanuel de Gondi, il organisa avec un inlassable dévouement et un merveilleux sens pratique les œuvres qui ont illustré son nom. Pour prêcher dans les campagnes, réformer le clergé par l'impulsion donnée aux séminaires, évangéliser les infidèles par des missions, il institua la congrégation des Lazaristes. Pour soulager les misérables, il fonda les confréries ou *charités*, associant ainsi les laïques à l'œuvre humanitaire à laquelle il voua toutes ses forces. Pour soigner les malades pauvres, il créa avec le concours de Louise de Marillac, plus connue sous le nom de Mlle Legras, la congrégation des « Filles de la charité ». Ému du sort des galériens, il se consacra à l'adoucissement des souffrances et à la moralisation de ces malheureux : on raconte qu'un jour, au bagne de Marseille, il aurait été tellement touché du désespoir d'un forçat, dont la famille était réduite à la misère, qu'il se serait substitué à lui et aurait pris ses fers; en tout cas, il aurait été capable de ce sacrifice. L'hospice des Enfants trouvés, la Salpêtrière, un refuge pour les filles repenties furent également dues à son initiative. Il fit des prodiges pendant la Fronde pour alléger les maux causés par la disette et par la guerre civile. Il fut, comme on l'a dit, le « ministre de la charité nationale » et une correspondance officielle lui donne le nom de « Père de la patrie ».

Au conseil de conscience, présidé par Anne d'Autriche, il tint bravement tête à Mazarin pour la collation des évêchés et des



L'infirmerie de la Charité, fondée par saint Vincent de Paul,
gravure d'Abraham Bosse.

bénéfices. Saint Vincent de Paul est une des gloires de la France, car il eut le plus noble génie, celui qui vient du cœur.

La Compagnie du Saint-Sacrement de l'autel. — En 1639, des laïques fondèrent, sur l'initiative du duc de Ventadour, la « Compagnie du Saint-Sacrement de l'autel », pour « contribuer à l'honneur que toute créature doit à l'adorable mystère de l'Eucharistie », pour « embrasser toutes les œuvres difficiles, fortes, négligées, abandonnées, et s'appliquer pour les besoins du prochain dans toute l'étendue de la charité ». Cette société avait son siège central à Paris et de nombreuses ramifications dans les provinces. Son action s'exerçait discrètement et ses membres, parmi lesquels était saint Vincent de Paul, apportèrent d'abord à l'œuvre de charité une louable et féconde contribution; mais plus tard, déviant de la route qu'ils s'étaient tracée, ils prétendirent exercer sur les consciences et même sur les prêtres un contrôle étroit, intervenant au nom de la morale dans la vie privée des gens, la charité donnant, selon eux, au bienfaiteur un droit sur le for intérieur du gratifié. « Les magistrats, les gens en place, les simples particuliers avaient comme un vague soupçon de se trouver enveloppés dans une vaste intrigue, dont ils n'apercevaient pas tous les fils, mais dont ils constataient journellement la puissance. Il leur semblait que le sol fût miné sous leurs pas, et l'espionnage organisé par la Compagnie commençait à ôter toute franchise et toute sécurité aux relations sociales. » (Desdevises du Dézert.) Ses membres finirent par soulever contre eux une opposition croissante et par s'aliéner Mazarin lui-même. « Tous ces prétendus serviteurs de Dieu, disait le cardinal, sont en réalité des ennemis du roi; chose pareille ne doit point se souffrir dans un État. »


Jansénius, gravure de Habert.

L'opinion irritée voulut les reconnaître dans le *Tartufe* de Molière, et, s'étant vainement efforcé de ruiner Colbert dans l'esprit du roi, la Compagnie, qui était devenue la plus envahissante des sociétés secrètes, fut supprimée, officiellement du moins, par ordre de Louis XIV, en 1665.

Les Jésuites. — Pendant que saint Vincent de Paul faisait une guerre sans merci à la misère, les jésuites, proscrits puis rappelés par Henri IV, combattaient le « libertinage » dans son propre milieu, c'est-à-dire dans le monde, auquel ils se mêlèrent, conciliant avec la religion les tendances intellectuelles nées de l'humanisme, créant la casuistique et le molinisme, prenant comme confesseurs et comme professeurs une influence considérable. Tout dévoués aux tendances ultramontaines, donnant à la foi « des coussins de velours sous les coudes », conciliant la grâce avec le libre arbitre, ils se trouvèrent en conflit avec les jansénistes attachés au gallicanisme, pratiquants austères, convaincus de la toute-puissance de la grâce.

Molinisme et jansénisme. — La conciliation de la liberté humaine avec la prescience de Dieu et la nécessité de la grâce, c'est-à-dire le secours surnaturel accordé aux hommes pour faire leur salut, avait été tentée par le jésuite espagnol Louis Molina (1535-1601). D'après Molina, la grâce en soi et par sa nature est destinée à être efficace; si elle ne l'est pas toujours, c'est que l'homme tantôt la seconde, tantôt lui résiste. Dieu, qui voit de toute éternité l'usage que chacun fera de ses grâces, veut sauver tous les hommes, mais une condition est nécessaire à la réalisation de cette volonté : c'est que les hommes voudront eux-mêmes se sauver, c'est-à-dire correspondront aux grâces que Dieu pourra leur donner. Si cette condition n'est pas remplie, la sagesse et la bonté de Dieu sont sauves : le mal est vraiment l'œuvre de la créature. Ce système, publié en 1588, fut adopté par la plupart des théologiens de la Compagnie de Jésus, qui reçurent le surnom de *molinistes*. Au contraire, un grand nombre de dominicains lui opposèrent une doctrine qui accordait moins à la liberté de l'homme; comme ils estimaient le molinisme en contradiction avec la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, ils furent appelés *thomistes*. Le pape Clément VII institua, pour examiner le différend, la congrégation *De auxiliis* et, en 1607, Paul V rendit un décret permettant aux deux partis de continuer à soutenir librement leurs opinions respectives.


Angélique Arnauld,
par Philippe de Champaigne.

La question de la grâce se posa de nouveau en 1640, lorsque Cornélius Jansen (1585-1638), connu sous le nom de Jansénius, publia son *Augustinus*. Il avait eu pour condisciple, à l'université de Louvain, Duvergier de Hauranne (1581-1643), qui l'amena à Paris d'abord, puis à Bayonne, où il reçut de l'évêque la direction d'un collège. Les deux amis, persuadés que la doctrine des plus célèbres théologiens scolastiques s'écartait beaucoup de celle de saint Augustin sur la question des rapports de la grâce avec la liberté, firent de cette doctrine une étude approfondie. Jansénius consigna le résultat de ses recherches dans l'*Augustinus*, après avoir protesté, par écrit, de sa soumission aux décisions du Saint-Siège (1).

La doctrine de Jansénius peut se résumer ainsi : depuis la chute d'Adam, la liberté de l'homme consiste simplement dans l'absence de toute contrainte extérieure; intérieurement, sa volonté n'est jamais vraiment libre, car elle est soumise tantôt à la concupiscence, tantôt à la grâce. Si Dieu nous donnait toujours la grâce, nous ne pécherions jamais; mais, parfois, il nous la refuse et laisse agir la concupiscence, qui nous entraîne au mal. La grâce du salut est accordée aux seuls élus, aux seuls prédestinés, puisque Jésus-Christ n'est mort que pour eux.

L'*Augustinus*, paru en 1640, après la mort de son auteur, heurtait de front les principes professés par les molinistes, qui accusèrent Jansénius d'avoir renouvelé les doctrines de Calvin sur la prédestination. Ils dénoncèrent l'*Augustinus* au pape, qui le condamna, mais la querelle s'assoupit cependant jusqu'au jour où Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de théologie, s'avisa d'extraire de l'*Augustinus* sept propositions fondamentales (1649). On nomma des commissaires pour examiner le livre de Jansénius; ils en tirèrent cinq propositions qui ne se trouvent pas toutes explicitement formulées dans l'*Augustinus*, mais en résument la substance et sont l'âme du livre, suivant l'expression de Bossuet.

La Sorbonne ayant censuré cinq des propositions extraites, soixante docteurs opposèrent à sa décision un appel comme d'abus, qui fut reçu par le Parlement. Sur la demande de quatre-vingt-huit évêques français, le pape Innocent X, dans la bulle *Cum occasione*, condamna à son tour les cinq propositions (1653).

Dès lors, l'Église de France est nettement partagée entre les jansénistes et leurs adversaires. Les premiers ont contre eux la Cour, qui ne perd pas de vue leur dévouement au cardinal de Retz pendant la Fronde, mais ils ont l'appui de quelques évêques (en particulier l'évêque d'Aleth, Nicolas Pavillon), de la majorité du Parlement, de membres de la haute société et surtout des solitaires de Port-Royal, dont les « petites écoles » faisaient une concurrence croissante à l'enseignement des jésuites. Ceux-ci étaient soutenus par l'autorité ecclésiastique et par le pouvoir civil.

Port-Royal. — L'abbaye de Port-Royal, abbaye de femmes, avait été fondée en 1204 par Mahaut de Garlande, près de Chevreuse, sur le fief de Porrois (2). Au début du XVIIe siècle, la discipline de la communauté s'était

(1) De retour à Louvain en 1617, Jansénius avait été nommé recteur de l'université de cette ville en 1635, puis évêque d'Ypres (1637); c'est là qu'il mourut de la peste, à l'âge de quarante-sept ans.

(2) La bulle du pape Honorius III ayant traduit inexactement ce nom, en appelant l'abbaye *Sancta Maria de Portu Regio*, le nom de *Port-Royal* devint officiel.

extrêmement relâchée, lorsque la mère Angélique Arnauld, fille de l'avocat Antoine Arnauld, entreprit de la réformer : le 25 septembre 1609, elle refusa à son frère l'entrée de l'abbaye (journée du guichet). La destinée glorieuse de Port-Royal commençait.

La communauté, s'étant beaucoup accrue, se transporta plus tard à Paris, et il y eut désormais Port-Royal de Paris et Port-Royal des Champs.

Après la mort de saint François de Sales, qui s'entretenait volontiers avec la mère Angélique, celle-ci accueillit comme directeur spirituel de l'abbaye Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, autour duquel se groupèrent librement Singlin, le confesseur et l'ami de Jansénius, et les *solitaires* Lemaistre de Sacy, Arnauld d'Andilly, Henri Arnauld et Antoine Arnauld, surnommé le *Grand Arnauld*, l'infatigable controversiste, frères tous les trois de la mère Angélique; Antoine Lemaistre, neveu d'Arnauld d'Andilly; Lancelot, Pierre Nicole, Hamon, et bien d'autres (1), qui s'en allèrent « aux champs » vivre dans une retraite studieuse et fonder les « petites écoles », dont la première idée revenait à Saint-Cyran lui-même qui commença par y faire instruire avec ses neveux quelques enfants, sous la direction d'Antoine Lemaistre. Port-Royal devint le foyer du jansénisme. Richelieu, inquiet de cette nouvelle puissance et mécontent d'ailleurs de n'avoir pas trouvé dans Saint-Cyran un caractère assez souple, le fit incarcérer au château de Vincennes, où il resta cinq ans (1639).



Antoine de Singlin, d'après Ph. de Champaigne.



I.-L. Lemaistre de Sacy, gravure de Desprez.



Antoine Arnauld, d'après Ph. de Champaigne.



Claude Lancelot, gravure de Jacob Neeffs.

Loin de s'élever contre la bulle *Cum occasione*, les jansénistes reconnurent fausses les propositions censurées, mais Antoine Arnauld contesta qu'elles fussent l'expression de la vraie doctrine de Jansénius, et il imagina la distinction du *droit* et du *fait*. En droit, disait-il, les propositions sont condamnables; en fait, elles ne sont pas contenues dans l'*Augustinus*, du moins avec le sens que le pape leur attribue. Arnauld bataille avec une ardeur inlassable, et il décide d'en appeler à l'opinion : il est secouru par Pascal, qui s'est joint aux solitaires depuis 1654 et publie *les Provinciales*.

Blaise Pascal. — Né à Clermont-Ferrand en 1623, Blaise Pascal était le fils d'un président en la cour des aides de cette ville, qui avait vendu sa charge (1631) pour s'établir à Paris et s'y consacrer à l'éducation de son fils. L'enfant, élevé par un homme fort instruit et entouré de l'affection de ses deux sœurs, Gilberte et Jacqueline, donna la preuve d'une intelligence extraordinaire en retrouvant à douze ans les premiers théorèmes de la géométrie euclidienne, en composant à seize ans un traité sur les sections coniques, en inventant une machine arithmétique. En 1639, Étienne Pascal obtint une charge de finances à Rouen : c'est là que son fils, dont la santé est déjà gravement compromise, embrasse le jansénisme, y convertit sa famille, entre en relations avec Port-Royal, tout en continuant ses travaux scientifiques par des expériences célèbres sur la pesanteur de l'air et ses recherches sur le vide. Revenu à Paris en 1649, Pascal, à qui ses médecins interdisent toute fatigue intellectuelle, se mêle à la vie mondaine, fréquente les salons et les ruelles, tire de ses observations un *Discours sur les passions de l'amour*, et, repris par la science, s'occupe du calcul des probabilités, invente la roulette, imagine le haquet. Diverses circonstances (un accident au pont de Neuilly, l'influence de sa sœur Jacqueline entrée à Port-Royal, sa santé chancelante) le ramènent peu à peu vers une conversion définitive, et, après l'extase de la nuit du 23 novembre 1654, il renonce au monde pour se retirer, à trente-deux ans, dans la célèbre abbaye janséniste. Il discute avec M. de Sacy les doctrines d'Épictète et de Montaigne et conclut que la vérité est dans le christianisme, qui laisse coexister en l'homme la misère, conséquence de la corruption de notre nature, et la grandeur, conséquence de la grâce divine. Il s'efforce (*De l'esprit géométrique*) de rapprocher la raison de la foi, estimant que les sciences préparent à mieux connaître Dieu.

C'est alors que la vie de Pascal est traversée par une lutte inattendue. A la suite des démêlés entre Arnauld et les jésuites, Pascal accepte de défendre publiquement la cause de Port-Royal et met au service du jansénisme son âpre génie, fait de méthode, mais aussi d'ironie fine et de passion : par leur logique vigoureuse et leur agrément, *les Provinciales* marquent la perfection de la prose française.

Le 14 janvier 1656, Arnauld avait été condamné en Sorbonne sur la question de fait. Pascal, retiré depuis peu à Port-Royal, fut alors prié par ses amis d'adresser un appel au public. Du 23 jan-

(1) Les maîtres de Port-Royal ont laissé de remarquables livres d'enseignement : la *Logique de Port-Royal* (Nicole et Antoine Arnauld), la *Grammaire de Port-Royal* (Lancelot et Antoine Arnauld), le *Jardin des racines grecques* (Lancelot), les *Méthodes pour apprendre le grec, le latin, l'italien, l'espagnol*; la *Morale*, de Nicole, dont Mme de Sévigné eût voulu « faire un bouillon et l'avaler », etc. Leur méthode, essentiellement cartésienne, favorisait la réflexion personnelle, le développement progressif de la culture intellectuelle et morale. L'épellation en français, l'étude de la langue maternelle précédant celle des langues mortes, la préférence donnée à la version et à l'explication orale sur le thème, une part plus grande faite à l'enseignement du grec, et, au point de vue moral, une sollicitude à la fois austère et douce, l'absence de l'émulation, le souci de rapprocher le régime des écoles (qui ne comptèrent jamais plus de cinquante élèves) de la vie de famille : telles furent les principales réformes de ces célèbres pédagogues.



Pierre Nicole, gravure de Habert.



Antoine Lemaistre, d'après Ph. de Champaigne.

vier 1656 au 24 mars 1657, il publia dix-huit lettres anonymes où, élargissant le débat, il se proposait de discréditer la morale de la puissante société, qu'on accusait de gouverner les consciences en accommodant les règles de la religion aux mœurs du temps.

Les Provinciales, traduites en latin par Nicole, eurent un grand retentissement dans toute l'Europe. Les jésuites firent condamner et brûler le livre, et multiplièrent les répliques.



Blaise Pascal, gravure d'EDELINCK.

Entre la sixième et la septième *Provinciale*, le 24 mars 1656, s'était passé un événement qui exerça sur l'âme de Pascal une influence décisive. Sa nièce, Marguerite Périer, fille de Gilberte Pascal, fut guérie d'une fistule lacrymale après avoir touché la sainte épine, et Pascal, affermi dans sa croyance, se retourna alors contre les « libertins ». Mettant au service de sa foi ardente toutes les ressources de l'esprit scientifique, de l'observation et de l'analyse, il prépare une *Apologie de la religion chrétienne*, dont les fragments fourniront le livre des *Pensées;* ces fragments, où il proclame l'impuissance de la raison à expliquer la condition et la destinée de l'homme, sont incomplets, obscurs et profonds, d'un style à la fois logique, poétique et naturel, d'une inépuisable richesse de pensée, d'une beauté de forme incomparable, sous laquelle on sent frémir l'âme de Pascal.

Il revient une dernière fois à la science pour résoudre le problème de la roulette et jeter les bases du calcul infinitésimal, mais il anéantit dans son cœur tout sentiment humain et mondain. Au milieu de souffrances atroces et de mortifications volontaires, il jette sur le papier les idées de son *Apologie*, et il meurt en pleine possession de son génie, à l'âge de trente-neuf ans, ayant réuni en sa personne les formes les plus hautes du sentiment et de la pensée.

L'intervention de Pascal ne devait pas enrayer la persécution contre le jansénisme. Nous verrons le conflit s'aiguiser sous Louis XIV, aboutir à la destruction de Port-Royal, mais reprendre au XVIIIe siècle et se terminer par l'expulsion des jésuites.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : ALLIER (Raoul), *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel. La Cabale des dévots, 1627-1666* (1902). — BOUTROUX (Émile), *Pascal* (1900). — CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi* (1882). — COUSIN (Victor), *Madame de Sablé ; — Jacqueline Pascal.* — DESDEVISES DU DÉZERT (G.), *L'Église et l'État en France*, t. Ier, *1598-1801* (1907). — DU BLED, *La Société française du XVIe siècle au XXe siècle*, 1re série (Nouv. éd., 1903). — FEILLET, *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul* (1862). — GIRAUD (V.), *Pascal, l'homme et l'œuvre* (1899). — HALLAYS (André), *Le Pèlerinage de Port-Royal* (1909). — HERMANT (Godefroi), *Mémoires, 1630-1663*, publ. par A. Gazier (1904 et ann. suiv., 5 vol.). — HOUSSAYE (abbé), *Le Père de Bérulle, de l'Oratoire de Jésus* (1873). — LOTH (Arthur), *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale* (1880). — PAQUIER (J.), *Le Jansénisme* (1909). — PERRENS (F.-T.), *Les Libertins en France au XVIIe siècle* (1896). — RACINE (Jean), *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, éd. A. Gazier (1908). — RÉBELLIAU (Alfr.), *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662* (1909). — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal* (1840-1859, 5 vol.). — STROWSKI (Fortunat), *Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle. Pascal et son temps.* 1re partie : *De Montaigne à Pascal ;* 2e partie : *L'histoire de Pascal* (2e éd., 1909). — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes* (éd. Paulin Paris et Monmerqué, 1865, 6 vol.). — VINET (Alex.), *Études sur Pascal* (1846).

LA PHILOSOPHIE

Le XVIe siècle avait été caractérisé par un débordement confus d'idées originales, de sentiments audacieux, d'aspirations contradictoires. Après le rétablissement de la suprématie catholique et la restauration de la monarchie absolue, la pensée s'affranchit de la domination d'Aristote et s'exerce librement dans tous les domaines, sauf ceux de la religion et de la politique.

Pierre Gassendi, gravure de NANTEUIL.

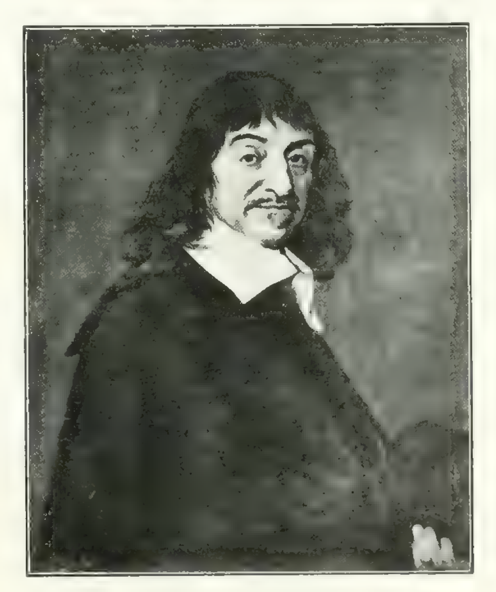
Gassendi. — Le philosophe français qui, au XVIIe siècle, se rattache le plus directement à la Renaissance est l'abbé Pierre Gassendi (1592-1655). Il essaya de ressusciter et de répandre une des philosophies les plus hardies de l'antiquité, une de celles qui a le plus d'affinité avec la science moderne, la doctrine de Démocrite et d'Épicure.

Docteur en théologie, Gassendi, né à Champtercier, près de Digne, enseigna pendant quelque temps la philosophie, avec un succès extraordinaire, à l'université d'Aix; Richelieu le fit nommer professeur de mathématiques au Collège de France.

Comme tous les esprits novateurs de son temps, Gassendi s'éleva contre la tyrannie stérile de la scolastique. Un ouvrage ardent et passionné contre les aristotéliciens le mit en rapport avec Descartes (1624). Les deux philosophes, d'accord pour rejeter les théories d'Aristote, ne s'entendirent plus sur les doctrines qu'il convenait de leur substituer. Gassendi fut l'adversaire ardent du cartésianisme et, tout en entreprenant de restaurer l'antique doctrine d'Épicure, tout en développant un sensualisme qui fut le point de départ de l'empirisme, ce précurseur de Locke et de Condillac prétendit concilier l'atomisme avec la théologie chrétienne.

Descartes. — L'originalité de Gassendi fut éclipsée par l'œuvre immense de Descartes, qui domine toute la philosophie du XVIIe siècle.

Fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne, René Descartes, né à La Haye, en Touraine, mort à Stockholm (1596-1650), reçut les leçons des jésuites au collège de La Flèche. Peu satisfait de ce qu'il avait trouvé dans l'enseignement et dans les livres, il résolut de ne plus chercher d'autre science que celle qui pourrait se trouver « en lui-même ou bien dans le grand livre du monde ».



René Descartes,
par Franz HALS (Musée du Louvre).

Après avoir beaucoup voyagé, il prend le parti de chercher une retraite en Hollande, où il sait pouvoir trouver, avec la tranquillité, toute liberté de penser et d'écrire : en 1637, après de longues hésitations, il se décide à faire paraître le *Discours de la Méthode*, avec la *Dioptrique*, les *Météores* et la *Géométrie*, « qui sont des essais de cette méthode ». Les *Méditations* sont ensuite publiées en latin à Paris (1641) avec approbation de la Sorbonne. Les *Principes* (*Principia philosophiæ*) paraissent en 1644, à Amsterdam, et les *Passions de l'âme* en 1649.

Descartes s'était proposé comme objet exclusif de son activité la recherche d'une « connaissance claire et assurée de ce qui est utile à la vie ». Trouvant dans les mathématiques le type même de la certitude, qu'il voulait progressivement étendre à toute la réalité, il se proposa de constituer une science une et universelle qui aurait la rigueur méthodique des sciences exactes et atteindrait l'être.

Laissant respectueusement de côté les vérités de la foi, il s'efforça de rejeter provisoirement ses opinions antérieures et de

pose à la base de sa méthode le doute, qui contient en lui-même une première affirmation : je suis en effet certain que je doute; or, douter, c'est penser, et penser, c'est exister. « Je pense, donc je suis. » Cette proposition est « nécessairement vraie toutes les fois que je la prononce ou que je la conçois en mon esprit ». Tout ce qui présente un caractère de certitude aussi fort que cette affirmation peut être à son tour considéré comme « évident », et la règle fondamentale de l'évidence consiste à « ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle, c'est-à-dire éviter soigneusement la précipitation et la prévention et ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute ».

Le « doute méthodique » s'exerce avec d'autant plus de rigueur que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée et que la raison « toute une », délivrée de ce qui l'entraine ou l'obscurcit, réussira toujours à discerner le vrai d'avec le faux. Le doute est en effet obligé de s'arrêter devant une vérité de fait, vérité incontestable qui sort de lui.

L'homme ne tombe dans l'erreur que lorsque la volonté affirme au delà de ce que l'intelligence aperçoit, c'est-à-dire au delà de l'évidence.

De l'existence de l'âme pensante, Descartes ne passe pas à celle des choses, mais à celle de Dieu. Un principe tout-puissant cause du monde, cause de l'esprit humain et cause de soi, un principe parfait en un mot peut seul nous garantir en effet qu'aux idées autres que celle de notre pensée correspondent des réalités extérieures : Descartes, pour ce motif, met la démonstration de l'existence de Dieu au point de départ de sa philosophie, dont elle constitue les racines, l'évidence étant garantie par la véracité absolue du Dieu parfait.

Le monde extérieur n'est pas tel que nous le révèlent nos sensations passagères et confuses, mais tel que nous le font connaître nos idées claires et distinctes. Or, pour la pensée, la matière se réduit à l'étendue géométrique et le monde se crée par le mouvement. Les lois du mouvement résultent nécessairement de l'idée de Dieu, conçu comme perfection suprême; le chaos s'ordonne sous l'action continue de Dieu, et, dans une succession nécessaire, les créations se produisent telles que nous les voyons actuellement. Le mécanisme universel, qui rend compte des astres et de la terre par les *tourbillons* que forme l'étendue en s'agitant, expliquera, lui aussi et lui seul, la complexité de la vie et de l'activité animale. L'animal est un merveilleux automate, dont les actes ne sont que des mouvements produits par le jeu des ressorts intérieurs.

L'esprit classique du XVIIe siècle concorda avec le cartésianisme par son souci de la raison, de la vérité, de la mesure, de la méthode, de l'universel, par sa calme certitude vis-à-vis de tous les problèmes angoissants, soit qu'il en ait apporté une solution scientifique, soit qu'il les ait placés dans le domaine de la foi. Descartes ne troubla pas son temps, mais le rassura en donnant, par la libre recherche et l'enchaînement logique de ses idées, un fondement rationnel au dogme traditionnel et révélé. Ses conclusions durèrent moins que la méthode qui l'avait amené à les découvrir, et les hommes du XVIIIe siècle parurent même rejeter sa philosophie : ils gardèrent en réalité l'esprit de sa méthode.

BIBLIOGRAPHIE

Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, 1868, 2 vol. — Fouillée, *Descartes*, 1893. — Hamelin, *Le système de Descartes*, 1910. — Liard, *Descartes*, 1881.

LES SCIENCES

Mathématiques. — L'invention de la géométrie analytique par Descartes fournit aux mathématiciens les méthodes qui leur manquaient, et les idées du philosophe français furent en quelque sorte la préface nécessaire des découvertes newtoniennes. Les courbes, étudiées par les Grecs, n'étaient reliées entre elles par aucune relation : Descartes posa les règles permettant de construire ces figures. Le problème se ramenait à fixer d'une manière précise la position d'un point dans un plan. Celle-ci ne dépendant que de deux éléments, ses *coordonnées*, la définition d'une courbe, autrement dit son *équation*, est en définitive la relation entre les coordonnées de ses points. Une fois cette relation trouvée, on peut facilement établir des formules générales s'appliquant à tous les cas.

En algèbre, Descartes introduisit l'usage des lettres de l'alphabet et celui des exposants. Il simplifia la théorie de la transformation des équations ébauchée par Viète. Il aborda les équations du troisième et du quatrième degré et montra qu'il est aussi logique de représenter les grandeurs négatives que les quantités positives. Enfin, par la méthode des coefficients indéterminés, il pensa donner un procédé général pour résoudre les équations algébriques d'un degré quelconque.

Pascal sut élargir le domaine de l'arithmétique, de la géométrie, de l'algèbre et de la mécanique pratique. Il posa ingénieusement les bases du *calcul des probabilités*, ce qui permit à Pierre de Fermat (1601-1665) de substituer un corps de doctrine au seul cas particulier envisagé par son devancier. On doit également à Fermat la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver des tangentes.

Desargues (1593-1662), méconnu de son vivant, a été réhabilité de notre temps : de nombreuses théories étaient contenues en germe dans ses *Essais de géométrie dans l'espace et de perspective*.

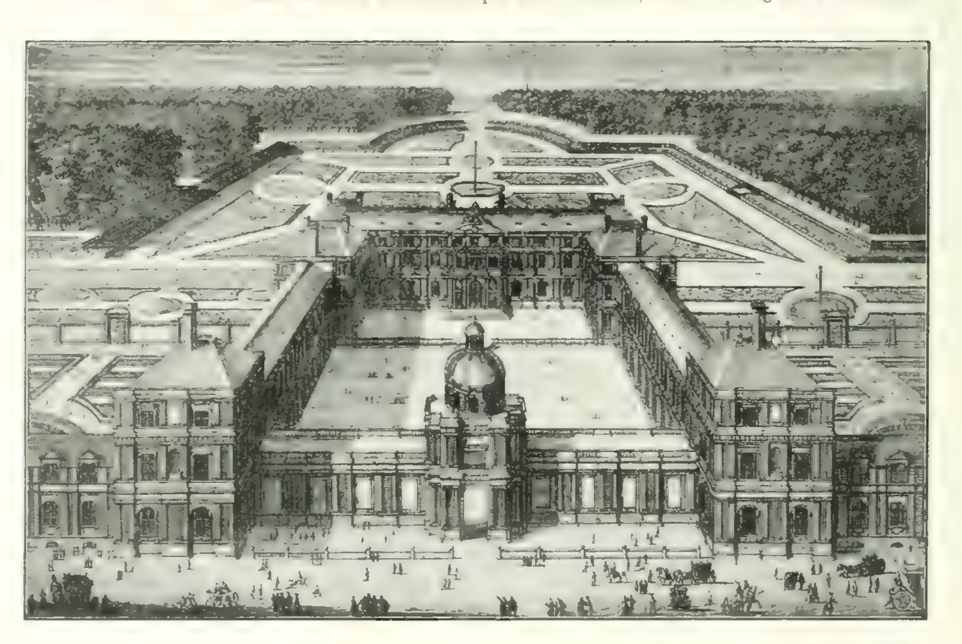
Physique. — Descartes précisa dans son *Discours de la Méthode* les règles de l'expérimentation physique posées par Bacon; il expliqua la théorie de l'arc-en-ciel par la loi de réfraction de la lumière (1). Le P. Mersenne (1588-1648) découvrit les lois de la vibration des cordes.

Sur les indications de Pascal, l'expérience du tube de Torricelli fut exécutée en même temps au pied et au sommet du Puy de Dôme par son beau-frère Périer et le P. Chatin (19 sept. 1648). On trouva la hauteur moindre en haut qu'en bas d'une différence de 8 centimètres environ. Pascal répéta la même observation à la tour Saint-Jacques de Paris et en déduisit que la hauteur de la colonne mercurielle varie en sens inverse du degré d'élévation des lieux. Cette loi remplaça dès lors l'axiome antique « la nature a horreur du vide », par lequel on expliquait l'ascension de l'eau dans un corps de pompe (2).

Botanique. — Henri IV avait fondé, près de la faculté de médecine de Montpellier, un jardin d'études et une chaire de botanique. En 1626 fut créé à Paris le *Jardin du Roi* à l'instigation de Jean Héroard et de Guy de La Brosse, médecin de Louis XIII, mais sa première installation véritable, due à ce dernier, n'est pas antérieure à 1640.

(1) D'après Poggendorff (*Histoire de la physique*, trad. franç., 1883), le Hollandais Snellius aurait découvert cette loi avant Descartes, qui aurait eu connaissance des travaux manuscrits de Snellius.

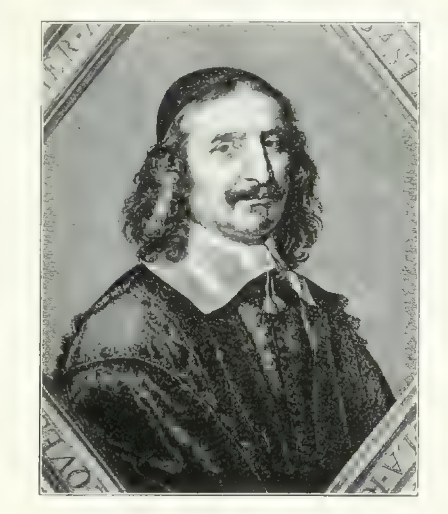
(2) M. Félix Mathieu a soutenu que Descartes avait donné à Pascal l'idée de l'expérience du Puy de Dôme, que l'expérience du vide dans le vide fut faite pour la première fois par Auzout, et que Pascal s'est attribué, au moyen d'une fausse lettre, la priorité de la découverte de la pesanteur de l'air. Cette accusation a été combattue par MM. Duhem, Brunschwicg et Abel Lefranc.



Le palais du Luxembourg au XVIIe siècle. Estampe de la Bibliothèque nationale.

L'ART (1)

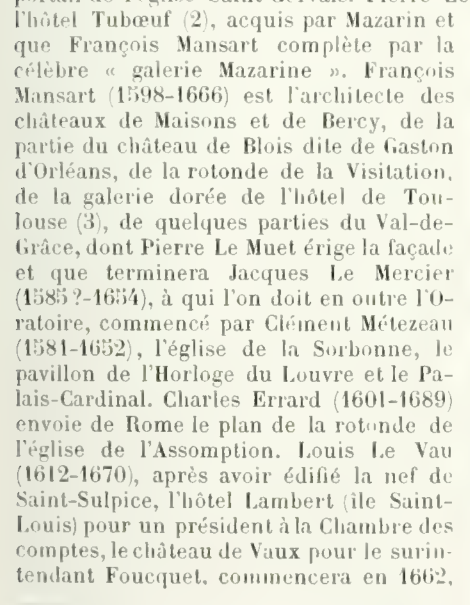
L'art français n'a pas entièrement rompu avec le xvie siècle, mais il est en grande partie sous la dépendance de l'art étranger. C'est en Italie que nos architectes, nos sculpteurs, nos peintres, imbus de l'antiquité et des Italiens de la décadence, vont chercher des modèles, sans cesser toutefois de s'inspirer du milieu où ils vivent : leur talent subit à la fois l'influence étrangère et l'influence nationale. Après la période d'indépendance relative qui se prolongera jusqu'au gouvernement personnel de Louis XIV, l'art subira définitivement le joug d'une formule unique, l'*académisme*.



Jacques Le Mercier,
d'après Philippe DE CHAMPAIGNE.

L'architecture. — Les architectes suivent les règles de Vitruve, de Vignole, de Palladio, qu'ils étudient avec ferveur, et sont dominés par l'idée de placer partout des *ordres :* des colonnes et des pilastres surmontés d'un fronton au-dessus de l'entrée, une coupole au-dessus de la partie principale du plan, voilà la décoration qui a leurs préférences. Ils visent, dans l'architecture religieuse, à des réductions de Saint-Pierre de Rome, comme ils offrent, dans les constructions civiles, des réminiscences des palais florentins.

Essentiellement cosmopolite, banal, monotone et sans expression, le style « jésuite » fut importé d'Italie par Etienne Martellange (1569-1641), frère coadjuteur de la Compagnie de Jésus, qui éleva avec le P. Derand l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Toutes les constructions religieuses du xviie siècle seront édifiées d'après les mêmes types, dont les caractères se remarquent déjà dans le portail de l'église Saint-Gervais, dû à Salomon de Brosse (1565?-1626), qui construisit en outre, à Paris, la salle des Pas Perdus du Palais de justice, le palais du Luxembourg pour Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti, de Florence, et, dans le style jésuite, le portail de l'église Saint-Gervais. Pierre Le Muet (1591-1669) élève



l'hôtel Tubœuf (2), acquis par Mazarin et que François Mansart complète par la célèbre « galerie Mazarine ». François Mansart (1598-1666) est l'architecte des châteaux de Maisons et de Bercy, de la partie du château de Blois dite de Gaston d'Orléans, de la rotonde de la Visitation, de la galerie dorée de l'hôtel de Toulouse (3), de quelques parties du Val-de-Grâce, dont Pierre Le Muet érige la façade et que terminera Jacques Le Mercier (1585?-1654), à qui l'on doit en outre l'Oratoire, commencé par Clément Métezeau (1581-1652), l'église de la Sorbonne, le pavillon de l'Horloge du Louvre et le Palais-Cardinal. Charles Errard (1601-1689) envoie de Rome le plan de la rotonde de l'église de l'Assomption. Louis Le Vau (1612-1670), après avoir édifié la nef de Saint-Sulpice, l'hôtel Lambert (île Saint-Louis) pour un président à la Chambre des comptes, le château de Vaux pour le surintendant Foucquet, commencera en 1662, en exécution du testament de Mazarin, l'église du Collège des Quatre-Nations (Institut de France).

La physionomie de Paris se renouvelle : sur la rive droite, avec le Palais-Cardinal et le Cours la Reine; sur la rive gauche, avec le Luxembourg; dans l'île Saint-Louis, dans le Marais, avec les trente-sept pavillons symétriques de la place Royale, dessinés par Claude de Châtillon; partout (et en particulier dans l'île Saint-Louis), avec les somptueux hôtels de l'aristocratie, de la noblesse de robe et de la finance, conformément aux innovations que la marquise de Rambouillet a apportées dans la disposition intérieure des appartements.

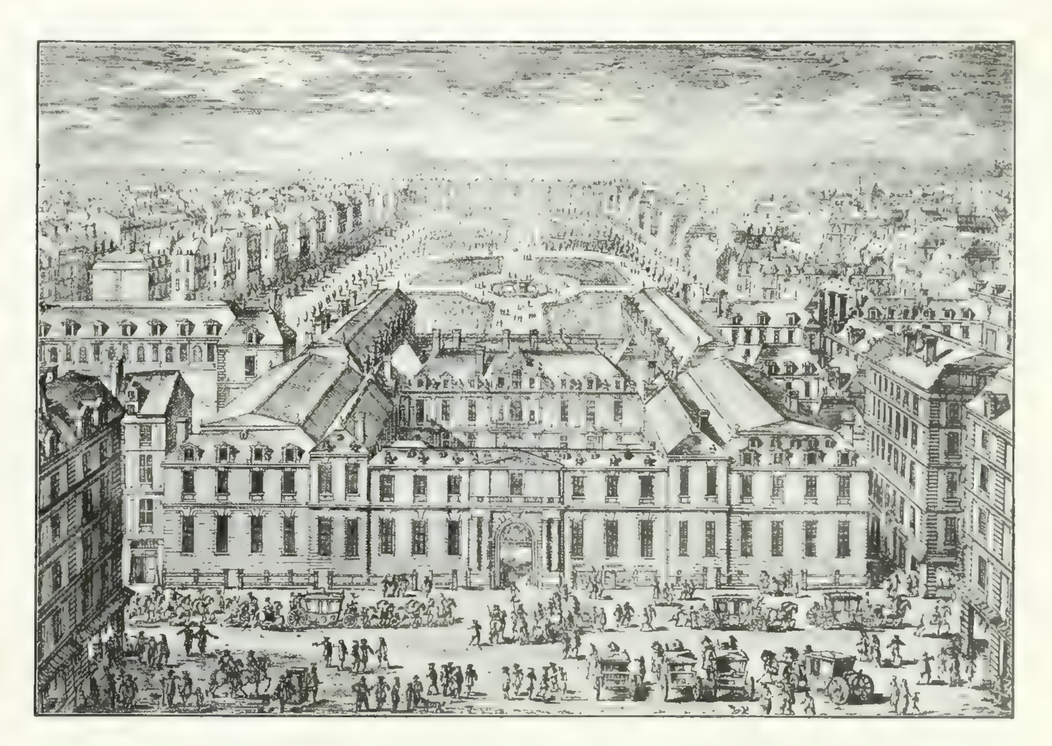


François Mansart,
gravure d'EDELINCK.

Les châteaux que fait élever ou modifier dans les provinces la haute société parisienne sont ordonnés suivant un plan dont tous les détails concourent à la beauté de l'ensemble. L'artiste, qui emploie le plus souvent la brique et la pierre, conserve ou adapte les accidents du sol, orne les parterres de statues et de pièces d'eau, trace des allées droites, élève des terrasses, flanque l'édifice principal, aux toitures élancées, de deux ailes servant de communs et rejoignant le mur où s'ouvre la porte, percée elle-même dans un important maçonnage.

Les jardins de la Renaissance s'annexaient aux édifices sans faire partie d'un plan d'ensemble. Il en fut autrement sous Louis XIII, et François Mansart fut le précurseur de Le Nôtre lorsque, chargé par Gaston d'Orléans de reconstruire le château de Blois, il fit le plan des jardins des terrasses de la façade occidentale.

La sculpture. — Au xviie siècle, la sculpture joue un grand rôle dans la décoration des édifices, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; à l'extérieur, l'architecte ménage des cadres où le sculpteur placera des figures en bas-relief, des niches où se dresseront des statues; celles-ci trouvent encore place dans les frontons et les attiques, autour des coupoles, sous les entablements, où elles tiennent lieu de



Vue générale du Palais Cardinal en 1660, aujourd'hui Palais-Royal
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

(1) Le seul ouvrage d'ensemble qui ait été écrit sur cette période est *L'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, par Henry LEMONNIER (1893).

(2) L'hôtel Tubœuf est englobé aujourd'hui dans les batiments de la Bibliothèque nationale.

(3) Incorporé aujourd'hui dans l'hôtel de la Banque de France.

cariatides. Les matériaux divers employés, marbre, stuc, bronze, leur donnent d'ordinaire un aspect chatoyant et varié.

Comme les architectes, la plupart des sculpteurs, ayant passé une partie de leur jeunesse en Italie, s'inspirent directement des maîtres italiens et par conséquent de l'antiquité, où ceux-ci cherchaient leurs modèles : on trouve chez eux un singulier mélange de sujets pieux et d'allégories mythologiques. Simon Guillain (1581?-1658) est l'auteur du beau groupe du musée du Louvre qui décorait autrefois le Pont-au-Change et où sont représentés Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV enfant; Jacques Sarrazin (1588-1660), du tombeau du cardinal de Bérulle, dans l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques, et des cariatides du Pavillon de l'Horloge (Louvre). Michel Bourdin (1579?-1640) exécute l'effigie mortuaire de Henri IV et la statue de Louis XI pour le tombeau de ce roi dans l'église de Cléry; Guillaume Berthelot (mort en 1648) sculpte, pour celle de la Sorbonne, des figures d'apôtres et d'évangélistes, la plupart des statues du portail et des frises. Un Flamand, Gérard van Opstal (1597?-1668), décore de bas reliefs l'hôtel Carnavalet et la galerie de l'hôtel Lambert.



Nicolas Poussin, par lui-même (Louvre)



Simon Vouet, gravure d'après VAN DYCK

La peinture. — Au début du siècle, ce sont surtout les peintres flamands appelés en France par les derniers Valois et par Henri IV qui sont en vogue. Franz Porbus exécute de grandes peintures décoratives à l'Hôtel de ville ; Ferdinand Elle est renommé pour ses portraits; le chef même de l'école flamande, Rubens, est appelé par Marie de Médicis pour peindre, au Luxembourg, la célèbre suite de tableaux allégoriques représentant l'histoire de la reine de France (aujourd'hui au Louvre).

Les artistes français subissent l'influence de l'italianisme, et chez beaucoup d'entre eux l'indigence des conceptions, l'absence de psychologie, le défaut d'accent ne sont pas toujours rachetés par l'habileté séduisante de l'arrangement. Simon Vouet (1590?-1649), établi à Rome, où il avait été élu « prince » de l'académie de Saint-Luc, s'y forma par l'étude du Véronèse, du Caravage et du Guide. Rappelé à Paris par Louis XIII, il fut nommé premier peintre du roi. Il exécuta des portraits, des cartons de tapisseries, des peintures décoratives pour le Louvre, le Luxembourg, les châteaux de Saint-Germain-en-Laye et de Rueil, le Palais-Cardinal, les galeries des hôtels Bullion, Séguier et d'Effiat. Un *Portrait de Louis XIII*, *le Vœu de Louis XIII*, *la Communion de saint Louis*, *le Martyre de saint Eustache* et surtout *la Présentation de Jésus au Temple* sont, outre des figures allégoriques (*la Richesse*), les principales œuvres de cet artiste, dont le talent est fort au-dessous de sa renommée et qui semble dépourvu de sentiment et d'inspiration là où on s'attend le plus à en trouver. Incapable d'aller au fond des choses, trop peu original pour s'élever au-dessus des formules courantes de l'italianisme, il finit par tomber tout à fait dans un maniérisme sans vie, malgré l'agrément de son coloris. Il eut de nombreux élèves dont plusieurs le surpassèrent : François Perrier, Eustache Le Sueur, Pierre Mignard, Charles Le Brun.

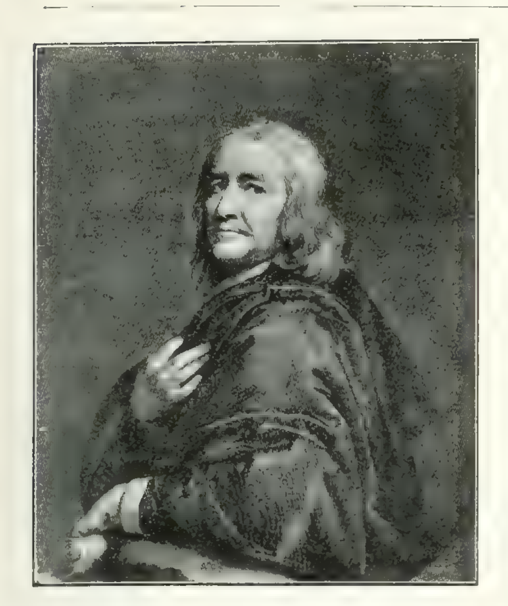
François Perrier (1590-1650) est, lui aussi, imbu des théories d'outre-monts, mais il s'inspire plus directement de l'antiquité et son tempérament réaliste de Bourguignon l'empêche de tomber dans l'afféterie. Son dessin est souvent incorrect, mais il fait preuve d'un talent suffisamment robuste dans son *Orphée devant Pluton*, et d'une intelligence éclairée de la mythologie dans ses peintures de la galerie de l'hôtel La Vrillière.

Sébastien Bourdon (1616-1671), formé à l'étude des Florentins et des Bolonnais, est au contraire un admirateur servile de l'antiquité, qu'il comprend mal, et, s'il a des qualités d'exécution, du feu et du piquant, il se borne à pasticher ses confrères, adoptant tour à tour le style de l'un ou de l'autre selon la destination du sujet à traiter (*le Christ mort*, *Descente de croix*, *Crucifiement de saint Pierre*, *le Christ et les enfants*, *la Sainte Famille*, *Histoire de Phaéton*, de la galerie de l'hôtel Bretonvilliers).

Le maître de la peinture classique est Nicolas Poussin, né aux Andelys (1594-1665). Élève des anciens, admirateur de Raphaël et de Jules Romain, il excelle dans une beauté simple, un peu sèche au début de sa carrière, plus riche et plus moelleuse dans la suite et à laquelle ne manquent ni la grâce des contours ni la force de l'expression. Il recherche moins le charme du coloris que la correction du dessin et la belle ordonnance de la composition. S'il veut ennoblir la vérité, il en garde au moins le souci dans les costumes et dans les architectures comme dans les paysages : il agrandit l'histoire par l'allégorie, le paysage par l'histoire, et il crée non seulement le paysage historique, mais, d'une façon générale, le paysage. En 1624, il part pour Rome, y connaît le Dominiquin mourant, s'y marie et s'établit sur le Pincio : il peint pour son protecteur, le cardinal Barberini, *la Mort de Germanicus* et *la Prise de Jérusalem*, et pour le cardinal Omedei *l'Enlèvement des Sabines*, dont une répétition est au Louvre. Son goût attique paraît enfin dans tout son éclat dans la première série des *Sept Sacrements*. Appelé à Paris par Richelieu et Louis XIII (1640), il veut, malgré les efforts qu'on fait pour le retenir, finir ses jours dans sa tranquille retraite de Rome. Les premiers ouvrages qu'il exécuta en France, *la Cène* (pour l'église de Saint-Germain) et *le Miracle de saint François Xavier*, furent suivis du *Ravissement de saint Paul*, de la seconde série des *Sept Sacrements*, du *Jugement de Salomon*, de *Moïse sauvé des eaux*. Dans *la Mort de Saphire*, *la Femme adultère*, *les Aveugles de Jéricho* et *Rébecca*, il voulut donner, par l'opposition et la gradation des expressions, un exemple des quatre modes qu'il



Les bergers d'Arcadie, par Nicolas POUSSIN



Philippe de Champaigne,
par lui-même, gravure d'Edelinck.

s'attachait surtout à suivre : le riant, le touchant, le grave et le terrible. Les deux tableaux : *Obsèques* et *Cendres de Phocion*, sont à la fois des paysages et des tableaux d'histoire. En même temps, sa féconde imagination se donnait carrière dans la disposition de divers sujets mythologiques ou fantaisistes : *Polyphème appelant Galatée au son de sa flûte ; Diogène jetant son écuelle en voyant un jeune homme boire dans le creux de sa main ; Scène d'effroi ; Pyrame et Thisbé ; Orphée et Eurydice ; les Bergers d'Arcadie*, son paysage historique le plus célèbre. Le *Déluge* fut son dernier tableau.



Mort de saint Bruno, par Eustache Le Sueur.

Eustache Le Sueur (1616-1655) composa d'abord des frontispices et des vignettes. Sa première manière est dans le style de Vouet (*l'Annonciation*), mais sa personnalité ne tarde pas à se dégager et à s'affirmer dans les sujets les plus variés. Il décore l'hôtel du président Lambert de Thorigny (*l'Amour, les Muses, Phaéton, Ganymède*). Il peint pour le cloître des Chartreux de la rue d'Enfer la *Vie de saint Bruno* [vingt-deux tableaux, Louvre] (1), et, pour les églises de Paris, *la Salutation angélique ; la Descente de croix ; la Messe de saint Martin, évêque de Tours ; l'Apparition de sainte Scholastique ; le Saint en prière ; la Mort du saint ; Sainte Véronique ; Noli me tangere*, etc. Mort à trente-neuf ans, en pleine activité, Le Sueur eut un très beau talent, une sensibilité délicate et profonde. En présence de l'italianisme et de l'académisme qui ne tarderont pas à conquérir l'art français, il se garda de la recherche et de la manière. Il fut le peintre de la renaissance catholique, comme Poussin fut celui du classicisme qui triompha sous Louis XIV, comme Philippe de Champaigne fut celui du jansénisme et comme Vouet fut celui de la société précieuse.

Philippe de Champaigne (1602-1674), né à Bruxelles, mais issu d'une famille originaire de Reims, passa sa vie à Paris et fut protégé par Poussin. Son premier grand travail comprit six toiles destinées aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Il fit ensuite pour Louis XIII le tableau où le roi était représenté à genoux devant le Christ, en souvenir du vœu qu'il avait fait à Lyon, en 1630. Richelieu lui confia la décoration du Palais-Cardinal et du dôme de la Sorbonne et le désigna pour la décoration du Val-de-Grâce. Terriblement impressionné par la mort de sa femme et de plusieurs de ses enfants, il se tourna vers la religion et fréquenta de très près les jansénistes. Il devint « le peintre de Port-Royal », où sa dernière fille s'était retirée sous le nom de sœur Catherine de Sainte-Suzanne : il en peignit le portrait ainsi que ceux de la mère Agnès, de la mère Angélique, de Saint-Cyran, de Singlin, des Arnauld : tous revivent sous son pinceau austère et convaincu, dans ses tableaux d'un pur dessin et d'un pénétrant réalisme. Il nous a conservé aussi les traits de Richelieu, de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, de Lamoignon, et si un profond sentiment religieux anime ses grandes compositions (*le Christ en croix, le Repas chez Simon, le Christ mort*), c'est comme portraitiste qu'il est surtout remarquable.

Henri (1603-1677) et Charles (1604?-1692) de Beaubrun, qui continuent la tradition franco-flamande du XVIe siècle, ne sont pas indignes d'être cités après Philippe de Champaigne. Hommes de cour, organisateurs de fêtes et de ballets, ils sont les artistes à la mode de la première génération du règne de Louis XIV.

Le paysage atteint sa perfection avec Claude Gelée, dit *Claude Lorrain* (1602-1682), auquel on ne peut comparer que le Hollandais

Ulysse remet Chryséis à son père, par Claude Lorrain.

(1) Une légende veut que Le Sueur ait tué en duel un gentilhomme sous les murs des Chartreux du Luxembourg, qu'il ait perdu sa femme sur ces entrefaites, et qu'enfin, de douleur et de remords, il se soit consacré à peindre la vie de saint Bruno, ouvrage qui abrégea ses jours. Or, sa femme lui survécut quatorze ans, et l'histoire du duel est un roman.

Ruysdael, et qui passa presque toute sa vie à l'étranger, en Italie et en Allemagne. Nul n'a su mieux exprimer la poésie de la nature, choisir les sites les plus imposants, les lignes les plus élégantes, les effets les plus séduisants, rendre avec plus de fini les jeux de la lumière, la transparence des ombres, la limpidité des eaux. Dans ses paysages d'une suavité arcadienne, la campagne est pleine d'amour, de jeunesse et d'illusions. Il sait y faire briller toutes les splendeurs du jour, aussi bien que les derniers rayons du soleil couchant. La séduction de ses dessins égale celle de ses tableaux, dont les plus célèbres sont *le Gué, le Campo Vaccino, le Débarquement de Cléopâtre à Tarse*, un *Port de mer au soleil couchant*, *Vue d'un port de mer, la Fête villageoise, Vue du Colisée.*

Comme Claude Lorrain, Jean Boulogne, dit Moïse Valentin (1600-1634), soutint lui aussi en Italie, où il continua le Caravage, le renom des artistes de nationalité française (*la Diseuse de bonne aventure, le Concert, Martyre de saint Processe*).



Musique de chambre, par Abraham Bosse.

La gravure. — Jacques Callot (1592-1635) fit faire d'immenses progrès à la gravure à l'eau-forte, pratiquée avant lui accidentellement. Il est le premier qui ait usé de la répétition des « morsures », ce qui a donné à ses eaux-fortes une grande légèreté d'atmosphère. Il tient des Hollandais par la netteté et la finesse de l'exécution, mais il est éminemment Français par sa verve caustique et son élégance spirituelle. Il excelle à peupler un petit espace d'une multitude de figures dont chacune a sa vie propre, et il est remarquable comme peintre de mœurs. Sa *Halte de bohémiens*, ses *Bohémiens en voyage*, ses *Misères et Malheurs de la guerre*, ses *Tentations de saint Antoine*, son *Carnaval* sont de petits chefs-d'œuvre.

A l'exemple de Callot, que quelques biographes lui donnent inexactement pour maître, le Tourangeau Abraham Bosse (1602-1676) s'appliqua à la gravure à l'eau-forte et entreprit de graver des planches entières à une seule taille, sorte de tour de force où il trouva peu d'imitateurs. Il avait fait une étude approfondie des règles de la perspective et de la pratique du trait, sous la direction du géomètre Desargues. Son œuvre comprend près de neuf cent cinquante pièces gravées, tant au burin qu'à l'eau-forte : sujets religieux, figures allégoriques, scènes de la vie civile, types populaires, caricatures, modes, costumes. Nul ne fait mieux connaître son temps et n'est plus Français par la netteté de l'analyse, l'exécution, la verve. Il a peint quelques rares tableaux dans la manière de Callot, entre autres *les Vierges folles*.

L'eau-forte est encore perfectionnée par Claude Mellan (1598-1688), par Gabriel Perelle (1603-1677) et par ses fils, Adam et Nicolas. Michel Lasne (1596-1667), grave d'après Titien, les Carrache, Paul Véronèse et donne de nombreux portraits d'une touche libre et appuyée.

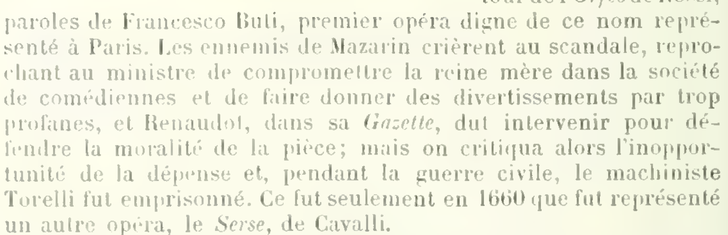
La gravure en médailles. — Les médailles de Guillaume Dupré, né vers 1574, mort entre 1643 et 1647, « conducteur et contrôleur général en l'art de sculpture sur le faict des monnaies et revers d'icelles », sont de magnifiques portraits (Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII, Richelieu, Gaston d'Orléans, Condé, Charlotte de Montmorency, etc.), traités avec ampleur. Les revers représentent souvent des sujets composés, d'un dessin très ferme, d'une heureuse disposition et d'une grande allure.

Ses traditions furent continuées par Jean Warin (1604?-1672), son meilleur élève, dont les médailles sont d'un modelé moins accentué et plus arrondi

L'Académie royale de peinture et de sculpture. — C'est en 1648 que, sur l'initiative de Le Brun (dont il sera question ultérieurement parce que cet artiste appartient plutôt au Grand Siècle), fut fondée l'Académie royale de peinture et de sculpture, administrée par douze artistes, qui reçurent le titre d'*anciens:* Sarrazin, Guillain, Bourdon, Le Sueur en firent partie. L'ancienne maîtrise des peintres et sculpteurs prit alors le nom d'*Académie de Saint-Luc* et prétendit interdire les pratiques de l'art à ceux qui n'appartenaient pas à la corporation; mais la Cour donna raison à la nouvelle Compagnie, qui, en 1655, fut autorisée à prendre le titre d'Académie royale et devint, sous Louis XIV, l'organe de centralisation et d'unification artistique qui assura le triomphe définitif de l'académisme.

La musique. — Louis XIII, comme son père, composait lui-même de menus airs, et, pendant le « premier XVIIe siècle », la musique, comme la poésie, fut en honneur à la Cour comme à la ville.

L'opéra italien fut introduit en France par Mazarin, qui fit venir de son pays des chanteurs pour jouer à la Cour une cantate, la *Finta Pazza*, d'Atto Melani (1645). Au carnaval de 1647, ce fut le tour de l'*Orfeo* de Rossi,



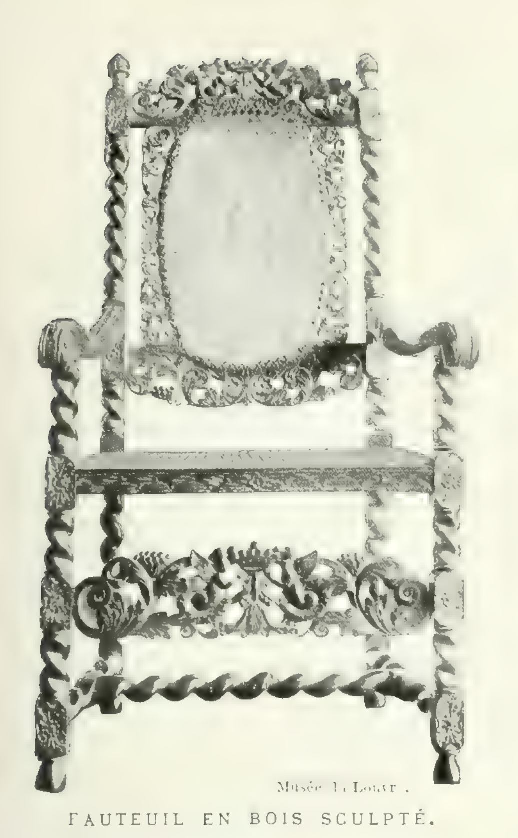
paroles de Francesco Buti, premier opéra digne de ce nom représenté à Paris. Les ennemis de Mazarin crièrent au scandale, reprochant au ministre de compromettre la reine mère dans la société de comédiennes et de faire donner des divertissements par trop profanes, et Renaudot, dans sa *Gazette*, dut intervenir pour défendre la moralité de la pièce; mais on critiqua alors l'inopportunité de la dépense et, pendant la guerre civile, le machiniste Torelli fut emprisonné. Ce fut seulement en 1660 que fut représenté un autre opéra, le *Serse*, de Cavalli.

En 1659 Pierre Perrin (1620-1675), ami de Voiture et protégé de Mazarin, introducteur des ambassadeurs auprès du duc d'Orléans, fit jouer à Issy, chez Mme de la Haye, sous le titre de *Pastorale*, un essai d'opéra français dont il avait écrit le livret et Robert Cambert la musique. Il sera, en 1670, le premier directeur de l'*Académie des opéras*.

Le roi, qui prenait aux fêtes de la Cour une part personnelle des plus actives, trouvait dans le ballet, alors entremêlé de chants et de récits, de monologues et de dialogues, voire de chœurs, un attrait d'autant plus vif qu'il pouvait y déployer ses grâces. Aussi se montra-t-il en compagnie des plus grandes dames et des plus nobles personnages dans *Cassandre*, le *Ballet des fêtes de Bacchus*, le *Ballet de la Nuit*, le *Ballet des Proverbes*, le *Ballet du Temps*, le *Ballet des Plaisirs*, le *Ballet de Psyché*, *la Galanterie du Temps*, *l'Amour malade*, le *Ballet d'Alcidiane*, le *Ballet de la Raillerie*, le *Ballet des Saisons*, le *Ballet de l'Impatience*, le *Ballet des Arts*, *les Noces de village*, *les Amours déguisés*, *la Naissance de Vénus*, le *Ballet des Muses*, auquel Molière eut sa part, *le Carnaval*, le *Ballet de Flore*. Le roi dansa aussi dans *le Mariage forcé*, de Molière, et aussi dans *les Amants magnifiques*, où il représentait Neptune et Apollon.

C'était généralement Vertpré et le fameux Bauchamp qui réglaient les danses, tandis que Torelli et Vigarani se chargeaient des décorations et des machines. Quant à la musique, elle fut écrite par Michel Lambert, Desbrosses, Lalouette, Mollier, Michel de La Guerre, jusqu'au jour où Lulli, s'y étant essayé, s'en attribua le monopole.

L'orchestre comportait des violons, théorbes, luths, mandolines, guitares, vielles, violes de différentes grandeurs, flûtes, hautbois, musettes, trompettes, cors de chasse, trombones, timbales, et même des tambours de basque et des castagnettes.



Musée du Louvre.

FAUTEUIL EN BOIS SCULPTÉ.



Musée du Louvre.

CADRE EN BOIS SCULPTÉ ET DORÉ.



Musée des arts décoratifs.

FAUTEUIL EN BOIS.

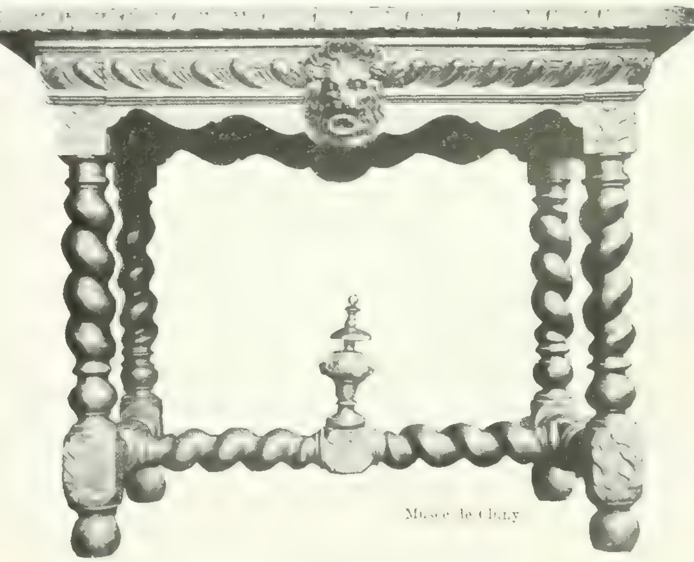


Collection Foule.

BUFFET A DEUX CORPS.

Musée du Louvre.

LAMBRIS PROVENANT DU CHATEAU DE VINCENNES.



Musée de Cluny.

TABLE.

FAUTEUIL.

Musée du Louvre.

COMMODE.

HORLOGE.

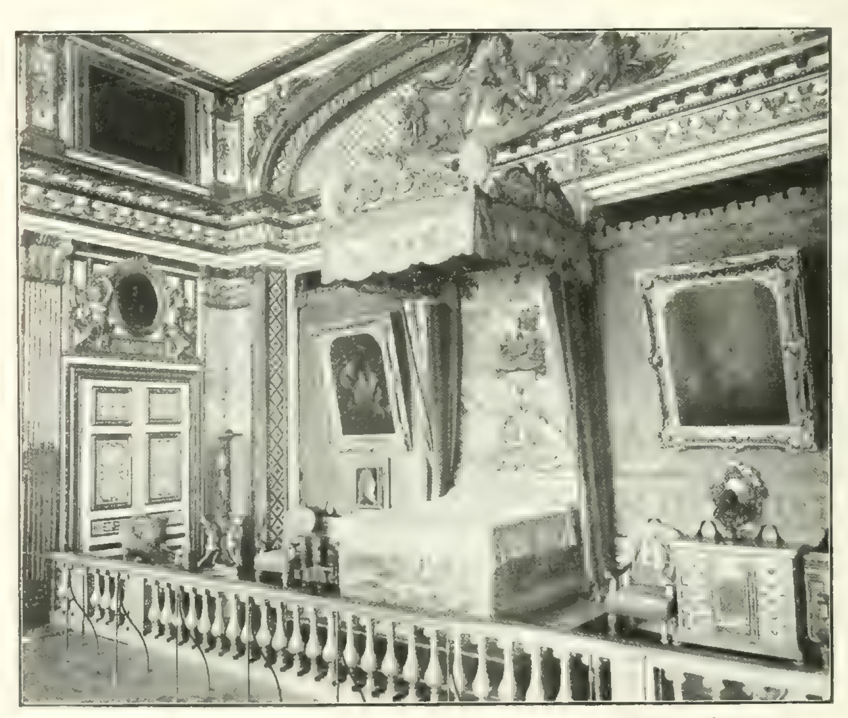
Musée des arts décoratifs.

CANAPÉ; TAPISSERIE AU POINT.



Musée du L.

DETAIL D'UNE CONSOLE EN BOIS SCULPTE, D'APRES ROBERT DE COTTE.



Palais de Versailles.

CHAMBRE A COUCHER DE LOUIS XIV.

Phot. Hanfstaengl

LE TRAITÉ DE NIMÈGUE, par Charles LE BRUN (Musée des Beaux-Arts de Budapest).

LIVRE XI

La monarchie absolue (suite).

1. — GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION DE LOUIS XIV

Le pouvoir monarchique après la Fronde.

La monarchie absolue se serait établie en France bien avant Louis XIV si, à plusieurs reprises, du XIVe au XVIIe siècle, n'étaient survenus des événements calamiteux pour la nation et qui réveillèrent en elle toutes les forces hostiles à la royauté. Il importe, lorsqu'on veut se rendre compte des résistances auxquelles se heurta l'essor de la monarchie, de rappeler : 1° les désastres subis durant la première partie de la guerre de Cent ans, guerre étrangère et guerre civile; 2° ceux de la deuxième partie de cette grande lutte, qui eurent pour résultat de démembrer la France et d'introniser dans Paris un roi anglais; 3° les guerres de religion, si acharnées qu'on vit le moment où la couronne de France allait tomber en des mains étrangères; 4° les guerres civiles de la minorité de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV.

Durant ces luttes contre la royauté, ce n'est plus l'ancienne aristocratie qui mène l'attaque : c'est autour des princes du sang que se groupe la noblesse rebelle, dont les efforts eussent été d'ailleurs impuissants s'ils n'avaient trouvé un appui, suivant les époques, dans les bourgeois des villes et surtout le peuple de Paris, dans le fanatisme huguenot ou le fanatisme catholique, dans les jésuites et les moines, dans les officiers mêmes de la royauté et les institutions créées par elle : les États généraux, l'Université, le Parlement, les gouverneurs de province.

Cependant la royauté, si impopulaire que l'eussent rendue certains gouvernants, n'avait jamais entièrement perdu le contact avec le sentiment national, et l'excès même des misères produites par les révoltes dirigées contre elle avait abouti à la restauration du pouvoir royal : après les malheurs du roi Jean, par Charles V; après les hontes du traité de Troyes (1420), par Charles VII et Louis XI; après les guerres de religion, par Henri IV; après la régence de Marie de Médicis, par Richelieu; après la Fronde, par Mazarin. Dès le début du XVIIe siècle, la France forme un État compact, auquel il



Sceau et monnaie de Louis XIV.

ne manque, pour être la France d'avant 1871, que le Roussillon, l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Corse, que lui donneront Richelieu, Louis XIV et Louis XV. Elle forme aussi un État armé de tous ses organes de centralisation et d'unité. Le grand cardinal a mis fin au protestantisme en tant que parti politique, terrifié les princes du sang, dompté l'orgueil des nobles, supprimé les grands officiers de la couronne, assoupli les gens de justice. La royauté absolue est fondée et va s'incarner en Louis XIV.

La détresse, jointe à la guerre étrangère, aux gaspillages de Mazarin et aux exigences des financiers, avait provoqué en France une misère atroce dont le souvenir, profondément gravé dans l'esprit du jeune roi, le décida, pour une grande part, à établir une monarchie illimitée, sans contrôle. L'état général du royaume était d'ailleurs favorable à ces prétentions. Les États généraux avaient été divisés en 1614 et par suite impuissants : la monarchie ne les convoquera plus qu'à la veille de sa chute, alors qu'elle sera irrémédiablement condamnée, oubliant que, si cette institution nationale et traditionnelle était un frein, elle constituait en même temps un point d'appui. Le Parlement avait voulu pendant la Fronde imposer une Constitution à la monarchie. Mazarin sut triompher de cette révolution naissante, comme il sut triompher de l'agitation des grands, continuant par la ruse l'œuvre que Richelieu avait commencée par l'autorité. Noblesse et tiers état n'ont plus aucun pouvoir. D'autre part, le clergé catholique est gallican; les protestants, depuis la chute de La Rochelle et la paix d'Alais, ont perdu « une liberté que l'Église réputait hérétique et la royauté factieuse ».



Louis XIV enfant, par Simon Guillain (Louvre).

Éducation politique de Louis XIV. — Louis XIV, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638, mort à Versailles le 1er septembre 1715, n'avait pas cinq ans lorsqu'il succéda à son père Louis XIII, le 14 mai 1643. Son enfance, pendant la Fronde, avait été des plus tristes; elle avait été aussi des plus négligées. « Le roi me surprend toujours, écrivait Mme de Maintenon, quand il me parle de son éducation. Ses gouvernantes jouaient tout le jour et le laissaient entre les mains de leurs femmes de chambre, sans se mettre en peine du jeune roi. Il mangeait tout ce qu'il attrapait, sans qu'on fît attention à ce qui pouvait être contraire à sa santé. C'est ce qui l'a accoutumé à tant de dureté pour lui-même. » Anne d'Autriche le traitait sévèrement, et en 1647, à Amiens, il recevait encore le fouet pour avoir désobéi : « Il y a trop longtemps, lui dit sa mère, que vous avez été fouetté et je veux vous faire voir que l'on fesse à Amiens comme à Paris. » Mazarin cherchait à l'amuser, à l'occuper de danses, de carrousels, de fêtes, de chasses. Il lui avait donné pour gouverneur le maréchal de Villeroi, qui approuvait par avance tout ce que l'enfant pouvait dire, et pour précepteur l'abbé Péréfixe de Beaumont. Le futur archevêque de Paris composa une *Histoire de Henri IV* à l'intention de son élève, qui y trouva quelques enseignements sur l'autorité personnelle des souverains; mais il est amusant de constater que le premier éducateur de Louis XIV fut son valet de chambre, Pierre de La Porte : ce brave homme s'efforçait de donner à l'enfant le sentiment de la dignité royale et, le soir, assis à son chevet, lui lisait des passages de l'*Histoire de France* de Mézeray.

Un jour vint où le cardinal jugea bon de tenir le roi au courant de l'administration intérieure du royaume aussi bien que de la situation générale de l'Europe; et alors il le prépara merveilleusement à remplir son métier de roi, lui conseillant d'écarter les mauvais conseillers comme Mortemart et Vivonne, veillant sur la moralité du prince au point qu'il exila à Brouage Marie Mancini, sa propre nièce, suscitant chez l'adolescent l'amour du travail, la volonté, l'esprit d'initiative.

Le gouvernement personnel. — Le lendemain de la mort de Mazarin, le roi fit appeler le chancelier Pierre Séguier; Michel Le Tellier, secrétaire d'État à la guerre; Hugues de Lionne, secrétaire d'État des affaires étrangères; Foucquet, surintendant des finances. Il leur déclara qu'il serait à l'avenir son premier ministre. Le même soir, l'archevêque de Rouen vint le trouver et lui dit : « Votre Majesté m'avait ordonné de m'adresser à M. le cardinal pour toutes les affaires; le voilà mort, à qui Votre Majesté veut-elle que je m'adresse à l'avenir? — A moi, monsieur l'archevêque! » (1).

Ces paroles surprirent tout le monde. Personne ne voulait croire, la reine mère moins que personne, qu'un jeune prince de vingt-trois ans, élevé dans l'éloignement des affaires, livré à tous les divertissements avec l'ardeur de son âge, pût persévérer dans la résolution qu'il annonçait. Depuis un demi-siècle, on s'était accoutumé à voir le roi s'effacer devant ses ministres et l'on douta qu'un prince aussi jeune sacrifiât le plaisir aux affaires. On se trompait : Louis XIV soutint jusqu'à sa mort un effort de volonté et de travail dont personne, sauf Mazarin, ne l'avait jugé capable : « Il se mettra en chemin un peu tard, avait dit le cardinal, mais il ira plus loin qu'un autre. Il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme. »

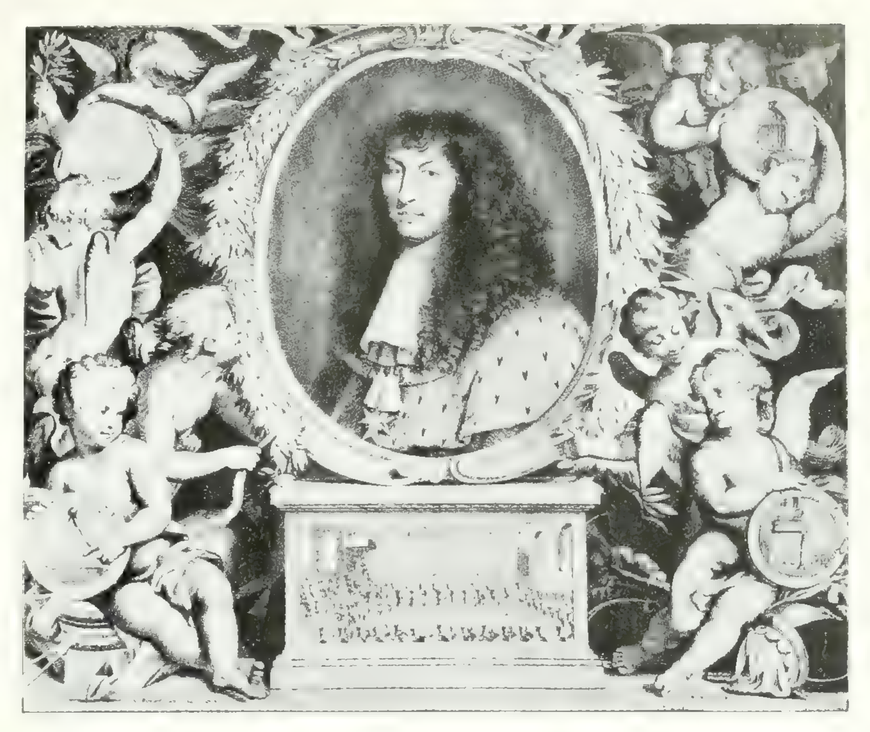
La doctrine du pouvoir royal. Le droit divin. — Dans ses *Mémoires et Instructions à son fils*, Louis XIV a formulé avec une netteté saisissante la théorie de la monarchie absolue. « Nous devons, dit-il, considérer le bien de nos sujets bien plus que le nôtre propre; il semble qu'ils fassent une partie de nous-mêmes, puisque nous sommes la tête d'un corps dont ils sont les membres... » La France est une monarchie, le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi. Par conséquent, toute puissance, toute autorité réside dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autre que celle qu'il établit. En matière de religion, ce qu'il croit, ses sujets doivent le croire. » — « Soyez le maître, disait-il à son fils, écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. » Lieutenant de Dieu sur la terre, le roi ne doit compte de ses actes qu'à Dieu. « Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. »

Non seulement le roi a la pleine puissance publique, mais il maintient à son profit le vieux principe du droit féodal que « souveraineté et propriété ne font qu'un »; il est propriétaire de la France entière : « Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en

(1) **L'État, c'est moi!** Ce mot célèbre, devenu dans la pensée populaire la devise de l'absolutisme, aurait été prononcé le 13 avril 1655 dans une séance du Parlement par le jeune roi survenant brusquement en costume de chasse, le fouet à la main, pour arrêter la délibération en cours sur des édits bursaux récemment enregistrés. Louis XIV arriva, il est vrai, en costume insolite, justaucorps rouge et chapeau gris, et parla en termes énergiques : « Chacun sait, dit-il, combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État et combien de dangereux effets elles ont produit. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer, sous prétexte de délibérer sur les édits qui, naguère, ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre la continuation et à vous, monsieur le premier président, de les souffrir ni de les accorder. » — « Après quoi, ajoute un chroniqueur qui fut probablement témoin oculaire de la scène, Sa Majesté s'est levée promptement sans qu'aucun de la compagnie eût dit une seule parole; elle s'en retourna au Louvre et, de là, au bois de Vincennes, où le cardinal l'attendait. » — Le « costume insolite » a produit dans la légende le fouet de chasse, et le ton impérieux du souverain a donné « l'État, c'est moi ». Le mot ne se trouve dans aucun document contemporain digne de créance. Si, par sa mise et par son langage hautain, Louis XIV froissa la compagnie, dès le lendemain le premier président Pomponne de Bellièvre réconciliait le roi et la cour moyennant un *présent* de 300 000 livres.

tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur Etat. »

Cette doctrine du pouvoir absolu, à laquelle sont favorables presque tous les théoriciens du XVIIe siècle, n'était que l'expression de la pensée publique. Aux États généraux de 1614, les cahiers du tiers état demandent que l'autorité du roi, tenue pour loi fondamentale, « soit et demeure absolue » sur tous ses sujets, de toute profession; ils proclament que la personne du roi est sainte, inviolable, que toute obéissance et fidélité lui sont dues, sans qu'il soit possible à personne de s'en exempter. Heureuse d'échapper à l'anarchie, au démembrement, à l'invasion étrangère, à la misère, à tant de périls qui si souvent mirent en question son indépendance et l'unité du royaume, la nation ne demandait, au lendemain de la Fronde, qu'à vivre sous la protection d'un maître capable de maintenir la paix.


Louis XIV en 1663, gravure de POILLY, d'après Nicolas MIGNARD.

Mais si le roi se met au-dessus des lois, se considérant comme la source unique et divine de toute autorité, cette omnipotence lui paraît corrélative de devoirs : le ciel la lui a dispensée dans l'intérêt de ses sujets, et c'est pour le monarque une obligation de droit strict, à laquelle Louis XIV ne faillit jamais, que de s'occuper quotidiennement de l'administration générale du royaume, que de faire loyalement, comme il le disait, son « métier de roi ». « C'est par le travail qu'on règne, pour cela qu'on règne; il y a de l'ingratitude et de l'audace à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre. »

Et Bossuet, après avoir formulé, dans sa *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, les principes de l'absolutisme religieux qui étaient ceux de l'Église gallicane, après avoir placé l'origine de l'autorité royale « dans la divinité même », Bossuet fait aux princes l'obligation stricte de mettre cette autorité au service du bien général. « Leur puissance venant d'en haut, ils ne doivent pas croire qu'ils en soient les maîtres pour en user à leur gré... Les rois doivent trembler en se servant de la puissance que Dieu leur donne... et songer combien horrible est le sacrilège d'employer au mal une puissance qui vient de Dieu ».

Bossuet, comme les juristes de son temps, considère que le pouvoir monarchique trouve son contrepoids nécessaire dans les traditions et les lois qui ont peu à peu formé la constitution nationale. Mais, en fait, ces lois et ces traditions furent méconnues par Louis XIV, dont le despotisme inspira *Télémaque* et les *Directions pour la conscience d'un roi*, où Fénelon engageait le duc de Bourgogne à étudier « les lois fondamentales et les coutumes constantes qui ont force de loi pour le gouvernement », à comprendre les transformations successives des institutions françaises, à se rendre compte de ce qu'est « la royauté réglée par les lois, milieu entre ces deux extrémités » qui sont l'anarchie et « la puissance arbitraire ».


Louis XIV appliqua la théorie absolutiste aussi rigoureusement qu'il l'avait formulée. Sous son règne, il n'existe plus de libertés publiques, ni de garanties pour les personnes : tout sujet est à la merci d'une « lettre de cachet »; tout accusé peut être enlevé à ses juges naturels et traduit devant une « commission extraordinaire »; le cours régulier de la justice est entravé par des mesures arbitraires : Foucquet ayant été condamné au bannissement perpétuel, Louis XIV, de sa propre autorité, change sa peine en celle de la prison perpétuelle. Au mépris du droit des gens, il fait arrêter, en 1679, l'*homme au masque de fer* de la légende, le comte Mattiolli, ministre du duc de Mantoue, qui l'avait trahi en même temps que son maître, en révélant le secret de l'acquisition de Casal par le roi de France (1). Toute propriété est à la discrétion du roi, qui peut la confisquer même sans jugement. Le « cabinet noir » viole le secret des correspondances privées. On n'imprime que par « privilège du roi »; les livres suspects sont brûlés par la main du bourreau, les auteurs embastillés, les imprimeurs pendus.

La plus précieuse des libertés et la plus cruellement violée, c'est la liberté de conscience : en 1685, l'édit de Nantes sera solennellement révoqué, et les jansénistes seront à peine mieux traités que les protestants. L'Église de France est gallicane, et elle le proclamera solennellement en 1682. L'aristocratie n'est plus qu'une noblesse de cour. Le tiers état subit le joug commun.

Le despotisme qu'il exerce sur la France, Louis XIV entend l'exercer sur l'Europe. Après que Colbert et Louvois auront mis à sa disposition une armée et une marine également puissantes, il entreprendra des guerres injustes, soulevant contre lui des coalitions formidables. La guerre n'est point chose qui regarde les sujets : c'est une « affaire du roi ».

L'un des premiers soins de Louis XIV fut de briser la puissance du surintendant des finances Nicolas Foucquet, dont les dilapidations lui avaient été révélées par Colbert, protégé par Foucquet lui-même.


Le Palais de Justice et la Cité en 1660, par BOISSEAU.

(1) **L'homme au masque de fer.** — Mattioli mourut à la Bastille le 20 novembre 1703 et fut enterré le lendemain au cimetière de la paroisse Saint Paul. La question de savoir quel était le personnage désigné sous le nom de *Masque de fer* a donné lieu à de nombreuses hypothèses depuis que Voltaire, contre toute vraisemblance, en a fait un frère puîné de Louis XIV, et que d'autres l'ont identifié avec le surintendant Foucquet. La seule identification admissible est celle qu'ont soutenue Marius Topin et Frantz Funck-Brentano : l'homme au masque de fer, ou plutôt au *masque de velours*, paraît bien être Mattioli, ministre du duc de Mantoue, Charles IV, incarcéré à Pignerol, puis à l'île Sainte-Marguerite, transféré de là à la Bastille (1698), lorsque Saint-Mars, son gardien, y fut appelé comme gouverneur, et enfermé en commun avec d'autres prisonniers. Il mourut en 1703. Voir Marius TOPIN, *L'Homme au masque de fer*, et Frantz FUNCK-BRENTANO, *Légendes et archives de la Bastille*.

Procès de Nicolas Foucquet. — Nicolas Foucquet, [illegible] général près le Parlement, surintendant des finances depuis 1653, n'était pas sans valeur, [illegible] [illegible] La devise Q[illegible] [illegible] écureuil qui chargeait ses armes, clamait son [illegible] Élevé au collège de Clermont, il avait su conserver et entretenir l'amitié puissante des jésuites, ses maîtres, ce qui paraît l'avoir éloigné du salon de Mme de Guénégaud, où fréquentait Pascal, pour le rapprocher de celui de Mme Du Plessis-Bellière, où il se lia avec Pellisson, Mlle de Scudéry, Benserade, Boisrobert, Scarron, La Fontaine, Pierre et Thomas Corneille, Quinault, comblant de gratifications, de pensions, de places et de politesses des clients qui furent autant d'apologistes, gouvernant adroitement et non sans goût cette petite république des lettres, pendant que Mme de Sévigné, Mme Scarron, Saint-Évremond, La Mesnardière se groupaient dans le salon de Mme Foucquet et contribuaient à la gloire du surintendant. Celui-ci patronnait aussi les arts : c'est à Louis Le Vau qu'il demanda le plan du château de Vaux-le-Vicomte, dont Le Nôtre dessina les jardins, dont Le Brun commença et dirigea la décoration intérieure, dont une manufacture créée tout exprès à Maincy tissa les tapisseries.



Nicolas Foucquet, par [illegible] (Musée de Versailles).

A la vérité, le mécénat de Foucquet avait pour principal mobile l'ambition, et l'homme qui prétendait à la succession de Mazarin se croyait tenu de s'entourer, tout comme lui, d'une sorte de cour intellectuelle; mais, s'il patronnait par calcul les arts et les lettres, il en avait certainement le goût. Il fit de sa fortune mal acquise un usage intelligent, généreux et splendide. Il est équitable de dire que, [illegible] par Colbert et justement [illegible], il ne fut pas plus malhonnête que beaucoup d'hommes publics de son temps.

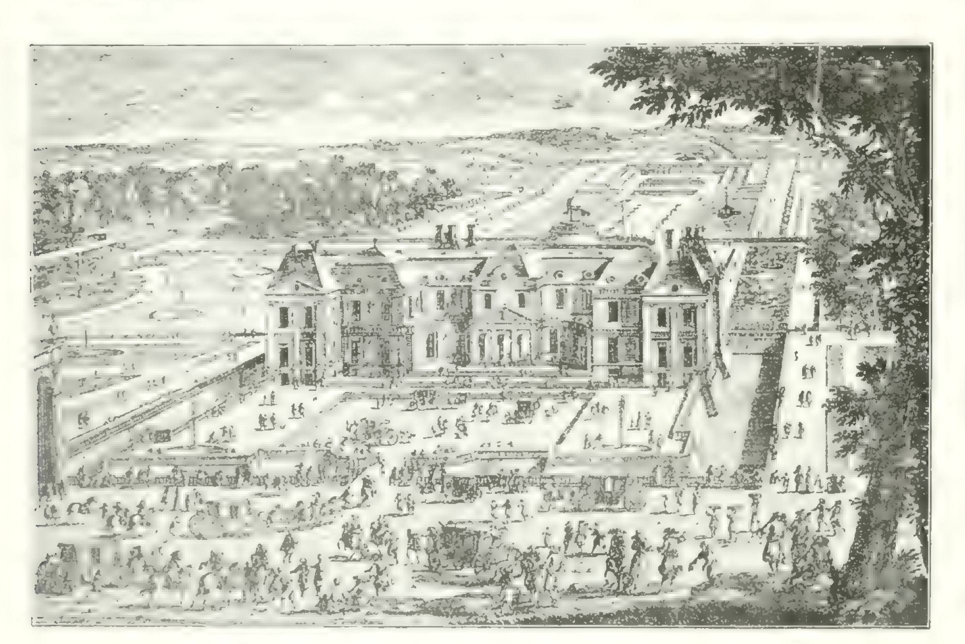
Après la paix des Pyrénées, s'étant brouillé avec Mazarin, il chercha à se créer un parti et acheta Belle-Isle pour s'en faire une place de sûreté. Son luxe, plus encore que son ambition, blessa profondément l'orgueil du jeune roi, dont il avait irrité déjà la jalousie par son attitude mal comprise envers La Vallière (1), et qu'il acheva de froisser en lui donnant une fête splendide dans son château de Vaux qui avait coûté dix-huit millions de notre monnaie. Arrêté à Nantes, il fut transféré à Vincennes, puis à la Bastille (1661).

Son procès ne commença que le 14 septembre 1664, devant une commission extraordinaire qui envoya à la mort ou aux galères plusieurs traitants ou leurs suppôts, accusés d'avoir volé le trésor public ou coupables d'horribles exactions, même de meurtres. Ces rigueurs furent le prélude de la condamnation de Foucquet comme criminel d'État (il avait élaboré en prévision de son arrestation un plan de résistance à main armée) et comme concussionnaire.

La commission comprenait de notoires ennemis du surintendant, en particulier Pussort, l'oncle de Colbert, et le chancelier Pierre Séguier (1588-1672). Ce magistrat, qui s'était fait remarquer par sa dureté impitoyable envers les Nu-pieds en 1639 (voir p. 49), avait toujours témoigné à la Cour une complaisance servile, et il était d'avis de suivre contre Foucquet une procédure sommaire, tandis que le premier président, Guillaume de Lamoignon, entendait respecter les formes ordinaires de la justice. Foucquet déclinait la compétence de la commission et demandait à être jugé par le Parlement, puisqu'on l'accusait, non seulement de péculat, mais aussi d'attentat contre la sûreté de l'État. Il se refusa donc à tout interrogatoire, et on le jugea comme on aurait jugé un muet, c'est-à-dire que la procédure fut purement écrite. L'instruction fut conduite en violation de toutes les règles; on saisit même, par ordre de Colbert, les papiers de l'accusé, qui ne put ainsi faire état des documents utiles à sa défense et obtint à grand'peine, grâce à Lamoignon, l'autorisation de choisir des avocats; il ne put d'ailleurs communiquer avec ces derniers qu'en présence du capitaine des mousquetaires, d'Artagnan, qui avait procédé à son arrestation. Colbert s'efforça, tant par les flatteries que par les menaces, de déterminer le rapporteur, Olivier Lefebvre d'Ormesson, à conclure à la peine de mort; cet intègre magistrat, n'écoutant que sa conscience, proposa le bannissement perpétuel et la confiscation, qui furent en effet prononcés par 13 voix contre 9 (décembre 1664). Foucquet échappait, non sans peine, à la décapitation.

Le procès avait été conduit avec une partialité si révoltante et par un tribunal d'exception si impopulaire qu'un mouvement très vif d'opinion se produisit en faveur du coupable. Pellisson, Mme de Sévigné, Saint-Évremond, Mlle de Scudéry, La Fontaine plaidèrent sa cause, et ses malheurs inspirèrent au fabuliste l'*Élégie aux Nymphes de Vaux*. Mais Louis XIV se montra impitoyable. S'exagérant peut-être la crainte du mal qu'avec son talent pour l'intrigue Foucquet, armé des secrets de l'État, pourrait faire à l'étranger, le roi aggrava la sentence et commua la peine prononcée en celle de l'internement perpétuel : Foucquet mourut, sans doute en 1680, dans la citadelle de Pignerol.

(1) [illegible] Louis XIV [illegible]



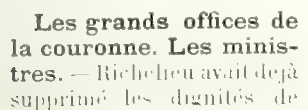
Vue du château de Foucquet à Vaux-le-Vicomte (gravure de Perelle).

Le pouvoir central. — « L'assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples, a dit Louis XIV dans ses *Mémoires*, est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang. Ces corps formés de tant de têtes n'ont point de cœur qui puisse être échauffé par le feu des belles passions. » Par application de ce principe, il ne convoqua ni les États généraux ni les notables, même dans les circonstances les plus difficiles; il réduisit le Parlement au silence; il supprima les grandes charges de la couronne ou enleva tout pouvoir effectif à leurs titulaires; il concentra en un mot l'autorité publique, qu'il exerça par des agents à sa discrétion : les ministres à Paris et les intendants dans les provinces.

Le Parlement. — Le Parlement de Paris (1), tout chaud encore de la révolte de la Fronde, reçoit du monarque la défense expresse d'examiner ses édits et perd jusqu'à son droit de remontrance. En 1665, Louis XIV remplace le nom de « cours souveraines » par celui de « cours supérieures ». En 1667, quelques magistrats sont exilés pour avoir parlé de discuter l'enregistrement du *Code Louis*; le premier président ayant déclaré que le roi voulait être obéi : « Dieu aussi veut être obéi, avait répondu le président Miron, et cependant il permet qu'on le prie. » En 1668, Louis XIV fait lacérer sur les registres les délibérations de l'époque de la Fronde, « afin d'oster les marques des choses qui s'etoient faictes contre son autorité, dont les exemples seroient dangereux ». Enfin, la déclaration du 24 février 1673 enlève aux Parlements la faculté de faire des remontrances avant d'avoir enregistré les édits. « Nous voulons, est-il dit dans cette déclaration, que nos cours aient à enregistrer purement et simplement nos lettres patentes sans aucune modification, restrictions, ni autres clauses qui puissent surseoir ou empêcher la pleine et entière exécution. »



Pierre Séguier,
par Léonard HERARD (Louvre).



Les grands offices de la couronne. Les ministres. — Richelieu avait déjà supprimé les dignités de connétable et d'amiral de France. Louis XIV supprima celles de colonel général de l'infanterie et de surintendant des finances et réduisit à un rôle de pure représentation ceux des grands offices de la couronne qu'il conserva.

Les anciens *clercs du secret* que l'on trouve, dès 1557, qualifiés de *secrétaires d'État* et qui étaient au nombre de quatre, portent maintenant le titre de *ministres*. La répartition des services publics entre les ministres fut encore fréquemment modifiée; cependant les affaires étrangères et la guerre devinrent des départements désormais fixés; il en fut à peu près de même pour la marine et les colonies, pour la maison du roi et les cultes.

Deux autres grandes charges peuvent être regardées comme équivalant à de véritables ministères : celle de *chancelier de France* (2), garde des sceaux, chef suprême de la magistrature, dont les prérogatives furent amoindries, et celle de *contrôleur général des finances*, créée après la suppression de la surintendance des finances et à laquelle Colbert fut appelé en 1665.

L'administration intérieure du pays ne relevait pas d'un département spécial; elle resta répartie, comme elle l'était auparavant, entre les quatre secrétaires d'État, chacun d'eux ayant à administrer un certain nombre de généralités.

Louis XIV commença par supprimer le *conseil secret*, dont faisaient partie la reine mère et les princes, la première incapable, les seconds dangereux. Il devait se méfier constamment de la noblesse et choisir ses collaborateurs dans la bourgeoisie, parmi les gens de moyenne condition qui, lui devant tout, n'étant forts que de sa propre puissance, ne songeraient pas à le braver. Il leur demanda surtout la qualité qu'il possédait le mieux lui-même : l'application au travail, l'exactitude, plus encore qu'un mérite exceptionnel.

« Je crus, a-t-il écrit, qu'il n'était pas de mon intérêt de chercher des hommes d'une qualité plus éminente, parce qu'ayant besoin sur toutes choses d'établir ma propre réputation, il était important que le public connût, par le rang de ceux dont je me servais, que je n'étais pas en dessein de partager avec eux [illegible] mêmes, sachant ce qu'ils étaient, de concevoir pas [illegible] espérances que celles que je leur voudrais donner. »

Si le roi accordait à ses ministres une autorité [illegible], parce qu'il entendait qu'on respectât en eux sa propre [illegible].

Les Conseils. — Les attributions et la composition des conseils, d'abord mal définies, prirent au XVIIe siècle une régularité à peu près définitive. Louis XIV en fit des organes spéciaux, correspondant aux divers services publics et entre lesquels furent réparties les affaires politiques et administratives. Il s'imposa la tâche d'assister à leurs séances avec une scrupuleuse exactitude. On distinguait : le conseil d'État, le conseil des dépêches, le conseil des finances, le conseil des parties. L'ancienne unité du conseil du roi se trouvait ainsi pour toujours rompue.

Le *Conseil d'État*, que l'on appelait dans la pratique *Conseil d'en haut* ou simplement *Conseil*, correspond assez exactement au Conseil des ministres des États modernes. On y discutait les questions politiques les plus importantes et principalement les affaires étrangères. Il comprenait quatre ou cinq membres au plus, dont aucun n'en faisait partie de droit. Présidé par le roi, il statuait comme juridiction lorsque des procès étaient évoqués devant lui et prenait des décisions sur des questions d'administration intérieure. Ceux qui y étaient appelés par le roi recevaient le titre de ministres d'État.

Le domaine administratif se partageait entre le *Conseil des dépêches* et le *Conseil des finances*. Le conseil des dépêches, ainsi appelé parce qu'on y lisait toutes les dépêches venues des divers points du royaume, comprenait les membres du conseil d'en haut, les quatre secrétaires d'État (qui y exerçaient les fonctions de rapporteurs), le chancelier, et enfin tous les conseillers que le roi jugeait bon d'y appeler. Toutes les questions relatives à l'administration intérieure y étaient examinées. Mais, si ses attributions ressemblaient ainsi, dans une certaine mesure, à celles de notre ministre de l'intérieur, elles rappelaient en même temps celles du conseil d'État actuel; car il rendait les arrêts de règlement les plus importants en matière administrative et statuait, soit par voie d'appel contre les décisions des intendants, soit en premier ressort sur les affaires contentieuses évoquées devant lui.

Ce fut la disgrâce de Foucquet, en 1661, qui motiva la création du *Conseil des finances*. Le roi n'y donna accès ni aux ministres ni aux princes du sang. Il comprenait, outre le chef du conseil, dont le rôle était surtout honorifique, trois conseillers dont l'un devait être un intendant des finances. Le conseil des finances fut d'abord présidé par le roi; puis, à partir de 1674, par le chancelier. Il avait dans ses attributions toutes les affaires se rapportant à l'administration financière et aux revenus de l'État. Il fixait le montant total de la taille et opérait la répartition entre les généralités; il dressait les baux des fermes et s'assurait de la régularité de leur exécution; il contrôlait la comptabilité des diverses caisses de l'État. Il constituait, en outre, une juridiction de cassation contre les arrêts de la Cour des aides et il connaissait de toutes les matières relatives aux finances et aux impôts qui ne relevaient pas d'autres juridictions. Au-dessous de lui venaient la grande direction et la petite direction des finances, qui avaient une certaine compétence contentieuse. Le conseil des intendants des finances étudiait et préparait les affaires qui devaient être soumises au conseil des finances.

Le *Conseil des parties* ou *conseil privé* était une sorte de haute cour remplissant à peu près l'office de la Cour de cassation d'aujourd'hui et dont la composition, longtemps variable, fut définitivement réglée par un édit du 3 janvier 1673. Il comprenait trente membres : trois conseillers d'Église et trois d'épée, vingt-quatre conseillers de robe, parmi lesquels douze nommés pour six mois, et des maîtres des requêtes dont le nombre fut élevé jusqu'à quatre-vingts. Louis XIV le présida rarement, laissant ordinairement ce soin au chancelier. Il choisit le plus souvent les ministres et secrétaires d'État parmi les conseillers, et les maîtres des requêtes furent, comme intendants ou délégués auprès des Parlements, les agents les plus efficaces du gouvernement central.

Quelques commissions furent constituées sous le nom de conseils, pour délibérer sur des services ou des affaires spéciales : *conseil de la guerre*, *conseil de marine*, *conseil du commerce*, etc. Le *conseil de conscience*, où se discutaient les choses de la religion, n'avait qu'une existence de fait.

L'administration provinciale. — Les fonctions des *gouverneurs*, considérablement restreintes sous Louis XIV, devinrent beaucoup plus honorifiques qu'effectives. Les gouverneurs jouaient seulement un rôle représentatif dans les solennités et présidaient les États

(1) Deux nouveaux Parlements furent créés dans les provinces, à Besançon et à Douai. Trois autres cours de justice provinciales furent aussi créées, sous le nom de *conseils souverains*, pour l'Artois, le Roussillon et l'Alsace.

(2) Les chanceliers de France furent successivement : Pierre Séguier, duc de Villeneuve, de 1635 à 1672; — Étienne d'Aligre, de 1674 à 1677; — Michel Le Tellier, père de Louvois, de 1677 à 1685; — Louis Boucherat, de 1685 à 1699; — Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, de 1699 à 1714; — Daniel François Voisin, de 1714 à 1717.

provinciaux, mais ils avaient été écartés de l'administration, et l'on peut dire qu'on les payait d'autant plus largement qu'on leur demandait le moins. Leur [illegible] était de plus d'honneurs. Aussi cette dignité était-elle très recherchée de la noblesse, non plus pour l'autorité qu'elle conferait, mais pour les avantages qu'elle procurait.

Ce fut la *généralité* ou *intendance* qui devint la véritable circonscription administrative. Sous la Fronde, la magistrature avait essayé de battre en brèche la puissance des intendants, et une ordonnance royale de 1648 avait même prononcé leur suppression dans un certain nombre de provinces en même temps que celle de toutes les commissions extraordinaires. Mais, à partir de 1650, la fonction d'intendant fut successivement rétablie, aussi bien dans les pays d'États que dans les pays d'élection. La circonscription administrative des intendants coincida ordinairement avec celle de la généralité, et le caractère permanent de leur fonction fit que l'appellation d'*intendance* fut employée concurremment avec celle de *généralité*.

Le titre officiel d'*intendants de police, de justice et de finances* marque bien, en face du rôle tout décoratif des gouverneurs de province, la réalité et l'étendue des pouvoirs de ces agents, étendus surtout par l'annulation progressive des pouvoirs locaux dans les villes. Représentant le roi dans leur circonscription, les intendants, qui correspondaient directement avec les secrétaires d'Etat, avaient le droit de présider toutes les assemblées judiciaires, à l'exception des Parlements; mais ils pouvaient, sauf appel au roi, suspendre les magistrats de ces compagnies. Ils connaissaient, sans appel, avec le concours de commissions de juges, des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. Ils levaient les troupes et avaient la direction générale de la police et de la maréchaussée de leur ressort. Ils répartissaient la taille dans les pays d'élection. De 1661 à 1673, un gouvernement aussi fort que persévérant mit fin aux privilèges des pays d'Etats et imposa silence à l'opposition qu'y rencontrait l'exercice de l'autorité souveraine; les États provinciaux ne servirent plus qu'à voter des subsides. Dans les pays dits d'imposition, plus récemment annexés, où il n'y avait ni élus ni Etats, les intendants avaient seuls compétence en matière d'impôts. Enfin, et ce fut là une de leurs tâches les plus importantes au XVIIIe siècle, ils proposaient aux ministres et faisaient exécuter les grands travaux d'utilité publique dans leur généralité; ils avaient de même l'initiative de toutes les mesures propres à favoriser l'agriculture, l'industrie et le commerce. En un mot, tous les services administratifs étaient entre leurs mains ou sous leur surveillance, mais ils étaient l'objet de fréquentes mutations ou de destitutions, parce qu'on ne voulait pas leur laisser prendre une autorité locale.



J.-B. Colbert, par Nanteuil, d'après Philippe de Champaigne.

Les intendants contribuèrent à ce développement de la concentration administrative, que l'ancienne monarchie légua à la France contemporaine.

C'en fut fait également des libertés municipales : les villes, peu à peu dépouillées de leurs franchises et prérogatives, furent soumises à la tutelle royale. Le roi imposa d'abord aux électeurs un maire de son choix, puis, à partir de 1692, il n'y eut même plus d'élections et les fonctions municipales devinrent des offices qu'on achetait.

Colbert. — Deux noms se détachent entre tous lorsqu'on étudie l'administration de Louis XIV : ceux de Colbert et Louvois. Le second a attaché son nom à l'œuvre d'organisation militaire du XVIIe siècle. L'activité de Colbert s'est exercée dans les directions les plus diverses.

Jean-Baptiste Colbert, né en 1619 et fils d'un drapier de Reims, qui tenait une boutique à l'enseigne du *Long vêtu*, s'était d'abord formé au service du secrétaire d'État de la guerre, Michel Le Tellier, puis à celui de Mazarin, qui en fit un conseiller d'État. Il fut redevable de sa fortune rapide à sa rude probité, qui ne fléchit jamais au contact d'un milieu essentiellement prévaricateur. Le cardinal, appréciant chez son subordonné des qualités dont il était dépourvu, lui confia la gestion de sa fortune personnelle et trouva en lui un agent fidèle pendant son exil. Avant de mourir, il le recommanda, dit-on, en ces termes à Louis XIV : « Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en quelque manière en vous donnant Colbert. »

Colbert s'empara définitivement de l'esprit de Louis XIV en lui révélant l'existence de 15 millions d'espèces cachées par Mazarin dans des forteresses, puis en prenant pour lui tout le poids d'un travail dont il faisait honneur au roi. Déjà, du vivant du cardinal, il lui avait signalé les malversations de Foucquet; il les démontra à Louis XIV, qui décida que les comptes relatifs aux finances lui seraient remis personnellement. Foucquet haussa les épaules, ne voyant pas que derrière le roi était Colbert qui, chaque soir, renversait l'échafaudage des chiffres menteurs du surintendant. Le cardinal était mort au mois de mars; en mai, l'arrestation et le procès de Foucquet étaient résolus. Colbert tarda de quelques mois encore, attendant, pour frapper, la rentrée des impôts, qui s'effectuait après la moisson. La Cour partit pour Nantes après les fêtes de Vaux; deux bateaux descendaient ensemble la Loire, l'un portant Foucquet, l'autre son ennemi; les courtisans disaient : « L'un des deux coulera l'autre. » Après la chute de Foucquet, Colbert entra au conseil des finances, institué en 1661, et, la même année, fut chargé de la marine. Il acheta la charge de surintendant des bâtiments en 1664, fut nommé contrôleur général des finances en 1665, secrétaire d'Etat de la maison du roi en 1669, secrétaire d'Etat de la marine la même année. Maître enfin du pouvoir, il montra le côté dominant de son caractère, une « effroyable violence » pour le bien de l'Etat. Deux mois après l'arrestation de Foucquet, il établit une chambre de justice pour la recherche des abus et malversations commis depuis vingt-cinq ans dans la gestion des finances du royaume.

L'œuvre de Colbert fut immense. Finances, agriculture, industrie, commerce, travaux publics, législation, marine marchande et marine militaire, colonisation, institutions littéraires, artistiques ou scientifiques, son activité infatigable, grâce à un labeur opiniâtre auquel il se complaisait, s'appliqua à tout, suffit à tout, vint à bout de ces tâches multiples et écrasantes auxquelles son intelligence très vaste, ses facultés d'assimilation, son esprit net, lui permettaient de se consacrer simultanément. Nous le retrouverons dans la plupart des paragraphes où nous étudierons l'administration du règne.

Il se maintint dans la faveur de Louis XIV jusqu'au jour où le parti de la guerre, qui avait à sa tête Louvois, lutta d'influence avec Colbert et réussit à le perdre. La guerre fut le premier coup porté à son influence et à son administration. Le grand financier en fut réduit à détruire son œuvre pièce à pièce, à aliéner des portions du domaine royal, à subir la nécessité des emprunts, à augmenter la gabelle, qu'il avait diminuée, à rétablir l'impôt du timbre, à imposer la vaisselle d'étain. Les provinces se soulèvent : à Bordeaux [1], à Poitiers, au Mans, à Rennes, on saccage les bureaux du domaine, on tue les employés. Dès 1680 on est contraint de dépenser les recettes à venir; Colbert ne se décourage pas, il diminue encore la taille et emprunte à bon marché. Il demande au roi une réduction de dépenses. « Ce qu'il y a de plus important, dit-il, c'est la misère trop grande des peuples. » En 1682, il rembourse 90 millions de dettes, mais le roi dépense 100 millions. La cabale opposée à Colbert gagne de plus en plus dans l'esprit du roi. Mme de Maintenon l'appelle le ministre des « desseins pernicieux ». Il avait obtenu la suspension des dragonnades et soutenu les protestants, la ruine des réformés lui paraissant désastreuse pour l'industrie et le commerce français.

En 1683, sentant que la vie allait lui échapper et le pouvoir peut-être avant la vie, il traça le plan d'un mémoire au roi sur les finances. Dans ce mémoire, qui est comme son testament, dominent deux grandes idées : augmenter les recettes par la diminution de l'impôt et soulager les pauvres.

Un messager du roi étant venu le trouver à son lit de mort, il refusa de le recevoir. « Ne peut-il donc me laisser mourir en paix! s'écria-t-il. Si j'avais fait pour Dieu la moitié de ce que j'ai fait pour cet homme, je serais sûr du salut de mon âme, et je ne sais ce que je vais devenir. » Il mourut le 6 septembre 1683, non seulement

1. Bordeaux se souleva pour ne pas payer la gabelle ni le timbre du papier. La Bretagne, la *révolte du papier timbré* (1675) fut extrêmement grave et s'étendit à la majeure partie de la province.

sans avoir pu mener à bien toutes les réformes qu'il méditait, mais encore avec la douleur de voir compromises celles qu'il n'avait pas accomplies. Ses contemporains ne surent pas l'apprécier et le peuple ne vit en lui que le ministre qui avait établi de nouveaux impôts. Lors de ses obsèques on craignit un mouvement de la population des halles, et son cercueil fut porté nuitamment à Saint-Eustache, où ses funérailles eurent lieu aux flambeaux. Il ne fut pas moins détesté, pour d'autres motifs, de l'aristocratie de naissance, qui ne pardonnait pas à ce grand parvenu ses façons distantes, la froideur de son accueil. Mme de Sévigné dit de lui : « C'est le *nord*, l'indifférence et la glace. » Elle tourne en ridicule sa vanité, les prétentions nobiliaires de ce fils de marchand qui veut à tout prix se trouver des ancêtres en Ecosse et met une couleuvre dans son blason neuf. Elle ne pardonne pas au roi de confier au frère de Colbert, à Colbert de Croissy, les plus hautes missions diplomatiques et surtout le département ministériel le plus en vue, celui des affaires étrangères. Elle voit avec peine le fils du ministre, Seignelay, associé à l'administration de la marine jusqu'à ce qu'il obtienne lui-même un portefeuille à l'âge de vingt-sept ans : trois Colbert sont en même temps ministres en 1679.

De taille médiocre et sans distinction, « vieilli avant l'âge dans des devoirs subalternes et des travaux assidus, Colbert, dit Augustin Thierry, en avait gardé l'empreinte; son abord était difficile, sa personne sans grâce, ses traits austères jusqu'à la dureté. » Il est difficile de contester la dureté de Colbert, mais on ne sait si elle était naturelle ou acquise, si elle ne lui paraissait pas commandée par le souci de son autorité, l'amour du bien public, le désir d'écarter les sollicitations. S'il fut acharné à la perte de ses ennemis, s'il se vengea par la sécheresse de son abord des coups d'épingle que les grands ne cessaient de lui porter, il témoigna pour la masse de la nation une sollicitude certaine. « Cette rude enveloppe, dit l'historien déjà cité, couvrait en lui une âme ardente pour le bien public, avide d'action et de pouvoir, mais encore plus dévouée qu'ambitieuse. Glacial pour les solliciteurs et peu sympathique aux plaintes de l'intérêt privé, il s'animait de tendresse et d'enthousiasme à l'idée du bonheur du peuple et de la gloire de la France. » Il fut un véritable ministre du travail. Il aurait voulu voir les jeunes gens préférer les professions commerciales et industrielles aux fonctions publiques, et l'État lui paraissait devoir tirer son éclat de sa prospérité économique, non du luxe d'un fonctionnarisme encombrant.

Ses bureaux s'ouvraient à cinq heures et demie du matin en toute saison. Il travaillait seize heures par jour et imposait une pareille somme de travail à tous ses employés. On a rappelé souvent que lorsqu'il s'approchait, le matin, de son bureau surchargé de cartons et de papiers contenant le résumé des affaires de toute l'administration, il ne s'asseyait pas sans se frotter longtemps les mains avec la joie d'un gourmet placé en face d'une table bien servie. « Il fut, a dit Michelet, le bœuf de labour du roi. » Il avait la conception lente, il mûrissait ses projets; son idée grandissait, prenait corps avec la lenteur, la force, l'étendue et la solidité du chêne; nul orage ne pouvait la renverser tant ses racines étaient profondes.

Ennemi de toute dépense inutile ou somptuaire, Colbert admettait tous les sacrifices lorsqu'il s'agissait de la grandeur du pays. Il écrivait un jour au roi qu'un repas inutile de mille écus lui faisait une peine incroyable, mais qu'il vendrait tout son bien et irait à pied toute sa vie pour fournir aux dépenses d'intérêt national.

Les finances. — *L'œuvre de Colbert.* — Louis XIV a retracé lui-même la situation du Trésor en 1661. « Les finances, qui donnent le mouvement et l'action à tout ce grand corps de la monarchie, étoient entièrement épuisées, et à tel point qu'à peine y voyoit-on de ressources; plusieurs des dépenses les plus nécessaires et les plus privilégiées de ma maison et de ma propre personne étoient, ou retardées contre toute bienséance, ou soutenues par le seul crédit, dont les suites étoient à charge. L'abondance paraissoit en même temps chez les gens d'affaires, qui, d'un côté, couvroient toutes leurs malversations par toute sorte d'artifices, et les découvroient, de l'autre, par un luxe insolent et audacieux, comme s'ils eussent appréhendé de me les laisser ignorer. » Aussi le roi créa-t-il (15 septembre 1661), après la suppression de l'office de surintendant, le *Conseil des finances* (voir p. 53), qu'il présida continuellement jusqu'en 1674 et où siégea Colbert d'abord comme intendant, puis comme contrôleur général.

Colbert, après avoir réduit les frais de perception par la réduction du personnel administratif, institua une comptabilité rigoureuse : il eut l'idée d'établir, sous le nom d'*état de prévoyance*, un véritable budget, dont les éléments lui étaient fournis par trois registres : *registre journal* des dépenses, *registre de*[illegible] (c'est-à-dire des disponibilités). Le secrétaire d'État ordonnateur délivrait le bon à payer au créancier, qui le soumettait au visa du contrôleur général, lequel, après avoir fait apposer sur la pièce la signature du roi, désignait la caisse chargée d'effectuer le payement. Colbert ne put malheureusement obtenir la suppression des *acquits au comptant*, qui permettaient au roi d'ordonnancer arbitrairement une dépense sans la motiver.

Sourd aux prières des privilégiés et aux récriminations des traitants, l'« homme de marbre », comme l'appelle Gui Patin, fit instituer en novembre 1661 la fameuse « chambre ardente » qui condamna Foucquet et qui fut chargée de rechercher toutes les malversations commises depuis 1635. Ce fut une immense razzia de financiers; chacun devait prouver à bref délai, sous peine de confiscation, l'origine de sa fortune. Le ministre fit lire dans les chaires de toutes les paroisses un appel du roi au peuple, où la population tout entière était invitée à dénoncer les coupables, et de nombreux agents parcouraient les provinces en rassurant les dénonciateurs. On pendit plusieurs traitants et leurs agents; une foule de riches parvenus furent emprisonnés; Paris fut sous l'empire de cette crainte qu'on appela depuis la « terreur de Colbert ». Cent dix millions rentrèrent dans les caisses du Trésor.


Louis Phélypeaux,
comte de Pontchartrain.

Préoccupé de l'importance croissante de la Dette publique et soucieux de l'amortir, Colbert fit rendre, en ce qui concerne les acquéreurs de « rentes, droits, offices et dettes », puis en ce qui concerne les rentes sur l'hôtel de ville, des déclarations justement rigoureuses pour les traitants, mais d'une dureté excessive pour les particuliers de bonne foi : opération à laquelle Boileau fait allusion dans sa XIIIe satire :

. . . . Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier,

et dont un bel esprit du temps, le chevalier de Cailly, se consola par cette épigramme :

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi s'en émouvoir la tête?
Nous n'aurons qu'à changer de lieu :
Nous allions à l'hôtel de ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

Pendant les dix premières années de son administration, Colbert réduisit les *tailles* de plus de 8 millions. Cet impôt direct, inégalement réparti et arbitrairement assis, était d'autant plus impopulaire qu'il ne frappait ni les nobles ni les titulaires d'offices : il retombait uniquement sur les bourgeois, sur les classes laborieuses, sur les agriculteurs que la peur de payer plus d'impôts en s'enrichissant condamnait au découragement et à l'improductivité. A la taille *personnelle* le ministre préférait la taille *réelle*, dont la base était plus certaine, et il se proposait de la prélever uniformément dans toutes les provinces après avoir fait procéder à la confection d'un cadastre général.

Mais la taille, personnelle ou réelle, ne valait pas, aux yeux du ministre, les contributions indirectes, qui atteignent sans distinction tous les redevables à raison de chaque acte de consommation, et il s'efforça d'alléger l'impôt direct en demandant davantage aux autres. L'ordonnance de mai 1680 « sur le fait des gabelles » eut pour objet de « réduire tous les droits en un seul et establir une jurisprudence certaine », et, chaque fois que les dépenses militaires ne s'y opposèrent pas, le prix du sel fut diminué. Les droits levés sur les marchandises qui composaient les *cinq grosses fermes* (1) furent réduits dans un but économique. Enfin, les innombrables droits sur

(1) Le système financier de l'ancienne monarchie est l'objet d'un exposé d'ensemble dans le chapitre sur l'état de la France à la [illegible].

[illegible] fermes des *aides* furent également uni[illegible] davantage, malgré la [illegible] [illegible]

[illegible] de 3 millions; l'obligation pour les receveurs généraux de signer des obligations à quinze mois, qui permirent de se procurer des ressources sans emprunter; la transformation des charges de finance héréditaires en charges viagères ou en commissions révocables; la diminution du nombre des offices de judicature dans le but de diminuer le nombre des exemptions d'impôts; l'assujettissement des usurpateurs de titres nobiliaires au payement de la taille; le retour au domaine des terres dont les détenteurs ne purent établir la possession : toutes ces mesures produisirent des résultats prodigieux, et les premières années du ministère de Colbert comprennent la période la plus prospère de l'histoire financière de l'ancienne monarchie.

Dès l'année 1667, les recouvrements avaient passé de 84 millions 222 096 livres à 95 millions 571 739 livres en 1661; les dépenses, de 53 millions 377 172 livres à 32 millions 554 913 livres.

Malheureusement les guerres et les prodigalités du roi, que n'ar[illegible] compromirent les résultats d'une politique financière extrêmement habile.

Les successeurs de Colbert (1). — Les successeurs de Colbert (Claude Le Pelletier, Phélypeaux de Pontchartrain, Chamillart, Desmarets) sont impuissants à remplir les coffres du Trésor. Louis XIV doit envoyer son argenterie à la Monnaie (1689) (2). Pontchartrain, contrôleur général de 1689 à 1699, établit la *capitation* (1695), recourt aux expédients les plus déplorables : refonte des monnaies, vente d'offices (3), emprunts onéreux. L'administration de Chamillart est signalée par l'élévation du taux des aides, des douanes intérieures, de la gabelle, l'émission de billets de monnaie, d'assignations sur recettes futures, d'emprunts dont quel[illegible] par l'établissement d'une seconde *capitation* (1701) et, comme conséquence, par une crise économique générale. Chamillart était un honnête homme, mais un incapable, qui avait gagné la faveur du roi par son habileté au jeu de billard. Le grand dauphin et Mme de Maintenon le firent congédier et il se retira dans sa maison de l'Étang, près de Versailles, où sa sérénité dans la disgrâce excita l'admiration.

Projet de dime royale. — Le maréchal de Vauban, au cours de ses voyages, avait, par une étude de quarante années, acquis une profonde connaissance du pays, de ses maux, de ses besoins et de ses ressources. Frappé de l'état misérable des populations, dont il trouva la cause dans les privilèges et dans les exactions des traitants, il écrivit pour le roi un *projet de dime royale* qu'il présenta à Louis XIV. « Il est certain, disait-il, que le mal est poussé à l'excès et que, si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais, les grands chemins de la campagne et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux. Par toutes les recherches que j'ay pu faire, j'ay fort bien remarqué que près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition; que des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentez et les plus accommodez, on ne peut pas compter sur cent mille Français, et je ne croirois pas mentir, quand je dirois qu'il n'y en a pas dix mille, petits ou grands, qu'on puisse dire être fort à leur aise, et qui en ôteroit les gens d'affaires, leurs alliez et adherants couverts et découverts, et ceux que le roy soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc., je m'assure que le reste serait en petit nombre... Sire, je me sens obligé d'honneur et de conscience de vous représenter que de tout temps on n'a pas eu assez d'égards en France pour le menu peuple; qu'on en fait trop peu de cas, qu'on le ruine, qu'on le méprise et que, cependant, c'est lui qui est le plus considérable par le nombre et, par ses services réels, le plus utile au bien du royaume. Sire, c'est cette partie du peuple dont le travail et le commerce enrichissent votre Trésor; c'est elle qui fournit tous les soldats, les matelots, les marchands, les ouvriers; c'est elle qui façonne les vignes et qui fait le vin, qui sème le blé et qui le recueille : l'industrie, le commerce, le labourage doivent tout à ses labeurs. Voilà, Sire, de quoi est faite cette partie du peuple si [illegible] souffert et qui souffre tant encore à [illegible]



Nicolas Desmarets,

[illegible]

Sous le nom de *dime royale*, Vauban proposait d'établir un impôt proportionnel, frappant le revenu de tous les citoyens non pas d'un dixième, mais dans une proportion variant du vingtième au dixième, suivant les besoins du Trésor. Vauban estimait que le peuple souffrait bien plus d'une mauvaise répartition des charges fiscales que de l'énormité même de ces charges. Afin de répartir le fardeau sur toutes les classes de la population en proportion de leurs ressources, il proposait d'effectuer un prélèvement variable : 1° sur tous les produits de la terre; 2° sur les rentes, maisons, moulins, pensions, gages, etc.; 3° sur la vente du sel; 4° sur les domaines appartenant aux communautés, francs fiefs, amendes, etc. Vauban se décida, en 1707, à imprimer clandestinement son projet et en distribua lui-même quelques exemplaires aux ministres et intendants en situation de hâter la réforme projetée. En dépit de ces précautions, le livre produisit une émotion considérable : les traitants et les collecteurs d'impôts, qui avaient un intérêt personnel au maintien des abus, se mirent en campagne; la police saisit les exemplaires de la *Dime* non encore distribués, et le conseil du roi en ordonna la destruction. Vauban, déjà miné par la maladie, fut profondément affecté de cette mesure et mourut quelques jours après.

L'impôt du dixième. — Lorsque Desmarets prend la direction des finances, les longues guerres, les dépenses des constructions de Versailles, de Trianon, de Marly, les fêtes de la Cour ont tari les sources de la richesse publique. La dette s'élève à plus de 2 milliards; 500 millions de billets sont échus; les recettes sont inférieures de près de 80 millions aux charges annuelles (200 millions); les emprunteurs se dérobent. La guerre de la succession d'Espagne et le désastreux hiver de 1709 aggravent une situation déjà désespérée. Desmarets se trouvait dans la situation du général en chef qui doit signer une capitulation que les fautes de ses prédécesseurs dans le commandement ont rendue nécessaire.

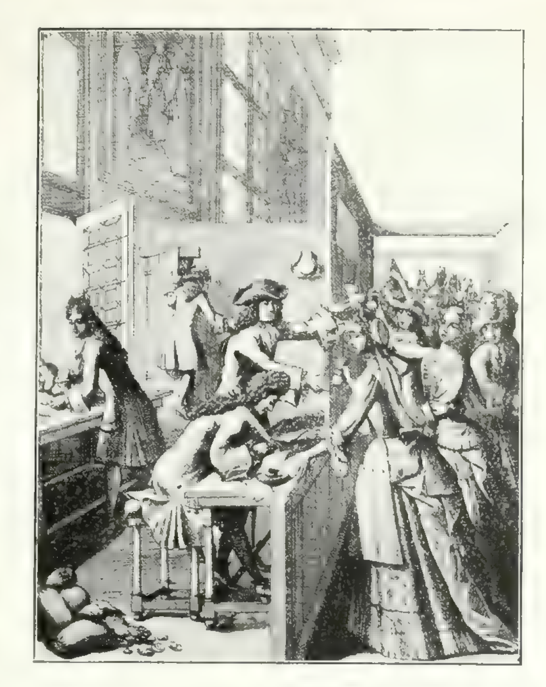
Une déclaration du 14 octobre 1710 établit sur les revenus de tous les biens un impôt d'un dixième. Lorsqu'il communiqua au roi les résultats de l'enquête secrète à laquelle il s'était livré pour connaître au vrai l'état de fortune de chacun, Louis XIV fut à ce point inquiet à l'idée de « prendre ainsi les biens de tout le monde » qu'il en fut malade pendant quelques jours; mais on lui rappela, sous la forme d'une consultation, que « tous les biens de ses sujets étoient à lui en propre, et que, quand il les prenoit, il ne prenoit que ce qui lui appartenoit ».

Cet avis triompha de ses scrupules et, s'il saisit le Conseil du

(1) [illegible]

(2) [illegible] d'œuvre de ciselure des mains de Ballins, homme unique en son genre, et [illegible] en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. » (VOLTAIRE.)

(3) Après la mort de Colbert (1683), le gouvernement multiplia la création [illegible] suif, etc., qu'il vendit chèrement. Les acquéreurs se livrèrent à de véritables [illegible]



La taxe par tète (1709)
(Estampe de la Bibliothèque nationale)

projet, ce ne fut que pour la forme. D'Aguesseau ayant demandé l'ajournement jusqu'à plus ample informé, le roi déclara que l'affaire était en état et le conseil passa outre. La levée du dixième ne fut pas sans provoquer les plus vives résistances. Plus d'une fois le gouvernement dut transiger sur les bases d'un abonnement.

Cet impôt, réel et non personnel, frappait les diverses sources de revenus et toutes les catégories de privilégiés : clergé, noblesse, gens de robe, villes franches, pays d'États. Malgré la généralité de son application, il fut profondément impopulaire et il fallut le supprimer en 1717 (1). Il rendit une vingtaine de millions et non quatre-vingts, comme on l'avait prévu. Quelques critiques que l'on puisse lui adresser, il eut du moins l'avantage d'étonner l'ennemi, qui croyait la France aux abois, et il contribua moralement à préparer la victoire de Denain.

A bout d'expédients, Desmarets recourut au crédit privé ; il décida le roi à recevoir à Marly un banquier protestant converti au catholicisme, Samuel Bernard (1651-1739). Après s'être enrichi dans le commerce du drap d'or et de la joaillerie, Bernard avait fondé en 1685 — l'année même de son abjuration — un établissement de crédit et il était devenu le banquier de ses anciens coreligionnaires réfugiés à l'étranger. Le roi le fit contribuer aux frais nécessités par la candidature du prince de Conti au trône de Pologne (1697) jusqu'à concurrence de 200 000 écus et l'anoblit en 1699. C'est un exemple notable de la puissance croissante de l'argent : un ancien protestant, de naissance roturière, était admis à la Cour sans être pourvu d'aucune charge publique; il allait, sous Louis XV, être fait comte et conseiller d'État.

Les grandes Ordonnances. — Par leur portée générale, par le soin qui présida à leur rédaction, les grandes Ordonnances publiées sous Louis XIV furent un effort sérieux et efficace vers l'unité de législation, qui ne fut assurée à la France que sous le Consulat. L'initiative en revient à Colbert, qui aurait voulu ne voir en France « qu'une même loi, un même poids et une même mesure ». Cette pensée, Louis XI l'avait eue; ce fut aussi celle des grands jurisconsultes du XVIe siècle, et notamment de Du Moulin. Louis XIV agréa les idées de Colbert avec d'autant plus d'empressement qu'il avait projeté dès le début de son règne une réforme générale comportant un meilleur recrutement de la magistrature; une simplification de la procédure dirigée contre le monde de la chicane, « fertile, disait le roi, en inventions contre les meilleures lois », vivant des procès, les multipliant et les « cultivant comme son propre héritage »; l'abaissement des Parlements, « qui, sous prétexte que leurs jugements étaient sans appel, et, comme on parle, souverains et en dernier ressort, ayant pris peu à peu le nom de cours souveraines, se regardaient comme autant de souverainetés séparées et indépendantes ».

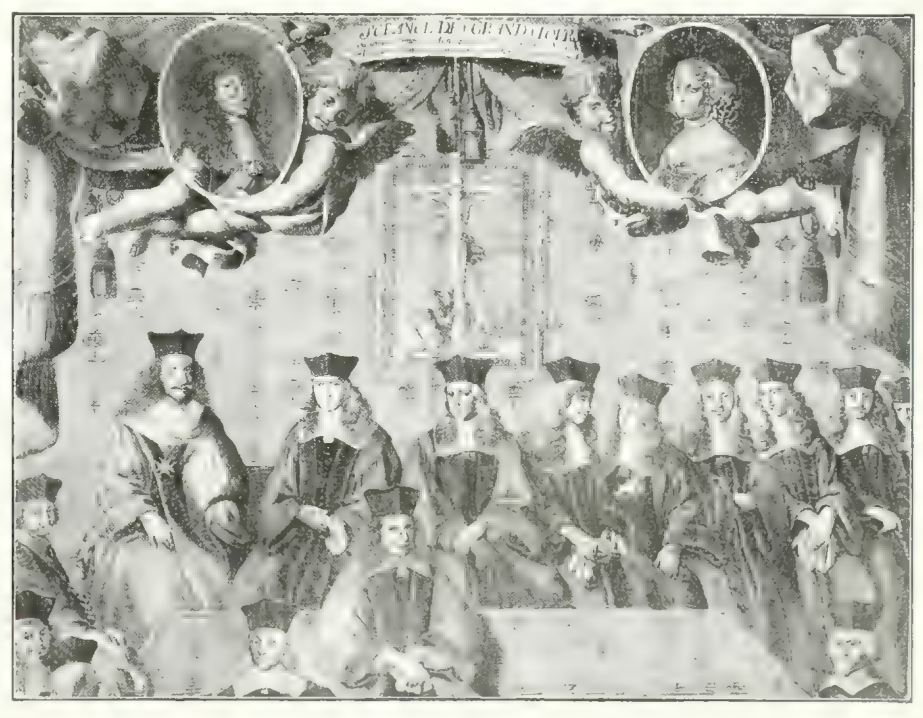
Avant d'ouvrir les travaux de la commission chargée de préparer la réformation de la justice, Colbert voulut frapper l'opinion en faisant réprimer les exactions qui continuaient d'affliger certaines provinces, et, le 31 août 1665, une Déclaration royale prescrivit la tenue, à Clermont, des *Grands jours* d'Auvergne (1). La commission chargée d'élaborer les ordonnances comprenait des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, en particulier l'oncle de Colbert, le conseiller d'Etat Pussort, « un grand homme sec, d'aucune société, de dur et difficile accès, un fagot d'épines, sans amusement et sans délassement aucun; parmi tout cela, beaucoup de probité, extrêmement laborieux, et toujours à la tête des grandes commissions du conseil et de toutes les affaires du conseil ». (SAINT-SIMON.) Ennemi acharné des prérogatives parlementaires, porte-parole de Colbert, Pussort rencontra un antagoniste inlassable dans le pre-

(1) **Les Grands jours d'Auvergne.** — Les Grands jours étaient des assises extraordinaires, composées de membres des Parlements et de magistrats locaux, que les rois faisaient siéger dans des provinces éloignées lorsque la justice régulière était insouciante ou impuissante. Des Grands jours avaient été tenus plusieurs fois déjà, en Auvergne et en Poitou notamment, mais ceux qui furent institués par la déclaration du 31 août 1665 eurent une importance exceptionnelle. « Nous sommes avertis, disait ce document, que le mal est plus grand dans les provinces éloignées de notre cour de Parlement, que les lois y sont méprisées, les peuples exposés à toutes sortes de violences et d'oppressions, que les personnes faibles et misérables ne trouvent aucun secours dans l'autorité de la justice, que les gentilshommes abusent souvent de leur crédit pour commettre des actions indignes de leur naissance, et que, d'ailleurs, la faiblesse des officiers est si grande que, ne pouvant résister à leurs vexations, les crimes demeurent impunis. »

La juridiction des Grands jours, siégeant à Clermont, fut compétente en toute matière civile et criminelle pour la Haute et la Basse-Auvergne, le Bourbonnais, le Nivernais, le Beaujolais, le Lyonnais, la Haute et la Basse-Marche, le Berry. Elle comprenait un président au Parlement (Potier de Novion), un maître des requêtes (Caumartin), seize conseillers au Parlement, un avocat général (Denis Talon) et un substitut du procureur général.

Elle débuta par l'arrestation et la condamnation à mort d'un des plus grands seigneurs de l'Auvergne, le vicomte Timoléon de Lamothe-Canillac, surnommé l'*homme aux douze apôtres*, parce qu'il entretenait dans son château douze individus de sac et de corde chargés d'assurer dans le pays l'exécution de sa volonté et de lever, tant pour lui que pour sa femme et chacun de ses enfants, une *taille* supplémentaire. Les seigneurs qui s'enfuirent furent condamnés par contumace : 273 au gibet, 96 au bannissement, 44 à la décapitation, 32 à la roue, 28 aux galères, sans parler de la démolition de leurs châteaux et de la confiscation de leurs biens. Le roi voulut que le souvenir de cette répression exemplaire d'abus intolérables fût conservé par une médaille portant la devise : *Salus provinciarum repressa potentiorum audacia* (Les provinces doivent leur salut à la répression de l'audace des grands).

(1) En 1748, on établit l'impôt du *vingtième*. Un second *vingtième* fut perçu au début de la guerre de Sept ans; un troisième *vingtième*, de 1782 à 1789.



Les Grands jours d'Auvergne (1665) (Estampe de la Bibliothèque nationale)

mier président, Guillaume de Lamoignon, tardivement appelé à prendre part aux travaux de la commission.

Lamoignon avait remplacé Bellièvre en 1658 à la tête du Parlement, et, lorsqu'il fut élevé à cette haute charge, Louis XIV lui adressa publiquement ces paroles flatteuses : « Si j'avais connu un plus homme de bien, un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Magistrat intègre, jurisconsulte profond, il s'était attiré par sa droiture l'hostilité de Colbert, lors du procès de Foucquet. Colbert, qui désirait à tout prix la condamnation du surintendant, voulut savoir l'opinion du premier président sur l'issue du procès : « Un juge, répondit Lamoignon, ne donne son avis qu'une fois et sur les fleurs de lys. » Un jour que le ministre lui avait été plus hostile encore que de coutume, Lamoignon dit à son fils : « Ne nous vengeons jamais sur l'État du chagrin que les ministres nous donnent. » Constamment occupé de réformer la pratique judiciaire, dont il connaissait les vices, il avait conçu le dessein de réunir en un seul code les lois qui devaient régir la France. En même temps il travaillait, avec les avocats Fourcroy et Auzanet, à refondre la coutume de Paris. Ce recueil, connu sous le nom d'*Arrêtés de Lamoignon*, est un véritable code, dont d'Aguesseau s'est beaucoup servi pour la rédaction de ses ordonnances.



Guillaume de Lamoignon, gravé par Nanteuil.



Jacques Savary, gravé par Edelinck.

Ordonnance civile (1667). — L'*ordonnance civile touchant la réformation de la justice*, connue sous le nom de *Code Louis* (20 avril 1667), détermina pour la première fois les délais des ajournements, abrogea les déboutés de défense, les réajournements, l'usage abusif des *dupliques, tripliques, additions premières et secondes* et exceptions dilatoires qui éternisaient les procédures, supprima les *adjoints* aux enquêtes pour éviter aux parties des frais frustratoires, les enquêtes par *turbes* et les enquêtes *à futur*, protégea la chose jugée par la réduction du délai d'appel, abolit les *propositions d'erreur*, limita les cas d'ouverture de requête civile. L'ordonnance prescrivait encore la tenue régulière des actes de l'état civil et leur dépôt au greffe de chaque tribunal.

Ordonnance criminelle (1670). — L'ordonnance d'août 1670 fixa la compétence des juridictions et la procédure en matière criminelle. Elle maintenait à tous les degrés l'instruction secrète. Les dépositions des témoins étaient reçues et consignées sur un procès-verbal d'enquête, non par les juges du siège assemblés, mais par un seul juge commissaire. Celui-ci, continuant d'agir seul, interrogeait l'accusé et couchait ses réponses sur un procès-verbal d'interrogatoire. Le malheureux, avant d'être interrogé, devait prêter serment de déclarer la vérité. La loi prétendait avoir prise jusque sur la conscience de l'inculpé et le mettait dans l'alternative de se parjurer ou de se dénoncer lui-même. Puis venait la seconde phase de la procédure (*règlement à l'extraordinaire*), pendant laquelle l'accusé, privé de l'assistance d'un conseil, à huis clos, subissait les tourments de la procédure inquisitoriale : l'accusé devait à l'heure même articuler ses reproches contre les témoins; plus tard, il n'y était pas reçu, à moins qu'il n'eût en mains des preuves écrites. Quand l'instruction était parachevée, et seulement alors, l'inculpé comparaissait devant les juges assemblés du tribunal ou de la Cour, et il subissait un nouvel interrogatoire sur la sellette : à ce moment il était admis à formuler ses justifications et à en faire la preuve. Les juges passaient outre s'ils estimaient non concluants les faits justificatifs allégués. S'il s'agissait d'accusation capitale et qu'il ressortît de l'information des *indices*, des présomptions de culpabilité considérables, mais non des *preuves légales* entraînant *obligatoirement* une condamnation immédiate, une sentence interlocutoire était rendue, qui ordonnait que l'inculpé serait mis à la question. En la subissant, il était de nouveau interrogé par le juge-commissaire, qui rédigeait un procès-verbal des déclarations que les tourments arrachaient au patient. C'était la *question préparatoire* ou avant jugement définitif. Il y avait aussi ce que l'on appelait la *question préalable*, subie après la condamnation et avant l'exécution de la sentence, dans le but d'obtenir du condamné la révélation de ses complices.

Lorsque l'accusé avait résisté à la torture sans laisser échapper d'aveu et que la certitude de sa culpabilité ne ressortait pas d'ailleurs pleinement des éléments de l'information, les juges pouvaient rendre la sentence *de plus ample informé*, qui leur réservait la faculté de reprendre la poursuite en cas de survenance de preuves nouvelles et de retenir le prévenu toute sa vie dans les liens d'une accusation qu'il lui était impossible de purger.

La réforme criminelle est la moins heureuse de celles du XVIIe siècle, les efforts de Lamoignon pour introduire dans la procédure plus d'humanité s'étant brisés contre l'inflexible dureté de Pussort.

Ordonnance du commerce (1673). — L'ordonnance du commerce (mars 1673), appelée le *Code marchand*, eut pour objet de fixer la législation du commerce de terre. Le droit commercial, ou plutôt les us et coutumes qui en tenaient lieu, n'existait qu'à l'état de tradition. Sur les points douteux, on constatait ces usages au moyen de *parères* ou avis des commerçants notables des différentes places. Quant aux principes généraux, ils étaient disséminés dans les *Rôles d'Oleron*, la *Table d'Amalfi*, le *Consulat de la mer*, recueils précieux mais auxquels manquait toute autorité législative. Colbert entreprit de codifier les principes du droit commercial et créa à cette fin une commission composée des hommes les plus compétents, à la tête desquels il plaça le négociant Jacques Savary.

L'ordonnance de mars 1673 embrasse toutes les matières du Code de commerce actuel, principes généraux sur la capacité et les obligations spéciales des commerçants, livres des marchands, sociétés, lettre de change, faillites et banqueroutes, etc. Elle donne à la lettre de change une valeur circulante presque à l'égal du numéraire, en la rendant cessible par simple voie d'ordre ou d'endossement. Elle pose la règle de la solidarité entre tous les cosignataires des effets de commerce. Elle assure enfin la prompte réalisation de cette monnaie de papier, en la dégageant des lenteurs et des frais de la procédure civile et en soumettant à l'expéditive juridiction des tribunaux consulaires toutes les contestations se rattachant à l'exécution du contrat de change.

Ordonnance de la marine (1681). — L'ordonnance de la marine (août 1681) compléta celle de 1673. Elle fixa la jurisprudence des contrats maritimes jusqu'alors incertaine, régla la juridiction des officiers de l'amirauté, précisa les obligations des gens de mer et réglementa la police des ports, côtes et rades (1).

Règlement général pour les eaux et forêts (1669). — Enfin l'édit d'août 1669, *portant règlement général sur les eaux et forêts*, demeura en vigueur, dans un grand nombre de ses parties, jusqu'à la promulgation du *Code forestier* de 1827.

Le Code noir (1685). — L'édit publié en mars 1685 sous le nom de « *Code noir*, touchant la police des îles de l'Amérique », préparé par Colbert, mais publié seulement sous le ministère de Seignelay, régla la condition des personnes et des biens aux colonies. Il améliorait le sort de l'esclave, lui assurait des jours de repos et des soins médicaux, lui permettait de se marier et de fonder une famille, prohibait l'aliénation séparée de l'esclave, de sa femme et de ses descendants impubères, protégeait sa vie contre les violences du maître, favorisait les affranchissements. Mais il le déclarait « meuble », incapable de posséder, d'intenter une action en justice, de porter des armes, de vendre des denrées; il prohibait les attroupements serviles; si l'esclave prenait la fuite : la première fois, on lui coupait les oreilles et il avait l'épaule marquée d'une fleur de lis; la seconde fois, on lui coupait un jarret et on marquait son autre épaule; la troisième fois, il subissait la peine capitale. L'esclave était aussi puni de mort s'il avait frappé son maître, sa maîtresse ou leurs enfants, avec contusion ou effusion de sang.

(1) L'ordonnance civile a été commentée par Jousse et Pothier; l'ordonnance criminelle, par Jousse et Muyart de Vouglans; celle du commerce, par Jousse, Boutaric et Pothier; celle de la marine, par Pothier, Valin de La Rochelle et Émérigon de Marseille.

La police. — La réforme de la police avait marché de front avec la réforme de la législation. Boileau écrivait encore en 1660 :

> Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
> Est, auprès de Paris, un lieu de sûreté.

Un *conseil de police* fut organisé par Colbert en 1666, sous la direction de son oncle Pussort. Il se préoccupa de la propreté des rues, facilita la circulation urbaine par la destruction des saillies et escaliers extérieurs, assura une meilleure distribution des eaux.

Le premier chef régulier de la police fut le *prévôt de Paris*, institué par le roi Henri Ier, résidant au Grand Châtelet, et qui était juge d'appel des décisions rendues par les prévôts des provinces. Il avait pour collaborateurs immédiats un lieutenant civil, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel (auquel était subordonné un lieutenant criminel en robe courte), des commissaires examinateurs et enquêteurs. Il avait sous ses ordres le chevalier du guet.



Nicolas de La Reynie,
gravé par de L'Armessin

L'édit du 15 mars 1667 modifia cette organisation. Il y eut désormais un *lieutenant civil*, à qui fut conservé le titre de prévôt de Paris et dont les attributions furent purement judiciaires ; — un *lieutenant général de police*, chargé de la police proprement dite et prédécesseur du moderne préfet de police. Une organisation analogue fut étendue aux provinces par l'édit de 1699, qui y créa des *lieutenants généraux de police*.

Le premier lieutenant général de police fut le maître des requêtes Nicolas-Gabriel de La Reynie (1625-1709), à qui succéda en 1697 le marquis d'Argenson. Louis XIV avait donné à La Reynie un programme que celui-ci exécuta fidèlement et qui se résumait en trois mots : netteté, clarté, sûreté.

Un règlement avait pourvu à l'éclairage des rues au moyen de 5000 lanternes à chandelles (avril 1666), et l'extension de cette mesure aux autres villes fut décidée sous l'administration de La Reynie. Des quais nouveaux furent construits, les anciens réparés ; le guet veilla à la sécurité des personnes et un corps de pompiers (1699) à celle des biens. L'armée devint l'auxiliaire du guet et fut employée comme gendarmerie mobile.

Le service des secours contre l'incendie était, avant Louis XIV, assuré plus ou moins régulièrement, sous l'autorité des *quarteniers*, par les ouvriers du bâtiment et par des auxiliaires de bonne volonté. Des tonneaux remplis à la Seine et des seaux constituaient tout le matériel. Des lettres patentes du 12 octobre 1699 concédèrent à François Dumouriez-Dupérier, secrétaire de la Comédie Française, qui avait vu en Hollande des pompes à tuyau de cuir, le privilège de fabriquer des appareils analogues : une subvention lui fut allouée sur le Trésor et il organisa une compagnie de *gardes des pompes* qui travailla concurremment avec les maçons, couvreurs et charpentiers, dont le concours, en cas de sinistre, continua d'être obligatoire.

Les transports publics faits depuis 1617 au moyen de chaises portatives, depuis 1650 par des carrosses de place, furent facilités en 1662 par l'institution des transports en commun, par la mise en circulation à l'usage des bourgeois des carrosses « quasi omnibus » imaginés par Pascal. On commença dès lors à moins circuler à cheval à travers les rues.

La Reynie avait dans ses attributions, outre les services de voirie, les services de police proprement dits, et comme le roi se croyait le droit d'intervenir dans la vie privée de ses sujets, le lieutenant de police le seconda efficacement en cette matière. Il abusa des *lettres de cachet*, viola le secret des correspondances et fit poursuivre les auteurs de nouvelles et de *gazettes à la main*, petits manuscrits in-4° qui s'envoyaient sous enveloppe comme une lettre. Dans l'*affaire des poisons* (Voir plus loin), La Reynie présida la chambre ardente chargée de juger les crimes d'empoisonnement, et, après la révocation de l'édit de Nantes, il fit exécuter sévèrement dans Paris les ordres du roi.

L'assistance publique. — Les services d'assistance publique avaient été réglementés au XVIe siècle et, à partir de François Ier, l'intervention administrative s'était efforcée d'assurer une bonne et loyale gestion du patrimoine des pauvres. Les guerres civiles empêchèrent l'application des mesures prescrites à cette fin, et la *Chambre de la charité chrétienne* instituée par Henri IV n'apporta aucune amélioration vraiment sensible à l'organisation de l'assistance. Sous Louis XIII, une commission spéciale, créée en 1612, proposa d'attribuer aux hospices les biens des anciennes léproseries et maladreries, dont des particuliers ou des communautés avaient pris sans droit possession, mais Louvois les fit attribuer aux ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. C'est également en 1612 que furent créés à Paris des dépôts de mendicité et l'hôpital de la Pitié.

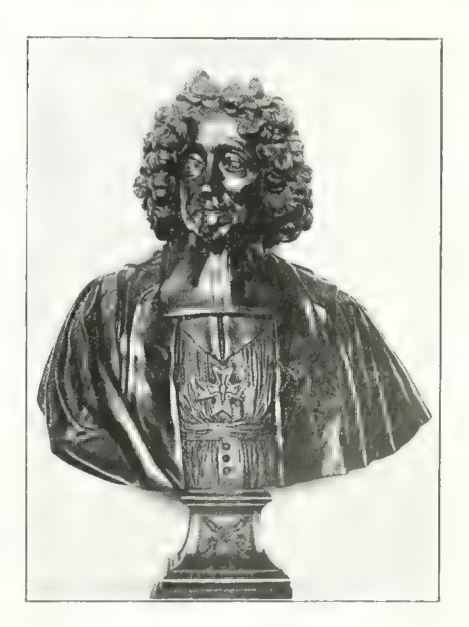
L'institution en avril 1656, par Louis XIV, sur l'initiative de Colbert, de l'*Hôpital général* constitua un progrès décisif dans l'organisation de l'assistance publique : tous les établissements charitables de Paris furent groupés en un seul corps « pour le renfermement des pauvres de Paris et de ses faubourgs ». Le service des enfants trouvés y fut annexé en 1670.

En outre, pour unifier l'administration des grands services de bienfaisance de la capitale, des lettres patentes de 1690 instituèrent, au-dessus du bureau municipal de l'Hôtel-Dieu, un conseil supérieur composé des personnages qui administraient déjà l'Hôpital général. Du bureau de l'Hôtel-Dieu dépendaient l'hôpital Saint-Louis, fondé en 1607, et l'hospice des Incurables (aujourd'hui hôpital Laënnec), fondé en 1637. Outre les maisons dépendant de l'Hôtel-Dieu, du grand bureau des pauvres et de l'Hôpital général, il existait plusieurs fondations privées.

Dans les provinces, l'ordonnance de Moulins (1561) avait mis à la charge de chaque ville ou village l'assistance des indigents ; mais la réformation générale des hôpitaux de France n'était pas facile à réaliser et toute une suite d'ordonnances, du milieu du XVIe siècle jusqu'à Louis XIII, s'y attacha vainement. Louis XIV, par un édit de 1662 étendant à toute la France les dispositions en vigueur à Paris, ordonna la création, dans chaque ville ou bourg important, d'un hôpital général pour les pauvres malades, mendiants et orphelins, « lesquels seront instruits à la piété et aux métiers dont ils pourront se rendre capables ». La plupart des paroisses devinrent des centres d'assistance, dotés d'un *bureau de charité*. Pour ces créations, il fallait de grandes ressources. En 1693, l'État reprit les donations précédemment faites aux ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare tant pour en consacrer les revenus à de nouvelles créations que pour accroître les dotations des établissements les moins riches.

Enfin la déclaration de 1698 attribua à des administrateurs, presque tous laïques, la gestion des hôpitaux : ce fut la règle organique à laquelle furent soumis jusqu'en 1789 (1) la plupart des établissements d'assistance.

Diverses ordonnances (1685, 1699, 1709) réglèrent la police des ateliers de charité : on commençait à entrevoir que la misère naît souvent de la paresse et à comprendre la supériorité de l'assistance par le travail.



Michel Le Tellier
(Buste en bronze ; Louvre).

L'armée de terre.

Michel Le Tellier et Louvois. — Le père de Louvois, Michel Le Tellier (1603-1685), d'abord intendant à l'armée d'Italie, fut ensuite secrétaire d'État de la guerre de 1643 à 1666. Il n'était pas d'une intelligence supérieure, mais il avait un esprit droit, du jugement, de la fermeté,

(1) En 1786, on comptait à Paris 48 établissements hospitaliers, chacun jouissant d'une véritable autonomie, d'une dotation propre, de nombreux privilèges et d'exemptions d'impôts.

[illegible] des affaires administratives. C'est lui [illegible] Mazarin, dirigea en réalité le gouvernement de la France. [illegible] militaire, il réalisa de nombreuses réformes et [illegible] nombre de celles auxquelles le nom de son fils [illegible] (1). Michel Le Tellier eut en effet le mérite d'établir la hiérarchie sur la double base du choix et de l'ancienneté, d'améliorer le recrutement et de le diriger dans un sens national, d'unifier la solde et son mode de payement, de préparer (règlement du 5 décembre 1666) l'uniformité de l'habillement et de l'armement, d'adopter dans la question du logement des solutions variables selon les nécessités de la paix ou de la guerre, mais inspirées des intérêts respectifs de l'habitant et du soldat, d'organiser les étapes, les subsistances et l'intendance, de jeter les bases de la formation des armes spéciales, artillerie et génie, d'exiger la résidence ainsi que le service effectif, de créer les services civils de l'armée, enfin de constituer définitivement la justice et la discipline militaires.

Continuant et complétant l'œuvre de son père, Louvois organisa l'armée de terre, comme Colbert avait organisé la marine, et la soumit à l'autorité du gouvernement central.

François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1639-1691), était, à vingt-deux ans, conseiller au Parlement de Metz, lorsque son père, qui avait obtenu pour lui la survivance de la charge de secrétaire d'État au département de la guerre, lui fit épouser Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux (1662). Le roi lui permit d'exercer les fonctions de secrétaire d'État, mais Le Tellier conserva concurremment avec lui la signature jusqu'en 1677, époque à laquelle il fut nommé chancelier.



Phot. Lévy frères.

Louvois, par Mignard (Musée de Reims).

Il y a en Louvois deux hommes : l'administrateur, qui fut hors ligne, et le politique, qui fut pour Louis XIV un conseiller trop souvent pernicieux.

Tous les contemporains sont d'accord sur ses façons impérieuses, sa rudesse, sa brusquerie, ses emportements, défauts qu'accentuaient encore son extérieur lourd et la dureté de sa physionomie. Vittorio Siri écrit en 1667, dans le *Mercurio*, qu'il est « le plus grand commis et le plus grand brutal que l'on puisse voir ». Formé de bonne heure à la pratique des affaires, assidu, appliqué, vigilant, prompt dans ses résolutions, il travailla avec méthode, organisa ses bureaux de manière à en tirer le maximum de collaboration utile et de dévouement à sa personne (2). Connaissant tout le détail des services, sa prévoyance ne négligeait rien pour préparer le succès des armes royales. Mais ces qualités éminentes étaient déparées par l'absence des grandes vues sans lesquelles il n'est pas d'homme d'État complet, un tempérament impulsif qui excluait la prudence dans les résolutions, une présomption et un orgueil aveugles, une ambition démesurée (3), une morgue autoritaire et impatiente qui ne ménageait personne, pas même le roi. Ayant mis la France en état de se battre, il prolongea la guerre pour se maintenir dans son crédit. Il s'opposa en 1672 à ce que l'on fît la paix avec la Hollande, et, s'il n'est pas vrai qu'il ait provoqué l'Europe par les acquisitions des *chambres de réunion*, dont Colbert de Croissy est surtout responsable, il ordonna l'incendie du Palatinat et organisa les dragonnades. Il employa toute une armée aux travaux entrepris pour l'adduction des eaux du parc de Versailles et il voyait d'un œil sec les soldats succomber à la fatigue, à la contagion qui décimait leurs rangs : « Qu'ils meurent, disait-il, en remuant la terre devant une place ennemie ou en la remuant dans les plaines de la Beauce, peu importe, c'est toujours pour le service [illegible] »

Le haut commandement. — Richelieu avait supprimé déjà la charge de connétable. Louis XIV supprima en 1662, à la mort du duc d'Épernon, celle de colonel général de l'infanterie et démembra celle de colonel général de la cavalerie en créant un colonel général des dragons. Au-dessous des maréchaux, lieutenants généraux et maréchaux de camp, on créa des brigadiers (on dirait aujourd'hui des généraux de brigade) pour l'infanterie, la cavalerie et les dragons (1668). Les pouvoirs des colonels, si étendus jadis, se trouvèrent par suite considérablement réduits.

L'ordre du tableau. — Les grands capitaines du XVIIe siècle, très élogieux pour le soldat, déploraient l'indépendance excessive des officiers, qui apportaient aux armées les habitudes de la Cour. *L'ordre du tableau* assura l'avancement d'après l'ancienneté à partir du grade de colonel. « Au moyen de cette règle, dit Saint-Simon, qui s'en indigne, il fut établi que quel qu'on pût être, tout ce qui servait, demeurait, quant au service et aux grades, dans une égalité entière. De là tous les seigneurs dans la foule de tous les officiers de toute espèce; de là cette confusion que le roi désirait; de là peu à peu cet oubli de tous et dans tous, de toute différence personnelle et d'origine, pour ne plus exister que dans cet état de service militaire devenu populaire, tout entier sous la main du roi, beaucoup plus sous celle de son ministre et même de ses commis. Grands et petits, connus et obscurs, furent forcés d'entrer et de persévérer dans le service, d'y être un vil peuple, en toute égalité, et dans la plus soumise dépendance du ministre de la guerre et même de ses commis. Cet ordre du tableau, auquel les officiers généraux étaient soumis, mit tout entre les mains du roi. »

Les « montres ». Le contrôle. — L'armée continua d'être recrutée à prix d'argent et équipée par les capitaines qui, eux-mêmes, ainsi que les colonels, avaient acheté leur brevet (1); mais si Louvois ne supprima pas le « racolage », il imposa aux troupes une discipline rigoureuse, les soumit à de sévères revues ou *montres* des commissaires des guerres, et frappa de peines redoutables les *passe-volants*, c'est-à-dire les hommes qui, sans faire partie de l'armée, augmentaient fictivement son effectif les jours de montre.

Des inspecteurs généraux de l'infanterie et de la cavalerie (1668) passèrent des revues mensuelles, rendirent compte de l'état des régiments, proposèrent pour l'avancement, contrôlèrent les colonels et les commissaires de guerre. L'inspection spéciale de l'artillerie fut créée ultérieurement. On exigea de tous les officiers, si bien apparentés qu'ils fussent, l'accomplissement strict de leurs devoirs. On connaît le dialogue significatif rapporté par Mme de Sévigné : « M. de Louvois dit, l'autre jour, tout haut à M. de Nogaret : « Monsieur, « votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, je ne le sa-« vais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois; l'avez-vous vue? — « Non, monsieur, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue, monsieur. « — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir déjà donné, « car, enfin, il faut prendre son parti, monsieur : ou se déclarer « courtisan, ou faire son devoir quand on est officier! »

Le roi organisa sa maison militaire de manière à en faire une école préparatoire pour les officiers. A l'exception des princes du sang, tous les jeunes gentilshommes durent commencer par être

(1) [illegible] *Michel Le Tellier* [illegible], 1906).

(2) [illegible] par [illegible] Saint-Pouenge [illegible].

(3) [illegible] surintendant général des postes et relais de France; [illegible] en 1672, ministre d'État, en 1683, à [illegible] bâtiments, arts et manufactures.

(1) L'usage de vendre les charges militaires s'établit dès le XVIe siècle, par suite des besoins de l'État, qui avaient déjà fait introduire la vénalité dans les charges civiles. On commença par exiger une « grosse finance » des mestres de camp, qui se la remboursaient ensuite de l'un à l'autre, de nomination à nomination. Le prix des régiments variait suivant leur importance et surtout le rang que, d'après leur ancienneté, ils occupaient dans l'armée. Ainsi les régiments qualifiés de « vieux » coûtaient plus cher. En 1714 leur prix fut [illegible] à 75,000 livres, celui des autres régiments variant de [illegible] à [illegible]; il descendit même jusqu'à 30,000, pour ceux de création relativement récente. A cette même époque on défendit de vendre les compagnies d'infanterie, à l'exception de celles des gardes françaises. Mais les compagnies de la maison militaire du roi se vendaient à des prix très élevés dès le règne de Louis XIV.

cadets dans les gardes du corps et y suivre, pendant un an, la règle commune. Il fallait ensuite commander une compagnie de cavalerie ou une lieutenance dans le régiment du roi, avant d'obtenir l'autorisation d'acheter un régiment. Dans la suite, des compagnies de cadets furent formées dans les places frontières, mais leur recrutement laissait fort à désirer, au dire de Vauban, et on le suspendit pour instituer dans les régiments mêmes un cadet par compagnie, mêlant ainsi le futur officier à la vie du soldat.

L'uniforme. — Les régiments se distinguaient par les couleurs de leurs colonels : l'uniforme par régiment devint obligatoire et l'habillement fut à la charge de l'État.

La marche au pas. La baionnette. — La marche au pas donna plus de cohésion aux manœuvres, et l'infanterie, précédemment armée de la pique et du fusil, fut pourvue de la baionnette, qui devait émanciper le fantassin de la tutelle du cavalier (1699). Des règlements furent rédigés pour tous les services, les uns applicables en temps de paix, les autres en temps de guerre. L'uniformité de l'exercice fut établie.



Vue générale de l'hôtel des Invalides, gravé par A. PERELLE.

Les corps spéciaux. — Le développement des corps spéciaux ne retint pas moins l'attention du ministre que l'organisation générale de l'armée. La garde de l'artillerie, assurée par les Suisses, fut confiée à six compagnies spéciales (1668). Un régiment de fusiliers du roi, qui prit plus tard la dénomination de « Royal-artillerie », fut institué en 1671 et comprit une compagnie de sapeurs, une de canonniers, deux d'ouvriers. Une compagnie de mineurs et un régiment de bombardiers furent respectivement créés en 1673 et en 1684. Il y eut une compagnie de grenadiers dans chaque bataillon d'infanterie. Les écoles à feu de Douai, Metz, Strasbourg formèrent des officiers. Dix arsenaux, dix-neuf moulins, cinq fonderies étaient en pleine activité en 1699 (1). — Louvois songea à la constitution d'un corps spécial du génie ; il ne donna pas suite à ce projet, mais il créa des compagnies de sapeurs et de pionniers et, moyennant un supplément de solde, fit exécuter par les troupes les travaux de fortification. Les ingénieurs furent assimilés aux officiers.

Les étapes. La remonte. Le logement des troupes. — Le Tellier avait organisé le service des étapes, réglementé la distribution des subsistances, rétabli les commissaires généraux des vivres : il semble bien avoir mérité, autant que son fils, le titre de *grand vivrier de France*, Louvois n'ayant eu sur ce point qu'à continuer une œuvre déjà réalisée. — La remonte fut facilitée par Colbert au moyen de la création des haras royaux et d'encouragements à la race chevaline. — Louvois substitua au système des « quartiers », que son père avait d'ailleurs perfectionné, le système du casernement, qui fut un bienfait pour les populations (1629). Ce système ne put être immédiatement généralisé, mais le logement chez l'habitant fut restreint aux centres urbains, assuré par les magistrats municipaux, surveillé par les intendants.

Conseils de guerre. Hôpitaux. — Les conseils de guerre furent réglementés en 1665 et la compétence des juridictions militaires fixée en 1671. Des hôpitaux s'élevèrent en même temps qu'était construit l'*hôtel des Invalides* (1674) pour recevoir les vieux soldats infirmes (2).

Le *Dépôt de la guerre* (1688) dut recevoir désormais tous les documents intéressant notre histoire militaire.

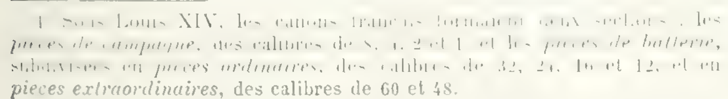
Les milices. — En 1688, l'insuffisance du recrutement volontaire détermina Louis XIV à établir le recrutement forcé. Les intendants furent chargés de lever des compagnies de milice de 50 hommes ; chaque paroisse assujettie désignait et équipait un homme, la dépense des mousquets étant à la charge de l'État. Tant que les miliciens restaient dans les limites de leur province, ils recevaient de leur paroisse une solde journalière de 2 sous ; hors de la province, on leur donnait sur l'extraordinaire des guerres une solde de 3 sous et le pain de munition. Une taxe spéciale, perçue dans la généralité, servait à payer les officiers. Les miliciens furent tirés au sort à partir de l'édit du 10 décembre 1691. En 1701, ils formèrent des bataillons de treize compagnies, qui furent annexés aux régiments d'infanterie. En 1709, les paroisses furent autorisées à se racheter de l'obligation de la milice moyennant 75 livres par homme, et, jusqu'à 1725, les miliciens ne prirent part à aucune opération militaire.

Puissance de l'armée de terre. — Grâce à l'impulsion que donna Louvois à toutes les branches du service de la guerre, la France put mettre sous les armes jusqu'à 450 000 hommes qui, partout, trouvaient des approvisionnements toujours prêts, des logements marqués. Les marches furent soumises à un itinéraire régulier. Les convois n'étaient plus embarrassés de ces gros bagages dont les officiers se faisaient accompagner, de ce luxe excessif d'équipement et de toilette incompatible avec la simplicité de la vie militaire.



Le marquis de Barbezieux
Estampe de la Bibliothèque nationale.

L'ordre de Saint-Louis. — Louvois mourut en 1691 (1). Deux ans après fut



(1) Sous Louis XIV, les canons français formaient deux sections : les *pièces de campagne*, des calibres de 8, 4, 2 et 1, et les *pièces de batterie*, subdivisées en *pièces ordinaires*, des calibres de 32, 24, 16 et 12, et en *pièces extraordinaires*, des calibres de 60 et 48.

(2) Jusqu'au XVIe siècle, les invalides furent, d'ordre du roi, recueillis comme oblats dans les abbayes, où leur tenue laissa souvent à désirer. Henri IV décida (1597) d'hospitaliser les vétérans blessés dans une maison dite de la *Charité chrétienne*, mais l'état des finances ne lui permit pas de réaliser son dessein, qui fut repris par Louvois.

(1) Il mourut d'une attaque d'apoplexie, causée par le surmenage physique et intellectuel. Il n'est nullement établi que la crainte d'une disgrâce ait abrégé ses jours.

institué l'*ordre de Saint-Louis*, différant essentiellement de celui du Saint-Esprit, puisque le mérite et les services étaient les seules conditions exigées pour en faire partie. Le nombre des chevaliers était illimité. Ils étaient choisis parmi les officiers comptant au moins dix ans de service sur terre ou sur mer (1693) et parfois parmi les sergents des gardes françaises.

Les successeurs de Louvois. — Le fils de Louvois, Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, qui succéda à son père (1691), ne manquait ni d'activité, ni de talent; mais son goût effréné pour les plaisirs, qu'il menait de front avec le travail, causa sa mort au moment où commençait à s'affirmer sa compétence (1701).


Le marquis de Vauban, gravé par N. Dupuis.

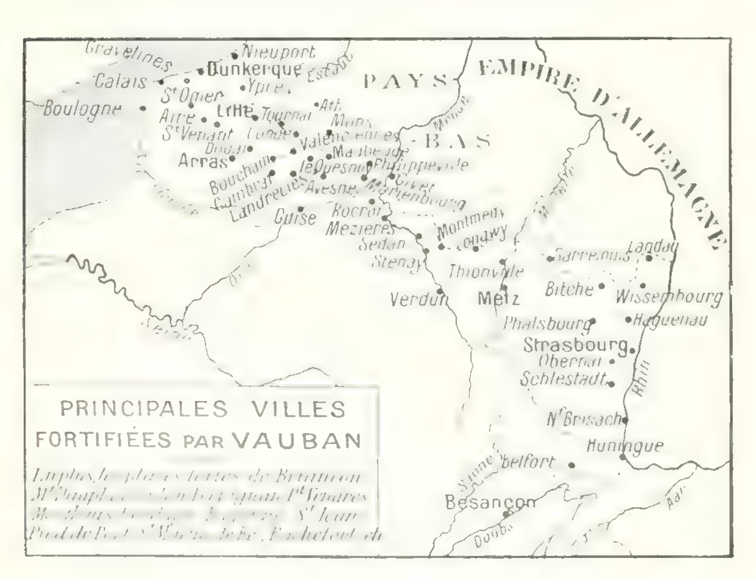
Après lui, le ministère de la guerre passa à deux hommes également incapables d'en supporter le fardeau, Michel Chamillart de 1701 à 1709 et Daniel Voisin de 1709 à 1715. « Depuis la mort de Louvois, dit le général Grimoard, le roi fut son premier ministre de la guerre et présida lui-même, comme le prouvent de nombreux documents que l'on a recueillis, à la rédaction de la correspondance avec les généraux. »

Vauban. — Les services de la solde, d'une partie du matériel et des fortifications ressortissaient au contrôle général des finances. Colbert, qui avait hérité des attributions du surintendant des fortifications, encouragea et seconda les efforts de Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707), l'un des plus illustres ingénieurs militaires de son temps. De 1655 à 1659, Vauban prit une part active à la guerre de Flandre, et, après la paix des Pyrénées, il travailla à plusieurs places de la frontière du Nord. A la reprise des hostilités (1667), il dirigea les sièges de Tournai, Douai, Lille, Dôle; les travaux qu'il fit à Lille consacrèrent sa réputation. Dans la campagne de Hollande, il conduisit (1673) le siège de Maëstricht. En 1674, il prit, sous les yeux du roi, Besançon et Dôle. Nommé brigadier la même année et maréchal de camp en 1676, il obtint de Louvois la création du corps des ingénieurs. En 1678, il devint commissaire général des fortifications et, aussitôt après la paix de Nimègue, il entoura la France, de Dunkerque aux Pyrénées orientales, d'une admirable ceinture de forteresses. En 1683, il s'empara de Luxembourg, dont il fit une place inexpugnable. Lieutenant général au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688), il prit Mons (1691), Namur (1692), Charleroi (1693), et défendit Brest contre les Anglais (1694). Il fut enfin nommé maréchal de France en 1703.

Vauban répara 300 places anciennes, en construisit 33 nouvelles et dirigea 53 sièges (1). Son mérite est d'avoir rattaché l'art de la fortification à la stratégie, trouvé les rapports des places de guerre entre elles, tiré du sol et des eaux une défense sûre et peu coûteuse, approprié la fortification au terrain. Il imagina un tracé plus simple, des dehors plus vastes et mieux disposés. Son plan de défense consistait à établir des places de première importance aux points où s'ouvrent les routes de l'Oise, de la Marne, de la haute Seine, à les relier par des places secondaires, et à constituer en arrière une seconde ligne de défense. Il exécuta lui-même la plus grande partie de ce programme, et notre frontière du nord fut presque tout entière fortifiée par lui. Il dirigea personnellement les sièges les plus difficiles, et l'on disait couramment : « Ville assiégée par Vauban, ville prise; ville fortifiée par Vauban, ville imprenable. »

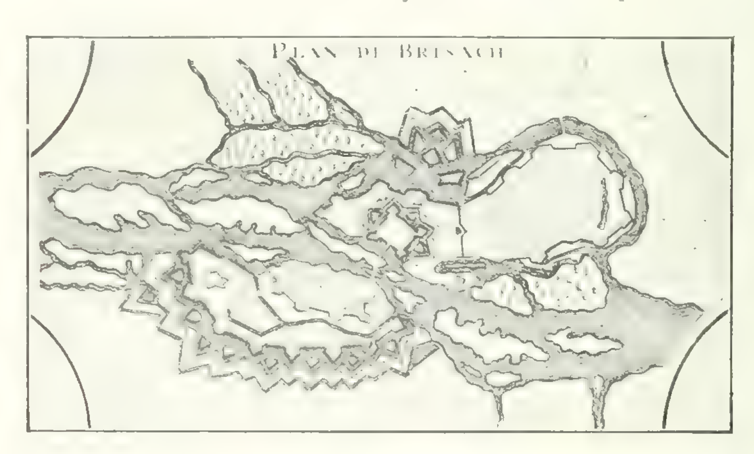
Pour l'offensive, il imagina le système des parallèles reliant entre elles les larges tranchées. Il introduisit l'usage des boulets creux pour disperser les terres, celui du tir à ricochet pour démonter les pièces des assiégés, et il inventa la douille qui permit de tirer en gardant la baïonnette au fusil (2).

En parcourant la France pour la fortifier, Vauban conférait avec les intendants, provoquait leur zèle, leur laissait des tableaux à remplir et semait ainsi les éléments d'une statistique du royaume. Il parvint à réunir une collection de mémoires qu'il intitula : *Oisivetés de M. de Vauban,* et qui formaient, d'après Fontenelle, 12 volumes in-folio. Mais ce qui n'a pas moins de grandeur que les travaux de l'illustre ingénieur, c'est le sentiment qui les inspirait. Vauban, au contraire de Louvois, avait le respect de la vie humaine; peu soucieux de sa propre existence, il se préoccupait sans cesse d'épargner celle des combattants et de diminuer les horreurs de la guerre. Ému de la misère générale, il eut le courage de présenter au roi un projet de *dîme royale* (voir p. 56) qui entraîna la disgrâce de celui que Saint-Simon appelle « le plus honnête homme de son siècle ».



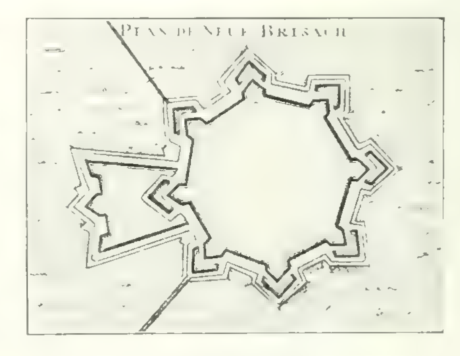
Défense de la frontière du nord-est par Vauban.

La marine militaire. — *Les constructions navales.* — Colbert fut le restaurateur de la marine militaire, comme Louvois fut l'organisateur de l'armée de terre. En 1669, il remplaça Hugues de Lionne à la tête de l'administration navale; son cousin Colbert du Terron devint intendant de la marine du « Ponant », et le baron d'Infreville intendant de la marine du Levant; un conseil des constructions navales, qui comptait parmi ses membres Petit-Renau, Vauban, Duquesne, Tourville, s'empressa de faire réparer « le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissé périr dans les ports ». (VOLTAIRE.) On en acheta en Hollande, en Suède, et on demanda aux ports de la Baltique des ingénieurs et des ouvriers. L'art des constructions navales reçut une très vive impulsion : la



(1) Les prédécesseurs de Vauban dans l'art de fortifier les places sont : Errard, de Bar-le-Duc, qui perfectionna les systèmes italien et hollandais; le chevalier de Ville; le comte de Pagan.

(2) Vauban a, de plus, exécuté une foule de travaux civils, notamment le canal de Saint-Omer, les jetées de Honfleur, l'aqueduc de Maintenon resté inachevé, etc.



Une ville fortifiée d'après le système de Vauban (Brisach).

France eut une flotte capable de disputer la mer à l'Angleterre et à la Hollande.

Les principaux types de bâtiments alors en vigueur étaient les vaisseaux de ligne, les frégates (qui avaient un pont couvert portant des canons), les corvettes, les gabares (pour les transports), les galères. Sous Louis XIV, les vaisseaux de ligne remplacent définitivement les *caraques;* ils se divisaient en cinq classes ou rangs dont la longueur variait de 56 à 35 mètres, la largeur de 15 à 8 mètres, le creux de 7 à 4 mètres et dont l'armement variait de 100 à 30 canons.

Les *galères* étaient employées presque exclusivement dans la Méditerranée; celles de premier rang avaient en moyenne 160 pieds de long, 30 à 35 pieds de large. Les galères du général et du lieutenant général étaient désignées respectivement sous les noms de *La Réale* et de *La Patronne*.

La galère était un navire effilé, éminemment propre aux évolutions rapides, ponté, gouvernant à barre franche et allant à la voile ou à la rame (1). Les voiles étaient fixées à des antennes suspendues à un, deux ou trois mâts verticaux. Les rames étaient placées sur une seule file, et chacune d'elles, longue d'environ 16 mètres, était manœuvrée par plusieurs hommes; on en comptait vingt-cinq ou vingt-six sur chaque [illegible] naires. C'est sur le pont, [illegible] que se tenaient les rameurs assis sur des bancs.

Le « Soleil royal » (Musée de la marine).

Les équipages des galères changèrent souvent de composition : on y embarquait des hommes de force en cas de nécessité, et, après la révocation de l'édit de Nantes, on les peupla de protestants; mais la presque totalité de la chiourme était fournie principalement par les condamnés et par les captifs turcs. Colbert mandait en 1662 aux présidents des Parlements que l'intention du roi était de tenir la main à ce que l'on envoyât aux galères le plus grand nombre possible de coupables et que l'on convertît même la peine de mort en celle des galères.

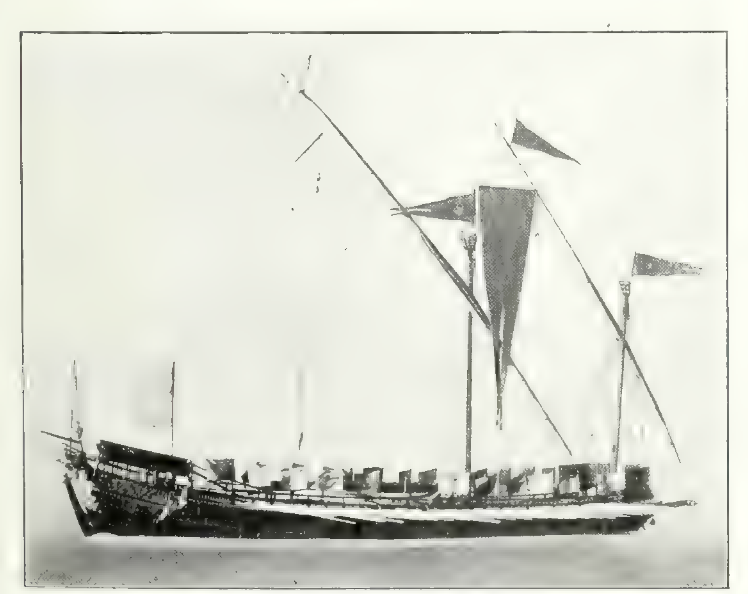
Quand on avait un nombre suffisant de prisonniers, on formait la « chaîne », c'est-à-dire qu'on attachait les forçats deux à deux pour les diriger sur Marseille ou toute autre ville du littoral méditerranéen.

Dans l'axe de chaque galère, au milieu de l'espace occupé par les bancs des rameurs, régnait une galerie, la *coursive*, sur laquelle se promenaient continuellement des surveillants appelés *comes*, armés chacun d'un nerf de bœuf, dont ils frappaient les épaules des malheureux qui ne ramaient pas avec assez de force. Les galériens passaient leur vie sur leur banc, enchaînés deux à deux; ils y mangeaient et ils y dormaient, n'ayant d'autre abri contre la pluie, les ardeurs du soleil ou le froid de la nuit qu'une toile appelée *taud*, qu'on étendait au-dessus de leurs bancs, quand la galère n'était pas en marche et que le vent n'était pas trop violent.

Les ports. Les garde-côtes. — Rochefort fut créé à l'embouchure de la Charente. Un arsenal y fut établi ainsi qu'à Dunkerque, Brest, Le Havre et Toulon. Vauban protégea les ports du côté de la terre et imagina, pour la défense des côtes, ces tours ou châteaux dont un type remarquable existe encore à Camaret, dans le Finistère.

La garde du littoral fut confiée aux milices *garde-côtes*.

1. Avant l'invention de la poudre, le bordage des galères était surmonté d'une muraille de planches, et l'on élevait, tantôt au centre, tantôt aux extrémités, des châtelets en charpente, d'où les défenseurs lançaient des projectiles; comme ces navires combattaient de l'avant, ils étaient armés à la proue d'un éperon de bois garni de fer pour éventrer les bâtiments ennemis. L'adoption des armes à feu fit supprimer les châtelets et l'éperon. On mit alors à l'extrémité de la coursie, à la proue, un canon de gros calibre, que l'on appela *coursier* ou *canon de coursie,* et à droite et à gauche duquel on plaça des pièces plus petites et montées sur de forts chandeliers de bois. Pour protéger cette artillerie, on établit par-dessus une espèce de pont, nommé *rambade* ou *rambate,* sur lequel on faisait monter d'adroits tireurs au moment du combat. Enfin, pour empêcher le navire d'être pris en enfilade, on construisit transversalement sur la couverte un rempart mobile de bois et de cordages, qui passait par-dessus les rameurs. La poupe, plus élevée que la proue, fut, suivant les temps, protégée par un mur de bois percé de créneaux, ou par une rangée de grands boucliers, ou enfin par un parapet de planches assez minces appelé *bandins.* C'est dans cette partie du navire qu'était le poste du commandant.



La galère « La Réale » (Musée de la marine).



Un vaisseau de ligne (Musée de la marine).

Le recrutement. Le système des classes. — Lorsqu'on avait besoin de matelots pour le service de l'État, on fermait les ports, on prenait de gré ou de force tous les marins, et on les embarquait sur les vaisseaux du roi. Renonçant à cet usage barbare de la *presse*, Colbert décida que tous les gens de mer formeraient une grande armée servant tour à tour dans la guerre et dans le commerce. On inscrivit dans chaque village du littoral les noms de tous les matelots, que l'on divisa en trois classes : chaque classe devait servir une année sur les bâtiments de l'État, et, pendant les deux années suivantes, était libre de naviguer sur les navires marchands. En retour des obligations auxquelles ils étaient soumis, les « enclassés » jouissaient de certains avantages, et la *Caisse des invalides de la marine* leur assurait une pension de retraite. Le *système des classes*, inauguré en 1665 dans l'Atlantique, en 1666 dans la Méditerranée, et généralisé en 1668, fut l'origine de l'*inscription maritime.*



Le marquis de Seignelay,
[illegible]

D'autre part, pour le recrutement des officiers, on institua (1672) la compagnie des gardes-marine, composée de gentilshommes et de soldats de fortune et qui étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. Des écoles d'hydrographie et de canonnage furent créées.

Puissance de la marine sous Colbert. — En 1681, la flotte royale comprenait cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les allèges, et trente galères étaient dans le port de Toulon, armées ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servaient sur les vaisseaux; les galères en avaient trois mille. Il y avait cent soixante-six mille « enclassés pour les services divers de la marine ». En 1683, la France avait 276 bâtiments au lieu de 18 à la mort de Mazarin.

La puissance de notre marine française s'affirma d'abord dans les expéditions contre les Barbaresques (1661-1688), puis, pendant la guerre de Hollande, dans les batailles de Solbay, de Walcheren, du Texel, de Stromboli, d'Agosta, de Palerme. Le nom d'Abraham Duquesne brille alors au premier rang et éclipse celui de l'amiral Jean d'Estrées, qui gagna le bâton de maréchal dans sa campagne d'Amérique.

Seignelay et ses successeurs. — En 1672 Colbert se fit adjoindre à la Marine, avec droit de survivance, son fils Jean-Baptiste, marquis de Seignelay (1651-1691), dont le ministère (1683-1690) fut signalé par les victoires de Bantry-Bay (1689) et du cap Beveziers (1690), respectivement remportées par Château-Renault et Tourville. Comme son père, il possédait le génie de l'organisation, des vues élevées et la fermeté dans les résolutions. Sous son administration, la marine française atteignit un haut degré de prospérité et put rivaliser avec les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande. Seignelay prit part en personne à quelques-uns des plus beaux faits d'armes de l'époque : expédition de Gênes (1684), campagne de 1688.

Le travail et les excès abrégèrent ses jours et il eut pour successeurs Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1690-1699), et le fils de ce dernier, Jérôme Phélypeaux (1699-1715), dont l'incapacité précipita la décadence de la marine. L'année 1692 est signalée par l'affaire de La Hougue, et si Jean Bart, Duguay-Trouin, Forbin, Pointis, Ducasse, Nesmond, Cassard s'illustrent dans la guerre de course, qui a dû être substituée à la guerre régulière, Château-Renault est battu à Vigo et les Anglais prennent Gibraltar.

BIBLIOGRAPHIE

Sources : [illegible] *la France sous le règne de Louis XIV* (16[illegible]). — [illegible] *des temples prises en l'histoire sainte.* — Boulainvilliers (comte de), *État de la France*, extrait des mémoires dressés par les intendants [illegible] Louis XIV [illegible] des mémoires historiques sur l'ancien gouvernement de cette monarchie (Londres, 1727-1728, 3 vol.). — Colbert, *Lettres, instructions et mémoires*, publiés par P. Clément (1861-1869, [illegible] vol.). — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie par G.-B. Depping (1850-1855, 4 vol.). — *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par A. de Boislisle (1874-1898, 2 vol.). — Fléchier, *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne en 1665*, annotés et augmentés d'un appendice par A. Chéruel et précédés d'une notice par Sainte-Beuve (1856). — Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, publiés par Ch. Dreyss (1859, 2 vol.). — *Mémoires des intendants sur l'état des généralités*, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Tome Ier (seul paru), *Mémoires de la généralité de Paris*, publ. par A. de Boislisle (1881). — *Mémoriaux du Conseil de 1661*, publ. par Jean de Boislisle (1908, 3 vol.). [Lire l'Introduction.] — Spanheim (Ezéchiel), *Relation de la cour de France en 1690*, éd. Émile Bourgeois (Paris et Lyon, 1900). — Vauban, *Projet d'une dîme royale* (1707); — *Les Oisivetés* (1843-1846, 3 vol.).

Ouvrages à consulter : André (L.), *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique* (1906). — Argenson (René d'), *Notes intéressantes pour l'histoire des mœurs et de la police de Paris sous le règne de Louis XIV* (1866). — Aumale (duc d'), *Histoire des princes de Condé* (1869-1896, 7 vol.). — Boislisle (A. de), *Les Conseils sous Louis XIV* (appendices aux tomes IV, V, VI et VII des *Mémoires de Saint-Simon*). — Chatelain (U.-V.), *Le Surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences* (1905). — Chéruel (A.), *Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV* (1855, 2 vol.); — *De l'Administration de Louis XIV (1661-1672)*, d'après les mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson (18[illegible]); — *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet, surintendant des finances, d'après ses lettres et des pièces inédites* (1862, 2 vol.). — Clément (Pierre), *Le Gouvernement de Louis XIV, ou la Cour, l'administration, les finances et le commerce de 1683 à 1689* (1848); — *Histoire de Colbert et de son administration* (1874, 2 vol.). — Dareste de La Chavanne, *Histoire de l'administration en France et des progrès du pouvoir royal depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV* (1848, 2 vol.). — Delamare, *Traité de la police où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent* (1722-1729, 4 vol.). — Esmein (A.), *Histoire de la procédure criminelle en France* (1882). — Esnault (abbé G.), *Michel Chamillart, contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la guerre (1699-1709)*, correspondance et papiers inédits (1885, 2 vol.). — Gaillardin (C.), *Histoire du règne de Louis XIV* (1871-1875, 5 vol.). — Godard (Ch.), *Les Pouvoirs des intendants sous Louis XIV, particulièrement dans les pays d'élection de 1661 à 1715* (1901). — Halévy (D.), *Vauban* (1923). — Joubleau (Félix), *Études sur Colbert* (1856, 2 vol.). — Jurien de la Gravière, *Les Derniers Jours de la marine à rames* (1885). — Lacour-Gayet, *L'Éducation politique de Louis XIV* (1898). — Lair (Jules), *Nicolas Foucquet* (1890). — Lardé (Georges), *La Capitation dans les pays de taille personnelle* (Paris, 1906). — Lemaire (André), *Les Lois fondamentales de la monarchie française, d'après les théoriciens de l'ancien régime* (1907). — Lemontey, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* (1818). — Marchand (J.), *Un intendant sous Louis XIV, étude sur l'administration de Lebret en Provence (1687-1704)* (1889). — Michel (Georges), *Histoire de Vauban* (1879). — Monnier (Francis), *Essai sur la législation française au XVIIe siècle* (1862). — Neymark (Alfred), *Colbert et son temps* (1877, 2 vol.). — Rochas d'Aiglun (col. de), *Vauban* (1911, 2 vol.). — Rousset (Camille), *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire* (1861, 4 vol.). — Sautai (Maurice, capitaine), *Les Milices provinciales sous Louvois et Barbezieux, 1688-1697* (1909). — Thomas (Alexandre), *Une province sous Louis XIV. Situation politique et administrative de la Bourgogne de 1661 à 1715* (1849). — Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

II. — LES GUERRES DE LOUIS XIV

Pendant que Colbert donnait au roi de l'argent et une marine et que Louvois lui fournissait des troupes solidement organisées, des diplomates de valeur ou même de premier ordre dirigeaient la politique extérieure : Hugues de Lionne jusqu'en 1671; Arnauld de Pomponne, de 1671 à 1679; Colbert de Croissy, de 1679 à 1696; Colbert de Torcy, de 1696 à 1715.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE 1661 A 1667

Hugues de Lionne. — De 1661 à 1671, la politique extérieure de Louis XIV contraste, malgré quelques excès passagers, avec les actes de violence et l'ambition exagérée de la période suivante.

C'est que, à ce moment, le roi subit la bienfaisante influence d'un de ses collaborateurs les moins connus et pourtant des plus remarquables, Hugues de Lionne, secrétaire d'État des affaires étrangères. « Pas un de mes sujets, a dit Louis XIV, n'avait été plus souvent employé aux négociations étrangères ni avec plus de succès. Il connaissait les diverses cours de l'Europe, parlait et écrivait facilement plusieurs langues, avait des belles-lettres, l'esprit aisé, souple et adroit, propre à cette sorte de traités avec les étrangers. »

Lionne, mondain, joueur et homme de plaisir, passait les jours et les nuits au travail quand il le fallait, écrivait de sa main ou dictait

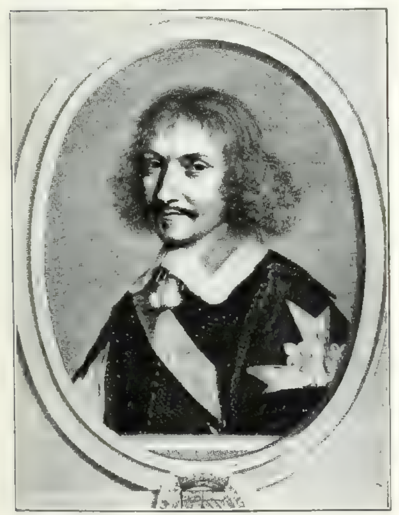
les dépêches, n'attendant aucun secours de ses commis, et méritait d'être considéré par Saint-Simon comme « le plus grand ministre du règne de Louis XIV ». Né à Grenoble en 1611 et neveu d'Abel Servien, il avait été de bonne heure employé par Mazarin. Des missions remplies avec éclat l'avaient mis hors de pair : en 1642-1643, mission en Italie pour réconcilier le duc de Parme avec le Saint-Siège; en 1656, mission à Madrid pour jeter les bases de la paix entre la France et l'Espagne; en 1658, mission à Francfort pour faire élire Léopold Ier et y constituer la ligue du Rhin; mission à Fontarabie pour la conclusion de la paix des Pyrénées. C'est sa diplomatie souple et habile qui prépara les premiers succès des armes de Louis XIV et la signature des traités de Bréda et d'Aix-la-Chapelle.

L'influence modératrice de Lionne sur l'esprit de Louis XIV se marqua, non par de stériles satisfactions d'amour-propre, mais par des négociations pratiques destinées à isoler l'Espagne pour le jour, prévu comme inévitable, où l'on aurait à revendiquer tout ou partie de l'héritage de Philippe IV (1621-1665).

Louis XIV, par VAN DER MEULEN (Musée de Lyon).

Affaires d'Espagne. — L'Espagne, dont la gigantesque ambition de Philippe II avait compromis la puissance et dont le duc de Lerme, favori de Philippe III (1598-1621), avait aggravé la situation, était gouvernée, sous le nom de Philippe IV, par le comte-duc d'Olivarès, homme léger et politique médiocre. La paix de Westphalie (1648) et le traité des Pyrénées (1659) avaient ruiné son autorité en Europe. L'Italie supportait impatiemment son joug; Naples s'était même révoltée, et la Catalogne avait recouvré son indépendance.

Philippe IV pouvait être secouru par les Provinces-Unies, l'Angleterre, la Suisse ou l'Empire. N'osant, pour ne pas éveiller leurs défiances, proposer aux Provinces-Unies le partage des Pays-Bas espagnols, Lionne aurait voulu les constituer en république protégée ou en État neutre. Cette combinaison ne semblait guère sourire à la Hollande, irritée d'autre part des progrès de notre marine marchande et du droit de 50 sous par tonneau imposé par Foucquet aux navires étrangers (1659). Pourtant, la crainte du péril espagnol amena la conclusion entre les deux États du traité d'alliance offensive et défensive du 27 avril 1662. Louis XIV, moyennant d'insignifiantes concessions commerciales, se faisait garantir plusieurs clauses favorables à sa politique. Il rendit aux Provinces-Unies un service marqué en leur faisant obtenir de l'Angleterre un traité de bonne intelligence qui assurait leur sécurité (14 septembre 1662).



Hugues de Lionne, gravure de NANTEUIL.

En ce qui concerne l'Angleterre, Lionne tira habilement parti des besoins d'argent qui devaient dominer la politique de Charles II. Dès 1661, il obtint pour Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, la main de Henriette d'Angleterre, sœur du roi. L'année suivante, Charles II, sur les conseils de son chancelier Clarendon, vendit Dunkerque à la France pour 5 millions de livres (12 octobre 1662).

Quelque temps après, Hugues de Lionne décida les Suisses à renouveler, à Soleure, l'alliance conclue autrefois à Fribourg avec la France (septembre 1663).

Du côté de l'Allemagne, sa diplomatie ne fut pas moins active. Dès le mois de janvier 1663, dix-huit mois à l'avance, il obtint de tous les cosignataires le renouvellement de la *Ligue du Rhin* jusqu'en 1667 et il y gagna le roi de Danemark. Il occupa Marsal en Lorraine (août 1663), conclut une alliance avec le duc de Mecklembourg, l'électeur de Saxe et l'électeur de Brandebourg (1663-1664). Sauf le duc de Bavière, il n'y avait pas de prince allemand un peu considérable qui ne parût enlevé aux desseins de l'empereur. « Les empereurs d'Allemagne, écrivait Louis XIV dans ses *Mémoires*, ne sont ni les héritiers des Romains, ni les successeurs de Charlemagne. Chefs élus d'une république allemande, ils ne peuvent prétendre à aucune supériorité sur les autres rois d'Europe, dont les plus anciens, les plus puissants sont les rois de France. » Et il refuse d'entretenir toutes relations diplomatiques avec l'empereur, parce que la notification de son élection n'a pas été faite dans les formes qui convenaient : Léopold Ier (1658-1715) dut le premier abaisser sa superbe et écrire directement au roi de France, à la veille de l'invasion de la Hongrie par les Turcs.

L'Espagne avait, enfin, un point faible dont un diplomate habile ne pouvait pas ne pas profiter. Le Portugal était en insurrection depuis 1640. Lionne rapprocha d'abord ce pays de l'Angleterre en mariant la sœur de son roi, Catherine, à Charles II d'Angleterre. Puis il envoya Schomberg, avec 6 000 hommes, aider la maison de Bragance à remporter sur les Espagnols les victoires d'Hunexial et de Villaviciosa (17 juin 1665). — A côté de ces négociations, d'objet précis et d'utilité évidente, se placent des affaires diplomatiques et militaires qu'inspire l'ambition plutôt que l'intérêt et qui servent à Louis XIV soit à affirmer sa puissance, soit à se poser en protecteur de l'Europe. « Ce fut, chez Louis XIV, un dessein arrêté de faire reconnaître, par toute l'Europe, la France comme le premier royaume chrétien, en droit, comme elle l'était en fait, et son roi comme le chef du peuple chrétien. » (E. BOURGEOIS.)

Questions de préséance. — *Angleterre.* — Les Anglais prétendaient forcer toutes les marines à saluer leurs vaisseaux, et Charles II avait renouvelé cette prétention. « Le roi mon frère, écrit aussitôt Louis XIV au comte d'Estrades (25 janvier 1662), et ceux dont il prend conseil ne me connaissent pas bien quand ils prennent avec moi des airs de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connais personne sous le ciel qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte, et il me peut bien arriver du mal, mais pas une impression de crainte. » L'Angleterre céda.

Espagne. — Le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne à Londres, ayant réclamé la préséance sur l'ambassadeur de France, le comte d'Estrades, et l'ayant même prise de force dans une cérémonie publique (10 octobre 1661), Louis XIV rappela son envoyé à Madrid, chassa de France le représentant de l'Espagne, et obtint que Philippe IV lui envoyât une mission extraordinaire, ayant à sa tête le comte de Fuentès, lui déclarer en audience publique, à Fontainebleau (30 mars 1662), devant les ministres de trente États, que son maître, fâché de l'affaire de Londres, était déterminé à prévenir le retour de pareils incidents et que « les ministres espagnols ne concourraient plus dorénavant avec ceux de France ».

A Rome, le pape Alexandre VII, qui avait été élu malgré l'oppo-

sition de la France, ne cachait pas ses sympathies autrichiennes. D'humeur peu traitable, peu capable de patience diplomatique, notre ambassadeur, le duc de Créqui, froissa les Romains par sa hauteur et souleva des questions d'étiquette qui le brouillèrent presque avec le pape. Le 20 août 1662, quelques domestiques de l'ambassadeur s'étant pris de querelle avec des soldats de la garde corse, ceux-ci assiégèrent le palais de l'ambassade, tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice et blessèrent trois personnes de la suite du duc. Louis XIV prit la chose de très haut et la qualifia avec une extrême sévérité dans une lettre au pape; il fit saisir Avignon et, pendant dix-huit mois, chercha par tous les moyens à isoler Alexandre VII, à le déconsidérer, à l'amener à s'humilier. Finalement, le traité de Pise (février 1664) stipula l'envoi d'excuses par un ambassadeur spécial et l'érection, en face de la caserne des Corses, d'une pyramide commémorative de l'injure et de la réparation. Le neveu du pape, le cardinal Chigi, vint en France, avec le titre de légat, protester de la part de Sa Sainteté contre les malheureux accidents du 20 août 1662, « l'intention de Sa Sainteté n'ayant jamais été que Sa Majesté fût offensée, ni M. le duc de Créqui, son ambassadeur » (1664).



Le pape Alexandre VII,
gravure d'après P. MIGNARD.



Le duc de Créqui,
gravure de LARMESSIN.

Campagne de Hongrie. — En même temps qu'il aspirait au rôle de maître de la chrétienté, Louis XIV cherchait à s'en instituer le défenseur. Cette prétention se traduisit par sa participation à la guerre de Hongrie, par l'expédition de Djidjelli et par celle d'Erfurt.

L'armée turque du grand vizir Kupruli envahit la Hongrie, menace Vienne et force l'empereur Léopold à appeler à son aide l'Europe chrétienne. Montrant cette fois une modération inaccoutumée, mais rompant avec la politique turcophile inaugurée par François Ier, Louis XIV déclara, pour désarmer la défiance de l'empereur, qu'il interviendrait comme membre de la Ligue du Rhin. Six mille hommes, commandés par Coligny et La Feuillade, descendirent la vallée du Danube et rejoignirent l'armée allemande près de Saint-Gothard, sur le Raab (juillet 1664). Le Ier août suivant eut lieu une grande bataille que perdit d'abord le général impérial Montecucculi et que le contingent français transforma en victoire par son intrépidité, après sept heures de mêlée furieuse.

Expéditions barbaresques. — Les Musulmans s'étaient toujours préoccupés de posséder en même temps que des esclaves noirs un grand nombre d'esclaves chrétiens, car ils appréciaient leur vive intelligence et leurs aptitudes si variées. D'abord ils s'adressèrent aux Vénitiens, qui leur vendirent des Slavons des bords de l'Adriatique, puis ils s'en procurèrent eux-mêmes directement par la piraterie.

Les malheureux menaient une vie horrible dans les bagnes ou les fondouks des régences barbaresques. Pour adoucir les souffrances des esclaves, des missions religieuses s'organisèrent. Deux ordres célèbres fondés en France, celui des Trinitaires, dits Mathurins, et celui de Notre-Dame-de-la-Merci se distinguèrent surtout dans cette œuvre de rédemption.

Les ravages des Barbaresques ayant redoublé dans la Méditerranée, Louis XIV eut d'abord la pensée de fonder un établissement en Afrique. Une flotte portant 6000 hommes de débarquement, avec le duc de Beaufort comme commandant en chef et Vivonne comme général des galères, s'empara de Djidjelli, près Alger (23 juillet 1664), mais dut l'évacuer en octobre. Pour réparer cet échec, Beaufort reçut l'ordre de croiser dans la Méditerranée, qu'il parcourut en vainqueur pendant toute l'année 1665; il imposa même aux Tunisiens (novembre 1665) un traité de paix avantageux pour le commerce français et reconnaissant formellement notre prééminence (1).



Le duc de Vivonne
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

Beaufort devait plus tard être envoyé au secours de Candie, que les Turcs assiégeaient depuis vingt-cinq ans pour la reprendre aux Vénitiens : il y trouva la mort (1669).

Incident d'Erfurt. — En Allemagne, enfin, la considération qu'avaient value à Louis XIV les diverses manifestations de sa puissance était telle qu'il lui fut possible (septembre 1665) de prendre parti pour l'archevêque de Mayence contre la ville protestante d'Erfurt, d'intervenir à main armée et de terminer la querelle par un accord qui donnait satisfaction aux deux parties.

GUERRE DE FLANDRE (1667)

L'héritage de Philippe IV. — « On peut dire que la succession d'Espagne fut le pivot sur lequel tourna presque tout le règne de Louis XIV. Elle occupa sa politique extérieure et ses armées pendant plus de cinquante ans; elle fit la grandeur de ses commencements et les misères de sa fin (2). »

Trois négociations marquèrent la poursuite de ce grand dessein : la première, pour faire révoquer l'acte de renonciation de Marie-Thérèse, dont la dot n'avait pas été payée; la seconde, pour partager les Pays-Bas espagnols avec les Provinces-Unies; la troisième, pour obtenir que le cabinet espagnol reconnût à l'amiable le droit de *dévolution*, qui ménageait à Louis XIV un moyen provisoire d'agrandissement, en attendant que l'extinction de la famille royale espagnole lui permît de revendiquer la totalité de ses domaines.

Ce droit résultait de quelques coutumes locales en vigueur dans les Pays-Bas et les Flandres : il attribuait aux enfants du premier lit, lorsque le père se remariait, la nue propriété et, au décès, la propriété de ses biens, à l'exclusion des enfants du second lit. Louis XIV, transportant dans le droit public une disposition du droit privé, revendiqua, aussitôt après la mort de Philippe IV (1665), les provinces de langue française conservées par les Habsbourg, c'est-à-dire l'ancien cercle de Bourgogne (Belgique et Franche-Comté). Marie-Thérèse était en effet issue du premier lit, et Charles II du second.

En 1665, aucune de ces trois négociations n'avait abouti à un résultat effectif. L'acte de renonciation avait été maintenu par Philippe IV; l'acte de partage avec les Provinces-Unies, abandonné par

(1) **Porcon de La Bardinais.** — Tout le monde connaît l'histoire de Regulus, ce Romain qui, fait prisonnier par les Carthaginois et envoyé à Rome, sur sa parole, pour demander un échange de captifs, dissuada héroïquement le Sénat d'accepter les propositions faites et revint à Carthage, où l'attendaient d'horribles supplices. Par contre, beaucoup de Français ignorent qu'un de leurs compatriotes montra autant de courage et de grandeur d'âme que Regulus. En 1665, un officier de Saint-Malo, nommé Porcon de La Bardinais, commandant une frégate de 36 canons, faisait la chasse aux Barbaresques dans la Méditerranée. Assailli par des forces de beaucoup supérieures aux siennes, il tomba entre les mains du dey d'Alger, qui l'envoya proposer la paix à Louis XIV, après lui avoir fait jurer de revenir si les négociations échouaient. Porcon partit, mais ne transmit qu'à contre-cœur au roi les propositions du dey, qui furent rejetées. Aussitôt Porcon va à Saint-Malo, prend ses dernières dispositions, retourne à Alger, où six cents chrétiens répondaient de sa parole, et meurt décapité.

(2) MIGNET, *Introduction à l'histoire de la Succession d'Espagne.*

Louis XIV lui-même, et le droit de dévolution repoussé par le gouvernement espagnol.

Louis XIV serait dès ce moment entré en campagne, mais un événement imprévu le força d'ajourner encore ses résolutions. L'Angleterre, désireuse de satisfaire ses ressentiments et d'éprouver ses forces, avait déclaré la guerre à la Hollande en 1666, et, en vertu du traité du 27 avril 1662, Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, réclama l'assistance de Louis XIV. Ce dernier, qui ne voulait pas s'aliéner Charles II, se borna d'abord à combattre son allié Bernard van Galen, évêque de Munster. Il eut ainsi un prétexte pour rassembler une armée dans le nord de la France; puis, quand les deux puissances belligérantes eurent ouvert des conférences à Bréda (mai 1667), il commença les hostilités sans attendre la conclusion de la paix.

Campagne de Flandre (1667). — Après avoir renouvelé la Ligue du Rhin, traité secrètement avec les princes voisins de ce fleuve, renouvelé son accord avec Charles II d'Angleterre, Louis XIV annonça le 8 mai 1667 à la régente d'Espagne qu'il entrait en armes dans les Pays-Bas pour saisir les provinces que touchait le droit de dévolution, « n'entendant pas, ajoutait-il, que ladite paix soit rompue de notre part par notre entrée dans les Pays-Bas, quoique à main armée, puisque nous n'y marcherons que pour nous mettre en possession de ce qui nous est usurpé ». En même temps, il envoyait à tous les princes de l'Europe un *Traité des droits de la reine Très Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*, divisé en deux parties, dont la première était consacrée à exposer les prétentions de Marie-Thérèse à la succession totale de la monarchie espagnole, si la ligne masculine s'éteignait, et la seconde ses prétentions actuelles à quelques-unes des provinces des Pays-Bas.

L'armée, forte de 50000 hommes, avait à sa tête le roi lui-même, mais en réalité les opérations étaient conduites par Turenne, ayant sous ses ordres Aumont et Créqui. Le gouverneur des Flandres, Castel Rodrigo, qui n'avait ni troupes ni approvisionnements, vit successivement capituler Binche, Charleroi, Ath, Tournai, Douai, Oudenarde et enfin Lille, que le comte de Bruay défendit pendant dix-sept jours (27 août 1667). La Flandre était redevenue française.

Traité de Vienne entre la France et l'empereur. Triple alliance de La Haye (1668). — Les succès diplomatiques répondaient aux succès militaires. Louis XIV empêchait l'empereur Léopold de secourir les Pays-Bas, détournait la diète de Ratisbonne de les prendre sous la garantie de l'Empire, changeait les dispositions de l'électeur de Brandebourg, qu'il faisait entrer dans son alliance, et maintenait la Suède dans la neutralité. Il eut même le consentement de l'empereur Léopold au partage de la monarchie espagnole.

Le 19 janvier 1668, le chevalier de Grémonville, son ambassadeur à Vienne, signa un traité secret par lequel les deux souverains se partageaient à l'amiable la succession, au cas de mort de Charles II; le roi aurait une partie des Pays-Bas, la Franche-Comté, la Navarre, les Deux-Siciles, les possessions d'Afrique et les Philippines; l'empereur, l'Espagne, Milan, la Toscane, la Sardaigne, les Baléares, les Canaries, les Indes occidentales. Ainsi toute éventualité de guerre européenne était écartée au cas d'ouverture de la succession.

Malheureusement les Hollandais, alarmés de la disparition de la *barrière* qui les séparait de la France, restaient rebelles aux avances de Louis XIV. Mettant à profit la défiance de l'Angleterre et de la Suède, ils conclurent avec les puissances un traité par lequel ils s'engageaient à conseiller et au besoin à imposer aux deux belligérants un partage des Pays-Bas : ce fut la *Triple Alliance* de La Haye (23 janvier 1668).

Conquête de la Franche-Comté. Traité d'Aix-la-Chapelle (1668). — A cette nouvelle, Louis XIV résolut d'occuper la Franche-Comté. Il fit secrètement tous les préparatifs de l'expédition, dont il confia la direction au prince de Condé, rentré en grâce et rappelé de son gouvernement de Bourgogne. Lorsque tout fut prêt, il partit de Saint-Germain (2 février 1668) pour se mettre à la tête de ses troupes qui, en quelques jours, au cœur de l'hiver, enlevèrent les places fortes de Besançon, Salins, Dôle, Gray et occupèrent tout le territoire de la province. Le conseil d'Espagne, indigné, écrivit au gouverneur que « le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession du pays au lieu d'y aller lui-même ». Louis XIV s'apprêtait à reprendre partout l'offensive quand il accepta, sur le conseil de ses ministres et de ses généraux, la médiation de la Triple Alliance.

Les négociations qui s'ouvrirent avec l'Espagne, à Aix-la-Chapelle, aboutirent à un traité (2 mai 1668) par lequel Louis XIV restituait la Franche-Comté et gardait une partie de la Flandre (Charleroi, Binche, Ath, Douai, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes).

C'était en somme un beau résultat : Louis XIV avait fait deux campagnes brillantes, jeté dans un traité secret les fondements d'un partage futur de la monarchie espagnole, frappé l'Europe par sa fidélité à ses alliés ainsi que par sa modération dans le succès, et obtenu l'acquisition d'une ligne de places qui étendait vers la Flandre la frontière la plus exposée de la France.

GUERRE DE HOLLANDE (1671-1678)

Causes de la guerre de Hollande. — La guerre de Dévolution était à peine terminée qu'il s'en préparait une autre, dont les causes et les prétextes étaient multiples. Tout d'abord la politique française ne pardonnait pas aux Hollandais d'avoir traité avant leurs alliés en 1648 : c'est ce que Hugues de Lionne appelait *l'abandonnement de Munster*. En second lieu, Louis XIV leur gardait rancune de s'être opposés à son agrandissement, par la conclusion de cette Triple Alliance qu'il appelle dans ses *Mémoires* un *complot*. Enfin, l'orgueil du roi fut blessé par les critiques des gazettes hollandaises et par les médailles aux légendes blessantes qui avaient été frappées après la paix d'Aix-la-Chapelle : l'une d'elles, disait-on, représentait le plénipotentiaire Conrad de Beuninghen sous la figure de Josué arrêtant la marche du soleil (*In conspectu meo stetit sol*), dont Louis XIV avait pris l'image pour emblème avec la devise : *Nec pluribus impar*.

Le roi de France résolut dès lors de se venger; mais, avant d'envahir les Provinces-Unies, il était nécessaire d'en détacher leurs alliés et de les empêcher d'en acquérir d'autres.

Isolement diplomatique de la Hollande. — L'Angleterre et la Suède étant unies à la Hollande par le traité de la Triple Alliance, il fallait avant tout les empêcher de défendre la république; il fallait ensuite prévenir l'intervention en sa faveur des autres puissances. Pendant quatre ans, Louis XIV négocia avec toute l'Europe pour lui enlever des alliés et lui créer des ennemis.



Charles II, roi d'Angleterre,
par Samuel COOPER (Munich).

Éloigné des Hollandais par l'effacement où ils tenaient son neveu le prince d'Orange, par son aversion pour la forme républicaine de leur gouvernement et leur protestantisme démocratique, par sa jalousie pour leur puissance maritime, enfin par l'orgueil de leur langage, le roi d'Angleterre Charles II était porté vers la France par ses inclinations et ses besoins d'argent. Son ministère se montrait moins accommodant. Louis XIV eut l'habileté de s'adresser à ses conseillers catholiques, d'utiliser le fanatisme de son frère le duc d'York, d'exploiter la vieille rivalité commerciale de Londres et de La Haye, enfin d'envoyer au roi comme ambassadeur sa sœur Henriette de France, duchesse d'Orléans (1). Par les traités de

(1) **La mort de Henriette d'Orléans.** — Henriette d'Angleterre (*Madame*), sœur de Charles II, avait épousé en 1661 le duc d'Orléans (*Monsieur*), frère unique de Louis XIV. Elle mourut quelques jours après son retour au palais de Saint-Cloud (juin 1670). Son oraison funèbre, prononcée par Bossuet, est restée parmi les plus célèbres du grand prélat. Le bruit courut que Madame était morte empoisonnée et les soupçons se portèrent même, sans fondement, sur son mari. Les uns ont attribué cette mort subite, qui n'est pas due à un empoisonnement, à une péritonite consécutive à une perforation spontanée par ulcère de l'estomac (Dr BROUARDEL, Dr LEGENDRE, Fr. FUNCK-BRENTANO), d'autres à une hémorragie interne due à une grossesse intra-utérine (Dr POZZI). Le duc d'Orléans se remaria l'année suivante avec Charlotte-Élisabeth de Bavière, princesse palatine, qui fut la mère du *régent* Philippe d'Orléans.

Madame était accompagnée dans sa mission par Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, qui fut en Angleterre ce que Mme de Montespan fut en France et soutint, à prix d'argent, les intérêts français auprès de Charles II.

Douvres (1er juin 1670) et de Londres (31 décembre), Charles II s'engageait à joindre ses flottes et une armée de 6000 hommes aux forces françaises dirigées contre la Hollande; il devait recevoir en échange une pension annuelle de 3 millions de livres.

La Suède s'était alarmée de l'alliance de Louis XIV avec le Danemark et avec plusieurs princes de l'Empire, et de la prépondérance française en Allemagne. En 1671, Arnauld de Pomponne fut envoyé à Stockholm et y entama des négociations qu'interrompit son retour en France, où il remplaça Hugues de Lionne (1671), mais que son successeur fit aboutir par le traité du 14 avril 1672 : la France s'engageant à payer à la Suède un subside annuel de 600 000 écus, et la Suède à envoyer 16000 hommes en Allemagne contre les princes qui marcheraient au secours des Provinces-Unies.



Arnauld de Pomponne,
gravure de J. Larmessin.

En même temps Louis XIV négociait à Vienne et à Madrid pour paralyser la bonne volonté et prévenir les efforts de l'Autriche et de l'Espagne en faveur de ses futurs ennemis. Après avoir détourné l'empereur d'adhérer à la Triple Alliance, le chevalier de Grémonville lui fit signer, le 1er novembre 1671, un traité par lequel il promettait de rester neutre pendant la guerre qui se préparait. La diplomatie française fut moins heureuse auprès de la régente d'Espagne, qu'elle ne put empêcher de conclure avec la Hollande (17 décembre 1671) un traité d'assistance mutuelle. Mais l'Espagne était, avec l'électeur de Brandebourg (26 avril 1672), le seul allié des Provinces-Unies, et il ne restait plus à Louis XIV qu'à accomplir par les armes ce que ses négociateurs avaient si habilement préparé.

Situation des Provinces-Unies. — Le traité de Munster (1648) avait établi la paix entre les Provinces-Unies et l'Espagne, et la république fédérative était devenue un État maritime, une puissance commerciale et coloniale de premier ordre. On appelait les Hollandais les « rouliers de la mer ». Les États généraux, formés des députés des sept provinces, constituaient une assemblée permanente à La Haye, mais la réalité du pouvoir résidait dans chacune des provinces, dont la plus importante était la Hollande. Deux éléments différents, l'un féodal, l'autre urbain, étaient entrés dans leur composition; aussi la république était-elle alternativement gouvernée par des stathouders militaires et par des « grands pensionnaires » bourgeois. En 1650, à la mort du dernier stathouder, Guillaume II, le parti bourgeois avait repris le pouvoir, qu'il devait garder jusqu'en 1672. Il avait à sa tête le célèbre Jean de Witt (1625-1672), l'un des politiques les plus remarquables de son temps. Il s'était mesuré avec Cromwell jusqu'en 1654; après la restauration des Stuarts, il avait senti le besoin de resserrer l'ancienne union avec la France et envoyé auprès de Louis XIV son ami Conrad de Beuninghen, qui avait fait signer le traité d'alliance du 27 avril 1662. Depuis, la question des Pays-Bas espagnols avait brouillé les deux puissances.

Au moment où il allait entrer en campagne (janvier 1672), Louis XIV reçut communication d'un mémoire qu'avait rédigé le philosophe Leibniz, alors âgé de vingt-six ans. Leibniz détournait le roi de France d'attaquer la Hollande, lui montrait que ses conquêtes mêmes alarmeraient toute l'Europe et lui conseillait de diriger ses armes vers l'Égypte, dont la prise de possession serait facile, ouvrirait la route de l'Inde et permettrait de frapper bien plus sûrement les Hollandais en ruinant leur commerce. Cette suggestion n'eut aucun succès. « Les projets de guerre sainte, répondit Pomponne, ont cessé d'être à la mode depuis saint Louis » (juin 1672).

Une guerre de tarifs préluda aux hostilités, dont Colbert fut partisan pour des motifs économiques, et Louvois parce qu'il considérait la ruine des Hollandais comme la préface nécessaire de la conquête des Pays-Bas espagnols. La déclaration de guerre fut lancée le 6 avril 1672.

Invasion de la Hollande (1672). — L'activité de Louvois avait mis sur pied 120 000 hommes, dont 20 000 Suisses et 10 000 étrangers, commandés par Condé, Turenne et Luxembourg. Pour atteindre la Hollande sans toucher les Pays-Bas espagnols, Louis XIV s'était assuré l'alliance de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster; les États généraux, se fiant à leur marine, s'étaient bornés à donner le titre de capitaine général au prince d'Orange. Le Brandebourg seul avait pris parti pour les Provinces-Unies, mais son armée n'était pas prête.

Louis XIV, laissant l'ennemi dans l'incertitude de ses desseins, tourna la place de Maestricht et rejoignit à Neuss l'armée de Condé. La prise d'Orsoy, de Wesel, de Rhinberg et de Burick le rendit maître des deux rives du Rhin. Feignant de menacer l'Yssel, gardé par le prince d'Orange, le roi arriva devant le Lech, défendu par Montbas, et le 12 juin au matin il parvint au gué de Tolhuis. Les cuirassiers français se mirent à l'eau et s'emparèrent de la rive opposée. Tout aurait été terminé si le jeune duc de Longueville, neveu de Condé, n'avait suscité un engagement qui lui coûta la vie. Ayant tiré un coup de pistolet sur les ennemis qui demandaient grâce à genoux : « Point de quartier pour cette canaille! » cria-t-il. Les Hollandais reprirent les armes et une décharge tua Longueville, mais ils prirent peur et se débandèrent (1). Le roi put passer le fleuve avec l'infanterie sur un pont de bateaux.

Au jugement de Napoléon, ce passage du Rhin tant vanté par la poésie et les beaux-arts ne fut « qu'une opération militaire de quatrième ordre, puisque dans cet endroit le fleuve est guéable, appauvri par le Wahal, et qu'il n'était d'ailleurs défendu que par une poignée d'hommes »; mais l'effet moral fut considérable.

Le vainqueur parut à la fois sur tous les points du territoire. Tandis que Luxembourg occupait Zwolle et Groningue, le roi achevait la conquête de la Gueldre et faisait capituler Doesbourg et Zutphen. A sa gauche, Turenne prenait Arhneim et investissait Nimègue. Enfin, le marquis de Rochefort lançait un détachement sur Muyden, à deux lieues d'Amsterdam. Utrecht même était assiégée et envoya ses clefs le 20 juin 1672. De Muyden, où étaient les écluses qui protégeaient Amsterdam, Turenne et le conseil étaient d'avis de marcher sur cette capitale, dont la prise eût terminé la guerre d'un seul coup. Louvois préféra mettre garnison dans les places conquises; mais pendant ce temps les écluses furent ouvertes et Amsterdam sauvé.

Sur mer, une grande bataille navale avait été livrée par Ruyter, le 7 juin, aux flottes anglo-françaises qui portaient 34000 hommes et 6000 canons, composées de 83 vaisseaux, d'une vingtaine de frégates et de 30 brûlots. La flotte française était commandée par le vice-amiral Jean d'Estrées (1624-1707), qui avait pour seconds le vieux Duquesne et le jeune Tourville; la flotte anglaise, par le duc d'York. Ruyter faillit les surprendre dans la baie de Solbay (comté de Suffolk), où elles avaient opéré leur jonction. Une lutte acharnée s'engagea et se prolongea jusqu'à la nuit sans que la victoire fût décidée. La flotte anglo-française avait perdu huit vaisseaux; les Hollandais, trois. Les alliés ne parurent pas sur les côtes de Hollande (7 juin 1672).

Rejet des propositions de paix de la Hollande. Guillaume d'Orange. — Dès le 16 juin, l'assemblée des Etats généraux avait envoyé auprès de Louis XIV des députés avec pleins pouvoirs pour traiter. Celui-ci commença par les renvoyer en leur demandant de lui apporter des propositions fermes. Ils revinrent le 29 juin en offrant au vainqueur les villes du Rhin, Maestricht, le Brabant, la Flandre hollandaise et une indemnité de guerre de 10 millions. Ces conditions étaient avantageuses, puisqu'elles permettaient au roi d'enserrer les Pays-Bas espagnols, mais Louis XIV demandait en outre Nimègue, la Gueldre méridionale, l'île de Bommel, Grave et le comté de Meurs, la suppression des taxes sur les produits français, la liberté du culte catholique en Hollande et l'envoi d'une ambassade annuelle qui lui porterait une médaille commémorative de sa clémence. Ces exigences devaient porter les Hollandais à des résolutions désespérées. La responsabilité en remonte-t-elle à Louvois et à Louvois seul? On l'a prétendu longtemps. Il semble pourtant que Colbert l'ait partagée, égaré par sa rivalité commerciale contre les Hollandais.

A l'exemple des bourgeois d'Amsterdam, la plupart des villes de Hollande rompirent les écluses qui retenaient les eaux et inondèrent le pays (22 juin). En même temps un mouvement populaire éclata

(1) Condé sortait du fleuve et montait à cheval, quand un coup de pistolet lui fracassa le poignet : c'est la seule blessure qu'il reçut dans tout le cours de ses campagnes.



Le Passage du Rhin, par Van der Meulen (Louvre).

contre le parti bourgeois, dont l'imprévoyance avait amené l'invasion. Jean de Witt fut blessé par des assassins, et le stathoudérat, aboli après la mort de Guillaume II, fut rétabli en faveur de Guillaume d'Orange (8 juillet), qui repoussa définitivement les propositions de Louis XIV. La conquête se trouvant suspendue par l'inondation, le roi revint à Versailles.

Agé de vingt-deux ans, arrière-petit-fils de Guillaume le Taciturne, neveu par sa mère du roi d'Angleterre, Guillaume d'Orange, qui devait être le sauveur de la Hollande et le libérateur de l'Angleterre, a été défini par Mignet un « habile politique, qui semble n'avoir jamais rien ressenti pour rien, tant ses calculs cachent ses ardeurs, profond dans la conduite, simple dans la gloire, triste dans la prospérité, communiquant peu ses pensées, ne montrant presque jamais ses sentiments, ne révélant pour ainsi dire ses desseins que par ses actions, ne paraissant pas aimer, ne cherchant jamais à plaire, vigoureux génie sans éclat, fier caractère sans attrait, grand homme sans séduction ».

Grande alliance de La Haye. Campagne de 1673. — L'ambition de Louis XIV commençait à alarmer toute l'Europe ; la fortune se retourna subitement contre lui. En Hollande, Jean de Witt et son frère Corneille, vaillant capitaine, furent massacrés par la populace qui ne leur pardonnait pas d'avoir demandé la paix (22 août). Leurs partisans furent déchus de leurs charges, et le stathouder[1], tout-puissant, imprima à la guerre une violente impulsion. En violation de ses engagements, l'empereur signa (23 juin) avec l'électeur de Brandebourg un traité ayant pour but apparent de protéger l'Allemagne et pour objet réel d'opérer une diversion en faveur des Hollandais. Saisi bientôt par la terreur universelle, il conclut avec les États généraux la grande alliance de La Haye (25 juillet), qui le rangeait parmi les ennemis déclarés de la France.



Jean de Witt, gravure de C. Hage.



Corneille de Witt (Estampe de la Bibliothèque nationale).

En présence de cette coalition, Louis XIV agit avec promptitude et résolution. Il envoya Condé en Alsace avec 17 000 hommes pour couvrir le haut Rhin, Turenne en Westphalie avec 16 000 hommes pour défendre le bas Rhin. Ce dernier prit une vigoureuse offensive, trouva devant lui l'armée austro-brandebourgeoise (septembre), l'empêcha de passer le Rhin pour se joindre au prince d'Orange, la refoula ensuite en Allemagne et la suivit dans sa retraite, malgré la rigueur de l'hiver.

Pendant ce temps, l'infatigable prince d'Orange, qui avait affaire à l'actif Luxembourg, éprouvait trois échecs consécutifs devant Naïrden, Woerden et Charleroi (décembre), cherchait en vain à couper nos garnisons de leurs communications et voyait son adversaire s'avancer sur la glace (26 décembre) jusqu'à quelques heures de La Haye. Le dégel sauva de nouveau la république, que l'inondation avait six mois auparavant préservée de la ruine.

Au début de 1673, Turenne, méprisant les ordres de Louvois qui, par jalousie, lui avait prescrit de s'arrêter, marcha de nouveau contre l'électeur de Brandebourg et le força, par le traité de Vossem, à garder la neutralité (26 juin 1673).

La Hollande, dont la situation semblait de nouveau désespérée, fut encore sauvée par ses succès sur mer. Tandis que Louis XIV investissait et prenait Maestricht, Ruyter arrêtait dans trois glorieuses batailles navales, près des îles Walcheren (7 et 14 juin) et au Texel (20 août), les quatre-vingt-dix vaisseaux du prince Robert d'Angleterre et du duc d'York, qui ne purent tenter de débarquer sur les côtes des Provinces-Unies.

Sur le terrain diplomatique, la grande alliance se renforçait de recrues nouvelles. Un traité d'alliance offensive fut conclu le 30 août 1673 entre l'empereur Léopold, la reine d'Espagne, la Hollande et le duc de Lorraine Charles IV, qui avait été contre nous pendant la guerre de Trente ans et pendant la guerre espagnole ; l'Empire se joignit à la coalition (mai 1674). En même temps, la France perdait ses alliés : le roi d'Angleterre, qui, sous la poussée de l'opinion

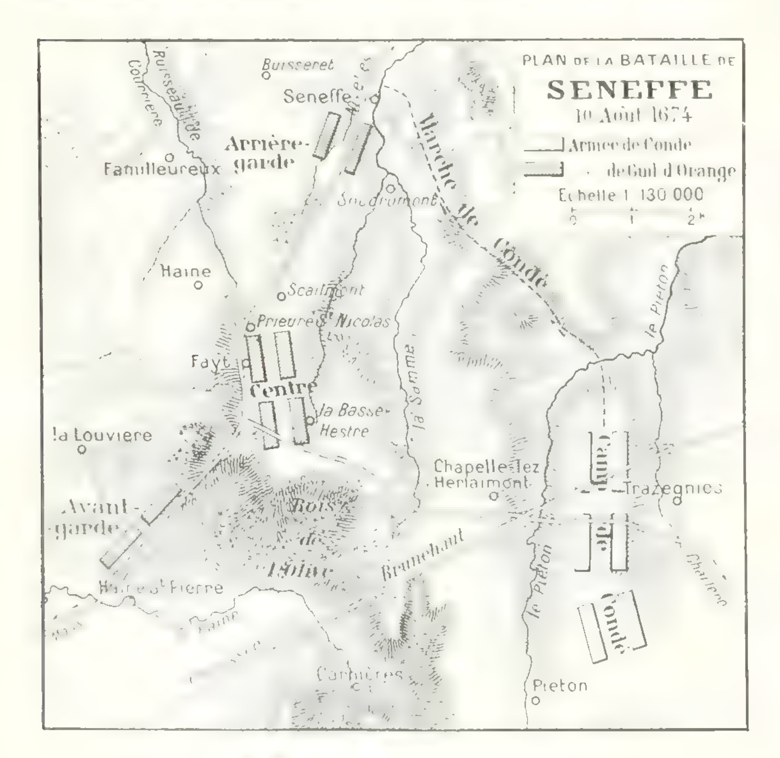


La bataille de Seneffe

La guerre espagnole. Conquête de la Franche-Comté (1674). — Louis XIV a exposé lui-même dans ses *Mémoires* son plan de campagne : « La plupart des princes de l'Europe, dit-il, s'étaient ligués contre moi... J'avais mes troupes divisées en Allemagne, en Hollande, en Flandre, sur mes frontières, et peu dans mon royaume. Mes ennemis étaient postés de manière qu'ils pouvaient traverser les retraites et les jonctions que je voudrais faire, et empêcher ce que chaque partie séparée pourrait entreprendre... Il me fallait résoudre à perdre presque toutes mes conquêtes éloignées et penser à en faire dans les endroits par où je pourrais attaquer et me défendre. » Conformément à ce programme, la Hollande fut évacuée. Louis XIV résolut de conquérir en personne la Franche-Comté; Turenne devait couvrir l'Alsace et la Lorraine, Schomberg défendre le Roussillon, Condé fortifier les positions françaises sur la Meuse et tenir tête au prince d'Orange.

publique, fit la paix avec la Hollande (9 février 1674); l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne. La guerre changea dès lors d'aspect; elle cessa d'être purement hollandaise. Seul contre tous, sans autre allié que la Suède, Louis XIV évacua toutes ses conquêtes, sauf Grave et Maestricht, et porta désormais ses vues et ses armes dans le voisinage du royaume, pour s'attaquer aux Espagnols.

La Franche-Comté, poste avancé de la coalition, fut conquise. Après avoir calmé par de l'argent et des promesses les alarmes des Suisses, Louis XIV envoya, en février, Luxembourg occuper Ornans, Pontarlier et Baume, puis vint avec Vauban et 20 000 hommes faire en personne le siège des places fortes. Il fit capituler Besançon le 20 mai, Dôle le 7 juin, pendant que Turenne, près de Bâle, empêchait le duc de Lorraine de secourir la province.



Bataille de Seneffe (1674). — C'était sur la Flandre et sur l'Alsace que se concentrait l'effort de la coalition, formée désormais de l'empereur, des ligues germaniques, de la Hollande, de l'Espagne, du landgrave de Hesse, des électeurs de Trèves et de Brandebourg, de l'évêque de Munster, des ducs de Lorraine, de Brunswick et de Luxembourg. Le projet des alliés était de pénétrer par le nord en Champagne et en Picardie, par l'est en Alsace.

Au nord, ce plan fut déjoué par l'énergie de Condé. Avec 40 000 hommes il tint tête dans la belle position de Piéton (près Charleroi) aux 60 000 Impériaux et Hollandais du prince d'Orange, qui, n'ayant pu le faire sortir de ses retranchements, esquissa le 11 août un mouvement de retraite. A cette vue, Condé s'élance, bat l'arrière-garde ennemie à Seneffe ou Senef, dans un premier combat, et s'avance avec une impétuosité irrésistible jusqu'au village de Saint-Nicolas-du-Bois, où il remporte un second avantage sur le prince d'Orange, qu'il force à se réfugier sur la hauteur du Fayt, entourée de bois, de marais et de fossés.

Il a l'imprudence de l'y poursuivre et de l'y attaquer une troisième fois, mais ne peut enlever la position, bien que le combat ait continué, furieux, au clair de lune. Il compromettait par là le succès de ses deux actions précédentes et rendait moins incontestable cette sanglante bataille de Seneffe, où furent laissés 25 000 morts. « Nous avons tant perdu à cette bataille, écrivait Mme de Sévigné, que sans le *Te Deum* et quelques drapeaux portés à Notre-Dame, nous croirions avoir perdu le combat. » Toutefois, depuis ce moment, les entreprises des alliés furent déconcertées.

Le prince de Condé força Guillaume d'Orange à lever précipitamment le siège d'Oudenarde (21 septembre) et la campagne se termina sans autre avantage pour les alliés que la prise de Dinant, de Huy et l'occupation de Grave, dernier poste avancé des Français en Hollande (26 octobre).

Défense de l'Alsace par Turenne (1674-1675). Bataille de Türckheim. — Nos succès sur le Rhin avaient été plus glorieux et plus nombreux. Au printemps, Turenne empêcha le duc de Lorraine d'occuper la Franche-Comté en lui fermant la route du Jura suisse; puis, ayant résolu de combattre le comte Caprara et le duc de Lorraine avant qu'ils ne fussent réunis par le duc de Bournonville, qui leur amenait des renforts impériaux, il passa le Rhin à Philippsbourg avec 10 000 hommes et les rejeta derrière le Neckar, après les avoir battus à Sintzheim (16 juin). Maître du Palatinat et des deux rives du Rhin, il y ravitailla ses troupes en paille et en pain. A ce moment, l'armée ennemie, que l'arrivée des contingents de l'Empire avait portée à 35 000 ou 40 000 hommes, voulut profiter de son écrasante supériorité numérique. Elle passa le Rhin à Mayence (1er septembre), le remonta jusqu'à Spire et menaça d'envahir l'Alsace. Louvois, toujours jaloux de Turenne, voulut humilier sa trop grande renommée, en lui prescrivant de battre en retraite sur les Vosges, sous prétexte de couvrir la Lorraine. Turenne se refusa à abandonner la frontière sans la défendre et écrivit au roi : « Je suis persuadé qu'il vaudrait mieux pour le service de Votre Majesté que je perdisse une bataille que d'abandonner l'Alsace et de repasser les montagnes... Je connais la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis; je prends tout sur moi, et je me charge des événements. »



Le vicomte de Turenne,
par Philippe DE CHAMPAIGNE (Munich).

Louis XIV, persuadé, donna à Turenne complète liberté d'action. Comme il gardait le Rhin dans la Basse-Alsace, les Impériaux remontèrent le fleuve jusqu'à Strasbourg, dont ils avaient décidé les magistrats à violer la neutralité promise et à leur livrer passage. Turenne, avec ses 22 000 soldats, se trouva dans une position critique, ayant en face de lui une armée de 40 000 hommes que devaient rejoindre les 25 000 hommes de l'électeur de Brandebourg. Il attaqua aussitôt les Impériaux à Ensheim (4 octobre), les battit et leur tua 3 000 hommes. Quand la jonction fut accomplie, il se retira dans la montagne, entre Saverne et Haguenau, s'y fortifia et couvrit encore la Basse-Alsace pendant un mois.



Le grand Condé,
par COYSEVOX (Louvre).

Il n'avait pu empêcher la jonction de Bournonville et du Grand Electeur, mais il conçut pour déloger les confédérés un projet plein de génie et d'audace. Après avoir reçu 6 000 chevaux de l'arrière-ban et de nombreux renforts, il ne laissa dans Saverne et Haguenau que les troupes nécessaires pour garder ces deux villes, et le 27 novembre il rentra en Lorraine avec toute son armée. Cette retraite, qui cachait des desseins profonds, enhardit les Impériaux à disséminer leurs troupes dans la Haute et la Basse-Alsace. Aussitôt, Turenne se met en marche le long des Vosges du nord au sud et les prend à revers. Cette marche dérobée, à travers des montagnes couvertes de neige, des torrents débordés et des chemins presque impraticables, s'exécute avec tant de précision que le 27 décembre toutes ses troupes se trouvent réunies à Belfort, rendez-vous fixé. Les ennemis épouvantés se replient sur Colmar. Le 5 janvier, Turenne, qui vient de remporter un combat de cavalerie à Mulhouse, fonce sur l'électeur de Brandebourg, solidement retranché à Türckheim, avec le gros des forces ennemies. La bataille, commencée une heure avant le coucher du soleil, se termina par un éclatant succès. Les confédérés se replièrent sur Strasbourg, repassèrent le Rhin et évacuèrent toute l'Alsace.



L'amiral Tromp,
par G. METSU (Louvre).

Cette campagne, la plus habile et la plus profonde de la vie militaire de Turenne, le place au-dessus de tous les capitaines de son temps. Aussi rien n'égala l'enthousiasme dont il devint l'objet. Lorsqu'il vint à Saint-Germain, sur toute la route, les populations qu'il avait sauvées de l'invasion accouraient au-devant de lui, remplies d'admiration et émues de reconnaissance. A la Cour, Louis XIV le combla de témoignages de la plus vive satisfaction; il l'embrassa publiquement et prescrivit à Louvois de lui faire des excuses. Turenne semblait embarrassé de sa gloire.

Sur mer, Ruyter avait été repoussé devant la Martinique et Tromp avait tenté deux descentes infructueuses à Belle-Ile et à Noirmoutiers. Sur la seule frontière du Roussillon, Schomberg s'était laissé un instant déborder par les Espagnols.

Campagne de 1675. Mort de Turenne et retraite de Condé. — La campagne de 1675 s'ouvrit par deux diversions au moyen desquelles Louis XIV réussit à inquiéter la coalition au nord et au sud. Au nord, Louis XIV, après une longue négociation, décida non sans peine les Suédois à remplir les engagements qu'ils avaient pris avec lui par le traité du 14 avril 1672. Moyennant une augmentation de subsides, il leur fit signer (27 septembre 1674) un nouvel engagement à la suite duquel ils parurent sur les terres de l'électeur de Brandebourg (janvier 1675) dont les troupes évacuaient en ce moment l'Alsace. Ils s'étaient avancés jusqu'à quelques milles de Berlin, quand ils essuyèrent à Fehrbellin (18 juin 1675) un échec retentissant. Leur intervention n'en avait pas moins immobilisé de gros contingents.



Le comte de Montecuculli,
gravure (AUBERT).

Au sud avait lieu une autre diversion. La révolte de Messine, que la France eut soin d'alimenter en envoyant aux insurgés de Sicile des vivres, des munitions et des troupes sous la conduite du chevalier de Valbelle, du duc de Vivonne, frère de Mme de Montespan, et de Duquesne, contraignit les Espagnols à porter leurs principales forces dans l'île.

En Flandre, Louis XIV, mieux préparé et plus résolu que ses ennemis, grâce à l'infatigable activité de Louvois, entra plus tôt qu'eux en campagne avec 70000 hommes sous les ordres directs de Condé. Maître de la Moselle par Trèves, il voulut le devenir du cours de la Meuse pour empêcher l'armée impériale de joindre en Flandre l'armée hispano-hollandaise; la prise de Liége, de Dinant et de Huy le lui permit. Puis il investit la capitale du duché de Limbourg, empêcha le prince d'Orange de la secourir, et, après l'avoir prise, revint à Versailles le 21 juillet.


Abraham Duquesne, gravure d'Edelinck.

Pendant ce temps, Turenne, opposé sur le Rhin au célèbre général impérial Montecuculli, y renouvelait ses savantes manœuvres de l'année précédente. Après avoir empêché son adversaire de passer en Alsace, il l'entraînait à sa suite sur la rive droite du fleuve, se fortifiait six semaines dans l'Ortenau, culbutait l'ennemi le 15 juillet et allait l'attaquer en pleine retraite avec un succès certain, près de Salzbach (grand-duché de Bade), lorsqu'il fut tué le 26 juillet, au moment où, visitant les avant-postes, il s'écriait : « Je les tiens, ils ne pourront pas m'échapper. » Un boulet perdu, qui emporta le bras de son commandant d'artillerie Saint-Hilaire, l'avait atteint au flanc gauche : il avait soixante-quatre ans. Le fils de Saint-Hilaire s'étant jeté en larmes sur le corps de son père : « Ce n'est pas moi, dit le blessé, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. Pauvre armée, que vas-tu devenir ? » Et les soldats criaient : « Notre père est mort, nous sommes perdus; nous voulons venger notre père! » Sous la conduite du comte de Lorges, neveu de Turenne, ils livrèrent près d'Altenheim une bataille sanglante où les Impériaux perdirent 4000 à 5000 hommes et les Français 3000 hommes environ (1er août 1675).

Turenne avait été le plus grand tacticien de son siècle. Calme et impassible, maître de lui-même, il eut rarement de ces inspirations subites qui changent la face des événements, mais souvent aussi entraînent des échecs irréparables. N'abandonnant rien au hasard, avare du sang des troupes, il calculait tous ses mouvements et déployait avant de combattre tout ce que l'art et l'expérience la plus consommée peuvent offrir de ressources. Moins hardi et moins brillant que Condé, son rival de gloire, il avait plus que lui l'habileté stratégique qui prépare le succès et la prudence qui évite les revers. « Il est mort aujourd'hui, s'était écrié Montecuculli, un homme qui faisait honneur à l'homme. » Chez Turenne, « chaque jour marque un progrès; aucune leçon n'est perdue. La prudence était de son tempérament; la réflexion lui donna l'audace. » (Duc d'Aumale.)


L'amiral Ruyter, par Franz Hals (Coll. Spencer).

Cependant l'armée de Turenne, commandée par Vauban et le maréchal de Lorges, qui ne s'entendaient pas, battit en retraite jusqu'à Schlestadt, et Condé, appelé en hâte en Alsace, ne put empêcher Montecuculli de passer le Rhin à Strasbourg; enfin le 11 août, le maréchal de Créqui, qui couvrait l'électorat de Trèves, était complètement défait à Consarbruck par le duc de Lorraine, au confluent de la Sarre et de la Moselle, et se jetait dans Trèves, dont la garnison capitula malgré lui le 3 septembre; il se retira dans la cathédrale, où il fut fait prisonnier.

Condé, faisant un nouvel effort, put enfin délivrer Saverne et Haguenau et obliger les Impériaux à repasser le Rhin. Ce fut sa dernière campagne : atteint d'infirmités, il se retira dans sa magnifique résidence de Chantilly, l'année même où Montecuculli rentrait lui aussi dans la vie privée. Il y vécut jusqu'en 1686, adoucissant les ennuis de ses infirmités et d'une inaction forcée par le culte des lettres, dans la société la plus brillante et la plus éclairée. L'armée française perdait en lui un capitaine dont l'élan, les conceptions soudaines, les manœuvres hardies avaient plus d'une fois assuré brusquement la victoire. Ses opérations, par leur promptitude même et leur vigueur, coûtaient beaucoup de sang, ce qui l'a fait accuser de chercher les actions rapides sans tenir compte de la vie des soldats, mais il convient de remarquer, avec Napoléon, que si, chez Turenne, l'audace avait crû avec l'expérience, ce fut plutôt le contraire chez Condé, qui en avait tant déployé au début de sa carrière.

La campagne de 1675 n'avait pas eu une issue heureuse. A l'intérieur, la situation financière était déplorable et Louis XIV était obligé d'accabler le peuple d'impôts. La Bretagne s'était révoltée; Bordeaux avait envoyé secrètement des députés auprès du prince d'Orange.

Campagne de 1676. La guerre navale. Opérations sur la frontière du nord.

Si l'on jette un coup d'œil sur les trois premières campagnes de la guerre de Hollande, on voit que l'armée de l'Est, sur laquelle portait surtout le poids de la guerre, a défendu la ligne du Rhin et pénétré plusieurs fois en Allemagne; que l'armée du Nord a arrêté à Seneffe l'invasion des forces hollandaises et impériales; que les Espagnols n'ont pu forcer les Pyrénées; enfin, que l'occupation de Messine a ouvert à la guerre un nouveau champ de bataille : la mer.

La campagne de 1676 eut, comme les précédentes, des débuts très favorables à Louis XIV, qui était toujours prêt avant les coalisés. Dans la mer de Sicile, Duquesne fit éprouver aux Espagnols et aux Hollandais réunis des échecs inaccoutumés et une perte irréparable : après avoir battu le 11 février 1675 l'amiral espagnol Melchior de la Cueva, qui assiégeait Messine, et installé dans cette ville un vice-roi français, le duc de Vivonne, il eut à lutter contre le terrible Ruyter que les États généraux envoyaient au secours de leur allié avec quatre-vingts vaisseaux. Duquesne, qui n'en avait que trente, réussit à sauver le convoi de blé qu'il escortait, après s'être mesuré avec la flotte ennemie, le 8 janvier, en vue du Stromboli (îles Lipari). Une seconde bataille (22 avril), livrée dans le golfe de Catane, non loin d'Agosta, resta indécise, mais coûta la vie à Ruyter qui eut la jambe droite fracassée et le pied gauche emporté par un éclat de mitraille. Le vice-amiral hollandais, Haën, fut décapité par un boulet, sur le pont même du vaisseau où reposait le corps de Ruyter. Louis XIV ordonna que, si le navire qui portait le corps de l'amiral passait en vue des ports français, on rendît à ces glorieux restes les honneurs militaires. Comme on lui faisait observer que cette mort le débarrassait d'un ennemi dangereux : « On ne peut, dit-il, s'empêcher d'être sensible à la perte d'un si grand homme. »

La flotte alliée s'était réfugiée dans le golfe de Palerme : la flotte française (Vivonne, Duquesne, Tourville) vint l'attaquer le 3 juin et détruisit ou submergea 12 vaisseaux, 700 canons, 15 000 hommes. Les Français restèrent maîtres de la mer de Sicile (1).

La campagne de terre n'avait pas été heureuse. Louis XIV poursuivait son projet d'étendre la frontière de la France sur une ligne continue depuis le Jura jusqu'à l'Océan. Après avoir pris, en 1674, la Franche-Comté; en 1675, Liége, Givet, Dinant, Huy, Limbourg sur la Meuse, il porta, en 1676,

(1) Malgré nos brillants succès en Sicile, Louis XIV dut abandonner ultérieurement une conquête où il lui semblait difficile de se maintenir contre deux grandes puissances coalisées. Le 13 mars 1678, La Feuillade évacua Messine, abandonnant la ville à la vengeance de ses anciens maîtres.

ses armées sur l'Escaut. Il enleva Condé (26 avril) et Bouchain (11 mai) et retourna à Versailles, mais son successeur en Flandre, Schomberg, empêcha le prince d'Orange de prendre Maëstricht, que défendait héroïquement le comte de Calvo : le seul succès des coalisés pendant cette campagne fut la conquête de Philippsbourg (8 septembre).



Bataille de Palerme, gravure de Le Clerc.

Campagne de 1677. Bataille de Cassel. — Les coalisés firent d'immenses préparatifs et projetèrent de grands efforts pour la campagne de 1677. Mais Louis XIV, toujours prêt avant eux, les déconcerta par la rapidité de ses succès dans les Pays-Bas, où commandait le maréchal de Luxembourg. Il ne lui restait plus qu'à s'emparer de Valenciennes et de Cambrai pour tenir tout le cours de l'Escaut. La première de ces places fut prise d'assaut le 17 mars, à la suite d'une vigoureuse attaque ; la seconde fut assiégée le 22 mars et capitula le 18 avril. Pendant le siège, le duc d'Orléans, qui investissait Saint-Omer, avait vu s'avancer pour délivrer cette place le prince d'Orange, à la tête de 40 000 hommes. Il marcha contre lui, le rencontra le 11 avril près de Cassel, lui tua 3000 hommes, lui fit 4000 prisonniers, lui prit 61 drapeaux et, après l'avoir mis en pleine déroute, vint continuer le siège de Saint-Omer, qui capitula le 19 avril. En sept semaines, à la fin de l'hiver, les Français avaient gagné une bataille rangée, expulsé les Espagnols de l'Artois et occupé Cambrai, « une place, disait Louvois, qui a fait des maux infinis au royaume et qui doit rendre le repos à un million de sujets du roi ».

Louis XIV repartit alors pour Versailles (31 mai), espérant qu'il en imposerait aux alliés par sa modération même ; mais ainsi qu'il arrive le plus souvent en pareil cas, ceux-ci l'interprétèrent comme un signe de faiblesse. Croyant la France anxieuse de l'avenir, ils redoublèrent d'activité, tinrent un grand conseil de guerre près de Wesel et lancèrent le duc de Lorraine sur la Moselle et l'électeur de Brandebourg contre les Suédois. Mais tandis que l'amiral Jean d'Estrées capturait quatorze vaisseaux hollandais devant Tabago et s'emparait de Gorée (Sénégal) ; tandis que le roi Charles XI de Suède prenait à Lunden sa revanche de Fehrbellin (16 décembre 1676) et à Landskrona (24 juillet 1677), le prince d'Orange et le duc de Lorraine, qui avaient projeté deux attaques, l'une aux Pays-Bas contre Luxembourg, l'autre sur la Moselle contre Créqui, échouèrent l'un et l'autre. Le premier, avec 50 000 hommes, vint mettre le siège devant Charleroi, mais dut le lever sans même avoir ouvert la tranchée par suite des savantes manœuvres de son adversaire. Le second trouva dans Créqui le meilleur élève et le glorieux continuateur de Turenne. Laissant Montclar couvrir l'Alsace contre l'armée des Cercles, Créqui harcela tellement l'armée impériale qu'il l'empêcha, et d'entrer en Lorraine, et de joindre celle du prince d'Orange (bataille de Kokersberg, 9 oct.) ; il se retourna ensuite contre celle des Cercles, en enferma une partie dans une île du Rhin et la réduisit à capituler. Puis, au moment où le duc de Lorraine prenait ses quartiers d'hiver, il se jeta brusquement sur Fribourg-en-Brisgau et fit capituler la place, le 16 novembre, à la stupéfaction de la cour de Vienne.

Ainsi, la fortune du roi de France apparaissait plus brillante que jamais, et le prince d'Orange, constamment malheureux dans ses entreprises, était l'objet de récriminations universelles.

Jean, comte d'Estrées

Estampe de la Bibliothèque nationale

Défection du roi d'Angleterre (1678). — Il semblait dès lors que la paix dût être imminente ; et de fait, un congrès réuni à Nimègue dès le mois de juin 1676 avait commencé à en débattre les conditions. La volonté de Louis XIV de ne pas trop réduire les tarifs douaniers de 1667 et la résistance du prince d'Orange avaient jusque-là fait échouer les négociations. Ce dernier essaya au dernier moment de les rompre, et par un incident diplomatique et par un coup de force.

En octobre 1677, il se rendait à Londres, invité par son oncle Charles II dont il épousa la nièce, fille aînée du duc d'York. Le roi d'Angleterre était partagé depuis longtemps entre son désir personnel de rester l'allié de Louis XIV, qui lui fournissait d'abondants subsides et auquel il devait 27 millions, et la crainte de ne pouvoir s'opposer longtemps à l'irrésistible mouvement d'opinion qui entraînait son peuple contre la France. La démarche du prince d'Orange porta le dernier coup à ses hésitations ; le 10 janvier 1678, il contracta une alliance défensive avec les Provinces-Unies.

Sous cette menace, Louis XIV agit avec autant de prudence que de vigueur. Tandis que ses armées évacuaient la Sicile, position trop excentrique en cas de guerre maritime, il réunissait une armée aux Pays-Bas, et, le 3 mars, paraissait devant Gand. Jamais encore l'invasion française n'avait pénétré si avant dans les Flandres. La ville capitula le 9 et Ypres le 25. Les Hollandais, se voyant découverts, comprirent qu'il était plus avantageux de transiger. La prise de Puycerda (26 mai), les succès de Créqui dans la Forêt-Noire (juin) et ceux de notre marine sur toutes les mers convainquirent l'Empire et l'Espagne de la même nécessité.

Traité de Nimègue (1678). Paix générale (1679). — Les négociations ouvertes à Nimègue reprirent une nouvelle activité et semblaient près d'aboutir quand un scrupule de Louis XIV faillit en retarder l'issue. A peu près d'accord avec les coalisés sur les conditions de paix, il réclamait le rétablissement de son alliée, la Suède, dans toutes ses anciennes possessions. Le Brandebourg, le Danemark, l'empereur ne voulurent pas y consentir et la guerre reprit ; Créqui eut encore le temps de battre les Impériaux sur le Rhin (juillet 1678) et la Suède rendit elle-même au roi de France la liberté de traiter séparément avec la Hollande et l'Espagne. Louis XIV en profita et, le 10 août, signa la paix avec les Provinces-Unies. Quatre jours après, le prince

[illegible] le 17 septembre; l'empereur, le 5 février 1679. La pacification fut complétée par les traités de Saint-Germain entre Louis XIV et l'élec- [illegible] et la Suède (26 septembre) (1).

[illegible] Louis XIV rendait à cette puissance Maestricht avec les villages en- [illegible] pour d'un traité de commerce qui abolit pour les Hollandais le tarif prohibitif de 1667 et les exempta du droit d'aubaine.

[illegible] Binche, Gand, Courtrai, Saint-Ghislain, mais il obtenait en échange la Franche-Comté tout entière et, dans le Nord, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint- [illegible] Bailleul, Cassel et leurs dépendances.

L'empereur Léopold, qui avait réclamé la restitution de l'Alsace, fut obligé de se soumettre aux conditions que voulut bien lui accorder Louis XIV (5 février 1679). Il garda Philipsbourg, dont il s'était emparé, mais il céda Fribourg-en-Brisgau avec une route militaire de cette ville à Brisach. Le traité de Munster, de 1648, fut renouvelé et confirmé dans toutes ses clauses.

[illegible] l'empereur, fut rétabli dans ses États, mais il dut abandonner Nancy et sa banlieue et ouvrir au roi de France quatre routes d'une lieue de [illegible]



[illegible]

Les princes qui restaient encore en armes [illegible] pouvaient plus continuer la résistance. Les princes de la maison de Brunswick signèrent, le même jour que l'empereur, le traité de Zell, par lequel ils restituaient au roi de Suède tout ce qu'ils avaient enlevé du duché de Brême.

Deux traités furent signés à Saint-Germain avec l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume Ier, les 29 juin et 25 octobre 1679. Par le premier, qui fut patent, l'électeur de Brandebourg faisait la paix avec la Suède en lui restituant ses possessions des bouches de l'Oder, sauf pour les terres situées sur la rive droite de ce fleuve. Par le second, qui restait secret, Louis XIV promettait à l'électeur un subside annuel de 100 000 livres pendant dix ans. En échange, Frédéric-Guillaume s'engageait, au cas d'élection impériale, à donner sa voix à Louis XIV ou au Dauphin, ou à tout autre prince désigné par la France. Cette alliance de la maison de Hohenzollern [illegible] dait garder toutes ses conquêtes et même revenir sur les clauses territoriales des précédents traités. Louis XIV refusa de se rapprocher du Danemark tant que celui-ci n'aurait pas fait sa paix avec la Suède, et le roi de Danemark s'y décida enfin par le traité de Fontainebleau (2 septembre 1679). De son côté, la Suède signa avec la France le traité de Lunden (26 septembre).

[illegible] ciations et de guerres, Louis XIV avait su changer à propos de desseins, et, obligé de renoncer à la Hollande, diriger aux dépens de l'Espagne une lutte dans laquelle chaque campagne, supérieurement préparée et conduite, avait été suivie d'une acquisition considérable de territoire.

Arbitre de l'Europe, il atteignit à Nimègue l'apogée de sa grandeur. « L'Europe s'était armée contre lui, il avait résisté, il avait grandi encore, alors il se laissa donner le nom de *Grand*. Le duc de La Feuillade alla plus loin : il entretint un luminaire devant sa [illegible]

(1) [illegible]



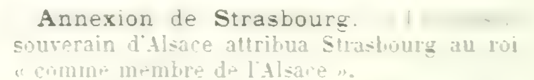
Conquêtes de Louis XIV en pleine paix.

Conquêtes de Louis XIV en pleine paix. — Louis XIV, dé- [illegible]

Dès le mois de décembre 1678, il négocia secrètement à Versailles un traité avec Mattioli, secrétaire du duc de Mantoue, pour [illegible] portaient surtout sur l'Allemagne, à qui il ne pardonnait pas plus son intervention dans la guerre de Hollande qu'il n'avait pardonné à la Hollande son intervention dans la guerre de Flandre.

En septembre 1679, il se fit remettre par les électeurs de Trèves et de Mayence les villes de Bitche et de Hombourg, que ces princes occupaient pour le compte du duc de Lorraine, dépossédé parce qu'il n'avait pas reconnu la paix de Nimègue. En même temps, il chargeait les Parlements de Besançon et de Metz, le conseil souverain d'Alsace, de délimiter la frontière à laquelle les traités lui donnaient droit, en interprétant leurs clauses obscures dans le sens de son ambition.

C'était là une politique de conquêtes en pleine paix, dont la responsabilité remonte à Louvois (1). Partant de ce principe que les vassaux relevant des territoires cédés au roi étaient soumis à sa souveraineté, le Parlement de Besançon réunit (septembre 1679) quatre-vingts villages du pays de Montbéliard, puis le Montbéliardais tout entier (août 1680).



[illegible] adjugea au roi la principauté de Saarbruck, le comté de Chiny et le duché de Deux-Ponts, revendiqué par la Suède. Ce dernier arrêt nous aliéna notre dernière alliée.

Annexion de Strasbourg. — [illegible] souverain d'Alsace attribua Strasbourg au roi « comme membre de l'Alsace ».

D'après la théorie allemande, le traité de Munster n'avait donné à la France que la *possession* des terres héréditaires de la maison d'Autriche en Haute-Alsace et Sundgau avec le *titre* de landgrave d'Alsace : tout ce que la France a pris de plus en Alsace, elle l'a pris par trahison et mauvaise foi. D'après la théorie française, le traité de Munster avait *donné l'Alsace à la France*; car, pour nos diplomates, le *landgraviat d'Alsace* n'était pas un *titre* mais un *territoire*, qu'ils assimilaient très logiquement aux landgraviats connus d'eux, comme ceux de Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel, Leuchtenberg, Furstenberg. Cela ressort clairement de la correspondance échangée entre le gouvernement français et ses ambassadeurs à Munster : il y est toujours question de l'Alsace comme *territoire* et non de *droits en Alsace*. Les conceptions du droit féodal germanique, végétation touffue de droits et de privilèges locaux, devaient leur être incompréhensibles sans qu'il y ait lieu de douter de leur entière bonne foi. Il n'en est pas moins vrai que certains articles du traité sont rédigés dans des termes d'une obscurité voulue, comme le prouvent les pièces échangées lors de la ratification; la confusion y est absolument volontaire entre les droits juridiques et la prise de possession territoriale. Il convient cependant de ne pas oublier qu'en 1648, après trente ans de guerre, le désir d'en finir à tout prix dominait toute autre considération. Des deux côtés on se réservait de commenter les textes, de les solliciter, de les interpréter respectivement en sa faveur, et c'est pourquoi chacune des deux parties contractantes se contenta de s'y ménager un point d'appui pour ses projets futurs, sans grand souci de savoir si le tout était un chef-d'œuvre de prose classique ou de logique sévère. Toute la politique de Louis XIV en Alsace se basait sur quelques lignes assez élastiques pour lui permettre de « soumettre » à son autorité le pays tout entier, bien que la cession formelle ne comprît, en réalité, que l'Alsace autrichienne.

L'action suivit immédiatement la résolution du conseil souverain. Après avoir multiplié les petits détachements autour de la ville et gagné à prix d'argent une partie des bourgeois, Louvois partit en

(1) [illegible] département des affaires étrangères de 1679 à 1696.

personne de Versailles et fit brusquement occuper les fortifications par trois régiments de dragons. Les habitants lui envoyèrent une députation pour le reconnaître comme leur souverain seigneur et protecteur; ils obtinrent en échange le maintien de leurs droits, coutumes et privilèges et l'exemption de toute contribution. A part quelques modifications, parmi lesquelles le rétablissement du culte catholique dans la cité protestante, Louis XIV accorda tout et Strasbourg ouvrit ses portes le 30 septembre 1681. Il n'y eut de la part de la population ni les violentes explosions de douleur patriotique dont parlent certains écrivains d'outre-Rhin, ni les scènes d'enthousiasme imaginées ou préparées par les courtisans du roi. Elle n'avait pas appelé l'annexion de ses vœux, mais elle se résigna. Un mois après, le roi accomplissait en Alsace un voyage triomphal.

Rien de plus absurde que les bruits répandus alors et fidèlement reproduits par les savants allemands sur des complots mystérieux et la trahison d'une partie des magistrats de la ville. Elle ne pouvait songer à une résistance; ses remparts étaient délabrés; elle ne disposait que de quelques centaines de mercenaires suisses mal payés et de quelques milliers de bourgeois peu aguerris. Ceux-ci accueillirent la capitulation avec résignation, d'autres même avec indifférence; ils avaient déjà trop souffert des maux de la guerre. Quand l'annexion fut décidée par Louis XIV, quand ses troupes investirent la ville, Strasbourg reconnut l'impossibilité de toute résistance sérieuse, en présence surtout de l'inaction de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, les résultats politiques de l'occupation étaient immenses. Strasbourg prise, c'était la frontière du Rhin fermée, une porte sur la France enlevée à l'Allemagne, des échecs comme ceux de Turenne ou de Créqui impossibles. Vauban ne tarda pas à faire de cette grande cité le boulevard de notre frontière de l'Est, comme Lille l'était de celle du Nord.

Après l'annexion, malgré les nombreuses enclaves des princes étrangers possessionnés en Alsace, le pays subit une transformation lente mais complète, sous l'influence d'une administration qui respecta dans la mesure du possible ses traditions et ses privilèges séculaires. La France fit de sa nouvelle conquête une province prospère, fortifia ses frontières, assura son développement économique et augmenta le chiffre de la population par des immigrations, ramena l'abondance dans un pays fertile mais ravagé par la guerre, conserva l'autonomie des territoires placés sous sa souveraineté, plaça au-dessus de la foule des petits fonctionnaires territoriaux l'autorité de l'intendant, protégea le commerce traditionnel de l'Alsace avec l'Empire, grâce à la sage mesure qui la maintint comme « province effective étrangère ». Aussi, après un siècle de cette administration sage et féconde, la population avait-elle plus que doublé, comme en témoignent tous les voyageurs contemporains. Le travail d'assimilation se poursuivit lentement et sûrement à travers la fin du XVIIe siècle et tout le XVIIIe pour aboutir à la magnifique explosion de patriotisme français dont l'Alsace fut le théâtre quand éclata la Révolution.

Occupation de Casal et de Charlemont. — Le jour même de l'occupation de Strasbourg, à deux heures de distance, les Français s'étaient établis à Casal, dans le Montferrat. Ce projet avait échoué en 1679 par la trahison de Mattioli, l'homme au masque de fer (voir p. 51). Il fut repris par le roi, qui y voyait le moyen de dominer en Piémont et d'inquiéter les Espagnols du Milanais. Le duc de Mantoue refusa deux ans de céder la place, mais il finit par la vendre moyennant 100 000 pistoles d'Espagne et elle fut occupée par Catinat (8 juillet).

Ces avantages ne faisaient pas oublier à Louvois les conférences qui se tenaient à Courtrai avec l'Espagne pour y fixer certains points, restés indéterminés, de la frontière des Pays-Bas. Il se fit livrer Charlemont, tout en gardant Dinant, qu'il devait abandonner en échange, et établit même une sorte de blocus autour de Luxembourg.

Convention secrète contre la France (1681). — Il n'était pas possible que l'Europe restât spectatrice passive de cette politique de conquêtes. Louis XIV consentit à faire des avances à quelques puissances. Il maria l'aînée de ses nièces, Marie-Louise d'Orléans, avec Charles II pour gagner l'Espagne; le Dauphin, à peine âgé de dix-huit ans, avec une Bavaroise, pour lui frayer le chemin à l'empire et avoir une alliance sérieuse en Allemagne; la seconde fille de Monsieur avec le duc de Savoie Victor-Amédée, pour étendre l'influence française en Italie. Il ne put cependant empêcher le prince d'Orange de signer avec le roi de Suède, Charles XI, dépouillé du duché de Deux-Ponts, le traité de La Haye pour garantir ceux de Westphalie et de Nimègue. Les deux princes, qui sollicitèrent partout des adhésions, obtinrent celles de l'empereur (28 février 1682), de l'Espagne (2 mai), de plusieurs États allemands (10 juin); enfin, le 6 février 1683, [illegible] signaient une convention militaire pour se secourir en temps de guerre : c'était déjà une ligue d'Augsbourg.

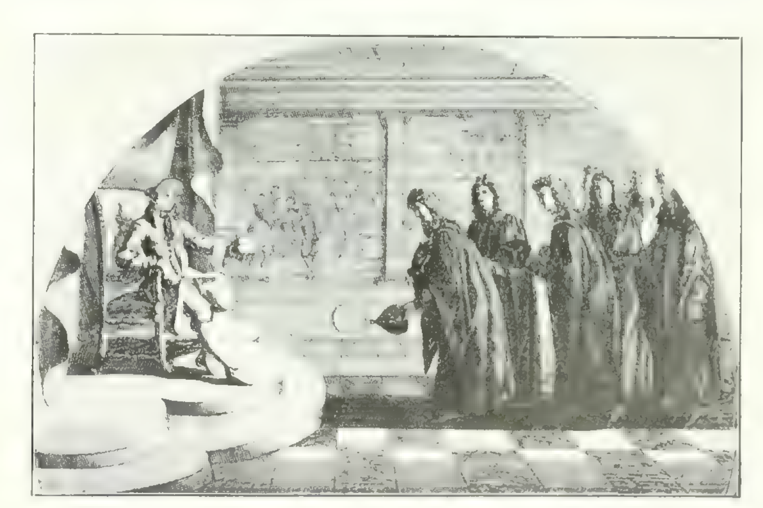
Les pirates barbaresques. Bombardement d'Alger (1682-1683). — Louis XIV se contenta de quelques [illegible] propre sur d'autres théâtres. Les pirates barbaresques ayant multiplié leurs entreprises, Duquesne alla bombarder Chio en 1681; l'année suivante, il alla essayer contre Alger les galiotes à bombes qu'avait inventées un constructeur de Bayonne, Bernard Renault d'Eliçagaray (30 août 1682). Après deux autres bombardements (juin-août 1683), Tourville imposa la paix aux Algériens. Le Maroc avait fait toutes les concessions désirables dès 1682; Tripoli avait été châtié en 1685 par Victor-Marie d'Estrées (1660-1737), fils de l'amiral Jean.

Les années 1683 et 1684 marquent le point culminant de la fortune et de l'orgueil de Louis XIV. Il répondit aux alliances formées contre lui par une guerre dont des camps de manœuvre dissimulèrent les préparatifs.

Agression contre l'Espagne (1683-1684). — Louis XIV avait saisi l'Espagne de propositions concernant des échanges territoriaux, et la cour de Madrid avait différé sa réponse. Le 1er septembre 1683, au moment où la chrétienté attendait anxieuse l'issue de la lutte engagée devant Vienne entre les Turcs et l'empereur, il lui signifia que, dans ces conditions, 35 000 hommes prendraient leurs cantonnements en terre espagnole; la moindre tentative de représailles serait punie de châtiments terribles. Les Espagnols indignés se hasardèrent à déclarer la guerre à la France; Louis XIV, qui se sentait prêt, en profita pour pousser vigoureusement ses conquêtes, prit Courtrai le 6 novembre 1683 et fit entreprendre par Créqui et Vauban le siège de Luxembourg, qui capitula le 4 juin de l'année suivante.

Bombardement de Gênes. Trêve de Ratisbonne (1684). — Les plus redoutables concurrents du commerce français dans la Méditerranée, les Génois, avaient vendu des munitions aux Algériens, Louis XIV en prit prétexte pour les attaquer. Seignelay, successeur de Colbert à la marine, alla en personne, sur la flotte de Duquesne, leur porter un ultimatum presque injurieux. Le bombardement dura jusqu'à ce que les Français eussent épuisé leurs munitions; l'incendie fut si violent qu'à sa lueur on pouvait lire, de nuit, sur le pont des navires français.

L'Europe était épouvantée. Les Provinces-Unies, qui s'étaient déclarées pour l'Espagne, traitèrent immédiatement (29 juin 1684); l'empereur signa ce qu'on appela la *trêve de Ratisbonne*, par laquelle la France restait en possession de ses récentes annexions (15 août); l'Espagne consentit également une trêve (20 août). Une armée de



Le doge de Gênes présentant ses excuses à Louis XIV

[illegible]

terre se dirigea sur Gênes et força la République à consacrer son humiliation par l'envoi à Versailles du doge en personne. Celui-ci, « portant la parole, témoigna, au nom de la République, l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplu à Sa Majesté, et se servit dans son discours des expressions les plus soumises et les plus respectueuses ». Quand Seignelay demanda au doge ce qu'il trouvait de plus admirable à Versailles, le magistrat génois répondit : « C'est de m'y voir! »

GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG

La Ligue d'Augsbourg (1686). — La terreur qu'inspiraient les armes de Louis XIV ne pouvait prévaloir toujours sur l'indignation que soulevaient les excès de sa politique, principalement inspirée par Louvois. La révocation de l'édit de Nantes (1685) donna l'alarme au monde protestant; l'affaire de la succession palatine, la nomination d'un archevêque à Cologne, le maintien du droit d'asile à Rome poussèrent l'Europe à bout.

L'électeur Palatin étant mort sans postérité (18 mai 1685), le Palatinat fut dévolu à la branche collatérale de Neubourg. Mais la duchesse d'Orléans, sœur unique du défunt, réclama une partie de la succession, et le roi soutint les prétentions de sa belle-sœur. Cette attitude ressuscita les défiances de l'Allemagne tout entière et le stathouder en profita pour organiser, d'un bout de l'Europe à l'autre, un vaste mouvement diplomatique contre la France. La Ligue d'Augsbourg, qui réunit tous les grands États de l'Europe contre la France, fut l'œuvre de Guillaume d'Orange, désireux d'occuper assez fortement Louis XIV sur le continent pour que le grand roi apportât moins d'obstacles à ses projets sur l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes (1685) lui fournit à propos le moyen de nouer ses intrigues, par la fermentation qu'elle produisit dans tous les pays protestants, et de raviver les haines de 1672. Dès le commencement de 1686, la Hollande et la Suède renouvelèrent leurs anciens traités d'alliance défensive; le 7 mai suivant, l'empereur et l'électeur de Brandebourg contractèrent de semblables engagements et, par un étrange renversement de la politique, on comptait sur l'Autriche et sur la Bavière pour défendre les traités de Westphalie contre la France elle-même, dont il avait été la gloire. Pendant l'été, Guillaume sut réunir à Augsbourg, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs, les alliés de la dernière guerre, les effrayer ou les séduire, et les amener à signer, le 9 juillet 1686, un traité secret par lequel l'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Bavière, les princes de la maison de Saxe et ceux du haut Rhin, s'unissaient pour assurer le respect des traités de Westphalie et de Nimègue et de la trêve de Ratisbonne. La Ligue d'Augsbourg devait mettre sur pied une armée de 60 000 hommes, sur lesquels 16 000 fournis par les différents États, proportionnellement à leurs ressources. La direction suprême des troupes, commandées par le duc de Bavière, appartiendrait à l'empereur, et aucun des contractants ne pourrait négocier séparément avec l'ennemi une fois la guerre déclarée.



Guillaume III, roi d'Angleterre, gravure de Prevost.

L'électeur palatin et le duc de Holstein-Gottorp adhérèrent à la Ligue les 2 et 7 septembre, et, ultérieurement, l'empereur Léopold conclut contre la France, avec les Provinces-Unies, l'alliance de Vienne (12 mai 1689), à laquelle accédèrent successivement le roi de Danemark Christian V, le roi d'Angleterre Guillaume III, le duc de Savoie Victor-Amédée, le roi d'Espagne Charles II, et plusieurs princes allemands.

Le prince d'Orange ne tenta pas d'amener immédiatement la Hollande à servir ses vues, estimant que les États généraux ne se résigneraient pas à une résolution aussi grave sans provocation préalable de la part de Louis XIV. Mais il avait coalisé l'Europe contre le grand roi, qui, un peu plus tard, instruit en partie des clauses de la Ligue d'Augsbourg, se décida brusquement, par l'envoi d'une armée en Allemagne, à commencer la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, qui se termina en 1697 par le traité de Ryswick.

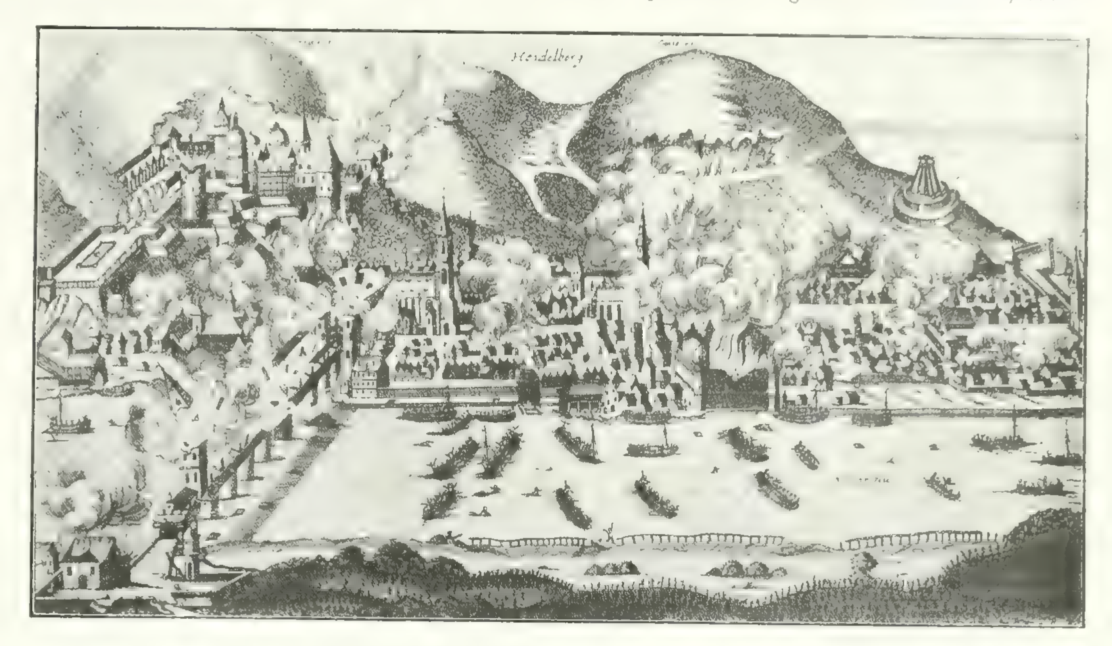
Affaires du droit d'asile et de l'Électorat de Cologne. — Au moment même où il apprenait cette inquiétante nouvelle, Louis XIV provoquait un nouvel incident. Le pape Innocent XI avait entrepris d'abolir le droit de franchise en vertu duquel les ambassadeurs donnaient asile aux criminels dans leur hôtel et même dans leur *quartier*. Tous y avaient renoncé de bonne grâce, et comme le nonce à Paris invoquait leur exemple, le roi répondit « que sa couronne ne s'était jamais réglée sur l'exemple d'autrui, mais que Dieu l'avait établie pour servir d'exemple aux autres et non pour le recevoir ». Le pape ayant aboli la franchise d'autorité, le roi envoya comme ambassadeur à Rome le marquis de Lavardin, qui y fit son entrée à la tête de 800 hommes armés (novembre 1687), annonça une expédition, fit protester au Parlement par l'avocat général Denis Talon contre les prétentions pontificales, en appela au futur concile, et finit par occuper Avignon, qui appartenait au Saint-Siège (septembre 1688).



Réception du roi d'Angleterre par Louis XIV à Saint-Germain, 1689 (Estampe de la Bibliothèque nationale).

Les péripéties de cette affaire se mêlèrent à celle de l'archevêché de Cologne. Désireux de maintenir l'électorat sous son influence, Louis XIV avait fait élire comme coadjuteur

de l'archevêque-électeur, vieux et malade, une de ses créatures, le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg (juin 1688); mais ce dernier n'ayant pu, après la mort de l'électeur, obtenir une majorité suffisante sur son compétiteur, le prince Clément de Bavière, la décision revint en dernier ressort au pape, qui refusa de placer à Cologne un agent de la France et nomma le Bavarois.



Incendie de Heidelberg (Collection Hennin).

Prise de Philippsbourg (1688). — A la suite de cet échec, Louvois, dans le but de prévenir la coalition, avait porté l'effectif de l'armée à 208 000 hommes. Il fit occuper Cologne militairement et, le 24 septembre 1688, Louis XIV adressa à l'Allemagne un manifeste pour lui faire connaître que sa sûreté l'obligeait à occuper toutes les villes du Rhin. Une armée, sous les ordres du Dauphin en personne, vint assiéger Philippsbourg, dont Vauban conduisit le siège et qui capitula le 26 octobre. La guerre de la Ligue d'Augsbourg commençait et aussi la deuxième partie du règne de Louis XIV, aussi funeste, aussi désastreuse que la première avait été brillante et glorieuse. Colbert est mort en 1683, Louvois en 1691. Après eux les ministres qui dirigent les affaires sont ou incapables ou insouciants; l'industrie et le commerce vont sans cesse décroissant tandis que les impôts augmentent; les rapports des intendants constatent que la misère est très grande dans toutes les provinces : la guerre de la Ligue d'Augsbourg et la guerre de la Succession d'Espagne vont achever d'épuiser le pays.

Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). — La guerre de la Ligue d'Augsbourg devait durer huit ans, être encore glorieuse et conserver à la France la réputation de ses armes grâce aux élèves de Condé et de Turenne, Luxembourg et Catinat, à Tourville qui continua d'illustrer la marine, à Vauban qui fortifiait le pays pour les temps de revers. Mais si Louis XIV ne cessa pas encore de vaincre, il ne put désormais s'agrandir. La révolution d'Angleterre, qui remplaça son allié Jacques II par son implacable ennemi Guillaume d'Orange, rendit la lutte trop inégale entre lui et la coalition.

La guerre, à l'origine, rappela les alternatives de 1672; le roi débuta par l'agression et par un succès rapide, prit vingt villes en un mois, mais se vit arrêté par un événement inattendu : la conquête de l'Angleterre par Guillaume d'Orange.

Jacques II, roi d'Angleterre, gravure de Pinssio.

Le Dauphin, alors âgé de vingt-sept ans, avait le commandement supérieur des opérations avec Duras, Vauban, Catinat, Chamlay et Saint-Pouange comme conseillers. Le siège de Philippsbourg dura un mois, pendant lequel toutes les places secondaires des bords du Rhin furent facilement occupées. La prise de la ville (29 octobre) fut accueillie avec une grande joie à la Cour. Quand Mannheim eut capitulé, le Dauphin revint à Versailles jouir de sa popularité.

Un mois après, Jacques II y arrivait en fugitif, et le 21 avril Guillaume III et Marie étaient proclamés « roi et reine d'Angleterre, de *France* et d'Irlande », formule qui faisait revivre les prétentions des Plantagenêts. Trois mois après, l'Écosse offrait aussi la couronne à Guillaume : l'Irlande seule restait fidèle à Jacques II. L'Angleterre devenait le centre de la coalition, le foyer de l'opposition antifrançaise.

Les hostilités eurent cinq théâtres principaux : 1° l'Irlande et la mer; 2° le Rhin et l'Allemagne; 3° l'Italie; 4° les Pays-Bas; 5° l'Espagne. Louis XIV avait déjà déclaré la guerre à la Hollande, soutenue par la Suède (16 novembre 1688); la diète de Ratisbonne la lui déclara au nom de l'Empire, y compris son allié l'électeur de Bavière; enfin le roi d'Espagne, libéré, par la mort de sa femme (février 1689), du seul lien qui le rattachât à la France, n'allait pas tarder à faire de même.

Pour frapper la coalition à ses points faibles, Louis XIV résolut de tenter le rétablissement de Jacques II par l'Irlande catholique, d'appauvrir l'Allemagne en dévastant le Palatinat, d'encourager les Turcs à ne pas traiter de la paix avec l'empereur, enfin de faire une diversion sur les Pyrénées. Aucun de ces projets ne réussit complètement.

PREMIÈRE PHASE (1688-1690). — **Expédition de Jacques II en Irlande.** — *Bataille de Bantry-bay (1689).* — Jacques II, bien fourni d'argent et de munitions par son hôte, partit de Saint-Germain le 25 février 1689. Quand Louis XIV prit congé du monarque détrôné : « Ce que je puis vous souhaiter de mieux, lui dit-il, c'est de ne jamais vous revoir. » Et, en signe de confraternité royale, il lui donna sa propre cuirasse. Jacques II débarqua à Kinsale le 22 mars et entra triomphalement à Dublin le 3 avril. Ses succès s'arrêtèrent là. Bien que Château-Renault, qui lui amenait des renforts, eût battu la flotte anglaise de l'amiral Herbert dans la baie de Bantry (11 mai 1689), il négligea les avis de son conseiller français, d'Avaux, perdit du temps, laissa à un général incapable le soin d'assiéger la place de Londonderry et ne put empêcher l'armée anglaise de Schomberg de débarquer dans l'île (août 1689).

Opérations sur le Rhin. — *Incendie du Palatinat.* — Louvois ordonnait en 1688 une opération qui est restée comme une tache sur sa mémoire. Craignant de ne pouvoir préserver contre l'effort de l'Allemagne sa nouvelle conquête du Palatinat, il résolut de l'abandonner, mais aussi d'en faire un désert qui ne pût servir à l'ennemi ni d'avant-poste, ni de citadelle. Après avoir fait raser et piller plusieurs villes du Wurtemberg et du Neckar, il prit prétexte de quelques représailles individuelles pour anéantir les villes de Heidelberg et de Mannheim : dans la première, le château fut détruit par la mine et on mit le feu à quatre cents maisons. La seconde fut entièrement rasée (1).

Les Allemands furent indignés et l'électorat de Cologne se donna au prince Clément de Bavière. Pour empêcher le mouvement de

(1) Primo Visconti raconte que la princesse palatine, seconde duchesse d'Orléans, apercevant Louvois à la procession du Saint-Esprit, revêtu des insignes de chancelier, se serait écriée : « Voyez, dit elle, comme il a l'air bourgeois ! L'Ordre ne peut cacher sa condition. » C'est pour punir ce mot de la Palatine que le ministre aurait fait ravager le Palatinat.

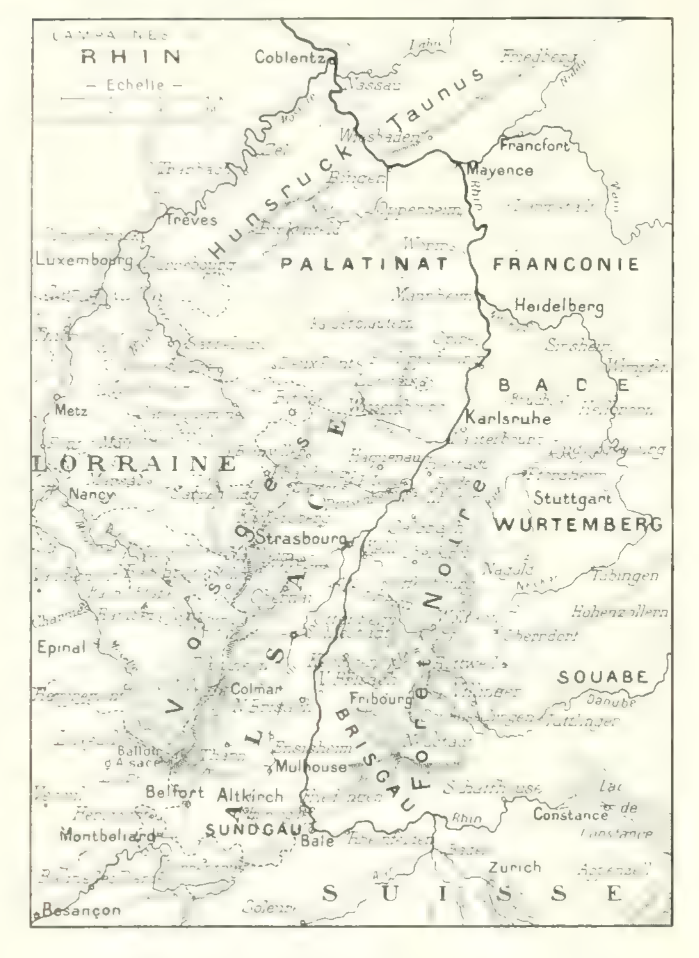
s'étendre au Palatinat, Louvois ordonna encore la destruction de Spire et de Worms (juin 1689), les vieilles villes impériales des bords du Rhin. Ces inutiles cruautés éveillèrent en Allemagne d'éternelles rancunes contre la France.

La guerre aux Pyrénées (1689). — Noailles, utilisant le mécontentement des Catalans contre les Espagnols, prit Campredon (mai 1689) et s'avança jusqu'aux environs de Girone, mais les difficultés de terrain l'empêchèrent d'aller plus loin.

Négociations avec les Turcs et avec la Pologne (1689). — Pour entraver les progrès du soulèvement de l'Allemagne, Louis XIV négocia avec les Turcs afin de les empêcher de conclure la paix avec l'empereur.

Agissant sur la Pologne dans le même sens, il réussit à prolonger les hostilités entre ce royaume et l'Allemagne.

Opérations aux Pays-Bas et en Allemagne. — Cette activité n'entravait pas les progrès des coalisés. Aux Pays-Bas, d'Humières se faisait sottement battre par le prince de Waldeck devant la petite place de Valcourt (août 1689).



Carte pour suivre les campagnes de Louis XIV sur le Rhin.

Sur le Rhin, l'électeur de Brandebourg et le duc de Lorraine faisaient des progrès auxquels Duras opposait en vain de nouvelles dévastations. A Mayence, le marquis d'Huxelles, enfermé dans la place avec 9 000 hommes, exécutait vingt-deux sorties, épuisait toutes ses munitions, mais devait capituler (10 septembre), après quarante-six jours de tranchée ouverte. Le baron d'Asfeld, assiégé dans Bonn, montrait la même bravoure, mais éprouvait le même sort (10 octobre). Ainsi, le cardinal de Furstenberg, notre protégé, perdait les derniers restes de son électorat de Cologne.

Aux Pyrénées, Noailles rétrogradait; dans le Midi, les protestants s'agitaient. La situation était aussi grave qu'en 1673.

Louvois et Louis XIV imprimèrent donc une vigoureuse impulsion aux préparatifs militaires. L'armée fut portée à 112 000 fantassins et 52 000 cavaliers; Seignelay mit à la mer 80 vaisseaux, 20 frégates, 30 brûlots, montés par 50 000 hommes. Des mesures financières furent prises pour donner à l'État des ressources extraordinaires; le roi et beaucoup de gentilshommes envoyèrent leur argenterie à la Monnaie pour qu'elle fût convertie en espèces.

Luxembourg et Catinat. — De nouveaux chefs furent appelés aux hauts commandements: Luxembourg aux Pays-Bas, Catinat à la frontière des Alpes.

Saint-Simon, tout en reconnaissant que François de Montmorency, duc de Luxembourg, avait « un feu, une noblesse et des grâces naturelles qui brillaient dans toutes ses actions », en fait un aventurier dissipé, inégal, corrompu et parfois négligent. La vérité est que les irrégularités de son caractère et les écarts de son génie s'expliquent par les agitations de sa jeunesse. Né en 1628, fils de ce Montmorency-Boutteville qui fut exécuté pour avoir transgressé les édits contre les duels, il avait débuté en Catalogne et en Flandre, aux côtés du grand Condé, et il s'était attaché à la fortune de son chef. Il commanda alors l'armée qui conquit la Franche-Comté. « A ce moment, Luxembourg est désigné pour jouer un grand rôle. Le lieutenant de Condé, le Boutteville des guerres de la Fronde, retrouvera, au jour du destin, les hautes qualités d'autrefois, l'entrain, l'activité, l'audace, le mépris du danger, l'inspiration soudaine qui saisit le point juste et le moment précis, la foudre de l'exécution après l'éclair de la pensée. Aux dons heureux de sa jeunesse s'ajoutera l'apport des années, l'expérience, la mesure, la sagesse prévoyante, l'autorité du commandement, la juste confiance en sa force que donne l'habitude du succès. » (Pierre DE SÉGUR.)

Après la paix de Nimègue, sa fortune est mise en péril. Louvois, qui le déteste, cherche à le compromettre dans l'affaire des Poisons (voir p. 106). Le magicien Lesage, poussé par le ministre, accuse Luxembourg de complicité avec la Voisin, et son mémoire a pour effet de faire jeter à la Bastille le maréchal, qu'on veut convaincre non seulement de maléfices, mais encore de concussion et de fabrication de fausse monnaie. Mis enfin hors de cause, il est rappelé à la Cour, mais Louvois persiste à l'exclure de l'armée. Cependant les fautes d'Humières et de Duras excitent un déchaînement tel que Luxembourg est nommé commandant en chef de l'armée de Flandre et, par son adroite tactique, ses hautes conceptions, son sang-froid dans le danger, il va se couvrir de gloire à Fleurus, à Steinkerque, à Neerwinden.

C'est que le maréchal de Luxembourg est, après Condé et Turenne, le premier homme de guerre du XVIIe siècle. Nul plus que lui ne posséda la confiance de ses troupes. Sur le champ de bataille, il avait le coup d'œil rapide et infaillible, et, au milieu des plus grandes complications, il conservait une netteté d'esprit, une sûreté de jugement auxquelles il dut de si glorieuses journées. « On l'appela le *Tapissier de Notre-Dame*. Nul en effet ne fit à la cathédrale de Paris si belle draperie, car il la tapissa du haut en bas d'enseignes ennemies. Drapeaux et étendards, il les envoyait par brassées; en grande pompe, les gardes suisses ou les archers de la ville les portaient à l'église métropolitaine; on les apposait aux piliers, on les suspendait aux voûtes, et le peuple curieux venait interroger ces soies multicolores; il découvrait entre leurs plis la bigarrure féodale, la diversité des emblèmes, ces aigles, ces lions, ces tours, tout cet arrogant symbolisme; il contemplait avec orgueil ces écussons captifs, cet armorial vaincu. Au bout de quelque temps, les drapeaux déjà percés de coups dans le combat se déchiquetaient et achevaient de périr. On en éloignait les restes, mais une floraison nouvelle venait remplacer l'ancienne, car Luxembourg était toujours là pour faire récolte de dépouilles ennemies et raviver le merveilleux décor. » (Paul BOURGET.)

Le duc de Luxembourg, gravure d'Edelinck.



Nicolas de Catinat, gravure de J.-G. Wille.

Catinat, fils d'un conseiller au Parlement de Paris, officier de fortune peu connu jusqu'alors, était digne du premier rang par sa connaissance de l'Italie, sa grandeur modeste, sa compétence technique. Il acquit dans l'armée et dans les pays qu'il occupa une véritable popularité par la simplicité de ses manières, la hauteur de son caractère, sa sollicitude pour le bien-être des soldats, qui le surnommèrent le *Père la pensée :* ce fut à lui que les circonstances donnèrent d'abord l'occasion de se distinguer.

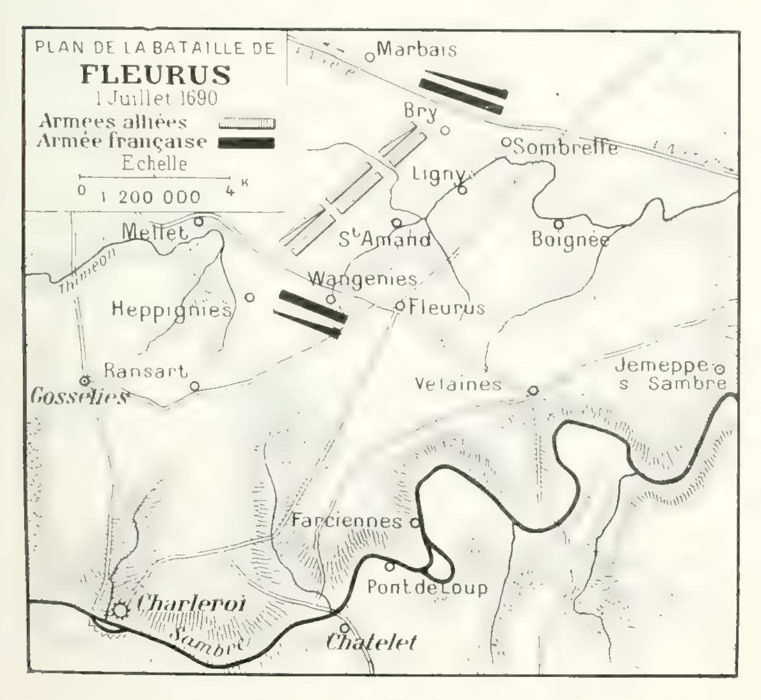
DEUXIÈME PHASE (1690-1693). — **Guerre en Savoie et en Piémont.** — *Bataille de Staffarde (1690).* — Le duc de Savoie, Victor-Amédée, ambitieux, dissimulé, avait traité avec l'empereur et l'Espagne (juin 1690), tout en amadouant la France et en fortifiant Turin. Quand il eut levé le masque, Catinat, prenant l'offensive, l'attira dans une position choisie à l'avance, à Staffarde, près de Saluces (18 août). La gauche piémontaise fut surprise et enfoncée par trois bataillons qui avaient franchi des marais réputés infranchissables; le centre fut rompu par une charge brillante. Pour son début, Victor-Amédée perdait 4000 morts et toute son artillerie; sa retraite fut couverte par le général que lui avait envoyé l'empereur, le prince Eugène de Savoie, qui avait jadis fui la France à la suite de sa mère Olympe Mancini.

Deux mois après, Catinat prenait Suse (13 novembre). Puis, recommençant la campagne en plein hiver, il se jetait brusquement sur le comté de Nice, dont il enlevait la capitale (25 mars 1691). L'année suivante, en mai, il prenait Veillane, Carmagnole (juin), et investissait Coni, dont il ne put s'emparer par suite de la maladresse d'un de ses subordonnés. Cet échec, coïncidant avec l'arrivée du duc de Bavière en Savoie, changeait la face de la guerre et réduisait les Français à la défensive.

Un moment, Louis XIV, un peu inquiet, fit une première tentative pour détacher le duc de Savoie de la coalition : le duc refusa. En vain le roi essaya-t-il de faire sentir à l'Italie, par un manifeste solennel (25 mars 1692), le danger de la domination autrichienne : la peur de ses armes l'emportait sur tout autre sentiment.

Le duc de Savoie en Dauphiné. — Tandis que Catinat, avec une armée insuffisante, gardait les places conquises en Piémont, Victor-Amédée, par une marche hardie, entrait en Dauphiné le jour même de la bataille de Steinkerque (3 août 1692) et reprenait Briançon et Gap. L'invasion échoua heureusement devant les obstacles de la nature, l'arrivée de renforts conduits par Vauban en personne et l'héroïsme communicatif d'une illustre famille dauphinoise, celle des Latour du Pin La Charce.

Bataille de la Marsaille (1693). — En 1693, Catinat prit une éclatante revanche; parti de Fenestrelle, il courut brûler près de Turin le château de Victor-Amédée, le força ainsi à accourir et l'attendit dans une position choisie, à la Marsaille (4 octobre). Une charge à la baïonnette décida de la victoire. L'armée du duc, sorte d'« abrégé de la coalition » où se trouvaient des Impériaux, des Espagnols, des Piémontais et des réfugiés français, perdit 8000 hommes, 2000 prisonniers, 30 canons, 103 drapeaux. Victor-Amédée était pour longtemps réduit à l'impuissance.



Plan de la bataille de Fleurus (1690).

Guerre dans les Pays-Bas. — *Bataille de Fleurus (1690).* — Le 1er juillet 1690, Luxembourg (35000 hommes) livra aux troupes austro-hollandaises (50000 hommes) commandées par le prince de Waldeck la bataille de Fleurus. Les Impériaux étaient établis en arrière de Fleurus, sur les hauteurs qui s'étendent d'Heppignies à Wangenies, protégés contre une attaque de front par le ruisseau aux bords escarpés qui descend dans la direction de Saint-Amand. Luxembourg réussit à les tourner en faisant une démonstration du côté de Fleurus pour occuper l'attention de Waldeck, tandis qu'il filait avec sa cavalerie derrière le rideau de collines qui dominaient la droite du champ de bataille, traversait le ruisseau de Ligny et débouchait tout à coup sur les derrières de l'ennemi. Menacé d'être enveloppé, le généralissime autrichien se retira en toute hâte vers Charleroi, perdant 5 000 à 6 000 tués ou blessés, près de 9 000 prisonniers, 55 canons et plus de 100 drapeaux.

L'effet moral fut plus grand encore. « Ne trouvez-vous pas, écrivait Sévigné, que Dieu prend toujours le parti du roi, et que rien ne pouvait être plus glorieux à la réputation de ses armées, ni mieux placé que cette pleine victoire? » Luxembourg ressaisit la faveur, à la grande colère de Louvois.

Prise de Mons (1691). — L'année suivante (1691) fut signalée par un coup de maître. Après de mystérieux préparatifs, Louvois vint subitement assiéger Mons, devant laquelle Louis XIV parut en personne (21 mars) et qui capitula le 8 avril, presque en même temps que Nice. Puis il ordonna de reprendre au nord la guerre de dévastation. « Ce genre de mal, écrivait-il, est celui que les peuples appréhendent davantage. »

A la fin de cette campagne, il mourut presque subitement (16 juillet). Tous les grands ministres manquaient à Louis XIV : après Colbert, Seignelay; après Seignelay, Louvois. Celui-ci fut remplacé à la guerre par son fils, l'incapable marquis de Barbezieux.

Cependant Luxembourg continuait à justifier les espérances que le pays avait mises en lui. Le 18 septembre, il remporta un brillant combat de cavalerie à Leuze.

Prise de Namur (1692). — En 1692, le roi veut frapper les alliés par une entreprise éclatante : la prise de Namur, ville située au confluent de la Sambre et de la Meuse, formidablement défendue par la nature, clef du pays de Liége, des Provinces-Unies et de la Basse-Allemagne. Le 10 mai, Louis XIV quittait Versailles; il passait près de Mons une revue de 120 000 hommes, dont Racine, historiographe royal, nous a laissé le récit; le 3 juin, tous les abords de la place étaient emportés à la suite d'une furieuse canonnade dirigée par Vauban en personne. Le 30 juin, le château capitulait.

Bataille de Steinkerque (1692). — Guillaume III, qui cherchait à débloquer Namur, était contenu par Luxembourg. Irrité de son impuissance, il tenta une revanche. Le 3 août 1692, il surprit près de Steinkerque l'armée de Luxembourg; la présence d'esprit de ce dernier, la nature du terrain coupé de haies et de marais, la ténacité des Français l'empêchèrent de pousser plus loin ses avantages.

Guillaume d'Orange ayant feint de vouloir reprendre la place de Namur, le maréchal de Luxembourg envoya Boufflers avec 20 000 hommes pour la soutenir, et Guillaume profita de cet affaiblissement de l'armée française pour l'attaquer avec toutes ses forces, soit 80 000 hommes. Luxembourg n'en avait plus que 50 000 et manquait d'artillerie. Pour comble de malheur, un espion, que le général français entretenait au camp de la coalition, fut démasqué et dut, pour avoir la vie sauve, envoyer à Luxembourg de faux avis. La surprise des Français fut complète lorsqu'ils furent attaqués au petit jour par l'armée de Guillaume. Mais le coup d'œil et l'énergie de Luxembourg, la promptitude avec laquelle chargèrent furieusement les gentilshommes de la maison du roi, sauvèrent bientôt la situation. L'ennemi avait dû faire halte dans une petite plaine où il ne pouvait se déployer, et Luxembourg, comprenant que le terrain était trop resserré pour que sa cavalerie pût agir, fit charger à pied les dragons et la maison du roi. Lui-même se mit à leur tête avec quatre princes du sang : Chartres, Bourbon, Conti et Vendôme. Les troupes, qui avaient d'abord fléchi à droite et au centre, ressaisirent l'avantage et, à gauche, Boufflers, rappelé par Luxembourg, acheva la défaite de Guillaume. L'ennemi battit en retraite à sept heures du soir, laissant 10 000 hommes sur le champ de bataille, 8 drapeaux, 10 pièces de canon et 1 300 prisonniers. Luxembourg perdait environ 7 000 hommes.

Bataille de Neerwinden (1693). — Le début de 1693 fut marqué par de grands efforts de la part de Louis XIV : cinq armées furent



Plan de la bataille de Neerwinden (1693).

armées et leur total atteignit 350000 hommes. Dans le Nord seul, 150000 hommes furent réunis, et le roi n'y parut en juin que pour décider de porter les coups décisifs en Allemagne; mais son absence n'empêcha pas un nouveau succès. En allant assiéger Huy, Luxembourg emporta d'assaut les retranchements qui protégeaient l'armée de Guillaume III dans le village de Neerwinden (29 juillet 1693). Deux attaques furent repoussées, malgré l'impetuosité de l'infanterie, malgré l'intrépidité de la cavalerie qui, d'abord condamnée à l'inaction par la nature du terrain, arrachait à Guillaume le cri demeuré célèbre : « Oh! l'insolente nation! » Une troisième charge, avec la maison du roi, finit par emporter la position. Les premiers résultats de la victoire paraissaient éclatants : 20000 hommes tués à l'ennemi et 80 drapeaux enlevés. Le 5 novembre 1693, à son entrée à Notre-Dame, où il vint assister à un *Te Deum*, Conti salua Luxembourg, en montrant les innombrables drapeaux de la voûte, du nom de « Tapissier de Notre-Dame », et la foule émue répéta cette appellation, qui consacrait les triomphes du maréchal. Toutefois, on s'aperçut bientôt, à connaître les pertes (7000 hommes) et à voir Guillaume se reformer, que cette victoire n'était pas plus décisive que les précédentes. La guerre traina désormais dans le Nord.

Guerre sur le Rhin. — Sur le Rhin, les hostilités n'avaient jamais été très actives. En 1690, le Dauphin et le maréchal de Lorges restèrent sur la défensive. L'année suivante, Louis XIV attendit l'ennemi et ne vit rien venir. En 1692, l'armée d'Allemagne remporta un léger avantage à Pforzheim. En 1693, elle s'empara d'Heidelberg par un coup de main hardi (22 mai) et y renouvela les violences du premier ravage du Palatinat; les tombeaux mêmes des électeurs palatins furent livrés à la dévastation.

Opérations en Catalogne. — En Catalogne, Noailles s'empara de Rosas (9 juin 1693), opération à laquelle coopéra par mer Victor-Marie d'Estrées. « Ce succès, écrivit Louis XIV à Noailles, est fait pour étonner l'Espagne et peut produire des effets merveilleux par rapport aux affaires générales. »

Opérations sur mer et en Irlande. *Bataille du cap Bévéziers (1690).* — Le 10 juillet 1690, Tourville, Château-Renault et d'Estrées, fils du vieux maréchal Jean, croisèrent sur les côtes d'Angleterre et remportèrent sur l'amiral Herbert et la flotte anglo-hollandaise, à la hauteur du cap Bévéziers (Beachy-head), une grande victoire à laquelle prirent part Jean Bart, Coëtlogon, Amfreville, Pointis, Forbin, et qui excita en France un grand enthousiasme.

Bataille de la Boyne (1690). — Malheureusement, le jour même de cette bataille, Jacques II essuyait une défaite retentissante; pendant qu'il gâtait tout par sa légèreté et son incurie, Guillaume III débarquait en personne en Irlande et fonçait vivement sur son adversaire, qui, après avoir vainement assiégé Londonderry avec le secours de nombreux catholiques, l'attendait près de Drogheda, derrière la Boyne. Le 9, eut lieu une première escarmouche au cours de laquelle Guillaume, blessé d'un coup de canon, s'affaissa sur son cheval, ce qui fit croire à sa mort. Le 10, il était rétabli et il tentait avec ses 36000 soldats le passage de la rivière. Le vieux Schomberg commandait dans l'armée de Guillaume des réfugiés calvinistes, et le romanesque Lauzun était à la tête des Français. L'élan des orangistes fut tellement irrésistible qu'il mit en déroute l'infanterie irlandaise, força Jacques II à se rembarquer pour la France et permit à Guillaume d'entrer sans coup férir à Dublin (16 juillet). Le vaincu semblait d'ailleurs peu digne d'intérêt; en traversant la France, il frappa plus les courtisans par sa proverbiale gloutonnerie que par sa douleur. On n'en eut pas moins une cruelle déception en France, où l'on avait fait des feux de joie sur le Pont-Neuf à la nouvelle de la mort du prince d'Orange.

La résistance à Guillaume III se prolongea cependant quelque temps encore; l'armée irlandaise, sous le commandement d'un officier français, Boisseleau, se défendit héroïquement dans Limerick (août-septembre) et fit même lever le siège aux troupes anglaises. Mais, l'année suivante, la prise de cette place (9 septembre 1691) consomma sa ruine; elle émigra en grande partie en France, le pays fut conquis et la cause des Stuarts perdue sans retour.

Cependant, sur mer, la suite de la guerre devait être, malgré l'affaire de La Hougue, féconde en glorieux exploits (1).

Bataille de La Hague et affaire de La Hougue (1692). — Malgré l'échec de son expédition en Irlande, Louis XIV imagina une tentative de débarquement en Angleterre, et réunit à cet effet, dans le Cotentin, les Irlandais réfugiés. Pour dégager le passage, Tourville, qui n'avait que 44 vaisseaux, montés par 20000 hommes et armés de 3114 canons, reçut l'ordre d'attaquer, sans attendre d'Estrées, la flotte anglo-hollandaise, forte de 90 vaisseaux, montée par 40000 hommes d'équipage et armée de 7154 canons. Tourville avait pour lieutenants d'Amfreville, Gabaret, Pannetier, Coëtlogon. Le 19 mai, au point du jour, il rencontra, en face de La Hague, la flotte alliée, commandée par Russel. Tourville, obéissant aux ordres du roi, accepta la bataille; les Anglais se ruèrent immédiatement sur le vaisseau-amiral français, le *Soleil Royal*, qui eut à soutenir à lui seul le feu de seize bâtiments, pendant qu'une partie de la flotte anglaise tournait l'arrière-garde française. Celle-ci, dégagée par une attaque de Coëtlogon, se jeta sur le centre ennemi et les Anglais durent reculer. La nuit mit fin à cette bataille de dix heures, à l'issue de laquelle tous les bâtiments français étaient saufs. Les Anglais en avaient perdu deux; leur contre-amiral Carter était blessé à mort.

Tourville battit en retraite sur Brest et Saint-Malo, mais tous ses navires ne purent le rejoindre : trois, parmi lesquels le *Soleil Royal*, vinrent s'échouer sur la plage de Cherbourg; douze autres se réfugièrent dans le port, sans défense, de La Hougue. Tourville reçut là du maréchal de Bellefond, qui lui était adjoint pour le commandement et qui voyait la défense impossible, l'ordre de les faire échouer avec tout leur armement. L'ennemi en profita pour venir les brûler (29 mai-3 juin 1692).



Le maréchal de Tourville



Château-Renault



Estampes de la Bibliothèque nationale.

(1) Louis Phélypeaux de Pontchartrain avait remplacé au département de la marine Colbert de Seignelay, mort le 3 novembre 1690, sans avoir aucune connaissance particulière des choses de la marine.

Victoire de Lagos (1693). — Ce malheur, dont la gravité fut exagérée, puisqu'il n'atteignait qu'une minime partie de la flotte française, fut vengé par la victoire de Lagos ou du cap Saint-Vincent, où Tourville détruisit à moitié, en bataille rangée, la flotte de l'amiral Rooke, qui escortait en Angleterre les quatre cents vaisseaux marchands qu'on appelait la *flotte de Smyrne*, infligeant à l'ennemi une perte de 70 millions (26-29 mars 1693).

La guerre de course. — A ce moment, la guerre navale change de caractère : d'une part, Louis XIV renonce à combattre sur l'Océan et, dans l'espoir de réduire le roi d'Espagne et le duc de Savoie, il concentre particulièrement ses efforts sur la Méditerranée; d'autre part, la guerre de course se substitue à la guerre régulière.



Jean Bart,
gravure de René Bradel.



Duguay-Trouin,
gravure de René Bradel.



Claude Forbin,
gravure de Pilleron.

Les corsaires, qu'il ne faut pas confondre avec les pirates, armaient à leurs frais leurs bâtiments et combattaient en volontaires à leurs risques et périls, mais ils devaient être autorisés par le roi. Ils parcouraient les mers et ruinaient le commerce de l'ennemi en s'emparant des navires marchands qu'ils rencontraient. Le métier de corsaire était devenu, au XVII[e] siècle, un métier régulier, consacré par l'usage et garanti en quelque sorte par les souverains. Aussitôt que la guerre était déclarée entre deux puissances maritimes, les plus hardis des marins recevaient, pour la durée des hostilités, des *lettres de marque*, qui leur donnaient officiellement le droit de capturer les vaisseaux de commerce de la nation ennemie, de mettre en vente les marchandises enlevées, et leur réservaient la plus grosse partie des bénéfices. Ces lettres de marque, appelées également *lettres de représailles*, étaient délivrées dans les ports de France par le ministre de la marine et par les gouverneurs dans les colonies. La *course* était réglementée par un tribunal de conservateurs de la paix, qui devaient trancher dans le délai de deux mois toutes les contestations nées à l'occasion de la guerre de course. Les corsaires furent alors non seulement tolérés, mais honorés pour leurs exploits. La course formait d'excellents marins, car elle exigeait une énergie, une activité, un déploiement d'adresse fort rares dans la marine de l'État à cette époque. Jean Bart, Duguay-Trouin, Forbin, Pointis, étaient des corsaires. Rien qu'en 1689, ils enlevèrent aux Anglais plus de 4200 navires. Pendant toute la guerre d'Augsbourg, Seignelay et Louvois firent faire la course pour leur compte et encaissèrent des bénéfices. Vauban, lui-même, dont on connaît pourtant les scrupules de conscience, écrivait au roi : « Il faut de toutes manières favoriser la course tant que durera la guerre. »

Les alliés, qui croyaient avoir gagné l'empire de la mer, reconnurent bientôt l'insuffisance de leurs victoires; les corsaires s'étaient multipliés et ne laissaient ni liberté ni sécurité au commerce anglais. C'étaient chaque jour des traits d'audace désespérants, des prises énormes. Jean Bart ramenait d'un seul coup à Dunkerque 23 vaisseaux de blé provenant de Dantzig, et le jeune Duguay-Trouin allait ravager les châteaux qui bordaient le Shannon. Les coalisés en perdaient la tête et ne savaient comment se défendre. Saint-Malo, surtout, était devenue fameuse par ses prises; c'était la ville maritime la plus riche de France. Elle avait capturé en neuf ans 262 vaisseaux de guerre et 3380 vaisseaux marchands. Une tentative des Anglais pour faire sauter la place par une machine infernale échouait piteusement. Le roi pouvait à juste titre distribuer aux marins une médaille avec cette inscription : *Splendor rei navalis* (Éclat de la marine).

TROISIÈME PHASE (1693-1697). — Jusqu'en 1693, la guerre avait été heureuse, mais sans être jamais décisive. Nos victoires presque constantes élargissaient notre frontière sans forcer nos ennemis à traiter. Enfin, la misère augmentait à l'intérieur. En présence de cette situation, Louis XIV fit une tentative pour traiter, sous la médiation du roi de Suède (juillet 1693). Les négociations échouèrent parce que les alliés demandaient et qu'il ne pouvait accepter le rétablissement pur et simple du traité de Nimègue. Il recommença donc la guerre, mais avec moins de vigueur. Luxembourg, Lorges et Catinat reçurent et exécutèrent l'ordre de se tenir sur la défensive. Mais aux Pyrénées, Noailles, réduit jusque-là à une guerre de partisans, prit une vigoureuse offensive, avec 26000 hommes, pour réduire l'Espagne à la paix (1694). Sur mer, l'amiral anglais Berkeley, qui tenta un débarquement près de Brest, dut reculer devant l'élan patriotique des populations et se venger en bombardant Dieppe, Dunkerque et Calais.

Perte de Namur et de Casal (1694). — Luxembourg étant mort le 4 janvier 1694, son successeur, l'incapable Villeroi, ne put empêcher l'infatigable Guillaume III de se jeter sur Namur, héroïquement défendue par Boufflers, et d'enlever la place grâce aux travaux de l'ingénieur Cohorn (21 août). Il s'en vengea en couvrant de bombes Bruxelles. « Jamais, écrivit Berwick, on ne vit un spectacle plus affreux, et rien ne ressemblait mieux à ce qu'on nous raconte de l'embrasement de Troie. »

En Italie, Casal avait capitulé (juillet).

Paix avec la Savoie (1696). — La situation financière de la France devenait de plus en plus critique, mais les alliés étaient de leur côté si épuisés par nos corsaires que la campagne de 1698 se passa sans événement d'importance, sauf en Italie. Catinat avait reçu 50000 hommes qui en imposèrent au duc de Savoie; Louis XIV était disposé à des sacrifices pour le gagner. Ceux qu'il consentit par une convention secrète, dont les clauses furent confirmées par le traité de Turin (29 août 1696), étaient considérables : c'étaient l'abandon de Pignerol, française depuis 1632, la restitution de la Savoie et de Nice, le mariage de la fille aînée du duc avec le duc de Bourgogne; en retour, Victor-Amédée joindrait ses troupes à celles de Louis XIV pour faire prévaloir la neutralité de l'Italie. Ce traité, qui détachait de la coalition un de ses membres les plus ardents, a été souvent célébré comme un acte d'habile politique. Il avait sans doute des avantages immédiats, mais il créait un précédent fâcheux en accordant des concessions importantes à un prince qui s'était signalé comme l'adversaire toujours ardent et toujours malheureux de la France; il inaugurait pour la maison de Savoie cette politique équivoque qui consistait à s'agrandir successivement à l'aide et aux dépens de tout le monde et à tirer de ses défaites plus de parti que de ses victoires.

Paix de Ryswick (1697). — Les succès du prince Eugène en Hongrie sur les troupes ottomanes et l'avènement de l'électeur de Saxe au trône de Pologne (1), double échec pour la politique française, ne suffirent pas à maintenir aux côtés de l'empereur les Anglais et les Hollandais. La défection du duc de Savoie les engagea à cesser les hostilités et Louis XIV consentit à prendre pour base des négociations le traité de Nimègue, sauf quelques réserves pour Luxembourg et Strasbourg, et à reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre. Sous la médiation de la Suède, un congrès se tint à Ryswick, près de La Haye. La paix, rendue nécessaire par l'épuisement du royaume et l'ouverture prochaine de la succession d'Espagne, facilitée en outre par les succès inattendus de Pointis,

(1) Au lieu du prince de Conti, candidat français, dont le cardinal de Polignac, notre ambassadeur, avait heureusement préparé le succès.

[illegible] 3 mai 1697 [illegible] Carthagène [illegible] Nouvelle-Grenade [illegible] Vendôme, qui prit Barcelone (10 août 1697). Ils furent signés entre 1° la France et les Provinces-Unies; 2° la France et la Grande-Bretagne; 3° la France et l'Espagne; 4° la France, l'empereur et l'empire. L'opposition de l'empereur, désireux de maintenir la coalition jusqu'à la mort du roi d'Espagne, avait retardé l'ouverture des négociations générales jusqu'au mois de mai 1697.

La France était représentée au congrès de Ryswick par de Callières, son premier négociateur, assisté de Harlay de Bonneuil et de Verjus de Crécy. Les négociations se prolongèrent jusqu'au 20 septembre, mais les concessions faites par Louis XIV amenèrent enfin la conclusion de la paix.



Charles II, roi d'Espagne.
[illegible] Prado, Madrid.

Par le traité entre la France et les États généraux, « tous les pays, villes, places, terres, forts, îles et seigneuries, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, qui pourraient avoir été pris et occupés depuis le commencement de la présente guerre, seront restitués de part et d'autre;... et nommément le fort et habitation de Pondichéry sera rendu à la Compagnie des Indes orientales établie en France ». Le traité politique fut suivi d'un traité de commerce qui devait durer vingt-cinq ans; il reproduisait dans la plupart de ses articles le traité de Nimègue, mais il accordait aux Hollandais de nouvelles concessions; ils pourraient faire le commerce du Levant à Marseille aux mêmes conditions que les Français, c'est-à-dire sans payer le droit de 20 pour 100 qui se levait à cette occasion; ils importeraient librement dans nos ports le hareng salé; le droit de 50 sous par tonneau était aboli en faveur des navires hollandais et le tarif prohibitif de 1667 devait être remplacé par un tarif plus avantageux, ou, à défaut d'un nouveau tarif, par celui de 1664.

Par le traité entre la France et la Grande-Bretagne, Louis XIV reconnaissait Guillaume d'Orange comme roi d'Angleterre et s'engageait « à ne le troubler ni inquiéter en quelque façon que ce soit dans la possession de ses royaumes, pays, terres ou États ». La navigation et le commerce devaient être libres entre les sujets des deux royaumes. Les deux rois se restituaient réciproquement « tous les pays, îles, forteresses et colonies qu'ils possédaient avant la guerre ». Des commissaires devaient être nommés pour étudier et juger « les droits et prétentions réciproques des deux royaumes sur les places et lieux de la baie d'Hudson ». La principauté d'Orange était rendue au roi d'Angleterre telle qu'il la possédait en vertu du traité de Nimègue; on lui restituait aussi les revenus perçus à son détriment.

Par le traité entre la France et l'Espagne, Louis XIV rendait Girone, Rosas, Belver, Barcelone, ainsi que toutes les places dont il s'était emparé pendant la dernière guerre dans les Pays-Bas espagnols : Luxembourg, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai; toutes les villes qu'il avait occupées et réunies, depuis le traité de Nimègue, dans les provinces de Luxembourg, Namur, Brabant, Flandre, Hainaut, à l'exception de quatre-vingt-deux villes, bourgs et villages qu'il considérait comme dépendances des villes de Charlemont, de Maubeuge et autres, qui lui avaient été cédées par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. Le commerce redevenait entièrement libre entre les sujets des deux royaumes.

Le traité entre l'empereur et Louis XIV ne fut signé que le 30 octobre, parce que l'empereur espérait toujours obtenir des conditions meilleures; mais, délaissé de tous ses alliés, Léopold dut se résigner à accepter les avantages, d'ailleurs inespérés, que lui accordait Louis XIV. Les traités de Westphalie et de Nimègue étaient reconnus comme bases du traité de Ryswick. La France restituait tous les territoires qu'elle avait occupés en vertu des arrêts des chambres de réunion. Elle gardait Strasbourg; elle rendait le fort de Kehl, Fribourg, Brisach, Philippsbourg; les fortifications de Huningue et de Fort-Louis, sur la rive gauche du Rhin, devaient être démolies. La Lorraine, occupée militairement par la France depuis 1634, était restituée à son duc. Louis XIV se réservait cependant Sarrelouis et Longwy. Le protégé de Louis XIV, Furstenberg, renonçait définitivement à l'électorat de Cologne.

Cette paix causa en Angleterre une vive explosion de joie et, en France, une « espèce de honte ». Le roi essaya de la justifier en vantant sa générosité, en alléguant son souci de la paix générale et son désir de soulager la misère de son peuple, mais personne ne s'y trompa : Louis XIV reculait de vingt ans et la paix de Ryswick inaugurait la décadence du règne.

GUERRE
DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

Les prétendants à la succession.

La paix de Westphalie avait abaissé la maison d'Autriche, le traité des Pyrénées avait assuré l'hégémonie de la France en Europe. La maison de Habsbourg, si puissante au temps de Charles Quint, s'était divisée en deux branches, et la branche espagnole était si faible que, si la branche autrichienne venait à l'absorber, la France pourrait de nouveau courir les dangers dont avaient triomphé Richelieu et Mazarin. Ce dernier, en négociant le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, voulut préparer la liquidation de la succession d'Espagne dans un sens national. Après le traité de Ryswick, le moment de pourvoir à cette succession parut arrivé. Charles II avait toujours semblé si faible que, dès 1668, Louis XIV et l'empereur Léopold, chef de la branche cadette des Habsbourg, avaient conclu un accord pour se partager son héritage. Marié une première fois à Marie-Louise, fille du duc d'Orléans et nièce de Louis XIV, morte en 1689; une seconde fois, à Marie-Anne de Neubourg, belle-sœur de l'empereur, très influente sur son esprit et tout acquise à la maison d'Autriche, Charles II n'avait pas eu d'enfants, et paraissait, à trente-six ans, menacé d'une fin prématurée.

Les deux maisons de France et d'Autriche pouvaient prétendre à sa succession, parce que deux fois, dans le cours du siècle, une alliance matrimoniale les avait unies à l'Espagne. Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, avait épousé Louis XIII; Marie-Anne, fille cadette de Philippe III, avait épousé l'empereur Ferdinand III. Plus tard Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, avait épousé Louis XIV; Marguerite-Thérèse, fille cadette de Philippe IV, avait épousé l'empereur Léopold. Louis XIV et Léopold étaient donc fils de deux sœurs, maris de deux sœurs, cousins germains et beaux-frères; mais, dans les deux cas, les princes français avaient épousé les aînées.

Léopold Ier, empereur d'Allemagne.
[illegible]

Ainsi qu'il vient d'être dit, l'empereur Léopold avait d'abord admis la validité des droits de la maison de France en signant avec son chef un traité de partage de la monarchie espagnole (1668). Trente ans plus tard, il modifia ses vues en voyant Louis XIV, dont il avait d'ailleurs à se venger, isolé en Europe. Dans l'intervalle, il avait eu de l'infante Marguerite-Thérèse une fille, Marie-Antoinette, mariée à l'électeur de Bavière, et de la princesse Éléonore de Neubourg deux fils, les archiducs Joseph et Charles. Il revendiqua la totalité de l'héritage, en faisant valoir qu'Anne

d'Autriche et Marie-Thérèse avaient, en se mariant, solennellement renoncé à leurs droits en faveur de leurs sœurs cadettes; la première cadette par rang de proximité, Marguerite-Thérèse, femme de Léopold, étant morte, ainsi que sa fille, Marie-Antoinette (mariée en 1685 au prince électoral de Bavière), c'est son fils, le jeune prince électoral de Bavière, qui héritait des droits de sa grand'mère. Mais, pour empêcher l'héritage de passer dans la maison de Bavière, Léopold avait exigé que sa fille, en épousant l'électeur, renonçât à tous ses droits sur l'Espagne. Les filles de Philippe IV étant de ce fait déchues de toute prétention, la postérité de Philippe III restait seule à faire valoir ses droits, et, comme dans celle-ci Louis XIV était exclu par la renonciation d'Anne d'Autriche, le Dauphin par la renonciation de Marie-Thérèse, Léopold seul recueillait tout l'héritage. Il le destinait à l'archiduc Charles, le cadet des fils qu'il avait eus de son mariage avec Éléonore de Neubourg.



Le duc d'Anjou reconnu roi d'Espagne par Louis XIV, à Versailles (Estampe de la Bibliothèque nationale).

En face de ces prétentions, Louis XIV soutenait : 1° que les renonciations qu'on lui opposait n'étaient pas valables, ayant été subordonnées à des conditions qui n'avaient pas été remplies; 2° que l'empereur lui-même en avait décliné le bénéfice, en signant autrefois un traité de partage. Le roi de France revendiquait donc la totalité de l'héritage; toutefois, pour ne pas effrayer l'Europe par la perspective de la réunion de ses deux plus grands empires, il le destinait, non à être annexé à la France, mais à former un État distinct sur lequel régnerait un prince français, écarté de la succession au trône de France. Ainsi l'équilibre actuel des puissances serait maintenu au détriment de la maison d'Autriche.

Au milieu de toutes ces intrigues, le principal intéressé n'avait qu'un souci : celui de maintenir après sa mort l'intégrité de sa monarchie en la léguant à un prétendant dont le choix aurait le moins de chance de provoquer une guerre et un partage. Aussi avait-il, dès 1696, fait un testament par lequel il instituait le prince électoral de Bavière comme son héritier universel. Mais, cédant à la pression de la reine, sa femme, acquise à la politique impériale, il révoqua les dispositions qu'il avait prises, sans toutefois tester en faveur de l'archiduc Charles, comme l'empereur le lui demandait.

Traité de partage de 1698. — La période active des négociations commença en 1698. A ce moment, Louis XIV, désespérant de vaincre la résistance de la maison d'Autriche, imagina de chercher un allié auprès du plus tenace de ses ennemis. Il demanda l'appui de Guillaume III, lui offrant, en retour, de se contenter d'une partie seulement de l'héritage et de partager le reste avec les autres compétiteurs. Guillaume resta d'abord stupéfait de cette modération de Louis XIV, dont les offres étaient trop belles pour qu'il les refusât : les 28 septembre-13 octobre 1698, un traité de partage, signé à La Haye entre les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies et de Louis XIV, répartit ainsi qu'il suit les États de Charles II : au prince de Bavière, l'Espagne, les Pays-Bas, la Sardaigne et les Indes; au dauphin de France, le royaume de Naples, la Sicile, les présides de Toscane et le Guipuzcoa ; à l'archiduc Charles, le Milanais. Bien que la France laissât échapper encore une fois les Pays-Bas espagnols, dont elle poursuivait depuis si longtemps la possession, sa part était formidable : elle tiendrait par la Sicile tout le commerce du Levant, et par le Guipuzcoa une porte ouverte sur l'Espagne.

Ce traité devait être tenu secret. Des indiscrétions hollandaises le divulguèrent, et l'Espagne apprit qu'on l'avait démembrée sans la consulter : l'indignation fut si vive à Madrid que Charles II institua le prince électoral de Bavière son héritier universel par un testament nouveau, solution qui lui paraissait la plus propre à maintenir la paix, puisque le prince électoral de Bavière n'était en situation d'inquiéter personne. Mais ce prétendant, que la Cour de France elle-même, de l'aveu de Dangeau, regardait « comme le fondement de la paix de l'Europe », mourut brusquement à Bruxelles, à l'âge de sept ans, le 6 février 1699. Saint-Simon accusa la maison d'Autriche de n'être pas étrangère à une mort qui servait si opportunément ses intérêts.

Traité de partage de 1700. — Tout se trouvant remis en question, Louis XIV reprit les négociations avec les puissances maritimes et l'Espagne. Le 3 mars 1700, après un an de difficultés, un traité conclu à Londres entre Louis XIV, Guillaume III et le grand pensionnaire Heinsius, partagea encore une fois la succession d'Espagne entre la France et l'Autriche. L'archiduc Charles eut, comme la première fois, l'Espagne, les Pays-Bas, la Sardaigne et les Indes, et la part du Dauphin s'accrut des duchés de Lorraine et de Bar, le duc de Lorraine recevant le Milanais en compensation de ses États héréditaires. Louis XIV manquait les Pays-Bas, mais il fermait par la Lorraine la trouée restée ouverte sur la frontière de l'Est, et le Milanais se trouvait isolé. Il négocia aussitôt avec tous les princes de l'Europe pour leur faire approuver ce partage et offrit notamment au duc de Savoie, qui se posait aussi comme prétendant, le royaume de Naples en échange de Nice et de la Savoie; le succès de cette

TABLEAU DES PRÉTENDANTS A LA SUCCESSION D'ESPAGNE

Philippe III, roi d'Espagne de 1598 à 1621.

Anne d'Autriche, mariée 1615 à Louis XIII, roi de France.
- Louis XIV, roi de France.
  - Louis, grand Dauphin de France (1661-1711).
    - Louis, duc de Bourgogne (1682-1712).
    - Philippe, duc d'Anjou (Philippe V, roi d'Espagne de 1700 à 1746.
    - Charles, duc de Berri, m. en 1714.

Philippe IV, roi d'Espagne de 1621 à 1665.
- Marie-Thérèse d'Autriche, mariée 1660 à Louis XIV, roi de France.
- Charles II, roi d'Espagne de 1665 à 1700.
- Marguerite-Thérèse, mariée à l'empereur Léopold.
  - Marie-Antoinette, mariée à l'électeur de Bavière Max-Emmanuel.
    - Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière.

Marie-Anne, mariée à Ferdinand III, empereur.
- Léopold Ier, empereur, époux en premières noces de Marguerite-Thérèse, remarié à Éléonore de Neubourg.
  - Joseph Ier.
  - Charles VI.

négociation aurait donné à la France, dès cette époque, sa frontière du nord-est.

L'empereur, irrité contre l'Angleterre et la Hollande, offrit alors à Louis XIV d'adhérer publiquement au traité du 3 mars 1700, et même de lui céder les Pays-Bas avec les Indes en échange du Milanais, mais le roi de France ne voulait pas provoquer, par son acceptation, une guerre certaine avec l'Angleterre et les Provinces-Unies; il répondit à Léopold qu'il ne négocierait que d'accord avec les signataires du traité de partage, condition à laquelle l'empereur ne voulut pas souscrire.



J.-B. Colbert de Torcy,
gravure [illegible]

Avènement du duc d'Anjou (1700). — A Madrid, la reine, belle-sœur de Léopold, toute-puissante sur l'esprit de son mari, secondée à merveille par l'ambassadeur impérial, le comte de Harrach, et par les troupes allemandes qui tenaient garnison en Catalogne, éclata en menaces à l'annonce du traité (mai 1700). Par ses violences mêmes elle dépassa et manqua son but. En Espagne, grands et peuple détestaient les Allemands, qui s'étaient rendus insupportables par leur arrogance, à tel point que, lorsqu'il fut question d'un testament en faveur de l'archiduc Charles, l'Aragon parla de se donner un roi particulier. De plus, le parti national, dirigé par le cardinal Porto Carrero, tenait par-dessus tout à l'intégrité de la monarchie et devait favoriser le prétendant qui serait le mieux en mesure de la maintenir. La question ainsi posée ne comportait qu'une réponse. La France était une grande puissance militaire, voisine de l'Espagne sur toutes ses frontières; elle avait accès au nord dans les Pays-Bas, au sud dans la Péninsule, à l'est dans le Milanais, et ses côtes la mettaient en communication avec les deux Siciles et les Indes. La France devant s'efforcer de conquérir par la force la monarchie espagnole si celle-ci était donnée à l'Autriche, il valait mieux l'abandonner de bon gré à un prince français, mais en stipulant que celui-ci ne pourrait porter en même temps la couronne de France. Telle fut la solution qui finit par prévaloir. Charles II, hésitant entre ses inclinations de famille et les sollicitations de ses peuples, consulta les jurisconsultes, les théologiens d'Espagne et de Naples, plusieurs évêques, et finit par s'en remettre au pape; tous lui conseillèrent spontanément de se prononcer en faveur d'un prince français : le 2 octobre 1700 il signa enfin un testament, resté d'abord secret, par lequel il instituait Philippe, duc d'Anjou, deuxième fils du Grand Dauphin de France (1), comme son héritier universel; à défaut du duc d'Anjou, il appelait au trône le duc de Berry; à défaut du duc de Berry, l'archiduc Charles, et à défaut de l'archiduc Charles, le duc de Savoie. La netteté de ces dispositions ne laissait aucune place à l'équivoque ni aux chicanes. Vingt-huit jours après (1er novembre), Charles II mourut, et, le 9 novembre, Louis XIV reçut à Fontainebleau communication du testament.

Le roi de France, engagé par un traité de partage avec les puissances maritimes, ne pouvait, sans manquer à sa parole, accepter l'héritage entier que lui attribuait Charles II. D'autre part, le traité n'était-il pas plus avantageux, puisqu'il assurait la suprématie de la France politiquement dans la Méditerranée, commercialement dans l'Europe méridionale, et que, vers le Rhin, il lui garantissait un agrandissement territorial? Le testament, au contraire, lui interdisait tout agrandissement ultérieur du côté des Pays-Bas, puisqu'il devrait respecter l'intégrité de l'Espagne le jour où elle serait gouvernée par un prince de sa maison. Pour sortir de perplexité, le roi réunit en conseil le Dauphin, le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvilliers, président du conseil des finances, et le marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères. « Il s'agissait de [illegible] succession d'Espagne. Louis XIV avait à choisir entre [illegible] ou un agrandissement pour ses États, entre l'extension de son système au delà des Pyrénées et des Alpes par l'établissement d'une branche de sa maison en Espagne et en Italie, et une extension de sa propre puissance; entre l'honneur de la royauté et l'avantage de son royaume; entre sa famille et la France. » (MIGNET.) Torcy (1), qui opina le premier, préconisa l'acceptation du testament. Sans doute, la guerre s'ensuivrait avec l'Angleterre et les Provinces-Unies; mais si l'on prenait la décision contraire, il faudrait quand même la faire avec l'Autriche, qui ne voudrait rien céder, et avec les Espagnols, qui ne voudraient pas être démembrés : mieux valait alors lutter pour le tout que pour la partie. Le duc de Beauvilliers fut d'un avis opposé. Il invoqua les dangers d'une guerre européenne et le peu de sûreté d'une union de famille avec l'Espagne, qui tiendrait à peine au delà de la première génération. Le chancelier Pontchartrain récapitula les avis sans se prononcer, mais le Dauphin, poussé par une sorte d'orgueil de famille, sortit de son apathie accoutumée et se déclara avec ardeur favorable à l'acceptation. Louis XIV mûrit encore trois jours sa décision. Le 16 novembre, il fit introduire l'ambassadeur d'Espagne et lui dit en lui désignant le duc d'Anjou : « Vous pouvez le saluer comme votre roi. » Puis s'adressant au duc en présence des courtisans : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi. Les grands vous demandent, les peuples vous souhaitent, et moi j'y consens. Songez seulement que vous êtes prince de France. » Il le présenta ensuite à la Cour en disant : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne » (2).

La décision de Louis XIV fut accueillie avec enthousiasme par les

(1) Philippe V [illegible] Madrid [illegible] épousa [illegible] Marie-Louise [illegible] compagne [illegible] de la longue guerre de la Succession d'Espagne.

(1) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, gendre d'Arnauld de Pomponne, remplaça son père Charles Colbert de Croissy à la tête du département des affaires étrangères, qu'il géra conjointement avec son beau-père [illegible] jusqu'en 1715.

(2) **Il n'y a plus de Pyrénées.** — Ce mot, placé dans la bouche de Louis XIV au moment où il embrassait son petit-fils, qui allait prendre possession de la couronne d'Espagne, n'a jamais été prononcé. L'ambassadeur d'Espagne avait dit simplement : « Les Pyrénées sont abîmées. » On a arrangé le mot et on l'a attribué à Louis XIV.



Philippe V, roi d'Espagne, par Hyacinthe RIGAUD (Louvre).

Espagnols, qui se félicitaient d'avoir échappé au démembrement. Les jours suivants, on reçut à la Cour de France les meilleures nouvelles des gouverneurs des Pays-Bas, du Milanais et de Naples. Le 4 décembre, le nouveau roi partit pour prendre possession de ses États. Il avait une suite brillante et magnifique, commandée par le duc de Beauvilliers, et emportait des instructions curieuses, où son grand-père avait réuni tous les principes de l'art de régner. Il fit son entrée solennelle à Madrid le 21 avril.

Troisième coalition contre la France. La Grande alliance de La Haye (1701). — Si l'acceptation du testament agréait aux Espagnols, elle risquait d'irriter les autres puissances, et surtout les puissances maritimes envers lesquelles Louis XIV avait pris des engagements par le traité de partage. Pour se disculper, il adressa à son ambassadeur en Angleterre (4 décembre 1700) un long mémoire justificatif. Il fit remarquer : d'une part, que refuser la couronne d'Espagne c'eût été la donner à l'archiduc Charles et qu'on eût été forcé de lui déclarer la guerre pour lui faire exécuter le traité de partage; d'autre part, que les deux monarchies de France et d'Espagne devaient rester séparées. « Cette balance égale, disait-il, désirée de toute l'Europe, subsiste bien mieux que si la France s'agrandissait par l'acquisition des frontières de l'Espagne, par celle de la Lorraine, par celle enfin du royaume de Naples et de Sicile. » Guillaume III parut d'abord se contenter des explications du roi de France. Les Provinces-Unies gardèrent également une attitude conciliante. Le seul souverain qui protesta immédiatement contre le testament fut l'empereur Léopold.


Antoine Heinsius
Lithographie de la Biblioth. nat.).


Le prince Eugène de Savoie,
gravure de Van Gunst

La guerre, au moins la guerre générale, eût donc pu être évitée si Louis XIV ne se fût définitivement aliéné les puissances maritimes par des mesures impolitiques : c'est ainsi qu'il conserva à Philippe V, par des lettres patentes de décembre 1700, des droits au trône de France entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry, disposition qui pouvait avoir ce résultat de réunir les deux monarchies dont Charles II avait voulu la séparation perpétuelle. Quand cette nouvelle fut connue, les Hollandais, mis en défiance, commencèrent des préparatifs de guerre : Louis XIV en tira prétexte pour prendre une décision qui parut menacer leur indépendance. En vertu d'un arrangement conclu avec l'Espagne après la paix de Ryswick, les Provinces-Unies tenaient garnison dans les villes de Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Ath, Oudenarde et Nieuport, que l'Espagne ne pouvait plus défendre elle-même et qui servaient aux Hollandais de *barrière* contre la France. Louis XIV, jugeant cet état de choses offensant pour le nouveau roi, mit garnison le même jour (6 février 1701) dans toutes les villes de la *barrière* et renvoya les détachements hollandais. La Hollande, comme l'Angleterre, reconnut néanmoins Philippe V, paraissant se contenter des explications de Louis XIV; mais, à la demande des États généraux, des négociations s'ouvrirent à La Haye entre l'envoyé anglais Stanhope, le comte d'Avaux et les députés des États, qui réclamèrent le retour de leurs troupes dans les places de la *barrière*, la remise des villes d'Ostende et de Nieuport à l'Angleterre, enfin l'abandon du Milanais et des Pays-Bas espagnols à l'empereur. Le plénipotentiaire français proposa simplement le retour à l'observation du traité de Ryswick.

A cette nouvelle, l'empereur partit en guerre et commença les hostilités en Italie contre le Milanais. Louis XIV répondit à cette attaque en cherchant des alliances. Il obtint en Italie celle du duc de Savoie (qui demanda en échange la main de Philippe V pour sa seconde fille), et celle du duc de Mantoue; en Allemagne, celles de l'électeur de Bavière et de son frère l'électeur de Cologne; celles enfin du roi de Portugal et de l'électeur de Saxe, roi de Pologne.

Pendant ce temps, Guillaume III qui, au fond, désirait la guerre, parvenait au terme de ses désirs. Le 7 septembre 1701, il signait avec l'empereur, au nom de l'Angleterre et des Provinces-Unies, un pacte qu'on appela la *Grande alliance* parce qu'il devait en deux années grouper huit nations contre la France. L'empereur devait de gré ou de force s'emparer du Milanais, des Deux-Siciles et des présides de Toscane; le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux se partageraient les colonies espagnoles; la *barrière* serait assurée aux Hollandais. Les couronnes de France et d'Espagne ne pourraient jamais être réunies sur la même tête. C'était là un nouveau traité de partage dans lequel l'Autriche avait la part la plus considérable.

Jacques II étant tombé dangereusement malade, Louis XIV alla le voir à Saint-Germain et lui promit que, s'il décédait, le prince de Galles, son fils, serait reconnu comme roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (13 septembre). Il tint parole après la mort de Jacques II (18 septembre), mais cet acte chevaleresque était une erreur politique. Guillaume y vit une offense personnelle, le peuple anglais un défi à son indépendance, et les protestants une menace pour leur cause. La guerre générale, depuis longtemps inévitable, éclata presque aussitôt.

Guillaume III ne devait pas assister au triomphe de sa politique, car il mourut le 19 mars 1701 des suites d'une chute de cheval.


Le duc J. de Marlborough, par Van der Werff
(Galerie des Offices, Florence).

Marlborough, le prince Eugène, Heinsius. Situation des belligérants. — La coalition était dirigée avec une habileté supérieure et un ensemble admirable par un triumvirat composé de Heinsius, d'Eugène de Savoie et de Marlborough, tous trois animés d'une haine irréductible contre la France, mais aussi poussés par le désir de venger des griefs particuliers.

Le premier, grand pensionnaire de Hollande, ne pardonnait pas à Louvois d'avoir voulu le faire mettre à la Bastille, quand il avait été envoyé en France après la

paix de Nimègue. Le prince Eugène de Savoie, dernier enfant d'Olympe Mancini, avait quitté la France en même temps que sa mère, irrité de n'avoir pu y obtenir, à vingt ans, une situation en rapport avec ses mérites. Entré au service de l'Autriche, il avait fait ses premières armes contre les Turcs, combattu vaillamment à Staffarde (1690), délivré Coni (1691), pris Carmagnole, contribué à l'invasion du Dauphiné, et, par la victoire de Zentha sur les Ottomans (1696), préparé la paix de Carlowitz. Churchill, duc de Marlborough, dont la cupidité explique ses nombreuses palinodies, va s'acharner par amour de l'argent à une guerre féconde en profits.



Le maréchal de Villeroi, [illegible]

Marlborough et le prince Eugène étaient des hommes de guerre de premier ordre : « Marlborough, puissante incarnation des qualités britanniques : la netteté et l'étendue du regard, la hardiesse réfléchie, la volonté tenace et persévérante; Eugène, l'héroïque rejeton de la fière maison de Savoie, ayant à un haut degré ses audaces, sa souplesse, son élégante bravoure; tous deux guidés et soutenus par l'union des volontés, la communauté des ambitions et des haines. »

MARQUIS DE VOGÜÉ.

Quels généraux la France avait-elle à leur opposer? « C'étaient, dit Saint-Simon, des généraux de goût, de fantaisie, de faveur, de cabinet, à qui le roi croyait donner, comme à ses ministres, la capacité avec la patente. » Cependant, si Marsin, Tallard et Villeroi méritent leur mauvaise renommée, Villars, Vendôme et Berwick allaient défendre, non sans gloire, l'honneur français. Il faut plutôt chercher la cause de nos désastres dans la prétention du souverain de tout conduire du fond de son cabinet, dans la faiblesse de l'administration financière et militaire, dans les difficultés d'une lutte qu'il fallait soutenir sur des champs de bataille multiples et lointains contre huit États coalisés; enfin dans cet état d'épuisement général qui, en France, devait suivre forcément une période d'activité excessive : la révocation de l'édit de Nantes a appauvri la production économique; l'agriculture est en souffrance; l'industrie et le commerce languissent; le peuple ploie sous le faix de l'impôt. L'Espagne enfin a besoin d'être protégée : elle ne renforce pas nos régiments.

Divisions de la guerre. — On peut distinguer dans la guerre de la Succession deux grandes périodes. De 1701 à 1707, elle a lieu en Europe et a pour objet la défense de nos alliés et de notre protégé Philippe V; de 1707 à 1714, elle est défensive et tend à repousser l'ennemi du sol national. La première période s'ouvre par des succès (1701-1704) et se termine par des revers; pendant la seconde, au contraire, une suite de désastres (1708-1710) précède une phase de relèvement (1711-1714).

La guerre s'engagea à la fois aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, en Espagne, sur mer et à l'intérieur.

PREMIÈRE PÉRIODE (1701-1707). — **1° Italie**. — *Combats de Carpi et de Chiari (1701)*. — Les hostilités commencèrent en Italie dès le mois de mai 1701. Dans le Milanais, Catinat commandait les contingents franco-espagnols, auxquels le duc de Savoie, sollicité par Tessé, finit par joindre le sien, à condition qu'il serait généralissime et que sa seconde fille épouserait Philippe V. Il défendait la ligne de l'Adige contre les Impériaux du prince Eugène, qui descendaient du Tyrol. Il ne put les empêcher de surprendre le passage à Carpi (9 juillet) et de s'ouvrir la route du Milanais.

Catinat ayant jugé prudent de reculer jusqu'à l'Oglio, le roi lui adjoignit Villeroi, qui ordonna, au nom du roi, « de passer les rivières, de chercher l'ennemi, de faire l'impossible pour combattre plutôt que d'avoir la honte de voir les Impériaux hiverner en Italie ». Cette précipitation eut un effet fatal : en marchant sur Chiari, qu'il croyait inoccupé, Villeroi y rencontra l'armée ennemie retranchée et dut battre en retraite après avoir perdu 2000 hommes. Le duc de Savoie, qui méditait une trahison, avait contribué à cet échec en renseignant le prince Eugène sur les opérations projetées par Villeroi.

Le duc de Vendôme remplace Villeroi. Bataille de Luzzara (1702). — Nos armes se relevèrent heureusement l'année suivante. Au début (1er février 1702), un hardi coup de main du prince Eugène valut un succès à notre armée et la débarrassa de son chef. Ayant réussi à faire entrer la nuit, par un égout, 5000 hommes dans Crémone, il surprit la garnison, enleva Villeroi, mais dut se retirer avec de grosses pertes quand nos troupes se furent ressaisies. A l'armée comme à Paris, on chansonna la captivité de ce général incapable :

> Français, rendez grâce à Bellone.
> Votre bonheur est sans égal,
> Vous avez conservé Crémone,
> Et perdu votre général.

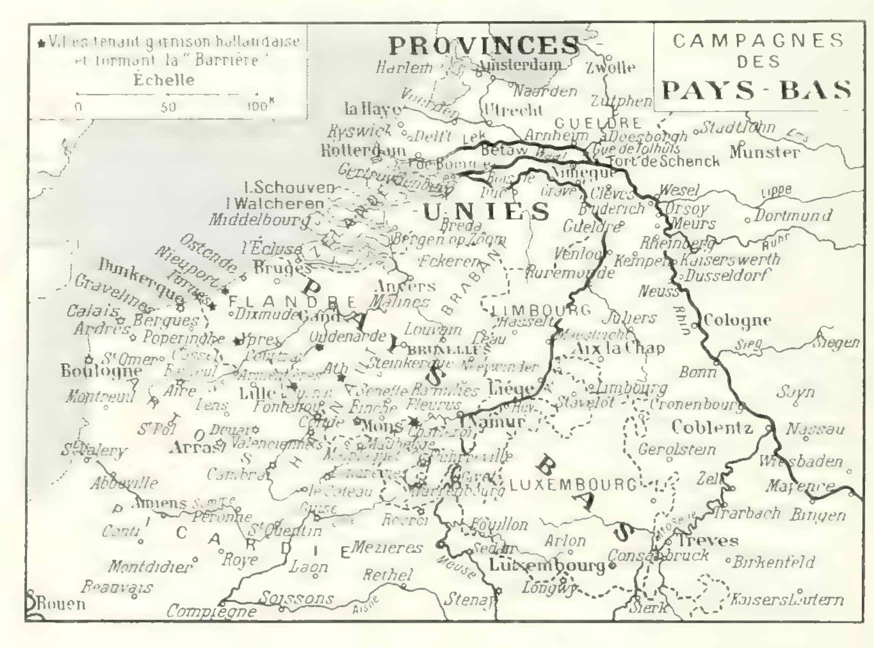
Villeroi fut remplacé par l'audacieux Vendôme, que la destinée mettait ainsi en présence de son cousin germain, et par Philippe V, qui venait défendre son héritage d'Italie. Le premier commença par débloquer Mantoue (24 mai) et par réduire son adversaire à la défensive. Il fut rejoint par le second au moment où il venait de remporter une victoire de cavalerie à Santa-Vittoria (27 juillet).

Le 15 août, tous deux livrèrent une sanglante et heureuse bataille à Luzzara. Gagnant toujours du terrain, Vendôme ferma aux Autrichiens la route du Milanais. Guastalla se rendit le 9 septembre.

Après avoir reconquis tout le terrain perdu, Vendôme prit l'offensive en 1703, remonta l'Adige pour seconder l'expédition que Villars dirigeait au même instant contre le Tyrol, et bombarda Trente (septembre).

Défection du duc de Savoie (1703). — A ce moment il fut ramené en arrière par la défection définitive du « renard de Savoie » qui, au risque de dépouiller sa propre fille, la reine d'Espagne, passa dans le camp de la coalition, en se faisant promettre secrètement par l'empereur (traité de Turin, 25 octobre 1703) le Montferrat, la province d'Alexandrie et toutes les conquêtes à faire en Dauphiné et en Provence. Revenu à la hâte en Piémont, où il fut rejoint par le maréchal de Tessé, gouverneur du Dauphiné, Vendôme ne put empêcher Victor-Amédée de faire sa jonction avec le général autrichien Stahrenberg (16 janvier 1704). De ce côté, la situation militaire et surtout politique était donc fort compromise.

2° Pays-Bas. — Aux Pays-Bas, la guerre fut presque constamment défensive et se réduisit, pendant cette période, à des manœuvres stratégiques. En 1702, une grande armée française, commandée par le duc de Bourgogne, que secondait Boufflers, ne sut ni secourir utilement Kaiserswerth, qu'assiégeait Marlborough et qui capitula le 15 juin, ni faire diversion dans le Brabant hollandais. Marlborough, après avoir passé la Meuse à Grave, occupa presque entièrement la Gueldre espagnole, ainsi que la ville de Liége. En 1703, il faisait capituler Bonn (15 mai), dernière ville de l'électorat de



Campagnes aux Pays-Bas sous Louis XIV.

Cologne, malgré l'héroïque défense de d'Alègre. Mais à ce moment Hollandais et Anglais se séparèrent. Boufflers en profita pour attaquer et battre les premiers à Eckeren (30 juin), stérile victoire qui coûta 5 000 hommes aux ennemis sans les faire reculer. En 1704, la prise de Huy par Marlborough entama les lignes françaises.

3° Allemagne. — *Bataille de Friedlingen (1702) et première bataille de Hochstedt (1703).* — En Allemagne, Catinat, nommé au commandement de l'armée d'Alsace, n'y avait pas trouvé l'effectif sur lequel il comptait. N'ayant que 21 000 hommes à opposer aux 50000 Allemands du prince Louis de Bade, il ne put empêcher ce dernier de venir assiéger Landau, boulevard de l'Alsace, et de s'en emparer (9 septembre) après cent quarante jours de blocus. L'héroïsme du gouverneur Mélac et les honneurs qui lui furent prodigués par l'ennemi n'étaient qu'une faible compensation de cette perte.

Au même instant, Louis XIV adoptait un nouveau plan de campagne que l'intérêt personnel avait suggéré à l'électeur de Bavière. Il s'agissait d'aller secourir ce prince, avec le gros des forces françaises, dans ses propres États; l'Alsace resterait dégarnie, mais cette audacieuse diversion en éloignerait sans doute les forces des coalisés. Pour mener à bien cette entreprise, Louis XIV fit choix de Villars, qui, après avoir passé le Rhin par une manœuvre habile, força le prince de Bade à accepter la bataille de Friedlingen (14 octobre 1702); les fantassins enlevèrent à la baïonnette les positions ennemies et la cavalerie de Magnac culbuta les Impériaux dans une charge furieuse. Villars lui-même paya de sa personne en prévenant un retour offensif de l'ennemi; il prit trente-quatre drapeaux, et ses troupes enthousiasmées le nommèrent d'acclamation maréchal de France sur le champ de bataille. La lenteur et les hésitations de l'électeur de Bavière l'empêchèrent malheureusement de tirer de cette victoire tout le parti qu'il pouvait en espérer. Il repassa le Rhin et vint jouir de sa gloire à Versailles.

Louis XIV voyait toujours dans une diversion en Allemagne le moyen d'obtenir une paix aussi « glorieuse » pour lui qu' « avantageuse » pour son allié, l'électeur de Bavière. Villars, à peine arrivé à la Cour, dut en repartir dès le 13 janvier 1703. Pour s'ouvrir une porte sur l'Allemagne, il assiégea d'abord Kehl, qui capitula le 12 mars. Le 5 avril, sur un ordre reçu du roi, ses troupes commencèrent à passer le Rhin. Le 27, elles s'engagèrent dans les gorges de la Kintzig, dont une poignée d'hommes résolus aurait pu intercepter le passage, et le succès répondit à leur audace. Le 6 mai, elles se dirigèrent sur Willingen, où les attendait l'électeur de Bavière. Villars avait conçu le projet hardi de marcher directement sur Vienne et de terminer ainsi la guerre, mais l'électeur préféra conquérir d'abord le Tyrol et opérer sa jonction avec l'armée de Vendôme.

Tout d'abord ce plan parut devoir réussir. On s'empara facilement de Kufstein, première ville tyrolienne; on prit la capitale, Innsbruck (juin), et l'on s'avança jusqu'à Trente (août); mais l'électeur fut brusquement ramené en arrière par une révolte générale des paysans. A son retour il trouva Villars, resté sur le Danube, dans une position critique, en butte aux attaques de deux adversaires, abandonné par l'armée française du Rhin, qui s'obstinait à faire le siège de Brisach (août). En vain le roi ordonna-t-il à son général de se replier : emporté par son courage, Villars refusa et remporta à Hochstedt une brillante victoire sur l'armée autrichienne du comte de Styrum (20 septembre 1703).

Bataille de Spire (1703). — Peu après, le duc de Bourgogne reprenait Brisach; Tallard assiégeait Landau et battait à Spire le prince de Hesse, accouru pour secourir la place : « Votre armée, écrivait-il au roi, a pris plus d'étendards qu'elle n'a perdu de soldats. » Par malheur, à ce moment même, il se produisit dans le commandement un changement de personnel qui équivalait à la perte d'une bataille. Villars, désespérant de s'entendre avec l'électeur, sollicita son rappel. Il fut remplacé par l'incapable Marsin, créé tout exprès maréchal de France, et qui parut d'abord justifier cette faveur par la double prise d'Augsbourg et de Passau. D'autre part, l'empereur, menacé par les révoltés de Hongrie, parlait de se retirer à Graetz ou à Prague.

Au début de l'année 1704, la fortune semblait donc sourire à Louis XIV en Allemagne, principal théâtre des hostilités.

4° Espagne et guerre maritime. — En Espagne, Philippe V était heureusement secondé par sa femme, Marie-Louise de Savoie, qui, montrant une activité et une fermeté toutes viriles, sut le soutenir et même prendre en son absence les rênes du gouvernement. Au commencement de la guerre, il défendait en Italie ses États de Milan. Il fut rappelé en Espagne par un essai de débarquement qu'y tenta, près de Cadix, l'armée anglo-hollandaise et que suffit à repousser le courage de la jeune reine (octobre 1702). Ce succès fut malheureusement terni par la perte des galions espagnols d'Amérique, qu'escortait la flotte française de Château-Renault et qui fut prise dans la bataille navale de Vigo en Galicie : la flotte anglo-hollandaise, commandée par le duc d'Ormond, l'emporta malgré les prodiges de valeur du capitaine français, dont les forces étaient par trop inférieures (22 octobre 1702).

Une cruelle déception marqua l'année 1703 : le Portugal fit défection. La France et Philippe V se flattaient d'avoir rattaché à leur cause le roi de ce pays, mais Pierre II se laissa gagner par un Espagnol disgracié, l'amirante de Castille, et signa avec les alliés un premier traité (16 mai 1703) lui garantissant un accroissement de territoire, avec les Anglais un second traité [1] mettant le commerce portugais dans la dépendance du commerce anglais (27 décembre).

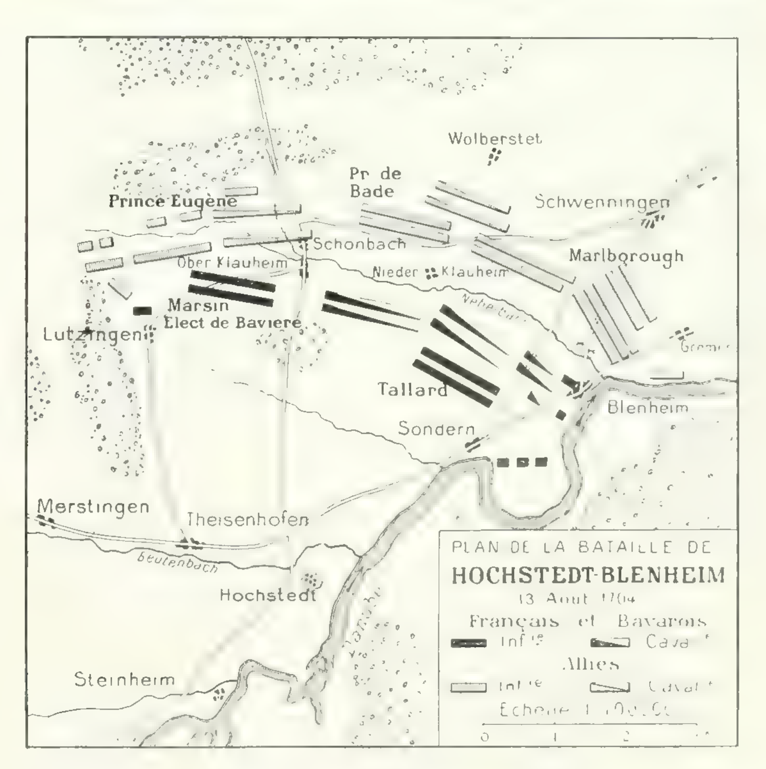
A la fin de cette première période rien n'était donc perdu, mais tout était compromis. Si les armées françaises avaient jusque-là balancé la fortune, la lutte allait devenir trop inégale pour elles. Le Portugal et la Savoie ayant trahi la France, c'étaient huit nations qu'allait avoir à combattre Louis XIV : le théâtre de la guerre devenait plus vaste à mesure que s'augmentait le nombre des ennemis, et la répression de la révolte des Camisards (voir p. 111) allait éloigner Villars des champs de bataille.

Succès en Portugal, en Catalogne et en Italie au début de 1704. — L'année 1704 débuta cependant par des succès. L'archiduc Charles, à qui l'empereur avait, en septembre 1703, transmis solennellement les droits qu'il s'attribuait sur la monarchie espagnole, débarqua à Lisbonne le 9 mars 1704, escorté par la flotte anglaise. Après avoir lancé un manifeste solennel aux Espagnols, il fut tout étonné d'avoir à se défendre au lieu d'avoir à attaquer. Berwick, accouru à sa rencontre, entra victorieusement en Portugal (1er mai). En Catalogne, où il comptait sur l'esprit particulariste des habitants, l'amiral anglais Rooke avait conduit un corps de débarquement devant Barcelone (mai 1704) : il avait dû se rembarquer devant l'indifférence des habitants.

En Italie, trois armées françaises empêchèrent le duc de Savoie de tirer tout le parti qu'il espérait de sa jonction avec les Autrichiens : dans le Piémont, l'incapable La Feuillade réussissait à prendre Suse, l'une des clefs des Alpes (juin); sur la Secchia, le grand prieur, frère du duc de Vendôme, parvenait à rejeter les Autrichiens jusque sur le Trentin (juin); enfin, Vendôme lui-même assiégeait et prenait Verceil, principale place du Piémont après Turin (20 juillet).

La campagne s'annonçait donc bien, mais cette période de succès relatifs fut suivie d'une série de graves revers; Louis XIV va perdre

1. Ce traité a été appelé traité de Methuen, du nom du négociateur anglais.



Plan de la bataille de Hochstedt (1704).

successivement tous les avant-postes de son royaume : l'Allemagne en 1704 par la bataille de Hochstedt, les Pays-Bas et l'Italie en 1706 par les batailles de Ramillies et de Turin.

Prise de Gibraltar par les Anglais (1704). — Par suite de l'incurie du gouvernement espagnol, la forteresse de Gibraltar n'avait, d'après Saint-Simon, « quoi que ce soit pour la défendre et pour toute garnison qu'une cinquantaine de gueux ». Elle fut rapidement enlevée par l'amiral Rooke, qui y planta le drapeau anglais au lieu de la remettre à l'archiduc Charles (4 août 1704), jetant ainsi les bases de la suprématie anglaise dans la Méditerranée.



Bataille de Ramillies (23 mai 1706) (Estampe de la Bibliothèque nationale).

Seconde bataille de Hochstedt ou de Blenheim (1704). — Peu après on apprenait la dispersion de l'armée d'Allemagne, la ruine de l'électeur de Bavière, la supériorité définitive des alliés.

A la fin de 1703, Marsin était toujours dans le bassin du Danube, isolé par le prince de Bade qui tenait la forêt Noire. Tallard, chef de l'armée du Rhin, réussit à grand'peine à lui conduire 10 000 hommes de renfort, 800 officiers, des munitions et de l'argent (mai 1704). Ce succès détermina les alliés à tenter un coup décisif. Tandis que le prince Eugène venait d'Italie rejoindre le prince de Bade, Marlborough, opposé à Villeroi dans les Pays-Bas, décidait de venir écraser entre son armée et celle de son allié les Français et les Bavarois. Il put réaliser un plan aussi hardi, grâce à l'incapacité des généraux de Louis XIV. Trompant la surveillance de Villeroi, Marlborough remonta successivement le Rhin, de Maestricht à Mayence, puis le Necker et le Mein, et rejoignit le 22 juin le prince de Bade, près d'Ulm. Le 2 juillet, il força le passage du Danube à Donawerth, et se répandit en Bavière, où il exerça, écrivait Tallard, « des cruautés que les Turcs ne voudraient pas commettre ».

Tallard accourut du Rhin avec 30 000 hommes, mais trop tard pour empêcher la jonction des deux masses ennemies, qui se heurtèrent contre les Français le 13 août 1704, dans les plaines de Hochstedt, illustrées l'année précédente par le succès de Villars. Les Français prirent position derrière un ruisseau marécageux, formant deux groupes séparés : à gauche, l'électeur avec Marsin; à droite, Tallard, qui commit encore la faute d'immobiliser vingt-sept bataillons et quatre régiments de dragons à pied dans le village de Blenheim. Le premier, opposé au prince Eugène, repoussa d'abord toutes les attaques, prit huit canons et trente drapeaux, et crut un instant la bataille gagnée. Le second fut d'abord aussi heureux contre Marlborough; mais, une fois rassuré, il eut la malheureuse inspiration d'aller voir sur la gauche ce que devenait son collègue; dans ce mouvement de flanc, il fut culbuté, tenta de rétablir ses affaires avec sa cavalerie, mais ne réussit qu'à se faire prendre lui-même et à entraîner la retraite de Marsin. Il apprit dans la soirée un dernier désastre : privées de leur chef, Clérambault, parti pour prendre des ordres, les troupes laissées dans Blenheim avaient été coupées par l'impétueuse attaque des Anglais, et leurs chefs, incertains de leur sort, eurent la faiblesse de conclure sans combattre « l'horrible capitulation » dont parle Saint-Simon : vingt-six bataillons d'infanterie française et vingt-deux escadrons de dragons mirent bas les armes.

La défaite d'Hochstedt était la plus complète que les armées de Louis XIV eussent essuyée depuis trente ans. L'effet moral en fut désastreux; les conséquences matérielles plus considérables encore. Le plan d'opérations en Allemagne, dont la réalisation paraissait devoir être décisive, dut être abandonné, et nos armées rétrogradèrent jusqu'à la frontière du Rhin. En regard de ce désastre, que pesaient les petits succès dont on reçut la nouvelle à la fin de l'année : la victoire navale de Velez Malaga, remportée par le comte de Toulouse et l'amiral d'Estrées sur la flotte anglaise (24 août); la prise d'Ivrée et l'occupation du val d'Aoste par Vendôme, et même la pacification des Cévennes par Villars? (Voir p. 111.)

Campagne de 1705. — L'année 1705 fut une année de répit. Tandis que Vendôme conservait la supériorité en Piémont, Villars fut appelé sur la Moselle, Villeroi restant en Flandre et Marsin en Alsace. Villars, s'appropriant un plan imaginé par Chamlay, s'établit au camp de Sierck, sur la Moselle, dans une position centrale si bien choisie que Marlborough, accouru pour le forcer avec 60 000 hommes, se déroba sans donner l'attaque. Libre de ce côté, il se porta sur l'Alsace et enleva les fameuses lignes de Wissembourg que le margrave de Bade avait établies après avoir pris cette place (5 juillet). Atteint d'un douloureux accès de goutte au pied, il s'était fait porter en chaise à la tête des troupes.

Au nord, Villeroi subit près de Heylesen (18 juillet) une légère défaite dont son adversaire ne sut heureusement pas profiter.

En Italie, Vendôme arrêta net à Cassano, sur l'Adda, l'offensive du prince Eugène (août) et répara les fautes de son frère le Grand prieur, qui avait sa négligence sans ses qualités.



La princesse des Ursins (Estampe de la Bibliothèque nationale).

En Espagne seulement la fortune nous restait adverse. On n'avait ni argent ni soldats; la princesse des Ursins, placée par Louis XIV auprès de la jeune reine pour la surveiller, suivait une politique contraire à celle de notre ambassadeur, le cardinal d'Estrées; enfin les grands, qui avaient préféré Philippe V comme plus capable de défendre l'intégrité de la monarchie, penchaient maintenant vers son rival en voyant la fortune se déclarer pour ce dernier. Les Espagnols entreprirent vainement le siège de Gibraltar, qu'ils durent lever

le 25 avril. L'archiduc Charles prit Barcelone (9 octobre) et se fit reconnaître en Catalogne. L'Aragon paraissait chanceler dans sa fidélité. « La révolte, disait l'écrivain espagnol Saint-Philippe, s'étendait comme le feu dans les herbes sèches aux jours brûlants de la moisson. »

Campagne de 1706. — *Perte des Pays-Bas et de l'Italie. Bataille de Ramillies (1706).* — Après cette campagne insignifiante, 1706 fut au contraire l'année décisive, l'année fatale où Louis XIV perdit les Pays-Bas et l'Italie et faillit perdre l'Espagne.

Par une dernière faveur du sort, Vendôme attaqua près de Calcinato l'armée du prince Eugène (19 avril 1706), la battit sans perdre plus de 500 hommes, et se dirigea vers l'Adige. De son côté, Villars rejeta les Impériaux de leurs dernières positions en Alsace (avril), leur faisant 3 000 prisonniers, et Philippe V, avec Tessé, commença heureusement le siège de Barcelone. Mais la Flandre fut le théâtre d'un irréparable désastre.



Le maréchal de Berwick
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

Villeroi y était gêné par la présence de l'électeur de Bavière. Il se préparait à faire le siège de Leau, avec une partie des troupes de Marsin, quand il se heurta près de Ramillies à toute l'armée de Marlborough (23 mai). Ayant immobilisé sa gauche et son centre derrière un marais, il vit son adversaire attaquer en masse et culbuter facilement sa droite. La défaite se changea en déroute quand les fuyards, arrivés à l'étroit défilé de Jadoigne, furent chargés par la cavalerie ennemie. La bataille même n'avait coûté aux Français que 2 000 hommes : ils en perdirent 6 000 et 54 canons pendant la retraite. C'était un désastre plus douloureux encore que celui de Hochstedt. On rappela Villeroi et on envoya en hâte sur la frontière Vauban et Vendôme (1). Mais le vainqueur avait tiré parti de ses succès et occupé toutes les places des Pays-Bas. Tout ce que put faire Vauban fut de couvrir Dunkerque.

Bataille de Turin (1706). — Vendôme, en Italie, gardait contre les Autrichiens la ligne de l'Adige, tandis que La Feuillade, gendre de Chamillart, commençait le siège de Turin, capitale du duc de Savoie (juin). S'illusionnant sur la valeur défensive de l'Adige, Vendôme laissa le prince Eugène franchir ce fleuve, recula sur le Mincio, et partit pour le nord en laissant à son successeur le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, une situation des plus difficiles. La Feuillade, méprisant les conseils de Vauban, se laissa distraire par toutes les diversions que tentait autour de Turin le duc de Savoie. En août, le prince Eugène, résolu à tout pour secourir Turin, tenta une manœuvre hardie ; il passa sur la rive droite du Pô, la remonta rapidement, trouva le défilé de Stradella sans défense et parut devant la place. Le duc d'Orléans ne put que le suivre de loin pour réunir son armée aux troupes de siège et remettre le sort de la campagne à une rencontre suprême. La bataille eut lieu le 7 septembre : les troupes d'Eugène et de Victor-Amédée s'emparèrent, à l'assaut, des retranchements français, malgré une résistance acharnée, et le duc d'Orléans, frappé de deux blessures, ordonna la retraite au delà des Alpes. L'armée laissée en Lombardie, et qui venait d'y remporter un succès marqué à Castiglione, dut alors évacuer ses positions.

Les alliés à Madrid. — Pour comble de disgrâce, Louis XIV crut un instant perdre l'Espagne. Il apprit deux jours après Ramillies qu'une flotte anglaise avait forcé Philippe V et Tessé à lever le siège de Barcelone (12 mai) et à se réfugier en France. Il engagea son petit-fils à ne pas désespérer, « étant, lui écrivait-il, du sang dont vous êtes, et dans le rang où Dieu vous a placé ». Le roi d'Espagne, noblement, marcha sur Madrid par Pampelune, fut chaudement accueilli dans sa capitale, puis rejoignit l'armée que Berwick conduisait contre les Anglo-Portugais venus de Lisbonne. Il ne put malheureusement empêcher ceux-ci d'entrer à M[illegible] clamer l'archiduc sous le nom de Charles III.

Tout se rétablit quand tout semblait perdu. Les soldats protestants de l'armée alliée insultèrent les Espagnols dans leurs sentiments les plus intimes, entrant sans se découvrir dans les églises et raillant les cérémonies du culte. La Castille, par haine de l'Aragon, se souleva en masse contre eux. Retranché derrière l'Èbre, Berwick s'y fortifia à un tel point qu'il força les alliés à évacuer Madrid sans combat (4 août). Il les poursuivit avec tant de vigilance qu'il s'avança jusqu'à Valence, et Philippe V rentra en triomphe dans sa capitale.

DEUXIÈME PÉRIODE (1707-1714). — **L'invasion.** — Désormais il fallut se défendre avec des généraux battus, des armées novices, une nation épuisée par les charges fiscales et aussi par la famine ; car « les rigueurs de la nature étaient venues s'ajouter aux infortunes de la guerre ». (MIGNET.) Cette lutte trop inégale parut d'abord désespérée ; mais, à partir de 1710, une suite d'événements heureux releva les armes royales et permit à la France de négocier avec honneur.



Le maréchal de Boufflers,
gravure de THOMASSIN.

Campagne de 1707. — *Bataille d'Almanza.* — Ayant traité avec l'Autriche pour l'évacuation de l'Italie espagnole, Louis XIV put tirer de ce pays 20 000 hommes de bonnes troupes dont il fortifia ses armées du Rhin et d'Espagne. Le premier fruit de cette tactique fut une grande victoire remportée en Espagne par Berwick, près d'Almanza (25 avril). Les alliés, poursuivis avec une véritable rage, laissèrent sur le champ de bataille 5 000 morts, 10 000 prisonniers, 120 drapeaux et toute leur artillerie. Cette bataille entraîna la conquête de l'Aragon et réduisit l'archiduc à la possession de Barcelone.

Opérations en Allemagne. — Après Almanza, une tentative hardie permit aux Français de repasser sur la rive droite du Rhin. Villars tourna et enleva les fameuses lignes de Stolhofen, que le prince de Bade avait fortifiées près de son château de Rastadt. Ses détachements poussèrent en Wurtemberg, en Franconie et en Hesse, et y levèrent d'écrasantes contributions dont il eut le tort de prélever sa part. Là, du reste, s'arrêtèrent ses succès. Il avait conçu de vastes projets, en particulier l'intervention du roi de Suède Charles XII ; mais Marlborough le devança, laissa son armée en Flandre pour se rendre auprès du roi de Suède, le persuada et eut la satisfaction, au mois d'août, de voir les Français repasser le Rhin.

Échec des alliés en Provence. — Une partie des troupes de Villars avait été envoyée en Provence, où le duc de Savoie et le prince Eugène méditaient de prendre Toulon ; mais Tessé avait eu le temps de mettre la ville en état de défense, et les alliés, arrivés tardivement devant Toulon, affaiblis par la désertion et le manque de vivres, ne purent repousser une impétueuse sortie de Tessé (14 août). Le 22, ils se retirèrent, pillant et brûlant tout le pays, ayant perdu 10 000 hommes.

Prise de Naples par l'empereur. — La joie que Louis XIV ressentit de cet échec fut malheureusement atténuée par les nouvelles venues d'Italie : l'empereur Joseph Ier, grâce à la retraite des Français, put s'emparer sans coup férir du royaume de Naples sur les Espagnols.

Campagne de 1708. — *Défaite d'Oudenarde.* — La désastreuse campagne de 1708 s'ouvrit par une tentative d'expédition en Écosse, où l'escadre de Forbin tenta vainement de débarquer le prétendant Stuart (mars). Elle eut ensuite pour principal théâtre la Flandre.

Résolu à reprendre l'offensive sur la Meuse, le roi y avait envoyé une armée de 130 bataillons et 216 escadrons, avec le duc de Bourgogne et Vendôme. Cette armée refoula d'abord Marlborough, prit Gand et Bruges (4 et 6 juillet), mais se laissa surprendre au passage de l'Escaut, près d'Oudenarde (11 juillet). Les troupes ne furent engagées qu'au fur et à mesure de leur arrivée. La moitié d'entre elles ne donnèrent pas et regardèrent la lutte, selon l'expression de Vendôme, « comme on regarde l'opéra des troi-

(1) Il n'est pas prouvé que le roi ait accueilli Villeroi à Versailles par les paroles aimables que lui prête la légende : « Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. »

sièmes loges. Leurs mouvements furent paralysés par la contradiction des ordres donnés par les deux chefs. Elles battirent en retraite à la nuit, après avoir lutté depuis trois heures et infligé aux ennemis une perte égale aux leurs (3000 hommes). Vendôme estimait avec raison que ces avantages relatifs permettraient de reprendre utilement la lutte le lendemain. Ses généraux lui imposèrent une retraite qui dégénéra en déroute et coûta plus que la bataille.



Distribution du pain du roi au Louvre en 1709.
[illegible]

Capitulation de Lille. L'invasion. — Le prince Eugène amena une nouvelle armée à Marlborough, et tous deux assiégèrent, le 15 août, le boulevard de la France dans le Nord, Lille, où s'était jeté le vieux maréchal de Boufflers, et que défendaient, avec la garnison, 2000 hommes de milice bourgeoise. Boufflers se surpassa : infatigable, intrépide et avisé, il ne se couchait pas, visitait les postes, harcelait les assiégeants par de continuelles sorties et leur causait en trois mois une perte de 28000 tués ou blessés. Le duc de Bourgogne et Vendôme disputaient encore sur l'opportunité de secourir la place, lorsque celle-ci dut se rendre le 23 octobre, après soixante-deux jours de tranchée ouverte. Boufflers, qui n'avait capitulé que pour la ville, continua la résistance dans la citadelle avec 4500 hommes, comptant toujours sur le secours du duc de Bourgogne. Mais, le 8 décembre, le petit-fils du roi et Vendôme furent rappelés, et le lendemain la citadelle capitula. Bruges et Gand eurent bientôt le même sort.

Boufflers fut traité par le prince Eugène « comme un seigneur qui méritait le respect et l'admiration de ses ennemis ». A Versailles, Louis XIV vint au-devant du maréchal et l'embrassa longuement. « Je vous fais pair, lui dit-il, je vous donne la survivance du gouvernement de Flandre pour votre fils, et je vous donne les entrées des premiers gentilshommes de la chambre. »

Espagne et Italie. — Aux Alpes, Villars s'était tenu sur la défensive. En Espagne, le duc d'Orléans, malgré quelques succès, dut se retirer devant l'accusation, au moins très hasardée, d'avoir projeté avec les Anglais et un parti de mécontents le démembrement de la monarchie espagnole, dans le but de régner lui-même sur trois provinces. Enfin les Anglais prirent Port-Mahon. L'Espagne ne possédait plus que la Sicile, l'empereur dominait à nouveau en Italie, la possession de Minorque assurait aux Anglais la Méditerranée, et la France du nord était ouverte à l'invasion.

Campagne de 1709. — Louis XIV, depuis longtemps déjà, songeait à acheter par quelques concessions une paix honorable. Il avait fait proposer au grand pensionnaire le partage de la monarchie espagnole entre l'archiduc Charles et Philippe V; mais les États généraux exigeaient la renonciation préalable, complète, de Philippe V, ainsi que l'établissement d'une forte barrière entre les Provinces-Unies et la France. Après le mémorable et désastreux hiver de 1709 [1], la situation était désespérée, la misère extrême, le froid intense, et Villars, à la tête de l'armée de Flandre, avait peine à nourrir ses troupes. Nos armées découragées reculaient sans oser combattre.



Le maréchal duc de Villars,
gravure de Reinhard.

Préliminaires de La Haye. — Résigné à reprendre les pourparlers, Louis XIV envoya Rouillé, ancien ambassadeur en Portugal, négocier avec les délégués des États généraux, auxquels se joignirent bientôt Eugène et Marlborough. Rouillé reçut d'abord un accueil presque injurieux et ne put traiter qu'en secret, à Woerden, avec les députés hollandais Vanderdrussen et Buys. Puis ceux-ci, une fois d'accord avec leurs alliés, présentèrent à notre envoyé un ultimatum léonin. Ils demandaient : l'attribution à l'archiduc Charles de toute la monarchie espagnole; la reconnaissance de la reine Anne d'Angleterre, le renvoi du prétendant et le démantèlement de Dunkerque; la formation d'une barrière aux Pays-Bas constituée au moyen de places prises à la France; la restitution intégrale de ses États au duc de Savoie et la conservation de ses conquêtes. Philippe V, soutenu par la reine Marie-Louise, résista aux ordres de Louis XIV le pressant d'abdiquer et refusa dans un noble langage de consentir au démembrement de ses États : « Dieu m'a mis la couronne d'Espagne sur la tête, répondit-il à son grand-père, je la soutiendrai tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines. Je le dois à ma conscience, à mon honneur et à l'amour de mes sujets... Si j'étais capable d'une lâcheté pareille à celle de céder mon royaume, je suis certain que vous me désavoueriez pour votre petit-fils. Je brûle de le paraître par mes actions comme j'ai l'honneur de l'être par mon sang; ainsi je ne signerai jamais un traité indigne de moi. » Pourtant Louis XIV se décida à céder, sur les instances de Beauvilliers et de Pontchartrain, et à la suite d'un conseil auquel assistaient le Dauphin, le duc de Bourgogne et les ministres (28 avril).

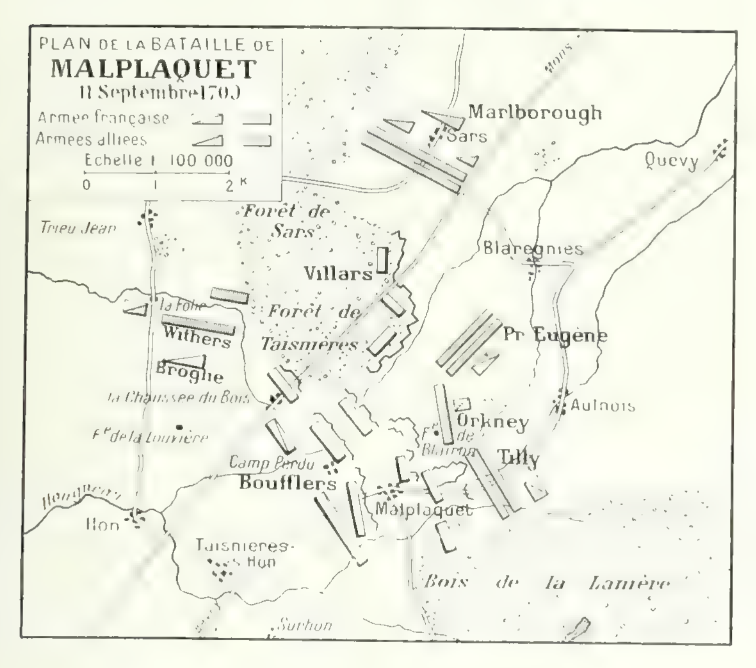
Torcy alla en personne porter à Rouillé la nouvelle de cet acte de soumission : « Je me suis toujours soumis, dit Louis XIV à son envoyé, à la volonté divine, et les maux dont il lui plaît d'affliger mon royaume ne me permettent plus de douter du sacrifice qu'elle demande que je lui fasse de tout ce qui me pouvait être le plus sensible. J'oublie donc ma gloire. »

Ces sacrifices ne firent que redoubler les exigences des coalisés. A leurs prétentions précédemment énoncées ils en ajoutèrent de nouvelles : cession à l'Empire des villes de Strasbourg, Brisach et Landau; démolition des forteresses de l'Alsace; enfin, abandon de Philippe V, dépouillé de tous ses États. Cette fois, la mesure était comble; Torcy demanda aux alliés de résumer leurs prétentions dans un acte diplomatique, et ce furent les *Préliminaires de La Haye* (29 mai 1709). Le 2 juin, Rouillé quitta définitivement la Hollande et l'on recourut de nouveau au sort des armes.

Bataille de Malplaquet. — L'armée de Flandre, inférieure en nombre à celle de l'ennemi, était pleine d'ardeur, malgré sa misère, parce qu'elle avait changé de chef. « Louis XIV avait mis Villars à sa tête : l'heureux Villars, le capitaine audacieux et habile, dont le bonheur constant, les qualités si françaises, peut-être même aussi les défauts, plaisaient si fort au soldat français. En quatre mois de commandement, par l'effet de son humeur gaillarde, le contact de son optimisme bruyant, l'heureuse direction de ses mouvements préparatoires, Villars avait relevé le moral du soldat, rétabli sa confiance, exalté son courage. » (Marquis DE VOGÜÉ, *L'héroïque Boufflers*.) Boufflers s'était mis spontanément sous ses ordres.

1. L'hiver de 1709 [illegible] terribles [illegible]. Le froid dépassa 23° à Paris [illegible] Méditerranée [illegible] Manche gelèrent [illegible] la misère fut générale. A Paris [illegible] le pain.

Le prince Eugène et Marlborough, après avoir pris la citadelle de Tournai (2 septembre), se dirigèrent sur Mons et se portèrent au devant de Villars, qui accourait au secours de la place; ils s'établirent en face de Malplaquet, leur gauche à Aulnois, le centre à Blaregnies, la droite à Sars. Villars, qui n'avait que 90 000 hommes à opposer à 120 000 hommes, adopta la tactique défensive. Il occupa fortement la trouée de Malplaquet, où il retrancha derrière des levées de terre une partie de son infanterie et de son artillerie; il déploya sa cava-



Plan de la bataille de Malplaquet (1709).

lerie en arrière sur le plateau de Malplaquet, et plaça le reste de son infanterie dans les bois qui bordent la trouée : la forêt de Sars à gauche, celle de Taisnières à droite. Boufflers commandait l'aile droite, Villars l'aile gauche : le premier opposé aux Hollandais, le second à Marlborough. Le 11 septembre, vers sept heures du matin, les alliés prirent l'offensive. Le prince Eugène se jette sur notre gauche, qu'il refoule au delà du bois de Sars, jusqu'au pied du plateau de Malplaquet. Mais Villars appelle à lui et masse sur ce glacis naturel son infanterie du centre, qu'il lance à la baïonnette sur les assaillants; ceux-ci sont rejetés en arrière. Pendant ce temps, Boufflers repousse victorieusement, à la droite, les assauts réitérés de l'infanterie hollandaise et écossaise, conduite par le prince d'Orange. Malheureusement, vers midi, Villars, en chargeant les colonnes anglaises pour secourir son centre dégarni, tomba, le genou fracassé par une balle; il se fit asseoir sur une chaise et voulut commander encore; ses forces le trahirent; il s'évanouit et on le porta au Quesnoy sur un lit de drapeaux ennemis.

L'armée, ainsi privée de son chef, se trouve un moment désemparée, et le prince Eugène, aussitôt averti par un officier, tente d'enfoncer notre centre dégarni. Battus en brèche par une formidable artillerie, nos retranchements livrent passage à la cavalerie ennemie, qui aborde hardiment nos escadrons massés à Malplaquet. Alors s'engage un des plus furieux combats de cavalerie dont l'histoire fasse mention. Boufflers, prévenu trop tard de la blessure de son chef, lance en vain la cavalerie de la maison du roi sur la cavalerie ennemie, la renverse, recule devant le feu de l'infanterie anglaise, charge et charge encore jusqu'à ce que l'honneur soit sauf. Alors il donne l'ordre de la retraite et l'armée se replie dans un ordre parfait sur Valenciennes et le Quesnoy après avoir perdu 10 000 hommes. Sur 25 000 combattants qui couvraient le champ de bataille, les alliés en avaient perdu 15 000, et nous n'abandonnions ni un drapeau, ni un canon. « Je retrouve mes Français, » avait dit le prince Eugène qui, à plusieurs reprises, douta de la victoire. Jamais, en effet, défaite n'avait été plus glorieuse; elle mettait fin à la série des grands revers subis par les armes de Louis XIV, inaugurait le relèvement moral de nos armées et préparait la victoire définitive de Denain. La popularité de Villars fut immense (11 septembre 1709).

Conférences de Geertruidenberg (1710). — Il y avait en France un parti pacifiste, qui comptait dans ses rangs Fénelon, Mme de Maintenon, Villars, Boufflers lui-même, [illegible] fallait céder à la force, que « le bras de Dieu [illegible] contre nous ». Ce parti pressait de traiter [illegible] ment de Philippe V, et de préférer la France à l'Espagne. Les Hollandais semblant de leur côté moins résolus, de nouvelles négociations s'ouvrirent à Geertruidenberg (mars à juillet 1710), où le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, ancien ambassadeur en Pologne, représentaient Louis XIV. Ils offrirent la cession de l'Alsace à l'Autriche et de Valenciennes à la Hollande, mais les alliés prétendirent laisser au seul roi de France le soin de détrôner son petit-fils (13 juillet). Cet injurieux ultimatum réveilla, avec la fierté du vieux monarque, l'esprit national : Louis XIV rappela ses plénipotentiaires et se prépara à une lutte désespérée. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. »



Le maréchal de Vendôme, gravure de Desrochers.

Au moment même où tout paraissait désespéré, et où le roi ne semblait plus devoir lutter que pour l'honneur, les succès de Philippe V en Espagne, une révolution ministérielle en Angleterre, l'avènement de l'archiduc Charles à l'empire, enfin la victoire de Villars à Denain lui permirent de traiter sans trop de désavantages.

Succès de Philippe V en Espagne. Bataille de Villaviciosa (1710). — Louis XIV avait, pour affirmer la sincérité de ses négociations, retiré ses troupes d'Espagne : abandonné à ses propres ressources, Philippe V montra une activité et une énergie qui justifiaient presque l'intransigeance de ses prétentions. A la fin de 1710, il tenta de reconquérir la Catalogne sur son compétiteur; la supériorité des forces dont disposaient l'archiduc, l'Autrichien Stahrenberg et l'Anglais Stanhope, le força d'abord à abandonner l'Aragon et bientôt même à évacuer sa capitale pour se réfugier à Valladolid, où il fut du moins suivi par un grand nombre de fidèles sujets. Il y apprit qu'à Madrid le peuple avait accueilli l'archiduc avec une froideur marquée et que les paysans, exaspérés par la profanation des églises, se levaient contre l'usurpateur.

Rassuré par ces symptômes, Louis XIV permit à Noailles de passer les Pyrénées pour faire une diversion en Catalogne (octobre 1710). Craignant de se laisser fermer les montagnes de l'Aragon, l'archiduc battit en retraite sur Saragosse, en brûlant tout sur son passage. Vendôme, qui le suivait de près, saisit le moment où les deux corps de Stanhope et Stahrenberg se perdirent de vue dans les montagnes : il attaqua furieusement le premier et le fit prisonnier avec 5000 hommes; il battit complètement près de Villaviciosa le second, qu'avait attiré le bruit du canon (10 décembre). Philippe V et Vendôme rentrèrent triomphalement à Saragosse (4 janvier 1711) et pénétrèrent en Catalogne, où Noailles venait de prendre Girone. Les affaires d'Espagne étaient définitivement rétablies.

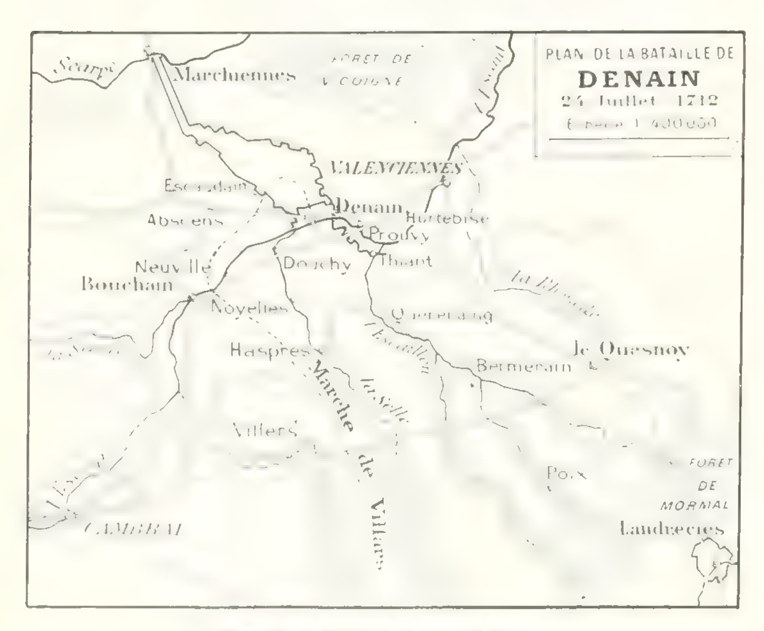
Révolution ministérielle en Angleterre. — Au moment même où on apprenait à Versailles la victoire de Villaviciosa, on eut la surprise d'y recevoir du gouvernement anglais des propositions de paix. Le parti whig, qui dominait depuis 1688, s'était maintenu par la nécessité de défendre chez lui la nouvelle dynastie et de soutenir sur le continent le parti protestant. Ses chefs, financiers pour la plupart, souhaitaient la prolongation d'une lutte qui les enrichissait, et leurs intérêts étaient servis tant par la présence au ministère de Godolphin que par l'influence de la duchesse de Marlborough sur la reine Anne. Au contraire, les tories, grands propriétaires, partisans de l'Église gallicane, souhaitaient la fin d'une guerre dont ils payaient en taxes tous les frais. Or, en mars 1710, la reine disgracia successivement tous ses ministres et éloigna la duchesse de Marlborough elle-même, comprenant le danger que les doctrines des whigs faisaient courir à son pouvoir, et parce que la paix devenait chaque jour un besoin plus irrésistible. A leur place, elle appela au ministère Harley, plus tard comte d'Oxford, et Saint-Jean, plus tard vicomte de Bolingbroke. Ceux-ci obtinrent une majorité au Parlement par de nouvelles

[illegible] s'adressèrent directement à Louis XIV. [illegible] janvier 1711 [illegible]

Avènement de l'archiduc Charles à l'empire. — Les négociations [illegible] par la mort imprévue de l'empereur Joseph Ier (17 avril 1711); l'archiduc Charles, son frère, devenait [illegible] Londres et à Amsterdam, qu'il n'y avait plus lieu de continuer la lutte [illegible] pour l'équilibre de l'Europe. L'Angleterre et la Hollande demandèrent donc chacune de traiter directement avec la France, pour ne pas laisser l'autre puissance prendre la haute main dans les négociations. Les hostilités se ralentirent en Europe, tandis qu'à l'autre bout du monde la marine française se relevait brillamment, grâce [illegible]

Préliminaires de Londres (1711). — Les négociations secrètes, dont les agents étaient l'abbé Gaultier et [illegible] Prior, firent place à des négociations officielles pour lesquelles Louis XIV envoya à Londres, avec des propositions fermes, Ménager, député de Rouen au conseil du commerce. Les conférences, commencées le 26 août, aboutirent le 8 octobre à la signature des « préliminaires de Londres », et la reine Anne nomma ses plénipotentiaires au congrès qui devait se réunir à Utrecht le 12 janvier 1712. [illegible] l'opposition de l'empereur, ni par les représentations de la Hollande, ni par les résistances intérieures, ni même par une suprême démarche que le prince Eugène tenta à Londres et à laquelle elle répondit par la destitution de Marlborough (16 janvier 1712). Le congrès s'ouvrit au jour dit; la France y était représentée par le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et Ménager. Le roi d'Espagne consentit, pour faciliter un accommodement, à renoncer à ses droits sur la couronne de France, et Louis XIV accepta de laisser les Anglais occuper, à titre de gage, la ville de Dunkerque; mais le prince Eugène ne désarmait pas, prétendant démontrer que, même privé du concours des Anglais, il était capable de lutter encore.

Le combat de Denain (1712). — Ce fut Villars qui conquit la paix. Le 12 avril, Louis XIV [illegible] avec lui un plan de campagne et lui confier une suprême résolution. « Si les ennemis, lui dit-il, arrivaient par hasard jusque dans la Somme, je compterais aller à Péronne et à Saint-Quentin, y ramasser tout ce que j'aurais de troupes, faire un dernier effort avec vous et périr ensemble ou sauver l'Etat, car je ne consentirai jamais à laisser approcher l'ennemi de ma capitale. » Réconforté par ces paroles, Villars partit en guerre contre Eugène qui campait, avec 130000 hommes et 125 canons, à soixante lieues de Paris. Impuissant à l'attaquer en masse, il avait d'abord conçu le projet de l'user en détail. Mais il apprit bientôt que Landrecies, dernière barrière du royaume, était vivement pressée, et il reçut de Versailles l'ordre de risquer une action décisive pour la sauver : accouru à la frontière, il établit son quartier général à Cambrai. Le prince Eugène déploya d'abord son armée entre Bouchain et Cateau-Cambrésis; ses lignes formaient un double retranchement, qui reliait Denain et Marchiennes, et que les Impériaux appelaient insolemment le *chemin de Paris*. Villars trompe le prince Eugène en simulant une attaque contre Landrecies. Par une heureuse inspiration, il se porte alors, avec le maréchal de Montesquiou, à Denain sur l'Escaut, par où l'ennemi se ravitaillait et où Eugène avait eu l'imprudence de ne laisser que 12 000 Hollandais. Ceux-ci sont abordés à la baïonnette, avec un entrain irrésistible, et, dans un bref combat qui ressemble à une boucherie, ils perdent 8000 hommes, laissant 60 drapeaux aux mains de Villars. Eugène, accouru au bruit du canon, arrive trop tard pour réparer le désastre, qui oblige l'ennemi à évacuer la Flandre (1) (24 juillet 1712).



[illegible] 1712.

La nouvelle de ce beau succès produisit en France une allégresse universelle et eut ailleurs les plus heureuses conséquences. Tandis qu'Eugène levait le siège de Landrecies (2 août), les Anglais signaient avec la France une suspension d'armes (armistice de Fontainebleau, 21 août) et les Hollandais se montraient plus accommodants. Douai était repris le 8 septembre, Le Quesnoy le 4 octobre, Bouchain le 8. « Jamais, écrivait Villars, miracle ne fut mieux marqué, ni révolution plus subite; il y a trois mois que nous étions sans courage, sans troupes, sans munitions, sans artillerie et sans voitures, et ne pouvant qu'être spectateurs de ce que monsieur le prince Eugène voulait faire... Il est spectateur à Mons. On n'entend plus parler de son armée, la nôtre emporte tout ce qu'elle attaque. Il y a tous les jours des exemples de la valeur romaine dans nos moindres soldats. »

Les rois de Prusse et de Portugal et bientôt les Etats généraux se détachèrent de la coalition. Les traités de paix entre l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Portugal, la Prusse et la Savoie furent signés à Utrecht le 11 avril 1713. Seuls l'empereur et l'empire restaient intraitables.

Guerre avec l'empereur. Succès de Villars. — Villars se chargea de les réduire. Envoyé en mai 1713 sur le Rhin contre le prince Eugène, il profita de sa supériorité pour enlever Landau après deux mois de siège (19 août), et, résolu à frapper l'Autriche dans ses Etats héréditaires, il tenta d'emporter Fribourg-en-Brisgau. Passant le Rhin à l'improviste, il s'empara du Ross Kopf, qui domine la ville, empêcha Eugène de la secourir et la fit bientôt capituler (13 novembre). Ses entrevues directes avec son adversaire, à Rastadt, hâtèrent la conclusion des négociations.

Les hostilités entre la France et l'empereur furent closes par le traité de Rastadt (6 mars 1714), entre la France et l'empire par le traité de Bade (7 septembre), et le *traité de la Barrière* du 15 novembre 1715 fut signé à Anvers entre les Provinces-Unies et l'empereur.

Traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade. — Les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade avaient été imposés à tous par la

(1) [illegible] Denain les positions d'Eugène [illegible] Saint-Simon [illegible] en attribue le mérite [illegible] de Montesquiou, et Voltaire à un conseiller au [illegible] Ce dernier, par amour de son [illegible] hostilités mis à la disposition [illegible] sa connaissance approfondie du pays, il organisa d'abord un service d'espionnage qui donna de précieux renseignements [illegible] bras droit du gouverneur de Surville. Il aspira ensuite au rôle de conseiller militaire secret, adressa force mémoires au ministre, et, quand le siège de Landrecies fut commencé, montra à Villars où il fallait agir. Celui-ci donna au projet qui lui était soumis un caractère personnel, en l'exécutant, non avec un détachement, comme on le lui conseillait, mais avec toutes ses forces réunies. Il eut l'honneur de faire les démonstrations du 23 juillet sur la Sambre et la marche de nuit sur la rive gauche de la Selle, mais c'est Montesquiou [illegible] partie tactique de l'opération et la phase décisive de la manœuvre de Denain, c'est-à-dire la poussée des bords de l'Escaut jusqu'aux lignes ennemies et l'enlèvement du camp retranché de Denain. (Lieutenant Maurice SAUTAI, *La Manœuvre de Denain* [*Revue d'histoire*, rédigée par la Section historique de l'état-major de l'armée, 1903]. — Voir, contra, *Le Véritable Vainqueur de Denain* [illegible], par le marquis de [illegible] (*Correspondant*, [illegible] juin 1903 et 10 mai 1904).

lassitude générale des belligérants; elle avait été favorisée, en ce qui concerne l'Angleterre, par la substitution des tories au ministère whig et à la coterie des Marlborough, ainsi que par la misère croissante que la prolongation de la guerre faisait endurer au peuple; en ce qui concerne l'empereur, par la victoire de Denain et par l'imminence d'un conflit avec les Turcs. Voici quelles en furent les dispositions et les conséquences pour les divers États signataires.

Espagne. — L'Espagne sortait de cette longue lutte moins maltraitée qu'on n'aurait pu le croire. Sans doute ses dépendances européennes lui échappaient, mais elle gardait ses colonies, et, à l'intérieur, elle allait être régénérée par l'action d'une dynastie qui lui valut un gouvernement centralisé et de bonnes finances.

Portugal. — De sa lutte contre l'Espagne, le roi de Portugal ne recueillit aucun avantage en Europe, mais la souveraineté des deux rives de l'Amazone lui fut reconnue.

Autriche. — L'empereur prenait toutes les possessions de l'Espagne : les Pays-Bas, le royaume de Naples, la Sardaigne, le duché de Milan, les présides de Toscane. Au premier abord, la position de l'Autriche apparaissait donc comme formidable, puisqu'elle dominait le nord de l'Italie comme les Ottons, le sud comme les Hohenstauffen, qu'elle avait accès à la mer du Nord et qu'elle semblait tenir toutes les extrémités de l'Europe centrale. Ces avantages étaient pourtant plus apparents que réels. Les Pays-Bas, isolés entre la Hollande et la France, allaient offrir une proie facile aux armées de cette dernière puissance. En Italie et en Allemagne, la position de l'Autriche allait être menacée par la Savoie et la Prusse. Enfin les intérêts autrichiens étaient définitivement séparés des intérêts espagnols.



Carte de l'Europe occidentale après les traités de 1715.

Bavière. — La Sardaigne était attribuée à l'électeur de Bavière comme dédommagement de ses propres États, mais cette attribution ne devait être que temporaire.

Prusse. — Le roi de Prusse n'eut aucune parcelle du territoire français. Il dut se contenter de recevoir de l'Espagne une partie de la Haute-Gueldre et de s'établir dans la principauté de Neuchâtel; mais, par un « article séparé », Louis XIV et Philippe V lui reconnaissaient les honneurs attachés à la dignité royale et le titre de Majesté. Cet avantage équivalait à l'expectative d'une couronne. Les Hohenzollern franchissaient, grâce à la persévérance de la maison régnante, une étape décisive dans la voie qui devait les conduire à devenir une grande puissance et à fonder une Allemagne du Nord contre les Habsbourg.

Savoie. — Les avantages obtenus par le duc de Savoie, que protégeait l'Angleterre, étaient plus marqués encore. Il recouvrait la Savoie et le comté de Nice; il obtenait pour limites occidentales la ligne de crête des Alpes, ce qui lui faisait abandonner la vallée de Barcelonnette, mais on lui rendait Exilles et Fenestrelles; enfin, il devenait roi souverain de Sicile, et sa famille serait appelée à la succession d'Espagne, au cas d'extinction de la famille de Philippe V. La Savoie va jouer en Italie contre l'Autriche le même rôle que la Prusse en Allemagne.

Provinces-Unies. — Les Hollandais obtinrent la fameuse *barrière* qu'ils demandaient depuis si longtemps et pour la formation de laquelle Louis XIV céda Menin, Tournai, Furnes, le fort de la Knocke, Loo, Dixmude, Warneton, Ypres et leurs dépendances (1). Mais ils ne purent obtenir de la France le rétablissement du tarif de 1664 et durent se contenter, comme les Anglais, de la liberté du commerce. De tous les coalisés, ils s'étaient montrés les plus impitoyables pour la France, et l'insignifiance des résultats acquis contraste avec l'ardeur de leur animosité. Suivant une image devenue banale, la Hollande ne sera plus par rapport à l'Angleterre qu'une chaloupe dans le sillage d'un vaisseau de ligne.

---

(1) **Le système de la Barrière.** — On donne le nom de *traités de la Barrière* aux deux traités de 1709 et de 1715, remettant aux États généraux des Provinces-Unies la garde de plusieurs places des Pays-Bas espagnols en vue d'opposer une barrière à une invasion de la Hollande. La paix de Ryswick avait consacré l'occupation de huit places. Par le traité du 29 octobre 1709, l'Angleterre, qui venait de conquérir les Pays-Bas sur les Hollandais, rendit à ceux-ci toutes les places de ces provinces dans des conditions qui leur en assuraient la possession effective. Par le traité du 15 novembre 1715 (remanié en 1718 et garanti par l'Angleterre), l'empereur laissa aux Hollandais la garde de Menin, Tournai, etc., s'engagea à leur fournir par an 500 000 florins pour l'entretien de 12 000 hommes employés à la garnison de ces places et leur céda Saint-Donat aux bouches de l'Escaut et Venloo. Enfin (et cela découvrait le but essentiellement intéressé des Hollandais) le port d'Anvers devait demeurer fermé au commerce étranger : c'était un partage de la souveraineté au profit des Provinces-Unies. La Barrière ne résista pas mieux aux attaques de Maurice de Saxe qu'elle l'avait jadis fait lors de la campagne de 1672. Effacée du droit des gens par Joseph II, les alliés la reconstituèrent à la fin des longues guerres de la Révolution et de l'Empire, à l'origine desquelles apparaît, de même qu'à l'origine de la guerre de Succession d'Espagne, comme leur cause profonde, la question de Belgique. Rétablie en 1814, la Barrière fut complètement organisée en 1818; elle s'effondra en 1830, en même temps que le royaume des Pays-Bas. La solution adoptée au début de la monarchie de Juillet, essentiellement favorable à la paix générale, fut également avantageuse aux populations des anciens Pays-Bas, Espagnols et Autrichiens. (Voir René Dollot, *Les Origines de la neutralité de la Belgique et les systèmes de la Barrière 1609-1830* (1902). — Voir aussi E. Hubert, *Les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 1715-1782* (Bruxelles, 1902); — Gachard, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle* (Bruxelles, 1880)).

Angleterre. — Louis XIV s'engagea à démolir les fortifications de Dunkerque, reconnut la reine Anne et la succession protestante, et promit de ne plus donner asile au prétendant. L'Angleterre, par contre, reconnut Philippe V, à la condition que les couronnes de France et d'Espagne seraient pour toujours séparées.

France. — L'opinion reçut avec enthousiasme la nouvelle d'une paix pourtant peu glorieuse, tant étaient grandes les souffrances endurées pendant les dernières années de la guerre. La situation était en quelque sorte sauve au point de vue continental, réserve faite du comblement de Dunkerque, puisque la France conservait ses frontières et les conquêtes de Richelieu et de Mazarin, les accroissements territoriaux de l'empire s'étant faits aux dépens de l'Espagne. La couronne demeurait, dans ce pays, entre les mains d'une dynastie alliée à la maison de France : l'avenir montrerait sans doute que les liens de famille ne pouvaient prévaloir toujours sur les intérêts nationaux, mais l'intérêt même allait pendant un demi-siècle encore maintenir dans notre sphère d'action l'Espagne, qui devait désirer reprendre aux Habsbourg une partie des avantages de Rastadt. De fait, cette préoccupation domina désormais la politique de Philippe V, et les contestations relatives à la succession d'Espagne ne furent complètement résolues que par les traités de Vienne en 1731 et 1738 ; le premier donnant à l'infant don Carlos les duchés de Parme et de Plaisance, ainsi que l'expectative de la Toscane; le second lui accordant en échange le royaume des Deux-Siciles comme branche détachée de la maison de Bourbon. L'établissement d'un prince français en Espagne mit ce pays dans les voies de la France jusqu'en 1789 et le *pacte de famille* tourna la clause du traité d'Utrecht par laquelle Philippe V renonçait à tout droit sur la couronne de France.

Mais la gravité du traité d'Utrecht était surtout dans les clauses maritimes et coloniales qu'il stipulait au profit de l'Angleterre, définitivement orientée vers la politique qui allait fonder son grand empire d'outre-mer. Au point de vue militaire, l'Angleterre obtenait, dans la mer du Nord, la démolition des fortifications de Dunkerque; dans la Méditerranée, la possession de Gibraltar, qui lui donnait la clé du détroit, et de Minorque. Dans l'Amérique du Nord, elle occupait Terre-Neuve et l'Acadie, commandant ainsi les embouchures du Saint-Laurent et gênant l'essor du Canada français. Au point de vue économique surtout, elle se réservait une situation privilégiée dans ses rapports avec les colonies espagnoles. L'*asiento*, ou traite des nègres, lui était reconnu à titre de monopole; par le *vaisseau de permission*, dont les marchandises étaient sans cesse renouvelées de la haute mer, elle pouvait introduire, sans payer de droits de douane, ses propres produits manufacturés dans les colonies espagnoles. Toutes ces clauses, importantes pour le présent, l'étaient plus encore pour l'avenir, et c'est avec raison que les historiens anglais font dater de la conclusion du traité d'Utrecht « l'âge d'or » de leur pays.

Bien plutôt que le traité de 1815, les traités de 1713 et de 1714, c'est-à-dire la liquidation de la succession espagnole, marquent le point de départ de la politique internationale contemporaine. Les intérêts espagnols sont tout à fait séparés des intérêts autrichiens. La constitution des royaumes de Prusse et de Piémont porte en germe l'unité allemande et l'unité italienne. La puissance maritime et coloniale de l'Angleterre est fondée. Dans le même temps, la Russie entre en scène et l'avènement de ce facteur nouveau dans les affaires européennes correspond précisément à la décadence des trois États qui avaient jadis dominé en Orient et dans le Nord : Turquie, Pologne et Suède (1).

LA FIN DU RÈGNE

Dernières années de Louis XIV. — Les dernières années du règne de Louis XIV furent particulièrement tristes. Sous l'influence de Mme de Maintenon et de son entourage, le roi vieillit dans une atmosphère d'austérité sombre. Le Grand Dauphin tient à Meudon une cour « libertine » et, quand il meurt en 1711, on pressent que le duc de Bourgogne inaugurera en France un gouvernement réformateur (Voir p. 100); mais l'héritier du trône est lui aussi emporté subitement par la maladie, suivant de huit jours dans la tombe Adélaïde de Savoie, et les deuils se succèdent dans la famille royale avec une brutalité foudroyante : le grand roi déclare les princes légitimés aptes à régner sur la France.

La situation à la fin du règne. Les résultats. — Louis XIV eut de graves défauts, donna trop longtemps l'exemple d'une vie scandaleuse, commit des fautes politiques et sociales, mais il eut au plus haut point le sentiment de la grandeur de la France.

La première partie de son règne fut incontestablement glorieuse : la comparaison de l'état de la France après la Fronde et en 1672 démontre avec évidence les bienfaits d'un gouvernement que l'ambition et l'orgueil n'ont pas encore aveuglé.

Malgré les reproches justifiés qu'on a adressés à Louis XIV, malgré son amour de la guerre (il avoua lui-même à son lit de mort qu'il l'avait trop aimée), malgré son besoin de domination, on doit, en se plaçant au point de vue exclusivement français, lui reconnaître deux mérites : d'abord un vif sentiment de l'honneur national et de la grandeur du pays. « Je suis encore plus Français que roi, disait-il à Villars après Friedlingen; tout ce qui ternit la gloire de la nation m'est plus sensible que tout autre intérêt. » En second lieu, son amour de la guerre nous a valu l'acquisition durable de cinq provinces : l'Alsace, l'Artois, le Roussillon, la Flandre et la Franche-Comté. Il tient donc une place d'honneur dans la série des grands ouvriers de l'unité française.

Il semble bien que, même dans ses erreurs, Louis XIV ait été de bonne foi, mais sa doctrine politique devait avoir des conséquences mortelles pour la monarchie, parce qu'elle aboutissait à une mauvaise répartition des forces nationales : une noblesse de naissance volontairement exclue des emplois publics, sauf de l'armée ; un clergé sans indépendance ; une noblesse de robe et de finance maîtresse des forteresses administratives, et, au-dessous de cette élite privilégiée, le gros de la nation qui peine et qui souffre.

La France comptait, à la fin du règne, moins de 20 millions d'habitants, tant les guerres et la misère l'avaient décimée. Sauf dans le Languedoc, la situation matérielle du pays est lamentable. La guerre, la fiscalité, la disette, l'émigration protestante ont fait leur œuvre ; les routes sont mal entretenues; les paysans manquent du nécessaire ; les fabriques sont fermées. En 1707, au dire de Vauban, « près de la dixième partie du peuple est réduite à mendier; des neuf autres parties, cinq ne peuvent faire l'aumône à celle-là, dont elles ne diffèrent guère; trois sont fort malaisées; la dixième ne compte pas plus de 100000 familles, dont il n'y a pas 10000 fort à leur aise ».

Ainsi l'établissement monarchique de Louis XIV est ébranlé par l'exercice d'une autorité sans frein, par une situation économique désespérée et par un complet défaut d'équilibre dans le corps social.

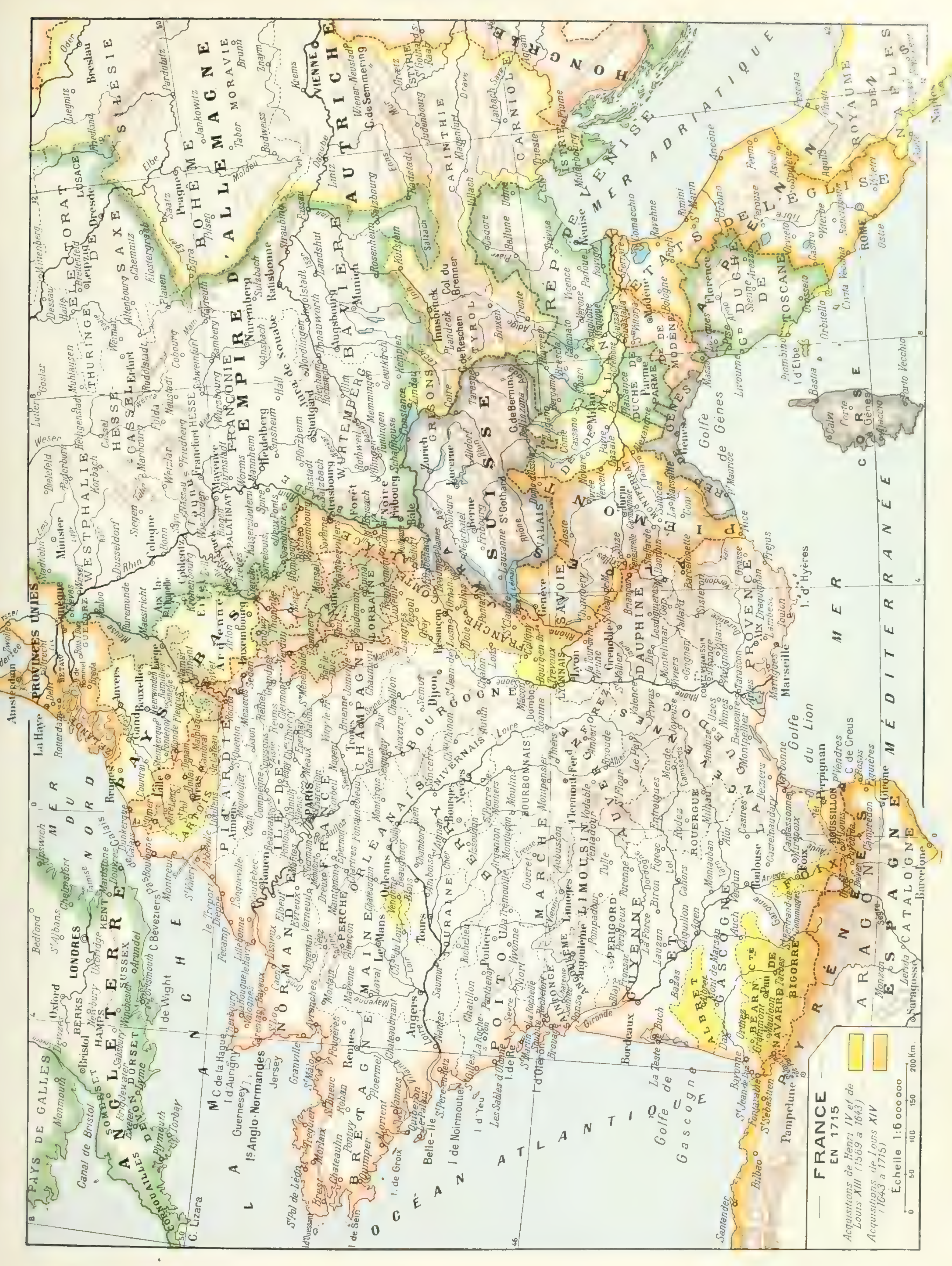
Les abus, qui ont déjà trouvé dans La Bruyère un critique sévère et parfois outré, provoquent vers la fin du règne un véritable mouvement d'opposition. L'auteur anonyme des *Soupirs de la France esclave* (1689), Boisguillebert (*Détail de la France*, 1697 ; *Factum de la France*, 1707), Vauban (*Dîme royale*, 1707), Fénelon, Saint-Simon, les réfugiés calvinistes, comme Jurieu, s'en prennent au principe d'autorité, tandis que Fontenelle et Bayle préludent à la diffusion des idées du XVIIIe siècle.

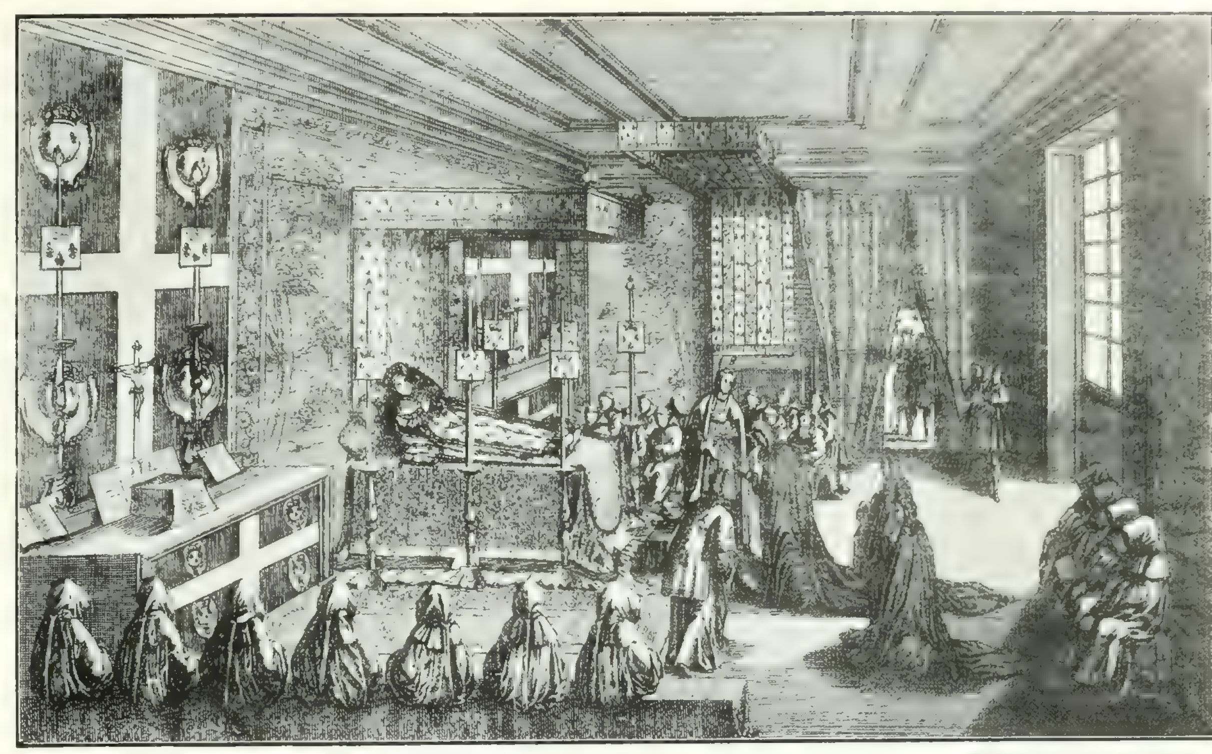
Mort de Louis XIV (1715). — Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marly, de la maladie qui termina ses jours. Conformément aux désirs pressants de Mme de Maintenon et du duc du Maine, il déposa au Parlement un testament (2 août 1714) par lequel il instituait un conseil de régence, sous la présidence du duc d'Orléans. Le duc du Maine, chargé de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur, aurait sous son autorité Villeroi, gouverneur du jeune souverain. Mais Louis XIV ne se faisait guère d'illusions sur le sort réservé à ses dernières volontés; car il dit à la veuve du roi d'Angleterre Jacques II : « J'ai fait un testament; on a voulu absolument que je le fisse; il a fallu acheter mon repos; mais, dès que je serai mort, il n'en sera ni plus ni moins. Je sais trop bien ce qu'est devenu le testament du roi mon père ! »

Louis reçut les sacrements le 25 août et fit le lendemain ses adieux à son entourage. Il demanda à la duchesse de Ventadour, gouvernante du Dauphin, de lui amener cet enfant de cinq ans : « Mon enfant, lui dit-il, vous allez être un grand roi ; ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre ; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez; reconnaissez les obligations que vous lui avez, faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons conseils, tâchez de soulager vos peuples ; ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. Mon cher enfant, continua-t-il en embrassant le Dauphin, je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur. »

La sérénité du roi ne l'abandonna pas un instant. « J'avais cru plus difficile de mourir, » dit-il à Mme de Maintenon; puis, voyant

(1) [illegible], *Le P[illegible]. Origines de l'Europe contemporaine*. Leçon d'ouverture faite à l'École des sciences politiques, 15 novembre 1908.


FRANCE
EN 1715
Acquisitions de Henri IV et de Louis XIII (1589 à 1643)
Acquisitions de Louis XIV (1643 à 1715)
Échelle 1:6 000 000
0 50 100 150 200 Km.
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
MER ADRIATIQUE
MER DU NORD
LA MANCHE
Golfe de Gascogne
Golfe du Lion
Golfe de Gênes
ANGLETERRE
PROVINCES UNIES
PAYS BAS
EMPIRE D'ALLEMAGNE
AUTRICHE
BOHÊME
SUISSE
SAVOIE
PIÉMONT
ESPAGNE
ROYAUME DE NAPLES
ÉTATS DE L'ÉGLISE
RÉP. DE VENISE
HONGRIE
CORSE
PARIS
LONDRES
VIENNE
ROME
PICARDIE
CHAMPAGNE
LORRAINE
BOURGOGNE
NORMANDIE
BRETAGNE
ORLÉANAIS
POITOU
GUYENNE
GASCOGNE
LANGUEDOC
PROVENCE
DAUPHINÉ
AUVERGNE
LIMOUSIN
ROUSSILLON
BÉARN
NAVARRE
FRANCHE COMTÉ
ALSACE
ARTOIS
FLANDRE



La « chambre du trépas » de Louis XIV, décédé à Versailles le 1er septembre 1715 (Estampe de la Bibliothèque nationale).

deux valets pleurer auprès de son lit, il ajouta : « Pourquoi pleurez-vous ? M'avez-vous donc cru immortel? » Il expira le 1er septembre 1715.

Ses funérailles furent célébrées le 9 septembre, avec une simplicité qui tenait de l'indécence. On ne respecta même pas son cercueil. « J'ai vu, dit Voltaire, de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis : on y buvait, on y chantait, on y riait. Les sentiments des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. »

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Avaux (d'), *Négociations en Hollande, 1679-1688*, publ. par Mallet (1752-1753, 6 vol.). — Berwick, *Mémoires écrits par lui-même, avec une suite abrégée depuis 1716 jusqu'à sa mort en 1734* (1778, 2 vol.). — Bolingbroke, *Lettres et mémoires* (1798, 4 vol.). — Catinat, *Mémoires et correspondances*, publ. par Le Bouyer de Saint-Gervais (1819, 3 vol.). — Caylus (Mme de), *Souvenirs* (édit. Raunié, 1884). — Dangeau, *Journal de la Cour de Louis XIV, 1684-1715* (édit. Soulié, Dussieux, etc., 1854-1868, 19 vol.). — Duguay-Trouin, *Mémoires* (édit. Fougères, 1853); — *Sa vie, écrite par lui-même*, publ. par Voillard (1884). — Grimoard (comte de), *Collection des lettres et mémoires trouvés dans les portefeuilles du maréchal de Turenne* (1782, 2 vol.). — La Fare (marquis de), *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV* (édit. Raunié, 1886). — La Torre (comte de), *Mémoires et négociations secrètes de diverses cours de l'Europe* (1721-1725, 5 vol.). — Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin* (édit. Dreyss, 1859, 2 vol.). — Macaulay, *Histoire du règne de Guillaume III*, trad. Pichot (1861, 4 vol.). — Mignet (F.), *Négociations relatives à la Succession d'Espagne sous Louis XIV, 1659-1678* (1835-1842, 4 vol.). — Pomponne (Arnauld de), *Mémoires*, publ. par Mavidal (1860-1861, 2 vol.). — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, publ. par le ministère des affaires étrangères (1884 et ann. suiv.). — Saint-Hilaire, *Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus considérable en France depuis le décès du cardinal de Mazarin jusqu'à la mort de Louis XIV* (Amsterdam, 1766, 4 vol.). — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. A. de Boislisle, 1878 et ann. suiv.). — Sévigné (Mme de), *Lettres* (édit. Monmerqué, 1862-1864, 14 vol.). — Spanheim (Ézéchiel), *Relation de la Cour de France en 1690*, publ. par Émile Bourgeois (Paris et Lyon, 1906). — Tessé (maréchal de), *Mémoires*. — Torcy (marquis de), *Mémoires, 1687-1713*; — *Journal, 1709-1711* (édit. fr., Masson, 1884). — Turenne (maréchal de), *Mémoires*. — Vault (de) et Pelet, *Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne sous Louis XIV, 1701-1713* (1835-1842, 11 vol. et atlas). — Villars (de), *Mémoires* (édit. de Vogüé, 1885-1887, 2 vol.).

Ouvrages à consulter : (Anonyme), *Précis des campagnes de Turenne* (Bruxelles, 1888). — Auerbach (Bertrand), *La Diplomatie française et la Cour de Saxe, 1648-1680* (1883). — Baillon (de), *Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (1887). — Baudrillart (A.), *Philippe V et la Cour de France de 1700 à 1715* (1889). — Bourgeois (Émile), *Manuel historique de politique étrangère* (t. Ier, 4e édit., 1906). — Broglie (Emmanuel de), *Un grand marin, Tourville, 1642-1701* (1908). — Bulard (Gustave), *Les Traités de Saint-Germain, 1679* (1898). — Calmon-Maison, *Le Maréchal de Château-Renault* (1903). — Combes, *La Princesse des Ursins* (1858). — Courcy (marquis de), *La Coalition de 1701 contre la France* (1886, 2 vol.). — Delarbre, *Tourville et la marine de son temps* (1889). — Des Robert (Ferdinand), *Les Campagnes de Turenne en Allemagne, 1672-1675* (Nancy, 1905). — Gaillardin (Casimir), *Histoire du règne de Louis XIV* (1867-1879, 6 vol.). — Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège* (1894, 2 vol.). — Giraud, *Le Traité d'Utrecht* (1846). — Haussonville (comte d'), *La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV* (1898-1908, 4 vol.). — Hippeau, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France auprès de Charles II et Philippe V* (1875, 2 vol.). — Jal (A.), *Abraham du Quesne et la marine de son temps* (1873, 2 vol.). — Kirkpatrick de Closeburn (général E.), *Les Renonciations des Bourbons et la succession d'Espagne* (1909). — La Frèzelière (marquis A. de), *Relation de la bataille de Malplaquet* (Lille, 1901). — Lefèvre-Pontalis (Ant.), *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande* (1884, 2 vol.). — Legrand-Girarde (Gal), *Turenne en Alsace* (1910). — Legrelle (A.), *Louis XIV et Strasbourg, essai sur la politique de la France en Alsace* (3e édit., 1883); — *La Diplomatie française et la succession d'Espagne* (1888-1893, 4 vol.). — Lonchay, *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1635-1670* (Bruxelles, 1896). — Mignet, *Mémoires historiques*. — Moret (E.), *Quinze Ans du règne de Louis XIV, 1700-1715* (1851-1859, 3 vol.). — Mouy (Ch. de), *Louis XIV et le Saint-Siège, l'ambassade du duc de Créqui, 1662-1665* (1893, 2 vol.). — Noailles (duc de), *Histoire de Mme de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV* (1848-1858, 4 vol.). — Piépape (L. de), *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France, événements diplomatiques et militaires, 1279-1678* (Besançon, 1881, 2 vol.). — Poullain, *Duguay-Trouin* (1882). — Ranke, *Histoire de France au XVIIe siècle*, trad. Porchat (1854-1886, 4 vol.). — Reuss (Rod.), *L'Alsace au XVIIe siècle* (1897). — Reynald (H.), *Guerre de la Succession d'Espagne. Négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande. 1705-1706* (1878); — *Succession d'Espagne. Louis XIV et Guillaume III* (1883, 2 vol.). — Roy (Jules), *Turenne, sa vie et les institutions militaires de son temps* (1884). — Sautai (lieutenant Maurice), *Siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708* (Lille, 1899); — *La Manœuvre de Denain* (1902); — *La Bataille de Malplaquet* (1904). — Ségur (Pierre de), *La Jeunesse du maréchal de Luxembourg, 1628-1668* (1900); — *Le Maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange, 1668-1678* (1902); — *Le Tapissier de Notre-Dame; les dernières années du maréchal de Luxembourg, 1678-1695* (1903). — Topin (Marius), *Affaires de Rome dans l'Europe et les Bourbons* (3e édit., 1881). — Vanderest, *Histoire de Jean Bart et de sa famille* (Dunkerque, 2e édit., 1845). — Vast (Henri), *Les Grands Traités du règne de Louis XIV* (t. II et III, 1898-1899, 2 vol.). — Vogüé (marquis de), *Villars, d'après sa correspondance* (1888). — Waddington (Alb.), *L'Acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern* (1888); — *La République des Provinces-Unies : France et Pays-Bas espagnols* (1895-1897, 2 vol.); — *Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure, 1640-1688* (1908, 2 vol.).



Louis XIV vieux; cire de A. Benoist (Versailles).

III. — LA SOCIÉTÉ ET LA CIVILISATION AU XVIIe SIÈCLE

La société française est définitivement organisée sous Louis XIV et, jusqu'à la Révolution, elle ne subira plus que des modifications de détail. C'est donc en faisant le tableau de la France à la fin du xviie siècle que nous exposerons la condition respective des diverses classes sociales sous l'ancien régime.

LE ROI, LA COUR ET LA NOBLESSE

Portrait de Louis XIV. — Louis XIV avait, au physique, un air de grandeur, de gravité majestueuse, qui le désignait tout naturellement aux hommages et qui en imposait aux moins embarrassés. Si son intelligence était médiocre, il avait un grand bon sens, une intensité d'application inlassable, une volonté persévérante. Maître de lui, il répliquait avec beaucoup de sang-froid à ses contradicteurs. Il ne s'emportait presque jamais, et il jeta un jour sa canne par la fenêtre pour ne pas être tenté de châtier une insolence de Lauzun. Doué d'une bonne mémoire, il avait suppléé par la lecture et par la conversation aux lacunes de son éducation première : il s'exprimait bien, posément et avec justesse. Il aimait l'ordre, la régularité, l'exactitude ponctuelle (1), la précision dans le commandement.

Il était pour tous d'une politesse parfaite, toute en nuances et « par degrés », ayant, selon le rang, le mérite, l'âge ou le sexe des personnes qui se trouvaient devant lui, des formes différentes de saluer, de recevoir les révérences ou de répondre à ses interlocuteurs. « Jamais, dit Saint-Simon, il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connaissoit pour telles, comme cela arrivoit souvent à Marly. » Son abord était facile : à Versailles, le « plus subalterne de tout état » pouvait, tout aussi bien que le gentilhomme, lui parler librement quand il allait à la messe ou en revenait, quand il montait en carrosse ou passait d'un appartement dans un autre.

Sa personnalité fut obscurcie par l'éclatante renommée de Colbert et de Louvois, mais il est certain que, dès le début de son règne, comme le prouvent les *Mémoriaux du conseil* de 1661, il eut une pensée constante, des conceptions propres qu'il indiqua à ses collaborateurs. S'il ne fut pas toujours exempt de « cette royale vanité qui oublie le génie des ministres et s'attribue les conseils de leur expérience » (Chéruel), il sut réellement faire concourir à la grandeur de la monarchie les talents les plus divers et parfois les plus opposés.

« Le roi, écrit en 1674 un Italien qui fréquenta la Cour de France, veut tout savoir : par les ministres, les affaires d'État; par les présidents, celles des Parlements; par les juges, les moindres choses; en somme, dans une journée il arrive peu d'événements dont il ne soit informé, et il y a peu de personnes dont il ne sache le nom et les habitudes. Il a l'œil perspicace, connaît l'intime de chacun, et une fois qu'il a vu un homme ou entendu parler de lui, il s'en souvient toujours.

« En outre, dans les actes de la vie, il est très réglé; il se lève toujours à huit heures, reste au conseil de dix heures jusqu'à midi et demi, moment où il va à la messe, toujours en famille avec la reine. Grâce à cette volonté continuelle et intense de présider à toutes les affaires, il est devenu habile. Chaque question est pour ainsi dire digérée quand elle lui parvient, ayant été préparée d'avance par les intéressés, puis par les commis et en dernier lieu par les ministres qui en font le rapport; mais il a un talent merveilleux,

(1) On raconte que, ses voitures n'étant un jour attelées qu'à l'heure précise où il les avait demandées, il aurait dit en regardant sa montre : « *J'ai failli attendre.* » Ce mot n'est sans doute pas authentique. Louis XIV était au contraire patient pour ses gens, et, lorsqu'il lui arrivait par hasard de sortir plus tôt qu'il ne l'avait annoncé, il poussait la courtoisie jusqu'à dire à son capitaine des gardes que « c'était sa faute, à lui, d'avoir prévenu l'heure, non celle du capitaine de l'avoir manquée ».



Louis XIV, par Hyacinthe Rigaud (Louvre).



Louis XIV et les dames de la Cour (Estampe de la Bibliothèque nationale).



La reine allant à Fontainebleau accompagnée de ses gardes (Estampe de la Bibliothèque nationale).

et souvent arrive à éclaircir ce que ni les ministres ni leurs commis n'ont su débrouiller..... Il a réparti les heures du jour et de la nuit entre ses affaires, ses plaisirs, ses dévotions et ses devoirs, de telle sorte que l'on sait par les courtisans à quoi il est occupé et où on peut lui faire sa cour.

« En public, il est plein de gravité et très différent de ce qu'il est en son particulier. Me trouvant dans sa chambre avec d'autres courtisans, j'ai remarqué plusieurs fois que, si la porte vient par hasard à être ouverte, ou s'il sort, il compose aussitôt son attitude et prend une autre expression de figure, comme s'il devait paraître sur un théâtre ; en somme, il sait bien faire le roi en tout. En outre, il a détruit les chefs et les partis, aboli l'usage de toutes les recommandations ; les moindres charges de la Cour et du royaume sont réservées à sa disposition. Enfin, il n'y a pas d'intermédiaires ; si on veut quelque chose, il faut s'adresser directement à lui et non à d'autres. Il écoute tout le monde, reçoit les mémoires et répond toujours avec grâce et majesté : « Je verrai ! » et chacun se retire satisfait.

« Toujours il fait quelque chose, passe des revues, fait marcher des soldats, élever des fortifications, fait remuer la terre ; il encourage la navigation, et par ses entreprises tient en continuel mouvement ses amis et ses ennemis et toute l'Europe. Une robuste constitution et une belle santé le favorisent, et la santé et la fortune paraissent concourir à l'envi pour faire en sorte qu'à lui tout seul il tienne tout le monde en haleine. C'est un beau spectacle de le voir sortir du château avec les gardes du corps, les carrosses, les chevaux, les courtisans, les valets et une multitude de gens tous en confusion, courant avec bruit autour de lui. Cela me rappelle la reine des abeilles, quand elle sort dans les champs avec son essaim » (1).

Sa bravoure n'était pas moindre que sa force morale, dont il donna des preuves éclatantes dans les dernières années de son règne, assombries par les revers militaires et par les deuils.

Si l'on veut porter un jugement impartial sur Louis XIV, il ne faut jamais perdre de vue qu'il se considère comme investi d'un pouvoir d'origine supérieure qui le place tout près de Dieu, au-dessus des lois humaines, et qui fait de lui le maître de ses sujets (1). Cette conception de la souveraineté et de la fonction monarchique, acceptée par les contemporains, exaltée et exploitée trop souvent par les ministres, entretient chez lui un sentiment exagéré de son mérite : elle explique son orgueil immense aussi bien que la soumission avilie de ses courtisans ; elle explique aussi cette recherche incessante de la gloire, cette soif du grandiose, ce besoin de triompher des obstacles, qui ne le quittèrent jamais.

Est-ce l'orgueil qui donne la clef de la sécheresse de cœur qu'on a pu trop souvent reprocher à Louis XIV ? Voulait-il paraître insensible et tenait-il pour indigne de la majesté royale de trahir quelque émotion ? Il semble bien que l'égoïsme perce à travers sa froide impassibilité. Quant aux désordres de sa vie, à l'étalage de ses galanteries et de ses faiblesses, il est impossible de les excuser.

La Cour. — La Cour vit dans le magnifique palais de Versailles ou encore à Marly. Elle suit le roi dans ses déplacements à Fontainebleau, à Compiègne. Mais le vrai cadre de la monarchie absolue, c'est le château de Versailles, siège du gouvernement et des services publics. « Ces merveilleux entassements de verdure et cette hiérarchie de bronzes, de marbres, de jets et de cascades échelonnés sur la montagne royale, depuis les monstres et les tritons qui rugissent au bas le triomphe du grand roi, jusqu'aux belles statues antiques qui couronnent la plate-forme de la paisible image des dieux, il y a dans tout cela une image grandiose de la monarchie elle-même. » (Michelet.) C'est là que vit Louis XIV, éloigné du tumultueux Paris, mais aussi de son peuple, dont il ignore les besoins et qui désapprend à le connaître. Il règne sur son entourage, mais il perd de vue que la Cour n'est pas toute la France et qu'un fossé se creuse entre la nation et son chef.

Versailles a été construit tout exprès pour que le monarque

(1) Primi Visconti, *Mémoires sur la Cour de Louis XIV*, traduct. de Jean Lemoine (1908), p. 31-35.

(1) **La devise de Louis XIV.** — C'est un antiquaire, du nom de Douvrier, qui imagina en 1662 pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur la terre, avec la devise : *Nec pluribus impar*, signifiant que l'activité du roi pouvait suffire à plusieurs mondes. Dès 1656, dans une fête donnée au Palais-Royal, Louis XIV avait pris le soleil pour emblème.

passe y exiger des honneurs presque divins; les cérémonies du palais ont un caractère liturgique et une pompe théâtrale; le courtisan qui traverse la chambre du roi, même absent, et qui passe devant son lit, fait une génuflexion comme devant un autel. L'architecture, la sculpture, la peinture, comme la poésie, se donnent pour tâche la divinisation du roi, du « Roi-Soleil ».

Comme l'a dit Boileau, « le courtisan n'a plus de sentiment à soi : d'où l'abaissement des caractères, l'effacement des personnalités, le relâchement des mœurs. Dans les antichambres de Versailles viennent mourir les dernières prétentions de l'aristocratie féodale.



Le jeu de cartes dans les appartements du roi, gravure de A. Trouvain.



Le roi jouant au billard (Versailles), gravure de A. Trouvain.

Louis XIV n'accorde rien à ceux qui ne font point acte de courtisan. Quand on lui recommande quelqu'un : « C'est un homme qu'on ne voit jamais, répond-il, je ne le connais pas. » Et la noblesse de province, tournée en ridicule, abandonne de plus en plus ses terres pour venir à la Cour.

Les moindres actes de la vie du roi, dont le goût s'impose à tous, sont l'objet d'un minutieux formalisme. Les écrivains du XVIIe siècle, Saint-Simon, Dangeau, et surtout l'*État de la France*, font ressortir la place prise par l'étiquette dans cette Cour de Versailles où aucun pas ne se faisait qui ne fût réglé par un cérémonial strictement observé.

Le roi se levait à l'heure qu'il avait marquée le soir précédent à son coucher : c'était le *petit lever*. Il ordonnait ensuite la *première entrée* ou *petite entrée*, suivie du *grand lever*, auquel pouvaient assister ceux qui avaient leurs *grandes entrées* (1). Les prières faites, le roi commençait à donner ses audiences, recevait ceux qui avaient à prêter serment entre ses mains, et se rendait, suivi par une multitude de seigneurs et par le capitaine des gardes du corps, responsable de sa personne, dans son cabinet, où un grand nombre de ses officiers attendaient ses ordres.

A l'issue du Conseil (le roi entendait la messe avant de le tenir ou après l'avoir tenu) avait lieu le dîner. Tantôt le roi mangeait à son *petit couvert*, c'est-à-dire seul, dans son appartement; tantôt il y avait *grand couvert*, et alors la reine et les princes mangeaient avec lui, mais non à la même table; les premières dames de la Cour venaient tenir compagnie à la famille royale; les princesses et les duchesses s'asseyaient sur des chaises pliantes ou des tabourets, les autres restaient debout. Dès que le roi se levait de table, les assistants faisaient une profonde révérence et le suivaient dans son cabinet : il saluait et chacun se retirait.

Le soir, lorsqu'il y avait *appartement*, les salons de Versailles étaient remplis de seigneurs, de magistrats et de femmes qualifiées. « Ce qu'on appelait *appartement*, dit Saint-Simon, était le concours de toute la Cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix que le roi se mettait à table, dans le grand appartement, depuis un des salons du bout de la grande galerie jusque vers la tribune de la chapelle. D'abord, il y avait une musique, puis des tables pour toutes les pièces, toutes prêtes pour toutes sortes de jeux : un lansquenet où Monseigneur et Monsieur jouaient toujours, un billard; en un mot, liberté entière de faire des parties avec qui on voulait et de demander des tables si elles se trouvaient toutes remplies. Au delà du billard, il y avait une pièce destinée aux rafraîchissements, et tout parfaitement éclairé. Au commencement que cela fut établi, le roi y allait et y jouait quelque temps; dans la suite, il n'y alla plus, mais il voulait qu'on y fût assidu, et chacun s'empressait à lui plaire. »

A dix heures commençait le souper du roi, pour lequel il y avait toujours *grand couvert*.

Le *coucher du roi* était réglé aussi minutieusement que son lever. Le roi, en entrant dans sa chambre, trouvait un des maîtres de la garde-robe, qui recevait son chapeau, ses gants et sa canne, pour les donner à un valet spécial, tandis qu'un autre prenait l'épée des mains du grand maître. Après qu'il avait dit ses prières, le premier homme de chambre recevait le bougeoir; le roi lui donnait sa montre et la petite bourse où se trouvaient ses reliques, et se plaçait dans son fauteuil; le maître de la garde-robe lui tirait la veste, le cordon, le justaucorps, la cravate, et remettait le tout entre les mains des officiers de la garde-robe. Le premier valet de chambre et le premier valet détachaient les jarretières, les bas, le haut-de-chausses et les souliers; deux pages donnaient les mules. C'était toujours le plus grand prince ou officier qui donnait la chemise au roi : le premier valet de chambre l'aidait à passer la manche droite, et de l'autre côté le premier valet de garde-robe aidait pareillement à passer la manche gauche. Le premier valet de chambre reprenait le bougeoir au seigneur que le roi avait désigné pour le tenir (ce qui était un honneur insigne), le donnait à l'un de ceux qui avaient les entrées du petit coucher, et les huissiers de la chambre criaient : « Allons, messieurs, passez! » Toute la Cour se retirait, à l'exception du capitaine des gardes, qui ne prenait le mot d'ordre qu'au retour du souper du roi. C'est là ce que l'on appelait le *grand coucher*.

Il ne restait plus dans la chambre que ceux qui avaient le droit d'y être le matin quand le roi était encore dans son lit, ceux de la première entrée, les officiers de la chambre et de la garde-robe, le premier médecin et les chirurgiens, quelques particuliers à qui le roi avait accordé la grâce d'être à son *petit coucher*. Enfin, l'huissier ayant fait sortir toutes les personnes présentes, le roi se couchait; les garçons de la chambre allumaient le mortier dans un coin de la chambre et aussi une bougie : ces deux lumières devaient brûler toute la nuit. Le premier valet de chambre tirait alors les rideaux du lit, puis fermait les portes au verrou, éteignait le bougeoir et se couchait.

Lorsqu'il ne s'occupe pas des affaires publiques, le roi chasse, donne des fêtes, des ballets, des collations, des comédies, des divertissements de toute sorte, des *camps de plaisance* ou *de parade*, où il offre aux dames de la Cour une représentation fidèle de la guerre : tel fut le célèbre camp de 1698, où Louis XIV fit faire le siège de Compiègne en présence de Mme de Maintenon.

(1) [illegible] dit Saint-Simon, [illegible]

Versailles, Fontainebleau, Saint-Germain, Chambord étaient le théâtre ordinaire des fêtes de la Cour. En 1664, on inaugura le palais de Versailles par un divertissement divisé en sept journées. Déjà le carrousel de 1662 avait étonné l'Europe (voir pl. XV, *fig.* 5). Le divertissement de Versailles, qui reçut le nom de *Plaisirs de l'île enchantée*, éclipsa tout ce qu'on avait vu jusque-là. Molière avait composé pour la circonstance une comédie-ballet, *la Princesse d'Élide;* il représenta, en outre, les trois premiers actes de *Tartufe*. Décorateurs, musiciens, artistes, comédiens, rivalisaient d'inventions fastueuses ou bizarres. La fête s'ouvrit le 7 mai, devant huit cents personnes, par des courses de bagues où l'on avait fait intervenir tous les personnages de l'Arioste.



Le marquis de Dangeau, par H. RIGAUD.

Le second jour, on entendit Molière (voir pl. XV, *fig.* 2); le troisième, la Cour prit place sur les bords du grand bassin qui représentait le lac sur lequel était bâti le palais d'Alcine (voir pl. XV, *fig.* 4). Le samedi 10, le roi voulut courre des têtes. Le cinquième jour, il y eut une promenade à la Ménagerie, suivie d'une collation et de la représentation des *Fâcheux* de Molière. Le sixième jour fut consacré à une loterie. Le septième jour, nouvelle course de têtes. Molière, comme toujours, termina la journée.

Le roi, voulant s'offrir le spectacle d'une réduction de ce qui se faisait dans les ports, avait fait établir sur le « grand canal » du parc de Versailles une flottille, d'abord destinée à l'étude, non à la parade, et qui était manœuvrée par une élite de Vénitiens. Ces gondoliers, logés dans un groupe de bâtiments dénommé la *Petite Venise*, furent constitués en une corporation comprenant des charpentiers, des calfats et autres corps de métiers. Les promenades sur l'eau, les fêtes de nuit sur les bords du canal, d'abord accessoires, finirent par prendre la première place; leur organisation et leur exécution devinrent la principale occupation du corps des gondoliers de la « Petite Venise ».

Les courtisans. Ruine politique de la noblesse. — Il faut lire, dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, la description des « samedis » de Versailles pour avoir l'exacte impression de ce que Louis XIV avait mis dans sa Cour d'éclat et de magnificence : impression de grandeur majestueuse, de haute ordonnance, de solennité rituelle et théâtrale. C'est là que règne la grâce, que se forme le goût et ce que Molière appelle l' « esprit du monde »; mais c'est là aussi, par contre, que se donnent libre cours les moins nobles passions et les fureurs de l'intrigue.

La souplesse des courtisans, qui égale leur frivolité et qu'entretiennent les calculs de l'ambition, n'est pas sans provoquer les censures plus ou moins acerbes des gens de lettres, des moralistes et des prédicateurs. Ils attendent parfois pendant des années, se ruinant au jeu ou en dépenses somptuaires, le geste du roi qui les pourvoira d'un commandement militaire ou d'une pension. Quelques-uns — et le fils de l'auteur des *Maximes* est du nombre — favorisent complaisamment les désordres du monarque, que tous s'ingénient à flatter exagérément. L'abbé de Polignac affirme bravement qu'il ne pleut jamais à Marly, résidence du Roi-Soleil, et le duc d'Uzès répond à la reine, qui lui demande l'heure : « Madame, l'heure qu'il plaira à Votre Majesté! » — « Un homme qui sait sa Cour est maître de son geste, de ses yeux et de son visage; il est profond, impénétrable; il dissimule les mauvais offices, sourit à ses ennemis, contraint son humeur, déguise ses passions, dément son cœur, parle, agit contre ses sentiments; tout ce grand raffinement n'est qu'un vice, que l'on appelle fausseté; quelquefois aussi inutile au courtisan pour sa fortune que la franchise, la sincérité et la vertu. » LA BRUYÈRE. Les prédicateurs tonnent contre les faux dévots qui encombrent les antichambres royales.



Le duc de Lauzun (Collection du duc de La Force).

L'étiquette, les fêtes, les chasses, les promenades à Versailles, au Grand Trianon, à Marly, fournissaient au roi autant d'occasions de distinguer les courtisans, d'entretenir par une adroite distribution de ses grâces une émulation jalouse à le servir. Ses attentions, ses sourires et jusqu'à son regard avaient pour eux un prix inestimable, et il rejaillissait sur ceux auxquels il adressait la parole un surcroît de considération. Les grands considéraient comme particulièrement honorable d'obtenir, au fur et à mesure des vacances, le *justaucorps à brevet*, bleu doublé de rouge, avec parements et veste rouge, magnifiquement brodé en or et en argent.

Quelques courtisans sont restés particulièrement célèbres : Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720), qui fut le confident de la correspondance du roi et de Mme de Maintenon et dont les *Mémoires* sont le fidèle journal de la Cour; — le duc de Lauzun (1632-1723), type de l'intrigant, laid mais insinuant, adroit, célèbre par ses bonnes fortunes, et dont la « Grande Mademoiselle » s'éprit au point de lui offrir sa main; — le fils de l'auteur des *Maximes*, François VII, duc de La Rochefoucauld (1634-1714), grand maître de la garde-robe du roi, grand veneur, confident intime de Louis XIV, à qui il amena Mlle de Fontanges; — le maréchal François d'Aubusson, duc de La Feuillade (1625-1691), qui, ayant acheté l'hôtel de Senneterre, le fit abattre pour construire la place des Victoires, sur laquelle on éleva à ses frais une statue en bronze de Louis XIV (1686), du prix d'un million; — le fils unique du mar-



La place des Victoires, construite en 1686 par le duc de La Feuillade, gravure d'AVELINE.

[illegible] de la marquise de Montespan, le duc d'Antin, homme d'une [illegible], apte aux grands commandements militaires, mais d'une invraisemblable poltronnerie, le plus ingénieux, le plus [illegible] de tous les courtisans, qui pendant la nuit fit abattre, à Petit-Bourg, une grande allée de marronniers pour que le roi, à qui ils cachaient la vue de la rivière et qui s'en était plaint, ait la surprise de ne plus voir à son réveil les arbres qu'il avait condamnés.

Le duc d'Antin, gravure d'[illegible].

La noblesse a bien conservé les grands offices de la couronne, mais ces offices ne sont plus que des titres; elle ne joue plus aucun rôle politique et administratif. Si le roi la comble d'argent, de privilèges, de marques de considération, les représentants des anciennes familles n'ont plus de part au gouvernement, dont ils sont exclus par système. Louis XIV veut des hommes *nouveaux*, ne tenant leur autorité, leur puissance et leur anoblissement que de lui, qu'il puisse dominer à son gré, et se défaire sans les redouter.

Les gouverneurs n'ayant plus de postes importants à donner, et les grands seigneurs de province ne vivant plus sur leurs terres, chacun songe à « ne mériter de grâces que celles du souverain ».

La famille royale. — Louis XIV, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638, avait épousé, en 1660, Marie-Thérèse d'Autriche (1), née au château de l'Escurial le 10 septembre 1638, fille du roi d'Espagne Philippe IV et d'Élisabeth de France, fille de Henri IV. Marie-Thérèse reçut constamment du roi tous les honneurs dus à sa condition, mais elle ne joua jamais aucun rôle et fut voilée par la gloire de son mari autant qu'éclipsée par des favorites. Elle partageait son temps entre la dévotion et de puérils divertissements. Elle avait autour d'elle une demi-douzaine de bouffons, pour lesquels elle était peu généreuse, et toute une meute de petits chiens, pour lesquels elle dépensait beaucoup; ces animaux privilégiés avaient, pour les promener, des valets et des carrosses. Le soir, avant le dîner, la reine jouait à l'hombre, au grand profit de ses dames d'honneur, qui la gagnaient sans cesse. Lorsque mourut à Versailles, le 30 juillet 1683, cette reine falote et insignifiante : « Voilà, s'écria le roi, le premier chagrin qu'elle m'ait donné ! »

Le Grand Dauphin. — Louis de France, dit le Grand Dauphin (1661-1711), avait eu pour gouverneur Montausier et pour précepteur Bossuet. D'une médiocrité extraordinaire, sans esprit, opiniâtre sans mesure, sans crédit auprès du roi, ce prince n'exerçait aucune influence sur les affaires. Il avait les défauts de son père sans en avoir les qualités, et son inertie, son insouciance faisaient redouter, après son avènement, le règne des subalternes. Il vivait surtout pour la chasse. Très avare, il s'occupait avec minutie de ses comptes particuliers. Retiré au château de Meudon, que lui avait donné Louis XIV, il y tenait une sorte de Cour. Au parti de Mme de Maintenon et des princes légitimés, qui était celui du roi et qui affectait une dévotion extérieure dont Saint-Simon a écrit : « La Cour suait l'hypocrisie, » s'opposait la coterie du Grand Dauphin, où les premiers rôles étaient tenus par Philippe d'Orléans et les Vendôme.



Marie-Thérèse d'Autriche, gravure de Gole.

Le Grand Dauphin avait en effet une sorte d'aversion pour tous les favoris de son père, pour Mme de Maintenon, pour le maréchal de Villeroi et même pour son fils aîné, le duc de Bourgogne. Malgré son incapacité, Louis XIV crut devoir lui confier des commandements militaires en 1688 sur le Rhin, en 1693 dans les Flandres. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il entra au conseil de la guerre et prépara avec Villars les opérations de 1709 et 1710.

Il avait épousé (1679) Anne-Marie-Christine de Bavière (1), princesse d'une beauté contestable, mais distinguée, spirituelle, aimable et d'une piété qui ne se contentait pas des pratiques extérieures de la dévotion. On la trouvait compassée et un peu sauvage malgré toute sa bonne grâce, et elle vécut à l'écart, occupée de musique et de lectures. Après la mort de sa femme (1690), le Grand Dauphin eut de nombreuses intrigues et prit pour favorite en titre une fille d'honneur de la princesse de Conti, Marie-Émilie Joly de Choin (1670?-1719), fille du gouverneur et grand bailli de Bourg-en-Bresse.

Mlle de Choin, qui présidait aux réceptions de Meudon, mit au service de l'opposition l'ascendant qu'elle exerçait sur le Grand Dauphin, ascendant tel qu'elle fut peut-être unie au fils de Louis XIV par un mariage secret.

La mort imprévue du prince, le 14 avril 1711, délivra la France d'un règne dont on ne pouvait espérer rien de bon et fit de son fils aîné, le duc de Bourgogne, l'héritier présomptif de la couronne.

Le duc et la duchesse de Bourgogne. — Louis, duc de Bourgogne, était né avec un naturel dur, opiniâtre, orgueilleux et violent, mais aussi avec une intelligence pénétrante et un esprit très fin, une aptitude merveilleuse à acquérir les connaissances les plus abstraites.

Sous l'influence de son gouverneur le duc de Beauvilliers et surtout de son précepteur Fénelon, il



Louis de France, dit le Grand Dauphin, par Hyacinthe Rigaud (Versailles).

(1) [illegible] six enfants : 1° *Louis*, dit le *Grand Dauphin*, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, mort à Meudon le 14 avril 1711. — 2° [illegible] *Élisabeth*, née le 18 novembre [illegible] *Marie-Anne*, née le [illegible] novembre 1664, qui ne vécurent que quelques semaines; — 4° *Marie-Thérèse*, née le 2 janvier 1667, morte le 1er mars 1672; — 5° *Philippe*, né [illegible] août 1668, mort le 10 juillet 1671; — 6° *Louis-François*, duc d'Anjou, né le 14 juin 1672 et [illegible] le 4 novembre [illegible].

Le *Grand Dauphin*, marié en 1680 à Marie-Anne-Christine de Bavière [illegible] : *Louis*, duc de Bourgogne [illegible] 1682-18 février 1712 ; *Philippe*, duc d'Anjou (1683-1746), roi d'Espagne sous le nom de Philippe V; *Charles*, duc de Berri (1686-1714), qui [illegible] Philippe d'Orléans [illegible] Louis, duc de Bourgogne [illegible] de Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712) : *Louis*, duc de Bretagne (1704-1705) ; *Louis*, duc de Bretagne (1707-1712) ; *Louis*, roi de France sous le nom de Louis XV.

(1) Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille de l'électeur Ferdinand, née à Munich, morte à Versailles (1660-1690).

se transforma au point de devenir patient, accessible aux raisonnements et aux conseils, doux, affable et pieux. Conscient de ses devoirs et de ses responsabilités futures au point d'en être inquiet, il consacra à l'apprentissage des choses de son état tout le temps qu'il ne donnait pas à la piété. Il s'enfermait dans son cabinet pour travailler et pour prier, se demandant toujours si le chrétien était en règle avec Dieu et le prince avec sa conscience.

En 1708, il fut mis à la tête de l'armée de Flandre, mais ses dissentiments avec Vendôme aboutirent à la défaite d'Oudenarde et à la perte de Lille. Vendôme était toujours prêt à l'action ; le duc avait peu d'ardeur et, il faut bien le dire, peu de goût pour les armes.



Louis, duc de Bourgogne, gravure d'Edelinck.

Après la mort de son père (1711), Louis XIV l'appela à siéger au Conseil et autorisa les ministres à travailler avec lui. On le vit étudier les affaires les plus compliquées, rechercher la conversation des gens d'instruction et d'expérience, charmer tout le monde par l'agrément de la sienne, la force de son jugement, l'équité de ses sentiments. Saint-Simon le conseillait. Ses amis, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, centre du « petit troupeau », donnaient à la Cour l'exemple d'une vie sévère et tournaient leurs regards vers Fénelon, confiné depuis douze ans à Cambrai, où il « vieillissait sous le poids inutile d'espoirs toujours déçus » (1).

« Les rois, disait un jour le duc de Bourgogne en présence de Louis XIV, sont faits pour leur peuple et non les peuples pour les rois, ni aux rois ». Son gouverneur avait fait rédiger par les intendants des mémoires sur les généralités, qui constituent un tableau des plus documentés de la situation administrative et économique de la France à la fin du XVIIe siècle (2). Fénelon avait, de son côté, composé à l'intention de son élève ses *Fables*, ses *Contes*, ses *Dialogues des morts*, ses *Aventures de Télémaque*, où le roi crut voir une satire de son règne et de son gouvernement : ces ouvrages un peu prolixes, mais écrits d'une plume facile et abandonnée, sont en effet remplis de maximes sur l'art de gouverner. Fénelon voulut préciser pour l'héritier présomptif du trône quelques-unes de ses idées, en appliquant la morale chrétienne à la politique, avec des idées d'ailleurs fort différentes de celles de Bossuet : les *Directions pour la conscience d'un roi* sont des questions rangées sous les trois chefs de l'*instruction*, de l'*exemple* et de la *justice*, et d'où ressort qu'il convient de restaurer le pouvoir royal, de mettre le prince en contact avec la nation, de revenir aux principes de la monarchie tempérée. Fénelon, de caractère aristocratique, condamnait pourtant l'absolutisme de Louis XIV.



Marie-Adélaïde de Savoie (Musée de Versailles).

Le duc de Bourgogne épousa le 7 décembre 1697 Marie-Adélaïde de Savoie, née le 6 décembre 1685. Fille de Victor-Amédée II et d'Anne-Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV, Marie-Adélaïde fut conduite à Versailles en novembre 1696 pour y être élevée jusqu'à ce qu'elle fût en âge de se marier.

Elle avait beaucoup d'esprit et, docile aux conseils de son père, elle s'efforça de gagner le cœur de Mme de Maintenon autant que celui de Louis XIV. « Régulièrement laide, comme l'affirme Saint-Simon, mais le visage éclairé par « des yeux les plus ardents et les « plus beaux du monde » et par le « sourire le plus expressif », elle avait un « port de tête galant, gracieux, majestueux » et une « marche « de déesse sur les nuées. » Aimable, empressée à plaire, gaie, vive, elle animait de sa légèreté et de sa grâce toujours agissante la Cour



Mariage du duc de Bourgogne et de Marie Adélaïde de Savoie (Estampe de la Bibliothèque nationale).

(1) François de Salignac de La Mothe-Fénelon, né au château de Fénelon (Périgord) en 1651, entré à Saint-Sulpice, fut nommé, à vingt-sept ans, supérieur du couvent des Nouvelles-Catholiques et se lia avec les principaux personnages de son siècle, notamment avec le duc et la duchesse de Beauvilliers, qui, ayant huit filles, demandèrent à Fénelon de leur donner des conseils de pédagogie. Fénelon écrivit à cette occasion le traité de l'*Éducation des filles*. Il fut un des prédicateurs que Louis XIV adjoignit aux dragons pour sévir contre les protestants de Saintonge. Recommandé dès lors aux faveurs de la Cour, il fut nommé, sur la proposition du duc de Beauvilliers, précepteur du duc de Bourgogne. Le reste de sa vie fut occupé principalement par sa querelle avec Bossuet au sujet du quiétisme (voir p. 112). Archevêque de Cambrai (1695), il donna l'exemple d'une soumission très digne à la décision du Saint-Siège qui condamna ses *Maximes des saints*, d'un dévouement absolu aux devoirs de son épiscopat.

(2) Boulainvilliers les a utilisés pour rédiger son *État de la France*. Le mémoire sur l'Ile-de-France a été publié par A. de Boislisle, mais le surplus de cette suite inestimable de monographies attend un éditeur.

du vieux roi. Elle était l'âme des fêtes, des danses et des plaisirs.

Le duc de Bourgogne est débordant de qualités morales, mais triste, concentré, dépourvu d'attraits. La duchesse est au contraire vive, spirituelle, railleuse, et désarme par ses fantaisies l'austérité de Mme de Maintenon, heureuse d'être aidée dans sa tâche ingrate et difficile d'amuser les jours du souverain. Il est bien vrai



Promeneuse du duc de Bourgogne



Remueuse du duc d'Anjou

D'après des estampes de la Bibliothèque nationale.

que, comme plus tard Marie-Antoinette, elle prêta le flanc à la médisance par ses coquetteries avec le marquis de Nangis, avec le marquis de Maulevrier, avec le futur cardinal de Polignac, mais rien ne prouve qu'elle ait oublié ses devoirs. Et, en tout cas, elle fut l'épouse la plus dévouée lorsque son mari éprouva des revers à l'armée du Nord : elle le défendit avec une chaleur impétueuse, rompit avec Vendôme, qu'elle rendait responsable des revers de nos armes, et releva le crédit ébranlé du duc de Bourgogne.

Après la mort du Grand Dauphin, pendant cette période de l'« avant-règne » qui devait être si courte, elle apparait comme consciente des devoirs qui vont lui incomber bientôt selon toute vraisemblance ; car Louis XIV est âgé de soixante-treize ans, affaibli, malade, guetté par la mort. A l'enfant enjouée, frivole, folle de plaisir, succède une princesse sérieuse, au jugement sain, aux propos fins et sensés, aux sentiments équitables. Et cette princesse n'a pas trahi, comme on l'a dit, son pays d'adoption au profit de son père qui, une fois de plus, s'est retourné contre la France : ce bruit calomnieux, qui courut après l'échec de La Feuillade devant Turin, fut lancé par ceux qui, au lieu de regarder le malheur en face, l'expliquent par la trahison.

Les espérances que la France fondait sur le gouvernement de l'élève de Fénelon furent brutalement déçues en l'année 1712 : à six jours d'intervalle, les 12 et 18 février, la duchesse et le duc de Bourgogne descendirent l'un et l'autre au tombeau.



Philippe, duc d'Orléans, gravure de [illegible].



Henriette d'Angleterre, par MIGNARD.

Philippe d'Orléans et ses mariages. — Le frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans, né à Saint-Germain-en-Laye, mort à Saint Cloud (1640-1701), ne manquait ni d'intelligence ni d'esprit; il eût même été capable de quelque bien sans la coterie suspecte qui l'entourait dans son château de Saint-Cloud et dont le plus regrettable ornement était le chevalier Philippe de Lorraine, descendant des Guise. Par une étrange perversion du goût, il apportait à sa toilette des préoccupations ridicules et prenait un plaisir infini aux mascarades et aux travestissements féminins. « C'était un petit homme ventru, monté sur des échasses, tant ses souliers étaient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets, de pierreries partout, avec une longue perruque tout étalée en devant. » (SAINT-SIMON.)

Envoyé en Hollande en 1677, il battit Guillaume d'Orange à Cassel et prit Saint-Omer; son frère, jaloux de ses succès, ne l'envoya plus aux armées que pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

Il avait épousé en 1661 Henriette-Anne d'Angleterre, sœur du roi Charles II et de Henriette-Marie de France, fille de Henri IV. Née à Exeter en 1644, elle fut élevée par sa mère dans la religion catholique et fut fiancée en 1660 au frère de Louis XIV qui, jusqu'alors duc d'Anjou, reçut à l'occasion de son mariage le titre de duc d'Orléans. Elle n'était ni belle ni bien faite, mais la vivacité et la grâce expressive de sa physionomie lui donnaient beaucoup de charme. Elle s'entendit fort mal avec Philippe et le bruit courut qu'elle avait noué des intrigues avec le comte de Guiche, puis avec le roi lui-même, mais tout se borna à des jeux de sentiment. Il n'y eut entre le roi et sa belle-sœur Henriette qu'une intimité purement platonique, malgré les critiques auxquelles donna lieu par sa coquetterie une princesse qui avait apporté à la Cour une politesse et des grâces raffinées.

On a vu qu'au retour de sa mission en Angleterre, Madame avait été enlevée par une mort foudroyante (1670), que les contemporains épouvantés attribuèrent, à tort, à un empoisonnement (voir p. 67).

Au bout d'un an de veuvage, Monsieur se remaria avec la fille de l'électeur palatin du Rhin, Charles-Louis. La princesse palatine Elisabeth-Charlotte (1652-1722), que l'on appelait couramment Liselotte, avait grandi dans cette cour singulière de Heidelberg où son père, marié à Charlotte de Hesse-Cassel, avait fait choix d'une « seconde épouse », Louise de Degenfeld, dont il eut quatorze enfants qu'il appelait ses raugraves.



La princesse Palatine, par DE TROY (Versailles).

Elle avait, de sa septième à sa onzième année, été confiée à sa tante, la duchesse Sophie de Brunswick-Lunebourg, avec laquelle elle s'entendit à merveille, mais qui lui donna le goût de ce langage grossier et même ordurier dont sa correspondance est constamment salie et qui s'alliait pourtant chez elle à une culture intellectuelle assez poussée. Contrairement aux affirmations partiales des historiens d'outre-Rhin, elle ne paraît avoir souffert ni des mœurs de la Cour de France — à laquelle la Cour de son père n'avait rien à envier sous ce rapport — ni de la société de son mari. Elle juge sans doute avec une juste sévérité l'entourage du duc d'Orléans, s'accommode mal de la cuisine nationale et du dédain des Français pour la propreté, déplore que les exigences d'une étiquette rituelle l'empêchent de vivre à sa guise, tout en se montrant très pointilleuse sur les préséances attachées à son titre; mais il n'en faut pas conclure que le séjour de la France lui ait été insupportable et qu'elle ait été tourmentée par la nostalgie du Palatinat.

Elle n'était ni belle ni même gracieuse. Elle avait l'apparence masculine, des façons brusques, un langage relâché jusqu'à la crudité. Toutefois, Louis XIV ayant déclaré que ce « laideron d'Allemagne » avait de l'esprit, toute la Cour s'était inclinée. Elle plaisait au roi par ses saillies mordantes qui lui firent tant d'ennemis, par l'indépendance de son langage et de ses propos, par sa bonne humeur, son robuste appétit et son goût pour l'équitation et la chasse, le soin qu'elle prenait de se tenir à l'écart des cabales et des intrigues. Entre eux s'établit une franche camaraderie, qui dura jusqu'au jour où, sous l'influence de Mme de Maintenon, l'attitude de Louis XIV devint moins empressée. Liselotte, qui s'était attachée au roi par les liens d'un sentiment très honnête mais très tendre, fut blessée au vif, souffrit profondément et voua à la compagne de Louis XIV une haine injurieuse, la qualifiant dans sa correspondance de « vieille ripopée », « vieille ordure », « vieille gueuse », « chiffon », « sorcière ».

A la mort du duc d'Orléans, Mme de Maintenon fit les premiers pas, et les deux femmes se réconcilièrent; mais Liselotte aimait toujours le roi, et la faveur de la duchesse de Bourgogne fut pour elle une nouvelle source de souffrances. Pourtant, elle demeura à la Cour jusqu'à la mort de Louis XIV, et, sous la Régence, alors que son fils était tout-puissant, elle regrettait encore le grand roi et les splendeurs de Versailles (1).

La duchesse de Montpensier. — La Grande Mademoiselle, la fille de Gaston d'Orléans, la célèbre duchesse de Montpensier, née en 1627, r[illegible] à la Cour de Louis XIV une époque disparue : en elle survivait l'esprit agité, orgueilleux et ambitieux des princes [illegible] la Fronde. L'héroïne du faubourg Saint-Antoine, qui, en faisant tirer le canon de la Bastille, avait tué du même coup ses projets de mariage avec Louis XIV, — elle avait refusé la main de Charles II, roi détrôné d'Angleterre, — s'était, après le triomphe de Mazarin, retirée dans sa terre de Saint-Fargeau, d'où elle ne revint qu'en 1657. C'est alors que la petite-fille de Henri IV s'éprit de Lauzun; elle finit par épouser secrètement ce singulier cadet de Gascogne, qui la maltraita et qu'elle dut congédier, et elle acheva dans la dévotion une existence aussi romanesque qu'inutile.



Mlle de La Vallière, par NOCRET (Versailles).

Les favorites. — Le monarque si scrupuleusement soucieux de la dignité royale la compromit par les désordres de sa vie privée. Les favorites furent ouvertement avouées et comblées de marques extérieures de considération. Les fils de Mme de Montespan et du roi, légitimés et reconnus, furent, vers la fin du règne, déclarés habiles à succéder au trône de France. Des familles de la plus haute noblesse s'allièrent à la postérité bâtarde du souverain.

La duchesse de La Vallière (1). — Françoise Louise de La Baume Le Blanc, née à Tours en 1644, fut nommée, en 1661, fille d'honneur de Madame, et céda, la même année, aux instances du roi, qui, en 1667, la fit duchesse de La Vallière et légitima les enfants qu'elle lui avait donnés. Blonde avec de beaux yeux bleus, aimable et gracieuse, elle boitait légèrement, mais dansait cependant fort bien. Elle n'avait aucune ambition, aimait le roi avec désintéressement, uniquement pour lui-même, ce qui ne l'empêcha pas d'être en butte à toutes les jalousies, à toutes les méchancetés. Bientôt éclipsée par Mme de Montespan, elle est obligée de vivre aux côtés de sa rivale. Elle tombe gravement malade, se croit en danger de mort, crie au ciel miséricorde et, sauvée tout à coup, prend la résolution de vouer sa vie à Dieu (1670). Mais elle ne peut se consoler de ne plus voir le roi et lui écrit (1671) : « Sire, j'aurais quitté plus tôt la Cour, après avoir perdu l'honneur de vos bonnes grâces, si j'avais pu obtenir de moi de ne plus vous voir; cette faiblesse a été si forte en moi qu'à peine suis-je capable présentement d'en faire le sacrifice à Dieu. Je voulais pourtant que le reste de l'affection que j'ai eue pour Votre Majesté servît à une pénitence, et je pensais qu'après vous avoir donné toute ma jeunesse, ce n'était pas trop du reste de ma vie pour le soin de mon salut. »

Le roi, ému, envoie Colbert



Mme de Montespan jouant de la harpe, par Kaspar NETSCHER (Musée de Dresde).

(1) Philippe d'Orléans eut de son premier mariage quatre enfants, dont deux seulement vécurent : Marie-Louise (1662-1689), mariée (1679) au roi d'Espagne Charles II, et Anne-Marie (1669-1728), mariée (1684) à Victor-Amédée II, duc de Savoie.

De son second mariage il eut : Philippe d'Orléans, le futur *Régent* (1674-1723), et Élisabeth-Charlotte (1671-1744), mariée (1698) à Léopold-Charles, duc de Lorraine.

(1) Louis XIV eut de la duchesse de La Vallière quatre enfants, dont deux seulement survécurent : Marie-Anne, dite Mlle de Blois (1666-1739), mariée (1680) à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti et neveu du grand Condé; — Louis, comte de Vermandois (1667-1683), amiral de France.

[illegible] chez La Vallière aux Carmélites de Chaillot. Louise vient à Versailles; elle y est reçue par le roi, mais aussi par Mme de Montespan, qui occupe sa place. Cependant, la mort tragique de Madame affermit sa résolution. Le 20 avril 1674, elle va se jeter aux pieds de la reine, devant toute la Cour, voulant faire publiquement pénitence, et entre aux Carmélites du grand couvent de la rue d'Enfer, se soumettant avec joie aux règles les plus austères. Elle prend le cilice et l'habit de bure, chausse ses pieds nus de sandales tressées et devient sœur Louise de la Miséricorde. Le 3 juin 1675 elle prononce ses vœux, et le voile noir bénit par Bossuet, présenté par la reine et posé par la prieure, couvre pour toujours le plus aimable visage. En 1710, elle meurt, après trente-six ans de profession religieuse, à l'âge de soixante-cinq ans, « laissant la communauté aussi affligée de sa perte qu'édifiée de sa pénitence ». (Jules LAIR.) Louis XIV ne manifesta aucune émotion de cette mort, disant seulement que, du jour où Louise s'était donnée à Dieu, elle était morte pour lui.

Mme de Montespan. — « Petite violette qui se cachait sous l'herbe » (Mme DE SÉVIGNÉ), Louise de La Vallière était incapable de tenir l'emploi de favorite influente. Pendant que sa grâce dans l'infortune et son sincère repentir attendrissaient jusqu'à la reine, la marquise de Montespan prenait sur l'esprit et sur le cœur du roi une influence tyrannique. Françoise-Athénaïs de Rochechouart, fille du duc Gabriel de Mortemart, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, duc et pair, premier gentilhomme de la chambre, était née en 1641 au château de Tonnay-Charente. Élevée à Saintes, elle vint à la Cour en 1660, pour prendre rang, presque en même temps que La Vallière, parmi les filles d'honneur de « Madame ». En 1663, elle épousa un gentilhomme gascon, Louis-Henry de Gondrin, marquis de Montespan. Très belle, avec des cheveux blonds et des yeux bleus admirables, altière et orgueilleuse, spirituelle surtout dans la moquerie, elle ne tarda pas à gagner les bonnes grâces de la reine et celles même de La Vallière, qu'elle commença à supplanter dès 1666 dans la faveur du roi. En 1674, le roi ordonna que la séparation fût prononcée entre Mme de Montespan et son mari, qui vint dans un carrosse drapé de noir pour prendre solennellement congé de la Cour, porta « le deuil de son honneur », convia ses parents aux funérailles de sa femme, mais accepta ensuite que Louis XIV payât une partie de ses dettes (1). Le salon de la favorite fut le centre de la Cour et des fêtes; on lui prodigua des honneurs qui auraient dû rester le privilège de la reine. Lorsqu'elle revint des eaux de Bourbon-l'Archambault, en 1676, elle descendit l'Allier sur un bateau somptueux orné de banderoles aux armes de France, attention ingénieuse et flatteuse de l'intendant de Moulins. Pendant les promenades dans le parc de Versailles, elle montait dans le carrosse du roi, la reine et les princesses suivant dans une autre voiture. L'éclat de ses toilettes faisait sensation. La description de l'une d'elles par Mme de Sévigné est célèbre : « D'or sur or, rebrodé d'or, rebordé d'or, et, par-dessus, un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée; ce sont les fées qui ont fait en secret cet ouvrage. » Mansart a fait les plans de son château de Clagny; Le Nôtre en a dessiné les jardins. A Versailles, la favorite occupe un appartement de vingt pièces au premier étage, tandis que la reine en avait seulement onze, et au second. La faveur de Mme de Montespan ayant coïncidé exactement avec l'apogée du règne de Louis XIV, avec l'apparition des plus grands chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art, on imagine la gloire où rayonna l'éblouissante favorite.

A l'encontre de La Vallière, Mme de Montespan usa et tenta d'abuser de la passion du roi, humiliant sa rivale, obtenant la fortune et les faveurs pour elle et pour les siens. Sa liaison fut traversée par de nombreuses crises, dont son humeur hautaine était la cause, mais elle dut au charme de son esprit, bien plus encore qu'à sa beauté, de retenir le monarque sous son empire et de le ramener à elle, après des caprices éphémères, jusqu'à la rupture définitive.



Mlle de Fontanges,
gravure de L'ARMESSIN

A partir de 1677, les remontrances de Bossuet et l'influence grandissante de Mme de Maintenon devaient mettre fin à ce long triomphe. En 1679, Mme de Montespan cesse d'être invitée aux fêtes de la Cour. En 1684, après la mort de la reine, son appartement lui est retiré. En 1691, elle quitte Versailles, sans abandonner encore l'espoir de ramener le roi et cherchant toutes les occasions de le rencontrer. Enfin, en 1700, elle renonce à la vie mondaine.

Les historiens qui admettent sa culpabilité dans l'affaire des poisons (voir p. 106) expliquent par le remords le régime particulièrement dur auquel elle se soumit désormais. Elle mena une vie toute de piété et de dévotion, donnant presque tout ce qu'elle avait aux pauvres, travaillant pour eux plusieurs heures par jour à des ouvrages bas et grossiers, multipliant les jeûnes et les macérations; ses chemises et ses draps étaient de toile jaune, la plus dure et la plus grossière; elle portait des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer qui lui faisaient souvent des plaies. Elle redoutait tellement la mort qu'elle payait plusieurs femmes dont l'unique emploi était de la veiller; elle couchait ses rideaux ouverts, avec beaucoup de bougies allumées dans sa chambre; toutes les fois qu'elle se réveillait elle voulait trouver ses veilleuses causant, jouant ou mangeant, pour se rassurer contre leur assoupissement. Elle mourut le 28 mai 1707 à Bourbon-l'Archambault, après une courte maladie.

Il serait injuste de ne pas parler, en terminant, des œuvres de bienfaisance que Mme de Montespan répandit autour d'elle avec autant d'intelligence que de libéralité, de ne pas rappeler que les plus grands écrivains, les plus grands artistes, trouvèrent en elle une protection éclairée, qu'elle adoucit la vieillesse du grand Corneille, et que Boileau et Racine lui durent leurs charges d'historiographes du roi.

Mlle de Fontanges. — Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, née en 1661 d'une famille considérable de l'Auvergne, avait été attachée toute jeune (1679) comme fille d'honneur à la personne de la seconde duchesse d'Orléans. « Belle comme un ange,



Mme de Maintenon et sa nièce, par F. ELLE (Musée de Versailles).

(1) Sur la question de savoir si le marquis de Montespan [illegible] pas un mari complaisant et sur l'attitude [illegible] de Montespan, voir *De La Vallière à Montespan*, par Jean Lemoine et André L[illegible] (190[illegible]). Les mêmes auteurs ont découvert le testament du marquis et analysé ce document dans le *Journal des Débats* du 7 décembre 1907.

sotte comme un panier » (Choisy), elle inspira au roi une passion telle qu'elle tint en échec Mme de Montespan et finit par la supplanter. Devenue marquise de Fontanges et enivrée de sa haute fortune, elle se montra d'une avidité si insatiable qu'elle aurait sans doute à la longue lassé la faveur du maître. Mais elle mourut le 28 juin 1681, à Port-Royal, d'une pleuro-pneumonie. Elle avait demandé à voir le roi, qui, s'étant fait transporter à l'abbaye, versa des larmes en voyant pâle, amaigrie et expirante la jeune fille qui naguère illuminait la Cour de sa beauté (1).

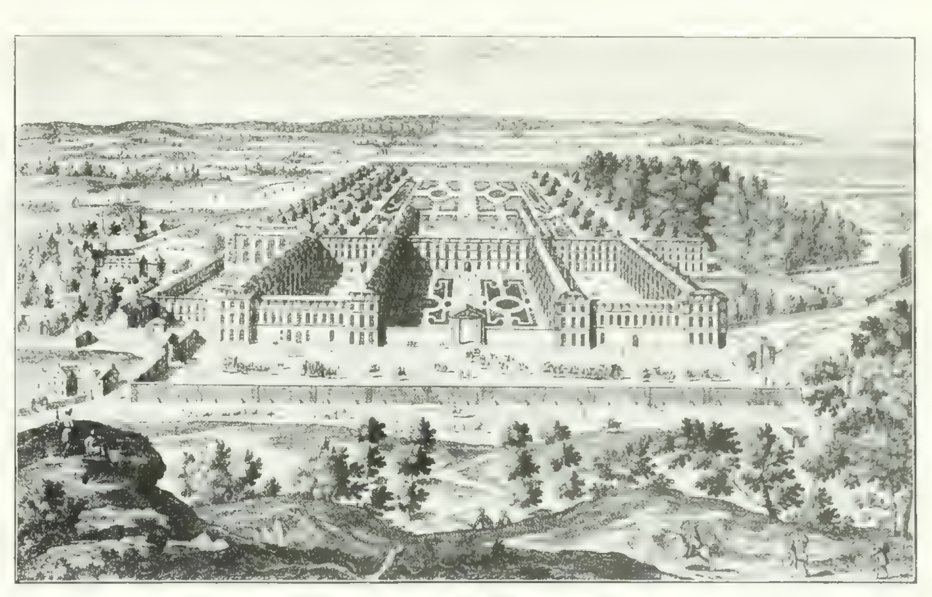
Mme de Maintenon. — Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, naquit le 27 novembre 1635 à Niort. Son père, Constant d'Aubigné, fils du célèbre poète calviniste Agrippa d'Aubigné, accusé d'entretenir des intelligences avec l'Angleterre, était détenu au donjon de cette ville. Il avait mené une vie singulière, avait tué sa première femme, si l'on en croit Agrippa lui-même, et s'était remarié avec la fille d'un de ses geôliers, Jeanne de Cardillac, fille du gouverneur du château Trompette, à Bordeaux. En 1639, Constant obtint sa liberté et partit pour la Martinique, où il mourut; sa femme revint en France avec deux enfants, Françoise d'Aubigné et un fils, qui fut, comme son père, un fort mauvais sujet. La jeune fille ne fut pas, comme on le dit d'ordinaire, élevée dans la religion protestante : son acte de baptême catholique a été retrouvé. Pauvre, orpheline à douze ans, elle fut reçue au couvent des Ursulines de la rue Saint-Jacques. Lorsqu'elle en sortit, à seize ans, elle retourna chez sa mère rue d'Enfer. C'est alors qu'elle connut Ninon de Lenclos, mais il ne semble pas que la société de cette femme célèbre l'ait détournée du droit chemin.

Le poète burlesque Scarron, voisin de Mme d'Aubigné, s'intéressait à l'orpheline, et, tout estropié qu'il était, cloué par la paralysie sur son fauteuil, il la demanda en mariage. Françoise d'Aubigné, qui venait de perdre sa mère et se trouvait sans ressources et sans appui, épousa Scarron en juin 1652. La maison du cul-de-jatte était le rendez-vous de la société polie. « Lorsque je fus, dit-elle, avec ce pauvre estropié, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée et estimée. Les femmes m'aimaient parce que j'étais douce dans la société et que je m'occupais beaucoup plus des autres que de moi-même. Les hommes me suivaient parce que j'avais de la beauté et les grâces de la jeunesse. »

Les gens haut placés qu'elle connut autour du pauvre estropié la servirent volontiers lorsque, Scarron étant mort (1660), elle retomba dans la détresse. Anne d'Autriche lui fit transmettre une rente de 2000 livres, au moyen de laquelle elle se réfugia aux Ursulines, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à aller dans le monde. Elle était assidue aux réunions de l'hôtel de Richelieu et surtout de l'hôtel d'Albret, où elle rencontra Mme de Sévigné, Mme de Coulanges, Mme de La Fayette, la Montespan elle-même, qui lui réserva l'éducation d'un fils qu'elle avait eu du roi. Elle lui fit louer, rue de Vaugirard, une petite maison discrète, et on lui conduisit le jeune prince, qui mourut presque aussitôt (1669). On lui confia, l'année suivante, le duc du Maine, puis le comte de Vexin, Mlle de Nantes et Mlle de Tours.

Ce rôle subalterne fut pour l'ambitieuse le premier échelon des grandeurs. Après la légitimation du duc du Maine (1673), elle eut un appartement à Versailles; peu après, Louis XIV lui fit cadeau de la terre de Maintenon, érigée en marquisat, et lui ordonna d'en prendre le nom. Son esprit plaisait au roi qui, aimant beaucoup le duc du Maine, passait de longues heures chez elle; elle avait ainsi mille occasions de montrer au roi l'agrément et la solidité de son intelligence. Après la disgrâce de Mme de Montespan (1680), elle fut en butte aux sollicitations du roi, mais lui résista. « Je le renvoie toujours désolé, disait-elle, et jamais désespéré. » Elle ne s'imposait pas, mais savait se rendre indispensable. Elle s'attacha même à rapprocher Louis XIV de la reine, qui s'écria que Dieu sans doute l'avait suscitée pour cette bonne œuvre. La mort de Marie-Thérèse, en 1683, lui permit de devenir la compagne légitime du roi : le mariage, resté secret, fut béni par l'archevêque de Paris, Du Harlay de Champvallon, en présence de M. de Montchevreuil et de Bontemps, premier valet de chambre du roi (décembre 1684). Elle avait quarante-neuf ans et le roi quarante-six.

Rien ne parut s'être passé, mais la Cour reconnut à un certain nombre d'indices qu'un grand changement s'était consommé : Mme de Maintenon, dès ce jour, resta assise devant Monsieur ou Monseigneur; les princes du sang ne se présentaient devant elle que sur demande d'audiences; elle disait : « ma mignonne » à la duchesse de Bourgogne, qui la nommait « sa tante ».



Vue de la maison royale de Saint-Cyr, gravure de Mariette.

Son rôle politique et religieux a été et est encore, comme son caractère, très diversement jugé. Il fut certainement considérable, sans qu'il faille pourtant l'exagérer trop. Louis XIV la consultait dans toutes les circonstances graves : « Qu'en pense Votre Solidité? » lui demandait-il, au cours des délibérations importantes. Elle s'attachait à ne pas heurter de front les sentiments du roi. Elle l'encouragea dans sa politique à l'égard des protestants : si la révocation de l'édit de Nantes ne fut pas son œuvre, elle y applaudit sans réserve. Sous l'influence de l'évêque de Chartres, Godet des Marais, elle imprima à la vie de la Cour, par l'exemple de sa dévotion méticuleuse, une austérité inattendue et quelque peu superficielle. Tout à la fin du règne, elle aida à la faveur des bâtards, notamment du duc du Maine, qui avait été son élève, et elle fut la principale inspiratrice du testament de Louis XIV. Son élévation avait excité de telles jalousies que le premier soin du duc d'Orléans, devenu régent, fut de la reléguer à Saint-Cyr, où elle fut inhumée (1719).

Elle y avait fondé une maison d'éducation pour deux cent cin-



Religieuse de Saint-Cyr



Demoiselles de Saint-Cyr

(D'après des estampes de la Bibliothèque nationale).

(1) Un soir, au retour d'une partie de chasse, « il s'éleva un petit vent, raconte Bussy-Rabutin, qui obligea Mlle de Fontanges à quitter sa capeline; elle fit attacher sa coiffure par un ruban dont les nœuds tomboient sur le front, et cet ornement de tête plut si fort au roi qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de tout ce soir. Le lendemain, toutes les dames de la Cour parurent coiffées de la même manière. Voilà l'origine de ces grandes coiffures qu'on porte encore, et qui, de la Cour de France, ont passé dans presque toutes les Cours de l'Europe. » Les *fontanges* firent fureur.

jeunes filles nobles et pauvres. La communauté, dite de Saint-Louis, comprenait trente-six dames professeurs, et les élèves, admises de sept à douze ans, y restaient jusqu'à leur vingtième année. La fondation de cette maison, la rédaction de ses règlements et la surveillance active de ses pensionnaires occupèrent la plus grande partie de la vie de Mme de Maintenon, fort ennuyée de l'étiquette de la Cour et qu'attristait encore l'humeur sombre du monarque vieillissant. « Quel supplice, disait-elle, d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable ! » Elle était d'ailleurs comme surprise de sa haute fortune.

Mme de Maintenon, qui avait fréquenté la société des précieuses et pris le goût des lettres dans la compagnie de Scarron, introduisit à Saint-Cyr la poésie dramatique. Les jeunes filles représentèrent d'abord *Andromaque*, mais avec un feu, une ardeur qui parut dangereuse. Racine fut donc prié d'écrire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves et dont le sujet fût tiré de la Bible : le succès d'*Esther* encouragea l'auteur à composer *Athalie*. « Mais Mme de Maintenon reçut, de tous côtés, tant d'avis et tant de représentations des dévots, qui agissaient en cela de bonne foi, et de la part des poètes jaloux de la gloire de Racine, qui, non contents de faire parler les gens de bien, écrivirent plusieurs lettres anonymes, qu'ils empêchèrent enfin *Athalie* d'être représentée sur le théâtre. On disait à Mme de Maintenon qu'il était honteux à elle d'exposer sur le théâtre des demoiselles rassemblées de toutes les parties du royaume pour recevoir une éducation chrétienne, et que c'était mal répondre à l'idée que l'établissement de Saint-Cyr avait fait concevoir. » (Mme DE CAYLUS [1].)

Mlle de Blois et Mlle de Nantes, par Van Loo. Versailles.

Mme de Maintenon aimait à écrire. Ses *Lettres*, dont la plupart ont trait à l'éducation des jeunes filles, sont pleines de fine raison agréablement relevée de détails curieux, d'anecdotes, de récits gracieux et amusants. On y trouve des prescriptions minutieuses touchant le régime de Saint-Cyr, des plans d'études et d'éducation remarquables par la clarté, la précision des vues, une connaissance très fine et très sûre de l'âme des jeunes filles. Ce ne sont pas des instructions dogmatiques, ni un traité d'éducation, mais des propos familiers et pratiques, écrits jour par jour, heure par heure, suivant les besoins et les personnes, s'adressant tantôt aux dames de Saint-Cyr, tantôt aux demoiselles. La forme en est remarquable : Mme de Maintenon y a usé à la perfection de ce style simple, naturel et sans tour » qu'elle recommandait à son jeune entourage.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (Estampe de la Bibliothèque nationale).

[1] Voir *Madame de Maintenon et la poésie française à Saint-Cyr*, par A. Gazier, *Revue des Deux Mondes*, 1895.

Les princes légitimés. De sa liaison avec Louis XIV, Mme de Montespan eut plusieurs enfants, notamment : Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1670-1736), marié (1692) à la petite-fille du grand Condé, Anne-Louise de Bourbon ; — Louise-Françoise, dite Mlle de Nantes (1673-1743), mariée (1685) avec Louis III, duc de Bourbon ; — Françoise-Marie, dite Mlle de Blois (1677-1749), mariée (1692) à Philippe duc d'Orléans, qui fut régent de France pendant la minorité de Louis XV ; — Louis-Alexandre, comte de Toulouse (1678-1737), marié (1723) à Marie-Victoire-Sophie de Noailles, gouverneur de Bretagne.

Privé de presque tous ses enfants, le roi reporta son affection sur le duc du Maine et le comte de Toulouse, légitimés respectivement en 1673 et en 1681. En 1694, il leur avait donné rang immédiatement après les princes du sang ; en 1711, il les admit aux honneurs dus à ces princes ; en 1714, il les déclara habiles à hériter de la couronne, eux et leurs descendants, à défaut de princes du sang ; enfin un édit de mai 1715 leur reconnut expressément la qualité de princes du sang.

Le duc du Maine fut, quelques semaines après sa légitimation, nommé colonel général des Suisses et Grisons (il avait alors trois ans) ; quand il eut cinq ans, on lui donna le régiment commandé par Turenne ; deux ans plus tard, il parut sous son nom un volume intitulé : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans* (Paris, 1678, in-4°) ; à douze ans, il fut nommé gouverneur du Languedoc, puis chevalier des ordres du roi et général des galères. Il était fort aimé du roi et, lorsque celui-ci disgracia Mme de Montespan, le duc du Maine prit parti pour Mme de Maintenon contre sa propre mère.

L'affaire des poisons. — L'affaire des poisons est, comme on l'a dit justement, « le scandale du règne et la grande escroquerie du siècle » (Paul BOURGET). Elle éclate alors que la France, après la paix de Nimègue, est au premier rang des nations et le roi à l'apogée de son règne.

Dès les premières années du règne de Louis XIV, un grand nombre de cas d'empoisonnement avaient attiré l'attention publique, et les pénitenciers de Notre-Dame donnèrent un jour avis que « la plupart de ceux qui se confessaient à eux depuis quelque temps s'accusaient d'avoir empoisonné quelqu'un ». L'opinion, troublée et égarée, vit bientôt la main des empoisonneurs là où la maladie seule avait fait son œuvre, par exemple dans la mort de Henriette d'Angleterre ou dans celle de la duchesse de Fontanges. En 1676, le procès de la marquise de Brinvilliers eut un immense retentissement : convaincue d'avoir

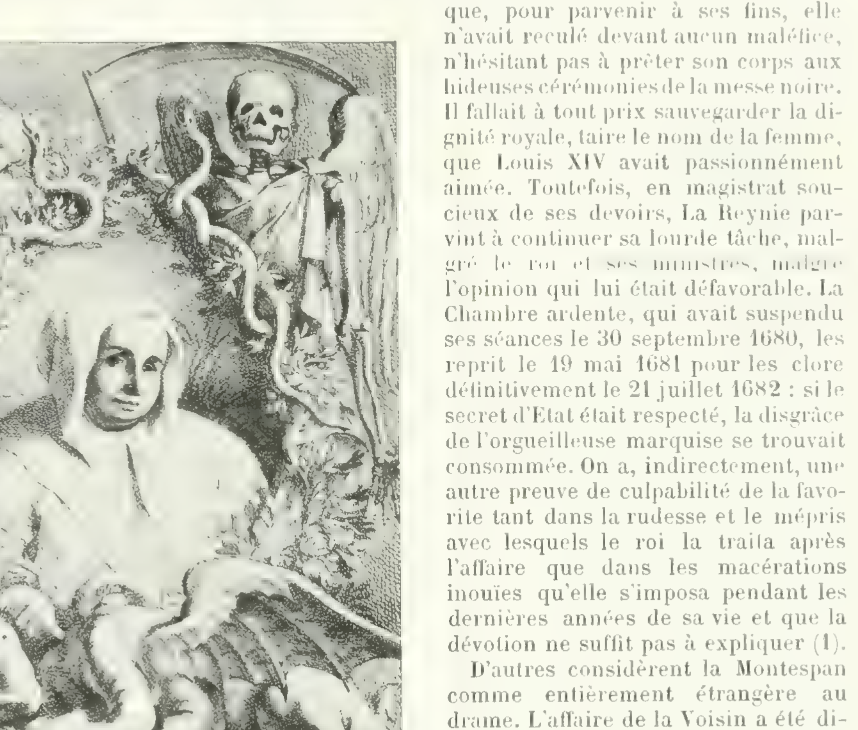

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

empoisonné son père, le lieutenant civil d'Aubray, et ses deux frères, puis d'avoir voulu faire subir le même sort à sa sœur et à sa belle-sœur, elle fut décapitée sur la place de Grève. L'émotion n'était pas calmée que des révélations encore plus atroces venaient de nouveau passionner la France.

Le 21 septembre 1677, la police apprit, par un billet trouvé dans un confessionnal, que les jours du roi et du Dauphin étaient menacés par des empoisonneurs. Abandonnée par ordre de Louis XIV à la fin de l'année suivante, l'instruction de l'*affaire des poisons* fut reprise, bientôt après, à la suite d'un incident qui fit découvrir l'existence à Paris de maisons où, sous couleur de pratiques magiques, on fournissait aux gens dans l'embarras le moyen de faire disparaître ceux qui les gênaient. La clientèle des marchands de « poudre de succession » se recrutait dans la haute société. Le lieutenant de police, La Reynie, fit arrêter le 4 janvier 1679 la femme Vigoureux, et le 12 mars Catherine Deshayes, veuve du sieur Monvoisin, dite « la Voisin », l'amie du bourreau de Paris. Son mari s'étant ruiné dans le commerce de la joaillerie, elle s'était adonnée, pour faire subsister le ménage, à la chiromancie, et, de la magie blanche, elle était tombée dans la magie noire, avec les horribles pratiques de sacrifices d'enfants et les infâmes profanations qui y étaient attachées.

Une commission spéciale, qui prit le nom de *Chambre ardente* ou de l'Arsenal, fut constituée par lettres patentes du 7 avril 1679 et chargée de faire le procès aux empoisonneurs et aux magiciens, rapidement et secrètement : elle tint sa première séance le 10 avril 1679, présidée par L. Boucherat de Compans; les rapporteurs étaient L. Bazin de Bezons et La Reynie, qui conduisit véritablement le procès.

Dans l'horrible drame, la Voisin tenait le premier rôle, secondée par la Vigoureux et la Filastre, par le magicien Lesage, par l'abbé Guibourg, qui joignait la profanation au meurtre en célébrant la *messe noire*.



La Voisin, gravure de CHASTEAU.

Quatre cent quarante-deux personnes furent interrogées, et deux cent dix-huit maintenues en prison : la princesse Tingry, Mme de Dreux, le maréchal de La Ferté, et jusqu'au maréchal de Luxembourg (1); trente-six furent condamnées à mort, cinq aux galères et vingt-trois au bannissement. Les plus coupables, dont il fallait ménager les relations, échappèrent aux lois ; c'est ainsi que Mme de Dreux fut simplement admonestée, la présidente Leféron éloignée de Paris, Marie Mancini, duchesse de Bouillon, exilée à Nérac, que Mme de Poulaillon ne parvint pas à se faire condamner malgré ses aveux, que la marquise d'Alluye, la vicomtesse de Polignac, le comte de Clermont-Lodève, le marquis de Cessac, la comtesse de Soissons purent s'enfuir facilement hors du royaume, que divers personnages éprouvèrent seulement les ennuis d'une simple citation ; par contre, des coupables d'un rang plus ordinaire, comme la veuve Brunet, furent traités avec une extrême rigueur. La Voisin (2) fut brûlée vive le 22 février 1680.

La Voisin, au moment de marcher au supplice, déclara — et ses déclarations furent confirmées par sa fille, Marguerite Monvoisin, et par la Filastre — que Mme de Montespan elle-même avait fait dire sur son corps nu des messes noires pour menacer ainsi la vie de ses rivales et conserver l'affection du roi.

(1) Le maréchal de Luxembourg s'était attiré la haine de Louvois, et c'est le ministre de la guerre qui l'impliqua dans l'affaire des poisons. Jeté à la Bastille, il fut mis en liberté après quatorze mois de détention, mais momentanément laissé sans emploi. Au commencement de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV le rappela pour lui donner le commandement de l'armée de Flandre.

(2) Thomas Corneille mit la Voisin sur la scène, dans *la Devineresse*, sous le nom de Mme Jobin. Victorien Sardou a tiré de l'*Affaire des poisons* un drame où sont adoptées les conclusions de Frantz Funck Brentano.

La question de savoir si la Montespan fut une des principales adeptes des pratiques de la Voisin a donné lieu à de vives controverses. Pour les uns, la culpabilité n'est pas douteuse. C'est parce que Louis XIV vit le scandale rejaillir presque sur les marches du trône qu'il suspendit les séances de la Chambre ardente le 1er octobre 1680 et se fit remettre tous les interrogatoires établissant qu'une femme avait voulu faire mourir Mlle de La Vallière, plus tard Mlle de Fontanges, et, dans un suprême accès de jalousie, le roi lui-même; que, pour parvenir à ses fins, elle n'avait reculé devant aucun maléfice, n'hésitant pas à prêter son corps aux hideuses cérémonies de la messe noire. Il fallait à tout prix sauvegarder la dignité royale, taire le nom de la femme, que Louis XIV avait passionnément aimée. Toutefois, en magistrat soucieux de ses devoirs, La Reynie parvint à continuer sa lourde tâche, malgré le roi et ses ministres, malgré l'opinion qui lui était défavorable. La Chambre ardente, qui avait suspendu ses séances le 30 septembre 1680, les reprit le 19 mai 1681 pour les clore définitivement le 21 juillet 1682 : si le secret d'État était respecté, la disgrâce de l'orgueilleuse marquise se trouvait consommée. On a, indirectement, une autre preuve de culpabilité de la favorite tant dans la rudesse et le mépris avec lesquels le roi la traita après l'affaire que dans les macérations inouïes qu'elle s'imposa pendant les dernières années de sa vie et que la dévotion ne suffit pas à expliquer (1).

D'autres considèrent la Montespan comme entièrement étrangère au drame. L'affaire de la Voisin a été dirigée par Louvois, qui, dans le but d'effrayer le roi et de se rendre nécessaire, a transformé une instruction purement judiciaire en une affaire d'État, en y mêlant de faux complots contre la vie du souverain et en essayant d'y compromettre plusieurs grands personnages devenus ses ennemis (particulièrement le maréchal de Luxembourg), ou bien des amis de Colbert. La Filastre, accusatrice de Mme de Montespan, s'est rétractée *in articulo mortis*, et, d'après une note de La Reynie, a déclaré « qu'elle ne voulait pas mourir sa conscience restant chargée de ce qu'elle a dit contre la dame »; si elle avait accusé Mme de Montespan, c'était seulement pour se libérer « de la peine et douleur des tourments et dans la crainte qu'on ne la réappliquât à cette question, après l'avoir tirée ». De l'aveu même de La Reynie et de Louvois, beaucoup de témoins du procès sont des fripons capables des pires parjures. Le lieutenant de police n'est qu'une créature de Louvois, dont on ne sait si on doit incriminer davantage l'aveuglement, l'entêtement professionnel du magistrat qui veut trouver partout des coupables, ou sa complaisance à l'égard du ministre dont il était l'obligé et l'ami (2). On peut ajouter que, lorsque le roi autorisa la Chambre ardente à reprendre ses séances, il lui enjoignit « de ne rien faire sur aucune des déclarations contenues aux procès-verbaux de question et d'exécution de Filastre, que Sa Majesté, pour des considérations importantes à son service, ne voulait point être divulguées et portées à la Chambre ».

La Chambre ardente semble n'avoir plus songé qu'à terminer ses travaux, et le roi intervint constamment auprès des commissaires pour les presser d'en finir au plus vite et peser sur leurs décisions. Lorsque la lettre de cachet du 21 juillet vint clore les travaux de la Chambre, elle n'avait pas encore statué sur les accusés les plus compromis : Lesage, la fille Voisin, Guibourg, qui furent d'ailleurs incarcérés.

Le 30 août 1682, un édit prononça les peines les plus sévères contre les empoisonneurs et réglementa la vente des matières qui servaient à la fabrication des poisons.

(1) V. FRANTZ FUNCK BRENTANO, *le Drame des poisons* (1879).

(2) V. JEAN LEMOINE, *Madame de Montespan et l'affaire des poisons; l'Affaire Montespan* (1908).

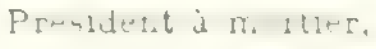
LA BOURGEOISIE

La bourgeoisie, élite intellectuelle du pays, ne formait pas une classe bien déterminée de gens ayant le même rang social. Elle comportait des degrés, et il est presque impossible de dire exactement où elle commence ni de préciser où elle finit. La haute bourgeoisie est en possession de l'argent et des emplois publics, justice et finances. L'établissement de la *paulette* en a fait une classe privilégiée, et tout bourgeois désire s'élever à la *noblesse de robe* par l'acquisition d'une charge, se rapprocher le plus possible de l'aristocratie de naissance. Le mouvement ascensionnel que nous avons vu se dessiner au XVIe siècle s'est accentué de plus en plus au siècle suivant; mais l'acquisition des offices a donné lieu à un véritable trafic, préjudiciable au bon recrutement de la magistrature. Peu à peu les grandes familles parlementaires et honorables — les d'Ormesson, les Molé, les Harlay, les Nicolaï, les Séguier, les Talon — ont constitué une exception, et les prétoires se sont garnis de jeunes magistrats plus riches d'écus que de science juridique. La vénalité des offices permettait aux ambitieux de réaliser leur idéal; mais, comme ils y mettaient le prix, ils prétendaient percevoir, sous forme d'*épices*, l'intérêt du capital dépensé. De là des abus criants, surtout dans les villes de province, où les exactions de la robe moyenne (juridictions inférieures) et de la petite robe (procureurs et clercs) ruinaient en frais de procédure la noblesse secondaire, sans parler des conflits perpétuels entre la bourgeoisie judiciaire et la bourgeoisie échevinale qui, rivalisant d'influence et de puissance, se jalousaient mutuellement.





Président à mortier. Conseiller au Parlement.



gravures de Le Pautre.



Dame se promenant,
gravure de Saint-Jean.

« Il y a dans la ville, dit La Bruyère, la grande robe et la petite robe, et la première se venge sur l'autre du dédain de la Cour et des petites humiliations qu'elle y essuie. De savoir quelles sont leurs limites, où la grande finit et où la petite commence, ce n'est pas une chose facile; il se trouve même un corps considérable (les avocats) qui refuse d'être du second ordre et à qui l'on conteste le premier; il ne se rend pas néanmoins; il cherche, au contraire, par la gravité et par la dépense, à s'égaler à la magistrature; on ne lui cède qu'avec peine; on l'entend dire que la noblesse de son emploi, l'indépendance de sa profession, le talent de sa parole, et le mérite personnel, balancent du moins les sacs de mille francs que le fils du partisan ou du banquier a su payer pour son office. »

La finance n'était pas moins ambitieuse que la robe et l'échevinat. Elle fournissait des ressources à la monarchie dans les heures critiques et instaurait la puissance sociale de l'argent. Quant aux traitants, il suffira pour les juger de rappeler les poursuites dont ils furent l'objet, particulièrement devant la commission extraordinaire constituée par Colbert pour leur faire rendre gorge.

La petite bourgeoisie (médecins, chirurgiens, apothicaires, corps de métiers) subissait l'influence de la grande et ne se mêlait encore que très rarement à la vie publique.

L'élévation du tiers état fut, comme nous l'avons dit (voir p. 53), favorisée par Louis XIV, et Saint-Simon ne peut pardonner au roi d'avoir réduit l'aristocratie de naissance au rang d'une noblesse courtisane, de l'avoir exclue des fonctions publiques au profit de ces dynasties de ministres, tels que les Le Tellier et les Colbert, qu'il appelle les *bourgeois porphyrogénètes*. « Le roi, dit-il, n'aimait pas la naissance, qu'il craignait autant que l'esprit. Ses ministres et ses secrétaires d'État venaient on ne sait d'où, et les plus grands seigneurs faisaient antichambre à la porte de ces messieurs. Il fallait donner du *Monseigneur* à Colbert, à Louvois, à Le Tellier, à *tutti quanti*, et eux refusaient cette qualification de juste humilité et de politesse aux gens de qualité, gouverneurs de places ou de provinces. Leurs femmes aussi arrivaient peu à peu à entrer dans les carrosses et à n'être en rien différentes des femmes de première qualité.... Avait-on quelque chose à dire au roi, à demander au roi, jamais on n'avait audience dans son cabinet; on était toujours entendu de quelque ministre, ou dans leur perruque, ce qui n'était pas plus avantageux; et le roi vous répondait par un « *Je verrai* » qui vous glaçait. Souvent même il refusait audience aux gens de première qualité. »

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Argenson (René de), *Notes intéressantes pour l'histoire des mœurs et de la police de Paris sous le règne de Louis XIV* (1866). — Berwick (maréchal de), *Mémoires* (1778, 2 vol.). — Bussy-Rabutin, *Lettres* (1858-1859, 5 vol.). — Caylus (Mme de), *Souvenirs* (éd. Raunié, 1884). — Choisy (abbé de), *Mémoires pour servir à l'histoire du règne de Louis XIV* (Utrecht, 1727, 3 vol.). — Dangeau (marquis de), *Journal*, publ. par Soulié, Dussieux, etc. (1854-1860, 19 vol.). — Fénelon, *Correspondance; Écrits politiques.* — Foucault (Nicolas-Joseph), *Mémoires, 1650-1719*, publ. par Baudry (1862). — Gourville (J. H. de), *Mémoires, 1649-1697.* — Gramont (maréchal de), *Mémoires, 1604-1677.* — La Fare (marquis de), *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV* (éd. Raunié, 1880). — Lafayette (Mme de), *Mémoires de la Cour de France pour les années 1688-1689* (Amsterdam, 1731); — *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre.* — Maintenon (Mme de), *Lettres* (1806, 6 vol.); — *Correspondance générale*, publ. par Th. Lavallée (1865 et ann. suiv., 4 vol. parus); — *Entretiens sur l'éducation des filles* (1884); — *Lettres*, avec introd. par O. Gréard (1884). — Montglat (marquis de), *Mémoires*. — Orléans (Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'), *Mémoires sur la Cour de Louis XIV et la Régence*, publ. par Monmerqué et Schubhart (1822); — *Fragments de lettres originales écrites de 1715 à 1720* (1788, 2 vol.). — *Nouvelles lettres*, trad. de l'all. par G. Brunet (1853); — *Correspondance avec les raugraves palatins*, éd. Jæglé (1880, 2 vol.); — *Lettres nouvelles inédites*, trad. de l'all. par A. Rolland (1863). — Patin (Gui), *Lettres, 1630-1672* (éd. P. Triaire, t. Ier, 1907). — Primi Visconti, *Mémoires sur la Cour de Louis XIV*, trad. de l'italien par Jean Lemoine (1909). — Saint-Simon, *Mémoires*, éd. A. de Boislisle (1878 et ann. suiv., 21 vol. parus); — *Écrits inédits*, publ. par Faugère (1880-1883, 6 vol.). — Sévigné (Mme de), *Lettres* (éd. Monmerqué, 1862-1866, 14 vol.). — Sourches (marquis de), *Mémoires sur la Cour de France*, publ. par G.-J. de Cosnac, A. Bertrand et E. Pontal (1882 et ann. suiv., 7 vol.). — Spanheim (Ézéchiel), *Relation de la Cour de France en 1690*, publ. par Émile Bourgeois (Paris et Lyon, 1900). — Vauban, *Projet d'une dîme royale* (1707). — Villars (maréchal de), *Mémoires, 1672-1734*, publ. par le marquis de Vogüé (t. I et II, 1885-1887).

Ouvrages à consulter : Barine (Arvède), *Louis XIV et la Grande Mademoiselle, 1652-1693* (nouv. éd., 1906). — *Madame, mère du Régent* (1909). — Baudrillart, *Madame de Maintenon : son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV* (*Revue des Questions historiques*, 1890). — Beaumelle (L.-A. de la), *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon* (Amsterdam, 1755-1756, 6 vol.). — Bourgeois (Émile), *Le Grand Siècle* (1896). — Clément (Pierre), *Madame de Montespan et Louis XIV* (2e éd., 1868). — Cosnac (comte Jules de), *Souvenirs du règne de Louis XIV* (1874-1881, 8 vol.). — Funck-Brentano (Frantz), *Le Drame des poisons* (9e éd., 1908). — Geffroy (A.), *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique* (1887, 2 vol.). — Haussonville (comte d'), *La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV* (1898-1908, 4 vol.). — Haussonville (comte d') et G. Hanotaux, *Souvenirs sur madame de Maintenon* (1902, 2 vol.). — Lair (Jules), *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV* (4e éd., 1907). — Lange (Maurice), *La Bruyère, critique des institutions sociales* (1909). — Lavallée (Th.), *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr* (1853). — Lemoine (Jean) et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan* (1904). — Noailles (duc de), *Histoire de madame de Maintenon et des principaux événements du siècle de Louis XIV* (1858, 4 vol.). — Normand (Charles), *La Bourgeoisie française au XVIIe siècle* (1908). — Perrens (F.-T.), *Les Libertins en France au XVIIe siècle* (1896). — Taphanel (Ach.), *Le Théâtre de Saint-Cyr, 1689-1792.* — Thierry (Augustin), *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état.* — Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

LE CLERGÉ CATHOLIQUE ET LA POLITIQUE RELIGIEUSE

L'ordre ecclésiastique était le premier des trois « états » du royaume : un édit d'avril 1695 sur la juridiction du clergé de France le reconnut expressément. Dans toutes les cérémonies officielles il prenait rang immédiatement après les princes du sang. Mais il était sous la dépendance stricte du roi et ne pouvait même correspondre directement avec le Saint-Siège. Louis XIV s'efforçait d'ailleurs de s'enquérir de la moralité et de la capacité des prélats qu'il choisissait et, à quelques exceptions près, ils donnèrent l'exemple des vertus épiscopales. Le confesseur du roi était, comme ceux de ses proches, pris parmi les jésuites. Au P. Ferrier succéda, en 1674, le P. La Chaise, qui exerça pendant trente-quatre ans cet emploi délicat avec des qualités de tact et d'aménité qu'on ne retrouva pas chez le P. Le Tellier. Celui-ci obtint du roi la destruction de Port-Royal et s'efforça de faire accepter par le clergé la bulle *Unigenitus*. Mme de Maintenon subissait son influence, mais aussi celle de l'évêque de Chartres, Godet des Marais, et du duc de Beauvilliers, tout acquis à Fénelon, qui se trouve ainsi avoir contribué indirectement à ce qu'on appelle la conversion du roi : la dévotion de Louis XIV vieillissant s'oppose en effet aux scandales de son âge mûr.



Abbé en soutane, gravure de BONNART.

Un conseil officieux, dit *Conseil de conscience*, et composé du confesseur du roi et de l'archevêque de Paris, discutait avec Louis XIV les affaires de la religion. Il s'occupa particulièrement de la condition des protestants et des mesures qui précédèrent ou suivirent la révocation de l'édit de Nantes.

Louis XIV voulut réaliser l'unité religieuse comme il avait voulu réaliser l'unité politique et administrative. Il s'attaqua donc aux catholiques ultramontains, aux réformés et aux jansénistes, ne voulant en France qu'une seule et même religion d'État.

Les libertés de l'Église gallicane. — Sous l'ancien régime, l'Église de France, sans jamais vouloir secouer le joug de Rome, s'était montrée constamment attachée à cet ensemble de prérogatives qu'on désigne sous le nom de *libertés de l'Église gallicane*. Contrairement aux prétentions du Saint-Siège, défendues par les jésuites, combattues par le Parlement, les gallicans soutenaient que l'Église nationale est indépendante au point de vue temporel et que, même en matière de foi, les conciles œcuméniques sont supérieurs au pape. Cette doctrine, qui prédominait en France depuis Philippe le Bel, avait été confirmée par la Pragmatique sanction de Bourges et par le Concordat de 1516. Les États de Blois, en 1588, s'étaient prononcés contre la réception des canons du concile de Trente qui leur avaient paru porter atteinte aux libertés de l'Église nationale et aux droits du roi. La même doctrine fut défendue par les jurisconsultes du XVIe siècle : Du Moulin, Guy Coquille, Pierre Pithou, et ce dernier, dans ses *Libertés de l'Église gallicane* (1594), formula deux principes essentiels :

1° Les papes « ne peuvent rien commander ni ordonner, soit en général ou en particulier, de ce qui concerne les choses temporelles » dans les territoires de l'obéissance du Roi Très Chrétien ;

2° « Encore que le pape soit reconnu pour suzerain ès choses spirituelles, toutes fois, en France, la puissance infinie et absolue n'a point lieu, mais est retenue et bornée par les canons et règles des anciens conciles de l'Église tenus en ce royaume. »



Causeurs d'église, gravure de GUÉRARD.

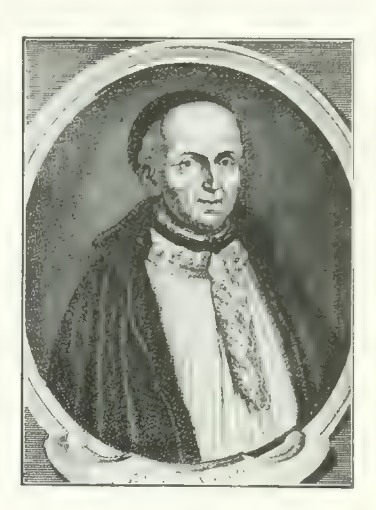
En 1639, Dupuy publia les *Preuves de l'Église gallicane*, c'est-à-dire tous les actes justificatifs des propositions de Pithou, et il est remarquable que cette publication eut l'appui de Richelieu, résolu à avoir un clergé national, au risque d'entrer en conflit avec Rome.

Louis XIV, comme le prouvèrent dès le début l'incident du duc de Créqui et l'affaire du droit d'asile, n'entendait pas capituler devant le Saint-Siège et, en 1673, l'affaire de la *régale* lui fournit l'occasion de s'élever solennellement contre des prétentions qu'il jugeait contraires aux prérogatives de la couronne.

L'affaire de la régale. — On appelait *régale* le droit qu'avait le roi,



Le père La Chaise, gravure de TROUVAIN.



Le père Le Tellier, gravure de DESROCHERS.

jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût prêté serment de fidélité, c'est-à-dire pendant la vacance d'un siège épiscopal : 1° de percevoir les fruits et revenus du siège ; 2° de désigner à tous les bénéfices non cures. Louis XIV ayant, par ses déclarations de 1673 et de 1675, étendu le droit de régale à tous les évêchés, l'évêque d'Aleth, Nicolas Pavillon, une des plus belles figures du jansénisme, et l'évêque de Pamiers s'y opposèrent, et le pape Innocent XI leur donna raison (1678) ; il menaça Louis XIV de censure apostolique. Le roi répliqua par l'édit de 1682, qui affirmait et précisait ses prétentions ; l'assemblée du clergé, réunie à Paris, adressa une lettre au pape pour le supplier de ne pas troubler la paix de l'Église ; puis elle donna son adhésion à l'extension de la régale. Présidée par le frère de Louvois, l'archevêque de Reims Le Tellier, l'assemblée, dans laquelle Bossuet joua un rôle décisif, eut à définir, sur l'invitation du roi, les principes fondamentaux qui régissaient les rapports de l'État et de l'Église catholique.

La déclaration de 1682. — Après avoir donné raison à Louis XIV sur la question de la régale, l'assemblée formula la célèbre *Déclaration du clergé de France* (19 mars 1682), qui comprenait quatre articles dont voici la substance :

« 1° Les rois ne sont soumis directement ou indirectement à aucune puissance ecclésiastique dans les choses temporelles ; il n'appartient pas au chef de l'Église de les déposer ni de délier leurs sujets du serment de fidélité ;

« 2° La puissance spirituelle du Saint-Siège est fixée par les décrets du concile de Constance, c'est-à-dire soumise aux conciles œcuméniques ;

« 3° Les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force et leur vertu ;

« 4° Quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi et que ses décrets regardent toutes les Églises et

chaque Église en particulier, son jugement n'est pas irréformable si le consentement de l'Église n'intervient.

L'édit du 23 mars 1682 soumit le clergé à la déclaration et rendit obligatoire l'enseignement des quatre articles; mais, par un bref du 2 avril suivant, Innocent XI déclara nulles les décisions de l'assemblée sur la régale et exigea des évêques une rétractation formelle. Le clergé persista dans son attitude, et ce fut Louis XIV lui-même qui, en 1693, rapporta l'édit de 1682 sur l'obligation d'enseigner les quatre articles, sans toutefois les rétracter (1) : de son côté, le pape consentit à donner l'investiture canonique aux évêques désignés par le roi qui avaient siégé dans l'assemblée de 1681-1682.



Le pape Innocent XI, par B[illegible]

Les protestants. — Dès le début de son gouvernement personnel, Louis XIV s'était préoccupé des affaires religieuses. Le principe qu'il n'y a dans le royaume d'autre autorité que celle du roi, principe appliqué en politique d'une façon absolue, le fut aussi en matière de religion pour tout ce qui touche au respect de la foi, que le roi n'a pas à définir, mais qu'il doit sauvegarder, et au maintien de la discipline ecclésiastique qui, dans l'intérieur du royaume, conformément aux principes gallicans, ne dépend que de lui.

Dans la pratique, ces idées se traduisirent par une stricte surveillance des évêques et des ordres religieux et surtout par une persécution plus ou moins violente, mais toujours inflexible, contre les dissidents, réformés ou jansénistes. Sur la conduite à tenir à l'égard des protestants, Louis XIV — et il a pris soin de le dire lui-même dans ses *Mémoires* — n'a jamais varié. Aussi peut-on dire que la révocation de l'édit de Nantes était déjà en germe dans l'esprit du roi lorsqu'il prit les rênes du gouvernement. Il la réalisa le jour où la déclaration de 1682 eut proclamé les libertés de l'Eglise gallicane, et elle lui apparut comme une suite logique du gallicanisme, qui était une des faces, un des éléments de l'unité monarchique.



(1) Un arrêt du Conseil (24 mai 1766) remit même en vigueur l'édit de 1682.

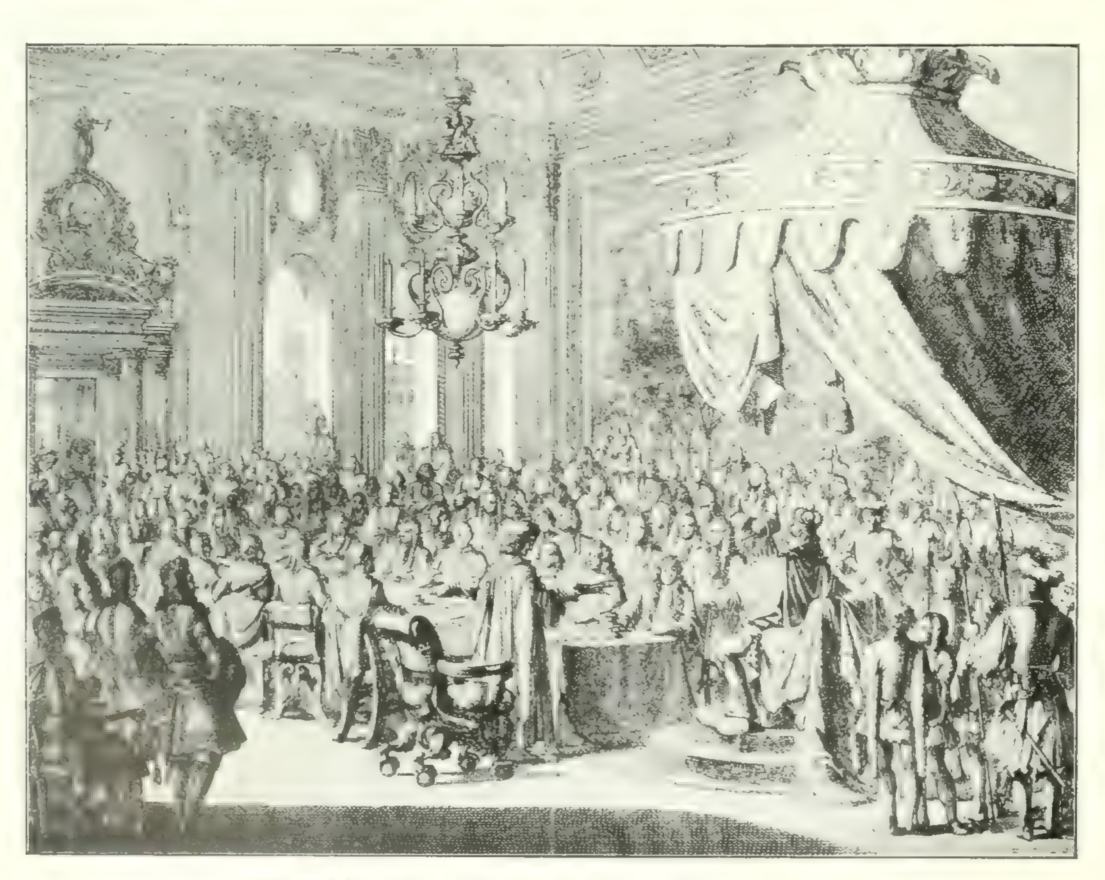
Le statut légal reconnu aux protestants par l'édit de Nantes avait été respecté par Richelieu et par Mazarin. Peu à peu la paix religieuse s'était faite : des protestants commandaient aux armées; à la période haineuse des guerres confessionnelles avait succédé une période de tolérance, et, jusque dans les hautes classes, on entretenait des rapports cordiaux entre protestants et catholiques. Le 21 mai 1652, pendant la Fronde, la déclaration de Saint-Germain confirma l'édit de Nantes : à cette occasion, Mazarin et Louis XIV parlèrent « des preuves certaines de l'affection et de la fidélité des réformés ». Cependant, le clergé catholique n'avait jamais vu dans l'édit de Nantes qu'une concession révocable, contraire aux principes fondamentaux de l'Eglise romaine.

Louis XIV commença par refuser aux protestants toute faveur nouvelle, toute marque de bienveillance, et les décisions du Conseil de 1661 nous font assister aux premières prohibitions par lesquelles les édits furent restreints à leur application littérale et stricte : fermeture des écoles ouvertes dans le faubourg Saint-Germain et de temples nouvellement édifiés, expulsion des protestants étrangers sous le seul prétexte de religion, nomination de commissaires chargés d'examiner en province la situation des réformés, défense aux ambassadeurs hollandais de laisser faire en français le prêche dans leur chapelle. Des vexations, des tracasseries, des décisions de détail commencèrent ainsi, dès 1662, à ruiner les protestants. On s'attacha à interpréter l'édit de Nantes dans un sens abusif et on profita de ce qu'il n'avait pas tout prévu pour édicter des mesures restrictives contraires à son esprit.

Préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes. — Après avoir interdit aux réformés la tenue des synodes nationaux et fait présider par des commissaires du roi les synodes provinciaux qu'il substitua aux premiers, Louis XIV prohiba (1663) le retour à leur première religion des protestants convertis au catholicisme et défendit aux catholiques de se faire protestants.

Les pasteurs, dont le nombre fut réduit en 1683 et en 1684, durent changer de résidence tous les trois ans. Les malades de religion réformée furent obligés de se faire hospitaliser dans les établissements publics d'assistance, où leur conversion pouvait être tentée, et leurs coreligionnaires reçurent l'ordre de ne pas les recevoir. Les protestants furent exclus des fonctions financières, judiciaires, libérales et de la profession de libraire. A sept ans, leurs enfants pouvaient abjurer, les abandonner et exiger d'eux le service d'une pension. Les hôpitaux recueillirent les biens des consistoires et les libéralités faites aux indigents réformés. En 1679, il fut procédé à la démolition de vingt-deux temples protestants, et les *chambres de l'édit* furent supprimées. Les mariages mixtes étant déclarés illégaux, il en résulta que les enfants qui en naquirent furent considérés comme illégitimes et inhabiles à recueillir la succession de leurs parents (1680).

Depuis 1677, un ancien protestant, Pellisson, et ses agents s'efforçaient d'acheter les consciences calvinistes au moyen de ressources fournies par la « Caisse des nouveaux convertis », et, dans l'entourage du roi, on prédisait comme prochaine l'heure où il n'y aurait plus qu'une religion dans le royaume.



Révocation de l'édit de Nantes. Estampe de la Bibliothèque nationale.

Après la disparition de Colbert (1683), qui avait apprécié le concours des protestants dans son œuvre économique et n'avait cessé de les défendre, le dénouement se précipite : c'est à main armée, et non plus par les moyens de séduction ou de persuasion, qu'on va réaliser l'unité de foi.

Les dragonnades. — Le ministre de la guerre, Louvois, qui, avec son père, le chancelier Michel Le Tellier, fut un des principaux promoteurs de la révocation de l'édit de Nantes, ne recula pas devant la violence pour forcer les conversions. L'intendant Foucault en Béarn, le marquis de Boufflers en Guyenne, le duc de Noailles en Languedoc, furent chargés de diriger les *dragonnades*. On logeait les dragons chez les calvinistes réfractaires jusqu'à ce que ceux-ci eussent consenti à se convertir. Le cardinal de Noailles, vantant l'efficacité et le succès de cette procédure, écrivait : « Cela va si vite que tout ce que peuvent faire les troupes est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie. Dans un mois tout sera expédié. »

On trompait le roi sur les conversions en masse extorquées par de pareils moyens, et Louis XIV put croire que le maintien de l'édit de Nantes dans le droit public français n'avait plus de raison d'être, que sa révocation n'atteindrait qu'un petit nombre de réformés, qui, selon le mot de Louvois, « avaient le sot orgueil de ne pas vouloir être de la religion du roi ».

« C'est la plus grande et la plus belle chose qui ait été imaginée et exécutée, écrit Mme de Sévigné. Tout était missionnaire : magistrats, gouverneurs de provinces, simples particuliers. »

La révocation et ses conséquences. — L'édit de révocation fut publié le 18 octobre 1685. Il annulait l'édit de Nantes et tous les privilèges accordés par Henri IV et Louis XIII, prononçait l'interdiction du culte réformé par tout le royaume, la suppression des écoles et la destruction des temples protestants, faisait défense aux religionnaires de passer à l'étranger, ordonnait que leurs enfants fussent à l'avenir élevés dans la religion catholique. Beaucoup de réformés s'enfuirent, au risque d'être pris et envoyés aux galères. Ceux qui étaient restés en France essayèrent de résister, et les violences recommencèrent.

La situation des protestants fut encore aggravée par l'ordonnance de janvier 1686, qui leur enleva l'exercice de la puissance paternelle sur leurs enfants de cinq ans à seize ans pour la confier soit à des catholiques, parents ou non, soit, en cas d'indigence, aux hôpitaux. Enfin, partant de ce principe théorique qu'il n'y avait plus de protestants dans le royaume, ceux qui y étaient demeurés durent se marier devant les prêtres de la religion romaine. La peine de mort fut édictée contre ceux qui passeraient la frontière.

Il est difficile de préciser le chiffre des réformés qui abandonnèrent leur patrie; on peut l'évaluer à 200 000 ou 250 000 (sur environ 1 200 000) depuis la révocation (1685) jusqu'à la révolte *des Camisards* (1702-1704). Le maréchal de Schomberg fut du nombre des protestants illustres qui quittèrent la France pour mettre leur activité au service de l'étranger. Une population laborieuse et éclairée : nobles, marchands, industriels, allèrent chercher un asile en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, dans le Brandebourg surtout, où ils décuplèrent la population de Berlin, où ils portèrent leurs talents, leurs richesses, les secrets de notre industrie; partout on les accueillait avec la plus grande faveur. L'industrie étant presque tout entière entre leurs mains, leurs manufactures ressuscitèrent dans les États voisins, qu'elles enrichirent aux dépens de la France. Guillaume, prince d'Orange, l'implacable ennemi de la France, se constitua une garde de réfugiés, et les princes protestants d'Allemagne, en entrant dans la *ligue d'Augsbourg*, voulurent venger leurs coreligionnaires autant que combattre l'ambition de Louis XIV.

Il est remarquable que, seuls parmi les catholiques considérables du temps, Vauban et Saint-Simon désapprouvèrent la révocation de l'édit de Nantes. Si Louis XIV s'était borné à abroger les dispositions qui assuraient aux protestants un régime privilégié, par exemple les *chambres de l'édit*, il n'aurait fait que généraliser l'application de la doctrine de centralisation et d'unification administratives; mais il ne se contenta pas de les priver d'une législation exorbitante du droit commun : il s'en prit à leur foi, et voilà pourquoi l'acte de 1685 ne peut qu'être condamné.

Les Camisards. — Dans les Cévennes, la persécution religieuse et les abus de la fiscalité avaient armé les protestants, qui prirent le nom de « Camisards », parce qu'ils avaient adopté comme déguisement et signe de ralliement une chemise blanche relevée sur leur tête. Leur chef était un garçon boulanger de dix-sept ans, Jean Cavalier. Ils débutèrent par l'assassinat de l'archiprêtre Du Chayla, à Pont-de-Montvert (juillet 1702). Le comte de Broglie, gouverneur du Languedoc, qui n'avait pas assez de troupes pour les réduire, fut battu en janvier 1703, et ils dévastèrent les diocèses de Mende, Nîmes, Uzès, Alais, brûlant les villages, massacrant les curés. Ils recevaient de l'argent de la Hollande.

En 1703, le maréchal de Montrevel obligea des villages entiers à émigrer et multiplia les mesures de rigueur. Des bandes d'irréguliers, catholiques ou protestants, où s'enrôlèrent bientôt des criminels de droit commun, se formèrent sous le nom de « Cadets de la croix » ou « Camisards noirs » et renouvelèrent les exploits des routiers du moyen âge, auxquels répondirent des « Camisards blancs », commandés par un boucher d'Uzès.

Le duc de Savoie envoya des armes et des renforts aux rebelles, et la guerre civile se serait éternisée si Villars, qui succéda à Montrevel (avril 1704), ne l'avait terminée par un habile mélange de modération et de force. Il se montra impitoyable envers ceux qui continueraient la lutte, mais promit aux autres un passeport pour l'étranger. Des colonnes mobiles, qu'il dirigeait lui-même, interceptèrent toutes les communications et vinrent à bout de la résistance. Cavalier demanda à traiter (mai 1704) et accepta même un instant la formation d'un régiment de Camisards qui irait se battre à la frontière. A la fin de 1704, le Languedoc était pacifié, mais les Camisards qui survécurent offrirent leurs services aux généraux de la coalition.

Le Jansénisme (voir p. 41). — *La « paix de l'Église » (1669).* — L'assemblée du clergé, réunie en 1657, avait rédigé le 17 mars un formulaire de foi qu'un grand nombre de jansénistes refusèrent de signer. Les « Petites Écoles » furent fermées, les novices chassées de Port-Royal, douze religieuses expulsées, entre autres la mère Agnès et la mère Angélique (1664). L'archevêque de Paris, François de Hardouin de Péréfixe, fut tout surpris de la résistance respectueuse de ces religieuses saintement obstinées. On sépara enfin Port-Royal de Paris de Port-Royal-des Champs : on laissa à Paris



Vue de Port Royal de Paris (Estampe de la Bibliothèque nationale).

les sœurs soumises au formulaire et on envoya aux « Champs » les sœurs rebelles. En 1666, on jeta à la Bastille Le Maistre de Sacy, directeur de Port-Royal.

De longues négociations amènent enfin la paix en 1668. Tous les jansénistes consentirent à signer le formulaire que leur avait imposé le pape Alexandre VII, et leur soumission valut aux évêques d'Aleth, de Beauvais, d'Angers et de Pamiers, les plus fermes soutiens du jansénisme, un bref de félicitations du pape Clément IX (1669).

La période qui suit la *Paix de l'Église* ou de *Clément IX* est l'automne de Port-Royal, pour qui prennent parti d'illustres personnages : Boileau, Mme de Sévigné, Mme de Sablé, Mme de Longueville. Nicole et Arnauld travaillent ensemble et écrivent infatigablement. Ce n'était qu'une trêve, prolongée par l'affaire de la *régale*.

Destruction de Port-Royal (1710). — En 1702, la question fut agitée de savoir si l'absolution pouvait être donnée à un ecclésiastique qui, conformément au sentiment des jansénistes, estimerait que le « silence respectueux » pouvait être observé à l'égard des constitutions apostoliques. La Sorbonne fut appelée à se prononcer sur le « cas de conscience », et quarante docteurs furent d'avis que le « silence respectueux » n'était pas un obstacle à l'absolution, avis que condamna la cour de Rome. L'incident faisait ressortir les restrictions faites par les jansénistes, sur le « point de fait », au moment de la signature du formulaire, et la guerre se ralluma.

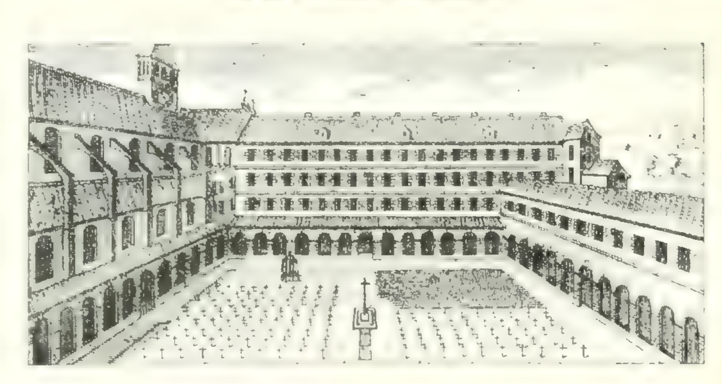
Dans l'espoir d'y mettre fin, Clément XI, à la demande de Louis XIV,

publie la bulle *Vineam Domini* (1705). Les dernières religieuses de Port-Royal des Champs, au nombre de vingt-cinq, et qui n'ont reçu la bulle qu'avec restriction, sont expulsées par la police. En 1710, on démolit les bâtiments de Port-Royal, on disperse les restes de ces saintes femmes et de ces hommes courageux, morts pour leur foi, et on les transporte au cimetière de Saint-Lambert, où ils sont jetés à la fosse commune (1).



Vue de Port-Royal des Champs.

Ainsi disparut Port-Royal, qui ne fut pas seulement un asile pour les âmes éprises de perfection, mais encore, dans la personne des écrivains qui s'y rattachent, une tentative obstinée pour rétablir le dogme de la Chute et de la Rédemption en face de la philosophie de la liberté humaine, pour ruiner la puissance de la raison libre et y substituer l'autorité de l'Évangile et des docteurs, pour opposer à la morale accommodante des jésuites la loi austère de l'effort. Renan a dit très justement qu'au XVIIe siècle Port-Royal a fourni « les seuls caractères qui n'aient pas fléchi devant l'universelle fascination du pouvoir ».



Le cimetière de Port-Royal des Champs
(Gravure extraite du *Nécrologe de Port-Royal des Champs*, Amsterdam, 1723).

Ces hérétiques étaient à la fois pleins de superbe et d'humilité, d'ardeur et de calme sagesse, et leur piété austère acceptait avec joie le plus entier renoncement. De nobles personnages, comme Sébastien-Joseph de Pontchâteau (M. Mercier), vinrent s'y livrer aux travaux les plus modestes; Charles du Chemin, qui se faisait appeler M. Cha:les, allait vendre au marché les produits du jardin, et M. Hamon, monté sur un âne, faisait des ouvrages de tricot pour ne pas laisser ses mains inactives pendant qu'il priait.

« Tout conspire ici à pénétrer nos cœurs de souvenirs et de sentiments délicieux et rares. Cette vallée de Port-Royal est un des coins de la France les plus augustes, les plus imprégnés d'âme. C'est une terre sacrée. Car, d'abord, cette vallée a abrité la vie intérieure la plus intense peut-être qui ait été vécue dans notre patrie. Là ont médité et prié les âmes les plus profondes, les plus repliées sur elles-mêmes, les plus obsédées par le mystère de leur destinée spirituelle. Nulles, dans ce vertige de l'esprit attentif à son propre gouffre, n'ont paru douter davantage de la liberté humaine et n'ont pourtant montré une volonté plus forte. Et ces solitaires ont gagné la sympathie même des personnes les plus éloignées de croire, de sentir et de concevoir la vie comme eux, parce que leur humilité et leur anéantissement devant Dieu n'empêcha point ces excessifs théologiens de la grâce d'opposer les plus fières résistances aux entreprises injustes des pouvoirs publics et de ce que l'un d'eux appelait les « grandeurs de « chair ». Mais, d'un autre côté, cet asile de l'ascétisme janséniste fut le berceau du génie qui fit les plus belles peintures et les plus harmonieuses de ces passions de l'amour, de ces « mouvements désordonnés » contre qui tant de saintes âmes luttèrent ici dans une anxieuse pénitence. Cette terre, nourrice de sainteté, fut aussi mère de beauté et de la plus émouvante et de la plus séductrice de toutes. Et, enfin, le plus doux paysage français, fleurs, ombrages, eaux légères, courbes du sol et ondulations caressantes, ciel tendre et souvent mélancolique, enveloppe ces souvenirs de religion et d'art qui sont entre les plus grands de notre tradition nationale (1). »

La politique de Louis XIV contre les jansénistes, qu'il jugeait plus dangereux que les athées, s'était affirmée dès le début de son gouvernement personnel. Sa sévérité s'inspira ici, comme pour les protestants d'ailleurs, de mobiles politiques autant que de mobiles religieux. On ne distinguait pas, à la Cour et dans les conseils du gouvernement, entre un réformé et un janséniste. « Un janséniste, disait-on, est un calviniste qui dit la messe. » Et puis, Port-Royal apparaissait comme un foyer de sédition : les jansénistes s'étaient compromis pendant la Fronde et, dans l'affaire de la *régale*, ils avaient pris parti contre le roi. Enfin, les écoles de Port-Royal, dont la clientèle se recrutait surtout dans le monde des magistrats, lui étaient apparues comme un centre d'opposition discrète et ferme.

Mais la politique religieuse de Louis XIV allait à l'encontre de son but. Brunetière a jugé que la destruction de Port-Royal et la révocation de l'édit de Nantes, en supprimant quelque chose de la substance morale de la nation, en faisant disparaître des minorités tenues par cette circonstance même à des mœurs plus sévères, plus irréprochables, avaient préparé l'avènement des encyclopédistes.

La bulle Unigenitus (1713). — Le conflit janséniste fut rallumé par le P. Quesnel, de l'Oratoire, qui publia des *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament : le Saint-Siège les censura (1708); puis, la bulle *Unigenitus* (1713) condamna cent une propositions extraites des *Réflexions morales*. Quelques prélats, entre autres le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, considérant que quelques-unes de ces propositions paraissaient orthodoxes, demandèrent des explications au pape avant de recevoir la bulle, et Louis XIV mourut sans qu'une solution fût intervenue.

Le Quiétisme. — *Fénelon et Mme Guyon.* — Le quiétisme était une doctrine mystique, qui plaçait la perfection de l'amour divin dans une contemplation passive, dans une inaction complète des facultés de l'âme, en un mot dans le repos absolu, d'où lui vint son nom (*quies*). Cette doctrine, très ancienne, reçut en 1675 du prêtre espagnol Molinos, auteur d'un *Guide spirituel*, une forme systématique : pour Molinos, l'âme, parvenue à l'état de perfection, demeure unie à Dieu sans produire aucun acte, devient indifférente à son propre salut et peut recevoir sans péché les impressions sensiblement les plus opposées à la loi divine. L'année même où le pape Innocent XI condamnait cette doctrine (1687) arrivait à Paris Jeanne-Marie Guyon, une veuve de Montargis qui, après avoir renoncé à la tutelle de ses enfants, avait parcouru la Franche-Comté et la Savoie (1681-1686), exposant en secret ses doctrines théologiques. Dès son retour à Paris (1686), l'archevêque Harlay la fit enfermer, mais elle obtint sa liberté après huit mois de détention. Elle défendit son sentiment religieux dans le *Moyen court de faire oraison*, dans les *Torrents spirituels*, dans ses *Lettres*, dans un commentaire de la Bible, et elle publia



Le père Pasquier Quesnel
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

(1) Il ne reste plus presque rien de l'abbaye de Port-Royal, commune de Magny-les-Hameaux, Seine-et-Oise. Parmi les pieux débris de la chapelle gothique, un petit oratoire-musée abrite des souvenirs de la mère Angélique, de Pascal, etc. On voit aussi les fondements du cloître et d'un pavillon où la duchesse de Longueville vécut dans la retraite.

(1) Jules Lemaître, *Discours prononcé à Port Royal pour l'inauguration du buste de Racine* (25 avril 1899).

une *Explication* du « Cantique des cantiques » en un style qui choquait les convenances autant que le goût. Admise dans l'intimité des duchesses de Béthune, de Chevreuse et de Beauvilliers, liée avec Fénelon, elle plut à Mme de Maintenon, et le quiétisme pénétra jusque dans la maison de Saint-Cyr. Mais l'affinité des doctrines de Mme Guyon avec le *quiétisme* de Molinos frappa Godet des Marais, évêque de Chartres, et Louis XIV, sur la demande de ce prélat, fit examiner la vie et la doctrine de Mme Guyon par des ecclésiastiques, au nombre desquels figuraient Bossuet et Fénelon. L'innocence de ses mœurs fut reconnue et Bossuet lui fit promettre de ne plus dogmatiser; mais elle recommença à tenir des conférences secrètes dans le faubourg Saint-Antoine. Elle fut alors enfermée à Vincennes, puis à la Bastille, d'où elle ne sortit que pour y rentrer, en 1698, après la publication des *Maximes des Saints* par Fénelon (1697), nommé dans l'intervalle archevêque de Cambrai (1695). Cet ouvrage provoqua une très vive controverse entre Bossuet et Fénelon, qui prétendait que les âmes parfaites ne peuvent sans déchoir penser à leur propre salut et doivent au contraire s'en désintéresser. Innocent XII, par un bref du 12 mars 1699, censura vingt-trois propositions tirées des *Maximes des Saints*. Fénelon, qui se préparait à monter en chaire lorsqu'il apprit sa condamnation, changea incontinent le sujet de son sermon et prêcha la soumission de tout chrétien aux décisions du chef de l'Église, annonçant lui-même et ratifiant la censure qui venait de le frapper.

BIBLIOGRAPHIE

Audoul (Gaspard), *Traité de l'origine de la Régale* (1708). — Benoît (Élie), *Histoire de l'edit de Nantes* (Delft, 1693-1695). — Broglie (Emm. de), *Fénelon à Cambrai* (1884). — Court de Gébelin, *Histoire des troubles des Cévennes* (1760, 3 vol.). — Dejean (Étienne), *Un prélat indépendant au XVIIe siècle : Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, 1637-1677* (1909). — Hallays (André), *Le Pèlerinage de Port-Royal* (1909). — Janet (P.), *Fénelon* (1892). — Ledieu (abbé), *Memoires sur Bossuet* (1856, 4 vol.). — Le Roy (Albert), *Le Gallicanisme au XVIIIe siècle; La France et Rome de 1700 à 1715; Histoire diplomatique de la bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV* (1892). — Masson (Maurice), *Fénelon et madame Guyon* (1908). — Mention (Léon), *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté* : t. Ier, *de 1682 à 1705* (1893); t. II, *de 1705 à 1789* (1903). — Puaux et Sabatier, *Étude sur la révocation de l'édit de Nantes* (1886). — Rébelliau (Alfred), *Bossuet historien du protestantisme* (1891). — Rulhière, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes* (1788). — Sainte-Beuve, *Port-Royal* (1840-1862, 5 vol.). — Serbat (L.), *Les Assemblées du clergé de France* (Bibl. de l'École des hautes études). — Weiss (Ch.), *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes* (1853, 2 vol.). — Voir en outre la Bibliographie de la page 43.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

Le colbertisme. — La politique économique de Colbert fut une conséquence et un moyen de sa politique financière : c'est pour réaliser les ressources nécessaires à la monarchie que le ministre consacra ses efforts au relèvement de l'industrie et du commerce. On a vu, d'autre part, que Colbert aurait voulu faire de la France un État où les intérêts économiques eussent primé tous les autres.

Le système mercantile, que nous avons vu s'affirmer dès le XVIe siècle, triompha définitivement au XVIIe. Dans ce système, la prospérité d'un État est en raison directe de la plus ou moins grande quantité de monnaie métallique qu'il possède : on favorisera donc la fabrication de tous les objets que le pays peut produire et leur exportation, mais on prohibera l'importation des produits étrangers. Si l'industrie doit être développée de préférence à l'agriculture, c'est qu'elle est d'un rapport plus prompt, et, pour que ses produits soient plus parfaits, les métiers seront sévèrement réglementés. Ainsi, protection et réglementation de l'industrie nationale à l'exclusion de l'industrie étrangère pour donner à l'État le plus possible de numéraire et de métaux précieux : tel fut le programme économique de Colbert, programme dont l'application se traduisit par la surveillance étroite du travail, la mise en vigueur de tarifs prohibitifs, la fondation de manufactures, l'encouragement du commerce intérieur, la fondation de compagnies de commerce et de colonisation.

Colbert protégea tous les sujets du roi qu'il jugeait propres à dé-



Pendant que les pasteurs sont en débat, les loups emportent les brebis
(Caricature sur la bulle *Unigenitus*; gravure de VAN REDAM).

velopper la richesse économique du pays. Il se fit le défenseur des réformés, dont l'activité se portait tout particulièrement sur le commerce et l'industrie. Il fit décider que les gentilshommes pourraient, sans déroger, se livrer au commerce de mer. Il se plaignait du trop grand nombre des fonctionnaires et des ecclésiastiques sans vocation.

Faisant revivre une institution de Henri IV, il créa en 1695, sous le nom de *direction du commerce*, une commission qui devint en 1700 le *conseil du commerce* et dont tirent partie des notables qualifiés.

Réglementation du travail. — Les ouvriers et les artisans furent soumis à la surveillance administrative de l'État, et Colbert, estimant qu'il ne pourrait mieux assurer le développement de l'industrie qu'en maintenant la qualité des produits, imposa aux corporations une réglementation minutieuse.

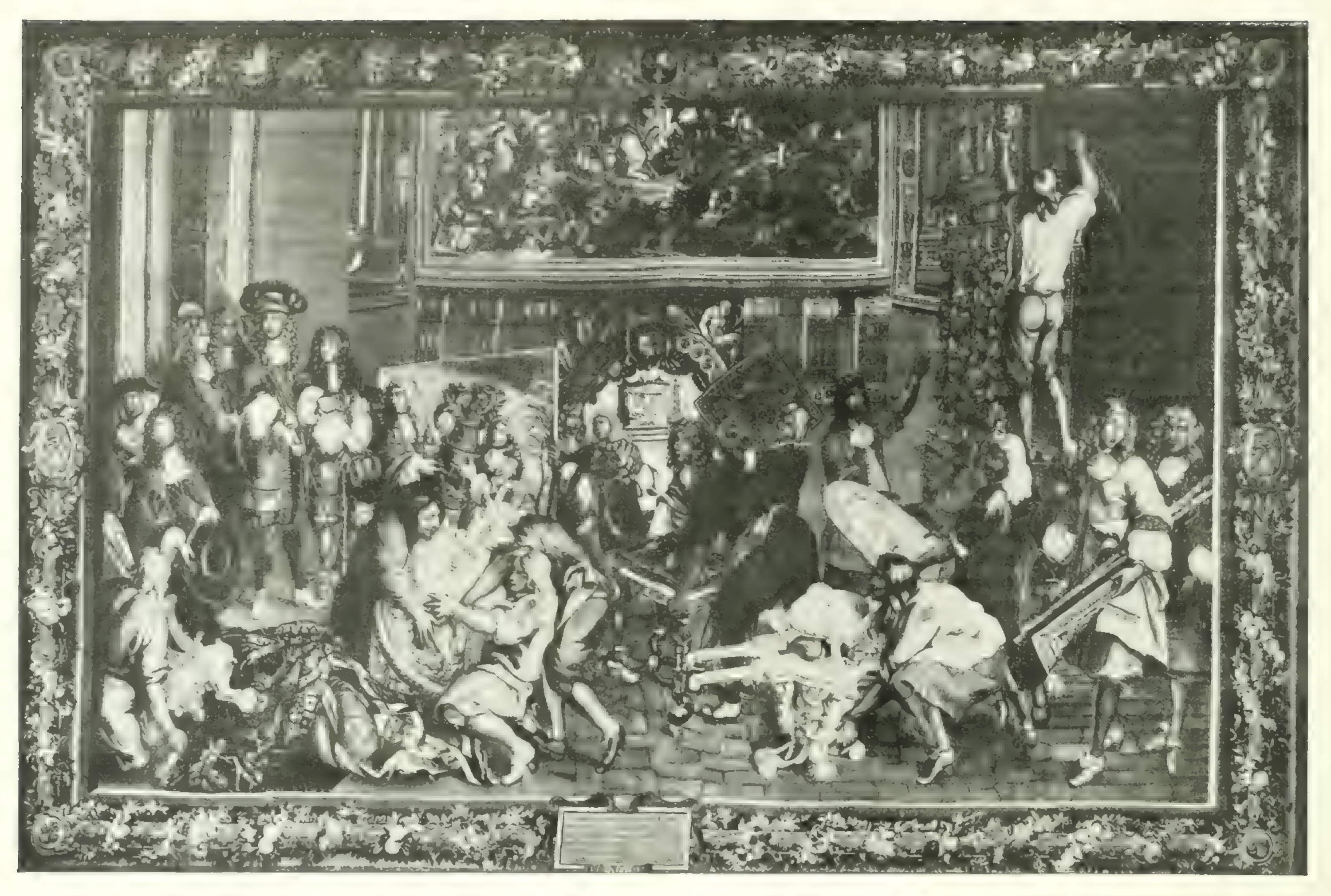


Jeanne-Marie Guyon
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

Il voulut soumettre tous les travailleurs au régime corporatif obligatoire, revisa les anciens statuts des métiers, de manière à les soumettre à des règles aussi uniformes que possible, supprima les diverses prérogatives de juridiction dont jouissaient les corporations. (Édit du 23 mars 1673.)

Les tarifs. — Colbert avait compris que les douanes intérieures (*traites*) étaient une entrave pour le commerce. Il ne put les supprimer, mais le tarif de 1664 donna aux marchandises de grandes facilités de circulation en abaissant les droits dans vingt provinces, dites *provinces des cinq grosses fermes*, et qui furent, au point de vue douanier, groupées en une seule circonscription. Le régime antérieur fut maintenu pour les autres provinces, considérées comme *pays à l'instar de l'étranger effectif*.

Le tarif de 1667 aggrava dans un sens prohibitif celui de 1664. Il favorisa l'importation des matières premières, mais il en prohiba l'exportation par l'établissement de droits très élevés; inversement, il taxa outre mesure à l'entrée et très peu à la sortie les objets manufacturés. Les étrangers ripostèrent par la mise en vigueur de



Louis XIV visite la manufacture des Gobelins ; tapisserie des Gobelins (Musée de Versailles).

droits réciproques, et cette lutte de tarifs contribua notamment à faire éclater la guerre de Hollande, dont Colbert fut partisan pour des raisons économiques.

Les manufactures. — Colbert créa en France la grande industrie. Les manufactures furent exploitées en régie par le gouvernement, qui, d'autre part, favorisa par la concession de monopoles ou de privilèges des établissements privés.

Une manufacture de tapis fut installée à Beauvais (1664) et le tapissier Hinard mis à sa tête avec privilège de trente années. Les Gobelins et la Savonnerie furent réorganisés. Des manufactures d'ouvrages de fil s'ouvrirent au Quesnoy, à Arras, à Reims, à Sedan, à Château-Thierry, à Loudun, à Alençon, à Aurillac. L'industrie dentellière fut encouragée et surveillée par le propre soin du ministre.

Les draps de Sedan, de Louviers, d'Abbeville, d'Elbeuf furent bientôt renommés, ainsi que les soieries de Lyon et les tapisseries d'Aubusson.

Le monopole de la fabrication des glaces appartenait à la république de Venise. Colbert résolut d'emprunter des ouvriers aux manufactures de Murano, mais ceux-ci ne pouvaient quitter le territoire sous peine de voir leur famille emprisonnée et d'être égorgés si on les rattrapait. Un émissaire de Colbert, du nom de Jouan, réussit pourtant à amener à Paris quatre miroitiers, et quelques autres y furent bientôt conduits de force. Les transfuges, fortement salariés et pensionnés, consentirent à signer un engagement de travail. Menacés par l'ambassadeur de Venise, ils furent retenus par l'habileté de Colbert et les libéralités du roi ; le ministre alla même jusqu'à faire enlever leurs femmes en Italie pour les engager à s'établir en France sans esprit de retour. A la longue, la désunion se mit entre les Vénitiens ; des rixes violentes s'ensuivirent, et les étrangers reprirent leur liberté (1667) ; mais leurs procédés étaient maintenant connus, et l'industrie des glaces était fondée en France. Après la manufacture créée en 1665 par les Vénitiens au faubourg Saint-Antoine (voir pl. 22, *fig.* 6), celle de Saint-Gobain fut ouverte en 1691.

Voies de communication. — Les progrès de l'industrie et du commerce étant intimement liés à la multiplication ou à la facilité des moyens de transport, Colbert fit construire de nouvelles routes et réparer les anciennes ; il stimula le zèle des intendants pour les déterminer à entreprendre les travaux d'art nécessaires à leur aménagement.

Après le canal de Briare, le canal du Languedoc ou du Midi, dû à l'initiative d'un jeune officier de finances, « un homme de gabelle se mêlant de moelage », comme il s'intitulait modestement lui-même, mit en communication l'Océan et la Méditerranée. La proposition de Pierre-Paul Riquet (1604-1680) fut approuvée par l'édit de 1666 ; dix ou douze mille ouvriers travaillèrent sous sa direction à cette grande œuvre, qui ne fut terminée que six mois après sa mort et provoqua la création du port de Cette.

Législation commerciale. — L'ordonnance de 1673 (voir p. 58) donna à la France, pour la première fois, une codification des coutumes commerciales.

Résultats du colbertisme. — Si, sous l'énergique impulsion du ministre, les progrès de l'industrie nationale furent indéniables, ils eussent été bien plus grands encore sans les entraves que Colbert suscitait lui-même aux fabricants, en croyant les aider. Colbert ne fit qu'appliquer les idées de son temps, mais il gêna l'essor de la grande industrie par l'abus des réglementations. Il ne comprit pas que l'initiative individuelle et spontanée, la concurrence féconde, le développement libre des industries peuvent seuls donner aux États une prospérité durable. Les restrictions de tout ordre mises à la fabrication, les procès entre corps de métiers, les charges fiscales qui les grevaient furent pour l'industrie autant de causes de découragement et de ruine. Le système qu'on a appelé le *colbertisme* ne produisit que des résultats éphémères, qui ne survécurent pas à l'action personnelle du ministre. Du moins l'obligation pour les manufacturiers d'apposer sur leurs produits une marque de fabrique et la sévérité des contrôleurs des manufactures eurent-elles pour résultat de donner aux produits

français une perfection qui établit leur réputation dans le monde entier.

En favorisant les grandes entreprises, Colbert avait découragé et ruiné les petits fabricants. « Ces milliers d'individus étaient artisans de père en fils. Doués d'une grande énergie, ils auraient pu faire beaucoup plus pour la prospérité industrielle de la France que les grands établissements. Colbert les ignora. Il n'avait en vue que l'œuvre de Henri IV, qu'il connaissait mal. Il pensait que, de 1600 à 1610, les provinces avaient possédé de vastes manufactures qui luttaient victorieusement contre la production hollandaise et anglaise. C'était une conception erronée. » (Germain Martin.) Aussi lorsque la révocation de l'édit de Nantes et des guerres de plus en plus ruineuses atteignirent notre industrie dans ses forces vives, l'œuvre artificielle des grandes manufactures tomba; le petit fabricant n'était plus là pour soutenir la production de sa résistance et de son énergie.

Colonisation. — En matière coloniale, Colbert, loin d'être esclave de son système économique, sut en faire fléchir les principes lorsqu'il lui parut que l'initiative individuelle ne devait pas être entravée. Il fonda d'abord des compagnies (1) sur le modèle des sociétés anglaises et hollandaises; mais, instruit par l'expérience, il substitua, en Amérique, à ce régime celui de l'administration directe de la métropole.

États barbaresques. — La France fut des premières à s'intéresser aux choses marocaines; en 1553, François Ier avait négocié avec le roi de Fez, et, en 1577, Henri III désigna le sieur Bérard pour être son consul au Maroc. Un traité fut signé avec Mouley-el-Oualid en 1631, un autre négocié en 1681 avec Mouley-Ismaël. Ce dernier prince songea à conclure avec Louis XIV une alliance plus étroite; se flattant que le secours de la France lui permettrait de reprendre Ceuta aux Espagnols, qu'il venait de chasser de Larache, il promettait, en revanche, de fournir au Roi Très Chrétien quelque appui contre le dey d'Alger, et une union avec la princesse de Conti, dont une ambassade vint demander la main, devait sceller cette entente. Mais les projets politiques ou matrimoniaux du chérif ne furent pas agréés; la porte ouverte à l'influence française se referma, et il fallut près de cent ans pour obtenir du Maroc un traité que le comte de Beugnon alla négocier en 1787 auprès du sultan Sidi-Mohamed.

Sous le nom de *Compagnie d'Albouzème* fut constituée au début du règne personnel de Louis XIV, le 4 novembre 1664, sur l'invitation des frères Michel et Roland Fréjus et avec l'appui de Colbert, une compagnie privilégiée dans le but de « faire... le négoce d'Albouzème (2), dans le pays de Mauritanie de Barbarie, assez proche du détroit de Gibraltar. » Fusionnée, en 1665, avec la Compagnie du Bastion de France, précédemment formée par les frères Fréjus, la Société prit alors le titre de *Compagnie d'Albouzème et du Bastion de France*. Elle eût sans doute, si elle avait réussi, monopolisé le commerce de tous les pays barbaresques depuis le cap Bon jusqu'au détroit de Gibraltar; mais ses fondateurs avaient trop vite escompté le succès. Colbert, perdant bientôt tout espoir de voir s'améliorer les affaires de la Compagnie, fit transporter son privilège à la Compagnie *de l'Orient* (1er juillet 1670).

Le « Bastion de France », factorerie fondée en 1561 près de la ville actuelle de La Calle, détruit en 1604, reconstruit, puis détruit de nouveau en 1637, fut relevé en 1670. A la suite du bombardement d'Alger par Duquesne (1682 et 1683) et par l'amiral d'Estrées (1688), un traité fut signé à Versailles avec le dey d'Alger (1690).

En Tunisie, les avantages précédemment obtenus par la France furent confirmés à la suite d'une brillante croisière du marquis de Martel (1672). Le désintéressement de nos consuls et la persistance de leurs efforts contribuèrent, au moins autant que le désir des beys de trouver un appui contre les deys, à assurer à nos nationaux une situation privilégiée dans la Régence.

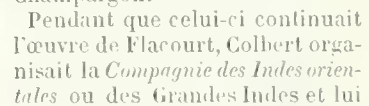
Côte occidentale d'Afrique. — Au Sénégal, la Compagnie normande qui avait fondé (1626) le comptoir où s'éleva plus tard la ville de Saint-Louis vendit ses établissements à la *Compagnie des Indes occidentales*, à laquelle Colbert avait fait donner le privilège exclusif du commerce sur les côtes de l'Atlantique, du Canada au cap de Bonne-Espérance. Lorsque cette dernière fut déchue de son privilège, en 1674, ses droits passèrent à la Compagnie du Sénégal, qui eut à lutter contre les Hollandais et les Anglais, maîtres de comptoirs d'où ils surveillaient l'embouchure du fleuve. Entre temps, les Français s'étaient emparés d'Arguin, Portudal, Rufisque, Gorée, Joal, dont le traité de Nimègue leur confirma la possession (1678). — La Compagnie du Sénégal fit place en 1696 à une nouvelle Compagnie du Sénégal et des côtes d'Afrique, qui eut pour directeur André Bruë. Arrivé à Saint-Louis en 1697, Bruë, colonisateur remarquable, explora le pays pour ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce; il visita le Cayor, remonta le Sénégal jusqu'au delà de Bakel, ainsi que la Falémé, dépassa les chutes du Félou, parcourut la Gambie, descendit jusqu'aux rivières du Sud, chargea Compagnon d'explorer le Bambouk et la Falémé, fit lever la première carte du Sénégal, noua enfin des relations avec les indigènes de l'intérieur. Revenu en France en 1720, il retourna encore une fois au Sénégal pour y régler les intérêts de la Compagnie. Ses successeurs n'eurent qu'à suivre la voie qu'il avait ouverte et il peut être considéré comme le précurseur de Faidherbe.

Sur la côte des Esclaves, le commissaire de la marine d'Elbée noua des relations, à Offra, avec le roi d'Ardres, qui envoya auprès de Louis XIV un délégué chargé de promettre aux Français, au détriment des comptoirs hollandais, la prééminence commerciale. En 1671 fut fondé le port de Ouida.

Madagascar et Sénégal. — A Madagascar, qu'on appelait alors la *France orientale*, un premier essai de colonisation française avait été fait en 1642. Jacques Pronis, envoyé par la Compagnie de l'Orient, débarqua à la baie Sainte-Lucie et fonda Fort-Dauphin, mais il se rendit coupable d'actes de violence qui lui aliénèrent les habitants de l'île et ses propres collaborateurs. La Compagnie de l'Orient le révoqua et le remplaça par Etienne de Flacourt, qui arriva à Madagascar à la fin de 1648 et fit de louables efforts pour réparer les fautes de son prédécesseur. Mal secondé par la Compagnie de l'Orient, qui se vit bientôt hors d'état de continuer ses opérations, Flacourt dut retourner en France pour solliciter des protecteurs à la colonie naissante. Le maréchal de La Meilleraye obtint à cette époque la concession de Madagascar, où il plaça un gouverneur militaire, Champargon.



Etienne de Flacourt.



Pendant que celui-ci continuait l'œuvre de Flacourt, Colbert organisait la *Compagnie des Indes orientales* ou des Grandes Indes et lui faisait concéder le privilège précédemment octroyé à la Compagnie de l'Orient (1664), avec mission de coloniser la « France orientale ». Le 11 juillet 1665, la Compagnie prit au nom du roi possession de Madagascar, qui devait être le centre de ses opérations dans la mer des Indes. En 1667, le marquis de Montdevergue débarqua à Fort-Dauphin, désigné pour devenir la capitale de l'île, amenant une flotte de 10 vaisseaux et 2 000 personnes. Tout s'annonçait sous les plus favorables auspices, et cependant rien ne réussit. La Compagnie, minée par le gaspillage de ses immenses ressources, ne put se soutenir malgré les subsides royaux et obtint d'être relevée de ses obligations (1669).

L'amiral de La Haye remplaça Montdevergue, après avoir contribué à sa chute (1670); mais, ayant soutenu pendant quatre ans contre les indigènes des combats incessants et malheureux, il dut abandonner Fort-Dauphin. Son départ fut le signal du massacre des Français, et avec eux périrent les établissements qu'ils avaient fondés. Cependant, en 1686, un arrêt du Conseil déclara Madagascar réunie au domaine de la couronne.

L'île de la *Réunion*, découverte au XVIe siècle par les Portugais, fut occupée, au nom du roi de France, par Alonse Goubert en 1638 et par Jacques Pronis en 1646; elle commença alors à prendre le nom de *Bourbon*. Étienne de Flacourt y importa quelques espèces animales et en fit un point de relâche précieux pour les navires qui se dirigeaient vers les Indes. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le peuplement français de la Réunion prit une importance qui devait aller en augmentant : Saint-Paul fut fondé en 1665, et, après l'abandon de Fort-Dauphin (Madagascar), le nombre des colons s'accrut;

(1) En 1664, *Compagnies des Indes orientales, des Indes occidentales*, et *d'Albouzème*; — en 1669, *Compagnies du Nord* et *de l'Orient*; — en 1674, suppression de la *Compagnie des Indes occidentales*, mais confirmation du contrat relatif à la *Compagnie du Sénégal*; — en 1679, *Compagnie de la Guinée* pour le commerce exclusif des nègres et de la poudre d'or; — en 1696, nouvelle *Compagnie du Sénégal et des côtes d'Afrique*; — en 1698, *Compagnie de Saint-Domingue*.

(2) Albucemas, presidio de la côte septentrionale du Maroc.

enfin, en 1689, Habert de Vauboulon amena à Bourbon de nouveaux émigrants. Saint-Denis, Sainte-Suzanne se développèrent; des terres furent mises en valeur; Vauboulon tenta même de donner à l'île une organisation administrative, mais il périt assassiné par des compatriotes rebelles à toute espèce de frein. Son œuvre ne devait être reprise avec succès qu'au xviiie siècle.

Inde. — La Compagnie des Indes occidentales, après avoir porté son premier effort sur Madagascar, se consacra à la colonisation de l'Hindoustan, où La Boullaye remit à Aureng-Zeb des lettres de Louis XIV et où dominaient les Hollandais. Un agent de ces derniers, François Caron, passé au service de la France, fonda (1668) notre premier comptoir à Surate, débouché naturel de l'empire mogol vers l'Occident, pendant que son auxiliaire, l'Arménien Marcara, créait une factorerie à Mazulipatam. Mais Caron semble avoir, dans la suite, entretenu des négociations louches avec ses anciens maîtres et déterminé volontairement l'échec de l' « escadre de Perse » (1671), envoyée pour occuper la côte orientale de Ceylan et qui, du moins, à son retour, s'empara de San-Thomé sur les Hindous (1672). Son commandant, l'amiral de La Haye, après avoir repoussé une attaque du roi de Golconde, fut bloqué à San-Thomé par les Hollandais et capitula après un siège héroïque de vingt-six mois. Notre situation dans l'Hindoustan paraissait ruinée, lorsqu'elle fut relevée par François Martin (1634-1706).



Audience donnée par Louis XIV
à Versailles, le 1er septembre 1686, aux ambassadeurs du roi de Siam
Estampe de la Bibliothèque nationale.

François Martin, fils naturel d'un marchand de Paris, groupa quelques trafiquants indigènes à Pondichéry, dont il sut faire une ville populeuse, releva nos comptoirs, en créa un nouveau à Calicut, et sauva nos établissements pendant la guerre de la Succession d'Espagne, en négociant leur neutralité. Anobli et nommé gouverneur général, il fut le véritable fondateur de l'Inde française et, sous son administration, notre action commerciale s'étendit jusqu'au Tonkin, à Java et au Siam.

Siam. — En avril 1662, un Français, Mgr de La Mothe-Lambert, évêque de Bérythe, arriva avec six missionnaires dans la capitale du Siam, qui était alors Juthia. Onze ans plus tard, l'évêque d'Héliopolis apportait des lettres du pape et du roi de France au souverain de cet État. Le roi de Siam ne demandait qu'à s'allier avec Louis XIV, vainqueur en Europe des Hollandais, et, sur les avis de son conseiller, l'Européen Constantin Phaulcon, il entra en relations avec la France; un vaisseau français, venu en 1680 au Siam pour y établir une factorerie, repartit avec trois ambassadeurs indigènes. Une seconde ambassade siamoise, reçue à Versailles en 1686, sollicita la protection du roi, qui envoya en Indo-Chine un régiment commandé par le maréchal de camp Desfarges. Mais des questions de prosélytisme religieux et une révolution de palais, qui renversa le souverain régnant, firent avorter ce premier essai de « protectorat ». Phaulcon eut la tête tranchée après le départ de Desfarges, et, en 1689, les derniers Français restés au Siam débarquèrent à Pondichéry. Les Hollandais revinrent tout-puissants à Bang-Kok.

Amérique. — Sous Louis XIII, des colons français avaient réussi à occuper quelques-unes des petites Antilles (Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique) et même certains points de la terre ferme sur la côte de Guyane (France équinoxiale), de telle sorte que, établis solidement dans la Nouvelle-France, nous avions en Amérique, dès le premier tiers du xviie siècle, un empire colonial, qui malheureusement périclita par suite du peu d'intérêt que porta Mazarin aux entreprises d'outre-mer.

Colbert, qui avait fait concéder à la Compagnie des Indes occidentales le monopole de l'exploitation, au profit exclusif de la France, de nos colonies d'Amérique (1664), fut le premier à préparer la dissolution de cette entreprise lorsqu'il eut constaté que l'intervention des agents de la société était mal accueillie des populations. Il fit de l'Acadie, du Canada, des Antilles (1674) des « colonies royales » fermées aux étrangers, mais administrées largement et jouissant de la plus grande liberté, même de la liberté de conscience. Les résultats de cette intelligente politique ne se firent pas attendre; la population augmenta et les cultures prirent une notable extension. La Guyane fut définitivement occupée, ainsi que Tabago, la Dominique, la partie occidentale de Saint-Domingue, où Colbert protégea les boucaniers, ennemis des Espagnols; Terre-Neuve fut entamée; de 1669 à 1687, l'exploration du Mississipi (rivière Colbert) par le Rouennais Robert Cavelier de La Salle [1640?-1687] (1) et Louis Jolliet prépara l'occupation et la colonisation de la Louisiane.

Les guerres européennes, la révocation de l'édit de Nantes, la mauvaise administration des successeurs de Colbert, entravèrent l'essor de nos possessions d'Amérique, où le gouvernement prit le contre-pied du système libéral adopté par Colbert : Québec, menacé par sir William Phips, fut défendu héroïquement par Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France; Sainte-Croix fut volontairement évacué (1690), l'Acadie conquise par les Anglais malgré la résistance de Saint-Castin et de Subercase (1710), Cayenne occupée un moment par une force hollandaise. Aux traités d'Utrecht, Louis XIV, pour acheter la paix en Europe par des sacrifices aux colonies, dut renoncer à toutes les prétentions sur les terres dites « du cap du Nord » et la rive gauche du fleuve des Amazones, et surtout abandonner à l'Angleterre Saint-Christophe, l'Acadie, la baie et le détroit d'Hudson et l'île de Terre-Neuve (2). Sans doute, l'Angleterre nous reconnaissait la possession « de l'isle dite cap Breton » et toutes les autres quel-

(1) Robert Cavelier de La Salle se rendit vers 1670 au Canada, s'établit à Montréal et y fonda un établissement agricole. Lors de la découverte du Mississipi par le P. Marquette, il entreprit, avec l'appui du gouverneur, de Frontenac, et du ministre de la marine, de reconnaître intégralement les embouchures et le cours du fleuve. Après un voyage en France, consacré aux préparatifs de sa mission (1678), il visita successivement les lacs Ontario, Érié, Huron, Michigan, pénétra dans les vallées de l'Illinois, puis redescendit le Mississipi jusqu'au golfe du Mexique. Il retourna à Québec, puis en France (1682), où le ministre Seignelay fit équiper pour lui quatre navires, destinés à relever d'une manière plus précise l'embouchure du fleuve et la côte voisine du golfe du Mexique. Cette seconde expédition fut moins heureuse. La flottille dépassa l'embouchure du Mississipi, et La Salle, débarqué sur la côte inhospitalière de la baie de Saint-Bernard, resta livré, après le départ des navires, à ses seules ressources. L'embouchure du Mississipi ne put être retrouvée et l'explorateur fut tué d'un coup d'arquebuse, au cours d'une reconnaissance, par un de ses compagnons de misère.



Cavelier de La Salle.

(2) Comme il y avait dans l'île un grand nombre de Français vivant du produit de leur pêche, l'Angleterre consentit à leur conserver des facilités pour l'exercice de leur industrie. Ce fut l'objet de l'article 13 du traité d'Utrecht, ainsi conçu : « L'île de Terre-Neuve, avec les îles adjacentes, appartiendront désormais absolument à la Grande-Bretagne..., sans que ledit Roi Très Chrétien, ses héritiers et successeurs ou quelques-uns de ses sujets puissent désormais prétendre quoi que ce soit, et en quelque temps que ce soit, sur ladite île et les îles adjacentes, en tout ou en partie. Il ne leur sera permis non plus d'y for-

conques situées dans l'embouchure et dans le golfe de Saint-Laurent, mais elle n'en devenait pas moins maîtresse des abords de ce golfe, isolant la Nouvelle-France de sa métropole et commençant l'investissement systématique du Canada. Cependant l'empire colonial français demeurait encore, en 1715, le plus étendu qui fût alors après celui de l'Espagne : il ne sera ruiné qu'après la guerre de Sept ans.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : BERLIOUX (E. F.), *André Brue et les origines de la colonie française du Sénégal* (1874). — CALLET (A. DES), *Histoire de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1898). — FREMY (E.), *Histoire de la manufacture royale des glaces de France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1909). — KAEPPELIN (Paul), *La Compagnie des Indes orientales et François Martin* (1909). — MARTIN (Germain), *La Grande Industrie en France sous le règne de Louis XIV* (1899). — MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle* (1897); — *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793* (1903). — PAULIAT, *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales* (1886). — PIGEONNEAU, *La Politique coloniale de Colbert* (*Annales de l'École des sciences politiques*, 1886). — ROUARD DE CARD, *Une compagnie française dans l'empire du Maroc au XVIIe siècle* (1908). — SÉGUR-DUPEYRON, *Histoire des négociations commerciales et maritimes de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1872-1873, 3 vol.). — SCHOENE, *La Politique coloniale sous Louis XIV et Louis XV* (1907). — Consulter en outre les ouvrages sur Colbert indiqués page 64.

L'AGRICULTURE ET LES CAMPAGNES

L'œuvre agricole de Colbert. — Avec Colbert, l'agriculture entra dans une nouvelle phase. Sur la foi de l'économiste Forbonnais, qui écrivait au XVIIIe siècle, on a cru pendant longtemps que Colbert avait sacrifié l'agriculture à l'industrie : la vérité est qu'il lui prodigua les plus sérieux encouragements et qu'il s'efforça de la soustraire aux abus de la fiscalité comme aux exactions des gens de guerre. Ainsi il ordonna le rachat des péages les plus onéreux, la remise des tailles arriérées et la réduction des tailles courantes. Il fit restituer aux communes rurales les biens qu'elles avaient cédés à vil prix ou dont on les avait dépossédées de mauvaise foi; il les dégreva de leurs dettes et, pour faciliter le crédit agricole, il fit abaisser l'intérêt légal de 5 1/2 à 5 pour 100.

Dans une circulaire du 6 janvier 1670, Colbert avait rappelé aux intendants que la multiplication du bétail était pour les provinces une des principales sources de la richesse publique : cette augmentation du troupeau national resta toujours une de ses préoccupations les plus vives. Il accorda des primes aux éleveurs, défendit par des ordonnances, renouvelées tous les quatre ans, de saisir le bétail « si ce n'est pour fermages ». Il prescrivit de laisser au débiteur, « pour se soutenir, une vache, trois brebis et deux chèvres ».

Enfin, pour améliorer nos races indigènes, il fit venir de Suisse des bêtes bovines; de Flandre, d'Angleterre et d'Espagne, des béliers, qu'il distribua gratuitement aux cultivateurs indigents.

Il créa les ponts et chaussées, dont les travaux, en améliorant les voies terrestres et fluviales, favorisèrent le développement de l'industrie des transports et, par contre-coup, la production agricole. Il réorganisa aussi l'administration des haras : il envoya chercher dans la Frise, en Allemagne, en Danemark et jusqu'en Barbarie des étalons qui furent distribués dans les régions les plus favorables à leur utilisation. En 1669, il fit rendre la célèbre ordonnance sur les eaux et forêts, applicable à tout le royaume et dont un grand nombre de dispositions sont restées en vigueur; elle interdisait la chasse sur les terres cultivées. Enfin, une ordonnance de 1677 attribua la propriété des terres domaniales restées incultes à ceux qui les auraient défrichées dans un délai déterminé.



Repas de paysans, par LE NAIN (Louvre).

Pour donner une plus forte impulsion au commerce agricole et concurrencer la Hollande qui possédait alors quinze ou seize mille navires, les trois quarts de la marine marchande du monde entier, Colbert créa la *Compagnie du Nord* (1669), avec mission de porter directement dans les régions septentrionales les produits de notre sol. Il déclara Marseille port franc, et il fonda la *Compagnie du Levant* pour ouvrir des débouchés à notre agriculture en Turquie.

Colbert commit une faute grave en entravant la circulation des grains à l'étranger et même en France d'une province à l'autre. Cette prohibition, qui tenait aux conceptions économiques de l'époque, ne fut levée qu'en 1674. L'ouvrier eut, il est vrai, du pain à bon marché, mais l'abondance des récoltes, amenant une surproduction, rendit cette abondance même onéreuse au paysan, qui délaissa la culture du blé du jour où elle ne lui donna plus aucun bénéfice. De fait, tandis que le prix de tous les objets nécessaires à la vie avait triplé depuis le commencement du siècle, celui du blé était resté stationnaire : il était en moyenne de 22 livres le *septier*, c'est-à-dire les deux hectolitres, soit 17 à 18 francs l'hectolitre en monnaie actuelle; il finit par tomber à 9 livres le septier.

L'abandon des cultures engendra la disette, que Colbert avait cru prévenir et qui bientôt dégénéra en effroyable famine. En mai 1675, le gouverneur du Dauphiné rapportait que les habitants de la province n'avaient vécu pendant l'hiver que de poires, de glands et de racines, et « présentement, dit-il, on les voit manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres ».



L'homme de village, gravure de GUÉRARD.



Le seigneur et le paysan (Estampe de la Bibliothèque nationale).

tifier aucun lieu, ni d'y établir aucune habitation en façon quelconque, si ce n'est des échafauds et cabanes nécessaires et usités pour sécher le poisson, ni aborder dans ladite île dans d'autre temps que celui qui est propre pour pêcher et nécessaire pour sécher le poisson. Dans ladite île, il ne sera pas permis auxdits sujets de la France de pêcher et de sécher le poisson en aucune partie que depuis le lieu appelé cap de Bona-Vista jusqu'à l'extrémité septentrionale de ladite île, et de là, en suivant la partie occidentale, jusqu'au lieu appelé Pointe-Riche. » Ainsi, les Français gardaient le droit de se livrer à la pêche et aux opérations s'y rattachant directement sur une certaine étendue des côtes de Terre-Neuve, qu'on a appelée par la suite *French Shore*.

La misère des campagnes à la fin du règne. — L'administration des successeurs de Colbert au contrôle général des finances, Le Pelletier et surtout Pontchartrain, fut déplorable pour l'agriculture. Celui-ci prohiba les baux de plus de neuf ans, ce qui découragea toute tentative d'amélioration du sol de la part du fermier. Il taxa tous les grains, au risque de faire le vide sur les marchés. Il alla même jusqu'à soumettre les détenteurs de céréales à des visites domiciliaires, et les obligea à les vendre au tarif fixé par l'autorité locale. Livré d'une part aux exactions fiscales, découragé par les entraves apportées au commerce des produits agricoles, le laboureur quitta les champs pour la ville. Dans toute la France un courant d'émigration se dessina rapidement et il prit des proportions désastreuses après la révocation de l'édit de Nantes. La Touraine, l'Auvergne, le Dauphiné furent presque dépeuplés. En 1693, la famine règne dans le Berry, le Poitou, le Bordelais, la Lorraine, le Blésois, les plus riches régions de la France : le pain ne paraît plus dans la chaumière du paysan, qui vit exclusivement de raves et de châtaignes partagées entre lui et son bétail. De 1698 à 1715 la disette est continuelle. L'émouvant passage où La Bruyère dépeint les paysans du XVIIe siècle est resté classique : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Les souffrances des paysans, qui contrastaient si violemment avec le faste de la Cour et de la ville, trouvèrent d'éloquents interprètes dans plusieurs écrivains de l'époque : Boisguillebert dans *le Détail de la France*, Boulainvilliers dans *l'État de la France*, Saint-Simon dans ses *Mémoires*, donnent des détails navrants sur les tortures physiques et morales des laboureurs. Fénelon, dans sa fameuse lettre anonyme à Louis XIV, compare la France à un grand hôpital désolé et sans provisions. Vauban, plus précis encore, signale énergiquement l'épuisement des peuples, et c'est avec une véritable amertume qu'il dépeint dans sa *Dîme royale* (voir p. 56) les grands chemins de la campagne pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

LES LETTRES

Louis XIV aima les écrivains, les artistes, les savants. Colbert ne les aima pas moins et, comme Richelieu, son modèle de prédilection, il les favorisa, les pensionna, les groupa dans une œuvre commune. Louis XIV leur prodigua les marques de sa bienveillance ; il tint sur les fonts baptismaux un fils de Molière, et on raconte qu'il reçut un jour le grand comique à sa table en présence des courtisans étonnés. Colbert, de son côté, régla les travaux de l'Académie française, qui publia en 1694 la première édition de son *Dictionnaire*. Il fonda l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1663), l'Académie des sciences (1666), l'Académie de musique (1666), l'Académie d'architecture (1671). La condition sociale des écrivains et des artistes se trouva profondément modifiée à leur avantage.

Vers le temps où Louis XIV commence à régner par lui-même, un grand changement se produit dans la vie intellectuelle de la France. Le patriotisme se confond de plus en plus avec le sentiment monarchique, et le régime absolu éteint la controverse politique. L'inspiration chrétienne prédomine, en même temps qu'à l'esprit précieux des ruelles succède l'esprit de cour, plus simple et plus fin. C'est seulement à la fin du règne que reparaîtra le « libertinage », élégant ou philosophique, et qu'une nouvelle préciosité renaîtra dans les salons, combinant la philosophie avec le bel esprit. Mais le grand fait littéraire de cette période, c'est l'organisation définitive de l'art classique : dans une langue ferme, précise, noblement ordonnée, mais volontairement simple et médiocrement variée, un petit groupe de grands écrivains, réagissant contre l'esprit précieux et dépassant l'esprit de cour, s'affranchissent des influences italiennes et espagnoles, qui s'écartent de la vérité, et vont aux anciens, où ils la trouvent unie à la beauté. A cette école qui, autour de Boileau, groupe Racine, La Fontaine et Molière, se rallient les plus grands des prosateurs : Bossuet, La Bruyère, Fénelon, que leur goût personnel conduit à prendre pour mot d'ordre : *vérité et antiquité*.

La poésie. — En poésie, le lyrisme est éteint. La poésie galante et spirituelle, de cour ou de salon, a des représentants nombreux : Mme Deshoulières (1638?-1694), dont les *Idylles* mièvres et gémissantes lui firent décerner le surnom de « dixième muse » ; Jean de Segrais (1624-1701), dont les *Églogues*, d'une versification correcte et facile, sont trop souvent froides et sans vie ; La Fare (1644-1712) et l'abbé de Chaulieu (1639?-1720), que Voltaire a surnommé le « premier des poètes négligés » ; Chapelle (1626-1686) et Bachaumont (1624-1702), dont le *Voyage en Languedoc*, mêlé de prose et de vers, est un badinage agréable, mais dépourvu d'observation.



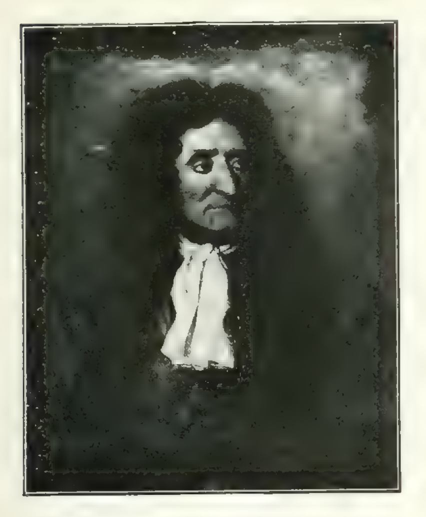
Les membres de l'Académie française venant offrir au Roi le dictionnaire de l'Académie (1694). (Estampe de la Bibliothèque nationale.)

Jean de La Fontaine, né à Château-Thierry (1621-1695), se confondit d'abord avec les poètes précieux alors en vogue. Protégé du surintendant Foucquet, il célébra le financier au temps de sa faveur (*le Songe de Vaux*) et le défendit noblement dans sa disgrâce (*Élégie aux Nymphes de Vaux*, 1661 ; *Ode au roi*, 1663). Mais, déjà, le goût public s'est affiné sous l'influence de Molière et de Boileau. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine, encore à ses débuts : c'est l'époque où les quatre amis se réunissent dans le logis de la rue du Vieux-Colombier ou dans quelque cabaret à la mode. De cette féconde intimité sortira, en 1660, un joli roman en prose entrecoupé de vers : *les Amours de Psyché et de Cupidon*. Après cette longue jeunesse (il a quarante-trois ans) passée « chez les autres », notamment chez Mme de La Sablière, « à ne rien faire », La Fontaine trouve enfin sa voie. Ce qu'il y avait de moins bon en lui, il le mit dans ses *Contes*, imités pour la plupart de Boccace, et charmants d'ailleurs de style, de rythme et d'esprit. Tout le reste de lui-même, sa conception pratique de la vie, sa philosophie avisée, sa franche critique des mœurs et des ridicules, son profond amour du naturel et du vrai, il l'exprima dans une forme exquise empruntée aux anciens, dans la *fable*, et il sut mettre dans le petit cadre du genre une riche substance morale, pittoresque et lyrique. On a tout dit sur le charme de ces petits récits si vivants, sur la variété presque homérique de cette « ample comédie à cent actes divers, dont la scène est



Mme Deshoulières, gravure de VAN SCHUPPEN.

l'univers », sur le réalisme de l'observation, sur la souplesse et l'ingéniosité de la versification, sur l'art souverain qui transforme le sec apologue d'Ésope et de Phèdre en un poème achevé. La Fontaine est déjà lyrique, au sens moderne du mot : il sent et exprime vivement; il jouit avec délices du spectacle de la vie; il peint d'un trait plantes, bêtes et gens; il se met lui-même dans son œuvre avec ses opinions et ses goûts.



La Fontaine, par Hyacinthe Rigaud.

Dans un style dur, tendu, mais d'une grande fermeté d'accent, Nicolas Boileau, dit Despréaux (1636-1711), réaliste un peu vulgaire, moraliste assez banal, créa dans ses *Satires* et ses *Épîtres* la critique fondée sur une esthétique, railla les défauts du goût contemporain, s'attaqua courageusement aux mauvais auteurs, aux dépens desquels il exerça avec efficacité son jugement ferme et sûr. Dans son *Art poétique*, il expose méthodiquement les principes qui dominent toute la poésie et les règles particulières qui fixent chaque genre. Jusqu'alors sa critique a été surtout négative; mais après avoir fait la guerre aux vices du goût, il veut maintenant établir les lois de la discipline classique et il mérite le surnom de *législateur du Parnasse*. Loin de faire consister toute la poésie, comme on le lui reproche parfois, dans la forme et dans l'arrangement matériel des mots, il entend dire que la forme seule peut être réduite à des règles; il assure ses contemporains que les plus heureux dons ne peuvent avoir de prix qu'à la condition d'être fécondés par le travail attentif et scrupuleux. Il est vraiment le représentant de cet art classique qui a pour mot d'ordre la vérité, la nature traduite, mais au besoin rectifiée par la raison et asservie à la règle.

Le *Lutrin* n'est qu'un badinage un peu long; mais, si insignifiant que soit le sujet, ce poème est peut-être, au point de vue de la forme et de l'esprit, ce que son auteur fit de plus achevé.

Boileau, chez qui la bonté du cœur corrigeait la malice agressive de l'esprit, passa une bonne partie de sa vie dans cette célèbre maison d'Auteuil qu'il devait à la libéralité de Louis XIV, qui était le rendez-vous de toutes les célébrités du temps, et où venaient souper et converser gaiement Chapelle, Racine, Molière.

Le théâtre. — La *comédie* se dégage avec Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière (1622-1673). Fils d'un valet de chambre tapissier du roi, élevé au collège de Clermont et destiné au barreau, mais irrésistiblement attiré par le théâtre, il débuta obscurément à Paris avant de parcourir la France comme chef d'une troupe nomade, composant lui-même ses pièces. A Lyon, il donne *l'Étourdi* (1653); à Béziers, il fait représenter *le Dépit amoureux* (1656). Il paraît enfin devant le roi dans la salle des Gardes du vieux Louvre (24 octobre 1658) et se fixe immédiatement à Paris, comme chef de la troupe de Monsieur, au Petit-Bourbon, où il obtient un grand succès avec *les Précieuses ridicules* (1659) et *Sganarelle* (1660); puis il se transporte au Palais-Royal (1661) et fait représenter *l'École des maris* (1661), *les Fâcheux* (1661) (aux fêtes de Vaux), *l'École des femmes* (1662). Blessé par des comédiens rivaux et par le parti des « dévots », il riposte par la *Critique de l'École des femmes* (1663), *l'Impromptu de Versailles* (1663), et fait jouer devant le roi les trois premiers actes de *Tartufe* (1664), dont ses ennemis parvinrent à ajourner trois ans encore la représentation publique. En 1664 paraissent sur la scène *le Mariage forcé* et *la Princesse d'Élide;* en 1665, *Don Juan*. Le roi conservait son appui à Molière, dont la troupe devint *troupe du roi* (1665), en concurrence avec la troupe royale de l'Hôtel de Bourgogne et avec celle du Marais. Toujours sur la brèche, comédien, directeur et régisseur, il est le fournisseur des spectacles de la Cour, et la moitié de son œuvre doit être improvisée sur commande. Fatigué, parfois abattu, il ne cesse de produire : *l'Amour médecin* (1665), *le Misanthrope*, *le Médecin malgré lui* (1666), *Amphitryon*, *l'Avare*, *George Dandin* (1668), *M. de Pourceaugnac* (1669), *le Bourgeois gentilhomme* (1670), *Psyché*, avec Corneille, Quinault et Lulli, *les Fourberies de Scapin*, *les Femmes savantes* (1672). Ses dernières années furent assombries par une incompatibilité d'humeur irréductible entre le grand comique et sa femme, la comédienne Armande Béjart, de vingt ans plus jeune que lui, coquette, frivole et courtisée. Il mourut à cinquante et un ans, le 17 février 1673, rue de Richelieu, après la quatrième représentation de son *Malade imaginaire*, dont il jouait le principal rôle. Sa troupe absorba alors celle du Marais en passant au théâtre de Guénégaud, comme elle absorbera l'Hôtel de Bourgogne le jour où Louis XIV ne voudra plus qu'une seule troupe nationale dans Paris, la Comédie-Française (1680). Molière fut donc le véritable fondateur de notre grand théâtre classique, quoique la Maison qui porte encore aujourd'hui son nom n'ait été officiellement constituée que sept ans après sa mort.



Nicolas Boileau, gravure de J. Daulé.



Molière, par Mignard.

Molière donne relativement peu de soin à l'intrigue et aux dénouements, parce qu'il ne s'intéresse guère qu'à la vérité de l'observation. De la farce, par laquelle il avait débuté, il sut tirer un genre où le comique puissant enveloppe une conception originale de la vie : il créa en France la comédie de mœurs, en peignant hardiment les ridicules de son siècle, et en même temps la comédie de caractère, en représentant d'une façon large et simple les grandes passions. Ennemi de toute exagération et de tout mensonge, il employa son génie à flétrir tous ceux qui contrariaient, altéraient ou faussaient la vérité et la nature. Spectateur attristé des faiblesses humaines, peintre impartial des laideurs sociales comme des vertus bourgeoises, de la sottise prétentieuse comme du naturel, du bel esprit comme du bon esprit, c'est un miroir redoutable mais salutaire. Sa morale est celle du bon sens. La plupart de ses caractères sont devenus d'impérissables types et nul n'a mieux enrichi la langue de vers, de mots, de locutions passés en proverbes.

On peut mentionner à côté et au-dessous de Molière : *la Mère coquette*, de Quinault (1635-1688); *le Mercure galant*, de Boursault (1638-1701); *le Lutrin*, de Boileau; *les Plaideurs*, de Racine; *le Chevalier à la mode*, de Dancourt, dont l'œuvre forme une comédie réaliste appliquée, sans intention morale, à l'expression des réalités vulgaires; Lesage, enfin (1668-1747), qui, par le ramassé de l'observation et l'énergie de la satire, s'élève dans *Turcaret* (1709) à la hauteur de la comédie de caractère et appartient, pour le surplus de son œuvre, au XVIIIe siècle. Mais le plus remarquable des héritiers de Molière est l'auteur du *Joueur* et du *Légataire universel :* on ne trouve chez Jean-François Regnard, né à Paris (1655-1709), ni la profondeur de l'observation psychologique, ni l'art de peindre fortement les caractères, ni la vigueur morale dans la satire des vices contemporains; il n'a jamais visé qu'à faire rire, mais sa gaieté va parfois jusqu'au lyrisme.

Jean Racine, né à La Ferté-Milon (1639-1699), prend l'amour comme matière tragique et trouve dans cette passion le moyen de rendre à l'œuvre dramatique française le caractère pathétique et touchant qu'elle

semblait perdre. En 1667, à vingt-sept ans, il remporte avec *Andromaque* le grand succès qui affirme sa maîtrise. En dix ans se succèdent, sans parler de la spirituelle comédie des *Plaideurs* (1668), six tragédies : *Britannicus* (1669), *Bérénice* (1670), *Bajazet* (1672), *Mithridate* (1673), *Iphigénie* (1674), enfin *Phèdre* (1677). La Champmeslé interprète de sa voix chaude, délicieuse et troublante, les plus beaux rôles de ce théâtre unique, et Racine, dont les conseils en ont fait la première tragédienne du XVIIe siècle, éprouve pour elle une passion ardente. Pourtant, à trente-sept ans, en pleine gloire, il se retire du théâtre et du monde, dégoûté de certaines cabales et ressaisi surtout par la foi de sa jeunesse. Il se convertit, rentre en grâce auprès de ses maîtres de Port-Royal et de sa tante, la mère Agnès, renonce pour toujours à la scène, se laisse marier à une jeune fille pieuse et bornée, se consacre à ses devoirs de famille et aux obligations de sa charge d'historiographe du roi. En 1689, à la demande de Mme de Maintenon, il fait jouer par les demoiselles de Saint-Cyr une tragédie religieuse avec chœurs : *Esther*. Deux ans plus tard, il donne, comme seconde récréation dramatique, son *Athalie* (voir p. 106).



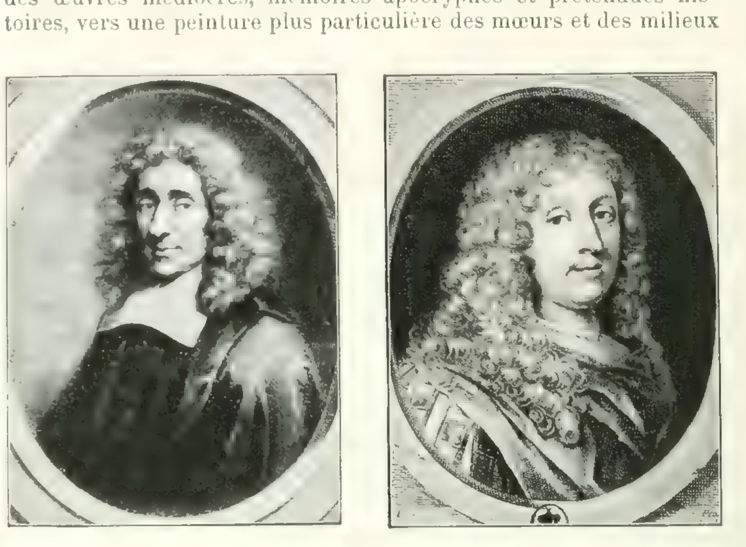
J.-F. Regnard,
gravure de Tardieu.



Jean Racine,
gravure de J. Daullé.



L'abbé Furetière,
gravure d'Edelinck.



Le duc de La Rochefoucauld,
gravure de Petit.

Racine a réalisé presque en perfection l'idéal du théâtre classique. Il est le peintre des grandes agitations de l'âme; sous leurs dehors historiques ou légendaires, ses personnages incarnent des passions bien humaines. Sa langue est celle de son temps, mais il l'a maniée, au soutien d'une action serrée et rapide, avec un art et un goût infaillibles. Son âme passionnée, d'une sensibilité féminine, a profondément subi l'influence des hommes et des choses qui l'environnaient, en premier lieu de Port-Royal, — ce qui donne à sa vie une réelle unité, — mais aussi de la culture grecque : de là le choix de ses sujets, d'une simplicité antique; de là aussi cette morale religieuse, essentiellement pessimiste, propre à faire naître surtout la *pitié* : que la volonté réduite à ses seules forces ne peut surmonter les passions et se trouve perpétuellement vaincue.

Après ce grand et inimitable génie, on peut mentionner le frère de l'auteur du *Cid*, Thomas Corneille (1625-1709), qui déploie, dans ses tragédies et dans ses comédies, de l'invention et de la fécondité; Philippe Quinault (1635-1688), qui, avant de créer l'opéra, écrit des tragédies et des comédies où, dans un style trop souvent doucereux et affecté, il présente l'analyse du sentiment tel qu'il peut éclore dans le milieu des précieuses; Nicolas Pradon (1632-1698), dont la tragédie *Phèdre et Hippolyte* éclipsa, grâce à un succès de cabale, la *Phèdre* de Racine. Mais, en somme, ni les rivaux ni les disciples de Racine ne comprennent son art : leurs tragédies, froides et fausses, trop asservies à la règle, sacrifiant trop souvent la vérité des sentiments à la seule nécessité de l'intrigue, accusent la décadence du genre, qui ne semble se relever parfois qu'en inclinant vers le mélodrame et le spectacle.



Mme de La Fayette, gravure de Fessard.

La prose. — Le *roman* se resserre et se raffine avec Mme de La Fayette (1634-1692), qui inaugure le roman d'analyse avec *la Princesse de Clèves* (1678), chef-d'œuvre d'observation pénétrante, d'élévation morale, de style sobre et mesuré. Puis le roman évolue, à travers des œuvres médiocres, mémoires apocryphes et prétendues histoires, vers une peinture plus particulière des mœurs et des milieux sociaux. Il est réaliste et satirique avec l'abbé Furetière (1619-1688), l'auteur du *Roman bourgeois*, et, tout à la fin du règne, avec Le Sage, qui donne ses premières esquisses de mœurs.

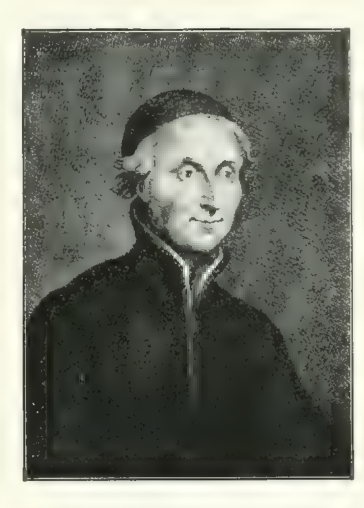
Charles Perrault (1628-1703) ayant eu l'idée de fixer par écrit les *contes* qu'il avait recueillis pour l'amusement de ses enfants, ces histoires merveilleuses parurent en 1697, sous le titre d'*Histoires* ou *Contes du temps passé*, avec cet autre titre au dos : *Contes de ma mère Loye*. Ce sont des récits généralement empruntés à la tradition populaire et recueillis sur les lèvres des nourrices. L'invention en est charmante; le réel s'y mêle agréablement à la fiction; les personnages sont empruntés à toutes les classes sociales. La rédaction est simple et naïve, d'une sécheresse enfantine, où perce à peine par endroits la spirituelle malice de l'auteur. Aucune œuvre n'est plus populaire ni plus vraiment nationale : tous les enfants de France sont et demeurent les fidèles amis de Perrault.

Deux genres neufs se développent, appropriés au goût du siècle par l'observation morale : les *maximes* et les *portraits*. Après l'échec de la Fronde, le duc François de La Rochefoucauld (1613-1680) était rentré dans la retraite en philosophe revenu de la vanité des choses, méprisant les hommes, mécontent de lui-même, trouvant sa consolation dans le commerce de quelques femmes d'esprit : Mme de Sablé, Mme de Sévigné, et surtout la comtesse de La Fayette. Ses *Réflexions* ou *Sentences et maximes morales*, nées dans le salon janséniste de Mme de Sablé et parues en 1665 sans nom d'auteur, sont l'œuvre d'un esprit sceptique et paradoxal, à qui la vie a donné une expérience amère des hommes, et qui ne croit guère ni au bien ni à la vertu; mais il formule son désenchantement et son égoïsme en de brefs aphorismes, d'un tour original, qui font penser et réfléchir.

Jean de La Bruyère (1645-1696), dans ses *Caractères*, cherche, au contraire, à moraliser l'homme par une satire mâle et hardie des défauts et des vices de son temps : il la présente sans système philosophique, sous forme de portraits qui sont l'expression sensible des caractères et du sentiment intérieur. La Cour de Versailles offrait, pour un spectateur aussi attentif, aussi intelligent, et qui pouvait l'observer de près, un admirable champ d'études où la multitude des originaux venait poser sans s'en douter sous les yeux du peintre. La Bruyère n'est pas un moraliste original. Il a les idées de son temps; il doit moins à l'imitation de Théophraste qu'à l'influence de La Rochefoucauld ou de Pascal, et au goût dominant de son époque pour les sentences et les portraits. En revanche, son

talent de peintre est éminemment personnel; il sait choisir le trait individuel et pittoresque, et, par là, il annonce le roman de mœurs à la façon de Le Sage. Le plus souvent, il a résumé toute une classe d'individus dans une esquisse faite de traits particuliers. Il était, d'ailleurs, porté à s'appuyer sur le laid par la tournure naturellement satirique de son esprit et aussi par l'effet d'une humeur un peu chagrine.


Jean de La Bruyère, gravure de Drevet

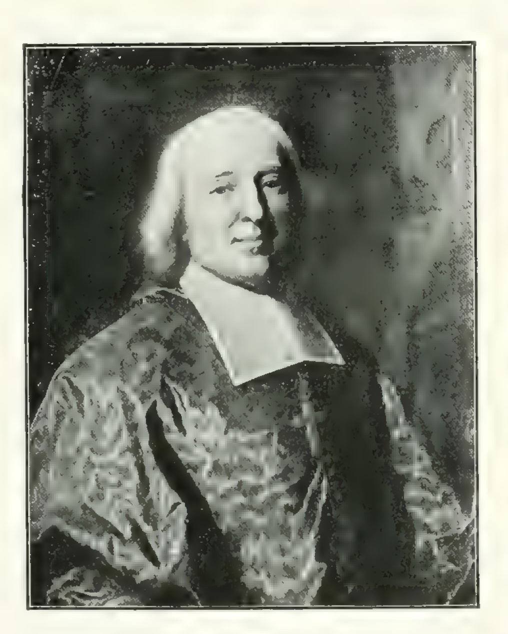

Louis Bourdaloue, gravure de Rochefort.


Esprit Fléchier, gravure d'Edelinck


J.-B. Massillon (Estampe de la Bibliothèque nationale)

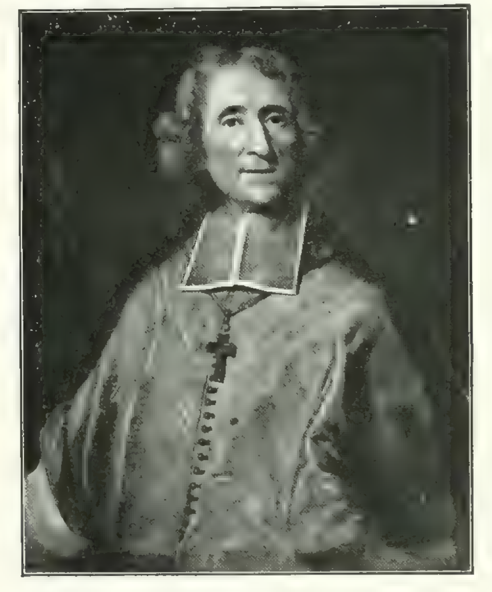
On joignait jadis aux éditions des *Maximes* les *Pensées chrétiennes* de Mme de La Sablière (1636-1693), qui, après avoir tenu ruelle dans son hôtel de la rue Saint-Honoré, s'était retirée aux Incurables pour s'y donner tout entière aux pratiques de la dévotion.

L'éloquence. — Avec Bossuet, Bourdaloue et Fénelon, l'éloquence sacrée est portée au plus haut point de perfection et manifeste la puissance de l'esprit chrétien.


Bossuet, par Hyacinthe Rigaud (Galerie des Offices, Florence).

Avant eux avait brillé Mascaron (1634-1703) dans les sermons qu'il prononça devant la Cour et aussi dans ses oraisons funèbres (celle de Turenne est son chef-d'œuvre). Si son style accuse parfois du mauvais goût et de l'emphase, il a de la force et une certaine magnificence.

Jacques-Bénigne Bossuet, né à Dijon (1627-1704), ne fut pas seulement un sermonnaire de premier ordre. Élevant au-dessus du panégyrique l'oraison funèbre, où jusqu'alors avait triomphé la fausse rhétorique, où s'étalaient d'ambitieuses et plates flatteries, il en fit une œuvre d'édification, y montrant le néant de la gloire et des grandeurs humaines. Nommé précepteur du Dauphin (1670), il fit pour cet indolent élève quelques-uns de ses ouvrages les plus considérables, notamment : le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, le *Discours sur l'Histoire universelle*. En 1681, l'éducation du Dauphin terminée, il fut nommé évêque de Meaux. Quand l'assemblée générale du clergé se réunit à la fin de cette même année, il en fut l'inspirateur et libella lui-même les quatre articles de la Déclaration gallicane. Contre les protestants, il publia l'*Histoire des variations* (1688), où il entendit montrer le vice fondamental du protestantisme dans l'individualisme, source de multiples variations : c'est une œuvre considérable par la netteté du développement, la vigueur de la dialectique, et, souvent, par l'éclat des peintures ou le mouvement dramatique des scènes. Contre le quiétisme, auquel Fénelon avait été gagné, il écrivit l'*Instruction sur les états d'oraison*. Il fut, au XVIIe siècle, le plus illustre représentant du catholicisme, l'interprète d'une tradition qui n'admet aucun changement et dont la vérité se prouve par une « suite » invariable.


Fénelon, tableau de Vivien (Musée de Munich).

Après Bossuet et ses impétueuses saillies, ses magnifiques élans, ses foudres et ses éclairs, le jésuite Bourdaloue (1632-1704), prédicateur ordinaire de Louis XIV, a le mérite d'établir une tradition, de donner des modèles imitables d'éloquence sacrée. Ses sermons sont admirablement ordonnés quant à l'ensemble, et chaque partie s'en développe avec une logique rigoureuse. Contrairement à Bossuet, il prêche la morale plutôt que le dogme, car il suppose que le dogme est à l'abri du doute. Il fut, dans la chaire même, un véritable directeur de conscience.

François de Salignac de La Mothe-Fénelon (1651-1715), dont le rôle comme éducateur du duc de Bourgogne a été précédemment apprécié et l'œuvre littéraire indiquée (voir p. 101), est plus spontané, plus familier, plus sensible que Bossuet, et, à ce point de vue, le « Cygne de Cambrai » s'oppose à « l'Aigle de Meaux ». C'est un écrivain habile, séduisant encore plus qu'éloquent, nourri des souvenirs de l'antiquité grecque, au style souple, harmonieux et fleuri. Sa prose exprime, comme la poésie de l'auteur de *Phèdre*, quoique à un degré moins élevé, l'union de la pensée chétienne et du génie antique préparée par la Renaissance. « Ce grand homme maigre, bien fait, avec un grand nez et des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent » (Saint-Simon), était l'intelligence même, et c'est dans un langage infiniment délicat et pénétrant qu'il sut traduire des préoccupations morales, des besoins et des élans de sensibilité que ne connurent pas ses contemporains.

La décadence de l'éloquence sacrée apparaît chez Fléchier et chez Massillon. Fléchier (1632-1710), évêque de Nîmes, est trop ingénieux, trop épris de rhétorique élégante et sonore, même dans son *Oraison funèbre de Turenne*. Massillon (1663-1742), évêque de Clermont, sacrifie trop au pathétique et son style manque de relief

et il vrai); mais dans son *Petit Carême*, prêché en 1718 devant le jeune roi Louis XV, il exalte un idéal de paix et de bonté qui rendit son éloquence sympathique aux hommes du XVIIIe siècle.

Malebranche (voir p. 131) mêle le mysticisme catholique à l'idéalisme cartésien; il charme le public, mais il inquiète les théologiens par l'essor hardi de sa pensée et par son style plein de feu et d'imagination.

Les protestants, avec qui Bossuet engage de vives controverses, lui opposent Dumoulin, le ministre Claude, surtout Jacques Saurin et Pierre Jurieu.



Le duc de Saint-Simon
([illegible] Musée [illegible].)



La marquise de Sévigné
Musée de Versailles

Les mémorialistes. — La société du XVIIe siècle est surtout vivante dans les auteurs de *Mémoires*; dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (1619-1692), le peintre médisant de toutes les coteries; dans le cardinal de Retz (voir p. 28), qui jette une si vive lumière sur les factions du temps de la Fronde, raconte avec tant de verve toutes les péripéties de la lutte à laquelle il fut mêlé et trace avec un talent incomparable de peintre et d'écrivain, en même temps qu'avec la finesse malicieuse d'un satirique, les portraits de tous les personnages de l'époque; dans La Rochefoucauld (1613-1680), Mme de Motteville (1621-1689), Mlle de Montpensier (1627-1693), Mme de La Fayette (1634-1692). Il faut mettre à part, comme une œuvre exceptionnelle, les *Mémoires* du duc de Saint-Simon (1675-1755), si pleins, si touffus, écrits avec négligence et partialité, même dans certains cas avec une haine « vigoureuse », mais d'un style merveilleusement énergique et coloré. Ils offrent le tableau le plus saisissant du XVIIe siècle, tracé par un observateur dont le regard aigu et l'esprit caustique ne laissaient rien échapper.

Enfin l'esprit de conversation, développé par la vie de société, produit un genre nouveau, plein de charme : le genre épistolaire, favorisé matériellement par les progrès de la petite poste. Presque aussi précieux que des *Mémoires* sont les *Lettres* du médecin Gui Patin, le type du bourgeois d'esprit indépendant (sa correspondance va de 1630 à 1672), de Saint-Évremond (1610-1703), de Bussy-Rabutin (1618-1693), l'auteur des spirituelles médisances de l'*Histoire amoureuse des Gaules* et l'un des ancêtres du dandysme romantique, de la raisonnable Mme de Maintenon, de la vive et intelligente Mme de Sévigné.

Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné (1626-1696), devenue veuve après une union malheureuse, avait concentré toute sa tendresse sur sa fille, « la plus jolie fille de France », qui épousa, en 1669, François d'Adhémar, comte de Grignan, bientôt nommé lieutenant général en Provence. C'est pour rendre moins douloureuse l'absence de cette enfant gâtée et pour la distraire que Mme de Sévigné entreprit une correspondance qui devait durer plus de vingt-cinq ans. Vivant le plus souvent à la Cour, fréquentant Mme de La Fayette, La Rochefoucauld, Arnauld de Pomponne, et les recevant à l'hôtel Carnavalet (quand elle ne séjournait pas dans son domaine des Rochers ou à Livry, pour faire des économies destinées à payer les dettes des Grignan), Mme de Sévigné fut gaie, enjouée, exubérante, un peu étourdie même, mais sage en sa conduite. Spirituelle, souvent ironique, elle avait plus d'intelligence que de sensibilité, mais surtout de l'imagination. Le plus souvent, elle écrit de verve, pour s'épancher, avec la liberté et la vivacité de la conversation; elle laisse courir sa plume « la bride sur le cou », parlant de ses goûts, de ses occupations, de ses lectures, de sa santé, de celle des siens et de leurs affaires, peignant la société de son temps, notant les nouvelles de la Cour ou de l'armée, écrivant ainsi un journal des plus belles années du grand règne. Sa correspondance est sans contredit la plus intéressante de tout le XVIIe siècle.

L'érudition. — La congrégation des bénédictins de Saint-Maur, qui obtint du roi Louis XIII des lettres patentes constitutives, datées d'août 1618, et dont l'existence fut solennellement confirmée en cour de Rome le 17 mai 1621, devait acquérir une réputation destinée à traverser les siècles. L'ordre devint un asile de travailleurs passionnés, dont le plus célèbre, Jean Mabillon, créa la diplomatique et réunit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés une société de savants qui fondèrent l'école historique française : Charles Du Cange (1610-1688), l'auteur de l'inestimable *Glossaire de la moyenne et de la basse latinité*; Jean-Luc d'Achéry (1609-1685), dont le *Spicilegium* est un recueil de documents de la plus haute importance; Étienne Baluze (1630-1718), qui donna d'admirables éditions critiques; François-Roger de Gaignières (1642-1715), dont la collection de parchemins et d'estampes est encore un des joyaux de la Bibliothèque nationale; le numismate Vaillant (1632-1706).

Le passage au XVIIIe siècle. — Malgré sa splendide floraison, le temps du grand art classique est court, et la *querelle des anciens et des modernes* en marque la fin. Tassoni avait soutenu que l'Italie pouvait heureusement opposer aux anciens Pétrarque, Dante, Boccace, Arioste et le Tasse, et ce cri d'affranchissement trouva de l'écho en France. Le débat prit une forme acerbe et des proportions qui l'ont rendu célèbre le jour où Charles Perrault (1628-1703) et Fontenelle (1657-1757), défenseurs des modernes, où Boileau et Racine, champions de l'antiquité, entraînèrent à leur suite toute la littérature de l'époque et la partagèrent en deux camps. La querelle se ranima avec plus d'ardeur encore entre Mme Dacier, traductrice d'Homère, et La Motte-Houdar (1672-1731). En résumé, les modernes triomphèrent avec l'approbation du public mondain, et l'intervention de Fénelon, dont la *Lettre à l'Académie* fut un manifeste passionné en faveur des anciens, n'arrêta pas le mouvement qui rejetait le goût antique. La littérature pseudo-classique commença avec Jean-Baptiste Rousseau (1671-1741), bon versificateur, mais non grand poète, dans ses *Cantates*, ses *Psaumes* et ses *Odes*.

En même temps apparaissait un esprit nouveau, menaçant pour la religion et la littérature traditionnelle.

Saint-Évremond, éloigné de la France par l'indépendance de son esprit railleur et audacieux, répandait le « libertinage » léger dans ses écrits : le salon d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, réfugiée comme lui à Londres, devint un foyer d'épicurisme, cependant que Fontenelle et Bayle faisaient une œuvre plus profonde et de plus de portée.

Fontenelle, adversaire des anciens, auteur de vivants por-



Jean Mabillon
Estampe de la Bibliothèque nationale.



Charles Perrault,
gravure de BAUDET.

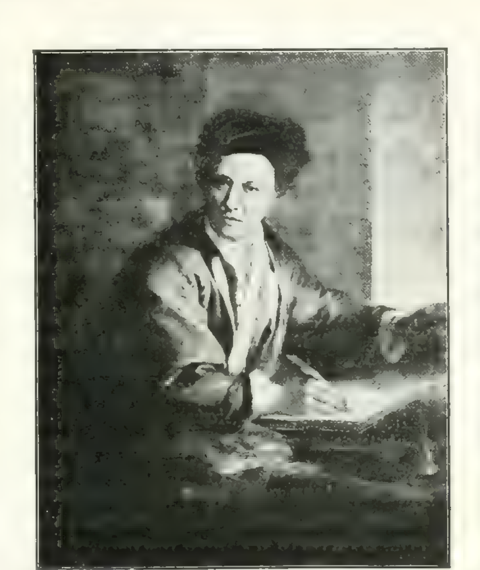
traits académiques (*Éloges*), entreprend de démontrer que le sens commun date de Descartes, fait entrer la science dans le domaine de la littérature (*Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686), enseigne à ne croire que dans la raison, le calcul et l'expérience, attaque en pur sceptique le christianisme aussi bien que l'antiquité, oppose au surnaturel (*Histoire des oracles*, 1687) l'esprit scientifique, qu'il présente comme un instrument d'émancipation intellectuelle.

Pierre Bayle (1647-1706) expose les résultats de la controverse protestante et de l'érudition théologique : son *Dictionnaire critique* est, comme on l'a dit, un « arsenal des raisons de douter », et, par Bayle comme par Fontenelle, le XVIIIe siècle commence en plein règne de Louis XIV.

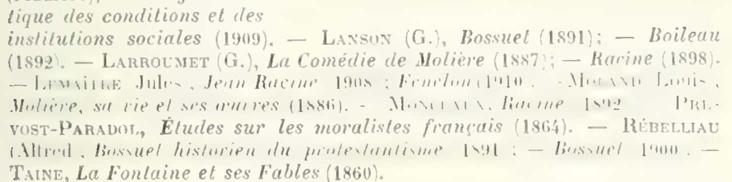

Pierre Bayle, gravure de PETIT.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : BOISSIER (Gaston), *Madame de Sévigné* (1887) ; — *Saint-Simon* (1892). — BOURDEAU (J.), *La Rochefoucauld* (1895). — BROGLIE (E. DE), *Fénelon à Cambrai* (1883) ; — *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (1888). — CAGNAC (Moïse), *Fénelon* (1909). — CROUSLÉ, *Fénelon et Bossuet* (1894-1895, 2 vol.). — DELTOUR, *Les Ennemis de Racine* (1859). — DESPOIS, *Le Théâtre français sous Louis XIV* (1874). — DONNAY (M.), *Molière* (1911). — FÉLIGÈRE (Abbé), *Bourdaloue* (1876). — FOURNEL (V.), *Les Contemporains de Molière* (1863-1876). — GÉRARD-GAILLY, *Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle* (*Bussy-Rabutin*) (1909). — HAUSSONVILLE (comte D'), *Madame de La Fayette* (1891). — JANET (P.), *Fénelon* (1892). — LAFENESTRE (Georges), *La Fontaine* (1896). — LANGE (Maurice), *La Bruyère critique des conditions et des institutions sociales* (1909). — LANSON (G.), *Bossuet* (1891) ; — *Boileau* (1892). — LARROUMET (G.), *La Comédie de Molière* (1887) ; — *Racine* (1898). — LEMAÎTRE (Jules), *Jean Racine* (1908) ; *Fénelon* (1910). — MOLAND (Louis), *Molière, sa vie et ses œuvres* (1886). — MONCEAUX, *Racine* (1892). — PRÉVOST-PARADOL, *Études sur les moralistes français* (1864). — RÉBELLIAU (Alfred), *Bossuet historien du protestantisme* (1891) ; — *Bossuet* (1900). — TAINE, *La Fontaine et ses Fables* (1860).


Fontenelle, par GREUZE (Musée de Versailles).


Claude Perrault, tableau de LALLEMANT.



L'ART

Au XVIIe siècle, l'art français, qui occupe en Europe la première place, est à la fois classique et aristocratique. Ici comme en littérature, on tient pour barbare et indigne d'intérêt l'œuvre esthétique du moyen âge, et l'on n'admet d'autre autorité doctrinale que celle de l'antiquité. Après l'Académie de peinture et de sculpture créée par Mazarin, Colbert et Louis XIV fondent respectivement l'Académie de France à Rome (1665) et l'Académie d'architecture (1671), et ces compagnies seront autant de foyers d'où rayonnera la formule pédagogique de l'académisme, au détriment des traditions nationales.

L'art du XVIIe siècle est en outre aristocratique, parce que la monarchie en prend la direction, le discipline, l'oblige à s'inspirer à la fois de l'antiquité et de la religion, à revêtir une forme rigoureusement ordonnée et réglée, mais élégante, grave et majestueuse dans son uniformité solennelle. Le grand maître de l'administration artistique, le directeur général des beaux-arts, est le peintre Charles Le Brun, qui assure l'unité des œuvres en faisant concourir au même but les efforts de tous.

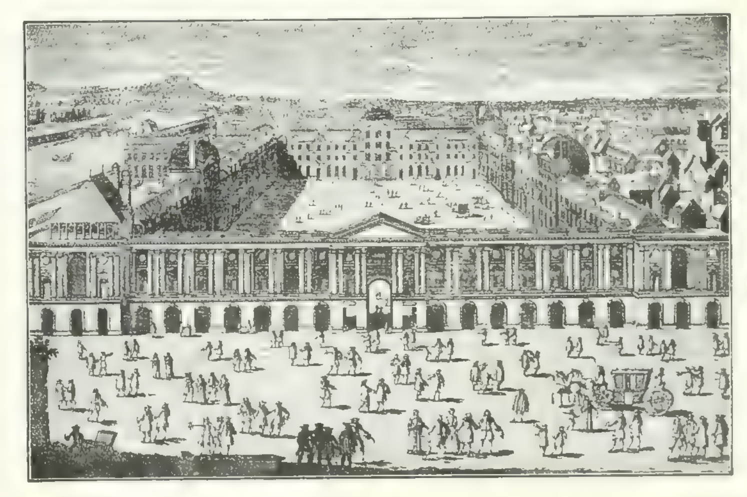
L'architecture. — La seconde moitié du XVIIe siècle offre le triomphe complet de l'architecture classique, de l'architecture des ordres. Les architectes ne tiennent même pas toujours compte, dans leur zèle pour l'application de la règle officielle, des exigences du climat, de la nécessité d'approprier au milieu naturel les dispositions architectoniques.

Claude Perrault (1613-1688), François Blondel (1617-1686), Libéral Bruant (1637-1697), Pierre Bullet (1639-1716), Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) et Robert de Cotte (1656-1735), sont les principaux architectes du grand siècle. Le plus célèbre de tous est Jules Hardouin-Mansart. Élève de son oncle François Mansart et de Libéral Bruant, il agrandit le château de Saint-Germain, construit le château de Clagny, l'hôtel de ville d'Arles, le château de Dampierre, l'hôtel La Quintinie (Versailles), l'hôtel Conti (Paris), continue le palais de Versailles, élève le grand Trianon, le château de Vanves, le dôme des Invalides, les places Vendôme et des Victoires, l'église Notre-Dame de Versailles, etc. Il est nommé en 1699 surintendant des bâtiments, arts et manufactures.

Lorsqu'il fut question de donner au Louvre une façade digne du monument, les dessins de Claude Perrault furent préférés à ceux du cavalier Bernin, auquel on avait eu d'abord la singulière idée de s'adresser, et la *colonnade du Louvre* fut construite de 1666 à 1670. Cet assemblage de colonnes accouplées et surélevées n'est pas sans grandeur, mais elle n'a aucune relation avec l'architecture traditionnelle du palais et elle se juxtapose à l'édifice sans se fondre avec lui dans un harmonieux ensemble. On doit également à Claude Perrault l'Observatoire de Paris et l'arc de triomphe de la porte Saint-Antoine, démoli en 1716.

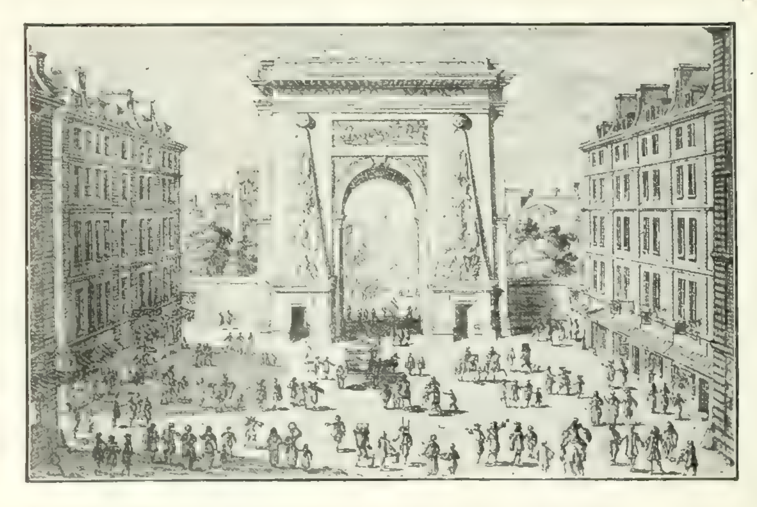
Louis XIV n'aimait pas sa capitale et ce ne fut point sans peine que Colbert le décida à l'embellir. C'est à l'insistance inlassable du ministre que sont dus la colonnade du Louvre, les deux pavillons et le jardin des Tuileries, le tracé des boulevards avec les portes Saint-Martin et Saint-Denis (1), par lesquelles Pierre Bullet et Fran-

(1) La porte Saint-Denis fut élevée en commémoration des conquêtes de 1672 et du passage du Rhin par Louis XIV. Girardon et Michel Anguier la décorèrent de sculptures. — La porte Saint-Martin, élevée (1674) en l'honneur du roi par la municipalité parisienne, est ornée de sculptures par Desjardins, Marsy, Le Hongre et Le Gros.


Principale entrée et colonnade du Louvre, gravure d'AVELINE.



Vue de la porte Saint-Martin, gravure de Fessard.

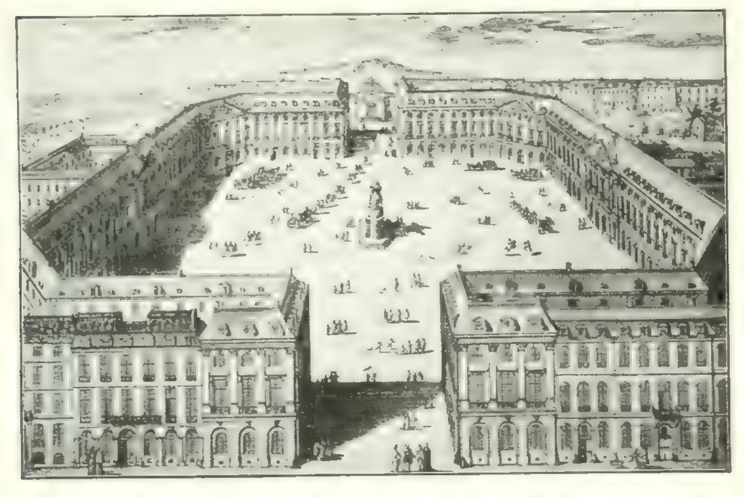


Vue de la porte Saint-Denis (Estampe de la Bibliothèque nationale).

çois Blondel conservèrent le souvenir des victoires de Louis XIV.

Le maréchal de La Feuillade avait fait élever, pour honorer le roi, la place des Victoires. Louvois, courtisan comme La Feuillade et ne voulant pas demeurer en reste, obtint de Louis XIV la construction, sur les plans de Jules Hardouin-Mansart, de la place Vendôme, au centre de laquelle s'éleva la statue équestre de Louis XIV, fondue par Balthazar Keller, d'après Girardon. Les bâtiments de la première église de l'hôtel des Invalides, dus à l'initiative du célèbre secrétaire d'Etat, eurent pour architecte Libéral Bruant, qui avait déjà construit l'église et l'hôpital général de la Salpêtrière.

Louis XIV, après avoir donné au Louvre des fêtes somptueuses, fit du palais de ses prédécesseurs le siège des Académies, la demeure des écrivains et des savants; puis il l'abandonna et créa Versailles pour donner à la majesté royale et à la Cour un cadre personnel.



Place Louis le Grand (depuis place Vendôme), gravure de Perelle.



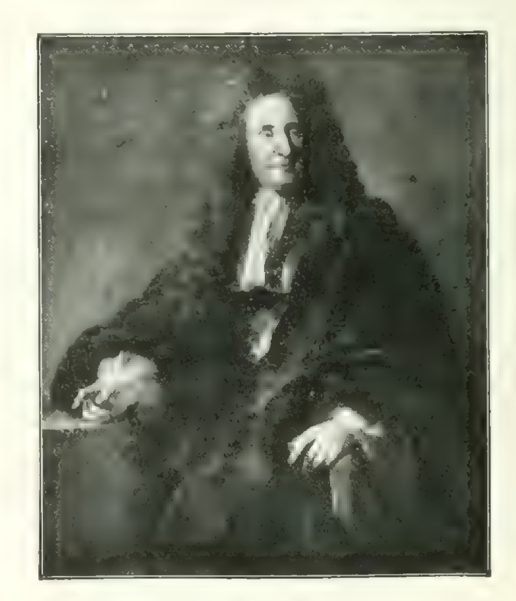
L'église royale des Invalides, gravure de Herisset.

Le château de Vaux fut comme la préface du château de Versailles, car les mêmes artistes furent appelés à transformer le rendez-vous de chasse de Louis XIII : Le Vau pour l'architecture, André Le Nôtre pour les jardins, Franchine pour les eaux et les cascades, Le Brun pour la décoration extérieure, Coysevox, Girardon, Coustou pour les sculptures et l'ornement des promenades. Louis XIV s'intéresse personnellement à la construction, surveille les travaux, convie la Cour à des fêtes, à des ballets, à des comédies. Il veut que Versailles grandisse à mesure que s'accroît sa puissance : dans le palais de Le Vau, dont Jules Hardouin-Mansart a fait un monde [ailes du château, galeries des glaces, chapelle (1)], la Cour s'établit définitivement après la paix de Nimègue. Et le roi vieillissant et malheureux embellira encore sa résidence : Watteau et Lancret l'égayeront de leurs élégantes décorations.

On se défend mal, lorsqu'on entre dans la cour raboteuse, ornée des statues énormes et banales érigées par Louis-Philippe, d'une impression fâcheuse et triste. « Mais il faut insister : pénétrez aux parties du château que n'a point ravagées la médiocre imagination du roi bourgeois; ou plutôt, avant toute visite, allez aux jardins, vers la terrasse ouverte au libre horizon, par-dessus l'immobile océan des feuillages. Des murailles la dominent, dorées par deux siècles de soleil, et dont les fenêtres reflètent la lumière de l'occident, reflétées elles-mêmes au miroir de pièces d'eaux paisibles. Là vous sentirez l'émotion d'une beauté toute d'éléments humains, beauté d'architecture, faisant œuvre d'art des bois, des eaux et des nuages, aussi bien que des bronzes et des marbres, et du sourire mélancolique des années mortes. » (André Pératé.)

Louis XIV avait fait élever à Trianon un petit château tout orné de carreaux de Hollande, et que Saint-Simon appelle « une maison de porcelaine à aller faire des collations » (1662). Versailles achevé, le roi se dégoûta de cette modeste construction et chargea Hardouin-Mansart et Robert de Cotte d'édifier à sa place, non un château d'habitation, mais « un palais de jardin », vaste portique d'où l'œil pourrait admirer les plus magnifiques parterres (1687). Ce fut le *grand Trianon*, édifice sans étage, couvert d'une toiture à l'italienne.

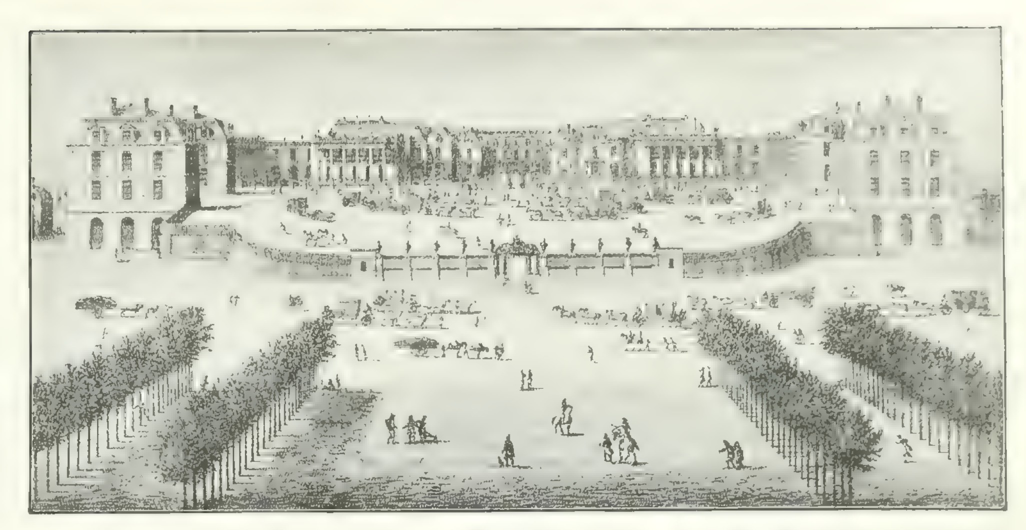
Marly, autant et plus que Versailles,



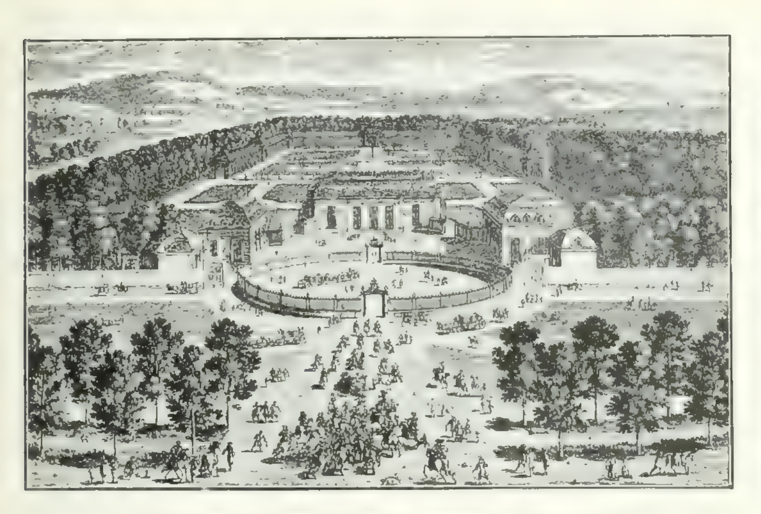
Hardouin-Mansart, par de Troy.

(1) La chapelle du château de Versailles fut terminée en 1710 par Robert de Cotte.

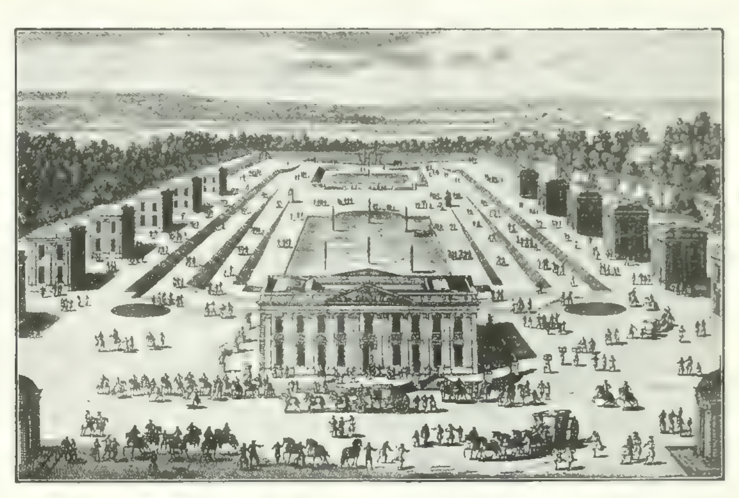
fut le séjour aimé de Louis XIV. Mansart en avait conçu et réalisé le plan : un pavillon, emblème du soleil (le Roi-Soleil), flanqué de douze autres plus petits figurant les signes du Zodiaque. Toutes ces constructions étaient peintes à fresque, décorées extérieurement d'architectures factices. « Né d'une pensée unique, il surpassait Versailles par la justesse des proportions, par l'harmonie d'un plan accompli presque sans retouches. La beauté des fontaines était incomparable. Descendant de la colline par la « grande rivière », les eaux se divisaient en bassins circulaires à l'entour du château, se rassemblaient devant la façade en deux vastes étangs, s'épanchaient en nappes à l'extrémité du parterre pour s'écouler enfin, entre les *Chevaux* de Coysevox, dans l'hémicycle de l'Abreuvoir. Un art plus coloré, plus souple que celui de Versailles, rehaussait l'agrément du décor de Marly. Les pavillons du roi et des seigneurs, la chapelle, les communs étaient ornés, au dehors, de peintures polychromes ; des grilles de fer doré entouraient les pièces d'eau pavées de porcelaines ; à l'ombre des bosquets, au milieu des bassins, sur des socles de marbre ou de bronze, se dressaient les plus rares antiques du cabinet du roi ou de fines statues. » (M. DEMAISON.)



Le château royal de Versailles, gravure d'Israel SILVESTRE.



Vue générale du grand Trianon, gravure de PERELLE.



Vue générale du château de Marly (Estampe de la Bibliothèque nationale).

Le dessinateur par excellence des jardins royaux, André Le Nôtre (1613-1700), après avoir débuté au château de Vaux, fut appelé à Chantilly, Meudon, Clagny, Chaville, Sceaux, Saint-Germain, etc. Son œuvre maîtresse est le parc de Versailles, où triompha particulièrement son goût pour les espaces libres et les vastes perspectives. Le jardin à la française, avec ses parterres, ses terrains, ses quinconces, ses bassins symétriquement disposés en terrain plat, atteignit avec Le Nôtre son plus haut degré de perfection.

La peinture. — L'école française de peinture, s'inspirant de l'esprit du roi et de la Cour, adopta un style d'apparat quelque peu emphatique et pompeux.

Charles Le Brun (1619-1690), élève de Simon Vouet, revenu d'Italie en 1646 après un séjour de quatre ans, avait provoqué la fondation de l'Académie de peinture et de sculpture. Chargé, avec Le Sueur, de la décoration de l'hôtel Lambert, puis de peintures pour le château de Vaux, il fut recommandé par Mazarin à Louis XIV, et Colbert lui fit confier la direction de tous les travaux d'art de la couronne, y compris ceux de la manufacture des Gobelins. Louis XIV lui commanda pour Fontainebleau une suite de sujets tirés de l'*Histoire d'Alexandre*, le nomma (juillet 1662) son premier peintre, l'anoblit, et le chargea de la reconstruction et de la décoration de la petite galerie du Louvre : l'histoire du dieu du jour, qu'il y traita par allusion à la devise du Roi-Soleil, valut à la nouvelle galerie le nom de *Galerie d'Apollon*. Pendant dix-huit années, il fut occupé à la décoration du palais de Versailles. Il déploya encore son infatigable activité au château royal de Marly et au château de Sceaux, qui appartenait à Colbert.



André Le Nôtre, par LARGILLIÈRE (Collection Spencer).

Comblé des faveurs du roi, il exerça longtemps une autorité souveraine sur la direction de l'art en France, et il usa de son influence pour aider au développement des institutions artistiques : l'Académie de France à Rome (1), le cabinet du roi (devenu le musée du Louvre), la manufacture des Gobelins, pour laquelle il exécuta d'importantes compositions.

Le Brun sut, en tirant méthodiquement parti du style italo-classique, suffire à toutes les exigences du roi pendant vingt ans. Louvois, devenu surintendant des finances à la mort de Colbert (1683), affecta de lui opposer Pierre Mignard, et l'artiste tomba dans une maladie de langueur qui abrégea ses jours.

Pierre Mignard (1612-1695), devenu premier peintre du roi, avait une facture vigoureuse

1. A partir de 1663 on décerna pour la première fois aux jeunes lauréats des pensions individuelles pour leur permettre de séjourner en Italie ; mais l'Académie de France à Rome ne fonctionna réellement qu'en 1666, sous la direction d'Errard.

et une grande habileté d'exécution, mais il plaisait surtout à ses contemporains par la finesse, la légèreté de son coloris et la délicatesse affectée de ses figures. Ses grandes peintures aux Tuileries, à Saint-Cloud, à Versailles, ont disparu, et on ne peut plus guère le juger autrement que par le monumental que par la *Gloire* du Val-de-Grâce. Comme portraitiste, il eut deux rivaux éminents : Nicolas Largillière (1656-1746) et Hyacinthe Rigaud (1659-1743) : le *Louis XIV*, le *Philippe V*, le *Bossuet*, de Rigaud, le *Le Brun*, de Largillière, malgré la solennité des poses et des draperies, dans le goût noble et étudié qui était alors de mode, sont parmi les plus solides morceaux de la peinture française.



Charles Le Brun, par lui-même (Florence).



Phot. Giraudon.

Hyacinthe Rigaud, par lui-même.



Entrée d'Alexandre à Babylone, par Ch. Le Brun.

Claude Lefèvre (1632-1675) est aussi un portraitiste remarquable, ainsi que son élève François de Troy (1645-1730). Samuel Bernard (1615-1687) est un bon miniaturiste, et les émaux de Jean Petitot (1607-1691), d'un coloris si éclatant, sont de véritables chefs-d'œuvre.

Il faut citer aussi parmi les autres peintres de cette époque : Jean Jouvenet (1644-1717), auteur de vastes compositions religieuses; Charles de La Fosse (1636-1716), qui termina, en 1705, le travail de décoration de la coupole et des pendentifs du dôme des Invalides; Noel Coypel (1628-1707), auteur de *Solon*, *Trajan* (galerie de Versailles), *Vénus et Sémélé*, *Ptolémée Philadelphe* (Louvre), et ses deux fils, Antoine (1661-1722) et Noel-Nicolas (1690-1734); Joseph Parrocel (1646-1704) et J.-B. Martin (1657-1735), excellents peintres de batailles, élèves du Flamand Van der Meulen (1634-1690), dans l'œuvre considérable duquel on peut lire, comme sur des plans stratégiques, toute l'histoire militaire du grand roi; Bon Boullogne (1649-1717), qui s'adonna surtout à la peinture décorative; François Desportes (1661-1743), peintre d'animaux et de tableaux de chasse où sont représentées avec perfection toutes les variétés de chiens et de chevaux, toutes les péripéties de la poursuite ou de la défense de la bête; le peintre de fleurs J.-B. Monnoyer (1635-1699); J.-B. Santerre (1650-1717), dont les figures isolées s'opposent aux compositions à multiples personnages qui étaient en vogue de son temps.



Pierre Mignard, par Hyacinthe Rigaud (Musée de Versailles).

Les frères Le Nain (1) tentèrent de créer en France un genre qui se développa surtout dans les Pays-Bas : la peinture populaire. Malgré leur naïveté et une certaine lourdeur d'exécution, ils ont un vif sentiment de la nature et, dans le *Repas villageois*, la *Réunion de paysans*, la *Chaumière*, un *Maréchal dans sa forge*, la *Crèche*, l'*Abreuvoir*, la *Forge*, ils représentent des types caractéristiques, remarquables par le naturel et la simplicité de la mise en scène. Peu appréciés de leur vivant, ils ont été remis à la mode par l'école réaliste.

Vers la fin du règne de Louis XIV, il se produisit entre les « poussinistes » et les « rubenistes » un conflit analogue à la querelle littéraire des anciens et des modernes : déjà l'art gracieux et léger du XVIIIe siècle commence à se constituer et il faut retenir que les *Fêtes galantes* datent de 1715, que Watteau, dont le talent est déjà formé, est un sujet de Louis XIV.

Une première exposition de peinture eut lieu en 1699, au Louvre, dans la galerie d'Apollon.

La sculpture. — Les sculpteurs, comme les peintres, trouvent l'emploi presque exclusif de leur talent dans la décoration des résidences ou des demeures royales, mais beaucoup d'entre eux font preuve d'une vigueur qui rappelle les anciens maîtres français et témoignent d'un talent personnel.

Simon Guillain avait eu pour élèves les deux frères François (1613?-1669) et Michel (1614?-1686) Anguier qui, revenus en France après avoir été achever en Italie leur éducation artistique, y furent chargés d'importants travaux. Un des meilleurs ouvrages de François est le monument funéraire de Henri de Montmorency (chapelle du lycée de Moulins). On doit à Michel, très supérieur à son frère, une partie des sculptures du Val-de-Grâce et de celles de la porte Saint-Denis; il eut le mérite de se soustraire suffisamment à l'influence des praticiens italiens et à leurs errements emphatiques.

Girardon (1628-1715), sorti de l'atelier de François Anguier, exécuta une foule de travaux pour Versailles, Trianon et les autres résidences de Louis XIV : l'*Hiver*, du bassin de Saturne; le groupe des *Victoires de la France sur l'Espagne*; l'*Enlèvement de Proserpine*; le *Tombeau de Richelieu*, à la Sorbonne. Sa manière est reconnaissable à la désinvolture du mouvement et à la légèreté des draperies; il a, au plus haut degré, l'instinct de la statuaire, mais seulement de la statuaire décorative et monumentale.

L'artiste le plus célèbre de cette période est Pierre Puget (1622-1664), à la fois architecte, peintre et sculpteur. Plus habile à traduire l'expression des passions de l'âme qu'à rendre la beauté des formes, trop imbu

(1) Louis (1593-1648); Antoine (1588-1648); Mathieu (1607-1677).



Girardon, par Hyacinthe RIGAUD
(Musée de Dijon).

de l'influence du chevalier Bernin, il est parfois incorrect et heurté, mais « ce qui est à lui, c'est l'énergie sombre avec laquelle il s'est attaché à exprimer la lutte de la force contre la souffrance, c'est l'aisance dans le colossal ». (Émile BERTAUX.) Le *Milon de Crotone*, le groupe de *Persée et Andromède*, le bas-relief de *Diogène et Alexandre*, les *Cariatides* de Toulon, le *Saint Sébastien* de Gênes sont rangés à bon droit parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture française. On tient généralement Puget, surnommé le « Michel-Ange français », pour le plus puissant praticien de notre école nationale.



Première exposition de peinture, au Louvre, dans la galerie d'Apollon, en 1699 (Estampe de la Bibliothèque nationale).



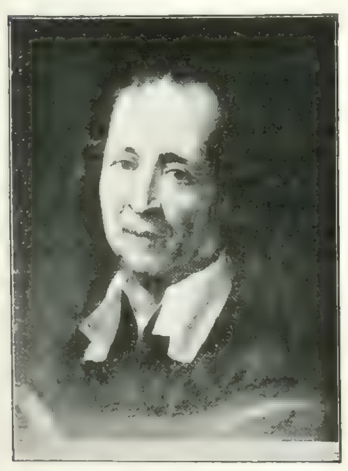
Phot. Giraudon.
Milon de Crotone, par Pierre PUGET
(Musée du Louvre).

Antoine Coysevox (1640-1720), artiste particulièrement hardi, brillant et fécond, exécuta pour Versailles et surtout pour Marly des travaux considérables : la *Dordogne*, la *Garonne*, la *Seine*, la *Marne*, pour la décoration de fontaines et de pièces d'eau; *Castor et Pollux*, *Neptune*, *Amphitrite*, le *Faune jouant de la flûte*, l'*Hamadryade*, *Flore*, les *Chevaux ailés*, portant l'un Mercure, l'autre la Renommée, et placés actuellement dans le jardin des Tuileries. Au nombre de ses plus belles œuvres il faut encore citer les mausolées de Colbert (à l'église Saint-Eustache), de Mazarin (musée du Louvre), de Charles Le Brun (Saint-Nicolas-du-Chardonnet), du maréchal de Créqui (Saint-Roch), du comte d'Harcourt (abbaye de Royaumont).



Largillière et sa famille, par lui-même (Musée du Louvre).

Coysevox eut pour élèves ses deux neveux, Nicolas (1658-1733) et Guillaume (1677-1746) Coustou, qui continuèrent les traditions du maître. Leur œuvre est principalement décorative. A défaut d'un dessin sévère et d'un style très pur, ils déploient tous deux beaucoup de facilité, de grâce, de vivacité et d'esprit, le premier dans ses *Tritons* (Versailles), ses *Vénus*, son *Berger chasseur*, son *Vœu de Louis XIII*, d'un arrangement si ingénieux et si habile, le groupe de *la Seine et la Marne* (Tuileries), les *Nymphes de la Chasse*, le *Passage du Rhin* (musée du Louvre); le second, dans *l'Océan et la Méditer-*



Phot. Giraudon.
Pierre Puget, par lui-même
(Musée d'Aix).

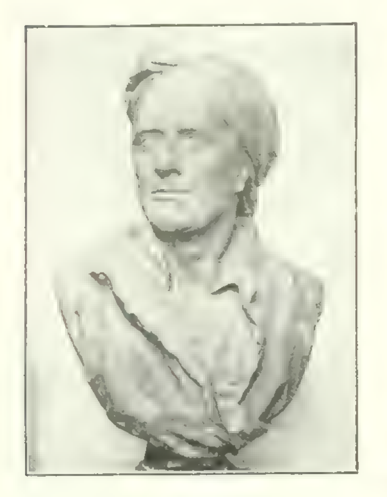


Phot. Giraudon.
Coysevox, par lui-même
(Musée du Louvre).

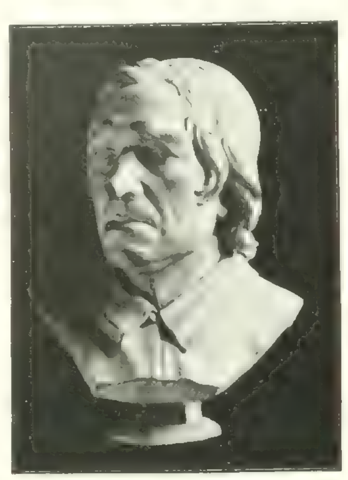


Statue de fleuve, par COYSEVOX
(Musée de Versailles).

[illegible] groupe immense fait pour le tapis vert de Marly et dont la disposition originale et grandiose peut passer pour le dernier mot de la sculpture décorative, dans ses grandes figures de *Bacchus*, *Pallas*, *Minerve*, *Hercule*, où l'on retrouve les souplesses fines du modelé comme l'entendait Michel-Ange, et surtout dans ses *Chevaux* de Marly, placés actuellement à l'entrée des Champs-Élysées, deux poèmes de force et de grandeur. Les Coustou, qui « donnaient à la pierre et la vie et le sentiment », disait Piron, forment la transition entre le grand siècle et le XVIIIe siècle proprement dit.



Nicolas Coustou,
par Guillaume Coustou (Louvre).



Phot. Giraudon.

Guillaume Coustou
(Louvre).



Robert Nanteuil,
gravure d'Edelinck.



Gérard Audran,
gravure de N. Dupuis.

Au second plan, il faut encore nommer Desjardins, qui exécuta le *Louis XIV* équestre, en bronze, de la place des Victoires (détruit sous la Révolution); les frères Marsy (Balthazar et Gaspard), auteurs de nombreuses statues de bronze du château et du parc de Versailles; P. Lepaultre, auteur du groupe d'*Énée et d'Anchise* (jardin des Tuileries); Le Hongre; les Legros; Cayot (la *Mort de Didon*; jardin des Tuileries); Tuby (le *Rhône* et la *Saône*; Versailles).

La gravure. — Sous l'inspiration de Colbert, Louis XIV publia en 1661 un édit aux termes duquel il maintenait les graveurs dans la liberté d'exercer leur art sans être soumis à des maîtrises, « ni assujettis à d'autres lois que celles de leur génie », la gravure étant déclarée un art libéral et séparée des métiers proprement dits. Colbert, pour lui donner une vigoureuse impulsion, fit venir d'Anvers des graveurs célèbres : Gérard Edelinck, Pierre van Schuppen, Nicolas Pitau, qui, retenus en France par les bienfaits du roi, formèrent un grand nombre d'élèves. Edelinck, qui substitua les tailles en losange aux tailles carrées, allie à la fougue des Flamands une correction, une finesse et une pureté qui font de lui un des maîtres du burin; ses portraits d'après Philippe de Champaigne, Mignard, Rigaud, sont admirables; ses grandes planches d'après les peintures de Le Brun ont souvent plus d'éclat, plus de style et plus de charme que ces peintures mêmes.



Un des chevaux de Marly, par Guillaume Coustou.

L'école française produisit elle aussi des portraits gravés avec un art consommé, surtout ceux de Robert Nanteuil (1623-1678), exécutés d'après ses propres dessins; il est impossible de porter plus loin que ne l'a fait cet excellent graveur la précision, la fermeté des saillies, l'heureux accord entre les points, les tailles, les tracés réguliers et irréguliers, qu'il sait varier et employer avec un choix exquis. Antoine Masson (1636-1700) n'a pas moins d'adresse : ses tailles sont hardies, légères, quoique souvent un peu trop contournées; le jeu et la vivacité de sa manière n'ont pas été égalés. Il a exécuté de nombreux portraits d'après Mignard et quelques compositions religieuses dont une, *le Repas d'Emmaüs*, d'après Titien, est surtout célèbre parce que la nappe qui couvre la table est rendue avec une perfection extraordinaire. Les portraits gravés par Pierre Drevet le fils, d'après Rigaud et Coypel, sont particulièrement estimés pour la finesse du dessin, la variété des tons, la richesse et le moelleux des étoffes. Pierre Drevet le père et Claude Drevet, son neveu, ont reproduit aussi avec talent des portraits de Rigaud.

François Poilly (1622-1693) fut le chef d'une nombreuse et brillante école de gravure au burin. De son atelier sortirent : son frère, Nicolas Poilly, et les deux fils de celui-ci, Jean-Baptiste et François; Simon Thomassin, qui publia en un volume toutes les statues et sculptures, gravées par lui, du château et des jardins de Versailles; Jean-Louis Roullet, qui approcha beaucoup de François Poilly par la correction et la pureté de son burin, et le surpassa même dans les grandes pièces, suivant quelques connaisseurs; François Spierre, dont la manière est tendre, coulante, agréable, et qui travailla surtout en Italie; Picard, dit *le Romain*.

Gérard Audran (1640-1703) est le chef d'une autre école célèbre de graveurs; une manière originale, pittoresque et expressive, distingue ses bonnes productions, et c'est lui qui, par une hardiesse heureuse, se permit d'épurer le dessin des compositions de Le Brun, qu'il était chargé de reproduire, de sorte que ce peintre, jugé sur les gravures de Gérard Audran, fut proclamé l'égal des plus grands dessinateurs. Ses deux neveux, Benoit et Jean, approchèrent de la perfection de leur oncle; le premier grava quelques-unes des *Batailles d'Alexandre*, en concurrence avec Gérard Audran, et des sujets religieux d'après l'Albane, Le Sueur, Mignard, ainsi qu'un grand nombre de portraits; le second, la suite de l'*Histoire de Marie de Médicis*, d'après Rubens.

D'autres artistes suivirent des directions diverses : Nicolas Remesson, René Lochon et Pierre Simon, qui gravèrent dans le goût de Nanteuil; Jean Baron, qui suivit plutôt la manière de Bloemaert; Sébastien Leclerc, dessinateur excellent, dont la finesse de style et l'exécution si nette apparaissent dans les treize planches des *Conquêtes de Louis XIV* et les trente-six planches de la *Passion;* Nicolas Pérelle, fils de Gabriel, qui traduisit excellemment les *Bacchanales*

de N. Poussin et le *Miracle de saint Nicolas* de Simon Vouet; Jean Mariette, père du célèbre amateur d'art, dont l'œuvre ne se compose pas de moins de huit cent soixante pièces, gravées avec autant d'habileté que de goût; le Toulousain Raymond de La Fage, plein de fougue et de verve, qui excella à traduire des sujets libres et grandioses, des bacchanales, des batailles, tout cela rendu avec peu de traits et de sûrs contours.

Arts industriels. — Tous les arts industriels prirent une grande activité sous l'impulsion de Le Brun et sous l'influence d'Antoine (1621-1691) et de Jean (1618-1682) Lepaultre, dont les recueils de gravures, renfermant des motifs de décoration et d'ornements de toute sorte, contribuèrent à répandre dans toute l'Europe ce que l'on appela le style Louis XIV.

Jamais les orfèvres n'eurent autant à exercer leur habileté et leur talent que durant les années de splendeur du règne. Claude Ballin exécuta pour Louis XIV des pièces de grandes dimensions : tables d'argent, guéridons, candélabres, vases d'une grande richesse que malheureusement le roi fit porter à la Monnaie lors des désastres de la fin de son règne. Pierre Germain et son fils Thomas ciselèrent, le premier les plaques d'or destinées à servir de couvertures aux livres intitulés *Recueil des conquêtes du Roi*, le second des bassins d'argent, des trophées pour le chœur de Notre-Dame, le soleil d'or dont Louis XIV fit présent à la cathédrale de Reims.

Dans la ferronnerie, les portes en fer forgé du château de Maisons (Louvre, à l'entrée de la galerie d'Apollon) suffisent à donner une idée de la perfection et de la richesse atteintes alors dans ce genre de travail. Boulle (1642-1732), le célèbre ébéniste, donna son nom à un genre de meubles somptueux où le bois se mêle au bronze et disparaît sous les dorures, les incrustations d'écaille et de cuivre; il imite, dans des mosaïques artistiques, toutes les variétés d'animaux, de fleurs et de fruits, et parvient même à représenter des sujets d'histoire, des batailles, des chasses, des paysages.

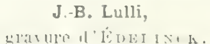
C'est encore à l'impulsion de Le Brun, doué d'un rare talent d'organisateur, que la manufacture de tapisseries des Gobelins prit des développements considérables. Le Brun y fit copier, en laines teintes, dans des conditions spéciales de tonalité et de coloration qu'il avait étudiées sur les tapisseries anciennes, un nombre considérable de ses propres tableaux : les *Batailles d'Alexandre*, l'*Histoire de Louis XIV*, les *Éléments*, les *Douze mois de l'année*, l'*Histoire de Moïse*, etc. Du règne de Louis XIV datent encore la réorganisation des manufactures de tapisseries de Felletin et d'Aubusson, ainsi que la fondation de celle de Beauvais : dans cette dernière, on traitait particulièrement des sujets de nature morte, des fleurs, des fruits, des vases, des coquillages, du gibier, tandis que la spécialité des Gobelins était la reproduction des scènes historiques, allégoriques ou mythologiques, des portraits et des tableaux de genre.

La faïence de Rouen, d'un style si original et d'une coloration si vive, atteignit son apogée en 1699, avec Poterat et Brument, qui inaugurèrent le véritable style rouennais. La fabrique de Moustiers obtint aussi, à la même époque, une grande renommée.

La musique. — Pierre Perrin et Robert Cambert avaient fait (voir p. 48) un essai d'opéra français et donné à Issy des représentations privées d'une *Pastorale*, dont le premier avait écrit les vers et le second la musique. Cet essai ayant réussi, Perrin obtint de Louis XIV des lettres patentes pour la fondation d'une Académie des opéras et fit représenter à ce théâtre (1671) *Pomone*, autre pastorale écrite par lui et par Cambert. Pendant ce temps, Molière, donnant une véritable importance à la musique, faisait jouer des comédies-ballets pour lesquelles Lulli était son collaborateur. C'est aussi Lulli qui écrivit la musique du *Bourgeois gentilhomme*, de *Monsieur de Pourceaugnac*, du *Sicilien*, de *Psyché*, etc., tandis que le théâtre du Marais donnait, de son côté, des « pièces à machines » dans lesquelles la musique avait une part fort importante. Lulli (1633-1687), surintendant de la musique du roi, chef de la « bande » des vingt-quatre violons, avait le désir de supplanter Perrin dans la direction de son théâtre. Il y parvint, fit de l'Académie des opéras l'Académie royale de musique, et, pendant quinze ans, de 1672 à 1687, y représenta une vingtaine d'ouvrages dont Quinault (1635-1688) écrivait les paroles et dont les plus fameux sont *Isis*, *Atys*, *Bellérophon*, *Proserpine*, *Phaéton*, *Armide*, *Roland*. L'opéra français est alors vraiment fondé, mais il est entièrement dans les mains de Lulli, qui ne permet pas à un seul autre compositeur de se produire à ses côtés. C'est seulement après sa mort qu'on voit Collasse et Marais y donner leurs ouvrages, et après eux le musicien Campra, aussi remarquable dans le genre léger, avec *l'Europe galante* et les *Fêtes vénitiennes*, que dans le genre sérieux, où il fait preuve d'un sentiment pathétique et d'une inspiration pleine de grandeur dans *Tancrède*, *Hésione* et quelques autres ouvrages. Campra se distingua aussi dans la musique d'église et la musique de concert en écrivant des messes, des motets et des cantates du plus haut mérite.

Lorsque le roi, dont la musique fut toujours le divertissement favori, cessa de se montrer lui-même dans les ballets, ce divertissement n'en continua pas moins de faire les délices de la Cour. Le *Triomphe de l'Amour*, « ballet royal » en vingt entrées, dont Quinault et Benserade étaient les auteurs et dont Lulli avait composé la musique, obtint un succès éclatant. On vit paraître dans ce ballet somptueux, avec le Dauphin et la Dauphine, avec Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV, tout ce que la noblesse comptait de personnages importants. Jusqu'alors, les danses n'étaient exécutées que par des hommes, même pour les personnages de femmes, dans lesquels ils se montraient en travesti. Lorsque Lulli voulut transporter à l'Opéra le *Triomphe de l'Amour*, il eut l'idée d'introduire des danseuses à son théâtre, et cette innovation fut accueillie avec un véritable enthousiasme par les spectateurs. Le *ballet des Ages* (opéra-ballet [musique de Campra, paroles de Fuzelier]), représenté à l'Opéra en 1718, obtint un immense succès.





J.-B. Lulli,
gravure d'Édelinck.



Phil. Quinault,
gravure d'Édelinck.

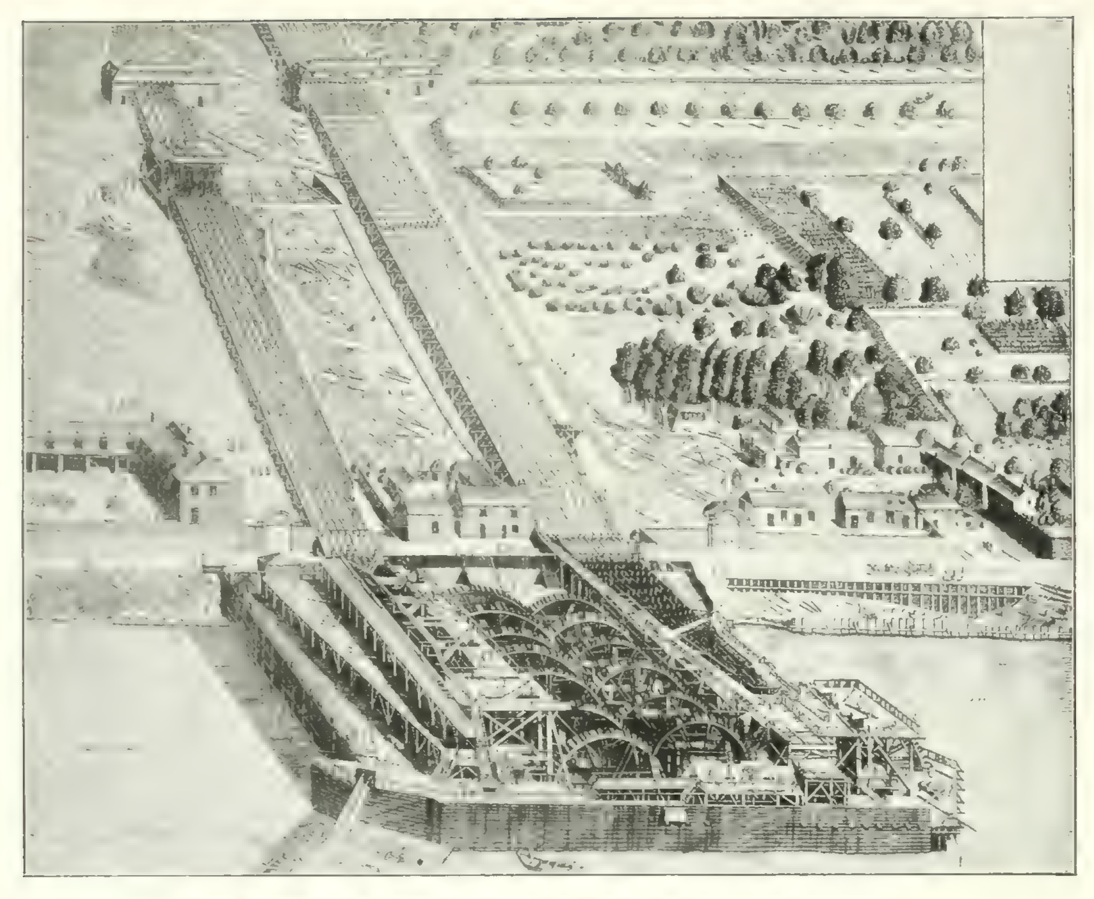
BIBLIOGRAPHIE

Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre* (t. III, 1903). — Gerspach, *La Manufacture nationale des Gobelins* (1892). — Guiffrey (J.), *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* (1881-1901, t. I à V). — Jouin (Ch.), *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV* (1889). — Lami (Stanislas), *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française sous le règne de Louis XIV* (1906). — Lemonnier (Henry), *L'Art français au temps de Louis XIV, 1661-1690* (1911). — Marcel (Pierre), *La Peinture française au début du XVIIIe siècle, 1690-1721* (1906). — Merson, *La Peinture française au XVIIe et au XVIIIe siècle* (dans la « Bibl. de l'enseign. des beaux-arts »). — Nolhac (Pierre de), *Histoire du château de Versailles; Versailles sous Louis XIV* (1911, 2 vol.). — Pératé (André), *Versailles* (3e éd., 1909). — *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publ. par A. de Montaiglon (1877). — Rolland (Romain), *Musiciens d'autrefois* (1908).

LES SCIENCES

Le caractère international de la science va s'accentuant avec le XVIIe siècle. Des Académies se fondent à Londres (1662), à Rome et à Florence. A Paris, l'*Académie des sciences*, après plusieurs réunions préparatoires, s'installe solennellement à la Bibliothèque du roi, le 22 décembre 1666; un laboratoire, pourvu de tous les appareils et produits nécessaires aux expériences, y est construit. Colbert fait acheter pour les recherches des académiciens des perdrix, des civettes, un « crocodile en vie », des plantes rares, des cygnes; il enjoint au directeur de la Compagnie des Indes de recueillir dans toutes les îles de l'Amérique des arbrisseaux, des fleurs, des coquilles. Les libéralités de Louis XIV vont trouver Huyghens en Hollande, Cassini à Bologne, Rœmer en Danemark. Enfin, dès 1665, le *Journal des savants* favorise la diffusion des résultats obtenus.

Sciences mathématiques. — De Roberval imagina un procédé général pour résoudre le problème des tangentes aux courbes. Le



Vue générale de la machine de Marly (Estampe de la Bibliothèque nationale).

marquis de l'Hospital, dans son *Analyse des infiniment petits* (1696), pénétra les mystères du calcul infinitésimal, que Leibniz et Newton partagent la gloire d'avoir découvert. Michel Rolle, par la publication de son *Traité d'algèbre* (1690), fit progresser la théorie des équations, et Varignon, dans sa *Nouvelle Mécanique*, imprimée seulement après sa mort en 1725, simplifia bien des démonstrations : on lui doit entre autres la théorie des moments pour les forces concourantes et l'énoncé général du principe des vitesses virtuelles.

La France prit une part active à l'avancement des sciences astronomiques. Le philosophe Jean-Dominique Cassini (1625-1712), un Niçois qui fut le premier directeur de l'Observatoire de Paris, inauguré en 1672, étudia la lumière zodiacale signalée par le naturaliste anglais Josué Childrey (1661). Picard (1620-1682) exécuta une remarquable mesure de la Terre (1669-1670) : prenant pour base la distance entre Villejuif et Juvisy, il établit un réseau de triangles entre Amiens et Malvoisine. C'est encore à Paris que Rœmer déduisit, de l'observation des éclipses des satellites de Jupiter, la vitesse de la lumière, et que le Hollandais Huyghens fit une grande partie de ses observations astronomiques. D'autre part, Ismaël Bouillaud donna le premier une explication plausible du changement de lumière dans quelques étoiles; Auzout réinventa, en 1666, le *micromètre à fils parallèles*, imaginé déjà par l'Anglais Gascoigne en 1640, et qui lui permit de mesurer les changements survenus dans le diamètre apparent des corps célestes; Cassegrain, régent du collège de Chartres, construisit, en même temps que Newton, le *télescope*, et Rœmer clôtura le XVIIe siècle par l'invention de la *lunette méridienne* (1700), qui permettra bientôt à l'Anglais Flamsteed de cataloguer dans son atlas plus de 3300 étoiles.

L'arithméticien Bertrand-François Barrême (1640-1703), expert à la Chambre des comptes de Paris, écrivit divers manuels pratiques, dont le plus connu — qui a gardé son nom — est le *Livre des comptes faits* (1682).

Physique. — Avant d'affecter la forme que nous lui connaissons actuellement, le baromètre subit de nombreuses modifications. Guillaume Amontons (1663-1705) y apporta divers perfectionnements; mais ses instruments laissaient fort à désirer, car on n'avait pas encore entrevu la nécessité de faire bouillir le mercure pour empêcher les bulles d'air emprisonnées de fausser les résultats. Le même savant eut, le premier, l'idée du télégraphe aérien.

L'étude des propriétés physiques des gaz fit un grand pas avec Mariotte (1620-1684), qui formula la loi de leur compressibilité et cultiva également avec succès l'hydrostatique et l'hydrodynamique. Dans son *Traité du mouvement des eaux*, il confirma les lois trouvées par Torricelli sur l'écoulement des fluides à travers les ajutages et observa pour la première fois le frottement des liquides dans les tubes. Son nom mérite encore de figurer honorablement dans l'histoire de l'optique; si, en effet, Descartes, dans sa *Dioptrique* (1637), put donner la théorie de l'arc-en-ciel, grâce à la loi de la réfraction de la lumière, Mariotte, dans son *Essai sur la nature des couleurs* (1681), expliqua le phénomène des halos à l'aide de raisonnements dont les grandes lignes subsistent encore. Enfin sa découverte du *punctum cæcum* et ses mémoires sur la vision retinrent l'attention des anatomistes aussi bien que celle des physiciens.

Certains historiens veulent voir dans l'instrument imaginé par le Dieppois Salomon de Caus (1572-1635) le germe de la *machine à vapeur*. Malgré l'autorité d'Arago, cette opinion paraît difficilement soutenable, car l'éolipyle qu'il réalisa ne diffère pas beaucoup de celui de Héron. Avec plus de raison, Denis Papin, de Blois (1647-1714), mérite d'être considéré comme un pionnier dans cette voie : il décrivit, dans ses *Nouvelles Expériences du vide* (1674), un perfectionnement de la pompe à air de Boyle et divers appareils curieux. Sa « *marmite* » ou digesteur autoclave, dans laquelle on utilise la pression de l'eau chauffée en vase clos pour le ramollissement des matières organiques, rend encore des services. C'est sans doute la force avec laquelle la vapeur d'eau soulevait le couvercle qui suggéra à Papin l'idée d'ajuster un piston à l'orifice de l'instrument. Quoi qu'il en soit, en 1690 il émit l'idée d'employer cette force élastique de la vapeur d'eau comme principe moteur d'une machine; mais l'appareil qu'il imagina présentait de trop graves défauts pour être pratique : le piston était soulevé par la vapeur qui se formait en dessous et descendait ensuite, de sorte que la force élastique produisait les deux mouvements d'ascension et de descente. Quinze ans plus tard, les Anglais Newcommen, Cayley et Savery, qui s'associèrent pour prendre un brevet, réalisèrent la première machine à vapeur qui ait jamais fonctionné : la vapeur produisait seule la descente, le mouvement d'ascension s'obtenant au moyen d'un contrepoids et par l'intermédiaire d'un balancier; puis, en 1711, les inventeurs reconnurent l'avantage de l'injection de l'eau froide au milieu même de la vapeur. Pendant ce temps, on travaillait sur le continent dans le même but. Amontons décrivait, en 1699, devant l'Académie des sciences de Paris, un « moulin à feu » mis en mouvement par l'air chaud. L'électeur de Hesse faisait de son côté construire une machine nouvelle imaginée par Papin et qui se rapproche beaucoup de celle de Newcommen. L'inventeur blésois l'appliqua à la propulsion d'un petit bateau muni de roues à palettes, mais il ne réussit pas dans cette tentative : craignant de perdre leur gagne-pain, les bateliers de la Fulda, sur laquelle avaient lieu les essais, mirent l'engin en pièces.

Le mécanicien hollandais Louis Rennequin — de son vrai nom Swalm Renkin (1644-1708) — construisit, sur les plans du chevalier de Ville, la fameuse machine élévatoire de Marly, pour alimenter les eaux de Versailles. Quatorze roues, mues par le courant du fleuve, actionnaient deux cent vingt et une pompes étagées sur le flanc du coteau, jusqu'à l'aqueduc de Louveciennes.

Chimie. — Nicolas Lefèvre commença au Jardin du Roi (Muséum d'histoire naturelle) le premier cours de chimie qu'on ait professé dans notre pays. Lémery (1645-1715), après s'être fait recevoir apothicaire, donna des leçons publiques rue Galande, où des étu-

diants, des savants comme Rohault et Tournefort et jusqu'à des dames vinrent l'entendre : son *Cours de chimie* (1675) jouit d'une grande vogue et on le rééditait encore en 1756. On lui doit la préparation de médicaments tirés de l'antimoine, d'encres sympathiques, des premiers travaux scientifiques sur les poisons minéraux ou végétaux et sur les venins.

Le médecin Homberg (1652-1715), attiré à Paris par Colbert, prépara méthodiquement le phosphore. Ses expériences sur la saturation des acides par les alcalis et sur la neutralité des sels sont remarquables pour l'époque. Il découvrit aussi l'acide borique et perfectionna les moyens d'extraction des huiles essentielles d'origine végétale.

Mariotte sut tirer parti des notions confuses dont se composait alors la chimie pour en déduire l'explication des phénomènes de la vie végétale. Avec Malpighi il poussa aussi loin que possible la théorie de la nutrition en réfutant bon nombre d'anciens préjugés. Il mit en lumière les analogies existantes entre les mouvements de l'eau au moment où elle s'introduit dans la racine et sa montée dans les tuyaux capillaires. Malgré les quelques erreurs que professa Mariotte, il existe un contraste frappant entre la méthode scientifique qu'il emploie et les théories aristotéliennes, qu'il ruina pour toujours. La découverte du microscope, qui avait permis de voir agrandis les objets de petite dimension, en révéla d'autres restés imperceptibles jusque-là. La micrographie date donc de cette époque, mais les premières recherches s'accomplirent presque toutes hors de France.

Joseph Pitton de Tournefort (1656-1708) fonda son système botanique sur la forme de la corolle. Il compléta l'œuvre ébauchée par Bauhin, mais il énuméra les espèces et les variétés sans y joindre de caractéristiques pour la dénomination des genres et commit certaines erreurs dans l'étude des différences spécifiques qui distinguent les plantes d'une même famille ; sa théorie de la fleur montre d'ailleurs la superficialité de ses doctrines. Cependant, ses *Éléments de botanique* (1694) et surtout ses *Institutiones rei herbariæ* (1700) se distinguent par un ordre sévère ; chaque classe est divisée en sections, chaque section en genres, chaque genre en espèces, et des gravures exactes représentent les parties végétales. Il rendit d'incontestables services en attendant que les Linné et les Jussieu vinssent réformer définitivement la nomenclature botanique.

La Quintinie (1626-1688), chargé du « potager » de Versailles, fut un horticulteur de premier ordre.

Claude Perrault (1613-1688), architecte de la colonnade du Louvre, fit justice des fables antiques sur le caméléon, la salamandre et le pélican. Sa *Mécanique des animaux* est remplie d'observations très judicieuses et de fines remarques. La précision de ses descriptions permet enfin de le regarder comme le rénovateur de l'*anatomie comparée*.

Médecine. — Quelques médecins français jouissaient au XVIIe siècle d'une juste renommée : Fagon, attaché à la personne du roi, Drelincourt, Vieussens, etc. Mais l'historien doit les reléguer au second plan dans un siècle où, à côté des célébrités étrangères comme Harvey, vivaient : en Angleterre, Wharton, Sydenham, le propagateur du laudanum ; en Hollande, Boerhaave ; en Allemagne, Frédéric Hoffmann.

D'ailleurs, l'enseignement médical en France, au XVIIe siècle, laissait fort à désirer. Les cours se faisaient en latin et l'autorité des anciens était prédominante. Du haut de sa chaire, en robe et coiffé d'un bonnet, le professeur exposait les principes de l'art de guérir, abandonnant à un aide le scalpel et ne touchant jamais un cadavre. L'étudiant, jusqu'au grade de bachelier, ne voyait guère de malades, à moins d'être attaché à un praticien et de le suivre dans ses visites. En un mot, l'étudiant posait ses diagnostics d'après Hippocrate et Galien, et la soutenance de sa thèse, entourée de cérémonies pompeuses et surannées, consistait surtout en exercices plus littéraires que scientifiques.

Les médecins ordonnaient les purgations ou les clystères aussi fréquemment que les saignées. Ils commençaient à prescrire l'emploi des eaux minérales. Certaines descriptions que nous a laissées Mme de Sévigné de la vie aux stations thermales semblent même écrites d'hier (1).

Quelques chirurgiens s'acquirent une certaine célébrité. Pierre Dionis (1673-1718), auteur d'un *Cours d'opérations ;* Pineau et Joseph Corvillart, lithotomistes ; Mauriceau, qui observa et décrivit le premier tous les obstacles que l'accoucheur doit surmonter (1668) ; Jean Méry, auteur de recherches sur les hernies ; Belloiste qui, dans son *Chirurgien de l'hospital* (1696), améliora le traitement des plaies ; Saviard (1656-1702), qui fit d'intéressantes observations sur le ramollissement des os et la ligature de l'artère fémorale.

LA PHILOSOPHIE

La philosophie de Descartes eut d'abord un vif succès en France. L'Oratoire (Bérulle, Malebranche, le P. Poisson) et Port-Royal (Arnauld, Nicole) opposèrent le *Discours de la méthode* à l'*Organon* d'Aristote. Pascal lui-même commença par être un ardent cartésien ; mais peu à peu les jésuites, d'abord indécis, firent opposition à la doctrine de leur ancien élève, qu'ils jugeaient dangereuse : la congrégation du Saint-Office la condamna *jusqu'à correction* (1663), et, à la requête de la Sorbonne, le conseil du roi en interdit l'enseignement en France (1671). On tint d'abord la main à l'application de cette mesure ; le P. André fut même mis à la Bastille. Mais le cartésianisme mitigé de Bossuet et de Fénelon fit tomber en désuétude les arrêts de proscription.



Nicolas Malebranche,
gravure d'ÉDELINCK.

Le penseur français qui adopta avec le plus d'enthousiasme les doctrines de Descartes fut le P. Malebranche (1638-1715), entré en 1660 dans la congrégation de l'Oratoire. Il s'y livrait depuis quatre ans à des travaux d'érudition et de critique religieuse lorsqu'un hasard fit tomber entre ses mains le *Traité de l'homme*, qui détermina sa vocation philosophique. Après dix ans d'études, il publia son premier ouvrage, *la Recherche de la Vérité* (1674), qui fut suivi des *Méditations chrétiennes* (1683), du *Traité du monde* (1684), des *Entretiens métaphysiques* (1688). Il lui fallut, contre son gré, soutenir de vives querelles avec les adversaires de ses livres et de sa doctrine. Bossuet, Mairan et surtout Arnauld engagèrent contre lui une ardente discussion ; Arnauld le fit même condamner par la cour de Rome, en 1687.

Malebranche ajoute à la théorie de Descartes quelques idées empruntées à Platon et à saint Augustin et un certain nombre de spéculations personnelles. Pour concilier cette théorie avec le dogme, il identifie la parole divine et la raison humaine. Il explique la connaissance par la doctrine de la *vision en Dieu :* dans chaque chose la pensée saisit l'idée, au sens platonicien du mot, et la pensée voit toutes choses en Dieu, parce que les idées sont en Dieu.

Point de départ de la philosophie comme de l'existence, Dieu absorbe en lui toute l'activité efficace des êtres individuels ; il est la seule cause efficiente en nous comme dans l'univers. Le monde des idées qui est en lui rend le monde intelligible et réel ; atteindre la vérité, c'est entrer en commerce avec Dieu, c'est voir en Dieu, c'est voir Dieu. Aussi a-t-on reproché à Malebranche une tendance au panthéisme, bien qu'il ait développé le cartésianisme dans le sens le plus contraire à Spinoza.

Par la théorie des *causes occasionnelles*, Malebranche, précurseur des théories modernes sur le parallélisme du physique et du moral, a expliqué les actions qui se font dans l'univers. C'est Dieu même qui, à l'occasion des idées ou des sentiments de l'âme, produit dans le corps des mouvements correspondants, et vice versa.

Le mécanisme, qui est universel, régit la formation des astres et de leurs mouvements, aussi bien que la construction des organismes. Seule, la pensée, distincte de l'étendue, lui échappe. Tandis que le corps, inerte, est soumis aux lois les plus rigoureuses, l'âme est librement active, et cette liberté lui permet d'arriver à une intelligence de plus en plus complète du monde. Nos erreurs proviennent de la disproportion de l'entendement, qui est borné, et de notre libre volonté, qui nous entraîne à l'erreur en nous faisant affirmer au delà de ce que nous savons. L'homme pourrait éviter les erreurs, soit en rattachant nécessairement les unes aux autres les idées claires et distinctes, soit en suspendant son jugement.

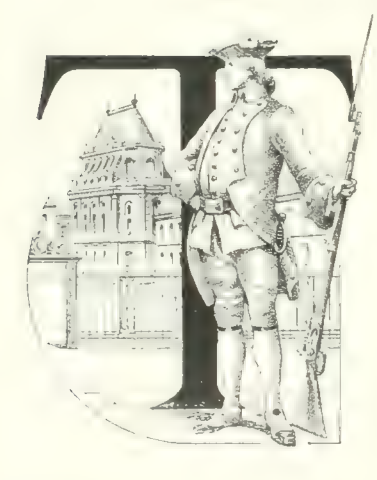
(1) Sur le monde médical au XVIIe siècle, voir *Les Étudiants en médecine de Paris sous le grand roi*, par le Dr René FAUVELLE (1899) ; — *Le Monde médical parisien sous le grand roi*, suivi du *Portefeuille de Vallant, conseiller du roi*, par le Dr LE MAGUET (1899).

FÊTE DONNEE AU ROI ET A LA REINE, PAR LA VILLE DE PARIS, POUR LA NAISSANCE DU DAUPHIN,
gravure de MOREAU le Jeune.

LIVRE XII

La monarchie absolue (fin).

I. — LOUIS XV (1715-1774)



ROISIÈME fils du duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie, Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, hérita de la couronne à l'âge de cinq ans et demi, le 1er septembre 1715.

LA RÉGENCE (1715-1723)

Philippe d'Orléans. — Louis XIV avait, par testament, institué un conseil de régence présidé par son neveu, Philippe d'Orléans; le maréchal de Villeroi serait gouverneur du jeune souverain sous l'autorité du duc du Maine, investi en outre du commandement des troupes de la maison du roi.

Le fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan manquait de hardiesse, d'esprit de décision, et ne faisait que subir l'influence de sa femme, l'ambitieuse Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé.

Philippe d'Orléans, d'abord duc de Chartres, né dans un milieu « libertin », d'un père déréglé et d'une mère à peu près indifférente en matière de religion, avait donné des preuves de valeur à Steinkerque, à Neerwinde, en Espagne, en Italie. Devenu gendre de Louis XIV, qui lui fit épouser Mlle de Blois, fille de Mme de Montespan, il n'en avait pas moins été tenu à l'écart des affaires. Haut en couleur, de petite taille, peu élégant dans sa démarche, il avait une physionomie gracieuse, le regard fier et expressif, de l'esprit, du savoir, de la bonne humeur et un amour-propre qui le rendait capable de volonté. A partir de 1708, ses brillantes facultés ne trouvant plus leur emploi, il donna à ses désordres une scandaleuse publicité.

Louis XIV avait voulu contre-balancer les pouvoirs dévolus à Philippe d'Orléans en créant une situation éminente aux princes légitimés et en instituant un conseil de régence. En fait, les pouvoirs du régent furent à peu près illimités, Philippe s'étant empressé de faire casser le testament (12 septembre) et d'enlever aux bâtards légitimés les prérogatives exorbitantes dont Louis XIV les avait investis. Saint-Simon lui conseillait de se faire proclamer régent devant les ducs et pairs de France; mais Philippe préféra s'appuyer sur le Parlement, qu'il réunit le 2 septembre 1715 et à qui il fit connaître solennellement ses intentions : il ne voulait que « soulager les peuples, rétablir les finances, entretenir la paix au dedans et au dehors, remettre surtout l'union et la tranquillité dans l'Église », et il sollicitait « les sages remontrances de l'auguste assemblée ». « Je veux, dit-il, être libre pour le bien et avoir les mains liées pour le mal. » Il fut déclaré régent avec une autorité absolue et la composition du conseil fut laissée à sa désignation. Le duc du Maine, privé du commandement de la maison du roi et

de la surintendance de l'éducation de Louis XV, perdit, ainsi que le comte de Toulouse, le rang de prince du sang et, par suite, le droit de succéder.

Les conseils. — Saint-Simon avait vécu dans l'intimité du duc de Beauvilliers et de la petite cour du duc de Bourgogne, où, escomptant déjà le futur règne, on élaborait des plans de réforme. Il préconisait un régime essentiellement aristocratique, à la façon de l'Espagne : la direction des affaires publiques et les commandements militaires lui paraissaient devoir appartenir à la noblesse, le rôle des États généraux restant purement consultatif. Il fut nommé par le duc d'Orléans, dont il était l'ami, membre du Conseil de régence, et c'est à son instigation que les ministres furent remplacés par sept conseils de chacun dix membres, soumis au Conseil de régence et où siégèrent les représentants de la plus haute aristocratie. Cette institution, qui reçut de l'abbé de Saint-Pierre le nom de *polysynodie*, était dirigée contre l'omnipotence des secrétaires d'État du dernier règne, dont l'extraction bourgeoise avait si fort irrité les grands. Elle ne pouvait avoir qu'une existence éphémère, parce qu'elle constituait une administration collective irresponsable, sans unité de direction et incapable d'assurer la prompte exécution des affaires. La polysynodie, au dire de Saint-Simon lui-même, était devenue une « petaudière », et l'édit du 24 septembre 1718 rétablit les secrétaires d'État.



Louis XV enfant, par Hyacinthe RIGAUD (Musée de Versailles).

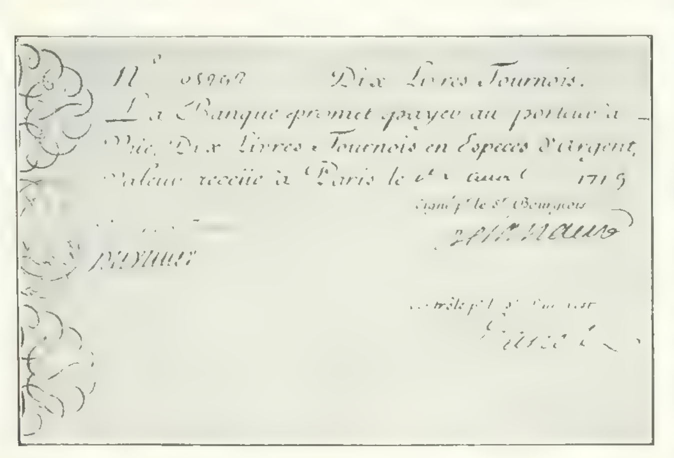
Le Parlement, qui avait pris au sérieux les assurances du Régent, fut rudement réduit au silence.

Les finances. Le système de Law. — La dette flottante, au dire de Desmarets, s'élevait à 820 millions et, quant à la dette inscrite, les évaluations varient entre 2 et 12 milliards. Saint-Simon proposait carrément la banqueroute pour « mettre dorénavant les rois dans l'impossibilité de faire des dépenses outrées et des entreprises ruineuses »; mais le président du conseil des finances, le duc de Noailles, préféra recourir aux expédients variés dont on avait fait un si fréquent usage depuis la mort de Colbert. On retira de la circulation 600 millions de billets de la marine, de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, etc., et on les convertit en 250 millions de billets de l'État (déclaration du 7 décembre 1715). On réalisa, par une réduction des rentes autres que celles payées à l'Hôtel de ville, un boni de près de 3 500 000 livres en arrérages. Une chambre de justice, créée par un édit de mars 1716, condamna plus de 4 000 financiers à restituer 219 478 391 livres, dont la moitié fut effectivement reversée au Trésor. Enfin l'impôt du dixième fut supprimé et une expérience d'impôt proportionnel tentée en Normandie.

C'est alors qu'un homme se présenta qui se fit fort d'accroître suffisamment les ressources de l'État pour lui permettre d'amortir sa dette. Jean Law [1], né à Édimbourg (1671), où son père était orfèvre, jouissait d'une fortune considérable. Il vécut d'abord à Londres, où il fut condamné à la prison perpétuelle pour avoir tué un adversaire en duel; mais il put s'enfuir en 1695, étudia la banque à Amsterdam et parcourut l'Europe, proposant à tous les gouvernements une nouvelle organisation du crédit et développant ses projets dans deux *Essais*, publiés à Édimbourg (1701-1709). Frappé de l'importance du commerce de la Hollande et de l'Angleterre, il « attribua au défaut de capitaux l'état languissant de l'Écosse; il s'imagina que l'abondance du numéraire était la cause de la richesse des États, que le numéraire seul amenait le développement de la prospérité. Il se disait : Que manque-t-il au propriétaire pour défricher ses terrains, au manufacturier pour multiplier ses métiers, au négociant pour étendre ses spéculations? Des avances, c'est-à-dire du numéraire, pour payer la main-d'œuvre et les matières premières. Avec quelques millions de plus, on aurait de quoi payer l'ouvrier qui veut s'expatrier, on le fixerait sur le sol de l'Écosse et on lui procurerait les objets nécessaires à son travail. La Hollande, placée sur le sol le plus ingrat et sur les rivages les plus dangereux, est la plus riche contrée du monde. Pourquoi? Parce qu'elle regorge de numéraire? Quel est le moyen de suppléer au numéraire? C'est le crédit, c'est l'institution des banques, qui donnent au papier la valeur et l'efficacité de l'argent. » (A. THIERS.) Si donc Law, autorisé à émettre du papier-monnaie garanti par le produit des revenus publics, était chargé d'administrer lesdits revenus, il s'engagerait, en retour, à faire le service de l'amortissement de la dette.

1. On prononce *Lass*, de la forme Laws, usuelle en Écosse.


Philippe d'Orléans, régent du royaume, gravure de CHÉREAU.


Nº 05967 Dix Livres Tournois.

La Banque promet payer au porteur à vüe Dix Livres Tournois en Especes d'Argent, valeur receüe à Paris le ... 1719

Un billet de la banque de Law
D'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale.


Law, contrôleur général des finances, gravure de La[illegible].

Partout éconduit, même à la Cour de France, Law attira cependant l'attention du duc d'Orléans qui, devenu Régent, lui permit de fonder à Paris, à titre d'essai et à ses risques et périls, une *Banque générale* (1716) : cet établissement privé escompta à un taux avantageux les effets de commerce, émit des billets payables à vue, et apporta dans ses opérations une probité dont l'effet fut d'assurer son succès et de mettre fin au malaise qui alourdissait le marché.



La rue Quincampoix et la spéculation en 1720.

La banque avait été fondée au capital de 6 millions de livres, divisé en 1 200 actions nominatives de 5 000 livres chacune. Comme les acheteurs devaient s'acquitter un quart en espèces et le surplus en billets de l'État, le gouvernement trouvait son compte dans cette ingénieuse combinaison du financier écossais, et il eut recours, pour la maintenir, à des expédients très critiquables.

Quoi qu'il en soit, à partir du 10 avril 1717, le papier de la banque a cours légal dans toutes les caisses publiques. Au mois d'août suivant, Law adjoint à l'établissement une Société de commerce fondée pour l'exploitation de la Louisiane, la *Compagnie d'Occident*, vulgairement appelée *Compagnie du Mississipi*. En 1718, la banque de Law est déclarée *Banque royale* (4 décembre); elle devient un rouage administratif, ses billets sont garantis par l'État, et la Compagnie d'Occident prend bientôt le nom de *Compagnie des Indes*, après avoir hérité des privilèges jadis concédés aux Compagnies du Sénégal et des Indes orientales. Elle se fait céder le privilège de la fabrication des monnaies, enlève le bail des cinq grosses fermes aux frères Pâris (qui, soutenus par le garde des sceaux, d'Argenson, avaient fondé une Société concurrente, l'*Anti-système*), absorbe les recettes générales, et, le 31 août 1719, est autorisée à convertir la dette publique, dont les porteurs seraient, à leur gré, remboursés en espèces ou en papier de la banque. Ainsi les finances du royaume sont aux mains d'une compagnie de commerce, et Law songe à substituer aux impôts existants une contribution unique sur le revenu.

Le *système* fut accueilli avec un enthousiasme aveugle. Séduit par l'espoir de bénéfices démesurés, le public se disputa les actions et les billets de la Compagnie, dont les émissions successives représentaient près de 10 milliards. Grands et petits, nobles et bourgeois, aiguillonnés par l'appât du gain, affolés par le désir de faire une fortune rapide, se livrèrent à un agiotage effréné. La petite rue Quincampoix devint tout à coup célèbre, lorsque Law y établit sa banque et y délivra ses fameuses actions coloniales. Elle fut comme la Bourse de l'agiotage. Chaque maison était le siège d'agences financières, et c'était un bruit assourdissant, un vacarme incroyable. Les spéculateurs l'encombrèrent à ce point que, pendant la nuit, on dut la fermer par des grilles. Certaines personnes amassèrent en un instant des sommes énormes ; tel, valet le matin, se trouvait maître le soir ; un de ces parvenus, quand on lui amena son carrosse, monta, par un reste d'habitude, sur le siège du domestique.

Law, parvenu au faîte de la puissance et de la popularité, réduit les impôts, fait entreprendre des travaux publics, se préoccupe efficacement de la prospérité économique du pays. Le 4 janvier 1720, il est nommé contrôleur général des finances ; mais il touche à sa chute et la France au terme de ses rêves. La valeur chimérique des actions dépassait dans de si énormes proportions le numéraire en circulation dans le royaume qu'il fut impossible à la banque de rembourser les porteurs pris de panique (1).

La fusion de la banque et de la Compagnie des Indes, où Law avait vu le salut de son œuvre, aboutissait à une banqueroute que ne purent prévenir ni le cours forcé des billets, ni la dépréciation des monnaies, ni les mesures coercitives. Law dut s'enfuir en Belgique, d'où il passa en Danemark, en Angleterre, enfin en Italie. Il mourut à Venise en 1729, pauvre et oublié, n'ayant cessé de croire à l'excellence de ses vues. Il pensait que la richesse consiste dans l'abondance des espèces, que le numéraire peut être non seulement représenté, mais remplacé par le papier-monnaie, et que celui-ci peut être multiplié à volonté par les gouvernements. Le système de Law, qui échoua par l'excès de circulation et par suite de l'ingérence de l'État, produisit cependant un résultat inappréciable : l'introduction du crédit, qui, pratiquement organisé, imprima une si vive impulsion au commerce et à l'industrie.

Le nouveau contrôleur général des finances, La Houssaye, procéda, avec les frères Pâris, à la « liquidation du système » par la revision (*visa*) de tous les titres, qui furent convertis en rentes perpétuelles et solennellement brûlés en public.

Affaires extérieures. L'abbé Dubois. — La politique extérieure de la France fut dirigée, pendant la régence, par l'ancien précepteur du duc d'Orléans, l'abbé Dubois.

Dubois, né en 1656, fils d'un apothicaire ou d'un médecin de Brive-la-Gaillarde, tonsuré à treize ans, avait été élevé par charité dans un collège de Paris. Saint-Simon, dans un portrait célèbre, a accumulé contre lui les accusations les plus infamantes : « C'était, dit-il, un petit homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, à mine de fouine... Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. Ils y faisaient un bruit et un combat continuels entre eux. Il excellait en basses intrigues, il en vivait, il ne pouvait s'en passer, mais toujours avec un but où toutes ses démarches tendaient, avec une patience qui n'avait de terme que le succès ou la démonstration réitérée de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant dans les profondeurs et les ténèbres, il ne vît jour à mieux en

(1) **La peste de Marseille (1720).** — L'année 1720 fut marquée, pour la Provence, par une cruelle épidémie, « la grande peste », apportée à Marseille par deux navires venus de Saïda et de Beyrouth. L'évêque Belzunce s'immortalisa par sa charité héroïque. On le vit, au plus fort de la contagion, parcourir la ville, portant de tous côtés des secours spirituels et matériels, faisant à chaque instant le sacrifice de sa vie, encourageant par son exemple son clergé, les magistrats et les habitants à le seconder dans son œuvre bienfaisante. Le chevalier Roze rivalisa de dévouement avec le prélat. Il fit établir à ses frais un hôpital et, s'aidant d'une troupe de forçats, il débarrassa les rues des cadavres qui empestaient l'air. La Provence eut à déplorer la mort de plus de quatre-vingt mille personnes.

ouvrant un autre boyau. Il passait ainsi sa vie dans les sapes. Il aurait parlé avec grâce et facilité, si, dans le dessein de pénétrer les autres en parlant, la crainte de s'avancer plus qu'il ne voulait ne l'avait accoutumé à un bégaiement factice qui le déparait, et qui, redoublé, quand il fut arrivé à se mêler de choses importantes, devint insupportable et quelquefois inintelligible. Il avait de l'esprit, assez de lettres, d'histoire et de lecture, beaucoup de monde, force envie de plaire et de s'insinuer, mais tout cela gâté par une fumée de fausseté qui sortait malgré lui de tous ses pores et jusque de sa gaieté, qui attristait par là (1). »

La peste de Marseille (1720), gravure de THOMASSIN, d'après DE TROY fils.

Si dépourvu qu'il ait été de sens moral, Dubois n'a pas corrompu à dessein son élève, et il n'est pas prouvé qu'il se soit vendu à l'Angleterre. Travailleur infatigable, intelligent et d'esprit délié, il avait une exacte conception des difficultés politiques, et l'un de ses plus récents historiens l'a rangé « sinon parmi les plus grands, du moins parmi les plus habiles de nos ministres », assez adroit pour avoir su concilier « les trois intérêts dont un homme d'État dans sa situation eût la garde, quoique à des degrés différents : celui du Prince, celui du Royaume et celui de l'Europe » (2).

La politique d'Alberoni. Conspiration de Cellamare. La mort de Louis XIV fut suivie d'un changement radical dans la politique extérieure. La France, après avoir lutté pour l'Espagne contre l'Angleterre, va maintenant conclure avec son ancienne ennemie une alliance qui pendant longtemps dominera toute sa politique.

Le règlement de la succession d'Espagne est encore le pivot autour duquel va tourner la diplomatie des cabinets européens. Philippe V, incarnant en ceci le sentiment national, n'avait pas considéré comme définitivement perdus les Pays-Bas et l'Italie. Pour les théoriciens rigoureux du droit divin, l'homme désigné par Dieu lui-même ne peut pas plus se soustraire à la mission qui lui est confiée qu'on ne peut la lui dénier, et l'ordre de succession au trône est en dehors et au-dessus des conventions humaines : les renonciations stipulées au traité d'Utrecht étaient donc illicites, et Philippe V était dans son rôle en restant, au fond du cœur, hostile à des clauses qu'il tenait pour inopérantes ; mais ces sentiments se fortifiaient chez lui de l'ambition de régner en France et d'une haine personnelle pour le duc d'Orléans. Ce fut lui qui, adoptant les desseins de son ministre Alberoni, chercha le premier à rompre avec la France, la menaçant d'une coalition dont l'Espagne eût été l'âme.

Fils d'un jardinier du Parmesan, Alberoni, entré dans les ordres, fut d'abord protégé par le duc de Vendôme, qui le présenta à Louis XIV, puis devint agent de Parme à Madrid. Il eut l'idée de proposer comme femme au roi d'Espagne, quand celui-ci fut devenu veuf de Marie-Louise de Savoie, la fille de son maître, Élisabeth Farnèse : la combinaison, conçue dès 1703, n'aboutit que onze ans



Le cardinal Alberoni
(Estampe de la Bibliothèque nationale).



Le cardinal Dubois,
gravure de ROY.

(1) La thèse des adversaires de Dubois a été reprise et résumée par E. BOURGEOIS, *Manuel de politique étrangère*, I, p. 465-473.

(2) Voir WIESENER, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais* (1891-1900, 3 vol.) et H. BAUDRILLART, *Philippe V et la Cour de France*, t. II et III.

après, en 1714. La nouvelle reine renvoya la princesse des Ursins, qui avait pourtant favorisé son élévation, et devint toute-puissante sur l'esprit du roi, tout en se laissant dominer par Alberoni, résolu à se servir de son pouvoir pour satisfaire à la fois les prétentions du roi sur la couronne de France, les ambitions de la reine qui voulait pour ses fils des établissements dans l'Italie du Nord, enfin son propre désir de libérer son pays d'origine de la domination autrichienne; et c'est dans ce but qu'il avait songé à unir par les liens du mariage les Farnèse de Parme aux Bourbons d'Espagne.

Pendant qu'à l'intérieur il s'efforçait avec une activité fiévreuse de relever la monarchie, Alberoni imaginait à l'extérieur une combinaison qui aurait assuré l'hégémonie de l'Espagne. Contre l'empereur, qui gardait l'Italie, il lancerait les Turcs et le duc de Savoie, et il interviendrait directement. Contre l'Angleterre, intéressée au maintien des traités d'Utrecht, il se servirait du roi de Suède Charles XII et du tsar Pierre le Grand, réconciliés, pour rétablir les Stuarts. Contre le Régent, l'ambassadeur de Philippe V à Paris, Cellamare, tramerait une conspiration en s'appuyant sur les princes légitimés et la vieille noblesse, celle qui, fidèle au droit divin, ne pouvait admettre les prétentions orléanistes.

Le projet espagnol trouva en France une précieuse recrue dans la personne de la petite-fille du grand Condé, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine (1676-1753), qui ambitionnait de faire de son mari un roi de France. Elle avait constitué dans son magnifique domaine de Sceaux une petite Cour où fréquentaient Malézieu, Sainte-Aulaire, le duc de Bourbon (frère de la duchesse), le cardinal de Polignac, Mme de Staal-Delaunay. Elle avait même institué une sorte d'ordre de chevalerie, l'ordre de la Mouche à miel, avec cette devise, tirée du Tasse, qu'on lui avait appliquée à elle-même lors des fêtes de son mariage, en la comparant à une abeille : *Piccola si, ma fa pur gravi le ferite* (Elle est petite, oui, mais elle fait de cruelles blessures). Sous le couvert de divertissements littéraires et mondains, elle recrutait des adhérents, leur donnait le mot d'ordre et se tenait prête pour le moment décisif. Dépitée de voir le Parlement casser le testament du grand roi, elle avait déclaré au Régent une guerre sans merci et elle n'hésita pas à entrer dans les vues de Cellamare (1718).



Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine
Musée de Versailles.

Rapprochement de la France et de l'Angleterre. La triple alliance (1717). — Les intrigues d'Alberoni rapprochèrent le Régent et le roi George Ier, menacés dans leur influence, l'un par les « légitimistes », l'autre par les jacobites. Dubois faisait certainement passer avant les intérêts nationaux les intérêts personnels du duc d'Orléans, et le rapprochement franco-anglais, fatal à notre marine, a été sévèrement jugé comme constituant l'abandon de la politique franco-espagnole de Louis XIV; mais il a aussi trouvé ses défenseurs, d'après lesquels l'alliance avec l'Espagne eût entraîné la France dans une guerre européenne provoquée par Alberoni, tandis que l'alliance avec l'Angleterre avait l'avantage de nous procurer la paix. La politique de Dubois avait d'ailleurs des partisans dans les deux pays, mais le gouvernement n'essaya même pas de la justifier. Il la négocia et la conclut en dehors des procédés ordinaires, on pourrait presque dire subrepticement : ce fut le commencement de la diplomatie officieuse opérant parallèlement à la diplomatie officielle; avant le *secret du Roi*, il y eut le *secret du Régent*.

Personne ne croyait à la vitalité de Louis XV : dans cette éventualité, Philippe V intriguait pour évincer la maison d'Orléans du trône de France, et le Régent pour en écarter les Bourbons d'Espagne. Après une vaine tentative d'accord avec l'Espagne, le Régent céda donc aux conseils de Dubois, qui avait vécu en Angleterre dans les dernières années du règne de Louis XIV et s'était lié à Paris avec Stanhope, ministre du roi George Ier. Celui-ci avait toujours hésité à se rapprocher de la France, à qui il reprochait de laisser le prétendant Jacques III résider à Avignon. Mais redoutant de voir la France s'allier avec la Russie, de plus en plus influente en Allemagne, il se montra plus accommodant. Dubois, venu secrètement à Hanovre sous le nom de Saint-Albin, réussit à voir lord Stanhope et le roi lui-même, avec qui il signa une convention secrète (10 octobre 1716), que l'accession de la Hollande transforma en *triple alliance* de La Haye (4 janvier 1717). Le prétendant Stuart devait être invité à quitter le Comtat et expulsé du territoire français; les fortifications de Mardyck, près de Dunkerque, seraient rasées, conformément au traité d'Utrecht; les contractants s'engageaient réciproquement à secourir par les armes celui d'entre eux qui serait attaqué et se portaient garants au profit de la maison d'Orléans de la séparation des couronnes de France et d'Espagne.

La quadruple alliance (1718). Échecs de l'Espagne et chute d'Alberoni (1719). — La guerre entre l'Espagne et l'Autriche éclata plus tôt qu'Alberoni ne s'y était attendu. L'empereur Charles VI ayant arrêté l'ambassadeur espagnol auprès du pape, une flotte rassemblée à Barcelone débarqua à Cagliari 12000 hommes qui, en deux mois, conquirent la Sardaigne. L'empereur, incapable de se défendre, accepta les bases d'une transaction que lui proposait George Ier : la couronne d'Espagne serait garantie à Philippe V; son fils, don Carlos, né de son second mariage, aurait Parme et la Toscane lors de l'extinction des Farnèse et des Médicis; l'empereur recevrait la Sicile, en échange de la Sardaigne, c'est-à-dire une île fertile au lieu d'une île improductive. Telles furent les clauses de la convention que signèrent d'abord les trois alliés de La Haye et que l'accession de l'Autriche transforma en *quadruple alliance* (2 août 1718).

Ces conditions avaient un caractère transactionnel qui les rendait acceptables pour le roi d'Espagne, dont les ambitions en Italie recevaient une satisfaction partielle; mais Alberoni avait, dès le mois de juin, fait partir de Barcelone une flotte qui, le 1er juillet 1718, débarqua en Sicile une armée de 35000 hommes et chassa les garnisons espagnoles. Encouragé par ce succès, le ministre de Philippe V venait de rejeter le traité de la quadruple alliance, lorsque brusquement tout changea de face : la flotte anglaise de Byng, envoyée d'abord en observation sur les côtes de Sicile, détruisit la flotte espagnole en face de Syracuse. Cellamare fut reconduit à la frontière, le duc du Maine enfermé à Doullens, sa femme à Dijon, d'autres conspirateurs à la Conciergerie, et le gouvernement français donna une grande publicité à ce complot, qui gagna un moment l'opinion à la politique de Dubois. Dans le même temps, les Turcs, battus par l'Autriche et les Vénitiens, traitaient à Passarowitz (juillet); le tsar se rapprochait de George Ier, et son ennemi Charles XII était tué sous les murs de Frederikshald (décembre); Victor-Amédée de Savoie donnait son adhésion à la quadruple alliance (novembre). Le 9 janvier 1719, la France, sortant de la neutralité, déclarait la guerre à l'Espagne.

Franchissant la Bidassoa, une division française de 40000 hommes, sous les ordres de Berwick, occupa le port du Passage, enleva Fontarabie, prit Saint-Sébastien, puis rentra en France par la Cerdagne, pendant que l'escadre anglaise faisait sur le littoral une croisière très dommageable à l'Espagne. D'autre part, une conspiration de la noblesse bretonne, qui refusa le payement de nouveaux impôts et accepta le concours armé et pécuniaire de l'Espagne, fut facilement réprimée (1719).

C'était la ruine des entreprises d'Alberoni. Trahi par les Parmesans de son entourage, qu'acheta Dubois, abandonné par la reine, sacrifié par le roi, il fut expulsé d'Espagne et dépouillé de

ses titres (décembre 1719). Philippe V, après de longues tergiversations, finit par adhérer à la quadruple alliance (mai 1720).

Pour récompenser Dubois des services rendus à l'Angleterre, George Ier avait demandé pour lui au Régent l'archevêché de Cambrai (février 1720). L'année suivante, Dubois, qui, en vue de gagner les sympathies du Saint-Siège, avait fait rigoureusement appliquer la bulle *Unigenitus*, obtint la barrette du nouveau pape Innocent XIII (1721). Il fut enfin nommé premier ministre le 22 août 1722 et maintenu dans ces fonctions lors de la majorité du roi (16 février 1723).



Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé
(Musée de Budapest).

Rapprochement de la France de l'Espagne et de l'Angleterre (1721). Comme l'Espagne n'inquiétait plus le duc d'Orléans et que Philippe V tournait maintenant tous ses efforts vers l'Italie, Dubois n'hésita pas à opérer un revirement dans sa politique étrangère. Il signa d'abord avec l'Espagne, à Madrid, un traité secret (27 mars 1721), que l'accession de l'Angleterre transforma en triple alliance (13 juin); les contractants s'engageaient à se soutenir mutuellement dans le congrès qui devait se réunir à Cambrai pour régler les questions non résolues par le traité de la quadruple alliance. Peu après, Dubois projeta trois mariages « espagnols » dans le but de réconcilier définitivement les deux branches de la maison de Bourbon : Mlles de Montpensier et de Beaujolais, filles du Régent, épouseraient don Louis, prince des Asturies, et don Carlos, fils aîné d'Élisabeth Farnèse; Marie-Anne-Victoire, fille unique de Philippe V, serait fiancée au roi Louis XV (janvier 1722); celle-ci, âgée de moins de quatre ans, fut conduite à Versailles pour y être élevée jusqu'à son mariage. Sur ces entrefaites, Charles VI fonda la Compagnie d'Ostende (décembre 1722) pour rouvrir la Belgique au commerce : la Hollande et l'Angleterre demandèrent aussitôt à la France son concours armé contre l'empereur. L'intérêt de la France eût été de favoriser une concurrence redoutable pour le commerce anglais. Dubois préféra se poser en continuateur de la politique de Richelieu contre la maison d'Autriche et poursuivre la réalisation du plan qui devait faire des filles du Régent une reine d'Espagne et une souveraine italienne. La guerre avec l'Autriche était imminente, quand Dubois mourut (10 août), suivi de près dans la tombe par le Régent (2 décembre 1723).

La France et la Russie. — Sous la Régence, une alliance nouvelle s'offrit à la France. Le tsar Pierre le Grand, qui méditait une agression contre la Suède et qui avait à se plaindre du roi d'Angleterre, désirait une entente avec la France. Après d'inutiles pourparlers avec notre ambassadeur à La Haye, Châteauneuf, il estima qu'il s'entendrait mieux avec le Régent lui-même, et il vint à Paris, où il séjourna du 7 mai au 20 juin 1717.

La Suède, la Pologne, la Turquie avaient été, avec les puissances germaniques secondaires que la paix de Westphalie avait placées sous notre garantie, nos alliées contre la maison d'Autriche. Pierre le Grand, qui voulait arracher les chrétiens du rit grec à la domination turque et se développer vers la mer Noire, vers la Baltique, vers l'Allemagne, avait besoin de briser le système traditionnel des alliances françaises, — la « barrière de l'Est », — et il nous proposa de remplacer la Suède dans notre amitié et nos faveurs financières.



La marquise de Prie,
gravure de CHEREAU le Jeune

Deux systèmes diplomatiques s'offraient donc, au XVIIIe siècle, à nos hommes d'État : ou sacrifier nos anciens clients et s'attacher la Russie, ou leur rester fidèle, enrayer leur décadence et s'opposer à l'entrée de la Russie dans la politique européenne. Or, nos ministres ne surent jamais franchement choisir entre les deux partis qui les sollicitaient. Le gouvernement de la Régence refusa d'abandonner la Suède, à laquelle nous liait un traité récent (3 avril 1715); mais les négociations, reprises dans la suite, aboutirent au traité d'Amsterdam (15 août 1717), convention d'amitié et de garantie, premier acte diplomatique régulièrement signé entre la France et les tsars.

Les mœurs sous la Régence. — La réalisation subite de fortunes invraisemblables, se combinant avec une sorte de réaction contre la tristesse des dernières années du règne précédent, favorisa le relâchement des mœurs et, à ce point de vue, la Régence est une période honteuse de l'histoire de France.

« Avant ce temps, dit l'historien Duclos, les particuliers n'espéraient de fortune que du travail et de l'économie. Un bon bourgeois de Paris, avec cent mille livres de biens-fonds, passait pour être à son aise, et, sans renoncer absolument à augmenter sa fortune, en était satisfait. Aujourd'hui personne ne met de bornes à ses désirs. On a tant vu de gens devenir subitement riches ou pauvres, qu'on croit avoir tout à espérer ou à craindre, et souvent avec raison, par les révolutions fréquentes qu'on voit dans les finances de l'État. Si les gens morts il y a soixante ans revenaient, ils ne reconnaîtraient pas Paris à l'égard de la table, des habits, des meubles et des équipages. Tous les genres de luxe ne dépendaient pas autrefois uniquement de l'opulence. Il y en avait dont l'état des personnes décidait. Aujourd'hui, chacun a pour son argent tout ce qu'il lui plaît : places, équipages, etc. Il est sûr que les carrosses sont doublés depuis trente ans. Les valets ne se sont pas moins multipliés. »

Après la ruine du « système » de Law, l'idée de la richesse et du luxe facilement acquis resta comme ancrée dans les imaginations. Rarement les mœurs furent plus dissolues, et ceux qui avaient en mains les rênes du gouvernement furent les premiers à donner l'exemple du vice. Le Régent appelait *roués* ses compagnons de plaisir, qui étaient, en effet, par leur immoralité, dignes du supplice de la roue. Se montrer ivre en public, c'était faire sa cour au Palais-Royal et au Luxembourg, où la fille bien-aimée du Régent, la veuve du duc de Berry, qu'on appelait la princesse *Joufflotte*, se piquait d'imiter les orgies paternelles. Les soupers du Palais-Royal, résidence du Régent, acquirent la plus honteuse célébrité. « On y buvait, dit Saint-Simon, on s'échauffait à dire des ordures à gorge déployée et des impiétés à qui mieux mieux; et quand on avait bien fait du bruit et qu'on était bien ivre, on allait se coucher pour recommencer le lendemain. » Là se réunissaient : Brancas, *la Caillette gaie;* Canillac, *la Caillette triste;* le cardinal Dubois, Noailles, Nocé, Fargis, la Fare, le *poupart* de la princesse de Conti, de Broglie, Simiane, Biron, Mme de Parabère, *le Petit Corbeau noir;* Mme de Sabran, surnommée *l'Aloyau;* Mmes d'Averne, de Sessac, de Verrue, du Deffand, de Flavacourt, la duchesse de Fallary, — la Ninon du XVIIIe siècle, — sans parler des célébrités de l'Opéra. La maréchale d'Estrées donnait volontiers à souper au Régent et à Mme d'Averne dans sa maison de campagne de Bagatelle; elle fut pendant un temps, avec Mlle de Charolais, l'âme de cette société de dames qui avait entrepris de divertir le duc d'Orléans.

Les années de la Régence sont tout à fait caractéristiques. Elles voient reparaître les tendances d'immoralité et de libertinage que l'austérité de Louis XIV vieilli et la dévotion de Mme de Maintenon avaient un moment comprimées. Paris chansonne les roués, mais il les imite, et le duc d'Orléans est incontestablement plus populaire que Louis XIV. Les *Lettres persanes,* publiées par Montesquieu en 1721, sont une peinture à peu près fidèle du milieu social de l'époque, en même temps qu'elles font ressortir nettement l'audace des jugements que l'on tolère, six ans à peine après la mort du grand roi. La Régence est le véritable début du XVIIIe siècle français; elle est le premier symptôme du déséquilibre moral et social qui contribuera à déterminer la Révolution.

MINISTÈRE DU DUC DE BOURBON (1723-1726).

Rivalité des maisons de Bourbon et d'Orléans. La marquise de Prie. — Aussitôt que parvint à Versailles la nouvelle de la mort du Régent, le duc Louis-Henri de Bourbon, chef de la maison de Condé, se présenta à Louis XV, écartant ainsi, par sa

Louis XV, par Carle VAN LOO (Versailles).

brusque intervention, toutes les compétitions, et fut nommé premier ministre. La belle marquise de Prie, fille d'un financier, ambitieuse autant que brillante et séduisante, exerçait sur lui une influence exclusive : c'est elle qui l'avait presque de force conduit au seuil du cabinet du roi pour l'obliger à demander la succession vacante. Elle engagea le duc à continuer la politique du Régent et à suivre les conseils des frères Pâris, dont le système financier était complètement opposé à celui de Law.

La maison d'Orléans et les princes légitimés déclarèrent une guerre sans merci au duc de Bourbon et à la marquise de Prie, qui comprit que, si ses ennemis s'emparaient de l'esprit du précepteur du roi, Fleury, c'en serait fait de leur influence, l'évêque de Fréjus ayant la pleine confiance de Louis XV. Or, si l'on mariait le jeune monarque, alors âgé de seize ans, avec une princesse capable de s'emparer du cœur du roi, l'influence de Fleury serait, du même coup, réduite à rien; et si Louis XV, à peine guéri d'une maladie inquiétante, venait à mourir prématurément, mais laissant un héritier, les ambitions dynastiques des d'Orléans se trouveraient ruinées.

Mariage de Louis XV (1725). — Le duc de Bourbon fit donc recueillir des renseignements et des portraits qui lui permirent de dresser une liste de dix-sept jeunes filles jugées dignes de prétendre à la main du roi de France. On songea d'abord à la princesse Anne, fille du roi George, mais le roi d'Angleterre refusa les ouvertures du comte de Broglie. La tsarine Catherine Ire proposa spontanément sa fille Élisabeth, fort éprise de Louis XV, et suggéra même l'idée de marier le duc de Bourbon avec Marie Leszczynska, fille de l'ancien roi de Pologne, Stanislas, qui vivait d'une modeste pension à Wissembourg; le duc aurait pu ainsi prétendre, avec l'appui de la Russie, au trône de Pologne. Mais Mme de Prie, jugeant cette double combinaison dommageable à son propre crédit, la fit écarter et choisit pour Louis XV la fiancée que Catherine avait destinée au duc de Bourbon. Les négociations furent vivement poussées, et le mariage fut célébré le 4 septembre 1725 à Fontainebleau.

L'avocat Marais résuma l'opinion générale en écrivant dans son *Journal :* « La Cour a été triste comme si on était venu hier dire que le roi fût tombé en apoplexie... On verra les suites d'un mariage avec la fille d'un roi qui n'est plus roi. » Ces suites apparurent immédiatement : ce furent le renvoi de l'infante et la rupture avec l'Espagne.



Marie Leszczynska, par Carle VAN LOO (Louvre).

Premier traité de Vienne. Ligue de Hanovre (1725). — Philippe V, irrité de l'outrage fait à sa maison et désireux de reprendre Gibraltar aux Anglais, se rapprocha de l'empereur par l'intermédiaire du baron de Ripperda, ambassadeur d'Espagne à Vienne, qui prétendait continuer la lignée des Alberoni, et signa le 30 mai 1725 le premier traité de Vienne, par lequel les deux souverains concluaient une alliance offensive et défensive et se promettaient un appui réciproque, d'une part en ce qui concernait la Compagnie d'Ostende, d'autre part quant aux investitures italiennes (1), à la dévolution de la succession autrichienne (2) et à la restitution de Gibraltar. La France, isolée, conclut le traité de Hanovre avec l'Angleterre, la Prusse et la Hollande pour le maintien des traités d'Utrecht (23 septembre 1725).

L'Europe se trouvait divisée en deux ligues d'égale force, mais les maladresses multipliées du duc de Bourbon rompirent l'équilibre au détriment de la France. Dès son avènement, l'impératrice de Russie, Catherine Ire, avait fait savoir au roi de France qu'elle plaçait son alliance avant toute autre, et c'est pour la sceller qu'elle lui avait offert la main de sa fille Élisabeth, tandis que le duc de Bourbon épouserait la fille de Stanislas. Le cabinet de Paris n'ayant montré que mauvais vouloir, elle se rapprocha de l'Autriche et signa avec elle un traité par lequel elle lui promettait 30 000 hommes (6 août 1726).

Une guerre européenne était imminente, quand le duc de Bourbon fut remplacé par Fleury (12 juin 1726). Les intrigues de la marquise de Prie avaient échoué; la reine avait inutilement servi auprès du roi la cause du duc de Bourbon, et Louis XV était retombé bientôt sous l'influence de son précepteur, qui finalement s'était déclaré contre la marquise. Fleury se serait contenté de la disgrâce de

(1) C'est-à-dire que Parme et la Toscane seraient dévolus à l'infant don Carlos.

(2) La *Pragmatique* de Charles VI attribuait à Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur, l'intégralité de la succession autrichienne.

Mme de Prie, mais le duc refusa de s'en séparer, et se retira à Chantilly, parfaitement impopulaire; car on le rendait responsable des difficultés extérieures, qui se traduisaient par une augmentation des charges publiques, et, bien que la marquise ne paraisse pas mériter les reproches de vénalité dont on a sali sa mémoire, on l'avait accusée, alors que sévissait la disette, de spéculer sur les grains, d'accord avec les frères Pâris.

BIBLIOGRAPHIE

Sources : ALBERONI (*Lettres intimes de J.-M.*) *adressées au comte I. Roca, ministre des finances du duc de Parme*, publ. par E. Bourgeois (1893). — ARGENSON (marquis D'), *Journal et Mémoires, 1697-1757*, publ. par Rathery (1859-1867, 9 vol.). — BARBIER, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* (1857, 8 vol.). — BUVAT (Jean), *Journal de la Régence* (*1715-1723*, publ. par E. Campardon, 1865, 2 vol.). — DUBOIS (cardinal), *Mémoires secrets et correspondance inédite*, publ. par L. de Sevelinges (1815, 2 vol.). — DUCLOS, *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV* (1791, 2 vol.). — HÉNAULT (président), *Mémoires* (1854). — LUYNES (duc DE), *Mémoires, 1735-1758* (éd. Dussieux et Soulié, 1860-1865, 17 vol.). — MARAIS (Mathieu), *Journal et mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV, 1715-1737*, publ. par de Lescure (1863-1868, 4 vol.). — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, publ. sous les auspices du ministère des Affaires étrangères. — SAINT-SIMON, *Mémoires* (éd. Boislisle). — VILLARS (maréchal DE), *Mémoires, 1672-1734*. — VOLTAIRE, *Précis du siècle de Louis XV*.

Ouvrages à consulter : BAUDRILLART (H.), *Philippe V et la Cour de France* : t. II, *Philippe V et le duc d'Orléans* (1890); t. III, *Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury* (1899). — BLIARD (le P.), *Dubois, cardinal et premier ministre, 1656-1723* (1902, 2 vol.). — BOURGEOIS (Émile), *Manuel historique de politique étrangère*, t. Ier (4e éd., 1906); — *Le Secret du Régent et la politique extérieure de l'abbé Dubois* (1909); — *Le Secret des Farnèse* (1909); *Le Secret de Dubois* (1910). — CARRÉ, *La France sous Louis XV* (1891). — COCHUT (A.), *Law, son système et son époque* (1853). — GAUTHIER-VILLARS (Henry), *Le Mariage de Louis XV* (1900). — GUICHEN (vicomte DE), *Pierre le Grand et le premier traité franco-russe, 1682-1717* (1908). — HEINRICH, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes, 1717-1731* (1903). — HIMLY (A.), *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale* (2e éd., 1894). — JOBEZ, *La France sous Louis XV, 1715-1774* (1864-1873, 6 vol.). — LEMONTEY (P.-E.), *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal Fleury* (1832, 2 vol.). — LEVASSEUR, *Recherches historiques sur le système de Law* (1854). — PIÉPAPE (général DE), *La Duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice* (1910). — SEILHAC (comte DE), *L'Abbé Dubois* (1862). — THIERS, *Histoire de Law* (1858). — THIRION (H.), *Madame de Prie* (1905). — TOCQUEVILLE, *Histoire philosophique du règne de Louis XV* (1847, 2 vol.). — VANDAL (Albert), *Louis XV et Élisabeth de Russie* (4e éd., 1903). — WIESENER, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais* (1891-1900, 3 vol.).

Phot. Braun.

Le cardinal de Fleury, par Hyacinthe RIGAUD (Musée de Budapest).

MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY (1726-1743).

Le cardinal de Fleury. — André-Hercule de Fleury, élevé à la dignité cardinalice l'année même où il succéda au duc de Bourbon, était âgé de soixante-treize ans, étant né à Lodève en 1653. Louis XV annonça la résolution de gouverner par lui-même; mais, bientôt repris par son naturel indolent, il abandonna le pouvoir au vieux ministre, ses meutes de chiens et la confection d'ouvrages de tapisserie l'intéressant beaucoup plus que la chose publique, dont il ne se préoccupa que rarement, par exemple lorsqu'il redouta de voir les Parlements amoindrir l'autorité royale. Lorsque Fleury prit les rênes du gouvernement, on lui reconnut généralement un esprit juste, des vues solides, de la franchise, des goûts très sincères de simplicité et d'économie. Dans la suite, on le jugea plus sévèrement.

Administration intérieure. — Le cardinal laissa péricliter la marine, mais son administration intérieure fut probe et économe. La France sortit, dès les premiers temps du nouveau ministère, de l'état troublé où elle se débattait depuis la Régence; le commerce se ranima; de sérieux efforts furent tentés pour relever la situation financière. Le contrôleur général des finances, Le Pelletier des Forts, fixa la valeur des monnaies, supprima l'impôt du cinquantième, substitua les fermes générales à la perception en régie. Son successeur, Philibert Orry, dut sans doute pour soutenir les frais de la guerre rétablir l'impôt du dixième (1733), réaliser un emprunt en rentes perpétuelles, constituer des rentes viagères, faire des loteries; du moins son administration fut-elle rigoureusement intègre. Il réglementa la « corvée royale » pour l'exécution des travaux sur les routes et chemins (1738) et fut secondé sur place par les intendants, à Paris par Trudaine, le fondateur de l'École des ponts et chaussées. Malgré les entraves que ses idées prohibitionnistes apportaient au jeu des transactions, le commerce prit un développement considérable; mais la richesse était au pouvoir d'un petit nombre de gens et la masse de la population souffrait d'une extrême misère.

Les jansénistes. — La politique de Fleury contre les jansenistes fut extrêmement rigoureuse.

La constitution *Unigenitus* (Voir p. 112) avait mis aux prises une fois de plus l'autorité ultramontaine et le gallicanisme. Les adversaires de la bulle, qui prétendaient s'en rapporter à la décision d'un concile, non à celle du pape, se rencontraient dans les facultés de théologie, le bas clergé, le Parlement, la bourgeoisie et le peuple. Clément XI, par sa *Monita pastoralia* (1718), essaya de déterminer les « appelants » à la soumission, en les menaçant d'excommunication; le concile de Latran enjoignit l'observation de la bulle comme article de foi, et le roi de France rendit une déclaration « touchant la conciliation des évêques du royaume », que le Parlement enregistra « sous réserve des libertés gallicanes (4 décembre 1720) ». Des mesures de répression furent prises contre les « appelants », et le vieil évêque de Senez, Soanen, déposé par le concile d'Embrun.

En 1727 le conflit prit le caractère de manifestations populaires à la suite de la mort du diacre Pâris, « qui avait dix mille livres de rente, qui les donnait toutes aux pauvres, ne mangeait que des légumes, couchait sans draps, vivait constamment d'une manière sainte ». Il fut enterré à Saint-Médard, et « tout le peuple de Paris, même les gens au-dessus du peuple », se rendit sur « sa tombe, étant regardé comme bienheureux, et faisant, au dire de ces gens-là, des espèces de miracles ». (BARBIER.) Dans la foule qui se rendait au cimetière, des personnes prétendaient prédire l'avenir et des malades se disaient subitement guéris. Une sorte de pèlerinage s'organisa : des infirmes furent amenés à Paris de tous les coins de la France. Tous étaient agités de spasmes convulsifs : d'où le nom de *convulsionnaires* qui leur fut donné.

« La Cour se trouve avoir à combattre à la fois les superstitions d'en bas et les prétentions du Parlement, qui entre ouvertement en lutte avec le clergé sous prétexte de défendre les maximes et les droits de l'État contre les empiétements de la cour de Rome. Entre le clergé, uni au pape, et le Parlement, dominé par les gallicans et les jansénistes, la guerre a duré jusqu'à la Révolution. » (L. MENTION.) Le clergé poursuit tous ceux qui refusent à la bulle l'obéissance de « bouche et de cœur ». Il dénonce et condamne leurs écrits. Il les exclut de la communion comme rebelles aux lois de l'Église. L'opposition du Parlement devient de plus en plus agressive; la Compagnie intervient à tout propos, même en matière de doctrine. Le 7 septembre 1731, elle rend un arrêt « concernant la juridiction ecclésiastique, l'autorité du pape et le jansénisme » : un arrêt du conseil le casse dès le lendemain, et, le 27 janvier 1732, pour en finir avec des extravagances fanatiques, une ordonnance royale interdit l'entrée du cimetière Saint-Médard, sur la porte duquel un plaisant écrivit ce distique :

De par le Roi est fait défense à Dieu
De faire des miracles en ce lieu.

Politique extérieure. Réconciliation avec l'Espagne. Deuxième traité de Vienne (1731). — La politique de Fleury, fondée sur le maintien de la paix et le désir d' « ôter aux Anglais toute occasion de reprendre la balance de l'Europe », eut pour première conséquence l'abandon de la voie suivie par le duc de Bourbon. La naissance d'un dauphin (août 1729) avait d'ailleurs réglé la question de succession au trône et mis fin aux intrigues des princes du sang.

Sollicité par les Anglais de les soutenir contre les Espagnols, qui assiégeaient Gibraltar (février 1727), Fleury sut temporiser assez habilement pour attendre l'échec de ces derniers, la disgrâce du baron de Ripperda et le découragement de l'Empereur, qui reculait devant l'éventualité d'une guerre. Sa médiation amena d'abord l'Autriche à conclure une trêve avec les puissances maritimes et à suspendre pour sept ans, par les préliminaires de Paris (31 mai 1727), le privilège de la Compagnie d'Ostende. Philippe V donna bientôt son adhésion à cette convention (13 juin). Enfin, le ministère Walpole se déclara partisan de la paix, préoccupé surtout du développement maritime de l'Angleterre. Un congrès s'ouvrit à Soissons pour régler les difficultés pendantes.



Auguste III de Saxe, par Hyacinthe RIGAUD galerie royale de Dresde.

Les années suivantes, l'Empereur montra de nouveau des dispositions si intraitables qu'on put craindre un nouveau conflit. Un ancien magistrat, Chauvelin, associé depuis 1727 au ministre des Affaires étrangères, conseillait à Fleury d'adopter une politique nationale, reposant sur une étroite alliance avec l'Espagne et dirigée à la fois contre l'Empereur et les puissances maritimes. C'eût été la reprise des traditions de Louis XIV; mais ce plan parut trop hardi au cardinal. Par le traité de Séville (9 novembre 1727), l'Espagne consentit quelques concessions aux marchands anglais et abandonna ses prétentions sur Gibraltar; la France et l'Angleterre lui renouvelèrent la promesse de faire aboutir les prétentions de l'infant don Carlos en Italie, en l'autorisant à occuper les présides de Toscane.

Au bout d'un an d'une paix précaire, la succession de Parme s'ouvrit brusquement par la mort du dernier Farnèse, Antoine, père de la reine d'Espagne (10 mars 1731) : c'était l'échéance des engagements pris envers ce pays. L'Empereur était bien tenté de violer les siens, mais le désir de voir reconnaître sa *Pragmatique* (c'est-à-dire le droit de sa fille Marie-Thérèse à tout son héritage) eut raison de ses répugnances. Par le second traité de Vienne (16 mars 1731), il obtint la reconnaissance de la Pragmatique par l'Angleterre et l'Espagne, et, en échange, il reconnut don Carlos comme duc de Parme et de Plaisance. — La France n'avait pas signé ce traité pour ne pas adhérer sans nécessité à la Pragmatique.

La guerre de la succession de Pologne (1733-1738). — « La guerre de succession de Pologne fut la première des crises suscitées par le grand déplacement de puissance qui s'était opéré dans l'Europe orientale au début du XVIII[e] siècle » (Albert VANDAL) et qui avait élevé la Russie au détriment des vieilles alliées de la France: Suède, Pologne et Turquie.



Stanislas I[er] Leszczynski (Estampe de la Bibliothèque nationale)

Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, était mort le 1[er] février 1733. Le trône étant électif, plusieurs candidats pouvaient surgir pour le remplacer. Le premier prêt fut le fils du défunt, Frédéric-Auguste III de Saxe, qui, moyennant la reconnaissance de la Pragmatique, obtint l'appui de l'Empereur. Celui-ci gagna même la Russie à la cause saxonne (convention de Varsovie, 19 août 1733). La France eût été bien inspirée en acceptant les propositions d'Auguste III, qui pouvait mieux que personne régénérer la Pologne. Elle avait malheureusement un candidat obligé : « Sa Majesté, comme le disait d'Argenson, se trouvait n'avoir épousé qu'une simple demoiselle, et il était nécessaire que la reine fût fille de roi. » Cette considération entraîna la noblesse de cour, et, dans des sphères plus graves, l'enthousiasme fut entretenu par le parti de Chauvelin qui, rêvant toujours l'abaissement de la maison d'Autriche, voyait dans la candidature de Stanislas Leszczynski un moyen de provoquer l'Empereur.

Après avoir longtemps résisté à l'entraînement général, Fleury fut enfin forcé d'y céder, lorsque, Stanislas Leszczynski ayant été élu en septembre par la diète, une contre-diète eut élu Auguste III, que les Austro-Russes installèrent militairement. La guerre fut déclarée à l'Autriche le 5 octobre 1733.

En attendant le début des opérations militaires, Fleury entama des négociations pour atteindre indirectement la Russie et appeler au secours de Stanislas les vieilles alliées de la Pologne : Suède et Turquie. La Suède était hors d'état de rien entreprendre; en Turquie, le grand vizir, conseillé par un Français renégat, le pacha Bonneval, répondit aux ouvertures du ministre français par la demande d'un traité d'alliance formel. Effarouché par cette perspective, Fleury s'en tint aux vagues déclarations que transmit notre ambassadeur, le marquis de Villeneuve.

Siège de Dantzig (1734). — Pendant ce temps les événements se précipitaient en Pologne, où l'armée russe du comte de Munich avait occupé tout le pays et réduit Stanislas à s'enfermer dans Dantzig, où il fut bloqué par 10 000 hommes. Fleury, sous la pression de l'opinion publique, avait envoyé au secours de la place un petit corps de 1 500 ou 2 000 hommes, commandé par le comte de La Peyrouse. Celui-ci, jugeant impossible de forcer le blocus, ramena tout son monde à Copenhague. Il y trouva notre ambassadeur en Danemark, le comte de Plélo, gentilhomme breton qu'indigna cette reculade et qui voulut la réparer. Plélo prit d'autorité le commandement, ramena les troupes devant Dantzig et chercha à y pénétrer en perçant les lignes russes. Il fut tué à la première attaque (27 mai 1734); ses hommes durent s'enfermer dans le fort de Wechselmünde et capitulèrent le 23 juin. Dantzig, dont Stanislas, déguisé en matelot, avait pu s'évader à temps pour chercher un refuge en Prusse, capitula le 9 juillet 1734. La lutte étant terminée en Pologne, Fleury essaya d'arrêter les hostilités en envoyant un messager secret, l'abbé Langlois, demander à la tsarine de reconnaître bénévolement Stanislas. Cette démarche eut le succès que l'on devine, et la France, vaincue dans la personne de son protégé, essaya de reprendre sa revanche sur l'Autriche.

Le plan de Chauvelin. — Chauvelin, dont les idées revenaient en faveur, songea, en vue d'une annexion future, à neutraliser la Lorraine, que l'héritier de ce pays allait apporter comme dot aux Habsbourg, en épousant Marie-Thérèse. Sous l'empire de la même idée, il avait projeté, de concert avec son ami le marquis d'Argenson, d'unir en Italie, par un lien fédératif, les États autonomes intermédiaires entre la France et l'Autriche, rapprochés de la première en haine de la seconde. De ce plan, un peu prématuré pour l'époque, Fleury tira l'idée de fermer les défilés des Alpes à la maison de Savoie. Il s'acquit le concours de Charles-Emmanuel III, en lui promettant le Piémont (traité de Turin, 26 septembre 1733), et il s'assura l'alliance de l'Espagne, en lui offrant les Deux-Siciles pour le fils aîné de Philippe V, don Carlos, qui céderait au cadet Parme et Plaisance (traité de Madrid, 25 octobre 1733).

Après cette préparation diplomatique, il commença la guerre sur le Rhin et en Italie : la frontière du Nord n'était pas comprise dans le théâtre des opérations, par suite d'une entente avec l'Angleterre.

La guerre sur le Rhin et en Italie. — Sur le Rhin, nos troupes se bornèrent, en 1733, à envahir le duché de Lorraine et à occuper

Kehl. En 1734, elles eurent à faire face, non seulement à l'armée autrichienne, mais aussi aux princes allemands, sous le commandement suprême du vieux prince Eugène. Berwick, avec une armée de 100000 hommes, n'en assiégea pas moins Philippsbourg, qu'il enleva après quarante-huit jours de tranchée ouverte, mais en perdant la vie. En 1735, les Russes, faisant leur apparition sur les champs de bataille de l'Europe occidentale, vinrent au nombre de 16000 renforcer le prince Eugène.

La lutte avait été beaucoup plus active au delà des Alpes, où Villars (1733), à la tête de 40000 hommes, après avoir fait sa jonction avec les Piémontais, envahit la Lombardie et entra triomphant à Milan. Il serait même allé occuper les passages du Tyrol pour les fermer aux Autrichiens, mais ses alliés le quittèrent : les Piémontais pour faire le siège des places lombardes, les Espagnols pour marcher sur Naples. En 1734, Villars mourut à Turin (17 juin), au moment où une armée impériale, sous les ordres de Mercy, venait de descendre dans l'Italie centrale. Son successeur, le maréchal de Coigny, put à deux reprises (juin-septembre), sous les murs de Parme et à Guastalla, repousser les envahisseurs, qui conservaient Mantoue et la vallée du Mincio, mais n'avaient pu s'établir au centre de la péninsule. Pendant ce temps, les 20000 Espagnols descendus dans le sud avec don Carlos conquéraient en quelques mois (mai-novembre) le royaume de Naples et remportaient un brillant avantage à Bitonto (20 mai 1734) : don Carlos était proclamé roi à Palerme.

En 1735, le maréchal de Noailles, après avoir pris le commandement de l'armée française, où il rétablit une sévère discipline, vit le feld-maréchal Kœnigseck reculer devant lui, rallia les Piémontais et les Espagnols, et assiégea Mantoue; il s'éternisait devant cette place, quand les négociations diplomatiques vinrent suspendre les opérations militaires.



Frédéric II, roi de Prusse, par Aug. Sandoz

Troisième traité de Vienne (1738). — Fleury, en effet, n'avait jamais cessé de désirer un accommodement. Il avait écarté en 1734, comme trop peu avantageux pour la France, un plan de médiation que lui présentait son ami Walpole; mais l'Empereur ayant, en juillet 1735, fait un appel direct aux sentiments de conciliation du cardinal, celui-ci envoya à Vienne un agent secret, La Baune, qui tomba d'accord avec les ministres impériaux sur les stipulations suivantes : l'Empereur céderait les Deux-Siciles à don Carlos, qui lui donnerait en échange Parme, Plaisance et l'expectative de la Toscane. Charles-Emmanuel n'aurait, au lieu du Milanais tout entier, que Novare et Tortone. La France reconnaîtrait la Pragmatique. Stanislas Leszczynski serait dédommagé de la perte de la Pologne par la souveraineté viagère du duché de Lorraine et du Barrois, dont le souverain, François, qui venait d'être fiancé à l'archiduchesse Marie-Thérèse, recevrait en échange la Toscane. La France enfin obtiendrait la récompense de ses efforts dans la promesse de l'annexion de la Lorraine à la mort de Stanislas. Tels furent les préliminaires de paix signés à Vienne le 3 octobre 1735.

L'exécution rencontra des difficultés qui retardèrent de trois ans la conclusion de la paix définitive. Tout d'abord les plénipotentiaires impériaux émirent la prétention de ne mettre Stanislas en possession de son duché que lorsque François de Lorraine serait installé en Toscane; il fallait pour cela attendre la mort du dernier Médicis. D'autre part, les alliés de la France, Piémont et Espagne, se montraient fort mécontents de n'obtenir qu'une partie des avantages qu'ils poursuivaient. Chauvelin, mis dans la confidence des négociations engagées (janvier 1736), leur imprima une telle vigueur et les fit appuyer si bien par des démonstrations militaires, qu'il obtint, le 15 février 1737, la cession immédiate de la Lorraine et que le traité de paix définitif fut signé peu après (18 novembre 1738).

Chauvelin eut malheureusement le tort de compromettre les services rendus par d'obscures intrigues avec l'Espagne et surtout de contrecarrer la réconciliation de l'Autriche avec la France : le 20 février 1737, il fut exilé dans ses terres. Raisonnant comme si la maison d'Autriche était toujours aussi dangereuse pour nous qu'au temps de Richelieu, il voyait dans l'union des Bourbons de France et d'Espagne le but suprême de notre politique. Fleury comprenait que d'autres puissances avaient surgi en Europe, beaucoup plus redoutables et dont on faisait le jeu en perpétuant de vieilles querelles : la Prusse, la Russie et surtout l'Angleterre, qui dès ce moment devenait pour nous l'irréductible ennemie.

La guerre de la succession d'Autriche jusqu'à la mort de Fleury. — *La Pragmatique Sanction.* — Le 20 octobre 1740 était mort à Vienne, sans enfants mâles, le dernier descendant de Charles Quint, l'empereur Charles VI. Son immense héritage se composait des États héréditaires, des royaumes de Bohême et de Hongrie, de la Belgique et des duchés de Milan, Mantoue, Parme et Plaisance. Pour en assurer la transmission à sa fille aînée, Marie-Thérèse, de préférence aux filles de son frère aîné, Joseph Ier, ou aux descendants mâles des branches collatérales, il avait rédigé un acte de disposition, la *Pragmatique Sanction*, qu'il avait fait accepter par ses sujets en 1724, et dont il avait ensuite poursuivi la reconnaissance par les puissances : Espagne (1725), Russie (1726), Brandebourg (1727), Hollande et Angleterre (1731), Empire (1732), France (1738). Quand Marie-Thérèse, mariée à François de Lorraine, grand-duc de Toscane, monta sur le trône, à vingt-trois ans, elle trouvait donc dans la foi des traités toutes les garanties; mais, du jour au lendemain, il se déclara plusieurs prétendants à une partie ou à la totalité de la succession.

L'électeur de Bavière, Charles-Albert, descendant d'Anne, fille de Ferdinand Ier, et qui n'avait pas reconnu la Pragmatique, réclamait l'Autriche, la Bohême, le Tyrol, et prenait le nom de Charles VII; le roi d'Espagne, Philippe V, descendant d'une fille de Maximilien II, revendiquait la Bohême et la Hongrie; l'électeur de Saxe, Auguste III, marié à la fille aînée de Joseph Ier, affirmait ses droits à la succession tout entière; le roi de Sardaigne, époux de la seconde fille de Joseph Ier, se bornait à exiger le Milanais, en vertu du contrat de mariage de son trisaïeul Charles-Emmanuel. Le plus âpre et le plus dangereux de tous ces prétendants, bien qu'il eût moins de titres qu'aucun d'eux, était le jeune souverain monté sur le trône de Prusse l'année même de l'avènement de Marie-Thérèse, Frédéric II.

Frédéric II. Bataille de Molwitz (1741). — Âgé de vingt-huit ans, Frédéric II, défendu par Charles VI contre les brutalités paternelles, auteur d'une réfutation indignée des doctrines de Machiavel, semblait moins qualifié que personne pour se joindre aux prétendants à l'héritage autrichien. L'intérêt l'emporta dans son esprit sur toute autre considération. Il convoitait la Silésie, qui aurait arrondi ses frontières vers le sud. Il invoqua, pour la revendiquer, des titres prescrits; mais « des troupes toujours prêtes d'agir, mon épargne bien remplie et la vivacité de mon caractère, c'étaient, avoue-t-il dans ses *Mémoires,* les raisons que j'avais de faire la guerre à Marie-Thérèse ». Il demanda d'abord à la jeune souveraine de lui céder la Silésie, moyennant 5 millions et une nouvelle reconnaissance de la Pragmatique. Sur le refus de l'impératrice, il envahit brusquement le pays, malgré l'hiver (décembre 1740-janvier 1741), et, au printemps suivant (10 avril 1741), il battit à Molwitz une armée envoyée pour la reprendre.

Politique de Fleury. — Louis XV ayant reçu de l'empereur la Lorraine, le devoir de la diplomatie française eût été de faire respecter la Pragmatique, stipulant, pour prix des sacrifices que le pays se serait imposés, une compensation territoriale, par exemple dans les Pays-Bas.

Fleury lutta longtemps pour rester en dehors de la croisade qui se préparait contre les Habsbourg; mais l'opinion publique voyait dans la guerre « un moyen d'abattre cette grande puissance, dont on avait senti à Paris les effets si longtemps ». La jeune noblesse de cour, désireuse de se distinguer sur les champs de bataille, déclarait qu' « un cardinal avait frappé à mort la maison d'Autriche, et qu'un autre cardinal, si on le laissait faire, allait la ressusciter ». Chauvelin s'agitait toujours dans son exil de Bourges. Enfin le roi avait formé, avec son premier valet de chambre, Bachelier, un commis du nom de Pecquet et quelques courtisans, une sorte de

ministère occulte. Foucquet, comte de Belle-Isle, petit-fils du célèbre surintendant et gouverneur des Trois-Évêchés, était à la tête du parti de la guerre : son plan était de démembrer, au profit des prétendants, les États héréditaires des Habsbourg et de faire sortir la couronne impériale de leur maison pour la mettre sur la tête d'un prince de la maison de Bavière.

Belle-Isle, nommé maréchal de France, partit donc pour préparer en Allemagne la candidature de l'électeur de Bavière. Arrivé sur les lieux, il transforma et amplifia de lui-même l'objet de sa mission, en signant à Nymphenbourg, près de Munich (18 mai 1741), avec l'Espagne, la Bavière, la Saxe et la Sardaigne un traité de partage des États héréditaires. Quelques jours après, il conclut avec Frédéric une convention par laquelle il lui garantissait la Silésie, en échange de son appui militaire (7 juin). La France était ainsi engagée dans un système d'alliances qui rendait la guerre inévitable. Elle persistait dans une politique, excellente au temps de Richelieu et de Mazarin, mais qui ne s'imposait plus avec la même force, maintenant que l'Autriche ne dominait plus en Espagne, n'était plus omnipotente en Allemagne ni en Italie, en un mot ne pouvait plus nous inquiéter. Elle allait ainsi favoriser l'agrandissement de la Prusse, et Napoléon III tombera dans la même faute que Louis XV.

Le lieutenant-colonel Fr. de Chevert,
gravure de CHARPENTIER.

Marie-Thérèse n'avait qu'un allié : George II, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre. Elle convoqua la diète hongroise à Presbourg et y prit la couronne de saint Etienne (25 juin 1741). On rapporte qu'elle s'y présenta en vêtements de deuil, tenant son jeune fils entre ses bras, et que les Hongrois, enthousiasmés par ses paroles comme par le spectacle de son infortune, s'écrièrent en tirant leurs sabres : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa!* Il est probable que cette scène a eu lieu, mais l'enthousiasme des magnats n'éclata qu'après des négociations qui durèrent plusieurs semaines et fut le prix de concessions au prix desquelles les Hongrois votèrent une levée de 30000 hommes et l'insurrection de la noblesse (septembre 1741).

Divisions de la guerre. — La guerre de la succession d'Autriche, qui dura sept ans, se divise, d'après son objet, en deux grandes périodes. Dans la première, la France lutte pour les droits de son protégé (1741-1745); dans la seconde, elle ne cherche qu'à conquérir une paix honorable (1745-1748).

PREMIÈRE PÉRIODE (1741-1745). — Pendant la première période, l'alliance et les défections successives de Frédéric II apportent à nos armées des alternatives de succès et de revers.

Impuissant à empêcher les hostilités, Fleury essaya de maintenir dans la neutralité les puissances maritimes. Il promit au roi d'Angleterre de respecter ses États allemands (27 septembre 1741), et se borna à envoyer sur leurs frontières l'armée d'observation de Maillebois. Pour donner satisfaction au parti de la guerre et à son chef Belle-Isle, il chargea la principale armée d'aller au cœur de l'Allemagne seconder les efforts et les prétentions à l'empire de l'électeur de Bavière, Charles-Albert. Le maréchal de Belle-Isle en personne la commandait, ayant sous ses ordres une pléiade d'officiers d'avenir : le comte Maurice de Saxe, le lieutenant-colonel Chevert, le moraliste Vauvenargues. Belle-Isle parut d'abord justifier la confiance publique ; son armée, réunie aux Bavarois, qui avaient enlevé Passau (juillet 1741), arriva rapidement à Lintz (septembre), à trois journées de Vienne.


Marie-Thérèse d'Autriche,
par Mme VIGÉE-LEBRUN (Chantilly).

Malheureusement, les ambitions de Charles-Albert lui imposèrent d'abord un arrêt d'un mois, puis une fausse manœuvre : voulant couvrir ses États, opérer sa jonction avec l'électeur de Saxe et devenir roi de Bohême pour disposer d'une voix de plus dans l'élection à l'empire, ce prince fit dévier vers la gauche la marche de l'armée. Après que Prague eut été enlevée par un brillant coup de main (1) [25 novembre 1741], il reçut dans la cathédrale la couronne de saint Vasclav. Ce succès en entraîna un autre : la diète, réunie à Francfort, l'élut empereur à l'unanimité, et il fut couronné en grande pompe sous le nom de Charles VII.

Politique de la Sardaigne et de l'Angleterre. — Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, accomplit alors une de ces volte-face dont sa maison était coutumière. Convoitant le Milanais, que le traité de Vienne (1738) lui avait déjà attribué partiellement, il s'était posé en prétendant à l'héritage de Charles VI et avait adhéré au traité de Nymphenbourg; quand il vit les Espagnols se préparer à envahir cette province, il se rapprocha de l'Autriche et s'engagea à défendre le Milanais contre les « Bourboniens » (convention de Turin, 1er février 1742).

Quelques jours après, le pacifique Walpole, l'ami de Fleury, était remplacé au ministère anglais par Carteret, adversaire avoué de la France, qui se déclara pour l'Autriche, lui procura l'appui de la Hollande (mai 1743) et s'employa à la réconcilier avec la Prusse.

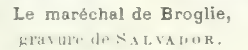
Défection de Frédéric II. — Au moment même où l'Autriche trouvait ainsi des alliés, nous perdions le plus puissant des nôtres. Dès le 9 octobre 1741, Frédéric II, uniquement attentif à ses propres intérêts, avait consommé une demi-trahison en signant avec Marie-Thérèse une convention militaire partielle (protocole de Klein-Schnellendorf). Après avoir laissé, sans la seconder, l'armée de Belle-Isle occuper toute seule la Bohême, il reprit l'offensive, afin de remporter des avantages assez marqués pour traiter séparément. Une bataille gagnée sur Charles de Lorraine à Czaslau ou Chotusitz (17 mai 1742) et l'intervention anglaise lui permirent, par les préliminaires de Breslau (11 juin 1742), confirmés à Berlin (28 juillet), d'obtenir de Marie-Thérèse la Silésie et le comté de Glatz. La France était une première fois jouée et abandonnée.

En même temps commençaient les revers militaires. L'armée française de Bohême, dont le vieux maréchal de Broglie avait pris le commandement, avait été coupée de Vienne par la prise de Lintz (23 janvier 1742), de la Bavière par la prise de Munich, et bientôt bloquée dans Prague par les généraux impériaux : François de Lorraine, son frère Charles-Alexandre, Kœnigseck et Khevenhüller. Elle ne comptait plus guère que 25000 hommes. Fleury, pacifiste à tout prix, écrivit secrètement à Vienne une lettre (11 juillet 1742) où, désavouant presque Belle-Isle, il demandait un accommodement, et que Marie-Thérèse rendit publique. Maillebois, chargé de secourir Prague (août), ne put aller jusqu'au bout. Broglie seul put s'échapper de la ville, où il laissa Belle-Isle avec 14000 hommes. Réduit à ses seules forces, bloqué étroitement par Lobkowitz, Belle-Isle racheta par un acte d'héroïsme ses imprudences diplomatiques et militaires. Dans la nuit du 16 au 17 décembre, il trompa la surveillance des assiégeants, opéra une marche forcée de cinq jours, à travers un pays boisé et couvert de neige, et réussit à gagner Egra, en Bavière, sans perdre un canon ni un drapeau. Douze cents hommes

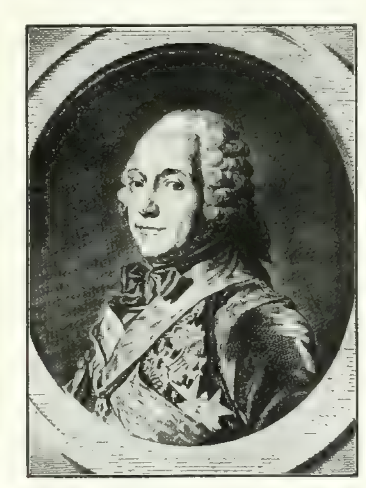
(1) Lorsque les Français envahirent la Bohême, le colonel Chevert commandait les grenadiers qui devaient escalader les murailles de Prague. Il réunit ses sergents et leur dit : « Mes amis, vous êtes tous des braves, mais il me faut ici un brave à trois poils. » Puis, se tournant vers le sergent Pascal, des grenadiers d'Alsace : « Le voilà, ce brave, ajouta-t-il. — Camarade, monte le premier, je te suivrai. — Oui, mon colonel. — Quand tu seras sur le mur, la sentinelle criera : *Werda*. Tu ne répondras pas. — Oui, mon colonel. — Elle tirera un coup de fusil et te manquera. — Oui, mon colonel. — Tu tireras et tu la tueras. — Oui, mon colonel. » Pascal et Chevert entrèrent les premiers dans la ville.

avaient péri de misère et de froid. Chevert, laissé dans Prague avec 1800 hommes et 4000 malades, déclara qu'il allait incendier la ville et obtint, sous le coup de cette menace (2 janvier 1743), une capitulation honorable qui lui permit de rejoindre Belle-Isle. L'honneur était sauf, et la retraite put être comparée à celle des Dix mille. « On partait bien avant l'aube, par une brise très âpre et sous ce ciel





Le maréchal de Broglie,
gravure de SALVADOR.



Le maréchal de Belle-Isle
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

des nuits glacées dont la sérénité même a quelque chose de dur et d'impitoyable. On avançait, la hache à la main, à travers des forêts dont les troncs noircis et chargés de givre semblaient, sous les pâles reflets de la lune, revêtus d'un voile funéraire. Les premiers rayons de soleil, loin de ramener ni chaleur ni lumière, faisaient lever du sol un brouillard épais, et, fondant la surface de la neige, étendaient comme un miroir de verglas sur lequel hommes et chevaux trébuchaient à chaque pas. » (DUC DE BROGLIE.)

Mort de Fleury (1743). — La nouvelle de ce glorieux désastre parvint en France quelques jours avant la mort de Fleury (29 janvier 1743). Celui-ci souffrait doublement des atteintes de l'âge et des malheurs nationaux qu'il avait vainement voulu ou qu'il n'avait pas su prévenir.

Après lui, les conseils du roi vont être livrés aux influences belliqueuses et aux contradictions des intrigues de cour. Louis XV se passera de ministre des Affaires étrangères pendant près de deux ans, écoutant tour à tour les conseils du cardinal de Tencin, — une créature de Dubois, — des comtes de Maurepas et d'Argenson, ou subissant l'influence de la duchesse de Châteauroux, qui se laissait elle-même guider par le vieux maréchal de Noailles et par le duc de Richelieu.

LA FAMILLE ROYALE

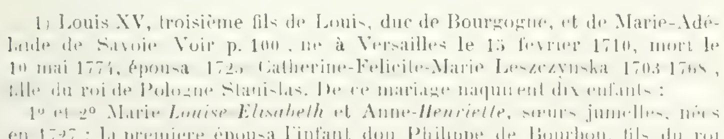
Le roi. — Orphelin un an après sa naissance (1), Louis XV, très bel enfant, gracieux et de manières charmantes, avait eu pour précepteur l'évêque de Fréjus, Fleury, qui devait être pendant dix-sept ans son premier ministre, et pour gouverneur l'incapable maréchal de Villeroi. Naturellement orgueilleux et emporté, Villeroi devenait dans l'exercice de sa charge d'une douceur servile. Un jour que le peuple affluait au jardin des Tuileries : « Voyez donc, mon maître, dit-il sentencieusement au jeune roi : voyez tout ce monde et tout ce peuple, tout cela est à vous, tout cela vous appartient, vous en êtes le maître ; regardez-les donc un peu pour les contenter, car ils sont tous à vous, vous êtes le maître de tout cela. » Fleury fut, lui aussi, trop indulgent pour son élève. Il ne lui enseigna pas suffisamment à réfléchir, à penser, à se rendre compte. Cette éducation défectueuse, l'influence délétère des mœurs de la Régence, et surtout l'irresponsabilité du pouvoir absolu, entraînèrent peu à peu le jeune monarque dans un abîme de débordements qui lui fit perdre l'affection très sincère de ses sujets et où devait sombrer la mo-



Louis XV, par CARLE VAN LOO (Musée de Versailles).

narchie de droit divin. « Louis XV, écrivait le comte de Kaunitz, a la taille avantageuse et noble. Roy, pour ainsi dire dès le berceau, il s'est fait une habitude de cet air décent, qui devient majesté dans les grands princes. Il a le front beau, les yeux grands, noirs, et naturellement tristes. On dit que, dans sa jeunesse, sa tête était la plus belle de son royaume. Aujourd'hui (1752) il a le fond du teint livide, presque olivâtre. De certains jours, il est dispos et leste, mais ordinairement on le trouve abattu et languissant. Sa santé est cependant des plus robustes. Personne ne soutient mieux la fatigue... Soit inadvertance, soit défaut d'éducation, il lui échappe de temps en temps des traits désobligeants, qui semblent répugner à cette bonté naturelle... Rien n'est plus dangereux que de l'offenser. Il n'oublie jamais et, tôt ou tard, il fait sentir le poids de son indignation... »

Louis XV avait un grand fonds de méchanceté, qui le portait à aimer « le mal comme des enfants aiment à faire souffrir les ani-



(1) Louis XV, troisième fils de Louis, duc de Bourgogne, et de Marie-Adélaïde de Savoie (Voir p. 100), né à Versailles le 15 février 1710, mort le 10 mai 1774, épousa (1725) Catherine-Félicité-Marie Leszczynska (1703-1768), fille du roi de Pologne Stanislas. De ce mariage naquirent dix enfants :

1° et 2° Marie *Louise-Élisabeth* et Anne-*Henriette*, sœurs jumelles, nées en 1727 : la première épousa l'infant don Philippe de Bourbon, fils du roi d'Espagne Philippe V, et mourut en 1759 ; la seconde mourut en 1752 ; — 3° *Louise*-Marie (1728-1733) ; — 4° *Louis*, dauphin (1729-1765) ; — 5° *Philippe*, duc d'Anjou (1730-1733) ; — 6° Marie-*Adélaïde* (1732-1800) ; — 7° *Victoire*-Louise-Marie-Thérèse (1733-1799) ; — 8° *Sophie*-Philippine-Élisabeth-Justine (1734-1782) ; — 9° Thérèse-*Félicité* (1736-1744) ; — 10° *Louise*-Marie (1737-1787).







Sceau et monnaie de Louis XV.

Le couronnement de Louis XV (Estampe de la Bibliothèque nationale).

maux. — Choiseul, une indolence et une apathie incorrigibles, un dégoût insurmontable pour le travail, des crises de neurasthénie. Intelligent, conscient des besoins du pays et de ses maux, il se désintéressait pourtant du gouvernement officiel; mais il avait sa diplomatie officieuse, son « secret », et il se complaisait dans la lecture des bas rapports de police. Gâté par les plates complaisances de son entourage, il en vint à n'avoir plus aucun désir et, en dépit des plaisirs et des désordres, au faîte de la toute-puissance il rencontra l'ennui. Il sentait d'ailleurs son indignité. « Par respect pour les choses saintes, il s'abstenait de faire ses Pâques, faisait dire des messes et distribuer des aumônes pour obtenir la grâce de sa conversion. »

Kaunitz.



Marie Leszczynska (par Nattier) (Musée de Versailles).

La reine. — Plus âgée de six ans que le roi, Marie Leszczynska vivait modestement auprès de son père à Wissembourg, lorsqu'un caprice imprévu de la politique et les intrigues de Mme de Prie la firent asseoir sur un trône dont on voulait barrer la route à la maison d'Orléans. Elle n'était pas jolie, mais un gracieux sourire éclairait sa physionomie grave et son regard pensif. Elle parlait plusieurs langues, avait une vaste lecture, en histoire notamment, et appréciait la musique et la peinture. Vive, enjouée, elle avait la repartie toujours prête, et sa plume était aussi alerte que sa parole. Très douce, très bonne, très simple, elle se faisait remarquer par sa modestie, mais aussi par sa dignité. Sacrifiée aux favorites, mais toujours remplie d'attentions pour le roi, elle s'efforça d'oublier ses tristesses dans un demi-jour, au milieu d'une société d'amis intimes, comme le président Hénault, Maurepas, Tressan, Moncrif, le duc et la duchesse de Luynes, le comte d'Argenson. A Metz (1744), Louis XV, gravement malade, lui demanda le pardon de ses fautes : « Je vous ai donné, madame, bien des chagrins que vous ne méritez pas; je vous conjure de me les pardonner... — Eh ! ne savez-vous pas, monsieur, répondit Marie, que vous n'avez jamais eu besoin de pardon de ma part? Dieu seul a été offensé; ne vous occupez, je vous prie, que de Dieu. » Après la mort de la duchesse de Châteauroux (décembre 1744), la reine fut définitivement abandonnée : la résignation, fondée sur une piété un peu farouche, remplira désormais sa vie.

Le dauphin. — Louis, dauphin de France, vint au monde le 4 septembre 1729. Sa naissance suscita des démonstrations de joie extraordi-



Louis, dauphin de France (Musée de Versailles).

naires : c'était le « Don du Ciel », l'« Enfant de l'Europe » ; à Paris, les avocats plaidaient gratis en son honneur, et sur les quais les empiriques arrachaient les dents sans se faire payer. Brave (il combattit à Fontenoy), il passait pour ambitieux, et le roi le tint éloigné des affaires. En réalité, il était d'un tempérament flegmatique, n'aimant ni la chasse ni les plaisirs, apparemment dépourvu des qualités indispensables aux souverains. Très dévot, il était l'ennemi des jansénistes, du Parlement, des philosophes, et il condamnait l'influence des favorites. Il mourut à Fontainebleau en 1765, ayant épousé en premières noces l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse-Antoinette et, en secondes noces, Marie-Josèphe de Saxe (1), dont la vie exemplaire est une rare exception dans un « temps sans vertus ». On reprochait à la seconde dauphine ses façons hautaines, qui n'étaient peut-être que la marque de sa timidité, et on lui reconnaissait peu d'esprit, contrairement à l'infante, qui passait pour en avoir beaucoup et exerçait une grande influence sur l'esprit de son mari.

Le comte d'Artois et Madame Clotilde, par DROUAIS (Louvre).

(1) Louis, dauphin de France, quatrième enfant de Louis XV, né à Versailles, mort à Fontainebleau (1729-1765), épousa en premières noces (1745) *Marie-Thérèse*-Antoinette, fille du roi d'Espagne, Philippe V, et en secondes noces (1747) *Marie-Josèphe* de Saxe (1731-1767), fille de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste III. Il eut de son premier mariage une fille : *Marie-Thérèse* (1746-1748), et de son second mariage huit enfants, parmi lesquels : Louis-Auguste, duc de Berry, roi sous le nom de *Louis XVI* (1754-1793) ; — Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence (1755-1824), roi sous le nom de *Louis XVIII* ; — Charles-Philippe, comte d'Artois (1757-1836), roi sous le nom de *Charles X* ; — Marie-Adélaïde-*Clotilde*-Xavière (1759-1802), mariée au roi de Sardaigne ; — *Élisabeth*-Philippe-Marie-Hélène-Thérèse, dite *Madame Élisabeth* (1764-1794).



Madame Henriette, par NATTIER (Musée de Versailles).

Les filles de Louis XV. — De 1727 à 1737, Marie Leszczynska donna à Louis XV dix enfants (1) [illegible] premiers furent deux jumelles : *Marie-Louise-Élisabeth* et *Anne-Henriette*. Les sœurs jumelles, le dauphin *Louis* et Madame *Adélaïde* restèrent à Versailles ; mais les quatre



Marie-Josèphe de Saxe, par NATTIER (Musée de Versailles).

plus jeunes princesses : *Victoire, Sophie, Félicité, Louise*, furent conduites de bonne heure, par petites étapes, à l'abbaye de Fontevrault (1738), où elles séjournèrent plus de douze ans sans voir une seule fois leurs parents. Soumises à une discipline étroite, elles n'apprirent guère que la danse et un peu de musique. Madame Louise et ses sœurs savaient à peine épeler à l'âge de douze ans. Madame Félicité mourut à Fontevrault (1744). Madame Victoire rentra au palais de Versailles en 1747 ; ses sœurs obtinrent la même faveur trois ans après.

En leur absence, l'aînée, *Louise-Élisabeth*, avait épousé l'infant d'Espagne (1739), don Philippe de Bourbon. Sa beauté enjouée et piquante lui attira la haine de sa belle-mère, l'ambitieuse Élisabeth Farnèse, et, par trois fois, elle vint se rasséréner auprès de ses sœurs, à Versailles ; pendant sa dernière visite, elle fut emportée par la petite vérole, si souvent fatale à sa famille.

La destinée de Madame *Henriette* ne fut guère plus heureuse. Un teint d'ivoire, de grands yeux mélancoliques, des traits doux et purs, faisaient de cette princesse la plus jolie des quatre sœurs. Elle jouait du violoncelle, excellait dans le dessin et la miniature. Aimable et circonspecte, elle était l'enfant préféré de Louis XV. Son père lui porta un coup cruel le jour où il lui interdit d'épouser le duc de Chartres. Dès lors, désenchantée, elle vécut dans la société du dauphin, son frère ; elle se retira même peu à peu de la Cour et mourut solitaire à Versailles, en 1752.



Madame Louise, par NATTIER (Musée de Versailles).

Madame *Louise* entra au couvent du Carmel après l'installation de Mme du Barry à la Cour, « afin de mieux prier pour l'âme de son père en péril ». Elle prit en religion le nom de *sœur Thérèse de Saint-Augustin* et devint prieure de son couvent en 1774. Extrême en tout, elle se priva

(1) Voir la note 1 de la page 143.

[illegible]ment de matelas, de bas, de souliers, et même de livres. Le roi allait, de temps à autre, lui rendre visite dans son cloître. Du fond de sa retraite, Madame Louise suivait les petits événements de la Cour, faisant cause commune avec Madame Victoire et Madame Adélaïde, censeurs inflexibles de la séduisante Marie-Antoinette. Elle mourut en 1787, ses dernières paroles furent : « Au Paradis, vite, vite! Au Paradis, au grand galop! »

Madame Victoire, par J. E. Heinsius (Musée du Louvre).

Madame *Victoire*, qui surpassait ses sœurs en savoir et les égalait en talents, subissait la domination de Madame *Adélaïde* : elle était la tête forte et le caractère le plus énergique de la famille; le roi la consultait souvent. Elle avait pris en aversion la jeune dauphine; mais à partir de 1774, l'ascendant de la nouvelle reine (Marie-Antoinette) relégua dans la pénombre de Versailles, c'est-à-dire à Bellevue et à Meudon, les ci-devant « adorables princesses », devenues désormais les « vieilles tantes ».

Mesdames de France portaient à leur père une affection plus tendre qu'à leur mère, moins attentive à ses enfants. Le roi leur rendait visite presque chaque matin; l'après-midi, elles allaient l'attendre à son débotté. A six heures, elles se rendaient ponctuellement chez la reine, qui les attendait pour jouer une partie de cartes. Elles se couchaient de bonne heure, à la suite d'un copieux repas. Au « couvert public », elles mangeaient peu, réservant leur appétit pour leurs dîners privés; elles avaient toujours en réserve dans leurs buffets du jambon, des saucissons de Bologne et du vin d'Espagne pour leurs collations. La chasse était un de leurs plaisirs favoris.

Dans l'intimité, Louis XV appelait Madame Victoire *Coche*, Madame Adélaïde *Loque*, Madame Sophie *Graille*, Madame Louise *Chiffe*; avec plus d'esprit, il appelait aussi Madame Adélaïde *l'Air* et Madame Henriette *le Feu*. Ces princesses au beau front, aux yeux étincelants, aux cheveux poudrés, ont comme une vie posthume sur les toiles de Drouais, de Belle, de Tocqué, de Boucher, de Van Loo. Ombres gracieuses, elles y revivent tantôt dans leur costume de cour, tantôt avec les attributs des déesses mythologiques.



Madame Adélaïde, en Diane, par NATTIER (Musée de Versailles).

LE GOUVERNEMENT DE Mme DE POMPADOUR

Le règne des favorites. — Après la mort de Fleury (1743), Louis XV, systématiquement corrompu par ses courtisans, en particulier par le duc de Richelieu, inaugura le règne des favorites, qui ne devait se clore qu'à sa mort. Il distingua d'abord et successivement quatre sœurs de la famille de Nesle : la comtesse de Mailly, la marquise de Vintimille, la duchesse de Lauraguais et la duchesse de Châteauroux. Celle-ci, poussée par le duc de Richelieu et par Mme de Tencin, prétendit faire figure sur la scène politique et secouer la torpeur du roi. Elle entraîna Louis XV en Flandre, puis en Alsace (Voir p. 148); mais à Metz (1744), elle dut abandonner le chevet du roi sur l'injonction de l'évêque de Soissons. Elle mourut cette même année et fut remplacée dans la faveur du monarque par la célèbre marquise de Pompadour.



Phot. Braun et Cie.
La duchesse de Châteauroux, par NATTIER.

La marquise de Pompadour. — Jeanne-Antoinette Poisson, née à Paris en 1721, était la fille naturelle d'un fermier général, Lenormant de Tournehem, et de la femme d'un munitionnaire aux armées, François Poisson, qui dut s'expatrier pendant huit années à la suite d'une accusation de malversation portée contre les frères Pâris, dont il était le commis, et contre lui-même. Elle avait alors neuf ans et elle fut confiée aux Ursulines de Poissy, d'où sa mère la retira malheureusement dès 1730.

Le fermier général lui fit épouser son propre neveu, Lenormant d'Etioles (1741), fils du trésorier général des monnaies. Sa beauté blanche, son admirable chevelure châtain clair, sa physionomie mobile et expressive, son intelligence, sa conversation l'avaient fait paraître avec éclat dans le monde des financiers et des traitants. Le château d'Étioles était voisin de la forêt de Sénart, où Louis XV venait souvent chasser.

Le roi, dont elle avait attiré l'attention, la retrouva à Versailles lors de la fête travestie du 22 février 1745 dans la Galerie des glaces, puis au bal masqué de l'Hôtel de Ville de Paris, lors du mariage du dauphin. Elle eut bientôt fait de gagner les sympathies du monarque. Son mari, menacé de la Bastille et envoyé à Avignon, reçut finalement une compensation lucrative et se tint coi. Et alors commence le « règne du cotillon », comme disait Frédéric II. La favorite, faite marquise de Pompadour en 1745, duchesse en 1752, dame d'honneur de la reine en 1756, domine entièrement Louis XV, tant que dure la passion du roi, puis sait se rendre indispensable quand elle a perdu le cœur du souverain. Elle l'amuse par son esprit, le conduit dans des châteaux magnifiques qu'elle a construits ou aménagés, et ferme les yeux sur les vilenies du Parc-aux-Cerfs. Elle gouverne réellement la France, ne laisse approcher du roi que ses créatures, choisit les ministres, désigne les généraux, oriente la diplomatie.

A son frère, Abel-François Poisson, marquis de Marigny, elle fait donner la survivance de Lenormant de Tournehem, directeur général des bâtiments royaux, et son père vit en grand seigneur.

Cette petite bourgeoise coquette et ambitieuse avait toutes les grâces, toutes les qualités, mais aussi toutes les faiblesses de la femme. L'orgueil avait été le ressort de sa conduite; mais, une fois satisfaite, une fois installée à la Cour dans ce poste de favorite, qui jusqu'alors avait été comme l'apanage de la noblesse, elle s'y montra pleine de tact et de mesure. Elle n'avait pas une nature vile et vindicative; elle écartait ses ennemis sans empoisonner leur disgrâce par des raffinements de dureté. Les Goncourt ont exagéré en la représentant comme un « rare exemple de laideur morale ».

La « caillette du roi » ne fut pas déplacée à Versailles : la société de

Mme Geoffrin, de Bernis, de Gontaut, l'avait familiarisée dans l'art de la conversation; celle de Crébillon, de Voltaire, de Jélyotte, avait formé, sans lui donner d'ailleurs de talent, son goût littéraire et musical. Elle aima les arts, et les arts lui doivent beaucoup. Elle ne créa pas le style auquel on a donné son nom, mais elle refléta de la manière la plus heureuse l'évolution artistique de son temps



Mme de Pompadour, par La Tour (Louvre).

dans les châteaux de Bellevue, Choisy, Menars, La Celle, Montretout, l'ermitage de Versailles, où elle accumula les meubles de Boulle, les porcelaines de Saxe, les bibelots de la Chine. Elle fonda la manufacture de Sèvres, et les écrivains comme les artistes trouvèrent auprès d'elle un constant appui.

Elle sut se maintenir à la Cour, malgré les obstacles que rencontrèrent sa passion pour le roi, son orgueil, son ambition toujours vivace. Elle sut montrer à la reine une déférence qui la toucha, et, n'étaient ses dépenses scandaleuses alors que les finances publiques étaient en si fâcheux état, il faudrait, somme toute, la juger avec indulgence. « Puisqu'il en fallait une, écrivait le prince de Croï, on était plus content de celle-là que des autres, dont on aurait craint pis. » Un jour vint (1752) où elle ne fut plus que l'amie, la conseillère du roi, et elle joua alors un rôle tout nouveau : elle prit un maintien grave et affecta les apparences de la dévotion.

Elle mourut le 15 avril 1764. Son corps fut transporté du château de Versailles dans son hôtel de la rue des Réservoirs et, le surlendemain, à l'église Notre-Dame. Après l'absoute, par un orage épouvantable accompagné d'un vent terrible, le cortège se mit en marche vers Paris, où Mme de Pompadour avait demandé à être enterrée. Lorsque le convoi arriva sur la place d'Armes, en face des fenêtres du château, le roi, malgré l'ouragan, se tint sur un balcon pour voir passer le cortège; il le suivit des yeux silencieusement jusqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue, et, en larmes, dit à son premier valet de chambre, Champlost : « Voilà les seuls devoirs que j'ai pu lui rendre » (1).

(1) Cette version, empruntée au comte de Cheverny, établit que les obsèques de Mme de Pompadour ne furent pas clandestines et que le roi ne salua pas la dépouille de la favorite du mot cruel : « Madame la marquise aura un mauvais temps pour son voyage. »

Affaires intérieures. — *Finances. Machault d'Arnouville. L'impôt du vingtième.* — L'administrateur le plus remarquable du règne de Louis XV est certainement Jean-Baptiste Machault d'Arnouville, né à Paris (1701-1794) et qui, le 4 décembre 1745, remplaça Philibert Orry au contrôle général des finances. D'Argenson, qui l'avait recommandé au roi, croyait sans doute trouver en lui une créature, et il rencontra un homme. Décidé et énergique, droit et sévère, hautain et taciturne, décourageant pour les quémandeurs, Machault arrive au pouvoir pendant la guerre de la succession d'Autriche, et il ne peut songer à faire face aux découverts du Trésor qu'au moyen d'expédients. Mais dès que la paix d'Aix-la-Chapelle lui a donné le loisir de travailler avec méthode, il déploie la plus grande activité.



Machault d'Arnouville, grav. de Lerouge.

Deux édits, rendus à Marly en mai 1749, portèrent : le premier, réalisation d'un emprunt de 36 millions destiné à acquitter l'arriéré de la dernière guerre (1); le second, suppression de l'impôt du *dixième* et création d'un impôt général du *vingtième*, conçu comme une taxe complémentaire de redressement, tendant à mettre les charges du contribuable en relation avec ses facultés, frappant proportionnellement tous les revenus de la propriété mobilière et immobilière, sauf les rentes sur l'État et les bénéfices agricoles des fermiers, mais basé principalement, en fait, sur la richesse immobilière, qui était alors prédominante : le produit en serait affecté au service d'une *Caisse d'amortissement* des dettes de l'État.

Les Parlements, atteints dans leurs franchises pécuniaires, enregistrèrent cependant sans trop de résistance l'édit du vingtième, qui fut perçu péniblement dans les pays d'élection, moyennant quelques concessions dans les pays d'États; mais le clergé, dont la contribution aux charges publiques avait le caractère d'un contingent facultatif et qui se prétendait simplement usufruitier de ses biens et revenus, fit une très vive opposition à l'établissement d'un impôt obligatoire, et l'Assemblée du clergé de 1750 délibéra de tenir pour nulle toute atteinte portée aux privilèges de l'Église. Pour triompher de cette résistance, Machault s'appuya sur Mme de Pompadour; il fut suivi par ses collègues, à l'exception du comte d'Argenson, qui avait lié partie avec la famille royale contre la favorite. Finalement, l'arrêt du Conseil du 23 décembre 1751 donna raison au clergé contre Machault. Lorsque le contrôleur général avait demandé aux hommes d'Église l'état de leurs revenus, un prélat lui avait répliqué : « Ne me mettez pas dans l'obligation de désobéir à Dieu ou au roi; vous savez bien lequel des deux aurait ma préférence. » Le clergé ne fut donc pas soumis à l'impôt du vingtième, mais l'édit d'août 1749, qui taxa les biens de mainmorte, demeura définitivement en vigueur.

Machault, victime des secrets agissements de son collègue d'Argenson, compromis aux yeux de la Cour par son influence sur le Parlement pendant l'affaire du refus des sacrements, ne put se maintenir au contrôle général des finances : le 28 juillet 1754, il passa à la marine, tout en gardant les sceaux, qui lui avaient été confiés en 1750.

Ce ministre estimable ne s'était pas contenté de réformer l'impôt. La question des subsistances avait été l'une de ses préoccupations essentielles, comme d'ailleurs de tous les gouvernants de l'ancien régime. Il intervint, au nom de l'État, pour assurer les approvisionnements lorsqu'il redouta la disette, mais il fit connaître ses conceptions personnelles dans une circulaire du 23 mai 1750 : « Sa Majesté, mandait-il aux intendants, m'a chargé de vous informer que, son intention étant dorénavant que la circulation et le commerce des grains de province à province ne pût être interrompu que par des raisons supérieures, elle ordonnait qu'il ne fût fait des défenses pareilles dans aucune province sans qu'elle les eût aupa-

(1) Pour la première fois il fut fait usage de titres au porteur, facilement négociables, avec coupons détachés.

[illegible] avait approuvées et qu'il avait seul expliqué ses intentions. Ainsi Machault était partisan de la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume, et si, d'une manière générale, il en interdit l'exportation, vers la fin de son ministère il fit fléchir ce principe, car il inspira l'arrêt du 17 septembre 1754, qui autorisa la libre sortie des grains par deux ports de la Méditerranée et qui fut signé par son successeur, Séchelles.

Affaires religieuses. Le « refus des sacrements ». — L'opposition du Parlement à la ligne de conduite adoptée par la Cour au regard des jansénistes redoubla d'âpreté et de violence en 1752. Le curé de Saint-Étienne-du-Mont s'étant refusé à administrer un magistrat « appelant », le Parlement le fit incarcérer, mit l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, en demeure de faire donner la communion au magistrat et, sur le refus du prélat, adressa des remontrances au roi, qui ordonna l'élargissement du curé et admonesta la compagnie. Celle-ci persista dans sa résistance, le roi dans la sienne. Le Parlement, exilé à Pontoise, fut remplacé par une *Chambre royale* (1753), mais l'archevêque de Paris dut quitter son diocèse (1754), sans que cette mesure, qui prétendait lasser les résistances en frappant l'un et l'autre parti, réussît à rétablir la paix. L'assemblée générale du clergé (1755) traça, dans une série d'articles, la ligne de conduite à suivre en matière de sacrements, et une encyclique de Benoît XIV confirma le caractère obligatoire de la bulle *Unigenitus* (1756). Le conflit ne perdit rien de son acuité, qui redoubla même un peu plus tard, et il se termina par la victoire des jansénistes sur les jésuites.



[illegible]

Marc-Pierre, comte d'Argenson, par La Tour.

L'armée. Le comte d'Argenson. — Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, fils cadet du lieutenant de police qui avait remplacé La Reynie, succéda à Breteuil au ministère de la Guerre en 1742, et s'y distingua, aidé dans sa tâche par le vainqueur de Fontenoy, le maréchal de Saxe. Construction de casernes, obligation du port de l'uniforme, création de la masse d'habillement, simplification du service des convois, rattachement à l'administration centrale de la direction des fortifications, fondation de l'École militaire (1), création des grenadiers de France (2) : tels furent les principaux résultats de l'activité du comte d'Argenson.

Ce ministre, qui avait contre lui Mme de Pompadour, représentait, au gouvernement, le « parti des dévots » et de la famille royale. Il entra donc en rivalité avec Machault, dont il avait naguère favorisé l'arrivée aux affaires.

Depuis la Régence, un certificat de noblesse avait été exigé des aspirants officiers. Cette mesure ne put être exécutée et, dès 1734, on dut faire appel aux roturiers pour compléter les cadres, beaucoup d'officiers nobles ayant démissionné, faute de fortune pour s'entretenir. Le recrutement de l'armée dans la roture continua sous le comte d'Argenson, mais pour les mêmes motifs, et non parce que le ministre, de propos délibéré, avait voulu favoriser l'accession de la bourgeoisie aux grades militaires.

La guerre de la succession d'Autriche, de 1743 à 1748 (3).

— *Bataille de Dettingen (1743).* — Tandis que le maréchal de Broglie reculait lentement en Bavière, le roi George d'Angleterre s'engageait dans la guerre comme électeur de Hanovre et conduisait sur le Main une armée anglo-allemande de 50000 hommes, pour se joindre aux troupes impériales. Le maréchal de Noailles, envoyé pour l'arrêter, réussit à l'enfermer, près de Dettingen, entre son armée et le Main : son neveu, le duc de Grammont, se précipita en avant, sans attendre le signal, réduisit ainsi notre artillerie à l'inaction, et permit aux Anglais de s'échapper (27 juin). La bataille avait été indécise, mais Noailles dut reculer jusque dans la Basse-Alsace, pendant que Coigny remplaçait Broglie dans la Haute-Alsace. Marie-Thérèse, qui venait de recouvrer la couronne de Bohême (12 mai), discutait déjà avec l'Angleterre un démembrement de la France et, par l'intermédiaire de cette puissance, concluait avec la Sardaigne le traité de Worms (13 septembre), par lequel Charles-Emmanuel, moyennant des subsides et des hommes, obtenait quelques parcelles du Milanais, garantissait la *Pragmatique* et s'engageait à mettre sur pied 45000 soldats. Louis XV, sortant de son inaction, déclara successivement la guerre à la Sardaigne (30 septembre 1743), à l'Angleterre (15 mars 1744) et à l'Autriche (26 avril). Le 28 octobre 1743 il s'était allié à l'Espagne par le traité de Fontainebleau.

A ce moment la situation de la France apparaissait comme des plus critiques. Après avoir pris l'offensive en Allemagne, elle voyait son territoire menacé en Alsace et en Lorraine.

Opérations dans le Nord et l'Est. — Une armée de 80000 hommes, sous le commandement de Noailles et du comte de Saxe, envahit les Pays-Bas autrichiens (mai-juillet 1744); mais (30 juin) l'armée franco-bavaroise qui gardait le Rhin laissa surprendre le passage de Germersheim par Charles-Alexandre, beau-frère de Marie-Thérèse, et la Lorraine fut envahie. Le roi, qui, sur les instances de la duchesse de Châteauroux, était venu à l'armée du Nord, accourut aussitôt pour couvrir sa frontière de l'Est. A peine arrivé à Metz (4 août), il y fut arrêté par une grave maladie et parut à la dernière extrémité. La douleur qui éclata alors dans tout le royaume et l'unanimité d'allégresse à laquelle donna lieu la nouvelle de sa guérison montrèrent combien il était encore populaire : à la sacristie de Notre-Dame de Paris, on paya six mille messes pour la guérison du « Bien aimé ».

Quadruple alliance de Varsovie. — Frédéric, menacé par le retour de fortune dont bénéficiait Marie-Thérèse, avait de nouveau lié partie avec la France au traité de Francfort (5 avril 1744). Il enleva Prague (2 septembre), menaça Vienne, dut reculer devant le soulèvement des paysans et les manœuvres de Traun, mais n'en obligea pas moins par cette diversion Charles-Alexandre à repasser le Rhin, et Marie-Thérèse à conclure avec la Hollande, l'Angleterre et la Saxe la *quadruple alliance de Varsovie*. L'armée française de Noailles prit Fribourg-en-Brisgau (août-novembre), occupa la Souabe et permit à Charles VII de rentrer dans ses États de Bavière.

Opérations en Italie (1744). — En Italie, le général impérial Lobkowitz, qui avait voulu envahir le royaume de Naples, fut arrêté à la bataille de Velletri par les contingents napolitains et espagnols (11 août 1744). Le prince de Conti et l'infant don Philippe passèrent le Var, occupèrent le comté de Nice, et, forçant le défilé de Château-Dauphin (19 juillet), pénétrèrent en Piémont, où ils repoussèrent un retour offensif de Charles-Emmanuel (30 septembre).

DEUXIÈME PÉRIODE (1745-1748). — *Mort de Charles-Albert.* — Charles-Albert de Bavière avait à peine été remis en possession de ses États par les armes françaises qu'il mourut inopinément (20 janvier 1745). Son fils Maximilien-Joseph, âgé de dix-sept ans, trop jeune pour prétendre à l'empire, circonvenu par les négociateurs autrichiens, désireux avant tout de rentrer dans la tranquille possession de ses États héréditaires, finit par écouter les propositions de Marie-Thérèse et par signer le traité de Füssen (22 avril) : il s'engageait à ne pas prétendre à l'empire et même à voter, lors de l'élection, pour François de Lorraine.



René-Louis, marquis d'Argenson (Estampe de la Bibliothèque nationale).

Quelle serait l'attitude de la Cour de France? Chercherait-elle à remplacer Charles VII par un prince allemand, ennemi de la maison d'Autriche? Consentirait-elle, au contraire, à l'élection de l'époux de Marie-Thé-

(1) [illegible] l'*École militaire* pour l'instruction de [illegible] preuve de quatre quartiers de noblesse, mais indigents. D'Argenson avait été soutenu, pour créer cette institution, par Mme de Pompadour et Pâris-Duverney.

(2) En 1749, après la paix d'Aix-la-Chapelle, il créa quatre brigades de *grenadiers de France* au moyen des compagnies de *grenadiers royaux* qu'il avait formées précédemment à l'aide de milices provinciales.

(3) Voir page 141 pour les événements antérieurs à la mort de Fleury.



La bataille de Fontenoy, par Horace VERNET (Musée de Versailles).

rèse, en se faisant payer son adhésion par des concessions territoriales aux Pays-Bas? Elle adopta la politique conseillée par le ministre des Affaires étrangères : René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson.

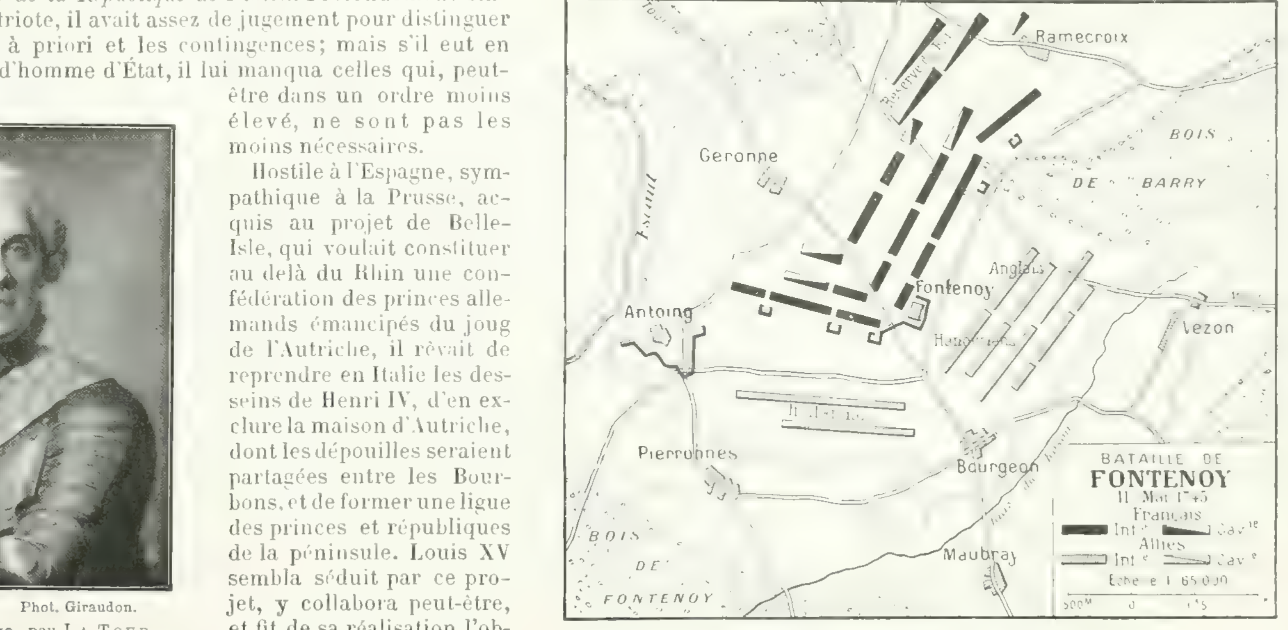
Le marquis d'Argenson. — Après la mort de Fleury, Louis XV avait eu un instant l'intention d'appeler aux Affaires étrangères le marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, diplomate remarquable, qui refusa, en raison de son âge, d'assumer le fardeau des affaires. Le roi choisit donc le marquis d'Argenson (1694-1757), qui dirigea notre diplomatie de novembre 1744 à janvier 1747.

Le marquis d'Argenson, frère du ministre de la Guerre, avait été conseiller au Parlement et intendant du Hainaut. C'était un théoricien politique qui, sur bien des points, a prévu l'avenir, mais dont les brillantes qualités, déparées par une admiration trop exclusive de Frédéric II, par des idées paradoxales et chimériques, par un dédain trop superbe des réalités et des finesses diplomatiques, par un certain fonds de pessimisme, convenaient mieux à un publiciste qu'à un homme d'État. Le duc de Richelieu l'avait surnommé *le Secrétaire de la République de Platon*. Profondément sincère, honnête et patriote, il avait assez de jugement pour distinguer entre les principes à priori et les contingences; mais s'il eut en somme des parties d'homme d'État, il lui manqua celles qui, peut-être dans un ordre moins élevé, ne sont pas les moins nécessaires.

Hostile à l'Espagne, sympathique à la Prusse, acquis au projet de Belle-Isle, qui voulait constituer au delà du Rhin une confédération des princes allemands émancipés du joug de l'Autriche, il rêvait de reprendre en Italie les desseins de Henri IV, d'en exclure la maison d'Autriche, dont les dépouilles seraient partagées entre les Bourbons, et de former une ligue des princes et républiques de la péninsule. Louis XV sembla séduit par ce projet, y collabora peut-être, et fit de sa réalisation l'objet d'un « secret », c'est-à-dire d'une intrigue que ses agents poursuivirent à l'insu de sa diplomatie officielle. Ce fut sur ces bases que le résident français à Genève, Champeaux, arrêta un accord provisoire avec un représentant du roi de Sardaigne (25 décembre 1745).

Le maréchal de Saxe. Bataille de Fontenoy (1745). — Comme les Anglais se refusaient à faire la paix, le maréchal de Saxe fut envoyé aux Pays-Bas pour tâcher de les y contraindre et mit le siège devant Tournai.

Hermann-Maurice, comte de Saxe, dit le maréchal de Saxe (1696-1750), fils naturel de l'électeur Auguste Ier et de la comtesse Aurore de Kœnigsberg, avait obtenu du régent le grade de maréchal de France (1720). Élu duc de Courlande (1726), il n'avait pu prendre possession de son duché et, revenu en France, il avait, sous Belle-Isle, enlevé Prague, puis assuré la retraite de l'armée. Sa sûreté de coup d'œil, son esprit de décision et son expérience de la guerre lui avaient gagné la faveur de la Cour. Sa physionomie étrange et hardie, ses manières affables, sa vie aventureuse et sa bravoure le



Phot. Giraudon.
Le maréchal de Saxe, par LA TOUR (Louvre).

Plan de la bataille de Fontenoy (1745).

rendaient populaire auprès du soldat, dont il exigeait pourtant une sévère discipline.

L'armée anglo-austro-hollandaise du duc de Cumberland et du prince de Waldeck vint l'attaquer et le rencontra près de Fontenoy (11 mai 1745). Couvrant le siège de Tournai et appuyée à l'Escaut, l'armée française, forte d'environ 40000 hommes, tenait, sur un front restreint de 1200 mètres, les trois points en équerre : d'Antoing à droite, du bois de Barry à gauche, et de Fontenoy au centre, qu'on avait protégés dès la veille par des retranchements de campagne. Dès les premières heures de la journée, Antoing, attaqué au prix de grandes pertes par les Hollandais et les redoutes du bois de Barry, résista avec succès; mais, à deux heures de l'après-midi, le duc de Cumberland fit avancer sur la position capitale de Fontenoy, en une seule colonne, toute l'infanterie anglo-hanovrienne, qu'une contre-attaque des gardes-françaises ne put arrêter. La situation devint critique (1).

Décimés par le feu violent et bien dirigé des Anglais, les Français durent reculer. C'est alors que Maurice de Saxe, sur le conseil peut-être de Richelieu et de Lally, fit battre à coups de canon le front anglais, et jeta, l'instant d'après, sur ses flancs, la maison du roi et la brigade irlandaise. Bien concertée, l'attaque réussit à briser la colonne et décida du succès. L'armée coalisée perdait 9000 hommes sur 14000 d'effectif et 40 canons; toute la partie occidentale de la Belgique tombait entre les mains des Français. Le maréchal de Saxe, malade, couché dans une petite carriole d'osier, s'était fait porter d'un corps à l'autre, au milieu des balles, pour exciter le courage des soldats.

Ce fut la dernière grande victoire remportée par la vieille France. « Elle était là tout entière, encore pleine de vie et resplendissante de tous les joyaux de sa couronne; un souverain dans la force de l'âge, animé d'une ardeur belliqueuse qui faisait, pour une heure au moins, tout oublier, tout pardonner; à ses côtés, comme le rejeton d'un chêne, l'héritier de cette royauté séculaire, portant dans ses regards d'une pureté presque enfantine un feu qui était le sang même de saint Louis et de Henri IV; autour d'eux tous les fils des anciens preux, dignes de leurs aïeux; la magie des souvenirs, toutes les traditions rajeunies de la vaillance et de la gloire, l'élan unanime de tous les cœurs, ce cri de « Vive le roi! » répété par des milliers de voix enthousiastes. » (Duc de Broglie.) Louis XV, qui avait assisté à la journée, parcourut à cheval, avec Maurice de Saxe, le front des régiments vainqueurs et fut accueilli par de formidables acclamations. L'enthousiasme de l'armée sembla se communiquer à la nation, qui saluait la première victoire éclatante de la guerre.

Louis XV prit ensuite Tournai, Gand et Bruges, et parut assez menaçant pour que les Anglais redoutassent une descente dans leur île. Presque à la même date (4 juin), Frédéric II culbutait les Autrichiens et les Saxons à Friedberg.

Victoire de Bassignano (1745). — En Italie enfin, Maillebois, successeur de Conti, obtenait le passage à travers la république de Gênes, battait Charles-Emmanuel à Bassignano (28 septembre) et occupait toutes ses places fortes. Il l'aurait définitivement réduit si son auxiliaire espagnol, Gages, ne l'avait quitté pour envahir la Lombardie et faire entrer l'infant à Milan.

Défection du roi de Prusse (1745). — La France allait malheureusement perdre sur le terrain diplomatique le fruit de tous les avantages militaires qu'elle avait gagnés.

Le roi de Prusse n'avait pu se défendre d'un secret sentiment de jalousie en voyant notre prestige se relever à Fontenoy. Prétextant l'inaction forcée de Conti, commandant l'armée du Rhin, il prétendit que la France ne tenait pas ses engagements et tenta avec l'Autriche un rapprochement (Convention secrète de Hanovre, 26 août 1745). Ayant remporté deux nouveaux succès sur les Austro-Saxons à Sohr (30 septembre) et à Kesselsdorf (15 décembre), il put contraindre à un accord Marie-Thérèse, qui aurait préféré s'entendre contre lui avec la Cour de Versailles : par le traité de Dresde (3 janvier 1746), Frédéric se vit reconnaître définitivement ses conquêtes et laissa la France continuer seule la lutte.

Notre diplomatie, inhabile à profiter de la victoire de Fontenoy, avait assisté impuissante à l'élection du grand-duc François de Lorraine comme empereur, et d'Argenson, entiché de l'alliance prussienne, très populaire dans le monde des « intellectuels », avait rejeté les ouvertures de l'Autriche qui, à la fin de 1745, nous avait une fois encore offert son alliance, nous permettant de nous étendre au nord et d'établir solidement en Italie la maison d'Espagne.

Échecs en Écosse et en Italie. — La guerre, qui semblait désormais sans objet puisqu'elle avait précisément été entreprise pour enlever à la maison d'Autriche la couronne impériale, fut malheureuse en Italie, en Écosse, sur mer et aux colonies; mais les succès de la France aux Pays-Bas et sur le Rhin lui permirent de conclure une paix honorable.

Au début, la situation ne fut pas trop mauvaise pour la France. En Écosse, Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, inquiéta l'Angleterre; aux Pays-Bas, le maréchal de Saxe enleva Bruxelles avec autant d'audace que de bonheur après trois semaines de siège, malgré les efforts de Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse et gouverneur des Pays-Bas (21 février 1746), et Vassenaër vint jusqu'à Paris porter les propositions de paix de la Hollande menacée. Les armées combinées franco-espagnoles occupèrent en partie le Piémont. Mais bientôt la situation s'aggrava; Richelieu n'ayant même pu tenter le passage de la Manche pour aller joindre Charles-Édouard, celui-ci, réduit à ses propres forces, fut bientôt écrasé (1). D'Argenson se laissa duper par la fourberie piémontaise, et son erreur aboutit à l'évacuation de toute l'Italie du nord, que Belle-Isle, avec une énergie digne d'une meilleure fortune, tentera vainement de reprendre. De plus en plus l'alliance espagnole devenait une gêne plutôt qu'un secours.

Marie-Thérèse, en paix avec Frédéric, avait pu acheminer vers l'Italie une armée de 30 000 hommes pour la campagne de 1746. Charles-Emmanuel, se retournant encore une fois du côté des vainqueurs (avril), chassa les Français de ses places fortes, et, après avoir fait sa jonction avec les Autrichiens, battit à Plaisance (19 juin) les troupes franco-espagnoles (les *Gallispans*), qui durent évacuer non seulement le Milanais, mais encore le territoire de Gênes (septembre). Enfin Ferdinand VI, né d'un premier mariage de Philippe V et peu disposé à faire des sacrifices pour les enfants d'Élisabeth Farnèse, rappela une partie de ses soldats.

Les Austro-Piémontais purent entrer en Provence jusqu'aux approches de Toulon. La situation fut sauvée par l'arrivée de Belle-Isle, qui vint remplacer Maillebois à la tête de l'armée française, et par le soulèvement de Gênes, qui, exaspérée par les réquisitions, chassa les Impériaux. Étroitement assiégée (mars 1747), elle fut défendue par l'héroïsme de ses habitants et par les quelques soldats qu'y jeta la France, sous les ordres du duc de Boufflers, fils du défenseur de Lille, et du duc de Richelieu; le siège fut levé sur une simple démonstration de Belle-Isle, qui réunit au pied des Alpes une armée de 25 000 hommes, sous le commandement de son frère le chevalier : celui-ci, prenant l'offensive, pénétra en Piémont jusqu'à Exilles, mais commit l'imprudence de s'attaquer aux formidables retranchements du mont de l'Assiète, fut repoussé, et périt avec 4000 hommes (19 juillet). L'accès de l'Italie était définitivement fermé à la France, qui n'y devait plus rentrer qu'avec Bonaparte.

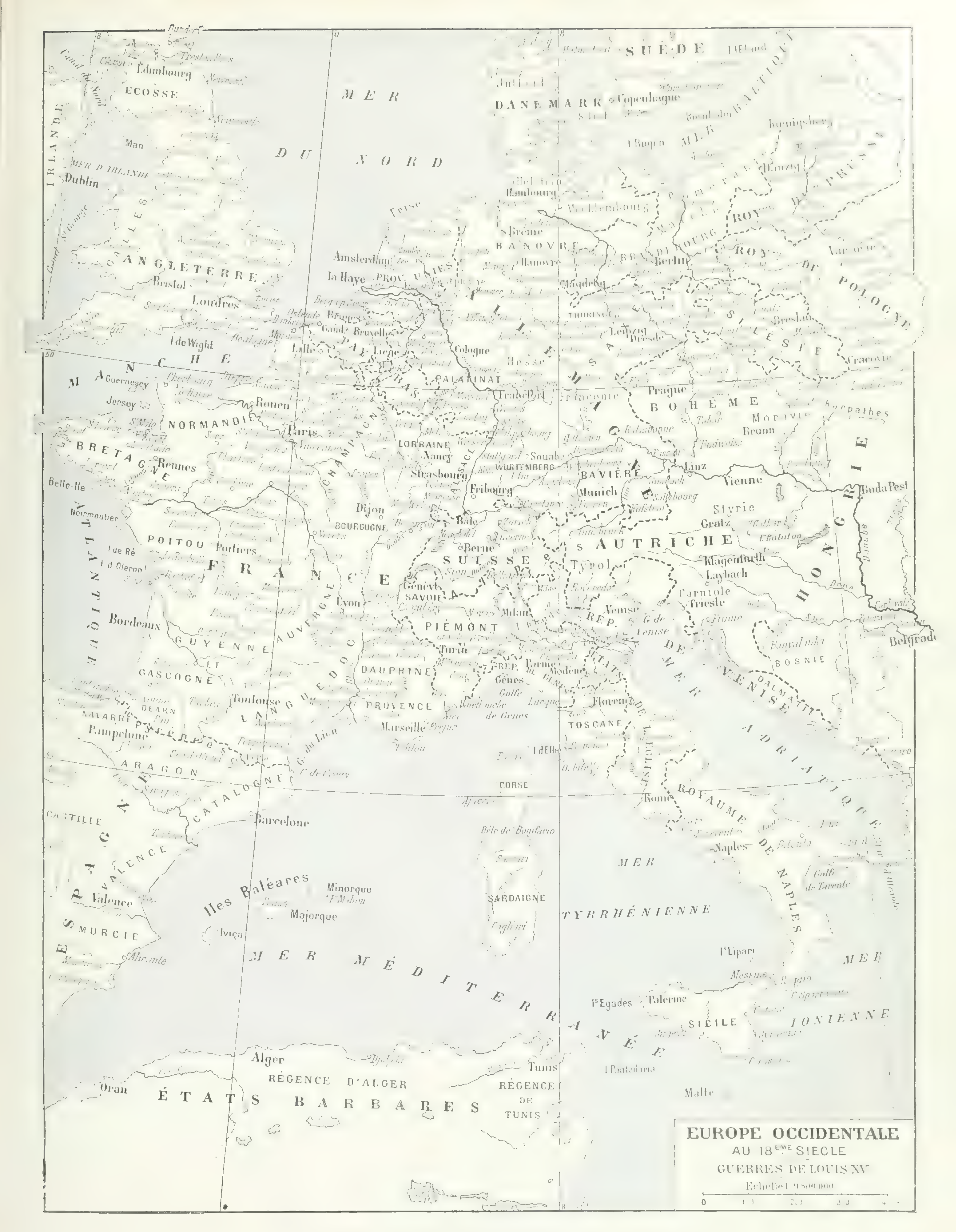
Succès aux Pays-Bas. Batailles de Raucoux et de Laufeld. — Le projet grandiose d'Argenson échouait par suite de l'égoïsme de Charles-Emmanuel de Sardaigne, et cet échec entraîna la chute du ministre (janvier 1747). Il ne restait plus qu'à conquérir la paix: ce fut l'œuvre de Maurice de Saxe, qui répara aux Pays-Bas nos insuccès en Italie.

Déjà, en 1746, maître de Bruxelles (21 février), de Mons (11 juillet) et de Namur (30 septembre), il avait remporté la victoire de Raucoux, sur la Meuse (11 octobre), écrasant la nouvelle armée autrichienne de Charles-Alexandre. Au printemps suivant (1747), il franchit la frontière hollandaise, sans que la guerre eût été officiellement déclarée aux Provinces-Unies, provoque un mouvement populaire qui aboutit au rétablissement du stathoudérat, pousse sur Maëstricht avec 120000 hommes et gagne près de cette ville, à Laufeld (2 juillet), une nouvelle bataille. Peu après, Lowendal

(1) [illegible]

Ces mots n'ont sans doute jamais été prononcés, mais la simple vérité est assez glorieuse pour le [illegible]

(1) Charles-Édouard, à qui l'on avait promis quelques troupes, qu'on lui refusa au dernier moment, s'embarqua clandestinement à Nantes, débarqua en Écosse avec quelques gentilshommes, rallia les montagnards fidèles à sa cause, entra à Edimbourg (17 septembre 1744); puis, après un premier succès remporté à Preston, pénétra en territoire anglais, jusqu'à quarante lieues de Londres, au milieu de l'indifférence des populations. Là il se heurta aux contingents anglais et hollandais que le gouvernement avait rappelés des Pays-Bas ; repoussé une première fois à Falkirk (février 1746), il fut écrasé à Culloden par le duc de Cumberland (27 avril) et eut grand'peine à repasser en France, après mille aventures. Son expédition provoqua les représailles des Anglais, qui tentèrent un débarquement en Bretagne (octobre) et capturèrent deux escadres en vue des côtes d'Afrique.



CARTE POUR SUIVRE LES GUERRES DE LOUIS XV.

enlève Berg-op-Zoom, réputé imprenable (16 septembre), et reçoit, pour ce fait d'armes, le bâton de maréchal de France.

Le successeur de d'Argenson, le marquis de Puisieux, sous l'influence de la philosophie humanitaire du XVIIIe siècle, manifestait des dispositions pacifiques : l'arrivée sur le Rhin d'une nouvelle armée ennemie contribua à précipiter les négociations. La tsarine Élisabeth, voyant Louis XV s'allier aux Suédois et lancer la candidature éventuelle d'un prince français au trône de Pologne, conclut avec Marie-Thérèse (26 juillet), à l'instigation de son chancelier Bestoujef, un traité d'alliance à la suite duquel elle envoya un corps de 25 000 hommes sur Berlin, quand l'Angleterre et la Hollande s'étaient, l'année suivante, engagées à les solder (juillet-décembre 1747).



Le maréchal de Lowendal, gravure de Petit.

Dès 1746 des conférences s'étaient tenues à Bréda entre les représentants de la France et des puissances maritimes. Après Laufeld, Puisieux et lord Sandwich se rencontrèrent à Liége et décidèrent la réunion d'un congrès dans la ville impériale et neutre d'Aix-la-Chapelle. Les préliminaires furent signés le 11 avril 1748, et le traité définitif le 18 octobre, après une longue résistance du plénipotentiaire autrichien Kaunitz, qui ne voulait plus souscrire à l'abandon de la Silésie.

Mais, avant de faire connaître les clauses du traité, il convient d'exposer les événements considérables qui marquèrent sur mer et aux colonies la rivalité de la France et de l'Angleterre.

La guerre sur mer et aux colonies. Dupleix et La Bourdonnais. — Fleury ayant négligé la marine, la France n'avait que trente-cinq vaisseaux de ligne à opposer aux cent dix bâtiments anglais, et ses ennemis profitèrent de leur supériorité pour lancer leurs flottes sur toutes les mers. Les hostilités avaient commencé en 1744 par l'indécise bataille navale de Toulon. En Amérique, les Anglais prirent à la Guyane le fort d'Oyapock (1744) et, dans l'Amérique du Nord, l'île Royale et Louisbourg, capitale du Cap-Breton, dont la position menaçait l'Acadie (1745) ; le Canada ne fut sauvé que par l'énergie de son gouverneur, Beauharnais. Puis les Anglais bloquèrent nos côtes, interceptèrent nos communications avec Saint-Domingue : le 3 mai 1747, le marquis de La Jonquière, pour sauver un convoi destiné au Canada, leur livra un combat malheureux, mais héroïque. Une autre bataille navale fut livrée la même année, près de Belle-Isle, avec le même courage et le même insuccès.

Ce fut dans l'océan Indien, et particulièrement dans l'Hindoustan, que se concentra la rivalité des deux puissances.

Mahé de La Bourdonnais, né à Saint-Malo en 1699, entré en 1719 comme lieutenant au service de la Compagnie des Indes, promu capitaine en 1724, fut nommé en 1735 gouverneur de l'Ile de France (Maurice) et de Bourbon (Réunion).

D'un caractère difficile, mais entreprenant et énergique, il transforma l'Ile de France avec une rapidité qui tenait du miracle. Création d'une petite armée, d'une flotte de commerce et d'une flotte de guerre; aménagement de la rade de Port-Louis; acclimatement de cultures européennes; importation d'animaux domestiques; peuplement par l'immigration d'enfants trouvés (venus de France), de nègres et de Malgaches;



Mahé de La Bourdonnais, gravure de Vangelisty.

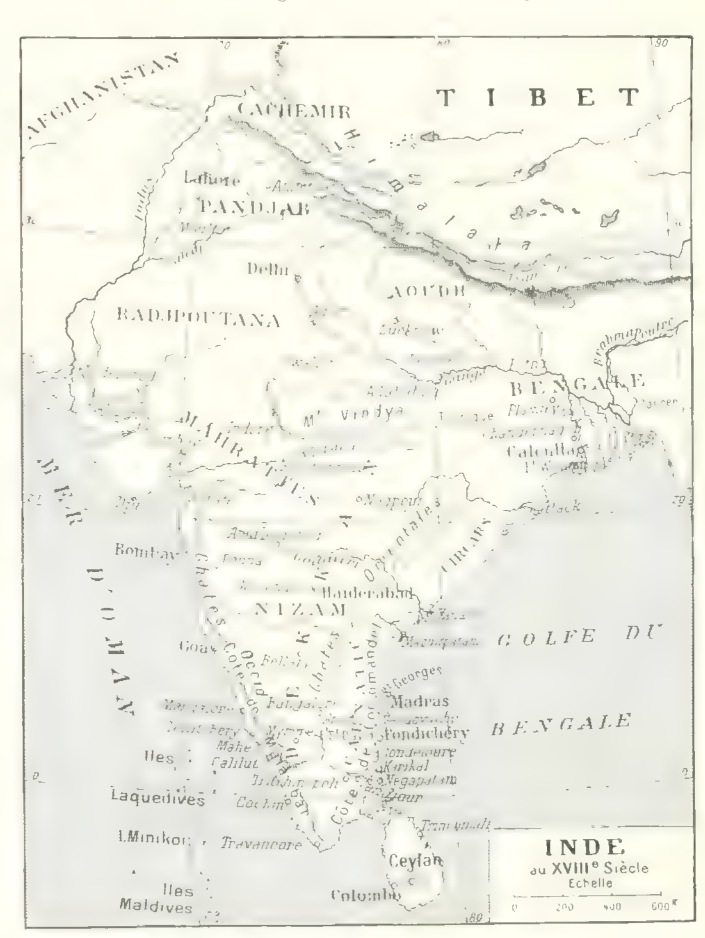


Joseph Dupleix, dessin de Sergent.

construction d'une capitale : La Bourdonnais avait songé à tout.

Au XVIIe siècle, la Compagnie française des Indes, représentée par François Martin, avait multiplié ses comptoirs et fondé deux établissements à Pondichéry et Chandernagor; un troisième fut créé à Mahé par le gouverneur Pierre Lenoir (1721-1735); un quatrième à Karikal, par Pierre-Benoît Dumas (1735-1741).

Dumas eut pour successeur un agent de la Compagnie, François-Joseph Dupleix, né à Landrecies en 1697. Devenu en 1730 directeur du comptoir de Chandernagor, qu'il transforma en une ville importante, Dupleix envoya de nombreux bâtiments faire le commerce d'Inde en Inde et sillonner les mers, du golfe Arabique aux Philippines et en Chine. La fondation du comptoir de Patna contribua aussi au développement du commerce français, au détriment du commerce anglais, et ce dernier périclita bien plus encore quand Dupleix devint gouverneur général des possessions françaises de l'Inde. A ce moment, il donna à sa politique un plus grand développement, s'immisça dans les affaires intérieures de l'Inde et parvint très rapidement à donner à la Compagnie française, en dépit de ses directeurs parisiens, une extension considérable.



L'Inde dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Lorsque la guerre de la succession d'Autriche mit aux prises la France et l'Angleterre, le cabinet de Versailles, pour sauvegarder les intérêts du commerce, convint d'un traité de neutralité en faveur de la Compagnie anglaise et de la Compagnie française, et il envoya des ordres en ce sens à La Bourdonnais. Ce dernier se proposait de ruiner à coups de canon les établissements et la marine des Anglais, et de développer puissamment notre commerce; mais il ne se proposait pas, comme Dupleix, de réaliser des agrandissements territoriaux en intervenant dans les affaires des princes indigènes. L'union de Dupleix et de La Bour-

donnais eût été la ruine de la Compagnie anglaise, qui possédait Bombay, Madras, le fort Saint-David et Calcutta : leur mésintelligence, née de l'opposition de leurs vues, servit mieux nos ennemis que ne l'eût fait une victoire.

Dupleix et La Bourdonnais se rencontrèrent toutefois pour juger impossible le maintien de la neutralité maritime dans l'Inde, illusion que l'Angleterre n'avait entretenue que pour se donner le temps d'achever ses préparatifs. En effet, pendant que Dupleix terminait à ses frais les fortifications de Pondichéry, les Anglais, violant leurs engagements, mettaient en mer une escadre sous le commandement de Barnett, enlevaient nos bâtiments de commerce et s'apprêtaient à assiéger par terre et par mer la capitale de nos possessions de la péninsule. Le nabab de Carnatic ayant menacé d'assiéger Madras si Pondichéry était investi, les Anglais n'osèrent passer outre.

D'autre part, La Bourdonnais réussit à former une petite flotte avec laquelle il dispersa l'armée anglaise et battit, sur la côte de Coromandel, le commandant Peyton ; puis il alla assiéger et enlever Madras, après avoir dispersé l'escadre de Barnett, qui défendait la place. Mais Dupleix, soit qu'il fût poussé par un sentiment de jalousie indigne de son mérite, soit qu'il fût lié par un traité d'alliance avec le nabab de Carnatic, Anaverdy-Khan, cassa la capitulation signée à Madras par La Bourdonnais qui, comme chef d'escadre, s'était engagé à restituer la ville aux Anglais moyennant une indemnité de 10 millions. Dupleix, au contraire, comme représentant de la Compagnie, prétendait rendre la ville au nabab. Accusé de trahison, brouillé avec Dupleix, désavoué par Versailles, La Bourdonnais vit sa flotte immobile anéantie (13 octobre 1746) par une tempête. Revenu à l'île de France, il y apprit sa révocation, accourut en France pour se justifier et fut enfermé à la Bastille pour avoir traité secrètement avec l'ennemi. Déclaré innocent et remis en possession de tous ses titres, mais non de ses biens, il succomba après avoir langui trois ans dans une profonde misère.

Dupleix restait seul dans l'Inde avec quelques poignées de Français. Ses lieutenants battirent à deux reprises l'armée du nabab, qui cessa à prix d'or toute résistance, après avoir impérieusement réclamé Madras. Le 10 novembre 1746, une proclamation déclara la ville annexée à la France. Il ne restait plus qu'à s'emparer du fort Saint-David, où s'était réfugié le gouverneur britannique, et les Français étaient sur le point de le prendre, lorsque la flotte anglaise de l'amiral Gruffin amena aux assiégés un renfort de 2000 hommes. Dupleix se trouva de nouveau réduit à la défensive.

L'année suivante (1748), l'amiral Boscawen parut devant Pondichéry avec une flotte de trente navires, trois mille Européens, autant d'indigènes, et il investit la place par terre et par mer. Dupleix s'y était enfermé avec quatorze cents Français seulement et environ deux mille cipayes de race guerrière, qu'il avait exercés à l'européenne. Il suffit à tout à force d'énergie et de génie organisateur. Pondichéry, qui lui devait déjà ses fortifications, lui dut aussi sa conservation : après un siège de cinquante-huit jours, dont quarante-deux de tranchée ouverte et d'attaques réitérées, les Anglais furent forcés d'abandonner l'entreprise et de se retirer sur le fort Saint-David, avec des pertes énormes (14 octobre). Cette victoire, l'une des plus belles actions militaires du XVIIIe siècle, eut un grand retentissement dans l'Inde et en Europe. Dupleix avait été secondé dans sa tâche administrative par sa femme, Jeanne de Castro, *Jane Begum* (la princesse Jeanne, comme l'appelaient, dit-on, les indigènes), fille d'un Français et d'une métisse; et, s'il n'est pas sûr qu'elle ait déterminé sa politique, elle lui donna l'appui moral le plus efficace. Il se disposait à reprendre l'offensive (janvier 1749), quand il reçut la nouvelle de la paix d'Aix-la-Chapelle, qui l'obligeait à restituer Madras aux Anglais.

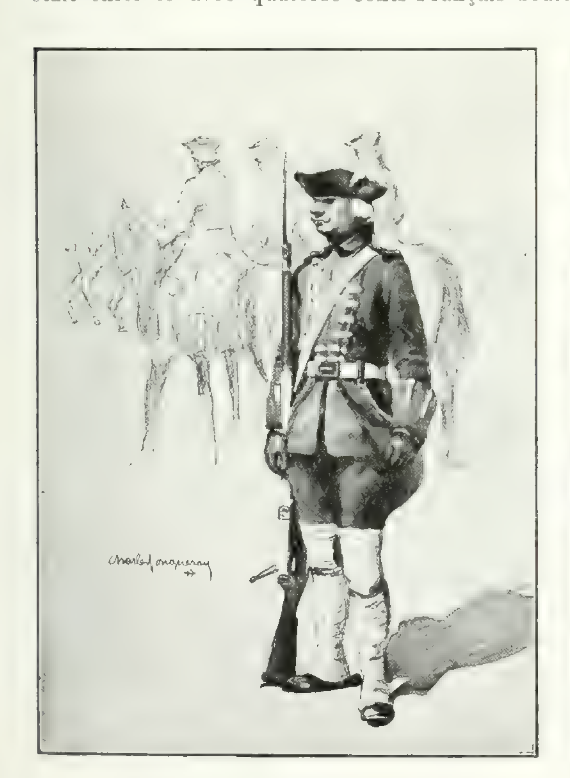
Cette première guerre dans l'Inde avait montré la faiblesse des dynasties locales et même de l'empire mongol. La question se posait désormais de savoir si l'Inde serait anglaise ou française.

La paix d'Aix-la-Chapelle (1748). — Par la paix d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748), l'Autriche obtenait de l'Europe la reconnaissance définitive de la *Pragmatique;* la Prusse, la conservation de la Silésie et du comté de Glatz; la Sardaigne, la frontière du Tessin; l'Espagne, les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla pour l'infant don Philippe, frère de don Carlos; l'Angleterre, le renouvellement des stipulations d'Utrecht, c'est-à-dire la démolition des défenses maritimes de Dunkerque et l'expulsion des Stuarts du territoire français. Dans l'Inde, la France restituait Madras. En Amérique, elle recouvrait Louisbourg et le Cap-Breton; la question des limites de l'Acadie restait en suspens.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, que l'opinion publique caractérisa au XVIIIe siècle par ce dicton : « bête comme la paix, » est un des pactes les plus honteux que la France ait conclus. Après une série de victoires, elle abandonnait gratuitement Bruxelles, Chambéry et Fribourg, sans profiter de cette occasion unique pour compléter sa frontière du Nord et s'ouvrir une porte sur l'Italie. Elle avait soutenu contre l'Angleterre une pénible lutte maritime et usé ses forces dans un inutile conflit continental, au moment même où allait s'ouvrir la guerre de Sept ans. La couronne impériale restait aux Habsbourgs; la France avait aidé à l'élévation de la monarchie prussienne; le Piémont avait reculé sa frontière; l'Angleterre préludait à son rêve d'expansion coloniale. C'est ce que Louis XV appelait faire la paix « non en marchand, mais en roi ».

Attentat de Damiens. Disgrâce de Machault et du comte d'Argenson. — Le 5 janvier 1757, vers six heures du soir, Louis XV descendait l'escalier de ses petits appartements de Versailles pour se rendre à Trianon lorsqu'il fut frappé d'un coup de couteau par un domestique, originaire des environs d'Arras, François Damiens, un dégénéré impulsif qui, condamné à mort le 28 mars, fut roué, inondé d'huile bouillante et écartelé (1).

L'opinion accusa successivement les jésuites et les jansénistes d'avoir armé le bras de l'assassin; des arrestations et des poursuites furent ordonnées. Le roi craignant pour ses jours, Machault alla trouver la favorite pour l'inviter à se retirer de la Cour, l'assurant que sa retraite était conforme aux désirs du roi mourant. Mais Mme de Pompadour n'en fit rien, et ce fut le ministre qui, Louis XV rétabli, reçut l'ordre de se retirer dans sa terre d'Arnouville. Louis XV, qui estimait fort Machault, n'avait pas osé résister à l'insistance de la marquise et de ses amis. « Ils ont tant fait, a-t-il dit, qu'ils m'ont obligé à renvoyer Machault, l'homme selon mon cœur; je ne m'en consolerai jamais. » Singuliers regrets dans la bouche d'un prince qui se plaignait qu'il n'y eût plus d'hommes en France. Si, il y avait des hommes en France,



Régiment de la Compagnie des Indes, dessin de Ch. Fouqueray.



Régiment de l'île Bourbon, dessin de Ch. Fouqueray.

(1) Maurice Allain et J. Rogues de Fursac, *l'Attentat de Damiens* (*Revue Bleue*, 21 août 1909).



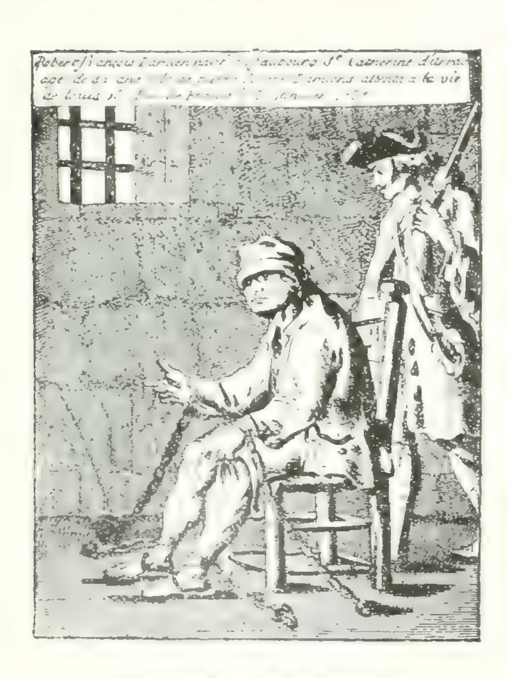
La paix d'Aix-la-Chapelle [illegible].

mais il y avait sur le trône un roi sans volonté et sans persévérance. Louis XV [illegible] d'Argenson, qui avait projeté de remplacer Mme de Pompadour par la comtesse d'Estrades, pour être tout-puissant sur l'esprit du monarque. Aux Affaires étrangères, Rouillé cède la place à l'abbé de Bernis (1757).

BIBLIOGRAPHIE

(Sources : [illegible], *Journal* et *Mémoires*, [illegible] — [illegible], *Mémoires*, publ. par [illegible] (1880, 2 vol.). — *Documents* [illegible] *avec la royauté* : II, [illegible], publ. par L. Mention [illegible]. — [illegible], *Correspondance*, publ. par [illegible] et [illegible] (2 vol.). — *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, publ. sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques. — *Journal historique* [illegible] *Louis XV* [illegible]. — Hénault (président), *Mémoires* [illegible]. — [illegible], *Mémoires sur la Cour de France*, [illegible] — Luynes (duc de), *Mémoires sur la Cour de Louis XV, 1735-1758*, publ. par L. Dussieux et E. Soulié (1860-1865, 17 vol.). — Narbonne (Pierre), *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, 1701-1744* (1866). — Pompadour (Mme de), *Lettres, 1753-1762* (1811). — *Correspondance*, publ. par A.-P. Malassis (1878). — Soulavie, *Mémoires historiques sur la Cour de France pendant la faveur de la marquise de Pompadour* (1802). — Toussaint (François-Vincent), *Anecdotes curieuses de la Cour de France*, publ. par Paul Fould (1905, 2 vol.).

Ouvrages à consulter : Bonhomme (H.), *Madame de Pompadour, général d'armée* (s. d.). — Bourgeois (É.), *Manuel historique de politique étrangère* (t. I[er], 4[e] éd., 1906). — Boyé, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne* (1898). — Broglie (duc de), *Le Secret du roi* (1878, 2 vol.); — *Frédéric II et Marie-Thérèse* (1882, 2 vol.); — *Frédéric II et Louis XV* (1884); — *Marie-Thérèse impératrice* (1888, 2 vol.); — *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson* (1891, 2 vol.); — *La Paix d'Aix-la-Chapelle* (1892). — Campardon, *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV au milieu du XVIII[e] siècle* (1867). — Carré (H.), *La France sous Louis XV* (1891). — Colin (J.), *Louis XV et les jacobites. Le projet de débarquement en Angleterre de 1743 à 1744* (1901); — *Les Campagnes du maréchal de Saxe* : t. I[er], *L'armée au printemps de 1744* (1900); t. II, *La campagne de 1744* (1904); t. III, *Fontenoy* (1905). — [illegible], *Dupleix* [illegible], *sa disgrâce* (1901); — Dussieux (L.), *Le Canada sous la domination française* [illegible]. — Goncourt [illegible], *La Duchesse de Châteauroux et ses sœurs* (1879); *Madame de Pompadour* (1878). — Hamont (T.), *Un essai d'empire français dans l'Inde au XVIII[e] siècle. Dupleix* (1881). — Himly (Aug.), *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale* (2[e] éd., 1894, 2 vol.). — Lacour-Gayet (G.), *La Marine de France sous le règne de Louis XV* (2[e] éd., [illegible]). — Lavisse (E.), *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe* (1890); — *La Jeunesse du Grand Frédéric* (1890); — *Frédéric avant l'avènement* (1893). — Malleson, *Les Français dans l'Inde* (1874). — Marion (H.), *Machault d'Arnouville, étude sur l'histoire du contrôle général des finances de 1749 à 1754* (1891). — Maugras (Gaston), *La Fin d'une société : le duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV* (1893). — Montagne (Charles), *Histoire de la Compagnie des Indes* (1899). — Nazelle (marquis de), *Dupleix et la défense de Pondichéry, 1748* (1908). — Nolhac (Pierre de), *Louis XV et Marie Leczinska* (7[e] éd., 1902); — *Louis XV et madame de Pompadour* (1903). — Pajol (général), *Les Guerres sous Louis XV* (t. I-VII, 1881-1891). — Pichat (capitaine), *La Campagne du maréchal de Saxe dans*



[illegible]



Exécution de Damiens, en place de Grève, à Paris (Collection Hennin).

les Flandres. De Fontenoy [mai 1745] à la prise de Bruxelles [février 1746] (1909). — RATHERY, *Le Comte de Plelo* (1876). — RULHIÈRE, *Histoire de l'anarchie de Pologne* (1807, 4 vol.). — SAGE (Henry), *Dom Philippe de Bourbon, Infant des Espagnes, duc de Parme, Plaisance et Guastalla [1720-1765], et Louise Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV [Madame Infante]* (1904). — SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Histoire du maréchal de Saxe* (1865). — SAUTAI (capitaine Maurice), *Les Préliminaires de la guerre de la succession d'Autriche* (1907); — *Les Débuts de la guerre de la succession d'Autriche*. Tome Ier (1909). — STRYIENSKI (Casimir), *La Mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la Cour de Louis XV* (1902); — *Le Gendre de Louis XV* (1904); — *Mesdames de France, filles de Louis XV* (1911). — VANDAL (Albert), *Louis XV et Élisabeth de Russie* (1re éd., 1903). — VINSON (Julien), *Les Français dans l'Inde* (1894).
WELWERT (A.), *Étude critique sur la vie secrète de Louis XV (Revue historique*, 1887). — Z... (major), *La Guerre de la succession d'Autriche, 1740-1748* (5 vol., 1897-1909). — ZÉVORT (Ed.), *Le Marquis d'Argenson* (1879); — *Le Marquis d'Argenson et le ministère des Affaires étrangères, 1744-1747* (1880).

LA GUERRE DE SEPT ANS

La politique extérieure après la paix d'Aix-la-Chapelle. — Pendant les années qui suivent immédiatement le traité d'Aix-la-Chapelle, la politique extérieure de la France fut caractérisée par trois ordres de faits, qui concoururent à amener une nouvelle guerre : 1° décadence de notre diplomatie ; 2° rivalité avec l'Angleterre ; 3° rapprochement avec l'Autriche.

Le « secret » du roi. — La décadence de la diplomatie française se marqua d'abord dans les hommes, puis dans les méthodes. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Puisieux, était fort inférieur à son prédécesseur, d'Argenson. En outre, le roi montrait un penchant de plus en plus marqué à « faire la barbe » à ses ministres officiels et à prendre comme confidente de ses pensées et comme exécutrice de ses volontés une diplomatie occulte dont il était le chef et qu'il dirigeait sans en rien dire à personne. Ce fut alors la belle époque de ce qu'on a appelé le *Secret du roi*, et dont le début se place en 1746, à l'occasion de la succession de Pologne : Louis XV soutint dans ses prétentions à cette succession le prince de Conti, qui devint naturellement le chef du « secret » et entra en lutte avec le marquis d'Argenson, lequel voulait soutenir la maison de Saxe. L'ingérence personnelle du roi dans la politique extérieure ne pouvait que paralyser les efforts de sa diplomatie officielle.

Rivalité de la France et de l'Angleterre. — Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, les Anglais suivaient avec envie les efforts des ministres Rouillé (1749-1754) et Machault (1754-1757) pour relever notre marine. Ils voulaient, de plus, entraver nos progrès dans l'Inde, nous distancer sur l'Ohio et ruiner notre commerce. Ils poursuivaient depuis 1688 cette longue lutte contre la France, qu'on a pu appeler une « seconde guerre de Cent ans » et qui ne se termina qu'en 1815. Tandis qu'en Amérique un détachement anglais assassinait Jumonville, chef de la garnison française du fort Duquesne, l'amiral Boscawen capturait 300 bâtiments de commerce français avec leurs équipages. L'Angleterre répondit à nos réclamations en se saisissant de deux frégates françaises : les hostilités commencèrent (1755).



Le comte de Kaunitz, gravure de MANSFELD.

Rapprochement avec l'Autriche. Le renversement des alliances. Traités de Versailles (1756, 1757). — La paix d'Aix-la-Chapelle n'avait pas mis fin à la rivalité austro-prussienne. Marie-Thérèse la regardait comme une trêve, déclarait qu'elle ne pouvait voir un Silésien sans pleurer, augmentait son armée et appelait dans ses conseils un ministre jeune et actif, le comte de Kaunitz.

Le roi d'Angleterre, George II, électeur de Hanovre, tenait autant à son électorat qu'à son royaume : il avait donc toujours payé l'appui d'un État continental et il avait obtenu celui de l'Autriche. Cette puissance ayant demandé une augmentation de subsides (août 1755), le ministère Newcastle pensa trouver un client moins coûteux en s'adressant au roi de Prusse, à qui il fit signer, après six mois de négociations, le traité de Whitehall (16 janvier 1756), par lequel les parties contractantes se garantissaient leurs États et s'engageaient à prendre les armes « contre toute puissance qui violerait le territoire germanique ». La défection du roi de Prusse précipita le rapprochement de la France et de l'Autriche. Dès 1751, Kaunitz, envoyé comme ambassadeur en France, avait gagné à ses vues Mme de Pompadour et mis le roi en garde contre l'ambition croissante de Frédéric. Louis XV hésitait encore à se séparer d'un allié justement suspect, quand parvint la nouvelle du traité anglo-prussien. Malgré la résistance de Rouillé, et, sous l'influence de l'abbé de Bernis, à qui Mme de Pompadour réservait la succession de ce dernier aux Affaires étrangères, le roi se prononça pour l'alliance autrichienne, mais sans vouloir signer autre chose qu'un acte de garantie réciproque. La signature du traité de Versailles (1er mai 1756), qui consacrait le « renversement des alliances », s'explique donc par la mauvaise foi du roi de Prusse, et c'est à tort qu'on a voulu lui attribuer des causes plus frivoles : les railleries de Frédéric, une prétendue lettre de Marie-Thérèse à Mme de Pompadour (1), enfin les scrupules religieux de Louis XV qui se serait détaché des alliances protestantes pour prouver son orthodoxie.



Le cardinal de Bernis.

Cet acte d'alliance défensive, auquel tous les États, sauf l'Angleterre, pourraient donner leur adhésion, aurait pu produire les meilleurs résultats si Louis XV lui eût conservé son caractère initial, puisque la France, protégée sur le continent, pouvait tourner toutes ses forces contre l'Angleterre. Mais Louis XV se laissa entraîner par Marie-Thérèse dans une coalition qui avait pour but la restitution de la Silésie à l'Autriche et pour résultat nécessaire une guerre continentale. De toutes parts, en effet, l'impératrice cherchait des alliés contre Frédéric. Avec la tsarine Elisabeth, déjà gagnée à sa cause, elle signait (25 mars 1756) un traité qui fut confirmé le 2 février 1757 et en obtenait, jusqu'à la restitution de la Silésie, un corps de 80 000 hommes. Elle obtenait aussi, par les bons offices de la France, l'appui d'Auguste III et celui de la Suède, en promettant à l'un la couronne polonaise à titre héréditaire, à l'autre la possession de la Poméranie.

C'est alors que, par le second traité de Versailles (1er mai 1757), la France s'engagea à armer 100 000 hommes et à payer à Marie-Thérèse un subside de 12 millions de florins par an. L'Autriche, en échange de la Silésie et du duché de Parme, aurait cédé à la France les Pays-Bas, dont une partie, la plus importante, aurait constitué un apanage pour le duc de Parme, don Philippe, infant d'Espagne et gendre de Louis XV; mais, à défaut de descendance mâle, cet apanage aurait fait retour à l'Autriche. Entraînée par l'exagération du *système autrichien*, la France se détournait de la défense de ses colonies, sacrifiées à l'Angleterre, pour se lancer dans une guerre pleine de périls et d'aventures. Le portefeuille des Affaires étrangères avait été attribué à l'abbé de Bernis, qui avait dû à sa naissance, aux grâces de sa personne et à son talent littéraire, l'accès des meilleures maisons. Ses poésies lui ouvrirent les portes de la Cour après celles de l'Académie française. Mme de Pompadour le pensionna, le logea aux Tuileries, le fit envoyer à Venise comme ambassadeur et l'appela au conseil en 1755. Chargé de la

(1) Frédéric fit répandre le bruit calomnieux que l'impératrice avait écrit à la favorite une lettre où elle l'appelait « ma chère amie ».

conclusion de l'alliance autrichienne, il remplaça Rouillé, le 29 juin 1757.

La guerre de Sept ans eut lieu en Europe, sur mer et dans les colonies, de 1756 à 1763. Les ennemis de Frédéric II (France, Autriche, Russie, Suède, Saxe) ne mirent jamais à la fois plus de 300 000 hommes sous les armes. Grâce aux subsides de l'Angleterre, le roi de Prusse en eut presque constamment 200 000, bien entraînés et toujours bien commandés. De plus, les coalisés ne purent jamais parvenir à un accord sérieux : leurs ressources insuffisantes et leur organisation défectueuse, tout autant que le génie de Frédéric II, assurèrent le triomphe de la Prusse.

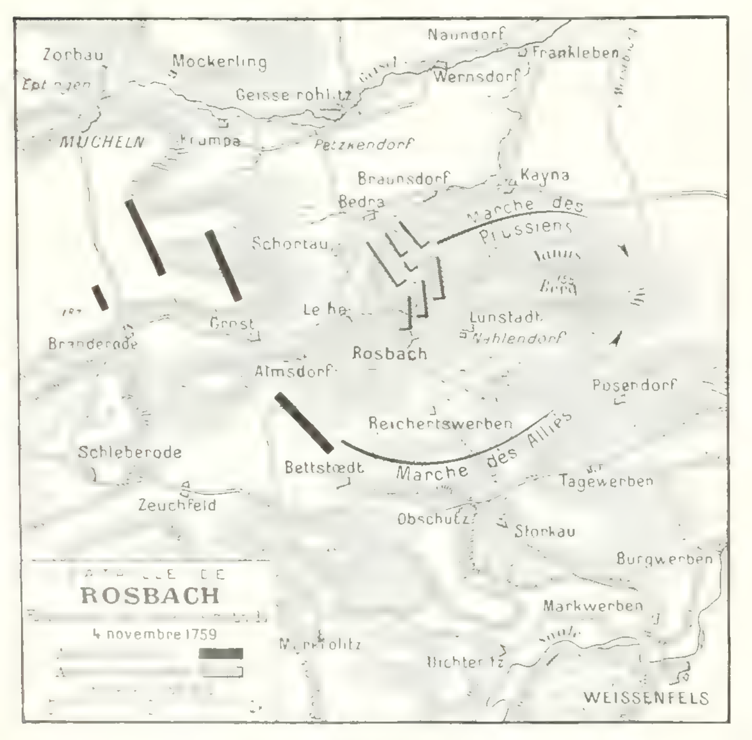
La guerre continentale. — *Campagne de 1756. Bataille de Lowositz.* — Si la guerre maritime débuta par la prise de Port-Mahon (Voir p. 158), la guerre continentale, en divisant nos efforts, allait avoir pour nous de plus funestes conséquences. Prêt avant ses adversaires, Frédéric prend l'offensive, entre en Saxe, bat les Autrichiens à Lowositz (1er octobre 1756) et oblige 18 000 Saxons à capituler dans Pirna.

Campagne de 1757. Batailles de Prague, de Kolin et de Hastenbeck. Capitulation de Closterseven. — La bataille de Prague, gagnée par Frédéric II sur les Autrichiens, le 6 mai 1757, fut l'une des plus longues et des plus meurtrières de la guerre de Sept ans : elle dura de neuf heures du matin à huit heures du soir et coûta la vie à plus de 20 000 hommes. Les troupes du roi de Prusse, qui avait préparé son plan de campagne bien à l'avance, étaient divisées en quatre corps, dont l'un avait à sa tête le maréchal de Schwerin. Les armées prussiennes marchèrent sur Prague, où les Autrichiens s'étaient retirés. Pendant la nuit du 5 mai, Frédéric II fit bâtir un pont sur la Moldau et rejoignit Schwerin devant les murs de la place. Pour faciliter l'attaque, il tourna la droite des ennemis, tandis que le maréchal autrichien Braun exécutait un mouvement parallèle. L'infanterie prussienne, malgré sa marche difficile à travers les marais, parvint à mettre en déroute la cavalerie autrichienne. D'un autre côté, Schwerin, qui avait à lutter contre Charles de Lorraine, accouru pour délivrer la ville, excita l'ardeur de ses soldats par l'exemple de son courage. Les Autrichiens durent battre en retraite, laissant 4000 prisonniers ; Braun et Schwerin périrent dans la même action.

Le maréchal Daun prit sa revanche le 18 juin, en gagnant la victoire de Kolin, dont le résultat fut la levée du siège de Prague par les Prussiens et la perte de la Bohême.

En Westphalie, le maréchal d'Estrées vainquit les troupes anglo-hanovriennes du duc de Cumberland à Hastenbeck (26 juillet), et le duc de Richelieu, acculant l'ennemi dans les marais de l'Elbe, le força, par la capitulation de Closterseven, à se rembarquer pour l'Angleterre (8 septembre).

Batailles de Jægersdorf, de Rosbach et de Lissa ou Leuthen. — Au nord, les Suédois s'apprêtaient à envahir la Poméranie orientale. Au nord-est, les Russes étaient vainqueurs à Jægersdorf, près de Kœnigsberg (30 août). Une seconde armée française, unie aux Allemands de l'*armée des cercles*, remonta le Main et menaça le Brandebourg. Frédéric, qui était à deux doigts de sa perte, se tira de ce mauvais pas par les victoires de Rosbach et de Lissa.



Plan de la bataille de Rosbach (1759).

C'est le 5 novembre 1757 que le roi de Prusse défit à Rosbach l'armée franco-allemande de Hildburghausen, soutenu par 30 000 Français aux ordres de Soubise. L'armée franco-allemande avait passé la Saale et s'apprêtait à donner l'assaut à Leipzig, quand, sur la nouvelle d'un retour offensif de Frédéric II, elle rétrograda sur la rive gauche de la Saale et s'établit à Rosbach, dans une belle position. Frédéric II, qui n'avait que 25 000 hommes en face de 60 000 ennemis, feignit de battre en retraite. L'armée franco-allemande quitta alors les hauteurs pour poursuivre les Prussiens : lorsqu'elle arriva dans la plaine, elle fut accueillie par une vive canonnade. Les Allemands lâchèrent pied sans combattre ; les Français, et surtout le corps de réserve commandé par Saint-Germain, firent meilleure contenance, mais Soubise avait pris de si mauvaises dispositions qu'il suffit de six bataillons et de trente escadrons prussiens pour mettre en déroute l'armée française. L'armée alliée eut 2500 hommes hors de combat et 7000 prisonniers ; elle perdit 67 canons, 15 étendards et 7 drapeaux. Frédéric II fit élever, en mémoire de cette victoire, une colonne que Napoléon renversa en 1806, après Iéna (1).



Le maréchal de Soubise
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

Ce désastre nous faisait reperdre le terrain gagné et permettait à l'armée qui avait capitulé à Closterseven de rentrer en ligne sous les ordres du prince Ferdinand de Brunswick. Frédéric marche alors en Silésie, avec 36 000 hommes, contre Daun, qui en avait le double et avait pris position sur la rive gauche de la Weistritz, en avant de Breslau, sa droite à Nyppern, son centre à Lissa ou Leuthen, sa gauche à Sagschütz et à Gohlau. Après avoir culbuté à Borna l'avant-garde autrichienne commandée par Nostitz, Frédéric, masquant ses mouvements par une démonstration sur Nyppern, se porte sur Sagschütz, s'empare d'un plateau qui domine la position de l'ennemi, dont il rejette la cavalerie sur Gohlau. Celle-ci essaye de se reformer : elle en est empêchée par l'infanterie prussienne, déjà maîtresse de Sagschütz. Une formidable batterie de pièces de gros calibre que Frédéric a fait disposer couvre de ses feux le maréchal Daun, qui, revenu de son erreur, est accouru à la tête du reste de ses troupes et tente une résistance désespérée. L'infanterie prussienne se jette sur Lissa, qu'elle emporte, repousse les Autrichiens jusqu'à la route de Neumark à Breslau, et finalement enfonce le centre autrichien, tandis que la cavalerie de Driesen et les dragons

(1) La nouvelle de la défaite de Rosbach causa en France une émotion moins vive qu'on ne pourrait le croire. Tout finit par des chansons sur le compte de Soubise :

Soubise dit, la lanterne à la main :
J'ai beau chercher, où diable est mon armée ?
Elle était là pourtant hier matin :
Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égarée ?
Ah ! je perds tout, je suis un étourdi !
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je ! ô ciel, que mon âme est ravie !
Prodige heureux, la voilà, la voilà !
Ah ! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela ?
Je me trompais : c'est l'armée ennemie.

de Bareith achèvent de rompre les deux ailes. Bientôt toute l'armée autrichienne repasse la Weistritz, après avoir perdu 20000 hommes (25 décembre).

Campagne de 1758. Batailles de Crefeld et de Zorndorf. — En Westphalie, le comte de Clermont se fait battre à Crefeld par le prince Ferdinand de Brunswick (23 juin 1758), et les Autrichiens, après une tentative heureuse sur la Silésie, sont rejetés en Bohême; les Russes occupent la Prusse orientale et livrent la sanglante bataille de Zorndorf (25 août 1758) qui fut indécise.

Choiseul. Troisième traité de Versailles (1758). — Bernis n'avait pas tardé à se rendre compte que la France faisait fausse route, qu'elle sacrifiait ses intérêts vitaux à ceux de l'Autriche, qu'elle luttait contre la Prusse et non contre l'Angleterre, que Marie-Thérèse entendait affaiblir la Prusse sans s'embarrasser de ce qui nous adviendrait, que l'alliance déviait de sa route initiale et que nos traditions diplomatiques étaient complètement abandonnées (1). On ne l'écouta pas et, au mois de novembre 1758, sa démission était acceptée. La France acheva de s'épuiser dans une guerre sans profit, qui devait aboutir à la victoire du roi de Prusse et à la perte de notre empire colonial.

Bernis eut pour successeur le duc de Choiseul-Stainville (1719-1785), protégé de Mme de Pompadour. Après s'être distingué aux armées, Choiseul, nommé ambassadeur à Rome, avait réglé avec le pape l'affaire du refus des sacrements. Il s'était mis ensuite en valeur à Vienne, et, dès qu'il eut remplacé Bernis, il resserra l'alliance avec l'Autriche par la conclusion d'un nouveau traité de Versailles (30-31 décembre 1758), qui doublait les subsides payés par la France à l'Autriche.

Campagne de 1759. Batailles de Minden, de Kunersdorf. — La campagne de 1759 fut désastreuse pour le roi de Prusse. Dans la Hesse, Ferdinand de Brunswick, d'abord vaincu à Minden (13 avril), prit sa revanche en battant au même lieu, le 1er août, l'armée du Main affaiblie par la rivalité des maréchaux de Broglie et de Contades. Mais les Russes de Soltikov et les Autrichiens défirent Frédéric à Kunersdorf, lui faisant perdre 19000 hommes (12 août). Au lieu de marcher sur Berlin, les Autrichiens se contentèrent d'occuper la Saxe.

Campagne de 1760. Bataille de Clostercamp. — Pendant que le maréchal de Broglie opérait avec succès dans le Hanovre, le prince Ferdinand, pour tenter une diversion, chargea le prince héréditaire de Brunswick, avec 20000 hommes, de s'emparer de Wesel, où les Français n'avaient laissé que des forces insuffisantes, de franchir la Meuse, de donner la main à 20000 Anglais préparés pour cette grande manœuvre, et de s'emparer de la Flandre autrichienne et d'Anvers. Le maréchal de Broglie détacha aussitôt Castries, qui se porta rapidement vers Cologne et Neuss, et, sur la nouvelle que Wesel était déjà assiégé, poussa en avant jusqu'à Rhinberg, où il plaça un corps de 3000 hommes, jeta un secours dans Wesel et vint établir son camp derrière le canal de Rhinberg, dans une excellente position, où il avait l'intention d'attendre, pour prendre l'offensive, un renfort qui était en marche. Mais, dans la nuit suivante (15 au 16 octobre 1760), malgré toutes les précautions, on fut sur le point d'être surpris par l'ennemi. Le prince héréditaire, qui avait passé le Rhin dans la journée, tourna l'abbaye de Camp, occupée par un détachement français, et franchit le canal, après avoir culbuté quelques postes avancés. Bien que la nuit fût très noire et favorisât ces mouvements hardis, la fusillade des premières escarmouches avait donné l'alarme. Rochambeau, colonel du régiment d'Auvergne, qui formait la gauche de la ligne et faisait face au canal, attaqué un peu avant le jour par une division de grenadiers anglais, répondit par un feu très vif et mit les assaillants en pleine déroute, tandis que les brigades d'Alsace, de Normandie et de la Tour-du-Pin soutenaient avec la même vigueur l'attaque tentée sur le front et sur la droite. La lutte fut extrêmement vive; mais les Français, qui l'avaient heureusement soutenue avec avantage dès le commencement de l'action, décidèrent enfin de la victoire par une de leurs irrésistibles charges à la baïonnette : l'ennemi plia de tous côtés. Cet avantage mémorable eut pour résultat de briser les projets de l'ennemi sur la Flandre, de faire lever le siège de Wesel et d'assurer la possession paisible de la Hesse au maréchal de Broglie (1).

Batailles de Liegnitz, de Torgau (1760) et de Willinghausen (1761). — Le roi de Prusse assiégeait Dresde, lorsque, apprenant l'arrivée sur l'Oder d'une armée russe, il se porta aussitôt sur la Silésie avec 35000 hommes pour s'opposer à la jonction des troupes de Daun et de Soltikof. Il arriva le 14 août à Liegnitz et s'y vit aussitôt enveloppé par quatre armées ennemies : celles de Daun, Loudon, Beck et Lascy. Il résolut alors de se jeter sur l'une d'elles avec toutes ses troupes : c'est Loudon qu'il choisit. Il laissa une forte arrière-garde sous Ziethen pour contenir Daun, Beck et Lascy; puis, à neuf heures du soir, il leva son camp de Lieguitz, dont



Le chevalier d'Assas, gravure de [illegible].

(1) « Toute l'économie du système français reposait sur l'extension et sur la sécurité de nos frontières de l'Est. L'objet essentiel était de subordonner l'Empire et de paralyser l'Autriche. C'est à quoi servaient la Suède, la Pologne et la Turquie. Elles y servaient d'autant plus utilement que, par elles-mêmes, elles ne nous étaient point redoutables. Elles pouvaient nuire à nos ennemis et entrer, à titre d'appoint, dans nos combinaisons, sans nous menacer jamais de ces coups de bascule auxquels on s'expose avec des alliés puissants, ambitieux et indépendants, tel que le fut le grand Frédéric et tels que l'auraient été Pierre le Grand et la grande Catherine. L'empire turc, qui formait une sorte de colonie commerciale et consulaire pour la France, offrait en outre une réserve de soldats impétueux, toujours prêts à se jeter sur l'Autriche et à marcher sur Vienne pour la plus grande commodité de nos opérations sur le Rhin. Voilà des motifs, très positifs, de l'ancien système français dans l'Orient. C'est pourquoi Louis XIV protégeait la Turquie, défendait la Pologne, soutenait la Suède... Or, ces pays, la Russie les convoitait et devait de toute nécessité les convoiter » (Albert SOREL, *Essais d'histoire et de critique*, 2e éd. [1894], p. 199), puisqu'ils formaient une barrière qui l'isolait de l'Europe. Comme il était de l'essence de la politique autrichienne de dominer en Pologne, de démembrer l'empire ottoman et de miner la Suède en tant que puissance germanique, l'Autriche et la Russie se trouvaient unies par la communauté des intérêts, et l'alliance autrichienne entraînait pour la France l'alliance russe. C'était l'écrasement fatal de nos anciens clients, le début de la politique qui allait aboutir dès 1772 au premier partage de la Pologne, dont le concours nous avait été si précieux.

(1) **D'Assas, Dubois, Casanova.** — Dans son *Précis du règne de Louis XV*, Voltaire raconte que, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, en service de reconnaissance, pénétra dans un bois pour le fouiller, fut entouré soudain par des ennemis en embuscade, n'eut que le temps de crier : « A moi, Auvergne! », et tomba percé de coups, mais après avoir sauvé l'armée en l'avertissant. Voltaire tenait l'anecdote du frère de d'Assas et du major du régiment d'Auvergne.

De son côté, Lombard de Langres, ambassadeur en Hollande sous le Directoire, affirme tenir de son père, sergent-major au régiment d'Auvergne, que le cri : « A moi, Auvergne! » fut poussé par le sergent Dubois, qui accompagnait d'Assas; et cette version est aussi celle de Grimm, qui se trouvait le jour même du combat, au camp de Rhinberg. « Le chevalier, dit Grimm, fut blessé en même temps, mais il n'expira pas sur le coup comme Dubois, et une foule de témoins affirmèrent à M. de Castries que cet officier avait souvent affirmé à ceux qui le transportaient au camp : « Enfants, ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois! » A mon retour à Paris, on ne parlait que du beau trait du chevalier d'Assas et il n'était pas plus question de Dubois que s'il n'eût jamais existé. »

Selon Jules Loiseleur (*La légende du chevalier d'Assas; Revue des questions historiques*, 1872), le feu fut engagé par le régiment de Normandie, non par le régiment d'Auvergne, auquel d'Assas et Dubois appartenaient. Un simple caporal, Charpentier, dit « Richelieu », découvrit le premier les Anglo-Hanovriens et s'empressa de prévenir son colonel, Rochambeau. Mais il ne poussa pas le moindre cri et eut la chance de sortir sain et sauf de la bagarre. Si Voltaire, et après lui tous les historiens, ont exagéré le rôle du chevalier d'Assas, celui-ci n'en a pas moins combattu courageusement. Sa compagnie venait d'être divisée en deux moitiés, qui avaient reçu l'ordre de tirer alternativement. La nuit était profonde. D'Assas se trompe et dirige le feu sur la moitié de la compagnie que commandait son lieutenant. L'autre proteste, et le chevalier d'Assas, déconcerté, s'élance en avant pour reconnaître les lieux. Il se heurte bientôt contre les baïonnettes ennemies, appelle ses compagnons à son secours, et tombe percé de coups.

Il a été plus récemment soutenu que le bois de Clostercamp n'était pas occupé par le régiment d'Auvergne, mais par des grenadiers de Fischer, et que l'approche de l'ennemi aurait été signalée par le lieutenant de grenadiers Quilicus de Casanova. Cet officier aurait tiré deux coups de fusil et se serait élancé en criant : « A moi, grenadiers! à moi, grenadiers, c'est l'ennemi! » Cette opinion s'appuie sur un rapport de Rochambeau (colonel de d'Assas) au maréchal de Belle-Isle et sur le silence gardé par les officiers généraux sur d'Assas et sur Dubois.

Voir, d'autre part, dans les *Recherches nouvelles sur la mort du chevalier d'Assas*, par G. [illegible] (*Revue des questions historiques*, [illegible]), la discussion du témoignage du chevalier de Laborie, lieutenant au régiment d'Auvergne, blessé à Clostercamp

il fit entretenir les feux pendant toute la nuit par les paysans, et se dirigea vers les hauteurs de Pfaffendorf, en face desquelles il savait que Loudon devait déboucher avec 30 000 hommes. En effet, le 15 août, au lever du soleil, celui-ci arrive sans défiance et vient brusquement se heurter à l'armée prussienne, rangée en bataille. Frédéric ne lui laisse pas le temps de se remettre de cette surprise. Ses escadrons se jettent sur la cavalerie autrichienne, qu'ils culbutent en un clin d'œil; après quoi l'infanterie est enfoncée au premier choc. Loudon doit battre promptement en retraite, laissant derrière lui 10 000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Cette victoire, qui ne coûta que 2 000 soldats à Frédéric (15 août 1760), décida du succès de la campagne. Daun n'osa s'attaquer au vainqueur qui, dès le lendemain, opérait sa jonction, à Breslau, avec le prince Henri de Prusse.



Le marquis de La Galissonnière,
gravure de [illegible]

Les Russes avaient, pendant ce temps, occupé Berlin. Sans se laisser décourager, Frédéric, se dirigeant sur Torgau, alla prendre à revers l'armée de Daun, qui se défendit jusqu'à la tombée de la nuit, mais ordonna alors la retraite en voyant son aile droite mise en déroute par Zieten (3 novembre). La campagne de 1760 se terminait encore à l'avantage du roi de Prusse, et, le 16 juillet 1761, l'armée française du Rhin se fit battre encore à Willinghausen.

Le pacte de famille (1761). — Choiseul, pour donner à la guerre une nouvelle impulsion, unit toutes les branches de la maison de Bourbon par un *pacte de famille*, prépara une descente en Angleterre et envoya une armée de 100 000 hommes sur le Rhin.

Dans la pensée de Choiseul, le pacte qui groupa les cours de Paris, de Madrid et de Naples était le complément indispensable de l'alliance autrichienne de 1756. « Au moment où Pitt et Frédéric devaient prononcer contre nous le *delenda Carthago*, et où l'action allait s'engager à la fois sur terre et sur mer, l'Espagne apparut enfin à notre diplomatie comme pouvant offrir un véritable intérêt. Contre la Prusse nous pouvions agir de concert avec Marie-Thérèse : n'était-il pas temps, contre les Anglais, de rechercher le concours de ce qui subsistait encore des anciennes armadas? » (1).

L'Espagne ne fût pas sortie de la neutralité si les incursions des Anglais dans le Yucatan et dans la Floride, ainsi que l'extension inquiétante d'une contrebande très ouverte, n'eussent déterminé Charles III à entrer dans notre querelle.

Par le traité du 15 août 1761, les contractants se garantissaient leurs territoires respectifs, même hors d'Europe, et s'engageaient à ne négocier ou à traiter qu'après s'être mis unanimement d'accord.

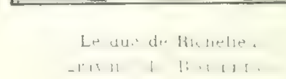
Campagnes de 1761 et de 1762. Bataille de Reichenbach (1762). — Frédéric II continuait à tenir tête aux Russes et aux Autrichiens, mais il était à bout de ressources, lorsque la Prusse fut sauvée par la mort de la tsarine Elisabeth (5 janvier 1762) et le changement qui en résulta dans la politique russe. Frédéric II put se porter avec toutes ses forces contre les Autrichiens : il les battit à Reichenbach et les obligea à évacuer la Saxe.

La guerre maritime. — *Prise de Port-Mahon (1756).* — La conclusion du *pacte de famille* ne modifia pas à notre avantage la marche des événements.

Sur mer et aux colonies, la France et l'Espagne n'éprouvèrent guère que des désastres.

Au début des hostilités, le gouvernement français avait décidé le siège de Port-Mahon, alors aux Anglais et la plus forte place de l'Europe après Gibraltar, grâce à ses fortifications taillées en plein roc. Appuyé par une escadre aux ordres du marquis de La Galissonnière, le maréchal duc de Richelieu vint attaquer Port-Mahon, que défendait le général Blaquenay, gouverneur de Minorque. Le siège durait depuis un mois, lorsque survint une flotte de secours commandée par l'amiral Byng : bien qu'inférieur en forces, La Galissonnière parvint à la disperser après une lutte acharnée. L'énergie des défenseurs de Mahon n'en fut pas altérée, et la dureté des rochers ne permettant aux assiégeants ni d'y creuser une tranchée, ni d'y ouvrir une brèche, le siège traîna en longueur. Richelieu songea à le convertir en blocus; mais la ville était abondamment pourvue de vivres et de munitions. Il se décida pour un assaut. Le 27 juin, ses soldats, conduits par l'intrépide Maillebois, s'élancèrent, malgré le feu de l'artillerie anglaise, dans les fossés de la place, et, comme les échelles pour escalader la contrescarpe étaient trop courtes, c'est monté sur les épaules les uns des autres qu'ils parvinrent au sommet. Dans la ville, rien ne put résister à leur impétuosité, et le lendemain Blaquenay capitulait.

Revers. — Les années qui suivirent furent au contraire marquées par des revers. Pendant que William Pitt, appelé au pouvoir par George II, donnait à la guerre une impulsion énergique et fiévreuse, Louis XV remplaçait Machault à la marine par des successeurs incapables : Moras, Massiac et, surtout, l'ancien lieutenant de police, Nicolas-René Berryer.



Le duc de Richelieu,
gravure de [illegible]

Les Anglais essaient en vain de débarquer à Rochefort après avoir bombardé l'île d'Aix, et leur tentative contre Saint-Malo est même suivie, grâce sans doute à l'énergie du duc d'Aiguillon et au dévouement des populations bretonnes, d'une défaite de l'arrière-garde ennemie à Saint-Cast. Mais nos tentatives de débarquement en Angleterre sont malheureuses : La Clue, venu de Toulon pour réunir à Brest son escadre à celle du marquis de Conflans, est défait à Lagos par l'amiral Boscawen (août 1759), et Conflans, par son impéritie, subit un véritable désastre dans les récifs des Cardinaux (20 novembre). Le corsaire Thurot, qui avait pu débarquer en Irlande, périt à son tour dans un engagement à la hauteur de l'île de Man (7 janvier 1760). Enfin, le 7 juin 1761, Belle-Isle est au pouvoir de la flotte anglaise.

L'Espagne entre en lice le 2 janvier 1762 : elle perd Cuba et les Philippines.

La guerre aux colonies. — *Inde.* — L'intervention de Dupleix, secondé par Bussy, dans les affaires indigènes avait, depuis 1749, donné des résultats particulièrement efficaces : à la fin de l'année 1751 il dominait dans le Dekkan et le Carnatic et il avait obtenu la cession de Mazulipatam, Yanaon, Karikal avec ses territoires. Il n'avait été jusqu'alors qu'un marchand audacieux qui, pendant la guerre de la Succession d'Autriche, alors qu'il s'était transporté du Bengale à Pondichéry, n'avait eu d'autre politique que la lutte contre les Anglais; mais lorsqu'il eut substitué Chounda-Sahib à Anaverdy-Khan dans le gouvernement du Carnatic, puis Murzapha-Sing-Bahadour à Nazir-Sing comme soubab du Dekkan (1749-1750), il commença, instruit par les événements, à tirer certaines conclusions des entreprises dans lesquelles il s'était aventuré sans en bien prévoir les conséquences. « Raisonnant sur l'histoire de la Compagnie, sur les merveilleux résultats obtenus si vite avec si peu de ressources, sur la faiblesse des princes hindous et la force de l'Europe, il vit qu'il était facile d'ériger en méthode politique la conduite qui, pour lui, n'avait été jusque-là qu'une suite d'expédients heureux... A chaque victoire nouvelle, l'humilité de ces nababs, qui devaient toute leur puissance aux armes françaises, attestait le triomphe de la force européenne; une richesse énorme affluait chez les particuliers. Dupleix et ses soldats se voyaient les arbitres de l'immense Dekkan : ils entrevoyaient maintenant la domination de l'Inde entière. » (CULTRU.) Dès l'année 1751, ses idées sont devenues systématiques et il adresse à la Compagnie des Indes (16 octobre 1753) un mémoire où il expose son système : assurer à la Compagnie un revenu fixe, aux actionnaires un accroissement de dividendes au moyen de l'exploitation des domaines cédés par les Hindous, exploitation garantie par notre protectorat de fait sur le Dekkan et par notre souveraineté sur le Carnatic.

(1) A. SOULANGE-BODIN, *La Diplomatie de Louis XV et le pacte de famille* (1894), p. 19.

Par un heureux coup de main, l'Anglais Robert Clive s'empare d'Arcat, capitale du Carnatic. Dupleix riposte par une diversion sur Madras : Clive est encore victorieux à Covrebank et, avec Lawrence, il ravitaille Tritchinopoli. En juin 1752, une campagne malheureuse nous fait perdre le Carnatic : Dupleix s'efforce de le reprendre, mais les furieuses attaques de nos officiers se brisent contre la tactique de Lawrence.

L'opinion, en France, n'avait pas cessé d'être hostile à Dupleix ; ses projets paraissaient chimériques, ses victoires invraisemblables : il fut rappelé. Cette mesure ne fut nullement imposée par les Anglais, mais décidée par le contrôleur général Silhouette, pour qui l'idée de faire la loi à tout le Dekkan avec une poignée de Français était une « folie » et qui estimait qu' « il ne convient pas à la Compagnie de se rendre dans l'Inde une puissance militaire, qu'elle doit se borner aux objets de commerce ». Machault approuva cette idée (juillet 1753), et le gouvernement de Louis XV désigna Godeheu, que Dupleix croyait son ami, pour faire une enquête sur la situation de la Compagnie : Godeheu apportait avec lui l'ordre de rapatrier Dupleix et sa famille, et cet ordre fut exécuté le 12 octobre 1754. Assez bien accueilli à son arrivée en France, Dupleix ne put obtenir la restitution de sa fortune. Il entama un procès, ne rencontra partout qu'hostilité ou indifférence et, après neuf années de lutte, mourut dans l'indigence et l'oubli (10 novembre 1763).



Lally Tollendal
Estampe de la Bibliothèque nationale

Godeheu était arrivé aux Indes avec des forces et des approvisionnements que Dupleix et Bussy n'avaient jamais pu obtenir. Le traité qu'il signa avec le gouverneur anglais Saunders, le 26 décembre 1754, stipula que les deux Compagnies renonçaient à toute dignité indigène, à toute intervention dans les États hindous, et abandonnaient toutes les places autres que celles dénommées dans le traité. La Compagnie anglaise perdait peu de chose ; la Compagnie française voyait lui échapper l'empire des Indes, et l'œuvre de Dupleix était anéantie d'un trait de plume.

Quand éclata la guerre de Sept ans, les Français reconquirent presque toutes les citadelles du Carnatic (1756), mais Robert Clive nous enleva Chandernagor et jeta les bases d'un empire anglais dans le Bengale (1757).

Le 28 avril 1758 arriva enfin aux Indes une escadre française commandée par d'Aché : 3000 hommes de bonnes troupes étaient à bord ; un brillant état-major, recruté parmi les plus grandes familles de France, entourait le chef de l'expédition, Lally-Tollendal. Gentilhomme d'origine irlandaise, Lally, diplomate officieux, brillant soldat, servait la France en haine de l'Angleterre. Il se proposait de jeter les Anglais à la mer ; puis il abandonnerait nos établissements épars et ne conserverait qu'un domaine compact autour de Pondichéry. Aussitôt débarqué, il s'empara de Gondeloure et du fort Saint-David. Trente-huit jours après son arrivée, il avait chassé les Anglais de tout le sud de la côte de Coromandel et il préparait une attaque contre Madras, qu'il dut ajourner faute d'argent. Négligeant le surcroît de force que pouvaient lui apporter les chefs hindous, il fit une expédition dans le Tandjour pour s'y créer des ressources par le pillage : ses excès soulevèrent le pays et il dut opérer une retraite désastreuse sur Karikal. Maître d'Arcat, il reprit son projet contre Madras et brusqua l'attaque ; la ville indigène fut prise, la ville blanche bombardée, mais un assaut échoua ; la flotte anglaise parut. Lally dut lever le siège (17 février 1759) et se replier sur Pondichéry.

Dès le 13 juin 1758, il avait rappelé du Dekkan le fidèle représentant de la politique de Dupleix, Bussy, dont toutes les représentations demeurèrent incomprises. Après le départ de Bussy, Conilans capitula dans Mazulipatam, que le nizam Salabet céda aux Anglais. Enfermé dans Pondichéry avec des troupes affamées et indisciplinées, Lally n'avait pas un allié ; Bussy, envoyé auprès de Salabet, ne put le ramener à notre alliance ; d'Aché n'osa se mesurer avec la flotte ennemie. Bientôt, profitant de notre désarroi, l'Anglais Coote s'empara de Vandavachy, aux portes de Pondichéry, fit Bussy prisonnier, nous enleva nos dernières places dans le Carnatic. Lally, bloqué, oppose une défense désespérée, mais il s'est aliéné les esprits par son humeur autoritaire ; il a peine à se faire obéir et on tente de l'assassiner ; après cinq mois de siège, la ville épuisée, lui-même moribond, il capitule (16 janvier 1763). Pondichéry fut détruit et, moins d'un mois plus tard, nous perdions Mahé (13 février).

Lally fut accusé en France de trahison et de malversations, alors qu'il n'était coupable que de présomption et d'insuffisance. Mis en liberté sur parole, il vint à Paris pour se défendre ; à la suite d'une procédure inique, il fut condamné à mort et décapité, le 9 mai 1766. « Voilà donc, dit-il, en montrant ses cicatrices et ses cheveux blancs, la récompense de cinquante-cinq ans de services ! »



Le marquis de Montcalm,
gravure de Barthé.

Amérique du Nord. — Pendant que le gouvernement français se bornait à discuter les points du traité d'Aix-la-Chapelle dont le règlement avait été réservé, les Anglais se livraient en Amérique, en pleine paix, à des actes d'hostilité témoignant de leur mauvaise foi. (Voir p. 155.)

Dès que le marquis de Montcalm eut amené dans la Nouvelle-France quelques maigres secours (1756), les forts Ontario et Oswego furent enlevés, et, du fort Duquesne, des Indiens alliés ravagèrent la Nouvelle-Angleterre. En 1757, le fort William-Henry ou fort George, situé à la tête du lac Saint-Sacrement, fut pris à son tour par les Canadiens.

Mais en 1758 les Anglais firent envahir la Nouvelle-France par 45000 combattants. La prise de Louisbourg (27 juillet) leur ouvrit le grand chemin de Québec, le Saint-Laurent, tandis qu'ils occupaient enfin dans l'ouest la vallée de l'Ohio et s'emparaient du fort Frontenac, sur les rives du lac Ontario. Ils avaient été arrêtés en amont du lac Champlain, au fort Carillon, par Montcalm (8 juillet), qui y battit lord Abercromby ; malheureusement, en 1759, une flotte anglaise remonta le Saint-Laurent et transporta sous Québec une puissante armée que commandait le général Wolf. Vaincu à Montmorency, Wolf remporta dans les plaines d'Abraham une victoire qui, si elle lui coûta la vie, entraîna la capitulation de la capitale du Canada, le 17 septembre. Montcalm, mortellement blessé (13 septembre), eut du moins la satisfaction de ne pas voir les Anglais maîtres de Québec. Les Canadiens, sous la conduite du chevalier de Lévis, continuèrent la lutte, battirent les Anglais à Sainte-Foye et faillirent leur reprendre Québec (1760). Une flotte anglaise de secours les obligea à rétrograder jusqu'à Montréal qui, investie par plus de 20000 hommes de troupes régulières et détruite par une formidable artillerie, capitula, le 8 septembre 1760.

Ainsi succombait, après une glorieuse résistance, la colonie de la Nouvelle-France. En même temps, les Antilles françaises devenaient la proie des Anglais : la Guadeloupe fut conquise après une lutte de trois mois, en 1760, et tel fut également, soit cette année même, soit les années suivantes, le sort des autres petites Antilles sur lesquelles flottait le pavillon fleurdelisé.

Au début de 1763, par suite de l'anéantissement de la marine française, seules la Louisiane, Saint-Domingue et la Guyane demeuraient terres françaises au Nouveau Monde.

Traités de Paris et d'Hubertsbourg (1763). — La paix, rendue nécessaire par l'épuisement de tous les belligérants, fut désastreuse pour la France. Le traité de Paris (10 février 1763), qui confirma les préliminaires de Fontainebleau, consacra la ruine de notre puissance coloniale dans l'Inde comme dans l'Amérique du Nord.

Nous ne gardions dans l'Inde que les cinq établissements de la Compagnie, réduits à l'état de simples comptoirs non fortifiés.

En Amérique, nous abandonnions à l'Angleterre le Canada, l'île Royale et toutes les autres îles du golfe du Saint-Laurent, la rive gauche du Mississipi (sauf la Nouvelle-Orléans), Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago, le Sénégal.

Pour comble d'humiliation, ce fut encore la France qui paya les frais de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. La première de ces

[illegible] la Floride et la baie de Pensacola, ainsi que le droit de couper du bois de campêche dans la baie de Honduras; pour dédommager les Espagnols, la France leur abandonna la Louisiane. Quelques comptoirs sans importance dans l'Inde, Saint-Domingue, la Guadeloupe et la Martinique, la Guyane, Gorée au Sénégal, les Mascareignes, voilà tout ce que conservait la France, à qui l'Angleterre cédait d'autre part les îlots de Saint-Pierre et Miquelon dans les parages de Terre-Neuve.

Dunkerque fut de nouveau remis dans l'état d'impuissance fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle ; un commissaire anglais vint y présider à la démolition des ouvrages de défense et au comblement du port. En outre, la France et l'Angleterre s'engagèrent à évacuer, dans le plus bref délai possible, tous les lieux qu'elles occupaient respectivement en Allemagne; la France rendait au roi son électorat de Hanovre et aux alliés de ce prince en Allemagne tout ce qu'elle avait pris sur eux. Elle devait évacuer immédiatement Ostende et Nieuport.

Le traité d'Hubertsbourg laissait la Silésie au roi de Prusse et restituait la Saxe à l'électeur (15 février 1763). C'était le maintien de l'état de possession antérieur à la guerre de Sept ans, l'une des plus funestes qu'ait jamais soutenues la France.

Le duc de Choiseul, [illegible]

BIBLIOGRAPHIE

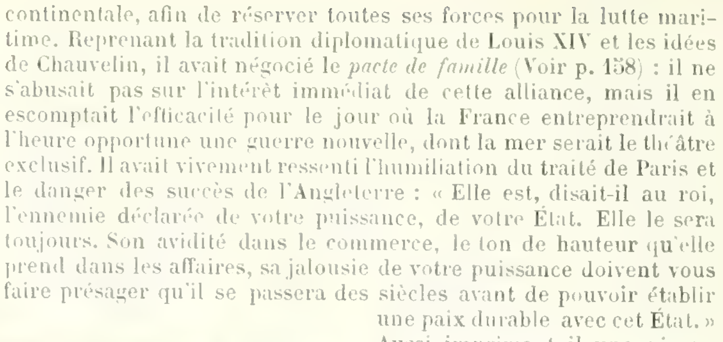
Sources : [illegible] *Mémoires* [illegible] 2 vol. — [illegible] *Histoire de la* [illegible] (forme les tomes IV et V [illegible]) [illegible] H. [illegible] (Berlin, [illegible]). — [illegible] *Correspondance secrète* [illegible] *Kaunitz* [illegible] *et le baron Ignaz de Koch, secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse, 1750-1762*, publ. par Hans Schlitter (1899). — [illegible] *Mémoires du maréchal de Richelieu* (Londres et Paris, 1790-1793, 9 vol.).

Ouvrages à consulter : BONNET (H.), *Dupleix* (1881). — BONNECHOSE, *Montcalm et le Canada français* (18..). — CULTRU (P.), *Dupleix : ses plans politiques, sa disgrâce* (1901). — DESCHAMPS, *Histoire de la question coloniale en France* (1891). — HAMONT (Tibulle), *Dupleix* (1881); — *Lally-Tollendal* (1887). — LACOUR-GAYET (G.), *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (2e éd., 1910). — MASSON (Frédéric), *Le Cardinal de Bernis depuis son ministère* (1885). — SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Maurice de Saxe* (1865). — SEELEY, *L'Expansion de l'Angleterre*, trad. franç. par Baille et Rambaud (1885). — SOREL (Albert), *La Question d'Orient au XVIIIe siècle* (1878). — SOULANGE-BODIN (André), *La Diplomatie de Louis XV et le pacte de famille* (1894). — VANDAL (Albert), *Louis XV et Élisabeth de Russie* (4e éd., 1903); — *Une ambassade française en Orient sous Louis XV; la mission du marquis de Villeneuve, 1728-1741* (1887). — WADDINGTON (Richard), *La Guerre de Sept ans, histoire diplomatique et militaire* (t. I-IV, 1899-1908).

MINISTÈRE DE CHOISEUL

Le duc de Choiseul-Stainville était arrivé aux affaires par l'intrigue et par la volonté de Mme de Pompadour (1758). Ambitieux, peu embarrassé de scrupules, dur et hautain quand son intérêt ne lui conseillait pas la souplesse et la flatterie, il avait le travail facile, l'esprit clair, une intelligence prompte et déliée, et il excellait à présenter au roi les affaires sans l'ennuyer. S'il se soutint par les femmes — ce qui l'a fait qualifier de « diplomate de boudoir » — il eut du moins le mérite de concevoir et de pratiquer une politique inspirée de l'intérêt national.

Politique extérieure. — Bien qu'il ait dirigé les affaires générales pendant toute la période comprise entre 1758 et 1770, il ne fut secrétaire d'État des affaires étrangères que de 1758 à 1761 et de 1766 à 1770 (1). Durant son premier ministère, sa politique consista d'une part à prévoir et à préparer, d'accord avec l'Espagne, la guerre contre l'Angleterre et, d'autre part, à maintenir la paix



continentale, afin de réserver toutes ses forces pour la lutte maritime. Reprenant la tradition diplomatique de Louis XIV et les idées de Chauvelin, il avait négocié le *pacte de famille* (Voir p. 158) : il ne s'abusait pas sur l'intérêt immédiat de cette alliance, mais il en escomptait l'efficacité pour le jour où la France entreprendrait à l'heure opportune une guerre nouvelle, dont la mer serait le théâtre exclusif. Il avait vivement ressenti l'humiliation du traité de Paris et le danger des succès de l'Angleterre : « Elle est, disait-il au roi, l'ennemie déclarée de votre puissance, de votre État. Elle le sera toujours. Son avidité dans le commerce, le ton de hauteur qu'elle prend dans les affaires, sa jalousie de votre puissance doivent vous faire présager qu'il se passera des siècles avant de pouvoir établir une paix durable avec cet État. » Aussi imprima-t-il une vigoureuse impulsion à la réorganisation de l'armée et de la marine; il chargea Gribeauval de reconstituer le corps de l'artillerie (1765), réorganisa (1769) l'École de marine, fondée en 1752, et créa un arsenal à Marseille. Quand il quitta le ministère, la flotte comptait 64 vaisseaux et 50 frégates ou corvettes.



Pascal Paoli, [illegible]

Politique autrichienne. Mariage du dauphin et de Marie-Antoinette. — Sur le continent, Choiseul resta fidèle à l'alliance autrichienne, que devait encore sceller le mariage du dauphin Louis avec Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse (16 mai 1770). Cette politique de recueillement fut pourtant marquée par trois événements, dont les deux premiers furent pour la monarchie aussi glorieux que profitables : l'annexion de la Lorraine, l'acquisition de la Corse et un essai d'intervention en Pologne.

Annexion de la Lorraine (1765). — Depuis le traité de Vienne (1735), Stanislas Leszczynski régnait sur la Lorraine qui, à sa mort, devait faire retour à la couronne de France. Amoureux surtout de sa tranquillité et de ses plaisirs, il vivait sans souci dans sa petite cour de Lunéville, préoccupé seulement d'embellir sa capitale, Nancy, dont il fit une des cités les plus artistiques d'Europe. Par une convention secrète signée dès 1736, il avait cédé à la France l'administration financière de ses États, que dirigeait l'intendant La Galaizière. Quand il mourut par accident (23 février 1766), la transition fut donc facile entre sa souveraineté et la domination française. La trouée qui séparait la Champagne de l'Alsace était désormais fermée, et l'œuvre qu'avait entreprise Henri II deux siècles auparavant recevait son couronnement.

Acquisition de la Corse (1768). — Depuis près d'un siècle, les habitants de la Corse se débattaient dans des luttes stériles contre la suzeraineté génoise, et un aventurier allemand, Théodore de Neuhof, avait tenté d'asseoir sa domination dans l'île, avec l'appui des Provinces-Unies et sans doute aussi de l'Angleterre. Choiseul fit comprendre au conseil du roi combien cette situation était dangereuse pour nous dans la Méditerranée. Le 15 mai 1768, il signa avec la république de Gênes un traité par lequel cet État nous cédait ses droits sur l'île. Après l'avoir conclu, il fallut l'appliquer, en dépit de la résistance du parti national corse, soutenu par les Anglais, maîtres de Gibraltar et de Minorque, et dirigé par Pascal Paoli, qui ne voulait pas plus de la domination française que de la domination génoise. Ce fut l'affaire d'une campagne que le courage des habitants et les difficultés du terrain rendirent particulièrement pénible. Le comte de Vaux répara les échecs subis par le lieutenant général Chauvelin, et, après la bataille de Ponte-Novo (9 mai 1769), la Corse fut annexée assez à temps pour que Napoléon pût naître Français. Paoli quitta l'île et se réfugia en Angleterre. Si la Lorraine couvrait notre frontière de l'Est, la Corse, qu'on a pu appeler un « pistolet chargé au cœur de l'Italie » (MIRABEAU), nous assurait une position formidable dans la Méditerranée.

Le général comte de Marbeuf, qui avait secondé Chauvelin et de Vaux dans leur lutte contre Paoli, fut nommé lieutenant général, puis commandant militaire en Corse. Il combattit le banditisme et finit par faire accepter la domination française.

Intervention en Pologne. — Choiseul, qui s'était conformé à la politique traditionnelle de la France en soutenant la Suède, la Pologne

(1) Le duc de Choiseul-Stainville, ministre des Affaires étrangères de décembre 1758 à octobre 1761, fut remplacé par le duc de Choiseul-Praslin, et reprit, en avril 1766, la direction du département, pour la conserver jusqu'en décembre 1770.

et la Turquie, fut moins heureux en Orient. La crise polonaise était ouverte depuis la mort d'Auguste III (1763) : pour en prévenir les périls et empêcher le succès complet des ambitions russes et prussiennes, le ministre, trop prudent pour mêler la France à la lutte, voulut au moins agir indirectement. Sur ses instructions, Vergennes, ambassadeur à Constantinople, détermina les Turcs à faire une diversion en déclarant la guerre à la Russie (1768); il envoya ensuite des agents secrets porter des subsides et des conseils aux Polonais. La Russie triomphait partout, lorsqu'il fut disgracié : la cause de la Pologne était définitivement perdue.

Politique coloniale. — Choiseul ne considérait pas comme irrémédiable la décadence coloniale de la France. Dès l'année 1762, prévoyant la perte du Canada et de la Louisiane, il songea à porter ses efforts sur la Guyane, et, aussitôt la paix signée, — tout en essayant de procurer à la France, aux îles Malouines, un point de relâche et un lieu d'établissement dans les mers du Sud, sur la route de l'océan Pacifique, — il entreprit de faire de la Guyane un établissement « aussi avantageux à l'état politique des colonies que fructueux et utile pour le commerce de la France ». Malheureusement, il fit passer en quelques mois (1763-1764), dans un pays à peine peuplé, 12000 ou 15000 immigrants, et la tentative de colonisation dite *du Kourou*, mal dirigée par le chevalier Turgot, se termina par un échec déplorable.

La compagnie fondée, en 1768, dans le but de coloniser les rives de l'Approuague ne fut pas plus heureuse.

Choiseul voulut aussi préparer, par des négociations, la cession de l'Égypte à la France, pour remplacer nos colonies américaines par un pays fertile en productions et en débouchés commerciaux.

Politique intérieure. — *Expulsion de la Compagnie de Jésus (1764).* — Les Jésuites, maîtres de l'enseignement, confesseurs et conseillers des princes, exerçaient une influence sociale qui avait provoqué une vive opposition. « La prospérité était elle-même un danger dont la Société ne sut pas toujours se garantir. Comme il était arrivé à d'autres ordres, elle descendit, après les temps héroïques de la fondation, du haut point de ferveur où l'avait élevée l'instituteur de la Compagnie... Benoît XIV eut lieu de rappeler aux Jésuites, ainsi qu'à d'autres ordres religieux, le précepte de la charité et de leur défendre le commerce des esclaves et d'autres pratiques peu humaines, de nature à empêcher la conversion des Indiens. Dans ces circonstances, l'hostilité croissante contre la Compagnie de Jésus ne pouvait être regardée comme un péril imaginaire; il devint immense le jour où la haute classe de la société partagea à son égard le sentiment de défiance générale. C'est ce qui arriva vers le milieu du XVIIIe siècle (1) ». En France, les Jésuites avaient pour adversaires le Parlement, soutien des jansénistes, les gallicans, les philosophes, les francs-maçons, les universités, enfin Mme de Pompadour et ses amis. Il ne va plus s'agir de débats théologiques, mais d'une lutte entre deux partis. Les Jésuites, déjà chassés du Portugal par le marquis de Pombal (1759), verront en France leur congrégation dissoute par Choiseul, puis expulsée.

Le conflit éclata à l'occasion de la banqueroute du P. de La Valette, supérieur général de toutes les missions françaises de l'Amérique du Sud. Engagé dans des spéculations commerciales, il fut ruiné par la guerre de Sept ans et fit en 1758 une banqueroute de 2 millions de francs. Jugé canoniquement par ses supérieurs, il fut exclu de la Compagnie, que ses créanciers marseillais poursuivirent devant la justice consulaire. Saisi du différend, le Parlement de Paris reçut communication des « constitutions » de la Société, qui objectait qu'elle n'était pas solidairement responsable des actes de commerce auxquels s'était livré le P. de La Valette. Il commença par condamner le général et « en sa personne le corps et la société des Jésuites » à payer en principal et en intérêts les créances sur la maison de la Martinique (8 mai 1761). La Cour voulut modérer le zèle du Parlement en lui enjoignant de suspendre toutes les procédures engagées; mais le mouvement s'étendit de Paris aux compagnies provinciales, et, malgré que les Jésuites eussent accepté les décisions de l'assemblée extraordinaire du clergé, le Parlement de Paris, élargissant le débat, ordonna par arrêt du 6 août 1761 qu'un certain nombre d'ouvrages, imprimés avec l'approbation de la Société, fussent lacérés et brûlés au pied du grand escalier du Palais, « comme séditieux, destructifs de tout principe de la morale chrétienne, enseignant une doctrine meurtrière et abominable, non seulement contre la sûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des souverains ». Les compagnies provinciales se prononcèrent dans le même sens, et c'est à cette occasion que le Parlement de Bretagne rédigea le célèbre « Compte rendu des constitutions de l'ordre des Jésuites », attribué généralement au procureur général La Chalotais, mais qui est peut-être dû à d'Alembert ou à l'économiste Abeille.

Le 6 août 1762 deux nouveaux arrêts intervinrent : le premier déclarait qu'il y avait « abus dans l'institut de la Société » comme tendant à former, sous le voile de la religion, un corps politique indépendant et à usurper toute autorité; en conséquence il ordonnait que les Jésuites fussent exclus du royaume irrévocablement et sans aucun retour; — le second fixait le mode d'administration et déterminait l'affectation des biens de la Compagnie. Le P. Ricci, général des Jésuites, se refusa à les laisser accepter le régime ecclésiastique français et prononça les paroles célèbres : « *Sint ut sunt, aut non sint* » (Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient plus).

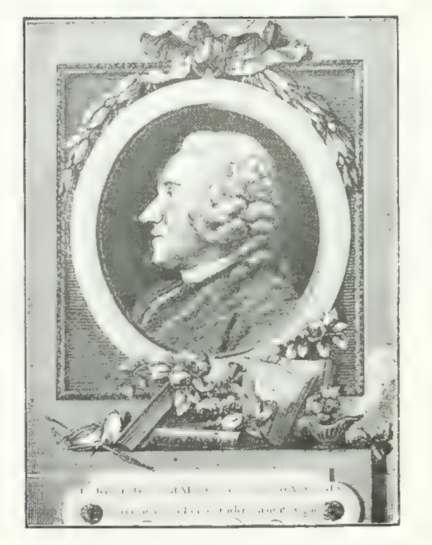
Un édit, donné à Versailles en novembre 1764, prononça la suppression de l'ordre. Les « sujets du roi engagés dans la Compagnie de Jésus » furent autorisés à vivre dans le royaume à titre de simples particuliers et individuellement, mais on leur interdit de correspondre « avec ceux de leur ordre en pays étranger », ni de posséder des cures ou autres bénéfices à charge d'âmes.

L'expulsion des Jésuites donnait satisfaction au parti « philosophe ». Pour les Parlements, elle fut surtout le moyen de venger les jansénistes et de porter un coup au régime absolu, dont les Jésuites étaient les plus solides appuis.

Les autres pays catholiques suivirent l'exemple de la France et expulsèrent les Jésuites, qui ne trouvèrent asile que dans deux pays : la Prusse hérétique et la Russie schismatique. Choiseul gagna à ses idées les Bourbons d'Espagne et des Deux-Siciles, et les ministres des trois maisons alliées intriguèrent pour faire élire Clément XIV (1768), qui, le 16 août 1773, par le bref *Dominus ac Redemptor*, consentit, après de longues hésitations, à prononcer la suppression de l'ordre.

Le duc d'Aiguillon et la Bretagne. — Parfait courtisan, plein d'esprit et de séduction, adroit et souple, attaché au « parti des dévots » et, par suite, opposé aux parlementaires, d'Aiguillon, neveu du maréchal duc de Richelieu, avait été nommé gouverneur de la Bretagne en 1753. Secondé par l'intendant Le Bret, il se distingua par une administration très active, multiplia les travaux de voirie et d'assainissement, améliora les ports (en particulier celui de Nantes), créa ou répara les voies de communication. Pendant la guerre de Sept ans, il se fit remarquer par sa vigilance et sa bravoure et c'est peut-être à lui qu'on doit la victoire de Saint-Cast (1). On le vit même prendre parti pour la province contre les ministres, et il semble bien que, loin de recevoir aveuglément le mot d'ordre des Jésuites, il ait gardé la neutralité pendant toute la durée du procès qui se termina par leur expulsion. Il s'attira cependant la haine du procureur général La Chalotais, qui entraîna le Parlement dans les voies révolutionnaires.

Le Parlement et les États de Bretagne, passionnément attachés aux privilèges de la province, faisaient à la monarchie centralisée une opposition qui, à partir de 1760, prit le caractère d'un conflit aigu. Le Parlement de Rennes, presque entièrement recruté dans la vieille aristocratie locale, fit tout naturellement cause commune avec les États, où dominait une noblesse besogneuse, agitée, qui se considérait presque comme indépendante. A l'instigation de La Chalotais, les magistrats refusèrent de rendre la justice et interdirent la levée de l'impôt. Le gouvernement fit arrêter La Chalotais, exila



Le procureur général La Chalotais, gravure de C. Baron.

1 Dr Funk, *Histoire de l'Église*, trad. par l'abbé Hemmer (7e éd., 1908, t. II, p. 251).

1 Sa conduite à Saint-Cast fut l'objet de critiques qui ne paraissent pas fondées : ses ennemis prétendirent qu'il s'était mis à l'abri dans un moulin, ce qui fit dire à La Chalotais qu'il s'était couvert, non de gloire, mais de farine. Le fait est contesté et il se pourrait que d'Aiguillon eût simplement choisi un moulin comme poste d'observation.

le Parlement et le remplaça à Rennes par une commission extraordinaire, qu'on appela par ironie le « bailliage d'Aiguillon » (1765). Plusieurs Parlements, entre autres celui de Paris, prirent fait et cause pour la Compagnie exilée, et Louis XV, le 3 mars 1766, se rendit au Palais pour rappeler aux magistrats qu'ils ne participaient en aucun degré à l'exercice de la puissance souveraine : son langage fut si dur qu'on qualifia cette séance de « flagellation ».

Le gouverneur, découragé par une guerre de pamphlets extrêmement violents et par l'opposition irréductible des magistrats, demanda lui-même son rappel (1766); mais le Parlement de Bretagne, rétabli dans ses fonctions, ne se tint pas pour satisfait et mit en jugement l'ancien gouverneur, dont la cause — il était pair de France — fut portée devant le Parlement de Paris. C'était le procès même de la monarchie qui allait s'ouvrir, et Louis XV n'hésita pas à annuler toutes les procédures (juin 1770).



Mme du Barry, par Drouais (Musée de Versailles).

Choiseul, accusé d'entretenir les Parlements dans leur esprit de résistance, était desservi auprès du roi par le chancelier Maupeou, le contrôleur général Terray et la comtesse du Barry.

La comtesse du Barry. — La comtesse du Barry avait été choisie officiellement comme favorite en 1768. Fille naturelle d'une femme de mœurs légères, Jeanne Bécu-Quantigny naquit à Vaucouleurs, le 19 août 1743. Sa mère, venue à Paris, où elle épousa un garde-magasin, Nicolas Rançon, la mit en pension chez les dames de Sainte-Aure. A quinze ans elle sortit du couvent pour entrer quelque temps après, comme demoiselle de compagnie, chez une vieille dame, Mme de Delay de la Garde, d'où sa conduite la fit chasser. C'est alors qu'elle fut employée par un marchand de modes de la rue Neuve-des-Petits-Champs, Labille : « Grande, bien faite, dit le prince de Ligne, blonde à ravir, front dégagé, beaux yeux, sourcils à l'avenant, visage ovale avec de petits signes sur les joues pour le rendre piquant comme pas d'autres, nez aquilin, bouche au rire leste, peau fine », elle est déjà célèbre par sa beauté, sa tournure élégante. Elle se lie avec un gentilhomme languedocien, le comte Jean du Barry, que fréquentait le maréchal de Richelieu et dont elle épousa le frère, Guillaume, en 1768. Dans son contrat de mariage, sa mère est qualifiée de veuve du sieur Jean-Jacques Gomard de Vaubernier, intéressé aux affaires du roi : la voilà dès lors légitimée. C'est dans un carrosse armorié que la comtesse du Barry se rend à la Cour, où elle a été officiellement présentée. Louis XV, qui l'a distinguée, l'installe à Versailles et l'avoue publiquement comme favorite. Elle a, dès ce moment, un entourage de parents et de courtisans, parmi lesquels le prince de Ligne et le duc de Richelieu, dont elle sera l'instrument contre Choiseul. Elle reçoit de Louis XV la terre de Louveciennes, est invitée à Chantilly par les Condé, intervient dans les affaires du gouvernement, soutient le duc d'Aiguillon contre le Parlement, fait échouer les projets du ministre contre l'Angleterre, contribue à sa disgrâce (1770).

Les gens de lettres et les artistes tiennent à honneur de fréquenter chez cette femme suprêmement élégante et merveilleusement parée de bijoux rares. Très différente de ses portraits légendaires, elle ne détonne pas à la Cour : elle est affinée par la fréquentation de gentilshommes de grande vie, de gens de lettres et d'académiciens de belle humeur, très à son aise dans le rôle de femme de Cour, très gaie, très frivole, compatissante, incapable de haine, mais faite pour être un instrument de domination entre les mains d'un parti politique.

« Quoique Mme de Pompadour, écrit Talleyrand, eût été élevée et eût vécu dans la société financière de Paris, qui était assez distinguée alors, elle avait mauvais ton, des manières de parler vulgaires, dont elle n'avait pu se corriger même à Versailles. Elle différait en tout point de Mme du Barry qui, moins bien élevée, était parvenue à avoir un langage assez pur. Mme du Barry avait les yeux moins grands, mais ils étaient spirituels; son visage était bien fait et ses cheveux étaient de la plus grande beauté; elle aimait à parler et elle avait attrapé l'art de conter assez gaiment. »

La « légende ordurière » de Mme du Barry a été popularisée par les amis de Choiseul et des Parlements; elle a contre elle les contemporains qui se sont tenus en dehors des luttes politiques.

Disgrâce de Choiseul (1770). — Pour tenir tête à la coterie de la favorite, vivement prise à partie par les amis du ministre, Choiseul s'appuya sur Marie-Antoinette et sur les tantes du dauphin, mesdames de France. Il succomba, cependant, moins sous la coalition de ses adversaires que pour avoir voulu se joindre à l'Espagne, alors en conflit aux colonies avec l'Angleterre et prête à en venir aux mains avec cette puissance. Louis XV préféra s'abstenir à l'extérieur et reprendre au dedans la lutte contre la résistance parlementaire.

Le 24 décembre 1770, Choiseul reçut l'ordre de se retirer à Chanteloup. Sa retraite fut l'occasion de manifestations populaires et de nombreuses démonstrations de sympathie. On allait en foule le visiter dans son domaine, où il ne cessa de mener un train royal. « Dès que Choiseul paraissait, dit un contemporain, il avait encore l'air du maître de la France. »

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Cars (duc des), *Mémoires* (1890, 2 vol.). — Choiseul, *Mémoires*, publ. par Fernand Calmettes (1904). — Fontette (le chevalier de), *La Chalotais et le duc d'Aiguillon; Correspondance*, publ. par H. Carré (1893). — Lévy (président), *Journal historique ou fastes du règne de Louis XV* (1766, 2 vol.). — Luynes (duc de), *Mémoires, 1735-1758*, éd. Dussieux et Soulié (1860-1865, 17 vol.). — Montbarey (prince de), *Mémoires, 1732-1796* (1826-1827, 3 vol.). — Narbonne (Pierre), commissaire de police de la ville de Versailles, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, 1701-1774* (1866); *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, publ. par G. Flammermont (t. I-III, 1888-1898). — *Les Remontrances du Parlement de Bretagne au XVIIIe siècle*, publ. par A. Le Moy (1909).

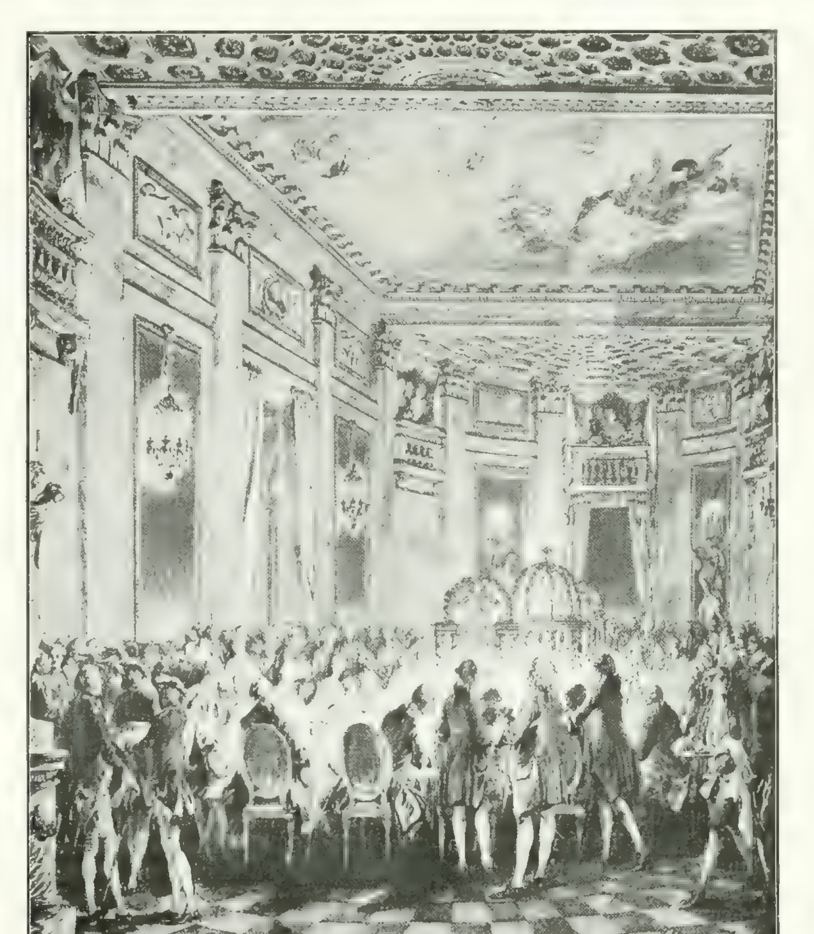
Ouvrages à consulter : Bartoli (C.), *Pascal Paoli* (nouv. éd., 1891). — Bourguet (Alfred), *Le Duc de Choiseul et l'alliance espagnole* (1906). — Carné (de), *Les États de Bretagne* (1888, 2 vol.). — Daubigny (E.), *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris* (1892). — Desdevises du Dézert, *L'Église et l'État en France*, t. Ier (1907). — Goncourt (E. et J. de), *La Du Barry* (1878); — Haussonville (comte d'), *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (1854-1859, 4 vol.). — Le Moy (A.), *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle* (1909). — Marion (M.), *La Bretagne et le duc d'Aiguillon* (1898). — Masson (F.), *Le Cardinal de Bernis depuis son ministère, 1758-1794. La Suppression des Jésuites. Le Schisme constitutionnel* (1884). — Maugras (Gaston), *La Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul* (1903). — Nolhac (P. de), *Marie-Antoinette dauphine* (1896). — Pocquet (B.), *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais* (1900, 3 vol.). — Saint-André (Claude), *Madame du Barry*, préf. de P. de Nolhac (1909). — Saulnier (Frédéric), *Le Parlement de Bretagne, 1554-1789* (Rennes, 1909). — Vatel, *Histoire de Madame du Barry* (1882-1883, 3 vol.).

LE TRIUMVIRAT

La fin du règne de Louis XV est une période de défaillances et de décadence. Louis XV n'est plus le roi *bien-aimé*. Il est insensiblement tombé dans la boue des basses débauches et les ignominies du Parc-aux-Cerfs. A l'attachement si profond et si touchant de ses sujets ont succédé des sentiments d'irrévérence qui peu à peu vont du monarque au régime. Louis XV se rend compte du déclin de notre prestige dans le monde, de la douloureuse situation du royaume, du mécontentement grandissant de ses sujets; mais il n'a pas la volonté

de faire son devoir, et s'il n'a pas prononcé les mots honteux qu'on lui attribue : « Ceci durera bien autant que moi; mon successeur s'en tirera comme il pourra », ou encore : « Après moi le déluge! », il avait certainement conscience du danger que courait la monarchie quand il disait : « Je vois bien comment va la machine, mais j'ignore ce qu'après moi elle deviendra et comment Berry (Louis XVI) s'en tirera. »

Après la disgrâce de Choiseul, le pouvoir appartint au duc d'Aiguillon, ministre de la Guerre et des Affaires étrangères, au chancelier Maupeou et à l'abbé Terray, contrôleur général des finances. Ce « triumvirat » gouvernera jusqu'à la fin du règne.



Phot. Giraudon.

Souper offert au roi par Mme du Barry à Louveciennes, par Moreau le Jeune (Louvre).

Politique du duc d'Aiguillon (1771-1774). — Pendant le ministère du duc d'Aiguillon, la Russie, la Prusse et l'Autriche procédèrent au premier partage de la Pologne (15 janvier 1772), et la Russie commença le démembrement de la Turquie par le traité de Kadjar-Kaïnardji (21 juillet 1774). En 1739, l'intervention de notre diplomatie avait permis aux Turcs de conclure la paix de Belgrade, qui éloignait les Russes de la mer Noire et les Autrichiens de la Serbie. Le traité de 1774, que la tsarine Catherine II imposa aux Ottomans, consacrait l'abaissement de nos alliés en Orient et constituait un échec humiliant pour notre politique. L'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte de Mercy, tout entier à la pensée de servir sa souveraine, Marie-Thérèse, flattait la comtesse du Barry, dont instinctivement s'écartait la dauphine, et il avait obtenu de Marie-Antoinette qu'elle ne tînt plus rigueur ni à la favorite ni à sa coterie, notamment au duc d'Aiguillon. Ainsi la dauphine fut inconsciemment complice du partage de la Pologne et aucune protestation ne partit de Versailles contre l'iniquité qui se préparait.

Le traité de Paris avait consacré la puissance de la monarchie prussienne et ruiné notre empire colonial au profit de l'Angleterre : l'alliance autrichienne, maladroitement détournée de son but initial, et l'abandon de notre système traditionnel d'alliances avaient favorisé les progrès de la Russie et ruiné deux de nos anciens clients.

D'Aiguillon sauva du moins la troisième alliée de la France, la Suède. La constitution anarchique de ce pays avait inspiré aux Cours de Prusse et de Russie la pensée de lui faire subir le même sort qu'à la Pologne, en s'associant le Danemark comme troisième État copartageant. Un traité de démembrement avait même été signé le 13 décembre 1766, attribuant la Poméranie à la Prusse, la Finlande à la Russie, une partie de la Suède péninsulaire au Danemark. Les conseils et l'argent de la France aidèrent le nouveau roi de Suède, Gustave III, à opérer un coup d'État qui restaura le pouvoir royal et déconcerta les projets des ennemis de la Suède (19 août 1772).

Le chancelier Maupeou, gravure de Hubert.



Le duc d'Aiguillon (Lithographie du temps).

Le chancelier Maupeou et les Parlements. — René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou (1714-1792), premier président du Parlement de Paris avant de devenir chancelier (1768), s'était fait remarquer par son esprit d'intrigue, son âpreté au gain et son avarice, sa faiblesse devant les influences politiques, l'habileté de ses moyens d'action. Sa physionomie ingrate n'était pas faite pour racheter tout ce qu'on sentait de convenu dans son attitude. « Dans la place de premier président dont il était autrefois revêtu, écrivait de lui son ancien collègue, le président de Mainières, il ne s'était distingué que par son astuce, par son indifférence pour la justice en elle-même, par sa souplesse et ses intrigues pour servir les grands et tous ceux qui pouvaient être utiles à ses vues. » Il avait une grande puissance de travail et il travaillait sans cesse, mais dans l'intérêt de son ambition bien plus que dans celui de la chose publique.

Le conflit qui avait mis aux prises le duc d'Aiguillon et le Parlement de Bretagne devait se généraliser et se terminer par un coup d'État. Pendant la Régence, le Parlement de Paris avait entendu user du droit de remontrances dans le sens d'une participation à l'exercice du pouvoir législatif, et il était notamment intervenu dans l'administration financière. Il lui fut rappelé, par lettres patentes de 1718, que les remontrances devaient être formulées dans la huitaine et sans empiéter sur la prérogative législative, qu'il n'avait pas à délibérer sur les affaires publiques et qu'il ne lui était pas permis de se mettre en état d'union avec les autres Cours. Il n'en persista pas moins à affirmer ses prétentions, à opposer à la doctrine de la monarchie absolue celle de la monarchie limitée par les observations impératives des Parlements et, en matière d'impôt, par les États généraux. En 1720, sa résistance aux expédients de John Law le fit exiler à Pontoise. Dans la suite, il prit, à l'occasion de la bulle *Unigenitus* et du refus des sacrements aux jansénistes, une attitude nettement révolutionnaire, allant jusqu'à suspendre dans tout le ressort le cours de la justice (5 mai 1753) : un certain nombre de magistrats furent exilés ou emprisonnés et la Grand'-Chambre transférée à Pontoise, puis à Soissons, pendant qu'une chambre extraordinaire, dite des vacations, était investie à Paris de la juridiction souveraine.

La paix se fit, mais le gouvernement songea dès lors aux moyens de supprimer des compagnies judiciaires qui entraient formellement en lutte avec le pouvoir royal sur le terrain politique. Le 13 décembre 1756, le roi fit enregistrer, dans un lit de justice, un édit relatif à la discipline

intérieure du Parlement et à la suppression de deux chambres des enquêtes : 180 magistrats démissionnèrent, et les procureurs refusèrent d'occuper, les avocats de plaider devant les présidents à mortier et les conseillers demeurés en fonctions. La Cour céda une fois encore, se bornant à réduire le nombre des charges.

L'opposition parlementaire continua, de plus en plus vive, et l'opinion soutint énergiquement les magistrats, qui tentèrent à plusieurs reprises de réunir en un seul corps les Parlements de province. Alors, au mois de décembre 1770, le roi tint un lit de justice pour faire enregistrer un édit défendant aux diverses Compagnies de se considérer comme un même Parlement divisé en plusieurs classes, leur enjoignant de rendre la justice sans jamais donner de démissions concertées, leur permettant toutefois de faire, avant l'enregistrement des actes royaux, les remontrances qu'elles estimeraient utiles au bien général, à la condition d'en écarter « tout ce qui ne s'accorderait pas avec le respect qu'elles doivent au roi ».



L'abbé Terray, gravure de Le Beau.

Le Parlement n'en décida pas moins de suspendre le cours de la justice, et Maupeou n'hésita plus à en finir par un coup d'État. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, les magistrats furent sommés, par des mousquetaires porteurs de lettres de cachet, de reprendre leurs fonctions le lendemain ou de démissionner : sur 164 magistrats, 113 s'y refusèrent. La nuit suivante, ces derniers reçurent la notification de la confiscation de leur office et l'ordre de quitter Paris immédiatement sans avoir conféré avec qui que ce fût. Le même traitement fut appliqué aux magistrats restés à leur poste et qui avaient déclaré se solidariser avec leurs collègues.

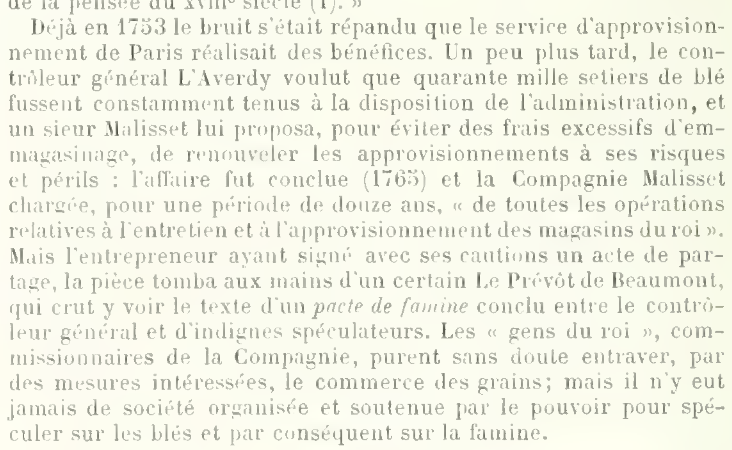
L'arrêt du conseil du 20 janvier 1771 déclara les offices des présidents et conseillers du Parlement de Paris confisqués et vacants et défendit aux titulaires, non seulement de remplir désormais leurs fonctions, mais encore de prendre, dans aucun acte, la qualité de membre du Parlement. En province, Maupeou se contenta d'envoyer en exil un grand nombre de magistrats, sans supprimer l'institution même. A Paris, des officiers du conseil du roi furent commis pour « tenir la cour du Parlement aux lieux et en la manière accoutumée »; puis l'édit du 23 février 1771, ayant pour but de restreindre le ressort de la cour de Paris, institua dans chacune des villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers un *Conseil supérieur*, pour connaître, « en souverain et dernier ressort, de toutes les matières civiles et criminelles, dans toute l'étendue des bailliages » de son arrondissement. Enfin, un second édit, rendu également en février 1771, révoqua, sauf indemnité, « toutes les hérédités et survivances », c'est-à-dire la vénalité des offices. Les magistrats, déclarés inamovibles, étaient gratuitement investis de leur charge et les épices étaient supprimées.

« Ces réformes étaient tout à fait sages, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'elles ont été reprises et réalisées dans la suite d'une manière définitive. Mais elles avaient le tort d'avoir été inspirées par la haine de la magistrature et par le désir d'augmenter encore le despotisme. En outre, Maupeou, obligé de prendre un grand nombre de magistrats nouveaux, fit des choix malheureux. Aussi toute cette nouvelle magistrature fut-elle impopulaire, et la désignation du nouveau Parlement, sous le nom de *Parlement Maupeou*, a été employée comme terme de mépris. » (E. Glasson.) L'œuvre du chancelier fut donc surtout compromise par l'indignité du personnel judiciaire auquel le gouvernement dut recourir et dont le procès de Beaumarchais acheva le discrédit (1).

L'abbé Terray. Le « pacte de famine ». — « Les revenus de l'année 1770 et de partie de 1771 avaient été entièrement consommés pour satisfaire aux dépenses de 1769. Je n'avais donc pas un écu pour faire le service de 1770, dont les dépenses devaient monter à 220 millions. » Ainsi s'exprimait, dans un mémoire au roi, l'abbé Joseph-Marie Terray (1715-1778), ancien conseiller clerc au Parlement de Paris, nommé, malgré sa vie scandaleuse, contrôleur général des finances en 1769.

L'abbé Terray ne vécut que d'expédients et son administration financière peut se résumer en un mot : la banqueroute. Dur, cupide, il viola sans vergogne les engagements de l'État, ajourna les échéances de remboursement des emprunts, réduisit les arrérages des rentes, convertit les rentes tontinières en rentes viagères, obligea les villes à livrer des fonds destinés à l'acquittement de leurs dettes. Il soumit aussi le commerce des grains à une réglementation très étroite, ce qui a donné naissance à la légende du *pacte de famine*, nom qu'on donne au prétendu contrat que le gouvernement de Louis XV aurait conclu avec un certain nombre de négociants pour accaparer les grains du royaume et en faire hausser artificiellement les prix par des disettes factices.

Sous l'ancien régime, les pouvoirs publics, se considérant comme responsables de l'alimentation publique, se préoccupaient tout particulièrement d'approvisionner les grandes villes, en prévision de troubles provoqués par la rareté des blés et la hausse des prix. Le blé était alors considéré comme une marchandise spéciale à laquelle le régime des autres denrées n'était pas tenu pour applicable. « Le problème des subsistances était pour les hommes de l'ancienne France un problème démographique. On sait que l'opinion courante plaçait dans la population la force des nations. Elle croyait aussi que l'augmentation de la population dépendait de celle des subsistances. L'*Essai* de Malthus *sur la population*, où il prétend établir la loi de l'accroissement en proportion géométrique de la population et la proportion arithmétique des subsistances, quoique paru en 1803, est profondément imprégné de la pensée du XVIIIe siècle (1). »

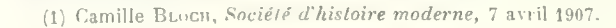


Déjà en 1753 le bruit s'était répandu que le service d'approvisionnement de Paris réalisait des bénéfices. Un peu plus tard, le contrôleur général L'Averdy voulut que quarante mille setiers de blé fussent constamment tenus à la disposition de l'administration, et un sieur Malisset lui proposa, pour éviter des frais excessifs d'emmagasinage, de renouveler les approvisionnements à ses risques et périls : l'affaire fut conclue (1765) et la Compagnie Malisset chargée, pour une période de douze ans, « de toutes les opérations relatives à l'entretien et à l'approvisionnement des magasins du roi ». Mais l'entrepreneur ayant signé avec ses cautions un acte de partage, la pièce tomba aux mains d'un certain Le Prévôt de Beaumont, qui crut y voir le texte d'un *pacte de famine* conclu entre le contrôleur général et d'indignes spéculateurs. Les « gens du roi », commissionnaires de la Compagnie, purent sans doute entraver, par des mesures intéressées, le commerce des grains; mais il n'y eut jamais de société organisée et soutenue par le pouvoir pour spéculer sur les blés et par conséquent sur la famine.

Mort de Louis XV. — Louis XV mourut, le 10 mai 1774, de la petite vérole, après avoir engagé Mme du Barry à s'éloigner, pour ne pas être chassée, et invité le cardinal de La Roche-Aymon, qui lui avait donné le viatique, à dire aux assistants que, « s'il avait causé du scandale à ses peuples, il leur en demandait pardon ». Ses restes putréfiés furent transportés de nuit et au grand trot à Saint-Denis, salués par les réflexions ironiques et méprisantes de quelques passants. Il avait déconsidéré la monarchie et préparé la ruine du pouvoir absolu.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : Afanassiev (G.), *Le Pacte de famine* (Acad. des sciences morales et politiques, nov. et déc. 1890). — *Le Commerce des céréales en France au XVIIIe siècle*, trad. du russe par P. Boyer (1894). — Biollay (Léon), *Études économiques sur le XVIIIe siècle. Le Pacte de famine. L'Administration du commerce* (1885). — Flammermont, *Le Chancelier Maupeou et les Parlements* (1883). — Loménie (de), *Beaumarchais et son temps* (1873, 2 vol.). — Nolhac (P. de), *Marie-Antoinette dauphine* (1896). — Sorel (Albert), *La Question d'Orient au XVIIIe siècle* (1878). — Voir en outre la Bibliographie de la page 162.



(1) Beaumarchais, ayant réclamé 15.000 livres à la succession Pâris-Duverney, fut accusé de faux par l'héritier du traitant, le comte de La Blache. Il gagna sa cause en premier ressort, mais pendant qu'il était détenu à la suite d'une querelle avec le duc de Chaulnes, son adversaire manœuvra si bien que le Parlement, en appel, annula le règlement de compte. Or, pendant l'instruction, Beaumarchais avait offert à la femme du conseiller Goezman une somme que celle-ci, une fois le procès perdu, ne rendit pas intégralement. Profitant de l'impopularité du Parlement Maupeou, Beaumarchais porta sa cause devant l'opinion, la fit juger en publiant quatre mémoires et obtint la condamnation du conseiller et de sa femme. Il fut lui-même « blâmé » et ses mémoires condamnés au feu, mais, le jour où la sentence fut rendue (26 février 1774), on vint en foule s'inscrire chez lui.

(1) Camille Bloch, *Société d'histoire moderne*, 7 avril 1907.



Le lever du roi au XVIIIe siècle (Estampe de la Bibliothèque nationale).

II. — LE GOUVERNEMENT, LA SOCIÉTÉ ET LA CIVILISATION A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

Après la mort de Louis XV, la monarchie fut encore pendant quelques années le gouvernement de la France, mais elle était déjà ruinée par les abus, par la persistance héréditaire de privilèges, choquants parce qu'ils n'étaient plus corrélatifs de devoirs et rémunérateurs de services rendus. Un stérile effort de rénovation fut tenté sous Louis XVI et une crise financière aiguë fut l'occasion immédiate de la chute de l'ancien régime. Le règne de Louis XVI appartient donc déjà à la Révolution, et c'est en 1774 bien plutôt qu'en 1789 qu'il convient de se placer pour considérer l'état du gouvernement, de la société et de la civilisation à la fin du XVIIIe siècle.

LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION

L'ancien régime. — Deux traits essentiels caractérisent l'*ancien régime*, auquel allait mettre fin la révolution de 1789 : au point de vue politique, l'*absolutisme* du pouvoir royal ; au point de vue social, l'inégalité des charges publiques et des droits civils, c'est-à-dire les *privilèges*.

L'absolutisme. — La théorie et la pratique de l'absolutisme royal restèrent en vigueur jusqu'à la Révolution. L'abbé Terray répondait à un plaignant : « Apprenez, monsieur, que les biens des citoyens sont ceux du roi. » Louis XVI lui-même disait au duc d'Orléans : « C'est légal parce que je le veux. » Et les vieux auteurs affirmaient la toute-puissance du souverain dans le brocard bien connu : « Si veut le roi, si veut la loi. »

La France n'a pas de constitution écrite, positive, liant le souverain, limitant sa volonté. Les anciens auteurs parlent bien des « lois fondamentales de la monarchie », mais il faut entendre par là les maximes de droit public dégagées des précédents et des traditions par les publicistes, et cette constitution coutumière n'oblige pas le roi. Le 19 novembre 1787, le garde des sceaux expose au Parlement les principes « qui tiennent à l'essence de la monarchie », après que Louis XVI a déclaré qu'il ne permettrait pas qu'ils fussent « méconnus ou altérés ». — « Ces principes, universellement admis par la nation, dit Lamoignon, attestent qu'au roi seul appartient la puissance souveraine dans son royaume ; qu'il n'est comptable qu'à Dieu de l'exercice du pouvoir suprême, que le roi est chef souverain de la nation et ne fait qu'un avec elle ; enfin que le pouvoir législatif réside dans la personne du souverain, sans dépendance et sans partage. Il résulte de ces anciennes maximes nationales, attestées à chaque page de notre histoire, qu'au roi seul appartient le droit de convoquer les États généraux, que lui seul doit juger si cette convocation est utile ou nécessaire, qu'il n'a besoin d'aucun pouvoir extraordinaire pour l'administration de son royaume ; qu'un roi de France ne pourrait trouver dans les représentants des trois ordres de l'État qu'un conseil plus étendu, composé des membres choisis d'une famille dont il est le chef, et qu'il serait toujours l'arbitre suprême de leurs représentations et de leurs doléances. »

En fait, l'administration, très centralisée, ne trouve dans aucun pouvoir de contrôle le contrepoids nécessaire. Les États généraux, dont l'impuissance s'est accusée en 1614, n'ont pas été convoqués depuis cette date, et les *assemblées de notables*, composées par le roi, lui sont d'avance acquises. Depuis les troubles de la Fronde, l'énergique politique de Louis XIV a dompté le Parlement, et, même au XVIIIe siècle, ses remontrances les plus bruyantes restent dépourvues de sanction effective. Personne en France, hormis le roi, n'a le droit de traduire en acte une volonté. Le gouvernement est bon si le roi est conscient et soucieux de ses devoirs ; il est mauvais lorsque le roi est mal secondé, ou encore quand il est fou comme Charles VI, ou vicieux comme Louis XV. Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire s'identifient avec la personne royale et se confondent en elle. Le souverain fut entouré de l'affection de ses sujets tant que ceux-ci — dont le loyalisme et le patriotisme identifiaient le roi et la France — trouvèrent dans leur chef le défenseur du bien public ; mais, au XVIIIe siècle, pendant le règne de Louis XV, la nation, victime des abus d'un gouvernement impuissant à soulager ses misères, s'indigna des scandales de la Cour, qui lassèrent son respect pour la personne royale et, par suite, son affection.

Les libertés publiques. — Les particuliers n'avaient ni la jouissance ni l'exercice des libertés publiques, et le pouvoir monarchique ne respectait obligatoirement ni la *liberté individuelle*,

est constamment violé par la délivrance des *lettres de cachet* (1), les arrestations arbitraires, la constitution des tribunaux d'exception qui soustrayaient l'accusé à ses juges naturels, la violation du *secret des lettres*; ni l'inviolabilité du *domicile* et de la *propriété*, considérée en droit comme appartenant au souverain, exposée à la confiscation, à l'expropriation sans indemnité préalable; ni l'*égalité civile*, ni le droit de *réunion* et d'*association*, ni la liberté des *opinions* (2) et des *croyances religieuses*, ni la liberté du *travail*, du *commerce* et de l'*industrie* (3).

La Cour. — L'entourage immédiat du roi — la Cour — se compose de deux éléments : 1° la noblesse de Cour, les grands officiers de la couronne, les hauts fonctionnaires de l'administration centrale; 2° les « maisons » du roi, de la reine et des princes.

La *maison du roi*, divisée en maison civile et en maison militaire, comprenait les personnes dont s'entourait le souverain autant pour rehausser l'éclat de sa dignité que pour assurer la garde de sa personne. Elle s'était développée au fur et à mesure qu'avait grandi l'autorité royale; les charges y étaient devenues de plus en plus nombreuses et de plus en plus recherchées. En 1789, malgré les réductions opérées par Necker, la *maison civile* ne comptait pas moins de 4000 personnes, jouissant de nombreux privilèges, surtout en matière d'impôts. La *maison militaire* était constituée par les gardes françaises et les gardes suisses, deux régiments d'infanterie, une cavalerie formée des quatre compagnies des gardes du corps, de la compagnie des gendarmes de la garde, de la compagnie des chevau-légers et de deux compagnies de mousquetaires. Plus tard, il s'y ajouta une compagnie de grenadiers à cheval, que le comte de Saint-Germain supprima en 1775, ainsi que des compagnies de mousquetaires.

La reine, les princes et les princesses de la famille royale (4) avaient aussi leur maison, et par maison il faut entendre une représentation de quinze à vingt services. La maison du roi, celle de la reine et des princes et princesses de la famille royale absorbaient le dixième du revenu public (5).

La Cour, au XVIIIe siècle, a moins de gravité majestueuse que sous le grand roi, mais l'étiquette y est encore souverainement hautaine et distante. Sous Louis XVI, les ministres et les personnages investis de ce qu'on appelait les *charges* (6) donnaient à souper le samedi, à dîner le dimanche. Aucun de ceux qui avaient entrée à la Cour n'aurait accepté de s'asseoir à la table d'honneur servie aux frais du roi depuis que les « charges » tenaient maison et ne mangeaient plus à cette table; ils la laissaient aux personnages de second plan, qui n'étaient pas hommes de Cour et qui, sous Louis XVI, se réunissaient dans le salon de Mme d'Angivillers, femme de l'intendant des bâtiments royaux.

Les courtisans prisaient tout particulièrement l'honneur d'être invités à souper dans les cabinets du palais de Versailles avec la famille royale. Les femmes étaient priées à l'avance; mais les hommes, que le roi avait lorgnés pendant la comédie, attendaient qu'on les appelât : un huissier, portant un bougeoir, nommait et introduisait un à un ceux que le roi avait inscrits au crayon sur une liste, puis fermait bruyamment la porte pour informer les autres qu'ils n'étaient pas au nombre des élus.

Les bals de la reine étaient très recherchés, mais d'accès difficile. La bourgeoisie en était impitoyablement exclue. « L'accroissement des fortunes dans la classe intermédiaire y avait amené toutes les formes et toutes les habitudes de la meilleure compagnie; et, malgré l'absurde ordonnance qui obligeait de faire des preuves de noblesse pour être officier, tout ce qui avait de la fortune et de l'éducation entrait au service. La noblesse et la finance vivaient donc en intimité et en camaraderie en garnison et dans toutes les sociétés de Paris; les bals de Versailles ramenaient la ligne de démarcation de la façon la plus tranchée. M. de Lusson, jeune homme d'une charmante figure, immensément riche, bon officier, vivant habituellement dans la meilleure compagnie, eut l'imprudence d'aller à un de ces bals; on l'en chassa avec une telle dureté que, désespéré du ridicule dont il restait couvert, dans un temps où le ridicule était le pire des maux, il se tua en arrivant à Paris. Cela parut tout simple aux gens de la Cour, mais odieux à la haute bourgeoisie (1). »

L'administration centrale. — En fait, le roi gouvernait avec l'assistance du *Conseil d'État* (ou d'en haut), du *Conseil des dépêches*, du *Conseil royal des finances et du commerce*, du *Comité intime de la guerre*, du *Conseil des parties* [appelé aussi Conseil d'État (2)]; de quatre *secrétaires d'État* à département (affaires étrangères, marine, maison du roi, guerre) et d'un *contrôleur général des finances*, ce dernier secondé à Paris par des intendants de finances, un intendant du commerce et un intendant du Trésor.

Pour avoir accès aux « conseils du roi », il fallait avoir reçu un brevet de ministre d'État, et les secrétaires d'État, chefs des départements correspondant à nos ministères, ne siégeaient donc pas nécessairement dans les conseils où se discutaient les affaires les plus importantes.

A défaut du roi, les conseils étaient présidés par le *chancelier*, chef suprême de la magistrature, et qui, lorsqu'il avait la pleine confiance du roi, était en même temps garde des sceaux.

Chaque secrétaire d'État étant chargé, outre ses fonctions spéciales, de l'administration intérieure d'une partie du royaume, il ne pouvait guère y avoir d'unité dans les instructions données aux agents régionaux.

L'administration provinciale. — Le territoire francais était, en y comprenant l'île de Corse, de 534000 kilomètres carrés et comptait de 16 à 20 millions d'habitants (3).

Ses limites (4) étaient incertaines en bien des points, et des parties de la frontière étaient l'objet d'une souveraineté indivise. La composition du domaine royal n'était qu'imparfaitement déterminée. Ici l'on rencontrait des enclaves extérieures, là des enclaves intérieures possédées souverainement par des princes français et même étrangers. L'Alsace offrait le tableau d'une inextricable confusion, tant en ce qui concerne ses frontières qu'au point de vue de l'exercice des droits de souveraineté, et les réclamations des princes allemands possessionnés en Alsace furent une des causes de la guerre en 1792. La Provence prétendait « se gouverner en qualité de co-État, de nation principale unie et non subalternée ». Le duché de Bouillon était considéré comme souverain, mais ses habitants étaient sujets du roi de France. Le Comtat Venaissin, l'État d'Avignon, le comté de Montbéliard, le haut-comté ou principauté de Salm, le comté de Saarverden, la ville souveraine de Mulhouse, la principauté de Bidache constituaient autant d'États souverains.

Ainsi l'unité territoriale de la France n'existait pas sous l'ancien régime, et, malgré la centralisation monarchique, l'unité administrative lui faisait également défaut.

Quatre divisions coexistaient et s'enchevêtraient : diocèses,

(1) Employées dans tous les cas où devait être exercée la volonté expresse et personnelle du roi, ces lettres étaient des missives, fermées du cachet royal, à la personne chargée de l'exécution. Mais on entend communément et plus spécialement par *lettre de cachet* les ordres d'emprisonnement, d'internement ou d'exil concernant les prisonniers d'État, les prisonniers de famille et les inculpés de droit commun. L'existence des lettres de cachet en blanc, délivrées par avance à des particuliers pour leur permettre de satisfaire des vengeances privées, a été révoquée en doute (F. Funck-Brentano, *Légendes et archives de la Bastille*), mais M. Marion a établi qu'il en avait été distribué dans certaines circonstances spéciales (*Académie des sciences morales et politiques*, 12 mars [illegible]).

(2) L'arrêt du conseil du 28 février 1723, étendu de Paris aux provinces à la date du 24 mars [illegible], interdisait l'impression d'aucun écrit, livre ou journal sans l'autorisation préalable des censeurs, exerçant au nom du roi et désignés par le chancelier.

(3) Turgot, en faisant supprimer les maîtrises et les jurandes, en février 1776, voulut proclamer la liberté du travail, mais cet édit mémorable ne survécut pas à la retraite de son auteur.

(4) On désignait les membres de la famille royale, les princes du sang, les personnages de la Cour, par des appellations honorifiques particulières : *Monseigneur* ou le *Dauphin* (fils aîné du roi); *Monsieur* (frère du roi); *Madame* (sœur ou la belle-sœur du roi); *Mademoiselle* (fille de *Monsieur*); *Monsieur le Prince* (chef de la maison de Condé); *Monsieur le Duc* [illegible]; *Monsieur le Grand* (le grand écuyer); *Monsieur le Premier* (le premier écuyer), etc.

(5) Sur la composition des maisons royale et princières, voir TAINE, *L'Ancien Régime*, [illegible].

(6) Le premier capitaine des gardes de service, le premier gentilhomme de la chambre de service, le grand [illegible], la gouvernante des enfants de France, la surintendante de la maison de la reine.

(1) *Mémoires de la comtesse de Boigne*, t. Ier ([illegible]), p. 24.

(2) Voir, page 53, pour les attributions respectives des conseils du roi.

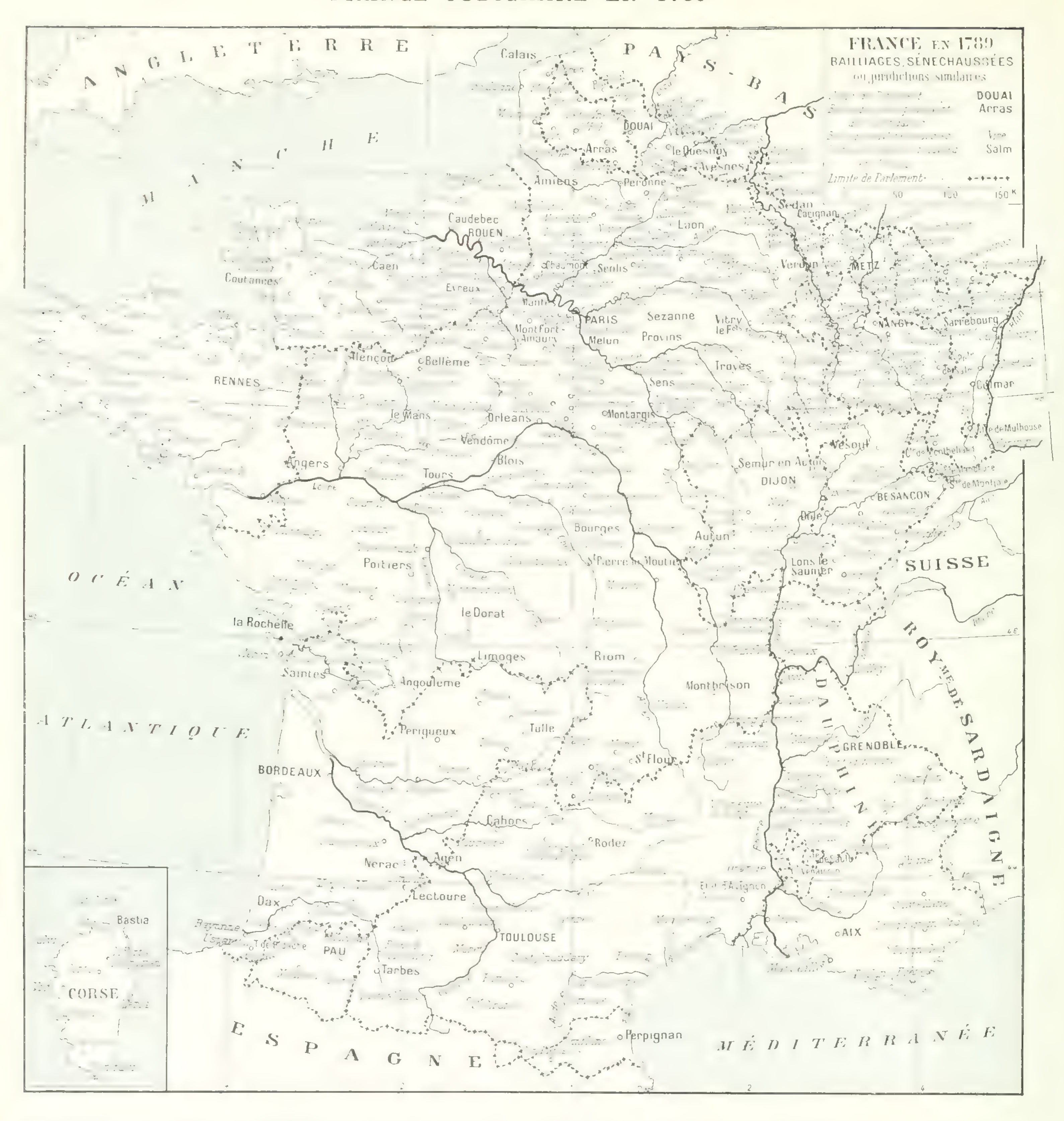
(3) La Savoie et le comté de Nice n'en faisaient pas encore partie; mais il comprenait, par contre, l'Alsace et la partie de la Lorraine cédées à l'empire allemand en 1871. Les chiffres que nous donnons sont purement hypothétiques; les éléments d'une statistique exacte font défaut.

(4) Sur l'incertitude des limites du royaume et des divisions administratives de l'ancienne France, voir les travaux d'Armand Brette, indiqués en bibliographie, et dont il a été tiré parti pour la rédaction de ce paragraphe.



FRANCE EN 1789
GÉNÉRALITÉS OU INTENDANCES
Pays d'élection
d'état
d'imposition
Chef-lieu de génér^té ou d'intend^ce
Siège d'élection ou de subd^on similaire
Échelle
0 50 100 150
MER DU NORD
MANCHE
ANGLETERRE
OCÉAN ATLANTIQUE
Golfe de Gascogne
Golfe du Lion
MER MÉDITERRANÉE
PAYS-BAS
ALLEMAGNE
SUISSE
SAVOIE
ROYAUME DE SARDAIGNE
ESPAGNE
PROV^CES BASQUES
ARAGON
CATALOGNE
Pyrénées
Londres
Rotterdam
Bruxelles
Cologne
Canal de Bristol
Guernesey
Jersey
Belle Ile
Noirmoutier
I. d'Yeu
I. de Ré
I. d'Oléron
La Rochelle
Bordeaux
GÉN^LE DE ROUEN
Rouen
GÉN^LE DE CAEN
Caen
GÉN. D'ALENÇON
Alençon
GÉNÉR^TÉ DE RENNES
Rennes
GÉN^TÉ DE PARIS
Paris
GÉN^LE D'AMIENS
Amiens
INT. DE LILLE
Lille
INT. DE VALENCIENNES
Valenciennes
GÉN^LE DE SOISSONS
Soissons
GÉN^LE DE CHÂLONS
Châlons
INT^CE DE METZ
Metz
NANCY
Nancy
INT^CE DE STRASBOURG
Strasbg.
GÉN^TÉ D'ORLÉANS
Orléans
GÉN^LE DE TOURS
Tours
GÉN. DE BOURGES
Bourges
GÉNÉR^TÉ DE DIJON
Dijon
INT^CE DE BESANÇON
Besançon
GÉNÉR^TÉ DE POITIERS
Poitiers
GÉN^TÉ DE MOULINS
Moulins
GÉN^LE DE LA ROCHELLE
GÉN^TÉ DE LIMOGES
Limoges
GÉN^TÉ DE RIOM
Riom
GÉN. DE LYON
Lyon
GÉNÉR^TÉ DE GRENOBLE
Grenoble
GÉN^TÉ DE BORDEAUX
GÉN^LE DE MONTAUBAN
Montauban
GÉNÉR^TÉ DE MONTPELLIER
Montpellier
INT^CE D'AIX
Aix
GÉN. D'AUCH ET DE PAU
Auch
Pau
G^TÉ DE TOULOUSE
Toulouse
INT. DE PERPIGNAN
Perpignan
GÉN. DE LA CORSE
Bastia
Barcelone

FRANCE JUDICIAIRE EN 1789



Les Parlements étaient, en 1789, au nombre de 13 : Paris, Aix, Besançon, Bordeaux, Dijon, Douai, Grenoble, Metz, Nancy, Pau, Rennes, Rouen, Toulouse.

Ressort du Parlement de Paris : Picardie, Champagne, Brie, Île-de-France, [illegible], Maine, Touraine, Sologne, Berry, Nivernais, Anjou, Poitou, Aunis, Angoumois, Marche, Bourbonnais, Mâconnais, Auxerrois, Auvergne, Forez, Beaujolais et Lyonnais.

Ressort du Parlement d'Aix : Provence et vallée de Barcelonnette.

Ressort du Parlement de Besançon : [illegible]

Ressort du Parlement de Bordeaux : [illegible], partie occidentale de [illegible]

Ressort du Parlement de Dijon : Bourgogne, moins le Mâconnais, l'Auxerrois et Bar-sur-Seine.

Ressort du Parlement de Douai : Flandre wallonne, Hainaut et Cambrésis.

Ressort du Parlement de Grenoble : Dauphiné et principauté d'Orange.

Ressort du Parlement de Metz : Basse-Lorraine et Trois-Évêchés.

Ressort du Parlement de Nancy : Haute-Lorraine et Barrois.

Ressort du Parlement de Pau : Béarn et Navarre.

Ressort du Parlement de Rennes : Bretagne.

Ressort du Parlement de Rouen : Normandie.

Ressort du Parlement de Toulouse : Languedoc, Velay, Vivarais, Gévaudan, Rouergue, Quercy, pays de Foix et partie de la Gascogne.

FRANCE EN 1789



GOUVERNEMENTS MILITAIRES EN 1789

PICARDIE, capitale Amiens.

Gouvernements, capitales, pays principaux et divisions de pays		Chefs-lieux
Haute-Picardie.	Amiénois.	Amiens.
	Santerre	Péronne.
	Vermandois	Saint-Quentin.
	Thiérache	Guise.
Basse-Picardie.	Calaisis et pays reconquis	Calais.
	Boulonnais	Boulogne.
	Ponthieu	Abbeville.
	Vimeux	Saint-Valery.

ARTOIS, capitale Arras.

	Chefs-lieux
Flandre Maritime	Cassel.
Flandre Wallonne	Lille.

FLANDRE, capitale Lille.

	Chefs-lieux
Cambrésis.	Cambrai.
Hainaut français.	Valenciennes.

NORMANDIE, capitale Rouen.

		Chefs-lieux
Haute-Normandie	Pays de Caux	Dieppe.
	Pays de Bray	Neufchâtel.
	Vexin normand	Gisors.
	Roumois	Rouen.
	Pays d'Ouche	Évreux.
	Lieuvin	Lisieux.
	Pays d'Auge	Livarot.
	Marches	Argentan.
	Campagne d'Alençon.	Alençon.
Basse-Normandie.	Campagne de Caen.	Caen.
	Bessin	Bayeux.
	Bocage	Vire.
	Pays d'Houlme	Domfront.
	Cotentin	Coutances.
	Avranchin	Avranches.

ILE-DE-FRANCE, capitale Paris.

		Chefs-lieux
Haute-Picardie.	Beauvaisis	Beauvais.
	Soissonnais	Soissons.
	Noyonnais.	Noyon.
	Laonnais.	Laon.
Vexin français.		Pontoise.
Ile-de-France.	Gouhelle.	Dammartin.
	France.	Saint-Denis.
	Parisis	Paris.
Mantais		Mantes.
Hurepoix		Dourdan.
Brie française		Brie-Comte-Robert.
Gâtinais français		Melun.

CHAMPAGNE, capitale Troyes.

		Chefs-lieux
Rhetelais, Porcien ou Forêt d'Argonne		Rethel.
Principauté de Sedan.		Sedan.
Rémois		Reims.
Brie champenoise.	Haute Brie	Meaux.
	Brie-Pouilleuse ou pays de Galvesse.	Château-Thierry
	Basse-Brie.	Provins.
Champagne propre		Troyes.
Perthois.		Vitry-le-François
Vallage		Joinville.
Bassigny		Langres.
Senonais		Sens.

LORRAINE, capitale Nancy.

	Chefs-lieux
Lorraine propre	Nancy.
Lorraine allemande	Sarreguemines.
Pays des Vosges	Saint-Dié.
Pays Messin	Metz.
Toulois	Toul.
Verdunois	Verdun.
Luxembourg français	Thionville.
Principauté de Bouillon	Bouillon.
Barrois	Bar-le-Duc.

ALSACE, capitale Strasbourg.

	Chefs-lieux
Haute-Alsace	Colmar.
Basse-Alsace.	Strasbourg.
Sundgau	Belfort.

BRETAGNE, capitale Rennes.

	Chefs-lieux
Diocèses de la Haute-Bretagne	Rennes.
	Nantes.
	Saint-Malo.
	Dol.
	Saint-Brieuc.
Diocèses de la Basse-Bretagne	Vannes.
	Quimper.
	St-Pol-de-Léon.
	Tréguier.

MAINE, capitale Le Mans.

	Chefs-lieux
Haut-Maine	Mayenne.
Bas-Maine	Le Mans.
Perche-Gouet, renfermant les baronnies de	Alluye.
	Brou.
	Bazoches.
	Montmirail.
	Authon.

ANJOU, capitale Angers.

	Chefs-lieux
Haut-Anjou.	Angers.
Bas-Anjou	Saumur.

TOURAINE, capitale Tours.

	Chefs-lieux
Haute Touraine	Tours.
Basse Touraine	Amboise.

ORLÉANAIS, capitale Orléans.

		Chefs-lieux
Beauce	Pays Chartrain.	Chartres.
	Dunois	Châteaudun.
	Vendômois	Vendôme.
Gâtinais orléanais.		Montargis.
Orléanais et Puisaye		Orléans.
Blaisois et Sologne orléanaise.		Blois.

BERRY, capitale Bourges.

	Chefs-lieux
Haut Berry	Bourges.
Bas Berry	Issoudun.

NIVERNAIS, capitale Nevers.

	Chefs-lieux
	Nevers.

BOURGOGNE, capitale Dijon.

	Chefs-lieux
Auxerrois	Auxerre.
Pays de la Montagne	Châtillon-sur-Seine.
Auxois	Semur.
Dijonnais	Dijon.
Autunois.	Autun.
Chalonnais	Chalon.
Charolais	Charolles.
Mâconnais	Mâcon.
Principauté de Dombes	Trévoux.
Bresse	Bourg.
Bugey	Belley.
Pays de Gex et de Valromey.	Gex.

FRANCHE-COMTÉ, capitale Besançon.

	Chefs-lieux
Bailliage d'Amont	Vesoul.
Bailliage de Besançon.	Besançon.
Bailliage de Dôle.	Dôle.
Bailliage d'Aval.	Salins.

POITOU, capitale Poitiers.

	Chefs-lieux
Haut Poitou.	Poitiers.
Bas Poitou	Fontenay-le-Comte.

AUNIS, capitale La Rochelle.

	Chefs-lieux
	La Rochelle.

LA MARCHE, capitale Guéret.

	Chefs-lieux
Haute Marche	Guéret.
Basse Marche	Dorat.

BOURBONNAIS, capitale Moulins.

	Chefs-lieux
Haut-Bourbonnais.	Moulins.
Bas-Bourbonnais.	Bourbon-l'Archambault

SAINTONGE ET ANGOUMOIS, capitale Saintes.

	Chefs-lieux
Haute-Saintonge.	Saintes.
Basse-Saintonge	S.-Jean-d'Angely.
Brouageais.	Brouage.
Angoumois.	Angoulême.

LIMOUSIN, capitale Limoges.

	Chefs-lieux
Haut-Limousin	Limoges.
Bas-Limousin	Tulle.

AUVERGNE, capitale Clermont.

	Chefs-lieux
Haute-Auvergne	Saint Flour.
Basse-Auvergne, Limagne, pays de Dauphiné	Clermont.
Pays de Combrailles.	Evaux.

LYONNAIS, capitale Lyon.

	Chefs-lieux
Lyonnais propre et Franc-Lyonnais	Lyon.
Forez.	Montbrison.
Beaujolais.	Villefranche.

DAUPHINÉ, capitale Grenoble.

		Chefs-lieux
Haut-Dauphiné.	Baronies.	Le Buis.
	Gapençais	Gap.
	Embrunais	Embrun.
	Briançonnais	Briançon.
	Grésivaudan.	Grenoble.
	Royannès	Pont-de-Royan.
Bas-Dauphiné.	Tricastin	Saint-Paul-les-Trois-Châteaux
	Valentinois	Valence.
	Diois	Die.
	Viennois.	Vienne.

GUYENNE, capitale Bordeaux.

		Chefs-lieux
Guyenne propre ou Bordelais.	Bordelais propre	Bordeaux.
	Landes de Bordeaux.	
	Pays de Buch.	
	Pays de Born.	
	Pays de Morentin	
	Benauges, Cusagues, Pays Entre-deux-Mers.	
	Vitrezay	

GUYENNE, capitale Bordeaux (*Suite*).

		Chefs-lieux
Guyenne propre ou Bordelais. *Suite*	Médoc et Petite Flandre de Médoc,	Lesparre.
	Pays de Libourne.	
	Fronsadois	Fronsac.
	Bourgès	Bourg.
	Blayois	Blaye.
Partie du Bazadois		Bazas.
Périgord.	Haut-Périgord	Périgueux.
	Bas-Périgord	Sarlat.
Agenois		Agen.
Quercy	Haut-Quercy	Cahors.
	Bas-Quercy	Montauban.
Rouergue.	Comté de Rouergue	Rodez.
	Haute-Marche	Milhau.
	Basse-Marche.	Villefranche.

GASCOGNE, capitale Auch.

		Chefs-lieux
Landes.		Dax.
Pays des Basques.	Labour.	Bayonne.
	Vicomté de Soule.	Mauléon.
Chalosse.	Chalosse propre.	Saint-Sever.
	Tursan.	Aire.
	Marsan	Mont-de-Marsan.
Condomois.		Condom.
Pays de Gabardan		Gabaret.
Haut-Armagnac.	Quatre-Vallées	Castelnau-Magnoac.
	Territoire d'Auch.	Auch.
	Territoire de Lectoure	Lectoure.
Bas-Armagnac.	Armagnac propre.	Nogaro.
	Comté d'Astarac	Mirande.
	Brullois	Leyrac.
	Eausan.	Eause.
	Comté de Fezensac.	Fezensac.
	Comté de Fezansaguet	Mauvesin.
	Comté de Gaure	Fleurance.
	Pays de Rive-Verdun	Verdun.
	Lomagne.	Vic-de-Lomagne.
	Pays de Lussan.	Luz.
Le Bigorre.	Les Montagnes.	Tarbes.
	La Plaine	
	Rustan	
Comminges.	Haut-Comminge	Saint Bertrand.
	Bas-Comminge	Lombez.
Couserans.		Saint-Lizier.

BÉARN, capitale Pau.

	Chefs-lieux
Béarn	Pau.
Basse-Navarre.	Saint-Jean-Pied-de-Port.
Pays de Mixte	Saint-Palais.

COMTÉ DE FOIX, capitale Foix.

	Chefs-lieux
Comté de Foix	Foix.
Val d'Andorre.	Andorre.
Donezan	Quérigut.
Pays de Sault.	Pamiers.

ROUSSILLON, capitale Perpignan.

	Chefs-lieux
Roussillon propre ou Viguerie de Perpignan avec le Valespir	Perpignan.
Comté de la Viguerie de Conflans avec le Capsir	Villefranche.
Cerdagne français	Puy-Cerda.

LANGUEDOC, capitale Toulouse.

	Chefs-lieux
Haut-Languedoc. — Diocèses de.	Toulouse.
	Montauban.
	Alby.
	Castres.
	Lavaur.
	Saint-Papoul.
	Mirepoix.
	Rieux.
Bas-Languedoc. — Diocèses de	Aleth.
	Carcassonne.
	Saint-Pons.
	Narbonne.
	Béziers.
	Agde.
	Montpellier.
	Lodève.
	Alais.
	Uzès.
	Nîmes.
Cévennes. — Gévaudan	Mende.
Velay	Le Puy.
Vivarais	Viviers.

PROVENCE, capitale Aix.

	Chefs-lieux
Haute-Provence. — Sénéchaussées de	Apt.
	Digne.
	Senez.
	Riez.
	Glandève.
Basse-Provence. — Sénéchaussées de	Arles.
	Aix.
	Marseille.
	Toulon.
	Fréjus.
	Grasse.
	Vence.

gouvernements militaires, généralités ou intendances, bailliages et sénéchaussées (1).

Cette complication onéreuse des rouages administratifs provenait de ce que la monarchie, en fondant de nouvelles institutions appropriées aux besoins de son développement, laissait subsister ceux de ses anciens organes qui étaient devenus sans emploi.

Diocèses. — La division la plus ancienne était la division ecclésiastique, qui remontait à l'époque romaine.

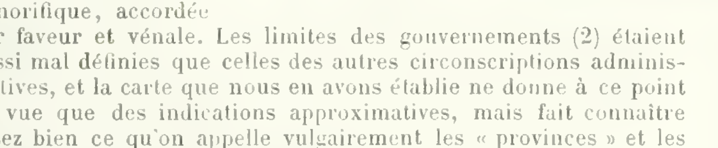
On distinguait 14 provinces ecclésiastiques, dont les sièges métropolitains avaient pour suffragants des évêchés sis en France; 4 provinces ecclésiastiques, dont les sièges métropolitains sis en France avaient des suffragants étrangers; 6 provinces ecclésiastiques, dont les sièges métropolitains sis à l'étranger avaient en France, soit la juridiction directe, soit des sièges suffragants. De plus, l'archevêque de Cologne avait un suffragant en France, l'évêque de Liége. En résumé, le nombre total des diocèses était en 1789 de 156, dont 136 (18 archevêchés, 118 évêchés) ayant leur siège en France.

Gouvernements militaires. — Les *gouverneurs généraux* avaient depuis Richelieu perdu toute autorité effective. A la fin du XVIIIe siècle, ils ne résidaient pas dans leur gouvernement et ils ne pouvaient même s'y rendre qu'avec l'autorisation expresse du roi; ils étaient effectivement suppléés par des *lieutenants généraux* et, dans les villes, par des *lieutenants du roi.* C'était une fonction purement honorifique, accordée par faveur et vénale. Les limites des gouvernements (2) étaient aussi mal définies que celles des autres circonscriptions administratives, et la carte que nous en avons établie ne donne à ce point de vue que des indications approximatives, mais fait connaître assez bien ce qu'on appelle vulgairement les « provinces » et les petits « pays » de l'ancienne France.

Généralités. Intendances. Administration des intendants. — La division en *généralités* est d'origine fiscale. On a vu t. Ier, p. 218 que les Etats généraux, lorsqu'ils accordèrent une aide extraordinaire à Jean le Bon, s'emparèrent de l'administration financière, dont le fonctionnement fut assuré au moyen de *généraux superintendants*, assistés de deux *receveurs généraux* chargés de centraliser les recettes perçues dans les bailliages par les délégués ou *élus* des États. Dans la suite, *généraux* et *élus* devinrent de simples fonctionnaires royaux, et les premiers furent placés à la tête d'une circonscription (*généralité*) subdivisée en *élections.* Dès lors les *pays d'élection*, ainsi nommés des agents de perception de l'impôt, s'opposèrent aux *pays d'États*, où des États provinciaux avaient conservé le privilège de voter, de répartir et de percevoir l'impôt sans l'intervention des agents du roi. (Voir t. Ier, p. 254.)

Lorsque les intendants devinrent les premiers magistrats civils dans les *généralités*, celles-ci furent couramment désignées soit par leur nom, soit par le nom d'*intendance*, mais l'identité des deux circonscriptions ne se rencontre pas partout. Ainsi le Languedoc, qui comprenait deux généralités, n'avait qu'un intendant.

Les *intendants de justice, de police et finances*, issus de la noblesse de robe, souvent alliés ou parents entre eux, étaient de très gros personnages qui, pour la plupart, restaient longtemps en place, jouissant de la prérogative de choisir leur collaborateur immédiat ou *subdélégué*. Ils avaient, peu à peu, absorbé toute l'autorité locale, à commencer par celle des gouverneurs. Les lieutenants généraux de police — sauf à Paris — n'avaient, eux non plus, aucune importance, et le maintien de l'ordre, la surveillance politique étaient assurés par l'intendant, avec le concours des *commandants en chef* placés à la tête de la force armée.



La naissance d'un dauphin (Louis, fils de Louis XV), en 1729
Estampe de la Bibliothèque nationale

Agents du pouvoir exécutif, « hommes du roi », les intendants ne se contentaient pas d'assurer l'application des ordonnances et des délits; ils leur donnaient parfois une interprétation et une extension qui constituaient une sorte de droit prétorien. Ils suggéraient souvent les arrêts du conseil.

Comme leur titre même l'indique, ils avaient des attributions de justice, de police et de finances. Leur juridiction, qui s'exerçait dans la forme administrative et présentait le double avantage de la célérité et de la gratuité, s'étendait, sur la demande des parties, aux affaires privées. Leurs attributions de police comportaient non seulement le maintien de l'ordre, le recrutement des milices et les réquisitions militaires, mais aussi les travaux publics, les règlements relatifs à l'hygiène publique, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux subsistances, à la mendicité, au vagabondage, à l'assistance publique. Leur action financière était considérable dans les *pays d'élection,* où ils intervenaient pour la répartition de la taille entre les paroisses, pour la perception de la gabelle et pour l'ordonnancement de certains crédits. Leur pouvoir, moins étendu dans les *pays d'État,* y était encore considérable : le représentant de l'autorité centrale était le collaborateur des assemblées provinciales. Mais, dans les *pays* dits *conquis*, les plus récemment annexés, l'intendant n'exerçait qu'un droit de contrôle sur l'administration que ces pays avaient obtenu de conserver.

L'intendant traditionnel, servile exécuteur des ordres du roi et administrateur despotique, avait fait place, à la fin du XVIIIe siècle, à un administrateur « sensible », « philosophe », voulant le bien des administrés sans eux et même malgré eux, conformément à la doctrine du « despotisme éclairé », se piquant de sentiments humanitaires et de procédés bienveillants, se considérant non comme un fonctionnaire de passage, mais comme un fils adoptif de sa province, tenant tête au pouvoir central, prenant plus d'une fois contre les ministres le parti de ses administrés, faisant preuve d'indépendance, contribuant à ce mouvement de rénovation administrative que tenta l'ancien régime expirant. Et cependant, ces fonctionnaires furent extrêmement impopulaires, non dans les grandes villes, qui leur devaient des améliorations matérielles et qui bénéficiaient de privilèges fiscaux, mais dans les petites villes, dans les agglomérations rurales. Ils n'étaient pas aimés non plus des officiers de finances ou de justice, dont ils avaient restreint les attributions.

L'administration municipale. — Au point de vue politique et financier, les villes n'ont plus aucune indépendance, et, dans les

(1) Le mot *province*, désignant telle région bien caractérisée au point de vue historique, ne doit pas être employé comme synonyme de *gouvernement*, d'*intendance*, de *généralité*. La *province* ne constitue pas une division administrative de l'ancienne France.

(2) On en compte ordinairement 32 grands (énumérés au verso de la carte hors texte), et 8 petits : Paris, Boulonnais, Le Havre, Saumur, Metz et Verdun, Toul, Sedan.

matières administratives, elles subissent la tutelle étroite de l'intendant et de son subdélégué.

Le principe de l'élection des officiers municipaux est tantôt rétabli, tantôt supprimé : dans le courant du XVIIIe siècle, le gouvernement rétablit à sept reprises le régime de l'élection ; mais à sept reprises aussi les villes qui ont acheté le droit de choisir leurs magistrats se le voient reprendre par l'État, qui remet chaque fois les offices en vente. Ces abus de vénalité, inspirés du pur esprit fiscal, sont le trait le plus honteux de l'ancien régime [illegible].

Aux termes de l'édit de Marly (mai 1765), le maire était choisi par le roi sur une liste de trois candidats ; les autres membres du corps de ville étaient élus par une assemblée de notables nommée elle-même au suffrage restreint. Les maires jouissaient de divers privilèges, notamment de l'exemption de la taille et des octrois, et ils acquéraient la noblesse après vingt ans de charge.

L'assistance publique. — Au XVIIIe siècle, une idée nouvelle et très juste modifia la conception qu'on s'était faite jusqu'alors de l'assistance : on comprit que les assistés dignes de l'être, les vrais pauvres, devaient être secourus, mais non bénéficier d'une sorte d'oisiveté rémunérée ; qu'il convenait de leur demander du travail tant pour reconnaître le service rendu que pour faciliter leur relèvement.

C'est pour restreindre le plus possible la mendicité que la répression du vagabondage (1) et le régime des hôpitaux, l'assistance à domicile, les ateliers de charité, les dépôts de mendicité (2), l'assistance aux enfants trouvés (3) furent l'objet d'une réglementation raisonnée.

L'intendant d'Auvergne, Auget de Montyon (1733-1820), le fondateur des prix auxquels son nom reste attaché, créa des ateliers de charité et, au lieu d'incarcérer les mendiants et les vagabonds, les employa à la construction de routes.

De nombreuses fondations marquèrent, à la fin du XVIIIe siècle, le développement de l'assistance publique : création du Mont-de-piété (décembre 1777), assistance médicale, cours d'accouchement, création d'une maison pour l'instruction des sourds-muets (novembre 1778), organisation du service des épidémies, de l'hygiène et de la salubrité. De 1785 à 1787 l'Académie des sciences procéda à une enquête sur la réforme de l'Hôtel-Dieu de Paris ; l'hospice des enfants avariés fut créé à Vaugirard ; une « maison philanthropique » vint en aide aux malheureux qui n'avaient pas droit aux secours hospitaliers ; Marie-Antoinette accepta de présider la Société de charité maternelle ; il se créa une association de « bienfaisance judiciaire ». Les assemblées provinciales eurent chacune un « bureau du bien public ».

L'idée du droit à l'assistance, qui triomphera pendant la période révolutionnaire, est en germe dans toutes ces fondations. Necker estimait que la « constitution de la société » engendrait principalement la misère et qu'il appartenait, par suite, à la société de prendre les mesures nécessaires pour la prévenir. Les ressources de l'assistance s'augmentèrent de subventions directes, des prélèvements opérés sur les bénéfices de la loterie royale, du produit des droits cédés par l'archevêque de Paris, des dons faits lors de la conclusion de leurs baux par les fermiers généraux : ces deux derniers produits constituèrent la caisse des hôpitaux (4).

Le pouvoir législatif. Les sources du droit. — Le roi exerçait le pouvoir législatif au moyen d'*ordonnances* qui, comme aujourd'hui la loi, avaient une portée générale ; d'*édits*, qui réglementaient une matière spéciale ; de *déclarations*, destinées surtout à interpréter les ordonnances et les édits. Ces divers actes émanaient tous de la volonté royale, et la volonté royale suffisait à les rendre obligatoires ; car, dans la doctrine absolutiste, les États généraux n'étaient que des assemblées consultatives, et, lorsque les Parlements refusaient l'enregistrement des ordonnances, le roi pouvait briser leur résistance soit en expédiant des *lettres de jussion* prescrivant l'enregistrement, soit en tenant un *lit de justice*. (Voir plus loin.)

(1) Déclaration de 1764. — (2) Édit de 1767. — (3) Arrêt du Conseil, du 10 janvier [illegible].

(4) En 1786, Paris comptait 48 établissements hospitaliers pouvant recevoir 20 000 personnes, bénéficiant d'exemptions de droits et disposant d'un revenu de 8 millions de livres. Chaque service était autonome et jouissait d'une dotation propre. Tenon (1724-1816), professeur au collège de chirurgie en 1756, fut le principal promoteur des réformes introduites dans le service hospitalier. — La France possédait 700 hôpitaux civils et 130 établissements de minime importance, hospitalisant 25 000 malades, 40 000 enfants, 40 000 vieillards, infirmes ou incurables, jouissant d'un revenu de 30 millions.

Les coutumes et le droit romain (1) constituaient deux autres sources du droit, et enfin les Parlements rendaient solennellement des *arrêts de règlement* qui, tant que le roi en son conseil ne les avait pas cassés, formaient dans le ressort jurisprudence obligatoire : c'étaient de véritables lois émanant d'une autorité judiciaire, et c'est pour prohiber cette confusion de pouvoirs que le Code civil interdit aux tribunaux de « prononcer par voie de disposition générale et réglementaire ». Donc l'unité de législation faisait défaut à l'ancienne France.

La Justice. — C'est dans l'administration judiciaire qu'apparaît encore plus que dans l'organisation administrative et financière le défaut d'unité des institutions de la monarchie.

Toute justice émane du roi : voilà le principe. Mais le roi, qui délègue son droit de juger (*justice déléguée*), est libre de supprimer à son gré les juridictions qui statuent en son nom, aussi bien que de les dessaisir (*justice retenue*) pour prononcer soit directement, soit par l'organe de juridictions exceptionnelles. Ces dernières — sans parler des commissions extraordinaires (chambres de justice, chambres ardentes, Grands Jours) — sont aussi nombreuses que les juridictions de droit commun, et le roi jouit en outre du droit de gracier et d'amnistier (*lettres de grâce*), d'incarcérer ses sujets en dehors des formes ordinaires (*lettres de cachet*), de déroger aux règles de compétence par l'exercice du droit d'*évocation* ou du privilège de *committimus* (2), de faire prononcer en conseil la *cassation* des arrêts des cours souveraines pour violation des ordonnances ou du droit coutumier.

Enfin, à côté de la justice royale soit exceptionnelle, soit de droit commun, il y avait une justice féodale rendue soit au nom du roi, soit par les seigneurs (3), une justice ecclésiastique et une justice municipale ou consulaire. Le *Conseil privé* ou des *parties*, les *requêtes de l'hôtel*, le *Grand Conseil* étaient les principales justices royales d'exception. La *grand'prévôté de l'hôtel*, la *table de marbre* (4) étaient d'origine féodale.

Les *Parlements*, les *présidiaux*, les *bailliages* et *sénéchaussées* constituaient la juridiction ordinaire de droit commun, et la justice administrative était rendue par la chambre des comptes, les cours des aides, la cour des monnaies, etc.

Le Parlement, organe essentiel de la justice royale, était surtout un tribunal d'appel, mais il jugeait aussi en première instance certaines affaires exceptionnelles (par exemple les procès relatifs à la *régale*) et, par ses arrêts de règlement (Voir ci-dessous), il empiétait sur le domaine du pouvoir législatif. Comme, d'autre part, il était consulté sur les affaires les plus graves, comme il enregistrait les ordonnances et les édits, comme il exerçait le droit de remontrances, il ne cessa de manifester contre les rois eux-mêmes des prétentions politiques, tout en représentant contre l'esprit féodal le principe d'unité et de souveraineté de la justice royale. Dès le XIVe siècle, l'extension croissante du domaine avait motivé la création des cours souveraines dans les provinces, et il y avait en 1789 seize *Parlements* ou *Conseils* provinciaux (5).

Pour briser la résistance des cours souveraines, le roi leur adressait des *lettres de jussion*, et, si les magistrats persistaient dans leur opposition, il tenait un *lit de justice*, c'est-à-dire qu'il se rendait en personne au Parlement et exigeait l'enregistrement sous ses yeux, sans délibération. Quelquefois, le lit de justice ne terminait pas le conflit, et le roi recourait à l'emprisonnement de certains magistrats ou à l'exil de la Compagnie.

Les *bailliages et sénéchaussées* constituaient, les premiers dans le Nord, les seconds dans l'Ouest et le Midi, la véritable unité judiciaire sous l'ancien régime. Les attributions judiciaires du bailli avaient été progressivement absorbées par le *lieutenant général criminel*, le *lieutenant général civil* et les *lieutenants particuliers* et,

(1) Sur la division de la France en pays de droit coutumier et en pays de droit écrit, voir tome Ier, p. 254. On distinguait des coutumes *générales*, ayant force de loi dans une province tout entière, et les coutumes *spéciales*, obligatoires seulement dans un bailliage, une ville, etc. Le droit romain avait force de loi dans les pays de droit écrit.

(2) Privilège accordé par le roi et conférant le droit de porter un procès devant une juridiction spéciale. Les lettres du roi accordant ce privilège commençaient par le mot *committimus*.

(3) Les justices seigneuriales ne jugeaient qu'en première instance.

(4) Ainsi nommée parce que les juges de la *connétablie* et *maréchaussée*, de l'*amirauté* et des *eaux et forêts* siégeaient primitivement autour d'une table de marbre, dans la grand'salle du Palais de justice.

(5) Parlements d'Aix, Besançon, Bordeaux, Dijon, Douai, Grenoble, Metz, Nancy, Pau, Rennes, Rouen, Toulouse. — Conseil supérieur d'Alsace. — — Conseils d'Artois, de Corse, du Roussillon.



La Cour sous Louis XVI. La reine Marie Antoinette annonçant une grâce (mai 1777), gravure de A. J. Duclos.

en 1789, ce fonctionnaire jadis si puissant n'était plus guère que le chef de la noblesse de son bailliage; il n'avait même plus voix délibérative dans sa propre juridiction. Les sentences des tribunaux de bailliage étaient portées en appel devant les Parlements; mais, pour décharger les cours souveraines et assurer une plus prompte expédition de la justice, Henri II avait créé dans les bailliages et sénéchaussées (janvier 1551) une juridiction intermédiaire entre les Parlements et les bailliages : les *présidiaux* (voir t. Ier, p. 338).

Les *prévôtés*, qui statuaient en première instance dans les causes civiles entre roturiers, furent en 1749, sauf quelques exceptions, incorporées aux bailliages et sénéchaussées. Dans le Midi, elles s'appelaient *viqueries, baylies* ou *jugeries*. Le *Châtelet de Paris*, tribunal du prévôt des marchands, était à la fois présidial, prévôté, chambre de police et chambre criminelle.

La justice criminelle comportait encore sous Louis XV des moyens de procédure et des pénalités barbares, en particulier la *question* (Voir p. 58). Les gentilshommes condamnés à mort étaient décapités, et les roturiers pendus; mais, selon la gravité du crime, des supplices affreux étaient parfois infligés aux condamnés. Après exposition au pilori, mutilation, etc., on les faisait périr par le supplice de la roue (comme Calas) ou celui de l'écartèlement (comme Damiens).

Les finances. — Bien qu'elles aient été plus d'une fois gérées par des hommes de premier ordre (Sully, Colbert, Machault, Turgot), les finances de l'ancien régime ont été en général déplorables. Le système financier de la monarchie n'avait en effet ni simplicité, ni exactitude, ni clarté. Si, en fait, pendant des périodes particulièrement critiques, le roi demanda des subsides aux États généraux, en droit la royauté se considérait comme investie de la faculté d'établir des taxes, d'en organiser la perception et d'en déterminer l'emploi. Il manquait aux états de prévoyance imaginés par Colbert, pour être de vrais budgets, d'être votés par les représentants de la nation, exécutés d'après le principe de la spécialisation des crédits et dans la limite de ces crédits, enfin d'être l'objet, après exécution, d'une sanction assurée aujourd'hui par la « loi de règlement ». Le roi étant libre d'ordonnancer toutes les dépenses qu'il jugeait utiles et de signer des *acquits au comptant* sans se préoccuper de l'existence de recettes correspondantes, le déficit devait se creuser de plus en plus profondément.

Les *deniers revenants bons à l'épargne* étaient versés au Trésor royal; mais le surplus des recettes, laissé aux percepteurs pour l'acquittement des dépenses locales (*charges par prélèvement*) ou directement affecté à des services spéciaux, n'apparaissait dans aucun document général. On ignorait donc le montant exact des recettes et des dépenses publiques.

Les recettes de l'État comprenaient les impôts directs, les impôts indirects et les revenus domaniaux.

Impôts directs. — Les impôts directs étaient la *taille* et ses accessoires, et l'impôt sur le revenu.

La *taille personnelle*, destinée à l'origine à payer la solde des gens de guerre et dont étaient exempts la noblesse, le clergé, les Universités, les officiers de justice et de finances, les membres des administrations municipales, était un impôt de répartition. Le montant, arrêté chaque année en conseil du roi (*brevet général de la taille*), était successivement réparti par le roi entre les *généralités*, par les intendants entre les *élections*, par les élus entre les *paroisses*. Dans chaque paroisse la répartition et la perception individuelle étaient assurées par les *asséeurs-collecteurs*, élus chaque année par les autres habitants et responsables de la rentrée de l'impôt.

La taille, dont le principe et le mécanisme de recouvrement ne sont pas critiquables à priori, présentait deux graves défauts : elle était arbitrairement assise non sur les biens, mais sur les personnes, d'après de vagues éléments d'appréciation, et, comme la somme à recouvrer dans chaque généralité était fixée à l'avance, la charge des assujettis était d'autant plus lourde que les privilégiés étaient plus nombreux : on payait à Bourges trois livres par habitant, tandis qu'à Riom on en payait neuf. « Lorsque les collecteurs des tailles, disait en 1778 l'abbé de Véri, ont reçu le mandement de leur paroisse, ils n'ont d'autre règle pour la répartition que l'opinion qu'ils ont de la richesse des contribuables. Un taillable exact dans ses payements craint de voir, l'année suivante, son exactitude punie par une augmentation. Il en résulte que tout taillable redoute de montrer ses facultés; il s'en refuse l'usage dans ses meubles, dans ses vêtements, dans sa nourriture, dans tout ce qui est soumis à la vue d'autrui. Qui de nous ne connaît cette expression triviale où se com-

plaît l'indolence du taillable : « Si je gagnais davantage, ce serait pour le collecteur! »

Aussi la *taille réelle* ou foncière (Languedoc, Guyenne, Provence, Dauphiné), imposée d'après un *compois* (cadastre), était-elle plus équitable que la taille personnelle, et plus équitable aussi était la *taille mixte* (généralité de Paris), frappant à la fois la *personne* à raison de ses revenus ou bénéfices et les *biens* fonciers que le contribuable détenait à titre de propriétaire ou de fermier.

La taille comportait des «accessoires» correspondant à nos modernes centimes additionnels, et dont l'objet avait été la conversion en deniers de prestations en nature : *taillon* pour remplacer la prestation des vivres aux gens de guerre ; *crue extraordinaire des garnisons* pour remplacer les vivres fournis par les garnisons en cas de levées extraordinaires de troupes ; *contribution des étapes ; crue extraordinaire* [illegible], etc.

Dans les pays d'États, la taille, acquittée sous forme d'une somme forfaitaire, était beaucoup moins lourde que dans les pays d'élection.

Les pays conquis ou cédés payaient, sous divers noms, un impôt analogue à la taille : l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés, une *subvention ;* la Franche-Comté et le Roussillon, une *imposition ordinaire ;* le Hainaut, une *aide ordinaire.*

Les impôts directs comprenaient encore : 1° la *capitation*, qui n'admettait ni privilèges ni exemptions. Établie en 1695, supprimée en 1698, elle fut rétablie en 1701, mais comme impôt de répartition et non plus comme impôt de quotité ; 2° l'*impôt du dixième* sur le revenu, établi en 1710, supprimé en 1717, rétabli en 1733, supprimé de nouveau en 1735 et rétabli encore en 1741. Il fut remplacé en 1749 par l'*impôt du vingtième* (Voir pp. 56 et 147).

Pour l'établissement et la réparation des voies publiques, Sully, puis Colbert, avaient institué la *corvée royale*. Le contrôleur général Orry la généralisa en 1738 et la déclara applicable aux taillables de 16 à 60 ans ; mais les intendants la rendirent vexatoire, s'intéressant aux grandes routes, négligeant les chemins. Turgot la convertit en une taxe additionnelle au *vingtième* (1776) ; mais Calonne en fit une taxe additionnelle à la taille (1787), de telle sorte qu'elle ne frappa plus que les roturiers.

Les impôts indirects. La ferme générale. — Les impôts indirects comprenaient : les *aides*, la *gabelle*, les *traites*, les droits de *formule* (timbre), de *contrôle* (enregistrement), d'*insinuation* (transcription), du *centième denier* (mutation), etc.

1° Les *aides* étaient perçues à l'occasion du transport et de la vente des marchandises, en particulier des boissons, d'après un tarif variant dans chaque généralité ou même dans chaque élection.

Le contentieux des aides était jugé en première instance par les *élus* et en dernier ressort par les *cours des aides* qui connaissaient en outre de toutes les causes relatives aux gabelles, tailles, droits d'octroi, etc. ; de tous les contrats et actes passés entre les fermiers, traitants et munitionnaires ; des appels formés contre les sentences des élections et greniers à sel (1).

2° La *gabelle* ou impôt sur le sel était particulièrement impopulaire. Certaines provinces étaient exemptes de l'impôt (*provinces franches*) : telles la Bretagne, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, etc. D'autres jouissaient d'un régime privilégié, en raison du voisinage de mines de sel ou de marais salants qui auraient rendu trop facile la contrebande : ainsi, dans les pays dits *de quart*, l'impôt consistait en un droit du quart perçu sur le prix du sel à la sortie des salines ou à chaque vente, revente ou échange de sel (Saintonge, Poitou, Guyenne, etc.) ; la plupart de ces dernières provinces rachetèrent même le droit de gabelle (*provinces rédimées*). Dans les pays de *quart bouillon* (basse Normandie), le quart du sel qu'on fabriquait en faisant bouillir du sable imprégné d'eaux salines revenait à l'État. Enfin, par exception, quelques privilégiés (*francs-salés*) recevaient gratuitement le sel de la part du roi. Parmi les provinces gabellées, on distinguait les provinces de *grande gabelle*, qui payaient le maximum de la taxe, et les provinces de *petite gabelle*, qui jouissaient de modérations. Dans certaines régions, chaque famille était taxée à une quantité de sel qu'elle devait tirer des greniers de l'État (*greniers d'impôt*), sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation (2).

3° On donnait le nom de *traites* aux divers droits de *douanes* intérieures ou extérieures prélevés sur les marchandises à l'entrée et surtout à la sortie. La France était divisée à ce point de vue en trois régions : 1° les provinces des *cinq grosses fermes*, ainsi appelées du nom des cinq taxes principales primitivement données à bail à cinq fermiers, puis en bloc à la *ferme générale ;* 2° les *provinces réputées étrangères ;* 3° les *provinces à l'instar de l'étranger effectif*. Dans l'intérieur des premières, qui formaient une sorte d'union douanière, les objets circulaient librement et, à la frontière, il était fait application du tarif modéré de 1664 ; dans les secondes, les tarifs plus élevés de 1667 et 1671 étaient en vigueur ; dans les troisièmes (1), le commerce était libre avec les pays étrangers, mais non avec le reste du royaume.

C'est en 1681 que Colbert fonda la *ferme générale*, c'est-à-dire fit adjuger la perception des taxes indirectes à une seule compagnie de quarante traitants. Au XVIIIe siècle, les baux se renouvelèrent de six en six ans ; le prête-nom changeait, mais les capitalistes de la ferme demeuraient les mêmes, ne se recrutant jamais qu'à la suite de démissions ou de décès. Les fermiers généraux apportaient chacun à la société un capital de 1560000 livres et versaient au Trésor un cautionnement de 90 millions de livres ; ils n'intervenaient dans les baux que comme caution du prête-nom, qui leur cédait tous ses droits en retour d'un traitement. Le système de la ferme procura à l'État des avances considérables et, au point de vue technique, il réalisa en matière de perception et de comptabilité des progrès dont s'inspira, pour établir ses règlements, l'administration des contributions indirectes. Certains financiers, comme Samuel Bernard, Bouret, La Popelinière, Beaujon, en pressurant les contribuables, firent parfois des fortunes prodigieuses et scandalisèrent la Cour et la ville par leur train de vie. D'autres, il est vrai : Helvétius, Borda, Lavoisier, furent des administrateurs probes et éclairés ou ne réalisèrent que des profits modiques, eu égard aux capitaux engagés. De plus, les fermiers devaient satisfaire l'avidité des *croupiers* ou associés, recrutés souvent parmi les gens de Cour. Mais l'impopularité de la ferme générale résulta surtout du caractère vexatoire des impôts perçus, de la rigueur de la législation fiscale appliquée et de l'élévation outrée des taxes, qui encourageait la contrebande.

Infractions. Fraudes. — Les infractions fiscales en matière de contributions indirectes étaient, en effet, très fréquentes et les délits d'usage de faux sel et de faux saunage étaient particulièrement répandus ; il fallut jusqu'à 23000 agents pour les réprimer. A la juridiction régulière des greniers à sel ou de la cour des aides, on substitua à Valence (1733), à Reims (1740), à Saumur (1742), celle de chambres de justice extraordinaires, avec une compétence territoriale très étendue, pour juger la contrebande, le faux saunage, les faits de prévarication relevés à la charge des agents des fermes, les complices et les recéleurs.

Le plus célèbre des contrebandiers fut, au XVIIIe siècle, Louis Mandrin, né à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Dauphiné) en 1725. A la tête de troupes armées, il fit aux publicains une véritable guerre, et les abus des agents des fermes étaient si profondément détestés que Mandrin fut considéré par de très honnêtes gens, non comme un brigand vulgaire, mais comme un redresseur de torts, comme une manière de justicier.

Chambres des comptes. — La Chambre des comptes de Paris n'était pas seulement chargée de juger, clore et apurer les comptes des comptables publics ; elle enregistrait les édits concernant les finances, vérifiait et enregistrait les aliénations du domaine, dons royaux, pensions, lettres portant concession d'apanages, lettres de noblesse, en un mot tous les actes créant un privilège. « En matière de comptes et dépendances », elle pouvait prononcer des peines infamantes. Elle avait le droit de condamner les comptables à l'amende, de les suspendre ou de les destituer, de faire vendre leurs biens au profit du Trésor. Elle jugeait correctionnellement ceux de ses membres qui avaient failli à l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

La juridiction de la Chambre des comptes de Paris ne s'étendait pas à toute la France ; il y avait en province, en 1789, onze Chambres des comptes (2) d'origine féodale, conservées à la suite de l'annexion des grands fiefs.

L'armée. — L'armée se composait en 1789 de trois éléments : la maison du roi, les troupes réglées ou de ligne et les milices pro-

(1) [illegible], il n'existait qu'une seule cour des aides, celle de Paris, [illegible] tout le royaume. Dans la suite, d'autres cours des [illegible] à Rouen, Nantes, Bordeaux, Montauban, Montpellier, Clermont, Grenoble, Aix, etc. La plupart furent réunies à des Parlements ou [illegible]. En 1789, il n'en restait plus que trois (Bordeaux, Clermont et Montauban) qui eussent conservé une existence distincte.

(2) Par[illegible] le [illegible] sel frappé d'impôt s'opérait au gré de l'acheteur dans les greniers [illegible] volontaire ; en ce cas, la revente était autorisée et effectuée, moyennant licence, par des industriels dénommés *regrattiers*.

(1) Alsace, Lorraine, Trois-Évêchés et ports francs de Marseille, Dunkerque, Bayonne et Lorient.

(2) Aix, Bar, Blois, Dijon, Dôle, Grenoble, Montpellier, Nancy, Nantes, Pau et Rouen.

vinciales. Elle ne venait qu'après celles de l'Autriche et de la Prusse, et, mal administrée, elle coûtait trop cher pour qu'on pût augmenter son effectif.

Elle était brave, ardente au combat, pourvue de bons cadres. Son artillerie était de premier ordre. Elle était suffisamment exercée (1), et Napoléon a dit de sa tactique qu'elle était « la plus propre à former de grands hommes »; mais ses points faibles, c'étaient, outre l'insuffisance de l'effectif, la vénalité des grades, le favoritisme dans le commandement, un état-major trop nombreux, le mode de recrutement des troupes et le défaut de discipline (2).



Un racoleur
(Estampe de la Bibliothèque nationale)

Alors qu'aucune ordonnance n'interdisait aux roturiers, sous Louis XIV, de parvenir aux plus hauts grades, le gouvernement de la Régence exigea de tout aspirant à l'emploi d'officier un certificat de noblesse. Les nécessités impérieuses de la guerre firent sans doute fléchir cette règle; mais l'édit de 1750, qui permettait aux roturiers d'acquérir la noblesse par un certain nombre d'années de service dans le grade d'officier était en fait inapplicable lorsque le certificat était réellement exigé. Le maréchal de Belle-Isle tint rigoureusement la main à la production de cette pièce (1758), et un règlement du 22 mai 1781 disposa que nul ne pourrait être proposé pour une sous-lieutenance s'il ne faisait preuve de quatre générations de noblesse ou s'il n'était pas fils d'un chevalier de Saint-Louis. Cette réaction aristocratique, due au marquis de Ségur, ministre de la Guerre de 1781 à 1787, se produisait au moment où les privilèges étaient le plus vigoureusement attaqués. Elle épargna la marine, où le maréchal de Castries donna au contraire aux fils de la bourgeoisie accès au commandement (1786).

Le service militaire n'étant pas universel et obligatoire, c'est à prix d'argent qu'on recrutait les troupes réglées. Les colonels, presque tous propriétaires de leurs régiments, avaient charge de veiller à ce que les capitaines tinssent leurs compagnies au complet, et les capitaines étaient secondés par des sergents recruteurs, que l'on désignait familièrement sous le nom de « vendeurs de chair humaine ». A Paris, les racoleurs se tenaient au bas du Pont-Neuf, sur le quai de la Ferraille. « Autrefois ils avaient des *fours* où ils battaient, violentaient les jeunes gens qu'ils avaient surpris de force ou par adresse, afin de leur arracher un engagement. On a supprimé enfin cet abus monstrueux, mais on leur permet d'user de ruse et de supercherie pour enrôler la canaille. Ils se servent d'étranges moyens. Ils ont des cabarets où ils enivrent ceux qui aiment le vin; puis ils promènent, les veilles du Mardi-Gras et de la Saint-Martin, de longues perches surchargées de dindons, de poulets, de cailles, de levrauts, afin d'exciter l'appétit de ceux qui ne l'ont pas satisfait. Les pauvres dupes, qui sont à considérer la Samaritaine et son carillon, qui n'ont jamais fait un bon repas dans toute leur vie, sont tentés d'en faire un et troquent leur liberté pour un jour heureux. On fait résonner à leurs oreilles un sac d'écus, et l'on crie : « Qui en veut? qui en veut? » Ces recruteurs ont leurs boutiques dans les environs, avec un drapeau armorié, qui flotte et qui sert d'enseigne. Là, ceux qui sont de bonne volonté viennent donner leur signature. Un de ces recruteurs avait mis sous son enseigne ce vers de Voltaire, sans en sentir la force ni la conséquence :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux (1). »

Le jour de l'incorporation, le nouveau soldat adoptait un nom de guerre, sous lequel il était exclusivement désigné tant qu'il restait au régiment : Flamand, Breton, Belhomme, Sans-Chagrin, Vide-Bouteille, Belle-Rose, La Tulipe, Jasmin. Le futur duc de Bellune (Victor) s'appela d'abord Beau-Soleil.

Les *milices provinciales* (Voir p. 61), qui devaient doubler les troupes réglées, se recrutaient par la voie du sort; mais, par suite des dispenses, c'est sur la population rurale que retombait la charge de l'impôt du sang, et l'on voyait des conscrits s'estropier avant le jour du tirage dans la crainte d'amener un « billet noir ».

Les classes sociales. Les trois ordres. Les privilégiés. — Au XVIIIe siècle, la population est toujours divisée en trois ordres : le *clergé*, que sa mission place au-dessus de tous les autres; la *noblesse*, qui comprend, outre la noblesse d'épée ou de naissance, la bourgeoisie, anoblie par les charges publiques; enfin, le *tiers état*, dénomination vague qui s'applique aussi bien au bourgeois opulent qu'au travailleur des villes ou des campagnes. Clercs, nobles, bourgeois ont ceci de commun qu'ils sont tous également soumis à la volonté absolue du roi; mais le clergé et la noblesse constituent deux ordres *privilégiés*, comptant, en comprenant dans la noblesse la bourgeoisie anoblie par les charges, environ 600000 personnes.

Les privilèges du clergé et de la noblesse avaient été, à l'origine, légitimés par les services rendus dans un temps d'anarchie, de désordres et de violences : ceux de l'Église, par l'importance prépondérante de sa mission sociale; ceux des seigneurs, par l'exercice des droits régaliens et du devoir de protection armée. Mais les privilèges devinrent autant d'abus le jour où le pouvoir royal, vainqueur de la féodalité, assura lui-même l'exercice du gouvernement et garantit l'ordre public. La disproportion entre les privilèges et l'utilité réelle des classes qui les détenaient fut la cause principale de la Révolution.

Le *clergé*, fortement organisé et constitué, était doté d'assemblées qui se réunissaient tous les cinq ans, non seulement pour accorder au roi sa contribution volontaire (*don gratuit*), mais aussi pour lui faire connaître ses doléances. Dans l'intervalle des sessions, deux *agents généraux*, élus parmi des abbés, représentaient l'ordre avec le titre de conseiller d'État et avaient entrée au conseil des parties quand des affaires ecclésiastiques étaient en délibération.

Le clergé avait encore ses *officialités* (Voir t. Ier, p. 129), dont les décisions pouvaient être portées en appel devant le Parlement, défenseur des libertés gallicanes (*appel comme d'abus*). Il était dispensé des charges municipales, de la tutelle et de la curatelle. Il percevait la dîme ou impôt en nature sur les paysans. Comme la noblesse, il échappait à la taille, mais il contribuait aux charges de l'État par les *décimes* ordinaires et extraordinaires levés sur ses biens et par les *dons gratuits*. Il n'était donc pas exempt d'impôts, mais il acquittait des contributions trop faibles, eu égard à ses biens, et c'était le bas clergé — en particulier les desservants — qui payait la plus lourde part du don gratuit et des décimes.

Entre le *haut* et le *bas clergé*, la distance était considérable. Certains dignitaires de l'Église vivaient dans une opulence choquante : tel le cardinal de Rohan qui, malgré des revenus énormes, était constamment endetté, menant un train ruineux dans son château de Saverne ou dans son hôtel de Paris. Le haut clergé fréquentait les salons à la mode, et les *abbés de Cour*, les *petits collets*, étaient plus renommés par leurs manières élégantes que par leur piété. Mais, à côté des prélats fastueux et trop indépendants, dont « la perversité avait besoin d'être rebaptisée dans le sang » (Mgr Ricard), l'épiscopat comptait beaucoup d'hommes recommandables par la dignité de leur vie, sincères dans leur foi, soucieux du bien public. Tel l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui proclamait que « la religion serait le premier intérêt du peuple quand l'intérêt du peuple serait la loi des ministres de la religion ».

Alors que la situation matérielle du haut clergé, recruté dans l'aristocratie, était enviable, celle du *bas clergé* (60000 curés ou vicaires) était par contre très précaire. La *portion congrue*, payée par

(1) Sauf l'infanterie légère et la maison du roi, les divers corps de troupes avaient été mis sur le même pied au point de vue de l'effectif, du nombre de bataillons et d'escadrons, des prestations, et l'ordonnance du 17 mars 1788 créa des divisions permanentes tant pour permettre des exercices d'ensemble que pour faciliter le passage au pied de guerre.

(2) La discipline était si relâchée que le comte de Saint-Germain, ministre de la Guerre de 1775 à 1777, prit des mesures très rigoureuses pour la rétablir. Il supprima la peine de mort pour crime de désertion, mais il s'inspira des pratiques prussiennes et introduisit parmi les peines disciplinaires les coups de plat de sabre et autres châtiments corporels, ce qui entraîna sa chute.

(1) Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, ch. L. — Il convient [illegible] qu'un règlement du [illegible] novembre 1778 édicta des peines extrêmement [illegible] pour mettre fin au trafic « honteux et illicite des recruteurs ».

[illegible] titulaire de la cure au desservant, représentait le tiers environ du revenu annuel; elle était à peine suffisante pour assurer la vie du bénéficiaire. Les curés à portion congrue de la Provence et du Dauphiné ayant nommé un syndic et des députés pour défendre leurs intérêts, une déclaration du 9 mars 1782 rappela au clergé paroissial qu'il n'avait pas le droit de s'assembler sans autorisation. Et puis le haut et le bas clergé formaient pour ainsi dire deux classes séparées par l'origine, l'éducation, les habitudes de vie, et un très grand nombre de curés furent, en 1789, les plus fidèles alliés du tiers état.

On était choqué de voir une partie des biens ecclésiastiques concédés à des laïques. « Des indults permettaient au roi de récompenser généreusement les services rendus par les officiers de son Parlement, par les seigneurs et gentilshommes; le roi leur conférait de riches prébendes, d'opulents bénéfices détachés du patrimoine de l'Église ; il constituait à leur profit, sur d'autres bénéfices ecclésiastiques, des retenues et des pensions dont le nombre et l'étendue devaient provoquer de si violentes protestations aux premiers jours de la Révolution (1). »

En 1789, il y avait 655 chapitres d'églises cathédrales ou collégiales, environ 35 000 paroisses et 5 287 annexes, environ 2 500 couvents de religieux et 1 500 de religieuses. Taine évalue le nombre des clercs à 70 000 séculiers et 60 000 réguliers, dont 37 000 femmes, mais cette évaluation n'est qu'approximative. Quant au revenu du clergé, Necker l'évalue à 130 millions; Treilhard, dans son rapport présenté au comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante, le 19 décembre 1789, à 137 millions; le représentant Mayet (discours prononcé le 29 novembre de la même année), à 90 millions pour les dîmes, 70 millions pour les biens-fonds, 20 millions pour le casuel, soit en tout 180 millions. Le quart environ de la propriété foncière appartenait au clergé, qui employait une partie de ses revenus à l'entretien des églises, aux frais de célébration du culte, à des œuvres charitables ou scolaires.

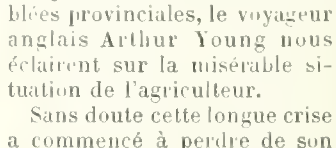
Les *nobles* (2) étaient exempts de la taille et percevaient sur leurs terres des redevances domaniales et des droits d'origine féodale. Sur 80 000 environ, un millier de nobles d'origine militaire accaparaient les charges de la Cour, les hauts grades, les gouvernements militaires, et, ne surveillant pas l'exploitation de leurs domaines, devenus ainsi improductifs, vivaient surtout des largesses de la Cour.

Quant au gentilhomme campagnard, il résidait sur ses terres; mais, éloigné peu à peu de l'administration locale, impuissant à rendre service à la population rurale, qui continuait de lui payer les redevances de toute sorte dont il était lui-même exempt, il n'était plus, aux yeux du paysan, qu'« un homme d'une autre espèce, avantagé au détriment de tous, créancier universel » et qui, « payé pour ne rien faire », tenait des parchemins le droit de « tondre sur toutes les terres et sur tous les produits ». (TAINE.) Le droit de chasse, de garenne et de colombier, le champart (3), les banalités (3), la taxe des commissaires à terrier, les péages, en un mot les droits seigneuriaux et domaniaux accablaient en effet la population rurale.

Nous avons suivi pas à pas la marche ascensionnelle de la bourgeoisie; nous l'avons vue s'élever aux plus hautes fonctions administratives et, grâce à la vénalité des offices de judicature, constituer une *noblesse de robe* qui rivalisait d'influence avec la *noblesse militaire* et qui, une fois « parvenue », devenait aussi attachée à ses prérogatives et à ses privilèges que la noblesse d'épée. D'autre part, dès le règne de Louis XIV, les riches commerçants, les gros financiers avaient entamé la classe aristocratique en mariant à des gentilshommes leurs filles généreusement dotées. L'importance sociale de la bourgeoisie financière s'était encore accrue depuis la Régence et les spéculations de Law, qui avaient déchaîné la passion de l'argent.

Au dessous de ces bourgeois anoblis, et tout près d'eux, venaient les financiers, le haut commerce, les médecins, les gens de loi; ils formaient la partie la plus éclairée de la nation et tenaient le premier rang dans l'ordre du *tiers état*, qui comprenait en outre les artisans et les paysans. Les artisans étaient gênés dans leur activité par une réglementation étroite et par un régime corporatif fait pour tuer les libres initiatives; mais leur condition matérielle n'était en rien comparable à celle du paysan.

Les grands seigneurs, retenus à Versailles, laissaient en friche leurs énormes domaines. La petite culture, encore très peu développée, n'était guère plus productive que la grande, étant soumise au régime inférieur du métayage. L'une et l'autre se caractérisaient par la routine dans le mode d'exploitation du sol, notamment le maintien de la jachère, par la défectuosité de l'outillage, par la rareté du bétail et, conséquemment, celle de la fumure, par l'absence de crédit, par l'insuffisance de la voirie, par les restrictions apportées au commerce des grains, et, spécialement en ce qui concerne la petite culture, par le fardeau des impôts, le maintien des droits de garenne et de colombier si préjudiciables aux récoltes, la mendicité, la corvée qui obligeait le paysan à réparer les chemins défoncés par les lourds équipages des grands ou des traitants et à faire des transports pour l'administration civile et militaire. Saint-Simon, le marquis d'Argenson, Buffon, Forbonnais, les rapports des intendants de province, les procès-verbaux des assemblées provinciales, le voyageur anglais Arthur Young nous éclairent sur la misérable situation de l'agriculteur.





A. A. Parmentier
(Estampe de la Bibliothèque nationale)

Sans doute cette longue crise a commencé à perdre de son intensité sous l'influence des doctrines de l'école physiocratique (Voir p. 180), et un revirement s'est opéré en faveur de l'agriculture, envisagée comme source de la richesse nationale. Des nobles ont pris, sans crainte de déroger, la direction de leurs domaines. De nouvelles cultures se sont répandues : le colza, la pomme de terre (jusque-là réservée à la nourriture du bétail et qui, grâce à Parmentier [1737-1813] secondé par Louis XVI, s'est introduite dans l'alimentation humaine), le tabac, le houblon et la betterave dans les plaines du Nord, la garance dans la vallée du Rhône. L'agronome Duhamel de Monceau (1700-1781) a décrit le premier les lois de l'accroissement des plantes, la formation des écorces et du bois, ainsi que les principaux phénomènes de la greffe. Valioud a inventé un semoir et Meiffren une machine à battre. Des sociétés agricoles se sont fondées en Bretagne (1756) et à Paris (1761). Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt est l'âme d'un *comité consultatif d'agriculture* qui a neuf cents correspondants dans toute la France et crée la première ferme modèle dans son domaine de Liancourt. L'*Almanach du bon jardinier* (1750), le *Journal d'agriculture* (1765), la *Feuille du cultivateur* (1790) combattent la routine (1). Enfin, les progrès techniques de l'agriculture ont leur contre-coup sur le régime économique de la propriété rurale : le système du fermage s'est substitué en maint endroit à celui du métayage; le *faire-valoir*, l'exploitation directe par le possesseur du sol, s'est généralisé en même temps que l'accession du vilain à la propriété foncière Mais, malgré ces améliorations, malgré l'accroissement du nombre des petits propriétaires ruraux, la condition du paysan reste en général très précaire, parce que la propriété roturière est accablée sous le fardeau des impositions. Sur un revenu de 100 francs tiré du sol à grand'peine, le cultivateur se voit enlever par le fisc plus des quatre cinquièmes de cette somme; puis, quand il a payé au roi la taille et la capitation, au curé la dîme, au seigneur les droits domaniaux et féodaux, quand il a acquitté l'impôt obligatoire du sel, payé les aides et les redevances, il ne lui reste plus guère que le cinquième du produit de son travail (2).

Telle est, sauf exception et sans généraliser des constatations qui s'appliquent aux périodes de disettes locales, très nombreuses dans la première moitié du XVIIIe siècle, la condition des paysans, c'est-à-dire des sept huitièmes de la population totale. C'est seulement dans les régions favorisées par la nature même que le sort de l'habitant des campagnes est satisfaisant.

(1) [illegible] M[illegible], *Le Clergé [illegible] l'ancien régime* (1890), p. 7.

(2) Voir, sur *Le N[illegible] et ses privilèges pécuniaires en 1789*, le discours prononcé par [illegible], au Congrès des Sociétés savantes (Sorbonne) le 21 avril 1906.

(3) Voir tome Ier, p. 163.

(1) Du XVIIIe siècle datent encore notre législation sanitaire du bétail, la fondation des écoles vétérinaires de Lyon (1761) et d'Alfort (1764), la rénovation de notre industrie mulassière par des croisements avec les baudets espagnols, l'amélioration de nos races ovines par l'acclimatation dans la ferme royale de Rambouillet des moutons mérinos, enfin l'aménagement définitif des anciens marchés aux bestiaux de Sceaux et de Poissy, précurseurs de celui de la Villette.

(2) A la veille de la Révolution, il y avait encore en France, particulièrement en Bourgogne, dans le Jura, dans le Nivernais, un million de serfs spécialement attachés aux terres ecclésiastiques.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : Ardascheff (Paul), *Les Intendants de province sous Louis XVI*, trad. du russe par L. Jousserandot (1909). — Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle* (1872). — Aucoc (Léon), *Le Conseil d'État avant et depuis 1789. Sa transformation, ses travaux et son personnel* (1876). — Babeau (Albert), *Le Village sous l'ancien régime* (1879); — *La Ville sous l'ancien régime* (1880); — *La Vie rurale dans l'ancienne France* (1882); — *Les Artisans et les domestiques d'autrefois* (1885); — *Les Bourgeois d'autrefois* (1886); — *Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution* (1885). — Bloch (Camille), *Études sur l'histoire économique de la France, 1760-1790* (1900); — *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution, 1764-1789* (1908). — Boislisle (A. de), *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1873) (Lire l'« Introduction »). — Boiteau (Paul), *État de la France en 1789* (2e éd., 1889). — Bouchard, *Système financier de l'ancienne monarchie* (1891). — Boulainvilliers (comte de), *Histoire de l'ancien gouvernement de la France avec XIV lettres historiques sur les Parlements ou États généraux* (La Haye, 1727, 3 vol.). — Boutaric (Edgard), *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes* (1863). — Brette (Armand), *Les Limites et les divisions territoriales de la France en 1789* (1907); — *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789* (1894-1904, 3 vol.); — *Atlas des bailliages et juridictions assimilées ayant formé une unité électorale en 1789* (1904). — Brissaud (J.), *Cours d'histoire générale du droit français public et privé* (1904, 2 vol.). — Cahen (Léon), *Le Grand Bureau des pauvres de Paris au milieu du XVIIIe siècle* (1904). — Campardon (Émile), *Les Prodigalités d'un fermier général. Complément aux mémoires de madame d'Épinay* (1882). — Champion (Edme), *La France d'après les cahiers de 1789* (3e éd., 1907). — Chérest (Aimé), *La Chute de l'ancien régime* (1884-1886, 3 vol.). — Condorcet, *Vie de Turgot* (Londres, 1786). — Doniol (Henry), *Histoire des classes rurales en France* (2e éd., 1867). — Duruy (Albert), *L'Armée royale en 1789* (1888). — Esmein (A.), *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (4e éd., 1898); — *Histoire de la procédure criminelle en France* (1882). — Funck-Brentano (Frantz), *Légendes et archives de la Bastille* (1898); — *Mandrin, capitaine général des contrebandiers de France* (1907). — Gasquet (A.), *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France* (1885, 2 vol.). — Hocquart de Turtot, *Le Tiers État et les privilèges* (1907). — Janzé (vicomtesse Alix de), *Financiers d'autrefois* (1886). — Kareiew, *Les Paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle*, trad. fr. par C. Woynarowska (1899). — Kovalewsky, *La France économique et sociale à la veille de la Révolution : Les Campagnes* (1909); — *Les Villes* (1911). — Lacour-Gayet (G.), *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (1902). — Lallemand (Léon), *Histoire de la charité*, t. IV; *Les Temps modernes* (1re partie, 1910). — Lemaire (André), *Les Lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime* (1907). — Lemoine (A.), *Les Derniers Fermiers généraux* (1873). — Levasseur (E.), *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789* (2e éd., 1900-1901, 2 vol.). — Lézardière (Mlle de), *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, nouv. édit. par le vicomte P. de Lézardière (1844, 4 vol.). — Loir (Maurice), *La Marine royale en 1789* (1892). — Martin (Germain), *La Grande Industrie en France sous le règne de Louis XV* (1900); — *Les Associations ouvières au XVIIIe siècle, 1700-1792* (1900). — Mention (Léon), *Le Comte de Saint-Germain et ses réformes*, (1884). — Méric (Élie), *Le Clergé sous l'ancien régime* (1890). — Peysonnel (de), *Situation politique de la France* (1789). — Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution* (1878). — Roustan (Marius), *Les Philosophes et la Société française au XVIIIe siècle* (1906). — Sicard (abbé), *L'Ancien Clergé de France; Les Évêques avant la Révolution* (1894). — Stourm (René), *Les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* (1885, 2 vol.). — Taine, *Les Origines de la France contemporaine* (1871-1894); *L'Ancien Régime*. — Thirion, *La Vie privée des financiers au XVIIIe siècle* (1895). — Tocqueville (A. de), *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856). — Tuetey (Louis), *Les Officiers sous l'ancien régime. Nobles et roturiers* (1908). — Valfons (marquis de), *Mémoires sur le XVIIIe siècle*, publ. par son petit-neveu (1906). — Von Vizine, *Lettres de France*, trad. fr. (1888). — Young (Arthur), *Voyage en France, 1787-1789* (1792), trad. fr. par Lesage.

LA LITTÉRATURE

Ce qui caractérise la littérature du xviiie siècle, comparée avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme considéré non plus en lui-même ou dans ses relations mondaines, mais plutôt comme membre d'une communauté politique. Tandis que les auteurs du xviie siècle sont, en général, des psychologues, ceux du xviiie sont des « philosophes » préoccupés de la vie sociale, des lois, des institutions, du gouvernement. Par là s'explique le rôle actif et militant de la littérature à cette époque. Ses chefs-d'œuvre ne sont pas des tragédies ou des oraisons funèbres : ce sont des études sur la législation comparée, comme *l'Esprit des lois*, ou un traité d'éducation comme l'*Émile*. La poésie n'y a qu'une place subalterne; la prose, plus expéditive, plus alerte, devient un instrument de propagande. Dans l'ordre social comme dans l'art et dans la littérature, le xviie siècle est une époque d'autorité, d'unité, de fixité dogmatique : au xviiie siècle, la critique recommence à s'exercer; en religion, en philosophie, en politique, en morale, et, sur la fin, même en art, elle bat en brèche la discipline classique. Aussi, dans les genres proprement littéraires, le xviiie siècle est-il bien inférieur au précédent.

La poésie. — Quelques poètes s'exercent dans le genre didactique et descriptif : le marquis de Saint-Lambert (1716-1802), auteur des *Saisons*; Louis Racine (1692-1763), auteur de *la Religion*; Roucher (1745-1794), le chantre des *Mois*; Jacques Delille (1738-1813), qui n'est capable que d'une froide et stérile élégance dans *les Jardins*, *l'Imagination*, *l'Homme des champs*, *les Trois Règnes de la nature*, et dans ses traductions des *Géorgiques* et de l'*Énéide*.



Florian, dessin de Queverdo.

Le fabuliste Florian (1755-1794) est une âme tendre et sensible, naïvement idyllique, un peu prêcheuse, suivant la mode du temps. Dans la poésie légère le xviiie siècle se montre supérieur avec l'abbé de Bernis, Gentil-Bernard, Dorat, Parny, Gresset (*Ver-Vert*). Gilbert (1751-1780) s'attaque avec véhémence aux philosophes (*le Dix-huitième siècle*, *Mon apologie*) et écrit dans ses *Adieux à la vie* un morceau touchant et pathétique. Voltaire appelait Bernis « Babet la bouquetière », à cause de la facilité de ses « bouquets à Chloris ». La poésie lyrique est cultivée par Jean-Baptiste Rousseau (1671-1741), Le Franc de Pompignan (1709-1784), auteur des *Odes sacrées*, et Le Brun-*Pindare* (1729-1807); mais ce sont là, à vrai dire, des rhéteurs plutôt que des poètes, et le xviiie siècle ne compte qu'un seul lyrique digne de ce nom, André Chénier, dont l'œuvre se rattache plutôt à la période suivante.

C'est par un poème consacré à la gloire du Béarnais, *la Henriade*, que débuta Voltaire (1694-1778). Cette œuvre est remarquable à plus d'un titre; mais il est impossible de la considérer, sous le rapport de l'inspiration et du merveilleux, comme un véritable poème épique. L'auteur lui-même en était peu satisfait, puisqu'il jeta le manuscrit au feu dans un moment d'impatience, et que *la Henriade* fut sauvée par le président Hénault, qui la tira du feu au péril de ses manchettes.

Le théâtre. — Le xviiie siècle voit la fin de la tragédie classique. Voltaire, qui considère le théâtre comme une tribune pour la diffusion de ses idées, tient trop peu compte de la différence des temps et des lieux, fait souvent agir ses héros sous l'influence de mobiles artificiels, leur donne un caractère quelque peu uniforme; mais il conçoit bien ses plans, trouve des situations d'un grand effet, écrit des passages isolés pleins de passion et de force. Après *Zaïre*, son chef-d'œuvre dramatique, *Œdipe*, *Alzire*, *Mérope*, *Mahomet* sont ses meilleures pièces. L'auteur de *Zaïre*, si peu réformateur qu'il fût en littérature, n'en a pas moins acheminé la tragédie vers une autre forme, qui sera le drame.

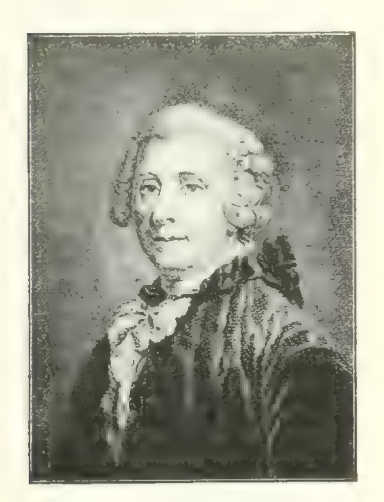
Crébillon (1674-1762) est l'auteur d'une dizaine de tragédies où il a surtout employé comme ressorts la haine, la terreur, le sombre, l'horrible (*Atrée*, *Électre*, *Rhadamiste*). Il fut le rival de Voltaire, au point que celui-ci voulut refaire quelques-unes de ses tragédies pour se montrer au moins son égal. Après lui nous trouvons Chateaubrun (1686-1775) [*les Troyennes* et *Philoctète*]; de Belloy (1727-1775), qui le premier mit à la scène des tragédies nationales (*Siège de Calais*, *Gaston et Bayard*, *Gabrielle de Vergy*); Jean-Baptiste Legouvé (1764-1812), l'auteur estimable d'*Epicharis et Neron*, de la *Mort de Henri IV* et de plusieurs poèmes, entre autres *le Mérite des femmes*; La Harpe (1739-1803), auquel nous devons *Warwick*, *Philactite*, et un *Cours de littérature*; Ducis (1733-1816), qui transporta sur la scène française, en les adoucissant trop, quelques-uns des chefs-d'œuvre de Shakspeare.

La grande actrice de l'époque, Mlle Clairon (1723-1803), eut le mérite d'introduire au théâtre deux éléments nouveaux : la simplicité et la vérité dans la déclamation et dans le costume.

Marivaux (1688-1763), peintre délicieux de la femme, fonde la comédie sur l'analyse fine et déliée des sentiments (*la Surprise de*

l'amour, 1722; *le Jeu de l'amour et du hasard*, 1734; *les Fausses Confidences*, 1737). Son style, élégant et facile, a les nuances et les vivacités de la conversation : il est précieux et maniéré, mais le *marivaudage* qui est plutôt une façon de penser qu'une façon d'écrire est comme la résultante nécessaire d'une analyse raffinée des sentiments les plus délicats.

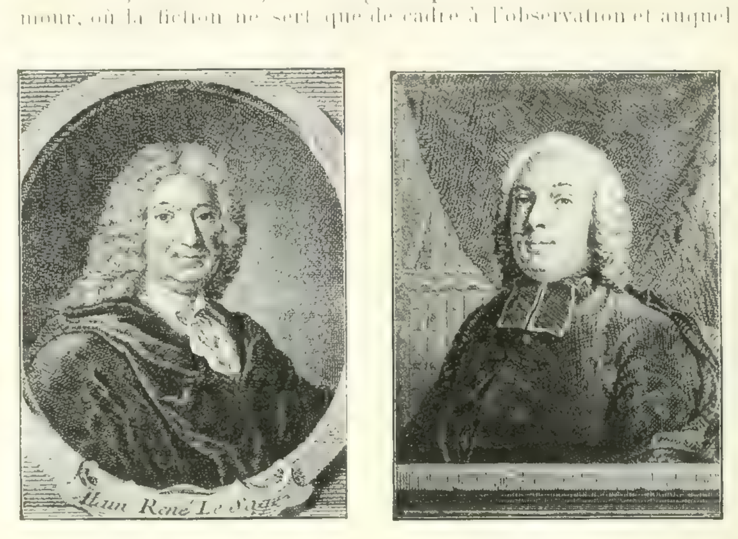
Destouches (1680-1754) avec *le Glorieux* (1732) et Gresset lui-même (1709-1777) avec *le Méchant* (1745) ne donnent que des œuvres froides, qui tournent à l'épître morale dialoguée. Le rire au théâtre paraît condamnable à ces successeurs de Molière, et la comédie larmoyante triomphe avec Nivelle de La Chaussée (1691?-1754), l'auteur du *Préjugé à la mode* (1735), de *Mélanide* (1741), de *l'Homme de fortune* (1751). *Le Fils naturel* et *le Père de famille*, de Diderot, ainsi que le *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine (1719-1795), appartiennent à ce genre trop sérieux, auquel Piron (1689-1773) opposa sa *Métromanie*, et Favart (1710-1792) la forme de comédie qui devint, en se développant au point de vue musical, l'opéra-comique (*les Deux Jumelles*, *Annette et Lubin*, *l'Astrologue de village*). La femme de ce dernier, Juliette du Ronceray, une des meilleures comédiennes du siècle, inspira au maréchal de Saxe, dont il dirigeait le théâtre, une passion féconde en incidents romanesques.



Marivaux,
gravure de Dequevauviller.



Beaumarchais.
Estampe de la Bibliothèque nationale.



Le Sage,
gravure de Desrochers.



L'abbé Prévost,
d'après Cochin fils.

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799) fut un des meilleurs disciples de La Chaussée et de Diderot dans *Eugénie* et *les Deux Amis*, avant d'inaugurer une nouvelle forme du théâtre comique. *Le Barbier de Séville* et *le Mariage de Figaro* sont des satires sociales inspirées de l'esprit encyclopédique, étincelantes de verve, d'éclat et surtout d'esprit, pleines de mouvement et d'une gaieté non pas ample et plantureuse, comme celle de Molière, mais nerveuse et brève. Beaumarchais emprunte de toutes mains à ses devanciers, combine tous les genres, tous les éléments d'intérêt, et là même est pour une bonne part la nouveauté de son théâtre.

Le roman et le conte. — Bien au-dessus des poètes se place la brillante phalange des prosateurs. Dans le roman, dès l'aurore du siècle, nous trouvons Le Sage (1668-1747), qui prit d'abord comme source d'inspiration les romans picaresques espagnols. De 1709 datent : *Crispin rival de son maître*, petite comédie pleine d'esprit et de hardiesse; *le Diable boiteux*, roman satirique dont le cadre est emprunté à Guevara; *Turcaret*, comédie de mœurs qui fut jouée par ordre du dauphin, malgré les intrigues des financiers qu'elle prenait à partie et la complicité des comédiens. Le Sage publia ensuite l'*Histoire de Gil Blas de Santillane* (1715-1735), *les Aventures de Guzman d'Alfarache* (1732), *le Bachelier de Salamanque* (1736). S'il a emprunté à ses modèles espagnols des cadres ingénieux, des inventions brillantes et aussi le goût des digressions, il leur a laissé, sauf exceptions, leurs exagérations et leurs bizarreries. Sa psychologie est peu profonde, et tout le caractère de ses héros consiste à s'adapter avec souplesse aux circonstances; mais il est le créateur du roman de mœurs, le peintre des conditions sociales. Sous la défroque espagnole, ce sont ses contemporains qu'il fait défiler devant nous, en satirique et en réaliste. Son style, coupé ou périodique, est toujours clair, naturel, dramatique et brille par l'esprit et la malice.

Le souci de la réalité est plus apparent encore chez Marivaux (*Marianne*, *le Paysan parvenu*), dont les analyses ont une rigueur presque scientifique qui n'exclut pas une sensibilité littéraire intense. Mais le chef-d'œuvre du roman psychologique, c'est l'*Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*, où l'auteur, l'abbé Prévost, atteint, comme l'a écrit Sainte-Beuve, « la profondeur la plus inouïe de la passion par le simple naturel du récit ».

Voltaire, de son côté, crée un genre plein d'observation et d'humour, où la fiction ne sert que de cadre à l'observation et auquel nous devons *Candide*, *Zadig*, *l'Homme aux quarante écus*, *la Princesse de Babylone*, etc. Tous ces contes philosophiques brillent et même étincellent d'esprit : ils constituent la satire la plus pessimiste, malgré leur forme gaiement sceptique, des défauts essentiels de notre race. Ils sont écrits en prose, et c'est en effet dans la prose que se montrent les caractères saillants du génie de Voltaire : souplesse d'esprit, précision, élégance et limpidité du style, grâce dans le badinage, verve dans la raillerie. — A ce genre se rattachent *Jacques le Fataliste* et *la Religieuse*, de Diderot.

Le roman capital du XVIIIe siècle, celui qui produisit toute une régénération du genre et amena l'avènement d'une littérature nouvelle, c'est *la Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau. Saint-Preux et Julie, voilà les patrons sur lesquels plusieurs générations de grands écrivains tailleront leurs héros : Gœthe son *Werther*, Chateaubriand son *René*, Sénancour son *Obermann*, Mme de Staël sa *Corinne*. On peut trouver maintenant, en jugeant à froid ce livre, que le style en est déclamatoire, que les situations en sont assez souvent fausses et tendues; mais ce ne peut être une œuvre médiocre que celle qui a inspiré tant de beaux génies et dont le retentissement s'est continué dans la littérature de tout un siècle.

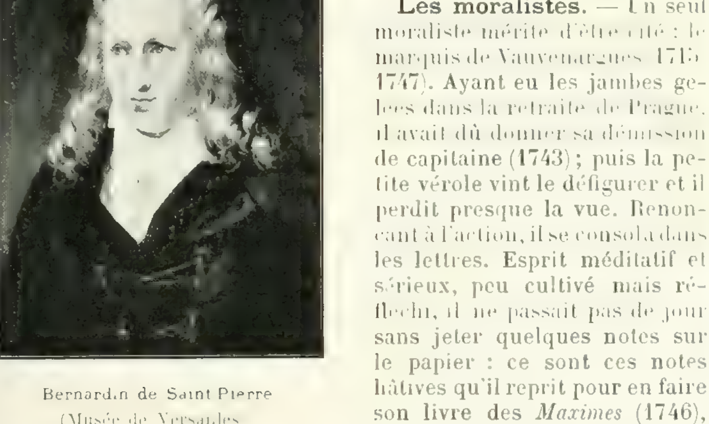
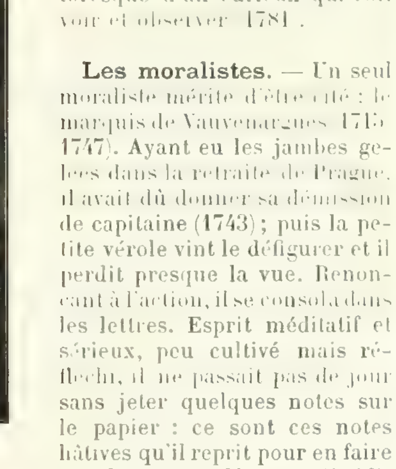
A *la Nouvelle Héloïse* se rattachent directement les romans de Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814). Après s'être essayé dans son *Voyage à l'île de France* (1773), il donne en 1784 ses *Études de la nature*, plus pittoresques que scientifiques, et, en 1787, son chef-d'œuvre, *Paul et Virginie*, où la vérité s'allie à la poésie naïve et fraîche des primitifs, à cette grâce tendre que ne dépare aucune mièvrerie. La satire se mêle à l'idylle dans la *Chaumière indienne*. Ombrageux et chagrin, Bernardin de Saint-Pierre, qui chercha dans la nature la consolation de ses déceptions, a une conception du monde toute sentimentale et optimiste. Créateur de l'exotisme, il fut plus original dans sa manière que dans le choix de ses sujets et, comme peintre de la nature, il forme le lien entre Rousseau et Chateaubriand.

Il faut placer dans la descendance de Rousseau les *Liaisons dangereuses* de Chaderlos de Laclos (1741-1803), œuvre vigoureuse mais d'une perversité accentuée, et les écrits de Restif de La Bretonne (1734-1806), l'auteur du *Paysan perverti* et de sa suite, *la Paysanne pervertie*, des *Contemporaines*, des *Nuits de Paris*, de *Monsieur Nicolas*, ouvrages intéressants comme l'est tout récit jailli de l'observation directe, si vulgaire que soit l'objet observé.

C'est aussi de Rousseau, mais d'un Rousseau déformé, que procèdent les fades bergeries de Florian. *Estelle et Némorin*, ce laitage doucereux, était goûté et apprécié de ces mêmes palais que saturaient de poivre et de piment Laclos et Crébillon fils. Et de même les élucubrations par trop lourdes de Marmontel, l'indigeste *Béli-*

saire, les insipides *Incas*, les *Contes moraux*, tout cela écrit d'un style déclamatoire et faux, n'en eurent pas moins un très grand succès à l'époque.

Utopiste modéré et tolérant, disciple fervent de Rousseau, convaincu de la vertu morale de la « sensibilité » et de « l'attendrissement », déiste et respectueux des institutions religieuses, Sébastien Mercier (1740-1814) ne fut pas seulement un théoricien social : il voulut aussi faire du théâtre un moyen d'édification, une « école des vertus et des devoirs du citoyen ». Il a enfin — et c'est par là surtout qu'il est connu — écrit un *Tableau de Paris*, œuvre pittoresque d'un curieux qui sait voir et observer (1781).

Bernardin de Saint Pierre
(Musée de Versailles)

Les moralistes. — Un seul moraliste mérite d'être cité : le marquis de Vauvenargues (1715-1747). Ayant eu les jambes gelées dans la retraite de Prague, il avait dû donner sa démission de capitaine (1743) ; puis la petite vérole vint le défigurer et il perdit presque la vue. Renonçant à l'action, il se consola dans les lettres. Esprit méditatif et sérieux, peu cultivé mais réfléchi, il ne passait pas de jour sans jeter quelques notes sur le papier : ce sont ces notes hâtives qu'il reprit pour en faire son livre des *Maximes* (1746), dont la philosophie est en somme optimiste et tend à la réhabilitation de l'homme ; en quoi elle s'oppose au pessimisme de La Rochefoucauld. Vauvenargues est déiste. Sa morale a pour but l'action ; et comme l'action lui paraît inspirée par le sentiment, par la passion, la morale de Vauvenargues, avant celle de Rousseau, est la réhabilitation de la passion ; elle est en outre sociale, non individuelle, et Vauvenargues, en définissant le bien « ce qui est estimable à l'égard de toute la terre », fait déjà penser aux règles universelles de Kant.

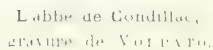
La critique. — La critique littéraire prend au xviiie siècle des développements importants, et nombreuses sont les publications destinées à mettre le public au courant de tout ce qui s'imprime. Les plus importantes à signaler sont les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, de Bachaumont (1690-1771) ; les *Mémoires*, puis le *Journal de Trévoux*, imitation du *Journal des savants*, rédigés, au point de vue antiphilosophique, par des membres de la Société de Jésus ; l'*Année littéraire*, de Fréron (1719-1771), l'ennemi acharné de Voltaire. La diffusion de l'esprit français est principalement opérée à l'étranger par la *Correspondance* de Metra, qui ne donne guère que des nouvelles, et surtout par la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* du baron Grimm (1723-1807), adressée sous forme de lettres à l'impératrice Catherine, à la duchesse de Saxe-Gotha, au roi de Pologne Stanislas, à la reine de Suède, et qui offre le tableau le plus fidèle de la littérature pendant une longue suite d'années.

Buffon (1707-1788) doit être mentionné ici comme théoricien littéraire. Dans son *Discours sur le style*, qu'il prononça le jour de sa réception à l'Académie française, le 25 août 1753, rompant avec l'usage banal des panégyriques il jugea à propos de traiter, comme avait fait Voltaire en 1746, une matière digne de l'Académie. En voici le résumé : « Le style n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. » Pour mettre de l'ordre, il faut posséder pleinement son sujet et clairement disposer la suite de ses pensées ; il faut aussi, pour ne pas rompre la chaîne des idées, éviter l'équivoque et la plaisanterie, et se servir constamment des termes les plus généraux. Pour mettre du mouvement, il faut à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre, c'est-à-dire bien écrire, avoir la justesse du ton, la beauté du coloris, l'animation du style. « Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité », parce que seul « le style est l'homme même », c'est-à-dire manifeste la nature propre de l'intelligence qui le produit, tandis que la pensée, étant générale, est impersonnelle. Buffon termina son *Discours* par une *Adresse à MM. de l'Académie*, qui est un médiocre commentaire des conseils qui précèdent.

Le président Charles de Brosses (1709-1777), ami de Buffon, connu de Diderot, fit, en compagnie de La Curne Sainte-Palaye, ce voyage par delà les Alpes d'où il rapporta les *Lettres sur l'Italie*, ouvrage « griffonné sur une table d'auberge » et qui donne de justes appréciations sur l'art et la littérature d'outre-monts, de fortes descriptions de la campagne romaine.

LES PHILOSOPHES

Les philosophes français du xviiie siècle ont pour précurseurs Vauban, Fénelon, Fontenelle (Voir p. 122), Bayle (Voir p. 123), et l'abbé

L'abbé de Condillac,
gravure de Voirevro.



Montesquieu
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

de Saint-Pierre, qui appartiennent pour moitié de leurs œuvres au siècle précédent, mais dont l'influence s'exerça surtout dans celui-ci. L'abbé de Saint-Pierre, auteur d'un projet de *Paix perpétuelle* (1713) et d'un *Discours sur la polysynodie* (1718) qui est une critique des plus acerbes contre les actes de Louis XIV, participe avec l'abbé Alary à la fondation du « Club de l'entresol », où se discutent les questions politiques et sociales. Il met la justice et la bienfaisance à la base de sa morale collective, demande la liberté du travail agricole et industriel, réclame l'établissement de tarifs différentiels suivant l'état des taillables. L'action des philosophes anglais, de Locke surtout, s'ajoute, au xviiie siècle, à celle de Descartes : l'*Essai sur l'entendement humain* est le point de départ du sensualisme de Condillac ; les *Lettres sur la tolérance* correspondent aux préoccupations des philosophes français ; les *Pensées sur l'éducation des enfants* inspirent sur bien des points l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau. Montesquieu, de son côté, reprend, défend et développe la théorie de politique libérale exposée dans l'*Essai sur le gouvernement civil*, où Locke (1690) avait opposé à l'absolutisme le principe de la souveraineté populaire, et Voltaire déclare qu'après avoir adopté puis abandonné les doctrines du penseur anglais, il lui est finalement revenu.

Condillac. — L'abbé Bonnot de Condillac (1715-1780), frère de l'abbé de Mably, né à Grenoble, fut, au xviiie siècle, le représentant le plus autorisé en France de la philosophie spéculative. Simplifiant l'empirisme de Locke, il s'en tint au pur sensualisme. Précepteur du prince de Parme, pour lequel il composa tout un cours d'études (1769-1773), membre de l'Académie française, auteur d'un *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746) et d'un *Traité des sensations* (1754), il considéra la sensation comme le principe primitif des connaissances et prétendit tout expliquer en nous par les sensations transformées et combinées. L'attention est une sensation exclusive ; la comparaison est une double attention ; le jugement résulte de la comparaison et le raisonnement du jugement. Les mots résument nos sensations, et les sciences sont simplement des langues bien faites.

Représentative, la sensation explique les facultés de l'entendement ; affective, c'est-à-dire agréable ou pénible, elle explique les prétendues facultés actives. La volonté n'est qu'un désir plus énergique. Le moi de chaque homme n'est que « la collection des sensations qu'il éprouve et de celles que la mémoire lui rappelle ; c'est tout à la fois la conscience de ce qu'il est et le souvenir de ce qu'il a été ».

Dans l'ordre des recherches métaphysiques, la philosophie française du xviiie siècle ne va guère au delà du naturalisme anglais et d'un demi-rationalisme : dans la critique des institutions politiques et sociales elle apporte plus de hardiesse et d'originalité ; elle s'at-

tique au catholicisme, mais elle n'est pas antireligieuse et elle ne conçoit pas un État laïque, neutre, détaché de tout dogme (1).

Montesquieu. — Charles de Secondat, baron de Montesquieu, né au château de La Brède, près Bordeaux, mort à Paris en 1755, conseiller, puis président à mortier (1716) au Parlement de Bordeaux, fut un magistrat médiocre, et vendit sa charge en 1726. Du jour au lendemain, il s'ouvrit les salons de la capitale en publiant ses *Lettres persanes* (1721), œuvre d'ironie pimpante et d'irrévérencieuse satire, où, sous le voile d'une fiction assez frivole, il instruisait le procès des institutions et des mœurs du temps. Quatre ans plus tard, il donna un ouvrage d'un caractère plus léger, *le Temple de Gnide*, suivi de *Céphise et l'Amour* (1725), et il fut élu membre de l'Académie française (1727).

Dès lors, au lieu de s'endormir dans les succès faciles, il consacra sa vie au grand ouvrage dont le plan se présentait déjà à son esprit. Il voyagea pour voir de près les hommes et les institutions. De retour en France, il s'enferma avec ses souvenirs et ses pensées au château de La Brède, où il écrivit les célèbres *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* [1734] (2). Ce n'était là qu'un fragment de l'œuvre grave et pondérée à laquelle il avait voué sa vie, *l'Esprit des lois* (1748), qui le rendit célèbre. « Les lois, dit-il, sont relatives à la nature et au principe du gouvernement; elles sont relatives au physique du pays, au climat glacé, brûlant ou tempéré, à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur, au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir, à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin, elles ont des rapports entre elles; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. » Montesquieu étudie ces différents rapports et conclut en proposant comme idéal un gouvernement mixte dont il emprunte le type à l'Angleterre. La liberté est assurée par la séparation des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, qui fait que « le pouvoir arrête le pouvoir », et l'équilibre résulte de l'union harmonieuse des diverses formes de gouvernement : démocratie, monarchie et aristocratie. Disciple de Locke, rationaliste et non sensualiste, Montesquieu a été un des précurseurs de la sociologie moderne, et sa théorie des trois pouvoirs a passé dans notre droit constitutionnel.



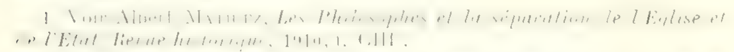
Voltaire, par Houdon (Foyer de la Comédie Française).

Voltaire. — Voltaire, dont le nom domine de haut toute la littérature du XVIIIe siècle, s'est essayé dans tous les genres, tant étaient variées et puissantes ses aptitudes littéraires. Il a de plus entretenu avec des personnages de tout rang une précieuse *Correspondance* journalière qui comprend plus de dix mille lettres où il se montre tout entier : c'est un monument d'esprit et de style. Il n'y a pas d'exemple d'une pareille influence exercée par un seul homme sur tout son siècle et dans tous les ordres d'idées.

Fils d'un notaire, François-Marie Arouet (1694-1778), qui prit à vingt-quatre ans le nom de Voltaire, naquit à Paris, fit ses études chez les jésuites, à Louis-le-Grand, et fréquenta la société du Temple. Mis à la Bastille en 1717 pour une satire contre Louis XIV, qui lui était faussement attribuée, il y commença la *Henriade* et y acheva sa première tragédie, *Œdipe* (1718). En 1722, il écrivit l'*Épître à Uranie*, profession de foi déiste. En décembre 1725, le chevalier de Rohan, pour se venger d'une épigramme, le fit bâtonner. Embastillé une seconde fois, il ne sortit de prison que pour gagner l'Angleterre. Son séjour de trois années au pays de Bacon et de Locke, de Shakspeare, de Bolingbroke et de Shaftesbury, exerça sur lui une grande influence.

A son retour en France (1729), il fait représenter successivement plusieurs tragédies, publie l'*Histoire de Charles XII* (1731), *le Temple du goût*, les *Lettres anglaises* ou *Lettres philosophiques*, qui furent brûlées par arrêt du Parlement et mirent en péril la liberté de leur auteur. Il se réfugia à Cirey, auprès de Mme du Châtelet, la « divine Émilie », où il écrivit les tragédies d'*Alzire*, de *Mahomet*, de *Mérope*, et les *Discours en vers sur l'homme* (1738), qui opposaient aux dogmes catholiques une religion et une morale exclusivement rationalistes. En 1745, revenu à Paris, il est protégé par Mme de Pompadour et entre à l'Académie française (1746). En 1747, il se fixe à Sceaux chez la duchesse du Maine, puis fait un court séjour à Nancy : alors paraissent ses premiers contes philosophiques, *Zadig* et *Micromégas*. Froidement accueilli à Versailles, il part en 1750 pour Berlin, où Frédéric II l'appelait depuis longtemps : c'est là qu'il fit paraître le *Siècle de Louis XIV* (1751). Le roi et le philosophe ne tardèrent pas à se brouiller : après maintes vexations, Voltaire s'enfuit de Berlin, mais en ayant soin d'emporter un recueil des poésies royales pour en faire — on n'en peut douter — un très mauvais usage. Frédéric fit arrêter son ami à Francfort et, contre tout droit, obtint qu'il fût mis en prison jusqu'à ce qu'il eût rendu le précieux manuscrit (1753).

Préoccupé de sa sûreté personnelle, il va s'établir aux Délices, puis au château de Ferney, sur la frontière de la Suisse. Les vingt-trois années qu'il y passe ne sont pas les moins fécondes de sa carrière; dans cette période paraissent : l'*Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations*, le *Dictionnaire philosophique*, *Candide*, *l'Ingénu*, *la Princesse de Babylone*, la tragédie de *Tancrède*, sans parler d'une multitude de traités, de mémoires, de pamphlets, d'œuvres de propagande. Devenu le patriarche de Ferney, il exerce une sorte de souveraineté littéraire, il règne sur l'opinion publique, il est le « roi Voltaire ». A lui s'adressent tous ceux qui souffrent de l'intolérance, des iniquités sociales : il est le défenseur de Calas (1), de Sirven (2), de La Barre (3), des serfs du mont Jura, de Lally-



(1) Voir Albert Mathiez, *Les Philosophes et la séparation de l'Église et de l'État* (*Revue historique*, 1910, t. CIII).

(2) A la fin du volume se trouvait le *Dialogue entre Sylla et Eucrate*, œuvre classique.

(1) Jean Calas (1698-1762), négociant calviniste de Toulouse, accusé d'avoir étranglé son fils pour prévenir sa conversion au catholicisme, fut condamné à mort par le Parlement de Toulouse et rompu vif. Voltaire recueillit la veuve et les enfants de Calas et fit reviser le procès : la mémoire de Calas fut réhabilitée (1765). En fait, le jeune homme s'était suicidé, mais les parents avaient nié le suicide pour ne pas voir le corps de leur fils traîné sur la claie.

(2) Pierre-Paul Sirven, né à Castres en 1709, fut accusé d'avoir assassiné sa fille cadette, Élisabeth, qui avait, par ordre de l'évêque, été enfermée dans un couvent. On voulait lui faire abjurer le protestantisme, mais elle s'y refusa et, devenue folle quand on la rendit à ses parents, elle se jeta dans un puits (1762). Sirven se réfugia à Ferney et fut condamné à mort ; sa femme et ses deux autres filles, au bannissement et à la confiscation. Voltaire obtint la cassation de la sentence et la réhabilitation des condamnés.

(3) Jean-François Le Fèvre, chevalier de La Barre, né et mort à Abbeville (1747-1766), fut désigné par son oncle, le juge Duval de Saucourt, comme ayant mutilé un crucifix de bois sur le pont neuf d'Abbeville, et accusé en outre d'être resté couvert devant une procession et d'avoir chanté des chansons injurieuses pour la religion. La Barre avoua qu'il ne s'était pas découvert, mais nia

Tollendal; il consacre à ceux qu'il protège une activité que ni les maladies ni l'extrême vieillesse ne peuvent affaiblir. En 1778, il fait le voyage de Paris, où doit se jouer sa tragédie d'*Irène*. Reçu en triomphe, il voit son buste couronné sur la scène, au milieu des acclamations; la fatigue et l'émotion hâtent sa fin et il meurt paisiblement quelques jours après. Ses restes, ensevelis clandestinement dans l'abbaye de Scellières, furent, en 1791, transportés au Panthéon.

Voltaire n'eut pas une philosophie originale, mais l'éclat avec lequel il exposa ses idées leur donna une force d'expansion extraordinaire. Il emprunta aux Anglais leur théorie du gouvernement libéral. Il considéra la civilisation comme l'éducation par excellence, s'opposant ainsi à Rousseau, pour qui la société est éminemment corruptrice. Il donna pour base à sa morale la croyance en Dieu et l'immortalité de l'âme. Il préconisa un despotisme éclairé, protecteur des libertés publiques et privées, réalisant les améliorations utiles, dominant l'Église, qu'il entendait conserver comme religion d'État (1). Il n'eut ni l'amour désintéressé du peuple comme Vauban, ni l'esprit constructif de Rousseau; mais armé d'un immense talent d'écrivain, il inaugura véritablement la littérature de combat, le règne de l'opinion, et, comme l'a dit Brunetière, concentra et résuma toutes les forces éparses de la libre pensée. Son influence littéraire et sociale tint à l'énergie qu'il mit à défendre l'intolérance des causes qui lui semblaient justes et au caractère fondamental de ses œuvres; nul, en effet, ne fut plus Français comme écrivain, ni plus « humain » par les tendances générales de ses idées.



D'Alembert, d'après CATHELIN.

L'Encyclopédie. — *Diderot et d'Alembert.* — C'est dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que la critique des institutions religieuses, politiques et sociales, changea de caractère : de frondeuse et ironique, elle devint batailleuse.

L'*Encyclopédie*, dont Diderot eut l'idée et dont il dirigea la publication avec d'Alembert, eut pour rédacteurs Voltaire, Montesquieu, Turgot, Buffon, Condillac, Marmontel, Helvétius, Jaumont et, au début, Jean-Jacques Rousseau. Divisés sur des points de doctrine, tous affirmaient l'omnipotence de la raison. Ils propageaient l'idée d'un droit naturel, combattaient les croyances et les institutions du passé en glorifiant le progrès des sciences, considérées comme capables d'assurer une amélioration intellectuelle et matérielle du sort de l'humanité. L'*Encyclopédie* fut donc une machine de guerre autant qu'une œuvre savante. Dès le premier moment, le clergé engagea la bataille contre les encyclopédistes, avec l'aide du Parlement, du comédien Palissot et de publicistes, dont le plus acharné fut Fréron.

Le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* fut rédigé par Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783), fils naturel de Mme de Tencin et d'un commissaire d'artillerie nommé Destouches.

l'intention irrévérencieuse : quant aux chansons, il allégua qu'il était en état d'ivresse lorsqu'on l'avait entendu, et la mutilation du crucifix ne fut pas prouvée. Condamné à avoir la langue et la main coupées et à être brûlé vif, La Barre en appela au Parlement qui confirma la sentence, mais ordonna que le chevalier serait décapité avant d'être brûlé. Voltaire essaya en vain d'obtenir sa réhabilitation, que prononça la Convention (25 brumaire an II).

(1) Le mot célèbre *Écrasons l'infâme!* termine invariablement presque toutes ses lettres aux encyclopédistes. Voltaire n'a pas entendu par là s'en prendre au fond même du christianisme, comme le prouve cette lettre à d'Alembert : « Il faut que vous écrasiez l'infâme... C'est là le grand point. Vous pensez bien que je ne parle que de la superstition; car, pour la religion, je l'aime et la respecte comme vous. »

Exposé dès sa naissance sur les marches de la chapelle Saint-Jean-le-Rond, près Notre-Dame de Paris, il fut élevé par la femme d'un pauvre vitrier, mais son père lui assura, sans se dévoiler, une rente de 1 200 livres. Il fit de si fortes études qu'il fut admis à l'Académie des sciences à l'âge de vingt-quatre ans. Dans le *Discours préliminaire*, il étudie l'origine et les progrès des diverses sciences, en partant de principes nettement sensualistes. Il divise nos connaissances en *directes* (immédiatement acquises par l'intermédiaire des sens) et en *réfléchies* (provenant des opérations de l'esprit sur les premières); il les classe en s'appuyant sur la division de Bacon et les range d'après les trois modes d'opération de notre esprit : mémoire, imagination, raison.

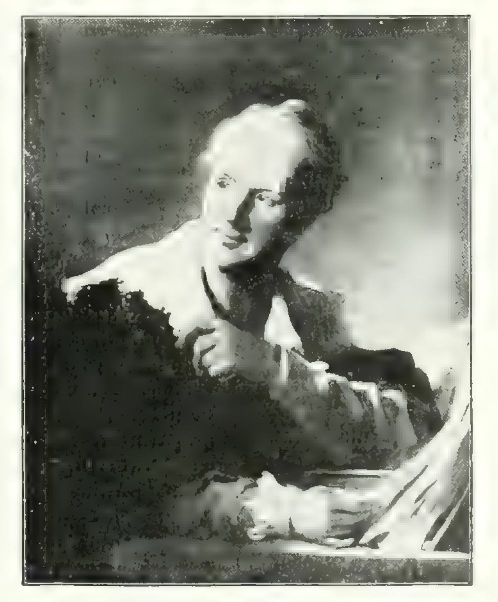


Jean Jacques Rousseau, par LA TOUR.

Denis Diderot (1713-1784), fils d'un coutelier de Langres, ne fut pas seulement l'initiateur et le directeur de l'*Encyclopédie*. Tout en travaillant à cette œuvre absorbante, il donna au roman philosophique : *Jacques le Fataliste, la Religieuse, le Neveu de Rameau;* il inaugura le drame à thèse avec *le Fils naturel* et *le Père de famille;* il fonda la critique d'art. Il est difficile de dégager de ses ouvrages : *Pensées philosophiques* (1746), *Pensées sur l'interprétation de la nature* (1754), *Œuvres philosophiques* (1772), l'unité d'un système. Il professe une sorte de vague panthéisme, emprunte à Leibniz les principes de raison suffisante, de moindre action, de continuité, et demande à la nature elle-même l'explication de la nature. Au point de vue proprement littéraire, il voulut partout, critique ou auteur, rapprocher l'art de la vérité. Son rôle fut beaucoup plus grand que son œuvre. Dans son abondante correspondance avec Mlle Voland il se peint lui-même avec une franchise un peu libre et, en même temps que lui, le monde des encyclopédistes.

Buffon. — Buffon (1707-1788) ne fut pas seulement un naturaliste et un écrivain remarquable, mais aussi un philosophe, cherchant les vues d'ensemble, s'élevant aux grandes hypothèses sur le monde et les êtres. Il adopta la théorie de la variabilité des espèces vivantes. Ses *Époques de la nature,* qui rappellent par la forme le cinquième livre du *De natura rerum* de Lucrèce, font de lui un précurseur éloquent de l'évolutionnisme contemporain. Pour lui la spéculation philosophique doit avoir pour fondement l'observation méthodique de la réalité.

Helvétius (1715-1771), dans ses ouvrages : *De l'esprit* (1758) et *De l'homme* (1772), réduit toute la morale à l'intérêt bien entendu et explique le développement de la civilisation par la conformation des organes.



Denis Diderot, par FRAGONARD.

Les matérialistes. — La Mettrie (1709-1750) et d'Holbach (1723-1789), le premier lourdement dans *l'Homme machine*, le second avec plus de talent dans *le Christianisme dévoilé* (1756) et surtout dans le *Système de la nature* ou *Des lois du monde physique et du monde moral* (1770), développèrent une doctrine purement matérialiste.

Jean-Jacques Rousseau. — Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) se sépare de ses contemporains et même s'y oppose. Il naquit à Genève d'une famille française calviniste. Clerc chez un procureur, puis apprenti graveur, il s'enfuit à Annecy et rencontre une jeune veuve vaudoise, Mme de Warens, qui le convertit et l'envoie à Turin, où il abjure. Après avoir vagabondé en Italie et en Suisse, il rejoint sa protectrice à Chambéry, aux Charmettes, et passe dans ce poétique séjour huit années heureuses, pendant lesquelles son cœur s'ouvre aux émotions, son esprit à la vie intellectuelle. Il arrive à Paris en 1741, sans ressources, pour tenter la fortune. Il débute comme musicien, écrit des

[illegible] compose de petites pièces de vers ou des ébauches d'opéra, se lie avec Grimm et Diderot, est présenté à Mme d'Épinay, [illegible]. Il [illegible] en 1750. L'académie de Dijon ayant mis au concours ce sujet : *Si le progrès des sciences et* [illegible] *les mœurs*, Rousseau écrit une éloquente diatribe contre la civilisation. Le voilà discuté et il peut faire représenter son opéra *le Devin du village* (1752) ; puis il écrit un second *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (1753). Revenu au calvinisme, il sera désormais le « citoyen de Genève », l'homme de la nature, l'ennemi des conventions sociales.

De 17[illegible] à 1762, [illegible] chez Mme d'Épinay, à l'[illegible], et chez le maréchal de Luxembourg, à Montmorency, lui permettent d'élaborer coup sur coup, dans la solitude, face à face « avec la nature entière et son inconcevable auteur », *Julie* ou *la* [illegible] (1761) (Voir p. 174) ; le [illegible] (1762) ; [illegible] ou *De l'éducation* (1762). Persécuté pour la publication de l'*Émile*, il prend le chemin de l'exil, vieilli avant l'âge, malade, brouillé avec Voltaire, Diderot, Grimm, soupçonneux, se croyant persécuté par la « coterie holbachique », menant une existence vagabonde et orageuse, épousant son indigne compagne, Thérèse Le Vasseur, rencontrée vingt ans auparavant, et dont il avait eu plusieurs enfants, qu'il mit aux Enfants trouvés. Cependant, il herborise en Suisse et en Dauphiné, rédige des constitutions pour la Corse et la Pologne, écrit ses *Lettres de la Montagne* (1764) et compose ses *Confessions* (1766-1770), qui sont l'histoire de sa vie, mais surtout l'histoire de son âme. De retour à Paris, hypocondriaque jusqu'à la folie, il écrit ses *Rêveries du promeneur solitaire* (1777-1778) et meurt à soixante-six ans, dans la petite terre d'Ermenonville, que le marquis de Girardin avait mise à sa disposition.

En politique, Rousseau, en qui ses adversaires voient « un terrible interrupteur de tradition » (Jules Lemaître), reprend dans le *Contrat social* (1762), œuvre de combat dirigée contre la monarchie de droit divin, l'idée du contrat, signalée par Hobbes, reprise par Locke et dont il fait le fondement de l'ordre civil et politique. Le problème essentiel de la science sociale consiste pour lui à « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacune, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ». Le pacte fondamental substitue une égalité « morale et légitime » à ce que la nature a pu mettre d'inégalité physique entre les hommes. Le gouvernement doit assurer à toutes les volontés, présentes ou futures, la souveraineté sur elles-mêmes. La loi sera faite par tous aussi directement qu'il est possible (2).

A la fin de l'*Émile*, dans les pages intitulées « *Profession de foi du Vicaire savoyard* », Rousseau préconise une religion toute personnelle, fondée à la fois sur le spectacle de la nature et sur le sentiment intérieur. Il proclame sa foi en l'esprit indépendant de la matière et en un Dieu créateur infiniment bon. Il atteste la sainteté des Évangiles et déclare que, « si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu ». C'est là que se trouve aussi cette éloquente apostrophe à la conscience : « instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre, juge infaillible du bien et du mal. » Par l'exaltation du sentiment moral qu'elle développe, par l'ardeur de spiritualisme qui s'y trouve, la *Profession de foi du Vicaire savoyard* s'oppose nettement au matérialisme.

Partout d'ailleurs chez Rousseau les élans du sentiment, l'amour de la simplicité, de la nature, remplacent l'esprit d'analyse. Il proteste contre les raffinements de la corruption sociale, travaille à resserrer les liens de la famille, dicte leurs devoirs aux pères comme aux mères, les invite — lui qui abandonna ses enfants à la charité publique — à se préoccuper de l'éducation des êtres qui leur doivent la vie et en qui repose la destinée de l'humanité future. Sa morale, comme sa religion, reposent non sur la raison, mais sur l'instinct et l'émotion. L'éducateur doit, pour ainsi dire, servir d'intermédiaire entre l'enfant et la nature : l'homme étant naturellement bon, l'éducation doit consister à tirer de son propre fonds les principes qui y sont latents et à développer ses heureuses dispositions naturelles. L'*Émile* exerça une action considérable, et, pour n'en citer qu'un exemple, il remit à la mode l'allaitement maternel.

Au point de vue littéraire, Rousseau peut être considéré comme l'initiateur du siècle suivant. Tandis que Voltaire, Montesquieu, Buffon, d'Alembert, sinon Diderot, sont surtout des intellectuels, il est un sensitif. De lui procède le romantisme et l'on en retrouve chez lui tous les éléments : exaltation du moi, culte de la nature, religiosité chrétienne, lyrisme, rêverie, mélancolie. Des livres comme *la Nouvelle Héloïse*, la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, les *Confessions*, sont déjà « romantiques ». Le « moi » de Rousseau est plus d'une fois gâté, dans les *Confessions*, par l'orgueil, par une misanthropie chagrine et ulcérée, par les écarts d'une imagination maladive, et sa sincérité, d'ailleurs, tourne au cynisme quand il dévoile certaines taches dont il eût vraiment pu garder pour lui le secret. Mais on y rencontre aussi ce qu'il y a en Rousseau de plus touchant : sa tendresse, son instinct de la vie intime, son amour de la nature, son goût pour la mélancolie et pour la rêverie.



Condorcet, d'après Saint-Aubin.

Condorcet. — L'idée du progrès, développée par Turgot dans son *Discours sur l'histoire universelle*, se précisa avec Condorcet (1743-1794), qui à seize ans soutenait une thèse d'analyse, à vingt-six ans entrait à l'Académie des sciences, à trente-neuf était reçu à l'Académie française. Dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1794), il demanda la réforme des méthodes d'enseignement, le perfectionnement des sciences naturelles, morales et philosophiques, celui de la science sociale par l'application du calcul des probabilités, l'amélioration des institutions et des lois, l'abolition de l'inégalité des sexes, la diminution puis la fin des guerres de conquête, l'établissement d'une langue scientifique universelle, l'augmentation progressive de la durée moyenne de la vie par la médecine et l'hygiène. Condorcet fut l'un des principaux théoriciens de la Révolution et un précurseur de la sociologie.

Les salons. — Un tableau de la vie intellectuelle au XVIIIe siècle serait incomplet si l'on n'y mentionnait le rôle considérable des salons. L'un des premiers ouverts fut celui de l'abbé Alary, dit *Club de l'entresol* (Voir page 175), où fréquentèrent de 1724 à 1731 l'abbé de Saint-Pierre, le marquis d'Argenson, l'Anglais Bolingbroke ; mais les plus célèbres salons — littéraires ou philosophiques — furent tenus par des femmes.

La duchesse du Maine, petite-fille du grand Condé, avait formé une cour de conspirateurs à Sceaux, dans le magnifique domaine qu'elle avait acquis du marquis de Seignelay (Voir p. 136). Après l'échec de ses ambitions politiques, elle s'étourdit de nouveau au bruit de ses fêtes, et, renonçant à la politique, elle ne s'occupa plus que de divertissements, de comédies et de tournois littéraires. Voltaire lui-même vint à Sceaux et y composa son conte de *Zadig*.

La femme de chambre de la duchesse du Maine, Marguerite-Jeanne Cordier (1684-1750), compromise dans la conspiration de Cellamare et incarcérée pendant deux ans (1718-1720) à la Bastille, où elle inspira une passion très ardente au chevalier de Maison-Rouge, lieutenant du roi à la prison d'État, épousa en 1735 le baron de Staal de Launay, officier dans les Suisses. Constamment réduite au rôle de subalterne, grave et désabusée, elle a décrit la petite cour de Sceaux dans des *Mémoires* d'une observation pénétrante et d'une fine mélancolie, qui l'ont fait qualifier de « La Bruyère femelle ». (Sainte-Beuve.)

Le salon de la marquise de Lambert (1647-1733) était plus particulièrement littéraire : dans son hôtel de Nevers, la marquise préparait les élections académiques et écrivait pour ses enfants d'élégants traités de morale mondaine.

Marie-Anne Legendre (1677-1771), mariée au secrétaire des commandements du Régent, Doublet de Breuillepont, groupa surtout autour d'elle une société coquette et médisante. Les commérages qui s'y racontaient, publiés sous le nom de *Nouvelles à la main*, furent une contribution précieuse aux *Mémoires* de Bachaumont.

Gracieuse, aimable, spirituelle, fine et d'un sens profond, la

(1) [illegible] Mme d'Houdetot [illegible]

(2) Sur l'action de la pensée de Rousseau, voir Jules Lemaître, *Jean-Jacques Rousseau* (1909), et, *contra*, Edme Champion, *J.-J. Rousseau et la Révolution française* (1909).



Un salon au XVIII[e] siècle. — Le thé à l'anglaise chez la princesse de Conti, par Ollivier (Louvre).

marquise d'Épinay (1726-1783), délaissée par un mari joueur et débauché, recevait d'Holbach, Voltaire, qui l'appelait un « aigle dans une cage de gaze »; Jean-Jacques Rousseau, qu'elle nommait son « ours » et pour lequel elle fit construire l'*Ermitage*, attenant à son parc de la *Chevrette*, dans la vallée de Montmorency; Grimm, le plus français des esprits allemands, son intime ami pendant vingt-sept ans; l'abbé italien Galiani, dont elle consola la vieillesse par des lettres tout à fait remarquables.

Fille d'un conseiller au Parlement de Grenoble, Alexandrine de Tencin (1682-1749), d'abord destinée au cloître et lancée par une de ses sœurs dans la société parisienne, s'enrichit dans les affaires de Law, fit nommer son frère archevêque d'Embrun, et fut enfermée à la Bastille après l'issue tragique de sa liaison avec La Fresnais (qui se suicida chez elle), mais fut déclarée innocente par le Grand Conseil. Elle se recueillit en province, puis revint à Paris plus ambitieuse que jamais, entra en relations avec Fleury, en poussant son frère à prendre parti contre les jansénistes, et réussit à faire donner à l'archevêque d'Embrun la pourpre cardinalice et l'entrée au Conseil. Elle rêvait de faire de cet indigne prélat, créature de Dubois, un premier ministre, et dans ce but elle flatta les favorites. Le salon de cette femme, aussi peu scrupuleuse et amorale que séduisante, était fréquenté par Fontenelle, Duclos, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Prévost, Montesquieu, Mably, Helvétius, Piron, Chesterfield. Elle y régnait par sa grâce, son esprit, sa volonté et la sûreté de son commerce.

Marie de Vichy-Champrond (1697-1780), mariée à vingt-deux ans au marquis du Deffand, s'était fait remarquer de bonne heure par un scepticisme dont Massillon n'avait pu triompher. Belle, cultivée, spirituelle, elle se trouva lancée, sans principes et sans guide, dans une vie de plaisirs, s'afficha avec le Régent et bien d'autres, et fut chassée par son mari, ce qui ne l'empêcha pas d'être reçue à Sceaux dans la brillante société de la duchesse du Maine : elle y rencontra Voltaire, Fontenelle, la marquise de Lambert, le président Hénault, avec lequel elle contracta une liaison qui dura jusqu'à la mort du magistrat. Retirée en 1747 au couvent de Saint-Joseph, elle y entraîna la meilleure compagnie, mais non Jean-Jacques, seul réfractaire à sa domination intellectuelle. Menacée de perdre la vue, elle va chercher à Champrond sa nièce Julie de Lespinasse pour en faire sa dame de compagnie et l'ornement de son salon ; mais la jeune provinciale l'éclipse et finalement la quitte, lui enlevant une partie de sa société (1758). Mme du Deffand a hérité de son père, gentilhomme campagnard, une solidité de jugement et une faculté d'observation qui la rendent aussi rebelle aux entraînements de la sentimentalité qu'accessible aux conseils de l'intérêt. Pourtant, à soixante-huit ans, elle s'éprend d'Horace Walpole, plus jeune qu'elle de vingt ans, et lui adresse des lettres pleines de délicatesse charmante et de passion soumise. Elle traîne jusqu'à quatre-vingt-trois ans une vieillesse dévorée par l'ennui et la désillusion, fruits de son méprisant égoïsme.

Julie de Lespinasse (1732-1776), née à Lyon, était née hors mariage de la comtesse d'Albon et de Gaspard de Vichy, qui, en épousant la fille légitime de la comtesse, devint ainsi le beau-père de sa propre fille. Élevée avec tendresse tant que vécut sa mère, elle mena ensuite (1747-1752) chez sa sœur, la marquise de Vichy, une vie douloureuse et humiliante, et elle allait entrer comme pensionnaire dans un couvent de Lyon lorsque sa tante l'appela à Paris. Mlle de Lespinasse n'était point belle, mais sa physionomie vive et mobile reflétait ses sentiments passionnés, et elle avait beaucoup d'instruction, d'esprit naturel et de tact, un enthousiasme vibrant, l'art consommé de faire briller ses invités, de les mettre à l'aise et de leur



Mme d'Épinay,
par Liotard (Versailles).



Mme de Tencin,
d'après de Troy.



Mme du Deffand,
gravure de Forshell.



Mlle de Lespinasse,
gravure de V[illegible]

aise et la plus touchante affection. Après sa rupture avec Mme du Deffand, le président Hénault, Turgot, Marmontel, d'Alembert, la duchesse de Chaulnes la suivirent dans son salon de la rue Saint-Dominique. D'Alembert vint habiter la même maison. Deux passions remplirent la fin de sa vie : le marquis de Mora, fils de l'ambassadeur d'Espagne en France, et le comte de Guibert, auquel sont adressées des *Lettres* dont Sainte-Beuve a dit qu'elles étaient *la Nouvelle Héloïse* en action. Délaissée par ce dernier, dont la froideur blessa cruellement sa sensibilité débordante, sans venir à bout d'une passion irréductible, elle mourut usée par le chagrin et par une maladie de la poitrine et des nerfs, après avoir demandé le pardon de d'Alembert.







Mme Geoffrin, gravure de Miger. Mme Necker, gravure de Lips.

Mme Geoffrin (1699-1777), fille d'un valet de chambre de la dauphine et femme d'un bourgeois aussi sot que cossu, n'avait qu'une instruction rudimentaire; mais elle suppléait à ce défaut de culture par l'esprit naturel, l'intelligence, le sentiment, et, très serviable, elle sut grouper autour d'elle des écrivains et des artistes. Formée à l'école de Mme de Tencin, dont son salon recueillit l'héritage vers 1750, elle recevait alternativement, sans les mêler, les intellectuels et la noblesse. Le lundi elle accueillait les artistes; le mercredi, elle réunissait dans un dîner littéraire célèbre, — qu'organisait l'académicien Burigny, — Voltaire, Montesquieu, Fontenelle, l'abbé Galiani, d'Alembert.

Le salon de Mme Geoffrin, moins grave que celui de Mme de Lambert, moins spirituellement pervers que celui de Mme de Tencin, moins romanesque que celui de Mlle de Lespinasse, moins « philosophe » que celui de Mme du Deffand, fut particulièrement accueillant et aimable. Stanislas Poniatowski y fréquenta et, quand il fut roi de Pologne, il invita Mme Geoffrin à venir à Varsovie, où il la combla d'honneurs (1766). On désignait sous le nom de « Royaume de la rue Saint-Honoré » le salon de cette femme remarquable, qui pendant près d'un demi-siècle y tint avec fermeté le sceptre de sa souveraineté bourgeoise.

Mme Necker (1739-1794), fille d'un ministre protestant et femme du célèbre financier, ouvrit un salon rival de ceux de Mme du Deffand et de Mme Geoffrin. Elle sut s'y faire des amitiés illustres par son esprit sérieux et sa bienfaisance éclairée. Elle créa en 1776 avec le concours de Louis XVI et administra pendant dix ans l'hôpital qui reçut ultérieurement le nom de sa fondatrice.

Aimable, jolie, spirituelle, la comtesse de Boufflers-Rouvrel (1725-1800), qu'on surnomma la *Minerve savante*, fut l'âme de la joyeuse et sceptique société du Temple. Le prince Philippe de Conti, dit le grand prieur de Vendôme, l'avait connue au Palais-Royal, alors qu'elle était dame d'honneur de sa sœur, la duchesse d'Orléans. Le Temple était le salon du plaisir et de l'intimité sans façon : musique de chambre, thé à l'anglaise, et absence de laquais, remplacés par des servantes alertes en tablier blanc. Outre les réceptions intimes, le salon du Temple avait ses grandes réceptions, ses soupers du lundi, où se pressaient les hommes et les femmes de la Cour.

Fille du prince de Craon, vice-roi de Toscane, sœur du prince de Beauvau et de la maréchale de Mirepoix, la marquise de Boufflers (1711-1787) régnait à Lunéville, sous l'œil indulgent du roi Stanislas. La marquise présidait aux divertissements de la petite cour joyeuse et accueillante qui était le centre des fêtes frivoles, mais aussi le foyer d'où rayonnait sur la Lorraine une vie intellectuelle dont la fondation de l'Académie Stanislas, en 1750, fut comme l'aboutissement. « C'était une femme fort séduisante et supérieure par son charme aux plus belles. Quand elle parlait, il lui était impossible de le faire sans originalité; toutes ses paroles étaient inattendues, promptes, vives, pénétrantes. Elle était douée d'un esprit supérieur, à la fois fin, gai, juste, original. Tous ceux qui l'approchèrent sont unanimes à dire qu'il surpassait sa beauté. Et cependant c'était la nature même : jamais aucun soin, aucun apprêt, aucune recherche. » (Gaston Maugras.)

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Alembert (d'), *Discours préliminaire de l'« Encyclopédie »*, éd. Picavet, 1894. — Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres depuis 1762 jusqu'à nos jours* (Londres, 1777-1789, 36 vol.). — Deffand (Mme du), *Correspondance inédite de madame du Deffand*, publ. par le marquis de Sainte-Aulaire (1859); — *Correspondance complète de la marquise du Deffand avec ses amis*, publ. par de Lescure (1865). — Dreyfus-Brisac (Edmond), *Le Texte primitif du « Contrat social »* (1891); — *Du « Contrat social »* (1896) (voir l'Introduction). — Épinay (Mme d'), *Mémoires* (1865). — Galiani, *Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec madame d'Épinay* (1818). — Geoffrin (Mme), *Correspondance inédite du roi Stanislas Auguste Poniatowski et de madame Geoffrin, 1764-1777* (1875). — Grimm, *Correspondance*. — Lespinasse (Mlle de), *Lettres de mademoiselle de Lespinasse au comte de Guibert*, publ. par la comtesse de Guibert (1809). — Marmontel, *Mémoires* (1804-1805, 6 vol.). — Métra, *Correspondance littéraire secrète, 1775-1793* (Neuwied, 1776-1792, 19 vol.); — *Correspondance secrete politique et littéraire* (Londres, 1787-1790). — Ségur (comte L.-Ph. de), *Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI*, avec introd. du marquis de Ségur (1909).

Ouvrages à consulter : Alengry (F.), *Condorcet* (1904). — Barine (Arvède), *Bernardin de Saint-Pierre* (1892). — Beaudoin (H.), *La Vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau* (1891, 2 vol.). — Béclard (Léon), *Sébastien Mercier* (1903). — Bertrand (Joseph), *D'Alembert* (1889). — Bertrand (L.), *La Fin du classicisme et le retour à l'antique* (1898). — Cahen (L.), *Condorcet et la Révolution française* (1904). — Champion (Edme), *Voltaire* (1892); — *Jean-Jacques Rousseau et la Révolution française* (1909). — Chuquet (A.), *J.-J. Rousseau* (1893). — Claretie (Léo), *Florian* (1888); — *Le Sage romancier* (1890). — Coynart (Ch. de), *Les Guérin de Tencin* (1910). — Crousle (L.), *La Vie et les œuvres de Voltaire* (1899, 2 vol.). — Dedieu (Joseph), *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France; Les Sources anglaises de l' « Esprit des lois »* (1909). — Desnoiresterres (G.), *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle* (1867-1876, 8 vol.); — *La Comédie satirique au XVIIIe siècle* (1885). — Ducros (L.), *Diderot* (1894); — *Les Encyclopédistes* (1900); — *J.-J. Rousseau, de Genève à l'Ermitage* (1908). — Faguet (Émile), *XVIIIe siecle* (1899); — *La Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire* (1902). — Hallays (André), *Beaumarchais* (1897). — Lanson (G.), *Nivelle de La Chaussée et la comédie larmoyante* (1887); — *Voltaire* (1906). — Larroumet (G.), *Marivaux, sa vie et ses œuvres* (1882). — Lemaître (Jules), *Jean-Jacques Rousseau* (1909). — Lintilhac (E.), *Beaumarchais et ses œuvres* (1887); — *Le Sage* (1893). — Loménie (L. de), *Beaumarchais et son temps* (1856, 2 vol.). — Macdonald (Frederika), *La Légende de Jean-Jacques Rousseau*, trad. par G. Roth (1909). — Maigron, *Fontenelle* (1907). — Masson (Pierre-Maurice), *Madame de Tencin, 1682-1749* (1909); — *La Religion de J.-J. Rousseau* (1916, 3 vol.). — Maugras (Gaston), *Querelles de philosophes, Voltaire et J.-J. Rousseau* (1886); *La Cour de Lunéville au XVIIIe siecle* (1904); — *Les Dernières Années de la cour de Lunéville* (1905-1906, 2 vol.); — Mention (L.), *L'Armée de l'ancien régime* (Bibl. d'histoire illustrée). — Morley (John), *Rousseau* (Londres, 1873); — *Diderot et les encyclopédistes* (1878). — Nourrisson (J.-F.), *Jean-Jacques Rousseau et le rousseauisme*, publ. par Paul Nourrisson (1903). — Paléologue (Maurice), *Vauvenargues* (1890). — Perey (L.) et G. Maugras, *Une femme du monde au XVIIIe siècle : Mme d'Épinay* (1883). — Potez, *L'Élégie en France avant le romantisme* (1898). — Rey (Auguste), *Jean-Jacques Rousseau dans la vallée de Montmorency* (1909). — Rodet (Henri), *Le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau* (1909). — Roustan (Marius), *Les Philosophes et la société française au XVIIIe siècle* (1906). — Say (Léon), *Turgot* (1887). — Schelle (G.), *Turgot* (1909). — Schroeder, *L'Abbé Prévost, sa vie, ses romans* (1899). — Ségur (marquis de), *Le Royaume de la rue Saint-Honoré, madame Geoffrin et sa fille* (1897); — *Mademoiselle de Lespinasse* (1906); — *Madame du Deffand et sa famille*, dans « Esquisses et récits » (1908). — Siégler-Pascal (S.), *Un contemporain égaré au XVIIIe siècle. Les Projets de l'abbé de Saint-Pierre* (1899). — Sorel (Albert), *Montesquieu* (1887). — Texte (J.), *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme au XVIIIe siècle* (1895). — Vinet (Alex.), *Histoire de la littérature française au XVIIIe siècle* (1853, 2 vol.).

LES PHYSIOCRATES

Pendant que les philosophes et les publicistes se préoccupent de la réforme des institutions politiques, les *physiocrates* recherchent et formulent les lois qui leur paraissent gouverner la richesse publique. Ils s'insurgent contre le colbertisme et ses applications : aux corporations, aux règlements du travail et au protectionnisme, ils veulent substituer le travail libre et la libre circulation des pro-

duits suivant la loi de l'offre et de la demande; ils condamnent la réglementation des métiers comme destructive de l'initiative individuelle, des innovations et de la concurrence; ils considèrent les droits de douane comme préjudiciables aux producteurs et aux consommateurs. Ils prétendent, en un mot, fonder le gouvernement sur la nature (φύσις) considérée comme source du droit, de l'ordre et des lois, d'où leur nom de *physiocrates* (1).

Les doctrines des physiocrates peuvent se ramener à trois idées maîtresses :

1° Les sociétés sont gouvernées par un « ordre naturel », par des lois irrévocables qui « sont l'expression de la volonté de Dieu », et le bonheur des hommes dépend de l'observation de ces lois. De là la formule célèbre : *Laissez faire, laissez passer*, attribuée à l'intendant du commerce Vincent de Gournay [1712-1759] (2) et qui signifie que, les valeurs économiques s'équilibrant par le simple jeu des lois naturelles, par la loi de l'offre et de la demande, l'intervention des gouvernements dans les relations commerciales produit des résultats tout contraires à ceux qu'ils ont en vue.

2° L'agriculture est seule productive. Alors que, pour Gournay, l'industrie, qui doit être libre, est la source unique de la richesse, pour Quesnay (1694-1774) la production de la richesse est l'attribut exclusif de l'agriculture.

Quesnay, médecin de Mme de Pompadour, put mettre au service de ses doctrines les ressources d'un tempérament combatif, un esprit d'observation qu'avait développé chez lui la profession médicale, un esprit incisif et profond. Fils de paysans, il avait vu de ses yeux les populations rurales aux prises avec les disettes, et la liberté du commerce des grains lui était apparue comme le remède à un mal qu'aggravait encore la lourdeur de l'impôt. Puis, considérant le sol comme l'unique générateur de la richesse, il formula la théorie du « produit net », d'après laquelle il n'y a pas d'autre capital que le *bénéfice net* réalisé par les agriculteurs. L'industrie se borne à transformer, le commerce à faire circuler les produits du sol; ils ne créent que des échanges des matières qu'ils n'ont pas produites, ils n'ont qu'un rôle complémentaire et nécessaire; on ne les gênera donc ni par les barrières de douane, ni même par les impôts, lesquels doivent frapper uniquement la propriété foncière.

3° Dans la pratique, les physiocrates sont partisans du minimum de réglementation, mais du maximum d'autorité. Ils veulent un gouvernement sans contrepoids, un despotisme d'ordre naturel qui sans doute s'incarne dans la personne du souverain, mais celui-ci a pour unique fonction « de servir d'organe à ces lois supérieures qu'il n'a point faites ». (Charles Gide.)

Les plus célèbres disciples de Quesnay furent le marquis de Mirabeau, l'auteur de *l'Ami des hommes* (1756); l'abbé Baudeau, Le Trosne, Lemercier de La Rivière, l'auteur de *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767); Du Pont de Nemours, l'auteur d'*Origine et progrès d'une science nouvelle;* l'abbé Raynal, qui critiqua le système colonial dans son *Histoire politique et philosophique des Indes* (1778); l'abbé Morellet, enfin Turgot, qui put, comme intendant du Limousin, puis comme ministre, appliquer une partie de ses idées.

Les physiocrates furent les précurseurs d'Adam Smith, et il est à noter que Condillac formula, un an avant la publication du célèbre traité d'Adam Smith, une doctrine économique libérale. Leur propagande contre le protectionnisme et la balance du commerce ne fut pas stérile, puisqu'ils réussirent à faire proclamer la libre circulation des grains. Rendus responsables par leurs adversaires des crises dues aux mauvaises récoltes de 1767, 1770, 1771, ils furent attaqués par Voltaire (*l'Homme aux quarante écus*), Diderot, Mably, Forbonnais, l'abbé Galiani (*Dialogue sur le commerce des blés*), qui provoquèrent la révocation, par l'abbé Terray, des édits de Turgot relatifs à la liberté du commerce des céréales.

Leurs doctrines sur la stérilité de l'industrie sont erronées, mais ils fondèrent l'économie politique en affirmant la puissance des lois naturelles.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : Daire (Eugène), *Physiocrates*, Recueil des œuvres de Quesnay, Du Pont de Nemours, etc., 1846. — Gide (Charles), *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* (1909). — Rambaud (Joseph), *Histoire des doctrines économiques* (2e éd., 1902). — Say (Léon), *Turgot* (1887). — Schelle (G.), *Du Pont de Nemours et l'école physiocratique* (1888); — *Vincent de Gournay* (1897); — *Le Docteur Quesnay* (1907); — *Turgot* (1909). — Weulersse (G.), *Le Mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770* (1910, 2 vol.).

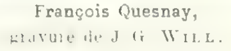
(1) Le mot date de 1767 et est dû à Du Pont de Nemours.

(2) Turgot l'attribue à un commerçant du XVIIe siècle, Legendre et Oncken au marquis d'Argenson.

L'ART

La période consécutive à la mort de Louis XIV est, en art comme en littérature et en politique, caractérisée par une véritable réaction contre la formule classique du Grand siècle. Puis, après que la fantaisie gracieuse et charmante des Watteau et des Boucher a dégénéré dans le maniérisme, il se produit un retour offensif de l'académisme, qui va de nouveau et pendant longtemps détourner l'art français de ses sources traditionnelles d'inspiration.



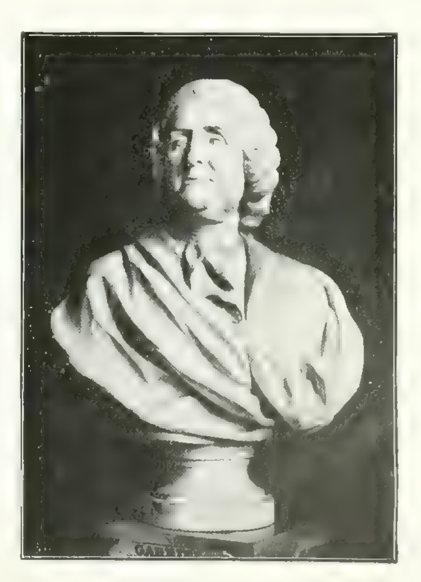
François Quesnay,

gravure de J. G. Will.



Du Pont de Nemours,
gravure de Cathelin.

Architecture. — La réaction contre le XVIIe siècle se fait sentir dans les dispositions intérieures et la décoration des appartements bien plutôt que dans l'ordonnance extérieure des constructions. On recherche les distributions commodes, les décorations gracieuses. Les hôtels privés, au lieu de vouloir rivaliser avec Versailles, se font plus coquets et de dimensions plus restreintes; à l'intérieur, des boiseries sculptées et des moulures encadrent des panneaux décorés de peintures appropriées au caractère architectural des salles et à leur destination, faisant corps avec l'ensemble, harmonie qu'il est impossible d'obtenir avec des tableaux suspendus le long des murs. C'est aussi à cette époque que l'architecte, à côté du grand salon d'apparat, ménage des petits salons, cabinets, boudoirs, où le luxe intime se déploie à son aise.

Au style *baroque* (1), dont les Italiens Palladio et Bernin avaient été les représentants les plus influents, succède sous la régence le style *rococo*, dit encore *rocaille* ou *coquille*, qui emprunte ses modèles aux rochers, aux produits bruts de la nature, à la géologie; c'est un style arrondi, contourné, sinueux, d'une élégance mouvementée, bizarrement capricieuse, où le goût individuel se donne librement carrière. Le rococo fut en faveur jusque vers le milieu du siècle, puis on revint à la régularité, aux formes géométriques, à l'imitation de l'antiquité. Ce mouvement factice fut favorisé par un certain nombre de circonstances : voyages de Soufflot en Italie et en Grèce, diffusion de la poésie hellénique et alexandrine (dont s'inspira André Chénier), découverte des ruines de Pompéi, désir de n'avoir rien de commun avec le Japon et la Chine, dont l'art encore mal compris provoquait surtout le sarcasme, influence des écrits de l'archéologue allemand Winckelmann. Malgré l'opposi-



J.-A. Gabriel,
par Lemoyne (Louvre).

(1) Du portugais [illegible] tre de forme très irrégulière.



Le Petit Trianon, par Gabriel.

tion du sculpteur Falconet et des rares artistes qui s'élevèrent contre le faux goût, le mouvement « néo-grec », commencé sous Mme de Pompadour et sous le ministère de son frère, le marquis de Marigny, directeur des bâtiments civils, s'accusa sous Mme du Barry, domina sous Louis XVI, la Révolution, le premier Empire, et ne prit fin qu'avec le mouvement néo-chrétien provoqué par Chateaubriand.

Robert de Cotte (1656-1735), à qui on attribue l'idée du style rocaille, Germain Boffrand (1667-1754), Gilles-Marie Oppenord (1672-1742), trop imprégné d'italianisme, construisent ou décorent dans le style « Régence » d'innombrables hôtels. Boffrand décore l'hôtel Soubise (*Archives nationales*), et son disciple, Emmanuel Héré, élève à Nancy les bâtiments de la place Stanislas, dont Jean Lamour forge les admirables grilles.

Jacques-Ange Gabriel (1710-1782), premier architecte du roi, éleva les deux hôtels à colonnades corinthiennes (1) et remarquables de force et de légèreté qui, au nord de la place Louis XV (place de la Concorde), forment l'entrée de la rue Royale; la salle du théâtre de Versailles; le *Petit Trianon*, miniature de palais à un seul étage dont Louis XVI fit présent à Marie-Antoinette comme don de joyeux avènement, en 1774. Il donna les plans de l'Ecole militaire, d'une ordonnance si ample et si majestueusement élégante. Il reconstruisit le château de Compiègne et la façade de l'aile qui rattache à l'ancien Louvre la colonnade de Perrault.

(1) Aux frontons, sculptures de M.-A. Slodtz et G. Coustou le jeune.



Le Panthéon, par Soufflot.

Avec l'Italien Nicolas Servandoni (1695-1766), qui élève le portail de Saint-Sulpice, et Germain Soufflot (1714-1780), qui construit l'Ecole de droit et l'église Sainte-Geneviève (Panthéon), l'architecture française s'efforce de retrouver la grandeur imposante de la Rome monumentale, mais ne réussit guère qu'à mettre au jour les produits d'une inspiration artificielle. Ces défauts sont atténués



Soufflot, par Michel Van Loo.



Watteau, gravure de Boucher.

par l'originalité personnelle dans les constructions de Victor Louis (1731-1807), à qui l'on doit : à Bordeaux, le Grand-Théâtre et l'hôtel Saige (Préfecture); à Paris, les galeries qui entourent le jardin du Palais-Royal, et surtout dans celles de Jacques-Denis Antoine (1733-1801), artiste d'un style noble, ferme, pur, et grâce à qui l'architecture dite Louis XVI compte un monument de premier ordre : l'hôtel des Monnaies de Paris.

Au XVIIIe siècle appartiennent encore : le palais de l'Élysée, par Mollet; — le Palais-Bourbon, le château de Bellevue (à Mme de Pompadour), l'hôtel de Roquelaure (ministère des Travaux publics), par Jean Cailleteau, dit l'*Assurance;* — le pavillon de Louveciennes (à Mme du Barry) et les pavillons des anciennes barrières de Paris, par Nicolas Ledoux; — la décoration intérieure du Petit Trianon et du château de Saint-Cloud, par Richard Mique; — l'hôtel de Salm (Palais de la Légion d'honneur), par Rousseau; — l'hôtel de Soubise, par Lemaire; — le théâtre de l'Odéon, par de Wailly.

Ce n'est pas dans les monuments publics, mais dans les demeures particulières qu'il faut chercher le fidèle reflet de la société du temps. A ce point de vue, le palais de Bagatelle est tout à fait caractéristique : sous la direction de Chalgrin, architecte de l'hôtel de Talleyrand, et de Bélanger, neuf cents ouvriers élevèrent en soixante-quatre jours, pour le comte d'Artois, qui voulait y recevoir sa belle-sœur Marie-Antoinette, ce bijou d'élégance et d'harmonie qu'encadrait un parc à l'anglaise dessiné par le célèbre jardinier paysagiste Thomas Blaikie.

Peinture. — L'époque de Louis XV et de Louis XVI est, pour la grande peinture, la peinture religieuse et historique, une époque de déclin. Les meilleurs artistes enjolivent la religion, humanisent la mythologie, se préoccupent de charmer les yeux plus que de toucher les cœurs; mais à côté des artistes qui peignent sans conviction de vastes compositions décoratives (1), il y a au XVIIIe siècle tout un essaim de peintres légers, gracieux, pimpants, ne relevant que de leur caprice. Cette école est éminemment française. Joseph-Marie Vien, Louis David et ses disciples la firent tomber dans le discrédit, mais elle a retrouvé de nos jours toute son ancienne vogue. Elle prit naissance sous la Régence, alors que la Cour, délivrée de la solennité austère du grand roi et de la tutelle de Mme de Maintenon, se jeta à corps perdu dans le plaisir et dans les fêtes.

(1) Les frères Antoine (1661-1722) et Noël-Nicolas (1690-1734) Coypel, François de Troy (1679-1752), Pierre Subleyras (1699-1749), Jean-Baptiste van Loo (1684-1745) et son frère Carle (1705-1765), Jean-Louis-François Lagrenée (1724-1805) et son frère Jean-Jacques (1739-1821), sont les principaux représentants de cette peinture historique et mythologique, que déparent la convention et la froideur.

L'embarquement pour Cythère, par WATTEAU (Louvre).

Les marquis devinrent des Damons, des Tityres, des Corydons; les marquises se transformèrent en faunesses, en dryades. Le besoin d'enjoliver la nature, pour donner aux nymphes sentimentales et aux bergers langoureux un cadre digne de tout ce monde brillant et fardé, poussa, dans l'art des jardins, à un style d'un maniérisme adorable qui eût effarouché Le Nôtre. Ne leur fallait-il pas des prairies, des bocages et des grottes moussues pour roucouler leurs idylles, des pièces d'eau où l'on pût s'embarquer pour Cythère?

Ces fantaisies séduisantes, ces parcs arrangés en décors d'opéra, ces fêtes galantes trouvèrent leur interprète par excellence dans Jean-Antoine Watteau (1684-1721), l'auteur de *l'Embarquement pour Cythère*, du *Gilles* de la galerie Lacaze (musée du Louvre), de *Finette*, du *Concert en plein vent*, de *l'Ile enchantée*, de *l'Accord parfait*, etc. Il fallait une sensibilité aussi délicate, une imagination aussi vive et aussi riante, un talent d'exécution aussi ferme et aussi mordant pour faire accepter un genre incontestablement factice; mais,



Portrait de la Guimard, par FRAGONARD.



Scène pastorale, par BOUCHER (Louvre).

qu'il habille ses personnages des costumes de la comédie italienne et des vêtements à la mode du jour, il en fait des êtres vivants, bien groupés dans des paysages irréels, et dont l'ensemble est d'un charme exquis et irrésistible.

Nicolas Lancret (1690-1743), surnommé comme Watteau le « peintre des fêtes galantes », traduit en simple prose la poésie de son devancier. A défaut de sentiment, on admire l'harmonie des couleurs, l'élégance des costumes, la beauté des feuillages, la lumière des fonds dans *la Conversation galante, le Repas italien, le Jeu de Colin-Maillard, les Heures du jour, les Douze mois de l'année.* Jean-Baptiste-Joseph Pater (1695-1736) produit aussi dans la manière du maître, mais avec une sensualité moins atténuée, un grand nombre de tableaux de genre, de bambochades, de dessus de portes et cartouches (*Fêtes champêtres, Tente des vivandiers, le Mari battu et content*).



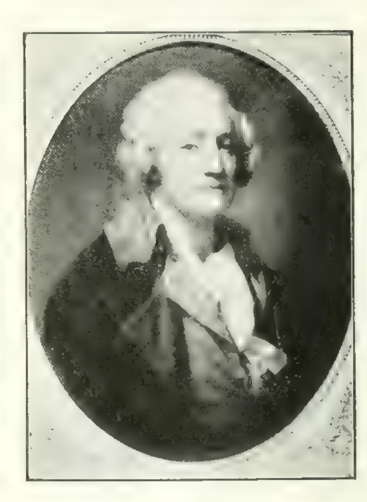
François Boucher,
par La Tour (Louvre).



André Fragonard
Estampe [illegible] (Bibliothèque nationale).



Siméon Chardin,
par lui-même (Louvre).



J.-B. Greuze,
par lui-même (Louvre).

Le véritable peintre de la Régence et du règne de Louis XV, c'est François Boucher (1703-1770). Si les colorations tendres et fraîches de sa palette évoquent un monde purement artificiel, du moins ses compositions s'harmonisent-elles admirablement avec la décoration des appartements auxquels elles sont destinées. Sujets allégoriques, muses, bergères, nymphes, sujets religieux tout aussi mythologiques que ses Grâces et ses Amours, dans tout cela Boucher, le peintre du « joli », a mis un charme indéniable, quoique mignard et maniéré (*Vénus commandant des armes pour Énée, le Bain de Diane, le Café* [Louvre]). Toute fausse qu'elle est, sa couleur n'en est pas moins éblouissante de lumière, fine, variée, légère et transparente. Les sujets chers à Boucher ne sont pas son apanage : Carle van Loo (1705-1765) ne dédaigne pas de peindre une *Halte de chasse*, et Jean-François de Troy (1679-1752) des tableaux « Régence » qui, malgré quelque froideur, sont la distinction même.

Comme Boucher, mais avec moins de talent et de fécondité, Charles-Joseph Natoire (1700-1777), maniériste académique, peint des mythologies et des portraits : *Vénus apportant à Énée les armes forgées par Vulcain* (Louvre), *Bacchus et Ariane* (musée de l'Ermitage), sans parler de cartons pour les tapisseries des Gobelins (*Amours d'Antoine et Cléopâtre*) et d'une belle suite de tableaux représentant divers épisodes de *Don Quichotte*. Boucher a encore pour élèves et pour imitateurs Pierre-Antoine Baudoin (1723-1769), son gendre, spirituel, plein de verve, mais le plus licencieux des petits maîtres du XVIIIe siècle dans ses gouaches, popularisées par la gravure (*la Fille surprise, le Coucher de la mariée, la Sentinelle en défaut*), et surtout Honoré Fragonard (1732-1806), « le petit poète de l'art d'aimer du temps, le chérubin de la peinture érotique » (E. et J. DE GONCOURT), bien supérieur à son maître par l'observation et l'ingéniosité dans *le Serment d'amour, le Verrou, l'Escarpolette, le Sacrifice de la rose* et l'illustration des *Contes de La Fontaine*.

Le plus grand maître du XVIIIe siècle et l'un des plus grands de l'école française, Siméon Chardin (1699-1779), n'eut d'autre guide que son instinct artistique, d'autre atelier que la nature, et il n'avait guère plus de vingt-huit ans lorsqu'il fut reçu à l'Académie de peinture. Après s'être montré, dans les natures mortes (*Table servie, la Raie*), l'égal des meilleurs entre les Hollandais, il se consacra à la peinture des scènes d'intimité bourgeoise (*le Bénédicité, la Mère laborieuse, l'Économe, la Gouvernante, le Jeu de l'Oye, l'Écolier, la Toilette du matin*), où se manifestent ses facultés d'observation franche, de grâce simple, d'émotion naïve, de fine bonhomie, sa sensibilité délicate, son aptitude à discerner les relations et les harmonies des objets et des hommes dans la lumière. Il s'est contenté d'observer autour de lui, dans le cadre de sa vie familiale et familière, et il a montré que les plus humbles sujets sont pour les vrais artistes matière à chefs-d'œuvre.



La cruche cassée, par GREUZE (Louvre).



La gouvernante, par CHARDIN (Vienne).



Nattier et sa famille, par lui-même (Versailles).

le *Maréchal de Saxe*, *Marie Leszczynska*, *Marie-Thérèse*, *Mesdames Henriette* et *Adélaïde*, le *Dauphin*, la *Dauphine*, etc.); Louis Tocqué (1696-1772); François-Hubert Drouais (1727-1775), dont Diderot qualifie la peinture de « crayeuse et vermillonnante » (le *Comte d'Artois*, le *Comte de Provence*, *Louis XV*, *Madame du Barry*; Mme Vigée-Le Brun (1755-1842), dont les portraits de *Marie-Antoinette*, de la *Duchesse d'Orléans*, ont tant de grâce et de naturel; Simon Duplessis (1725-1802), qui a si bien rendu l'expression des physionomies dans ceux de *Mademoiselle de Lespinasse*, de *Franklin*, de *Thomas*, de *Gluck*, de *Marmontel*; le Suédois Alexandre Roslin, le « peintre des dentelles et des satins ». Leur maître à tous est Quentin de La Tour (1704-1788), avec ses pastels d'une sûreté de main extraordinaire : rois, princes, hommes d'État, philosophes, tout le monde voulut avoir son portrait au pastel par La Tour. Ses plus beaux sont ceux de *Louis XV*, de *Marie Leszczynska*, du *Prince Charles-Édouard*, de la *Marquise de Pompadour*; ils ont l'accent de la vie, la vérité de la nature. *Pulvis es, et in pulverem reverteris* (Tu n'es que poussière et tu retourneras en poussière), leur disait Diderot, faisant allusion à la fragilité d'œuvres qui ne sont, en effet, que de la poussière sur du papier : les pastels de La Tour n'en ont pas moins conservé jusqu'à présent leur éclat et leur fraîcheur. Le dessin en est parfait, d'une précision incisive et pénétrante; la vie, le caractère, se concentrent dans les yeux avec une admirable intensité.



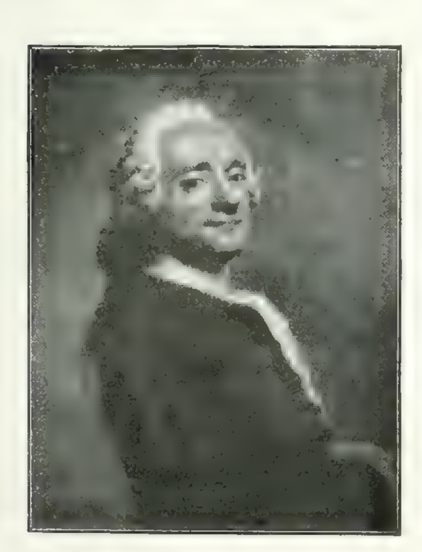
Mme Vigée Le Brun et sa fille, par elle-même (Louvre).

Le pastel fut encore pratiqué, notamment par Jean-Baptiste Perroneau (1715-1783), remarquable coloriste, qui sut mieux que

Si la bourgeoisie du XVIIIe siècle trouvait en lui le peintre de sa vie intime, c'est que, parallèlement à la littérature sentimentale de Diderot, de Rousseau, de Nivelle de La Chaussée, un mouvement se développait qui entraînait les esprits vers un art moralisateur et populaire. Jean-Baptiste Greuze (1725-1805) voulut continuer Chardin et transposa dans la peinture les théories esthétiques de Diderot : *le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*, *l'Accordée de village*, *la Piété filiale*, *la Malédiction paternelle*, *le Fils puni*, *la Cruche cassée*. Même dans les scènes familières, qui valent par la vérité du cadre, Greuze reste très inférieur à Chardin. Ce qui lui manque, c'est la sincérité de l'émotion, et sa sensiblerie voulue n'est même pas relevée par la chaleur du coloris.

Il faut encore citer dans la peinture de genre François-Bernard Lépicié (1698-1755), qui nous intéresse surtout par ses interprétations de Chardin.

Un genre dans lequel excellèrent les peintres du XVIIIe siècle, c'est le portrait. Nicolas de Largillière (1656-1746), qui appartient surtout au grand siècle, exécuta des portraits du roi, de la reine et de plusieurs personnages de la Cour. Carle van Loo (1705-1765), qui en a donné de superbes, entre autres celui de *Louis XV*, eut pour rivaux Nattier (1685-1766), « l'élève des grâces et le peintre de la beauté » (la *Camargo*,



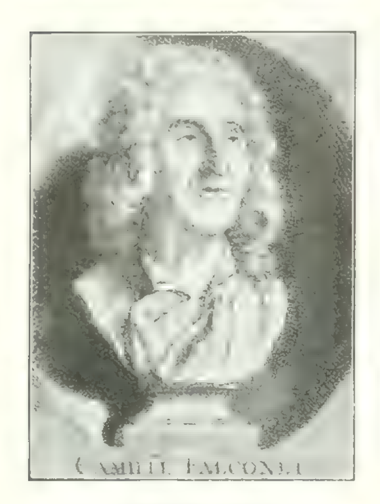
Maurice Quentin de La Tour, par lui-même (Amiens).



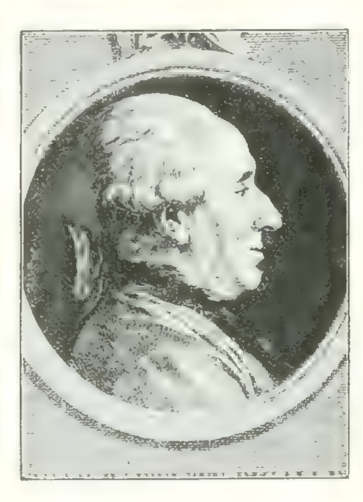
Le port de La Rochelle, par Joseph VERNET (Louvre).

La Tour fait baigner ses modèles dans l'atmosphère ambiante.

Dans les autres genres, le XVIIIe siècle n'a pas manqué de peintres excellents. Le paysage a été cultivé par Lantara (1729-1778), un [illegible] ; par Hubert Robert (1733-1808), le peintre de la campagne de Rome et des ruines (*le Pont du Gard*, [illegible], *les Arènes de Nîmes*, *le Temple de Vénus*) ; par Joseph



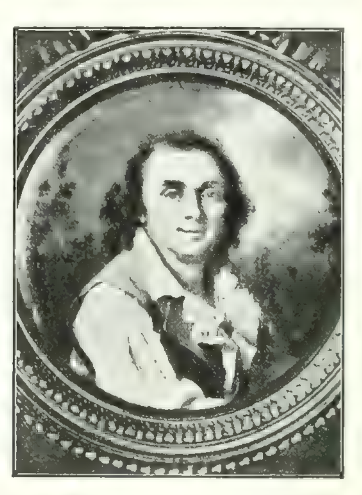
Camille Falconet
(Estampe de la Bibliothèque nationale).



J.-B. Pigalle,
gravure de Saint-Aubin.



Augustin Pajou,
par Guiard (Louvre).



J. A. Houdon,
par lui-même (Louvre).

Vernet (1712-1789), artiste d'une grande vérité, d'un coloris chaud, dans ses vues des ports, ses clairs de lune, ses tempêtes. Alexandre-François Desportes (1661-1743), dont le chef-d'œuvre (*Cerf aux abois*) est au château de Compiègne, et Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), le peintre des chasses de Louis XV, sont deux animaliers remarquables. Dans la peinture des batailles se distinguent Charles Parrocel (1668-1752) et François Casanova (1730-1805), frère de l'auteur des *Mémoires*, artiste plein de fougue et d'émotion, sachant rendre avec une maestria incomparable l'horreur des combats, la violence d'une charge de cavalerie, bien qu'il n'ait jamais vu de près une seule bataille!

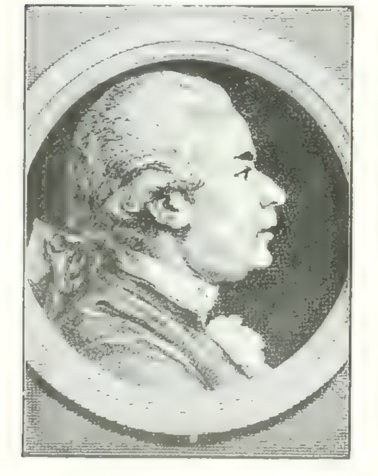
Avec Joseph-Marie Vien (1716-1809), directeur de l'Académie de France à Rome, l'enseignement de l'art va définitivement reprendre pour base et pour règle l'étude de l'antique et du modelé. Son élève le plus célèbre, Louis David (1748-1825), expose au Salon de 1785 *le Serment des Horaces*, qui clôt l'art du XVIIIe siècle en même temps qu'il inaugure l'art de la Révolution et de l'Empire.

La sculpture. — La sculpture continue de se débattre au XVIIIe siècle entre l'instinct national et la formule académique.

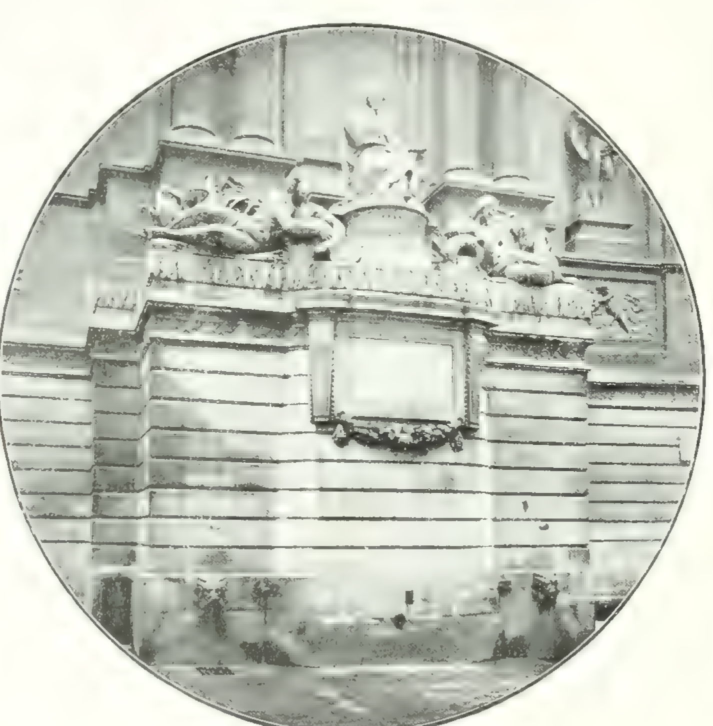
Les traditions du grand siècle persistent dans les œuvres monumentales avec Girardon, Antoine Coysevox, les Coustou (Voir p. 126-127), Robert Le Lorrain (1666-1743), l'auteur de l'admirable bas-relief *les Chevaux du Soleil* (hôtel de Rohan), Jean-Baptiste Lemoyne (1704-1778), Falconet, Bouchardon et surtout Pigalle. Etienne Falconet (1716-1791) reçut les leçons de Lemoyne, débuta par un *Milon de Crotone*, un *Pygmalion*, une *Baigneuse*, *l'Amour menaçant*, puis donna dans un genre plus grave un *Christ agonisant* et une *Annonciation* pour l'église Saint-Roch. La statue équestre de Pierre le Grand, qu'il érigea à Saint-Pétersbourg sur un bloc colossal de granit, est son œuvre la plus populaire ; mais ses élégantes et gracieuses fantaisies (*l'Hiver*, la pendule dite des *Trois Grâces*) ont une valeur d'art infiniment supérieure. Il n'admirait pas aveuglément les anciens, qui lui paraissaient ne pas s'être suffisamment préoccupés des « plis de la peau », de la « mollesse des chairs » et de la « fluidité du sang ».

Bouchardon (1698-1762), qui cherchait la grâce et la rencontrait souvent, tout en tombant quelquefois dans le maniéré, subit l'influence de ses longues études à Rome, influence visible dans son dessin, correct, mais froid : *l'Amour taillant son arc* (Louvre), *le Roi et le Dauphin* (Versailles), les groupes du bassin de Neptune (parc de Versailles), la statue équestre de Louis XV sur la place de ce nom (terminée par Pigalle et détruite sous la Révolution), la *Fontaine de la rue de Grenelle* témoignent d'efforts consciencieux et permettent de le ranger au nombre des vrais artistes.

Jean-Baptiste Pigalle (1714-1785), comme Falconet, a le sentiment de la statuaire monumentale ; son œuvre la plus considérable est le *Mausolée du maréchal de Saxe* à



Moreau le jeune,
gravure de Saint-Aubin.



Fontaine de la rue de Grenelle, à Paris,
par Bouchardon.



Cochin le fils,
gravure de J. Daullé.

Strasbourg, temple Saint-Thomas), dont on peut rapprocher son *Mausolée du maréchal d'Harcourt* (Notre-Dame de Paris), son *Monument de Louis XV* (à Reims). Parmi ses autres œuvres, sa *Vierge* de l'hôtel des Invalides, sa *Vénus* et son *Mercure assis* du palais de Sans-Souci (le *Mercure* est le plus beau morceau qu'il ait sculpté), son *Enfant à la cage*, son groupe de *l'Amour et l'Amitié*, exécuté pour Mme de Pompadour, contrastent, par leur robuste virilité, avec l'art léger, facile et agréable de son temps. Son attachement obstiné, parfois malheureux, à l'académisme éclate surtout dans le *Voltaire* de la bibliothèque de l'Institut.

Mais la sculpture du XVIIIe siècle est surtout remarquable dans le portrait, et cette forme d'art compte trois maîtres : Caffieri, Pajou et Houdon. J.-J. Caffieri (1725-1792) a fait un grand nombre de bustes, soit de célébrités contemporaines, soit de grands hommes du temps passé (Rotrou, Corneille, Molière [Théâtre-Français]), reconstitués d'après les documents et encore aujourd'hui admirés pour la vérité et la finesse de l'expression.

Augustin Pajou (1730-1809), l'auteur du *Fronton de la cour du Palais-Royal*, de *Pluton tenant Cerbère enchaîné*, des *Naïades* ajoutées à celles de Jean Goujon pour la *Fontaine des Innocents*, exécuta les statues de *Turenne*, *Descartes*, *Pascal*, *Bossuet*, *Buffon*, où, le premier, il sut tirer un heureux parti de la forme ingrate du vêtement moderne. On lui doit un buste intéressant de *Madame du Barry*.



Pendule des trois Grâces, par FALCONET
(Collection Camondo).



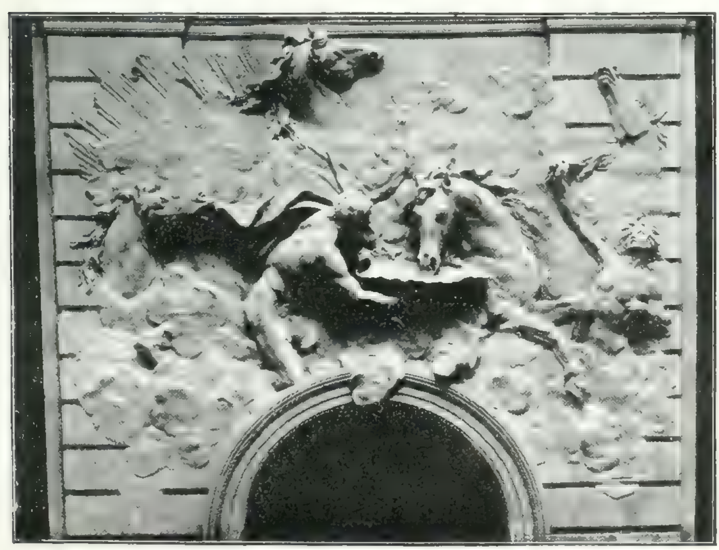
Buste de Mme du Barry, par PAJOU
(Louvre).

Jean-Antoine Houdon (1741-1828), élève de Pigalle, se fit connaître par une *Vestale*, une *Minerve* et un *Écorché* qui est resté célèbre. Dans ses innombrables bustes (*Washington*, *Catherine II*, *Turgot*, *Gluck*, etc.), et surtout dans le *Voltaire assis* du foyer des Français, il a fait preuve d'une profondeur d'observation et d'un esprit d'analyse incomparables. Dans un autre genre, sa *Diane nue*, sa *Frileuse*, sa *Grive suspendue par une patte* retinrent justement l'attention.

Claude Michel, dit Clodion, excella dans le genre léger et gracieux (*Baigneuse*; *Jeune Enfant portant des raisins*; *Nymphe rattachant sa chaussure*; *Jeune Fille cherchant à attraper un papillon*; *Jeunes Filles jouant avec des oiseaux*). Les amateurs recherchent ses figurines en terre cuite, nymphes et bacchantes au visage souriant et provocateur.

Gravure. — Les graveurs français sont, au XVIIIe siècle, les premiers de toute l'Europe. Nos grands recueils d'estampes (*Galerie du Luxembourg* [Nattier], *Cabinet de Croizat*, *Cabinet de Boyer d'Aguilles*, *Galerie de Versailles*, *Galerie de Dresde*) sont universellement réputés et les œuvres de la peinture sont popularisées par de nombreuses reproductions. La librairie fait appel aux graveurs pour l'illustration des livres. Les grands seigneurs, le Régent, le comte de Caylus cultivent la gravure à l'eau-forte, et Mme de Pompadour, la reine Marie Leszczynska s'essayent dans les arts du dessin.

Pierre Drevet, déjà célèbre sous Louis XIV (portraits du *Cardinal de Fleury* et de *Louis XIV enfant*); — son fils Pierre-Imbert (portraits de *Bossuet*, d'*Adrienne Lecouvreur*); — Charles-Nicolas Cochin (1688-1754), qui a gravé surtout d'après Coypel et les peintres des fêtes galantes; — son fils, Charles-Nicolas Cochin (1715-1790), plus habile encore, dont l'œuvre se compose de plus de quinze cents pièces; —



Phot. Giraudon.

Les Chevaux du Soleil, par LE LORRAIN
(Haut relief de l'ancien hôtel de Rohan).



Phot. Lévy et fils.

Monument du maréchal de Saxe, par PIGALLE
(Église Saint-Thomas, à Strasbourg).



Un salon … le concert … [illegible]

Jean Daullé, Pierre Aveline, Jean Moyreau, Jacques-Philippe Le Bas, le spirituel interprète de Teniers et, avec Cochin, des fameux *Ports de France*, de Vernet, sont les graveurs les plus renommés de cette période, pendant laquelle Gravelot, Eisen et Moreau le Jeune se révèlent comme illustrateurs hors ligne d'éditions célèbres.

Gauthier Dagoty et ses fils popularisent l'estampe en couleur en adoptant le procédé imaginé par un Français réfugié à Francfort, Jean Le Bon (1). Gilles Demarteau de Liége et Louis-Marin Bonnet de Paris pastichent la sanguine par des tirages en bistre, et le pastel par des superpositions de planches coloriées. J.-C. François, de Nancy, découvre l'aquatinte, et sa technique, employée par Descourtis, Janinet, Debucourt (le *Menuet de la mariée*), Sergent-Marceau, permet la création d'une foule d'œuvres charmantes.

Arts industriels. Le mobilier. — La sévérité de la ligne droite, si fort en faveur au XVIIe siècle, est abandonnée au profit de la ligne courbe. Le *genre rocaille* ne présente à l'œil que des formes rondes habilement combinées : les chaises, les fauteuils, sont faits pour épargner au corps toute fatigue ; les lits sont entourés, sur trois côtés, de dossiers rembourrés. On crée, dans ce style, une foule de petits meubles : étagères, chiffonniers, tables à miroir, bonheur-du-jour pour lesquels un bois exotique nouveau, le bois de rose, est souvent employé, en concurrence avec la laque, que l'on marie aux incrustations, aux dorures, aux ciselures, aux marqueteries. Martin invente un vernis d'un merveilleux éclat, qui, au dire de Voltaire, « a surpassé l'art de la Chine ». Partout des bibelots, des statuettes, des objets de l'extrême Orient (2).

Sous Louis XVI le mobilier devient plus sévère ; on revient aux profils grecs, sans pour cela négliger le confort ; la sculpture reprend sa vogue avec les cannelures, les colonnettes, les culots d'acanthe ou de laurier, les rosaces inscrites dans un carré, les boudins, les perles et les rubans dans les moulures. Oeben, Riesener, Duplessis, Hervieux, Gouthière, Benemann sont les plus renommés de ces artisans, dont la collaboration engendra ces meubles ornés de cuivre ciselé qui sont des chefs-d'œuvre de l'art du doreur et de celui du découpeur de bois.

La mode des tissus de coton dits *indiennes* fit fureur au XVIIe siècle, et des imprimeries sur toile se fondèrent à Châtellerault, Marseille, Montpellier, Rouen : dans l'intérêt des fabricants de velours, un édit de 1686 avait interdit l'importation des indiennes et leur imitation par l'industrie française ; mais l'application de cet édit somptuaire ne put lasser l'obstination des élégantes : en 1759 les interdictions furent levées et un jeune Allemand, Oberkampf, établit près de Versailles, sur les bords de la Bièvre, la *manufacture de toiles peintes de Jouy*.

La musique. — Jean Rameau (1683-1764), théoricien profond et compositeur admirable, renouvela la musique d'opéra avec *Hippolyte et Aricie*, *les Indes galantes*, *Castor et Pollux*, *Dardanus*, œuvres remarquables non seulement par leur forme nouvelle, mais aussi par la puissance et la vérité de la déclamation, le sentiment dramatique, et aussi par le rôle important donné pour la première fois à l'orchestre.

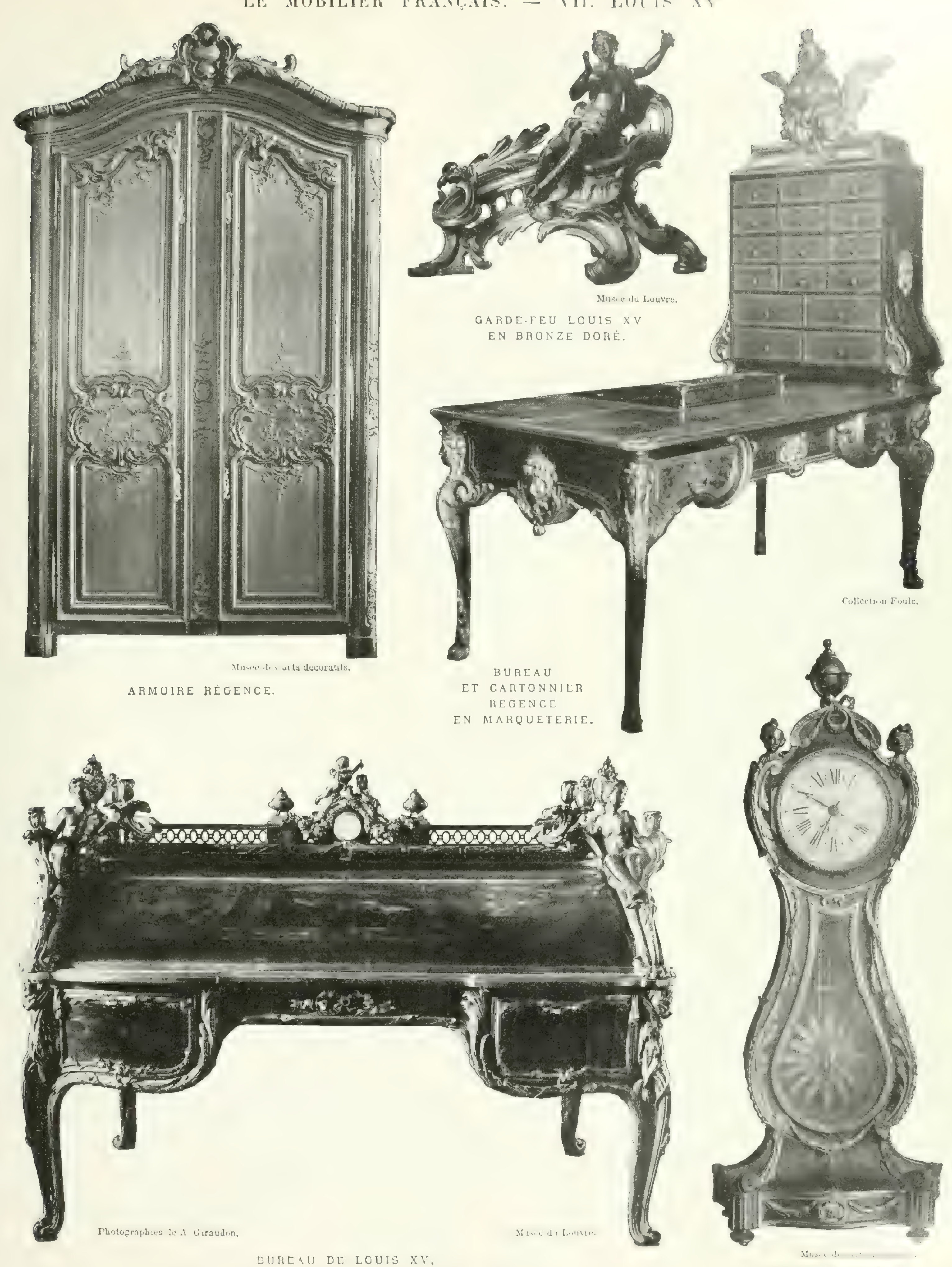
Des chanteurs bouffes italiens viennent à l'Opéra (1750) jouer les *intermezzi* de Pergolèse, Leo, Latilla : la fameuse « guerre des bouffons » (1752), guerre de pamphlets et de libelles, éclate entre les partisans de la musique italienne et ceux de la musique française. J.-J. Rousseau fait jouer à l'Opéra son *Devin du village*, qui obtient un succès fou.

Pendant ce temps l'Opéra-Comique de la Foire, qui jusqu'alors n'avait joué que des vaudevilles, s'avise de faire représenter une petite pièce musicale, *les Troqueurs*, conçue dans le genre des intermèdes italiens et dont la musique est écrite par un compositeur français : c'est le premier modèle du véritable opéra-comique, qu'on appelait alors comédie à ariettes (1752). Bientôt Demi, Philidor, puis Monsigny et Grétry (1741-1813), écrivent en ce genre toute une série d'œuvres (*les Deux Chasseurs*, *les Moissonneurs*, *le Sorcier*, *le Bûcheron*, *le Maréchal ferrant*, *Rose et Colas*, *le Déserteur*, *Lucile*, *l'Amant jaloux*, *Richard Cœur de Lion*) qui enchantent le

(1) [illegible] planche unique avec un petit tampon [illegible] l'un ou plusieurs tirages. [illegible] planches [illegible] pour [illegible] papier.

(2) [illegible] extrême Orient, voir *La Chine en France au XVIIIe siècle*, par Henri Cordier. Séance publique annuelle de l'Académie [illegible].

[illegible] Louis XVI, [illegible] artisan [illegible] composition de la faïence [illegible] Porcelaine de Monsieur [illegible] concurrence à ceux de la manufacture [illegible].



Musée du Louvre.

GARDE-FEU LOUIS XV
EN BRONZE DORÉ.

Musée des arts décoratifs.

ARMOIRE RÉGENCE.

Collection Foule.

BUREAU
ET CARTONNIER
RÉGENCE
EN MARQUETERIE.

Photographies de A. Giraudon.

Musée du Louvre.

BUREAU DE LOUIS XV,
PAR ŒBEN, RIESENER, DUPLESSIS ET HERVIEUX.

Musée de…

PENDULE R…



PETIT FAUTEUIL.

PENDULE.

FAUTEUIL.

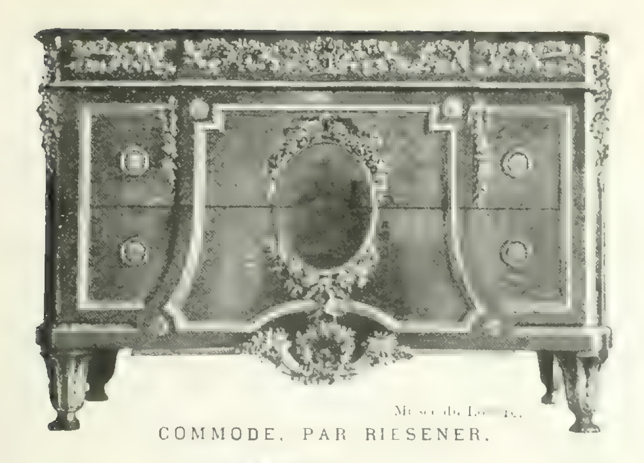
COMMODE.

BUREAU PLAT
DÉTAIL DU CÔTÉ.

BOISERIE LE LOUP ET L'AGNEAU.

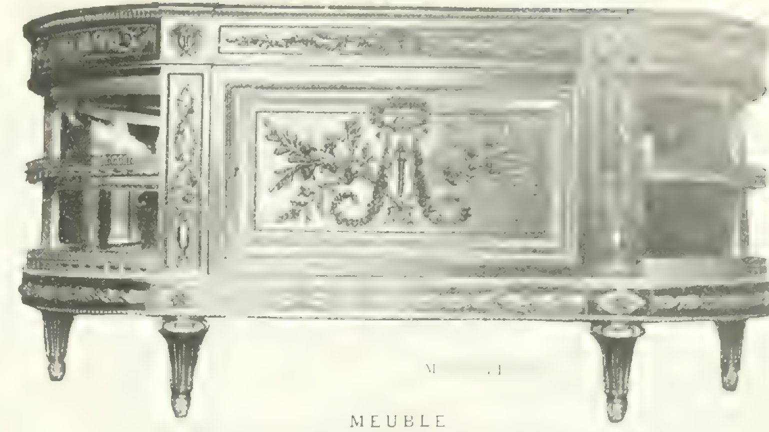
PETITE TABLE.

PANNEAU DE LIT.



Musée du Louvre.

COMMODE, PAR RIESENER.



MEUBLE
DE SALLE A MANGER DE MARIE-ANTOINETTE.



Musée des arts décoratifs.

CADRE.



Musée des arts décoratifs.

LIT.

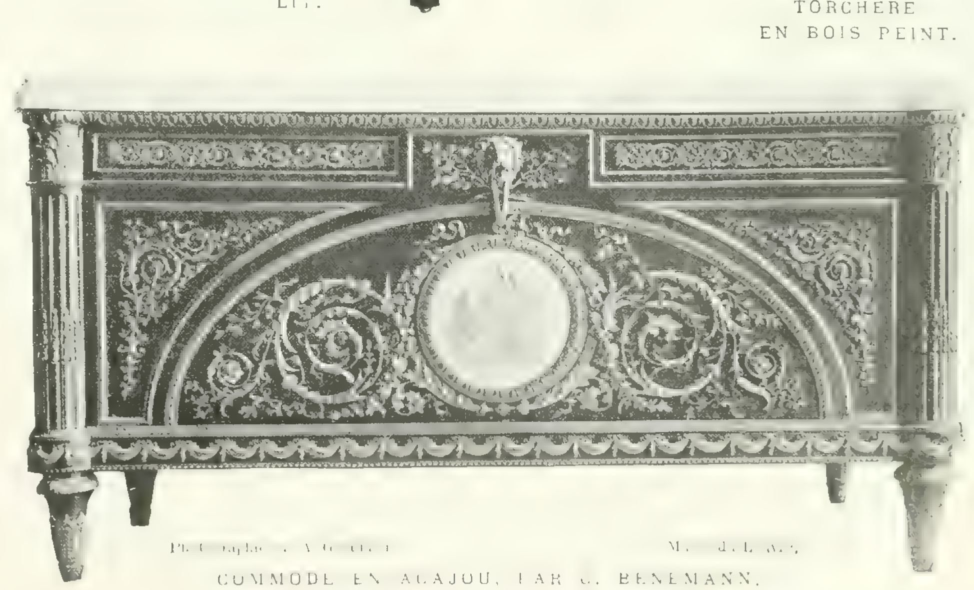
Musée des arts décoratifs.

TORCHÈRE
EN BOIS PEINT.



Musée des arts décoratifs.

PANNEAU EN BOIS SCULPTÉ.

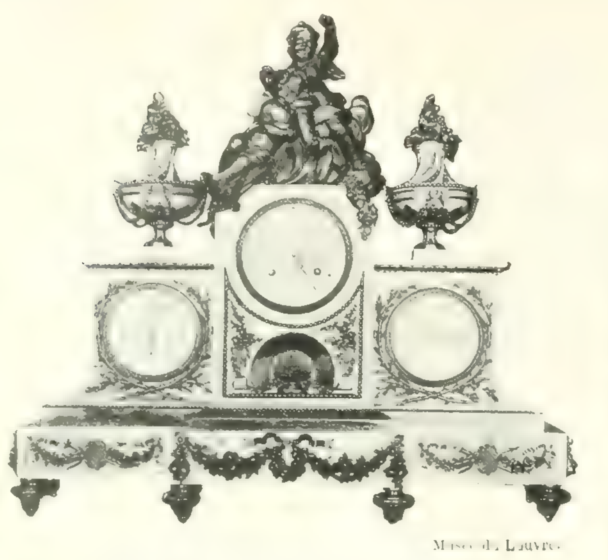


Musée du Louvre.

COMMODE EN ACAJOU, PAR G. BENEMANN.




FAUTEUIL.



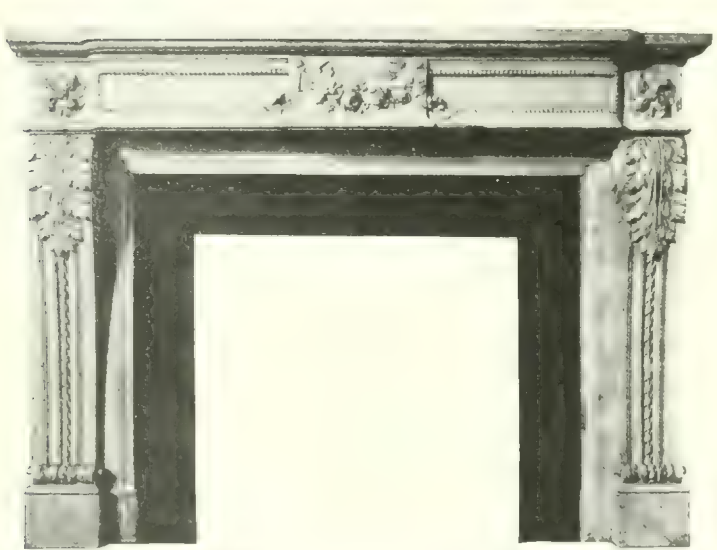
Musée du Louvre.

PENDULE EN MARBRE BLANC
ET BRONZE DORÉ.



Musée des arts décoratifs.

FAUTEUIL.



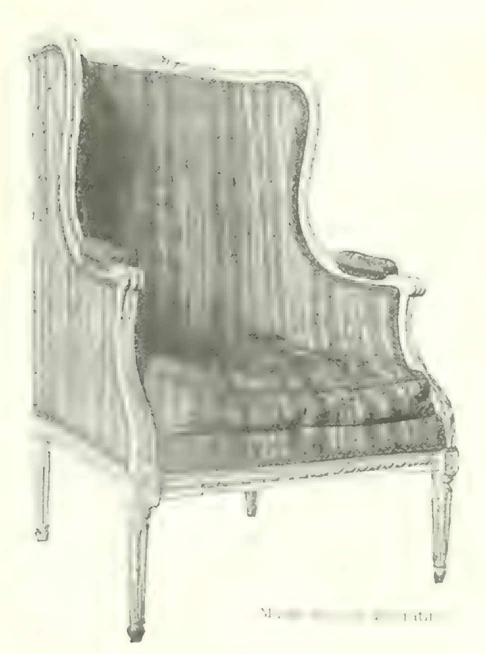
Hôtel de Marion Delorme.

CHEMINÉE.

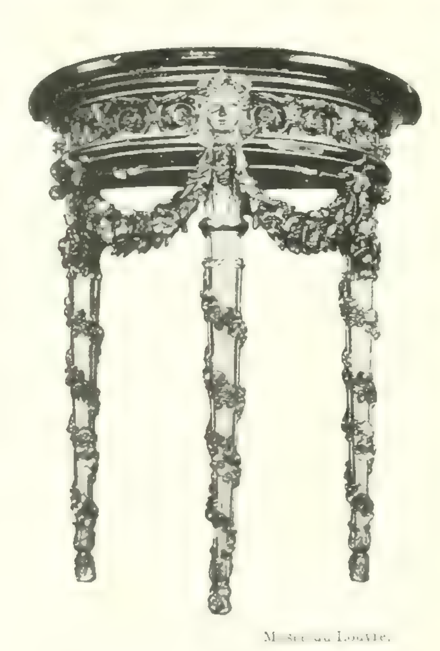


Musée du Louvre.

COMMODE
DE MARIE ANTOINETTE, PAR G. BENEMANN.



BERGÈRE.



Musée du Louvre.

CONSOLE
EN BOIS SCULPTÉ ET DORÉ.



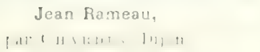
Chateau de Versailles.

BOISERIE

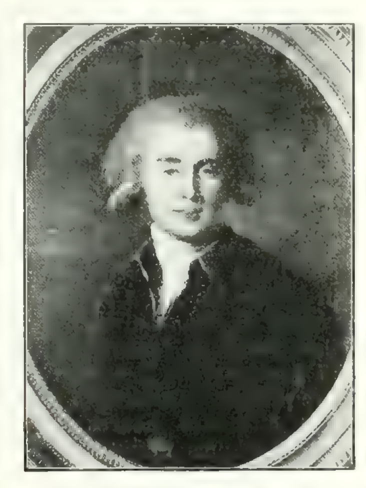
public et sont jouées par des artistes exquis : Larnette, Clairval, Trial, Miches, Caillot, Mmes Favart, Larnette, Trial, Dugazon.

Puis Gluck (1714-1777), arrivé d'Allemagne, transforme peu à peu l'opéra en un drame plein de puissance et d'émotion (*Iphigénie en Aulide, Orphée, Alceste, Iphigénie en Tauride, Armide*). Piccinni (1728-1800) vient à son tour : on oppose l'un à l'autre, et une nouvelle guerre de pamphlets, la querelle des *gluckistes* et des *piccinnistes*,





Jean Rameau,
par Chardin (Dijon).



Grétry,
par Mme Vigée-Le Brun (Versailles).



Gluck,
d'après Saint-Aubin.

met aux prises les partisans des deux maîtres. Sacchini, Salieri donnent leurs ouvrages à l'Opéra, tandis que l'Opéra-Comique continue ses succès avec Philidor et Grétry, auxquels se joignent Dézèdes, Martini, Nicolas Dalayrac.

Grande est la vogue du Concert spirituel, où les grands virtuoses français ou étrangers, chanteurs ou instrumentistes, tiennent à honneur de se faire entendre. Couperin, Daguin se distinguent dans la musique d'église, mais c'est aussi le temps des chansons, brunettes, airs tendres, airs à boire. La musique, cultivée dans toutes les classes de la société, se propage surtout grâce au clavecin, qui a remplacé l'épinette. Viotti, qui se fixe à Paris, peut être considéré comme le chef de la grande école française de violon.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter : BERTRAND (Louis), *La Fin du classicisme et le retour à l'antique* (1897). — DESJARDINS (Gustave), *Le Petit Trianon* (Versailles, 1885). — FOURCAUD (Louis de), *Chardin* (1900). — *Antoine Watteau* (*Revue de l'art ancien et moderne*, 1901). — *Fragonard* (id., 1907). — GONCOURT (E. et J. DE), *L'Art au XVIIIe siècle* (1881, 2 vol.). — GUIFFREY (G.), *Clodion* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1892). — LAMI (St.), *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au XVIIIe siècle* (1910). — MANTZ (Paul), *Boucher, Lemoyne, Natoire* (1880); — *Watteau* (1892); — *Nattier* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1895). — MARCEL (Pierre), *La Peinture française au début du XVIIIe siècle* (1906). — MAUCLAIR (Camille), *Greuze* (1906). — MICHEL (André), *Boucher* (1906). — NOLHAC (P. DE), *Nattier* (1905); *Hubert Robert* (1910); — *Fragonard* (1906). — PICHOT (Ch.), *Madame Vigée-Le Brun* (1892). — PILON (Edmond), *Chardin* (dans « Les Maîtres de l'Art », s. d.). — ROCHEBLAVE (Samuel), *Pigalle* (*Revue de l'Art ancien et moderne*, 1902). — ROSEROT (A.), *J.-B. Bouchardon* (1894). — SCHÉFER (G.), *Siméon Chardin* (1903). — SÉAILLES (Gabriel), *Watteau* (1901). — TOURNEUX (Maurice), *La Vie et l'œuvre de Quentin de La Tour* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1897). — VIGÉE-LE BRUN, *Souvenirs*. Introd. de P. de Nolhac (1910).

LES SCIENCES

Sciences mathématiques. — Abraham de Moivre, un Français établi à Londres, contribua à édifier la trigonométrie des imaginaires et, dans sa *Doctrine des hasards* (1716), ouvrit une voie nouvelle au calcul des probabilités. Alexis Clairaut (1713-1765) publia, à seize ans, ses *Recherches sur les courbes à double courbure* (1731), et Deparcieux (1703-1768), en 1746, son *Essai sur les probabilités de la vie humaine*, dont les tables de mortalité servirent longtemps de base aux calculs des compagnies d'assurances. Comme Clairaut, d'Alembert (Voir p. 177) fut un mathématicien précoce : à vingt-deux ans, il composait un mémoire sur le calcul intégral; à vingt-quatre, il entrait à l'Académie des sciences et, à vingt-cinq, il publiait son *Traité de dynamique* (1743), où il donna une méthode permettant de ramener les lois du mouvement à des problèmes d'équilibre.

L'algébriste Étienne Bezout (1730-1782), auteur d'un *Cours de mathématiques* (1770), enseigna, dans sa *Théorie générale des équations algébriques* (1779), la méthode d'élimination dite des coefficients indéterminés et le calcul des déterminants, à peine esquissé par Vandermonde.

Lagrange, Laplace, Monge, Lazare Carnot appartiennent surtout à la période suivante, où nous les retrouverons.

Jacques de Vaucanson (1709-1782) était encore presque enfant lorsqu'il construisit une horloge qui marquait assez exactement les heures. A Lyon, il imagina une machine hydraulique pour donner de l'eau à la ville. Venu à Paris, il présenta à l'Académie des sciences (1738) son *Joueur de flûte*, bientôt suivi du *Joueur de tambourin et de galoubet*, du *Joueur d'échecs* et du *Canard*, barbotant, avalant et triturant le grain. Il fit pour la représentation de *Cléopâtre*, de Marmontel, un aspic sifflant se précipitant sur le sein de la reine d'Égypte. Nommé inspecteur des manufactures de soie, il perfectionna les machines employées par cette industrie. Le Conservatoire des arts et métiers possède quelques pièces de sa collection de machines et d'automates.

Afin de déterminer la figure exacte de la Terre, l'Académie des sciences désigna (1735) deux commissaires pour effectuer la mesure du degré terrestre. Une première mission, dirigée par Maupertuis (1698-1759), se rendit en Laponie; une seconde, sous les ordres de Bouguer (1678-1758) et de La Condamine (1701-1774), se transporta au Pérou. Grâce aux données recueillies, on put évaluer l'aplatissement du globe et admettre l'exactitude des théories de Huyghens et de Newton, supposant la Terre primitivement fluide.

Une fois découverte la loi de l'attraction universelle, les astronomes voulurent expliquer mathématiquement les mouvements des astres. Clairaut et d'Alembert, avec le secours de l'analyse, s'y attachèrent avec succès; en particulier, ils déterminèrent l'orbite apparente du Soleil en tenant compte des perturbations produites par la Lune et les principales planètes : Euler, Lagrange et Laplace reprirent plus tard ce problème.

De son côté, l'abbé Lacaille (1713-1762), délégué par l'Académie des sciences de Paris, observait au Cap plus de 10000 étoiles, de 1750 à 1754. Peu après Lalande (1732-1807) publiait son grand *Traité d'astronomie* (1764-1792) et étudiait Mercure, dont la théorie l'occupa durant quarante ans. Pingré (1711-1796), dans sa *Cométographie* (1783-1784), exposa l'histoire de toutes les comètes connues et les méthodes usitées pour calculer leurs orbites.

Le *passage de Vénus sur le Soleil*, si important pour la détermination de la distance de la Terre au Soleil, fut noté avec grand soin en 1761 et en 1769. Chappe d'Auteroche (1722-1769) partit pour Tobolsk et exécuta une série d'observations assez exactes (1761). Il mourut en Californie de la fièvre jaune (1769).

Jean-Charles Borda (1733-1799), officier du génie, s'était déjà fait connaître par des travaux sur le mouvement des projectiles lorsqu'il entra en 1767 au service actif de la marine. Aux anciennes méthodes de détermination des longitudes, il substitua celle des relèvements astronomiques. Pour faciliter les observations terrestres, il imagina, après un « cercle à réflexion », des cercles répétiteurs construits d'après les mêmes principes. Il fut dans la suite chargé, avec Méchain et Delambre, des travaux préparatoires à l'établissement du système métrique.

Sciences physiques. — *Électricité.* — Le Parisien Dufay (1698-1739), généralisant les découvertes de ses prédécesseurs, trouva que tous les corps s'électrisent par frottement, à l'exception des métaux, des corps mous et des fluides. Il constata qu'on pouvait tirer des étincelles du corps humain. Ses expériences le conduisirent à formuler deux lois importantes : 1° Les corps électrisés attirent ceux qui ne le sont pas, et quand ils leur ont communiqué leur électricité, ils les repoussent; 2° Il y a deux électricités opposées : l'électricité *vitrée* et l'électricité *résineuse*.

Le Français Sigaud de La Fond (1740-1810) remplaça par un pl.

[illegible] qui expérimenta le premier, à Paris, [illegible] et dont les essais de transmission à distance sont l'origine de la télégraphie électrique.

Réaumur (1683-1757) avait observé la commotion de la torpille électrique (1714), qu'il croyait due à une vive contraction des muscles [illegible] ; John Walsh, à la suite d'expériences exécutées à La Rochelle (1772), démontra la nature électrique de ces secousses.



[illegible]

Benjamin Franklin avait imaginé un dispositif pour vérifier l'identité de la foudre et de l'électricité (1), mais il n'exécuta pas l'expérience, qui fut faite pour la première fois par Dalibard à Marly-la-Ville. Dalibard (1703-1799) [illegible] des piquets, avec des cordes de soie, une tige de fer haute de 40 pieds et, dans l'après-midi du 10 mai 1752, on put tirer de cette tige les premières étincelles. Huit jours plus tard, Delor fit la même expérience dans sa maison de Paris, en présence du roi. Puis, en avril 1753, Franklin eut l'idée d'aller chercher le fluide électrique dans les airs au moyen du cerf-volant : il conclut qu'on pouvait détourner les effets de la foudre en élevant des *paratonnerres* au-dessus des édifices.

De 1784 à 1789, Coulomb (1736-1806) [illegible] de l'électricité et du magnétisme. Grâce à sa balance de torsion, il put montrer que les forces électriques ou magnétiques sont en raison inverse du carré des distances. Il trouva les lois des attractions, des répulsions, de la distribution électrique sur les conducteurs et les isolants.

Réaumur, [illegible] l'eau et son ébullition, et partagea l'intervalle en 80 divisions.

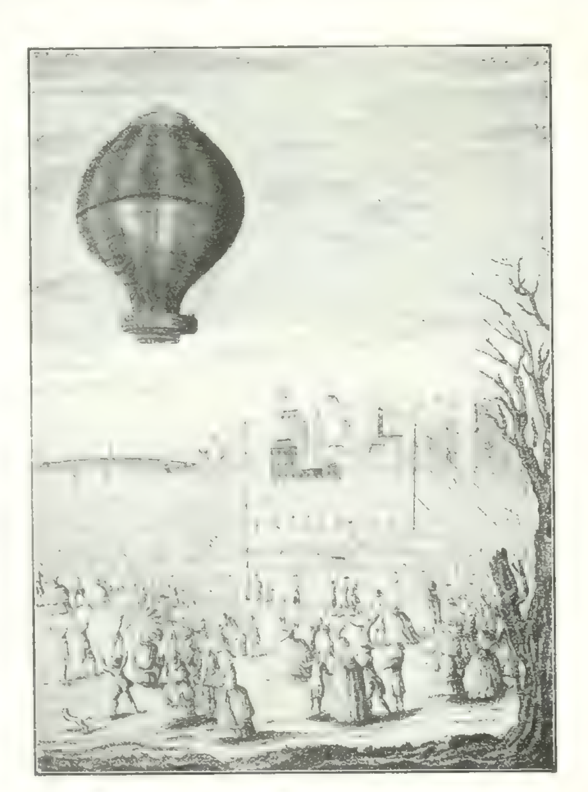
Application de la machine à vapeur à la locomotion. — Tandis que l'Écossais James Watt perfectionnait la machine à vapeur, deux Français songeaient à l'appliquer à la locomotion. [illegible] (1725-1804) réalisa en 1769 un « fardier à vapeur » : la vaporisation de l'eau ne s'opérant pas assez rapidement dans les chaudières, la voiture ne pouvait marcher que douze à quinze minutes seulement, et il fallait alors la laisser reposer à peu près le même temps afin que la pression redevînt suffisante.

La gloire de résoudre le problème de [illegible] 1832). Il fit construire à Beaune un bateau muni de roues à palettes actionnées par une machine de Watt, et l'embarcation navigua sur le Doubs en juin et juillet 1776. L'expérience répétée à Lyon, sur la Saône, devant 10000 spectateurs, le 15 juillet 1783, avec un vapeur de 1500 tonneaux, réussit pleinement. C'est donc le nom du marquis de Jouffroy et non celui de l'Américain Fulton qu'il [illegible] l'invention de la navigation à vapeur.

[illegible] « montgolfière » se composait d'un globe de toile sous lequel on allumait un feu de paille ; l'appareil montait alors dans l'atmosphère. Le premier lancement eut lieu le 5 juin 1783 à Annonay, au milieu d'un enthousiasme délirant. Puis le physicien Charles remplaça l'air chaud par le gaz hydrogène et ferma le globe par une soupape. En présence de Louis XVI, un ballon contenant dans un panier un canard, un coq et un mouton put alors s'élever seul dans les airs. Puis, le 21 novembre, Pilâtre de Rozier (1756-1785) et le marquis d'Arlandes (1742-1809), sous la direction de Montgolfier, s'élevèrent dans un ballon de 70 pieds de haut et de 46 de diamètre. Le 1er décembre suivant, Charles (1742-1822) et de Robert, partis des Tuileries, vinrent atterrir près Beaumont-sur-Oise. Deux ans plus tard, Jean-Pierre Blanchard (1753-1809) et l'Américain Jeffries tentèrent de traverser la Manche en ballon. Partis de Douvres [illegible] 1785 à une heure précise, ils atterrissaient à quatre heures moins quelques minutes dans la forêt de Guignes. A quelques mois de là, Romain et Pilâtre de Rozier, moins heureux, inauguraient le martyrologe de l'aéronautique en voulant effectuer le même voyage.



Les frères Montgolfier, par [illegible].



Expérience aérostatique faite à Lyon, en 1784, par les frères Montgolfier [illegible]

Génie civil. — Le recrutement des ingénieurs, laissé au choix des autorités locales, fut régulièrement assuré par Trudaine (1703-1769) qui, secondé par Perronet, fonda à Paris l'*École des ponts et chaussées* (1747).

Trésaguet (1716-1796), collaborateur de Turgot en Limousin, posa les vrais principes de la construction et de l'entretien des chaussées empierrées. L'art des ponts fit de remarquables progrès sous l'influence de Jacques Gabriel, de Louis de Régemorte, de Perronet. De Chézy (1718-1798) étudia l'adduction à Paris des eaux de l'Yvette et imagina des appareils de nivellement. Lamblardie (1747-1797) commença la fortune du port du Havre en construisant d'importantes écluses, des quais et des ponts mobiles. Au moyen de semis et de plantations de pins ingénieusement disposés et convenablement protégés, Brémontier (1738-1809) fixa les landes mouvantes de la Gascogne.

La chimie. — Les savants du XVIIe siècle, Descartes, Pascal, Fermat, avaient posé les lois mathématiques de la pesanteur et du mouvement des corps : les chimistes du XVIIIe eurent la gloire d'en découvrir les éléments constitutifs et les combinaisons.

Étienne-François Geoffroy (1672-1731) formula la loi des affinités et détermina les poids proportionnels des corps qui entrent en combinaison chimique.

Darcet (1725-1801) inventa l'alliage bien connu (composé de huit parties de bismuth, cinq de plomb et trois d'étain) qui possède la curieuse propriété de fondre dans l'eau bouillante. Il porta son attention sur l'industrie de la soude (1), la fabrication des savons et les moyens d'extraire des os les substances nutritives qu'ils recèlent. Nommé directeur de la manufacture de Sèvres, il trouva une pâte plus homogène qui permit la cuisson de grands vases d'une seule pièce et obtint, en améliorant les fours, des émaux aux nuances délicatement graduées. Enfin, devançant Lavoisier, il montra que le diamant se réduit en fu-

(1) [illegible]

(1) Un peu plus tard, Nicolas Leblanc trouva un moyen de préparer artificiellement la soude avec du sel marin.

mée sous l'action de la chaleur; mais seul le législateur de la chimie moderne devait tirer des conséquences de cette expérience.

Antoine Baumé (1728-1804) exécuta d'utiles travaux sur la cristallisation des sels, l'acide borique, la teinture, la fabrication du sel ammoniac, mais resta attaché à la théorie du phlogistique, doctrine par laquelle l'Allemand Stahl expliquait les réactions.

les rares connaissances micrograph[illegible] de son [illegible] cation de ses *De[illegible]* [illegible] 1718. Il perfectionna d'abord l'instrument de rech[illegible] décrire vingt-trois espèces nouvelles d'infusoires. Pr[illegible] cles avant Pasteur, il combattit pour la doctrine panferm iste : il admettait la dissémination dans l'air de germes n'attendant que [illegible]

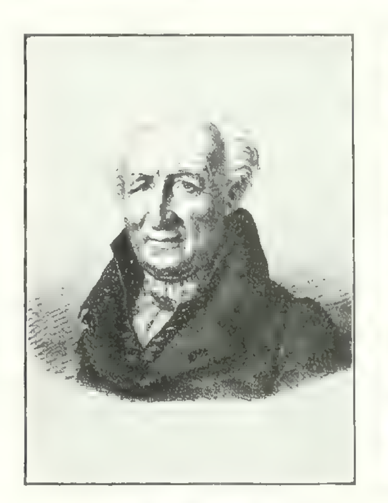


Buffon

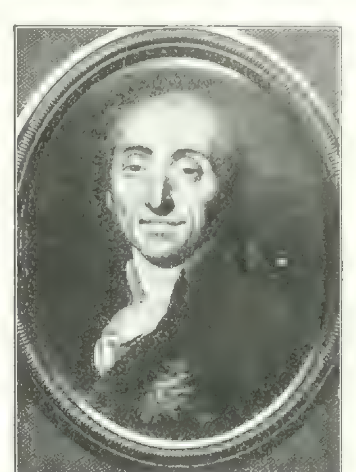


Bernard de Jussieu

(Estampes de la Bibliothèque nationale)

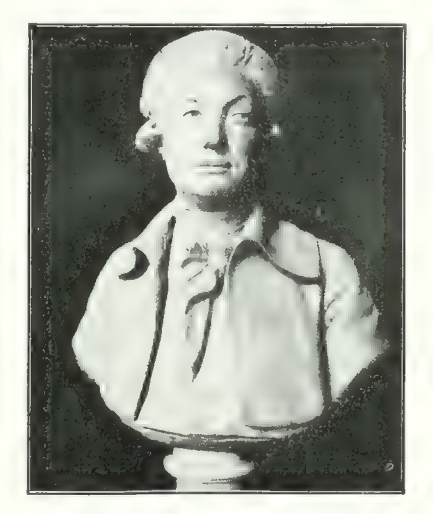


Laurent de Jussieu, gravure de [illegible]



Lacépède (Musée Carnavalet).

Lavoisier (1743-1794) eut la gloire de réunir en un corps de doctrine admirablement ordonné tous les faits épars observés avant lui. L'oxygène avait été isolé presque en même temps par le Poméranien Scheele et l'Anglais Priestley (1774) : Lavoisier reconnut dans ce gaz l'élément de la genèse chimique, comprit le rôle important qu'il joue dans la formation des acides, des bases ou des oxydes, montra que l'air est formé de deux gaz, azote et oxygène, que l'eau se compose d'oxygène et d'hydrogène, et il formula la loi des poids ou de conservation de la matière. Le calorimètre, qu'il imagina avec Laplace, lui servit à mesurer les quantités de chaleur mises en jeu dans un grand nombre de réactions. L'importance physiologique de l'oxygène ne lui échappa pas; il se rendit compte que la respiration des animaux n'était qu'une combustion lente de carbone et d'oxygène. Avec une remarquable puissance de raisonnement et une habileté d'expérimentation sans rivale, il établit (1787) la *nomenclature chimique*, aidé dans cette tâche par Berthollet, Fourcroy et Guyton de Morveau. En 1789 il publia son *Traité de chimie* : la chimie moderne était définitivement édifiée.



Lavoisier, par Houdon (Louvre).

Sciences naturelles. — *Géologie.* — Deux écoles géologiques sont en présence : les « neptuniens », qui dominent en Allemagne avec Werner, expliquent la formation du globe par l'action des eaux; les « vulcaniens », qui dominent en France avec le minéralogiste Dolomieu (1750-1801), expliquent tout par l'action du feu.

Buffon, dans ses *Époques de la nature*, n'a pas fondé la géologie, mais il a dit le premier que des bouleversements successifs avaient préparé l'état présent du globe et que les entrailles de la terre renferment les témoins de ces révolutions. Il n'a pas non plus créé la paléontologie, mais il l'a annoncée en émettant l'opinion que différents états de création s'étaient succédé et que des espèces s'étaient perdues.

Guettard (1715-1786) signala l'origine volcanique des pays d'Auvergne, décrivit les fossiles du bassin de Paris et eut le premier l'idée d'une *carte géologique* de la France.

Botanique. — La classification botanique de Linné dut subir d'importantes transformations pour devenir véritablement scientifique : Bernard (1699-1777) et Antoine-Laurent de Jussieu (1748-1836) accomplirent cette réforme. D'après les caractères « dominateurs » de l'embryon, ils rangèrent les familles végétales en trois grandes classes : *acotylédones*, *monocotylédones* et *dicotylédones*.

Micrographie et zoologie. — Louis Joblot, de Bar-le-Duc, augmenta

circonstances favorables pour produire le développement des êtres qu'ils portent en eux (1).

Par ses *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes* (1734-1742), Réaumur enrichit l'entomologie d'observations importantes, pendant que Bonnet, après s'être illustré également par des travaux micrographiques, se consacrait à la philosophie de la nature.

Mais Buffon domine tous les naturalistes de son siècle par la grandeur et la popularité de son œuvre, par le charme et la magnificence de son style. De 1749 à 1767 il publia, en collaboration avec Daubenton, la partie de son *Histoire naturelle* relative aux quadrupèdes; avec Guéneau de Montbéliard, l'abbé Bexon et Sonini, l'histoire des oiseaux; puis Lacépède rédigea seul celle des reptiles (1788) et des poissons (an IX-an XI).

Sciences médicales. — L'école médicale française du XVIIIe siècle jouit d'une réputation légitime.

Pourfour du Petit s'occupa surtout des maladies de l'œil et du mécanisme de la vision. Le Danois Winslow, professeur au Jardin du roi, écrivit une *Exposition anatomique de la structure du corps humain* (1732). Jean Sénac se montra le digne émule de l'Italien Morgagni dans son *Traité de la structure du cœur* (1749). Demours découvrit la membrane vitreuse de l'œil et Baudelocque excella dans l'art des accouchements.

Le célèbre Bordeu, de Montpellier (1722-1776), reconnut la nécessité de recourir à l'anatomie pathologique pour trouver le siège et la nature des maladies. Ses recherches sur les glandes lui assurent une place honorable comme physiologiste. Quant à sa doctrine vitale, elle se rattachait aux théories de Stahl, qui enseignait que le corps est un agrégat de matériaux dont l'âme fait un organisme vivant : selon Bordeu, le cerveau, le cœur et l'estomac constituent les rouages indispensables de la machine humaine; la vie générale de l'individu est la somme des vies partielles des organes; le physique et le moral de chaque homme dépendent de tel ou tel organe; la suractivité d'un de ces derniers, entretenue aux dépens des autres, détruit peu à peu l'équilibre d'où résulte la santé. La thérapeutique de Bordeu reposait en grande partie sur l'emploi des eaux minérales. De son côté, Barthez, de Montpellier, soutint, dans sa *Science de l'homme* (1778), l'existence d'un principe vital distinct des propriétés physiques et capable d'en atténuer les effets.

De Lasonne, premier médecin de Louis XVI, publia une monogra-

(1) Kowarski, *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. IV, 1895.

[illegible] provoqua la fondation de la *Société royale de médecine* (1778). Enfin Lavoisier, en expliquant le mécanisme de la respiration, renouvela les bases de la physiologie et, par suite, la médecine.

L'*Académie royale de chirurgie*, fondée en 1731 sur la proposition de Maréchal, chirurgien de Louis XV, et définitivement organisée en 1751, fut placée sous la protection directe du roi. La pratique



L'abbé de L'Épée,
gravure de Bonneville.



Valentin Haüy
Estampe de la Bibliothèque [illegible]

chirurgicale fut allégée d'une foule d'emplâtres et d'onguents dont était surchargé le traitement des plaies.

Jean-Louis Petit imagina un instrument pour extraire de l'œsophage les corps étrangers et expliqua le mécanisme suivant lequel s'arrêtent les hémorragies. De La Faye enseigna les *Principes de la chirurgie* (1739); Baseilhac, plus connu sous le nom de frère Côme, inventa un nouveau lithotome; Morand, Le Cat et Pouteau, de Lyon, se distinguèrent par leurs succès dans l'opération de la taille; Louis porta son attention sur les amputations, l'opération des hernies, le bec-de-lièvre et la nécrose de l'os maxillaire; Desault, « ce bourru bienfaisant », comme l'avaient surnommé ses élèves, se révéla grand anatomiste et chirurgien.

En 1781, Laumonier, de Rouen, pratiqua le premier l'ovariotomie. Il enregistra un succès, mais il n'eut d'imitateurs qu'en 1809.

L'abbé de L'Épée (1712-1789) fonda et entretint une école de sourds-muets, s'appliquant à développer leur intelligence à l'aide d'un certain nombre de signes conventionnels, créant une méthode dont le principe est qu'il faut « faire entrer par les yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles ». Valentin Haüy (1746-1822) se consacra à l'instruction des aveugles, comme l'abbé de L'Épée se dévoua à celle des sourds-muets; il inventa l'impression des livres en relief et fonda à Paris (1784) l'établissement qui devint l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles.

Magnétisme animal. — On entendait autrefois par *magnétisme animal* la doctrine d'après laquelle les corps subissent l'influence d'un fluide universel analogue au fluide magnétique et capable de déterminer chez l'homme des phénomènes spéciaux liés à des perturbations nerveuses. Mesmer (1733-1815) la fit passer dans la pratique (1779) en dirigeant le prétendu principe universel sur les malades au moyen de passes et d'attouchements. Il se servait d'un *baquet* circulaire rempli d'eau, contenant au fond un mélange de limaille de fer et de verre pilé, et surmonté de tiges métalliques; les malades, se touchant par les pouces et chacun tenant une des tiges, dont la pointe était appliquée sur la partie endolorie, attendaient l'influence des passes et du fluide. Une commission, sur le rapport de Bailly (1784), et l'Académie de médecine condamnèrent la pratique de Mesmer; mais L. de Jussieu se sépara de ses collègues, estimant que Mesmer était sur la voie d'une vérité féconde. D'autre part, des phénomènes de somnambulisme provoqué furent observés en 1784 par le marquis de Puységur.



Mesmer
(D'après une gravure du temps).

Le mesmérisme fut une tentative prématurée de systématisation, à l'aide d'une hypothèse erronée, des phénomènes de l'hypnotisme. Les physiologistes modernes, Charcot, Azam, Broca, l'école de la Salpêtrière et l'école de Nancy, devaient transformer les théories du magnétisme animal en une véritable science.

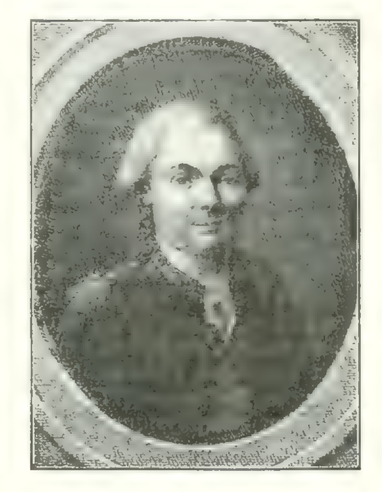
Voyages scientifiques. — Au XVIIIe siècle, l'étude scientifique du globe, désormais connu dans ses grandes lignes, succède aux grands voyages de découvertes. Dans ce mouvement géographique, la France fut brillamment représentée par Louis-Antoine de Bougainville et Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse. Le premier (1729-1811), ancien compagnon de Montcalm, fonda une colonie aux Malouines et, de 1766 à 1769, fit une expédition scientifique autour du monde (1) : il explora ou découvrit l'archipel Dangereux, Taïti, l'archipel des Navigateurs, les grandes Cyclades, etc. Il projeta, après la guerre d'Amérique, un voyage de découvertes au pôle nord, mais ne put obtenir de Brienne la subvention nécessaire.

La Pérouse (1741-1788) fut chargé par le gouvernement de compléter les travaux de Cook et de Clarke, en recherchant le passage au nord-ouest de l'Amérique et en reconnaissant les parages du Japon, des îles Salomon et le sud-ouest de la Nouvelle-Hollande; Louis XVI annota personnellement les instructions données à l'explorateur, qui partit avec deux frégates, la *Boussole* et l'*Astrolabe*, doubla le cap Horn, toucha à l'île de Pâques (avril 1786) et aux Sandwich, gagna la côte nord-ouest au mont Saint-Élie et la longea du nord au sud pendant près de huit cents lieues, découvrant l'entrée de la rivière de Behring. Regagnant les côtes du Japon en septembre 1786, l'expédition découvrit l'île Necker, toucha aux Philippines, reconnut Formose, la côte japonaise, le détroit de Corée, les Kouriles, la presqu'île Saghalien, le Kamtchatka. En 1787-1788, La Pérouse était à l'archipel des Navigateurs. Dès lors on perd sa trace, et c'est seulement en 1828 que Dumont d'Urville retrouva les débris de ses navires dans l'île de Vanikoro, où l'explorateur avait été massacré par les naturels. Le voyage effectué par d'Entrecasteaux (1791-1796) à la recherche de La Pérouse — fécond au point de vue géographique — n'avait apporté aucune lumière sur le sort du commandant de la *Boussole*.

Ces deux voyageurs illustres ne sont pas les seuls dont la science française puisse s'enorgueillir : Michel Adanson visita le Sénégal; Christophe Aublet, la Guyane; L.-Cl.-M. Richard, les Antilles; Pierre Poivre, l'Ile de France; André Michaux, la Perse, puis les États-Unis.



De Bougainville
Estampe de la Bibliothèque [illegible]



De La Pérouse,
gravure de [illegible]

(1) Entre 1711 et 1720, onze bâtiments français, partis de Saint-Malo, Port-Louis, Nantes et Bayonne, exécutèrent une circumnavigation. La plupart effectuèrent leur voyage d'est en ouest; mais l'un d'entre eux, la *Comtesse de Pontchartrain*, l'exécuta en sens inverse (1714-1717) : son capitaine, Forgeais de Langerie, a ainsi enlevé à Cook l'honneur d'avoir effectué le premier la circumnavigation du globe d'ouest en est. (E.-W. Dahlgren, *Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville, 1695-1749*, *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XIV, 1907).

Sacre de Louis XVI à Reims, par MOREAU le jeune.

III. — LOUIS XVI (1774-1793)

Louis XVI et Marie-Antoinette. — Le dauphin Louis, fils de Louis XV, étant mort en 1765, ce fut l'aîné de ses fils, le duc de Berry, qui monta sur le trône sous le nom de Louis XVI (1). Il était âgé de vingt ans et la reine de dix-neuf.

Après les scandales et les désordres du règne précédent, le pays accueillit avec joie l'avènement d'un prince dont on connaissait la bonté, les mœurs pures, les goûts simples, la droiture, le bon sens, les bonnes intentions, la piété sincère, et qui avait dit : « Je veux qu'on m'appelle Louis le Sévère. » Ses livres de prédilection, c'étaient les *Directions pour la conscience d'un roi* et *Télémaque*. Malheureusement, son intelligence était ordinaire et, sous une apparente brusquerie de manières, il cachait une invincible timidité. Son maintien était gauche, embarrassé ; sa parole, hésitante. Un soir qu'il dansait le menuet devant son grand-père, ses vêtements étaient si mal ajustés et sa tournure si disgracieuse que Louis XV ne put se retenir de se lever pour tout remettre en ordre. « Quand je ne serai plus là, dit-il à sa voisine, Mme de Monaco, ce gros garçon va tout gâter. » Il lui arrivait de s'avancer vers quelqu'un pour lui parler, puis, ne trouvant pas les mots, de tourner les talons en éclatant de rire. Personne n'était moins fait que lui pour le « métier de roi » en un temps où l'existence même de la monarchie était en question. Son précepteur La Vauguyon n'avait rien fait pour combattre cette apathie et cette défiance de soi qui anéantissaient tous ses moyens. Il se sentait au-dessous de sa tâche et il en était comme épouvanté. Ses tergiversations après 1789 furent la principale cause de sa perte ; car, s'il désirait sincèrement le bien, il ne pouvait se décider à prendre parti, cédant alternativement aux influences contraires qui s'agitaient autour de lui. « La faiblesse et l'indécision du roi, déclarait son frère le comte de Provence, sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Imaginez des boules d'ivoire huilées que vous vous efforceriez vainement de retenir ensemble. »

Il ne se préoccupait que de petites choses, tenait la comptabilité de ses dépenses comme le plus méticuleux des bourgeois, ne dépensant guère que pour sa cave, sa vénerie et peut-être pour sa police secrète. Quand il n'était pas à la chasse, son plaisir favori, il ne se plaisait qu'au milieu de ses livres de géographie ou encore dans son atelier manuel, où il était l'apprenti docile du serrurier Gamain. On conserve son journal aux Archives nationales. Il y mentionne en une ligne sa première entrevue avec Marie-Antoinette, mais il y détaille le gibier qu'il a tué, les chevaux qu'il a montés, les bains qu'il a pris, ses indigestions et ses rhumes. Le 20 juin 1789, jour de la séance du Jeu de paume, il note : « chasse du cerf au Butard, pris un. » Le 14 juillet, « rien » ; le 4 août, « chasse du cerf à Marli, aller et retour à cheval » ; le 5 octobre, le jour où la populace parisienne assaillit le château de Versailles : « tiré à la porte de Châtillon, tué quatre-vingt-une pièces, interrompu par les événements, aller et revenir à cheval. » Et, pendant que la Révolution ébranle le trône, les journées les plus critiques sont passées sous silence ; le roi écrit encore et toujours, comme au 14 juillet, « rien ». — « Louis XVI était un honnête homme et un chrétien ; mais il n'était pas un roi. Il sut aimer, il sut pardonner, il sut souffrir, il sut mourir : il ne sut pas régner. Il n'était point fait pour diriger la Révolu-





Sceau et monnaie de Louis XVI.

(1) Louis XVI, fils du dauphin Louis, fils de Louis XV et de Marie-Josèphe de Saxe, né à Versailles le 23 août 1754, guillotiné à Paris le 21 janvier 1793, épousa à Versailles (16 mai 1770) Marie-Antoinette, fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, née à Vienne le 2 novembre 1755, guillotinée à Paris le 16 octobre 1793. Il en eut quatre enfants : *Madame Royale* [Marie-Thérèse] (1778-1851), mariée (1799) à Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois ; — Louis-Joseph-Xavier-François (1781-1789) ; — Louis XVII ; — Marie-Sophie-Hélène-Béatrix (1786-1787).

tion. Il la subit. La faiblesse même de son gouvernement précipita la crise. — Albert Sorel.

Le caractère de Marie-Antoinette contrastait singulièrement avec celui de Louis XVI. Grande, admirablement bien faite, « portant sa tête élevée sur un beau cou grec, les yeux bleus, des cheveux blond cendré, elle avait conquis toutes les sympathies par son charme, sa grâce primesautière, sa gaieté. Elle était charitable, droite et honnête, mais peu cultivée, très entière, très vive, apportant dans ses antipathies comme dans ses affections une sorte d'impétuosité.

Le roi, dans sa timidité effarouchée, ne se fit pas tout d'abord à l'enjouement de la jeune femme. Plus tard il se rapprocha d'elle et subit son ascendant. Comme la reine, de son côté, suivait les conseils de l'ambassadeur d'Autriche, Mercy-Argenteau, on vit en elle l'agent secret de sa mère et, lorsqu'elle devint impopulaire, on lui donna par mépris le surnom d'*Autrichienne*, imaginé par « mesdames tantes », et qui devait si souvent retentir à ses oreilles pendant les jours tragiques où se consomma la ruine de la monarchie.



Louis XVI, par Dumesnil.
Musée de Versailles.



Phot. Manzi Joyant et Cie.
Marie-Antoinette, dauphine, par Duplessis.
(Appartient à Mme la marquise de Ganay.)

Choiseul et ses amis avaient pressenti que Marie-Antoinette dominerait le faible Louis XVI, et, pour s'en faire bien venir, ils lui avaient prodigué, avec les flatteries, toutes les occasions de l'amuser : spectacles, fêtes, sorties nocturnes, mascarades dans le parc de Versailles et jusqu'au bal de l'Opéra. Elle ne sut pas se défier des adulations intéressées, et elle se laissa entraîner au plaisir avec une imprudente légèreté et une imprévoyance enfantine. Supportant mal la tyrannie des usages de la Cour, elle donna le surnom de *madame l'Étiquette* à Mme de Mouchy, qui les lui rappelait, et elle substitua à un formalisme qui l'ennuyait une simplicité indépendante qui fut très mal interprétée.

Ce roi de vingt ans et cette reine de dix-neuf ans eurent comme l'effroi de leur responsabilité : « Mon Dieu! s'écrièrent-ils en apprenant la mort de Louis XV! Guidez-nous! Protégez-nous! Nous régnons trop jeunes. » — « Rien en effet n'était plus désastreux, en une pareille époque, qu'un ménage royal qui était l'union de la frivolité et de la faiblesse. — Émile Faguet.

Les débuts du règne. Maurepas. — Le premier acte du roi, après qu'il eut exilé Mme du Barry, fut de choisir un premier ministre. Il voulait « se barricader d'honnêtes gens », faits pour inspirer confiance et satisfaire l'opinion. Docile aux avis de « mesdames tantes », il écarta Machault d'Arnouville, sur qui son choix s'était d'abord formellement arrêté, et il fit appel (20 mai 1774) au concours d'un vieillard de soixante-treize ans, jusque-là peu favorable à la reine, mais que ses attentions et son amabilité avaient rendu sympathique à la Cour : le comte de Maurepas, petit-fils du chancelier Louis de Pontchartrain, courtisan accompli, persifleur et rusé, homme d'État plus que médiocre, mais honnête homme. Le 2 juin 1774, le duc d'Aiguillon, se sentant condamné, donna sa démission, à la grande joie de Choiseul, des anciens Parlements, du parti philosophe qui le considérait comme l'instrument des jésuites, et de la reine elle-même qui le détestait jusqu'à la rancune à cause de son intimité avec la du Barry. Marie-Antoinette eut désormais dans la personne du ministre disgracié un ennemi acharné à la perdre par tous les moyens, y compris la calomnie.

La reine conseillait à Louis XVI de rappeler au pouvoir l'homme qui avait négocié leur mariage; mais le roi se borna à faire cesser l'exil de Choiseul, qu'il jugeait trop dévoué à la politique autrichienne, et la direction des affaires extérieures fut confiée au comte de Vergennes. Le comte du Muy, gouverneur de Flandre, reçut le portefeuille de la Guerre, et, sur le conseil de Maurepas, Louis XVI appela à la Marine l'intendant de Limoges, Anne-Robert-Jacques Turgot (20 juillet).

Ces choix, l'abandon du don de joyeux avènement et du droit de ceinture de la reine (1), les réductions spontanément opérées par les souverains dans les dépenses de leur maison augmentèrent les sympathies générales dont jouissaient alors les jeunes souverains : on croyait sincèrement à la régénération du royaume, et la satisfaction populaire se manifesta jusqu'à l'enthousiasme lorsque Maurepas eut obtenu le renvoi de Maupeou et de Terray (24 août). Turgot ayant été appelé au contrôle général (2), on ne douta plus du désir de Louis XVI de gouverner avec l'opinion.

Rappel des Parlements. — La dispersion des Parlements par Maupeou avait été particulièrement impopulaire; mais le gouvernement avait tenu bon et une transaction allait peut-être intervenir lorsque Louis XV mourut : le conflit redoubla aussitôt d'acuité. Le comte de Provence attaquait les anciens parlementaires, que défendaient les princes d'Orléans. Louis XVI se décida à rappeler les magistrats disgraciés et le garde des sceaux prépara des édits qui consacrèrent cette importante résolution (12 novembre 1774).

Miromesnil n'entendit pas ratifier les prétentions politiques des compagnies judiciaires, mais leur imposer en les rétablissant un statut de nature à réserver la prérogative royale. Les membres du « Parlement Maupeou » furent appelés à siéger au Grand Conseil; le Parlement reconstitué ne put faire usage du droit de remontrances que dans le délai d'un mois à partir de la publication des édits préalablement enregistrés, et une cour plénière statuerait sur le cas des magistrats coupables de démissions concertées. Le rappel des Parlements eut donc le caractère d'une transaction. « En restaurant l'ancienne magistrature, Maurepas et Miromesnil se sont efforcés de prendre contre elle de sérieuses garanties; les amis de Turgot, les philosophes, les ont approuvés, sous certaines réserves, et Turgot lui-même les a secondés. Entre le parti parlementaire ou « patriote » et le parti des absolutistes et des dévots qui, à l'avènement de Louis XVI, menaçaient de s'exterminer, Maurepas prétendit occuper une position moyenne, en opérant la revision partielle de l'œuvre de Maupeou. Il avait assez de confiance en lui pour se persuader qu'il saurait rétablir l'autorité de la justice, sans entamer le prestige du roi (3). »

Dans la pensée de Maurepas et de Turgot lui-même, les édits de novembre devaient mettre fin à un conflit énervant, faire table rase du passé et faciliter la politique de réformes. Mais le Parlement, revenu aigri de son exil, donnera, en fin de compte, l'impression d'une caste factieuse et étroite d'esprit, qui regimbera pour conserver ses privilèges, non pour sauvegarder l'intérêt public.

Turgot. — Né à Paris en 1727 et fils d'un prévôt des marchands, Turgot, entré au séminaire de Saint-Sulpice, renonça à l'état ecclésiastique le jour où des doutes lui vinrent sur sa vocation. Conseiller au Parlement et, en 1753, maître des requêtes, il écrivit en 1753 et en 1754 ses deux fameuses *Lettres sur la tolérance*, fréquenta le salon de Mme Geoffrin, connut les philosophes et les économistes, collabora à l'*Encyclopédie*, se lia avec Quesnay et avec l'intendant du commerce Gournay, dont il adopta les idées sur la liberté du travail.

(1) A chaque avènement les Français payaient à la nouvelle reine un droit connu sous le nom de *droit de ceinture*. A la mort de Louis XV, Marie-Antoinette, apprenant que ce droit pesait presque entièrement sur les classes pauvres, supplia Louis XVI de s'opposer à sa perception. Louis XVI avait, de son côté, fait remise des *droits de joyeux avènement*, levés sur certains corps ou particuliers.

(2) Sartine, lieutenant général de la police, le remplaça à la Marine. Hue de Miromesnil devint garde des sceaux.

(3) Henri Carré, *Turgot et le rappel des Parlements* (dans *La Révolution française*, 1902).

En 1761, il fut nommé intendant de la généralité de Limoges, c'est-à-dire de l'Angoumois et du Limousin, qui étaient dans une complète misère. Les treize années de son administration ne furent qu'une longue suite de bienfaits et d'améliorations : il s'efforça de diminuer les impôts et de les mieux répartir, remplaça les bureaux généraux des finances par des commissaires des tailles, substitua au système de la corvée en nature une contribution additionnelle à la taille, fit réparer et entretenir les routes anciennes et en créa cent soixante lieues de nouvelles, supprima les réquisitions pour les transports des équipages militaires, fonda à Limoges une école vétérinaire. Pendant les années 1770 et 1771, une terrible famine ayant désolé la généralité, il établit des bureaux de charité, publia des instructions pour apprendre aux paysans à préparer le riz et à cultiver la pomme de terre, maintint la libre circulation des grains. C'est durant son séjour à Limoges qu'il composa son ouvrage capital, les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses,* qui parut en 1766, neuf ans avant le traité d'Adam Smith. « La propriété, disait-il, est le fondement de la société, mais la société ne peut se développer que par la liberté. »



Louis XVI, par A.-F. GALLET (Versailles).



Phot. Giraudon.
Marie-Antoinette, par Mme VIGÉE-LE BRUN (Versailles).

Il ne fit que passer au ministère de la Marine et, nommé contrôleur général des finances, il écrivit au roi (24 août 1774) une lettre célèbre où il résumait son programme : « Point de banqueroutes, ni avouées ni masquées par des réductions forcées. Point d'augmentation d'impôts; la raison en est dans la situation de vos peuples et encore plus dans le cœur de Votre Majesté. Point d'emprunts, parce que tout emprunt nécessite au bout de quelque temps ou la banqueroute, ou l'augmentation des impositions. Il ne faut, en temps de paix, se permettre d'emprunter que pour liquider des dettes anciennes. Et il ajoutait : « Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen : c'est de réduire la dépense au-dessous de la recette et assez au-dessous pour pouvoir économiser une vingtaine de millions... Sans cela le premier coup de canon forcerait l'État à la banqueroute. »

La politique financière de Turgot avait pour base sa politique économique. Ne voulant ni créer de nouveaux impôts ni emprunter, il prétendait d'abord tirer parti de toutes les économies immédiatement réalisables, puis obtenir des plus-values en pratiquant des réformes inspirées de la doctrine physiocratique. Il réussit, par des réductions de dépenses, à combler le déficit et à établir un budget en équilibre. Il renonça au pot-de-vin de 300000 livres attribué au contrôleur général par la ferme générale et en fit verser le montant aux curés de Paris pour la création d'ateliers de charité. Il prohiba les « croupes » et mit en régie quelques monopoles. Il abolit les *contraintes solidaires* pour le payement de la taille. Il supprima le droit d'aubaine.

Liberté du commerce des grains. La « guerre des farines ». — Au lieu de protéger uniquement le consommateur, les physiocrates voulaient protéger à la fois le consommateur et le producteur, laisser au libre jeu des forces économiques le soin d'établir un prix normal. Par application de ce principe, un arrêt du conseil, en date du 13 septembre 1774, proclama la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume et décida qu'à l'avenir l'État ne ferait aucun achat pour son compte, c'est-à-dire n'assurerait plus officiellement le service des subsistances, se réservant en cas de crise de secourir charitablement les indigents. « Sa Majesté est convaincue, disait le préambule, que la variété des saisons et la diversité des terrains occasionnent une très grande inégalité dans la quantité des productions d'un canton à l'autre, et d'une année à l'autre dans le même canton; la récolte de chaque canton se trouvant par conséquent quelquefois au-dessus, et quelquefois au-dessous du nécessaire pour la subsistance des habitants, le peuple ne peut vivre, dans les lieux et dans les années où les moissons ont manqué, qu'avec des grains, ou apportés des lieux favorisés par l'abondance, ou conservés des années antérieures : qu'ainsi le transport et la garde des grains sont, après la production, les seuls moyens de prévenir la disette des subsistances, parce que ce sont les seuls moyens de communication qui fassent du superflu la ressource du besoin. »



La princesse de Lamballe, par RIOULT (Versailles).

La récolte de l'année 1774 ayant été très mauvaise et l'hiver très rigoureux, le peuple se souleva dans différentes parties du royaume, notamment à Dijon (18 avril 1775). Des bandes ameutées incendièrent les blés ou les jetèrent à la rivière en demandant du pain. Le 2 mai 1775, des bandits, qui avaient saccagé la veille le marché de Pontoise, pénétrèrent jusque dans la cour du château de Versailles. Le prince de Beauvau

fit sur le champ promettre au nom du roi l'abaissement à deux sous du prix du pain, et l'agitation cessa; mais cette concession, arrachée par la force, fut rapportée par Louis XVI. Le lendemain les émeutiers, qui paraissaient obéir à un plan concerté, pillèrent à Paris les boutiques des boulangers. Turgot ne céda pas. Il fit destituer le lieutenant de police Lenoir, dont l'attitude passive lui paraissait équivoque, et rassembla tant à Paris qu'autour de la capitale 25 000 hommes de troupes qui réprimèrent l'émeute. Le Parlement, opposé à la liberté du commerce des grains, refusa d'enregistrer l'édit qui confiait à une cour prévôtale la connaissance des faits séditieux; le roi l'y obligea en tenant un lit de justice. Une amnistie fut publiée (11 mai) et, comme les craintes de disette n'étaient pas fondées, les Parisiens ne manquèrent pas de tourner en plaisanterie ce qu'ils appelaient *la guerre des farines*. Mais les troubles, provoqués et encouragés par les ennemis du ministre, peut-être par Sartine et le prince de Conti, diminuèrent la popularité de Turgot. Celle des souverains, de la reine surtout, ne tarda pas non plus à être battue en brèche.




Le comte de Provence,
par Duplessis (Chantilly).



Le comte d'Artois
Musée de Versailles.

Impopularité naissante de la reine. — Il n'y avait guère d'union dans la famille royale : le comte de Provence et le comte d'Artois, dont les femmes enviaient Marie-Antoinette, étaient de leur côté pleins d'irrévérence pour leur frère. La reine, au début, avant qu'elle eût apprécié les qualités morales de son mari, lui témoignait peu d'égards, allant jusqu'à le qualifier de « pauvre homme », souffrant qu'on le plaisantât en sa présence. Elle s'était éloignée de « mesdames tantes », filles de Louis XV, dont l'esprit étroit et les façons obstinément guindées lui étaient intolérables et la tutelle trop sévèrement pesante, et elle s'en était fait de cruelles ennemies.

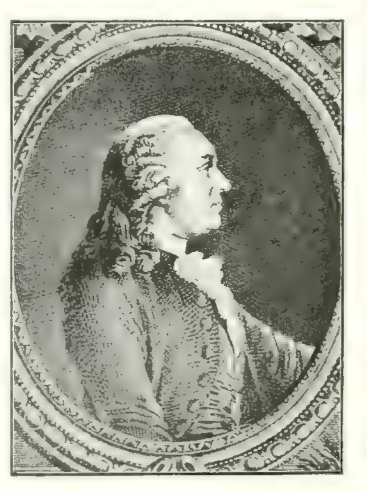
Elle va s'entourer d'une coterie dont la frivolité la compromettra et dont les exigences lui feront le plus grand tort : le comte d'Artois, Coigny, Guines, les Polignac, d'Adhémar, Besenval, Vaudreuil, Estherazy, le prince de Ligne, Fersen, la comtesse de Polastron, la comtesse Diane et la duchesse Jules de Polignac, — l'une séduisante par son esprit, l'autre régnant par sa beauté, sa verve et sa liberté d'allures, — la princesse de Lamballe, Mme d'Ossun. Les ennemis qu'elle avait à la Cour répandirent contre elle les plus abominables calomnies; ils prirent à tâche de la salir dans d'odieux libelles, alors qu'elle n'était coupable que d'étourderie et de légèreté et qu'elle semble n'avoir jamais oublié ses devoirs. Elle chassa le duc de Lauzun, qui avait paru se départir du respect dû à sa souveraine, et quant au comte Axel de Fersen, si elle éprouva pour cet étranger chevaleresque « quelque chose de plus que de l'amitié », celui qu'elle avait distingué se montra « digne d'un cœur royal trop fier pour un aveu, trop faible pour dissimuler ». (Pierre de Nolhac.)

Le plus dangereux des gentilshommes qui formaient le cercle de la reine était sans contredit le comte d'Artois. Alors que « Monsieur », comte de Provence, d'esprit étroit et pédant, mais doué pourtant d'un certain bon sens, gardait une attitude réservée et dissimulée, attaquant dans des pamphlets anonymes les ministres et sa belle-sœur, le frère cadet du roi était au contraire bruyant et expansif, frivole et sceptique, emporté et obstiné, couvert de dettes, passionné pour le plaisir, tout à la chasse et à la fête; il jouait avec la reine un jeu d'enfer, obligé, de ce fait, d'admettre comme partenaires des individus qu'il eût été préférable de tenir à distance. Il se faisait remarquer par l'intransigeance de ses idées absolutistes, s'opposant ainsi au duc d'Orléans, qui ne négligeait aucune occasion de défendre les théories nouvelles.

Peu à peu, le pays se détachera de la reine. Il lui a d'abord reproché de ne pas donner à la France un dauphin, et, quand naît l'héritier du trône (1781), la souveraine a déjà perdu l'affection publique. On la croit toujours ivre de plaisirs, acharnée à obérer le Trésor pour ses divertissements du Petit Trianon ou pour la satisfaction des gens de son entourage, trop directement intéressés au maintien des abus. « Comment aurais-je fait, a-t-elle dit plus tard, pour me douter que les finances étaient en mauvais état? Quand je demandais 50000 francs, on m'en apportait 100000! » Elle peut changer de vie, devenir la meilleure amie de son mari, remplir avec dévouement ses devoirs de mère : sa réputation de frivolité et de légèreté est établie, et son impopularité, faite de basses calomnies et de griefs fondés, va s'accroître de son influence sur la chute de Turgot, de son zèle à soutenir les intérêts de la maison d'Autriche, du scandale de l'affaire du Collier, qui n'aurait peut-être pas eu de si fâcheuses conséquences pour sa réputation sans les besoins d'argent qu'on supposait à cette joueuse obstinée.

Malesherbes. — L'attachement du roi à la politique et à la personne de Turgot se manifesta nettement par la nomination au ministère de la maison du roi d'un ami du contrôleur général : Lamoignon de Malesherbes (juillet 1775). Fils du chancelier Guillaume de Lamoignon, Malesherbes (1721-1794), ancien conseiller au Parlement, était depuis 1750 président à la cour des aides et directeur de la librairie. Il avait protégé les philosophes et les gens de lettres, favorisé personnellement la publication de l'*Encyclopédie* et adressé au roi (18 février 1771), au nom de la compagnie judiciaire qu'il présidait, des remontrances sur l'établissement de nouveaux impôts et contre l'institution du Parlement Maupeou; dès cette époque, il avait demandé la réunion des États généraux. L'arrivée au pouvoir de cet homme de bien, très populaire, indépendant et ferme, produisit un sentiment presque général d'espérance et de confiance. Son premier soin fut de visiter les prisons d'État pour rendre à la liberté les victimes de l'arbitraire. Il voulut que les lettres de cachet fussent déposées entre les mains d'un tribunal qui prononcerait sur les arrestations vingt-quatre heures après qu'elles auraient été faites par ordre exprès du roi. Il demandait aussi que l'on mît un terme à l'abus des *arrêts de surséance*, au moyen desquels les courtisans avaient l'habitude d'ajourner indéfiniment le payement de leurs dettes et de braver leurs créanciers.

Le comte de Saint-Germain. — Quelques mois après la nomination de Malesherbes, le comte de Saint-Germain (1707-1778) remplaça le maréchal du Muy au ministère de la Guerre. Lieutenant général, collaborateur de Maurice de Saxe, le comte de Saint-Germain avait quitté le service à la suite d'une brouille avec le maréchal de Broglie. Un *Mémoire sur les vices du système militaire français* lui valut de telles inimitiés qu'il passa, en 1760, au service du Danemark, dont il réorganisa l'armée. A la mort de Frédéric V, il se retira dans son domaine de Lauterbach (Alsace). C'est sur les conseils de Turgot et de Maurepas et après lecture de mémoires



Turgot,
gravure de Dupin.



De Malesherbes,
gravure de Hubert.

écrits par Saint-Germain sur la réorganisation de l'armée que le vieil officier fut appelé par Louis XVI au ministère de la Guerre (1775). Il poursuivit la négligence dans le service, s'attaqua au favoritisme, s'efforça de faire supprimer les compagnies privilégiées des mousquetaires et des grenadiers à cheval, abolit la peine de mort pour crime de désertion ; mais il eut le tort d'introduire dans l'armée française la discipline à la prussienne et les châtiments corporels, surtout de faire rendre une ordonnance qui punissait de coups de plat de sabre les infractions à la discipline. « Je n'aime du sabre que le tranchant, » disait un grenadier.


Le comte de Saint-Germain
Estampe de la Bibliothèque nationale).

Les édits de 1776. — Assuré de la bienveillance du roi, entouré de collaborateurs attachés à ses idées et partageant son amour du bien public, Turgot n'hésita plus à soumettre au conseil (6 janvier 1776) six édits inspirés des doctrines physiocratiques et dont les deux plus importants supprimaient la corvée, les jurandes et maîtrises.

La corvée en nature, qui ne pesait que sur les paysans, cesserait d'être gratuite, et un impôt proportionnel au vingtième, dit *subvention territoriale,* frapperait les propriétaires des trois ordres pour que son produit puisse être affecté au payement des tâches. « La justice, disait le préambule de l'édit, exige que la dépense des chemins soit supportée par les propriétaires de terres qui en profitent presque seuls, et, par conséquent, par les privilégiés qui possèdent une grande partie des propriétés foncières du royaume. »

La suppression, sans indemnité, des jurandes et des maîtrises, et la proclamation de la liberté du travail étaient motivées par de longues considérations : épreuves « nuisibles », « superflues » et onéreuses imposées aux candidats à la maîtrise ; impossibilité pour les citoyens de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer et de bénéficier « des avantages que leur donnerait la concurrence pour le bas prix et la perfection du travail » ; tendance des corporations à restreindre le nombre des maîtres ; « entraves mises à l'industrie », etc. — « On a été jusqu'à dire que le droit de travailler était un droit royal, que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter. Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime. Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Les édits furent approuvés par le conseil et enregistrés au Parlement en un lit de justice, que Voltaire qualifia de *lit de bienfaisance* (12 mars 1776), mais Turgot n'eut pas le temps de les appliquer. Ses réformes heurtaient de front des intérêts et des habitudes. La réduction de l'effectif de la maison militaire du roi lui avait aliéné les courtisans. La proclamation du travail libre provoqua l'opposition des maîtres et même des communautés d'arts et métiers. L'établissement d'un impôt général souleva l'animosité des privilégiés, en particulier du Parlement, qui déclara que « la dernière classe de la nation », incapable de rendre à l'État des services aussi « distingués » que le clergé et la noblesse, s'acquittait justement envers lui « par les tributs, l'industrie et les travaux corporels ». Une grande partie du clergé voyait en Turgot un « philosophe », et son ascendant sur Louis XVI portait ombrage à la reine, à la Cour, à Choiseul, à Maurepas lui-même. Marie-Antoinette, déjà mal disposée pour le ministre, ne lui pardonna pas d'avoir fait rappeler le comte de Guines, notre ambassadeur à Londres. Louis XVI avait d'abord soutenu avec fermeté la politique de réformes. « Il n'y a, disait-il, que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. » Mais circonvenu et fatigué d'une résistance où il rencontrait la reine, la Cour, les grands corps de l'État, le clergé, il finit par sacrifier Turgot et Malesherbes. Celui-ci, découragé depuis longtemps déjà de n'avoir pu réaliser ses idées, donna sa démission ; celui-là voulut attendre qu'on lui demandât la sienne. Le 10 mai 1776, il fut durement éconduit par le roi ; le lendemain il essaya inutilement et à trois reprises d'être reçu par Louis XVI qui, le 12, lui fit demander son portefeuille et l'invita à s'éloigner de Versailles sans reparaître à la Cour.

Turgot doit être rangé dans cette illustre lignée de ministres qui, comme les Sully et les Colbert, furent tout dévoués à la monarchie, mais aussi au bien public. Malesherbes disait de lui qu'il avait la tête de Bacon et le cœur de L'Hospital. Probe, convaincu, incapable de compromissions et de basses concessions à son intérêt politique, il tourna son activité dans les directions les plus diverses.

Sans revenir sur les édits célèbres auxquels son nom demeure attaché, il fonda la *Banque de Paris,* institua des agents de banque et de change, autorisa la création d'une banque de prêts, la *Caisse d'escompte du commerce,* projeta l'unification des poids et mesures. Il chargea les frères Trudaine de construire un nouveau réseau de routes et, pour la rapidité des communications, il mit en service des *turgotines.*

Il conçut le projet, qui fut repris par Necker, de créer dans les *pays d'élection* des municipalités de paroisses, de districts, d'arrondissements, de provinces, avec, au sommet, une « *grande municipalité* » ou municipalité nationale : ces assemblées, élues sans distinction d' « ordres » par les propriétaires fonciers (que la doctrine physiocratique mettait au premier rang), auraient eu pour mission de faire monter des extrémités du pays au conseil du roi les vœux de la population en matière de travaux publics, d'assistance, d'assiette et de répartition des impôts. Dans la gestion des affaires, elles auraient limité la puissance des intendants et mis fin aux prétentions des corps de magistrature de s'ériger en interprètes de l'intérêt social.

Turgot songea à instituer un *Conseil d'instruction nationale,* qui aurait donné l'impulsion à l'enseignement, à la fois religieux et laïque, ce dernier ayant pour base des « livres faits exprès, au concours, avec beaucoup de soin » et pour but la formation des citoyens.

Enfin, considérant la solidarité comme un devoir social, il ordonna aux intendants d'avoir à assister les mendiants avant de les punir : l'assistance publique devait, dans sa pensée, s'exercer tant par l'organe de bureaux de charité, dotés de ressources publiques, et par le service des secours à domicile, que par des ateliers permettant à l'assisté de gagner un salaire.

Les tentatives de Turgot, outre qu'elles avaient été très vivement combattues par l'entourage du roi, avaient échoué pour deux motifs principaux : d'abord, les hommes qui prirent l'initiative des réformes ne tinrent pas suffisamment compte, dans leur généreux désir de faire le bonheur de la nation, des difficultés pratiques auxquelles se heurte la réalisation des conceptions sociales les plus louables (1) ; en second lieu, si l'opinion était favorable aux réformes dans leur ensemble, chaque mesure de détail provoquait des résistances que le gouvernement n'était plus de force à briser, que le roi n'avait pas le courage de surmonter. Sacrifié aux intérêts particuliers ligués contre lui, « Turgot, qui était entré au pouvoir en 1774 soutenu par les plus belles espérances, en sortit deux ans après au milieu du découragement général. Son ministère accrut le nombre des mécontents. Il avait fait éclater aux yeux du peuple ces deux vérités également funestes à la monarchie : la nécessité d'une grande réforme et l'impuissance de la royauté à l'accomplir. Avec lui s'évanouit tout espoir de refondre le gouvernement dans son moule ancien (2) ».

Premier ministère de Necker (1776-1781). — Turgot et Malesherbes eurent pour successeurs des hommes obscurs ou incapables : Amelot, Nuis de Clugny, Taboureau des Réaux. Maurepas, toujours insouciant, disait en parlant du premier : « Du moins ne m'accusera-t-on pas, en appelant Amelot au ministère, d'avoir choisi celui-là pour son esprit. » Clugny, ancien intendant de Bordeaux, ne fit que passer au contrôle général des finances, juste le temps de rétablir les corvées et les corporations, et de rapporter les édits

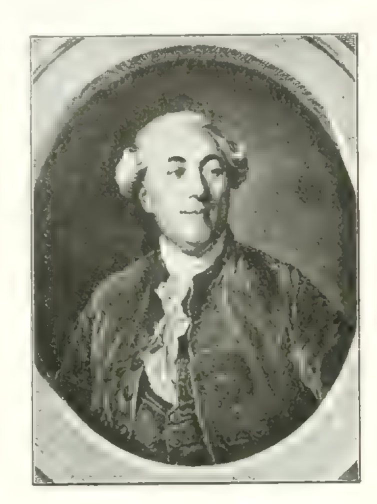
(1) « Turgot lui-même, bien qu'administrateur fort expert, avait trop de chimères dans l'esprit... Il raisonnait dans l'idéal, travaillait sur la table rase et dédaignait l'histoire, ce qui conduisait en politique à méconnaître la force des choses. » (Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, 1re partie, p. 212.) — Pendant la Terreur, Malesherbes, guetté par la guillotine, écrivait de son cachot à un de ses amis : « M. Turgot et moi, nous étions de fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien. Qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir ? Cependant nous avons très mal administré. Ne connaissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons laissé diriger le roi par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa faiblesse à celle de son élève, et, sans le vouloir, nous avons, par nos idées mêmes, contribué à la Révolution. » (Lettre de Malesherbes à l'un de ses amis, citée par le marquis de Ségur, *Au couchant de la monarchie* [1910]).

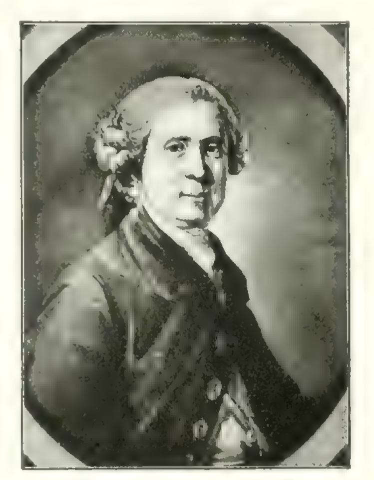
(2) Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française,* 1re partie, p. 213.

sur la libre circulation des grains. « Quatre mois de pillage dont le roi seul ne savait rien, » a écrit Marmontel.

Au mois d'octobre 1776, Louis XVI, sur la recommandation de Maurepas, il adjoignit au contrôleur Taboureau des Réaux Jacques Necker qui, le 29 juin 1777, fut nommé *directeur général* des finances.

Né à Genève (1732-1804), Necker entra d'abord comme employé dans une maison de banque fondée à Paris par le Genevois Vernet. Vernet se retira en 1762, lui laissant le soin de gérer une partie de ses capitaux, et Necker put ainsi créer, de moitié avec Chélusson frères, une banque qui prit une rapide extension. Il prêta de l'argent au Trésor, fit de grosses spéculations sur les blés, fut administrateur de la Compagnie des Indes et amassa en quelques années une fortune de plusieurs millions qui lui permit de se retirer des affaires. Il était d'ailleurs préoccupé de l'idée d'entrer dans les fonctions publiques. Dans son *Éloge de Colbert*, couronné par l'Académie française en 1773, il traçait une sorte d'idéal du ministre des Finances et laissait deviner qu'il réaliserait cet idéal, si jamais il était appelé au pouvoir. Accrédité auprès de Louis XVI en qualité de ministre de la république de Genève, il dut au salon de sa femme et de sa fille (Mme de Staël) une réelle popularité dans la société parisienne. Il se préoccupa de plus en plus des questions politiques et combattit dans sa brochure *Sur la législation et le commerce des blés* quelques-unes des idées de Turgot (1775).


Jacques Necker,
gravure de Saint-Aubin.


Le comte de Vergennes
(Estampe de la Bibliothèque nationale)

Travailleur infatigable, profondément honnête, financier habile et désintéressé, mais sans vues originales ou vraiment réformatrices, très inférieur à Turgot, homme de talent plutôt que grand homme, il refusa pour lui-même tout traitement, toute gratification, et réduisit les dépenses en supprimant un grand nombre de charges de cour et d'offices, en remaniant les divers services du Trésor, en établissant une comptabilité simple et claire. Il fit reviser les cotes des vingtièmes pour arriver à une répartition plus équitable, supprima les vingtièmes d'industrie dans les bourgs et villages et fit décider que le chiffre de la taille ou de la capitation ne pourrait plus être augmenté par arrêt du conseil, mais par acte royal enregistré au Parlement. Il supprima les intendants du commerce et les intendants des finances qui gênaient son initiative; il réduisit le nombre des receveurs généraux de quarante-huit à douze; il réorganisa les services de la ferme. Il diminua le nombre des péages. Par lettres patentes de mai 1779, il établit pour les manufactures un régime intermédiaire entre la liberté illimitée et l'exécution stricte des règlements. Il abolit la mainmorte et la servitude personnelle dans les domaines du roi et dans les domaines engagés (août 1779). Retenu par des scrupules peut-être excessifs, Louis XVI n'osa abolir le servage dans toutes les seigneuries de France; il ne supprima complètement que *le droit de suite*, et le Parlement n'enregistra l'édit d'août 1779 qu'avec cette réserve : « *Sans que les dispositions du présent édit puissent nuire aux droits des seigneurs.* » Quelques-uns s'empressèrent de suivre l'exemple du roi, d'autres s'y refusèrent, voulant être indemnisés par le gouvernement.

Une déclaration du 24 août 1780 abolit la *question préparatoire;* mais la *question préalable*, supprimée par la déclaration du 1er mai 1788, fut maintenue en fait jusqu'au 9 octobre 1789, date à laquelle l'Assemblée constituante la fit disparaître de notre procédure pénale.

Reprenant l'idée de Turgot sur la création d'assemblées provinciales, Necker décida Louis XVI à en établir une dans la généralité de Bourges, à titre d'essai (arrêt du conseil du 12 juillet 1778). Elle répartirait les impositions et en assurerait le recouvrement, dirigerait les travaux sur les grands chemins, organiserait des ateliers de charité. Composée de 24 membres pris dans la noblesse et dans le clergé et de 24 membres pris dans le tiers état (12 députés des villes, 12 propriétaires ruraux), l'assemblée se recruterait par voie d'élection et se renouvellerait par tiers tous les trois ans. Elle siégerait tous les deux ans pendant un mois. Dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, suivrait les affaires, dont un procureur-syndic assurerait l'exécution. Une seconde assemblée provinciale fut constituée dans la généralité de Montauban (11 juillet 1779) et une troisième dans la généralité de Moulins (29 juillet 1781). Cette dernière fut supprimée dès la chute de Necker et la compétence des autres fut sensiblement restreinte. C'était un essai modeste, que Necker voulait étendre successivement à tous les *pays d'élection*, et où le doublement du tiers, la délibération en commun, le vote par tête étaient des mesures grosses de promesses, entr'ouvrant en quelque sorte l'avenir. La tentative fut renouvelée et développée par Calonne.

La guerre d'Amérique (1778) obligea Necker à emprunter. La confiance qu'il inspirait aux financiers et au public lui permit de se procurer facilement les 530 millions dont l'État avait besoin; mais il eut le tort grave de ne pas gager ces emprunts sur les recettes du budget, et il contribua ainsi pour une grande part à amener la situation déplorable dans laquelle se trouva le Trésor quelques années plus tard. En 1781 il crut devoir publier son célèbre *Compte rendu*, œuvre plus ingénieuse que solide, où n'apparaissait qu'imparfaitement la situation générale du Trésor, mais qui initiait pour la première fois les contribuables au mécanisme du budget et pouvait consolider le crédit de l'État en donnant confiance au public. Maurepas saisit cette occasion pour s'unir aux nombreux ennemis que Necker s'était attirés à la Cour par sa politique d'économies; il inspira même une campagne de libelles qui ruinèrent peu à peu l'autorité du contrôleur général. Le *Compte rendu* avait été publié sous une couverture bleue : « Avez-vous lu le conte bleu? » dit Maurepas. Ce mot fit fortune, et la guerre qui avait renversé Turgot recommença contre son successeur. Attaqué par les Parlements, à qui les assemblées provinciales portaient ombrage, et par tous ceux qui figuraient dans le *Compte rendu* comme bénéficiant, sans titres, de pensions sur la cassette royale, Necker, pour fortifier sa situation, demanda l'entrée au conseil d'en haut; mais Maurepas y mit comme condition qu'il abjurerait le protestantisme : Necker refusa et donna sa démission (19 mai 1781). Joseph II et Catherine II lui offrirent la direction de leurs finances; il préféra se retirer à Saint-Ouen, où il travailla à son *Traité de l'administration des finances de la France* (1784).

Sa disgrâce fut considérée comme un malheur public. « Il y eut, le premier jour, sur le chemin qui conduit à sa maison de campagne, à Saint-Ouen, à deux lieues de Paris, une procession de carrosses presque continuelle. Des hommes de toutes les classes et de toutes les conditions s'empressèrent à lui porter l'hommage de leurs regrets et de leur sensibilité; et dans ce nombre on a pu compter les personnes les plus respectables de la Ville et de la Cour, les prélats les plus distingués par leur naissance et par leur piété, M. l'Archevêque de Paris à la tête, les Biron, les Beauvau, les Richelieu, les Choiseul, les Noailles, les Luxembourg, enfin les noms les plus respectés de la France, sans oublier celui du successeur même de M. Necker, qui n'a pas cru pouvoir mieux rassurer les esprits sur les principes de son administration qu'en donnant lui-même les plus grands éloges à celle de M. Necker, et se félicitant de n'avoir qu'à suivre une route qu'il trouvait si heureusement tracée (1). »

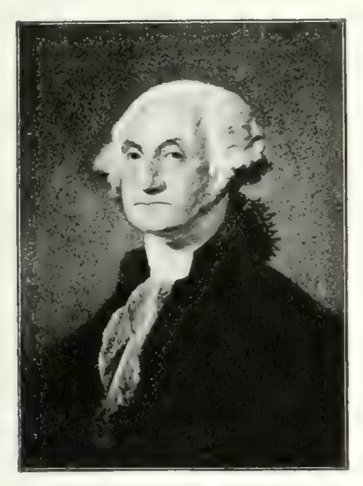
Maurepas se retira le mois suivant (21 novembre 1781) et Marie-Antoinette hérita de toute son influence auprès du roi.

Joly de Fleury (mai 1781), qui succéda à Necker, accrut de 273 millions le capital de la dette publique, et d'Ormesson (mars 1783) discrédita la *Caisse d'escompte*, à laquelle il avait emprunté, en donnant cours forcé aux billets de l'établissement, puis en l'autorisant à suspendre momentanément ses payements. Le déficit ne cessait de s'accroître par suite des prodigalités de la Cour et de l'excès des dépenses administratives, sans parler des frais considérables de la guerre d'Amérique.

La politique étrangère. Vergennes. — Le comte Charles Gravier de Vergennes, né à Dijon (1717-1787), pouvait mettre une

(1) Grimm et Diderot, *Correspondance avec un souverain d'Allemagne.*

connaissance approfondie de son métier et les plus solides qualités au service d'un caractère loyal. Employé dans le « Secret » de Louis XV, puis ambassadeur à Constantinople et à Stockholm, il avait appris dans la diplomatie officieuse le danger des intrigues de cour, dans la diplomatie officielle la connaissance de l'Europe. Il fut le dernier grand ministre de l'ancienne monarchie, et son nom reste attaché à toutes les négociations diplomatiques qui préparèrent la guerre d'Amérique, en assurèrent le succès, et dont le traité de Versailles (1783) fut la glorieuse conclusion. On lui doit encore le renouvellement de l'alliance avec les cantons suisses au

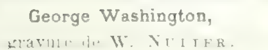








George Washington, gravure de W. Nutter.



Benjamin Franklin (Estampe de la Bibliothèque nationale).

L'amiral d'Estaing

Le comte de Guichen

(Estampes de la Bibliothèque nationale).

traité de Soleure (1777), le maintien de la paix européenne contre Joseph II au traité de Teschen (1779), et enfin le traité de commerce avec l'Angleterre en 1786. Comme Choiseul, il voulait s'appuyer sur l'Espagne et maintenir la paix continentale pour préparer la revanche contre l'Angleterre.

Participation de la France à la guerre d'Indépendance américaine (1778-1783). — Depuis 1773, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord luttaient contre l'Angleterre pour leur indépendance, qu'elles avaient proclamée le 4 juillet 1776. Leur cause était populaire en France, où ils avaient envoyé pour la plaider un de leurs plus illustres savants, Franklin. Celui-ci fut reçu en particulier par Vergennes, auquel il proposa une alliance et qui adressa aussitôt au roi (31 août 1776) un rapport pressant pour lui en montrer les avantages. Retenu par la prudence de Turgot, qui voyait dans la lutte de l'Angleterre contre ses colonies une cause d'affaiblissement pour notre rivale et préférait voir la France garder la neutralité, Louis XVI, à qui l'on s'efforçait de remontrer qu'il n'était pas sans danger pour lui-même d'encourager des révolutionnaires, ne donna d'abord aux colonies insurgées que des secours secrets : 2 millions de livres tournois en 1777, des armes et des munitions que leur faisait passer Beaumarchais, enfin l'épée des jeunes gentilshommes, qui brûlaient de venger les désastres de la guerre de Sept ans et qu'enflammaient les idées de liberté que la déclaration d'indépendance avait proclamées. A leur tête partirent Rochambeau et un officier de vingt ans, le marquis de La Fayette, qui, pour accourir en volontaire dans les rangs des *insurgents*, quitta sa jeune femme à la veille d'en avoir un fils.

Cette hostilité couverte, dont se plaignait l'Angleterre, se changea bientôt en guerre déclarée, quand les succès des insurgés eurent montré comment ils savaient se défendre. Tandis que dans le centre Washington contenait l'armée anglaise, dans le nord Gates enveloppait et faisait capituler, à Saratoga, l'armée britannique de Burgoyne (17 octobre 1777). La Cour ne pouvait plus résister au sentiment national, exaspéré contre l'Angleterre. D'actives négociations avec Franklin et avec ses collaborateurs, Silas Deane et Arthur Lee, aboutirent à la signature de deux traités (6 février 1778) dont les plénipotentiaires américains annonçaient en ces termes la signature à leur gouvernement : « Le premier est un traité d'amitié et de commerce, l'autre est un traité d'alliance, dans lequel il est stipulé que si l'Angleterre déclare la guerre à la France, ou si, à l'occasion de la guerre, elle tente d'empêcher son commerce avec nous, nous devons faire cause commune ensemble et joindre nos forces et nos conseils. Le grand objet de ce traité est déclaré être d'établir la liberté, la souveraineté, l'indépendance absolue des États-Unis... La base de ce traité a été la plus parfaite égalité et réciprocité. » Au point de vue français, l'accord intervenu constituait un acte de générosité, un acte d'habileté politique et un heureux retour aux vieilles traditions diplomatiques qui avaient fait successivement des rois de France les utiles protecteurs des cantons suisses, des villes libres d'Italie, des Provinces-Unies de Hollande et des États confédérés de l'Allemagne. Il donnait en outre satisfaction aux idées que le parti philosophe s'était efforcé de défendre et de propager. Il devait avoir et il eut pour conséquence la rupture avec l'Angleterre, qui rappela son ambassadeur à Paris, lord North, aussitôt après avoir reçu notification du traité.

La guerre maritime. — Grâce aux efforts patriotiques de Choiseul, continués sous Louis XVI par le ministre de la Marine, Sartine, des flottes étaient prêtes à prendre la mer sur les principales rades, et des vaisseaux en construction sur tous les chantiers; les ordonnances de 1776 avaient réorganisé l'administration navale; le roi avait personnellement donné des encouragements à la marine. Durant cinq années, sous les d'Orvilliers, les d'Estaing, les de Grasse, les Guichen, les La Motte-Picquet, les Suffren, on allait voir nos marins affronter résolument les escadres anglaises.

Campagne de 1778. — Le 17 juin 1778, la frégate la *Belle-Poule* démâta un bâtiment anglais en vue de Brest (1). Quelques jours après (27 juillet), la flotte de l'amiral d'Orvilliers livra à celle de l'amiral Keppel, en vue d'Ouessant, une bataille indécise, qui fut considérée en Angleterre comme un échec.

Pendant ce temps, d'Estaing, avec douze vaisseaux et quatre frégates, s'avançait vers l'Amérique, pour aller, sur le conseil de Franklin, bloquer l'amiral Howe et enfermer dans Philadelphie sir Henri Clinton. Ils lui échappèrent en se portant, l'un sur la Floride, l'autre sur New-York (juillet). D'Estaing dut faire voile vers les Antilles, où Bouillé s'était emparé de la Dominique, mais il ne put reprendre aux Anglais Sainte-Lucie.

Campagne de 1779. Intervention de l'Espagne. — L'année 1779 fut marquée par un important succès diplomatique. Vergennes réussit à déterminer la Cour de Madrid, dont l'Angleterre avait refusé la médiation, à se joindre à celle de Versailles (avril 1779). La double condition de ce traité fut, d'une part, qu'on essayerait de reprendre Gibraltar aux Anglais; d'autre part, qu'on tenterait une descente en Angleterre. Les Espagnols commencèrent en juillet le blocus de Gibraltar. Quant à la descente en Angleterre, pour laquelle soixante-six bâtiments de ligne et 40 000 hommes avaient été réunis en Normandie, sous le comte d'Orvilliers, elle échoua (juin-septembre) devant les vents contraires, les ravages du scorbut et la lenteur des manœuvres espagnoles.

Aux Antilles, d'Estaing prit Saint-Vincent et la Grenade, livra

(1) Le lieutenant de vaisseau La Clocheterie, qui commandait la *Belle-Poule*, allait tomber dans une escadre ennemie; il parvint à l'éviter, mais une frégate anglaise, l'*Aréthuse*, se lança à sa poursuite. Après [illegible] de plusieurs heures, La Clocheterie, sauvé de l'approche des vaisseaux anglais par un calme qui survint, évita l'escadre ennemie et vint débarquer à quelques lieues de Brest. Il avait eu 57 hommes blessés et [illegible] bord. Le roi le nomma capitaine de vaisseau.

à l'amiral Byron (6 juillet) une bataille qu'il fut livrer près de Grenade, et revint en France après avoir fait vers le nord une nouvelle apparition, marquée par un échec devant Savannah (9 octobre).

Campagne de 1780. — Dans la Méditerranée, les alliés tentèrent d'enlever Gibraltar; mais l'amiral Rodney (1) détruisit l'escadre de secours commandée par don Juan de Langara, fortifia la place et cingla vers l'Amérique. Le comte de Guichen, qui avait succédé à d'Estaing, s'y mesura glorieusement avec lui les 17 avril, 15 et 19 mai, et opéra ensuite sa jonction à La Havane avec l'escadre espagnole de l'amiral Solano (19 juin); mais les projets formés contre les possessions anglaises échouèrent faute d'accord entre les alliés et par suite d'une épidémie.

L'initiative de la Russie vint à ce moment porter un coup direct aux prétentions de l'Angleterre à la suprématie maritime.

La neutralité armée. — Dès 1689, l'Angleterre avait prétendu, d'accord avec la Hollande, interdire aux sujets des puissances neutres tout commerce avec la France et confisquer en masse les navires des neutres, ainsi que les marchandises neutres ou ennemies. Au commencement de la guerre d'Amérique, elle voulut remettre en vigueur les mêmes pratiques abusives; mais l'impératrice Catherine II publia, le 26 février 1780, un manifeste ou déclaration stipulant que les vaisseaux neutres navigueraient librement d'un port à un autre et sur les côtes des puissances belligérantes, et que les marchandises ennemies, sauf les munitions et la contrebande de guerre, seraient garanties sur les vaisseaux neutres. La Russie engagea les puissances à s'unir à elle pour protéger le commerce de leurs sujets, et la France adhéra le 25 avril 1780 à la *Ligue des neutres*, à laquelle accédèrent successivement les États-Unis, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Suède, le Danemark, la Prusse et la Hollande. Pour faire respecter par la force la déclaration du 26 février, la Russie, le Danemark et la Suède constituèrent même une flotte combinée, d'où la dénomination de *Ligue de neutralité armée*, et la Baltique fut fermée aux bâtiments de guerre des puissances belligérantes. L'Angleterre déclara la guerre à la Hollande, qui entra dans la coalition franco-espagnole au mois de décembre.



Le siège de Yorktown, par Couder (Musée de Versailles).

Campagne de 1781. — Dès le début de la guerre avec la Hollande, Rodney reçut l'ordre d'attaquer Saint-Eustache : il s'empara de cette île et confisqua près de 75 millions de marchandises appartenant en partie à des marchands anglais qui faisaient de la contrebande de guerre. Il expédia en Angleterre, pour son compte personnel, un convoi qui fut pris par La Motte-Picquet en vue des côtes britanniques, pendant que Bouillé s'emparait du surplus de cette riche prise.

A la fin de juin 1781, Guichen partit de Brest pour rallier à Cadix l'escadre de Cordova : la flotte combinée réussit à jeter sur les plages de Minorque 10 000 Espagnols commandés par le duc de Crillon (21 août).



La Motte-Picquet,

[illegible]

Les Français à Yorktown (1781). — Les Anglais n'ayant pu ni envahir par le nord le territoire de leurs anciennes colonies, ni s'y avancer par le centre, où ils rencontraient la résistance de Washington, portèrent leurs efforts vers le sud, dans les Carolines, et menacèrent la Virginie. Franklin fit au cabinet de Vergennes un nouveau et fructueux appel, et Washington prépara pour 1781 la grande opération qui devait terminer la campagne. Trompant la surveillance de sir Clinton, il se réunit à l'armée française de Rochambeau et rejoignit en Virginie le corps de débarquement de La Fayette : tous ensemble attaquèrent dans Yorktown lord Cornwallis, que bloqua du côté de la mer la flotte du comte de Grasse, accouru de Saint-Domingue.

Yorktown dut capituler le 19 octobre 1781 : sept mille soldats, sans compter les matelots, se rendirent prisonniers de guerre. L'Angleterre ne possédait plus en Amérique que Charleston, Savannah et New-York. La défaite de Cornwallis, complément de celle de Burgoyne à Saratoga, mit fin aux grandes opérations militaires sur le continent.

Campagne de 1782. Bataille des Saintes. — La guerre continua pourtant encore une année, principalement sur mer et aux colonies. Après la prise de l'île Saint-Christophe par Bouillé (13 février 1782), de Grasse laissa échapper la flotte anglaise de Hood, bloquée dans la rade, et mit à la voile pour rejoindre la flotte espagnole et conquérir la Jamaïque. Il fut attaqué le 12 avril par Rodney et Hood près des Saintes : trois jours de manœuvres permirent à Rodney de rompre la ligne française et de capturer cinq bâtiments, parmi lesquels le vaisseau-amiral la *Ville de Paris*. Emmené prisonnier à Londres, il y fut accueilli par des éloges que ses compatriotes jugèrent excessifs. Vaudreuil rallia les débris de la flotte française et empêcha du moins Rodney de tirer profit de sa victoire.

Siège de Gibraltar. — Gibraltar, défendu par le général gouverneur Elliot, était assiégé depuis 1778. Le duc de Crillon dirigeait les opérations et de nombreux volontaires, parmi lesquels le comte d'Artois, étaient venus au camp de Saint-Roch se ranger sous ses ordres. L'ingénieur français d'Arçon imagina d'enlever la



Artillerie coloniale au XVIIIe siècle,
dessin de Ch. Fouqueray.

1. Lorsqu'on apprit les succès de d'Estaing aux Antilles, l'officier anglais Rodney, qui se trouvait immobilisé à Paris par ses dettes, se vanta d'en finir aisément avec les escadres françaises, s'il pouvait prendre la mer. Le maréchal Biron tint le défi et répondit des dettes de Rodney.

place par mer au moyen de dix batteries flottantes, soutenues par une flottille de canonnières et par la grande flotte franco-espagnole composée de 45 vaisseaux de ligne, aux ordres de l'amiral Cordova. L'attaque commença le 12 septembre; mais les milliers de projectiles lancés par les assiégeants tombèrent sans résultat sur les rochers, dans lesquels des cavités avaient été creusées artificiellement à fleur d'eau : de là, les canons ennemis tiraient en toute sécurité et incendiaient les batteries flottantes. La flotte ne put, par suite de l'état de la mer, prendre part à l'action, et l'attaque simulée du côté de la terre prit fin prématurément. Il fallut revenir





Le bailli de Suffren
(Estampe de la Bibliothèque nationale).



Tipou-Sahib,
gravure de J. Park.

au blocus, et, pour comble d'infortune, la flotte franco-espagnole, maltraitée et écartée par une tempête, ne put empêcher l'amiral Howe de ravitailler la place.

Le bailli de Suffren aux Indes. — Aux Indes, les Anglais s'étaient emparés de nos établissements avant la déclaration de guerre. Le capitaine de vaisseau Pierre-André de Suffren, bailli de l'ordre de Malte, partit de Brest au mois de mars 1781 avec cinq vaisseaux, mit en défense la colonie hollandaise du Cap et fit sa jonction à l'île de France avec le comte d'Orves, à la mort duquel il prit le commandement en chef de la flotte dans les mers de l'Inde (février 1782). Il livra devant Madras une bataille indécise à l'amiral Hughes (17 février) et, l'ayant poursuivi jusqu'à Ceylan, lui fit infliger près de Trinquemale des pertes sérieuses. Il put se réparer et se ravitailler, combattit de nouveau Hughes devant Gondeloure, ou Port-Saint-David, prit la mer après une entrevue avec Haïder-Ali et, renforcé de deux vaisseaux, s'empara de Trinquemale (31 août). Le nabab de Mysore étant mort le 7 décembre 1782, son fils Tipou-Sahib reçut d'importants renforts français et força le général Mathews à capituler à Bednor. Le vieux Bussy reparut dans le Carnatic et défendit victorieusement Gondeloure, tombé au pouvoir des Anglais; la flotte ennemie, plusieurs fois battue par Suffren, fut rejetée dans Madras.

Traité de Versailles (1783). — La guerre était sans objet depuis que la Grande-Bretagne s'était résignée à concéder aux Américains leur indépendance. Le désir de la cessation des hostilités s'accusait chaque jour davantage, en Angleterre plus que partout ailleurs; sous la pression de l'opinion, le Parlement la réclamait impérieusement, si bien que le ministère anglais dut céder la place aux partisans de la paix : un nouveau cabinet fut formé sous la présidence de lord Rockingham, qui prit lord Shelburne comme secrétaire d'État des Colonies et lord Fox comme chef du *Foreign Office*. Les négociations furent néanmoins laborieuses; car il fallait non seulement régler la situation du nouvel État et l'étendue de son territoire, mais encore déterminer ce que les alliés garderaient de leurs conquêtes et ce qu'ils en restitueraient à la Grande-Bretagne pour rentrer eux-mêmes dans les possessions qu'ils avaient perdues.

Les articles préliminaires, signés par les plénipotentiaires français et américains le 30 novembre 1782, le furent par les plénipotentiaires espagnols le 20 janvier suivant, et par les plénipotentiaires hollandais le 2 septembre. Le traité définitif fut signé le 3 septembre 1783 à Versailles et à Paris. L'Angleterre admettait d'abord la pleine indépendance de ses anciennes colonies de l'Amérique du Nord, remettait la France en possession de Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Pierre-et-Miquelon, et lui reconnaissait le droit de pêche sur la côte occidentale et septentrionale de Terre-Neuve (1). La France rendait à l'Angleterre la Dominique, la Grenade, Saint-Vincent, Saint-Christophe, Montserrat. Elle obtenait la restitution de Chandernagor, de Mahé, de Pondichéry, avec la promesse d'un territoire plus étendu dans les Indes orientales. L'Espagne conservait Minorque, qu'elle avait reprise dans la Méditerranée, et la Floride, dont elle s'était emparée en Amérique. La Hollande enfin rentrait en possession des colonies qu'elle avait perdues, sauf Négapatam, qu'elle céda à l'Angleterre.

La nouvelle de la paix de Versailles fut accueillie avec enthousiasme en Amérique comme en Europe. Washington en pleura de joie, déclarant que ce moment était le plus heureux de sa vie. Lord Shelburne tomba sous les votes de ses adversaires, qui ne lui pardonnaient pas l'humiliation infligée à l'Angleterre par la reconnaissance des États-Unis. Lord North et Fox revinrent au pouvoir, mais trop tard pour qu'ils songeassent à récuser la paix.

Depuis le traité de Paris, malgré la ruine de notre empire colonial, de louables efforts avaient été faits par notre gouvernement pour tirer parti des rares territoires demeurés français et pour en occuper de nouveaux : de là, sous Louis XV, des essais infructueux de colonisation à la Guyane et les tentatives avortées de Modave, puis de Benyowski à Madagascar. Le traité de Versailles constituait une première revanche coloniale contre l'Angleterre et, en 1787, Louis XVI jeta les bases de notre domination en Indo-Chine (2). On a parfois reproché à Vergennes d'avoir traité trop vite, sans tirer des victoires françaises tout le parti désirable. Il faut se souvenir qu'au moment où il traitait, Vergennes n'était pas entièrement libre; sa politique continentale était pour lui un sujet de préoccupations et de difficultés dont il importe maintenant de se rendre compte.

Cette politique devait l'amener à relâcher quelque peu l'alliance avec l'Autriche, dont il redoutait les empiètements.

Relâchement de l'alliance autrichienne. — Corégent de sa mère depuis 1765 en attendant qu'il devînt seul souverain (1780), Joseph II nourrissait de vastes projets d'extension territoriale sur les Pays-Bas, les provinces maritimes de Venise, la Pologne et surtout la Bavière, qui lui semblait devoir arrondir heureusement ses États. Pour gagner à ses vues la Cour de Versailles, il y avait d'abord envoyé son frère, l'archiduc Maximilien (1775), et il y était venu lui-même (1777).

Peu de temps après son voyage, la mort de l'électeur Maximilien-Joseph (30 décembre 1777) ouvrit la succession de Bavière. Tandis qu'il revendiquait et occupait, alléguant ses droits propres, la moitié de l'héritage, il s'en faisait céder la totalité (3 janvier 1778) par l'héritier le plus proche, l'électeur palatin Charles-Théodore. L'héritier présomptif de ce dernier ayant fait appel au roi de Prusse, Marie-Thérèse demanda à la France, sinon son concours armé, au moins son appui diplomatique. Vergennes croyait dangereux de for-

---

(1) Par l'article 5 du traité de Versailles (1783), la France renonça au droit de pêche qui lui appartenait, en vertu de l'article 13 du traité d'Utrecht, depuis le cap de Bona-Vista jusqu'au cap Saint-Jean, par le 50e degré de latitude septentrionale, et la Grande-Bretagne consentit de son côté à ce « que la pêche assignée aux sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, commençant audit cap Saint-Jean, passant par le Nord et descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, s'étendît jusqu'à l'endroit appelé cap Ray, situé à 47° 50′ de latitude ». Le même jour, une déclaration du roi d'Angleterre, annexée au traité, proclama d'une façon plus précise encore le caractère exclusif du droit de pêche reconnu aux Français.

(2) **La France en Indo-Chine.** — En 1721, la Compagnie française des Indes orientales envoya un de ses agents, Renault, à Poulo-Condor, avec mission de faire une enquête sur la population, le climat, le littoral, les productions de ce petit archipel. En 1748, le ministre de la Marine, Maurepas, confia une mission analogue, mais plus étendue, à un négociant lyonnais, Pierre Poivre, que le roi autorisa à fonder un comptoir dans la baie de Tourane; mais ce privilège resta lettre morte par suite de la suppression de la Compagnie française des Indes. Sous Louis XVI, l'empereur détrôné de l'Annam, Già-Long, chargea l'évêque d'Adran, Mgr Pigneau de Béhaine, de se rendre en France, avec son fils, deux mandarins et trente Annamites, et le missionnaire décida Louis XVI à signer le traité de Versailles (28 novembre 1787), aux termes duquel le roi de France promettait des bâtiments de guerre, des soldats, de l'argent et des munitions au prétendant annamite, qui devait nous céder en échange la baie de Tourane et quelques îles, plus une armée de 40 000 hommes, au cas où nos possessions en Asie seraient menacées. Un malentendu avec le gouverneur de Pondichéry, puis la Révolution, ne permirent pas de donner suite à cet accord : mais le prélat ramena avec lui en Cochinchine quelques officiers français, qui instruisirent les soldats indigènes, élevèrent des fortifications à l'européenne, livrèrent d'heureux combats aux usurpateurs, prirent le Tchampa (1789) et la Cochinchine centrale (1793-1801) et aidèrent Gia-Long, proclamé empereur grâce à l'appui de leurs armes, à s'emparer du Tonkin.

tifier l'Autriche sur le Danube et de paralyser la France en l'engageant dans une guerre continentale, alors qu'il négociait avec les insurgés américains. Soutenu par l'opinion, au sein de laquelle se dessinait une réaction contre l'alliance autrichienne, il déclara garder la neutralité. Après un an d'hostilités prusso-autrichiennes, la médiation de Catherine II, qui se posait en protectrice des traités de Westphalie, amena la réunion d'un congrès à Teschen et la conclusion d'un accord par lequel l'Autriche reçut un lambeau de la succession bavaroise, le reste revenant à l'électeur palatin (1779). La Russie avait eu l'honneur de cette réconciliation, mais la France était restée fidèle à sa politique séculaire en maintenant l'équilibre de l'Allemagne.

Devenu empereur à la mort de sa mère (novembre 1780), Joseph II sentit le besoin de resserrer l'alliance française et reparut à Versailles (juillet 1781). Il essaya, quatre années après, de gagner la France à une combinaison reposant sur l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, et à laquelle les sollicitations de la Russie firent adhérer Charles-Théodore (traité de Munich, 13 janvier 1785). Vergennes eut un moment la pensée d'y souscrire, car le traité attribuait à la France Luxembourg et Namur ; l'opposition du parti anti-autrichien le fit changer d'avis et le projet n'eut pas de suite. Cette tentative manquée de Joseph II avait permis à Frédéric II mourant de s'ériger en défenseur des libertés germaniques, et déterminé les États secondaires de l'Allemagne à constituer une *Ligue des princes* (23 juillet 1785) pour le « maintien des droits constitutifs de l'empire ».

C'était là une nouvelle cause d'affaiblissement pour l'alliance franco-autrichienne, que les affaires de Hollande et d'Orient achevèrent bientôt de ruiner.

Rapprochement avec la Russie. — Par contre, le rapprochement de la France et de la Russie, inauguré en 1780 avec la *Ligue de neutralité armée*, s'accentua les années suivantes. A la vérité, l'impératrice n'aimait pas la France et elle désirait seulement s'en servir. Pour obtenir l'adhésion de Louis XVI à ses projets secrets contre la Turquie, elle envoya à Versailles, comme ambassadeurs officieux, le grand-duc héritier Paul et sa femme. Mais Vergennes, qui n'ignorait pas les sentiments de Catherine, ne prit aucun engagement. Quand l'occupation de la Crimée par les Russes eut rompu l'équilibre oriental (1783), il chercha vainement à le rétablir par d'actives négociations : il dut adhérer aux nouveaux agrandissements de la Russie (convention de Constantinople, 8 janvier 1784). La même année, le comte de Ségur, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, réussissait par son esprit à gagner les bonnes grâces de l'impératrice, et prenait sur le terrain commercial une revanche de l'échec subi dans notre politique orientale : le 11 janvier 1787, il signait un traité par lequel la France et la Russie s'accordaient mutuellement le régime de la nation la plus favorisée. C'était un échec pour les Anglais, qui depuis 1766 jouissaient dans les ports russes de privilèges exorbitants.

Affaires de Hollande. — Les Provinces-Unies subissaient, depuis la proclamation de leur indépendance, l'action alternative de deux partis : l'un, militaire, aristocratique et centralisateur, avait pour chefs les princes de la maison d'Orange et pour programme l'établissement d'un pouvoir fort et héréditaire sous le nom de *stathoudérat;* l'autre, commerçant, bourgeois, fédéraliste, imprégné des doctrines philosophiques et révolutionnaires, avait pris le nom de *patriote*. Le premier était plutôt hostile à la France par le souvenir des invasions qui l'avaient porté au pouvoir et parce que son chef Guillaume V, fils d'une princesse anglaise, avait épousé en 1767 la princesse Wilhelmine de Prusse, nièce de Frédéric II. Le second devait être naturellement l'allié de la France. De 1750 à 1774, le gouvernement de Louis XV s'était préoccupé d'assurer à la France la neutralité de la Hollande, d'arracher ce pays à la tutelle anglaise, et de préparer une solide et fructueuse alliance avec lui.

Vergennes suivit la même politique, secondé par notre ministre à La Haye, La Vauguyon, et ses efforts aboutirent, en 1780, à la scission de la Hollande et de l'Angleterre, un des plus beaux succès de notre ancienne diplomatie : à la paix de Paris (1785), la première de ces puissances obtint l'annulation des traités qui faisaient d'elle une satellite de la seconde. Pour ne pas rester isolée en Europe, elle signa avec la France, à Fontainebleau (10 novembre 1785), un traité d'amitié, d'alliance et de commerce.

Le 14 février 1787, des troubles graves avaient éclaté en Hollande. Les *patriotes* avaient prononcé la déchéance du stathouder, auquel ils reprochaient sa conduite louche pendant la guerre avec la Grande-Bretagne et ses accointances avec le bas peuple. Frédéric-Guillaume II, saisissant le prétexte d'une insulte faite à sa sœur Wilhelmine par les corps francs de Nimègue, se déclara personnellement offensé, demanda réparation aux États généraux et rassembla 20000 hommes en Westphalie.

Montmorin, successeur de Vergennes, proposa la formation d'un camp à Givet pour encourager les patriotes hollandais; mais, Calonne ayant été remplacé par Brienne (20 avril), aucune suite ne fut donnée à ce projet. L'armée prussienne de Brunswick put impunément intervenir (12 septembre), réinstaller Guillaume V à La Haye et lui faire restituer ses charges et privilèges par de nouveaux États, favorables à sa politique. Aussitôt restauré, le stathouder signa avec la Prusse et l'Angleterre deux traités d'alliance (avril 1788) qui annulaient le traité de 1785. La France était jouée.

Affaires d'Orient. — A l'autre extrémité de l'Europe, Catherine II, méditant de nouvelles conquêtes contre les Turcs, avait fini par gagner à sa politique l'ambassadeur français de Ségur. Celui-ci estimait prudent de se résigner à l'inévitable, et habile de faire payer les avantages consentis à la Russie en Orient par des avantages pour la France : il se rallia donc au projet russe d'une quadruple alliance (France, Russie, Autriche, Espagne) dirigée contre la Prusse et l'Angleterre. Louis XVI et Montmorin, malgré les sollicitations de l'opinion, favorable aux Russes, craignirent de faire trop de concessions à leurs alliés et ne voulurent pas s'engager. « La France, disait Ségur, descendit du premier rang pour y laisser monter l'impératrice Catherine II. »

Le traité de commerce anglo-français de 1786. — C'est sous le ministère de Calonne que fut signé, le 27 septembre 1786, le traité de commerce négocié par Gérard de Rayneval pour la France, par sir William Eden pour l'Angleterre. A notre plénipotentiaire avaient été adjoints Du Pont de Nemours et Boyetet, qui représentaient respectivement les principes du libre échange et de la protection. Ce traité, tout en abrogeant le régime prohibitif qui présidait aux relations commerciales entre les deux pays, avait encore un caractère protectionniste incontestable, mais il inaugurait pour les deux pays un régime libéral économique, et les tarifs douaniers étaient de part et d'autre abaissés pour un grand nombre de produits.

Lorsque l'Angleterre eut transformé son industrie, accru sa production par le machinisme, elle fut amenée à chercher des débouchés nouveaux, surtout après la destruction de son monopole commercial dans ses anciennes colonies d'Amérique. Après la guerre de l'Indépendance, William Pitt, pour faire face à l'accroissement de la dette, opéra sa grande réforme financière, étendit le système de l'accise et se disposa, par suite, à abaisser les droits d'importation sur les marchandises françaises de consommation courante. Il était rationnel qu'il demandât à la France un abaissement des droits sur les produits anglais. Il aurait pu craindre que l'ouverture du marché britannique aux produits de la France ne fût suivie d'une crise ; mais une enquête, minutieusement conduite, lui donna la certitude de la supériorité industrielle de l'Angleterre sur la France. De leur côté, les ministres français voulaient assurer des débouchés à nos produits agricoles, et ils croyaient que l'industrie française n'avait qu'à gagner à être stimulée par la concurrence ; en outre, ils espéraient assurer, par un traité commercial, la paix politique. En dépit de l'opposition des industriels et des commerçants, Vergennes, comme Pitt, était décidé à faire aboutir la réforme.

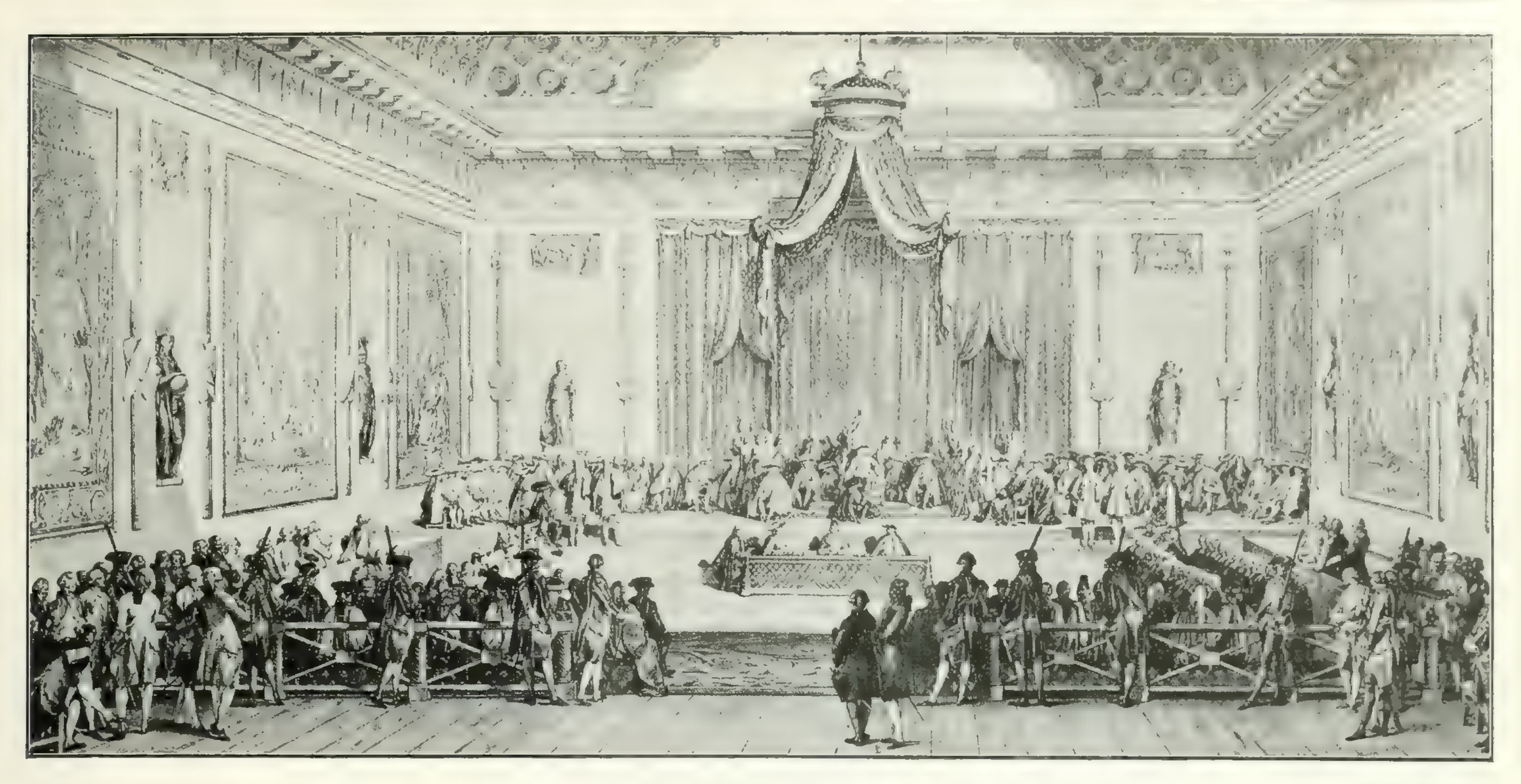
Rayneval ne fut pas à la hauteur de sa tâche. William Eden, renseigné exactement sur les intérêts de l'industrie anglaise et documenté sur l'état économique de la France, obtint au delà de ce qu'il pouvait espérer. Les protestations furent donc plus nombreuses en France qu'en Angleterre ; elles vinrent surtout des provinces industrielles sacrifiées : Flandre, Normandie, Picardie, Champagne (1).



Calonne,
par Duplessis-Bertaux.

La France, par suite de son organisation économique, n'était pas prête pour la lutte, et le traité de 1786, s'il constituait, en matière d'échanges internationaux, une innovation intéressante, contribua à aggraver la crise industrielle de 1788 en augmentant le chômage et la misère. « Alors qu'en 1786 Troyes produisait pour près de

(1) Fr. Dumas, *Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre* (Toulouse, 1904).



Assemblée des notables, présidee par Louis XVI (1787), par Moreau le jeune (Musée de Versailles).

5 millions de toiles, exportées en Espagne, en Portugal, dans les îles françaises d'Amérique, et que ses fabriques de laine fournissaient près de 5000 pièces d'étoffe, à la fin de l'année 1787 elle n'occupait plus que 1157 métiers au lieu de 3000. A Sedan et aux environs, où l'on comptait, année commune, 1000 métiers occupant 15000 ouvriers, 800 métiers étaient démontés en janvier 1787, et l'on comptait 9000 chômeurs (1). » A Amiens et à Abbeville, 46000 ouvriers chômaient : 36000 aux métiers pour les étoffes de laine et 10000 aux métiers de bonneterie (2).

Calonne (1783-1787). — Avocat général au conseil d'Artois, procureur général au Parlement de Rennes, puis au Parlement de Douai, sa ville natale, Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802) avait pu, comme intendant à Lille (1768), faire apprécier ses brillantes qualités d'administrateur. Il fut appelé au contrôle général le 3 novembre 1783.

Protégé du comte d'Artois, intelligent, fécond en ressources, beau parleur, Calonne séduisit tout le monde par la vivacité de son esprit, le charme de ses manières, sa facilité à tout accorder ou à tout promettre. Il estimait que l'on ne trouve de crédit qu'en paraissant riche et que, pour paraître riche, il faut éblouir par ses dépenses. Le roi, si indécis, fut fortement impressionné par l'imperturbable confiance de son ministre, dont la reine recevait cette réponse charmante, mais effrayante : « Madame, si ce que Votre Majesté désire est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera. » Un prince disait plus tard : « Quand je vis que tout le monde tendait la main, je tendis mon chapeau. »

Ce ministre courtisan fut le moins sincère des financiers, mais il n'en fut pas le moins ingénieux. « Necker avait conseillé l'économie, Calonne vanta la prodigalité; Necker était tombé par les courtisans, Calonne voulut se maintenir par eux. Ses sophismes furent soutenus de ses largesses. Il convainquait la reine avec des fêtes, les grands seigneurs avec des pensions; il donna beaucoup de mouvement aux finances, pour faire croire à la justesse de ses vues sur le nombre et la facilité de ses opérations; il séduisit jusqu'aux capitalistes, en se montrant d'abord exact dans ses payements. Il continua les emprunts après la paix et il épuisa le crédit que la sage conduite de Necker avait valu au gouvernement. » (Mignet.)

Lorsqu'il fut acculé à l'obligation d'avouer au roi un déficit croissant et que ses combinaisons furent épuisées, il présenta au conseil (20 août 1786) un plan remarquablement conçu, comportant le remaniement de tous les impôts dans un sens très équitable et un vaste projet d'emprunt. « Mais c'est du Necker tout pur que vous me proposez, lui dit le roi surpris. — Sire, répondit Calonne, feignant d'oublier qu'il avait combattu son prédécesseur, on ne peut rien vous offrir de mieux. »

Alors il vit se tourner contre lui tous ceux qui l'avaient soutenu : la reine, à qui il était franchement antipathique; le Parlement, qui lui en voulait de son attitude hostile dans l'affaire de La Chalotais; les courtisans, dont il attaquait les privilèges financiers. Et, d'autre part, le peuple ne voyait en lui qu'un dilapidateur sans scrupules et un jouisseur endetté.

Il se flatta de faire approuver sa tactique financière par une assemblée de notables dont il demanda au roi la convocation, peut-être sur l'avis du duc d'Orléans. Cette assemblée était composée de cent quarante-quatre membres, parmi lesquels on ne comptait qu'un petit nombre de non-privilégiés : tous les autres étaient pris dans la noblesse, le clergé, la magistrature; on y remarquait quelques grands seigneurs populaires et philosophes : le marquis de La Fayette, les ducs de Nivernaise et de La Rochefoucauld.

Calonne proposait en premier lieu à l'assemblée un plan pour l'établissement dans les pays d'élection d'*assemblées provinciales*, organisées conformément au système de Turgot, sauf qu'il ne comportait pas de « municipalité nationale ». Il comptait s'appuyer sur ces assemblées, formées de propriétaires fonciers et pris dans les trois ordres, pour assurer l'exécution de son programme financier. Il élevait les droits de douane à la frontière, mais supprimait les douanes intérieures et les entraves à la libre circulation des grains; il unifiait les tarifs de la gabelle du sel et en étendait l'application à tout le pays; il diminuait la taille et accordait des dégrèvements aux petites cotes, en attendant une réforme complète de cet impôt, réalisée avec le concours des assemblées provinciales; il proposait la conversion en argent de la corvée en nature; enfin, il étendait l'impôt du timbre et il substituait au *vingtième* une taxe physiocratique et égalitaire, la *subvention territoriale*, qui frapperait les revenus de tous les biens-fonds, y compris ceux du domaine royal et du clergé.

Ce dernier projet souleva l'opposition irréductible des notables, et Calonne, abandonné par le conseil, succomba le 8 avril 1787 à une coalition dont faisaient partie Necker et Loménie de Brienne. Aussi prodigue de sa fortune personnelle que des ressources de l'État, il se retira complètement ruiné, avec 700000 francs de dettes.

L'affaire du Collier. — C'est sous le ministère de Calonne que se place la scandaleuse affaire du Collier, qui compromit injuste-

(1) Charles Schmidt, *La Crise industrielle de 1788 en France*, dans la *Revue historique*, t. XCVII, 1907.

(2) Les cahiers des bailliages, excepté ceux des régions industrielles, furent, en 1789, favorables au maintien du traité. Lorsque eut lieu, à l'Assemblée constituante, la discussion relative à l'élaboration du tarif général des douanes, le rapporteur Goudard put sans peine décider l'Assemblée à prendre pour base le tarif accordé à l'Angleterre en 1786.

ment, mais gravement la réputation de Marie-Antoinette. Une aventurière, Mme de La Motte, se disant issue de la race des Valois, comtesse et protégée de la reine, avait réussi, en tirant parti de son crédit imaginaire, à grouper autour d'elle une société très mêlée d'ambitieux et d' « arrivistes ». Elle s'était liée avec un intrigant de son espèce, l'Italien Joseph Balsamo, dit Cagliostro, né à Palerme d'une famille d'origine juive.

Après quelques peccadilles que la justice de son pays jugea condamnables, Cagliostro abandonna sa ville natale, épousa à Rome (1769) Lorenza Feliciani, fille d'un fondeur en cuivre, séjourna en Angleterre et en Allemagne et, à la suite de sa réception à la loge maçonnique de l'Espérance de Londres, fonda le *Rite égyptien*, ce qui lui valut une énorme influence. En 1780, il arrive à Nancy, dans un appareil royal, se signale par des cures qu'on juge miraculeuses, par son désintéressement et sa serviabilité. Le cardinal de Rohan en fait son confident et l'amène avec lui dans la capitale où, en deux mois, Cagliostro acquiert une célébrité surprenante, et, pratiquant avec aplomb la divination et la magie, s'assure de gros revenus en exploitant la crédulité de la haute société parisienne.

Marie-Antoinette en gaulle,
d'après une peinture ancienne.

Le cardinal Louis de Rohan-Guéménée (1734-1803) s'était fait remarquer, pendant son ambassade de Vienne, par ses prodigalités, ses désordres et son luxe, et Marie-Thérèse scandalisée avait demandé son rappel. Grand aumônier de France (1777), cardinal (1778), évêque titulaire de Strasbourg (1779), il continua de mener le même train de vie dans son château de Saverne ou dans son hôtel de Paris. Criblé de dettes, malgré des revenus de plus de 2 millions, accusé d'avoir recouru pour se procurer des ressources à des expédients coupables, il se confia à Cagliostro.

Le cardinal, qui rêvait de gouverner la France, brûlait du désir de rentrer en grâce auprès de la reine. Mme de La Motte lui montra de fausses lettres signées *Marie-Antoinette*, pendant que Cagliostro lisait dans l'avenir que l'arrivée de Rohan au ministère serait pour la France le début d'une ère de bonheur. La fausse comtesse persuada même au cardinal que la reine désirait le voir en secret et, dans la nuit du 11 août 1784, le prélat se rencontra dans les bosquets de Versailles avec la fille Marie-Nicole Leguay, dite baronne d'Oliva, qu'il prit dans l'obscurité pour Marie-Antoinette en personne.

C'est alors que les époux La Motte persuadèrent au prélat que la reine avait envie d'un collier d'une valeur de 1 600 000 livres, que les joailliers Bassenge et Bhömer avaient vainement offert à toutes les Cours de l'Europe, puis à Marie-Antoinette, qui avait répondu à Louis XVI, tenté par le collier : « Nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou. » Bhömer insista, se jeta aux pieds de la reine. « Levez-vous, Bhömer, répondit Marie-Antoinette, je n'aime point de pareilles exclamations : les honnêtes gens n'ont pas besoin de supplier à genoux. J'ai refusé le collier. Le roi a voulu me le donner, j'ai refusé encore. Ne m'en parlez donc plus jamais. Tâchez de le diviser, de le vendre et ne vous noyez pas ! »

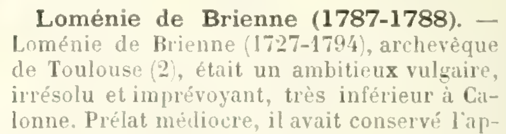

Joseph Balsamo,
marbre de Houdon.


Le cardinal de Rohan,
d'après une estampe.

Le cardinal, tombant dans le piège que lui tendaient les époux La Motte, crut, au vu d'une fausse lettre et Cagliostro aidant, que la reine voulait faire l'acquisition du collier à l'insu de Louis XVI, et la parure fut remise aux deux escrocs, qui allèrent la débiter en détail à Londres. Le prix avait été stipulé payable à terme et remis contre un reçu signé *Marie-Antoinette de France*.

Avisée par Mme Campan des propos qui circulaient sur son compte au sujet du collier, la reine fit venir Bhömer et apprit tout. Six jours après, le 15 août, fête de l'Assomption, le grand aumônier de France fut arrêté à Versailles, au moment où il allait célébrer la messe, et rejoint à la Bastille par la dame de La Motte, la fille Leguay et Cagliostro.

Les amis du cardinal se vengèrent par des libelles abominables, principalement fabriqués à Londres, et gagnèrent le Parlement « presque en entier ». (E. Campardon.) Cagliostro et le cardinal furent acquittés, mais le premier fut banni de France, le second exilé dans son abbaye de La Chaise-Dieu. Seuls les époux La Motte furent condamnés : le mari, par contumace, aux galères perpétuelles ; la femme, à la peine du fouet. La campagne des libelles n'en continua pas moins, et les gens de cour étaient les premiers à lire ces odieux pamphlets qui, dans les années tragiques, fournirent aux accusateurs de la reine des arguments contre sa moralité (1).



Loménie de Brienne (1787-1788). — Loménie de Brienne (1727-1794), archevêque de Toulouse (2), était un ambitieux vulgaire, irrésolu et imprévoyant, très inférieur à Calonne. Prélat médiocre, il avait conservé l'appui du clergé par sa déférence envers le Saint-Siège, gagné celui des novateurs par son scepticisme et il avait su se pousser auprès de Choiseul et de Marie-Antoinette. Louis XVI, qui estimait peu son caractère et blâmait sa conduite privée, le nomma cependant chef du conseil des finances sur la recommandation de la reine et du parti philosophe (1er mai 1787).

Au lieu de présenter en bloc les édits que l'assemblée des notables avait approuvés dans des termes généraux, il préféra les faire

(1) *L'affaire du Collier* a donné lieu à trois hypothèses : culpabilité de la reine ; — culpabilité des époux La Motte, exploitant la naïveté du cardinal de Rohan ; — complicité du cardinal et des époux La Motte.

1° L'innocence de Marie-Antoinette paraît incontestable.

2° La seconde hypothèse, exposée ci-dessus, a été soutenue par Émile Campardon et Fr. Funck-Brentano.

3° Le procureur général près le Parlement, Joly de Fleury, et son entourage croyaient à la complicité du cardinal. Dans cette troisième hypothèse, Louis de Rohan, tombé en pleine déconfiture, accusé d'avoir prévariqué comme administrateur des Quinze-Vingts, a songé à acheter le collier pour son propre compte ; Balsamo lui a suggéré l'idée de se présenter aux joailliers comme intermédiaire de la reine, et, d'un commun accord, le charlatan et le prélat ont fabriqué les faux. Le cardinal n'ignore pas que les reines de France signent seulement de leur nom de baptême, mais l'emploi de cette formule permettra, en cas de complications, de rejeter la responsabilité sur un tiers. Maître du collier, le cardinal charge la femme La Motte de le monnayer. Les deux joailliers ferment les yeux, sûrs d'être payés de toute manière ; cependant les échéances demeurant impayées, ils avertissent la reine. Cagliostro et le cardinal, qui cherchent un bouc émissaire, croient l'avoir trouvé dans l'intrigante qui a poussé l'audace jusqu'à arranger naguère l'entrevue de Rohan et de la fille Leguay dans la pénombre des bosquets de Versailles. L'acquittement du cardinal donna satisfaction à la noblesse, et la condamnation de Mme de La Motte un semblant de réparation à la Cour. (Voir : *Un procès à reviser*, par Louis [illegible], dans *Le Temps* du 1er avril 1907.)

(2) C'est lui qui fit creuser le canal de Brienne, entre la Garonne et le canal du Midi.


Loménie de Brienne,
gravure d'Antonini.

enregistrer successivement. Les trois premiers édits sur la libre exportation des grains, les assemblées provinciales (1) et l'abolition des corvées, ne rencontrèrent pas d'opposition sérieuse (17, 22, 27 juin 1787); mais il n'en fut pas de même des deux édits relatifs à l'impôt du timbre et à la subvention territoriale de 80 millions. Le Parlement, qui voyait dans les embarras financiers du gouvernement un moyen sûr de maintenir sa popularité et d'accroître sa puissance, demanda communication des états de finances (6 juillet 1787). La demande fut repoussée. Un conseiller du Parlement, l'abbé Sabatier, s'écria tout à coup : « On demande des états : ce sont des *États généraux* qu'il nous faut. » Ce jeu de mots devint comme un cri de guerre dont le Parlement s'empara. « La nation, dit-il, représentée par les États généraux, est seule en droit d'octroyer au roi les subsides nécessaires (30 juillet 1787). » Deux conseillers étaient à la tête de cette opposition irréductible : Duval d'Esprémesnil, qui rêvait la restauration des libertés du moyen âge, et Adrien Du Port, appelé à jouer un rôle dans l'Assemblée constituante. Le roi manda le Parlement à Versailles (6 août 1787) et fit enregistrer les deux édits dans un lit de justice. Le Parlement déclara nulles et illégales les transcriptions qui en avaient été faites sur ses registres et formula une protestation violente qui le fit exiler à Troyes (15 août 1787). Le roi chargea ses deux frères de faire enregistrer les édits, l'un à la Chambre des comptes, l'autre à la Cour des aides. Monsieur (le comte de Provence), qui avait manifesté des opinions démocratiques dans l'assemblée des notables, fut accueilli par les acclamations de la foule; le comte d'Artois, qui avait protégé Calonne, dut être défendu par la force armée. Les pamphlets se multiplièrent: on attaquait la reine, on la chansonnait, on l'appelait *madame Déficit* ou *l'Autrichienne*. Plus tard, quand elle touchera à la plus tragique des catastrophes, on l'appellera *madame Veto*. A la prière même du lieutenant de police, le roi engagea Marie-Antoinette à ne pas se montrer dans la capitale.

Brienne fut obligé de négocier avec le Parlement, qui, au bout de deux mois, rentra dans Paris, salué par les acclamations de la foule. Les deux édits sur le timbre et la subvention territoriale furent retirés; mais le conflit reprit toute son acuité lorsque le roi voulut, le 19 novembre 1787, faire enregistrer deux édits portant création d'emprunts graduels et progressifs s'élevant à 420 millions, et réalisables en cinq ans. Son cousin le duc d'Orléans (Philippe-Égalité) ayant protesté hautement contre l'illégalité de l'enregistrement, Louis XVI répliqua : « C'est légal parce que je le veux ! » Mais quand le roi se fut retiré, le Parlement prit un arrêt aux termes duquel il déclarait que, les voix n'ayant pas été comptées en la manière prescrite par les ordonnances, ce qui venait de se passer en la présence du roi serait tenu pour nul et non avenu.

Le gouvernement résolut de se débarrasser, par un coup d'État renouvelé de Maupeou, d'une opposition sans cesse renaissante et de briser la puissance politique des Parlements. Toutes les mesures furent prises pour que le projet fût tenu secret ; mais le conseiller d'Esprémesnil acheta à un ouvrier imprimeur une épreuve des édits projetés, qu'il communiqua à ses collègues (3 mai 1788).

Le Parlement, ayant rappelé dans une déclaration (5 mai 1788) ce qu'il appelait les lois constitutives de la monarchie, le gouvernement fit arrêter deux conseillers, d'Esprémesnil et Goislard de Monsabert. Lorsque l'aide-major des gardes-françaises, le marquis d'Agouet, voulut exécuter l'ordre d'arrestation, tous les magistrats s'écrièrent : « Nous sommes tous d'Esprémesnil et Monsabert ! » Le 8 mai, le roi tint à Versailles un lit de justice pour faire enregistrer les édits supprimant deux des chambres des enquêtes du Parlement de Paris, réduisant les trois autres chambres à soixante-sept membres en tout et instituant une *cour plénière* qui enregistrerait les édits et jugerait en dernier ressort. Le roi ajoutait : « Dans le cas de circonstances extraordinaires où nous serions obligé d'établir de nouveaux impôts sur nos sujets avant d'assembler les *États généraux*, l'enregistrement desdits impôts en notre cour plénière n'aura qu'un effet provisoire et jusqu'à l'assemblée desdits États, que nous convoquerons pour, sur leurs délibérations, être statué par nous définitivement (1). »

La publication des édits fut le signal de la plus violente opposition dans les provinces, et l'on frappa huit cours souveraines. Au château de Vizille, près de Grenoble, six cents députés des trois ordres rédigèrent une proclamation au pays, l'invitant à refuser l'impôt tant que les États ne seraient pas convoqués (21 juillet 1788). Le gouvernement se résolut à suspendre l'application de la réforme judiciaire et annonça le 8 août la convocation des États généraux.

Le Trésor était épuisé et le clergé ayant refusé à Brienne un « don gratuit » de 1 800 000 livres, le ministre, à bout de ressources, recourut à des expédients qui entraînèrent sa chute (25 août 1788).

Second ministère de Necker (1788-1790). — Sur le conseil de Brienne lui-même, le roi rappela Necker, dont la popularité n'avait fait que grandir. Quand il reparut au ministère, les fonds publics montèrent de 30 pour 100 et les capitalistes lui firent des avances. Il fut assez généreux pour offrir sa propre fortune en garantie des engagements de l'État.

Le Parlement avait soutenu contre le pouvoir central une lutte d'autorité; il avait demandé la convocation des États généraux parce qu'il espérait les dominer, parce qu'on avait voulu porter atteinte à ses prérogatives financières, non par dévouement au bien public. De même la noblesse s'était déclarée favorable à la réunion des États par opposition au gouvernement, qui s'en prenait à ses privilèges. Louis XVI, pour parer aux difficultés de la situation financière, avait eu recours successivement aux Parlements, aux capitalistes, aux privilégiés. Les ressources qu'on lui refusait, la réunion des États pouvait les lui accorder, et il se résigna à recourir aux représentants de la nation comme à un expédient suprême, réclamé d'ailleurs par l'opinion. Necker se préoccupa donc immédiatement de préparer les élections.

Une première question se posait. Le tiers, qui avait acquis tant d'importance par sa richesse, ses lumières, son activité, et qui représentait les 96 centièmes de la nation, obtiendrait-il un nombre de députés double de celui des deux autres ordres ? D'autre part, les délibérations auraient-elles lieu en commun, et les votes par tête ou par ordre ?

La discussion de ces points fit éclore des écrits innombrables, dont l'un, qui fit grand bruit et qui était dû à l'abbé Sieyès, débutait par cette question célèbre : « Qu'est-ce que le tiers état ? — Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? — Rien. — Que demande-t-il ? — A y devenir quelque chose. »

Necker convoqua à Versailles, le 6 novembre 1788, une assemblée de notables, pour délibérer sur la composition des États généraux et sur l'élection de leurs membres; il espérait faire adopter à cette assemblée le doublement du tiers; mais, sur six bureaux, un seul, présidé par *Monsieur*, frère du roi (le comte de Provence), se prononça pour la double représentation du troisième ordre.

Le roi, « faisant droit à la minorité des notables, à la demande des assemblées provinciales, à l'avis des publicistes et aux nombreuses adresses présentées à ce sujet, » prit dans un conseil, tenu à Versailles (27 décembre 1788), un arrêt portant que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux autres ordres réunis (2). La solution de la question du vote par tête ou par ordre restait à résoudre.

Les élections furent très agitées, mais peu tumultueuses, sauf en Bretagne, où la noblesse, opposée au doublement du tiers, refusa de

(1) Un édit du 22 juin 1787 décida la création d'assemblées provinciales, composées de membres des trois ordres. Les censitaires payant au moins 10 francs d'imposition éliraient les assemblées *municipales*, qui à leur tour éliraient les assemblées *de district*, qui à leur tour éliraient les assemblées *de province*. Le tiers état aurait un nombre de députés égal à celui de la noblesse et du clergé réunis. L'intendant remplirait auprès de l'assemblée les fonctions de commissaire du roi. Dans l'intervalle des sessions annuelles fonctionnerait une commission « intermédiaire », et des procureurs syndics seraient chargés des mesures d'exécution. Les assemblées seraient compétentes en matière d'assiette, de répartition, de recouvrement des contributions directes et en matière de travaux publics.

Vingt assemblées furent constituées du 22 juin au 18 août 1787. Bien accueillie par l'opinion, l'institution fut combattue par l'opposition parlementaire. Dans la Franche-Comté et le Dauphiné, les représentants des trois ordres se réunirent au château de Vizille et demandèrent le rétablissement des anciennes libertés de la province. Le gouvernement convoqua à Romans une seconde assemblée pour délibérer à ce sujet et, en novembre 1788, les États du Dauphiné, supprimés par Richelieu, furent rétablis. Le Hainaut et la Franche-Comté reçurent la même satisfaction.

Les assemblées provinciales, avec leur *bureau intermédiaire*, sont l'origine de nos conseils généraux avec leur commission départementale. Leurs procès-verbaux témoignent des services qu'elles auraient pu rendre en améliorant l'administration et en préparant la suppression des privilèges.

(1) Une ordonnance sur la Justice, présentée en même temps à l'enregistrement, constituait un sérieux acheminement vers la réduction à deux des degrés de juridiction et tempérait les pratiques barbares de la procédure criminelle.

(2) Dans le rapport qu'il présenta au roi le 27 décembre 1788, Necker se prononçait, non seulement pour le doublement du tiers, mais pour la réunion des États selon une périodicité qu'ils détermineraient eux-mêmes, pour le libre vote de l'impôt par les États, pour l'égalité de tous les Français devant le fisc, pour la réforme et la simplification de l'administration, pour l'institution dans tout le royaume d'assemblées provinciales en relation avec les États généraux, etc. Le roi et la majorité du conseil approuvèrent ce programme.

nommer les députés. En Provence, un homme d'une moralité déplorable, mais d'un prodigieux talent, le comte de Mirabeau, repoussé par la noblesse, fut élu par le tiers état d'Aix et de Marseille, porté en triomphe, et, après avoir apaisé par sa présence et son éloquence les émeutes sanglantes qui éclatèrent dans ces deux villes, arriva dans la capitale où l'attendaient les luttes grandioses et orageuses de la tribune. A Paris, les élections furent agitées par des troubles sanglants. Le 28 avril 1789 éclata dans le faubourg Saint-Antoine une émeute dirigée contre le sieur Réveillon, chef de la manufacture royale de papier peint, accusé d'avoir annoncé dans l'assemblée électorale de son district que « les ouvriers pouvaient vivre avec 18 sols par jour quand ils avaient de la conduite ». Cette agitation, que l'autorité laissa grandir pendant deux jours, était, comme le prouve l'étude du dossier judiciaire, le fait de l'élément ouvrier sans travail. Les gardes-françaises, les gardes suisses, le guet à pied et à cheval, la maréchaussée établirent des barrages dans le faubourg. La première décharge fut, semble-t-il, tirée par le Royal-cravate cavalerie.

État des esprits. Les cahiers de 1789 (1). — On ne croyait pas en 1789 à l'imminence d'une révolution qui emporterait le roi et le trône; on ne prévoyait pas que le passage des anciennes mœurs aux nouvelles allait se faire dans la violence; on était fermement monarchiste. Talleyrand a dit que ceux qui n'ont pas connu les dernières années de l'ancien régime n'ont pas connu la douceur de vivre, et, si ces paroles sont vraies surtout des classes aisées, il est de fait que la France, malgré ses misères, vivait dans cette atmosphère de calme trompeur qui précède l'orage.

Mais la structure de la société n'est encore solide qu'en apparence, parce que les institutions, en désaccord avec l'état social, entravent maintenant l'évolution historique du pays, qui se meurt sous un régime sénile et sans force.

C'est d'abord l'arbitraire de la monarchie absolue et centralisée, la complexité et la confusion dans l'administration, la justice et les finances, la diversité territoriale des charges fiscales, la menace d'un déficit toujours croissant. Au point de vue social, c'est l'inégalité des classes devant l'impôt, auquel les privilégiés échappent par droit ou par faveur; devant la justice, devant la loi civile, impuissante à garantir les libertés individuelles. Au point de vue économique, c'est l'effort pénible des travailleurs urbains sous le régime étroit des corporations, et la dureté de la vie rurale, écrasée par les droits féodaux, domaniaux et fiscaux. Enfin, au point de vue intellectuel et moral, c'est chez les représentants de l'esprit ancien comme l'inconscience des profonds changements qui s'accomplissent autour d'eux depuis un demi-siècle et la volonté de ne faire au bien public aucun sacrifice, volonté qui s'affirme par l'opposition des Parlements et des notables aux réformes modérées des ministres de Louis XVI.

« La France, disait Calonne dans un rapport à Louis XVI, est un royaume composé de pays d'Etats, de pays d'administrations mixtes, dont les provinces sont étrangères les unes aux autres, où des barrières multipliées dans l'intérieur séparent et divisent les sujets d'un même souverain, où certaines contrées sont affranchies totalement des charges dont les autres supportent tout le poids, où la classe la plus riche est la moins contribuante, où les privilèges rompent tout équilibre, où il n'est possible d'avoir ni règle constante ni vœu commun : c'est nécessairement un royaume très imparfait, très rempli d'abus, et tel qu'il est impossible de le bien gouverner. » Et Tocqueville remarque que l'absolutisme avait en somme divisé les classes pour les mieux dominer; que, dans l'intérieur de chaque classe, il s'était formé « de petites agrégations particulières presque aussi isolées les unes des autres que les classes l'étaient entre elles »; que, finalement, « le tout ne composait plus qu'une masse homogène, mais dont les parties n'étaient plus liées. Rien n'était plus organisé pour gêner le gouvernement, rien non plus pour l'aider. De telle sorte que l'édifice entier de la grandeur de ces princes put s'écrouler tout ensemble et en un moment, dès que la société qui lui servait de base s'agita ».

L'opposition ne venait pas seulement des milieux philosophiques et parlementaires; elle se manifestait aussi dans une partie du clergé et de l'aristocratie. Les privilèges étaient attaqués par les privilégiés eux-mêmes, qu'on avait vus applaudir *Figaro* et *le Barbier de Séville*. Rien ne paraissait changé à la surface, alors que les mœurs s'étaient graduellement modifiées, et la jeune noblesse travaillait sans s'en douter à sa propre ruine : « Consacrant tout notre temps à la société, aux fêtes, aux plaisirs, aux devoirs peu assujettissants de la cour et des garnisons, — a écrit le comte de Ségur, — nous jouissions à la fois, avec incurie, et des avantages que nous avaient transmis les anciennes institutions et de la liberté que nous apportaient les nouvelles mœurs. Ainsi ces deux régimes flattaient également, l'un notre vanité, l'autre nos penchants pour le plaisir... Voltaire entraînait nos esprits; Rousseau touchait nos cœurs; nous sentions un secret plaisir à les voir attaquer le vieil échafaudage, qui nous semblait gothique et ridicule... Les formes de l'édifice restant intactes, nous ne voyions pas qu'on le minait en dedans; nous riions des graves alarmes de la vieille Cour et du clergé, qui tonnaient contre cet esprit d'innovation. » Ainsi les philosophes trouvaient partout des sympathies et des complaisances, même chez ceux dont leurs idées préparaient la déchéance. Les Parlements condamnaient leurs ouvrages et les brûlaient au pied de l'escalier du Palais; mais comme en même temps ils étaient jansénistes, ils faisaient campagne avec les philosophes contre les jésuites, et Maupeou empruntera des arguments à Voltaire pour supprimer les cours souveraines. Grands seigneurs, abbés, magistrats, financiers, souscrivent à l'*Encyclopédie*, qui les démolit. Les philosophes ont un parti même à la Cour, et, sous Louis XV, les favorites les protègent. « Tout cela, c'est bien, disait mélancoliquement Louis XVI, mais il n'est question que de ma mort là-dedans! »

Louis XVI se trompait : personne, même dans la partie la plus misérable de la population, ne songeait encore au renversement des institutions monarchiques. Les cahiers des paroisses sont au contraire remplis de témoignages de gratitude et de reconnaissance à l'adresse du roi et du ministre qui a décidé Louis XVI à convoquer les Etats généraux. « Les plaintes et les souffrances des gens de campagne, disent les cahiers de Saint-Aignan-de-Coulmiers (élection de Beaugency), ont presque toujours été étouffées par leurs larmes dans l'intérieur de leurs maisons et presque toujours rebutées par ceux qui étaient préposés pour les écouter et y avoir égard... Aujourd'hui, le roi bienfaisant qui occupe le trône de cette monarchie, né avec un caractère de justice et d'équité qui donne les plus heureuses espérances, s'occupe principalement du bonheur de la classe indigente, la plus nombreuse de ses sujets. »

Les hommes de 1789 souhaitent avant tout la possibilité de vivre et de travailler sous un bon gouvernement. Ils veulent que le roi soit lié par une constitution écrite, qu'une administration honnête et moins compliquée assure l'ordre public; que les droits féodaux n'oppriment plus la population rurale; que la ferme générale soit abolie, la gabelle supprimée, l'impôt consenti périodiquement par les États et proportionnel aux facultés des contribuables; que la justice soit simplifiée et la procédure émondée des pratiques barbares; que tous soient égaux devant les juges et devant le fisc aussi bien qu'admissibles aux emplois publics; que la liberté économique soit proclamée. Mais ils entendent conserver la monarchie, et le tiers état ne demande même pas la suppression des trois ordres.

Ainsi l'on chercherait vainement dans les *cahiers* un corps de doctrines politiques et sociales : on y relève surtout des doléances inspirées par la constatation d'un état de fait.

Au point de vue religieux, la France demeure foncièrement catholique. « Ce n'est pas seulement l'Eglise, dit Edme Champion, qui, plus de dix ans après la mort de Voltaire, se résigne difficilement à l'édit en faveur des protestants (1) et veut que « la religion nationale » conserve tous les privilèges d'une religion d'État; c'est aussi une grande partie du tiers. En général, quand il admet l'état civil des non-catholiques et leur participation à certains emplois, il leur refuse toute place dans l'administration judiciaire, dans l'enseignement, dans la police; ils n'auront ni temples, ni assemblées, ni cérémonies publiques, seront tenus de garder le silence sur des questions religieuses. » A Auxerre, le tiers supplie le roi de défendre la foi contre les atteintes de la nouvelle philosophie; à Paris, il sait que « tout citoyen doit jouir de sa liberté de conscience; mais l'ordre public ne souffre qu'une religion dominante; il veut que l'interdiction de travailler publiquement le dimanche soit maintenue avec sévérité » (2). Les hommes de 1789 ne conçoivent pas un État sans religion, et l'Assemblée constituante s'efforcera de « nationaliser » le catholicisme (3).

Le mouvement intellectuel du XVIIIe siècle a donc développé l'esprit critique, mais il n'est pas la cause unique, déterminante, de la

(1) Les cahiers de 1789 ont été publiés, sans esprit critique, dans les six premiers [illegible]. Leur publication méthodique a été entreprise sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

(1) Le 19 novembre 1787, le Parlement avait enregistré, en l'amendant, un édit restituant aux protestants, outre l'état civil, la capacité civile et la liberté de conscience. L'exercice du culte restait soumis à certaines restrictions.

(2) Edme CHAMPION, *La France d'après les cahiers de 1789*, 3e éd., 1907, p. 178.

(3) Voir Albert MATHIEZ, *Les Philosophes et la séparation de l'Église et de l'État*, dans *La Révolution et l'Église* (1910).

Révolution (1) : c'est après la chute de la monarchie, lorsque les assemblées auront à reconstruire le droit public, qu'elles « interrogeront la raison » (Cerutti) et que se fera sentir l'influence des philosophes; mais alors la Révolution recevra d'eux son caractère et leurs principes, qui lui donneront une portée internationale (2).

Ainsi peuvent se concilier les deux théories en présence : celle qui voit dans le mouvement révolutionnaire l'œuvre abstraite de la spéculation philosophique, et celle qui le considère comme le résultat d'une expérience douloureuse. « La nation française, dit Mirabeau, a été préparée à la Révolution par le sentiment de ses maux bien plus que par le progrès de ses lumières. » Et Mirabeau se rencontre ici avec l' « enfant terrible du royalisme » : « Une révolution, a écrit Mallet du Pan, est un déplacement du pouvoir qui s'opère nécessairement toutes les fois que l'ancien pouvoir n'a plus la force de protéger la chose publique, ou le courage de se protéger lui-même... Indépendamment des manèges de la philosophie, il y aurait toujours eu une révolution en France. »

La Révolution n'apparaît donc pas comme un accident d'origine métaphysique : Tocqueville l'a replacée dans le courant de notre histoire; Sybel, dans le courant de l'Europe; et Albert Sorel a montré « dans la Révolution française, qui apparaît aux uns comme la subversion et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe ». A vrai dire, tout l'Occident, à la fin du XVIIIe siècle, souffrait d'un même mal qui, se trouvant plus profond chez nous, entraîna une crise violente; mais il est infiniment probable que, si cette crise ne s'était pas déclarée en France, elle eût éclaté ailleurs. Ce qui est commun à tout le vieux monde, c'est la décomposition et la faiblesse; ce qui fut particulièrement l'œuvre de la France, c'est la conception de la liberté et de l'égalité envisagées comme remède au mal public. Et si la France eut cette conception, c'est d'abord que le joug lui paraissait d'autant moins supportable qu'il s'était graduellement allégé depuis Louis XIV; c'est ensuite que notre littérature avait, plus que partout ailleurs, répandu les idées de rénovation politique et sociale.

Résultat des élections. — Les députés élus aux États généraux furent au nombre de 1 139. La députation de la noblesse comprenait 242 gentilshommes et 28 membres du Parlement; celle du clergé, 48 archevêques ou évêques, 35 abbés ou doyens, 208 curés; celle des communes ou tiers état, 2 ecclésiastiques, 12 nobles, 18 magistrats municipaux, 102 membres des bailliages, 212 avocats, 16 médecins, 216 marchands et cultivateurs.

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Allonville (comte d'), *Mémoires secrets de 1770 à 1830* (1838, 6 vol.). — Augeard (J.-M.), *Mémoires secrets, 1760-1800* (1866). — Besenval, *Mémoires* (1805-1807, 4 vol.). — Beugnot, *Mémoires, 1783-1815* (1866, 2 vol.). — Boigne (comtesse de), *Mémoires*, publ. par Ch. Nicoullaud, t. Ier : *1781-1814* (1907). — Bouillé (marquis de), *Souvenirs et fragments, 1769-1812*, publ. par P.-L. de Kermaingant (1906, 2 vol.). — Brette (A.), *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux* [illegible] et atlas des bailliages. — C[illegible], *Collection* [illegible] *à l'assemblée des notables* (Versailles, 1[illegible]). — [illegible] *sur la vie privée de Marie-Antoinette*, publ. par Barrière et Berville (1823, 3 vol.). — Croÿ (duc de), *Journal inédit*, publ. par de Grouchy et Cottin (1906, 3 vol.). — G[illegible] (Mme de), *Mémoires* [illegible] *XVIII*[illegible] *Révolution française* (1825, 10 vol.). — Georgel (abbé), *Mémoires, 1760-1810* (1817-1820, 6 vol.). — Hausset (Mme du), *Mémoires* (dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Crawford [1809]). — Hézecques (comte d'), *Souvenirs d'un page de la Cour de Louis XVI* (1873). — K[illegible] (R. de), *Le Comte de Fersen et la Cour de France*; extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte Jean-Axel de Fersen (1877-1878, 2 vol.). — — Lescure (A. de), *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la ville, de 1777 à 1792*, d'après les mss. de la Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg (1866, 2 vol.). — Lévis (duc de), *Souvenirs et portraits, 1780-1789* (1813). — L[illegible], *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIe siècle* (Londres, 1777-1792, 19 vol.). — Mercy-Argenteau, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, publ. par A. d'Arneth et A. Geoffroy (1874, 3 vol.); — *Recueil des lettres authentiques de la reine Marie-Antoinette*, publ. par Max. de La Rocheterie et le marquis de Beaucourt (1895-1896, 2 vol.); — *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz, 1780-1790*, publ. par A. d'Arneth et J. Flammermont (1889-1891, 2 vol.). — Montbarey (prince de), *Mémoires, 1732-1796* (1826-1827, 3 vol.). — Moreau (Jacob-Nicolas), *Mes Souvenirs*, publ. par Camille Hermelin (1899-1901, 2 vol.). — Morellet (abbé), *Mémoires sur le XVIIIe siècle et sur la Révolution* (1821 et 1823, 2 vol.). — Necker, *De l'administration des finances de la France* (1784, 3 vol.). — Oberkirch (baronne d'), *Mémoires sur la Cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, publ. par le comte de Montbrison (1853, 2 vol.). — *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, publ. par J. Flammermont; t. I-III (1888-1899). — Ségur (comte L.-Ph. de), *Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI*, avec introd. par le marquis de Ségur (1909). — Sénac de Meilhan, *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*, publ. par de Lescure (1862). — Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers état?* précédé de l'*Essai sur les privilèges*, publ. par Edme Champion (1888). — Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* (1802, 6 vol.). — Staël-Holstein (baron de), *Correspondance diplomatique, 1783-1799*, publ. par Léouzon le Duc (1881).

Ouvrages à consulter : Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle* (1872). — Bancroft, *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des États-Unis*, trad. par le comte de Circourt (1876). — Bardoux, *La Jeunesse de La Fayette* (1892). — Bondois (P.), *Necker* (1885). — Bonneville de Marsangy (Louis), *Le Chevalier de Vergennes* (1894, 2 vol.). — Bourgeois (E.), *Manuel de politique étrangère* (t. Ier, 4e éd., 1906). — Bo[illegible] (Maurice), *Autour de Marie-Antoinette* (1906). — Calmon-Maison, *L'Amiral d'Estaing* (1910). — Campardon, *Marie-Antoinette et le procès du collier* (1863). — Champion (Edme), *La France d'après les cahiers de 1789* (3e éd., 1907). — Cherest (Aimé), *La Chute de l'ancien régime, 1787-1789* (1884-1886, 3 vol.). — Cultru (Prosper), *Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle. Benyowski* (1906). — Doniol, *Histoire de la participation de la France à la libération des États unis d'Amérique* (1887-1889, 4 vol.). — Droz, *Histoire du règne de Louis XVI* (1839-1842, 3 vol.). — Fauchille (Paul), *La Diplomatie française et la ligue des neutres de 1780* (1893). — Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot* (1877). — Funck-Brentano (Fr.), *L'Affaire du Collier* (1901). — Geffroy (A.), *Gustave III et la Cour de France* (1867, 2 vol.). — Gomel (Charles), *Les Causes financières de la Révolution française; les ministères de Turgot et de Necker* (1892). — Goncourt (E. et J. de), *Histoire de Marie-Antoinette* (1878). — Guimbaud (Louis), *Auget de Montyon, 1733-1820* (1909). — Jobez (Ad.), *La France sous Louis XVI* (1877, 2 vol.). — Humbert de Gallier, *Les Mœurs et la vie privée d'autrefois* (3e éd., 1911). — Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI* (1905). — Lafarge (R.), *L'Agriculture en Limousin au XVIIIe siècle et l'intendance de Turgot* (1902). — La Rocheterie (Max de), *Histoire de Marie-Antoinette* (1890, 2 vol.). — Lavergne (Léonce de), *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI* (1863). — Luçay (comte de), *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789* (2e éd., 1871); — *La Décentralisation* (1895). — Marion, *Le Garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788* (1905). — Maugras, *Le Duc de Lauzun et la Cour de Marie-Antoinette* (1895). — Mention (L.), *Le Comte de Saint-Germain et ses réformes, 1775-1777* (1884). — Moireau (Aug.), *Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord*, t. Ier et II (1892). — Neymarck (Alfred), *Turgot et ses doctrines* (1885, 2 vol.). — Nolhac (Pierre de), *La Reine Marie-Antoinette* (10e éd., 1899). — Onou (Alexandre), *Les Élections de 1789 et les cahiers du tiers état* (dans *La Révolution française*, 1909). — Perrin (G.), *Le Cardinal Loménie de Brienne* (1896). — Picard (R.), *Les Cahiers de 1789 et les classes ouvrières* (1910). — Rocquain (Félix), *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution* (1878). — Say (Léon), *Turgot* (1887). — Ségur (marquis de), *Au couchant de la monarchie, Louis XVI et Turgot* (1910). — Semichon (E.), *Les Réformes sous Louis XVI, Assemblées provinciales et Parlements* (1876). — Sepet (Marius), *Louis XVI* (1910). — Sorel (Albert), *L'Europe et la Révolution française*; t. Ier, *Les Mœurs et les traditions* (1885). — Susane (G.), *La Tactique financière de Calonne* (1902). — Taine (H.), *Les Origines de la France contemporaine*; 1re partie : *L'Ancien Régime* (1875). — Tocqueville (Alexis), *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856). — Tourneux (Maurice), *Marie-Antoinette devant l'histoire, essai bibliographique* (1895).

(1) Il est impossible de nier « l'état de décomposition et d'anarchie morale de l'ancienne société française, jadis si vigoureusement constituée. Il est véritablement trop commode d'attribuer aux seuls philosophes le progrès effrayant, dans la seconde moitié du règne de Louis XV, des idées révolutionnaires. Les événements, il faut le reconnaître, avaient singulièrement préparé le terrain. Les revers militaires, les déboires humiliants de la politique extérieure, l'affaire des Parlements et les scandales publics de l'existence du roi avaient fortement ébranlé le respect de l'autorité, déconsidéré le pouvoir : dans les salons, dans les cafés, dans les cénacles littéraires, dans les milieux bourgeois comme chez les grands seigneurs, tout était discuté, bafoué, battu en brèche, et le cynisme des propos rivalisait avec l'audace de la pensée. A cet état d'esprit d'un peuple dépris peu à peu de ses anciennes croyances, le parti philosophique vint apporter à point nommé des chefs, des cadres, une doctrine ». (Marquis de Ségur, *Au couchant de la monarchie*.)

« Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable et de plus instructif dans le *Journal* d'Argenson, c'est l'impression que fait sur ce royaliste si convaincu le spectacle auquel il assiste, c'est le travail qui s'opère dans son esprit, c'est la démonstration d'une vérité capitale : en marchant dans la voie qui conduisait au serment du Jeu de Paume et à l'affirmation des principes de 89, les hommes du XVIIIe siècle furent guidés non par des spéculations philosophiques et une doctrine abstraite, mais par des faits malheureusement trop réels, par une expérience dure, par le bon sens. » (Edme Champion, Introduction au *Journal du marquis d'Argenson*, éd. Armand Brette, p. XX.)

(2) Les historiens et les critiques ne sont même pas d'accord sur la part d'influence personnelle qui revient à chaque philosophe dans le développement des idées révolutionnaires. C'est ainsi que, pour les uns (Taine, Jules Lemaître), les excès sanglants de 1793 sont la mise en œuvre des doctrines de Rousseau, tandis que d'autres (Edme Champion) vont jusqu'à soutenir qu'on attribue au philosophe de Genève une « influence qu'il n'a pas eue », que la Constitution de 1793 n'est pas empruntée à son *Contrat social*, et qu'en un mot il n'est pas un « auteur direct de la Révolution ».

RÉUNION DES ÉTATS GÉNÉRAUX A VERSAILLES, par COUDER (Musée de Versailles).

LIVRE XIII

La Révolution[1].

I. — L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1789-1791)



La crise politique qui a mis fin, en France, à l'organisation gouvernementale et sociale qualifiée d'*ancien régime*, pour inaugurer un régime nouveau dont les bases sont celles du statut politique de la France d'aujourd'hui, a pour dates extrêmes le 5 mai 1789 (réunion des États généraux) et le 18 mai 1804 (établissement de l'Empire); mais, à vrai dire, le mouvement révolutionnaire proprement dit s'arrête au 18 brumaire (9 novembre 1799).

(1) BIBLIOGRAPHIE.

Répertoires et recueils documentaires : AULARD, *La Société des Jacobins, recueil de documents pour l'histoire du club des Jacobins de Paris* (1889-1897, 6 vol.). — CARON (P.), *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française* (1912). — MAVIDAL et LAURENT, *Archives parlementaires de 1787 à 1860*. — TOURNEUX (Maurice), *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I-IV (1890-1906). — TUETEY (A.), *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I-IX (1890-1910, 9 vol.). — *Les Papiers des assemblées de la Révolution aux Archives nationales* (1908).

Ouvrages généraux : *Histoire de la Révolution française* (en entier) par LOUIS BLANC (1847-1862, 12 vol.); CARLYLE (1837; trad. franç. 1865-1867, 3 vol.); MICHELET (1847-1853, 7 vol.); MIGNET (1824, 2 vol.); THIERS (1823-1827, 10 vol.); Louis MADELIN (1912). Consulter en outre : AULARD, *Histoire politique de la Révolution française* (1901); — BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1815* (1834-1838, 40 vol.); — [illegible], *La France révolutionnaire illustrée* (1888). — SOREL (Albert), *L'Europe et la Révolution française* (1885-1904, 8 vol.). — SYBEL (H. DE), *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, trad. de l'all. par Mlle DOSQUET (1864-1888, 6 vol.).

BURKE, *Réflexions sur la Révolution française* (1790). — CHAMPION (Edme), *Esprit de la Révolution française* (1887). — FICHTE, *Considérations sur la Révolution française* (1793), trad. par Barni (1859). — JANET (Paul), *Philosophie de la Révolution française* (18..). — LANFREY (P.), *Essai sur la Révolution française* (1858). — MAISTRE (Joseph DE), *Considérations sur la Révolution française* (1796). — NECKER, *De la Révolution française* (1796, 4 vol.). — QUINET (Edg.), *La Révolution* (1865, 2 vol.). — ROEDERER (P.-L.), *L'Esprit de la Révolution de 1789* (1831). — STAËL (Mme DE), *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (1818). — TAINE (H.), *Les Origines de la France contemporaine; La Révolution*, t. Ier (1878). — TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856).

AULARD (F.-A.), *Études et leçons sur la Révolution française*. Série I-VI (1893-1910). — COMBES (L.), *Épisodes et curiosités révolutionnaires* (1872). — LACROIX (Sigismond), *Le Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution* (1904). — LENOTRE (G.), *Paris révolutionnaire* (1894); — *Vieilles maisons, Vieux papiers*. Série I-IV (1900-1910). — SCHMIDT (Ad.), *Tableaux de la Révolution française* (Leipzig, 1867-1871, 4 vol.). — VAISSIÈRE (Pierre DE), *Lettres d'aristocrates. La Révolution racontée par des correspondances privées : 1789-1794* (1906).

Mémoires : BAILLY, *Mémoires* (1804, 3 vol.). — BÉARN (comtesse DE) [fille de Mme de Tourzel], *Souvenirs de quarante ans : 1789-1830* (1861). — BERTRAND DE MOLLEVILLE, *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI* (1797, 2 vol.); — *Histoire de la Révolution de France* (1800-1803, 14 vol.). — BESENVAL, *Mémoires* (1805-1807, 4 vol.). — BRISSOT, *Mémoires sur ses contemporains et la Révolution française* (1830, 4 vol.). — *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la ville, de 1777 à 1792*, publ. par de Lescure (1866, 2 vol.). — FRÉNILLY (baron DE), *Souvenirs : 1768-1828* (1908). — GARAT (D.-J.), *Mémoires sur la Révolution* (1795). — GAUVILLE (baron DE), *Journal* (1864). — GOUVERNEUR MORRIS, *Journal*, trad. par E. Pariset (1901). — MALLET DU PAN, *Mémoires et correspondance*, publ. par G. Sayous (1851, 2 vol.); — *Corres-*

Le serment du Jeu de Paume, par DAVID (Musée de Versailles).

Ouverture des États généraux (5 mai 1789). — Les États généraux (1) se réunirent solennellement à Versailles le 5 mai 1789. Le roi, avec la reine à ses côtés, fit en personne l'ouverture de la session, dans la salle des *Menus plaisirs*, qu'on désigna sous le nom de *salle des trois ordres*. La Cour garnissait les tribunes; les ordres privilégiés siégeaient sur les deux côtés; le tiers état dans le fond, sur des sièges inférieurs. Les députés des « communes » se couvrirent comme les autres ordres, malgré l'usage établi.

Le roi invita les représentants à se préoccuper sérieusement, mais sans précipitation imprudente, de la situation générale et, en premier lieu, de l'état des finances. « Tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt du bonheur public, dit-il, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous devez l'espérer de mes sentiments. » Mais il ne fit aucune allusion au programme du 27 décembre 1788, qu'il avait pourtant accepté (voir p. 205), et le garde des sceaux, Barentin, prononça un discours assez vague, où il promettait cependant l'égalité de tous devant l'impôt. Necker enfin lut un trop long mémoire, où il avoua un déficit de 56 millions, sans parler de 260 millions d'anticipations. Il convia les députés à indiquer au souverain les éléments d'une réforme plus ou moins étendue des institutions publiques; mais alors que les États ne demandaient encore qu'à être dirigés, il s'était présenté devant eux après avoir modifié selon la volonté de la Cour sa première rédaction, inspirée du programme du 27 décembre.



Mirabeau, par BOUREAU (Musée de Versailles).

Mirabeau. — L'homme qui, dès le début, devait donner l'impulsion au mouvement révolutionnaire, Honoré-Gabriel-Victor Riqueti, comte de Mirabeau (1749-1791), avait passé dans le désordre la première partie de sa vie. Issu d'une famille d'origine florentine, fils du célèbre économiste qui avait écrit *l'Ami des hommes*, violent et passionné, il était à dix-sept ans lieutenant de cavalerie à Saintes : il y mena une vie tellement scandaleuse que son père le fit enfermer à l'île de Ré, puis l'envoya avec la légion de Lorraine faire la campagne de Corse. Il quitta le service en 1770 comme capitaine, alla appliquer en Limousin, dans une terre de famille, les doctrines physiocratiques, et contracta en 1772, avec la fille du marquis de Marignane, une union qui ne devait pas être heureuse. Ses dettes le firent enfermer, par ordre de son père, d'abord à Manosque (1773), ensuite au château d'If, enfin au fort de Joux. C'est là qu'il connut une jeune femme de vingt ans, l'épouse du vieux marquis de Monnier, célèbre sous le nom de *Sophie :* la violente passion qu'elle lui inspira le détermina à s'enfuir avec elle et à gagner Amsterdam (1776), où il vécut de sa plume. Il ne tarda pas à y être découvert et enfermé à Vincennes. Redevenu libre (décembre 1780), il écrivit un *Traité sur les lettres de cachet*, qui le posa en ennemi de l'ancien régime. Brouillé avec sa famille, réduit à vivre d'expédients, il fit un court séjour à Londres (1784), publia des brochures politiques et finit par obtenir de Calonne une mission secrète en Prusse. De retour en France, il y assista aux débuts du mouvement révolutionnaire. Rejeté par la noblesse, il fut élu député aux États généraux par Aix et par Marseille. Par son éloquence impétueuse autant

---

pondance secrète, publ. par de Lescure (1866, 2 vol.). — NECKER, *Mémoires* (1797). — TALLEYRAND, *Mémoires*, publ. par le duc de Broglie (1891-1892, 5 vol.). — THIBAUDEAU (A.-R. H.), *Mes Souvenirs sur les principaux événements de la Révolution française*, publ. par Th. Ducrocq (Poitiers, 1895).

THIBAUDEAU (A. C.), *Mémoires* (Niort, 1875). — TOURZEL (Mme DE), *Souvenirs*, publ. par le duc des Cars (1893, 2 vol.).

Voir en outre la bibliographie donnée à la fin des chapitres : *Assemblée constituante, Assemblée législative, Convention*, etc.

(1) La Constituante, qui se sépara le 30 septembre 1791, comptait 1 223 députés titulaires et 581 suppléants.

que par son génie politique, il allait exercer une influence prépondérante sur les décisions de l'Assemblée constituante, mais sans jamais triompher des sentiments de défiance qu'inspiraient son passé et son caractère.

Le tiers état se constitue en Assemblée nationale (17 juin 1789). — Le gouvernement ne prenant aucune initiative, la désunion se mit immédiatement dans les États sur la question de savoir si le vote aurait lieu par ordre ou par tête : dans le premier cas, la majorité resterait aux ordres privilégiés; dans le second, elle passerait au tiers. La question fut soulevée dès le principe, à l'occasion de la vérification des pouvoirs. Le tiers et le « bas clergé », curés et moines d'origine roturière, demandaient que la vérification se fît en commun; la noblesse et le haut clergé, que chaque ordre examinât séparément les pouvoirs de ses membres. Mirabeau proposa de demander à « messieurs du clergé » s'ils voulaient ou non se réunir aux communes, et Target, à la tête d'une députation, vint les y engager « au nom du Dieu de paix et dans l'intérêt national ». Sur la demande du roi, des conférences de conciliation furent tenues, sans résultat, entre les trois ordres. Enfin, le 10 juin, l'abbé Sieyès proposa, et sa motion fut adoptée (12 juin), d'inviter « les deux ordres, tant individuellement que collectivement, à se réunir au tiers pour assister, concourir et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs ». En conséquence, l'appel des bailliages commença sous la présidence provisoire de Bailly. La noblesse et le haut clergé, par une sorte d'orgueil puéril, ne se rendirent pas à la convocation; mais, dès le 13, trois curés du Poitou, parmi lesquels l'abbé Jallet, remirent leurs pouvoirs, et leur exemple fut suivi par un certain nombre de membres du « bas clergé ».

La vérification fut suivie d'une mesure plus significative encore. Après une longue et orageuse délibération qui se prolongea, dans la nuit du 16 au 17 juin, jusqu'à une heure du matin, le tiers, estimant qu'il représentait les « quatre-vingts seizièmes » de la nation, déclara, à la majorité de 491 voix contre 90, se constituer en *Assemblée nationale* (17 juin 1789). Sieyès fut chargé de motiver cette résolution.

Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789). — Le premier acte de l'Assemblée nationale fut de déclarer que les impôts, bien que n'ayant point été consentis par les représentants, continueraient à être levés, et de mettre la dette publique « sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française ». Cette attitude détermina le clergé, à la majorité de 149 voix contre 115, à se réunir au tiers, malgré l'opposition de l'abbé Maury. Une séance royale fut annoncée pour le 22 juin; mais des troupes commencèrent l'investissement de Versailles, et, dès le 20 juin, on fit garder militairement la salle des États.

Sur la proposition de Guillotin, les députés décident de tenir leur séance au Jeu de Paume. On y court ; on offre un fauteuil au président Bailly, qui le refuse, et Mounier, député du Dauphiné, propose à ses collègues de se « lier au salut public et aux intérêts de la patrie par un serment solennel ». Alors le président, debout sur une table, lit la résolution suivante :

> L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la Constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ;
>
> Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant le serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. Tous les membres et chacun d'eux en particulier confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable.

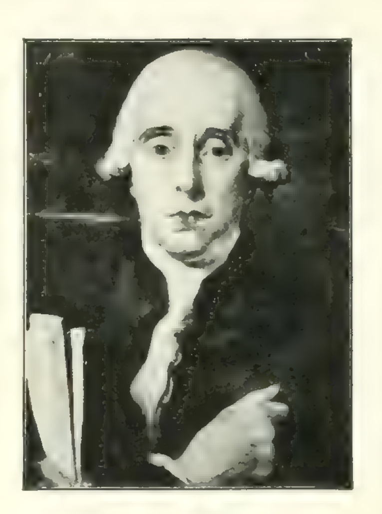
Bailly demanda, comme président, l'honneur de prêter serment le premier :

> Nous jurons, dit-il d'une voix ferme, de ne jamais nous séparer de l'Assemblée nationale et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeront jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides.

Les bras se tendent vers Bailly, des applaudissements éclatent, et les députés s'approchent tour à tour du bureau pour donner leur signature. Un seul, Martin Dauch, député de Castellane, signa *opposant*.

Séance royale du 23 juin 1789. — Le lendemain la salle du Jeu de Paume fut fermée à son tour, le comte d'Artois l'ayant fait retenir pour y jouer; mais, la majorité du clergé s'étant jointe au tiers, les délibérations continuèrent dans l'église Saint-Louis (21 juin 1789).

La séance royale, fixée d'abord au 22, fut tenue le 23. Louis XVI parut entouré d'un imposant appareil militaire; les ministres étaient à leur poste, mais un siège restait vacant : celui de Necker. « J'ordonne, dit le roi, que la distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier. Les députés formant trois chambres, délibérant par ordre et pouvant, avec l'approbation seule du souverain, délibérer en commun, peuvent seuls être considérés comme formant le corps des représentants de la nation. En conséquence, je déclare nulles les délibérations prises par le tiers état, comme illégales et inconstitutionnelles. » Puis le roi propose aux Etats de délibérer sur le consentement des impôts par les représentants de la nation, sur la publicité des recettes et des dépenses, l'abolition des privilèges en matière fiscale, la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'établissement d'États provinciaux, l'abolition de la corvée, des douanes intérieures, etc. Et il ajoute : « Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais aucun roi n'en a fait autant pour sa nation. Secondez-moi donc dans cette belle entreprise, sinon je ferai seul le bonheur de mes peuples. » Après quoi Louis XVI ordonna aux trois ordres de se séparer immédiatement et de se réunir le lendemain dans leurs salles respectives pour y reprendre leurs délibérations.



Bailly, par DAVID
(Musée de Versailles).

La noblesse et le clergé, à l'exception de quelques curés, obéirent à l'ordre du roi : les députés du tiers se tinrent immobiles et silencieux. Le grand maître des cérémonies, Henri-Évrard de Dreux, marquis de Brézé, voyant que l'Assemblée restait réunie, rentre alors et s'adresse à Bailly : « Vous connaissez, lui dit-il, les intentions du roi. — Oui, monsieur, lui répond Mirabeau, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi, et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des États généraux, vous qui n'avez ici ni place ni voix, vous n'avez nul droit de nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous ne sortirons que par la puissance des baïonnettes (1). » — « Nous sommes aujourd'hui, dit Sieyès, ce que nous étions hier : délibérons. » On recueille les voix, et l'Assemblée maintient toutes ses résolutions. Sur la proposition de Mirabeau, la personne des députés est déclarée inviolable à la majorité de 493 voix contre 34.

Réunion des trois ordres. — Le lendemain de la séance royale (24 juin 1789), quarante-six députés de la noblesse, conduits par le duc d'Orléans, vinrent se réunir à l'Assemblée générale. Comme la majorité de l'ordre résistait encore, le roi, écoutant les conseils de Necker et effrayé de l'agitation populaire : « Je suis déterminé, dit-il au président de l'ordre, le duc de Luxembourg, à tous les sacrifices; je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. Dites donc à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres; si ce n'est pas assez, je le lui ordonne; comme son roi, je le veux. » Le 27 juin, la majorité de la noblesse, accompagnée de la minorité du clergé, se rendit à l'Assemblée nationale. Le duc de Luxembourg, prenant la parole au nom de tous, dit qu'ils venaient pour donner au roi une marque de respect et à la nation une preuve de patriotisme. « La famille est complète, » dit Bailly.

L'Assemblée se partagea en trente bureaux et, le 9 juillet, prit le nom d'*Assemblée nationale constituante*. La Révolution commençait : l'ère de la monarchie absolue était définitivement close.

(1) Le fils du marquis de Dreux-Brézé a formulé ainsi la réponse de Mirabeau, d'après son père : « Nous sommes assemblés par la volonté nationale, nous n'en sortirons que par la force. » La version donnée par Mirabeau lui-même, dans les *Lettres à mes commettants*, est la suivante : « Je déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. » Les mots : « Allez dire à votre maître » manquent, mais le fond de l'apostrophe reste.

Renvoi de Necker. Prise de la Bastille (14 juillet 1789). — La reine et le comte d'Artois n'en décidèrent pas moins Louis XVI à réunir des troupes dans les environs de la capitale et au Champ-de-Mars. Le loyalisme de plusieurs régiments français étant suspect, on fit venir des régiments étrangers, en particulier les Suisses et



Mirabeau et le marquis de Dreux-Brézé, par DALOU (Palais Bourbon).

le Royal-Allemand. Le commandement de Paris fut donné au baron de Besenval. Ce déploiement de forces — vingt-cinq mille hommes environ — provoqua une vive émotion, à laquelle s'associèrent les gardes-françaises, presque tous enfants de Paris : douze d'entre eux, enfermés à l'Abbaye, ayant été délivrés par la foule, l'Assemblée demanda au roi la grâce des soldats rebelles; mais ceux-ci, dans l'intérêt de la discipline, durent préalablement réintégrer leur prison. Puis une députation se rendit auprès de Louis XVI pour le prier de renvoyer les régiments étrangers (8 juillet). Le roi répondit qu'il ne s'agissait que de maintenir la tranquillité publique et de protéger l'Assemblée ; qu'au surplus si celle-ci avait des craintes, on pouvait la transférer à Soissons ou à Noyon, et que lui-même se rendrait à Compiègne (10 juillet).

Le 11 juillet, Necker, qui avait blâmé la politique de résistance, reçut un billet par lequel le roi, cédant aux représentations de Marie-Antoinette et du comte d'Artois, lui demandait sa démission : il partit secrètement pour Bruxelles pendant que le vieux maréchal de Broglie était appelé au ministère de la Guerre. La nouvelle de la disgrâce de Necker provoqua une vive agitation dans le peuple, qui obligea les théâtres à fermer. Le lendemain, qui était un dimanche, l'agitation ne fit qu'augmenter. Le Palais-Royal était alors le rendez-vous des nouvellistes et des orateurs populaires : la foule y était haranguée par des hommes ardents, les uns convaincus, les autres achetés, disait-on, par le duc d'Orléans.

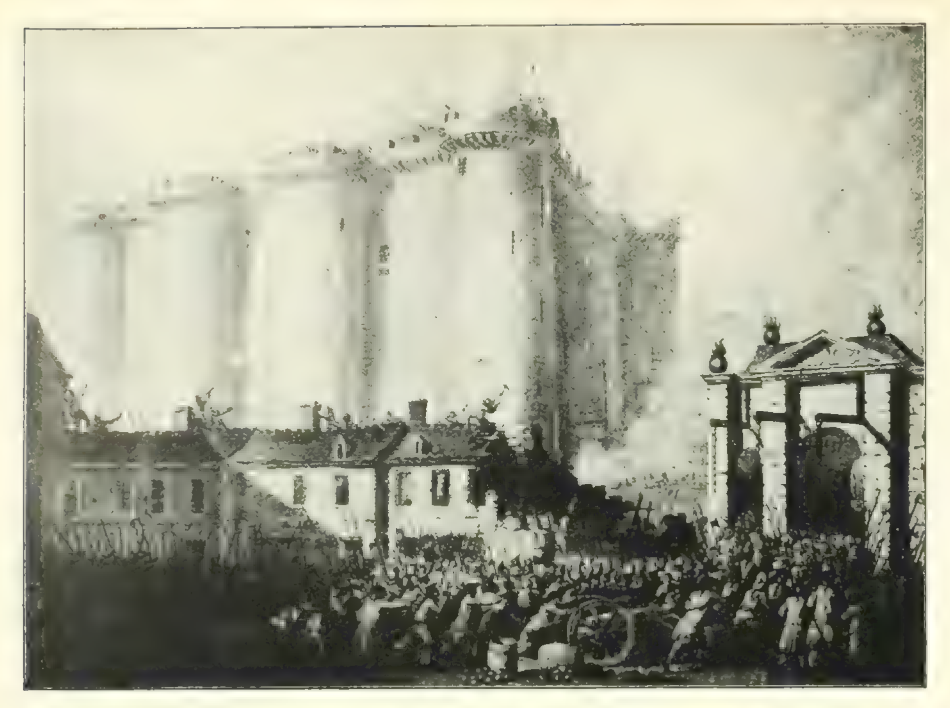
Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, né à Saint-Cloud en 1747, s'était fait remarquer de bonne heure par le charme de ses manières autant que par sa culture intellectuelle et son esprit. Très mal vu à la Cour, détesté de Marie-Antoinette, il s'était vengé en préconisant les modes anglaises et en approuvant toutes les tentatives de réforme. Aux approches de la Révolution, sa popularité, égale à celle de Necker, s'opposa à l'antipathie croissante qu'inspirait « l'Autrichienne », et il ne négligea rien pour l'entretenir, laissant son jardin du Palais-Royal devenir un foyer de propagande et d'action. Il se ralliera aux motions les plus radicales des Assemblées révolutionnaires, prendra le nom de *Philippe-Égalité*, votera la mort de Louis XVI et, suspect malgré tout, terminera courageusement sur l'échafaud une existence singulièrement équivoque.

C'est au Palais-Royal que, le 12 juillet, un jeune avocat, Camille Desmoulins, qui s'était vainement présenté à Laon lors des élections aux États généraux, monta sur une chaise, un pistolet à la main, et s'écria : « Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre ; le renvoi de Necker est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir même les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ-de-Mars pour nous égorger ! Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes. » On arrache aussitôt les feuilles des marronniers pour s'en faire des cocardes ; on pille les boutiques des armuriers ; on court en tumulte chez le sculpteur Curtius, où l'on s'empare des bustes de Necker et du duc d'Orléans, et on les promène en triomphe. Sur la place Vendôme on rencontre un détachement du Royal-Allemand, dont le colonel prince de Lambesc charge la foule dans le jardin des Tuileries. Les gardes-françaises, quittant leurs casernes, chassent à coups de fusil les cavaliers, dont quelques-uns sont tués ou blessés, et occupent la place Louis XV. Besenval disposait aux Champs-Élysées de forces supérieures, mais, comme il n'avait pas d'ordres, il se replia sur Versailles. L'insurrection put se donner libre carrière, et, le 13 juillet, la *municipalité insurrectionnelle* (voir ci-dessous) ordonna la fabrication de 50 000 piques, pour donner satisfaction au peuple, qui continuait de demander des armes.

Le 14 juillet, au point du jour, un immense attroupement se



Camille Desmoulins au Palais Royal, gravure de BERTHAULT, d'après PRIEUR.



Prise de la Bastille, par PRIEUR (Louvre).

porta à l'hôtel des Invalides, et, malgré le gouverneur, Sombreuil, enleva 28000 fusils et 20 pièces de canon. Comme il y avait à la Bastille un autre dépôt d'armes, après avoir crié : *Aux Invalides!* la foule cria : *A la Bastille!* La vieille prison d'Etat symbolisait aux yeux des masses l'arbitraire du gouvernement absolutiste, et d'autre part les révolutionnaires pouvaient être pris entre ses canons et les troupes du roi. Le peuple décida donc de s'en emparer.

Vers dix heures du matin, Thurot, qui fut plus tard président de la Convention, se présenta presque seul à la porte de la Bastille. Au nom du peuple, il somma le gouverneur, Jourdan de Launey, de laisser libre l'accès de la forteresse, mais n'en reçut qu'une réponse évasive, le gouverneur hésitant à résister aussi bien qu'à se rendre, et les électeurs, réunis dans leurs districts, décidèrent d'attaquer la Bastille, défendue par 82 invalides, 32 Suisses et 13 pièces de canon. Vers une heure, des citoyens armés et des gardes-françaises, accompagnés d'une foule grossissante, envahirent la première cour et brisèrent à coups de hache les chaînes du pont-levis qui donnait accès à la seconde cour, où se trouvait l'hôtel du gouverneur. Une vive fusillade s'engagea (on ne sait de quel côté partirent les premiers coups), et les assaillants eurent environ 200 hommes hors de combat, tués ou blessés. Bientôt le peuple mit le feu à trois charrettes de paille pour incendier les bâtiments qui masquaient la forteresse, et la fumée empêcha la garnison de diriger son tir.

De Launey, ne recevant aucun secours, se précipite avec une mèche allumée vers les deux cent cinquante barils de poudre amassés dans la tour de la Liberté, résolu à faire sauter la Bastille; mais deux sous-officiers l'en empêchent en le menaçant de mort. Il se décide à laisser arborer son mouchoir, en guise de drapeau blanc. Bientôt le pont-levis s'abaisse. Deux anciens militaires, Élie et Hulin, qui avaient conduit l'attaque, entrent dans la place, suivis de la foule, et délivrent les prisonniers, au nombre de sept; le comte de Lorges était détenu depuis plus de quarante ans.

Les défenseurs de la Bastille furent maltraités et deux d'entre eux pendus sur-le-champ. De Launey, qui par méprise avait fait tirer sur des parlementaires, fut pris au moment où il cherchait à se tuer au moyen d'une canne à épée et conduit à l'Hôtel de Ville; mais, malgré les efforts d'Élie et de Hulin, le peuple le décapita sur la place de Grève, et sa tête fut promenée pendant deux jours au bout d'une pique dans les rues de Paris (1).

Le bruit s'était répandu que l'on avait trouvé dans la poche du gouverneur de Launey une lettre du prévôt des marchands ainsi conçue : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses; tenez bon, et vous aurez des renforts. » On entraîne Flesselles hors de l'Hôtel de Ville : « Traître! lui crie un inconnu, tu n'iras pas plus loin, » et il est tué d'un coup de pistolet.

Quand le duc de La Rochefoucauld de Liancourt, grand maître de la garde-robe, vint réveiller le roi pour lui apprendre la défection des gardes-françaises et la prise de la Bastille, le monarque s'écria : « C'est une grande émeute! — Non, sire, c'est une grande révolution. »

L'Assemblée nationale, en permanence, avait envoyé à Louis XVI députation sur députation pour lui demander d'éloigner de Paris les troupes cantonnées au Champ-de-Mars. La cinquième, qui se composait de vingt-quatre membres, allait se mettre en marche (15 juillet) lorsqu'on apprit que le roi arrivait à pied, sans gardes, sans escorte. Des applaudissements se font entendre : « Attendez, reprit Mirabeau, que le roi nous ait fait connaître ses intentions. Qu'un morne respect soit le premier accueil fait au monarque dans ce moment de douleur. Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Louis XVI se présente avec ses deux frères, annonce qu'il a ordonné l'éloignement des troupes et demande à l'Assemblée de l'aider à assurer le salut de l'Etat. On le reconduit à pied jusqu'au château.

La municipalité insurrectionnelle. La garde nationale. — Les électeurs parisiens (1) avaient décidé de rester assemblés pour soutenir les délibérations des États généraux. Dans la matinée du lundi 13 juillet, pendant que sonnait le tocsin et que le peuple en armes manifestait dans les rues, ils se réunirent à l'Hôtel de Ville, s'adjoignirent des délégués des districts et improvisèrent, sous le nom de Comité permanent, une *municipalité insurrectionnelle*, à laquelle ils cherchèrent à donner une sorte de légalité en mettant à sa tête le prévôt des marchands et en conservant les officiers composant le « bureau » de la ville. Ils décrétèrent la formation d'une *milice bourgeoise* fournie par les districts, portant la cocarde rouge et bleue, couleurs de Paris, et ils y enrôlèrent les gardes-françaises et les soldats du guet.

En même temps que Bailly devenait maire de Paris, la milice bourgeoise, dont la formation constituait un événement d'importance capitale pour la suite du mouvement révolutionnaire, recevait pour commandant le marquis de La Fayette, ce même gentilhomme qui avait mis naguère son épée au service des colonies américaines insurgées (16 juillet).

Les députés conseillèrent au roi de venir dans la capitale sceller, par sa présence, la paix avec son peuple. Malgré l'effroi de la reine et de la Cour, Louis XVI promit de se rendre aux vœux des Parisiens; mais, alarmé pour la sûreté des princes de sa famille, il permit au comte d'Artois d'émigrer. Il partit pour Paris le 17 juillet, accompagné par deux cents députés.

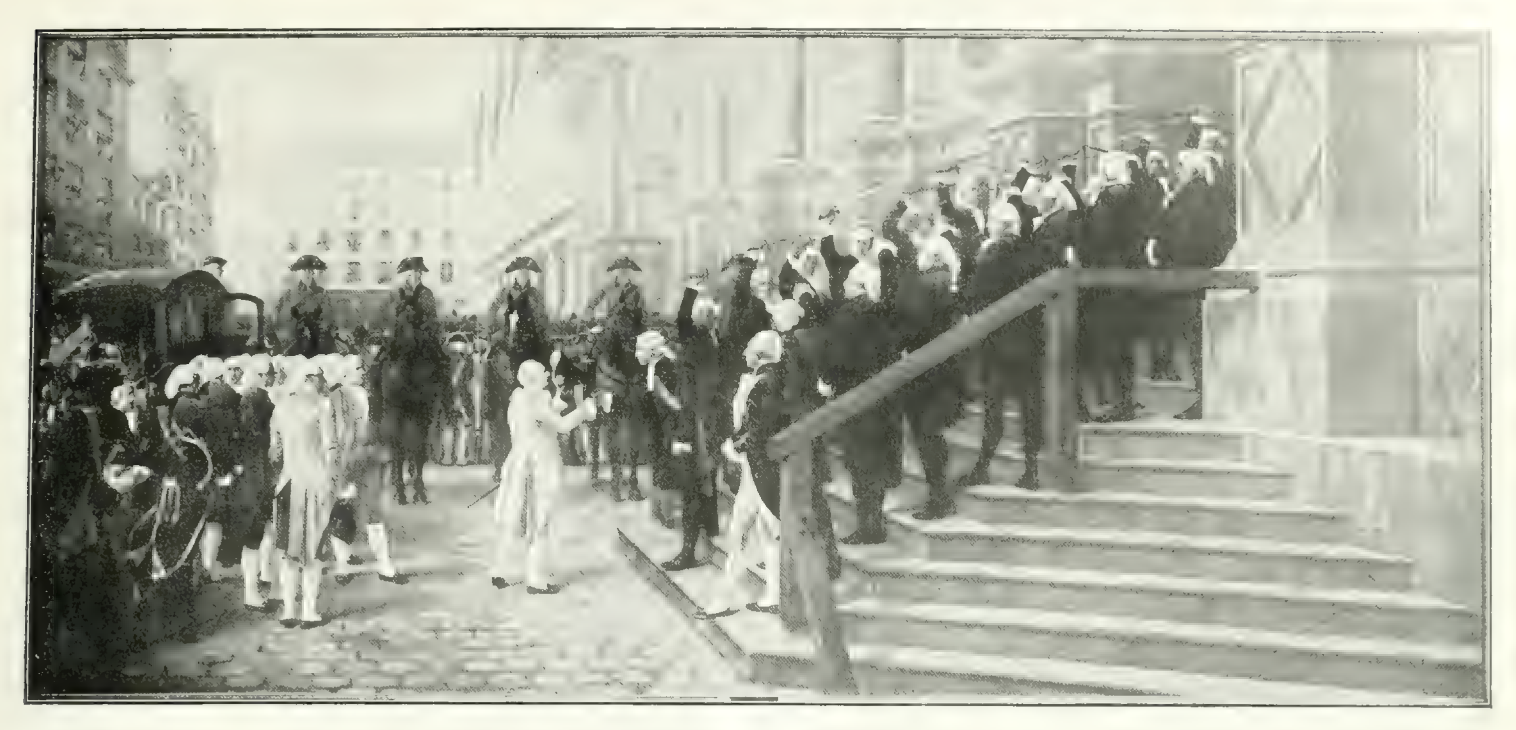
De la place Louis XV à l'Hôtel de Ville, il passa entre une double haie de 100000 hommes, placés sur trois ou quatre rangs et ar-



La Fayette, par COURT (Versailles).

(1) Dès [illegible], la démolition de la Bastille fut officiellement ordonnée. Les [illegible] provenant de la démolition furent achetés par Pierre-François Palloy, dit « le patriote Palloy », qui constitua, à l'aide des objets de toute nature trouvés dans la forteresse, un musée qu'il appela le « Musée de la Liberté ».

(1) Paris avait été divisé, pour les élections aux États généraux, en 60 districts. En 1790, la division en districts fut remplacée par une nouvelle division en 48 sections.



La voûte d'acier, par Jean Paul LAURENS.

més de fusils, de piques, de lances, de bâtons. Bailly et La Fayette le reçurent, à la tête de la municipalité et de la garde parisienne, qui prit alors le nom de *Garde nationale.* « Sire, lui dit Bailly, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui ont été apportées à Henri IV; il avait reconquis son peuple; ici le peuple a reconquis son roi. » Les cris de *Vive le roi!*, les applaudissements n'éclatèrent que lorsque Louis XVI accepta des mains de Bailly la cocarde tricolore (1). « Prenez-la, dit La Fayette au roi, elle fera le tour du monde. » Les membres du corps de ville, tirant leur épée, formèrent la *voûte d'acier* sous laquelle passa le monarque, qui confirma la formation de la garde nationale et celle de la municipalité.

Le 17 et le 23 juin, l'Assemblée nationale s'était emparée de la puissance législative : le 12, le 13 et le 14 juillet, la Commune de Paris, le peuple en armes, se saisit de la puissance publique. En province, il se forma à l'instar de Paris des municipalités et des gardes nationales : la Révolution prenait un caractère essentiellement municipal.

Rappel de Necker. — Le 22 juillet, l'ancien intendant, Foulon, accusé d'avoir dit qu'il fallait faire manger du foin au peuple, fut arrêté à Vitry, amené à Paris, les mains liées derrière le dos, du foin dans la bouche, un bouquet de chardons à la main. Bailly et La Fayette essayèrent de le sauver; mais, malgré ses soixante-quatorze ans, il fut pendu à un réverbère. Au même moment, son gendre, Berthier, arrêté à Compiègne, arriva à l'Hôtel de Ville : on lui présenta la tête du vieillard, devant laquelle il s'inclina avec respect, puis il s'empara du fusil d'un garde national, se précipita sur la foule et tomba percé de coups. Les têtes de Berthier et de Foulon furent promenées sur des piques dans les rues de Paris.

Pour donner satisfaction à l'opinion, Louis XVI rappela Necker, retiré en Suisse. Le 29 juillet, le ministre rentra triomphalement en France : on détela ses chevaux pour traîner sa voiture.

La nuit du 4 août 1789. — Cependant l'agitation se propageait de proche en proche dans les provinces. On racontait que des brigands se livraient partout au pillage : ce fut comme une *grande peur* qui se répandit dans toute la France pendant les derniers jours de juillet. La révolution, maîtresse des villes, s'emparait maintenant des campagnes. Les paysans brûlaient les châteaux, incendiaient les archives, détruisaient les titres de propriété, les parchemins qui les assujettissaient aux redevances féodales et domaniales. Cette insurrection rurale était dirigée, non contre le roi, mais contre la noblesse terrienne; elle avait un caractère social et non politique.

L'Assemblée, placée entre un gouvernement désemparé et un peuple insurgé, sortit de ses attributions législatives pour intervenir dans l'administration, créer un comité des subsistances, donner des ordres directs aux autorités civiles et militaires.

Une discussion fameuse s'engagea dans la nuit du 4 août. Le député Target venait de donner lecture d'une adresse invitant la population au calme jusqu'au vote de la Constitution, lorsque le vicomte de Noailles, alors favorable au parti populaire, prit la parole : « Hâtez-vous, dit-il, d'achever une révolution amenée par le temps, de faire avec un esprit de justice et de modération, mais avec fermeté, ce que le peuple tente avec une aveugle furie. » Il proposa alors le rachat des droits féodaux et la suppression des servitudes personnelles et, une fois cette motion adoptée, dans un élan d'enthousiasme les privilégiés proclamèrent l'abolition des droits féodaux et des dîmes (1).

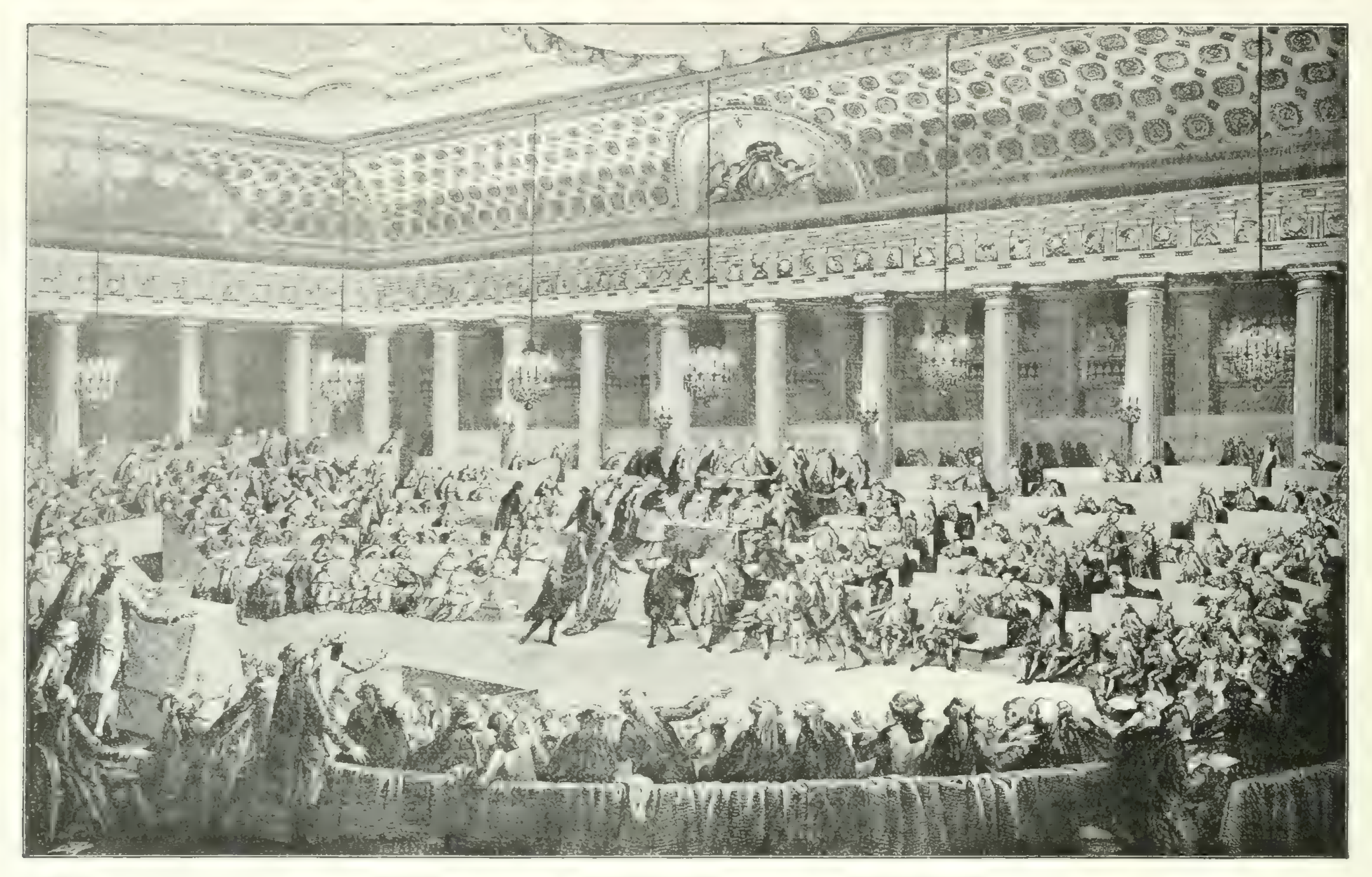
L'ancien ordre social sombrait dans cette nuit mémorable, qu'un royaliste appela « la Saint-Barthélemy des propriétés », que les patriotes appelèrent « la Saint-Barthélemy des abus ». Louis XVI, qui avait accepté le titre de « Restaurateur de la liberté française », que lui décerna l'Assemblée nationale sur la motion de l'évêque de Juigné, assista à un *Te Deum*, où il avait à sa droite le président de l'Assemblée et à sa suite tous les députés. Des décrets rendus les 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789 portèrent abolition du régime féodal, supprimèrent immédiatement les droits usurpés, stipulèrent le maintien des droits rachetables jusqu'à payement du prix, mais ajournèrent la mise en vigueur des dispositions votées. La promulgation n'intervint que le 3 novembre, sous l'impression des journées des 5 et 6 octobre, et le comité des droits féodaux fut chargé de réglementer l'exécution des décrets, qui donna lieu à de violents conflits. Le pillage des châteaux recommença dans les provinces.



Médaille commémorative de la nuit du 4 août, par GATTEAUX.

(1) On plaça le blanc, couleur du roi, entre les deux couleurs de Paris, le bleu et le rouge.

(1) Voir, sur l'abolition des droits féodaux, le chapitre *La Société et la Révolution.*



La nuit du 4 août ; gravure de HELMAN, d'après C. MONNET.

La constitution des États généraux en *Assemblée nationale constituante* avait opéré une révolution politique : les décrets du mois d'août, modifiés dans un sens plus radical par l'Assemblée législative, consommèrent la révolution sociale.

Les partis. L'agitation à Paris. — Des partis distincts commençaient à se former dans l'Assemblée : les *constitutionnels* (Mirabeau, Thouret, Target, Tronchet, Treilhard, l'abbé Sieyès, l'abbé Grégoire, Durand de Maillane, La Fayette, Bailly, La Rochefoucauld-Liancourt, et, parmi les plus décidés, Barnave, Adrien du Port, les deux frères Alexandre et Charles de Lameth) ; à droite, les partisans de l'ancien régime, les *aristocrates* (Cazalès, l'abbé Maury, le vicomte de Mirabeau, dit Mirabeau *Tonneau* à cause de sa corpulence et de ses excès de table) ; au centre, les *monarchiens* ou *impartiaux*, disciples de Montesquieu, et cherchant une formule transactionnelle sur les bases de la constitution anglaise (Mounier, Malouet, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal). Un tout petit nombre de députés, comme Robespierre et Pétion, affirmaient déjà des tendances démocratiques. — Dans le public, on désignait couramment les partisans de la Révolution sous le nom de *patriotes* et ses adversaires sous celui d'*aristocrates*.

Résolue maintenant à élaborer une Constitution, l'Assemblée la fit précéder d'une affirmation de principes, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, adoptée (le 2 octobre 1789) malgré l'opposition de Mounier et de Mirabeau lui-même, qui voulait donner pour base à la Déclaration des droits une Déclaration des devoirs. Elle vota la permanence de l'Assemblée nationale ; elle décida à une très forte majorité que le pouvoir législatif serait exercé par une Chambre unique ayant seule l'initiative des lois, ne voulant pas reconstituer une aristocratie parlementaire en créant une Chambre haute composée de privilégiés. Enfin, en ce qui concernait la sanction royale, elle n'admit, par 673 voix contre 315, que le *veto* suspensif pendant deux législatures (voir p. 221) : elle avait cédé à la pression du peuple, qui voyait dans le *veto* absolu, préconisé par Mirabeau, le rétablissement indirect du pouvoir absolu. Cette question du *veto* avait causé au dehors une vive agitation. Un gentilhomme déséquilibré et aigri, le marquis de Saint-Huruge, qui, enfermé jadis à la Bastille, nourrissait contre la royauté une irritation voisine de la démence, rédigea avec Camille Desmoulins la fameuse *motion du Palais-Royal*, qui mettait en suspicion un grand nombre de députés et demandait pour Mirabeau une garde de sûreté. On reprochait à la Cour de conspirer contre le nouvel état de choses, de pousser Louis XVI à ne pas sanctionner les décrets du mois d'août, et l'on sut que Breteuil avait suggéré au roi l'idée de se retirer à Metz, sous la protection du lieutenant général, marquis de Bouillé, et même de l'Autriche : de là il ferait connaître ses volontés à l'Assemblée et, si elle résistait, les troupes de Bouillé marcheraient sur Paris. La population parisienne, avertie par les journaux, mise en garde par les clubs, était en outre surexcitée par des agents anglais et par les émissaires du duc d'Orléans. Le peuple commençait à traiter La Fayette de « Cromwell », les gardes nationaux d'aristocrates. Camille Desmoulins et Marat disaient dans leurs journaux qu'il fallait « un second accès de révolution », et l'on parlait d'aller à Versailles pour demander compte au roi et à l'Assemblée de leurs lenteurs. Enfin, et par-dessus tout, on redoutait la disette.

Journées des 5 et 6 octobre 1789. — Le 1er octobre 1789, les gardes du corps offrirent un banquet, dans la grande salle de spectacle du château, aux officiers du régiment de Flandre, tout dernièrement appelé à Versailles en prévision des événements qui se préparaient. Ils prièrent le roi d'y paraître, et Louis XVI s'y rendit en effet avec la reine, sa sœur Madame Élisabeth et le jeune Dauphin. Des toasts furent portés ; la musique joua l'air : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne ;* les têtes s'échauffèrent. Le bruit courut qu'au milieu de chaleureuses protestations de fidélité à la famille royale, on foula aux pieds la cocarde tricolore.

Cette manifestation fut considérée comme une provocation à l'Assemblée, comme une insulte à la misère publique, qu'avait accrue un hiver d'une extrême rigueur. Le dimanche 4 octobre, la foule se concentra très nombreuse au Palais-Royal. Des attroupements se formèrent de tous côtés ; les cris : *A Versailles !* se firent entendre. On accusait la reine — *la boulangère* — d'affamer le peuple. L'idée de ramener le roi à Paris pour l'isoler de ses conseillers ne tarda pas à germer.

Le 5 octobre la farine manqua complètement ; les femmes faisaient queue à la porte des boulangeries. Dans la matinée, l'une



Le 5 octobre 1789 A Versailles! A Versailles!
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

d'entre elles pénètre dans un corps de garde, prend un tambour et parcourt les rues, battant la caisse et criant : *Du pain! du pain !* La foule, grossie de minute en minute, envahit les magasins d'armes, court à l'Hôtel de Ville, dont elle force l'entrée, s'empare de 800 fusils, de 3 canons, crie de plus en plus : *A Versailles!* Au son du tocsin, les faubourgs se mettent en mouvement (1).

Un premier détachement, composé surtout de femmes du peuple et d'excentriques comme Théroigne de Méricourt, part des Champs-Élysées sous la conduite de l'huissier Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, et arrive à quatre heures sur la place d'Armes. Des ouvriers sans travail et des vagabonds s'étaient joints au cortège. Les gardes du corps font une sortie et se servent de leurs armes : le roi leur ordonne de se retirer, mais plusieurs sont décapités par la foule.

Cependant Maillard s'est présenté à la barre de l'Assemblée pour demander du pain et la punition des gardes du corps qui ont insulté la cocarde tricolore, et une députation vient presser Louis XVI d'accepter la Constitution et de pourvoir d'urgence à l'approvisionnement de la capitale; le roi cède d'abord sur le second point, puis un peu plus tard sur le premier. La Fayette, arrivé vers neuf heures du soir à Versailles avec la garde nationale, réussit à rétablir l'ordre; mais, vers six heures, des hommes du peuple, trouvant ouverte une grille du château, pénètrent en armes dans la cour des Princes. Les gardes du corps ayant fait feu, ils s'élancent dans les appartements; la reine n'a que le temps de se réfugier auprès du roi. La garde nationale repousse la populace; mais la foule, rassemblée dans la cour de Marbre, sous le balcon du roi, demande à grands cris que Louis XVI se rende à Paris. La Fayette conduit Marie-Antoinette sur le balcon et, dans l'impossibilité de se faire entendre, il s'incline, prend la main de la reine et la baise respectueusement. Le peuple applaudit à cette sorte de réconciliation entre la royauté et la révolution par les cris de *Vive La Fayette!* auxquels se mêlent même ceux de *Vive la reine!* Alors le roi se décide à partir pour Paris, et l'Assemblée désigne cent députés pour l'accompagner. La famille royale arriva vers huit heures du soir à l'Hôtel de Ville, précédée d'une cohue qui la ramenait comme prisonnière (6 octobre 1789) dans la capitale. Elle se logea aux Tuileries, dont la garde fut confiée à la milice bourgeoise. « Nous ne manquerons plus de pain, disaient les femmes, nous ramenons le *boulanger,* la *boulangère* et le *petit mitron.* »

Le roi et l'Assemblée nationale à Paris. — L'Assemblée nationale, qui était venue, à la suite du roi, s'établir à Paris, tint sa première séance dans la chapelle de l'Archevêché (19 octobre 1789) : elle se transporta ensuite à la salle du Manège, près des Tuileries.

La situation est, à ce moment, la suivante : le peuple de Paris est maître du mouvement révolutionnaire : il domine le roi et pèse de plus en plus sur les résolutions de la représentation nationale. Certains députés royalistes vont s'efforcer d'agiter la province contre la capitale; Mounier, Lally-Tollendal démissionnent. Les privilégiés suivent l'exemple du comte d'Artois et passent à l'étranger. Le duc d'Orléans, suspect, doit s'exiler en Angleterre. Mirabeau, qui considère que le roi n'est plus libre de ses décisions, lui fait proposer de quitter Paris, mais ne réussit qu'à éveiller les défiances de l'Assemblée qui, le 7 novembre, décrète que les députés ne pourront pendant la durée de la session faire partie du ministère.

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur les causes des journées des 5 et 6 octobre. Pour Michelet, le peuple se révolta instinctivement, sans plan préconçu, en apprenant le banquet des gardes du corps. Pour Sybel, c'est en exécution d'un dessein nettement pris que La Fayette se mit à la tête de la garde nationale pour assurer le triomphe des révolutionnaires. Louis Blanc parle d'une intrigue du duc de Provence, et les mémoires royalistes d'une intrigue du duc d'Orléans. Une autre version a été proposée par C. Mathiez (*Revue historique*, 1898-1899) : les « patriotes », en présence des hésitations du roi à sanctionner les décrets abolissant le régime féodal, demandent le transfert à Paris de la Cour et de l'Assemblée, tandis que les modérés de l'Assemblée (Mounier, Malouet) se rapprochent, effrayés, des « aristocrates ». Les deux partis, d'accord avec Necker, proposent une solution transactionnelle, consistant à éloigner de Paris la Cour et l'Assemblée, à les transférer à Soissons ou à Compiègne. Louis XVI, qui ajourne toujours sa sanction, appelle le régiment de Flandre, et la reine organise le banquet des gardes du corps. Les patriotes du dehors et ceux de l'Assemblée font alors campagne pour le retour du roi à Paris, et Louis XVI offre à La Fayette l'épée de connétable, puis le titre de lieutenant général du royaume : La Fayette refuse et conseille au roi de venir à Paris. Le banquet du 1er octobre détermine l'explosion prévue.



Entrée du roi et de la famille royale à Paris (6 octobre 1789), par D'ARGENT.

La « mise à la disposition de la nation » des biens du clergé (2 novembre 1789), la division de la France en départements (décembre 1789) provoquent la résistance très vive des anciens ordres privilégiés. L'Assemblée n'en continue pas moins d'accomplir la tâche qu'elle s'est imposée, poursuit la discussion de la Constitution et de l'organisation administrative, discute les réformes financières, vote la *loi martiale* pour permettre à l'autorité de réprimer les troubles publics.



Fête de la Fédération au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790 (D'après une épreuve d'état de l'estampe de C. Monet, gravée par Helman).

Fête de la Fédération (14 juillet 1790). — La Révolution datait de la prise de la Bastille : la Commune de Paris proposa d'en célébrer l'anniversaire au Champ-de-Mars dans une fête, dite de la *Fédération*, des corps civils et gardes nationales du royaume, et offerte aux députés de l'armée et des départements.

Dans beaucoup de départements, surtout dans l'Ouest et le Midi, les habitants avaient fraternisé en armes, afin de consacrer l'abolition de toutes les distinctions entre les provinces et la reconstitution de la patrie française sur la ruine des « avantages locaux et particuliers ». Ces fédérations locales (1) formèrent le faisceau de la grande fédération française, qui envoya à Paris quatorze mille représentants, le 14 juillet 1790. On avait dressé au milieu du Champ-de-Mars, aménagé par les soins d'une population enthousiaste, l'*autel de la patrie*, sur lequel l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, célébra la messe, assisté de trois cents prêtres, revêtus d'aubes blanches et d'écharpes tricolores. Deux cent mille personnes étaient présentes. Le roi et le président de l'Assemblée nationale étaient assis à côté l'un de l'autre sur des sièges semblables et fleurdelisés, et tout près se tenaient les ministres et les représentants. Derrière le roi, sur un balcon, étaient la reine et la Cour. Après la messe, La Fayette, chef de la fédération, prêta le premier le serment de fidélité à la Constitution. L'armée, le président, les députés crient : « Je le jure ! » Le roi debout, la main tendue vers l'autel, dit : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'État à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. » La reine, gagnée par l'enthousiasme général, saisit dans ses bras l'héritier du trône et, du haut du balcon, le montre à la nation assemblée (1).

Cette grande fête civique, acte solennel d'union nationale, fut célébrée à la même heure dans les chefs-lieux de départements et de districts.

Le même jour, sur l'emplacement de la Bastille, furent plantés quatre-vingt-trois arbres représentant les quatre-vingt-trois départements. On éleva aussi quelques pavillons, sur l'un desquels on lisait : *Ici l'on danse.*

Troubles dans les départements. Affaire de Nancy. — En dépit de ces manifestations, l'agitation persistait en province autant que dans la capitale ; des troubles éclatèrent à Marseille, à Nimes, à Toulouse. A partir des journées d'octobre, l'insurrection avait gagné l'armée : des rébellions éclatèrent au Quesnoy, à Rennes, à Lille, à Tarascon, à Nimes, à Hesdin, où les mutins étaient encouragés par le lieutenant Nicolas Davout, et surtout à Nancy.

Le marquis de Bouillé avait le commandement militaire des anciennes provinces de la Lorraine, des Trois-Évêchés, de l'Alsace et de la Franche-Comté ; Metz était sa résidence habituelle. Il reçut de l'Assemblée l'ordre de marcher contre la garnison de Nancy, qui s'était révoltée contre ses officiers parce que sa solde n'était pas régulièrement payée (août 1790). Cette garnison se composait du régiment royal Maistre-de-camp-Cavalerie et des Suisses de Châteauvieux. Les régiments français se rendirent, mais les Suisses s'enfermèrent dans la ville, soutenus par les gardes nationaux. La répression fut terrible : vingt-trois Suisses furent condamnés à mort, quarante aux galères. Le roi félicita Bouillé de son zèle, mais des manifestations favorables aux révoltés durent, à la demande de l'Assemblée, être réprimées par La Fayette et la garde nationale. L'armée était partout divisée, les officiers tenant pour l'ancien régime et les soldats pour le nouveau.

Retraite de Necker. — Reconnaissant son impuissance, Necker, qui avait perdu toute influence, donna sa démission. Il était devenu suspect à la Cour, qui le rendait responsable des progrès de la Révolution, et au parti populaire, qui l'accusait d'en arrêter la marche en pactisant avec la Cour (14 septembre 1790). Sa voiture

(1) La première *fédération* se forma à Étoile, près de Valence, le 29 novembre 1789. Des [illegible] se formèrent en Bretagne.

(1) Le Champ-de-Mars fut dès lors appelé *Champ de la Fédération*.

fut arrêtée à la frontière par ceux-là mêmes qui l'avaient naguère traînée triomphalement. Ses collègues donnèrent également leur démission (20 octobre 1790), à l'exception de Montmorin, chargé des Affaires étrangères. Duport-Dutertre, avocat à Paris, fut nommé garde des sceaux; Duportail, désigné au roi par La Fayette, succéda, comme ministre de la Guerre, à La Tour du Pin; de Fleurieu fut ministre de la Marine; de Lessart eut le ministère de l'Intérieur, et Lambert recueillit la succession de Necker.

L'émigration. — Dès le 17 juillet, sur l'ordre même de son frère, inquiet pour les siens beaucoup plus que pour lui-même, le comte d'Artois donnait le signal de l'émigration et se réfugiait auprès de son beau-père, le roi de Sardaigne, à Turin, où il fut rejoint par ses deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry. Le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon et son petit-fils le duc d'Enghien, le prince de Lambesc, la famille de Polignac suivirent cet exemple. Les émigrés envoyaient des quenouilles et des poupées aux nobles restés sur leurs terres ou dans leurs hôtels. De Turin, le comte d'Artois agissait sur les royalistes, qui s'efforcèrent de soulever le midi de la France (1); mais sa politique imprudente et la légèreté de son entourage, peu sympathique aux populations, offusquèrent la petite cour piémontaise, et le prince alla se fixer en Allemagne.

Le 18 février 1791, les tantes de Louis XVI, Mesdames Adélaïde et Victoire, partirent pour Rome. A la demande de la Commune, l'Assemblée mit en délibération un décret tendant à réglementer la résidence des fonctionnaires publics (2). Ce décret, rendu le 29 mars, obligeait le roi à résider à vingt lieues au plus de l'Assemblée pendant les sessions et le considérait comme ayant abdiqué si, sorti du royaume, il ne rentrait pas en France sur l'invitation du Corps législatif. De son côté, le Comité de Constitution avait été chargé (février 1791) de préparer un projet de décret sur l'émigration. Mirabeau, qui s'était rapproché de la Cour, le fit rejeter, au nom de la liberté individuelle, après un éloquent discours dans lequel il lança l'apostrophe célèbre : « Silence aux trente voix ! » Ce fut le dernier qu'il prononça, car il mourut un mois après. « J'emporte avec moi, dit-il, le deuil de la monarchie; les factieux s'en partageront les lambeaux. »

Mort de Mirabeau. — Dans l'Assemblée, qui ignorait ses secrètes intrigues, Mirabeau était encore regardé comme le soutien de la Révolution; dans le peuple, sa popularité était intacte. On lui fit des funérailles magnifiques. Ses restes furent déposés dans les caveaux de Sainte-Geneviève, que l'on érigea en Panthéon, avec cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. La Convention les fit enlever quand les papiers des Tuileries eurent révélé ses relations avec la Cour.

Après avoir précipité le mouvement révolutionnaire, Mirabeau s'était, en effet, rapproché du roi par l'intermédiaire du comte de La Marck. Il disait de la Constitution : « Pour une monarchie, elle est trop démocratique; pour une république, il y a un roi de trop »; et il avait, au cours de la discussion, parlé en faveur des privilèges de la couronne. Ses besoins d'argent le déterminèrent à aller plus loin : le 3 juillet 1790 il eut avec Marie-Antoinette une entrevue secrète à Saint-Cloud; à partir de ce moment, il reçut de l'argent de Louis XVI et lui fit parvenir en échange des notes sur la conduite à tenir pour consolider son pouvoir.

Il aurait voulu faire partie du gouvernement et il s'efforça de démontrer à la Cour qu'elle n'aurait pas à s'effrayer de sa présence au conseil. « Ne sait-on pas, écrivait-il, que la place de ministre fait d'un homme un tout autre homme... Des jacobins ministres ne sont pas des ministres jacobins... » Mais la Cour se servit de lui, acheta ses conseils et le méprisa. Il tenta de l'effrayer par son attitude hostile, sans pour cela gagner la confiance de l'Assemblée, qui mit fin aux rêves du tribun en excluant du ministère les députés.



Arrestation de Louis XVI, à Varennes, par Prieur (Louvre).

Fuite de Louis XVI. Son arrestation à Varennes. — Louis XVI n'avait pas subi sans protester la limitation constitutionnelle de ses pouvoirs, qu'il regardait comme une atteinte à ses prérogatives. Cependant il se serait peut-être accommodé du nouvel état de choses; mais il ne sanctionna qu'à son corps défendant la *Constitution civile du clergé* (12 juillet 1790), qui divisa les ecclésiastiques en prêtres assermentés et en prêtres réfractaires. L'agitation qui résulta de ce schisme et l'obligation qu'on voulut imposer au roi d'accepter, dans l'exercice de ses devoirs religieux, le concours exclusif des prêtres assermentés, le décidèrent bientôt à reprendre le projet, naguère ébauché par Mirabeau, de quitter Paris.

La mort du célèbre constituant jeta la Cour dans le plus profond découragement et confirma le roi dans sa résolution de s'enfuir. Pendant que l'empereur Léopold II, son beau-frère, ferait sur la frontière une manifestation militaire, il se retirerait au camp de Montmédy, auprès de l'armée de Bouillé, pour dicter de là ses volontés à l'Assemblée; s'il échouait, il se retirerait à l'étranger. L'exécution du projet fut fixée au 20 juin, dans la soirée. Le dauphin et sa sœur, accompagnés de leur gouvernante, Mme de Tourzel, quittèrent les premiers les Tuileries, bientôt suivis par le roi et la reine. Le comte Axel de Fersen conduisit en personne jusqu'au relais de Bondy la voiture qui portait les fugitifs. A Sainte-Menehould le roi fut reconnu par le fils du maître de poste Drouet qui, accompagné d'un autre habitant du pays, prit à cheval par des chemins de traverse et arriva à Varennes avant la berline royale, vers dix heures et demie : le procureur de la commune, l'épicier Sauce, s'opposa à la continuation du voyage, et la famille royale dut reprendre le chemin de Paris. L'escorte de hussards qui attendait le roi à Somme-Vesle arriva trop tard pour le délivrer. A Port-à-Binson, on rencontra les trois commissaires que l'Assemblée nationale avait choisis pour ramener le roi : Latour-Maubourg, ami de La Fayette, Barnave et Pétion.

Bouillé s'enfuit à l'étranger. Le comte et la comtesse de Provence, qui s'étaient évadés en même temps que le roi, avaient pris la route

(1) Il se forma notamment dans l'Ardèche, autour du château de Jalès, de 1790 à 1792, des rassemblements armés contre les décrets de l'Assemblée constituante. Un ancien page de Louis XVI, le comte de Saillans, était le principal chef des fédérés. Au mois de janvier 1792, le camp de Jalès fut dispersé, à la suite d'une répression sanglante, et le château incendié.

(2) Pendant les débats, des royalistes tentèrent d'enlever le roi et, pour éloigner la garde nationale, ils firent répandre le bruit que l'on aménageait le donjon de Vincennes en prison d'État pour y incarcérer les patriotes. Le peuple se porte à Vincennes, conduit par l'ancien brasseur Santerre, commandant la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, et met au pillage le mobilier du donjon. La Fayette accourt et, dès qu'il s'est éloigné, 600 gentilshommes pénètrent dans les Tuileries, où ils confèrent avec le roi. Mais La Fayette, revenu de Vincennes, décide Louis XVI à renvoyer les conjurés, qui, avant de sortir, déposent leurs armes, notamment des poignards : d'où le nom de *chevaliers du poignard* qui leur fut donné (28 février 1791).

à Bruxelles et atteint Mons à l'heure même où Louis XVI était reconnu par Drouet.

Le roi suspendu de ses fonctions. Affaire du Champ-de-Mars. — La famille royale rentra à Paris, le 25 juin, au milieu d'une foule immense et silencieuse. On avait fait afficher partout un avis ainsi conçu : « Quiconque applaudira le roi sera battu, quiconque l'insultera sera pendu. » Le même jour l'Assemblée suspendit provisoirement Louis XVI de ses fonctions, lui donna une garde chargée de répondre de sa personne et s'empara du pouvoir exécutif. A l'instigation du club des Cordeliers, un vaste pétitionnement demandant la déchéance du roi fut organisé au Champ-de-Mars, le dimanche 17 juillet 1791 : six mille signatures furent recueillies.

La manifestation devenant tumultueuse, l'Assemblée manda à sa barre la municipalité et lui enjoignit de maintenir la tranquillité publique. Mais au Champ-de-Mars la foule ne faisait que s'accroître, haranguée par Danton et Camille Desmoulins. La Fayette accourut avec 1200 gardes nationaux, et Bailly, qui l'accompagnait, fit déployer le drapeau rouge en vertu de la loi martiale. La foule refusa de se retirer, en criant : « A bas le drapeau rouge ! » La garde nationale, assaillie à coups de pierres, se contenta d'abord de tirer en l'air ; puis, l'agitation continuant, La Fayette commanda le feu : une centaine d'hommes furent tués, deux cents blessés. Le peuple ne pardonna ni à Bailly, ni à La Fayette, ni à l'Assemblée. Jusqu'alors les représentants et le peuple étaient demeurés royalistes ; car, à la fin du XVIIIe siècle, personne ne concevait pour la France un autre régime que la monarchie, et Rousseau lui-même n'admettait la forme républicaine que pour un petit État comme la Suisse. Après le retour de Varennes, le peuple, considérant Louis XVI comme hostile à la Constitution, perdit, à l'égard de la famille royale, de la reine surtout, jusqu'au respect extérieur dont il ne s'était pas encore départi. Après la fusillade du Champ-de-Mars, le parti républicain commença à se constituer à Paris, à l'instigation du club des Cordeliers et de Condorcet.

La Révolution, l'émigration et l'Europe. — Le 21 juin 1791, en apprenant le départ du roi, l'Assemblée, qui avait précédemment enjoint au prince de Condé de rentrer en France, avait décrété l'arrestation de toute personne qui sortirait du royaume, à l'exception des étrangers et des négociants. L'émigration n'en continua pas moins, et des défections se produisirent jusque dans l'armée.

Au mois de juillet 1791, le comte d'Artois et le comte de Provence vinrent s'établir à Coblentz, au château de Schonbornlust : c'est en effet dans les villes d'Allemagne que se fixait l'émigration militante, pour être à proximité de la frontière. Les émigrés jugeaient sévèrement le roi et la reine, les considéraient comme prisonniers, et sollicitaient le concours armé des puissances. Ils firent autant de mal à Louis XVI que le club des Jacobins, parce qu'on le rendit solidaire, malgré ses dénégations, des actes de ses frères.

Lorsque éclata la Révolution, l'émotion fut considérable à l'étranger. Les classes moyennes et populaires l'accueillirent avec transport : les uns y voyaient le triomphe de la philosophie, les autres (Belges, Milanais, Hollandais, Polonais, Allemands du Rhin) la fin des abus et des maux dont ils souffraient. En Belgique, les Liégeois se soulevèrent contre leur évêque et battirent les troupes impériales envoyées pour les réduire ; en signe d'alliance avec les insurgés, Camille Desmoulins fonda son journal *Les Révolutions de France et de Brabant*. Au Parlement anglais, Fox, parlant des événements de juillet 1789, déclara « qu'on n'avait jamais fait un si grand pas pour l'affranchissement de l'humanité ». En Russie même, l'enthousiasme fut à son comble. Notre ambassadeur auprès de Catherine II, de Ségur, écrit dans ses *Mémoires :* « Quoique la Bastille ne fût assurément menaçante pour personne à Saint-Pétersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitaient parmi les négociants, les marchands, les bourgeois et quelques jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'État et le premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Anglais, Danois, Allemands, Hollandais, tous, dans les rues, se félicitaient, s'embrassaient, comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui pesait sur eux. »

Le vieux philosophe Kant, qui d'ordinaire faisait à la même heure et dans le même temps une promenade mathématiquement réglée, se dérangea pour la première fois de ses habitudes, à la nouvelle des événements de Paris : maintenant, on le rencontrait sur la route d'où venait le courrier de France.

Les souverains croyaient cependant que la Révolution serait éphémère, et ils ne songeaient qu'à tirer parti de l'éclipse de la puissance française. Les événements d'Orient absorbèrent toute leur attention, en 1789 et 1790. Aussi, au mois d'octobre 1789, Joseph II refusa-t-il formellement son concours au comte d'Artois, l'engageant à modeler sa conduite sur celle de Louis XVI. En France, l'Assemblée était dominée par Mirabeau, partisan d'une politique de paix, de neutralité et de défensive. Lorsqu'elle discuta l'attribution du droit de guerre et de paix, elle vota la déclaration suivante, insérée dans la Constitution : « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Mais la force même des choses mit peu à peu la France en antagonisme avec l'Europe.

Depuis 1787 l'Autriche et la Russie entretenaient contre la Turquie une lutte qu'un ministre ambitieux et chimérique, le comte Hertzberg, voulait faire tourner au profit de la Prusse. Cette puissance, unie avec l'Angleterre et la Hollande, imposerait aux belligérants la paix sur les bases suivantes : la Russie prendrait la Bessarabie, mais rendrait une partie de la Finlande à la Suède, qui à son tour céderait une partie de la Poméranie à la Prusse ; l'Autriche recevrait la Moldo-Valachie et restituerait une partie de la Galicie à la Pologne, qui à son tour donnerait Thorn et Dantzig à la Prusse ; mais Joseph II mourut le 10 février 1790 ; son successeur, Léopold II, se montra tout décidé à maintenir la paix, et l'Angleterre se déroba, tant pour ne pas pousser l'Autriche à bout que pour ne pas céder à la Prusse la basse Vistule. Frédéric-Guillaume II abandonna donc le plan Hertzberg et conclut un accord avec l'Autriche sur les bases du *statu quo* oriental (traité de Reichenbach, 27 juillet 1790) : c'était la première étape dans la pacification des puissances et de leur union contre la France. L'Autriche signa ensuite avec la Porte un armistice à Giurgewo (septembre 1790), suivi bientôt de l'ouverture d'un congrès à Sistowa (décembre) et de la conclusion d'un traité de paix (4 août 1791). La Russie devait traiter l'année suivante (paix de Jassy, 9 janvier 1792). Les puissances purent alors se préoccuper des affaires de France.

Ce fut le roi de Prusse qui, dès le mois de septembre 1790, proposa à l'empereur d'intervenir : à la suite de quoi il annexerait l'Alsace, et son allié une partie de la Flandre. Deux mois après, Louis XVI lui-même sollicita l'appui des deux souverains, qui ne prêtèrent l'oreille aux suggestions du roi de France que lorsque l'expansion des idées révolutionnaires — dont l'affaire d'Avignon leur montra les progrès — commença de menacer leurs propres intérêts.

Les prétextes d'intervention. — Les prétextes d'intervention ne manquaient pas à l'empereur. Il avait contre la France révolutionnaire deux griefs précis : l'affaire des princes possessionnés en Alsace et l'affaire d'Avignon.

Les traités de Westphalie, en cédant l'Alsace à la France, avaient accordé formellement au roi de France la pleine et entière souveraineté sur le pays annexé, mais réservé en même temps les droits seigneuriaux des princes allemands *possessionnés,* dont les principaux étaient les évêques de Strasbourg, de Bâle et de Spire, les archevêques-électeurs de Trèves et de Mayence, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le prince de Nassau (voir p. 27). Le roi de France était donc devenu en Alsace le suzerain de ces princes, restés néanmoins les sujets de l'empereur. Or les décrets de la Constituante avaient aboli en Alsace, comme dans le reste de la France, les droits féodaux, détruit la noblesse héréditaire, rendu rachetables les rentes foncières. Les princes se plaignirent à l'empereur, leur souverain, de la violation des traités et portèrent leurs griefs devant la Diète.

La Constituante maintint en principe le droit des Alsaciens à être affranchis de la domination des féodaux allemands ; mais, par un décret du 23 octobre 1790, elle invita le roi, « en considération des rapports amicaux qui ont si longtemps uni les deux nations, » à déterminer amiablement les indemnités d'expropriation à accorder aux intéressés. Les grands États allemands, Prusse, Bavière, Hanovre, ne demandaient qu'à traiter, mais les États ecclésiastiques, les Électorats de Trèves et de Mayence, les plus rapprochés de la France, de tous les plus mal organisés au point de vue militaire, se montrèrent intraitables. Les évêques de Worms et de Spire allèrent jusqu'à demander la restitution à l'Empire non seulement de l'Alsace, mais encore de la Lorraine et de la Bourgogne. Finalement, les possessionnés réclamèrent l'appui de l'empereur, qui saisit Louis XVI de leurs réclamations.

L'affaire d'Avignon, bien que n'intéressant pas directement l'Autriche, devait lui fournir un nouveau prétexte de s'ingérer dans notre politique intérieure. Les Avignonnais, sujets du pape, s'étaient insurgés contre l'autorité du Saint-Siège et avaient élu une munici-

palité dont un des premiers actes fut un vote de réunion du Comtat à la France (juin 1790). L'Assemblée constituante, qui avait proclamé le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, ne repoussa pas ce vœu ; mais, dans l'intérêt de la paix et par respect pour les scrupules religieux du roi, le ministère français ajourna toute résolution.

La déclaration de Pilnitz. — L'arrestation de la famille royale à Varennes (20 juin 1791) fut pour l'empereur, à qui la répression de l'insurrection belge avait rendu sa liberté d'action, l'occasion de manifester hautement ses dispositions. Le 6 juillet suivant, il engagea les autres princes européens, par la *circulaire de Padoue*, à se joindre à lui pour « revendiquer la liberté et l'honneur du Roi Très Chrétien, et pour mettre des bornes aux extrémités dangereuses de la Révolution française, dont il importait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple ». En même temps, le roi de Suède, Gustave III, arrivait à Aix-la-Chapelle.

Du 25 au 27 août eut lieu au château de Pilnitz, près Dresde, une entrevue des souverains d'Autriche et de Prusse, de leurs héritiers, de leurs ministres favoris, Spielmann et Bischofswerder ; du comte d'Artois, accompagné de tout le conseil de guerre de l'émigration (Condé, Calonne, Bouillé, etc.). Prévenus à temps, les royalistes constitutionnels firent remettre à l'empereur, par le marquis de Noailles, notre ambassadeur à Vienne, une note confidentielle pour lui signaler le danger que ferait courir à la personne du roi une agression contre la France. Mais les émigrés encouragèrent les instincts belliqueux de Frédéric-Guillaume, qui finit par vaincre les hésitations de l'empereur.

Les chefs de l'émigration demandaient aux souverains des mesures énergiques, notamment la publication d'un manifeste menaçant les factieux français des « derniers supplices » et Paris d' « extermination ». Ils durent se contenter, devant la résistance de Léopold, d'une *Déclaration*, rédigée en termes vagues, signée le 27 août par les deux monarques, et dont voici le texte :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme l'objet d'un intérêt commun à tous les souverains d'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé ; que, en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces, proportionnellement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, Leurs Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour atteindre le but proposé et commun. En attendant elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient prêtes à se mettre en activité. »

La Déclaration subordonnait les armements de l'Autriche à un accord préalable de tous les souverains, et Mallet du Pan la rangeait dans la catégorie des « comédies augustes ». Elle n'en constituait pas moins une menace d'immixtion de l'étranger, et l'irritation des révolutionnaires fut à son comble lorsqu'on sut que les frères du roi étaient les véritables inspirateurs de ce document. Loin de s'en cacher, ceux-ci publièrent, sous forme de lettre au roi de France, un manifeste qui donnait à entrevoir que, derrière les émigrés, toute l'Europe se levait en armes. Le prince de Condé, le duc de Bourbon son fils, le duc d'Enghien son petit-fils, écrivirent de Worms au roi (11 septembre 1791) qu'ils adhéraient « de cœur et d'esprit » à la lettre de Monsieur et du comte d'Artois.

Louis XVI rétabli. — Depuis que Louis XVI avait été suspendu de ses fonctions, l'Assemblée avait exercé le pouvoir exécutif. Allait-elle rendre définitive une mesure provisoire? Les départements restaient profondément loyalistes. Les jacobins s'étaient vainement efforcés de faire triompher leur idée de confier la régence au duc d'Orléans. Les républicains ne formaient encore qu'une minorité impuissante. L'Assemblée, composée surtout de représentants de la bourgeoisie et alarmée depuis l'affaire du Champ-de-Mars, revisa donc certaines dispositions de la Constitution et décida d'inviter le roi à en jurer l'observation.

Une députation de soixante membres vint en présenter le texte à Louis XVI, qui l'accepta le 13 septembre et adressa aux députés un message : « J'accepte, disait-il, la Constitution, je prends l'engagement de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. » Sur la proposition de La Fayette, toutes les poursuites engagées à l'occasion des troubles révolutionnaires furent amnistiées, et Louis XVI se rendit à l'Assemblée pour y prêter serment de fidélité à l'acte constitutionnel (14 septembre). Il fut ensuite rétabli dans la fonction royale.

Clôture de l'Assemblée constituante. — La Constituante se sépara le 30 septembre pour faire place à l'Assemblée législative. Sur la proposition de Robespierre, elle avait décrété, le 16 mars 1791, qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la prochaine législature, ni même accepter, pendant quatre ans, aucun emploi conféré par le roi.

Dans un labeur acharné de deux années, les Constituants avaient créé une tradition parlementaire et acquis une précieuse expérience : cette tradition et cette expérience allaient faire défaut aux nouveaux députés au moment où le régime constitutionnel passait du domaine de la spéculation dans celui de la pratique.

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Brette (A.), *Le Serment du Jeu de Paume*, fac-similé du texte et des signatures, avec intr. (1893) ; — *Les Constituants, liste des députés et des suppléants* (1897). — Coray, *Lettres sur les événements de la Révolution française, 1782-1793*, trad. du grec par Queux de Saint-Hilaire (1880). — Ferrières (marquis de), *Mémoires* (1799). — Jallet (abbé), *Journal* (Fontenay-le-Comte, 1871). — La Fayette, *Mémoires* (1837-1838, 6 vol.) ; — *Correspondance inédite*, publ. par Jules Thomas (1903). — Lindet (Thomas), *Correspondance pendant la Constituante et la Législative*, publ. par A. Montier (1899). — Mirabeau, *Correspondance avec La Marck* (1851, 3 vol.). — Monin (H.), *État de Paris en 1789* (1889). — Pitra, *La Journée du 14 juillet 1789*, publ. par J. Flammermont (1892) ; — *Récit des séances des députés des Communes depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 12 juin suivant*, réimpr. par F. A. Aulard (1895). — Rigby, *Voyage d'un Anglais en France en 1789. Lettres du Dr Rigby*, trad. de l'angl. par Caillet (1910).

Ouvrages à consulter : Aulard (A.), *Les Orateurs de la Révolution. Assemblée constituante* (1882). — Bourgeois (Armand), *Louis XVI à Varennes* (1910). — Charavay (Étienne), *L'Assemblée électorale de Paris en 1790-1791* (1890) ; — *Le Général La Fayette, 1757-1834* (1898). — Esmein (A.), *Un témoin américain de la Révolution française : Gouverneur Morris* (1907). — Fribourg (André), *Le Club des Jacobins en 1790* (1910). — Lambert, *La Vie à Paris pendant une année de la Révolution, 1791-1792* (1896). — Lacroix (Sigismond), *Le Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution* (1904). — Lameth (A. de), *Histoire de l'Assemblée constituante* (1842). — Lecocq (G.), *La Prise de la Bastille et ses anniversaires* (1881). — Lenotre (G.), *Le Drame de Varennes* (1905). — Linguet, *Mémoires sur la Bastille, 1780-1782* (Londres, 1783). — Loménie (de), *Les Mirabeau* (1878-1889, 5 vol.). — Mathiez (Albert), *Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars* (1910). — Reynald, *Mirabeau et la Constituante* (1872). — Stern (A.), *Mirabeau*, trad. franç. (1895, 2 vol.). — Se reporter à la Bibliographie de la page 208.

II. — L'ŒUVRE POLITIQUE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Le roi avait prétendu limiter le droit de l'Assemblée nationale à réformer les abus : elle affirma sa résolution et son droit non seulement de les abolir, mais en outre de doter la France d'une Constitution écrite. Elle prit le nom de *Constituante* et entreprit, comme sur une table rase, de reconstruire le droit public français.

Elle accomplit une révolution politique en substituant la souveraineté nationale à l'absolutisme monarchique et une révolution sociale en proclamant l'égalité de tous les Français.

L'œuvre de l'Assemblée constituante eut un double caractère : destructif et créateur. Au premier de ces points de vue, la suppression des droits féodaux, des privilèges, des divisions provinciales, fut la condamnation d'institutions qui étaient un obstacle aux réformes. L'œuvre créatrice se résume dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la Constitution de 1791, la modification des lois civiles et criminelles.

Le *Comité de Constitution* avait pour président l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui, le 27 juillet 1789, apporta à la tribune les résultats des travaux de la commission : il présenta au choix de l'Assemblée, sans indiquer de préférence, les deux projets élaborés par Sieyès et par Mounier. Au cours des débats, Grégoire et quelques autres évêques intervinrent pour demander que l'on ne se bornât pas à proclamer les droits de l'homme, mais qu'on indiquât aussi ses devoirs. La motion fut écartée ; mais la Déclaration fut placée sous les auspices de l' « Être suprême ».

La Déclaration, dont la discussion précéda les travaux législatifs de l'Assemblée, fut adoptée le 2 octobre 1789. Elle figura en tête de la Constitution promulguée et fut suivie elle-même d'un préambule proclamant les libertés individuelles et l'égalité des droits.

Elle ne fut pas, malgré le caractère universel qu'elle tient de l'influence des philosophes du XVIIIe siècle, une charte métaphy-

sique uniquement fondée sur de pures abstractions, mais l'expression d'un nouvel idéal, provoqué par les abus de l'ancien régime et qui proclamait des droits que celui-ci avait ignorés ou méconnus, des principes dont l'expérience avait rendu l'application indispensable : souveraineté nationale, division des pouvoirs, libre exercice des libertés publiques et des droits naturels, égalité civile et politique. Imitée des Déclarations américaines, elle s'en distinguait par son caractère plus général; car les *insurgents* n'avaient songé qu'à eux-mêmes et on a remarqué que leurs Déclarations étaient d'origine religieuse autant que politique, « un produit de la Réforme et des luttes qu'elle a engendrées ». (JELLINECK.) La Déclaration française s'adressait au contraire à l'humanité tout entière (1).

Louis XIV et ses successeurs avaient déclaré que « la nation réside tout entière dans le roi » : la Déclaration affirme que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation » et rejette la royauté de droit divin. Les corps légistes d'autrefois soutenaient que « la loi, c'est la volonté du roi » : la Déclaration affirme que « la loi est l'expression de la volonté générale ». L'ancien ordre social était fondé sur l'arbitraire et le privilège : la Déclaration consacre l'exercice des libertés essentielles et l'abolition de toutes les distinctions sociales que ne commande pas l'exercice de la puissance publique (1).

La Constitution de 1791. — La Constitution du 3 septembre 1791 (2), précédée de la *Déclaration* et d'un préambule proclamant l'abolition des « institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits », comprend trois « titres » : titre Ier, *Dispositions fondamentales garanties par la Constitution*; — titre II, *De la division du royaume et de l'état des citoyens*; — titre III, *Des pouvoirs publics*. Elle instaure en France le régime *représentatif* et substitue à la monarchie absolue la monarchie constitutionnelle. « La Constitution française est représentative; les représentants sont le Corps législatif et le roi. » Celui-ci ne gouverne plus la France en son nom, mais au nom de la nation déclarée *souveraine* et *déléguant* son autorité.

Dans l'organisation des pouvoirs publics, l'Assemblée constituante semble s'être préoccupée surtout de désarmer la royauté, qui ne peut la dissoudre et ne s'opposer que provisoirement à l'exécution de ses délibérations. Elle déclare le roi inviolable, par conséquent irresponsable, donc impuissant; elle rend les ministres du roi justiciables des représentants du peuple. Aux agents royaux elle substitue partout, dans le département, dans le district, dans la commune, des conseils élus. Le roi n'aura plus à nommer ni les fonctionnaires, ni les juges, ni les évêques : pour toutes ces fonctions, elle institue un régime électif. Et quand le roi ne donnera pas sa sanction immédiate, l'exercice du droit de *veto* provoquera les plus graves conflits. Rivarol disait que la monarchie française était devenue une « démocratie armoriée d'une couronne ».

Le corps électoral. — Le corps électoral est partagé en deux classes : 1° les *assemblées primaires*; 2° les *assemblées électorales*.

Les assemblées électorales sont composées des *électeurs* nommés par les *assemblées primaires* pour élire les *députés* à l'Assemblée nationale, les évêques constitutionnels, les administrations des départements et des districts (arrondissements), les membres du tribunal de cassation.

Les *assemblées primaires* comprennent dans chaque canton les citoyens *actifs*, c'est-à-dire nés ou devenus Français, âgés de vingt-cinq ans accomplis, domiciliés dans le canton depuis un an, inscrits au rôle de la garde nationale et payant une contribution directe au moins égale à la valeur locale de trois journées de travail. Elles se réunissent pour élire les juges de paix, les commissaires de police, les membres du conseil de la commune, enfin les *électeurs*. Paris est divisé au point de vue électoral en 48 sections, tenant lieu d'assemblées primaires.

Pour faire partie des assemblées électorales, il faut être non seulement citoyen actif, mais propriétaire, usufruitier ou locataire d'un bien évalué, sur les rôles des contributions, à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante à deux cents journées de travail.

Tous les citoyens actifs sont éligibles. Les domestiques ou serviteurs à gages sont exclus des assemblées primaires.

Pouvoir législatif. — Le pouvoir législatif est délégué à une assemblée unique, l'*Assemblée nationale législative*, siégeant régulièrement chaque année et comprenant 749 membres, élus pour 2 ans.

L'Assemblée législative a seule l'initiative des lois, le roi n'ayant d'autre droit que « d'inviter le Corps législatif à prendre un objet en considération ». Elle fixe le montant des dépenses publiques, ainsi que la nature, la quotité, la durée, le mode de perception des contributions, procède à la répartition de l'impôt direct entre les départements, surveille l'emploi de tous les revenus publics et s'en fait rendre compte. Elle statue annuellement sur l'effectif des armées de terre et de mer, la solde, le recrutement, l'avancement, mais « après la proposition du roi ».

---

(1) **Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.** — Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une *Déclaration* solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les *droits* suivants de l'homme et du citoyen :

ARTICLE PREMIER. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ART. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ART. 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ART. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ART. 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ART. 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

ART. 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des actes arbitraires doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

ART. 8. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires. Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

ART. 9. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

ART. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ART. 12. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

ART. 13. — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

ART. 14. — Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ART. 15. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ART. 16. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

ART. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

(1) La transformation de la société par la Révolution sera étudiée ultérieurement. (Voir le chapitre *La Société et la Révolution*.) Nous n'exposons ici que l'œuvre politique et administrative de l'Assemblée constituante.

(2) La discussion du projet de Constitution, présenté par le *Comité de Constitution* le 20 avril 1789, fut achevée le 1er octobre 1789; mais les articles primitivement adoptés reçurent des modifications de détail et la discussion du texte définitif fut close le 3 septembre 1791.



Convoi de très haut et très puissant seigneur des abus, mort sous le règne de Louis XVI, le 4 mai 1789

D'après une estampe allégorique de la Bibliothèque nationale.

Pour devenir exécutoires, les lois votées par l'Assemblée législative doivent être sanctionnées par le roi, qui peut opposer son *veto*, c'est-à-dire refuser sa sanction ; mais lorsqu'une loi non sanctionnée par le roi est votée par deux législatures successives, elle devient obligatoire malgré l'opposition du roi. Le *veto* n'est donc que suspensif.

Pouvoir exécutif. Le roi et les ministres. — Le pouvoir exécutif est délégué héréditairement à la race régnante de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Le *roi des Français* (et non plus le *roi de France*) ne peut exiger l'obéissance qu'au nom de la loi. Sa maison militaire est remplacée par une *garde constitutionnelle*. Sa personne étant « inviolable et sacrée », il choisit et révoque les ministres, responsables « de tous les délits par eux commis contre la sûreté nationale et la Constitution, de tout attentat à la propriété et à la liberté individuelle, de toute dissipation des deniers destinés aux dépenses de leur département ». Les ministres ne peuvent être pris parmi les membres du Corps législatif ou du tribunal de cassation « pendant la durée de leurs fonctions, ni pendant deux ans après en avoir cessé l'exercice ». L'Assemblée législative peut les mettre en accusation « en matière criminelle, pour fait de leur administration », leur demander des « éclaircissements » et adresser au roi soit des observations sur « leur conduite », soit la déclaration qu'ils ont « perdu la confiance de la nation ».

Si le roi n'a aucune initiative en matière législative, exception faite pour les lois militaires, son action, comme titulaire du pouvoir exécutif, est également très limitée, sauf en ce qui concerne le personnel diplomatique, qu'il nomme et auquel il donne librement des instructions. Il a le droit de proposer la guerre, mais l'Assemblée peut l'obliger à négocier la paix. Il adresse au Corps législatif des projets sur le contingent et l'organisation militaire ; il désigne les maréchaux, les amiraux et les généralissimes, mais les autres grades ne sont qu'en partie à sa nomination. Par suite de l'élection des corps administratifs et judiciaires, par suite aussi de l'absence de tout intermédiaire entre le pouvoir central et les autorités locales, le choix et la direction des fonctionnaires lui échappent, et, s'il suspend un corps administratif élu, c'est l'Assemblée qui statue définitivement.

Le roi ne disposant plus du produit de l'impôt, il lui est alloué une dotation annuelle de 25 millions (*liste civile*). Il est considéré comme ayant abdiqué : 1° s'il ne prête pas le serment d'être fidèle à la nation et à la loi, de maintenir la Constitution et de faire exécuter les lois ; 2° s'il se met à la tête d'une armée dirigée contre la nation ou ne s'oppose pas « par un acte formel à une telle entreprise dirigée contre la nation » ; 3° si, étant sorti du royaume, il n'y rentre pas dans le délai fixé par proclamation du Corps législatif, délai de deux mois au moins.

Administration départementale. — On a vu que plusieurs divisions administratives coexistaient dans l'ancienne France et qu'il y avait entre chaque « province » des barrières résultant de la diversité des lois et coutumes, de la perception des droits de douanes intérieures, de la variété des poids et mesures.

L'Assemblée constituante, pour réaliser complètement l'unité administrative du royaume, supprima toutes les divisions existantes et partagea la France en *83 départements*, les départements en *districts*, les districts en *cantons* [décret du 14 décembre 1789] (1). C'était la conséquence de la suppression, dans la nuit du 4 août, des privilèges des « provinces » successivement réunies au domaine.

Les nouvelles circonscriptions furent dénommées d'après leur situation physique, et le nom même des anciens pays de France disparut de la géographie administrative.

L'administration fut assurée dans chaque département : 1° par un *Conseil du département*, composé de 36 membres élus tous les 4 ans et renouvelables par moitié tous les 2 ans ; 2° par un *Directoire du département*, de 8 membres élus dans son sein par le *Conseil du département*. A celui-ci appartenait l'action ; à celui-là, la délibération.

Ce système organisait une administration collective et supprimait tout agent intermédiaire entre le pouvoir central et l'autorité départementale. A la vérité, comme les administrations nouvelles avaient des attributions d'ordre général, certaines de leurs décisions étaient soumises à l'approbation du roi ; mais les autorités départementales étaient absolument indépendantes et, dans son désir de détruire

(1) On a reproché à la division de la France en départements de ne pas correspondre, sauf exception, à des régions naturelles et de ne pas tenir compte de la personnalité des anciennes « provinces ». Voir *Les Pays de France*, par P. Foncin [1898].)

toute trace de centralisation, le législateur de 1791 décentralisait à outrance.

[illegible] 12 membres [illegible] *district*, siégeait chaque année un mois avant l'ouverture de la session du *Conseil général*, à qui il faisait connaître les intérêts du district.

Un *procureur général syndic* dans chaque département et un *procureur syndic* dans chaque district étaient élus en même temps que les conseils et directoires.

Administration communale. — « Les municipalités actuellement existantes en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté sous le titre d'hôtels de ville, mairies, échevinats et, généralement, sous quelque titre et qualification que ce soit », furent supprimées et abolies. Désormais l'administration de chaque commune se [illegible], de 3 à 21 membres selon le chiffre de la population; — 2° d'un *maire*, pris dans le corps municipal; — [illegible] double des membres du corps municipal [illegible] et formant, en se réunissant à ce dernier, le *Conseil général* de la commune chargé de défendre les intérêts de la communauté. Il [illegible] assisté d'un *substitut* dans les villes de plus de 100000 habitants.

Le corps municipal choisissait un tiers de ses membres pour l'exécution de ses délibérations : c'était le *bureau*.

A Paris, l'administration municipale se composait d'un maire, d'un corps municipal de 48 membres, de 96 notables, d'un procureur de la commune et de 2 substituts. Le *bureau* comprenait, outre le maire, 16 administrateurs nommés par le *Conseil général* de la commune, c'est-à-dire par les 48 conseillers et les 96 notables.

Pour les affaires purement municipales, les décisions des municipalités étaient exécutoires par elles-mêmes. Pour les affaires d'intérêt général, elles étaient soumises à l'approbation des autorités du département et du district.

Pouvoir judiciaire. Organisation des tribunaux. — Le pouvoir judiciaire fut organisé par la loi des 16-24 août 1790 (1).

Le mandat des juges est électif. Des *juges de paix* élus pour 2 ans furent établis dans chaque canton, et chaque *district* eut son tribunal civil, composé de 5 juges élus pour 6 ans par les électeurs du second degré. Les tribunaux de district étaient juges d'appel les uns par rapport aux autres.

A la base de la procédure, la loi des 16-24 août 1790 plaça l'arbitrage facultatif, parce qu'il est « le moyen le plus raisonnable de terminer les contestations entre les citoyens ». Elle le rendit obligatoire pour les procès entre membres de la même famille et entre pupilles et tuteurs, à l'occasion de la tutelle; mais l'incompétence des parties les obligea à recourir au concours ruineux des hommes d'affaires, que la Constituante voulait précisément éviter.

A la place du conseil des parties, un *tribunal de cassation* (loi des 27 novembre-1er décembre 1790), dont les juges recevaient un mandat de 4 ans, veillait à l'observation rigoureuse de la loi, à l'unité de jurisprudence.

Les juges étaient inamovibles pendant la durée de leurs fonctions, et l'inamovibilité était également conférée aux membres du ministère public, nommés à vie par le roi. Sous peine de forfaiture et, par suite, de destitution, les juges ne pouvaient empiéter sur le pouvoir législatif en rendant des « arrêts de règlement », comme les anciens Parlements.

En matière de crimes, le juge de paix du canton interrogeait sommairement l'accusé; l'instruction se continuait au chef-lieu du district, devant un *jury d'accusation* de 8 membres tirés au sort sur une liste de 30 électeurs, et les débats avaient leur dénouement devant le tribunal criminel du département, composé d'un *jury d'accusation*, statuant par oui ou par non sur la culpabilité, et de juges prononçant la peine. — Les *tribunaux de police correctionnelle* se composaient d'un juge de paix, président, et de 2 autres juges de paix, s'il en existait dans la ville (à défaut, de 2 assesseurs pris parmi les électeurs). — Les *tribunaux de police municipale* comprenaient 3 juges, choisis dans leur sein par les officiers de la [illegible]

Les débats n'étaient précédés d'aucune mesure d'instruction. Les fonctions du ministère public étaient exercées en matière criminelle par un *commissaire du roi* inamovible et par un *accusateur public*, celui-ci soutenant l'accusation, celui-là prenant des réquisitions dans l'intérêt de la loi. L'initiative des poursuites appartenait aux juges de paix et aux officiers de gendarmerie. En matière correctionnelle, la dualité des fonctions du ministère public n'existait pas : il n'y avait pas d'accusateur public.

La nouvelle organisation judiciaire avait le mérite de séparer nettement le pouvoir judiciaire de l'exécutif et du législatif. La vénalité des offices était supprimée et la justice rendue au nom du roi gratuitement, en ce sens que les magistrats recevaient un traitement, mais plus d'épices. Les audiences, tant civiles que criminelles, devenaient publiques, ainsi que les jugements, qui devaient être obligatoirement motivés. Les privilèges de juridiction étaient abolis et les plaideurs ne pouvaient être distraits de leurs juges naturels pour être jugés par des tribunaux extraordinaires. La réduction des degrés de juridiction mettait fin à des procès interminables et coûteux.

Cette organisation a survécu jusqu'à nos jours dans toutes ses parties fondamentales. Elle n'a guère disparu que là où elle présentait des points faibles, en particulier l'élection et l'amovibilité, qui n'assurent pas aux juges l'indépendance nécessaire (1).

La Constitution civile du clergé. — La philosophie du XVIIIe siècle comptait un très petit nombre d'athées, et c'est dans la haute société que l'incrédulité recrutait principalement ses adeptes. Aussi les membres de l'Assemblée constituante étaient-ils, pour la plupart, attachés à la religion traditionnelle, qu'ils considéraient comme étroitement liée à la monarchie. L'idée ne leur vint pas de séparer l'Église de l'État, mais, usurpant les attributions des conciles, de donner à l'Église de France une organisation purement nationale. Or il arriva que le clergé, très dévoué à la monarchie, suivit son sort et se détacha de la Révolution au fur et à mesure que l'autorité royale fut ébranlée : son opposition fut donc à la fois religieuse et politique; il cessa d'être gallican lorsque le Saint-Siège eut condamné la Constitution civile, qui fut une dernière victoire remportée sur les partisans de la suprématie pontificale par l'opposition gallicane, janséniste et parlementaire, unie à ceux qui, conformément à la doctrine de Rousseau, voyaient dans les ministres du culte des fonctionnaires ayant pour mission l'éducation morale du peuple. Les constituants, comme la plupart des philosophes, ne concevaient pas un État laïque; mais, d'après eux, la religion était faite pour l'État, non l'État pour la religion. Les auteurs de la Constitution civile, loin de songer à la « séparation », prétendaient resserrer davantage encore les liens qui unissaient à l'État l'Église catholique, mais en exagérant la conception gallicane au point d'annihiler l'action du Saint-Siège sur l'Église de France. « Le nouvel évêque, disait l'article 19 du titre II, ne pourra s'adresser au pape pour aucune confirmation; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui. » La Constituante ne croyait pas établir une Église schismatique, mais la Constitution civile n'en fut pas moins « une erreur grave et regrettable » (A. Esmein).

Le nombre des évêchés était ramené à 83 (un par département), suffragants de dix sièges métropolitains. Les évêques et les curés seraient élus à vie par les mêmes collèges électoraux que les députés ou les fonctionnaires, disposition qui faisait des non-catholiques les électeurs des ministres de la religion romaine. Au lieu de recevoir du pape l'investiture canonique, les évêques seraient sacrés par le métropolitain et, si celui-ci n'y consentait pas, le tribunal du district, juridiction purement civile, ferait désignation d'un évêque qui ne pourrait se refuser à sacrer le nouvel élu.

En février 1790, Mirabeau avait soutenu que les ecclésiastiques, ayant accepté d'être payés par l'État, étaient devenus des fonctionnaires publics. « Si vous voulez gagner votre argent, disait-il, observez les lois, subissez les conditions qu'il nous plaira d'introduire après coup dans notre pacte, alors même que ces conditions répugneraient à votre conscience. » L'Église de France se trouvait reconstituée du fait de la volonté seule de l'État, — en l'espèce des Treilhard, des Durand de Maillane, des Camus, des Lanjuinais et des autres gallicans de l'Assemblée.

Le décret sur la Constitution civile du clergé fut promulgué le 24 août 1790, et, le 25 septembre, le Sacré Collège déclara qu'il ne pouvait l'accepter tel quel. Le 27 novembre, la Constituante, dans le but de triompher de l'opposition du clergé, vota un décret obligeant tous les ecclésiastiques à prêter le serment d'« être fidèles à la nation, au roi, et de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ».

Louis XVI consulta l'archevêque d'Aix, Boisgelin, qui exprima

(1) [illegible] furent supprimés [illegible] 7 septembre 1791.

(1) Sur le caractère de la législation civile [illegible] de la Révolution, [illegible] *La Société et la Révolution*.

l'opinion que la plupart des curés céderaient; qu'il fallait mettre le pape en garde contre les avis et les suggestions des émigrés; qu'on ne devait pas compter sur un mouvement populaire; enfin que le Saint-Siège ferait sagement d'adhérer à la nouvelle division des métropoles et des évêchés, d'exhorter les évêques supprimés à consentir à la suppression de leur diocèse, d'approuver l'établissement des vicaires épiscopaux, d'engager les prélats à instituer dans leurs cures les curés élus. De son côté, le ministre des Affaires étrangères estimait que l'Assemblée ne reculerait pas et qu'il importait, dans l'intérêt de l'Église de France, que le Saint Père donnât sans retard son approbation à la Constitution civile : le 14 septembre, notre ambassadeur à Rome, le cardinal de Bernis, fit connaître ces vues au Vatican (1).

Les cardinaux, réunis au nombre de douze, furent tous d'avis qu'on ne pouvait « en conscience faire une concession quelconque sans les explications convenables et nécessaires », mais qu'il fallait « faire des réponses paternelles au roi et aux évêques, en autorisant ceux-ci à proposer eux-mêmes les articles qu'ils croiraient absolument nécessaires et susceptibles d'être admis ». Pie VI désirait donc aboutir à un accord après discussion préalable; mais l'Assemblée entendait que son œuvre fût admise en bloc et presque sans délai.

Pendant ce temps, la Constitution civile était mise peu à peu en vigueur. Il était pourvu aux évêchés nouvellement établis; on poursuivait les prêtres réfractaires; on supprimait leurs traitements. Des curés, devançant la loi, prêtaient spontanément le serment

Louis XVI, indécis, temporisait et beaucoup d'évêques se montraient hésitants. Le 23 décembre, le représentant Camus fit voter une motion aux termes de laquelle le président de l'Assemblée se rendrait aux Tuileries pour demander au roi de ne pas davantage ajourner sa sanction. Louis XVI, qui ne voulait pas avouer qu'il négociait avec le Vatican, pour ne pas froisser les susceptibilités de l'Assemblée, tint un langage équivoque; puis, partagé entre les conseils contradictoires qu'il sollicitait, il céda finalement à l'insistance du garde des sceaux et donna sa sanction le lendemain de Noël.

Le décret du 2 novembre 1789 avait sécularisé les biens du clergé : le décret du 27 novembre 1790 sécularisa le personnel ecclésiastique. La signature royale était à peine donnée qu'arrivait la réponse pontificale, suppliant le roi de s'opposer à la Constitution civile.

A partir du jour où l'épiscopat se fut nettement déclaré contre la Constitution civile et que le pape l'eut condamnée par le bref *Quod aliquantum* (10 mars 1791), le clergé français se divisa en « jureurs » ou « assermentés » et en « insermentés » ou « réfractaires », et il s'engagea entre l'Eglise et l'État une lutte qui ne se termina qu'en 1801.

L'Assemblée nationale, après avoir reçu le serment de l'abbé Grégoire et de soixante-deux curés, suivi de celui de l'évêque d'Autun, Talleyrand, décida que les « non-jureurs » seraient remplacés. A la moitié des suffrages exprimés, treize religieux et cinquante-trois curés furent élevés à l'épiscopat. Talleyrand offrit de les sacrer et, le 21 février 1791, il sacra effectivement, à l'Oratoire du Louvre, les constitutionnels Expilly et Marolles; le 26 avril, soixante évêques se présentèrent; quelques jours après, dix-sept curés furent élus à Paris.

En province, les élections curiales se firent péniblement : l'Alsace et une partie de la Lorraine, le Nord, le Maine, le bas Languedoc furent les principaux centres de résistance à la Constitution civile. Au contraire, le nombre des assermentés fut très considérable dans le Sud-Est, le Centre et, à un moindre degré, dans le Sud-Ouest. Au total, l'épiscopat, moins quatre prélats, et une très forte minorité du clergé refusèrent de prêter le serment (2).

La Constitution civile fut tout d'abord appliquée avec des ménagements. Dans un but d'apaisement, l'Assemblée, par le décret du 7 mai 1791, reconnut aux prêtres réfractaires le droit de dire la messe dans les églises constitutionnelles et autorisa les catholiques non constitutionnels à se rassembler dans des édifices loués par eux, sauf à ne pas parler contre la Constitution civile. Mais les directoires des départements ne virent dans cette mesure qu'une injure pour le clergé qu'ils avaient élu; et de leur côté, les catholiques non conformistes, scandalisés par le mariage de quelques prêtres, se livrèrent à des contre-manifestations.

Le 29 novembre 1791, les prêtres réfractaires furent privés de tout traitement ou pension et « réputés suspects de révolte et de mauvaises intentions contre la patrie ». Le conflit devint si violent que Louis XVI, aux prises avec sa foi, se décida à quitter Paris (voir p. 217), et que les provinces de l'Ouest, très attachées à leurs prêtres réfractaires, commencèrent cette agitation qui aboutit plus tard à la chouannerie et aux guerres de Vendée.

Les impôts. Les biens du clergé. Les assignats. — L'Assemblée constituante proclama l'égalité des citoyens devant le fisc et le droit des représentants de la nation de voter librement les *contributions*, uniquement destinées à faire face aux charges d'administration et de défense nationale, aussi bien que d'en suivre l'emploi. Elle avait été convoquée surtout pour rétablir les finances publiques, et elle s'y employa. Imbue des doctrines des physiocrates, elle abolit les contributions indirectes, sauf les droits d'enregistrement, de timbre et de douanes extérieures, et elle créa les impôts directs qui, plus ou moins modifiés, alimentent encore nos budgets : contribution *foncière* (loi du 23 novembre 1790), contribution *personnelle-mobilière* (loi du 13 janvier 1791), contribution des *patentes* (loi des 2-17 mars 1791).

Mais en attendant que le nouveau système d'impôts eût fait ses preuves, la situation générale tarissait la source des revenus publics et paralysait le crédit. Un premier emprunt de 30 millions, décrété le 9 août 1789, ne produisit que 2 millions; un second, de 80 millions, décrété quelques jours après (27 août), ne donna pas de meilleurs résultats. Necker demanda une contribution extraordinaire du quart du revenu au delà de 400 livres et de 2 1/2 pour 100 de l'argenterie, bijoux et espèces monnayées. C'est à cette occasion que Mirabeau prononça son fameux discours sur la banqueroute : « Votez ce subside extraordinaire, s'écria-t-il, et puisse-t-il être suffisant; votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens, vous n'en avez pas sur la nécessité et sur notre impuissance à le remplacer; votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps; le malheur n'en accorde jamais... Vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de Rome et l'on délibère! Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome; mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur : et vous délibérez! »

On vota d'enthousiasme la « contribution patriotique » (27 septembre 1789); mais cette ressource ne produisit qu'un soulagement momentané. La dette constituée s'élevait à 208 027 242 francs et la dette exigible à 878 180 000 francs.

La situation financière conduisit l'Assemblée constituante à prendre possession des biens du clergé, dont la sécularisation s'accomplit sous l'action prépondérante de Mirabeau et de Talleyrand.

En ce qui concerne les biens du clergé séculier, les théoriciens de l'Assemblée estimaient que ces biens, dont l'Église n'avait que l'usufruit, étaient le patrimoine commun de tous les fidèles et, par suite, de la nation : si donc l'État assumait la double charge de pourvoir aux frais du culte et d'assurer le service de l'assistance publique, il avait la faculté de faire reprise des propriétés ecclésiastiques. L'idée de procurer des ressources à l'État au moyen des biens ecclésiastiques n'était pas nouvelle : en 1561, l'Assemblée de Pontoise l'avait agitée (voir t. Ier, p. 370), et Calonne songea à y recourir. L'Assemblée constituante s'en empara et vota, le 24 novembre 1789, le décret suivant : « L'Assemblée nationale décrète : 1° que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière honorable aux frais du culte, à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres; 2° que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1 200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. » La Constitution de 1791 comprit spécialement « le traitement des ministres du culte catholique pensionnés, conservés, élus ou nommés en vertu des décrets de l'Assemblée » dans la dette publique, c'est-à-dire au nombre des payements qui, « sous aucun prétexte, ne pourraient être refusés ni suspendus ».

L'Assemblée considérait, en ce qui concerne les biens des congrégations, que, celles-ci n'existant que par la volonté du souverain, leur suppression faisait tomber leur capacité civile et que, dès lors, leurs biens n'ayant plus de maître appartenaient au domaine. C'est ce qui advint lorsque le décret du 19 février 1790 eut déclaré que la loi constitutionnelle ne reconnaîtrait plus les vœux solennels et que, par suite, les ordres où l'on faisait de pareils vœux seraient

(1) Sur l'histoire de la Constitution civile, voir spécialement l'*Histoire religieuse de la Révolution française*, par P. de La Gorce.

(2) Voir Ph. Sagnac, *Étude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1906), et deux études du même dans *La Révolution française* (1907).

[illegible] pour l'État de faire une pension convenable [illegible] dissoutes.

Necker avait suggéré l'émission, sous la garantie de l'État, de [illegible], transformée en *[illegible] privilégiée*. L'Assemblée constituante s'appropria l'idée, mais elle en modifia profondément l'application (21 décembre 1789) : elle prescrivit l'aliénation des biens nationaux pour une valeur de 400 millions, institua une *Caisse de l'extraordinaire*, chargée de centraliser le produit des recettes, et décréta l'émission d'*assignats* sur cette caisse jusqu'à concurrence du montant des immeubles à aliéner, afin d'alimenter immédiatement le Trésor, sans attendre le résultat des adjudications. (Décret des 19 décembre 1789-21 janvier 1790.) L'assignat n'était pas alors un papier-monnaie, mais une véritable cédule hypothécaire, portant intérêt et devant être remboursée dans les délais déterminés.

Ainsi comprise et exécutée, l'opération était à la fois ingénieuse et légitime. Mais la rareté du numéraire et les besoins croissants du Trésor obligèrent bientôt l'Assemblée constituante, qui se substituait de plus en plus au gouvernement en matière financière, à changer le caractère des assignats. Le taux d'intérêt, fixé primitivement à 5 pour 100, ne fut pas longtemps maintenu : un décret des 16-17 avril 1790, qui le réduisit à 3 pour 100, décida que les assignats auraient cours de monnaie entre toutes personnes et seraient reçus comme espèces dans les caisses publiques et privées : c'était leur donner à la fois *cours légal* et *cours forcé*, puisque la Caisse de l'extraordinaire n'était pas autorisée à les rembourser à vue.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Assignat de quatre cents livres.

La première émission de 400 millions avait bien réussi ; les coupures étant fortes (1000, 300 et 200 livres), ce n'était pas encore de la monnaie courante. Mais le Trésor étant de nouveau aux abois, Mirabeau lui-même, agitant encore le spectre de la banqueroute, proposa de porter l'émission à 1200 millions : une nouvelle émission de 800 millions fut votée le 29 septembre 1790, malgré Talleyrand, Cazalès, Maury et Du Pont de Nemours. Ce dernier prophétisa vainement le sort réservé à notre assignat, en rappelant « qu'en dépit du congrès de Washington et de Franklin » le papier-monnaie américain était descendu si bas « qu'une paire de chaussures se payait 36000 livres en papier, et un souper pour quatre personnes 50000 livres ».

Une monnaie ayant cours légal ne comportant pas d'intérêt, le décret du 10 octobre 1790 supprima celui qui avait été attaché aux assignats de la première émission. Les assignats à émettre furent ensuite « stipulés au porteur et non plus à ordre » (décret du 18 novembre 1790), transformant les cédules hypothécaires en véritable papier-monnaie ; et ce caractère nouveau de l'assignat fut encore précisé par l'abaissement de la quotité des coupures.

Dès lors, les émissions se succédèrent, d'autant plus considérables qu'à chaque accroissement de la valeur du gage (1) correspondait un nouveau maximum d'émission. A la clôture de l'Assemblée constituante, la masse des assignats en circulation était de près de 1200 millions. La dépréciation allait apparaître rapide, presque foudroyante (2).

Les municipalités avaient émis, de leur côté, pour les petits payements, des *bons patriotiques* et des *billets de confiance*.

L'armée. — Les cahiers de 1789 proclament la nécessité d'une force armée pour le « maintien de la gloire et de la sûreté du royaume contre les entreprises des ennemis déclarés de l'État, tant au dedans qu'au dehors » ; mais cette force nationale doit être réduite à l'effectif indispensable, pour qu'elle ne puisse abuser de ses « armes contre la liberté et la sûreté des citoyens ». Elle se recrutera par engagements volontaires, non au moyen d'enrôlements forcés, « contraires à la liberté personnelle ». Les milices provinciales et le tirage au sort sont condamnés par toutes les populations rurales.

L'Assemblée constituante supprima donc les milices et conserva les troupes régulières. Par défiance pour l'armée de l'ancien régime, elle distingua l'*armée* proprement dite, destinée à agir contre l'étranger, et la *garde nationale*, essentiellement chargée du « service intérieur ».

Composées de tous les citoyens actifs et de leurs enfants en âge de porter les armes, « les gardes nationales, disait le décret du 6 décembre 1790, ne forment ni un corps militaire, ni une institution dans l'État ; ce sont les citoyens eux-mêmes appelés au service de la force publique ». Elles ne peuvent agir qu' « en vertu d'une réquisition ou d'une autorisation légale ». Les officiers, élus à temps, ne sont rééligibles qu' « après un intervalle de service comme soldats », et les distinctions de grade, la subordination « ne subsistent que relativement au service et pendant sa durée ». C'était la réalisation d'une conception chère aux philosophes du XVIIIe siècle, celle du *soldat-citoyen*.

La prépondérance accordée aux gardes nationales, qui devaient « prendre rang sur toutes les troupes de ligne lorsqu'elles serviraient avec elles, » et les empiétements abusifs des municipalités motivèrent le décret du 15 mars 1791, interdisant aux « corps administratifs » de « s'immiscer en rien en ce qui regarde l'exécution des ordres donnés par le pouvoir exécutif touchant l'administration, la discipline, la disposition et le mouvement de l'armée de terre, de l'armée navale et de toutes leurs dépendances ».

D'autre part, l'Assemblée, en décidant que l'armée régulière, soumise pour l'avancement à des règles combinant l'élection, l'ancienneté et le choix, serait affectée uniquement à la défense extérieure, lui avait donné ainsi une formation temporaire. Elle avait écarté le principe d'une armée permanente préposée aussi bien à la défense nationale qu'au maintien de la tranquillité publique.

La Constitution de 1791 revint à une conception plus sage et, supprimant la distinction primitivement établie, déclara que la force publique était « instituée pour défendre l'État contre les ennemis du dehors et assurer au dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois » (1).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages à consulter [illegible] — SCIOUT (Ludovic), *Histoire de la Constitution civile du clergé* (2e édit., [illegible]

(1) [illegible] l'ordre de Malte (19 sept.), des collèges et établissements d'enseignement [illegible] damnés et déportés (16 décembre), des fermiers généraux (12 janv. 1794).

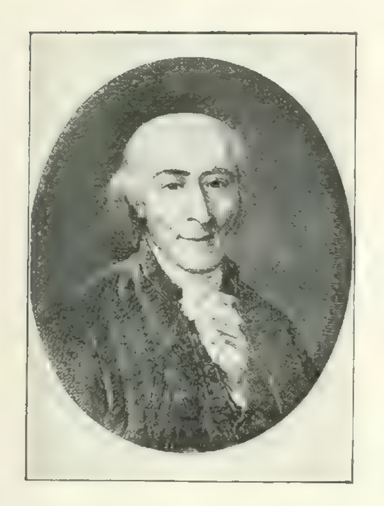
(2) Cent livres en assignats valurent successivement en monnaie métallique : en 1789, 95 fr. ; en 1790, 92 fr. ; en 1791, 77 fr. ; en 1792, 72 fr. ; en [illegible]

(1) [illegible] l'Assemblée [illegible]

III. — L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1791-1792).

Feuillants, Girondins, Montagnards. — L'Assemblée législative se réunit le 1er octobre 1791 : elle devait siéger jusqu'au 20 septembre 1792. Elle comptait 750 députés, élus pour deux ans.

Les *royalistes constitutionnels*, ou *feuillants*, qui siégeaient à droite

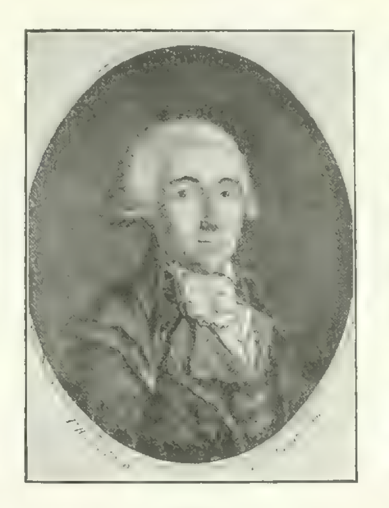




Roland,
gravé d'après Bonneville.



Vergniaud,
gravé d'après Bonneville.



Buzot,
gravé d'après Bonneville.



Brissot,
gravure de Levachez.

(Mathieu Dumas, Stanislas de Girardin, Jaucourt, Lemontey, Théodore de Lameth, Vaublanc, Ramond, Beugnot, Quatremère de Quincy, l'évêque constitutionnel Fauchet et 70 prêtres « jureurs »), s'appuyaient, hors de l'Assemblée, sur le club des Feuillants et sur La Fayette, maître de la garde nationale.

La gauche était formée des *girondins* (1), nom qui fut donné au groupe tout entier, parce que, dans ses rangs, se distinguaient par leur éloquence les députés de la Gironde : c'étaient Vergniaud, Guadet, Gensonné, Isnard, Roland, Buzot. Le publiciste Brissot et le philosophe Condorcet étaient à la tête du parti, dont le salon de Mme Roland était le rendez-vous ordinaire. Théoriquement ils étaient républicains, mais en fait ils acceptaient encore la monarchie, à la condition de réduire aussi les pouvoirs du roi. Ils avaient pour eux le maire de Paris, Pétion, qui jouissait d'une grande popularité. Les représentants de l'opinion la plus avancée — ceux qu'on appellera plus tard les *montagnards* — étaient en nombre infime : ils n'étaient guère représentés que par Chabot, Basire, Merlin de Thionville.

Quant au centre, ou groupe des *indépendants* (Pastoret, Bigot de Préameneu), qui, sous la Constituante, votait, sans engagement pris, tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, il passa, dans les assemblées, pour être l'esclave de la peur, qui sembla trop souvent lui dicter ses votes, et on le désigna sous le nom trivial de *ventre* ou de *marais*. Cependant, sous la Législative, il vota généralement avec la droite.

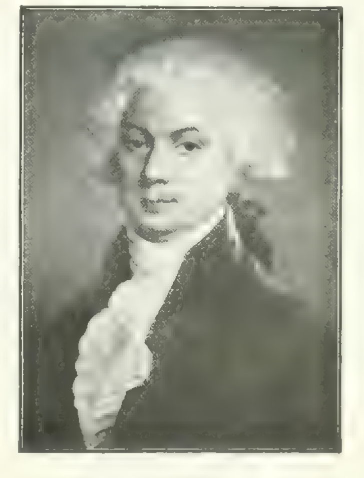
Les clubs et les journaux exerçaient sur l'opinion une influence de plus en plus considérable (2). Danton dominait au club des Cordeliers; Robespierre, après la séparation de l'Assemblée constituante, avait établi au club des Jacobins le centre de son action.

Décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires. L'émigration. — Le 5 octobre, sur la proposition de Couthon, les députés décidèrent que, lorsque le roi se rendrait à l'Assemblée, il siégerait sur un fauteuil semblable à celui du président et sur le même plan; qu'en outre on ne lui donnerait plus le titre de *sire* ou celui de *majesté*. Mais ce décret fut rapporté le surlendemain et, une fois de plus, des protestations de confiance réciproque furent échangées entre le roi et les représentants. Jamais pourtant les deux pouvoirs n'avaient été plus près d'une rupture irrémédiable. La Révolution était aux prises avec les agissements des émigrés, les intrigues des puissances étrangères, l'opposition des prêtres réfractaires, dont les partisans s'agitaient déjà dans les campagnes de l'Ouest. A Avignon, un conflit sanglant éclatait entre les partisans de la municipalité et ceux de l'armée, dont le chef, Jourdan *Coupe-Tête*, vengea l'assassinat de l'un des siens en faisant jeter dans la tour de la Glacière des hommes, des femmes et des enfants (octobre-novembre 1791).

Les constitutionnels désiraient porter à la mairie, en remplacement de Bailly, La Fayette, très aimé de la bourgeoisie. La Cour, pratiquant la politique du pire et s'imaginant que le bien sortirait de ce qu'elle considérait comme l'excès du mal, favorisa la nomination de Pétion, qui fut l'un des plus ardents adversaires de la monarchie. Le choix de Pétion comme maire de Paris, avec Manuel comme procureur et Danton comme l'un des deux substituts de la Commune, réjouit donc à la fois les jacobins, qui ne voyaient dans La Fayette qu'un autre Cromwell, et la reine, qui disait de La Fayette qu'il ne voulait être maire de Paris que pour être maire du palais.

D'autre part, Louis XVI, poussé par Marie-Antoinette, ne cessait d'appeler à son secours les souverains étrangers, auprès desquels il faisait agir des agents secrets, tels que le baron de Breteuil, Mallet du Pan, Durfort de Cheverny. Sa correspondance avec Frédéric-Guillaume de Prusse, celle de la reine avec le comte de Mercy-Argenteau, ne laissent aujourd'hui aucun doute sur la diplomatie de la Cour. Louis XVI attendait son rétablissement d'un congrès européen, qui ferait exécuter ses décisions à main armée, et on a de lui une lettre au roi de Prusse, où il fait ressortir les avantages que lui paraît présenter cette combinaison. On n'était pas certain de la connivence des Tuileries avec les cabinets européens, mais quelques adversaires de la Cour en avaient comme l'intuition.

Particulièrement inquiète des rassemblements d'émigrés, l'Assemblée décréta, le 31 octobre 1791, que Louis XVI inviterait son frère, le comte de Provence, à revenir en France dans un délai de deux mois, sous peine d'être considéré comme ayant abdiqué ses droits éventuels à la régence. Le 9 novembre, un décret, rendu sur le rapport de Brissot, porta que les émigrés (y compris les princes, les fonctionnaires et les officiers) qui ne seraient pas rentrés en France



Pétion de Villeneuve,
par de Phalipon.



Barbaroux,
gravé d'après Bonneville.

(1) Au début on ne distinguait pas entre *girondins* et *jacobins*.

(2) Sur les clubs et la presse, voir le chapitre *La Société et la Révolution*.

le 1er janvier 1792 seraient déclarés « coupables de conjuration contre la patrie ».

Le 29 du même mois, les prêtres insermentés furent mis en demeure de prêter sous huit jours le serment civique, sous peine de privation de leur traitement, et, en cas de troubles, d'interdiction provisoire de séjour.

Louis XVI refusa de sanctionner les décrets et se borna à enjoindre à ses deux frères de rentrer en France; mais Monsieur répondit à cette injonction par une lettre moqueuse, affectant de considérer le roi comme prisonnier de ses sujets.

Sur ces entrefaites et alors que l'attitude de l'Assemblée devenait de plus en plus hostile à la Cour, une note du ministère autrichien (3 décembre 1791), revenant sur la question des princes possessionnés, signifia au roi la résolution de Léopold II, de « leur porter tous les secours qu'exigeaient la dignité de la couronne impériale et le maintien des constitutions de l'Empire, s'ils n'obtenaient pas réintégration plénière et conforme aux dispositions des traités ».

Ministère feuillant. — Le roi appela aux affaires un ministère dit *feuillant*, bien qu'il fût loin d'être homogène, et qui allait pratiquer une politique toute dévouée à la Cour (6 décembre). Le portefeuille de la Guerre fut confié à Narbonne, qui fréquentait chez Mme de Staël; celui des Affaires étrangères à de Lessart; les sceaux, à Du Port. Cahier de Gerville, à l'Intérieur, et Bertrand Molleville, à la Marine, représentaient l'un les idées « patriotes », le second le parti le moins avancé. La Fayette fut écarté conformément au désir de la reine. « M. de La Fayette nous sauvera de nos ennemis, disait-elle, mais qui nous sauvera de M. de La Fayette? »

Le 14 décembre, sur les instances de Narbonne, le roi vint annoncer à l'Assemblée son projet de sommer les Électeurs de dissoudre les corps d'émigrés massés sur nos frontières. Le 2 janvier 1792, les princes n'ayant pas obtempéré aux injonctions du roi, l'Assemblée décréta qu'il y avait lieu à accusation contre les comtes de Provence et d'Artois, le prince de Condé, Calonne, « prévenus d'attentats et de conspiration contre la sûreté générale de l'État et la Constitution ».

Mme Roland, par J. Goupil (Musée du Luxembourg).

Quelques jours plus tard, l'Empereur fit remettre au gouvernement français une note où, incriminant les outrages prodigués à la monarchie par les révolutionnaires et relevant les préparatifs de guerre de la France, il déclarait « qu'une violation quelconque du territoire germanique serait considérée comme un cas de guerre ».

L'Assemblée rendit, le 14 janvier, un décret dont l'exposé des motifs discutait les griefs reprochés à la France et qui concluait par le refus de céder sur aucun point. Le 25 elle invita Louis XVI à demander à l'Empereur des explications au sujet du « concert des souverains », ajoutant que si, au 1er mars, le gouvernement n'était pas en possession d'une réponse satisfaisante, toute relation serait rompue.

Le jour même où expirait cet ultimatum, François II succédait à l'empereur Léopold, qui en définitive ne désirait pas les hostilités.

Ministère girondin. Roland et Dumouriez. — Dans le ministère, Bertrand de Molleville et Narbonne se faisaient une guerre acharnée. Le premier était l'homme de confiance de la reine; jaloux de la popularité du jeune ministre de la Guerre, il lui reprochait sa condescendance pour l'Assemblée. Le roi destitua Narbonne (9 mars) et le remplaça par de Grave.

Le lendemain la Législative déclara que l'ancien ministre de la Guerre emportait ses regrets; Vergniaud reprocha formellement à la Cour d'égarer le roi par des conseils perfides, et l'Assemblée vota la mise en accusation de de Lessart. Les autres ministres ayant démissionné, le roi constitua un *ministère girondin* : Lacoste (Marine), de Grave (Guerre), Dumouriez (Affaires étrangères), Roland (Intérieur), Clavière (Contributions publiques), Duranton (Justice).

Roland et Dumouriez étaient les hommes les plus marquants du cabinet du 24 mars 1792.

Ancien inspecteur des manufactures à Lyon, Roland, actif, laborieux, mais sentencieux et superficiel, était une sorte de républicain à l'antique, scrupuleusement honnête, de mœurs austères, inflexible comme ses doctrines, dominé par sa femme, Manon Philipon. Ambitieuse autant et plus que son mari, dont elle fut la collaboratrice dévouée, Mme Roland était intelligente, instruite, sérieuse, enthousiaste des idées philosophiques et républicaines, profondément honnête malgré sa passion pour Buzot, parce que « Plutarque et Corneille corrigeaient en elle le Tasse et Jean-Jacques » (Henri Roujon). Elle domina les girondins et l'on peut dire que, pendant un an, c'est dans son salon que se décidèrent les destinées de la France.

Dumouriez, réformé comme capitaine en 1763, avait mené pendant trente ans une vie d'aventures en Espagne, en Corse, en Pologne. Employé dans la diplomatie secrète de Louis XVI, jeté à la Bastille, puis gracié, il était en 1789 commandant militaire à Cherbourg. Agé de cinquante-trois ans, c'était un soldat très brave, d'aspect séduisant, mais un ambitieux sans scrupules et un sceptique. Partisan secret des d'Orléans, il flatta tous les partis. D'une intelligence souple, avec de grandes facultés d'assimilation et d'improvisation et un esprit fécond en ressources, il était moins capable de régner sur les assemblées politiques que de commander dans les camps. Comme diplomate, il gardait dans les grandes affaires quelque chose de l'ancien agent secret, et il espérait être assez habile pour contenter à la fois la Cour et la majorité de l'Assemblée.

Il apporta au ministère un vaste plan de politique étrangère, qui consistait à attaquer l'Autriche dans les Pays-Bas révoltés, dont on ferait une république fédérative sous le protectorat de la France. Pour isoler l'Autriche, qu'un traité d'alliance offensive et défensive liait avec la Prusse depuis le 7 février 1792, et localiser la guerre, il chargea de missions, d'ailleurs infructueuses, Custine à Berlin, Talleyrand à Londres, Sémonville en Sardaigne et à Constantinople.

Rupture avec l'Autriche. La déclaration de guerre (20 avril 1792). — Par haine de l'esprit militaire et par défiance vis-à-vis de la Cour, qu'il soupçonnait de trahison, le parti avancé était hostile à la guerre qui, heureuse, affermirait le pouvoir du roi et, malheureuse, consoliderait l'influence des girondins. Ceux-ci l'appelaient de tous leurs vœux, dans la conviction que la victoire entraînerait la chute de la royauté, en même temps qu'elle faciliterait en Europe la propagande des principes révolutionnaires; ils y voyaient aussi un moyen de démasquer les menées de la Cour et de déconsidérer la royauté en la solidarisant avec la grande famille monarchique.

La réponse de François II au sujet du « concert des souverains » porta que ce concert subsisterait « tant que subsisteraient les causes qui en avaient provoqué et nécessité l'ouverture ». Dès qu'il la connut, Dumouriez chargea Noailles, notre ambassadeur à Vienne, de sommer l'Autriche d'avoir à cesser immédiatement ses mouvements de troupes sur nos frontières.

François II, prince de vingt-quatre ans, était « militaire dans l'âme et absolutiste », et l'alliance prussienne ne lui inspirait pas les mêmes défiances que son père. Il mit comme condition à un désarmement la reconstitution de la monarchie française sur les bases de la séance royale du 23 juin 1789, la restitution au clergé de tous ses biens, le rétablissement dans leurs privilèges des princes possessionnés d'Alsace, enfin la remise d'Avignon au pape.

Le 20 avril 1792, le roi, accompagné de tous ses ministres, se présenta devant la Législative. Dumouriez communiqua la note de François II, qui fut accueillie par de véhémentes protestations; puis Louis XVI prit la parole et, d'un ton solennel : « J'ai dû,

dit-il, épuiser tous les moyens de maintenir la paix. Maintenant, je viens, aux termes de la Constitution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême (1). »

La proposition, qui, ménageant les susceptibilités des États germaniques, ne donnait pas à François II son titre d'Empereur, fut renvoyée d'urgence au comité diplomatique pour la rédaction de la déclaration, dont Condorcet écrivit l'exposé des motifs. La guerre fut déclarée à l'unanimité moins 7 voix.



Rouget de l'Isle chantant la « Marseillaise », par PILS (Musée du Louvre).

État et emplacement des armées françaises. — Les ressources militaires de la France étaient médiocres.

L'armée de ligne, l'ancienne armée royale, dont les effectifs étaient incomplets, était privée d'un grand nombre de ses officiers, qui avaient émigré, et l'intervention des soldats dans les luttes politiques avait affaibli la discipline. Seule l'artillerie avait gardé ses cadres à peu près intacts.

En juillet 1791, sous le coup des craintes d'intervention étrangère provoquées par l'affaire de Varennes, la Constituante avait créé une armée auxiliaire, composée de *volontaires* nationaux et engagés pour un an à partir du 1er décembre suivant : le 17 août, 101 000 volontaires furent appelés sous les drapeaux pour former 169 bataillons de 574 hommes, dont les officiers et sous-officiers étaient nommés par les soldats. Quatre-vingt-trois bataillons seulement, sur 169, s'organisèrent à temps. Aussi, le 5 mai 1792, l'Assemblée législative décida-t-elle de compléter la première levée par 45 nouveaux bataillons, dont elle porta l'effectif à 800 hommes.



Rouget de l'Isle, par DAVID d'Angers.

« On croyait opposer à l'envahisseur près de 300 000 hommes de troupes régulières et de volontaires. Mais en réalité, les garnisons déduites, les forces défensives de la France, de Dunkerque à Bâle, ne se composaient au 10 août que de 82 000 soldats. » (Arthur CHUQUET.)

Suivant les principes stratégiques alors en vigueur, les troupes s'étendaient comme un cordon défensif tout le long de la frontière, réparties en quatre armées, savoir :

1° de Dunkerque à Philippeville sur la Meuse, *l'armée du Nord* aux ordres de Rochambeau. Quartier général au camp de Famars ; — 2° de Philippeville à Lauterbourg, *l'armée du Centre* ou *des Ardennes*, commandée par La Fayette. Quartier général à Metz ; — 3° de Lauterbourg à Huningue, *l'armée du Rhin*, sous Luckner. Quartier général à Wissembourg ; — 4° sur la frontière franco-italienne, *l'armée des Alpes*, commandée par Montesquiou du côté de la Savoie, et par Anselme près de la vallée du Var.



Soldat de la République, par NIC. CHARLET.

État et emplacement des armées ennemies. — L'Espagne, l'Angleterre et la Russie gardant encore la neutralité, les puissances qui entraient en lutte contre nous étaient l'Autriche, la Prusse, le landgrave de Hesse-Cassel et la Sardaigne. Les ennemis disposaient de près de 212 000 soldats, dont 171 000 d'infanterie et 41 000 cavaliers. Ces forces se divisaient aussi en quatre armées : *l'armée autrichienne* de Belgique, commandée par le duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur général des Pays-Bas, assisté de Clerfayt et de Beaulieu ; l'armée *prussienne*, commandée nominalement par le roi Frédéric-Guillaume II et effective-

(1) **La « Marseillaise ».** — Lorsque la nouvelle de la déclaration de guerre arriva à Strasbourg, le maire de cette ville, Dietrich, organisa une fête patriotique qui se termina par un banquet. Au nombre des convives se trouvait un jeune capitaine du génie, Rouget de l'Isle, dont les compositions poétiques et musicales jouissaient d'une certaine réputation. Dietrich lui proposa de composer un chant de guerre « pour animer et guider nos jeunes soldats » et, sur les instances des invités, l'officier promit « d'essayer ». Rentré chez lui, il prit son violon, se mit à en jouer et composa d'une seule haleine six couplets, paroles et musique.

Le lendemain matin, dès six heures (25 avril 1792), il se leva, écrivit sa composition, la montra d'abord à un de ses amis, puis la porta chez le maire. Dietrich, après avoir lu brièvement le manuscrit : « Montons au salon, dit-il à Rouget, que j'essaye votre air sur le clavecin. A première vue, je juge qu'il doit être bon ou bien mauvais. » Dès qu'il eut déchiffré la musique, il appela une de ses nièces, lui fit jouer l'air et invita à déjeuner tous ses convives de la veille. Au dessert, il entonna l'hymne, qui produisit une grande impression. L'œuvre de Rouget de l'Isle reçut le nom de *Chant de guerre de l'armée du Rhin* et fut dédiée à Luckner, qui commandait cette armée.

Des voyageurs de commerce la répandirent dans toute la France. *Le bataillon des Marseillais*, appelé à Paris par Barbaroux à l'approche du Dix Août (voir p. 230), entonna, sur sa route, le *Chant de guerre* et fit son entrée dans la capitale en chantant l'œuvre de Rouget de l'Isle, à laquelle on donna dès lors le nom de ceux qui lui avaient procuré une renommée si rapide.

La *Marseillaise* exerça sur les armées de la République un grand enthousiasme. Klopstock, rencontrant un jour Rouget de l'Isle, lui dit : « Vous êtes un homme terrible, vous nous avez tué cinquante mille braves Allemands. » Et après la bataille de Valmy, Kellermann ayant écrit à Servan, ministre de la Guerre, pour lui demander l'autorisation de célébrer ce succès par un *Te Deum* : « L'hymne national connu sous le nom des *Marseillais*, répondit Servan, est le *Te Deum* de la République. »

ment par le duc de Brunswick, que secondaient les généraux Kleist et Kalkreuth; un corps de 13000 hommes, aux ordres d'Esterhazy, qui se tenait en observation dans le Brisgau, de Bâle à Philippsbourg; enfin, dans le Piémont, l'armée sarde, sous l'autorité directe du roi Victor-Emmanuel. Les Prussiens, commandés par le duc de Brunswick, devaient envahir la Champagne, tandis que les Autrichiens, massés en Flandre et sur le Rhin, couvriraient le flanc de l'armée prussienne.



Journée du 20 juin 1792. [illegible]

Premières opérations. Échecs dans le Nord. — Dumouriez avait conçu un plan de campagne, consistant : 1° à se tenir sur la défensive partout où la France avait ses frontières naturelles; 2° à prendre l'offensive dans les Pays-Bas, où notre territoire n'allait pas jusqu'au Rhin, et dans la Savoie, où il n'allait pas jusqu'aux Alpes; puis, ces positions occupées, à les défendre sans aller plus loin. La conquête de la Belgique paraissait facile à Dumouriez, qui comptait sur le soulèvement des patriotes de ce pays contre la domination autrichienne. Mais il eut le tort, au lieu de concentrer ses forces pour accabler l'ennemi, de les diviser en colonnes d'attaque, opérant séparément à des distances plus ou moins grandes les unes des autres.

Le 28 avril, l'armée du Nord entra en campagne. Le général Biron (duc de Lauzun), parti de Valenciennes avec 10000 hommes, prit Quiévrain et arriva à Quaregnon, près de Mons, où, le lendemain 29, il se heurta aux premiers régiments autrichiens, qui prirent l'offensive. Deux régiments de dragons français, le 5ᵉ et le 6ᵉ, furent saisis de panique et tournèrent bride aussitôt, au cri de « Trahison! »

Le même jour, 28 avril, le général Théobald Dillon partit de Lille pour opérer contre Tournai. Abordée le 29 au matin par une troupe d'environ 4000 Impériaux, la colonne se débanda aux premiers coups de canon, laissant derrière elle ses convois et douze bouches à feu. Sous le même prétexte de trahison, les soldats se révoltèrent contre leur général et le pendirent.

Ces revers eurent pour conséquence la démission de Rochambeau, puis celle du ministre de la Guerre, de Grave (8 mai), qui fut remplacé, à la demande de Roland, par le colonel Servan. A Paris, on s'en prit à la Cour, qui fut justement accusée de trahison; car le plan de campagne, délibéré en conseil des ministres, avait été livré à l'Autriche. Duranton était d'ailleurs d'accord avec les conseillers secrets du roi (Bertrand de Molleville, Montmorin, etc.), qu'on appelait le « comité autrichien » et qui, disait-on, était présidé par la reine. L'Assemblée siégea en permanence du 28 au 30 mai; l'agitation révolutionnaire redoubla dans les clubs, dans les assemblées de sections, dans la rue.



Louis XVI coiffé du bonnet phrygien (Médaillon en terre colorée, musée Carnavalet).

Le 27 mai, la peine de la déportation fut prononcée contre les prêtres réfractaires, mais le roi refusa de sanctionner le décret. Le 29, l'Assemblée licencia la garde du roi. Le 8 juin, sous la pression de l'opinion « patriote » et sur la motion de Servan, elle décréta la formation d'un camp de 20000 fédérés à Soissons, et, comme Louis XVI refusait sa sanction, Roland adressa au roi une lettre comminatoire, rédigée par sa femme et qui fut rendue publique. Le roi congédia aussitôt Roland, Clavière et Servan (13 juin). Dumouriez, après avoir essayé de constituer un autre ministère et d'obtenir la sanction des deux décrets du 27 mai et du 8 juin, démissionna à son tour (16 juin). Louis XVI remplaça ces ministres par des hommes du parti feuillant et envoya aux coalisés un émissaire secret, Mallet du Pan, avec des instructions écrites de sa main. La Fayette, de son camp, adressa à l'Assemblée une lettre où il condamnait la politique du ministère girondin et demandait qu'on mît fin au règne des clubs (18 juin 1792).

Les revers de l'armée du Nord, le renvoi des ministres girondins et le refus du roi de sanctionner les décrets provoquèrent la journée du 20 juin.

Journée du 20 juin 1792. — Le 20 juin, jour anniversaire du serment du Jeu de Paume, fut en effet choisi par le peuple pour forcer la volonté de Louis XVI par une manifestation. D'accord avec le maire de Paris et sans doute avec les ministres disgraciés, 20000 hommes, partis des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, vinrent demander à l'Assemblée d'exiger du roi l'observation scrupuleuse de ses obligations constitutionnelles.

En sortant du jardin des Tuileries, les manifestants, conduits par le brasseur Santerre, très influent et très aimé dans le faubourg Saint-Antoine, envahirent le Carrousel et pénétrèrent dans la cour du château.

Louis XVI était dans son cabinet, n'ayant à côté de lui que le vieux maréchal de Mouchy, quelques serviteurs de sa maison et des officiers dévoués de la garde nationale. La porte allait céder aux coups de hache : il donna l'ordre de l'ouvrir. Le boucher Legendre lut une pétition demandant la sanction des décrets. « Ce n'est ni la forme ni le moment de l'obtenir, répondit Louis XVI. Je ferai tout ce qu'exigera la Constitution. » On lui présenta un bonnet rouge au bout d'une pique; il le mit de son plein gré sur sa tête et but un verre de vin à la santé du peuple.

Cette scène durait depuis deux heures lorsque arriva le maire Pétion, qui s'approcha du roi en lui disant : « Ne craignez rien, vous êtes au milieu du peuple. » Louis XVI prend la main d'un grenadier et la pose sur son cœur : « Voyez, dit-il, s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. »

Madame Elisabeth, sœur du roi, avait suivi Louis XVI de fenêtre en fenêtre pour partager les dangers qu'il pourrait courir. Le peuple, qui l'avait d'abord prise pour la reine, avait crié : « A bas l'Autrichienne! » Des grenadiers de la garde nationale les détrompèrent. « Laissez-les, dit la princesse, laissez-les dans leur erreur, et sauvez la reine. »

Sur le conseil du maire, la multitude défila entre deux haies de gardes nationaux devant le roi, qui conserva le plus grand sang-froid, puis devant la reine et le dauphin; mais le château ne fut complètement évacué que dans la soirée.

Cette manifestation provoqua l'hostilité ouverte de la bourgeoisie constitutionnelle. La Fayette, après avoir pourvu au commandement de son armée, vint à Paris (28 juin 1792) et demanda à l'Assemblée la poursuite des instigateurs de la journée du 20 juin; il n'obtint que les honneurs de la séance, après avoir voulu peut-être faire un *pronunciamiento* en faveur du roi.

Les enrôlements volontaires en 1792, par VINCHON (Versailles).

Ses offres à la Cour ne furent pas mieux accueillies. « Le meilleur conseil à donner à M. de La Fayette, dit le roi, est de servir toujours d'épouvantail aux factieux, en faisant bien son métier de général. »

Nouvelles opérations dans le Nord. — Luckner, successeur de Rochambeau à la tête de l'armée du Nord, reçut l'ordre de reprendre les opérations en Belgique. Vieux, fatigué, peu capable, il ne marcha qu'à contre-cœur. Parti le 16 juin du camp de Famars avec 18000 hommes, il prit Menin le 17, Courtrai le 18; mais à Ypres, effrayé de son isolement en pays ennemi avec une force aussi peu nombreuse, il repassa la frontière et se retira sous les murs de Lille.

Le 3 juillet, Vergniaud dénonça avec véhémence les menées suspectes de la famille royale. Mais dans la séance du 7, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, conjura ses collègues de sacrifier leurs dissentiments à l'intérêt commun. Impressionnés par sa généreuse éloquence, les députés des opinions les plus opposées s'embrassent et se serrent les mains : Louis XVI se rend à l'Assemblée, où il est accueilli par des applaudissements, et les représentants en masse l'accompagnent jusqu'aux Tuileries.

La patrie en danger. Les enrôlements volontaires. — Le conflit un instant apaisé devint plus aigu lorsqu'on apprit que l'administration du département avait suspendu de ses fonctions le maire de Paris. Le roi, qui avait approuvé cette mesure, n'osa pas résister à l'Assemblée, qui la déclara non avenue; mais les ministres offrirent leur démission, déclarant qu'il n'était pas « en leur pouvoir de défendre le royaume de l'anarchie ». Le 5 juillet, au milieu de l'émotion produite par les nouvelles de la frontière, la Législative avait rendu un décret réglant les formes d'après lesquelles, le cas échéant, la patrie serait déclarée en danger.



Le duc de Brunswick, gravé d'après A. GRAFF.

La déclaration même, ajournée jusqu'au 11 juillet, fut ainsi rédigée :

Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières. Tous ceux qui ont en horreur la liberté s'arment contre notre Constitution.

Citoyens, la Patrie est en danger.

Que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher se souviennent qu'ils sont toujours Français et libres. Que leurs concitoyens maintiennent dans leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés ; que les magistrats et le peuple veillent attentivement et que tous, dans un courage calme, attribut de la véritable force, attendent pour agir le signal de la Loi, et la Patrie sera sauvée.

Tous les citoyens valides qui avaient déjà servi dans la garde nationale furent mis en état d'activité permanente et se réunirent, par cantons, pour élire parmi eux les citoyens qui seraient envoyés aux armées. Afin de constituer un corps de réserve entre Paris et la frontière, l'Assemblée décida la formation de 42 nouveaux bataillons de volontaires, et elle autorisa la création de compagnies franches, de légions françaises ou étrangères (Savoisiens, Belges, Hollandais), de compagnies de chasseurs.

Les volontaires de 1792 rendirent moins de services que ceux de 1791. Ceux-ci « comptaient dans leurs rangs un grand nombre de jeunes gens instruits, pleins d'enthousiasme, animés par un profond sentiment du devoir et par une force morale qu'ils communiquèrent à leurs camarades. Pas un général, pas un officier qui ne loue leur ardeur et leur dévouement. Ils formaient l'élite de la nation, et ce furent, comme on l'a dit, les vrais volontaires, les seuls qui méritèrent ce titre, les seuls, à peu près, qui valurent quelque chose. Ils avaient, écrit Gouvion Saint-Cyr, l'énergie, l'entrain, la confiance. Ils eurent, assure Gay de Vernon, plus de tenue qu'on ne le croit communément; ils accouraient aux frontières, enorgueillis de leur nom, de leur nombre et de leur union ; leur patriotisme était fervent, et leur courage appelait la

[illegible] sortirent la plupart des états-majors généraux de la R[illegible] et de l'Empire. Les volontaires de 1792, inexpérimentés, mal aguerris, « arrivaient en guenilles, sans armes, sans gibernes, sans souliers. Beaucoup n'avaient été séduits que par la solde de 15 sous par jour; ce sont, disait Biron, des gens [illegible] par les communes et la plupart sans aveu ; et enfin en très

Le célèbre document exigeait le rétablissement du pouvoir absolu en France. Il menaçait de mort tout garde national pris les armes à la main, tout officier et soldat français qui refuserait de prêter le serment d'obéissance à Louis XVI, tout citoyen qui « oserait se défendre ». Il rendait personnellement responsables tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district et de la mu-



Prise des Tuileries, le 1[illegible] août 17[illegible] [illegible]

[illegible] petits [illegible] avant tout, étaient [illegible] bien moins souples à la discipline que les volontaires de 1791 » (2).

Il n'y en eut pas moins en 1792 un magnifique élan de patriotisme (3), et le décret fixant « les mesures à prendre quand la patrie est en danger » reçut dans toute la France son exécution. Les corps administratifs se réunirent en permanence; les citoyens vinrent déclarer devant leur municipalité le nombre et la nature des munitions dont ils étaient pourvus; les gardes nationales, rassemblées au chef-lieu de chaque canton, choisirent « entre elles le nombre d'hommes que le canton devrait fournir ». La France se leva contre l'ennemi.

Le 19 juillet, l'armée prussienne se concentra à Coblentz, au nombre de 42 000 hommes, dont 30 000 fantassins. Avec elle devaient marcher 14 000 Autrichiens, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, 5 000 Hessois, et les émigrés.

Le plan d'invasion fut l'œuvre d'un Français, le marquis de Bouillé. Les forces ennemies devaient remonter la vallée de la Moselle jusqu'à la frontière française, se porter sur la Meuse, où Clerfayt, venu des Pays-Bas, leur amènerait un nouveau corps de 15 000 Autrichiens, puis marcher directement sur Paris par la Champagne.

Le manifeste de Brunswick. — Avant l'entrée en campagne de l'armée d'invasion, l'Empereur et le roi de Prusse se concertèrent, le 21 juillet, à Coblentz pour lancer un manifeste destiné à expliquer et justifier leur intervention. Deux projets furent élaborés, l'un par Mallet du Pan, l'autre par un émigré, le marquis Geoffroy de Limon, ancien intendant du comte de Provence; mais c'est d'après les indications mêmes venues des Tuileries que fut rédigé le texte définitif.

nicipalité de Paris. Enfin il déclarait que, si la moindre insulte était adressée à la famille royale, « Leurs Majestés impériale et royale en tireraient une vengeance exemplaire, en livrant Paris à une exécution militaire et à une subversion totale ».

Daté de Coblentz le 25 juillet, le manifeste fut connu à Paris le 28. Il y produisit un effet extraordinaire, mais tout autre que celui qu'escomptaient ses auteurs. Il raviva la fermentation révolutionnaire, accrut les défiances populaires contre la Cour et précipita la chute de la royauté. Le généralissime prussien dira plus tard : « Je donnerais ma vie pour n'avoir pas signé ce manifeste. »

La journée du Dix Août. Chute de la royauté. — Dès le lendemain du 20 juin, la Cour s'était efforcée de désarmer les faubourgs; mais ce projet fut déjoué par Alexandre, commandant le bataillon de Saint-Marcel, qui le dévoila à la municipalité.

Le 25 juillet, les 48 sections de Paris avaient été déclarées en permanence par l'Assemblée. Le 3 août, à l'unanimité moins une, elles chargèrent le maire de Paris de demander à la Législative la déchéance de Louis XVI. Malgré le *veto* opposé par le roi à la formation du camp sous Paris, dès le 18 juillet des compagnies ou bataillons de volontaires fédérés s'étaient mis en marche et, après avoir célébré la fête de la Fédération, ils avaient invité l'Assemblée (23 juillet) à suspendre le roi de ses fonctions et à convoquer une Convention nationale. Ils lièrent partie avec les sections qui, informées que la Cour se disposait à la résistance, attendirent, pour mettre à exécution le projet d'insurrection qu'elles avaient secrètement formé, l'arrivée du bataillon des Marseillais appelé dans la capitale par Barbaroux, que ses concitoyens avaient envoyé à Paris pour se plaindre à la Législative du directoire du département. Les Marseillais, sous le commandement de François Moisson, entrèrent à Paris le 30 juillet, au nombre de 516, en chantant l'hymne auquel ils ont donné leur nom.

L'insurrection éclata dans la nuit du 9 au 10 août. L'assemblée révolutionnaire des commissaires des sections (Carra, Gorsas, San-

(1) [illegible] p. 70-71.

(3) [illegible] la République, [illegible] 1898, [illegible] p. 183.

terre, Fournier l'Américain, etc), qui s'était installée à l'Hôtel de Ville, devait donner le signal. Mais la section du Théâtre-Français, pour arriver aux Tuileries la première, sonna le tocsin dès onze heures et demie : c'est dans cette section que siégeait le club des Cordeliers, qu'un grand nombre de chefs révolutionnaires avaient leur domicile, que les Marseillais étaient casernés. A trois heures du matin tout le monde était sur pied; Danton et ses amis étaient à la tête du mouvement. Les insurgés se divisèrent en trois corps : celui du faubourg Saint-Marceau, sous les ordres d'Alexandre et de Fournier l'Américain; celui du faubourg Saint-Antoine, avec Santerre et Westermann; celui des Cordeliers, avec les Marseillais, dont les rangs se grossirent d'une foule nombreuse.



Santerre,
grav. d'après BONNEVILLE.

Mandat, chef d'une des six légions de la garde nationale, avait le commandement général des Tuileries : il avait obtenu du maire l'ordre écrit de repousser la force par la force; mais, dans la matinée du 9 août, une municipalité insurrectionnelle, dite *Commune du 10 août*, se forma à l'Hôtel de Ville et fit arrêter Mandat, qui fut tué au moment où il était conduit en prison.

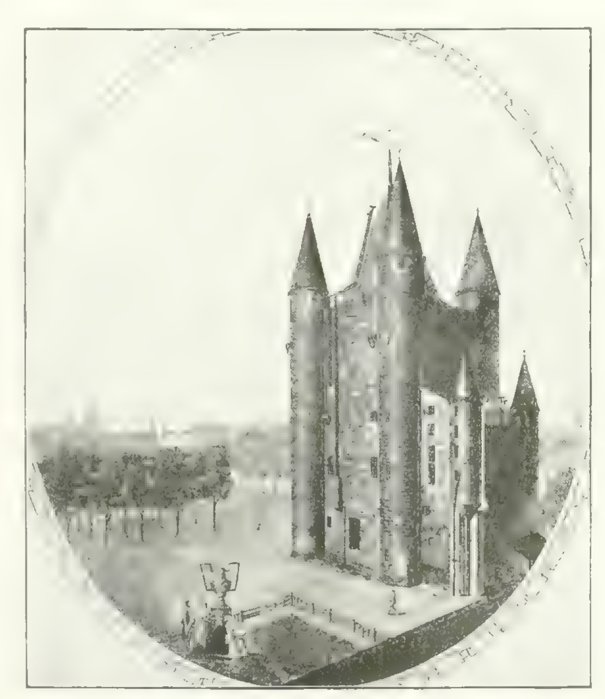
Le roi disposait aux Tuileries de 1000 Suisses, 1200 gendarmes, 1500 soldats de l'ancienne garde constitutionnelle, 2000 gardes nationaux et une centaine de gentilshommes. La garde nationale, formée d'une nouvelle génération révolutionnaire, était, en grande partie, indifférente ou ennemie. La gendarmerie du Louvre se composait des gardes-françaises qui avaient aidé à la prise de la Bastille.

Les canonniers que Mandat avait placés sur le Pont-Neuf, pour s'opposer à la jonction des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, firent cause commune avec les insurgés, et une partie de la garde nationale en service aux Tuileries fit défection.

Vers cinq heures, Louis XVI passe en revue ses défenseurs, et les premiers manifestants approchent du château. On presse le roi de se réfugier dans l'Assemblée nationale. Marie-Antoinette s'y oppose. « Sire, dit le procureur général syndic du département, Rœderer, Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre. — Marchons, dit le roi. — Monsieur Rœderer, s'écrie Madame Élisabeth, vous répondez de la vie du roi? — Oui, madame, sur la mienne, reprit-il; je marcherai immédiatement devant lui. »

Les insurgés pénètrent dans le château : aussitôt les gendarmes du Louvre abandonnent leur poste; les canonniers déclarent qu'ils ne veulent pas tirer sur le peuple et passent dans ses rangs; les Suisses postés sur l'escalier qui conduit à la chapelle entendent le bruit d'une fusillade — les coups de feu partaient du premier étage du château — et ils tirent à leur tour, tuant trois cents insurgés. Une bataille s'engage, très violente. Le roi, informé, fait envoyer aux Suisses l'ordre de « déposer leurs armes »; mais le comte d'Hervilly ne signifie la volonté de Louis XVI qu'après avoir laissé se continuer quelques instants un combat dont le peuple ne lui avait pas d'abord paru devoir sortir nécessairement vainqueur. Cinq mille morts jonchaient le sol.

Le château est mis au pillage pendant que les Suisses l'abandonnent pour rejoindre la famille royale. Malmenés, frappés, ils tombent pour la plupart en se défendant. Soixante d'entre eux sont lâchement assassinés à l'Hôtel de Ville par la multitude, après qu'on les a désarmés.



La tour du Temple
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

Le roi suspendu de ses fonctions. — Lorsque Louis XVI et sa famille pénétrèrent dans l'Assemblée : « Je viens, dit Louis XVI, pour éviter un grand crime, et je pense, messieurs, que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. — Sire, répondit le président Vergniaud, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale : ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » Le roi se plaça à côté du président; mais comme les délibérations ne pouvaient avoir lieu en sa présence, aux termes de la Constitution, il passa avec sa famille et ses ministres dans une loge placée derrière le président, celle du *logographe*, chargé du compte rendu des séances.

La révolution du Dix Août avait été l'œuvre, non de l'Assemblée, mais du peuple de Paris. La municipalité insurrectionnelle avait envoyé à la Législative une députation, à la tête de laquelle était Danton, pour demander la convocation des assemblées primaires. Le 13, sur la proposition de Vergniaud, l'Assemblée rendit le décret par lequel Louis XVI était provisoirement suspendu de ses fonctions. Toute distinction était supprimée entre les citoyens actifs et les citoyens passifs, et une Convention nationale, convoquée pour le 21 septembre, statuerait sur les mesures propres à « assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité ».

Le roi et sa famille, dont la garde avait été confiée à la Commune, furent transférés à la tour du Temple (30 août 1792).

Les ministres Roland (Intérieur), Clavière (Finances) et Servan (Guerre) furent rappelés au pouvoir, en même temps que Danton, Monge et Lebrun étaient chargés respectivement de la Justice, de la Marine et des Affaires étrangères : ils formèrent un *conseil exécutif provisoire*.

Toute-puissance de la Commune de Paris. — Il ne restait plus dans Paris que deux pouvoirs : l'Assemblée, à laquelle l'insurrection dictait ses ordres, et la Commune, produit de l'insurrection. Les vainqueurs du Dix Août laissèrent en fonctions le maire Pétion et le procureur syndic Manuel. Le commandement en chef de la garde nationale fut confié à Santerre.

Le 17 août, la Commune de Paris demanda à l'Assemblée la création d'un tribunal extraordinaire pour juger les « conspirateurs du Dix Août ». Cette juridiction d'exception, destinée à statuer sans appel sur les crimes commis dans la journée du Dix Août « et autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances », fut le premier essai du *tribunal révolutionnaire*.

Le 27 mai, la peine de la déportation avait été prononcée contre les prêtres réfractaires : le soir même de la prise des Tuileries la municipalité de Paris transmit aux sections, à fin d'arrestation, les listes de ceux qui n'avaient pas quitté le territoire français.

Fuite de La Fayette. — L'Assemblée législative envoya dans les départements et aux armées des commissaires pour notifier ses décrets et faire prêter un nouveau serment. La Fayette, inébranlablement attaché à son idéal politique, fit arrêter à Sedan les commissaires et jurer à ses troupes de rester fidèles à la Constitution de 1791. Déclaré par l'Assemblée traître à la patrie (19 août 1792), il songea un instant à marcher sur Paris, au secours du roi; mais les soldats étaient ébranlés, les autorités civiles hésitantes, et il se décida à chercher un asile à l'étranger. Le 20 août, il quitta secrètement son camp avec quelques officiers, constitutionnels comme lui : Bureaux de Puzy, Latour-Maubourg, Lameth, et entra dans les Pays-Bas. Arrivé aux avant-postes autrichiens, il fut arrêté contre le droit des gens et traité comme prisonnier de guerre (1).

L'invasion prussienne. — La journée du Dix Août et l'approche de l'automne déterminèrent les généraux ennemis, malgré les efforts de la diplo-

(1) Il fut interné dans la citadelle d'Olmütz (Moravie), où il resta jusqu'en 1797. Sa mise en liberté fut imposée par Bonaparte quand celui-ci signa avec l'Autriche [illegible] de Campo-Formio.

[illegible] de Danton, à mener activement les opérations militaires. [illegible] Brunswick, maître de Coblentz, de Trèves [illegible] se proposa de remonter le Rhin, de passer les Ardennes et l'Argonne, et de marcher sur Paris, pendant que le duc Albert de Saxe-Teschen et les Autrichiens attaqueraient nos places du Nord. L'armée sarde envahirait au premier signal le Dauphiné et la Provence. Notre frontière était donc menacée sur trois points à la fois : au nord par les Autrichiens, à l'est par les Prussiens, au sud-est par les Sardes.



Le prince de Condé, [illegible] Vigneron.

Dumouriez, remplaçant La Fayette, avait le commandement de l'armée du Nord et Kellermann celui de l'armée de l'Est.

Les coalisés (80000 hommes) avaient quitté Coblentz le 30 juillet. Élevé à l'école de Frédéric II, nourri des traditions de lenteur méthodique et de souci des détails qui caractérisaient la tactique prussienne, le duc de Brunswick était en outre effrayé de la témérité du plan de campagne qu'on lui avait imposé. Se défiant de ses alliés les Autrichiens, aussi bien que des assurances fanfaronnes des émigrés, il hésitait à se lancer au milieu de tout un peuple en armes.

Les émigrés. — Les émigrés se proposaient de faire échec à la Révolution tant en empruntant le concours des armées étrangères qu'en fomentant des insurrections à l'intérieur. Les rois de France étaient intervenus dans les îles Britanniques pour rétablir les Stuarts : pourquoi, à leur tour, les États ne se coaliseraient-ils pas, dans un sentiment de solidarité monarchique, en faveur de Louis XVI? Les émigrés marcheraient à la tête des régiments étrangers, amenés en France, dans la pensée des princes, comme défenseurs du trône, non comme conquérants.

Mais les émigrés avaient apporté avec eux l'esprit de coterie; leurs chefs étaient divisés et la politique de Calonne était intempestive et cassante. La coalition, inquiète de la légèreté de ces Français, de leur humeur indépendante et frivole, de leurs exagérations, de leur imperturbable confiance, les considérait comme des auxiliaires maladroits, partageant sur ce point le sentiment de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui comptaient, non sur Coblentz, mais sur les alliés. Ceux-ci décidèrent, au mois de juillet 1792, que les émigrés seraient répartis en trois corps : les uns (Monsieur et comte d'Artois) suivraient l'armée prussienne; les autres (prince de Condé) se joindraient aux Autrichiens dans le Brisgau; les autres enfin opéreraient à la suite des Autrichiens dans les Pays-Bas. Ainsi l'émigration allait rentrer en France, non en avant de l'armée d'invasion, mais à sa suite, et elle fut irrémédiablement perdue dans l'opinion (1). A la conception traditionnelle qui identifiait le roi et la France, la Révolution avait substitué une conception nouvelle : l'identification de la nation et de la patrie. Le principe d'intervention étrangère, admis dans l'ancien droit public de l'Europe, était maintenant condamné, et les émigrés apparurent comme des traîtres à la patrie, accusation qu'ils auraient évitée en se serrant autour du trône menacé.

Prise de Longwy et de Verdun. — L'armée d'invasion franchit la frontière le 19 août près de Redange (Moselle) et se glissa dans la trouée qui séparait l'armée du Rhin de l'armée de Sedan. Les Prussiens arrivèrent le 20 août sous les murs de Longwy.

Dumouriez, nommé général en chef, se disposait à envahir la Belgique, lorsqu'il apprit la capitulation de Longwy (23 août), le blocus de Thionville et la marche des envahisseurs sur Verdun, derrière laquelle il n'y avait plus de place forte jusqu'à Paris.

Les fortifications de Verdun étaient aussi délabrées que celles de Longwy. La population, en partie royaliste, était peu disposée à se défendre et la garnison était formée d'éléments disparates, en tout 4 000 hommes. Le commandant de la place, Beaurepaire, lieutenant-colonel du bataillon de volontaires de Maine-et-Loire, énergiquement secondé par Marceau, lieutenant-colonel en second du bataillon d'Eure-et-Loir, voulait résister à outrance; mais le conseil de défense résolut de capituler (2 septembre) : Beaurepaire se fit sauter la cervelle.

(1) [illegible] n'existait pas; elle fut, en somme, une manœuvre d'une partie de la Cour contre Louis XVI et Marie-Antoinette. La seconde eut pour cause les progrès mêmes de la Révolution : actes de violence contre les personnes et les propriétés, sans parler de la peur et [illegible] Toutefois l'émigration ne fut pas générale: on vit des hommes appartenant à de très nobles familles (Biron, Custine, Dillon, Dampierre) accepter des com[illegible] révolutionnaires.

L'émigration élégante se groupa à Bruxelles et à Londres; l'émigration militaire, à Coblentz, à Mayence, à W[illegible] leure, à Lausanne et à Fribourg, où l'on pouvait vivre à meilleur prix. Er[illegible]



Un [illegible]

Après Valmy, l'armée de Monsieur et du comte d'Artois fut licenciée, et les princes conseillèrent aux émigrés d'accepter la solde de l'étranger, d'abord dans le corps de Condé, qui garda son autonomie à l'effectif réduit d'une division, mais passa au service de l'Angleterre et de l'Autriche; puis dans les régiments que levèrent le roi d'Angleterre, l'empereur et les Provinces-Unies : ce furent le Loyal-Émigrant, les régiments de Rohan, d'Hervilly, Hector, Béon, Périgord. Les frères de Louis XVI obtinrent du roi de Prusse, non sans peine, un asile à Hamm (Westphalie).

Les émigrés s'imaginaient que leur exil serait de courte durée. Les événements donnèrent un cruel démenti à leur robuste confiance, et leur séjour hors des frontières finit par être une longue humiliation, une lamentable odyssée. Fuyant de ville en ville devant les victoires des autres Français, repoussés comme des vagabonds par les Belges et la plupart des princes allemands, beaucoup vécurent dans la misère et l'indiscipline, toujours braves et dévoués, mais légers.

Les petits princes d'Allemagne, flattés d'abord de recevoir la fine fleur de l'aristocratie française, se lassèrent bientôt d'héberger des vaincus. L'un d'eux fit apposer à l'entrée de sa capitale un placard portant : *Défense aux [illegible] de la ville.* Les généraux étrangers qui enrégimentèrent les émigrés les traitèrent maintes fois avec une extrême dureté, et Brunswick en vint à les qualifier ouvertement de traîtres.

La confiscation de leurs biens (décret du 6 octobre 1792), qui consomma la révolution agraire et fit des acquéreurs des terres nobles autant de partisans irréductibles du nouvel état de choses, les réduisit au dénûment. Condamnés par l'Assemblée, le 23 octobre 1792, au bannissement perpétuel, les émigrés durent, pour vivre, exercer toutes sortes de petits métiers. Des gentilshommes tinrent des cafés, des restaurants où l'on venait savourer la cuisine française; à Bruxelles, un prêtre gagnait sa vie en faisant sauter des crêpes. De nobles dames se firent marchandes de modes, lingères, dentellières, parfumeuses. A Hambourg, le marquis de Romance, associé avec la comtesse d'Asfeld, vendait des comestibles. A Vittmold, la comtesse de Tessé, née Noailles, vivait et faisait vivre ses amis de la vente du lait de trente vaches que soignait sa nièce, Mlle d'Ayen, marquise de Montaigu. La duchesse de Lorges ourlait des chemises; la marquise de Chabanne dirigeait une école; à Erlang, La Vieuville était commissionnaire; Mailly, typographe; Vassé, teinturier; Caumont, relieur; Mme de Montmorency, porteuse d'eau. D'autres demandaient au jeu des ressources quotidiennes; quelques-uns, dégradés par la misère, s'abaissèrent jusqu'à espionner leurs compagnons d'exil.

Les émigrés de l'armée de Condé avaient une cocarde blanche, qui rappelait le drapeau fleurdelisé. Ceux qui prirent du service dans les armées d'Angleterre et de Hollande avaient une « cocarde noire, sorte d'insigne militaire anonyme, nœud de ruban qu'avaient adopté les armées anglaises et autrichiennes, et que les émigrés porteront comme un emblème de deuil et de servitude » [illegible] des Portes). Leur histoire — le chapitre le plus triste de l'émigration — s'acheva dans le désastre de Quiberon.

Les massacres de Septembre. — La nouvelle de l'investissement de Verdun arriva à Paris le matin du 2 septembre. La route de la capitale s'ouvrait maintenant à l'armée autrichienne, où commandaient les frères du roi; la Vendée conspirait, ainsi que la Bretagne; le bruit courait d'un complot imaginaire ayant pour objet de délivrer les prisonniers royalistes, qui seconderaient dans la capitale les efforts des alliés.

Danton se présenta à l'Assemblée pour lui rendre compte des décisions prises par le gouvernement en vue de la défense nationale : « Le tocsin qu'on va sonner, s'écria-t-il, n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée ! » Cependant la Commune faisait tirer le canon, sonner le tocsin, fermer les barrières. Les « sections » décidèrent, les unes qu'on mettrait les prisonniers au premier rang de l'armée pour servir de rempart aux patriotes, les autres qu'on « purgerait les prisons en faisant couler le sang de tous les détenus ». Marat, qui était parmi les dirigeants du « Comité de surveillance » institué par la Commune, préconisait ce dernier parti dans des termes particulièrement violents : « Les véritables ennemis du peuple, disait-il, ce sont les prêtres, les Suisses, les défenseurs du roi, arrêtés au lendemain du Dix Août; il faut les massacrer, si on ne veut pas qu'ils sortent de leurs prisons pour donner la main aux Prussiens ou attaquer les patriotes par derrière, lorsqu'ils vont repousser l'invasion ! »

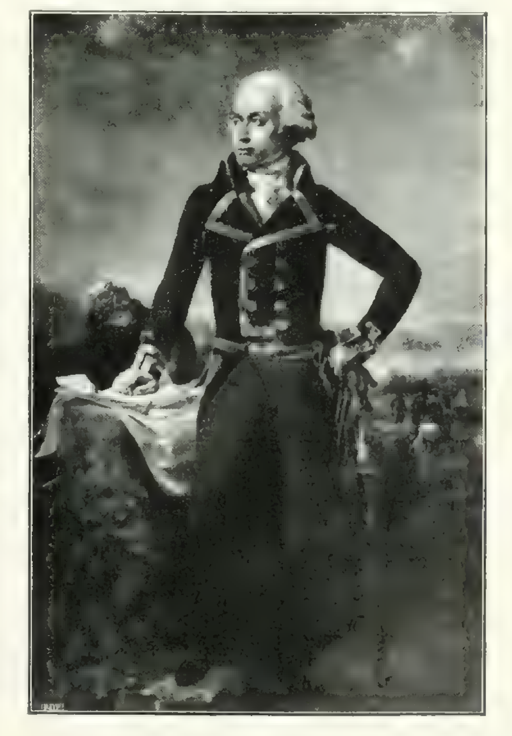

Le massacre des prisonniers à l'Abbaye (Estampe de la Bibliothèque nationale).

Le dimanche 2 septembre, à deux heures de l'après-midi, vingt-quatre prêtres insermentés étaient conduits du Châtelet à l'Abbaye; une foule furieuse se rua sur eux et tua impitoyablement ces hommes sans défense pour les empêcher de mettre à exécution les desseins que Marat leur prêtait.

Les massacreurs se portèrent ensuite aux Carmes et à l'Abbaye pour continuer leur sinistre besogne. Au début, ils égorgèrent en masse les femmes, les prêtres, les criminels de droit commun. L'huissier Maillard, dit *Tape-dur*, qui les dirigeait, s'est défendu, avant de mourir, d'avoir joué à l'Abbaye le rôle horrible qu'on lui attribuait dans les massacres; il prétendit que, s'il n'avait pas eu l'idée de constituer une sorte de tribunal populaire, tous les prisonniers eussent été assassinés, en particulier les Suisses, et qu'en dirigeant les interrogatoires il avait pu obtenir des élargissements. Quoi qu'il en soit, les condamnés, une fois prononcée la sentence, étaient renvoyés dans le jardin par un escalier sur les degrés duquel les massacreurs les attendaient et les tuaient un à un, à mesure qu'on prononçait leur nom.

A la Force, un simulacre de tribunal rendait aussi un simulacre de jugement. Les condamnés étaient, à la sortie, abattus à coups de sabre; les prisonniers acquittés n'échappaient pas toujours à la fureur des masses, mais il se trouvait dans la foule de braves gens pour s'interposer ou faciliter leur fuite.

Si à l'Abbaye et à la Force il y eut une parodie des formes de la justice, aux Carmes, à la Conciergerie, au Châtelet, on tua et on massacra, sans même sauver les apparences, les prêtres qui y étaient enfermés. Il en fut de même le 3 et le 4 septembre à Bicêtre et à la Salpêtrière.


Le général Dumouriez, par ROUILLARD (Musée de Versailles).

L'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, fut reconnu à temps et sauvé. La princesse de Tarente, Cazotte, Mlle de Sombreuil (1), et d'autres royalistes échappèrent aux tueries; mais la princesse de Lamballe, l'amie de la reine, fut égorgée sans pitié; on porta au bout d'une pique et on promena dans Paris sa tête et son cœur (2).

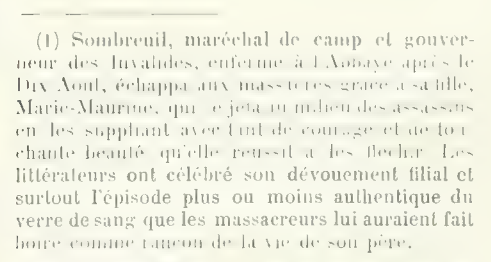
Les massacres ne prirent fin que le 6 septembre. Le nombre des victimes fut, à Paris, d'un millier au moins; mais il y en eut aussi à Versailles, où fut tué l'ancien ministre de Lessart; à Reims, à Meaux, à Lyon et à Orléans.

La Législative avait enjoint à la municipalité, au Conseil général, au commandant de la garde nationale de donner des ordres pour enrayer les massacres : elle condamnait, dans sa délibération, les « fureurs de la plus déplorable anarchie », les « haines particulières substituées à l'action de la loi », « l'esprit des factions remplaçant l'amour de la liberté, et la fureur des proscriptions se couvrant d'un faux zèle » (2 septembre); mais, en somme, les pouvoirs publics, y compris les ministres, coupables d'imprévoyance d'abord, puis de faiblesse, laissèrent les instincts de la basse populace suivre leur cours, sans tenter de les réprimer par la force. Quant à la responsabilité directe des massacres, elle incombe aux odieuses excitations de Marat et au « Comité de surveillance », qui osa, le 2 septembre, adresser cette circulaire à toutes les communes de France :

Prévenue que des hordes barbares s'avançaient contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements, qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur des légions de traîtres renfermées dans ses murs au moment où elle allait marcher à l'ennemi; et sans doute, la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. »

La campagne de l'Argonne. Bataille de Valmy (20 septembre 1792). — Sous prétexte de renouveler ses approvisionnements et d'attendre ses lieutenants, Hohenlohe et Clerfayt, Brunswick resta onze jours sur la Meuse. Ce retard permit à Dumouriez d'accourir de Sedan.

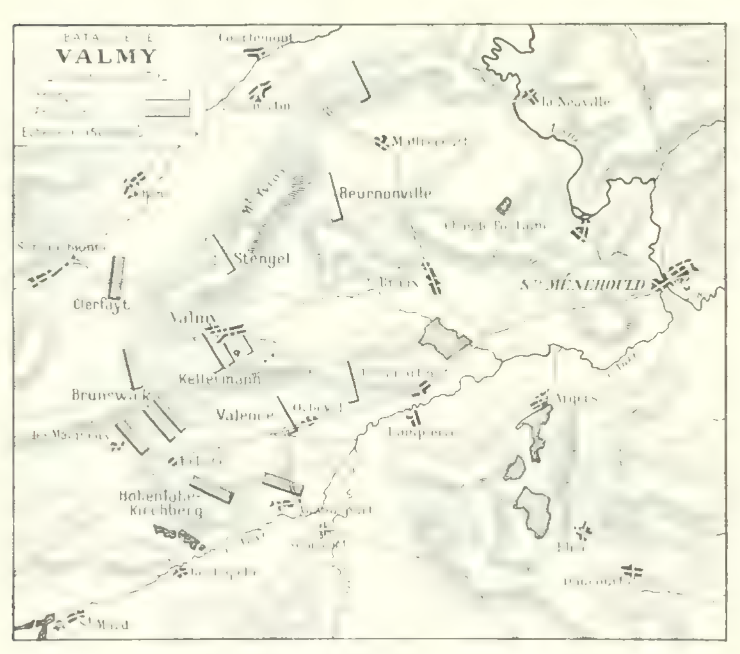
Entre la Lorraine et la Champagne s'étend une suite de hauteurs boisées, entrecoupées


(1) Sombreuil, maréchal de camp et gouverneur des Invalides, enfermé à l'Abbaye après le Dix Août, échappa aux massacres grâce à sa fille, Marie-Maurille, qui se jeta au milieu des assassins en les suppliant avec tant de courage et de touchante beauté qu'elle réussit à les fléchir. Les littérateurs ont célébré son dévouement filial et surtout l'épisode plus ou moins authentique du verre de sang que les massacreurs lui auraient fait boire comme rançon de la vie de son père.

(2) Le 3 septembre, la tête de la princesse de Lamballe fut présentée au bout d'une pique à une fenêtre du rez-de-chaussée de la petite tour du Temple. « Le cri d'effroi que les massacreurs entendirent, et où ils crurent reconnaître la voix de la reine, était jeté par Victoire Tison. » Le ménage Tison, mis par Pétion au service de Louis XVI, prenait ses repas dans cette salle en compagnie de Cléry. (Voir G. LENOTRE, *Vieilles maisons, vieux papiers*, 4e série, p. 55.)



La bataille de Valmy, par Mauraisse, d'après Horace Vernet (Versailles).



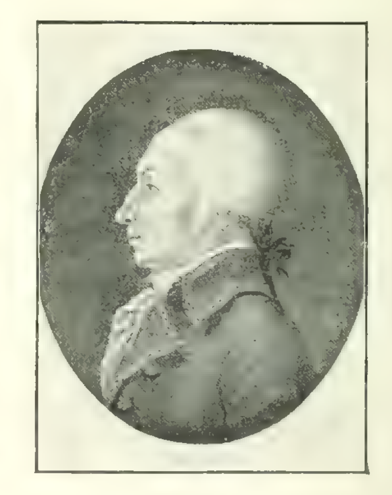
Plan de la bataille de Valmy (1792).

Adossée à l'Argonne, couverte sur sa droite par le cours de l'Aisne, sur sa gauche par les marais de l'A[illegible], l'armée française [illegible] à l'ouest. Son front est [illegible] au centre, Kellermann, sur la butte de Valmy [illegible] [illegible]

L'avant-garde prussienne (Hohenlohe-Kirchberg) s'est mise en marche à sept heures du matin pour gagner la route de Châlons par la crête des coteaux parallèles au plateau de Valmy; un épais brouillard favorise ses mouvements. Mais en [illegible] quelques instants après, une pluie d'obus s'abat sur ses deux flancs. Les batteries de [illegible] Brunswick, marchant au canon, arrivent vers midi. Le roi se décide à attaquer Valmy. L'artillerie ouvre le feu; puis l'infanterie descend dans le vallon qui sépare les deux [illegible] de Valmy, derrière Kellermann, brandissant leurs chapeaux à la pointe des sabres et des baïonnettes, et défiant l'ennemi aux cris de : *Vive la France! Vive la nation!* qu'accompagnent la basse sourde du canon et la musique militaire jouant le *Ça ira!*

Brunswick, déconcerté, arrête les colonnes d'assaut : seule la canonnade redouble de violence. Les batteries françaises (d'Aboville et Sénarmont) rendent coup pour coup à l'artillerie prussienne (Tempelhof). Kellermann précipite sa marche, pendant que Stengel contient les Autrichiens de Clerfayt. Vers quatre heures, Beurnonville survient avec des renforts : la bataille est gagnée.

de ravins et de marécages. C'est la forêt de l'Argonne, bordée à l'est par le fossé de la Meuse, baignée à l'ouest par l'Aisne et ses nombreux affluents. Cinq passages relient les deux vallées à travers la forêt : le *Chesne-Populeux*, la *Croix-au-Bois*, *Grandpré*, la *Chalade* et les *Islettes*.



Kellermann,
gravé par [illegible]

Dumouriez conçut l'idée d'utiliser cette ligne de défenses naturelles. Le 31 août 1792, son avant-garde, commandée par Arthur Dillon, se glissa dans la trouée ménagée entre la Meuse et la forêt; puis, filant audacieusement par une marche de flanc devant le front des positions prussiennes, elle balaya toute la rive gauche de la rivière et occupa successivement les cinq défilés. Dumouriez, suivant de près, transforma l'Argonne en camp retranché, et, le 4 septembre, de son quartier général de Grandpré, il écrivit à Paris : « Les défilés de l'Argonne sont les Thermopyles de la France, mais je serai plus heureux que Léonidas. »

Délogé de la Croix-au-Bois et du Chesne-Populeux, débordé sur sa gauche par les Autrichiens et les émigrés, pressé en arrière par les Prussiens, Dumouriez, isolé à Grandpré, changea de front et résolut l'occupation du plateau de Valmy, à l'ouest de Sainte-Menehould, pour menacer de flanc les colonnes ennemies et commander la route de Châlons. Brunswick, traversant l'Argonne par Grandpré, descendit droit au sud, afin de couper Dumouriez à Châlons.

Le choc si impatiemment attendu par Frédéric-Guillaume et les émigrés eut lieu le 20 septembre 1792 : il se termina par la victoire des Français. Si la « canonnade de Valmy », qui ne coûta la vie qu'à cinq cents hommes, n'eut pas de résultat matériel appréciable, son effet moral fut par contre extraordinaire. C'était la première victoire remportée par la Révolution sur les coalisés et les émigrés : elle rabaissa l'orgueil des Prussiens et donna aux Français une foi inébranlable dans l'avenir de leurs armes.

Le grand poète de l'Allemagne, Gœthe, qui suivait l'armée prussienne avec le duc de Weimar, répondit à ceux qui lui demandaient

ses impressions : « De ce jour et de ce lieu date une ère nouvelle pour l'histoire du monde, et vous pourrez dire : j'y étais. »

Séparation de l'Assemblée législative. — Le lendemain de la victoire de Valmy, l'Assemblée législative se sépara pour faire place à la Convention nationale, qui avait tenu la veille sa première séance. Elle avait assisté à la chute de la monarchie constitutionnelle et à l'avènement de la démocratie jacobine, en même temps qu'au début de cette épopée gigantesque qui ne se termina qu'en 1815.

BIBLIOGRAPHIE

Sources : BRISSOT, *Mémoires*, publ. par Cl. Perroud (1910, 2 vol.). — CHAUMETTE, *Mémoires sur la Révolution du 10 août 1792*, publ. par A. Aulard (1893). — DUMOURIEZ, *Mémoires* (Londres, 1794, 2 vol.). — FOURNIER L'AMÉRICAIN, *Mémoires secrets*, publ. par A. Aulard (1890). — GUILHERMY (baron DE), *Papiers d'un émigré, 1789-1829* (1886). — LA FERRONNAYS, *Souvenirs tirés des papiers du comte de La Ferronnays*, par le marquis Costa de Beauregard (1901). — LAUZUN (général Biron, duc DE), *Correspondance intime*, publ. par de Sérignan (1906). — LENOTRE (G.), *Les Massacres de Septembre* (1907). — LOUIS XVI, *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil avec la Cour de Berlin*, publ. par J. Flammermont (1885). — MARTINANT DE PRÉNEUF (abbé G.-J.), *Huit années d'émigration. Souvenirs*, publ. par G. Vanel (1908). — PALLAIN (G.), *La Mission de Talleyrand à Londres en 1792* (1889). — PELTIER, *Dernier Tableau de Paris ou Récit historique de la Révolution du 10 août 1792* (3e éd., Londres, 1794, 2 vol.).

PÉTION, BUZOT et BARBAROUX, *Mémoires*, publ. par Dauban (1866). — RŒDERER, *Chronique de cinquante jours* (1832). — ROLAND (Mme), *Lettres*, publ. par Claude Perroud (1900-1902, 2 vol.); *Mémoires*, publ. par le même (1905, 2 vol.). — Mme ROLAND et ROLAND, *Lettres avant le mariage, 1777-1780* (1910), publ. par Dauban (1867, 2 vol.). — TARENTE (princesse DE), *Souvenirs*, publ. par Louis de la Trémoille (1901). — TOURNEUX (Maurice), *Procès-verbaux de la Commune de Paris, 10 août 1792-1er juin 1793* (1894). — VAUDREUIL, *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois, 1789-1815*, publ. par Léonce Pingaud (1889, 2 vol.).

Ouvrages à consulter : AULARD (F.-A.), *Les Orateurs de la Législative et de la Convention* (1885-1886, 2 vol.; 2e éd., I, II, 1907). — BITTARD DES PORTES (René), *Les Émigrés à cocarde noire* (1908). — BOUGEART, *Danton* (1861). — BOURGOING (DE), *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française* (1865-1885, 4 vol.). — BRAESCH (F.), *La Commune au 10 août 1792* (1911). — CHARAVAY (Jacques), *Les Généraux morts pour la patrie 1792-1804*, publ. par Étienne Charavay (1893). — CHUQUET (Arthur), *Les Guerres de la Révolution* (1886-1899, 11 vol.). — DAUDET (Ernest), *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française* (1904-1907, 3 vol.). — DEPREZ (Eugène), *Les Volontaires nationaux, 1791-1793* (1908). — DESCOSTES (Fr.), *La Révolution vue de l'étranger, Mallet du Pan à Berne et à Londres* (1897). — FORNERON (H.), *Histoire générale des émigrés* (1884, 2 vol.). — GOMEL, *Histoire financière de la Législative et de la Convention* (1902-1905, 2 vol.). — HARTMANN (L.), *Les Officiers de l'armée royale et la Révolution* (1910). — JOMINI, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution* (1820-1824, 15 vol.). — KUSCINSKI (A.), *Les Députés à l'Assemblée législative de 1791* (1900). — LA JONQUIÈRE (C. DE), *La Bataille de Jemappes* (1902). — MELLIÉ (E.), *Les Sections de Paris* (1898). — PERROUD (Claude), *Roland et Marie Phlipon* (1909). — PINGAUD (L.), *L'Invasion austro-prussienne, 1792-1794* (1895). — POULLIO (J.) et A. MARCEL, *Le Bataillon du Dix Août* (1881). — ROBINET (Dr), *Danton, Mémoires sur sa vie privée* (1865); — *Danton homme d'État* (1889). — ROCHECHOUART (comte DE), *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration* (1889). — ROUSSET (Camille), *Les Volontaires* (1870). — SAGNAC (Ph.), *La Révolution du 10 août 1792; la Chute de la royauté* (1909). — SÉRIGNAN (D.), *La Première Invasion de la Belgique, 1792* (1903). — Voir, en outre, pages 208 et 219.





« La panthère autrichienne « à la lanterne, » — « Le traître Louis XVI « à la lanterne, »
« voués au mépris
« et à l'exécration de la nation française dans leur postérité la plus reculée »
Estampes satiriques de la Bibliothèque nationale.

IV. — LA CONVENTION NATIONALE (1792-1795)

L'histoire intérieure de la Convention peut se diviser en trois périodes : 1° depuis la constitution de cette Assemblée (20 septembre 1792) jusqu'à la chute des girondins (2 juin 1793); 2° depuis cette époque jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor an II — 27 juillet 1794); 3° enfin, depuis cette révolution jusqu'à la fin de la session conventionnelle (4 brumaire an IV — 26 octobre 1795).

LA PÉRIODE GIRONDINE

Les partis. — La Convention nationale se constitua le 20 septembre 1792 et ouvrit ses séances le 21. Elle se composait de 749 membres, dont un tiers environ avait déjà siégé dans les deux Assemblées précédentes. Depuis trois ans, Paris dirigeait la Révolution; mais les départements avaient renforcé le parti de la Gironde, brillant par la supériorité des talents et de l'éloquence, dominant dans les administrations départementales et les ministères, s'appuyant sur les classes moyennes.

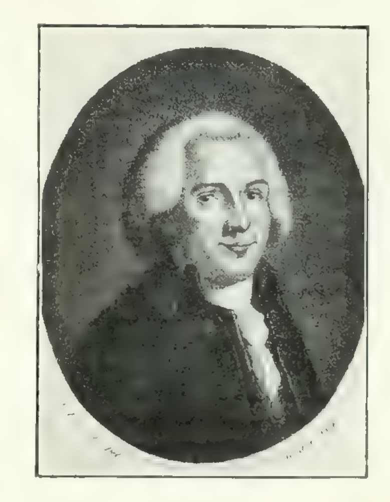


Sceau de la République (1792).

Lors des élections, Paris avait écarté tous les candidats girondins et manifesté ses idées avancées par des choix significatifs : Maximilien Robespierre et son frère Augustin, Danton, Camille Desmoulins, Marat, le boucher Legendre, Billaud-Varenne, le poète Fabre d'Églantine, le peintre David, Collot d'Herbois, le duc d'Orléans (Philippe-Égalité), le procureur syndic Manuel.

Ces *montagnards* (1) prétendaient gouverner exclusivement pour le peuple, avec le peuple, et devaient pousser jusqu'à ses plus extrêmes conséquences l'application des principes révolutionnaires. Leurs partisans étaient encore en minorité dans le gouvernement et l'administration. Ils exerçaient quelque action sur Pache, ministre de la Guerre, et sur Monge, ministre de la Marine; mais Roland, qui les tenait à distance, était assuré du concours de Lebrun (Affaires étrangères), Clavière (Finances) et Garat (Justice). Ce dernier succéda à Danton le 12 octobre 1792, lorsque la Convention eut décidé que les ministres ne pourraient être pris dans son sein.

La *Plaine* ou centre était composée de ces hommes essentiellement influençables que les montagnards désignèrent sous le nom de *crapauds du Marais*, parce qu'ils ne manifestaient le plus souvent leurs opinions que par des rumeurs confuses. Inclinant par sentiment vers la Gironde, ils se laisseront finalement entraîner aux solutions les plus radicales.



Henri Grégoire, gravé d'après BONNEVILLE.

Établissement de la République. — Les élections (2) à la Convention avaient été, à la presque unanimité, antimonarchiques, et le premier acte de l'Assemblée fut de déclarer, sur la proposition de Collot d'Herbois, que « la royauté était abolie » (21 septembre). C'est à cette occasion que l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, l'ancien constituant Henri Grégoire, prononça les paroles célèbres : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique; les Cours sont l'atelier

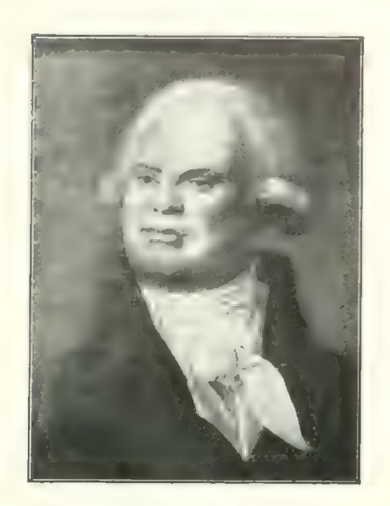
(1) La « Montagne » de la Convention fut ainsi appelée par analogie avec la montagne biblique, avec le Sinaï, « d'où descend sur les Français la loi nouvelle », et ses membres ne siégeaient pas tout d'abord sur les bancs les plus élevés. — « Il y a des montagnards un peu partout dans la Convention, et ils ne forment pas un groupe ». (F.-A. AULARD.)

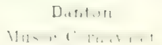
(2) Pour les élections à la Convention, le système des deux degrés fut provisoirement maintenu, à cause de l'urgence; mais la distinction entre les citoyens actifs et passifs, déjà supprimée par quelques sections de Paris, le fut définitivement par l'Assemblée législative. Tous les Français majeurs et domiciliés eurent le droit, sans condition de cens, de voter dans les assemblées primaires, convoquées pour le dimanche 26 août; les assemblées électorales le furent pour le dimanche 2 septembre et jours suivants.

du crime, le foyer de la corruption : l'histoire des rois est le martyrologe des nations ». Le lendemain, à la demande de Billaud-Varenne, la Convention décida que « tous les actes publics seraient désormais datés de l'an Ier de la République ».

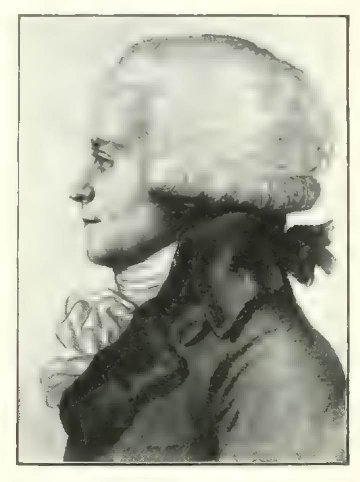
Girondins et montagnards. Danton, Robespierre, Marat.

La rivalité de la Gironde et de la Montagne éclata avec opiniâtreté dès les premières séances. Les montagnards considéraient comme





Danton
(Musée Carnavalet).



Robespierre
(Musée de Versailles).



Marat
(Musée Carnavalet).

nécessaire au salut public un gouvernement centralisateur et acceptaient l'omnipotence de la capitale. Les girondins, ennemis des coups de force et respectueux de la légalité, opposaient l'influence des départements à celle de Paris. Ils réclamèrent des lois répressives contre « l'anarchie » et la constitution d'une garde soldée, prise dans les 83 départements (24 septembre). « Il faut, avait dit Lasource, que Paris soit réduit à 1/83 d'influence, comme les autres départements »; puis il affirma qu'il existait dans la Convention des aspirants à la dictature. L'accusation visait Danton, Robespierre et Marat.

Né en 1759 à Arcis-sur-Aube et avocat aux conseils du roi, Danton avait fondé en 1790 le club des Cordeliers. Son rôle prit de l'importance après la fuite de Louis XVI, dont il demanda la déchéance par une pétition qui provoqua des poursuites judiciaires. Il passa en Angleterre, revint à Paris au bout de six semaines, fut élu substitut du procureur de la Commune (novembre 1791) et usa de l'influence que lui donnait ce poste pour participer à l'organisation du Dix Août. Ministre de la Justice, il fut, après la suspension du roi, l'homme marquant et dirigeant du *Conseil exécutif provisoire*. « Le « Mirabeau de la populace » avait de la ressemblance avec ce tribun des hautes classes : des traits heurtés, une voix forte, un geste impétueux, une éloquence hardie, un front dominateur. » (Mignet.) Pour lui la Révolution réalisait les destinées nationales; elle était par excellence l'œuvre qui « accomplit l'histoire des Français et ne la rompt pas ». Jusqu'alors il avait exercé une influence souveraine sur les masses : il va maintenant imposer à l'Assemblée par l'audace de sa conception et la fougue de sa volonté. Les accusations de vénalité qu'on a portées sur son compte ne sont pas fondées, et il n'est pas vrai qu'il ait organisé ou encouragé les massacres de Septembre.

Maximilien de Robespierre (1758-1794), avocat à Arras, avait déjà affirmé ses idées démocratiques, comme député à la Constituante. Bien que son éloquence fût froide et compassée, il était devenu le guide politique des jacobins, dont il dirigea l'opposition à la politique de la Gironde, et il avait fait partie de la Commune du Dix Août. Mirabeau disait de lui : « Il ira loin : il croit tout ce qu'il dit. » Modestement logé chez le menuisier Duplay, charitable dans la vie privée, austère, surnommé par Marat « l'incorruptible », il fut dans la vie publique défiant, sectaire et dissimulé. Il encourt devant l'histoire la responsabilité d'avoir, dans l'intérêt de sa politique personnelle, prolongé le régime terroriste et hypocritement préparé la condamnation de son ami Danton.

Jean-Paul Marat, né en Suisse (1743-1793), avait vécu à Londres de 1767 à 1777, fuyant les « prétendus philosophes » et « leurs funestes leçons ». Nommé en 1778 médecin des gardes du corps du comte d'Artois, il attira l'attention par ses travaux scientifiques. Sa première brochure politique, *Offrande à la patrie*, et le numéro unique du *Moniteur patriote* furent bientôt suivis des diatribes véhémentes du *Publiciste parisien* (1789), qui devint le célèbre *Ami du peuple*. Il tourne en ridicule l'œuvre de la Constituante, voit dans la prise de possession des biens du clergé une confiscation du « patrimoine des pauvres » et qualifie la *Déclaration des droits de l'homme* de « leurre dérisoire pour amuser les sots ». Deux fois décrété d'arrestation, obligé de fuir pendant quatre mois en Angleterre, il revient en France en 1790. La fuite de Louis XVI lui fournit le sujet de violentes attaques contre les girondins. De nouveau décrété de prise de corps, il se cache chez le boucher Legendre et ses presses sont saisies. Mais administrateur de la Commune après le Dix Août, il provoque les massacres de Septembre. « Sensible » comme tous les hommes du XVIIIe siècle, interprète exalté des idées du club des Cordeliers, animé d'une pitié convulsive pour les maux du peuple, il voit partout des complots, des trahisons, et chacun de ses articles demande du sang. Il fut en somme le champion du césarisme démagogique.

Danton comprenait que, si les partis ne conservaient le pouvoir que par la violence, ils se détruiraient successivement, et il ne cessa de préconiser la conciliation; mais à ces ouvertures de rapprochement, Barbaroux répondit avec véhémence : « Il n'est pas possible que le vice marche jamais d'accord avec la vertu! »

Lorsque le conflit s'envenima entre les montagnards et les girondins, Danton fit de nouveau appel à la concorde, demandant qu'on ne rendit pas tous les députés de Paris responsables des exagérations de l' « ami du peuple ». Robespierre se disculpa; mais Marat avoua hautement qu'il avait, lui seul, préconisé la dictature. Les girondins s'efforcèrent de le faire décréter d'accusation, et c'est à la fin du débat qu'il s'appliqua un pistolet sur le front, déclarant que, si le décret eût été rendu, il se serait fait sauter la cervelle au pied de la tribune. L'Assemblée, passant à l'ordre du jour, décréta l'*unité* et l'*indivisibilité* de la République, résolution dirigée contre les projets *fédéralistes* qu'on prêtait aux girondins. Mais lorsque Danton eut quitté le ministère (12 octobre 1792) et que la politique du Conseil exécutif fut purement girondine, la lutte redoubla d'acuité.

Le 29 octobre, Louvet de Couvray renouvela l'accusation précédemment portée contre Robespierre de « marcher au suprême pouvoir ». Robespierre obtint un délai pour préparer sa défense, qu'il présenta victorieusement le 3 novembre, dans un discours dont la Convention décréta l'impression et l'envoi aux départements. La Gironde subissait un premier échec et elle en subit un second à l'occasion du renouvellement de la municipalité : les montagnards Chaumette et Hébert furent élus : le premier, procureur de la Commune, et le second, substitut; un peu plus tard, un troisième montagnard, Pache, fut appelé aux fonctions de maire.

Exécution de Louis XVI (21 janvier 1793). — Depuis l'ouverture de la Convention, la mise en accusation de Louis XVI était réclamée par les clubs et par des adresses envoyées de tous les points de la France. Le 6 novembre, le girondin Valazé, au nom de la commission chargée d'examiner les papiers trouvés aux Tuileries, présenta son rapport, et le lendemain, Mailhe, au nom du Comité de législation, conclut : 1° que Louis XVI devait être jugé; 2° qu'il devait l'être par la Convention nationale.

La personne du roi déchu était inviolable aux termes de la Constitution de 1791, qui avait établi la responsabilité ministérielle; mais la découverte aux Tuileries, alors que la France était menacée d'une coalition générale, de l' « armoire de fer », déchaîna contre Louis XVI l'hostilité des partis révolutionnaires. Le serrurier Gamain, qui l'avait construite, en avait dénoncé l'existence au ministre de l'Intérieur, Roland : on y trouva un grand nombre de papiers, entre autres des pièces établissant la politique secrète de Mirabeau et l'accord de la Cour avec la contre-révolution.

Les débats s'ouvrirent le 13 novembre. Saint Just et Robespierre demandèrent que Louis XVI fût mis hors la loi et condamné, sans jugement, à une mort immédiate. « Vous n'avez pas une sentence à rendre pour ou contre un homme, dit Robespierre, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. » La majorité, composée d'une grande partie des girondins et de la Plaine, n'osa pas se déclarer pour l'inviolabilité du roi et, le 3 décembre, la Convention décréta que Louis XVI serait jugé par elle.

Le 11 décembre, Louis XVI fut conduit à la barre de la Convention et lecture lui fut donnée de l'« acte énonciatif des crimes de Louis, dernier roi des Français » (1), rédigé par Barbaroux. Le roi, gardant une contenance calme et ferme, répondit aux trente-trois questions qui lui étaient posées. Malesherbes et l'ancien avocat au Parlement, Tronchet, qu'il avait choisis pour défenseurs, s'associèrent un jeune avocat de Bordeaux, Desèze. Target, qui avait reçu naguère des bienfaits de Louis XVI, refusa de le défendre. Le 26 décembre 1792, l'Assemblée écouta en silence la plaidoirie de Desèze qui opposa à la Convention la Constitution de 1791 : « Je cherche en vous des juges, s'écria-t-il, je ne vois que des accusateurs » (26 décembre 1792).

A peine Louis XVI eut-il été reconduit au Temple que Lanjuinais, au milieu des protestations de la Montagne, demanda l'annulation de la procédure. « Vous ne pouvez, dit-il, rester juges, applicateurs de la loi, jurés d'accusation, accusateurs, jurés de jugement, ayant tous ou presque tous ouvert votre avis, l'ayant fait, quelques-uns de vous, avec une férocité scandaleuse. » La discussion se poursuivit durant douze jours. Elle fut close le 7 janvier 1793, et l'on décida que les questions seraient ainsi posées : Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale de l'État? Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple? — Quelle sera la peine? — Sera-t-il sursis à l'exécution?

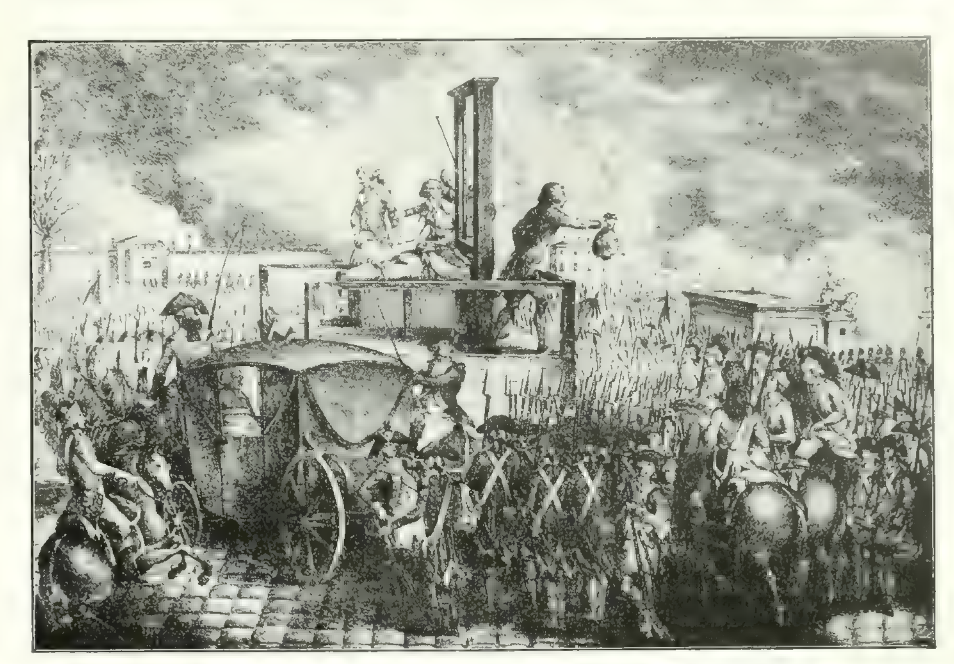
La réponse à la première question fut affirmative, à la presque unanimité (15 janvier). Sur la deuxième question, il y eut 281 voix pour et 423 voix contre l'appel au peuple (16 janvier). L'appel nominal sur la troisième question commença le 16 janvier, à huit heures du soir, et ne dura pas moins de vingt-cinq heures : 334 voix se prononcèrent pour le bannissement, la détention ou la mort conditionnelle, et 387, dont celle de Philippe-Égalité, pour la mort (17 janvier); la peine de mort fut donc prononcée, sans condition, à la majorité de 53 voix. Le sursis fut écarté par 380 voix contre 310 (19 janvier). Les girondins, tout en déclarant le roi coupable de trahison, auraient voulu lui épargner l'échafaud, et c'est dans ce but que Vergniaud avait demandé l'appel au peuple, qui fut écarté, sur la motion de Barère. Mais, finalement, ils « n'osèrent, ne voulurent ou ne purent sauver la tête de Louis ».

L'exécution devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire le 21 janvier. Des forces militaires imposantes furent massées sur les boulevards et une nombreuse artillerie escorta le condamné, qui lisait la prière des agonisants. Le baron de Batz avait formé le projet chimérique d'enlever Louis XVI sur le chemin même de l'échafaud, à l'angle de la rue de la Lune; mais les quelques conjurés qui purent venir au rendez-vous ne trouvèrent pas d'écho dans la foule (2). Le roi monta d'un pas ferme sur l'échafaud, ôta lui-même son habit et sa cravate et s'avança pour parler au peuple : « Français, dit-il d'une voix sonore, je meurs innocent des crimes qu'on m'impute; je pardonne aux auteurs de ma mort, et je demande que mon sang ne retombe pas sur la France. » Un roulement de tambours couvrit sa voix, les bourreaux s'emparèrent de lui, et le plus jeune d'entre eux montra au peuple avec une ostentation indécente la tête de Louis XVI (1).

La veille de l'exécution, le représentant Michel Le Peletier de Saint-Fargeau, qui avait voté la mort, fut assassiné, [illegible] sortir de la séance, par un ancien garde du corps, nommé Pâris. La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon et assista en corps à ses funérailles (24 janvier).

(1) L'acte énonciatif faisait grief à Louis XVI d'avoir pris des mesures contre les représentants de la nation les 20 et 23 juin 1789, d'avoir hésité à sanctionner certains décrets de la Constituante, d'avoir toléré la manifestation des gardes du corps (octobre 1789), de n'avoir pas tenu le serment prêté lors de la fête de la Fédération, d'avoir tenté de quitter Paris pour se placer sous la protection de Bouillé et dicter ses volontés à l'Assemblée, d'avoir intrigué d'accord avec La Fayette et Mirabeau, d'avoir essayé de faire échec à la Constitution, d'avoir entretenu des intelligences avec les émigrés, etc.

(2) « Les autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent même pas sortir de leurs maisons. » (Relation d'EDGEWORTH.)



« Exécution de Louis Capet, XVIe du nom, le 21 janvier 1793 »
(Estampe de la Bibliothèque nationale).

Proscription des girondins (31 mai-2 juin 1793). — En présence des complications extérieures et de la persistance de l'action contre-révolutionnaire, la Convention avait, dès le début de l'année 1793, pris des décrets où était déjà en germe le régime terroriste : envoi de représentants en mission aux armées et dans les départements, tribunal révolutionnaire, Comité de salut public supérieur au Conseil exécutif, Comité de sûreté générale (Voir p. 243).

La condamnation de Louis XVI avait fourni à chacun des deux partis de nouveaux prétextes de se combattre. Après la défection de Dumouriez, l'arrestation des commissaires et celle du ministre de la Guerre, Beurnonville (Voir p. 241), les montagnards accusèrent les girondins de complicité avec le traître. Les girondins se retournèrent vers Danton, qui avait, disaient-ils, connu les projets de Dumouriez quand il avait été envoyé récemment en Belgique. « Le salut public, disait Marat, est la loi suprême : or, deux cent soixante-dix mille nobles et prêtres, avec leurs partisans, mettent l'État en danger; donc, il faut faire tomber les deux cent soixante-dix mille têtes. » Chaque matin, dans son journal l'*Ami du peuple*, il demandait cet holocauste, et, le 13 avril 1793, Guadet vint signaler à l'Assemblée une adresse de la société des Jacobins, signée par Marat, leur président, qui contenait cette phrase : « Citoyens, armons-nous! La contre-révolution est dans le gouvernement; elle est dans le sein de la Convention. Citoyens, marchons-y! marchons! » Marat s'écria de sa place : « Oui, marchons! » A ces mots, les girondins se lèvent et, par 220 voix contre 92, obtiennent la mise en accusation de l'« ami du peuple » (13 avril); mais le tribunal révolutionnaire l'absout à l'unanimité (24 avril 1793) et Marat est porté en triomphe au milieu de la salle de la Convention, le front ceint d'une couronne de chêne.

Le maire de Paris, Jean-Nicolas Pache, était venu le 15 avril, au nom des sections et du Conseil général (15 avril 1793), sommer la Convention de punir les « traîtres et les tyrans » et demander qu'on « purifiât la représentation nationale » en expulsant les députés de la Gironde. La majorité de la Convention se prononça pour l'inviola-

(1) L'abbé Edgeworth de Firmont s'était agenouillé sur la dernière marche de l'escalier de l'échafaud. Les paroles célèbres qu'on lui a attribuées : « Fils de saint Louis, montez au ciel, » ont peut-être été imaginées le jour même de l'exécution par Charles His, directeur du journal antiterroriste, le *Républicain français*. — Les restes de Louis XVI furent inhumés rue d'Anjou-Saint-Honoré, à l'endroit où a été élevée depuis la *chapelle expiatoire*.

[illegible]tilité de ses meneurs, le parti modéré, l'emportant une fois encore, fit décréter qu'une commission de douze membres vérifierait les actes de la Commune et rechercherait les complots tramés contre la représentation nationale (18 mai 1793).

Le 24 mai, la commission des Douze fit arrêter quelques conspirateurs, entre autres Hébert, substitut du procureur de la Commune, rédacteur du *Père Duchesne*, feuille que son langage ordurier mettait à la portée de la plus basse populace. Dès le lendemain la Commune vint demander à la Convention justice de la commission des Douze, qui avait enlevé à ses fonctions et enfermé à l'Abbaye un magistrat du peuple. Le girondin Isnard, qui présidait la séance, répondit à la députation : « Écoutez ce que je vais vous dire. Si jamais, par une de ces insurrections qui se renouvellent depuis le 10 mars, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière, Paris serait anéanti ; oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a existé. » La députation fut congédiée sans avoir rien obtenu, mais l'agitation ne fit que s'accroître et Hébert fut mis en liberté.



Lanjuinais



[illegible]



Hérault de Séchelles,

[illegible]



Hanriot.

[illegible]

Danton essaye encore, tout en censurant les agissements de la Commune, de préconiser l'union des partis ; il y échoue : la Gironde touche à sa ruine. Le 30 mai, un Comité insurrectionnel, qui s'était formé à l'évêché, se renforce des délégués des sections. Le 31, au matin, il met la main sur le Conseil général, donne l'ordre de fermer les barrières, confie à Hanriot le commandement de la garde nationale, alloue une solde aux citoyens armés, et, dans l'après-midi, une délégation des sections invite la Convention à supprimer la commission des Douze et à décréter l'arrestation de vingt et un girondins. Elle obtient gain de cause sur le premier point, après un véhément discours de Robespierre. Enhardie par cette concession, elle se prépare à l'action sous l'impulsion de Marat. Le 1er juin, elle prend le nom de *Comité de salut public* [illegible] et adresse aux Parisiens une proclamation enflammée.

Le 2 juin, au petit jour, la Convention est entourée par 100 000 hommes en armes, qui lui demandent l'arrestation des principaux girondins. Plusieurs députés consentent à abdiquer leurs fonctions ; Lanjuinais s'y refuse. « On veut, dit-il, les sacrifices de nos pouvoirs, mais les sacrifices doivent être libres, et vous ne l'êtes pas! » Sur la proposition de Barère, l'Assemblée entière se lève, ayant à sa tête le président Hérault de Séchelles, arrive dans la cour des Tuileries, du côté du Carrousel, et se trouve en présence des canonniers. Le président signifie à Hanriot d'avoir à livrer passage aux représentants du peuple. « Nous ne sommes pas ici, dit Hanriot, pour entendre des phrases. Vous ne sortirez pas que vous n'ayez livré les traîtres.... Canonniers à vos pièces! » La Convention recule et se dirige vers le jardin, dont toutes les issues sont gardées. Marat, à la tête d'une troupe de sans-culottes, dit au président : « Je vous somme de retourner à votre poste que vous avez lâchement abandonné. »

L'Assemblée rentre dans la salle de ses séances. Sous le coup de cette violence, elle décrète l'arrestation de vingt-neuf girondins. Ce fut, comme on l'a dit, « le Dix Août de la Convention », l'écrasement de la représentation nationale, le triomphe de Robespierre et de la Commune, qui rendait les girondins responsables de la défaite de Neerwinden et de la trahison de Dumouriez.

LA GUERRE 1792-1793. FIN DE LA CAMPAGNE DE 1792.

On se rappelle que, le 20 avril 1792, la France avait déclaré la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, que le début des opérations avait été désastreux pour la France, que les Prussiens s'étaient emparés de Longwy et de Verdun, mais que Dumouriez avait arrêté l'ennemi aux défilés de l'Argonne et que la République l'avait emporté au combat de Valmy, dont la canonnade retentissait encore au moment où s'assemblait la Convention.

Retraite des Prussiens. — Les alliés s'établirent au camp de la Lune. A leurs souffrances morales vinrent s'ajouter les souffrances matérielles. Des pluies continues délayaient le sol crayeux des plaines de la « Champagne pouilleuse ». Une dysenterie effroyable, la *courée* champenoise, décimait les rangs prussiens. D'autre part, Frédéric-Guillaume ne se sentait pas soutenu par l'Autriche, et la Russie profitait de l'éloignement de ses compétiteurs prussiens pour leur susciter en Pologne des difficultés. Dumouriez, avec le consentement de Danton, entama des pourparlers avec le duc de Brunswick pour rompre l'alliance austro-prussienne. Malgré l'échec des négociations, les troupes d'invasion durent battre en retraite. Dumouriez aurait pu tenter de les anéantir ; mais il jugea préférable de ménager Frédéric-Guillaume dans l'espoir de le détacher de la coalition. La retraite commença dès le 30 septembre. Brunswick rendit Verdun à Dillon, Longwy à Kellermann, et, le 22 octobre, repassa la frontière.

L'invasion autrichienne. Siège de Lille (septembre-octobre 1792). — L'avortement de l'invasion prussienne en Champagne fut suivi d'un échec des Autrichiens en Flandre. Après le départ de Clerfayt, le duc de Saxe-Teschen était resté en Belgique avec 35000 hommes. Franchissant la frontière française le 5 septembre 1792, et laissant à son lieutenant Latour le soin de prendre Orchies et Saint-Amand, il arriva sous les murs de Lille le 27 septembre.

Place bien fortifiée, Lille était défendue par 8 000 soldats ou gardes nationaux sous les ordres des généraux Ruault et Bryan ; le maire André encourageait la population à la résistance. Le 29 septembre, un parlementaire autrichien, le major d'Aspes, se présenta devant le conseil de défense de Lille avec deux proclamations adressées par le duc de Saxe, l'une au commandant, l'autre au maire. Tous deux firent des réponses admirables, mais négatives (1).

Une décharge de douze mortiers et de vingt-quatre pièces donna aussitôt le signal du bombardement, auquel présidait l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette : 60000 boulets et 6000 bombes incendiaires s'abattirent sur la ville ; mais les assiégés bravèrent le danger avec une insouciance merveilleuse : les uns jouaient à la boule avec les boulets qui pleuvaient dans les rues,

(1) « Monsieur le Commandant général, la garnison que j'ai l'honneur de commander, et moi, nous sommes résolus de nous ensevelir sous les ruines de cette place plutôt que de la rendre à nos ennemis, et les citoyens, fidèles comme nous à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent nos sentiments et nous seconderont de tous leurs efforts.

« Lille, le 29 septembre 1792, l'an Ier de la République française.

« Le maréchal de camp, commandant à Lille,

« Signé : Ruault. »

La réponse de la municipalité est empreinte d'une simplicité imposante :

« Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures.

« Fait à la maison commune, ce 29 septembre 1792, l'an Ier de la République française.

« Le conseil permanent de la ville de Lille,

« André,

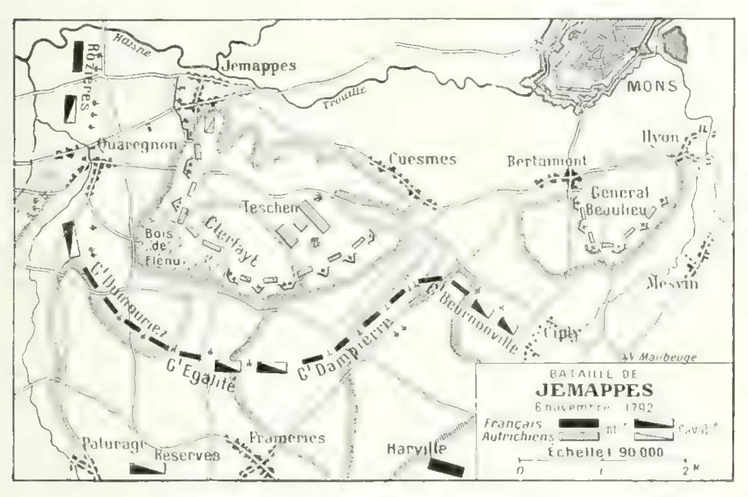
« Rohart, secrétaire greffier par intérim. »

d'autres coiffaient les bombes du bonnet phrygien. Dans la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, une bombe éclate; on se précipite pour en avoir les morceaux; le barbier Maës en prend un et s'écrie aussitôt : « Voilà mon plat à barbe. Qui veut se faire raser? »; vingt et un de ses voisins approchent et Maës les rase gratis à l'endroit même où la bombe était tombée. Un jour, un boulet, traversant la salle du conseil de guerre, vient se fixer dans le mur : on le déclare en permanence comme le conseil lui-même. Un capitaine des canonniers de la garde nationale, Ovigneur, est avisé que sa maison brûle : « Mon poste est ici, répond-il simplement, feu pour feu ! »

La ville, qui n'avait pu être investie complètement, recevait tous les jours des renforts, et Dumouriez arrivait avec l'armée de Valmy : dans la nuit du 7 au 8 octobre, le duc de Saxe-Teschen leva le siège et rentra en Belgique.

L'offensive dans les Pays-Bas. Bataille de Jemappes (6 novembre 1792). Conquête de la Belgique. — Le 24 octobre la Convention décréta que les armées françaises ne poseraient pas les armes tant que les ennemis de la République n'auraient pas été repoussés au delà du Rhin.

Arrivé le 20 octobre à Valenciennes, Dumouriez, commandant en chef des armées du Nord et des Ardennes réunies, avait bientôt 80000 hommes sous ses ordres. Il détacha à gauche La Bourdonnaie pour envahir la Flandre maritime; à droite, d'Harville vers Namur; lui-même, avec 40 000 hommes, devait pousser droit sur Mons pour attaquer l'ennemi de front. Le 28 octobre il passa la frontière. Beurnonville, à l'avant-garde, délogea les avant-postes autrichiens du village de Theulin (3 novembre), puis du Moulin-de-Borne et du bois de Sars (4 novembre). Le lendemain, au soir, Dumouriez découvrit en face de lui l'armée du duc de Saxe-Teschen. Une bataille était inévitable; elle eut lieu le 6 novembre 1792 à Jemappes, et les armes françaises furent victorieuses.



Plan de la bataille de Jemappes (1792).

L'armée autrichienne s'étend sur la ligne de hauteurs qui bordent la Haisne en avant de Mons et où s'élèvent les villages de Quaregnon, Jemappes, Cuesmes et Bertaimont. Elle n'a à opposer à Dumouriez que 20 000 soldats, mais elle est couverte par quatorze redoutes, étagées sur les pentes et garnies d'une puissante artillerie. Clerfayt, à droite, occupe Jemappes et Cuesmes; posté à Bertaimont, Beaulieu forme l'aile gauche; au centre, un peu en arrière, se tient le duc de Saxe-Teschen avec la réserve. Quaregnon et, au coteau de Jemappes, le bois de Flénu, rempli de chasseurs tyroliens, servent de postes avancés.

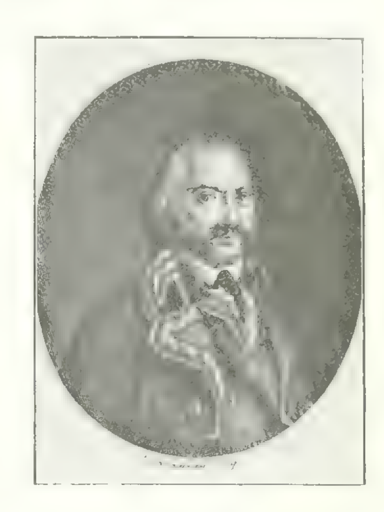
Dumouriez range ses troupes en ordre concentrique devant les villages de Wasmes, Pâturage et Frameries. A sa gauche, face à Quaregnon, il met Ferrand, assisté de Rozières. Le centre, commandé par le duc de Chartres (plus tard le roi Louis-Philippe), a pour objectif le bois de Flénu et Jemappes. La droite, sous Beurnonville et Dampierre, doit enlever les redoutes de Cuesmes. A l'extrême droite, d'Harville a pour mission de filer, par Bertaimont, derrière Mons, pour couper la retraite à l'ennemi.

Comme à Valmy, l'action s'engage à sept heures du matin par un violent duel d'artillerie qui dure jusqu'à dix heures. A ce moment Rozières emporte Quaregnon. Devant le feu meurtrier qui accueille ses têtes de colonne, il n'ose continuer sur Jemappes, mais l'adjudant général Thouvenot, aide de camp de Dumouriez, vient prendre le commandement et, entraînant les volontaires parisiens, force à la baïonnette les hauteurs de Jemappes. Pendant ce temps l'aile droite entre en ligne. Beurnonville éteint le feu des redoutes de Cuesmes, et Dampierre, après les avoir tournées, se heurte à un gros de cavalerie autrichienne. Beurnonville arrive à la rescousse et rétablit le combat à notre avantage.

A midi l'infanterie du duc de Chartres se met en marche vers le bois de Flénu, soutenue par les dragons de Drouet. Criblée de balles par les chasseurs tyroliens, labourée par les boulets des redoutes, menacée, écharpée par la cavalerie de Clerfayt, la masse des assaillants recule en désordre; mais Dumouriez se jette dans la mêlée, et, aidé par le duc de Chartres, Kilmaine et quelques soldats énergiques de Dumouriez, il arrête les fuyards, les rallie et les masse en une grosse colonne qu'il décore du nom de « bataillon de Mons » et qu'il conduit à l'assaut de Jemappes. Les Autrichiens, serrés entre l'infanterie victorieuse de Thouvenot qui apparaît au sommet de la colline et le bataillon de Mons qui les pourchasse la baïonnette aux reins, s'enfuient vers la Haisne. A deux heures toute l'armée française couronne les hauteurs de Jemappes.

D'Harville n'exécuta pas les ordres de Dumouriez et se borna à canonner les débris de l'armée de Saxe-Teschen, qui purent se rallier et gagner la route de Bruxelles.

Valmy avait été au point de vue moral une affaire d'importance, mais au point de vue technique une simple canonnade : la bataille de Jemappes, gagnée par nos soldats, malgré leur inexpérience et celle de leurs chefs, marqua l'inauguration d'une tactique nouvelle nécessitée par l'introduction d'un élément nouveau, les bataillons de volontaires qui, à Valmy, n'avaient eu guère à faire preuve que de solidité dans la défensive, et aussi par le rôle de plus en plus prépondérant de l'artillerie et la création de l'artillerie à cheval ou légère, dont l'extension allait être si rapide. Cette première victoire offensive de la France révolutionnaire eut pour conséquence immédiate la conquête de la Belgique, où les Français furent accueillis en libérateurs : Mons ouvrit ses portes à Dumouriez le 7 novembre, Bruxelles se rendit le 13, puis ce fut le tour de Louvain et de Liége. Valence prit Namur. La Bourdonnaie occupa Tournai, Bruges, Gand. Miranda obligea la garnison d'Anvers à capituler. Enfin, après avoir rejeté les Autrichiens derrière la Roër et poussé une pointe jusqu'à Aix-la-Chapelle, Dumouriez revint sur la Meuse et y prit ses quartiers d'hiver.



Custine,
gravé d'après Bonneville.

L'offensive sur les Alpes. Conquête de la Savoie et du comté de Nice. — Le drapeau tricolore flotta bientôt aussi en Savoie, dans le comté de Nice et dans le Palatinat.

Depuis longtemps négligée par ses anciens ducs, devenus rois de Sardaigne, la Savoie était française de cœur. Le chef de l'armée des Alpes, Montesquiou, l'envahit, le 21 septembre, avec 18000 hommes, emmenant avec lui la *légion des Allobroges*, formée à Grenoble par les Savoisiens. Le 24 septembre, il fit son entrée à Chambéry, déjà évacué par les Piémontais. Une seule forteresse, Montmélian, pouvait l'arrêter : le général Lazari la lui abandonna et repassa le Mont-Cenis. L'« Assemblée nationale souveraine des Allobroges », composée de députés élus par le peuple, se réunit le 21 octobre, adopta en quatre jours toutes les réformes accomplies en France et envoya une délégation à la Convention pour demander la réunion de la Savoie à la France. La Convention décréta que le nouveau territoire formerait le département du Mont-Blanc.

La conquête du comté de Nice, autre possession du roi de Sardaigne, ne coûta pas plus de peine. Tandis que le général Anselme l'envahissait avec l'armée de terre, Truguet l'abordait avec la flotte : les 20000 hommes du général Saint-André se retirèrent devant eux sans tirer un seul coup de fusil. Le 29 septembre Nice ouvrit ses portes aux Français, et il suffit d'un détachement de cavalerie pour se rendre maîtres de Mont-Alban et de Villefranche, les deux seules places fortes du pays. Quelques semaines plus tard un plébiscite des Niçois proclamait l'annexion du comté.

L'offensive sur le Rhin. Conquête du Palatinat par Custine. — Le marquis de Custine, « le général Moustache », comme l'appelaient ses soldats, commandait, à Landau, une division française. La conquête de la frontière du Rhin était son idée fixe, comme celle de la Belgique avait été celle de Dumouriez.

Le 30 septembre 1792 il entra à Spire, après avoir culbuté un corps de 3000 Mayençais, commandés par Winckelmann. Le 5 octobre ses lieutenants Houchard et Neuwvinger entrèrent avec la même facilité à Worms, qu'ils frappèrent, comme Spire, d'une contribution de guerre, prélevée sur les prêtres et les nobles. La petite armée française se dirigea ensuite sur Mayence, d'où l'archevêque-électeur s'enfuit en toute hâte. La place se rendit le 21 octobre et Francfort le 27. « Les villes sont prises sans coup férir, écrit Gouverneur Morris, et la Déclaration des Droits de l'homme produit l'effet de la trompette de Josué. »

Les Mayençais fondèrent un club de patriotes, plantèrent des

arbres de la Liberté et nommèrent une Convention *nationale* [illegible] qui, le 18 mars 1793, prononça la réunion de la rive gauche du Rhin au territoire français.

Politique extérieure de la Révolution. Les décrets des 19 novembre et 15 décembre 1792. — Le conseil exécutif de la Convention avait, par l'organe de Lebrun, chargé des affaires étrangères, répudié toute idée d'annexion par respect pour les droits des peuples. Mais tous les jours défilaient à la barre des députations de Bataves, de Brabançons, d'Allemands, de Savoisiens, de Niçois, apportant des vœux de réunion et inspirant à l'Assemblée la conception d'une République entourée de petits États affranchis. Le 19 novembre 1792 un décret déclara que la Convention accorderait « fraternité et secours » à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté, et que les généraux recevraient du pouvoir exécutif des ordres en conséquence.

Le mois suivant la Convention, modifiant sa doctrine, vota le décret du 15 décembre 1792, préparé par Cambon. La France proclamait « la liberté et la souveraineté de tous les peuples chez lesquels elle a porté et portera ses armes ». Mais les peuples devant payer les frais de leur libération, les Français vont prendre le pouvoir dans les pays conquis, y établir des institutions démocratiques et taxer les privilégiés. Or les nations entendent par le mot « peuple » l'ensemble des citoyens, et par « liberté » le droit du peuple de se gouverner lui-même, tandis que la République ne considère comme « peuple » qu'une seule catégorie sociale et comme régime de liberté que le système révolutionnaire français.

L'histoire extérieure de la période révolutionnaire a été longtemps mal comprise. Pendant la première moitié du XIXe siècle, les écrivains l'ont isolée dans le temps et dans l'espace, sans précédents dans le passé et sans relation avec le présent, la soustrayant ainsi aux lois de la continuité historique et de la solidarité européenne. D'une part, la lutte de la Révolution avec les souverains était représentée comme une lutte de principes, non d'intérêts, ayant sa cause profonde dans la répulsion que les idées nouvelles inspiraient aux vieilles monarchies; d'autre part on admettait communément qu'elle avait, aussitôt engagée, absorbé en Europe toutes les forces, toutes les attentions et tous les conflits partiels. C'était là une vue incomplète de la réalité, que deux historiens surtout ont contribué à dissiper. L'un, Sybel, a démontré qu'au début, et même au cours de la Révolution française, il se débattait à l'orient de l'Europe de très hauts intérêts, dont la discussion réagit à diverses reprises sur les luttes qui se livraient à l'occident. L'autre, Albert Sorel, entreprenant pour l'histoire extérieure de la Révolution la démonstration que Tocqueville avait faite pour son histoire intérieure, a établi qu'elle n'aurait pu, malgré tous ses efforts, rompre avec le passé et que sa lutte contre l'Europe avait été la prolongation, sous une autre forme, mais au nom des mêmes intérêts, de la lutte que l'ancienne France avait soutenue contre les monarchies voisines. Elle a inconsciemment obéi aux mêmes considérations pratiques, suivi les mêmes traditions, affiché les mêmes prétentions que les anciens rois; sa politique extérieure forme un bloc avec la politique royale qui l'a précédée, avec la politique impériale qui l'a suivie.

Cette politique traditionnelle de la France se résumait en une formule : la *conquête des limites naturelles*. Elle s'imposa inconsciemment à la République dès le lendemain des victoires qui délivrèrent la France de l'invasion. A la guerre « girondine » d'affranchissement et de propagande, qui introduisit dans le droit international un facteur nouveau — le droit des peuples — succéda la guerre « montagnarde » d'accroissement territorial et de suprématie. Un mois après la mort de Mirabeau, lors de la discussion des affaires d'Avignon, Barère estimait déjà « que la France pouvait, pour sa sûreté, user des mêmes droits qu'avaient exercés Louis XIV et Louis XV pour des intérêts moins grands ». Peu à peu l'intérêt national l'emporta sur la raison pure, et Danton fut à ce point de vue le continuateur de Richelieu. Mais après avoir acquis ses « limites naturelles », la France eut à défendre ses conquêtes : la Révolution devint belliqueuse.

Et l'attitude de l'Europe à l'égard de la Révolution ressembla de même à ce qu'elle avait été à l'égard de Louis XIV : de part et d'autre les puissances poursuivirent la réalisation de leurs ambitions particulières et historiques. Au moment où Louis XVI convoqua les États généraux, chaque État avait son projet national, dont il poursuivait la réalisation à la faveur des troubles qui pouvaient affaiblir ses voisins. Quand les coalisés se ruèrent sur la frontière, l'indignation contre les « brigands » de Paris fit promptement place aux anciennes convoitises, et ils ne virent dans la dissolution de la monarchie française qu'une occasion de bénéfices, tels que ceux qui étaient résultés pour nous de l'écroulement de la maison d'Autriche. Si les souverains étrangers songent, au début, à rétablir Louis XVI, c'est que la propagande révolutionnaire compromet leurs intérêts dynastiques. S'ils luttent ensuite contre la politique montagnarde, c'est qu'elle fait renaître leurs anciennes prétentions sur l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, le Hainaut, l'Artois. Si enfin ils se trouvent unis plus tard contre les annexions impériales, ils le sont par cette même communauté d'intérêts qui a coalisé contre Louis XIV l'Europe du XVIIe siècle.

Première coalition (1793). — A la fin de 1792, la France était partout victorieuse : en Belgique, sur le Rhin, dans le comté de Nice, en Savoie.

Au commencement de 1793, cette situation avantageuse fut compromise par diverses mesures : « francisation » violente de la Belgique, annexée malgré le vœu des populations; proclamation par Dumouriez de la liberté du commerce de l'Escaut, dont la France avait garanti naguère la navigation exclusive aux Hollandais; approbation donnée par la France à l'occupation de Francfort par Custine et aux abus que ce général commettait outre-Rhin; humiliations infligées au roi de Naples, qui refusait de reconnaître la République; propagande des émissaires français en Irlande; enfin et en dernier lieu condamnation du roi à la peine capitale.

William Pitt, par Hoppner.

« Il faut, avait dit Danton, jeter en défi à l'Europe une tête de roi. » Et le 31 janvier 1793, alors que la guerre avec l'Angleterre est imminente, il fixe les conditions de la paix : « Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons dans leurs quatre points : à l'Océan, aux bords du Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. Aucune puissance ne peut nous arrêter. » Ces paroles mémorables seront la maxime fondamentale de l'État français pendant vingt-deux ans.

L'Angleterre nous était depuis longtemps hostile, par suite de l'occupation de la Belgique et de la réouverture de l'Escaut; car les embouchures de l'Escaut menacent celles de la Tamise, et, comme le disait Napoléon, « Anvers est un pistolet chargé au cœur de l'Angleterre ». Malgré les efforts de notre ambassadeur, Chauvelin, et la mission secrète de Maret, la rupture définitive fut consommée à la nouvelle du 21 janvier.

Le premier ministre William Pitt donna le signal des hostilités en envoyant ses passeports à Chauvelin et en lui ordonnant de quitter l'Angleterre sous les huit jours. Il réussit ainsi à se faire déclarer la guerre par la Convention (1er février 1793), qui la déclara le même jour à la Hollande et le 7 mars à l'Espagne. Le roi de Naples, sur les instances de sa femme, Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, se prononça contre nous. Enfin, la Diète de Ratisbonne prit parti pour la coalition, à laquelle la Russie se déclara favorable. Pitt mit à la disposition des coalisés la marine britannique et accorda des subsides aux armées de terre. En somme, la Suisse, la République de Venise, l'Empire ottoman, la Suède, le Danemark observèrent seuls la neutralité (1).

« Voyez, disait Danton, voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent. Quoi! vous avez une nation entière pour levier, la

---

(1) La simple énumération des traités auxquels donna lieu la première coalition montre à quel point fut actif le rôle de William Pitt et de l'Angleterre, surtout depuis le jour où Dumouriez eut conquis la Belgique : traités de Berlin, entre l'Autriche et la Prusse (7 février 1792) ; de Saint-Pétersbourg, entre la Prusse et la Russie (12 juillet 1792) ; de Londres, entre l'Angleterre et la Russie (25 mars 1793) ; de Cassel, entre l'Angleterre et le landgrave de Hesse (10 avril 1793) ; de Londres, entre l'Angleterre et la Sardaigne (25 avril 1793) ; de Madrid, entre l'Angleterre et l'Espagne (25 mai 1793) ; de Naples, entre l'Angleterre et les Deux-Siciles (12 juillet 1793) ; de Mayence, entre l'Angleterre et la Prusse (14 juillet 1793) ; de Londres, entre l'Angleterre et le Portugal (26 septembre 1793) ; de La Haye, entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande (19 avril 1794).

raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde! »

Les forces françaises se réduisaient à 150000 hommes, mal vêtus, mal nourris, répartis en deux armées : *l'armée de l'Est*, sous Custine, stationnée à Mayence et Francfort; *l'armée du Nord*, sous Dumouriez, qui occupait la Belgique. Le 24 février, la Convention avait voté une levée de 300000 hommes.

Opérations de l'armée du Nord. Invasion de la Hollande. — Dumouriez reçut l'ordre de s'emparer de la Hollande. Laissant à sa droite Valence autour d'Aix-la-Chapelle et Miranda devant Maëstricht, il quitta Anvers avec 18000 hommes et, longeant la côte, déboucha dans les Pays-Bas, près de Berg-op-Zoom (17 février). Il prit cette place, le fort de Klondert, Bréda (27 février), Geertruidenberg (5 mars), et il s'apprêtait à marcher sur Amsterdam quand il fut arrêté par de mauvaises nouvelles de ses lieutenants.

Offensive des Impériaux. Bataille de Neerwinden (18 mars 1793). Perte de la Belgique. — Le 1er mars, le prince de Saxe-Cobourg avait franchi la Roer avec 50000 hommes, culbuté Valence à Aldenhoven, pris Aix-la-Chapelle sur Miacsinski, forcé Miranda à lever le siège de Maëstricht et à se replier au delà de la Meuse, sur Tongres, poursuivi par l'archiduc Charles.

Menacé d'être pris à revers, Dumouriez évacua la Hollande et rentra à Anvers (11 mars). Puis, à la tête de 45000 hommes, il attaqua les Autrichiens, qui occupaient les hauteurs de la petite Ghette, que couronnent les villages de Landen, Overwinden, Neerwinden, Laër, Orsmaël et Leuw. Clairfayt commandait l'aile gauche; l'archiduc Charles, l'aile droite; Cobourg, le centre. De notre côté, Miranda commandait la gauche, avec Leuw et Orsmaël comme objectif; Valence, la droite, en face d'Overwinden; le duc de Chartres, le centre, avec mission d'occuper Neerwinden. Les Français, divisés en huit colonnes, prirent l'offensive, mais la formidable artillerie qui garnissait les positions ennemies les arrêta. La bataille de Neerwinden (18 mars 1793) resta longtemps indécise. Enfin, notre gauche fut enfoncée par l'archiduc et rejetée sur Tirlemont. Craignant pour son centre et sa droite, Dumouriez se décida à la retraite et, après un combat d'arrière-garde à Louvain (21 mars), il abandonna Bruxelles et se décida à exécuter le coupable projet qu'il avait formé.

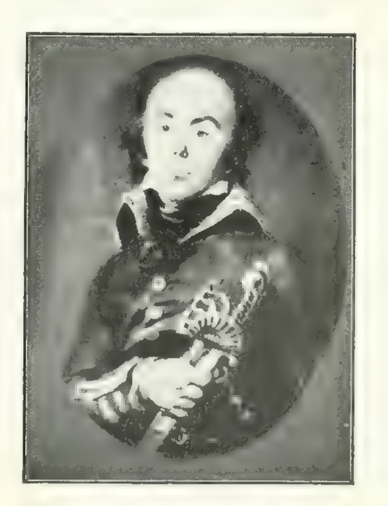
Trahison de Dumouriez. — Le 12 mars 1793, Dumouriez, escomptant la victoire, avait adressé à la Convention une lettre blâmant la politique d'oppression suivie dans les pays conquis; il eut, le 25, une entrevue avec Mack, chef d'état-major de l'archiduc Charles, lui exposa ses plans et s'engagea à abandonner la Belgique; la Convention, qui suspectait ses intrigues, le manda à sa barre et lui envoya (30 mars) les représentants Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, et le ministre de la Guerre, Beurnonville, avec mission de le traduire devant elle ou de l'arrêter au milieu de son armée.

Sur son refus d'obéir, Camus suspendit Dumouriez de ses fonctions et ordonna qu'on s'emparât de sa personne. Mais Dumouriez fit arrêter les représentants, dont Beurnonville demanda à partager le sort, et, dans la nuit du 4 au 5 avril, il consomma sa trahison en passant à l'ennemi. Il fut déclaré traître à la patrie, sa tête mise à prix, et la Convention le bannit du territoire de la République, ainsi que tous les Bourbons. Son armée refusa de le suivre, mais se replia sur nos places du Nord, où les alliés, de nouveau maîtres de la Belgique, entamèrent une campagne de sièges.


Mayence; 14 juillet 1793, tableau d'Alphonse Lalauze.

Le décret du 13 avril 1793. — L'insurrection de la Belgique et la défection de Dumouriez déterminèrent une évolution dans les idées politiques de Danton. Redoutant désormais une guerre qui aboutirait à la dictature militaire, il jugea la paix désirable dans l'intérêt de la République, et, par le décret du 13 avril 1793, la Convention déclara qu'elle ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances, mais qu'elle « s'ensevelirait plutôt sous ses propres ruines » que de souffrir leur intervention dans le gouvernement intérieur de la République. Et Danton négocia aussitôt avec les puissances.

Opérations de l'armée de l'Est. Retraite de Custine. Siège et perte de Mayence (avril-juillet 1793). — Custine, chef de l'armée du Rhin, se trouvait à Francfort avec 25000 hommes seulement. A l'approche de l'armée prussienne, commandée par le roi Frédéric-Guillaume et le duc de Brunswick, qui avaient franchi le Rhin, il craignit pour sa ligne de retraite et se replia sur Mayence. Puis, perdant complètement la tête, il abandonna cette place et recula jusqu'à Worms, jusqu'à Landau, jusqu'à Wissembourg (avril 1793). Alors les Prussiens et les Hessois, ralliés par les Autrichiens de Würmser — en tout 45000 hommes — concentrèrent tous leurs efforts sur le siège de Mayence.


Le général Aubert-Dubayet, par Guérin (Musée Carnavalet).

Custine y avait laissé une garnison de 22000 hommes sous les ordres des généraux Kléber, Aubert-Dubayet, d'Oyré et Meusnier. Ces deux derniers dirigeaient les travaux de défense. Deux membres de la Convention, Reubell et Merlin de Thionville, s'étaient enfermés dans la place pour soutenir le courage des habitants.

L'investissement commença le 6 avril. Le roi de Prusse commandait l'armée de siège, que couvrait du côté de l'Alsace l'armée d'observation de Brunswick et de Würmser. Pendant deux mois, le poste avancé

de Kostein, à l'embouchure du Main, le faubourg de Cassel, sur la rive droite du Rhin, relié à Mayence par un pont de bateaux, les îles des deux fleuves furent le théâtre de combats acharnés. Les Mayençais faisaient de fréquentes sorties nocturnes, bouleversant les travaux d'approche et démoralisant les assiégeants. Dans la nuit du 30 mai, l'une d'elles amena 6 000 Français en plein quartier général ennemi, à Marienborn : le roi de Prusse faillit être pris. Un autre engagement coûta la vie au général Meusnier. Le vrai siège ne commença toutefois qu'en juin, après l'arrivée de l'artillerie de position : la tranchée fut ouverte le 16. Dès lors le cercle de fer et de feu se resserra autour de Mayence, désormais complètement isolée, abandonnée par Custine, accablée d'une pluie de fausses nouvelles, livrée à toutes les horreurs d'un bombardement qui, en quelques jours, détruisit le tiers des maisons. La résistance des défenseurs, encouragée par l'exemple de Merlin de Thionville, « le *Feuer Teuffel*, diable de feu », comme on l'appelait dans le camp ennemi, n'en devint que plus énergique. Les moulins ayant été détruits par les bombes, la disette se fit sentir, et l'on dut se nourrir de viande de cheval mort, de chiens et de chats. Dans un dîner offert par Aubert-Dubayet à son état-major figura un chat flanqué de douze souris. Enfin, la famine exerça de tels ravages que Mayence dut se rendre (21 juillet). La garnison obtint de sortir avec armes et bagages, à condition de ne pas servir pendant un an contre la coalition.

Opérations de l'armée du Nord. Prise de Condé et de Valenciennes. — Dampierre, qui avait remplacé Dumouriez, essaya vainement de débloquer Valenciennes et fut emporté par un boulet (9 mai).

Trois autres généraux, Lamarche, Custine, Kilmaine, se succédèrent à la tête de l'armée du Nord. Lamarche fut rejeté sur Bouchain. Custine, venu du Palatinat, se borna à concentrer l'armée dans le « camp de César », qui couvre Bouchain, et ne fit rien pour secourir Valenciennes (1); destitué, il fut remplacé par Kilmaine, qui, chassé lui-même du camp de César, le 8 avril, fut rejeté sur le camp de Gavrelle, entre Douai et Arras.

Condé, que défendait le général Chancel, fut contraint par la famine de se rendre à Clerfayt, après quatre mois de siège (13 juillet). Valenciennes était défendue par une garnison de 10 000 hommes, aux ordres du vieux général Ferrand, un des héros de 1792, qu'assistaient les représentants Briez et Cochon de Lapparent. Dès la mi-juin, 300 pièces de canon tonnèrent contre Valenciennes. Écrasée pendant quarante-trois jours sous le feu de 162 000 boulets et bombes, la ville, à moitié brûlée, réduite aux dernières extrémités, capitula le 28 juillet. Ferrand obtint les honneurs de la guerre.

Opérations dans les Alpes et les Pyrénées. — Le Dauphiné et la Savoie, menacés par les Austro-Piémontais, avaient été préservés par l'énergie de Kellermann ; mais les dangers d'une invasion reparurent lorsque celui-ci eut détaché deux divisions contre l'insurrection lyonnaise. Dans le Comté de Nice, les Piémontais furent tenus en échec par Dumerbion, puis par Dugommier.

Aux Pyrénées, 3 000 Français, sous le général Sahuguet, occupèrent facilement la vallée d'Aran (31 mars 1793); mais, dans la suite, la fortune des armes nous fut moins favorable.

Dans les Pyrénées-Occidentales, l'insuffisance de nos forces nous obligea à la défensive.

Dans les Pyrénées-Orientales, où commandait Servan, le Roussillon avait été envahi dès le mois d'avril par 24 000 Espagnols, sous les ordres de Ricardos et de La Union. Ricardos s'empara de Saint-Laurent de la Cerda (17 avril) et de Céret (20 avril).

Le général Flers, successeur de Servan, concentra l'armée au Mas d'Eu : Ricardos enleva cette position, malgré les efforts de Dagobert (19 mai), et s'empara de Prats de Mollo et de Bellegarde (27 juin).

La situation au milieu de l'année 1793. — Ainsi la frontière est entamée au nord, à l'est et au sud. En même temps la Convention est aux prises avec les insurrections de l'intérieur, encouragées par l'Angleterre. Mais les puissances, au lieu de marcher sur Paris, discutent des projets particuliers : elles dépèceront la France, puis, dans notre pays mutilé, réduit à l'impuissance et privé de son élite par des exécutions, elles rétabliront la monarchie. Heureusement pour nous, leurs intérêts les divisèrent : le 23 janvier 1793 la Russie et la Prusse avaient signé à Saint-Pétersbourg le second partage de la Pologne. La Cour de Vienne n'admit pas que les deux puissances réalisassent des bénéfices immédiats, alors qu'elle-même n'avait rien retiré de la guerre contre la République, et Catherine II devint l'arbitre de la coalition; d'où un ralentissement relatif des opérations militaires. Ces divisions des souverains et l'énergie de la défense nationale permirent à la France de triompher de la coalition.

(1) Custine paya de sa vie son inertie devant Valenciennes, et le même sort fut réservé à Beauharnais, son successeur à l'armée du Rhin, qui n'avait pas secouru Mayence.

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

La Constitution de 1793. — Les départements ne se contentèrent pas de protester contre le mouvement parisien et robespierriste qui avait abouti à la proscription de la Gironde. Les deux tiers d'entre eux s'insurgèrent et un certain nombre de girondins quittèrent la capitale pour provoquer contre la dictature de la Commune de Paris un soulèvement auquel se mêlèrent, en maint endroit, les royalistes.

Ainsi aux dangers extérieurs s'ajoutaient les complications de la guerre civile : insurrection fédéraliste, révolte de Lyon, d'Avignon et de Marseille, trahison de Toulon et de la Corse, soulèvement de la Vendée, de l'Anjou et de la Bretagne, manœuvres des émigrés. La Convention avait à maintenir les provinces, opposées à la prépondérance de la capitale, et la Commune de Paris, jalouse de la puissance dont elle s'était emparée aux derniers jours de la Législative. Le peuple, menacé de la disette, était dans un état d'exaltation croissant.

C'est alors que fut discutée et votée, du 11 au 24 juin, la Constitution de 1793, qui avait pour objet à la fois d'enrayer le mouvement fédéraliste, en associant intimement tout le pays à la vie politique, et de donner satisfaction à la capitale par les principes qu'elle proclamait. Elle renchérissait encore sur la Constitution de 1791 au point de vue de l'amoindrissement de l'autorité centrale, instituait le suffrage universel et appelait le peuple à concourir à l'exercice du pouvoir législatif (1). Soumise à l'approbation des assemblées primaires, elle fut généralement acceptée ; mais le plébiscite fut en grande partie défavorable, au 31 mai, et de nombreux amendements demandèrent des élections nouvelles, l'exclusion des conventionnels des fonctions législatives, le transfert du siège de l'Assemblée renouvelée dans une autre ville que Paris ou la création d'une armée spéciale pour protéger la liberté de ses délibérations. « Bref, tous ces amendements ont une allure nettement hostile à la Convention, soit qu'ils protestent contre sa politique passée, soit qu'ils prennent leurs mesures contre le retour possible de cette politique (2). »

Ajournement de l'application de la Constitution. Le Gouvernement révolutionnaire. — A une situation désespérée la Convention opposa des mesures extrêmes. La mise en vigueur de la Constitution fut ajournée « jusqu'à la paix » et la représentation nationale, s'emparant de tous les pouvoirs publics, instaura un régime politique provisoire : le *gouvernement révolutionnaire*. Guidée moins par une conception systématique qu'entraînée et exaltée par les faits, résolue à écraser toutes les oppositions pour faire bloc contre l'ennemi intérieur et extérieur, elle imposa le respect de son autorité par des moyens absolument contraires aux principes de 1789 ; elle en arriva peu à peu à confisquer les libertés publiques au nom de la raison d'État et de la défense nationale, ce qui entraîna le régime terroriste et, finalement, les plus terribles excès.

A la souveraineté de la nation, aux délibérations régulières des représentants, elle substitua, à Paris, l'action décisive et despotique des membres du *Comité de salut public;* dans les départements insurgés et aux armées, celle des *représentants en mission*,

(1) **La Constitution du 24 juin 1793.** — Tout citoyen âgé de vingt et un ans, sans distinction de fortune ni de propriété, est apte à l'exercice des droits politiques. Au 1er mai de chaque année, la nation se forme en assemblées primaires, sans convocation, pour nommer un député par cinquante mille habitants; la législature se renouvelle intégralement tous les ans.

Les projets de lois sont envoyés à toutes les communes. « Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si, dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient *loi*. S'il y a réclamation, le Corps législatif convoque les assemblées primaires », qui se prononcent par oui ou par non.

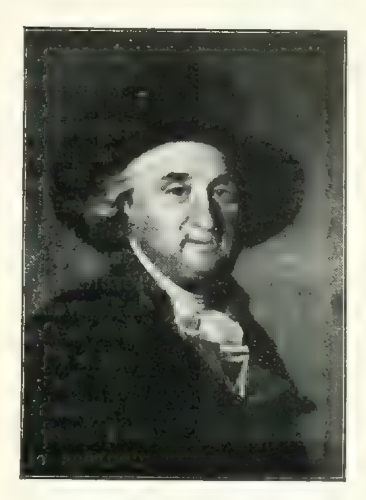
Le *Conseil exécutif* est composé de vingt-quatre membres, choisis par le Corps législatif sur une liste de présentation faite par les assemblées électorales du second degré, à raison d'une candidature par département ; il est renouvelable par moitié à la fin de chaque législature. Il nomme les chefs d'administration ; mais le recrutement par voie d'élection est maintenu pour les magistrats, les administrations de département, de district et municipales.

(2) René Baticle, *Le Plébiscite sur la Constitution de 1793* dans *La Révolution française*, 1910.

qu'un publiciste a définis « la circulaire faite homme », véritables intendants envoyés pour surveiller les généraux et leur imposer la victoire. Elle décréta contre l'étranger la *levée en masse.* Elle eut à l'intérieur sa gendarmerie mobile, l'*armée révolutionnaire,* « mise à la disposition du Comité pour faire respecter ses ordres par toute la France »; sa police souveraine, le *Comité de sûreté générale.* Elle eut dans le *tribunal révolutionnaire* une juridiction exorbitante du droit commun et, dans la *loi des suspects,* un moyen de supprimer tout semblant d'opposition. Les personnes furent arrêtées arbitrairement, jugées sans l'assistance d'avocats. Les propriétés furent soumises au droit de *réquisition* et les capitaux à l'*emprunt forcé.* La liberté du commerce et de l'industrie fut suspendue par des décrets fixant le *maximum* des denrées et des salaires. La liberté de la presse n'exista que pour les journaux de l'opinion dominante; la liberté de conscience, violée autrefois contre les protestants, le fut contre les prêtres catholiques et les fidèles qui n'acceptèrent pas la Constitution civile du clergé ou, plus tard, la dictature religieuse de Robespierre. Comme autrefois les temples calvinistes, les églises catholiques furent profanées. Tout plia sous l'implacable volonté de la Convention.



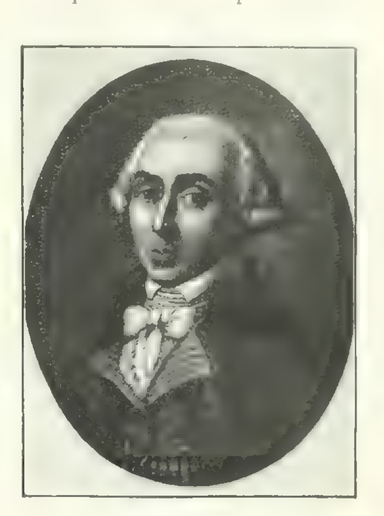
Carrier,
gravé d'après BONNEVILLE



J. Le Bon, grav. d'après Doucet.
Musée Carnavalet



Barère de Vieuzac,
gravé d'après BONNEVILLE



Tallien,
gravé d'après BONNEVILLE

Il faut, si l'on veut comprendre cette période tragique de notre histoire, avoir à la fois les yeux en deçà et au delà des frontières. Le gouvernement révolutionnaire ne fut pas organisé conformément à un plan arrêté d'avance : il résulta de l'application de décrets exceptionnels, successivement rendus au fur et à mesure des événements; et sans l'intervention des puissances étrangères et des émigrés, la dictature du Comité de salut public serait inexplicable. Mais aucune considération de salut public et de défense nationale n'excuse les sanglantes rancunes d'un Hébert, ni les hécatombes haineuses dictées par Robespierre, ni les meurtres juridiques des pourvoyeurs attitrés de la guillotine.

Le Comité de salut public. — Le *Comité de salut public,* établi à l'origine pour suppléer à l'impuissance du *Comité de défense générale* (6 avril 1793), entra en fonctions le 10 avril 1793 et fut d'abord soumis à l'influence de Danton; mais, au mois de juillet, les robespierristes, condamnant la politique temporisatrice de Danton, le mirent en minorité (10 juillet) et renouvelèrent le Comité de salut public, qui fut composé de Robespierre, Jeanbon-Saint-André, Barère, Couthon, Hérault de Séchelles, Prieur (de la Marne), Thuriot, Saint-Just, Robert Lindet, auxquels on adjoignit Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or).

C'est ce second Comité qui gouverna pendant la période la plus critique de la Révolution, alors que la guerre civile déchirait la France envahie. Ses délibérations étaient secrètes; il disposait souverainement de l'autorité publique, dont tous les agents, sans distinction, lui étaient soumis; il prenait d'urgence toutes les mesures qui lui paraissaient utiles, et il correspondait directement avec les représentants en mission.

Robespierre fut l'inspirateur de cette dictature collective et Barère de Vieuzac son orateur attitré. Barère se fit une spécialité des discours patriotiques destinés à annoncer à la Convention les victoires des armées françaises ou à lui faire voter les décrets organisant la défense nationale. La rhétorique pompeuse et raffinée avec laquelle il défendait les motions les plus tragiques le fit surnommer l'*Anacréon de la guillotine.* Il avait attaqué Robespierre avec passion avant de devenir son courtisan; mais, au 9 Thermidor, il hésita longtemps à le soutenir ou à le combattre, et la légende l'a représenté comme ayant en poche deux discours : l'un pour défendre, l'autre pour écraser son ancien chef.

Les représentants en mission. — Toutes les autorités civiles et militaires étaient tenues d'obéir aux réquisitions des représentants en mission. On vit les conventionnels braver la mort à la tête des troupes, et leur présence aux armées stimula le patriotisme, en même temps qu'elle assura le respect de la discipline devant l'ennemi.

Mais à l'intérieur plusieurs d'entre eux se signalèrent malheureusement par d'inutiles cruautés. Carrier, fou sans doute, se déshonora par les « noyades » de Nantes et d'Angers, si froidement ordonnées, si atrocement exécutées, et qui ont rendu sa mémoire exécrable : estimant trop lente la justice révolutionnaire, il faisait fusiller les suspects sans jugement, chargeait de prêtres condamnés à la déportation une galiote à soupape, vidait les prisons dans la Loire, dont les eaux, polluées par les cadavres des victimes, durent être interdites à la consommation. Joseph Le Bon, envoyé dans le Pas-de-Calais, expia sur l'échafaud, comme Carrier, son implacable proconsulat; ses accusateurs lui ont reproché des raffinements qui dépassent l'imagination : par exemple, d'avoir installé, près de la guillotine, un orchestre qui jouait le *Ça ira!* pendant que le sang coulait, ou encore d'avoir un jour fait suspendre une exécution pour lire aux condamnés une nouvelle qu'il venait de recevoir et qui était de nature à les attrister (1). Collot-d'Herbois et Fouché à Lyon, Tallien à Bordeaux, Hérault de Séchelles dans le nouveau département du Mont-Blanc, furent aussi de farouches terroristes.

Le Comité de sûreté générale. — Le Comité de sûreté générale, qui eut à sa tête Vadier, avait pour attributions d'ordonner les perquisitions et les arrestations, de renvoyer devant le tribunal révolutionnaire, de signer des mises en liberté. Il fut chargé d'appliquer le décret sur les suspects.

Il avait sous son autorité les *comités de surveillance* ou *révolutionnaires,* créés sur tout le territoire de la République pour surveiller et arrêter les suspects, assurer les approvisionnements, prendre des réquisitions, faire appliquer les décrets sur le maximum. Il y en eut plus de 21 000 et, après le 9 Thermidor, plusieurs de leurs membres furent poursuivis pour avoir abusé de leur tyrannie soupçonneuse.

Enfin les sociétés jacobines, devenues des *sociétés populaires,* secondaient l'action des représentants en mission, dont elles étaient l'organe et qui les investissaient parfois de véritables pouvoirs administratifs. « Ces sociétés se tenant toutes par la main forment une espèce de chaîne électrique autour de la France. Au même instant, dans tous les recoins de l'empire, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvements. » (André CHÉNIER.)

(1) Carrier fut guillotiné le 16 décembre 1794 : on raconte qu'au moment où il monta sur l'échafaud, une clarinette commença de jouer l'air du *Ça ira*, et continua jusqu'à ce que la tête du proconsul fût tombée.



Un comité révolutionnaire sous la Terreur. — [illegible] d'après Fragonard fils.

Après la loi du 22 prairial (10 juin 1794), le tribunal devint l'instrument de Robespierre et ses actes ne furent plus qu'une illusoire formalité.

Application du régime révolutionnaire. La Terreur. — On donne le nom de *Terreur* à la période pendant laquelle le gouvernement révolutionnaire usa de sa toute-puissance pour réduire avec une rigueur impitoyable ses ennemis de l'intérieur.

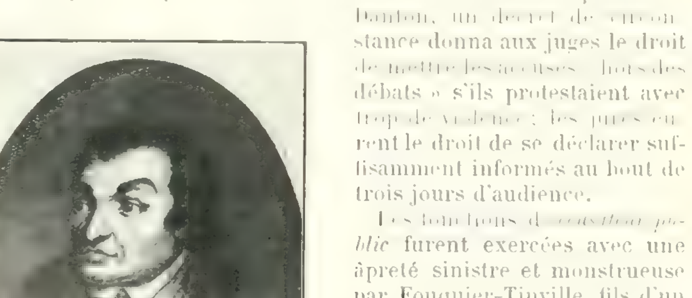
Le caractère dictatorial du gouvernement de la Convention apparaît dès l'établissement du tribunal révolutionnaire, mais le régime terroriste proprement dit ne commence qu'avec les décrets d'exception, exécutés de mai à septembre 1793.

Le 1er août sont votées « différentes mesures de sûreté publique » : attribution à l'État des biens de toutes les personnes mises hors la loi, renvoi de Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, etc. Après la trahison de Toulon, la Convention, sur la proposition de Chaumette et de la Commune, met « la Terreur à l'ordre du jour » (5 septembre 1793), renforce les pouvoirs des représentants, réalise un *emprunt forcé* (3 septembre), constitue l'*armée révolutionnaire de l'intérieur* (5 septembre), fixe le *maximum* des denrées et des salaires, rend le « décret relatif aux *gens suspects* » (17 septembre), légifère spécialement contre les étrangers et les ecclésiastiques, envoie à l'échafaud la reine, les girondins, Bailly.

Le tribunal révolutionnaire. — Un premier tribunal révolutionnaire avait été constitué sous le nom de *tribunal criminel*, le 17 août 1792, pour juger les conspirateurs coupables des crimes commis contre le peuple pendant la journée du Dix Août ; il prit séance le 21 du même mois et condamna à mort trois ou quatre royalistes assez obscurs. A la suite de nos revers dans le Nord, Danton fit décréter par la Convention (10 mars) l'établissement à Paris d'un tribunal criminel extraordinaire. Dans la pensée de ses créateurs, cette juridiction, destinée d'une façon générale à donner satisfaction aux éléments jacobins de la capitale, ne devait pas être l'instrument des vengeances du peuple, mais la substitution d'une assemblée régulière de magistrats aux simulacres de tribunaux des prisons de Septembre. Elle prit, le 29 octobre 1793, la dénomination de *tribunal révolutionnaire*.

Elle connaissait de « tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple. » Exécutoires sans appel ni recours en cassation, les jugements étaient rendus en séance publique par un jury de douze membres, après réquisitoire de l'*accusateur public*, assisté de deux substituts. Les peines étaient prononcées par cinq juges. — Tous ces magistrats étaient choisis par la Convention.

Les formes judiciaires furent modifiées successivement dans un sens de plus en plus rigoureux et arbitraire. Lors du procès de Danton, un décret de circonstance donna aux juges le droit de mettre les accusés « hors des débats » s'ils protestaient avec trop de violence ; les jurés eurent le droit de se déclarer suffisamment informés au bout de trois jours d'audience.





Fouquier-Tinville,

[illegible]

Les fonctions d'*accusateur public* furent exercées avec une âpreté sinistre et monstrueuse par Fouquier-Tinville, fils d'un cultivateur de l'Aisne, ancien procureur au Châtelet, puis commis dans les bureaux de la police. Les jugements rendus sous l'influence de ses réquisitoires impitoyables, parfois aussi sous la pression d'une foule tumultueuse ou du Comité de salut public, concluaient presque toujours à la culpabilité.

Mesures financières. L'emprunt forcé. Cambon et le Grand-Livre de la dette publique. — Le 20 mai 1793, la Convention décréta « un emprunt forcé d'un milliard sur tous les citoyens riches », qui furent taxés proportionnellement à leurs revenus.

L'exécution fut réglée par un décret du 3 septembre 1793, aux termes duquel les citoyens qui auraient « remis en leur nom des fonds dans l'emprunt volontaire » précédemment « ouvert », pourraient « en donner le montant en compensation de leur taxe dans l'emprunt forcé, jusqu'à due concurrence ».

Ce n'était là qu'un expédient, mais le gouvernement révolutionnaire eut un vrai financier dans la personne de Joseph Cambon, qui, avec le concours de Ramel de Nogaret, réalisa une réforme organique justement célèbre.

Cambon se proposa de fondre en une seule les créances multiples d'origine et de type qui constituaient la dette publique non viagère, laquelle s'élevait à plus de six milliards et demi. Le 24 août 1793, il fit voter par la Convention la formation d'un *Grand-Livre de la dette publique*, « titre unique et fondamental de tous les créanciers de la République », et reconnut comme dettes nationales les engagements des communes, districts et départements. Sur le Grand-Livre devaient être inscrits tous les porteurs de contrats pour le montant de l'obligation annuelle consentie par l'État, et les créanciers recevraient, en échange des titres anéantis, un *extrait d'inscription* ou titre de rente. La créance serait portée, non en capital, mais en rente, calculée au taux de 5 pour 100. Pour chaque ayant droit, un seul compte totaliserait les créances de toute origine qu'il pourrait posséder. Enfin le minimum d'inscription était fixé à 50 francs et le remboursement des sommes inférieures à ce chiffre serait opéré en assignats.

Le travail d'immatriculation se fit très rapidement, grâce aux déchéances dont étaient menacés ceux qui tarderaient à produire leurs titres, et, moins d'un an après le décret d'institution, Cambon pouvait annoncer à la tribune de la Convention que le Grand-Livre était constitué pour 130 millions de rente 5 pour 100, correspondant au capital de la dette déjà unifiée.



Joseph Cambon,
gravé d'après BONNEVILLE.

Cambon voulut aussi, par la loi du 23 floréal an II, instituer un Grand-Livre de la dette viagère; mais, au lieu d'y réinscrire les rentes pour leur montant avec les droits de réversibilité stipulés aux contrats primitifs, il les réduisit en les capitalisant d'après l'âge des titulaires et en restreignant le droit de jouissance au premier inscrit. La liquidation opérée sur ces bases provoqua l'opposition furieuse des crédirentiers, et Cambon, mis hors la loi, n'échappa que par la fuite à la guillotine.

Le maximum. — La surabondance des assignats avait provoqué une crise économique intense, et le peuple, menacé de la disette, attribuait le renchérissement des vivres aux manœuvres des accapareurs. Sollicitée par des députations, la Convention, au rapport de Philippeaux, décida d'« assurer les subsistances en mettant fin aux accaparements » et d'« abaisser le prix des choses ». Aux termes du décret du 3 mai 1793, tout marchand ou propriétaire de grains ou farines fut tenu d'en faire à la municipalité une déclaration par quantité et par nature et de les vendre uniquement dans les marchés publics; exceptionnellement, les particuliers pourraient être autorisés à s'approvisionner pour un mois chez les marchands de leur canton. Le *maximum* du prix de vente fut fixé dans chaque département au prix moyen résultant des mercuriales des marchés entre le 1er janvier et le 1er mai 1793; mais ce maximum devait décroître de mois en mois, parce que, dans la pensée du législateur, les marchands auraient ainsi intérêt à liquider leur stock : c'était perdre de vue que, tenu de revendre moins cher, le marchand s'abstiendrait de s'approvisionner. Une amende de 300 à 1000 francs et la confiscation devaient punir la vente ou l'achat à un prix dépassant le maximum; quant au divertissement ou au « sabotage » volontaire des grains, il exposait ses auteurs à la peine capitale.

Les différences de prix permettant la spéculation, le décret du 11 septembre 1793 fixa un prix uniforme pour tout le territoire de la République et, la foule continuant de réclamer du pain, l'*armée révolutionnaire* de l'intérieur s'efforça d'assurer l'application de la loi. Le principe fut étendu aux objets de première nécessité et même aux salaires (décret du 29 septembre 1793), puis aux prix de production ou de fabrique; car, après avoir limité la liberté du commerce chez le détaillant, on voulut la limiter chez le marchand en gros et le manufacturier (décret du 1er novembre 1793).

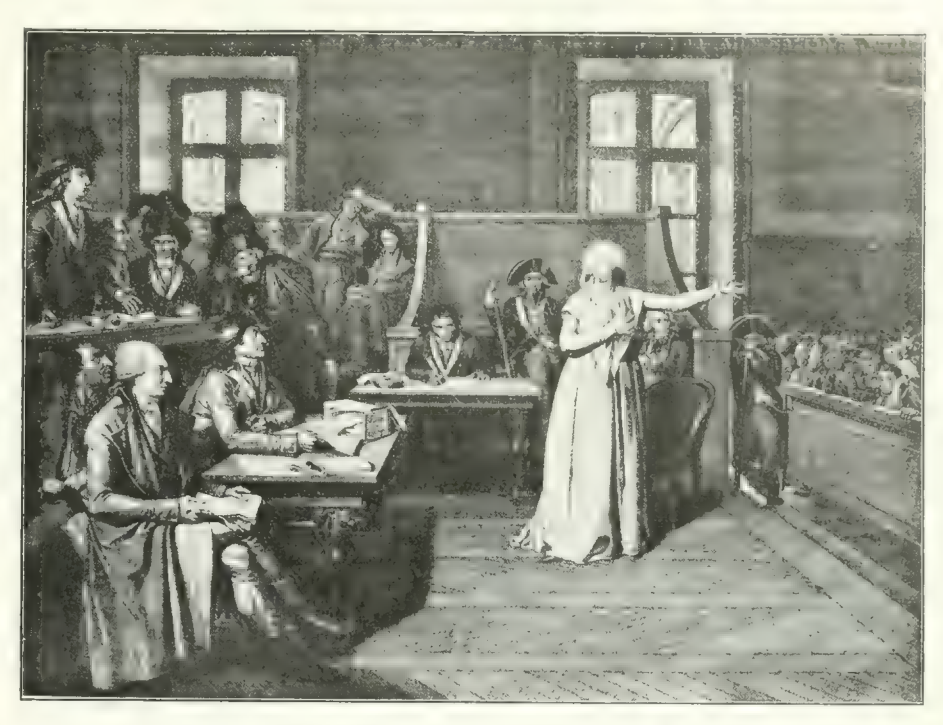
Cette législation, en violant la loi de l'offre et de la demande, en entravant la liberté des transactions, transforma fatalement les marchés en déserts. La disette ne fit qu'augmenter, et les décrets furent alors rapportés, le 24 décembre 1794. Barère excusa la Convention en alléguant qu'elle avait été « trompée par les ennemis de la République ».



« La veuve Capet » à la Conciergerie, par Prieur (Musée Carnavalet).

La loi des suspects. — Les lois restrictives de la liberté individuelle atteignirent non seulement les émigrés et les prêtres insermentés, mais « tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient cependant rien fait pour elle ». Tel fut l'objet du terrible et odieux décret du 17 septembre 1793, qui ordonnait l'arrestation immédiate, d'après la désignation des Comités de surveillance, de tous les *suspects*, ainsi définis par l'article 2 :

Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté; 2° ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu



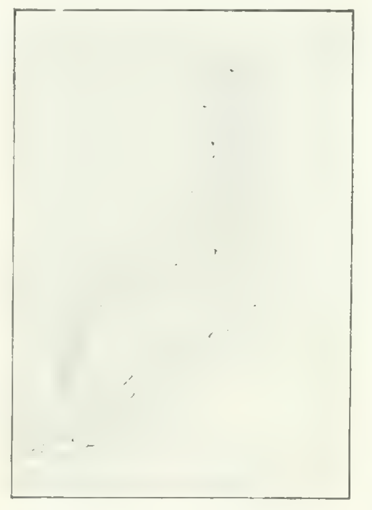
Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, par Bouillon.

du décret du 14 août dernier; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars-8 avril 1792, quoiqu'ils soient entrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment.

Les tribunaux civils ou criminels pouvaient même maintenir les suspects en état de détention après les avoir acquittés.

Exécutions de Marie-Antoinette, des girondins, de Philippe-Égalité, de Bailly. — L'organisation du tribunal révolutionnaire et la loi des suspects permirent de multiplier les exécutions et d'envoyer à l'échafaud d'incessantes *fournées*. « Peut-être, disait Barère, le vaisseau de la Révolution ne peut-il arriver au port que sur une mer rougie de sang. »

D'avril 1793 à juillet 1794, près de 2600 personnes furent guillotinées à Paris, parmi lesquelles, en 1793, Marie-Antoinette, les girondins, le duc d'Orléans, Mme Roland, Bailly.



Marie-Antoinette conduite au supplice, croquis de David, le peintre conventionnel.

Dès le mois de juillet 1793, le Comité de salut public avait ordonné de séparer le jeune Dauphin de sa mère pour décourager les projets d'enlèvement formés en faveur des prisonniers (1). Le 2 août, la reine fut conduite du Temple à la Conciergerie et, le 14 octobre, elle comparut devant le tribunal révolutionnaire. Elle eut pour défenseurs deux jeunes

(1) Pendant sa captivité au Temple, Marie-Antoinette réussit à correspondre au dehors par l'intermédiaire du municipal Michonis et par l'ancien officier de bouche, Turgy. Elle ne consentit à s'évader du Temple qu'avec les siens. La tentative du maréchal de camp de Jarjayes et celle du baron de Batz échouèrent coup sur coup. Gonzze de Rougeville le chevalier de Maison-

avocats Chauveau-Lagarde et Tronson Ducoudray. Les calomnies, les pamphlets orduriers, les libelles infamants qu'avaient lancés les ennemis de la reine, parmi lesquels Calonne, furent pris volontairement [illegible] par Fouquier-Tinville et servirent à composer l'acte d'accusation de la « veuve Capet ». Digne et courageuse dans son procès, elle s'éleva même à l'éloquence quand on lui reprocha d'avoir corrompu elle-même son fils dans la tour du Temple : « La nature, s'écria-t-elle, se refuse à répondre à une pareille question faite à une mère; j'en appelle à toutes celles qui sont ici. » Cette horrible calomnie, reprise par Hébert, cité comme témoin, figurait déjà dans l'acte d'accusation, d'après des déclarations signées par le malheureux Dauphin, à qui des misérables avaient appris à salir la réputation de sa mère. Condamnée à la peine de mort, Marie-Antoinette entendit l'arrêt avec une fermeté noble et simple. Au pied de l'échafaud, elle fit une courte prière, tourna ses regards vers la tour du Temple, vers ses enfants, et monta les degrés de la guillotine.


Phot. [illegible]

Philippe-Égalité, par [illegible]

M[illegible]

Les girondins, à leur tour, comparurent devant le tribunal révolutionnaire le 27 octobre 1793 : ce fut moins un débat judiciaire qu'une dernière lutte entre deux partis. Pour y mettre un terme, Robespierre fit rendre par la Convention un décret aux termes duquel, après trois jours de discussion, les jurés étaient autorisés à se déclarer suffisamment éclairés : la sentence fut donc prononcée dès le 30 octobre, à minuit. Fouquier-Tinville demanda que Valazé, qui s'était percé le cœur d'un coup de poignard, fût décapité quand même : le tribunal se borna à décider que le cadavre serait transporté jusqu'à l'échafaud dans une charrette, à la suite des autres condamnés, au nombre de vingt et un. Quelques-uns des prisonniers employaient l'intervalle des audiences à jouer la tragi-comédie de leur prochaine exécution, et ces lugubres divertissements, organisés par Ducos, donnèrent lieu à la légende du banquet épicurien qui aurait réuni une dernière fois les condamnés. Le 31 octobre ils marchèrent au supplice en chantant la *Marseillaise*, dont ils avaient changé quelques paroles pour les adapter à leur propre situation.

Les autres chefs de la Gironde eurent presque tous une fin funeste : Salles, Guadet, Barbaroux, découverts près de Bordeaux, périrent sur l'échafaud. Condorcet s'empoisonna. Les cadavres de Pétion et de Buzot furent trouvés dans un champ de blé, sur la lisière d'une forêt de la Gironde, à moitié dévorés par les loups. Roland, en apprenant la mort de sa femme, s'enfonça une épée dans la poitrine, près de Rouen. Condamnée pour complicité avec les girondins, Mme Roland alla à l'échafaud vêtue de blanc; au lieu du supplice, elle s'inclina devant la statue de la Liberté, en s'écriant : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » (10 novembre 1793).

Le duc d'Orléans (Philippe-Égalité) entendit son arrêt de mort avec le plus grand calme, demanda à être conduit à l'échafaud sur-le-champ et y marcha avec assurance. Il embrassa son confesseur et se livra à l'exécuteur en disant : « Dépêchez-vous. »

D'ordre du tribunal révolutionnaire (11 novembre 1793), Bailly fut conduit au Champ-de-Mars pour être exécuté là où il avait fait naguère appliquer la loi martiale. Pendant le trajet, qui dura deux heures, des individus suivaient le condamné, l'accablant d'injures, lui jetant de la boue. Une pluie fine tombait sans cesse. « Tu trembles, Bailly ! » lui cria un de ses insulteurs. — « Oui, répondit-il, c'est de froid. » Au Champ-de-Mars, l'échafaud fut dressé, puis démonté par le peuple, qui ne voulut point que « cette terre sacrée fût souillée par la présence d'un si grand criminel », et élevé enfin sur les bords de la Seine. Le malheureux vieillard assista aux lents apprêts de son supplice; on brûla le drapeau rouge devant lui, en dirigeant la flamme du côté de son visage.

Le général Custine, pour n'avoir pas su vaincre, fut exécuté en octobre 1793. Les généraux Brunet et Houchard eurent le même sort (25 et 26 novembre 1793). Houchard, couvert de nobles cicatrices, pleurait de rage en répétant : « Ils m'ont appelé lâche ! »

Mme du Barry fut parmi les rares victimes de la Terreur qui ne moururent pas avec courage. « Monsieur le bourreau, dit-elle, encore un moment ! »

L'organisation militaire. — *La levée de 300 000 hommes. La levée en masse.* — Un décret du 24 février 1793 fit un appel de 300 000 hommes et, jusqu'à complet recrutement de cet effectif, mit en état de réquisition permanente tous les citoyens français de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants.


Dubois-Crancé,

[illegible] Bonneville.

La Convention espérait que les 228 000 hommes des armées de la République recevraient ainsi un renfort suffisant pour faire face aux embarras extérieurs; mais, à la demande des commissaires des sections parisiennes et des délégués des communes venus pour célébrer la fête du 10 août 1793, elle détermina, sur le rapport de Barère, « le mode de réquisition des citoyens français contre les ennemis de la France ». Ce fut l'objet du décret du 23 août, dont les dispositions principales méritent d'être intégralement reproduites :

ARTICLE PREMIER. — Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. — Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République.

ART. 2. — Les maisons nationales seront converties en casernes; les places publiques, en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

ART. 3. — Les armes de calibre seront exclusivement remises à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec des fusils de chasse et l'arme blanche.

ART. 4. — Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

ART. 11. — Le bataillon qui sera organisé dans chaque district sera réuni sous une bannière portant cette inscription : *Le peuple français debout contre les tyrans.*

Ce décret instituait donc la levée en masse et généralisait le système des réquisitions qui, sous la direction de dix-huit représentants, fut appliqué aux choses comme aux hommes : au salpêtre des caves, à la main-d'œuvre des cordonniers, au linge des églises, aux draps et aux couvertures des émigrés. « La République, disait Barère dans son rapport, n'est qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. »

Les hommes de 18 à 40 ans avaient été déclarés en état de réquisition permanente, mais on ne prit au début que des célibataires ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans. Les effectifs furent portés à 400 000 hommes en mai 1793, à 533 000 en août, à 569 000 à la fin de l'année. On eut ainsi jusqu'à quatorze armées.

L'amalgame. — Cette armée n'était guère qu'une juxtaposition de corps d'origine diverse. Dans l'infanterie, par exemple, on trouvait des soldats des anciens régiments de ligne, des corps francs, des légions de volontaires étrangers, des *volontaires* de 1791 et de 1792 : en tout 228 000 hommes, auxquels allaient être adjointes les recrues provenant de la réquisition.

La cohésion des forces républicaines fut assurée par le conventionnel Dubois-Crancé, qui avait déjà, comme député à la Constituante, proposé le service obligatoire et personnel. Le décret du 19 juin 1793, rendu sur son rapport, ordonna l'*amalgame*, c'est-à-dire la fusion de l'armée de ligne, qui avait des cadres sans troupes, et des volontaires, qui avaient des troupes sans cadres. Plus tard

[illegible] dans le cachot de la reine à la Conciergerie et lui [illegible], mais la *conspiration de l'œillet* échoua [illegible] Une riche Anglaise, Mme Atkyns, amie du [illegible] pour ses efforts à la délivrer : c'est elle qui [illegible] *l'œillet*.

Dubois-Crancé fit décréter l'*embrigadement* : on réunit un bataillon de ligne à deux bataillons de volontaires pour former une *demi-brigade* à l'effectif de 3000 hommes, et deux demi-brigades formèrent une *brigade*. L'amalgame fut aussi appliqué à la cavalerie.

On créa enfin la *division*, comprenant 2 brigades, 8 escadrons et 1 batterie de 6 à 8 pièces, et constituant finalement une unité tactique, un petit corps de 12000 à 15000 hommes susceptibles d'opérer isolément.

Le commandement. — Celui qui sut tirer parti de ces masses fut un membre du Comité de salut public : Lazare Carnot, provenant du corps des ingénieurs. Carnot fut un ministre de la Guerre de premier ordre, travaillant seize heures par jour pour la défense nationale. Il s'occupa plus spécialement de la direction des opérations militaires et de l'organisation des troupes. Robert Lindet assura le service de l'équipement et des vivres. Prieur de la Côte-d'Or construisit des manufactures, fit fondre les cloches des églises pour fabriquer des canons, fouiller le sol des caves pour en extraire du salpêtre.



Carnot,
gravé d'après BONNEVILLE

C'est encore Carnot qui, après avoir organisé les armées, sut leur trouver des chefs. Il remplaça les vieux capitaines de la monarchie, maintenant disparus, par des hommes jeunes, ardents, fougueux, qu'il devina, même dans les rangs inférieurs de l'armée : Bonaparte, Hoche, Marceau, Jourdan, Moreau, Pichegru, Masséna, Desaix, Lannes, Davout, etc., et dont beaucoup furent généraux avant trente ans. Les représentants envoyés aux armées avec des pouvoirs illimités donnèrent l'exemple du plus grand dévouement : en particulier Saint-Just et Le Bas, qui se distinguèrent à l'armée de Sambre-et-Meuse.

A partir du mois d'octobre 1793, les généraux en chef furent nommés par la Convention, sur la présentation du Comité de salut public.

La nouvelle tactique. — Les armées de la République étaient formées de soldats et d'officiers improvisés, pleins d'enthousiasme patriotique, mais plus impétueux que solides, ne possédant pas l'assurance calme, la fermeté patiente des troupes aguerries et disciplinées. Une tactique nouvelle devait donc remplacer les lentes méthodes de l'école classique du XVIIIe siècle, et il importait de donner autant que possible à nos soldats le rôle d'assaillants, de suppléer à la tactique par la rapidité de l'attaque, de procéder par mouvements audacieux, afin de dérouter les généraux ennemis, de créer enfin un nouvel art militaire approprié au tempérament national. Au lieu donc de garder ou d'attaquer à la fois toutes les positions, Carnot substitua au procédé du cordon défensif, s'étendant tout le long de la frontière, le système de la concentration des forces et de l'action en masse sur les points les plus faibles. Son système consista : 1° à prendre une offensive constante et vigoureuse au pas de charge et à l'arme blanche; 2° à porter brusquement le plus de forces possible sur un point déterminé, tout en donnant le change par des démonstrations sur le reste de la ligne : de cette manière, on remportait au point d'attaque un succès assez complet pour rendre insignifiants les avantages partiels obtenus ailleurs par l'adversaire. Plus de camps à demeure : le cantonnement ou le bivouac à la belle étoile, sur le sol nu! Plus de magasins à l'arrière, plus de convois alourdissant la marche des colonnes! Et cette absence de leurs *impedimenta* devait donner aux troupes une extrême mobilité, aux opérations une allure rapide et des plus énergiques.

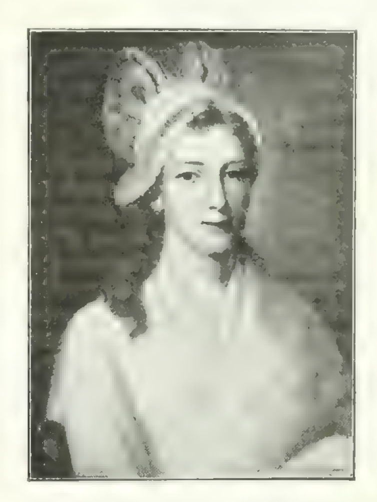
L'idée de cette nouvelle tactique, qui fut appliquée à la délivrance de Dunkerque et de Maubeuge, n'appartient en propre à personne; mais Carnot sut la mettre en œuvre et mérita ainsi le surnom d'*organisateur de la victoire*.

LA GUERRE CIVILE.

Les journées du 31 mai et du 2 juin furent à juste titre considérées par les départements comme le triomphe de la Commune de Paris, et plus des deux tiers d'entre eux se soulevèrent. Un certain nombre de girondins réussirent à quitter la capitale pour accélérer et diriger ce mouvement de réaction.

La République ne s'était jamais trouvée dans une situation aussi désespérée. Les royalistes se mêlaient à l'agitation *fédéraliste* : Lyon chassait sa municipalité jacobine; Toulon était livré aux Anglais, qui allaient aussi intervenir en Corse. Le Poitou, l'Anjou et la Bretagne commençaient une lutte redoutable contre la Convention.

La révolte girondine et royaliste, qui devait échouer faute de vues communes, coïncidait avec les revers extérieurs : l'ennemi occupait au nord Condé, Valenciennes, Mayence, et, au midi, coupait les communications des armées des Pyrénées et des Alpes avec la capitale.



Charlotte Corday
(Musée de Versailles).

Insurrection fédéraliste de la Normandie. Assassinat de Marat. — Buzot, Barbaroux, Salles, Pétion, Gorsas, Guadet, Louvet, etc., se rendirent en Normandie pour en faire le foyer de l'insurrection contre la dictature de Paris. Un Comité central se forma à Caen (juin 1793) sous le nom d'*Assemblée générale de résistance à l'oppression*; il était composé des girondins fugitifs, des autorités constituées de Caen, des commissaires de quelques départements et de royalistes.

Le général Wimpfen, Joseph de Puisaye et Bougon-Langrais, procureur général syndic du département, étaient à la tête du mouvement. La petite armée fédéraliste rencontra les troupes de la Convention à Brécourt, près Vernon, et, après une action insignifiante, elle se débanda (13 juillet 1793). Wimpfen s'était abstenu, et Puisaye, envoyé à sa place, se déroba pour des motifs restés inconnus.

Le jour même de l'affaire de Brécourt, une jeune fille noble de Normandie, Charlotte de Corday d'Armont, assassinait Marat. Nourrie des leçons de l'antiquité romaine et de la lecture du grand Corneille, son parent, âme virile exaltée dans la solitude, elle voulut frapper la Montagne en tuant l'un de ses membres les plus sanguinaires. Le 13 juillet 1793, à sept heures et demie du soir, après une première tentative infructueuse pour voir Marat, elle put sous un prétexte se faire introduire auprès du conventionnel, qui était dans son bain, et elle lui plongea un couteau dans le cœur. Elle écrivit à son père une lettre touchante pour lui demander pardon d'avoir disposé de sa vie sans son consentement. « ...Vous connaissez votre fille : un motif blâmable n'aurait pu la conduire. Souvenez-vous de ce vers de Corneille :

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud. »

Devant le tribunal révolutionnaire, elle répondit avec sang-froid aux questions qui lui furent posées... « J'ai tué, dit-elle, un homme pour en sauver cent mille, un scélérat pour sauver des innocents, une bête féroce pour donner le repos à mon pays. » Elle monta à l'échafaud (17 juillet 1793) vêtue de la chemise rouge des assassins et mourut avec courage. Un valet du bourreau, prenant la tête de Charlotte pour la montrer au peuple, eut l'atroce idée de la souffleter.

Marat, assassiné, fut pour la multitude un objet d'enthousiasme. Il fut inhumé au Panthéon et la Convention tout entière suivit ses funérailles solennelles (16 juillet). Son buste fut placé dans les assemblées populaires.

Insurrection de Bordeaux. — Wimpfen avait suggéré aux girondins, vaincus à Brécourt, l'idée de s'appuyer sur l'Angleterre. Ils se refusèrent à contracter l'alliance qu'on leur proposait et gagnèrent Bordeaux, qui s'insurgea. La Convention y envoya quatre de ses membres : Chaudron-Rousseau, Beaudot, Ysabeau et Tallien, et une commission militaire, présidée par l'ancien maître d'école Lacombe, installa la guillotine en permanence pendant huit mois sur la place Dauphine. Tallien exerça à Bordeaux un farouche proconsulat et ne se relâcha de ses rigueurs que sous l'influence de Mme de Fontenay (Thérézia Cabarrus), dont il s'était violemment épris.

Le mouvement fédéraliste en Provence. — Les fédéralistes de Provence (Aix, Marseille, Arles, Avignon, Nîmes) ne surent pas

[illegible] ceux de Normandie, ils s'allièrent aussi aux [illegible], qui étaient en relation avec l'Angleterre et [illegible] compromit leur cause, et l'un d'eux, Be[illegible] plutôt que d'accepter la direction des royalistes.

[illegible] avait envoyé sur Avignon une petite armée de 6000 hommes pour relier sa défense avec celle des Lyonnais (1). Battue par le général Carteaux, elle fut obligée de repasser la Durance. Le 24 juillet 1793, les républicains forcèrent les gorges de Septèmes (Bouches-du-Rhône), où elle s'était repliée; le lendemain, Carteaux entrait à Marseille, où la Convention envoya Barras et Fréron.

Insurrection de Lyon. — Après la soumission de la Normandie, de Bordeaux et de la Provence, la Convention n'avait plus à craindre le concert du Midi, de l'Ouest et du Centre. Elle put s'attaquer aux insurrections de Lyon et de Toulon.

A Lyon, le 29 mai, Joseph Chalier et la municipalité jacobine furent renversés par les fédéralistes et les royalistes, et Chalier fut guillotiné avec trois de ses collègues. Comme à Marseille, les royalistes prirent la direction du mouvement (juillet) et chassèrent les députés girondins, Biroteau et Chasset. Une « commission populaire et républicaine de salut public de Rhône-et-Loire » décréta la formation d'une armée de 20000 hommes « pour se coaliser avec les frères du Jura, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et du Calvados ». Le commandement en fut donné au comte de Virieu et à Précy, ancien lieutenant colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI.

Collot d'Herbois,
d'après Bonneville.

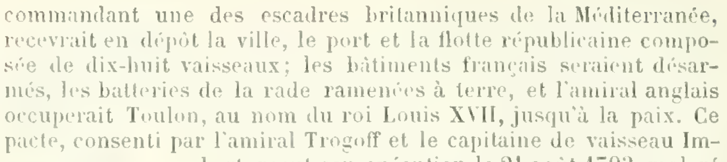
Le 20 juillet, les représentants en mission à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé et Gauthier, qui étaient déjà intervenus en Provence, vinrent avec Kellermann, chef de cette armée, mettre le siège devant Lyon. Kellermann établit son camp au nord de la ville, entre le Rhône et la Saône, et ses forces, composées au début de sept ou huit mille réquisitionnaires, furent bientôt renforcées par des gardes nationaux de diverse provenance.

Les assiégés couvrirent de redoutes puissamment armées les collines de la Croix-Rousse, de Fourvières et de Sainte-Foy, escomptant le concours des Piémontais, qui arrivaient par la Savoie, et celui des Marseillais; mais ces derniers furent dispersés par Carteaux, et quant aux Piémontais, commandés par le duc de Montferrat, Kellermann les obligea à repasser le mont Cenis. Dubois-Crancé employa le mois d'août et la première quinzaine de septembre à bloquer étroitement et à bombarder la ville; puis, le 24 septembre, il fit enlever la retraite d'Oullins, et, le 27, les hauteurs de Sainte-Foy. A ce moment, Couthon arriva d'Auvergne à la tête de 25 000 paysans républicains. « J'arrive, dit-il, avec mes rochers de l'Auvergne, et je vais les précipiter dans le faubourg de Vaise. » Mécontent des lenteurs du siège, il demanda et obtint de remplacer Dubois-Crancé. Le 7 octobre, il adressa aux Lyonnais une dernière sommation, à laquelle ils durent céder (9 octobre).

Douze cents royalistes des plus compromis tentèrent de faire une trouée : la plupart périrent. Précy réussit cependant à gagner la frontière suisse, après s'être caché quinze mois dans les montagnes du Forez, près de Sainte-Agathe, charitablement nourri par quelques paysans.

Sur la proposition de Barère, la Convention [illegible] un décret portant que les Lyonnais seraient jugés militairement; que la ville serait détruite, sauf les hôpitaux, et s'appellerait désormais : *Commune-Affranchie;* que sur ses ruines serait élevé un monument avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* Collot d'Herbois et Fouché ordonnèrent la démolition des remparts et instituèrent une commission populaire qui acquitta dix-huit cents personnes, mais en condamna à mort trois cent cinquante. Trouvant la guillotine trop lente, ils en firent mitrailler trois cent vingt-neuf.

Insurrection de Toulon. — Les royalistes de Toulon, maîtres de la municipalité, s'entendirent avec les Anglais : l'amiral Hood,



commandant une des escadres britanniques de la Méditerranée, recevrait en dépôt la ville, le port et la flotte républicaine composée de dix-huit vaisseaux; les bâtiments français seraient désarmés, les batteries de la rade ramenées à terre, et l'amiral anglais occuperait Toulon, au nom du roi Louis XVII, jusqu'à la paix. Ce pacte, consenti par l'amiral Trogoff et le capitaine de vaisseau Imbert, reçut son exécution le 21 août 1793, malgré l'opposition du contre-amiral Saint-Julien. L'escadre espagnole de l'amiral Langara vint concourir à l'occupation et débarqua 8000 hommes; mais le général Carteaux, parti de Marseille, empêcha les Anglais de prendre les gorges d'Ollioules, qui les auraient mis en communication avec l'intérieur du pays.

Le général Dugommier reçut l'ordre de commencer le siège avec environ 28000 hommes. Un jeune officier, Napoléon Bonaparte, qui commandait l'artillerie en l'absence du chef de cette arme, Dommartin, blessé dans le combat d'Ollioules, fit remarquer au conseil de guerre que le fort de l'Éguillette, surnommé par les Français le *Petit Gibraltar* et construit par les Anglais au sud-ouest de Toulon, fermait la rade où mouillaient les escadres coalisées; que, ce fort une fois pris, les escadres ne pourraient y séjourner sans s'exposer à être brûlées, et qu'alors elles évacueraient Toulon avec la garnison. Le 18 décembre 1793, on put s'emparer du *Petit Gibraltar*, et les Anglais évacuèrent la place; mais, avant de se retirer, ils incendièrent l'arsenal : vingt bâtiments embrasèrent la rade. Les républicains entrèrent dans une ville à moitié déserte.

La Convention décida que Toulon serait rasé et qu'on ne laisserait debout, sous le nom de *Port la Montagne*, que les établissements militaires indispensables. Le représentant Fréron n'eut pas le temps de faire exécuter le décret, et Toulon reprit son nom après le 9 Thermidor.

Insurrection de la Corse. — Sur la proposition de Mirabeau, la Constituante avait décidé de rappeler Paoli (Voir p. 160), qui fut même nommé lieutenant général et commandant militaire de l'île. Le célèbre patriote, retenu vingt ans en France comme rebelle, était maintenant renvoyé en Corse comme dépositaire de tous les pouvoirs. Or, il n'avait jamais accepté pour son pays la domination française, ne pardonnant à la France ni la persécution dont il avait été victime, ni les honneurs qu'il en avait reçus et qui faisaient de lui un simple délégué de cette puissance souveraine, dont il avait été autrefois l'unique détenteur.

Le 26 mai 1793, la *Consulta* indépendante de Corte rejeta l'autorité des représentants en mission et déclara les fonctionnaires libres de tout engagement vis-à-vis de la Convention, qui, ayant vainement mandé Paoli à sa barre, le mit hors la loi (26 juin 1793).

Le dictateur appela à l'aide les Anglais, avec qui il n'avait cessé d'entretenir des intelligences : la Convention lui opposa le représentant Lacombe Saint-Michel, qui réunit à Calvi une petite armée de 1200 gardes nationaux, de gendarmes et de matelots. Maître de Murato, Paoli fut battu à Farinole, et les Anglais lui dépêchèrent 12000 hommes de leur armée de Toulon.

La guerre de Vendée et la chouannerie. — *Causes de l'insurrection.* — Les causes de la guerre de Vendée et de la chouannerie sont multiples, mais la principale est la législation ecclésiastique de la Révolution.

Dans le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, l'application de la *Constitution civile* provoqua l'opposition des populations rurales, très attachées à l'ancien clergé et considérant les décrets portés contre les « réfractaires » comme autant d'attentats à la religion même, les « assermentés » comme autant d' « intrus ». De leur côté les « réfractaires » poussèrent leurs paroissiens à la résistance et, à leur influence sur les paysans, vint s'ajouter ultérieurement l'action déterminante de la noblesse locale.

Il y eut, dès 1791, des tentatives insurrectionnelles tant au nord qu'au sud de la Loire (1) et, dès la fin de 1791, un royaliste, le marquis de La Rouërie, secondé par sa cousine Thérèse de Moëlien,

(1) [illegible] Durance [illegible] Avignon [illegible] le passage [illegible] Marseillais [illegible].

(1) Complot du château de la Proutière, près Talmont (juin 1791); attaque de Châtillon et de Bressuire (août 1792); soulèvement de Saint-Ouen-des-Toits, provoqué par Jean Chouan (août 1792).

organisa une vaste conjuration pour soulever la Bretagne; il obtint des princes émigrés une commission qui lui donnait pleins pouvoirs et le nommait chef des royalistes de l'Ouest. Il devait marcher sur Paris, en même temps que les émigrés et les Prussiens. Il institua des Conseils aux chefs-lieux des départements et choisit pour lieutenants des hommes inflexibles dans leur résistance, tels qu'Aimé du Boisguy et le chevalier de Tinténiac. Mais La Rouërie fut trahi par un médecin de ses amis, qui avait reçu ses confidences. Il mourut d'ailleurs de maladie en janvier 1793 et fut inhumé au château de la Guyomarais, où il s'était caché : son corps ayant été retrouvé, sa tête fut présentée à ses hôtes, qui avouèrent leur complicité et furent envoyés à la guillotine.



Cathelineau,
par Girodet-Trioson.



Stofflet
(Estampe de la Bibliothèque nationale)



Charette,
gravé d'après Bonneville.



La Rochejaquelein,
gravé d'après Hourdain.

Après l'exécution de Louis XVI, l'esprit de résistance redoubla dans les campagnes restées fidèles à l'ancien clergé; mais le facteur le plus considérable de l'insurrection fut le décret du 24 février 1793, qui ordonnait une levée de 300 000 hommes. Énergique et brave, mais très fortement attaché à la terre natale, le paysan vendéen avait toujours répugné au service obligatoire, qui le « déracinait ». Le 14 mars 1793, alors qu'était déjà donné le signal de l'insurrection, la « garde royale composée à Challans » proposa la paix à l'administration du district sur les bases suivantes : « continuation de notre religion catholique, apostolique et romaine et des prêtres non-conformistes; interruption du tirage au sort; suppression de la patente. » — Et les Vendéens ajoutaient : « Nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fraternité, la liberté, l'égalité subsistent dans toute leur force entre nous. » D'où résulte qu'ils se levèrent en 1793 pour leur foi et contre la conscription, non pour le roi ni même pour la noblesse. Mais quand l'insurrection fut un fait accompli, elle trouva tout naturellement des chefs dans les gentilshommes de l'Ouest, et il arriva, comme à l'époque des guerres de religion, que le conflit, d'abord religieux, prit en outre un caractère politique, surtout lorsque la Vendée et la Bretagne eurent lié leur cause à celle de l'émigration.

Le 10 mars 1793, jour où les autorités locales voulurent faire exécuter le décret du 24 février, le tocsin sonna dans plus de cent villages révoltés.

Le pays. Les chefs. — La configuration de la Vendée était essentiellement favorable à une guerre insurrectionnelle. Le Bocage surtout, avec son inextricable enchevêtrement de ravins, de clos environnés de fossés et de haies énormes, de landes, de torrents, avec ses chemins bourbeux en hiver, raboteux en été, présentait autant de difficultés pour l'attaque que de ressources pour la défense.

La guerre fut, de part et d'autre, acharnée, cruelle et sans merci. Les *blancs,* sans autres armes que des bâtons, des piques, des faux, des serpes emmanchées, profitant des inégalités du terrain, des haies qui coupaient le pays, harcelaient les *bleus,* les *patauds* (1), rangés en ligne et à découvert, s'élançaient à l'improviste sur leurs canons, les désarmaient, les assommaient, les fauchaient. Ils dirigèrent leurs efforts sur les villes, demeurées généralement *patriotes.* Ils adoptèrent comme signe de ralliement un Sacré-Cœur en étoffe rouge, surmonté d'une croix.

Ils prirent d'abord pour chefs Cathelineau et Stofflet. Le premier était occupé à cuire son pain lorsque les insurgés de Saint-Florent vinrent lui demander de se mettre à leur tête; sacristain de la paroisse du Pin-en-Mauges et voiturier de son état, il connaissait le pays mieux que personne. Stofflet était un garde-chasse du comte de Maulevrier, et des rangs du peuple sortit aussi Gaston Bourdie, un simple perruquier.

Mais c'est la noblesse angevine et poitevine qui fournit à l'insurrection le plus grand nombre de ses chefs : Athanase Charette, ancien officier de marine, revenu de Coblentz, où les émigrés l'avaient mal accueilli, menant depuis le Dix Août (où il avait fait le coup de feu) joyeuse vie au manoir de Fonteclose, officier habile, laissant percer çà et là du génie, autoritaire et impitoyable; — Henri de La Rochejaquelein, peu influent dans les Conseils, mais incomparable pour entraîner ses hommes, à qui il avait dit en acceptant de se mettre à leur tête : « Allons chercher l'ennemi : si je recule, tuez-moi; si j'avance, suivez-moi; si je meurs, vengez-moi! »; — Bonchamp, tacticien habile et avisé, redoutable, mais généreux et humain; — l'ancien lieutenant de cavalerie d'Elbée, le gentilhomme poitevin Lescure, le prince de Talmont, d'An-



Les insurgés de Saint-Florent demandent à Cathelineau de se mettre à leur tête,
tableau de J. Hubert-Sauzeau.

(1) C'est ainsi que les Vendéens appelaient les *patriotes*, qui de leur côté désignaient les *blancs* sous le nom de *brigands.*

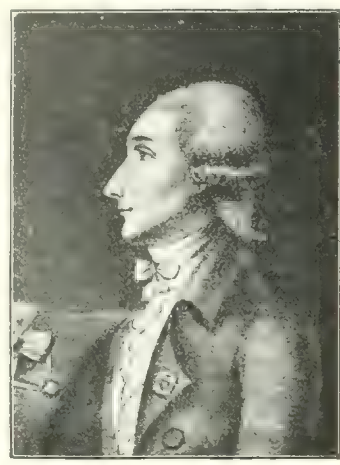
tichamp, Sapinaud de La Rairie. Charette ne concourut guère avec la grande armée que pour l'attaque de Nantes : religieusement obéi par ses [illegible], il guerroya, indépendant, dans le bas Poitou.

L'impulsion était donnée aux insurgés par un « Conseil supérieur d'administration » et par un « Conseil militaire » (1).

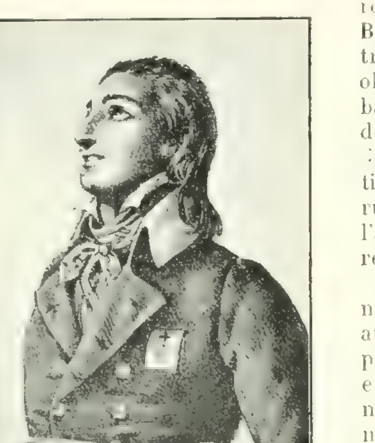
Début de l'insurrection (mars 1793). — L'insurrection vendéenne



Bonchamp,
par GIRODET-TRIOSON.



D'Elbée.
[illegible]



Lescure,
[illegible]

débuta par les massacres de Machecoul, que dirigea férocement un ancien homme d'affaires de la famille Charette, du nom de Souchu (11 mars), et par la prise de Saint-Florent-sur-Loire, où 3000 conscrits angevins brûlèrent les registres publics. Les maraichins se donnèrent pour chef Athanase Charette; les gens du Bocage mirent à leur tête Cathelineau et Stofflet.

Le 13, le débitant de tabac Perdriau et le voiturier Cathelineau soulèvent leurs paroisses de la Poitevinière et du Pin-en-Mauges; ils s'emparent de Jallais, où un canon (*le Missionnaire*) tombe aux mains des paysans, et de Chemillé. Le 14, rejoints par Stofflet, ils attaquent victorieusement Cholet et prennent un second canon (*Marie-Jeanne*). Pendant ce temps d'autres insurgés se rendent maîtres de Chantonnay, d'où le général Marcé, venu de La Rochelle, essaye vainement de les déloger (19 mars).

Le 21 mars, Perdriau, Cathelineau, Stofflet, d'Elbée et Bonchamp se réunissent à Saint-Laurent de la Plaine.

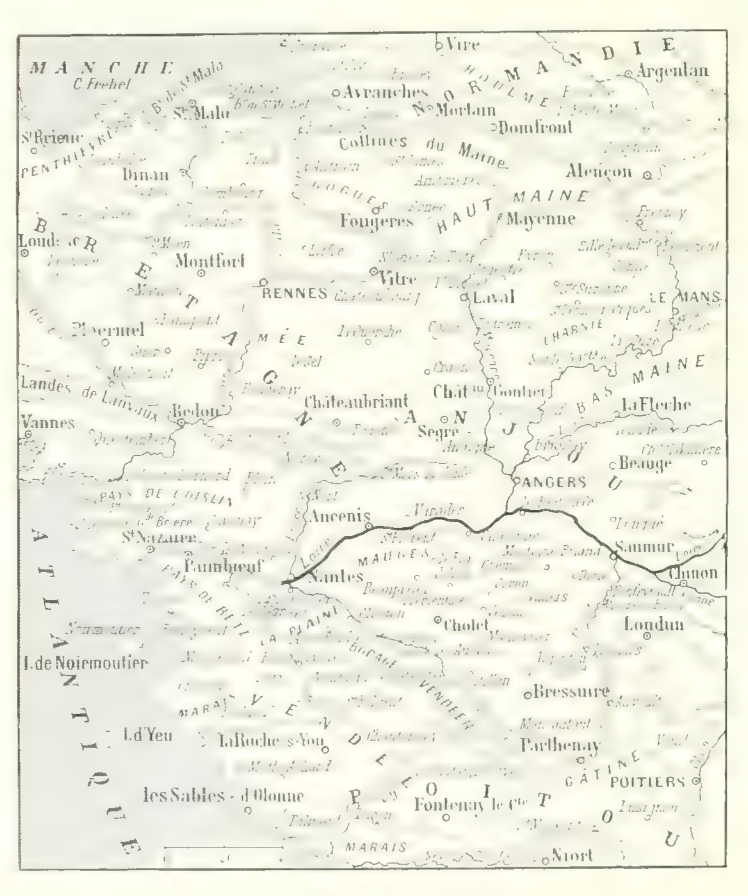
Campagne du Poitou. Prise de Thouars (5 mai) et de Fontenay-le-Comte (25 mai). — Les Vendéens échouent aux Sables-d'Olonne, défendus par le général Boulard (29 mars), et d'où ils auraient pu donner la main aux Anglais, puis à Chemillé (11 avril); mais du 13 au 30 avril ils l'emportent à Coron, à Vézins, aux Aubiers, à Beaupréau, à Vihiers, et, maîtres d'Argenton-Château, ils obligent le général Quétineau à battre en retraite sur Thouars, dont ils s'emparent par escalade (5 mai), mettant dans une situation critique le général Berruyer, commandant en chef de l'armée républicaine, qui est remplacé par le général Biron.

Le 9, d'Elbée occupe Parthenay et, le 16, avec Lescure, il attaque Fontenay-le-Comte : repoussé par le général Chalbos et blessé, il revient victorieusement à la charge le 25. Fontenay avait été vigoureusement défendu par la garde nationale et son colonel, Fillon.

Prise de Saumur. Attaque de Nantes (29 juin). — Le 9 juin, les Vendéens, vainqueurs à Doué et à Montreuil-Bellay, emportent Saumur, malgré la résistance des généraux Menou, Berthier, Santerre, et du représentant Bourbotte.

Maitresse de Saumur, la grande armée vendéenne décida de convier à une action commune l'armée de Charette et de marcher sur Nantes, d'où elle communiquerait facilement avec les Anglais comme avec les Bretons (1).

Nantes n'avait qu'une garnison de 10000 soldats, dont 5000 gardes nationaux; néanmoins le conseil de défense, composé des généraux Canclaux, Beysser et Coustard, des représentants Merlin de Douai et Gillet et du maire Baco, résolut de résister vigoureusement. Quarante mille insurgés de la grande armée descendirent la rive droite de la Loire par Angers (pris le 17 juin) et Ancenis; 10000 Poitevins, aux ordres de Charette, descendaient concurremment la rive gauche. La ville fut donc attaquée de deux côtés à la fois : au sud de la Loire, par Charette, aux faubourgs du Pont-Rousseau et de Saint-Jacques; au nord du fleuve, par la grande armée de Cathelineau, qui devait prendre à revers les troupes de Canclaux au camp Saint-Georges et attaquer Nantes par les routes de Vannes, de Rennes et de Paris. Le ferblantier Meuris, avec 500 hommes de la garde nationale, résista pendant quatorze heures à 4000 Vendéens, au passage de l'Erdre, à Nort (28-29 juin), et donna à Nantes le temps de se préparer à la résistance. Charette prit l'offensive le 29 juin, à deux heures du matin; mais il se contenta de bombarder la ville, et la vraie bataille se livra au nord. Se jetant dans les maisons et les jardins qui bordaient chaque route, les Vendéens



Carte des guerres de la Vendée.

(1) Le premier fut longtemps présidé par un prêtre indigne, Pierre-François-Guillot de Folleville, curé de Dol. Guillot prêta le serment à la Constitution civile, le rétracta ensuite, puis se retira à Poitiers où il se fit passer pour jacobin, [illegible] mais se rallia à ces derniers après la prise de T[illegible] catholiques que le pape, après l'avoir promu évêque d'Agra, lui avait confié la mission d'exercer secrètement en Poitou son ministère apostolique. Suivant les uns, les chefs vendéens furent dupes de cet aventurier; suivant les autres, ils s'en firent les complices pour exercer par l'organe du faux prélat une action irrésistible sur les paysans insurgés. Cette dernière hypothèse est peu fondée ; car l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, qui faisait aussi partie du Conseil supérieur, se renseigna à Rome et démasqua l'imposteur. On [illegible] Guyot devina qu'il était découvert : [illegible] de Granville, fut arrêté près d'An[illegible] commission militaire, devant laquelle il confessa son sacrilège.

(1) C'est ici que se place l'élection de Cathelineau comme généralissime à la place de Lescure, élection admise par la majorité des auteurs, mais contestée par Célestin Port dans sa *Légende de Cathelineau* (1893).

prirent de flanc les républicains et les forcèrent à reculer jusqu'aux portes de la ville, où se livra un combat acharné : plusieurs chefs vendéens, Talmont, Fleuriot, Mesnard, furent blessés. A dix heures, Cathelineau arriva sur la place Viarmes : à peine y avait-il pénétré qu'il était frappé à mort par une balle tirée d'une fenêtre par un ouvrier, qui l'avait reconnu. Les Vendéens découragés repassèrent la Loire, et Charette regagna le Marais

D'Elbée remplaça Cathelineau dans le haut commandement de la grande armée catholique et royale (19 juillet).

Le décret du 1er août 1793. Offensive des républicains. — Les Vendéens se reformèrent à Cholet et marchèrent sur Châtillon, où ils firent essuyer une sanglante défaite au général Westermann (5 juillet), qu'ils rejetèrent sur Bressuire. Le 15, le général La Barollière écrasa Bonchamp, La Rochejaquelein et Lescure à Martigné-Briand ; mais Westermann échoua dans sa marche sur Châtillon et, le 18, les républicains furent mis en déroute à Vihiers. Le général Biron, qui n'avait pu faire adopter ses vues, fut rendu responsable de ces échecs et guillotiné bientôt après.

Plus heureux dans la plaine qu'au centre, les *bleus* eurent leur revanche à Luçon, où les 2500 hommes du général Tuncq écrasèrent à deux reprises les troupes de d'Elbée (30 juillet et 13 août).

Le Comité de salut public voyait dans l'insurrection vendéenne comme la pierre d'achoppement contre laquelle se brisaient les forces républicaines et, le 1er août, la Convention, exaspérée par la résistance des Vendéens, rendit un décret ainsi conçu : « Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles détruits, les récoltes coupées par des compagnies d'ouvriers; les bestiaux seront saisis, et le tout transporté hors du pays. Les vieillards, les femmes, les enfants, seront conduits hors de la contrée, et il sera pourvu à leur subsistance avec les égards dus à l'humanité. »



Tombeau de Bonchamp, à Saint Florent le-Vieil,
par DAVID d'Angers

Pendant que le représentant Carrier était envoyé à Nantes, où il se déshonorait par ses folles cruautés, le général Biron était remplacé, à la tête de *l'armée des côtes de La Rochelle*, par Rossignol. Cet ancien ouvrier orfèvre et son chef d'état-major, l'ex-comédien Ronsin, créatures des hébertistes, étaient aussi incapables l'un que l'autre. Leur conduite et leurs projets d'extermination provoquèrent les censures des représentants Goupilleau et Bourdon de l'Oise, qui suspendirent Rossignol de ses fonctions; la Convention l'y réintégra (28 août) ; mais le Comité de salut public se rallia au plan du général Canclaux et dépêcha en Vendée la garnison de Mayence, qui s'était engagée à ne pas servir pendant un an contre les Prussiens : Canclaux vit donc arriver, le 3 septembre 1793, Kléber, Haxo, Aubert-Dubayet, Beaupuy, avec 18000 hommes, et les représentants Merlin de Thionville et Reubell.

Il fut convenu que l'armée des côtes de La Rochelle (Saumur) et l'armée de Mayence, réunies à celle des côtes de Brest (Nantes), se rejoindraient à Mortagne après avoir balayé et cerné les Vendéens. La seconde exécuta le plan convenu, mais la première reçut brusquement l'ordre de s'abstenir. Les Vendéens purent donc, après avoir défait à Torfou (19 septembre) l'avant-garde de l'armée de Nantes (Kléber), accabler à Montaigu la colonne du général Beysser (21 septembre), à Saint-Fulgent la colonne des Sables (Mieskowski) (22 septembre). Les ordres donnés par Rossignol dans ces circonstances critiques furent si incohérents que Ronsin, prenant les devants, se rendit en toute hâte au Comité de salut public, dont il obtint la révocation de Canclaux et d'Aubert-Dubayet (6 octobre).

Combats de Cholet (17 octobre), du Mans (10 décembre) et de Savenay (23 décembre). Dispersion de la grande armée catholique et royale. — Le Comité de salut public, résolu à introduire l'unité dans le commandement, décida qu'il n'y aurait plus qu'une seule armée, l'*armée de l'Ouest*, mais il plaça à la tête des forces républicaines l'incapable général Léchelle. Le 1er octobre, la Convention décréta que la guerre de Vendée devrait être terminée le 20.

Les colonnes parties de Nantes (Kléber), de Luçon (Bard, puis Marceau) et de Bressuire (Chalbos et Westermann) se rejoignirent le 14 à Cholet : les chefs vendéens n'avaient pu défendre Châtillon, qui fut incendié (11 octobre). Les troupes républicaines acculèrent entre Cholet et Beaupréau les Vendéens, qui livrèrent bataille aux républicains le 17 octobre, depuis deux heures jusqu'à six. Tenus en échec par le général Beaupuy, accablés par les Mayençais, chargés par la cavalerie, les Vendéens vaincus, suivis d'une population affolée, se réfugièrent, au nombre de 80000, à Saint Florent-sur-Loire (18 et 19 octobre). Lescure, d'Elbée, Bonchamp étaient blessés : ce dernier, avant d'expirer, demanda et obtint la grâce de 5000 prisonniers républicains, que l'armée catholique traînait à sa suite et qu'elle allait fusiller.

Les Vendéens purent passer la Loire à Varades sous le commandement de La Rochejaquelein, élu généralissime. Maîtres d'Ancenis et de Laval, ils repoussent à Entrames les républicains qui les poursuivent (26 octobre), entrent à Mayenne (1er novembre) et à Fougères (4 novembre), où deux émigrés, venus de Jersey, engagent La Rochejaquelein, au nom du gouverneur anglais, à occuper Granville : il échoue dans cette tentative et se replie sur Avranches (13-14 novembre). Mais alors les républicains sont obligés d'évacuer Pontorson; Rossignol, qui a remplacé Léchelle, est défait à Dol et à Antrain (21 novembre) et, conscient enfin de son ineptie, il démissionne : désormais les mesures de défense seront prises par Kléber et Marceau.

Les Vendéens, victorieux, mais trop faibles pour se porter sur Rennes, décident de retourner dans le Bocage et reviennent vers la Loire. Ils attaquent inutilement Angers (3 décembre), entrent à La Flèche (8 décembre) et marchent sur Le Mans : La Rochejaquelein, appuyé par d'Autichamp et Georges Cadoudal, emporte sans peine le pont de l'Huisne à Pontlieue et se rend aussitôt maître de la ville (10 décembre); mais le lendemain Westermann et Marceau pénètrent jusqu'à la place des Halles et, arrêtés là par l'artillerie de Talmont et de Marigny, ils se jettent dans les rues adjacentes, où la fusillade continue toute la nuit; le 13, à la pointe du jour, Kléber arrive à son tour, et, maison par maison, déloge les Vendéens, qui s'enfuient vers la Loire, sans pouvoir la traverser. Quinze mille survivants arrivent à Savenay; Westermann et Kléber les y rejoignent avec l'avant-garde, puis Marceau prend des dispositions de combat. Les Vendéens s'avancent en masses, sur une seule ligne ; mais Westermann, Kléber et Beaupuy, filant par les hauteurs derrière Savenay, tournent les royalistes, commandés par Fleuriot de La Fleuraye et dont une partie se fait jour, l'épée à la main, à travers les colonnes républicaines. Les autres sont bientôt aux prises dans la ville avec les *bleus :* c'est un choc terrible entre les républicains, exaltés par le succès, et les Vendéens en désarroi.

La Rochejaquelein et Stofflet purent repasser le fleuve ; Charette continua de lutter dans le bas Poitou, et, en Bretagne, la chouannerie ne désarma pas ; mais la journée de Savenay était décisive : l'anéantissement de l'armée royaliste et catholique mettait fin à la grande guerre de Vendée (1).

La chouannerie. — Le berceau de la chouannerie fut le bas Maine, région assez semblable au Bocage vendéen et comme lui propre aux embuscades et aux fuites rapides. Organisés en armée, les Vendéens avaient livré de véritables batailles : la chouannerie ne fut qu'une

(1) C'est près de Cholet, le 17 frimaire an II (7 décembre 1793), que le jeune François-Joseph Bara, né à Palaiseau en 1779, fut entouré par les Vendéens et mis à mort pour avoir refusé de se rendre et de livrer deux chevaux qu'il conduisait.

guerre de partisans, une série de coups de main accomplis par des bandes isolées. La vie du chouan en campagne fut une vie d'aventures, d'alertes, d'escarmouches, d'embuscades derrière les haies quand l'ennemi se montrait à découvert, de fuites éperdues à travers les genêts ou les chemins creux quand les *bleus* se présentaient en force.

Dans une lettre à Aubert-Dubayet, Hoche caractérisait ainsi la chouannerie : « Réunis sous des chefs qui sont ordinairement du pays, les chouans se répandent imperceptiblement partout, avec d'autant plus de facilité qu'ils ont partout des agents, des amis, et qu'ils trouvent partout des vivres et des munitions, soit de gré, soit de force. Leur principal objet est de détruire les autorités civiles; leur manœuvre, d'intercepter les convois, d'assassiner les patriotes des campagnes, de désarmer nos soldats lorsqu'ils ne peuvent les embaucher, d'attaquer nos cantonnements, postes ou détachements, lorsqu'ils sont faibles, et enfin de soulever les habitants des villes même en les affamant; leur tactique est de combattre derrière les haies. » Ces renseignements trouvent leur confirmation dans les *Mémoires* du marquis d'Andigné — un chef de chouans — où l'on voit la chouannerie se recruter, non seulement parmi les paysans en général, mais aussi parmi les conscrits réfractaires, les déserteurs de l'armée républicaine, les citadins mécontents, et tirer ses ressources du sac des diligences ou de contributions prélevées sur les bourgs « patriotes », sur les dîmes ecclésiastiques, sur les biens vacants des émigrés. Il convient de remarquer que plusieurs des crimes reprochés à la chouannerie sont imputables soit aux *faux chouans*, aux *chauffeurs*, qui torturaient les malheureux jusqu'à ce qu'ils eussent indiqué la cachette où était leur argent, soit encore aux *contre-chouans* suscités par la police.

Au mois de mars 1793, à La Roche-Bernard, entre Nantes et Vannes, le président du district, Sauveur, refusant de crier : *Vive le roi!* fut déchiqueté à coups de couteau et brûlé vif. A Pontivy, les paysans, conduits par un prêtre réfractaire, martyrisèrent dix-sept gardes nationaux. A Saint-Ouen-des-Toits, le 19 août 1793, un sabotier des environs de Laval, faux saunier et déserteur, Jean Cottereau, souleva les conscrits de sa commune et décida plusieurs de ces jeunes gens à le suivre (1). La bande, renforcée de quelques contrebandiers et de nombreux paysans, prit pour centre de ralliement le bois de Misdon, près de Port-Brillet. Une autre bande se forma près de Saint-Denis-d'Orques, au camp de la Vache-Noire, sous les ordres d'un ancien garçon de ferme, Louis Courtilliers, dit Saint-Paul. Quand l'armée vendéenne, en octobre 1793, traversa le Maine pour marcher sur Granville, les chouans la rejoignirent à Laval et partagèrent ses destinées jusqu'au grand désastre de Savenay.

LA GUERRE. FIN DE LA CAMPAGNE DE 1793

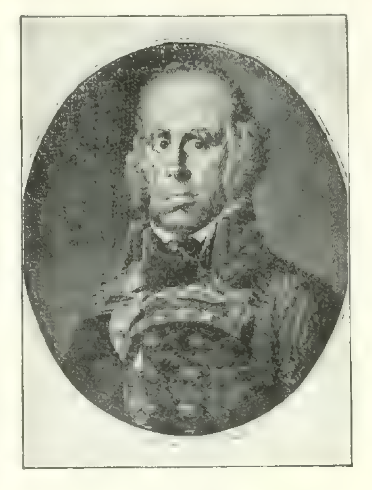
Après l'évacuation de la Belgique, les Autrichiens du prince de Cobourg s'étaient emparés de Condé et de Valenciennes; sur le Rhin, l'empereur et le roi de Prusse étaient entrés à Mayence; au sud, les Espagnols étaient en marche sur Bayonne et Perpignan.

La route de Paris était ouverte, mais les Anglais et les Autrichiens ne surent pas s'entendre et dispersèrent leurs forces. Les premiers, qui convoitaient Dunkerque, vinrent assiéger cette place, pendant que les Autrichiens allaient bloquer Maubeuge.

Opérations de l'armée du Nord. — *Siège de Dunkerque. Bataille de Hondschoote (6, 7, 8 septembre 1793).* — Le 24 août 1793, le duc d'York avec 30000 Anglo-Hanovriens commença le siège de Dunkerque, protégé à l'est par deux corps d'observation : Freytag (16000 hommes) à Oost-Cappel; le prince d'Orange, à Menin, sur la Lys. La place était défendue par le général Souham, que secondait le chef de bataillon Hoche. La nature du sol, sablonneux et saturé d'humidité, de la Flandre maritime rendait difficiles les travaux d'approche, que les sorties des assiégés bouleversaient d'ailleurs fréquemment.

Houchard, qui avait remplacé Kilmaine à la tête de l'armée du Nord, reçut l'ordre de débloquer Dunkerque. Indécis et routinier, au lieu d'attaquer en masse il ne prit avec lui que 22000 hommes, et il fallut les injonctions pressantes des conventionnels Levasseur et Delbret pour le décider à livrer bataille; mais, au lieu de couper l'armée du siège du corps d'observation de Freytag, il se borna à débusquer celui-ci de ses positions de l'Yser et à le rejeter sur Hondschoote.

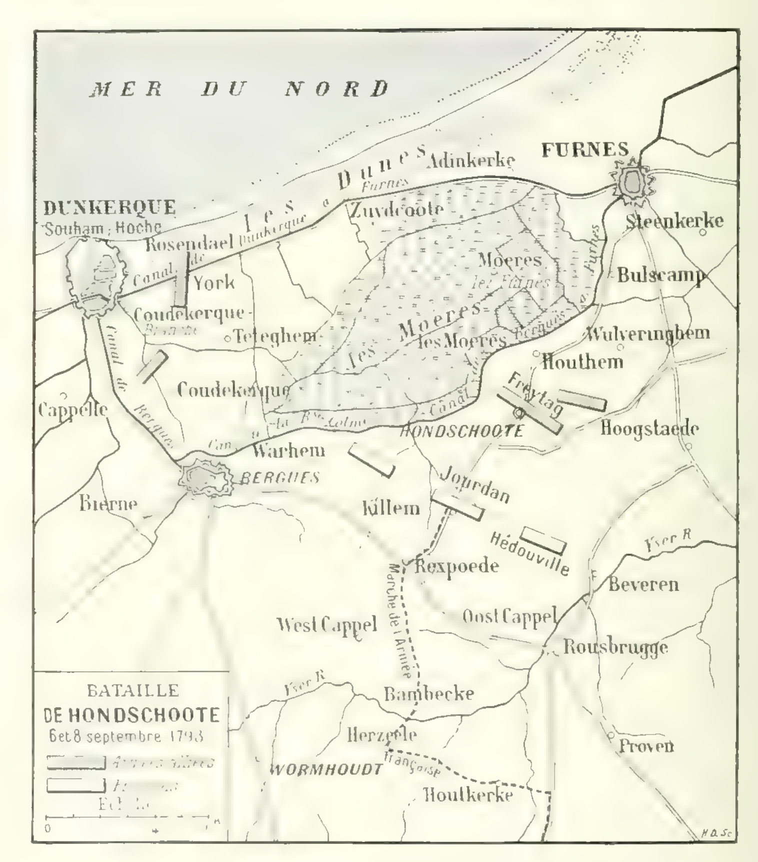
1. Jean Cottereau reçut le sobriquet de Jean *Chouan*, parce qu'il avait contracté l'habitude de ne se montrer que la nuit, comme le chat-huant, et qu'il avait donné à ses compagnons comme signe de ralliement le cri de cet oiseau.



Houchard,
gravé d'après Bonneville.

La bataille de Hondschoote dura trois jours (6, 7, 8 septembre) et eut pour résultat la délivrance de Dunkerque; car le duc d'York, maintenant découvert, n'avait plus qu'à lever le siège en toute hâte. Houchard eut le tort de ne pas l'obliger, comme il le pouvait, à se rendre à discrétion et de le laisser rejoindre Walmoden à Furnes. Cinq jours après il commit une nouvelle faute : ayant chassé de Menin le prince d'Orange, il évacua cette ville dans la crainte chimérique d'une attaque de Cobourg et repassa la frontière. Sa retraite précipitée engendra une panique qu'il ne sut pas arrêter, et le tribunal révolutionnaire l'envoya à la guillotine. Jourdan le remplaça à la tête de l'armée du Nord.

Siège de Maubeuge. Bataille de Wattignies. — Maître de la vallée de l'Escaut par Condé et Valenciennes, de l'intervalle entre



Plan de la bataille de Hondschoote (1793).

Le gros du corps de Freytag est à Bambecke; son lieutenant Walmoden, à Wormhoudt. A droite, la division Hédouville marchera sur Rousbrugge; au centre, Jourdan avec une colonne, Houchard avec une autre se porteront sur Bambecke, la première par Houtkerke, la seconde par Herzeele. A gauche, la division Landrin attaquera Walmoden, le tournera et le coupera de l'armée du duc d'York.

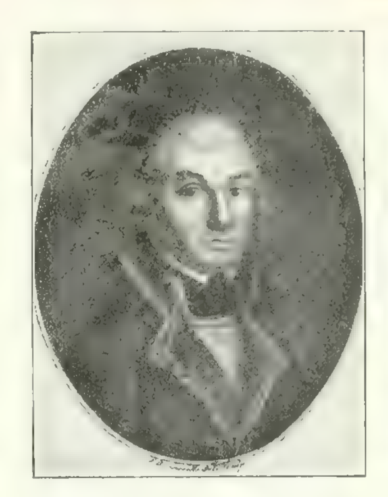
Le 6 septembre, Jourdan déloge les Anglo-Hollandais successivement de Houtkerke, Herzeele, Bambecke et les refoule jusqu'à Rexpoëde, qui tombe entre nos mains. Mais, pendant la nuit, l'ennemi revient en force et nous chasse de Rexpoede, et Houchard, perdant tout son sang-froid, bat en retraite sur Houtkerke.

Le 7, Hédouville, qui a franchi l'Yser à Rousbrugge, s'avance de nouveau contre Rexpoëde, qu'il emporte à trois heures après-midi, et rejette sur Hondschoote Walmoden, qui avait remplacé Freytag blessé. Pendant ce temps, Landrin prend Wormhoudt. Enfin, à six heures du soir, toute l'armée, Houchard en tête, marche contre Hondschoote et ses retranchements défendus par les Anglais et les détachés de l'armée de siège.

Le 8, à neuf heures du matin, l'armée française prend l'offensive : Vandamme à droite, Jourdan au centre, Collaud à gauche. Les retranchements ennemis sont emportés. Mais la vue de Jourdan et de Collaud blessés jette une panique parmi nos troupes, qui reculent en désordre. Alors, Delbret et Levasseur se mettent à la tête, l'un de la division Jourdan, l'autre de la division Collaud, et les ramènent au pas de charge devant les redoutes de Hondschoote. Bientôt elles sont maîtresses des avenues qui conduisent à Hondschoote; la ville elle-même est prise après un combat dans les rues et les maisons, et Walmoden vaincu se retire sur Furnes.

l'Escaut et la Sambre par le Quesnoy, Cobourg voulut occuper Maubeuge, s'assurer de la haute Sambre et pénétrer ensuite dans la vallée de l'Oise.

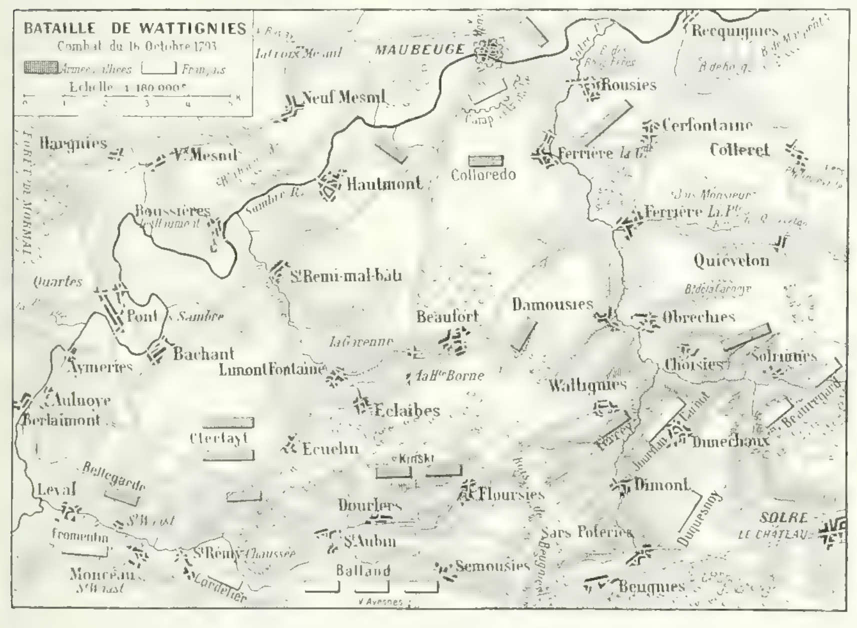
Le 28 septembre, avec 65 000 hommes, il investit Maubeuge, défendue par le vaillant défenseur de Valenciennes, le général Ferrand, qu'assistait le général Chancel. Maubeuge n'avait qu'une garnison de 20 000 hommes, si mal approvisionnée qu'au bout de huit jours il fallut la rationner; elle regorgeait de malades et de blessés, et, dès le 10 octobre, elle était presque à bout de ressources, mais résistait quand même. Carnot, résolu à débloquer Maubeuge, rejoignit Jourdan à Guise, où se concentrèrent 50 000 hommes tirés des camps voisins et de l'armée des Ardennes. Le 12 octobre, toute l'armée prit ses positions autour d'Avesnes. Le 16, sur le plateau de Wattignies, se livra une furieuse bataille entre les Français, commandés par Jourdan et Carnot, et les Autrichiens, commandés par Clerfayt et Cobourg. La victoire, due surtout à l'intrépidité et à l'habileté de Carnot, eut d'importantes conséquences. D'abord le 17, à deux heures de l'après-midi, Carnot et Jourdan entrèrent triomphalement dans Maubeuge; en second lieu, la bataille de Wattignies était la première victoire où s'affirmait la nouvelle tactique et marquait la fin de nos revers. Jourdan n'avait pas de forces suffisantes pour poursuivre les vaincus : il se contenta de se relier par une série de postes à la Flandre maritime.



Jourdan,
gravé d'après BONNEVILLE.



Le prince de Saxe-Cobourg
Estampe de la Bibliothèque nationale.



Plan de la bataille de Wattignies (1793).

A l'approche des Français, Cobourg lance au devant d'eux son lieutenant Clerfayt avec 30 000 hommes. Clerfayt occupe la ligne de plateaux, coupés de bois et de ravins, qui s'étend sur un espace de 15 kilomètres entre Avesnes et Maubeuge, depuis Solre-le-Château jusqu'au confluent de l'Helpe et de la Sambre et dont le village de Wattignies est le point culminant, les renforce par des retranchements si bien disposés que Cobourg s'écrie : « Si les républicains parviennent à me déloger d'ici, je me fais républicain moi-même. » La droite autrichienne, sous Bellegarde, s'appuie à Saint-Waast; Kinski est au centre à Dourlers; Tercey, avec la droite, à Wattignies.

Le 14 octobre, Carnot, après une reconnaissance des positions ennemies, décide de les tourner à droite et à gauche, puis d'enfoncer le centre. Il divise l'armée en cinq colonnes. A l'extrême droite, Beauregard marchera de Liessies et Solre sur Obrechies; à droite, le général Duquesnoy se portera de Beugnies et Sars sur Wattignies; au centre, la division Balland fera face à Dourlers; enfin, à gauche, les divisions Cordelier et Fromentin s'empareront des coteaux de Saint-Wast et Saint-Rémy.

Le 15, à neuf heures du matin, ces deux dernières divisions, prenant l'offensive, refoulent les Autrichiens; mais, à l'entrée de la plaine de Berlaimont, elles sont sabrées par la cavalerie impériale et rejetées sur leurs lignes de bataille. Pendant ce temps, Duquesnoy s'empare de Dimont et de Dimechaux et, de là, prépare l'attaque de Wattignies par une canonnade. Alors Carnot lance Balland contre la formidable redoute à plusieurs étages que forment les pentes du plateau en avant de Dourlers, où nos soldats pénètrent, mais sans pouvoir se maintenir sous la mitraille. Carnot crie à Jourdan qui hésite à les ramener : « Pas de prudence, général ! » Blessé au vif, Jourdan revient à la charge par deux fois. La nuit tombe et le combat cesse.

Carnot reconnait l'impossibilité matérielle d'attaquer de front son adversaire, et, sur l'avis de Jourdan, concentre ses forces contre Wattignies. Le 16, par une matinée brumeuse, les colonnes françaises s'avancent sur le terrain ondulé et boisé qui s'étend entre Avesnes et Maubeuge, avec les villages de Dourlers, Sars-Poteries, Dimont, Choisies et Wattignies, où se trouve le quartier général ennemi. Des retranchements, des abatis, des redoutes renforcent encore la forte position de Clerfayt, couverte par de profonds ravins et dominant des pentes escarpées. Au lieu d'attaquer le centre ennemi à Dourlers, inabordable par les défenses qu'on y a accumulées, c'est vers la gauche ennemie, à Wattignies, que se tournent Carnot et Jourdan. Couverts par un épais brouillard, les Français s'ébranlent aux accents de la *Marseillaise*. Sous les ordres directs de Jourdan et de Carnot, la droite, formée en trois colonnes, débouche de Dimont, Dimechaux et Choisies, et monte à l'assaut du plateau de Wattignies. Deux attaques échouent; à la troisième, Carnot pénètre dans le village; la réserve autrichienne s'avance et, prise de panique, la brigade Gratien se débande. Carnot se précipite le fusil au poing, et, avec Jourdan et Duquesnoy, s'empare définitivement de Wattignies et refoule l'ennemi sous Glaxges.

A la gauche et au centre, Fromentin et Balland ont conquis Dourlers et Saint-Waast; seule la division Élie, jetée sur Philippeville, a été bousculée à Beaumont par Benjowski, ainsi que la division Beauregard à Obrechies; mais Duquesnoy, vainqueur, a pu facilement mettre fin de ce côté aux progrès des Autrichiens. Cobourg, la nuit suivante, se hâte de battre en retraite sur la Belgique et repasse la Sambre, laissant 6 000 hommes sur le champ de bataille.

Opérations des armées du Rhin et de la Moselle. — *Les Prussiens en Lorraine. Les Autrichiens en Alsace.* — La frontière du Nord dégagée, Carnot se retourna vers l'Est, où l'armée de la Moselle, commandée par Moreau, avait, après une attaque infructueuse contre les Prussiens à Pirmasens, été rejetée derrière la Sarre (14 septembre).

Le mois suivant les Autrichiens prirent à leur tour l'offensive. Würmser, pour assiéger Landau, occupa Wissembourg, emporta les lignes de la Lauter (13 octobre) et put ainsi occuper le Geisberg. Puis, pendant que nos troupes s'enfuyaient en désordre sur Strasbourg, il pénétra à leur suite dans Haguenau (29 octobre) et prit Fort-Vauban (9 novembre).

Pichegru et Hoche. — Il importait de rétablir la discipline dans l'armée, démoralisée par les mutations inces-



Carnot à Wattignies, par DESVARREUX.

[illegible] chef. Le Comité de salut public envoya les conventionnels Baudot et Lacoste en Lorraine, Saint-Just et Le Bas en Alsace. Pichegru qui, dans le désarroi général des forces républicaines depuis la retraite de Mayence, avait fait preuve de sang-froid, d'énergie et d'habileté, reçut le commandement de l'armée du Rhin. Celui de l'armée de la Moselle fut confié à Lazare Hoche, qui avait servi sous les ordres du général Houchard et avait été nommé général de brigade après la bataille de Hondschoote. Capable d'élan





Pichegru,
[illegible]



Hoche,
par Louis Boze.

plus que de réflexion, tour à tour passionné et mesuré, enthousiaste et défiant, Hoche était sympathique par ses qualités brillantes et généreuses, sa nature primesautière. Il alliait à une inflexible sévérité en matière de discipline une affectueuse sollicitude pour ses subordonnés, dont son entrain et sa bonne humeur doublaient le courage. Un jour, ayant eu deux chevaux tués sous lui : « Ces messieurs, dit-il en riant, voudraient me faire servir dans la ligne. » Il a ainsi résumé sa politique : « Sans songer au passé, j'ai travaillé sans relâche à venger la patrie des maux que lui a causés l'Angleterre. »

Bataille de Kaiserslautern, de Wœrth et de Frœschwiller. Landau débloqué. — Les deux nouveaux généraux agirent d'abord isolément. Pichegru, secondé par Desaix, parvint, après trois semaines de combats quotidiens, à refouler Würmser et les Autrichiens sur la Moder (18 novembre-9 décembre).

Hoche fut d'abord moins heureux contre Brunswick. Débouchant de la vallée de la Sarre à la tête de 35 000 hommes, il repoussa les avant-postes prussiens jusqu'au delà de Blieskastel; mais, trois jours de suite (28-29 novembre), il échoua contre Kaiserslautern et dut se replier sur Deux-Ponts avec une perte de 3000 hommes. Changeant de tactique, il projeta une action combinée des deux armées du Rhin et de la Moselle contre Wurmser.

Laissant une partie de ses troupes près de Deux-Ponts pour surveiller Brunswick, il franchit les Vosges le 19 décembre avec 12 000 hommes et culbuta à Wœrth et à Frœschwiller, le 22, un corps prussien qui couvrait le flanc droit de Würmser, établi sur le Geisberg. Le représentant Baudot, qui avait deviné la valeur de Hoche, le substitua à Pichegru et lui confia le commandement des deux armées réunies du Rhin et de la Moselle. Dès le 26, Hoche emporta d'assaut le Geisberg, entra dans Wissembourg et, profitant de l'enthousiasme de ses soldats, les porta rapidement au secours de Landau, bloqué par les Prussiens depuis le mois d'avril. Le 28, l'ennemi effrayé levait le siège. Baudot adressa aux troupes victorieuses cette brève proclamation : « Républicains, vous avez fait votre devoir. »

A cette occasion, Wurmser et Brunswick, qui se jalousaient, se brouillèrent tout à fait et se séparèrent. L'Alsace était délivrée, l'ennemi rejeté au delà du Rhin, et l'armée républicaine put hiverner dans le Palatinat.

Opérations aux Alpes et aux Pyrénées. — Aux Pyrénées-Orientales, Ricardos, battu à Niel (17 juillet), s'empara de Villefranche-sur-Tet (3 août), mais le camp retranché de Peyrestortes fut enlevé, après une bataille où les représentants Fabre et Cassanges jouèrent un rôle capital (17 septembre). Ricardos prit sa revanche sur la Tech à [illegible], enleva le camp de [illegible] (27 octobre) et se retrancha dans le camp du Boulou, d'où Dagobert, qui venait de se signaler par une série de succès en Cerdagne, tenta en vain de le déloger.

Turreau, qui succéda à Dagobert, fut battu devant Céret par La Union (26 novembre). Pendant ce temps, Ricardos, reprenant l'offensive, écrasait un corps de 10 000 hommes à Villalongue (7 décembre).

L'armée espagnole attaqua les crêtes des Albères pour obliger à se rendre les places de Collioure et de Port-Vendres : le 15 décembre 1793, l'armée française, commandée par Delattre, abandonna ses positions. L'important passage du col de Banyuls fut courageusement défendu par les habitants du village, pendant que leurs femmes et leurs enfants chargeaient les fusils et leur passaient des munitions. Sommé de se rendre, le maire, ayant deux blessures à la tête, répondit, en agitant son écharpe : « Les républicains ne se rendent jamais; ils savent mourir. » Et ces héros n'abandonnèrent leur rocher que pour se précipiter sur les Espagnols qui, désespérant de les vaincre, s'étaient mis à saccager Banyuls.

Grâce à la prodigieuse impulsion donnée à la défense nationale, à la fin de l'année 1793 la France était sauvée de l'invasion.

DOMINATION DE ROBESPIERRE

Les hébertistes. — Malgré les défaites essuyées par la coalition et l'écrasement de la guerre civile, les hébertistes, la Commune de Paris et le club des Cordeliers ne voyaient le salut de la République que dans la continuation de la Terreur, et leur journal, *le Père Duchesne*, préconisait dans le plus bas langage les mesures les plus violentes.

Hébert comptait au nombre de ses partisans Pache, maire de Paris; Chaumette, procureur de la Commune; Bourdon de l'Oise, Jean-Baptiste Cloots, ce baron d'origine allemande qui avait conduit à la barre de la Constituante une « ambassade du genre humain », composée de trente-six étrangers vêtus de costumes exotiques et venus pour faire adhésion à la Déclaration des droits de l'homme. Cloots, qui avait adopté le prénom d'Anacharsis et pris le titre d' « orateur du genre humain », fut élu député de l'Oise à la Convention et, après s'être déclaré contre les girondins, s'était rallié aux hébertistes, dont le programme philosophique le séduisait.

La déchristianisation. — Les hébertistes, qui faisaient profession d'athéisme, entreprirent de déchristianiser la France. Le décret du 21 avril 1793 ordonna la déportation à la Guyane des ecclésiastiques réfractaires et porta la peine de mort, dans les vingt-quatre heures, contre tous ceux qui rentreraient sur le territoire de la République. Bientôt (19 juillet) la même peine fut déclarée applicable aux évêques constitutionnels qui s'opposeraient directement ou indirectement au mariage des prêtres, et les hébertistes poussèrent d'autre part les ecclésiastiques à renoncer au célibat en faisant décréter que les prêtres mariés ou dont les bans seraient publiés ne seraient « sujets ni à la déportation ni à la réclusion ». Les hébertistes allèrent jusqu'à demander la démolition des clochers dont « la domination sur les autres édifices » leur semblait « contrarier les principes d'égalité ». Le mouvement de déchristianisation se continua par le vote du calendrier révolutionnaire (5 octobre), par



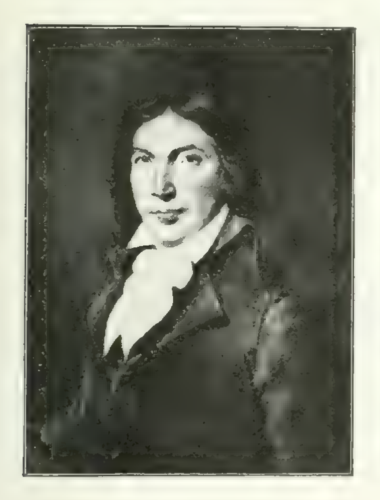
Hébert,
grav. d'après BONNEVILLE.



Chaumette,
grav. d'après BONNEVILLE.

l'adoption de la proposition de Marie-Joseph Chénier, tendant à laïciser la religion 7 novembre et, finalement, par l'instauration du « culte de la Raison ».

Anacharsis Cloots et Bourdon de l'Oise sommèrent l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, d'abdiquer l'épiscopat. Gobel parut à la barre de la Convention, avec ses vicaires, le 7 novembre 1793, déposa ses lettres de prêtrise sur le bureau et abjura le culte dont il était ministre. « L'Être suprême, dit le président, ne veut de culte





Camille Desmoulins,
par ROUILLARD (Versailles).



Lucile Desmoulins,
par BOILLY.

que celui de la Raison, et ce sera désormais la religion nationale. » Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, connu cependant par son ardeur révolutionnaire, fut écœuré de cette abjuration pusillanime et théâtrale : « Catholique par conviction et par sentiment, dit-il, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque; mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission... J'invoque la liberté des cultes. On ne m'arrachera pas une abdication. »

Le culte de la Raison fut inauguré à Notre-Dame le 10 novembre 1793 : la Liberté était représentée par une actrice de l'Opéra, drapée aux couleurs nationales et assise à la place de la « ci-devant Sainte-Vierge ». Un cortège, traînant la déesse sur un char, se porta à la Convention et défila devant l'Assemblée, chantant le *Ça ira* et la *Carmagnole*. L'église métropolitaine de Paris fut transformée en temple de la Raison, « à la demande des citoyens de Paris », disait le décret. L'image de la Vierge fut remplacée par les bustes de Marat et de Le Peletier de Saint-Fargeau.

Le 23 novembre, sur la proposition de Chaumette, toutes les églises, tous les temples, toutes les synagogues de Paris furent fermés, et cette mesure se généralisa dans les départements : au mois d'avril 1794 il ne restait pas cent cinquante communes où la messe fût dite publiquement.

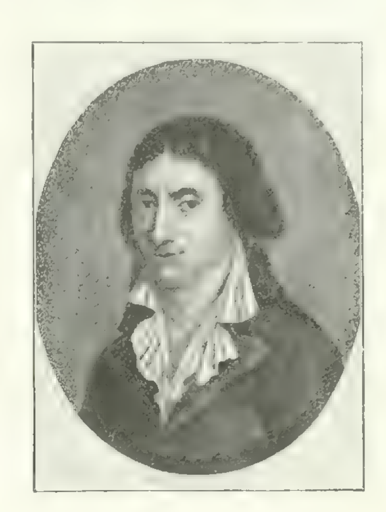
Les « enragés » et les « indulgents ». Exécution des hébertistes (24 mars 1794). Cependant Danton et ses amis préconisaient le retour à des pratiques moins violentes. Aux « enragés » commençaient à s'opposer les « indulgents ».

Parmi les plus fervents soutiens du parti dantoniste était Camille Desmoulins, qui, maladroitement attaqué par Robespierre au club des Jacobins, était devenu l'ennemi acharné de son ancien chef. Dans son journal *le Vieux Cordelier*, il criblait les violents de ses invectives, comparait la tyrannie exercée par les terroristes intransigeants au despotisme des empereurs romains, demandait enfin la formation d'un « Comité de clémence » comme le seul moyen de pacifier les partis et de terminer la Révolution.

Cette campagne produisit une impression si vive sur la Convention et sur l'opinion que Robespierre s'en émut. Dans une séance des Jacobins il proposa perfidement de donner au pamphlétaire une « correction paternelle » et de brûler les numéros du journal. « Brûler n'est pas répondre! », s'écria Camille. — « Eh bien! répliqua Robespierre, qu'on ne brûle pas, mais qu'on réponde; qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille, puisqu'il le veut, et qu'il soit couvert d'ignominie. » Et Camille fut exclu du club des Jacobins.

Maintenant Robespierre va briser tout ce qui gêne ses projets de dictature : « Si, disait-il le 5 février 1794, le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est la terreur. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu. Punir les oppresseurs de l'humanité, c'est clémence; leur pardonner, c'est barbarie. Deux factions également coupables nous menacent : l'une nous pousse à la faiblesse, l'autre aux excès. » Ainsi la guerre est formellement déclarée par Robespierre aux *indulgents* comme aux *enragés*.

Ceux-ci eurent la maladresse, aux Cordeliers, le 4 mars 1794, de se mettre en état d'insurrection à la fois contre les dantonistes et contre Robespierre. La population, qui les rendait responsables de la disette, prit position contre eux, et le Comité de salut public les fit arrêter dans la nuit du 13 au 14 mars. Ils furent accusés d'avoir formé une conspiration pour réduire Paris à la famine et anéantir la représentation nationale : Hébert, le général Ronsin Vincent, Anacharsis Cloots, en tout dix-neuf accusés, comparurent devant le tribunal révolutionnaire. Le troisième jour des débats, le jury se déclara suffisamment éclairé et condamna pêle-mêle ces « agents de l'étranger » comme ayant conspiré pour « donner un tyran à l'Etat ». Leur exécution eut lieu le 24 mars et fut suivie du licenciement de l'*armée révolutionnaire* de l'intérieur, qui était à leur discrétion.



Saint-Just,
gravé d'après BONNEVILLE.

Exécution des dantonistes (15 avril 1794). — Danton s'était retiré à Arcis-sur-Aube, « pour y respirer en liberté » : il revint à Paris avec le projet d'arrêter le torrent des fureurs révolutionnaires, et, « maintenant que la République était maîtresse du champ de bataille », de la faire rentrer dans le règne des lois. Mais Robespierre laissa alors éclater toute sa haine contre Desmoulins et contre Danton lui-même. « Qu'importe, s'écria-t-il aux Jacobins, qu'Hébert expire sur l'échafaud, s'il lui reste des traîtres d'une autre espèce pour venir à bout de ses projets? Vous n'avez donc rien fait s'il vous reste une faction à détruire, et la Convention est résolue à les immoler toutes, jusqu'à la dernière. »

Il était temps que Danton songeât à se défendre; ses amis l'en pressaient, l'engageaient même à partir. « Partir!... dit-il avec colère et dédain, partir! Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers? » Quand on vint lui annoncer que les Comités discutaient son arrestation, on le pressa encore de quitter Paris; mais il répondit, après un moment de réflexion : « Ils n'oseraient. » Danton se trompait : dans la nuit du 30 au 31 mars 1794, il fut arrêté avec ses principaux amis et traduit devant le tribunal, le 2 avril 1794, avec ses coaccusés, au nombre de seize. Il embarrassa ses juges par son assurance audacieuse.

L'instrument des rancunes de Robespierre avait été, dans cette machination, le conventionnel Saint-Just, républicain à la spartiate, dont l'énergique activité s'employa très utilement aux armées, mais fut à l'intérieur au service d'un autoritarisme malfaisant. Dans un rapport empreint de la subtilité la plus perfide, il accusa Danton de s'être vendu à Mirabeau, au duc d'Orléans, à Dumouriez, d'avoir voulu traiter avec l'étranger pour rétablir la monarchie, et, redoutant l'éloquence persuasive de son collègue, il fit décider par la Convention que le tribunal pourrait mettre les accusés « hors des débats ». Sur injonction du Comité de sûreté générale, le tribunal condamna effectivement les accusés sans plus les entendre et hors de leur présence, sous prétexte qu'ils manquaient de respect à la justice. « On nous immole, s'écria Danton, à l'ambition de quelques lâches brigands, mais ils ne jouiront pas longtemps du fruit de leur criminelle victoire; j'entraîne Robespierre, Robespierre me suit. » Au pied de l'échafaud, comme Danton voulait embrasser Hérault de Séchelles, qui lui tendait les bras, l'exécuteur s'y opposa. « Tu es donc plus cruel que la mort? lui dit Danton; va, tu n'empêcheras pas que dans un moment nos têtes ne s'embrassent dans le panier » (16 germinal-5 avril 1794). Avant de s'incliner sous le couperet, il dit au bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. » Le plus grand homme d'Etat de la Révolution tombait victime du gouvernement formidable qu'il avait contribué à organiser.

En même temps que lui, le tribunal révolutionnaire envoya au supplice [illegible] Chabot, Fabre d'Églantine, Basire, Westermann, Hérault de Séchelles, Philippeaux, Camille Desmoulins qui, sur la charrette, s'agitait et haranguait la foule : « Peuple, disait-il, on [illegible]? Qui t'a appelé à la Bastille? Qui te donna la cocarde? »

Lucile Desmoulins, en apprenant l'arrestation de son mari, avait écrit à Robespierre une lettre indignée, où elle flétrissait l'orgueil du dictateur et lui rappelait l'amitié qui l'avait uni au pamphlétaire : « Toi, disait-elle, qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes; toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourras-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice? » Accusée d'avoir formé avec le général Dillon un complot pour délivrer les dantonistes, elle fut condamnée et présenta bravement au couperet sa jolie tête de vingt-deux ans.



[illegible]

Dictature de Robespierre. La fête de l'Être suprême.

— « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas », avait dit Barère, et Collot d'Herbois ajoutait : « Plus le corps social transpire, plus il devient sain. » — « Que serait devenue une république indulgente? déclara à son tour Saint-Just; nous avons opposé le glaive au glaive, et la République est fondée. » Conformément à ces impitoyables principes, Saint-Just proposa de proscrire en masse les ci-devant nobles et les étrangers, qui durent quitter le territoire français dans les dix jours, sous peine d'être mis hors la loi.

Lorsque le Conseil exécutif provisoire eut été remplacé par douze commissions dépendantes du Comité de salut public, Robespierre, débarrassé des hébertistes et des dantonistes, fut le maître de la France et forma avec Couthon et Saint-Just un triumvirat résolu à briser toute résistance. Sa dictature fut à la fois religieuse et politique. Disciple de Jean-Jacques Rousseau, il rêvait d'appuyer les institutions politiques sur une religion dont les fondements seraient la croyance en Dieu et l'immortalité de l'âme; il se défiait du « philosophisme », du culte de la Raison (1), auquel il prétendit substituer une religion nouvelle, morale et sociale, dont il serait le grand pontife.

Le 7 mai, Robespierre prononça à la tribune de la Convention son discours fameux sur Dieu et l'immortalité de l'âme. Il attaqua l'athéisme, critiqua les Encyclopédistes et conclut en disant : « Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature; son temple, c'est l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. » Sur sa proposition, l'Assemblée vota d'acclamation le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme.

ART. 2. — Il reconnaît que le culte le plus digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

On institua des fêtes décadaires et, le jour même où se célébrait autrefois la Pentecôte (20 prairial an II-8 juin 1794), une fête de l'Être suprême eut lieu dans toute la France. À Paris, on avait élevé dans le jardin des Tuileries un amphithéâtre, décoré par David de peintures allégoriques et sur lequel Robespierre parut à la tête des membres de la Convention, tous tenant à la main un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis de blé. Après une courte allocution, Robespierre descendit de l'amphithéâtre, se saisit d'une torche et mit le feu aux monstres de l'Athéisme, « seul espoir de l'étranger », de la Discorde et de l'Égoïsme : les flammes découvrirent alors la statue de la Sagesse. Le cortège se mit ensuite en marche vers le Champ-de-Mars. Un chariot antique, chargé des instruments des arts, était traîné par huit bœufs aux cornes dorées, suivis d'une foule couronnée de fleurs. La Convention prit place sur une montagne artificielle; Robespierre prononça un nouveau discours; on chanta des hymnes de Chénier et de Désaugiers, et la fête s'acheva au milieu des manifestations patriotiques, des bénédictions et des serments.



Madame Élisabeth
(Musée de Versailles).

Robespierre avait constamment affecté de se tenir fort en avant de ses collègues. Quelques conventionnels se rapprochèrent de lui et firent entendre à ses oreilles étonnées des mots étranges : « Il est encore des Brutus. — La roche Tarpéienne est près du Capitole. »

Le décret du 22 prairial (10 juin 1794).

— Dès le lendemain, Robespierre vint au Comité de salut public demander vengeance des sarcasmes dont il avait recueilli les échos : il n'y rencontra qu'un accueil froid ou railleur. Alors, de sa propre initiative, il présenta avec Couthon, en l'absence de Saint-Just, un projet étendant la compétence du tribunal révolutionnaire, augmentant le nombre des jurés, des juges et des substituts, supprimant toute instruction préparatoire, et même toute audition de témoins lorsqu'il existait des « preuves soit matérielles, soit morales ». Plus d'avocats : « la loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs. » Une seule peine : la mort. Ainsi, toutes les garanties étaient supprimées, et en attribuant aux Comités de salut public et de sûreté générale, aux représentants du peuple et à l'accusateur public, le droit de traduire devant le tribunal révolutionnaire tous ceux que la loi « réputait ennemis du peuple », personne, même les membres de la Convention, n'était désormais à l'abri d'un assassinat judiciaire. « Toute lenteur, disait Couthon, est un crime, toute formalité indulgente est un danger public; le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître. » Robespierre parvint à faire adopter ce décret abominable en une demi-heure (22 prairial-10 juin 1794); mais, le surlendemain (24 prairial), la Convention se ressaisit du droit exclusif de mettre les députés en accusation.

Le décret du 22 prairial fut le prélude de la *Grande Terreur* (10 juin-27 juillet 1794). Madame Élisabeth, la vertueuse sœur de Louis XVI (1), avait été exécutée le 9 mai 1794. Maintenant on allait frapper sans pitié et envoyer à l'échafaud Lavoisier, le général Biron, les Noailles, les Boufflers, les Mouchy, les Montmorency, les Pasquier, les Molé, les Malesherbes, les poètes André Chénier et Roucher (2).



La marmite épuratoire des Jacobins
Caricature antirobespierriste de 1793.

(1) [illegible] *Le Culte* [illegible] Robespierre [illegible]

(1) Marie-Thérèse, dite madame Royale, fille de Louis XVI, née en 1778, fut, sous le Directoire, échangée contre les commissaires de la Convention que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens. Elle épousa, en 1799, son cousin Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois (Charles X).

(2) Les deux poètes allèrent au supplice en récitant la première scène d'*Andromaque*, entre Oreste et Pylade. Tout à coup Chénier se frappa le front et s'écria : « Hélas! je n'ai rien fait pour la postérité, et pourtant j'avais quelque chose là! » — C'est dans sa prison de Saint-Lazare que Chénier avait composé sa célèbre élégie de *la Jeune Captive*.



L'appel des dernières victimes de la Terreur, par MULLER.

Fouquier-Tinville semble vouloir mériter de plus en plus son renom de sinistre férocité. Il rédige des actes d'accusation avant d'avoir vu les pièces, pèse sur la conscience des jurés, a pour ses victimes des mots impitoyables. « Pédant et citant volontiers Horace, il lui arriva cependant quelquefois de se montrer humain par caprice. » (A. AULARD.) Aucune circonstance atténuante ne peut être plaidée en faveur de ce monstre, qui se fit l'instrument aveugle du Comité de salut public. Depuis l'établissement du tribunal révolutionnaire, en quinze mois (10 mars 1793-10 juin 1794), la Terreur avait fait douze cent soixante-neuf victimes : du 10 juin 1794 à la mort de Robespierre (27 juillet), le chiffre des guillotinés s'éleva à près de quatorze cents. Et ces hécatombes coïncidaient avec la victoire de Fleurus, avec le succès général des armées républicaines!

Le 9 Thermidor (27 juillet 1794). — Robespierre, qui depuis son échec du 24 prairial s'était retiré du Comité de salut public, assistait rarement aux séances de la Convention, mais se montrait très assidu à celles des Jacobins, où sa domination s'exerçait sans partage. Après la chute des hébertistes, il avait formé une nouvelle Commune : le procureur général Chaumette, le maire Fleuriot, le commandant général Hanriot étaient à ses ordres.

Les conventionnels, menacés, s'unirent pour le renverser. On répandit des bruits sur ses projets, on fit circuler des listes de proscription qu'on l'accusa d'avoir dressées, on prononça le mot de dictature. Vadier, président du Comité de sûreté générale, avait, dès le mois de juin, envoyé au supplice cinquante personnes, entre autres Cécile Renault, accusée sans preuves d'avoir voulu attenter aux jours de Robespierre : cette journée, dite des *Chemises rouges*, avait été « arrangée » par le Comité pour disqualifier le « tyran », pour faire croire qu'il se débarrassait en bloc de ses ennemis personnels. Le 8 thermidor (26 juillet 1794), Robespierre parut à la tribune de la Convention et annonça l'intention de faire « épurer » les deux Comités de salut public et de sûreté générale, demanda de nouvelles proscriptions, se livra à des insinuations perfides contre plusieurs de ses collègues, contre Cambon, contre Carnot. Il acheva son réquisitoire dans le silence et alla le recommencer aux Jacobins.

Le lendemain (9 thermidor — 27 juillet 1794), à peine Saint-Just a-t-il pris la parole que Tallien l'interrompt et entasse les accusations contre Robespierre. Celui-ci s'élance à la tribune; les cris : « A bas le tyran! » retentissent de toutes parts. « Hier, dit Tallien, j'ai assisté à la séance des Jacobins, j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, j'ai frémi pour la patrie, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. » Robespierre s'épuise en vains efforts pour se faire entendre. « Le sang de Danton t'étouffe, » lui dit Garnier de l'Aube. — « Ah! qu'un tyran est dur à abattre! » ajoute Fréron. Enfin, au milieu d'un tumulte épouvantable, Robespierre, Couthon et Saint-Just sont décrétés d'accusation; Le Bas et Robespierre jeune demandent à partager leur sort. Toute la salle retentit des cris : « Vive la liberté! Vive la République! Les tyrans ne sont plus! » Il était cinq heures du soir.

Mais Hanriot, commandant la garde nationale, a préparé l'insurrection de la Commune; Robespierre, délivré avec ses amis, est conduit à l'Hôtel de ville, et Hanriot ordonne à ses canonniers de braquer leurs pièces contre la Convention. Celle-ci a mis Robespierre « hors la loi » et, sous les ordres du représentant Barras, l'Hôtel de ville est envahi vers deux heures du matin par les bataillons des sections restées fidèles. Le Bas se brûle la cervelle; Robespierre jeune se jette par une fenêtre; quant à Robespierre aîné, au moment où, après de longues hésitations, il commence à signer un appel aux armes, il est blessé par le gendarme Merda d'un coup de pistolet qui lui fracasse la mâchoire.

La mise hors la loi dispensait de faire juger ceux qu'avait frappés cette mesure : il suffisait que leur identité fût constatée pour qu'on fût en droit de les exécuter. Le 10 thermidor au soir (28 juillet 1794), les robespierristes, au nombre de vingt et un, furent conduits au supplice au milieu d'un peuple immense, qui saluait de ses applaudissements chaque exécution.

Les 11 et 12 thermidor (29, 30 juillet 1794), la défaite de la Commune fut complétée par l'exécution de quatre-vingt-trois de ses membres, qui furent guillotinés sans jugement préalable, sans même une constatation régulière d'identité. Le régime terroriste avait vécu : la victoire de Fleurus avait eu raison de Robespierre.



La dernière charrette, par RAFFET.

LA PÉRIODE THERMIDORIENNE

Modification du gouvernement révolutionnaire. — Le gouvernement révolutionnaire fut maintenu par les thermidoriens, mais ils en modifièrent peu à peu les organes. Tout en instituant douze commissions exécutives permanentes, ils prévinrent le retour de la dictature en répartissant la direction des affaires entre seize comités, renouvelés mensuellement par quart. La durée de la mission des représentants fut limitée par l'Assemblée, qui les nomma elle-même. Toutes les sociétés populaires furent interdites. La Commune ne constitua plus qu'une administration subordonnée à la Convention. La garde nationale fut réduite à l'impuissance politique par la création d'un état-major de cinq membres substitué au commandement unique. Le tribunal révolutionnaire, supprimé le 31 mai 1795, devint en attendant une juridiction à peu près régulière, et la loi de prairial fut rapportée. La liberté de la presse fut rétablie, avec interdiction de demander ouvertement la restauration de la monarchie. Un grand nombre de suspects sortirent des prisons. Ce fut la Convention qui gouverna elle-même par des majorités successives.



Fermeture de la salle des Jacobins, par DUPLESSIS-BERTAUX.

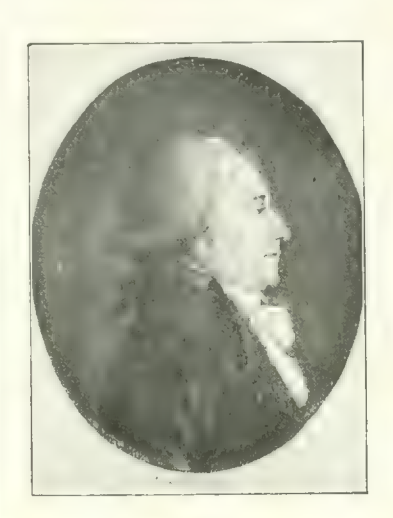
La réaction thermidorienne. Fermeture du Club des jacobins. — A la tête de la réaction thermidorienne se distinguait le rédacteur de l'*Orateur du peuple*, Louis-Marie-Stanislas Fréron, naguère farouche cordelier, acharné maintenant contre les révolutionnaires.

Il poursuivait de ses sarcasmes la société des jacobins, dernier refuge des terroristes, et faisait appel aux jeunes gens de la classe riche, qu'on appelait les *muscadins* ou la *jeunesse dorée*. Des rixes fréquentes eurent lieu dans les rues entre les muscadins et les jacobins, dont le club fut envahi et mis à sac. La Convention, loin de sévir, supprima, le 9 novembre 1794, la célèbre société, qu'elle accusait maintenant d'avoir « rendu le régime républicain si odieux qu'un esclave courbé sous le poids de ses fers eût refusé d'y vivre ».

Soixante-treize conventionnels, détenus à Port-Louis (Morbihan) pour avoir signé une protestation contre le 31 mai, rentrèrent à Paris; puis vingt-deux girondins vinrent renforcer le parti thermidorien, qui envoya à l'échafaud Carrier et Fouquier-Tinville.

Journées des 12 germinal et 1er prairial (1er avril et 20 mai 1795). — Le peuple, aux prises avec la disette, établissait une relation entre sa misère et le mouvement de réaction. Il y eut des troubles le 1er et surtout le 12 germinal (21 mars et 1er avril 1795). Les jacobins soulevèrent les faubourgs et envahirent la salle des séances, portant écrits sur leurs chapeaux, à la craie, les mots : « Du pain! La Constitution de 1793! La liberté des patriotes! » La Convention, délivrée par la garde nationale, vota la déportation de Barère, de Collot d'Herbois, de Vadier et de Billaud-Varenne, si violemment pris à partie au souvenir de son terrorisme méthodique — dont il ne cessa de se glorifier comme de l'accomplissement d'un devoir — qu'on dut le faire sortir nuitamment de Paris pour le soustraire aux fureurs de la foule.

La famine croissante et les manifestations de la jeunesse dorée



Fréron, grav. d'après BONNEVILLE.



Billaud-Varenne, grav. d'après BONNEVILLE.

déterminèrent, le 1er prairial an III (20 mai 1795), une grave insurrection du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau, qui se levèrent en armes pour réclamer « du pain et la Constitution démocratique de 1793 ». Les portes de la Convention sont de nouveau forcées; plusieurs coups de feu sont tirés dans la salle et le président Boissy d'Anglas est couché en joue. Un jeune député, Féraud, se précipite à la tribune pour le couvrir de son corps; on le prend pour Fréron, on l'entraîne dans les couloirs, on le tue : sa tête, placée au bout d'une pique, est présentée à Boissy d'Anglas, qui se découvre, s'incline avec respect et impose à la foule par son sang-froid. Cependant les émeutiers, maîtres de la tribune, venaient de faire adopter, au milieu des applaudissements de la multitude, le manifeste de l'insurrection, lorsque les représentants Auguis, Legendre, Kervelegan entrent au pas de charge à la tête des sections les plus voisines, après s'être emparés du Carrousel et de ses



La tête de Féraud présentée à Boissy d'Anglas, par DUPLESSIS-BERTAUX.


Mort du général vendéen d'Elbée, par LE BLANT

principales avenues. « Au nom de la loi, s'écrie Legendre, j'ordonne aux citoyens armés de se retirer. »

Les insurgés évacuent la salle en désordre, et aussitôt vingt-huit Crétois (1), sont arrêtés comme auteurs ou complices indirects de l'insurrection et éloignés de la capitale.

Le lendemain, les faubourgs vinrent de nouveau menacer la Convention, qui les apaisa par des promesses; mais le 4 prairial, jour du supplice de l'assassin de Féraud, le général Menou dut menacer d'un bombardement le faubourg Saint-Antoine.

A la suite des journées de prairial, les derniers montagnards, traduits devant une commission militaire, furent condamnés à mort : Romme, Goujon, Duquesnoy se poignardèrent; Bourbotte, Soubrany, Du Roy, qui n'avaient réussi qu'à se blesser, furent traînés sanglants à l'échafaud; Rühl s'était suicidé avant sa comparution; Prieur de la Marne put prendre la fuite. C'est à grand'peine que Carnot fut épargné en raison des services rendus par l' « organisateur de la victoire ».

Insurrections royalistes dans le Midi. La Terreur blanche. — A la faveur de la réaction thermidorienne, les royalistes exerçaient dans le Midi de sanglantes représailles et se vengeaient de la Terreur rouge par une véritable *Terreur blanche*. Ils étaient organisés en bandes armées sous le nom de *Compagnies de Jéhu* ou *de Jésus* et de *Compagnons du Soleil*. A Lyon, ils envahirent les prisons, égorgèrent les détenus réputés terroristes et jetèrent leurs cadavres dans le Rhône. A Tarascon (24 et 25 mai 1795), les prisonniers du fort furent aussi précipités dans le fleuve, et, sur les cadavres que les eaux, en se retirant, laissèrent à découvert, les royalistes attachèrent, à l'aide de poignards, des étiquettes portant ces mots : « Défense d'ensevelir sous peine de la vie. » Aix (12 mai), Marseille (9 juin) furent aussi le théâtre de tueries impitoyables, encouragées par les commissaires de la Convention et les autorités locales, et des conflits ensanglantèrent Avignon, Nîmes, Toulouse.

Le prince de Condé et l'Angleterre négociaient avec Pichegru pour l'amener à trahir la cause républicaine; des émigrés, passant la frontière de Suisse, rentraient en foule; l'insurrection reprenait en Vendée et en Bretagne; la chouannerie normande avait trouvé dans Louis de Frotté un chef extrêmement actif, un organisateur habile, qui sut donner de la cohésion à des bandes pillardes et indisciplinées.

La guerre de Vendée et la chouannerie en 1794 et 1795. — La bataille de Savenay avait consommé l'anéantissement de la grande armée royaliste d'outre-Loire, mais la guerre de partisans n'avait pas pris fin. Le général Turreau, nommé, le 21 décembre 1793, commandant en chef de l'armée de l'Ouest, fit occuper l'île de Noirmoutier. Vingt-deux chefs vendéens furent faits prisonniers, parmi lesquels d'Elbée qui, blessé et mourant, fut porté dans un fauteuil au lieu de l'exécution (9 janvier 1794).

Bientôt douze colonnes mobiles, dites *colonnes infernales*, parcourent le pays, y portant le fer et le feu, pendant que Carrier se déshonorait par les « noyades » de Nantes (Voir p. 243). Après la mort de La Rochejaquelein, tué au combat de Trémentines (28 janvier), Stofflet prend le commandement et dispute Cholet (10 mars) au général Moulin, qui se brûle la cervelle. De son côté le général Haxo perd la vie au combat de Vansault (19 mars) et l'affaire de Challans (30 avril) entraîne la disgrâce du général Turreau. Son successeur, Vimeux, adoptant une tactique moins brutale, répartit ses forces en quatorze camps retranchés, pour enserrer le champ principal de l'insurrection, et, après le 9 Thermidor, le gouvernement se relâche de ses rigueurs envers les Vendéens : une amnistie est promise à ceux qui déposeront les armes dans un délai de trois mois.

Le général Canclaux fut de nouveau appelé au commandement de l'armée de l'Ouest, le 8 octobre; les rivalités personnelles qui divisaient les survivants des chefs royalistes prenaient en ce moment même un caractère si aigu que Stofflet, blâmé par un conseil extraordinaire (6 décembre), se sépara définitivement de Charette.

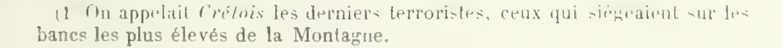
Les représentants Ruelle et Prieur de la Marne, alors à Nantes avec Canclaux, estimèrent que ces dissensions intestines pouvaient favoriser la pacification, et Ruelle entama avec les Vendéens les pourparlers qui aboutirent aux traités de La Jaunaye et de La Mabilais.

Le traité de La Jaunaye (17 février 1795) garantissait aux Vendéens le libre exercice du culte catholique et accordait à Charette, outre une garde territoriale de 2000 hommes soldée par l'État, une indemnité de guerre de 2 millions.

Charette ne signait la paix que pour avoir le temps de refaire son armée (1) : Stofflet tenait pour indigne de la cause royaliste de déposer les armes avec l'arrière-pensée de les reprendre, et il se proclama général en chef. Cependant, lorsque Cormatin, chef des forces royalistes de Bretagne, eut signé de son côté le traité de La Mabilais (20 avril 1795), Stofflet, réduit à des effectifs insuffisants, se résigna à déposer les armes (traité de Saint-Florent, 2 mai 1795).


Le général Canclaux, gravé d'après BONNEVILLE

Dès le 26 juin 1795, Charette rompait le traité de La Jaunaye. Le comte de Provence, qui s'était proclamé roi de France sous le nom de Louis XVIII, lorsqu'on lui avait annoncé la mort de son neveu au Temple (2), se mit, de Vérone, en relations de corres-


(1) On appelait *Crétois* les derniers terroristes, ceux qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de la Montagne.

(1) Voir *Louis XVIII et Charette*, Lettres inédites publiées par [illegible] DAUDET, dans *le Temps*, 15 août 190[illegible].

(2) **La « question » Louis XVII.** — L'enfant qui s'éteignit au Temple le 8 juin 1795 était-il le fils de Louis XVI ou bien un enfant substitué au véritable dauphin ? On admet généralement que Louis-Charles de France, né à Versailles en 1785, deuxième fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, d'abord duc de Normandie, puis dauphin à la mort de son frère aîné (1789), et proclamé

pendance avec le chef vendéen et lui manda qu'il l'avait depuis déjà longtemps nommé lieutenant général du royaume.

William Pitt avait aidé pécuniairement les émigrés réfugiés en Angleterre et favorisé chez nous la guerre civile, dans le but d'accroître l'empire colonial anglais à la faveur des divisions et de l'affaiblissement de la France; il entendait bien contribuer au rétablissement de la monarchie, mais à la condition d'obtenir des compensations territoriales aux colonies, de conserver Pondichéry, Chandernagor, Saint-Pierre et Miquelon occupés de vive force. Il éloignait de son mieux les princes et les royalistes des lieux où la guerre aurait pu les mettre en vedette, et il ne cachait pas que l'Angleterre exercerait le haut commandement des forces à sa solde qui pourraient être autorisées à débarquer en France. Il consentit enfin à ce débarquement lorsque les troupes britanniques eurent été battues en Hollande.



Louis XVII, d'après Kucharsky

L'expédition de Quiberon (1795). — Le 16 juin 1795, cinq régiments sortirent de Southampton sous les ordres de Puisaye, secondé par Rotalier, d'Hervilly, du Dresnay, La Châtre et Hector; l'évêque émigré de Dol, Mgr Hercé, était le « chapelain en chef » de ce premier corps, que protégeait l'escadre du commodore Warren et qui, le 27 juin, débarqua sur la plage de Carnac : Berthelot et le chevalier de Tinténiac avaient préalablement constaté que la côte était dépourvue de toute garnison républicaine; puis, ayant rejoint leurs chouans, ils s'étaient emparés, le premier du bourg de Carnac, le second de la butte Saint-Michel, qui domine les alignements. La division était forte de 4000 hommes, comprenant, avec les émigrés, 2848 prisonniers de guerre français, retenus sur les pontons anglais et qu'on avait enrégimentés en leur promettant la liberté.

Le plan de Puisaye était de prendre Vannes et Rennes, de rallier les chouans et de se porter sur Paris. Mais pendant que d'Hervilly, contrairement à l'avis de Puisaye, de Georges Cadoudal et des Bretons, se refusait à marcher de l'avant, le général Hoche, commandant les forces républicaines, enlevait aux chouans, qui venaient de les occuper, Auray, Mendon et Landévant.

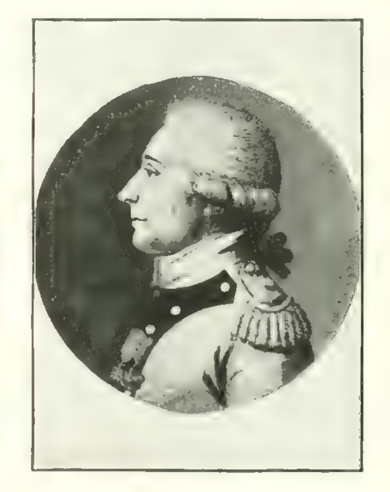
Le 28 juin, d'Hervilly, à l'approche des républicains, décida de marcher sur le fort Penthièvre, et le commandant Delise, qui n'avait à opposer que 450 soldats, se rendit *à l'armée anglaise*, à la condition toutefois que sa petite troupe pourrait sortir avec les honneurs de la guerre et rejoindre l'armée française (3 juillet). La capitulation fut arrêtée sur ces bases; mais d'Hervilly, sur le conseil de Puisaye, signifia aux bleus qu'ils étaient tous « prisonniers du roi Louis XVIII » et les fit conduire en Angleterre, à l'exception de ceux qui consentirent à être enrôlés dans l'armée royaliste.

Hoche comprit la faute qu'avait commise d'Hervilly en s'isolant dans la presqu'île, et, le 7 juillet, il écrivit à son état-major de Rennes : « Les Anglo-émigrés-chouans sont bloqués comme des rats. » Prenant l'offensive, il occupe les positions de Sainte-Barbe, et s'y retranche. Pour l'en déloger, on convient que Tinténiac sera transporté à la côte de Sarzeau, avec 3500 hommes, ira recevoir à Saint-Brieuc un renfort d'émigrés venus des îles normandes et, grossi de tous les chouans qu'il ralliera, viendra prendre à revers les républicains, pendant que les émigrés du fort Penthièvre les attaqueront de front. Mais Tinténiac, pour des motifs mal connus, ne revint pas à Quiberon et se dirigea vers les Côtes-du-Nord.

Les émigrés attaquèrent néanmoins les positions de Hoche. L'affaire commença le 15 au soir par une vaine tentative de Vauban vers Carnac et se termina, le 16, par l'écrasement des 4000 hommes, dont 1600 chouans, amenés devant Sainte-Barbe par d'Hervilly, qui reçut une blessure dont il ne se releva pas. Le second corps d'émigrés, venu d'Angleterre aux



Puisaye,
gravé d'après Bonneville



D'Hervilly
(Estampe de la Bibliothèque nationale)

roi par les royalistes à partir du 21 janvier 1793, mourut bien en prison le 8 juin 1795.

Le dauphin fut séparé de sa mère en 1793 et mis sous la garde du cordonnier Simon. Le jeune prince, fin et aimable, fut mal nourri, privé d'air et d'exercice, sevré de toute affection par un gardien, sinon cruel, du moins grossier et dur. A ce régime, son intelligence précoce et maladive, déjà frappée par les émotions des journées révolutionnaires, ne tarda pas à s'affaiblir.

Le prisonnier qui mourut le 8 juin 1795 reçut les soins des chirurgiens Desault et Pelletan; trois autres praticiens attestèrent par procès-verbal qu'il avait succombé à une maladie scrofuleuse, et il fut enterré le 10 juin au cimetière Sainte-Marguerite.

L'identité de Louis XVII et de l'enfant mort au Temple, admise par des historiens autorisés (Beauchesne, Chantelauze, La Sicotière), a cependant été contestée, et, de nos jours encore, nous avons des *évasionnistes*, des *survivantistes*, des *réintégrationnistes*, des *néo-évasionnistes*, respectivement convaincus que le dauphin s'est évadé, ou qu'il a survécu au 8 juin 1795, ou qu'il a été réintégré au Temple après en être sorti et qu'il s'est évadé une seconde fois. Pour ne pas encourager les royalistes, les révolutionnaires auraient tenu secrète l'évasion, et les frères de Louis XVI, dans leur intérêt dynastique, se seraient abstenus d'éclaircir le problème.

Le plan de cet ouvrage ne comporte pas l'analyse des solutions proposées et qui toutes reposent sur des hypothèses plus ou moins rigoureusement déduites, en particulier des tentatives d'enlèvement dont le fils de Louis XVI a été l'objet. Si la version officielle n'est pas absolument probante, les plus ingénieux parmi les récits des « évasionnistes » le sont peut-être moins encore. En 1816, Louis XVIII prescrivit une enquête pour découvrir les restes de son neveu et les faire transporter à Saint-Denis, mais il donna brusquement l'ordre de surseoir aux fouilles. Celles-ci ont été faites sans résultat par la Commission du « Vieux Paris », en 1904. Le Comité directeur de la « Société de l'Histoire de la Révolution » a chargé de l'examen de la « question Louis XVII » une sous-commission, qui a fait connaître, le 1er décembre 1909, que « l'état actuel de la documentation n'offre à la discussion aucune base solide et vraiment historique ».

Quoi qu'il en soit, de nombreux individus ont tenté de se faire passer pour le fils de Louis XVI. Sans parler de Morin de La Guérinière, un enfant de dix ans que, dès 1795, on prit malgré lui pour Louis XVII, nous citerons parmi les faux dauphins : Jean-Marie Kervagault, fils d'un tailleur de Saint-Lô, né en 1781, mort en 1812 à Bicêtre, où la police impériale l'avait fait enfermer en 1804; — le sabotier Mathurin Bruneau, petit paysan des environs de Cholet, né à Vezins en 1784, arrêté à Rouen, puis incarcéré au Mont-Saint-Michel, où il mourut en 1822; — Charles-Louis Bourlon, né près de Rouen, placé près de Kléber comme aide de camp par le prince de Condé, prisonnier d'État à Milan en même temps que Silvio Pellico, mis en liberté en 1825, venu en France sous le faux nom de Henri-Louis-Hector Hébert. Il réussit à se faire employer pendant deux ans dans les bureaux de la préfecture de la Seine-Inférieure, puis fit acte de prétendant, prit les noms de *baron de Richemont* et de duc de Normandie, fut condamné en 1834 pour crime contre la sûreté de l'État, s'évada de Sainte-Pélagie, voyagea à l'étranger pour y recruter des partisans, fut reçu par Pie IX, tenta de convaincre la duchesse d'Angoulême, et mourut en 1851 près de Lyon, dans un château où il avait été recueilli par des royalistes convaincus; — Karl-Wilhelm Naündorf, né, peut-être à Berlin, d'une famille juive de la Pologne prussienne. Horloger à Spandau en 1812, il prit sous la Restauration le titre de duc de Normandie, publia des *Mémoires* (1831) et des *Révélations* (1832), où il racontait sa prétendue évasion, favorisée par Barras et Fouché après le 9 Thermidor, intervint en 1834 dans le procès intenté à Richemont (qu'il accusa d'imposture), réclama judiciairement la possession d'État et assigna le comte de Chambord et les duchesses de Parme et d'Angoulême (1835), fut expulsé comme étranger, se réfugia à Londres, d'où il ne cessa de soutenir ses prétentions par la parole et par la plume, et mourut à Delft en 1845. Ses héritiers essayèrent, sous la République de 1848 et en 1874, de se faire attribuer légalement en France le titre qu'il avait revendiqué, mais Jules Favre plaida vainement leur cause.

ordres de Sombreuil et débarqué près de Port-Haliguen, n'avait pu obtenir de d'Hervilly l'ajournement de l'attaque.

Le 21 juillet, à minuit, par une mer furieuse, trois colonnes républicaines, commandées par le général Humbert, l'adjudant général Mesnage, le général Valletaux, et suivies par Hoche en personne, accompagné des généraux Lemoine et Botta, se dirigèrent vers le fort, le bruit de la tempête favorisant leur marche. Dès que le soleil se leva, les royalistes les aperçurent et tirèrent le canon. Les soldats du général Humbert, qui s'était avancé par la grève, furent dispersés par l'artillerie d'une canonnière anglaise; mais, pendant ce temps, la colonne Mesnage, conduite par des transfuges, avait abordé par les rochers et arboré sur le fort le drapeau tricolore. Les troupes de Hoche achevèrent la victoire en refoulant de position en position les chouans et les émigrés, abandonnés en masse par les républicains enrôlés sur les pontons. Puisaye envoie Sombreuil occuper les hauteurs du moulin de Saint-Julien et lui promet de le rejoindre après avoir sauvé sa correspondance politique et prévenu Warren d'avoir à envoyer ses vaisseaux à Port-Haliguen; mais les débris de la première division royaliste, à la suite de Puisaye, se hâtent de fuir en canot ou à la nage vers les bâtiments anglais.

Sombreuil, avec environ 3 000 hommes, se précipite à l'assaut du fort Penthièvre. Abandonné, chemin faisant, par les chouans, réduit à ses émigrés, il se replie jusqu'au Fort-Neuf, à l'extrémité de la presqu'île; le désordre y est à son comble; l'artillerie anglaise, qui veut protéger l'embarquement des fuyards, atteint aussi bien les royalistes que les bleus. La violence du flot ayant empêché les embarcations anglaises d'aborder, les vaincus se jettent à l'eau pour essayer de les joindre à la nage.

La division Sombreuil va être jetée à la mer, et les tambours s'apprêtent à battre la charge. Mais Rouget de l'Isle, venu de Paris avec le représentant Tallien, empêche l'hécatombe qui se prépare, et le général Mesnage est délégué auprès des émigrés pour les sommer de se rendre. Sombreuil demande une entrevue à Hoche, à qui il remet son épée en présence des conventionnels Tallien et Blad.

Le 24 juillet, l'escadre anglaise quitta la côte bretonne (1). Les émigrés prisonniers furent, au nombre de 751, condamnés à mort par une commission militaire siégeant à Vannes. Les uns furent exécutés sur les remparts de cette ville, les autres près d'Auray, sur les bords du Loc, dans la prairie appelée depuis *Champ des martyrs*. Sous la Restauration, une chapelle expiatoire y fut élevée, et l'on transporta les ossements des royalistes à la Chartreuse d'Auray.

L'Angleterre n'avait que perfidement secondé les émigrés. A Pitt, qui se félicitait que le sang anglais n'eût pas coulé, Sheridan répondit que l'honneur anglais, lui, avait coulé à flots.

En apprenant les exécutions de Quiberon, Charette fit fusiller les prisonniers républicains du camp des Essarts, dont il s'était emparé le 27 mai. Puis il s'efforça, ainsi que Stofflet, de rallumer l'incendie en Vendée, dans l'espoir que le comte d'Artois descendrait enfin sur la côte. Le prince ne fit que poser le pied à l'île d'Yeu (29 septembre).

Conquête de la Corse par les Anglais (Voir p. 248). — La prise de Bastia et de Calvi (mai-août 1794), qui avait terminé la conquête matérielle de la Corse par les Anglais, fut suivie d'un accord, conclu à Murato, entre Paoli et les délégués de l'amiral Hood, accord sanctionné par les députés de la nation dans une grande Consulta tenue en juin. La Constitution qu'ils votèrent établissait entre le souverain de la Grande-Bretagne et la Corse le lien d'une union personnelle et partageait le pouvoir entre un vice-roi, dépositaire de l'autorité royale, et un Parlement, interprète des vœux de la nation. Les Corses étaient satisfaits de conserver leur indépendance sous une suzeraineté nominale, les Anglais d'acquérir une possession qui, selon l'expression de Gioberti, était « un pistolet que l'Angleterre tenait armé au cœur de la France ».

Constitution de l'an III. — Après le 9 Thermidor, la Convention nomma une Commission chargée spécialement de travailler à la confection des lois organiques, qui devaient « mettre en activité la Constitution démocratique de 1793 ». Mais quand les insurrections populaires eurent été décidément vaincues, on renonça à la Constitution de 1793 et on élabora celle qui, adoptée le 5 fructidor (22 août 1795), fut proclamée loi fondamentale de la République, le 1er vendémiaire an IV (23 septembre).

La Constitution de l'an III supprimait le suffrage universel; elle n'accordait en principe le droit de suffrage au premier degré, dans les assemblées primaires, qu'aux citoyens âgés de 21 ans, payant une contribution directe, foncière ou personnelle, sachant lire et écrire, et exerçant une profession. Les assemblées primaires choisissaient les électeurs du second degré parmi les citoyens de 25 ans, propriétaires, locataires ou fermiers, et satisfaisant à certaines conditions d'instruction : ces électeurs formaient l'*assemblée électorale* chargée de nommer les membres du Corps législatif et de certaines administrations (tribunal de cassation, administrateurs des départements, etc.).

Le pouvoir législatif était exercé par un *Corps législatif*, composé d'un *Conseil des Anciens* de 250 membres et d'un *Conseil des Cinq-Cents*. Le Conseil des Cinq-Cents discutait et votait les lois, dont il avait seul l'initiative : ses *résolutions* étaient ensuite soumises au Conseil des Anciens, qui les approuvait ou les rejetait. Au renouvellement intégral adopté par les Constitutions précédentes, la Constitution de l'an III substituait le renouvellement partiel (par tiers tous les ans).

Le pouvoir exécutif était délégué à un *Directoire exécutif* de cinq membres, âgés de 40 ans au moins, choisis par le Conseil des Anciens sur une liste décuple dressée par les Cinq-Cents, élus pour cinq ans, non rééligibles et soumis aussi au renouvellement partiel à raison d'un Directeur par année. Le Directoire administrait par l'intermédiaire de ministres, qu'il nommait et révoquait à son gré et qui ne formaient pas un conseil.

Les districts étaient supprimés, mais il était créé des *municipalités de canton*. L'administration du département était réduite à cinq membres, nommant annuellement leur président : un *commissaire* du gouvernement, placé auprès de chaque administration départementale ou municipale et recruté dans le département, requérait l'exécution des lois.

La Constitution de l'an III, inspirée par le souvenir des excès de la démocratie et faite par une Assemblée où réapparaissaient déjà les tendances royalistes, fondait le nouveau droit public sur la fortune et sur la capacité, puisqu'elle diminuait le nombre

(1) **La capitulation de Quiberon.** — Sombreuil s'est-il rendu sans conditions pour sauver ce qui restait de son armée ou a-t-il obtenu une *capitulation* en forme garantissant aux vaincus — lui même excepté — le traitement des prisonniers de guerre? Sombreuil et les historiens royalistes affirment que Hoche promit la vie sauve aux royalistes (Voir : *Relation* de Chaumereix. — Villeneuve de La Roche-Barnaud, *L'Expédition de Quiberon*. — Comte de Montbrun, *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon*. — V. de La Villegourio, *Ma sortie de Quiberon*. — Comte de Puisaye, *Mémoires*. — Comte de Vauban, *Mémoires*. — Baron Chabron, *L'Expédition de Quiberon*. — Berthier de Grandry, *Récit de la déplorable affaire de Quiberon*. — Chasle de La Touche, *Relation du désastre de Quiberon*. — Le Garrec, *Quiberon, la bataille et le martyre*. — Eug. Loudun, *La Bretagne*, ch. IV : Quiberon. — Bittard des Portes, *Les Émigrés à cocarde noire*. — Charles Robert, de l'Oratoire, *Expédition des émigrés à Quiberon*). Hoche s'en est toujours défendu et les historiens de son parti l'ont constamment nié (Voir *Hoche, Quiberon*, par C. Chassin (1894) et Dr Closmadeuc, *Quiberon* (1898)). L'article 74 du décret du 28 mars 1793 refusait aux émigrés le traitement des prisonniers de guerre et celui du 14 novembre 1794 prescrivait leur jugement dans les vingt-quatre heures. Hoche n'aurait donc accordé une capitulation qu'en violation de ces dispositions légales, violation que la Convention pouvait seule autoriser. Il est certain du moins qu'il n'y eut pas de convention écrite, ainsi que l'établit le témoignage du major des émigrés, Contades : « La corvette *l'Alouette*, écrit-il, faisait un feu terrible sur la côte. Comptant obtenir à ce prix une capitulation, on fit cesser le feu, et nos malheureux camarades mirent bas les armes. Ils ont attesté une capitulation qui n'a jamais existé... Il n'y a jamais eu de vraie capitulation faite avec le général, qui n'avait aucune raison d'en accorder à des gens qui ne pouvaient faire la plus petite résistance. » Le commodore Warren ayant envoyé à terre le capitaine Keats pour solliciter l'échange des prisonniers, « il tâcha, dit un autre royaliste, le comte de Vauban, de faire valoir la prétendue capitulation. Tout fut réglé dans les formes les plus dures. On nia toute espèce de capitulation ».

Le texte de la convention produit par La Roche-Barnaud a été contredit par Eugène Loudun, qui, après avoir recueilli sur les lieux mêmes les souvenirs de l'expédition, estima que, s'il y eut une capitulation, elle ne fut pas régulière, mais conditionnelle. La bonne foi de Sombreuil étant incontestable et la loyauté de Hoche ne l'étant pas moins, on se trouve en présence d'un problème insoluble.

Les grenadiers de Hoche jetaient à leurs camarades enrégimentés parmi les émigrés l'appel donné comme mot d'ordre par le général en chef dès le début des opérations : « A nous les patriotes ! Bas les armes ! On ne vous fera rien ! » Et cet engagement spécial fut tenu. Sombreuil a-t-il cru que l'appel des *bleus* s'adressait à tous, aux émigrés comme aux prisonniers républicains? « Et pourtant, cela ne l'a pas empêché de supplier ses officiers de s'embarquer, et ceux-ci de s'efforcer de lui obéir ou même de ne pas attendre qu'il les en pressât. Vauban, Chalus, Rotalier, d'autres encore se sont sauvés, les uns ne croyant pas à la capitulation, les autres préférant se confier à cette mer furieuse plutôt qu'aux républicains ». (Ernest Daudet.)

les électeurs par l'augmentation du cens et l'exclusion des illettrés. Elle attribuait le pouvoir législatif à deux Chambres. Elle faisait du principe de la séparation des pouvoirs une application peut-être trop absolue; car, non seulement le Directoire était obligé de sanctionner les lois régulièrement votées, ce qui était logique, mais il n'avait pas le droit de dissoudre le Corps législatif qui, de son côté, ne pouvait rien sur le Directoire, si ce n'est mettre ses membres en accusation. Et comme le renouvellement annuel du tiers du Conseil ne coïncidait pas avec un renouvellement suffisamment large du Directoire exécutif, des conflits étaient inévitables entre deux pouvoirs exposés à ne pas représenter, pour une même période de temps, les mêmes idées politiques.

Parmi les autres traits caractéristiques de la Constitution de l'an III, on peut citer les dispositions organisant un système complet d'instruction nationale et celles qui proclamaient la liberté des cultes : « Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun (1). »

La Constitution était précédée d'une nouvelle *Déclaration des droits de l'homme* et d'une Déclaration des *devoirs* fondée sur des préceptes évangéliques et moraux (2).

Journée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). — Après avoir voté la Constitution de l'an III, la Convention, alarmée des progrès de la contre-révolution, décida que les deux tiers de ses membres siégeraient dans le nouveau Corps législatif (décrets des 5 et 13 fructidor — 22 et 30 août 1795). Les décrets des « deux tiers conventionnels » furent soumis au vote des assemblées primaires dans toute la France et adoptés à une grande majorité.

Les sections parisiennes, où dominait maintenant la bourgeoisie, jugèrent cette disposition contraire à leurs intérêts. Pour y résister, quinze d'entre elles sur quarante-huit signèrent un « acte de garantie » qui proclamait expirés les pouvoirs de la Convention et organisèrent une force armée. La Convention riposta en prononçant la dissolution des assemblées primaires, en armant les anciens terroristes bannis des sections depuis le 1er prairial, en décrétant l'arrestation du bureau de la section Le Peletier. Ces mesures précipitèrent l'émeute : dans la nuit du 12 vendémiaire, les sections opposantes placèrent à leur tête le général Danican, qui, le 13 au matin, s'efforça d'enlever les Tuileries.

La Convention appela à Paris les troupes du camp de Meudon et nomma général en chef un de ses membres, Barras, qui se fit seconder par un jeune officier d'artillerie, Napoléon Bonaparte. On se battit autour des Tuileries, cernées par vingt mille hommes, tandis que les défenseurs de la Convention n'étaient que cinq mille, mais avec du canon; au Carrousel, où Brune réussit à culbuter les rebelles; rue de l'Échelle, où ils furent également repoussés; rue Saint-Honoré, où la lutte fut particulièrement vive : l'artillerie canonna les sectionnaires qui, des fenêtres de l'église Saint-Roch, dirigeaient sur les troupes des feux de file meurtriers, et, à six heures du soir, l'église n'était pas encore enlevée; il fallut recommencer l'attaque le lendemain. Finalement, la Convention resta victorieuse; les sections Le Peletier et du Théâtre-Français furent désarmées et la garde nationale placée sous les ordres du général commandant l'armée de l'intérieur.

La journée du 13 vendémiaire an IV ne fut pas le résultat d'un complot royaliste, mais le soulèvement de la bourgeoisie, excitée par les écrivains royalistes et effrayée par le spectre d'un retour de la Terreur (3). Bonaparte n'y joua pas un rôle prépondérant, mais le concours qu'il prêta au général de la Convention le tira de son obscurité : Barras le fit nommer commandant en second, puis commandant en chef de l'armée de l'intérieur.

(1) Le principe de la liberté des cultes avait été proclamé par un décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) qui séparait l'Église de l'État. La Constitution civile du clergé se trouvant ainsi abrogée, les prêtres insermentés reparurent. Les évêques constitutionnels, dirigés par Grégoire, obtinrent la restitution aux communes des églises non aliénées et le droit d'y célébrer des offices pour les prêtres ayant juré leur soumission aux lois de la République : ce serment qui, à la différence de celui de 1791, ne touchait pas au dogme, put être prêté par des prêtres réfractaires. Après le 13 vendémiaire, la Convention, impliquant les insermentés dans l'insurrection, remit en vigueur la législation répressive qui les concernait.

(2) Art. 2. Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes gravés par la nature dans tous les cœurs : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît; — Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. — Art. 4. Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux.

(3) Voir *Le 13 vendémiaire an IV*, par Henry Zivy (1900).

LA GUERRE. CAMPAGNES DE 1794 ET DE 1795.

La coalition, découragée, fut ranimée par l'ardeur de Pitt et les subsides de l'Angleterre, malgré l'opposition de lord Stanhope dans la Chambre haute, de Fox et de Sheridan dans la Chambre des communes. Le roi de Prusse, las d'une guerre dont il ne tirait aucun profit personnel, voulait rappeler sa grande armée; mais l'Angleterre le retint en concluant à La Haye, en son nom et au nom de la Hollande, un traité de subsides (19 avril 1794).

Opérations dans le Nord. — *Bataille de Tourcoing (18 mai 1794).* — L'armée du Nord, que commandait Pichegru, était principalement concentrée vers Lille, Guise et Maubeuge.

Résolu à marcher par Guise sur Paris, le prince de Cobourg, avec 100 000 hommes, vint assiéger Landrecies, et entra dans la place le 30 avril, après avoir repoussé la division de Cambrai. L'attaque du centre ennemi paraissant impossible, nos troupes s'étaient divisées en deux corps, dont l'un marcha sur la Lys et l'autre sur la Sambre. Pichegru pénétra en Flandre, en s'appuyant sur la mer et l'Escaut; à sa droite, Souham et Moreau s'emparèrent de Courtrai et de Menin, battant Clerfayt à Mouscron (29 avril 1794) et à Courtrai (11 mai). L'état-major autrichien conçut alors le plan dit *de destruction*, qui consistait à couper Moreau et Souham de leurs communications avec Lille, à envelopper l'armée française et à l'anéantir.



Le général de Clerfayt, d'après Loutherbourg.

A ce plan s'opposait celui de Carnot, qui consistait à agir par les deux ailes : Jourdan, avec l'armée de la Moselle, se dirigerait vers la Meuse et attaquerait Namur et Liège, tandis que les généraux Charbonnier et Desjardins passeraient la Sambre pour prendre contact avec la gauche ennemie, Moreau et Souham se tenant entre la Lys et l'Escaut. Le passage de la Sambre fut, sur l'ordre de Saint-Just, tenté à quatre reprises au mois de mai; mais les Autrichiens de Kaunitz eurent facilement raison de ces mouvements offensifs.

Cependant le prince de Cobourg et le duc d'York étaient venus au secours de Clerfayt; ils se proposaient, sur le conseil de Mack, d'envelopper à Tourcoing les troupes de Souham et de Moreau : 62 000 hommes (Hanovriens, Anglais, Autrichiens) devaient prendre part à l'action; mais Souham, avec 40 000 hommes divisés en deux corps, enfonça les retranchements de Tourcoing et mit ses défenseurs en déroute, leur infligeant une perte de 3 000 hommes et 60 canons (18 mai 1794). Les coalisés se replièrent sur Tournai.

Pichegru, qui arriva lorsque la bataille était gagnée, se mit à leur poursuite : un combat sanglant mais indécis, où périrent sept ou huit mille hommes de part et d'autre, se livra à Pont-à-Chin, le long de l'Escaut. Pichegru, se portant vers la Flandre maritime, avec Macdonald, battit de nouveau Clerfayt à Hooglède (13-14 juin) et s'empara d'Ypres (17 juin 1794).

L'armée de Sambre-et-Meuse. Bataille de Fleurus (26 juin 1794). — Depuis le déblocus de Landau, l'armée de la Moselle, forte de 60 000 hommes, était restée dans l'inaction. Jourdan, qui la commandait, reçut de Carnot l'ordre de se réunir à l'armée de la Sambre. Les deux armées, fortes de près de 100 000 hommes, formèrent alors l'*armée de Sambre-et-Meuse*, qui réussit à franchir la Sambre et à investir Charleroi. Les opérations du siège furent poussées si vivement qu'en huit jours tout fut préparé pour l'assaut. Un officier s'étant présenté pour parlementer, Saint-Just le renvoya après avoir refusé d'ouvrir la lettre dont il était porteur : « Ce n'est pas, dit-il, un chiffon de papier, c'est la place qu'il nous faut, » et la place se rendit le 25 juin au soir.

Cobourg arriva avec les Austro-Hollandais pour la secourir, ignorant qu'elle s'était rendue; mais grâce à la diversion polonaise, qui désunissait les alliés et immobilisait les Prussiens sur le Rhin, les armées françaises triomphèrent à Fleurus (26 juin 1794).

Seconde invasion de la Belgique. — La victoire de Fleurus ouvrit aux Français les Pays-Bas, dont Pichegru et Jourdan achevèrent



Phot. Vizzavona.

La bataille de Tourcoing, par Bouttigny.

promptement la seconde invasion : leurs avant gardes pénétrèrent le 10 juillet 1794 à Bruxelles, où les deux généraux opérèrent leur jonction.

Les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse se dirigèrent l'une sur Anvers avec Pichegru, l'autre sur la Meuse avec Jourdan, en attendant la reprise de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, qui avaient été investies.

Opérations sur le Rhin. — Les armées du Rhin et de la Moselle, affaiblies depuis le départ de Jourdan, étaient restées sur la défensive : le maréchal prussien Mœllendorff en profita pour reprendre Kaiserslautern (23 mai 1794) ; mais le général Michaud, maître de la crête des Vosges (13 juillet), reprit cette place, ainsi que Pirmasens, pendant que l'extrême gauche occupait Trèves. Mœllendorff, rentré de nouveau à Kaiserslautern (18 septembre), dut néanmoins abandonner le Palatinat en apprenant le résultat de la bataille de la Roër, et les armées de la Convention commencèrent l'investissement de Mayence.

Plan de la bataille de Fleurus (1794).

Apprenant que Jourdan, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse, couvrait le siège de Charleroi, le prince de Cobourg vient au secours de la place avec 70 000 Austro Hollandais, commandés par le prince d'Orange, Latour, Quasdanovitch, Kaunitz, l'archiduc Charles, Beaulieu.

L'armée française, au moins aussi nombreuse, lui oppose, outre Jourdan, Championnet, Lefevre, Marceau, Morlot, Kléber, Hatry, Montaigu ; elle forme en avant de Charleroi un demi-cercle dont les extrémités s'appuient sur la Sambre.

Le 26 juin, à trois heures du matin, les coalisés prennent l'offensive avec une telle vigueur que la division de Montaigu, à l'extrême gauche française, est rejetée sur la Sambre. Mais bientôt Kléber s'élance à son tour sur l'ennemi, qui est vivement ramené en arrière. Au centre, Championnet résiste à tous les assauts de Kaunitz, qu'il a en face de lui. Cobourg fait alors porter ses efforts sur la droite, établie au village de Lambussart, qui est pris et repris trois fois à la baïonnette. Finalement, Jourdan jette sur l'ennemi toute la cavalerie du général Dubois et, chargeant lui-même à la tête de trois bataillons, culbute tous les obstacles. A ce moment Cobourg apprend la reddition de Charleroi et, jugeant inutile de résister plus longtemps, il ordonne la retraite générale sur Marbaix (27 juin 1794). Débordés sur les deux ailes, les coalisés, qui avaient perdu quatre ou cinq mille hommes, décident de se concentrer sur Bruxelles.

C'est à Fleurus que naquit l'aérostation militaire : le physicien Coutelle, capitaine des aérostiers de l'armée de Sambre-et-Meuse, monté dans un aérostat captif, renseignait Jourdan sur les mouvements de l'ennemi, au moyen de signaux de convention.

Batailles de Boxtel et de la Roër. — La reprise de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé obligea les Anglo-Hollandais à reculer vers Bois-le-Duc et permit à Pichegru, pendant que les Hollandais se retiraient derrière le Wahal, de battre les Anglais à Boxtel (14 septembre).

Dans le même temps, Clerfayt, n'ayant pu défendre la ligne de l'Ourthe contre Scherer et Marceau (18 septembre), se mit en devoir de défendre celle de la Roër, qu'il retrancha de Dueren à Aldenhoven et à Ruremonde. Le 2 octobre, l'armée de Sambre-et-Meuse attaqua avec succès les retranchements : le plateau d'Aldenhoven fut enlevé au centre, Dueren tomba au pouvoir de Marceau, Kléber put franchir la Roër, et le 5 octobre les Autrichiens repassèrent le Rhin, dont la rive gauche était décidément au pouvoir des troupes françaises.

Conquête de la Hollande. — Les Prussiens, découverts par cette retraite, quittèrent le Palatinat. Jourdan entra dans Cologne (6 octobre) et s'empara de Bonn (20 octobre) ; Kléber et Marescot allèrent faire le siège de Maëstricht. Pichegru, de son côté, s'empara de Bois-le-Duc, abandonné par le duc d'York, et fit franchir la Meuse à deux de ses divisions (18 et 19 octobre 1794). L'ennemi se réfugia dans le camp de Nimègue : le 8 novembre 1794 les Français étaient maîtres de cette place.

Ainsi les troupes républicaines occupaient la Belgique, la partie de la Hollande située sur la gauche de la Meuse et toutes les villes placées sur le cours du Rhin, sauf Mayence et Mannheim.

Du côté du sud, les Pays-Bas sont protégés par les diverses branches du Rhin, qui constituent une triple enceinte que Pichegru avait réussi à pénétrer de vive force. La température lui apporta, en même temps que des souffrances cruelles pour ses troupes, des facilités imprévues pour l'invasion du pays; car, à la fin de décembre 1794, la gelée permit en maint endroit le passage des rivières. Le 28 décembre, nos soldats franchirent la Meuse sur la glace



Le commissaire aux armées, par Raffet.

« De quoi vous plaignez-vous ?... L'ennemi menace la France, vous vous élancez, il est foudroyé !... les peuples gémissent dans l'esclavage, ils vous tendent les bras, et vous les affranchissez du joug qui les opprime !!!... le drapeau tricolore couvre de ses plis généreux les capitales conquises par vous !!! et vous vous plaignez ? quand il n'est pas un mortel qui ne vous porte envie !... »

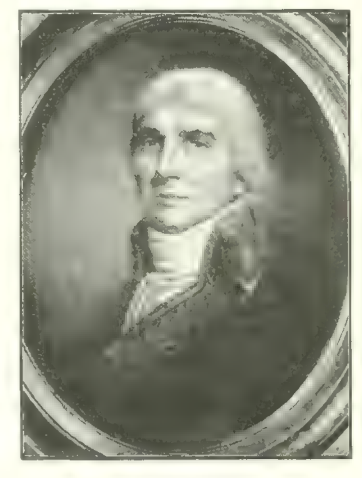
avec leur artillerie, surprirent les Hollandais et s'emparèrent de Breda. Le général Walmoden, à qui le duc d'York avait laissé le commandement de ses troupes, se retira sur l'Yssel et abandonna les provinces d'Utrecht et de Gueldre. Le stathouder, prince d'Orange, après avoir déclaré aux États généraux, réunis à La Haye, qu'il ne pouvait plus rien pour la défense du pays, s'embarqua pour l'Angleterre, et les vainqueurs n'eurent plus qu'à se répandre comme un torrent dans toute la Hollande. La brigade Salm entra à Utrecht, le général Vandamme à Arnhem, le général Pichegru à Amsterdam (janvier 1795). « Cette cité, fameuse par ses richesses, vit avec une juste admiration dix bataillons de ces braves, sans souliers, sans bas, privés même des vêtements les plus indispensables et forcés de couvrir leur nudité avec des tresses de paille, entrer triomphants dans ses murs, au son d'une trompette guerrière, placer leurs armes en faisceaux et bivouaquer pendant plusieurs heures sur la place publique, au milieu de la glace et de la neige, attendant avec résignation et sans murmure qu'on pourvût à leurs besoins et à leur casernement. » (JOMINI.)


Prise de la flotte batave bloquée par les glaces, par Ch. MORIN (Musée de Versailles).

Pichegru, arrivé sur l'Amstel, chargea le chef de bataillon Lahure, d'origine belge, de prendre possession de la province de Noord-Holland. Le jour même où le général en chef entrait à Amsterdam (20 janvier 1795), Lahure apprit que la flotte batave était bloquée par les glaces dans le détroit qui sépare le Helder de l'île du Texel : dès le lendemain matin, ses cavaliers, prenant les fantassins en croupe, s'élancèrent sur la glace et cernèrent les bâtiments hollandais. Les États avaient mandé à tous les commandants militaires de ne plus opposer de résistance aux troupes françaises; mais Lahure, qui ignorait cette décision, était résolu à se mesurer avec les marins hollandais, pour la plupart orangistes.

La *République batave* succéda à la République fédérative des Provinces-Unies. Le parti patriote, qui avait fait cause commune avec les Français, prit en mains le gouvernement du pays. Sous la direction de Paulus, il pénétra dans les régences municipales, les États provinciaux, les États généraux, et s'empara de l'organisme constitutionnel existant, se réservant de le réformer plus tard.

Opérations aux Pyrénées et aux Alpes. — Sur la frontière d'Espagne, les Espagnols avaient conquis la ligne du Tech et occupaient encore le fameux camp du Boulou, mais ils avaient perdu l'habile général Ricardos, remplacé par le brave et médiocre La Union. Dugommier passa le Tech et attaqua les Espagnols en avant de Céret; il les mit en déroute (30 avril 1794), puis reprit Port-Vendres et Collioure. Après la capitulation de Bellegarde (27 septembre 1794), il pénétra dans la Catalogne et força, à la bataille de Saint-Laurent de la Mouga (18 novembre 1794), le passage des montagnes, défendu par 77 redoutes et 250 pièces d'artillerie. Il périt à l'engagement de la Montagne-Noire; mais La Union fut lui aussi mortellement frappé pendant sa retraite sur Figuières, qui ouvrit ses portes (27 novembre) au général Pérignon. Rosas ne capitula que le 3 février 1795.


Dugommier
(Musée Carnavalet).


Villaret-Joyeuse,
par P. GUÉRIN (Versailles).

A l'autre extrémité de la chaîne des Pyrénées, Moncey s'empara en 1794 de Fontarabie, de Saint-Sébastien, de Tolosa, du Guipuzcoa tout entier et arriva jusqu'aux portes de Pampelune. Le 6 juillet 1795, la prise d'Ollereguy sépara l'armée de Navarre de l'armée de Biscaye, et les Français venaient de se rendre maîtres de Vittoria et de Bilbao, lorsque l'Espagne fit la paix avec la France. (Voir plus loin, p. 265.)

Aux Alpes, du côté de Nice, l'armée d'Italie campait devant Saorgio, qui commande le col de Tende : elle ne pouvait forcer le formidable camp des Fourches, qui la tenait en échec depuis deux ans, lorsque Bonaparte imagina de tourner à droite le camp de Saorgio par les sources du Tanaro. De leur côté, Dumerbion et Masséna attaquèrent de front les positions des Piémontais, qui, après plusieurs actions assez vives, abandonnèrent Saorgio (28 avril) et même le col de Tende.

Au commencement de mai 1794, les Français étaient maîtres de toute la crête des Alpes, de la source de la Stura à celle de la Doria d'Aoste; par ces deux rivières, nos armées des Alpes et d'Italie pouvaient pénétrer jusqu'à Turin.

Revers sur mer. Le « Vengeur » (1er juin 1794). — Le conventionnel Jeanbon Saint-André et l'amiral Villaret-Joyeuse avaient reçu l'ordre de se porter au-devant d'un convoi de grains que ramenait d'Amérique l'amiral Vanstabel. Une flotte de 28 vaisseaux, montés par des officiers et des équipages novices, sortit donc de Brest, sous le commandement de Villaret-Joyeuse, non pour livrer bataille, mais pour protéger l'arrivée du convoi : elle rencontra presque aussitôt la flotte anglaise, forte de 25 navires; deux engagements indécis, simples escarmouches, eurent lieu les 9 et 10 prairial an II (29 et 30 mai 1794).

Le 13 prairial (2 juin), à neuf heures du matin, les deux flottes furent de nouveau aux prises à la hauteur de l'île d'Ouessant. Une fausse manœuvre d'un de nos vaisseaux, la *Montagne*, permit à l'amiral Howe de couper notre ligne et d'accabler de toutes ses forces notre aile gauche. L'issue du combat nous fut fatale; mais, pendant que nos matelots se mesuraient avec les équipages de l'amiral Howe, le convoi de grains put entrer à Brest.

Le *Vengeur du peuple*, commandé par le capitaine Renaudin, avait essuyé déjà le feu de deux bâtiments ennemis, lorsque le *Brunswick* l'accrocha avec son ancre. Un combat furieux s'engagea : on ne voyait plus personne debout sur le pont du *Brunswick*, où le feu s'était dé-

claré en deux endroits, et les Français allaient sauter à l'abordage, lorsque le bâtiment ennemi fut dégagé.

Le *Vengeur* avait perdu tous ses mâts et le tiers de son équipage ; l'eau, pénétrant par les soutes, gagnait de toutes parts : Renaudin fit mettre son pavillon en berne, espérant que les Français viendraient à son secours, mais ce fut dans des canots anglais arrivés le long du bord que dut s'embarquer la moitié des survivants, y compris Renaudin. Deux cent six malades et blessés restèrent sur le *Vengeur*, qui allait sombrer. Ces braves eurent un moment de découragement en songeant à la mort terrible qui les attendait; mais, reprenant bientôt toute leur force d'âme, ils voulurent que leur dernier vœu fût pour la patrie, et ils disparurent dans les flots en criant : « Vive la nation ! Vive la République ! »

Traités de Bâle et de La Haye (1795). — Les conquêtes des armées républicaines posaient une question très importante : que faire des territoires occupés ? Deux tendances se dessinèrent dans le Comité de salut public : les modérés, qu'on accablera bientôt du nom de *faction des anciennes limites* (Carnot, Scherer, Beurnonville), voulaient limiter les agrandissements, pour ne pas s'aliéner irrémédiablement l'Angleterre par l'annexion de la Belgique, et l'Allemagne par celle de la rive gauche du Rhin. Mais la majorité, de plus en plus impérieuse avec le succès, demandait les frontières naturelles du Rhin (Merlin de Douai, Merlin de Thionville, Dubois-Crancé, Cambacérès, Boissy d'Anglas, Sieyès). Cette conception eut pour conséquence le retour aux traditions diplomatiques de l'ancien régime, et la politique de l'an II posa trois propositions qui s'enchaînent nécessairement : acquisition des frontières naturelles, guerre sans merci à l'Angleterre, coalition du continent pour réduire la « nouvelle Carthage ».

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II inclinait à traiter depuis janvier 1794 ; il s'y décida en apprenant qu'un soulèvement national en Pologne, à la suite du second partage, avait provoqué une intervention russe et déterminé Catherine II à négocier avec l'Autriche un troisième partage, dont les Hohenzollern seraient exclus; le 25 octobre, il dénonça son traité d'alliance avec l'Angleterre et permit à son envoyé à Bâle de négocier un armistice. Les conférences s'ouvrirent le 12 janvier 1795. La France était représentée par Barthélemy, diplomate de carrière, disciple de Vergennes, qui ne cessa de donner au Comité de salut public des conseils de modération; le roi de Prusse eut successivement pour plénipotentiaires Goltz et Hardenberg. Barthélemy demanda la reconnaissance de la République et la frontière du Rhin; Hardenberg réclama des dédommagements pour les territoires perdus par la Prusse et la confédération de l'Allemagne du Nord sous l'hégémonie de son souverain.

Le traité fut signé en hâte sur ces bases le 5 avril 1795. La France obtint les territoires prussiens de la rive gauche du Rhin, évacua ceux de la rive droite et, par des articles secrets, promit des compensations lors de la paix générale et la neutralisation de l'Allemagne du Nord sous la direction de la Prusse. Ainsi l'extension de la France républicaine jusqu'au Rhin avait pour corollaire l'unification de l'Allemagne.

La Hollande avait été conquise et érigée en république démocratique : il fallait régler ses rapports avec la République souveraine. Sieyès et Reubell, venus à La Haye, y signèrent, le 16 mai 1795, un traité par lequel les Provinces-Unies cédaient à la France la Flandre hollandaise, Maëstricht et Venlo, payaient une forte contribution de guerre et promettaient une coopération militaire et maritime efficace contre l'Angleterre.

Si la Prusse avait traité pour pouvoir disputer l'Orient aux Russes, l'Espagne déposa les armes pour ne pas abandonner la Méditerranée aux Anglais. La mort du dauphin (8 juin 1795) mit fin aux dernières hésitations du roi, car il avait demandé au début que Louis XVII fût reconnu comme roi de la Navarre française. Le traité, négocié à Bâle entre Bourgoing et d'Yriarte, fut signé le 22 juillet 1795 : la France, abandonnant toutes ses conquêtes au delà des Pyrénées, recevait en échange la partie espagnole de Saint-Domingue.

La Convention vota, le 1er octobre 1795, sur la proposition de Merlin de Douai, un décret déclarant à jamais réunies à la France ses nouvelles acquisitions.

Opérations sur le Rhin en 1795. Siège de Mayence. — La France restait en guerre avec l'Autriche et l'Angleterre.

Pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse, sous Jourdan, occupait la rive gauche du Rhin, de Mayence à la frontière hollandaise, Pichegru était maître du fleuve, de Bâle à Mayence, et Kléber poursuivait le siège de cette place : Luxembourg, affamé, se rendit le 24 juin. Du côté des alliés, Wurmser et Clerfayt se tenaient respectivement sur le haut Rhin et sur le Main, prêts à se tenir contre nous.

La campagne de 1794 avait placé Pichegru au premier rang de nos généraux. Rappelé à Paris pour y réprimer l'insurrection du 12 germinal (1er avril 1795), il fut proclamé par la Convention « le Sauveur de la Patrie » et reçut le commandement des armées réunies du Rhin et de la Moselle.

Jourdan et Pichegru ayant reçu du Comité de salut public l'ordre de passer le Rhin, l'armée de Sambre-et-Meuse obéit le 7 septembre et s'établit vers Nassau, et les armées du Rhin et de la Moselle reçurent la capitulation de Mannheim (20 septembre) ; mais Pichegru échoua devant Heidelberg (24 septembre), volontairement peut-être (1), et Jourdan dut repasser le Rhin, reculant devant Clerfayt. Celui-ci débloqua alors Mayence (29 octobre) et enleva la Pfrim et le canal de Frankenthal à Pichegru, qui se replia sur le Speyerbach (11-14 novembre). Quelques jours après, Mannheim nous échappait (22 novembre), et les Autrichiens, maîtres de la rive gauche du Rhin, du Speyerbach à la Nahe, obtinrent un armistice.

L'œuvre de la Convention. — La Convention nationale tint sa dernière séance le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) et se sépara aux cris de : « Vive la République ! » Elle voulut terminer sa longue et tragique carrière par un acte de clémence : elle décréta qu'à dater de la paix générale la peine de mort serait abolie en France, changea le nom de la place de la *Révolution* en celui de place de la *Concorde*, et prononça une amnistie pour tous les délits politiques, à l'exception des faits d'émigration et de participation à l'insurrection du 13 vendémiaire.

Pour porter sur son œuvre un jugement équitable, il faut tenir compte des conditions dans lesquelles elle exerça son redoutable pouvoir.

Le droit public élaboré par l'Assemblée constituante avait été insuffisant à établir l'ordre en France, et, sous la Législative, les girondins s'étaient montrés impuissants à résoudre par la légalité les conflits qui aboutirent à la guerre étrangère, à la déchéance du roi, à la toute-puissance de la Commune et des clubs, à l'écrasement du parti modéré. Mais alors se produisit une déviation sanglante et tumultueuse des idées fondamentales de la Révolution, et cette déviation, on ne peut l'attribuer qu'en partie à l'action des personnalités les plus influentes, comme les girondins, comme Marat, Danton, Robespierre : ce qui domine dans cette crise, c'est l'impulsion de la force collective du peuple, représentée par la Commune de Paris et ses sections, par les Communes provinciales, les comités révolutionnaires, les clubs, les journaux, et cette force fut assez puissante pour envoyer à l'échafaud les girondins, Danton, Robespierre, dès qu'ils voulurent imposer la forme de leur volonté individuelle. C'est elle qui donna naissance aux paniques, aux compromissions auxquelles se résignèrent les consciences les plus hautes, comme Carnot, et réduisit au silence les conventionnels eux-mêmes, qui assistèrent, « le cœur maigri d'épouvante », à la domination implacable du gouvernement de la multitude.

Mais, à côté de cette action collective, de la pression trop souvent brutale et irraisonnée des sections, de la médiocrité de certains caractères, de l'inexpérience politique, de la crainte des surenchères, de la peur suggestive des cruautés inconscientes, il faut considérer la rapidité et la complication des circonstances terribles où se trouva la Convention. Elle avait à lutter contre l'invasion étrangère, le soulèvement catholique et royaliste, l'insurrection girondine, et l'on a vu comment s'étaient constitués peu à peu, non d'après un plan préconçu, mais sous la pression des événements, les organes de la dictature révolutionnaire (Voir p. 242); comment ce régime fut substitué « jusqu'à la paix » à la constitution démocratique de 1793, qui avait pour but de donner satisfaction à la fois à Paris et aux provinces ; comment, au nom du salut de la République, la souveraineté de la nation et les délibérations régulières de ses représentants furent remplacées à Paris, dans les départements et aux armées, par l'action décisive du Comité de salut public et des conventionnels en mission; comment en un mot s'éleva, sur la violation des libertés publiques, la dictature qui triompha de l'invasion et de la guerre civile, mais dégénéra sous les hébertistes, puis sous Robespierre en un régime de tyrannie sanglante.

L'énumération des créations auxquelles la Convention, faisant siens les travaux de ses Comités, attacha son nom au milieu de si

(1) Voir sur les intrigues de Pichegru avec les émigrés le chapitre suivant (*Le Directoire*).

[illegible] l'enseignement primaire, créé l'enseignement secondaire, multiplié [illegible] académies sous le nom d'Institut de France. Elle a réorganisé les services d'assistance publique. Elle a décrété la rédaction du *Code civil*. Toutes les parties de l'administration ont été abordées par elle avec une audace de conception qui s'est très souvent conciliée avec le sens des réalités (1).

BIBLIOGRAPHIE

Sources. [illegible] — Meillan, *Mémoires* (1795). — Riouffe, *Mémoires d'un détenu* (1795). [illegible] Helen), *Les Souvenirs de l'histoire ou le diurnal de la Révolution* (1797, 2 vol.).

Ouvrages à consulter : **Histoire intérieure**. [illegible] Émile), *Le Tribunal révolutionnaire de Paris* (1862, 2 vol.). — Cham[illegible] Claretie (Jules), *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, Étude sur les* [illegible] *sons de Paris sous la Révolution* (1870). — Daudet (Ernest), *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution, 1790-1793* (1881). — Defrance (Eugène), *Charlotte Corday et la mort de Marat*; — *Documents inédits sur l'histoire de la Terreur* (1909). — Despatys (baron), *La Révolu*[illegible] Domenget, *Fouquier-Tinville et le tribunal révolutionnaire* (1878). — Estrée (Paul d'), *Le Père Duchesne, Hébert et la Commune de Paris* (1908). — Figuères (R. de), *Les Noms révolutionnaires des communes de France* (1901). — Fleischmann (H.), *Charlotte Robespierre et ses mémoires* (1910). — Funck-Brentano (Frantz), *La Mort de la reine* (1901). — Gaffarel (P.), *Les Massacres royalistes dans le département des Bouches-du-Rhône aux* [illegible] *en Provence en 1793* (1908). — Guiffrey (Jules), *Les Conventionnels* (1889). — Hamel (E.), *Histoire de Saint-Just* (1859); — *Histoire de Robespierre* [illegible] *du règne et de la vie de Louis XVI* (3e éd., 1860). — Jollivet (Maurice), [illegible] de Laborie (de), *La Domination française en Belgique* (1895). — Lecocq [illegible] *La Guillotine* (1893); — *Le Vrai Chevalier de Maison Rouge, A.-D.-J. Gonzze de Rougeville, 1761-1814* (1894); — *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur, le baron de Batz, 1792-1795* (1896); — *Marie-Antoinette, la captivité et la mort* (1900); — *Les Fils de Philippe-Égalité* [illegible] — Lévy-Schneider, *Le Conventionnel Jeanbon Saint-André* (1901). — Mathiez (A.), *Les Origines des cultes révolutionnaires, 1789-1792* (1904); — *La Révolution et l'Église* (1910). — Mautouchet (Paul), *Le Conventionnel Phi*[illegible] timer-Ternaux, *Histoire de la Terreur* (1862-1881, 8 vol.). — Pingaud (Léonce), *Jean de Bry, 1760-1835* (1909). — Robert, *Vie politique de tous* [illegible] *nistes* (1879). — Tournier (Albert), *Vadier, président du Comité de sûreté générale sous la Terreur* (nouv. éd., 1900). — Vaissière (Pierre de), *La Mort du roi* (1910). — Vatel (Charles), *Charlotte de Corday et les girondins* (1864-1872, 3 vol.); — *Vergniaud* (1873, 2 vol.). — Vialla (lieutenant S.), *Marseille révolutionnaire, 1789-1793* (1910). — Wallon (Henri), *La Terreur* (1873, 2 vol.); — *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* (1880-1889, 6 vol.); — *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793* [illegible] (1889-1890, 5 vol.).

Guerres de Vendée. — Andigné (général d'), *Mémoires*, publ. par E. Biré (1900-1901, 2 vol.). — (Anonyme), *Petits Mémoires de la chouannerie de l'an IV dans le Morbihan* (Nantes, 1883); — *Généraux et chefs de la chouannerie* (1887). — Beauchamps (Ch. de), *Histoire de la guerre de Vendée et des chouans* (4e éd., 1820, 4 vol.). — Béchard (Fréd.), *Scènes de la grande chouannerie* (1865). — Bittard des Portes (R.), *Charette et la guerre de Vendée* (1902). — Blachez (R.), *Bonchamp et l'insurrection vendéenne* (1902). — Bonnemère (E.), *La Vendée en 1793* (1856). — Cadoudal (G.), *Georges Cadoudal et la chouannerie* (1887). — Chamard (dom François), *Les Origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne* (1894). — Chassin (Ch.-L.), *La Préparation de la guerre de Vendée, 1789-1793* (1892, 3 vol.); — *La Vendée patriote, 1793-1800* (1893-1895, 4 vol.). — Clémanceau (Joseph), *Histoire de la guerre de Vendée, 1793-1815*, publ. par l'abbé Uzureau (1909). — Crétineau-Joly, *La Vendée militaire* (1840-1852, 4 vol.). — Dalin (Henri), *Scènes de la chouannerie* (1887). — Daudet (Ernest), *La Police et les chouans* (1895); — *Émigrés et chouans* (1896). — Duchemin-Descépeaux (J.), *Chouannerie et chouans du Bas-Maine* (1825); — *Lettres sur l'origine de la chouannerie* (1827, 2 vol.). — Du Courneau (A.), *Études historiques sur la Vendée et les chouans* (1866). — Hémon (P.), *La Révolution en Bretagne* (1909). — La [illegible] *La Guerre de Vendée, 1793-1796* (1890). — La Rochejaquelein (marquise de), *Mémoires* (1889). — Lenotre (G.), *Le Marquis de La Rouërie et la conjuration bretonne, 1790-1793* (1898). — *Vieilles maisons, vieux papiers* (4e sér., 1910). — Lequinio, *La Guerre de Vendée* (1795). — Paulouin (abbé), *La Chouannerie du Maine et pays adjacents* (1875). — Poirier de Beauvais, *Mémoires sur la Vendée* (Niort, 1886). — Port (Célestin), *La Vendée angevine* (1888, 2 vol.); — *La Légende de Cathelineau* (1893). — Savary, *Guerre des Vendéens et des chouans* (1824-1827, 6 vol.). — Turreau (général), *Mémoires* (1891). — T[illegible] (L.-M.), *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée* (Paris, an III). — Sur l'affaire de Quiberon, voir p. 261, note 1.

Histoire extérieure et militaire. — Adher (J.), *La Défense nationale dans les Pyrénées centrales, 1792-1793* dans *La Révolution française*, 1909). — Aulard (F.-A.), *La Diplomatie du premier Comité de salut public* (dans *Études et Leçons*, 3e série). — Bonnal de Ganges, *Les Représentants du peuple en mission près les armées, 1791-1797* (1898, 3 vol.). — Bonnal (Édouard), *La Guerre de Hollande et l'affaire du Texel* (1886); — *Carnot* (1888); — *Les Armées de la République* (1889). — Bonnechose (E. de), *Vie de Hoche* (1867). — Bourgeois (E.), *Manuel historique de politique étrangère*, t. II (1898). — Bricard, *Journal du canonnier Bricard*, publ. par Lorédan Larchey (1890). — Carnot (Hippolyte), *Mémoires sur Lazare Carnot, 1753-1823* (1893); nouv. éd. des *Mémoires sur Carnot, par son fils* (1860, 2 vol.). — Carnot, *Correspondance générale*, publ. par Étienne Charavay, t. I-IV (1892-1907). — [illegible] publ. par Maurice Faure [illegible] — Charavay (Étienne), *Les Enfants de la République* (1882); — *Le Général Hoche* (1893); — *Les Grades militaires pendant la Révolution* (1895). — Chassin, *L'Armée* [illegible] (1864). — Chuquet (Arthur), *Dugommier* (1904). — *État militaire de la France pour l'année 1793*; nouv. éd. par Léon Hennet (1903). — Colin (J.), *Campagnes de 1793 en Alsace et dans le Palatinat* (t. Ier, 1902). [illegible] *La Campagne de 1793 à l'armée du Nord* (1903-1905, 3 vol.). — Delhaize (Jules), *La Domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe* (Bruxelles, t. I-IV, 1910). — [illegible] *L'Armée des Pyrénées orientales* (Bayonne, 1881). — Dupuis (commandant V.), *Les Opérations militaires sur la Sambre en 1794, Bataille de Fleurus* (1907); — *La Campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes; de Valenciennes à Hondschoote* (1906). — Duruy (Albert), *Hoche et Marceau* (1885). — [illegible] *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales* (1851-1853, 2 vol.; nouv. éd., 1861). — Foucart et Finot, *La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802* (Lille, 1890-1893, 2 vol.). — Fricasse, *Journal de* [illegible] publ. par Lorédan Larchey (1882). — Hennequin (capitaine L.), *La Campagne de 1794 entre Rhin et Moselle* (1909). — Iung (colonel), *Dubois-Crancé* (1884, 2 vol.). — Jolicler, *Lettres de Jolicler, volontaire aux armées de la Révolution*, publ. par Étienne Jolicler [illegible] publ. par Bonneville de Marsangy. — Jurien de La Gravière, *Guerres maritimes sous la République et l'Empire* (1864). — Krebs et Morris, *Campagnes des Alpes pendant la Révolution* (1891-1895, 2 vol.). — La Jonquière (capitaine C. de), *La Bataille de Jemappes* (1902). — Lebon (André), *L'Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1800* (1882). — Lecène (P.), *Les Marines de la République et de l'Empire* (1884). — Masson (Frédéric), *Les Diplomates de la Révolution* (1882). — Maze, *Le Général Marceau* (1890). — Merchier, *La Bataille de Tourcoing* (Roubaix, 1894). — Pajol (général), *Kléber* (1875). — Parfait (Noël), *Le Général Marceau* (1893). — Rambaud (Cl.), *Les Français sur le Rhin* (1880). — Rousselin, *Correspondance de Hoche* (1798). — Thaon de Revel, *Mémoires sur la guerre des Alpes* (Turin, 1871). — Vallaux (C.), *Les Campagnes des armées françaises, 1792-1815* (1899).

Voir en outre la Bibliographie donnée pp. 208, 219, 235.

(1) Sur les [illegible] de la Convention, voir le chapitre *La Société et la Révolution*, p. 281.

La bataille de Rivoli, par PHILIPPOTEAUX (Musée de Versailles).

V. — LE DIRECTOIRE (1795-1799).

Le *Directoire exécutif* gouverna la France du 5 brumaire an IV (27 octobre 1795) au 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799).

POLITIQUE INTÉRIEURE DU DIRECTOIRE JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR AN V.

Les cinq *premiers Directeurs* (Barras, Reubell, Carnot, La Revellière-Lépeaux et Letourneur) entrèrent en fonctions le 4 novembre 1795. Barras, homme d'esprit, homme d'action, politicien d'intrigues et de police, personnalité encombrante, s'efforça d'éclipser ses collègues par l'étalage d'un luxe princier. Ses réceptions du Luxembourg, les fêtes et les chasses qu'il donnait dans son domaine de Grosbois, son train de grand seigneur, ses relations avec la « jeunesse dorée », le firent accuser de vénalité, et, lorsqu'il eut perdu son omnipotence, après le 30 prairial an VII, il se vendit à Louis XVIII, si du moins l'on s'en rapporte à Fauche-Borel, agent secret du prétendant. La Revellière-Lépeaux se croyait du talent, mais n'en avait pas. Reubell était de ceux qui ne font de bons administrateurs qu'à la condition d'être dirigés. Letourneur, ancien officier du génie, manquait de résolution et de volonté. Quant à Sieyès, qui ne voulait pas gouverner d'après une Constitution qu'il ne considérait pas comme viable ni peut-être siéger dans le Directoire aux côtés de Reubell, il fut heureusement remplacé par Carnot.



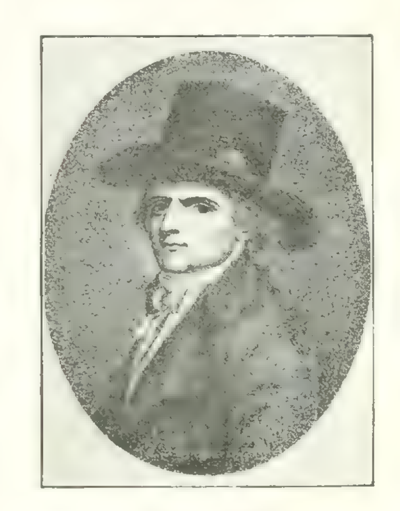
Membres du Conseil des Cinq-Cents, du Directoire et du Conseil des Anciens.

Le Directoire est, devant l'histoire, en fâcheuse posture : la corruption et l'avilissement règnent dans les services publics désorganisés, les mœurs s'abaissent en même temps que les consciences, la misère des rentiers s'oppose au luxe tapageur des concussionnaires et des « nantis », et c'est en procédant par coups d'État que les Directeurs brisent les résistances de ceux qui les gênent, jusqu'au jour où ils seront emportés par le même moyen. Il est vrai que la Constitution de l'an III avait poussé si loin le principe de la séparation des pouvoirs que le Gouvernement et les Conseils, indépendants l'un de l'autre, devaient nécessairement entrer en conflit : d'où l'instabilité et le désordre en permanence.

L'opposition jacobine. Conspiration de Gracchus Babeuf. Affaire du camp de Grenelle (1796-1797). — L'opinion publique était républicaine, mais nettement antijacobine. Elle était, en somme, plus indulgente pour l'agitation royaliste, pour le club de la *Société de Clichy*, que pour les manifestations des démocrates, qui continuaient de défendre au *Club du Panthéon* ou *Société des égaux* les conceptions de 1793. Le 8 ventôse an IV le Directoire fit fermer le Club du Panthéon, avec lequel il avait marché d'accord les premiers temps.

Cette mesure provoqua la *conspiration* communiste dite *des Égaux*. Babeuf, qui se donnait lui-même le surnom de *Caius Gracchus*, parce que, dans un journal imité de celui de Marat, *le Tribun du peuple*, il proposait de réaliser le « bonheur commun » au moyen de l'égalité de toutes

les propriétés, s'associa avec Darthé, membre du Conseil des Cinq-Cents, avec les ex-conventionnels Vadier, Amar, Choudieu, avec le révolutionnaire italien Buonarroti, etc., pour se débarrasser des Conseils et du Directoire et les remplacer par un Comité de salut public. Il voulait accomplir une révolution à la fois politique et socialiste, rendre au peuple le gouvernement et substituer la propriété collective à la propriété individuelle en procédant à une nouvelle répartition des biens nationaux, dont la vente n'avait profité qu'à une partie des citoyens. Il fut arrêté au moment où le complot allait éclater (10 mai 1796). Sept cents jacobins déterminés essayèrent (9 septembre 1796) de soulever le camp de Grenelle, mais ils furent reçus à coups de sabre par un régiment de dragons ; traduits devant une commission militaire, vingt-cinq furent fusillés, les autres déportés ou emprisonnés; il n'y eut que quarante-six acquittements. Quant à Babeuf, il fut envoyé devant la haute cour de justice de Vendôme, condamné à mort avec Darthé, et guillotiné le 8 prairial an V (25 mai 1797).



Gracchus Babeuf,
gravure d'après Bonneville.

Le parti démocratique est maintenant désorganisé : le séjour de la capitale est même interdit aux anciens conventionnels qui ne siègent pas au Corps législatif.

L'opposition royaliste. Pacification de la Vendée. Conspiration de Pichegru. — Dans le Midi, les compagnies de Jéhu ou du Soleil continuaient leur opposition violente. Dans l'Ouest, même après le désastre de Quiberon, les Vendéens n'avaient pas renoncé à lutter contre la République. Mais Charette, traqué dans les bois, tomba dans une embuscade que lui tendit le général Travot et fut exécuté à Nantes, le 29 mars 1796. Il ne voulut ni se laisser bander les yeux, ni se mettre à genoux. Il avait perdu trois doigts dans un dernier combat et portait le bras en écharpe : il le détacha pour donner lui-même le signal. On dit qu'il regarda la mort si franchement qu'une balle entra en pleine prunelle sans toucher les paupières. — Stofflet fut également pris et, le 25 février 1796, fusillé à Angers.

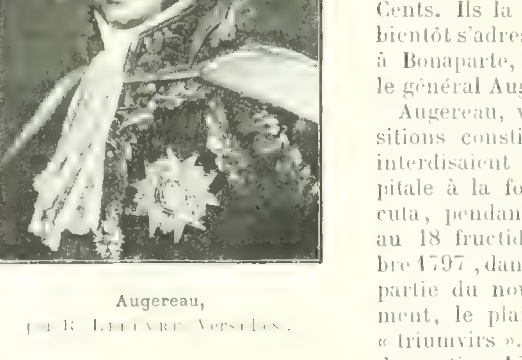
Le général Hoche obtint beaucoup par sa fermeté, unie à une intelligente tolérance. Il exigea le désarmement des paysans, mais il les autorisa à célébrer publiquement le culte catholique. Il rassura suffisamment les esprits pour que, le 15 juillet 1796, la pacification de la Vendée pût être solennellement proclamée. Le mois suivant, le chef de la chouannerie normande, Louis de Frotté, fit sa soumission.

Pichegru, après avoir réprimé l'insurrection du 12 germinal an IV (1er avril 1795), avait été proclamé par la Convention « Sauveur de la patrie » et mis à la tête des armées réunies du Rhin, du Nord et de Sambre-et-Meuse. Disposant ainsi de presque toutes les forces de la République, dévoré d'une ambition maladive, facilement influençable, trop peu perspicace pour n'être pas le jouet de ses complices, il appréhenda l'instabilité de la faveur populaire et se persuada que la monarchie pouvait seule lui garantir sa situation acquise : il se prêta donc aux intrigues des royalistes qui, depuis longtemps, cherchaient parmi les généraux républicains un Monk disposé à relever le trône des Bourbons (1). Destitué par le Directoire (1796), il se retira dans ses propriétés, mais sans renoncer à ses intrigues.

Les théophilanthropes. — C'est à la fin de l'an IV que le libraire Chemin-Dupontès, ancien girondin, le célèbre éducateur des aveugles Valentin Haüy, ancien terroriste, le physiocrate Du Pont de Nemours (de la *Société de Clichy*), fondèrent la *théophilanthropie*. Persuadés que le peuple ne peut vivre sans croyance, les théophilanthropes, disciples du « Vicaire Savoyard », voulaient remplacer les croyances mystiques par la foi en un Dieu simplement puissant et bon. Aucun culte n'était célébré. Les adeptes se réunissaient, dans des locaux d'une simplicité toute puritaine, pour faire des lectures en commun et chanter les louanges du Créateur. Fondée par l'initiative privée, la théophilanthropie fut protégée par le Directeur La Revellière-Lépeaux jusqu'au coup d'État du 18 fructidor an V.

Élections de l'an V (mai 1797). — Coup d'État du 18 fructidor an V (3 août 1797). — Les tentatives communistes de Babeuf avaient épouvanté les propriétaires, qui possédaient la majorité dans les collèges électoraux. Les élections de l'an V (mai 1797) introduisirent dans les Conseils deux cent cinquante députés monarchistes, malgré la pression officielle et l'obligation pour les candidats de jurer fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. A la tête des nouveaux élus se trouvait Pichegru, le général Willot, Imbert Colomès, le catholique Camille Jordan (de Lyon), etc. Pichegru, à qui Louis XVIII écrivait : « Je dépose en vos mains la plénitude de ma puissance et de mes droits, » fut nommé président des Cinq-Cents et Barbé-Marbois président des Anciens. Letourneur, que le sort avait désigné comme Directeur sortant et qui formait avec Carnot la minorité dans le Directoire, fut remplacé par un monarchiste constitutionnel, Barthélemy, ancien ambassadeur en Suisse et négociateur de la paix de Bâle. Les Conseils rapportèrent la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait les parents d'émigrés des fonctions publiques, amnistièrent les Toulonnais, qui avaient livré leur ville aux Anglais, abolirent la peine de la déportation contre les prêtres non assermentés, et sapèrent l'autorité du Directoire en le déconsidérant.

Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, jugeant menacées la République, leur autorité et leur faction, proposèrent un coup d'État. Carnot et Barthélemy refusèrent de sortir de la légalité; mais leurs collègues n'en poursuivirent pas moins l'exécution de leurs projets. Une première tentative, pour le succès de laquelle ils comptaient utiliser l'appui de Hoche, fut dénoncée au Conseil des Cinq-Cents. Ils la renouvelèrent et bientôt s'adressèrent cette fois à Bonaparte, qui leur envoya le général Augereau.



Augereau,
par R. Lefèvre (Versailles).

Augereau, violant les dispositions constitutionnelles qui interdisaient l'accès de la capitale à la force armée, exécuta, pendant la nuit du 17 au 18 fructidor (3-4 septembre 1797), dans l'espoir de faire partie du nouveau gouvernement, le plan arrêté par les « triumvirs ». Vers une heure du matin, 12000 hommes et 40 pièces de canon cernèrent les Conseils. Les grenadiers qui formaient la garde du Corps législatif firent en partie défection aux cris de : « Vive Augereau! Vive le Directoire! » Leur commandant, Ramel, fut conduit au Temple avec Pichegru, Willot, les inspecteurs chargés de la police et de la surveillance des Conseils. A dix heures du matin, le coup d'État était accompli.

1. D'après l'aventurier politique, Roques de Montgaillard (*La Trahison de Pichegru*, 1804), la plupart des historiens admettent que Pichegru entra dès 1795 en relations formelles avec le prince de Condé par l'entremise du libraire suisse Fauche-Borel et promit de lui livrer les places fortes dont la défense lui avait été confiée : sa trahison devait lui être payée un million comptant, puis deux cent mille francs de rente, le bâton de maréchal, le gouvernement de l'Alsace, le château de Chambord et un hôtel à Paris. Pichegru aurait donc, à cette époque, commis le crime de trahison envers sa patrie au profit des émigrés, des Anglais et des Autrichiens. Ernest Daudet, dans *La Conjuration de Pichegru en 1796* (1901), considère comme fausse cette accusation, comme invraisemblables les allégations de Montgaillard et de Fauche-Borel, transmises au Directoire par Bonaparte, comme suspectes les pièces trouvées par Moreau dans les fourgons de Klinglin. Il reproche au Directoire de s'être servi de ces documents pour porter un coup irréparable à Pichegru, président du Conseil des Cinq-Cents, et légitimer le coup d'État qu'il préparait en dénonçant à la France une grande conspiration royaliste contre la République, faite avec la complicité de ce général. — La thèse contraire a été soutenue par G. Caudrillier dans *La Trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant fructidor* (1908) : les négociations de Pichegru avec les émigrés de Condé ont influencé les opérations de l'armée du Rhin et de la Moselle en l'an IV, et le général a réellement trahi la France. — Voir l'état du problème dans *Pichegru a-t-il trahi ?* par Émile Couvreur (1908).

Le Directoire convoqua à l'Odéon et à l'École de médecine les minorités des Conseils qui lui étaient dévouées et fit annuler les élections de quarante-neuf départements : les sièges des représentants invalidés devaient rester vacants. Les lois révolutionnaires récemment abrogées furent remises en vigueur ou aggravées, notamment celles qui concernaient les émigrés et les prêtres réfractaires. Les minorités des Conseils condamnèrent à la déportation cinquante-trois de leurs membres, parmi lesquels Boissy d'Anglas, Camille Jordan, Noailles, Pastoret, Pichegru, Villaret-Joyeuse, Willot, Barbé-Marbois, Dumas, Portalis, Tronçon-Ducoudray. A cette liste on ajouta les propriétaires ou rédacteurs de quarante et un journaux, plusieurs généraux, un ancien ministre de la police, et huit mille prêtres, dont sept mille, appartenant aux nouveaux départements de la Belgique, se virent également atteints par la proscription. Les condamnés furent conduits, les uns à Cayenne, les autres à l'île d'Oléron.

Carnot put s'enfuir en Allemagne, Barthélemy aux États-Unis. Ils furent remplacés au Directoire par les ministres de la Justice et de l'Intérieur, Merlin de Douai et François de Neufchâteau, celui-ci bientôt remplacé par Treilhard. Le Directoire, pour mettre l'opinion de son côté, dénonça la trahison de Pichegru.

Embarras financiers. Les mandats territoriaux. Le tiers consolidé. — Le 9 Thermidor avait mis un terme à l'abus des émissions d'assignats. Mais comment retirer de la circulation l'immense quantité de papier qui l'encombrait? Une loi du 10 décembre 1795 décida un *emprunt forcé* sans intérêt, au capital de 600 millions, sur les « citoyens aisés », et stipula que les assignats seraient reçus pour le centième de leur valeur nominale; en fait, le Trésor n'encaissa que 100 millions en espèces.


Portrait de Bonaparte,
dessiné par un de ses condisciples de Brienne (Musée de Versailles).

Vingt-cinq millions d'assignats furent alors remplacés par 2 milliards 400 millions de mandats territoriaux, échangeables contre des pièces de terre dont la valeur était établie d'avance. (Loi du 18 mars 1796.) On se flattait de rembourser les assignats au trentième de leur valeur : la combinaison n'aboutit qu'à faire subir aux immeubles la dépréciation du papier. Le législateur n'essaya pas de lutter plus longtemps : la fameuse *planche aux assignats* fut enfin brisée.

Ni l'emprunt ni les mandats territoriaux n'ayant remédié à la détresse du Trésor, le Comité des finances proposa, en l'an V, de réduire la dette des deux tiers. Le Directoire hésita devant une pareille mesure; mais, en l'an VI, ayant à faire face à un déficit de 172 millions, il s'y décida. Aux termes de la loi du 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), chaque inscription, tant perpétuelle que viagère, liquidée ou à liquider, devait être remboursée pour les deux tiers en bons au porteur, qu'on pouvait fournir en payement des biens nationaux; l'autre tiers serait conservé en inscriptions au grand-livre et l'intérêt payé sur ce pied en espèces à partir du deuxième semestre de l'an V. La loi du 8 nivôse an VI édicta l'insaisissabilité des rentes et des arrérages.

La portion conservée, dite *tiers consolidé* (40 216 000 francs), est le premier élément de la dette inscrite actuelle.

CAMPAGNES D'ITALIE ET D'ALLEMAGNE (1796-1797)

Pour venir à bout de l'Autriche, qui ne désarmait pas, Carnot avait conçu un plan gigantesque en vue de la campagne de 1796. Jourdan et Moreau, dont le premier commandait l'armée de Sambre-et-Meuse et le second celle de Rhin-et-Moselle, devaient pénétrer en Allemagne (Jourdan par la vallée du Main, Moreau par la vallée du Necker), porter la guerre au cœur des États autrichiens et marcher simultanément sur Vienne, en même temps que Napoléon Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, essayerait d'enlever le Milanais à l'Autriche et d'atteindre la capitale de l'empereur par la vallée du Pô et les Alpes autrichiennes.

Après la signature des traités de Bâle, le Comité de salut public avait négocié avec la Sardaigne, et les hostilités avaient langui dans les Alpes. Lorsqu'elles reprirent, le général autrichien de Vins s'empara de Savone et rejeta les républicains jusqu'à Orméa (25 juin 1795). Kellermann fut envoyé à l'armée des Alpes et remplacé par Scherer à l'armée d'Italie (31 août).

Le 23 novembre, Schérer écrasa de Vins à Loano, réoccupant le passage des Alpes et les ports de la Rivière; mais il s'attarda, laissa le désordre gagner son armée et perdit les fruits de sa victoire. Le Directoire le remplaça par Napoléon Bonaparte.

Napoléon Bonaparte. — Le nouveau général en chef n'avait que vingt six ans. Plein d'ardeur et d'audace, mais petit et d'apparence chétive, il n'inspira d'abord aucune confiance aux généraux qui allaient servir sous ses ordres. Lorsqu'il leur eut expliqué ses plans, ils changèrent d'avis. « Nous avons trouvé notre maître, » dit Masséna à Augereau.

Second fils de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino, Napoléon naquit à Ajaccio le 15 août 1769, trois mois après le combat de Ponte-Novo. Pendant son enfance il n'entendit parler que de la guerre d'indépendance où s'illustra Paoli; il grandit dans l'admiration du héros national et s'imprégna de tradition corse. Son père, avocat besogneux et chargé de famille, rallié à l'occupation française, obtint pour lui, en même temps que pour son autre fils, Joseph, une bourse à la maison de cadets d'Autun. Napoléon n'y resta que trois mois et fut envoyé à l'École militaire de Brienne avec ses frères Joseph et Lucien.

Là, il se trouve si dépaysé, si déraciné qu'il supplie sa famille de le rappeler dans l'île, dût-il apprendre un métier mécanique. Il parle à demi français, se blesse jusqu'à en souffrir des lazzis de ses camarades, s'imagine qu'on se moque de la Corse en sa personne, se replie sur lui-même. Il garde pour l'île natale des sentiments d'un patriotisme farouche, déplore l'annexion, dit à Bourrienne dans un accès de colère : « Ah! tes Français! je leur ferai le plus de mal que je pourrai. »

Outre plusieurs notes d'inspecteurs qui constatent, au point de vue moral, un caractère dominateur, impérieux, entêté, et, au point de vue intellectuel, des aptitudes pour la marine, il faut retenir surtout celle d'un de ses professeurs : « Corse de nation et de caractère, il ira loin si les circonstances le favorisent. »

Il ignore le latin, parce qu'on a dû lui donner un maître particulier pour le français et qu'on ne veut pas lui imposer l'étude de deux langues. Son orthographe reste douteuse. Il excelle par contre dans les mathématiques, montre un goût particulier pour les armes savantes : artillerie, génie, marine. Il lit la plume à la main, accumulant les notes et les extraits, des ouvrages d'histoire et, entre autres, un volume italien sur la Corse qui exalte Paoli, loue l'Angleterre et maltraite la France.

Il ne dédaigne pas les amusements de son âge. Il joue passionnément aux barres et aux exercices qui ne demandent que de l'ardeur. S'il néglige la paume, la corde, le cercle, le volant, c'est qu'il y est fort maladroit.

Nommé cadet gentilhomme de l'École militaire de Paris, il débarque au port Saint-Paul le 21 octobre 1784. Le 1er septembre 1785, il est reçu, le quarante-deuxième, officier d'artillerie et désigné en qualité de « lieutenant en second de la compagnie de bombardiers d'Autume au régiment de La Fère », du corps royal d'artillerie stationné à Valence.

Il n'est pas encore rallié à sa nouvelle patrie. Il est toujours partisan de l'indépendance de la Corse, qu'il rêve de réorganiser d'après les conceptions de Rousseau. Tout en approfondissant les mathématiques, il consacre à l'étude le temps que lui laisse le métier des armes, prend sur ses nuits pour lire les vies des grands hommes, les méditations des grands penseurs, les ouvrages d'histoire générale et de doctrine politique. Il écrit des opuscules déclamatoires, mais d'une ardente grandeur.

La misère le poursuit à Lyon (1786), à Douai (1787) et à Auxonne, où il tient garnison lorsque éclate la Révolution; il l'accueille avec ferveur. Aigri par le sentiment de sa pauvreté, exaspéré contre les privilèges, il est prêt à accepter un bouleversement social dont il profitera.

Le 21 août 1789, il obtient un congé de semestre pour retourner en Corse, où il se signale par son exaltation révolutionnaire.

L'assimilation de l'île à la France, au point de vue des droits politiques et administratifs, lui fait brusquement abandonner ses idées séparatistes. « Tranquille sur le sort de mon pays, écrit-il en 1791, je n'ai plus de sollicitude que pour la mère patrie. » Premier lieutenant au 4e régiment d'artillerie, à Valence (16 juin 1791), il se fait

remarquer par ses opinions démocratiques, désapprouve l'émigration et se fait recevoir de la Société des Amis de la Constitution. Capitaine à vingt-trois ans, il sollicite le grade de lieutenant-colonel dans l'infanterie de marine; Monge lui refuse cette faveur.

Il retourne en Corse pour y ramener sa sœur Élisa, élève de la maison Saint-Louis à Saint-Cyr, maison qu'on venait de licencier avec d'autres établissements religieux. Il se prononce maintenant contre Paoli, et, lorsque [illegible] la maison des Bonaparte est pillée à [illegible], le jeune [illegible] se rend à Nice et rentre dans son régiment comme capitaine commandant. Une brochure célèbre, *le Souper de Beaucaire*, attire sur lui l'attention des commissaires de la Convention; il y combat le fédéralisme, excuse les excès de la Montagne victorieuse, estime que le succès absout tout, même les [illegible] devant Toulon, et sa réputation commence à s'établir (Voir p. 248) et où il se lie avec Robespierre jeune, Saliceti, Barras, Gasparin, Fréron.

Nommé général de brigade, [illegible] ses protecteurs montagnards, et chef de l'artillerie de l'armée d'Italie, il s'établit à Nice avec sa famille et prend part [illegible] de Masséna pour déborder l'armée piémontaise par les crêtes des Alpes. C'est alors qu'il ébauche un roman avec Désirée Clary, belle-sœur de Joseph, qui lui préfère Bernadotte. Un moment emprisonné après le 9 Thermidor, puis destitué, il refuse de reprendre du service en Vendée, car il veut la grande guerre et non les embuscades de la chouannerie. Il songe à se rendre en Turquie pour doter ce pays d'un service d'artillerie, lorsque survient la journée du 13 vendémiaire, qui le tire de l'inactivité et facilite sa nomination au commandement en chef de l'armée d'Italie (29 février 1796).

Conquête du Piémont. — *Batailles de Montenotte, Millesimo, Dego, Mondovi. Armistice de Cherasco.* — Bonaparte disposait de 38000 hommes à opposer aux 25000 Piémontais du général Colli et aux 25000 Autrichiens du général Beaulieu, qui se disposait à marcher sur le Var. Il se préoccupa tout d'abord de relever le moral de ses soldats et fit afficher la proclamation suivante :

« Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus. Le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut rien pour vous. Votre patience, votre courage vous honorent, mais ne vous procurent ni avantage ni gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde; vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces: vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage? »

Arrivé à Nice le 26 mars 1796, Bonaparte pénètre en Italie par le col de Cadibone et, courant d'abord aux Autrichiens, culbute le centre ennemi à Montenotte (12 avril). Augereau défait les Piémontais à Millesimo (14 avril). Masséna et Laharpe enlèvent Dego (15 avril). Pendant que les Autrichiens, séparés des Piémontais et rejetés vers l'est, prennent la fuite vers Acqui, sur la route de Milan, Sérurier bat les Piémontais à Ceva et à M[illegible] (22 avril). Bonaparte arrive à Cherasco, et le roi de Piémont demande un armistice (28 avril), bientôt suivi du traité de paix de Paris (15 mai), par lequel la Savoie et le comté de Nice étaient cédés à la France (3 juin).

Conquête de la Lombardie. — *Batailles de Lodi et de Borghetto.* Les Autrichiens attendaient Bonaparte à Valenza pour lui disputer le passage du Pô : il leur dérobe sa marche, descend la rive droite du fleuve et, le 8 mai, le franchit à Plaisance, où il bat le général Liptay. Il arrive sur l'Adda, au pont de Lodi, dont 30 canons défendent le passage : 6000 grenadiers, conduits par Masséna, l'emportent au pas de course, au milieu d'un feu épouvantable qui abat la tête entière de la colonne (10 mai); Beaulieu se retire sur le Mincio. Le 9 mai, Bonaparte avait imposé ses conditions au duc de Parme et, le 12, au duc de Modène.

Cinq jours après Lodi, Augereau occupait Pavie, et Masséna était à Milan avec l'avant-garde. Le lendemain (15 mai) Bonaparte y fut reçu, à la porte romaine, par les décurions et par l'archevêque, à la tête de son clergé. Il assura les Lombards que leurs croyances et leurs propriétés seraient respectées et que le mérite seul servirait de démarcation entre les hommes. La populace, effrayée dans sa dévotion à l'approche des révolutionnaires, ne se montra pas; mais les [illegible] avec enthousiasme par les jeunes gens. [illegible] toute une population [illegible] tricolores, acclamait les soldats qui la libéraient du joug de l'Autriche. Les femmes, de leurs fenêtres ou [illegible] de fleurs.

Bonaparte [illegible] à la poursuite de Beaulieu, défait à Borghetto [illegible] qui lui disputaient le passage du Mincio (30 mai), et prend Peschiera, Vérone, Legnago, qui lui assurent la ligne de l'Adige. Il lève sur le Milanais 20 millions de contributions, en exige 2 du duc de Parme et 10 du duc de Modène; puis, après avoir pourvu aux besoins de ses soldats, il fait passer 10 millions au Directoire et 1 million à Moreau, pour lui permettre d'empêcher les Autrichiens de porter toutes leurs forces en Italie. Beaulieu est rejeté dans le Tyrol.

Conventions de Brescia avec la Cour de Naples et de Bologne avec le Saint-Siège. — Le roi de Naples, faible et incapable, était dominé par la reine Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, qui abandonnait la direction des affaires à son favori Acton, vendu aux Anglais. Pris de peur, il envoya à Bonaparte le prince Pignatelli pour obtenir un armistice : par la convention de Brescia (5 juin 1796), il s'engagea à ouvrir ses ports aux Français, à retirer aux Anglais ses vaisseaux et aux Autrichiens un corps de cavalerie qui servait dans leurs rangs.



Joubert,
[illegible]

Bonaparte, arrivé sur le territoire du Saint-Siège, reçut à Bologne l'ambassadeur d'Espagne, d'Azara, qui demanda au nom du souverain pontife une suspension d'armes (23 juin). Pie VI dut consentir la cession de Bologne et de Ferrare, l'installation à Ancône d'une garnison française, l'envoi d'un plénipotentiaire au Directoire, une contribution de 21 millions, un tribut de cent tableaux ou statues : Monge, Berthollet et les frères Thouin furent envoyés par le Directoire pour choisir les objets destinés aux musées de Paris.

Bien que la guerre eût cessé avec la Toscane, Bonaparte fit saisir à l'improviste les marchandises anglaises qui se trouvaient dans le port de Livourne, et il se rendit de sa personne à Florence, où le grand-duc lui fit une réception magnifique. Il retourna ensuite à son camp de Roverbella, près de Mantoue. Le 26, il se mit en marche sur Livourne et se trouva maître de toute la côte entre les Pyrénées et la Toscane (1).

Restait Venise. La vieille République, menacée par les ambitions autrichiennes, avait dès 1792 toléré le passage des troupes impériales à travers ses provinces et, tout récemment, pour couvrir sa retraite, Beaulieu avait, le 26 mai, occupé momentanément Peschiera : Bonaparte s'empara de cette ville et, avec elle, de Vérone et de Legnago, qui commandaient le cours de l'Adige.

Opérations autour de Mantoue. — *Offensive de Würmser : batailles de Lonato, de Castiglione, de Roveredo, de Bassano et de Saint-Georges.* — Würmser, après avoir réuni dans le Tyrol une puissante armée, descendit, le 23 juillet, la vallée de l'Adige, tandis que Kasdanovitch, avec un autre corps, suivait la rive occidentale du lac de Garde.

La possession de Mantoue était pour les Autrichiens d'une importance capitale, parce que cette place commandait la vallée de l'Adige, qui leur permettait de communiquer avec leurs possessions italiennes : ils forcèrent le passage du fleuve et débloquèrent la place (2 août). Bonaparte rappela aussitôt Sérurier, qui la cernait, et attaqua ses adversaires avant qu'ils eussent pu faire leur jonction : le 3 août, il battit Kasdanovitch à Lonato, et, le 5, Würmser à Cas-

(1) **Reprise de la Corse.** — Le vice-roi que le ministère anglais avait envoyé en Corse, sir Gilbert Elliot, se heurta dans l'accomplissement de sa tâche à des difficultés sans nombre : conflits d'autorité avec les chefs du corps d'occupation anglais, lutte d'influence contre Paoli, qui prétendait rester le vrai maître de l'île et qu'il fallut rappeler en Angleterre (octobre 179[illegible]). Sir Gilbert Elliot songeait à tenter un coup de main sur la Sardaigne, lorsque [illegible] tourna ses [illegible] vers sa terre natale : les [illegible] de son armée qui étaient originaires de l'île y débarquèrent secrètement et préparèrent par une active propagande l'expédition militaire qui devait la rendre à la France. Le ministère anglais, inquiet de la tournure que prenait la guerre continentale et désireux de ne pas disperser ses forces, n'attendit pas cette attaque. Malgré les représentations du vice-roi, il ordonna brusquement l'évacuation de la Corse, qui fut aussitôt occupée par des garnisons françaises (novembre 1796).

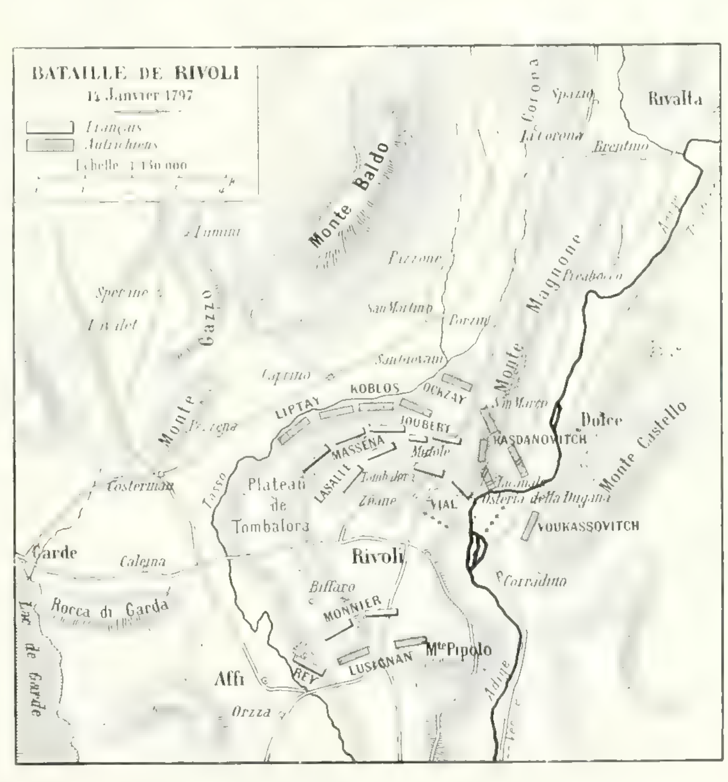


Bonaparte au pont d'Arcole,
par Gros.

tiglione. Après un mois de repos, les deux adversaires reprirent simultanément l'offensive : Wurmser, laissant Davidovitch à Trente, descendit par la Brenta pour secourir Mantoue. Au même moment, Bonaparte remonta l'Adige; le 4 septembre, il culbutait Davidovitch à Roveredo; le 5, il était à Trente et se précipitait à la recherche de Wurmser : il l'atteignit et le battit le 8 à Bassano, sur la Brenta, le poursuivit, le vainquit encore le 15 à Saint-Georges, faubourg de Mantoue, et l'enferma dans cette place.

Confédération cispadane. — Le 8 octobre, le Directoire conclut la paix avec Naples; le 9, il signa un traité avec les Genois, qui s'engagèrent à fermer leurs ports aux Anglais; il fit ouvrir des négociations à Turin en vue d'une alliance offensive et défensive; enfin, il s'efforça de contracter une alliance avec Venise, l'Espagne et la Turquie. Pour ne pas ajouter aux difficultés de la paix avec l'Empire, il ajourna l'organisation du Milanais, qui sollicitait l'indépendance. Il permit seulement la constitution de la *Confédération cispadane* par la réunion des légations de Bologne et de Ferrare et des duchés de Modène et de Reggio, dont les habitants s'étaient proclamés indépendants (16 octobre).

Offensive d'Alvinczy. Arcole et Rivoli. — L'armée autrichienne s'était reformée dans le Frioul : Alvinczy franchit la Piave le 1er novembre 1796, et Davidovitch descend du Tyrol en suivant le lac de Garde. Bonaparte se porte au-devant d'Alvinczy et le bat sur la Brenta; mais, menacé sur ses derrières par Davidovitch, il est obligé de se replier sous Vérone; Alvinczy le suit et se retranche à Caldiera. Le 12 novembre, Bonaparte essaye vainement de le débusquer; repoussé de front, il fait un détour hardi et vient s'établir à Ronco (14 novembre 1796), où il est protégé par des marais impraticables, traversés seulement par deux chaussées, dont l'une conduit à Vérone en remontant l'Adige, l'autre à Villanova en passant devant Arcole, situé sur la petite rivière de l'Alpon, laquelle se jette dans l'Adige. On se bat avec fureur pendant trois jours sur ces chaussées étroites (15, 16, 17 novembre 1796). Le pont d'Arcole, qu'il faut emporter pour arriver à temps sur les derrières d'Alvinczy, résiste à toutes nos attaques. Alors Bonaparte s'élance au milieu des balles et de la mitraille, un drapeau à la main; mais il est repoussé et tombe dans le marais, au milieu des ennemis. A ce cri : « Soldats, en avant, pour sauver le général! », ses grenadiers reviennent au pas de course et rejettent les Autrichiens jusqu'au delà du pont. Après soixante-douze heures d'une lutte acharnée, Alvinczy bat en retraite, ayant perdu l'élite de ses troupes.



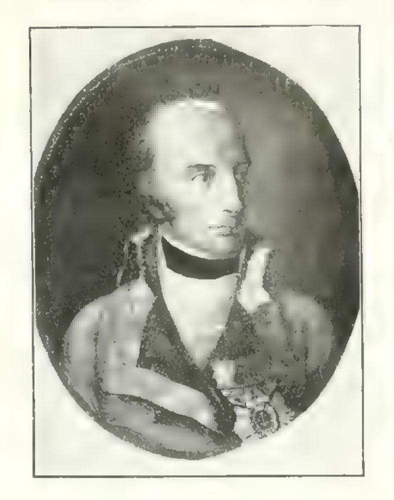
Plan de la bataille de Rivoli (1797).

Le 13 janvier 1797, Joubert, obligé d'abandonner ses positions de la Corona, mande à Bonaparte qu'il continuera de rétrograder le lendemain. Le général en chef décide aussitôt de s'emparer des hauteurs de Rivoli.

L'ordre de bataille autrichien est le suivant : les divisions Liptay, Koblos, Ockzay marcheront de front contre Joubert, que la division Lusignan viendra surprendre vers le mont Pipolo. Kasdanovitch, avec l'artillerie et la cavalerie, arrivera par Incanale, et Voukassovitch bombardera nos positions de la rive droite de l'Adige.

Le 14, au matin, les Autrichiens enlèvent aux avant-postes de Joubert les positions avancées de Tombalora et de San-Marco, et la colonne Kasdanovitch s'ébranle. Mais Masséna, qui a reçu la veille l'ordre d'accourir, apparaît à ce moment et repousse l'infanterie ennemie. Aussitôt les tirailleurs de la brigade Vial se retournent vers la colonne Kasdanovitch, que l'artillerie de Masséna décime du haut d'Incanale et que charge ensuite la cavalerie de Lasalle. Vial, faisant volte-face, réoccupe San-Marco sur Ockzay, et Lusignan, arrivé au mont Pipolo, est pris entre Monnier et Rey.

Alvinczy se replie sur la Corona ; Murat, appelé la veille par Bonaparte, lui barre la route, et ses soldats se débandent vers Rivalta (15 janvier).



L'archiduc Charles,
gravé par P. [illegible].



Wurmser
Estampe de la Bibliothèque nationale.

Cette victoire était plus glorieuse que décisive, et Bonaparte, qui ne s'y trompa point, poursuivit les négociations avec le Piémont. Pour rassurer la Toscane, il conclut avec elle un arrangement et évacua Livourne. Il occupa Bergame, dans la crainte d'une trahison des Vénitiens, et il essaya encore de traiter avec le pape, qui resta inflexible.

Déjà Alvinczy revenait à la charge avec une nouvelle armée de 80 000 hommes et se portait sur Rivoli ; le 13 janvier 1797, il prenait contact avec Joubert entre l'Adige et le lac de Garde, à la Corona, tandis que Provera marchait au secours de Mantoue et qu'un autre corps autrichien allait attaquer Vérone. Bonaparte accourt au-devant d'Alvinczy et, le 14, le met en déroute à Rivoli, lui faisant perdre la moitié de son effectif. Se retournant alors contre Provera, il le bat le 15 à Saint-Georges, l'écrase le 16 à la Favorite et le fait prisonnier. Würmser n'avait plus qu'à capituler : il quitta, le 2 février, la place qu'il avait si vaillamment défendue.

Invasion des États pontificaux. Traité de Tolentino. — Pour la seconde fois Bonaparte avait les mains libres. Le 4 février 1797 il dispersa les troupes pontificales sur les bords du Senio et le 13 il était à Tolentino. Pie VI, obligé à la paix (19 février), s'engagea à remplir les conditions inexécutées de l'armistice de Bologne et, en outre, à payer 15 millions; il abandonna la Romagne et laissa Ancône à la France jusqu'à la pacification générale.

Opérations dans les Alpes autrichiennes. — *Marche sur Vienne. Batailles du Tagliamento, de Tarvis et de Neumarkt.* — François II réunit à la hâte une quatrième armée, qu'il plaça sous les ordres de son jeune frère, l'archiduc Charles, qui s'était distingué à Tourcoing et sur les talents duquel on fondait déjà de grandes espérances. Il fut en effet le plus grand homme de guerre que l'Europe oppo-

sera à Bonaparte : âgé de vingt-six ans, il joignait à ses connaissances techniques une promptitude de coup d'œil et un esprit de décision rares chez les généraux autrichiens. Il fut très bien secondé par ses lieutenants, Latour et Wartensleben.

L'archiduc attendait des renforts d'Allemagne : Bonaparte ne lui laissa pas le temps de les recevoir. Dès le 10 mars, revenu sur l'Adige, il laisse hardiment l'Italie sur ses derrières, se proposant, avec une armée de 50000 hommes, de franchir les Alpes une seconde fois, de se jeter dans la vallée du Danube par la Save et la Muhr, et de marcher droit sur Vienne. En même temps, Hoche et Moreau sont invités à reprendre l'offensive en Allemagne.



L'état-major autrichien devant le corps du général Marceau, par Jean-Paul Laurens.



Marceau, par Sergent. Musée Carnavalet.

Pendant que le général Kilmaine observe les Vénitiens, Joubert se dirige sur le Tyrol, Masséna sur Feltre et Bellune, et Bonaparte sur la Piave, qu'il franchit sans obstacle, avec les divisions Sérurier, Augereau et Bernadotte.

L'archiduc Charles lui dispute vainement le passage du Tagliamento, à Valvasone (16 mars); il veut alors prévenir Masséna au col de Tarvis, mais perd cette bataille au milieu de la neige et des glaces : cinq mille prisonniers, tous les bagages et les parcs de l'armée autrichienne tombent au pouvoir des Français (23 mars 1797). Bonaparte prend Gradisca, passe l'Isonzo, poursuit sa marche rapide sur Vienne en poussant l'archiduc devant lui, le bat le 1er avril dans les gorges étroites de Neumarkt et, le 3 avril, à Unzmarkt. Il arrive sans obstacle sur Leoben, où Joubert, qui a été moins heureux dans le Tyrol, vient le rejoindre. L'avant-garde de Masséna s'avance jusqu'au mont Semmering : on n'est plus qu'à 25 lieues de Vienne.

Chute de la République de Venise. — Pendant ce temps, Venise, entraînée par les promesses mensongères du ministre autrichien Thugut, achevait de se perdre. Le 15 avril 1797, Junot, envoyé par Bonaparte, était éconduit par le Sénat; au même instant, le corps autrichien de Laudon, qui avait échappé à Joubert, débouchait en Tyrol; on crut à Venise que l'archiduc était vainqueur, les détachements français étaient assaillis de tous les côtés, à Vérone, où le peuple commit des violences connues sous le nom de *Pâques véronaises;* à Venise, enfin, le gouvernement fut accusé, — il s'en défendit d'ailleurs, — d'avoir fait tirer sur un navire français par les batteries du Lido. Quoi qu'il en soit, Bonaparte arrivait le 3 mai à Palmanova et lançait une déclaration de guerre; le 12, le Sénat abdiquait et était remplacé par une administration provisoire; le 16, Baraguay-d'Hilliers occupait Venise.

Les préliminaires de Leoben vont mettre fin aux hostilités; mais, avant d'en faire connaître la teneur, il convient d'exposer les épisodes de la campagne d'Allemagne en 1796-1797.

Opérations en Allemagne (1796-1797). — Pendant que l'armée d'Italie menaçait l'Autriche par le Tyrol, l'armée de Sambre-et-Meuse commandée par Jourdan, celle de Rhin-et-Moselle commandée par Moreau opéraient en Allemagne. Les Autrichiens étaient échelonnés sur la ligne du Rhin, de Bâle à Dusseldorf, avec plus de 150000 hommes; les forces de Jourdan et de Moreau étaient à peu près les mêmes. Après le départ de Würmser pour l'Italie, Kléber, que Jourdan avait fait déboucher, le 30 mai, avec 25000 hommes, sur la rive droite du Rhin, battit les Autrichiens à Altenkirchen (4 juin 1796) et protégea le passage de l'armée à Neuwied avec le reste de ses troupes. Moreau franchit le fleuve sur un pont jeté entre Strasbourg et Kehl.

Jourdan, prenant l'offensive, fut battu le 15 juin à Wetzlar; mais, au mois de juillet, poussant devant lui Wartensleben, il s'empara de Francfort, de Wurtzbourg, de Bamberg et d'Amberg, et il allait opérer sa jonction avec Moreau (4 août), vainqueur de l'archiduc à Neresheim (11 août), lorsque le jeune prince prit une résolution hardie. Il laissa, pour occuper Moreau, le général Latour avec 35000 hommes et alla se joindre à Wartensleben, pour se jeter avec des forces imposantes sur Jourdan. Celui-ci, pris à l'improviste, fut obligé de battre en retraite d'Amberg sur Wurtzbourg, où il s'arrêta pour livrer bataille. Forcé de céder à des forces supérieures (3 septembre), il arriva derrière la Lahn (11 septembre 1796).

C'est pendant cette marche en arrière que Marceau fut blessé mortellement par la balle d'un chasseur tyrolien dans le défilé d'Altenkirchen (19 septembre). Marceau, dont le nom mérite d'être placé à côté de celui de Hoche, s'était distingué en Vendée et à Fleurus avant de donner sa mesure en Allemagne. Les hussards autrichiens voulurent ramener son corps à l'armée de Sambre-et-Meuse; le jour des funérailles, il y eut une suspension d'armes, et les salves de l'artillerie autrichienne répondirent à celles de l'armée républicaine rendant à Marceau les derniers honneurs.

Moreau, vainqueur à Neresheim, avait passé le Lech, lorsqu'il apprit l'échec de Jourdan et le recul de l'armée de Sambre-et-Meuse. Devinant les intentions de l'archiduc, il se décida à la retraite à travers la forêt Noire, battit les Autrichiens à Biberach (2 octobre), grâce à Desaix et à Gouvion-Saint-Cyr, défit près d'Emmendingen (19-20 octobre) les avant-postes du prince, qui arrivait pour lui couper la retraite, et, après une dernière lutte opiniâtre à Schliengen (24 octobre) et une retraite fameuse de vingt-six jours, repassa le Rhin sur les ponts de Brisach et d'Huningue. Il n'avait fait aucune perte et ramenait en France 18 canons ennemis, 2 drapeaux et 8000 prisonniers (1796).

Pendant l'hiver, les Autrichiens s'emparèrent de Kehl (9 janvier 1797) et de Huningue (1er février).

Au printemps de 1797, l'armée de Sambre-et-Meuse (70000 hommes) est aux ordres de Hoche; l'armée de Rhin-et-Moselle (60000 hommes), aux ordres de Moreau. Les Autrichiens, dont les forces sont à peu près les mêmes, ont à leur tête les généraux Werneck et Latour.

Vainqueur à Neuwied (18 avril) de l'aile gauche autrichienne (général Kray), Hoche charge Championnet de poursuivre Werneck, en fuite vers la Welda, et le général ennemi va sans doute être cerné par les troupes françaises, lorsque les hostilités doivent être suspendues, en exécution des préliminaires de Leoben (1).

Pour le même motif, l'armée de Rhin-et-Moselle n'eut pas le

1. Peu après Hoche mourut à son camp de Wetzlar. Il est presque certain qu'il mourut de maladie, exactement d'une phtisie pulmonaire, dont il aurait contracté les germes en 1796, un peu avant son expédition en Irlande. On a

temps de se mesurer sérieusement avec l'ennemi : elle interrompit ses opérations au moment où, ayant passé le Rhin et occupé Diersheim (19 avril 1797), elle allait prendre contact avec Latour.

Préliminaires de Leoben (18 avril 1797). — Dès que Vienne fut menacée, l'empereur envoya à Bonaparte ses plénipotentiaires, avec qui fut signée la suspension d'armes de Judenburg, suivie des préliminaires de Leoben (18 avril 1797) Les Pays-Bas autrichiens et les îles Ioniennes étaient cédés à la France. La Lombardie jusqu'au Mincio était reconnue indépendante, l'Autriche recevant une compensation prelevée sur les territoires venitiens. Le Milanais et les provinces de Bergame et de Brescia formèrent une « administration générale de la Lombardie » et non, comme on le dit d'ordinaire, une *République transpadane*. La République de Venise perdait toutes ses possessions de terre ferme partagées, selon la ligne de l'Oglia, entre la France et l'Autriche ; mais, pour ne pas la reduire à sa seule capitale, on lui donna les Légations au sud du Pô, ce qui limitait la Cispadane à l'ancien duché de Modène. Le 24 mai 1797, les ratifications des preliminaires furent échangées au château de Mombello, près de Milan; les pourparlers pour la paix commencèrent aussitôt. Le 29, Bonaparte décréta la réunion de la Confédération cispadane devenue *République cispadane* le 30 décembre 1796 et de la « Transpadane » en un État, qui prit le nom de *République cisalpine* : la vieille aristocratie de Gênes sombrait après celle de Venise. Le 6 juin, Ancône avait chassé le légat du pape. Les tergiversations calculées de l'Autriche avaient donné au général en chef de l'armée française le temps de révolutionner tout le nord de l'Italie. Aussi la reprise des hostilités semblait-elle presque inévitable, lorsque, le 17 octobre, Bonaparte signa le traité de Campo-Formio.



Le général Bonaparte, par David.

Le « proconsulat » de Bonaparte. — Le Directoire voulait faire des conquêtes italiennes un objet d'échanges et de dédommagements, un moyen détourné d'obliger les puissances à nous reconnaître la possession de la Belgique et de la rive gauche du Rhin : Bonaparte entendait au contraire organiser l'Italie, où il s'était conduit en dictateur, où il avait dirigé les opérations de guerre en dehors du plan imposé par Carnot, mais avec une supériorité devant laquelle on s'était incliné. Partout victorieux et menaçant Vienne, il avait prétexté l'insuccès de nos armées d'Allemagne pour signer, contrairement à ses instructions et de sa propre autorité, les préliminaires de Leoben.

La période comprise entre ces préliminaires et la paix de Campo-Formio, période qu'on a qualifiée de *proconsulat de Bonaparte*, a pour le futur empereur une importance capitale dans le développement de son génie et de sa fortune. De ses rivaux, Hoche, le seul vraiment redoutable, a disparu. Plus patient et plus perspicace, Bonaparte s'est bien gardé de se confier au Directoire : il s'est fait suppléer par Augereau.

Il vit au château de Mombello, près de Milan, entouré d'une véritable cour, où se pressent les intellectuels et les ambitieux. Il a fait venir Joséphine Tascher de La Pagerie, veuve d'Alexandre de Beauharnais, qu'il a épousée par inclination. « Croyez-vous, écrit-il à Melzi, que ce soit pour faire la grandeur des avocats du Directoire que je triomphe en Italie ? » Il a conquis un grand prestige sur l'armée; la légende du « petit caporal » commence à se former. Ses idées se précisent. Il signera la paix en livrant Venise à l'Autriche, et il se consacrera à la destruction de l'Angleterre. A Ancône, devant les horizons de l'Adriatique se dessinèrent ses vues sur l'Égypte à conquérir, l'empire turc à partager, la Méditerranée à transformer en lac français. Il prélude en Italie à la politique consulaire : les questions qu'il aura plus tard à trancher, les idées qu'il cherchera à faire triompher reçoivent déjà de lui les unes leur solution, les autres leur formule. Il se sert de l'Italie comme d'un champ d'expériences; il s'y essaye à la pratique du gouvernement. Il apporte à la constitution de la république Cisalpine, calquée sur celle de l'an III, les modifications qui, plus tard, seront introduites dans celle de l'an VIII.

Traité de Campo-Formio (17 octobre 1797). — Le 17 octobre 1797, Bonaparte et le plénipotentiaire de l'empereur, Cobentzl, signèrent le traité de paix définitif à Campo-Formio.

François II cédait la Belgique à la France; il lui reconnaissait, avec Mayence et la tête de pont de Mannheim, la possession de la rive gauche du Rhin; il lui abandonnait les îles Ioniennes (1); il reconnaissait comme puissances indépendantes la *république Ligurienne* (Gênes) et la *république Cisalpine* (2), à qui étaient cédées Mantoue et la ligne de l'Adige. En dédommagement, l'empereur acquérait le territoire de Venise, depuis le lac de Garda, et la ville de Venise, le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie et les bouches de Cattaro. Un congrès devait s'ouvrir à Rastadt pour régler la situation des princes dépossédés de la rive gauche du Rhin.

Le traité de Campo-Formio, complément des traités de Bâle, donnait à la France ses limites naturelles, le Rhin, et réalisait la politique traditionnelle de la monarchie : il fut accueilli en France par une explosion de joie presque universelle. Mais, de nos jours, il a été l'objet de jugements contradictoires. Pour Thiers, jamais la France n'avait fait une paix aussi belle et il est de fait qu'elle n'avait jamais réalisé des agrandissements aussi considérables. Lanfrey lui reproche de ne l'avoir obtenue qu'au prix de la banqueroute de ses principes. Pour Albert Sorel, c'est à la fois le dernier des traités du XVIIIe siècle, dont il reproduit les combinaisons savantes de trocs et de compensations, et la première des grandes négociations napoléoniennes, dont il présente déjà le caractère précaire; il est gros des guerres qui entraineront l'assujettissement de l'Europe ou le recul de la France vers ses anciennes limites. En Italie, la France veut toutes les provinces du nord, mais l'Autriche veut reprendre la Lombardie; sur le Rhin, c'est la même opposition d'intérêts, et la solution n'interviendra qu'en 1814 (3).

Bonaparte à Paris. — Le 17 novembre, Bonaparte remit à Berthier le commandement de l'armée, laissant la Péninsule profondément troublée. Les Directeurs l'avaient invité à se rendre à Rastadt pour y compléter son œuvre par la conclusion de la paix avec l'Europe. Il n'y resta que le temps nécessaire et arriva tout à coup à Paris (5 décembre 1797), où fut célébrée en son honneur une fête triomphale (10 décembre 1797) dans la cour du Luxembourg, au pied de l'autel de la Patrie. Il occupa une modeste maison de la rue Chantereine, à laquelle le département de Paris donna le nom de *rue de la Victoire*, et il s'entoura surtout de savants : Monge, Lagrange, Laplace, Berthollet. Il fut élu membre de l'Institut, en remplacement de Carnot, exilé.

Extrêmement populaire depuis la mort de Hoche, il commença à

---

cependant soutenu qu'il était mort empoisonné par ordre de ceux dont il gênait l'ambition, ou encore que, dégoûté des procédés du Directoire à son endroit, il se serait suicidé. Napoleon a dit : « Si Hoche eût vecu et se fût trouvé sur mon chemin, il se serait rangé, ou je l'aurais brisé. »

(1) Napoléon attachait une grande importance à la possession des îles Ioniennes. A peine maître de Venise, il écrivait au Directoire : « Les îles de Corfou, Zante et Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble. L'empire des Turcs s'écroule chaque jour ; la possession de ces îles nous permettra de le soutenir autant qu'il en sera possible ou d'en prendre notre part. » Aussi, dès le mois de juin 1797, il envoyait le général Gentili, avec 3 000 hommes, remplacer à Corfou le provéditeur vénitien Widmann et préparer la prise de possession définitive que sanctionna le traité de Campo-Formio. Les îles Ioniennes formèrent trois départements français.

(2) La *république Cisalpine*, avec Milan pour capitale, fut composée de la Lombardie, des duchés de Modène et de Reggio, des légations de la Romagne, de Bologne et de Ferrare, de Bergame, du Brescian et du Mantouan. Plus tard Bonaparte y ajouta la Valteline, qui demanda à faire partie de la *république Cisalpine* pour s'affranchir du joug des Grisons.

(3) Nous avons énuméré, page 240, les traités de formation de la première coalition. Voici maintenant la liste des actes diplomatiques qui la désorganisèrent : traité de La Haye entre la France et la Hollande (16 mai 1795); de Bâle, entre la France et la Prusse (5 avril 1795) ; de Bâle, entre la France et l'Espagne (22 juillet 1795); de Paris, entre la France et la Sardaigne (15 mai 1796); de Paris, entre la France et le Wurtemberg (7 août 1796); de Paris, entre la France et Bade (22 août 1799); de Paris, entre la France et les Deux-Siciles (11 octobre 1796); de Paris, entre la France et la république de Gênes (9 octobre 1796); de Tolentino, entre le pape et la France (19 février 1797); de Campo-Formio, entre la France et l'Autriche (17 octobre 1797).

dire ouvertement son mot sur la situation politique et rendit publiquement la Constitution de l'an III responsable du malaise persistant dont souffrait le pays : le Directoire, à qui il était devenu suspect, fut trop heureux de lui confier le commandement de l'armée d'Angleterre. Sieyès, qui paraissait d'accord avec le général, fut envoyé à Berlin comme ambassadeur.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE ET DE SYRIE

Sous l'impression des échecs répétés des armées autrichiennes, l'Angleterre avait envoyé à Paris lord Malmesbury pour traiter de la paix. Cette mission ayant échoué, le Directoire tendit la main aux Irlandais.

Tentatives de débarquement en Irlande. — Le 16 décembre 1796, une flotte sortit de Brest, emportant 15000 hommes aux ordres de Hoche; elle fut dispersée par la tempête, et Grouchy, parvenu seul dans la baie de Bantry avec 6000 hommes, fut empêché de débarquer, par suite de la violence des flots et de la malveillance de l'amiral Bonnet qui, jaloux de Hoche, retarda l'opération.

L'Angleterre, dont la situation financière était embarrassée, ouvrit de nouvelles négociations, et lord Malmesbury vint à Lille, dans l'été de 1797, alors que le Directoire appelait Talleyrand (1) à diriger le ministère des Relations extérieures. Les Anglais offrirent de reconnaître les agrandissements de la France et les républiques vassales, de restituer leurs conquêtes, toutes les colonies françaises, toutes les colonies hollandaises, sauf Trinquemale, toutes les colonies espagnoles, sauf la Trinité : ces propositions donnaient satisfaction à l'amour-propre national; mais, après le 18 fructidor, Barras et Reubell avaient besoin de la continuation des hostilités, et les conférences furent rompues.

L'Irlande s'était soulevée lors de l'expédition de Hoche. Terrorisée par une répression terrible, elle n'osa seconder les efforts du général Humbert, chargé de tenter à nouveau le projet de débarquement qui n'avait pu être réalisé en 1796. Débarqué à Kilala (comté de Mayo) avec 1100 soldats, le 22 août 1798, il tailla en pièces à Castelbar 6000 Anglais (27 août); mais lorsqu'il marcha sur Dublin, le 8 septembre, il fut entouré par des forces quarante fois supérieures, à Ballinamuck, et dut se rendre à lord Cornwallis.

Au moment du retour de Bonaparte à Paris, en décembre 1797, l'idée d'un débarquement en Angleterre était très populaire, et le conquérant de l'Italie reçut le commandement de l'armée destinée à cette expédition. Mais une tournée sur les côtes de l'Océan le convainquit (février 1798) que le projet serait irréalisable tant que l'on ne serait pas maître de la mer. Il revint alors à son dessein sur Malte et sur l'Egypte, dont il avait déjà entretenu le Directoire.

L'expédition d'Égypte. — *La genèse du projet.* — Avide du pouvoir suprême, Bonaparte voulait imposer définitivement son nom à la foule en frappant l'imagination populaire par quelque action glorieuse accomplie dans un cadre encore plus magnifique que l'Italie. Il disait que les grandes réputations ne se font que dans cet Orient, célèbre par la poésie de ses légendes religieuses, par le prestige de ses souvenirs historiques, et « où vivaient 60 millions d'hommes ».

Le projet d'une descente en Égypte avait été suggéré, en 1672, par Leibniz à Louis XIV. En 1777, le ministre de la Marine, Sartines, et, en 1781, Saint-Priest, ambassadeur à Constantinople, avaient proposé au cabinet de Versailles de se dédommager en Egypte des conquêtes de Catherine II en Pologne et sur la mer Noire. En 1788, Volney préconisa cette combinaison dans un écrit de circonstance sur l'alliance russe. En 1797, dans une lecture à l'Institut, Talleyrand prêta le même dessein au duc de Choiseul. Bonaparte eut des vues plus vastes encore. Il ne voulut pas seulement occuper la vallée du Nil pour en faire une colonie : il forma ce projet grandiose, dont la vue de l'Adriatique lui avait inspiré à Ancône la première conception, d'attaquer l'Angleterre en Orient, de conquérir l'Egypte, point intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, clef du commerce du Levant et des Indes, et de là marcher soit vers les Indes, soit sur Constantinople, pour assurer la prééminence française dans la Méditerranée.

Les préparatifs. — La flotte destinée à opérer en Égypte, et qui comptait, outre une centaine de bâtiments de guerre, 13 vaisseaux de ligne et près de 400 transports, était rassemblée à Ajaccio, Toulon, Gênes, Civita-Vecchia. Elle était commandée en chef par le vice-amiral Brueys, en second par Villeneuve, Decrès, Ganteaume, Blanquet du Chayla.

Le corps expéditionnaire, dénommé « aile gauche de l'armée d'Angleterre », était formé de cinq divisions d'infanterie, conduites : la 1re (avant-garde) par Desaix, la 2e par Reynier, la 3e par Bon, la 4e par Menou, la 5e (arrière-garde) par Kléber. Damas commandait la cavalerie, Dammartin l'artillerie, Caffarelli-Dufalga le génie. Sucy dirigeait l'intendance, Desgenettes et Larrey le service de santé. Alexandre Berthier était chef d'état-major général. L'exploration scientifique de l'Egypte devant marcher de pair avec la conquête, Bonaparte emmenait avec lui toute une pléiade de savants : Monge, Berthollet, Geoffroy-Saint-Hilaire, Dolomieu, et même des ouvriers et des laboureurs; car, après avoir conquis, il se proposait de coloniser.

Prise de Malte. — Le 19 mai, à six heures du matin, l'escadre s'ébranla, emportant 33629 hommes d'Arcole et d'Italie. « Soldats, leur dit le général, vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre; vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de sièges; il vous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage tour à tour sur cette mer et aux plaines de Rome... Le génie de la liberté, qui a rendu, dès sa naissance, la France l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers et des nations les plus lointaines. » La flotte arriva en vue de Malte le 9 juin 1798 et, le lendemain, Desaix s'empara de l'île, au nom de la République, presque sans résistance de la part des chevaliers. Le 12, le grand maître de l'ordre capitula et remit aux Français La Valette et ses forts. Bonaparte laissa dans l'île le général Vaubois avec 3000 hommes, et, le 16, la flotte reprit sa course vers l'Egypte.

Prise d'Alexandrie. Bataille des Pyramides. — Le 1er juillet 1798, on débarqua sur la plage d'Adjemir, à 2 lieues à l'ouest d'Alexandrie, qui fut emportée d'assaut le lendemain. Kléber, blessé dans l'action, resta à Alexandrie avec 3000 hommes.

L'Egypte était au pouvoir nominal des sultans de Constantinople, mais les véritables maîtres du pays, c'étaient les mameluks, docilement soumis à leurs chefs, les beys Mourad et Ibrahim. Bonaparte se dirigea vers la capitale, Le Caire, par le désert de Damanhour, arriva le 10 juillet sur les bords du Nil et battit à Chébreiss les mameluks (13 juillet). Le bey Mourad se retira sur le Caire pour se disposer à une bataille générale. Le 21 juillet, les Français parurent, à 9 heures du matin, en vue de la capitale et des Pyramides. Bonaparte, galopant devant les rangs de l'armée, se serait écrié : « Songez que, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent. »

A 3 kilomètres de là, l'armée égyptienne, adossée au Nil, s'étendait depuis les Pyramides jusqu'au village d'Embabeh. L'aile droite appuyée sur ce village était protégée par des retranchements garnis de canons et défendus par 20000 Turcs et fellahs; au centre étaient 10000 mameluks; 3000 cavaliers arabes composaient l'aile gauche. Bonaparte forma ses divisions en carrés avec les généraux au milieu et l'artillerie aux angles. Il s'établit au centre dans le carré de Dugua, flanqué à droite par les carrés de Desaix et de Reynier, à gauche par ceux de Bon et de Menou. Desaix voulut prendre l'offensive : Mourad, le prévenant, s'élança avec toute sa cavalerie qui, accueillie par un feu terrible, dut tourner bride. A peine reformés, les mameluks se ruèrent avec une nouvelle ardeur sur le carré de Desaix. Ne pouvant l'entamer, ils se rabattent sur le carré de Reynier, mais sont repoussés avec des pertes énormes. Dugua s'ébranle à son tour, les aborde de flanc et les fusille à bout portant. Ils s'enfuient vers Embabeh, que Bonaparte fait attaquer par les carrés de gauche; Bon et Menou prennent d'assaut les retranchements, et, soutenus par les autres carrés, pénètrent dans le village. Fellahs, turcs, mameluks, poursuivis la baïonnette aux reins, sont presque tous passés par les armes ou se noient dans le Nil; Mourad s'enfuit à grand'peine vers la haute Egypte, et Ibrahim, suivi du pacha du Caire, gagne la Syrie.

(1) Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), évêque d'Autun, député du clergé de son diocèse aux États généraux, élu en 1790 président de l'Assemblée nationale. Ses parents l'avaient poussé à entrer dans les ordres [illegible] résultats de la part d'un homme passionné, d'un ambitieux sceptique et sans scrupules. De 1789 à 1830, il servit tour à tour tous les gouvernements ; c'est ce qu'il appelait se mettre à la disposition des événements. On le vit successivement [illegible] de la cause révolutionnaire, devenir ministre du Directoire, du Consulat et de l'Empire, grand chambellan et vice-grand électeur de Napoléon, pousser à la déchéance de l'empereur, représenter Louis XVIII au Congrès de Vienne, accepter de la Restauration le titre de [illegible] et la pairie, diriger sous Louis-Philippe l'ambassade de [illegible]. Il a [illegible] la paternité de cet aphorisme cruel : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » Dès 1789, « il passait [illegible] Mais si Talleyrand fut sans valeur morale, son intelligence était merveilleuse, son esprit hors de pair, son habileté incomparable. [illegible] Vienne, en 1815, sont parmi les plus belles pages de notre politique extérieure.



Desaix, par J. GUÉRIN.

Le lendemain, 25 juillet, à midi, l'armée française entrait au Caire, où Bonaparte établit son quartier général.

Première bataille d'Aboukir. — L'amiral anglais Nelson, trouvant notre flotte embossée dans la rade d'Aboukir (1er août 1798), l'attaqua à une heure du soir, au moment où une partie de nos équipages était à terre. Les Anglais avaient, comme nous, treize vaisseaux de haut bord. Nelson tenta une manœuvre hardie qui réussit, malgré le danger des bas-fonds : il passa entre l'îlot d'Aboukir et notre escadre, et cinq de ses vaisseaux engagèrent le combat avec notre gauche et notre centre; les autres, s'avançant par le dehors de notre ligne, la placèrent entre deux feux. La lutte fut acharnée, surtout au centre, où se trouvait l'*Orient*, monté par l'amiral Brueys et dont les signaux ne furent pas compris par Villeneuve, qui commandait cinq de nos meilleurs vaisseaux, sans ennemis devant eux. Brueys, blessé, ne voulut pas quitter son bord : un boulet l'emporta, et l'*Orient*, de 120 canons, fit explosion, détruisant presque tous les autres navires. Nelson lui-même avait éprouvé des avaries si graves qu'il n'osa poursuivre quatre vaisseaux que Villeneuve amena à Malte. Bonaparte était bloqué dans sa conquête, et les Anglais, rassurés contre toute crainte d'invasion de leur île, restaient maîtres de la Méditerranée.

Organisation de l'Égypte. — Bonaparte se posa en protecteur de l'Islam. Il s'efforça de gagner les Égyptiens par son respect pour leurs croyances religieuses et leurs coutumes judiciaires, par sa présence à leurs fêtes nationales, par la fondation de l'*Institut d'Egypte*, gage de ses intentions pacifiques.

Le 21 août 1798, il groupa en association officielle les membres de la « Commission des sciences et des arts » qu'il avait emmenés avec lui. Créé pour s'occuper du « progrès et de la propagation des lumières en Egypte, de la recherche, de l'étude et de la publication des faits naturels, industriels et historiques » de la contrée, l'*Institut d'Egypte*, qui fut présidé par Monge, compta parmi ses membres Bonaparte, Berthollet, Desgenettes, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Savigny. Ces savants recueillirent d'admirables collections que Geoffroy Saint-Hilaire parvint à arracher aux Anglais lors de la capitulation signée par Menou, et ce sont les matériaux recueillis par les membres de l'« Institut d'Égypte » qui furent publiés dans les *Mémoires sur l'Egypte* et dans l'admirable *Description de l'Égypte*, éditée à Paris de 1809 à 1828.

Bonaparte s'efforça de créer une organisation administrative qui mît en valeur les ressources du pays et améliorât l'esprit des indigènes. Il retrouva dans l'isthme de Suez le tracé de l'ancien canal de Nechao : pour en creuser un nouveau, il fit faire par l'ingénieur Lepère des travaux de nivellement.



Soldats du régiment des dromadaires,
par LADERER.

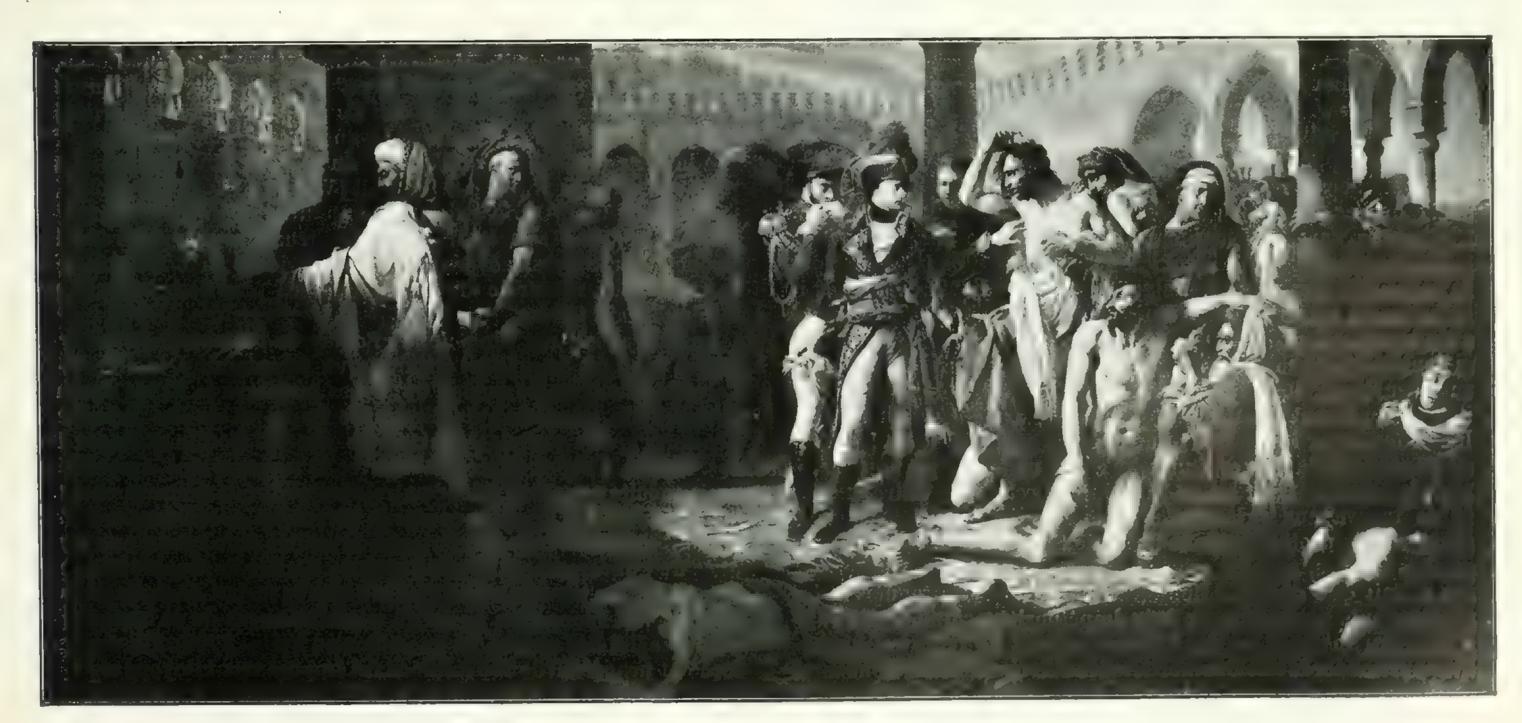
Le régiment des dromadaires, recruté dans l'infanterie, fut créé par Bonaparte en l'an VII, pendant la campagne d'Égypte. Le chef de tout détachement était muni d'une boussole pour se diriger dans le désert.

Entrée en scène de la Turquie. Révolte du Caire. — La Porte, qui n'était point intervenue jusqu'alors, lança, le 9 septembre 1798, à l'instigation de l'Angleterre, une déclaration de guerre, et les émissaires du sultan répandirent partout de violents appels à l'insurrection et au fanatisme. Le 21 octobre éclata la révolte du Caire, où périrent égorgés le général Dupuy, aide de camp de Bonaparte, le colonel Sulkowski, et plus de deux cent cinquante Français. Leur mort fut vengée par le massacre de sept ou huit cents Turcs.

Desaix dans la Haute-Égypte. — Desaix, secondé par le général Friant et n'ayant avec lui que six bataillons d'infanterie, poursuivit Mourad, réfugié dans la Haute-Égypte. La petite colonne remonta le Nil et, au bout de quarante jours (24 août-3 octobre 1798), rejoignit enfin les mameluks. Le 7 octobre, elle les dispersa après un vif engagement, qui prit le nom de bataille de Sédiman, et les rejeta au delà des cataractes de Syène.

Le 22 janvier 1799, Desaix remporta sur Mourad, qui avait reconstitué une armée, la victoire de Samhanoud, où Friant, Belliard et Davout se distinguèrent. Un nouveau retour offensif de Mourad amena la sanglante affaire de Benout (8-10 mars), puis les combats de Bir-el-Bar et de Beni-Adin (2 et 21 avril), que couronna l'occupation, par Belliard, du port de Kosséir, sur la mer Rouge (29 mai 1799).

Les habitants du Caire appelaient Bonaparte le « Sultan du feu » ; ceux de la Haute-Egypte nommaient Desaix le « Sultan juste ». Il réalisa en effet dans la Haute-Egypte une œuvre de pacification,



Bonaparte visite les pestiférés de Jaffa, par GROS.

qui prouva que, chez lui, l'administrateur n'était pas inférieur au général.

L'expédition de Syrie. — *Prise de Jaffa. Siège de Saint-Jean-d'Acre. Bataille du Mont-Thabor.* — La Porte préparait deux armées : l'une devait débarquer à Aboukir, l'autre traverser le désert qui sépare la Syrie de l'Égypte. Le pacha de Saint-Jean-d'Acre, Djezzar, avait été nommé séraskier de l'armée de Syrie.

Bonaparte marcha au-devant des troupes de Djezzar, voulant barrer la voie par son procédé coutumier, l'offensive, aux renforts éventuels que le pacha se proposait d'amener aux Turcs en Égypte, en même temps qu'un débarquement serait tenté par les Anglais.



Sidney Smith
[illegible]

Il se mit en marche dans les premiers jours de février (1799) avec les divisions Murat, Bon, Kléber, Lannes et Reynier, fortes d'environ 13000 hommes. Le 17, il s'empara du fort d'El-Arish, qui couvre l'Égypte du côté de la Syrie, traversa le désert, entra dans Gaza le 22 février, arriva le 3 mars devant Jaffa, défendu par 4000 hommes, dont 3000, déjà faits prisonniers par les Français et remis en liberté, avaient repris les armes malgré la parole donnée. Le parlementaire envoyé pour demander la reddition de la place ayant été décapité, la ville fut emportée d'assaut par la division Lannes et la garnison passée au fil de l'épée. Il restait encore quelques milliers de prisonniers qu'on ne pouvait ni envoyer en Égypte, ni remettre en liberté sous peine de grossir les rangs ennemis : Bonaparte, dans un but de défense qu'il estima supérieur aux lois de l'humanité, ordonna de les fusiller. Bientôt la peste se déclara dans les rangs de l'armée française; suivi de son état-major, le général en chef visita les hospitalisés, avant de marcher sur Saint-Jean-d'Acre.

Cette place, célèbre dans l'histoire des Croisades, était entourée de fortifications et défendue par une nombreuse garnison, que commandait un émigré français, Phélippeaux, ancien condisciple de Bonaparte à Brienne. Djezzar s'y était enfermé, ainsi que l'amiral anglais Sidney Smith, qui croisait dans ces parages et lui fournissait des ingénieurs, des canonniers et des munitions.

Les Français ne disposaient que de douze obusiers et de cinq petits canons. Ils manquaient de boulets, mais Bonaparte imagina un singulier moyen pour s'en procurer. Il faisait avancer quelques cavaliers sur la plage : à cette vue, Sidney Smith ordonnait un feu roulant de toutes ses batteries, et les soldats, auxquels on donnait cinq sous par boulet, allaient les ramasser au milieu de la canonnade et des rires.

Le 4 avril, Abdallah, pacha de Damas, avec 25000 hommes, passa le Jourdain au pont d'Iacoub. Junot et Kléber furent chargés de l'arrêter; Kléber, avec 3000 hommes formés en carrés, tint pendant six heures jusqu'à l'arrivée de Bonaparte, qui, en un instant, dispersa, avec 6000 hommes, une armée que les habitants disaient innombrable « comme les étoiles du ciel et les sables de la mer » (16 avril 1799). Malgré la victoire du Mont-Thabor, il fallut battre en retraite : on annonçait l'arrivée de l'armée turque vers les bouches du Nil.

Au bout de deux mois de siège (20 mars-20 mai 1799) et après trois assauts sanglants, les Français abandonnèrent Saint-Jean-d'Acre, qu'ils bombardèrent avant de la quitter. Ils avaient perdu le tiers de leur effectif par le feu de l'ennemi ou la maladie. « Cet homme, disait Bonaparte de Sidney Smith, m'a fait manquer ma fortune. »

Seconde bataille d'Aboukir. — A peine de retour au Caire, Bonaparte se trouva aux prises avec 18000 janissaires débarqués à Aboukir sous la protection de la flotte de Sidney Smith. Il accourut à marches forcées, avec les généraux Destaing, Lannes, Murat; son armée n'était que de 6000 hommes. Les Français attaquèrent les retranchements ennemis avec leur impétuosité ordinaire (24 juillet 1799). Au moment où les Turcs sortaient de leurs retranchements pour couper la tête des morts, suivant leur coutume, Bonaparte lança contre eux deux bataillons et Murat exécuta une nouvelle charge de cavalerie : la déroute des Turcs fut complète.

Retour de Bonaparte à Paris. — C'est à ce moment que Bonaparte apprit par les journaux la situation politique de la France et ses revers militaires en Europe. Il remit le commandement de l'Égypte à Kléber, s'embarqua, le 22 août 1799, avec Berthier, Lannes, Murat, Marmont, et, traversant audacieusement la Méditerranée au milieu des croisières anglaises, il aborda à Fréjus (8 octobre 1799).

LE 22 FLORÉAL AN VI ET LE 30 PRAIRIAL AN VII.

Coup d'État du 22 floréal an VI (11 mai 1798). — Les auteurs du coup d'État de fructidor n'avaient pas tardé à soulever la double opposition des anciens terroristes, qui trouvaient le Directoire trop modéré, et des royalistes, dont l'agitation se manifesta sur divers points sous forme de rebellions armées. Celles-ci furent vigoureusement réprimées par le Directoire, dont la paix avec l'Autriche avait relevé le prestige au dehors et qui en profita pour se montrer arbitraire. Puis, quand il eut triomphé de l'opposition de droite, il s'en prit de nouveau aux jacobins, fidèle à cette politique de bascule qui fut la caractéristique du gouvernement directorial.



Barras,
gravé d'après BONNEVILLE.

Comme tous les gouvernements faibles et violents à la fois, le Directoire semblait ne vouloir gouverner que par des coups d'État. Il avait fait le dix-huit fructidor contre les royalistes : il frappa maintenant les révolutionnaires, auxquels le renouvellement du tiers sortant du Corps législatif avait été favorable. Il fit donc annuler en grande partie les élections jacobines (22 floréal an VI — 11 mai 1798).

Malgré tout, les Conseils, dont la composition n'était plus tout à fait la même, se montrèrent moins accommodants. De la tribune partirent de très vives critiques sur la décadence des mœurs, la vénalité et la corruption administratives. Barras donnait l'exemple d'une vie cynique et vénale, et c'est au gouvernement lui-même qu'on s'en prit de l'abaissement de la moralité publique.

Après le 22 floréal an VI, les théophilanthropes furent atteints par les mesures qui frappaient les jacobins, et les Conseils décrétèrent le *culte décadaire*, qu'ils opposèrent à la fois aux catholiques et aux déistes théophilanthropes. Ceux-ci se vengèrent en favorisant le coup d'État du 30 prairial an VII.

Le 30 prairial an VII (18 juin 1799). — Les élections de floréal an VII (mai 1799) furent républicaines, et un certain nombre de « patriotes » entrèrent au Corps législatif, en particulier aux Cinq-Cents, qui prirent leur revanche contre le Directoire.

A la suite des échecs de l'armée du Rhin et de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt (Voir p. 278), le Directoire, interpellé aux Cinq-Cents, rejeta sur la politique des Conseils la responsabilité des désastres. Il venait, d'ailleurs, après avoir remplacé Reubell par Sieyès, adversaire irréductible de la Constitution de l'an III, de destituer le directeur Treilhard pour le remplacer par le républicain Gohier.

Le 30 prairial, aux Cinq-Cents, Boulay de la Meurthe fit voter un décret mettant hors la loi « quiconque attenterait à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres ». Et les Conseils obtinrent la démission de Merlin de Douai et de La Revellière-Lépeaux, qu'ils remplacèrent par le général Moulin et Roger Ducos. Barras, d'abord en désaccord avec la majorité des Assemblées, avait ensuite concouru à leur entreprise contre le gouvernement.

La victoire des Conseils contre le Directoire, coïncidant avec l'aggravation de la situation extérieure, fut suivie d'un retour aux pratiques du gouvernement révolutionnaire. En cas de trouble dans une commune, les parents ou alliés des émigrés furent déclarés personnellement responsables jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique (loi des otages, 24 messidor an VII — 1799). Un emprunt forcé et progressif de 100 millions fut imposé aux citoyens aisés (loi du 10 messidor an VII — 28 juin 1799). Les clubs se rouvrirent. La crise politique s'aggrava d'une crise économique et financière.

LA SECONDE COALITION

Politique étrangère du Directoire. — Le Directoire continua l'histoire diplomatique de la France comme les différentes Cours continuèrent celle de l'Europe; mais il donna à notre politique étrangère une forme oppressive et conquérante, parce qu'il avait des besoins d'argent, parce que la guerre servait de prétexte et de justification aux mesures prises par la faction au pouvoir, dans son intérêt, parce qu'il fallait occuper l'armée et ne pas rejeter dans la circulation des officiers et des soldats « à jeun », enfin parce que la politique des « limites naturelles » était devenue la loi fondamentale de la République et que, pour maintenir ses conquêtes, la France était condamnée à combattre, c'est-à-dire à vaincre ou à tout perdre.



Pie VI,
gravé d'après BONNEVILLE.

Comme la Convention avait conquis à la France la Savoie, Nice, la rive gauche allemande du Rhin, les Pays-Bas autrichiens, que l'Angleterre continuait la guerre et que l'Autriche allait sans doute la recommencer, on protégera les « limites naturelles » en les entourant d'une ceinture d'États vassaux, tributaires et dépendants, qui fourniront à la France des subsides et en feront la puissance dominante de l'Europe.

Le Directoire avait hérité d'une force, en bloc, de 440 000 hommes, qui tomba en janvier 1796 à 409 000, en juin 1798 à 360 000 (y compris l'armée d'Orient), en septembre 1798 (cette armée non comprise) à 289 000 hommes. La difficulté du recrutement se compliquait d'exemptions nombreuses, du trafic des congés de réforme, des certificats de complaisance délivrés par certains officiers de santé.

Le Directoire, qui voulait, pour s'en servir à l'intérieur et pour en tirer un profit pécuniaire, une armée aussi forte que possible, fit voter la loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) sur la conscription, défendue par Jourdan (Voir, au chapitre suivant, *l'Armée impériale*).

La politique conquérante du Directoire fut l'objet de multiples applications, qui provoquèrent une seconde coalition de l'Europe, comme naguère la politique de Louis XIV avait déterminé la formation de la ligue d'Augsbourg.

Constitution unitaire en Hollande. — Sous les auspices de notre représentant en Hollande, Delacroix, le général Daendels accomplit contre l'Assemblée nationale un coup d'État, tendant à imposer à un État fédéral une constitution unitaire (22 janvier 1798) et à faire de la République batave une copie de la République française, de son gouvernement une copie de notre Directoire exécutif.

La République helvétique. — La Valteline s'était, en octobre 1797, unie à la République cisalpine. En janvier 1798, Mulhouse fut annexé à la France et les partisans qu'avait le Directoire en Suisse, tels que Pierre Ochs et Frédéric-César Laharpe, s'efforcèrent d'y préparer les voies à la constitution d'un État unitaire: Vaud ayant proclamé la *République lémanique* (24 janvier 1798), l'armée française envahit la Suisse, sous le commandement de Brune et de Schauenbourg. Berne résista héroïquement jusqu'au 5 mars 1798, et son Trésor (40 millions) servit à payer les frais de l'expédition d'Égypte. La proclamation de la *République helvétique* « une et indivisible » (22 mars 1798) fut imposée aux petits cantons du centre, qui s'étaient révoltés, et la vieille République de Genève devint française contre le gré des populations. Ainsi prenait fin la Confédération des treize cantons.

Le comté de Montbéliard fut également annexé à la République française.

La République romaine. — Le 28 décembre 1797, une émeute avait éclaté à Rome, au cours de laquelle le général Duphot fut massacré sous les yeux de l'ambassadeur français, Joseph Bonaparte. Pie VI fit offrir des excuses; mais Joseph se retira à Florence et Berthier reçut l'ordre d'occuper immédiatement l'État pontifical. Le 29 janvier 1798, il se met en marche; le 9 février, il est sous les murs de Rome; le 10, il occupe le château Saint-Ange (1); le 15, la *République romaine* est proclamée au Capitole, la *République ancônitaine* lui est réunie et Pie VI est exilé en Toscane. Les Napolitains tentent vainement d'intervenir.

Annexion du Piémont. — Les Impériaux avaient pénétré dans le pays des Grisons; l'armée française, menacée sur l'Adige et sur les Alpes, risquait d'être prise à revers par les Sardes. Joubert reçut l'ordre d'occuper le Piémont; il partit de Milan le 6 décembre 1798; le 9, Charles-Emmanuel signait son abdication : on lui laissait la Sardaigne, où il se retira.

Conquête du royaume de Naples. — Avec une poignée d'hommes, Championnet envahit le royaume de Naples et refoula Mack, qui vint s'abriter sous les murs de Capoue, derrière le Volturne. Le 3 janvier, il tenta vainement d'emporter la place de vive force : il échoua, les paysans soulevés l'entourèrent, et sa situation semblait perdue, quand il fut rejoint par la colonne de Duhesme; le 10, Mack, démoralisé, signa la suspension d'armes de Teano. La capitale ayant rompu l'armistice, Championnet marcha sur Naples. Les républicains lui livrèrent le fort Saint-Elme et, le 23, il s'empara de la ville, après une lutte sanglante contre les lazzaroni. Le 24 janvier, il proclama la *République parthénopéenne*. Mais, le 8 février, le cardinal Ruffo avait débarqué en Calabre, muni des pleins pouvoirs de Ferdinand IV. Le pays se souleva de tous côtés et Macdonald manqua de troupes pour réprimer l'insurrection. Si la Pouille fut pacifiée, l'armée de la Sainte-Foi conquit bientôt toute la Calabre, et les Anglais, maîtres des îles d'Ischia et de Capri, bloquèrent le port de Naples.



Championnet,
gravé d'après BONNEVILLE.

Championnet fut rappelé et emprisonné à Grenoble, sur la dénonciation du commissaire des guerres, Faypoult. La chute du directeur La Revellière-Lépeaux (18 juin 1799) lui rendit la liberté et il reçut le commandement de l'armée des Alpes.

Perte des îles Ioniennes. — Sur l'initiative du tsar Paul Ier, les îles Ioniennes, reconquises par la flotte turco-russe, malgré la belle défense de Corfou (octobre 1798-février 1799), formèrent sous le nom de *République septinsulaire* un État fédératif oligarchique, indépendant en apparence et occupé militairement par les Russes (1).

Déclaration de guerre à l'Autriche (12 mars 1799). Conquête de la Toscane. — Joubert, qui était républicain, mais ne voulait pas faire de politique, avait résigné son commandement, malgré les instances du Directoire; Schérer, ministre de la Guerre, arriva le 11 mars à Milan pour le remplacer. Une armée russe traversait l'Autriche et s'acheminait vers l'Italie; l'empereur ayant refusé de s'expliquer, la guerre lui fut déclarée le 12 mars. Schérer fit aussitôt occuper la Toscane; le 25, le général Gauthier entra sans résistance à Florence. Ferdinand III partit le 27 pour Vienne. Le même jour, le pape Pie VI fut sous escorte conduit en Piémont, puis en France, où il mourut.

A la fin du mois de mars 1799, un seul des anciens souverains de l'Italie restait debout : le duc de Parme, que protégeait sa parenté avec le roi d'Espagne, allié de la France.

Formation de la seconde coalition. — La coalition se préparait à la lutte. Il ne fut pas difficile à l'Angleterre d'y entraîner l'Autriche et même le tsar.

Depuis le 17 novembre 1796, l'empire de Russie avait pour souverain Paul Ier, monarque fantasque, absolutiste, ennemi déclaré de l' « effrénée République française », et qui se posa en protecteur chevaleresque des États pressurés par le Directoire. Déjà il avait

(1) Le sac de Rome, dont on a voulu rendre Masséna seul responsable, paraît avoir été plutôt le fait de Berthier, et aussi de quelques fournisseurs avides, qui soumirent la ville à un pillage méthodique pour payer les troupes. Masséna arriva lorsque la besogne était accomplie; mais on tenta de rejeter sur lui l'odieux de ces mesures et on y réussit, puisque l'armée, officiers compris, chassa Masséna, qui vécut dès lors dans la disgrâce jusqu'à l'heure où les défaites le firent rappeler à l'activité et où il put inscrire sur ses états de services la victoire de Zurich.

(1) En 1807, la *République septinsulaire* fut cédée à la France. En 1814, les Anglais s'emparèrent de Corfou et réussirent à se faire attribuer les îles par le Congrès de Vienne. Elles conservèrent leur constitution, mais furent placées sous le protectorat de l'Angleterre : elles devaient y rester jusqu'en 1862.

[illegible] à Louis XVIII, qui tenait sa petite cour à Mittau, en [illegible]. Il signa des traités de Saint-Pétersbourg avec les Deux-Siciles (29 novembre 1798), de Constantinople avec la Porte ottomane (23 décembre), de Saint-Pétersbourg avec l'Angleterre (29 décembre). De son côté, le roi des Deux-Siciles s'allia en outre avec l'Autriche (traité de Vienne, 19 mai 1798), avec l'Angleterre (traité de Naples, 1er décembre 1798), avec la Turquie (traité de Constantinople, 21 janvier 1799). Enfin l'Angleterre signait, le 2 janvier 1799, par une convention signée dans la capitale de l'empire ottoman, avec la Porte qui, après le désastre d'Aboukir et à l'instigation de Pitt, avait déclaré la guerre à la France : le padischah n'était pas fâché de voir périr les mameluks, mais il ne voulait pas perdre l'Egypte.

La guerre qui commençait avait un caractère beaucoup plus grave que la guerre de 1793. L'Europe, sous prétexte de rétablir la monarchie en France, avait naguère travaillé à démembrer, d'un côté le royaume des Bourbons, de l'autre la République de Pologne. La guerre de 1799, comme toutes les suivantes, visait à refouler la France dans ses anciennes limites et à les entamer : c'est la première opération d'un siège qui va durer quinze ans. Il ne s'agit plus de divergences de principes, mais de haine nationale. « A bas les Français! disait Nelson, c'est ma prière de chaque jour. Je les hais tous, royalistes et républicains. »

Assassinat des plénipotentiaires français au Congrès de Rastadt. — Les plénipotentiaires français au Congrès de Rastadt furent rappelés sur-le-champ et se mirent en route le 28 avril 1799. A peu de distance de la ville, par une nuit sombre, les hussards autrichiens fondirent sur eux le sabre à la main. Roberjot et Bonnier furent égorgés; Jean Debry fut laissé pour mort. Cet assassinat de trois hommes revêtus d'un caractère officiel excita l'indignation contre l'Autriche, qu'on accusait de l'avoir provoqué; car les hostilités avaient déjà commencé sur le Rhin comme en Allemagne.

CAMPAGNE DE 1799

La France avait tout au plus sous les armes 170000 hommes. La nouvelle loi sur la conscription était encore trop récente pour que l'armée pût être mise sur un pied de guerre en rapport avec l'immense ligne que nous avions à défendre et qui s'étendait sans interruption du Texel à l'Adriatique. Les forces des coalisés étaient de 300000 hommes, y compris 60000 Russes, aux ordres du célèbre Souvorov, que ses victoires en Turquie et en Pologne avaient fait surnommer *l'Invincible*. Le commandement de nos armées fut partagé entre Jourdan, Masséna, Schérer et Macdonald.

Opérations sur le Rhin. — *Défaite de Stokach.* — Jourdan, passant le Rhin (1er mars 1799), s'établit entre le Danube et le lac de Constance, afin de pouvoir communiquer avec Masséna, qui est dans les Grisons; mais il est battu par l'archiduc Charles (25 mars 1799) à Stokach, où se croisent les routes de Souabe et de Suisse. Il juge prudent de se retirer dans la forêt Noire, puis sur le Rhin. Masséna réunit alors son armée à la sienne, et il a ainsi le commandement en chef de toutes les troupes, de Dusseldorf au Saint-Gothard.

Opérations en Italie. La conquête austro-russe. — *Batailles de Magnano et de Cassano.* — En Italie, le lendemain même de la bataille de Stokach (26 mars 1799), Schérer a d'abord l'avantage sur les Autrichiens, sans pouvoir cependant entrer à Vérone. Mais, après trois jours d'hésitation, il a la malheureuse idée d'attaquer le général baron de Kray par le bas Adige et de tenter le passage du fleuve entre Vérone et Legnago : ce mouvement est à peine commencé qu'il doit accepter la bataille aux environs de Magnano (5 avril 1799); malgré l'indécision du résultat, il perd la tête et, au lieu de se retirer et de se fortifier sur le Mincio, il rétrograde jusque sur l'Adda. Le 26, il remet le commandement à Moreau.

A ce moment, Souvorov arrive en Italie, pour y prendre, à la demande de l'Autriche, la direction suprême des forces alliées. La journée de Cassano, sur l'Adda, où la division Sérurier est obligée de mettre bas les armes, réduit l'armée de Moreau à 20000 hommes environ (27 avril 1799).

La retraite de Schérer, après Magnano, avait donné la moitié de la Cisalpine aux alliés, qui avaient aussitôt investi Mantoue : la défaite de Cassano leur livrait la Lombardie et le Piémont. Au commencement de juin, toute la rive gauche du Pô était perdue, sauf quelques forteresses.

Défaite de la Trebbia. Perte de Naples. — Le 2 mai, Macdonald, rappelé par Schérer, annonce aux Napolitains que les Français vont se retirer, en conservant seulement quelques garnisons, par mesure de sûreté commune. Le 7, la retraite commence; le 24, Macdonald est à Florence; il y fait sa jonction avec Montrichard et Gauthier et avec la division Victor, envoyée par Moreau. Mais il s'attarde en Toscane et laisse à Souvorov le temps d'accourir du Piémont. Enfin, le 12 juin, il se met en mouvement; il se heurte sur les rives de la Trebbia à des forces énormes qui lui barrent le passage, et, après trois jours de lutte acharnée (17, 18, 19 juin), il est obligé de reculer. L'avantage remporté par Moreau sur Bellegarde à Novi permet du moins à Macdonald de ramener ses troupes à Gênes par la Rivière-du-Levant.

La défaite de la Trebbia entraîne la perte de l'Italie méridionale : la République parthénopéenne ne peut se soutenir avec ses seules forces; un corps d'armée austro-russe a conquis la Pouille; l'armée de la Sainte-Foi est maîtresse de la Calabre et de la Basilicate.



Macdonald.

Le 6 juin, le cardinal Ruffo paraît devant Naples; le 13, les lazzaroni se soulèvent; le 19, le cardinal et le commodore Foote accordent aux républicains une capitulation leur garantissant la vie sauve. Des navires s'apprêtent à les transporter à Toulon, quand Nelson arrive de Sicile. Après avoir, malgré le cardinal, déchiré la capitulation, il fait pendre aux vergues d'un navire l'amiral Caracciolo et exécuter les Napolitains, dont la ville est livrée au pillage. Le 8 juillet, Ferdinand IV charge une junte d'État de condamner à mort les prisonniers ; les exécutions se multiplient et l'Europe retentit d'un cri d'horreur.

Bataille de Novi. — Après les désastres de Schérer, Joubert reçoit le commandement de l'armée d'Italie ; Championnet, placé sous ses ordres, est chargé de réunir en Savoie l'armée des Alpes ; les deux généraux attaqueront séparément et feront leur jonction en Lombardie. Championnet se met en mouvement le 13 août, passe le Saint-Bernard, pénètre dans la vallée d'Aoste, mais est arrêté par le fort de Bard. Alexandrie a capitulé le 21 juillet ; le 28, après moins de trois mois de résistance, Foissac-Latour a rendu Mantoue, et les troupes de siège ont eu le temps de rejoindre Souvorov, qui force Joubert, arrivé le 2 août à Gênes, à accepter la bataille dans la plaine de Novi. Les divisions Grouchy et Lemoine sont à peine formées qu'elles sont accablées par le général Kray. Joubert se jette au milieu des tirailleurs pour les encourager et tombe frappé d'une balle au cœur. Moreau continue la lutte avec acharnement; mais, à l'arrivée de Mélas, il doit céder au nombre et ordonner la retraite (15 août 1799). Il peut ramener l'armée dans les Apennins sans être poursuivi.

Perte de l'Italie. — Les dernières places qui tenaient encore dans la République romaine ne peuvent plus être secourues. Rome et Civita-Vecchia capitulent le 27 septembre; Ancône, le 12 novembre, après une belle défense du général Monnier. Les Autrichiens et les Napolitains occupent dès lors tous les États pontificaux.

Le Directoire veut cependant reprendre encore l'offensive. Championnet débouche par Pignerol, tandis que Moreau fait une diversion vers la Bocchetta; il a d'abord quelques succès, puis il est vaincu le 18 septembre à Fossano. Une nouvelle tentative est plus malheureuse encore : le 4 novembre, il est écrasé par Mélas à Genola et, quelques semaines après, il meurt de douleur à Nice.

Les Français sont enfermés en Ligurie ; la flotte anglaise bloque la Rivière et intercepte les convois de vivres; déjà la disette sévit à Gênes, que Moreau, le 7 septembre, a dû, par prudence, mettre en état de siège. Après Genola, le gouvernement ligurien ne cache plus son mauvais vouloir : une conspiration, formée pour appeler les Autrichiens, est découverte à temps (7 décembre) et Gouvion-Saint-Cyr supprime le Directoire génois.

L'Italie est perdue pour la France.

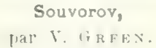
Opérations en Suisse. — *Victoire de Zurich.* — En Suisse, Masséna occupe la ligne de la Linth, qui traverse le lac de Zurich, d'où elle sort sous le nom de Limmat et va se jeter dans l'Aar, non loin de l'embouchure de cette rivière dans le Rhin. Il a sous ses ordres les généraux Lecourbe, Oudinot, Soult, Vandamme.

La Cour de Vienne décide que Souvorov prendra le commande-

ment en chef en Suisse, où vient d'arriver Korsakov avec une armée de 30000 hommes.

L'archiduc Charles, de son côté, quitte la Suisse avec 36000 Autrichiens, pour agir sur le Necker et sur le Rhin ; il laisse les deux généraux, Hotze et Jallachich 25000 hommes, avec la mission de favoriser, sur la Linth, la jonction des deux généraux russes. Mais Masséna saisit le moment où l'archiduc quitte la Limmat et où Souvorov n'a pas encore traversé le Saint-Gothard, pour attaquer les coalisés. Lecourbe est placé au Saint-Gothard avec 12000 hommes. Masséna, garanti de ce côté contre une surprise de l'ennemi, s'établit à Zurich et dispose à sa gauche et à sa droite les corps d'armée d'Oudinot et de Soult, qui doivent entourer la ville à l'heure décisive. Souvorov divise imprudemment son armée, ne laissant à Zurich que des forces insuffisantes, sous les ordres de Korsakov. Lorsque Masséna prend l'offensive, le matin du 25 septembre, avec ses deux lieutenants, Korsakov ne peut que se porter en avant, à la rencontre du centre de l'armée française. Bientôt enveloppé par Oudinot et Soult, il se retire en désordre dans Zurich ; une sortie tentée le lendemain achève de mettre en déroute le lieutenant de Souvorov, qui abandonne à Masséna son artillerie.





Souvorov,
par V. Green.



Brune,
par Bataille (Musée de Versailles).

Souvorov était arrivé au pied du Saint-Gothard le 21 septembre. Harcelé par Lecourbe, qui défend chaque gorge, chaque torrent, chaque rocher, il descend la vallée escarpée de la Reuss, passe le pont du Diable, arrive à Altorf, se rue avec furie, à Schwitz, sur le général Molitor, force le passage et, après des souffrances inouïes, gagne Coire et le Rhin (6 octobre 1799), ayant, dans sa marche désastreuse, perdu plus de 8000 hommes.

La victoire de Zurich sauvait la France de l'invasion, et l'égoïsme des Autrichiens les privait d'un allié de premier ordre. Tout d'abord le tsar Paul et l'empereur François s'étaient donné la main pour nous écraser ; mais, lorsque le tsar eut déclaré à l'empereur que les territoires qu'il prétendait occuper ne pouvaient l'être sans le commun accord des alliés, l'Autriche ne songea plus qu'à créer des embarras aux Russes, et le conseil aulique contrecarra l'action de Souvorov. Ce que voyant, le tsar se retira de la coalition, et, à la suite de la bataille de Zurich, cessa toute relation diplomatique avec l'Autriche (octobre 1799).

Opérations en Hollande. — *Victoires de Bergen et de Castricum.* — L'Angleterre avait conclu avec le tsar un traité particulier, qui mettait à sa solde 17000 Russes. Ceux-ci, réunis à 30000 Anglais, soutenus par la flotte qui croisait sur les côtes de Hollande, devaient tenter d'expulser les Français et de rétablir le régime orangiste. Le général Abercromby débarqua dans la presqu'île du Helder le 27 août 1799 ; Brune, qui n'avait guère à lui opposer que 20000 hommes, l'attaqua cependant dans la formidable position du Zyp, où les Anglais s'étaient retranchés (18 septembre 1799) ; il fut battu et obligé de se replier sur Amsterdam. Les matelots hollandais, travaillés par les émissaires du prince d'Orange, firent défection et livrèrent la grande flotte du Texel.

Mais Brune sut utiliser les ressources que lui offrait le pays et, n'ayant que des forces insuffisantes, réduisit le front qu'il avait à défendre en se couvrant à gauche par les dunes, à droite par des marais inondés. Grâce à ces dispositions à la fois audacieuses et prudentes et à sa remarquable tactique, il infligea successivement aux envahisseurs les deux défaites de Bergen et de Castricum (19 septembre, 2 octobre) et réduisit le duc d'York à signer la capitulation d'Alkmaar (18 octobre 1799), c'est-à-dire l'évacuation de la Hollande et l'élargissement de 8000 prisonniers.

LE 18 ET LE 19 BRUMAIRE.

La préparation du coup d'État. — Depuis le 18 fructidor, le Directoire était revenu aux pratiques du gouvernement révolutionnaire, et l'opposition royaliste avait redoublé de violence. Devenu membre du Directoire, Sieyès projeta une modification de la loi constitutionnelle. Il gagna à ses idées son collègue Roger Ducos et forma un tiers parti de « révolutionnaires de gouvernement » (Albert Vandal), qui, opposant la force à la force, renverserait le Directoire par un coup d'État. Sieyès fit appel à l'épée de Joubert, qui fut envoyé en Italie pour y conquérir au préalable le prestige de la victoire, mais fut tué à Novi. On songea alors à Moreau, qui se récusa et désigna Bonaparte.



Sieyès,
gravé d'après Bonneville.

Dans la nuit du 10 brumaire, le général arrête avec Sieyès le plan du coup d'État : le Conseil des anciens, qui lui est acquis, décrétera, comme la Constitution le lui permet, pour cause de danger public, la translation à Saint-Cloud du Corps législatif, et Bonaparte, sûr du concours des chefs de l'armée de Paris, commandera les troupes destinées à « protéger » la représentation nationale.

En attendant, il reçoit tous les jours dans son salon de la rue de la Victoire, entouré de politiques, de généraux, de femmes et d'aides de camp. Le nombre de ses partisans s'accroît. On conspire à l'Opéra, dans les restaurants, dans les ministères. Mais le nombre des initiés au secret, c'est-à-dire à la procédure d'exécution, demeure très restreint. Les conjurés décident d'agir le 18 brumaire (9 novembre 1799). Le 15, un grand banquet est offert par souscription à Bonaparte et à Moreau dans le temple de la Victoire (église Saint-Sulpice) ; la nuit suivante, Jourdan promet son concours. Le 16 et le 17 sont consacrés aux préparatifs de la dernière heure. Le 18, à deux heures du matin, les généraux et aides de camp sont convoqués chez Bonaparte : le coup d'État commence.

Le coup d'État. — Bonaparte, entouré d'un brillant état-major, arrive inopinément au Conseil des Anciens et prononce une virulente diatribe contre la politique directoriale. La majorité du Conseil, prétextant un complot anarchiste, décrète le transfert du Corps législatif à Saint-Cloud. Lucien Bonaparte, frère du général et président les Cinq-Cents, lève la séance par application du décret qui ne permet plus de délibérer qu'à Saint-Cloud. Sieyès et Roger-Ducos rejoignent Bonaparte ; Barras, peut-être à prix d'argent, donne sa démission ; Moulin et Gohier, après avoir signé le décret de transfert, sont mis en surveillance au Luxembourg.

A Saint-Cloud, les troupes de ligne, dévouées à Bonaparte, sont placées près du château ; les grenadiers de la garde du Conseil, qui compte de nombreux éléments révolutionnaires, prennent place dans la cour. Les Anciens devaient siéger dans la galerie d'Apollon, les Cinq-Cents dans l'Orangerie. Le matin du 19 brumaire, les députés jacobins, dès que les Cinq-Cents entrent en séance, obtiennent que chacun prêtera individuellement serment à la Constitution.

Bonaparte se décide à entrer au Conseil des Anciens ; il y parle si lamentablement qu'il se retire découragé. Mais un ancien membre du Directoire, Reubell, fait dire au général : « Brusquez ! » Et Bonaparte accourt aux Cinq-Cents, dont la séance est très orageuse. Il s'avance, chapeau bas, avec quelques grenadiers, accueilli par des coups de poing et par les cris furieux de : « A bas le dictateur !... Hors la loi ! » Triomphant d'une défaillance momentanée, il sort en tirant son épée et en criant : « Aux armes ! » Les troupes régulières l'acclament. Lucien Bonaparte se fait enlever par dix grenadiers du fauteuil de la présidence, crie que la majorité des Cinq-Cents est terrorisée par quelques brigands à la solde de l'An-

[illegible] les troupes à chasser les représentants du poignard [illegible] et jure de tirer son [illegible] si jamais il attente à la liberté. Murat [illegible] l'Orangerie : les cris des députés qui protestent sont couverts par le roulement des tambours ; la salle est évacuée sans effusion de sang, et les Anciens, restés en séance, défèrent le pouvoir exécutif à trois *consuls provisoires* : Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos. Les Conseils, ajournés au 1er ventôse, sont remplacés par deux commissions, de vingt-cinq membres chacune, prises dans le sein de ces Conseils, et chargées de rédiger une Constitution nouvelle.

Ainsi se terminait, après avoir failli échouer, le coup d'Etat des



Le Dix Huit Brumaire, par Bouchot

18-19 brumaire, qui prépara le retour du pouvoir personnel et qui fut sanctionné par le pays presque tout entier.

La coalition avait exaspéré l'esprit révolutionnaire et produit la Terreur, qui, à son tour, avait produit la réaction. Celle-ci prit fatalement la forme du despotisme militaire ; car la Révolution, perdant de vue ses principes, était devenue conquérante, et la possession des frontières naturelles, devenue un dogme pour la majorité des Français, nécessitait la concentration des forces nationales. Or, comme il arrive chaque fois qu'un peuple en masse est sous les armes, les généraux avaient pris insensiblement une place prépondérante, surtout à partir du jour où ils étaient intervenus dans les luttes civiles.

En même temps la nation qui, depuis la journée du 31 mai 1793, avait assisté à d'incessants coups de force et à la destruction violente des minorités, n'avait pu faire son éducation politique ; elle doutait de la puissance des lois, puisqu'elles avaient été constamment violées ; elle identifiait la République et le terrorisme ; elle n'était pas foncièrement ralliée à la forme démocratique (2). Et les forces collectives qui avaient assuré le succès des journées révolutionnaires et qui eussent pu se mettre en travers de l'entreprise de Bonaparte étaient dissociées depuis thermidor.

La vente des biens nationaux avait, d'autre part, multiplié les propriétaires et, par suite, le nombre des individus intéressés tant à prévenir un retour offensif de l'ancien régime qu'à empêcher le triomphe du socialisme agraire : conservateurs de leur terre, ils ne voulaient ni de Louis XVIII ni de Babeuf.

Enfin, malgré les victoires de Brune et de Masséna, l'opinion n'espérait ni une paix honorable ni une guerre longtemps heureuse avec un gouvernement sans prestige et sans argent. Et c'est l'explication de l'explosion de joie qui avait salué le débarquement de Bonaparte à son retour d'Egypte.

Parmi les monarchistes, il en fut qui s'imaginèrent naïvement que Bonaparte allait travailler à une restauration bourbonienne ou orléaniste. Les républicains de toute nuance, sauf de très rares exceptions, crurent que la Révolution allait, par lui, se raffermir et se développer, et le Premier Consul jura en effet que la République, consolidée à l'intérieur, respectée au dehors, suivrait dans la paix le cours de ses destinées. Le pays saluait en lui un libérateur et, selon l'expression du temps, « s'abandonnait aux vertus d'un grand homme » : en réalité, il venait de se donner un maître.

(1) Bonaparte, dans les moments d'angoisse qu'il vient de traverser, [illegible] le visage, et le sang coulait, mais il n'est pas vrai que [illegible] des grenadiers. [illegible] Voir, sur ces [illegible] *Bonaparte et* [illegible] *Études et Leçons*, [illegible].

(2) « Il faut avouer que la nation n'était pas alors tout entière républicaine, qu'elle ne l'était peut-être même pas en majorité... Il semble à beaucoup que la République [illegible] la Terreur » (A. Aulard, *Études et Leçons*, 2e série, p. [illegible]).

BIBLIOGRAPHIE

Sources : Aulard (F.-A.), *L'État de la France en l'an VIII et en l'an IX* (1897). — [illegible], *La France et Paris sous le Directoire* (1888). — Ballot (Charles), *Le Coup d'État du 18 fructidor an V* (1906). — Baileu-Mareaux, *Journal d'un député* (18[illegible], 2 vol.). — Barras, *Mémoires* (1895-1896, 4 vol.). — Barthélemy, *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797*, publ. par Kaulek et Tausserat-Radel (1886-1910, 6 vol.). — Boulay de la Meurthe, *Révolution de Brumaire* (18[illegible]). — Carnot-Feulins, *Histoire du Directoire constitutionnel* (an VIII). — Championnet, *Souvenirs*, publ. par Maurice Faure (1904). — Debidour (A.), *Recueil des actes du Directoire exécutif* (t. I-[illegible], 1910). — Fantin des Odoards, *Histoire de la République française* (an VI, 2 vol.). — Gohier, *Mémoires* (1824, 2 vol.). — Kuscinski (A.), *Les Députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens* (1905). — La Revellière-Lépeaux, *Mémoires* (1895, 3 vol.). — Pallain (G.), *Le Ministère de Talleyrand sous le Directoire* (1891). — Pierre (Victor), *Dix-Huit fructidor* (1893). — Rocquain (Félix), *Etat de la France au 18 brumaire* (187[illegible]). — Talleyrand, *Mémoires* (1891-1892, 5 vol.).

Histoire intérieure : Advielle (V.), *Histoire de Babeuf et du babouvisme* (1884, 2 vol.). — Aulard, *Études et Leçons* (2e et 3e séries). — Barante (de), *Histoire du Directoire exécutif* (1855, 3 vol.). — Larue (de), *Histoire du 18 fructidor, la déportation des députés à la Guyane* (1895). — La Sicotière (de), *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1889, 3 vol.). — Lavigne (B.), *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII* (1887). — Mathiez (A.), *La Théophilanthropie et le culte décadaire, 1796-1801* (1904). — Pierre (Victor), *La Terreur sous le Directoire* (1887). — Robiquet (Paul), *Buonarroti et la secte des Egaux* (1910). — Sciout (Ludovic), *Le Directoire* (t. I et II, 1895). — Vandal (Albert), *L'Avènement de Bonaparte* (t. Ier, 1902). — Sur la jeunesse et les débuts de Bonaparte, voir la bibliographie du chapitre suivant : *Le Consulat et l'Empire*.

Histoire extérieure et militaire : Bonnal (Ed.), *Histoire de Desaix* (1881) ; *Chute d'une République : Venise* (1885). — Bouvier (Georges), *Le Général Duphot* (1908). — Bourdeau (capitaine H.), *Les Armées du Rhin au début du Directoire* (1909). — Bouvier (Félix), *Bonaparte en Italie* (2e éd., 1902). — Clausewitz, *La Campagne de 1796 en Italie* (1899) ; *La Campagne de 1799 en Italie et en Suisse* (1906, 2 vol.). — Desbrière (Édouard), *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques, 1793-1805* (t. I-IV, 1900-1901). — Driault (E.), *Napoléon en Italie* (1906). — Dufourcq (Albert), *Le Régime jacobin en Italie, étude sur la République romaine, 1798-1799* (1900). — Escande, *Hoche en Irlande* (1888). — Fabry (G.), *Campagne de l'armée d'Italie, 1796-1797* (1901, 3 vol.) ; — *Mémoires sur la campagne de 1796 en Italie* (1905) ; — *Rapports historiques des régiments de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1796-1797* (1905). — Gachot (Édouard), *Histoire militaire de Masséna, la première campagne d'Italie, 1795-1798* (1900) ; — *Précis de la guerre en Suisse, 1799* (1909). — Gaffarel (P.), *Bonaparte et les Républiques italiennes, 1796-1799* (1895). — Haye (Alexandre de), *Desaix* (1910). — J.-C. (capitaine), *Études sur la campagne de 1796-1797 en Italie* (1898). — Longy (lieutenant), *La Campagne de 1797 sur le Rhin* (1909). — Mahon (Patrice), *Études sur les armées du Directoire* (t. Ier, 1905). — Pajol, *Kléber* (18[illegible]). — Picard (Ernest), *Bonaparte et Moreau* (190[illegible]). — Rambaud (Alfred), *Les Français sur le Rhin* (1880). — Rodocanachi (E.), *Bonaparte et les îles Ioniennes* (1899). — Sorel (Albert), *Bonaparte et Hoche en 1797* (1896). — Trolard, *De Montenotte au pont d'Arcole* (1893).

Sur l'expédition d'Égypte : Berthier (général), *Relation de la campagne d'Égypte* (an VIII). — Boulay de la Meurthe, *Le Directoire et l'expédition d'Égypte* (1885). — Guitry (C.), *L'Armée de Bonaparte en Égypte* (1890). — Jonquière (de la), *L'Expédition d'Égypte* (1897-1904). — *Description de l'Égypte*, publ. par l'Institut d'Égypte (1809-1828, 22 vol.). — Napoléon Ier, *Campagnes d'Égypte et de Syrie*, mémoires dictés à Sainte-Hélène au général Bertrand (1847, 2 vol.). — Reynaud (Louis), *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte* (1830-1836, 10 vol.). — Vertray (de) Thurlage, *Journal et souvenirs de l'expédition d'Égypte, 1798-1802* (1899).

VI. — LA SOCIÉTÉ ET LA RÉVOLUTION

LE DROIT RÉVOLUTIONNAIRE

Abolition de l'ancien régime et transformation de la société française par la Révolution. — « L'histoire de la Révolution française commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la révolution d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements nouveaux. Cette révolution n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation..... Elle a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilège par l'égalité ; elle a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et de l'oppression des dîmes, la propriété des gênes des substitutions ; et elle a tout ramené à un seul état, à un seul droit, à un seul peuple. »

Par la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* (Voir p. 220), l'Assemblée constituante consacra toutes les libertés méconnues par l'ancien régime : liberté personnelle, liberté de conscience, liberté de parler, d'écrire, d'imprimer et de publier, inviolabilité de la propriété.

L'autre principe essentiel du droit nouveau, ce fut l'égalité de tous les citoyens devant la loi, devant l'impôt, devant les fonctions publiques. Les distinctions entre le droit romain et le droit coutumier des provinces furent abolies : il n'y eut plus qu'un seul droit. L'ancien système judiciaire fut transformé de fond en comble : à la variété des anciennes juridictions royales succéda la hiérarchie des justices de paix, tribunaux de district, tribunal de cassation ; l'exercice de la justice criminelle, purgée de toutes les férocités et absurdités d'autrefois, fut confié au jury. Dans l'armée, tous durent le même service, tous furent également admissibles à tous les grades. En matière de contributions, tous furent assujettis, proportionnellement à leur fortune, aux mêmes « contributions ». Les « trois ordres » disparurent : il n'y eut plus que la « nation », dans laquelle vinrent se confondre les distinctions qui avaient subsisté entre les provinces, entre les villes, entre les bourgs et les villages. Les noms mêmes des provinces furent remplacés par ceux des départements.

L'Assemblée constituante a donc fondé l'ordre social au milieu duquel nous vivons aujourd'hui. Elle a travaillé pour l'avenir, et son œuvre reste debout, parce qu'elle a proclamé les principes dont se recommande le monde moderne. Quoi qu'on pense de la Révolution, on ne peut nier « l'immense effort qu'elle fit pour détruire dans le monde le régime de la force. » (Émile FAGUET.)

Reprenant la conclusion de la *Déclaration* de 1789, la Convention en fit l'article 1er de la sienne, en affirmant que « le but de la société est le bonheur commun ».

La liberté individuelle. — La *Déclaration* de 1789 proclama que « les hommes naissent libres et égaux en droits ». La personne humaine fut donc déclarée inaliénable, et, par application de ce principe, les assemblées révolutionnaires abolirent l'esclavage (1), les vœux perpétuels (2) et l'indissolubilité du mariage.

La réforme de la procédure pénale sauvegarda la liberté individuelle en proscrivant les arrestations et les peines arbitraires.

Les libertés publiques. — Comme suite nécessaire de la liberté individuelle, la Révolution proclama la liberté de conscience et la libre pratique du culte (3), la liberté « de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées », sauf à répondre des abus, la liberté de l'enseignement (Constitution de l'an III), les droits de réunion (1), d'association (2) et de pétition.



L'accord des trois ordres (Collection Hennin).

Affranchissement de la propriété. Abolition des droits féodaux. — La féodalité avait depuis longtemps disparu comme pouvoir politique, mais elle s'était perpétuée par le servage (aboli seulement dans le domaine royal), par les justices seigneuriales, par les impôts et les monopoles, et surtout par un régime foncier dont la population rurale demandait énergiquement la suppression. Dans la nuit du 4 août 1789 (Voir p. 213), les représentants de la féodalité renoncèrent solennellement à leurs privilèges, et l'exécution de cette résolution fut assurée par les décrets des 4-6-7-8-11 août 1789 et 15-28 mars 1790. Le législateur distingua entre la féodalité *dominante* et la féodalité *contractante*, c'est-à-dire entre les droits usurpés, constituant un démembrement de la puissance publique, et les droits résultant d'un accord librement consenti.

Les premiers (servitudes personnelles, justices seigneuriales, droits de chasse, de colombier et de garenne, redevances fiscales et banalités) furent abolis sans indemnité, sauf au seigneur, en ce qui concerne les drois fiscaux et les monopoles, à prouver qu'ils étaient fondés sur un titre juridique. Les seconds (redevances diverses payées par les tenanciers de terres nobles ou roturières à titre de fermage ou de droits de mutation) furent déclarés rachetables et présumés résulter d'une concession primitive, sauf la preuve contraire à la charge de l'assujetti. Ces dispositions eurent pour résultat d'assimiler les fiefs aux autres tenures foncières, également déclarées rachetables, de substituer la propriété allodiale à la propriété féodale.

D'autre part, la loi des 18-29 décembre 1790 sur le rachat des rentes foncières prohiba la stipulation des redevances foncières perpétuelles, c'est-à-dire non remboursables, et limita la durée des baux à long terme. Le législateur voulait ainsi prévenir l'immobilisation et l'asservissement de la propriété.

L'Assemblée législative renversa la présomption établie par l'Assemblée constituante ; elle mit la preuve de la concession du fonds à la charge du propriétaire et présuma l'usurpation. « Tous les droits seigneuriaux, tant féodaux que censuels, cens, surcens, rentes seigneuriales et emphytéotiques, poids et mesures, péages, marchés, banalités, sont abolis sans indemnité, à moins qu'ils ne soient justifiés avoir pour cause une concession primitive du fonds, laquelle cause ne pourra être établie qu'autant qu'elle se trouvera clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'accensement ou de bail à cens. » (Décrets des 18 juin-16 juillet et du 25 août 1792.)

La production de ces actes, remontant au moyen âge, étant généralement impossible, les décrets de l'Assemblée législative aboutissaient, en fait, à l'abolition pure et simple de tous les droits féodaux et censuels. La Convention fit passer le fait dans la loi, en déclarant ces droits supprimés sans indemnité et en ordonnant la destruction des titres (décret du 17 juillet 1793). Ainsi disparut, non sans injustice quant aux obligations librement contractées, la complexité des modes de possession antérieurs à 1789, pour faire place à la propriété individuelle et libre. Ces mesures, la suppression des dîmes, le partage des biens communaux et la vente des *biens nationaux* facilitèrent l'acquisition de la terre par le paysan et la formation d'une démocratie rurale.

La *Déclaration* de 1791 rangea le droit de propriété parmi les

(1) Voir : *Les Colonies pendant la Révolution*, p. 284.

(2) Le décret du 13 février 1790 supprima tous les ordres et congrégations où l'on faisait de pareils vœux.

(3) Lors de la discussion de la *Déclaration*, les orateurs du clergé demandèrent que les articles sur la liberté de conscience établissent un privilège en faveur de l'Église catholique, et les textes présentés par la commission avaient un caractère nettement religieux. Ils furent remplacés par la disposition suivante : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Le vote fut emporté, malgré les efforts du clergé, par un groupe de gentilshommes (Castellane, Virieu, les deux La Rochefoucauld), imbus des idées américaines et qui se prononcèrent dans le sens de la liberté la plus grande et de l'égalité complète des cultes.

(1) Le droit pour les citoyens de se réunir « paisiblement et sans armes » fut limité par la loi martiale (21 octobre 1789), qui donna aux municipalités le droit de rétablir l'ordre par la force.

(2) Les associations professionnelles et religieuses furent prohibées, mais non les associations politiques qui, sous la forme de clubs et de sociétés populaires, jouèrent un rôle si considérable pendant la Révolution. La Constituante leur interdit de formuler des pétitions collectives et de députer des délégations, mais cette prohibition fut constamment violée.

droits naturels et imprescriptibles de l'homme ». Elle en garantit l'inviolabilité et soumit l'expropriation pour cause d'utilité publique au paiement d'une juste et préalable indemnité [illegible].

Liberté du commerce, de l'industrie et du travail. — La [illegible] les maîtrises et les corporations de patrons et d'ouvriers et, exagérant l'application du principe individualiste, [illegible] le droit de grève. Elle reconnut la propriété industrielle, littéraire et artistique, et, par la création de *brevets* spéciaux, sauvegarda les droits des inventeurs. La suppression des [illegible], la libre circulation des grains, la liberté du prêt à intérêt favorisèrent la liberté des transactions, comme la suppression des corporations favorisa la liberté du travail et de l'industrie.

Égalité civile et politique (1). — L'égalité de tous les Français, proclamée dans la nuit du 4 août, où furent supprimés, avec les droits féodaux, les privilèges des particuliers, des villes et des provinces (2), [illegible] de la Constitution de 1791, qui déclara abolis la noblesse, la pairie, les distinctions héréditaires et honorifiques, la vénalité et l'hérédité des charges, les privilèges et exemptions au droit commun. Désormais, tous les citoyens, égaux devant la loi, sont admissibles aux dignités, places et emplois civils et militaires, « sans autre distinction que celle des vertus et des talents ». Les contributions sont réparties entre tous les citoyens en proportion de leurs facultés, et aucune redevance, aucun impôt ne peut être prélevé sur des particuliers par d'autres particuliers ou corps privilégiés (dîmes, droits féodaux). La loi est la même pour tous, qu'elle protège ou qu'elle punisse, et les mêmes délits sont punis des mêmes peines sans aucune distinction de personnes.

Cependant la Constituante ne réalisa pas entièrement l'égalité politique : sa distinction entre [illegible] politiques, et [illegible] seulement des

droits civils, trahissait l'influence des doctrines physiocratiques, pour qui les propriétaires fonciers étaient tout et qui considéraient que l'amélioration de la condition du peuple devait être faite en dehors de lui. La distinction disparut dans la suite, et la Constitution de 1793 admit même à l'exercice des droits de citoyen français « tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard », et aussi tout étranger « jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité ».

Un édit de 1787 avait restitué aux *protestants* la liberté de conscience et l'état civil : le décret du 24 décembre 1789 les déclara électeurs, éligibles et aptes à remplir toutes les fonctions civiles et militaires. La Constituante rendit la nationalité française aux descendants de protestants établis à l'étranger après la révocation de l'édit de Nantes, et le décret du 10 juillet 1790 les remit en possession des biens confisqués, et non encore aliénés, ayant appartenu à leurs ascendants.

Les *juifs*, dont la condition juridique avait de tout temps été précaire, obtinrent la jouissance et l'exercice des droits de citoyen français par décret du 27 septembre 1791.

Le droit d'aubaine cessa de frapper la succession des étrangers morts en France sans postérité (décret du 6 août 1790).

Enfin, le principe d'égalité inspira les dispositions relatives aux services d'enseignement et d'assistance.

L'instruction publique. — L'Assemblée constituante imposa aux membres de l'enseignement le serment civique et décida, sur le rapport de Talleyrand, qu'il serait « créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes » (Constitution de 1791, titre 1er). Cette idée de l'obligation de l'enseignement se retrouve dans la *Déclaration des Droits* de 1793, qui proclama que « l'instruction est le besoin de tous ».

Les corporations religieuses ayant été supprimées et les biens des établissements d'enseignement — à l'exception des locaux indispensables aux classes et à l'internat — « mis à la disposition de la nation », l'État prit à sa charge les traitements des professeurs et des instituteurs. La Convention, après avoir supprimé « toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation », décréta un système d'instruction publique comportant, outre les écoles primaires, trois degrés d'enseignement. Le 26 juin 1793, Lakanal lut à l'Assemblée un rapport tendant à créer par 1000 habitants une école comprenant deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, et dont les maîtres et maîtresses seraient élus par le *bureau d'inspection* siégeant au chef-lieu du district; la liberté de l'enseignement était maintenue. Écarté pendant la période robespierriste, le projet de Lakanal fut repris après le 9 Thermidor et devint, légèrement modifié, le décret du 27 frimaire an III. Le même conventionnel fit voter la création d'une école centrale par 300000 habitants, pour distribuer l'enseignement secondaire (décret du 7 ventôse an III). Enfin le décret du 3 brumaire an IV résuma l'œuvre scolaire de la Convention en hiérarchisant comme suit les degrés d'enseignement : écoles primaires, écoles centrales, écoles spéciales, Institut national des sciences et des arts.



Lakanal

Estampe de la Bibliothèque nationale.

Les écoles spéciales fondées par la Convention sont nombreuses : Conservatoire des arts et métiers, Institut central de musique (Conservatoire), École des jeunes de langue (École des langues orientales), Écoles de santé (Paris, Montpellier, Strasbourg), Bureau des longitudes, École normale supérieure (créée sur le rapport de Lakanal), École de Mars (école de préparation militaire), École centrale des travaux publics (École polytechnique). Des décrets successifs réorganisèrent le Muséum central des arts (Louvre), le Jardin des Plantes (Muséum d'histoire naturelle), l'Observatoire, la Bibliothèque nationale.

Le tutoiement pendant la Révolution. — [illegible] Mme Robert, [illegible] le *Mercure national, journal démocratique*, et elle proposa dans cette feuille le tutoiement, en [illegible] ces sociétés font de plus en plus usage du tutoiement qui, en 1793, « est le [illegible]. Mais Robespierre et les dirigeants semblent s'en offusquer encore ». Le 10 brumaire an II, une députation des Sociétés populaires demanda à la Convention le vote d'un décret rendant le tutoiement obligatoire. « Nous distinguons, dit l'orateur de la députation, le citoyen Malbec, trois personnes pour le singulier et trois pour le pluriel; et, au mépris de cette règle, l'esprit de fanatisme, d'orgueil et de féodalité nous a fait contracter l'habitude de nous servir de la seconde personne du pluriel lorsque nous parlons à un seul. Beaucoup de maux résultent encore de cet abus : il oppose une barrière à l'intelligence des sans-culottes; il entretient la morgue des pervers, et l'adulation, sous le prétexte du respect, éloigne les principes des vertus fraternelles. » La Convention ne jugea pas à propos de légiférer sur la matière; elle se borna à voter l'insertion de la pétition au *Bulletin*. Mais l'usage du tutoiement se généralisa rapidement dans la correspondance officielle, dans les débats de l'Assemblée et du Comité de salut public et persista jusqu'à la réaction thermidorienne, pendant laquelle il tomba peu à peu en désuétude (d'après *Le Tutoiement pendant la Révolution*, par A. [illegible], *Études et Leçons sur la Révolution française*, 3e série).

L'appellation de *citoyen*, [illegible] fut universellement employée jusqu'à la fin du Consulat. Le nom d'*aristocrate* devint par contre une épithète injurieuse, une invective prodiguée par les *patriotes* à tous ceux, nobles ou non, qui passaient pour ennemis de la Révolution. Quant au nom de *sans-culottes*, il fut donné aux hommes du parti démocratique, parce qu'ils portaient des pantalons longs, au lieu des culottes des gens de cour et de la haute bourgeoisie.

Une foule de mots et de proverbes furent remplacés par des équivalents républicains. « J'ai entendu mon père, faisant une partie de piquet avec un lieutenant de gendarmerie, dire : « J'ai un quatorze de citoyennes ». — Le [illegible] quatorze de tyrans. » — « A Paris, beaucoup de vieillards disent encore : le faubourg Antoine, le faubourg Denis, la rue Martin, la rue Nicaise, la rue Barbe, omettant toujours le mot de Saint ou de Sainte. Tout le monde connaît l'anecdote de M. [illegible] — Il n'y a plus de De. — Saint... — Il n'y a plus de Saint. — Janvier. — Il n'y a plus de janvier. » Et on mit sur son passeport : le citoyen Nivôse, ci-devant de Saint-Janvier. [illegible] *Souvenirs d'un ...* [illegible] voir A. [illegible], *Études et Leçons*, 6e série.

(1) Voir p. [illegible]
(2) [illegible]

Les anciennes Académies avaient été supprimées en 1793. L'article 298 de la Constitution de l'an III créa un *Institut national*, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts. Les lois des 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) et 15 germinal an IV (4 avril 1796) lui donnèrent son organisation définitive. De 1795 à 1806, l'Institut siégea au Louvre : à cette époque, l'ancien *Collège des Quatre-Nations* lui fut affecté.



Première séance de l'Institut national, le 4 avril 1796 (Gravure de BERTHAULT, d'après GIRARDET).

L'Assistance publique. — L'Assemblée constituante décida qu'il serait « créé et organisé un établissement général des *secours publics* pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer » (Constitution de 1791, titre Ier, § 15). Le Comité pour l'extinction de la mendicité, qui siégea de février 1790 à septembre 1791, déploya une activité extraordinaire dont témoignent les remarquables rapports de son président, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Composé de six membres du clergé, deux de la noblesse et deux du tiers état, il signala l'état défectueux des hôpitaux, et ses efforts tendirent à « prévenir la misère publique plutôt qu'à la soulager » en favorisant la production, particulièrement la production agricole, et en encourageant les travailleurs à la prévoyance; mais, comme la pauvreté ne peut être entièrement supprimée, le Comité proclama que « tout homme a le droit à la subsistance aux frais de l'État ». Dans l'intérêt du patrimoine des pauvres, les *maisons de charité* seraient placées sous la surveillance des administrations départementales et l'on internerait les mendiants réfractaires dans des maisons de détention. L'immense effort du Comité fut momentanément inutile et les rapports du duc de La Rochefoucauld-Liancourt ne purent être discutés avant la fin de la législature. Cependant le décret du 22 septembre 1789 chargea les administrations départementales du service des établissements de bienfaisance.

La Convention tenta d'introduire en France le régime de la charité légale, reconnaissant dans tout indigent un créancier de l'État : « Les secours publics, disait la *Déclaration* de 1793, sont une dette sacrée; la Société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Une agence de secours, chargée dans chaque canton de tous les services hospitaliers ou de l'assistance à domicile, serait administrée, sous la surveillance des corps administratifs et du pouvoir exécutif, par une commission que nommeraient les conseils généraux des communes de l'arrondissement. Mais, malgré la vente des immeubles appartenant aux établissements hospitaliers [décret du 11 juillet 1794] (1), une organisation (2) de l'assistance aussi onéreuse pour les finances publiques ne put être sérieusement appliquée.

Le Directoire, par trois lois de l'an V, rétablit une organisation de l'assistance publique qui fut complétée par la suite, mais sans être jamais altérée dans ses bases essentielles. La loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796) réunit en une seule administration les hôpitaux et les hospices civils de chaque commune, établit le principe de l'unité budgétaire de ces établissements et reconstitua leur personnalité civile; elle fut modifiée par la loi du 28 pluviôse an VIII, qui plaça les administrations hospitalières communales sous l'autorité du pouvoir central. — La loi du 7 frimaire an V (28 novembre 1796) créa les bureaux de bienfaisance et leur alloua le produit du droit des pauvres sur les spectacles publics. — La loi du 27 frimaire an V (17 décembre 1796) ordonna l'hospitalisation gratuite des enfants abandonnés.

La législation civile. — La législation civile, dont l'Assemblée constituante et la Convention décidèrent l'unification sans avoir le temps de réaliser cette réforme, fut l'objet de modifications partielles, inspirées des principes nouveaux.

La tenue des registres de l'état civil fut sécularisée en droit par la Constitution de 1791, en fait par la loi du 20 septembre 1792, qui chargea les municipalités de la rédaction des actes de naissance, de mariage et de décès. Ces actes étaient antérieurement reçus par le clergé paroissial et, depuis 1787, en ce qui concernait les protestants, par le tribunal du domicile.

La Constitution de 1791 spécifia que la loi ne considérait le mariage « que comme un contrat civil », et la loi du 20 septembre 1792 (3) admit le divorce, non seulement « pour causes déterminées », non seulement par consentement mutuel, mais encore pour incompatibilité d'humeur, à la demande de l'un des

(1) L'exécution de ce décret dut être suspendue, et le décret du 2 brumaire an IV rendit même aux anciens établissements de bienfaisance la jouissance des revenus des biens non aliénés.

(2) Cette organisation des secours publics fut réglée par les décrets des 19 mars, 28 juin 1793, 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793), 22 floréal an II (11 mai 1794).

(3) « Considérant, disait le décret, combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle dont un engagement indissoluble serait la perte... »

époux. La rupture du lien conjugal fut à ce point favorisée par les décrets des 8 nivôse et 4 floréal an II que ces actes furent abrogés le 15 thermidor an III. Néanmoins, il y eut encore à Paris, pendant l'an VI, plus de divorces que de mariages.

Le droit de puissance paternelle ne prenait fin que par l'émancipation : le décret du 28 août 1792 abolit ce droit sur les enfants majeurs et, en conséquence, l'usufruit du père sur les biens de ses enfants.

Les lois successorales de la Révolution eurent pour objet d'empêcher « l'accumulation des fortunes, contraire à l'égalité républicaine ». A défaut de testament, aucun avantage ne résulta plus entre héritiers de la qualité d'aîné ou de puîné, de la distinction des sexes ou des exclusions prévues par les coutumes. Au droit d'aînesse fut substitué le partage par portions égales entre les héritiers au même degré (décrets des 8-15 avril 1791). La nouvelle législation tendait à favoriser la circulation des biens et le morcellement de la propriété foncière.

Les *substitutions*, supprimées en principe par l'Assemblée législative, le furent en fait par le décret du 14 novembre 1792. La Convention abolit le droit de tester en faveur des héritiers en ligne directe (décret du 7 mars 1793), puis elle limita la quotité disponible au dixième s'il y avait des héritiers en ligne directe, au sixième s'il y avait des héritiers collatéraux, et encore les héritiers *ab intestat* ne pouvaient-ils en bénéficier (décret du 26 octobre 1793-5 brumaire an II). Le décret du 17 nivôse an II (6 janvier 1794) donna à ces dispositions, qui équivalaient à la suppression presque complète du droit de tester, un effet rétroactif, supprima la distinction entre les propres et les acquêts, attribua la vocation héréditaire aux collatéraux, de préférence aux ascendants, et établit la « représentation » à l'infini en ligne directe, toujours pour favoriser la circulation des biens. Enfin, la loi du 12 brumaire an II (2 novembre 1793) assimila les enfants naturels aux enfants légitimes au point de vue des droits de successibilité.

L'interdiction du prêt à intérêt, qui avait eu pour résultat de multiplier les contrats de rente foncière, sans empêcher l'usure détournée, avait souffert quelques exceptions à partir du jour où la découverte du nouveau monde et l'affluence du numéraire en Europe avaient fait baisser le prix du loyer de l'argent. Le décret du 3 octobre 1789 proclama la liberté du prêt à intérêt au taux légal.

La loi du 9 messidor généralisa le régime de la publicité des hypothèques, en usage seulement dans certains pays du Nord, dits *pays de nantissement*, et créa une conservation des hypothèques dans chaque district. Lorsque la loi du 11 brumaire an VII eut ensuite introduit dans notre droit civil le principe de la *spécialité* (1), notre régime hypothécaire fut définitivement constitué.

La législation pénale (2). — La réforme pénale, très vivement réclamée par l'opinion, avait été inaugurée en 1780 par la suppression de la question préparatoire et surtout, en 1788, par l'édit du 8 mai, qui annonçait une refonte générale de la procédure criminelle et réalisait déjà quelques améliorations notables : abolition de la question préalable, droit à une réparation d'honneur reconnue aux accusés absous, obligation de motiver les arrêts, suppression de l'usage de la sellette. L'édit du 8 mai ne reçut pas son application, mais l'Assemblée constituante revint aux principes dont il s'inspirait. Elle proclama que le droit de punir s'étend seulement aux actions nuisibles au corps social et à l'ordre public ; que, dans la mesure où elles sont strictement nécessaires, les peines ne peuvent être prononcées arbitrairement, mais seulement en vertu d'une loi ; que ces peines, identiques pour tous les condamnés sans distinction, sont purement personnelles, sans jamais pouvoir atteindre les familles des coupables ; que la confiscation générale serait supprimée (décrets des 21 janvier et 16-24 août 1790) ; que l'accusé, dispensé de prêter serment, serait assisté de son conseil ; enfin que l'institution du jury serait introduite dans notre droit.

Le juge fut lié pour la détermination des infractions. Quant à la peine, il put, en matière de délits et de contraventions, se mouvoir entre un maximum et un minimum ; mais, en matière criminelle, la Constituante, emportée par son désir de ne laisser aucune place à l'arbitraire, édicta des pénalités fixes, sans laisser au juge la faculté d'apprécier les circonstances et d'atténuer la rigueur de la répression. Elle supprima pour les mêmes motifs le droit de grâce et les peines perpétuelles. (Code pénal du 6 octobre 1791 pour les crimes et loi du 22 juillet 1791 pour les délits.)

(1) [illegible]

(2) [illegible]

Le *Code des délits et des peines* du 3 brumaire an IV précisa la distinction, déjà faite par la législation de la Constituante, entre l'action pénale et l'action civile, entre la poursuite du coupable, au nom et dans l'intérêt du corps social, et la réparation du dommage particulier résultant d'un fait punissable.

Les colonies. — *Abolition de l'esclavage.* — L'Assemblée constituante accorda en France les mêmes droits aux hommes de couleur qu'aux autres citoyens, mais elle ne supprima pas l'esclavage dans les colonies ; elle se borna à y donner aux hommes de couleur nés de parents libres accès aux assemblées locales (1).

Les Antilles ressentirent, dès le début, le contre-coup de la Révolution. Le gouverneur et les colons, les blancs et les hommes de couleur, les maîtres et les esclaves étaient en rivalité, et l'agitation était déjà menaçante lorsque se réunirent les États généraux. Dès la fin de 1789, partout les mulâtres se préparaient à la lutte contre les blancs.

La guerre civile éclata à Saint-Domingue, malgré le décret du 24 mars 1792, accordant définitivement les droits politiques aux hommes de couleur libres. Après la déclaration de guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne, Jean-François et Toussaint-Louverture occupèrent, au nom de cette dernière puissance, les deux tiers de la province du Cap et les Anglais se rendirent maîtres de plusieurs villes que la trahison leur livra. Le représentant Sonthonax proclama alors l'émancipation des noirs, dont il fit des citoyens français, à la condition qu'ils reconnaîtraient la République et cultiveraient les terres moyennant salaire (29 août 1793). Le décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794) confirma cette mesure, complétée par l'union politique et commerciale des colonies avec la métropole.

Après le départ de Sonthonax, l'autorité militaire pacifia la province du Cap, gagna Toussaint-Louverture à la cause française et enleva aux Anglais certaines des places dont ils s'étaient emparés. La situation était donc meilleure au début de 1795, et les traités de Bâle l'améliorèrent en donnant à la France la partie espagnole de Saint-Domingue.

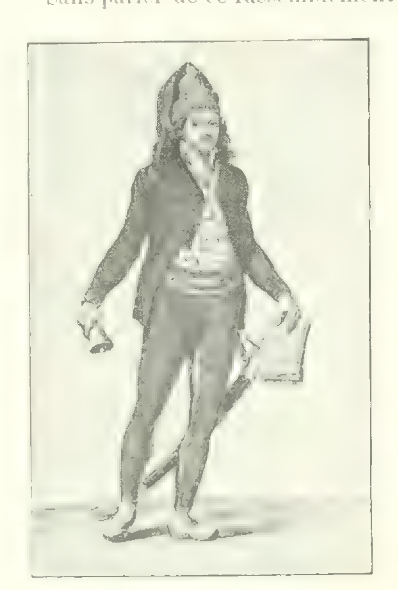
Aux petites Antilles, conquises par les Anglais (1793-1794), l'esclavage fut maintenu, tandis qu'il était, dès la promulgation du décret de la Convention, aboli à la Guyane. Un peu plus tard, il fut supprimé dans les différentes îles dont s'empara successivement Victor Hugues (la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Saint-Eustache et Saint-Martin), mais il subsista à la Martinique, qui ne devait redevenir française qu'au traité d'Amiens (1802).

LES CLUBS

Toute l'activité des citoyens se trouvant absorbée par les choses de la politique, c'est dans la rue, sur les places publiques, dans les lieux de réunion, dans les assemblées, que se concentra la vie nationale.

Les clubs, dont les membres se réunissaient sans mission officielle pour délibérer sur les questions à l'ordre du jour, groupèrent les révolutionnaires de Paris et des départements dans un même effort.

Sans parler de ce rassemblement permanent du Palais-Royal, de ce club en plein air qui avait son bureau au café de Foy et qui eut une influence si décisive sur les journées de juillet et d'octobre 1789, la première en date des sociétés politiques fut le « club breton ». D'abord simple réunion parlementaire, tenue hors séances à Versailles, le club breton, lorsque

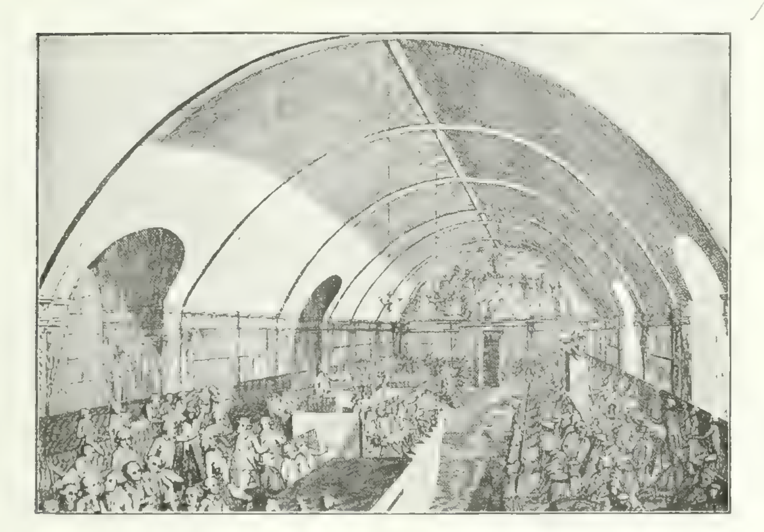


Un jacobin.
Estampe de la Bibliothèque nationale.

(1) C'est au cours de la discussion que, répondant à ceux qui objectaient que la suppression des castes provoquerait des troubles, Du Pont de Nemours s'écria : « Si toutefois cette scission devait avoir lieu, *il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe.* » Robespierre s'exprima à peu près dans les mêmes termes, et le mot célèbre : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, fut composé des deux mouvements oratoires de Du Pont de Nemours et de Robespierre.

la Constituante eut été transférée à Paris, se rassembla dans le couvent des dominicains de la rue Saint-Honoré; tandis que les royalistes baptisaient ses membres du nom de « jacobins », qui leur resta, il s'intitula « Société des Amis de la Constitution ».

Les jacobins furent d'abord monarchistes constitutionnels, mais, à l'occasion de la pétition du Champ-de-Mars, réclamant la déchéance



La salle du club des Jacobins, gravure de M[illegible].

du roi, il se produisit une scission qui aboutit à la fondation par les modérés du *club des Feuillants.* Fortement organisé, dès le milieu de l'année 1791 le *club des Jacobins* s'était affilié quatre cent six sociétés provinciales, sans parler des très nombreux clubs admis à la correspondance, à Paris, en France et à l'étranger. Robespierre, Saint-Just, Couthon, Billaud-Varenne donnèrent aux jacobins une puissance sans limites. Le Comité de salut public n'eut pas, durant la Terreur, d'auxiliaire plus efficace.

Le club des Feuillants, dont les orateurs furent bien vite réduits au silence par leurs redoutables rivaux, n'eut jamais une grande influence. Il en fut autrement du *club des Cordeliers*, fondé dès le début de la Révolution dans l'ancien couvent des cordeliers, rue de l'École-de-Médecine, là où s'étaient réunis les États généraux de 1357. Il s'appelait en réalité *Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen:* c'était le club populaire par excellence, ouvert à tous, délibérant les portes ouvertes, et dont les principaux orateurs furent Danton, Marat, Camille Desmoulins, Fréron, Hébert, Chaumette, Fabre d'Églantine, Legendre, Anacharsis Cloots. On trouve les cordeliers à l'avant-garde de tous les mouvements populaires jusqu'à la chute des hébertistes.

Beaucoup de femmes du peuple assistaient comme spectatrices ou comme actrices aux manifestations de la rue, ou fréquentaient les réunions politiques, les audiences du tribunal révolutionnaire et les exécutions terroristes. Les royalistes qualifiaient de « furies de la guillotine » les *tricoteuses* qui suivaient régulièrement les séances des clubs et les troublaient souvent par leurs acclamations.

Au-dessus de la foule des « citoyennes » émergent quelques personnalités curieuses. La Hollandaise Etta Palms, née Alders, fondatrice du *Club féminin des citoyennes patriotes* ou *Société des Amis de la vérité,* demanda à l'Assemblée législative l'admission des femmes à tous les emplois *civils et militaires,* et donna l'impulsion au mouvement qui se manifesta, par la création de nombreuses sociétés politiques et de légions d'amazones.

Olympe de Gouges — de son vrai nom Olympe Gouze — aussi aristocratique d'instinct que plébéienne d'origine (elle était fille d'un boucher de Montauban), avait abandonné un mari vulgaire, mais honorable, pour venir à Paris vivre de la vie de Ninon de Lenclos, qu'elle avait adoptée comme modèle. Ayant vite perdu ses attraits, elle s'improvisa femme de lettres et groupa autour d'elle un cénacle d'écrivains comme La Harpe, Dulaure, Bernardin de Saint-Pierre, Mercier, Mercier surtout. Royaliste en 1789, girondine après la fuite du roi, elle attaqua publiquement Robespierre et Marat, fut arrêtée le 20 juillet 1793 et, détenue à l'Abbaye, se désigna elle-même pour la guillotine, en écrivant : « Robespierre m'a toujours paru un ambitieux sans génie et sans âme. Je l'ai toujours vu prêt à sacrifier la nation entière pour parvenir à la dictature. » Une des premières, elle avait mis à l'ordre du jour la question des revendications féministes, qu'elle avait codifiées dans sa fameuse *Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne,* et qui se résume dans l'article 10 : « La femme a le droit de monter à l'échafaud : elle doit également avoir celui de monter à la tribune. »

Théroigne de Méricourt, née en 1762 à Marcourt, à 50 kilomètres de Liége (on l'appela *la Belle Liégeoise*), fut tour à tour vachère, couturière, dame de compagnie, domestique, et se fixa à Paris après une vie d'aventures. Son luxe, sa beauté attirèrent autour d'elle des admirateurs passionnés, parmi lesquels Pétion, Sieyès, Romme, et elle fonda chez elle le *club des Amis de la loi* (1790). Presque célèbre, mais détestée de la presse, qui la chargea des actions les plus viles et des mœurs les plus crapuleuses, elle retourna en 1791 dans son pays natal, où elle fut arrêtée par les Autrichiens pour crime de haute trahison. Lorsqu'elle revint à Paris, elle projeta sans succès d'organiser un bataillon d'amazones. Accusée, à tort d'ailleurs, d'avoir pris une part directe aux journées sanglantes de la Révolution, la « Bourrique des Jacobins », comme la nommaient les royalistes, fut publiquement fustigée par la foule robespierriste, sous prétexte qu'elle était *brissotine.* Un jugement, rendu sur la demande de son frère, mit fin à sa carrière agitée : interdite et enfermée comme folle dans une maison de santé, en juin 1794, elle fut transférée à la Salpêtrière, où elle mourut en 1817, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Rose ou plutôt Claire Lacombe, née à Pamiers et actrice en province, demanda à la Convention, étant « Française, artiste et sans place », à s'enrôler dans l'armée. Le 10 août, elle prit part à l'assaut des Tuileries et reçut des fédérés une couronne civique. Membre du club antigirondin des *Républicaines révolutionnaires,* elle prêcha le socialisme et la politique des *enragés.* Les « républicaines révolutionnaires », habillées en hommes, essayèrent vainement de gagner à leurs idées les « citoyennes des marchés de la section du Contrat social », qui accueillirent en lui donnant le fouet la présidente Rose Lacombe.

LA LITTÉRATURE

Deux faits caractérisent la littérature pendant la Révolution : le développement de l'éloquence politique et la puissance de la presse.

L'éloquence politique. — La discussion des idées nouvelles devait nécessairement faire surgir des orateurs et des publicistes dans toutes les classes de la société.

Mirabeau, Robespierre et Danton sont, avec les chefs du parti girondin, les plus célèbres orateurs de l'époque révolutionnaire. L'éloquence de Mirabeau, politique habile, logicien serré et puissant, était emportée et hautaine, mordante et ironique, enflammée et troublante. Il laissait tomber sa parole avec un mépris superbe, savait trouver à propos l'image frappante ou le mot décisif. Et alors même que l'opposition le couvrait d'invectives, cet homme extraordinaire restait impassible, encore qu'il parût débordé par sa fougue naturelle, qui s'opposait à l'éloquence mesurée de Barnave, son adversaire aux États généraux et à la Constituante. A côté d'eux brillaient encore, dans la première Assemblée : Cazalès, le défenseur de la monarchie; l'abbé Maury, les deux frères Lameth.

A l'Assemblée législative débute avec éclat le groupe des girondins : Buzot, Guadet, Gensonné, Isnard; leur chef est Vergniaud, improvisateur merveilleux, à la parole imagée, et qui savait mettre de la poésie dans les discussions les plus ardues.

En face des girondins, à la Convention, se dressent Robespierre, rhéteur laborieux et froid, qui polit et aiguise ses phrases, se complaît dans les abstractions idéologiques, les sophismes verbeux, et, faisant avec lui le plus complet contraste, Danton, le Mirabeau populaire, à l'inspiration soudaine, aux mots familiers et puissants qui enlèvent les foules, l'homme que le torrent révolutionnaire a comme façonné à son image, et dont la voix éclatante, les gestes impétueux dominent les



Portrait de Théroigne de Méricourt, attribué à VESTIER (Musée Carnavalet).

orages [illegible], il entraînait le peuple, en parlant sa langue, en partageant ses passions; sa stature athlétique et les éclats de sa voix tonnante, joints à une éloquence forte, originale et comme monstrueuse, faisaient de lui le véritable tribun du peuple, et, s'il avait eu le génie de l'intrigue, Robespierre eût été renversé bien avant le 9 Thermidor.

La presse. — Dès 1789, Mirabeau fonde *le Courrier de Provence*, et Barère, beaucoup plus modéré alors, *le Point du jour*. Bientôt surgissent : *le Patriote français*, rédigé par Brissot, qui s'adjoint comme principal collaborateur le paradoxal Mercier; *la Bouche de fer*, de l'abbé Fauchet; les *Annales patriotiques*, de Carra; *la Sentinelle*, de Louvet, organe des girondins, destiné à disparaître avec eux; *le Courrier*, de Gorsas.

Première page d'un numéro du Père Duchesne

Dans le camp adverse, Rivarol combat la Révolution avec une verve mordante dans le *Journal politique national* et surtout dans les *Actes des Apôtres*, feuille satirique où, avec la collaboration de Champcenetz et de Suleau, il tourne en dérision et accable de sarcasmes les idées nouvelles et leurs partisans, combat toutes les réformes, dénigre tous les hommes hostiles à l'ancien régime. Avec plus de modération, l'abbé Arnaud et Suard dans la *Gazette de France*, Mallet Du Pan dans le *Mercure* livrent le même combat. André Chénier fait paraître dans le *Journal de Paris* les articles vigoureux qui le destinent à l'échafaud. Chamfort, lecteur du comte d'Artois, secrétaire de Mme Élisabeth, après avoir acclamé la Révolution, la combat âprement au *Mercure*, et dans ses *Pensées, maximes et anecdotes*, se place au rang des moralistes profonds, piquants et souvent cruels.

Après le Dix-Août, les feuilles royalistes disparaissent et la parole est aux révolutionnaires ardents. Marat publie depuis 1789 son terrible *Ami du peuple*, dont il reprend la publication, provisoirement interrompue, sous les titres de *Journal de la République française*, de *Publiciste de la République française* : il y attaque tous les pouvoirs, se fait l'organe de la force collective du peuple et l'âpre dénonciateur de toutes les individualités, demande des hécatombes pour noyer les ennemis de la Révolution. Hébert et son cynique *Père Duchesne* ne le cèdent en rien, comme violence, à Marat et à *l'Ami du peuple*, mais ce journal est de plus rédigé en un langage prétendu populaire, qui n'est souvent qu'ordurier : chaque matin, les « grandes joies » ou les « grandes colères » du père Duchesne, criées dans les rues de Paris, soulèvent le peuple par les plus dangereuses excitations. A un journalisme plus pondéré, plus sérieux, appartiennent les *Révolutions de Paris* : éditée par Prudhomme et, après lui, par Fabre d'Églantine, Chaumette, Sylvain Maréchal, cette feuille parut du 12 juillet 1789 au 28 février 1794.

Le premier des journalistes révolutionnaires est Camille Desmoulins, qui rédige presque à lui seul *les Révolutions de France et de Brabant* (titre qui évoque l'enthousiasme provoqué en France par le soulèvement de la Belgique), pamphlet plutôt que gazette, où l'écrivain, plein de verve et de gaieté, mordant, railleur, cruel même, fait une guerre acharnée à la royauté, à la noblesse, au clergé, et se montre républicain à une époque où Robespierre était encore royaliste. Dans les six premiers numéros de son *Vieux Cordelier* (1), qu'il fonde en décembre 1793, il s'élève à la hauteur de Tacite pour stigmatiser la Terreur et les hébertistes.

Publicistes. — Dans *les Ruines ou Méditations sur les révolutions des empires* (1791), Volney (1757-1820) recherche l'origine des sociétés civiles, attribue leur abaissement au despotisme et à la théocratie, prophétise entre les peuples une ère de paix, fondée sur l'équilibre de leurs forces. Condorcet, proscrit avec ses amis de la Gironde et caché dans une soupente de la rue Servandoni, écrit avec une remarquable tranquillité d'âme son *Esquisse des progrès de l'esprit humain* (1794) [Voir p. 178]. Dans l'*Origine de tous les cultes* (1795), Dupuis (1742-1809) soutient que toutes les religions, sans en excepter le christianisme, se rattachent par leurs origines et leur essence à


Chamfort
Estampe de la Bibliothèque nationale


Volney
Estampe de la Bibliothèque nationale

l'adoration du soleil et des astres. Sylvain Maréchal (1750-1803) est violemment antichrétien dans le *Code d'une société d'hommes sans Dieu*, la *Nouvelle Légende dorée du Dictionnaire des saints*, les *Pensées libres sur les prêtres*, le *Dictionnaire des athées*. Brissot, qui aurait pu formuler déjà le fameux aphorisme : « la propriété c'est le vol », fait paraître ses *Recherches sur le droit de propriété*, dont les conclusions sont les mêmes que celles de Proudhon.

Le comte Joseph de Maistre (1753-1821), que nous retrouverons sous la Restauration, se pose, dès 1796, avec ses *Considérations sur la France*, comme l'adversaire irréductible de la démocratie.

La fermentation révolutionnaire inspire aussi d'innombrables brochures et pamphlets dus aux plumes agiles de Mirabeau (*Lettres de cachet, Appel à la nation*), de l'abbé Fauchet (*Discours sur la liberté française*), de Camille Desmoulins (*la France libre*).

Le théâtre. — Au théâtre, très fréquenté pendant la Révolution, règne ce que Boileau aurait appelé une abondance stérile. Tragédies, comédies, pièces de circonstance, pièces patriotiques, sont extrêmement nombreuses. Bien peu offrent un véritable intérêt littéraire et surtout de l'originalité, mais le public y trouvait l'écho de ses idées, de ses aspirations et de son état d'âme : l'histoire de ce théâtre est vraiment une page d'histoire sociale.

La seule énumération des pièces en vogue, de 1789 au Consulat, tiendrait un volume, et l'on peut y suivre, rien que dans les titres, les progrès et les événements de la Révolution. Bornons-nous à en citer quelques-unes : *le Siège de Lille, les Peuples et les rois, le Républicain à l'épreuve, Marat dans le souterrain des Cordeliers, la Mort de Marat, la Prise de Toulon, la Royauté abolie, les Crimes de la féodalité, les Brigands de la Vendée, l'Apothéose du jeune Bara, Jean-Jacques Rousseau au Paraclet, la Liberté des nègres, le Corps de garde patriotique, le Canonnier convalescent, la Nourrice républicaine, la Fille-soldat, la Fête civique, la Guillotine d'amour, le Jugement dernier des rois*, où l'on voyait Élisabeth de Russie et le pape se battre sur la scène, la première avec son sceptre, le second avec la croix à trois branches.

A côté de ces pièces de circonstance, écrites dans un style plat ou emphatique, à côté de berquinades ridicules et de tirades d'un sentimentalisme faux, on en représente d'autres plus sérieuses et d'un caractère littéraire.

Le frère d'André Chénier, Marie-Joseph (1764-1811), l'auteur du *Chant du départ*, s'acquit une certaine renommée avec ses tragédies : *Charles IX ou l'École des rois*, qui, joué quelques mois après la prise de la Bastille, souleva un grand enthousiasme; *Henri VIII*, *Calas* (1791); *Caius Gracchus* (1792), où il osait s'écrier, en pleine Terreur : « Des lois, et non du sang! », hémistiche qui valut à la pièce d'être proscrite et à l'auteur la menace d'être emprisonné; *Fénelon* (1793), et surtout *Tibère*, où se trouvent d'assez fortes scènes.

(1) Le septième fut composé mais jamais imprimé : Desmoulins s'y attaquait [illegible] à Robespierre. L'arrestation du député [illegible] *Vieux Cordelier*.

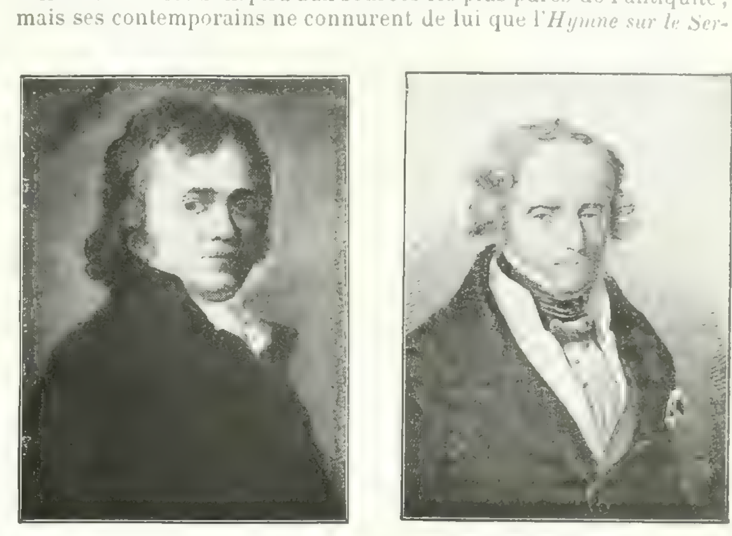
Fabre d'*Églantine* (1750-1794), dont le nom rappelle le prix que ce poète remporta aux Jeux floraux, eut une carrière dramatique courte, mais féconde. Dans sa meilleure comédie, *le Philinte de Molière* ou *la Suite du Misanthrope* (1779), il pousse au noir le personnage de Philinte et le représente enfin châtié de son incurable égoïsme. Il prêche volontiers, dans un style médiocre, les vertus civiques et morales, mais il a de l'imagination, de l'observation et de la verve. Il est surtout connu par sa chanson *Il pleut, il pleut, bergère*, et par sa nomenclature des mois et des jours du calendrier républicain. (Voir, plus loin, *Les Sciences*.)



Fabre d'Églantine,
gravé d'après BONNEVILLE.



M. J. Chénier, par DAVID
Musée Carnavalet.



André Chénier
Musée Carnavalet



Xavier de Maistre,
par SAINT-GERMAIN

L'Honnête criminel, de Fenouillot de Falbaise, est un plaidoyer en faveur de la tolérance religieuse; *Marius à Minturnes*, d'Arnault, une bonne tragédie jetée dans le moule classique; *Epicharis et Néron*, de Legouvé, une excellente étude de mœurs romaines, pleine de vers vibrants. *L'Ami des lois*, de Laya, mit aux prises les républicains modérés et les révolutionnaires ardents, lesquels parvinrent à faire suspendre la pièce à sa douzième représentation.

Le Comité de salut public avait décidé, le 20 ventôse an II, que le Théâtre-Français serait uniquement consacré aux représentations données pour le peuple, à certaines époques de chaque mois; que l'édifice serait orné, au dehors, de l'inscription: *Théâtre du Peuple*, et que les sociétés d'artistes établies dans les divers théâtres de Paris seraient mises tour à tour en réquisition pour les représentations qui devaient être données « trois fois par décade ». De plus, l'ordonnance du 27 floréal appelait les poètes « à célébrer les principaux événements de la Révolution française, à composer des pièces dramatiques républicaines, à transmettre à la postérité les grandes époques de la régénération des Français, à donner à l'histoire le ferme caractère qui convient aux annales d'un grand peuple conquérant sa liberté, attaquée par tous les tyrans de l'Europe ». Ce manifeste ne donna que de faibles résultats littéraires; il ne suscita aucune œuvre d'envergure. La tragédie, les hommes de ce temps la vivent : ils n'ont pas le temps de l'écrire.

Avec la réaction thermidorienne apparaît un théâtre contre-révolutionnaire : *le Souper des Jacobins*, de Charlemagne, où les terroristes sont bafoués et livrés au ridicule; *l'Agioteur*, *l'Intérieur des comités révolutionnaires*, de Ducancel, dont les principaux personnages sont : Aristide, ancien chevalier d'industrie; Scævola, perruquier; Torquatus, rempailleur de chaises; Brutus, portier escroc, etc.; *le Concert de la rue de Feydeau*, de Marainville; *le Tartufe révolutionnaire*, de Népomucène Lemercier. A un art plus digne d'attention appartiennent *le Lévite d'Ephraïm*, et *Agamemnon*, du même Lemercier; *l'Abufar*, de Ducis, la plus poétique de ses tragédies ; la *Paméla*, de François de Neufchâteau; *la Jeunesse de Richelieu* et *les Héritiers*, d'Alexandre Duval ; *les Modernes enrichis*, de Pajoux ; *l'Entrée dans le monde*, de Picart. Notons dans le même genre satirique *Madame Angot ou la Poissarde parvenue*, dont l'auteur, Maillot, s'est trouvé créer un type populaire d'une bouffonnerie plaisante.

La poésie. — Sauf quelques hymnes patriotiques, comme la *Marseillaise* et le *Chant du départ* (Voir plus loin, *Les Fêtes publiques*), la poésie lyrique n'offre rien de remarquable. Les grands faits de la Révolution n'inspirent à Écouchard-Lebrun (1729-1807), qui pourtant fut surnommé par ses contemporains *Lebrun-Pindare*, que des pièces d'une correction banale et d'une chaleur factice; ses *Odes républicaines au peuple français*, composées après la mort de Louis XVI, ne sortent pas d'une honnête médiocrité, quoique parfois sillonnées d'éclairs; son *Ode sur le vaisseau le* « *Vengeur* », son *Exegi monumentum*, quelques strophes des *Époques de la nature* méritent pourtant d'être signalés.

André Chénier s'inspira aux sources les plus pures de l'antiquité; mais ses contemporains ne connurent de lui que l'*Hymne sur le Serment du Jeu de paume*, quelques dithyrambes et quelques élégies: ils soupçonnèrent à peine le grand poète moissonné dans sa fleur. Les *Églogues*, *l'Aveugle*, *le Jeune Malade*, les fragments de l'*Hermès*, poème où André Chénier prétendait rivaliser avec Lucrèce, les *Iambes*, les *Idylles*, révélèrent, lors de leur impression en 1818, toute l'étendue de la perte que la France avait faite.

Né, à Constantinople, d'un père originaire de l'Aude et d'une mère cypriote, André-Marie de Chénier (1762-1794) fut amené en France dès l'âge de deux ans, fit ses études au collège de Navarre, passa quelques mois à Strasbourg en qualité de sous-lieutenant, resta trois ans en Angleterre comme attaché d'ambassade et rentra en France en 1790. Partisan des idées nouvelles, il protesta contre le régime terroriste, fut incarcéré à Saint-Lazare [mars 1794] (1) et périt sur l'échafaud. Il appartient au XVIIIe siècle par sa philosophie matérialiste et sa foi exclusive dans la raison humaine. Pour la forme, il est classique par l'imitation de l'antiquité, pseudo-classique par son goût pour la mythologie, la périphrase, les mots « nobles », la poésie didactique à la façon de Delille. Mais il est novateur et déjà romantique par certains procédés de style ou de versification ; il rend la vie à la poésie française, dégénérée en rhétorique ou en badinage ; il met dans la pastorale un sentiment sincère de la nature ; il ranime l'élégie par l'ardeur de sa passion ; il fait passer dans la satire son âme vibrante. Il est à la fois classique par son inspiration alexandrine et romantique par son lyrisme.

Le roman. — Dans le roman, Xavier de Maistre continue le genre créé par Bernardin de Saint-Pierre; Choderlos de Laclos procède de Crébillon fils.

Le frère du comte Joseph de Maistre, Xavier, né comme lui à Chambéry (1793-1852) et comme lui officier dans l'armée russe, écrivit, à Saint-Pétersbourg, son *Voyage autour de ma chambre* (1794), qui forme un aimable pendant au livre fameux de Sterne et dont ce grand seigneur délicat et dédaigneux fit un chef-d'œuvre de

(1) Les stances célèbres de *la Jeune Captive* ont rendu célèbre Aimée de Coigny. Née en 1769, Aimée de Coigny avait épousé en 1784 un mari d'un mois plus jeune qu'elle et qui n'avait pas quinze ans, le duc de Fleury, neveu du cardinal, qui rejoignit les princes à Coblentz. Le 14 mars 1794, elle fut incarcérée à Saint-Lazare, et André Chénier pouvait furtivement l'apercevoir lorsqu'elle se promenait dans le préau. Y eut-il entre eux un échange de correspondance, une idylle ébauchée, comme pourrait le faire soupçonner *la Jeune Captive*? L'idylle s'est bien plutôt réalisée avec le jeune de Montrond qui, pendant que Chénier rêvait et composait des vers, faisait, en achetant un espion de Fouquier-Tinville, rayer le nom d'Aimée et le sien de la liste des suspects. La vie de la duchesse de Fleury fut loin d'être édifiante, et, lorsqu'on en connaît les détails, la physionomie poétique de « la jeune captive » perd quelque peu de son auréole.

naturel et de simplicité. Ces qualités se retrouveront dans trois nouvelles d'un ton plus original : *le Lépreux de la cité d'Aoste* (1811), *le Prisonnier du Caucase* et *la Jeune Sibérienne* (1825).

L'officier picard Choderlos de Laclos (1741-1803), mêlé aux intrigues orléanistes, obligé de quitter la France après les journées d'octobre, s'affilia au club des Jacobins à son retour d'Angleterre et rédigea la pétition qui fut cause des exécutions du Champ-de-Mars. Nous n'avons à le mentionner ici qu'en tant qu'auteur des *Liaisons dangereuses*, où la finesse d'un style sobre, un art achevé, l'acuité de l'observation et la puissance de l'analyse sont déparés par la licence des détails. Laclos a créé, dans le comte de Valmont, le type du roué froid, insensible et parfaitement corrompu.



[illegible]
Musée de Versailles



Gossec
Estampe de la Bibliothèque nationale

L'ART

Pendant la Révolution, le retour à l'antique continue de s'affirmer sous l'influence déterminante des souvenirs de l'antiquité classique et de l'exaltation des vertus héroïques : c'est l'histoire de la Grèce et de Rome qui va fournir aux artistes le thème de leurs productions. Les sujets religieux sont abandonnés pour l'allégorie patriotique. La *Commune des arts* se dresse contre l'*Académie royale de peinture et de sculpture*, qui disparaît avec les autres Académies en 1793 et fait place à la *Société populaire et républicaine des arts*, dont les portes doivent s'ouvrir uniquement aux patriotes résolus « à ne plus retracer les actions d'un tyran ambitieux », mais à glorifier la vertu. — Les caractères de l'art révolutionnaire persistèrent sous le Consulat et l'Empire, et c'est dans notre chapitre sur la Société sous Napoléon Ier que nous exposerons le mouvement artistique de cette période, pendant laquelle le peintre Louis David eut la dictature des arts.

LA MUSIQUE

L'art musical fut très florissant pendant la période révolutionnaire. Sous l'influence combinée de l'Allemagne et de l'Italie, mais tout en demeurant originale, se constitua une école musicale française assez puissante pour influer à son tour sur les écoles étrangères.

La rivalité du théâtre Feydeau et du théâtre Favart (ancienne Comédie italienne), rivalité qui devait aboutir en 1801 à la fusion des deux scènes sous le nom d'*Opéra-Comique*, est l'une des pages les plus brillantes de notre histoire musicale en France. A côté des maîtres déjà célèbres, on voit surgir les noms de Berton (1767-1844), dont les compositions : *Aline, Montana et Stéphanie*, ont de l'ampleur et dénotent un rare sentiment dramatique ; — Méhul (1763-1817) [*Stratonice, Mélidore et Phrosine, la Caverne, Ariodant*, et surtout *Joseph*, (1808)], qui conquit une renommée éclatante par l'élévation et la sobre vigueur de son style ; — Gossec (1733-1829) [*les Pêcheurs, Philémon et Baucis, Thésée, Rosine*], au génie puissant et mâle ; — Cherubini (1760-1842) [*Lodoïska, Médée, les Deux Journées*], théoricien consommé, artiste austère et probe, compositeur de premier ordre avec un style élevé, le sentiment dramatique, une superbe instrumentation ; — Lesueur (1763-1837), qui aborda le théâtre sous la Révolution avec *la Caverne, Paul et Virginie, Télémaque*, et dont la renommée ne fit que grandir sous l'Empire ; — Boieldieu (1775-1834), qui débuta sous les auspices de Cherubini.

C'est l'époque de la création du Conservatoire de musique, qui devient aussitôt le premier de l'Europe et qui sera la pépinière d'où sortiront désormais nos grands compositeurs, nos grands chanteurs et nos grands virtuoses ; le nom de Sarrette est lié à la création de cet établissement. Quelques années après la naissance du Conservatoire, le gouvernement fonde le concours de Rome pour en faire comme le complément des hautes études musicales.

Mais ce ne fut pas seulement au théâtre que brilla l'école musicale française. La Convention, en organisant ses grandes fêtes patriotiques, demanda aux poètes des chants que les compositeurs étaient chargés de mettre en musique, et, à l'occasion de ces solennités, Méhul, Gossec, Lesueur, Boieldieu, et, au second plan, Berton, Desorgues, Ignace Pleyel, Gaveau, Désaugiers — sans parler de maîtres italiens comme Cherubini et Martini — composent des morceaux d'un beau lyrisme sur les strophes de Marie-Joseph Chénier, Roucher, Ducis, Ecouchard-Lebrun, François de Neufchâteau, Fontanes, Parny. Ces hymnes rappellent la musique religieuse, mais « les rythmes ont plus de vivacité. Ils invitent à la marche en avant ». (Julien Tiersot.) Rouget de l'Isle écrit tantôt la poésie, tantôt la musique, tantôt l'une et l'autre. Outre la *Marseillaise* (Voir p. 227), dont l'harmonisation a d'ailleurs été remaniée et à laquelle un couplet a été ajouté, il composa des chants patriotiques, dont l'un, *Roland à Roncevaux*, fut utilisé par Alexandre Dumas et Auguste Maquet, qui lui empruntèrent le refrain (*Mourir pour la patrie*) du *Chant des Girondins* dans *le Chevalier de Maison-Rouge* (1847).

Méhul improvisa sur un coin de table la musique du *Chant du départ* dont M.-J. Chénier avait composé les strophes ; Gossec, auteur de l'*Hymne à la Liberté*, du *Chant du 14 Juillet*, de l'*Hymne sur la translation des cendres de Voltaire au Panthéon*, imagina d'accompagner le chœur avec un orchestre uniquement formé d'instruments à vent.

En même temps que les hymnes, le mouvement révolutionnaire fit éclore un nombre considérable de chansons, dont les paroles s'adaptaient à des airs populaires et dont la plupart avaient un caractère politique.

Les plus célèbres des chansons révolutionnaires sont le *Ça ira* (1), la *Carmagnole* (2), et les couplets :

> Veillons au salut de l'empire,
> Veillons au maintien de nos droits,

chantés pour la première fois en 1792 sur l'air d'une romance de Dalayrac.

Après le 9 Thermidor, la jeunesse dorée adopta comme chan-

(1) D'après Constant Pierre (*Hymnes et chansons de la Révolution*), le *Ça ira*, dont les paroles furent adaptées à un air de contredanse, a été chanté pour la première fois par le peuple lorsque celui-ci travailla au nivellement du Champ-de-Mars pour la fête de la Fédération. Dans le texte primitif, qui serait de Ladré, ne figurent pas les vers célèbres :

> Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
> Les aristocrates à la lanterne,
> Ah! ça ira, ça ira, ça ira!
> Les aristocrates on les pendra

Les aristocrates auraient imaginé les premiers de chanter : « *Ah! ça ira, ça ira, ça ira! les démocrates à la lanterne (ou : les patriotes à la lanterne). Tous les députés on les pendra.* » A leur tour les patriotes auraient substitué dans la chanson les « aristocrates » aux « démocrates ».

Le mot *Ça ira*, d'après Anacharsis Cloots (*Chronique de Paris*, 4 mai 1792), aurait été emprunté par les patriotes à Franklin, qui, lorsqu'on lui témoignait quelque inquiétude sur l'issue de la lutte des *insurgents* contre l'Angleterre, répondait : « L'Amérique est travaillée par une foule d'aristocrates ; mais, en dépit de la cabale intérieure et extérieure, *ça ira*. » Et Cloots ajoute : « Ce Franklin répétait toujours : *Ça ira!* Plusieurs de nos révolutionnaires se sont rappelé le tic du législateur de la Delaware, et c'est ce qui a donné lieu à notre chanson patriotique, à notre *ranz des vaches*. »

(2) La *Carmagnole*, qui date sans doute du mois d'août 1792, fut sous la Terreur comme l'accompagnement obligé des exécutions. Dans la *Carmagnole des royalistes*, Louis XVI et Marie-Antoinette étaient désignés sous les noms de « monsieur Veto, madame Veto » :

> Madame Veto avait promis } bis
> De faire égorger tout Paris }
> Mais son coup a manqué
> Grâce à nos canonniers.
> Dansons la Carmagnole,
> Vive le son, vive le son,
> Dansons la Carmagnole,
> Vive le son du canon!

Le texte primitif, dirigé contre les intrigues de la Cour avec l'étranger, s'augmenta peu à peu de variantes sanglantes ou ignobles. Il y eut aussi la *Carmagnole des moines*, la *Carmagnole de la Vendée* et jusqu'à la *Carmagnole de Fouquier-Tinville*, que les « enragés » trouvaient encore trop modérée.

Le nom de la chanson vient sans doute d'une danse piémontaise que les Marseillais apportèrent à Paris avec le vêtement à courtes basques que le peuple adopta pendant la Révolution.

son favorite le *Réveil du peuple contre les terroristes*, qui conserva sa vogue jusqu'à la fin du Directoire : c'est l'époque où brillait Ange Pitou, le chanteur des rues, et où Pierre-Jean Garat retrouvait chez Barras ou chez Mme Tallien les succès que sa déclamation large, son art du pathétique et sa diction consommée lui avaient assurés dans les salons de l'ancienne société.

LES FÊTES PUBLIQUES

Aux yeux des hommes de la Révolution, les fêtes publiques avaient une portée capitale pour l'éducation civique du peuple. Le peintre David, leur organisateur attitré, fut secondé par les poètes M.-J. Chénier et Lebrun, les musiciens Lesueur, Gossec, Cherubini, les statuaires Roland, Michallon et Cartellier. La première en date et la plus importante fut celle de la *Fédération*, célébrée le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Le 15 avril 1792, la fête de la *Liberté* fut célébrée en l'honneur des quarante Suisses du régiment de Château-Vieux, condamnés aux galères. (Voir p. 216.)

En 1793, la Convention décréta la célébration de la fête de la *Fraternité*, puis de celle de l'*Hospitalité*, en l'honneur des réfugiés de la révolution de Brabant : on chanta un hymne dont cette strophe devint populaire :

Partagez donc avec vos frères
Le pain de la fraternité ;
Dans le sein de l'égalité,
Attendez des jours plus prospères.
Amis, rassurez-vous : les rois n'auront qu'un temps.
Paris sera toujours le tombeau des tyrans.

La même année, la Convention décida la célébration, au 14 juillet, de la fête de l'*unité* et de l'*indivisibilité* de la République, dite aussi fête de la *Régénération*. L'assassinat de Marat en fit remettre la célébration au 10 août, jour d'affranchissement, disait le décret de la Convention. « La régénération de la France, lit-on dans le procès-verbal de la cérémonie, est ainsi associée au lever de l'astre du jour (la fête commença à l'aube) qui fait tressaillir de joie la nature entière. » Sur les débris de la Bastille fut élevée une fontaine libérale que David avait modelée dans une sorte d'Isis colossale, assise entre deux lions. Un jet d'eau coulait de chacune de ses mamelles, que la déesse pressait de ses doigts. Le président de la Convention, Hérault de Séchelles, y remplit une coupe, la porta à ses lèvres et la passa aux quatre-vingt-six vieillards qui portaient les bannières des départements.

Après la fête de la *Raison* (Voir p. 255), la fête des *Victoires* (30 décembre 1793) fut une démonstration solennelle en l'honneur « de la bravoure des quatorze armées de la République naissante » : chaque armée était représentée par un char de blessés et d'invalides. La fête de l'*Être suprême* fut célébrée avec une grande pompe le 8 juin 1794. (Voir p. 256.)

Une loi complémentaire de la Constitution de l'an III décréta l'établissement de fêtes nationales destinées « à entretenir la fraternité entre les citoyens », à les « attacher à la patrie et aux lois », et en fixa le nombre à sept. Ces fêtes furent célébrées de l'an IV à l'an VII. L'architecte Chalgrin les dirigea avec le concours des poètes Lebrun, Chénier, Rouget de Lisle, Parny, les musiciens Gossec, Méhul, Cherubini. La mise en scène et les combinaisons destinées à frapper la foule firent place à la note champêtre et sentimentale, à la glorification des inventions utiles. Mais les chars caractéristiques des cérémonies organisées par David reparurent à la fête de la *Fondation de la République* (1er vendémiaire an V) et à la fête de la *Liberté* (9-10 thermidor an VI), où défilèrent à Paris les trésors artistiques et scientifiques rapportés d'Italie.

La dernière fête vraiment conforme à l'esprit de la Révolution fut celle de la *Paix générale*, célébrée sous le Consulat, en 1802. Les chars symboliques disparurent et désormais les feux d'artifice caractérisèrent les fêtes nationales du Consulat et du premier Empire, comme les chars à figurations symboliques avaient caractérisé les fêtes de la Révolution.



La fête de l'Être suprême. Estampe de la Bibliothèque nationale.

LES SCIENCES

Le mouvement scientifique français de 1789 à 1815 fera ultérieurement l'objet d'une étude d'ensemble. Les savants qui y ont attaché leur nom ont poursuivi leurs recherches et réalisé leurs découvertes aussi bien pendant la Révolution que sous l'Empire, et il ne serait pas sans inconvénient d'en scinder artificiellement l'exposé. Il suffira de rappeler ici que l'enseignement scientifique fut organisé par la Convention, que cette assemblée adopta le *système métrique* et que, dans l'intérêt de la défense nationale, des applications scientifiques furent réalisées : télégraphie optique, aérostation militaire, nouveaux procédés de fabrication rapide de l'acier et de la poudre, création du Bureau des longitudes, etc. (1).



Porte-drapeau dans une fête civique, par Boilly (Musée Carnavalet).

LA VIE MONDAINE
LES SALONS

Les salons ne disparurent pas brusquement dès le début de la Révolution, mais ils changèrent de caractère et, bientôt dispersés par l'émigration, la « société polie » n'y donna plus le ton au mouvement intellectuel. C'est de politique que l'on s'entretenait chez Mme Roland (Voir p. 226) et chez Mme Robert, née de Keralio, qui proposa la première, semble-t-il, le tutoiement égalitaire (Voir p. 282, note 1).

La gouvernante des fils du duc de Chartres, la comtesse de Genlis, accueillit avec faveur les débuts de la Révolution, publia même des extraits du journal confidentiel de l'éducation du duc de Valois et reçut jusqu'au jour où, en 1793, elle jugea prudent d'émigrer. Son spirituel adversaire, Rivarol, l'auteur du *Discours sur l'universalité de la langue française*, orna de ses brillantes improvisations et de ses jolies épigrammes le salon de la marquise de Chambonas.

Après le 9 Thermidor, la vie de société et la vie de plaisir re-

(1) Voir le chapitre : *La Société et la Civilisation sous le premier Empire*.

[illegible] à se donner libre carrière. Les gens de la classe riche [illegible], qu'on appelait les *muscadins* (1), les *incroyables* (2), les [illegible] ou la [illegible], adoptent un costume particulier, le [illegible] : habit carré et décolleté remplaçant la carmagnole, souliers découverts, cheveux retroussés par derrière avec des *cadenettes*, collets noirs, cannes courtes et plombées en forme d'assommoirs. Ils attaquent les jacobins dans la rue ou [illegible] des allures mystérieuses de conspirateurs. La réaction, en effet, n'est pas seulement dans les actes; elle est aussi dans les mœurs, elle devient une mode. De même qu'on s'habille à la *victime*, qu'on salue à la *victime*, on danse au *bal des victimes*, où l'on n'est admis que si l'on compte dans sa famille quelque victime du tribunal révolutionnaire. Les femmes y viennent les cheveux coupés, avec un châle rouge et un ruban rouge autour du cou, pour rappeler la marque sanglante du couperet de la guillotine.

La soif des jouissances atteint son maximum sous le Directoire : c'est alors que règnent les parvenus, que les gens qui n'ont pas encore l'habitude de la fortune trahissent par un luxe éclaboussant le brusque changement survenu dans leur vie, que s'épanouit « Madame Angot », ce type populaire qui, né au temps du financier Law, alors que tant de fortunes de hasard s'édifièrent comme par enchantement, symbolisa l'enrichi de basse extraction, dont le ton et les manières n'ont pas eu le temps de se mettre au niveau de sa condition nouvelle.

Le premier salon qui ouvrit ses portes après la Terreur fut celui de la fille de Necker, devenue baronne de Staël. Tous les partis y fraternisaient dans un pittoresque pêle-mêle, mais il représentait surtout l'opinion monarchiste constitutionnelle, tandis que le salon de Mme de Condorcet était le rendez-vous des « philosophes », et celui de Mme de Pastoret le rendez-vous des *clichiens*. L'académicien Suard, qui avait épousé la sœur du libraire Panckoucke, réunissait chez lui un petit monde de gens de lettres et d'hommes du monde. Au point de vue littéraire, le salon le plus intéressant était celui de Pauline de Beaumont, fille de Montmorin, ministre des Affaires étrangères sous Louis XVI.

Mme Tallien, reine un peu tapageuse, trônait au Luxembourg. Née à Madrid (1775-1835) et fille du comte de Cabarrus, elle vint à Paris à l'âge de quatorze ou quinze ans, et sa beauté éblouissante, non moins que le crédit de son père, qui avait été ambassadeur d'Espagne auprès du roi de France, lui firent bientôt une cour nombreuse. Elle épousa un jeune conseiller au parlement, le marquis Davin de Fontenay, un de ces jeunes fous qui continuaient l'existence des épicuriens de la Régence et qui émigra lors des massacres de Septembre. Elle divorça, mena une vie très légère, se rallia à la Révolution, mais, sous la Terreur, résolut d'aller retrouver son père à Madrid; elle fut arrêtée à Bordeaux, où Tallien venait d'être envoyé en mission pour faire monter à l'échafaud les derniers débris de la Gironde. Tallien, correcteur au *Moniteur*, avait vu pour la première fois Thérésia Cabarrus dans l'atelier de Mme Le Brun, un jour qu'il avait été demander une correction d'imprimerie à Rivarol : il la reconnut, la fit remettre en liberté et subit son influence modératrice. Après la chute de Robespierre, Tallien, président de la Convention, épouse Thérésia, mais il est abandonné par elle dès qu'il n'est plus rien.

Rivarol.
[illegible]

A Bordeaux, on avait surnommé Thérésia Notre-Dame de Bon-Secours, lorsqu'elle commençait à modérer les fureurs terroristes; les royalistes l'appelèrent Notre-Dame de Septembre, en souvenir du rôle qu'on attribuait à Tallien lors des massacres; le nom qui lui est resté est celui de Notre-Dame de Thermidor. En dépit des railleries de la presse, son influence politique et sociale fut en effet incontestable sous le Directoire. Elle était l'amie de Barras, et le Paris élégant se pressait dans son salon, où elle essayait de ressusciter la vie mondaine. « Quand elle se promène triomphalement par les rues dans son carrosse sang de bœuf, blanche et vêtue d'un nuage, Paris s'incline comme devant l'âme et le génie et la fortune du Directoire. » E. et J. de GONCOURT.



Mme Tallien.
[illegible]

Le salon de Joséphine de Beauharnais était avec celui de Mme Tallien le plus célèbre du temps. On sait qu'elle épousa en 1796 le général Bonaparte, et c'est dans notre chapitre sur la famille impériale que nous aurons à esquisser sa biographie.

Créole comme Joséphine de Beauharnais, Mme Hamelin fut, elle aussi, une des *merveilleuses* les plus en vue, une des cinq ou six femmes dont, sous le Directoire, tout Paris s'occupa.

BIBLIOGRAPHIE

[illegible] — AULARD (F.-A.), *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* (1898-1902, 5 vol.) ; — *La Société des Jacobins* (1889-1897, 6 vol.). — [illegible] *Transformation juridique de la propriété foncière dans le droit intermé*[illegible] — [illegible]NON (Émile), *Les Démembrements de la propriété foncière avant et après la* [illegible] *et la législation criminelle* (1883). — DESPOIS (Eugène), *Le Vandalisme révolutionnaire* (1868). — DREYFOUS (Maurice), *Les Arts et les artistes pendant la Révolution, 1789-1795* (1906). — DREYFUS (Ferdinand), *Le Duc de La Rochefoucauld-Liancourt* (1901) ; — *L'Assistance sous la Législative et la* [illegible] *La Philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution* (1898). — FAGUET (Ém.), LICHTENBERGER (A.), etc., *L'Œuvre sociale de la Révolution française* (1901). — GLASSON (E.), *Le* [illegible] GONCOURT (Edm. et J. de), *Histoire de la société française pendant la Révolution* (1854) ; — *Histoire de la société française pendant le Directoire* (1855). — GUILLAUME (J.), *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale* (t. I-IV, 1891-1904). — HATIN (E.), *Histoire de la presse française* (1859-1861, 8 vol.). — [illegible] *Le Salon de Mme Necker* (1882). — [illegible] (1900). — LAFOND (Paul), *Garat, 1762-1823* (1900). — LALLEMAND, *La Révolution et les pauvres* (1898). — LAMY (Étienne), *Une vie d'amour, mademoiselle de Coigny et ses mémoires* (*Revue des Deux Mondes*, 1903). — LEBRETON (A.), *Rivarol* (1896). — LESCURE, *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration* (1883). — MARQUISET (A.), *Une merveilleuse : madame Hamelin* (1909). — MERCIER (Sébastien), *Paris pendant la Révolution, ou le Nouveau Paris* (1799, 6 vol.). — PIERRE (Constant), *Sarrette et les origines du Conservatoire national de musique* (s. d.) ; — *La « Marseillaise » et ses différentes versions* (1887) ; — *La Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution française* (1889) ; — *Les Hymnes et chansons de la Révolution* (1904). — POUCHET (G.), *Les Sciences pendant la Terreur*, publ. par J. Guillaume (1896). — RENOUVIER (Jules), *Histoire de l'art pendant la Révolution, considéré principalement dans les estampes* (1863). — SAGNAC (Ph.), *La Législation civile de la Révolution française : la propriété et la famille, 1789-1804* (1898). — SONOLET (Louis), *Madame Tallien* (1909). — TIERSOT (Julien), *Les Fêtes et les chants de la Révolution française* (1908). — VILLIERS (Marc DE), *Histoire des clubs de femmes et des légions d'amazones, 1793-1848-1871* (1910). — WELSCHINGER (Henri), *Le Théâtre de la Révolution* (1881).

Voir en outre les ouvrages indiqués p. 208, 219, 224, 245, 266.

(1) [illegible] puis toute la jeunesse bourgeoise.

(2) Ce nom leur vient de l'affectation avec laquelle ils répétaient à chaque [illegible] avait été mise à la mode par le chanteur Garat. Le costume des incroyables, ou merveilleux, rappelait, en les exagérant, les modes de l'ancien régime; celui des merveilleux affectait l'imitation des modes grecques. Merveilleux et merveilleuses ont eu dans Carle Vernet un observateur avisé et spirituel.



BATAILLE DE MARENGO, par LEJEUNE (Musée de Versailles).

LIVRE XIV

Le Consulat et l'Empire[1] (1799-1815).

I. — LE GOUVERNEMENT CONSULAIRE

État de la France après le 18 brumaire.



'ÉTAT matériel de la France au lendemain du 18 brumaire était lamentable. « Les routes, à l'abandon depuis 1792, sont ravinées par des ornières si profondes que, pour les éviter, les voituriers font de longs circuits dans les terres labourées, et les chaises de poste glissent et s'enlisent dans des fondrières boueuses, d'où on ne les tire qu'en y attelant des bœufs. A chaque pas, dans la campagne, c'est un hameau désert, une maison sans toit, une ferme incendiée, une

---

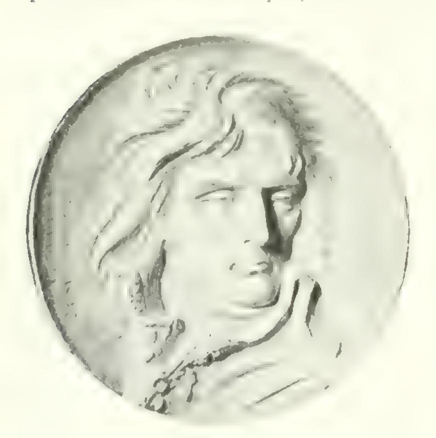
(1) BIBLIOGRAPHIE

Mémoires et souvenirs : Parmi les nombreux auteurs de mémoires relatifs au Consulat et à l'Empire, nous citerons de préférence, outre ceux qui seront mentionnés à la fin de chaque chapitre : la duchesse D'ABRANTÈS, le Dr ANTOMMARCHI, Mlle D'AVRILLON, BARANTE, le général BERTRAND, BEUGNOT, BOURRIENNE (mémoires en partie rédigés d'après les notes de Bourrienne, par Villemarest), le canonnier BRICARD, le maréchal DE CASTELLANE, CAULAINCOURT, CHATEAUBRIAND (*Mémoires d'outre-tombe*), CLERMONT-TONNERRE, le capitaine COIGNET (*Cahiers*), CONSTANT (valet de chambre de l'empereur), le général DELLARD, DAVOUT, le général DROUOT, le général FANTIN DES ODOARDS, le général DE FEZENSAC, FLEURY DE CHABOULON, FOUCHÉ (*Précis de la vie publique du duc d'Otrante*; Londres, 1816, réimpr. en 1819 à Paris sous le titre *Mémoires de la vie publique de M. Fouché, duc d'Otrante*. Cet ouvrage semble être vraiment de Fouché, tandis que les *Mémoires* publiés sous son nom en 1824 ont été rédigés par Alph. de Beauchamps sur les notes de Fouché et de l'agent de police Pascal Jullian), le sergent FRICASSE, GOURGAUD, GOUVION-SAINT-CYR, Joseph GRABOWSKI (trad. du polonais, 1907), le vice-amiral baron GRIVEL, le chevalier de GRUEBER (*Sous les aigles autrichiennes; Souvenirs du chevalier de Grueber, officier de cavalerie autrichienne, 1800-1820*, trad. fr. 1909), HYDE DE NEUVILLE, le général LAHURE, LAS CASES (*Mémorial de Sainte-Hélène*), LEBRUN, le général LECOURBE, le général LEJEUNE, MACDONALD, MARBOT, MARCHAND (valet de chambre de l'empereur), MARCO SAINT-HILAIRE, MARMONT, MASSÉNA (*Mémoires* rédigés par le général KOCH), le baron DE MENEVAL, METTERNICH, MIOT DE MELITO, MONTHOLON, le comte Louis DE NARBONNE, J. DE NORVINS (*Mémorial, 1789-1810*), le général PAJOL, PARQUIN, PASQUIER, le commandant PERSAT, le grenadier PILS (*Journal de marche*), le Dr POUMIÈS DE LA SIBOUTIE, RAMBUTEAU, RAPP, Mme de RÉMUSAT, le capitaine ROBINEAU, le duc de ROVIGO, SÉGUR, SOULT, STENDHAL (*Journal*), SUCHET, TALLEYRAND, le général THIÉBAULT, WELLINGTON, NAPOLÉON (*Correspondance officielle*, 1858-1869, 32 vol.); *Lettres inédites*, publ. par Léon Lecestre (1897); *Commentaires de Napoléon Ier* (1867); *Bulletins, proclamations, etc.*; *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité, et publiés sur les manuscrits corrigés de la main de Napoléon.*

Ouvrages à consulter : **Ouvrages généraux et Histoire intérieure** : BARNI (Jules), *Napoléon Ier et son historien M. Thiers* (1865). — BERTIN (E.), *La Société du Consulat et de l'Empire* (1890). — BONAPARTE (prince Jérôme), *Napoléon et ses détracteurs* (1887). — BONDOIS (P.), *Napoléon et la société de son temps* (1895). — BROTONNE (L. DE), *Les Bonaparte et leurs alliances* (2e éd., 1901). — CHUQUET (Arthur), *La Jeunesse de Napoléon* (1897-1899, 3 vol.). — COSTON (baron DE), *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte* (1840, 2 vol.). — DAMAS-HINARD, *Napoléon, ses opinions et jugements* (1838, 2 vol.). — DAYOT (Armand), *Napoléon raconté par l'image* (1895). — EDMOND-BLANC, *Napoléon Ier, ses institutions civiles et militaires.* — FOURNIER (Dr), *Napoléon Ier*, trad. de l'all. par JAEGLÉ (1891-1892, 2 vol.). — HOLLAND ROSE (John), *The life of Napoléon Ier* (Londres, 1902). — IUNG (Th.), *Bonaparte et son temps* (1881, 3 vol.). — KIRCHEISEN, *Bibliographie de Napoléon*, t. Ier (Paris et Genève, 1908). — LANFREY (P.), *Histoire de Napoléon* (1867-1875, 5 vol.). — LANZAC DE LABORIE, *Paris sous Napoléon* (t. I-VII, 1905-1911). — MARCAGGI, *La Genèse de Napoléon* (1902). — MASSON (Frédéric) et GUIDO BIAGGI, *Napoléon inconnu : Manuscrits inédits de Napoléon, 1786-1793*; *Napoléon dans sa jeunesse, 1769-1793* (1895, 2 vol.). — MICHELET, *Histoire du XIXe siècle.* — NASICA (T.), *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon* (1852). — NORVINS (DE), *Histoire de Napoléon Ier*

église, un château [illegible]. A la faveur de l'anarchie il s'est formé un peu partout, dans le Midi surtout, des compagnies de brigands qui rançonnent les voyageurs et attaquent les diligences. Dans l'Ouest, les *chauffeurs* continuent leurs méfaits. Le gouvernement est obligé de faire accompagner par une escorte officielle les personnes ou les choses qu'il veut voir parvenir à destination.

L'assassinat du *courrier de Lyon* et le pillage de la malle-poste, près de Lieusaint (27 avril 1796), sont demeurés célèbres, parce que ce crime a donné lieu à un procès retentissant et à la condamnation de Lesurques; mais les attaques à main armée, les violences sur les personnes et sur les biens sont constantes et le plus souvent impunies. Une association de *chauffeurs,* siégeant dans les carrières abandonnées de la forêt d'Orgères, répandra la terreur dans les campagnes jusqu'au jour où cent dix de ces sauvages seront traduits devant le jury d'Eure-et-Loir. Ce développement du brigandage, qui prend fréquemment le masque de la chouannerie, ne laisse aucune place à la vie économique, et le commerce de la France, comme son industrie, est tombé aussi bas que possible. L'esprit public est comme désorienté et, quant aux partis, si aucun ne domine, aucun ne veut encore désarmer. On crie : Vive la paix! Vive Bonaparte! mais on est incertain du présent et inquiet de l'avenir.



Bonaparte,
médaillon de David d'Angers.

A ce pays matériellement ruiné, fatigué de politique, assoiffé de paix à l'intérieur comme à l'extérieur, le Premier Consul annonce qu'il veut rendre la sécurité et l'ordre par une politique de réconciliation et d'apaisement.

L'opposition monarchiste était toujours en armes dans l'Ouest et dans le Midi. Le 27 décembre 1799, Bonaparte eut, au Luxembourg, une entrevue avec les délégués des chefs royalistes de l'Ouest, d'Andigné et Hyde de Neuville, que lui amena Talleyrand. Les délégués voulaient s'assurer des dispositions excellentes, croyaient-ils, du général à l'égard des Bourbons. Mais il critiqua en termes méprisants l'inertie des princes pendant les guerres de Vendée et donna à d'Andigné l'impression qu'il travaillait pour son propre compte.

Dans le Midi, une vaste conspiration était ourdie, par le général Willot, en faveur de Louis XVIII. Celui-ci, persuadé par son entourage que sans le concours d'un général populaire il lui serait impossible de recouvrer la couronne, s'était successivement adressé à Hoche, à Pichegru, à Moreau, et finalement à Bonaparte lui-même. La correspondance qui s'échangea, les négociations secrètes qui s'ouvrirent lui démontrèrent l'inanité de ses espérances.

Décidé à en finir avec la chouannerie, le Premier Consul adopta une politique très résolue et à la fois très tolérante pour l'exercice du culte catholique. Pie VI était mort à Valence, en Dauphiné, et ses restes n'avaient pas obtenu les honneurs funèbres : un arrêté du 30 décembre répara cette inconvenance; mais, en même temps, une loi autorisa le gouvernement à suspendre dans l'Ouest les garanties constitutionnelles, et les journaux monarchistes furent supprimés en masse. La plupart des chefs royalistes se résignèrent donc à faire la paix avec Bonaparte et vinrent même le voir à Paris. L'ancien lieutenant de Stofflet, Georges Cadoudal, se soumit également, écrasé à Grandchamp par le général Brune; mais, froissé de l'accueil hautain du Premier Consul, il fit le serment de débarrasser la France de l'usurpateur, revint en Bretagne et se mit en relation avec les conjurés de Paris. Le 19 février 1800, le chef de la chouannerie normande, Frotté, fut fusillé à Verneuil, malgré le sauf-conduit qui lui garantissait la liberté et la vie. Maintenant Bonaparte, qui avait donné l'ordre d'exécution, pouvait s'installer aux Tuileries sans être soupçonné de faire le jeu du roi.

En même temps qu'il se montrait impitoyable pour l'opposition militante, il pratiquait la politique de détente par laquelle il espérait apaiser les partis. « Qu'il n'y ait plus, disait-il, de jacobins, ni de modérés, ni de royalistes, mais partout des Français. » Les déportés, parmi lesquels la plupart des proscrits de fructidor : Portalis, Siméon, Barbé-Marbois, Boissy d'Anglas, Carnot, furent autorisés à rentrer en France. La loi des otages du 24 messidor an VII fut rapportée par la loi du 22 brumaire an VIII (13 novembre 1799) et des adoucissements apportés au statut des émigrés. Les lois sur la liberté des cultes furent à nouveau promulguées et un nombre de plus en plus considérable d'églises se rouvrirent au culte. Tout en faisant des avances aux prêtres catholiques, Bonaparte cajolait ses collègues de l'Institut, visitait à Auteuil Mme Helvétius, ménageait les démocrates, recherchait même la collaboration des *jacobins salés.* « De ceux-là, disait-il, je fais ce que je veux. Il n'y a personne de meilleur à employer pour soutenir toutes les hardiesses d'un pouvoir nouveau. Quelquefois, il faut les arrêter; mais, avec un peu d'argent, c'est fait. Mais les *jacobins sucrés,* ah! ceux-là sont indécrottables! Avec leur métaphysique, ils perdraient vingt gouvernements. »

Il travaille, interroge les hommes et les observe, au cours des déjeuners qu'il donne à Paris ou des réceptions qu'il organise dans son domaine de la Malmaison, qu'il a acquis avant l'expédition d'Egypte. Il oppose sa vie relativement simple au faste tapageur des parvenus véreux.

LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

Le Consulat provisoire. — Le gouvernement consulaire, établi à la suite du coup d'Etat des 18-19 brumaire an VIII, se transforma insensiblement jusqu'au jour où il fit place à l'Empire (18 mai 1804).

Le Directoire exécutif avait été remplacé par une *Commission consulaire exécutive* de trois membres (Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte), « investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide ». Le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens, préalablement épurés, nommèrent chacun une commission de vingt-cinq membres : la commission des Cinq-Cents proposerait et la commission des Anciens voterait « tous les projets urgents de police, de législation et de finances » formellement désignés comme tels par la Commission exécutive.

Les commissions législatives devaient rechercher en outre les modifications à apporter à la Constitution. Sieyès avait soumis à la Convention, le 2 thermidor an III (20 juillet 1795), un projet fondé sur le « système du concours » des divers pouvoirs, mathématiquement dosé et mesuré. Ce projet fut repris par Sieyès, mais modifié par son auteur et surtout par Bonaparte : le texte qui devint la Constitution de l'an VIII fut en fin de compte dicté à Daunou par le futur empereur dans le salon de Joséphine. Les commissions législatives ne furent pas réunies pour l'approuver : leurs membres donnèrent isolément leur signature.

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) fut mise en vigueur dès le 3 nivôse (24 décembre) : Bonaparte se proclama Premier Consul avant même que l'on connût les résultats du

1827-1828, 4 vol.). — [illegible]. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1845-1862, 20 vol.).

Histoire extérieure et militaire : A. G., *Stratégie napoléonienne; Maximes de guerre de Napoléon* (1898). — Bonnal des Ganges, *Le Génie de Napoléon* (1896, 2 vol.). — [illegible], *Manuel historique de politique étrangère,* t. II. *Les Révolutions, 1789-1830* (1898). — Camon, *La Bataille napoléonienne* (2e éd., 1899); — *La Guerre napoléonienne :* I, *Précis des campagnes* (2 vol.); II, *Les Systèmes d'opérations* (1907); III, *Les Batailles* (1903-1910). — Chevalier (E.), *Histoire de la marine française sous la première République, le Consulat et l'Empire* (1886, 2 vol.). — Colin (capitaine J.), *L'Education militaire de Napoléon* (1900). — Coquelle (P.), *Napoléon et l'Angleterre, 1803-1813* (1904). — Davois (G.), *Bibliographie* [illegible]

plébiscite ouvert dans les communes et qui ne fut proclamé que le 18 pluviôse an VIII (7 février 1800). Sur 3 012 569 votants, il ne s'en trouva que 1562 pour repousser l'acte constitutionnel (1).

La Constitution de l'an VIII. — *Pouvoir exécutif.* — La Constitution de l'an VIII conférait le pouvoir exécutif à trois *consuls*, élus pour dix ans, rééligibles et nommés par le Sénat (2), mais le premier seul exerçait l'autorité, les deux autres n'ayant que voix consultative. Il nommait les ministres, responsables devant lui seulement, les ambassadeurs, les membres du conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les membres des tribunaux (moins les juges de paix et les membres du tribunal de cassation); il signait les traités et déclarait la guerre, sous réserve de l'approbation du Corps législatif.

Bonaparte, Premier Consul, par Isabey (Versailles).

Pouvoir législatif. — Trois grands corps de l'État participaient à la confection des lois: le *Conseil d'État*, le *Tribunat*, le *Corps législatif*.

Les projets de loi, dont le gouvernement avait seul l'initiative, étaient préparés par le *Conseil d'État* et renvoyés au Premier Consul, qui pouvait les retirer ou les proposer — amendés, s'il le jugeait à propos — au Corps législatif, devant lequel la discussion était soutenue par trois membres du Conseil d'État.

Après avoir entendu ces derniers, dits *orateurs du gouvernement*, le Corps législatif, sans prendre aucune décision, communiquait officiellement le projet au Tribunat, qui votait pour ou contre en assemblée générale, sans avoir le droit d'amendement : son vœu était porté devant le Corps législatif par trois de ses membres, chargés de discuter contradictoirement devant cette assemblée avec les trois orateurs du gouvernement. Le Corps législatif acceptait ou rejetait le projet en bloc et au scrutin secret sans pouvoir délibérer, ce qui le fit qualifier de *corps des muets*. La loi *décrétée* devait être *promulguée* dans les dix jours et, durant ce délai, le *Sénat conservateur*, saisi par le Tribunat, pouvait l'annuler.

Le *Sénat conservateur* était ainsi nommé parce qu'il était chargé de veiller au maintien et à la conservation des lois; il avait le pouvoir d'annuler tous les actes à lui déférés par le Tribunat ou le gouvernement comme contraires à la Constitution. Ses membres étaient exclus des fonctions ministérielles (3).

Les listes de confiance. — A l'élection directe, Sieyès, rédacteur de la Constitution de l'an VIII, avait substitué des *listes* dites *de confiance*, sur lesquelles étaient choisis tous ceux qui devaient participer à la gestion des affaires publiques.

Le Sénat choisissait ses propres membres sur une liste de trois candidats présentés par le Corps législatif, le Tribunat et le Premier Consul. Il élisait, sur une liste de confiance *nationale*, les membres du Corps législatif, du Tribunat et du tribunal de cassation. Le



L'impératrice Joséphine à La Malmaison, par Prud'hon (Musée du Louvre).

Tribunat et le Corps législatif se renouvelaient par cinquième tous les ans. Le Corps législatif devait toujours et nécessairement comprendre « un citoyen au moins de chaque département ».

Le pouvoir exécutif, à son tour, choisissait ses agents dans les trois listes correspondant aux fonctions auxquelles il s'agissait de pourvoir. Les grands dignitaires de l'État, ministres, conseillers d'État, etc., étaient pris dans la liste de confiance *nationale;* les conseillers départementaux, les préfets, dans la liste de confiance *départementale;* enfin la liste des notabilités d'*arrondissement* fournissait les fonctionnaires dont l'autorité ne s'étendait que dans la circonscription de ce nom, spécialement les conseillers municipaux et les maires.

Les listes de confiance résultaient d'élections successives. Les citoyens de chaque commune, c'est-à-dire les Français âgés de vingt et un ans et domiciliés en France depuis un an, nommaient ceux d'entre eux qu'ils croyaient les plus propres à gérer les affaires publiques, et il en résultait « une liste de confiance de l'arrondissement, contenant un nombre égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit d'y coopérer ». Les notabilités communales désignaient un dixième d'entre elles pour former la liste départementale, et les notabilités départementales désignaient pareillement un dixième d'entre elles pour former la liste nationale.

L'organisation administrative. — *Départements, arrondissements, communes.* — La Constitution de l'an VIII avait concentré le pouvoir exécutif dans un chef unique : ce chef eut, dans chaque département, dans chaque arrondissement, dans chaque commune, un représentant de son autorité se rattachant, par une filiation non interrompue, au pouvoir central.

(1) Le Consulat provisoire a donc duré du 20 brumaire au 3 nivôse an VIII (20 novembre-24 décembre 1799).

(2) Pour la première fois, les trois consuls (Bonaparte, Premier Consul, Cambacérès et Lebrun) furent désignés par la Constitution elle-même.

(3) Le sénatus-consulte du 4 janvier 1803 créa une *sénatorerie* par arrondissement de tribunal d'appel. Chaque sénatorerie, possédée à vie, était dotée d'une maison et d'un revenu annuel, en domaines nationaux, de vingt à vingt-cinq mille francs. Les sénateurs qui en étaient pourvus avaient l'obligation d'y résider au moins trois mois chaque année.



Sceau de Bonaparte, Premier Consul.

[illegible] organisation administrative fut l'objet de la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), préparée par Rœderer, président de la section de l'Intérieur au Conseil d'État.

Le gouvernement consulaire, renouvelant l'institution des intendants de l'ancienne monarchie, confia l'administration des départements à des *préfets*. Entre l'administration du département et celle de la commune fut créée une circonscription intermédiaire, administrée, sous la surveillance du préfet, par un *sous-préfet*; c'était l'*arrondissement communal*, succédant au *district* des Constitutions révolutionnaires. Enfin, dans la commune, le *maire* était à la fois l'agent direct du pouvoir exécutif, sous la surveillance du préfet et du sous-préfet, et gérait les intérêts particuliers de la commune avec l'assistance d'un *conseil municipal*. Il y eut de même auprès du préfet un organe délibérant, le *conseil général*, et auprès du sous-préfet un *conseil d'arrondissement*. Le préfet dirigeait seul l'administration départementale, mais avec le concours d'un *conseil de préfecture* permanent, doté de faibles attributions : il délibérait sur certains actes du préfet et il constituait le tribunal administratif du premier degré, l'appel étant porté devant le Conseil d'État.

Non seulement le Premier Consul nommait tous les fonctionnaires du département et de l'arrondissement, tous les maires et adjoints de villes de plus de 5000 habitants (les maires et adjoints des autres communes étaient à la nomination du préfet), tous les membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, non seulement les préfets désignaient les conseillers municipaux, mais encore les agents du gouvernement autres que les ministres ne pouvaient être poursuivis pour faits de leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État.



Napoléon Bonaparte, Premier Consul, au passage des Alpes,
par David ([illegible]).

L'organisation judiciaire. — Le Premier Consul prêta à son collègue Cambacérès l'appui de son autorité pour faire adopter l'organisation judiciaire qui, légèrement modifiée, fut réglée par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800). Le principe de l'inamovibilité fut remis en vigueur. Chaque arrondissement de sous-préfecture eut son *tribunal de première instance*, connaissant aussi des infractions de police correctionnelle et prononçant sur l'appel des jugements rendus en premier ressort par les juges de paix. Au-dessus des tribunaux de première instance furent institués vingt-neuf *tribunaux d'appel*, établis autant que possible dans les anciens sièges de parlements. Les avoués étaient rétablis, mais n'étaient pas propriétaires de leur charge.

Chaque département conserva un *tribunal criminel*, statuant en [illegible] pour les crimes, comme juridiction d'appel pour les délits; mais son président fut emprunté aux juges du tribunal d'appel : c'était un acheminement vers la fusion du personnel des juridictions civile et répressive. Les deux jurys d'accusation et de jugement furent maintenus pour le jugement des infractions emportant une peine afflictive et infamante. Les limites de l'action publique furent élargies par la loi du 7 pluviôse an IX (27 janvier 1801), et la loi du 18 pluviôse de la même année (7 février) donna au gouvernement la faculté d'établir, dans les départements où il le jugerait nécessaire, des *tribunaux spéciaux* pour la répression des crimes, des vols et attentats commis sur les grandes routes ou dans les campagnes, des incendies, en un mot de toutes les violences qui entravaient la sécurité des personnes et des biens.

Quant au Tribunal de cassation, [illegible] chargé d'assurer l'unité de la jurisprudence et l'observation du droit, ses quarante-huit membres, au lieu de tenir du peuple une investiture temporaire, furent nommés par le Sénat. Tous les autres juges et les auxiliaires de la justice furent [illegible] nommés par le Premier Consul, à l'exception des juges de paix, qui continuèrent d'être élus (loi du 29 ventôse an IX) [20 mars 1801] (1).

Le *notariat* fut organisé par la grande loi organique du 25 ventôse an XI (16 mars 1803).

L'organisation financière. — *L'impôt direct. La Caisse d'amortissement.* — Au lendemain du 18 Brumaire, le Trésor possédait en tout et pour tout 177 000 francs, reliquat d'une avance de 300 000 francs négociée la veille. Les soldats ne touchaient pas leur solde, ni les fonctionnaires leurs appointements : toutes les recettes étaient déléguées aux fournisseurs des armées, créanciers de l'État. Le crédit n'existait plus. Lorsqu'un besoin important de numéraire se produisait, le ministre des Finances devait passer sous les fourches caudines des manieurs d'argent. Les rentes, encore accrues de 6 millions, représentant les dettes des pays réunis à la France, n'inspiraient plus aucune confiance au public; elles n'étaient pas régulièrement payées et les bons d'arrérages avec lesquels on en faisait le service étaient aussi discrédités que les assignats. Pitt, notre implacable ennemi, s'était flatté que cette situation entraînerait la ruine prochaine de la France.

Il fallait avant tout assurer la rentrée régulière de l'impôt direct, et c'est à quoi s'employa le ministre des Finances, Gaudin. On créa des *receveurs généraux* dans chaque département, des *receveurs particuliers* dans chaque arrondissement, des *percepteurs* dans les principales communes; ces comptables furent astreints à verser un cautionnement destiné à garantir leur gestion. Le soin d'asseoir les impôts directs et d'établir les rôles fut confié à une administration nouvelle, distincte de celle qui avait la charge de la perception (21 novembre 1799). L'inspection générale des finances, créée bientôt après (1801), reçut la mission de contrôler sur place les comptables du Trésor.

Distincte de la Trésorerie nationale, la *Caisse d'amortissement et de garantie*, créée par la loi du 6 frimaire an VIII (27 novembre 1799), reçut les cautionnements des receveurs généraux (10 millions), ainsi que le produit des rentes viagères et des pensions ecclésiastiques, à mesure de leur extinction : les disponibilités ainsi obtenues devaient servir surtout à amortir la dette publique. Le nouvel établissement, dirigé par Mollien, exerça la plus heureuse influence sur nos finances. Gaudin et Mollien devaient être, sous l'Empire, les collaborateurs éminents de Napoléon, et il ne dépendit pas d'eux de donner au pays des finances prospères.

Ainsi, en quatre mois environ, Bonaparte avait remanié le droit public et administratif de la France.

En 1789, l'Assemblée constituante avait comme annulé le pouvoir exécutif : en 1799, c'est ce pouvoir que l'on reconstituait, au détriment du pouvoir législatif. Grâce à la nouvelle Constitution, qui avait une fois pour toutes le plébiscite à sa base, le Premier Consul, investi sans réserve du pouvoir exécutif, disposant du pouvoir législatif, puisqu'il avait seul l'initiative des lois, et indépendant des grands corps de l'État, devenait aussi puissant qu'un roi. Les administrations collectives instituées par l'Assemblée constituante étaient remplacées par l'autorité d'un fonctionnaire unique; la nomination directe par le pouvoir exécutif était substituée à l'élection, et la législation de pluviôse réalisait absolument l'unité administrative; mais elle centralisait à outrance, sans distinguer suffisamment entre les intérêts locaux et les intérêts généraux.

(1) Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X substitua à l'élection directe des juges de paix une simple présentation de candidats et fixa à dix ans la durée des fonctions [illegible].

MARENGO. LE TRAITÉ DE LUNÉVILLE L'ALLIANCE RUSSE. LA PAIX D'AMIENS

Le Premier Consul estimait que son autorité à l'intérieur ne serait incontestablement assurée que le jour où il aurait remporté sur l'Europe — qui lui était nettement hostile — une victoire assez éclatante pour faire de la France l'arbitre de la paix du monde et décourager les illusions tenaces des royalistes. A ses yeux, finir la guerre et finir la Révolution étaient deux opérations de même ordre.

Ouvertures de paix à l'Angleterre et à l'Autriche. Continuation des hostilités. — Pour satisfaire au vœu général, il fit publiquement à l'Angleterre et à l'Autriche des propositions de paix (décembre 1799).

Pitt y répondit par une lettre violente (4 janvier 1800) : son maintien au pouvoir était lié à la guerre même contre la France, et l'Angleterre, qui voulait d'ailleurs nous enlever Malte et l'Égypte, posa comme condition préalable de l'ouverture des négociations le rétablissement de Louis XVIII. La réponse de l'Autriche fut plus modérée, mais aboutit également à la guerre : cette puissance, qui comptait garder l'Italie, déclara qu'elle modèlerait son attitude sur celle de l'Angleterre. La continuation des hostilités fut donc décidée : la diplomatie de Bonaparte l'avait rendue nationale.

Par sa flotte, l'Angleterre était maîtresse de la Méditerranée. L'Autriche avait deux armées : l'une en Souabe avec le général de Kray, qui tenait la rive droite du Rhin; l'autre en Italie avec le feld-maréchal de Mélas, qui occupait toute l'Italie, sauf la rivière de Gênes. A l'armée de Souabe, la France opposait Moreau avec 100000 hommes; à l'armée d'Italie, Masséna avec 30000 hommes. Elle créa en outre un autre corps d'armée, capable de produire un effet décisif sur un point de ce théâtre immense d'opérations, qui s'étendait de la vallée du Main au littoral de la Méditerranée : cette armée de réserve serait commandée directement par Bonaparte.

L'armée autrichienne de Lombardie devait enlever Gênes, franchir le Var et s'emparer de Toulon ; de Kray attendrait sur le Rhin le résultat des opérations en Italie pour donner la main à Mélas. Le plan de Bonaparte était tout différent : l'armée de Ligurie (Masséna), réduite à 30000 hommes depuis la bataille de la Trebbia, devait se maintenir entre Gênes et Nice. L'armée de Moreau (100000 hommes), avec des chefs comme Lecourbe, Richepanse, Gouvion-Saint-Cyr,



Masséna, par FONTAINE
Musée de Versailles

passerait le Rhin, prendrait de flanc le maréchal de Kray, le pousserait en Bavière et couperait ses communications avec l'Italie, sur laquelle Bonaparte, de son côté, fondrait inopinément avec l'armée de réserve.

Masséna à Gênes. — Arrivé le 10 février 1800 à Gênes, Masséna se ravitailla comme il put. Les Autrichiens prirent l'offensive dans les premiers jours d'avril et le général Ott réussit à bloquer la place. Masséna résumait lui-même, le 4, les difficultés qui l'attendaient : « L'escadre anglaise embossée devant le port, 60000 Allemands campés sur l'Apennin, 10 000 paysans nous donnant l'assaut, la populace insurgée. »

Les dix mille défenseurs de Gênes devaient être vaincus par un ennemi contre lequel se brise l'héroïsme : la faim. N'ayant pu, malgré des combats acharnés, percer les lignes autrichiennes, Masséna dut enfin signer une convention d'évacuation (5 juin 1800) : les Français sortirent avec les honneurs militaires, emportant leurs armes et leurs bagages.

Pendant ce temps Mélas, ayant franchi l'Apennin, avait rejeté Suchet dans les Alpes-Maritimes; il était entré à Nice le 11 mai et, le 20, il essayait de forcer la ligne du Var.

Premières opérations en Allemagne. — De son côté, Moreau commençait dans la première quinzaine de mai sa belle campagne d'Allemagne. Passant le Rhin à Kehl, il concentra ses forces vers Schaffhouse, battit de Kray à Engen, à Stockach, à Mœskirch, poussa devant lui les Autrichiens à Biberach et à Memmingen, força de Kray à s'enfermer dans le camp retranché d'Ulm, détacha de son armée 18000 hommes et marcha vers le Saint-Gothard, pour seconder en Italie le plan secret de Bonaparte. Le général Moncey franchit les Alpes les 11, 12 et 13 mai.

Passage du Grand-Saint-Bernard. — Le Premier Consul quitta Paris le 6 mai 1800. Il avait formé l'armée de réserve à Dijon, concentré les troupes autour de Genève et décidé le passage des Alpes



Bonaparte franchissant les Alpes, par Paul DELAROCHE (Versailles)



Le passage du Grand-Saint-Bernard, par MEYNIER (Versailles).

Carte pour suivre les campagnes d'Italie sous le Directoire et le Consulat.

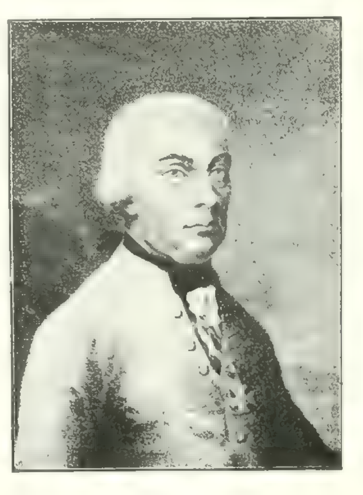
par le Grand-Saint-Bernard. Lannes partit en avant-garde avec six régiments (14-15 mai). Chaque jour qui suivit, une division passa avec ses vivres, ses munitions et son artillerie. Ouragans de neige, chutes d'avalanches, trombes d'eau, enlisement dans les fondrières, piétinements et glissades sur le verglas au bord des précipices, rien ne fut épargné à nos soldats : les pontonniers de Marescot exécutèrent, à travers les rochers et les torrents, un travail de Sisyphe, et l'ascension du Grand-Saint-Bernard par des centaines d'hommes, [illegible] pages de notre histoire militaire. Bonaparte, conduit par un guide du pays, s'arrêta quelques instants chez les religieux du Saint-Bernard et tomba comme la foudre au milieu des Autrichiens. Il avait dû à la présence d'esprit de son guide, Dorsaz, d'échapper à un grave accident de montagne. Un parti de uhlans autrichiens l'arrêta au delà d'Aoste, et il fallut vaincre la résistance inopinée du fort de Bard; mais, dès le 26 mai, Bonaparte était dans les plaines du Piémont et il entrait bientôt à Milan.

Bataille de Montebello (9 juin 1800). — Mélas, comprenant enfin le danger, avait quitté Nice le 21 mai et, réunissant ses troupes disséminées, il ordonna à Ott et à Elsnitz de venir le rejoindre à Alexandrie. Ott s'étant éloigné de Gênes dans la direction de Plaisance, Lannes reçut l'ordre de l'arrêter et livra, le 9 juin, la bataille de Montebello.

[illegible] le centre sur la chaussée, vers le bourg de Casteggio, où était établi le centre des Autrichiens. Lannes, avec la division Watrin et au milieu d'un feu épouvantable, [illegible] une nouvelle fureur : le général Rivaud, s'élançant sur les hauteurs, rallia les troupes [illegible] lerie. L'élan des soldats français devient alors irrésistible ; les Autrichiens plient sous les efforts des bataillons, et la mitraille, vomie à bout portant, augmente encore le [illegible]

Bataille de Marengo (14 juin 1800). Armistice d'Alexandrie. — Mélas concentra son armée à Alexandrie. Bonaparte envoya Desaix avec la division Boudet vers Novi pour barrer la route de Gênes, Victor et Lannes à Marengo et San Giuliano pour couvrir celle de Plaisance, et lui-même se porta vers le Nord, pour surveiller l'ennemi de ce côté. Mélas, ainsi cerné, n'eut plus que la ressource de s'ouvrir un passage de vive force vers Plaisance : ce fut la bataille de Marengo, finalement gagnée par les troupes françaises, grâce à l'intervention de Desaix (14 juin).

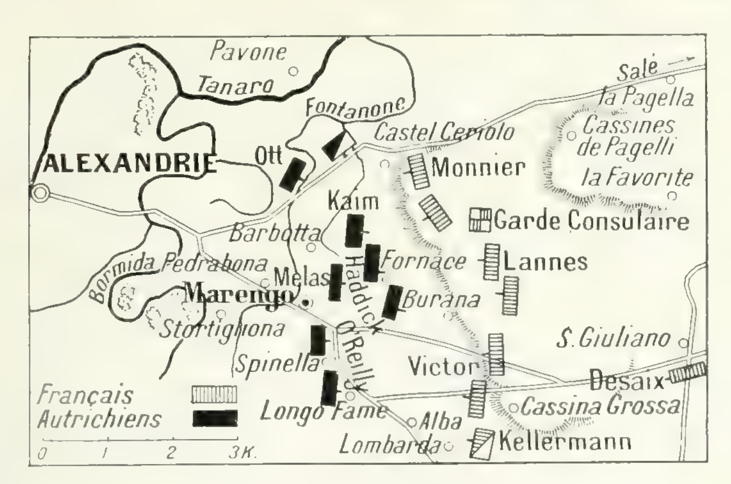
Le soir, Mélas rentrait en déroute dans Alexandrie : le 16, il y signait une suspension d'armes et Bonaparte écrivait à François II pour lui proposer la paix. En attendant, les Autrichiens ev[illegible]



Mélas, gravé d'après D. Weil.



Lannes, par Perrin (Musée de Versailles).



Plan de la bataille de Marengo (1800).

Le 14 juin, à l'aube, les 40 000 hommes de Mélas, à qui les Français ne peuvent guère opposer que 28 000 hommes, franchissent la Bormida et marchent sur Marengo. A huit heures, l'action s'engage, et trois batailles vont se succéder. Tout d'abord l'avant-garde, commandée par O'Reilly, se heurte aux divisions Gardanne et Chambarlhac, postées sur le Fontanone, ruisseau profond et vaseux qui couvre Marengo à l'ouest. Elle les rejette derrière ce fossé, mais tous ses efforts pour le franchir à son tour sont infructueux. Haddick, accouru à la rescousse, est tué. Son successeur, Kaim, est ramené par Lannes, pendant que la cavalerie de Kellermann, fils du vainqueur de Valmy, culbute celle de Pilaty. A onze heures seulement, de nouveaux renforts autrichiens ont raison des divisions françaises harassées : Kaim emporte Marengo, tandis que Ott, après avoir filé à gauche et pris Castel Ceriolo, se rabat au sud, en plein flanc de Lannes. Il est onze heures, l'armée française recule sur toute la ligne.

A midi, Bonaparte arrive à San Giuliano avec sa garde consulaire. Lannes et Victor reprennent l'offensive : Carra-Saint-Cyr reconquiert Castel Ceriolo. Mais, à trois heures, accablés par le nombre, les Français rétrogradent lentement sur San Giuliano. La seconde bataille est perdue pour Bonaparte. Mélas rentre à Alexandrie, d'ou il expédie Radetzky à Vienne pour annoncer sa victoire, et charge son chef d'état-major, Zach, de poursuivre la marche vers Plaisance. Zach masse ses troupes en colonne serrée et se porte sur San Giuliano. Mais Desaix, détaché vers Novi, revient vers San Giuliano, rappelé par le Premier Consul.

Desaix aurait dit à Bonaparte : « La bataille est complètement perdue, mais nous avons le temps d'en gagner une autre aujourd'hui. » D'après Lauriston, il aurait dit simplement : « Général, j'arrive, nous sommes tout frais et nous ferons tuer s'il le faut ! » Quoi qu'il en soit, un troisième combat commença, qui fut décisif.

Attaquée de front par la division Boudet, prise en écharpe par l'artillerie de Marmont, la colonne autrichienne vacille un instant ; Kellermann fond sur elle et la coupe en deux : une partie, avec Zach, met bas les armes, l'autre se débande et s'enfuit vers Alexandrie, entraînant dans sa panique toute l'armée autrichienne. Les Autrichiens perdent 8 000 hommes, les Français 6 000 environ : leur perte la plus cruelle est celle du général Desaix, tué à la tête de sa division, au moment où il l'engageait dans la lutte.

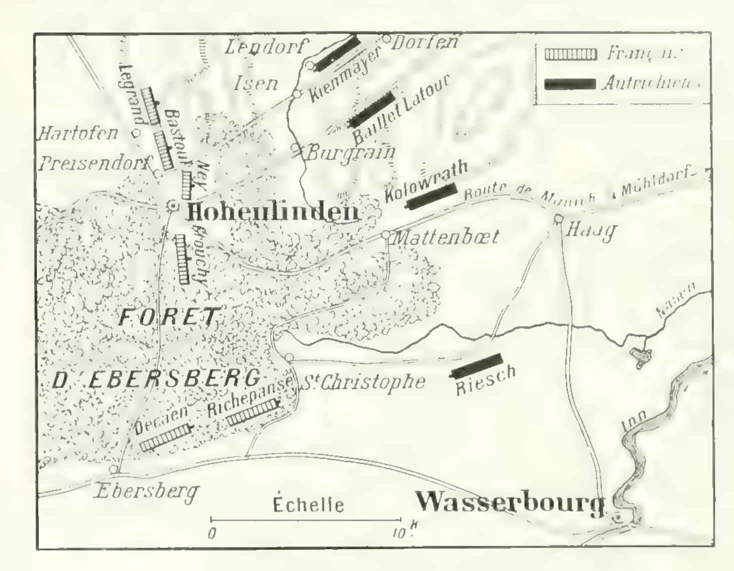
cuèrent le Piémont, la Lombardie, la Ligurie, Lucques, et se retirèrent derrière le Mincio.

La traversée du Grand-Saint-Bernard avait été un coup d'audace : la victoire de Marengo fut un coup de foudre. Cette brillante journée avait été malheureusement attristée par la mort de Desaix, que Napoléon fit inhumer dans la chapelle de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, voulant « donner à son tombeau les Alpes pour piédestal, afin de décerner à tant de vertus et d'héroïsme un hommage tel qu'aucun homme ne l'a reçu ».

Opérations en Allemagne. Bataille d'Hochstedt (19 juin 1800). Armistice de Parsdorf. — Pendant que ces événements se passaient en Italie, Moreau, continuant sa campagne contre De Kray, passait le Danube au-dessous d'Ulm, entre les villages de Blindheim et de Gremheim, auprès desquels (19 juin 1800) il livra bataille dans les plaines d'Hochstedt, funestes, un siècle plus tôt, aux armes de Louis XIV. Les deux armées se rencontrèrent une dernière fois à Neubourg, sur la rive droite du Danube. La Tour d'Auvergne (1) combattait à la tête de ses grenadiers sur les hauteurs d'Oberhausen, lorsqu'il tomba percé d'un coup de lance.

Le général Decaen entra à Munich le 28 juin. De Kray, après avoir abandonné Ulm, s'était retiré derrière l'Inn, lorsque Moreau, qui avait appris l'armistice d'Alexandrie, consentit de son côté à signer la suspension d'armes de Parsdorf (15 juillet).

Bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800). Armistice de Steyer. — Malgré les négociations qui suivirent l'armistice d'Alexandrie, François II avait conclu avec l'Angleterre un traité

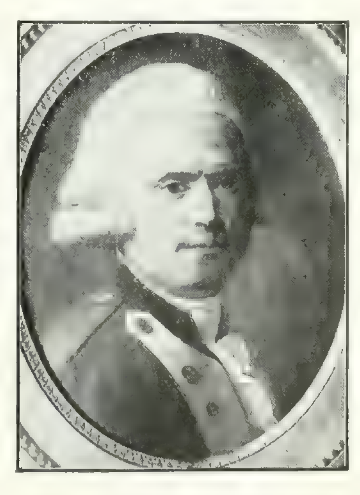


Plan de la bataille de Hohenlinden (1800).

Moreau est campé entre l'Isar, rivière de Munich, et l'Inn, qui le sépare de l'archiduc Jean. Le pays est couvert, entre les deux vallées, d'épaisses forêts de sapins, au milieu desquelles s'ouvre la petite plaine de Hohenlinden. Le 30 novembre, l'archiduc prend l'offensive, franchit l'Inn, et, le 1er décembre, déloge les Français d'Ampfing. Le 2 décembre, il ne bouge pas. Moreau en profite pour s'établir à Hohenlinden avec Ney et Grouchy, afin d'arrêter l'archiduc à sa sortie de la forêt, et il prescrit à Richepanse et à Decaen, qui forment sa droite à Ebersberg, de se porter par Saint-Christophe sur Mattenbœt, de prendre la colonne principale de l'ennemi en queue et de la refouler sur Ney et Grouchy, qui l'attaqueront de front. Le 3 décembre, il fait un temps affreux, la neige tombe. Quand l'archiduc débouche devant Hohenlinden, à 8 heures du matin, il se heurte à Ney et à Grouchy. Jusqu'à midi, le combat reste stationnaire : engagés les premiers, Grouchy et Grenier se bornent à contenir l'ennemi. Mais alors le général Richepanse reçoit l'ordre d'exécuter le mouvement tournant qui va décider de la victoire : il arrive à Mattenbœt, prend Kolowrath à revers et détermine l'offensive de Grouchy et de Ney, tandis que Decaen, filant sur la gauche, immobilise Riesch et le force à la retraite. L'armée autrichienne, séparée en trois tronçons, ne résiste plus à la réserve de Ney et à la cavalerie d'Hautpoul : elle abandonne le champ de bataille à nos troupes. — Cette victoire, qui ouvrait à Moreau la route de Vienne, ne lui coûtait que 2 500 hommes. Les Autrichiens perdaient 8 000 morts ou blessés, 12 000 prisonniers et presque toute leur artillerie.

de subsides, et le comte de Cobenzel, plénipotentiaire de l'empereur, ne consentit pas à siéger sans l'Angleterre au congrès de Lunéville.

Moreau reçut l'ordre de triompher par les armes de la résistance de l'Autriche. Il devait franchir l'Inn, pendant qu'Augereau inquié-



La Tour d'Auvergne, par GREUZE (Musée Carnavalet)



Moreau, par GÉRARD (Musée de Versailles).

(1) Theophile Malo Corret de La Tour d'Auvergne, né à Carhaix, en 1743, d'une branche bâtarde de la famille de Bouillon, servit comme volontaire au siège de Port-Mahon (1780), coopéra en 1792 à la conquête de la Savoie, fit aux Pyrénées l'admiration de tous par son audace tranquille, fut fait prisonnier par les Anglais lors de son retour en Bretagne et recouvra sa liberté en 1797. Il reprit volontairement les armes deux ans plus tard, servit en Suisse sous Masséna, puis à l'armée du Rhin, où Bonaparte lui décerna, avec un sabre d'honneur, le titre de *premier grenadier de France*, que ce brave refusa, mais que la postérité lui a conservé. Il fut enseveli dans des branches de laurier et de chêne, et un grenadier lui tourna, dans la fosse, la face vers le ciel, en disant : « Il ne faut pas que celui qui n'a jamais tourné le dos à l'ennemi de son vivant le tourne après sa mort. » A l'appel de son nom, que le Premier Consul avait fait maintenir sur les contrôles, un grenadier répondait : « Mort au champ d'honneur ! » Les restes de La Tour d'Auvergne ont été transférés au Panthéon en 1889.

tenait les Autrichiens en Bohême, Macdonald dans le Tyrol, Brune en Italie. L'exécution de ce plan, qui devait commencer en septembre, fut ajournée pour des considérations diplomatiques.

Le 28 novembre 1800, les six divisions de Moreau se mettent en mouvement. Dans l'ignorance où est le général en chef de l'emplacement exact des troupes autrichiennes, les Français sont d'abord surpris à Ampfing (1er décembre). Moreau concentre alors ses troupes sur les terrains accidentés qui ont Hohenlinden pour centre, prend l'offensive contre l'archiduc Jean et gagne la bataille du 3 décembre 1800, à laquelle le général Richepanse prend une part décisive et qui ouvre aux Français la route de Vienne.

Vaincus à Hohenlinden, les Autrichiens veulent défendre l'Inn : après le combat de Nieder et d'Ober-Audorf, cette rivière est franchie, et, par une marche graduelle, l'armée de Moreau repousse l'archiduc Jean de l'Inn à la Salzach, de la Salzach à l'Alm. L'archiduc Charles le remplace : il est battu à Lambach et demande un armistice, dont il profite pour se mettre à l'abri derrière l'Enns. Le 2 décembre, l'armée du Rhin est à vingt lieues de Vienne ; la suspension d'armes de Steyer l'arrête dans sa marche victorieuse (25 décembre), mais lui livre le cours du Danube (jusqu'à l'Enns) et le Tyrol.

Armistice de Trévise (1801). — Macdonald, d'après les ordres du Premier Consul, devait pénétrer en Italie en franchissant en plein hiver le col du Splugen, dans le pays des Grisons. Il avait gagné Trente par la Valteline et il marchait sur Bassano, à la poursuite du général Landon, lorsqu'il apprit que Brune qui, vainqueur à Pozzolo et à Mozzembano (25 et 26 janvier 1801), avait franchi le Mincio, l'Adige et la Brenta, venait de signer à Trévise (16 janvier 1801) un armistice avec le comte de Bellegarde : l'Autriche cédait les places de Ferrare et de Peschiera.

Traité de Lunéville (9 février 1801). — Après Hohenlinden, l'envoyé de l'Autriche, le comte de Cobenzel, avait reçu l'autorisation de traiter sans l'Angleterre ; il réclamait encore les Légations et voulait garder Mantoue. Pour en finir, Bonaparte annonça, le 2 janvier 1801, qu'il irait conquérir la paix à Vienne si l'empereur ne reconnaissait pas à la France la frontière du Rhin et à la Cisalpine celle de l'Adige : Cobenzel céda.

Carte pour suivre les campagnes d'Égypte et de Syrie.

Négocié pour la France par Joseph Bonaparte, le traité de Lunéville (9 février 1801) compléta les traités de Campo-Formio et de Rastadt : il donna à la République française les *provinces belgiques* ou Pays-Bas autrichiens, ainsi que les Etats allemands de la rive gauche du Rhin, et reconnut les « limites naturelles » avec les petites républiques annexes.

Le traité dépossédait définitivement de leurs Etats italiens le grand-duc de Toscane et le duc de Modène, l'empereur s'engageant à indemniser ces princes en Allemagne : le premier par l'archevêché de Salzbourg, le second par le Brisgau. Le duc de Parme recevait en toute souveraineté le grand-duché de Toscane, érigé en royaume d'Étrurie, et la partie de l'île d'Elbe qui en dépendait. Comme conséquence de cet accroissement consenti à la maison de Bourbon (le duc de Parme appartenait à la branche espagnole de cette maison), la Louisiane était restituée à la France par le roi d'Espagne, Charles IV. L'empereur recevait la Vénétie jusqu'à l'Adige. — L'Autriche, ainsi isolée des États de l'Eglise, du royaume de Naples et du Piémont, était désormais confinée entre les Alpes et la haute vallée du Pô.

Perte de l'Égypte. — En s'embarquant pour la France, le 22 août 1799, Bonaparte avait remis le commandement à Kléber.

Convention d'El-Arish. — Kléber essaya tout d'abord de continuer l'œuvre de son chef, mais les Turcs ne lui en laissèrent pas le temps. Assailli par 60000 hommes, aux ordres du grand vizir, et auxquels il ne pouvait tenir tête avec ses effectifs réduits, il signa, le 28 janvier 1800, avec le commodore anglais, Sydney Smith, la convention d'El-Arish, qui stipulait le rembarquement de nos troupes avec armes et bagages; mais le cabinet de Londres désavoua son agent et exigea la reddition pure et simple.

Bataille d'Héliopolis. Assassinat de Kléber. — Kléber, indigné, reprit les armes, bien qu'il n'eût que 10 000 soldats à opposer aux 80000 hommes du grand vizir, Youssouf-pacha. Le 20 mars, à trois heures du matin, il sortit du Caire et se dirigea vers les ruines d'Héliopolis; il y tailla en pièces l'armée turque, qu'il poursuivit jusqu'à l'entrée du désert de Syrie, où le grand vizir venait de s'enfuir avec quelques centaines de cavaliers : canons, bagages, tentes, vivres, etc., tout fut pris par Kléber, qui revint sur le Caire révolté, et, après six jours de combats meurtriers, chassa les 40000 Turcs entrés dans la ville avec Ibrahim. L'Egypte était donc de nouveau soumise, lorsque Kléber fut poignardé par un jeune fanatique, nommé Soleïman (14 juin 1800).



Kléber,
par Ansiaux (Musée de Versailles).

Bataille de Canope. Capitulations du Caire et d'Alexandrie. — Le 8 mars 1801, lord Keith débarque dans la rade d'Aboukir 20000 hommes d'élite, et les Français, commandés par le général Friant, sont forcés de se retirer sous les murs d'Alexandrie. Menou qui, en sa qualité de doyen, a succédé à Kléber dans le commandement en chef, se décide à livrer bataille aux Anglais près de Canope (21 mars). Indécis après avoir été imprévoyant, il ne prend aucune disposition de combat; le général Reynier, qui lui est hostile, reste dans l'inaction, et Menou ordonne la retraite. Les Anglais le bloquent dans Alexandrie, le séparant du reste de l'Egypte, se portent à Rahmanieh et font leur jonction avec l'armée turque. Belliard, bloqué de son côté par 50000 hommes dans une ville toujours prête à se révolter, accepte une capitulation, signée au Caire le 27 juin 1801, et Menou en fait autant à Alexandrie (2 septembre).

Les Anglais s'engageaient à ramener en France, à leurs frais, les débris de l'armée d'Égypte.

Bataille navale d'Algésiras. — Le contre-amiral Linois, envoyé au secours de Menou, avait été arrêté par la flotte anglaise et s'était réfugié dans la baie d'Algésiras ; accablé par les forces supérieures de l'amiral Saumarez, il put gagner Cadix, à la suite d'un glorieux combat (6 juillet 1801).

La neutralité armée. — L'Angleterre qui, maîtresse de l'Océan, s'était arrogé le droit d'interdire aux navires neutres l'entrée des ports français déclarés par elle en état de blocus, même fictif, cherchait à entraver le transport des marchandises françaises et espagnoles sous pavillon neutre, et prétendait exercer le droit de visite des bâtiments de guerre. En présence de ces manœuvres, la Russie (à qui le Premier Consul avait fait des ouvertures en vue de partager avec le tsar la domination de l'Europe) signa avec la Suède (décembre 1800), le Danemark (janvier 1801) et la Prusse (avril 1801) l'*acte de neutralité armée*. L'Angleterre, menacée de perdre sa souveraineté sur les mers, força le détroit du Sund, mit l'embargo sur les navires des États alliés qui se trouvaient dans ses ports et obligea Copenhague à capituler. Une suspension d'armes fut signée entre le cabinet de Londres et les neutres, et une convention, en date du 17 juin 1801, posa diverses règles de droit international maritime.

L'assassinat de Paul Ier, dans la nuit du 23 au 24 mars 1801, rompit l'accord franco-russe : le nouveau tsar Alexandre Ier dénonça l'acte de neutralité, se rapprocha de l'Autriche et s'unit étroitement, à Memel, avec le roi de Prusse.

Préliminaires de Londres. Paix d'Amiens (25 mars 1802). — Pitt aurait voulu continuer la guerre : l'opinion se déclara contre lui et il dut céder le pouvoir à lord Grenville. Aux termes des préliminaires de Londres (1er octobre 1801), l'Angleterre conservait Ceylan, l'Inde et l'île de la Trinité. Aux Hollandais elle restituait le Cap, Demerari, Essequibo et Surinam ; aux Français, la Martinique et la Guadeloupe ; aux Espagnols, Minorque, et Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. L'Égypte était évacuée et rendue à la Porte. L'Espagne gagnait Olivença en Portugal, la Toscane en Italie.

Il fut convenu que les plénipotentiaires se réuniraient à Amiens pour y rédiger le traité définitif. Un vétéran de l'armée anglaise, lord Cornwallis, et Joseph, frère aîné du Premier Consul, le signèrent, le 27 mars 1802, au nom de leurs gouvernements respectifs; puis, au nom des deux nations se réconciliant à la face du monde, ils s'embrassèrent cordialement, aux acclamations des assistants.

L'Angleterre s'engagea à évacuer Malte, la France à retirer ses troupes de la Napolitaine et des États pontificaux; les autres États italiens étaient passés sous silence, la Grande-Bretagne ne consentant point à les reconnaitre, et il n'était pas formellement question de la limite du Rhin. Ces réticences avaient rendu possible la signature de la paix, mais chaque omission était grosse d'une querelle, et une réconciliation qu'on disait perpétuelle ne devait être que précaire.

Annexion du Piémont. Médiation en Suisse. Les indemnités germaniques. — D'ailleurs, à partir de ce moment, Bonaparte crut pouvoir imposer ses volontés à l'Europe. Le 3 août, il avait détaché le Valais de la Suisse pour en former un petit État sous la protection de la France et de la République italienne. Le 26, il annexa l'île d'Elbe. Le 11 septembre, il prononça la réunion du Piémont. Le 23 octobre, il fit annoncer que la souveraineté du duché de Parme était transférée à la République française. En même temps, il mettait la main sur la Hollande et aussi sur la République helvétique, dont il régla le régime politique par l'*acte de médiation* de février 1803. L'Autriche reconnut ces changements par la convention de Paris du 26 décembre, qui fixait les compensations promises à l'ancien duc de Modène et à Ferdinand de Toscane.

Il restait à régler les compensations promises aux princes, seigneurs et villes libres dépossédés de leurs territoires de la rive gauche du Rhin. Ces princes reçurent une foule d'abbayes qui furent sécularisées, avec dix-huit évêchés et les trois archevêchés de Salzbourg, Trèves et Cologne. L'archevêché électoral de Mayence, transféré à Ratisbonne, ne devait être sécularisé qu'en 1809; l'archiduché de Francfort ne le fut qu'en 1814. La Diète, dont les convoitises des intéressés entravaient les travaux, recourut à la médiation de Napoléon, qui demanda au tsar de s'associer à sa tâche, mais prit seul en réalité les résolutions que ratifia la Diète par le *recès de 1803*.

La guerre aux colonies. Perte de Saint-Domingue. — Dès son retour d'Égypte, Napoléon avait songé à faire de l'île de Saint-Domingue la base de sa domination sur les rives occidentales de l'Atlantique, le point d'appui d'où il pourrait porter la guerre dans les colonies anglaises d'Amérique. Devenu Premier Consul, il négocia avec Charles IV d'Espagne le traité secret de Saint-Ildefonse (1er octobre 1800), qui restituait à la France la Louisiane, en échange de l'Étrurie.

Toussaint-Louverture (Voir p. 284), qui se regardait comme le Bonaparte des Antilles, avait donné à Saint-Domingue une constitution et s'était proclamé gouverneur à vie (1er juillet 1801). Bonaparte approuva cette nomination et donna même à Toussaint-Louverture le titre de lieutenant général, mais il détacha de son commandement la partie espagnole de l'île et plaça au-dessus de lui un capitaine général, son beau-frère Leclerc, époux de Pauline Bonaparte. Quand, après les préliminaires de Londres, la mer fut devenue libre, Leclerc partit avec 80 bâtiments, commandés par Villaret-Joyeuse, Latouche-Tréville, Linois, Ganteaume, et portant plus de 20000 hommes de débarquement (décembre 1801). Toussaint-Louverture se prépara à la résistance : « Je prends les armes, dit-il, pour la liberté de ma couleur, que la France seule a proclamée; elle n'a plus le droit de la rendre esclave. »



Toussaint-Louverture, gravé d'après BONNEVILLE.

Leclerc débarqua dans la baie de Samana, et les opérations commencèrent dans les premiers jours de février 1802. L'attaque des Français fut si rapide que Toussaint-Louverture dut se retirer dans les mornes du centre de l'île. Après la prise d'une position redoutable, dite la Ravine-aux-Couleuvres (23 février 1802), et du fort de la Crête-à-Pierrot, dernier asile du dictateur, celui-ci fut obligé de se soumettre, comme l'avaient fait ses lieutenants Christophe et Dessalines.

Encouragés en sous-main par l'Angleterre et par les États-Unis, irrités par l'arrestation de Toussaint-Louverture et par la promulgation du décret du 27 avril 1802, rétablissant l'esclavage et la traite à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie et à Tabago, les noirs reprirent les armes dès le mois de juin et chassèrent nos soldats de l'intérieur de Saint-Domingue. En juillet, Leclerc n'occupait plus que les villes du littoral et il était bientôt emporté par la fièvre jaune, qui faisait dans les rangs des troupes métropolitaines les plus terribles ravages.

Le successeur de Leclerc, Rochambeau, déchaîna l'opposition des mulâtres et acheva de ruiner la cause française. Dès 1803, nous n'occupions plus que le Cap, Port-au-Prince, Saint-Louis et la partie espagnole de l'île ; le 18 novembre de cette même année, Rochambeau signait avec Dessalines une capitulation pour l'évacuation de la partie occidentale de Saint-Domingue, qui, le 1er janvier 1804, se séparait définitivement de la France en proclamant son indépendance (République d'Haïti) et en égorgeant les blancs.

Dans la crainte de voir la Louisiane tomber au pouvoir des Anglais, le Premier Consul (30 avril 1803) la vendit à la République américaine, renonçant à tout espoir de reconstituer un empire français dans le continent américain du Nord.

LES INSTITUTIONS DU CONSULAT

Bonaparte et les partis. — Le gouvernement consulaire, glorieux à l'extérieur, réparateur au dedans, avait rallié la majorité de l'opinion ; mais, dans la minorité, Bonaparte rencontrait, à côté de l'opposition résignée, des adversaires mécontents ou même irréconciliables : à gauche, les républicains modérés et ceux que la police appelait les *exclusifs* (anciens terroristes, partisans de la Constitution de l'an III, babouvistes); à droite, les débris de la chouannerie.

Les modérés — les vrais auteurs de Brumaire — sentent qu'il leur échappe et s'agitent; pendant la campagne de Marengo, ils ont même projeté de faire un gouvernement provisoire, composé de Lucien Bonaparte, de Carnot et du vainqueur de Hohenlinden, qu'ils opposent de plus en plus au Premier Consul. Les *exclusifs* conspirent non seulement contre le gouvernement, mais aussi contre la vie du « nouveau César ». Enfin, de nombreux émigrés sont venus grossir les rangs des royalistes, qui manifestent publiquement leur résolution de continuer la lutte.

Conspiration de Ceracchi et Arena. La machine infernale. — Des avertissements ou des menaces prévenaient constamment le Premier Consul que les partis extrêmes n'avaient pas désarmé.

Le lieutenant Bonaparte, attaqué naguère dans une rue déserte de Paris par deux escarpes, avait dû son salut à l'intervention d'un sculpteur romain, Ceracchi. Il se lia avec l'artiste ; mais, après le

18 Brumaire, il entendit lui imposer une déférence protocolaire : Ceracchi se refusa à accepter les façons distantes de son camarade, et son logement de la rue des Moulins devint le siège de réunions où le peintre Topino-Lebrun, l'ancien officier de gendarmerie Arena, Demerville, ancien employé dans les bureaux de la Convention, maudissaient, dans la personne du Premier Consul, le meurtrier de la liberté. Le ministre de la police, Fouché, introduisit chez Ceracchi un de ses limiers, Harel, qui organisa de toutes pièces un complot contre la vie de Bonaparte : on arrêta (10 octobre 1800), on condamna à mort et on exécuta (30 janvier 1801) Ceracchi, Arena, Topino-Lebrun et Demerville, sur lesquels on n'avait trouvé aucune arme et dont les conciliabules étaient certainement inoffensifs (1).

On avait, dans le même temps, découvert chez un révolutionnaire nommé Chevalier, fabricant de pièces d'artifice, un baril chargé de poudre, de balles, de mitraille et de pétards, une *machine infernale*, qu'on supposa destinée au Premier Consul. Chevalier fut arrêté, mais il eut des imitateurs. Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), le Premier Consul se rendait à l'Opéra vers huit heures du soir, accompagné des généraux Lannes, Berthier et Lauriston, et sa voiture venait de franchir l'étroite rue Saint-Nicaise, entre le Carrousel et la rue Richelieu, lorsqu'une explosion se fit entendre : un baril chargé de poudre, de balles et de mitraille avait éclaté. Un grenadier de l'escorte reçut une légère blessure et plusieurs personnes furent tuées. Bonaparte se rendit néanmoins à l'Opéra, où il se montra calme et impassible au milieu de l'émotion générale. Sa première pensée fut d'attribuer le crime aux jacobins, et, le 1er janvier 1801, un arrêté, élaboré par le Conseil d'État et approuvé par le Sénat comme « mesure conservatoire de la Constitution », prononça la déportation de cent trente individus, dont quelques-uns étaient qualifiés de *septembriseurs*. Mais on ne tarda pas à acquérir la certitude que les chouans étaient les véritables auteurs de la *machine infernale*. Cadoudal, après son entrevue avec Bonaparte, avait passé en Angleterre, où le comte d'Artois lui avait conféré le grade de lieutenant général. Revenu quelque temps après en Bretagne, il envoya à Paris un de ses affidés, Saint-Réjant, qui prépara un coup de main contre le Premier Consul avec Limoëlan et Carbon. Limoëlan put gagner l'Amérique; mais Saint-Réjant, qui avait mis le feu à la machine infernale, et son complice Carbon, furent condamnés à mort par le tribunal criminel de la Seine. Cadoudal se réfugia de nouveau en Angleterre.

De pareils attentats ne faisaient que consolider la popularité du Premier Consul et favoriser l'extension de son pouvoir personnel.

Le gouvernement consulaire. — « Une victoire, avait dit Bonaparte à son frère Joseph, au moment de partir pour l'Italie, me laissera maître d'exécuter tout ce que je voudrai. » Et effectivement, dès son retour il se met à l'œuvre, introduit au Conseil d'État les hommes qui se sont révélés par leurs aptitudes et leur talent pendant la Révolution, fait de la haute Assemblée l'organe de son activité créatrice. L'application de la Constitution et des lois administratives de l'an VIII lui permet de rétablir le régime centralisateur de l'ancienne monarchie. Son gouvernement est à la fois égalitaire et césarien : égalitaire, puisqu'il admet tous les Français à s'élever aux plus hautes places sans se préoccuper de leur origine; césarien, parce qu'il entend disposer souverainement du pouvoir. Dans cette marche ascendante vers l'autorité suprême, il procède par étapes : au début il ménage les « idéologues », mais il brise les révolutionnaires d'action; il s'efforce de rallier les royalistes et le clergé, mais il est impitoyable pour les débris de la chouannerie. La France le soutient et l'approuve, parce qu'elle espère qu'il assurera la paix définitive et le développement des libertés publiques.

Il trompera ces espérances. « Son tempérament foncièrement despotique, le sens reconstituant qui était en lui, son intuition des réalités, les impressions de l'ancien régime qui lui était apparu comme la seule forme de société assise qu'il eût jamais connue l'incitaient sourdement à stabiliser l'État en sa personne, à le réorganiser d'après les données de l'expérience française et à rentrer dans la tradition royale. Il avait l'imagination républicaine et l'instinct monarchique..... Si Bonaparte en cette crise eût fondé un commencement de liberté, il se fût montré supérieur à son siècle, supérieur à lui-même. Il est impossible de dire si l'œuvre était au-dessus de son génie; elle était certainement au-dessus de son caractère. » (Albert VANDAL.) Son activité s'attacha principalement au rétablissement du crédit, au relèvement de la vie économique, à la pacification religieuse, à la confection d'un code de lois civiles, à l'institution d'un ordre honorifique destiné à récompenser le mérite.

(1) Gustave H[illegible], *Un complot de police sous le Consulat. La conspiration de Ceracchi* [illegible] 1900).

La Banque de France. — Après le 18 Brumaire, Bonaparte chargea le conseiller d'Etat, Crétet, de créer une Banque d'Etat. Le nouvel établissement, réuni à la Caisse des comptes courants, dont le crédit était solide, reçut ses statuts le 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), et la *Banque de France*, simple banque d'émission, ouvrit ses guichets le 20 février 1800.

La loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) fixa son organisation. Les actionnaires étaient représentés par les deux cents plus forts propriétaires d'actions (*Assemblée générale*) et nommaient quinze administrateurs (*régents*) et trois *censeurs*, choisis entre tous les actionnaires : c'était le *Conseil général* de la Banque, qui élisait un *Comité central exécutif*, composé de trois *régents*. L'État concédait à la Banque, pour quinze ans, le privilège exclusif de créer à Paris des billets payables à vue et au porteur. Le capital était porté de 30 millions à 45 millions.

La Banque de France (1), dont le privilège et les circonstances étendirent les attributions, joua un rôle de plus en plus grand dans la vie économique du pays et exerça une action considérable sur la tenue des établissements de crédit, auxquels elle servit de modèle. Elle rendit au Trésor les plus grands services, en lui prêtant le concours de son portefeuille et en collaborant à l'administration financière de l'État. Le Premier Consul lui imposa en effet le service de la Trésorerie, c'est-à-dire le soin de recouvrer les obligations souscrites par les comptables supérieurs, et celui d'employer les sommes ainsi perçues au payement des rentes. Dès la création de la Banque, la confiance reparut, et le 5 p. 100 monta du double, ce qui permit, l'année suivante, de liquider les arriérés antérieurs par une nouvelle émission de 6 200 000 francs de rente.

Presque en même temps, une loi du 23 floréal an X porta que la partie de la dette constituée en perpétuel serait désormais désignée sous le nom de *5 p. 100 consolidé*, au lieu du *tiers consolidé*, et que le payement du 5 p. 100 serait une dépense privilégiée inscrite avant toutes autres au budget.

Le Concordat et les articles organiques. — La Constitution de l'an III avait considéré toute croyance religieuse comme une opinion individuelle et fait sortir l'Église de l'État : le Premier Consul fit rentrer les cultes dans l'administration publique. La Révolution avait estimé que la discipline ecclésiastique appartient exclusivement à l'État et que le gouvernement n'avait pas à connaître le Saint-Siège : Bonaparte réglementa la discipline, d'accord avec l'Église, et renoua des relations diplomatiques avec le pape. C'est qu'il était dans le programme et de l'intérêt du Premier Consul de transiger sur la question religieuse comme sur la question purement politique, de gagner sinon l'appui, du moins la neutralité bienveillante du Saint-Siège, de briser l'opposition du clergé et de rallier ceux que séduisait la paix consulaire, mais que leurs convictions religieuses éloignaient du gouvernement.



Le cardinal Consalvi.

Au mois de septembre 1800, Pie VII, sur la demande du Premier Consul, envoya à Paris le cardinal Spina pour négocier un concordat. L'Église et la société née de la Révolution dialoguaient pour la première fois par l'organe de Talleyrand et de l'abbé Bernier pour la France, de Spina, puis du cardinal Consalvi pour le souverain pontife.

Les négociations se poursuivirent moins entre les plénipotentiaires qu'entre Consalvi et le Premier Consul lui-même, entre l'Italien et le Corse. Elles furent laborieuses et délicates (2) ; mais,

(1) Le décret du 16 janvier 1808 donna à la Banque de France sa constitution fondamentale.

(2) Le cardinal Consalvi devait assister aux Tuileries à un dîner de deux cent cinquante couverts, à la fin duquel Bonaparte comptait annoncer la signature du Concordat. Le Premier Consul, malgré sa déconvenue, lui fit sans doute entendre un langage un peu vif, mais il faut tenir pour une légende le mot de la fin si souvent cité : « Quand partez-vous donc ? » aurait dit le Premier Consul. — « Après le dîner, général, » aurait répondu l'envoyé du pape.

après des pourparlers auxquels fut mêlé Cobentzel comme médiateur, elles aboutirent à une solution définitive.

Le Concordat reconnaissait la religion catholique, apostolique et romaine comme la religion de la grande majorité des Français, assurait son libre exercice et la publicité de son culte, prescrivait un remaniement des sièges épiscopaux et le remplacement de leurs titulaires. Au Premier Consul appartenait le droit de nommer les évêques, l'institution canonique étant réservée au pape, comme dans le Concordat de 1516. Les évêques prêtaient serment au Premier Consul dans la forme même où ils le prêtaient au roi avant la Révolution, et les curés prêtaient de leur côté un serment identique entre les mains des évêques. Ceux-ci fixeraient librement les circonscriptions paroissiales, mais ils soumettraient à l'agrément de l'autorité civile la nomination des curés de canton. L'intervention des deux pouvoirs donnait au Saint-Siège le moyen d'écarter les prêtres schismatiques et au gouvernement français celui d'écarter les ministres du culte opposés à sa politique.

Les édifices anciennement affectés au culte étaient remis à la disposition des évêques, mais le Concordat ratifiait la vente des biens du clergé et déclarait que leurs possesseurs ne pourraient être inquiétés; en retour, un traitement convenable était assuré par l'État aux évêques et aux curés.

Le Concordat fut l'œuvre personnelle de Bonaparte. C'est de l'ancienne organisation de l'Église de France qu'il s'inspira en faisant attribuer au gouvernement les nominations épiscopales. C'est au droit intermédiaire qu'il songea en proclamant la liberté des divers cultes, la sécularisation des biens ecclésiastiques, l'institution d'un clergé rétribué par l'État, le droit de police exercé par le gouvernement sur le culte, au nom de l'ordre public. C'est au Vatican qu'il entendit donner satisfaction en reconnaissant au pape un pouvoir de juridiction plus étendu que sous l'ancien régime.

Le Concordat (1) fut signé le 26 messidor an IX (15 juillet 1801). La loi du 18 germinal an X (18 avril 1802), qui le promulgua, comprit accessoirement sous le nom d'*articles organiques* des dispositions sur la police des cultes, notamment l'*appel* ou mieux le *recours comme d'abus :* l'article 6 prévoyait les cas d'abus de la part de l'autorité ecclésiastique, ressuscitant la formule de résistance du pouvoir royal aux empiétements du clergé; l'article 7, les cas d'abus de la part de l'autorité laïque.

Le Saint-Siège ne ratifia pas les articles organiques, objectant qu'ils donnaient à l'État, outre le droit de surveiller les manifestations extérieures du culte, celui d'intervenir dans la discipline de l'Eglise. Mais Bonaparte, qui avait voulu offrir des garanties à ceux qui n'approuvaient pas sa politique religieuse, fit appliquer les articles organiques comme loi de l'État. Le 25 février 1810, il déclara même « loi générale » de l'Empire l'édit de Louis XIV sur la déclaration du clergé de France.

Le Code civil. — Bonaparte fit aboutir l'effort de l'ancienne France vers l'unité de législation, effort qui n'avait cessé de se manifester depuis le jour où Louis XI disait à Commines qu'il voudrait voir « toutes les coutumes mises en français dans un beau livre ». Le Premier Consul fut ici le successeur des Michel de L'Hospital et des Colbert, de même que les jurisconsultes qu'il chargea de la préparation du Code civil continuèrent la lignée des rédacteurs des grandes Ordonnances. La Constituante avait décrété l'établissement d'un Code de lois uniformes pour tout le royaume, et, de l'an II à l'an VIII, plusieurs projets furent élaborés, dont trois par Cambacérès et un par le conseiller d'État Jacqueminot.

Un arrêté des consuls du 24 thermidor an X (12 août 1800) nomma une commission chargée des travaux préparatoires et composée de Tronchet, président du tribunal de cassation; Portalis, commissaire du gouvernement près le conseil des prises et savant romaniste; Bigot-Préameneu, commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation; Maleville, juge au même tribunal, secrétaire.

Le projet de la Commission fut communiqué aux tribunaux pour observations, puis les différents « titres » ou subdivisions du Code civil furent préparés et votés suivant le mécanisme législatif établi par la Constitution de l'an VIII. Le Premier Consul assista aux séances du Conseil d'État, prit fréquemment la parole, fit adopter maintes solutions suggérées par le bon sens et le sentiment des nécessités pratiques. En son absence, il se faisait suppléer par Cambacérès. Il attachait une extrême importance à la confection de ce monument législatif. « Ma vraie gloire, disait-il sur son rocher de Sainte-Hélène, n'est pas d'avoir gagné soixante batailles : Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires... Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement, c'est mon Code civil. »

Le Code civil se compose de 36 lois que la loi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804) réunit en un seul corps. Bonaparte concevait la nouvelle législation comme une transaction, d'une part, entre le droit écrit et le droit coutumier de l'ancienne France et, d'autre part, les principes du droit révolutionnaire. C'est, par exemple, le droit nouveau qu'il consacrait en garantissant l'égalité de tous les Français devant la loi, la sécularisation de l'état civil, le respect de la liberté individuelle, l'inviolabilité de la propriété (assurée par le Concordat aux acquéreurs des biens du clergé), l'égalité des partages; mais c'est dans l'ancien droit et dans le droit romain qu'il faut chercher les bases des dispositions relatives à la puissance maritale et à la puissance paternelle.

Le Code civil traite d'abord des *personnes*, détermine les conditions de jouissance et d'exercice des droits civils, rend obligatoire la transcription sur des registres spéciaux des actes de naissance, de mariage et de décès, règle la constitution de la famille. Il s'occupe ensuite des *biens*, c'est-à-dire de toutes les choses qui peuvent devenir la propriété exclusive d'une personne et constituer son patrimoine. Enfin, il règle les conditions auxquelles les biens peuvent être acquis ou transmis.

Il règle la capacité des personnes en s'inspirant du principe d'égalité, maintient la sécularisation de l'état civil et du mariage, et, quant aux régimes matrimoniaux, généralise le régime dotal particulier au Midi et le régime de la communauté particulier aux pays du Nord. Dans l'intérêt de la famille, il se montre extrêmement rigoureux à l'égard des enfants naturels, que le droit intermédiaire avait assimilés aux enfants légitimes. Il consacre l'affranchissement de la propriété et favorise la libre circulation des biens, mais ne tient pas suffisamment compte de l'importance croissante des biens meubles dans la vie économique. Il résout dans le sens d'un compromis entre les droits de l'individu et les droits de la collectivité familiale la question du droit de tester, liée à celle du droit d'aînesse et des substitutions : alors que la Convention avait réduit à presque rien la faculté de disposer à titre gratuit, le Code civil rend indisponible, sous le nom de *réserve*, une partie du patrimoine, dont sont écartés les collatéraux. Enfin, en matière de contrats, il emprunte surtout au droit romain et aux anciens commentateurs de l'école historique française.

Le Code civil est encore debout. Sans doute le législateur a dû le compléter pour fixer les nouveaux rapports de droit nés des transformations de la vie sociale, mais ses cadres sont tels que les modifications et les additions viennent tout naturellement y prendre place.

La Légion d'honneur. — La Constituante avait supprimé « tous les ordres de chevalerie, corporations ou décorations », pour lesquels on exigeait des titres de noblesse ou qui supposaient des distinctions de naissance; mais elle avait admis les marques extérieures fondées sur des services personnels et que la Convention abolit par son décret du 28 brumaire an II. La Constitution du 22 frimaire an VIII, revenant sur cette mesure, prescrivit la concession, pour services de guerre, de récompenses nationales qui furent des « armes d'honneur ». Par la loi du 29 floréal an X, le Premier Consul fonda l'*ordre national de la Légion d'honneur,* accessible à tous les Français, effaçant « les distinctions nobiliaires qui plaçaient la gloire héritée avant la gloire acquise et les descendants des grands hommes avec les grands hommes », récompensant en un mot les services de tout ordre rendus soit par des militaires ayant reçu des armes d'honneur ou rendu des services « dans la guerre de la liberté », soit par les « citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique ».

« Chaque individu admis dans la Légion, portait l'article 8 du titre Ier, jurera sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute tentative tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut; enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. »

L'ordre était administré par un Grand Conseil que présidait le Premier Consul, — chef de l'ordre, — composé de membres de droit et de membres élus, ayant rang de grands officiers et élisant un

1. Le Concordat admettait le principe des fondations pieuses, et l'arrêté du 7 thermidor an XI rendit aux fabriques leurs biens non aliénés et leurs rentes non transférées.

[illegible]. Les [illegible] étaient répartis en quinze [illegible], correspondant à des divisions territoriales et à la tête de chacune desquelles était un [illegible], assisté d'un conseil d'administration. Les membres de chaque cohorte avaient [illegible] dans la région où ils résidaient.

Le Consulat à vie. — Après le traité d'Amiens, Bonaparte réso[illegible] la Constitution relatives au renouvellement partiel du Corps législatif [illegible] corps de l'État qui s'étaient montrés hostiles aux projets de Bonaparte 7 janvier 1802. Puis, sur la demande de Cambacérès, le tribun Chabot (de l'Allier) émit le vœu « qu'il fût donné au général Bonaparte un gage éclatant de la reconnaissance nationale » 6 mai. [illegible] Premier Consul, mais ce que voulait ce dernier, c'était le consulat à vie. Cambacérès fit décider par le Conseil d'État qu'un vote public serait provoqué sur la [illegible] Bonaparte sera-t-il consul à vie? [illegible] VIII [illegible] 1802.

[illegible] rétablis. Le corps électoral avait à sa base, dans chaque ressort de justice [illegible] domiciliés et chargés de nommer le *collège électoral d'arrondissement* [illegible] 1 membre par 1 000 habitants, ce dernier sur une liste des 600 citoyens les plus imposés. Aux membres des collèges électoraux ainsi élus à vie, le gouvernement pouvait ajouter un certain nombre de membres non propriétaires, « pris parmi les membres de la Légion d'honneur, ou parmi les hommes qui avaient rendu des services ».

Chaque collège d'arrondissement présentait deux candidats au Tribunat; chaque collège de département, deux candidats au Sénat. Les collèges d'arrondissement et de département présentaient chacun deux candidats pour former la liste sur laquelle seraient choisis les membres du Corps législatif. C'était toujours le Sénat qui choisissait, parmi les candidats, les membres du Tribunat, du Corps législatif et du Sénat lui-même.

Les conseillers municipaux, d'arrondissement et généraux continuaient d'être nommés par le gouvernement, mais parmi les candidats respectivement présentés par les assemblées de canton, les collèges d'arrondissement et les collèges de département.

Le Sénat fut investi d'attributions très étendues; au moyen de ses sénatus-consultes organiques, il eut la faculté d'interpréter la Constitution, de la compléter et même de la suspendre dans certains départements, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, de casser les jugements des tribunaux qui lui paraîtraient attenter à la sûreté de l'État, de suspendre pour une durée de cinq ans l'institution du jury là où cette mesure lui paraîtrait nécessaire. Le nombre des sénateurs — y compris ceux nommés par le Premier [illegible] l'ordre de la Légion d'honneur appelés à faire partie, de droit, de la haute Assemblée. Le Tribunat devait être réduit, par voie d'extinction, à cinquante membres, renouvelables par moitié tous les trois ans. Divisé en sections correspondant à celles du Conseil d'État, il n'avait plus que l'examen à huis clos des projets de loi, qu'il discutait, par l'organe de trois de ses délégués, avec ceux du Conseil d'État; ces projets étaient ensuite transmis au Corps législatif.

Un nouvel organe, le *Conseil privé*, dont la composition variait suivant l'objet de ses délibérations, devait être consulté sur la ratification des traités, rédiger les projets de sénatus-consultes organiques et donner son avis sur l'exercice du droit de grâce.

Celui-ci ratifiait les traités de paix et d'alliance; il était tenu seulement de les faire connaître au Sénat avant de les promulguer. Il présentait à la nomination du Sénat les membres du tribunal de cassation. Il avait le privilège de nommer sénateurs un certain nombre de « citoyens distingués par leurs services et leurs talents ». Il désignait son successeur. Il avait le droit de faire grâce.

(1) [illegible] de cohorte, un hospice et des logements destinés à recevoir soit des membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures avaient mis dans l'impossibilité de servir l'État, [illegible] se trouveraient dans le besoin ». (Titre I[er], art. 9.)

RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS

Reprise des hostilités avec l'Angleterre. — La paix d'Amiens ne fut qu'un temps d'arrêt dans la lutte gigantesque qui mit l'Europe aux prises de 1792 à 1815. La France voulait la paix, mais une paix respectueuse des conquêtes révolutionnaires et franchement acceptée par les puissances. Or, il fut impossible de concilier ses prétentions traditionnelles avec celles de l'Europe. La paix ne pouvait être durable que si l'Europe eût accepté comme un établissement définitif les acquisitions de la France, ou si la France, abdiquant du jour au lendemain ses passions, ses ambitions, son enthousiasme militaire, eût reculé devant l'Angleterre sur toutes les mers, devant l'Autriche en Belgique et en Italie, devant la Prusse en Allemagne, devant la Russie dans l'Empire ottoman, et consenti enfin à ouvrir son marché à l'industrie anglaise, sauf à ruiner la sienne.

Bonaparte avait mis la trêve à profit pour réorganiser l'administration du pays et encourager son développement économique. Il avait chargé le général Leclerc, son beau-frère, de reprendre Saint-Domingue (Voir p. 299), et Decaen de veiller à nos intérêts dans la mer des Indes, pendant que Sebastiani remplissait en Égypte une mission, commerciale en apparence, mais politique en réalité (1802); car le Premier Consul n'avait pas renoncé à occuper de nouveau la vallée du Nil : il croyait proche le démembrement de l'Empire ottoman, et c'est l'Égypte, avec la Syrie, qu'il comptait faire attribuer à la France. Les « marches » frontières étaient fortifiées, les républiques italiennes réorganisées, le Piémont annexé, la Suisse dotée d'une constitution, l'Allemagne sécularisée.

L'Europe s'inquiéta de cette activité dans la paix et prit des sûretés contre Napoléon.

Le ministère Addington fut poussé à la rupture par le haut commerce de Londres, qui avait vu avec effroi la concurrence des pavillons français, espagnols, hollandais, reparaître sur toutes les mers. Ce mouvement d'opposition était violemment soutenu par Pitt, Windham, Dundas, Canning. Fox avait en vain fait entendre au Parlement ces nobles paroles : « Devons-nous, pour l'ambition de nos marchands, verser à torrents le sang de la nation anglaise? Pour moi, mon choix est fait. S'il faut pour des passions insensées immoler des milliers d'hommes, je reviens aux folies de l'antiquité : j'aime mieux que le sang coule pour les expéditions romanesques d'un Alexandre que pour la cupidité grossière de quelques marchands affamés d'or. » Les longues négociations qui précédèrent la rupture et qui portèrent en particulier sur l'évacuation de Malte ne purent aboutir, malgré les efforts du ministre des Affaires étrangères, Talleyrand. Lord Witworth quitta Paris le 12 mai 1803, en même temps que le général Andréossy quittait Londres. Les deux ambassadeurs se rencontrèrent à Douvres 17 mai 1803). « Nous ne pouvons exister, avait dit Bonaparte à l'ambassadeur d'Angleterre, nous ne pouvons nous affermir que les armes à la main. Il nous faut faire la guerre, puisque personne n'est content. On nous force à conquérir pour conserver. »

Ce même jour les Anglais mirent l'embargo sur tous les bâtiments français et hollandais stationnés dans leurs ports ou naviguant sur la foi des traités. Plus de 1 200 navires furent ainsi capturés avec leurs équipages : ce fut une perte d'environ 200 millions.

La France riposta par une déclaration de guerre (22 mai) et, par mesure de représailles, tous les sujets anglais qui se trouvaient sur notre territoire furent arrêtés. Bonaparte fit occuper l'électorat de Hanovre, — domaine patrimonial du roi d'Angleterre, George III, — et les ports du royaume de Naples; il signa des traités d'alliance avec l'Espagne, le Portugal et les États-Unis, auxquels il céda la Louisiane, et il prépara de formidables armements.

Le camp de Boulogne. — Après la campagne d'Égypte, Napoléon, soit qu'il ne songeât qu'à effrayer l'Angleterre en la menaçant d'un débarquement, soit qu'il voulût donner le change sur ses véritables desseins (1), avait ordonné la formation d'un camp à Boulogne et rassemblé sur les côtes voisines 2000 petits bâtiments de transport. Ajournés par suite du traité d'Amiens (mars 1802), les armements reprirent dès la rupture de la paix.

Les marins les plus expérimentés, Decrès, Latouche-Tréville, Bruix, Ganteaume, Villeneuve, et les ingénieurs Sganzin et Forfait, se mirent à l'œuvre. Les troupes composant *l'armée des côtes* étaient

(1) Certains auteurs, se basant sur des conversations entre Miot de Melito et Napoléon, pensent que celui-ci aurait compris l'impraticabilité du projet de descente en Angleterre et n'aurait réuni le camp de Boulogne que pour rassembler, sans attirer l'attention, une armée toute prête à marcher contre l'Autriche.

réparties dans les camps de Boulogne, de Bruges, d'Utrecht, de Nimègue, de Brest et de Compiègne. Pour les protéger contre les attaques incessantes des vaisseaux anglais, le Premier Consul établit plusieurs lignes de batteries sous-marines et hérissa de canons le sommet des falaises. La côte reçut des Anglais et des Français le nom de *Côte de fer*.

Bonaparte visita personnellement les côtes de la Manche jusqu'à Flessingue et Anvers (juin août 1803), et fit exécuter des travaux considérables dans les ports de Boulogne et d'Anvers.



Cadoudal
(Musée Carnavalet.)

LES COMPLOTS. PROCLAMATION DE L'EMPIRE

La rupture de la paix d'Amiens encouragea les royalistes émigrés à Londres à reprendre leurs projets contre Bonaparte.

Conspiration de Georges Cadoudal. — Le plus ardent des conspirateurs était toujours Georges Cadoudal, qui résolut d'enlever le Premier Consul sur la route de Saint-Cloud ou de La Malmaison et de le transporter en Angleterre.

Le 23 août 1803, il débarqua à Biville, près du Tréport, avec six autres conjurés, et tous entrèrent isolément dans Paris, où ils retrouvèrent leurs affidés.

Le chef de la police consulaire était le conseiller d'Etat Réal, ancien conventionnel, capable de toutes les perfidies, excellant à parer les violations du droit de formes juridiques. Réal, ayant appris que Cadoudal avait quitté l'Angleterre, prit au hasard trois prisonniers politiques détenus à la Tour du Temple et les traduisit devant une commission militaire qui leur donna à choisir entre la mort ou la trahison. Les révélations que la peur arracha à l'un de ces malheureux, le chirurgien de marine Querelle, ne permirent plus de douter des dangers que courait le Premier Consul. Les barrières furent aussitôt fermées, on visita toutes les voitures, toutes les charrettes et jusqu'aux corbillards; la police, la gendarmerie, l'armée occupèrent la voie publique; le signalement des conjurés fut l'objet d'une publicité immense et variée.

Pichegru, débarqué le 16 janvier 1804 à la falaise de Biville, essaya d'entraîner Moreau, qui désirait renverser Bonaparte, mais ne voulait pas servir la cause de Louis XVIII.

Moreau, compromis par des propos et des correspondances imprudentes, fut enfermé au Temple le 14 février 1804. Pichegru fut arrêté, non sans résistance, le 28 février, dans une maison de la rue de Chabanais, où il avait accepté l'hospitalité d'un traître, un de ses anciens officiers, nommé Leblanc. Blessé, saisi au bas-ventre par un gendarme, il tombe. On l'emporte, enveloppé dans une couverture, à la police, où Réal veut, sans succès, lui faire subir un interrogatoire. Il est transféré au Temple, et le 5 avril on le trouve étranglé dans sa prison (1).

Enfin Cadoudal, que l'on cherchait depuis si longtemps, qui chaque soir était obligé de changer de retraite, fut arrêté lui-même, dans la rue Monsieur-le-Prince, le 9 mars 1804, après avoir étendu raides morts à ses pieds les deux premiers agents de police qui approchèrent pour l'arrêter. Il fut avec ses complices, au nombre de quarante-neuf, traduit devant le tribunal criminel de Paris. Le procès commença le 28 mai 1804. Après quatorze jours de débats, Cadoudal, Rivière, Armand de Polignac et dix-sept autres conjurés furent condamnés à mort; Moreau, Jules de Polignac et cinq autres accusés, à deux ans de prison; il y eut vingt-deux acquittements. L'impératrice Joséphine — l'Empire avait été proclamé dans l'intervalle — donna elle-même à Mme Jules de Polignac les moyens de se jeter aux pieds de Napoléon, qui fit grâce à son mari, ainsi qu'à Rivière.

Le duc d'Enghien,
(Publié à L. Petit Musée)

Cadoudal avait gardé devant ses juges une attitude fière et noble, ne dénonçant aucun de ses complices; il refusa de s'humilier devant son adversaire victorieux et marcha bravement à la mort.

Moreau démontra que, s'il avait été imprudent dans ses relations avec Pichegru, il n'avait jamais conspiré, et il ne fut condamné qu'à deux ans de prison; il consentit à se désister du pourvoi en cassation qu'il avait formé, et il vit sa peine commuée en celle de l'exil perpétuel. Il se retira en Amérique (1).

L'exécution du duc d'Enghien. — La conspiration de Georges, les intrigues de l'Angleterre, celles de certains officiers que Bonaparte supposait d'accord avec Moreau, devaient avoir des conséquences tragiques. « Quand Bonaparte se vit ainsi menacé, non seulement dans son ambition, mais dans sa vie, il fut saisi d'un sentiment furieux de colère et de haine et d'un implacable besoin de vengeance corse. Il se déclara *in petto* en état de *vendetta* contre les Bourbons, et résolut de les atteindre et de les frapper, comme dans son île natale ferait un brigand des maquis. » (MARIUS SEPET.)



Exécution du duc d'Enghien.
Eau-forte de TEYSSONNIÈRES, d'après Jean Paul LAURENS.

Le duc d'Enghien avait émigré, le lendemain du 14 juillet 1789, avec son père et son aïeul, le prince de Condé, bien qu'il eût préféré soutenir la royauté sur le sol même de la France. Après le licenciement de l'armée de Condé, à la fin de 1800, il se fixa définitivement à Ettenheim, dans l'électorat de Bade. Le 8 mars 1804, le Premier Consul fut avisé par le préfet du Bas-Rhin de la présence de Dumouriez à Ettenheim, auprès du duc d'Enghien; le 9, Cadoudal fut arrêté à Paris et le bruit de l'arrivée d'un Bourbon dans la capitale prit consistance. Le 10, Bonaparte convoqua en conseil, outre les deux consuls Lebrun et Cambacérès, le grand juge Regnier, Talleyrand et Fouché. L'exécution du duc d'Enghien fut décidée sur l'avis de Talleyrand, enchanté de voir Bonaparte rompre à tout jamais avec les royalistes et se mettre désormais dans l'impossibilité de rien reprocher aux conventionnels régicides.

Or, Bonaparte sut, avant le jugement, que Dumouriez n'était pas venu auprès du duc d'Enghien et que celui-ci n'était nullement mêlé à la conspiration de Cadoudal.

(1) Il est très vraisemblable qu'il s'étrangla lui-même avec sa cravate et qu'il ne fut pas tué par ordre de Bonaparte (Voir *La Mort de Pichegru*, par Frédéric BARBEY, 1909).

(1) Voir *Bonaparte et Moreau*, par Ernest PICARD, 1905, et *L'Exil et la mort du général Moreau*, par Ernest DAUDET, 1909.

Le 15 mars 1804, de bon matin, le général Ordener enleva à Ettenheim le malheureux prince qui, le 21, fut écroué au château de Vincennes, et à sept heures du soir le colonel Savary vint remettre à Murat, gouverneur de Paris, les instructions du Premier Consul. Une commission extraordinaire serait immédiatement constituée sous la présidence du général Hulin et statuerait sans désemparer : « Faites entendre aux membres de la commission, disait Bonaparte à son beau-frère, qu'il faut terminer dans la nuit et ordonnez que la sentence si, comme je n'en peux douter, elle porte condamnation à mort, soit sur-le-champ exécutée et le condamné enterré dans une des cours du fort. » A onze heures le duc d'Enghien fut interrogé par le major Dautancourt et demanda à parler au Premier Consul. A une heure il fut traduit devant la commission, comme ayant porté les armes contre la République, comploté contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État et reçu de l'argent de l'Angleterre.

Savary fit exécuter l'arrêt séance tenante, c'est-à-dire à deux heures du matin, dans les fossés du château. L'arrêt définitif fut rédigé par Réal cinq heures après la mort.

Ainsi le duc d'Enghien, innocent de tout complot, avait été enlevé sur un territoire neutre contrairement au droit des gens, condamné sans témoins et sans preuves par un tribunal d'exception, et exécuté nuitamment dans les fossés de Vincennes. On lui avait même refusé le secours d'un prêtre. La vérité est que sa mort avait été résolue d'avance et que sa fosse était déjà creusée lorsque la commission se réunit. Le Premier Consul avait délibérément assumé la responsabilité de ce crime, dont il fut l'auteur principal et Talleyrand le complice. Il l'avait ordonné, non pas seulement *ab irato* pour épouvanter les conspirateurs, mais pour augmenter et consolider son pouvoir personnel par un avertissement terrible, en frappant un prince de la maison de Bourbon.

Proclamation de l'Empire (18 mai 1804). — La machine infernale avait valu à Bonaparte le consulat à vie ; la conspiration de Cadoudal et la reprise de la guerre avec l'Angleterre lui assurèrent l'hérédité du pouvoir. La Cour de Saint-Cloud était déjà quasi royale : Joséphine y donnait de brillantes fêtes, Bonaparte y attirait les écrivains, les artistes, les célébrités de tout ordre.

Le 27 mars 1804, le président du Sénat, François de Neufchâteau, disait au Premier Consul : « Vous fondez une ère nouvelle, mais vous devez l'éterniser : l'éclat n'est rien sans la durée. Ne différez point; vous êtes pressé par le temps, par les événements, par les conspirateurs. Tranquillisez la France entière en lui donnant des institutions qui prolongent pour les enfants ce que vous fîtes pour les pères. » Le Sénat proposa formellement de convertir la République consulaire en Empire héréditaire. Mais, le Sénat ne discutant pas et le Corps législatif votant en silence, ce fut au Tribunat que s'engagea la discussion, sur la motion d'un ancien républicain, le tribun Curée. La proposition de rétablir l'hérédité au profit de la famille Bonaparte ne rencontra d'autre opposition que celle de Carnot. Le Tribunat se hâta de transmettre son vote au Sénat, qui reçut le même vœu du Corps législatif (2 mai), et qui, le 3 mai 1804, conféra au « citoyen premier consul » le titre d'empereur, transmissible à ses descendants.

Le peuple fut appelé à se prononcer et, le 15 brumaire an XIII (6 novembre 1804), le plébiscite ayant été favorable à l'établissement de l'Empire héréditaire, un sénatus-consulte proclama l'hérédité de la dignité impériale dans la famille de Napoléon Bonaparte (1).

Avant de retourner au camp de Boulogne, Napoléon Ier fit, le 14 juillet 1804, jour anniversaire de la prise de la Bastille et de la fête de la Fédération, une première distribution de croix de l'ordre de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides, rendue au culte et tapissée de drapeaux. La messe fut dite par le cardinal-archevêque de Paris, légat du pape. A l'Evangile, Napoléon se leva et prononça les paroles suivantes :

> Commandants, officiers, légionnaires, citoyens et soldats, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de l'empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal; enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos constitutions. Vous le jurez!

Le 16 août, le camp de Boulogne fut le théâtre d'une fête imposante. Groupée en amphithéâtre autour du trône, en face de la mer, dont l'immensité ajoutait encore à la grandeur du spectacle, l'armée reçut des mains de Napoléon les croix qui lui étaient attribuées.

Le sacre. — Napoléon, à l'exemple des monarques légitimes, voulait, comme il l'a dit lui-même, entourer son pouvoir d'une sorte de respect divin, et le pape consentit à venir à Paris tout exprès pour le sacrer. Joséphine, qui n'avait pas été mariée catholiquement, le fut, le 1er décembre, par le cardinal Fesch, et sans témoins. Le surlendemain, la cérémonie du sacre fut célébrée avec une pompe inouïe. L'empereur, au moment de partir pour Notre-Dame, se retourna vers son frère Joseph et lui dit : « Joseph, si notre père nous voyait! » Le souverain pontife fit l'onction sainte sur le front, sur les bras, sur les mains de l'empereur, bénit l'épée, qu'il lui ceignit, le sceptre,

Par l'Empereur,
le Secrétaire d'État

Fac-similé de l'invitation à la cérémonie du sacre adressée aux grands dignitaires, ministres et grands officiers de l'Empire.

qu'il remit dans ses mains; mais Napoléon saisit la couronne sur l'autel, — non des mains du pape, — la plaça lui-même sur sa tête et en donna une seconde à l'impératrice. Alors on entendit retentir le chant solennel qui avait accueilli Charlemagne dans la basilique de Saint-Pierre : *Vivat in æternum semper Augustus.*

Le sacre fut suivi de la distribution des aigles à l'armée devant l'École militaire (5 décembre 1804).

Napoléon roi d'Italie. — Le 16 mars 1805, l'empereur se fit offrir la couronne d'Italie par la consulte, et, le 18, il promulgua le statut du royaume. Il s'engageait à transmettre le pouvoir à un de ses enfants, naturel ou adoptif, dès que les Anglais auraient évacué Malte : la France et l'Italie ne pourraient plus avoir le même souverain. Le 26 mai, Napoléon vint à Milan ceindre la couronne de fer ; le 7 juin, il désigna son beau-fils, Eugène de Beauharnais, comme dépositaire de son autorité et le nomma vice-roi.

BIBLIOGRAPHIE

Aulard (A.), *Registre des délibérations du Consulat provisoire* (1894). — *Paris sous le Consulat*, t. I-IV (1903-1909). — [illegible], *La France sous le Consulat* (s. d.). — Stenger (G.), *La Société française pendant le Consulat* (6 vol., 1903-1908). — Vandal (A.), *L'Avènement de Bonaparte*, t. II (1907).

Boulay de la Meurthe (Cte), *Documents sur la négociation du Concordat* (1891-1897, 5 vol.). — Consalvi (cardinal), *Mémoires* (1896). — Desdevises du Dezert, *L'Église et l'État en France*, t. II, *1801-1906* (1908). — Latreille (C.), *L'Opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803* (1910). — Mathieu (cardinal), *Le Concordat de 1801* (2e éd., 1904). — Séché (Léon), *Les Origines du Concordat* (1894, 2 vol.). — Theiner (le P.), *Histoire des deux Concordats* (1869, 2 vol.).

Locré, *Législation civile, commerciale et criminelle de la France* (1827-1832, 31 vol.). — Stourm (René), *Les Finances du Consulat* (1902). — Viollet (Paul), *Histoire du droit civil français* (1893).

Boulay de la Meurthe (Cte), *Correspondance du duc d'Enghien* (1904-1910, 3 vol.); — *Les Dernières Années du duc d'Enghien* (1886). — Martel (Cte de), *Conspiration de Georges* (1887). — Remacle (comte), *Bonaparte et les Bourbons, 1802-1805* (1899). — Welschinger (H.), *Le Duc d'Enghien* (1888); *L'Enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien* (Journal des Débats des 2 novembre 1909 et 6 juillet 1910).

Campana (lieutenant J.), *Marengo* (1900). — Cugnac (capitaine de), *Campagne de l'armée de réserve en 1800* (1900-1901, 2 vol.). — Driault (E.), *La Politique extérieure du Premier Consul, 1800-1803* (1909). — Gachot (Édouard), *La Deuxième Campagne d'Italie, 1800* (1899); — *Histoire militaire de Masséna, le siège de Gênes, 1800* (1908). — Guillon (Éd.), *Napoléon et la Suisse, 1803-1815* (1910). — Picard (commandant E.) et capitaine P. Azan, *Campagne de 1800 en Allemagne* (1907-1909). — Picard (commandant E.), *Hohenlinden* (1909).

Masson (Frédéric), *Le Sacre et le couronnement de Napoléon* (1908).

Voir en outre les ouvrages indiqués à la page 91.

(1) Il est [illegible] que les résultats du scrutin, en ce qui concerne l'armée de terre, [illegible] de Bonaparte.

Le Sacre de Napoléon Ier, par DAVID (Musée du Louvre).

Le Mariage de Napoléon et de Marie-Louise, par GARNIER (Musée de Versailles).

LA FAMILLE IMPÉRIALE



Charles-Marie Bonaparte, [illegible]
(Musée de Versailles.)



Marie-Lætitia Ramolino, par [illegible]
(Musée de Versailles.)



Le cardinal Joseph Fesch, par Ch. Meynier
(Musée de Versailles.)



[illegible] Napoléon Iᵉʳ, par David
([illegible] Versailles.)



Le duc de Reichstadt, par [illegible]
(Musée de Versailles.)



L'impératrice Joséphine, par GUILLON LE THIÈRE (Musée de Versailles).



L'impératrice Marie-Louise, par GUÉRIN, d'après GÉRARD (Musée de Versailles).



Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, par WICAR (Musée de Versailles).



Marie-Julie, reine d'Espagne, par LEFÈVRE (Musée de Versailles).



Lucien Bonaparte, prince de Canino, par LEFÈVRE (Musée de Versailles).



Marie-Alexandrine, [illegible] par PAYNAL (Gazette des Beaux-Arts).



[illegible] Félix Bacciochi, époux d'Élisa Bonaparte [illegible]



Élisa Bonaparte, grande-duchesse de Toscane, par [illegible]
Musée de Versailles.



Louis Bonaparte, roi de Hollande
[illegible]



Hortense de Beauharnais, reine de Hollande, par SAIN.



Le prince Camille Borghèse, [illegible]
Musée de Versailles.



Marie-Pauline Bonaparte, duchesse de Guastalla, par LEFEVRE
[illegible]



Joachim Murat, roi de Naples, par [illegible]
[illegible]



Marie-Caroline, reine de Naples, par Mme LE BRUN
Musée de Versailles.



Jérôme Bonaparte, [illegible]
[illegible]



Frederique Sophie, reine de Westphalie, par KINSON
[illegible]



Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, par [illegible]
[illegible]



Augusta-Amélie, vice reine d'Italie
[illegible]

[illegible] de ses titres de noblesse.

[illegible]

Napoléon donne des aigles à l'armée, par DAVID (Musée de Versailles).

II. LE GOUVERNEMENT ET LA CIVILISATION SOUS LE PREMIER EMPIRE.

L'EMPEREUR, LA COUR ET LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL

Portrait de Napoléon Ier. — *L'homme.* — La physionomie de l'empereur était grave et calme, illuminée par des yeux investigateurs, soulignée par une bouche arquée et impérieuse. Les cheveux laissaient à découvert un front large et haut.

L'expression du visage devenait rude et même redoutable quand l'empereur était agité par quelque sentiment violent; mais elle devenait gracieuse quand il était déridé par la bonne humeur ou le désir de plaire.

Les emportements de son imagination constructive et la surabondance de ses idées étaient tempérés par la logique pénétrante de son esprit, par sa passion de l'ordre et sa claire intelligence (1). Il voyait tout de suite le but et les moyens de l'atteindre; l'esprit de décision égalait chez lui la promptitude de la pensée, et l'action suivait immédiatement la conception.

Il croyait que la destinée de chaque homme est marquée à l'avance, mais cette sorte de fatalisme, loin d'énerver son activité, la stimulait au contraire, parce qu'il avait une foi imperturbable dans sa destinée. Aussi donnait-il à ses soldats sur le champ de bataille l'exemple d'une bravoure à toute épreuve. Les obstacles ne faisaient qu'exaspérer sa volonté.

Orgueilleux sans mesure, assoiffé de gloire, quand son orgueil était blessé ou son ambition contrariée il entrait dans des colères terribles; mais il lui arrivait de garder dans les revers, tant étaient grandes sa volonté et la fermeté de son caractère, un calme impassible. Il avait un mépris souverain pour les hommes, qui n'étaient pour lui que les instruments de ses desseins. Taine a vu en lui le dernier des condottieri, un « colossal parvenu » qui sut édifier sa fortune personnelle sur le désordre de la France et de l'Europe, un homme d'une autre race et d'un autre siècle, un despote qui subordonna l'État à sa personne et dont la passion maîtresse fut l'égoïsme.

Il parlait une langue savoureuse et originale, abondante en traits pittoresques, et sa parole était relevée par le geste, toujours vif et quelquefois saccadé. Son style, serré, précis, était le reflet de son esprit logique.



Napoléon Ier,
gravé par STAPLEAUX, sous la direction de DAVID.

Sobre et tempérant, il était simple dans sa mise, attachant peu de prix au luxe de la toilette. Son chapeau sans bordure ni galons, qu'ornait une petite cocarde, et sa redingote grise, recouvrant l'uniforme de colonel de la garde, s'opposaient aux habits chargés de broderie des généraux et des dignitaires. Sa maison était tenue avec une sévérité rigide. « Nos valets de chambre, rapporte Rambuteau, ne recevaient des bougies que sur présentation des bouts brûlés. »

(1) Taine, disséquant le cerveau de Napoléon, y distingue trois atlas (militaire, administratif et biographique, ce dernier lui fournissant sur les hommes les éléments des choix les plus heureux). Cet acquis immense est rigoureusement et distinctement classé, et l'empereur peut passer d'un sujet à l'autre sans que jamais son activité cérébrale soit troublée par la moindre confusion.

Les [illegible] n'existaient pas pour lui : il [illegible] de « métaphysiciens nébuleux ».

[illegible] travailleur prodigieux, supérieur à ce point de vue au cardinal de Richelieu et même à Colbert. Quand il n'était pas [illegible] il n'interrompait guère son travail que pour dépenser



La salle du trône au palais de Fontainebleau.

sur un guéridon d'un repas [illegible] arrosé de chambertin, son vin favori, et pour faire, vers la fin de l'après-midi, une promenade [illegible]. Vers sept heures du matin, il arrivait dans son cabinet intérieur [illegible] à coucher. Il commençait par [illegible] signature, dépouillait le courrier, examinait les rapports de police — police officielle et police secrète —, parcourait les gazettes, puis affolait ses secrétaires, à qui il dictait, en se promenant de long en large, des phrases précipitées, désordonnées, [illegible]. C'était comme un monologue à demi parlé dont il fallait souvent deviner le sens.

A neuf heures avait lieu le [illegible] audience qui parfois se prolongeait jusqu'au déjeuner. Pendant son repas, pris en famille, l'empereur recevait son architecte Fontaine, son bibliothécaire Barbier, qui le tenait au courant des ouvrages nouveaux, Vivant-Denon, David, Isabey, Gérard, Talma. Revenu dans son cabinet, il se remettait à la besogne administrative et, couché de tout son long sur la table des cartes, il suivait les opérations des armées, dont des épingles de couleur indiquaient les positions respectives.

« Telle était l'organisation privilégiée de cet homme extraordinaire en tout, qu'il pouvait dormir une heure, être réveillé par un ordre à donner, se rendormir, être réveillé de nouveau, sans que son repos ni sa santé en souffrissent. Six heures de sommeil lui suffisaient, soit qu'il les prît de suite, soit qu'il dormît à divers intervalles durant vingt-quatre heures. » (Général Gourgaud.)

Le capitaine. — Napoléon fut un homme de guerre incomparable. A la puissance de la volonté, de l'autorité et de la persuasion, au sang-froid, à l'énergie, à l'audace, à une immense capacité de travail et d'endurance, au sens pratique et, d'un mot, à d'admirables dons naturels s'ajoutait chez lui la force de la science et de l'expérience.

Ses conceptions stratégiques, dont on n'a jamais pu critiquer que le menu détail, furent infiniment variées et ingénieuses; il escomptait les fautes de ses ennemis et au besoin savait les provoquer; il prévoyait tout, même l'insuccès; il ne laissait à personne le soin de conduire l'action, et il intervenait, au risque de sa vie, pour déterminer par sa présence au milieu des troupes l'effort décisif.

Il jugeait avec une rapidité qui apparaît comme divinatoire les situations les plus embrouillées, se décidait sur-le-champ, improvisait les solutions les plus heureuses, frappait des « coups de tonnerre » comme ceux d'Austerlitz et de Wagram. On l'a surnommé le *géomètre des batailles*. Or, « il n'y a pas, disait-il, d'ordre naturel de bataille : on s'engage partout et l'on voit venir ». C'est donc sur le terrain que ses résolutions devenaient définitives, mais il les avait préparées, ayant toujours eu soin de prévoir le pire. « Il n'y a pas, disait-il, un homme plus pusillanime que moi quand je fais un plan militaire. Je me grossis tous les dangers. » Il travaillait sans cesse la carte à la main, voyant tout, utilisant tout, secondé par un état-major de premier ordre qu'il avait créé, et, surtout, sachant parler au soldat français, dont il connaissait mieux que personne l'esprit et le moral, sur lequel il exerçait un ascendant admirable, fait de crainte, de confiance et d'affection.

Il sut tirer parti de l'expérience de ses devanciers, mais il eut le mérite d'apporter dans la guerre une nouvelle méthode, consistant essentiellement dans la substitution de la guerre de masse à la guerre en cordon. Sous Louis XIV et sous Louis XV, on s'efforçait avant tout de défendre toute une frontière en la garnissant d'une ligne de troupes ou de forteresses; Bonaparte comprit, après Frédéric et quelques généraux de la Révolution, que, si cette ligne était rompue en un point décisif, elle devait succomber tout entière. Appliquant le principe de « l'économie des forces », il en concentrera donc la plus grande partie en un point central (1), à portée de toutes les communications, et il les lancera sur un point de la ligne ennemie dont la chute entraînera celle de l'ensemble.

Cette conception générale devait, selon les circonstances, comporter plusieurs applications, et l'on peut ramener à trois les types des campagnes napoléoniennes : 1° la manœuvre favorite de l'empereur, dans les campagnes comme dans les batailles, consiste à se porter avec le gros de ses forces sur les derrières de l'ennemi, pour le tourner, le démoraliser et le forcer à livrer le combat dans des conditions désavantageuses : c'est la manœuvre de Marengo et d'Ulm; 2° elle n'est pas toujours possible, faute de facilités pour tourner l'ennemi; en ce cas, Napoléon cherche à percer le centre pour le séparer et le diviser en deux tronçons qu'il battra séparément : c'est la manœuvre de 1812 et celle de 1815, au début de la campagne; 3° enfin, quand la supériorité des forces ennemies ou la défaveur de la position commandent de se tenir sur la défensive, l'empereur rassemble toutes ses troupes et accable sous cette masse les différents corps de l'assaillant, que les nécessités de sa marche ont forcément conduit à se disperser : c'est la manœuvre de 1814. Par un privilège qui fait de la première campagne d'Italie la campagne classique de Napoléon, on y retrouve ces trois manœuvres successivement employées : la seconde tout au début, pour séparer Colli de Beaulieu et percer la ligne ennemie; la première immédiatement après, quand Napoléon passe le Pô à Plaisance, enlève le pont de Lodi et porte d'un seul coup la guerre sur l'Adige, en faisant tomber toutes les lignes de défense intermédiaires; la troisième enfin lors des premières opérations devant Mantoue, quand il lève le siège de cette place pour battre séparément les trois corps de Würmser.

La qualité maîtresse de la méthode napoléonienne fut donc l'offensive, facilitée d'ailleurs par le tempérament national et aussi par les armes nouvelles; car l'artillerie était aussi capable d'évolution que l'infanterie, depuis que, grâce à Gribeauval et à son canon si facile à manier, une révolution s'était faite dans l'art des combats.

Les jours qui précédaient une affaire décisive, Napoléon était constamment à cheval pour reconnaître les forces et les positions enne-

(1) Cette masse devenant très considérable, il était nécessaire, pour lui conserver les bénéfices de l'articulation, de la fractionner de telle sorte que le commandement pût s'y exercer partout sans émiettement, mais aussi sans concentration excessive excédant les forces d'un seul homme, et que l'impulsion d'en haut pût être rapidement et simultanément communiquée à toutes les organes de ce corps gigantesque. Il fallait donc que dans chaque unité le chef fût à même d'exercer matériellement son autorité, mais aussi que le nombre de ces unités fût assez réduit pour maintenir dans l'armée une cohésion indispensable. Napoléon résolut le problème en créant le *corps d'armée*, organe constitué par la réunion de vingt-cinq à trente mille homme de toutes armes, doté d'un état-major spécial et de tous les services nécessaires, et pouvant par suite se suffire à lui-même, dans toute espèce d'opérations, pendant les marches ou pendant le combat. » (Lieutenant-colonel Rousset, *Les Maîtres de la guerre* (1899), p. 77.

mies, étudier le champ de bataille, parcourir les bivouacs. La nuit même, il visitait la ligne pour s'assurer encore de la force de l'ennemi par le nombre de ses feux. Le jour venu, il se plaçait sur un point central, d'où il pouvait voir tout ce qui se passait, ayant près de lui ses aides de camp et ses officiers d'ordonnance, qu'il envoyait porter ses ordres sur tous les points. Aussitôt que sa présence devenait nécessaire quelque part, il s'y portait au galop. Habituellement, il marchait à cheval avec l'armée, quand elle était à la suite et près de l'ennemi. Lorsqu'elle était en grandes manœuvres et que les opérations avaient lieu à de fortes distances, il restait à son quartier général, où il recevait les rapports des généraux.

Dans les intervalles des batailles, il donnait ses soins à l'administration intérieure de la France et répondait aux communications et aux rapports qui lui étaient envoyés de Paris par les ministres; il gouvernait ainsi l'empire en même temps qu'il dirigeait l'armée.

La Cour. — La Cour impériale fut organisée avec toute la pompe de l'ancienne monarchie, et d'anciens serviteurs de Louis XVI occupèrent, à côté d'hommes nouveaux, les grands offices du palais : tandis que Duroc, duc de Frioul, après avoir gouverné la maison du Premier Consul, gouvernait celle de l'empereur avec le titre de maréchal du palais, Talleyrand devenait grand chambellan, et le marquis de Ségur, l'ancien ambassadeur de Louis XVI à Saint-Pétersbourg, était, comme grand maître des cérémonies, chargé d'initier la nouvelle Cour aux usages de l'ancienne. Le cérémonial et l'étiquette furent aussi rigoureusement observés qu'ils l'avaient été sous Louis XIV, et Napoléon eut tous les matins ses *grandes entrées*, tous les jeudis et les dimanches, dans la salle du trône, ses *grands levers*.

Les courtisans n'avaient pas tous la distinction de langage et l'aisance de manières qui s'acquièrent difficilement sur le tard. Mais si Augereau ne se défit jamais du parler des camps et si la maréchale Lefebvre, duchesse de Dantzig, mérita longtemps le surnom de *Madame Sans-Gêne*, ce furent là des exceptions que la crainte de déplaire à l'empereur rendit de plus en plus rares.

Les divertissements de la Cour étaient plutôt graves : tragédies, concerts, jeu modéré. Napoléon aimait la musique sérieuse. Dans les concerts de la Cour, où les chœurs, en costume, chantaient devant un décor approprié, on entendait les plus célèbres morceaux du répertoire italien, les oratorios et les concertos de Lesueur et de Paisiello.

Les fêtes données par l'empereur aux Tuileries, à Compiègne, à Fontainebleau, qui fut le Versailles de l'Empire comme La Malmaison en fut le Marly, étaient extrêmement brillantes, aussi bien d'ailleurs que celles qu'on organisait en son honneur chez les grands dignitaires ou dans les ambassades. C'est chez le ministre d'Italie, Marescalchi, que Napoléon, travesti en nègre et sonnant de la trompe, conduisit le fameux « ballet des échecs ».

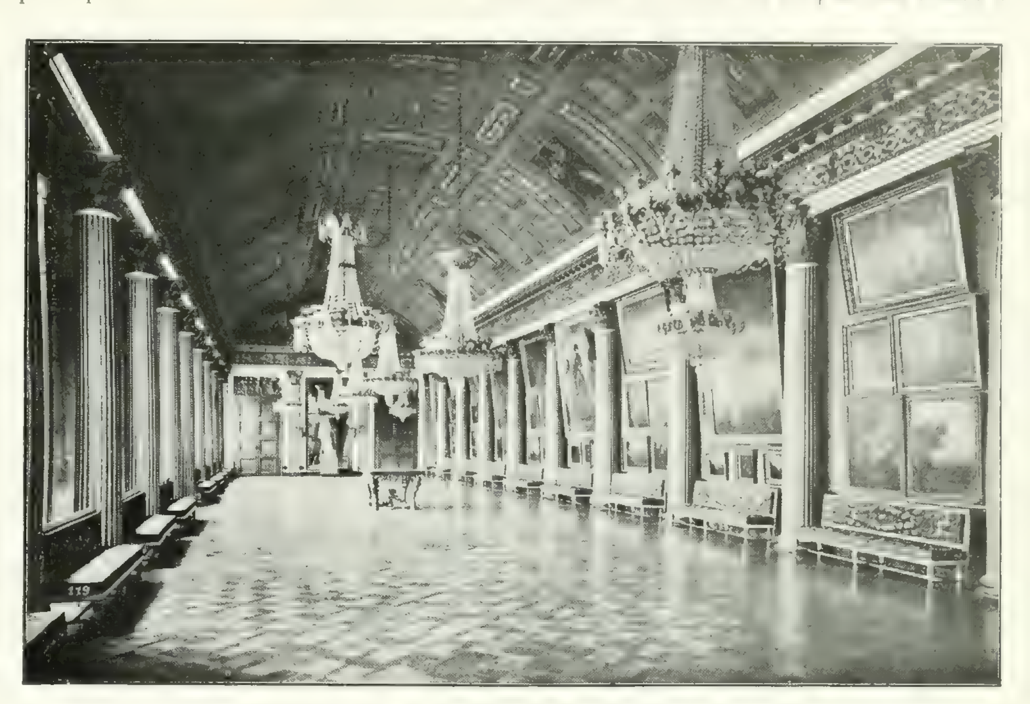
L'empereur avait sa maison militaire et sa maison civile, et l'impératrice, Madame Mère, les princes et les princesses, frères et sœurs de Napoléon, avaient aussi la leur. Le grand maréchal du palais avait sous ses ordres un grand aumônier, un grand écuyer, un grand veneur, un grand maître des cérémonies, un intendant général, un trésorier général de la couronne. D'anciens émigrés acceptèrent des charges à la Cour impériale.

Les grands dignitaires. — Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (Voir p. 310) institua six « grands dignitaires de l'Empire » : le grand électeur, l'archichancelier de l'Empire, l'archichancelier d'État, l'architrésorier, le connétable et le grand amiral.

Nommés par l'empereur, les grands dignitaires jouissaient des mêmes honneurs que les princes français et prenaient rang immédiatement après eux. Sénateurs, conseillers d'État, ils formaient le grand conseil de l'empereur et le grand conseil de la Légion d'honneur. Lorsque l'empereur ne présidait pas le Sénat ou le Conseil d'État, il désignait celui des grands dignitaires qui devait présider à sa place.

La noblesse impériale. Les majorats. — Des décrets du 30 mars 1806 établirent pour la première fois des titres héréditaires, avec affectation de biens transmissibles également par hérédité (1).

En créant une noblesse nouvelle, Napoléon voulut à la fois récompenser ses serviteurs les plus illustres, encourager les dévouements en excitant la vanité, entourer le trône d'un patriciat résolu à le soutenir, donner enfin à sa couronne l'éclat et la splendeur des monarchies traditionnelles.



La salle des fêtes au château de Compiègne.

Cette noblesse de soldats et de fonctionnaires, revêtue de titres correspondant à l'importance du grade ou de l'emploi, n'avait aucune prérogative politique, n'exerçait aucun droit public, ce qui la distingue radicalement de la noblesse féodale. Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'État, le président du Corps législatif, les archevêques eurent le titre de *comtes;* les présidents de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, des cours d'appel, des collèges électoraux, les évêques et les maires des trente-sept villes ayant le privilège d'assister au couronnement de l'empereur reçurent celui de *barons;* les membres de la Légion d'honneur furent *chevaliers*. Dans la suite, les grands dignitaires de l'Empire eurent le titre de *princes;* leurs fils aînés portaient le titre de *ducs* si leur père avait constitué en leur faveur un *majorat* de 200 000 livres de rente.

La dignité de maréchal fut rétablie. Il put y avoir seize maréchaux d'Empire en activité et quatre maréchaux honoraires, pris parmi les plus anciens généraux devenus sénateurs.

Par dérogation aux dispositions du Code civil, qui prohibaient les substitutions perpétuelles, les majorats furent rétablis, comme conséquence de l'institution d'une noblesse impériale, par le sénatus-consulte du 14 août 1806.

Les biens composant un majorat (le mot vient de ce que cette espèce de propriété appartenait à l'aîné, *major natu*) étaient inaliénables, insaisissables et imprescriptibles; ils étaient transmissibles à perpétuité dans la ligne masculine par ordre de primogéniture; ils ne pouvaient être échangés qu'en vertu d'une autorisation et sauf remploi, ni grevés de charges ou d'hypothèques. Leurs revenus étaient affectés à soutenir un titre de noblesse. Les majorats créés en exécution du sénatus-consulte du 14 août 1806, complété par les décrets des 1er mars 1808 et 3 mars 1810, se divisaient en deux catégories : les *majorats sur demande*, constitués avec l'auto-

(1) Duchés grands fiefs de Dalmatie (Soult), Istrie (Bessières), Frioul (Duroc), Cadore (Champagny), Bellune (Victor), Conegliano (Moncey), Trévise (Mortier), Feltre (Clarke), Bassano (Maret), Vicence (Caulaincourt), Padoue (Arrighi) et Rovigo (Savary); — principauté de Neuchâtel (maréchal Berthier); — duchés grands fiefs de Lucques (Élisa Bonaparte), de Parme (Pauline Bonaparte), de Plaisance (Lebrun); — duchés grands fiefs (au nombre de dix) du royaume des Deux Siciles, attribué à Joseph Bonaparte; — duchés de Clèves et de Berg, transférés en toute souveraineté à Joachim Murat; — principauté de Guastalla, transférée en toute propriété et souveraineté à Pauline Bonaparte et au prince Borghèse, son époux.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BONAPARTE



risation du chef de l'État par des particuliers, à l'aide de biens détachés de leur patrimoine, et les *majorats de propre mouvement*, émanant de l'initiative du souverain, se composant de biens empruntés au domaine extraordinaire, et dont le retour à l'État était de droit en cas d'extinction de la ligne masculine dans les familles dotées.

Napoléon et sa famille. — L'empereur avait au plus haut point l'esprit de famille, et ses sentiments réagirent sur sa politique extérieure. « Les Bonapartes sont un clan et Napoléon est l'homme du clan. » (Frédéric MASSON.)



Marie Louise et le roi de Rome, par GÉRARD (Versailles).

La famille corse avait deux caractères dominants : solidarité de tous ses membres et suprématie de l'aîné. Joseph, l'aîné de la famille Bonaparte, ne se résigna donc jamais à s'incliner devant son frère, pour qui il fut une cause perpétuelle d'embarras et qui se crut pourtant obligé de faire un sort à tous les siens : de là la conception du « grand Empire » entouré d'une ceinture d'États vassaux — les républiques fondées par le Directoire — où régneront les parents ou les alliés de l'empereur.

Cette hiérarchie de monarques subordonnés n'est pas une fédération d'États indépendants basée sur un « pacte de famille », mais un empire à la romaine, avec application aux pays conquis du type administratif créé pour le peuple dominateur. Or, ou les rois qu'instaurera Napoléon resteront les exécuteurs dociles de ses ordres, ou ils gouverneront selon les vœux de leurs sujets et ils deviendront les ennemis patents ou occultes de leur bienfaiteur.

En 1805, Napoléon s'efforce de résoudre la question de l'hérédité, qui le préoccupe plus que toutes les autres : il offre le trône d'Italie à Joseph, si celui-ci veut renoncer à ses droits éventuels à la couronne impériale; il propose à Louis d'adopter son fils; il se retourne vers Lucien : tous les trois refusent et il se décide à nommer Eugène vice-roi d'Italie, puis à le marier à la princesse Augusta de Bavière, pour forcer l'entrée des maisons souveraines. Il veut obliger Jérôme à abandonner sa femme, Élisabeth Patterson : il ne peut obtenir du pape l'annulation d'un mariage régulièrement contracté avec une protestante, mais il l'exige d'une officialité complaisante, qui consent à la rupture d'un lien que Rome n'a pas voulu briser, et il unit Jérôme à la fille du roi de Wurtemberg, la princesse Catherine; il prélude ainsi à son propre divorce et à son propre mariage avec une fille d'empereur.

En attendant, il assure l'élévation de sa famille. Élisa est souveraine de Lucques et de Piombino, avant de devenir grande-duchesse de Toscane; Joseph, roi de Naples; Murat, grand-duc de Berg et de Clèves; Louis, roi de Hollande; Pauline, duchesse de Guastalla; le cardinal Fesch, primat de Germanie.

Comblés d'honneurs et d'argent, les « Napoléonides » ne font rien pour se montrer dignes de leur fortune. En 1808, Louis, roi de Hollande, qui se croit persécuté, est bientôt en état de rébellion ouverte; Jérôme se couvre de dettes; Naples est un gouffre où s'engloutit l'argent de la France, et il faut 40000 hommes pour maintenir Joseph, tout occupé de chasses et de plaisirs; à La Haye et à Dusseldorf, la révolte gronde; le désordre règne à Cassel.

Ce premier et malheureux essai du système familial est suivi d'un second plus malheureux encore : Joseph, transféré en Espagne, voit se dresser contre lui, non plus les sujets d'un État factice, mais une nationalité vigoureuse, cohérente et jalouse.

En 1809, dans la guerre contre l'Autriche, l'empereur ne trouve aucun secours effectif chez les rois vassaux. Ces monarques improvisés — sauf Eugène, qui n'est que son beau-fils — ne lui ont jamais su gré de leur fortune. Ils trouvent tout naturel que Napoléon partage avec eux : Joseph même estime que son cadet lui a pris sa place et fait comprendre aux Cours étrangères qu'elles auraient en lui un souverain ami de la paix. Napoléon connaît ces sentiments; il n'en est pas moins d'une faiblesse inlassable, comblant les siens, leur distribuant l'Europe ; mais il n'entend pas que son autorité de souverain soit discutée, et il va prendre ses sûretés.

Joséphine. Le divorce. Marie-Louise. — Conscient de la fragilité de sa conception du « Grand Empire », il brisera les liens de son premier mariage dans l'espoir d'obtenir d'une nouvelle union un héritier en dehors de ses collatéraux, et il substituera au protectorat des royaumes vassaux l'administration directe de l'Etat unitaire (1). Ainsi sera corrigée l'insuffisance de la solidarité familiale; ainsi prendra fin la lutte que l'empereur soutient contre les siens, qui veulent lui imposer son frère aîné pour successeur.

Le 9 mars 1796, il avait épousé Joséphine Tascher de La Pagerie, née à la Martinique à une date qu'on n'a pas encore fixée, mais qui était certainement plus âgée que lui. D'une famille originaire du Blaisois, elle épousa en 1779 le vicomte de Beauharnais, dont elle eut deux enfants, qui furent le prince Eugène et la reine Hortense. Son mari, suspect comme noble et comme ancien général, ayant été emprisonné pendant la Terreur, Joséphine essaya vainement de l'arracher à l'échafaud; elle fut elle-même détenue aux Carmes et y connut la future Mme Tallien, qui la fit mettre en liberté. Barras, son intime ami, lui proposa d'épouser le général Bonaparte, entré en relations avec les Beauharnais depuis qu'Eugène avait été lui demander l'épée de son père, saisie lors du désarmement qui suivit le 13 vendémiaire. Séduit jusqu'à la passion par la vivacité et les grâces physiques de la créole, Bonaparte passa sur ses aventures, et le mariage, purement civil, fut célébré le 9 mars 1796.

Pendant l'expédition d'Égypte, la conduite de Joséphine lui mérita de justes reproches, et, lorsque son mari l'appela en Italie, elle s'y fit suivre de l'adjudant Charles, qui avait remplacé Barras dans son intimité : c'était un bel homme à peau noirâtre, fort expert en matière de calembours et de pitreries. Ces débordements d'une nature ardente, avivés par le goût et les entraînements du plaisir, furent exagérés par les parents de Bonaparte, qui détestaient Joséphine et ne cessèrent de l'accabler, même lorsque, partageant la haute fortune de Napoléon, elle cessa de donner prise à la médisance.

Le 2 décembre 1804, elle fut sacrée impératrice par le pape Pie VII en même temps que Napoléon; son mariage religieux fut célébré la veille, sans témoins et en l'absence du curé paroissial.

Cinq années s'écoulèrent, et l'union de Joséphine avec Napoléon demeura stérile; or l'empereur tenait à avoir un héritier direct, « élevé, disait-il, dans son esprit et dans sa pensée ». Ce furent les enfants mêmes de l'impératrice, Eugène et Hortense, qui durent accepter la douloureuse mission d'annoncer à leur mère la prochaine dissolution de son mariage.

Le 15 décembre 1809, aux Tuileries, Napoléon debout, tenant la main de l'impératrice en pleurs, expliqua sa résolution, sans utiliser le discours pompeux préparé par Cambacérès. Joséphine fit lire par Regnault de Saint-Jean-d'Angely une déclaration où elle remerciait l'empereur de ses bontés et la France de son affection. « La dissolution de mon mariage, disait-elle, ne changera rien aux sentiments de mon cœur; mais l'un et l'autre nous sommes glorieux du sacrifice que nous faisons au bien de la patrie. » Le lendemain,

(1) En 1810 il annexera la Hollande ; l'organisation de la Westphalie sera remaniée par la réunion à l'Empire des Bouches-du-Weser ; Murat sera menacé dans la possession de Naples ; Joseph lui-même, en janvier 1812, verra Napoléon annexer des territoires au nord de l'Èbre.

16 décembre 1809, un sénatus-consulte prononça la dissolution du mariage civil (1). Joséphine, qui se retira à La Malmaison, conservait le titre et le rang d'impératrice-reine couronnée; son douaire était fixé à une rente annuelle de 2 millions de francs sur le Trésor; toutes les dispositions qui pourraient être faites par Napoléon en faveur de l'impératrice divorcée, sur les fonds de la liste civile, seraient obligatoires pour ses successeurs.

L'officialité diocésaine prononça la nullité du mariage religieux pour vice de forme : la cérémonie qui, la veille du sacre, avait consacré, sans témoins, dans la chapelle des Tuileries l'union religieuse de Napoléon et de Joséphine, fut considérée comme ne constituant pas un mariage régulier.

Le jour où l'empereur avait projeté de se séparer de Joséphine pour s'allier à une dynastie de droit divin, il avait songé tout d'abord à la maison des Romanov. Après la paix de Vienne, il s'attacha à cette idée comme à un moyen de fortifier l'amitié des deux empereurs, déjà moins vive. Caulaincourt, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, demanda donc la main de la grande-duchesse Anne, sœur du tsar; mais celui-ci et surtout la tsarine ne cherchèrent qu'à gagner du temps, et Napoléon se retourna brusquement vers l'archiduchesse Marie-Louise, fille de François II.

Metternich accueillit sans hésiter les ouvertures qui lui étaient faites; l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le prince de Schwarzenberg, tint un langage encourageant et, le 6 février 1810, Napoléon décida d'abandonner le projet russe : à six heures du soir, Schwarzenberg reçut la visite du prince Eugène, qui le mit en demeure de s'engager par écrit dès le lendemain. L'ambassadeur, au risque de ruiner sa fortune, joua d'audace et consentit. Dans la nuit, on acheva la rédaction du contrat de mariage d'après celui de Marie-Antoinette. Berthier reçut l'ordre d'aller épouser à Vienne, par procuration, l'archiduchesse Marie-Louise et de la ramener à Paris. Le mariage fut célébré à Vienne le 11 mars 1810 : Napoléon avait choisi pour le représenter son glorieux antagoniste, l'archiduc Charles.

Marie-Louise partit pour la France le 13 mars 1810. Le 27 mars elle était à Compiègne, où Napoléon vint à sa rencontre. Le mariage civil fut renouvelé à Saint-Cloud le 1er avril et le mariage religieux célébré à Paris le lendemain.

La nouvelle impératrice, née à Vienne en 1791, était une Allemande aux yeux bleus et aux cheveux blonds, à la taille svelte et souple, belle plutôt que jolie, sensible et quelque peu romanesque. Dès son arrivée à Paris, l'accueil de la population, attristée par le départ de Joséphine, la rendit réservée et comme indifférente aux choses de sa nouvelle patrie. Elle admira l'empereur et le craignit, mais ne l'aima guère. Considérée par les uns comme inoffensive et bonne, par les autres comme cruellement égoïste, sèche et orgueilleuse, elle était en tout cas sans caractère, d'esprit mesquin et de sens politique nul. Nommée régente chaque fois que l'empereur s'absentait, elle montra dans ces fonctions une incapacité absolue. Après la catastrophe, elle s'abstint de partager l'exil de son mari, se sépara de son fils pour ne le revoir qu'à son agonie, prit Neipperg d'abord pour ami, puis pour époux morganatique, se consola ensuite avec le comte de Bombelles, un émigré français devenu maître de cérémonies à la Cour de Vienne, et trouva préférable le titre réel de duchesse de Parme (1816) au titre *in partibus* d'impératrice des Français. Metternich et l'empereur d'Autriche, pour des raisons faciles à comprendre, l'encouragèrent dans cette attitude résignée, qui ressemblait trop à une déchéance.

Naissance du roi de Rome. — En mars 1811, la naissance aux Tuileries d'un héritier de la couronne vint combler les vœux de l'empereur. Il reçut les prénoms de François-Charles-Joseph et le titre de *roi de Rome*. Son baptême fut solennellement célébré à Notre-Dame (9 juin 1811), en présence de cent évêques, de vingt cardinaux, des grands corps de l'État, des maires des plus grandes villes, des représentants de l'Europe. Quand la cérémonie fut achevée, la gouvernante des enfants de France, Mme de Montesquiou, rendit le « roi de Rome » à Napoléon, qui l'éleva au-dessus de sa tête pour le présenter à l'assistance.

Salué avec enthousiasme par le peuple français, appelé, semblait-il, aux plus hautes destinées, « l'aiglon » allait ajouter un nom de plus à la liste des enfants de douleur nés sur les marches du trône.

LA CONSTITUTION ET L'ADMINISTRATION

Les pouvoirs publics. Sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804). — La Constitution de l'Empire fut fixée par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804), qui modifiait la Constitution de l'an VIII et dont voici les principales dispositions :

Le gouvernement de la République est confié à un *empereur*, qui prend le titre d'*empereur des Français*. Napoléon Bonaparte, premier consul de la République, est empereur des Français. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans accomplis et que lui-même n'ait point d'enfants mâles au moment de l'adoption. Ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe. A défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif, la dignité impériale est dévolue à la ligne collatérale de Joseph et de Louis Bonaparte, frères de l'empereur.



Le sceau impérial des titres.

Les membres de la famille impériale portent le titre de *princes français*, de *princesses françaises;* le fils aîné de l'empereur, celui de *prince impérial*. Les princes sont membres du Sénat et du Conseil d'État lorsqu'ils ont atteint leur dix-huitième année. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'empereur. La liste civile et la dotation des princes sont fixées conformément à la législation de l'Assemblée constituante sur la famille royale, et, en conséquence, Napoléon reçoit annuellement 25 millions, comme Louis XVI.

Le *Sénat* se compose des princes français âgés de dix-huit ans, des grands dignitaires, de quatre-vingts membres nommés sur une liste de présentation établie par l'empereur et, en outre, des citoyens que le chef de l'État juge convenable de désigner. Les projets de lois décrétés par le Corps législatif lui sont transmis le jour même et il peut déclarer qu'il n'y a pas lieu à promulgation, s'ils tendent à rétablir le régime féodal, à révoquer les ventes de biens nationaux, à attenter aux prérogatives de l'empereur.

Les *magistrats* conservent le privilège de l'inamovibilité, mais les « provisions » qui les instituent à vie ne leur sont délivrées qu'après cinq ans d'exercice si, à l'expiration de ce délai, le gouvernement les en juge dignes. (Sénatus-consulte du 12 octobre 1807.) La mise en vigueur de cette disposition fut précédée, selon l'expression de Treilhard, d'une « épuration salutaire » du personnel des tribunaux (1).

Le tribunal de cassation prend la dénomination de *Cour de cassation;* les tribunaux d'appel prennent celle de *cour d'appel;* les tribunaux criminels, celle de *cour de justice criminelle*. Le président de la Cour de cassation et celui des cours d'appel, divisées en sections, prennent le titre de *premier président;* les vice-présidents, celui de *présidents;* les commissaires du gouvernement près de la Cour de cassation, des cours d'appel et des cours de justice criminelles, celui de *procureurs généraux impériaux;* les commissaires du gouvernement auprès des autres tribunaux, celui de *procureurs impériaux*.

Une *haute cour impériale* est instituée pour connaître des délits personnels des membres de la famille impériale, des grands dignitaires, grands officiers, ministres, sénateurs, conseillers d'État, et aussi des crimes et complots contre la sûreté de l'État ou les personnes de l'empereur et du prince impérial.

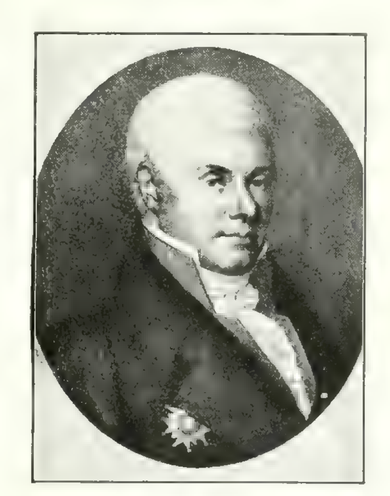
En résumé, l'empereur a la plénitude du pouvoir exécutif et il nomme aux fonctions judiciaires un personnel de son choix. Il participe à l'exercice du pouvoir législatif, puisqu'il a seul l'initiative des lois, que le Tribunat discute sans les voter, que le Corps législatif vote sans les discuter, qui peuvent être annulées par un Sénat sans indépendance comme inconstitutionnelles et qui, enfin, doivent être sanctionnées par le chef de l'État. Le pouvoir législatif, ainsi morcelé, est impuissant et il n'a sur l'exécutif aucune action, puisque les ministres sont responsables devant l'empereur seul. Le suffrage à plusieurs degrés, d'où sortent le Corps législatif et le Tribunat, est organisé de telle sorte que le gouvernement peut en réalité choisir les membres de ces assemblées, et le Tribunat, qui mon-

(1) D'après Colmet de Santerre (*Acad. des Sciences morales et politiques*, 3 mars 1894), le divorce de Napoléon n'a été légal à aucun point de vue.

(1) L'organisation de la justice fut complétée par la loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) sur les écoles de droit et la profession d'avocat, et surtout par le décret du 30 mars 1808 et la loi du 20 avril 1810 sur la police et la discipline des tribunaux.

trera quelques velléités d'indépendance, sera épuré, puis remplacé (sénatus-consulte du 19 août 1807) par trois commissions du Corps législatif procédant séparément à la « discussion préalable des lois ». Il ne reste pour ainsi dire plus trace du régime représentatif instauré par la Révolution.

La législation. — L'œuvre d'unification législative commencée sous le Consulat se continua et aboutit, sous l'Empire, à la promulgation de quatre nouveaux codes : Code de procédure civile, Code de commerce, Code d'instruction criminelle, Code pénal. Une seconde édition du Code civil, sous le nom de *Code Napoléon*, fut prescrite par la loi du 3 septembre 1807.



Fontanes, dessin de S[illegible].

Le *Code de procédure civile*, décrété le 14 avril 1806 et obligatoire à partir du 1er janvier 1807, s'inspira de l'ordonnance de 1667 et, en ce qui concerne les justices de paix et les pourvois en cassation, du droit intermédiaire.

Le *Code de commerce*, décrété en septembre 1807 et obligatoire à partir du 1er janvier 1808, eut pour sources principales les célèbres ordonnances de 1673 et de 1681. Il abrogea toutes les anciennes dispositions relatives aux matières sur lesquelles il statuait, mais sans prohiber les usages qui, devant les juridictions consulaires, complètent indispensablement le droit positif.

Le *Code d'instruction criminelle*, décrété le 17 novembre 1808, et le Code pénal, décrété le 12 février 1810, furent obligatoires à partir du 1er janvier 1811. Le premier fut une transaction entre l'ancienne procédure pénale et la procédure du droit intermédiaire, d'origine anglaise; l'information redevint secrète et écrite, comme sous le régime de l'ordonnance de 1670, mais l'instruction fut orale, les débats publics, la défense libre. Les attributions du jury d'accusation furent transférées à une chambre de la cour d'appel, chargée également du jugement des appels correctionnels. Le jury de jugement fut maintenu, mais recruté sur des listes dont l'administration préfectorale était maîtresse. Les tribunaux criminels étaient supprimés : un conseiller de cour d'appel, assisté de deux autres magistrats (conseiller ou juge de 1re instance), présidait les assises dans chaque département.

Le *Code pénal* édictait des pénalités extrêmement rigoureuses : il faisait de nombreuses applications de la peine de mort et des peines perpétuelles, prévoyait la mort civile et la confiscation générale, remettait en vigueur des peines barbares comme l'exposition, le carcan, la marque au fer rouge, la mutilation du poing des parricides. Le législateur, préoccupé de protéger le corps social par la crainte des châtiments, voulait intimider et punir le coupable, plus que l'amender. Cependant les juges avaient la faculté de se mouvoir entre un maximum et un minimum dans l'application de la peine et même d'admettre les circonstances atténuantes, en matière correctionnelle, jusqu'à 25 francs de dommage.

L'instruction publique. — Sous le nom d'*Université*, la loi du 10 mai 1806 décida la création d'« un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire ». L'Université reçut sa constitution définitive du décret du 17 mars 1808.

Tous les membres de l'Université étaient nommés par le gouvernement. L'enseignement était divisé en trois branches : enseignement *supérieur*, donné par les facultés; enseignement *secondaire*, donné par les lycées et les collèges; enseignement *primaire*, donné par les écoles primaires. En dehors de l'Université, aucune école ne pouvait être établie librement. De plus, pour ouvrir un établissement d'enseignement, comme pour faire partie du corps enseignant, il fallait, en principe, être membre de l'Université et gradué par elle.

L'Université fut placée sous l'autorité d'un *grand maître*, assisté dans ses travaux par un *conseil de l'Université*, composé de dix membres à vie et de vingt membres renouvelés chaque année et pris parmi les membres de l'Université. Des *inspecteurs généraux* étaient chargés de visiter les académies « pour reconnaître, dit le décret du 17 mars 1808, l'état des études et de la discipline dans les facultés, les lycées et les collèges; pour s'assurer de l'exactitude et des talents des professeurs, des régents et des maîtres d'étude; pour examiner les élèves; enfin pour surveiller l'administration et la comptabilité ». Le territoire était divisé en autant de circonscriptions, appelées *académies*, qu'il y avait de cours d'appel; chacune d'elles comprenait un certain nombre de *facultés* et était dirigée par un *recteur*, assisté d'*inspecteurs d'académie;* un conseil de dix membres, nommé *conseil académique*, instruisait les affaires disciplinaires et en déférait le jugement au conseil de l'Université.

La nouvelle organisation faisant de l'enseignement public un monopole d'État, tous les enfants devaient recevoir une formation commune, conforme aux vues de l'empereur.

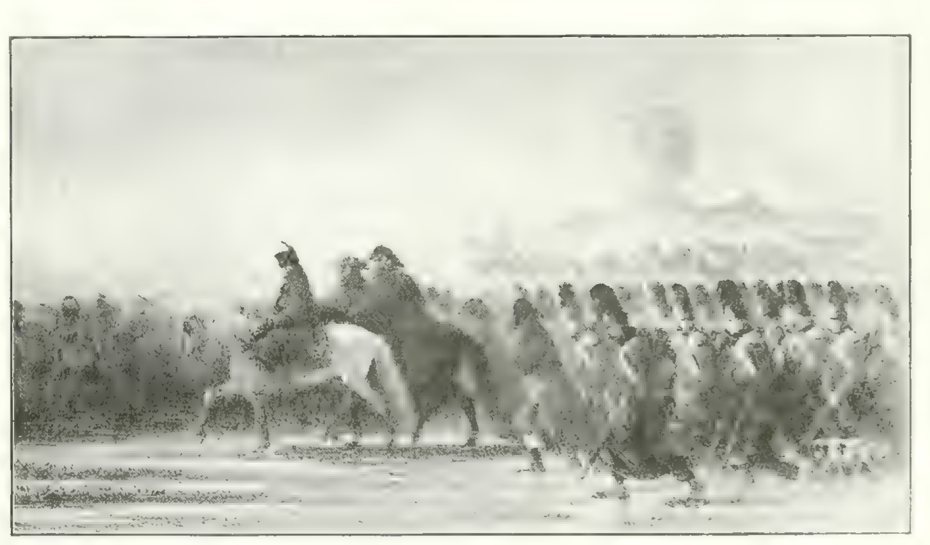
Les fonctions de grand maître de l'Université furent conférées au littérateur Louis de Fontanes (1757-1821).

L'armée. — La loi du 10 fructidor an VI, qui avait institué la conscription, demeura en vigueur sous l'Empire. Tout Français devait le service militaire de vingt à vingt-cinq ans, et les hommes étaient divisés en classes correspondantes. Chaque année, le pouvoir législatif devait fixer le contingent, prélevé d'abord sur la classe la plus jeune, puis en cas d'insuffisance sur les classes antérieures. En temps de guerre, la durée du service était illimitée.

De 1800 à 1804, le système impopulaire de la conscription fut atténué, d'abord par la faculté du *remplacement*, puis par le *tirage au sort :* les conscrits qui amenaient un « bon numéro » devaient être exemptés. Mais, en fait, ce fut Napoléon qui, par sa seule volonté, présida au recrutement de l'armée et, pour les besoins de la guerre, abusa de la conscription jusqu'à rappeler des classes libérées, jusqu'à incorporer des adolescents. En 1808, la police établit une liste de familles, « anciennes et riches » (dix par département, cinquante pour Paris), dont les enfants furent envoyés de force à l'Ecole de Saint-Cyr, fondée par Napoléon pour former de jeunes officiers.

De 1800 à 1815, la conscription absorba 2 674 000 Français, dont 300 000 sous le Consulat. Cette gigantesque consommation d'hommes contribua plus que le despotisme administratif à l'impopularité de l'empereur, de l'*ogre*, comme on l'appelait dans les masses, et le premier soin de la Restauration fut de supprimer la conscription pour revenir aux enrôlements volontaires. Et encore à l'effectif national faut-il ajouter les étrangers, dont on a évalué le nombre à un million ; car, à mesure que se constitue le « Grand Empire », l'armée prend un caractère cosmopolite avec ses régiments étrangers et les contingents des États vassaux.

Quand on lit les mémoires militaires et qu'on se rend compte des obstacles de toute sorte qu'eurent à surmonter les soldats de l'empereur, on est émerveillé de leur héroïsme et de leur endurance dans ces marches rapides où ils avaient à triompher des hommes et de la nature. Accoutumés à la victoire, ils n'imaginaient pas qu'elle pût jamais les trahir, et la confiance leur dissimula longtemps les écueils. Certes l'excès des souffrances et de la misère con-



« Ils grognaient et le suivaient toujours », par Raffet.



Un jour de revue sous l'Empire (1810), par Bellangé (Musée de Versailles).

[illegible] parfois des actes d'égoïsme, mais il provoqua le plus souvent des actes d'exaltation sublime. À côté des soldats qui dépouillent avant leur dernier soupir ceux qui tombent sur la terre rougie de leur sang, d'autres portent sur leurs épaules pendant des lieues leurs officiers blessés ou leur font un rempart de leur corps contre les balles ou contre les intempéries.

Au sens matériel du mot, la discipline ne régnait pas toujours dans l'armée impériale ; mais, les jours de bataille, l'entrain et la fougue des soldats, mis en mouvement par la volonté de vaincre, réunissaient tous les efforts dans un même élan. D'ailleurs, Napoléon ne voulait pas d'une obéissance automatique, excluant toute initiative. Persuadé que les circonstances peuvent inopinément modifier les plans les mieux combinés, il reconnaissait aux commandants en chef le droit et même le devoir de ne pas se conformer aux ordres généraux s'ils en jugeaient l'exécution inopportune. Au surplus, il exerçait sur ses soldats une véritable fascination, résultant de la cordialité familière que le « petit caporal » avait soin d'apporter dans ses rapports avec les plus humbles troupiers, les décorant de sa main, les visitant au bivouac, leur exposant ses plans pour leur donner le sentiment qu'il les associait moralement à son œuvre. Au début du Consulat, l'armée comptait encore des éléments d'opposition républicaine : il la conquit en jouant vis-à-vis d'elle « un rôle d'excitateur et de stimulateur ». Il « rencontre chez ses soldats toutes les qualités françaises et certains aussi de nos défauts, qualités et défauts déjà exaltés par dix années de luttes et d'épreuves. Alors, avec ses dons incomparables de manieur d'hommes, il pousse ces qualités et ces défauts à leur dernière puissance, à leur paroxysme, à un degré inouï et presque surhumain ; c'est ainsi que nous retrouvons dans son armée toutes les notes de la gamme française, transposées en quelque sorte sur le mode épique » (1). Il sait que le sentiment de l'honneur s'est aiguisé dans les camps, et il l'entretient, il le développe, il en fait un culte dont les fidèles porteront sur la poitrine le signe visible, la croix des braves.

Tout d'abord, les armées impériales furent très solides, parce que les nouvelles recrues venaient se fondre avec les vétérans, avec les vieux « grognards », d'humeur intraitable hors du champ de bataille, mais irrésistibles quand ils chargeaient l'ennemi. L'introduction des troupes étrangères, qui augmenta leur force numérique, compromit leur unité, alors que la soumission passive remplaçait, chez plus d'un officier, l'ardeur des premiers temps de l'épopée, que se multipliait le nombre des conscrits réfractaires et des déserteurs, malgré les garnisaires et les gendarmes. En Russie, les soldats étrangers se sauvaient en masse, donnant le mauvais exemple, et, le 3 septembre 1812, Napoléon dut mander au major général Berthier que des mesures s'imposaient d'urgence « pour mettre un terme à un état de choses qui menaçait l'armée de sa destruction ».

Les finances. — Napoléon eut dans le ministre des Finances Gaudin, qu'il fit duc de Gaëte, et dans le comte Mollien, ministre du Trésor, deux collaborateurs remarquables. C'est le ministre des Finances qui préparait les lois et les décrets sur l'assiette, la répartition et le recouvrement des impôts. La tâche du ministre du Trésor n'était pas moins lourde, puisqu'elle consistait à assurer la rentrée des recettes et l'acquittement des dépenses.

Napoléon, malgré ses prodigieuses facultés d'assimilation, ne se rendit jamais bien compte de la répercussion générale des phénomènes économiques, et, comme les connaissances techniques lui faisaient défaut, il n'était pas toujours d'accord avec les deux ministres. Il ne comprit jamais bien le rôle essentiellement commercial de la Banque de France : il ne voyait guère dans cet établissement autonome, mais dont il nommait les gouverneurs, que l'auxiliaire du Trésor, sans se préoccuper de l'intérêt des actionnaires.

Il traitait militairement, à l'orientale, les finances et les financiers, et surtout les munitionnaires, tels qu'Ouvrard, avec lesquels il eut souvent maille à partir ; car, après avoir accepté leurs conditions léonines sous l'empire de la nécessité, il prétendait ensuite, quand venait l'heure des règlements, n'exécuter les engagements pris que selon ses convenances personnelles.

Mollien créa une *caisse de service* où les receveurs généraux, moyennant un intérêt de 5 pour 100, étaient obligés de déposer, sans retard et sans intermédiaire, tous les fonds qu'ils recevaient des contribuables. Chacun d'eux fut obligé de tenir un journal quotidien de toutes ses opérations et de l'envoyer tous les six

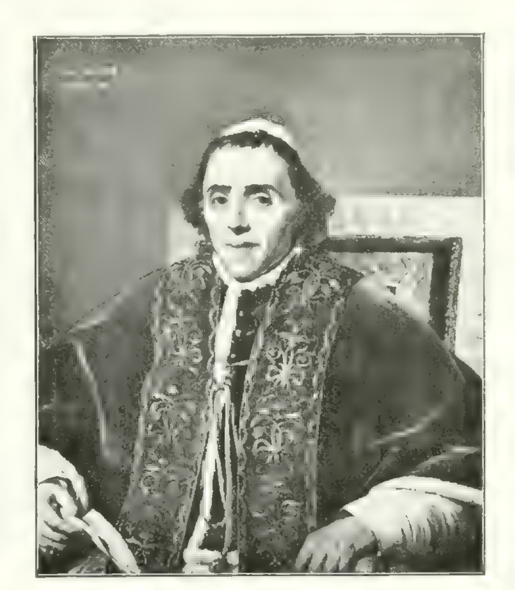
(1) [illegible] *du premier Empire dans ses rapports avec la* [illegible] (Saint-Cyr, 18[illegible]). Voir aussi, du même, les *M*[illegible] 19[illegible].

jours au Trésor. On ne vit plus de receveurs généraux constitués envers l'État débiteurs de sommes considérables, comme celui de la Meurthe, dont l'arriéré était de 1700000 francs.

Le Directoire avait fait voter plusieurs lois importantes en matière de contributions directes : celles du 4 frimaire au VII, qui créa l'impôt des portes et fenêtres, du 1[er] brumaire au VII sur les patentes, du 3 frimaire an VII sur la contribution foncière, du 3 nivôse an VII sur la contribution personnelle-mobilière. Gaudin, sous le Consulat, décida l'établissement du cadastre parcellaire, base de l'impôt foncier, et la loi du 15 septembre 1807 prescrivit les opérations d'arpentage.

Le Directoire avait créé le monopole des poudres et salpêtres, imposé les cartes à jouer, les voitures publiques, les tabacs. La loi du 5 ventôse an XII (25 février 1804) taxa les boissons, réglementa à nouveau les droits sur les tabacs et les voitures, et créa, sous le nom de *régie des droits réunis*, une administration chargée de la perception des taxes indirectes sur la consommation, si impopulaires sous l'ancien régime. Les sels furent imposés par les décrets des 16 et 27 mars 1806, et la loi du 24 avril suivant est encore la base de notre législation fiscale sur les boissons. Le monopole du tabac fut institué par les décrets des 20 décembre 1810 et 12 janvier 1811.

Les chambres des comptes avaient été supprimées par l'Assemblée constituante et leurs fonctions dévolues à un bureau de comptabilité pris dans le sein même de la représentation nationale. La loi du 16 septembre 1807 créa, pour le contrôle des deniers publics, un corps de magistrats, la *Cour des comptes*, prenant rang immédiatement après la Cour de cassation et jouissant des mêmes prérogatives. La Cour exerça son contrôle sous la forme judiciaire, c'est-à-dire que le résultat de ses investigations fut consigné dans des arrêts ayant force exécutoire. De plus, elle adressa chaque année à l'empereur un rapport pour lui signaler les infractions relatives à la légalité des recettes et à l'emploi des crédits.



Le pape Pie VII, par David.

Malgré les efforts de Gaudin et de Mollien, la situation du Trésor ne fut jamais prospère qu'en apparence. Le déficit était masqué par des opérations de trésorerie, et, dès 1813, on eut recours à des expédients, tels que la confiscation au profit de l'État des biens des communes, ou, pendant les Cent-Jours, à l'aliénation de 3600000 francs de rente appartenant à la Caisse d'amortissement. A l'avènement de Louis XVIII, la dette perpétuelle était de 63 millions de rente et l'arriéré de 800 millions, sans compter les contributions de guerre que les alliés imposèrent à la France.

La politique religieuse. — ***Napoléon et le clergé.*** — Napoléon considérait la religion comme un organe essentiel du gouvernement, mais il n'admettait pas que le clergé lui résistât. Les catéchismes enseignaient les « devoirs des chrétiens envers l'empereur » et menaçaient des châtiments divins ceux qui ne les observeraient pas fidèlement (1).

Le jour du mariage de Marie-Louise, trente-quatre sièges avaient été préparés pour les cardinaux. « Il n'en vint que vingt-neuf, dit Rambuteau; je fis ôter les sièges vides, mais le premier soin de l'empereur fut de les compter. Il me demanda s'il ne manquait personne; je dus lui dire le chiffre. Le soir même, les cinq opposants reçurent défense de se présenter devant lui et de porter leurs insignes. On les appela les *cardinaux noirs*. »

En 1811 on trouva dans les papiers du grand vicaire Dastros un bref du pape Pie VII, daté de Savone (2 décembre 1810). Portalis, qui en avait eu connaissance sans en informer l'empereur, fut qualifié de traître, chassé du conseil et expulsé de Paris. « Il n'est pas possible, dit Napoléon, que M. Portalis entende assez peu la religion pour ne pas savoir qu'elle n'autorise pas les entreprises des papes, qu'au contraire leurs excès la blessent et la déshonorent ; qu'elle ordonne aux peuples d'être fidèles à leur prince et d'obéir aux lois de l'État. »

Le pape et l'empereur. — Ainsi l'empereur n'admet, en face de la sienne, aucune puissance rivale, aucune résistance, même sur le terrain spirituel. Le pape lui résiste : il lui fera violence, et cela ne s'était pas vu depuis Philippe le Bel.

Pie VII avait mécontenté Napoléon en ne prononçant pas la nullité du mariage régulièrement contracté à Baltimore par Jérôme Bonaparte avec miss Julia Patterson. Après la paix de Presbourg, il refusa d'entrer dans une ligue défensive de l'Italie et de renvoyer les ambassadeurs des puissances en guerre avec la France. Il ne voulut pas faire observer les prescriptions des décrets sur le blocus continental. Il déclara, reprenant les antiques prétentions du Saint-Siège sur les Deux-Siciles, qu'il ne reconnaîtrait Joseph comme roi de Naples qu'à la condition de lui donner l'investiture.

Napoléon, violant la neutralité des États de l'Église, fit occuper Ancône (1807), puis Rome (2 février 1808), et, par un décret daté de Schœnbrunn (17 mai 1809), annexa le territoire pontifical au royaume d'Italie.

Considérant, disait le décret, que lorsque Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, fit donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les leur donna qu'à titre de fiefs et pour le bien de ses États, et que, par cette donation, Rome ne cessa point de faire partie de son empire; que, depuis, le mélange d'une autorité spirituelle avec une autorité temporelle a été, comme il l'est encore, une source de discussions :

Les États du pape sont réunis à l'empire français. La ville de Rome, si célèbre par les souvenirs dont elle est remplie, et premier siège de la chrétienté, est déclarée *ville impériale et libre* (1).

Pie VII lança une bulle d'excommunication contre Napoléon et tous ceux qui avaient participé à la spoliation du Saint-Siège. Le 6 juillet 1809, il fut arrêté de nuit et conduit à Gênes sous l'escorte du colonel de gendarmerie Radet. Le préfet de Montenotte, Chabrol, reçut l'ordre de l'épier et de « surveiller sa correspondance », comme le fera bientôt à Fontainebleau le commandant Lagorse.

Le concile de 1811 et le concordat de Fontainebleau. — Cependant l'empereur cherchait un moyen de faire conférer aux évêques nommés par lui l'institution canonique en dehors du pape. Il crut pouvoir sortir de difficulté en réunissant un concile national, dont il fit coïncider la convocation avec le baptême de son fils, et qui s'ouvrit à Notre-Dame le 16 juin 1811. Présidé par le cardinal Fesch, oncle de l'empereur, archevêque de Lyon et primat des Gaules, il se composait de plus de cent cardinaux, archevêques ou évêques (dont trente environ pour l'Italie), qui commencèrent par jurer « une véritable obéissance au pontife romain, successeur de saint Pierre, premier des apôtres et vicaire de Jésus-Christ ».

Napoléon soutenait que le refus de l'institution canonique à des évêques nommés par lui était une violation du Concordat de 1801 et proposait qu'elle fût conférée par l'évêque métropolitain. Mais un certain nombre de prélats estimaient que le concile était incompétent pour statuer sans la présence ou l'assentiment du pape. Napoléon s'emporta contre les membres du concile, disant qu'« au lieu d'être les princes de l'Église, ils n'en étaient que les bedeaux »; il fit emprisonner à Vincennes les prélats qu'il rendait principalement responsables de la résistance qu'il rencontrait, et, pour en finir avec le concile, qu'il appelait une « convention de dévots », il prit un décret limitant à un an les vacances de sièges épiscopaux : six mois pour la nomination par le pouvoir temporel, six mois pour l'institution canonique ; ce délai écoulé, le métropolitain de la province ecclésiastique instituerait les sujets nommés. Le décret fut adopté dans une séance supplémentaire du concile, le 5 août 1811, et une députation envoyée à Savone auprès de Pie VII. Le cardinal Maury, archevêque de Paris, l'évêque de Nantes (Duvoisin), les archevêques de Tours (du Barral), de Malines (de Pradt), l'évêque de Trèves (Mannay), prélats non institués, décidèrent le pape à donner sa sanction.

(1) On lit dans le *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français*, publié en 1806 :

Demande. — Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon I[er], notre empereur?

Réponse. — Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon I[er], notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

(1) Le sénatus-consulte du 17 février 1810 en fit *la seconde ville de l'empire*.

Pie VII à Fontainebleau. — Ces concessions ne suffisaient pas à Napoléon qui, pour en obtenir directement de nouvelles, fit transférer le pape au château de Fontainebleau, dans l'été de 1812.

Lorsque la conspiration du général Malet eut fait comprendre à l'empereur la fragilité de son œuvre, celui qui se croyait le maître du monde s'inquiéta pour son fils et vint trouver Pie VII (1). Après de nombreuses conférences, il arracha au vieillard prisonnier un nouveau Concordat (25 janvier 1813). Le pape renonçait à sa souveraineté temporelle moyennant une rente annuelle de 2 millions et se résignait à devenir le subordonné spirituel de l'empereur. Il fixerait son siège en France ou dans le royaume d'Italie et abandonnerait à l'empereur la nomination aux évêchés dans ces deux États. Mais les cardinaux romains lui firent remarquer la gravité des concessions faites et il révoqua publiquement sa signature (24 mars). Les événements de 1814 le sauvèrent de la colère de l'empereur et, le 24 mai, il rentra à Rome. Un instant chassé par l'invasion de Murat (1815), il fit une entrée triomphale dans sa capitale, après les Cent-Jours.

Dans cette âpre lutte de dix années, le pape avait défendu, en même temps que ses prérogatives de chef de l'Église, sa souveraineté territoriale, et il s'était servi, pour la défendre, de son autorité spirituelle, parce qu'il considérait son pouvoir temporel comme la garantie de son indépendance religieuse. Le congrès de Vienne lui reconnut la possession de ses États, sauf Avignon et quelques territoires cédés à l'Autriche. Il est remarquable que, sous la Restauration, Pie VII recueillit à Rome les Bonapartes expulsés du territoire français et que, lorsque Napoléon, relégué sur son rocher de Sainte-Hélène, vit sa captivité devenir plus étroite et plus pénible, seul de toute la chrétienté le pape eut pour son adversaire désarmé des paroles d'oubli et de pitié.

Le gouvernement de l'empereur. La faiblesse du régime. — L'année 1810 marque l'apogée de la puissance impériale. Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, est le maître de l'Europe; ses États comptent cent trente départements (2), soixante millions d'habitants, et s'étendent du Tibre à l'Elbe, englobant la France, les Pays-Bas, une partie de l'Allemagne et de l'Italie. Son autorité est obéie dans les royaumes de Naples, d'Espagne, de Wurtemberg, de Bavière, de Westphalie, où règnent ses parents ou ses protégés. Un de ses compagnons d'armes, Bernadotte, est adopté comme héritier présomptif par le roi de Suède : il n'a qu'une ennemie, l'Angleterre, et le pape est son prisonnier.

Cette fortune immense et gigantesque s'explique logiquement. Bonaparte s'était présenté à l'Europe et à la France comme l'instrument de la Révolution. « La France le crut : c'est ce qui explique l'enthousiasme dont elle se prit pour lui. L'Europe tenta de lui résister : il la dompta par la politique autant que par la force. Son génie le rendait maître de la guerre, l'avidité de ses adversaires lui livra la paix, qui devint, entre ses mains, plus redoutable que la guerre même. La France et l'Europe se donnèrent alors le même spectacle. Ceux qui avaient fait la Révolution et ceux qui l'avaient combattue se rencontrèrent dans la même servitude. Tandis que l'on voyait en France sortir des rangs des plus fougueux démocrates toute une noblesse régicide; que l'on rencontrait aux Tuileries, à côté d'un comte qui avait fait la loi des suspects, un prince qui avait présidé le Comité de salut public, en Europe, des souverains, issus des plus anciennes maisons régnantes, acceptaient des couronnes royales de la même main qui donnait à Paris ces étranges investitures et proscrivait, d'un trait de plume, des dynasties entières. En 1808, la Révolution ne comptait sur le continent que des vaincus et des associés. Elle s'était imposée aux États; il lui restait encore à forcer la dernière retraite où se retranchaient ces princes subjugués ou gagnés : leur famille. Elle n'avait plus à leur ravir que la seule supériorité dont ils pussent se targuer désormais: ce sang dont ils étaient si fiers, et qui faisait d'eux comme une race à part entre les races européennes. Cela se vit en 1810. L'homme que Metternich considérait « comme « la révolution incarnée » épousa l'arrière-petite-fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Il y avait à peine dix-sept ans que Marie-Antoinette avait péri sur l'échafaud, lorsqu'une autre archiduchesse vint s'asseoir à sa place sur le trône de France, aux côtés de Napoléon. C'était, pour la vieille Europe, l'événement le plus extraordinaire dans toute l'histoire de la Révolution (1) ».

Napoléon organisa la France en homme épris d'unité et d'ordre, et il consolida les résultats sociaux les plus significatifs de la Révolution en maintenant l'égalité civile, l'admissibilité de tous aux emplois, l'irrévocabilité des acquisitions de biens nationaux; mais il rétablit l'absolutisme de l'ancien régime, voyant dans son autorité personnelle la seule garantie de l'ordre qu'il avait institué et dont il entendait rester le gardien.

« C'est, disait-il, un grand moyen de gouvernement que les préjugés, et on en a beaucoup détruit; je voudrais bien pouvoir en créer quelques-uns. C'est la monnaie de plus d'une vertu. » Et il offre à ceux qui le servent bien des récompenses magnifiques : des places, des grades, des postes dans les pays protégés ou vassaux, un avancement rapide, la croix de la Légion d'honneur, des titres de noblesse, le bâton de maréchal, des dotations personnelles et jusqu'à des trônes (Murat, Bernadotte). Il introduit ainsi une force nouvelle extraordinaire née de l'émulation et de l'ambition, qui remplacent l'enthousiasme désintéressé des premiers temps de la République. « En ce temps-là, dit Stendhal, un garçon pharmacien, parmi ses drogues et ses bocaux, dans une arrière-boutique, se disait, en pilant et en filtrant, que, s'il faisait quelque grande découverte, il serait fait comte avec 50000 livres de rente. »

A partir de 1804, la politique de Napoléon, pondérée jusqu'alors, devient peu à peu violemment despotique. Il n'admet pas qu'on discute les solutions qu'il a arrêtées et qu'il croit seules justes. Il n'entend pas qu'on discute son autorité et il brise toutes les résistances. En 1811, il envoie à Caen, pour réprimer une émeute qui avait éclaté à propos des grains, un de ses aides de camp, le général Durosnel, premier inspecteur de la gendarmerie : « Faites bonne et prompte justice, lui dit-il; quelques exemples rapides préviendront les pires nécessités. Les femmes croient toujours à l'impunité de leur sexe, ce qui les place au premier rang dans les séditions; n'ayez pour elles aucun ménagement; qu'elles comparaissent devant la justice prévôtale : si elles sont condamnées, faites-les fusiller comme les autres! » Et trois le furent effectivement.

Les grands corps de l'État ont perdu toute indépendance et sont à la discrétion du souverain; les ministres ne sont que ses premiers commis; les préfets exécutent ses ordres, tous ses ordres; les maires sont à la nomination du pouvoir. Dans les dernières années du

(1) [illegible] que le pape, qui était chauve, avait été traîné par les cheveux, et, en 1836, Alfred de Vigny [illegible] *deur militaires*, sous ce titre : « Le Dialogue inconnu. »

(2) Voici l'énumération des départements « étrangers » sous le premier Empire :

[illegible] Genève.

[illegible] ch.-l. Gand; de *Jemappes*, ch.-l. Mons; de la *Dyle*, ch.-l. Bruxelles; des *Deux-Nèthes*, ch.-l. Anvers; de la *Meuse-Inférieure*, ch.-l. Maëstricht; de l'*Ourthe*, ch.-l. Liége; de *Sambre-et-Meuse*, ch.-l. Namur; des *Forêts*, ch.-l. Luxembourg; de la *Sarre*, ch.-l. Trèves; du *Rhin-et-Moselle*, ch.-l. Coblentz; du *Roër*, ch.-l. Aix-la-Chapelle; du *Mont-Tonnerre*, ch.-l. Mayence; des *Bouches-de-l'Escaut*, ch.-l. Middelbourg; des *Bouches-du-Rhin*, ch.-l. Bois-le-Duc.

[illegible] *Frise*, ch-l. Leeuwarden; de l'*Ems-Occidental*, ch.-l. Groningue; des *Bouches-* [illegible] *rieur*, ch.-l. Osnabruck; des *Bouches-du-Weser*, ch.-l. Brême; des *Bouches-de-l'Elbe*, ch.-l. Hambourg.

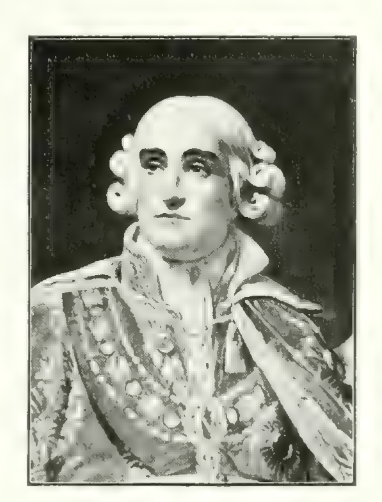
Départements au delà des Alpes : de la *Doire*, ch.-l. Ivrée; de la *Sesia*, ch.-l. Verceil; de *Marengo*, ch.-l. Alexandrie; de la *Stura*, ch.-l. Coni; du *Pô*, ch.-l. Turin; du *Taro*, ch.-l. Parme; de *Montenotte*, ch.-l. Savone; de *Gênes*, ch.-l. Gênes; des *Apennins*, ch.-l. Chiavari; de l'*Ombrone*, ch.-l. Sienne; de l'*Arno*, ch.-l. Florence; de la *Méditerranée*, ch.-l. Livourne; de *Trasimène*, ch.-l. Spoleto; de *Rome*, ch.-l. Rome.

[illegible] ch.-l. Sondrio; de *Lario*, ch.-l. Côme; de l'*Olona*, ch.-l. Milan; du *Serio*, ch.-l. Bergame; de la *Mella*, ch.-l. Brescia; du *Haut-Pô*, ch.-l. Crémone; du *Mincio*, ch.-l. Mantoue; du *Haut-Adige*, ch.-l. Trente; de la *Piave*, ch.-l. Bellune; de *Passariano*, ch.-l. Udine; du *Tagliamento*, ch.-l. Trévise; de *Bacchiglione*, ch.-l. Vicence; de la *Brenta*, ch.-l. Padoue; de l'*Adriatique*, ch.-l. Venise; de l'*Adige*, ch.-l. Vérone; de *Crostolo*, ch.-l. Reggio; du *Panaro*, ch.-l. Modène; du *Bas-Pô*, ch.-l. Ferrare; du *Reno*, ch.-l. Bologne; du *Rubicone*, ch.-l. Forli; du *Metauro*, ch.-l. Ancône; de *Musone*, ch.-l. Macerata; du *Tronto*, ch.-l. Fermo.

Provinces illyriennes. Les provinces illyriennes étaient administrées par un gouverneur général et divisées en cinq provinces civiles (Carinthie, Carniole, Dalmatie, Raguse, Croatie civile), et une province militaire (Croatie militaire).

(1) Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française* (Première partie, Introduction, p. 4 et 5).

règne, c'est Napoléon seul qui donne l'impulsion aux organes du gouvernement. Rares sont les hommes qui osent dire ce qu'ils pensent et s'efforcent de mettre l'empereur en garde contre les fautes qu'il va commettre. Il y en eut pourtant, et en premier lieu Cambacérès, qui avait été dès le premier jour le collaborateur du Premier Consul. Mais les conseils les plus sages furent vains, parce que l'empereur en était venu à ne considérer comme heureuses que ses seules conceptions. Il emprunta à l'ancien régime le principe de la raison d'État, alla jusqu'à décréter le budget de sa propre autorité et à ne pas réunir le Corps législatif, soumit l'exercice de la profession d'imprimeur à la délivrance d'un brevet et à la prestation d'un serment politique (décret du 5 février 1810), exerça sur les œuvres de l'esprit une censure impitoyablement ridicule (1), fit de la police un instrument essentiel de son gouvernement (2). L'article 291 du Code pénal soumit le droit d'association à l'autorisation du gouvernement et limita à vingt le nombre des sociétaires; la restriction fut, dans la pratique, étendue au droit de réunion. Le décret du 3 mars 1810, concernant les prisons d'État, autorisa les détentions arbitraires sur décision du ministre de la Justice ou du ministre de la Police, prise en conseil privé et renouvelable d'année en année; c'était la résurrection des lettres de cachet et du régime des suspects. Ainsi toutes les libertés publiques sont confisquées, tous les pouvoirs publics absorbés par l'empereur, et l'administration est comme un immense réseau dont les fils viennent aboutir aux Tuileries.



Cambacérès, par SCHOPIN.



Fouché, gravé par VELYN

Il est de toute évidence qu'un pareil régime portait en soi les germes de sa propre ruine, et il arriva fatalement que la nation, qui avait salué avec joie l'avènement du Consulat et même la proclamation de l'Empire, se détacha peu à peu d'un gouvernement étroitement oppressif. L'opinion publique, endormie dans la splendeur de la gloire impériale, finit par secouer sa torpeur. La bourgeoisie éclairée en voulut à Napoléon de persécuter les « avocats » et les « idéologues », d'étouffer toutes les libres manifestations de l'intelligence, d'exercer sur la parole, sur la presse, sur les œuvres de l'esprit une censure maladroite. Elle se refusa à voir dans l'omnipotence d'un seul la condition nécessaire de l'ordre et de l'évolution sociale.

D'abord reconnaissant et soumis au négociateur du Concordat, le clergé se lassa de son intervention dans les choses spirituelles et ne lui pardonna pas d'avoir outragé le chef de l'Église. Il se ralliera immédiatement et en masse au gouvernement de Louis XVIII.

En maintenant le principe révolutionnaire de l'égalité civile, en consolidant les acquisitions de biens nationaux, en protégeant le travail, l'empereur s'était attaché les paysans et les ouvriers, qui avaient longtemps vu en lui le protecteur suprême et le grand justicier. Mais les uns et les autres se désaffectèrent peu à peu d'un régime qui, pour subvenir aux obligations de la guerre permanente, revenait aux impôts indirects, si impopulaires sous l'ancien régime, et dépeuplait les champs ou les ateliers en abusant de la conscription.

Le blocus continental, tout en stimulant l'industrie nationale, avait été pour le commerce extérieur une cause de gêne insurmontable, profitable seulement au gouvernement et aux spéculateurs.

En somme, l'orgueil de l'empereur, fait de la conscience de ses qualités, de l'exagération de ses défauts et de l'éclat de sa fortune, développa en lui une ambition aveugle qui fut en partie la cause de sa chute. Il se mit au-dessus de l'humanité et il en vint à croire que son activité et sa volonté pourraient à l'intérieur tenir lieu d'institutions régulières, que la seule force de son génie militaire maîtriserait à jamais l'Europe.

Il disait un jour à ses familiers : « J'ai fait la plus grande fortune que puisse mentionner l'histoire. Eh bien! pour laisser le trône à mes enfants, il faut que j'aie été le maître de toutes les capitales de l'Europe. » Il s'obstine donc à vouloir conquérir Londres et Saint-Pétersbourg; mais il s'y ruine. La vision de l'empire d'Occident le hante; il se considère comme l'héritier des Césars, comme le continuateur de Charlemagne, et du petit-fils de l'empereur d'Autriche il fait un roi de Rome. Il se souvient du conflit qui a mis aux prises le sacerdoce et l'Empire, et il ne veut pas que la puissance impériale puisse être mise en échec par le successeur de Grégoire VII : il signe donc la paix avec l'Eglise, mais il entend mettre le clergé au service de sa politique, et, exaspéré par la résistance du pape, dont il prétend faire son lieutenant spirituel, il s'empare de la personne du chef de la chrétienté.

Mais, au contact des conquérants révolutionnaires, les nations ont pris conscience de leur indépendance. Opprimées, elles se révoltent, et le principe des nationalités, propagé par la France, se retourne contre elle, parce que chaque peuple l'interprète selon ses traditions et ses instincts.

En 1814, quand les revers militaires ont détruit la confiance, malgré les contre-vérités des bulletins officiels, quand on comprend que Napoléon lutte désespérément pour sauver sa dynastie encore plus que la patrie française, la désaffection gagne toutes les classes, et, en dehors de l'armée, l'empereur ne trouve presque personne pour se sacrifier à sa cause. Le système napoléonien a étouffé les énergies individuelles sous le poids d'une centralisation despotique : il s'écroule avec celui qui a voulu en assumer seul l'impulsion.

Si l'homme de guerre que fut Napoléon n'a pas encore trouvé son maître, si chez lui l'administrateur fut éminent par la variété des aptitudes, la puissance d'assimilation et le génie d'organisation, l'homme d'État sera au contraire discuté par tous ceux qui ne considèrent pas que la gloire doive être acquise au prix de la liberté. « Dans cette grande vie, disait Thiers, où il y a tant à apprendre pour les militaires, les administrateurs, les politiques, que les citoyens viennent à leur tour apprendre une chose, c'est qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importent les circonstances! »

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

Agriculture. — L'agriculture fit sous le Consulat et l'Empire de sérieux progrès. Le rendement moyen du sol augmenta. Les fumures furent améliorées et leur usage se généralisa. La culture de la vigne et de l'œillette gagna partout du terrain; on exporta de l'huile d'olive. D'immenses espaces, en friche depuis deux siècles, furent transformés en prairies, ensemencés en céréales, ou plantés en pommes de terre. Les landes de Gascogne furent défrichées au moyen de buffles envoyés d'Italie.

André Thouin, jardinier en chef du Jardin des Plantes, où il devint ensuite professeur, acclimata le mûrier rouge du Canada, le néflier du Japon, la patate du Mexique et le dahlia, importé d'Espagne.

Un décret du 4 juillet 1807 créa six haras et trente dépôts d'étalons.

A la fin du Consulat on ne comptait pas moins de cinquante et une sociétés d'agriculture qui ouvraient des concours périodiques avec primes pour les lauréats. Le 25 août 1804, la *Société libre d'agriculture de la Seine* devint officielle sous le titre de *Société impériale d'agriculture*, et elle est toujours restée depuis comme une véritable

(1) Un imprimeur veut-il faire une nouvelle édition d'une *Histoire de Bonaparte?* « On a pensé, décide la censure, que ce titre était inexact et inconvenant. On l'a remplacé par le suivant : *Mémoires pour servir à l'histoire des campagnes de Napoléon le Grand.* » Un auteur soumet le manuscrit de *Morceaux choisis de Sully, contenant des entretiens avec Henri IV.* « L'unique but de l'auteur, écrit la censure, paraît avoir été de rappeler à la mémoire des Français un prince dont le souvenir leur a toujours été cher. L'intention peut n'être pas mauvaise, mais l'effet le serait indubitablement. »

L'empereur empêcha la représentation des *États de Blois,* de Raynouard, jugeant « inutile de remuer l'opinion par de semblables tableaux ». Il voulut que Chateaubriand retouchât son discours de réception à l'Académie française, discours où le récipiendaire, succédant à Marie-Joseph Chénier, paraissait à l'empereur trop élogieux pour la liberté. Chateaubriand tint bon et ne prit séance à l'Académie qu'après le renversement de l'empereur.

(2) Le *ministère de la police générale* fut successivement confié à l'ancien terroriste Fouché, puis à Savary, duc de Rovigo.

[illegible] fut précieux au moment du blocus continental, pendant lequel, sur tous les marchés de l'intérieur, les [illegible] à se substituer aux produits exotiques similaires : le coton fut remplacé par le lin, le café par la chicorée, le sucre de canne par le sucre de betterave, l'indigo par le pastel, dont la culture, largement subventionnée, donna lieu à des instructions célèbres rédigées par Chaptal, Thénard et Gay-Lussac. Trois écoles expérimentales furent fondées à Albi, Turin et Florence.



Chaptal, [illegible]

L'arrêté du 14 floréal an XI réglementa le curage des canaux et des rivières non navigables et flottables, ainsi que l'entretien des digues. Les ordonnances de la monarchie sur le dessèchement des marais furent refondues dans la loi du 16 septembre 1807.

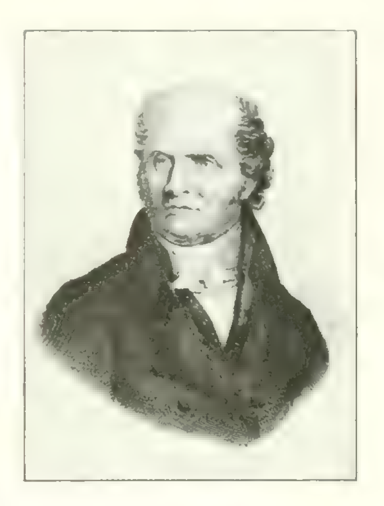
Sous le Consulat apparaît déjà [illegible]. En l'an X, un capitaliste nommé Barreau fonda à Toulouse la première société d'assurances mutuelles contre la grêle et les épizooties, qui s'étendit bientôt à sept départements.

Industrie. — Le travail industriel fut rigoureusement réglementé. La loi du 22 germinal an XI, relative aux manufactures, fabriques et ateliers, prohiba les coalitions de patrons et les grèves d'ouvriers, régla le contrat d'apprentissage, créa l'obligation du livret, attribua compétence au préfet de police (à défaut, aux maires) pour la solution des différends entre employés et salariés, réglementa les conditions de fabrication des produits destinés à l'exportation, créa les chambres consultatives des arts et manufactures. Les conseils de prud'hommes furent institués en 1806.

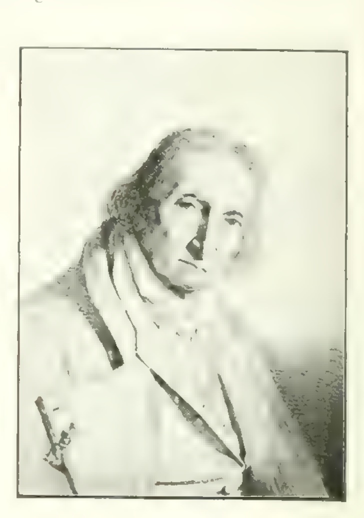
Le jour où Napoléon décréta le blocus continental, il encouragea la production nationale, l'application des sciences à l'industrie. Le chimiste Chaptal trouva des procédés pour fabriquer de l'alun et du salpêtre, pour blanchir à la vapeur, pour teindre le coton en rouge. Il publia en 1807 sa *Chimie appliquée aux arts*, où il s'efforçait d'éclairer l'industrie, non en décrivant avec minutie les procédés qu'elle utilise, mais en s'efforçant « d'en ramener toutes les opérations à des principes généraux ».

Le sucre de betterave avait cessé, grâce aux efforts du Prussien Achard, d'être un produit de laboratoire. Le procédé d'extraction du jus découvert par ce chimiste fut appliqué en grand par Barruel, Chapelet et Aimard dans leurs usines de la plaine des Vertus. L'usine de Benjamin Delessert, à Passy, reçut plus d'une fois la visite de l'empereur qui, satisfait des résultats obtenus, créa plusieurs écoles de chimie exclusivement réservées à la fabrication du sucre de betterave. Un agronome éminent, Vilmorin, parvint, de son côté, à créer par sélection une sorte de betterave blanche dont la richesse saccharine égalait celle de la betterave de Silésie, jusqu'alors seule employée ; plusieurs sucreries importantes ne tardèrent pas à se fonder dans le Doubs, l'Aude, l'Hérault et les Bouches-du-Rhône. Après la chute de Napoléon, la sucrerie indigène périclita pour ne prendre son essor définitif que lorsque Cellier, Blumenthal, Mathieu de Dombasle et Dubrunfaut lui eurent apporté les perfectionnements (diffuseurs, appareils à distillation continue, filtres, etc.) nécessaires à une marche économique et régulière ; toutefois cette branche de l'activité industrielle française date bien de l'Empire, puisque le ministre de l'Intérieur pouvait présenter au souverain, dès 1808, un pain de sucre extrait de la betterave.

Oberkampf (1738-1815) perfectionna la fabrication des toiles peintes par l'emploi des cylindres gravés et, en 1806, Napoléon, visitant la manufacture de Jouy, le décora de sa main : à l'art des toiles peintes succédait l'industrie de la toile imprimée. Ternaux (1763-1833) améliora les procédés de tissage des laines et fabriqua en France les premiers cachemires. Richard et Lenoir (1) installèrent les premiers ateliers pour le filage et le tissage du coton. Jacquard (1752-1834) inventa le métier à tisser, au moyen duquel un seul ouvrier pouvait exécuter les étoffes aux dessins les plus compliqués aussi facilement qu'une étoffe unie. Ces hommes furent les initiateurs de l'industrie moderne, de la grande industrie, née du développement du machinisme. L'horloger Bréguet (1747-1823) fabriqua d'utiles instruments de précision. Carcel imagina en 1800 une lampe qui perfectionnait les trouvailles d'Argand et de Quinquet. Une école des arts et métiers, transférée depuis à Châlons-sur-Marne, fut établie à Compiègne. Le gouvernement fit des avances







Oberkampf [illegible]

Jacquart [illegible]

considérables à l'industrie dans les périodes de crise, promit un prix d'un million à l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin (décret du 12 mai 1810), un premier prix de 400 000 francs et un second prix de 20 000 francs à l'inventeur de la machine la plus propre à carder, peigner et filer la laine. Des Expositions eurent lieu en 1801, 1802 et 1806. A l'Exposition de 1798, il n'y avait que 210 exposants : on en comptait 1 412 à celle de 1806.

Si le gouvernement étendait sa protection à l'industrie, l'initiative privée ne demeurait pas inactive : Berthollet, Chaptal, Monge, Conté fondèrent en 1801 la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*.

Commerce. — La prospérité du commerce est incompatible avec la situation troublée qui résulte de la permanence de la guerre, et il y eut à plusieurs reprises sous l'Empire, notamment en 1810-1811, des crises économiques d'une extrême intensité. Le blocus continental, qui stimula l'activité agricole et industrielle, fut au contraire pour le commerce extérieur une entrave insurmontable.

Le gouvernement de Napoléon favorisa cependant les affaires par la publication du Code de commerce, par l'adoption d'une unité monétaire unique (loi du 17 germinal an XI), par le développement de la circulation fiduciaire, grâce au monopole concédé à la Banque de France, par l'amélioration et l'extension des voies de communication.

Des crédits furent affectés à l'entretien des grandes routes de l'empire (13 400 lieues), à l'ouverture de celles du Simplon, du mont Cenis, du mont Genèvre, de Roanne à Lyon, de la Corniche (Nice à Gênes), de Metz à Mayence à travers la vallée de la Moselle, au creusement des canaux de l'Escaut au Rhin (canal du Nord), du Rhin au Rhône (canal Napoléon), du Rhône à la Seine (canal de Bourgogne, destiné à mettre en communication la Méditerranée et l'Océan), de Nantes à Brest, de l'Ourcq, de Saint-Quentin.

D'importants travaux furent exécutés dans les ports de Flessingue, d'Anvers, de Dunkerque, de Calais, de Brest et de Cherbourg.

Le décret du 16 décembre 1811 est encore le texte fondamental en matière de construction, de réparation et d'entretien des routes. Il reprenait la distinction des routes *nationales* en trois classes, faite par l'arrêt du conseil du 6 février 1776 : 1° routes de première classe (de Paris à l'étranger et aux grands ports militaires) ; 2° routes de deuxième classe (de même destination, mais de largeur moindre) ; 3° routes de troisième classe (faisant communiquer les villes les plus importantes entre elles ou avec Paris). — Le budget départemental supporta les dépenses d'entretien des routes dites *départementales*, reliant le chef-lieu de département au chef-lieu d'arrondissement ou faisant communiquer deux départements. Les dépenses des chemins vicinaux furent maintenues à la charge des communes.

1. [illegible] fonda l'industrie cotonnière, en France, de concert avec Joseph Lenoir-Dufresne (1768-1806). A la mort de ce dernier, [illegible] Richard Lenoir.

Napoléon ne réussit qu'imparfaitement à imposer l'usage du système métrique, tant la population était habituée aux anciens poids et mesures. Il eut beau recourir alternativement aux rigueurs et aux concessions : le système décimal ne fut définitivement accepté que sous Louis-Philippe.

LA LITTÉRATURE

Cette période est une des plus vides de notre histoire littéraire. Le despotisme de Napoléon pèse sur les esprits et semble étouffer toute production indépendante. L'éloquence politique se taira jusqu'à la Restauration et la presse sera réduite au silence.



Mme de Stael,
par Mlle de Godefroy (Versailles).



Chateaubriand,
gravé d'après Girodet.

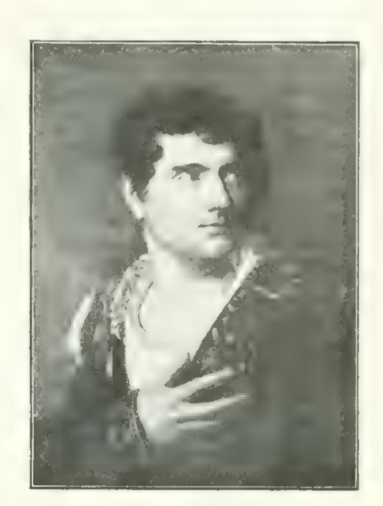
La poésie. — La poésie ne vit guère que de traductions et d'imitations : Baour-Lormian traduit Ossian et le Tasse; le grand maître de l'Université, Fontanes, imite les poètes anglais. Il y a un peu plus d'originalité dans les *Élégies* de Parny, dans sa *Guerre des Dieux*, imitée pourtant de *la Pucelle* de Voltaire; dans les *Elégies* et les poèmes de Millevoye (*les Plaisirs du poète, l'Amour maternel, Belzunce*), dans les *Elégies* de Mme Dufrénoy. Notons encore les *Amours épiques*, de Parseval-Grandmaison; l'*Achille à Scyros* et l'*Hector*, de Luce de Lancival; des poèmes didactiques, tels que *la Maison des champs*, de Campenon; *le Génie de l'homme*, de Chênedollé, dont les *Études poétiques* sont une suite de petits poèmes pleins de fraîcheur; *les Plantes*, de Castel; *la Navigation*, d'Esménard, où l'on trouve quelques épisodes poétiques; les *Épitres*, de Viennet; les *Fables*, de Le Bailly et d'Arnault, et, dans un genre moins relevé, *la Gastronomie*, de Berchoux; *l'Art de dîner en ville*, de Colnet; les *Chansons* de Désaugiers, de Gouffé et de Laujon.

Le théâtre. — Le théâtre se soutient tant bien que mal avec Raynouard et ses *Templiers*, Baour-Lormian et *Mahomet II*. Népomucène Lemercier et *Frédégonde et Brunehaut*, *Christophe Colomb*, drame à tendances déjà romantiques; Brifaut et *Ninus II;* Alex. Duval et *Édouard en Écosse*. Mais la scène classique ne garde un peu de vitalité que grâce aux anciens chefs-d'œuvre. Napoléon interdit le *Tibère* de Marie-Joseph Chénier, sa meilleure tragédie, et *les États de Blois* de Raynouard.

Dans le genre comique se présentent quelques auteurs estimables : Collin d'Harleville avec *l'Optimiste, le Vieux Célibataire, les Châteaux en Espagne;* Picard, observateur habile et spirituel peintre de mœurs dans *les Amis de collège, la Petite Ville, les Ricochets* et quelques autres pièces d'une franche gaieté; Alex. Duval et *Maison à vendre, la Jeunesse de Henri V;* Bouilly et *l'Abbé de l'Épée*. Le *Pinto*, de Népomucène Lemercier, est notre première comédie historique. Andrieux fait jouer *les Étourdis, le Souper d'Auteuil*, mais il est plus connu par ses *Contes*, où il montre de la grâce facile, de l'esprit, du naturel, et parmi lesquels son *Meunier de Sans-Souci* est le plus populaire.

Le tragédien Talma ramena à des accents plus justes l'ancienne diction, enflée et déclamatoire. Soucieux de la vérité historique, il substitua aux costumes de fantaisie des costumes rigoureusement reconstitués. Sa démarche, son geste, sa coiffure, étaient aussi conformes que possible à la réalité. Napoléon, dont il rappelait le masque énergique, le combla de ses faveurs, l'accueillit dans son intimité et, à Erfurt, le fit jouer devant un « parterre d'empereurs ».

Le roman. — Dans le roman, les disciples attardés de Le Sage et de l'abbé Prévost (Pigault-Lebrun, Victor Ducange, Ducray-Duminil, Mme Cottin) obtiennent de grands succès avec des livres qu'on ne lit plus : il y a longtemps que *Victor ou l'Enfant de la forêt*, *Celina ou l'Enfant du mystère*, ont rejoint dans les limbes de l'oubli *Malek-Adel* et *Malvina*. Il faut cependant faire une petite exception pour l'auteur de ces deux derniers romans, Mme Cottin, qui écrivait avec assez de goût, et dont *Claire d'Albe*, *Mathilde*, *Elisabeth*, ne sont pas sans mérite. Il y a plus d'originalité et d'esprit dans *Monsieur Botte* et *l'Enfant du carnaval*, de Pigault-Lebrun, un disciple de Voltaire et de Diderot; mais cette littérature, enfantine avec Victor Ducange et Ducray-Duminil, sentimentale et pleurarde avec Mme Cottin, licencieuse avec Pigault-Lebrun, sans être beaucoup plus amusante, tomba insensiblement au dernier degré de décrépitude pour faire place à des conceptions plus nouvelles et plus hardies.



Talma,
par Riesener (Musée Carnavalet).

Deux écrivains, Mme de Staël et Chateaubriand, tous deux hostiles à l'Empire et qui osent élever la voix au milieu du silence de l'oppression, marquent le passage des temps anciens aux temps nouveaux et présagent la révolution littéraire qui va succéder à la révolution politique.

Fille du ministre Necker, la baronne de Staël-Holstein (1766-1817) s'était jetée dans la politique après le 9 Thermidor : par la plume, par la parole, par son influence personnelle, par celle de son salon de la rue du Bac, elle aspira à jouer un rôle; elle devint l'âme du parti constitutionnel et libéral; elle prêcha les idées de conciliation et de tolérance, fut bientôt suspecte aux gouvernants et rentra dans son château de Coppet, d'où elle lança son premier grand ouvrage : *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* (1796). En 1797, elle est de nouveau à Paris : dans son salon fréquentent Benjamin Constant, l'oracle du lieu, et les hommes du Directoire; l'étoile de Bonaparte commence à monter et elle rêve d'être l'Égérie du pouvoir nouveau. Mais, après le 18 Brumaire, une sourde antipathie, qui dégénéra en guerre ouverte, sépare la généreuse « idéologue » du César autoritaire. Dès lors, pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, la vie de Mme de Staël ne sera qu'une suite de persécutions et d'exils. Napoléon cherche en vain à la faire taire et à l'éloigner. Tour à tour réfugiée à Coppet, à Genève, à Weimar (où elle connaît Gœthe, Schiller et Wieland), à Berlin (où elle est reçue par la reine Louise), en Italie (où elle a l'éblouissante révélation de la beauté), internée et tolérée « à douze lieues de Paris », exilée de nouveau et retirée à Vienne, réinstallée près de Blois, chassée encore une fois brutalement et « dans les trois jours », poursuivie de ville en ville jusqu'en Pologne, en Russie, en Suède et en Angleterre par la police impériale, elle passe dans de continuelles agitations ses dix ans d'exil, dont elle a laissé le captivant récit. Cette politique cruellement tracassière, non seulement contre une femme illustre, mais contre ses amis : Barante, Mathieu de Montmorency, Mme Récamier, fut faite de diffamations, d'injustice et de violences illégales. Elle resta inefficace et l'on a pu dire, avec exagération d'ailleurs, que Napoléon avait à compter avec trois puissances : l'Angleterre, la Russie et Mme de Staël.



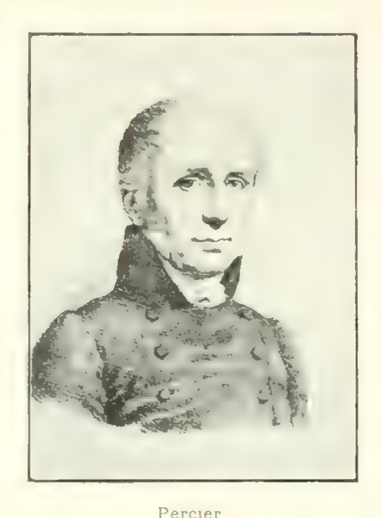
Marbot, d'après un tableau
appartenant à M. le vte de Boislecomte.

Assez [illegible] et souvent ennuyeuse dans ses romans poétiques de *Corinne* et de *Delphine*, quoiqu'on y rencontre de fort belles pages, Mme de Staël, dans son livre *De l'Allemagne*, révèle à la France la littérature d'outre-Rhin et initie ses contemporains au cosmopolitisme littéraire ; la première, elle prononce le mot de « romantique », qu'elle emploie pour caractériser « la poésie issue de la chevalerie et du catholicisme ». Mme de Staël, qui écrivit aussi [illegible] *la Révolution française*, est un des grands noms de notre littérature, moins par la beauté de ses œuvres que par l'influence qu'elles exercèrent. Elle ouvre avec Chateaubriand l'âge moderne et, quoique l'influence de *René* sur le XIXe siècle soit prépondérante, l'auteur de *l'Allemagne* a fourni une bonne part du fonds d'idées politiques, morales et littéraires dont ce même siècle a vécu.

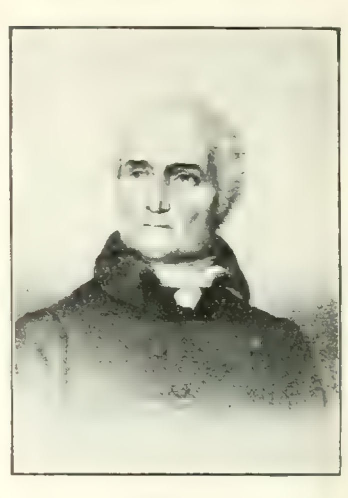
Le vicomte René de Chateaubriand (1768-1848), né à Saint-Malo, eut au château de Combourg une enfance attristée et rêveuse. Ses premiers écrits semblaient dénoter un scepticisme inquiet, un malaise de l'âme, mais la mort de sa mère et celle de sa sœur le convertirent. « J'ai pleuré, dit-il, et j'ai cru. » Il commença aussitôt une apologie du christianisme. En 1801, de l'ouvrage encore inachevé il détacha un épisode, *Atala*, roman d'amour et aussi roman chrétien, où se révéla en lui l'admirable peintre, l'écrivain neuf, brillant, hardi, le rénovateur de la poésie et de la langue. En 1802 parut *le Génie du Christianisme;* Chateaubriand y montrait que la religion chrétienne est belle et, de cette beauté parfaite, il concluait à une origine divine. Il ouvrit une voie nouvelle à la littérature en y introduisant le sentiment chrétien, élément inconnu jusqu'alors, et par lequel il se proposa de chasser les antiques dieux de l'Olympe de leur dernier refuge : l'épopée classique. A la renaissance païenne s'opposa une renaissance chrétienne et, par suite, une conception nouvelle de l'art. Le *Génie* contient déjà tout le romantisme.

Ce fut moins par la force des idées que par son imagination passionnée, par l'intensité du sentiment, par l'éclat du style, par la puissance descriptive, — qu'il l'appliquât aux ruines de Sparte ou aux Lieux saints (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*) ou aux savanes du nouveau monde (*Voyage en Amérique, les Natchez*), — que Chateaubriand est devenu chef d'école. Son sauvage et mélancolique *René* fonde le roman moderne; son *Discours sur la chute de l'Empire romain* sert d'initiation à notre grande école historique, celle d'Augustin Thierry et de Michelet.

En 1809 parurent *les Martyrs*, poème en prose où il y a bien du factice et du convenu, mais une imagination magnifique, l'instinct de la grandeur, l'heureuse [illegible] du style, le sens profond des harmonies et des sonorités de la langue.



Percier,
d'après une lithographie de Boilly.



Fontaine,
gravé par Delpech.

L'histoire. Les mémoires. — Durant la période impériale, l'histoire ne s'écrit guère : elle se fait sur les champs de bataille et dans les cabinets des diplomates. Cependant on peut noter quelques ouvrages historiques recommandables : les *Recherches sur l'histoire ancienne*, de Volney; l'*Histoire de Frédéric-Guillaume II* et le *Tableau historique et politique de l'Europe*, de Louis-Philippe de Ségur ; le traité de Daunou sur la *Puissance temporelle des papes*, livre solide, érudit, qui combat l'absolutisme romain, moins au nom de la liberté qu'au point de vue de l'absolutisme impérial; le *Précis historique de la Révolution française* et l'*Histoire de France au* XVIIIe *siècle*, de Lacretelle ; l'*Histoire des guerres de la Vendée*, de Beauchamps ; l'*Histoire des croisades*, de Michaud, ouvrage longtemps célèbre, mais relégué au second plan par les découvertes de l'érudition ; l'*Histoire des républiques italiennes*, de Sismondi, l'œuvre capitale de l'historien genevois.



L'Arc de triomphe du Carrousel, à Paris.



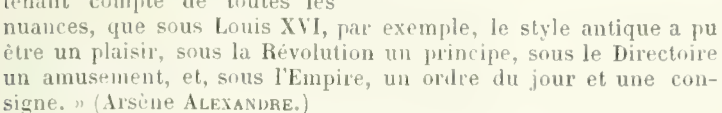
L'Arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, commencé sous Napoléon Ier.

Mais si l'histoire proprement dite ne compte aucun chef-d'œuvre, les *Mémoires* militaires abondent. Nous avons énuméré les principaux en bibliographie et nous ne citerons ici, comme particulièrement caractéristiques, que les *Mémoires* du général baron de Marbot, remarquables par la sagacité de l'observation, l'esprit, l'humour, l'émotion et cette simplicité franche qui rattache le guerrier du premier Empire à la lignée de nos vieux chroniqueurs.

L'ART

La Révolution et l'Empire voient s'affirmer, dans l'art, le triomphe des doctrines académiques. Les artistes du XVIIIe siècle, qui ont rompu avec ces doctrines pour étudier directement la nature, sont condamnés par la nouvelle école, qui préconise exclusivement l'étude du nu et de la draperie, et, dédaignant la fantaisie aimable des peintres des fêtes galantes, se préoccupe d'agencer des ensembles pondérés, majestueux et graves, des groupes se faisant équilibre, des personnages d'une beauté idéale, aux gestes nobles, aux attitudes posées et quelque peu théâtrales. David et ses disci-

ples n'admettent d'autre source d'inspiration que l'antiquité grecque et romaine. En art comme en politique, ils prennent pour modèles les hommes illustres de l'ancien monde, la vie qui se fait sous les yeux de l'artiste ne lui paraissant pas mériter les honneurs de son pinceau, ou, pour mieux dire, de son crayon; car la couleur est d'importance secondaire et la correction du dessin est tout pour des peintres formalistes exclusivement préoccupés du sujet académique. Les artistes de ce temps s'attachent aussi à traduire, au moyen d'allégories et de symboles, les principes politiques, les abstractions sociales ou morales. « On peut dire, d'une façon générale, en tenant compte de toutes les

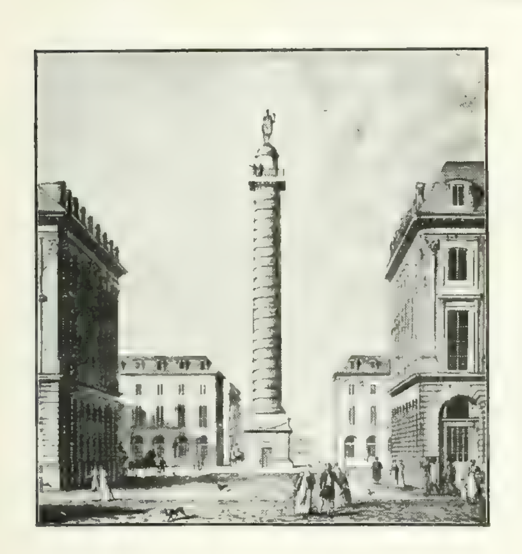

nuances, que sous Louis XVI, par exemple, le style antique a pu être un plaisir, sous la Révolution un principe, sous le Directoire un amusement, et, sous l'Empire, un ordre du jour et une consigne. » (Arsène ALEXANDRE.)

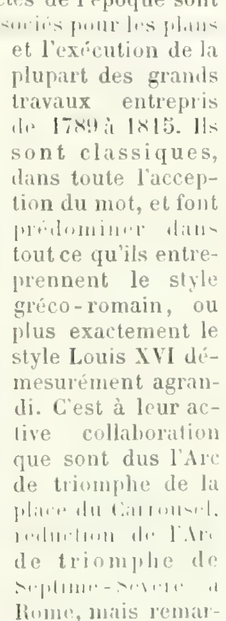

Le baron Gérard,
par LAWRENCE (Versailles).

Louis David,
gravé par E. BOURGEOIS.


Girodet-Trioson,
dessiné par lui-même.

L'architecture. — Les deux grands architectes de l'époque sont Percier (1764-1838) et Fontaine (1762-1853), associés pour les plans et l'exécution de la plupart des grands travaux entrepris de 1789 à 1815. Ils sont classiques, dans toute l'acception du mot, et font prédominer dans tout ce qu'ils entreprennent le style gréco-romain, ou plus exactement le style Louis XVI démesurément agrandi. C'est à leur active collaboration que sont dus l'Arc de triomphe de la place du Carrousel, réduction de l'Arc de triomphe de Septime-Sévère à Rome, mais remarquable par l'élégance de l'ornementation, la richesse et le goût des détails, le caractère antique de l'ensemble; d'importants travaux au Louvre (1), aux Tuileries, aux palais de Fontainebleau et de Saint-Cloud; la restauration du château de La Malmaison; la galerie des fêtes de Compiègne avec ses piliers blancs cannelés d'or, ses chapiteaux d'or, sa voûte peinte par Girodet. Lepère et Gondouin érigent, sur les plans de Vivant-Denon et d'après la colonne Trajane, la colonne Vendôme, entièrement revêtue de bronze ciselé provenant des canons pris à Austerlitz. Brongniart construit la Bourse. Pierre Vignon pose les premières assises du *Temple de la Gloire*, projeté par Napoléon et que la Restauration transformera en l'église de la Madeleine. Poyet élève le péristyle néo-grec du palais du Corps législatif. Chalgrin restaure le Luxembourg et commence l'Arc de triomphe de l'Étoile. Lacornée élève le palais du quai d'Orsay qui, après avoir été destiné au roi de Rome, devint le palais de la Cour des comptes et fut incendié sous la Commune. C'est aussi pour le roi de Rome que Percier et Fontaine établirent les plans de l'édifice immense qui devait, avec ses colonnades, ses terrasses et ses parcs, couronner, comme un autre Versailles, la hauteur de Chaillot (aujourd'hui Trocadéro).


La colonne Vendôme
(Estampe du temps, Bibliothèque nationale).



(1) Napoléon avait projeté de terminer le Louvre et de le réunir aux Tuileries; il fit achever les bâtiments de la cour carrée et commencer, du côté du Palais Royal, la galerie symétrique à celle du bord de l'eau.

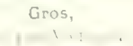
Le préfet de la Seine, Frochot, ne se préoccupa pas seulement du nettoiement, de l'hygiène et de l'éclairage de la ville : de son administration datent les premières grandes « percées » destinées à faciliter la circulation. Les voies nouvelles furent construites dans la direction de l'ouest, c'est-à-dire dans le sens que prenait définitivement le développement de la capitale. Napoléon rêvait d'une ville qui s'étendrait jusqu'à Saint-Cloud, sur les bords même de la Seine, alors dépourvue de quais réguliers et de ponts en nombre suffisant, encombrée de moulins flottants et de dépôts de marchandises. Il ordonna la construction des quais de la Cité, Montebello, Bonaparte, et la réfection du quai du Louvre, prolongé jusqu'à Chaillot; il fit élever les ponts Saint-Louis, des Arts, d'Austerlitz, d'Iéna, et démolir (1807) les maisons du pont Saint-Michel. La rue de Rivoli, continuée plus tard vers la rue Saint-Antoine, mit en communication les nouveaux quartiers et le Marais, et les rues de Castiglione et de la Paix furent percées pour dégager la place Vendôme.

La dernière transformation vraiment caractéristique de Paris, avec la construction de monuments ayant encore un style particulier, date du Consulat et de l'Empire.

La peinture. — C'est par Louis David (1748-1825), né à Paris,


La reine Caroline et ses enfants, par GÉRARD (Musée de Versailles).





Gros,
[illegible] par [illegible].



Prudhon,
[illegible] par A. [illegible].

que s'opéra non seulement dans la peinture, mais dans tout l'art français, la révolution qui, secondée par les mœurs publiques, assura le triomphe de l'académisme.

Il ne concourait pas moins de cinq fois avant d'obtenir le premier prix de Rome. Vien, son maître, nommé directeur de l'Académie de France, l'emmena en Italie, d'où il revint en 1780. Son *Bélisaire* le fit admettre comme agréé à l'Académie royale de peinture, et, en 1783, il donna son tableau de réception : *Andromaque pleurant la Mort d'Hector*. Son *Serment des Horaces*, commandé par le directeur des bâtiments du roi et exposé au Salon de 1785, fut suivi de la *Mort de Socrate* (1787), des *Amours de Pâris et d'Hélène* (1788), des *Licteurs rapportant à Brutus les corps de ses fils* (1789). Dès l'origine, il se rallia avec enthousiasme à la Révolution, si éprise de la vie antique. Son *Serment du Jeu de paume*, dessiné à la plume (1789), puis ébauché en peinture sur une toile de 10 mètres (Louvre), ne fut pas achevé. Membre de la Convention et robespierriste exalté, il fut l'organisateur des fêtes de la Révolution, le promoteur des modes imitées de l'antique. Arrêté après le 9 Thermidor, l'intervention de sa femme, dont il vivait séparé, le fit remettre en liberté et, dans un sentiment de gratitude, il peignit ses *Sabines*.

Après avoir été le peintre de la Révolution, le conventionnel David fut le premier peintre de Napoléon. Il exerça la dictature des arts comme Le Brun l'avait exercée sous Louis XIV, et tous les peintres de quelque renom furent ses disciples. Il chercha à se faire oublier de la Restauration, mais la Restauration ne l'oublia pas, et il mourut exilé à Bruxelles.

Dessinateur savant, épris des vertus stoïques de Rome républicaine, il ramena l'art français à l'expression des sentiments élevés, aux sujets héroïques, à la noblesse des pensées. Ses œuvres si connues : *le Serment des Horaces*, *les Sabines*, *la Mort de Socrate*, sont remarquables par la science de la composition, la pureté des lignes, la fermeté du modelé; mais il est bien supérieur, quoiqu'il ait pensé le contraire, dans ses œuvres d'inspiration contemporaine : il se montre réaliste saisissant dans ses *Derniers Moments de Le Peletier de Saint-Fargeau*, dans son *Marat assassiné*, dans ses incomparables portraits, dans son magnifique tableau du *Couronnement* et dans sa *Distribution des aigles*, destinés à la décoration de la salle du Trône. Les peintres de la période impériale sont surtout supérieurs lorsqu'ils oublient la convention académique pour regarder autour d'eux.



Le peintre Isabey et sa fille, par GÉRARD
(Louvre).

La réforme accomplie sous l'impulsion de David aboutit malheureusement, avec quelques-uns de ses disciples, à l'exagération de ses principes : l'application des règles de la sculpture aux œuvres du pinceau, l'imitation servile de l'antiquité, le fétichisme de la forme, le dédain du coloris.

Girodet-Trioson (1767-1824) ne peint qu'un petit nombre de tableaux. Le *Sommeil d'Endymion*, l'*Inhumation d'Atala*, *Ossian*, sont les plus célèbres; il a de l'imagination, une imagination déjà romantique, mais l'exécution est d'une correction froide. Gérard (1770-1837), l'auteur de la *Bataille d'Austerlitz*, dut surtout sa célébrité, de son vivant, à son *Bélisaire aveugle*, mais nous l'apprécions particulièrement aujourd'hui comme portraitiste : *Caroline Bonaparte et ses enfants*, *Isabey et sa fille*, etc.

Guérin (1774-1833), qui pousse jusqu'à la superstition la doctrine classique, obtient ses principaux succès en traitant, à la manière de David et avec un appareil un peu théâtral, des sujets grecs ou romains : *Orphée au tombeau d'Eurydice*, *l'Offrande à Esculape*, *l'Aurore enlevant Céphale*, *Énée et Didon*.

Dans un rang un peu inférieur, d'autres élèves de David méritent au moins une mention : Topino-Lebrun, auteur de la *Mort de Caius Gracchus;* Drouais, auteur d'un *Marius à Minturnes* et d'une *Chananéenne aux pieds de Jésus;* Xavier Fabre, qui s'essaya également dans le paysage, le portrait et la peinture d'histoire; Lethière, qui cultiva la grande peinture historique : *la Mort de Virginie*, *Brutus condamnant son fils à mort*, *Enée et Didon surpris par un orage*, *les Préliminaires de Leoben*.

Le plus célèbre de tous est Gros (1771-1835), l'excellent peintre des batailles, qui raconte dans ses grands tableaux toute l'épopée du Consulat et de l'Empire : *les Pestiférés de Jaffa*, la *Bataille d'Aboukir*, la *Bataille des Pyramides*, la *Bataille d'Eylau*, son chef-d'œuvre, d'un si profond effet dramatique. Gros traite aussi avec talent des sujets de moindre importance : *François Ier et Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis*, et on lui doit, outre d'excellents portraits, les figures colossales de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis qui décorent le dôme du Panthéon.

Au milieu de ces Romains graves et académiques, dont Gros a secoué la tutelle, emporté par son tempérament réaliste, Prudhon (1758-1823) apparaît comme un maître délicat, épris de couleur, de charme et de grâce. Il a étudié sans superstition, en s'attachant à les comprendre, Raphaël, Vinci, le Corrège, et ses mythologies, ses allégories (*l'Innocence entraînée par l'Amour*, *l'Union de l'Amour et de l'Amitié*, *Vénus et Adonis*, *l'Enlèvement de Psyché*, *le Zéphire se balançant au-dessus de l'eau*), dénotent un sentiment pénétrant de l'antiquité grecque. Il s'élève à la grande peinture dans *la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime*, dans *Diane implorant Jupiter*,



La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime, par PRUDHON
(Musée du Louvre).



Le serment des Horaces, par David (Musée du Louvre).

et sa *Joséphine à La Malmaison* le classe parmi les bons portraitistes. Son élève et amie Constance Meyer (1758-1823) l'égala presque dans *le Fleuve et la Vie* et dans le *Mépris des richesses*, allégorie où sa manière s'identifie à celle du maître, avec des souvenirs de Greuze et de Fragonard.

C'est aussi à Prudhon bien plus qu'à David que se rattache Regnault (1754-1829) dans l'*Éducation d'Achille*, *Alexandre et Diogène*, *Jupiter et Io*, la *Toilette de Vénus*.

Dans des genres spéciaux excellèrent le miniaturiste Isabey (1767-1855), dont la carrière se poursuivit sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, mais dont la vogue date du Directoire, quand il peignait les beaux portraits des Incroyables, dessinait *Bonaparte à La Malmaison*, le *Retour de l'armée*, la *Barque d'Isabey*, la *Revue passée par le Premier Consul*, où sont représentés, frappants de ressemblance, les principaux lieutenants de Bonaparte; Boilly, dont les dessins sont aussi précieux que ceux d'Isabey pour la connaissance des mœurs sous la Révolution, le Directoire et l'Empire; Valenciennes, qui remet en honneur le grand paysage historique; Hubert Robert, le peintre des ruines romaines; Lagrenée, dont les grandes compositions : les *Noces de Cana*, *Télémaque et Calypso*, *Tarquin et Lucrèce*, sont faibles, mais qui fait preuve de talent en exécutant sur bois, sur toile et sur verre, des fleurs et des arabesques; Huet, qui met une animation frappante dans ses toiles si spirituelles : *Troupeau d'oies attaqué par des chiens*, *Marché d'animaux*, *Fermière donnant à manger à ses poulets;* Redouté, peintre de fleurs.

Dans les dernières années de l'Empire débutent Ingres, avec son *Œdipe*, et Géricault, avec son *Officier des guides chargeant :* le premier continuera David jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle; le second va révolutionner l'art.

La sculpture. — Malgré les concessions qu'ils font au goût du jour, les glorieux survivants de la période précédente, Houdon, Pajou, Clodion sont quelque peu négligés en faveur des statuaires de la nouvelle école : Moitte, qui sculpte le fronton du Panthéon représentant les *Vertus civiques* (lequel fut brisé lorsque ce monument fut rendu au culte par la Restauration), un *Sacrificateur*, une *Vestale*, une *Ariane*, des statues colossales pour diverses barrières de Paris, une *France entourée de vertus* pour le vestibule du Luxembourg; Chaudet, l'auteur de *Bélisaire*, de *Paul et Virginie*, de la statue colossale de *Napoléon* (en empereur romain) renversé de la colonne Vendôme sous la Restauration; Lemot, successeur des Coysevox et des Coustou, l'auteur du char et des deux figures de la *Victoire* et de la *Paix* sur l'Arc de triomphe du Carrousel, ainsi que du grand bas-relief du fronton du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois; Bosio, l'auteur des bas-reliefs en spirale de cette même colonne Vendôme, du *Henri IV enfant* du musée du Louvre, de *l'Amour lançant des traits*, exécuté en marbre pour l'impératrice Joséphine; Ramey, le sculpteur officiel de l'Empire et dont les deux œuvres principales sont un *Napoléon en grand costume* et *Eugène de Beauharnais;* Dupaty et son *Ajax poursuivi par la colère de Neptune*, son *Cadmus*, son *Philoctète blessé*, sa *Jeune bergère jouant avec un chevreau;* Espercieux, auteur de la *Reddition de Vienne* et de la *Victoire d'Austerlitz*, bas-reliefs de l'Arc de triomphe du Carrousel, des statues de *Molière* et de *Racine;* Cartellier, auteur de la *Capitulation d'Ulm* (bas-relief de l'Arc de triomphe du Carrousel), de la *Gloire* de la colonnade du Louvre, d'une statue de *la Pudeur*, des deux grandes figures qui décorent la façade du Palais du Corps législatif (*la Vigilance* et *la Guerre*), du *Tombeau de l'impératrice Joséphine* à Rueil; les deux Gois, père et fils, dont le premier sculpta un *Chancelier de L'Hospital* pour les Tuileries, *le Président Molé* pour l'Institut, et le second une statue équestre de *Bonaparte*, une *Jeanne d'Arc* (à Orléans), une statue de Desaix.

La nouvelle école, tourmentée par une préoccupation trop exclusive de l'antiquité, de la correction du dessin, de l'heureuse disposition des draperies, finit par tomber dans le poncif. Rares furent ceux qui, comme le Lyonnais Joseph Chinard, réagirent contre les exagérations du faux classicisme. On poussait si loin cette conception singulière du grand art que, lorsqu'on voulut, en 1804, faire la statue de Napoléon, les esthéticiens disputèrent sur la question de savoir quel costume on choisirait. « Dès le XVIIe siècle, il était entendu que les rois devaient être représentés en guerriers romains, mais enfin on leur mettait encore un costume. Pour Napoléon, Canova et les docteurs décidèrent que la nudité héroïque était seule convenable. *Græcum est nihil velare*, dit-on. Le bon sens français commença par protester, mais il fallut bien se soumettre : le « grand art » l'exigeait. C'est une époque funeste pour l'art français; une fausse concep-



Phot. [illegible]

Chambre à coucher de Napoléon Ier, à Compiègne.

[illegible] antique [illegible] les plus [illegible] portraits. Nous [illegible] André Michel.

La gravure. — [illegible] est marqué par la publication de plusieurs grands recueils d'estampes, dont le [illegible] publié de 1803 à 1811 et dans lequel ont été reproduits les principaux chefs-d'œuvre du Louvre. Les meilleurs graveurs de l'époque prirent part à cette publication [illegible] Massard [illegible] fils. Urbain Massard, Desnoyers, les deux Avril, Bervic, Alexandre Tardieu, L.-J. Marquellier, Abraham Girardet, un Suisse qui [illegible] Charles-Samuel, qui plus tard [illegible] nouveau de la lithographie, Antoine Gelée, F.-L. Couché, J.-J. Baugean, Vivant-Denon, qui fut un artiste amateur, mais aussi un graveur habile, un aqua-fortiste délicat, dans son *Voyage* [illegible] et surtout dans son *[illegible] d'Égypte*, où tout était de lui, texte et dessins. Debucourt excella dans la composition des scènes de mœurs : le *Menuet de* [illegible]

Dans la gravure en médailles, on relève les noms d'André Galle, [illegible] de Grenet.



Spontini.



Lesueur.





Cherubini.

(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

Le mobilier. — L'admiration exclusive de l'antiquité gréco-romaine, la vulgarisation des formes révélées par les découvertes d'Herculanum et de Pompéi, puis par la connaissance de l'Égypte, déterminèrent une conception nouvelle de la décoration et du mobilier qui atteignit son apogée sous le nom de *style Empire*.

Les murs furent ornés de fresques où voltigeaient des divinités antiques, tendus de papiers ou d'étoffes aux dessins étrusques, romains, pompéiens.

Les meubles, en bois d'acajou, furent ornés de lyres, de glaives, de torches, d'aigles, d'abeilles, de sphinx, de lions, de dragons, ou encore de figures symbolisant des abstractions, comme la Loi, la Victoire, la Gloire, la Force, la Renommée.

Le fauteuil devint une manière de chaise curule, la simple chaise s'arma de griffes de lion, le guéridon reposa sur des sphinx de bronze, les petits meubles prirent l'aspect d'autels antiques, les cafetières rappelèrent les œnochoés.

Les lits furent imités des formes grecques ou ressemblèrent à des [illegible] l'aise qu'ils procurent pour descendre le cours de la vie. Ils se drapèrent d'une tente guerrière retenue par des aigles que surmontaient des lan[illegible] guirlandes de roses.

Le style Empire [illegible] formes gracieuses du règne de Louis XV et même avec le [illegible] dont il est pourtant moins éloigné. Son aspect général n'est pas toujours heureux, mais les détails, sculptures, ciselures, dorures, sont pour la plupart d'un travail soigné et l'ensemble, malgré sa raideur et sa froideur, ne manque pas de noblesse.



Le berceau du roi de Rome.

L'époque impériale compte quelques ébénistes de talent, Georges Jacob, Desmalter, et des orfèvres tels que Thomire et Odiot. Thomire cisela pour Napoléon des *surtouts* de table, la *Psyché* et la *Toilette* offertes par la ville de Paris à Marie-Louise, le berceau du roi de Rome. Odiot fut son collaborateur dans cette dernière œuvre, exécutée sur les dessins de Prudhon.

La musique. — Nous retrouvons sous l'Empire les compositeurs dont la réputation s'est formée pendant la période révolutionnaire, et, malgré la suppression de la liberté des théâtres, l'école musicale française prend alors définitivement conscience de sa personnalité et de sa force. C'est durant cette période que l'on entend à l'Opéra les deux chefs-d'œuvre de Spontini : *La Vestale* et *Fernand Cortez*, puis les *Bardes* de Lesueur, les *Abencérages* de Cherubini, *Sémiramis* et les *Bayadères* de Catel, — à l'Opéra-Comique, *Joseph* de Méhul, les *Deux journées* de Cherubini, le *Délire* et *Aline, reine de Golconde*, de Berton, *Cendrillon*, *Jeannot et Colin*, *Joconde* de Nicolo, enfin *le Calife de Bagdad*, *Ma tante Aurore*, *Jean de Paris*, de Boieldieu ; ce compositeur prépare la transition entre la musique du XVIIIe siècle et le [illegible].

LES SCIENCES

Sciences mathématiques. — Au début du XIXe siècle, Monge (1746-1818) et Lazare Carnot (1753-1823) établirent définitivement les bases de la géométrie moderne sur des méthodes générales.

Tandis que Monge et ses successeurs étudiaient les relations des formes, et principalement celles des surfaces et des courbes dans l'espace à trois dimensions, Lazare Carnot et son école s'attaquaient aux relations métriques des figures (1). Dans son *Essai sur la théorie des transversales* et surtout dans sa *Géométrie de position* (1807), il discuta les fondements mêmes de la géométrie analytique. Il aperçut qu'il existe une concordance nécessaire entre les changements de forme d'une figure et les changements de signes qui s'opèrent dans les transformations algébriques correspondantes : par suite, quelles que soient les déformations subies par une figure, les mêmes équations s'y rapportent toujours.

Legendre (1752-1834) fonda la théorie des fonctions elliptiques et, par ses études théoriques des lignes les plus courtes sur les surfaces du second ordre, apporta aux méthodes de la géodésie une précision inconnue avant lui.

L'œuvre capitale de Lagrange (1736-1812) est sa *Mécanique analytique* (1788), déduite des principes de mécanique rationnelle de d'Alembert combinés avec celui des vitesses virtuelles. Sa *Théorie des fonctions analytiques* (1797) couronna sa carrière scientifique et

(1) [illegible] relations de [illegible] Monge et Carnot.



FAUTEUIL EN ACAJOU.

PSYCHÉ.

FAUTEUIL.

JARDINIÈRE.

LIT EN ACAJOU AVEC GARNITURE EN CUIVRE CISELÉ ET DORÉ.

TABLE.

APPLIQUE.

ses *Leçons sur le calcul des fonctions* leur servirent de commentaire et de supplément.

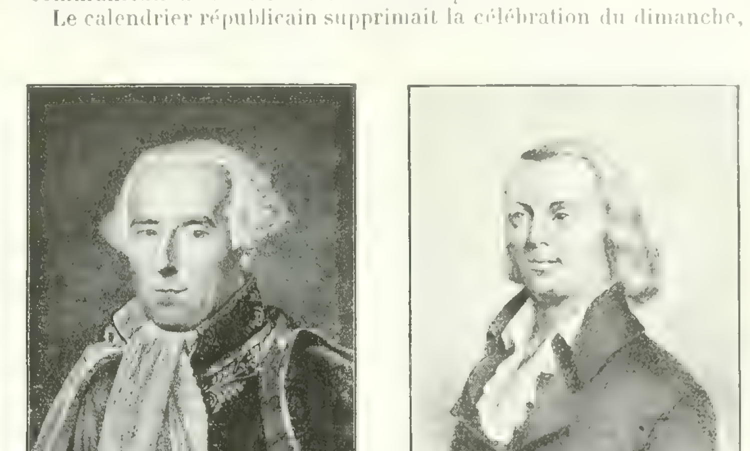
Laplace (1749-1827) fit, en analyse pure, la première démonstration du théorème de d'Alembert sur la forme des racines des équations algébriques, imagina les *équations aux différences mêlées*, perfectionna les méthodes d'intégration des équations aux dérivées partielles. Puis, tandis qu'il donnait à la doctrine des hasards son unité systématique dans sa *Théorie analytique des probabilités* (1812), il exposait sans calcul les grands principes et les résultats obtenus dans son *Essai philosophique des probabilités* (1814). Il publia en 1795 son *Exposition du système du monde* et en 1799 son *Traité de mécanique céleste;* il présenta en un seul corps de doctrine les travaux épars de Newton, Halley, Clairaut, d'Alembert et Euler sur les conséquences du principe de la gravitation universelle, et, contrairement à la doctrine newtonienne, il conclut à la stabilité mécanique du système du monde.



Monge.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)



Lagrange.
(Gravure de Robert [illegible].)



Laplace.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)



Chappe.
(Lithographie de [illegible].)

Système métrique. — L'Assemblée nationale ayant décrété en 1790 l'uniformité des poids et mesures, l'Académie des sciences chargea deux de ses membres, Méchain et Delambre, de mesurer l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. On prit comme unité pratique des mesures linéaires la quarante-millionième partie du nombre trouvé par ces astronomes et on lui donna le nom de *mètre* (loi du 7 avril 1795 (18 germinal an III), puis on arrêta la nomenclature du système métrique.

D'autre part, le physicien Lefèvre-Gineau fixa le rapport du *kilogramme* avec le poids en usage, et bientôt après le gouvernement invita les États civilisés à prendre part à la détermination définitive des mesures métriques, afin de donner à la réforme un caractère international.

En 1803, Méchain partit pour l'Espagne dans l'intention de prolonger les triangulations jusqu'aux Baléares et aussi dans le secret espoir de rectifier une erreur de quelques secondes dont il s'était aperçu dans le calcul de la méridienne. Il y mourut victime de son zèle, le 20 septembre 1804, laissant à deux jeunes gens, Biot et Arago, le soin de réaliser son projet.

Calendrier républicain. — La Convention décréta, le 5 octobre 1793, pendant la période qui précéda l'établissement du culte de la Raison, que le calendrier grégorien serait aboli, qu'une ère nouvelle, l'*ère républicaine*, daterait du 22 septembre 1792, jour de l'équinoxe d'automne, et qu'un calendrier purement civil serait substitué au calendrier précédemment en vigueur. Une commission spéciale, composée de Marie-Joseph Chénier, David, Fabre d'Églantine et Romme, fut chargée d'établir la nomenclature des mois et des jours, et un décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) fondit en un seul les divers textes partiels intervenus sur le calendrier républicain.

L'année était divisée en douze mois égaux de trente jours chacun, plus cinq ou six *jours complémentaires;* le mois se partageait en trois *décades* ou fractions de dix jours, le jour du repos étant fixé au dixième jour au lieu du dimanche. Les noms des mois étaient tirés de la température correspondante : pour l'automne, *vendémiaire* (vendanges), *brumaire* (temps des brouillards et des brumes), *frimaire* (frimas); pour l'hiver, *nivôse* (neiges), *pluviôse* (pluies), *ventôse* (vents et giboulées); pour le printemps, *germinal* (germination), *floréal* (fleurs), *prairial* (prairies); pour l'été, *messidor* (moisson), *thermidor* (temps de la chaleur et des bains), *fructidor* (fruits). Les jours de la décade s'appelaient *primidi* (premier jour), *duodi*, [illegible]. Il restait cinq jours pour compléter l'année. Les cinq jours dits complémentaires furent appelés *sans-culottides*, [illegible] l'année et consacrés à des fêtes républicaines : le premier à la Vertu, le deuxième au Génie, le troisième au Travail, le quatrième à l'Opinion, le cinquième à la fête des Récompenses, le sixième (dans les années bissextiles) à la fête *de la Révolution*. Cette innovation républicaine présentait de grands inconvénients pour les communications avec le reste de l'Europe.

Le calendrier républicain supprimait la célébration du dimanche, les fêtes religieuses, les noms des saints. Son usage fut aboli par le sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII (3 septembre 1805), qui décida le rétablissement du calendrier grégorien à partir du 1er janvier 1806.

Sciences physiques. — Un officier français, Malus, découvrit la *polarisation de la lumière par réflexion*, au cours de recherches expérimentales destinées à établir une théorie mathématique de la double réfraction.

Dans deux voyages aériens (1) exécutés en 1804, Gay-Lussac vérifia les constatations faites par les savants étrangers sur l'intensité de la force magnétique.

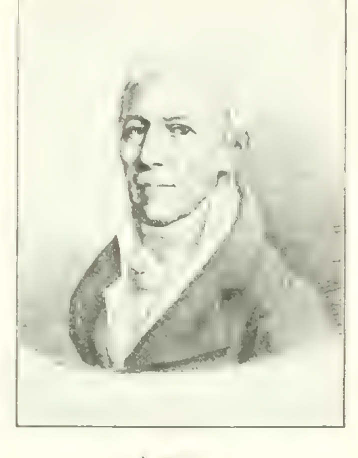
Le 29 mars 1803, Charles Dallery prit un brevet sous le titre : « Mobile perfectionné appliqué aux voies de transport par terre et par mer ». Il venait d'inventer du même coup l'*hélice* et la *chaudière tubulaire*, deux appareils qui devaient révolutionner la marine quarante ans plus tard. Les moyens de transmission étaient assez défectueux, puisqu'ils consistaient en poulies et en cordes; mais la chaudière de la machine constituait la plus heureuse innovation : elle se composait de tubes bouilleurs remplis d'eau et en relation, par leur extrémité supérieure, avec un réservoir de vapeur. — L'Américain Robert Fulton (1800) adressa une requête au Premier Consul pour qu'on examinât un bateau sous-marin qu'il avait construit, le *Nautilus*, et qui pouvait, disait-il, lancer une torpille dans les flancs des plus gros vaisseaux. Il promettait de faire sauter la flotte anglaise, mais il ne détruisit jamais qu'une chaloupe ancrée dans le port de Brest. Après plusieurs tentatives, il parvint à construire un bateau de 33 mètres de long et 2m,50 de large qui, le 9 août 1803, navigua sur la Seine en présence de Bougainville, Bossut et Carnot. En remontant le courant, le *Nautilus* ne pouvait avancer qu'à raison de 6 kilomètres à l'heure, et, découragé par l'indifférence des pouvoirs officiels, Fulton quitta l'Europe pour retourner dans sa terre natale. Il allait enfin trouver à New-York le succès que lui avait si injustement marchandé le vieux monde.

Le principe de la *télégraphie aérienne* avait été imaginé par le physicien français Amontons dès la fin du XVIIe siècle, mais il était réservé à Claude Chappe de le mettre en pratique cent ans plus tard dans sa ville natale de Brulon (Sarthe). Après avoir exécuté des

(1) Tous les voyages aérostatiques qu'on exécutait au commencement du siècle n'avaient pas toujours un caractère scientifique. Le Français [illegible] Garnerin, qui les avait mis à la mode, avait ajouté à leur attrait en [illegible] le *parachute*, qui lui permettait de descendre après être parvenu [illegible] haut dans les airs.

[illegible]
de la Sarthe, la permission d'établir trois postes, l'un à Ménilmontant, l'autre à Ecouen distant de cinq lieues, le troisième à Saint-Martin-du-Tertre à 16 kilomètres plus loin. Les deux frères se mirent à l'œuvre avec acharnement et, le 12 juillet 1793, les membres [illegible] assistèrent à des épreuves officielles qui réussirent parfaitement. Chappe reçut alors


Berthollet
[illegible]


Lamarck
[illegible]


Cuvier,
[illegible]


Geoffroy Saint Hilaire,
par Ambroise Tardieu

le titre [illegible] ligne télégraphique de Paris à Lille qui, le 30 novembre 1794, inaugura son fonctionnement par l'annonce de la reprise de Condé sur les Autrichiens. Dès les premières années du siècle, les lignes de Lille-Dunkerque, Paris-Landau, Paris-Brest étaient en activité. La ligne Paris par Metz à Mayence (alors ville française) fut établie en 1813.

C'est à Paris qu'eut lieu la première expérience publique de l'*éclairage au gaz*, dont l'invention est due à Philippe Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, qui prit son brevet le 6 vendémiaire de l'an VIII. Se proposant d'appliquer sa découverte à l'éclairage aussi bien qu'au chauffage, il lui donna le nom de *thermolampe*. Il plaçait des bûches de bois dans une caisse métallique et les soumettait à la distillation sèche; les matières ligneuses, en se décomposant, produisaient des gaz inflammables qui étaient employés à éclairer tandis que la chaleur du foyer [illegible] la pièce. Le défaut du thermolampe provenait surtout de la non-épuration des produits gazeux qui brûlaient alors avec une flamme fuligineuse et une odeur désagréable. Néanmoins Lebon parvint, grâce à l'appui du Directoire, à réaliser à l'hôtel Seignelay, qu'il habitait (rue Saint-Dominique, n° 95), des expériences en grand. Il installa dans la cour un atelier où se distillait la houille; le gaz se rendait, par l'intermédiaire de conduites, dans les appartements et le jardin. L'inauguration eut lieu le 13 octobre 1801 : Fourcroy, Prony, Guyton de Morveau y assistèrent.

Chimie. — En même temps que les doctrines de Lavoisier s'établissaient partout et que disparaissaient les derniers champions du « phlogistique » (parmi lesquels Baumé), la liste des éléments chimiques s'enrichissait chaque jour grâce à Vauquelin (1763-1829), Fourcroy (1755-1809), Gay-Lussac (1778-1850), Thénard (1777-1857). Un modeste industriel parisien, Bernard Courtois, isola un nouvel élément dont Gay-Lussac établit les analogies avec le chlore et qu'il baptisa du nom d'iode (de ιώδης, violet), à cause de la couleur de sa vapeur (1813); Davy, de passage à Paris, put se procurer quelques grammes de la précieuse substance, l'étudia et adressa à ce sujet une lettre à Cuvier, ce qui lui fit attribuer par les journaux d'outre-Manche le mérite de la découverte de Courtois.

Gay-Lussac trouva, dès 1804, les deux lois suivantes relatives aux relations numériques des *composés gazeux :* 1° Quand deux gaz se combinent, les volumes de chacun d'eux sont en rapports simples. 2° Il existe un rapport simple entre la somme des volumes qui s'unissent et le volume de la combinaison produite, considérée à l'état gazeux.

De leur côté, Avogadro et Ampère (1814) formulèrent la loi d'après laquelle les volumes égaux de deux gaz renferment le *même nombre* [illegible].

Proust (1754-1826), en 1806, établit la règle des *proportions définies :* il montra qu'une combinaison, quels que soient les corps qui la constituent et les circonstances de sa formation, a toujours une composition identique.

Sous la Révolution, Fourcroy avait inventé des méthodes rapides de fabrication de l'acier afin d'avoir des sabres et des baïonnettes; Berthollet et Guyton de Morveau, perfectionné les procédés d'extraction du salpêtre; A. Séguin, imaginé un moyen rapide pour tanner les cuirs. La nécessité d'armer et d'équiper nos troupes d'urgence, afin de résister à l'invasion, avait stimulé le zèle de nos savants.

Sciences naturelles. — Lacépède (1756-1825), sous-démonstrateur du cabinet du roi sous Louis XVI, publia (1788-1789) l'*Histoire* [illegible] *des quadrupèdes ovipares et des serpents*, pour faire suite à l'*Histoire naturelle des animaux*, de Buffon, et où l'on trouve, avec un certain esprit de méthode, une classification basée sur des caractères trop superficiels. Après le 9-Thermidor on créa pour Lacépède, au Muséum, la chaire des reptiles et des poissons. Admis à l'Institut en 1796, ce savant donna, de 1798 à 1803, l'*Histoire naturelle des poissons*.

Lamarck (1744-1829), élève de Bernard de Jussieu, protégé par Buffon et Daubenton, publia d'abord sa *Flore française*, puis commença les cours et les études dont il tira sa *Philosophie zoologique* (1800), son *Hydrogéologie* (1802) et son *Système analytique des connaissances de l'homme* (1820). Créateur de la paléontologie des invertébrés, il entrevit la théorie de l'évolutionnisme. A la base de son système, il posa d'abord un triple axiome : variabilité de l'espèce sous l'influence des agents extérieurs et des milieux, unité fondamentale du règne animal et probabilité de la génération successive des diverses classes d'animaux dérivant les unes des autres. Tandis que Darwin considère comme le facteur principal de l'évolution la nécessité de la lutte pour l'existence, Lamarck est partisan d'un progrès accompli méthodiquement et sans à coup, chaque être jouant le rôle pour lequel lui-même s'est formé. D'autre part, le défaut d'emploi des organes les atrophie et peut même les faire disparaître; ainsi, un animal habitant constamment dans les cavernes se dirigera à l'aide du tact et non plus au moyen de ses yeux.

C'est en 1805 que Georges Cuvier (1769-1832) termina ses *Leçons d'anatomie comparée*, qui lui permirent de créer la paléontologie, autrement dit la reconstitution des espèces fossiles. D'après lui, chaque espèce d'organes possède ses modifications propres, et un rapport constant les relie toutes entre elles. Cependant différents organes ont sur l'économie générale une prépondérance plus tranchée : de cette considération découle la *loi de leur subordination*. En outre, certaines dispositions de l'organisme se commandent nécessairement, tandis que d'autres s'excluent : c'est la *loi de leur corrélation*. Appliquant ce procédé aux animaux disparus, Cuvier put, dans ses *Recherches sur les ossements fossiles* (1813), reconstituer, quelquefois au moyen d'un seul os, des squelettes entiers d'êtres qui avaient vécu des millions d'années auparavant : le mastodonte gigantesque, l'ours des cavernes, l'ichtyosaure, etc. Enfin, dans son *Discours sur les révolutions du globe*, préface du précédent, il montra qu'on peut interpréter l'âge des terrains par les débris d'habitants qu'on y rencontre. Brongniart (1770-1847), de son côté, considéra les ossements fossiles et les coquilles « comme autant de médailles capables de fournir la date de leur dépôt » et, par suite, de servir de points de

repère. Les travaux de Cuvier et de Brongniart firent cesser les obscurités que présentait la théorie de l'Allemand Werner, et révélèrent l'existence d'un troisième étage formé de sédiments déposés au fond des eaux, celui des *terrains tertiaires*.

Cuvier attribuait les modifications de la surface du globe à des révolutions brusques; Lamarck affirma que ces modifications s'étaient produites lentement, graduellement, et il prépara la chute de l'école catastrophique, dont Lyell acheva la ruine.

Après avoir longtemps marché d'accord avec Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), Cuvier devait s'en séparer en 1830 sur un point capital de doctrine scientifique : il rejeta comme une utopie la théorie de l'unité de composition, de l'unité de style organique, imaginée par son ami et confrère.



Bichat, par Vigneron.

Le géologue français Dolomieu (1750-1802), dans sa *Philosophie minéralogique* (1802), proposa de considérer la « molécule intégrante » d'un minéral comme une donnée primordiale pour fixer l'espèce. Pour lui, les seuls caractères spécifiques résultent de la nature ou de la forme de cette molécule. Mais l'espèce peut affecter divers états, soit des « variétés de modification » provenant d'une cristallisation régulière, soit des « variétés d'imperfection » qui prennent naissance quand la cristallisation s'effectue d'une manière confuse. Les premières constituent les « individus », les secondes ne forment que les « masses ». Enfin il y a encore les variations dues à la présence de principes hétérogènes qui viennent modifier la couleur ou la transparence des cristaux et les « souillures », si les éléments étrangers, altérant plus profondément les propriétés essentielles de la molécule, bouleversent la structure et la densité du cristal.

Haüy (1743-1822) fonda la cristallographie. Il découvrit que la forme cristalline élémentaire d'un corps dépend de sa composition chimique, et que les dissemblances apparentes d'une même substance cristallisée tiennent uniquement au mode selon lequel les noyaux primitifs ont été empilés. Toutes les faces se clivent parallèlement à celles du noyau primitif qui se trouve être un cube pour la pyrite, un tétraèdre pour le grenat, un octaèdre pour le spath fluor et ainsi de suite. Ainsi pour concevoir les faces extérieures, il suffit de les considérer comme le résultat du décroissement des lames superposées. Les nouvelles faces sont donc de petits escaliers; mais, de dimensions fort exiguës, elles paraissent planes à l'œil nu. En vérifiant au goniomètre sur des multitudes de cristaux les angles que lui indiquaient ces principes, Haüy détermina avec certitude les six systèmes cristallins. Il n'y avait plus qu'à classer d'une façon plus méthodique les formes dérivées, à pousser les conséquences de la théorie jusque dans leurs moindres détails pour qu'une science, inconnue du temps de Buffon, pût être placée quelques années plus tard au premier rang de nos connaissances les plus positives.

Xavier Bichat (1771-1802), dans son *Traité des membranes*, classa ces organes en se basant sur leur conformation extérieure, leur structure, leurs propriétés vitales et leurs fonctions : il distingua les membranes *simples*, subdivisées en trois classes (muqueuses, séreuses et fibreuses), les membranes *composées* résultant de l'assemblage de deux ou trois membranes simples, les membranes *créées par des influences pathologiques*, enfin un certain nombre de membranes *non classées*, telles que la pie-mère, la choroïde. Il étendit ces idées nouvelles à tous les systèmes de l'organisme humain : de là ses *Recherches sur la vie et la mort*, et surtout son *Traité d'anatomie générale*. Son œuvre, dont la portée philosophique fut très grande, a survécu aux errements de sa doctrine, et ses recherches histologiques ont donné une vive impulsion à la physiologie.

Cabanis (1757-1808) avait déjà soutenu que le cerveau, par suite de sa relation avec l'économie générale, dépendait des autres organes, d'où l'influence du physique sur le moral. Le phrénologiste allemand Gall (1758-1828) alla plus loin et, dans ses *Recherches sur le système nerveux* (1808), il prétendit que les impressions se localisent, selon leur nature, dans les diverses circonvolutions.

Broussais (1772-1838) imagina un système physiologique basé sur la *contractilité*, seule propriété qu'il reconnaissait à la matière animale et par laquelle il expliquait tous les phénomènes de la vie.

Médecine et chirurgie. — L'introduction de la vaccine en France est due à La Rochefoucauld-Liancourt qui, dans le Royaume-Uni, avait été témoin des résultats obtenus par l'inoculation variolique. Talleyrand obtint de Londres un premier envoi du précieux liquide, qui arriva dans la capitale le 29 mai 1800; mais, soit inexpérience des opérateurs, soit ancienneté du vaccin, trente enfants furent inoculés sans succès. Le docteur Woodville, directeur du comité de vaccination de Londres, consentit alors à se rendre à Paris. Il n'y fut pas plus favorisé que ses prédécesseurs français, mais par bonheur, en passant à Boulogne-sur-Mer, il avait immunisé deux enfants : les expériences furent alors recommencées par le comité parisien qui, le 20 thermidor an VIII, reçut la récompense de ses persévérants efforts. Dès cette époque, les essais se multiplièrent à Dunkerque, à Nancy, à Bordeaux, à Rouen.

Broussais, malgré la violence de ses polémiques et les imperfections de son système physiologique, eut une influence féconde sur les progrès de l'*anatomie pathologique*. Son *Histoire des phlegmasies chroniques* (1808) rendit des services à la médecine.

Corvisart (1755-1821) chercha par une observation patiente et méthodique à établir la clinique sur des bases scientifiques, en lui donnant comme fondement l'anatomie pathologique ; il fit connaître en France la percussion, que l'Autrichien Auenbrugger avait imaginée un quart de siècle auparavant. Grâce à cette méthode, il put fonder l'étude clinique des maladies de cœur, que, la veille encore, Portal considérait comme presque impossible.

Hallé (1754-1822) fut le premier hygiéniste français digne de ce nom, et Marc créa la médecine légale en France.

Pinel (1745-1826) fonda le traitement humanitaire de l'aliénation mentale. Aux tortures usitées jusqu'alors dans les asiles d'aliénés, il préconisa la substitution des procédés où « la justice était tempérée par la bonté ». Les fous étaient à la merci de leurs infirmiers, dont le recrutement s'opérait le plus souvent dans les prisons. Le désespoir et la rage achevaient d'abrutir ceux dont la raison n'était que momentanément troublée. Avec Pinel, les ménagements et l'affabilité remplacèrent les fers et le cachot. Le célèbre aliéniste consigna ses observations dans son *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* (1809), où il essaya de classer les variétés des altérations de la personnalité en quatre classes : la manie, la mélancolie, la démence et l'idiotisme. Cette division était insuffisante et un peu arbitraire, mais l'œuvre de Pinel vaut par l'orientation nouvelle qu'elle a donnée à cette partie de la médecine.

Larrey

Estampe de la Bibliothèque nationale.

Parmi les chirurgiens militaires, les plus connus sont Percy, Heurteloup et surtout le baron Larrey (1766-1842), qui fit presque toutes les campagnes de Napoléon. Il perfectionna les instruments de chirurgie et inventa la méthode d'irrigation : à l'aide d'un filet d'eau continu, il diminuait l'inflammation des plaies. Son sang-froid et sa dextérité étaient admirables : après la bataille de la Moskova, il fit en un jour jusqu'à 200 amputations. Dès la campagne de Syrie, son activité infatigable l'avait fait surnommer la *Providence du soldat*.

L'abbé Sicard (1742-1822) avait été placé par l'archevêque de Bordeaux à la tête de l'institut des sourds-muets de cette ville, après s'être initié à Paris aux méthodes de l'abbé de l'Epée. Il succéda en 1789 à cet homme remarquable à la tête de l'institution des sourds-muets de Paris, dont il reprit la direction après le Dix-huit brumaire. Il sut ajouter aux découvertes de son devancier, dont il perfectionna la méthode dactylologique.

BIBLIOGRAPHIE

Sur Napoléon : Aulard, *Napoléon et le monopole universitaire* (1911). — Blanc, *Napoléon Ier, ses institutions civiles et administratives* (1880). — Campardon, *Liste des membres de la noblesse impériale* (1889). — Esmein, *Précis de l'histoire du droit français de 1789 à 1814* (1908). — Gazier, *Napoléon a...*

[illegible] (1904). — Gruyer, *Napoléon, l'homme, le* [illegible] (1884, 2 vol.). — [illegible], *La Police secrète* [illegible] (1863-1907). — Lévy (A.), *Napoléon intime* (1893). — [illegible], *Portraits de femmes* (1908). — Madelin (Louis), *Fouché* (1901, 2 vol.). — Masson (Frédéric), *Napoléon et les femmes* (1893); — *Napoléon chez lui; la journée de l'empereur aux Tuileries* (1894). — Mollien, *Mémoires d'un ministre du Trésor public, 1780-1815* (1898, 3 vol.). — Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration* (1833). — Vialles (Pierre), *L'Archichancelier Cambacérès* (1908). — Welschinger (Henri), *La Censure sous le premier Empire* (1882). Voir en outre les ouvrages indiqués p. 291.

Sur la famille impériale : [illegible], *Hortense de Beauharnais* (1907); — *Madame Louis Bonaparte* (1901). — [illegible] (Dr Max), *Les Maris de Marie-Louise* (1905). — Bonaparte (Lucien), *Mémoires* (1836). — Chavanon (Jules) et Saint-Yves (Georges), *Joachim Murat* (1905). — Du Casse, *Les Rois frères de Napoléon* (1883); — *Mémoires et Correspondance du prince* **Eugène** (1858, 3 vol.); — *Mémoires et Correspondance politique et militaire du roi Joseph* (1853-1854, 10 vol.); — *Mémoires du roi Jérôme* (1861-1862, 2 vol.). — Espitalier (Albert), *Napoléon et le roi Murat, 1808-1815* (1910). — [illegible], *Lucien Bonaparte et ses mémoires* (1882, 3 vol.); — *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille* (1888). — Marmottan (Paul), *Élisa Bonaparte* (1898). — Martinet (André), *Jérôme Napoléon, roi de Westphalie* (1902). — Masson (Frédéric), *Napoléon et sa famille*, t. I-VIII (1897-1907); — *Joséphine de Beauharnais* (1898); — *Joséphine impératrice et reine* (1899); — *Joséphine répudiée* (1901); — *L'Impératrice Marie-Louise* (1901); — *Napoléon et son fils* (1904). — Méneval, *L'Impératrice Marie-Louise entre les deux abdications 1814-1815* (1909). — Murat, *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat* (1767-1815), publ. par le prince Murat, avec introd. et notes de Paul Le Brethon (1908-1914, 8 vol.). — Murat, *Correspondance de Joachim Murat*, publ. par Alberto Lumbroso (Turin, 1899). — Pichevin (R.), *L'Impératrice Joséphine* (1909). — Rambaud (Jacques), *Naples sous Joseph Bonaparte* (1911). — [illegible], *La Hollande et le roi Louis Bonaparte* (« Revue des Deux Mondes », 1870). — Rocquain, *Napoléon Ier et le roi Louis* (1875). — Rodocanachi (E.) et G. Marcotti, *Élisa Bacciochi en Italie* (« Revue historique », 1899 et 1900). — Schlossberger (A. de), *Correspondance de la reine Catherine et du roi Jérôme* (Stuttgart, 1887). — Vandal (Albert), *Le Roi et la reine de Naples 1810-1812* (« Revue des Deux Mondes », 1910). — Weil (Commandant M.-H.), *Joachim Murat roi de Naples. La Dernière Année de règne (mai 1814-mai 1815)* (1909-1910, 5 vol.); — *Le Prince Eugène et Murat* (1902, 5 vol.). — Welschinger (Henri), *Le Divorce de Napoléon* (1889); — *Le Roi de Rome* (1898).

Sur le pape et l'empereur : Bartassar[illegible], *Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VII*, trad. de l'ital. par La Coudraie (1843). — Chotard, *Le Pape Pie VII à Savone* (1887). — Haussonville (d'), *L'Église romaine et l'Empire* (1e éd., 1868, 5 vol.). — Welschinger (Henri), *Le Pape et l'Empereur* (1905).

Sur la littérature : Bertrin (G.), *La Sincérité religieuse de Chateaubriand* (1900). — Blennerhassett (Lady), *Madame de Staël et son temps*, trad. par Aug. Dietrich (1890, 3 vol.). — Dejob, *Madame de Staël et l'Italie* (1890). — Faguet (Émile), *Le dix-neuvième siècle* (1887). — Gauthier (Paul), *Madame de Staël et Napoléon* (1903); — *Mathieu de Montmorency et Madame de Staël* (1908). — [illegible] (V.), *Chateaubriand* (1907). — Lemaître (Jules), *Chateaubriand* (1912). — [illegible], *Chateaubriand* (1892). — Lanson (G.), *Chateaubriand* (1893). — Rudler (Gustave), *La Jeunesse de Benjamin Constant* (1909). — Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire* (1860, 2 vol.). — Sorel (A.), *Madame de Staël* (1890). — Voir aussi la bibliographie de la page 290.

Sur l'art : Benoit, *L'Art français sous la Révolution et l'Empire* (1897). — Bertrand, *La Fin du classicisme et le retour à l'antique* (1897). — [illegible], *Prud'hon* (1907). — David (Jules), *Le Peintre Louis David* (1880). — Fouché, *Percier et Fontaine* (1905). — Lafond, *L'Art décoratif et le mobilier sous la Révolution et l'Empire* (1900). — Lemonnier, *Gros* (1905). — Michel (André), *La Peinture française de David à Delacroix* (1890). — Rosenthal, *David* (1904). — Saunier, *David* (1904).



[illegible]

Le [illegible] de Rome, par [illegible].

III. PRÉCIS DES CAMPAGNES NAPOLÉONIENNES

Le camp de Boulogne. — Soit que l'empereur voulût réellement tenter d'envahir l'Angleterre, soit qu'il cherchât seulement à éloigner du Pas de Calais la flotte britannique, il fut convenu que ses escadres de Brest, de Rochefort, de Toulon (Ganteaume, Missiessy, Villeneuve, 41 vaisseaux), ralliées à l'escadre espagnole de Cadix (Gravina) et à l'escadre franco-espagnole du Ferrol, se réuniraient à la Martinique pour attirer les Anglais dans les Antilles; puis, au lieu d'attaquer les colonies anglaises, reviendraient brusquement dans la Manche.

Villeneuve, arrivé à la Martinique le 14 mai 1805, apprit que Nelson était à sa poursuite et, s'imaginant qu'il allait être attaqué avec des forces supérieures, retourna précipitamment en Europe au lieu d'attendre Ganteaume (10 juin 1805). Le 30, il était aux Açores; mais, au lieu de faire voile sur la Manche, il perdit son temps à vaincre une division anglaise au cap Finistère, et il alla réparer ses avaries à Cadix, où les Anglais vinrent le bloquer, restant ainsi maîtres de la mer.

Pendant ce temps Pitt était revenu au pouvoir (mai 1804), et une troisième coalition s'était formée contre la France.

Troisième coalition. — Les empiétements territoriaux de Napoléon en Italie et en Suisse, le rôle dominant de la France dans la préparation du recès de 1803, l'exécution du duc d'Enghien firent passer Alexandre Ier, tsar depuis le 23 mars 1801, sur le dégoût que lui inspirait l'alliance britannique, et la troisième coalition fut enfin mise sur pied.

Alexandre, allié avec la Prusse (mai 1804) signa, le 11 avril 1805, avec l'Angleterre une convention qui fut comme le programme de la coalition jusqu'en 1815. Son but ostensible était d'inviter toutes les puissances à former une ligue pour rétablir la paix générale en obligeant la France à évacuer le Hanovre, la Hollande, la Suisse et l'Italie. Mais ces « bases de pacification » ne sont qu'un minimum : comme on prévoit que Napoléon les rejettera, les alliés rédigent un plan de réorganisation de l'Europe, stipulant avant tout le refoulement de la France dans ses *anciennes limites*, la réunion de la Belgique et de la Hollande en monarchie indépendante, la réunion du Piémont et de la République italienne, l'agrandissement de la République helvétique, la restitution de la rive gauche du Rhin à la Prusse avec de nouveaux territoires, l'attribution de Malte à l'Angleterre, et, en principe, la restauration de tous les souverains dépossédés. C'est déjà le programme du Congrès de Vienne.

La coalition, qui ne devait d'abord réunir que 400000 hommes, en porta le chiffre à 500000, mais convint d'entrer en campagne aussitôt qu'elle en aurait mobilisé 400000. Outre une subvention une fois payée, Pitt fournirait 1250000 livres sterling par cent mille hommes (31 250 000 fr.). Forte de ces subsides considérables, l'Autriche, rompant la paix de Lunéville, se mit (9 août 1805) à la tête des coalisés, qui préparaient quatre attaques : deux principales par la Bavière et la Lombardie, deux secondaires par la Poméranie et le royaume de Naples.

L'attaque du Hanovre et de la Hollande par la Poméranie devait être exécutée par les Suédois, les Russes et les Anglais. L'attaque de l'Est ou de la Bavière, par la vallée du Danube, était confiée aux Russes et aux Autrichiens. Les Autrichiens seuls devaient opérer en Lombardie. Enfin, au midi de l'Italie, l'entreprise serait conduite par une réunion de Russes, d'Anglais et de Napolitains. L'électeur de Bavière, qui détestait l'Autriche et disposait de 25000 soldats bien organisés, fut gagné à la cause française : Napoléon lui annonça qu'il dirigeait 200000 hommes en Allemagne.

Napoléon résolut de se jeter sur l'Allemagne avec toutes ses forces avant la jonction des alliés et l'intervention de la Prusse. Il envoya Masséna en Italie pour l'opposer à l'archiduc Charles; puis, levant précipitamment le camp de Boulogne, il dirigea la grande armée vers le Rhin, qu'elle franchit le 1er octobre 1805.

CAMPAGNE DE 1805

Opérations contre Mack. — Mack, pour interdire aux Français, débouchant de la forêt Noire, l'accès de la Bavière, s'appuya à la place forte d'Ulm, au confluent de l'Iller et du Danube, se croyant dans une position excellente d'où l'on ne pourrait le forcer, et y tenant d'autant plus qu'Ulm avait été enlevé à l'Autriche par les traités et donné à la Bavière. Il tenait la ligne d'Ulm à Memmingen, bordant l'Iller et observant les mouvements des Français dans les défilés de la forêt. Mais, tandis qu'abusé par des feintes, il demeurait immobile derrière l'Iller, Napoléon portait par marche rapide,


EMPIRE FRANÇAIS
à la paix de Tilsitt
(1807)
Echelle 1 : 10 500 000
0 150 K 300
DIVISIONS DU ROYme D'ITALIE
1 Agona
2 Lario
3 Olona
4 Adda
5 Serio
6 Haut Pô
7 Mella
8 Haut Adige
9 Piave
10 Tagliamento
11 Passariano
12 Bacchiglione
13 Adriatique
14 Brenta
15 Adige
16 Mincio
17 Crostolo
18 Panaro
19 Bas Pô
20 Reno
21 Rubicon
22 Metauro
23 Musone
24 Tronto
ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE
ÉCOSSE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER DU NORD
MANCHE
ROYAUME D'ESPAGNE
PORTUGAL
Rme DE DANEMARK ET DE NORVÈGE
SUÈDE
ROYme DE PRUSSE
ROY. DE WESTPHALIE
CONFÉDÉRATION DU RHIN
Rme DE SAXE
ROYAUME DE BAVIÈRE
ROY. DE WURTEMBERG
SUISSE
ROYme D'ITALIE
PROVINCES ILLYRIENNES
EMPIRE D'AUTRICHE
Gd DUCHÉ DE VARSOVIE
EMPIRE DE RUSSIE
EMPIRE OTTOMAN
ROYAUME DE NAPLES
Rme DE SICILE
ROYme DE SARDAIGNE
MER MÉDITERRANÉE
MER ADRIATIQUE
MER TYRRHÉNIENNE
MER IONIENNE
MER BALTIQUE





Infanterie anglaise.



La Marchande de coco (Infanterie prussienne)

(Gravures de DEBUCOURT d'après les dessins de Carle VERNET.



Infanterie de la garde autrichienne et de la garde russe.

et avec un secret absolu, son armée du camp de Boulogne sur le Danube, et, dès le début d'octobre 1805, six de ses corps d'armée venaient s'interposer entre les armées autrichienne et russe, tournant la position de Mack et s'apprêtant à le couper de Vienne. L'avant-garde de Mack fut refoulée, ses troupes battues à Wertingen et à Günzbourg, Ulm menacé.

Capitulation d'Ulm (20 octobre 1805). — Mack fit front en arrière ; mais, contenu dans ses mouvements par le combat d'Haslach ou Albeck (11 octobre), où la seule division Dupont tint tête à son armée, il décida avec l'archiduc Ferdinand de se concentrer solidement autour d'Ulm. Ses reconnaissances ayant été vaincues à Elchingen (14 octobre), il fut renfermé dans ses lignes. Il ne lui restait d'autre issue que de percer les masses françaises qui accouraient pour le cerner ; il n'y voulut point consentir et préféra attendre l'attaque ou des secours. L'archiduc Ferdinand refusant de se soumettre à ce plan partit de nuit avec la cavalerie et gagna la Bohême. Mack s'obstina. Le 15 octobre, Ney couronnait les hauteurs du Michelsberg, qui dominent Ulm, et Lannes s'emparait de Frauenberg ; leurs colonnes vinrent entourer la ville, dont ils faillirent s'emparer de haute lutte. Le 16, Mack, sommé de se rendre, apprenait avec stupeur qu'il était entouré par l'armée française : il consentit à capituler si, le 25 octobre, les Russes ou l'archiduc Charles n'étaient pas venus le délivrer. On lui accorda cette semaine de répit pendant laquelle il resta bloqué, épuisant ses provisions. Dès le 20, il capitula avec 30 000 hommes, et Ney occupa Ulm pendant que la grande armée se dirigeait sur Vienne. Koutousov et les Russes étaient arrivés trop tardivement pour entrer en ligne.

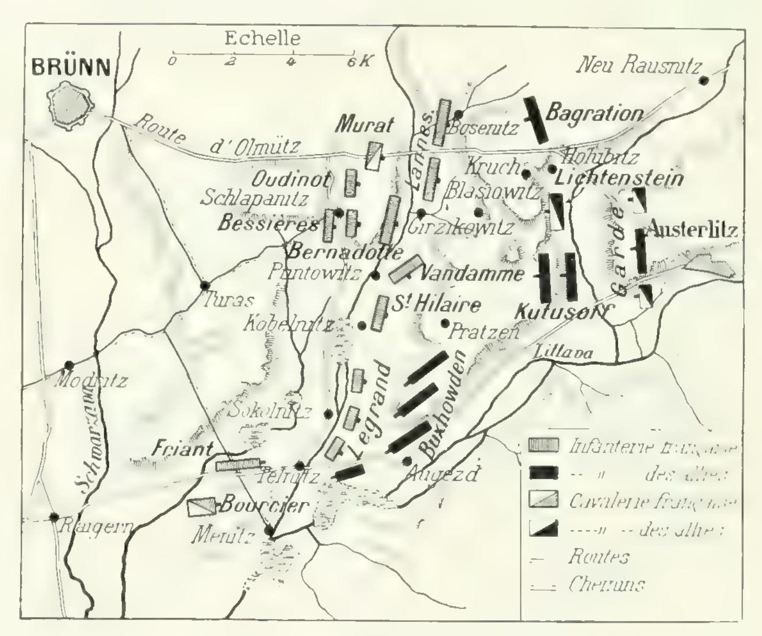
Désastre de Trafalgar (21 octobre 1805). — Dans le même temps, notre marine essuyait malheureusement un désastre irréparable. La flotte anglaise de Nelson gagnait la bataille de Trafalgar, sur les flottes combinées de la France (21 octobre 1805) et de l'Espagne, aux ordres de l'amiral Villeneuve et de l'amiral espagnol Gravina.

Une tempête, la nuit suivante, obligea les Anglais à relâcher les navires capturés (sauf quatre), qui purent regagner Cadix. Mais la flotte française ne joua plus qu'un rôle insignifiant dans les guerres du premier Empire. L'empire de la mer restait décidément aux Anglais. « Soit, dit Napoléon, je battrai l'Angleterre sur le continent. » Ces mots contenaient en germe le blocus continental.

Opérations contre Koutousov. Napoléon à Vienne (13 novembre 1805). — Maître des lignes de l'Inn, de la Traun et de l'Enns, Napoléon n'avait plus qu'à s'emparer de celle de la Trasen, la dernière qui couvre Vienne. Koutousov, poursuivi par Murat, s'était mis en sûreté sur la rive gauche du Danube, puis avait attaqué Mortier qui marchait seul le long du fleuve au nord et se trouvait ainsi pris entre le Danube et les montagnes dans le défilé de Dürrenstein : Mortier se tira audacieusement de ce mauvais pas (11 novembre) ; mais il importait à Napoléon de pouvoir communiquer librement entre la rive droite et la rive gauche et, pour cela, il lui fallait occuper les ponts de Vienne : Murat et Lannes s'en emparent par surprise.

Napoléon entra le 13 novembre à Vienne, que François II avait abandonné, et s'installa au château de Schœnbrunn.

Opérations contre les deux empereurs. Bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805). — Masséna, malgré l'infériorité de ses forces, avait attaqué les Autrichiens retranchés près du village de Caldiero. Après une lutte acharnée qui dura jusqu'à la nuit



Plan de la bataille d'Austerlitz (1805).

Avec 65 ou 70 000 hommes, appuyé d'un côté aux collines boisées de Moravie, de l'autre aux étangs de d'Augezd et de Menitz, Napoléon se prépare à lutter contre les 90 000 soldats de l'armée ennemie. Sa position eût été des plus critiques en cas d'échec. Le 2 décembre, à 4 heures du matin, l'action commence, dans un brouillard d'hiver que ne tarde pas à dissiper le *soleil d'Austerlitz*. Le maréchal Soult, commandant le centre, s'empare du plateau de Pratzen, en qui Napoléon a vu la position de laquelle dépend le sort de la journée. Lannes, Murat et Kellermann rejettent Bagration sur Austerlitz. Dès 1 heure de l'après-midi, la victoire ne présente plus de doute sur la gauche, malgré les efforts de Koutousov, qui, avant le commencement de l'action, en a prévu l'issue. Napoléon tourne alors à droite avec le corps du maréchal Soult, la garde et les grenadiers d'Oudinot, voulant recueillir par lui-même le prix de ses savantes combinaisons. Il assaille les Russes par derrière, les précipite vers les étangs. Les fuyards ne s'y noient pas en masse (on n'y retrouva que trois cadavres), mais les étangs rendent la fuite difficile et meurtrière, et les débris de l'armée russe se dispersent dans toutes les directions. La victoire est complète ; l'empereur d'Autriche envoie aussitôt le prince Jean de Lichtenstein solliciter de Napoléon un armistice et lui exprimer le désir d'avoir avec lui une entrevue aux avant-postes ; 50 000 Français au plus avaient pris part à la lutte.

Napoléon adressa à son armée une proclamation qui se terminait ainsi : « Soldats, mon peuple vous reverra avec joie, il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde : Voilà un brave ! »

Les résultats de la journée furent immenses : 15 000 morts, environ 20 000 prisonniers, 180 bouches à feu, une immense quantité de chevaux, de voitures d'artillerie et de bagages, tels étaient les pertes de l'ennemi et les trophées des Français [illegible] avaient à regretter environ 7 000 hommes, tant tués que blessés, et, parmi les morts le général Walhubert.

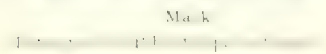
30 octobre), l'ennemi conserva ses positions; mais le lendemain [illegible], informé du désastre d'Ulm, commença son mouvement de retraite, et se dirigea sur Laybach pour se réunir à son frère, l'archiduc Jean.

[illegible] se rendre, à travers la Hongrie, à Olmutz, pour y joindre l'armée austro-russe, commandée par Koutousov et Buxhowden. Le plan de l'armée coalisée consistait à tourner l'armée française et à lui couper la route de Vienne pour l'obliger à se retirer en Bohême. Napoléon, se portant audacieusement à la rencontre des empereurs d'Autriche et de Russie, arriva devant Brünn (30 novembre 1805), secondé par Davout, Lannes, Soult, Murat, Suchet, Friant, Gudin, Kellermann, d'Hautpoul, Sébastiani.

Pendant la nuit qui précéda la bataille, Napoléon visita ses soldats. Un vieux grenadier, s'avançant vers lui, s'écria : « Sire, nous t'apporterons demain tous les drapeaux et tous les canons de l'ennemi pour célébrer l'anniversaire de ton couronnement. » Et effectivement, le 2 décembre 1805, Autrichiens et Russes furent complètement défaits à Austerlitz.



Mack.





Koutousov.

[illegible]

En trois mois nos soldats avaient parcouru cinq cents lieues, pris ou tué quatre-vingt-dix mille ennemis; ils s'étaient emparés de cent drapeaux et de trois cent cinquante canons, dont le bronze servit à la construction de la colonne Vendôme, à Paris.

Napoléon porta son quartier général au château d'Austerlitz, et voulut donner ce nom à la bataille que les soldats appelaient déjà la *bataille des trois empereurs*.

Traité de Presbourg (26 décembre 1805). — L'empereur François II signa alors le traité de Presbourg, dont les conditions furent arrêtées à Brünn par Talleyrand, au nom de Napoléon, et par Giulay et le prince de Lichtenstein, au nom de l'empereur d'Autriche. Le Piémont, Parme, Plaisance et la République ligurienne étaient définitivement reconnus à la France. L'Autriche renonçait à la partie des États de la république de Venise qui lui avaient été cédés par les traités de Campo-Formio et de Lunéville, et qui fut réunie au royaume d'Italie. Le Frioul, l'Istrie, la Dalmatie, Trieste, les bouches du Cattaro et les îles de l'Adriatique passaient à la France, mais devaient être réunis au royaume d'Italie, dont Napoléon était reconnu souverain; toutefois les couronnes de France et d'Italie ne pouvaient être réunies sur la même tête. L'Autriche reconnaissait comme rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg; elle cédait à la Bavière le Tyrol, le Trentin, le Vorarlberg, l'évêché de Passau, toute la Souabe autrichienne, la ville et l'évêché d'Augsbourg; au Wurtemberg elle donnait une partie du Brisgau et plusieurs parties de la Souabe; au grand-duc de Bade le reste du Brisgau et plusieurs districts au bord du lac de Constance. L'Autriche recevait en retour la principauté de Salzbourg, donnée, en 1803, à l'archiduc Ferdinand, ancien grand-duc de Toscane, et la Bavière dédommageait l'archiduc en lui cédant la principauté ecclésiastique de Wurtzbourg. L'indépendance de la République helvétique et de la République batave était reconnue. L'Autriche était définitivement exclue de l'Italie.

Les royaumes vassaux. Fin du Saint-Empire romain germanique. — C'est après le traité de Presbourg que Napoléon constitua, dans l'espoir chimérique de consolider sa domination en Europe, des royaumes vassaux et des fiefs. Il détrôna les Bourbons de Naples, alliés des Anglais, pour les remplacer par son frère Joseph. Pauline Borghèse reçut le duché de Guastalla, qu'elle revendit immédiatement au royaume d'Italie; Massa, Carrara et la Garfagnana furent ajoutées à la principauté de Piombino, que possédait la princesse Élisa; de riches fiefs, pourvus de revenus magnifiques, furent créés en Vénétie, dans le duché de Parme et dans le royaume de Naples, pour les généraux et les ministres que l'empereur voulait récompenser. Un peu plus tard, Talleyrand eut la principauté de Bénévent, et Bernadotte, beau-frère de Joseph, celle de Ponte-Corvo.

Le 12 janvier, Napoléon avait adopté le prince Eugène, vice-roi d'Italie, et le 15, il lui avait fait épouser la princesse Augusta de Bavière.

En 1806, l'empereur érigea la République batave en royaume pour son frère Louis, et fit grand-duc de Clèves et de Berg le général Murat, mari de Caroline Bonaparte.

Il forma contre la Prusse et l'Autriche (12 juillet 1806) la *Confédération du Rhin*, comprenant seize États allemands, qui le reconnurent comme « protecteur »; puis le vaincu d'Austerlitz dut abdiquer son titre d'empereur d'Allemagne pour ne conserver que celui d'*Empereur héréditaire d'Autriche* (6 août 1806) qu'il avait pris en 1804. Ainsi disparaissait le Saint-Empire romain germanique fondé par Otton le Grand en 962.



L'empereur François II.
Gravure de Frédéric Lignon.

Napoléon se défiait justement du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III qui, selon le cours des événements, s'était successivement rapproché de la Russie ou de la France. En vertu du traité de Potsdam (3 novembre 1805), ses troupes allaient faire leur jonction avec les Russes lorsqu'il apprit la victoire d'Austerlitz et, opérant une nouvelle volte-face, il s'allia sans réserves avec Napoléon moyennant la cession de l'Electorat de Hanovre (traité de Schœnbrunn, février 1806), ce qui ne l'empêcha pas, quelques mois plus tard, de s'engager avec le tsar (juillet 1806).

BIBLIOGRAPHIE

[illegible] *La Campagne de 1805 en Allemagne* (1902-[illegible]). — [illegible] *La Vie militaire du maréchal Ney*. [illegible] *La Surprise des ponts de Vienne en 1805* (1905). — [illegible] colonel Édouard, *La Campagne maritime de 1805, Trafalgar* [illegible] *La Transformation [illegible] d'Italie (1805-1806)* (1911). — [illegible] *Le Centenaire d'Austerlitz* (1905). — [illegible] *Le Maréchal Lannes* (1891).

CAMPAGNE DE 1806-1807

Quatrième coalition (1806). — Tout en acceptant du bout des lèvres notre alliance, la Prusse en effet négociait sous main avec la Russie. Frédéric-Guillaume III et surtout la reine Louise étaient animés contre la France d'une haine profonde et ils n'attendaient que l'occasion de nous faire la guerre.

William Pitt étant mort, on avait cru à la fin des hostilités, le nouveau ministre anglais, Fox, ayant entamé des négociations avec le désir sincère de les voir aboutir. Malheureusement Fox mourut bientôt lui-même; les partisans de la guerre, parmi lesquels le monde des affaires, reprirent le pouvoir, les négociations furent rompues aussitôt, et la quatrième coalition ne tarda pas à se former.

Les Anglais firent astucieusement croire à Frédéric-Guillaume que Napoléon allait lui reprendre le Hanovre. Le roi de Prusse prit peur : il se rapprocha de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Suède, et il enjoignit à Napoléon de ramener ses troupes en deçà du Rhin (1er octobre 1806).

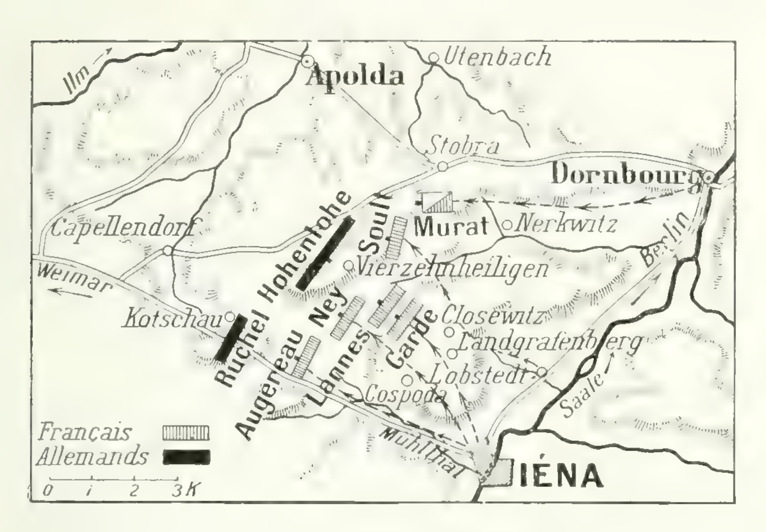
De cet ultimatum sortit nécessairement la guerre, à la grande joie de la population prussienne, qui donna le même spectacle que la population française en 1870. Elle parcourut les rues de Berlin en chantant des refrains patriotiques, et la reine Louise, en uni-

forme de hussard, passa à cheval devant les troupes pour exciter leur enthousiasme. Un premier engagement, aux environs de Weimar, encouragea ces espérances et provoqua une explosion de joie; mais, dès le lendemain, les défaites commencèrent : les Prussiens furent écrasés en Saxe, les Russes en Pologne.

Opérations en Saxe. Batailles d'Iéna et d'Auerstaedt (14 octobre 1806). Les Français à Berlin. — Ney et Soult (6e et 4e corps) forment à Bayreuth la droite de l'armée; Davout (3e corps) et Bernadotte (1er corps), réunis près de Bamberg, forment le centre; la gauche, réunie dans les environs de Cobourg, est aux ordres de Lannes et d'Augereau (5e et 7e corps) : en tout 153000 hommes, auxquels il faut ajouter une réserve de cavalerie de 20000 hommes, que commande Murat, et les 9000 hommes de la garde (Bessières). Le duc de Brunswick et le maréchal de Mollendorf sont à la tête de l'armée prussienne.

Napoléon arrive à Wurtzbourg le 2 octobre 1806. L'armée française s'ébranle le 8 octobre et passe le Frankenwald. Notre gauche, conduite par Lannes et Augereau, se porte de Cobourg sur Grafenthal. Deux premiers engagements ont lieu : à Schleitz (9 octobre) et à Saalfeld (10 octobre), où le prince Louis de Prusse est tué par un hussard. Les Prussiens et les Saxons perdent 2000 hommes et abandonnent 20 canons.

Ce début jette l'armée ennemie dans une grande confusion. Napoléon concentre son armée d'abord à Auma, puis à Géra. Il envoie Lannes vers Iéna, et Davout vers Naumbourg, sur la Saale, pour en défendre le pont (13 octobre 1806). Le prince de Hohenlohe, qui a repassé la Saale, campe entre Iéna et Weimar. Brunswick décampe de Weimar sur Leipzig (13 octobre), mais Hohenlohe est surpris par les Français et obligé de livrer bataille.

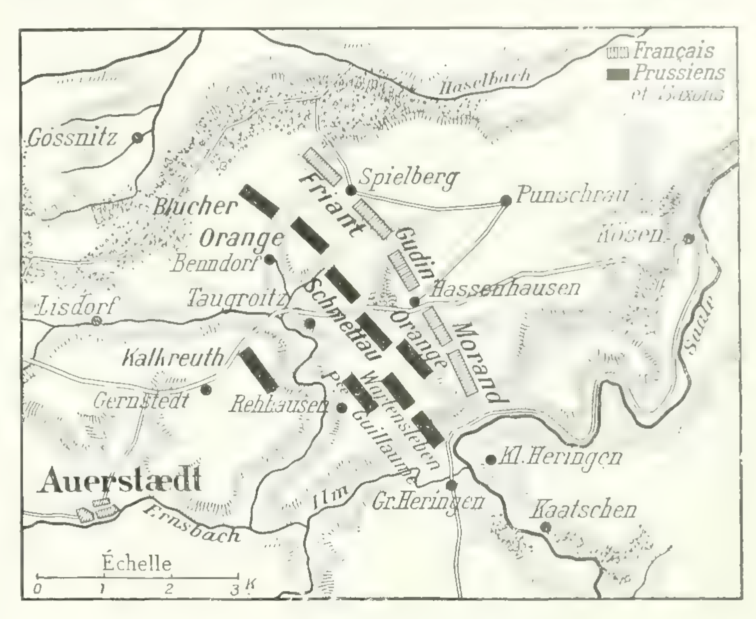


Plan de la bataille d'Iéna (1806).

Iéna est dominée à l'Ouest par les escarpements du Landgrafenberg, rebord oriental d'un immense plateau ondulé et boisé, qui s'étend des hauteurs de la Saale à celles de l'Ilm, son affluent. Arrivé à Iéna le 13 octobre 1806, Napoléon s'établit au Landgrafenberg, avec le corps de Lannes et la garde. Pendant la nuit, il y fait hisser son artillerie et appelle Augereau à sa gauche, Soult à sa droite. L'armée prussienne de Hohenlohe est rangée près de la route d'Iéna à Weimar, face au Sud-Est. Le 14, à 6 heures du matin, malgré l'épais brouillard, Napoléon donne le signal de l'attaque. Suchet et Gazan, du corps de Lannes, marchent contre Closewitz et Cospoda; ils culbutent l'avant-garde prussienne et, à 9 heures, les deux villages tombent entre leurs mains. Augereau, lancé sur la route de Weimar, les y rejoint. Napoléon fait alors suspendre le combat pour laisser reposer ses troupes. Hohenlohe profite de ce répit pour prendre de nouvelles dispositions. Il pousse en avant l'infanterie de Grawert, appuyé à droite par Niesemenschel, à gauche par Holtzendorf. Tout à coup, Ney débouche avec 4000 soldats d'élite et, se glissant audacieusement entre Lannes et Augereau, rouvre le feu contre le village de Vierzehnheiligen, qui occupe le centre du champ de bataille. C'est là que va se livrer l'action décisive. Chargé par 30 escadrons, Ney forme son infanterie en carrés, repousse l'ennemi et, aidé de Lannes, le chasse de Vierzehnheiligen. Pendant ce temps, à l'aile gauche, les divisions Heudelet et Desjardins, du corps d'Augereau, emportent Iserstedt; Soult, de son côté, tourne et immobilise Heltzendorf. Napoléon ordonne alors une attaque générale. Hohenlohe redouble d'efforts, il sacrifie toutes ses réserves; c'est en vain. A deux heures et demie, son lieutenant Rüchel lui amène de Weimar un renfort de 15000 hommes qui, mitraillés de tous côtés, ne peuvent occuper les hauteurs à l'est de Capellendorf. En même temps la division saxonne de Niesemenschel déposait les armes, et les débris de l'armée de Hohenlohe ne tardaient pas à s'enfuir au delà de l'Ilm. Murat arrive avec sa cavalerie par Weimar, et achève la déroute de l'armée prussienne qui, sur 60 000 hommes, vient de perdre 12 000 hommes tués ou blessés, 15 000 prisonniers, 200 canons. Les Français, qui avaient engagé 90 000 hommes, n'en perdirent que 4 000 tués ou blessés.

Tandis que Napoléon l'emportait à Iéna avec l'aile gauche de la grande armée, le canon grondait dans le lointain aux environs du village d'Auerstaedt : le maréchal Davout y taillait en pièces le duc de Brunswick, l'auteur du célèbre manifeste de 1792.

Enfin le général Dupont attaqua à Halle, sur la Saale, le prince



Plan de la bataille d'Auerstaedt (1806).

Davout dispose de [illegible] hommes (divisions d'infanterie Gudin, Friant, Morand et division de cavalerie Vialannes). Brunswick a 56 000 hommes (divisions Schmettau et Wartensleben, prince d'Orange, etc.); Blücher commande la cavalerie de la division Schmettau; le prince Guillaume de Prusse, celle des divisions Wartensleben et Orange. Davout a reçu l'ordre de passer la Saale à Kosen et de prendre à revers les Prussiens qui, dans la pensée de Napoléon, sont sur les hauteurs d'Iena. Gudin est attaqué par la cavalerie de Blucher en avant de Hassenhausen : il se forme en carrés échelonnés, qui ne se laissent pas entamer. Les divisions Brunswick, Schmettau et Wartensleben, grâce à l'arrivée de la division Friant, qui s'établit au nord de Gudin, subissent, en deçà de Hassenhausen, des pertes considérables. L'intervention du prince d'Orange permet à la droite prussienne d'essayer au sud de ce village un mouvement contre notre gauche, mais la division Morand rétablit nos forces et résiste à la cavalerie du prince, qui doit se replier sur Auerstaedt. Davout, prenant alors l'offensive et exécutant un mouvement concentrique, arrive à Gernstedt : le roi de Prusse ordonne la retraite, et les vaincus d'Auerstaedt rencontrent sur l'Ilm les vaincus d'Iena, qui s'enfuient dans la direction inverse. Le roi de Prusse et les princes s'étaient exposés comme les derniers soldats. Davout avait eu son chapeau percé par un boulet qui lui enleva les cheveux sans entamer le crâne. Le duc de Brunswick et les généraux prussiens Mollendorf et Schmettau furent frappés mortellement. L'ennemi laissait 15 000 hommes sur le champ de bataille et 115 pièces de canon entre les mains des vainqueurs, qui perdaient 7 000 tués ou blessés.

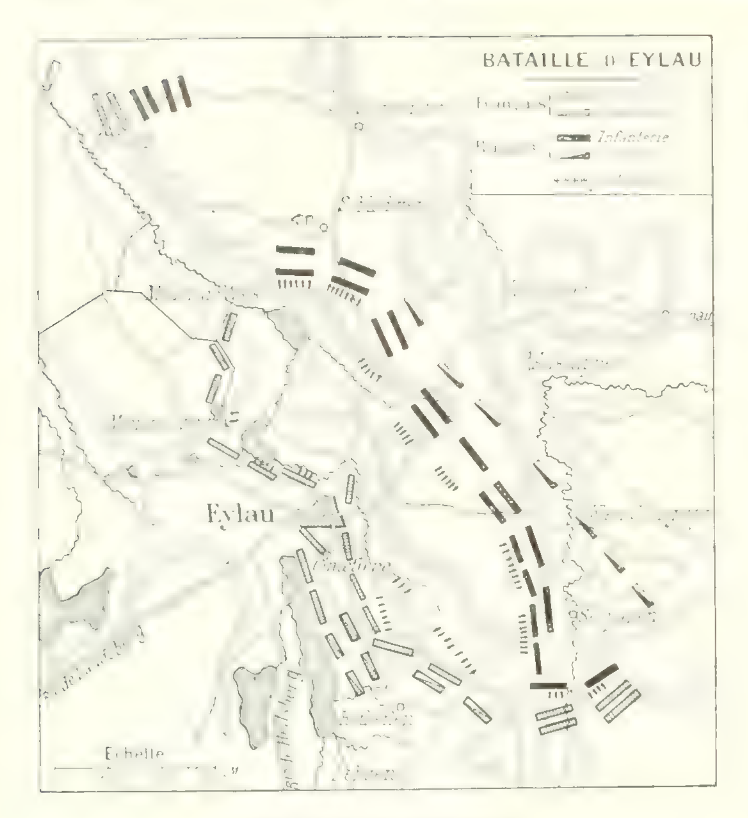
Eugène de Wurtemberg, qui commandait la réserve prussienne, et lui fit 4000 prisonniers (17 octobre 1806).

La campagne de Prusse, à laquelle Napoléon avait préludé en dictant des ordres pendant trois jours et deux nuits, aboutissait à l'anéantissement de l'armée prussienne. Le 27 octobre 1806 l'empereur entra solennellement à Berlin, abandonné par les souverains, et il envoya aux Invalides l'épée du grand Frédéric. Les Français furent accueillis avec déférence : la nationalité prussienne semblait avoir abdiqué.



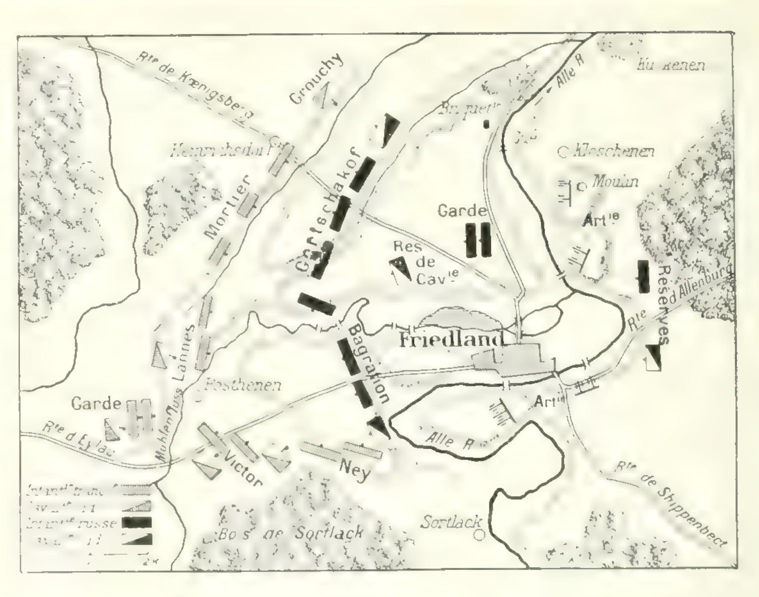
Davout.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

Opérations en Pologne. Bataille d'Eylau (7 février 1807). — Frédéric-Guillaume refuse l'armistice que le maréchal Duroc vient lui offrir; il se rend à Kœnigsberg pour se rapprocher des Russes qui, sous Benningsen, ont passé le Niémen. Napoléon part de Posen le 15, au cœur de l'hiver, après avoir promis aux Polonais la restauration de leur indépendance, et entre à Varsovie le 18 décembre 1806. Voulant acculer les Russes à la mer, il ordonne à ses maréchaux Davout, Soult, Augereau, Ney, de concentrer leurs corps d'armée vers le bourg d'Allenstein. Benningsen, qui ne peut battre en retraite, range son



Plan de la bataille d'Eylau (1807).

[illegible] tre sur leurs derrières et les prendre entre deux feux. Ceux-ci sont rangés sur deux lignes très rapprochées, couvertes en avant par 400 canons. Les Français n'en ont que 300. La bataille commence par un duel d'artillerie qui dure toute la matinée et décime les deux armées, aussi impassibles l'une que l'autre. Vers midi, le canon de Davout se fait entendre, annonçant que le maréchal exécute le mouvement prescrit. C'est le moment attendu par Napoléon : il lance Augereau sur le centre ennemi. Les colonnes françaises, mitraillées, reculent, Augereau est grièvement blessé ; la cavalerie russe sabre les assaillants. Mais Murat accourt avec 80 escadrons : il troue les deux lignes ennemies et vient se heurter à une batterie russe formidable. Pendant ce temps, la première ligne ennemie s'est reformée : le général Lepic, à la tête de ses grenadiers à cheval, la fauche sur le terrain ; 4000 Russes, qui se sont avancés jusqu'au cimetière, sont détruits jusqu'au dernier. Vers 4 heures, Ney, qu'on croit perdu, [illegible] Napoléon ce funèbre champ de bataille, où gisent sur la neige rougie [illegible] Français [illegible]



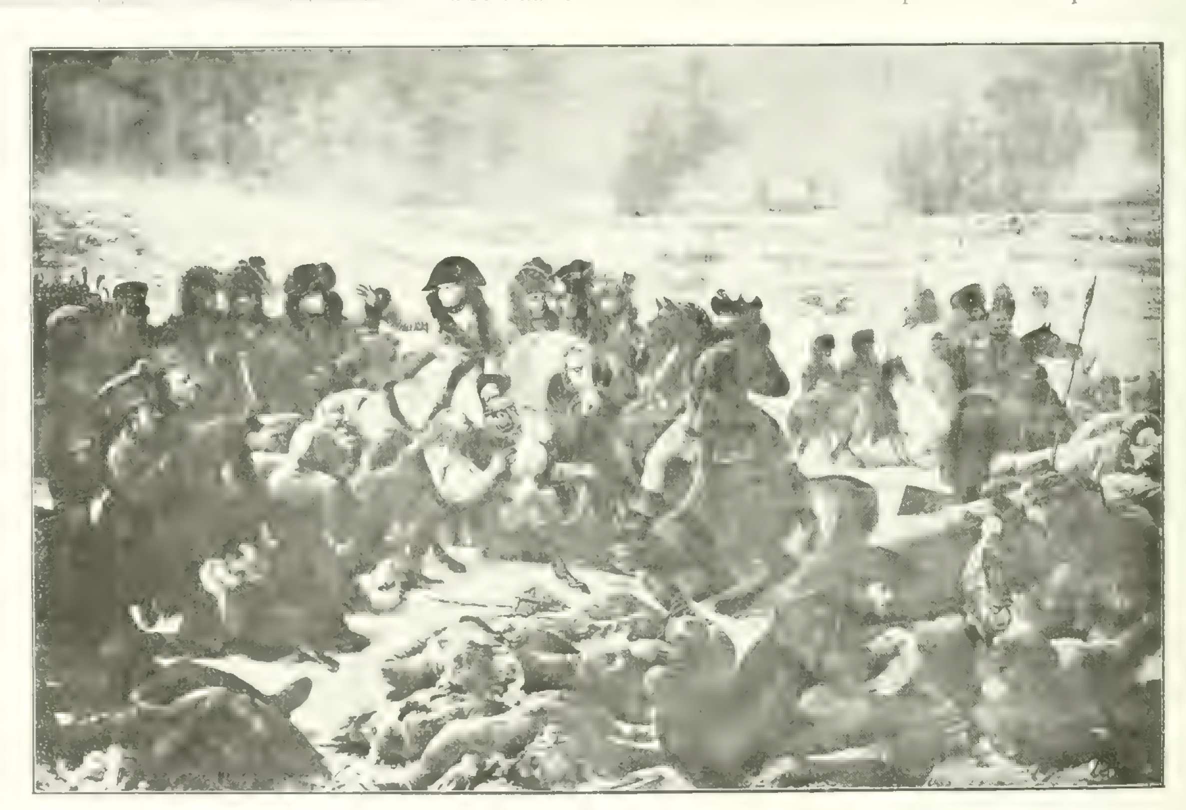
Plan de la bataille de Friedland (1807).

Friedland est située au fond d'un petit coude de l'Alle, dont l'ouverture donne sur la plaine de Heinrichsdorf, traversée au centre par un petit cours d'eau, le Mulhen-Fluss (ruisseau du Moulin). Napoléon surveille de près Benningsen. Lannes reçoit l'ordre de se porter par la rive gauche de l'Alle vers la route de Kœnigsberg et d'empêcher les Russes de franchir la rivière. Mais une partie de l'armée ennemie est déjà passée sur la rive gauche et marche sur Heinrichsdorf. Lannes n'a que 10 000 hommes à opposer aux 72 000 soldats de Benningsen. Il n'hésite pas, cependant, à remplir sa mission. De 3 heures du matin à midi, aidé par Oudinot, il soutient le choc des [illegible] rant des ponts de Friedland pour couper la retraite à Benningsen. A quatre heures du soir, Ney débouche du bois de Sortlack, à l'aile droite, et, s'élançant vers le Mühlen-Fluss, il s'enfonce comme un coin dans la masse épaisse des Russes. Celle-ci se referme sur lui en le couvrant de mitraille. Une charge furieuse des dragons de Latour-Maubourg le dégage. Puis Sénarmont accourt avec 36 pièces, qu'il place audacieusement à 100 mètres des Russes, dont le feu s'éteint bientôt. Ney peut alors culbuter la garde russe postée sur le Muhlen-Fluss, pénétrer dans Friedland en flammes [illegible] de Gortschakov. Foudroyés par l'artillerie de Mortier, chargés par la cavalerie de Grouchy, les Russes reculent en désordre vers l'Alle, où la plupart se noient au passage. — La bataille de Friedland, où les Français perdaient 7 000 à 8 000 hommes, en avait coûté 20 000 aux Russes, dont 5 généraux.

armée en avant d'Eylau (7-8 février 1807). Il fait un froid terrible ; la neige couvre d'une couche épaisse les immenses plaines où Français et Russes vont se heurter. Après une des plus sanglantes batailles du siècle, Benningsen doit battre en retraite.

Siège de Dantzig (1807). — Napoléon ayant repris ses quartiers d'hiver sur la basse Vistule, le siège de Dantzig commence le 1er avril 1807 sous les ordres du maréchal Lefebvre avec 18000 hommes, et la place, défendue par le vieux maréchal Kalkreuth, avec 11000 Prussiens et 4000 Russes, capitule le 26 mai.

Bataille de Friedland (14 juin 1807). — Benningsen veut reprendre l'offensive : Soult et Murat lui tiennent tête à Heilsberg, et Napoléon, [illegible] ses forces réunies, entre le 11 juin 1807. Le généralissime russe se replie vers le nord pour couvrir Kœnigsberg et arrive le 13 juin 1807 à Friedland : les Russes sont une fois de plus taillés en pièces et



Napoléon parcourant le champ de bataille d'Eylau, par Gros (Musée du Louvre).

cette défaite a pour conséquence la plus importante la prise de Kœnigsberg, la dernière forteresse prussienne (14 juin).

L'armée vaincue peut toutefois se rallier et se retire sur le Niémen.



Entrée de Napoléon à Berlin, par Ch. Meynier (Musée de Versailles).

Traité de Tilsitt (9 juillet 1807). — Le traité de Tilsitt mit fin à la guerre de la quatrième des coalitions formées contre Napoléon Ier et rétablit la paix entre la France d'une part, la Russie et la Prusse de l'autre. Signé le 8 juillet 1807, il fut précédé d'une suspension d'armes et préparé par les entrevues qu'eurent Napoléon Ier et Alexandre, d'abord sur un radeau au milieu du Niémen (25 juin), puis dans la ville de Tilsitt en compagnie du roi et de la reine de Prusse.

Quand le tsar rencontra Napoléon sur le Niémen, son premier mot fut, dit-on : « Je déteste les Anglais autant que vous. »

C'est que les Anglais s'étaient montrés aussi difficiles à vivre pendant l'alliance qu'avant sa conclusion. Ils n'avaient cessé de liarder sur les subsides d'une guerre faite surtout dans leur intérêt. Ils trouvaient de l'argent et des hommes quand il s'agissait de détruire quelque marine neutre et d'écraser quelqu'un des alliés naturels de la Russie, comme le Danemark, tandis que les soldats du tsar, pour la cause de l'Angleterre, tombaient par myriades sur les champs de bataille d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland.

Par le traité de Tilsitt, la Prusse mutilée, réduite à quatre provinces (Poméranie, Brandebourg, Vieille-Prusse, Silésie), abandonnait ses autres possessions destinées à former deux États placés sur ses flancs et introduits dans la Confédération du Rhin : le royaume de Westphalie, composé de ses anciennes provinces entre l'Elbe et le Rhin, et dévolu au prince Jérôme; le grand-duché de Varsovie, donné à l'électorat de Saxe érigé en royaume. Des articles secrets et séparés (7 juillet 1807) promettaient d'autre part à la France la restitution des bouches de Cattaro et des Sept-Iles. Les clauses politiques du traité ne présentaient pas une moindre importance : Alexandre abandonnait à Napoléon l'occident de l'Europe et lui offrait contre l'Angleterre d'abord sa médiation, puis son alliance si celle-ci était repoussée; il adhérait au *blocus continental* (Voir ci-dessous). Napoléon, de son côté, abandonnait l'Orient à Alexandre en lui offrant le même concours contre la Porte. La paix se faisait aux frais de la Prusse.



Benningsen.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)



Alexandre I
Gravure de P. [illegible]

BIBLIOGRAPHIE

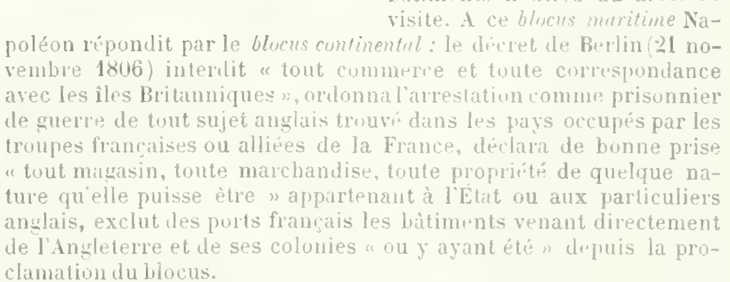
Beauvais et Saint-Maurice, *Histoire des campagnes d'Allemagne et de Prusse de 1802 à 1807* (1827, 2 vol.). — Bonnal (Ed.), *La Diplomatie prussienne depuis la paix de Presbourg jusqu'au traité de Tilsitt* (1880); — *La Manœuvre d'Iéna* (1904). — Bressonnet (cap. P.), *Études tactiques sur la campagne de 1806* (1910). — Clausewitz, *Notes sur la Prusse dans la grande catastrophe 1806* (trad. de l'all. par le capitaine Niessel, 1903). — Ernouf, *Les Français en Prusse* (1872). — Foucart (P.), *La Campagne de Prusse* (1887-1890, 2 vol.); — *La Campagne de Pologne* (1882). — Grenier (P.), *Manœuvres d'Eylau et de Friedland* (1909). — Handelsman (M.), *Napoléon et la Pologne, 1806-1807* (1909). — Lewal (général), *La Veillée d'Iéna* (1899). — Rambaud, *La Domination française en Allemagne* (1873-1874, 2 vol.). — Servières (Georges), *L'Allemagne française sous Napoléon Ier* (1904). — Wirth (Joseph), *Le Maréchal Lefèvre, duc de Dantzig, 1755-1820* (1904).

LE BLOCUS CONTINENTAL

La victoire d'Austerlitz avait rompu l'alliance austro-russe, écarté l'Autriche de l'Italie et ruiné les ambitions de la Prusse en Allemagne. Après la paix de Presbourg, on peut croire que la France va régner sans conteste sur l'Europe asservie; mais il reste encore à réduire l'Angleterre, et, puisqu'elle ne peut être forcée dans son île, Napoléon l'isolera du continent pour l'obliger à accepter la paix.

Le blocus continental, dont le Comité de salut public avait eu l'idée, devait, dans la pensée de l'empereur, assurer la ruine économique de l'Angleterre au profit de l'industrie et du commerce français, à qui seraient réservés les marchés de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Italie. Mais ce résultat ne pouvait être obtenu que si tous les États européens adhéraient au boycottage des îles Britanniques et le pratiquaient rigoureusement. Or, si Napoléon a soumis les rois, les peuples demeurent debout et, pour vaincre les résistances nationales, il faudra continuer indéfiniment la guerre : le sort de la France et de son chef dépendra jusqu'en 1815 d'une bataille gagnée ou perdue.

Le blocus continental est donc le fait capital de la politique napoléonienne après 1806. Il fut d'abord une mesure de représailles contre l'Angleterre, une réponse à l'arrêt du Conseil du 16 mai 1806, par lequel le gouvernement anglais avait interdit aux neutres tout commerce de Brest aux bouches de l'Elbe, fermé ses ports aux bâtiments français et assujetti les bâtiments neutres au droit de visite. A ce *blocus maritime* Na-



poléon répondit par le *blocus continental* : le décret de Berlin (21 novembre 1806) interdit « tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques », ordonna l'arrestation comme prisonnier de guerre de tout sujet anglais trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou alliées de la France, déclara de bonne prise « tout magasin, toute marchandise, toute propriété de quelque nature qu'elle puisse être » appartenant à l'État ou aux particuliers anglais, exclut des ports français les bâtiments venant directement de l'Angleterre et de ses colonies « ou y ayant été » depuis la proclamation du blocus.

L'Angleterre se vengea par le bombardement de Copenhague (septembre 1807), installa à Helgoland un colossal dépôt de contrebande, soumit tous les bâtiments (11 novembre 1807) à la visite de ses croiseurs, les obligea à toucher un port anglais et à acquitter une taxe : ce ne fut plus une interdiction, mais un contrôle et un impôt sur le commerce. Napoléon riposta par le décret du 23 novembre 1807,

prescrivant la saisie et la confiscation des navires, y compris la cargaison, qui après avoir touché en Angleterre entreraient dans les ports de France, puis par le décret de Milan (17 décembre 1807), déclarant que tout bâtiment qui serait soumis à la formalité de la visite serait considéré comme anglais et dénationalisé. Le redoublement du blocus favorisa une contrebande effrénée : certaines marchandises, parties de Londres et expédiées à Salonique, furent réexpédiées par terre en Allemagne avant de parvenir en France.

En 1810, nouveau régime : le décret du 5 août admet à l'importation les denrées coloniales, mais les frappe à l'entrée d'un droit de 50 pour 100. La contrebande consiste alors à ne pas payer les droits ; elle reste très active et Napoléon institue pour la réprimer des cours prévôtales. Mais, par une violation à ses propres décrets, il délivre des licences d'importation à des bâtiments qui peuvent aller chercher en Angleterre des denrées coloniales, à la condition d'y importer une quantité égale de marchandises françaises. En 1813 surtout il multiplie les concessions de licences. Cette pratique procure des ressources au Trésor et de gros avantages aux bénéficiaires, mais donne lieu à des actes de favoritisme regrettables et à des excès de fiscalité.



[illegible] (Musée de Versailles).

Le blocus continental imprima à l'industrie française une impulsion extraordinaire et provoqua la découverte de nombreuses applications scientifiques. Mais s'il causa en Angleterre une crise terrible et si, au moment où commença la campagne de Russie, la banqueroute des finances britanniques paraissait imminente, il fut pour l'Europe la source de souffrances qui attisèrent les haines contre la domination impériale. Napoléon, pour rendre efficace le blocus continental, voulut l'imposer à l'Europe entière au risque de provoquer les résistances nationales ; il fut donc entraîné à conquérir le Portugal, à confisquer le royaume d'Étrurie, à emprisonner le pape, à entreprendre la guerre d'Espagne, à annexer la Hollande ruinée, le grand-duché d'Oldenbourg et les villes hanséatiques. Ce fut la Suède qui, la première, se refusa à exécuter le décret de Berlin et sortit, par suite, de la coalition. Puis, le 31 décembre 1810, la Russie, ne pouvant plus exporter ses céréales, dénonça ses traités avec la France.

LA GUERRE D'ESPAGNE (1808-1809)

Invasion du Portugal. — Après la paix de Tilsitt, le Portugal refusa d'adhérer au blocus continental, étant allié de l'Angleterre depuis le traité de Méthuen (1703).

Napoléon proposa à la Cour de Madrid de conquérir en commun, puis de partager le Portugal : le traité de Fontainebleau (27 octobre 1807) prononça la déchéance de la maison de Bragance et réserva à la France Lisbonne avec les embouchures du Tage.



Charles IV, roi d'Espagne, et sa famille, par Goya (Musée du Prado, Madrid).

L'armée française, composée de jeunes recrues et commandée par Junot, franchit la sierra de Estrella et entra sans coup férir à Lisbonne, tandis que Jean VI et la famille royale s'embarquaient pour le Brésil (24 novembre 1807).

Déchéance des Bourbons d'Espagne. Avènement de Joseph Bonaparte. — Les Bourbons d'Espagne avaient donné à Napoléon des témoignages non équivoques de dévouement, associé leur flotte à la flotte française dans la journée de Trafalgar, fourni de l'argent et des hommes, permis à l'empereur d'utiliser en Allemagne les forces qu'une Espagne hostile ou simplement neutre l'aurait obligé à maintenir sur la frontière des Pyrénées.

Le véritable maître de l'Espagne était Manuel Godoï, prince de la Paix, ministre d'intelligence médiocre mais intrigant et favori de la reine. Le roi Charles IV et son fils Ferdinand, prince des Asturies, vivaient désunis. Le prince de la Paix travaillait secrètement à éloigner l'héritier du trône et à faire proclamer la régence de la reine pour conserver le pouvoir. De son côté, le prince des Asturies, chef d'un parti d'opposition, cherchait à miner Godoï dans l'esprit de son père. Chacune des deux factions prétendait à l'appui de Napoléon, qui trouva plus simple de renverser une dynastie qu'il jugeait trop dégénérée pour servir ses desseins et, comme jadis Louis XIV, d'assurer la sécurité de la frontière méridionale en établissant à Madrid un prince de sa famille.

Sous prétexte d'opérer d'accord avec les Espagnols contre le Portugal, la division d'observation des Pyrénées, commandée par le général Duhesme, entra en Catalogne, et Murat, soi-disant pour couvrir les troupes d'occupation du Portugal, fut envoyé à Madrid avec une armée. A l'approche du lieutenant de l'empereur, Godoï ne songea qu'à sauver sa personne et ses trésors : le prince Ferdinand fit connaître sa résolution de rester à Madrid, et le peuple, soulevé à Aranjuez, maltraita le ministre et pilla sa maison (20 mars 1808). Charles IV affolé abdiqua en faveur de son fils, autour duquel se serra la foule enthousiaste au cri de : *Vive le roi !*

A cette nouvelle Savary va rejoindre Murat et tous deux démontrent à Ferdinand VII que, s'il veut être reconnu par Napoléon, qui est en route pour Madrid, il fera sagement d'aller au-devant de l'empereur. Celui-ci lui mande de venir à Bayonne, jurant de le reconnaître séance tenante comme roi d'Espagne et des Indes. Ferdinand passe la frontière : son père, sa mère, Godoï le suivent, sur l'ordre de Napoléon. Charles IV et la reine, qui ne peuvent pardonner à leur fils son entrée triomphale à Madrid, le chargent d'invectives, le rendent responsable de la collision sanglante qui, le 2 mai, a mis aux prises le peuple madrilène et les soldats de Murat. Napoléon enjoint à Ferdinand, qui s'exécute, d'avouer son frère pour roi légitime, et comme Charles IV lui a cédé ses droits, le voilà, sur le papier, maître de la couronne d'Espagne. Ferdinand est envoyé au château de Valençay, domaine de Talleyrand, et Charles IV au château de Compiègne, pendant que Joseph, remplacé à Naples par Murat, est appelé à régner à Madrid.

Mais l'Espagne se refuse à reconnaître un souverain imposé par l'étranger. Les événements de Bayonne sont suivis de l'insurrection de la Catalogne, que le général Duhesme doit réprimer, et c'est par les armes qu'il faut vaincre la résistance du pays, que ne satisfait pas la Constitution mort-née donnée le 7 juillet 1808 par Napoléon à l'Espagne. Alors commence une guerre de six ans dont le théâtre sera, en 1814,

Les défenseurs de Saragosse, par ORANGE

transporté dans le midi de la France. La configuration du pays rendra impossible l'unité de commandement et d'action; les hostilités se poursuivront isolées dans chaque province; la guerre d'armée et la guerre de détachement se compliqueront de la *guerilla* et de la résistance des villes. L'intervention anglaise, plus efficace par sa persistance que par les talents de Wellington, donnera aux armées régulières de la junte l'appui qui leur permettra de se maintenir.

Quand, au mois de janvier 1809, après une campagne de deux mois et demi, Napoléon quittera l'Espagne pour préparer la guerre contre l'Autriche, il n'aura rien fait de décisif. Eût-il même matériellement vaincu, la situation fût restée la même : le triomphe militaire, la domination matérielle n'est pas la conquête. L'Espagne était invinciblement attachée à sa monarchie traditionnelle, à sa religion, à son passé : elle n'était pas prête à s'assimiler les principes politiques et sociaux que Napoléon prétendait lui imposer.

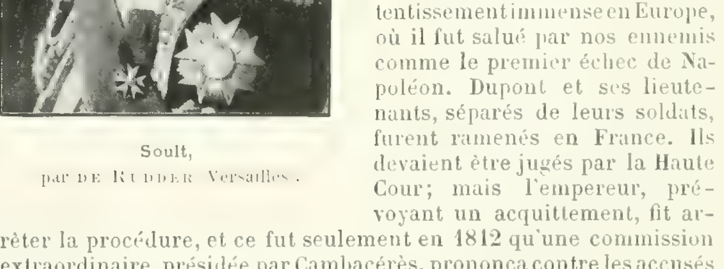
L'empereur regretta d'avoir engagé cette guerre et reprocha durement à Talleyrand de la lui avoir conseillée. Il l'a justifiée plus tard par le désir de régénérer l'Espagne, mais il ne semble pas que ce désir ait jamais été chez lui bien profond. Il voulait surtout réorganiser la marine et les finances de la Péninsule pour avoir une alliée utile contre l'Angleterre dans la Méditerranée, et l'initiative de la Constitution de Bayonne, octroyée dans un but d'intérêt politique, revient à Murat, non à l'empereur.

Les victoires de Logroño et de Medina de Rio Seco (14 juillet 1808) ouvrirent (20 juillet) les portes de Madrid à Joseph, auprès de qui Napoléon plaça le comte de La Forest, pour le renseigner sur les faits et gestes de son frère.

Capitulation de Baylen (22 juillet 1808). — Le général Dupont, envoyé de Madrid vers Cordoue avec 13000 hommes, s'empara de cette place et rétrograda vers le nord, comptant traverser la sierra Morena au col de Baylen, quand il se heurta aux troupes du général espagnol Reding; son lieutenant Vedel s'était laissé tromper par une ruse de l'ennemi et avait occupé un autre passage. Comme, d'autre part, il se sentait pris en queue par l'armée de Castaños, et que ses troupes, épuisées de fatigue, étaient réduites à 12000 hommes, Dupont crut devoir demander une suspension d'armes, et négocia une capitulation en y comprenant Vedel, qui, s'étant aperçu de son erreur, accourait à marches forcées pour le rejoindre.

Soult, par DE RUDDER (Versailles).

La capitulation garantissait la vie sauve à tous les soldats français, au nombre de 17000 hommes; mais elle fut violée par la junte de Séville, qui envoya ses prisonniers sur les pontons de Cadix ou sur l'âpre rocher de Cabrera, dans les Baléares : en proie à la misère et à la faim, ils y souffrirent une lente agonie, alors que le gouvernement espagnol s'était engagé à les rapatrier à leurs frais.



L'échec de Dupont eut un retentissement immense en Europe, où il fut salué par nos ennemis comme le premier échec de Napoléon. Dupont et ses lieutenants, séparés de leurs soldats, furent ramenés en France. Ils devaient être jugés par la Haute Cour; mais l'empereur, prévoyant un acquittement, fit arrêter la procédure, et ce fut seulement en 1812 qu'une commission extraordinaire, présidée par Cambacérès, prononça contre les accusés une condamnation résolue à l'avance. Ils furent privés de leurs grades et de leurs décorations, et l'empereur, aggravant la peine, fit interner Dupont au fort de Joux, puis à la citadelle de Doullens. Napoléon ne pouvait admettre cette humiliation des vainqueurs de l'Autriche et de la Prusse se rendant à des guérilleros (1).

(1) En 1814, le procès de Dupont fut revisé dans un sens favorable par ordre de Louis XVIII.

La responsabilité du désastre de Baylen n'incombait pas entièrement à Dupont. Si le général en chef de l'armée d'Andalousie, dont la bravoure et l'honnêteté (1) furent sans tache, ne sut pas prendre les mesures tactiques commandées par sa position et fut à Baylen inférieur à lui-même, il ne faut pas perdre de vue que l'empereur l'avait imprudemment lancé sur l'Andalousie sans s'être rendu compte de la situation militaire et sans croire à la force de la résistance nationale.

Les Anglais en Portugal. Bataille de Vimeira (21 août 1808) et capitulation de Cintra (30 août 1808). — Le 1er août 1808, les Anglais débarquent en Portugal sous la conduite de sir Arthur Wellesley.



Palafox, par [illegible]



Carte pour suivre la campagne d'Espagne.

Joseph sort de Madrid (2 août 1808), passe l'Èbre et établit son quartier général à Vittoria. Junot, concentrant ses troupes entre Lisbonne et Abrantes, marche à la rencontre du général anglais pour l'arrêter dans sa marche sur la capitale. Il est vainqueur à Roliça le 18 août et se mesure de nouveau avec lui à Vimeira (21 août 1808). Malgré la supériorité numérique des forces anglaises, l'excellence de leur artillerie, la solidité des positions occupées, Junot ne désespère pas avec 9000 ou 10000 hommes de s'emparer des hauteurs, dont le revers domine à pic l'océan Atlantique, et de jeter les Anglais à la mer. Mais Wellesley sait profiter des mouvements des troupes françaises pour modifier ses positions et rectifier son ordre de bataille. Les Français ne parviennent pas à se maintenir sur le plateau de Vimeira, où la lutte est particulièrement vive. Après avoir perdu sans obtenir le moindre résultat 1800 hommes, soit le cinquième de son effectif, Junot, qui a devant lui 18000 Anglais, se décide à battre en retraite et, cerné sur les hauteurs de Cintra, engage des négociations qui aboutissent à l'évacuation du Portugal (30 août 1808).

A ce moment, et après deux mois de guerre, les Français ne possèdent plus que les provinces au nord de l'Ebre.

Entrevue d'Erfurt. — Napoléon prit personnellement le commandement de l'armée d'Espagne, qu'il éleva à 250000 hommes. Avant de partir, il jugea prudent de régler avec son allié Alexandre Ier toutes les questions pendantes.

Il arriva le 27 septembre 1808 à Erfurt, où il reçut le souverain russe et où il trouva la plupart des princes allemands venus pour lui faire leur cour, le prince Guillaume, envoyé du roi de Prusse, le baron Vincent, envoyé de l'empereur d'Autriche. Au milieu de fêtes brillantes, les deux souverains discutèrent les termes d'une convention qui fut signée par leurs ministres le 12 octobre. Ils renouvelaient solennellement leur alliance, s'engageaient à n'entreprendre aucune négociation importante à l'insu l'un de l'autre et convenaient d'adresser à l'Angleterre, sur la base de l'*uti possidetis*, une proposition de paix. Napoléon obtenait d'Alexandre l'assurance qu'il contiendrait l'Autriche et qu'il le soutiendrait dans ses efforts pour maintenir à Joseph la couronne d'Espagne. De son côté, il promettait à Alexandre, à défaut de Constantinople, de ne consentir qu'à une paix qui assurerait à la Russie la Finlande, la Valachie et la Moldavie. Les fêtes d'Erfurt produisirent une impression profonde en Europe; elles semblèrent marquer pour Napoléon l'apogée de sa grandeur; mais, en réalité, Talleyrand avait, à Erfurt, desservi les intérêts de son maître et secrètement empêché le tsar de prendre les engagements sincères et précis que Napoléon espérait obtenir de lui contre l'Autriche.

Campagne de Napoléon en Espagne. — L'empereur dirigea personnellement les opérations, de novembre 1808 à janvier 1809.

Le début de la campagne fut marqué par les victoires de Durango, de Burgos, d'Espinosa, où Victor eut raison de Blake (10-11 novembre 1808), et de Tudela, où Lannes défit Palafox et Castaños (23 novembre). Un vigoureux engagement, au cours duquel les chevau-légers polonais exécutèrent une charge héroïque, nous rendit maîtres du défilé de Somo Sierra (30 novembre) et, le 4 décembre 1808, Napoléon entrait à Madrid. Il supprima le conseil de Castille, coupable d'avoir tenté de défendre la capitale, mettant fin à l'antique institution qui avait été comme le cœur de la monarchie espagnole.

C'est contre les Anglais de sir John Moore, débarqués en Portugal et en marche sur Valladolid, qu'allait manœuvrer Napoléon, précédé par le corps du maréchal Ney, flanqué sur sa droite par Soult, tandis que sur sa gauche la cavalerie de Lasalle et de Milhaud, suivie des maréchaux Lefebvre et Victor, remontait la vallée du Tage, se dirigeant sur Lisbonne. Le 26 décembre, Soult atteignit à Lugo le général Moore, qui fut blessé mortellement, et obligea les Anglais à se rembarquer à La Corogne.

Sièges de Saragosse. — Malgré ces victoires, la Péninsule était loin d'être soumise. De redoutables guérillas s'organisaient sur tous les points du territoire, épuisant nos troupes et les dispersant.

Saragosse, l'un des principaux centres de la résistance, fut assiégée par Lannes, Verdier, Lefebvre-Desnouettes, Lacoste, Junot et Lannes. Le peuple déposa son gouverneur, timide et hésitant, et le remplaça par Joseph Palafox, jeune homme de vingt-huit ans qui organisa merveilleusement la résistance, du 15 juin 1808 au 19 fé-

(1) [illegible], *Capitulation de Baylen*, 1903, s'est élevé contre la légende qui attribuait la catastrophe de Baylen aux huit cents chariots chargés des dépouilles de Cordoue, qui auraient paralysé la volonté de Dupont plus encore qu'entravé la marche de l'armée. Il a retrouvé la liste des fourgons capturés; leur nombre ne s'élève qu'au chiffre normal d'un train d'armée.

vrier 1809. La ville était protégée d'un côté par l'Ebre, de l'autre par des châteaux et des couvents.

Au commencement d'août 1808, un assaut rendit les Français maîtres d'une partie de la ville; mais les soldats, impatients de piller, compromirent le succès final en exaspérant la résistance.

A la nouvelle de la capitulation de Baylen, les assiégeants se replièrent sur Tudela. Deux mois après, de nouvelles victoires ramenèrent les Français devant Saragosse, et le siège recommença.

Nos soldats entrèrent enfin dans le faubourg de la rive gauche, mais il leur fallut alors poursuivre le siège de rue en rue, conquérir Saragosse maison par maison. Ils n'avaient pas seulement à combattre les habitants, mais aussi des paysans et des contrebandiers d'une rare adresse. Des incendies dévoraient les monuments, une épidémie décimait les Espagnols, encouragés jusqu'au bout par les moines et les femmes, parmi lesquelles il faut citer la comtesse Burita. Les Français n'avançaient que lentement, laissant les meilleurs d'entre eux sur le pavé, passant au fil de l'épée des ennemis que la mort seule pouvait abattre. « Sire, écrivait Lannes à Napoléon, c'est une guerre qui fait horreur. »

Quand le faubourg fut entièrement aux mains des Français, la junte de défense se résigna à capituler. Plus de la moitié des habitants de la ville, 50000 environ, avaient succombé.

Les Anglais ne possédaient plus que Lisbonne, et les Espagnols ne tenaient plus qu'à Cadix lorsque Napoléon revint en France pour se préparer à la guerre de la cinquième coalition.

BIBLIOGRAPHIE

Bagès (lieutenant-colonel), *Étude sur les guerres d'Espagne* (1906, 3 vol.). — Balagny (commandant), *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne, 1808-1809* (1902-1907, 5 vol.). — Clerc (commandant), *Campagne du maréchal Soult dans les Pyrénées-Occidentales en 1813-1814* (1894). — Clerc (lieutenant-colonel), *Capitulation de Baylen* (1903). — Conard (Pierre), *Napoléon et la Catalogne, 1808-1814* (1910); — *La Constitution de Bayonne* (1910). — Foy (général), *Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon* (1827, 4 vol.). — Gomez de Arteche y Moro (général), *Histoire de la guerre d'Espagne* (Madrid, 1868 et ann. suiv., 15 vol.). — Gouvion-Saint-Cyr (maréchal), *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808 et en 1809* (1865). — Grandmaison (Geoffroy de), *L'Espagne et Napoléon* (1908). — Guillon, *Les Guerres d'Espagne sous Napoléon* (1902); — *Histoire de la guerre d'Espagne contre Napoléon Bonaparte*, par une Commission d'officiers de toutes armes établie à Madrid auprès de S. E. le ministre de la Guerre, trad. de l'espagn. (1818). — Jomini, *Guerre d'Espagne*, Extraits des souvenirs inédits du général Jomini, par F. Lecomte (1892). — Jones (John), *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal pendant les années 1807 à 1813*, trad. par Alph. de Beauchamp (1819, 2 vol.). — Jourdan (maréchal), *Mémoires militaires (Guerre d'Espagne)*, publ. par le vicomte de Grouchy (1899). — La Forest, *Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne, 1808-1813*, publ. par Geoffroy de Grandmaison. — La Paix (prince de), *Mémoires*, publ. par J.-G. d'Esménard (1836, 4 vol.). — Lapène (Ed.), *Campagnes de 1813 et de 1814 sur l'Èbre, les Pyrénées et la Garonne* (1823). — Lejeune (général baron), *Sièges de Saragosse* (1840). — Londonderry (marquis de), *Histoire de la guerre de la Péninsule* (1808). — Metzger (Paul), *La Capitulation de Baylen* (1909). — Napier (lord), *Guerre de la Péninsule*, trad. de l'angl. par Mathieu Dumas (13 vol.). — Naylies (de), *Mémoires sur la guerre d'Espagne* (1817). — Pouzerewsky (lieutenant général), *La Charge de cavalerie de Somo Sierra*, trad. par D. Oznobichine. — Rocca (de), *Mémoires sur la guerre des Français en Espagne, 1808-1809* (1817). — Rousseau, *La Carrière du maréchal Suchet* (1897). — Suchet (maréchal), *Mémoires* (1828, 2 vol.). — Titeux (lieutenant-colonel), *Le Général Dupont, une erreur historique* (1903, 3 vol.).

CINQUIÈME COALITION. CAMPAGNE DE 1809

Cinquième coalition (1809). — Voyant Napoléon occupé au delà des Pyrénées, l'Angleterre avait en effet formé une cinquième coalition avec l'Autriche, l'Espagne et le Portugal. L'Autriche n'avait cessé de préparer sa revanche: l'archiduc Charles et Stadion avaient reconstitué son armée et son trésor de guerre; Talleyrand l'avait informée de la précarité de l'alliance franco-russe; l'Angleterre lui offrit 5 millions de subsides et promit d'opérer un débarquement en Belgique.

Les rapports de l'Europe et de l'Empire commencent à changer de caractère. Les souverains supportent le joug avec une impatience croissante; l'Espagne refuse de se soumettre; le Tyrol, à la voix de l'aubergiste André Hœfer, se révolte contre les Bavarois, nos alliés; l'Allemagne du Nord, accablée d'impôts, est poussée à l'insurrection par le prince Ferdinand de Brunswick, dont le père avait été vaincu à Auerstaedt, et par le major Schill. Enfin les rapports d'Alexandre Ier et de Napoléon commencent à se tendre.

Le caractère de la guerre se modifie également : les Autrichiens montrent une force de résistance inattendue; la bataille d'Essling, que Napoléon transforma en victoire dans ses Bulletins, fut en réalité une défaite que les Autrichiens célèbrent encore maintenant sous le nom de bataille d'Aspern. Enfin, à Wagram, Napoléon subit des pertes énormes. Ce n'était qu'une « bataille gagnée et qui en promettait beaucoup d'autres à livrer. Napoléon avait connu à Eylau la victoire douteuse, il avait essuyé la défaite à Essling, il connut à Wagram la victoire inutile; l'Autriche n'en sortait ni épuisée, ni écrasée. » (Albert Sorel.)

Opérations autour de Ratisbonne. — *Batailles de Thann ou Tengen (19 avril 1809), d'Abensberg (20 avril), de Landshut (21 avril), d'Eckmühl (21-22 avril), de Ratisbonne (23 avril).* — Le 9 avril, l'armée autrichienne de l'archiduc Charles franchit l'Inn et inonde la Bavière jusqu'au Danube, face aux colonnes encore mal concentrées de Davout et de Masséna.



Le maréchal Oudinot, duc de Reggio.

L'empereur, qui a quitté Paris le soir du 12 avril, rejoint le 17 à Donauwerth le major général Berthier, qui y est parvenu dès le 13. Il presse la concentration des trois corps de l'armée sur la rive gauche du Danube, autour des places de Ratisbonne sous Davout, d'Augsbourg sous Masséna et Oudinot, tandis qu'il reste à Donauwerth et que Lefebvre, à Ingolstadt, couvre le flanc du côté de Munich. Les Autrichiens se massent autour de Landshut, sur l'Isar, à quelques lieues du Danube, bordé par les Français. Le 19, l'empereur porte Davout de Ratisbonne sur Neustadt, que les Autrichiens menacent dans leur marche en avant du 18, et il prévoit qu'un choc va en résulter. Davout, en effet, livre le combat de Thann le 19 et celui d'Abensberg le 20, refoulant les Autrichiens sur le Danube, où ils occupent Ratisbonne. Le 21, les grenadiers d'Oudinot s'emparent de Landshut, menaçant ainsi la ligne de retraite de l'archiduc, qu'ils peuvent atteindre avant lui sur le Danube, vers Passau. Les 21 et 22, c'est une véritable bataille que le corps de Davout livre autour d'Eckmühl, soutenant le retour offensif des Autrichiens, tandis que le corps ennemi du général Hiller est poursuivi sur l'Inn par la cavalerie Marulaz et les Bavarois de Wrède. Le 23 enfin, Ratisbonne est repris après une lutte acharnée, où Napoléon reçoit l'unique blessure de sa carrière. La guerre entre le Danube et l'Isar est terminée, et Napoléon va pouvoir marcher sur Vienne.

Marche sur Vienne. — *Bataille d'Ebersberg (3 mai). Occupation de Vienne (13 mai).* — Le 3 mai 1809, Masséna entre à Lintz, près de la petite ville d'Ebersberg, sur la Traun, défendue par 36000 Autrichiens et une artillerie formidable; les Français pénètrent dans la ville incendiée au milieu d'une grêle de balles : c'est une boucherie dont l'utilité a été contestée.

Napoléon se hâte de marcher sur Krems et Saint-Pölten. Le 7 mai, l'armée française arrive à Mœlk, où l'empereur établit son quartier général; le 9, elle se dirige sur Vienne par Schœnbrunn, et elle y entre le 13.

Opérations en Italie et en Tyrol. — Napoléon avait confié la direction de l'armée d'Italie au prince Eugène, avec ordre de le rejoindre sous les murs de Vienne. Avant que le vice-roi eût concentré ses troupes, l'archiduc Jean put franchir l'Isonzo (10 avril), en appelant les Italiens à l'indépendance; le Tyrol, impatient de la domination bavaroise, répondit seul à cet appel. Les Français furent complètement défaits le 16 à Sacile; mais les victoires de l'empereur en Allemagne forcèrent l'archiduc à se replier. Eugène, dont Macdonald avait réorganisé l'armée, se mit résolument à la poursuite des Autrichiens; le 8 mai, il les battit sur les bords de la Piave; il les atteignit de nouveau et les écrasa le 14 juin à Raab. L'armée d'Italie put alors faire sa jonction avec l'empereur; elle prit une part glorieuse à la journée de Wagram.

Dans le Tyrol, Lefebvre reprit l'avantage et fit son entrée à Innspruck le 13 mai.

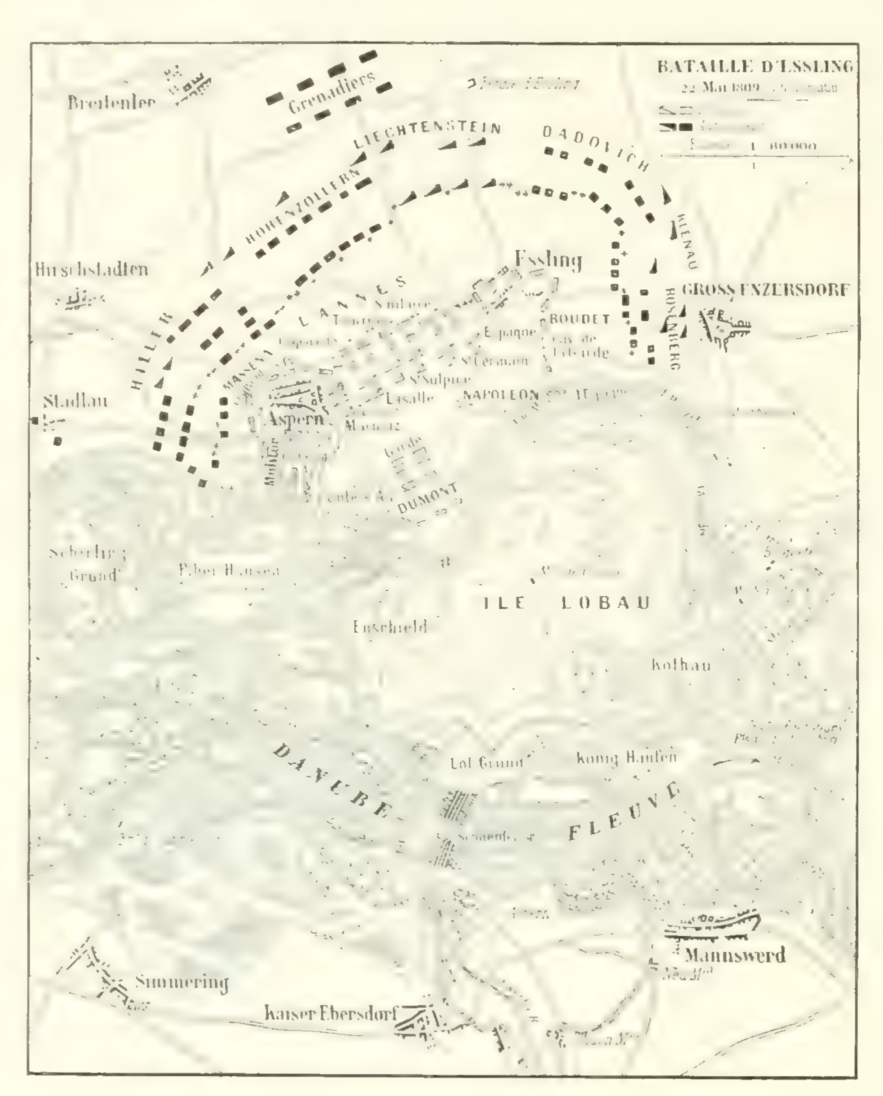
Bataille d'Essling ou d'Aspern (21-22 mai 1809). — Napoléon était à Vienne, mais l'Autriche lui opposait encore l'armée de Bohême, sous l'archiduc Charles, campée en face de la capitale, sur la rive gauche du Danube, et l'armée d'Italie, sous l'archiduc Jean, qui accourait au secours de la première. Napoléon, pour empêcher leur jonction, attaqua sans succès l'archiduc Charles, et l'échec d'Essling (21-22 mai 1809), survenant moins d'un an après le désastre de Baylen, entama le prestige de Napoléon, qui prit sa revanche à Wagram.

Bataille de Wagram (5-6 juillet 1809). Armistice de Znaïm (11 juillet). — Napoléon concentra ses forces dans l'île Lobau, avec le dessein de déboucher à nouveau dans la plaine de la rive gauche (Marchfeld) pour rejeter l'archiduc Charles sur la Bohême. Des belvédères de la capitale, les Viennois et l'empereur François II lui-même assistèrent à la défaite de leur armée sur les hauteurs de Wagram (5-6 juillet 1809).

Paix de Vienne (14 octobre 1809). — L'archiduc Charles envoya un parlementaire pour demander une suspension d'armes. L'empereur, qui voulait soumettre le Tyrol, renonça à poursuivre le prince sur Prague et consentit l'armistice de Znaïm (12 juillet 1809), pendant lequel devaient s'ouvrir des négociations pour la paix. Celle-ci fut signée à Vienne le 14 octobre 1809.

Napoléon acquérait Goritz, Trieste, la Carniole avec ses enclaves sur le golfe de Trieste, le cercle de Willach en Carinthie, et toute la rive droite de la Save [illegible] ces pays, joints à la Dalmatie, formèrent les provinces illyriennes, dont Marmont fut nommé gouverneur général. L'Autriche cédait au grand-duché de Varsovie la Galicie occidentale et à la Russie la Galicie orientale; elle acceptait le blocus continental et la révolution espagnole; par des articles secrets, elle s'engageait à ne pas dépasser pour son armée l'effectif de 150 000 hommes jusqu'à la paix maritime et à verser 85 millions pour solde de ce que devaient les provinces autrichiennes; 30 millions seraient payés comptant le jour de l'évacuation de Vienne.

Ultérieurement, par le traité de Paris (28 février 1810), le roi de Bavière abandonna le Trentin à l'Italie, en échange du pays de Salzbourg et des districts de l'Inn.



Plan de la bataille d'Essling (1809).

Napoléon prend l'île Lobau pour base d'opérations. Le 18 mai, le général Pernetti construit un pont [illegible] Ebersdorf, à 2 [illegible] de Vienne, et l'île Lobau. [illegible] commandés par Masséna occupent les [illegible] d'Aspern (général Molitor) et d'Essling (général Boudet), la cavalerie (général Lasalle) s'établit au centre.

Pendant [illegible] le pont jeté de la rive droite est emporté par une crue subite du Danube. [illegible] La lutte se concentre [illegible] d'Aspern et d'Essling, où Masséna et Lannes se maintiennent finalement, malgré des attaques répétées (21 mai).

La nuit suivante, les ponts sont rétablis et 30 000 hommes de renfort peuvent passer sur la rive gauche. Dès le point du jour (22 mai), Masséna reprend l'offensive. Refoulées loin d'Aspern, éloignées d'Essling par l'artillerie de Lannes, broyées au centre par les escadrons français, les troupes de l'archiduc sont sur le point de lâcher pied, quand on apprend que le grand pont est de nouveau rompu et que toute la réserve d'artillerie est restée sur la rive droite. Napoléon, craignant de manquer de munitions, suspend l'offensive et, de l'île Lobau, où il se tient avec sa garde, il donne l'ordre de se replier sur Essling. Comme Aspern la veille, ce village est le théâtre d'une lutte acharnée; les Autrichiens, sabrés par la cavalerie française, ne peuvent s'en emparer, et, dans la nuit, toute l'armée impériale se retire dans l'île Lobau.

Pendant ces deux journées, 40 000 hommes, dont 27 000 Autrichiens, ont été mis hors de combat. Le maréchal Lannes et le général Saint-Hilaire ont été mortellement frappés.

Annexion de la Hollande et des États pontificaux. Apogée de la puissance napoléonienne. — La victoire de Wagram et la paix de Vienne ayant de nouveau donné l'avantage à Napoléon, celui-ci continua d'appliquer son système d'annexions, de substituer aux États vassaux des pays d'administration directe.

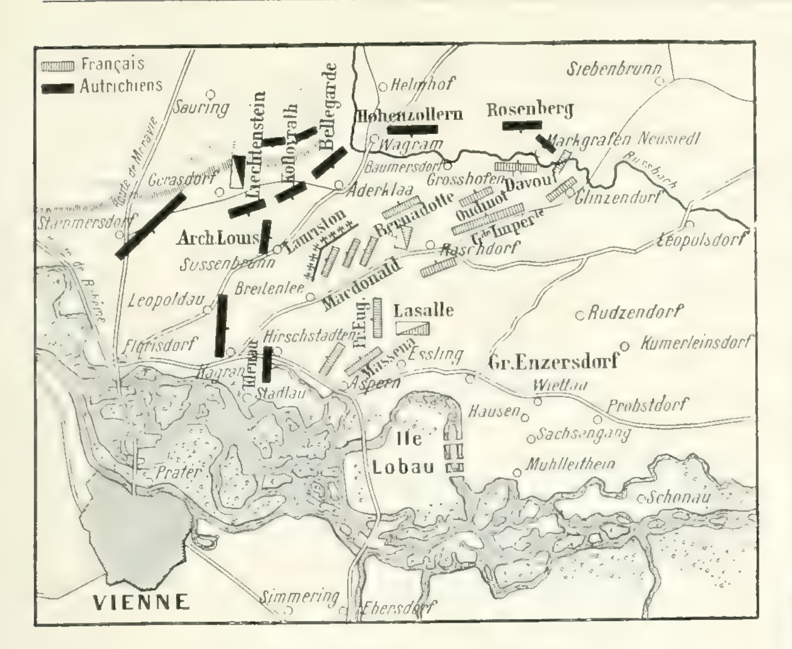
Le roi Louis ayant voulu prendre au sérieux son rôle de souverain, la Hollande fut annexée par un décret du 9 juillet 1809, et Amsterdam déclarée troisième ville de l'empire français. Elle fut désormais administrée, très sagement d'ailleurs, par l'architrésorier Lebrun, duc de Plaisance, lieutenant général de l'empereur.

Pie VII avait refusé de faire observer le blocus continental. Le 17 mai 1809, à Schœnbrunn, Napoléon décréta l'abolition du pouvoir temporel et la réunion des États romains à l'empire. Le pape répondit le 10 juin en faisant afficher un bref d'excommunication. Murat enjoignit au général Miollis d'enlever le cardinal Pacca et Pie VII lui-même si celui-ci résistait. Le 5 juillet, le colonel Radet pénétra de vive force dans le Quirinal; le pape, sommé de retirer l'excommunication, s'y refusa et fut arrêté; le lendemain il fut dirigé sur Florence et de là sur Grenoble. Napoléon ordonna de le ramener en Italie et le fit conduire à Savone.

Le sénatus-consulte du 17 février 1810 confirma le décret de Schœnbrunn. Rome fut proclamée seconde ville de l'empire; un prince du sang et un grand dignitaire devaient y tenir une Cour, et le prince impérial devait prendre le titre de « roi de Rome ».

En 1811 l'empire français parvient à son apogée (Voir p. 314). Au nord, il englobe le grand-duché d'Oldenbourg, les villes hanséatiques, la Hollande; l'empereur est le protecteur de la confédération du Rhin, et le grand-duc de Varsovie est un des confédérés, le roi de Saxe. Au sud, l'empire s'étend jusqu'au Garigliano : Napoléon est roi d'Italie et médiateur de la république helvétique, son beau-frère Murat règne à Naples, son frère Joseph se maintient encore en Espagne. Une archiduchesse d'Autriche est venue s'asseoir sur le trône de France, et elle a donné un fils à l'empereur (Voir pp. 309-310). Mais cette puissance colossale est insensiblement minée par l'opposition incessante de l'Angleterre, par la fragilité de l'alliance russe, par les résistances des nations dont, tout entier à ses projets implacables contre la puissance britannique, Napoléon entend disposer en maître pour les faire coopérer à ses desseins.

Affaires maritimes. Désastre de l'île d'Aix. Défense d'Anvers. — Pendant la guerre de la cinquième coalition, alors que les troupes françaises étaient occupées en Espagne et que Napoléon



Plan de la bataille de Wagram (1809).

Au lieu de faire porter son effort sur Essling et Aspern, que les Autrichiens, en prévision d'une nouvelle attaque, ont fortement occupés, c'est un peu à l'est, dans la plaine même, que Napoléon fait déboucher son armée, dans la nuit du 4 au 5, pour la déployer le lendemain au pied des positions autrichiennes, qui s'étendent, en un vaste arc de cercle, depuis Neusiedl jusqu'à la rive même du Danube, en passant par Grosshofen, Aderklaa, Gerasdorf, Aspern. Le village de Wagram ne peut être enlevé dans la soirée du 5. Le lendemain, l'empereur prend ses dispositions pour l'effort décisif, laissant à sa gauche Masséna en face d'Essling et d'Aspern, et donnant à sa droite, commandée par Davout, l'ordre d'aborder au nord le plateau de Neusiedl ; au centre, la garde impériale, les corps Marmont et Oudinot, les divisions de cuirassiers restent en position d'attente. De son côté, l'archiduc Charles renforce ses ailes, sa droite avec Bellegarde, sa gauche avec Rosenberg, et c'est autour de Neusiedl que s'engage d'abord la lutte. Davout emporte bientôt le village et oblige l'archiduc Charles à renforcer de nouveau sa gauche. A l'opposé de la ligne de combat, Masséna, en forces inférieures (lui-même, blessé la veille d'une chute de cheval, commande ses troupes en calèche découverte), lutte désespérément autour d'Aspern, sacrifiant la cavalerie de Lasalle, tué dans l'action, mais obligeant les Autrichiens à dégarnir encore leur centre : c'est le moment que Napoléon choisit pour dénouer l'action, formant une énorme batterie de 100 pièces commandée par Lauriston, face au centre autrichien affaibli, et, sous la protection de son feu, lançant vers Aderklaa, dans un effort irrésistible, les divisions Broussier et Lamarque, dirigées par Macdonald, puis les divisions de la jeune garde. Sous la menace de se voir coupée en deux, l'armée autrichienne recule de toutes parts, tandis que Davout essaye de la tourner au nord de Neusiedl et que Masséna reprend l'offensive au nord-ouest d'Aspern. A sept heures du soir, l'archiduc Charles est en pleine retraite sur les routes de la Moravie, laissant 22000 hommes sur le terrain et 6000 prisonniers entre les mains des Français. Ceux-ci perdaient environ 20000 hommes ; les Autrichiens s'étaient énergiquement battus, et l'armée de Wagram n'était déjà plus celle d'Iéna.

devait faire face aux armées autrichiennes, l'Angleterre organisa deux expéditions maritimes. Le 11 avril 1809, l'amiral Gambier détruisit au moyen de brûlots l'estacade qui protégeait notre flotte, à l'ancre dans la rade de l'île d'Aix sous le commandement de l'amiral Allemand : deux bâtiments furent brûlés et trois capturés. Un peu plus tard, le 30 juillet, l'amiral Richard Strachan débarqua au nord de l'île de Walcheren 40000 hommes aux ordres de lord Chatham. Le général Monnet dut se rendre après quatorze jours de siège (16 août), et les Anglais se préparèrent à remonter l'Escaut pour ruiner Anvers, protégée par la flotte de l'amiral Missiessy et défendue par Bernadotte. Une épidémie de fièvre paludéenne s'étant déclarée à Flessingue, lord Chatham détruisit cette ville et ramena en Angleterre ses troupes réduites de moitié par la maladie.

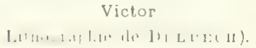
Plus heureux aux colonies, de 1808 à 1810 les Anglais nous enlevèrent Marie-Galante, la Désirade, la Martinique, la Guadeloupe, Cayenne, Saint-Louis-du-Sénégal, l'île Bourbon, enfin l'île de France défendue par le général Decaen et par le capitaine de vaisseau Duperré, qui, avec trois bâtiments, gagna sur quatre frégates ennemies le combat du Grand-Port (29 août 1810).

Continuation de la guerre d'Espagne. — Napoléon était rentré en France le 17 janvier 1809, laissant ses instructions à Soult, qui arriva à Oporto le 29 mars, réduit à 20000 hommes.

Sebastiani triompha à Ciudad-Real (27 mars) et Victor gagna la bataille de Medellin (28 mars). Mais Wellesley, à la tête de 30000 Anglais, débarqua en Portugal, établit son quartier général à Coïmbre et, de là, attaquant Oporto, força Soult à une retraite désastreuse. Il se dirigea avec les généraux espagnols vers Almaraz. Le roi Joseph et le maréchal Victor acceptèrent la bataille sanglante près de Talavera de la Reina : les pertes furent égales de part et d'autre (7000 hommes), mais les Français durent se retirer.

Cependant les Espagnols sont encore culbutés à Almonaçid, vis-à-vis de Tolède, et Joseph rentre à Madrid. Les Anglais et les Espagnols se replient sur la Guadiana. La bataille d'Ocaña (19 novembre) et la prise de Girone après six mois de siège (11 décembre) terminèrent la campagne de 1809 à l'avantage des Français.

En 1810, l'armée d'Espagne s'élève à 400000 hommes. Suchet prend Lérida, Ney Ciudad-Rodrigo, et Masséna est opposé à Wellesley, élevé à la dignité de pair avec le titre de lord Wellington de Talavera.

Victor
(Lithographie de Delpech).



Suchet
(Gravure de J[illegible]).

Le général anglais attend Masséna sur les hauteurs de Busaco : après un échec le 15 septembre, il le repousse le 27, à la suite d'une bataille meurtrière, vers Torrès-Vedras, clef des *pignos* ou séries d'ouvrages élevés par Wellington, du Tage à l'Océan, pour couvrir Lisbonne au nord et à l'est. Masséna tourne ces retranchements formidables et prend position sur le Tage. Immobilisé pendant six mois, il se décide, épuisé, à battre en retraite et à abandonner le Portugal. Il livre la malheureuse bataille de Fuentes de Oñoro (11 mai 1811) et rentre à Salamanque, faisant mentir son surnom d'*Enfant chéri de la Victoire*.

Marmont, qui a remplacé Masséna, opère sa jonction avec Soult et oblige les Anglais à lever le siège de Badajoz (17 juin 1811). De son côté, Suchet prend d'assaut Tarragone, après un siège mémorable (28 juin), soumet définitivement la Catalogne et l'administre avec cet esprit de décision et cette modération dans l'exécution qui sont les qualités caractéristiques du duc d'Albufera.

Wellington remportait des succès purement tactiques, sans jamais frapper de coups décisifs, prudent à l'excès, mais patient, gagnant peu à peu sur nos troupes qui s'épuisaient (1).

BIBLIOGRAPHIE

Campagne de 1809 : Bagès (commandant), *Campagnes de 18[illegible]*. — Bertrand (Pierre), *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon, 1800-1809* (Paris, 1889). — Bonnal (général), *La Manœuvre de Landshut* (1905). — Buat (E.), *1809, De Ratisbonne à Znaïm* (1909, 2 vol.). — Cazenove La Force (marquis de), *L'Architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande, 1810-1813* (1907). — Dedem de Gelder (baron), *Mémoires* (1900). — Dirk van Hogendorp (général), *Mémoires* (La Haye, 1887). — Fedorowicz, *1809. Campagne de Pologne*. Tome Ier (1911). — Madelin (Louis), *La Rome de Napoléon, la Domination française à Rome de 1809 à 1814* (1906). — Pelet (général), *Campagne de 1809*. — Rousset (C.), *Campagne de 1809* (1903). — Saski (commandant), *Campagne de 1809 en Allemagne et en Autriche* (1899-1902, 3 vol.).

LA GUERRE DE RUSSIE (1812)

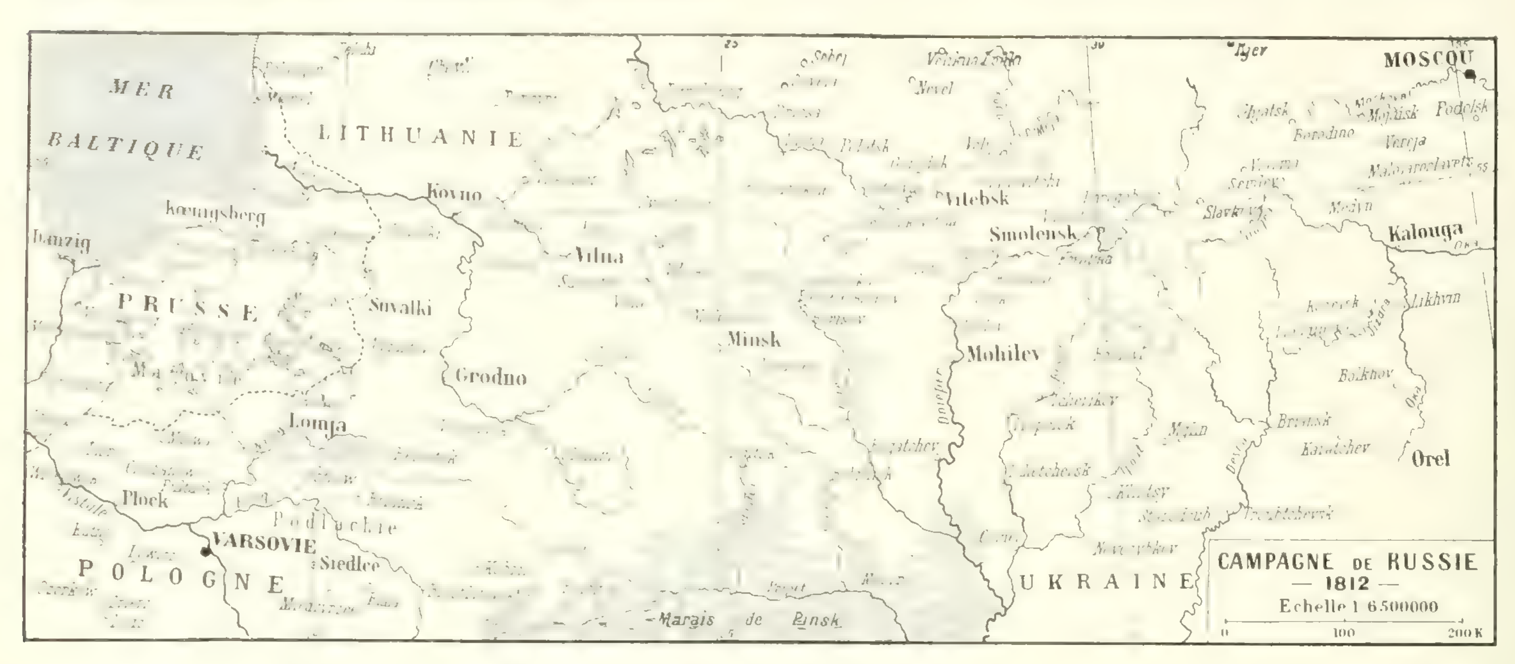
L'alliance franco-russe. — En se rapprochant d'Alexandre, Napoléon avait eu pour but de s'assurer une alliance contre l'Angleterre. De son côté, le tsar, dégoûté de la coalition et considérant l'épuisement de ses armées, espérait, grâce à l'alliance française, pouvoir se tailler un empire d'Orient, tandis que Napoléon régnerait sur l'Occident.

(1) En 1810, les Anglais occupèrent Ceuta, ruinant les projets de Napoléon sur le Maroc.

[illegible], l'alliance franco-russe contenait des [illegible]. Malgré tout, le tsat envisageait comme périlleuse [illegible] sans limites de la puissance française. Napoléon faisait tout espérer au tsar en Orient, mais il avait des arrière-[illegible] qui l'empêchaient de prendre des engagements positifs [1]. [illegible] la Russie il avait ressuscité la Pologne et réveillé la Turquie : il ne pouvait sacrifier ni l'une ni l'autre.

[illegible] mouvement national avait entraîné les Polonais contre leurs aigles à Poniatowski en demandant à se battre encore : les sacrifices étaient sans limites, les espérances sans bornes. Un État polonais fut donc rétabli sous le nom de grand-duché de Varsovie, et il constitua un frein pour la Prusse. Quant à la Turquie, on risquait, en l'abandonnant, de la jeter dans les bras de l'Angleterre.

Or Alexandre n'entendait pas plus favoriser les Polonais que renoncer à s'agrandir aux dépens de la Porte. Il voulait Constantinople, Varsovie, la rive droite de la Vistule, la Prusse indemnisée



Carte pour suivre la campagne de Russie.

les Russes sous les drapeaux de Napoléon. On avait vu les femmes de l'aristocratie envoyer leur argenterie et leurs bijoux à la Monnaie, les jeunes gens qui ne portaient pas d'uniforme éviter de se montrer dans les rues de Varsovie pour ne pas être insultés par les gamins, des soldats de vingt ans, se soutenant à peine, rapporter sous sa suzeraineté, la Ligue des Neutres remplaçant, au profit des Russes, le blocus continental. A Tilsitt et à Erfurt, sa grâce et ses effusions donnèrent le change à Napoléon qui s'écria : « C'est un héros de roman ! » En réalité le tsar, pendant cinq ans, trompera ses ministres et Napoléon lui-même.

Le choix de Savary comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg fut une première cause de froissements : la tsarine, qui était une princesse de Bade, ne parlait jamais sans indignation de l'affaire du duc d'Enghien, dans laquelle Savary avait été compromis. On dut remplacer le duc de Rovigo par le duc de Vicence, Caulaincourt.

Après avoir en 1808 annexé la Finlande qui couvrait sa capitale, Alexandre voulut s'emparer de la Moldo-Valachie. Napoléon lui demanda d'abord une compensation en Silésie, puis l'amusa avec un fallacieux projet d'expédition aux Indes et de partage de l'empire turc, mais sans admettre l'établissement des Russes à Constantinople. Dès ce moment l'alliance a perdu toute solidité. A Erfurt, Talleyrand a excité la méfiance du tsar en lui tenant, dans des conversations particulières, un langage différent de celui de l'empereur, le pressant de ménager l'Autriche et de ne pas enchaîner plus complètement sa liberté d'action.

L'attitude de la Russie pendant la campagne de 1809 exaspère Napoléon : les troupes du tsar ne lui ont donné qu'un concours dérisoire en Galicie et il se venge en agrandissant le duché de Varsovie.

Le peuple russe est, encore moins que son maître, favorable à l'alliance française : les salons de Saint-Pétersbourg se réjouissent à la nouvelle d'Essling.

La brouille commence après le divorce. Napoléon a demandé la main de la grande-duchesse Anne. Alexandre et Roumiantsov profitent de l'occasion pour faire signer à Caulaincourt un traité dont une clause porte que le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli (4 janvier 1810). Napoléon comprend qu'on veut l'amuser et même le jouer : il conclut en vingt-quatre heures le mariage autrichien.

A mesure que le conflit s'aggrave, chacun des deux empereurs a besoin de la Pologne et veut maintenant la reconstituer avec le concours de l'Autriche.

Dès ce moment, la guerre est inévitable. Alexandre la souhaite en haine de la politique napoléonienne et parce qu'il se pose en vengeur de l'Europe, en libérateur des peuples ; Napoléon, parce qu'il croit que l'Angleterre, acculée à la ruine par le blocus continental, succombera le jour où elle sera privée des débouchés russes.

A la fin de l'année 1810, Alexandre prohibe un grand nombre

1. De 1805 à 1807 la pensée de [illegible] la Prusse, [illegible] l'Autriche [illegible] sur l'Orient, [illegible] Napoléon [illegible] Talleyrand [illegible] de Strasbourg [illegible] à Napoléon au cours de la campagne de 1805, après Ulm [illegible] Austerlitz, un mémoire [illegible] où il propose un [illegible] l'Autriche à la France et la mettant en opposition avec l'Angleterre et la Russie. Ce système consistait à enlever à l'Autriche le Tyrol, la Vénétie, la Souabe, de manière à supprimer tout contact et tout conflit avec la France, et à lui donner des compensations sur le Danube, Moldo-Valachie, Bessarabie, de manière à la mettre en opposition avec la Russie [illegible] se voyant la route [illegible] en Orient, se retournerait vers l'extrême Orient, où elle se heurterait à l'Angleterre, [illegible] des Indes [illegible] déplacement organiserait le conflit entre nos adversaires et résoudrait « le problème de la paix le plus durable que la raison puisse permettre d'espérer ». La politique que Talleyrand préconisait en 1805 pour l'Autriche est précisément celle que Bismarck lui fit adopter après le congrès de Berlin, et le changement de front de la Russie du sud vers l'est devait aboutir au début du xxe siècle à la guerre russo-japonaise. Après Austerlitz, Talleyrand supplie Napoléon de relire son projet, mais celui-ci n'en tient pas compte, hanté par l'idée de l'Orient qu'il veut garder pour lui seul. C'est ce qu'un historien, Émile Bourgeois, a appelé le « secret de l'empereur ». Après Tilsitt, la politique orientale de Napoléon se manifesta par la mission du général Gardane en Perse (1807), et surtout par l'ambassade du général Sebastiani à Constantinople. Napoléon, désireux d'écarter la Russie de la Méditerranée et de Constantinople, voulut que l'alliance russe elle-même servît ce dessein hostile aux Russes. Il prétendit établir sa propre suprématie sur l'Orient comme [illegible] l'empereur ». Il [illegible] échouer ; mais il est remarquable que, depuis, la Russie n'a fait aucun progrès dans les Balkans, qu'elle n'a pas franchi la barrière qui, alors, se dressa devant [illegible] Napoléon [illegible] le grand [illegible] de [illegible]. Voir E. [illegible], *La Politique orientale de Napoléon. Sebastiani et Gardane* [illegible].

[illegible] Napoléon, le projet [illegible] par la Russie la route [illegible] de la grande armée [illegible] dessein. Un sous-officier du nom de Jean-Denis Lebas écrivait de Dantzig [illegible] que la Russie lui donne un passage [illegible] pour empêcher le commerce avec [illegible]. »

de marchandises françaises ; il veut prendre l'offensive et projette de surprendre Napoléon avec l'aide de la Pologne reconstituée. Il fait un premier essai de mobilisation et, en février 1811, il a 240000 hommes sur la frontière. Cette combinaison (offensive, et non défensive comme l'ont cru Thiers et Lanfrey), échoue par la résistance des Polonais, qui avertissent Napoléon. Celui-ci, presque en même temps, le 10 janvier 1811, décrète la mobilisation de la grande armée.

L'année 1811 se passe en récriminations réciproques et en préparatifs. Enfin, le 8 avril 1812, le tsar formule une demande d'évacuation, par les Français, de la Poméranie et de la Prusse, et Napoléon décide l'ouverture de la campagne pour le printemps suivant.

En résumé, l'alliance franco-russe n'était pas viable : Alexandre y voyait le moyen de contenir Napoléon en l'arrêtant, et Napoléon le moyen de dominer le continent pour anéantir l'Angleterre. L'alliance reposait sur cette double proposition que la France et la Russie avaient des intérêts communs et pas de frontières communes. L'effet même de l'alliance devait être, après le blocus continental, de mettre ces intérêts en antagonisme, et, par l'extension de l'empire français, de rapprocher les frontières.

Les causes occasionnelles de la rupture avaient été le refus par le tsar de la main de sa sœur, l'annexion du grand-duché d'Oldenbourg, que gouvernait le mari de la grande-duchesse refusée à Napoléon, l'importance donnée au grand-duché de Varsovie, enfin la volonté de Napoléon de ne permettre aucune extension de la Russie vers Constantinople.



Berthier,
par PAJOU fils (Musée de Versailles).



Ney
(Musée de Versailles).

Passage du Niémen. — En partant pour la Russie, Napoléon s'arrêta à Dresde pour y recevoir les hommages des souverains allemands, impressionner par ce spectacle l'âme d'Alexandre et éblouir l'Europe par le déploiement de sa puissance politique. On a donné le nom de *Congrès de Dresde* à la réunion de souverains qui se tint dans cette ville du 16 au 28 mai 1812.

La grande armée destinée à agir contre le tsar, et répartie entre la Galicie et la Baltique, a été appelée par les Russes « l'armée des vingt nations ». Dans les onze corps qui la composaient, on trouvait en effet dispersés des Polonais (70000), des Allemands, des Prussiens, des Italiens du nord et du sud, des Croates, des Suisses, même des Espagnols (régiment Joseph-Napoléon) et des Portugais, sans compter le corps auxiliaire autrichien de Schwarzenberg. Au 1er juin 1812 l'effectif de cette immense armée était de 678000 hommes, dont 355000 Français; 533000 passèrent le fleuve : 462000 avec Napoléon, le reste comme réserve. Murat, cédant aux instances de Caroline, avait consenti à rejoindre la grande armée.

L'armée russe était rassemblée en trois groupes principaux : au centre, le général Barclay de Tolly, qu'accompagnait le tsar, couvrait Vilna en occupant la rive droite du Niémen. A droite commandait Wittgenstein, à gauche Bagration, dans la direction de Pinsk.

Napoléon quitta Dresde le 29 mai, arriva à Thorn le 2 juin, à Dantzig le 7, à Kœnigsberg le 12, poussant toute son armée sur le Niémen, que le centre traversa en amont de Kovno, dans la nuit du 23 au 24 juin. Le jour même, Rostopchine écrivait au tsar : « Votre empire a deux défenseurs puissants : son étendue et son climat. L'empereur de Russie sera formidable à Moscou, terrible à Kazan, invincible à Tobolsk. »

Macdonald est à l'extrême gauche, vers Tilsitt, avec 30000 hommes; Napoléon au centre, avec 200000 hommes; le prince Eugène à droite, avec 80000 hommes. Le roi Jérôme se tient en face de Grodno, avec 70000 hommes. Berthier est major général de la grande armée.

Combats de Mohilev (23 juillet) et d'Ostrovno (25-26 juillet). — C'est sur le centre russe que Napoléon décide de porter son premier effort en marchant sur Vilna, tandis qu'à sa gauche Macdonald contiendra Wittgenstein, et que Davout barrera, au sud-est, la route à Bagration. Il entre en effet le 28 juin à Vilna, que l'empereur Alexandre et Barclay de Tolly viennent de quitter, et en sort le 16 juillet 1812 pour devancer Barclay à Vitepsk. Davout marche dans la direction de Mohilev et livre, en avant de cette ville (23 juillet), un combat sanglant à Bagration. Ney et Murat battent le général russe Ostermann à Ostrovno (25-26 juillet).

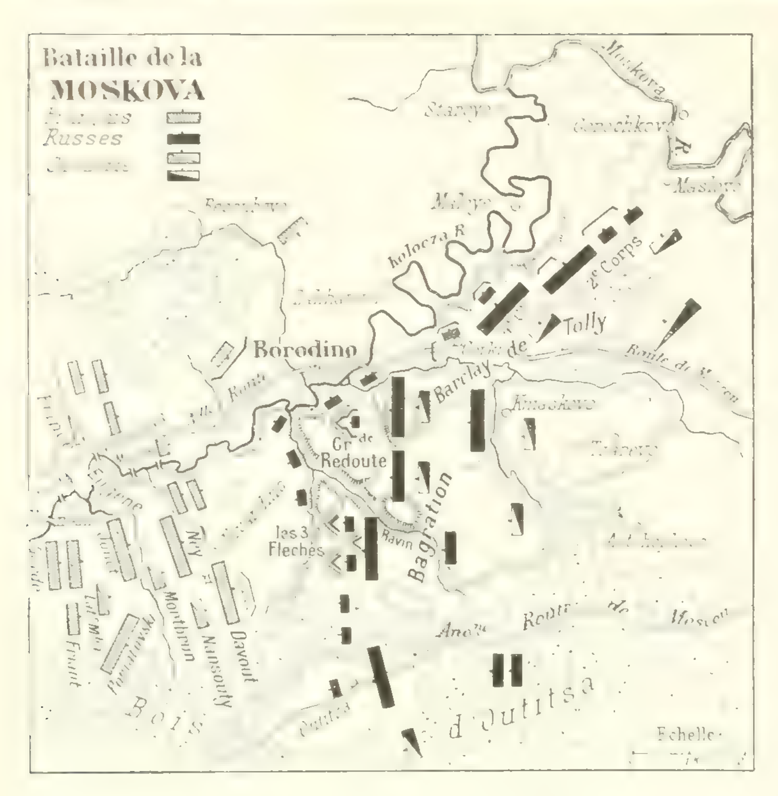
Batailles de Smolensk (17-18 août) et de Valoutina (19 août). — Le 17 juillet, à Vitepsk, Murat et Eugène refoulent la cavalerie de Pahlen. L'empereur compte pour le lendemain sur une grande bataille, mais Barclay décampe dans la nuit du 27 au 28 juillet et dérobe ses mouvements à l'armée française. Napoléon rentre à Vitepsk pour faire reposer ses troupes, et Barclay fait sa jonction avec Bagration. L'armée russe, forte de 130000 hommes, barre l'espace compris entre le Dniéper et la Dvina. Napoléon décide de passer le Dniéper à Orcha avec 185000 hommes, de le remonter sur la rive gauche et de le repasser à Smolensk, ayant ainsi tourné l'armée ennemie et séparé les Russes du midi et du centre de l'empire, ainsi que de Moscou; c'est sa manœuvre favorite : celle d'Ulm pour couper les Autrichiens de Vienne, celle d'Iéna pour couper les Prussiens de Berlin. L'armée française se met en marche vers Smolensk (11-12 août), traverse le Dniéper (14 août) et remonte la rive gauche du fleuve jusqu'à Smolensk. Ney entre dans Krasnoié et en chasse les Russes (14 août). Ceux-ci couvrent les hauteurs de Smolensk : les Français attaquent les faubourgs situés sur la rive gauche du Dniéper, et la nuit seule sépare les combattants. La lutte recommence le lendemain. Les arrière-gardes de Barclay et de Bagration évacuent la ville après l'avoir incendiée et se retirent sur la route de Moscou (18 août).

Murat, Ney, Junot se mettent à leur poursuite : ils se trouvent aux prises, à Valoutina, avec 40000 Russes, protégés par une artillerie formidable. La nuit encore met fin à la lutte, et le combat coûte aux Français et aux Russes 7000 ou 8000 hommes (19 août). Le même jour Wittgenstein a été battu près de Polotsk par Oudinot et Gouvion-Saint-Cyr.

Entre le Niémen et le Dniéper, la grande armée a déjà perdu 123000 hommes, pour la plupart étrangers. Les survivants ne s'avancent qu'avec inquiétude dans ces plaines immenses qui devaient être le tombeau de la plupart d'entre eux.

Bataille de la Moskova (7 septembre). — Napoléon se dirige vers Moscou, où il compte livrer une bataille décisive. Il part de Smolensk dans la nuit du 24 au 25 août et marche sur Dorogoboudj, qu'il trouve dévastée et en cendres; le 28 août il est à Viasma, le 1er septembre à Ghjatz. Jusque-là les Russes ont systématiquement reculé pas à pas devant la grande armée et opposé un désert aux Français en brûlant les villes et les villages. Koutousov, qui a reçu le commandement en chef des armées réunies de Barclay et de Bagration, décide de livrer bataille en avant de Moscou (7 septembre 1812), au village de Borodino, dans les environs de Mojaïsk, près de la Moskova, affluent de l'Oka : il oblige les Russes à reculer.

Les Français à Moscou (14 septembre-19 octobre). L'incendie. — Après la bataille de la Moskova, la grande armée, réduite à 100000 hommes, poursuivit sa marche sur Moscou. Elle y entra sans coup férir le 14 septembre, trouva la ville abandonnée par ses habitants et s'y cantonna. Napoléon s'installa avec sa garde au Kremlin, le palais-forteresse des tsars, d'où il envoya à l'empereur Alexandre des propositions de paix. La nuit suivante, quelques incendies éclatèrent. Aussitôt éteints, ils reprirent et se multiplièrent dans la journée du 15, puis se développèrent dans la nuit du 15 au 16; le lendemain, activés par un vent violent, ils ravagèrent les quartiers de l'ouest, les plus riches : Moscou, ville de bois, aux immenses entrepôts bondés de fourrages et d'alcools, ne fut bientôt plus qu'un brasier. Dans la nuit du 16 au 17, la grande armée alla camper dans la banlieue. Napoléon s'enfuit précipitamment du Kremlin et se réfugia au château de Petrovskoï, à une lieue de là. L'incendie continua toute la journée du 17. Il s'arrêta enfin, après avoir détruit les quatre cinquièmes de la ville, et une pluie abon-



Plan de la bataille de la Moskova (1812).

[illegible] mes. Le 7 septembre, au point du jour, Napoléon ouvre un violent feu d'artillerie contre les ouvrages russes. A sept heures, le prince Eugène de Beauharnais, qui commande la gauche, prend Borodino, et tente, mais vainement, d'aborder la grande [illegible]. Ils les prennent, les perdent et les reprennent enfin vers onze heures, au prix de [illegible]. Les Russes se reforment alors et tentent un retour offensif contre nos troupes épuisées. Une seconde bataille com- [illegible] fougue ordinaire et, à deux heures, force l'ennemi à reculer sur toute la ligne. Puis Murat se tourne contre la grande redoute : la cavalerie de Montbrun s'élance, suivie des cuirassiers de Caulain- [illegible] trer dans l'ouvrage par la gorge, tandis que les divisions Morand et Gérard l'attaquent de front; à trois [illegible] bien qu'écrasés par toute [illegible] tiennent en échec pendant deux heures encore. Enfin, [illegible] perdu 60 000 hommes. Nous avions de notre côté 30 000 [illegible] mortellement frappés à l'assaut de la grande redoute.

[illegible]

[illegible] On accuse le gouverneur Rostopchine de [illegible] vement préalable de toutes les pompes, le départ forcé des habitants constituent à cet égard de graves présomptions. Mais Rostopchine s'est toujours énergiquement défendu de cet acte de barbarie patriotique.

En réoccupant Moscou, les Français trouvèrent dans les caves des quantités prodigieuses de vivres, de quoi nourrir l'armée pendant six mois, au dire de Larrey. Mais l'hiver approchait, le tsar ne répondait pas aux avances de Napoléon. Koutousov s'apprêtait à reparaître devant Moscou avec 170 000 hommes, tandis que ses lieutenants se réuniraient à Smolensk pour nous couper la retraite. Il n'y avait pas un instant à perdre, et les Français se décidèrent à quitter Moscou (19 octobre), prenant la route du sud pour traverser l'Ukraine, qui leur offrait un pays moins ravagé et un climat plus doux. Mortier, resté en arrière avec 10 000 hommes, fit sauter le Kremlin.

La retraite. Combats de Malo-Jaroslavetz (24 octobre), de Viasma (3 novembre), de Krasnoié (16, 17, 18 novembre).

La retraite de Russie est à jamais célèbre par les malheurs et l'héroïsme qui la signalèrent. La grande armée était harcelée par les Russes et les Cosaques; le froid et la neige achevaient d'anéantir nos soldats épuisés de misère, de faim, de fatigue, et démoralisés. L'ennemi n'attaquait pas les Français en face, mais se portait constamment sur les flancs et sur les derrières de l'armée, s'emparait des traînards sur les routes, attendant nos soldats au passage des rivières.

Koutousov vient à Malo-Jaroslavetz pour nous barrer la route de Kalouga. Le prince Eugène le fait reculer (24 octobre); mais, afin d'éviter des combats journaliers, l'armée reprend la route qu'elle avait suivie pour arriver à Moscou. Elle traverse le champ de bataille de la Moskova et arrive le 3 novembre à Viasma, où Ney doit de nouveau se frayer un passage. Tout à coup le ciel se couvre, la neige tombe à gros flocons, les chemins, les ravins et les fossés disparaissent, le froid fait descendre le thermomètre à 18 degrés et bientôt à 28. L'armée marche en désordre, se désorganise; la retraite prend l'apparence d'une déroute; les soldats périssent par centaines; il faut abandonner des batteries complètes, des convois dételés. Transis de froid, les hommes disparaissent sous la neige. Cependant l'espérance d'atteindre Smolensk soutient le courage des soldats : Napoléon y entre avec sa garde le 9 novembre. Ayant appris que les deux armées russes de Wittgenstein et de Tchitchakov vont se réunir avec Koutousov pour défendre le passage de la Bérésina, il abandonne Smolensk (14 novembre) et arrive à Krasnoié deux jours après, entraînant avec lui les 50 000 hommes qui lui restent à peine. L'armée française, attaquée en flanc par Miloradovitch et par Vinsusov, soutient encore trois journées de lutte : Ney la rallie à grand'peine; il perce trois fois l'armée ennemie et lui échappe miraculeusement. De Smolensk à Krasnoié nous avions laissé 26 000 traînards.



Le maréchal Ney à la retraite de Russie, par Yvon.

Passage de la Bérésina (26-29 novembre).

Tous ces maux ne sont rien en comparaison de ceux qui attendent l'armée française sur les bords de la Bérésina. Poursuivi par Koutousov, Napoléon compte traverser la rivière à demi congelée. Il arrive, le 21 novembre sur le pont de Borisov, le seul qui n'ait pas été détruit; mais, le 22, il apprend que l'amiral Tchitchakov, remontant la rive droite, s'est emparé du passage, tandis que l'armée de Wittgenstein, venue du nord et descendant la rive gauche, occupe la seule route encore ouverte aux troupes françaises, cernées entre un cours d'eau infranchissable et trois armées ennemies.

---

1. [illegible]

Le général Corbineau découvre heureusement un gué à Studianka, à 3 lieues au nord de Borisov. Napoléon compte tromper l'ennemi par une démonstration sur Borisov et ordonne de jeter rapidement un pont à Studianka. Le 25, les pontonniers du général Éblé travaillent au milieu des glaçons qui s'attachent à leurs corps : presque tous périssent de froid ou se noient en jetant dans le fleuve une double ligne de chevalets. Le 26, le corps d'Oudinot traverse la Bérésina pour s'établir sur la rive droite. Dans la journée du 27, le passage continue sans que l'ennemi paraisse s'en apercevoir; mais le lendemain, les Russes combinent leurs efforts pour une attaque énergique et simultanée; l'avant-garde de Koutousov enveloppe la division Partouneaux, laissée dans Borisov pour l'abuser sur les intentions de Napoléon, et la force à capituler le 28 au matin. Sur la rive droite, en face du pont de Studianka, Oudinot et Ney repoussent les assauts furieux de Tchitchakov, après lui avoir infligé une perte de 6000 hommes; sur la rive gauche, enfin, Victor, chargé de protéger la retraite, tient tête, avec 9000 soldats, aux 40000 hommes de Wittgenstein, mais ne peut empêcher l'artillerie russe de balayer de ses boulets les deux ponts, alors couverts d'épaisses colonnes d'hommes et de chevaux. Les ponts s'enflamment, s'écroulent, et charrettes, caissons, malades, fantassins, cavaliers, tout s'abîme dans la rivière. Le 29 au matin, Victor repasse le fleuve et fait sauter les ponts, trop tôt malheureusement pour que tous les traînards aient eu le temps de les traverser.

La grande armée, réduite de moitié, continue sa marche sur Vilna. Elle ne se compose plus à ce moment que d'une théorie de malheureux, couverts de haillons, aux pieds meurtris, au visage décharné et terreux. Beaucoup ont jeté leurs armes le long des routes déjà jonchées de morts ou de mourants. Chaque soir, à cinq heures, Ney soutient héroïquement la retraite et gagne son surnom de « brave des braves ».

C'est l'épisode le plus triste de la campagne de Russie. « J'ai vu, dit Langeron, un homme mort ayant les dents enfoncées dans les cuisses d'un cheval qui palpitait encore. J'ai vu un homme mort dans un cheval qu'il avait éventré pour s'y fourrer et s'y réchauffer. J'en ai vu un arrachant avec ses dents les entrailles d'un cheval mort; j'ai vu des hommes morts à qui on avait coupé des lanières de chair aux cuisses pour s'en nourrir. »

Départ de l'Empereur. Passage du Niémen. — L'Empereur abandonna à Smorgoni (5 décembre) les débris de ses légions et laissa le commandement à Murat. Il fut informé à Dorogobourg, près Smolensk, le 6 novembre, de la conspiration et de l'exécution du général Malet(1).

Pendant ce temps, les trois armées russes allaient nous enfermer dans Vilna, qu'il fallut évacuer en désordre. On aperçut enfin le Niémen, que l'on se préparait à passer à Kovno, lorsque des nuées de Cosaques tirent irruption et produisirent un horrible désordre, malgré les efforts de Ney, de Gérard et de Marchand (14 décembre). Ney saisit un fusil, se battit comme un soldat, et passa le fleuve le dernier (30 décembre). On arriva enfin à Kœnigsberg à la fin de décembre : l'armée était réduite à 40000 hommes débandés, qui, sous le commandement d'Eugène, reculèrent lentement jusqu'à l'Elbe. C'était un désastre irréparable, non seulement au point de vue militaire, mais encore au point de vue politique, car la moitié des morts étaient de nationalité étrangère, et les populations des pays alliés ou protégés, déjà mécontentes, allaient être exaspérées.

Cinq mois avaient suffi pour anéantir la grande armée. Le nombre, la valeur, l'énergie, l'héroïsme de soldats qui s'étaient tant de fois couverts de gloire, n'avaient pu venir à bout de la famine et du froid. Napoléon espérait, en s'emparant de Moscou, agir moralement sur Saint-Pétersbourg, profiter de la faiblesse du gouvernement russe, entretenir les dissensions entre le gouvernement et les grands de l'État. L'incendie et l'abandon de Moscou portèrent un coup fatal à ses conceptions. L'immensité du territoire, la coexistence de deux capitales très éloignées l'une de l'autre, la guerre devenue nationale, l'horreur des frimas, la destruction de toutes les ressources propres à alimenter l'armée vinrent à bout de son audace. Il avait battu l'armée russe et pris Moscou, mais il avait négligé d'y réunir des forces redoutables, de prévoir une meilleure organisation des services d'alimentation, de créer un meilleur dispositif de marche, de fortifier toutes les places de quelque importance, d'y laisser des garnisons suffisantes pour faciliter une retraite qu'il aurait fallu prévoir. On a dit que Napoléon aurait dû s'arrêter au Dniéper et à la Duna, terminer la campagne avec la prise de Smolensk, assurer ses ailes, appeler les Polonais aux armes, et ne marcher sur Moscou qu'après s'être assuré une formidable base d'opérations. Mais, comme le fait observer Clausewitz, Napoléon n'avait aucun goût pour un rôle qui ne l'eût conduit qu'à parer les coups des Russes sans espérer leur en porter à son tour; il n'aurait jamais consenti à consacrer deux campagnes à la guerre contre la Russie : la première, pour se borner aux sièges de Riga et de Bobruisk, en laissant l'armée russe presque intacte et en immobilisant ses forces pendant l'hiver; la seconde, pour attaquer enfin une armée qui se serait considérablement renforcée et aurait pu lui opposer une résistance opiniâtre. Il préférait tomber sur les Russes à demi préparés, leur arracher la victoire de force, atteindre Moscou d'une traite et faire la paix en trois mois.



Malet.
Lithographie de DELPECH

La campagne de 1812, très travaillée, admirable comme plan d'invasion, puisque de Moltke l'étudia en vue des guerres de 1866 et de 1870, était d'une réalisation impossible sans les secours modernes du télégraphe et du chemin de fer.

BIBLIOGRAPHIE

BONNEFONS (André), *Un allié de Napoléon, Frédéric Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827* (1902). — TATISTCHEFF (Serge), *Alexandre Ier et Napoléon*, d'après leur correspondance inédite, *1801-1812* (1891). — VANDAL (Albert), *Napoléon et Alexandre : L'alliance russe sous le premier Empire* (1891, 3 vol.).

ASSOLLANT, *La Campagne de Russie en 1812* (1866). — BENNINGSEN (général), *Mémoires*, publ. par E. Cazalas (1907 et ann. suiv.). — BERTIN (Georges), *La Campagne de 1812, d'après des témoins oculaires* (s. d.). — BONNAL (H.), *La Manœuvre de Vilna* (1905). — BOURGOGNE (sergent), *Mémoires*, publ. par P. Cottin et M. Hénault (1905). — BOUTOURLIN (colonel), *Histoire militaire de la campagne de 1812 en Russie* (1824, 2 vol. et atlas). — CHAPUIS (colonel), *Campagne de Russie* (1812). — CLAUSEWITZ, *La Campagne de 1812 en Russie*, trad. de l'all. par le capitaine Begouen (1900). — COMBES (colonel), *Mémoires sur les campagnes de Russie, 1812; de Saxe, 1813; de France, 1814 et 1815* (1896). — DERRÉCAGAIX (général), *Le Maréchal Berthier* (1904-1905, 2 vol.). — DU CASSE (Albert), *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1812 en Russie* (1852). — FABRY (lieutenant), *Campagne de Russie*, t. I-V (Section historique de l'état-major). — FAIN (baron), *Manuscrit de 1812* (1827, 2 vol.). — FEZENSAC (lieutenant général DE), *Journal de la campagne de Russie en 1812* (Tours, 1849). — FUSIL (Mme), *L'Incendie de Moscou* (1817; nouv. éd., 1910). — GIROD DE L'AIN (Maurice), *Le Général Éblé* (1893); — *Grands artilleurs : Drouot, Sénarmont, Éblé* (1894). — GOURGAUD (général), *Napoléon et la grande armée de Russie, ou examen critique de l'ouvrage de Ph. de Ségur* (1825). — LANGERON (colonel), *Mé-*

(1) **La conspiration du général Malet**. — Parmi les « suspects » politiques internés en 1812 dans la maison de santé du Dr Dubuisson, place du Trône, se trouvait l'abbé Lafon, un ancien royaliste, qui persuada à l'ex-général Malet, conspirateur impénitent, de tenter le renversement de Napoléon. Malet, accompagné du caporal Rateau, revêtu d'un uniforme d'aide de camp, et de l'étudiant en droit André Boutreux, transformé en commissaire de police, se présenta dans la nuit du 23 octobre, à 3 h. 1/2 du matin, à la caserne de la rue Popincourt et annonça au commandant Soulier la mort de l'empereur et la constitution d'un gouvernement provisoire; Boutreux, ceint de l'écharpe tricolore, donna aux troupes assemblées et en armes lecture d'un prétendu sénatus-consulte et d'une prétendue proclamation. Le commandant reçut l'ordre d'occuper l'Hôtel de ville, pendant que Malet, suivi d'un millier d'hommes, se rendait à la Force, délivrait les généraux Guidal et Lahorie, qui allèrent prendre possession du ministère de la Police, nommait un nouveau préfet de la Seine et courait s'installer, place Vendôme, à l'hôtel du gouvernement militaire. Le ministre de la Police, Savary, et le préfet de police, Pasquier, se laissèrent arrêter et conduire à la Force; le préfet de la Seine, Frochot, accepta de confiance les graves nouvelles que lui donna Soulier; le général Hulin, gouverneur de Paris, ayant demandé à Malet de lui montrer ses « ordres », reçut à bout portant un coup de pistolet (la balle ne put être extraite de la mâchoire, et Hulin fut, de ce fait, surnommé le général *Bouffe la Balle*). Mais à l'hôtel de l'état-major, situé aussi place Vendôme, le colonel Doucet, qui avait flairé la conspiration, se jeta sur Malet et, du balcon, cria aux troupes et à la foule que l'empereur était toujours vivant. Malet, envoyé à l'Abbaye, fut fusillé le 29 octobre, avec douze de ses coaccusés; deux autres, dont Rateau, bénéficièrent d'un sursis. Il répondit au président, qui lui demandait s'il avait des complices : « La France entière, et vous-même, si j'avais réussi. » — Voir E. GUILLON, *Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire*, et S. GIGON, *La Conspiration du général Malet* (1913).

[illegible] 1902). — Lœwenstern (général major, baron de), *Mémoires* (1903). — Margueron (commandant), *La Campagne de Russie*, t. I-IV. — Pin[illegible], *Les Français en Russie* (1886). — Rambaud (Alfred), *Français et Russes, Moscou et Sébastopol, 1812-1854* (5e éd., 1892). — Rostopchine [illegible], *La Vérité sur l'incendie de Moscou* (1823). — Ségur (lieutenant général, comte P.-Ph. de), *Histoire de Napoléon et de la grande armée* [illegible] *l'année 1812* (1823-1826, 2 vol.). — Ségur (comte A. de), *Vie du* [illegible] *Rostopchine, gouverneur de Moscou en 1812* (1871). — Seydlitz (général von), *Campagne et retraite du corps prussien de la grande armée*, trad. par le colonel de Coynart (1903). — Tchitchakov (A.), *Histoire inédite de la campagne de Russie* (Berlin, 18[illegible]). — *La Guerre nationale de 1812*, publ. du grand état-major russe, trad. par le commandant E. Cazalas, t. I-VII (1904-1911).

Évacuation de l'Espagne. — Valence succomba après la bataille de Sagonte, mais Wellington s'empara de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz et battit sur les hauteurs des Arapiles, près de Salamanque; Marmont accepta et perdit la bataille (22 juillet 1812). Le général anglais délivra Valladolid et entra à Madrid, que Joseph dut abandonner jusqu'au 2 novembre.

Wellington est nommé généralissime des armées alliées. Les guérillas, qui ont pour chefs Mina, Longa, etc., coupent les communications avec la France. Joseph sort de Madrid pour la dernière fois, le 18 mars 1813; il est également forcé de s'éloigner de Valladolid et de se diriger vers Miranda et Vittoria. Nos armées sont poursuivies par le général en chef des alliés. Une bataille devient inévitable : les Français vont soutenir avec 54000 hommes le choc de 90000 Anglais, Espagnols et Portugais. La bataille se livre dans la plaine de Vittoria (21 juin 1813), où la défaite des Français, qui perdent toute leur artillerie, se change en un véritable désastre. Notre armée, harcelée par l'ennemi, atteint Pampelune le 25 juin 1813 et rentre en France par la vallée de Roncevaux.

Joseph, général en chef des troupes françaises, quoique incapable de les diriger, avait méconnu les ordres de l'empereur et ses propres intérêts, s'était usé en querelles avec Soult, avait négligé d'assurer la possession du nord de la Péninsule. Il se confina à Mortefontaine, pendant que l'empereur livrait la sanglante bataille de Leipzig, après laquelle il fut obligé de repasser le Rhin.

Soult arriva à Bayonne le 12 juillet 1813 et réussit à se maintenir de longs mois encore. Mais l'Espagne était perdue, et c'est en France que le théâtre de la guerre allait se trouver transporté.

LA CAMPAGNE DE 1813 EN ALLEMAGNE

Septième coalition. — Nos désastres en Russie et en Espagne sont le signal d'une explosion de haine contre Napoléon. Les États qu'il a incorporés à l'empire l'abandonnent successivement. Le général prussien York de Wartemburg livre aux Russes le Niémen, Bülow l'Oder, Schwarzenberg la Vistule. Murat laisse son commandement à Eugène pour se rendre à Naples (9 mars 1813). Mais c'est en Allemagne que le mouvement de résistance prend les proportions les plus inquiétantes.

La Révolution française avait, par des remaniements territoriaux, diminué le nombre des États allemands et éveillé l'idée d'unité nationale, qui parut, à la suite de l'invasion napoléonienne, s'incarner dans la Prusse sous l'influence de ses ministres et de ses penseurs. Stein abolit le servage, restreignit les privilèges de la noblesse, édicta l'égalité devant la loi, simplifia le régime des corporations, améliora l'organisation administrative. Napoléon exigea son renvoi, mais son successeur Hardenberg continua ses réformes, d'ailleurs inspirées de l'influence française. En même temps Schiller, Fichte, Schleiermacher imprimaient un vigoureux élan au patriotisme, entraînant par leur exemple la jeunesse des Universités. En 1808 fut fondée, à Kœnigsberg, une société ayant pour objet le relèvement de la conscience allemande par l'éducation et la propagande nationales : le *Tugendbund* (*Association de la vertu*) comptait parmi ses membres des étudiants et des professeurs d'université; il était dirigé par un comité supérieur de six membres, qui donnait l'impulsion aux comités provinciaux et ceux-ci aux comités locaux. Napoléon obligea le roi de Prusse à dissoudre l'association (31 décembre 1809), mais elle continua son œuvre en secret, encouragée par des hommes comme Niebuhr et Guillaume de Humboldt, et elle joua un rôle des plus actifs dans la guerre d'indépendance de 1813.

La Prusse, frémissante, releva la tête en apprenant la destruction de la grande armée, en voyant Napoléon passer à Dresde presque en fugitif. Après la retraite de Russie, les alliés, sur qui continuait d'agir le prestige napoléonien, hésitaient encore à passer la Vistule, d'autant que l'Autriche gardait toujours une attitude expectante. Ce qui les décida, ce fut l'élan de la Prusse, où Scharnhorst avait préparé une armée nouvelle en faisant passer successivement sous les drapeaux toutes les recrues. Le roi Frédéric-Guillaume III, timide et indécis, désavoua d'abord York, qui avait conclu avec les Russes la convention de Poscherun; mais, entraîné par la province de Prusse-Orientale, dont les États votèrent la levée de la landwehr et de la landsturm, il se décida à se rendre à Breslau, en dehors de l'occupation française, au milieu des membres les plus fougueux du parti national. Il signa avec le tsar le traité d'alliance de Kalish (28 février 1813), suivi bientôt du fameux « Appel à mon peuple » (17 mars) : « Brandebourgeois, Prussiens, Silésiens, Poméraniens, Lithuaniens! Vous savez ce que vous avez souffert depuis sept ans! Vous savez quel sort vous attend si nous ne terminons pas avec honneur la lutte qui commence... » Les volontaires affluent de tous côtés dans l'armée prussienne, qui compte bientôt 150000 hommes, et alors commence la « guerre des peuples », la revanche des humiliations subies depuis Iéna.

Dès la fin de 1811, le tsar avait négocié une alliance avec le prince royal de Suède, ce même Bernadotte qui devait sa paradoxale fortune au sang versé par nos soldats. La réconciliation de la Russie avec la Suède et avec l'Angleterre fut l'ébauche de la grande ligue européenne de 1813. Seul le Danemark, se souvenant de l'odieux bombardement de Copenhague et menacé par la Suède, refusa d'entrer dans la septième coalition (1813).

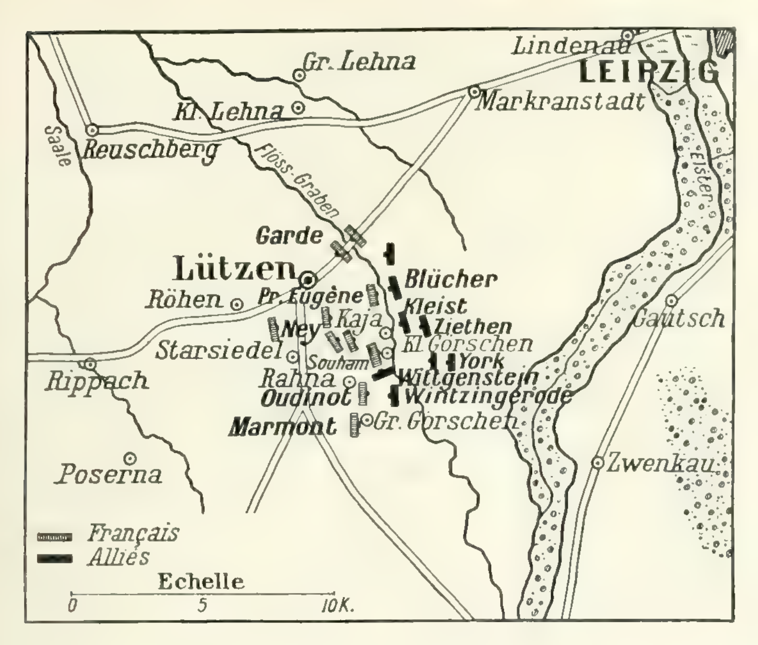
La grande armée de 1813. — La France était épuisée; elle combattait depuis plus de vingt ans. Napoléon trouva cependant des hommes et des cadres. Les 140000 conscrits de la classe 1813 ayant été déjà incorporés par anticipation, il appela rétrospectivement 100000 hommes qu'avaient épargnés les levées antérieures et il anticipa sur la levée de la conscription de 1814. Avant la campagne de Russie, il avait distribué la garde nationale en 3 bans et organisé le premier ban en 100 bataillons ou cohortes; les cohortes furent mobilisées et groupées en 22 régiments de ligne. La guerre maritime était virtuellement finie; 30000 marins devenus libres, tous vieux soldats, formèrent des corps d'infanterie ou des compagnies d'artillerie. Dans chaque département il existait une compagnie d'infanterie pour maintenir l'ordre : toutes les compagnies furent envoyées en Allemagne. Pour la cavalerie, Napoléon se fit offrir par les départements et les grandes villes des cavaliers montés ou équipés, ce qui lui fournit 15000 hommes; puis tous les jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie propres au service, même ceux qui s'étaient précédemment rachetés, furent désignés et levés par les préfets; ils durent s'équiper et se monter à leurs frais et former quatre régiments de « gardes d'honneur », garde personnelle du souverain.

Pour encadrer cette masse d'hommes, Napoléon rappela des officiers en retraite et fit venir d'Espagne des cadres de bataillon complets ou des officiers isolés.

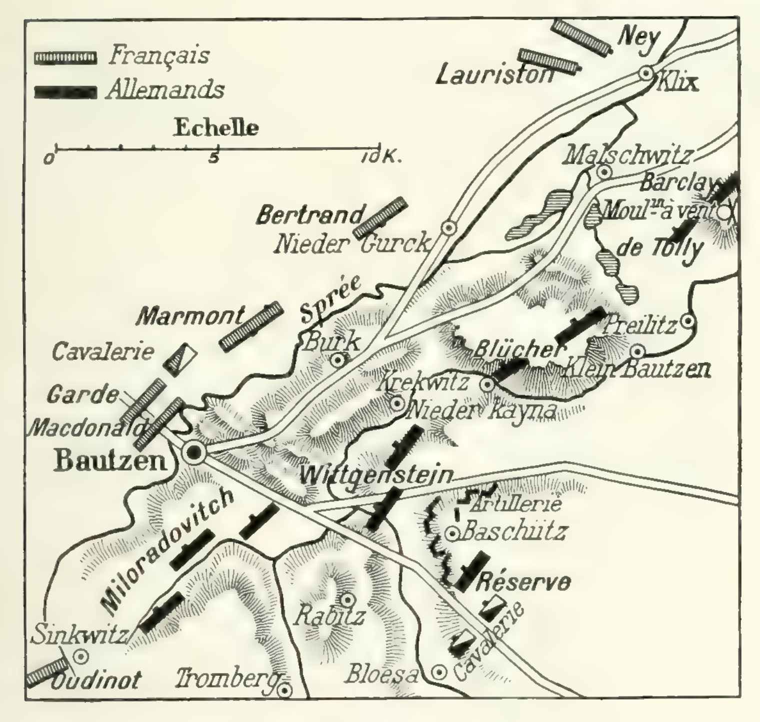
Malheureusement le haut commandement laissait à désirer. Berthier était fatigué, Gouvion frondeur, Davout traité en suspect, Vandamme insupportable par son caractère; les nouveaux chefs de corps comme Bertrand et Lauriston, n'avaient jamais commandé d'infanterie. Napoléon lui-même semblait moins ardent. Cependant, grâce aux mesures prises, 530000 hommes furent peu à peu envoyés vers l'Allemagne. Tous jeunes, ils se conduiront héroïquement, mais ils n'auront pas assez d'endurance ni de résistance morale.

Batailles de Lützen (2 mai 1813) et de Bautzen (20-21 mai). — Napoléon part de Mayence le 26 avril, se proposant de descendre la haute vallée de la Saale avec les 135000 hommes de l'armée du Main et, après avoir rallié l'armée de l'Elbe (prince Eugène), de déboucher en Saxe pour marcher sur Leipzig et couper de Dresde les forces alliées. Le 2 mai, il écrase Blücher, York et Wittgenstein à Lützen, les oblige à la retraite, et, chassant devant lui les forces austro-prussiennes, les déloge par la victoire de Bautzen (20-21 mai) de leurs positions derrière la Sprée. Bessières, duc d'Istrie, fut tué la veille de Lützen, et Duroc, duc de Frioul, tomba sur le champ de bataille de Bautzen.

Armistice de Pleswitz et conférences de Prague. L'Autriche accède à la coalition. — Après la bataille de Bautzen, l'armistice de Pleswitz (4 juin 1813) suspendit les opérations, et l'Autriche offrit sa médiation. Napoléon espérait conserver la neutralité de l'Autriche et, pendant la trêve, compléter ses armements, ne se doutant pas que les alliés se renforceraient dans de plus grandes proportions que lui, et qu'il commettait une faute en ne poussant pas à fond ses premiers avantages. De son côté, Metternich, bien qu'il ait prétendu le contraire dans ses *Mémoires*, ne désirait



Plan de la bataille de Lützen (1813).



Plan de la bataille de Bautzen (1813).

Le 29, une avant-garde commandée par Ney force le passage de Saale à Weissenfels, puis toute l'armee s'achemine vers Leipzig par Lutzen. Wittgenstein et Blucher projettent de tomber sur le flanc de cette longue colonne défilant en plaine et de la rejeter dans la région marécageuse de la basse Saale. Mais Napoléon a fait occuper par Ney, au sud de la route de Leipzig, les cinq villages de Lützen, Rahna, Gross-Gorschen, Klein-Görschen et Kaja. Blücher, vers midi, engage brusquement la bataille, en se ruant, à la tête de la division Kleist, contre Gross-Görschen, que défend le vieux général Souham, avec quatre bataillons de conscrits. Les jeunes « Marie-Louise » sont rejetés sur Rahna et Klein-Görschen ; Kaja même est emporté, mais Ney reprend les villages. Blücher, soutenu par la seconde division (Ziethen) et par la cavalerie de Wintzingerode, réussit à y rentrer un moment ; il faut faire appel aux troupes fraiches de Wittgenstein et de York et aux réserves russes. De son côté, Napoléon, accouru au canon, doit faire marcher sa garde. Lobau, à la tête des bataillons de la jeune garde, reprend Kaja. En même temps, l'artillerie de Drouot, prenant en écharpe l'infanterie de York et de Wittgenstein, la déloge des autres villages. A huit heures du soir, les coalisés se décident à la retraite. 38 000 hommes, dont 20 000 Russes et Prussiens, sont hors de combat.

Napoléon chasse devant lui les armées russe et prussienne : il les trouve, le 19 mai, solidement retranchées derrière la Sprée, dans le camp de Bautzen. Tandis que ce même jour, Ney et Lauriston, placés à l'extrême gauche, préparent, par un brillant combat contre Barclay de Tolly, un mouvement tournant qui doit faire tomber les positions ennemies, le 20, Oudinot, Macdonald et Marmont enlèvent la première ligne de défense des alliés. La bataille reprend le 21 au matin. Blücher défend avec acharnement les points qu'il appelait « les Thermopyles de l'Allemagne » ; Ney arrive, refoule les troupes de Barclay et le force à quitter précipitamment ses positions. La victoire des Français est complète, mais le manque de cavalerie les empêche d'en profiter. Ils ont perdu 12 000 hommes et les alliés 18 000.

pas sincèrement la paix ; dès ce moment il ourdissait le plan qui devait amener la chute du grand empire. Sous couleur d'offrir la médiation de l'Autriche, il donna aux alliés le temps de se préparer et de s'entendre. Son habileté fut telle que tout le monde, sauf Napoléon, crut à ses propositions. Le congrès de Prague, comme plus tard les ouvertures de Francfort et le congrès de Châtillon, ne furent que de solennels trompe-l'œil : jamais les alliés n'eurent sérieusement l'intention de traiter, en laissant à la France ses limites naturelles ; ils négocièrent tout en marchant. Les papiers anglo-russes démontrent que la Russie, soucieuse de rassurer l'Angleterre, expliqua à lord Cathcart que l'armistice avait pour but réel de précipiter l'accession du cabinet de Vienne à la coalition.

Le 11 juillet, les plénipotentiaires des différentes puissances : Humboldt pour la Prusse, Anstetten pour la Russie, Metternich pour l'Autriche, Narbonne et Caulaincourt pour la France, se réunirent à Prague. Plusieurs jours se passèrent dans des discussions oiseuses. Le 7 août, l'empereur d'Autriche fit demander à Napoléon Ier de consentir au partage du grand-duché de Varsovie entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, à l'indépendance des villes hanséatiques, à la cession des provinces illyriennes, à l'indépendance de la Hollande et de l'Espagne, à la reconstitution territoriale de la Prusse, à la renonciation de l'empereur au protectorat de la Confédération du Rhin et au titre de médiateur de la Confédération helvétique ; sinon les troupes autrichiennes se joindraient aux troupes prussiennes et russes. « Qu'est-ce qu'on veut de moi ? répondit-il à Metternich, que je me déshonore ? Jamais !... Vos souverains, nés sur le trône, peuvent se laisser battre vingt fois et rentrer ensuite dans leurs capitales. Moi je ne le puis pas, parce que je ne suis qu'un soldat parvenu. » Le 10 août, à minuit, Metternich déclara les conférences dissoutes et l'Autriche en état de guerre.

Campagne d'automne. Bataille de Dresde (27 août 1813). – La campagne d'automne commence : l'armistice a amené à la coalition plus de régiments que Napoléon n'a pu en appeler lui-même. L'Angleterre prend à sa solde la moitié de l'Europe, et Wellington, vainqueur à Vittoria, vient s'établir sur la Bidassoa. Bernadotte qui, depuis son avènement au trône de Suède, a tout à fait oublié son ancienne nationalité, s'est allié dès 1812 avec le tsar ; il commande une des armées alliées et se berce même du fol espoir de remplacer Napoléon aux Tuileries ; ce fut la maîtresse pensée qui le dirigea obstinément de 1812 à 1814, et qui fut partagée de son vivant par Mme de Staël, Benjamin Constant et le tsar Alexandre. En 1813, cédant aux persistantes sollicitations de la Russie et encouragé par Bernadotte, le général Moreau s'embarqua, le 25 juin, des États-Unis pour l'Europe, fut reçu solennellement en Suède, couvert d'ovations à Berlin, et rejoignit le tsar à Prague.

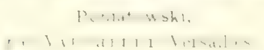
Après la dénonciation de l'armistice de Pleswitz, Napoléon était parti en reconnaissance vers Bautzen, se portant au secours de Ney contre Blücher, lorsqu'il apprit que Dresde, où il avait laissé Gouvion-Saint-Cyr avec 22 000 conscrits, était menacé par plus de 200 000 Russes, Prussiens et Autrichiens, commandés par Alexandre et Schwarzenberg. A la nouvelle que l'empereur avait quitté Dresde, les alliés, abandonnant leur direction sur Leipzig, s'étaient en effet rapprochés de cette place. Napoléon accourt en toute hâte.

En trois marches forcées, il arrive à Dresde le 26 août, alors que les alliés se sont déjà emparés des faubourgs. Il brise une attaque générale et, pendant la nuit, reçoit des renforts qui portent son armée à 110 000 hommes.

Le 27 au matin, prenant l'offensive, il attaque les deux ailes de l'armée ennemie, pendant que l'artillerie occupe le centre pour l'empêcher de se porter au secours des extrémités ; Moreau, qui se trouve au quartier général d'Alexandre, est emporté par un boulet qui lui épargne la honte de rentrer à Paris derrière les souverains étrangers. Tandis que Ney et Mortier refoulent l'aile droite et que Gouvion-Saint-Cyr se tient sur la défensive, Victor attaque l'aile gauche, que Murat, avec 20 000 cavaliers de Pajol et Latour-Maubourg, prend par derrière et rejette dans le ravin de Plauen ; 13 000 hommes, 3 généraux, 15 drapeaux et 26 pièces de canon sont pris, et la nuit même, à la nouvelle que Vandamme, ayant passé l'Elbe à Kœnigstein, est en marche sur Tœplitz et menace la route de Bohême, les alliés commencent la retraite.

Battus malgré leur supériorité numérique, les alliés vont maintenant refuser de se battre avec l'empereur pour attaquer en détail ses lieutenants. Oudinot recule, à Gross-Beeren, devant Bernadotte (23 août) ; Macdonald est défait à la Katzbach par Blücher et perd 30 000 hommes (27 août) ; Vandamme capitule à Kulm, après avoir perdu 6000 morts et 7000 prisonniers (29-30 août) ; Ney, à Dennewitz, laisse 15 000 hommes et 35 canons (6 septembre).



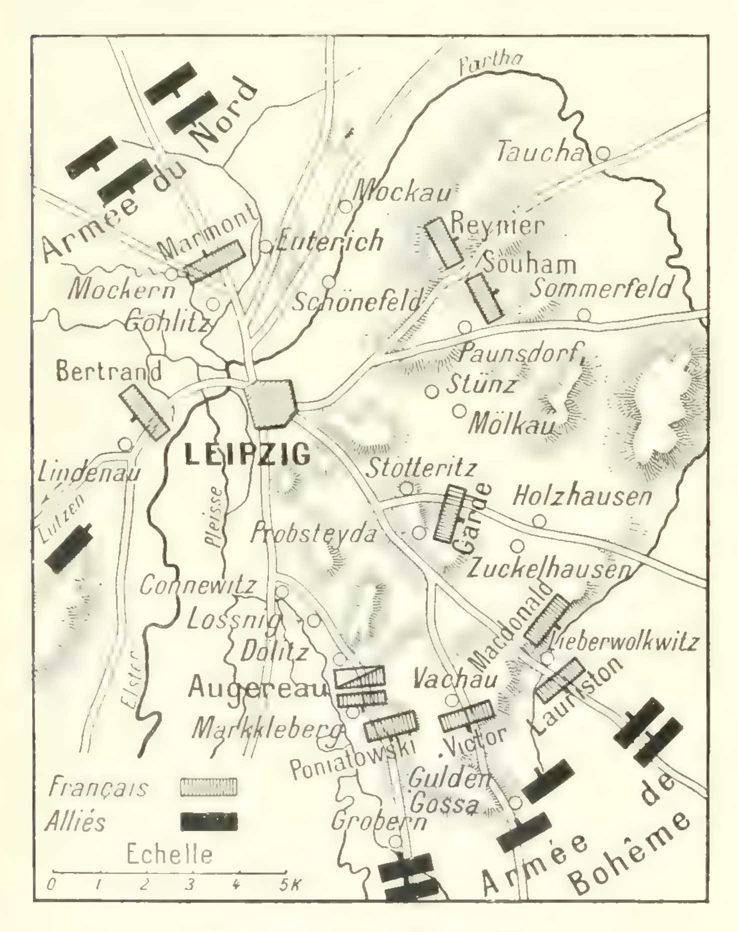


Poniatowski,
par [illegible] (Versailles).



Bernadotte,
par Kinson (Versailles).

Bataille de Leipzig (16-18 octobre). — Napoléon rassemble ses forces pour un choc suprême autour de Leipzig. Les coalisés, deux fois plus nombreux, viennent y engager une lutte de trois jours (16, 17, 18 octobre). La défection des Saxons sur le champ de bataille achève la victoire de la coalition. Cette bataille des Nations (*Völkerschlacht*) avait mis aux prises plus de 500000 hommes; les coalisés avaient 8000 hommes hors de combat; les Français perdaient 50000 hommes, dont 30000 prisonniers.



Plan de la bataille de Leipzig (1813).

Napoléon, menacé au nord par l'armée de Silésie (Prussiens), que commande Blücher, au sud par l'armée de Bohême (Russes et Autrichiens), sous les ordres de Schwarzenberg, se porte de Dresde sur Leipzig pour empêcher leur jonction. Il n'a à opposer que 200000 jeunes soldats aux 300000 hommes de la coalition. Dans la première journée, le 16 octobre, il y a deux actions séparées. Tandis qu'au nord de Leipzig, Ney et Marmont, postés à Mœckern, tiennent tête à Blücher, Napoléon dirige au sud de la ville la défense des gros villages de Vachau, Lieberwolkwitz et Markkleberg. Les alliés s'emparent de cette dernière position, mais leurs attaques sont repoussées sur tous les autres points. Le 17 octobre, la lutte est suspendue. Napoléon en profite pour resserrer ses positions autour de Leipzig. Le 18 au matin, le combat reprend; il se concentre autour de Probsteyda. La défection en pleine bataille des contingents saxons oblige Napoléon à se replier vers l'ouest. La retraite s'opère en désordre, dans la nuit du 18 au 19 octobre.

Le lendemain matin (19 octobre), les alliés attaquent les faubourgs de Leipzig, défendus par les maréchaux Macdonald et Poniatowski. 20000 Français tombent aux mains de l'ennemi. Poniatowski ayant poussé son cheval dans l'Elster, alors en pleine crue, s'y noyait.

Napoléon se replia sur la France, par Hanau, où il culbuta les Bavarois, qui voulaient lui couper la retraite (30 octobre), et arriva à Mayence. Il eut le tort de laisser dans les principales places fortes de l'Allemagne 170000 hommes qu'il réservait pour attaquer les alliés à revers, le jour où il reprendrait l'offensive. La plupart des garnisons françaises durent capituler : Saint-Cyr et Mouton à Dresde (15 novembre), Rapp à Dantzig (27 novembre). Davout résista cependant à Hambourg jusque après l'abdication de l'empereur.

Propositions de Francfort. — Au nom des alliés, Metternich, profitant du passage à Francfort d'un diplomate français, Saint-Aignan, notre ministre à Weimar, fit offrir à Napoléon de reconnaître à la France la possession des limites naturelles (9 novembre 1813). Saint-Aignan crut aux insinuations de Metternich et des alliés. Il y fit croire les politiques; Talleyrand, Vitrolles, Dalberg, Marchand, Roux-Laborde et autres intrigants secondèrent si bien le diplomate autrichien que Paris ajouta foi aux ouvertures de Francfort, qui n'étaient qu'un leurre. D'ailleurs, l'Angleterre ne voulait pas que la France gardât la Belgique et elle retarda par tous les moyens la réunion du Congrès.

Pendant ce temps, les villes de Hollande se soulèvent : le 30 novembre 1813, le prince d'Orange, fils de Guillaume, débarque à Scheveningue et est proclamé souverain des Pays-Bas.

En Italie, Eugène de Beauharnais était resté fidèle et reconnaissant à l'empereur. Le 17 août, alors qu'il attendait sur la Save les renforts napolitains, qui ne vinrent pas, il fut attaqué par le général Hiller; vainqueur à Laybach, il se maintint deux mois en Illyrie, mais la défection des Bavarois le contraignit à se retirer sur l'Isonzo, puis sur la Piave; vainqueur encore à Bassano, le 1er novembre, il lui fallut cependant reculer jusque sur l'Adige pour assurer ses communications; enfin, la bataille de Caldiero arrêta momentanément l'invasion. Les coalisés essayèrent vainement de corrompre Eugène par l'intermédiaire de son beau-père, le roi de Bavière, lui proposant de payer sa défection au prix d'un trône en Italie, mais Eugène resta inébranlable et avertit l'empereur. Quant à Murat, entraîné par son ambition et poussé par Caroline, il continuait de descendre la pente qui devait le conduire à la trahison. Joseph avait dû quitter l'Espagne, définitivement perdue malgré tout le sang versé, et le Danemark, isolé, faisait sa paix avec la Russie et l'Angleterre.

Napoléon restait seul avec 60000 hommes, en face de la coalition la plus formidable qui eût jamais menacé l'existence d'une nation et à laquelle il allait opposer toutes les ressources de son génie.

BIBLIOGRAPHIE

(Anonyme), *Campagne de 1813* (1902). — Anonyme, *Étude sur les opérations du maréchal Macdonald, du 22 août au 4 septembre 1813. La Katzbach* (1910). — *Correspondance inédite de l'empereur Alexandre et de Bernadotte pendant l'année 1812*, publ. par X (1909). — Berthier, *Rapports du maréchal Berthier à l'empereur pendant la campagne de 1813* (1910, 2 vol.). — Bonnal (général), *La Manœuvre de Lutzen* (1905). — Boutourlin, *Tableau de la campagne d'automne de 1813 en Allemagne* (2e éd., 1818). — Cavaignac (G.), *La Formation de la Prusse contemporaine* (1891-1898, 2 vol.). — Charras, *Histoire de la campagne de 1813 en Allemagne* (1870). — Clausewitz, *La Campagne de 1813 et la campagne de 1814*, trad. de l'all. par le commandant Thomann (1900). — Clément (G.), *Campagne de 1813* (1904). — Clerc (lieutenant-colonel), *La Campagne du maréchal Soult dans les Pyrénées en 1813-1814* (1894). — Comeau (baron de), *Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire* (1900). — Denis (Ernest), *L'Allemagne* (1890-1898, 2 vol.). — Dumas (lieutenant-colonel J.-B.), *Neuf mois de campagnes à la suite du maréchal Soult. Quatre manœuvres de couverture en 1813-1814* (1907). — Fabry (lieutenant), *Journal des opérations des 3e et 5e corps en 1813* (1902). — Foucart (P.), *Bautzen* (1897-1901, 2 vol.). — Lamiraux (général), *La Manœuvre de Soult, 1813-1814* (1893). — Lanrezac (colonel), *La Manœuvre de Lützen* (1904). — Lefébure (Armand), *Soulèvement de l'Allemagne après la campagne de Russie* (« Revue des Deux Mondes », 1857). — Lévy-Bruhl, *L'Allemagne depuis Leibniz* (1890). — Napoléon, *Lettres de l'empereur Napoléon (du 1er août au 13 octobre 1813) non insérées dans la Correspondance* (1910). — Odeleben (baron d'), *Relation circonstanciée de la campagne de 1813 en Saxe*, trad. de l'all. par Aubert de Vitry (1817, 2 vol.). — Pingaud (Léonce), *Bernadotte et les Bourbons*. — Rabel (André), *Le Maréchal Bessières* (1903). — Reboul (Lt-Col.), *Campagne de 1813*, t. I-II (1910-1912). — Rousset (Camille), *La Grande Armée de 1813* (1871). — Szymanowski, *Le Prince Poniatowski* (Genève, 1880). — Ussel (Jean d'), *La Défection de la Prusse, 1812-1813* (1907). — Weil (H.), *Campagne de 1813; la Cavalerie des armées alliées* (1886).

1814. Campagne de France, par MEISSONIER (Collection Chauchard, léguée au musée du Louvre).

CAMPAGNE DE FRANCE (1814)

La France en 1814. — La France était en proie, en 1814, à une crise économique intense. Tous les traitements avaient été frappés d'un impôt de 25 pour 100; les affaires étaient arrêtées; la rente était tombée de 87 francs à 50 fr. 50.

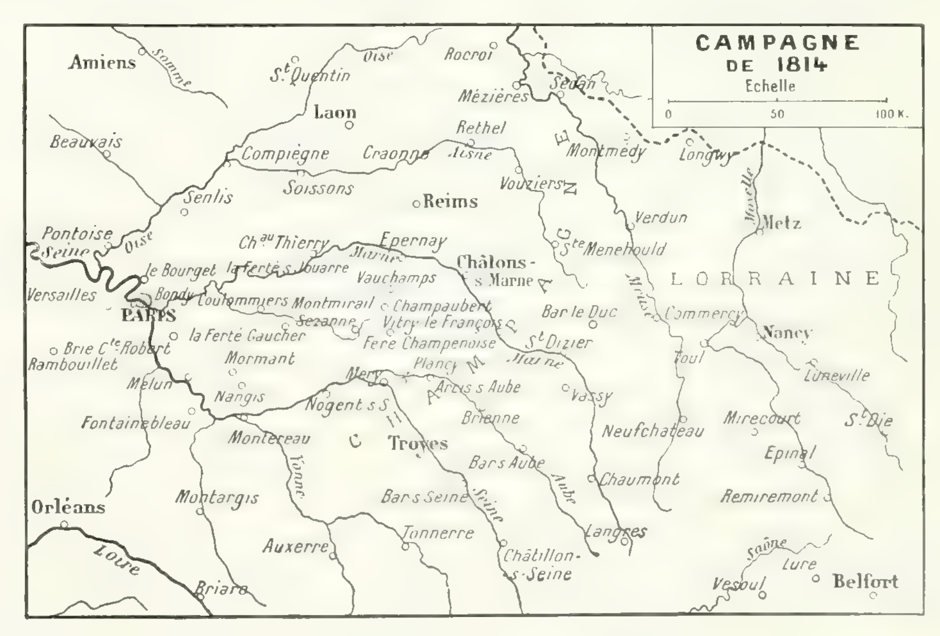
La bourgeoisie en voulait à l'empereur d'avoir prorogé le Corps législatif (31 décembre 1813). Les royalistes, au contraire, attendaient les alliés comme des libérateurs, et promettaient aux populations, avec la paix, l'abolition de la conscription, la suppression des droits réunis. Les Bourbons se préparaient à entrer en France. La levée des impôts et des hommes rencontrait des résistances dans le Midi et dans l'Ouest, et le mécontentement croissait à Paris, où l'on répétait le mot attribué à Talleyrand : « C'est le commencement de la fin. » La masse du peuple était lasse, mais résignée, et, de l'automne de 1813 à mars 1814, tout en protestant contre les droits réunis et la conscription, elle donna, malgré son épuisement, 300 000 soldats et 50 000 gardes nationaux. Ces recrues ne furent pas toutes immédiatement utilisables, faute d'instruction et parce que des armes avaient été laissées dans les arsenaux d'Allemagne ; mais Napoléon sut tirer un merveilleux parti de ces soldats mal dégrossis et des débris de ses armées vaincues, si peu de secours qu'il trouvât dans le commandement.

Au début de février 1814, les premiers succès de Napoléon et les violences des alliés produiront un revirement dans les dispositions populaires : après Champaubert, Paris recommencera à s'amuser. D'autre part, les provinces envahies étaient désolées par les réquisitions, le pillage, le viol, le meurtre, l'incendie : « Je croyais, disait un jour le général prussien York à ses brigadiers, avoir l'honneur de commander un corps d'armée prussien, je ne commande qu'une bande de brigands. » Les Cosaques se distinguent dans cette œuvre de sauvagerie; ils cassent tout pour le plaisir de détruire, incendient les villages, torturent les habitants. Ces violences ramènent à Napoléon les plus hostiles et arment les moins belliqueux. Des bandes de paysans se forment en Lorraine et en Champagne, délivrent les prisonniers, surprennent des détachements. C'est une « Vendée nationale », dont l'explosion effraye les alliés.

L'invasion. — Après la bataille de Leipzig, les trois armées alliées (Bohême, Silésie, Nord) se dirigèrent séparément sur le Rhin, le franchirent sur trois points, du 21 au 24 décembre 1814, et marchèrent sur Paris par trois routes différentes.

L'armée de Bohême (200 000 Austro-Russes), sous les ordres du prince de Schwarzenberg, qu'accompagnaient le tsar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, passa le Rhin à Bâle et gagna la vallée de la Seine par le Jura, la trouée de Belfort et le plateau de Langres. Schwarzenberg établit à Langres son quartier général.

L'armée de Silésie (150 000 Russes et Prussiens), commandée par Blücher, passa le Rhin entre Mayence et Coblentz, puis arriva dans



Carte pour suivre la campagne de 1814.

la vallée de la Marne par la Moselle et la Meuse. Quartier général à [illegible]

[illegible] du Nord (100 000 Russes, Allemands, Anglais et Suédois), que commandaient Bernadotte et son lieutenant Bülow, entra en [illegible] par les Pays-Bas.

Au sud, Wellington avait passé la Bidassoa.

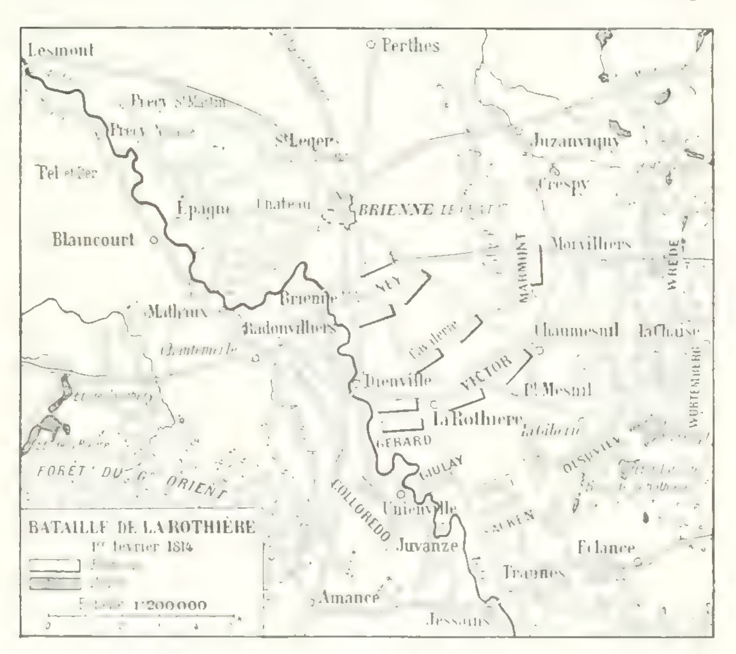
Combats de Saint-Dizier (27 janvier) et de Brienne (29 janvier). — A cette coalition de 450 000 hommes, Napoléon ne peut opposer que 60 000 ou 70 000 soldats. Négligeant l'armée du Nord, il se porte sur les deux autres pour les battre séparément.

Le 25 janvier 1814, il arrive à Châlons-sur-Marne et s'attaque d'abord à Blücher, qui défile transversalement de la Marne vers l'Aube et qui cherche à rejoindre Schwarzenberg; il l'atteint le 26 à Vitry-le-François, le déloge de Saint-Dizier le 27 et l'attend, le 29, en avant de Brienne.

Les conscrits, encadrés par les vétérans de la grande armée et commandés par le maréchal Ney, subissent l'épreuve du feu avec une bravoure digne de leurs aînés. Devant leur impétuosité, l'infanterie ennemie doit se replier sur Brienne : un mouvement tournant de la brigade Duhesme livre aux Français le château où Blücher est sur le point d'être pris avec tout son état-major; pendant ce temps, Ney et ses conscrits emportent la ville. Vers onze heures du soir, Blücher tente un effort désespéré pour reprendre Brienne : une heure après, culbutées de toutes parts, ses colonnes s'enfuient en désordre sur la route de Bar-sur-Aube, où la nuit seule empêche les Français de les poursuivre.

Bataille de La Rothière (1er février). — Napoléon ne peut cependant empêcher la jonction des deux armées, qui prennent à leur tour l'offensive, remportent la sanglante victoire de La Rothière (1er février), obligent Napoléon à se retirer jusqu'à Troyes, et, se croyant débarrassées de lui, se séparent pour marcher parallèlement : Schwarzenberg par la vallée de la Seine, Blücher par la vallée de la Marne.

Conférences de Châtillon (4 février-10 mars 1814). — Malgré l'échec des propositions de Francfort, des conférences pour la paix se tinrent à Châtillon, du 4 février au 10 mars. Les alliés, avant de marcher sur Paris, proposèrent à Napoléon des conditions de paix, tout en espérant qu'il ne les accepterait pas; ils se donnaient ainsi les apparences d'une attitude conciliante. La France serait ramenée à ses frontières de 1789 et elle n'interviendrait pas



Plan de la bataille de La Rothière 1814.

[illegible] Bar-sur-Aube [illegible] par Marmont et par [illegible] 128 canons et aux 122 000 soldats et aux 286 canons de l'ennemi qui, le 1er février, à La Rothière, s'efforce de l'entourer. La gauche ennemie (Autrichiens de Giulay et de Colloredo) ne réussit pas à enfoncer notre droite; mais Blücher rompt notre centre à La Rothière, et notre gauche (Marmont) est dé[illegible] les Français, soutenus par l'artillerie de Drouot, prennent l'offensive contre Blücher à La Rothière, mais ils doivent battre en retraite.

dans la répartition des possessions perdues. Le plénipotentiaire français, Caulaincourt, réclama les propositions de Francfort, plus favorables, et remit un contre-projet. Lorsque Napoléon connut l'ultimatum du congrès, il écrivit de ses bivouacs à son plénipotentiaire : « J'ai reçu les propositions qui vous ont été remises. Il n'y a pas un Français dont elles ne fassent bouillir le sang d'in-



Schwarzenberg,
gravure de Fréd. Lignon.



Blucher.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

dignation. La France, pour être aussi forte qu'elle l'était en 1788, doit avoir ses limites naturelles en compensation du partage de la Pologne, de la destruction du clergé d'Allemagne, et des grandes acquisitions faites par l'Angleterre en Asie. Je suis si ému de cette infâme proposition que je me crois déshonoré rien que de m'être mis dans le cas qu'on me l'ait faite. » Avant d'entrer en campagne, le 19 janvier, il avait déjà écrit à Caulaincourt : « Si l'on propose les anciennes limites, j'ai trois partis à prendre : ou combattre et vaincre, ou combattre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne me soutient pas, abdiquer. »

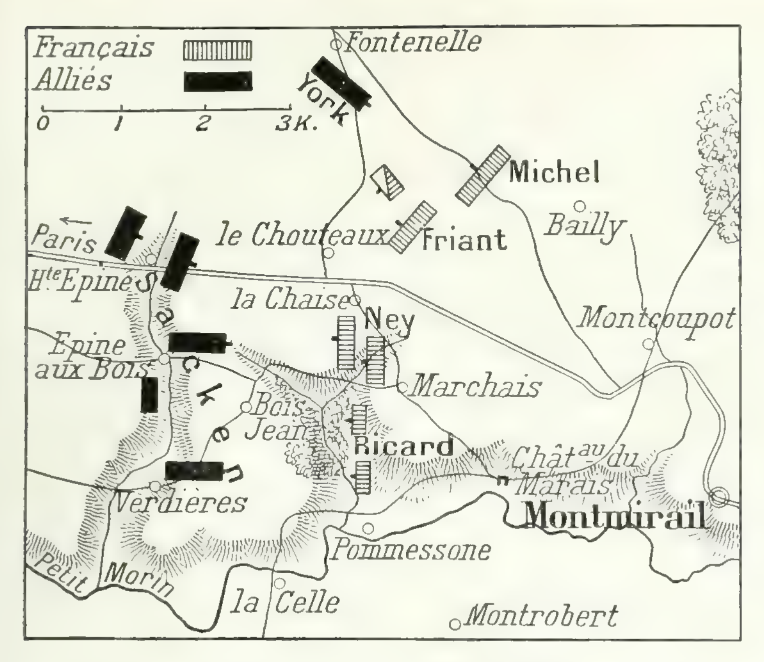
Les alliés déclarèrent inacceptable le contre-projet envoyé par l'empereur et rompirent les conférences.

Lorsque Napoléon, malgré des prodiges de valeur, se vit abandonné par ses généraux et par la fortune, les alliés démasquèrent leurs intentions et dirent avec audace : « La paix sera celle de l'Europe, toute autre paix serait inacceptable. » L'équivoque sur la concession des limites naturelles, qui était le fond même du plan de Metternich, fut prolongée jusqu'au moment où elle tomba pour ainsi dire d'elle-même.

Batailles de Champaubert (10 février), de Montmirail (11 février), de Château-Thierry (12 février), de Vauchamps (14 février). — Laissant Oudinot et Victor sur la Seine pour contenir Schwarzenberg, Napoléon se porte de Troyes à Nogent-sur-Seine (7 février), pousse droit au nord et tombe comme la foudre sur le flanc de l'armée de Silésie, qui s'avance tranquillement sur une longue colonne échelonnée de Châlons à La Ferté-sous-Jouarre. Napoléon concentre les corps de Marmont, de Ney et de Mortier, traverse les marécages du Petit Morin, débouche sur le plateau de Champaubert, et, par une charge de cavalerie, rejette en désordre, dans les rues de Champaubert, le général Olsuviev, qui traverse la ville en fuyant. L'infanterie du général Ricard l'atteint; la cavalerie du général Doumerc le tourne : 900 Russes sont tués, 2000 pris, dont Olsuviev, et Blücher se trouve menacé sur sa ligne de retraite, entre Champaubert et Châlons.

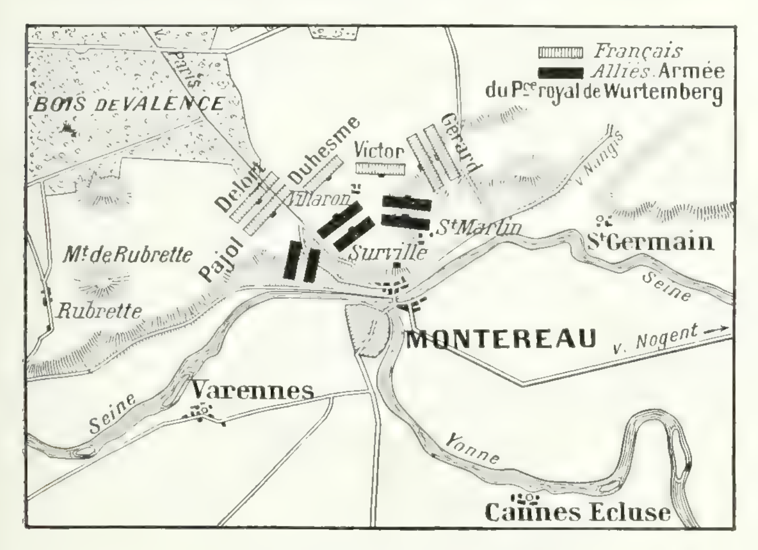
Cependant les vaincus reviennent sur leurs pas avec Sacken et York. Napoléon les enveloppe et les chasse devant lui, les écrase à Montmirail le 11, à Château-Thierry le 12; il revient ensuite vers Blücher, poussé par Marmont sur la route de Montmirail jusqu'à Vauchamps, le culbute (14 février) et le rejette en désordre sur Châlons, après lui avoir tué 10 000 hommes et fait 20 000 prisonniers.

Batailles de Mormant et de Nangis (17 février), de Montereau (18 février). — Pendant ce temps, Schwarzenberg a fait des progrès inquiétants. Laissant les corps de Marmont et de Martel pour contenir Blücher, Napoléon se porte vers la Seine, fait trente lieues en trente-six heures, attaque l'armée de Bohême, le 17 février, à Mormant, où Victor et le duc de Valmy sont battus par le comte



Plan de la bataille de Montmirail (1814).

Vainqueurs à La Rothière, les alliés se divisent pour marcher sur Paris. Schwarzenberg avec les Autrichiens par la vallée de la Seine, Blücher avec les Prussiens par la vallée de la Marne. Ces derniers forment quatre corps échelonnés : Sacken en tête, puis York, Olsuviev et Blücher. Tomber sur le flanc de cette longue colonne pour en battre successivement les quatre corps, tel est le plan de Napoléon. De Nogent-sur-Seine, il se jette droit au nord, écrase Olsuviev à Champaubert, puis se porte vers Montmirail pour attaquer Sacken qui, déjà arrivé à La Ferté-sous-Jouarre, se replie sur Châlons, où l'attend Blucher. Sacken, trouvant la route barrée, remonte la vallée du Petit Morin pour tourner l'armée française. Napoléon feint de tomber dans le piège ; il poste la division Ricard à Pommessone et Ney à Marchais, avec ordre de céder un peu de terrain de ce côté, afin d'enhardir l'ennemi. Puis, quand il voit Sacken engagé, il l'oblige, par un mouvement tournant sur la gauche, à dégarnir son centre, placé à la ferme de la Haute-Épine, sur la grand'route de Châlons. Quatre bataillons de la vieille garde, commandés par Friant, l'emportent aussitôt à la baïonnette, coupant ainsi en deux l'armée prussienne. Alors, tandis que la cavalerie du général Guyot sabre le tronçon gauche, le maréchal Lefebvre et le général Bertrand s'élancent sur celui de droite, qu'ils rejettent sur Ricard et Ney, qui viennent de déboucher de Pommessone et de Marchais. Sacken, pris entre deux feux, gagne à grand'peine la route de Château-Thierry, après avoir perdu 3000 hommes, un millier de prisonniers et 26 canons.



Plan de la bataille de Montereau (1814).

La bataille de Montmirail, ainsi que les combats de Château-Thierry et de Vauchamps ont rejeté vers le nord-est l'armée prussienne de Blücher et empêché provisoirement sa jonction avec l'aile droite de l'armée autrichienne, qui manœuvre au sud de la Seine et vient même de passer ce fleuve à Montereau et à Bray. C'est alors que Napoléon porte son effort contre cette armée, dont le chef, Schwarzenberg, repasse en hâte la Seine, ne laissant que deux forts détachements à Bray et à Montereau pour tenir les ponts. Le 18 février au matin, le prince de Wurtemberg, qui commande à Montereau un corps austro-wurtembergeois, est attaqué successivement par la cavalerie des généraux Pajol et Delort, que soutient la division Pacthod, venue par le bois de Valence ; puis par le maréchal Victor, débouchant du nord ; enfin, par les divisions du général Gérard, arrivant en toute hâte de Nangis. A quatre heures du soir, l'empereur en personne fait enlever, par une attaque concentrique, le plateau de Surville, dominant Montereau, et la cavalerie du général Delort, chargeant à la suite des fuyards, traverse les ponts de la ville et débouche sur la rive gauche de la Seine, suivie par la division Duhesme. Ce brillant succès coûtait 7000 hommes à l'ennemi.

de Pahlen, puis à Nangis, l'accable le 18 à Montereau et la reconduit l'épée dans les reins jusqu'à Méry et Troyes.

Traité de Chaumont (1er mars 1814). — Le 1er mars 1814, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie signent à Chaumont (Haute-Marne) un traité par lequel elles s'engagent solennellement à ne déposer les armes que lorsque la France aura été ramenée à ses anciennes limites.

Bataille de Craonne (7 mars). — Napoléon arrive le 23 février devant Troyes, que les alliés ont abandonné. Il apprend que Blücher, rallié par les débris de Sacken, s'est remis en marche, et, recommençant ce qui lui a si bien réussi trois semaines auparavant, il part de Troyes le 27 février, arrive le 1er mars à La Ferté-Gaucher, franchit la Marne à Château-Thierry, rejette Blücher sur Soissons, le poursuit et le débusque du plateau de Craonne (7 mars).

Échec devant Laon. — Bataille d'Arcis-sur-Aube (20-21 mars). — Blucher se réfugie alors sur la montagne de Laon, où il est rejoint par les corps de Bülow et de Wintzingerode, détachés de l'armée du Nord. Après deux jours de lutte désespérée, Napoléon renonce à emporter cette position remarquable, défendue par une armée renforcée de troupes fraîches. Il rentre à Reims après avoir chassé un corps russe, arrive à Épernay le 17 mars, passe la nuit du 17 à Fère-Champenoise et celle du 19 à Plancy-sur-Aube. Il veut se retourner une fois encore vers l'armée de Bohême ; mais le tsar, comprenant enfin le plan de l'empereur, prescrit à Schwarzenberg de quitter la vallée de la Seine pour se joindre à Blücher sur la Marne.

Les 20 et 21 mars, Napoléon livre bataille à Arcis-sur-Aube pour s'opposer à cette jonction, bien qu'il ait devant lui des forces huit fois supérieures : il est forcé de battre en retraite, renonce à poursuivre la lutte entre la Seine et la Marne contre 200000 hommes et porte son quartier général à Saint-Dizier.

Batailles de Fère-Champenoise, Sézanne et Brie-Comte-Robert (25-28 mars). — Napoléon forme un nouveau plan : se jeter sur les derrières de l'ennemi, lui couper toute communication avec l'Allemagne, rallier les garnisons de Lorraine et d'Alsace, revenir vers Paris et écraser les alliés entre son armée et l'artillerie de la capitale. Le temps lui manqua pour la réalisation de ce dessein hardi. Les armées de Silésie et de Bohême, concentrées à Châlons, descendirent rapidement en une seule masse la vallée de la Marne. Elles refoulèrent devant elles Mortier et Marmont, les délogèrent successivement de Fère-Champenoise, où les Français se battirent dans la proportion d'un contre dix, Sézanne, Brie-Comte-Robert (25-28 mars), et les acculèrent devant Paris.

Première capitulation de Paris (30 mars). — Pendant que Napoléon dirigeait la campagne de France, l'impératrice-régente et le roi Joseph, lieutenant général, n'avaient su ni fortifier Paris ni y organiser une armée. Le 30 mars au matin, 110000 ennemis débouchèrent par Bondy et le Bourget. La défense aurait pu disposer de 42000 hommes, gardes nationaux de Moncey, corps de Marmont et de Mortier, arrivés la veille ; mais il n'en fut mis en ligne qu'une vingtaine de mille. Marmont s'établit sur le plateau de Romainville ; Mortier occupa les buttes Chaumont, la Villette et la Chapelle. A midi, Marmont avait énergiquement repoussé les attaques ennemies ; mais, à la butte Montmartre, Joseph, intimidé par les sommations du tsar, autorisa les maréchaux à traiter et s'enfuit vers Rambouillet. Marmont continua le combat. Après une série d'actions meurtrières, il fut refoulé et débordé, tandis que Mortier se repliait sur la barrière Saint-Denis et que Moncey résistait héroïquement à la barrière de Clichy. Les polytechniciens avaient bravement défendu la chaussée de Vincennes.

Lorsqu'il fallut céder au nombre, c'est à Marmont que le roi Joseph donna mission de signer la capitulation de Paris.

A 4 heures, Marmont détacha les parlementaires ; la capitulation, rédigée à 6 heures du soir, fut signée dans la nuit. Le gouverneur de Vincennes, Daumesnil, qui avait été amputé à Wagram de sa jambe gauche, ne voulut pas la reconnaître. Il menaça le commissaire des alliés de faire sauter la poudrière et déclara qu'il « rendrait Vincennes quand on lui rendrait sa jambe ». Napoléon, qui revenait en hâte sur Paris, apprit incidemment la reddition de la capitale. Il gagna Fontainebleau pour y concentrer les troupes et envoya Caulaincourt négocier à Paris avec les alliés.

Ainsi se terminait cette extraordinaire campagne de France, la plus belle et la plus savante de toute l'histoire militaire, succession

d'efforts gigantesques, de mouvements incroyables, de décisions d'une audace inouïe, de victoires sans lendemain et de défaites aussi glorieuses que des victoires. L'échec d'une pareille entreprise était fatal. « La seule chose qui étonne et qui excitera à jamais l'admiration de la postérité, c'est que le grand capitaine ait pu balancer si longtemps la fortune et tenir tête, pendant trois mois, à des forces *six fois* plus nombreuses que les siennes. Et l'étonnement redouble quand on songe (ce qu'on omet de considérer le plus souvent) que c'était avec une armée de conscrits qu'il mettait en échec des troupes composées de soldats aguerris, et dont les plus jeunes avaient fait au moins la campagne de 1813. L'explication tirée du prodigieux génie du chef ne suffit pas, et il faut y joindre celle qui découle de la force extraordinaire des cadres : ceux-ci, en effet, n'entraient pas pour moins d'*un tiers* dans la composition des corps français, et cette proportion inusitée, presque monstrueuse, permettait de demander l'impossible à de pauvres jeunes gens levés de la veille. » (Charles MALO.)



Marmont.
Estampe de la Bibliothèque nationale.



Mortier,
par LARIVIÈRE (Versailles).



Moncey,
par BARBIER-WALBONNE.



Wellington,
par ISABEY (Collection Wallace).

Prise de Lyon et de Bordeaux. Bataille de Toulouse (10 avril 1814). — Les Autrichiens entrèrent le 9 mars à Lyon, les Anglais le 12 mars à Bordeaux, où le maire, le comte Lynch, avait arboré le drapeau blanc. Obligé par Wellington à repasser l'Adour, Soult, battu à Orthez et ignorant de ce qui se passait à Paris, s'était mesuré le 10 avril avec le général anglais, sous les murs de Toulouse : il n'avait que 25000 hommes à opposer à un ennemi quatre fois plus nombreux, et, après une résistance héroïque à laquelle prirent part la population et les étudiants, il s'était replié sur le bas Languedoc, malgré le résultat indécis de la bataille.

Résistance de l'Alsace. Défense de la Savoie. — L'Alsace, appelée à supporter le premier choc de l'invasion, s'était prodiguée sans compter pour se mettre en état de défense. Pendant que l'empereur se battait en Champagne, les forteresses alsaciennes, où s'étaient jetés tous les hommes valides, se défendaient avec une indomptable énergie. Accablées par tous les maux à la fois, le typhus, la famine, le bombardement, elles luttèrent même après l'abdication de Napoléon : aucune, sauf Belfort qui dut capituler le 12 avril, ne se rendit et ne livra son matériel aux alliés.

La défense de la Savoie et du Dauphiné avait été confiée à Augereau, qui fut au-dessous de sa tâche, bien qu'il eût trouvé chez les généraux Marchand et Dessaix des lieutenants remarquables, chez les dernières troupes organisées un appui dévoué.



Défense de la barrière de Clichy, par Horace VERNET (Musée du Louvre).

Murat et le prince Eugène. — En Italie, l'empereur avait compté sur Murat, sur le prince Eugène, sur ses sœurs Élisa et Caroline.

Mais, dès la fin de 1812, Murat, pour conserver son trône, avait entamé des négociations avec l'Autriche, puis proposé une transaction à l'Angleterre qui voulait lui imposer la restitution de Naples au roi des Deux-Siciles. Napoléon sut tout et manda son beau-frère à Dresde ; Murat s'y rendit ; mais, rentré à Naples le 4 novembre 1813, il reprit de suite avec les Anglais et les Autrichiens les négociations interrompues après Bautzen ; il chercha à s'entendre avec le général Pino et les mécontents du royaume d'Italie ; il proposa à Napoléon de marcher sur l'Adige avec 100000 hommes, demandant comme récompense la cession de la Péninsule jusqu'à la rive droite du Pô ; il offrit à Eugène de partager l'Italie ; enfin, il fit occuper Rome, Florence et Bologne. Sur ces entrefaites, le général de

Neipperg lui apporta la proposition ferme d'une alliance avec l'Autriche : par les traités des 8 janvier et 12 février 1814, Murat s'engagea à prendre une part active à la coalition et reçut en échange la promesse d'un accroissement dans les États romains; le 3 février, il signa un armistice avec l'Angleterre. Sa femme était d'accord avec lui.

Le 28 janvier, Eugène s'était rapproché de Murat, malgré la lettre très noble que Joséphine lui avait adressée, à la demande de Napoléon : « La France avant tout! La France a besoin de tous ses enfants. Viens donc, mon cher fils, accours; jamais ton zèle n'aura mieux servi l'empereur. » Dominé par sa femme, il avait, à la dernière heure, dans l'espoir de conserver le Milanais, privé son bienfaiteur de 35 000 hommes dont le concours eût été si précieux pendant la campagne de France. De son côté, Elisa livrait la Toscane.

Le rôle des « napoléonides », lorsque se produisit la catastrophe finale, est peut-être l'exemple le plus atroce qu'offre l'histoire de l'égoïsme.



Entrée des alliés dans Paris par la porte Saint Martin, gravé d'après P[illegible].

Les alliés à Paris (31 mars 1814). — Les alliés entrèrent à Paris le 31 mars par la barrière de la Villette. Le tsar avait à sa droite le prince de Schwarzenberg, représentant l'empereur d'Autriche, à sa gauche le roi de Prusse. La masse de la population était plutôt attristée; car, si elle voulait la paix et ne regrettait pas la chute de l'Empire, elle ne voyait pas sans peine les troupes étrangères défiler sur les boulevards. Les royalistes manifestèrent bruyamment. L'un d'eux, le comte de Maubreuil, attacha à la queue de son cheval sa croix de la Légion d'honneur et se promena ainsi dans la capitale. Il fut parmi ceux qui eurent l'idée de démolir la colonne Vendôme, qu'il salit ignoblement, et il alla ensuite arrêter près de Montereau Catherine de Westphalie, femme de son ancien ami Jérôme, pour s'emparer de l'argent et des bijoux de la reine. A la représentation de gala donnée au Théâtre-Français en l'honneur du tsar et du roi de Prusse, des jeunes gens brisèrent à coups de marteau l'aigle qui surmontait la loge impériale.

Cette forme violente et regrettable d'opposition contrastait avec la correction du tsar et des officiers russes, qui recherchaient toutes les occasions de rendre hommage au génie de la France et justice à ses armées.

La première abdication (6 avril 1814). — Après la capitulation de Paris, Marmont, sur l'ordre de Napoléon, se retira, avec les 10000 hommes du 6e corps, derrière l'Essonne, pour couvrir Fontainebleau, où l'empereur s'était retiré. Mais, circonvenu par Schwarzenberg, puis par Talleyrand, il convint secrètement avec eux de faire passer ses troupes en Normandie. Quand, à Versailles, celles-ci, désabusées par l'inaction des ennemis, se révoltèrent contre les généraux complices, c'est encore Marmont qui, par ses discours, les ramena à l'obéissance. Telle fut la « défection de Marmont ».

Napoléon, en apprenant que le Sénat avait voté sa déchéance (3 avril), voulut tout d'abord marcher sur Paris; cependant Caulaincourt, Ney et Macdonald lui firent accepter l'idée d'une abdication en faveur du roi de Rome, sous la régence de l'impératrice Marie-Louise, et vinrent soumettre cette proposition aux alliés. Ceux-ci la rejetèrent, exigeant une abdication pure et simple, à laquelle l'empereur se résigna le 6 avril et qui était ainsi conçue :

Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire dans l'intérêt de la France.

Traité de Fontainebleau (11 avril 1814). — La situation de l'empereur et celle de sa famille furent réglées par le traité de Fontainebleau.

Les ministres des puissances (Metternich pour l'Autriche, Nesselrode pour la Russie, Hardenberg pour la Prusse, Castlereagh pour l'Angleterre) se réunirent à Paris avec les représentants du gouvernement provisoire et ceux de Napoléon (Caulaincourt, Ney, Macdonald) pour discuter les clauses du traité, qui fut signé le 11 avril 1814 et apporté le soir même à Fontainebleau. Napoléon Ier gardait le titre d'empereur, obtenait l'île d'Elbe en toute souveraineté, avec un revenu de 2 millions de francs, et pouvait emmener 400 hommes de bonne volonté. Marie-Louise recevait en toute propriété les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, avec 1 million de revenu. Les princes et princesses de la famille



Bivouac des Cosaques aux Champs-Élysées, gravure de JAZET.

impériale gardaient leurs titres et recevaient, en dehors de leurs revenus personnels, une somme totale de 2500000 francs en domaines ou en rentes.

Les adieux. Napoléon à l'île d'Elbe. — Napoléon demeura jusqu'au 20 avril au château de Fontainebleau, seul, abandonné même de son valet de chambre. Ce jour-là, il fit ses adieux à sa garde : « Si j'ai consenti à me survivre, dit-il, c'est pour servir encore à votre gloire... Adieu, mes enfants, je voudrais vous presser



Les adieux de Napoléon à la garde impériale à Fontainebleau,
[illegible]

tous sur mon cœur. » Après avoir embrassé le général Petit et l'aigle impériale, il s'embarqua pour l'île d'Elbe, accompagné des généraux Bertrand, Drouot, Cambronne et d'un petit nombre de soldats.

A l'approche des alliés, Marie-Louise, se conformant aux instructions péremptoires de l'empereur, avait abandonné la capitale menacée, pour se réfugier avec son fils à Blois; mais elle refusa de suivre au delà de la Loire les frères de l'empereur, Joseph et Jérôme et, après l'abdication, elle se rendit à Orléans, puis à Rambouillet, auprès de son père, accompagnée par le comte Esterhazy.

Le roi de Rome quitta la France en avril 1814. Confié par les alliés à la garde de son grand-père François II, il arriva à Schœnbrunn le 21 mai 1814, le jour même où Napoléon, qui ne devait jamais revoir son fils, prenait possession de son palais de l'île d'Elbe. Il porta d'abord le titre de prince de Parme, puis (1818) celui de duc de Reichstadt. Il fut tenu à l'écart de tous ceux qui auraient pu le remettre en rapports directs avec la France (1).

BIBLIOGRAPHIE

Sources [illegible]

(1) [illegible]

IV. — LA PREMIÈRE RESTAURATION
6 AVRIL 1814-20 MARS 1815

Le gouvernement provisoire. Avènement de Louis XVIII. — Le Sénat nomma le 1er avril un gouvernement provisoire composé, sous la présidence de Talleyrand, qui avait rédigé l'acte de déchéance, du général Beurnonville, du comte de Jaucourt, du duc de Dalberg et de l'abbé de Montesquiou, ancien membre de l'Assemblée constituante. Le 3, il déclara Napoléon et sa famille déchus du trône et délia le peuple et l'armée du serment de fidélité envers l'empereur. A qui serait donné le pouvoir? A Bernadotte, venu à Paris dans l'espoir de remplacer son ancien chef? Au roi de Rome, sous la régence de sa mère? A la branche cadette? Les alliés examinèrent les diverses solutions qui se présentaient, et le rétablissement de la République fut même envisagé.

Chateaubriand (qui publia à cette occasion sa brochure : *De Buonaparte et des Bourbons*) demandait le rétablissement de la monarchie légitime, et c'était aussi le vœu de Talleyrand. « La France, au milieu des horreurs de l'invasion, voulait, a écrit ce dernier, être libre et respectée; c'était vouloir la maison de Bourbon dans l'ordre prescrit par la légitimité. L'Europe, inquiète encore au milieu de la France, voulait qu'elle désarmât, qu'elle rentrât dans ses anciennes limites, que la paix n'eût plus besoin d'être constamment surveillée; elle demandait des garanties : c'était aussi vouloir la maison de Bourbon. » Talleyrand devenait le défenseur du principe de la *légitimité*, après avoir servi les régimes qui lui avaient porté les plus rudes assauts.

Le tsar n'aimait pas les Bourbons. Il doutait de la solidité de leur trône; il ne croyait pas qu'ils eussent laissé de racines dans le pays. Ce n'est pas sans hésitation, pour ne pas dire sans répugnance, qu'il favorisa leur rétablissement, sur les instances de Talleyrand et du baron de Vitrolles; il avait entendu crier : *Vivent les Bourbons!* lors de l'entrée des alliés à Paris, et il crut peut-être, en favorisant la restauration de l'ancienne dynastie, répondre au désir du pays, surtout lorsque, le 6 avril 1814, le Sénat eut voté une Constitution et rétabli la monarchie héréditaire en faveur du frère puîné de Louis XVI, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence.

Talleyrand avait trahi Napoléon au profit de la Russie et de l'Autriche : c'est chez lui que descendit le tsar lors de l'entrée des alliés à Paris.

Le Sénat partait de ce principe que les Bourbons et la nation devaient s'unir par un nouveau pacte; mais le roi considérait que les droits de sa famille avaient été suspendus, non anéantis. Aussi la Constitution sénatoriale du 6 avril ne fut-elle acceptée ni par le comte d'Artois, qui précéda son frère à Paris, ni par le roi.

Après la mort du jeune prince, détenu au Temple, le comte de Provence avait pris le nom de Louis XVIII. Éloigné de Vérone lors de la campagne de Bonaparte en Italie, il avait successivement vécu à Blankenbourg, dans le duché de Brunswick; à Mittau, en Courlande; enfin à Varsovie. Il avait cherché à s'entendre avec le Premier Consul, mais il n'avait pas tardé à constater tout ce que ce projet avait de chimérique. Quand la paix de Tilsitt lui parut avoir asservi à Napoléon Ier l'Europe continentale, il transporta en Angleterre sa royauté nomade, attendant que les fautes de l'empereur lui ouvrissent les portes de la France et continuant de protester contre l'usurpation de ses droits historiques.

Entrée du comte d'Artois à Paris. — Précédant Louis XVIII d'une quinzaine de jours, le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, fit, le 12 avril, une entrée solennelle dans Paris, au milieu de l'inquiétude des divers partis. Dans ces circonstances délicates, on attendait de Monsieur un avertissement quelconque. Le mot d'ordre donné par le chef du gouvernement provisoire, Talleyrand, était de contenter tout le monde. Chargé d'envoyer au *Moniteur*, organe officiel, le discours prononcé par le prince, le comte Beugnot, ministre de l'Intérieur, y introduisit la phrase suivante : « Rien n'est changé en France, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. » Cette version habile eut un immense succès; chaque parti put se flatter que rien ne serait changé, soit dans la France de l'ancien régime, soit dans la France républicaine.



Arrivée de Louis XVIII à Calais, par J. GOUBAUD (Versailles).

Convention de Paris (23 avril 1814). — Le 23 avril, le comte d'Artois signa avec les puissances alliées une convention aux termes de laquelle il devait être fait remise « des places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France du 1er janvier 1792, et celles entre le Rhin et ces mêmes limites, dans l'espace de dix jours; des places du Piémont et dans les autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de quinze jours; de celles de l'Espagne, dans celui de vingt jours; et de toutes les autres places, sans exception, qui se trouvent occupées par les troupes françaises, de manière que la remise totale puisse être effectuée jusqu'au 1er juin prochain ».

La « dotation des forteresses et tout ce qui ne constituait pas une propriété particulière » devaient être remis aux alliés, et dans la dotation étaient compris, non seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais encore les autres provisions de tout genre, ainsi que les archives, inventaires, cartes et plans.

D'un seul trait de plume, le comte d'Artois, à l'instigation de Talleyrand, livrait aux alliés toutes les conquêtes de la République et de l'Empire, 53 places fortes ou ports de mer, 12 000 bouches à feu, des magasins immenses, 31 vaisseaux de ligne et 12 frégates, et cela au prix d'une simple suspension d'hostilités, qui ne préjugeait en rien les dispositions de la paix future. Un des négociateurs de la convention a évalué à 1 milliard et demi l'importance du matériel et des valeurs mobilières qu'elle coûta à la France.

Le comte de Nesselrode rapporte que le tsar fut surpris de la facilité avec laquelle le comte d'Artois abandonnait tant de villes fortes. Pozzo di Borgo s'écria : « Si on marche dans cette voie, nous aurons fait à grand'peine de la « besogne qui ne durera guère. »

Entrée de Louis XVIII à Paris. La déclaration de Saint-Ouen (2 mai 1814). — Louis XVIII suivit de près son frère. Alexandre Ier ayant été à sa rencontre à Compiègne, le roi l'accueillit avec les airs d'une majesté si hautaine que le tsar lui trouva « l'attitude de Louis XIV recevant à Versailles Philippe V, s'il avait été expulsé d'Espagne ».

A peine débarqué à Calais (24 avril), Louis XVIII refusa de souscrire à la Constitution que venait d'élaborer le Sénat, cet acte lui paraissant une atteinte à la prérogative royale. Cependant, devant les représentations du tsar, il se fit précéder dans la capitale par la célèbre *déclaration de Saint-Ouen*, qui promettait le maintien du gouvernement représentatif et le droit pour la nation de consentir l'impôt, le respect des libertés publiques, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, la responsabilité des ministres, l'inamovibilité de la magistrature, l'admissibilité de tous les Français aux emplois civils et militaires.

Le 3 mai, Louis XVIII, dans un calèche découverte traînée par huit chevaux blancs, entra dans la capitale, ayant à ses côtés Madame Royale, duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, qu'il montrait au peuple avec une certaine affectation, et, en face, le prince de Condé et son fils, le duc de Bourbon. La vieille garde impériale escortait le cortège. « Son aspect était imposant, mais glaçant. Elle s'avançait au grand pas, silencieuse et morne, pleine du souvenir du passé. Elle arrêtait du regard l'élan des cœurs envers ceux qui arrivaient. Les cris de : « Vive le roi ! » se taisaient à son passage; on poussait de loin en loin ceux de : « Vive la garde, la vieille garde! », mais elle ne les accueillait pas mieux et semblait les prendre en dérision. A mesure qu'elle défilait, le silence s'accroissait. Bientôt on n'entendit plus que le bruit monotone de son pas accéléré, frappant sur le cœur. La consternation gagnait et la tristesse contagieuse de ces vieux grenadiers donnait à cette cérémonie l'apparence de funérailles de l'empereur bien plus que de l'avènement du roi. » (Comtesse de BOIGNE.) Cette impression fut en partie dissipée par la brillante escorte de Monsieur, qui suivait, entouré de maréchaux, de généraux, d'officiers de la maison du roi et de la ligne.

Premier traité de Paris (30 mai 1814). — La convention du 23 avril servit de base au traité de paix signé à Paris, le 30 mai suivant, par la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie. Il consommait la perte des conquêtes de la République et de l'Empire et ramenait la France à ses limites du 1er janvier 1792 (1). Des

(1) Il y aura paix et amitié perpétuelles entre le roi de France, l'empereur d'Autriche et ses alliés. La France rentre dans ses limites du 1er janvier 1792, sauf la conservation de Mulhouse, d'Avignon, de Montbéliard et de la plus grande partie de la Savoie. La liberté de navigation sur le Rhin, garantie à tous les États riverains, sera réglée par le futur congrès; la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire; tous les États d'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif; la Suisse restera indépendante; l'Italie, hors les pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains; l'île de Malte et ses dépendances deviennent possessions britanniques. La France recouvre ses anciennes colonies, moins les îles de Tabago, de Sainte-Lucie, l'île de France, Rodrigue, les Seychelles, qu'elle abandonne à l'Angleterre, ainsi que tous les forts et établissements en dépendant; la France s'interdit toute espèce de fortification sur les territoires qu'elle recouvre dans l'Inde et ne pourra y entretenir que le nombre de soldats nécessaire pour le maintien de la po-

[illegible] la réunion d'un congrès à Vienne pour [illegible] des territoires cédés par la France [illegible] sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles ».

Les alliés et surtout Alexandre Ier estimaient que la monarchie restaurée devait pour se maintenir dans un pays avide de paix, mais jaloux de liberté, abjurer l'absolutisme, et si Louis XVIII se décida à octroyer une charte constitutionnelle, au grand scandale de Metternich, sa détermination fut influencée dans une large mesure par les pressants conseils du tsar. Une commission de trois commissaires royaux, de neuf sénateurs et de neuf députés fut donc chargée de préparer l'acte constitutionnel et commença ses travaux le 22 mai.

Le tsar, fidèle aux engagements qu'il avait pris envers le Sénat, avait, le 30 avril 1814, à [illegible] Louis XVIII de [illegible] sa parole, et c'est à son insistance qu'avait été due la déclaration de Saint-Ouen, fixant les bases de la charte. Le 24 mai, Alexandre Ier faisait connaître à Talleyrand que son départ était irrévocablement fixé pour la fin du mois. « Il faut, ajoutait-il, que la Constitution soit définitivement arrêtée et acceptée par le roi auparavant. » Les alliés ne voulaient pas en effet quitter Paris sans être certains que la France ne serait pas troublée par une révolution intérieure, et, le 2 juin, par l'organe de Bülow, ils annoncèrent que les travaux de la commission devraient être achevés le 4 juin.

Le mot *constitution*, qui impliquait le consentement du peuple, fut écarté comme contraire au principe de la légitimité et de l'hérédité monarchiques. Sur la proposition de Beugnot, la commission adopta le mot *charte*, et l'acte constitutionnel du 4 juin fut en effet une charte *octroyée* par le roi à ses sujets. Louis XVIII la data de la dix-neuvième année de son règne, pour bien marquer qu'il tenait pour nul et non avenu le règne de « Buonaparte ».

La charte. — Sous le nom de « droit public des Français », la charte reconnaissait l'égalité de tous les Français devant la loi, leur admissibilité aux emplois civils et militaires, l'obligation pour chacun d'eux indistinctement de contribuer aux charges publiques proportionnellement à leurs facultés. Elle garantissait la liberté individuelle, la liberté des cultes, tout en proclamant religion d'État la religion catholique romaine ; la liberté de la presse, l'inviolabilité des propriétés, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, la dette publique, l'indépendance des tribunaux ; elle rétablissait l'ancienne noblesse, maintenait la nouvelle et conservait l'ordre de la Légion d'honneur. Elle n'indiquait aucune procédure pour la revision de la Constitution.

Au roi seul, dont la personne était « inviolable et sacrée », appartenait la puissance exécutive. « Le roi, portait l'article 14, est le chef suprême de l'État ; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat. »

Le pouvoir législatif s'exerçait collectivement par le roi, la Chambre des *pairs*, dont les membres étaient désignés par le roi et la dignité héréditaire, et la *Chambre des députés des départements*, dont les membres étaient élus pour cinq ans.

Le « pays légal » avait seul une existence politique. Il se composait d'un nombre restreint d'électeurs, qualifiés de *censitaires*, le *cens* étant déterminé par le payement d'un chiffre minimum de contributions directes. Pour être électeur, il fallait avoir trente ans et payer une contribution directe de 300 francs ; pour être éligible, il fallait avoir quarante ans et payer une contribution directe de 1000 francs. Sous la Restauration, le nombre des électeurs ne dépassa pas 90000. Le « pays légal » comprenait presque uniquement des propriétaires fonciers ; il eut en général des aspirations conservatrices et des intérêts surtout agricoles. Les membres des deux Chambres ne recevaient pas d'indemnité.

Le roi proposait seul la loi et la sanctionnait.

La « loi de l'impôt » ou budget était d'abord votée par la Chambre des députés et n'autorisait que pour un an la perception des contributions et revenus publics. Tout amendement d'initiative parlementaire devait être préalablement consenti par le roi, qui choisissait le président de l'Assemblée sur une liste de cinq membres présentée par la Chambre. Le roi nommait les ministres (sans qu'aucune règle limitât son choix), convoquait la Chambre des députés et pouvait l'ajourner ou la dissoudre. Les ministres contresignaient les actes du roi et étaient responsables devant les Chambres.

La charte conservait l'organisation administrative du Consulat. Louis XVIII abolit seulement la conscription et les droits réunis, qui furent du reste remplacés bientôt par le recrutement et les contributions indirectes.

La politique intérieure. — Louis XVIII avait de la mémoire, des lettres, de l'esprit. Tourmenté par ses attaques de goutte, ne marchant qu'avec peine, il amusait ses loisirs par la composition de petits vers et d'articles pour les journaux officieux, où il n'était pas toujours tendre pour ses partisans.

Il connaissait merveilleusement les affaires extérieures, mais il en était tout autrement de l'intérieur et, en l'absence de Talleyrand, qui siégeait au congrès de Vienne, personne n'était de force à dominer une situation qui exigeait les plus grands ménagements. Le conseil des ministres se noyait dans les détails, sans prendre aucune résolution d'importance, sans parvenir à une conception exacte de la gravité de son rôle. Le 24 septembre 1814, Jaucourt écrit à Talleyrand : « Le conseil d'hier n'a offert aucun intérêt ; il n'y a eu que de la belle conversation. Point de rapports, point de finances, ni d'intérieur. Le roi a fait les frais et le charme de cette conversation. » On écoute le roi, mais on élude les difficultés.

Or, Louis XVIII s'était trouvé, au lendemain de son arrivée aux Tuileries, en présence de singulières difficultés : des faits accomplis qu'il fallait bien accepter, quoiqu'ils fussent en contradiction avec le principe traditionnel de la monarchie ; des prétentions contradictoires à satisfaire ; des embarras matériels de toute nature ; une armée mécontente ou sourdement hostile ; l'occupation étrangère dévorant le pays ; deux Frances à rapprocher ; deux noblesses se mesurant des yeux et se disputant l'influence et les charges : l'une au nom de sa fidélité pendant les jours d'épreuve, l'autre au nom de son adhésion.

La plupart des émigrés étaient rentrés en France pleins de cette présomption qui leur avait été si funeste pendant que les armées de la Révolution et de l'Empire emplissaient l'Europe du bruit de leurs conquêtes. Ils poussèrent le roi à ressusciter l'étiquette et l'apparat de l'ancienne monarchie, dénigrèrent la Révolution, traitèrent avec un impertinent dédain les pairs du nouveau régime. « Chaque matin voyait éclore des plans nouveaux pour constituer une aristocratie territoriale, a écrit Carné, et avec une infatuation inexplicable pour qui ne connaît pas les illusions des partis, l'on demandait aux lois d'accomplir l'œuvre des siècles. M. Fiévée, tout homme d'esprit qu'il était, proposait de doter en immeubles les grandes charges de la monarchie, à commencer par les ministres, et de payer les préfets en coupes de bois. M. Bergasse demandait que la jouissance des droits politiques fût subordonnée à la possession d'un manoir, substitué de plein droit à l'aîné de la famille, et M. Cottu, s'emparant de la même pensée, voulait que des girouettes, placées au sommet de la manse électorale, la désignassent au respect de toute la contrée circonvoisine. C'était à qui proposerait sa recette pour faire pousser des aristocraties comme des champignons. »

Le comte de Blacas d'Aulps, favori du roi, le baron de Vitrolles et bien d'autres se montraient ennemis de toute concession au libéralisme, reprochaient au roi d'avoir octroyé la charte et formaient, autour du comte d'Artois, une camarilla qui prétendait imposer au gouvernement des mesures tracassières et le rétablissement des anciens privilèges.

Les biens nationaux non aliénés furent restitués aux émigrés (ordonnance du 13 septembre 1814), et les acquéreurs de ces biens, malgré les assurances contenues dans la charte, se crurent menacés dans leur possession.

La loi du 21 octobre 1814 rétablit la censure pour les écrits de moins de vingt feuilles et soumit à l'autorisation du roi la publication des journaux.

L'armée s'indignait du dédain qu'affectaient vis-à-vis d'elle les nouveaux venus et de la destitution de ses chefs les plus aimés. On mit en demi-solde 14000 officiers et on licencia 200000 soldats, pendant qu'on donnait des grades aux anciens émigrés, dont les campagnes contre la République étaient comptées comme services de guerre. Du 11 avril 1814 au 19 mars 1815, Louis XVIII fit 209 lieutenants généraux et 364 maréchaux de camp, sans parler de nombreuses promotions dans la Légion d'honneur. Le drapeau blanc remplaça le drapeau tricolore.

La politique intérieure des Bourbons les rendit rapidement impopulaires. Des centres d'opposition se formèrent : les bonapar-

[illegible] pêche sur le grand banc et sur les côtes de Terre-Neuve. [illegible] Saint-Laurent, est rendu à la France. La France partage [illegible] les puissances alliées tous les vaisseaux et bâtiments armés ou [illegible] les places maritimes cédées par elle ; ce partage aura lieu dans la proportion d'un tiers pour les puissances dont les places deviennent la propriété et des deux tiers pour la France, qui renonce, en outre, à tous ses droits sur la flotte du Texel.



Napoléon part de l'île d'Elbe pour revenir en France, par BEAUME. Versailles.

tistes se groupaient autour de la reine Hortense; Grégoire et Carnot dirigeaient le parti des « patriotes » ou républicains. Benjamin Constant, La Fayette, Boissy d'Anglas, le duc de Broglie étaient à la tête du parti libéral.

Le retour de l'île d'Elbe. — Dès son établissement à l'île d'Elbe, Napoléon protesta de son désir de se détacher des choses de ce monde et de « vivre désormais comme un juge de paix ». Qu'il fût alors vraiment sincère, il serait difficile de le savoir; mais, dans cette hypothèse, on peut admettre que ses résolutions se modifièrent lorsqu'il vit la Cour de Vienne séquestrer son fils et favoriser l'intimité de Marie-Louise et de Neipperg, lord Castlereagh chercher à obtenir sa déportation, Talleyrand intriguer pour faire aggraver son sort, Louis XVIII ne pas lui payer la rente convenue, et des ennemis sans scrupules projeter de se défaire de sa personne par l'assassinat.

Le 13 février 1815, Fleury de Chaboulon, sous-préfet de Reims en 1814, débarqua, déguisé, à Porto-Ferrajo, apportant une lettre de Bassano, qui apprit à l'empereur l'impopularité du nouveau gouvernement, le mécontentement de l'armée, les complots formés pour établir une régence que présiderait Marie-Louise ou pour appeler au trône le duc d'Orléans.

Le 26 février, à huit heures du soir, Napoléon quitta l'île d'Elbe, en l'absence du commissaire anglais Campbell. La veille, il adressa une proclamation à l'armée : « La victoire, disait-il, marchera au pas de charge. L'Aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ». Le 1er mars, à une heure de l'après-midi, il débarqua au golfe Jouan. Il envoya Cambronne à Cannes avec l'ordre de ne pas tirer un seul coup de feu; puis la petite colonne, évitant la vallée du Rhône, dont les populations ne semblaient pas sûres, prit par la route de Grasse et par les chemins de montagne, pour gagner Digne.

Le 6 mars, Napoléon était à Corps, à une étape de Grenoble : le général Marchand, commandant de place, mit la ville en état de défense et envoya à la rencontre de Napoléon le chef de bataillon Delessart avec une compagnie du génie et un bataillon du 5e de ligne. Le 7 mars, les troupes du roi et Napoléon se trouvèrent face à face au village de Laffrey. Delessart demeura inflexible; mais au moment où une collision allait se produire, Napoléon, d'une voix forte : « Soldats, dit-il, je suis votre empereur. Reconnaissez-moi. » Faisant deux pas en avant et entr'ouvrant sa redingote, il ajouta : « S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son empereur, me voilà! » Les soldats rompent les rangs au cri de : « Vive l'empereur! », se précipitent vers lui, l'entourent, l'acclament, s'agenouillent devant lui. La Bédoyère, colonel du 7e de ligne, envoyé pour défendre la porte de Bonne, va à Vizille opérer sa jonction avec Napoléon. Celui-ci, maître de Grenoble, part le 9 pour Lyon, d'où le comte d'Artois doit déguerpir, ainsi que Macdonald, qui s'enfuit au galop de son cheval pendant que l'empereur acclamé fait son entrée par le faubourg de la Guillotière.

Ney est arrivé à Besançon le 10 mars, résolu à résister; mais ému par la proclamation à l'armée, par l'élan de la nation et des troupes, il se rallie le 14 à Napoléon, après une conférence avec Bourmont et Lecourbe, et, marchant à sa rencontre, il le rejoint à Auxerre, le 17. Le 20, l'empereur est à Fontainebleau, et, à Paris,



Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, est acclamé à Laffrey par les troupes du roi.
(Lithographie de BELLANGÉ.)

[illegible] drapeau tricolore est hissé sur les Tuileries, sur l'Hôtel de ville, [illegible] de la grande armée ; aux Tuileries, la Cour impériale se reforme spontanément, attendant le maître qui, vers [illegible] heures, arrive place du Carrousel, où la foule le porte comme en triomphe jusqu'au château.

A la nouvelle du retour de Napoléon, le roi avait convoqué les deux Chambres. Le comte d'Artois s'était chargé du soin de diriger à Lyon les forces militaires, de concert avec le maréchal Macdonald. Ney avait accepté le commandement des troupes disséminées en Franche-Comté et prêté serment entre les mains du roi. Clarke, duc de Feltre, avait remplacé comme ministre de la Guerre le maréchal Soult, qui lui-même avait remplacé Dupont. Enfin une ordonnance royale avait déclaré Napoléon Bonaparte traître et rebelle et enjoint à tous les Français de le traiter en usurpateur.

Mais la France, qui paraissait avoir accepté la Restauration, était de nouveau mécontente. La population, oubliant les fautes et le despotisme de Napoléon, acclama en lui « l'homme de la Révolution », et Louis XVIII quitta Paris pour Gand, le 19 mars, sans qu'un coup de fusil partît pour le défendre.

Le duc d'Angoulême, qui s'était rendu dans le Midi pour arrêter la marche triomphale de l'empereur, fut pris et embarqué pour Barcelone. La duchesse, sa femme, sut conserver Bordeaux à la cause royale dix jours encore après la rentrée de Napoléon aux Tuileries, ce qui lui valut d'être appelée par l'empereur « le seul homme de sa famille ». A Marseille, la Restauration avait été accueillie avec enthousiasme : les francs-maçons inaugurèrent le buste de Louis XVIII dans leur loge après l'avoir porté triomphalement dans les rues; les juifs ne furent pas moins enthousiastes, et un industriel fit faire un buste du roi, en savon, avec l'inscription : *Il efface les taches.* Mais les doléances économiques de la ville n'ayant pas été accueillies, le zèle des Marseillais commença de fléchir, et il était tout à fait tombé quand Napoléon revint de l'île d'Elbe.

V. — LES CENT-JOURS (20 MARS-28 JUIN 1815)

On donne le nom de *Cent-Jours* à la dernière partie du règne de Napoléon Ier, qui s'étend du 20 mars 1815, date de son arrivée à Paris après le retour de l'île d'Elbe, au 28 juin 1815, date de la seconde Restauration de Louis XVIII. C'est le préfet Chabrol qui, en recevant Louis XVIII, le 8 juillet, à la barrière Saint-Denis, commença sa harangue par les mots : « Sire, cent jours se sont écoulés... », d'où le nom de Cent-Jours donné à la période pendant laquelle les Bourbons durent se retirer à Gand.

Le congrès de Vienne. — Les plénipotentiaires des puissances s'étaient réunis à Vienne, le 1er novembre 1814, en conformité du traité de Paris (30 mai 1814) ; ils siégèrent jusqu'au 9 juin 1815. L'Autriche, la France, la Russie, l'Angleterre, la Prusse y avaient envoyé Metternich, Talleyrand, Nesselrode, Castlereagh et Wellington, le prince de Hardenberg et Guillaume de Humboldt. Le Saint-Siège et les États secondaires y étaient représentés. Il s'agissait de régler la situation territoriale de l'Europe et de réprimer, dans l'intérêt de toutes les monarchies, les tentatives révolutionnaires de la France, en d'autres termes de fixer les frontières de cet État, de répartir les territoires qui lui avaient été enlevés, d'organiser ces territoires de manière à former contre lui une barrière. En fait, les représentants de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de l'Angleterre (Metternich, Hardenberg, Nesselrode et Castlereagh) entendaient y jouer un rôle prépondérant et régler tous les litiges pendants sur les bases qu'ils avaient arrêtées dans le traité de Paris : refouler la France dans ses limites de 1789, légèrement étendues, et la circonscrire, au nord, par la Hollande et par la Belgique réunies en un seul État; à l'est, par les provinces rhénanes, solidement réorganisées, et par la Suisse agrandie; au sud, par l'Italie, rendue à ses anciens souverains. Ils comptaient garder la direction des débats en se mettant préalablement d'accord entre eux et en imposant ensuite leurs vues collectives à la France et aux petits États. Talleyrand, qui représentait Louis XVIII, arriva à Vienne le 23 septembre 1815, et il sut profiter des divergences de vues qui se produisirent sur les questions de Pologne et de Saxe : l'empereur Alexandre voulait toute la Pologne, pour en constituer un royaume vassal et étendre son influence en Occident. La Prusse consentait à cette cession, mais demandait en échange toute la Saxe, qui était très riche et dont le roi était resté fidèle à Napoléon. Les deux États étaient d'accord sur ces deux points; mais l'Autriche ne voulait, dans l'intérêt de sa sécurité, ni des Russes à Varsovie, ni des Prussiens à Dresde. L'Angleterre consentait à l'annexion de la Saxe, mais n'admettait à aucun prix la russification de la Pologne.

L'ambassadeur de France commença (1er-8 octobre) par s'introduire de force dans les délibérations des alliés de Chaumont et par leur faire déclarer, malgré la Prusse, que les arrangements à intervenir seraient conformes au droit public européen. Puis il affirma hautement que la France n'avait aucune ambition personnelle et n'aspirait qu'à faire triompher le principe de la légitimité. Il laissa ensuite Castlereagh et Metternich échouer dans leur projet de séparer la Prusse de la Russie et de triompher de ces puissances sans que la France intervînt. En novembre, d'imprudentes proclamations des commandants des troupes russes et prussiennes en Pologne et en Saxe annoncèrent comme un fait accompli les annexions en discussion, d'où colère de l'Angleterre et des petits États allemands de l'Autriche.




Talleyrand,
par M. [illegible]


Metternich.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

En décembre, le débat s'envenime; le parti militaire prussien maintient ses prétentions sur la Saxe et n'offre au souverain de ce pays, comme compensation, qu'une principauté de 70000 âmes sur la rive gauche du Rhin. Talleyrand persuade à Castlereagh qu'un traité entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, est le seul moyen de rabattre les prétentions prussiennes, et ce traité est signé le 3 janvier 1815 : les puissances contractantes s'engagent à mettre sur pied 150000 hommes chacune, pour résister, même par les armes, aux prétentions prusso-russes. L'effet fut immédiat : les questions de Saxe et de Pologne reçurent une solution, et le roi de Saxe conserva un tiers de ses États. Talleyrand avait su profiter de la défiance qu'inspiraient le tsar et le roi de Prusse pour sauvegarder les intérêts français et l'équilibre européen en divisant la coalition.

La question du royaume de Naples n'était pas moins délicate. Louis XVIII attachait un prix tout particulier à l'expulsion de Murat et à son remplacement par le roi de Sicile, Ferdinand IV, son beau-père. Murat avait signé un traité d'alliance avec l'Autriche, mais Louis XVIII avait négocié contre lui avec cette puissance et avec l'Angleterre, et, dès le début de l'année 1815, Murat était sacrifié dans l'esprit de Metternich. Lorsque le roi de Naples, perdant la tête, s'avança vers le nord en appelant l'Italie aux armes, Metternich considéra l'Autriche comme dégagée de ses obligations et envoya une armée contre lui (février 1815) (1).

En apprenant le débarquement de l'empereur (7 mars), le congrès publia, le 13, une proclamation d'une violence inouïe : il déclarait *Napoléon Buonaparte* hors des relations civiles et sociales, ennemi et perturbateur du repos du monde, et le livrait à la vindicte publique. Il se sépara, le 9 juin, après avoir consigné le résultat de ses

(1) Murat se retira à Toulon. Après Waterloo, il se cacha dans les montagnes de la Provence, puis il gagna la Corse. Les alliés lui firent signifier leurs décisions : il devait renoncer au titre royal et se retirer en Bohême ou en Moravie. Plutôt que de consentir à cette déchéance, il se laissa tromper par les émissaires de Ferdinand IV et attirer dans un guet-apens. Il réunit une flottille et s'embarqua le 28 septembre pour Salerne, où il se croyait attendu par ses partisans; la tempête dispersa ses navires; il s'obstina cependant à débarquer à Pizzo, dans le golfe de Sainte-Euphémie, le 8 octobre 1815. Son vaisseau reprit le large et personne ne répondit à sa voix; il fut arrêté et traduit devant une commission militaire qui avait ordre de le juger et de le faire fusiller sans délai. Il fut exécuté, le 13, par un peloton de ses anciens soldats; il reçut la mort en brave. Ferdinand IV s'était délivré d'un rival par un assassinat.

délibérations dans un « acte final », recueil général des traités particuliers. La Russie garda ses conquêtes orientales et reçut une partie de la Pologne. L'Allemagne devint une « Confédération de trente-neuf États ». La Prusse reprit une partie de la Pologne, la Poméranie suédoise, une partie de la Saxe, quelques États allemands de l'ouest, qui formèrent la Prusse rhénane. La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe furent conservés, mais diminués. La Suisse resta neutre. L'Autriche recouvra les territoires perdus par elle depuis 1796 et annexa les provinces vénitiennes qu'elle avait possédées de 1797 à 1815. A l'Italie napoléonienne, formée de trois parties distinctes (départements annexés, royaumes d'Italie et de Naples), le congrès substitua une Italie plus morcelée, divisée en petits États indépendants et sur l'ensemble de laquelle plana l'influence autrichienne, substituée à l'influence française. Le pape reprit les domaines de l'Église et toute son indépendance. L'Espagne fut rendue aux Bourbons. Après le congrès, l'Angleterre ajouta à son empire colonial la Guyane, le Cap, Ceylan, les comptoirs des Indes, l'île de France, les Seychelles, Sainte-Lucie, Tabago et la Trinité (aux Espagnols).

L'œuvre du congrès de Vienne a été passionnément attaquée, soit par l'école libérale, soit au nom du patriotisme français. Il est certain qu'elle a été accomplie au mépris des droits des peuples et dirigée contre la France. On doit pourtant considérer qu'au nord le royaume des Pays-Bas devait s'absorber dans des querelles intestines et se disloquer en 1830; qu'à l'est, la Confédération germanique était un grand corps lent à se mouvoir, organisé pour la défensive; qu'au sud-est, enfin, nous avions à nos portes un petit État et une péninsule divisée : c'était là un état de choses plus favorable pour nous que le voisinage des grandes puissances unifiées.

L'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire (22 avril 1815). — Napoléon se rendait compte que la crainte d'un retour offensif de l'ancien régime avait fait l'impopularité des Bourbons, et il comprit qu'il lui importait d'élargir les bases de son autorité, de prendre un point d'appui en dehors de lui-même. « Je prévois, disait-il, une lutte difficile, une guerre longue. Pour la soutenir, il faut que la nation m'appuie; mais en récompense elle exigera, je crois, la liberté... Les idées libérales ont repris le terrain que j'avais fait gagner au pouvoir; il ne faut pas lutter contre une nation : c'est le pot de terre contre le pot de fer. »

Pour gagner le parti républicain, il appela Carnot au ministère de l'Intérieur; pour se concilier les doctrinaires et les royalistes modérés, il chargea Benjamin Constant de rédiger, sous le titre d'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* (22 avril), une constitution plus libérale encore que la charte.

L'Acte additionnel déclarait les Bourbons à jamais exclus du trône, proclamait la liberté de la presse et partageait le pouvoir législatif entre l'empereur et un Parlement composé de deux Chambres : la Chambre des pairs héréditaire, nommée par l'empereur, et une Chambre des députés, élue au second degré. L'empereur avait seul l'initiative et la sanction des lois.

Le 1er mai 1815, Napoléon tint un *Champ de mai* pour proclamer les résultats du plébiscite ratifiant l'Acte additionnel. Les députés des collèges électoraux se réunirent au Champ-de-Mars. Napoléon présida à la cérémonie en grand costume de cour. Après la messe, dite par l'archevêque de Tours, l'archichancelier d'empire lut le recensement des votes : 1 300 000 oui, 4 206 non, ce qui impliquait une immense majorité d'abstentionnistes. Napoléon jura sur l'Évangile fidélité aux constitutions de l'Empire.

Il supprima la cocarde blanche, annula les promotions faites par Louis XVIII dans la Légion d'honneur, remit en vigueur les lois révolutionnaires contre la noblesse et les titres féodaux, mit sous séquestre les domaines des Bourbons, rapporta les lois restituant aux émigrés leurs biens non aliénés, abolit la traite des noirs.

Il ne parvint cependant à convaincre les populations, ni de la sincérité de ses intentions, ni de la solidité de son pouvoir, et les Chambres, à peine assemblées (7 juin), lui manifestèrent leur défiance. Il pensa qu'il avait besoin d'une victoire pour asseoir son autorité sur l'opinion aussi bien que pour défendre son trône contre les puissances, qui avaient répondu par une mise hors la loi à ses déclarations pacifiques. Il ne se faisait pas d'illusions; il savait qu'entre l'Europe et lui c'était un duel à mort, et il résolut de prendre l'offensive. Cette précipitation était peut-être une faute; mais il répondit à Carnot, qui lui en faisait l'observation : « Ma politique veut un coup d'éclat. »

La campagne de 1815. — La courte et mémorable campagne de 1815 va briser sans retour la fortune de Napoléon.

Le feld-maréchal Wellington, duc de Vittoria, commandant en chef de l'armée anglaise, dispose de 93 000 hommes (Anglais, Hollandais et Belges, Hanovriens, Brunswickois). Le feld-maréchal Blücher, prince de Wahlstadt, commandant en chef de l'armée prussienne, avec le lieutenant général von Gneizenau comme chef d'état-major général, dispose de 117 000 hommes.

L'armée prussienne comprend les corps de Ziethen, Pirch, Thielmann, Bülow; l'armée de Wellington, les corps du prince d'Orange et de Hill, un corps de réserve (Picton) et sept brigades de cavalerie anglo-allemandes (lord Uxbridge).

Wellington et Blücher sont en observation, le premier au sud de Bruxelles, le second à l'ouest de Namur; ils sont en contact par les Quatre-Bras.

Le but de Napoléon est de prendre l'offensive pour empêcher la jonction des armées allemandes avant l'arrivée des Autrichiens et des Russes sur notre frontière de l'Est. Il cherchera à se glisser entre Blücher et Wellington et à battre les deux armées l'une après l'autre. Il part le 14 juin, jour anniversaire de Marengo et de Friedland.

L'armée française (124 000 hommes) est disposée en arrière de la frontière, de Thionville à Valenciennes. Elle comprend six corps d'armée : 1er corps, Drouet d'Erlon; 2e corps, Reille; 3e corps, Vandamme; 4e corps, Gérard; 6e corps, Lobau (1), plus la garde impériale (Mortier). La réserve de cavalerie, qui est aux ordres du maréchal Grouchy, se compose des corps de Pajol (hussards et dragons), Exelmans (dragons), Kellermann fils (cuirassiers) et Milhaud (cuirassiers). Napoléon, qui commande en chef, a pour major général le maréchal Soult.

Le 15 juin, l'armée française passe la Sambre en trois colonnes : la droite (4e corps, Gérard) au Châtelet (2); le centre (3e corps, Vandamme; 6e corps, Lobau) et la garde (Mortier), à Charleroi; la gauche (1er corps, Drouet d'Erlon; 2e corps, Reille), à Marchiennes.

Le maréchal Ney, qui arrive après le début des opérations, reçoit l'ordre de s'établir avec la gauche, en position défensive, aux Quatre-Bras, sur la route de Bruxelles, face aux Anglais.

De son côté, la droite (Gérard) et un corps de la colonne du centre (Vandamme) doivent, sous les ordres de Grouchy, s'établir à Sombreffe.

Ney enlève aux Prussiens la position de Gilly, mais ne peut aller que jusqu'à Gosselies, Grouchy que devant Fleurus.

Bataille des Quatre-Bras. — Le 16, Ney n'attaque les Quatre-Bras que dans l'après-midi, avec Reille et les cuirassiers de Kellermann; mais les Anglais ont eu toute la matinée pour se préparer à la résistance.

Les soldats de Ney font rage : le prince d'Orange s'enfuit, Wellington est entraîné dans la déroute, le duc de Brunswick est mortellement frappé; Kellermann, avec ses cuirassiers, enfonce et culbute les carrés anglais; mais, non soutenus et ayant chargé trop tôt, ces braves retraversent les lignes ennemies en rapportant le drapeau du 69e anglais.

Malgré des prodiges de valeur, Ney doit se replier sur Frasnes.

Bataille de Ligny. — Le même jour, Napoléon lance Grouchy sur Fleurus et Gembloux : la réserve appuiera Grouchy s'il ne peut, avec ses seules forces, déloger les Prussiens de Gembloux; dans le cas contraire, elle ira renforcer Ney aux Quatre-Bras, pour marcher vers Bruxelles.

Blücher, qui a réuni près de Ligny trois corps d'armée, décide de résister et se masse sur le plateau de Bry, protégé sur son front par un ruisseau dont les villages de Ligny et de Saint-Amand défendent les abords. C'est là que Napoléon rencontre les Prussiens, alors qu'il espérait les trouver seulement au delà de Sombreffe. Il a avec lui les 3e, 4e et 6e corps (Vandamme, Gérard, Lobau), la cavalerie de Pajol et la garde impériale.

Le signal de l'attaque est donné seulement à deux heures du soir. Gérard se porte sur Ligny, Vandamme sur Saint-Amand. Ce dernier village, pris puis perdu par la division Lefol, est repris par la division Berthezène. De son côté, Gérard ne réussit à emporter que la moitié de Ligny. Pour briser la résistance des Prussiens, l'empereur doit engager ses réserves. A sept heures du soir, il lance sur le plateau de Bry les cuirassiers de Milhaud et la garde. Le centre ennemi est enfoncé. Blücher, désarçonné et foulé aux pieds par un cavalier, est sur le point d'être pris; il réussit cependant à s'échapper, et, à la faveur de la nuit tombante, se replie sur la route de Wavre.

(1) Le 5e corps (Rapp) resta en Alsace.

(2) Le général de Bourmont, commandant la division d'avant-garde du 4e corps, passa à l'ennemi avec son état-major.

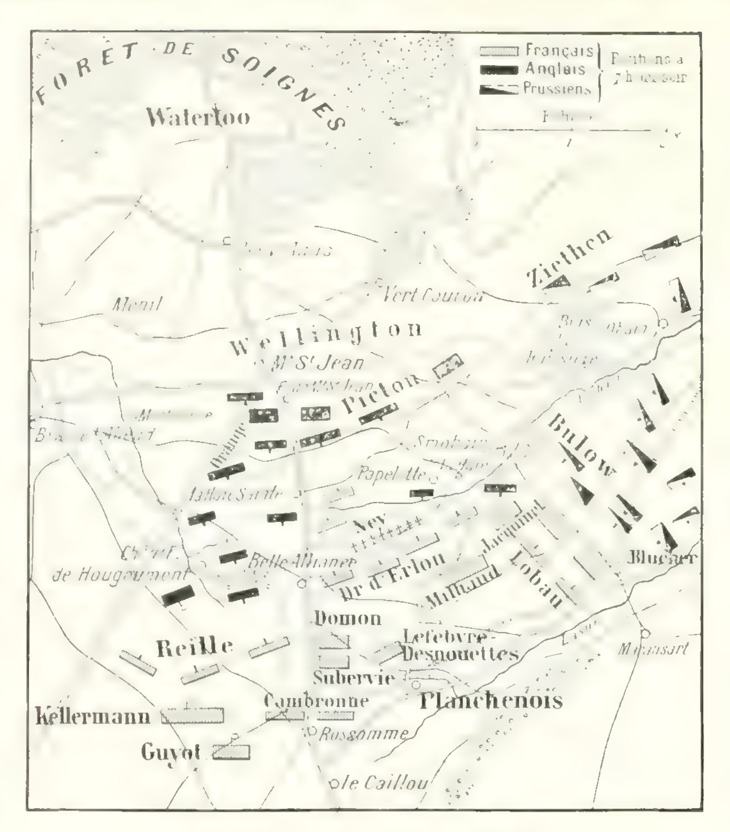
[illegible] langes, descend des hauteurs dans la [illegible] Sainte, sur la route de Genappes, poste [illegible]

[illegible] du corps Lobau, qui attend la prise de la [illegible] et tomber dans le flanc gauche des An- [illegible] avant d'elle une masse humaine dont on ne pouvait distinguer l'uniforme. Était- [illegible]

Napoléon a, depuis un instant, aperçu avec sa lunette un corps de troupes dé- [illegible] 30 000 soldats de Bulow, avant-garde de Blücher, qui, courant sur le flanc des co- [illegible] dans un terrain difficile, leur dit : « Voyons, mes enfants, vous ne voulez pourtant pas [illegible] ! »

Sous les ordres de Ney, conduites par le maréchal en personne, les divisions d'Erlon recommencent l'attaque de la Haie-Sainte et, après des pertes sanglantes, finissent par s'emparer d'une partie des bâtiments de la ferme. Le carnage est terrible des deux côtés ; les Anglais y perdent le général Picton, principal lieutenant de Wellington. Les dragons de Ponsonby chargent alors l'infanterie [illegible] lanciers français, les dragons anglais regagnent avec peine leurs lignes, mais l'attaque française a subi un temps d'arrêt et les Prussiens avancent. La lutte est restée [illegible] ou le parc et le verger, intrépidement occupés, tiennent toujours.

[illegible] siennes. Pour le seconder, autant que pour profiter d'un léger mouvement de recul qu'il a remarqué dans la ligne anglaise, Ney lance contre le centre de Wellington les cuirassiers du général Milhaud, qui chargent avec un entrain héroïque, mais sans [illegible] garde, qui s'arrêtent devant la résistance indomptable des carrés anglais. Enflammé par l'échec, grisé par la lutte, Ney, dont l'héroïsme, en cette journée, atteint des proportions épiques, recommence sans trêve la charge, suivi par ses cavaliers dont l'héroïsme vaut le sien, mais toujours les carrés rangés résistent, et le sabre des cuirassiers ne parvient pas à les enfoncer. Ils faiblissent pourtant, mais Ney a eu le tort d'envoyer la cavalerie par échelons au lieu de la masser en une irrésistible colonne.



Plan de la bataille de Waterloo 1815.

En dépit des fuyards qui jalonnent déjà la route de Bruxelles en arrière, Wel- [illegible] furie des assauts. Il répond à lord Hill, lui demandant quelles sont ses instructions pour le cas où il serait frappé à mort : [illegible] »

Bulow fait alors irruption sur Planchenois, occupé par les troupes de Lobau, et Lobau, débordé, cède. Napoléon envoie à la rescousse la division Duhesme, de la jeune garde, puis la division Morand, de la vieille garde. Grenadiers et chasseurs combattent avec leur vigueur accoutumée et repoussent les Prussiens. Napoléon fait alors avancer le reste de la garde, qui descend les pentes de la Belle-Alliance, sur la grand'route, flanquée de son artillerie. [illegible] masse dans un dernier effort les débris de ses divisions, y joint la division hollandaise du général Chassé, les débris de Brunswick et de Nassau et les jette contre la colonne de glorieux vétérans qui, avec leurs hauts bonnets à poil, l'arme au bras, s'avancent dans un ordre imposant contre ses bataillons ébranlés. D'un élan, les grenadiers enlèvent les batteries, bousculent les fantassins, blessent le prince d'Orange, refoulent la ligne de Wellington. Surgissent alors la cavalerie de Ziethen, l'infanterie de Pirch suivant celle de Bülow et conduites avec une frénésie guerrière inouïe par le vieux Blucher ; au total, 36 000 hommes environ. Lobau est chassé de Planchenois ; la garde elle-même plie sous le choc. Bientôt elle reste seule, les autres troupes ayant fui au cri de : « Sauve qui peut ! » Napoléon, Ney, Michel, Cambronne s'enferment dans les carrés de grenadiers qui, farouches, exaspérés, repoussent aux cris de : « Vive l'empereur ! » les assauts enragés des cavaliers de Blücher se ruant sur eux et les sabrant. Bientôt ils sont cernés par les masses anglaises accourues de toutes parts et succombent l'un après l'autre, terminant par un grandiose sacrifice et des mots légendaires (1) une histoire unique en victoires comme en désastres. 72 000 Français avaient combattu contre 156 000 ennemis.

Napoléon, qui n'a pu mourir, est entraîné, à la nuit, sur Genappes, au milieu de son armée en déroute, tandis que les deux vainqueurs, Wellington et Blücher, se rencontrant devant l'auberge de la Belle-Alliance, s'embrassent au milieu des acclamations de leurs troupes et datent de là l'annonce de leur triomphe.

[illegible]

La journée du 17 juin. — [illegible] de marcher sur Wavre : Pajol et Exelmans se mettent à sa poursuite au petit jour, mais dans de fausses directions, et ne le rattrapent pas. [illegible] avec l'empereur à Fleurus, reçoit à onze heures seulement l'ordre de se mettre à la poursuite des Prussiens. Napoléon, qui s'imagine avoir mis Blucher hors d'état de nuire et compte sur l'efficacité de la poursuite de Grouchy, n'essaye donc pas d'achever immédiatement la défaite du général prussien. C'est une faute dont Grouchy aggrave encore les conséquences. Celui-ci s'aperçoit seulement, le soir, à dix heures, que les Prussiens ont passé la Dyle à [illegible] Soignes : en raison de l'heure, Gérard et Vandamme ne peuvent dépasser Gembloux. Blucher se concentre entre Wavre et la Cha- [illegible] matin, dans cette fausse direction, et, malgré les supplications de Gérard, il se refuse à rallier vers l'ouest le gros de l'armée de Napoléon, dont il entend le canon ; ainsi il ne s'interpose pas à temps entre l'armée anglaise et l'armée prussienne. Par son manque [illegible] il contribue incontestablement au désastre final.

[illegible] d'aller renforcer Ney aux Quatre-Bras, mais Wellington va prendre position sur le Mont-Saint-Jean, adossé à la forêt de Soignes et couvrant ainsi la route de Bruxelles. Son arrière-garde est poursuivie sous l'orage par la cavalerie française jusqu'à la Belle-Alliance : Napoléon passe la nuit à la ferme du « Caillou ».

La bataille de Waterloo (18 juin 1815). — La dernière lutte de l'épopée napoléonienne se livra dans le vallon qui sépare le plateau de Mont-Saint-Jean-Waterloo, occupé par les Anglais, de [illegible] française le 17 juin au soir.

Il aurait fallu attaquer Wellington, le 18 juin 1815 au matin, alors que l'armée anglaise était encore isolée. Mais des pluies diluviennes, tombées la veille et dans la nuit, avaient détrempé le terrain, et Napoléon, ne présumant pas que l'armée prussienne pût accourir au secours des Anglais, retarda l'attaque des solides positions où

(1) **Le mot dit de Cambronne.** — [illegible] Michel. L'empereur lui-même, d'après Montholon, avait entendu dire, par le [illegible]

l'attendait Wellington, impassible et confiant dans l'appui de Blücher. L'armée française était arrivée sous un déluge d'eau, à la chute du jour, au pied du Mont-Saint-Jean. Partis plus tôt, les Anglais avaient eu le temps de s'établir dans des positions où l'élévation du sol les préservait des souffrances endurées par nos soldats.

Depuis la journée de Ligny et des Quatre-Bras, l'empereur était vaincu : sa perte n'était qu'une question d'heures, du moment où les deux armées alliées pouvaient combiner leurs efforts, où Wellington, dont l'admirable ténacité lui mérita le surnom de duc de fer (*iron duke*), pouvait, en opposant 70 000 hommes aux 45 000 hommes de Napoléon du côté du Mont-Saint-Jean, tenir jusqu'à l'intervention de l'armée prussienne.

Seconde abdication de Napoléon (22 juin 1815). — Au lieu de rassembler les débris de son armée, Napoléon était revenu précipitamment à Paris pour demander de nouveaux soldats et la dictature. La proposition, agitée en conseil des ministres, y rencontra de vives oppositions. Seul, Lucien conseilla à son frère de prendre d'autorité le pouvoir absolu; mais Napoléon sentait le terrain fuir sous ses pieds, la France mécontente; il se borna à demander la nomination de commissions législatives chargées de s'entendre avec les ministres. La Chambre des représentants, nerveuse et défiante, après deux jours de débats orageux, au cours desquels elle déclara traître qui la dissoudrait, plaça l'empereur entre l'abdication et la déchéance. Napoléon, voyant qu'il avait contre lui les libéraux, les royalistes et les alliés, n'osa pas, s'il y songea, « fructidoriser » les députés. Il consentit à signer, en faveur de son fils, une abdication qu'on lui représentait comme un sacrifice nécessaire au salut de la patrie (20 juin).

Seconde capitulation de Paris (3 juillet 1815). — Une commission exécutive fut aussitôt nommée par la Chambre, qui avait proclamé Napoléon II; elle se composait de Fouché, de Carnot, du général Grenier, de Caulaincourt et de Quinette. Le premier soin de ce gouvernement provisoire fut d'envoyer aux alliés des plénipotentiaires chargés de négocier la paix ou une suspension d'armes aux conditions suivantes : intégrité du territoire, indépendance de la nation dans le choix de son gouvernement, reconnaissance de Napoléon II. Les négociations échouèrent complètement. Le président de la commission, Fouché, à l'exemple de Talleyrand en 1814, menait les événements, imposait sa personne et ses conditions à Louis XVIII, négociait secrètement avec les alliés et multipliait de tous côtés ses intrigues. Pendant ce temps, les ennemis continuaient de marcher sur Paris, défendu par Davout.

Le 2 juillet, le général Exelmans anéantit presque complètement les hussards prussiens de Sohr, au cours d'un combat qui, commencé à Vélizy et Villacoublay et continué dans les rues de Versailles, se termina à Rocquencourt et au Chesnay. Daumesnil, gouverneur de Vincennes, refusa un million que lui offrait par lettre Blücher s'il voulait rendre la place. « Je garde Vincennes à mon pays, dit-il, et cette lettre à mes enfants. Elle leur servira de dot. Ils en ont besoin. »

Pendant ce temps, le gouvernement provisoire désignait trois plénipotentiaires pour arrêter, avec Blücher et Wellington, à Saint-Cloud, une convention militaire : c'étaient Bignon, remplissant les fonctions de ministre des Affaires étrangères; Bondy, préfet de la Seine, et le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée, qui apposèrent leur signature au bas de la convention du 3 juillet, ainsi conçue :

Art. 1er. — Il y aura *suspension d'armes* entre les armées alliées, commandées par S. A. le prince de Blücher et S. E. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

Art. 2. — L'armée française se mettra en [illegible] position *derrière la Loire*. Paris sera [illegible] mouvement derrière la Loire effectué sous huit jours.

Art. 8. — Demain 4 juillet, à midi, Saint-Denis, [illegible] Ouen, Clichy et Neuilly seront rendus ; après-demain 5, à la même heure, Montmartre sera rendu ; le troisième jour 6, toutes les barrières seront rendues.

Ces conditions furent acceptées par Davout, et, le 8 juillet, les représentants, qui avaient voté le 5 une Constitution, trouvèrent le Palais-Bourbon occupé par trente gardes nationaux. Ils se retirèrent sans insister.



Waterloo, par J. W. Pieneman (Musée d'Amsterdam)



Cambronne, gravure de Bosselman.

On s'est demandé si, vainqueur à Waterloo, Napoléon eût reconquis son trône ou simplement retardé la catastrophe finale. Cette seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable, parce que la bourgeoisie était devenue tout à fait hostile et que l'armée ne se croyait plus invincible. L'empereur n'aurait eu d'autre ressource que de gouverner avec l'émeute, et il comprit qu'il lui serait impossible de se maintenir dans un pays divisé sur son compte. L'heure du dénouement avait sonné : l'Angleterre avait enfin terrassé son redoutable adversaire et, grâce à ses intrigues, à ses subsides, à son intervention sous toutes les formes, la France allait perdre ces « limites naturelles », dont la monarchie absolue et le Comité de salut public avaient poursuivi la conquête.

Les libéraux étaient dupes de Fouché et des alliés. Ils s'étaient imaginé que l'étranger en voulait uniquement à l'empereur et que, l'empereur définitivement vaincu, l'invasion se retirerait d'elle-même au delà des frontières naturelles d'une France indépendante ; or, dès que Napoléon leur parut réduit à l'impuissance, c'est à la France qu'ils s'en prirent et dont ils brisèrent les prétentions traditionnelles.

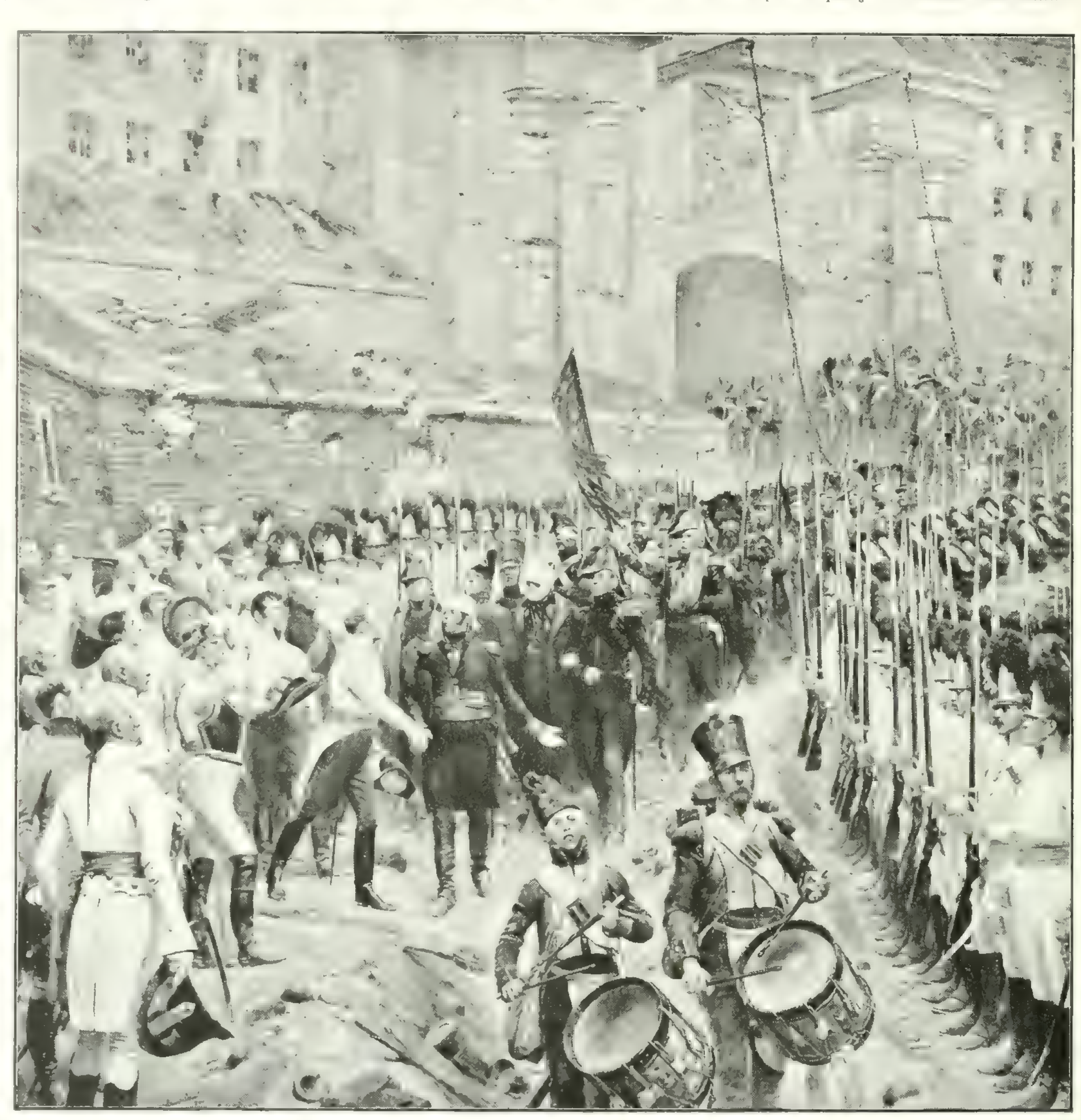
Opérations secondaires. — L'importance capitale de la campagne de Belgique fait généralement perdre de vue les faits de guerre

qui, en 1815, se déroulèrent sur d'autres théâtres et qui cependant méritent d'être signalés.

En Alsace, les 20000 hommes de Rapp, établis derrière la Lauter et attaqués par le prince Eugène de Wurtemberg, battirent en retraite le long du Rhin et remportèrent même un avantage sérieux sur la Souffel, en avant de Strasbourg, qui n'ouvrit ses portes que sur l'ordre de Louis XVIII. — Quoique harcelé par 25000 Autrichiens, Lecourbe, avec 13000 hommes, dont 10000 gardes nationaux, put se replier en bon ordre sur Belfort (26 juin-4 juillet).

A Huningue, le vieux général Barbanègre, avec une garnison de 135 hommes, résista, pendant douze jours d'un siège régulier, à 20000 Autrichiens. La place n'était plus qu'un monceau de décombres quand Barbanègre consentit à la rendre. Le 27 août, ce qui restait de sa petite troupe sortit avec les honneurs de la guerre et défila devant l'armée autrichienne. En voyant cette poignée d'hommes, l'archiduc Jean embrassa Barbanègre et lui témoigna toute l'estime que lui inspirait la conduite de la garnison.

Suchet avait été chargé avec 17000 hommes, soldats et gardes nationaux, de couvrir la frontière du sud-est, menacée par les Austro-Piémontais, aux ordres de Bubna et de Frimont. Il refoula le corps d'occupation sarde en Savoie (14 juin), puis arrêta les têtes de colonne des deux généraux ennemis dans la Maurienne et sur le lac de Genève. Après Waterloo, les gardes mobilisés désertèrent en masse, et Suchet négocia un armistice. Pendant les négociations, le 28 juin, le colonel Bugeaud (le futur duc d'Isly) dit à ses soldats : « Si l'empereur n'est plus, la France reste! », et il chassa du pont de Conflans-l'Hôpital les troupes, supérieures en nombre, de Trenck et d'Andezeno.



La reddition d'Huningue, par Éd. DETAILLE (Musée du Luxembourg).

Napoléon à Sainte-Hélène. — Le jour de sa seconde abdication, Napoléon exprima le désir de se réfugier aux États-Unis. En attendant les deux sauf-conduits qu'il avait fait demander au gouvernement anglais, il fut envoyé à La Malmaison sous la garde du général Becker. Le bruit ayant couru que Blücher se dirigeait sur La Malmaison, Fouché fit dire à Napoléon qu'il était libre de partir immédiatement.

Pendant les préparatifs de départ, un régiment, passant sur la route, ayant crié : « Vive l'empereur ! », Napoléon fit appeler Becker et le pria d'aller demander au gouvernement « de lui donner un commandement, non comme empereur, mais comme général, promettant, foi de soldat, de citoyen et de Français, de partir pour l'Amérique dès qu'il aurait chassé l'ennemi ».

A Rochefort, il apprit, le 11 juillet, la capitulation de Paris. Il se fit conduire à l'île d'Aix, où il habita le petit hôtel du gouverneur, et, à onze heures, il annonça sa résolution définitive de demander à l'Angleterre une libre hospitalité. L'Angleterre, qui avait encouragé ses illusions, le reçut à bord du *Bellérophon*, mais en « fugitif de la captivité duquel paraissait dépendre le repos de l'Europe » (1). Il aurait peut-être pu s'évader. Les officiers des frégates françaises la *Méduse* et la *Saale* lui proposèrent d'attaquer de nuit le *Bellérophon*. L'amiral Martin, préfet maritime, lui offrit de gagner Royan, où le capitaine Baudin le conduirait, sur la corvette *Bayadère*, aux États-Unis. Baudin avait écrit, le 5 juillet, à l'amiral une lettre inspirée de ce noble patriotisme qui, devant l'ennemi, ne voit plus que l'honneur national :

L'empereur peut se fier à moi. J'ai été opposé de principes et d'action à sa tentative de remonter sur le trône, parce que je la considérais comme devant être funeste à la France... Aujourd'hui, il n'est rien que je ne sois disposé à entreprendre pour épargner à notre patrie l'humiliation de voir son souverain tomber entre les mains de notre plus implacable ennemi. Mon père est mort de joie en apprenant le retour d'Égypte du général Bonaparte. Je mourrais de douleur de voir l'empereur quitter la France, si je pensais qu'en y restant il pût encore quelque chose pour elle. Mais il faut qu'il ne la quitte que pour aller vivre honoré dans un pays libre, et non pas prisonnier de ses ennemis.

C'est le 15, au lever du soleil, que Napoléon monta sur l'*Épervier* pour se faire conduire à bord du *Bellérophon :* il portait l'épée, le petit chapeau et l'habit vert de colonel des chasseurs de sa garde. Il écrivit, du bord, au régent d'Angleterre :

Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse royale comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis. »

On allait le traiter en déporté dangereux et le soumettre à un régime de privations matérielles et de souffrances morales qui contribuè-

(1) Ordres datés du 7 juillet et reçus par Maitland, commandant le *Bellérophon*, le 10 juillet.

rent à abréger ses jours. Quelques rares personnes purent l'accompagner : le général et Mme Bertrand, le général Gourgaud, le comte et la comtesse de Montholon, Las Cases, qui fut le secrétaire de l'empereur et qui amena avec lui son fils, âgé de quinze ans, enfin le chirurgien du *Bellérophon*, O'Meara. Avec les domestiques, l'entourage de celui qui avait tenu l'Europe sous son sceptre se composait d'une vingtaine de personnes.

Le 10 décembre 1815, Napoléon, qui avait résidé jusque-là aux Bryars, sous la surveillance courtoise de l'amiral Cockburn, fut envoyé à Longwood, sur un plateau exposé aux vents du large, dans une habitation incommode, et, le 16 avril 1816, il fut confié à la garde de sir Hudson Lowe, officier esclave de la consigne étroite, homme aigri, soupçonneux et sans tact, dont Wellington disait qu'il ignorait tout du monde et dont lord Rosebery a écrit de nos jours qu'il regrettait que le gouvernement anglais eût confié la garde de Napoléon « à un être aussi ignoble. Si Sainte-Hélène, écrit le noble lord, rappelle de pénibles souvenirs aux Français, ceux qu'il réveille parmi nous sont bien plus poignants ». Hudson Lowe fut, en effet, un geôlier maladroit, écrasé par un sentiment exagéré de sa responsabilité, s'imaginant sans cesse qu'on le trompait et que tout le monde conspirait l'évasion de son prisonnier, se rendant la vie extrêmement dure par cette monomanie à laquelle il dut tant de jours sans repos et tant de nuits sans sommeil.

Les puissances, en confiant à l'Angleterre le soin de garder Napoléon, avaient spécifié qu'elles feraient, de leur côté, surveiller par des commissaires spéciaux la captivité de l'empereur. L'Autriche désigna le baron de Stürmer, la France le général de Monchenu, et la Russie le comte de Balmain. Ces commissaires demeurèrent cinq ou six ans près de Napoléon sans jamais lui adresser la parole et ne purent que, de temps à autre, l'apercevoir de loin. Hudson Lowe leur avait défendu, dès leur arrivée, d'obtenir une audience de l'empereur sans être présentés par lui-même, et Napoléon se refusa énergiquement, toute sa vie, à recevoir quiconque lui serait présenté par Hudson Lowe, qui lui infligeait une vie de tracasseries, de souffrances, de surveillance mesquine.

Las Cases partit pour l'Europe en décembre 1816, Gourgaud en février 1818. L'année suivante, Mme de Montholon quitta Sainte-Hélène, et O'Meara, jugé complaisant, fut remplacé par le chirurgien corse Antommarchi. Gourgaud, envieux de la bienveillance que l'empereur témoignait au général et à Mme de Montholon, avait quitté Longwood le 13 février 1818 et s'était embarqué pour l'Angleterre le 14 mars : sans vouloir nuire à Napoléon, mais courroucé et plein de ressentiment, il tint à Hudson Lowe avant de partir, puis à quelques personnages politiques qu'il vit à Londres, des propos dont la conséquence fut de rendre plus dure la captivité de l'empereur, alors qu'il était précisément question d'adoucir son sort. Gourgaud ne tarda pas d'ailleurs à dire la vérité sur l'état du prisonnier de l'Europe et il fut déposé sur le continent.

L'empereur, toujours sous l'œil des sentinelles, a des crises d'ennui, des accès de colère. Il en vient à ne plus sortir, à vivre enfermé dans une demeure malsaine. La maladie qui l'emportera — un cancer de l'estomac — et que ses médecins ne devinent pas, fait des progrès rapides avec un régime déprimant et sous un climat où se succèdent les pluies persistantes, les chaleurs torrides, les vents violents. Napoléon prend sur lui, s'efforce, par de menus travaux de jardinage, de donner quelque agrément à sa prison, lit, dicte ses Mémoires. Il se montre digne et fier dans sa disgrâce. « Un prince, disait-il, ne doit pas descendre au-dessous du malheur », ou encore : « Après ma chute, la fortune m'ordonnait de mourir, mais l'honneur m'ordonnait de vivre. » Il n'admet pas que l'Europe, même victorieuse, ait le droit de le dépouiller de son titre d'empereur, qu'il considère comme indestructible, parce qu'il le tient d'un plébiscite national et que le pape l'a consacré.

Mais, à partir de la fin de 1820, le cancer fait des progrès inquiétants, que ne conjurent pas les soins d'Antomarchi, ni ceux du chirurgien Arnott. Napoléon sent que ses jours sont comptés, que son agonie commence. Il dicte son testament et le recopie de sa main ; il dicte à Montholon des instructions pour le duc de Reichstadt, à qui il recommande, étant prince français, de ne jamais conquérir la couronne avec le secours des armées étrangères ; il dicte même la lettre qui avisera de sa mort Hudson Lowe. Et c'est à son fils que va sa dernière pensée.

Dans la nuit du 4 au 5 mai, il est en proie à un violent délire, pendant lequel il prononce les mots : *France, armée, Joséphine.* Il saute brusquement à terre et renverse Montholon, qui veut le maintenir. On l'étend sur son lit de camp, et le soir, vers six heures, il expire après un long spasme. Au dehors soufflait une tempête furieuse.

« Je désire, avait-il dit, que mes restes reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé. » Ce vœu ne fut réalisé qu'en 1840 ; en attendant, on ensevelit le corps de l'empereur dans l'île, près d'une fontaine au bord de laquelle il aimait à venir.

Quand Marie-Louise apprit, à Parme, la mort de son mari, elle dit : « Je lui souhaitais une vie plus longue et heureuse », mais elle ajouta : « pourvu que ce fût loin de moi ! », et elle écrivit encore : « Je n'ai jamais eu pour lui de sentiment vif d'aucun genre. » Elle laissa cependant célébrer un service funèbre. Comme le clergé avait reçu de Vienne l'ordre de ne pas nommer Napoléon, on l'appela « le Sérénissime époux de la duchesse » : c'était une trouvaille de Neipperg, que Metternich jugea géniale.

Le duc de Reichstadt fut autorisé à prendre le deuil de son père, mais loin de la Cour, à Schœnbrunn.

BIBLIOGRAPHIE

Pour l'histoire de la première Restauration, voir les ouvrages généraux indiqués au début du « Livre XVI » :

Sur le congrès de Vienne et les Cent-Jours : ANGEBERG, *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815* (1864, 4 vol.). — BEUGNOT, *Mémoires* (1866). — BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, t. II (1898). — CAPEFIGUE, *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815*, précédé et suivi des actes diplomatiques qui s'y rattachent (s. d., 2 vol.). — [illegible] (Camille), *Le Retour de l'île d'Elbe* (1910). — CONSTANT (Benjamin), *Mémoires sur les Cent-Jours* (1822, 2 vol.). — DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin* (1891, 2 vol.). — FLASSAN, *Histoire du Congrès de Vienne* (1829). — GENTZ (chevalier DE), *Dépêches inédites aux Hospodars de Valachie pour servir à l'histoire de la politique européenne (1813-1828)*, publ. par le comte Prokesch Osten fils (1876-1877, 3 vol.). — GONNARD (Philippe), *Les Origines de la légende napoléonienne* (1907). — METTERNICH, *Mémoires, documents et écrits divers, laissés par le prince de Metternich*, publ. par son fils le prince Richard de Metternich. — PINGAUD (Albert), *Le Congrès de Vienne et la politique de Talleyrand* (« Revue historique », 1899) ; — *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et de Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, publ. par G. Pallain (1881). — PRADT (DE), *Le Congrès de Vienne*. — ROSEBERY (lord), *Napoléon, la dernière phase*, trad. de l'angl. par Filon (1901). — RICCATI (Ch.), *Histoire du retour et du règne de Napoléon en 1815* ou *Tableau des événements qui ont eu lieu pendant les Cent-Jours* (1829, 3 vol.). — STENGER (Gilbert), *Le Retour de l'Empereur, 1815* (1910). — TALLEYRAND, *Mémoires*, publiés par le duc de Broglie (1890-1891, 5 vol.). — VILLEMAIN, *Les Cent-Jours* dans *Souvenirs contemporains*, t. II (1855).

Sur la campagne de 1815 : BAS (F. DE), et comte J. DE T'SERCLAES DE WOMMERSOM, *La Campagne de 1815 aux Pays-Bas, d'après les rapports officiels néerlandais* (Bruxelles et Paris, 1908, 3 vol.). — BRUNSCHVICG (L.), *Cambronne, sa vie civile, politique et militaire* (Nantes, 1894). — CHARRAS (lieutenant-colonel), *Histoire de la campagne de 1815, Waterloo* (1869, 2 vol.). — CHESNEY (lieutenant-colonel), *Étude de la campagne de 1815, Waterloo* (1870). — CLAUSEWITZ, *La Campagne de 1815 en France*, trad. de l'all. par le capitaine Niessel (1900). — COTTON (Ed.), *Une voix de Waterloo. Histoire de la bataille, avec choix des dépêches de Wellington, etc.*, trad. de l'angl. par G. Sluse (Bruxelles, 1874). — DAMITZ (major), *Histoire de la campagne de 1815*, trad. de l'all. par L. Griffon (1839-1842, 2 vol.). — ELCHINGEN (duc D'), *Documents inédits sur la campagne de 1815* (1840) ; — *Correspondance entre le lieutenant général baron Jomini et M. le duc d'Elchingen* (1845). — GÉRARD (général), *Quelques documents sur la bataille de Waterloo* (Bruxelles, 1829). — GROUARD (A.), *La Critique de la campagne de 1815* (1904-1907, 2 vol.). — GROUCHY (général), *Campagne de 1815* (1840). — HENNEQUIN (capitaine), *Le Corps d'occupation des Alpes en 1815*. — HOUSSAYE (Henry), *1815* (1893-1905, 3 vol.). — JOMINI (général), *Précis historique et militaire de la campagne de 1815* (1839). — LA TOUR D'AUVERGNE (prince DE), *Waterloo. Étude sur la campagne de 1815* (1870). — NAVEZ (Louis), *La Campagne de 1815 : les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre* (Bruxelles, 1910, 2 vol.). — PIERART, *Le Drame de Waterloo* (1868). — POLLIO (général Albert), *Waterloo, 1815*, trad. de l'ital. par le général Goiran (1900). — QUINET (Edgar), *La Campagne de 1815* (1862). — REMOORTERE (G. VAN), *Histoire de la campagne de 1815 dans les Pays-Bas* (Bruxelles et Paris, 1879). — WOLSELEY (Garnet), *Quatre-Bras, Ligny et Waterloo ;* — *Le Déclin et la chute de Napoléon* (1894).

Sur la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène : Outre les mémoires ou récits de : ANTOMARCHI, BALMAIN, BERTRAND, ELLIS, FORSYTH, GOURGAUD, LAS CASES, MAITLAND, MONCHENU, MONTHOLON, O'MEARA, STÜRMER, TYDER, WARDEN, consulter :

ABELL (Lucia-Élisabeth) [Betzy Balcombe], *Napoléon à Sainte-Hélène. Souvenirs de Betzy Balcombe*, trad. par L. Grasilier (1898). — BARTHE, *Réfutation de la relation du capitaine Maitland, commandant le* Bellérophon (1827). — FRÉMEAUX (Paul), *Napoléon prisonnier ;* — *L'Agonie et la mort de Napoléon*. — MASSON (Fr.), *Autour de Sainte-Hélène* (I-II, 1909, 2 vol.) ; — *Napoléon à Sainte-Hélène* (1912). — SANTINI (Edw.), *Chagrins domestiques de Napoléon Bonaparte à l'isle de Sainte-Hélène* (1821). — SEATON (R.-C.), *Napoléon et sir Hudson Lowe* (1909). — SILVESTRE (J.), *De Waterloo à Sainte-Hélène : 20 juin-16 octobre 1815.*



BIVOUAC DE LA GARDE NATIONALE SOUS LOUIS PHILIPPE, par GASSIES (Musée de Versailles).

LIVRE XV

La monarchie constitutionnelle et la révolution de 1848.

I. — LOUIS XVIII (1815-1824)[1]



Sceau de Louis XVIII.

La seconde Restauration. Déclaration de Cambrai.

Ni le tsar ni le généralissime autrichien, prince de Schwarzenberg, ne désiraient le rétablissement des Bourbons, dont les Cent-Jours leur paraissaient manifester l'impopularité. « Nos baïonnettes, disait Schwarzenberg, peuvent les mettre sur le trône; elles ne parviendront jamais à les y soutenir. » Et le tsar pardonnait difficilement à Louis XVIII l'œuvre de Talleyrand au Congrès de Vienne; mais Wellington triompha de ses répugnances.

Le 28 juin 1815, Louis XVIII, revenant pour la seconde fois en France, data de Cambrai une *Déclaration* où il promettait d'élargir les bases de la Charte, mais aussi de demander aux Chambres le châtiment de ceux qu'il rendait responsables des Cent-Jours. Le 8 juillet, il entra solennellement à Paris et, le lendemain, il constitua un ministère présidé par Talleyrand. Le conventionnel régicide Fouché, qui avait accepté d'être ministre de Napoléon et qui, ministre de Napoléon, avait travaillé au retour de Louis XVIII, reçut le portefeuille de la Police. Chateaubriand raconte qu'il ne vit pas sans stupeur Talleyrand au bras de Fouché, « c'est-à-dire le vice appuyé sur le crime, » se diriger vers le cabinet de Louis XVIII pour y prêter serment.

Les alliés occupaient une partie du territoire français. Ils s'y comportaient en maîtres, surtout à Paris, rançonné, ligoté par Blücher et par son subordonné le général Muffling, nommé gouverneur de la capitale. Les Prussiens voulaient faire sauter le pont d'Iéna; Louis XVIII s'y opposa, mais il ne put empêcher la spoliation de nos musées, faite au mépris de la capitulation, sous prétexte de restitution aux divers États de l'Europe. L'armée impériale, qu'on avait éloignée de Paris et qui inquiétait encore les Bourbons et les alliés, fut licenciée : les journaux royalistes traitaient de *brigands de la Loire* ces soldats en guenilles qui avaient été fidèles à



Le duc d'Angoulême.
(D'après une estampe du temps.)



La duchesse d'Angoulême,
par GROS (Musée de Versailles).

1. Louis-Stanislas-Xavier, fils du dauphin fils de Louis XV et de Marie-Josèphe de Saxe, né à Versailles (17 novembre 1755), mort à Paris (16 septembre 1824), d'abord comte de Provence, prit le nom de Louis XVIII, le 8 juin 1795, à la mort de l'enfant détenu au Temple (Voir p. [illegible]). Il épousa (14 mai 1771) la princesse Louise de Savoie, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne (1753-1810). Il ne laissa pas de postérité.

Charles-Philippe, frère du précédent, comte d'Artois, né à Versailles (9 octobre 1757), roi sous le nom de Charles X (16 septembre 1824), abdiqua le 2 août 1830 et mourut à Goritz le 6 novembre 1836. Il épousa (1773) Marie-Thérèse de Savoie, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, sœur de la comtesse de Provence (1756-1805), dont il eut : 1° Louis-Antoine, duc d'Angoulême, né à Versailles le 6 août 1775, mort à Göritz sans postérité le 3 juin 1844; il avait épousé (1799) Marie-Thérèse-Charlotte de France (*Madame Royale*), fille de Louis XVI, née à Versailles (1778), morte à Frohsdorf (1851) (Voir p. [illegible]); 2° Sophie (*Mademoiselle*) (1776-1783); 3° Charles-Ferdinand, duc de Berry, né à Versailles le 24 janvier 1778, assassiné à Paris le 13 février 1820. Il avait, pendant l'émigration, épousé en Angleterre Amy Brown. Il se remaria (1816) avec Marie-Caroline-Fernande-Louise de Bourbon, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles (1799-1870), qui lui donna quatre enfants, dont un fils posthume : Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, puis comte de Chambord, né le 29 septembre 1820 à Paris, mort à Frohsdorf en 1883 (*Henri V*).

l'aigle jusque dans sa défaite et qui furent dispersés dans les bourgades du Limousin, de l'Auvergne et du Quercy.

Les partis. — Trois partis se disputaient l'influence politique : 1° les *ultra-royalistes,* qui entendaient donner à l'autorité royale un caractère presque absolu au détriment des libertés garanties par l'acte constitutionnel, qu'ils trouvaient regrettable, et servir la cause du souverain à leur manière, même contre sa volonté : ce qu'ils résumaient dans la formule : *Vive le roi quand même!* Ils demandaient l'attribution des grades et des emplois aux émigrés qui, d'autre part, rentreraient dans leurs biens non aliénés ou recevraient une indemnité représentative. Le clergé contrôlerait les fonctionnaires de l'enseignement public, dirigé contre la philosophie du XVIIIe siècle, et la presse, rédigée dans le même esprit, serait à la discrétion de la censure. Le parti ultra-royaliste, groupé autour du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême, se recrutait dans le clergé, l'aristocratie des villes, la noblesse et la bourgeoisie rurales, ainsi que dans leur clientèle paysanne. Les *indépendants* lui reprochaient surtout d'exercer une action occulte sur la marche des affaires par le moyen d'une association religieuse, la *Congrégation,* créée à Paris en 1801 et qui, sous la Restauration, avait provoqué la création, dans les départements, de nombreuses sociétés charitables. En somme, les émigrés rentraient en France sans se rendre compte que, depuis vingt-cinq ans, les idées et les mœurs s'étaient profondément modifiées et que Louis XVIII s'était assis sur le trône de Napoléon bien plutôt que sur celui de Louis XVI. Ils n'avaient « rien appris, rien oublié », et, par leur inintelligence obstinée des besoins de leur temps, ils finirent par entraîner en 1830 la chute de la dynastie.

Sous le nom d'*indépendants* on désignait tous ceux qui, au principe de la légitimité, opposaient celui de la volonté nationale. Adversaires de la Charte, qui émanait du roi et non du peuple, ils en poursuivaient l'abrogation pour des motifs tout contraires à ceux dont s'inspiraient les ultras. Ce parti était loin d'être homogène : il se recrutait dans la bourgeoisie urbaine, chez les officiers de l'Empire mis en demi-solde ou les soldats licenciés, chez les républicains, chez les acquéreurs de biens nationaux.

Les *doctrinaires* ou *constitutionnels,* qu'on appelait aussi *libéraux,* étaient partisans de la sincère application de la Charte. Préconisant une transaction rationnelle et philosophique entre les principes de l'ancien régime et le « jacobinisme », ils plaçaient le fondement de la monarchie constitutionnelle dans l'expérience historique, non dans la raison pure. Mettant le roi au-dessus de la souveraineté populaire, ils repoussaient la responsabilité ministérielle devant les Chambres. Suivant leurs affinités, ils s'orientèrent les uns vers les *ultras,* les autres vers les indépendants; d'où deux groupes nouveaux et distincts : le « centre droit » et le « centre gauche », qui prétendit, sous Charles X, « enfermer le roi dans la Charte ».

Les ennemis de la Restauration eurent leur société secrète; ils empruntèrent aux *carbonari* de Naples leur organisation et fondèrent une vaste association, dont les membres étaient soumis à une rigoureuse discipline. Ils ne devaient jamais rien écrire et se servaient d'un vocabulaire emprunté à l'industrie du charbonnier. Vingt affiliés ou *bons cousins* formaient une *vente* locale; vingt députés de vingt ventes d'une même région (ou *forêt*) formaient une vente *centrale,* et les députés des ventes centrales constituaient la *haute vente.* Les lieux de réunion s'appelaient *baraques.*

La Chambre introuvable. Premier ministère du duc de Richelieu (1815-1818). — La Chambre des députés élue le 22 août 1815 siégea du 7 octobre suivant au 5 septembre 1816. Elle fut qualifiée par Louis XVIII de *Chambre introuvable,* tant le roi fut satisfait — ou effrayé — de l'esprit ultra-royaliste de la majorité.

Les élections eurent pour premier résultat l'éloignement de Talleyrand et de Fouché, les ultras ne pouvant admettre que Louis XVIII, même par intérêt politique, conservât au pouvoir un évêque marié et un traître régicide, et, le 26 septembre 1815, le duc de Richelieu prit la présidence du Conseil avec les Affaires étrangères. C'était un ancien émigré au service de la Russie, qui avait quitté l'armée de Condé pour se consacrer au gouvernement d'Odessa, dont il sut assurer la prospérité économique. Le tsar l'honorait de toute la sympathie qu'il refusait à Talleyrand. Ardent patriote, royaliste fervent, mais détaché des aveugles préjugés des ultras et sans ambition personnelle, il accepta la responsabilité du gouvernement par devoir, sur l'invitation pressante d'Alexandre Ier. Tant que dura le cabinet du 26 septembre, l'ambassadeur du tsar à Paris, Pozzo di Borgo, exerça sur notre politique une action puissante ; il fut véritablement un ministre sans portefeuille.



Louis XVIII dans son cabinet de travail, par GÉRARD (Musée de Versailles).

Second traité de Paris (20 novembre 1815). — Le 20 septembre, les alliés avaient adressé au gouvernement un ultimatum prétendant arracher aux Bourbons des territoires qui avaient fait partie intégrante du patrimoine traditionnel de la monarchie. Le tsar, auprès de qui Louis XVIII fit une démarche personnelle, s'opposa aux desseins de la Prusse, qui avait juré d'anéantir la France en la morcelant. Cependant le traité signé à Paris le 20 novembre 1815 aggrava les dispositions du traité de 1814. Les alliés exigèrent : 1° la cession des places fortes commandant les trouées de l'Oise, de la Sarre, des Vosges et du Doubs; 2° la démolition des fortifications d'Huningue; 3° le payement d'une indemnité de 700 millions, payable en cinq ans, sans préjudice d'une somme de 775 millions réclamée par les alliés comme créances de leurs sujets; 4° la restitution du département du Mont-Blanc au roi de Sardaigne; 5° l'occupation pendant trois ans au moins, cinq ans au plus, des départements frontières par une armée de 150000 hommes, entretenue aux frais de la France.

Les Prussiens occupèrent les places de l'Est, les Anglais les places du Nord. Avec l'indemnité de guerre et les créances étrangères, avec les frais d'occupation et les pertes de toute nature, les sacrifices de la France s'élevaient à plus de 1600 millions. « Je viens de signer un traité pour lequel je devrais porter ma tête sur l'échafaud », disait le duc de Richelieu qui, malgré ses relations avec le tsar, n'avait pu obtenir des alliés des conditions moins léonines.

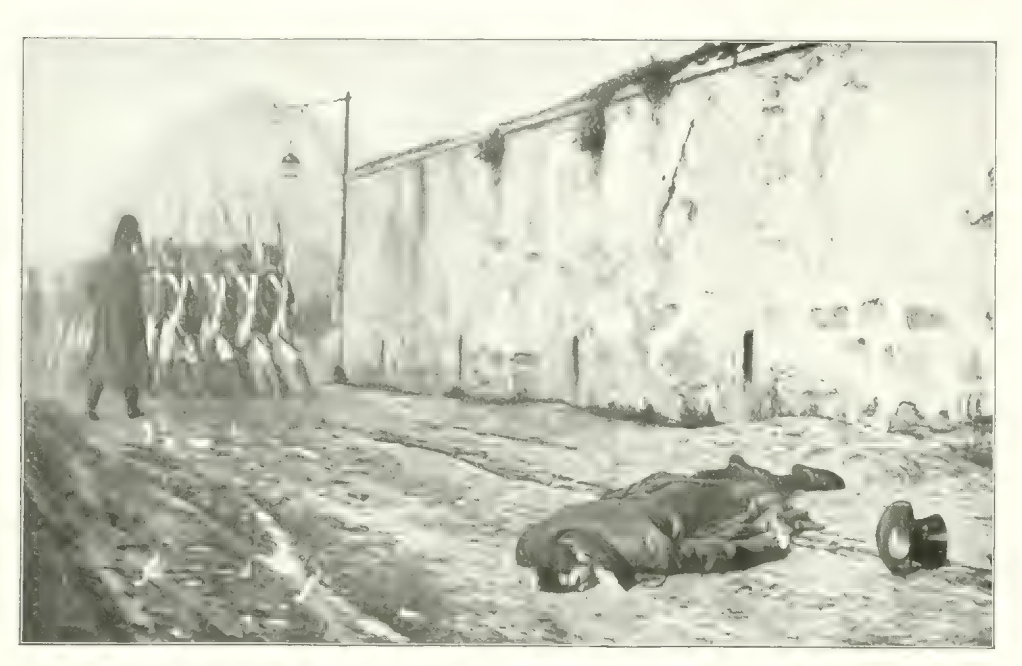


Le duc de Richelieu.
(D'après une estampe du temps.)

La Terreur blanche. Les cours prévôtales. — Dès le début, la seconde Restauration fut marquée par des actes de vengeance contre ceux qui avaient fait défection pendant les Cent-Jours.

Le 24 juillet, deux listes de proscription furent dressées et signées par Fouché. L'une tra-

duisait dix-neuf généraux ou officiers devant un conseil de guerre; l'autre désignait pour le bannissement trente-huit personnes marquantes. Nombre de ceux qui étaient mis en accusation furent condamnés à mort et exécutés : le colonel Labédoyère à Paris, les frères César et Constantin Faucher (dits les *jumeaux de La Réole*) à Bordeaux, le général Chartran à Lille, le général Mouton-Duvernet



Exécution du maréchal Ney, par Gérôme.

à Lyon. Le comte de La Valette, directeur des postes sous l'Empire, ne dut la vie qu'au dévouement de sa femme, qui prit le costume du prisonnier et lui donna le sien.

En Indre-et-Loire, dans le village de Luynes, des arrestations furent opérées qui motivèrent la célèbre « pétition aux deux Chambres » de Paul-Louis Courier. Dans la Sarthe, au village du Lude, des gardes nationaux furent mis à mort.

Le maréchal Ney, arrêté le 3 août au château de Bessonis (Cantal), fut transféré à Paris le 19 et traduit incontinent en justice. Il était politiquement coupable, ayant donné sa parole à Louis XVIII et l'ayant violée pendant les Cent-Jours; mais le roi l'eût sans doute gracié si son entourage ne se fût montré impitoyable. Le double procès de Ney en conseil de guerre (1), puis devant la Chambre des pairs, fut l'œuvre des *ultras* et des alliés, réunis dans une haine commune contre le glorieux vétéran de la grande armée. L'Angleterre et la Prusse, en particulier, exigèrent impérieusement la mort du « brave des braves », qui fut exécuté dans l'allée de l'Observatoire, le 7 décembre 1815. « Soldats, droit au cœur! » dit-il d'une voix ferme au peloton d'exécution.

Les passions politiques et religieuses atteignirent leur paroxysme dans le Languedoc, où les *verdets*, ainsi appelés parce qu'ils portaient un habillement vert ou une cocarde verte, désolèrent les campagnes : Jacques Dupont, dit Trestaillons, aux environs d'Uzès, Servent, Truphémy s'acharnèrent après les bonapartistes, les républicains et les protestants. A Toulouse, les verdets tinrent même les pouvoirs en échec : impuissants à faire plier à leurs exigences le général Ramel, gouverneur de la place, ils l'assassinèrent. A Marseille, onze républicains et treize mameluks, ramenés d'Égypte par Bonaparte, furent massacrés. Le général de Lagarde à Nîmes, le maréchal Brune à Avignon périrent de mort violente.

Une commission fut instituée pour examiner la conduite des officiers de tout grade ayant servi sous Napoléon. Le ministre de la Police, Decazes, présenta un projet tendant à donner au gouvernement le droit de détenir sans jugement tout individu arrêté comme prévenu de crime ou de délit contre la personne ou l'autorité royale (29 octobre). Les cris séditieux furent punis de la déportation (9 novembre). Une loi du 4 décembre 1815 décida que, dans chaque département, une *cour prévôtale*, composée d'un prévôt, colonel au moins, d'un président et de quatre juges choisis par les membres du tribunal de première instance, procéderait contre tout rebelle, tout individu accusé d'avoir fait partie d'une bande armée, arboré un signe de ralliement autre que le drapeau blanc, publié des écrits ou prononcé des discours séditieux, excité les citoyens à la désobéissance. Le prévôt instruisait les affaires; la sentence était sans appel et exécutoire dans les vingt-quatre heures. Ces tribunaux exceptionnels condamnèrent à l'échafaud, aux galères à perpétuité ou à temps un grand nombre de personnes.

Pour mettre un terme à la politique de vengeance, le duc de Richelieu présenta la loi d'amnistie du 12 janvier 1816. La Bourdonnaye proposa d'exclure du bénéfice de cette loi les titulaires des hautes charges pendant les Cent-Jours, les officiers généraux qui s'étaient rapprochés de Napoléon au retour de l'île d'Elbe et les conventionnels régicides. Le gouvernement dut accepter le bannissement perpétuel de ces derniers et de la famille Bonaparte : Fouché fut, en conséquence, destitué de ses fonctions d'ambassadeur à Dresde; Carnot s'exila à Magdebourg, où il mourut; le peintre Louis David, Cambon, Sieyès quittèrent la France.

Dissolution de la Chambre introuvable. — Les alliés avaient institué à Paris une conférence permanente des ambassadeurs, une sorte de conseil de tutelle qui, se considérant comme responsable de l'ordre, pesait sur les décisions du gouvernement. La conférence, où l'emportaient les vues de Wellington et les solutions pratiques de Pozzo di Borgo, se déclara hostile à la politique des ultras et fit nettement appel au roi pour soutenir contre les amis du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême la politique plus conciliante du duc de Richelieu.

Louis XVIII, dont la frénésie de « ces messieurs les ultras, qui auraient fini par l'épurer lui-même », lui faisait dire plaisamment qu'ils étaient *plus royalistes que le roi*, se fatigua de violences et de représailles dangereuses pour la couronne. D'accord avec le ministre Decazes, il prononça la dissolution de la Chambre (5 septembre 1816). Les ultras, dont toutes les sympathies allaient au comte d'Artois, protestèrent par la plume de Chateaubriand qui, dans son pamphlet : *De la monarchie selon la Charte*, qualifia le roi de « jacobin ».

La Chambre de 1816. La loi électorale (1817). La loi militaire (1818). — La nouvelle Chambre, d'où furent exclus la plupart des ultras et qui condamna la *Terreur blanche*, vota la loi du 5 février 1817 sur les élections, la loi du 10 mars 1818 sur le recrutement de l'armée et la législation de 1819 sur la presse.

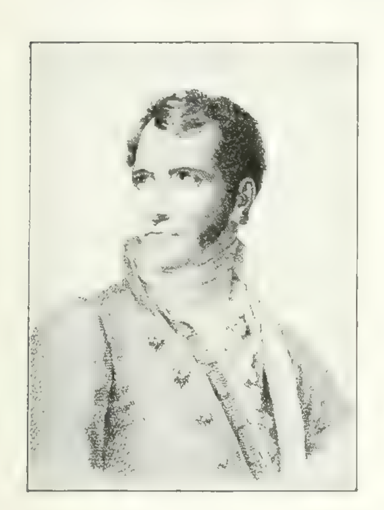
La loi du 5 février 1817, dite *loi Lainé* et complétée par celle du 25 mars 1818, établissait l'élection directe des députés au scrutin de liste par département. Elle fixait le cens des électeurs à 300 francs de contributions directes et celui des éligibles à 1000 francs. Tout Français âgé de trente ans accomplis était électeur et les candidats à la fonction législative devaient être âgés de quarante ans. Conformément à l'article 37 de la Charte, la Chambre continuait d'être renouvelée chaque année par cinquièmes. — L'application de la nouvelle loi électorale donna au parti libéral une minorité importante à la Chambre des députés.

La Charte de 1814 ayant aboli la conscription, devenue impopulaire dans les derniers temps de l'Empire, l'enrôlement volontaire avec prime avait été rétabli. Malgré les efforts du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Guerre, la Chambre maintint le principe de l'engagement volontaire sans prime; mais, l'effectif sur le pied de paix (240000 hommes répartis en six classes) ne pouvant être atteint par des engagements bénévoles, la loi du 10 mars 1818 décida qu'un contingent de 40000 hommes serait appelé chaque année par voie de tirage au sort. La durée du service, fixée d'abord à six ans dans l'infanterie, à huit ans dans les autres armes, fut, en 1824, uniformément fixée à huit ans, et le contingent annuel à 60000 hommes. Le remplacement fut admis. Les sous-lieutenants étaient pris pour deux tiers dans les écoles militaires, pour un tiers dans le rang, et l'ancienneté bénéficiait des deux tiers des grades jusqu'à celui de colonel inclusivement. « Il faut, disait Louis XVIII, que chaque soldat sache qu'il porte dans sa giberne

(1) Au premier conseil de guerre, formé pour juger Ney, le maréchal Moncey, président, refusa de siéger. Le second, présidé par Jourdan, se déclara incompétent.

le bâton de maréchal de France. » Grâce à cette loi, restée en vigueur dans sa partie fondamentale jusque sous le second Empire, la Restauration eut une belle armée, qui fit ses preuves en Espagne, en Grèce, en Algérie.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818). La libération du territoire. — Le duc de Richelieu avait obtenu des commissaires étrangers une réduction de 30 000 hommes sur l'effectif du corps d'occupation. En 1818, il profita de la réunion du congrès d'Aix-la-Chapelle pour négocier auprès des souverains alliés et conclure, le 9 octobre, une convention relative à l'évacuation du territoire, laquelle fut fixée au 30 novembre suivant. A cette date, les souverains alliés rappelèrent leurs armées; 15 millions de rente inscrits sur le grand-livre achevèrent de liquider envers l'étranger la dette de la France. Louis XVIII put s'écrier : « J'ai assez vécu, puisque j'ai vu le drapeau français flotter sur toutes les villes de France! » Dans cette œuvre patriotique, l'action personnelle du duc de Richelieu, dont Wellington disait : « Sa parole vaut un traité », avait été déterminante, comme devait l'être après 1870, dans des circonstances analogues, celle d'Adolphe Thiers.


Le duc Decazes,
gravure de LEFÈVRE

Retraite du ministère Richelieu (décembre 1818). — Pendant le congrès, le baron de Vitrolles avait fait parvenir au tsar une note confidentielle, rédigée d'accord avec le comte d'Artois, lui dénonçant les progrès du jacobinisme et la nécessité de constituer un cabinet moins conciliant. Cette démarche coïncidait avec la découverte de la conspiration ultra-royaliste, dite « du bord de l'eau », dirigée contre les ministres. Louis XVIII voulut faire un exemple en frappant son propre frère; il supprima les fonctions de colonel général des gardes nationales, dont le comte d'Artois était titulaire, et il gracia plusieurs libéraux dont les noms figuraient sur les listes de proscription de juillet 1815. Mais, à son retour d'Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu se trouva en conflit avec son collaborateur Decazes. Inquiet de quelques élections favorables aux indépendants, il voulut modifier la loi électorale conformément aux vues de la droite. Gouvion-Saint-Cyr et Molé se rangèrent à l'avis de Decazes, qui estimait que le gouvernement devait prendre pour règle ces paroles de Louis XVIII : « Celui qui n'est pas contre moi est avec moi. » Après une vaine tentative pour constituer un nouveau cabinet, le duc de Richelieu se retira et Decazes engagea le roi à confier la présidence du Conseil au général Dessolle (29 décembre 1818).

Ministères Dessolle (28 décembre 1818-19 novembre 1819) et Decazes (novembre 1819-février 1820). Lois sur la presse (1819). — Le général Dessolle prit le portefeuille des Affaires étrangères; Decazes eut l'Intérieur, de Serre la Justice, Gouvion-Saint-Cyr la Guerre, le baron Portal la Marine, le baron Louis les Finances. Decazes, particulièrement sympathique à Louis XVIII, fut l'âme véritable de ce ministère.

Le ministre de la Justice fit voter les lois des 25 et 27 avril 1819 sur les crimes et délits de presse, et celle du 4 mai suivant qui affranchissait de la censure les journaux et les écrits périodiques : les infractions étaient déférées au jury, et la presse devenait libre, sous réserve du versement d'un cautionnement par les propriétaires de journaux.

Les élections partielles continuaient d'être favorables aux libéraux, dont le nombre, de 25 en 1817, passa à 45 en 1818 et à 90 en 1819. Dupont de l'Eure, Casimir Périer, le général Foy, Manuel vinrent siéger sur les bancs de la gauche. En 1819, le nom du conventionnel Grégoire sortit des urnes, et cette élection provoqua de telles protestations qu'une partie du ministère consentit à modifier la loi électorale. Decazes ayant négocié vainement avec la droite, Dessolle, Louis et Gouvion-Saint-Cyr se retirèrent : Decazes prit la présidence du Conseil (19 novembre). L'élection de Grégoire fut annulée pour vice de forme.

Assassinat du duc de Berry. Retraite du ministère Decazes (1820). — Le 13 février 1820, le second fils du comte d'Artois, Charles-Ferdinand, duc de Berry, fut poignardé par un ouvrier sellier nommé Louvel, au moment où il sortait de l'Opéra pour reconduire la duchesse dans sa voiture.

Le duc d'Angoulême n'ayant pas de postérité, la disparition du duc de Berry était grosse de conséquences pour l'avenir de la dynastie. Elle irrita donc le parti royaliste autant qu'elle l'affligea, et le crime stupide de Louvel n'eut d'autre résultat que de provoquer un mouvement de réaction contre la politique libérale. Le député Clausel de Coussergues demanda la mise en accusation du ministère; Chateaubriand s'en prit à Decazes, dont il disait : « Le pied lui a glissé dans le sang », et un ultra résumait en ces termes son sentiment : « Le poignard de Louvel est une idée libérale »; on alla même jusqu'à accuser le chef du cabinet de complicité dans le crime. Celui-ci tenta sans succès de se maintenir en proposant des lois exceptionnelles, et Louis XVIII, cédant aux instances du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême, envoya à Londres, comme ambassadeur, son ministre favori, après l'avoir créé duc.


Le duc de Berry.
D'après une estampe du temps


La duchesse de Berry,
par Th. LAWRENCE

Second ministère du duc de Richelieu (20 février 1820-14 décembre 1821). — Le duc de Richelieu fut appelé à former un nouveau ministère, dont il eut la présidence avec de Serre (Justice), Pasquier (Affaires étrangères), Latour-Maubourg (Guerre), Roy (Finances) comme collaborateurs.

Le gouvernement, conformément à la volonté de Louis XVIII, eut à soutenir aussitôt devant les Chambres la discussion de trois projets de loi élaborés par le précédent cabinet à la suite de l'assassinat du duc de Berry. Ces projets avaient respectivement pour objet le rétablissement de la censure, la suspension de la liberté individuelle et le remaniement de la loi électorale. Après le vote des deux premiers (février-mars 1820), les doctrinaires se séparèrent de la majorité gouvernementale.

La loi électorale du 29 juin 1820, connue sous le nom de *loi du double vote,* rétablissait la distinction, supprimée par la loi du 5 février 1817, entre les collèges électoraux de département et d'arrondissement. Sous le régime de la loi de 1817, qui avait favorisé l'évolution des centres vers la gauche, il n'y avait dans chaque département qu'un seul collège électoral, nommant directement les députés. Sous le régime nouveau, dans chaque arrondissement une première catégorie de députés était nommée par les électeurs payant 300 francs d'impôts directs; puis, au chef-lieu du département, une seconde catégorie de députés était nommée par les citoyens payant plus de 1 000 francs. Ceux-ci votaient dans l'un et l'autre collège. Les collèges de département furent appelés à nommer 172 députés nouveaux; l'élection aux 258 sièges existants fut attribuée aux collèges d'arrondissement.

Cette loi, soutenue par de Serre et vivement combattue par La Fayette, Camille Jordan, Royer-Collard et toute la gauche, fut adoptée au mois de juin au milieu d'une vive agitation et de troubles dans la rue. Son application au renouvellement partiel de la Chambre ramena au Parlement 75 membres de la Chambre introuvable (novembre 1820).

Naissance du duc de Bordeaux (1820). Démission du ministère Richelieu (1821). — Le 29 septembre 1820, la duchesse de Berry, qui était enceinte lors de l'assassinat de son mari, donna le jour à un fils, Henri Dieudonné, duc de Bordeaux (1). Les royalistes avaient douté jusqu'à la fin de l'heureuse délivrance de la duchesse, si douloureusement éprouvée : ils donnèrent au prince le surnom d' « enfant du miracle ». Leur joie devint de l'enthou-


Royer-Collard.
[illegible]


Le comte de Villèle.
[illegible]

siasme après les élections générales : grâce à la loi du double vote, la gauche n'obtint que 23 sièges sur 226, et Corbière, Villèle, Lainé entrèrent dans le cabinet comme ministres sans portefeuille (21 décembre 1820). Mais le duc de Richelieu voulait gouverner avec le concours de la droite en s'appuyant sur le centre droit, alors que Corbière et Villèle étaient partisans d'une politique de droite pure, et ils ne tardèrent pas à se retirer. A la suite des élections partielles d'octobre 1821, qui consolidèrent la situation des ultras, le duc de Richelieu fut mis en échec devant la Chambre par une coalition des partis extrêmes. Il démissionna le 14 décembre.

Ministère Villèle (14 décembre 1821-4 janvier 1828). — Le nouveau ministère, à la composition duquel le comte d'Artois prit une part déterminante, comprenait exclusivement des ultra-royalistes : Peyronnet (Justice), Corbière (Intérieur), de Montmorency-Laval (Affaires étrangères), marquis de Clermont-Tonnerre (Marine et Colonies), marquis de Lauriston (Maison du roi); le maréchal Victor, duc de Bellune, eut le portefeuille de la Guerre. Dans la suite, Chateaubriand reçut le portefeuille des Affaires étrangères (28 décembre 1822) et le comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, fut mis à la tête du ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique.

Les conspirations. — L'avènement d'un ministère d'extrême droite provoqua dans les sociétés secrètes une recrudescence d'activité, et des complots se formèrent sur toute l'étendue du territoire, notamment dans l'Est et dans l'Ouest.

On avait eu déjà : en 1816, la conspiration de l'*épingle noire*, dont les affiliés, bonapartistes, portaient pour se reconnaître une épingle de cette couleur; le complot des *patriotes*, imaginé par le policier Scheltein; la conspiration de l'avocat Didier, à Grenoble; — en 1817, la conspiration de Bordeaux, œuvre du policier Randon, et celle de Lyon, préparée par le policier Brunet, à l'instigation du général Canuel, qui réprima les troubles avec une extrême cruauté; — en 1820, le complot de Paris, consécutif à la loi du double vote, organisé par le général Fabvier et le capitaine Nantil, et que Marmont, prévenu, fit avorter le 19 août. On eut, en 1822, les complots de Saumur (1), de Belfort et de Colmar (2), des quatre sergents de La Rochelle (3).

Modification de la loi électorale (1822). — La politique du nouveau ministère s'affirma d'abord par une modification à la loi de 1819 sur la presse : la fondation des journaux fut soumise à l'autorisation préalable et les délits de presse correctionnalisés (1822).

La discussion de la loi fut très vive : celle des crédits demandés pour l'expédition d'Espagne donna lieu à des débats plus acharnés encore (1823).

Les affaires d'Espagne. — *L'intervention française.* — Après avoir déterminé l'état de possession dans toute l'Europe, les diplomates de 1815 avaient placé l'acte final de leurs délibérations sous la garantie collective des puissances et fait des Congrès une institution normale destinée à prévenir tous les différends entre les États et les nations.

Au Congrès de Laybach, le gouvernement français, qui avait adhéré à la Sainte-Alliance, approuva la proposition de Metternich tendant à rétablir Ferdinand Ier comme roi absolu sur le trône de Naples (1821). Au Congrès de Vérone (1822), c'est la France qui se


Bories, Raoulx, Goubin et Pomier (les quatre sergents de La Rochelle).

(1) Le duc de Bordeaux, [illegible] révolution de 1830. Il résida d'abord [illegible] puis, à partir de 1832, à Prague. Devenu le chef de son parti après la [illegible] en Angleterre, il reçut la visite des [illegible] Bruck (Styrie), Marie-Thérèse-Béatrix-Gaétane, archiduchesse d'Autriche-Este, fille de François IV, duc de Modène.

(1) Le général Berton, rentré à Paris après le licenciement de l'armée de la Loire et rayé des contrôles, s'affilia au carbonarisme. La *vente* centrale le désigna en 1822 pour le commandement d'un mouvement insurrectionnel qui devait éclater à Saumur. Il rassembla une troupe de pauvres gens, de soldats et de paysans, arbora le drapeau tricolore et s'empara de la ville de Thouars, d'où il marcha sur Saumur, qu'il ne put emporter. Il se dirigea vers La Rochelle, mais il échoua de ce côté encore par suite de l'arrestation des « quatre sergents » et du départ de leurs régiments. Il se cacha jusqu'à la fin de mai, crut alors pouvoir tenter un nouvel effort à Saumur et, attiré dans un guet-apens par un agent provocateur nommé Woëlfeld, fut condamné à mort par la cour d'assises de Poitiers (octobre 1822).

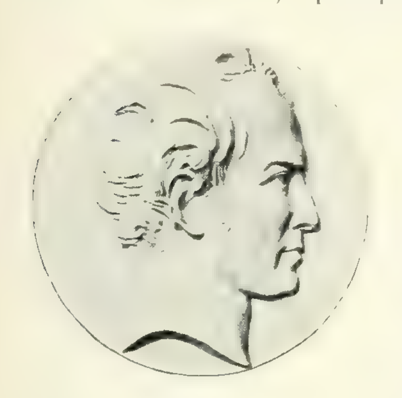
(2) La conspiration de Belfort fut formée par les libéraux de cette ville affiliés au carbonarisme, avec l'appui de très nombreux officiers du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges. Les garnisons de Belfort et d'Huningue devaient arborer à Colmar le drapeau tricolore, tandis qu'un gouvernement provisoire serait installé à Belfort avec La Fayette, d'Argenson, Kœchlin, Armand Carrel, Fabvier. Le soulèvement faillit réussir dans la nuit du 1er au 2 janvier; mais le commandant de la place, averti par une indiscrétion, organisa la défense, et les conjurés qui ne purent s'enfuir furent exécutés à Colmar, malgré la tentative du colonel Caron pour les délivrer.

(3) Quatre jeunes sous-officiers en garnison à La Rochelle (Bories, Raoulx, Goubin et Pomier), affiliés au carbonarisme et excités par des agents provocateurs, furent prévenus d'avoir conspiré contre la dynastie et, bien qu'ils n'eussent donné à leurs projets aucun commencement d'exécution, la cour d'assises de la Seine les condamna à mort. Leur jeunesse, les détails dramatiques de l'affaire, une tentative d'évasion qu'une trahison fit avorter, le courage avec lequel les quatre victimes montèrent sur l'échafaud (21 septembre 1822), excitèrent la pitié, et une touchante légende, qui inspira les romanciers, se forma autour du nom des quatre sergents de La Rochelle.

chargea d'intervenir directement en faveur du roi d'Espagne Ferdinand VII, jadis chassé par Napoléon, en 1808, et revenu à Madrid en 1814. Ce souverain avait supprimé les Cortès, sans respect pour la Constitution de 1812, qu'il avait juré d'observer. Mais, le 1er janvier 1820, se produisit à Cadix une insurrection des troupes rassemblées pour aller réprimer en Amérique la révolte des colonies espagnoles; le colonel Riego, qui les commandait, marcha sur Madrid. Ferdinand dut accepter de nouveau la Constitution de 1812 et convoqua les Cortès; puis, se considérant comme prisonnier de la représentation nationale, il saisit de ses griefs les cabinets européens, pendant que ses partisans fomentaient un peu partout des troubles.

Le congrès de Vérone s'ouvrit le 20 octobre. Chateaubriand y représentait la France avec notre ministre des Affaires étrangères, Mathieu de Montmorency. Celui-ci avait reçu de Louis XVIII et de Villèle la mission expresse d'éviter la guerre; car Louis XVIII voulait intervenir à son heure, à titre individuel, considérant qu'il s'agissait de son neveu et d'un État limitrophe. Chateaubriand y était au contraire favorable, et son opinion finit par l'emporter. Sa politique à Vérone, puis à Paris, provoqua la démission du ministre des Affaires étrangères, Mathieu de Montmorency, auquel il succéda.

Expulsion de Manuel. — A la Chambre, lors de la discussion des crédits extraordinaires, le principe d'intervention fut combattu par Royer-Collard, le général Foy et Manuel. Ce dernier s'écria, après avoir flétri le gouvernement de Ferdinand VII : « Vous voulez sauver les jours de Ferdinand!... Eh quoi! Messieurs, auriez-vous donc oublié que c'est parce que les Stuarts cherchaient un appui à l'étranger qu'ils furent renversés du trône; que ce fut parce que les puissances étrangères entrèrent en France que Louis XVI fut décapité! Ai-je besoin de vous dire que les dangers de la famille royale devinrent plus grands lorsque la France révolutionnaire sentit qu'elle avait besoin de se défendre par une forme nouvelle, par une énergie toute nouvelle! »



Manuel,
médaillon de DAVID d'Angers.

Interprétées comme une apologie du régicide, ces paroles excitèrent un tumulte violent, et Manuel fut expulsé *manu militari*, le 4 mars 1823. La plupart des députés de son parti quittèrent la salle des séances; la gauche déclara qu'elle se refuserait à siéger tant qu'il n'aurait pas repris l'exercice de son mandat, et les crédits furent votés par la droite seule.

Prise du Trocadéro (1823). — Le duc d'Angoulême prit à la fin de mars le commandement de l'armée expéditionnaire, avec le général Guilleminot comme chef d'état-major. Le 6 avril 1823, l'armée entra en campagne; en franchissant la Bidassoa, petit fleuve frontière, elle rencontra un bataillon de réfugiés français, portant le drapeau tricolore, dirigés par le capitaine Nantil et le colonel Fabvier. Ils s'avancèrent au-devant de l'armée royale pour fraterniser aux cris de : « Vive l'empereur! Vive la France! » Le général Valin leur répondit à coups de canon.

L'armée française arriva sans difficultés jusque sous les murs de Madrid, d'où les Cortès s'étaient retirées, emmenant avec elles Ferdinand VII à Séville, puis à Cadix, où elles déclarèrent ce prince déchu du trône pour cause d'aliénation mentale. Les troupes françaises attaquèrent les formidables batteries de l'île de Léon; la presqu'île fortifiée du Trocadéro, qui défendait l'accès de Cadix, fut emportée le 30 août par le général Bourdesoulle, malgré les efforts du colonel Garcès; Cadix se soumit (3 octobre) et le régime absolutiste fut rétabli; mais Ferdinand VII, par ses excès de pouvoir, indigna jusqu'au duc d'Angoulême, qui l'avait rétabli.

Les élections de 1824. La Chambre « retrouvée ». — Villèle attribuait au renouvellement de la Chambre par cinquièmes les succès partiels de la gauche : il résolut de soumettre cette Assemblée au renouvellement intégral et d'augmenter la durée de la législature. La Chambre fut dissoute par ordonnance du 24 décembre 1823 : malgré les efforts de la gauche, les candidats ultras, bénéficiant du succès de l'armée royale en Espagne et d'une pression officielle démesurée, l'emportèrent dans la plupart des arrondissements; l'opposition parlementaire tomba de 110 voix à 19. La Chambre introuvable était « retrouvée ». La droite intransigeante continuait d'avoir à sa tête La Bourdonnaye, célèbre depuis 1815 par ses propositions de répression violente, et les idées théocratiques étaient défendues par Bonald et Lamennais.

En ouvrant, le 23 mars, la session de 1824, le roi annonça la présentation de quatre projets de loi tendant respectivement à instituer le renouvellement « intégral et septennal » de la Chambre des députés, à indemniser les émigrés de la perte de leurs biens, vendus naguère comme biens nationaux, à convertir la rente 5 pour 100, enfin à édicter des peines particulières contre le vol et la dégradation des objets du culte. Le premier projet fut adopté et devint la loi du 9 juin 1824; il n'en fut pas de même du projet de conversion.

La Charte de 1814 avait garanti aux détenteurs des biens nationaux la propriété des immeubles acquis par eux. Pour mettre fin aux revendications des émigrés, Villèle eut l'idée de réduire le taux d'intérêt de la rente et de faire bénéficier les propriétaires dépossédés par la Révolution de l'économie qui résulterait de cette mesure. La Chambre se rallia à la combinaison, à laquelle les porteurs de rente s'étaient montrés hostiles; mais la Chambre des pairs la rejeta comme inopportune. Le roi irrité enleva le portefeuille des Affaires étrangères à Chateaubriand, accusé par Villèle de n'avoir pas été étranger à l'échec subi par le gouvernement devant la haute Assemblée (août 1824), et Chateaubriand, rendu à la vie privée, devint l'âme d'un groupe d'opposants que le cabinet fit appeler le « parti de la défection ». Villèle décida, le 15 août, d'appliquer l'article de la loi de 1822 qui permettait au gouvernement de rétablir la censure dans les circonstances graves.

Mort de Louis XVIII (1824). — Louis XVIII, dont la santé laissait de plus en plus à désirer, mourut le 16 septembre 1824. Après avoir subi l'influence libérale de Decazes, il s'était, dans les derniers temps, laissé dominer par Mme du Cayla, tout acquise au comte d'Artois et à ses amis.

Comme il n'avait pas cru devoir gouverner exclusivement avec les ultras, ceux-ci le jugeaient très sévèrement. Il caractérisait lui-même sa politique dans les dernières paroles qu'il adressa à son frère : « J'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit aux Tuileries; agissez comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité. » Puis posant ses mains sur la tête du dernier rejeton de sa race et conscient des dangers que courait la dynastie, il dit d'une voix émue en regardant le comte d'Artois : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! »

II. — CHARLES X (1824-1830)

Charles X. — Le comte d'Artois, qui régna sous le nom de *Charles X*, était âgé de soixante-sept ans quand il succéda à son frère. C'est lui qui, en 1789, avait donné le signal de l'émigration, et, depuis son retour en France, il n'avait cessé d'être le chef des ultra-royalistes; il restait obstinément attaché aux idées de l'ancienne monarchie. Néanmoins ses premières paroles furent d'une parfaite correction constitutionnelle. Il avait dit aux Chambres : « J'ai promis, comme sujet, de maintenir la Charte. Aujourd'hui que le pouvoir est entre mes mains, je l'emploierai à consolider, pour le bonheur de mon peuple, le grand acte que j'ai promis de soutenir. »

Charles X avait belle mine à cheval — on l'appela le « roi chevalier » — et la distinction de sa personne s'ajoutait chez lui à une nature généreuse. Quand il fit son entrée à Paris, il laissa son escorte à distance et il dit aux gardes qui empêchaient la foule de se presser autour de lui : « Plus de hallebardes! » Il supprima même la censure. Mais ses premiers actes, en désaccord avec son langage, lui firent perdre rapidement sa popularité des premiers jours. Dépourvu de sens politique, admirateur enthousiaste des formes surannées, il releva pour son fils aîné, le duc d'Angoulême, le titre de dauphin, plaça six *menins* autour de la personne du prince et se fit sacrer à Reims au milieu d'une pompe extraordinaire. Victor Hugo, qui venait d'être fait chevalier de la Légion d'honneur en même temps que



Sceau de Charles X.

couronnement, assista à la cérémonie et composa, à cette occasion, son [illegible] Charles X.

Politique intérieure. — *Le milliard des émigrés. La loi du sacrilège. La loi des congrégations.* — Villèle songea à se retirer dès l'avènement de Charles X, mais il crut servir les intérêts du trône en ne persistant pas dans ce dessein, que lui conseillait Berryer; il s'obstina à rester au pouvoir pendant trois années, voulant soutenir la monarchie et l'entrainant, au contraire, dans sa propre ruine. Plus il fit de concessions à l'extrême droite, plus l'extrême droite lui devint hostile, et il fut victime de la tactique irréductible dont il n'avait jamais voulu se départir dans l'opposition. Les revendications des émigrés continuaient de revêtir une forme très véhémente; la première combinaison proposée par Villèle ayant été rejetée par les pairs, le ministre en élabora une nouvelle, qui fut agréée : la loi du 25 avril 1825 accorda un milliard d'indemnité aux émigrés (1). Elle avait l'avantage de consolider définitivement dans leur possession les acquéreurs de biens nationaux; mais elle fut très impopulaire, et les libéraux la combattirent par l'organe du général Foy, parce qu'ils y voyaient une condamnation indirecte de la législation révolutionnaire sur la propriété.

Charles X, par Gérard.

La *loi du sacrilège* (qui ne fut d'ailleurs jamais appliquée) édicta la peine de mort contre les individus coupables de vol des objets sacrés commis avec effraction dans les églises (1825).

Enfin, la *loi des congrégations* (1826) donna au roi la faculté d'autoriser par simple ordonnance les associations religieuses, et l'obligea à ne les supprimer qu'après avis des évêques.

Le général Foy était mort le 27 novembre 1825 : une foule immense suivit son cercueil sous une pluie battante, et une souscription nationale, ouverte en faveur de sa femme et de ses enfants, produisit 1 million en quelques jours.

Projets de loi sur le rétablissement du droit d'aînesse et sur la presse. — Pour mettre obstacle au morcellement des propriétés, le ministre de la Justice, Peyronnet, proposa de créer un privilège successoral en faveur de la primogéniture, à défaut d'un vœu formellement exprimé par le testateur; dans les familles payant 300 francs d'impôt foncier, la quotité disponible serait réunie à la part du fils aîné. C'était le rétablissement indirect du droit d'aînesse et la suppression du principe de l'égalité des partages, introduit par la Révolution dans le droit civil. Le projet fut rejeté par la Chambre des pairs.

Non moins impopulaire fut le projet présenté, le 29 décembre 1826, par le même ministre contre la liberté de la presse. Les brochures de vingt pages et au-dessous — par conséquent les journaux — ne pourraient paraître que neuf jours après leur examen par la censure. Le *Moniteur*, favorable à Peyronnet, qualifiait la loi projetée de « loi de justice et d'amour », mais Chateaubriand la traitait de « loi vandale », et Casimir Périer en résumait ainsi la portée : « L'imprimerie est supprimée en France au profit de la Belgique. » L'Académie française se fit l'écho de l'opposition (25 janvier 1827) : Charles X refusa d'admettre sa protestation et destitua de leurs emplois Villemain, Lacretelle et Michaud, l'auteur de l'*Histoire des Croisades*. La loi fut adoptée par la Chambre des députés; mais les pairs confièrent à une commission le soin d'ouvrir une enquête sur le régime de la presse. Pendant qu'elle y procédait eurent lieu les funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt : les élèves de l'École d'arts et métiers ayant voulu porter sur leurs épaules les restes de leur bienfaiteur, la gendarmerie chargea, rue Saint-Honoré; le cercueil tomba dans le ruisseau et s'y brisa (17 avril 1827). Menacé d'une interpellation, le cabinet Villèle retira la « loi d'amour ». On cria dans les rues de Paris : « A bas les jésuites! Vive Montlosier! (1) », mais aussi : « Vive le roi! » Charles X, se méprenant sur le sens de ces manifestations, résolut de passer une revue générale de la garde nationale au Champ-de-Mars. Les vivats qui l'accueillirent furent accompagnés de cris hostiles à la duchesse d'Angoulême et à la duchesse de Berry. Aussitôt, sur les instances de Corbière et de Villèle, le roi signa le décret de licenciement de la garde nationale de Paris (30 avril 1827), mesure qui acheva d'éloigner la bourgeoisie du ministère. La presse voulut protester : après la clôture de la session, la censure fut rétablie (24 juin).



Le général Foy, par [illegible].

Élections générales de 1827. Chute du ministère Villèle. — Villèle pensa que de nouvelles élections lui donneraient une majorité plus compacte : le 5 novembre 1827 parurent des ordonnances prononçant la dissolution de la Chambre et nommant soixante-seize pairs, choisis dans la majorité de l'ancienne Chambre et parmi les grands propriétaires. Mais toute la liste libérale passa à Paris et l'on apprit bientôt que les départements avaient voté dans le même sens. Ce résultat inattendu entraîna la chute du ministère.

Politique extérieure. Indépendance de la Grèce. — La diplomatie de Villèle fut, pendant l'année 1827, plus heureuse que sa politique intérieure. Le ministre se préoccupa du développement du commerce extérieur, et la France prit une part honorable à la guerre de l'indépendance grecque.

La question d'Orient s'était compliquée des mouvements nationalistes qui agitaient la péninsule balkanique. Depuis la paix de Bucarest, que Mahmoud II avait dû signer en 1812 avec la Russie, l'empire turc était en pleine révolte, et Ali, pacha de Janina, avait pu se constituer en Épire une véritable principauté indépendante. A la faveur des troubles s'organisa l'insurrection grecque de 1821, que soutint l'opinion libérale de toute l'Europe et que les gouvernements eux-mêmes, notamment l'Angleterre, la France et la Russie, appuyèrent de leurs flottes et de leurs armées, après s'être unis par le traité du 6 juillet 1827. Le sultan proclama la guerre nationale et religieuse dans toute l'étendue de son empire : Ibrahim, fils du sultan Méhémet-Ali, arriva en Morée avec une flotte chargée d'une partie des forces militaires de l'Égypte. Les Grecs, épuisés, allaient succomber, si les puissances n'avaient prescrit à Ibrahim un armistice dont le refus amena la glorieuse journée où l'escadre française sous les ordres de l'amiral de Rigny, unie aux escadres anglaise et russe, anéantit dans le port de Navarin la flotte égyptienne (20 octobre 1827).

Le ministère Martignac décida l'envoi de 15000 hommes en Morée sous la conduite du général Maison (27 août 1828). Celui-ci obligea Ibrahim à évacuer la Grèce, dont le traité d'Andrinople (4 septembre 1829) consacra l'affranchissement sous la garantie de la Russie, de la France et de l'Angleterre.

Le ministère Martignac (4 janvier 1828-8 août 1829). — Le 4 janvier 1828 fut formé le nouveau ministère, composé de Martignac (Intérieur), Portalis (Justice), La Ferronnays (Affaires

(1) La *loi du milliard* ne donna lieu qu'à une émission de 26 millions de rentes, le capital n'ayant été payé que jusqu'à concurrence de 866 millions de francs. La loi du 1er mai 1825 porta conversion facultative des rentes 5 pour 100, en [illegible] des rentiers des rentes à 4 1/2 pour 100 au pair ou des rentes 3 pour 100, calculées sur le cours [illegible]

(1) Montlosier, ancien député à l'Assemblée constituante, catholique, mais adversaire déclaré de la Congrégation et de l'intervention du clergé dans les affaires politiques, était l'auteur d'un *Mémoire à consulter sur un système politique et religieux tendant à renverser la religion, la société et le trône* (1826) et d'un ouvrage sur *Les Jésuites, les congrégations et le parti prêtre* (1827).

étrangères), Caux (Guerre), Chabrol (Marine et Colonies), Antoine Roy (Finances), Frayssinous, évêque d'Hermopolis (Affaires ecclésiastiques), Saint-Cricq (ministre secrétaire d'État, président du Conseil supérieur du commerce et des colonies). L'Instruction publique fut distraite du ministère des Affaires ecclésiastiques.

Martignac et ses collaborateurs firent une tentative sincère pour réconcilier la droite et les libéraux dynastiques, mais ils ne devaient donner satisfaction ni aux ultras ni à la gauche, et le roi, conseillé par Villèle, ne put jamais se décider à accepter de bonne foi les conséquences de la Charte.

A l'ouverture de la session, Royer-Collard fut présenté au roi pour la présidence de la Chambre, et le cabinet déposa un projet de loi supprimant la censure et l'autorisation préalable. Ce projet parut insuffisant à la gauche, qui voulait la liberté absolue de la presse, et il irrita la droite, dont l'hostilité devint irréductible le jour où les ministres eurent obtenu du roi les deux ordonnances du 16 juin sur les petits séminaires, rédigées par Portalis et Mgr Feutrier, évêque de Beauvais. La première soumettait au régime de l'Université huit petits séminaires dirigés par les jésuites et excluait des fonctions enseignantes les membres des congrégations non autorisées; la seconde limitait le nombre et fixait l'âge d'admission des élèves ecclésiastiques, qui seraient tenus désormais de revêtir l'habit au bout de deux ans d'internat dans les petits séminaires, dont le roi agréerait les directeurs. Les ultras et la très grande majorité de l'épiscopat, poussés par Lamennais, protestèrent avec une telle passion contre ces ordonnances, que le roi, considérant qu'on bravait son autorité, exigea la soumission des évêques, d'accord avec le Saint-Siège.



Martignac.
(D'après une lithographie.)

Guizot, Victor Cousin, Villemain purent recommencer à la Sorbonne leurs cours publics, suspendus sous le précédent ministère. Sur ces entrefaites, Charles X fit un voyage dans l'Est. Il crut que les ovations qui accueillirent son passage s'adressaient à sa personne, non au cabinet, et, dès ce moment, il projeta de remplacer le ministère par des hommes acquis à ses idées.

Martignac était donc secrètement sacrifié lorsque s'ouvrit la session de 1829. Il avait obtenu du roi la présentation de deux projets tendant à élargir par l'élection la base de recrutement des assemblées départementales et municipales : l'adoption d'un amendement par une coalition des gauches et de la droite servit de prétexte à Charles X pour retirer les deux projets et juger sévèrement le régime parlementaire. Le 8 août, après la clôture de la session, le *Moniteur* publia la composition du nouveau ministère : Martignac n'avait appris qu'indirectement les desseins de la Cour.

Le ministère Polignac (8 août 1829-23 juillet 1830). — Le prince de Polignac fut nommé aux Affaires étrangères; La Bourdonnaye, l'un des membres les plus fougueux de la Chambre introuvable, à l'Intérieur; Bourmont, le transfuge de Waterloo, à la Guerre; Courvoisier à la Justice, le vice-amiral de Rigny à la Marine, Montbel aux Affaires ecclésiastiques et à l'Instruction publique, Chabrol aux Finances. La Bourdonnaye espérait être appelé à la présidence du Conseil, mais le roi lui préféra Polignac, qui se plaignait du caractère difficile de son collaborateur, et La Bourdonnaye démissionna après avoir obtenu la pairie et 12000 francs de pension. Il fut remplacé à l'Intérieur par Montbel, qui eut pour successeur à l'Instruction publique Guernon-Ranville, procureur général à Lyon; le préfet de la Gironde, le baron d'Haussez, prit la Marine à la place de Rigny (23 août).

Le prince de Polignac disait un jour que « rien n'était plus facile que de gouverner la France » et qu'il « répondrait de tout sans se donner la moindre peine » si le roi « voulait pendant dix ans réunir entre ses mains les portefeuilles des Affaires étrangères, de la Guerre, de l'Intérieur, des Finances et surtout de la Police ». Il était d'avis de donner lecture à la Chambre d'une Constitution satisfaisante pour les opinions les plus libérales, puis de dire aux députés : « Vous avez entendu. Si vous êtes sages pendant dix ans, la Constitution entrera en pratique. » Lorsqu'il fut nommé pair de France, il refusa de siéger, ne pouvant, disait-il, lui catholique, prêter serment à une Charte qui reconnaissait la liberté des cultes.

La constitution du nouveau cabinet apparut comme un défi à l'opinion; elle sema l'agitation dans tout le pays, et beaucoup de membres du parti royaliste déplorèrent une aventure qu'ils jugeaient devoir être fatale à la dynastie.



Polignac,
lithographie de MAURIN.

Politique extérieure. Le « grand dessein » de M. de Polignac. — Le dogme traditionnel des limites naturelles n'avait pas été abandonné sous la Restauration; mais sur qui s'appuierait la France pour obtenir la modification de ses frontières? Les uns pensaient — c'était l'avis de Talleyrand — que la politique moscovite avait pour objectif principal l'extension de sa domination en Orient, qu'elle ne pouvait réaliser cet objectif sans le concours de la Prusse, que ce concours serait payé par des agrandissements, et que la France ne devait en aucun cas favoriser les Hohenzollern. Les autres — et parmi eux Chateaubriand — estimaient que la Restauration conserverait un caractère précaire aussi longtemps qu'elle n'aurait pas donné à la France ses frontières naturelles, que l'Autriche et l'Angleterre avaient un intérêt évident au maintien rigoureux de l'ordre de choses établi en 1815 et qu'il fallait nettement accepter l'alliance russe, dût-on pour cela subir l'alliance prussienne. En 1828, pendant son ambassade à Rome, Chateaubriand adressa au comte de La Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, un mémoire où il faisait de l'alliance russe la condition du succès, et le cabinet de Paris pensa que la guerre turco-russe aurait pour conséquence un déplacement de territoires qui lui fournirait l'occasion de faire triompher ses vues.

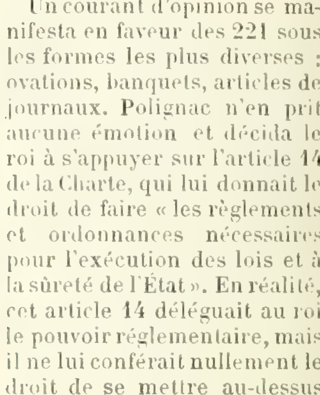
Lorsque les succès foudroyants du général Diébitch, pendant l'été de 1829, eurent ouvert au tsar la route de Constantinople, Polignac donna connaissance au Conseil d'un mémoire rédigé par Bois-le-Comte, directeur des affaires politiques, proposant une entente avec Nicolas Ier pour réorganiser l'Europe sur les bases suivantes : les provinces rhénanes seraient attribuées au roi de Saxe, mais la France aurait la Belgique catholique, le Brabant hollandais, le Luxembourg; la Prusse annexerait la Saxe et aussi la Hollande, dont le roi remplacerait le sultan à Constantinople; l'Autriche prendrait la Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie, la Croatie; la Russie s'agrandirait de la Moldavie, de la Valachie et de l'Arménie, et l'on préviendrait les objections de l'Angleterre en lui donnant les colonies hollandaises. Ce plan gigantesque, qui substituait à l'état de possession établi par les traités de 1815 un nouveau partage de l'Europe, ne faisait que déplacer le voisinage de la Prusse, fortifiée, transformée en État maritime et alliée de plus en plus intime de la Russie. Il fut envoyé au duc de Mortemart, ambassadeur en Russie, pour être communiqué au tsar, mais il n'y parvint qu'au moment où ce dernier venait de signer le traité d'Andrinople (4 septembre 1829) et de terminer la guerre qui pouvait fournir l'occasion d'un remaniement de la carte de l'Europe. Le grand « dessein » de M. de Polignac perdit donc sa raison d'être avant même que Nicolas eût été pressenti. C'est le traité d'Andrinople, non la Révolution de 1830, qui empêcha la France d'obtenir un accroissement de territoires, et c'est en Belgique, non sur le Rhin, qu'elle devait le trouver. D'ailleurs la Prusse était le « nœud de ce plan », et Frédéric-Guillaume l'écarta dans les termes les plus nets, ne voulant ni déposséder le roi de Hollande, son beau-frère, ni céder à la Saxe les provinces rhénanes.

La France en Algérie. Prise d'Alger. — Le traité de Paris avait en 1814 consacré la ruine de nos colonies. La constitution d'un nouvel empire d'outre-mer fut inaugurée par la Restauration, qui maintint nos droits historiques sur Madagascar contre les Hovas, soutenus par les Anglais (bombardement de Tamatave, octobre 1829), et préluda, à la veille de sa chute, le 5 juillet 1830, à la conquête de l'Algérie.

Les relations d'Alger avec la France s'étaient tendues à l'occasion d'une dette contractée, de 1793 à 1798, pour le compte du gouvernement français, envers la maison de commerce algérienne Busnach et Bacri. Le payement de cette créance, arrêtée en 1801 au chiffre de 7 millions, avait toujours été différé, et ces retards irritaient fort le dey Hussein, lequel avait fourni, par l'intermédiaire de Busnach et Bacri, une partie des approvisionnements qui avaient été l'origine de la créance des deux juifs algériens sur le gouvernement français. En 1826, il adressa une réclamation au cabinet de Paris. Au printemps de l'année suivante, Deval, notre consul général, se présenta à la Kasbah pour saluer le dey, comme c'était l'usage la veille des fêtes musulmanes. Il profita de cette visite pour élever quelques réclamations au sujet d'un navire des États du Saint-Siège qui avait été capturé; mais le dey s'emporta, demanda le payement de la créance litigieuse et menaça notre agent de l'envoyer en prison. Deval ayant à son tour menacé le dey de l'intervention de son gouvernement, Hussein le frappa au visage avec son chasse-mouches. Le consul s'écria aussitôt : « Ce n'est pas à moi, c'est au roi de France que l'insulte a été faite. » D'après les relations officielles, le dey répondit « qu'il ne craignait pas plus le roi de France que son représentant », et il ordonna à Deval de sortir.



Vue de la ville d'Alger en 1830. D'après un dessin du temps.



Les satisfactions demandées à Hussein ayant été refusées, le gouvernement français mit Alger en état de blocus (juillet 1829), puis formula de nouvelles propositions, qui furent tout aussi mal accueillies. La *Provence*, portant le pavillon parlementaire, reçut en quittant Alger une volée de coups de canon tirés du haut des batteries garnissant la rade.

Cette fois, une expédition fut résolue. Le ministre de la Marine, baron d'Haussez, fit à l'ambassadeur d'Angleterre, qui cherchait à nous intimider, une réponse énergique, et présida aux préparatifs avec un remarquable esprit de décision. On avait songé au contre-amiral Roussin : sur le refus de cet officier, d'Haussez déchira devant lui les deux ordonnances lui conférant, avec le commandement, le grade de vice-amiral, et, comme Roussin exprimait le doute qu'on trouvât quelqu'un pour le remplacer : « S'il ne s'en présente pas parmi les amiraux, répliqua d'Haussez, j'en trouverai parmi les officiers d'un grade inférieur. L'expédition ne manquera pas, faute d'un officier qui veuille la commander. »

Dès le 9 février 1830, des ordres avaient été expédiés dans les ports pour l'armement immédiat de 104 bâtiments qui, sous le commandement de l'amiral Duperré, devaient jeter sur le sol algérien un armée de 36 000 hommes, aux ordres du comte de Bourmont.

La flotte appareilla le 25 mai 1830. Arrêtée par un coup de vent à deux reprises successives, elle se trouva le 12 juin sur la côte d'Afrique et, le 13 au soir, elle jeta l'ancre sur la plage de Sidi-Ferruch. La première division de l'armée débarqua le lendemain, dispersa sept ou huit mille Arabes et s'empara des batteries qui défendaient les dunes. Le 19, l'armée entière s'établit sur le plateau de Staouëli, où l'agha Ibrahim avait concentré les forces turques. L'occupation des hauteurs de la Bouzaréa (24 juin), suivie du bombardement et de l'explosion du fort de l'Empereur, amena la capitulation du dey, qui s'embarqua pour Naples (4 juillet). Le lendemain le drapeau français flottait sur la Kasbah, où l'on trouva, en monnaies et lingots, 7312 kilogrammes d'or, valant 25 millions, et 108 704 kilogrammes d'argent, valant environ 24 millions.

Politique intérieure. Adresse des 221. Dissolution de la Chambre. Les ordonnances. — La session parlementaire fut ouverte le 2 mars 1830 par un discours de Charles X qui, malgré l'impopularité de son ministère, déclara qu'il saurait faire respecter la prérogative royale. La Chambre répondit par une adresse fameuse qui signalait au roi la composition de son cabinet comme menaçante pour la liberté et qui fut votée par 221 membres contre 181 (16 mars 1830). Charles X estima que l'Assemblée avait outrepassé ses pouvoirs en empiétant sur le droit du souverain de choisir ses ministres, et la Chambre fut prorogée au 1er septembre.

Un courant d'opinion se manifesta en faveur des 221 sous les formes les plus diverses : ovations, banquets, articles de journaux. Polignac n'en prit aucune émotion et décida le roi à s'appuyer sur l'article 14 de la Charte, qui lui donnait le droit de faire « les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et à la sûreté de l'État ». En réalité, cet article 14 déléguait au roi le pouvoir réglementaire, mais il ne lui conférait nullement le droit de se mettre au-dessus des lois. Deux ministres, Courvoisier et Chabrol, donnèrent leur démission. Le premier président de la cour de Grenoble, Chantelauze, fut appelé à la Justice et le baron Capelle aux Travaux publics; Peyronnet remplaça à l'Intérieur Montbel, qui passa aux Finances. Trois jours auparavant (16 mai), la Chambre avait été dissoute et les collèges électoraux convoqués pour les 23 juin (collèges d'arrondissement) et 3 juillet (collèges des départements).

Le gouvernement espérait que les élections lui seraient favorables, le succès de l'expédition d'Alger lui paraissant au surplus devoir influencer heureusement l'opinion. Mais, sur 428 députés élus, l'opposition compta 270 représentants, parmi lesquels presque tous les signataires de l'adresse. Le corps diplomatique essaya vainement de mettre le roi en garde contre les suites certaines de la procédure illégale où il s'était engagé. Charles X répétait, en badinant, ces paroles de quelques charbonniers et forts de la halle, venus en procession à Saint-Cloud : « Maître charbonnier est maître chez lui. » Il pensait que son frère Louis XVI était mort pour avoir été trop faible et il était résolu à ne faire aucune concession. Équivoquant sur le texte de l'article 14, il fit donc paraître le 26 juillet, au *Moniteur*, les fameuses ordonnances, signées de la veille et qui furent la cause immédiate de la Révolution de 1830. Elles édictaient : 1° la suspension de la liberté de la presse périodique et le rétablissement de l'autorisation pour les brochures ; 2° la dissolution de la nouvelle Chambre ; 3° un remaniement de la loi électorale, qui réduisait le nombre des députés à 258, rétablissait le renouvellement par cinquièmes et supprimait les patentes dans le calcul du cens électoral; 4° la convocation des collèges pour les 6 et 8 septembre. En même temps le gouvernement rappelait à l'activité de hauts fonctionnaires écartés par le cabinet Martignac.

Les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. — Le jour même de la publication des ordonnances, 44 journalistes s'assemblèrent dans les bureaux du *National*, où Thiers rédigea une *protestation* célèbre, suivie de celle de 63 députés présents à Paris.

Le 27, le *National*, le *Temps* et le *Globe* parurent malgré les ordonnances. Casimir Périer, Sébastiani, Dupin, Thiers faisaient tous leurs efforts pour maintenir la résistance sur le terrain légal, et, malgré les agitations de la rue, Charles X pouvait peut-être sauver encore sa couronne en retirant les ordonnances et en constituant un ministère libéral; mais le président du Conseil persistait à croire que la répression des troubles serait facile et consoliderait même le cabinet.

Dans la nuit, les insurgés se procurèrent des armes, et, dès le matin du 28, la lutte s'engagea, définitive, entre la Révolution et les forces royales. Des élèves de l'École polytechnique dirigeaient la résistance. D'anciens soldats de l'Empire, d'anciens gardes nationaux, des bourgeois se joignaient aux combattants. La lutte fut particulièrement vive sur la place de Grève et sur le quai Napoléon;



Combat de la porte Saint Denis, par LECOMTE (Musée Carnavalet).

car l'artillerie de la garde, échelonnée sur la rive droite, enfilait les ponts. Mais, vers six heures, l'Hôtel de Ville était au pouvoir des révolutionnaires. Marmont, chargé du commandement militaire et disposant de 8000 hommes, avait établi son quartier général aux Tuileries; quelques députés, Arago, Laffitte, etc., vinrent le prier d'arrêter l'effusion du sang, et il écrivit vainement au roi, qui était à Saint-Cloud, pour obtenir le retrait des ordonnances.

Le 29 au matin, l'insurrection était maîtresse de l'Imprimerie nationale, de l'arsenal, de Notre-Dame. Marmont dut bientôt évacuer les Tuileries, puis faire retraite sur Saint-Cloud, pendant que la Révolution occupait les Invalides et la caserne de Babylone, où mourut le polytechnicien Vaneau. Les ministres, en permanence à l'hôtel des Affaires étrangères, avaient fait proclamer l'état de siège; ils continuaient de persuader au roi que la monarchie n'était pas en danger. Entre Marmont, qui voyait clair, et Polignac, qui s'obstinait dans son aveuglement, Charles X n'hésitait pas : il gardait une foi imperturbable dans les assurances du premier ministre (1).

Tandis que s'éteignait la fusillade, Thiers, Mignet, Béranger, etc., réunis chez le banquier Laffitte, s'employaient à remplacer la branche aînée par la branche cadette et nommaient La Fayette commandant de la garde nationale rétablie. Une *commission municipale*, faisant fonctions de gouvernement provisoire et composée de Casimir Périer, Lobau, Schonen, Audry de Puyraveault et Mauguin, s'installait, en même temps que La Fayette, dans le palais communal et choisissait pour secrétaire Odilon Barrot. Charles X se résigna trop tard à révoquer les ordonnances; mais lorsque Sémonville, après mille efforts, vint annoncer la décision du roi : « Il est trop tard ! lui cria Schonen; le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang ! » Abandonné de la plus grande partie de ses troupes, le roi prit avec sa famille le chemin de Rambouillet. Les instigateurs de ce changement de dynastie envoyèrent à Neuilly une députation pour ramener à Paris le duc d'Orléans (30 juillet).

Le 31 juillet, Louis-Philippe adressa aux Parisiens une proclamation où il acceptait le titre de *lieutenant général du royaume* et qui se terminait par ces mots : « Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation; la Charte sera désormais une vérité. » Il se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville. La Fayette lui mit entre les mains un drapeau tricolore, le présenta au peuple qui emplissait la place et l'embrassa au milieu des acclamations.

Le 1er août, à Rambouillet, Charles X rendit une ordonnance par laquelle, « voulant mettre fin aux troubles » et « comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin le duc d'Orléans », il le nommait lieutenant général du royaume, titre que Louis-Philippe avait déjà reçu de ses partisans. Le 2 août, il abdiqua en faveur de son petit-fils, le comte de Chambord, et, le 3, il quitta Rambouillet pour l'Angleterre.

Le 7, la Chambre, où siégeaient 252 députés seulement sur 406, pourvut à la vacance du trône par une Déclaration où, considérant « la violation de la Charte constitutionnelle », « la résistance héroïque des citoyens de Paris », et, par suite, l'obligation pour « tous les membres de la branche aînée » de « sortir du territoire français », elle déclarait que le trône était vacant en fait et en droit et qu'il était indispensable d'y pourvoir; — que le préambule de la Charte serait supprimé « comme blessant la dignité nationale, en paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement »; — que les articles subséquents seraient modifiés; — enfin que, moyennant l'acceptation de ces dispositions, « l'intérêt universel et pressant du peuple français » appelait au trône Louis-Philippe et ses descendants à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes. Ces dispositions furent adoptées par 219 voix.

Le surlendemain (9 août), Louis-Philippe vint au Palais-Bourbon où, devant les pairs et les députés, il jura d'observer fidèlement la



Le duc d'Orléans partant pour l'Hôtel de Ville, par H. VERNET (Musée de Versailles).

(1) Pour perpétuer la mémoire des trois journées de juillet 1830, — *les trois glorieuses*, — on éleva à Paris, à l'endroit même où se trouvait la Bastille, un monument en bronze qui reçut le nom de *Colonne de juillet*. Commencé en 1833, il fut terminé en 1840.

Charte revisée et signa l'acte du serment : « Louis-Philippe Ier, » [illegible] des Français » et non plus « roi de France et de Navarre ».

Jugement sur la Restauration. — Le gouvernement de la Restauration succombait pour être resté sourd à la voix de l'opinion publique et pour s'être mis au-dessus des engagements contractés envers le pays en 1814.

Si l'on ne peut reprocher aux Bourbons d'avoir amené l'ennemi sur nos frontières, Napoléon étant responsable de l'invasion, il n'en est pas moins vrai qu'ils devaient le trône aux victoires des coalisés. Ceux qui, n'oubliant pas les maux de l'occupation étrangère, ne séparaient pas le rappel des princes du souvenir de nos immenses désastres, leur reprochèrent jusqu'au bout d'être rentrés en France « dans les fourgons de l'étranger » ; ils virent dans la Restauration un gouvernement imposé deux fois par l'Europe victorieuse à la France humiliée.

En second lieu, les Bourbons ayant repris la couronne au nom du principe de la légitimité et refusé de la tenir de la souveraineté nationale, l'ancien droit public et le droit nouveau furent en conflit pendant quinze ans. Ils ne pouvaient se maintenir qu'en acceptant une transaction entre les principes traditionnels et les institutions qui s'étaient créées pendant leur exil, en suivant la politique de conciliation et de bon sens qui permit à Henri IV de refaire la France ruinée par les guerres religieuses. Lorsque Louis XVIII monta sur le trône, les débris de l'ancien régime étaient si complètement dispersés qu'on ne pouvait sans aveuglement concevoir la pensée de les rassembler pour reconstruire sur son ancien plan l'édifice monarchique. Charles X et le vieux parti royaliste, « dont l'entendement, dit Chateaubriand, était comme un cachot voûté et muré, sans porte, sans fenêtre, sans soupirail, sans aucune issue à travers laquelle se pût glisser le moindre rayon de lumière », expièrent en 1830 la méconnaissance d'une situation de fait.

Cependant, cette période de quinze ans ne fut pas pour la France sans profit ni sans gloire. Notre pays reprit une place d'honneur parmi les États, et la belle tenue de nos troupes en Espagne, la contribution de la France à l'émancipation de la Grèce, la prise d'Alger mit en relief nos armes reconstituées. Pendant que le romantisme renouvelait les sources de la littérature et de l'art, les sciences rivalisaient d'activité féconde ; l'éloquence parlementaire brillait d'un vif éclat. La vitalité du pays et la mise en œuvre de ses réserves d'énergie assurèrent rapidement le retour de la prospérité matérielle. Les ministres qui se succédèrent aux Finances ; le comte Roy, le baron Louis, Villèle, gérèrent avec une grande habileté la fortune publique. Le commerce fut favorisé par la création de nouveaux modes de transport et par de nouvelles voies de communication. Les agriculteurs et les industriels, n'étant plus troublés dans leurs travaux par des guerres continuelles, reprirent courage et confiance (1).

BIBLIOGRAPHIE

Sources : On consultera de préférence : les *Mémoires ou Souvenirs* de Barante, de [illegible], de la comtesse de Boigne, du duc de Broglie, de Chateaubriand, [illegible] *Mémoires* [illegible] de la duchesse de Gontaut, [illegible] de Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, du baron d'Haussez, de Hyde de Neuville, de Metternich, du chancelier Pasquier, de Mme de Rémusat, de [illegible] de [illegible] ; — la *Correspondance du duc de Richelieu pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle*, publ. par R. de Cisternes dans « Cosmopolis » (1897) ; — *Le Congrès de Vérone*, par Chateaubriand ; — les *Souvenirs diplomatiques* du comte de [illegible] ; — la *Correspondance de* Jaucourt *avec le prince de Talleyrand* (1905) ; — la *Correspondance* de M. de Serre (1876-1877, 6 vol.) ; — la *Correspondance diplomatique* du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode ; — les *Papiers* de Nesselrode ; — les *Œuvres* de Paul-Louis Courier.

Ouvrages à consulter : L'histoire de la Restauration a été écrite par Ernest Daudet, Hamel, Alfred Nettement, Achille de Vaulabelle, Viel-Castel. — On consultera, outre les ouvrages généraux et après : *Les* [illegible] *et les peuples depuis 1815*, par [illegible] (2e éd., 18[illegible]) ; l'*Histoire* [illegible] *en France*, par Duvergier de Hauranne ; l'*Histoire* [illegible] XIXe [illegible], de Gervinus ; l'*Histoire diplomatique de l'Europe*, de Debidour ; le *Manuel historique de politique étrangère*, d'Émile Bourgeois (t. II) ; l'*Histoire des Assemblées politiques en France*, par E. Pierre [illegible] ; *Les* [illegible] *législatures depuis 1789*, par G. [illegible] (189[illegible]).

Bardoux (A.), *La Bourgeoisie française* (1886) ; — *Le Comte de Montlosier et le gallicanisme* (1906). — Bonnal (Ed.), *Manuel et son temps* (1877). — Cauchois-Lemaire, *Histoire de la Révolution de 1830*. — Cisternes (R. de), *Le Duc de Richelieu, 1818-1821* (1898). — [illegible], *La Libération du territoire en 1818* (1875). — Crousaz-Cretet, *Le Duc de Richelieu en Russie et en France* (1897). — Daudet (Ernest), *Le Ministère Martignac* (18[illegible]) ; — *La Terreur blanche* (2e éd., 1906) ; — *Louis XVIII et le duc Decazes* (1899) ; — *L'Ambassade du duc Decazes en Angleterre 1820-1821* (1910). — Gaffarel (Paul), *La Première Restauration à Marseille* (Paris et Marseille, 190[illegible]). — Grandmaison (Geoffroy de), *La Congrégation, 1801-1830* (1889). — [illegible], *Le Duc d'Angoulême, 1775-1844* (1909). — Guillon (E.), *Les Complots militaires sous la Restauration* (1895). — Haussonville (comte d'), *Le Traité du* [illegible] *1815* (« Revue des Deux Mondes », 186[illegible]). — La Bédoyère (comte de), *Le Maréchal Ney* (s. d.). — Lenotre (G.), *La Fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême* (1907). — Maggiolo (vicomte Adrien), *Pozzo di Borgo* (1890). — Marcellus, *Politique de la Restauration* ; — *Chateaubriand et son temps*. — Nettement (Alfred), *Souvenirs de la Restauration*. — Prokesch-Osten, *Histoire de la scission des Grecs et de l'empire turc en 1821 et de la fondation du royaume de Grèce* (1867). — Rain (Pierre), *L'Europe et la Restauration des Bourbons, 1814-1818* (1908). — Rambaud (Alfred), *Le Duc de Richelieu en Russie et en France* (« Revue des Deux Mondes », 1887). — Reiset (vicomte de), *Marie-Caroline, duchesse de Berry, en 1830* (1906). — Rousset (Camille), *La Conquête d'Alger* (1879). — Simon (Pierre), *L'Élaboration de la Charte constitutionnelle de 1814* (publ. par la Société d'histoire moderne). — Thureau-Dangin, *Le Parti libéral sous la Restauration* (1876). — Turquan (Joseph), *La Dernière Dauphine ; Madame, duchesse d'Angoulême, 1778-1851* (1909). — Weill (G.), *Histoire du parti républicain en France, 1814-1870*. — Welschinger (Henri), *Le Maréchal Ney* (1893).

III. — LOUIS-PHILIPPE [1830-1848] (1).

Louis-Philippe Ier et sa politique. — Louis-Philippe Ier, né à Paris et âgé de cinquante-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, était le fils de Philippe-Joseph d'Orléans, célèbre sous le nom de Philippe-Égalité, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, qui descendait, par son père, le duc de Penthièvre, du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il porta successivement les titres de duc de Valois, de Chartres, puis d'Orléans. Confié aux soins de Mme de Genlis, ainsi que sa sœur Adélaïde et, plus tard, ses frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, il fut élevé par elle suivant le système exposé par Jean-Jacques dans l'*Émile*. Ses connaissances encyclopédiques et pratiques étaient au service d'une intelligence remarquablement ouverte, d'un esprit avisé et fertile en ressources, d'une volonté ferme jusqu'à l'autoritarisme.


Sceau de Louis-Philippe.

(1) Sur les lettres, les arts, l'agriculture, etc., voir p. 388.

(1) Les Bourbons étaient arrivés au trône de France dans la personne de Henri IV. La branche aînée commença de régner en 1610 avec Louis XIII, [illegible] par la Révolution en 1792, et régna de nouveau sous Louis XVIII et Charles X. Celui-ci abdiqua (1830) en faveur du duc de Bordeaux, mais la Chambre des députés proclama le représentant de la branche cadette des Bourbons ou Bourbons-Orléans. Le duc de Bordeaux (Henri V) étant mort sans postérité en 1883, la branche aînée s'éteignit en la personne de ce prince.

La branche cadette, qui a pour tige Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, avait pour chef, en 1830, Louis-Philippe. (Voir le tableau généalogique, tome Ier, p. 401.)

Louis-Philippe Ier, roi des Français, fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans (*Philippe-Égalité*) [1747-1793], et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre (1753-1821), né à Paris, au Palais-Royal (6 octobre 1773), successivement duc de Valois, duc de Chartres et duc d'Orléans, lieutenant général du royaume (30 juillet 1830), roi des Français (9 août 1830), obligé d'abdiquer en février 1848, mort à Claremont (Angleterre) le 26 août 1850, avait épousé à Palerme (25 novembre 1809) Marie-Amélie de Bourbon, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Caroline, dont il eut :

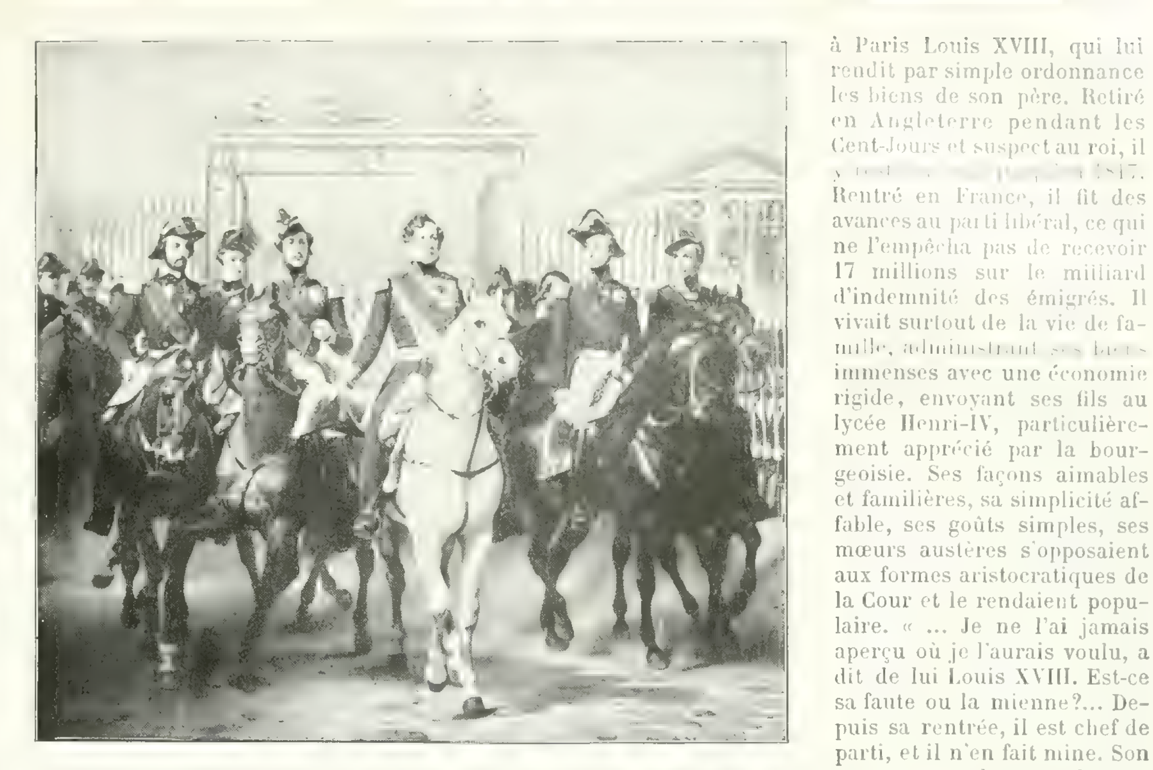
1° *Ferdinand*-Philippe-Louis-Charles-Henri, *duc d'Orléans*, né à Palerme (3 septembre 1810), mort par accident à Neuilly-sur-Seine (13 juillet 1842), marié (1837) à *Hélène*-Louise-Élisabeth de Mecklembourg-Schwerin (1814-1858), dont il eut : Louis-*Philippe*-Albert, *comte de Paris* (1838-1894) [Philippe VII] ; — Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand, *duc de Chartres* (1840-1910).

Le comte de Paris eut six enfants : *Marie-Amélie*, née à Twickenham en 1865, mariée (1886) à Carlos Ier, roi de Portugal ; — Louis-*Philippe*-Robert, duc d'Orléans, né à Yorkhouse, près Twickenham (Angleterre), le 6 février 1869, et qui a pris le titre de Philippe VIII le jour de la mort de son père (8 septembre 1894) ; — Louise-*Hélène*-Henriette, née à Twickenham en 1871 ; — Marie-*Isabelle*, née au château d'Eu en 1878 ; — *Louise*-Françoise, née à Cannes en 1882 ; — *Ferdinand*-François, né au château d'Eu en 1884.

2° *Louise-Marie*-Thérèse-Caroline-Isabelle (1812-1850), mariée (1832) à Léopold Ier, roi des Belges.

3° *Marie*-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine (*Mademoiselle de*

En 1789 il se rallia nettement aux idées révolutionnaires. Membre de la garde nationale et du Club des jacobins (1790), maréchal de camp, puis lieutenant général à l'armée du Nord, il combattit pour la République à Valmy, à Jemappes et à Neerwinden. Mais, compromis dans le complot de Dumouriez, il dut, pendant que son père était arrêté à Paris, se réfugier à Mons (1793), à Francfort, puis en Suisse, où il se cacha sous le nom de Chabaud-Latour. Après avoir rempli un moment les fonctions de professeur au collège de Reichenau, il se rendit à Hambourg auprès de Dumouriez, qui avait réveillé ses ambitions (1795), voyagea et partit pour l'Amérique. De retour en Europe en 1799, il se réconcilia avec Louis XVIII et se fixa à Twickenham, où il reçut des subsides du gouvernement britannique. Il sollicita à plusieurs reprises, mais vainement, un commandement dans les armées coalisées contre Napoléon. Marié à Marie-Amélie, fille du roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV, et de Marie-Caroline (1809), c'est de Palerme qu'en 1814 il vint rejoindre à Paris Louis XVIII, qui lui rendit par simple ordonnance les biens de son père. Retiré en Angleterre pendant les Cent-Jours et suspect au roi, il [illegible] 1817. Rentré en France, il fit des avances au parti libéral, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir 17 millions sur le milliard d'indemnité des émigrés. Il vivait surtout de la vie de famille, administrant ses biens immenses avec une économie rigide, envoyant ses fils au lycée Henri-IV, particulièrement apprécié par la bourgeoisie. Ses façons aimables et familières, sa simplicité affable, ses goûts simples, ses mœurs austères s'opposaient aux formes aristocratiques de la Cour et le rendaient populaire. « ... Je ne l'ai jamais aperçu où je l'aurais voulu, a dit de lui Louis XVIII. Est-ce sa faute ou la mienne?... Depuis sa rentrée, il est chef de parti, et il n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menaces; son palais, un point de ralliement. Il ne se remue pas, et cependant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité sans mouvement m'inquiète. Comment s'y prendre pour empêcher de marcher un homme qui ne fait aucun pas? C'est un problème qu'il me reste à résoudre. Je voudrais bien n'avoir pas à en laisser la solution à mon successeur. »



Le roi Louis Philippe et ses fils, par Horace VERNET (Musée de Versailles).

La politique intérieure de la monarchie de Juillet a passé par deux phases successives. Tout d'abord Louis-Philippe, combattu par les légitimistes et les républicains, gouverne avec les libéraux et donne des satisfactions au parti qui l'a porté au trône; puis, dès 1832, à la politique dite du *mouvement* succède la politique dite de *résis-*

Valois [1813-1839], mariée (1837) à Fréderic-Guillaume, duc de Wurtemberg.

4° *Louis* Charles Philippe-Raphael, *duc de Nemours* (1814-1896), marié (1840) à Victoire-Auguste Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, dont il eut Ferdinand-Gaston, *comte d'Eu*, né en 1842, marié (1864) à Isabelle, fille de Pedro II, empereur du Brésil, et Philippe-Marie, *duc d'Alençon* (1844-1910).

5° Marie-*Clémentine*-Caroline-Léopoldine-Clotilde (*Mademoiselle de Beaujolais*), née en 1817, mariée en 1843 au duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

6° *François*-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie, *prince de Joinville*, né à Neuilly (1818-1900), marié en 1843 à Francesca de Bragance, sœur de Pedro II, empereur du Brésil, m. en 1898, et dont il eut *Françoise* (1844), qui épousa son cousin le duc de Chartres, et un fils, *Pierre, duc de Penthièvre* (1845).

7° *Henri*-Eugène-Philippe-Louis, *duc d'Aumale*, né à Paris (1822), mort à Zucco (Sicile) [1897], marié (1844) à Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, fille du prince Léopold de Salerne, dont il eut deux fils le *prince de Condé* (1845-1866) et le *duc de Guise* (1854-1872).

8° *Antoine*-Marie-Philippe-Louis, *duc de Montpensier* (1824-1890), marié, à Madrid (1846), à Marie-Louise-Ferdinande de Bourbon, sœur de la reine d'Espagne, Isabelle II. Il avait eu trois filles, dont l'aînée, Marie-*Isabelle*-Françoise d'Orléans, née en 1848, épousa, le 30 mai 1864, son cousin le comte de Paris (Philippe VII), et la troisième, Maria de las *Mercedes*, épousa le roi Alphonse XII. De ses trois fils un seul survécut, *Antoine*, qui épousa l'infante Eulalie, sœur d'Alphonse XII.

Le roi Louis-Philippe avait encore auprès de lui sa sœur Adélaïde-Eugénie (1777-1848) dont il prisait fort les conseils.

On sait que, d'après une légende tendant à contester à Louis-Philippe la légitimité de son origine, Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, voyageant en Italie avec son mari, le duc de Chartres, aurait mis au monde une fille (Maria-Stella) à laquelle on aurait substitué le fils du geôlier italien Chiappini : cet enfant ne serait autre que Louis-Philippe. (Voir, *contrà*, *La Légende de Maria-Stella*, par le vicomte DE REISET, dans la « Revue hebdomadaire », 1909).



La reine Marie-Amélie,
par WINTERHALTER (Musée de Versailles).



Le roi Louis-Philippe,
par WINTERHALTER (Musée de Versailles).

tance, pratiquée tant pour rassurer les puissances étrangères que pour briser l'opposition révolutionnaire. Estimant que les revendications populaires avaient reçu des satisfactions suffisantes, Louis-Philippe se refusera à en consentir d'autres, et le « roi citoyen » ne fut plus que le roi de la bourgeoisie censitaire : celle-ci, qui formait le « pays légal », fut bientôt en conflit avec les Français, beaucoup plus nombreux, qui n'étaient pas représentés à la Chambre. Dans un article du *National*, Thiers avait mis en avant et développé la formule célèbre : « Le roi règne et ne gouverne pas », qui caractérisait la puissance restreinte du roi, n'exerçant le pouvoir exécutif que par l'intermédiaire de ministres responsables. Or, Louis-Philippe supporta de moins en moins les entraves constitutionnelles. « Il m'a particulièrement dit, raconte la duchesse de Dino, que sans avoir été aussi loin que son fils (le duc d'Orléans), il avait lui-même, cependant, donné dans de certaines erreurs dont la pratique l'avait guéri. Il est revenu sur la révolution de Juillet et a mis du prix à s'en montrer étranger dans le principe ; aussi m'a-t-il raconté que, lors de la décoration de Juillet, ses ministres avaient voulu la lui faire porter, et qu'il s'y était refusé. »

La Charte de 1830. La garde nationale. — La Charte de 1814 avait été *octroyée* par le roi : la Charte du 14 août 1830, dont la rédaction hâtive la fit qualifier de « Charte bâclée », fut *acceptée* par Louis-Philippe, le 9 août ; elle avait le caractère d'un contrat entre la nation et le roi. Elle garantissait les diverses libertés publiques, reconnaissait le catholicisme comme la religion « professée par la majorité des Français » et allouait des traitements aux ministres des cultes chrétiens, fixait à cinq ans la durée du mandat des députés. Une loi spéciale devait abolir le « double vote » et fixer à nouveau les conditions d'électorat et d'éligibilité. Le nombre des pairs était illimité, et le roi pouvait les nommer à vie ou les rendre héréditaires selon sa volonté.

L'article 14, sur lequel Charles X s'était appuyé illégalement pour rendre les ordonnances, fut abrogé. L'observation de la Charte fut « confiée au patriotisme et au courage des gardes nationaux et de tous les citoyens français ». Le drapeau tricolore remplaça le drapeau blanc.

Les « rois de France » avaient eu une garde particulière, attachée à leur personne : le « roi des Français » se plaça sous la protection de cette milice bourgeoise qui s'était spontanément organisée au début de la Révolution et qui, sous l'Empire, avait concouru à la défense du pays. La *garde nationale*, licenciée en 1829, fut réorganisée, au mois de mars 1832, sur les mêmes bases qu'en 1791, par compagnies, bataillons et légions. Le roi nommait les colonels, chefs de légions et les lieutenants-colonels ; les titulaires des autres grades étaient élus au scrutin secret par tous les gardes nationaux. La garde nationale était comme la bourgeoisie armée : elle tint en 1848 le sort du roi entre ses mains, et, lorsqu'elle abandonna Louis-Philippe, elle détermina sa chute.

La politique du « mouvement ». Ministères Dupont de l'Eure et Laffitte (1er août-13 mars 1831). — La politique du « mouvement » fut celle des deux premiers ministères de Louis-Philippe, formés par Dupont de l'Eure (1) et par le financier Jacques Laffitte, qu'un noble emploi de sa fortune avait rendu populaire. Fils d'un maître charpentier, teneur de livres chez le banquier Perrégaux (2), dont il devint l'associé, puis le successeur, il réalisa une immense fortune, fut gouverneur de la Banque de France, avança des millions au Trésor. Député de Paris en 1816, il siégea dans l'opposition et, en 1830, sa maison devint le quartier général de la Révolution. C'est lui qui envoya chercher le duc d'Orléans pour lui offrir la couronne.

Procès des ministres de Charles X. — Le 8 août 1830, sur la proposition d'Eusèbe Salverte, la Chambre des députés mit en accusation, sous l'inculpation de haute trahison, tous les membres du cabinet Polignac. D'Haussez et Capelle purent gagner l'Angleterre, Montbel l'Autriche. Les autres ministres furent arrêtés et internés au donjon de Vincennes, sous la garde du général Daumesnil. Polignac choisit pour le défendre son ancien adversaire, Martignac.

Le 23 septembre, Bérenger lut à la tribune le rapport et les conclusions de la commission d'enquête : Polignac fut définitivement décrété d'accusation par 244 voix contre 47 ; Peyronnet, par 232 ; Chantelauze, par 222 ; Guernon-Ranville, par 215.

Le peuple demandait la tête des ministres, et, devant les manifestations de la foule, qui se présenta en armes au Palais-Royal et au château de Vincennes, Louis-Philippe n'osa abolir la peine de mort en matière politique. A la Cour des pairs, où Pasquier fut chargé de l'instruction, les débats s'ouvrirent le 15 décembre : Laffitte avait, dans l'intervalle, remplacé Dupont de l'Eure à la présidence du Conseil (2 novembre 1830).



Laffitte.
(D'après une estampe du temps.)

La veille du jour où l'arrêt allait être rendu, le peuple, menaçant, entourait le Luxembourg. Aussi, dans la matinée du 21, le ministre de l'Intérieur, Montalivet, alla-t-il remettre lui-même entre les mains du général Daumesnil les ministres de Charles X qui, condamnés à la prison perpétuelle, furent enfermés à Ham.

Trois jours après la condamnation des ministres, la Chambre des députés vota la suppression du commandement général de la garde nationale (24 décembre). La Fayette, se jugeant visé par ce vote, donna sa démission, et Dupont de l'Eure, ministre de la Justice dans le cabinet Laffitte, refusa de siéger désormais dans les conseils du gouvernement.

Sac de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché. — Le 14 février 1831, les légitimistes organisèrent une manifestation politique à l'occasion du service anniversaire célébré, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à la mémoire du duc de Berry. La foule pénétra dans l'église et dans le presbytère, les saccagea (13 février 1831) et, le lendemain, pilla l'archevêché en l'absence de Mgr Quélen.

Le parti du « mouvement », qui solidarisait les légitimistes et les catholiques, devenait nettement anticlérical. Le préfet de la Seine, Odilon Barrot, et le préfet de police, Baude, furent révoqués pour n'avoir pas su réprimer les troubles ; mais Montalivet, ministre de l'Intérieur, et Thiers, sous-secrétaire d'État aux Finances, semblèrent excuser les émeutiers (1).

Politique extérieure. Affaires de Belgique, de Pologne et d'Italie. — L'Angleterre reconnut la première le nouveau régime, et on lui envoya Talleyrand pour la convaincre des intentions pacifiques de Louis-Philippe. Metternich voyait dans la chute des Bourbons la ruine des projets d'alliance franco-russe qui avaient été son cauchemar sous la Restauration, et le vieux roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, était surtout enclin à ménager son repos : ils ne secondèrent donc pas les velléités d'intervention armée du tsar, qui en fut réduit à manifester sa mauvaise humeur par des taquineries protocolaires. Dans ces conjonctures, Louis-Philippe, sentant son gouvernement suspect à l'Europe, s'appuya sur l'Angleterre et, pour s'introduire dans le concert des vieilles monarchies, il leur persuada qu'il canaliserait la Révolution, qu'il en préviendrait la propagation au delà des frontières.

Or, en France, le parti du « mouvement » voulait qu'on secourût les révolutionnaires à l'étranger et qu'on profitât des circonstances pour reprendre la frontière du Rhin ; c'était le principe de l'intervention. Le parti de la « résistance » prétendait au contraire abandonner les peuples à eux-mêmes, mais empêcher les puissances de les écraser ; c'était le principe de non-intervention, ainsi formulé

(1) Dupont de l'Eure constitua le 1er août 1830 un ministère qui, dès le 11 [illegible] avec le concours du duc de Broglie [illegible] publique et Cultes), du comte Molé (Affaires étrangères), de Guizot (Intérieur), du baron Louis (Finances), du général Sébastiani (Marine et Colonies), du lieutenant général Gérard (Guerre). Laffitte, Casimir Périer, Dupin et Bignon étaient ministres sans portefeuille. Dupont de l'Eure avait la Justice. — Ce [illegible] 1830, où Laffitte forma le cabinet du 2 novembre 1830 [illegible] 1831 : Dupont de l'Eure avait la Justice, Montalivet l'Intérieur, le général Gérard la Guerre.

(2) Perrégaux l'avait d'abord éconduit ; mais, comme Laffitte traversait la cour, le banquier le vit se baisser pour ramasser une épingle et rappela le jeune homme, dont l'esprit d'ordre et d'économie l'avait frappé.

(1) Parmi les nombreuses manifestations auxquelles se livrèrent les adversaires de Louis-Philippe, l'une d'elles est célèbre par l'ingénieux procédé employé pour la réprimer. Un soir du mois de mai 1831, la foule envahit la place Vendôme et tenta de pénétrer dans le palais actuel du ministère de la Justice, où résidait le commandant général des gardes nationales de la Seine, le général Mouton, comte de Lobau. Le général fit les sommations d'usage ; puis au moment où l'on s'attendait au crépitement de la fusillade, une batterie de pompes à incendie, à grands jets d'eau froide, dispersa en quelques secondes le flot des émeutiers.

par Dupin : « Chacun son droit, chacun chez soi », et par Casimir Périer : « Le sang de la France n'appartient qu'à la France. »

Ce fut d'abord à Bruxelles que se fit sentir le contre-coup des événements de Paris. Les traités de 1815, pour fermer à la France l'accès de Bruxelles, d'Anvers et de Liége, avaient réuni sous le sceptre de la maison d'Orange, deux nations antipathiques, les Belges et les Hollandais. Encouragés par la France et l'Angleterre, les Belges se soulevèrent contre le roi des Pays-Bas et chassèrent ses troupes (août-septembre 1830). Son beau-frère, le roi de Prusse, ayant voulu intervenir, notre ministre des Affaires étrangères, le comte Molé, déclara que, dans ce cas, une armée française marcherait sur Bruxelles. La question se régla diplomatiquement dans la conférence de Londres. Talleyrand, qui y représentait la France, demanda comme concession à l'amour-propre national français une petite annexion territoriale, à laquelle Palmerston se refusa. La conférence reconnut l'indépendance de la Belgique (décembre 1830) et fixa les bases de la séparation (janvier 1831). Le gouvernement français, qui avait d'abord refusé l'annexion des pays soulevés, ainsi que le demandaient une partie des insurgés, ne voulut pas non plus, par prudence et pour ménager les susceptibilités de l'Angleterre, accepter la couronne de Belgique pour le fils de Louis-Philippe, le duc de Nemours, élu par le Congrès.

La Pologne, dont d'anciens souvenirs rendaient la cause très populaire en France, avait expulsé les garnisons russes (novembre 1830) : Louis-Philippe n'osa affronter un conflit avec la Russie, et Laffitte essaya seulement de pousser le sultan à la guerre contre le tsar.

En Italie, Modène secoua le joug autrichien, peut-être encouragée, puis désavouée par le cabinet français (février 1831). Au mois de mars, ce fut le tour des Romagnes. Laffitte se retira, Louis-Philippe lui ayant refusé de s'opposer à la répression autrichienne.

La politique de « résistance ». Le ministère Casimir Périer (13 mars 1831-11 octobre 1832). — Avec Casimir Périer la politique de « résistance » l'emporta sur la politique du « mouvement ». Casimir Périer était le fils d'un industriel de Grenoble, Claude Périer, qui, à la veille de la Révolution, avait proposé aux États du Dauphiné de se réunir dans son château de Vizille, et le frère de cet Antoine-Scipion Périer qui avait fait revivre les fonderies de Chaillot, introduit dans son pays natal les forges à la catalane et appliqué, dans les mines d'Anzin, les machines à vapeur à l'extraction de la houille. Il fonda, avec ce dernier, une banque à Paris, et la capitale l'envoya siéger à la Chambre en 1817. Adversaire opiniâtre de Villèle, puis de Polignac, il signa l'adresse des 221.

Pour assurer la sécurité et la paix publiques, il gouverna avec une fermeté inflexible, mais en même temps il maintint son indépendance vis-à-vis du roi : c'est ce qu'on appela la politique du « juste milieu ». Il exigea que le Conseil des ministres, dont il ferma l'accès au duc d'Orléans, se tînt chez lui, non aux Tuileries ; il fit voter la loi électorale du 29 avril 1831 ; il sacrifia l'hérédité de la pairie. A l'extérieur, il fit appliquer le principe de non-intervention.

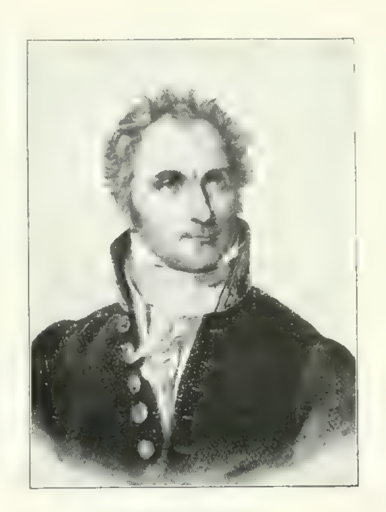
Aux termes de la loi électorale du 19 avril 1831, tout citoyen français âgé de vingt-cinq ans et payant 200 francs de contributions directes était électeur. Le cens électoral était abaissé à 100 francs pour les membres et correspondants de l'Institut, les anciens officiers de la guerre ou de la marine jouissant d'une pension de 1200 francs au moins et justifiant de trois ans de domicile. Le cens d'éligibilité était fixé à 500 francs de contributions directes et l'âge des éligibles abaissé à trente ans. La Chambre des députés, composée de 459 membres, était élue au scrutin d'arrondissement.

Le nombre des électeurs atteignit 200000 en 1830, 241000 en 1847. Aux anciens éléments du « pays légal » s'en ajoutèrent de nouveaux, petits industriels et commerçants, plus quantité de fonctionnaires et d'hommes exerçant les professions libérales. Le « pays légal » — la France comptait déjà 30 millions d'habitants — ne comprenait donc qu'une infime partie de la nation : la bourgeoisie propriétaire, patentée ou instruite. Il hésita entre les vues conservatrices et les aspirations démocratiques ; il se préoccupa surtout des intérêts de l'industrie, du commerce, des entreprises financières, qui prirent un prodigieux essor à une époque où se développaient les chemins de fer, la navigation à vapeur, l'emploi des machines, le régime des grandes usines.

La loi du 29 décembre 1831, modifiant l'article 23 de la charte, obligea le roi à choisir les pairs parmi les notabilités énumérées à ladite loi. Auparavant le roi pouvait « varier les dignités » des pairs, « les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté ».

Insurrection de Lyon (novembre-décembre 1831). — Entre 1830 et la loi du 10 avril 1834 sur les associations, qui eut un caractère répressif, un mouvement ouvrier se manifesta contre le machinisme, en même temps qu'une tendance vers l'associationnisme et le mutualisme. Sous l'influence de Saint-Simon et de Fourier, les théories socialistes commençaient à se répandre dans les classes laborieuses.

Sur l'initiative du conseil des prud'hommes et avec l'assentiment du préfet Bouvier-Dumolard, une assemblée de délégués des ouvriers et des fabricants de Lyon avait voté à l'unanimité un tarif minimum des salaires ; mais les grands négociants refusèrent de s'y soumettre. Le 21 novembre, un drapeau noir avec l'inscription : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », fut arboré sur les hauteurs de la Croix-Rousse. Une partie de la garde nationale et des habitants des faubourgs, ainsi que quelques agitateurs politiques, se joignirent aux canuts insurgés, dont les chefs, Lachapelle, Frédéric, Carpentier, et surtout Lacombe, voyaient dans l'émeute un moyen d'obtenir l'exécution du tarif et d'améliorer la vie des ouvriers. Au bout de trois jours, les autorités civiles et militaires durent abandonner la ville à l'insurrection. Une tentative de médiation de Bouvier-Dumolard fut rendue inutile par l'arrivée du duc d'Orléans et du maréchal Soult, à la tête de forces imposantes. Le 3 décembre, ils entrèrent à Lyon sans résistance. Le désarmement de la population, le licenciement de la garde nationale, la destitution du préfet, qu'on avait trouvé trop favorable aux ouvriers, et enfin la suppression du tarif mirent fin à cette émeute socialiste.



Casimir Périer,
gravure de J. CARON

Les complots. — Il y eut sous la monarchie de Juillet, comme sous la Restauration, de nombreuses conspirations, que Casimir Périer déjoua ou réprima vigoureusement.

Le 4 janvier 1832, à la nuit tombante, on entendit résonner le bourdon de Notre-Dame, appelant aux armes les conspirateurs. La force publique accourut, s'empara de six jeunes gens et trouva, sur la plate-forme de la tour du nord, où s'était déclaré un commencement d'incendie, un conspirateur nommé Considère, qui, interrogé sur sa profession, répondit : « Émeutier. »

Le *complot des tours Notre-Dame* était insignifiant ; mais la *conspiration de la rue des Prouvaires*, formée par d'anciens serviteurs de Charles X, des ouvriers, des officiers mécontents, était plus sérieuse. Elle avait pour instigatrice la duchesse de Berry, qui cherchait à faire proclamer le comte de Chambord, et comptait parmi ses recrues les plus illustres le général Montholon, parmi ses agents les plus actifs le bottier Poncelet, qui avait combattu sur les barricades contre la branche aînée. Un bal devait avoir lieu à la Cour dans la nuit du 1er au 2 février. Les conjurés, après avoir gagné des gens de service aux Tuileries, devaient faire irruption dans les salons et s'emparer de la famille royale. Mais Poncelet eut l'idée de convier à un banquet ses principaux complices chez un restaurateur de la rue des Prouvaires, et la police, prévenue le matin même, n'eut qu'à tendre ses filets pour prendre d'un seul coup toutes les têtes du complot.

Politique extérieure. Application du principe de non-intervention en Portugal, en Belgique, en Italie. — Casimir Périer fit observer par la force le principe de non-intervention, indirectement dirigé contre la politique de 1815.

En Portugal, don Miguel s'étant obstiné à ne pas reconnaître la monarchie de Juillet, l'amiral Roussin força l'entrée du Tage, captura la flotte portugaise et l'amena à Brest (1831).

A défaut du duc de Nemours, la couronne de Belgique fut donnée à un prince allemand, Léopold de Saxe-Cobourg, qui épousa une fille du roi des Français. Cette élection (juillet 1831) ayant motivé un retour offensif du roi des Pays-Bas, une armée française, aux ordres du maréchal Gérard, se porta au secours de Bruxelles, mais dut se retirer devant les inquiétudes de la diplomatie européenne (août 1831).

En décembre 1831, les Autrichiens furent appelés par Grégoire XVI pour réprimer dans les États du Saint-Siège l'insurrection des libéraux : Casimir Périer chargea un régiment français, commandé par le colonel Combes, d'occuper Ancône, au grand scandale des



Reddition de la citadelle d'Anvers, lithographie de Raffet.

Cours européennes et malgré les protestations du pape (février 1832). Les Autrichiens se retirèrent en deçà de la frontière lombarde.

La tournure prise par les événements de Bruxelles aurait peut-être déchaîné sur nos frontières les armées de la Russie, sans l'insurrection qui obligea le tsar à faire la police dans ses propres Etats. La cause des Polonais était trop populaire en France pour que le gouvernement ne se crût pas tenu de lui donner son appui moral et diplomatique. Casimir Périer proposa en vain à l'Angleterre une médiation en commun, et le soulèvement de la Pologne se termina par la prise de Varsovie (6 septembre 1831). Le mot de Sébastiani, ministre des Affaires étrangères : « L'ordre règne à Varsovie », prononcé à la tribune le 16 septembre, parut une insulte au sentiment public; des troubles éclatèrent, qu'on appela l' « émeute de la Pologne ». Peu de jours après, le même ministre choqua maladroitement la fierté nationale, en déclarant textuellement : « Nous aurons la paix avec l'Europe, si nous savons être sages. »

Mort de Casimir Périer (16 mai 1832). — Au printemps de 1832, une épidémie de choléra décima la population parisienne et emporta 18402 personnes, parmi lesquelles le président du Conseil, qui fut contaminé au cours d'une visite à l'Hôtel-Dieu. Louis-Philippe et les siens restèrent à Paris, visitant les hôpitaux et donnant courageusement de leur personne (1).

Tentatives insurrectionnelles. La duchesse de Berry en Vendée. Les funérailles du général Lamarque. Le procès des saint-simoniens. — Après la mort de Casimir Périer, le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, fut en fait président du Conseil sans en avoir le titre. Les partis d'opposition voulurent profiter de la dislocation du cabinet pour faire des tentatives insurrectionnelles.

Débarquée à Marseille le 23 avril 1832, la duchesse de Berry, qui avait espéré soulever la Provence, se rendit en Vendée pour y rallumer la guerre civile en faveur de son fils. Elle était assistée du maréchal de Bourmont qui, sans plus de succès que Berryer, s'efforça de la détourner de sa tentative. Elle groupa autour d'elle une petite troupe de paysans et quelques gentilshommes, dont le plus dévoué fut La Robrie. Le gouvernement vint facilement à bout de ce dernier effort de la Vendée et les chouans furent battus au Chêne (6 juin) et au château de la Pénissière (7 juin). La duchesse de Berry, à qui l'on avait laissé la faculté de s'enfuir, s'obstina à demeurer en France et se cacha à Nantes : Thiers, devenu ministre de l'Intérieur, la fit interner à la forteresse de Blaye (novembre 1832). Elle y mit au monde une fille, née du mariage secret qu'elle avait contracté avec le comte napolitain Lucchesi Palli, et le gouvernement, la jugeant déconsidérée, la remit alors en liberté.

L'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832 est au nombre des grandes « journées » du règne de Louis-Philippe. L'opposition antidynastique venait de publier son fameux *Compte rendu*, dans lequel cent trente-cinq députés reprochaient au ministère de s'engager dans les voies de la réaction; elle profita des funérailles du général Lamarque pour faire une manifestation publique. Plus de 50000 personnes suivirent le char funèbre, parmi lesquelles Godefroy Cavaignac, Blanqui, Raspail, Armand Carrel. Le cortège arriva sans accident jusqu'à la rue de la Paix. Là les polytechniciens se mêlèrent à la foule, qui commença à s'agiter et, au pont d'Austerlitz, entra en collision avec la force publique. Des barricades s'élevèrent, on se battit toute la nuit et, le lendemain, les insurgés furent rejetés derrière le cloître Saint-Merry, leur dernier refuge, où ils résistèrent à l'abri de barricades improvisées. Des pensions furent distribuées aux défenseurs du gouvernement; l'Ecole polytechnique fut licenciée; le chef des insurgés, Jeanne, un décoré de Juillet, fut condamné à la déportation, cinq autres accusés à la réclusion; seize furent acquittés, dont une jeune fille qui, d'une fenêtre, avait avisé les combattants de l'arrivée des soldats.

Au mois d'août 1832, les saint-simoniens (Voir p. 390) furent traduits en justice et leur société dissoute.

Le « grand ministère » (11 octobre 1832). — Le 11 octobre 1832 fut constitué le premier ministère Soult, qui resta aux affaires jusqu'au 11 juillet 1834 et continua la politique de Casimir Périer. On l'appela le « grand ministère » parce qu'il comprenait tous les hommes marquants du parti : Barthe (Justice), Thiers (Intérieur), duc Achille de Broglie (Affaires étrangères), Guizot (Instruction publique).

(1) Casimir Périer ne fut remplacé à la présidence du Conseil que le 11 octobre 1832. — Depuis cette époque jusqu'à la fin du règne, les ministères se succédèrent dans l'ordre suivant :

Premier ministère Soult (11 octobre 1832-18 juillet 1834); — *Ministère Gérard* (18 juillet 1834-10 novembre 1834); — *Ministère Bassano*, dit « Ministère des trois jours » (10-18 novembre 1834); — *Ministère Mortier* (18 novembre 1834-12 mars 1835); — *Ministère de Broglie* (12 mars 1835-22 février 1836); — *Premier ministère Thiers* (22 février-6 septembre 1836); — *Premier ministère Molé* (6 septembre 1836-15 avril 1837); — *Second ministère Molé* (15 avril 1837-2 février 1839); — *Ministère du 31 mars 1839*, composé sous la présidence du roi : Girod de l'Ain, Gasparin, etc. (31 mars-12 mai 1839); — *Second ministère Soult* (12 mai 1839-1er mars 1840); — *Second ministère Thiers* (1er mars-29 octobre 1840); — *Troisième ministère Soult* et *ministère Guizot* (29 octobre 1840-23 février 1848). Guizot, qui depuis 1840 fut l'âme du ministère, n'eut d'abord que le portefeuille des Affaires étrangères; il ne reçut la présidence du Conseil que le 19 septembre 1847.

Politique extérieure. La quadruple alliance. — A l'extérieur, la France intervint en Espagne et en Portugal en faveur du parti constitutionnel. Unie à l'Angleterre, elle signa avec la régente d'Espagne Isabelle et la régente Maria de Portugal le traité de la quadruple alliance (traité de Londres, 22 avril 1834) pour les protéger contre les prétendants don Carlos et don Miguel, chefs des absolutistes espagnols et portugais.

Après la signature du traité des vingt-quatre articles (15 octobre 1831), qui réglait la question des frontières en laissant une partie du Limbourg et du Luxembourg au roi des Pays-Bas, celui-ci n'avait pas voulu se dessaisir d'Anvers : Gérard lui enleva cette place, après un siège glorieux (décembre 1832). L'amour-propre national recevait une demi-satisfaction, mais l'occasion de reconquérir notre frontière du nord était manquée.


Méhémet-Ali.
D'après une estampe du temps.

Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, profitant d'un différend avec le pacha de Saint-Jean-d'Acre, avait pénétré en Syrie, enlevé Gaza et Jaffa (1831) et dirigé son fils adoptif Ibrahim sur Constantinople par l'Asie Mineure (1832). La Russie, qui était intervenue à la demande du sultan Mahmoud, retira sa flotte de Constantinople, pour éviter des complications avec les puissances occidentales. Sollicité de nouveau par Mahmoud, le tsar dépêcha 5000 hommes sur la côte d'Asie Mineure et envoya une armée sur le Danube. La diplomatie des puissances, inquiète de voir la Russie occuper militairement le territoire ottoman, réussit à rétablir la paix entre le sultan et Ibrahim : la France et l'Angleterre firent accepter à Mahmoud les conditions de Méhémet-Ali (traité de Kutaïeh, 21 février 1833); mais le traité d'Unkiar-Skélessi (8 juillet 1833) mit la Porte sous le protectorat du tsar et ferma les Dardanelles à tout bâtiment de guerre étranger. Or, l'objectif de l'Angleterre étant d'empêcher les Russes d'occuper Constantinople et de menacer l'Inde par l'Anatolie et la vallée de l'Euphrate, la paix d'Unkiar-Skélessi produisit au delà de la Manche une impression profonde. C'était la faculté pour la Russie d'entrer dans la Méditerranée par les Dardanelles, l'exclusion des puissances de la mer de Marmara et de la mer Noire, Constantinople transformé en avant-poste de Sébastopol (Voir p. 376).

Politique intérieure. Les insurrections d'avril 1834. — Les républicains tentèrent de nouveau le sort des armes, en avril 1834, à Paris, à Lyon et dans quelques autres villes.

Le gouvernement avait fait voter la loi du 10 avril 1834, soumettant les associations à l'autorisation préalable du gouvernement et destinée à mettre fin à l'action des sociétés politiques, en particulier la *Société des Droits de l'homme.* A l'occasion de poursuites dirigées contre les *mutuellistes* de Lyon, des troubles éclatèrent dans cette ville du 9 au 12 avril. Le lendemain, les ouvriers parisiens se soulevèrent : ils furent écrasés dans le quartier Saint-Martin, après une répression sanglante. La barricade de la rue Transnonain venait d'être enlevée, lorsqu'un officier blessé fut atteint par une fusillade partant de la maison portant le n° 12 de cette rue : les soldats exaspérés enfoncèrent les portes et n'épargnèrent personne, pas même les femmes et les enfants.

Le gouvernement lia ces mouvements à l'idée d'un vaste complot et renvoya les accusés devant la Chambre des pairs constituée en haute cour de justice (avril 1834). Celle-ci déclara connexes (6 février 1835) tous les faits insurrectionnels de Lyon, Paris, Marseille, Saint-Étienne, Besançon, Arbois, Châlons, Épinal, Lunéville, etc. Les accusés protestèrent contre le refus opposé par leurs juges d'entendre les défenseurs de leur choix, et ces derniers, ayant signé et rendu publique une lettre d'adhésion conçue en termes très chaleureux, un procès accessoire se greffa sur le procès principal. Les débats ne se terminèrent qu'au mois de janvier 1836. Il y eut peu d'acquittements, et le plus grand nombre des accusés furent condamnés les uns à la déportation, les autres à la détention de 5 à 20 ans). Le parti républicain militant fut momentanément dissous, ou plutôt en fut réduit à se grouper en associations secrètes (*l'Action, les Écoles, l'Union de Juillet*).

Au cours du procès, un ancien soldat corse, Fieschi, tenta de tuer Louis-Philippe au moyen d'une machine infernale : le roi, qui passait la revue de la garde nationale boulevard du Temple, ne fut pas atteint, mais dix-huit personnes de son entourage, parmi lesquelles le maréchal Mortier, tombèrent pour ne plus se relever (28 juillet 1835).

Les lois de septembre 1835. — Le gouvernement obtint alors de la Chambre les célèbres *lois de septembre*, qui furent acceptées malgré l'énergique protestation de Royer-Collard. La première rendait secrets les votes du jury et réduisait de 8 à 7 la majorité des voix nécessaires à la condamnation. La seconde autorisait le ministre de la Justice à créer autant de cours d'assises qu'il le jugerait nécessaire; les procureurs généraux avaient le droit de mettre hors des débats les prévenus trop bruyants. La troisième concernait la presse : toute discussion touchant la forme du gouvernement ou ses actes était interdite, sous peine de détention et de fortes amendes (1).


Le comte Molé, par Ingres.

Dans le Parlement, le parti de la résistance s'était divisé : Guizot, conformément à la théorie doctrinaire, admettait la collaboration très étroite du roi et de ses ministres; Thiers considérait que le premier ministre, tant que la majorité des Chambres le soutenait, devait faire prévaloir ses idées, même à l'encontre du souverain. Les partisans de Guizot formèrent la droite, ceux de Molé le centre droit, ceux de Thiers le centre gauche. Odilon Barrot était le chef de la gauche dynastique, et l'illustre avocat Berryer dirigeait l'opposition légitimiste.

Thiers, appelé à la présidence du Conseil le 22 février 1836, se retira dès le 6 septembre, le roi n'ayant pas voulu envoyer en Espagne une armée pour combattre les carlistes. Louis-Philippe confia alors le pouvoir au comte Molé, et Guizot conserva le portefeuille de l'Instruction publique.

Louis-Napoléon Bonaparte. L'échauffourée de Strasbourg (1836). — C'est à ce moment qu'entre en scène le parti bonapartiste dans la personne de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, troisième fils du roi Louis de Hollande et de Hortense de Beauharnais, né le 20 avril 1808 à Paris, rue Ceruti (aujourd'hui rue Laffitte), où habitait alors la reine Hortense. La mésintelligence qui régnait entre ses parents, et les plaintes arrachées au roi Louis par la jalousie, firent planer le soupçon sur la légitimité de la naissance du futur empereur, dont on attribua la paternité à l'amiral hollandais Ver Huell; mais les bruits qui circulèrent longtemps à ce sujet paraissent calomnieux.

En 1815, la reine Hortense dut quitter le territoire français, et le jeune prince grandit auprès de sa mère, qui habita successivement Genève, Aix en Savoie, Carlsruhe, Augsbourg, le château d'Arenenberg, sur les bords du lac de Constance. On lui donna d'abord pour précepteur Philippe Le Bas, fils du conventionnel, puis l'ancien officier d'artillerie Vieillard. Il eut en Suisse, pour compagne de jeux, sa sœur de lait (Mme Cornu), qui passa sous le second Empire pour jouir d'une grande influence sur l'esprit du souverain.

Il ne s'éloigna d'Arenenberg que pour étudier trois ans au gymnase d'Augsbourg, où il s'attacha de préférence à l'étude de l'histoire et des sciences, ou pour suivre les cours de l'école d'artillerie de Thunn, où il reçut les leçons du général Dufour. Cette vie solitaire, une éducation étrangère, un caractère tranquille, une certaine timidité d'allures semblaient devoir l'éloigner de la vie publique; mais sa mère sut lui inspirer une foi aveugle et comme fataliste dans l'étoile napoléonienne. Affilié au carbonarisme, il prit part en 1831 au soulèvement des Romagnes contre le Saint-Siège et perdit son frère Napoléon-Louis dans cette aventure. L'année suivante, la Chambre des députés ayant renouvelé la loi de bannissement contre la famille Bonaparte, il se fit naturaliser citoyen de Thurgovie.

La mort du duc de Reichstadt (1832) fit de lui le chef de la famille

(1) Les attentats n'en continuèrent pas moins : 25 juin 1836, attentat d'Alibaud; 27 décembre 1836, de Meunier; 15 octobre 1840, de Darmès; 16 avril et 20 juillet 1846, de Lecomte et de Joseph Henri.

[illegible] la couronne impériale. Vers cette époque, il reçut la visite d'un maréchal des logis réformé, nommé Fialin, qui devint dans la suite duc de Persigny, et qui lui offrit de se consacrer à la propagande des idées napoléoniennes, favorisée par la captivité de Sainte-Hélène et par les chansons de Béranger, le poète du « Napoléon des bonnes gens ».

Il avait exposé ses doctrines dans des opuscules où il se prononçait au dehors pour la politique des nationalités, au dedans pour l'amélioration du sort des masses. Il se persuada qu'il n'aurait qu'à paraître en France pour rallier le peuple et l'armée, et le 30 octobre 1836, il tenta de soulever la garnison de Strasbourg. Il gagna à sa cause le colonel Vaudrey, du 4e régiment d'artillerie à cheval, et essaya, grâce à la complicité de cet officier supérieur, de soulever aussi le 46e, mais il fut arrêté et embarqué pour l'Amérique. La cour d'assises ayant acquitté ses complices, le gouvernement présenta la *loi de disjonction*, qui avait pour but, lorsque des militaires et des civils seraient impliqués dans les mêmes poursuites, de soustraire les militaires au jury pour les traduire devant les conseils de guerre. Cette loi d'exception, combattue par Berryer, fut rejetée par la Chambre qui, de plus en plus hostile au ministère, refusa la dotation demandée pour le duc de Nemours, et vigoureusement critiquée par le pamphlétaire du temps, le vicomte de Cormenin. Guizot se retira et Molé reconstitua le ministère, le 15 avril 1837, avec Barthe, Montalivet et Salvandy. Ne pouvant triompher de l'opposition coalisée, il obtint du roi la dissolution de la Chambre, mais les élections lui furent défavorables, et l'opposition revint siéger avec 80 voix de majorité. Molé donna sa démission (2 février 1839) (1), et Louis-Philippe rappela le maréchal Soult (12 mai 1839) qui se trouva, dès son arrivée au pouvoir, aux prises avec une émeute socialiste et, à l'extérieur, avec les complications orientales.

Le parti socialiste. Insurrection du 12 mai 1839. — L'encombrement du marché après la chute de Napoléon, puis les premiers progrès du machinisme avaient produit une crise économique intense : l'abaissement des salaires et le chômage coïncidant avec l'augmentation du prix de la vie, les théories socialistes recrutèrent de nombreux adeptes sous l'influence des écrits de Saint-Simon, Fourier, Proudhon, mais surtout sous l'action de Barbès, Blanqui et Martin Bernard, qui dirigeaient la *Société des Saisons*, et qui, le 12 mai 1839, firent à Paris une tentative d'insurrection armée. Profitant d'une revue des troupes au Champ-de-Mars, le chef du mouvement, Barbès, enfonça, à trois heures et demie du soir, la boutique de l'armurier Lepage, distribua des armes, emporta le poste du Palais de Justice, revint sur la rive droite et marcha sur l'Hôtel de Ville avec Blanqui; cerné par les troupes, il ne put que prolonger la résistance dans les rues Beaubourg, Transnonain et Grenéta. Il fut condamné à mort ainsi que Blanqui, mais bénéficia d'une commutation de peine. Les autres chefs de l'insurrection furent envoyés aux travaux forcés.

Les affaires d'Orient. — Depuis 1836, l'alliance franco-anglaise s'était desserrée peu à peu par suite des rancunes nationales des deux peuples et de la tendance de Louis-Philippe à se rapprocher des puissances de l'Est, tendance affirmée par le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg. Les affaires d'Orient achevèrent de brouiller les deux gouvernements.

Le sultan Mahmoud, qui voulait sa revanche contre Méhémet-Ali, lui avait déclaré la guerre. Battu à Nézib par Ibrahim-pacha, il mourut sur ces entrefaites (30 juin 1839), laissant pour successeur le jeune Abdul-Medjid. Ibrahim marcha sur Constantinople et la flotte ottomane se rendit au vice-roi.

D'accord avec l'Angleterre, et pour empêcher la Russie d'intervenir, comme le traité d'Unkiar-Skélessi (1833) lui en donnait le droit, le cabinet Soult déclara au sultan (note du 27 juillet 1833) que son différend nouveau avec Méhémet-Ali serait réglé par le concert des cinq grandes puissances. Mais, sur les conditions à faire prévaloir, l'accord se rompit, l'Angleterre tenant par-dessus tout à l'intégrité de l'empire ottoman. La France proposa de donner à Méhémet-Ali la souveraineté héréditaire de l'Egypte et de la Syrie : l'Angleterre refusa son adhésion, et Soult, accusé de condescendance envers l'Angleterre, fut remplacé par Thiers, président du Conseil pour la seconde fois (1er mars 1840).

Thiers, né à Marseille, avait fait ses études à Aix avec Mignet, en compagnie de qui il vint à Paris et dont la gravité discrète contrastait avec l'exubérance de son ami. Supérieurement intelligent, avocat actif, polémiste inlassable, brillant dans les salons par ses connaissances variées autant que par son esprit, soutenu par une assurance imperturbable, il avait, jeune encore, un passé bien rempli : il avait écrit l'*Histoire de la Révolution française*, déterminé la chute des Bourbons en rédigeant, au *National*, la protestation des journalistes, suggéré la candidature du duc d'Orléans et triomphé des dernières hésitations de Louis-Philippe. Le roi redoutait ce farouche partisan de la responsabilité ministérielle qui, pénétré de son importance, disait à la tribune : « La couronne et moi. »



Thiers,
[illegible] DAVID D'ANGERS

Thiers chercha la solution du conflit oriental dans un accord direct entre la Porte et l'Egypte. Palmerston n'hésita pas à se retourner vers la Russie, désireuse de ne point voir se fonder un Etat musulman puissant au moment même où la Turquie se décomposait. De cet accord sortit le traité de Londres (15 juillet 1840), qui réglait la question d'Egypte en dehors de la France.

L'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, après avoir reconnu les droits de la Turquie sur les détroits du Bosphore et des Dardanelles, s'engageaient à agir de concert contre Méhémet-Ali, dans le cas où celui-ci refuserait d'accepter les arrangements que lui proposait le sultan. Par ces arrangements, le vice-roi devait conserver, pour lui et ses descendants, l'administration du pachalik d'Égypte et, pendant sa vie, le gouvernement de Saint-Jean-d'Acre, ainsi que l'administration de la Syrie méridionale. Il devait immédiatement remettre au sultan la flotte turque, lui payer un tribut annuel, appliquer à l'Égypte les lois et les traités de l'empire ottoman et mettre son armée d'une façon permanente à la disposition du sultan. Si Méhémet-Ali n'acceptait pas ces conditions dans les vingt jours, le sultan aurait la liberté de suivre la politique que ses intérêts et les conseils de ses alliés pourraient lui suggérer. Le traité de Londres fut notifié le 16 août suivant au vice-roi, qui, comptant sur l'appui de la France, refusa de l'accepter.

Écarté par l'Angleterre du concert européen, le gouvernement français, joué et isolé, eut quelques velléités de prendre en main la cause de Méhémet-Ali; il porta l'effectif de l'armée à 500000 hommes, augmenta le nombre des unités navales, décréta d'urgence la construction des fortifications de Paris, fit décider le retour des cendres de Napoléon (1). On put croire un instant qu'une guerre générale allait s'allumer en Europe. Mais, le 20 octobre 1840, le roi ayant refusé de proposer la guerre, Thiers démissionna; il fut remplacé par notre ambassadeur à Londres, Guizot, qui n'avait connu le traité du 15 juillet qu'après sa signature. L'amour-propre national recevait une blessure d'autant plus profonde que le patriotisme français avait approuvé la politique de Thiers.

Tentative bonapartiste de Boulogne (1840). — A la faveur de l'émotion produite par le retour des cendres, Louis-Napoléon Bonaparte fit une seconde tentative pour renverser la monarchie de Juillet. Revenu à Arenenberg pour recevoir le dernier soupir de sa mère (1837), il s'était fixé à Londres, où il publia, sous le titre d'*Idées napoléoniennes*, un programme dont il attribuait à son oncle

(1) En 1838, le contre-amiral Leblanc conduisit une expédition à la Plata contre le dictateur Rosas, dont les Européens avaient à se plaindre, et, pour les mêmes motifs, le contre-amiral Baudin bombarda le fort de Saint-Jean d'Ulloa, qui commandait le port de la Vera-Cruz, au Mexique.

(1) La *Belle-Poule* fut envoyée à Sainte-Hélène. L'exhumation eut lieu en présence du prince de Joinville et du général Bertrand. Le corps de l'empereur était intact et son visage reconnaissable. Une chapelle ardente fut disposée dans l'entrepont; elle était tendue de velours noir et argent, éclairée par [illegible] bougies, entre lesquels fumaient des cassolettes d'encens. Un cénotaphe, semé d'abeilles d'or et surmonté d'emblèmes impériaux, avait été préparé par l'arsenal de Toulon; le cercueil, trop grand, n'y put jamais entrer et resta simplement couvert, pendant la traversée, d'un drap de velours noir avec abeilles d'or et croix de satin blanc. La *Belle Poule* était de retour à Cherbourg au mois de décembre 1840 et le cercueil fut transporté à Paris sur un bateau à vapeur qui remonta la Seine. Là, on le déposa sur un grand char de velours et d'or, et avec une pompe solennelle, au milieu d'un immense concours de population, il fut conduit aux Invalides où le roi l'attendait en personne. « Sire, dit le prince de Joinville, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon. — Je le reçois au nom de la France », répondit Louis-Philippe. Un somptueux mausolée fut élevé dans la salle par Visconti aux restes de l'empereur.

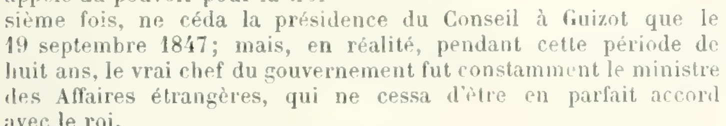
l'inspiration primitive. Il essaya de gagner à sa cause le général Magnan, commandant la division militaire de Lille, mais il ne put que s'assurer le concours d'Aladenise, lieutenant au 42e de ligne, dont deux compagnies tenaient garnison à Boulogne : c'est là que le prétendant débarqua sans encombre le 6 août 1840, à minuit, avec cinquante-six hommes, pour la plupart anciens officiers, commandés par le général de Montholon. La petite troupe pénétra, vers cinq heures du matin, dans la caserne du 42e de ligne, où Aladenise fit acclamer le prince par les soldats ; mais le capitaine Puygelier rappela ceux-ci au devoir, expulsa les conjurés et donna l'alarme. La garde nationale prit les armes : le prince et ses amis, poursuivis, criblés de balles, furent obligés de se rendre. Le 2 octobre suivant, Louis-Napoléon, traduit devant la Chambre des pairs, fut condamné à la détention perpétuelle et enfermé au fort de Ham (Somme). Il s'échappa en 1846 et retourna à Londres.



Guizot,
par Paul DELAROCHE.

Louis-Philippe et Guizot.

Du 29 octobre 1840 au 23 février 1848, il y eut deux ministères : le maréchal Soult, appelé au pouvoir pour la troisième fois, ne céda la présidence du Conseil à Guizot que le 19 septembre 1847 ; mais, en réalité, pendant cette période de huit ans, le vrai chef du gouvernement fut constamment le ministre des Affaires étrangères, qui ne cessa d'être en parfait accord avec le roi.



Politique extérieure. L'entente cordiale. — Le premier soin du nouveau cabinet fut d'acquiescer au traité du 15 juillet 1840, puis à la *Convention des Détroits*, qui fermait les Dardanelles aux vaisseaux de guerre de toutes les puissances et garantissait l'intégrité de l'empire ottoman : moyennant quoi la France fut admise à rentrer dans le concert européen.

L' « entente cordiale » avec l'Angleterre, base de la politique extérieure de Guizot, fut publiquement scellée par les visites qu'échangèrent Louis-Philippe et la reine Victoria. Elle fut impopulaire dans le pays, qui n'oubliait pas l'humiliation de 1840 et qui trouvait blessantes pour sa dignité les concessions que Guizot fit au maintien de l'alliance anglaise, détruite pourtant par les incidents mêmes qui motivaient ces concessions : affaire du droit de visite, affaire Pritchard et mariages espagnols.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 (art. 1er additionnel) avait indiqué la nécessité d'un accord international pour prohiber la traite des noirs, que condamna le congrès de Vienne. Le 30 novembre 1831 et le 23 mars 1833, la France conclut avec l'Angleterre des conventions permettant d'exercer, dans des parages déterminés de la côte occidentale d'Afrique, le *droit de visite* réciproque à bord des navires de l'une ou l'autre nation. Le 29 mai 1841, Guizot permit à l'Angleterre d'exercer ce droit dans des parages plus étendus et d'y employer un nombre de croiseurs plus grand que celui des croiseurs français. L'opposition des commerçants français finit par faire rapporter cette concession et, en 1845, la *vérification du pavillon* fut substituée à la *visite*.

En 1845, Guizot eut la faiblesse d'allouer une indemnité de 25 000 francs au missionnaire Pritchard, que l'amiral Dupetit-Thouars avait expulsé de Tahiti comme excitant les indigènes contre nous (Voir p. 382). Ce fut en France un *tollé* général contre le ministre.

Les incidents du droit de visite et de Tahiti, dans lesquels notre diplomatie s'était pourtant montrée très conciliante, avaient ébranlé l'entente cordiale : l'affaire des mariages espagnols la brisa. L'Angleterre aurait voulu que la reine d'Espagne épousât un prince de Saxe-Cobourg, et l'Autriche qu'elle devînt la bru de don Carlos. Louis-Philippe décida Isabelle à épouser un de ses cousins, don François d'Assise, duc de Cadix, pendant que la sœur de la reine, Luisa-Fernanda, devenait la femme du duc de Montpensier. Lord Palmerston reprocha à notre gouvernement, comme un manque de foi, les mariages espagnols, qui pouvaient asseoir notre influence à Madrid, et il nous chercha querelle désormais en toute circonstance : c'est ainsi qu'il refusa à Guizot d'intervenir en faveur de la petite république de Cracovie, qui fut détruite par la Russie, la Prusse et l'Autriche et annexée à ce dernier État (11 novembre 1846). A la fin de son règne, Louis-Philippe accentua donc son évolution vers les puissances conservatrices de l'Est ; il se montra hostile aux mouvements nationaux et libéraux qui se dessinaient en Italie, en Suisse et en Hongrie. Son rêve aurait été d'unir au duc d'Orléans une archiduchesse d'Autriche.

Politique intérieure. — Le roi et Guizot avaient la conviction commune que le parti du mouvement avait obtenu de suffisantes satisfactions. Et de même que le gouvernement évita toutes complications extérieures pour assurer la paix nécessaire au progrès économique du pays, de même il se refusa, dans le même but, à toute réforme d'ordre intérieur.

La France bénéficia effectivement, dans les dernières années du règne, d'une remarquable prospérité matérielle : l'organisation des chemins de fer (1842) favorisa les transports, l'agriculture se développa grâce au concours du machinisme, le travail des enfants dans les manufactures fut réglementé, la création des caisses d'épargne (1835) encouragea l'esprit d'économie ; l'enseignement public, à tous les degrés, reçut une extension notable.

Guizot, dans un voyage ministériel à Cherbourg, avait prononcé la formule célèbre : « Enrichissez-vous ! » Or, un régime fondé trop exclusivement sur la richesse acquise, si prospère qu'il soit, n'est pas sans développer les appétits matériels et l'abaissement moral de ceux qui n'ont pas, comme Guizot, un caractère impeccablement honnête. Le ministère avait une majorité soumise, mais la corruption s'était introduite dans les mœurs électorales : il obtenait des



Le duc d'Orléans,
par INGRES (Musée de Versailles).



La duchesse d'Orléans,
par WINTERHALTER (Musée de Versailles).

voix en promettant des places et des faveurs, et le nombre des fonctionnaires députés, malaisément indépendants, était supérieur à celui des représentants dépourvus d'attaches officielles. Le « pays légal » ne formant qu'une minorité restreinte, il arriva que la Chambre ne fut pas la représentation fidèle des intérêts généraux, que le conflit s'aggrava entre les députés et le pays, qu'une agitation très vive se manifesta en faveur d'un élargissement de la loi électorale.

La mort imprévue du duc d'Orléans, le 13 juillet 1842, avait déjà affaibli la monarchie de Juillet. Le duc d'Orléans était, avec le duc d'Aumale, le plus remarquable des fils de Louis-Philippe, et le parti libéral fondait sur lui de grandes espérances. Il avait occupé dans les rangs de l'armée d'Afrique la place éminente que lui désignaient son caractère chevaleresque et ses sentiments patriotiques. Il était intelligent, gracieux, instruit, sans grande sensibilité, mais pourtant généreux, s'inclinant devant les supériorités vraies, très soucieux des responsabilités du pouvoir, capable d'enthousiasme, volontaire sans entêtement et circonspect. Il voulut un jour protester à la Chambre des pairs contre l'assassinat du maréchal Ney et demander la revision du procès, au grand mécontentement de Thiers et au grand scandale du roi, qui lui défendit de donner suite à son projet. Sa disparition imprévue fut ressentie par le peuple, précisément à cause de ces « affectations libérales » où les écrivains du parti adverse voyaient comme un péché de jeunesse dont on se corrige avec les années.

Il y a toujours quelque puérilité à vouloir prédire ce qu'aurait pu être l'histoire, mais il paraît bien que l'accident de voiture qui, à Neuilly, coûta la vie à l'héritier du trône, enleva à la monarchie constitutionnelle sa meilleure chance de salut. Après la mort du duc d'Orléans, les légitimistes se rendirent à Londres pour faire au comte de Chambord (1843) une visite que la majorité blâma par un ordre du jour de flétrissure inséré dans l'adresse de 1844; mais Berryer et ses amis se représentèrent devant les électeurs et furent tous renvoyés à la Chambre.

En 1845, Guizot offrit à Montalivet, qui la refusa, la succession de Villemain au ministère de l'Instruction publique. L'impopularité du premier ministre grandissait chaque jour. Le prince de Joinville et le duc d'Aumale étaient au loin; Madame Adélaïde, la conseillère si sûre de Louis-Philippe, venait de mourir; Montalivet seul luttait contre l'obstination du roi, qui subissait de plus en plus l'ascendant de Guizot.

La Révolution de 1848. Chute de la monarchie de Juillet. -- En 1847, la Chambre des députés, d'accord avec le ministère, rejeta les propositions de Duvergier de Hauranne et de Rémusat relatives à la réforme électorale par l'abaissement du cens et l'adjonction des capacités. Les « réformistes », faisant appel à l'opinion, organisèrent la mémorable *campagne de banquets* qui, contrairement aux prévisions de son promoteur, Odilon Barrot, chef de l'opposition dynastique, aboutit non à une réforme, mais à une révolution, lorsque les républicains se furent emparés du mouvement.

Un banquet, organisé dans le XII[e] arrondissement pour le 22 février, ayant été interdit par le préfet de police, la foule se porta dans le voisinage des Champs-Élysées, là où les adhérents avaient pris rendez-vous pour se diriger en corps vers la salle du banquet. Quelques postes furent attaqués et il y eut des rassemblements tumultueux. Louis-Philippe hésitait à prendre des dispositions répressives : « Je ne veux pas, disait-il, que le sang coule : c'est inutile; vous verrez que tout cela va se dissiper de soi-même. »

Le lendemain, commençant à douter de la fidélité de la garde nationale, il se résigna à renvoyer Guizot. A cette nouvelle les boulevards et les rues avoisinantes furent parcourus par des manifestants, criant : « Les lampions! les lampions! » pour protester contre l'abstention des Parisiens qui n'avaient pas illuminé. Paris, semblait-il, allait rentrer dans le calme, lorsqu'un incident fortuit, qui se produisit à dix heures du soir boulevard des Capucines, devant le ministère des Affaires étrangères, déchaîna tout à fait l'agitation populaire. Un coup de feu étant parti de la foule, les soldats du poste ripostèrent par une décharge qui fit de nombreuses victimes : on plaça les cadavres sur un tombereau et on les promena à la lueur des torches. Dans les quartiers ouvriers on s'arma, on dressa des barricades.

Le 24, dans la matinée, la reine conseilla à Louis-Philippe de monter à cheval avec ses deux fils, les ducs de Nemours et de Montpensier, et de passer la revue des troupes qui gardaient les Tuileries, ainsi que des légions de la garde nationale rassemblées devant le château. Le roi suivit ce conseil; mais, en entendant des gardes nationaux crier : « Vive la Réforme! », il tourna bride.

Les troupes restées fidèles et les insurgés furent aux prises sur divers points, particulièrement au poste du Château-d'Eau. Le maréchal Bugeaud, chargé de réprimer l'émeute, avait répondu au roi du succès. Mais Thiers, à qui Louis-Philippe avait confié le pouvoir après le refus de Molé, prescrivit d'éviter l'effusion du sang et de faire replier les troupes sur les Tuileries. D'ailleurs beaucoup de soldats levaient en l'air la crosse de leur fusil.

Pendant le déjeuner de la famille royale, le député Émile de Girardin, accompagné de deux de ses collègues, dont Crémieux, vint supplier le roi d'abdiquer. Louis-Philippe se retira dans un salon voisin pour tenir conseil, et, cédant aux avis de la duchesse d'Orléans et du duc de Montpensier, se décida, malgré l'opposition de la reine, à abdiquer en faveur de son petit-fils, le comte de Paris. Il put gagner Honfleur, s'embarqua sur un navire anglais, l'*Express*, et s'établit dans le château de Claremont, appartenant à son gendre le roi des Belges.

La duchesse d'Orléans, suivie de ses deux enfants et de son beau-frère, le duc de Nemours, se rendit à la Chambre pour essayer de faire proclamer roi, sous sa régence, le comte de Paris. Mais pendant que l'Assemblée délibérait, une colonne, précédée d'élèves de l'École polytechnique et d'officiers de la garde nationale, arrivait au Palais-Bourbon, aux cris de : « Vive la Réforme! A bas Guizot! » et envahissait l'enceinte législative. Lamartine était à la tribune. Après le départ du président Sauzay, menacé d'un coup de fusil et remplacé au fauteuil par Dupont de l'Eure, l'orateur reprit son discours, demandant la proclamation de la République et le suffrage universel. La Rochejaquelein, chef des royalistes, félicita la justice populaire d'avoir frappé Louis-Philippe, mais déclara que l'on porterait atteinte au droit du peuple en établissant la République sans le consulter. Cette opinion fut accueillie par des protestations, et Ledru-Rollin donna lecture de la liste des membres du gouvernement provisoire, qui se rendirent à l'Hôtel de Ville, où s'était organisé simultanément un autre gouvernement : tous deux fusionnèrent. Les membres du premier étaient : Lamartine,

La duchesse d'Orléans à la Chambre des députés, le 24 février 1848.
(D'après une photographie allemande de KOLLARZ.)

Arago, Ledru-Rollin, Dupont de l'Eure, Marie, Garnier-Pagès et Crémieux ; ceux du second : Louis Blanc, Armand Marrast, Flocon et l'ouvrier Albert. Le gouvernement provisoire siégea à l'Hôtel de Ville. La duchesse d'Orléans et son fils purent quitter la Chambre sans être inquiétés et se réfugièrent en Allemagne.

Ainsi tombait la monarchie de Juillet, après une insurrection qui avait coûté peu de sang (1) et dont la bourgeoisie elle-même avait assuré le succès.

La Révolution avait laissé des traces profondes. En Europe, elle avait provoqué, dans des pays morcelés, comme l'Allemagne et l'Italie, le réveil de la conscience nationale. En France, les Bourbons avaient dû accepter la Charte et le régime parlementaire : les tentatives de réaction n'eurent d'autre effet que de ressusciter l'esprit de liberté politique. Le premier coup d'État de la royauté provoqua la révolution de 1830 qui, détournée au profit du *gouvernement de Juillet*, se renouvela en 1848.

La révolution de 1830 avait été faite de concert par la bourgeoisie et les ouvriers; mais celle-là fit prévaloir sur les instincts républicains du peuple son idéal de monarchie parlementaire et libérale : « la meilleure des républiques », affirmait La Fayette. Or, durant les dix-huit années de la monarchie de Juillet, l'industrie acheva de changer de caractère. Aux petits ateliers d'autrefois, où le patron travaillait à côté de quelques ouvriers et apprentis, se substituèrent d'immenses ateliers et de vastes chantiers, vers lesquels commença la migration des travailleurs ruraux; les campagnes commencèrent à se dépeupler au profit des villes et, dans celles-ci, se forma une classe ouvrière de plus en plus nombreuse, qui se trouva soumise à toutes les vicissitudes de l'industrie elle-même, à la concurrence entre patrons et même entre nations, à la baisse des salaires, aux chômages, et rendit la monarchie responsable de ses souffrances : de là la fréquence des grèves et les émeutes sanglantes comme celles de Lyon et de Paris. Contre la bourgeoisie se dressait un *quatrième état*. Des théoriciens étaient apparus qui condamnaient l'organisation sociale, opposaient le travail au capital, s'attaquaient au principe même de la propriété (Voir p. 390).

Dès la fin de 1847, la monarchie de Juillet était menacée par trois groupes d'adversaires : ceux qui préconisaient une réforme électorale et une orientation plus libérale de la politique officielle; ceux qui projetaient de renverser la monarchie; ceux qui ne voyaient dans la République elle-même qu'un moyen pour obtenir la transformation totale de la société. Les premiers commencèrent l'agitation par les « banquets réformistes »; les seconds poussèrent la révolution du 24 février jusqu'à la proclamation de la République et l'établissement du suffrage universel; les troisièmes tentèrent de greffer sur la révolution bourgeoise une révolution sociale : d'où les journées de juin 1848.

Ce n'est pas à dire que, pendant le règne de Louis-Philippe, la France n'ait réalisé aucun progrès : tout au contraire, et sous un régime de paix qu'on a reproché au roi d'avoir conservé par une diplomatie trop complaisante, la prospérité économique du pays fut considérable. Le gouvernement de Juillet encouragea le commerce, l'industrie et l'agriculture par l'organisation des *Expositions nationales* à partir de 1834, la législation des chemins vicinaux (1836) et des chemins de fer (1842), l'installation du télégraphe électrique à partir de 1842. Il donna aux communes, en 1837, une Charte qui a vécu jusqu'en 1884. Il réorganisa l'enseignement primaire élémentaire et créa l'enseignement primaire supérieur [loi du 28 juin 1833] (2). Il introduisit dans notre législation pénale des adoucissements et le droit pour les juges de tenir compte des circonstances atténuantes. Le préfet de la Seine, Rambuteau, agrandit les anciens hôpitaux, en créa de nouveaux (entre autres Lariboisière), ouvrit nombre d'écoles, fonda des cours d'adultes, développa les institutions de prévoyance et de secours mutuels, fut l'initiateur des premières grandes opérations de voirie parisienne (système des égouts, plan des quartiers suburbains, trottoirs, construction des quais, percement des rues Rambuteau et La Fayette, prolongement de la rue de Rivoli). « Le préfet, disait-on, aime mieux se faire arracher une dent que de laisser arracher un arbre. » Quand les insurgés envahirent l'Hôtel de Ville, ils ne touchèrent pas au portrait du préfet, que les faubourgs appelaient « le père aux ouvriers ».

Enfin, la conquête de l'Algérie commença brillamment la reconstitution de notre empire colonial, que devait achever la troisième République.

(1) 72 soldats et 289 insurgés.

(2) La loi du 28 juin 1833, complétée par l'ordonnance du 26 juillet suivant, organisa l'instruction primaire publique, qu'elle dota d'*écoles primaires supérieures*, et proclama le principe de la liberté pour ce degré d'enseignement : l'exercice de la fonction d'instituteur ne fut soumis qu'à la production d'un brevet de capacité, et les instituteurs libres ne purent être privés du droit d'exercer que par les tribunaux. L'ordonnance du 23 juin 1836 subordonna l'ouverture des écoles primaires privées à une autorisation valable pour une localité déterminée; elle jeta les bases de l'enseignement primaire des jeunes filles. Le projet Guizot sur l'enseignement supérieur (1836) fut voté seulement par la Chambre des députés.

BIBLIOGRAPHIE

Sources : AUMALE (duc D'), *Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*, Introd. par R. Vallery-Radot. T. Ier, *1840-1848* (1910). — BARROT (Odilon), *Mémoires* (1875-1876). — CIRCOURT (Adolphe DE), *Souvenirs*, publ. par Georges Bourgin (1909). — CUVILLIER-FLEURY, *Journal et Correspondance intimes*, publ. par Ernest Bertin (1901-1902). — DINO (duchesse DE), *Chronique de 1831 à 1862*, publ. par la princesse Radziwill (t. I-IV, 1909-1910). — GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps; — Correspondance avec Léonce de Lavergne*, publ. par Ernest Cartier (1910). — MONTALIVET (comte DE), *Fragments et souvenirs* (1899). — TALLEYRAND, *L'Ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-1834*, publ. par G. Pallain (1891).

Ouvrages à consulter : BLANC (Louis), *Histoire de dix ans, 1830-1840*. — COURSON (A. DE), *Le Dernier Effort de la Vendée, 1832* (1909). — DAUDET (Ernest), *La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X*. — DRIAULT (Éd.), *La Question d'Orient*. — DU BLED, *Histoire du gouvernement de Juillet*. — DUVERGIER DE HAURANNE, *Histoire du régime parlementaire en France de 1814 à 1848*. — FESTY (Octave), *Le Mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet, 1830-1834* (1908). — GRUYER (Anatole), *La Jeunesse du roi Louis-Philippe* (1908). — HAUSSONVILLE (comte D'), *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*. — LAUMANN, *Le Retour des cendres* (1904). — LECANUET (E.), *Berryer* (1893). — MONTALIVET (DE), *La Politique conservatrice de Casimir Périer* (« Revue des Deux Mondes », 1er février 1882). — PELLETAN, *Histoire des trois journées de février 1848*. — REGNAULT (Elias), *Histoire de huit ans, 1840-1848*. — SAUZET, *La Chambre des députés et la révolution de Février*. — TCHERNOFF (G.), *Le Parti républicain sous la monarchie de Juillet* (1901). — THUREAU-DANGIN, *Histoire de la monarchie de Juillet* (1884-1892, 7 vol.).

L'EXPANSION COLONIALE

La monarchie de Juillet substitua la domination française à la domination turque en Algérie, fonda quelques établissements sur la côte occidentale d'Afrique, intervint à Madagascar et établit le protectorat français sur plusieurs archipels de la Polynésie.

La conquête de l'Algérie. — Alger restant en notre possession, notre domination devait insensiblement s'étendre et remplacer celle des Turcs, renversée dans son centre. Bourmont venait d'occuper Oran et Bône lorsqu'il apprit la chute des Bourbons. Son successeur, Clauzel, organisa la cavalerie indigène des spahis et créa le corps des zouaves, enleva Blida et Médéa au bey de Titery, reprit Oran et conclut un traité avec le bey de Tunis. Il fut remplacé par un général trop prudent, Berthezène (1831). Plus résolu, le général Savary, duc de Rovigo, institua les chasseurs d'Afrique et la légion étrangère, réoccupa Bône, avec le concours de Yousouf (1), et noua des relations avec les tribus des environs d'Alger. De son côté, le maréchal de camp Trézel, chef d'état-major, organisa les bureaux arabes. Le général Voirol, successeur de Savary, fit occuper Mostaganem et Bougie (1833-1834). Nous tenions presque tout le littoral, mais par des points isolés.



Abd-el-Kader.
(D'après une lithographie.)

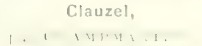
Abd-el-Kader. La guerre sainte. Désastre de la Macta. — Le gouvernement songeait à la colonisation de l'Algérie, lorsque surgit le plus redoutable adversaire de l'occupation française, Abd-el-Kader, né près de Mascara en 1807 et fils du

(1) Né à l'île d'Elbe en 1808, Giuseppe Venturi fut pris en 1815 sur les quais de Livourne par des marins tunisiens qui le vendirent au bey. Une intrigue avec une des filles du souverain obligea Venturi, devenu Yousouf, à prendre la fuite, et, recueilli par le brick français l'*Adonis*, il s'engagea dans nos troupes d'Afrique.

marabout Mahi Eddine, de la tribu des Hachem. Acclamé sultan par quelques tribus, il ne prit que le titre d'émir, par égard pour le souverain du Maroc, et il prêcha la guerre sainte. D'autres chefs, ses compétiteurs, le battirent; les troupes françaises lui infligèrent aussi des échecs devant Oran, Tlemcen et Mostaganem. Mais un traité de paix irréfléchi, conclu par le général Desmichels à Oran



Clauzel,


par CHAMPMARTIN.



Bugeaud,
par LARIVIÈRE (Versailles).

(26 février 1834), vint affermir la puissance précaire de l'émir en lui attribuant la souveraineté de l'Ouest algérien, sauf Oran, Mostaganem et Arzew.

Desmichels, désavoué, céda la place à Trézel. L'émir ayant occupé Miliana et Médéa, Trézel marcha contre lui et lui livra un sanglant et malheureux combat sur un terrain défavorable, près du Sig (26 juin 1835). Cette défaite de nos armes valut à Abd-el-Kader une prestigieuse renommée. Trézel fut rappelé et Drouet d'Erlon — qui avait le premier porté le titre de gouverneur général — fut remplacé par le maréchal Clauzel à la tête de la colonie.

Clauzel, accompagné du duc d'Orléans, battit Abd-el-Kader au bord de l'Hébra (3 décembre), enleva Mascara et débloqua Tlemcen. Une défaite du général d'Arlange, près de Sidi-Yakoub, fut réparée par l'offensive heureuse de Bugeaud, qui tailla en pièces l'armée arabe sur les bords de la Sikkah, affluent de la Tafna (5 juillet 1836).

Premier siège de Constantine (novembre 1836). — Après la prise d'Alger, le bey de Constantine, Hadj-Amed, autrefois vassal du dey, s'était rendu indépendant. Clauzel résolut d'en finir avec cet ennemi non moins dangereux pour l'Algérie orientale qu'Abd-el-Kader pour la province d'Oran. Malheureusement, il n'emmena avec lui que 7000 hommes, divisés en 2 brigades, sous les ordres des généraux Trézel et Rigny. Partie de Bône le 10 novembre 1836, la colonne n'arriva devant la place qu'après onze jours de marche sous une pluie torrentielle et glaciale. Le ravin profond du Rummel enserre sur trois côtés le rocher incliné au-dessus duquel se dresse Constantine, et un haut escarpement rend inabordable le front ouest. Toutes les attaques furent repoussées : le commandant Richepanse fut tué, Trézel blessé. A court de vivres et de munitions, la colonne opéra une retraite désastreuse sur Bône (23 novembre). Le chef de bataillon Changarnier, commandant l'arrière-garde, se voyant pressé par une nuée d'Arabes, forma ses hommes en carré et leur dit : « Voyons ces gens-là en face; ils sont six mille, vous êtes trois cents : la partie est égale. » Les soldats firent volte-face et dirigèrent sur l'ennemi un feu meurtrier qui le mit en déroute.

Traité de la Tafna (1er juin 1837). — Dans le même temps, à l'autre bout de l'Algérie, Abd-el-Kader tenait étroitement bloquées nos garnisons de la province d'Oran et amenait le général Bugeaud à signer le traité de la Tafna (30 mai 1837), qui, tout en consacrant la souveraineté de la France, reconnaissait l'autorité de l'émir sur la provinces d'Oran, celle de Titery et une partie de celle d'Alger. La France se réservait Oran, Mers-el-Kébir, Arzew, Mazagran, Mostaganem, Alger, Blida, la Métidja. Ce traité aggravait la convention Desmichels et laissait à l'émir le temps de reconstituer ses forces.

Second siège et prise de Constantine (6-13 octobre 1837). — Le général Damrémont, qui remplaça Clauzel (février 1837), prépara alors contre Constantine une expédition en vue d'un siège en règle. Dix mille hommes furent répartis en quatre brigades, sous les ordres des généraux Trézel et Rulhières, du duc de Nemours et du colonel Combes. Valée était à la tête de l'artillerie; Damrémont commandait en chef.

Le 6 octobre 1837, les troupes étaient en vue de la place, et, malgré un feu intense, elles s'emparèrent des hauteurs de Coudiat-Aty et de la Mansourah. Le bombardement, commencé le 9 octobre, dura quatre jours. Tué en examinant la brèche, Damrémont fut remplacé par Valée. L'assaut fut donné, le vendredi 13, par trois colonnes d'attaque sous les ordres du lieutenant-colonel Lamoricière, des colonels Combes et Corbin. A sept heures du matin, Lamoricière s'élance le premier sur la brèche, à la tête de ses zouaves; à peine a-t-il pénétré dans la ville qu'une explosion formidable retentit : c'est la poudrière des assiégés qui saute, ensevelissant des centaines de soldats sous les décombres. L'ardeur des colonnes suivantes n'en est que plus excitée; mais les assiégés se défendent avec



Prise de Constantine, par Horace VERNET (Musée de Versailles).



Prise de la smala d'Abd el Kader (fragment), par Horace VERNET (Musée de Versailles).

furie; le colonel Combes est blessé à mort. Les soldats ne peuvent avancer que maison par maison dans les rues tortueuses et barricadées. Enfin, après une lutte de plusieurs heures, Constantine capitule.

A la suite de ce siège célèbre, où se signalèrent plusieurs officiers dont le nom acquit dans la suite un retentissement (Bedeau, Lamoricière, Le Flô, Mac-Mahon, Canrobert), Valée reçut le bâton de maréchal et le gouvernement de l'Algérie.

Reprise des hostilites avec Abd-el-Kader. — La capitulation de Constantine amena une prompte soumission des grands chefs du Sud et établit la domination française dans l'Est algérien, mais Valée eut bientôt à recommencer la lutte contre Abd-el-Kader. Il fit occuper, en 1838, Blida et Coléa, dans la Métidja, ainsi que Djidjelli et Sétif, dans la province de Constantine. L'expédition des Bibans ou Portes de Fer (octobre 1839), conduite par le duc d'Orléans, fournit à Abd-el-Kader le prétexte de rompre le traité de la Tafna et de venir saccager notre territoire jusque sous les murs d'Alger. Malgré des succès qui mirent en lumière les talents et la bravoure des généraux Duvivier, Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac, malgré l'occupation de Médéa et de Miliana, après la brillante affaire du col de Téniah, en 1840 Abd-el-Kader était encore puissant : il reparaissait le lendemain de chaque défaite aussi redoutable que la veille.

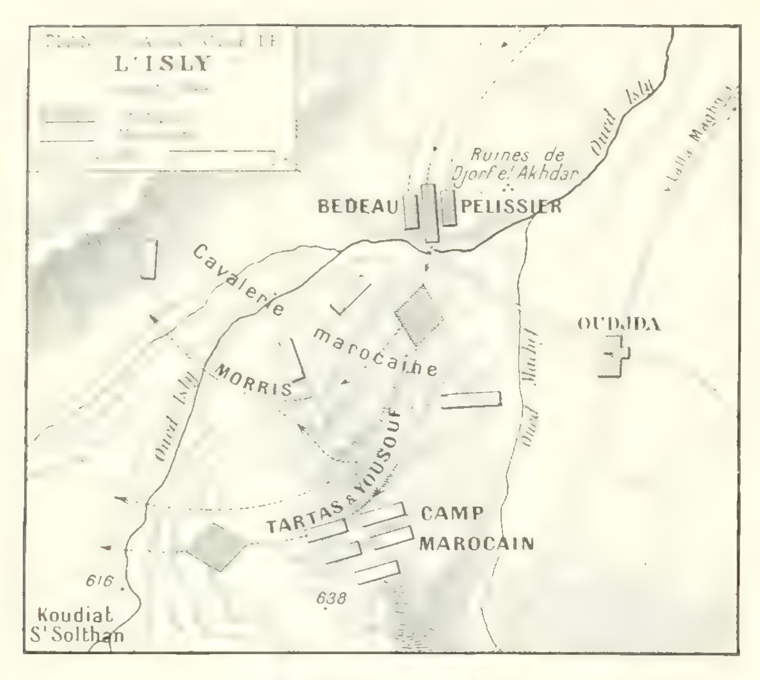
La défense de Mazagran fut l'un des plus glorieux épisodes de la campagne. Cent vingt-trois hommes d'infanterie, commandés par le capitaine Lelièvre et retranchés dans le petit fortin de Mazagran, tinrent tête, du 2 au 5 février, à plus de 12000 Arabes, marchant sur Mostaganem sous les ordres de l'émir. Un de ces braves écrivait : « On s'est battu quatre jours et quatre nuits, au son du tambour; c'étaient quatre grands jours, car ils ne commençaient pas et ne finissaient pas; c'étaient des jours noirs, car la fumée de la poudre obscurcissait les rayons du soleil, et les nuits étaient des nuits de feu, éclairées par les flammes des bivouacs et par celle des amorces. » Les Arabes, décimés, se retirèrent : la garnison n'avait perdu que trois hommes.

Bugeaud et Abd-el-Kader. Prise de la Smala. — Il était réservé au général Bugeaud, nommé gouverneur général en février 1841, de pacifier à peu près définitivement la colonie, après plusieurs années de nouveaux efforts. Bugeaud inaugura une nouvelle tactique : l'offensive à outrance au moyen de colonnes mobiles, poursuivant et chassant l'émir de position en position. Lamoricière, Changarnier, le duc d'Aumale, Duvivier, Bedeau, Cavaignac, Randon, Pélissier, Daumas, Baraguey-d'Hilliers, Margueritte furent ses principaux lieutenants. La prise de Tagdempt, Mascara, Boghar, Saïda, Tlemcen (mai 1841-février 1842) [avec le brillant intermède du combat de Beni-Méred, où le sergent Blandan et ses 20 soldats tinrent tête à 300 cavaliers arabes], eut pour résultat la soumission de plusieurs tribus. Le 16 mai 1843, le duc d'Aumale, en reconnaissance, découvrit fortuitement, près de Taguin, du haut

Le prince de Joinville, par WINTERHALTER (Versailles).



Le duc d'Aumale, par WINTERHALTER (Versailles).



Plan de la bataille de l'Isly (1843).

Après la prise de la smala (16 mai 1843), Abd-el-Kader se réfugie au Maroc, dont il excite le sultan contre la France. Bugeaud tente vainement de négocier avec Abd-[illegible] Bugeaud franchit la frontière marocaine. L'armée française, forte d'environ 11 500 hommes avec 16 canons, lève ses tentes le 13 août 1844, à trois heures du soir. Bugeaud l'a [illegible] les troupeaux et la cavalerie. Le 14 août, à huit heures du matin, les troupes traversent la petite rivière de l'Isly; elles aperçoivent sur une haute colline le camp [illegible] er-Rahman. Bugeaud l'ayant fait canonner, des nuées de cavaliers se ruent avec de grands cris sur les carrés français; mais, foudroyés par l'artillerie, ils tournent bride : les colonels Yousouf et Tartas, à la tête des spahis et des chasseurs, les poursuivent jusqu'au camp, dont ils s'emparent. La bataille n'est pas terminée : 10 000 cavaliers, en réserve derrière le camp, s'élancent à leur tour sur le 2e chasseurs, commandé par le colonel Morris. Cette lutte de dix contre un dure depuis plus d'une demi-heure, lorsque, sur l'ordre de Bedeau, accourent les zouaves, les chasseurs à pied et un bataillon du 15e léger. A midi, l'armée d'Abd-er-Rahman fuit en cohue sur la route de Fez, laissant 800 morts et 2 000 blessés sur le terrain. Les pertes de l'armée [illegible]

d'une colline, la smala de l'émir. Bien qu'il n'eût sous la main que 500 cavaliers, le jeune général fit irruption dans le campement d'Abd-el-Kader et sabra les Arabes affolés. « Personne de ma race n'a jamais reculé », avait dit le duc d'Aumale. L'émir put s'esquiver, mais ses munitions, ses tentes, ses trésors, sa correspondance, ainsi que 3000 prisonniers, restèrent au pouvoir du vainqueur.

La guerre au Maroc. — Tandis que le duc d'Aumale entrait à Biskra et que Marey s'avançait jusqu'à Laghouat, l'émir, battu en plusieurs rencontres (22 juin-11 novembre 1843), se réfugia au Maroc et força le sultan Mouley Abd-er-Rahman à lui prêter l'appui de ses armes. Lamoricière repoussa l'ennemi sur la rive de la Mouila (30 mai 1844), Bugeaud occupa Oudjda, le prince de Joinville bombarda Tanger (6 août), puis Mogador (15 août), et l'armée marocaine, massée sur la rive droite de l'Isly, fut détruite par Bugeaud (13 août), qui fut fait duc d'Isly. Le Maroc signa (10 septembre 1844) le traité de Tanger, complété par la convention de délimitation de Lalla-Marnia (18 mars 1845), ratifiée à Larache (6 août).

Soumission d'Abd-el-Kader. — Abd-el-Kader rentra sur le territoire algérien et souleva par une active propagande les tribus berbères et arabes. Une répression énergique, parfois cruelle, redoubla la fureur des indigènes. Ils firent une résistance désespérée sous la direction de l'émir ou sous la conduite de Bou-Maza, dont les prédications soulevèrent le Dahra, et ils obtinrent quelques succès dans cette guerre sans merci (surprise du colonel de Montagnac à Sidi-Brahim, reddition de la garnison française d'Aïn-Temouchent en septembre 1845). Cependant le général Bedeau acheva la soumission de l'Aurès, et Bou-Maza se rendit au colonel de Saint-Arnaud (avril 1847). Abd-el-Kader, repoussé de la Mitidja, rentra au Maroc par Figuig (juillet 1847).

Bugeaud avait entrepris dès 1844 la conquête de la Grande Kabylie : il dirigea contre elle, de 1844 à 1847, trois campagnes successives au cours desquelles Dellys (1844) et Sétif (1847) furent occupés.

Les Marocains, las des intrigues d'Abd-el-Kader, l'acculèrent au col de Moulouïa, dont les passages furent tous gardés par ordre du duc d'Aumale, qui avait remplacé Bugeaud comme gouverneur général (septembre 1847). Surpris par les spahis (23 décembre), l'émir se rendit à Lamoricière. Il demanda à se retirer à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, mais le gouvernement le fit interner au fort Lamalgue, près de Toulon, puis à Pau et ensuite à Amboise.

La France à Madagascar. — En 1845, la reine des Hovas, Ranavalo, invita tous les étrangers, sans distinction, à quitter Madagascar. La France avait acquis, par des traités signés en 1840 avec les chefs sakalaves, différentes îles, avec le territoire compris entre la baie de Pasandava et le cap Saint-Vincent. Elle envoya deux navires dans l'océan Indien, et Tamatave fut bombardée (15 juin 1845), mais les troupes de débarquement essuyèrent un échec et laissèrent leurs morts sur le terrain. — Nossi-Bé fut annexée en 1841, Mayotte en 1843.



L'amiral Dupetit-Thouars.
(D'après un dessin du temps.)

La France en Océanie. — De 1842 à 1846, le protectorat français fut établi sur Tahiti et les Marquises, les Wallis, les Gambier, et notre sphère d'influence s'étendit aux Touamotou et aux îles Horn. Les missionnaires anglais qui, depuis 1798, évangélisaient Tahiti et les îles voisines, en écartaient les étrangers et, en 1836, ils s'efforcèrent d'éloigner les deux missionnaires français Carey et Laval, qui firent appel à l'intervention de l'amiral Dupetit-Thouars; la reine Pomaré IV dut reconnaître le droit, pour nos nationaux, de séjourner dans l'archipel, et l'amiral la détermina même à demander le protectorat français. Le 9 septembre 1842, Tahiti et toutes les îles de l'archipel vinrent arrondir notre sphère d'influence.

Les missionnaires anglais continuant à fomenter des troubles, un corps de débarquement français s'empara de Futuna sur les indigènes hostiles, et Pomaré signa, le 17 septembre 1846, un traité plaçant définitivement sous notre protectorat Tahiti et les îles du Vent.

Le principal instigateur des troubles avait été l'Anglais Pritchard, à la fois missionnaire, consul et pharmacien, adversaire implacable des commerçants étrangers à sa nationalité. Pritchard, expulsé de Tahiti, obtint de sir Robert Peel qu'une demande d'indemnité fût adressée en sa faveur au gouvernement français, et Guizot fit approuver par la majorité de la Chambre le principe de cette réparation, ce qui valut au cabinet d'être appelé le ministère « de la paix à tout prix » (1845).

Les îles Sous-le-Vent furent déclarées indépendantes par la convention franco-anglaise du 19 juin 1847, au détriment de nos progrès dans cette partie de la Polynésie.

BIBLIOGRAPHIE

AUMALE (duc d'), *Campagnes en Afrique* (1840-1844). — BELLEMARE, *Abd-el-Kader* (1863). — BERBRUGGER, *L'Algérie historique, pittoresque et monumentale* (1843-1845, 3 vol.). — BUGEAUD (maréchal), *Histoire de l'Algérie* (1850, 3 vol.); — *Correspondance*, publ. par H. d'Ideville (1882, 3 vol.). — DERRÉCAGAIX (général), *Récits d'Afrique; le général Yusuf* (1907). — FILLIAS (Ach.), *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie* (1860). — GAFFAREL (Paul), *L'Algérie* (1883). — GRAMMONT (H. D. de), *Histoire d'Alger sous la domination turque* (1887). — MERCIER (Ernest), *Histoire de l'Afrique septentrionale jusqu'à la conquête française* (1888-1891, 3 vol.). — ORLÉANS (duc d'), *Histoire des campagnes de l'armée d'Afrique, 1835 à 1839*; — *Récits de campagne* (1890). — PÉLISSIER DE RAYNAUD, *Annales algériennes* (1854). — P[illegible] (Édouard), *Les Français en Afrique* (1887). — PLANTET (Eug.), *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France, 1579-1833* (1889-1892, 2 vol.). — ROUSSET (Camille), *Les Commencements d'une conquête; l'Algérie de 1830 à 1840* (1887, 2 vol.); — *La Conquête de l'Algérie, 1841-1857* (1889, 2 vol.). — ROZET, *Voyage dans la Régence d'Alger* (1833, 3 vol.). — WAHL (Maurice), *L'Algérie* (1882).

BRUNET (L.), *La France à Madagascar, 1815-1895* (1895). — CARAYON, *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration* (1845). — DUPERRÉ (amiral), *Précis sur les établissements français à Madagascar* (1836). — LA VAISSIÈRE (le P. de), *Histoire de Madagascar* (1885).

IV. — LA SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1852)

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

La révolution de Février avait été faite par la bourgeoisie et les travailleurs. A l'Hôtel de Ville, les membres du gouvernement provisoire se virent adjoindre des représentants des idées avancées : Armand Marrast, Ferdinand Flocon, Louis Blanc et l'ouvrier Albert. Et ce fut le peuple qui, pendant que le gouvernement délibérait encore, donna la solution, en tendant sous les fenêtres de la salle des délibérations une bande de toile portant ces mots : « La République une et indivisible est proclamée en France. »

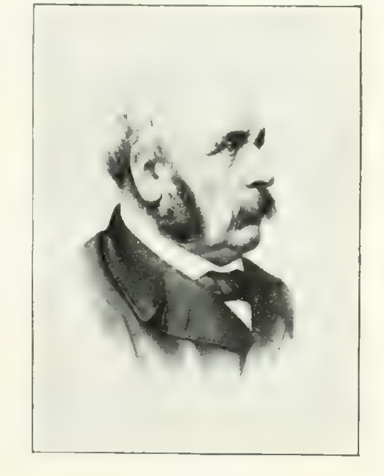

Sceau de la République de 1848.

Le clergé catholique applaudit à la Révolution et bénit les arbres de la liberté qui furent plantés dans presque toutes les agglomérations urbaines et rurales. « La Révolution, écrivait Veuillot, est une notification de la Providence. A la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, il faut reconnaître que les temps étaient venus. Qui songe aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie ? Qui peut y songer? La France croyait être monarchique, et elle est déjà républicaine. La monarchie n'a plus de partisans. Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français. » En 1849 se tint même un congrès pacifiste, où le curé de la Madeleine et le pasteur protestant Coquerel se donnèrent le baiser de paix, le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy.

Les hommes de 1848 étaient profondément honnêtes, pleins d'illusions, animés d'un généreux enthousiasme, poussés par un élan de fraternité sincère, respectueux de toutes les libertés, de toutes les croyances. Ils croyaient que l'humanité entrait de plain-pied dans une ère définitive de bonheur. Et leurs illusions qui, comme leurs discours, ont quelque chose de romantique, démontrent assez leur bonne foi, mais aussi leur inexpérience.

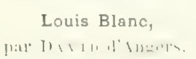
La révolution de Février, éclatant après celles de Suisse et de Sicile, effraya les gouvernements monarchiques, qui redoutèrent sa contagion; Lamartine les rassura par une circulaire à nos agents diplomatiques (5 mars) portant que, si les traités de Vienne n'existaient plus en droit, la République n'en poursuivrait pas moins une politique pacifique. « La République, disait-il, ne fera point de propagande sourde et incendiaire chez ses voisins : elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. »

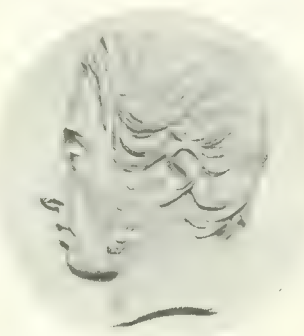
Le suffrage universel. — Le gouvernement provisoire, après avoir constitué un ministère (1) sous la présidence de Dupont de l'Eure, manifesta ses intentions par une série de mesures d'une importance considérable. Il abolit dans les colonies françaises l'esclavage, déjà supprimé par la Convention, mais rétabli sous Bonaparte (27 avril). Il supprima la peine de mort en matière politique. Il proclama la liberté de la presse et la liberté d'association. Enfin, il décréta le *suffrage universel* (5 mars 1848). Les électeurs, au nombre de 9 millions, au lieu de 900 000, furent convoqués pour la nomination d'une Assemblée constituante qui organiserait la République.


Ledru-Rollin.
(D'après une estampe du temps.)

(1) Le ministère (24 février-11 mai 1848) fut composé de : Dupont de l'Eure, président du Conseil (sans portefeuille), A. Crémieux (Justice), Ledru-Rollin (Intérieur), Lamartine (Affaires étrangères), Michel Goudchaux (Finances), général Bedeau (Guerre), François Arago (Marine), Hippolyte Carnot (Instruction publique et Cultes), Marie (Travaux publics), Eugène Bethmont (Commerce). Garnier-Pagès fut maire de Paris. Le général Eugène Cavaignac remplaça le duc d'Aumale comme gouverneur général de l'Algérie.

La question ouvrière. Les ateliers nationaux. — Le changement de régime qui venait de s'accomplir n'avait pas été sans déterminer une crise économique, et le gouvernement vit se poser devant lui le problème de l'organisation du travail.



Louis Blanc,
par David d'Angers.


Garnier-Pagès,
par David d'Angers.

Les ouvriers voulaient donner à la République un caractère social, et, le 25 février, ils vinrent à l'Hôtel de Ville demander que le drapeau rouge remplaçât sur la maison commune le drapeau tricolore. « Citoyens, leur dit Lamartine, je n'adopterai jamais le drapeau rouge. Le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans les flots de sang du peuple ! » Il n'en fallut pas davantage ; les manifestants crièrent : « Vive Lamartine ! Vive le drapeau tricolore ! » Toutefois, à titre transactionnel, il fut convenu que le drapeau tricolore serait cravaté de rouge et que les membres du gouvernement porteraient une rosette rouge à la boutonnière.

Le peuple demandait aussi « le droit au travail », et le 28 février, jour où la République devait être solennellement proclamée sur la place de la Bastille, les ouvriers promenèrent des bannières où se lisaient ces mots : « Ministère du progrès ; organisation du travail ; abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. » Ce droit au travail, Louis Blanc fut solennellement autorisé à le reconnaître dans un décret contresigné par tous les membres du gouvernement et qui créa une *commission de gouvernement pour les travailleurs*, siégeant au Luxembourg.

La commission du Luxembourg élabora un plan de réformes qu'elle présenta ultérieurement à l'Assemblée constituante (création d'un ministère du Travail, nationalisation des chemins de fer, mines, banques et assurances) et exerça l'arbitrage en matière de différends entre patrons et ouvriers. Dans quelques grandes villes fonctionnèrent des commissions analogues, dont l'initiative favorisa le développement des associations ouvrières de production et des sociétés coopératives de consommation, en même temps que le vote de plusieurs lois sociales : limitation de la journée de travail, protection du travail des femmes et des enfants, limitation du nombre des bureaux de placement, extension de la jurisprudence des conseils de prud'hommes, lois d'assistance, etc. Mais la pierre d'achoppement de la seconde République fut l'institution des *ateliers nationaux*, conséquence de la proclamation du « droit au travail ». Le ministre des Travaux publics, Marie, qui n'en était pas partisan, les avait organisés sans tenir compte des idées de Louis Blanc : celui-ci, en effet, aurait voulu grouper les travailleurs par spécialités professionnelles, au lieu de les employer à des besognes auxquelles ils n'étaient pas préparés.

Pour être admis dans les ateliers nationaux, les ouvriers devaient s'adresser au maire de leur arrondissement, qui les dirigeait immédiatement sur les chantiers. Là, ils étaient répartis en *brigades* dont chacune élisait ses chefs. Ils travaillaient par roulement et recevaient 2 francs par jour de travail, 1 fr. 50 dans les intervalles de repos. Le chiffre des embrigadements, augmenté sans cesse par l'immigration de la province, dépassa 100 000, et les dépenses s'élevèrent à près de 15 millions. Dans le but de faire face aux charges incombant à l'État, Garnier-Pagès, qui avait remplacé Goudchaux aux Finances, fit ajouter un impôt de 45 centimes par franc aux

contributions directes, mesure qui mécontenta les campagnes et les disposa à accepter bientôt la dictature de Louis-Napoléon.

La bourgeoisie avait d'abord chanté :

> Chapeau bas devant la casquette,
> À genoux devant l'ouvrier !

mais les intérêts des deux classes ne tardèrent pas à se heurter, le prolétariat insistant pour la mise en pratique des idées socialistes,



Blanqui.
[illegible] de MONNIN et [illegible].



Barbès.
D'après une estampe du temps.

le « parti de l'ordre », avec Thiers, Dupanloup, Montalembert, demandant le respect de la propriété, de la famille et de la religion. Entre les deux, les « républicains tricolores », qui avaient à leur tête Lamartine, se qualifiaient d' « honnêtes et modérés ». Le 9 mars 1848 les commerçants sollicitèrent des pouvoirs publics la prorogation des échéances. Le 16, la suppression des grenadiers de la garde nationale, qui constituaient des compagnies de choix, motiva une démarche des intéressés auprès du gouvernement provisoire : ce fut la manifestation des « bonnets à poil ». Le 16 avril, Blanqui organisa une manifestation pour obliger les membres modérés du gouvernement à se retirer. Le pays était donc déjà profondément divisé lorsque eurent lieu, le 23 avril, les élections à l'Assemblée constituante.

Les républicains modérés eurent la majorité (600 sièges sur 900). Les légitimistes, les orléanistes, les catholiques (Montalembert, Lacordaire, Falloux) formèrent une minorité importante. Il n'y eut que 34 députés ouvriers. Les élections ayant eu lieu aux chefs-lieux de canton, beaucoup de paysans s'étaient abstenus.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Proclamation de la République. — Le 4 mai, l'Assemblée constituante proclama la République par la déclaration suivante :

> L'Assemblée nationale, fidèle interprète des sentiments du peuple qui vient de la nommer, avant de commencer ses travaux, déclare :
>
> Au nom du peuple français et à la face du monde entier, que la République, proclamée le 24 février 1848, est et restera la forme du gouvernement de la France.
>
> La République que veut la France a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

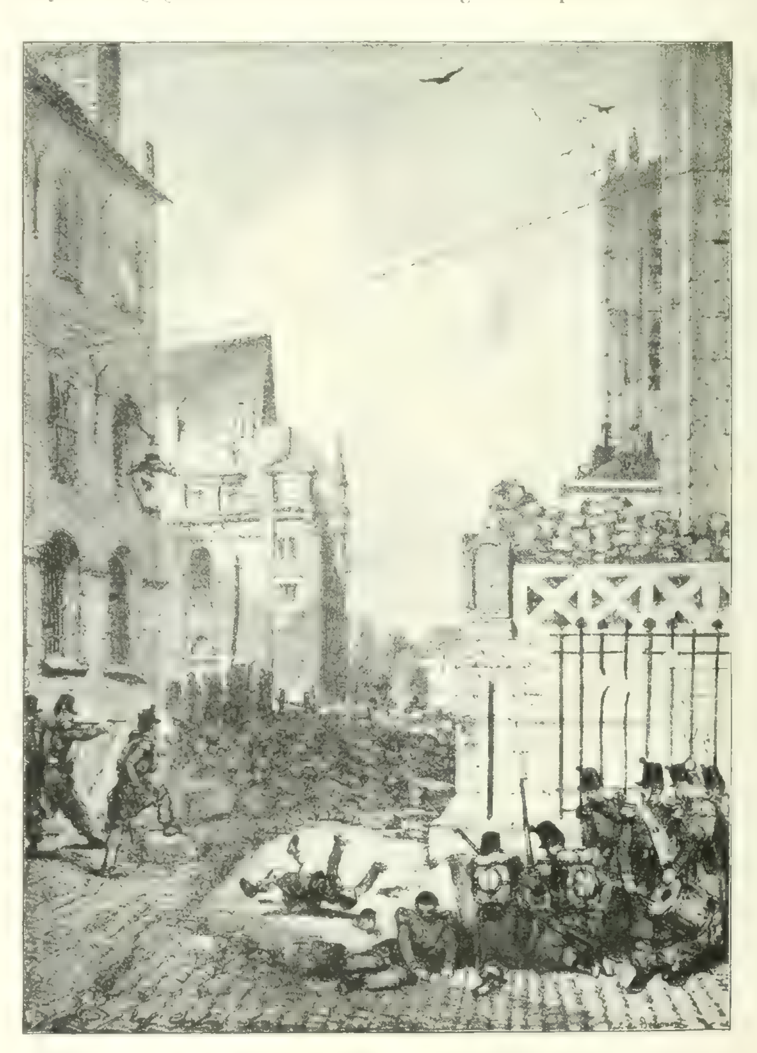
En attendant le vote de la Constitution, une *Commission exécutive* de cinq membres (Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin) remplaça le gouvernement provisoire (6 mai).

L'émeute du 15 mai 1848 et les journées de Juin. — Le 15 mai 1848, des révolutionnaires appartenant au groupe le plus avancé, Huber et Sobrier, décidèrent de se rendre à l'Assemblée — où devait avoir lieu une interpellation sur les affaires de Pologne — pour demander, au moyen de pétitions, la reconstitution de l'ancien État démembré. Les manifestants, partis de la place de la Bastille, suivirent les boulevards, arrivèrent à la place de la Concorde, et, ne trouvant aucune résistance, envahirent l'enceinte législative, présidée par Buchez. Barbès demanda un milliard d'impôts sur les riches; Huber prononça la dissolution de l'Assemblée, puis les émeutiers se rendirent à l'Hôtel de Ville pour proclamer un nouveau gouvernement. Mais la garde nationale arriva de tous côtés au secours des représentants. Lamartine et Ledru-Rollin reprirent possession de l'Hôtel de Ville, et Barbès, Albert, Raspail, Blanqui, furent traduits devant la Haute Cour. Le préfet de police, Caussidière, dut se retirer. Cavaignac fut appelé au ministère de la Guerre (17 mai); désormais, le « parti de l'ordre » va s'appuyer délibérément sur la force armée.

En garantissant « du travail à tous les citoyens », le gouvernement provisoire avait contracté une obligation onéreuse pour le Trésor, et qui, le jour où il serait incapable de la tenir, deviendrait dangereuse pour la paix publique. Le représentant Falloux, au nom du « comité des travailleurs », proposa à l'Assemblée de substituer, dans les ateliers nationaux, le travail à la tâche au travail à la journée, de rapatrier aux frais de l'État les ouvriers ayant moins de trois ans de résidence à Paris et d'ouvrir au budget des crédits permettant la reprise des travaux publics ou privés dans les départements (29 mai). Les conclusions du rapport furent adoptées, mais le ministre des Travaux publics, Trélat, ne les fit pas appliquer. A l'occasion d'une demande de crédits de 3 millions pour les dépenses des ateliers, la question se posa de nouveau devant l'Assemblée, le 21 juin : conformément aux conclusions adoptées, le *Moniteur* publia le lendemain un arrêté de la Commission exécutive prescrivant, sur le rapport de Falloux, le départ immédiat des ouvriers pour les départements, ou leur enrôlement dans l'armée. Les ouvriers crièrent à la trahison, et, le 23 juin, des barricades s'élevèrent de la place du Panthéon à la Bastille et aux barrières du nord de Paris.

Le général Cavaignac, ministre de la Guerre, envoya au secours de la garde nationale et de la garde mobile les généraux Bedeau, Lamoricière et Damesme. La force armée et les insurgés en vinrent aux mains et quelques barricades seulement furent enlevées à grand'peine; celle du faubourg du Temple, une des plus importantes, résista à toutes les attaques.

Le 24, l'Assemblée exigea la démission de la Commission exécutive et donna pleins pouvoirs à Cavaignac. L'état de siège fut proclamé, les gardes nationales des départements appelées à Paris; quelques députés engagèrent vainement les insurgés à déposer les armes.



La barricade de la rue Clovis, lithographie de E. DE BEAUMONT.

La lutte continua surtout autour de l'Hôtel de Ville, où le général Duvivier, remplaçant Bedeau blessé, était bloqué par les ouvriers. Le soir, il fallut tirer le canon sur le Panthéon.

Le 25, les troupes essayèrent de dégager le faubourg Saint-Antoine et les environs de la Bastille. Le général Bréa, avant d'ouvrir le feu contre la barrière de Fontainebleau, offrit aux insurgés de parlementer et les informa que 3 millions venaient d'être votés par l'Assemblée pour les ouvriers sans travail. On l'invita à passer la barrière, mais à peine l'avait-il franchie qu'on se saisissait de sa personne et qu'on le massacrait. Alors la bataille s'engagea meurtrière; les généraux Duvivier et Négrier furent tués à l'assaut de la barricade de la Bastille. L'archevêque de Paris, Mgr Affre, voulut porter aux insurgés des paroles de paix; il fut frappé d'une balle et mourut deux jours après en s'écriant : « Faites, ô mon Dieu! que mon sang soit le dernier versé! »

Après d'inutiles négociations dans la nuit du 25 au 26 et un dernier combat, le faubourg fut occupé par les troupes, et les insurgés se rendirent : on leur enleva cent mille fusils et on retint onze mille prisonniers, dont plus de deux mille furent déportés en Algérie.

Le 28, Cavaignac fut nommé président du Conseil et chef du pouvoir exécutif jusqu'au vote de la Constitution. La rupture était accomplie entre les ouvriers et le « parti de l'ordre », auquel l'impôt des 45 centimes et la peur du communisme agraire rallièrent les paysans.

La Constitution de 1848. — La Constitution du 4 novembre 1848, inspirée de principes abstraits et du droit public américain, donnait le pouvoir législatif à une Assemblée unique de 750 membres (*Assemblée législative*), élue pour trois ans au scrutin de liste par le suffrage direct et universel, et le pouvoir exécutif à un *président de la République*, élu pour quatre ans, rééligible après un intervalle de quatre ans.

L'initiative des lois appartenait concurremment à l'Assemblée et au président, mais celui-ci n'avait pas à les sanctionner.

Entre ces deux forces, également issues du suffrage populaire, les conflits étaient inévitables et, en outre, insolubles, puisque aucun pouvoir ne pouvait départager les parties.

Jules Grévy proposa de donner seulement au chef de l'État le titre de président du conseil des ministres et de le faire élire par l'Assemblée; mais Lamartine fit décider qu'il serait nommé au suffrage universel, et l'on rejeta, comme limitant la souveraineté nationale, la proposition de Thouret excluant de la présidence les membres des familles ayant régné en France.

Élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République. — Le 1er décembre eut lieu le scrutin pour l'élection du président de la République : les suffrages se portèrent sur Louis-Napoléon Bonaparte.

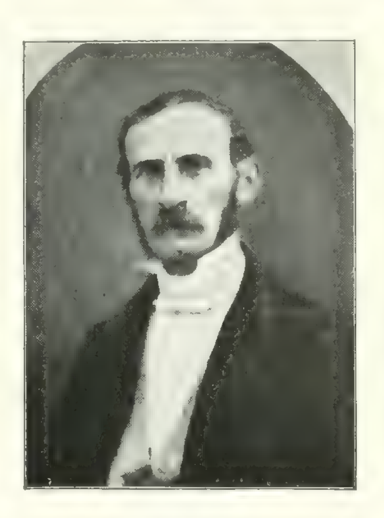
Les tentatives de Strasbourg et de Boulogne lui avaient valu la réputation d'un esprit inconscient et léger; d'autre part, l'impassibilité de sa physionomie, son regard éteint, la rareté de sa parole n'étaient pas faits pour lui donner du prestige. Mais il s'appelait Napoléon, et son nom, qui évoquait des souvenirs de gloire et des idées d'autorité, allait devenir un point de ralliement pour tous les esprits effrayés de la gravité des luttes civiles.

Le 3 juin 1848, il était élu député à Paris, le cinquième sur six représentants, par 84420 voix, et il était également élu dans la Charente-Inférieure, l'Yonne et la Corse. Il écrivit de Londres à l'Assemblée une lettre où se trouvait cette phrase : « Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir. » La lecture de ce manifeste souleva de telles protestations que Louis-Napoléon donna sa démission, mais la peur et le besoin d'ordre qu'avaient fait naître les journées de Juin servirent merveilleusement ses intérêts. Aux élections complémentaires du 17 septembre, il fut de nouveau élu dans cinq départements (Seine, Yonne, Moselle, Charente-Inférieure, Corse). Quelques jours après, l'Assemblée abrogeait la loi qui bannissait du territoire français la famille Bonaparte (11 octobre).

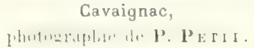
La candidature de Louis-Bonaparte à la présidence de la République fut bientôt mise en avant. A cette époque, il vivait à Auteuil dans une sorte de retraite, s'assurant des sympathies dans toutes les classes, accueillant les chefs des divers partis. « Interlocuteur poli, modeste, interrogeant peu, écoutant beaucoup, il affectait, dans ses rares conversations avec ses collègues, l'attitude d'un homme décidé à laisser faire la destinée sans la contraindre et à obéir au vœu national sans le provoquer. » (FALLOUX.)

Son seul compétiteur sérieux, le général Cavaignac, avait refusé de s'entendre avec l'opposition antirépublicaine, qui s'était ensuite retournée vers Louis-Napoléon, de telle sorte que le chef du pouvoir exécutif avait contre lui — outre les ouvriers, hostiles depuis les journées de Juin — les conservateurs et le parti catholique. Les masses rurales acclamaient en lui le neveu de l'empereur et le « Napoléon des bonnes gens ».

Le 10 décembre 1848 le scrutin fut ouvert. Louis-Napoléon obtint 5434226 voix, Cavaignac 1448107, Ledru-Rollin 370719, Raspail 36329, Lamartine 7910. Les départements les plus socialistes







Cavaignac,
photographie de P. PETIT.

Louis-Napoléon Bonaparte,
gravure de FERDINAND.

(Creuse, Haute-Vienne, Saône-et-Loire, Isère, Drôme) avaient donné au chef de la famille Bonaparte le plus grand nombre de voix.

Le 20 décembre, le chef de l'État composa son premier ministère sous la présidence d'Odilon Barrot, ministre de la Justice, avec Léon de Maleville (Intérieur), Hippolyte Passy (Finances), Léon Faucher (Travaux publics), Drouyn de Lhuys (Affaires étrangères), de Falloux (Instruction publique), Bixio (Commerce), de Tracy (Marine et Colonies), général Rulhière (Guerre). Le général Changarnier devint commandant de la première division militaire et des gardes nationales de la Seine; Baroche fut nommé procureur général près la cour d'appel, et le colonel de gendarmerie Rébillot préfet de police.

L'Assemblée constituante passa les derniers mois de son existence à lutter contre le gouvernement créé par elle, et se sépara le 26 mai 1849. Elle avait rétabli le cautionnement des journaux, interdit les clubs, rejeté le « droit au travail » et l'impôt progressif, opéré quelques réformes, comme la réduction de l'impôt sur le sel, assisté aux préliminaires de l'expédition de Rome.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

L'Assemblée législative se réunit le 28 mai 1849, sous la présidence de Dupin, membre du parti orléaniste. Dirigées par le *Comité de la rue de Poitiers*, les élections avaient été hostiles à la République; Lamartine, Marie, Armand Marrast n'avaient pas été réélus. Sur 750 membres, la nouvelle Chambre comprenait seulement 180 démocrates socialistes (qu'on appela les *montagnards*) et 75 républicains modérés. C'était une majorité hostile à la République qui allait être chargée d'en rédiger les lois organiques.

L'histoire de l'Assemblée législative fut celle d'une lutte continuelle contre les républicains et d'une lutte intermittente contre le président de la République, avec lequel elle s'entendit parfois contre les premiers. Elle commença par approuver l'expédition de Rome.

L'expédition de Rome. — Le pape avait fui, à Gaëte, les violences de ses sujets, qui avaient assassiné son ministre, Rossi, et qui proclamèrent après son départ la République romaine (9 février 1849). L'Autriche menaçant d'intervenir pour rétablir Pie IX, le gouvernement français la prévint, et le général Oudinot, avec un petit corps d'armée de 7000 hommes, débarqua à Civita-Vecchia. Le 30 avril, dès le matin, le canon tonna sous les murs de la Ville éternelle, qui s'était couverte de barricades, mais les Français donnèrent vainement l'assaut. Un infructueux essai d'accommodement fut alors tenté par Ferdinand de Lesseps pour obtenir du pape des promesses libérales.

Après l'échec à Paris de la tentative révolutionnaire du 13 juin 1849 (Voir ci-dessous), l'entreprise fut poussée avec plus de vigueur : un corps expéditionnaire vint faire le siège régulier de Rome, tandis que des troupes autrichiennes, espagnoles et napolitaines envahissaient le reste du territoire pontifical. Un premier combat (3 juin) fit tomber les défenses extérieures de la place qui, à la suite d'un bombardement dirigé de manière à épargner les trésors artistiques qu'elle renfermait, fut enfin enlevée (1er juillet), malgré les efforts de son défenseur, Garibaldi. Le pouvoir temporel fut rétabli et le pape rentra dans sa capitale. Il proclama une amnistie, avec 283 exceptions, et rejeta, comme contraires à sa souveraineté, les réformes libérales proposées par la France. Le président Louis-Napoléon lui témoigna son mécontentement par une lettre publique à son aide de camp, Edgar Ney (18 août), mais l'Assemblée vota les crédits demandés pour faire face aux dépenses de l'expédition.

Changarnier,
photographie P. Petit.

L' « expédition de Rome à l'intérieur ». — Le 13 juin 1849, à la suite de la publication d'un manifeste, signé par 120 députés de l'opposition et mettant la majorité hors la loi, Ledru-Rollin provoqua l'émeute dite du Château-d'Eau pour protester contre l'expédition de Rome.

Changarnier la réprima, et la répression fut suivie de la déportation de plusieurs députés. Odilon Barrot (qui avait reconstitué, le 2 juin, son ministère avec Albert de Tocqueville comme ministre des Affaires étrangères) se retira bientôt du pouvoir. Un nouveau cabinet fut formé le 31 octobre avec Rouher (Justice), Ferdinand Barrot (Intérieur), Bineau (Travaux publics), de Parieu (Instruction publique et Cultes), Achille Fould (Finances). Le titre de président du Conseil fut supprimé.

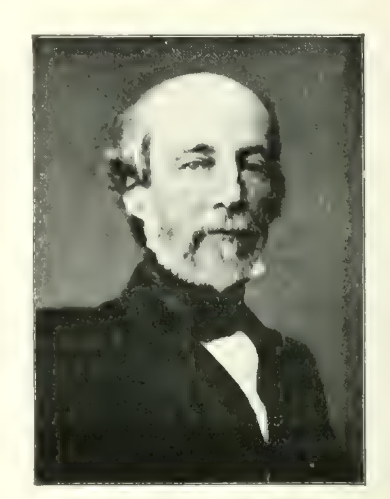
La politique dirigée par le président et la majorité unis contre les républicains fut qualifiée par ces derniers d' « expédition de Rome à l'intérieur ». Elle s'affirma principalement par le vote de la loi Falloux sur l'enseignement, de la loi électorale du 31 mai 1850 et de la loi du 16 juillet suivant sur la presse.

La *loi Falloux* (15 mars 1850), votée par le « parti de l'ordre », c'est-à dire par les catholiques (Montalembert, Lacordaire, Dupanloup), et par les conservateurs (Thiers), institua la liberté complète de l'enseignement et supprima le monopole universitaire établi sous l'Empire (1).

Le conseil supérieur de l'instruction publique comprendrait désormais quinze membres étrangers à l'Université, dont quatre archevêques ou évêques et un délégué de chacun des trois autres cultes reconnus, élus par leurs collègues ; les représentants de l'enseignement ne seraient qu'au nombre de onze, nommés, huit parmi les dignitaires de l'Université, trois parmi les membres de l'enseignement libre. Il y aurait une académie, non plus par ressort de cour d'appel, mais par département. Les recteurs pourraient être choisis parmi les directeurs et professeurs privés, aussi bien que parmi leurs collègues de l'enseignement public. Les conseils académiques seraient composés du préfet, de l'évêque, de représentants des différentes Églises, de la magistrature et du conseil général. Soumis au contrôle des délégués et des maires, mais aussi des curés et des ministres du culte, l'enseignement primaire, public ou privé, serait largement ouvert aux congréganistes ; c'est le conseil municipal qui nommerait l'instituteur public sur présentation des supérieurs des congrégations religieuses autorisées à enseigner, ou sur une liste d'admissibilité et d'avancement dressée par le conseil académique. Le ministre de l'Instruction publique conférerait l'institution au nouveau promu, qui pourrait être suspendu provisoirement par le maire en cas d'urgence et révoqué par le recteur.

Tout Français âgé de vingt et un ans aurait la faculté d'exercer la profession d'instituteur primaire, s'il était muni du brevet de capacité ou, plus simplement encore, s'il avait fait un stage de trois ans dans certaines écoles publiques ou libres. Aucune condition même ne serait requise des ministres du culte. Pour les religieuses des congrégations autorisées, une lettre d'obédience tiendrait également lieu de diplôme. Le curé étant chargé de veiller spécialement à l'instruction religieuse, l'entrée de l'école lui serait toujours ouverte.

L'enseignement secondaire, que l'État dispensait seul jusqu'ici, serait soumis à un régime analogue. Tout Français, âgé d'au moins vingt-cinq ans, pourrait fonder un établissement secondaire et y engager des professeurs dépourvus de tout diplôme : il lui suffisait de posséder personnellement un certificat de stage attestant cinq ans d'enseignement ou de surveillance dans une école secondaire et un diplôme de bachelier ou, à défaut, un brevet de capacité délivré par un jury de sept membres, dont le recteur, président, et un ministre du culte.



Falloux,
photographie P. Petit.

La loi Falloux donnait à l'Église un droit de contrôle sur l'Université ; elle frayait la voie à un puissant enseignement privé congréganiste. Le clergé régulier sut en tirer parti : il multiplia les écoles primaires et créa une centaine d'établissements d'études secondaires.

La *loi électorale* du 31 mai 1850, soutenue par Baroche, ministre de l'Intérieur, fut préparée par une commission de dix-sept membres, dont le président, Montalembert, disait : « Nous voulons la guerre légale au socialisme. » Cette loi restreignait le suffrage universel en supprimant d'un seul coup trois millions d'électeurs appartenant aux classes ouvrières et rurales. Elle exigeait notamment de tout électeur trois années de domicile constatées par l'inscription au rôle de la taxe personnelle. Elle contribua à rendre l'Assemblée impopulaire, et Napoléon ne manqua pas, lors du coup d'État de décembre 1851, d'associer à la dissolution le rétablissement du suffrage universel.

Une loi du 8 juin suivant punit de la déportation à Noukahiva toute tentative de rébellion ; celle du 16 juillet rétablit le timbre des journaux, éleva à 50000 francs le montant du cautionnement et rendit la signature obligatoire. La République, suivant le mot de Montalembert, n'était plus qu'un « frêle radeau ».

Conflit entre l'Assemblée et le président de la République. — Après avoir écrasé le parti républicain, de concert avec la majorité, le président entama contre elle un conflit qui ne pouvait se terminer que par une solution violente. « Dès la fin de 1850, entre Louis-Napoléon et l'Assemblée, la discorde éclata. On sait ce qui suivit : l'Assemblée se partageant en plusieurs fractions, ces fractions s'émiettant entre elles, Louis-Napoléon grandissant au milieu de ces divisions, la gauche se faisant, par imprévoyance ou rancune, l'auxiliaire du prince, cela dura jusqu'à ce qu'un coup de force brisât l'Assemblée, immolât la liberté et sacrifiât la République elle-même, la République dont on affectait encore de conserver les formules et de respecter le nom. (1) »

L'Assemblée s'était séparée le 11 août. Pendant les vacances parlementaires, les chefs orléanistes et légitimistes se rendirent les premiers à Claremont auprès de Louis-Philippe, les autres à Wiesbaden auprès du comte de Chambord, et il fut question d'une fusion prochaine des deux branches de la famille de Bourbon, en vue d'une restauration monarchique. De son côté, le président de la République, continuant à travers la France les voyages qu'il avait commencés l'année précédente, fit pour son propre compte une propagande active dans l'Est. De retour à Paris, il passa l'armée en revue dans la plaine de Satory (10 octobre 1850) : la cavalerie l'accueillit par le cri de : « Vive l'empereur ! » Le général Changarnier ayant rappelé aux troupes qu'il leur était interdit de se livrer à aucune manifestation sous les armes, le président le révoqua de son double commandement en chef des gardes nationales de la Seine et de

(1) Elle a été modifiée par les lois des 28 mars 1882 et 30 octobre 1886 sur l'enseignement, par l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901 et l'article unique de la loi du 4 décembre 1902, qui ont restreint l'enseignement congréganiste, par la loi du 7 juillet 1904 qui a supprimé cet enseignement.

(1) Pierre de La Gorce, *Histoire de la seconde République*, t. II, p. 603.

l'armée de Paris (9 janvier 1851), et, le même jour, il modifia la composition du ministère. La majorité, vivement irritée, renversa le cabinet (17 janvier), à la suite de débats au cours desquels Thiers prononça ces paroles mémorables : « Si l'Assemblée cède, il n'y aura plus qu'un pouvoir; et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement sera changée. Et, soyez-en sûrs, les mots viendront plus tard. Quand? je ne sais, peu importe; le mot viendra quand il pourra : *l'Empire est fait.* »

Louis Bonaparte, à qui la majorité refusa un supplément de dotation (3 février), mena une campagne très vive en faveur de la revision de la Constitution et l'abolition de l'article 45, stipulant que le président ne serait rééligible qu'après un intervalle de quatre années : de nombreuses pétitions et les vœux des conseils généraux approuvèrent ses vues; mais l'Assemblée se refusa à les partager, malgré les efforts du rapporteur, Tocqueville (juillet 1851).

Le parti républicain organisa alors une association secrète, capable, le cas échéant, de servir de centre à un soulèvement général. Grâce à l'initiative d'un ancien constituant de 1848, Alphonse Gent, cette association se forma, dans quinze départements du Sud-Est, sous le nom de *Nouvelle Montagne*, avec une organisation régulière, des comités départementaux en relation avec les trois comités directeurs de Paris, Lyon et Londres, des cotisations et des signes de ralliement. Après un projet d'insurrection vite abandonné, et quelques réunions des représentants de l'association à Mâcon, Lyon et Valence, il fut résolu qu'on attendrait pour agir, sauf le cas d'un coup d'État, les élections de 1852. Les principaux chefs : Gent, Cl. Borel, Delescluze, Ode, etc., furent traduits devant le conseil de guerre de Lyon (août 1851), et le procès se termina par des condamnations à la déportation ou à la détention.

En novembre, le président fit proposer le rétablissement du suffrage universel : la majorité s'y opposa par 355 voix contre 348 (13 novembre), oubliant qu'elle gagnait à Louis-Napoléon trois millions d'électeurs écartés des urnes par la loi de 1850. Un conflit était inévitable. Il faillit éclater sur la fameuse *proposition des questeurs*, qui tendait à accorder au président de l'Assemblée le droit de réquisitionner la force publique pour veiller à la sûreté de la représentation nationale. Les républicains, craignant un coup d'État monarchique plus encore qu'un coup d'État présidentiel, votèrent contre la proposition (17 novembre).

Le coup d'État du 2 décembre 1851. — Le lundi soir, 1er décembre 1851, eut lieu à l'Elysée la réception ordinaire du président, qui garda un sang-froid extraordinaire : personne ne se doutait des graves événements qui se préparaient. A onze heures, après la réception, le général de Saint-Arnaud, ministre de la Guerre; Morny, frère naturel de l'empereur; Maupas, préfet de police, et le colonel de Béville, aide de camp du président, se réunirent dans le cabinet du prince : le coup d'État commençait. Dans la nuit, on afficha sur les murs de Paris un décret prononçant la dissolution de l'Assemblée législative et du Conseil d'État, abrogeant la loi du 31 mai 1850, convoquant le peuple à un plébiscite et décrétant l'état de siège dans l'étendue de la première division militaire. On afficha aussi une proclamation au peuple et une proclamation à l'armée. La première appelait les citoyens à se prononcer sur les bases fondamentales d'une nouvelle Constitution : un chef responsable nommé pour dix ans, des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul, un conseil d'État « formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif », un Corps législatif, discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel « sans scrutin de liste qui fausse l'élection », une seconde Assemblée « formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ». Pendant ce temps, le colonel Espinasse occupait le Palais-Bourbon. Thiers, Roger (du Nord), Charras et d'autres membres de l'Assemblée nationale, les généraux Changarnier, Cavaignac, Bedeau, Lamoricière et Le Flò, étaient arrêtés et conduits à Mazas. Le 2 au matin, les portes de l'Assemblée nationale furent fermées, la rue de Bourgogne, le pont et la place de la Concorde militairement occupés.

Le célèbre avocat Berryer, alors âgé de plus de soixante ans, fut l'âme de la résistance légale. Il réunit à la mairie du Xe arrondissement, mise à sa disposition par le maire Augustin Cochin, 218 députés : Falloux, Montebello, Oudinot, Lauriston, Jules de Lasteyrie, le duc de Broglie, Piscatory, Odilon Barrot et de nombreux « montagnards » qui avaient vainement tenté de pénétrer au Palais-Bourbon. Berryer fit acclamer par la réunion un décret de déchéance contre le prince Louis-Napoléon, un décret de mise en liberté des représentants arrêtés, un ordre prescrivant au général Magnan de mettre l'armée de Paris à la disposition de l'Assemblée. Mais bientôt les troupes du général Forey arrivèrent rue de Grenelle et conduisirent les députés à la caserne de cavalerie du quai d'Orsay, d'où ils furent transférés pendant la nuit à Mazas, au mont Valérien ou au fort de Vincennes. Le duc de Broglie et deux autres représentants furent remis en liberté.

Cependant un comité de résistance s'était organisé à l'appel de Victor Hugo, Schœlcher, Madier de Montjau, Hippolyte Carnot, Jules Favre. Le 3, au faubourg Saint-Antoine, le député Baudin se fit tuer sur une barricade, après avoir répondu : « Vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs! », à une ouvrière qui lui avait dit ironiquement : « Pensez-vous que nos hommes vont se faire tuer pour vous conserver vos vingt-cinq francs? » Sur les boulevards, la foule fut dispersée par le colonel de Rochefort et ses lanciers. Le 4, les généraux Canrobert et Reybel écrasaient sur tous les points la résistance. Le 5 au matin, l'Élysée était maître de Paris.

On institua dans chaque département, dont trente-deux furent mis en état de siège, une *commission mixte*, pour statuer sur le sort des prisonniers faits par les autorités administratives, militaires et judiciaires. Les commissions, composées des représentants de ces trois autorités (préfet, commandant militaire, chef d'un parquet), furent investies de pouvoirs discrétionnaires, sauf quant à la durée de la déportation, que le gouvernement restait maître d'abréger ou de faire cesser; elles frappèrent non seulement les opposants ayant participé à la résistance, mais aussi les individus considérés comme de « pernicieux éléments » pour la société (1). Les uns furent transportés à Cayenne ou à Lambessa, les autres expulsés du territoire français : Thiers, Rémusat, Edgar Quinet, Victor Hugo quittèrent la France. Le 7 décembre, Jules Simon vint faire son cours à la Sorbonne. « Messieurs, dit-il, je vous fais ici un cours de morale; je vous dois aujourd'hui non une leçon, mais un exemple. La France est convoquée dans ses comices pour blâmer ou approuver les événements qui viennent de se passer. N'y eût-il qu'un vote de blâme, je viens vous dire publiquement que ce sera le mien. »

La Constitution du 14 janvier 1852. — Les 20-21 décembre 1851, des registres furent ouverts dans chaque commune et le peuple eut à se prononcer, par oui ou par non, au scrutin secret, sur la résolution suivante : « Le peuple veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui donne les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution d'après les bases établies dans sa proclamation du 2 décembre. » Le plébiscite donna 7 439 216 *oui*, 640 757 *non*, 36 820 bulletins nuls. En conséquence, une commission (Troplong, Rouher, Mesnard, Persigny, Flahaut) élabora une Constitution sur les bases de la proclamation du 2 décembre et d'après un projet du prince-président inspiré de la Constitution de l'an VIII. Rouher, à la demande de Louis-Napoléon, qui voulait en finir, rédigea en hâte le texte de la Constitution du 14 janvier 1852.

Elle donnait au président de la République un pouvoir presque souverain. Il commandait les forces de terre et de mer, déclarait la guerre, concluait les traités, nommait à tous les emplois. Il était responsable seulement devant le peuple, auquel il avait toujours le droit de faire appel. Il avait seul l'initiative des lois, qu'il sanction-

(1) Voir *Le Coup d'État de 1851 d'après des documents inédits*, communication de Ch. Seignobos à la Société d'histoire moderne (3 janvier 1909), d'après les fonds récemment versés aux Archives nationales. Les départements les plus frappés sont les départements ruraux; les individus détenus sont surtout des paysans, des aubergistes, et, parmi les bourgeois, surtout les médecins. La sévérité des décisions n'est en rapport ni avec l'importance des troubles du département, ni avec la force du parti républicain; elle a dépendu surtout de la personne des membres de la commission, probablement du procureur; les commissions semblent avoir eu deux intentions parfois contradictoires : frapper les chefs du socialisme et ménager les bourgeois; purger le pays de gens sans aveu, épargner des hommes sans importance. Leurs décisions s'appuient sur un mélange de faits matériels et d'appréciations morales qui correspondent aux deux préoccupations d'une circulaire du 3 février 1852. Le procureur de Nancy écrit : « Il m'a paru que notre mission était moins judiciaire que politique, qu'il s'agissait moins d'appliquer des peines à des coupables que de délivrer la société de pernicieux éléments qui menacent de la dissoudre. » La commission des Vosges décide d'envoyer à Cayenne un avocat, à cause de la « ténacité de ses opinions »; celle des Côtes-du-Nord fait de même à l'égard d'un prêtre défroqué, « socialiste de la pire espèce ». Mais, d'autre part, on épargne des inculpés dont la famille inspire confiance aux autorités, par exemple Clemenceau, dans la Vendée, parce que sa famille offre des « garanties ». En somme, nulle part on ne trouve de règle générale ni d'uniformité.

Le chiffre officiel des condamnés, chiffre très au-dessous de la réalité, accuse 2 804 internés, 1 545 éloignés ou expulsés, 9 530 transportés en Algérie, 239 à Cayenne, et 5 450 soumis à la surveillance.

nait et promulguait, ainsi que les sénatus-consultes. La responsabilité et la solidarité ministérielles étaient supprimées : les ministres ne dépendaient que du chef de l'État et chacun d'eux n'était responsable que des actes de son département. Ils ne pouvaient être membres du Corps législatif et n'assistaient pas à ses séances.

Le Corps législatif (261 députés) était élu pour six ans au scrutin d'arrondissement, à raison d'un député par 35000 électeurs. Les sessions ordinaires duraient trois mois; les séances étaient publiques; mais, sur la demande de cinq membres, l'Assemblée se formait en comité secret. Les journaux ne pouvaient que reproduire le procès-verbal dressé à l'issue des séances par le président. A celui-ci seul appartenait le droit de convocation, d'ajournement, de prorogation et de dissolution.

Le Sénat, composé de 150 membres au plus, comprenait des cardinaux, des maréchaux, des amiraux et des citoyens que le président de la République jugeait convenable d'élever à la dignité de sénateur, laquelle était inamovible et viagère. Le Sénat était « le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ». Aucune loi ne pouvait être promulguée avant de lui avoir été soumise, et il devait s'opposer à la promulgation de celles qui portaient atteinte à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à l'inviolabilité de la propriété, à la défense du territoire. Il réglait par des *sénatus-consultes* tout ce qui, n'ayant pas été prévu par la Constitution, était nécessaire à son fonctionnement et interprétait dans la même forme les articles sujets à discussion. Ses séances n'étaient pas publiques.

Les projets de loi étaient préparés par le Conseil d'État, dont les membres en soutenaient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Tout amendement était renvoyé sans discussion au Conseil d'État et, en cas de rejet par cette assemblée, ne pouvait être mis en délibération.

Après avoir ainsi fait revivre les traditions absolues du premier Empire, confisqué les biens de la famille d'Orléans (22 janvier) et restreint la liberté de la presse (17 février), le prince-président n'avait plus qu'à prendre en droit un titre dont il exerçait en fait les prérogatives. Encouragé par le résultat des élections générales du 29 février, il recommença, dès la clôture de la session parlementaire, à voyager dans les départements, pour sonder et préparer l'opinion publique. A Bordeaux, il prononça un discours resté célèbre : « Il est une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire, c'est la guerre. Moi, je dis : *l'Empire, c'est la paix;* c'est la paix, car la France la désire, et, lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre... La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité; et, à ces époques de transition où, partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant de causes de mort, on peut dire avec vérité : malheur à celui qui, le premier, donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient incalculables. »

A son retour, le Sénat vota un sénatus-consulte rétablissant l'Empire (7 novembre). Par 7824189 suffrages contre 253145, 63326 bulletins nuls et 2 millions d'abstentions, le président fut proclamé *empereur des Français* sous le nom de Napoléon III et la dignité impériale déclarée héréditaire dans sa descendance directe et légitime (21-23 novembre). Le 2 décembre, jour anniversaire du sacre de Napoléon Ier et de la bataille d'Austerlitz, Louis-Napoléon fixa sa résidence aux Tuileries. Dans la Constitution que le prince président avait fait sanctionner par un plébiscite, il lui suffit de changer quelques mots pour que l'Empire fût rétabli.

BIBLIOGRAPHIE

Sources et ouvrages à consulter : ANTONY (Alfred), *La Politique financière du gouvernement provisoire, février-mai 1848* (1910). — [illegible], *Histoire de l'Assemblée constituante* (1850). — BLANC (Louis), *La Révolution de Février au Luxembourg.* — CIRCOURT (Adolphe DE), *Souvenirs*, publ. par Georges BOURGIN (1909). — DREYFUS (Ferdinand), *L'Assistance sous la seconde République, 1848-1851* (1907). — DUTACQ (F.), *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848* (1910). — FALLOUX (DE), *Mémoires d'un royaliste* (1888). — LA GORCE (P. DE), *Histoire de la seconde République.* — LEBEY (André), *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848.* — [illegible], *Histoire de la Révolution de 1848* (1887). — PIERRE (Victor), *Histoire de la République de 1848.* — QUENTIN-BAUCHART, *Lamartine et la politique étrangère* (1909). — REGNAULT (Élias), *Histoire du gouvernement provisoire.* — RENARD (Georges), *La République de 1848* (1906). — SPULLER (E.), *Histoire parlementaire de la seconde République* (1891). — STERN (Daniel), *Histoire de la Révolution de 1848.* — STUART MILL, *La Révolution de 1848 et ses détracteurs*, tr. Sadi Carnot. — TCHERNOFF (J.), *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République, 1848-1851.* — TÉNOT (Eugène), *Le Coup d'État à Paris.* — *Le Coup d'État en province.* — THOMAS (Émile), *Histoire des ateliers nationaux* (1848). — WEILL (Georges), *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870* (1900).

V. — LA CIVILISATION DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

LA PHILOSOPHIE

Les idéologues. — Les *idéologues* continuent, pendant la Révolution et sous l'Empire, les méthodes encore plus que les doctrines du XVIIIe siècle. Ils exercent une action considérable dans les assemblées politiques, sont les maîtres de l'Institut, les inspirateurs de l'enseignement public; ils fondent la *Décade philosophique*, dans laquelle ils défendent Locke, Helvétius, Condillac, Condorcet.

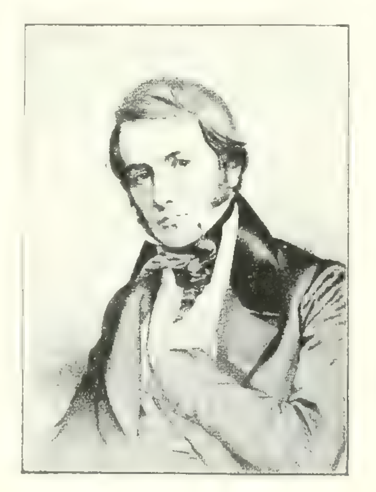
Destutt de Tracy (1754-1836), l'inventeur du mot *idéologique*, entendait par là la connaissance de l'homme, fondée sur l'analyse exclusive de ses facultés, se séparant ainsi des anciens métaphysiciens, qui se proposaient de déterminer le principe et la fin des choses. Cabanis (1757-1808) fut un des fondateurs de la psychologie physiologique dans ses *Rapports du physique et du moral* (1812) et sa *Lettre sur les causes premières*, où l'on trouve des affirmations comme celle-ci : « Le cerveau digère la pensée comme l'estomac les aliments. » L'oratorien Daunou (1761-1839) fut un des premiers à déterminer les règles précises d'une critique historique rigoureuse; son *Cours d'études historiques* montre un effort intéressant pour transporter une sorte de rigueur mathématique dans les sciences morales. De Gérando (1772-1842) essaya de concilier les idées de Condillac et les dogmes catholiques, et Laromiguière (1756-1837) provoqua une réaction contre le sensualisme absolu; il prépara le spiritualisme philosophique, et l'éclectisme que l'on rencontre dans ses *Leçons de philosophie* (1815-1818) fait déjà penser à Victor Cousin.

L'école spiritualiste. — L'école spiritualiste occupa une place prépondérante dans la spéculation et l'enseignement au XIXe siècle.

Le premier de ses représentants, Maine de Biran (1766-1824), parti du sensualisme, s'éleva au stoïcisme et, du stoïcisme, passa au christianisme. Pour lui, la philosophie n'est pas seulement une science pure, elle est encore la principale affaire de la vie. Dans son effort pour constituer sa doctrine, il passa par trois périodes différentes. Il se rattacha d'abord à l'école idéologique, dont il se sépara toutefois par le rôle qu'il attribue au mouvement volontaire dans la connaissance que nous prenons des objets extérieurs. — Puis, il opposa aux objets pensés le sujet pensant, au point de vue extérieur le point de vue intérieur : par la réflexion, le sujet individuel se sent comme tel et se distingue de tous ses modes au lieu de se confondre avec eux, comme le prétendait Condillac. Par la conscience intérieure de son activité, le moi s'apparaît comme cause, comme volonté. L'intelligence n'est qu'une modalité de la volonté. — Dans la troisième période, incomplète et seulement ébauchée, de sa philosophie, Maine de Biran subit l'influence des idées théologiques et décrivit une vie mystique et chrétienne, où le moi disparaît avec l'effort, où la personnalité humaine est absorbée en Dieu.

Le spiritualisme psychologique eut son moraliste dans la personne d'un ami de Maine de Biran, de Chateaubriand et de Bonald : Joseph Joubert (1754-1824), dont les *Pensées* témoignent d'un esprit d'observation subtil, d'un jugement délicat et juste, malgré leur forme un peu paradoxale et précieuse.

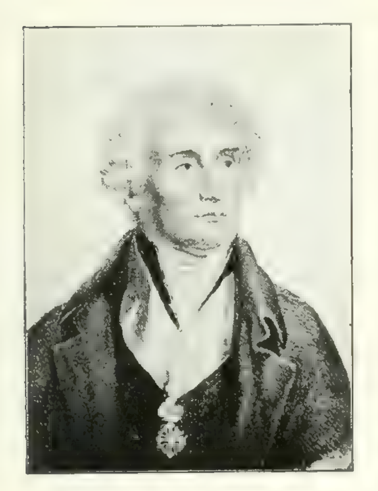
Royer-Collard (1763-1845) n'eut pas à vrai dire une doctrine personnelle, mais il introduisit dans son enseignement, à la Faculté des lettres de Paris, les théories de l'Écossais Reid et leur prêta l'éclat de son éloquence. Renonçant aux constructions métaphysiques, il chercha dans la psychologie basée sur l'observation intérieure les principes de toute philosophie.



Victor Cousin,
lithographie de MAURIN.

Victor Cousin (1792-1867) fonda l'école *éclectique*, ainsi appelée parce qu'elle soutenait, après et avec Leibniz, « que les systèmes sont vrais par ce qu'ils affirment et faux par ce qu'ils nient ». Empruntant à Platon et à l'école d'Alexandrie, mais aussi à Schelling et à Hegel, il voulut substituer aux systèmes philosophiques un choix de vérités empruntées à ces systèmes avec le sens commun pour guide; il fit une part considé-

rable à l'histoire de la philosophie. Mais, après avoir conçu un système se rapprochant de l'idéalisme absolu, il ramena l'éclectisme au spiritualisme chrétien dans son livre *Du Vrai, du Beau et du Bien* (1853). Il conçut la philosophie comme une lutte contre les doctrines qu'il jugeait mauvaises d'après leurs conséquences plutôt que par leurs affirmations ou leurs négations intrinsèques. Il exerça sur son école et sur l'enseignement philosophique dans l'Université une autorité absolue et constitua une sorte de philosophie officielle alliée à la religion, appuyée sur le sens commun, très analogue à la philosophie écossaise.



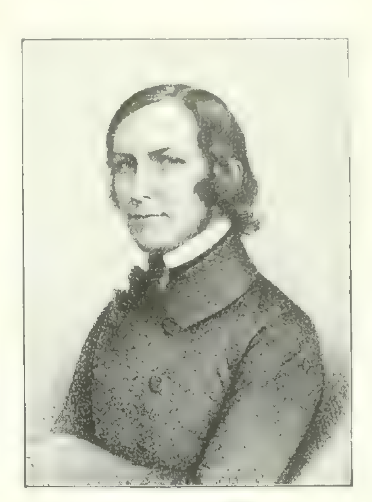
Joseph de Maistre.
par AUBERT.



Lamennais,
gravé d'après Ary SCHEFFER.



Lacordaire,
lithographie de LLANTA.



Montalembert.
(D'après une lithographie.)

Parmi ses nombreux disciples, à qui la lourde autorité du maître ne permit pas toujours une grande originalité, il faut citer Théodore Jouffroy (1796-1842), qui s'efforça de maintenir le point de vue propre à Descartes et à Maine de Biran, et établit la distinction de la psychologie et de la physiologie, confondue dans l'école de Cabanis et de Broussais; Saisset (1814-1863), Garnier (1801-1864), Albert Lemoine (1824-1874), Jules Simon (1814-1896), Paul Janet (1823-1899), Lévêque (1818-1900), dont la valeur personnelle fut parfois méconnue à cause du discrédit dans lequel la domination étroite de Cousin avait fait tomber l'éclectisme.

La philosophie théocratique. Les catholiques libéraux. Dans les sphères gouvernementales, il y eut, sous Louis XVIII surtout, des tendances gallicanes; un nouveau Concordat fut même négocié en 1817 qui remettait en vigueur celui de 1516 et qui fut rejeté par les Chambres. Les doctrines opposées, propagées par les missionnaires à l'intérieur, par la Congrégation et par les sociétés charitables qui s'y rattachaient, furent défendues, dans le *Mémorial catholique*, par Lamennais, de Salinis, Rohrbacher. Elles eurent des théoriciens d'une âpre et vigoureuse éloquence qui opposèrent à la souveraineté humaine la toute-puissance de Dieu, à la raison et au libre examen la révélation et la tradition.

De Bonald (1754-1840) s'attacha à démontrer que le langage et la société sont d'origine divine et, aux droits de l'homme proclamés par la Constituante, il opposa les droits de Dieu. Sa philosophie est dominée par une formule trinitaire : cause, moyen, effet. En cosmologie, la cause est Dieu, le moyen est le mouvement, l'effet est le corps. En politique, ces trois termes deviennent : pouvoir, ministre, sujet; dans la famille, père, mère, enfants; en théologie, Dieu, l'homme-Dieu, l'homme. Pratiquement, Bonald concluait à la restauration de la monarchie absolue.

Joseph de Maistre (1753-1821) opposa à la Révolution, qui lui apparaissait cependant comme un fait providentiel, la nécessité de la Restauration : restauration de Dieu, restauration du pape, restauration du roi. Très préoccupé du problème du mal, il soutint que la guerre est dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de Dieu. Avec autant de verve que d'esprit, il essaya de confondre la raison devant l'inconnaissable et l'invita à demander à la révélation et à l'autorité théologique la solution des problèmes qu'elle ne peut résoudre par elle-même.

L'abbé de Lamennais (1782-1854) commença par s'inspirer des mêmes principes que de Bonald et de Maistre et mena, avec Lacordaire et Montalembert, une brillante campagne en faveur des doctrines ultramontaines. Employant la méthode de Pascal, il s'attaquait à la souveraineté de raison, faisait ressortir ses affirmations et ses négations successives ou même simultanées, et ramenait la philosophie au sens commun, qui est la foi universelle et la raison de l'humanité ; or, l'humanité étant antérieure et supérieure aux individus, puisqu'elle fournit à chacun d'eux le fondement de sa certitude, c'est le consentement universel que Lamennais, dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817-1823), donna pour base au déisme, à la révélation, au catholicisme. Une élite de jeunes catholiques (Montalembert, de Carné, les abbés Gerbet, Rohrbacher, de Salinis, Lacordaire) se réunissaient auprès de lui dans son manoir de La Chesnaie.

Les événements de 1830 modifièrent ses idées. Il chercha une formule de conciliation entre les libéraux et les ennemis irréductibles de la société issue de la Révolution. Il considérait une société sans religion comme fatalement vouée à la décadence irrémédiable, mais il estimait que la foi et la science peuvent vivre en paix l'une à côté de l'autre : si le catholicisme lui paraissait une condition essentielle de l'ordre et de la morale, l'esprit moderne lui semblait un facteur indispensable de la liberté et du progrès.

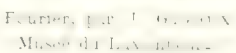
Dès 1829, Lamennais, Lacordaire et Montalembert avaient demandé, au nom de la Charte, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation. « On tremble devant le libéralisme, écrivait Lamennais; catholicisez-le, et la société renaîtra. » Dieu et Liberté, telle fut l'épigraphe du journal *l'Avenir*.

Les trois protagonistes du catholicisme démocratique allèrent soumettre leurs vues au chef même de la chrétienté, Grégoire XVI, qui, par l'encyclique *Mirari vos*, condamna les doctrines de *l'Avenir* « comme des erreurs absurdes, ou mieux comme un délire » (1832). Lacordaire et Montalembert se soumirent; Lamennais rompit avec l'Église après avoir d'abord adhéré publiquement à la décision pontificale. En 1834, il chargea Sainte-Beuve de publier ses *Paroles d'un croyant*, sorte de poème de la charité exaltée, que le pape condamna également dans l'encyclique *Singulari vos*. A partir de ce moment, Lamennais s'écarta de plus en plus de la foi catholique pour prêcher une sorte de christianisme indépendant et populaire. En 1836 il publia *les Affaires de Rome;* en 1837, *le Livre du peuple*, où il revendiquait le suffrage universel et mêlait aux questions politiques les questions sociales; en 1840, son *Esquisse d'une philosophie*, où il revenait aux doctrines de la Révolution française, contre lesquelles il s'était primitivement élevé. A l'Assemblée nationale de 1848 il siégea à l'extrême gauche, refusa au moment de sa mort de recevoir le curé de sa paroisse et demanda que son corps fût directement porté au cimetière, « au milieu des pauvres », sans qu'un prêtre l'accompagnât. Dans les deux périodes de sa carrière il apporta la même ardeur éloquente et passionnée, et il exerça une action certaine sur la pensée des grands romantiques.

Sous la monarchie de Juillet, les catholiques, ne se sentant plus soutenus par le pouvoir, se réclamèrent du droit commun. Un nouveau parti catholique se forma avec l'approbation de l'épiscopat et avec la liberté pour devise, parti militant, homogène, soutenu par Mgr Dupanloup, qui accepta publiquement, au nom du clergé, « le véritable esprit de la Révolution française ». En 1841, Lacordaire écrivait : « Il n'y a pas quinze années encore, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des menaisiens, des jésuites

[illegible] ne s'étaient pas, des royalistes et des libéraux, des [illegible], des [illegible], des [illegible] sans fond ni rive; aujourd'hui tout le monde s'embrasse; les évêques parlent de liberté et de droit commun; on accepte la presse, la Charte, le temps présent. M. de Montalembert est serré dans les bras des jésuites; les jésuites dînent chez les dominicains; il n'y a plus de cartésiens, de menaisiens, de gallicans, d'ultramontains, tout est fondu et mêlé





Fourier, par J. Gigoux, Musée de [illegible]



Pierre Leroux, photographie Nadar.

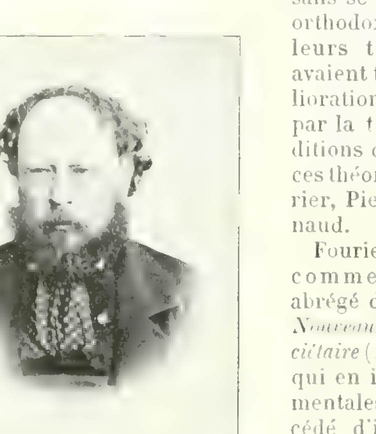
ensemble. » A ce moment, en effet, Montalembert, Ravignan, Ozanam, Dupanloup, Veuillot soutenaient les mêmes idées, demandant par-dessus tout la liberté d'association et la liberté de l'enseignement. Monsabré exposait et défendait les doctrines orthodoxes dans ses célèbres conférences de Notre-Dame. Louis Veuillot fondait l'*Univers*; l'ordre des dominicains et celui des bénédictins étaient restaurés, le premier par Lacordaire, le second par dom Guéranger, abbé de Solesmes. [illegible] et Ozanam donnaient une extension considérable à la Société de Saint-Vincent de Paul.

Les socialistes. — Pendant ce temps, certains philosophes orientaient presque exclusivement leurs spéculations philosophiques dans le sens des problèmes économiques et sociaux.

Fils d'un tonnelier de Dijon, révoqué de ses fonctions de procureur général en Corse, mais élu député, Etienne Cabet (1788-1856) fut, à cause de ses attaques contre le gouvernement, obligé de passer en Angleterre, où il subit l'influence des idées d'Owen. En 1842, il publia l'évangile de la doctrine communiste dans son *Voyage en Icarie :* il s'y inspirait des écrits de Thomas Morus et de Buonarroti. Après la publication de ce roman utopique, il déploya une grande activité et popularisa, par son journal et par ses lettres, les idées socialistes; il considérait Jésus-Christ comme le type du communiste. Le 3 février 1848 il fonda en Amérique une communauté icarienne, une cité modèle, dont le dernier groupe ne disparut qu'en 1898.

A travers une existence agitée, tour à tour riche et ruiné, le comte Henri de Saint-Simon (1760-1825) écrivit toute une série d'ouvrages qui exercèrent un rare ascendant sur des hommes comme Carnot, Augustin Thierry et Auguste Comte. Il se proposait d'étendre la science, avec ses principes et ses procédés, à l'homme et aux sociétés, en étudiant leurs intérêts matériels et industriels. La réforme sociale sera réalisée par l'autorité d'une religion nouvelle, capable de « forcer chacun de ses membres à suivre le précepte de l'amour du prochain ». L'humanité sera divisée en trois classes (savants, artistes, industriels), dont les chefs l'administreront d'après cette formule : « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres. » Le but du travail commun sera d'améliorer la condition physique, intellectuelle et morale de la classe la plus nombreuse. Le *saint-simonisme*, constitué par Auguste Comte, Bazard, Michel Chevalier, Félicien David et Enfantin, et qui avait pour organe le journal *le Globe*, fut une école philosophique, sociale et même religieuse, dont Hippolyte Carnot rédigea le programme. Les adhésions, les souscriptions furent nombreuses, mais la lourdeur de la hiérarchie entraîna bientôt des défections et des schismes. Olinde Rodrigues, Bazard, H. Carnot, Pierre Leroux, puis Jean Reynaud se séparèrent d'Enfantin, le « Père suprême », qui, avec quarante disciples, se prépara à l'apostolat. On connaît l'étrangeté de cette association où chacun était le domestique de tous et portait un vêtement qu'il ne pouvait revêtir qu'avec l'aide d'un frère ; mais la police dispersa la communauté de Ménilmontant et le gouvernement fit poursuivre les saint-simoniens, dont la plupart des aspirations se retrouveront, précisées et plus solidement coordonnées, dans le vaste système d'Auguste Comte.

D'autres hommes avaient subi l'influence du saint-simonisme, sans se soumettre à l'autorité orthodoxe de la nouvelle Église : leurs théories personnelles avaient toutes pour objet l'amélioration du sort des hommes par la transformation des conditions de la vie sociale. Parmi ces théoriciens, il faut citer Fourier, Pierre Leroux et Jean Reynaud.



Proudhon, photographie Reutlinger.

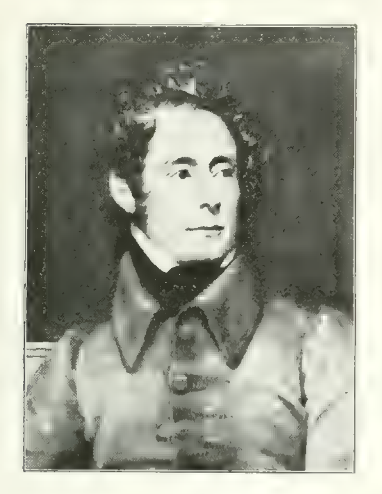
Fourier (1772-1837) a écrit comme ouvrage principal, abrégé de toute sa doctrine, *le Nouveau Monde industriel et sociétaire* (1829), avec ce sous-titre qui en indique les idées fondamentales : « Invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle, distribuée en séries passionnées. » Les mouvements de l'âme ont les mêmes règles que les mouvements du corps; des deux côtés règne la même attraction : c'est à elle qu'il faut s'abandonner pour constituer des associations de particuliers ou de communes. Le travail est douloureux pour l'homme, parce qu'il est encore sous l'empire de la dure loi de contrainte; mais, en appliquant « la loi de charme et d'attrait », réalisée dans les *groupes*, les *séries* et les *phalanges*, toutes les besognes nécessaires aux individus et aux associations seront accomplies avec bonheur : chaque individu, en effet, au lieu d'obéir à ses nécessités extérieures ou à une autorité plus ou moins arbitraire de l'Etat, agira librement et sa liberté s'harmonisera avec celle des autres. Cette doctrine ne conduisait pas au communisme ou au socialisme d'Etat; car Fourier, dans la répartition des bénéfices obtenus par l'effort commun des associés, tenait compte du capital, du travail et de l'intelligence. Fourier et Victor Considérant désignèrent sous le nom de *phalanstère* les associations librement formées dont les membres mettraient tout en commun : travail, efforts et profits.

Pierre Leroux (1797-1871), ancien élève de l'École polytechnique, directeur saint-simonien du *Globe*, publia en 1840 son grand ouvrage *De l'Humanité*. A l'Assemblée nationale de 1848, il demanda que la France fît en Algérie l'épreuve du socialisme ou du régime de l'association. Il reprochait à l'éclectisme d'isoler l'homme, de méconnaître le côté industriel et social de la vie. Le sentiment appelle la famille; la connaissance réclame la patrie; la sensation, la propriété. L'égoïsme provient de ce qu'on s'est mépris sur les vrais rapports de Dieu, de l'homme et de l'humanité. La société assurera la pratique de la solidarité en déterminant les formes de la propriété, indivise par essence, et en faisant disparaître l'héritage, le fermage et la rente, qui prolongent le régime féodal.

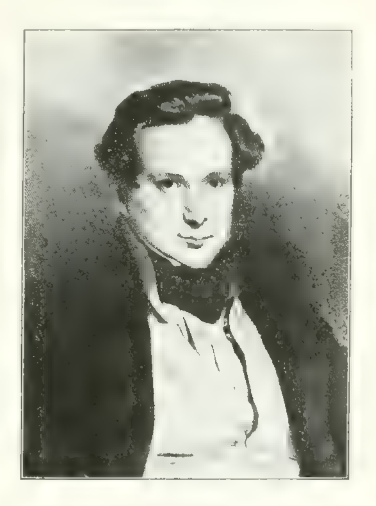
Jean Reynaud (1806-1863) fut d'abord un prédicateur éloquent du saint-simonisme, puis il rompit avec Enfantin en 1832 et créa avec Leroux en 1838 une *Encyclopédie nouvelle*, où il publia de nombreux articles philosophiques et religieux. Son œuvre capitale, *Terre et Ciel*, parut en 1854 et fut condamnée en 1857 par un concile d'évêques tenu à Périgueux. Reynaud, dépassant les points de vue de Pierre Leroux, ne borne pas ses regards à l'homme ou à l'humanité; il envisage l'univers et, s'élevant au-dessus du monde, cherche la solution du problème du mal; il admet une préexistence et une persistance des êtres qui, par étapes, vont de la terre au ciel, s'acheminant par un progrès continu vers une justice de plus en plus parfaite.

Proudhon (1809-1865) commença par publier trois brochures sur la propriété, dont la première lui valut un procès en cour d'assises, où il fut acquitté, et, en 1846, fit paraître son ouvrage principal : *Contradictions économiques*. Appliquant la méthode hégélienne à l'économie sociale, il procède par thèse, antithèse et synthèse. La contradiction économique la plus importante est celle de la propriété et de la communauté : la propriété est justement fondée sur le droit du travailleur de *posséder* les fruits de son travail; mais, en devenant

capital, la *propriété* (Proudhon oppose la propriété à la possession) devient injuste : « la propriété, c'est le vol. » Il en est de même du système de la communauté : il est basé sur une idée équitable, mais donne naissance à l'iniquité la plus criante. Le remède, la « synthèse », on l'empruntera à l'idée de mutualité et l'on constituera la société en un groupement de travailleurs indépendants, disposant librement des instruments de production, vivant de l'échange de leurs produits, percevant des salaires identiques pour la même durée de travail. L'autorité de l'État sera aussi réduite que possible. — L'anarchisme de Proudhon, exposé dans un style d'une âpre éloquence, est individualiste et libertaire, ce par quoi il s'oppose au collectivisme de Karl Marx, centralisateur et autoritaire.



Lamartine,
par Gérard (Versailles)



Victor Hugo,
lithographie de C. Motte



A. de Vigny.
(D'après une photographie.)



Alfred de Musset.
(D'après une lithographie.)

LA LITTÉRATURE

Le romantisme. — L'histoire de la littérature française au XIXe siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période *romantique*. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années. Quant à la troisième, qu'il serait difficile de définir par un mot unique, elle a pour trait essentiel la libre diversité de l'art.

On donne le nom de *romantiques* aux écrivains qui, sous la Restauration, s'affranchirent des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. En Angleterre et en Allemagne, le romantisme forme le fonds originaire et essentiel du génie indigène; en France, le romantisme procéda de la révolution morale qui, après la révolution sociale et politique, transforma toutes les façons de penser et de sentir. Il proclama la liberté dans l'art comme les révolutionnaires l'avaient proclamée dans la société, et il eut dès l'origine pour caractère principal le renversement des conventions, la transformation des formules que nous avaient léguées l'antiquité classique, le rejet des règles d'Aristote et de la poétique de Boileau, le retour à la nature, la prédominance de la sensibilité et de l'imagination sur la raison; en un mot, le subjectivisme. De là, dans tous les genres, la substitution du particulier à ce général que le rationalisme classique avait eu pour domaine propre et la rupture définitive avec tout ce qui restreint l'expansion du génie individuel.

Le romantisme a régné dans la littérature française pendant toute la première moitié du XIXe siècle. Si, après avoir exalté toutes les facultés affectives de l'âme humaine, il tomba dans des exagérations qui le ridiculisèrent, on retrouve son influence certaine chez ceux-là mêmes que l'on considère comme les initiateurs et les maîtres du réalisme.

Au XVIIIe siècle, le romantisme eut déjà des précurseurs, entre autres J.-J. Rousseau. Mais ses deux principaux initiateurs furent Chateaubriand, qui restaura le christianisme et le moyen âge, intronisa le « moi » dans la littérature, renouvela l'imagination française, et Mme de Staël, qui révéla à la France des beautés jusque-là méconnues ou dédaignées, fit prévaloir le génie sur la discipline, exalta la vie sentimentale. Si différents qu'ils puissent être l'un de l'autre, Chateaubriand et Mme de Staël concoururent à une œuvre commune en inaugurant la renaissance du lyrisme et en répandant la connaissance des littératures étrangères. Après la chute de l'Empire, Chateaubriand donna *les Natchez*, production de sa jeunesse, qui rappellent leur date par l'exubérance du style; *les Aventures du dernier des Abencérages*, court récit remarquable par la sobriété, la précision ferme et stricte; enfin les *Études* ou *Discours historiques sur la chute de l'empire romain* (1831); l'*Essai sur la littérature anglaise* (1836); *le Congrès de Vérone* (1838); *la Vie de Rancé* (1844). Aussitôt après sa mort, on publia ses *Mémoires d'outre-tombe*, dans lesquels on le retrouve tout entier, avec son orgueil mitigé d'ironie, ses caprices et ses boutades, mais aussi avec ce je ne sais quoi de chevaleresque qui colore ses pires égarements.

Les romans historiques de Walter Scott, les poésies de Byron et des lakistes, le *Faust* de Gœthe, les drames de Schiller, *la Divine Comédie*, le romancero espagnol, stimulèrent aussi l'inspiration de nos poètes, sans parler des récits de voyages ou des ouvrages d'érudition.

Le mouvement romantique s'incarna dans quatre grands noms : Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny et Alfred de Musset. Ses principales étapes sont marquées par la publication des *Méditations* de Lamartine (1820), des *Poèmes* d'Alfred de Vigny (1822), des *Odes* de V. Hugo (1822); par l'apparition de la brochure de Stendhal : *Racine et Shakspeare* (1822), dirigée contre les classiques; par la formation d'un premier cénacle autour de Charles Nodier, à l'Arsenal (1823), la fondation de la *Muse française* (1823), puis du *Globe* (1824), journaux sympathiques aux novateurs; par la préface de l'édition de 1826 des *Odes et Ballades* et par la préface de *Cromwell* (1827), où Victor Hugo demandait l'union du sublime et du grotesque et affirmait que « tout ce qui est dans la nature est dans l'art ».

La poésie. — C'est dans la poésie lyrique que se signala d'abord la jeune génération. Lamartine (1790-1869) exhale son âme en effusions soudaines et presque involontaires. Il est un révolutionnaire sans le savoir, parce que sa nature le rend antipathique à la versification sèche et fade et que nul n'est plus spontané, plus naturel, moins « artiste ». En 1820, il fait paraître ses *Méditations*, d'un sentiment si profond, d'une mélancolie si pénétrante : *l'Isolement, le Lac*, l'*Épître à lord Byron* y font vibrer toutes les touches du clavier poétique. Personne encore chez nous n'avait fait entendre avec autant d'intensité les accents de la passion ou de la douleur, traduit en vers si harmonieux et si limpides l'incertitude des destinées humaines, reflété les grands spectacles de la nature, noté les impressions les plus fugitives. Aux *Méditations*, il fait succéder les *Harmonies*, puis *Jocelyn*, qui représentent tout un côté du romantisme, la note sentimentale et vague, d'une grande suavité et d'une mélancolie pénétrante. Dans *la Chute d'un ange*, il entreprend d'écrire en vers une histoire de l'homme.

Victor Hugo (1802-1885) est au contraire un chef d'école, un esprit fougueux et exclusif qui, dès ses premières années, se pose en réformateur ardent, aborde tous les genres et entreprend de tout renouveler, la langue et la versification. Sa psychologie est insuffisante et il n'est pas très riche d'idées, mais ce génie puissant, fécond, divers, est un peintre brillant du monde extérieur, incomparable par sa richesse d'invention verbale. Ses quatre premiers recueils dégagent une face spéciale du romantisme, le culte du mot et de la forme, de la couleur et du rythme : *les Feuilles d'automne, les Voix intérieures, les Chants du crépuscule, les Rayons et les Ombres*, n'ont pas la magnificence lyrique de *la Légende des siècles*, mais ils n'en

[illegible] aux esprits qu'éloignent l'énigme et le symbolisme. Les *Odes et Ballades*, d'une si grande variété d'inspiration et de rythmes, portent notre poésie lyrique à un point qu'elle n'a jamais atteint, et bientôt après l'artiste étale dans ses *Orientales* les couleurs de sa plus riche palette.

Alfred de Vigny (1797-1863) donne à la poésie nouvelle, dans ses *Poèmes* [illegible], d'un sentiment élevé, d'une langue très pure, sa forme philosophique et symbolique. Grave et méditatif, il exprime dans une langue moins ferme que sa pensée son pessimisme stoïque et décrit sa personnalité sans se mettre en scène, par des symboles épiques ou dramatiques.



Théophile Gautier,

photographie P. Petit.



Benjamin Constant,
par [illegible].

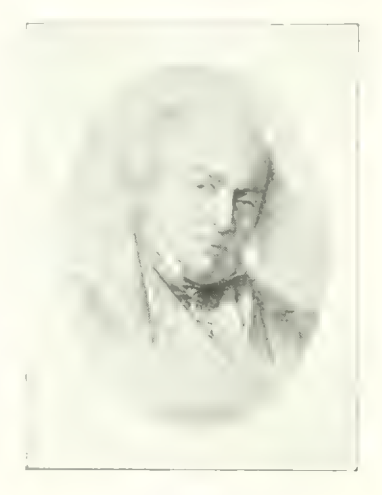
Dumas père,
photographie P. Petit.



George Sand,
par Delacroix.

Alfred de Musset (1810-1857) chante la passion toute vibrante encore, la crie au moment même dans une sorte de ferveur douloureuse; c'est le poète de la fantaisie, l'écrivain aimé des jeunes gens et des femmes, unissant à un égal degré l'esprit et la passion. Fantaisiste à outrance dans les *Contes d'Espagne et d'Italie*, dans *Namouna*, il est aussi le poète douloureusement sentimental des *Nuits*, et ce mélange d'ironie et d'émotion lui donne une physionomie très personnelle.

Après ces grands maîtres, qui symbolisent admirablement leur génération, viennent se placer des poètes de moindre envergure. Auguste Barbier (1805-1882) écrit les *Iambes*, d'une facture neuve et vigoureuse, dont la pièce la plus célèbre, *l'Idole*, est dirigée contre Napoléon. Le tendre et mélancolique Auguste Brizeux (1806-1858) chante la Bretagne et ses bruyères, dans *Ternaires, Fleur d'or, Marie*. Théophile Gautier (1811-1872), le formiste irréprochable, qui a pour la beauté un culte tout païen, se révèle comme l'écrivain plastique par excellence, celui qui a le mieux su peindre et sculpter avec des mots (*Albertus, la Comédie de la Mort, España*) et qui annonce déjà la poésie parnassienne. Sainte-Beuve (1804-1869) applique à la poésie la curiosité d'un moraliste, crée l'élégie psychologique et se révèle comme le poète intime et familier des *Consolations*, des *Pensées d'août*, avant d'être le célèbre critique des *Lundis*. Gérard de Nerval (1808-1855) qui, après s'être révélé par des *Élégies nationales* dans le goût de Casimir Delavigne, fut un des plus fougueux adeptes du romantisme, collabore au théâtre d'Alexandre Dumas, et écrit des romans d'une rare fantaisie où sont des pages exquises (*Aurélia; les Illuminés*, 1852). Alexandre Soumet (1788-1845), que les premiers romantiques vénéraient du nom de « notre grand Alexandre », écrit sa *Divine Épopée*. Casimir Delavigne (1793-1843), tient à la fois des classiques et des romantiques, et c'est pourquoi sans doute son œuvre (*les Messéniennes*, 1818; *les Vêpres siciliennes*, 1819; *le Paria*, 1821) nous apparaît aujourd'hui comme légèrement artificielle. A ces noms il convient de joindre ceux d'écrivains de second ordre, qui accentuèrent de parti pris la doctrine romantique et sans lesquels la physionomie de l'école ne serait pas complète : Petrus Borel et ses *Rhapsodies*, Philotée O'Neddy et son recueil incandescent, *Fers et flammes*, Aloysius Bertrand et les jolis poèmes en prose de son *Gaspard de la Nuit*.



Béranger.
(D'après une gravure.)

Barthélemy (1796-1867), le maître de la satire politique et l'un de ceux qui riment le plus habilement l'alexandrin, fit paraître, en collaboration avec son compatriote Méry (1798-1865), *la Villéliade*, *la Peyronnéide*, qui sont autant de coups de fronde de l'opinion libérale contre les ultras, et le poème de *Napoléon en Égypte*. Les deux amis firent de leur *Némésis*, pamphlet hebdomadaire en vers (1830-1831), une arme de guerre contre le gouvernement de Louis-Philippe.

Béranger (1780-1857) rima dans sa jeunesse des refrains légers, dans son âge mûr des chansons patriotiques et politiques, dans sa vieillesse des vers philosophiques et sociaux. Il pénétra donc dans tous les milieux : par ses pièces napoléoniennes, il popularisa le « Napoléon des bonnes gens » et contribua à préparer le rétablissement de l'Empire; par ses chansons politiques, il travailla à la diffusion des principes chers à la bourgeoisie libérale. Il fut en son temps une puissance.

Le roman. — A la suite de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, le genre romanesque se développa dans tous les sens. Chateaubriand décrivit dans *René* (1802) sa mélancolie et celle de ses contemporains, — le « mal du siècle », — et Mme de Staël se peignit elle-même dans *Corinne* (1807).

Ces deux ouvrages tout lyriques ouvrirent la voie au roman personnel d'analyse qui, dès le début, produisit un chef-d'œuvre : *Adolphe*, où Benjamin Constant s'analysa tout entier avec son esprit ingénieux et vif, sa riche imagination, son scepticisme, et ce mélange singulier d'égoïsme et de sensibilité, de mépris des hommes et d'humanité, de tendresse et d'ironie, de mélancolie précoce et d'amour du plaisir qui fait son originalité (1816).

Le roman historique se développa sous l'influence de Walter Scott. Le *Cinq-Mars* d'Alfred de Vigny, qui déforme les faits et les hommes, est une œuvre littéraire adroitement composée et sincèrement écrite. Victor Hugo — après avoir publié *Bug Jargal* et *Han d'Islande*, où l'horrible touche trop souvent à l'extravagance — évoqua dans *Notre-Dame* le Paris de Louis XI et en particulier la vie des cathédrales gothiques, contribuant indirectement à la naissance des études d'archéologie médiévale. Alexandre Dumas (1802-1870), beaucoup moins préoccupé du style que les précédents, fut le plus ingénieux, le plus amusant de nos romanciers : de Henri III (*la Reine Margot, les Trois Mousquetaires*) à Louis XVI (*Balsamo, le Collier de la Reine, le Chevalier de Maison-Rouge*), il n'est pas une période de notre histoire qu'il n'ait traitée à sa façon. Ayant écrit ou signé 257 volumes de romans et 25 volumes de drames, il eut maints collaborateurs (Aug. Maquet, Goubaux, Anicet-Bourgeois, A. de Leuwen, Paul Meurice, Paul Bocage, G. de Nerval, O. Feuillet, E. Souvestre); mais de tous ces noms, le sien est le plus justement populaire.

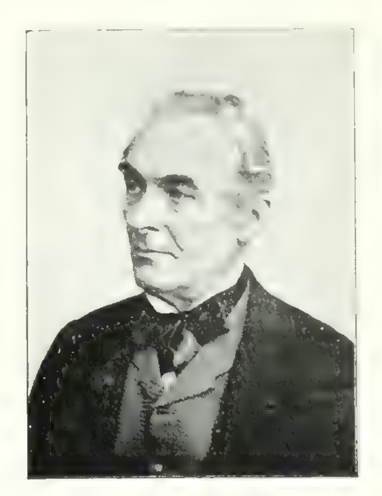
Le roman de mœurs fut idéaliste avec George Sand, réaliste avec Stendhal, Mérimée et Balzac.

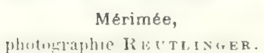
Aurore Dupin, dite *George* Sand (1804-1876), élevée dans le Berry, à Nohant, lut les philosophes et les poètes, s'enivra de Rousseau, et rencontra à Paris son compatriote Jules Sandeau, qui lui révéla sa vraie vocation, le roman : ensemble ils firent *Rose et Blanche* (1831). Désormais, elle s'appela *George Sand :* George d'un nom berrichon, Sand du nom de son ami. De 1832 à 1836, elle publia : *Indiana*, *Valentine*, *Lélia*, *André*, *Léone Léoni*, *Jacques*, *Mauprat*, *la Dernière Aldini* (1837). Dans cette première période, purement romantique et lyrique, elle subit le « mal du siècle » et prône la révolte de la nature contre les injustices sociales.

Durant l'hiver de 1833-1834, elle accomplit avec Alfred de Musset ce fameux voyage de Venise, qui devait laisser au cœur du poète une si cruelle blessure. Puis, elle prend goût au roman à thèse, subit l'influence de Barbès, de Lamennais, de Pierre Leroux, de Jean Reynaud; elle est en même temps l'amie de Sainte-Beuve, de Mickiewicz, du peintre Delacroix, du musicien Chopin; elle écrit des romans socialistes et humanitaires : *Spiridion, les Sept Cordes de la lyre, le Compagnon du tour de France, Consuelo, la Comtesse de Rudolstadt, le Meunier d'Angibault, le Péché de M. Antoine.* On y trouve de superbes qualités d'imagination, des tableaux rustiques d'une senteur et d'un charme pénétrants; en plein socialisme, elle donne ces délicieuses idylles champêtres : *François le Champi, la Mare au Diable, la Petite Fadette*, et, un peu plus tard, *les Maitres sonneurs.*



Stendhal,
par Södermark.





Mérimée,
photographie Reutlinger.



Balzac,
photographie Nadar.

La Révolution de 1848 la jette un instant dans la politique active, mais elle revient bientôt à la littérature. Son génie a mûri, s'est épanoui; elle fait revivre avec tendresse son romanesque passé : *Histoire de ma vie* (1854), conte des histoires d'amour, très pures, délicatement nuancées et situées dans les plus beaux paysages : *le Marquis de Villemer, Jean de La Roche, Valvèdre, les Beaux Messieurs de Bois-doré, la Confession d'une jeune fille, Mlle de Merquem, Mlle de La Quintinie, Pierre qui roule..., Montrevêche, l'Homme de neige, la Famille Germandre, Monsieur Sylvestre, Cadio, Flavie.* En résumé, elle porte d'abord, dans un genre considéré jusque-là comme frivole, son exaltation sentimentale; puis, apaisée, mais toujours éprise du même idéal, elle l'exprime en des idylles tantôt champêtres, tantôt bourgeoises, qui sont la partie la plus durable de son œuvre.

Stendhal (1783-1842), de son vrai nom Henri Beyle, successivement militaire, administrateur, diplomate, acquit de bonne heure l'expérience des hommes et de la vie. Critique et romancier : *De l'Amour* (1822); *le Rouge et le Noir* (1831); *la Chartreuse de Parme* (1839), il a l'aversion de toute discipline, place au premier rang le caractère et l'énergie individuels. Il est idéologue par tout ce qu'il doit aux analystes et aux physiologistes (Condillac, Cabanis, Destutt de Tracy), mais il est réaliste par sa philosophie, sa curiosité du détail. Il ne se donne pas la peine de composer ses livres ni même de les « écrire » : il ne fait que noter dans une langue précise et sèche ses observations intellectuelles ou sentimentales, en logicien de la psychologie doublé d'un virtuose. « Son originalité comporte presque toujours quelque chose d'artificiel, voire de frelaté. Ses deux principaux ouvrages : *le Rouge et le Noir, la Chartreuse de Parme,* sont tout à fait intéressants et significatifs. Ce qu'ils ont de prétentieux, d'énigmatique, leurs raffinements, leur manque de suite, leurs contradictions, nous expliquent assez que Sainte-Beuve les ait qualifiés de « détestables », et le mot paraît même fort juste, si ce qui est détestable peut être en même temps supérieur. » (Georges Pellissier.)

Prosper Mérimée (1803-1870) apparut d'abord comme un romantique par son goût pour l'exotisme, les histoires tragiques, les dénouements équivoques et mystérieux. Il débuta par deux supercheries littéraires : *le Théâtre de Clara Gazul,* qu'il donnait comme l'œuvre d'une célèbre comédienne espagnole (1825), et *la Guzla*, recueil de prétendues ballades illyriennes (1827). Son beau roman historique, la *Chronique de Charles IX* (1828), et les nouvelles qui suivirent : *Tamango, Mateo Falcone, l'Enlèvement de la redoute* (1829); *la Partie de trictrac, le Vase étrusque, les Mécontents* (1830); *la Double Méprise* (1833); *les Ames du Purgatoire* (1834); *la Vénus d'Ille* (1837); *Colomba* (1840); *Carmen* (1845), révélèrent en lui un classique, pour la forme châtiée, précise et sobre du style, qui est impersonnel et comme impassible; car Mérimée se contente de montrer le jeu des passions, sans s'attendrir ni s'émouvoir.

Honoré de Balzac, né à Tours (1799-1850), élevé au collège de Vendôme et venu jeune à Paris, y mena d'abord une vie de tâtonnements et d'efforts malheureux. Après avoir écrit sous divers pseudonymes et pour se faire la main une vingtaine de romans médiocres, il publia : *le Dernier Chouan* (1827); *Catherine de Médicis, la Physiologie du mariage* (1829), et des nouvelles exquises, telles que *la Maison du chat qui pelote* et *le Bal de Sceaux.* En 1830 parut *la Peau de chagrin,* dont le succès fut complet, et dès lors sa production littéraire fut d'une régularité étonnante. Il imagina après coup une classification destinée à relier les unes aux autres, sous le titre général de *Comédie humaine,* toutes les parties de son œuvre : *le Curé de Tours* (1832); *le Médecin de campagne, Eugénie Grandet, Séraphita, les Employés* (1833); *le Père Goriot, la Recherche de l'absolu* (1834); *les Illusions perdues* (1re partie), *la Femme de trente ans, le Lys dans la vallée* (1835); *César Birotteau* (1837); *Mémoires de deux jeunes mariées, Ursule Mirouet, une Ténébreuse affaire, Béatrix* (1841); *les Illusions perdues,* fin; *Splendeurs et misères des courtisanes* (1re partie) (1843); *Modeste Mignon* (1844); *les Paysans, les Comédiens sans le savoir, l'Envers de l'histoire contemporaine* (1845); *Splendeurs et misères des courtisanes* (2e partie), *Dernière Incarnation de Vautrin* (1846); *la Cousine Bette, le Cousin Pons* (1847); etc.

Balzac avait un sentiment très fin de la vie privée, des réalités vulgaires, des misères et des tribulations de l'existence. Il a fouillé en tous les sens le cœur humain et disséqué la vie de province, la vie bourgeoise, la vie parisienne. Il excelle dans la peinture des milieux calmes et monotones; *Eugénie Grandet* et *le Lys dans la vallée* seraient ses chefs-d'œuvre si, plus mûri encore, plus pénétré de la civilisation ou, si l'on veut, de la corruption parisienne, il n'avait écrit *la Cousine Bette.* Cet esprit éminemment observateur, servi par une mémoire et une puissance créatrice prodigieuses, avait tout vu, tout étudié ou tout deviné : l'histoire dans *Catherine de Médicis,* l'illuminisme dans *Séraphita,* et le journalisme tel qu'il serait vingt ans plus tard dans *les Illusions perdues.* La plupart de ses personnages : Grandet, Nucingen, Gobseck, Rastignac, Goriot, Loustau, Lucien de Rubempré, Mme Marneffe, le baron Hulot, sont des types vivants. Malgré ce qu'il y a en lui d'imaginatif et presque de visionnaire, il se classe au nombre des réalistes par sa philosophie et par le caractère essentiellement documentaire qu'il sut donner au roman.

A la suite de Balzac, il faut encore nommer tout le clan des fantaisistes, qui ne cherchent qu'à faire montre d'originalité, d'invention ou d'esprit. Théophile Gautier (1811-1872), l'étincelant conteur de *Mademoiselle de Maupin,* de *Fortunio* et du *Capitaine Fracasse;* Alphonse Karr (1808-1890), l'auteur satirique et humoristique de *Sous les tilleuls* et du pamphlet mensuel *les Guêpes;* Xavier Saintine (1798-1865), qu'a rendu célèbre un seul roman, *Picciola,* l'histoire d'une fleur élevée par un prisonnier.

Le théâtre. — L'auteur des *Messéniennes*, Casimir Delavigne (1793-1843), fut au théâtre l'un des derniers représentants de l'art

classique, avec *les Vêpres siciliennes* (1818), *le Paria* (1821); il fit cependant quelques concessions au romantisme dans son *Marino Faliero*, tragédie imitée de lord Byron (1829), *Louis XI* (1832), *les Enfants d'Édouard* (1833), œuvres très étudiées auxquelles manque la séduction du lyrisme. Ses comédies : *les Comédiens* (1819), *l'École des Vieillards* (1823), *la Princesse Aurélie* (1828), *Don Juan d'Autriche* (1835), sont plus faibles, bien qu'il y soit fort ingénieux.



Casimir Delavigne,
par David d'Angers.

La période romantique, annoncée par *Cromwell* (1827), commence réellement avec le *Henri III et sa Cour* d'Alexandre Dumas père (1829) et *le More de Venise* d'Alfred de Vigny (même année); elle a pour date culminante la représentation d'*Hernani* (25 février 1830) et s'étend jusqu'à celle des *Burgraves* (1843). Cet intervalle d'une quinzaine d'années est rempli par les grands drames de Victor Hugo, qui à *Hernani* fit succéder *Marion Delorme*, dont les représentations furent presque aussi orageuses; *le Roi s'amuse*, interdit par la censure; *Ruy Blas*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angelo*; par ceux d'Alexandre Dumas : *Antony*, *Henri III et sa Cour*, *la Tour de Nesle*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, *Charles VII et ses grands vassaux*, d'un art et d'un style bien inférieurs à ceux de Victor Hugo, mais construits plus habilement et avec une entente plus grande du théâtre; *le More de Venise*, adaptation de l'*Othello* de Shakspeare; *la Maréchale d'Ancre* et *Chatterton* d'Alfred de Vigny. Les représentations tumultueuses de *Hernani*, du *More de Venise*, de *Henri III et sa Cour*, joués à la Comédie-Française, dans la citadelle même des classiques, furent autant d'événements mémorables.

En même temps, Alfred de Musset donnait ses délicieuses comédies (*Fantasio*, *les Caprices de Marianne*), ses proverbes (*Un caprice*, *Il ne faut jurer de rien*), d'une si spirituelle finesse, et surtout son admirable *Lorenzaccio*, le seul drame vraiment shakspearien d'une époque qui raffolait de Shakspeare et qui imita surtout lord Byron.

La nouvelle école eut son manifeste dans la préface de *Cromwell* et dans ce drame lui-même, étude non destinée à la scène, et qui renferme, malgré ses longueurs, de grandes beautés. La connaissance plus approfondie des littératures étrangères avait contribué pour beaucoup au rajeunissement de la nôtre. Guizot traduisait Shakspeare et Barante Schiller; Émile et Antony Deschamps mettaient tous les deux en vers, l'un les plus belles pièces du romancero espagnol, l'autre *la Divine Comédie* de Dante, et Prosper Mérimée, s'inspirant de Vega et surtout de Calderon, publiait le prétendu *Théâtre de Clara Gazul*. Libéré des conventions classiques, le drame romantique mêla la comédie avec la tragédie, substitua aux figures abstraites des individus vivant d'une vie réelle. Des drames comme *Ruy Blas*, si complètement chimériques qu'ils soient, n'en demeurent pas moins saisissants par la beauté de la forme, l'ampleur et la fougue du lyrisme, la puissance de l'invention dramatique. En général, les romantiques dédaignèrent la comédie, qui se prêtait moins que le drame aux effusions lyriques; le grand « pourvoyeur » du théâtre, en ce genre, est Eugène Scribe (1791-1861), l'habile metteur en scène de *Bertrand et Raton*, de *la Camaraderie*, d'*Une chaîne*, d'*Adrienne Lecouvreur*, et qui a donné aussi de nombreux livrets d'opéras, *la Dame blanche*, *Robert le Diable*, *la Juive*, *les Huguenots*, *le Prophète*. Scribe, très attentif au courant de l'opinion et aux caprices du public, est très inférieur au point de vue de l'observation psychologique, et sa langue, vive et naturelle, est déparée par de maladroites incorrections; mais personne plus que lui ne possède l'art de prolonger sans fatigue une situation et d'en faire admettre, à force d'habileté, de très singulières : pour tout ce qui concerne le « métier », il est incomparable.



Scribe.
(D'après une estampe du temps.)

La chute retentissante des *Burgraves* marqua la fin du romantisme au théâtre; cet échec fut accentué par la faveur avec laquelle le public accueillit les tragédies de Ponsard : *Lucrèce* et *Agnès de Méranie*, ainsi que les comédies d'Émile Augier : *la Ciguë*, *Un homme de bien*. C'est l'avènement de l'école dite « du bon sens », qui ne se développera qu'un peu plus tard.



Augustin Thierry,
photographie P. Petit.

L'histoire. — Le romantisme provoqua le renouvellement des études historiques. Les artistes demandaient au passé des sujets d'inspiration les hommes politiques y cherchèrent la base de leurs doctrines. C'est en lisant les *Martyrs* qu'Augustin Thierry sentit s'éveiller sa vocation d'historien.

Après avoir été purement narrative, l'histoire s'organisa scientifiquement en prenant pour base les travaux de l'érudition : à côté de l'archéologie grecque et romaine se fonda l'archéologie orientale, et l'histoire des anciens peuples de l'Egypte et de l'Asie occidentale fut complètement renouvelée par l'étude directe des données monumentales. Champollion le jeune (1790-1832) fonda l'égyptologie, Sylvestre de Saci (1758-1838) l'assyriologie. Eugène Burnouf (1801-1852), par ses travaux sur le sanscrit et l'avesta, continua l'œuvre philologique inaugurée au XVIIIe siècle par Anquetil-Duperron. Une inestimable collection de *Documents inédits sur l'histoire de France* fut publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

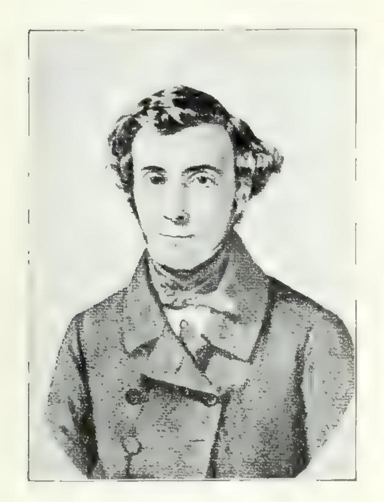
L'histoire narrative, qui décrit les événements bien plus qu'elle ne les juge, eut pour premiers représentants : Michaud (*Histoire des Croisades*), Sismondi (*Histoire des Français*), Prosper de Barante (*Histoire des ducs de Bourgogne*) et surtout Augustin Thierry (1795-1856), l'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, des *Récits des temps mérovingiens*, de l'*Essai sur l'histoire du tiers état*, des *Lettres sur l'histoire de France*, et l'historien romantique par excellence; il introduit dans la narration le mouvement et la vie, il la colore de son imagination et l'anime de sa sensibilité. C'est de lui que se réclame Henri Martin, dont l'*Histoire de France* commença de paraître en 1833. Déparée par des considérations sans grande profondeur et par une idée contestable — la constante persistance du fonds celtique primitif dans l'évolution de la patrie française —, cette œuvre d'un narrateur sincère avait le mérite d'envisager les diverses formes de notre civilisation et de ne pas isoler l'histoire nationale de celle des autres peuples.

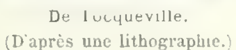
Pour Augustin Thierry, le récit est tout ou à peu près : François Guizot (1787-1874) élimine les faits pour s'en tenir aux idées générales. Fondateur de l'école philosophique, il étudia d'abord, dans le but d'y chercher la justification de ses conceptions politiques, les origines de la civilisation en France et en Europe, et voulut assujettir méthodiquement les accidents de l'histoire à la fixité des lois générales. Lorsque, après le renversement de la monarchie de Juillet, il eut rejoint Louis-Philippe à l'étranger, il termina son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*. Il composa des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, et, à la fin de sa vie, son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, dont il ne put écrire que les quatre premiers volumes et qui fut continuée par sa fille, Mme de Witt.



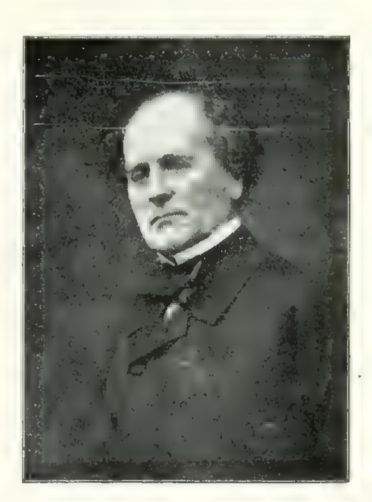
Champollion,
par L. Cogniet (Louvre).

Alexis de Tocqueville (1805-1859), qui fut ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Odilon Barrot (1849), fut un penseur plutôt qu'un homme d'action, et la noblesse de son caractère lui valut l'estime de tous les partis. Très attaché à la monarchie, il la voulait libérale. Ayant étudié les mœurs américaines dans son livre sur *la Démocratie en Amérique* (1835-1840), il en était venu à voir dans l'avènement de la souveraineté du peuple un fait d'ordre provi-

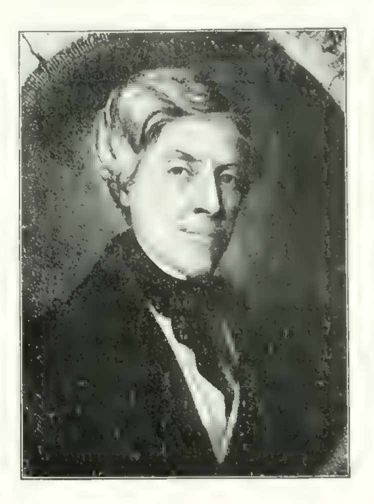




De Tocqueville.
(D'après une lithographie.)



Mignet,
photographie P. PETIT.



Michelet,
lithographie de TOULLION.



Edgar Quinet,
photographie P. PETIT.

dentiel, et, comme la substitution du gouvernement par les masses à la direction d'une élite appelait un correctif, il le trouvait dans la pratique de la liberté, dans l'accomplissement des devoirs de solidarité sociale. Son beau livre sur *l'Ancien Régime et la Révolution* date de 1856.

Adolphe Thiers (1797-1877) n'a pas craint d'entreprendre le récit d'une des périodes les plus chargées et les plus complexes de notre histoire, celle qui s'étend de 1789 à 1815. Son *Histoire de la Révolution française* et son *Histoire du Consulat et de l'Empire* sont l'œuvre d'un homme d'État qui raconte et juge en politique, en administrateur, en chef d'armée, d'un mot en praticien. Sa narration, d'un style plus alerte que coloré, mais d'une clarté merveilleuse malgré l'infinie variété des détails, est inspirée de ce patriotisme agissant dont il donna la mesure lors de la crise d'Orient et, plus tard, à l'occasion de la guerre franco-allemande.

Son fidèle ami François Mignet (1796-1884) se distingue par la puissance synthétique qui lui permet de condenser toute une période en quelques pages dans un style pur, ferme, serré, non sans éclat. Son *Histoire de la Révolution* est un résumé dont la concision n'exclut pas la profondeur, et ses travaux sur le XVIe siècle sont des modèles de narration érudite et littéraire (*Antonio Perez et Philippe II, Histoire de Marie Stuart, Charles-Quint, son abdication; Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*). Chateaubriand faisait de Thiers et de Mignet les « chefs de l'école fataliste », parce que ces deux historiens considéraient tous les événements politiques et sociaux comme nécessairement déterminés. « Lorsqu'une réforme est devenue nécessaire, écrivait Mignet, et que le moment de l'accomplir est arrivé, rien ne l'empêche et tout la sert. »

Avec Michelet et Quinet, l'histoire devient scientifique. Ils ont commencé par étudier la philosophie, le premier dans Vico, le second dans Herder, tous deux dans Victor Cousin. Sous l'influence de ces maîtres, ils font entrer dans l'explication des faits la considération des milieux sociaux; ils essayent de dégager les affinités géographiques et naturelles; ils étudient, avant de reconstituer l'histoire, les lieux où elle s'est déroulée; ils recherchent, avant l'action, les affinités géographiques et naturelles de l'homme; ils distinguent de la masse qui agit les individualités qui la mettent en mouvement.

Jules Michelet (1798-1874), maître de conférences à l'École normale supérieure, s'y affirma comme un merveilleux professeur. La Révolution de 1830, qui porta au pouvoir ses amis Guizot et Villemain, lui valut d'être nommé successivement chef de la section historique aux Archives, suppléant de Guizot à la Sorbonne, professeur au Collège de France. En 1831, il publia son *Histoire romaine*, et, de 1833 à 1846, les six premiers volumes de son œuvre maîtresse, l'*Histoire de France*.

Son enseignement allait prendre le caractère d'un apostolat. Emporté par cette agitation intellectuelle qui marqua les dernières années de la monarchie de Juillet, et dont, au Collège de France même, les cours de Quinet et de Mickiewicz se firent l'écho, Michelet prit part à la lutte politique, au nom de l'esprit de la Révolution, contre les tendances du ministère Guizot et les idées que défendaient Veuillot et Montalembert. Les *Études sur les Jésuites* (1843), en collaboration avec Quinet; *le P[illegible], la Femme et la famille* (1844); *le Peuple* (1844); *l'Étudiant* [illegible] suspendre son cours au mois de janvier 1848. Après le 2 décembre 1851, il fut révoqué de ses fonctions au Collège de France (1852) et chassé des Archives. Il sortit pauvre de la tourmente et recommença à travailler. Il publia, de 1855 à 1867, les derniers volumes de son *Histoire*, et, après son mariage avec Mlle Mialaret (1850), il composa des études morales où il inclinait vers une sorte de poésie panthéiste et où s'accusait une sensibilité curieuse de pénétrer le mystère de la nature (*l'Oiseau, l'Insecte, l'Amour, la Femme, la Mer, la Montagne, la Bible de l'humanité*). Sa langue, imagée, colorée, avec des envolées lyriques, le rattache au romantisme. Sa pensée est faite de sympathie universelle et de foi enthousiaste dans le progrès. Si l'ardeur des polémiques fausse parfois ses vues, comme il arrive surtout dans son *Histoire de la Révolution française*, sa sincérité est du moins incontestable, et c'est aux sources originales qu'il a puisé. Il a dit lui-même : « Augustin Thierry avait appelé l'histoire narration; Guizot, analyse; je l'appelle résurrection. » L'histoire est, en effet, pour Michelet, une vision lumineuse, et l'artiste qu'il est donne au récit, malgré ou plutôt à cause des brusqueries du style, une vie et une couleur intenses qui provoquent l'émotion.

Comme Michelet, Edgar Quinet (1803-1875), du haut de sa chaire du Collège de France, enseigna à la jeunesse l'idéal démocratique. Philosophe hardi, politique passionné, nature généreuse, grand remueur d'idées, il publie des travaux sur l'Allemagne où il prévoit l'hégémonie de la Prusse, les fait suivre d'une sorte de poème en prose d'un mysticisme obscur (*Ahasvérus*), heurte de front le clergé par ses leçons sur les jésuites (1843) et l'ultramontanisme (1844) et voit son cours interdit par Guizot. En 1848, Quinet, député à la Constituante par le département de l'Ain, prit place sur les bancs de la gauche. Exilé par le 2-Décembre, il s'installa à Bruxelles, puis en Suisse, et donna de nombreux ouvrages : *la Révolution, les Révolutions d'Italie, Marnix de Sainte-Aldegonde, Philosophie de l'histoire de France, Histoire de la campagne de 1815*.

La critique littéraire. — Le commencement du XIXe siècle fut marqué par un élargissement de la critique avec *l'Allemagne* de Mme de Staël et *le Génie du christianisme* de Chateaubriand; elle dut avoir désormais le sens du passé et tenir compte des littératures étrangères. A l'époque romantique, elle tendit à devenir historique : Guizot, Villemain, Cousin l'orientèrent en ce sens, considérant la littérature comme l'expression de la société. La critique chercha à acquérir une méthode de plus en plus rigoureuse, à se rapprocher, autant que possible, des procédés de la science : ainsi comprise elle fut portée à la perfection par Sainte-Beuve, qui appartient surtout à la période suivante.

Les polémistes. — Le premier polémiste de cette période est Paul-Louis Courier.

Paul-Louis Courier (1772-1825) s'était fait connaitre sous l'Empire comme helléniste et comme érudit par sa traduction de *Daphnis et Chloé*, ses travaux sur Hérodote et la manière d'écrire l'histoire, tout en signant ses livres du titre de « Canonnier à cheval ». Sous la Restauration, il publia ses mordants pamphlets : *Pétition pour des villa-*[illegible] *de danser*, où il donne un tableau piquant de la réaction à cette époque, et surtout le *Simple discours*, dans lequel, sous prétexte de déconseiller aux paysans tourangeaux de prendre part à la souscription pour l'achat du château de Chambord, destiné au duc de Bordeaux, il flagelle la flagornerie des courtisans. Courier fut un incomparable peintre des mœurs politiques, un censeur étincelant d'esprit qui maniait avec maîtrise la pure langue classique.

P.-L. Courier,
par VIGNERON.

A aucune autre époque de notre histoire, on ne vit de simples articles de journaux signés d'aussi grands noms. Le *Constitutionnel* a pour rédacteurs en titre le vicomte de Bonald, de Villèle, Corbière, Polignac, Berryer, Fontanes; le *Journal des Débats* est rédigé par Chateaubriand, Villemain, Fiévée, de Salvandy; la *Quotidienne*, par le baron de Vitrolles, Michaud.

Le vicomte de Cormenin (1788-1868) dirigea contre Louis-Philippe et les siens des pamphlets qui, en leur temps, eurent un succès considérable et dont le plus remarquable, *le Livre des orateurs*, parut sous le pseudonyme de « Timon ».

Les salons. — Les plus célèbres salons de Paris, sous la Restauration comme sous le règne de Louis-Philippe, furent : celui de Mme Ancelot, qui était comme l'antichambre de l'Académie française; ceux de la duchesse d'Abrantès et de la duchesse d'Agoult; celui de Charles Nodier, le causeur exquis qui réunissait autour de lui, de sa femme et de sa fille, à l'Arsenal, les célébrités de la littérature et de l'art dans des soirées familières et charmantes; enfin le salon de Mme Récamier, l'amie de Mme de Staël, qui attirait autour d'elle un cercle nombreux d'admirateurs, dont le plus passionné fut Ballanche, le doux philosophe mystique. Admirablement belle et coquette sans chercher à l'être, Mme Récamier avait un art très délicat de décourager les passions qu'elle provoquait, sans jamais les rebuter. En 1819, à la suite de revers de fortune, elle se retira à l'Abbaye-aux-Bois. Elle avait entretenu avec Benjamin Constant un commerce intellectuel très intime : désormais elle s'abandonna tout entière à Chateaubriand, qui devint à l'Abbaye-aux-Bois comme le centre et le dieu du logis. Aigri, despotique, quoiqu'il eût pour elle une affection que ne connurent ni Pauline de Beaumont ni Delphine de Custine, Chateaubriand la fit parfois souffrir au point qu'en 1824 elle se sauva à Rome, d'où elle finit pourtant par revenir. Dès lors, Juliette et René consolèrent réciproquement leur vieillesse désabusée, entourés de nombreux et fidèles amis. Mme Récamier tenait une grande place dans le monde des lettres. « Rien n'était plus attachant que les entretiens de Mme de Staël et de Mme Récamier. La rapidité de l'une à exprimer mille pensées neuves, la rapidité de la seconde à les saisir et à les juger, cet esprit mâle et fort qui dévoilait tout, et cet esprit délicat et fin qui comprenait tout; ces révélations d'un génie exercé, communiquées à une jeune intelligence digne de les recevoir : tout cela formait une réunion qu'il est impossible de peindre sans avoir eu le bonheur d'en être témoin. » (Benjamin CONSTANT.)



Mme Récamier, par GÉRARD.

Nodier.
D'après une estampe du temps.

L'ART

L'architecture. — A l'exception de la *Chapelle expiatoire*, dont Fontaine assura l'édification, les monuments construits sous la Restauration n'ont aucune originalité. Huvé, qui succède à Vignon, en 1828, achève le Temple de la Victoire, rendu au culte et consacré à sainte Marie-Madeleine; Lebas élève Notre-Dame-de-Lorette, dans le style de Sainte-Marie-Majeure; Louis-Pierre Baltard, chargé de la construction du Palais de justice de Lyon, reste fidèle à la superstition des colonnes et des ordres; Bonnard et Lacornée s'inspirent de la Renaissance romaine lorsqu'ils ont à construire le palais de la Cour des comptes, sur le quai d'Orsay. Seuls Hittorf et Blouet, éclairés par des voyages et de sérieuses études archéologiques, échappent à la tyrannie du faux classicisme, et, sans se rallier aux novateurs, font preuve de goût et de bon sens. Hittorf achève l'église de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, commencée par Lepère, édifie la gare du Nord, donne le dessin des fontaines et des colonnes rostrales de la place de la Concorde. Blouet termine l'Arc de triomphe de l'Étoile, de 1831 à 1836.

Les novateurs, ce sont les architectes qui, dans la construction et dans le choix des matériaux, s'inspirent des circonstances, de la destination, du milieu, des ressources locales. Leur chef, Henri Labrouste (1801-1875), adjoint à Duban pour les travaux de l'École des beaux-arts, apporte à son chef une collaboration particulièrement originale, mais anonyme, en attendant le jour où il peut donner toute sa mesure en élevant la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1841), dont il fait un édifice exactement approprié à sa destination : vaste, bien éclairé, pratique; pour la première fois, le fer avait été systématiquement employé comme élément utile, en même temps que comme motif de décoration. Questel (1807-1888) montra le même souci des convenances logiques (église Saint-Paul à Nîmes, asile Sainte-Anne à Paris, Musée-Bibliothèque de Grenoble).

Outre la reconstruction de l'École des beaux-arts, où il fut secondé par Labrouste et dans laquelle il dut utiliser les restes de divers châteaux et hôtels historiques, Félix Duban (1797-1871) restaura le château de Blois et le musée du Louvre. Léon Vaudoyer (1803-1872) transforma en Conservatoire des arts et métiers le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, releva et restaura les édifices d'Orléans contem-

porains de la Renaissance, et élabora le plan de la cathédrale de Marseille, que terminèrent Espérandieu et Révoil. Louis Duc (1802-1879) donna de justes proportions à la colonne de Juillet, dont il dessina le chapiteau, et se consacra ensuite tout entier au Palais de Justice, dont il avait été nommé architecte en chef.

La création, en 1831, du service des monuments historiques et l'influence personnelle d'hommes comme Ludovic Vitet et Prosper Mérimée firent éclore une pléiade d'architectes érudits, dont l'activité fut employée à la restauration des anciens édifices, particulièrement des cathédrales : tels furent Lassus, le restaurateur de la Sainte-Chapelle, et surtout Viollet-le-Duc (1814-1879), dont le zèle passionné le conduisit trop souvent à substituer ses conceptions propres à celles des anciens maîtres, à refaire les monuments au lieu de se borner à les entretenir et à les consolider. Le château de Pierrefonds, qui montre l'étendue de son érudition archéologique, n'est pas une restauration, mais une œuvre toute nouvelle.



Phot. Braun et Cie.

Le radeau de la Méduse, par Géricault (Musée du Louvre).

Peinture. — L'exagération où étaient tombés la plupart des disciples de David suscita, dans l'art comme dans la littérature, une réaction violente : en opposition avec les *classiques* se forma l'école dite *romantique*. Aux poncifs de l'Académie, aux sujets grecs ou romains, à ce qu'on appelait irrévérencieusement le « style pompier », elle substitua les scènes empruntées au moyen âge et aux temps modernes; elle abandonna le *nu* pour peindre les costumes éclatants; elle mit la couleur au-dessus du dessin, la fantaisie au-dessus de l'imitation servile du modèle.



Géricault,
par David d'Angers

Le romantisme, annoncé par Girodet (*Atala au tombeau*) et par certaines œuvres de Gros, eut pour « père » Géricault (1791-1824), dont l'*Officier de chasseurs de la garde chargeant*, exposé au Salon de 1812, choqua au plus haut point le sentiment des classiques. *Le Radeau de la Méduse* (Salon de 1819) vint rompre violemment avec la tradition par sa modernité, en même temps que par sa puissance d'exécution et le pathétique du sujet. Cette conception, émouvante dans sa grandeur simple et si différente des froides compositions académiques, s'en éloignait encore par le style; le dessin large et hardi, la fougue magistrale de l'exécution, l'audace et l'éclat du coloris, la vérité saisissante des expressions, le modelé puissant des nus contrastaient vigoureusement avec la convention grecque et romaine. *Le Derby d'Epsom, le Cuirassier blessé, la Charge de cuirassiers, le Maréchal ferrant, la Pauvre Famille,* sans compter un grand nombre de chevaux, de chiens, de sujets de nature morte, complètent l'œuvre du maître.



Delacroix,
par lui-même (Louvre).

La vie, la passion, la terreur, qui palpitent dans les premiers tableaux qu'exposa Eugène Delacroix (1799-1865) : *la Barque du Dante* (1822); *Scène des massacres de Scio* (1824); *le Christ au jardin des Oliviers* (1827), accélérèrent le mouvement romantique : toutes les qualités du maître, dessin fier et accusé, modelé souple et puissant, couleur grasse, ferme et solide, harmonie de l'ensemble, y apparaissent déjà victorieusement. Son génie et la puissance de son imagination s'affirment ensuite dans la *Mort de Sardanapale*, dans la *Mort de Charles le Téméraire*, dans le *Massacre de l'évêque de Liège*, dans *la Liberté sur les barricades*, dans ses *Femmes d'Alger* et sa *Noce juive* (composées après un voyage en Afrique et en Espagne, 1832), enfin dans *la Justice de Trajan* et l'*Entrée des Croisés à Constantinople :* il y répand à profusion la couleur, le mouvement, la vie, et ces œuvres lui valurent, en même temps que d'implacables dénigrements, des admirations enthousiastes.

L'école classique ne se tenait pas pour battue. Les adversaires du romantisme se groupèrent autour d'Ingres (1780-1867), qui avait donné en 1808 *Œdipe et le Sphinx* et, après avoir exposé au Salon de 1824 son *Vœu de Louis XIII,* laissa l'Italie, où il résidait depuis 1806, pour venir à Paris. C'est au Salon de 1827 que parut sa fameuse *Apothéose d'Homère,* qui fut comme le manifeste de l'académisme; des



Phot. Braun et Cie.

Scène des massacres de Scio, par Delacroix (Musée du Louvre).

hommes illustres groupés autour [illegible], avait [illegible] pour ne pas compromettre, disait-il, la vertueuse unité de la scène ». Il ne voyait que la forme et dédaignait la couleur, mais il n'est [illegible] dans l'[illegible] Saint-*Symphorien*, où l'on trouve d'ailleurs des morceaux achevés; ses portraits, merveilleusement dessinés, ont une intensité de vie et d'expression vraiment prodigieuse ([illegible], M[me] [illegible], M[me] [illegible], etc.), et il a réalisé dans *Angélique*, l'*[illegible]*, [illegible], *la Source*, un admirable type féminin.



Ingres, par lui-même.
[illegible]



Chassériau,
peint par lui-même.

Le Salon de 1827 fut le théâtre d'une bataille décisive dont sortirent vainqueurs les romantiques avec Ary Scheffer, Eugène Devéria, Louis Boulanger, les Johannot, Célestin Nanteuil, Roqueplan (1).

Parmi les élèves d'Ingres, le plus remarquable fut Hippolyte Flandrin (1809-1864), dont le talent, vivifié par la foi, fit un peintre chrétien profondément sincère et personnel (*Jésus bénissant les petits enfants, l'Entrée de Jésus à Jérusalem, la Montée du Calvaire, Mater Dolorosa, le Couronnement de la Vierge, le Ravissement de saint Paul*, peintures de l'église Saint-Germain-des-Prés) (2).

Pour beaucoup d'artistes, restés en dehors du tumulte de la bataille, et qui ne voulaient sacrifier ni le dessin à la couleur, ni la couleur au dessin, romantisme signifiait seulement indépendance de l'art, affranchissement des règles surannées de l'école, amour de la poésie et du pittoresque, horreur du poncif et des conventions académiques chères aux disciples attardés de David. Le romantisme aboutit donc rapidement à une sorte d'éclectisme, admettant, en art, toutes les tendances, toutes les fantaisies, toutes les formes.

Horace Vernet (1789-1863) allégea la peinture militaire des habitudes pseudo-classiques. Dans sa production trop rapide et trop abondante, la composition est peu synthétique, mais les détails sont pleins de vie et de mouvement. Peintre préféré de Louis-Philippe, il s'acquit une grande réputation avec ses immenses toiles de la *Bataille d'Isly*, de la *Prise de la Smala d'Abd-el-Kader*, son *Siège de Constantine* (musée de Versailles) et un grand nombre d'autres tableaux de batailles, auxquels on peut préférer sa *Barrière de Clichy ou Défense de Paris en 1814*.

Le Salon de 1827 consacra la réputation naissante de Paul Delaroche, qui y exposa deux des principales toiles de son œuvre : la *Mort d'Élisabeth*, la *Mort du président Duranti*, ainsi qu'une *Scène de la Saint-Barthélemy*. Paul Delaroche (1797-1856) s'inspire de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire de France, auxquelles il emprunte des anecdotes avec une préoccupation de la vérité qui s'étend jusqu'aux moindres détails du mobilier et du costume : *les Enfants d'Édouard, Mazarin mourant, Richelieu remontant le Rhône, Cromwell ouvrant le cercueil de Charles Ier*, la *Mort de Jane Grey*, la *Mort d'Élisabeth*, l'*Assassinat du duc de Guise, les Girondins*. Il peignit de 1837 à 1841, pour l'hémicycle de l'Ecole des beaux-arts, une *Assemblée des artistes les plus célèbres du moyen âge et des temps modernes*. Sa conception éclectique de l'art, qui lui valut de son vivant une grande popularité, n'a pas suffi à le classer parmi les grands peintres du XIXe siècle, et c'est surtout par le souci de la documentation que son œuvre reste intéressante (1).

La réputation de Théodore Chassériau (1819-1856) n'a fait que grandir depuis la mort de cet artiste qui, élève d'Ingres, mais conquis au cours d'un voyage en Orient au point de vue de Delacroix, s'efforça de trouver entre les deux chefs d'école une formule transactionnelle. On relève dans ses œuvres, tantôt l'influence de l'un, tantôt l'influence de l'autre, tantôt enfin les deux influences réunies, comme dans le *Tepidarium*.

Son *Sabbat dans le quartier juif à Constantine* et son *Macbeth* sont plutôt romantiques. Ses fresques du grand escalier de la Cour des comptes : *le Com-*

(1) A [illegible] de Delacroix, les principaux romantiques sont : Eugène Devéria (*Mort de Jeanne d'Arc, Naissance de Henri IV*); Louis Boulanger (*Mazeppa, Triomphe de Pétrarque*); Ary Scheffer (*les Bourgeois de Calais, Francesca de Rimini, les Femmes souliotes, Mort de Gaston de Foix, le Larmoyeur, Jésus au jardin des Oliviers*); Decamps (*Corps de garde sur la route de Smyrne, Sortie de l'école turque, Boucher turc, Supplice des crochets* et, dans la grande peinture, *la Défaite des Cimbres*); Robert Fleury (*Galilée devant le Saint-Office, le Colloque de Poissy*); Charlet, le peintre des grognards du premier Empire (*la Retraite de Russie*); Hippolyte Bellangé (*Bataille de Wagram, Revue aux Tuileries, Cuirassiers de Waterloo*); Eugène Lami (scènes de la vie militaire, de la vie mondaine et officielle); Eugène Isabey (*Cérémonie dans l'église de Delft*); Tassaërt (*Une famille malheureuse*); Camille Roqueplan (*l'Antiquaire, le Lion amoureux*); Alfred et Tony Johannot.

(2) On peut citer encore, mais au second plan, Amaury Duval et Ziegler.



Mme Devauçay, par Ingres.
(Musée de Chantilly.)

La paix, par Chassériau.
(Musée du Louvre.)

(1) Au-dessous de ces deux peintres notables, on peut retenir les toiles de Xavier Sigalon (*Locuste essayant ses poisons, Athalie faisant égorger les enfants royaux, Vision de saint Jérôme*); François Bouchot (*Bataille de Zurich, le 18-Brumaire*); Heim (*Prise du temple de Jérusalem, Lecture au foyer de la Comédie-Française*); Léopold Robert (*Moissonneurs des marais Pontins*); Victor Schnetz (*Vœu à la Madone*); Léon Cogniet (*Saint Étienne distribuant des secours, le Tintoret peignant sa fille morte*); Antoine Court (*Mort de César, Boissy d'Anglas saluant la tête du député Féraud*); Charles Gleyre (*les Illusions perdues*); Thomas Couture (*les Romains de la décadence*).



Le fronton du Panthéon, par DAVID d'Angers

merce, la Paix, l'Ordre et la Force, dont on a pu sauver quelques fragments après l'incendie du palais sous la Commune, sont d'une ordonnance qui rappelle le maître de Montauban.

L'école paysagiste. — L'amour de la nature, vers lequel Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre avaient dirigé la sensibilité de leurs contemporains, inspira dès le Salon de 1789, en dépit des davidiens, quelques peintres paysagistes. Ce mouvement s'arrêta net sous l'Empire, qui ne voulut connaître que le paysage historique et mythologique. Mais, sous l'influence littéraire de Chateaubriand et de l'école paysagiste anglaise, les artistes français commencèrent à observer et à sentir la nature inanimée, à fixer sur la toile les effets de l'atmosphère et les jeux de la lumière, à représenter des prairies, des arbres, des ruisseaux, des rivières, sans se croire tenus de les peupler de personnages anachroniques. Et ainsi le paysage eut chez nous la fortune comparable à celle qu'il avait obtenue dans les Pays-Bas deux siècles plus tôt. Les tâtonnements de l'école paysagiste française furent plus longs que ceux de l'école néerlandaise, mais sa vitalité fut plus puissante et son succès plus définitif et plus durable, au contraire de ce qui advint en Hollande après Ruysdaël et Hobbéma.

Nos paysagistes — Corot, Théodore Rousseau, Paul Huet, Camille Flers, Louis Cabat, Narcisse Diaz, Jules Dupré, Charles Daubigny, Antoine Chintreuil — se partagèrent entre deux tendances : les uns s'attachèrent à exprimer « le caractère véritable du paysage pris dans ses dominantes : masses et colorations, ou plutôt l'impression que ce paysage, ramassé par la mise au point, produit sur une rétine et une scène humaines » ; les autres « à rendre par le menu les tuiles d'un toit ou les feuilles d'un taillis. C'est entre ces diverses tendances que va désormais s'orienter le paysage français, sans préjudice des évolutions particulières vers une interprétation plus synthétique chez Corot, vers une vision plus stylisée chez Cabat ». (Henry MARCEL.)

La forêt de Fontainebleau a été l'école où se formèrent, en face de la nature, les plus grands paysagistes du XIXe siècle. Il n'est pas un coin de cette forêt, pas un ravin, pas un plateau, pas une mare, pas un rocher qui n'ait eu les honneurs de la peinture. Des colonies d'artistes s'établirent à demeure fixe dans les villages les plus rapprochés de la forêt, à Barbizon, à Chailly, à Marlotte.

Jean-Baptiste Corot (1796-1875), poète à un degré supérieur, passe la plus grande partie de sa vie dans la forêt de Fontainebleau ou dans les bois de Ville-d'Avray, reçoit les impressions de la nature et traduit dans des pages exquises la sérénité des ciels de printemps, le charme pénétrant de l'eau, de l'atmosphère, des brouillards transparents, des lumières voilées, les vapeurs matinales suspendues aux arbres comme des flocons blancs.

Théodore Rousseau (1812-1867) fut grand coloriste, technicien supérieur, excellant à rendre la structure des terrains et la forte anatomie des arbres qu'il dessine presque feuille à feuille, sans cependant que l'analyse minutieuse du détail nuise à l'harmonie de l'ensemble. « Si, disait-il, je parviens par l'assimilation de l'air avec ce qu'il fait vivre, de la lumière avec ce qu'elle fait éclore et mourir, à donner la vie au monde de la végétation, alors vous entendrez les arbres gémir sous la bise et les oiseaux qui appellent leurs petits. » Théodore Rousseau a été le peintre par excellence de la forêt de Fontainebleau ; il a consacré quelques-unes de ses plus belles toiles à reproduire, tantôt les dessous de bois les plus ombreux, tantôt les grandes allées illuminées par le soleil couchant, tantôt les gorges solitaires, tantôt les mares perdues au milieu des broussailles ; il aimait surtout à peindre les lisières de la forêt, alors que l'automne jette de belles teintes fauves sur le feuillage des arbres.

Les genres secondaires. — Dans les genres secondaires, Decamps, spirituel dans ses peintures de genre, subit la magie de l'Orient, qu'il rendit avec une violence de coloris un peu lourde, tandis que Marilhat apportait dans la peinture des mêmes sites plus de légèreté et plus de vie. Constant Troyon, « animalier » d'une exceptionnelle maîtrise, représente dans un style robuste la paix féconde de la vie rurale ; Charles Jacque fait grouiller les troupeaux de moutons et sautiller le petit monde des basses-cours.

La sculpture. — En sculpture, James Pradier représente la tradition classique (1792-1852). Les statues colossales de *Lille* et de



David d'Angers, par INGRES.



Th. Rousseau, lithographie de LAFOSSE.



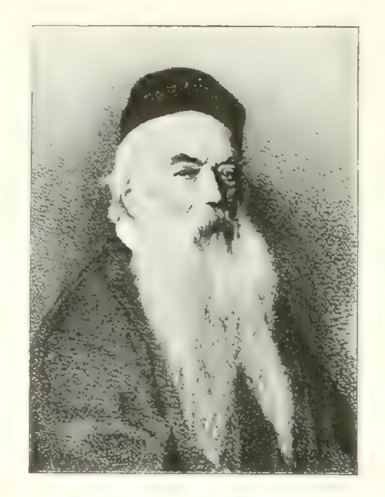
Corot, photographie P. PETIT.

[illegible] place de la Concorde, les deux [illegible] pour le monument de Molière rue de Richelieu, les [illegible] tombeau de Napoléon, les bustes du [illegible], de [illegible], de *Louis XVIII*, de *Charles X*, de *Louis-Philippe*, de *Cuvier*, du *Baron Gérard*, prouvent l'extrême souplesse de son ciseau. Il est plus technicien qu'artiste, tant dans la sculpture monumentale que dans les figurines et les statuettes où il s'est attaché à rendre la beauté féminine : la sveltesse et la grâce des attitudes y sont rendues avec une variété infinie, mais aussi avec une délicatesse un peu mièvre et une intimité voluptueuse (*les* [illegible]).

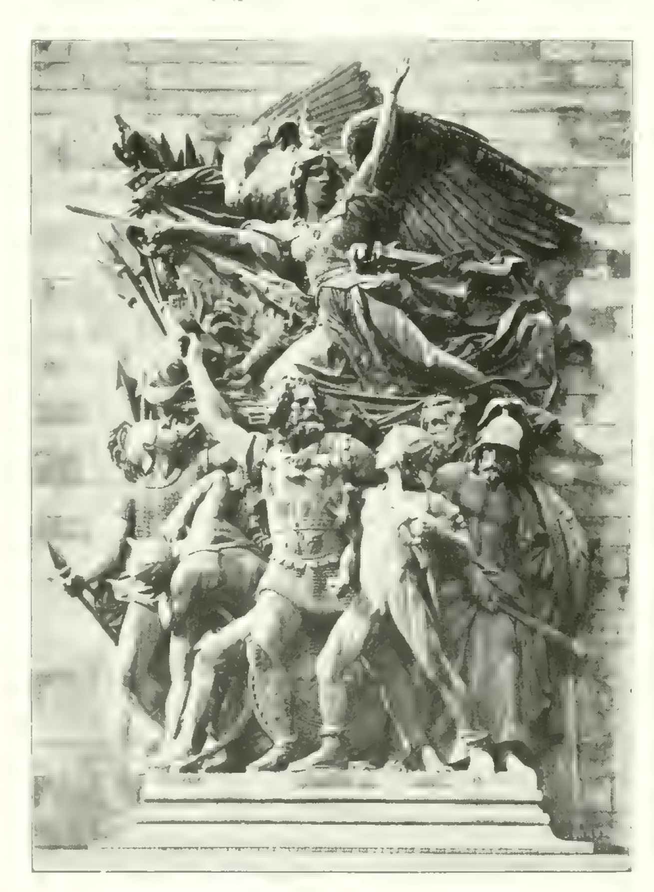
David d'Angers (1788-1856) rompit avec le faux classicisme, rejeta la maîtrise de Canova, toute-puissante sous l'Empire, et ouvrit à la sculpture des voies nouvelles. Le magnifique fronton du Panthéon suffirait à l'immortaliser; mais, d'une activité infatigable, il créa tout un peuple de statues : le *Gutenberg* de Strasbourg, le *Jefferson Davis* de Philadelphie, le *Corneille* de Rouen, le *Cuvier* de Montbéliard, l'*Armand Carrel* du cimetière de Saint-Mandé, l'*Ambroise Paré* de Laval, le *Bichat* de Bourg, le *Larrey* du Val-de-Grâce, le *Casimir Delavigne* et le *Bernardin de Saint-Pierre* du Havre, le *Mathieu de Dombasle* et le *Général Drouot* de Nancy, le *Cuvier* du Jardin des Plantes, le *Gouvion-Saint-Cyr* du Père-Lachaise, sans parler des bustes de Victor Hugo, de Chateaubriand, de Béranger, de Balzac, de lord Byron, de Lamartine de Walter Scott, etc., ni de plus de cinq cents médaillons d'une intensité de vie extraordinaire, galerie iconographique incomparable de toutes les illustrations de la première moitié du XIXe siècle. Il a su pénétrer les caractères et les exprimer en faisant appel à la seule puissance de la physionomie et du geste, sans le secours de la draperie antique.

Rude (1784-1855) est, comme David d'Angers, un des plus grands statuaires de la France moderne. Débutant sous l'Empire, travaillant presque obscurément sous la Restauration, qui le força à s'exiler à Bruxelles, il se révéla véritablement par son *Pêcheur napolitain* (Salon de 1833), et surtout par le haut relief de l'Arc de triomphe de l'Étoile, le *Départ pour la guerre*, groupe grandiose, plein de vigueur et de mouvement, et qui est, comme l'a dit un des biographes du maître, un des plus grands cris d'enthousiasme qui soient sortis des entrailles de la France. On lui doit encore, outre un grand nombre de bustes, la statue couchée, en bronze, de *Godefroy Cavaignac* (cimetière Montmartre), celle du *Maréchal Ney* (place de l'Observatoire) et la *Jeanne d'Arc* du Luxembourg.

Cartellier est l'auteur d'un autre haut relief de l'Arc de triomphe, l'*Apothéose de Napoléon*, composition correcte, qui supporte mal le terrible voisinage de Rude, et d'un *Soldat de Marathon* (jardin des Tuileries) qui est son œuvre la plus populaire. Etex sculpta les deux autres hauts reliefs de l'Arc de triomphe, la *Résistance* et la *Paix*, où il y a de l'ampleur et de l'énergie; mais sa personnalité s'accusa davantage dans [illegible], les bas-reliefs du *Tombeau de Géricault* (Père-Lachaise), *Caïn* (1839), le groupe en marbre d'*Héro et Léandre* (1845, Londres). A ces noms, il faut ajouter ceux de Nanteuil (*Fronton de Notre-Dame-de-Lorette*, bas-reliefs du péristyle du Panthéon); de Seurre aîné (*Victoire d'Aboukir*, petit bas-relief de l'Arc de triomphe, *Molière* de la fontaine de la rue de Richelieu); de Gabriel Seurre, frère du précédent (statue équestre de Louis XII au château de Blois, *Napoléon* de la colonne Vendôme); d'Antonin Moine, auteur du *Génie de la Liberté*, qui surmonte la colonne de Juillet, place de la Bastille; de Foyatier, que mit en relief son *Spartacus brisant ses fers*, d'une attitude un peu théâtrale, mais tout au moins en dehors de la banalité académique; de Lemaire, à qui l'on doit le *Kléber* et le *Louis XIV* de Versailles, le fronton de l'église de la Madeleine (*Jésus pardonnant à la Madeleine agenouillée*) et le *Henri IV à cheval*, bronze qui ornait la porte de l'Hôtel de ville, détruit par la Commune. Préault et Clésinger débutent brillamment sous Louis-Philippe, mais les œuvres de leur maturité appartiennent à la période suivante.



Rude, [illegible] MASSON.



Le départ pour la guerre, par RUDE.
([illegible])

Antoine-Louis-Barye (1795-1875), d'abord ouvrier orfèvre, inaugura, avec son *Tigre dévorant un gavial* (1830) et son fameux groupe *le Lion et le serpent* (1832), une sculpture d'une fougue toute romantique et d'une belle solidité. Il a, mieux que personne, fait vivre dans le bronze les grands animaux et les faunes (*Lion assis*, 1847), mis aux prises avec une admirable énergie la force humaine maîtrisée par la volonté et la force bestiale déchaînée (*Thésée et le minotaure, Lapithe et centaure*), et il a pu se plier sans déchoir à l'exécution d'œuvres de petite dimension, parce qu'il y apportait toute sa conscience d'artiste.

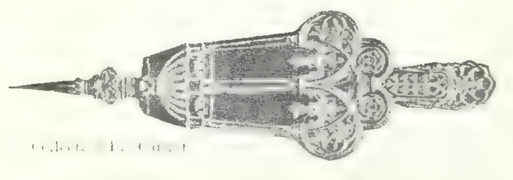
Gravure et lithographie. — Forster fut surtout l'homme de l'antique. Henriquel-Dupont, qui grava plusieurs œuvres des maîtres de la Renaissance, s'attacha plus spécialement à reproduire les tableaux des maîtres contemporains. Alfred et Tony Johannot furent par excellence les illustrateurs des écrivains romantiques, et Célestin Nanteuil grava notamment les frontispices des œuvres de Victor Hugo; Achille Devéria fit également briller l'illustration du plus vif éclat, et l'on doit à Théodore Chassériau, pour l'*Othello* de Shakspeare, une suite d'eaux-fortes pleines d'étranges beautés.

C'est sous la Restauration que commença la vogue de la lithographie. Charlet et Raffet retracèrent les épisodes de l'épopée impériale; Boilly excella dans la représentation des scènes familières; Gavarni, Daumier firent de la caricature une satire de la société si joliment croquée ou décrite par Henry Monnier, le créateur de « Joseph Prudhomme ».



Le lion et le serpent, par BARYE.
(Jardin des Tuileries.)

CHAMBRE A COUCHER DE L'ÉPOQUE LOUIS-PHILIPPE.



Collect. [illegible]

SOUFFLET DE STYLE GOTHIQUE

Restauration.



Palais du Grand Trianon. Phot. [illegible]

PENDULE PEINTE

Restauration.



Mobilier national.

BERCEAU DU DUC DE BORDEAUX

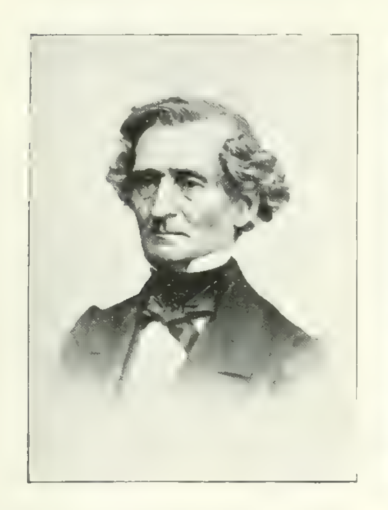
Restauration.



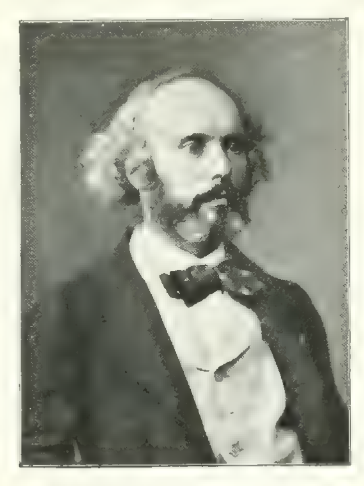
SURTOUT DE TABLE DE CHARLES X.

par Odiot.

Musique. — De 1820 à 1850, l'opéra et l'opéra comique subirent principalement l'influence de Rossini (*Guillaume Tell*), de Meyerbeer (*Robert le Diable*, *les Huguenots*, *le Prophète*) et de Weber (*Freischutz*) au détriment de celle de Méhul, de Lesueur, de Berton, de Boieldieu. En même temps que les Italiens Bellini, Donizetti et Verdi, on applaudissait à l'Opéra : Auber (*la Muette de Portici*, dont un morceau, le duo *Amour sacré de la patrie*, donna le signal de la révolution belge), Halévy (*la Juive*, *Guido et Ginevra*, *Charles VI*), Niedermeyer.



Berlioz,
photographie REUTLINGER.



Félicien David,
photographie GOUPIL et Cie.

A l'Opéra-Comique, Boieldieu donnait *la Dame blanche*; Hérold, *le Pré aux Clercs*, *Zampa*; Carafa, *le Solitaire*, *Masaniello*; Halévy, *l'Éclair*, *le Val d'Andorre*, *les Mousquetaires de la Reine*; Auber, *la Fiancée*, *les Diamants de la couronne*, *la Neige*, *le Maçon*, *Fra Diavolo*, *le Domino noir*, *le Cheval de bronze*, *l'Ambassadrice*, *Haydée*; Adam, *le Chalet*, *le Postillon de Longjumeau*; Grisar, *les Porcherons*.

Dans le temps même où un public nombreux recherchait le spectacle et l'audition de ces œuvres brillantes, dont quelques-unes ont une véritable puissance dramatique, il se préparait une évolution de l'école musicale française.

Avec Haydn, Mozart et Beethoven était née la symphonie : Berlioz (1803-1869) et Félicien David (1810-1876) créèrent l'ode-symphonie et la symphonie dramatique. Au lieu d'émouvoir par les aventures ou les passions des personnages et de s'en tenir à l'expression narrative, ils voulurent, dégagés des préoccupations dramatiques et renouvelant l'esprit comme la facture de la musique française, mettre en jeu nos sentiments par la seule puissance de la mélodie, de l'harmonie et des « couleurs » de l'orchestre, sans le secours d'aucun artifice étranger à la musique pure; ils s'approprièrent la symphonie allemande en y ajoutant le drame, en y développant le pittoresque. Les premières œuvres de la nouvelle école, qui participait du mouvement romantique, furent : de Félicien David, *le Désert* (1844); de Berlioz : *Benvenuto Cellini* (1838), *Roméo et Juliette* (1839) et *la Damnation de Faust* (1846), l'œuvre la plus caractéristique du maître. Un genre nouveau allait disputer la scène aux conceptions proprement narratives, dont la principale préoccupation musicale était la recherche d'une ligne mélodique très accusée.



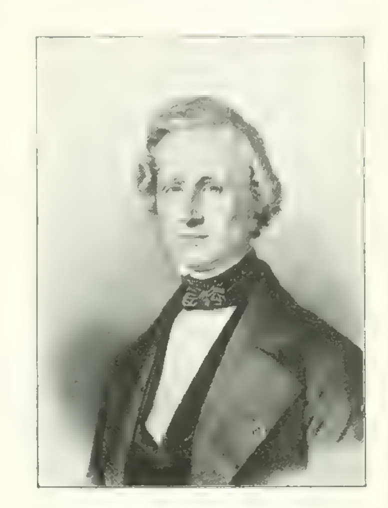
Boieldieu.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)

Le restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, dom Guéranger, abbé de Solesmes (1806-1875), l'auteur des *Institutions liturgiques* (1840-1842), inspira les recherches d'où devaient sortir les *Mélodies grégoriennes* (1880) et l'*Antiphonaire* (1884) de dom Pothier, la *Paléographie musicale* (1889) de dom Mocquereau : ainsi fut restituée à l'Église une musique sacrée aussi représentative du genre médiéval que les cathédrales où elle résonna.

LES SCIENCES

Le mouvement scientifique qui au XIXe siècle modifia les conditions de la vie sociale a un caractère européen : nous n'avons donc pas à le retracer ici, mais seulement à enregistrer la part qu'y prirent les savants français.

Sciences mathématiques. — A.-L. Cauchy (1789-1857) apporta d'utiles contributions dans presque tous les domaines mathématiques : en algèbre, il parachéva la théorie des *déterminants* ébauchée par Vandermonde, appliqua l'analyse mathématique à la mécanique céleste et donna une théorie originale des mouvements planétaires.



Le Verrier,
lithographie de MAURIN.

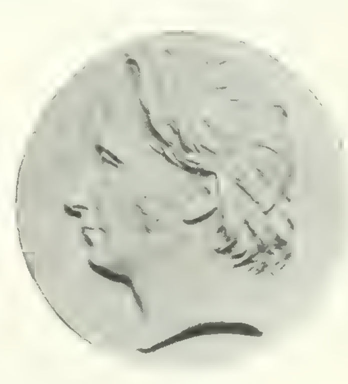
Le Verrier (1811-1877), qui reprit les théories des planètes, est surtout connu par sa découverte à priori de Neptune, dont il détermina la place et la grandeur par la seule puissance du calcul.

Sciences physiques. — *Optique.* — Avec Fresnel (1788-1827) l'optique s'enrichit de découvertes insoupçonnées. Ses premières recherches se rapportent à la *double réfraction*. Au temps de Huyghens on connaissait deux cristaux, le spath d'Islande et le quartz, doués de biréfringence. Fresnel imagina des procédés expérimentaux propres à déceler la double réfraction dans les cristaux, où elle pouvait exister sans avoir été aperçue, par suite de la trop faible divergence entre les rayons ordinaires et extraordinaires; puis, en comprimant un prisme de verre, il provoqua une biréfringence *accidentelle* : de la sorte, il expliqua cette propriété commune à presque tous les cristaux en la rapportant à l'inégale composition qu'offrent leurs éléments linéaires pris dans des orientations différentes. Pour augmenter la puissance des phares, il imagina l'emploi des *lentilles à échelons*, qui jouissent des mêmes propriétés que les lentilles simples, mais sont plus achromatiques, plus légères, plus faciles à construire, — partant moins coûteuses; il munit d'autre part les lampes de *mèches concentriques* à double courant d'air. Dès 1823, le phare de Cordouan fut doté de ces deux perfectionnements.

Fresnel entreprit ses dernières recherches en collaboration avec François Arago (1786-1853), qui fit de l'optique son étude de prédilection. Il construisit un *photomètre* pour mesurer les intensités lumineuses des astres et put, grâce à cet instrument, vérifier le principe énoncé par Fresnel : *la lumière polarisée réfractée est complémentaire de la lumière réfléchie*. En collaboration avec Biot, il mesura l'indice de réfraction de l'air et de plusieurs autres gaz. Il découvrit les principes fondamentaux de la *polarisation chromatique*, que Fresnel compléta immédiatement par celle de la *polarisation circulaire* produite à l'aide d'un cristal doué de biréfringence et convenablement taillé. Il tira du principe des interférences, découvert précédemment, une explication ingénieuse de la scintillation des étoiles.



Fresnel,
par DAVID d'Angers.



Fr. Arago,
par DAVID d'Angers.

Chevreul (1786-1889) étudia le *contraste simultané des couleurs* (1839). Si deux couleurs juxtaposées sont complémentaires, chacune d'elles paraît plus vive et plus pure. Si l'on juxtapose une couleur à du blanc ou à du noir, elle semble entourée d'une auréole de sa couleur complémentaire et apparaît avec plus de vivacité. Ces impressions visuelles se produisent encore, mais atténuées, lorsque les objets colorés sont placés à une certaine distance. Chevreul déduisit de ses expériences des résultats pratiques importants.



Chevreul,
par David d'Angers.



Ampère,
par David d'Angers.

Electricité et magnétisme. — Le Danois Oersted avait démontré que, si l'on approche une aiguille aimantée d'un fil métallique traversé par un courant électrique, celle-ci perd sa position d'équilibre. Ampère (1775-1836) formula peu après la loi générale de l'*électromagnétisme*, d'après laquelle l'aiguille tend à se mettre en croix avec le courant, de manière que son pôle nord soit à la gauche de ce dernier. Puis, multipliant ses expériences, il découvrit (1822) que les courants électriques agissent les uns sur les autres, créant ainsi l'*électrodynamisme*. Il contribua à édifier la *théorie mathématique* des différents phénomènes magnétiques, électromagnétiques et électrodynamiques, et les ramena tous à l'action mutuelle de deux courants. On lui doit encore le principe de la *télégraphie électrique*, mais l'Angleterre nous devança dans l'application.

Photographie. — L'année 1802 vit les premières ébauches photographiques : un potier anglais, Wegdwood, obtint alors de véritables reproductions d'images par la lumière, des *silhouettes*, sur un papier imprégné de nitrate d'argent; mais, aussitôt que le modèle se retirait, le portrait s'effaçait et le papier devenait noir.

Nicéphore Niepce (1765-1833) parvint en 1824 à fixer l'image des objets sur une plaque de métal recouverte de bitume de Judée et disposée au fond de la chambre noire. En 1829 il s'associa avec Daguerre (1789-1851), et tous deux inventèrent un nouveau procédé, la *daguerréotypie*, annoncé par Arago à l'Académie des sciences le 7 janvier 1839, mais divulgué seulement le 19 août suivant, lorsque le gouvernement en eut acquis la propriété. Ils soumettaient aux vapeurs d'iode une plaque d'argent poli et exposaient la couche d'iodure d'argent ainsi obtenue dans la chambre noire; ils développaient ensuite au moyen des vapeurs de mercure, puis fixaient dans le chlorure de sodium, remplacé peu après par l'hyposulfite de soude, qu'Herschel employa le premier dans ce but.

De cette mémorable découverte sortirent une multitude d'applications. Niepce de Saint-Victor (1805-1870) découvrit la photographie sur verre (1847). Il étalait sur une plaque de verre une légère couche d'albumine, qui y formait un enduit homogène, lisse et parfaitement apte à être soumis dans de bonnes conditions à l'action de la fixation des images. Pour sensibiliser cette couche d'albumine, il l'imbibait d'iodure d'argent; à cet effet, il la plongeait d'abord dans un bain d'iodure de potassium, puis dans une dissolution de nitrate d'argent; une fois sèche, la plaque de verre sensibilisée servait à obtenir une image négative au foyer de la chambre noire; le cliché fixé permettait de reproduire sur papier des épreuves positives.

Ch. Cros et Ducos du Hauron imaginèrent l'*héliochromie* ou procédé *indirect* de photographie en couleurs (1850) à l'aide de trois tirages photographiques monochromes.

Chimie. — Jean-Baptiste Dumas (1800-1884) attacha principalement son nom à la *théorie des substitutions*, qu'il appuya de nombreux mémoires sur les types chimiques.

Chevreul (1786-1889), dans ses *Recherches sur les corps gras d'origine animale* (1823), assimila ces corps aux éthers; il fit voir que la glycérine existe dans toutes les matières grasses et s'en sépare par la saponification. Il fut ainsi conduit à découvrir l'acide stéarique, puis à distinguer les acides gras les uns des autres. D'autre part, il établit l'industrie de la teinture sur des données scientifiques. Attaché pendant plus de cinquante ans à la manufacture des Gobelins, il put appliquer avec succès ses méthodes, détrônées seulement de nos jours par l'adoption des produits dérivés de la houille.

Sciences naturelles. — *Zoologie.* — Georges Cuvier continuait sa brillante carrière scientifique par la publication de son *Règne animal* (1816), pendant que son frère Frédéric écrivait l'*Histoire naturelle des mammifères* (1819-1842), en collaboration avec Étienne Geoffroy Saint-Hilaire. Il introduisit en zoologie le principe de la subordination des organes, qui lui permit d'établir une classification : en recourant aux caractères fournis par le système nerveux, il partagea tous les êtres en quatre embranchements primordiaux (vertébrés, mollusques, articulés, zoophytes); il put ainsi décrire et classer plus de 5000 espèces. Dans sa *Philosophie anatomique* (1818), E. Geoffroy Saint-Hilaire s'efforça de prouver l'*unité* de composition organique de tous les animaux. A ce sujet une polémique s'éleva entre lui et Cuvier qui tenait pour la *pluralité*.

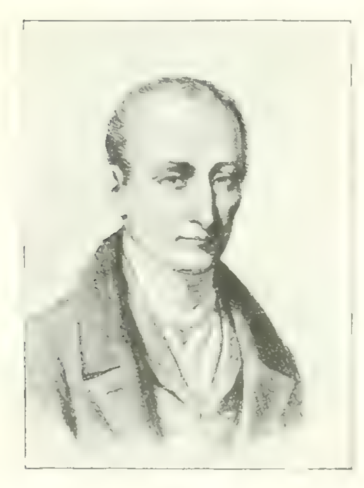
Les recherches expérimentales de P.-J.-M. Flourens (1794-1867) sur les propriétés et les fonctions du *système nerveux* sont très importantes; il émit l'idée des localisations cérébrales et il considéra le cervelet comme un centre d'équilibration et de coordination des mouvements. Ses découvertes sur le périoste et le développement des os permirent à la chirurgie les plus heureuses applications.

Géologie. — La figure qui domine cette période au point de vue géologique est Élie de Beaumont (1798-1874). Sa doctrine dite *stratigraphique*, aujourd'hui complètement abandonnée, expliquait tous les changements survenus à la surface de la terre par des révolutions subites qui seraient venues presque périodiquement renouveler l'état de la croûte du globe.

François Beudant (1787-1850), qui avait succédé à Haüy à la Faculté des sciences de Paris, formula, dans son *Traité de minéralogie* (1844), la loi connue sous son nom et concernant la configuration des cristaux formés de substances différentes susceptibles de se réunir en un même cristal.

Charles Sainte-Claire Deville (1814-1876) se consacra plus particulièrement à l'étude des théories volcaniques.

Voyages scientifiques. Louis-Claude de Freycinet, sur l'*Uranie*, et l'enseigne de vaisseau Duperré, sur la *Coquille*, firent de 1817 à 1820 un voyage de navigation autour du monde. Dumont d'Urville (1790-1842), prit part tout d'abord aux deux campagnes hydrographiques de la *Chevrette* dans l'Archipel et la mer Noire et signala la découverte de la *Vénus de Milo* au gouvernement français, qui la fit



Niepce.



(Estampe de la Bibliothèque nationale.)



Daguerre.
(Estampe de la Bibliothèque nationale.)



Dumont d'Urville.
(D'après une estampe du temps.)

entrer au Louvre. Il accomplit un premier voyage de circumnavigation comme commandant en second de la *Coquille*, puis dirigea l'expédition chargée de reconnaître la Polynésie et de rechercher les traces de La Pérouse : parti de Toulon sur l'*Astrolabe* en 1826, il rentra à Marseille (1829) après avoir effectué un voyage fructueux et recueilli à Vanikoro des reliques de La Pérouse. En 1836, il soumit à Louis-Philippe le plan d'une exploration des régions australes; grâce à l'appui personnel du roi, il partit de Toulon en 1837 avec l'*Astrolabe* et la *Zélée*, et découvrit les terres de Louis-Philippe et de Joinville; puis, en 1840, les terres Adélie et Clarie. Deux ans plus tard, il périt dans une catastrophe de chemin de fer, entre Paris et Versailles.

Jacquemont (1801-1832) parcourut l'Amérique, l'Himalaya, le Thibet, le Cachemire, les Indes. Dans son *Voyage de l'Amérique méridionale*, Alcide d'Orbigny (1802-1857) nous dévoila les oiseaux, les insectes, la géologie d'une partie du nouveau monde.

INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE

Ce qui caractérise, au point de vue économique, la période comprise entre 1815 et le second Empire, c'est la transformation de l'industrie et du commerce par les multiples applications de la science. A l'industrie domestique se substitue la grande industrie, disposant d'un puissant outillage mécanique et poussant très loin la division du travail, qui centuple les forces de la production. C'est un marché de plus en plus vaste que vise le fabricant et, autour des machines, au détriment des campagnes, se groupe une population de plus en plus nombreuse. Celle-ci constitue un quatrième « état » qui, en 1848, entre définitivement dans l'histoire, a ses théoriciens et ses chefs, formule ses revendications et cherche à les faire triompher par la force.

La production industrielle, qui était de 2 milliards à la fin de l'Empire, s'élevait à la fin de la monarchie de Juillet à 4 milliards, représentant une somme de marchandises d'autant plus considérable que le machinisme avait entraîné la diminution des prix.

En même temps que se développaient l'industrie minière, l'industrie métallurgique (qui substituait la houille aux combustibles végétaux) et surtout l'industrie textile, le trafic intérieur était favorisé par l'amélioration ou la création des voies de communication : loi du 31 mai 1836 sur les chemins vicinaux, lois du 23 mars 1842 sur la police du roulage, les travaux de canalisation; lois du 11 juin 1842 et du 15 juillet 1845 sur les chemins de fer d'intérêt général, loi du 7 juillet 1833 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, remplacée par celle du 3 mai 1841, encore en vigueur aujourd'hui.

La politique commerciale de la France fut, après 1815 comme sous l'Empire, essentiellement protectionniste. En ce qui concerne les céréales, le système dit de l'*échelle mobile* entravait l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, facilitait l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés et favorisait au contraire l'exportation par la diminution des droits de sortie; il permettait de ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avilissement des prix pouvait menacer les intérêts des cultivateurs. Cette double gradation en sens inverse (d'où le nom d'*échelle mobile*) devait, dans la pensée des auteurs de la loi du 16 juillet 1819, assurer aux agriculteurs la vente de leur blé à un prix suffisamment rémunérateur, mais en même temps protéger la consommation contre l'abus des prix.

Les découvertes scientifiques trouvèrent de nombreuses applications en agriculture, et l'outillage agricole se transforma rapidement. Au vieil *araire* en bois du XVIIIe siècle, Mathieu de Dombasle substitua une charrue en bois et en fer, en attendant la charrue à avant-train et la charrue à vapeur que devait bientôt inventer Fowler; il inventa son rouleau-squelette, et Valcourt perfectionna la herse. En 1843, les tuyaux de drainage furent importés d'Angleterre en France et perfectionnés par Laurent. Les forêts furent affranchies des droits d'usage dont elles étaient restées grevées, et le 21 mai 1827 fut publié le *Code forestier*. La loi du 27 avril 1835 réglementa les irrigations. D'autre part, la chimie permit d'accroître le rendement du sol au moyen des engrais artificiels.

Pour répondre aux exigences de la consommation, l'initiative privée, puis l'État entreprirent d'acclimater en France les races anglaises de boucherie, mieux douées que les nôtres au point de vue de la précocité. En 1833, Auguste Yvart, professeur à l'École d'Alfort, fut chargé d'acquérir pour le compte de l'État un troupeau de moutons de la race de Dishley, en vue d'expériences de reproduction et de croisement : ce troupeau fut la souche première de notre race de Dishley-mérinos. Nos meilleurs animaux de boucherie, les grands bœufs du Charolais et du Cotentin, ne pouvaient être livrés à l'abattoir qu'à six ou sept ans : on les croisa avec des bœufs anglais de la « race Durham ».

Le développement de l'industrie sucrière eut pour conséquence l'extension de la culture de la betterave à sucre : la production du sucre, qui était de 6 millions de kilogrammes en 1830, atteignait 38 millions cinq ans plus tard.

La sériciculture accusa des progrès marqués : vers la fin de la Restauration, la vallée du Rhône, notamment, était couverte de plantations de mûriers entourant de nombreuses magnaneries.

L'enseignement agricole fut organisé par l'initiative de quelques agronomes : ferme-école, dite *Institut de Roville;* école de Grignon, ferme-école de Grand-Jouan et des Trois-Croix, près Rennes; école de la Saulsaie, sur le plateau des Dombes.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Politique : BONET-MAURY (G.), *Histoire de la liberté de conscience en France, 1598-1905.* — BOUTARD, *Lamennais* (1905-1908, 2 vol.). — BRUNETIÈRE (F.), *Lamennais* (« Revue des Deux Mondes », 1893). — COGORDAN (G.), *Joseph de Maistre.* — DROZ (Édouard), *J.-J. Proudhon* (1909). — FAGUET (Émile), *Politiques et moralistes du XIXe siècle.* — FOISSET (Th.), *Le Comte de Montalembert;* — *Lacordaire.* — HAUSSONVILLE (comte D'), *Lacordaire* (1895). — JANET (P.), *Victor Cousin et son œuvre* (1887); — *Le Fondateur du socialisme moderne, Saint-Simon* (« Revue des Deux Mondes », 1876); — *La Philosophie de Lamennais* (1890). — LECANUET, *Montalembert* (1896). — LEROY-BEAULIEU (Anatole), *Les Catholiques libéraux.* — MARCEL (R.-Pierre), *Essai politique sur Alexis de Tocqueville* (1910). — PRUDHOMMEAUX (Jules), *Icarie et son fondateur Étienne Cabet* (1907). — RICARD (monseigneur), *L'École menaisienne.* — ROUSSEL (A.), *Lamennais* (1893, 2 vol.); — *Lamennais intime* (1897). — SIMON (Jules), *Victor Cousin* (1887). — SPULLER (E.), *Lamennais* (1892); — *Royer-Collard* (1895). — TAINE, *Les Philosophes français du XIXe siècle.* — THUREAU-DANGIN, *L'Église et l'État dans la monarchie de Juillet* (1880). — WEILL (Georges), *Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908* (1909).

Littérature : BOURGET, *Essais de psychologie contemporaine;* — *Nouveaux Essais de psychologie contemporaine;* — *Études et portraits.* — BRUNETIÈRE (F.), *Études critiques* et *L'Évolution de la poésie lyrique au XIXe siècle.* — FAGUET (Émile), *XIXe siècle.* — LASSERRE (Pierre), *Le Roman historique à l'époque romantique;* — *Le Romantisme et les mœurs.* — PELLISSIER (Georges), *Le Mouvement littéraire au XIXe siècle.* — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi;* — *Nouveaux lundis;* — *Portraits littéraires.* — TAINE, *Essais de critique et d'histoire;* — *Derniers Essais de critique et d'histoire.* — VINET, *Études sur la littérature française au XIXe siècle.*

BARDOUX (A.), *Guizot* (1894). — BARINE (Arvède), *Alfred de Musset* (1893). — BIRÉ (Edmond), *H. de Balzac* (1897). — CARO, *George Sand* (1887). — CHASSIN, *Edgar Quinet.* — CHUQUET (Arthur), *Stendhal Beyle* (1902). — CORRÉARD, *Michelet.* — DESCHANEL (E.), *Lamartine* (1893, 2 vol.). — DOUMIC, *George Sand* (1909). — DU CAMP, *Théophile Gautier* (1890). — DUPUY (Ernest), *Victor Hugo* (1887). — FARGES (Louis), *Stendhal diplomate.* — FERRY (G.), *Balzac et ses amis* (1888). — FILON (Aug.), *Mérimée et ses amis* (1894); — *Mérimée* (1898). — FLAT (Paul), *Essais sur Balzac* (1892). — FRANCE (Anatole), *Alfred de Vigny* (1868). — HERRIOT (Émile), *Madame Récamier et ses amis.* — JANIN (Jules), *Béranger et son temps* (1866). — KARÉNINE (W.), *George Sand* (1899-1901, 3 vol.). — MABILLEAU (Léopold), *Victor Hugo* (1893). — MONOD, *Taine, Michelet, Renan* (1897). — MUSSET (Paul DE), *Biographie d'Alfred de Musset.* — PALÉOLOGUE (Maurice), *Alfred de Vigny* (1891). — PARIGOT (Hipp.), *Le Drame d'Alexandre Dumas* (1898). — POMAIROLS (DE), *Lamartine* (1890). — RÉMUSAT (P. DE), *A. Thiers* (1889). — RENOUVIER, *Victor Hugo* (1893-1900, 2 vol.). — RICHET (E.), *Théophile Gautier* (1873). — RIGAL (E.), *Victor Hugo poète épique* (1900). — ROD (Ed.), *Lamartine;* — *Stendhal.* — SAKELLARIDÈS (Ed.), *Alfred de Vigny auteur dramatique* (1902). — SALOMON (Michel), *Charles Nodier et le groupe romantique* (1907). — SÉCHÉ (Léon), *Lamartine de 1816 à 1830;* — *Alfred de Vigny et son temps;* — *Alfred de Musset.* — SIMON (Jules), *Thiers, Guizot, Rémusat* (1885); — *Victor Cousin* (1887). — SPOELBERCH DE LOVENJOUL, *Histoire des œuvres de Balzac.* — WEY (Francis), *Vie de Charles Nodier.* — ZYROMSKY (E.), *Lamartine poète lyrique* (1898).

Beaux-arts : ALEXANDRE (Arsène), *Daumier;* — *Barye.* — BERTRAND, *Rude.* — CHESNEAU (Ernest), *Peintres et statuaires romantiques* (1880). — DELABORDE, *Ingres* (1870). — FLANDRIN (Louis), *Un peintre chrétien au XIXe siècle : Hippolyte Flandrin* (1909). — FORGUES, *Gavarni.* — FOURCAUD (L. DE), *François Rude* (1904). — GEFFROY (Gustave), *Daumier.* — GONCOURT (Edm. et Jules DE), *Gavarni.* — HAMEL (Maurice), *L'Œuvre de Corot.* — HUSTIN (A.), *Fragonard.* — JOUIN (Henry), *David d'Angers* (1877). — LAPAUZE (H.), *Ingres* (1911). — LEMONNIER, *Charlet, Raffet.* — MARCEL (Henry), *La Peinture française au XIXe siècle.* — MARIE (Aristide), *Un imagier romantique : Célestin Nanteuil* (1909). — MICHEL (Émile), *Les Maîtres du paysage* (1906); — *La Forêt de Fontainebleau* (1909). — MILÈS (Roger), *Corot.* — MOMNÉJA, *Ingres.* — MOREAU, *Delacroix et son œuvre* (1873). — ROSENTHAL, *La Peinture romantique de 1815 à 1830* (1900); — *Géricault.* — VÉRON, *Delacroix.*

Musique : BRENET (Michel), *Histoire de la symphonie* (1882). — ERNST (A.), *L'Œuvre dramatique d'Hector Berlioz* (1884). — FOUQUE (O.), *Les Révolutionnaires de la musique* (1882). — JULLIEN (A.), *Hector Berlioz* (1889). — LAVOIX (H.), *La Musique française.* — WILDER (V.), *Beethoven* (1883).



NAPOLÉON III À SOLFERINO, par Meissonier (Musée du Louvre).

LIVRE XVI

Le second Empire et la guerre franco-allemande.

NAPOLÉON III (1852-1870)



L'homme qui venait de restaurer le régime impérial était dans la vie privée, au dire de ceux qui l'approchèrent, bienveillant, affable, capable de reconnaissance, de générosité et d'une compassion qui contraste avec les rigueurs impitoyables dont furent victimes ses adversaires politiques.

Le front était élevé et large, les traits accentués, le nez un peu long et courbé, le teint jaunâtre, le menton allongé par une barbiche, le buste long et droit, les jambes courtes. L'ensemble ne manquait pas de distinction, et les manières étaient d'une élégance aisée.

L'empereur était peu expansif et comme impassible. Il avait, à l'occasion, la repartie spirituelle, témoin le jour où son cousin, le prince Napoléon, lui ayant dit qu'il n'avait rien du grand empereur : « Pardon, répliqua-t-il, j'ai sa famille. » Ses contemporains le jugeaient très diversement : le vieux prince de Metternich le définissait « la raison cristallisée », et le jeune comte de Bismarck l'appelait « une grande incapacité méconnue » (1).

De caractère facile, de goûts simples, il préférait aux grands appartements des Tuileries sa chambre à coucher, ornée des portraits de la famille impériale, d'armes, de bibelots, remplie de livres et de papiers, et où il recevait les savants et les inventeurs. Il cultivait les arts mécaniques, se plaisait à coucher par écrit ses idées, s'intéressait à l'archéologie gallo-romaine : aidé par divers collaborateurs éminents, il entreprit une *Histoire de Jules César*, où à l'exposé des faits se mêlent des considérations politiques.

Il avait dans sa destinée une confiance fataliste qui lui donnait un sang-froid et un courage imperturbables. Il était cependant circonspect au point d'être irrésolu, parce que « son intelligence était incohérente, confuse, remplie de pensées mal appareillées, qu'il empruntait tantôt aux exemples de Napoléon, tantôt aux théories socialistes, quelquefois aux souvenirs de l'Angleterre où il avait vécu; sources très différentes et souvent fort contraires ». (TOCQUEVILLE.) S'étant formé dans la solitude, n'ayant reçu ni les enseignements des hommes, ni les leçons des choses, il demeura toujours un méditatif aux plans systématiques, dominé par un nom et par une idée : le nom, c'était celui de Napoléon Ier; l'idée, c'était celle de la mission providentielle qu'avait accomplie autrefois le chef de sa famille et que ses descendants avaient reçue après lui. Cette foi en son étoile lui donna l'audace d'oser et le courage de persister sans s'embarrasser des scrupules de moralité politique ou de légalité constitutionnelle; car il prétendait représenter, même contre elle-même, la cause de la nation.

La reine Hortense considérait que le rôle des Bonapartes devait être essentiellement un rôle de conciliation et de rapprochement entre les partis, une transaction entre le principe d'autorité et le principe de liberté; elle estimait que la monarchie avait sacrifié le second au premier, la République le premier au second, et qu'il était réservé à l'Empire de fonder un régime autocratique, mais égalitaire et favorable aux travailleurs. « De 1852 à 1857, un double souci domine dans les régions officielles : fortifier à tout prix l'autorité, puis assurer à cette autorité même un tel pouvoir initiateur et bienfaisant que toute amélioration morale et économique paraisse dériver d'elle et d'elle seule. Le gouvernement impérial se reconnaît à deux traits : il est à la fois *progressif* et *répressif*. Avec une énergie poussée jusqu'à la brutalité, il impose l'obéissance; mais, dans le même temps, il s'applique à l'entourer de tant d'avantages que la servitude devienne plus populaire que la liberté. » (P. DE LA GORCE.)



Napoléon III au début du règne, photographie G. LE GRAY.

Au regard de l'Europe, Napoléon III a à la fois un programme national et un programme européen, qu'il s'efforcera de concilier et dont la confusion l'empêchera d'aboutir;

1. Sur le portrait de Napoléon, voir pages 375, 376, 385-388.

LA FAMILLE IMPÉRIALE



L'EMPEREUR NAPOLÉON III
PAR FLANDRIN
(MUSÉE DE VERSAILLES).



LE PRINCE IMPÉRIAL,
EUGÈNE-LOUIS JEAN-JOSEPH
NAPOLÉON BONAPARTE.



L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE,
PAR WINTERHALTER
(MUSÉE DE VERSAILLES).



LA PRINCESSE CLOTILDE DE SAVOIE,
PAR HÉBERT
(MUSÉE DE VERSAILLES).



LE PRINCE
NAPOLÉON BONAPARTE
DIT JÉRÔME,
PAR HÉBERT
(MUSÉE DE VERSAILLES).

Photographies Braun et Cie



LA PRINCESSE MATHILDE BONAPA...
PAR DUBUFE
(MUSÉE DE VERSAILLES).

LE PALAIS ET LE JARDIN DES TUILERIES AVANT 1871

Phot. Lecad.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE ET SES DAMES D'HONNEUR, PAR WINTERHALTER.

son programme européen, c'est l'affranchissement des nationalités, opprimées par les traités de Vienne et à qui il veut permettre de choisir leurs maîtres par des plébiscites. Son programme national, c'est la restitution à la France de ses frontières naturelles, par voie d'échange avec les pays qu'elle aura aidés à se libérer.

Pour assurer le triomphe du principe des nationalités, il estimait qu'il fallait saisir toutes les occasions de modifier l'état de possession de l'Europe, afin d'amener les souverains à établir dans un congrès le droit public qui la régirait sur des bases nouvelles : rétablissement de la Pologne; affranchissement et union de l'Italie, libérée du joug autrichien et constituée sous la forme fédérative; concentration des États allemands en trois groupes gravitant autour de la Prusse agrandie, de l'Autriche et de la Bavière; union des principautés danubiennes pour arracher le Danube à la Russie; union ibérique pour enlever la Péninsule à l'Angleterre; union scandinave pour enlever la mer du Nord à l'Allemagne. Cette satisfaction donnée aux aspirations des peuples, la France renoncerait à toute conquête, sauf à celles qui seraient nécessaires pour lui rendre ses frontières naturelles et assurer sa sécurité, c'est-à-dire la ligne des Alpes, par l'acquisition de la Savoie, et la ligne du Rhin, par l'acquisition de la Bavière rhénane. Mais elle s'assurerait l'extension de son influence par une clientèle d'États secondaires appartenant, comme la France, à la race latine : l'Italie, délivrée par notre intervention; l'Espagne, fortifiée par l'annexion du Portugal; la Belgique et la Suisse, entraînées dans notre sphère d'action; à l'autre extrémité de l'Europe, la Moldo-Valachie, reconstituée avec notre appui. La France pourrait ainsi braver la coalition des puissances du Nord, et l'élément latin, reprenant dans le mouvement européen la place qui lui revenait, servirait d'obstacle et de contrepoids aux progrès du pangermanisme et du panslavisme.

Le prince impérial,
photographie Le Jeune.

Ce « grand dessein », si improbable qu'en fût la réalisation, aurait dû au moins être appliqué avec résolution et esprit de suite pour avoir quelque chance de succès. Or Napoléon, prisonnier des idées d'équilibre et de conservation, s'arrêta à des demi-mesures. Pendant dix ans, il va favoriser les nationalités et en particulier la nationalité italienne, à laquelle le rattachent des souvenirs d'enfance; toutefois, comme il joint à l'obstination de l'esprit l'incertitude du caractère, comme l'intérêt français se trouvera en conflit avec celui des nations émancipées, il n'ira jamais jusqu'au bout de ses entreprises et mécontentera même ses obligés.

La famille impériale. — Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 déclarait la dignité impériale héréditaire dans la descendance directe et légitime de Napoléon III, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. A défaut d'enfant mâle, l'empereur pourrait adopter les descendants légitimes des frères de Napoléon Ier. Le décret organique du 18 décembre 1852 spécifia que, dans cette éventualité, le prince Napoléon, fils du roi Jérôme de Westphalie, et sa descendance légitime, seraient appelés à la succession impériale. Mais ces dispositions ne devaient pas recevoir leur application, Napoléon III ayant contracté mariage et l'impératrice lui ayant donné un héritier.

Le 29 janvier 1853, il épousa Marie-*Eugénie* de Montijo de Guzman, comtesse de Teba, née à Grenade le 5 mai 1826, dont il eut, le 16 mars 1856, le prince Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph (1), qui reçut le titre d'*enfant de France* et eut pour parrain le pape Pie IX. Un sénatus-consulte attribua la régence à l'impératrice en cas de mort du souverain.

Eugénie-Marie de Montijo de Guzman, comtesse de Teba, fille d'un grand d'Espagne et de Marie-Manuela Kirkpatrik de Closeburn, avait voyagé en Europe, en compagnie de sa mère, avant de se fixer à Paris. Napoléon la distingua et, le 22 janvier 1853, annonça au Sénat qu'il l'avait choisie pour femme, la nécessité s'imposant à lui de sortir de la tradition des alliances souveraines. L'impératrice chercha à se rendre populaire par de bonnes œuvres et des fondations pieuses. Associée à la vie politique du souverain et très attachée à la cause ultramontaine, elle eut ses partisans, qui s'opposèrent à ceux du prince Napoléon, lequel, tenant « l'Espagnole » pour une ennemie, exagéra l'étalage des idées anticléricales et démocratiques dont il faisait profession.

La Cour impériale fut constituée avec tout l'apparat qu'elle avait eu sous le premier Empire. Les Tuileries, Fontainebleau, Compiègne virent une série de fêtes somptueuses, qui furent tout particulièrement brillantes pendant l'Exposition universelle de 1867. L'un des divertissements favoris de la Cour, c'était la comédie : on joua *les Portraits de la marquise*, d'Octave Feuillet; *la Corde sensible*, écrite par Morny sur un scénario que fournit l'empereur; les *Commentaires de César*, dont l'auteur était le marquis de Massa, petit-fils du grand juge Régnier.

La princesse Mathilde, fille du roi Jérôme (1820-1904), séparée du comte Anatole Demidof, prince de San Donato, après cinq ans de mariage, exerçait dans son hôtel de la rue de Courcelles ou dans son domaine de Saint-Gratien comme une souveraineté mondaine et littéraire. On y rencontrait Alexandre Dumas fils, Sardou, Théophile Gautier, le peintre Baudry; le faubourg Saint-Germain y venait plus volontiers qu'aux Tuileries, parce qu'elle était fille d'une princesse de Wurtemberg. Ses amis parlaient librement de toutes personnes et de toutes choses, raillant les intrigues des Tuileries, les hommes au pouvoir, les scandales de la Cour et de la ville; mais la princesse n'admettait pas qu'on touchât à Napoléon Ier, qu'on critiquât l'Empire : on le vit bien lorsqu'elle se brouilla avec Sainte-Beuve, qui venait de quitter le *Moniteur* pour le *Temps* (1869), et plus tard avec Taine, qui avait jugé le premier empereur dans la *Revue des Deux Mondes*. Artiste et lettrée, peintre, aquarelliste, médaillée au Salon de 1865, elle charmait par ses conversations familières, qui avaient de l'à-propos, de l'ironie, du mordant, mais jamais de méchanceté, et ses amis l'appelaient la « bonne princesse », témoins de sa générosité inépuisable et de son inlassable charité. Ses allures indépendantes, ses idées libérales l'éloignèrent de l'impératrice, et il y eut entre les deux femmes une sorte de rivalité.

Le frère de la princesse Mathilde, le prince Napoléon (1822-1891), (qu'on appelait aussi « Jérôme », du nom de son père, le roi de Westphalie), avait siégé dans les Assemblées de la seconde République, où son langage révolutionnaire, ses idées et son opposition sourde à la politique de son cousin lui avaient valu le surnom de *prince de la Montagne*. Son mariage (30 janvier 1859) avec la princesse Marie-Clotilde (1843-1911), fille du roi Victor-Emmanuel, lui permit de défendre le principe des nationalités, qui ne lui était pas moins cher qu'à l'empereur : il soutint ardemment la cause de l'unité italienne et fut par suite l'adversaire du parti ultramontain, que protégeaient l'impératrice et le ministre Rouher. Il personnifiait le pur césarisme : « Nous sommes, disait-il en 1855, au banquet que lui offrit le jury international de l'Exposition, une nation de démocrates et d'égalité par nos mœurs, nos institutions et surtout par notre but. Chez nous, l'employé devient ministre; l'ouvrier, industriel; le paysan, propriétaire; le soldat, général. Le peuple entier se couronne en élevant au trône une dynastie de son choix. » Le prince qu'on a qualifié de « César déclassé » professait, en somme, les conceptions du premier empereur, dont il avait la fougue et les traits accentués : « vraie médaille napoléonienne trempée dans la graisse allemande. » (Bérenger.)

Dans l'entourage immédiat de Napoléon s'agitaient les amis de la première heure et ceux qui avaient favorisé le coup d'État : le duc de Morny (1811-1865), son frère naturel (1), homme politique, homme du monde, homme d'affaires, amateur à la recherche de curiosités, possesseur d'une écurie de courses, auteur de petites pièces qu'il fit représenter à l'hôtel du Palais-Bourbon (2), apportant, dans ses fonctions de président du Corps législatif ou d'ambassadeur en Russie, la distinction de manières et le faste qui avaient contribué à sa fortune; — le duc de Persigny (1808-1872), l'organisateur du parti bonapartiste en 1848, chargé du département de l'Intérieur de 1860 à 1863, le type du « ministre à poigne », le collaborateur dont le zèle aveugle dessert les intérêts qu'il prétend sauvegarder; — l'avocat Eugène Rouher (1814-1884), passé du barreau

(1) Le prince impérial, qui servait dans les rangs de l'armée anglaise, fut tué par les Zoulous le 1er juin 1879.

(1) Fils naturel du général de Flahaut et de la reine Hortense et, par suite, frère utérin de Napoléon III.

(2) Entre autres : *Monsieur Choufleury restera chez lui.*

de Riom dans les conseils de l'État, y apportant la connaissance des affaires, contribuant au développement économique du pays, favorisant l'établissement du libre-échange, mais entraîné, par son rôle et ses fonctions d'orateur du gouvernement devant les Chambres, à défendre les pires des causes, — comme l'expédition du Mexique, — personnifiant la doctrine autoritaire et le régime plébiscitaire, réussissant à s'imposer presque jusqu'à la fin du règne, puisque son rival d'influence, Émile Ollivier, ne remplaça le « vice-empereur » que pour assister à l'effondrement du régime. On a attribué à Napoléon cette réflexion découragée : « Comment voulez-vous que mon gouvernement puisse aller? L'impératrice est légitimiste, Morny est orléaniste, le prince Napoléon est républicain, je suis socialiste. Il n'y a que Persigny d'impérialiste, et il est fou! »

I. — LES DÉBUTS DE L'EMPIRE ET LA GUERRE DE CRIMÉE

L'histoire intérieure du second Empire se divise en deux périodes. Pendant la première (*Empire autoritaire*), qui s'étend de 1852 à 1860, les libertés publiques sont suspendues, l'empereur et ses conseillers gouvernent sans contrôle, la Chambre des députés et le Sénat obéissent sans réserve à Napoléon. Pendant la seconde (*Empire libéral*), des concessions successives sont faites au contrôle parlementaire, à la presse et à l'opinion.

Une Constitution dont toutes les dispositions étaient calculées de manière à rendre illusoire le contrôle des Chambres; une législation sur la presse qui, par le système de l'avertissement, entravait son indépendance et, par le droit de suspension, pouvait mettre fin à son existence même; l'assujettissement de l'Université aux prescriptions d'une tyrannie mesquine; des rigueurs contre les chefs républicains, déportés, internés ou bannis, aboutissant à l'ostracisme de très bons Français, au grand dommage du personnel politique et administratif : tels sont les caractères essentiels de l'Empire à ses débuts. La Constitution du 14 janvier 1852 reconnaissait à l'empereur des pouvoirs presque souverains : des actes ultérieurs les augmentèrent encore. Notamment le budget fut voté par ministère, la répartition par chapitres étant faite par décret en conseil d'État et les virements de chapitre à chapitre pouvant être autorisés dans la même forme (sénatus-consulte du 25 décembre 1852); l'empereur reçut même le droit d'ouvrir des crédits extraordinaires (sénatus-consulte du 14 janvier 1853). Le procès-verbal des séances du Corps législatif se borna à constater « les opérations et les votes » et, avant sa publication, les journaux durent le soumettre à une commission composée du président de l'Assemblée et des présidents des bureaux (sénatus-consulte du 25 décembre 1852). Le gouvernement choisissait les présidents, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux et d'arrondissement. L'empereur avait la nomination des maires et adjoints des communes de plus de 3000 habitants; les préfets, la nomination des maires et adjoints des autres communes : ces officiers municipaux pouvaient être pris en dehors du conseil municipal, comme sous le Consulat (loi du 5 mai 1855). Le décret-loi du 25 mars 1852 délégua aux préfets, dans un grand nombre de cas, l'exercice du droit de tutelle administrative, mais c'était là une mesure de « déconcentration » bien plus qu'une mesure de décentralisation.



Sceau de Napoléon III.

La reconnaissance du second Empire. — Le coup d'État du 2 décembre ne pouvait déplaire aux souverains de la vieille Europe, qui y voyaient une défaite de l'esprit révolutionnaire; mais le passé du prince-président ne leur inspirait aucune confiance et son nom seul les inquiétait. Le tsar Nicolas ne reconnut Napoléon que le jour où l'Angleterre rendit impossible une coalition efficace des Cours du Nord, et l'on remarqua que, dans les lettres de créance remises aux Tuileries par l'ambassadeur russe, le tsar se servait des mots « bon ami » au lieu de la formule « mon frère », consacrée entre souverains.

L'empereur se vengea par cette jolie épigramme : « On subit ses frères, on choisit ses amis. » Et supposant la Prusse, la Russie et l'Autriche à l'état de coalition permanente contre lui, il se tourna vers l'Angleterre, qui l'avait immédiatement reconnu. Il eut l'habileté de rassurer l'Europe et de diviser les puissances hostiles à son avènement en entreprenant une guerre conservatrice, la guerre de Crimée, et en la terminant par le traité de Paris, où il ne revendiquait pour la France aucun avantage direct.

La guerre d'Orient (1854-1856). — La guerre d'Orient eut pour cause les projets sur la Turquie du tsar Nicolas et son objet fut d'empêcher l'établissement à Constantinople d'une puissance redoutable pour l'équilibre méditerranéen. Elle eut pour prétexte la *Question des Lieux saints*.

Les religieux latins de la Terre sainte, dépossédés d'une partie de leurs droits par les moines grecs, sujets spirituels du tsar, s'en plaignirent au sultan Abd-ul-Medjid, en se réclamant du protectorat français. Le sultan, pressé par la diplomatie russe, rendit un firman favorable aux Grecs, et cet acte de condescendance encouragea Nicolas à envoyer à Constantinople le prince Mentchikof, pour inviter la Sublime-Porte à reconnaître le protectorat du tsar sur tous les chrétiens grecs de l'empire ottoman : le 5 mai 1853, Mentchikof présenta dans ce sens un ultimatum à la Sublime-Porte, qui le repoussa, et Nicolas fit envahir les Principautés danubiennes par ses troupes (3 juillet 1853).



Le tsar Alexandre II.
[illegible]

Le 25 septembre, l'ordre fut envoyé à la flotte anglo-française de franchir les Dardanelles et le lendemain la Porte déclara la guerre à la Russie. Le 30 novembre, la flotte russe de la mer Noire, sortie de Sébastopol, détruisit une escadre turque dans le port de Sinope.

Des conférences s'étaient ouvertes à Vienne, mais le tsar repoussa l'ultimatum que lui adressa directement Napoléon, le 29 janvier 1854, et refusa d'évacuer les Principautés danubiennes. Le 6 février 1854, la France et l'Angleterre rompirent leurs relations diplomatiques avec la Russie, et, le 10 avril, elles se lièrent par un acte formel, après avoir au préalable, le mois précédent (12 mars), signé avec la Turquie un traité d'alliance offensive et défensive garantissant l'intégrité de l'empire ottoman et imposant au sultan des réformes en faveur de ses sujets non musulmans. La Russie avait compté sur l'appui de la Prusse et de l'Autriche, qui gardèrent la neutralité.

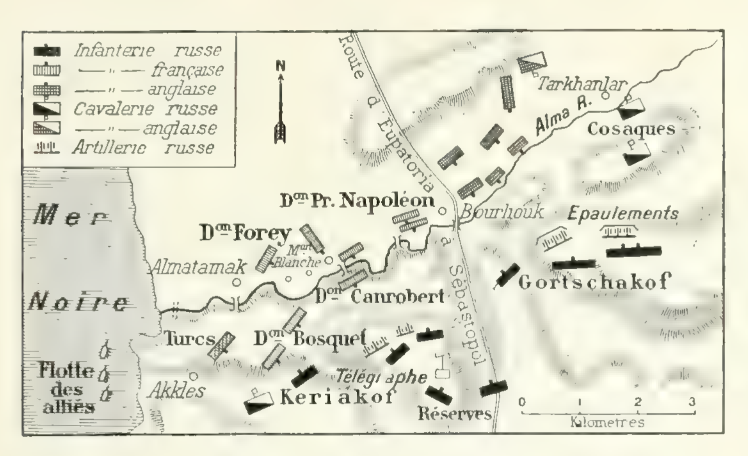
Le 23 mars, les Russes envahirent la Dobroudja; le 28, la France et l'Angleterre lancèrent leur déclaration de guerre.

Expédition de la Dobroudja. — Pendant que la flotte anglo-française bombardait Odessa dans la mer Noire (22 avril 1854) et que le général Baraguey-d'Hilliers réussissait à occuper Bomarsund dans la Baltique (8-16 août), une armée française de 50000 hommes, commandée par le maréchal de Saint-Arnaud, et une armée anglaise de 25000 hommes, commandée par lord Raglan, débarquaient à Gallipoli (mai 1854), puis à Varna. Les Russes levèrent alors (23 juin) le siège de Silistrie, qu'ils investissaient depuis le 14 avril et qu'était venu secourir Omer-pacha, et évacuèrent les principautés danubiennes, qui furent neutralisées et confiées à la garde de l'Autriche.

L'armée franco-anglaise prit ses cantonnements dans les marais de la Dobroudja, mais elle y fut bientôt décimée par le typhus et le choléra. Le concours de l'Autriche leur faisant défaut, les gouvernements alliés transportèrent les hostilités du Danube en Crimée et décidèrent d'assiéger Sébastopol, le grand arsenal de la Russie sur la mer Noire. Les troupes reprirent la mer et débarquèrent à Eupatoria (14 septembre 1854). Le feld-maréchal lord Raglan commandait le corps expéditionnaire anglais (21 000 hommes); le contingent français (20 000 hommes) était aux ordres du maréchal de Saint-Arnaud qui, mort d'épuisement le 29 septembre, fut remplacé par le général Canrobert; 7000 Ottomans s'étaient joints aux alliés (1).

Siège de Sébastopol (octobre 1854-septembre 1855). — Sébastopol, assis au fond d'un golfe profond, pourvu d'une très forte garnison,

(1) Les effectifs successivement envoyés en Crimée s'élevèrent à 310 000 Français, 98 000 Anglais et 21 000 Piémontais.



Plan de la bataille de l'Alma (1854).

Le 20 septembre 1854, Saint-Arnaud et lord Raglan remportèrent sur les Russes la victoire de l'Alma à la suite d'une imprudence du général russe, le prince Mentchikof, qui dédaigna l'offensive de l'aile droite de l'armée française. Celle-ci décida cependant de la journée en escaladant les pentes rapides, sillonnées de profonds ravins, qui protégeaient les positions russes. Elle commença ensuite la canonnade, et, en luttant intrépidement, sous les ordres du général Bosquet, contre les efforts des Russes, elle permit aux troupes du général Canrobert d'escalader à leur tour le plateau de l'Alma. Les Anglais parvinrent ensuite, non sans peine, à gagner les positions qu'il leur était assigné d'occuper, et dès lors la bataille fut gagnée. Cette victoire et l'occupation de Balaklava par les Anglais (26 septembre) conduisirent les alliés devant Sébastopol, dont l'investissement commença le 30 septembre.

difficile à investir complètement, mais mal fortifié, eût pu sans doute être enlevé d'assaut dès les premiers jours du siège. Le maréchal Canrobert, soucieux jusqu'au scrupule de la vie de ses soldats, n'osa brusquer l'attaque, et les alliés se décidèrent pour un siège en



Plan de la bataille de Balaklava et d'Inkermann (1854).

Le 25 octobre 1854, le général russe Liprandi attaqua le corps turc à Balaklava et fut repoussé par deux charges désespérées de la cavalerie anglaise des généraux Scarlett et Cardigan.

Le 5 novembre, la bataille d'Inkermann fut livrée par les généraux Mentchikof et Liprandi : les Russes, profitant du brouillard, attaquèrent à l'aube les deux brigades anglaises qui gardaient le plateau. Celles-ci, faisant preuve d'une froide bravoure, purent résister sur place assez longtemps pour donner au général français Bosquet le temps d'amener sur le plateau une partie des brigades Bourbaki (6ᵉ de ligne et 7ᵉ léger) et d'Autemarre (3ᵉ zouaves et turcos), et de rejeter les Russes, par de furieuses charges à l'arme blanche, au pied des escarpements dénommés depuis *l'Abattoir*, en raison de l'effroyable carnage qui s'y fit. Les Français avaient perdu environ 13 000 hommes, les Anglais 2 500, et les Russes près de 20 000.

règle, dirigé par le général Bizot, puis par le général Niel. Les Russes eurent donc le temps de parfaire leurs travaux de défense ; l'amiral Kornilof coula ses bâtiments à l'entrée de la rade pour éloigner la flotte française, et l'ingénieur Todtleben couvrit au loin les fortifications régulières par un réseau d'ouvrages en terre qui devaient tenir à distance le corps de siège et imposer au front d'attaque un énorme développement. Le bombardement commença le 17 octobre. En même temps, les assaillants devaient se prémunir contre les tentatives de secours venues de l'extérieur.

Les opérations furent interrompues par les rigueurs de l'hiver qui devait être pour les alliés un adversaire plus redoutable que les hommes par les privations qu'il leur imposa ; le choléra, le scorbut, la fièvre d'hôpital éclaircissaient peu à peu leurs rangs, sans lasser leur patience. De leur côté les Russes ne se laissaient décourager, ni par l'entrée en ligne du Piémont (26 janvier 1855), qui envoya, sous le commandement de La Marmora, un corps d'armée aux alliés (mars 1855), ni par la mort du tsar Nicolas (2 mars), auquel succéda Alexandre II, ni par la victoire remportée à Eupatoria par les Turcs d'Omer-pacha (17 février). Le maréchal Canrobert, toujours hésitant devant la responsabilité d'un assaut, abandonna son commandement au général Pélissier, dont la hardiesse et l'énergie allaient donner au siège son dénouement.



Le maréchal Pélissier.
D'après une lithographie.

Prise du Mamelon-Vert et de Malakof. Évacuation de Sébastopol. — Il fallut cependant, pour terminer la guerre, un second bombardement de Sébastopol (9 avril), la prise du Mamelon-Vert (7 juin), suivie d'ailleurs, le 18, d'un assaut manqué sur Malakof, la défaite des Russes à Traktir, sur la Tchernaïa (16 août), l'assaut général du 8 septembre et la prise de Malakof (1).

Le front sud de la place, en face duquel campaient les armées alliées, était défendu par le bastion du Mât, le Grand-Redan, le bastion de Malakof et le Petit-Redan ; de ces ouvrages, le plus important était la tour Malakof, commandant la ville et la baie de Sébastopol. Le chef de la défense, Todtleben, en avait fait une immense redoute, protégée par deux lignes de retranchements, et sa possession devint le principal objectif du général Pélissier. Le 7 juin, le commandant en chef des troupes françaises fit enlever par le 2ᵉ corps (général Bosquet) les Ouvrages-Blancs et le Mamelon-Vert ; puis, le 18, Malakof fut à son tour attaqué par les divisions Mayran, Brunet et d'Autemarre : l'échec fut complet, et l'armée française perdit 3 000 hommes, parmi lesquels les généraux Brunet et Mayran ; les Anglais, en même temps, échouaient au Grand-Redan. Mais, le 16 août, l'armée russe de secours était battue au pont de Traktir sur la Tchernaïa, par les Français et les Piémontais. Pélissier dut se borner à poursuivre méthodiquement ses cheminements vers Sébastopol.

Un assaut général fut donné, le 8 septembre. Tandis que les Anglais attaquaient le Grand-Redan, la division Mac-Mahon, soutenue par la brigade Wimpfen, se jetait sur Malakof. A midi, les zouaves bondissaient hors des tranchées et, escaladant le parapet, plantaient leur drapeau sur le bastion. On se battit corps à corps, à coups de crosses, de pioches et d'écouvillons. Mais, malgré l'arrivée des réserves russes, malgré l'avertissement que Malakof était miné, Mac-Mahon tint bon, avec un calme superbe. « J'y suis, j'y reste ! », répondit-il à l'aide de camp du commandant en chef venu pour lui porter l'ordre de se retirer. A quatre heures, Malakof était définitivement au pouvoir des Français. Le lendemain, les Russes évacuaient Sébastopol après avoir fait sauter les arsenaux et les casernes (9 septembre). Pélissier avait 8 600 hommes hors de combat, dont 5 généraux tués, et Bosquet était grièvement blessé. De leur côté, les Russes perdirent 14 000 hommes. Pélissier reçut le bâton de maréchal de France et le titre de duc de Malakof.

Le Congrès et le traité de Paris (1856). — Après la prise de Sébastopol, un congrès s'ouvrit à Paris (25 février 1856) pour débattre les préliminaires arrêtés dans les conférences de Vienne et, le 30 mars suivant, le canon des Invalides annonçait la signature de la paix (2).

(1) Les pertes subies en Crimée s'élevèrent, en totalité, à 254 991 hommes environ : Français, 95 615 ; Anglais, 22 182 ; Piémontais, 2 194 ; Russes, 100 000 ; Turcs, 35 000.

(2) Plénipotentiaires des Puissances au Congrès de Paris : comte Walewski et baron de Bourqueney pour la France, comte de Buol-Schauenstein et baron de Hübner pour l'Autriche, comte de Clarendon et lord Cowley pour la Grande-Bretagne, baron de Manteuffel et comte de Hatzfeld pour la Prusse, comte Orlof et baron de Brunnow pour la Russie, comte de Cavour et marquis de Villamarina pour la Sardaigne, Ali-pacha et Mehemmed-bey pour la Turquie.



Prise de la tour Malakoff, par Yvon (Musée de Versailles).

La Turquie était admise à participer aux avantages du droit public européen et les puissances contractantes s'engageaient à garantir en commun l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman. Le sultan promettait d'octroyer aux populations chrétiennes de ses États un firman améliorant leur situation. La Convention du 13 juillet 1841, relative à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles, était renouvelée par un acte annexé au traité, et la mer Noire neutralisée. Les principautés de Valachie et de Moldavie continueraient à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des puissances, de leurs privilèges et immunités, d'une administration indépendante et nationale, ainsi que de la pleine liberté du culte, de la législation, du commerce et de la navigation. La principauté de Serbie continuerait à relever de la Sublime Porte, mais ses droits et immunités seraient placés désormais sous la garantie collective des puissances. Enfin, la Déclaration du 16 avril proclama entre les États adhérents l'abolition de la course, l'immunité du pavillon et de la marchandise neutres et le principe qu'un blocus, pour être obligatoire, devait être effectif.

En résumé, le traité de Paris plaçait la Turquie sous la sauvegarde des grandes puissances, en même temps qu'il commençait à constituer, dans la péninsule balkanique, des États-tampons destinés à amortir les chocs entre Constantinople et la Russie.

Puissance du gouvernement impérial après la guerre de Crimée. État des partis d'opposition. — Le second Empire « s'était, pour son début, signalé au monde par la guerre de Crimée et par le traité de Paris. L'une en prouvant comme il savait combattre, l'autre comme il savait traiter, le mirent à la première place en Europe. » (Étienne LAMY.)

A l'intérieur, l'opposition était encore impuissante. Les complots de l'*Hippodrome* (7 juin 1853) et de l'*Opéra-Comique* (5 juillet), les attentats de Pianori et de Bellemare (1855) n'avaient eu d'autre résultat que de motiver de nouvelles mesures de compression et d'accroître l'effectif de la police politique. La peine de la déportation avait frappé les ouvriers républicains affiliés à la société secrète *la Marianne*, qui s'étaient soulevés à Angers (août 1855). L'empereur restait fidèle à sa politique autoritaire, qu'il avait motivée en ces termes, à l'ouverture de la session législative de 1853 : « A ceux qui regretteraient qu'une part plus large n'ait pas été faite à la liberté, je répondrais : la liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable. Elle le couronne quand le temps l'a consolidé. »

Les orléanistes et les légitimistes, séparés par la question du drapeau, ne faisaient à l'Empire, en l'absence des prétendants, qu'une opposition mondaine, qui se manifestait particulièrement par les élections à l'Académie française et les discours des récipiendaires. Le parti républicain, décimé, désorganisé, s'était, de parti pris, réfugié dans l'abstention, dont il ne sortit qu'en 1857, pour prendre part aux élections législatives. Sur 212899 votants, les candidats de l'opposition obtinrent 96299. Hénon, Curie, Godefroy Cavaignac, Emmanuel Arago, Garnier-Pagès, Goudchaux, Carnot, Émile Ollivier, Darimon, Jules Favre, Ernest Picard furent élus : le parti organisa dès lors la résistance légale et la revendication des libertés publiques par l'organe du comité des *Cinq* (Jules Favre, Emile Ollivier, Ernest Picard, Darimon, Hénon).

Attentat d'Orsini. Loi de sûreté générale (1858). — Les unitaires italiens étaient convaincus que Napoléon s'opposerait à leurs desseins en assurant le maintien du pouvoir temporel : de là les attentats de Pianori (1855), de Tibaldi (1857) et enfin d'Orsini.

Le 14 janvier 1858, l'empereur et l'impératrice se rendaient à l'Opéra. Au moment où la voiture des souverains s'engageait dans le passage réservé à l'extrémité du péristyle, trois détonations (1) se firent entendre. Ni l'empereur ni l'impératrice n'avaient été atteints, bien que la voiture eût reçu une grêle de projectiles, mais cent cinquante-six personnes furent plus ou moins grièvement blessées.

L'attentat avait été commis par Félix Orsini, Pieri, Carlo de Rudio et Gomez. Le premier, défendu par Jules Favre, fut, ainsi que Pieri, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, Gomez aux travaux forcés à perpétuité, où le suivit Rudio, qui bénéficia d'une commutation de peine. Orsini, au moment de livrer sa tête au bourreau, s'écria : *Vive l'Italie !*

Le ministre des Affaires étrangères, Walewski, ayant dans une dépêche en date du 20 janvier critiqué l'abus du droit d'asile, cette sorte de protestation fut le point de départ d'une agitation très vive en Angleterre et d'une tension dans les rapports diplomatiques des

(1) On a dit que la troisième bombe avait été lancée par Crispi, le futur ministre du roi Humbert Ier.

deux gouvernements; mais le cabinet de Paris apaisa le différend par son attitude conciliante. Le voyage du duc de Malakof en Angleterre et la visite de la reine Victoria à Cherbourg mirent fin à l'incident.

A la suite de l'attentat d'Orsini, la *loi de sûreté générale* (1er février 1858) donna au gouvernement le droit d'emprisonner, d'exiler ou de déporter sans jugement tous ceux qui avaient subi déjà une condamnation à l'occasion des journées de juin 1848 et 1849 ou de décembre 1851, et d'interner ou d'expulser toute personne qui subirait à l'avenir une condamnation pour les mêmes motifs. L'application de cette loi fut confiée au général Espinasse, ministre de l'Intérieur, qui prescrivit aux préfets de procéder, chacun dans son département, à une moyenne d'arrestations : six cents suspects furent déportés en Algérie et à la Guyane. Les républicains furent impitoyablement frappés, quoique manifestement étrangers à la tentative des unitaires italiens.



La reine Victoria,
par WINTERHALTER Versailles

De sa prison, Orsini avait écrit à l'empereur une lettre où il lui rappelait ses anciens serments carbonaristes et le conjurait de rendre à l'Italie l'indépendance que lui avait fait perdre l'intervention française en 1849. Napoléon, qui avait autorisé Jules Favre à lire cette lettre au jury, aurait voulu gracier le conspirateur; ses ministres lui représentèrent que le sang versé était du sang français et il céda finalement à leur opposition persistante; mais peu après l'exécution (13 mars 1858), il fit sienne la cause de l'Italie.

II. — LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS ET LA GUERRE D'ITALIE.

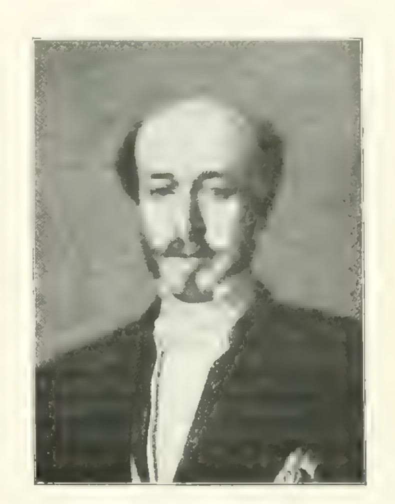
On a exposé plus haut (Voir p. 404) les principes dont s'inspira la politique extérieure de Napoléon III. Dès que la situation de la France le lui permit, l'empereur voulut en faire l'application et, ayant vainement proposé à l'Angleterre (août 1857) la revision des traités de 1815, il se rapprocha de la Russie.

Au lendemain du congrès de Paris, il avait envoyé comme ambassadeur extraordinaire, pour le représenter au couronnement du tsar, le duc de Morny, qui s'acquitta de sa mission avec habileté, fut bien accueilli par la haute société de Saint-Pétersbourg et de Moscou, se maria même en Russie, et trouva dans le chancelier Gortchakof un partisan de l'alliance française. L'entente des deux cabinets se manifesta très nettement sur la question de l'union des principautés moldo-valaques (1), et publiquement par *l'entrevue de Stuttgart* (octobre 1857), où les deux empereurs convinrent de ne rien faire en Europe sans s'être mis préalablement d'accord : Napoléon s'engagea à soutenir la politique du tsar en Moldo-Valachie, le tsar à laisser l'empereur libre au delà des Alpes.

Intervention de la France en Italie. Entrevue de Plombières (1858). — C'est alors que Napoléon tourna sa pensée comme ses efforts vers l'entreprise qui allait devenir la principale préoccupation de sa politique : la libération de l'Italie.

Cavour avait forcé l'entrée du Piémont dans les conseils de l'Europe par l'envoi en Crimée d'un corps expéditionnaire. Admis au congrès de Paris, il adressa, le 27 mars 1856, au comte Walewski une note qui fut communiquée aux plénipotentiaires et par laquelle la question italienne se trouva officiellement posée devant la diplomatie européenne. L'Autriche protesta contre les prétentions italiennes et, en 1857, les relations furent rompues entre les Cours de Vienne et de Turin.

A cette époque la Lombardie et la Vénétie appartenaient depuis 1815 à l'Autriche, qui comptait en outre pour alliés dans la Péninsule les duchés de Parme et de Modène et le grand-duché de Toscane. Le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, qui régnait sur l'île de ce nom, sur le Piémont, Gènes, la Savoie et le comté de Nice, était l'adversaire naturel de l'Autriche : poussé et secondé par son ministre le comte de Cavour, il projetait en effet de faire à son profit l'unité italienne. La maison de Savoie devait avoir contre elle le pape et les Bourbons de Naples, puisque l'unification de la Péninsule ne pouvait être parachevée que par l'annexion des États de l'Église et des Deux Siciles.



Le duc de Morny,
gravure d'AUDIBRAN.

Le Piémont se prépara à la guerre et, comme il lui fallait des alliés, Cavour s'adressa à la France. Sur l'invitation du Dr Conneau, il vint trouver l'empereur à Plombières et arrêta secrètement avec lui (conversation du 21 juillet 1858) les conditions d'une alliance contre l'Autriche : en retour de l'appui qu'elle donnerait à Victor-Emmanuel pour lui permettre de s'agrandir dans la Péninsule, qui formerait une confédération sous la présidence du pape, la France recevrait Nice et la Savoie, et Victor-Emmanuel donnerait sa fille Clotilde au prince Napoléon, cousin de l'empereur. Un traité formel fut signé le 10 décembre et, aux réceptions du 1er janvier 1859, aux Tuileries, l'empereur déclara à l'ambassadeur autrichien, baron de Hübner, que les relations entre les deux Cours étaient moins bonnes que par le passé.

On sait quels furent les préliminaires de la campagne d'Italie : armements et provocations réciproques, proposition par la Russie de l'ouverture d'un congrès (mars), refus par l'Autriche d'y prendre part si le Piémont n'en était exclu et ne désarmait pas immédiatement, ultimatum de la Cour de Vienne (23 avril) et refus de Cavour d'y obtempérer (26 avril). Napoléon avait déclaré qu'il considérait le passage du Tessin comme une déclaration de guerre : le feld-maréchal Giulay ayant franchi cette rivière, la guerre fut déclarée à l'Autriche le 3 mai et Napoléon prononça la phrase célèbre : « L'Italie sera libre des Alpes à l'Adriatique. »

La campagne d'Italie (1859). — Napoléon, dont les connaissances militaires étaient surtout théoriques, n'était pas un grand homme de guerre; mais, Castellane étant trop âgé, Bosquet malade, Pélissier destiné, le cas échéant, à opérer sur le Rhin, l'empereur faisait preuve de bon sens en se réservant le commandement en chef, prévenant ainsi des rivalités possibles entre ses généraux. Pendant la campagne il se montra actif et confiant, assista personnellement aux opérations, contribua aux victoires de Magenta et de Solferino et finalement l'emporta avec un plan critiquable, grâce à la précision de ses ordres exécutés par des soldats animés de l'esprit d'offensive. Du côté autrichien, l'intervention à distance de l'empereur François-Joseph, entraînant une dualité de commandement, fut, avec la composition hétérogène des divisions, une cause constante de faiblesse.

La campagne d'Italie comporte deux séries d'opérations. En premier lieu, l'armée française, jointe à l'armée sarde, trompe les Autrichiens par une démonstration vers le sud (combat de Montebello), entre en Lombardie par le nord (combat de Palestro), et conquiert Milan par la victoire de Magenta. Elle se heurte ensuite, près du Mincio, à l'armée autrichienne, qui s'est réorganisée en Vénétie et, reprenant l'offensive, triomphe à Solferino.

Dès le 5 mai, cinq corps d'armée français (Canrobert, Baraguey d'Hilliers, Niel, Mac-Mahon, prince Napoléon) étaient concentrés dans la plaine d'Alexandrie.

Batailles de Montebello et de Palestro. — Le 20, le corps autrichien de Stadion (35000 hommes), qui couvrait Plaisance et qui était en

(1) Le premier essai de la politique impériale eut lieu en Orient, de concert avec la Russie, contre la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre. Les puissances devaient fixer le régime définitif de la Moldavie et de la Valachie, que le traité de Paris avait soustraites au protectorat russe. Napoléon, désireux à la fois de faire en Orient une application du principe des nationalités et d'y créer un État vassal de la France, voulait, contrairement aux vœux de l'Angleterre, réunir ces deux provinces en une seule souveraineté. L'empereur eut avec la reine Victoria l'*entrevue d'Osborne*, après laquelle s'ouvrirent les conférences de Paris (22 mai 1869). Elles aboutirent à une solution bâtarde : le rapprochement des principautés sous la forme d'une union personnelle et non d'une union réelle.

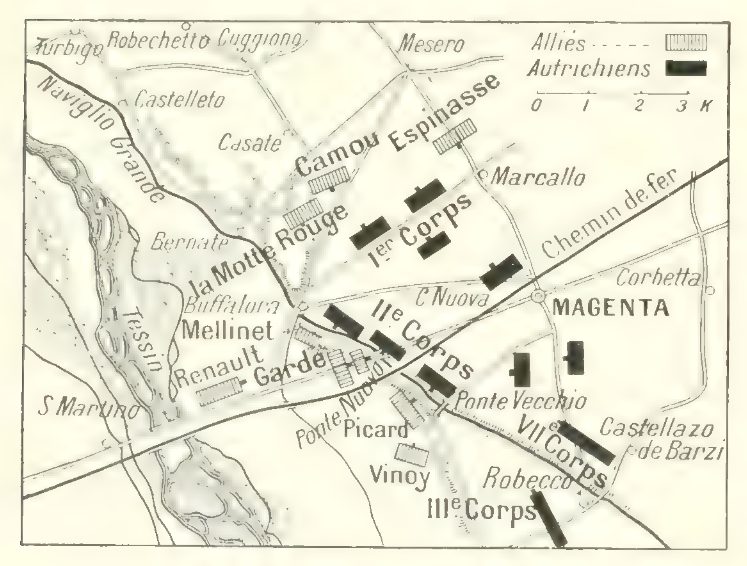
[illegible] sur la rive gauche du Pô, fut défait à Montebello après un combat corps à corps et l'enlèvement du village, maison par maison, par la division Forey, du 1er corps. Après quoi l'armée française prit l'offensive, franchit le Pô à Casal et joignit son action à celle de Victor-Emmanuel. Celui-ci, avec les Piémontais et un détachement français, remporta la victoire de Palestro (31 mai) : le [illegible] zouaves français chargea à la baïonnette les batteries autrichiennes protégées par le canal de Scotti, et nos soldats décernèrent à Victor-Emmanuel sur le champ de bataille les galons de caporal des zouaves. Les combats de Montebello et de Palestro dégageaient le Piémont.



François-Joseph Ier, photographie [illegible].

Combat de Turbigo. — Tandis que s'insurgeaient, sur la gauche des Autrichiens, la Toscane, les Légations, les duchés de Parme et de Modène, et que Garibaldi, sur leur flanc droit, triomphait à Varèse (30 mai) et à Côme, l'empereur et la garde impériale franchissaient le Tessin en face d'eux (4 juin), près de Buffalora. Mac-Mahon qui, le 2 juin, avait passé la rivière plus au nord, se heurta à Turbigo, ou plutôt à Robecchetto, aux Autrichiens campés autour de Magenta, et, le lendemain, il les délogea après un court engagement dans lequel les turcos se signalèrent.

Bataille de Magenta. — Pendant ce temps, l'empereur était attaqué par des forces supérieures : les généraux Mellinet, Clerc et de Wimpffen tinrent assez longtemps pour permettre à Mac-Mahon de remporter, à Magenta, un succès un peu désordonné, sanglant, mais décisif (4 juin), qui lui valut le bâton de maréchal.



Plan de la bataille de Magenta (1859).

Après les combats de Palestro et de Turbigo, Mac-Mahon, chef du 2e corps, reçut l'ordre de se porter de Turbigo sur Magenta par Buffalora, que devait aborder de front [illegible] et des zouaves de la garde impériale [illegible] Mellinet [illegible] Mac-Mahon [illegible] le 1er corps se mit en [illegible] Espinasse [illegible] à gauche vers Magenta ; la seconde (division La Motterouge), conduite par Mac-Mahon, descendit sur Buffalora, où ses tirailleurs débouchèrent vers une heure. Mac-Mahon, ayant cru apercevoir devant lui des forces ennemies importantes, fit arrêter le mouvement de la colonne en attendant que celle d'Espinasse sur la gauche fût arrivée à hauteur. M[illegible] Mac-Mahon [illegible] le moment favorable, avait lancé Mellinet contre Buffalora et Ponte Nuovo. Cette dernière position fut enlevée par les grenadiers et les zouaves de la garde ; mais ceux-ci, écrasés par le nombre, durent repasser le Naviglio Grande après une lutte acharnée, où périt le général Clerc. Pendant ce temps, à Ponte Vecchio, la brigade Picard et la division Vinoy contenaient la gauche autrichienne. Enfin, à quatre heures, Mac-Mahon, [illegible] gea la division Mellinet et poussa droit sur Magenta, qu'Espinasse attaquait par le [illegible] dans les rues et les maisons de Magenta, et où périt le général Espinasse. Mac-Mahon finit par saisir la victoire. Elle lui valut le bâton de maréchal et le titre de duc de Magenta. Les Français avaient perdu 4500 hommes et les Autrichiens 10000. Le retard apporté dans l'attaque du village avait eu pour cause le déploiement prématuré des divisions [illegible] de l'ennemi l'imposait.

Bataille de Melegnano. — Le 7 juin, Napoléon III et Victor-Emmanuel firent à Milan une entrée triomphale. Dès le lendemain, l'armée française s'engagea sur la route de Lodi par Melegnano, d'où elle délogea une division autrichienne (8 juin).

La division autrichienne du général de Bodan s'était retranchée à Melegnano : une barricade coupait la route de Milan ; des batteries avaient été installées derrière les murs du cimetière et à la hauteur des premières maisons ; le vieux château servait de réduit à la défense. Chargé de déloger l'ennemi, le général Baraguey-d'Hilliers, commandant le 1er corps français, fit envelopper Melegnano par ses trois divisionnaires : Forey, Ladmirault et Bazaine. Arrivé à cinq heures et demie du soir devant la place, celui-ci reçut l'ordre d'attaquer de front. Appuyé à droite par l'artillerie du général Forgeot, il lança ses zouaves contre la barricade, qui fut emportée d'assaut ; puis le cimetière fut dégagé. A la suite des Autrichiens, les zouaves et le 33e de ligne se précipitèrent dans Melegnano et arrivèrent au pied du château. Mais là ils se heurtèrent à une résistance désespérée. Un combat violent s'engagea, où le colonel des zouaves, Paulze d'Ivoy, fut tué, et le colonel du 33e grièvement blessé. Enfin la victoire nous resta. Les Autrichiens battirent en retraite sur Lodi, sauvés de notre poursuite par une pluie battante. Ils laissaient 900 prisonniers entre nos mains ; nos pertes en officiers furent considérables : 15 tués et 56 blessés.

Bataille de Solferino. — Restait à conquérir la ligne du Mincio : ce résultat fut obtenu dans la journée du 24 juin où, après un combat de seize heures, les généraux Niel et Baraguey-d'Hilliers mirent en déroute, à Solferino, les Autrichiens commandés par l'empereur François-Joseph en personne. Napoléon, qui était dès huit heures à cheval, sur le terrain, donna des ordres sensés et opportuns, qui assurèrent le gain de la bataille.

Préliminaires de Villafranca (11 juillet 1859). — Traité de Zurich (10 novembre 1859). — Après Solferino, l'importance des pertes subies, l'attitude menaçante de la Prusse qui mobilisait, l'irritation des catholiques français sur laquelle l'impératrice avait appelé l'attention de l'empereur, déterminèrent Napoléon III à ne pas pousser plus loin ses avantages. Il eut avec François-Joseph, à Villafranca, une entrevue où furent arrêtées les bases de la paix, et le traité de Zurich, conclu le 10 novembre 1859 entre l'Autriche d'une part, la France et la Sardaigne de l'autre, prépara l'unité territoriale de l'Italie. L'empereur d'Autriche renonçait, pour lui et ses descendants, à ses droits sur la Lombardie et la cédait à l'empereur des Français, qui devait la remettre au roi de Sardaigne. L'Autriche et la France reconnaissaient la nécessité d'une confédération italienne, sous la présidence honoraire du pape ; la Vénétie devait en faire partie, tout en restant sous la souveraineté de l'empereur d'Autriche.

Progrès de l'unité italienne. — Le traité de Zurich, à peine signé, fut ouvertement violé. Déçus par les préliminaires de Villafranca, qui les avaient arrêtés au seuil de la Vénétie, entraînés par Garibaldi et les révolutionnaires, les Italiens poursuivaient non la fédération, mais l'unité, et demandaient leur annexion à la Sardaigne. Ils la réalisèrent en deux étapes : l'une pacifique, l'autre belliqueuse. Modène, Parme, la Toscane, les Romagnes demandèrent leur annexion au royaume de Sardaigne (mars 1860), et le plébiscite par lequel les habitants de ces pays exprimèrent leur volonté fut ratifié par les puissances. Napoléon demanda alors et obtint comme compensation Nice et la Savoie [traité de Turin, 24 mars 1860] (1).

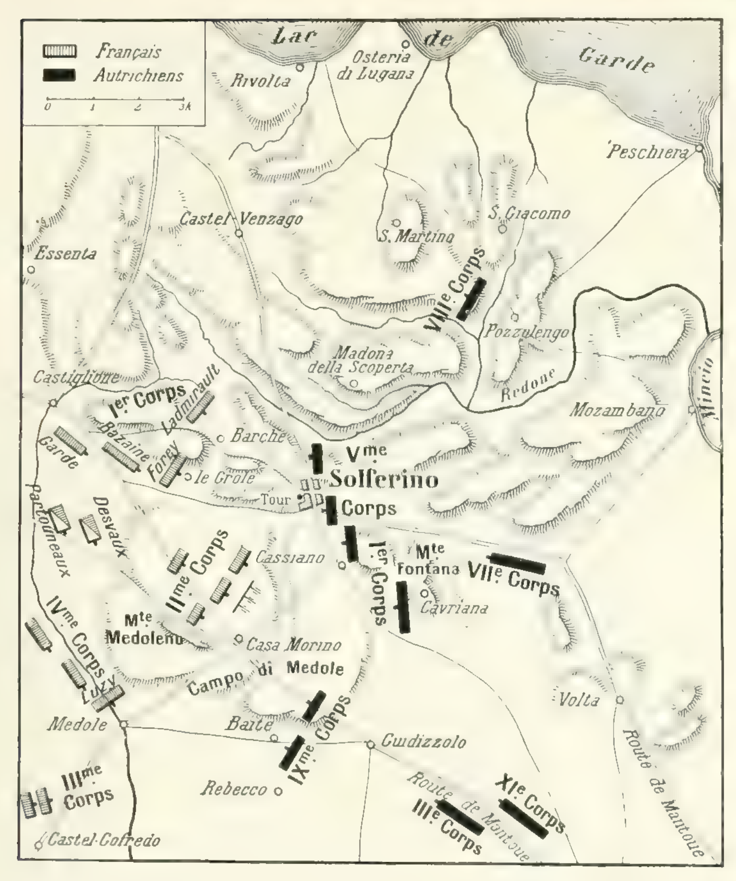
(1) La Savoie avait déjà été française, depuis le mois d'octobre 1792 jusqu'au premier traité de Paris de 1814. Après la paix de Villafranca, Napo-



Victor-Emmanuel II, photographie ALINARI.



Cavour, photographie BROGI.



Plan de la bataille de Solferino (1859).

Après leurs défaites de Magenta et de Melegnano, les Autrichiens avaient renoncé à défendre les lignes de l'Adda, de l'Oglio et de la Chiese pour se réfugier derrière le Mincio, c'est-à-dire dans l'intérieur du quadrilatère vénitien. Le 17 juin, l'empereur François-Joseph prenait le commandement en chef de son armée, partagée en deux groupes, aux ordres des généraux Wimpfen et Schlick; quelques jours plus tard, il prenait, sur la nouvelle des dispositions hostiles de la Prusse à l'égard de la France, la décision de faire tête de nouveau aux alliés, Français et Italiens et il donnait à son armée l'ordre de repasser le Mincio et de se porter vers l'ouest, sur Pozzolengo. Cette détermination rendait inévitable une rencontre avec l'armée franco-piémontaise. Celle-ci mal informée d'ailleurs de la reprise du mouvement offensif des Autrichiens, s'avançait en effet vers le Mincio, la gauche en avant, en trois groupes imparfaitement liés : au nord, les Piémontais marchant d'Essenta sur le plateau de San Martino; au centre, les 1er, 2e et 4e corps français et la garde impériale, ayant pour objectif Pozzolengo, Solferino, Cavriana et Guidizzolo sur la route de Mantoue; au sud, le 3e corps (Canrobert), couvrant la droite de l'armée contre une attaque que Napoléon III redoutait du côté de Mantoue. De là, dès le début de la rencontre, des actions fragmentaires et peu décisives : à gauche, les Piémontais livrent à San Martino un combat isolé, et qui reste toute la journée sans résultat. D'autre part, le 1er corps français (Baraguey-d'Hilliers) enlève les hauteurs de Solferino, mais doit s'arrêter devant le village lui-même, fortement organisé, et la fameuse tour qui le domine, l'*Espionne de l'Italie*. Le 2e (Mac-Mahon) conquiert, grâce à la puissance de son artillerie rayée, Casa Morino, mais éprouve bientôt de grandes difficultés devant Cavriana. Le 4e enfin (Niel), malgré l'appui des divisions de cavalerie Partouneaux et Desvaux, éprouve de grandes pertes autour de la Casa Nova et de Medoleno, où la supériorité numérique des Autrichiens est considérable. C'est seulement à deux heures du soir que le 3e corps lui vient en aide (ce retard faillit, après la bataille, motiver une rencontre entre les deux chefs de corps) et que l'empereur, rassuré sur sa gauche, peut, vers quatre heures, faire appuyer son centre par la garde impériale, enlever Solferino, Cavriana et Cassiano, enfin Guidizzolo, tandis qu'un orage violent interrompt le combat et protège la retraite des Autrichiens. L'emploi que le général Le Bœuf fit pour la première fois des canons rayés avait contribué à la victoire. Les pertes, des deux côtés, étaient considérables : 17 000 Français et 22 000 Autrichiens.

Dans les Deux-Siciles, l'insurrection éclata à Palerme le 3 avril 1860. Garibaldi, à la tête de ses fidèles volontaires, — les *mille* ou les *chemises rouges*, — s'embarqua à Gênes dans la nuit du 5 au 6 mai, débarqua à Marsala, battit un corps napolitain à Calatafimi, entra dans Palerme le 27, gagna la bataille de Milazzo (17-18 juillet), reçut la capitulation de Messine (28 juillet) et se prépara à envahir les Calabres. A la nouvelle des événements de Sicile, le roi François II avait accordé une Constitution à ses sujets et proposé son alliance au Piémont. Mais Garibaldi, franchissant le détroit de Messine, arriva à Salerne le 6 septembre, entra le lendemain à Naples et, après un échec à Cajazzo (22 septembre), battit l'armée napolitaine sur le Volturne (1er octobre), menaçant Capoue et Gaète. C'est alors que Victor-Emmanuel intervint dans la lutte engagée par Garibaldi, secrètement d'accord avec Cavour.

Garibaldi,
photographie [illegible]

Le Saint-Siège avait fait des armements et groupé, sous le commandement du général Lamoricière, de nombreux volontaires venus de tous les pays catholiques. Après avoir envoyé à Pie IX un ultimatum demandant le désarmement des étrangers, Victor-Emmanuel entra en campagne le 11 septembre : Lamoricière, battu à Castelfidardo le 18, se retira dans Ancône, où il capitula le 28. Marchant alors au secours de Garibaldi, le roi de Sardaigne pénétra dans les Abruzzes, reçut la capitulation de Capoue le 1er novembre et entra à Naples le 7. Le 21 octobre, les populations des Deux-Siciles et, le 5 novembre, celles des Marches et de l'Ombrie, provinces pontificales, avaient voté leur annexion au Piémont. Gaète, où s'était réfugié François II, se rendit le 13 mars 1861.

Le lendemain (14 mars), le Parlement italien proclamait Victor-Emmanuel *roi d'Italie* : il était certain maintenant que la maison de Savoie s'emparerait de la Vénétie et détruirait le pouvoir temporel pour faire de Rome la capitale du royaume. La formation de l'unité italienne posait donc la *question romaine*, qui devait avoir sa répercussion sur la politique intérieure et extérieure de Napoléon III.

III. — LES EXPÉDITIONS LOINTAINES

L'expansion de l'Europe dans les diverses parties du monde fut l'une des conséquences les plus remarquables de l'évolution industrielle et commerciale qui caractérisa le XIXe siècle. Napoléon III devait être conduit par son tempérament autant que par ses idées à intervenir dans cette œuvre de pénétration, qu'il envisageait soit sous son aspect civilisateur, soit dans ses conséquences économiques, selon qu'il suivait le cours de ses rêveries humanitaires ou qu'il se livrait, d'après les statistiques, à des espérances dont son imagination amplifiait les encouragements.

Les entreprises proprement coloniales furent bien conduites et donnèrent d'heureux résultats; mais l'expédition du Mexique, procédant d'idées chimériques et déconsidérée par les spéculations financières, aboutit à un lamentable et tragique échec.

Expédition de Chine. — Après la « guerre de l'opium », la Chine, par la convention de Nankin (29 août 1842), avait cédé à la Grande-Bretagne la propriété de l'île de Hong-Kong et ouvert au commerce de cette puissance (avec le droit d'y établir des consuls) les cinq ports de Canton, Amoy, Fou-tchéou, Ning-Po et Chang-haï. De leur côté, les États-Unis, par la convention de Wanghia (3 juillet 1844), obtinrent pour leurs navires l'accès des cinq ports précités, ainsi que la faculté d'y créer des postes consulaires, et, quelques mois plus tard, la convention de Whampoa (24 octobre 1844) conféra les mêmes avantages à la France, qui fit en outre reconnaître implicitement son droit de protection sur les missions catholiques en Chine.

La Cour de Pékin mit tout en œuvre pour entraver l'exécution de ces traités. Au lendemain de la guerre d'Orient, la France et l'Angleterre se concertèrent en vue d'une intervention commune, dont le prétexte fut fourni par le meurtre d'un prêtre des missions étrangères, le P. Chapdelaine, et la saisie d'un navire anglais par les autorités chinoises de Canton (1856). Ce port fut bombardé par une flotte anglaise qui, montant vers le nord, força l'entrée du Peï-ho et con-

léon III traversa la Savoie et constata que ses habitants ne désiraient pas être rattachés au nouveau royaume d'Italie : malgré l'action des fonctionnaires piémontais et les intrigues de l'Angleterre, il se produisait un mouvement annexionniste. Quarante notables furent envoyés à Paris, et, le 21 mars 1860, l'empereur annonça que la Savoie serait réunie à la France, sous réserve du libre consentement des populations. Les troupes sardes évacuèrent le duché et furent remplacées par des troupes françaises; le 24 mars, à Turin, Cavour signa le traité de cession. Le vote par oui ou par non eut lieu au scrutin secret, le 22 avril. Le 29, la cour d'appel de Chambéry en proclama le résultat : 130 839 votants, sur 135 449 électeurs répondirent à la question posée, 130 533 par oui, 235 par non; il y eut 71 bulletins nuls. Le traité déposé au Parlement sarde le 25 mai fut adopté le 29 par 229 voix contre 33 et 23 abstentions; il fut sanctionné le 12 et célébré en Savoie par des fêtes, du 14 au 18 juin.

traignit la Chine à signer avec l'Angleterre et la France le traité de Tien-Tsin (26 et 27 juin 1858) : de nouveaux ports Kioung-tchéou dans l'île de Hainan, Kouang-toun, Taïman et Tamsui dans l'île de Formose, Chan-toung, Nanking sur le Yang-tsé et Niou-Tchouang en Mandchourie) étaient ouverts au commerce étranger; l'Angleterre et la France pourraient établir des légations à Pékin.

Mais lorsque les plénipotentiaires européens se présentèrent devant Takou, à l'entrée du Peï-ho, pour échanger les ratifications, leurs bâtiments furent attaqués. Les généraux Grant et Cousin-Montauban, débarqués à Chang-haï (avril 1860), enlevèrent les forts du Peï-ho (août), marchèrent sur Pékin, mirent en déroute l'armée tartare (40 000 hommes) à Pa-li-Kao (21 septembre) et entrèrent dans la capitale du Céleste-Empire (13 octobre). Les Chinois avaient exercé des mutilations sur les prisonniers faits traîtreusement pendant les négociations dont ils avaient pris l'initiative : par mesure de représailles, les alliés saccagèrent et incendièrent le Palais d'été. D'immenses richesses étaient accumulées dans cette agglomération de palais, de temples, de kiosques, de pagodes enfermés dans l'enceinte d'un parc immense et qui constituait la résidence d'été des empereurs.

Le frère de l'empereur, le prince Kong, signa alors les conventions de Tien-Tsin ou traité de Pékin (24 octobre 1860), dont les clauses principales visaient l'ouverture du port de Tien-Tsin, confirmaient le traité de 1858, cédaient à l'Angleterre le territoire de Kao-Lung (en face de Hong-Kong), et réintégraient les chrétiens dans la possession de leurs établissements religieux et charitables.

Expédition de Syrie. — Les réformes intérieures réalisées, au lendemain du traité de Paris, par le sultan Abd-ul-Medjid et la sympathie de l'Europe pour les sujets non musulmans de l'empire avaient exaspéré le parti vieux-turc. Le 15 juillet 1858, les chrétiens furent massacrés à Djedda, qui fut bombardé par une flotte anglo-française.

Au mois de mai 1860, en Syrie, les Druses, soutenus par les fonctionnaires turcs eux-mêmes, entreprirent d'anéantir les chrétiens maronites, protégés de la France. Ils prétendaient descendre des croisés et ne pratiquaient pas l'islamisme, mais ils partageaient la haine des musulmans pour les Maronites. Ceux-ci ayant mis le feu à deux villages druses, le Liban et l'Anti-Liban furent livrés au pillage et à l'incendie, et les massacres de Djedda se renouvelèrent à Damas, où Abd-el-Kader sauva généreusement de nombreuses victimes.

Le sultan, redoutant les conséquences de cette barbarie, envoya Fuad-pacha en Syrie, muni de ses pleins pouvoirs, et signa avec la France un traité en exécution duquel le général Beaufort d'Hautpoul débarqua à Beyrouth le 16 août pour rétablir l'ordre. Les principaux coupables furent châtiés et, par ordre de l'envoyé du sultan, on fusilla Ahmed-pacha, commandant le corps d'armée de Damas. Les Maronites obtinrent des privilèges et des garanties exceptionnelles, en attendant qu'une conférence européenne donnât au Liban une organisation nouvelle.

L'expansion coloniale. — L'achèvement de la conquête de l'Algérie par la soumission de la Grande Kabylie, l'extension de nos possessions au Sénégal, les efforts de l'initiative privée à Madagascar, l'annexion de la Cochinchine et l'établissement de notre protectorat sur le Cambodge, enfin l'acquisition de la Nouvelle-Calédonie : telles furent les étapes de notre expansion coloniale pendant le règne de Napoléon III.

Soumission de la Kabylie. — Les Kabyles avaient été vaincus, mais non domptés par le maréchal Bugeaud. Dès 1850 ils secouèrent le joug à la voix de Bou-Bagla, l'homme à la « mule », un ancien forçat qui se faisait passer pour marabout : Pélissier et Bosquet dévastèrent la Grande Kabylie, Saint-Arnaud la Petite Kabylie, sans parvenir à étouffer l'insurrection. En 1857, bien que Bou-Bagla eût péri pendant les campagnes dirigées contre les Zouaouas, la Kabylie se souleva de nouveau. Le gouverneur général Randon résolut d'en finir : il fit escalader par trois colonnes, sous les ordres de Mac-Mahon, Renault et Youssouf, les crêtes du Djurjura, puis construire sur un sommet central le fort Napoléon (Fort-National).

La France au Sénégal. — Le traité de Paris (1814) nous avait restitué Gorée et Saint-Louis, conquis par les Anglais pendant les guerres de l'Empire, mais nos possessions du Sénégal (1) ne reçurent aucun développement territorial ou économique avant l'envoi dans la colonie du commandant du génie Faidherbe, qui la gouverna de 1854 à 1865, reprit l'œuvre d'André Brue et inaugura le mouvement d'expansion de la France vers le Soudan. Faidherbe pacifia les pays ravagés par les Maures riverains du fleuve. Il soumit le Oualo, le Dimar, le Toro, établit des postes de Saint-Louis à Bakel, éleva des fortins pour contenir ou rassurer les populations soumises à l'influence française. Le prophète El-Hadj-Omar et les Toucouleurs furent vaincus à Médine par le mulâtre Paul Holl (1857) ; le Cayor reconnut notre autorité (1862). En même temps, Faidherbe prenait l'initiative d'actes d'habile administration : fondation de la Banque du Sénégal et de l'imprimerie du gouvernement, création d'écoles, organisation du corps indigène des tirailleurs sénégalais, essais de culture, construction du port de Dakar et de ponts reliant Saint-Louis à la terre ferme, exploration des pays entre le haut Sénégal et le Niger.

En Guinée, à l'instigation du colonel Pinet-Laprade, des traités furent passés avec le roi des Nalous, l'almamy du Moréa, le roi du Rio-Pongo. Au Dahomey, le lieutenant de vaisseau Bouet signa à Abomey (1851) avec le roi Ghézo un traité d'amitié et de commerce; les Minas nous cédèrent Grand-Popo (1857) et Petit-Popo (1864), Agoué et Porto-Seguro (1868); le roi Glé-Glé, successeur de Ghézo, nous abandonna Cotonou (1868); un premier traité de protectorat fut signé avec Mechpon, roi de Porto-Novo (1863).

La France à Madagascar. — Trois Français : Laborde, Lambert et de Lastelle, qui avaient pu créer des manufactures non loin de Tananarive (1852), conçurent, avec l'appui du prince héritier, Rakoto, le dessein de placer Madagascar sous le protectorat de la France et d'organiser une Compagnie qui exploiterait les mines et les forêts de l'île. Radama II (1861-1863) décréta la liberté du commerce et des cultes, accorda une charte à la Compagnie de Madagascar (1862) et entretint de bons rapports avec Laborde, nommé consul à Tananarive. Ces concessions attirèrent au roi la haine des vieux Hovas, qui l'assassinèrent. Ranavalo II (1863-1885) signa en 1868 un traité de commerce avec la France : nous lui reconnaissions le titre de reine de Madagascar, en retour de quoi nos missionnaires obtenaient le droit d'enseigner leur religion, nos nationaux celui d'acquérir et de transmettre des immeubles; mais le premier ministre Ranalaiarivony interdit aux indigènes de vendre des terres aux étrangers, et la reconnaissance du culte protestant comme religion d'État marqua le triomphe des intérêts britanniques, adroitement servis par lord Farquhar. Pendant dix années, l'influence anglaise devait régner à Tananarive.

Conquête de la Cochinchine. — Jusqu'à la fin de son règne (1820), l'empereur d'Annam Gia-long (Voir p. 201) protégea les Européens.

Il n'en fut pas de même de ses successeurs : Minh-Mang (1820-1841), Tieu-Tri (1841-1847), Tu-Duc (1847-1883), qui tinrent les étrangers à l'écart et persécutèrent les missionnaires. En 1847, le commandant Lapierre bombarda Tourane.

Tu-Duc, qui n'avait même pas répondu aux réclamations de l'envoyé français, De Montigny (1856), accentua encore ses dispositions hostiles en faisant étrangler ou décapiter deux évêques espagnols et des Annamites convertis au catholicisme. La France et l'Espagne envoyèrent une flotte mixte, montée par 2 300 hommes et commandée par l'amiral Rigault de Genouilly : notre pavillon parut devant Tourane, à une quinzaine de lieues de Hué, et la ville fut prise, ses défenses détruites (31 août 1858); mais les forces dont disposait l'amiral ne lui permettaient pas de s'aventurer dans l'intérieur. Notre escadre, se portant au sud, vint alors prendre position devant les bouches du Mé-Kong : les défenses formidables qui couvraient les approches de Saïgon furent emportées d'un seul élan, quoique bravement défendues, et, le 17 février 1859, les couleurs françaises, flottant sur la ville, annonçaient que la seconde cité de l'empire annamite avait changé de maître.

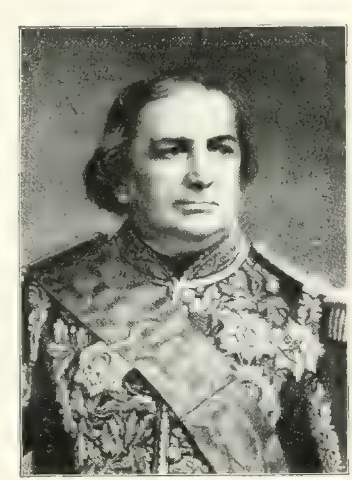
On ne laissa à Saïgon qu'une faible garnison franco-espagnole : Tu-Duc dirigea contre elle le maréchal Nguyên-Tri-Phuong, qui enferma la ville dans un camp retranché, les lignes de Ki-Hoa, et l'assiégea avec une armée de 20000 Annamites. La garnison tenait depuis huit mois lorsque l'amiral Charner apparut dans les eaux de la rivière de Saïgon (février 1861), bloqua l'armée ennemie et, par une action combinée de la flottille et des troupes de débarquement (3000 ou 4000 hommes), brisa les derniers efforts de l'armée annamite. Mytho, le grenier de l'Annam, attaqué par mer et par le Cambodge, tomba ensuite en notre possession (14 avril).

Le 5 juin 1862, un « traité de paix et d'amitié » fut conclu à Saïgon entre la France et l'Espagne d'une part, et l'Annam d'autre part. L'empereur cédait à la France les provinces de Gia-Dinh (Saïgon), Bien-Hoa, Dinh-Tuong (Mytho) avec les îles de Poulo-Condor; il reconnaissait la liberté du culte catholique et ouvrait au commerce plusieurs ports, dont Tourane.

1. La *Méduse*, dont le naufrage est resté célèbre, avait été envoyée en 1816 au Sénégal pour y transporter des soldats et fonctionnaires chargés de réorganiser la colonie.

Cette convention était à peine signée que la Cour de Hué s'étudiait à en éluder les clauses. Le vice-amiral Bonard prépara aussitôt une nouvelle expédition, et les opérations commencèrent en février 1863. Un corps d'armée franco-espagnol (général Chaumont) fit rentrer dans l'obéissance la province de Saïgon; un autre (colonel Loubère) opéra non moins heureusement dans la province de Bien-Hoa. Tu-Duc consentit enfin à ratifier le traité de 1862 : l'amiral Bonard et le général Palança-Gutierres se rendirent à Hué où, le 14 avril, eut lieu l'échange des ratifications.

L'amiral de La Grandière, successeur de l'amiral Bonard, chargea le capitaine de frégate Doudart de Lagrée d'une mission auprès de Norodom, roi du Cambodge. Ce pays, tiraillé depuis deux siècles entre l'Annam et le Siam, avait été amputé de maint territoire par ses voisins : le négociateur français décida Norodom à se placer sous notre protectorat (11 août 1863).



L'amiral Rigault de Genouilly, par BORNEMANN.

Cependant des émissaires de Tu-Duc fomentaient un peu partout des tentatives d'insurrection, et Napoléon III, découragé, envoya le capitaine Aubaret à Hué pour négocier de nouveaux arrangements (juin 1864); mais le ministre de la Marine, Chasseloup-Laubat, l'amiral de La Grandière, Victor Duruy, déterminèrent le gouvernement à conserver notre établissement en Indo-Chine. Le point d'appui des bandes rebelles était dans les trois provinces de Vinh-Long, de Chau-Doc et de Ha-Tien, laissées à Tu-Duc : le 18 juin 1867, l'amiral de La Grandière partit de Saïgon sur une flottille portant environ 2000 hommes. Vinh-Long et Chau-Doc capitulèrent; tous les forts situés le long du canal de Vinh-Long tombèrent entre nos mains. L'expédition avait duré cinq jours (18-23 juin 1867) : une proclamation de l'amiral, datée de Vinh-Long (25 juin 1867), fit connaître que trois nouvelles provinces passaient sous notre domination.

La France au Siam. — La France avait été bien près, au XVIIe siècle, de prendre pied dans le royaume de Siam (Voir p. 116). Mais, après l'exécution de Constance Phalkon, l'influence française n'y fut plus représentée que par les missions catholiques, souvent ruinées par les invasions birmanes ou la persécution des Siamois eux-mêmes. Au XIXe siècle, les empiètements de la Compagnie des Indes fournirent à la France l'occasion de reprendre un rôle actif à la Cour de Bangkok, et, en 1856, De Montigny, ancien consul de France en Chine, négocia avec le Siam un traité nous reconnaissant de sérieux avantages commerciaux et politiques, notamment le droit pour nos bâtiments de guerre de remonter le Ménam jusqu'au mouillage de Packnam. Une ambassade siamoise fut reçue par l'empereur et l'impératrice au château de Fontainebleau, le 27 juin 1861.

Le roi du Cambodge, Norodom, avait accepté notre protectorat, mais il s'était en même temps lié avec le Siam par un arrangement secret, annulant tous les avantages qui nous avaient été concédés (décembre 1863). La France intervint : le Siam reconnut notre protectorat sur le Cambodge; mais l'accord du 14 avril 1865, qui devint le traité définitif du 15 juillet 1867 et délimita les possessions respectives du Siam et du Cambodge, consacra l'abandon au Siam des provinces d'Angkor et de Battambang.

La France en Océanie. — L'appui que la France prêta à la reine Pomaré contre ses sujets rebelles (1852) lui permit de faire pénétrer de plus en plus son influence dans l'archipel de la Société, et l'annexion fut substituée au protectorat aux Touamotou (1852), aux Gambier, aux Marquises (1858).

Les missionnaires français avaient, sous Louis-Philippe, arboré le drapeau tricolore sur divers points de la Nouvelle-Calédonie, malgré la résistance des Canaques. En 1851, ceux-ci massacrèrent plusieurs de nos marins, venus pour faire l'étude hydrographique du nord de l'île : le contre-amiral Febvrier-Despointes, devançant les Anglais, occupa Balade (24 septembre 1853), puis l'île des Pins (27 septembre). Le 15 juillet 1860, la Nouvelle-Calédonie fut constituée en colonie distincte. Agrandie par l'annexion des Loyalty, elle fut ouverte à l'immigration libre, puis (1864) à la colonisation pénitentiaire.

L'expédition du Mexique. — Plus que toutes ses autres entreprises extérieures, l'expédition du Mexique porta à l'Empire un coup funeste.

Le 22 décembre 1860, Juarez avait triomphé, les armes à la main, de son compétiteur à la présidence de la République, le général Miramon. Au cours des luttes civiles qui avaient déchiré le Mexique, la situation financière de cet État s'était considérablement aggravée. Le 29 octobre 1859, le gouvernement insurrectionnel conservateur, ayant à sa tête Miramon, avait émis pour 75 millions de papier-monnaie dans le but d'amortir les anciens titres de la Dette publique, complètement discrédités; l'émission échoua et le banquier Jecker — un Suisse naturalisé Français — fit faillite, alors qu'il avait encore en sa possession la plupart des titres qu'il s'était chargé d'émettre. Juarez s'étant refusé à tenir pour valable la convention passée avec Jecker, celui-ci intéressa le duc de Morny dans l'affaire, et, au mois de juillet 1861, la France et l'Angleterre suspendirent leurs relations diplomatiques avec Juarez; l'Espagne, à qui Juarez devait une indemnité représentative d'un navire saisi, fit cause commune avec elles (31 octobre 1861).



L'amiral Charner, lithogr. d'après photographie MEYER.



L'amiral Bonard, lithogr. d'après photographie DISDÉRI.

Les troupes des puissances alliées ayant débarqué à La Vera Cruz (janvier 1862), Juarez préféra négocier la convention de La Soledad (février 1862). L'Angleterre et l'Espagne se retirèrent, mais la France resta en armes, et Napoléon dévoila ses projets.

Au vrai, « la plus grande pensée du règne », suivant le mot fameux prononcé à la tribune par Rouher, était la substitution à la République mexicaine d'un empire latin, destiné à contre-balancer en Amérique l'influence anglo-saxonne des États-Unis, et l'ouverture d'un marché au commerce français. Les partisans de notre intervention, considérant que les États-Unis s'étaient divisés sur la question de l'esclavage, s'imaginaient que la guerre civile aurait pour résultat la dislocation de la confédération américaine et favoriserait l'exécution du projet impérial. C'était perdre de vue que le parti sur lequel on comptait s'appuyer au Mexique ne formait qu'une infime minorité, et que le cabinet de Washington s'opposerait certainement à une entreprise dirigée contre son propre développement. Quoi qu'il en soit, Napoléon transforma une pure réclamation pécuniaire en une vaste entreprise politique, tentée avec des moyens insuffisants, contrariée par les rivalités, les intrigues et la désorganisation, particulièrement impopulaire par suite des spéculations auxquelles elle donna lieu.

La guerre débuta mal. Le général Lorencez conduisit une colonne de 6000 hommes à l'assaut de Puebla, courageusement défendue par le général Zaragoza : l'attaque du fort de la Guadeloupe échoua et un terrible orage dispersa nos troupes; Lorencez se retira, faillit être pris dans Orizaba et fut rappelé en France.

Le général Forey, qui le remplaça au mois de septembre 1862, reprit les opérations contre Puebla (1), dont la garnison comprenait

1. C'est au siège de Puebla qu'un jeune officier, le marquis de Galliffet, eut le ventre ouvert par un éclat d'obus. Il ramassa dans son képi ses intestins épars et ramena à l'ambulance son corps sanglant. Après sa guérison, il vint, soutenu par des béquilles, apporter à l'empereur les drapeaux pris là-bas. Sur sa cicatrice fragile, il porta toujours depuis une petite plaque d'argent, devenue légendaire.

un effectif de 22000 hommes. Les Français, arrivés le 17 mars, s'emparèrent du fort San Xavier, mais furent repoussés devant le couvent de Santa Inès. Enfin le général Bazaine, ayant dispersé à San Lorenzo une armée mexicaine qui venait au secours des assiégés (8 mai), le général Ortega, commandant la place, se rendit sans conditions (17 mai 1863), après avoir fait briser les armes, enclouer les canons et brûler les drapeaux.

Quelques jours après, une junte provisoire, instituée par le consul français Dubois de Saligny, émit un vote en faveur de l'instauration de la monarchie. Le général Forey, élevé à la dignité de maréchal, rentra en France, et Bazaine prit le commandement en chef de l'armée franco-mexicaine (octobre 1863).

Les délégués mexicains vinrent offrir la couronne au frère de l'empereur d'Autriche, l'archiduc Maximilien, qui l'accepta officiellement (10 avril 1864), après avoir conclu avec le gouvernement français la convention de Miramar, stipulant que le corps d'occupation français, réduit à 25000 hommes, évacuerait le Mexique au fur et à mesure que le nouvel empereur constituerait une armée nationale.

Maximilien fit son entrée à Mexico le 12 juin 1864, accompagné de sa femme, Marie-Charlotte, fille du roi des Belges. Il suivit une politique transactionnelle, qui éloigna de lui les cléricaux intransigeants sans lui gagner l'adhésion du parti adverse.

Juarez s'était retiré dans le nord du pays et, soutenu par les États-Unis, avait organisé la résistance. Alors commença entre les troupes françaises et les juaristes une violente guerre de guérillas, à laquelle ne put mettre fin l'organisation de la *contre-guérilla* française du colonel Dupin.

En France, l'opinion publique se préoccupait de cette lutte aussi stérile que sanglante. Les États-Unis, que ne divisait plus la guerre de Sécession, refusaient de reconnaître Maximilien et, faisant application de la doctrine de Monroë, demandaient le retrait des troupes françaises. Une rivalité sourde divisait l'archiduc et Bazaine, qui avait épousé une Mexicaine et nourrissait là-bas des projets d'ambition personnelle. Enfin le malheureux empereur, aux prises avec les difficultés insolubles de la situation financière, avait inutilement demandé au gouvernement français de lui continuer son appui.

En 1866, bien que la milice du nouvel État fût encore en formation, Napoléon annonça le rappel de ses troupes, d'abord parce qu'on avait déploré en France, dans la crise que traversait l'Europe, l'absence de la plus grande et de la meilleure partie des cadres et du matériel employés à l'expédition, ensuite parce que l'insistance des États-Unis prenait un caractère comminatoire. Le général de Castelnau, aide de camp de Napoléon III, s'efforça de déterminer Maximilien à abdiquer : le prince se fit un point d'honneur de rester au poste périlleux qu'il avait accepté et de se maintenir, livré à ses seuls moyens, dans un pays étranger et hostile.

L'impératrice Charlotte s'était embarquée secrètement pour la France avec quelques amis dévoués, fermement convaincue de l'efficacité d'une démarche personnelle auprès des souverains. Mais reçue par eux à Saint-Cloud, elle se heurta à un refus obstiné de l'empereur, malgré ses prières, ses larmes, ses menaces et cette apostrophe exaspérée : « J'aurais dû me souvenir que le sang des Bourbons coule dans mes veines et ne pas disgracier ma race et ma personne en m'humiliant devant un Bonaparte, en traitant avec un aventurier. » L'impératrice, à la suite de cette scène tragique, perdit la raison pour ne plus la recouvrer.

Les derniers soldats français étaient à peine rapatriés (11 mars 1867) que le parti national, qui depuis plus d'un an déjà avait repris l'offensive, assaillit partout les impériaux : Porfirio Diaz arriva aux portes de Mexico et Maximilien se retira dans la forteresse de Queretaro, que le colonel Lopez (1) rendit le 15 mai 1867 à Escobedo. Le 19 juin, l'empereur fut fusillé en même temps que ses deux généraux Mejia et Miramon.

Ainsi s'évanouissait le rêve mexicain. La France ne recueillait aucun bénéfice ni aucun prestige de cette longue campagne, d'où son armée sortait affaiblie et désorganisée, à la veille de la crise décisive de 1870.

(1) On accusa Lopez d'avoir trahi Maximilien. [illegible] à [illegible] les impériaux [illegible] aux yeux des républicains, qui le méprisaient tout en [illegible] à la trahison qu'on lui reprochait.

IV. — L'EMPIRE LIBÉRAL

La politique italienne de l'empereur, qui ne donnait satisfaction ni aux Italiens ni au Saint-Siège, lui fit perdre les sympathies des premiers et lui aliéna le parti catholique. D'autre part, le traité de commerce franco-anglais du 23 janvier 1860 détourna de lui les protectionnistes, c'est-à-dire les grands producteurs, et il fut ainsi conduit par sa politique étrangère autant que par les progrès de l'opposition à détendre les ressorts du gouvernement autoritaire.

L'amnistie. — Lorsqu'il eut résolu de remplacer par des éléments démocratiques les éléments conservateurs qui faisaient défection, il accorda « l'amnistie pleine et entière à tous les individus qui ont été condamnés pour crimes et délits politiques, ou ayant été l'objet de mesures de sûreté générale » (16 août 1859). Un grand nombre de proscrits refusèrent le bénéfice de cette mesure et, parmi eux : Madier de Montjau, Louis Blanc, Schœlcher, Charras, qui écrivit à l'empereur : « Le jour où la liberté, le droit, la justice, ces augustes proscrits, rentreront en France pour vous infliger le plus mérité des châtiments, j'y rentrerai; ce jour-là est lent à venir, mais il viendra, et je sais attendre. » Victor Hugo, s'engagea à ne jamais rentrer en France tant que régnerait Napoléon :

Et, s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là!

Concessions au régime parlementaire. — Le décret du 24 novembre 1860, dont l'initiative revient à Morny et à Walewski, est le premier acte de l'évolution qui transforma progressivement l'Empire en gouvernement libéral et parlementaire. Il restitua aux Chambres le *droit d'adresse*, au Corps législatif le droit d'*amendement* sous certaines réserves, et il institua des ministres sans portefeuille pour soutenir devant les Chambres, concurremment avec les membres du Conseil d'État, les projets du gouvernement.

Le sénatus-consulte du 2 février 1861, modifiant l'article 42 de la Constitution, autorisa la publication *in extenso* au *Journal officiel* du compte rendu sténographique des débats parlementaires, mit à la disposition de la presse le compte rendu analytique et permit aux journaux de reproduire ces documents.

Enfin, aux termes du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, le budget des dépenses fut présenté au Corps législatif avec ses divisions en sections, chapitres et articles, et le budget de chaque ministère fut voté par sections; la répartition par chapitres et les virements de chapitre à chapitre durent être autorisés par décrets en conseil d'État; les crédits supplémentaires et extraordinaires ne purent être accordés qu'en vertu d'une loi.

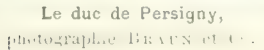
Ces concessions favorisèrent considérablement l'action du parti républicain. Autour des « Cinq » on vit se grouper Gambetta, Jules Ferry, Clément Laurier, Charles Floquet, Hérold, Clément Duvernois, dont le *Courrier de Paris* et le *Temps* propageaient les idées.



L'exécution de l'empereur Maximilien, par Jean-Paul LAURENS (Galerie Tretiakof, Moscou).

Les élections de 1863. — La politique étrangère du gouvernement fut nécessairement très discutée à l'approche des élections générales des 30 et 31 mai 1863, qui n'étaient pas sans préoccuper l'empereur. Ce n'était pas seulement l'entreprise du Mexique qui provoquait les critiques de l'opposition. La « question romaine » — c'est-à-dire la question de savoir si Rome deviendrait la capitale de l'Italie unifiée — se posait avec une acuité grandissante. La Sardaigne, qui avait en 1860 annexé une partie de l'État pontifical, ne





Le duc de Persigny,
photographie Braun et Cie.



Rouher,
photographie Ch. Lagrue.

cessait d'en convoiter l'autre partie, encore occupée par les troupes françaises. L'empereur avait essayé de déterminer le pape à un sacrifice volontaire, mais après la tentative faite par Garibaldi pour pénétrer en armes sur le territoire du Saint-Siège, il s'était rapproché des partisans de Pie IX et de la paix avec l'Autriche (octobre 1862).

Le ministre de l'Intérieur, Persigny, pratiqua avec une extrême vigueur le système de la candidature officielle. Dans une circulaire du 28 mai, il recommanda à ses préfets de signaler aux populations la « coalition des hommes de 1815, de 1830, de 1848, qui essayaient sur plusieurs points de surprendre la bonne foi du pays, pour tourner contre l'empereur les libertés mêmes qu'il a données récemment ». Mais républicains et royalistes, groupés sous le titre d'*Union libérale*, luttèrent énergiquement contre la pression administrative. Les républicains avaient encore un programme dont le caractère leur permettait de s'entendre avec les autres membres de l'opposition : Jules Vallès collaborait au même journal que Laboulaye (*Courrier de l'intérieur*); Édouard Hervé rencontrait Ranc au *Journal de Paris;* Gambetta, dont Thiers faisait grand cas, était en relations avec Casimir Périer, et le comte de Paris lui offrait un exemplaire de son ouvrage *les Associations ouvrières en Amérique.* Le programme décentralisateur dit de Nancy réunit les signatures républicaines de Carnot, Garnier-Pagès, Jules Simon, Vacherot, Pelletan, Hérold, Ferry, Clamageran et celles de Montalembert, de Falloux, de Berryer, de Guizot.

L'opposition de toutes nuances obtint, dans les villes, environ 2 millions de suffrages; elle échoua dans les départements, mais sa liste passa tout entière à Paris : le nombre des députés qu'elle parvint à faire élire au scrutin des 30-31 mai 1863 s'éleva à trente-cinq, dont dix-sept démocrates, les autres constituant l'embryon du futur *tiers parti.* Un seul légitimiste, Berryer, fut envoyé à la Chambre, et parmi les catholiques combattus par le ministre de l'Intérieur, le plus célèbre de tous, Montalembert, avait échoué à la fois dans les Côtes-du-Nord et dans le Doubs. Treize républicains (Garnier-Pagès, Carnot, Floquet, Gambetta, Jules Ferry, etc.) furent poursuivis pour infraction à la loi sur les réunions publiques : le « procès des treize » n'eut d'autre résultat que d'appeler sur les délinquants, condamnés chacun à 500 francs d'amende, l'attention publique et de fournir à Jules Favre l'occasion de plaider la cause de la liberté avec une telle force que Berryer, qui avait accepté de défendre Jules Ferry, déclara inutile de prendre la parole après lui. Persigny fut éloigné du ministère de l'Intérieur et reçut le titre de duc.

Un décret du 23 juin institua, pour défendre la politique de l'empereur devant les Chambres, un *ministre d'État*, secondé par le *ministre présidant le Conseil d'État;* Napoléon désigna pour remplir ces fonctions Billault et Rouher. Ce dernier, qui remplaça Baroche à la tête du Conseil d'Etat, prit peu à peu, surtout sur l'esprit de l'impératrice, une influence qui deviendra prépondérante : par son action sur le Corps législatif, par son habileté à éloigner tous ceux qui ne voulaient pas accepter sa tutelle, par sa persistance à se poser aux yeux du souverain comme l'homme nécessaire, il resta le maître du gouvernement jusqu'au jour où Émile Ollivier, se ralliant à l'« empire libéral », eut raison de celui qu'il désignait sous le nom de « vice-empereur ».

Le portefeuille de l'Instruction publique fut confié à un jeune membre de l'Université, Victor Duruy, qui ouvrit l'ère des réformes libérales en matière d'enseignement (Voir plus loin). L'orientation donnée par ce ministre à l'instruction publique alarma le parti catholique, et il dut se retirer en 1869.

Dès l'ouverture de la session, les deux hommes les plus en vue de l'Assemblée, Berryer et Thiers, prononcèrent des discours très écoutés : le premier, sur la nécessité d'une sage politique financière et d'une diplomatie prudente; le second, sur ce qu'il appela les *libertés nécessaires :* liberté individuelle, liberté de la presse, liberté de l'électeur et de l'élu, droit pour la majorité « de diriger la marche du gouvernement ».

Thiers, mûri par l'étude et l'expérience, mènera désormais à la tribune la campagne en faveur du parlementarisme : dans un langage d'une claire précision encadrant une argumentation merveilleusement solide, il critiquera la fiction de la « responsabilité de l'empereur » exclusive de toute responsabilité gouvernementale; il opposera à la politique aventureuse du souverain les conseils de la circonspection; il se placera habilement sur le terrain du « bon sens », de l' « instinct national », et autour de lui se serreront tous les partisans des libertés revendiquées par l'ancien ministre de Louis-Philippe.

Au cours des débats sur la « loi des coalitions » (1864), Émile Ollivier, qui s'était rapproché de Morny et de l'empereur, se sépara définitivement de la gauche.

V. — ÉCHEC DE LA POLITIQUE DES NATIONALITÉS

A partir de 1863, la politique extérieure de Napoléon va subir échec sur échec : après avoir combattu pour le triomphe d'un principe, l'empereur se trouvera réduit à lutter pour l'existence, et c'est par le démembrement du territoire français que la Prusse, dont Napoléon n'a su ni contrarier l'ambition ni la servir en en tirant profit, achèvera l'unité allemande.

Affaires de Pologne. — Napoléon n'avait pas prévu qu'en aidant à la formation de l'unité italienne il encourageait les espérances de la Pologne et provoquait l'insurrection de 1863. Il proposa vainement à l'Angleterre, d'abord de faire en commun la guerre à la Russie, ensuite de réunir un congrès qui modifierait la carte de l'Europe, « les traités de 1815, disait-il, ayant cessé d'exister » (novembre 1863). Abusé par les chancelleries de Vienne et de Londres, qui le poussèrent à agir auprès du tsar, il se laissa entraîner à une intervention trop timide pour aboutir, assez déplacée pour le brouiller avec Alexandre, qui fut immédiatement circonvenu par la Prusse. Le chancelier du roi Guillaume se rappelait les paroles du grand Frédéric : « Avant d'entreprendre une guerre au sud ou à l'est du royaume, tout prince prussien doit, à tout prix, s'assurer la neutralité de la Russie, s'il ne peut obtenir son appui. » La Russie va laisser la Prusse se substituer à l'Autriche en Allemagne, puis écraser la France en 1870.

Affaire des duchés de l'Elbe. — En 1863, il dépendait encore de Napoléon que la question des duchés de l'Elbe (Schleswig, Holstein et Lauenbourg) ne devînt pas la question allemande, d'enrayer dès le début cette entreprise gigantesque de Bismarck, dont la première étape fut la domination de la Prusse sur l'Allemagne du Nord. Mais l'empereur ne saisit pas immédiatement la gravité du conflit qui mettait aux prises la Diète germanique et le Danemark. Au lieu de s'en tenir formellement, dès le début de la crise, comme le voulait lord Russell, au protocole du 8 mai 1852, qui avait fait de l'intégrité du Danemark un principe de la politique européenne, fidèle à son idéal il veut que les populations soient consultées. Alors que la réunion d'une Conférence est annoncée comme prochaine, il négocie avec Bismarck, qui exploite sa manie plébiscitaire, la cession d'une partie du Schleswig, non à la Confédération germanique, mais à la Prusse.

Pour annexer les duchés de l'Elbe, le chancelier prussien invoque le principe des nationalités, dont il n'a plus aucun souci lorsqu'il

s'agit de la Pologne. L'Angleterre et les États scandinaves objectent vainement le protocole de 1852, signé par la Prusse et l'Autriche, et auquel ont adhéré le Wurtemberg, la Saxe, la Hesse électorale et le Hanovre. Prétextant que la Confédération germanique n'y est point partie, la Prusse, au nom de la Confédération et avec la complicité de l'Autriche, exécute militairement la décision de la Diète fédérale et annexe des territoires qu'elle a reconnus naguère comme propriété du Danemark.

En refusant de s'associer à l'Angleterre en faveur des duchés, parce que le cabinet de Londres ne voulait pas encourager ses projets d'agrandissement sur le Rhin, Napoléon a favorisé les desseins de celui qui devait finalement démembrer la France et qui, en 1864, le redoutait encore. « Que fera Napoléon? écrivait alors un familier du ministre. C'est la question qui domine toutes les autres. Nul ne le sait. Peut-être ne le sait-il pas lui-même. »

La France et le conflit austro-prussien. — L'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche, à la suite de la guerre du Danemark, posa la question allemande.

Napoléon ne la considéra que dans ses rapports avec les affaires italiennes. Ne pouvant compter ni sur l'Angleterre, ni sur la Russie, il se rapprocha de Victor-Emmanuel. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, signa avec le chevalier Nigra, ambassadeur à Paris, et le marquis de Pepoli, la *convention du 15 septembre 1864*. Le gouvernement italien s'engageait à tolérer l'organisation d'une armée pontificale, tant que cette armée ne se tournerait pas contre l'Italie; il s'obligeait à ne pas attaquer les États de l'Église, et même à les protéger contre toute attaque venant de l'extérieur; il devait enfin transporter sa capitale de Turin à Florence : par contre le gouvernement français rappellerait ses troupes de Rome dans un délai de deux ans. Pie IX répondit à la *convention de septembre* par l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* (8 décembre 1864).

Bismarck avait paru faire la paix avec l'Autriche par la convention de Gastein (14 août 1865), qui régla arbitrairement la question des duchés; mais il entendait bien trouver dans l'application même de ce traité des prétextes de guerre; car l'unité allemande ne pouvait être réalisée au profit des Hohenzollern que par l'expulsion des Habsbourg de la Confédération germanique. Au mois d'octobre 1865, il eut à Biarritz une entrevue avec Napoléon. On a dit que l'empereur avait promis au ministre prussien d'observer la neutralité dans la guerre qui se préparait, moyennant une rectification de frontière, mais en réalité il ne fut pris aucun engagement ferme. Dès la fin de 1865, il était devenu évident que la Prusse et l'Autriche allaient se mesurer, et que la première de ces puissances songeait à s'assurer l'appui du jeune royaume d'Italie, dont le ministre Rattazzi, successeur de Cavour, secondait les aspirations unitaires avec la même ardeur. Le gouvernement français comprit le danger de cette alliance, et un agent secret, Landon, fut envoyé à Vienne pour tâcher d'amener François-Joseph à céder la Vénétie à l'Italie moyennant une indemnité pécuniaire : l'Autriche refusa. De son côté, Victor-Emmanuel, sûr après la mission d'Arese (mars 1866) que Napoléon III ne s'opposerait pas à l'annexion de la Vénétie, s'engagea avec la Prusse (8 avril). L'empereur s'illusionnait au point de croire qu'il pourrait, après avoir laissé les armées autrichienne et prussienne s'affaiblir réciproquement, intervenir brusquement et stipuler pour la France un agrandissement de territoire.

A peine la Prusse avait-elle déclaré la guerre à l'Autriche (14 juin) que Victor-Emmanuel prenait en personne le commandement de son armée (20 juin) et franchissait le Mincio. Malgré sa bravoure, malgré la brillante valeur déployée par le prince héritier Humbert, les vieilles troupes autrichiennes, admirablement commandées par l'archiduc Albert, triomphèrent à Custozza (24 juin); mais Garibaldi, vainqueur à Monte Suello et à Bezzecca, envahissait le Trentin, et les Prussiens écrasaient l'armée de Benedek à Sadowa (3 juillet).

Le 5 juillet, l'empereur d'Autriche cédait la Vénétie à Napoléon III et demandait sa médiation. Ce même jour, un conseil fut tenu à Saint-Cloud sous la présidence de l'empereur. Le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, justement inquiet des ambitions de la Prusse, voulait que l'on convoquât immédiatement le Corps législatif, qu'on fît un emprunt d'un milliard et qu'une démonstration militaire sur le Rhin affirmât que la France entendait ne pas se laisser jouer. Napoléon, se rendant aux raisons du ministre de l'Intérieur, La Valette, soutenu par Rouher, abandonna l'idée d'une médiation armée qu'il avait paru accueillir tout d'abord. Les préliminaires de Nikolsbourg (26 juillet), en donnant le Main pour limite aux convoitises de la Prusse, ne firent que les exciter, et l'imprudence de la diplomatie impériale vint bientôt les servir à souhait. L'envoyé de Napoléon à Nikolsbourg, Benedetti, fut en effet chargé de demander au ministre prussien son assentiment à l'annexion de la rive gauche du Rhin, y compris Mayence (5 août).

Bismarck s'étant déclaré opposé à toute cession de territoire allemand, Benedetti reçut de nouvelles instructions datées du 16 août et l'invitant à proposer à la Prusse la conclusion d'une alliance offensive et défensive : la Prusse faciliterait à la France l'acquisition du Luxembourg, et, éventuellement, l'aiderait par ses armes à annexer la Belgique, en retour de quoi la France reconnaîtrait toutes les acquisitions de la Prusse et accepterait l'union fédérale de la Confédération de l'Allemagne du Nord avec les États du Sud, à l'exception de l'Autriche. Ces projets furent notés de la main même de notre ambassadeur qui, sans défiance, laissa l'autographe entre les mains de son interlocuteur.

Le 23 août, les préliminaires de Nikolsbourg furent définitivement sanctionnés par le traité de Prague. L'Autriche, exclue de la fédération allemande, reconnaissait la formation d'une Confédération des États situés au nord du Main, sous la direction militaire de la Prusse, à qui elle cédait le Schleswig et le Holstein. Le Wurtemberg, Bade et la Bavière avaient suivi le sort de l'Autriche : ces puissances furent traitées avec une modération qui les disposa à se placer sous le commandement militaire de la Prusse dès que, mis au courant par Bismarck des projets de l'empereur des Français, ils se jugèrent menacés par lui.

Maintenant la Cour de Berlin pouvait se départir de tout ménagement dilatoire. En s'associant l'Italie, elle avait écarté du champ de bataille de Sadowa une armée autrichienne dont la présence aurait peut-être changé la face des choses; victorieuse, elle s'était substituée aux Habsbourg dans le patronage des peuples germaniques; maîtresse dans le nord de l'Allemagne, elle avait triomphé, par sa perfidie à l'endroit de Napoléon, de la répugnance qui éloignait de la Prusse les États du Sud et réveillé toutes leurs rancunes contre la France.

Thiers n'avait cessé de donner au gouvernement impérial des conseils dont les événements devaient démontrer la justesse. Prévoyant l'avenir avec une clarté saisissante, il avait, le 3 mai 1866, affirmé que l'unité italienne devait fatalement conduire à l'unité allemande et que les deux pays se donneraient un jour la main par-dessus les Alpes :

> Ce qui est certain, c'est que si la guerre lui est heureuse, la Prusse s'emparera de quelques-uns des États allemands du Nord; et ceux dont elle ne s'emparera pas, elle les placera dans une Diète qui sera sous son influence. Elle aura donc une partie des Allemands sous son autorité directe, et l'autre sous son autorité indirecte; et puis on admettra l'Autriche, comme protégée, dans le nouvel ordre de choses. Et alors il se passera un grand phénomène, vers lequel on tend depuis un siècle : on verra refaire un nouvel empire germanique, cet empire de Charles-Quint, qui résidait à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la presserait, la serrerait; et pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer, comme dans les XVe et XVIe siècles, sur l'Espagne, s'appuiera sur l'Italie.

« Prenez garde, disait encore Thiers le 14 mars 1867, vous n'avez plus une faute à commettre... Nous sommes ici tantôt Italiens, tantôt Allemands; nous ne sommes jamais Français. » Mais Rouher contesta le bien-fondé des critiques de l'opposition, faisant ressortir que la division de l'Allemagne en *trois tronçons* séparés (Allemagne du Nord avec la Prusse, États du Sud, Autriche) constituait une organisation des plus rassurantes pour la France. Bismarck répondit, à la tribune du Reichstag, en divulguant les traités militaires secrètement conclus avec la Bavière, Bade et le Wurtemberg.

L'Affaire du Luxembourg. — Pour donner une satisfaction à l'opinion publique, Napoléon acquit du roi de Hollande, Guillaume II, au prix de 90 millions, le grand-duché de Luxembourg (convention du 21 mars 1867). Or la Prusse occupait la forteresse de Luxembourg, bien qu'elle eût perdu, depuis la dissolution de la Confédération germanique, tout droit d'y tenir garnison. Bismarck acquiesça à cet agrandissement, mais provoqua une polémique de presse qui lui permit de retirer son approbation, et il fit savoir au roi de Hollande que la cession du grand-duché constituerait un cas de guerre. Le 15 avril, la France renonça au grand-duché, à la condition que la Prusse retirerait sa garnison. Sur la proposition de la Russie — acceptée par la Prusse — une conférence se réunit à Londres (7 mai) et le grand-duché fut déclaré neutre, sous la garantie des puissances (11 mai).

La veille de l'ouverture de l'Exposition universelle, le 30 juin, on apprit l'exécution de Maximilien au Mexique (Voir p. 414). C'était un deuil atroce pour la Cour d'Autriche, et pourtant c'est vers l'Au-

triche seule que Napoléon pouvait se tourner désormais. Il se rencontra à Salzbourg avec l'empereur François-Joseph (août 1867), discuta avec lui les bases générales d'un accord, mais ne conclut aucune convention formelle.

Mentana. — Bien que les troupes françaises eussent évacué Rome en décembre 1866, Napoléon n'en était pas moins résolu à défendre l'intégrité du territoire pontifical et contre les patriotes italiens et contre le gouvernement de Florence.

Tandis qu'il négociait sur les bases de la convention de septembre, Garibaldi, brusquant les événements, se porta en Toscane. Rattazzi le fit arrêter (22 septembre 1867) et proposa au gouvernement français de faire occuper Rome par les soldats des deux nations : l'ordre une fois rétabli, la question romaine serait soumise aux délibérations d'un congrès (13 octobre). Mais le 25 octobre, Garibaldi, s'évadant de Caprera, envahit le territoire pontifical : sur l'ordre de Napoléon, le général de Failly débarqua à Civita-Vecchia (28 octobre), arriva à Rome le 30 et livra bataille le 3 novembre, à Mentana, aux volontaires garibaldiens, qui durent battre en retraite après un combat de quatre heures (1).

Le 5 décembre, Rouher déclara formellement au Corps législatif que les Italiens n'auraient jamais Rome. « Il y a, dit-il, un dilemme : le pape a besoin de Rome pour son indépendance ; l'Italie aspire à Rome, qu'elle considère comme un besoin impérieux de son unité. Eh bien ! nous le déclarons au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome. Jamais ! non jamais ! jamais ! »

VI. — LE DÉCLIN.

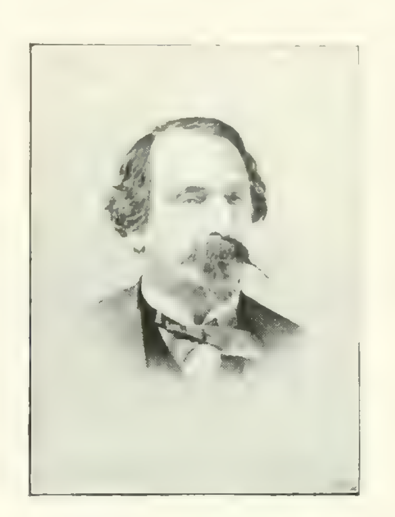
1867 est l'année de l'Exposition universelle, où les souverains et les princes semblent s'être donné rendez-vous : c'est le tsar Alexandre, c'est le roi Guillaume et son ministre, c'est l'empereur d'Autriche, c'est le sultan. Les fêtes de la Cour n'ont jamais été si brillantes, Paris — le Paris de la *Grande-duchesse de Gerolstein* — ne s'est jamais montré si enthousiaste et si fou de plaisir. Pourtant cette période d'allégresse, qu'a précédée l'humiliation du Luxembourg, a été un moment assombrie par le drame mexicain, troublée par l'attentat de Berezowski (2), et l'Exposition était à peine close que le malentendu créé par une politique incertaine avait pour dénouement la tragique journée du 3 novembre.

L'année 1867 marque la faillite définitive de la politique des nationalités. Trois noms douloureux la résument : Luxembourg, Queretaro, Mentana.

Le tiers parti. La loi militaire. Les lois libérales. — L'année 1866 avait vu se former un *tiers parti*, composé des républicains résolus, comme Émile Ollivier, à accepter un empire parlementaire, et des libéraux dynastiques convaincus de la nécessité des réformes. Dès ce moment, Napoléon flotta entre Émile Ollivier et Rouher, prenant à l'instigation du premier des mesures dont le second cherchait à entraver l'exécution. Lors de la discussion de l'adresse de 1866, quarante-deux députés demandèrent à l'empereur d'« associer plus intimement la nation à la conduite des affaires », et l'amendement rallia soixante-trois voix. La gauche antidynastique s'en étant prise au régime lui-même, le sénatus-consulte du 18 juillet 1866, dont Rouher avait rédigé l'exposé des motifs et Troplong le rapport, porta qu'aucun pouvoir public autre que le Sénat ne pourrait discuter la Constitution, interdit la reproduction des débats sur les lois constitutionnelles et limita le droit d'amendement. Mais, dès le début de l'année 1867, l'empereur donna au tiers parti des satisfactions. Il comprenait que, la situation extérieure pouvant se compliquer d'un moment à l'autre, il devait à la fois fortifier l'armée et s'attacher par des concessions les hommes dont l'opposition à l'Empire n'était pas irréconciliable.

Le 19 janvier 1867, il adressa à Rouher une lettre, publiée au *Moniteur* du 20, et annonçant des réformes libérales : le droit d'*interpellation* fut rendu aux Chambres (décret du 19 janvier 1867) ; les attributions du Sénat reçurent une certaine extension (sénatus-consulte du 14 mars 1867) ; la loi du 11 mai 1868 sur la presse supprima l'autorisation préalable, l'avertissement et la suppression, et celle du 6 juin 1868 suivant autorisa les réunions publiques.

Napoléon avait conservé la loi militaire du 21 mars 1832, qui maintenait le principe de la conscription avec remplacement, et par la loi du 28 avril 1855 créé la *Caisse de la dotation de l'armée*, destinée tant à recevoir les prestations versées par les exonérés qu'à payer les frais de leur remplacement, assuré par l'État. Après Sadowa, frappé des succès foudroyants de la Prusse, il reconnut la nécessité de rajeunir l'armée et d'augmenter ses effectifs. « Si le pays avait suivi son impulsion, il aurait, dès ce moment-là, introduit chez nous le service personnel et obligatoire. Mais il se heurta à l'opposition irréductible de la bourgeoisie française. J'entends encore les cris d'effroi poussés par les représentants des classes dirigeantes à la pensée que leurs fils seraient confondus à la caserne avec les fils des ouvriers et les fils des paysans. Tous les corps élus, Chambre des députés, conseils généraux, conseils d'arrondissement protestèrent avec véhémence contre une promiscuité à laquelle l'amour-propre des bourgeois ne se résignait pas. Déjà affaibli par la maladie et moins confiant dans son étoile, le souverain céda malgré lui, quoiqu'il tînt assez à son idée pour avoir fait préparer à l'adresse de chaque député une note individuelle où, en face des effectifs insuffisants de l'armée française, il montrait la Confédération de l'Allemagne du Nord pouvant mettre en ligne 900 000 combattants. » (Alfred MÉZIÈRES.) Il se contenta donc d'approuver le projet du maréchal Niel, que la majorité vota d'ailleurs de mauvaise grâce.



Napoléon III, vers la fin du regne, photographie LE JEUNE.

Le maréchal Niel, qui venait de remplacer le maréchal Randon au ministère de la Guerre, montra, dans ces hautes fonctions, la plus remarquable intelligence des besoins de l'armée. Il fit adopter le fusil Chassepot et seconda les desseins de l'empereur, qui aurait voulu opposer à la Prusse 750 000 soldats et 450 000 hommes de réserve rapidement mobilisables. La loi du 1er février 1868 créa une *armée active* de 640 000 hommes (avec la réserve) et une garde nationale mobile de 500 000 hommes ; elle fixa la durée du service à neuf ans, dont 5 dans l'armée active et 4 dans la réserve ; elle composa la *garde mobile* des jeunes gens non incorporés dans la première portion du contingent, comme ayant amené « un bon numéro », des exemptés pour raisons de famille, des exonérés et enfin des soldats libérés qui demanderaient à y être engagés : la durée des exercices (quatre fois par an) y était fixée à cinq ans. Le remplacement était maintenu, mais il devenait libre et la Caisse de la dotation de l'armée cessait de fonctionner. La loi de 1868 avait l'avantage de permettre, en cas de guerre, la mobilisation immédiate de neuf classes instruites. Le maréchal Niel mourut malheureusement en 1869 et ne put achever l'œuvre de relèvement qu'il importait si fort de mener à bien.



Le maréchal Niel.
(D'après une lithographie.)

L'opposition. — Les modifications introduites dans le droit public, en exécution de la « lettre » du 19 janvier, permirent aux divers groupes d'opposition de lutter avec une énergie plus vive et plus efficace. Charles Delescluze fonda le *Réveil* et Henri Rochefort la *Lanterne*, ce pamphlet hebdomadaire qui fit tant de mal à l'Empire et dont le premier numéro débutait ainsi : « La France a 36 millions

(1) C'est dans cette affaire que les Français se servirent pour la première fois du fusil Chassepot. Le général de Failly adressa au gouvernement une dépêche qui se terminait par ces mots devenus célèbres : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille. » Ils avaient, en effet, mis hors de combat 1 200 garibaldiens ; les pertes des Français étaient insignifiantes.

(2) Le tsar faillit être victime, au bois de Boulogne, près de la Cascade, d'un attentat commis par un ouvrier mécanicien, le Polonais Berezowski (6 juin). Quand il visita le Palais de Justice, des avocats firent une manifestation en faveur de la Pologne, et Charles Floquet, regardant le souverain en face, s'écria : « Vive la Pologne, monsieur ! »

de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. » Le 2 novembre 1868, une manifestation au cimetière Montmartre, organisée par la presse républicaine, précéda l'ouverture d'une souscription pour élever un monument au représentant Baudin (Voir p. 387) et fut suivie de poursuites qui fournirent à Gambetta, avocat de Delescluze, l'occasion de faire en plein Palais le procès du régime impérial.

Les élections de mai-juin 1869 furent très agitées et même, à Paris, troublées par les violences matérielles des « blouses blanches » descendues des faubourgs : 40 républicains irréconciliables (Gambetta, qui avait exposé à Belleville un programme radical; Ernest Picard, Jules Ferry, Jules Simon, Henri Rochefort, etc.) furent députés au Corps législatif. L'*Union libérale* obtint 50 sièges, le *tiers parti* 116; les impérialistes purs (les *mamelouks*) ne formèrent plus qu'une minorité. L'opposition avait réuni 3260000 voix contre 3636000 données aux candidats officiels. Émile Ollivier, élu dans le Var, avait échoué à Paris contre un proscrit de décembre, Bancel.



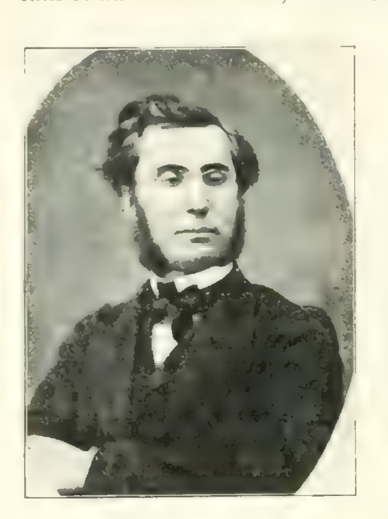
Henri Rochefort,
photographie Disdéri.

Dès l'ouverture de la session, les 116 députés du *tiers parti* signèrent une demande d'interpellation « sur la nécessité de donner satisfaction aux sentiments du pays en l'associant d'une manière plus directe à la direction des affaires ». Le 12 juillet, l'empereur, par un message, annonça qu'il serait tenu compte de ce vœu dans la mesure compatible avec les principes fondamentaux de la Constitution, et, le 17, le ministère donna sa démission. Rouher fut écarté de la combinaison et nommé président du Sénat.

Le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 introduisit dans la Constitution les dispositions fondamentales du gouvernement parlementaire : responsabilité ministérielle avec faculté pour le Sénat de mettre les ministres en accusation, publicité des séances du Sénat, compatibilité des fonctions ministérielles et du mandat parlementaire, droit d'amendement, droit d'interpellation sans réserve et faculté pour les assemblées d'adopter des ordres du jour motivés, vote du budget par chapitres. L' « Empire autoritaire » faisait définitivement place à l' « Empire libéral ».

Ministère Émile Ollivier (2 janvier 1870). — Le 28 décembre 1869, le *Journal officiel* publia une lettre de l'empereur chargeant Emile Ollivier « de former un cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif et résolu d'appliquer dans sa lettre comme dans son esprit le sénatus-consulte du 8 septembre » (1).

Le ministère Ollivier, constitué le 2 janvier 1870 (2), présenta, le 28 mars, un projet de sénatus-consulte tendant à la revision de la Constitution, non par une Assemblée constituante, mais par le peuple : les libéraux de toute nuance, en particulier Jules Favre, Jules Grévy, Ernest Picard, Gambetta, Jules Simon, combattirent vigoureusement la doctrine plébiscitaire et demandèrent à discuter le projet Ollivier, dont voici les principales dispositions : l'empereur gouverne avec le concours des ministres, du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État; il exerce le pouvoir législatif concurremment avec les deux Chambres, qui ont comme l'empereur l'initiative des lois; les tarifs de douane sont réglés par la loi; le nombre des sénateurs, nommés par l'empereur, est fixé à un maximum de vingt par an et aux deux tiers au plus des membres du Corps législatif; le droit de recevoir des pétitions est étendu au Corps législatif. L'objet essentiel du sénatus-consulte, qui fut adopté le 20 avril, était indiqué au commencement de l'exposé des motifs : « Il confère au Sénat les attributions d'une Chambre législative; il lui retire le pouvoir constituant et le restitue à la nation. »



Émile Ollivier,
photographie Pierre Petit.

Le 8 mai, le peuple français fut convoqué pour se prononcer, par oui et par non, sur une proposition ainsi conçue : « Le peuple français approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution, depuis 1860, par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. » Le plébiscite, auquel l'armée elle-même fut appelée à prendre part, donna les résultats ci-après : bulletins *oui*, 7350142; bulletins *non*, 1538825; bulletins nuls, 112975.

La succession au trône était assurée, la politique impériale approuvée par la majorité du pays, et Émile Ollivier définissait cette victoire plébiscitaire un *Sadowa à l'intérieur*. L'Empire paraissait plus solide que jamais : il n'avait, en réalité, jamais été si près de sa ruine.

Avant d'exposer les causes et de raconter les phases de la guerre franco-allemande, nous avons à faire connaître l'état intellectuel et matériel de la France sous le règne de Napoléon.

BIBLIOGRAPHIE

Blot (Silvain), *Napoléon III, histoire de son règne* (1905). — Darimon, *Histoire de douze ans, 1857-1869* (1883). — Delord (Taxile), *Histoire du second Empire.* — Duval, *Napoléon III.* — Giraudeau (Fernand), *Napoléon III intime.* — La Gorce (P. de), *Histoire du second Empire.* — Lamy (Étienne), *Études sur le second Empire.* — Loliée (F.), *Auguste de Morny et la société du second Empire* (1909); — *Les Femmes du second Empire* (1908). — Ollivier (Émile), *L'Empire libéral.* — *Papiers et correspondance de la famille impériale* (1871-1872).

Picard (Ernest), *Les Cinq.* — Prévost-Paradol, *La France nouvelle.* — Regnault (Augustin), *La France sous le second Empire.* — Tchernoff (J.), *Le Parti républicain sous le second Empire* (1906). — Thirria, *Napoléon III avant l'Empire.* — Véron, *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris* (1866). — Weill (G.), *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902.*

Mémoires ou *Souvenirs* du général du Barail, de Charles Bocher, de Canrobert, du général Fleury, du baron Haussmann, de Maupas, de Persigny, de Viel-Castel; — *Lettres* de Mérimée; — *Œuvres diverses* de Napoléon III.

Histoire diplomatique. (Anonyme), *Étude diplomatique sur la guerre de Crimée* (1874). — Bismarck, *Correspondance diplomatique, 1851-1859*, trad. Schmitt (1883). — Bourgeois (Émile), *Manuel historique de politique étrangère*, t. III. — Bourgeois (Émile) et E. Clermont, *Rome et Napoléon III.* — Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe.* — Gourdon, *Histoire du congrès de Paris* (1857). — Harcourt (Bernard d'), *Les Quatre Ministères de Drouyn de Lhuys.* — Himly (Aug.), *Histoire de la formation territoriale et politique des États de l'Europe centrale.* — Klaczko (J.), *Les Cabinets de l'Europe en 1863-1864* (1866). — Lefèvre (E.), *Histoire de l'intervention française au Mexique.* — Monicault (G. de), *La Question d'Orient; le*

(1) Les débuts du ministère Ollivier furent desservis par un scandale retentissant. Le 10 janvier, dans sa maison d'Auteuil, le prince Pierre Bonaparte, sixième fils de Lucien, tua d'un coup de revolver Victor Noir, rédacteur de la *Marseillaise*, venu pour lui demander une réparation par les armes à la suite d'une polémique de presse au nom de Paschal Grousset, et tira un coup de feu sur un autre journaliste, Ulrich de Fonvielle; ses funérailles furent l'objet de manifestations extrêmement graves, et, si Henri Rochefort et Charles Delescluze s'y fussent prêtés, une émeute terrible aurait probablement ensanglanté Paris le jour des funérailles. Le Corps législatif autorisa, presque à l'unanimité, des poursuites contre Rochefort, pour un article écrit au lendemain de la mort de son collaborateur. Condamné à six mois de prison et 3000 francs d'amende, il fut arrêté le 7 février, à la porte de la salle de la *Marseillaise*. Flourens, qui y présidait une réunion publique, entraina son auditoire dans la rue et y éleva une première barricade; quelques autres furent construites dans le faubourg du Temple : elles furent enlevées par la police. Le lendemain, nouvelle échauffourée rue Saint-Maur et sur les boulevards. Le prince Pierre, traduit devant une haute cour de justice siégeant à Tours et composée de membres des conseils généraux, allégua que Victor Noir l'avait souffleté. Il fut acquitté sur réquisitoire du procureur général Grandperret.

(2) Emile Ollivier (Justice et Cultes), comte Daru (Affaires étrangères), Chevandier de Valdrôme (Intérieur), général Le Bœuf (Guerre), amiral Rigault de Genouilly (Marine), Buffet (Finances), Segris (Instruction publique), marquis de Talhouët (Travaux publics), Louvet (Agriculture et Commerce), maréchal Vaillant (Maison de l'Empereur), de Parieu (ministre président le Conseil d'État). Segris passa aux Finances le 14 avril. — Le 15 mai, les portefeuilles des Affaires étrangères, de l'Instruction publique et des Travaux publics furent attribués respectivement au duc de Gramont, à Mège et à Plichon.

traité de Paris (1898). — MORNY, *Mémoires* (extraits), *Une ambassade en Russie, 1856* (1892). — ROTHAN (G.), *L'Europe et l'avènement du second Empire; — La Politique française en 1867; — L'Affaire du Luxembourg.* — THOUVENEL, *Nicolas Ier et Napoléon III; les préliminaires de la guerre de Crimée; — Le Secret de l'empereur, 1860-1863* (1889, 2 vol.).

Histoire militaire. CANONGE, *Histoire militaire contemporaine de 1854 à 1871.*

Campagne de Crimée. FAY (général), *Souvenirs de la guerre de Crimée* (2e éd., 1889). — MARCHAL (G.), *La Guerre de Crimée* (1888). — NIEL, *Le Siège de Sébastopol.* — RAMBAUD (Alfred), *Français et Russes.* — ROUSSET (Camille), *Histoire de la guerre de Crimée* (1877, 2 vol.). — TODTLEBEN, *Défense de Sébastopol.*

Campagne d'Italie. ALMAZAN (duc D'), *Relation de la campagne d'Italie; — Campagne de l'empereur Napoléon III en Italie en 1859*, réd. au dépôt de la guerre (1860-1861). — DU CAMP (marquis), *Expédition des Deux-Siciles* (1861). — DUQUET (Alfred), *La Guerre d'Italie.* — MOLTKE (DE), *Étude de la campagne de 1859* (1892). — SILVESTRE (général F.), *Étude sur la campagne de 1859 en Italie* (1909).

Expéditions lointaines. LOUET, *Expédition de Syrie* (1862). Pour l'Algérie et Madagascar, voir p. 382 et, en outre : CARREY, *Récits de Kabylie, campagne de 1857* (1858).

Pour la Cochinchine : CULTRU (P.), *Histoire de la Cochinchine française, des origines à 1883* (1909). — DOUDART DE LAGRÉE et Francis GARNIER, *Voyage d'exploration en Indo-Chine, 1866-1868* (1872-1873, 2 vol. et atlas). — GARNIER (Francis), *Voyage d'exploration en Indo-Chine, effectué pendant les années 1866, 1867, 1868* (1873, 2 vol.). — PALLU DE LA BARRIÈRE, *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861* (nouv. éd., 1888).

Pour l'Océanie : DESCHANEL (Paul), *La Politique française en Océanie* (1884). — SALICIS (P.-A. DE), *Marins et missionnaires. Conquête de la Nouvelle-Calédonie, 1843-1853* (1892).

Pour le Sénégal : FAIDHERBE, *Le Sénégal* (1889).

Expédition de Chine. CORDIER (Henri), *L'Expédition de Chine de 1857-1858, Histoire diplomatique* (1905). — HÉRISSON (comte D'), *Journal d'un interprète en Chine* (1885). — PALLU DE LA BARRIÈRE, *Relation de l'expédition de Chine* (1863).

Expédition du Mexique. DOMENECH, *Juarez et Maximilien* (1867). — GAULOT (Paul), *La Vérité sur l'expédition du Mexique, Rêve d'Empire, l'Empire de Maximilien, Fin d'Empire* (1890, 3 vol.). — KÉRATRY (DE), *La Créance Jecker, Élévation et chute de Maximilien, Contre-guérilla du Mexique* (1868). — LEFÈVRE (E.), *Histoire de l'intervention française au Mexique.* — NIOX (général), *L'Expédition du Mexique* (1872). — THOUMAS (général), *Les Français au Mexique.* — VILLEMARD (Adolphe), *L'Impératrice Charlotte et Napoléon III* (« Revue générale » [Bruxelles], 1908).

VII. — LA CIVILISATION SOUS LE SECOND EMPIRE

PHILOSOPHIE ET CRITIQUE

C'est l'éclectisme de Victor Cousin qui, durant cette période, domine encore dans l'Université avec Vacherot, Paul Janet, Caro; mais à côté de la philosophie scolaire, des systèmes originaux se constituent qui peu à peu provoqueront une renaissance de l'esprit philosophique. Jules Lachelier, qui s'est signalé par sa thèse sur le *fondement de l'induction*, initie ses élèves de l'École normale à la recherche consciencieuse de la vérité et, en même temps que Félix Ravaisson (1813-1900) rajeunit la métaphysique spiritualiste, Auguste Comte et Charles Renouvier fondent l'un le positivisme, l'autre le néo-criticisme. L'étude des travaux de Darwin et de Herbert Spencer montre l'importance philosophique des sciences naturelles, prouvée en France même par Claude Bernard. Renan et Taine contribuent à l'évolution de la critique.

Le positivisme rejette les spéculations métaphysiques pour ne s'attacher qu'aux faits révélés par l'expérience des sens et à leurs relations de simultanéité et de succession. Tel que le conçoit Auguste Comte (1798-1857), il comprend une philosophie des sciences (*Cours de philosophie positive*) et une sociologie aboutissant à une politique et à une religion (*Cours de politique positive*); la philosophie des sciences est donc pour lui une introduction à la politique. C'est pourquoi, après avoir « positivement » réorganisé le savoir intégral, il systématise les sentiments en vue de rénover la société, et son positivisme, soucieux de donner satisfaction aux besoins moraux de l'humanité, se complète par une politique et par une religion. Reprenant une idée de Saint-Simon, il formule la loi des « trois états », d'après laquelle toutes nos idées sur les choses ont passé ou passeront successivement par l'état théologique, l'état métaphysique et l'état positif ou scientifique. La société organisée comporte un pouvoir *spirituel*, distinct du pouvoir politique et assurant la supériorité du droit sur la force : de là une classe *spéculative*, savants, philosophes, artistes — en fait une aristocratie intellectuelle — et une classe *active* (commerçants, industriels, agriculteurs). Le sentiment religieux a pour objet, non le culte d'un Dieu supérieur à l'homme, non la nature, qui est au-dessous de lui, mais l'humanité elle-même. Cette « religion de l'humanité » a ses rites et sa hiérarchie, et le positivisme, complété par elle, a comme devise : « L'amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but. »

Parmi les disciples d'Auguste Comte, les uns, comme Littré, l'auteur du célèbre *Dictionnaire de la langue française*, et l'Anglais Stuart Mill se refusèrent à accepter la religion comme une conséquence



Auguste Comte,
photographie PHILIPPON.



Littré,
photographie Pierre PETIT.

nécessaire des principes positivistes. D'autres, au contraire, s'attachèrent surtout à la partie morale et religieuse de la doctrine : pour ceux-là le positivisme devint une religion qui connut même les schismes et fut adoptée officiellement au Brésil.

En face du positivisme, il se créait en France une philosophie dont l'objet était de rechercher, suivant une nouvelle méthode, la solution des problèmes métaphysiques. Charles Renouvier (1815-1903), modifiant la doctrine de Kant sous le nom de *néo-criticisme*, s'attacha à montrer les points sur lesquels peut s'étendre, au delà de la certitude scientifique, la croyance métaphysique et, au delà de celle-ci, la croyance religieuse.

Par ses travaux et ses découvertes (Voir p. 427), Claude Bernard (1813-1878), l'auteur de l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* (1865), a puissamment agi sur le développement de la physiologie en France, mais ses idées et ses méthodes lui ont valu une influence plus considérable encore. Il a posé les règles de la critique expérimentale qu'un de ses élèves, A. Dastre, a ainsi résumées : « Distinguer les faits des hypothèses le plus souvent impliquées dans leur énoncé; — chercher le déterminisme rigoureux du phénomène, c'est-à-dire les conditions de sa production certaine; — n'adopter une explication qu'après avoir tout fait pour la détruire et avoir constaté sa résistance aux tentatives de destruction; — procéder rigoureusement par expériences comparatives. » Claude Bernard, rejetant la conception dualistique, a voulu démontrer l'unité physiologique des êtres vivants, chez lesquels la vie résulte de l'enchaînement des phénomènes fonctionnels ou de destruction et des phénomènes plastiques ou de synthèse organique.



Hippolyte Taine, par BONNAT.

L'œuvre d'Hippolyte Taine (1828-1893), si variée qu'elle soit, a une incontestable unité de doctrine, et son livre charmant, *Vie et opinions de Thomas Graindorge*, est une étude profonde sous la forme d'une critique humoristique de la société parisienne. Sa psychologie est sensationniste (*Études sur les philosophes français; — De l'intelligence*) et sa méthode expérimentale. Il ne distingue pas entre le monde moral et le monde sensible, et, d'après lui, l'histoire humaine doit être faite de la même manière que l'histoire naturelle. Appliquant ce principe à l'art et à la litté-

réactions naturelles de cet « animal d'espèce supérieure » qu'on appelle l'homme. Taine expose la théorie des *dépendances* et celle des *conditions* : toutes les qualités d'un individu sont dépendantes les unes des autres et, de plus, sont gouvernées par une *faculté maîtresse* : faculté poétique (*Essai sur les Fables de La Fontaine*), faculté oratoire (*Essai sur Tite-Live*), etc. Mais la théorie de la faculté maîtresse a pour complément celle des influences primordiales qui conditionnent le sujet : la race, le milieu et le moment. Et le grand penseur, l'écrivain précis et coloré qu'est Taine nous montre le jeu de ces divers facteurs dans son *Voyage aux Pyrénées*, comme dans son *Histoire de la littérature anglaise*, comme dans ses ouvrages sur la philosophie de l'art.



Renan,
photographie de Pierre Petit.

Alors qu'il apporte dans sa critique la rigueur d'un savant, Ernest Renan (1823-1892) y met ses scrupules de casuiste et son dilettantisme. Entré d'abord au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis à la maison d'Issy, succursale de Saint-Sulpice (1840), Renan, ayant perdu la foi, renonce à l'état ecclésiastique, se lie avec le chimiste Berthelot et écrit, en 1849, *l'Avenir de la science*, où se trouvent déjà les traits caractéristiques de son esprit. Il accomplit, en 1860-1861, une mission archéologique en Phénicie, où il perd sa sœur Henriette, et, en 1862, il est nommé professeur d'hébreu au Collège de France; mais, après sa première leçon, où il a appelé Jésus « un homme incomparable », son cours est suspendu. Dans sa *Vie de Jésus* (1863), point de départ de ses études sur les *Origines du christianisme*, il rejeta le miracle et l'authenticité des Évangiles, se plaça au point de vue purement humain et présenta le fondateur de la religion chrétienne comme une « sublime personne qu'il est permis d'appeler *divine*, en ce sens que Jésus est l'individu qui a fait faire à son espèce le plus grand pas vers le divin ». — Renan voyait dans l'histoire une « petite science conjecturale », et il se reconnaissait le droit de « solliciter » les textes. Sa méthode n'est donc pas rigoureusement objective, mais son érudition, sa science philologique, le mettent en garde contre les entraînements de son imagination, et son œuvre historique est supérieure par la peinture des individus et des masses, la justesse et la couleur du sentiment général. Sceptique et dilettante, il conserve toujours un fond natif d'idéalisme et de religiosité. Sa langue est merveilleuse de finesse, de souplesse, de délicate subtilité, d'émotion pénétrante; elle atteint sa perfection dans ses œuvres familières, en particulier dans *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, où il explique son caractère et l'évolution de son âme.

Charles-Augustin de Sainte-Beuve (1804-1869), avant de rimer des vers romantiques (*Consolations*, *Pensées d'août*) et d'écrire *Volupté* (1834), avait composé un *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle* (1828), où il signalait les affinités de la « Pléiade » et du « Cénacle ». Revenu à la critique pour s'y donner désormais tout entier et y passer maître (*Portraits littéraires*, 1832-1839; *Portraits de femmes*, 1844; *Portraits contemporains*, 1846), il voulut tempérer le romantisme en le conciliant avec la tradition, et, en 1837, il fit à Lausanne le cours d'où devait sortir *Port-Royal*, dont le premier volume parut en 1860 : c'est son œuvre capitale et la plus belle œuvre critique du XIXe siècle, tant pour la sûreté de l'information que pour la délicatesse de l'analyse psychologique et morale; elle forme une contribution de premier ordre à l'étude de la société du XVIIe siècle, où le jansénisme tient une si grande place. Sainte-Beuve avait commencé au « Constitutionnel », en 1849, ses *Causeries du Lundi*, qu'il continua au « Temps » et qui, avec les *Nouveaux Lundis*, ne forment pas moins de vingt-huit volumes : pour juger les œuvres, il institue de pénétrantes enquêtes sur le tempérament, l'origine, le milieu d'un auteur, et, ainsi documenté, il prétend faire l' « histoire naturelle » des esprits; mais s'il paraît ramener ainsi la critique à la méthode même des sciences naturelles, il sait qu'elle est aussi un art, une œuvre de goût, et comme son talent est assez souple pour comprendre les génies les plus divers, ses *Causeries du Lundi* sont des modèles d'analyse pénétrante, d'érudition brillante, de sagacité délicate et malicieuse.

LA LITTÉRATURE

L'école proprement *réaliste* est celle qui prétendit ramener l'art à l'observation directe du réel. Même dans la première moitié du XIXe siècle, quelques écrivains peuvent être déjà considérés, à certains égards, comme des réalistes : Stendhal, par exemple, Mérimée, surtout Balzac. Mais, après 1850, à une littérature essentiellement lyrique, qui procédait de l'imagination et de la sensibilité, en succéda une autre, toute positive, laquelle s'imposait de reproduire la vie ambiante, sans autres modifications que celles dont les lois mêmes de l'art font à l'artiste une nécessité.



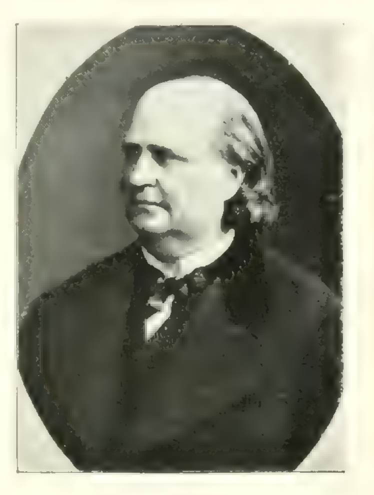
Sainte-Beuve,
photographie Braun et Cie.

La poésie. — Victor Hugo continue de dominer de haut toute cette période. Il est le Maître par excellence, « le Père », ainsi que l'appela Émile Augier. Forcé de vivre hors de France, à Jersey, puis à Guernesey, après le coup d'État du Deux-Décembre, il date de la terre d'exil les œuvres qui marquent sa pleine maturité : *les Châtiments*, violentes satires politiques dirigées contre le coup d'État, Napoléon III et son entourage; *les Contemplations*, où dans le livre consacré tout entier à la mort de sa fille, *Pauca meae*, il a mis un attendrissement qui ne lui est pas habituel; *la Légende des siècles*, série de poèmes où, surtout dans les épopées chevaleresques, son génie a déployé les plus larges ailes; *Shakspeare*, apothéose des grands hommes de tous les temps; *les Chansons des rues et des bois*, fantaisie d'une étonnante fraîcheur de jeunesse; puis des romans d'une rare puissance d'émotion, comme *les Misérables*, *les Travailleurs de la mer*, ou d'une originalité grandiose comme *l'Homme qui rit*.

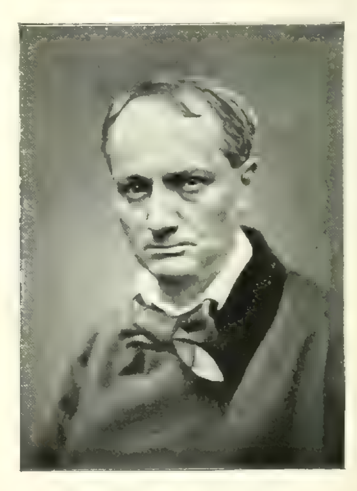
Malgré son énorme influence, Victor Hugo, dans sa maturité, ne fut plus un chef d'école, et Victor de Laprade (1812-1883), le poète panthéiste des *Odes et poèmes*, marque dans le romantisme une note de réaction classique : bien avant Leconte de Lisle, il prend ses inspirations dans Théocrite, Moschus, Hésiode, et il commente dans sa *Psyché* les mystères d'Eleusis.

Aux romantiques succèdent les *Parnassiens*, ainsi appelés de leur recueil collectif, le *Parnasse contemporain*. Plusieurs d'entre eux, Théophile Gautier, Leconte de Lisle, Théodore de Banville, Baudelaire, étaient déjà des maîtres à cette époque; d'autres, François Coppée, Sully Prudhomme, Catulle Mendès, José-Maria de Heredia, qui devait, dans les *Trophées*, donner le chef-d'œuvre de l'art parnassien, y débutaient ou à peu près. Le caractère commun de ces poètes est le souci de la forme, de la richesse et de la sonorité de la rime, de la propriété des termes, de l'expression aussi précise que possible de la nature sensible.

Déjà la poésie, avec Gautier, s'était proposé pour unique objet la



Leconte de Lisle.
(D'après une photographie.)



Baudelaire,
photographie Carjat.

représentation du monde visible. Se dégageant du subjectivisme romantique, Leconte de Lisle (1818-1894) affecte l'impassibilité d'un pessimisme hautain et réprime, dans ses amples tableaux du genre humain à travers les âges, toute émotion personnelle qui altérerait ou violerait la majesté de l'art. Il cherche ses inspirations dans les épopées grecques, hindoues, scandinaves, expose, dans des vers du coloris le plus ardent, les splendeurs des anciens mythes (*Poèmes antiques*) [1852] ou la férocité des civilisations naissantes (*Poèmes barbares*), et peint avec une froide magnificence l'exubérance des paysages exotiques.

Après lui, l'école du Parnasse se signale par un respect superstitieux de la forme : avec Théodore de Banville (1823-1891) elle jongle avec la rime et avec les rythmes (*Odes funambulesques*). Quant à Baudelaire (1821-1867), il est le poète des sensations rares, le précurseur du symbolisme, et quand parurent les *Fleurs du mal*, Victor Hugo signala le « frisson nouveau » que donnait la lecture de ce livre curieusement travaillé, où les peintures répugnantes et les pièces d'un mysticisme dépravé se mêlent à des morceaux d'une grâce exquise.





Dumas fils,
photographie Pierre Petit.



Émile Augier,
photographie Pierre Petit.



Victorien Sardou,
photographie Pierre Petit.



Labiche,
photographie Nadar.

Le théâtre. — Représentée après la chute des *Burgraves* et alors que Rachel venait de ranimer la vieille tragédie classique, la *Lucrèce* de François Ponsard (1814-1867) fut portée aux nues, et les romantiques essayèrent de tuer sous le ridicule le poète débutant en l'appelant « le chef du bon sens ». Il est de fait que Ponsard, dont le vers est froid comme ses intrigues et dont les dénouements sont assez pauvres, ne retrouva que deux fois dans sa carrière le succès de *Lucrèce* avec sa comédie *l'Honneur et l'Argent* (1853) et son drame *le Lion amoureux* (1866).

Après lui de nouveaux venus s'attachent à saisir et à rendre la réalité contemporaine.

Alexandre Dumas fils (1824-1895), dans *la Dame aux Camélias, le Demi-Monde, la Question d'argent*, étudie, au point de vue réaliste, divers fléaux de la société contemporaine, la lorette, les tripotages de Bourse, et, dans la plupart de ses autres pièces (*le Fils naturel, les Idées de madame Aubray, la Femme de Claude*), cherche à résoudre quelque difficile problème de morale. Il crée un théâtre où l'étude fournit tous les matériaux, où la logique les met en œuvre, où personnages et événements sont asservis à la démonstration d'une thèse. Il donne à l'art une mission sociale.

Émile Augier (1820-1889), dont les premières pièces, *la Ciguë, Philiberte*, sont de simples bluettes littéraires, s'élève à la comédie de mœurs dans *Gabrielle, le Mariage d'Olympe, les Lionnes pauvres, le Gendre de monsieur Poirier*, et obtient ses succès les plus retentissants avec *les Effrontés* et *le Fils de Giboyer*, qui sont des comédies politiques. Il n'a pas la vigueur, l'éclat, la rectitude de Dumas, mais ses pièces ont un jeu plus libre, et il y met sans doute plus d'humanité.

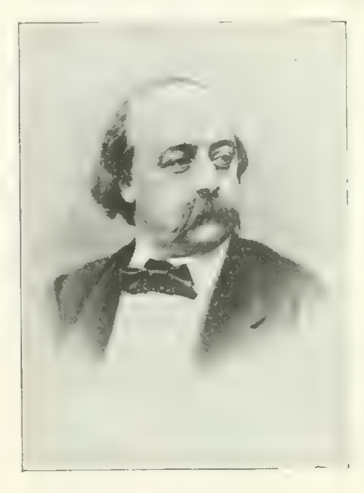
Victorien Sardou (1831-1908), dont la carrière littéraire devait se poursuivre jusqu'à sa mort, est de l'école de Scribe, mais il est plus que lui, et plus qu'aucun de ses contemporains, un homme de théâtre; doué d'une facilité extrême, sacrifiant trop à l'effet, il trouve et emploie tous les moyens propres à exciter l'attention; il a le don du mouvement, de la vie; le dialogue est aisé, rapide, spirituel, mordant. *Les Pattes de mouche, les Femmes fortes, Nos intimes, les Pommes du voisin, la Famille Benoiton*, sont du Scribe, mais avec quelque chose de plus : le sentiment artistique de l'ensemble et du détail.

Sans avoir une réelle valeur littéraire, les comédies d'Eugène Labiche (1815-1888) sont remarquables souvent par la finesse de certains détails et la vérité de l'observation, toujours par la note franche du comique : *le Chapeau de paille d'Italie, Embrassons-nous, Folleville! l'Affaire de la rue de Lourcine, le Voyage de M. Perrichon, la Main leste*, portent toutes la marque de la gaieté la plus naturelle, même lorsque les situations les plus extravagantes et les quiproquos les plus invraisemblables paraissent entassés comme à plaisir. Augier a dit de lui qu' « il ne lui faudrait qu'un peu plus d'amertume pour paraître profond ».

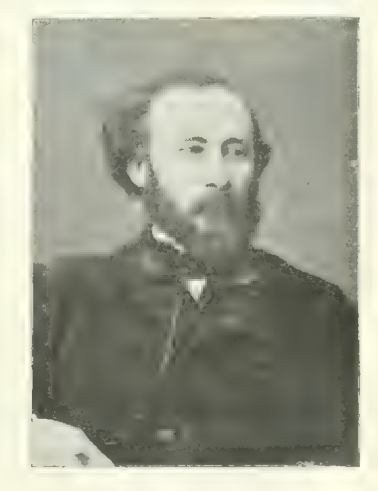
Le roman. — Le roman accuse de plus en plus un caractère positif et analytique.

Gustave Flaubert (1821-1880) a le culte du verbe, de la forme, de la couleur, ce par quoi il est romantique autant que par sa haine furieuse contre la médiocrité et la laideur « bourgeoises »; mais il est nettement réaliste par son souci scrupuleux d'observer avec une acuité pénétrante les êtres et les choses; il les scrute, les analyse en physiologiste plus qu'en psychologue, accumule les notes sur ses carnets, élève des constructions d'un objectivisme voulu, derrière lesquelles pourtant se devine son pessimisme ironique. Dans *Madame Bovary* (1857), dans *Salammbô*, merveilleuse évocation de la civilisation carthaginoise (1862) [ce sont les seuls ouvrages qu'il publia durant cette période], il se montrait inférieur à Balzac pour la richesse de l'observation et la puissance évocatrice de la vie, mais il le surpassait comme artiste, et aussi par son style, beau de relief, de couleur et de forte concision.

Octave Feuillet (1821-1890), auteur d'agréables proverbes et de fines comédies, est surtout connu par ses romans : *la Petite Comtesse, le Roman d'un jeune homme pauvre, Histoire de Sibylle, Monsieur de*



Flaubert,
photographie Nadar.



Octave Feuillet,
photographie Pierre Petit.

[illegible] complaisamment et [illegible] les aventures [illegible] de la société mondaine dans laquelle il a vécu. Il les peint dans une langue châtiée, distinguée, tantôt gracieuse et tantôt ferme, relevée par des considérations morales d'une grande élévation.

Les frères de Goncourt, Edmond (1822-1896) et Jules (1830-1890), n'ont jamais eu d'autre souci que celui de l'art. *L'Histoire de la société française pendant la Révolution*, *l'Histoire de Marie-Antoinette*, *l'Art du XVIII*e *siècle*, *la Femme au XVIII*e *siècle*, sont des ouvrages très minutieusement étudiés, dans lesquels revit toute la partie extérieure et anecdotique de l'histoire. *Henriette Maréchal* (1865) est un drame sobre et brusque, mais passionné. Comme romanciers, les Goncourt sont impressionnistes : au goût de l'exactitude scientifique ils unissent une sensibilité nerveuse qui se marque par leurs raffinements, mais dont ils tiennent une aptitude extraordinaire à rendre la vie elle-même dans son actualité flagrante ; ils excellent dans la notation rapide et vibrante du réel (*Charles Demailly*, *Sœur Philomène*, *Renée Mauperin*, *Germinie Lacerteux*, *Manette Salomon*, *Madame Gervaisais*). A ce point de vue, leur *Journal*, qui s'ouvre au 2 décembre 1851, est particulièrement curieux : c'est comme un registre d'impressions personnelles et de confidences.



Edmond et Jules de Goncourt,
[illegible] de GAVARNI.

Eugène Fromentin (1820-1876), le peintre du Sahara et du Sahel, le critique des maîtres flamands et hollandais, est aussi l'auteur d'un roman exquis par sa simplicité élégante, *Dominique* (1863), œuvre d'un homme de goût, mais aussi d'un artiste qui a su rendre la mélancolie du paysage rochelais et d'un psychologue capable d'observation subtile, d'analyse délicatement nuancée, en même temps que d'émotion. *Dominique* est de la famille d'*Adolphe* et de *la Princesse de Clèves*.

Vers la fin de l'Empire s'annonce le *naturalisme* ; Émile Zola (1840-1902), qui en sera le chef et le théoricien, a déjà publié les *Contes à Ninon*, *la Confession de Claude* (roman physiologique), *Thérèse Raquin*, *Madeleine Férat*, et des livres de critique (*Mes haines*, *Mon salon*, *Manet*), mais c'est à partir de 1871 que, dans *les Rougon-Macquart*, il appliquera au roman les procédés scientifiques, sans se dégager de l'idéalisme symbolique et lyrique vers lequel l'entraîne sa puissante imagination.

Alphonse Daudet (1840-1897) écrivit en 1866 les *Lettres de mon moulin* et, en 1868, *le Petit Chose* : impressionniste et poète, ironiste et tendre, il y mit la virtuosité de style et la spontanéité d'improvisation qui donneront tant de charme aux *[illegible]*, à *l'Évangéliste*, à *Sapho*.



Façade de l'Opéra, à Paris.

L'ART

L'architecture. — En dehors des travaux considérables exécutés sous la direction du baron Haussmann et dont il sera parlé plus loin, les architectes du second Empire ont beaucoup démoli et beaucoup construit.

La jonction du Louvre aux Tuileries, projetée sous Louis-Philippe, décrétée par la République de 1848, et exécutée de 1854 à 1860, est l'œuvre de Duban et de Lefuel, qui utilisèrent les anciens plans de Visconti. On peut leur reprocher de s'être trop attachés à faire grand, d'avoir un peu écrasé le vieux Louvre, aux proportions si harmonieuses, mais la décoration extérieure de la galerie du bord de l'eau fait honneur au goût de Duban. Lefuel l'a malheureusement déparée en élevant des cheminées entre les frontons, et on peut aussi regretter que cet architecte ait démoli, du côté du Carrousel, un magnifique escalier dû à Percier et Fontaine.

La façade occidentale du Palais de Justice valut à Duc, son auteur, le grand prix de 100000 francs fondé par Napoléon III.



Viollet-le-Duc.
[illegible] d'architecture française.



Ch. Garnier,
photographie Eug. PIROU

Labrouste avait inauguré sous Louis-Philippe l'emploi du métal dans la construction, non plus seulement à titre utilitaire, mais comme élément de décoration ; il en tira de nouveau un très beau parti dans la grande salle de travail de la Bibliothèque nationale. Baltard utilisa le fer dans l'édification des Halles centrales, créant un type qui fut imité dans toute la France, et combina le fer et la fonte dans l'église Saint-Augustin. Viel, qui construisit le *Palais de l'Industrie* pour l'Exposition universelle de 1855, eut comme le pressentiment de vastes constructions dont la Galerie des machines offrit en 1900 un spécimen plus complet et plus hardi.

L'Opéra de Charles Garnier, avec ses marbres polychromes, ses mosaïques, ses escaliers aux proportions grandioses, la richesse de sa décoration, caractérise admirablement, quoiqu'il ait été achevé sous la République, l'époque fastueuse du second Empire. Le rez-de-chaussée de la façade principale, percé de sept arcades, est surmonté d'une loggia à colonnes géminées que relient des balcons et terminé par un attique richement sculpté. Rehaussée par la polychromie des marbres, cette façade est ornée de statues, de groupes (*le Drame*, de Falguière ; *le Chant*, de Dubois ; *l'Idylle*, d'Aizelin ; *la Cantate*, de Chapu ; *la Musique*, de Guillaume ; *la Poésie lyrique*, de Jouffroy ; *le Drame lyrique*, de Perraud ; *la Danse*, de Carpeaux). Aux deux angles des avant-corps,



L'enterrement à Ornans, par Gustave Courbet (Musée du Louvre).

des groupes dorés, de Gumery, représentent *la Musique et la Poésie*, et le dome central est couronné par un *Apollon* de Millet. La salle est entourée d'une frise de Lenepveu, et Boulanger, Baudry, Pils ont respectivement décoré le foyer de la danse, le foyer du public et le plafond de l'escalier d'honneur, flanqué de trente colonnes monolithes en marbre.

Si les architectes de la deuxième moitié du XIXe siècle ne créent aucun style nouveau, ils sont des techniciens habiles et des érudits de premier ordre. Aussi la plupart d'entre eux s'attachent-ils à restaurer des édifices anciens ou à s'en inspirer. Viollet-le-Duc (1814-1879) montra dans cette spécialité une érudition, un goût et un talent hors de pair; mais, passionnément épris de son art, il fut trop souvent entraîné, comme nous l'avons dit, à créer de toutes pièces au lieu de conserver et de restaurer : les fortifications et l'église Saint-Nazaire de Carcassonne, l'église abbatiale de Vézelay, Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, Notre-Dame de Paris, les cathédrales de Laon et de Clermont-Ferrand comptent parmi ses restaurations les plus importantes, et il construisit sur les ruines pittoresques du château de Pierrefonds un nouvel édifice où se déploie dans toute son ampleur sa vaste érudition moyenâgeuse. Près de lui se placent Lassus (Sainte-Chapelle), Hittorf (décoration de la place de la Concorde), Théodore Ballu (église de la Trinité), Louis Magne (théâtre du Vaudeville), Vaudremer (église Saint-Pierre de Montrouge), Davioud (fontaine Saint-Michel, théâtre du Châtelet, fontaines du square des Arts-et-Métiers, de l'Observatoire et de l'entrée de l'avenue de l'Opéra).



Gustave Courbet, photographie Pierre Petit.

La peinture. — Sous l'influence des idées de 1848, le peintre lyonnais Chenavard avait entrepris d'écrire sur les murailles du Panthéon l'*Histoire de l'humanité* depuis la Gaule jusqu'à la Révolution, mais le gouvernement impérial rendit le Panthéon au culte, et Chenavard dut se contenter d'envoyer à l'Exposition de 1855 les meilleurs des cartons où il avait habilement exprimé son idéal philosophique.

Avec Gustave Courbet (1819-1877), on assiste à l'avènement du *réalisme*, qui, en dehors de toute préoccupation esthétique à priori, s'attache à observer les formes visibles et à les reproduire exactement dans la lumière qui les enveloppe. Le jury avait longtemps tenu à l'écart le peintre de *l'Homme à la pipe* (1844); mais, au Salon de 1851, Courbet triompha avec *l'Enterrement à Ornans*, *les Casseurs de pierres*, *les Paysans de Flagey*, suivis des *Demoiselles de village* (1852), des *Lutteurs*, des *Baigneuses*, de *la Fileuse endormie* (1853), de *la Femme à la perruche*, des *Demoiselles de la Seine*, du *Retour de la conférence*. Ses adversaires lui reprochèrent d'avoir poussé le parti pris jusqu'à la vulgarité brutale, mais ce que personne ne conteste, c'est la virtuosité et la solidité de sa couleur et de sa technique, la robuste sérénité de ses paysages et son action déterminante sur l'histoire de l'art moderne.

Fantin-Latour (1836-1904) est, comme Courbet, un réaliste. Il s'affirmera après 1870; mais, déjà en possession de sa pensée et de son talent, il a ouvert une voie à la peinture : reprenant la tradition des Hollandais, auxquels il doit le sens des représentations collectives (*Hommage à Delacroix*, 1864; *Atelier aux Batignolles*, 1870), il excelle dans l'équilibre des lignes, la mise en perspective des objets, l'harmonie générale des couleurs et de la lumière.

Peintre de la vie rurale, Jean-François Millet (1815-1875) sent avec une émotion communicative l'accord du paysage et des figures qui l'animent, la relation étroite qui unit l'homme à la nature. Si sa facture est parfois un peu sobre, il reproduit, avec un sentiment



Les glaneuses, par Millet (Musée du Louvre).



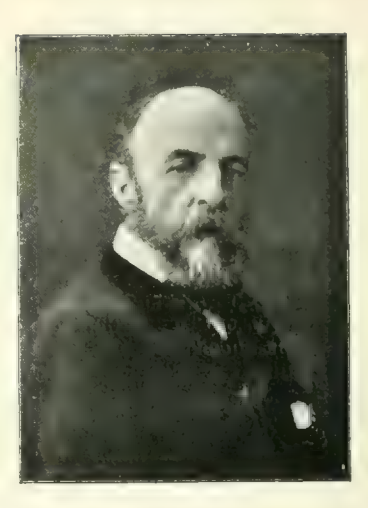
Millet,
photographie Nadar.



Manet,
par Fantin-Latour.



Meissonier,
par lui-même.



Fromentin,
photographie Mulnier.

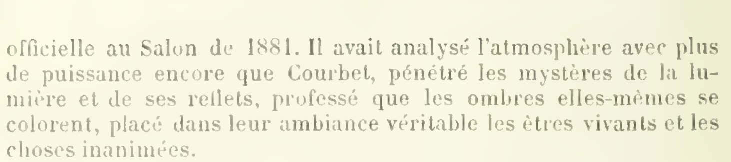
très net des valeurs, les états fugitifs de l'atmosphère et de la lumière du sol, et rend admirablement la poésie de l'homme des champs, encadrant ses personnages dans des paysages superbes de couleur, d'intensité et de pensée (*les Botteleurs*, *le Retour des champs*, *les Glaneuses*, *l'Angélus*, *le Semeur*, *les Moissonneurs*).

Le peintre tragique de *Saint Sébastien* et du *Supplice des coins*, Théodule Ribot (1823-1891), est aussi le peintre attendri du *Bon Samaritain*, de *Jésus parmi les docteurs*, et surtout des intimités familières. Il a pour les humbles une sympathie et une compassion qui se retrouvent, moins profondément, peut-être, chez François Bonvin (1817-1887), dont l'*Ave Maria*, *la Fontaine*, *le Bénédicité* sont autant de petites pages pleines d'émotion discrète et sincère, malgré le ton sourd de la gamme où se complaît l'artiste et la trace visible de son effort.

Rosa Bonheur (1822-1899), qui triompha à l'Exposition de 1855, a retracé, avec un talent fait de force encore plus que de grâce, la vie animale et la vie rustique; mais, si minutieusement précise qu'elle soit dans des œuvres toujours sincères, si exactement qu'elle reproduise l'apparence des êtres, elle ne donne que rarement cette émotion qui se dégage de la profonde interprétation de la nature.

Le Retour des moissonneurs, *la Bénédiction des blés* (1857), *le Rappel des glaneuses*, *la Plantation d'un calvaire*, dénotent la préoccupation du style : le paysagiste Jules Breton (1847-1906) n'en est pas moins attentif à ne rien sacrifier de la réalité dans le choix de ses types et de ses scènes rustiques, dont la composition est bien ordonnée, les tonalités fraîches et aimables comme son talent même.

Édouard Manet (1832-1883) fut le fondateur de l'école *impressionniste*, qui procède du réalisme par son souci de la reproduction exacte, mais s'attache surtout à traduire l'influence de l'atmosphère sur la tonalité générale des objets. « Le personnage principal d'un tableau, a-t-il écrit, c'est la lumière. » Ses premières œuvres donnèrent lieu à de vives controverses, surtout son *Olympia* (1865), refusée par le jury de l'Exposition de 1867. Admis pourtant aux Salons annuels, il donna, en 1868, le portrait d'Émile Zola, le plus chaleureux défenseur de sa doctrine; en 1869, *le Balcon* et *le Déjeuner*. La seconde partie de sa carrière n'appartient pas à la période dont nous nous occupons, et il nous suffira de noter que le peintre du *Bon Bock* (1873), d'*Argenteuil* (1874), du *Bar des Folies-Bergère* (1882), vit enfin son talent consacré par une médaille



officielle au Salon de 1881. Il avait analysé l'atmosphère avec plus de puissance encore que Courbet, pénétré les mystères de la lumière et de ses reflets, professé que les ombres elles-mêmes se colorent, placé dans leur ambiance véritable les êtres vivants et les choses inanimées.

La tradition classique, plus ou moins rajeunie, avait ses fidèles dans Ernest Hébert (*la Malaria*, 1850); Gérome, le représentant du style néo-pompéien; Cabanel, immuablement fidèle aux formes distinguées et conventionnelles; Élie Delaunay (*la Peste à Rome*); Paul Baudry, que nous retrouverons comme décorateur et qui fut, avec L.-G. Ricard et Delaunay, le portraitiste célèbre de ce temps où débutèrent Henner, Bonnat, Bouguereau, Jean-Paul Laurens.

Meissonier (1815-1891) n'a pris aucune part déterminante à l'évolution artistique du XIXe siècle; mais aucun artiste ne poussa plus loin la conscience du détail, la recherche de l'ordre, de la clarté, de l'équilibre. La netteté de ses compositions reflète la pondération de son esprit, et son besoin d'exactitude explique, dans ses tableaux, la vérité des poses, la justesse des gestes, la précision des attitudes et des jeux de physionomie. Constamment fidèle à sa méthode de travail, il acquit une sûreté de main qui touchait à la perfection, et des œuvres comme *Napoléon III à Solferino*, *1807*, *1814*, se recommanderont toujours par l'intérêt des sujets, la belle ordonnance de la composition, les qualités de fini, la haute probité, en un mot toutes les qualités qui font les grands artistes lorsque s'y joint l'inspiration.

Gustave Doré (1833-1883) s'essaya vainement dans la grande peinture et il garda de cet échec une amertume dont ne put triompher le souvenir de ses succès dans un genre où il excella : le dessin d'illustration. Qu'il s'attaque à Rabelais ou au Dante, aux *Contes drolatiques* de Balzac ou aux *Contes* de Perrault et aux *Fables* de La Fontaine, son imagination s'oppose à l'observation patiente, mais il en tire les fantaisies les plus imprévues, les effets les plus fantastiques, et la puissance du sentiment dramatique, la verve, la variété des improvisations font oublier l'imperfection du dessin, l'emphase du mouvement, l'exagération des tonalités.

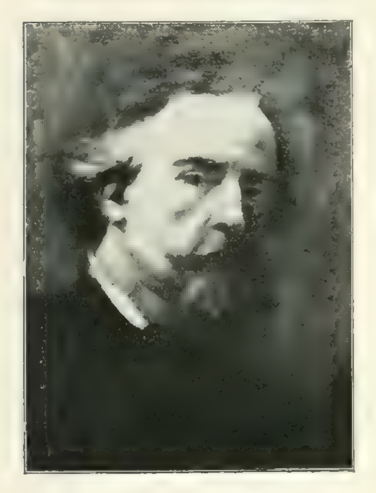
Les élégances du turf, la fashion, la vie féminine eurent un observateur primesautier dans Constantin Guys (1805-1892). Les innombrables croquis de ce prédécesseur de Forain et de Lautrec révèlent un notateur pénétrant, dont la contribution à l'étude des mœurs du second



Le balcon, par Manet. Musée du Luxembourg.

Empire est de première importance.

Paul Baudry (1828-1886) orna de ses décorations murales l'Opéra, la Cour de cassation (*Glorification de la Loi*), le château de Chantilly, l'hôtel Fould, l'hôtel de Païva et mainte autre résidence somptueuse. Ses peintures du foyer de l'Opéra, qui l'occupèrent pendant dix ans, attestent la fertilité de son imagination, son habileté à disposer les groupes sur de vastes parois, la sûreté de son crayon, la richesse de sa palette; il s'y inspire des maîtres italiens plus que de l'observation directe. Puvis de Chavannes et Gustave Moreau, qui conçoivent si différemment la peinture décorative, débutent avant 1870, mais l'ensemble de leur œuvre les rattache à la période suivante.



Carpeaux, par lui-même.



Le général Prim, par Henri REGNAULT (Musée du Louvre).

L'orientalisme a de nombreux et remarquables représentants, dont Eugène Fromentin (1820-1876), le peintre du Sahara et du Sahel, le savant critique des *Maîtres d'autrefois* (Hollande et Flandre); Guillaumet (1840-1887), l'observateur si fidèle de la nature sud-algérienne; Henri Regnault (1843-1871), dont la *Salomé*, l'*Exécution à Tanger*, la *Sortie du pacha*, ne font pas oublier le portrait débordant de vie du *Général Prim*, et qui devait trouver la mort au combat de Buzenval.

La sculpture. Pendant que les sculpteurs Guillaume, Perrault et Jouffroy restent fidèles aux formules de Pradier; qu'Aimé Millet (*Vercingétorix* du plateau d'Alesia, *Apollon* du dôme central de l'Opéra) et Chapu (la *Cantate* de l'Opéra, *Jeanne d'Arc écoutant les voix*) pratiquent une sorte d'éclectisme classique, dont l'élégance n'exclut pas l'émotion; que Cavelier (*Pénélope*), Préault et Bonassieux, sortis de l'atelier de David d'Angers, subissent son influence; que Clésinger, dont les débuts au Salon de 1847 (*Femme piquée par un serpent*) avaient fait pressentir un maître, demeure, par la mollesse de l'idée, un artiste incomplet; qu'Auguste Cain et Gardet s'adonnent avec bonheur à la sculpture animalière, le grand Carpeaux (1827-1875), continuant la tradition de Puget, de Houdon et de Rude, se révèle comme le plus mâle de tous les sculpteurs de la seconde moitié du XIX[e] siècle, comme le plus vrai dans l'interprétation de la vie (*la Danse* du foyer de l'Opéra; *les Quatre Parties du monde soutenant le Globe*, fontaine de l'Observatoire), et ses bustes forment une incomparable galerie de la société du second Empire : c'est de lui que procéderont, parmi les maîtres contemporains, Frémiet, Falguière, Dalou, Bartholomé, Injalbert.

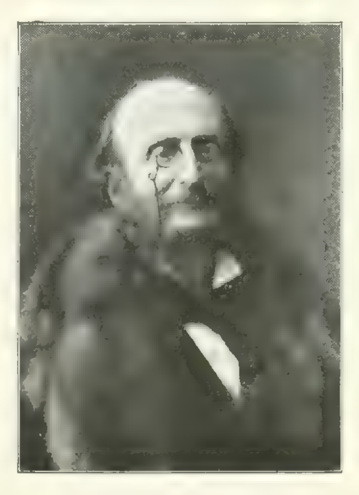
La danse, groupe par CARPEAUX.
(Façade de l'Opéra.)

La musique. — Le mouvement musical en France prend sous le second Empire une énorme extension, grâce à la création du Théâtre-Lyrique (1851) et à la fondation, par Pasdeloup, des Concerts populaires, qui firent pénétrer dans les masses le goût de la belle et grande musique.

Le public parisien avait applaudi Victor Massé (*les Noces de Jeannette*, *Galatée*), Maillart (*les Dragons de Villars*), Mermet (*Roland à Roncevaux*), Bazin (*le Voyage en Chine*) et Meyerbeer, dont *le Pardon de Ploërmel* est peut-être l'œuvre la plus lyrique. Il siffla *les Troyens* de Berlioz (1863), et une cabale mit obstacle aux représentations du *Tannhauser* à l'Opéra (1861). Un accueil enthousiaste était, au contraire, réservé au genre nouveau créé par Hervé (1815-1892) et Jacques Offenbach (1819-1880) : l'opérette ou opéra bouffe.

Jacques Offenbach eut dans le monde où l'on s'amuse des succès extraordinaires. *Les Deux Aveugles, Orphée aux enfers, la Belle Hélène, Barbe-Bleue, la Vie parisienne, la Grande-Duchesse de Gerolstein, la Périchole*, ne sont pas des pièces absolument dépourvues de sensibilité (il ne faut pas oublier qu'Offenbach était d'origine allemande et qu'il avait pour librettistes Meilhac et Halévy) et l'on y trouve des mélodies charmantes; mais ce qui les caractérise, c'est la bouffonnerie exagérée jusqu'à la folie et comme une caricature de la musique même. *L'Œil crevé* et *le Petit Faust*, de Hervé, ont la même verve endiablée.

Ambroise Thomas (1811-1896) fut un éclectique subissant simultanément l'influence allemande et surtout l'italienne. *Le Caïd, le Songe d'une nuit d'été, Psyché, le Carnaval de Venise*, enfin *Mignon* et l'opéra d'*Hamlet*, ses deux œuvres maîtresses, sont toutes antérieures à 1870. S'il n'eut pas d'originalité marquée, il comprit en



J. Offenbach,
photographie NADAR.

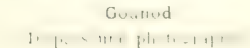


Ambroise Thomas,
photographie [illegible].

qu'il sentait évoluer l'art musical et il tint suffisamment compte des nouvelles tendances pour qu'on puisse le considérer comme marquant le passage de l'ancienne école à la nouvelle. Son influence fut beaucoup moins grande que celle de Charles Gounod (1818-1893) qui, [illegible] entre les vieux maîtres religieux et Sébastien Bach, débuta comme auteur dramatique par *Sapho* (Opéra, 1851), les chœurs d'*Ulysse* de Ponsard et *la Nonne sanglante* (1854). *Faust*, qui



Gounod



D'après une photographie



César Franck,

photographie Pierre Petit

trouva difficilement un éditeur; *Philémon et Baucis* (1860), *la Reine de Saba* (1862), *Mireille* (1864), *la Colombe* (1866), *Roméo et Juliette*, complètent la carrière dramatique de Gounod sous le second Empire. Bien que sa musique ait quelque chose d'efféminé et d'alangui, *Sapho*, avec ses stances frivoles, d'une émotion si pénétrante, les chœurs d'*Ulysse*, *Philémon et Baucis*, où l'artiste a su mettre un sentiment très vif de la couleur locale, le premier acte de *Mireille* assurent au maître — beaucoup plus que son œuvre populaire, *Faust* — une place d'honneur dans l'histoire musicale; elles expliquent la maîtrise qu'il exerça sur la plupart de nos compositeurs. Ses symphonies, ses mélodies vocales (*la Sérénade, le Vallon, le Soir*), ses cantates (*Gallia*), ses chœurs eurent autant de vogue que ses compositions religieuses: *Rédemption*, *Mors et Vita*, *Tobie*, messes, *Ave Maria*, où il fut mieux servi par les tendances mystiques de son esprit.

L'évolution symphonique, dont nous avons enregistré les débuts, se continua sous le second Empire. Berlioz (Voir p. 401), à qui *l'Enfance du Christ* (1854) ouvrit les portes de l'Académie des beaux-arts en remplacement d'Adam (1856), inaugura le théâtre de Bade avec *Béatrice et Benedict;* l'échec de sa dernière œuvre, *les Troyens* (1863), aggrava la maladie nerveuse qui finit par user ses forces. Si quelques parties de son œuvre ont vieilli — celles qui portent l'empreinte d'un romantisme fougueux — l'intensité de l'impression musicale, la variété des rythmes, la richesse des timbres, l'abondance des idées mélodiques, la splendeur des passages symphoniques le mettent au premier rang des musiciens français.

Félicien David, l'auteur du *Désert* (Voir p. 401), aborda directement la scène en donnant au Théâtre-Lyrique (1851) *la Perle du Brésil,* dont le succès fut complet. Il ne songea plus alors qu'au théâtre, et donna successivement: *Herculanum* (1859), *Lalla Roukh* (1862) et *le Saphir* (1865).

César Franck (1822-1890), originaire de Liége, ne voyait pas dans la musique, comme Wagner, un moyen d'expression concourant, avec d'autres, à une synthèse artistique de la vie: il pensait qu'elle se suffit à elle-même et qu'elle est supérieure aux autres arts, à qui elle peut venir en aide, spécialement sous la forme de mélodie vocale, dans l'oratorio par exemple et l'opéra. Il a donné des œuvres remarquables dans les genres les plus divers. Poète, rêveur, mystique, en même temps que riche de lectures, il a marqué ses compositions d'une empreinte profondément originale, y apportant une science accomplie, avec une inspiration séraphique qui provoque l'attendrissement; pour la période qui nous occupe, nous citerons les *Béatitudes*, grand oratorio en huit parties, commencé en 1870. César Franck n'a pas institué dans l'art de nouvelles formes actives, mais l'influence de ses œuvres et de son enseignement (il professa au Conservatoire à partir de 1872) fut, après sa mort, déterminante sur l'esprit et la facture de la musique française qui, devenue symphonique, cessa d'être tributaire de l'Allemagne.

LES SCIENCES

Sciences mathématiques. — Michel Chasles (1793-1880) s'efforça d'affranchir la géométrie des procédés qui, en quelque sorte, avaient « mis la science de l'étendue sous la tutelle du calcul ». La notion du rapport anharmonique devint la base de ses théories de l'*homographie.* L'idée de transformation des figures prit, grâce à lui, une place prépondérante dans la science.

Charles Hermite (1822-1901) s'occupa principalement des *fonctions elliptiques* et donna en 1858 une solution transcendante de l'équation du cinquième degré.

Les découvertes de Joseph Bertrand (1822-1900), à qui la forme littéraire de ses travaux scientifiques ouvrit les portes de l'Académie française, se réduisent en somme à peu de chose: l'algèbre retiendra quelques théorèmes sur les groupes de Galois, la mécanique d'habiles applications de la méthode de Jacobi et l'analyse des problèmes élégamment résolus dans le *Traité de calcul différentiel et intégral* publié de 1864 à 1870.

Sciences astronomiques. — La célèbre expérience exécutée par Foucault (1819-1868), en 1851, sous la coupole du Panthéon, au moyen d'un pendule long de 67 mètres, lui permit de démontrer le mouvement diurne de la *Terre* autour de son axe. Foucault parvint à la même démonstration grâce à un appareil très simple, le *gyroscope*, qu'il imagina en 1852. Il apporta aussi d'importants perfectionnements au télescope à réflexion, en remplaçant les miroirs métalliques par des miroirs argentés, travaillés de manière à faire disparaître toute aberration de sphéricité.

Janssen se rendit à Guntour (Hindoustan), Stephan, Rayet et Tisserand dans la presqu'île de Malacca pour observer l'*éclipse solaire* du 18 août 1868. De ses observations, Janssen conclut que les *protubérances* constituent autour de la photosphère du soleil une mince enveloppe, la *chromosphère.*

Hippolyte-Louis Fizeau (1819-1896), en précisant un principe énoncé par le physicien allemand Döppler, montra qu'un mouvement rapide de tout corps lumineux altère la longueur d'onde des rayons simples qui composent la lumière reçue dans la direction du mouvement et que cet effet se traduit par un déplacement des raies. Il put de la sorte donner une méthode révélant la vitesse radiale des étoiles, c'est-à-dire leur mouvement dans le sens du rayon visuel.

Sciences physiques. — Dans ses *Réflexions sur la puissance motrice du feu* (1824), Sadi Carnot montra qu'il n'existe pas de transformation de chaleur en travail sans l'emploi de deux sources à températures différentes, autrement dit sans chute de température. Le principe de Carnot et celui de l'*équivalence mécanique de la chaleur,* — d'après lequel il existe un rapport constant entre la quantité de travail et la quantité de chaleur, — entrevu par Rumford et Mayer (1842), puis vérifié expérimentalement par Hirn (1858), par Joule (1850 et 1859) et plus tard (1892) par Lippmann, devinrent la base d'une science nouvelle, la *thermodynamique.*

La *vitesse de la lumière* fut mesurée par Fizeau au moyen d'un appareil à roue dentée [1849] (1): il trouva 315000 kilomètres par seconde.

Foucault, à l'aide d'un système de miroirs tournants, obtint un chiffre plus faible (298000). En comparant, par son procédé des miroirs tournants, les vitesses d'un rayon dans le vide, l'air et les milieux transparents, il acheva de ruiner l'hypothèse newtonienne de l'émission. Désormais la théorie des *ondulations*, édifiée par Huyghens et Fresnel, régna dans l'optique, en attendant peut-être que la théorie *électromagnétique de la lumière*, imaginée par Maxwell, d'Édimbourg, vienne lui disputer la faveur des physiciens.

La *prévision du temps*, organisée en France par l'astronome Le Verrier (1855), fut continuée par le *Bureau météorologique,* qui centralise les dépêches des principaux observatoires du globe et envoie quotidiennement dans les mairies et les ports des télégrammes précieux pour la navigation et l'agriculture.

L'ingénieur Belgrand préconisa les observations *pluviométriques* et *hydrologiques*, et aujourd'hui le service d'annonce des crues, si important pour la batellerie fluviale, fonctionne dans toute la France.

Henri Giffard, en 1851, tenta d'appliquer la vapeur à la direction des ballons.

Les *accumulateurs* imaginés par Gaston Planté (1860) condensèrent

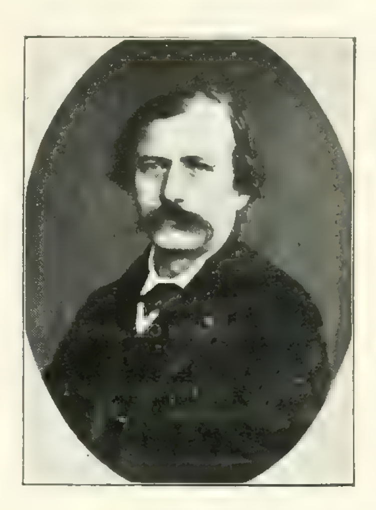
(1) Ce savant opérait entre les deux stations de Suresnes et de Montmartre. Pour la première fois il mesura la vitesse de la lumière à la surface de la Terre, sans l'intervention des phénomènes astronomiques.

de l'électricité dynamique, tout comme la bouteille de Leyde se chargeait d'électricité statique.

Chimie. — Henri Sainte-Claire Deville (1818-1881) réussit à préparer industriellement l'aluminium (1854). Il découvrit le phénomène de la *dissociation*, décomposition limitée et réversible qui se produit lorsque certains composés sont maintenus à une température donnée en présence de leurs constituants. Il découvrit l'acide azotique anhydre (1849) et s'occupa plus spécialement de chimie minérale.



Sainte-Claire Deville.
(D'après une photographie.)



Berthelot.
(D'après une photographie.)



Wurtz.
(D'après une photographie.)



Pasteur,
photographie Pierre Petit.

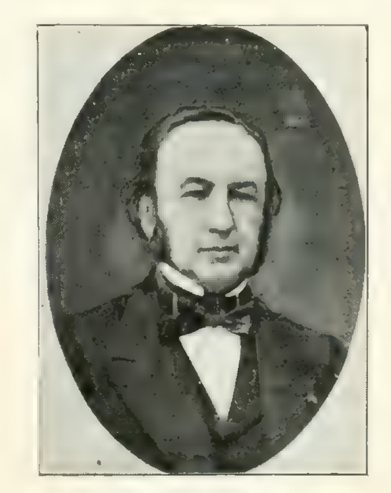
Charles-Adolphe Wurtz (1817-1884) fut l'apôtre français de la théorie atomique, et la chimie inorganique lui est redevable de découvertes caractéristiques.

La théorie atomique permit de réaliser les métamorphoses les plus surprenantes, et Marcelin Berthelot (1827-1907) imagina les *Méthodes générales de synthèse en chimie organique* (1864) grâce auxquelles il parvint à fabriquer de toutes pièces l'acétylène et l'alcool. C'est aussi Berthelot qui formula les principes de la *thermochimie*. Par l'invention d'un calorimètre spécial et de la *bombe calorimétrique*, il put mesurer les quantités de chaleur dégagées dans les combinaisons et en déduire d'importants principes.

Enfin Louis Pasteur (1822-1895), qui devait ultérieurement révolutionner la médecine par la microbiologie, débutait par ses travaux sur la fermentation et démontrait que ce phénomène était déterminé par le développement d'un être spécifique. La question de l'origine des êtres spécifiques provoqua des polémiques ardentes sur la génération spontanée : Pasteur prouva que les germes ne se développent que s'ils préexistent dans les milieux de culture ou s'ils y ont pénétré de l'atmosphère.

Sciences naturelles. — La *Société de biologie* fut fondée en mai 1848 par deux jeunes médecins de Paris, Follin et Houel, et par le naturaliste Charles Robin.

Son premier président, Rayer (1793-1867), lui donna l'impulsion scientifique, et son vice-président, Claude Bernard (1813-1878), lui apporta l'éclat de son nom. Les recherches du grand physiologiste portèrent d'abord sur les phénomènes chimiques de la digestion, particulièrement de la digestion du sucre de canne par le ferment inversif, et des corps gras par le suc pancréatique ; elles le conduisirent à la découverte de la fonction glycogénique du foie et à une théorie pathogénique du diabète sucré. A la suite de travaux sur le système nerveux du grand sympathique, il fit sa découverte capitale des nerfs vaso-moteurs et des nerfs constricteurs et dilatateurs. En même temps il contribuait à étendre le champ de l'observation physiologique : pour ses travaux sur les poisons et les anesthésiques, il installa son laboratoire au sein même de l'organisme et, en rendant la mort locale et passagère, il put, selon l'expression de Paul Bert, « faire de l'autopsie vivante ». A la Faculté des sciences ou au Muséum, il se plaisait principalement au développement de ses vues théoriques (Voir p. 419), et il jetait les bases de la *physiologie générale;* au Collège de France, il cherchait, sous l'œil même des élèves, à déduire, par l'expérimentation des phénomènes de la santé et de la maladie, les moyens d'action thérapeutiques.



Claude Bernard,
photographie Pierre Petit.

Deux doctrines se partageaient la faveur des géologues : celle des soulèvements et celle des causes actuelles, dont Hébert (1812-1860) se montra le chaud partisan. Il substitua à l'idée des soulèvements brusques celle des lentes oscillations. Les mesures adaptées à notre taille, à la durée de notre existence, sont hors de proportion avec les dimensions et la durée des œuvres de la nature, où les actions faibles, longtemps continuées, produisent d'énormes effets. Hébert groupa autour de sa chaire de la Sorbonne des disciples comme Fouqué, Munier-Chalmas, Bergeron, Velain, Gaudry.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Développement de l'industrie. — L'évolution économique provoquée par le machinisme et la transformation des moyens de transport se continua sous le second Empire. Les progrès de la navigation à vapeur, l'amélioration des voies de navigation intérieure, la généralisation du télégraphe électrique coïncidant avec l'extension du réseau de voies ferrées, entraînèrent un abaissement sensible des prix de transport : le champ d'activité du commerce s'en trouva décuplé ; les pays purent se spécialiser, ayant la facilité d'échanger à grandes distances les produits de leur industrie respective; enfin il s'établit sur les divers marchés des prix moyens pour la même denrée ou le même objet manufacturé. L'industrie la plus florissante de ce temps fut l'industrie métallurgique, dont l'essor est favorisé par la découverte de l'acier Bessemer.

Prospérité matérielle de la France. — L'Exposition universelle de 1855, à laquelle participèrent plus de 20000 exposants, et celle de 1867, où il en vint plus de 40000, mirent tous les peuples du monde, affluant au Palais de l'Industrie, à même de constater les progrès réalisés par l'industrie et la pensée françaises. La situation économique de la France fut en effet très prospère sous le second Empire, mais on ne doit pas oublier que l'accroissement de la fortune publique et du bien-être matériel résulta, dans une certaine mesure, d'un mouvement d'affaires désordonné et d'une fièvre d'agiotage qui entraînèrent des désastres financiers, des crises même (en 1857 la Banque de France dut élever le taux de l'escompte à 10 pour 100), et enfin une soif démesurée de plaisirs et de jouissances. Napoléon remarqua que la spéculation faisait des recrues jusque dans son entourage, et il ne fut pas sans s'en plaindre.

L'empereur espérait faire oublier au pays la perte de ses libertés en développant sa prospérité matérielle : dans ce but, il adopta une politique commerciale avantageuse pour le consommateur, encou-

développement les institutions de crédit, multiplia les moyens de transport, aida à l'ouverture de grandes entreprises de travaux publics.

Les traités de commerce. — La politique commerciale qui triompha en 1860 couronna l'œuvre des économistes libéraux : Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat, qui avait fondé en 1846 l'association dite du *Libre-échange*; Adolphe Blanqui et enfin Michel Chevalier, qui décida Rouher et Napoléon III à substituer, en matière de droits de douane, le régime conventionnel à celui du tarif général. Le libre-échange avait contre lui non seulement la grande industrie et l'agriculture, mais encore les ouvriers : tous, à des titres divers, voulaient être protégés contre l'étranger, non par leur initiative, mais par l'Etat. Les modérations de droits que proposa le gouvernement sur certains produits ne furent donc pas aisément approuvées par le Corps législatif, et Thiers, Pouyer-Quertier firent aux projets de l'empereur une opposition très vive; mais Napoléon, fort de l'exemple de l'Angleterre, était résolu à imposer d'autorité une politique commerciale qu'il jugeait favorable au plus grand nombre et capable de lui rallier la partie de la population qui en tirerait avantage. Michel Chevalier passa le détroit pour gagner à une solution transactionnelle Richard Cobden, partisan absolu de la liberté des échanges. Cobden, de son côté, fit le voyage de Paris, et, à la suite des entrevues qu'il eut avec l'empereur, celui-ci, s'appuyant sur la disposition de la Constitution qui l'autorisait à conclure des traités de commerce, prescrivit l'ouverture des négociations entre Rouher, Baroche, Michel Chevalier pour la France, Cobden et Cowley pour l'Angleterre. Elles aboutirent à la signature du traité du 23 janvier 1860.

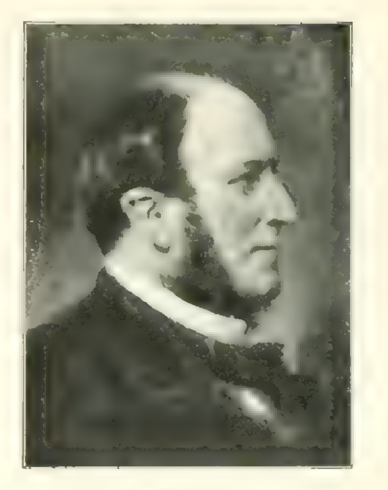
Le gouvernement français signa des conventions analogues avec d'autres puissances, supprima l'échelle mobile et abolit le pacte colonial (1). De fait, le commerce français s'éleva en dix ans de 3 à 8 milliards.

Le crédit. — L'instrument par excellence du commerce, le crédit, fut perfectionné par la modification des statuts de la Banque de France, dont les succursales remplacèrent les banques départementales d'émission, par la création du Comptoir d'escompte, du Crédit foncier, du Crédit mobilier, de la Société générale, du Crédit lyonnais, et par le développement des magasins généraux qui facilitèrent les ventes et les prêts sur gages au moyen de titres transmissibles par voie d'endossement (*récépissés et bulletins de gage ou warrants*). Le Code de commerce fut complété par l'importante législation sur les sociétés (1867).

Les voies de communication. — Des crédits furent votés pour l'achèvement des chemins vicinaux, pour l'amélioration des transports sur les cours d'eau et sur les canaux, pour l'aménagement des ports de commerce. Le gouvernement fixa à 99 ans la durée des concessions de chemins de fer et groupa toutes les compagnies en six grands réseaux : Est, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Paris-Lyon-Méditerranée. Les lignes furent divisées en deux catégories : l'*ancien réseau* (artères principales et prospères) et le *nouveau* (lignes récemment concédées pour desservir les localités moins importantes et partant moins improductives). Pour encourager la construction de lignes nouvelles, l'Etat fit bénéficier les actionnaires, aux termes des Conventions de 1859, de la « garantie d'intérêts ». Il y avait, en 1870, 16938 kilomètres de chemins de fer en exploitation.

Après plusieurs années de démarches et malgré l'opposition de l'Angleterre, le khédive d'Egypte autorisa Ferdinand de Lesseps (1805-1894) à commencer les travaux du *percement de l'isthme de Suez* (1859), destinés à abréger la route des navires européens se rendant aux Indes ou en Chine. Après dix ans de labeur, cette œuvre colossale était achevée. Le 15 août 1869, en présence du khédive et de l'impératrice Eugénie, les eaux de la Méditerranée s'unissaient à celles de la mer Rouge. La traversée de Marseille à Bombay se trouvait abrégée de 3276 kilomètres, au grand profit des relations internationales.

Ferdinand de Lesseps,
photographie Pierre Petit.



Haussmann,
par Yvon. Musée Carnavalet.

Le 5 août 1858, la communication télégraphique était établie entre l'Angleterre et l'Amérique, et, le 18 août, le président des Etats-Unis et la reine Victoria échangeaient des télégrammes de félicitations réciproques. Le câble sous-marin se cassa; mais, après un nouvel échec en 1865, deux fils transatlantiques unirent définitivement la Grande-Bretagne et le nouveau monde (1866). Cette même année, le 15 août, la France communiqua directement avec les États-Unis.

En 1867, on inaugura le réseau *pneumatique* pour la transmission des dépêches dans Paris.

Les travaux publics. — La transformation matérielle de la capitale et des grandes villes motiva l'ouverture de nombreux et importants chantiers, mais favorisa outre mesure la spéculation sur les immeubles expropriés.

La transformation de Paris, commencée par Napoléon Ier et continuée par Rambuteau sous Louis-Philippe, était commandée par le souci de la salubrité publique et les exigences de la circulation. Napoléon III l'acheva pour plusieurs motifs : d'abord parce qu'il reprenait une idée napoléonienne, ensuite parce que de larges voies aux maisons rigoureusement alignées permettraient à la force publique d'avoir facilement raison des insurrections, enfin parce que l'empereur, en faisant disparaître les labyrinthes de ruelles malpropres et les pâtés de maisons suintantes, voulait améliorer les conditions matérielles de la vie du peuple.

C'est lui qui élabora le plan des travaux dont il confia l'exécution au baron Haussmann, appelé en 1853 à la préfecture de la Seine. Du nord au sud et de l'ouest à l'est, deux voies principales traversèrent Paris, dont tous les quartiers furent percés d'avenues « stratégiques », et l'Hôtel de Ville fut dégagé; des squares et des jardins réservèrent un peu partout des espaces libres; Alphand transforma en parc les Buttes-Chaumont; le parc Montsouris fut créé de toutes pièces et le parc Monceau ouvert au public; les bois de Boulogne et de Vincennes reçurent de nouvelles dispositions. Huit cents kilomètres d'égouts furent canalisés. Le périmètre de Paris fut étendu en 1860.

A ce grand bâtisseur que fut le baron Haussmann — et dont Jules Ferry critiqua les *Comptes fantastiques* — il ne manqua que le goût; les vestiges du vieux Paris monumental furent impitoyablement sacrifiés aux exigences de l'alignement, et le préfet de la Seine raconte lui-même dans ses *Mémoires* que, si Saint-Germain-l'Auxerrois ne fut pas rasé pour faire place nette, en face de la colonnade, c'est que le ministre des Beaux-Arts, Achille Fould, et lui, Haussmann, appartenaient au culte réformé : dans la démolition de cette église, qu'ils trouvaient sans valeur artistique, « personne au monde, écrit le préfet de la Seine, ne voudrait voir autre chose qu'une revanche de la Saint-Barthélemy ».

L'agriculture. — Le gouvernement de Napoléon III s'efforça de gagner les sympathies du monde agricole, en entreprenant de nombreux travaux pour l'amélioration du sol. Il essaya de créer le Crédit agricole mobilier, fit voter les lois de 1854 et 1856 sur le drainage, du 28 juillet 1860 sur la mise en valeur des terrains communaux, le desséchement des marais et le reboisement des montagnes, du 21 juin 1865 sur les associations syndicales qui devait donner une si vive impulsion aux opérations hydrauliques, du 27 juillet 1867 sur les fraudes dans le commerce des engrais. Les landes de Gascogne, la Brenne, les Dombes furent assainies et sillonnées en tous sens par des routes agricoles; la Sologne surtout fut transformée par les travaux de défrichement, de curage et de plantations de pins exécutés sous la surveillance d'Eugène Tisserand. De cette époque date la chimie agricole : inaugurée par les études de Boussingault sur l'analyse des fourrages et de George Ville sur l'emploi des engrais chimiques, elle fut vulgarisée par les cours

(1) Voir L. Wolowski, *La liberté commerciale et les résultats des traités de commerce de 1860*, 1869.

spéciaux de plusieurs de nos facultés des sciences : Isidore Pierre à Caen, Baudrimont à Bordeaux, Malaguti à Rennes enseignèrent publiquement l'analyse des eaux, des terres et des engrais. Aux laboratoires d'essais s'annexèrent bientôt des champs d'expériences, et ce fut l'origine des *stations agronomiques*, dont la première fut établie à Nancy par Louis Grandeau. Un autre savant agronome, de Nolon, apportait en même temps à l'agriculture française un surcroît de richesse par sa découverte, sur plusieurs points du territoire, de gisements de nodules de phosphates de chaux fossiles.

Secondée par la science (1) et les pouvoirs publics, l'agriculture tendit à devenir de plus en plus industrielle ; en particulier, la culture de la betterave à sucre prit un développement considérable à partir de 1860, grâce à l'égalité fiscale établie entre le sucre colonial et le sucre indigène. Il en fut de même de la distillerie agricole (vin et betterave), grâce à l'autorisation de l'emploi de l'alcool au vinage, qui fournit un nouveau débouché à nos produits du Nord, et d'autre part facilita la vente de nos vins légers du Centre et du Midi.

En même temps, l'élevage du gros bétail, favorisé par l'introduction de la pulpe de betteraves dans l'alimentation des animaux et aussi par l'extension des prairies naturelles et artificielles, accusa des progrès notables : les concours se multiplièrent ; on institua le *herd-book* ou registre généalogique des taureaux et vaches de pure race Durham, et la *prime d'honneur* distingua l'exploitation agricole la plus remarquable d'une région déterminée.

Après le traité de commerce franco-anglais, l'échelle mobile fut supprimée, le droit d'importation des blés étrangers sensiblement réduit et la sortie de ces mêmes blés sans restriction autorisée. Le gouvernement, en revenant à la liberté du commerce des grains, entendait résoudre le problème de la vie à bon marché, de l'approvisionnement alimentaire du pays au plus bas prix possible. Les protectionnistes attribuèrent à ce nouveau régime le malaise des populations rurales; mais l'enquête agricole de 1866 aboutit à la constatation de causes techniques et spéciales à certaines régions : ainsi, les vignobles du Centre et du Midi souffraient de l'invasion de l'oïdium et surtout de celle du phylloxéra, dont le premier foyer en France, découvert en 1863, fut le plateau de Pujault, près de Roquemaure (Gard); dans la vallée du Rhône, les sériciculteurs étaient victimes de la maladie du ver à soie; la culture de la garance était ruinée par la découverte de l'alizarine artificielle, qui fournissait une teinture meilleure et moins chère. Enfin, l'impulsion exagérée donnée aux travaux des grandes villes, Paris notamment, détournait les capitaux des campagnes par la perspective de placements plus rémunérateurs, et les ouvriers par l'appât de salaires plus élevés.

Assistance et prévoyance. — Le gouvernement impérial s'efforça de gagner les classes ouvrières en fondant ou en encourageant de nombreuses institutions d'assistance et de prévoyance.

L'administration des établissements communaux de bienfaisance, dont le nombre fut considérablement augmenté, fit l'objet de la loi du 7 août 1851. La garde des enfants en bas âge pendant les heures de travail de la mère fut assurée par les crèches et des asiles (décret du 26 mars 1852), par les sociétés de charité maternelle (1853) et la « maison Eugénie-Napoléon », par l' « orphelinat du prince impérial » (1856). Des secours médicaux gratuits furent organisés et, en 1855, s'ouvrirent les asiles nationaux de Vincennes et du Vésinet.

En même temps que le développement des caisses d'épargne était puissamment encouragé, la loi du 18 juin 1850 créait la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse* et la loi du 11 juillet 1868 la *Caisse d'assurance en cas de décès ou d'accidents*. Les sociétés de secours mutuels et les sociétés coopératives (1867) étaient réglementées. La « Caisse du prince impérial », fondée en 1862, faisait aux ouvriers des avances pour leur permettre d'acheter des outils et des matières premières, et l'État encourageait la Société mulhousienne des cités ouvrières. L'assistance judiciaire permit aux indigents de faire valoir leurs droits gratuitement devant les tribunaux (loi du 30 janvier 1851), et la loi du 18 novembre 1850 édicta des dispositions ayant pour objet de faciliter le mariage des indigents.

La loi du 25 mai 1864 reconnut, tant aux patrons qu'aux ouvriers, le droit de coalition ou de grève non accompagnée de violences, voies de fait ou manœuvres frauduleuses.

(1) Personnellement, Napoléon III ne croyait pas à l'influence de la science sur la pratique des exploitations rurales. Il attendait tout de la pratique, ne croyant pas que l'agriculture fût régie par des lois naturelles. Voir les curieuses lettres du célèbre agronome allemand Justin Liebig à L. Grandeau (*Temps* du 15 mai 1903).

Instruction publique. — Ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869, Victor Duruy (1811-1894) entreprit de relever le niveau de l'enseignement à tous les degrés, et il apporta à l'accomplissement de ses projets une volonté et un esprit de suite inlassables.

Les membres de l'enseignement secondaire et supérieur ne purent être révoqués en dehors d'une procédure régulière (décret du 11 juillet 1863); la loi du 10 avril 1867 organisa l'enseignement primaire élémentaire pour les filles, institua des écoles de hameaux, créa la caisse des écoles, organisa les cours d'adultes, donna aux communes le droit de prendre à leur charge les dépenses de l'instruction primaire. L'agrégation et la classe de philosophie furent rétablies, l'histoire contemporaine introduite dans les programmes de l'enseignement secondaire, des cours secondaires créés pour les jeunes filles; la gymnastique fut rendue obligatoire et les élèves des classes supérieures dans les collèges et lycées reçurent l'instruction militaire. A l'usage des jeunes gens destinés aux carrières industrielles et commerciales, l'*enseignement secondaire spécial*, dont le ministre Rouland avait eu l'idée, fut institué par la loi du 21 juin 1865, et l'école normale de Cluny fondée pour en recruter les professeurs (1869). Enfin Duruy rendit la vie à l'enseignement supérieur par la création de l'*École pratique des hautes études*, de laboratoires d'enseignement et de recherches, d'une École supérieure d'agronomie. Les adversaires de ces initiatives réformatrices obtinrent de Napoléon qu'il se séparât de son ministre (1869), mais Duruy eut à cœur de continuer son œuvre au Sénat. Peu de temps avant la guerre, où il prit volontairement du service, il présenta deux propositions de loi, l'une sur la liberté de l'enseignement supérieur, l'autre sur la réorganisation des facultés.



Victor Duruy,
photographie Pierre PETIT.

BIBLIOGRAPHIE

Littérature. BOURGET (Paul), *Essais de psychologie contemporaine*; — *Nouveaux Essais*. — BRUNETIÈRE, *L'Évolution de la critique*; — *L'Évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle*. — FAGUET (Émile), *Politiques et moralistes du XIXe siècle*. — SCHERER (E.), *Études sur la littérature contemporaine*.

ALLIER (Raoul), *La Philosophie d'Ernest Renan*. — (Anonyme), *Charles Baudelaire, souvenirs, correspondance, bibliographie* (1872). — BARZELLOTTI, *La Philosophie de Taine*, trad. de l'ital. par A. Dietrich (1900). — CALMETTES (F.), *Leconte de Lisle et ses amis*. — CLARETIE (Jules), *A. Dumas fils* (1883). DAVID-SAUVAGEOT, *Le Réalisme et le naturalisme dans la littérature et dans l'art* (1889). — DORNIS (J.), *Leconte de Lisle* (1909). — FAGUET (E.), *Flaubert* (1899). — GAILLARD DE CHAMPRIS (Henry), *Émile Augier et la comédie sociale*. — GIRAUD (E.), *Essai sur Taine* (1901). — *Journal des* GONCOURT (1887-1892). — HAUSSONVILLE (D'), *Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres* (1875). — HULST (abbé D'), *Renan* (1894). — LATREILLE (C.), *La Fin du théâtre romantique et François Ponsard* (1899). — LEDRAIN (E.), *Renan, sa vie, son œuvre* (1894). — LEMAÎTRE (Jules), *Les Contemporains*. — LEVALLOIS (Jules), *Sainte-Beuve* (1872). — LÉVY-BRUHL, *La Philosophie d'Auguste Comte* (1900). — LITTRÉ (E.), *Auguste Comte et la philosophie positive* (1863). — MAUGERIE (DE), *Taine* (1894). — MONOD (G.), *Renan, Taine, Michelet* (1894). — MORILLOT (P.), *Émile Augier* (1901). — PARIGOT (Hipp.), *Émile Augier* (1893); — *Le Théâtre d'hier* (1894); — *Renan, L'égoïsme intellectuel* (1910). — SÉAILLES (G.), *Renan, Essai de biographie psychologique* (1894). — STUART-MILL (J.), *Auguste Comte et le positivisme*, trad. par G. Clemenceau (1868). — ZYROMSKY, *Sully Prudhomme* (1907).

Beaux arts. BÉNÉDITE (G.), *Fantin-Latour* (1903). — CHESNEAU, *Carpeaux* (1880). — DURET (Th.), *Manet et son œuvre* (1902). — EPHRUSSI (Ch.), *Paul Baudry* (1887). — GARNIER (Charles), *Le Nouvel Opéra* (1873). — GONSE (L.), *E. Fromentin* (1881). — GRÉARD (O.), *Meissonier* (1897). — LAFENESTRE (G.), *La Peinture française au XIXe siècle* (1898). — LARROUMET (G.), *Henri Regnault* (1890). — MARCEL (Henry), *La Peinture française au XIXe siècle* (1905); — *Millet* (1903). — MARX (Roger), *Henri Regnault*. — MAUCLAIR (Camille), *L'Impressionnisme* (1903). — MICHEL (André), *Notes sur l'art moderne* (1896). — MICHEL (E.), *Les Maîtres du paysage* (1906). — MOREAU-NÉLATON, *Histoire de Courbet et de ses œuvres* (1905). — RIAT (G.), *Courbet* (1906). — VACHON (M.), *Jules Breton* (1898).

Musique. Outre les ouvrages indiqués p. 403 : COQUARD, *César Franck* (1891). — PAGNERRE, *Charles Gounod et son œuvre* (1890).



Charge des 8e et 9e cuirassiers à Reichshoffen, par A. Morot. (Musée du Luxembourg.)

VIII. — LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

LE CONFLIT

La guerre de 1870-1871 est sortie directement de la candidature d'un prince prussien au trône d'Espagne ; mais ses origines diplomatiques remontent à l'affaire des duchés danois, et elle a pour cause véritable la rivalité de la France et de la Prusse depuis Sadowa. Le jour où le roi Guillaume Ier, victorieux du Danemark et de l'Autriche, devint président héréditaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord, il ne lui resta plus, pour réaliser l'unité allemande au profit de la Prusse, qu'à vaincre définitivement les sentiments séparatistes des États du Sud : la guerre de 1870-1871 lui en fournit les moyens et, le 18 janvier 1871, l'Empire allemand fut proclamé à Versailles.

Le cabinet du 2 janvier 1870 était partisan de la paix avec la Prusse, et le ministre des Affaires étrangères, Daru, fit même transmettre au cabinet de Berlin, par l'intermédiaire de l'Angleterre, des propositions de désarmement général, auxquelles Bismarck objecta les ambitions de Napoléon et les intrigues autrichiennes au sud du Main. Malgré l'échec de ces négociations pacifistes, le contingent annuel fut imprudemment réduit.

La candidature Hohenzollern. — Au mois de juin 1868, une révolution avait précipité du trône d'Espagne la reine Isabelle, mais les Cortès avaient maintenu la forme monarchique, et le maréchal Prim fit offrir la couronne au prince Léopold de Hohenzollern.

Le 3 juillet, quand la nouvelle se répandit à Paris, l'opinion française s'émut à juste titre d'un choix qui avait pour conséquence d'établir sur l'autre versant des Pyrénées une dynastie apparentée à la maison royale de Prusse.

Le 6, le conseil des ministres se réunit : le maréchal Le Bœuf, sans aller jusqu'à dire que la marche sur Berlin serait « une promenade militaire », déclara que l'armée pouvait « sans crainte » affronter l'ennemi. La question des alliances fut ensuite envisagée et l'on arrêta le texte de la déclaration qui serait lue le lendemain au Corps législatif par le ministre des Affaires étrangères, en réponse à une interpellation du député Cochery. La phrase belliqueuse qui termina cette déclaration (6 juillet) produisit dans toute l'Europe une vive émotion.

« Nous comptons à la fois, disait le duc de Gramont, sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

« S'il en était autrement, c'est-à-dire si le peuple allemand n'était pas sage et le peuple espagnol pas amical, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

En même temps que notre diplomatie saisissait de l'incident les grandes puissances et que des démarches étaient tentées auprès du prince Antoine, chef de la maison de Hohenzollern, notre ambassadeur à Berlin s'efforçait d'agir directement sur le roi de Prusse, alors à Ems. Le 9 juillet, le comte Benedetti demanda à Guillaume de donner au prince Léopold l'ordre de renoncer à la couronne d'Espagne : Guillaume répondit qu'il ne pouvait déférer à ce désir, attendu que, dans toute cette affaire, il devait être considéré comme chef de la famille et non comme roi ; mais il ajouta qu'il avait cependant appelé l'attention de ses cousins sur l'émotion produite en France par l'annonce des derniers événements, en leur exprimant le désir de connaître si leur détermination en avait été influencée. Le 11, Benedetti eut une nouvelle audience du roi de Prusse qui, ne croyant pas pouvoir communiquer la réponse du prince Antoine, prétexta que le prince Léopold était absent. En réalité, les princes étaient à Sigmaringen, où le fils, cédant à un ordre formel du père, finit par remettre sa renonciation à l'amiral Palo de Bernabé, porteur de la lettre qui lui avait offert le trône. Le 12 juillet, le maréchal Prim, l'ambassadeur d'Espagne à Paris et les journaux allemands reçurent des télégrammes du prince Antoine annonçant officiellement la résolution prise.

La demande de garanties et la dépêche d'Ems. — L'incident était clos à la satisfaction de la France ; mais au Palais-Bourbon et à la Cour, le parti de la guerre voyait dans la victoire un moyen d'enrayer la politique libérale que l'impératrice jugeait dangereuse pour la dynastie et de relever au dehors le prestige de la France, compromis depuis Sadowa.

Le roi de Prusse avait donné « son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern ». Au lieu de se contenter de cette communication, le duc de Gramont voulut exiger pour l'avenir des garanties. Dans l'après-midi du 12, il déclara à l'ambassadeur espagnol, Olozaga, que le désistement du prince Léopold ne faisait que compliquer la situation. Il eut ensuite avec l'ambassadeur prussien, Werther, une entrevue au cours de laquelle il lui remit une « note » qui servirait de base à une lettre de Guillaume Ier à Napoléon III et ainsi conçue :

En autorisant le prince Léopold à accepter la couronne d'Espagne, le roi ne croyait pas porter atteinte aux intérêts ni à la dignité de la nation française. Sa Majesté s'associe à la renonciation du prince de Hohenzollern et exprime son désir que toute cause de mésintelligence disparaisse désormais entre son gouvernement et celui de l'empereur.

Gramont se rend alors à Saint-Cloud, où l'entourage de l'empereur a déjà cherché à lui démontrer que le pays ne sera pas satisfait de

la solution intervenue. L'impératrice s'est écriée : « C'est une honte ! l'Empire va tomber en quenouille ! » et le général Bourbaki a dit en décrochant son épée et en l'étendant sur le billard : « S'il en est ainsi, désormais je refuse de servir. » A sept heures du soir, Napoléon, tout à fait ébranlé, autorise le ministre des Affaires étrangères à télégraphier à Benedetti que le roi Guillaume devait s'associer à la renonciation du prince Léopold et donner l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau sa candidature.

Le 13, au matin, Benedetti transmet la communication de son gouvernement au roi Guillaume, qui déclare ne vouloir ni ne pouvoir prendre l'engagement qu'on lui demandait. « Je n'ai, ajouta-t-il, aucun dessein caché, et cette affaire m'a donné de trop grandes préoccupations pour ne pas désirer qu'elle soit définitivement écartée. Cependant, vous pouvez répéter à l'empereur, votre souverain, ce que je vous affirme ici. Je connais mes cousins, le prince Antoine de Hohenzollern et son fils; ils sont d'honnêtes gens et, s'ils ont retiré la candidature qu'ils avaient acceptée, ils n'ont certes pas agi avec l'arrière-pensée de la reproduire plus tard. » Et comme Benedetti revenait à la charge, le roi lui dit sur un ton plus froid : « Monsieur l'ambassadeur, je viens de vous donner ma réponse, et comme je n'ai rien à ajouter, permettez que je me retire. »



Guillaume Ier,
photographie Jacotin.



Bismarck,
photographie Loescher et Petsch.



De Moltke,
photographie Schaarwächter.



De Roon,
photographie Loescher et Petsch.

A deux heures, Guillaume fit savoir à l'ambassadeur de France, par son aide de camp Radziwill, qu'il avait reçu la lettre du prince Antoine lui annonçant le désistement. Benedetti insista cependant pour être de nouveau reçu, mais avis lui fut donné que « la discussion relative aux assurances qui devraient être données pour l'avenir » ne saurait être reprise : le roi renouvelait son « approbation entière et sans réserve » du désistement annoncé, mais déclarait « ne pouvoir faire davantage ». Benedetti s'obstinant encore, le roi se décida à mettre l'affaire entre les mains du chancelier, à qui le conseiller Abeken adressa d'Ems, 13 juillet, 3 h. 40 m., un télégramme relatant l'incident et se terminant par cette phrase : « Le roi a décidé de ne plus recevoir Benedetti et de lui faire dire par son aide de camp : que Sa Majesté avait reçu du comte Bismarck la confirmation de la nouvelle que Benedetti avait déjà reçue de Paris, et que Sa Majesté n'avait rien de plus à dire à l'ambassadeur. »

Bismarck était à table avec de Moltke et de Roon lorsque lui parvint la dépêche. Se tournant vers de Moltke, il lui dit : « Avons-nous intérêt à retarder le conflit ? — Nous avons tout avantage à le précipiter, répondit de Moltke. Quand même tout d'abord nous ne serions pas assez forts pour protéger la rive gauche du Rhin, notre rapidité à entrer en campagne serait vite supérieure à celle de la France. »

Bismarck rappelle aussitôt l'ambassadeur de Prusse à Paris, sous prétexte qu'il a transmis au roi une proposition outrageante pour Sa Majesté; puis il télégraphie à tous les représentants de l'Allemagne du Nord à l'étranger la dépêche d'Abeken, mais après l'avoir « arrangée », de telle sorte que le maréchal de Moltke s'écria : « Tout à l'heure, c'était une chamade; maintenant, c'est une fanfare. » La rédaction du prince Bismarck, publiée en même temps dans un supplément de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui fut distribué gratuitement dans les rues de Berlin, différait fort du texte original :

Quand la nouvelle de la renonciation du prince héréditaire de Hohenzollern fut communiquée par le gouvernement espagnol au gouvernement français, l'ambassadeur français demanda à Sa Majesté le roi, à Ems, de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté s'engageait pour le temps à venir à ne jamais plus donner son consentement, si les Hohenzollern revenaient à leur candidature. Là-dessus Sa Majesté refusa de recevoir de nouveau l'ambassadeur français et envoya l'aide de camp de service lui dire que Sa Majesté n'avait plus rien à lui communiquer.

Ce télégramme ne laissait nullement entrevoir qu'entre la demande de Benedetti et l'attitude dernière du roi de Prusse il y avait eu un échange de vues, et il devait blesser le sentiment national en donnant à entendre que le représentant de la France s'était vu refuser brutalement la porte du souverain; d'autre part, le rappel de l'ambassadeur prussien semblait démontrer que le gouvernement français avait manqué à la dignité du roi Guillaume. Bismarck n'avait pas reculé devant l'altération d'une dépêche officielle pour transformer perfidement en insulte le refus du roi de continuer la conversation et mettre le feu aux poudres.

La déclaration de guerre. — Au conseil tenu aux Tuileries le 14, le duc de Gramont proposa de faire appel à un congrès : « C'est cela, c'est cela ! », s'écria Napoléon, qui voulait que le Corps législatif fût saisi immédiatement de la proposition. Mais, dans une seconde réunion tenue le soir à Saint-Cloud, le parti de la guerre l'emporta définitivement.

L'impératrice a nié la phrase fameuse qu'on lui a attribuée : « C'est ma guerre, c'est ma petite guerre à moi ! »; il est certain toutefois qu'elle était inquiète de l'avenir et comme souveraine et comme mère; qu'elle tenait pour dommageables à l'Empire les concessions libérales consenties par Napoléon; qu'une guerre heureuse assurerait la couronne à son fils. Au cours de la délibération, l'empereur, s'étant trouvé mal, dut se retirer et ne rentra qu'au bout de trois quarts d'heure. Pendant ce temps, dit une note inédite du sénateur Grivart, publiée par Henri Welschinger, « l'impératrice avait agi sur les membres du conseil, et au vote il y eut quatre voix de majorité pour la guerre ».

L'après-midi du 15 eut lieu cette mémorable et orageuse séance du Corps législatif, où Thiers, faisant front à la majorité, s'efforça de montrer à ses collègues l'abîme où allaient s'engouffrer la gloire et la prospérité du pays, les suppliant de réfléchir, d'exiger communication des dépêches de Benedetti, de ne pas rompre sur « une question de susceptibilité ». Aux paroles de Thiers, le président du Conseil répondit par la déclaration où se trouvait la phrase demeurée célèbre : « Oui, de ce jour commence, pour les ministres mes collègues et pour moi, une grande responsabilité. Nous l'acceptons *le cœur léger* (1). »

(1) Émile Ollivier a protesté contre le sens qu'on a donné à ces paroles. Il a fait remarquer qu'il venait de dire, quelques minutes auparavant, qu'il s'était décidé à la guerre *l'âme désolée* et qu'il avait continué comme suit : « Oui, d'un cœur léger, et n'équivoquez pas sur cette parole, et ne croyez pas que je veuille dire avec joie; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre, je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous ferons, nous la subissons, parce que nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible et honorablement possible de tenter pour l'éviter; et enfin parce que notre cause est juste et qu'elle est confiée à l'armée française. »

Jules Favre et Buffet demandèrent, après Thiers, communication des documents diplomatiques sur lesquels le gouvernement se fondait pour proposer la guerre. Il se trouva 159 voix contre 84 pour repousser la motion, mais la commission des crédits entendit le ministre de la Guerre, qui affirma que nous étions prêts et que nous avions une sérieuse avance sur l'ennemi, puis le ministre des Affaires étrangères, qui lut par extraits plusieurs dépêches, déclara ne connaître qu'indirectement le télégramme adressé par Bismarck à ses agents à l'étranger, et, interrogé sur la question des alliances, fit cette réponse équivoque : « Si je vous ai fait tout à l'heure attendre, c'est que j'étais en conversation avec l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie; j'espère que vous ne m'en demanderez pas davantage. » A neuf heures du soir, la lecture du rapport de la commission emporta les dernières hésitations du Corps législatif et le vote des crédits, pendant que, sur les boulevards, des bandes de manifestants chantaient la *Marseillaise* et criaient : *A Berlin!* Le 19 juillet, notre chargé d'affaires remit au ministre des Affaires étrangères du roi Guillaume une note lui faisant savoir que le gouvernement français se considérait comme en état de guerre avec la Prusse.

La majorité avait voulu imposer silence à Thiers, et le marquis de Piré lui avait crié : « Vous êtes la trompette antipatriotique du désastre! Allez à Coblentz! » Le soir, une foule hostile manifesta devant son hôtel de la rue Saint-Georges et fut sur le point de le piller.

« D'une tromperie perverse, qu'aucune clairvoyance n'avait démasquée, avait découlé toute une série de tromperies inconscientes : Gramont et les gens de cour trompant le ministère, le ministère trompant la commission des crédits, la commission des crédits trompant la Chambre, la Chambre trompant à son tour la nation. » (P. DE LA GORCE.) En prenant l'initiative de la rupture des relations entre les deux pays, la France se donnait les apparences de la provocation et le gouvernement faisait le jeu de Bismarck au lieu de démasquer son imposture.

Situation des belligérants. — Au moment où le gouvernement impérial prend une aussi grave décision, on peut supposer qu'il a mis de son côté toutes les chances de succès; que l'armée, pourvue de tout, va entrer immédiatement en campagne et la flotte débarquer sur les côtes danoises des troupes qui menaceront Berlin; que l'Italie, l'Autriche et peut-être le Danemark vont immédiatement mobiliser leurs forces. Il n'en est malheureusement rien.

Le maréchal Le Bœuf, ministre de la Guerre, a affirmé au Corps législatif que, la guerre dût-elle durer deux ans, « il ne manquerait pas un bouton de guètre ». En réalité, l'armée française est numériquement inférieure à l'armée prussienne et mal commandée. Notre intendance est désorganisée, nos arsenaux sont presque vides.

L'armée prussienne, elle, n'a cessé, depuis Sadowa, d'être entraînée en prévision d'une guerre considérée comme inévitable, et c'est en vain que sa valeur professionnelle a été signalée par notre attaché militaire à Berlin, le colonel Stoffel, qui disait de la Prusse : « Ce n'est pas un pays qui a une armée; c'est une armée qui a un pays. » On n'a pas tenu plus compte de ses rapports que des avertissements de nos agents diplomatiques. L'empereur, convaincu que l'initiative des hostilités ne serait pas prise par la Prusse et qu'il choisirait librement son heure, oubliait que la guerre est à la merci d'un incident.

Le gouvernement impérial n'a su ni arrêter l'essor des ambitions prussiennes lors de l'affaire des duchés, ni profiter de l'occasion qui s'offrait à lui, aussitôt après Sadowa, soit d'intervenir par les armes contre la Prusse, soit de la laisser libre d'agir en Allemagne, moyennant des « compensations ». Sa diplomatie imprudente a permis à Bismarck d'effrayer les États du Sud et de les amener à accepter le roi de Prusse pour généralissime. Puis, après la déclaration de guerre, le ministre du roi Guillaume a divulgué à la tribune du Reichstag la « note » que Benedetti a naguère laissée sans défiance entre les mains de son interlocuteur (Voir p. 416); et aussitôt les États du Sud se sont déclarés pour la Prusse, apportant un contingent de 200000 hommes à un État qui dispose déjà de 800000 soldats, sans parler des 300000 hommes de la *landwehr*. Il est curieux de noter que la brusque résolution de la France surprit et inquiéta la Cour de Prusse, qui ne s'y attendait pas. Le général de Moltke lui-même ne put se défendre d'un sentiment d'inquiétude. « Il faut que mes agents m'aient bien mal renseigné, disait-il au baron Nothomb, pour que la France, à moins de céder à un accès de folie, avec d'aussi faibles effectifs et une préparation à peine ébauchée, nous jette un pareil défi. »

Des négociations très sérieuses avaient, il est vrai, été ouvertes en vue d'une alliance avec l'Italie et l'Autriche, et Napoléon les reprit après la déclaration de guerre. La ténacité de l'empereur sur la stricte observation de la convention de Septembre les fit échouer et, en juillet 1870, la Russie donna à entendre qu'elle considérerait comme une menace pour elle-même les armements de l'Autriche.

LES ARMÉES IMPÉRIALES

La France pouvait mettre en ligne 375000 hommes, plus 175000 de réserve; mais les effectifs présents à la frontière n'étaient, le 1er août, que de 200000 hommes, le 6 août que de 275000 hommes, 65000 chevaux et 924 canons. Toutes ces forces furent réunies en une armée unique, l'*armée du Rhin*, sous le commandement supérieur de Napoléon III, avec le maréchal Le Bœuf comme chef d'état-major. L'armée du Rhin fut divisée en sept corps (1), qui furent disséminés tout le long de la frontière, de Belfort à Thionville; ils devaient être facilement rompus, en raison de leur infériorité de nombre et de position. L'armée avait des chassepots au début de la campagne; mais tout le reste faisait défaut : cartouches, munitions de toutes sortes, voitures, équipages, moyens de transport, cacolets, vivres, fours de campagne. Quant à notre artillerie, elle était d'une infériorité absolue sous le double rapport du nombre et de la portée.

Les Allemands, dès le début du mois d'août, avaient concentré entre le Rhin et la Moselle 460000 hommes et 1500 canons, soit treize corps d'armée répartis en quatre groupes (2). La direction effective des opérations avait été confiée au feld-maréchal de Moltke.

Le 28 juillet, Napoléon III, après avoir investi de la régence l'impératrice Eugénie, arriva au quartier général de Metz.

L'invasion de l'Alsace. — Une première affaire eut lieu, le 25 juillet, à Schirlenhof, près Niederbronn, où le 5e escadron du 12e chasseurs (capitaine Chabot) attaqua victorieusement la reconnaissance allemande du capitaine von Zeppelin.

Le 2 août, le général Frossard, passant la Sarre, chassa de Sarrebruck un bataillon d'infanterie et trois escadrons d'artillerie de l'armée du prince Frédéric-Charles; ce succès sans portée, mais auquel l'empereur et son fils avaient assisté, fut célébré par le gouvernement comme une victoire.

Bataille de Wissembourg (4 août). — Le surlendemain 4 août, l'armée du prince royal de Prusse, groupée à Landau, prit à son tour l'offensive et surprit la 2e division (Abel Douay) du 1er corps d'armée (Mac-Mahon), isolée autour de Wissembourg.

Les Français, ne s'attendant pas à une attaque, vaquaient aux corvées et faisaient [illegible] quand, à [illegible] heures du matin, le canon tonne sur les hauteurs dominant la ville. [illegible] n'ayant que 8000 hommes à opposer à 40000, le général Abel Douay [illegible] la bataille [illegible] de se replier sur le gros du 1er corps qui est à [illegible] les tirailleurs, à la gare, un bataillon en ville, résistent cinq heures durant; mais Abel Douay est mortellement frappé, sur le Geisberg. Ni Mac-Mahon, qui n'est qu'à une heure de chemin de fer, ni Ducrot, qui [illegible] de la division Pellé se résigne à la [illegible] de Wissembourg [illegible] L'action se concentre alors sur le Geisberg, où, retranché dans le vieux château de Schaffenburg, le reste de la division lutte encore. Le régiment de grenadiers du roi vient s'y briser; mais nos soldats sont accablés par le nombre, et la bataille de Wissembourg est le douloureux prélude [illegible] de Wœrth [illegible] qui va ouvrir l'Alsace à l'invasion.

Bataille de Wœrth (6 août). — Mac-Mahon accourt et essaye d'arrêter l'ennemi, mais son armée est écrasée après une lutte formidable (6 août), sur le plateau de Frœschwiller, et, débordé sur ses deux ailes, il doit se replier sur Châlons. Pour couvrir la retraite, il lance d'abord sur Morsbronn la brigade de cuirassiers Michel, puis sur la route de Reichshoffen les cuirassiers de la division Bonnemains. L'Alsace était perdue et, l'état-major français ayant négligé de faire sauter le tunnel de Saverne, les Vosges mêmes ne devaient pas arrêter l'invasion.

Opérations en Lorraine. — *Bataille de Forbach ou de Spickeren (6 août 1870).* — Le jour même de la bataille de Wœrth, le

(1) 1er corps, Mac-Mahon, à Strasbourg; 2e, Frossard, à Saint-Avold; 3e, Bazaine, à Metz; 4e, Ladmirault, à Thionville; 5e, de Failly, à Bitche; 6e, Canrobert, au camp de Châlons; 7e, Félix Douay, à Belfort. La garde impériale (Bourbaki) est à Nancy, puis à Metz. Trois divisions de cavalerie indépendante sont aux ordres des généraux du Barail, de Bonnemains, de Forton. La réserve d'artillerie est à Châlons.

(2) Ire armée (Steinmetz), sur la Sarre; IIe, au centre, prince Frédéric-Charles, neveu du roi de Prusse; IIIe, sur la Lauter (dont faisaient partie les corps bavarois, badois et wurtembergeois), prince royal de Prusse, Frédéric. Réserve générale (dont faisait partie le corps saxon), autour de Mayence.



Le prince royal Frédéric Guillaume.
Photographische Gesellschaft

2e corps (général Frossard), trop en flèche et mal éclairé, était attaqué par les avant-gardes des Ire et IIe armées allemandes, bientôt renforcées par leurs corps respectifs. Après dix heures de lutte dans les bois, sur les hauteurs de Forbach et de Spickeren, le 2e corps (30000 hommes contre 70000) se replia en désordre, sans être poursuivi.

Le maréchal Bazaine était resté immobile à Saint-Avold, à 16 kilomètres du champ de bataille.

Les batailles sous Metz. — La Chambre des députés renversa le ministère Ollivier, et l'impératrice régente chargea le général Cousin-Montauban, duc de Palikao, du ministère de la Guerre et de la présidence du Conseil (9 août).

Une nouvelle répartition de nos forces militaires fut décidée : l'*armée du Rhin* passa sous les ordres du maréchal Bazaine, et le maréchal de Mac-Mahon fut mis à la tête de l'*armée de Châlons*, que l'empereur rejoignit le 14 août.

Au lieu de prendre une résolution ferme — vigoureuse offensive ou retraite immédiate — le grand quartier général de Metz gaspilla en discussions stériles un temps précieux, pendant lequel les Allemands préparèrent le mouvement tournant qui allait les conduire sur la rive gauche de la Moselle. Aussi lorsque Bazaine se replia sur Châlons par Verdun pour couvrir Paris, le prince Frédéric-Charles avait-il passé la Moselle au sud de Metz avec l'intention de couper l'armée du Rhin de sa ligne de retraite.

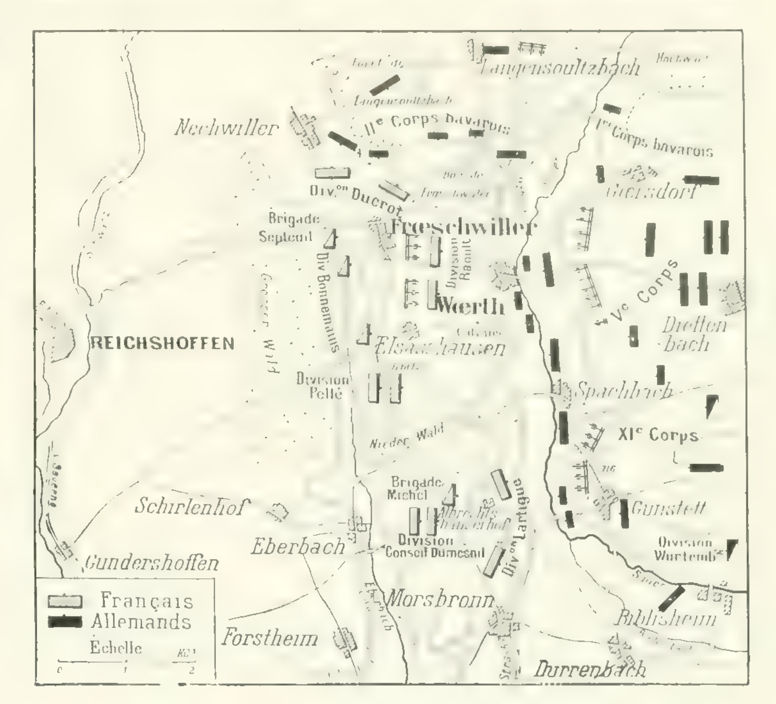
Bataille de Borny (14 août 1870). — Le matin du 14 août 1870, l'armée française commence à passer la Moselle. Elle est suivie à quelque distance par une partie de la Ire armée allemande. A 3 heures de l'après-midi, il ne reste sur la rive droite de la Moselle, en fait de troupes françaises, que le 3e corps (Decaen), le 4e corps (Ladmirault), et la garde impériale. C'est alors que le général von der Goltz, commandant la brigade d'avant-garde du 7e corps allemand, se résout à se jeter en travers pour la retarder et lance ses deux uniques régiments, au risque de les faire écraser avant l'arrivée des renforts. Nos régiments font volte-face et se déploient rapidement autour de Borny, en un demi-cercle. Cruellement décimés par le feu des chassepots, les bataillons de von der Goltz sont ramenés en arrière. A 8 heures, la nuit met fin au combat.

Sur aucun point la ligne française n'est entamée, et au point de vue tactique les Allemands sont vaincus. Mais von der Goltz, en se sacrifiant, a retardé d'un jour la retraite des Français et donné le temps à la IIe armée allemande (prince Frédéric-Charles) d'accourir pour barrer la route de Verdun. Contre 60000 Français, 70000 Prussiens avaient été engagés; ils perdirent 5000 hommes. Du côté des Français, il y eut 3400 hommes hors de combat. Le général Decaen fut blessé mortellement, et les généraux Duplessis, de Castagny et Clérembaut plus ou moins grièvement atteints. Bazaine fut contusionné à l'épaule par un obus; il n'avait su ni conduire la retraite ni prendre l'offensive contre les avant-gardes imprudemment jetées en avant.

Après la bataille du 14 août, l'armée de Lorraine aurait dû gagner la Meuse au plus vite et se réunir à l'armée de l'intérieur pour livrer bataille dans des conditions favorables. Mais Bazaine, ignorant de la grande guerre et incapable de diriger les mouvements de plusieurs corps d'armée, perdit encore du temps. Le 16 au matin, l'avant-garde de l'armée française était encore à Vionville et l'arrière-garde à Metz. Le prince Frédéric-Charles, qui avait eu le temps de franchir la Moselle à Pont-à-Mousson, remonta vers le nord et réussit, après deux jours de combats sanglants et acharnés (Mars-la-Tour et Saint-Privat, 16 et 18 août), à occuper la route de Verdun et à bloquer les Français dans Metz.

L'armée de Châlons. De Metz à Sedan. — Après la bataille de Wœrth, le maréchal de Mac-Mahon, obligé d'abandonner l'Alsace, s'était replié sur Châlons, où il fut rejoint par l'empereur. L'*armée de Châlons* (140000 hommes) avait été formée des 1er, 5e, 7e et 12e corps (Ducrot, Failly, Félix Douay, Lebrun), et le 13e corps (Vinoy) devait la rejoindre.

La première idée du maréchal et de l'empereur avait été de se replier sur Paris pour livrer bataille avec l'appui des forts de la capitale déjà menacée. Mais, dans la crainte que ce mouvement de recul ne provoquât des troubles, le ministre de la Guerre, cédant aux observations d'ordre dynastique opposées par l'impératrice, donna à Mac-Mahon l'ordre de marcher sur Metz pour délivrer



Plan de la bataille de Wœrth ou de Frœschwiller (6 août 1870).

Le maréchal de Mac-Mahon, après Wissembourg, décide de se reporter un peu en arrière sur la magnifique position de Wœrth, entre la Sauer et l'Eberbach, de Neehwiller au nord à Morsbronn au sud, de manière à couvrir à la fois les trois routes de Haguenau, Saverne et Bitche; en même temps, il rappelle à lui, par des ordres à la vérité trop peu catégoriques, le 5e corps de Failly, échelonné autour de Bitche. Il dispose de 41000 hommes et de 119 canons. De leur côté, les Allemands, qui, après la journée de Wissembourg, ont perdu le contact de la division battue, marchent vers la Sauer, le centre en avant; ils sont deux fois plus nombreux et leur artillerie est forte de 212 canons.

La bataille s'engage, le 6 au matin, contre les prévisions des deux généraux en chef, le maréchal de Mac-Mahon et le prince royal de Prusse, commandant la IIIe armée. Elle débute par une série de violentes, mais infructueuses attaques de front des reconnaissances prussiennes du 5e corps allemand sur Wœrth. Cette fusillade d'avant-postes attire sur la gauche française, à Langensoultzbach, les reconnaissances du 2e corps bavarois.

Aux 5e et 11e corps prussiens, renforcés du 2e et d'une partie du 1er corps bavarois et de la division wurtembergeoise, soit un effectif total de 90000 combattants, les Français ne peuvent opposer que 38000 hommes du 1er corps (moins un régiment laissé à Strasbourg), dont la 2e division (Abel Douay) avait été battue l'avant-veille à Wissembourg, et, en plus de la cavalerie du 1er corps (général Duhesme), la 1re division de cavalerie de réserve (général de Bonnemains). Une des divisions du 7e corps (général Conseil-Dumesnil) est arrivée la veille de Belfort et on compte sur l'intervention du 5e corps (général de Failly), cantonné à proximité, à Bitche.

Au début de l'action, la 1re division (général Ducrot), à gauche, repousse vigoureusement dans les bois les Bavarois, en avant de Neehwiller, tandis qu'au centre, à Frœschwiller, la 3e division (général Raoult) contient et refoule à diverses reprises les attaques des Prussiens du 5e corps, gênés par le passage de la Sauer, au débouché de Wœrth sur des ponts étroits et tenus sous son feu. Mais bientôt des groupes du 11e corps surviennent par Gunstett et tournent la droite, où la 4e division (général Lartigue) fait très bonne contenance, mais doit céder au nombre; le 3e zouaves est admirable dans la défense du Nieder Wald.

Le mouvement enveloppant s'accentue, l'artillerie prussienne fait preuve d'une énorme supériorité; des charges de cavalerie prescrites par Mac-Mahon, fournies d'abord par les 8e et 9e cuirassiers et le 8e lanciers (général Michel), puis par les cuirassiers de la division Bonnemains (1er, 2e, 3e et 4e régiments), exécutées à travers des houblonnières, sur le village de Morsbronn sont désorganisées en raison du terrain peu favorable et détruites par le feu violent des tirailleurs ennemis. Sous peine d'être cerné, Mac-Mahon prescrit d'opérer la retraite par Reichshoffen sur la Petite-Pierre et Phalsbourg. La division Raoult la couvre en se cramponnant à l'éperon de Frœschwiller, où son chef est tué héroïquement; Ducrot évacue Neehwiller; Lartigue lutte avec obstination, secondé par la division Conseil-Dumesnil, dans Elsasshausen en flammes, pour assurer la retraite du centre français. Les troupes d'Afrique, zouaves et tirailleurs algériens, qui forment la majorité du 1er corps, sont, malgré leur valeur, écrasées sous les obus et sous l'assaut des masses formidables dressées contre elles; la cavalerie se sacrifie avec courage et abnégation, tandis que le 5e corps s'attarde et que sa 3e division (général Guyot de Lespart) n'arrive enfin le soir auprès de Niederbronn que pour apercevoir la retraite du 1er corps. Le général de Failly n'avait pas bougé.

Les Français perdirent dans cette bataille environ 6000 hommes tués ou blessés, dont trois généraux tués, Raoult, Colson et Maire, et environ 10000 prisonniers; les Allemands avaient près de 11000 hommes hors de combat, dont les deux généraux en chef des 5e et 11e corps, Kirchbach et Bose, blessés.

Bazaine et prendre les Prussiens entre deux feux. Mac-Mahon ne se mit en route que le 23 août, exécutant mollement le plan audacieux du ministre. La marche vers l'est se fit lentement, sans que des précautions suffisantes eussent été prises du côté du sud. Mac-Mahon croyait n'avoir devant lui que le corps du prince royal de Saxe, chef de la IVe armée allemande (*armée de la Meuse*), récemment formée au moyen des 4e et 12e corps et de la garde prussienne (90000 hommes). Or, dès le 26 août, la IIIe armée (prince



Plan de la bataille de Mars-la-Tour (16 août 1870).

[illegible] siennes (Steinmetz et Frédéric-Charles), qui cherchaient à nous devancer sur notre ligne de retraite. La bataille se divise en deux phases, dont l'une s'étend avant et l'autre après 4 heures du soir.

Le 16 août au matin, le général prussien Alvensleben, après avoir franchi la Moselle à Novéant, remonte par Gorze vers le nord, surprend le 2e corps français de Frossard, qui occupe Vionville, Flavigny, Rezonville et Gravelotte, et lui enlève les deux premiers de ces villages.

Le combat est rétabli du côté français par l'arrivée en ligne du 6e corps (Canrobert), puis du 4e (Ladmirault), qui ont marché au canon. Menacés à leur tour d'être débordés sur leur gauche, les Allemands ont sacrifié, dans une [illegible] dragons Bredow. Un vigoureux effort pourrait peut-être écraser et isoler Alvensleben sur la rive gauche de la Moselle, mais Bazaine ne l'ordonne pas. Vers 4 heures du soir le combat change de face : le prince Frédéric-Charles et Voigts-Retz, avec le 10e corps (Fransecki), arrivent au secours d'Alvensleben. L'offensive prussienne reprend avec une nouvelle vigueur. Tandis qu'à droite, Alvensleben contient Frossard, à gauche Voigts-Retz échoue devant Rezonville et couvre cet échec en jetant sur le plateau de Mars-la-Tour une masse de cavalerie qui se heurte à la nôtre. A 7 heures du soir, Alvensleben, grossi par quelques brigades de renfort, tente une attaque infructueuse sur les bois de Saint-Arnould. Depuis la matinée les Français ont repoussé victorieusement toutes les attaques [illegible] une grande victoire et se sont vu couper la route de Mars-la-Tour. Leurs pertes à peu près égales à celles des Allemands ont été de 16 000 hommes environ. La clairvoyance et la ténacité indomptable d'Alvensleben avaient fait de la journée de Rezonville, bien qu'elle fût le résultat d'une surprise stratégique, l'acte décisif de la guerre.

Le [illegible], 17 août, [illegible] maréchal Bazaine n'a essayé de profiter des réserves de sa gauche pour transformer en une victoire décisive cette sanglante journée, qui va permettre à l'armée allemande de prononcer son mouvement enveloppant autour de Metz.



[illegible]

royal de Prusse) (160 000 hommes), qui avait connu par la presse le mouvement de l'armée française, chercha à la tourner sur sa droite par une conversion vers le nord, pour l'empêcher de passer la Meuse. Le 30 août, notre aile droite (5e corps, de Failly) fut défaite à Beaumont-Mouzon et toute l'armée se retira derrière la Meuse, à Sedan (31 août).

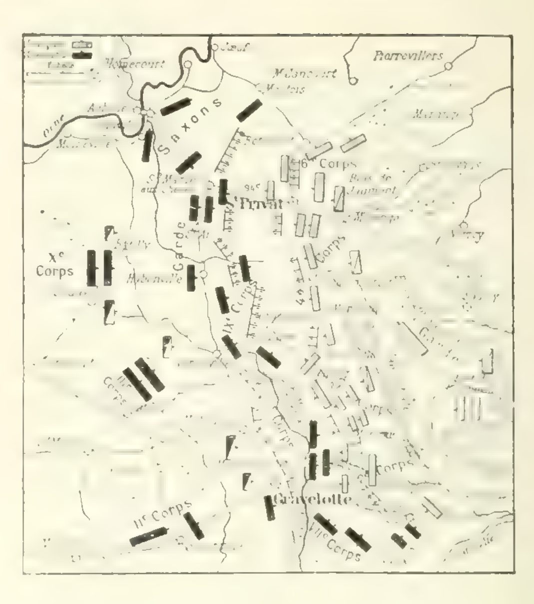
Bataille et capitulation de Sedan (1er et 2 septembre 1870). Napoléon III prisonnier. — Le 1er septembre les Allemands, par un double mouvement tournant, enveloppèrent les Français : passant la Meuse, les uns à Bazeilles, les autres à Donchery, ils se rejoignirent au plateau d'Illy, et les chasseurs d'Afrique se sacrifièrent pour retarder la marche de l'ennemi, qui avait pour objectif la route de Mézières, seule ligne de retraite qui nous restât. La bataille, commencée à quatre heures du matin, fut signalée par la belle défense de Bazeilles et la chevauchée héroïque des chasseurs de Galliffet au plateau d'Illy. Vers cinq heures, l'armée de Châlons était prise au fond d'un entonnoir et enserrée de tous côtés par des troupes numériquement plus fortes. A onze heures et demie, l'empereur, pour ne pas sacrifier inutilement des milliers de vies humaines, rentra dans Sedan, et à deux heures, de sa propre autorité, il fit hisser le drapeau blanc.

Le soir, à huit heures, le général de Wimpfen se rendit au quartier allemand de Donchery pour y conférer avec de Moltke et, devant l'attitude impassible du maréchal, la capitulation fut signée le lendemain : l'armée, avec tout son matériel (500 canons), était prisonnière de guerre, les officiers restant libres sur parole. L'empereur, qui avait fait auprès du roi de Prusse une tentative personnelle pour obtenir des conditions moins dures, se retira au château de Wilhelmshöhe, près de Cassel.

La nuit, les Prussiens, célébrant leur victoire, entonnèrent le Choral de Luther, et, dans le silence, l'écho des collines répercuta le bruit de leurs cent mille voix. Mais si l'héroïsme honore le malheur et la défaite, la France vaincue peut être fière des « braves gens » dont le monument élevé en 1910, près de Sedan, sur le plateau de Floing, perpétuera la mémoire.

Proclamation de la République (4 septembre 1870). — La capitulation de Sedan eut pour conséquence immédiate la chute du gouvernement impérial.

Cette révolution politique s'accomplit sans grands désordres et sans effusion de sang; elle fut surtout une insurrection du sentiment national. Dans la journée du 3, une dépêche de Bruxelles annonça le désastre de Sedan avec toutes ses conséquences, et les députés de la gauche l'apprirent en même temps que le ministère. La nouvelle, aussitôt répandue, excita l'indignation, et l'on commença à crier : « Déchéance ! » Dans une séance de nuit, à une heure du matin, le ministre de la Guerre dut avouer officiellement la situation aux députés réunis dans le salon de la présidence.



Plan de la bataille de Saint-Privat (18 août 1870).

Après la sanglante journée de Mars-la-Tour (16 août 1870), au lieu de poursuivre sa marche sur Verdun, le maréchal Bazaine, sous le prétexte, d'ailleurs inexact, d'un ravitaillement nécessaire, ramène, le lendemain, son armée sous Metz, dans les positions où doit se livrer, le 18, la bataille de Saint-Privat. Il se borne à donner aux troupes l'ordre de se fortifier.

Le 18 août, l'armée française occupe, face à l'ouest, les positions suivantes : à gauche, le 2e corps (Frossard), appuyé à la Moselle, en face de Gravelotte; au centre, le 3e corps (Le Bœuf), à Châtel-Saint-Germain, et le 4e corps (général Ladmirault) à Amanvillers ; à droite, le 6e corps (maréchal Canrobert) à Saint-Privat. La garde impériale (Bourbaki) et la réserve générale d'artillerie se tiennent en arrière, à Plappeville, où se trouve le quartier général du commandant en chef (Bazaine). Les Français sont au nombre de 125 000 avec 400 bouches à feu, et les Allemands au nombre de 180 000 avec 600 canons.

Le plan du maréchal de Moltke et du prince Frédéric-Charles est d'attaquer de front notre gauche et notre centre, puis de continuer leur mouvement tournant vers le nord pour déborder notre droite et nous rejeter sous Metz. Du coté français l'ordre est de garder la défensive, et le front de l'armée est protégé par des tranchées-abris. L'armée allemande se compose des 7e, 8e, 9e et 12e corps et de la garde royale, les 2e, 3e et 10e corps restant en seconde ligne. Vers 11 heures et demie du matin, le 9e corps prussien engage l'action, qui bientôt s'étend de notre gauche à notre droite sur toute la ligne. De midi à 3 heures, tous les efforts de l'ennemi contre notre gauche et notre centre (2e, 3e et 4e corps) restent infructueux et lui coûtent des pertes énormes. Il masse alors près de cent mille hommes contre notre droite, c'est-à-dire contre Saint-Privat. Canrobert (6e corps) qui n'en a que trente mille avec des munitions insuffisantes, lui oppose une résistance désespérée. A 5 heures du soir, la garde prussienne réussit à s'emparer sur le 94e de ligne de Sainte-Marie-aux-Chênes, en face de Saint-Privat, qu'elle couvre alors de feux convergents. Puis elle tente l'attaque de la position. Mais en une demi-heure les feux rasants de l'infanterie française couchent plus de 6 000 Prussiens, dont 240 officiers, sur le long glacis découvert qui précède le village. Enfin, à 7 heures, le 12e corps (saxon) parvient à déborder notre flanc droit. Canrobert, abandonné par Bazaine qui s'est tenu toute la journée au fort Saint-Quentin, à 5 kilomètres du champ de bataille, continue à se défendre héroïquement dans le cimetière de Saint-Privat, surnommé depuis le *tombeau de la garde*. Mais les renforts prussiens grossissent à chaque instant. A 9 heures les Prussiens réussissent à pénétrer dans Saint Privat. Le village, écrasé sous le feu de trois cents pièces de canon, est en flammes, les caissons sont vides : Canrobert se voit forcé de donner le signal de la retraite, qui est protégée par l'artillerie de la garde impériale. Peu après le 4e corps, pris de flanc par les batteries ennemies qui couronnent Saint-Privat, se replie à son tour sous Metz. La bataille était perdue. Elle coûta la vie à 20 000 Allemands et à 12 000 Français.

De Moltke n'avait pas donné d'ordres, et chacun, dans l'armée ennemie, avait été livré à sa propre initiative. Un moment la panique régna dans les rangs prussiens et faillit enlever le roi Guillaume lui-même dans le torrent des fuyards.



Canrobert,
photographie BRAUN et Cie.



Le cimetière de Saint-Privat, par A. DE NEUVILLE.

Jules Favre déposa alors une proposition tendant à déclarer déchus Napoléon Bonaparte et sa dynastie.

L'impératrice répondit à la proposition de Jules Favre par la nomination pure et simple d'un conseil de gouvernement et de défense nationale (4 septembre). La gauche et le centre protestèrent : de nouveau la déchéance fut proclamée dans des termes plus mesurés que la veille, sur le conseil de Thiers, qui, sollicité par Mérimée, avait refusé de prendre le ministère que lui offrait l'impératrice.

Pendant que les députés délibéraient, la Chambre fut envahie par la foule et par les gardes nationaux. Après avoir publiquement annoncé la déchéance, Gambetta entraîna les manifestants à l'Hôtel de Ville pour y proclamer la République. L'impératrice, devant le fait accompli, prit le bras du prince de Metternich jusqu'à la colonnade du Louvre, monta dans un fiacre, se fit conduire chez le docteur Evans, avenue Malakoff, sortit par la porte Maillot, qu'obstruait déjà une barricade, arriva à Deauville le 6 septembre au soir, s'embarqua sur un yacht appartenant à sir John Burgoyne et entra dans le port de Ryde le lendemain au petit jour.

Le soir même, le *Gouvernement de la Défense nationale* était constitué avec Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Ernest Picard, Henri Rochefort, Jules Simon. Le général Trochu fut appelé à la présidence du gouvernement et « chargé des pleins pouvoirs militaires ». Enfin un ministère fut immédiatement formé. Il se composait de : Jules Favre (*Affaires étrangères*), Léon Gambetta (*Intérieur*), général Le Flô (*Guerre*), amiral Fourichon (*Marine*), Ad. Crémieux (*Justice*), Ernest Picard (*Finances*), Jules Simon (*Instruction publique et cultes*), P.-F. Dorian (*Travaux publics*), Magnin (*Agriculture et Commerce*). Étienne Arago devint maire de Paris, avec Charles Floquet, Henri Brisson, J. Clamageran, Émile Durier pour adjoints; la *Préfecture de police* fut confiée à A. de Kératry. Les fonctionnaires furent déliés de leur serment politique.

LA DÉFENSE NATIONALE

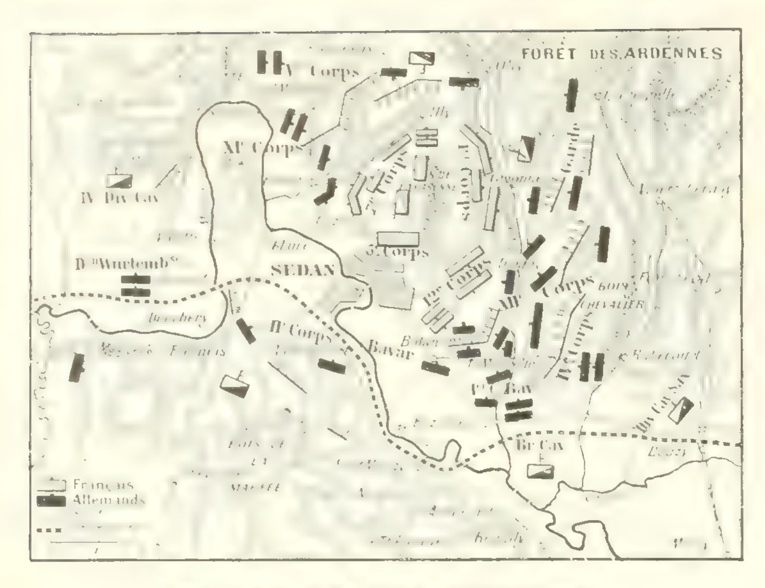
Entrevue de Ferrières. Continuation des hostilités. — Le gouvernement de la Défense nationale fit appel à l'« union intime de l'armée et du peuple » pour la défense du pays : « Soldats! en acceptant le pouvoir dans la crise formidable que nous traversons, nous n'avons pas fait œuvre de parti. Nous ne sommes pas au pouvoir, mais au combat. » Et Jules Favre, dans une circulaire aux agents diplomatiques de la France à l'étranger, rappelait que l'opposition, aujourd'hui au pouvoir, avait « hautement condamné la guerre »; que le roi de Prusse avait déclaré « qu'il faisait la guerre, non à la France, mais à la dynastie impériale »; que, maintenant, rien ne s'opposait donc plus à la paix : « Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous?... Libre à lui; qu'il assume cette responsabilité devant l'histoire! Si c'est un défi, nous l'acceptons. Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses » (6 septembre 1870).

Thiers, qui, quoique député de Paris, était resté en dehors du gouvernement, reçut la mission de conférer avec les chancelleries : à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne et Florence. L'Autriche, bien disposée, se déclara impuissante; l'Angleterre crut n'avoir pas d'intérêt à prendre parti pour nous, et la Russie avait pris des engagements avec la Prusse. Victor-Emmanuel et ses ministres ne se laissèrent pas davantage fléchir.

Le 18 septembre, Jules Favre eut au château de la Haute-Maison, près de Meaux, une entrevue avec Bismarck, qui lui déclara « que les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, une partie de celui de la Moselle avec Metz, Château-Salins et Soissons lui étaient indispensables ». Jules Favre lui fit remarquer que le droit public



Les dernières cartouches, par A. DE NEUVILLE.



Plan de la bataille de Sedan, 1er septembre 1870.

La bataille commence le 1er septembre [illegible] l'attaque de *Bazeilles*, où se concentre tout l'effort des Français, particulièrement de la division d'infanterie de marine (général de Vassoigne), du 12e corps d'armée (général Lebrun). « Pour continuer à nous défendre plus avantageusement, écrivait le commandant Lambert dans son rapport au général de Vassoigne, nous nous retirâmes dans une maison isolée située au point culminant de Bazeilles. J'avais avec moi les capitaines Aubert, Bourgey, Picard et Delaunay, les lieutenants Escoubet et Saint-Felix et à peu près une centaine d'hommes. Grâce surtout à l'activité du capitaine Aubert, la maison fut rapidement mise en état de défense ; ce brave officier, prenant un fusil, se plaça ensuite à l'une des fenêtres et, grâce à sa merveilleuse adresse, il amena chez les hommes une émulation qui fut loin d'exclure le calme. Cependant, malgré les pertes considérables qu'il éprouvait, l'ennemi avançait toujours. Voyant que notre maison allait être cernée et me trouvant dans l'impossibilité de marcher, j'engageai les officiers qui étaient avec moi à me laisser avec quelques hommes et à se retirer sur le gros de la division. Pas un ne voulut y consentir et tous me déclarèrent qu'ils se défendraient avec moi jusqu'à la fin. Au bout de deux heures, nous fûmes complètement cernés par le 15e régiment bavarois. Bientôt notre maison se trouva dans le plus piteux état : les portes et les fenêtres étaient percées à jour, notre toiture à moitié enlevée par un obus qui nous blessait quatre ou cinq hommes. Malgré cela la lutte continuait toujours avec acharnement. Elle ne cessa qu'avec nos munitions. » L'héroïque petite troupe dut alors se rendre. Le commandant Lambert, étant parvenu à s'évader de captivité, alla se mettre à la disposition du gouvernement.

Pendant ce temps, le prince royal de Prusse s'empare des défilés de *Vrigne-aux-Bois*, qui lui livrent Sedan au nord.

Mac-Mahon a été blessé par un éclat d'obus au début de l'action, avant d'avoir donné à ses subordonnés aucun ordre d'ensemble, et le commandement a passé au général Ducrot, qui ordonne la retraite sur la Belgique, pays neutre. Mais le général de Wimpfen exhibe un arrêté du ministre de la Guerre lui conférant le commandement en cas de blessure du maréchal. Wimpfen, convaincu que la route de Mézières est coupée, est d'avis de résister jusqu'au bout. « Que Votre Majesté, s'écrie-t-il à Napoléon, vienne se mettre au milieu des troupes : elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage. » Il ramène les troupes devant Bazeilles, dans l'espoir de percer les lignes de l'ennemi, dont le mouvement de retraite commandé par Ducrot a fortifié les positions.

Au nord, vers le *plateau d'Illy*, les chasseurs d'Afrique de la division Margueritte se sacrifient pour retarder la marche des Prussiens. Margueritte reçoit une balle dans la gorge en allant reconnaître les abords du plateau et est remplacé par le colonel de Galliffet, à qui Ducrot donne l'ordre de charger : alors commence cette héroïque chevauchée qui arrache au roi Guillaume, posté sur les hauteurs de Fresnois, le cri d'admiration resté célèbre : « Oh ! les braves gens ! » Galliffet va reconnaître le terrain au petit trot, posément, revient de même, puis enlève ses escadrons. Lorsque sa brigade a été réduite à une poignée de cavaliers, il répond au général Ducrot qui lui demande un nouvel effort « pour l'honneur des armes » : « Tant que vous voudrez, mon général, tant qu'il en restera un ! » Il en restait bien peu lorsque la dernière charge vint s'arrêter à quel- [illegible] survivants crièrent, le sabre haut : [illegible] les officiers firent arrêter le feu et rendirent le salut.



Jules Favre.
[illegible]

[illegible] populations et qu'il appartenait [illegible] nommer un gouvernement définitif pour traiter de la paix. [illegible] velle entrevue au château de Ferrières, il insista sur la nécessité de convoquer une Assemblée [illegible] le 20, Bismarck lui demanda pour gage l'occupation de Strasbourg, de Toul, de Phalsbourg et d'un fort dominant la capitale, par exemple le mont Valérien. C'était obliger l'Assemblée française à délibérer sous le canon prussien, et Jules Favre proposa alors de réunir les députés à Tours. Le roi Guillaume, consulté, y consentit, mais exigea que la garnison de Strasbourg se rendît prisonnière de guerre. « J'étais à bout de forces, a écrit Jules Favre, et craignis un instant de défaillir. Je me retournais pour dévorer les larmes qui m'étouffaient et, m'excusant de cette faiblesse involontaire, je prenais congé. » Ainsi le gouvernement de la Défense nationale avait cherché la paix : il rencontrait une volonté inflexible de conquête.



Mac-Mahon.
Photographie V. Franck.



Galliffet.
Cliché Berger-Levrault et Cie.

Après le désastre de Sedan, la France devait-elle s'avouer définitivement vaincue ou continuer la guerre ? La réponse à cette question, demeurée pendant longtemps l'objet de discussions passionnées, se trouve dans les nombreux documents diplomatiques et militaires publiés depuis 1870, dans la correspondance du maréchal de Moltke, dans les *Mémoires* de Bismarck. Il y avait d'abord à sauver l'honneur de la patrie. Il fallait ensuite essayer à tout prix d'empêcher l'annexion de l'Alsace-Lorraine, annexion déjà réclamée en 1815 par la diplomatie prussienne, prêchée depuis lors comme une nécessité historique dans toutes les universités d'outre-Rhin, passée à l'état d'idée fixe après Sadowa chez les meneurs de la politique allemande, pour être finalement dénoncée à Jules Favre dans l'entrevue de Ferrières comme l'objectif immédiat de la guerre en cours. La fameuse carte dite au « liséré vert » et sur laquelle l'état-major allemand avait marqué la frontière qu'il souhaitait fait ressortir avec beaucoup de force que, dès le mois d'août 1870, on entendait nous priver de l'Alsace et de la Lorraine, en y comprenant Belfort et Nancy. « L'histoire, a dit Chanzy en parlant de la défense nationale, rendra justice à ce grand effort : ç'a été la gloire de la France. »

La guerre de sièges en Alsace et en Lorraine. — Pendant que les IIIe et IVe armées, victorieuses à Sedan, se dirigeaient sur Paris, le reste des forces allemandes s'employait à faire tomber les places fortes de l'Alsace et de la Lorraine.

Strasbourg. — Après la bataille de Reichshoffen, la division badoise fut détachée pour aller cerner Strasbourg. Comme Bismarck le déclara à Jules Favre lors de l'entrevue de Ferrières, *c'était la clef de la maison*, et tout allait être mis en œuvre pour l'arracher de nos mains. Rien n'avait été fait pour protéger la place contre une attaque régulière tentée avec des pièces rayées, ni pour mettre la ville à l'abri d'un bombardement par la construction de forts avancés.

La garnison se composait, sous les ordres du général Uhrich, rappelé du cadre de réserve, de 17000 hommes environ, dont 3000 seulement avaient une instruction militaire sérieuse. La division badoise du général de Beyer, ministre de la Guerre du grand-duché, se présenta devant Strasbourg le 9 août ; elle fut renforcée par la 1re division de réserve de la IIIe armée (général de Werder) et par la landwehr de la garde, en tout 60000 hommes, disposant de 350 pièces d'artillerie. Dès le 16, la place fut entièrement investie, après une inutile sortie sur l'Ill. A partir du 23 commença le bombardement méthodique de la ville, Uhrich ayant refusé de capituler. Le 24, l'artillerie badoise brûlait jusqu'au dernier parchemin de la bibliothèque de Strasbourg. L'hôpi-

tal militaire fut évacué et les malades transportés dans les salles basses de l'évêché; le feu ne cessa sur la cathédrale qu'à la demande de l'évêque, Mgr Raess. Dans la nuit du 25 au 26, Strasbourg ressemblait à une mer de flammes.

Le siège régulier commença le 26 août. La résistance se prolongea un mois encore : le gouverneur ne rendit la ville démantelée, à demi minée et incendiée, que lorsqu'il eut jugé impossible de résister victorieusement à un assaut de la brèche du bastion 11. La garnison fut prisonnière de guerre et tout le matériel dut être livré à l'ennemi (28 septembre).

Dans les derniers jours du siège, un proscrit de décembre, Edmond Valentin, nommé par le gouvernement de la Défense nationale préfet du Bas-Rhin, réussit à rejoindre Strasbourg assiégé à travers mille dangers et entra dans la ville sous le feu de l'ennemi. Cet acte d'héroïque dévouement devait malheureusement rester stérile.

Metz. — Enfermé dans Metz après les batailles de Borny, de Mars-la-Tour et de Saint-Privat, Bazaine fut aussitôt bloqué par 200000 Allemands, aux ordres du prince Frédéric-Charles. Il ne devait faire aucune tentative sérieuse pour rompre les lignes d'investissement.

L'armée assiégée fit une première sortie du côté de Servigny le 26 août, mais les troupes reçurent l'ordre de reprendre leurs positions sans avoir rien fait. Le 31, à la nouvelle de la marche de l'armée de Châlons, Bazaine prescrivit, dans la même direction, une nouvelle opération ayant pour but de rompre les lignes allemandes et de gagner Thionville. Noisseville, pris par la brigade Clinchant, fut repris par les Allemands dans la soirée du 31. Le lendemain matin les Français réussirent de nouveau à s'emparer du village et soutinrent victorieusement plusieurs assauts; mais, les Prussiens ayant reçu des renforts, la position fut définitivement abandonnée.

Lorsque Bazaine eut appris la révolution du 4 septembre, au lieu de tenter un suprême effort, il entama des pourparlers avec Bismarck, accepta l'intermédiaire d'un louche aventurier du nom de Regnier, envoya le général Boyer au quartier général allemand et auprès de l'impératrice Eugénie. Pendant qu'il faisait ainsi le jeu de l'ennemi, il ne permettait que de menues opérations pour faire des vivres et du fourrage : à Ladonchamps (26 septembre, 2 et 7 octobre), à Peltre (27 septembre), à Lessy (1er octobre); l'armée s'épuisait dans l'inaction et dans la maladie. Le 24 octobre, le prince Frédéric-Charles écrivit à Bazaine que, les négociations politiques n'ayant pas abouti et « l'avenir de la cause impériale n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée française, » il ne pouvait plus être question pour l'armée de Metz de jouer le rôle qu'on lui destinait dans la restauration de l'Empire.

Bazaine, qui n'avait plus de vivres, signa la capitulation du 27 octobre, aux termes de laquelle toutes ses troupes (180000 hommes), la place et les forts de Metz devaient être livrés au prince le 29 octobre à midi. L'article 2 stipulait spécialement qu'il serait fait remise au vainqueur des armes ainsi que de tout le matériel de guerre. Les procès-verbaux officiels constatent qu'il fut livré à l'ennemi : 1665 bouches à feu, 8922 affûts de voitures, 3230225 projectiles, 419285 kilogrammes de poudre, 23 millions de cartouches, 124177 fusils Chassepot, 154152 fusils de divers modèles, 53 drapeaux qui n'avaient pu être brûlés par leurs régiments.

D'intelligence médiocre et dépourvu de sens moral, l'homme dont la nomination avait été chaudement accueillie par tous les partis avait trahi les espérances de la patrie. Si Bazaine avait pour lui la bravoure purement physique, il était incapable de diriger une nombreuse armée et de prendre une initiative sérieuse. Mais son insuffisance comme chef d'armée ne justifie pas cette inertie calculée, persistante, que ne vint troubler pendant deux mois ni la conscience de sa responsabilité, ni le spectacle des souffrances morales de ses troupes immobilisées malgré elles. Soit qu'il ait considéré comme non avenue la révolution du 4 septembre et que, Napoléon étant prisonnier, il ait estimé qu'il appartenait à l'impératrice régente de signer les préliminaires de paix, soit qu'il ait, comme au Mexique, rêvé de se saisir à la faveur des événements d'une haute situation dans l'État, il est impardonnable d'avoir fait passer son intérêt personnel avant celui de son armée et de son pays et de s'être mis en relations avec l'état-major ennemi, qui le berna. Le conseil de guerre, présidé par le duc d'Aumale, qui, à Trianon, le condamna, en 1873, à la peine de mort, jugea à l'unanimité qu'il était coupable d'avoir capitulé en rase campagne (Metz n'était pas en état d'être considéré comme camp retranché) et d'avoir traité « sans avoir fait préalablement tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ». Et comme Bazaine objectait qu'il n'y avait plus, depuis le 4 septembre, de gouvernement régulier, le duc d'Aumale lui répondit : « Il y avait la France! »



Bazaine.
(D'après une photographie.)



Denfert-Rochereau.
(Édition FAYARD.)

Les places secondaires. — Après Strasbourg et Metz succombèrent les forteresses secondaires de l'Alsace et de la Lorraine. Phalsbourg, Bitche, Toul, Verdun, Montmédy, Thionville, Belfort surtout, ne se rendirent qu'après une glorieuse résistance. *Belfort* fut assiégé par les troupes du général de Treskow pendant cent trois jours (4 novembre 1870-18 février 1871). La garnison, commandée par le colonel Denfert-Rochereau, repoussa les attaques de l'armée prussienne avec une telle énergie que la ville fut surnommée par l'ennemi « la fabrique de morts ». La population, de son côté, supporta avec héroïsme ce long siège, malgré un bombardement de soixante-treize jours qui jeta dans la place 98000 obus. Enfin, le 18 février 1871, sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale, Belfort se rendit et la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Grâce à cette belle résistance et aux efforts de Thiers, Belfort devait rester à la France (1).

Siège de Paris. — C'est le 18 septembre 1870 que les avant-gardes des Ire et IIIe armées prussiennes, victorieuses à Sedan, apparurent dans la banlieue est et sud de Paris, sous le commandement du roi Guillaume, du maréchal de Moltke et du prince royal de Prusse. Le roi de Prusse établit à Versailles son quartier général.

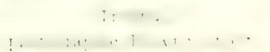
A la fin d'octobre, l'assiégeant disposait de 170000 hommes d'infanterie, 12000 cavaliers et 680 pièces de campagne. Les troupes de la défense comprenaient : le 13e corps d'armée (général Vinoy), échappé au désastre de Sedan (28000 hommes); le 14e corps (général Renault, 30000 hommes); un certain nombre d'unités de marche formées à l'aide des douaniers, forestiers, gendarmes, etc., soit 12000 hommes; 4 brigades de cavalerie, 135000 homme de la garde nationale mobile, des marins venus des ports et des escadres et qui furent utilisés au service de l'artillerie des forts (15000 hommes); enfin, la garde nationale sédentaire (330000 inscrits), composée de 270 bataillons environ, encadrés de chefs élus. Le général Ducrot, arrivé le 16 septembre de Pont-à-Mousson, prit le commandement des 13e et 14e corps. Sauf pour le 13e corps, l'instruction et l'encadrement des troupes, particulièrement dans les bataillons parisiens, étaient des plus défectueux. Les fortifications de Paris dataient du règne de Louis-Philippe : elles formaient une enceinte continue (94 bastions) protégée par 17 forts détachés et qui fut divisée en 9 secteurs.

Sous le titre de président du gouvernement de la Défense nationale, le général Trochu fut véritablement investi de la dictature. Sa situation lui permettait de tout oser dans l'intérêt du salut public. Il n'osa pas assez. Il s'occupa consciencieusement de la défensive, mais il s'y confina, ne se décidant à tenter des sorties que sous la pression énergique de l'opinion, peu confiant dans la valeur des moyens dont il disposait, ajournant indéfiniment

(1) C'est en l'honneur des défenseurs de Belfort que Bartholdi sculpta le lion gigantesque adossé au rocher à pic du château. Sur la place d'armes, *Quand même!* groupe en bronze de Mercié, rappelle aussi le souvenir du siège.

[illegible] de son fameux « plan » [1], comptant peu sur le succès [illegible] poussait la [illegible] jusqu'au [illegible] Officier de mérite, brave, intelligent, mais irrésolu, il était d'une nervosité extraordinaire, pérorant à tout propos, exposant à tout moment ses idées, qu'il appuyait de préceptes et de maximes, éprouvant l'irrésistible besoin de « s'épancher sans jamais tarir, ainsi qu'une source abondante », ce





[illegible]



Vinoy.

[illegible]

qui a fait dire de lui plaisamment qu'il « était moins un général qu'un robinet ». La confusion entre ses mains de deux fonctions d'objet très différent devait donner de mauvais résultats : le président du gouvernement, préoccupé de conserver les sympathies de Paris, empêcha, dans une certaine mesure, le chef de la défense de faire régner dans tous les quartiers de la capitale la discipline rigoureuse qui aurait imposé la trêve des partis. En somme, du côté des troupes l'instruction, du côté des chefs la confiance faisaient défaut. Les assiégés s'efforceront, tout en résistant, de rompre par des sorties le cordon d'investissement pour seconder l'action des armées de province, dont l'objectif sera de débloquer la capitale.

Combats de Châtillon (19 septembre), de Villejuif (22-23 septembre), de Chevilly (30 septembre), de Bagneux (13 octobre), de La Malmaison (21 octobre), du Bourget (28-30 octobre). — Le 19 septembre, le général Ducrot résolut de s'établir sur le plateau de *Châtillon*, afin d'arrêter la marche des Prussiens sur Versailles : ce premier combat se termina par une panique, et le 14e corps se retira en désordre devant les Bavarois (2e corps) et les Prussiens (5e corps) commandés par von Hartmann.

Le 23, du côté de Saint-Denis, le général de Bellemare poussa une vigoureuse reconnaissance jusqu'à *Pierrefitte*, dont il chassa les ennemis après leur avoir infligé des pertes sérieuses. En même temps, la division Maud'huy, qui avait déjà occupé la veille le Moulin-Saquet et le village de Vitry, se portait sur *Villejuif* et enlevait, à droite du village, la *redoute des Hautes-Bruyères*.

Le 30, tandis que les 35e et 45e de ligne (général Guilhem) refoulaient vigoureusement l'ennemi hors de *Chevilly*, la tête de colonne du général Blaise, de la division Maud'huy, pénétrait dans le village de Thiais et s'emparait d'une batterie de position qu'on ne put enlever faute d'attelages.

Le 13 octobre, le général Vinoy (13e corps) exécuta une sortie ayant pour objet de déblayer le plateau de Châtillon des masses ennemies qui l'occupaient. *Clamart* fut aisément enlevé. La brigade du général de La Charrière se porta rapidement en avant, soutenue par le feu du fort de Montrouge, et enleva le village de *Bagneux*, défendu par un bataillon de chasseurs bavarois ; ce hardi coup de main coûta la vie au chef de bataillon de Dampierre, mort à la tête des mobiles de l'Aube. A droite, la brigade du général Susbielle était moins heureuse dans son attaque sur *Châtillon*, dont elle ne put enlever le réduit. Des renforts considérables étant parvenus aux Prussiens, le général Vinoy donna l'ordre de la retraite, ayant perdu inutilement 200 hommes.

Comme suite à la reconnaissance offensive tentée vers Bagneux, le gouvernement projeta une nouvelle sortie sur Rueil. Elle eut lieu le 21 octobre et aboutit au combat de *La Malmaison*.

Le général Ducrot, chargé de l'expédition, avec [illegible] hommes et [illegible] bouches à feu, divise ses troupes en trois colonnes, commandées par le général Berthaut, le général Noël et [illegible]. Les deux premières devaient [illegible] sur La Malmaison [illegible] sur Buzenval, à gauche. A 1 heure, elles se mettent en mouvement, soutenues par notre artillerie, qui, rangée en un vaste demi-cercle, de [illegible] la Fouilleuse, couvre d'obus les avant-postes de La Malmaison, Buzenval, la Jonchère et Bougival. Vers 2 heures, elle débouche en face des positions à atteindre. La colonne Berthaut déloge l'ennemi du parc de La Malmaison ; un moment arrêtée par deux batteries prussiennes, elle revient au combat, sous la protection de nos pièces de campagne. Pendant ce temps, la colonne Noël gravit les pentes de la Jonchère et, pénétrant dans le parc de Buzenval, refoule l'ennemi vers Saint-Cucupha. Mais les Allemands se sont ressaisis : à 4 heures, une furieuse mêlée s'engage dans le parc de La Malmaison entre quatre compagnies de zouaves (sous le commandant Jacquot) et le 50e régiment prussien. Presque tous nos [illegible] Enfin, à 5 heures, des [illegible] de toutes parts aux Allemands qui, après une lutte acharnée, reconquièrent tout le terrain perdu. La lutte étant devenue par trop inégale, Ducrot ordonna la retraite sur Rueil et Courbevoie : elle s'effectua en bon ordre, à la nuit tombante, sans que l'ennemi osât inquiéter notre arrière-garde. L'affaire de La Malmaison nous coûtait plus de 500 hommes et 30 officiers ; les Prussiens perdaient 390 hommes et 21 officiers.

Le 28 octobre, un corps de francs-tireurs, dépendant de la brigade du général de Bellemare, à Saint-Denis, réussit à déloger du *Bourget* un détachement prussien. Il fut aussitôt renforcé par deux autres bataillons, mais le lendemain l'ennemi revint en grand nombre et surtout avec une très forte artillerie qui, pendant deux jours, ne cessa de bombarder le village : nos troupes durent battre en retraite après avoir été cruellement décimées.

Dès les premiers jours du siège il s'était formé un « Comité central républicain des vingt arrondissements de Paris », composé de délégués nommés par les compagnies de la garde nationale. Le 20 septembre 1870 ces délégués votèrent la guerre à outrance, la remise immédiate entre les mains de la Commune de Paris de la police municipale, l'élection à bref délai de la municipalité. Ils se présentèrent à l'Hôtel de ville et firent connaître à Jules Ferry, représentant le gouvernement provisoire, leurs revendications, qui contenaient déjà en germe la future Commune. Le 5 octobre, Gustave Flourens descendit avec ses bataillons en armes sur la place de l'Hôtel-de-Ville et somma le gouvernement d'agir. A la suite de l'insuccès de l'attaque du Bourget et de la nouvelle de la capitulation de Metz, les chefs de la Commune rentrèrent en scène : des bataillons de la garde nationale envahirent l'Hôtel de ville pour s'emparer du pouvoir (31 octobre) ; mais d'autres bataillons délivrèrent les membres du gouvernement.



Jules Ferry,
photographie V. Fr[illegible].

Ce même jour Thiers arrivait à Paris, retour de sa mission, et entamait bientôt à Versailles avec Bismarck des pourparlers qui échouèrent, sur le refus du chancelier d'accorder un armistice avec ravitaillement de Paris. « Nous étions tout disposés à faire des sacrifices, dit Bismarck ; mais l'insurrection de Paris nous fait perdre tout espoir. »

Le gouvernement avait ajourné les élections, parce que la nécessité lui semblait s'imposer d'éviter tout conflit en face de l'ennemi et, en ce qui concerne spécialement l'élection des municipalités, il craignait qu'une Commune de Paris n'entravât son action et son initiative. Mais, après la journée du 31 octobre, pour couper court au reproche de n'avoir pas fait confirmer ses pouvoirs par le suffrage universel, il se décida à se faire plébisciter et à soumettre à l'élection les maires et adjoints des vingt arrondissements de Paris ; en même temps, il révoqua les chefs de bataillon de la garde nationale particulièrement compromis. Le 3 novembre, 557 996 électeurs contre 66 638 le maintinrent en fonctions. A la suite des élections des maires et adjoints, Jules Ferry fut délégué à l'Hôtel de ville pour remplacer le maire de Paris et le préfet de la Seine.

Les sorties. Batailles de Villiers et de Champigny (30 novembre, 2 décembre). — Dans cette nouvelle période du siège, l'objectif de Trochu et de Ducrot fut de combiner dans une action commune les efforts de l'assiégé avec ceux des armées de province. On

1. D'après [illegible] plan de Trochu [illegible] fallu porter nos troupes dans la direction de Rouen, leur faire traverser la Seine et les ramener par la rive droite sous les murs de Paris. L'exécution de ce plan fut jugée, sinon impossible, [illegible]

constitua trois armées, placées respectivement sous les ordres du général Clément Thomas, du général Ducrot (secondé par les généraux Renault, Exéa, de Champéron), et du général Trochu, commandant en chef. La première (130000 gardes nationaux) devait principalement garder l'enceinte ; la seconde (100000 hommes des 13e et 14e corps et des bataillons de mobiles) tenterait les sorties et les opérations actives ; la troisième (70000 hommes, dont une division de cavalerie) serait chargée des opérations destinées à faire diversion. Si l'on ajoute à ces trois armées le corps de 35000 hommes commandé à Saint-Denis par le vice-amiral La Roncière Le Noury et 60000 mobiles dans les forts, on arrive à un effectif de 400000 hommes.

Trochu et Ducrot avaient choisi Rouen pour objectif (Voir p. 438, note 1) ; mais, quand on apprit à Paris la victoire de Coulmiers, le gouvernement, cédant à un mouvement d'opinion, prescrivit une sortie dans la direction supposée de l'armée de la Loire.

Ducrot décida de passer la Marne à Joinville ; puis, pendant que Vinoy ferait diversion vers Choisy et La Roncière vers Épinay, il attaquerait de front les hauteurs de Villiers et de Cœuilly, occupées par les Wurtembergeois.

Le passage de la Marne à Joinville fut fixé au 29 novembre au soir. Malheureusement, l'ingénieur Krantz ne put jeter à temps son pont de bateaux (ce qu'un avis officiel attribua à la crue de la rivière) et l'opération fut remise au lendemain. Le général Vinoy, qu'on avait oublié de prévenir, enleva la Gare aux Bœufs devant Choisy, et les Prussiens, l'ayant refoulé, se trouvèrent, le soir du 29, plus près du champ de bataille. Le lendemain, pendant que Ducrot enlevait *Champigny*, le 2e corps attaqua les hauteurs de *Villiers-Cœuilly*, mais il ne put, faute d'artillerie, venir à bout des Allemands abrités derrière les murs du parc de Villiers. A droite, la division Susbielle avait occupé les hauteurs de *Montmesly* entre la Seine et la Marne et La Roncière s'était replié, après une fausse attaque, sur Épinay, dont il s'était emparé. Gambetta, prévenu, crut qu'il s'agissait d'Épinay-sur-Orge et donna l'ordre à l'armée de la Loire de s'engager entièrement pour opérer sa jonction avec Ducrot : d'où le désastre de Loigny en Beauce.

Le 1er décembre, Ducrot laissa reposer ses troupes, qui souffrirent horriblement du froid ; car, dans la nuit, le thermomètre marqua 10°. Le 2, les Allemands prirent l'offensive, sans résultat décisif, il est vrai ; mais Ducrot, qui avait trouvé peu de concours chez certains de ses lieutenants, comprit qu'il ne pourrait percer les lignes ennemies et ramena ses troupes derrière la Marne. Ce sanglant effort, le plus énergique de tous, nous coûtait 12000 hommes, dont 2000 tués et 2000 disparus.

Malgré la défaite de l'armée de la Loire, que les Allemands firent connaître à Paris, une nouvelle sortie fut tentée par Vinoy, le 21 décembre, au nord-est : ce fut la seconde et inutile bataille du *Bourget*, livrée par un froid de 14°.

Bombardement de Paris. — Le 27 décembre, sans avertissement ni sommation préalable, les Allemands commencèrent le bombardement de nos forts : à sept heures du matin, 12 batteries allemandes, composées de 76 canons de fort calibre, ouvrirent le feu, sous les yeux du prince de Saxe, contre le plateau d'Avron et les forts de Noisy, de Rosny et de Nogent. Le 29, Trochu prescrivit l'évacuation du plateau d'Avron, craignant de voir les 74 pièces d'artillerie qui le garnissaient désorganisées par ce feu terrible.

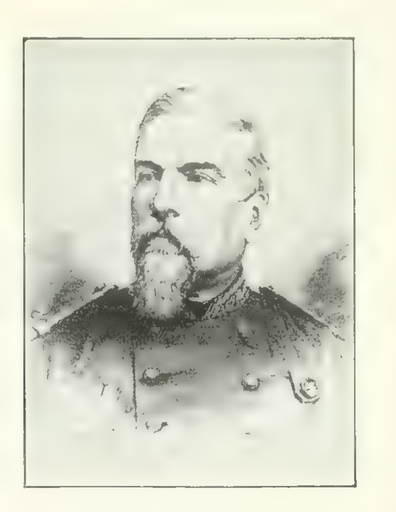
Le 4 janvier, Montreuil, Bondy et tous les forts de l'est recevaient une pluie d'obus. Le 5 janvier, avec les 275 pièces de leurs batteries de Châtillon, de Bagneux, de Meudon, les Allemands commencèrent à cribler de leurs projectiles les forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge, ainsi que les quartiers de Paris situés sur la rive gauche de la Seine.

Pendant ce temps, les vivres s'épuisaient : on dut rationner le pain et la viande. Les subsistances étaient hors de prix : un œuf frais coûtait 1 franc, et le beurre 5 francs la livre. On ne mangeait plus seulement du cheval, mais aussi du chien, du chat et du rat. Le 27 décembre un chat valait jusqu'à 8 francs et un ours du Jardin des Plantes fut vendu 30 francs. Le 2 janvier, les restaurateurs payaient l'éléphant 30 francs le kilogramme. Les femmes, les pieds dans la neige, attendaient devant les boucheries ou les boulangeries la maigre ration de viande et de « pain de siège » qu'on leur distribuait chaque jour. Le froid était excessif ; les ambulances regorgeaient de malades et aussi de blessés ; la mortalité augmentait dans d'effrayantes proportions.

Combats de Buzenval et de Montretout (19 janvier 1871). — Pour donner satisfaction aux Parisiens, mais sans confiance, le gouvernement ordonna, le 19 janvier, une sortie dans la direction de Versailles, sous la protection du mont Valérien : 90000 hommes y prirent part.

D'après le plan du général Trochu, les troupes françaises massées au pied du mont Valérien devaient marcher à l'ennemi sur trois colonnes, commandées par les généraux Ducrot à droite, Bellemare au centre, Vinoy à gauche. Cette dernière avait pour objectif Saint-Cloud et les hauteurs fortifiées de Montretout. Le général Noël se porta, au point du jour, sur la redoute de Montretout, que les francs-tireurs des Ternes enlevèrent avec l'aide du 139e régiment de marche. Quelques instants plus tard, le 2e bataillon de la Loire-Inférieure, aux ordres du commandant de Lareinty, emportait d'assaut la ville et la terrasse de Montretout et s'y maintenait jusqu'au soir.

Au centre, Carré de Bellemare s'empara de Buzenval, mais il ne fut rejoint par Ducrot que quelques heures plus tard et ne put aller plus loin. Le peintre Henri Regnault, l'explorateur Gustave Lambert, le vieux marquis de Coriolis, engagé volontaire malgré ses soixante-dix ans, le colonel de Rochebrune, ancien commandant des « zouaves de la mort », pendant la dernière insurrection polonaise, perdirent la vie dans cette sanglante et inutile journée. L'émeute qui suivit l'échec de Buzenval obligea Trochu à abandonner ses fonctions de gouverneur de Paris (22 janvier), qui furent confiées à Vinoy.



Ducrot.
Monde illustré.

Capitulation de Paris (28 janvier 1871). — Les vivres allaient manquer. On ne pouvait plus compter sur les armées des départements, avec lesquels on ne communiquait qu'au moyen de ballons et de pigeons voyageurs : le gouvernement se résolut à traiter.

Lorsque Jules Favre se présenta devant Bismarck, à Versailles, le chancelier l'accueillit par ces mots : « Je vous attendais. » Le 28 janvier, il fut stipulé qu'un armistice général de vingt et un jours, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution, commencerait le jour même pour Paris, dans un délai de trois jours pour les départements. Les armées belligérantes conserveraient leurs positions respectives, mais Belfort et les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or étaient exclus de l'armistice. Le gouvernement de la Défense nationale convoquerait une Assemblée qui se réunirait à Bordeaux et se prononcerait sur les conditions de la paix ou la continuation de la guerre.

Il fut fait remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre ; l'enceinte fut désarmée. L'armée de ligne, la garde mobile et les marins des forts furent prisonniers de guerre, sauf une division de 12000 hommes conservée par l'autorité militaire pour le service intérieur. La ville était astreinte au payement d'une contribution municipale de guerre de 200 millions de francs à effectuer avant le quinzième jour de l'armistice.

Le siège de Paris avait duré quatre mois et douze jours ; le bombardement, un mois entier. Depuis le 15 janvier, la ration de pain avait été réduite à 200 grammes ; la ration de cheval, depuis le 15 décembre, n'était plus que de 30 grammes (25 grammes dans certains quartiers). La mortalité avait plus que triplé.

Le 26 février fut signée, entre Bismarck et Jules Favre, une convention prolongeant l'armistice et portant cette condition : « La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par les troupes allemandes, dont le nombre ne dépassera pas 30000 hommes. » C'est au prix de cette humiliation que nous conservions Belfort.

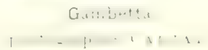
Le 1er mars, à 8 heures 55 minutes, les éclaireurs du corps d'occupation, sous les ordres du général de Kammecke, débouchèrent sur le rond-point de l'Étoile. L'entrée du gros des troupes n'eut lieu que vers 3 heures. Toutes les maisons s'étaient fermées sur leur passage ; de l'intérieur des Champs-Élysées, les Allemands purent voir les statues de la place de la Concorde voilées de noir ; ils n'eurent pas la satisfaction de défiler sous l'arc de triomphe de l'Étoile soigneusement barricadé. Le soir, Paris revêtit une physionomie sinistre : pas une lumière, pas une voiture. Une clause purement verbale avait stipulé le droit pour les Allemands de visiter le Louvre et les Invalides, par petits détachements et sans armes. Le 2, le conflit si redouté faillit éclater à la vue de quelques officiers prussiens aux fenêtres du musée et à la colonnade du Louvre, et surtout à la vue de quelques soldats qui pénétrèrent en armes et à cheval sur la place du Carrousel. Le général Vinoy s'empressa aussitôt de faire prévenir le général de Kameke que les termes

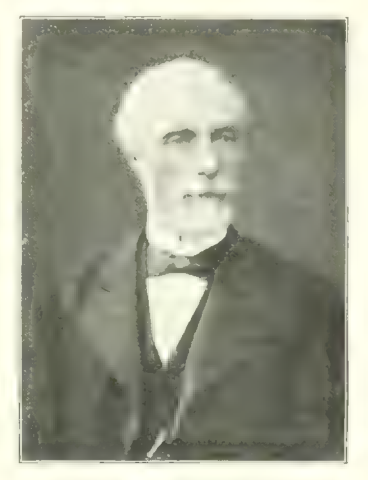
[illegible] étant vidés, il s'opposait à ce que les visites au [illegible] fussent continuées, ajoutant que, dans le cas contraire, il ne répondait plus de la tranquillité de la ville.

L'occupation de Paris prit fin dès l'acceptation des préliminaires de paix par l'Assemblée nationale.

La guerre en province. La Délégation du gouvernement. — Le gouvernement de la Défense nationale, se voyant sur le point




Gambetta
[illegible]


De Freycinet.
[illegible]

d'être investi, décida l'envoi à Tours d'une Délégation chargée d'organiser la défense en province. Crémieux, l'un des délégués, quitta Paris le 12 septembre 1870; Glais-Bizoin et l'amiral Fourichon le suivirent le 16, et Gambetta partit sur le ballon *Armand-Barbès*, le 8 octobre. Après l'évacuation d'Orléans et le dédoublement de l'armée de la Loire, le siège de la Délégation fut transféré à Bordeaux (décret du 8 décembre 1870).

Léon Gambetta fut l'âme de la résistance. Ministre de l'Intérieur et ministre de la Guerre, il créa des armées, lutta jusqu'au bout sans perdre jamais confiance dans l'avenir. Les revers, comme il le disait, devaient être plus propres à enflammer les courages qu'à les abattre, et il espérait toujours un revirement favorable de la fortune. Il pensait que, même après la chute de Paris, on pouvait utilement prolonger la guerre et, par une résistance inlassable, fatiguer l'ennemi au point d'obtenir de lui des conditions moins rigoureuses, sauver peut-être l'intégrité du territoire. Son activité dévorante fut secondée par un ingénieur d'un esprit lucide et ferme, Charles de Freycinet, qui fit les plus grands efforts pour soutenir et encourager la résistance, lever, équiper, encadrer et instruire les troupes qui tinrent la campagne pendant cinq mois, au grand étonnement des armées allemandes et de l'Europe. Les fautes et l'inexpérience de la Délégation doivent être excusées en considération de son admirable dévouement patriotique.

Pour empêcher l'envahissement du centre de la France par les armées allemandes et débloquer Paris, elle improvisa trois armées: l'*armée du Nord*, l'*armée des Vosges*, l'*armée de la Loire*, qui après la défaite de Loigny fut dédoublée pour former l'*armée de l'Est* et la *seconde armée de la Loire*.

La première armée de la Loire. — *Prise d'Orléans par les Allemands (11 octobre 1870).* — La première armée de la Loire (15e corps), commandée par le général de La Motterouge, se concentrait à *Orléans*. Le général von der Tann reçut l'ordre de marcher d'Étampes sur cette ville avec deux brigades bavaroises soutenues par la 22e division prussienne (général von Wittich). Écrasé à Toury et à Arthenay (10 octobre), La Motterouge, qui n'avait que 25000 hommes à opposer aux 40000 ennemis qui le menaçaient, préféra se retirer derrière la Loire, ne laissant en avant d'Orléans qu'une arrière-garde de 7000 hommes pour protéger sa retraite. Le 11 octobre, l'ennemi prit l'offensive et, non sans rencontrer sur sa route une vigoureuse résistance, réussit, le soir, à s'emparer d'Orléans.

Un corps prussien fut envoyé vers Chartres par *Châteaudun*, ville ouverte qui s'exposa héroïquement à la destruction : 1300 gardes nationaux de la ville, francs-tireurs parisiens ou nantais, commandés par Testanières et Lipowski, et secondés par la population, disputèrent Châteaudun pendant dix heures à 5000 Allemands munis de trente pièces de canon. La ville, bombardée, livrée au pillage, perdit par le feu 225 maisons, la plupart enduites de pétrole par les vainqueurs (18 octobre).

Le successeur de La Motterouge, le général d'Aurelle de Paladines, réunit toutes ses forces en Sologne, au camp de Salbris, et en forma deux corps d'armée : le 15e, sous ses ordres directs; le 16e, sous les ordres de Chanzy. Il ramena l'ordre et la discipline dans l'armée, avec une énergie qui ne recula pas devant les exemples.

Victoire de Coulmiers (27 octobre). — D'Aurelle reçut l'ordre de tourner l'armée bavaroise par l'ouest, puis de se rabattre sur Orléans. Le 27 octobre, son avant-garde, commandée par Martin des Pallières, se porta sur Mer, en aval d'Orléans; puis l'armée franchit la Loire. Refoulés le 7 novembre à Vallières, battus complètement à Coulmiers le 9, les Bavarois de von der Thann évacuèrent Orléans et toutes les positions qu'ils occupaient autour de la ville, laissant entre nos mains 2000 prisonniers, sans compter les blessés.

Malheureusement d'Aurelle, au lieu de poursuivre son succès, perdit son temps à faire d'Orléans un camp retranché, et le prince Frédéric-Charles, libre par suite de la capitulation de Metz, put arriver sur la Loire.

Batailles de Beaune-la-Rolande (28 novembre) et de Loigny (2 décembre). — Le gouvernement de la Défense nationale opposa à Frédéric-Charles trois nouveaux corps d'armée : le 17e (général de Sonis), entre Orléans et Blois; le 18e (général Billot), et le 20e (général Crouzat). Ce dernier arrêta l'avant-garde prussienne, du 28 novembre au 1er décembre, à *Beaune-la-Rolande*, mais ne put prendre la ville.

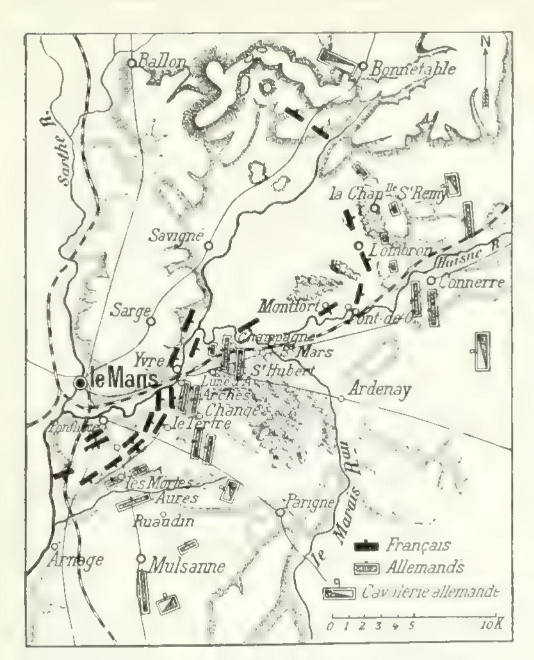
La nouvelle de la grande sortie de Paris, annoncée par le général Trochu, arriva le 30 novembre; il y avait six jours qu'elle était partie de Paris, le ballon ayant pris terre en Norvège. Il n'en fut pas moins décidé que l'armée de la Loire (15e, 16e, 18e et 20e corps, ensemble 200 000 hommes) se mettrait en marche sans retard, pour donner la main au général Ducrot (Voir : *Siège de Paris*). En même temps le général Faidherbe, qui commandait à Lille, recevait l'ordre de marcher sur Paris pour favoriser l'action commune du général Ducrot et de l'armée de la Loire. Les opérations commencèrent le 1er décembre, jour où eut lieu à *Villepion* (Eure-et-Loir) un vif combat entre la division Jauréguiberry (du corps de Chanzy) et les Bavarois de von der Thann, qui subirent un sanglant échec. Ce fut le prélude de la grande bataille du lendemain qui commença dès le matin. Tous les efforts des deux armées se concentrèrent autour de Loigny et du château de Goury. Loigny, pris et repris plusieurs fois, resta définitivement aux Allemands. Le général de Sonis (17e corps), à la tête d'un bataillon de zouaves pontificaux, de deux compagnies de mobiles des Côtes-du-Nord et de quelques francs-tireurs de Tours et de Blida (en tout 800 hommes), se porta bravement au secours de deux bataillons du 37e de marche, qui, dans le cimetière, se défendaient à outrance.

La ligne de bataille de l'armée française était tellement étendue que les 18e et 20e corps n'avaient pris aucune part à l'affaire, alors que leur coopération eût pu être, au dernier moment, des plus efficaces. — Du côté de Poupry, l'engagement avait été également vif et meurtrier.

L'ennemi reprit bientôt Orléans, après avoir coupé en deux l'armée française. Chanzy, avec l'aile gauche, établit son quartier général à Josnes et organisa la *deuxième armée de la Loire*, formée des 16e et 17e corps (Jauréguiberry, de Colomb), auxquels fut adjoint le 21e (Jaurès). L'aile droite, sur la rive gauche, constitua l'*armée de l'Est*, sous Bourbaki, avec les 15e, 18e et 20e corps (Martin des Pallières, Billot, Crouzat).


Chanzy,
photographie [illegible]

La deuxième armée de la Loire. — Durant deux mois, au cœur de l'hiver, Chanzy, par son activité tenace et la fécondité de ses ressources, tint tête aux trois corps d'armée qui le harcelaient de toutes parts : ceux du général bavarois von der Tann, le vaincu de Coulmiers; du duc de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles. Il sut obliger les Allemands à mettre en ligne contre lui jusqu'à



Plan de la bataille du Mans (10-11 janvier 1871).

Chanzy essaya de couvrir Tours, où s'était transportée la Délégation du gouvernement de la Défense nationale, mais, poursuivi par Frédéric-Charles et le grand-duc de Mecklembourg, il dut, après une série de combats à Josnes (7 décembre), à Villarceau (8 décembre), se replier sur la Loire; puis, délogé de Fréteval et de Vendôme (14 et 15 décembre), il recula lentement derrière la ligne de la Sarthe et de l'Huisne pour protéger Le Mans, nœud de toutes nos communications avec le nord et l'ouest de la France. Avec les renforts de mobiles qu'il avait reçus du camp de Conlie, il disposait de 90 000 hommes. Il établit ses trois corps sur les collines qui dominent le confluent de l'Huisne : le 16e (Jauréguiberry), à droite, s'appuyait à la Sarthe; le 17e (général de Colomb), au centre, occupait le Tertre et Changé; le 21e (général Jaurès) défendait le plateau d'Auvours et les hauteurs de Montfort.

L'ennemi, qui lui opposait les 10e, 3e et 13e corps (75 000 hommes), avançait sur deux colonnes commandées par le prince Frédéric-Charles et par le duc de Mecklembourg, tandis que des troupes lancées le long du Loir manœuvraient pour séparer du reste de l'armée les généraux Jouffroy, de Curtin et Cléret. L'action dura jusqu'à la nuit close et fut des plus vives à Montfort, à Champagné, à Parigné-l'Évêque, à Jupille et à Changé. L'ennemi ne put nous déloger de nos positions : la journée du 11 fut marquée par de nouvelles attaques infructueuses du 3e corps contre notre centre, par la perte du plateau d'Auvours, abandonné à la suite d'une panique de la division Pâris, et sa reprise par la division Gougeard (volontaires de l'Ouest et mobiles bretons). A la nuit tombante nous étions victorieux sur toute la ligne, lorsqu'un incident imprévu vint transformer nos succès en un désastre irréparable. Surprise et assaillie brusquement à 7 heures du soir par un bataillon prussien du 10e corps, la brigade de mobilisés bretons du général Lalande, qui gardait l'importante position de la Tuilerie à notre droite, fut saisie de panique et céda le terrain à l'ennemi. Tous les efforts pour le reprendre furent inutiles : les Prussiens, débordant par cette trouée, parvinrent aux portes du Mans.

75 000 hommes pour le forcer à reculer.

Chanzy parvint à se retirer derrière la Mayenne, après deux combats d'arrière-garde livrés le 15 janvier à Sillé-le-Guillaume et le 18 à Saint-Melaine, près de Laval. C'est dans ces positions que le trouva l'armistice du 28 janvier.

L'armée du Nord. — Dès la capitulation de Metz, Frédéric-Charles (IIe armée) s'achemina sur la Loire, tandis que Manteuffel (Ire armée) se dirigeait vers le Nord, afin de disperser les forces que nous commencions à grouper sur ce point, et qui reçurent un commencement d'organisation, au mois d'octobre 1870, par les soins de Testelin, délégué du gouvernement de la Défense nationale, et du colonel du génie Farre, directeur des fortifications à Lille. Elle se composait de soldats d'infanterie tirés de tous les dépôts de la région et de bataillons de mobiles; des officiers et des sous-officiers échappés de Metz et de Sedan formèrent ses premiers cadres; les places fortes du Nord lui fournirent l'artillerie et le matériel nécessaires. La cavalerie seule lui manquait ou à peu près. Le général Bourbaki, sorti de Metz, fut mis à la tête de l'armée du Nord (22 octobre); mais, le 19 novembre, il fut envoyé sur la Loire, et son chef d'état-major, le colonel Farre, promu général, le remplaça provisoirement. Il avait sous ses ordres trois brigades (25000 hommes).

Combats de Villers-Bretonneux et de Pont-Noyelles (27 novembre et 3 décembre 1870). — La chute de Metz inaugura la période d'action de l'armée du Nord. Après la capitulation, tandis que la IIe armée allemande (prince Frédéric-Charles) marchait sur Orléans, la Ire armée (général de Manteuffel) se porta sur Amiens avec 35000 hommes. Sa première rencontre avec l'armée du Nord eut lieu le 27 novembre, près de cette ville, à *Villers-Bretonneux* : nos soldats soutinrent vaillamment la lutte et purent se retirer en bon ordre derrière la Somme; mais Amiens tomba au pouvoir de l'ennemi le 30 novembre et, le 5 décembre, les Allemands occupèrent Rouen.

Manteuffel allait enfin rencontrer un adversaire redoutable dans



Faidherbe,
photographie Appert.



Manteuffel,
photographie Wuerthle.

le général Faidherbe, qui opposa son énergique intrépidité et sa science d'organisateur à la supériorité numérique de l'ennemi. Ayant à lutter, avec des troupes jeunes et inexpérimentées, il appliqua la méthode de guerre qu'il avait éprouvée au Sénégal et qui consiste à fatiguer un ennemi supérieur en nombre, à l'attirer pour ne le frapper qu'à coup sûr, à lui échapper pour revenir à la charge, à alterner les attaques et les trêves, de manière à aguerrir les troupes et à les reposer de leurs efforts.

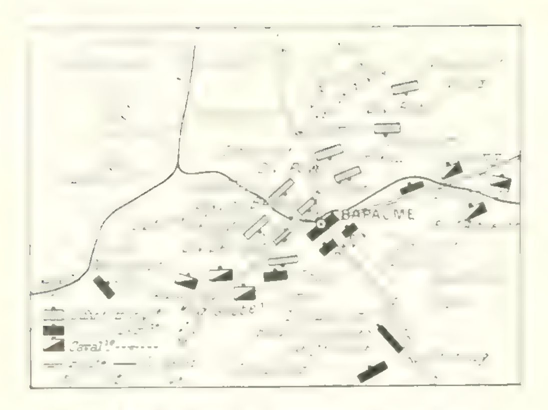
Faidherbe arriva le 3 décembre à Lille : il disposait de 30000 hommes. Sur la Somme, il envoya la division Lecointe s'emparer de Ham (9-10 décembre) et tenta de faire diversion en occupant Amiens. Il était posté derrière la rivière *Hallue* lorsqu'il fut abordé par Manteuffel : pendant toute la journée du 23 décembre, les deux généraux se disputèrent *Pont-Noyelles*, et Faidherbe, par 8° de froid, bivouaqua sur ses positions; après quoi il ramena ses troupes derrière la Scarpe pour les faire reposer.

Bataille de Bapaume (3 janvier 1871). — Manteuffel, pour s'assurer complètement la ligne de la Somme, assiégea *Péronne*. Une partie de l'armée (corps du général de Mirus, 3e division de réserve du général de Senden) commença l'investissement de cette ville, le 27 décembre. Protégé contre un coup de main plutôt par les marécages qui l'entourent que par les fortifications de Vauban, Péronne avait une garnison insuffisante (3500 hommes environ) pour occuper les hauteurs boisées des environs et faire obstacle à un bombardement. La défense, dirigée par le chef de bataillon du génie Garnier, ne put être que passive. Du 27 au 30, dix mille obus s'abattirent sur la ville et y allumèrent plusieurs incendies, notamment celui de l'hôpital. Le commandant Garnier repoussa néanmoins, tout d'abord, l'idée d'une capitulation, et tenta même, le 31 décembre, une offensive, d'ailleurs malheureuse. Il comptait sur l'arrivée de Faidherbe, qui effectivement se porta, le 30 décembre, au secours de Péronne et, malgré un froid excessif, reprit l'offensive.

La bataille de Bapaume (3 janvier 1871) ne fut qu'une victoire stérile, puisque Faidherbe battit en retraite sans essayer de délivrer Péronne et que Garnier, cédant à la pression des habitants, rendit la place le 9 janvier 1871. Cette capitulation malheureuse mettait aux mains de l'ennemi le boulevard de la Somme, le pivot de la défense de la région du Nord.

Bataille de Saint-Quentin (18 janvier 1871). — Après avoir fait reposer son armée pendant quelques jours, le général français reprit, le 12 janvier 1871, le cours de ses opérations et se dirigea sur Paris, par Saint-Quentin, avec 50000 hommes. Le 8 octobre précédent, le préfet de l'Aisne, Anatole de la Forge, et les gardes nationaux avaient repoussé un détachement ennemi, qui était entré par surprise dans la ville; mais, le 21, les Prussiens étaient revenus en force et la ville avait dû capituler. Le 19 janvier 1871, l'armée du Nord eut à lutter, à *Saint-Quentin*, contre l'armée du général von Gœben, sans cesse renforcée dans l'après-midi par des troupes fraîches arrivant de Paris en chemin de fer, et qui, à mesure qu'elles descendaient des wagons, allaient immédiatement se mettre en ligne. Gœben attaqua Faidherbe par l'ouest et par l'est pour l'envelopper, pendant que sa cavalerie couperait au nord la ville de Cambrai. Après la résistance la plus énergique, Faidherbe, écrasé par le nombre, dut ordonner la retraite.

La bataille de Saint-Quentin mit fin aux opérations de l'armée



Plan de la bataille de Bapaume (janvier 1871).

[illegible]
l'ennemi jusqu'au delà de Biefvillers; en même temps une [illegible]
moins cette attaque ne fut pas inutile, car l'ennemi évacua le village pendant la nuit suivante, craignant de se voir tourné par Achiet-le-Grand. Le lendemain, à la pointe du jour, le combat recommença avec un nouvel acharnement sur toute la ligne. Vers 11 heures, l'ennemi était déjà re- [illegible] sienne semblait en pleine retraite, lorsque tout à coup elle tenta un retour offensif. Le village de Biefvillers, qui formait la clef de la position au centre, fut vigoureusement attaqué par les Prussiens et intrépidement défendu par le 1er bataillon du 43e de ligne et trois compagnies du 20e chasseurs. La 1re division du [illegible] par la division des mobilisés du Nord, s'empara des villages de Sapignies et de Favreuil; en même temps, la division du 22e corps enlevait les positions prussiennes en arrière de Biefvillers, ainsi que la ville d'Avesnes-le-Bapaume. « A 6 heures du soir, dit le général Faidherbe, nous avions chassé les Prussiens de tout le champ de bataille, couvert de leurs morts; de très nombreux blessés prussiens restaient entre nos mains dans les villages où l'on avait combattu, ainsi qu'un certain nombre de prisonniers. Quelques pelotons, emportés par leur ardeur, s'engagèrent sans ordre dans les faubourgs de la ville de Bapaume, où les Prussiens s'étaient retranchés dans quelques maisons. Comme il n'entrait pas dans nos vues de prendre cette ville, ces pelotons furent rappelés à la nuit. » Nos pertes s'élevaient à 183 tués, dont 3 officiers, et à 1 136 blessés, parmi lesquels 41 officiers; quant à celles de l'ennemi, elles durent être, d'après Faidherbe, bien plus considérables.

au Nord, après six semaines d'une campagne des plus rudes, car le froid descendit jusqu'au-dessous de 20°. L'armée se retira vers les places du Nord et se cantonna autour des villes de Cambrai, Douai, Valenciennes, Arras et Lille.

La guerre dans l'Est. — Par suite de nos premières défaites en Alsace et en Lorraine, les départements de l'Est étaient sans défense. Des corps francs s'étant organisés pour gêner les communications de l'ennemi, le gouvernement de la Défense nationale envoya dans l'Est le général Cambriels pour leur donner la cohésion qui leur manquait et diriger leur action. Cambriels fondit ensemble les troupes régulières, corps francs, mobiles, et constitua une armée de 40000 hommes environ, avec laquelle il tenta de défendre les défilés des Vosges et de fermer la vallée de la Saône aux Allemands. Ceux-ci lui opposèrent le général de Werder, qui venait de prendre Strasbourg et, après plusieurs combats dans les massifs vosgiens, il se replia sur Besançon (12 octobre).

L'*armée des Vosges* se disposait à prendre l'offensive, quand son chef, dont la blessure reçue à Sedan s'était rouverte et lui causait des souffrances atroces, dut abandonner le commandement. Il eut pour successeur le général Michel, qui fut bientôt lui-même remplacé par le général Crouzat.

Le 15 novembre, Crouzat reçut de Freycinet l'ordre de se porter immédiatement sur la Loire, où la présence du prince Frédéric-Charles nécessitait un effort considérable. Après son départ, les Allemands ne furent arrêtés dans leur marche vers le Sud-Ouest que par les 15 000 hommes du général Cremer, par les corps francs et par les troupes hétérogènes de Garibaldi, qui était venu mettre son épée au service du gouvernement de la Défense nationale. Werder, passant les Faucilles, s'était avancé dans la vallée de la Saône et, malgré l'énergique défense du colonel Fauconnet, avait occupé *Dijon* le 30 octobre, obligeant nos troupes à se replier sur Beaune. Il pouvait de là surveiller les communications entre Orléans et Belfort, marcher sur Lyon, couper la retraite à l'armée qui occupait Besançon et au corps de Garibaldi. Non content de harceler l'envahisseur en lançant des colonnes légères — dont l'une, conduite par son fils Ricciotti surprit, dans la nuit du 18 au 19 novembre, un détachement ennemi à *Châtillon-sur-Seine* — Garibaldi projeta de reprendre Dijon. Il eut le tort de ne pas combiner ses mouvements avec ceux de Cremer et des francs-tireurs, et il dut se replier sur *Autun*. Les Allemands, qui l'y poursuivirent, en furent repoussés le 1er décembre, et ils allaient revenir à l'assaut le lendemain quand leur chef les rappela, une reconnaissance ennemie ayant été assaillie à *Nuits* (30 novembre) par la brigade Cremer, qui fut attaquée à son tour au même lieu le 18 décembre.

Bataille de Nuits (18 décembre 1870). — Vers la mi-décembre, Werder envoya [illegible] Beaune deux brigades badoises qui se heurtèrent, à *Nuits*, aux [illegible] 15 000 hommes, et massées, partie à Boncourt et dans la tranchée du chemin de fer, à droite de la ville, partie sur le plateau de Chaux, à gauche. Malgré l'énergique résistance de ses défenseurs, Boncourt fut pris à midi par Glumer, mais un combat acharné eut lieu devant la tranchée. A 2 heures les Badois tentèrent une attaque générale. Successivement Glumer et son lieutenant, le prince Guillaume de Bade, furent blessés; le colonel Renz fut tué. Mais à gauche nos positions avaient été forcées. A 4 heures, l'ennemi, ayant réussi à tourner la tranchée, pénétra dans Nuits, où s'engagea aussitôt une terrible bataille de rues. Vers 5 heures, Cremer, se voyant débordé par le nombre, donna l'ordre de la retraite sur Beaune. Il avait perdu 1 200 hommes, mais les Badois furent aussi cruellement éprouvés : ils eurent 55 officiers, dont 2 généraux et 2 colonels, et 885 hommes hors de combat. Les mobiles de la Gironde, sous les ordres de Carayon-Latour, et les mobilisés de la 1re légion du Rhône se couvrirent de gloire. L'ennemi ne put conserver la ville et se replia sur Dijon, tant ses pertes avaient été grandes.

Gambetta et Freycinet avaient élaboré un plan ayant pour objet de débloquer Belfort pour couper les Allemands de leurs communications et les obliger indirectement à lever le siège de Paris pour protéger l'Allemagne du Sud. La première armée de la Loire, commandée par Bourbaki (15e, 18e et 20e corps, plus une division de réserve), se réunit à la division Cremer, concentrée à Beaune, et au 24e corps (général Bressolles), concentré à Lyon : l'*armée de l'Est*, ainsi constituée, compta environ 140000 hommes et 400 canons, s'opposant aux 60000 hommes de Werder.

Bataille de Villersexel (9 janvier 1871). — Dès que l'armée de l'Est se fut formée à Besançon (5 janvier), Werder massa ses forces à Vesoul : pour l'en déloger et l'isoler de Belfort, Bourbaki décida l'attaque de Villersexel, où les troupes ne parvinrent qu'à grand'peine. Le froid était tel que le 18e corps put franchir l'Ognon sur la glace et qu'il fallut constamment relever les chevaux, qui glissaient sur le verglas. Le village, pris et repris, resta finalement entre nos mains.

Bataille d'Héricourt (15, 16 et 17 janvier 1871). — Bourbaki, obligé d'attendre ses approvisionnements, ne put empêcher Werder de se fortifier sous la Lisaine et de rester en communication avec le général de Treskow, qui assiégeait Belfort.

Pendant trois jours, les 15, 16 et 17 janvier, on se battit sur les bords de la Lisaine et autour des villages de Chagey, *Héricourt*, Chenebier. Le premier jour, les Français soutinrent la lutte sans plier, mais le général Billot (18e corps), par suite de l'état des routes, ne put coopérer à l'action. Dans la nuit du 15 au 16, le thermomètre marquait 18° au-dessous de zéro, et la neige, balayée par le vent, s'amassait sur nos soldats, qui, pour ne pas mourir de froid, durent allumer des feux de bois, malgré la proximité de l'ennemi. Le 16, à droite et au centre, nos positions furent maintenues; à gauche, la division Cremer et une partie du 18e corps obligèrent l'ennemi à reculer : les mobiles résistèrent pendant sept heures à un feu des plus violents. Le 17, Bourbaki ordonna une attaque générale contre le front ennemi, mais l'artillerie allemande la fit échouer. D'ailleurs le général de Manteuffel arrivait subitement sur nos derrières et se portait sur Dôle pour nous couper de Lyon : Bourbaki commença sa retraite, ayant perdu 6 000 hommes, tués, blessés ou prisonniers. Les Allemands avaient 700 tués et 1 500 blessés.

Pendant que Manteuffel envoyait vers Dijon une brigade qui attaqua les garibaldiens pour les empêcher d'intervenir (combats des 21 et 23 janvier), le gros des forces ennemies occupait le pays au sud de Besançon et coupait la retraite à l'armée de l'Est. Bourbaki lui donna l'ordre de se diriger sur Pontarlier (26 janvier); puis, redoutant bientôt pour ses troupes, prises entre la frontière et les Allemands, le sort de l'armée de Metz, il tenta de se donner la mort.

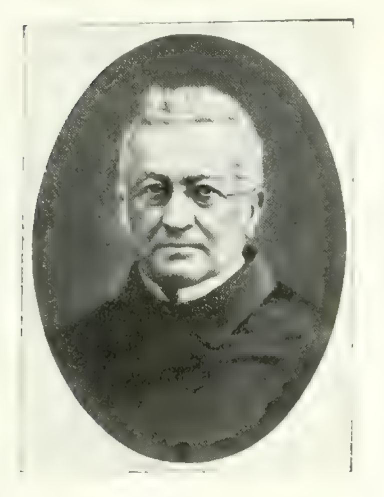
Le général Clinchant, qui lui succéda, espérait gagner Bourg et rentrer à Lyon, quand il reçut avis de la signature de l'armistice. La dépêche de Jules Favre à la Délégation ayant omis de signaler que les opérations devaient se poursuivre dans l'Est, les Allemands continuèrent leur marche en avant, et l'armée de l'Est, après plusieurs engagements meurtriers, n'eut d'autre ressource que de franchir la frontière. La division de réserve (Pallu de la Barrière) se maintint au défilé de la Cluse pendant toute la journée du 1er février et, appuyée par le canon du fort de Joux, permit à 90000 hommes, 12000 chevaux, 300 canons, 3000 voitures, de passer en Suisse. Le combat de la Cluse fut le dernier que les armées françaises livrèrent en rase campagne aux armées allemandes.

Bourbaki,

photographie BRAUN et Cie.

LA PAIX

Le traité de Francfort. — L'article 2 de la convention signée le 28 janvier 1871, entre Jules Favre et Bismarck, contenait la disposition suivante : « L'armistice convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une Assemblée, librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite. » Il fut procédé aux élections le 8 février et, le 12, l'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux.



Thiers,
photographie Pierre Petit.

Sur les 48 représentants du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges, 43 avaient résolu de solliciter la continuation de la guerre, espérant ainsi empêcher l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Réunis à Bordeaux, chez l'un d'eux, Frédéric Hartmann, ils décidèrent de lire à l'Assemblée une protestation dont la rédaction fut confiée à Gambetta, Louis Chauffour, Schneegans et Emile Keller. Elle se résumait dans ces trois propositions : « L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées. — La France ne peut consentir ni signer la cession de l'Alsace et de la Lorraine. — L'Europe ne peut permettre ni ratifier cet abandon. »

Lorsque, le 17 février, Keller en donna lecture à la tribune, il provoqua une émotion et une explosion de douleur dans l'Assemblée frémissante, mais l'Assemblée, hélas! ne pouvait plus que « s'en remettre à la sagesse et au patriotisme des négociateurs ».

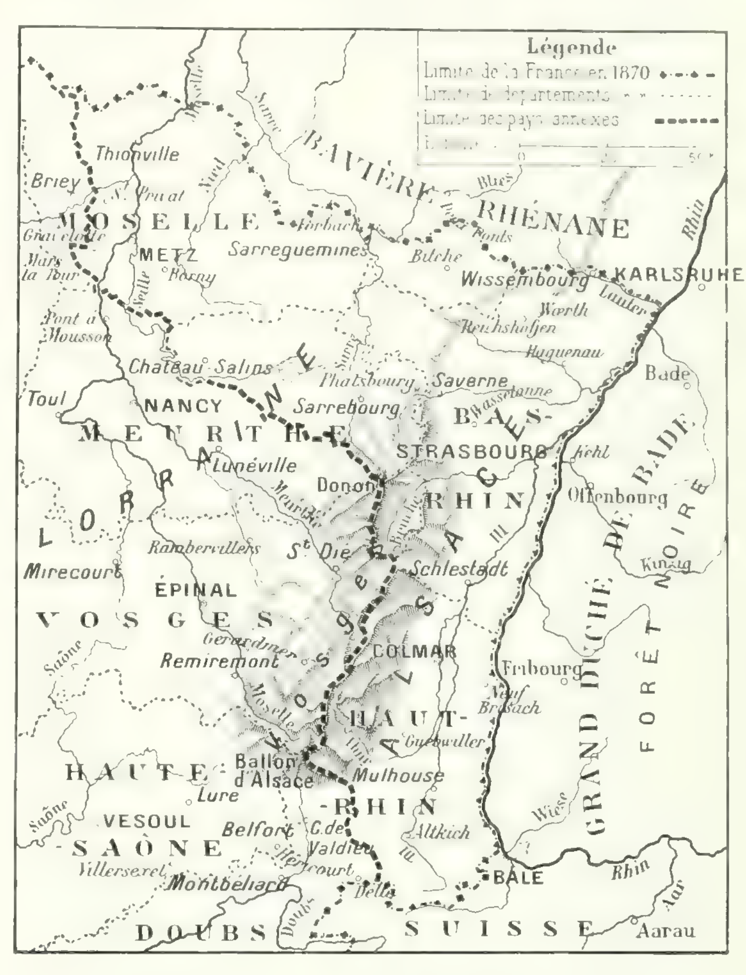
Thiers, nommé chef du pouvoir exécutif, se rendit auprès de Bismarck et s'attacha surtout à conserver à la France Metz et Belfort. Bismarck lui répondit qu'il s'était opposé au projet du général de Roon, qui voulait prendre les deux tiers de la Lorraine, mais qu'il était impossible de nous laisser Metz. « En Allemagne, ajouta-t-il, on m'accuse de perdre les batailles que M. de Moltke a gagnées. Ne me demandez pas l'impossible. » Et comme le chancelier ne voulait pas non plus abandonner Belfort : « Non, s'écria Thiers, jamais je ne céderai à la fois Belfort et Metz. Vous voulez ruiner la France dans ses frontières. Eh bien! qu'on la prenne, qu'on l'administre, qu'on y perçoive les impôts! Nous nous retirons et vous aurez à la gouverner en présence de l'Europe, si elle le permet... Je signe à l'instant même, si vous me concédez Belfort. Sinon rien, rien que les dernières extrémités, quelles qu'elles soient. » Bismarck consentit à revoir le roi : Belfort nous resta, à la condition que les Prussiens pussent entrer à Paris (Voir p. 439), et l'indemnité qu'on nous réclamait fût réduite d'un milliard.

C'est le 26 février 1871 que furent signés les préliminaires de Versailles (1), dont les conditions essentielles étaient : 1° la cession à l'Allemagne de l'Alsace (sauf Belfort) et d'une partie de la Lorraine ; 2° le payement de 5 milliards de francs à titre de contribution de guerre : 1 milliard dans le courant de l'année 1871, le surplus dans un délai de trois ans, les 3 milliards non acquittés immédiatement portant intérêt à 5 pour 100. L'évacuation des départements de l'Est occupés par les troupes allemandes ne devait s'opérer que progressivement, au fur et à mesure des payements. Les troupes françaises, à part une garnison de 40000 hommes, se retireraient derrière la Loire jusqu'à la signature du traité de paix définitif, qui devait être négocié à Bruxelles, en territoire neutre.

Le 1er mars, l'Assemblée, appelée à statuer sur les préliminaires de Versailles, vota d'abord par 670 voix la déchéance de l'empereur, en le déclarant responsable des malheurs de la patrie (2).

Malgré Victor Hugo, Vacherot, Buffet, Brunet, Millière, Arago, et une nouvelle protestation des sacrifiés, il fallut bien céder : 546 voix contre 107 s'y résignèrent. Alors les 28 députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, y compris Gambetta, qui, élu par neuf départements, avait opté pour Strasbourg, quittèrent la salle des séances.

Les exigences du vainqueur s'aggravèrent encore par suite de la guerre civile qui, le 18 mars, éclata à Paris. Les conférences de Bruxelles, ouvertes le 28 mars, furent interrompues ; mais les menaces de Bismarck obligèrent Thiers à reprendre à Francfort (4 mai) les négociations qui aboutirent, le 10 mai, à la signature du traité définitif par Bismarck et d'Arnim pour l'Allemagne, par Jules Favre,



La frontière franco-allemande d'après le traité de Francfort.

Pouyer-Quertier et de Goulard pour la France. Jusqu'à l'évacuation des forts de Paris, le gouvernement français ne pourrait entretenir au nord de la Loire que 80000 soldats. Le traité de commerce de 1862 avec la Prusse n'était pas renouvelé, mais la France garantissait à l'Allemagne, en matière de commerce et de navigation, le traitement de la nation la plus favorisée. Enfin l'Allemagne rétrocédait à la France, autour de Belfort, un territoire suffisant pour défendre cette place : elle obtenait en échange un territoire plus étendu sur la frontière du Luxembourg (1).

L'article 2 du traité de Francfort considérait comme Allemands par suite de l'annexion les Alsaciens-Lorrains originaires des territoires cédés qui y étaient actuellement domiciliés, sauf à opter pour la nationalité française et à transporter leur domicile en France avant le 1er octobre 1872 : il semblait résulter de là, à défaut d'une disposition contraire, que les domiciliés non originaires et les originaires non domiciliés conserveraient, de plein droit, la nationalité française; mais l'Allemagne s'efforça d'entraver les options, abusa de la dénationalisation et opéra

(1) Plénipotentiaires français : Thiers et Jules Favre. Plénipotentiaires de l'empire allemand : Bismarck (Prusse), comte de Bray-Steinburg (Bavière), baron de Wæchter (Wurtemberg), Jules Jolly (grand-duché de Bade).

(2) « L'Assemblée nationale, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie et en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

Napoléon avait cru jusqu'au bout que le roi de Prusse ne traiterait pas avec la République, et l'impératrice, venue à Wilhelmshöhe, disait au général de Monts : « Si le roi de Prusse nous avait rendu l'armée française, nous aurions pu consentir à un traité convenable et pacifier la France. »

(1) Le Bas-Rhin comptait [illegible] habitants, le Haut-Rhin [illegible] habitants, les territoires cédés dans la Moselle, [illegible] habitants, dans la Meurthe, 120174 habitants; dans les Vosges, 210017 habitants. La perte territoriale était de [illegible] hectares.

par des moyens contestables une véritable mainmise sur les per-[illegible] (1).

Dès que la paix fut signée, toutes les préoccupations du gouvernement se portèrent sur la réalisation des 5 milliards d'indemnité : il importait de les obtenir d'autant plus vite que la rançon était productive d'intérêts et que l'occupation du territoire par les armées étrangères en était le gage. Une loi du 21 juin 1871 autorisa le gouvernement à aliéner pour 2 milliards de rente 5 pour 100 : « On choisissait ce taux, disait Thiers, afin de réserver pour l'avenir le bénéfice des conversions et pour ne pas augmenter sans nécessité le capital de la dette. » L'émission fut faite à 82 fr. 50 ; le versement de garantie était fixé à 12 francs par 5 francs de rente et le surplus devait s'échelonner par versements mensuels. L'emprunt fut souscrit deux fois et demie, sans compter la part afférente aux déposants des caisses d'épargne qui pouvaient participer à la souscription pour le montant intégral de leurs livrets.

Ce succès et la hausse soutenue des cours déterminèrent l'Assemblée à ne pas différer la seconde opération qui devait accélérer la libération définitive du territoire. La loi du 15 juillet 1872 autorisa l'émission des 3 derniers milliards avec des dispositions à peu près identiques à celles du précédent emprunt : émission de la rente au cours de 84 fr. 50 et échelonnement des versements sur vingt et un termes. Les souscriptions dépassèrent de plus de 40 milliards la somme à réaliser.

Entre les mois de juin 1871 et de septembre 1873, des négociations se poursuivirent qui eurent pour objet, d'une part le payement régulier de l'indemnité de guerre, d'autre part l'évacuation successive des départements encore occupés par les troupes prussiennes. Le centre de ces négociations fut Nancy, où un plénipotentiaire spécial, le comte de Saint-Vallier, servit d'intermédiaire entre le chef du pouvoir exécutif et le général de Manteuffel, commandant du corps d'occupation. Thiers devait acquitter, à travers les divisions intérieures les plus aiguës, l'énorme contribution de guerre qui nous avait frappés ; la payer avant les délais impartis, afin de faire cesser le plus vite possible la présence de l'ennemi, devenue plus humiliante à mesure qu'elle se prolongeait davantage ; calmer en même temps les inquiétudes des vainqueurs, effrayés de voir le vaincu se relever trop rapidement et reconquérir trop vite son indépendance ; prévenir enfin dans le monde, la presse ou l'opinion française, des manifestations d'hostilité trop légitimes, mais trop prématurées pour ne pas être dangereuses. Pendant les deux années qu'il remplit ses délicates fonctions, Saint-Vallier, qui y avait été préparé par un long séjour à Stuttgart, sut faire preuve d'une activité que ne put ralentir sa santé compromise et d'une dignité courtoise qui força l'admiration de ses adversaires.

Le traité de Francfort avait fixé au 12 mai 1874 le dernier terme du payement des 5 milliards, et notre gouvernement offrait de se libérer totalement dès le mois de mars 1873, au grand mécontentement du chancelier et surtout du parti militaire, qui voulait même garder Belfort, en renonçant, s'il le fallait, au dernier des 5 milliards. Mais notre ambassadeur à Berlin, Gontaut-Biron, obtint de l'empereur Guillaume que cet acte de spoliation ne fût pas commis. En vertu de la convention du 15 mars 1873, le territoire fut complètement évacué au mois de septembre de la même année.

Causes et conséquences de nos défaites (2). — Napoléon III avait perdu le pouvoir à la suite d'un désastre dans lequel il avait entraîné son pays et, par sa faute (3), par l'imprévoyance présomptueuse du cabinet du 2 janvier, qui ne sut pas déjouer les manœuvres perfides d'un ennemi sans scrupules, la France avait subi les épreuves d'une invasion dont elle supporte encore les conséquences. Le maréchal de Moltke avait réalisé son rêve.

Le chef d'état-major des armées allemandes avait pour lui une extrême puissance de travail, une volonté de fer et l'esprit de prévoyance ; il excellait, d'autre part, dans la préparation des plans de campagne, qu'il établissait avec une précision mathématique et, depuis des années, son attention était tendue vers la France, avec l'implacable désir de la dompter et de la détruire. Mais, s'il présida avec soin aux « directives » de ses armées, il se tint à l'écart de l'action, laissant ses officiers se substituer à lui : tel Alvensleben, qui assura par son initiative la victoire de Gravelotte. L'étude des opérations de guerre montre plus d'une fois le vieux stratège tergiversant, hésitant et comme dérouté avant de donner des ordres ; il n'avait pas ces « dons supérieurs qui font le chef d'armée et notamment ce sens spécial qui lui permet de lire dans le jeu de ses adversaires ». (Général Palat.) Les victoires de l'armée allemande furent dues surtout au large esprit d'initiative, poussé jusqu'à l'audace, jusqu'à la témérité, on pourrait dire jusqu'à l'imprudence, déployé par les chefs subordonnés de tous grades, qui engagèrent d'eux-mêmes les batailles sans ordres d'en haut, les entretinrent et les gagnèrent souvent sans le concours de l'état-major.

Napoléon III, prisonnier en Allemagne, écrivit une brochure sur *la Capitulation de Sedan* où, parmi les causes de la défaite, il signalait les habitudes de désordre prises par les troupes en Afrique, autrement dit leur indiscipline. D'autre part, il s'était produit, vers la fin de l'Empire, « un affaiblissement général dans le moral et le nerf de l'armée de Napoléon III ». (L. Dussieux.) Ce serait aller trop loin, toutefois, que d'avancer que l'indiscipline régnait dans les régiments impériaux : les soldats qui, impatients de se battre, respectèrent à Metz la volonté de Bazaine, donnèrent une magnifique preuve de confiance à un chef qui n'en était pas digne.

Ce qui est vrai, c'est que les généraux, et en particulier les « Africains », n'étaient pas préparés à la grande guerre méthodique et scientifique, et que les hautes études militaires avaient été négligées (1). Ce qui ne l'est pas moins, c'est que la France mit en ligne d'excellentes troupes, dont le commandement, imprévoyant et faible, ne sut pas tirer parti, oubliant que l'offensive, base de la méthode napoléonienne (Voir p. 306), convient seule au tempérament national. L'infanterie, munie du chassepot, dont la portée et la vitesse de tir étaient supérieures à celles du fusil Dreysse, aurait pu être un outil de premier ordre dans les mains de chefs moins résolument inertes.

L'abus de la défensive poussé trop souvent jusqu'à la passivité fut donc la principale cause de nos revers, mais il en est d'autres que nous ne pouvons que rappeler brièvement. La cavalerie n'avait pas renouvelé sa tactique. L'artillerie, habile manœuvrière, mais inférieure par le nombre et par le matériel (le canon français n'avait ni la portée ni la rapidité de tir du canon Krupp) et insuffisamment ravitaillée, ne sut ni deviner l'efficacité des batteries en masse, ni se défier des positions « masquées », qui ménagent la vie des hommes mais ne permettent pas toujours une action assez déterminante. Le génie n'avait pas mis les places à l'abri du bombardement et de l'incendie en les entourant de forts avancés : ceux de Metz étaient à peine commencés lors de la déclaration de guerre. Le service de la mobilisation et des chemins de fer n'avait pas été organisé, ni celui des approvisionnements, comme si le système de vivre sur les convois, qui s'imposait en Afrique, pouvait être pratiqué dans une guerre européenne.

Vainqueurs des armées impériales parce qu'elles étaient moins nombreuses, mal organisées et commandées par des chefs sans initiative, les Allemands le furent des armées de la Défense nationale, quoique numériquement inférieurs, parce que les troupes levées au prix d'un admirable effort par la Délégation de Tours n'eurent pas à leur tête un homme de guerre capable, après avoir conçu un plan d'ensemble, d'en assurer la réalisation, en faisant converger vers un même but tant d'activité méritoire. Les succès des Chanzy et des Faidherbe furent donc sans lendemain, et leur action fut encore affaiblie par la préoccupation dominante de délivrer Paris.

Dans ces conditions, la France ne pouvait sans alliés continuer une lutte manifestement inégale. Or, l'Autriche n'osait pas intervenir. L'Angleterre ne le voulait pas. La Russie avait dénoncé la clause du traité de Paris qui limitait ses armements dans la mer Noire neutralisée, recueillant le prix du service rendu à la Prusse par son abstention, et le gouvernement français se fit représenter trop tardivement à la conférence de Londres, où notre cause eût peut-être été plaidée utilement devant les délégués de l'Europe.

(1) [illegible] *Le Traité de* [illegible]

(2) Les pertes en hommes subies par la France se sont élevées à près de [illegible] Nos pertes matérielles ont été évaluées à près de 7 milliards, en dehors de l'indemnité de guerre payée à l'Allemagne.

(3) [illegible] de Wilhelmshöhe [illegible] *Des* [illegible] que le marquis de Gricourt consentit à signer, Napoléon disait : « Le devoir de l'empereur était d'être plus sage que la nation et d'empêcher la guerre, même au prix de sa couronne. »

(1) La veille de la bataille de Frœschwiller, une patrouille de turcos rapporta au quartier général une carte qu'avait laissé tomber un officier allemand : « aucun des officiers présents n'avait encore vu une carte d'état-major. » (Général Bonnal.) Et l'on a raconté que le maréchal Le Bœuf avait répondu à un député, en mettant la main sur la garde de son épée : « La meilleure carte d'un officier français, la voici. »

Les Italiens avaient profité de la chute de Napoléon pour entrer à Rome et faire de la ville des papes la capitale de l'Italie unifiée (18 septembre 1870).

Pendant que l'Europe assistait à notre humiliation, la Prusse achevait à son profit l'unité allemande et choisissait le palais de Louis XIV pour être le théâtre de ce mémorable événement : le 18 janvier, jour anniversaire du couronnement de Frédéric Ier, le roi Guillaume fut proclamé empereur allemand, dans la Galerie des Glaces. Les États du Sud (Bavière, Wurtemberg, Hesse) avaient peu de goût pour l'hégémonie des Hohenzollern; mais le chancelier vint à bout de leur résistance, peut-être en les menaçant de divulguer les secrets de leur diplomatie en ce qui concerne la France et l'Autriche (1). Le résultat final de la politique impériale des nationalités, c'était la formation sur nos frontières de deux grands États centralisés. La prédiction de Thiers (voir p. 416) se réalisait : l'unité allemande sortait de l'unité italienne et le temps était proche où la Triple-Alliance régnerait sur l'Europe.

Les destinées de la Prusse se trouvaient accomplies grâce aux desseins, généreux peut-être, mais à coup sûr chimériques, de Napoléon III, grâce en dernier lieu à la bienveillante neutralité de la Russie. L'Autriche n'existait plus comme puissance germanique; l'Angleterre avait subi une déconvenue sur le terrain du traité de Paris; la France était affaiblie et mutilée. Mais les puissances qui nous avaient abandonnés allaient souffrir de la même servitude : l'axe du monde diplomatique passerait désormais par Berlin jusqu'au jour où la Russie, plus consciente des intérêts généraux et des siens propres, rétablirait, alliée à la France, l'équilibre européen.

BIBLIOGRAPHIE

Outre les histoires générales de la guerre franco-allemande de Pierre Lehautcourt (général Palat) et du lieutenant-colonel Rousset, les précis d'Arthur Chuquet, de Fr. Dumas, du général Niox, de Ch. de Mazade, du lieutenant-colonel Romagny; *La Guerre franco-allemande de 1870-1871*, réd. par la section historique du grand état-major prussien, trad. E. Costa de Serda, et le résumé qu'en a fait le major Scheibert sous le titre *La Guerre franco-allemande* (trad. franç., 1875); *La Guerre de 1870-1871*, publ. sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée, et la *Bibliographie de la guerre de 1870-1871* (1896), par le commandant Palat, on consultera : *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871*, recueil de documents publ. par le ministère des Affaires étrangères (1910 et ann. suiv.). — Benedetti (comte), *Ma mission en Prusse*. — Denis (Ernest), *La Formation de l'Empire allemand 1852-1871* (1906). — Gramont (duc de), *La France et l'Allemagne avant la guerre* (1872). — Lehautcourt (Pierre), *Les Origines de la Guerre de 1870, La Candidature Hohenzollern, 1868-1870* (1912). — Matter (Paul), *Bismarck et son temps* (1905, 3 vol.). — Ollivier (Émile), *La Philosophie de la guerre de 1870* (1910). — Rothan (G.), *L'Allemagne et l'Italie, Souvenirs diplomatiques de 1870-1871*. — Sorel (Albert), *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* (1875, 2 vol.). — Steenackers et Le Goff, *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale* (1884). — Valfrey, *Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale* (1871-1873, 3 vol.); — *Histoire du traité de Francfort* (1874-1875, 2 vol.). — Welschinger (Henri), *La Guerre de 1870, causes et responsabilités* (1910).

Andlau (de), *Metz, Campagne et négociations* (1871). — Aurelle de Paladines (général d'), *La Première Armée de la Loire* (1872). — Bazaine (maréchal), *L'Armée du Rhin* (1872). — Bibesco (prince G.), *Belfort, Reims, Sedan* (1872). — Bismarck, *Mémoires authentiques, Pensées et Souvenirs*, trad. en franç. par Jaeglé (1899, 2 vol.). — Blume, *Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan*, trad. par E. Costa de Serda (1872). — Bonnal (général H.), *Frœschwiller* (1899); — *La Manœuvre de Saint-Privat* (1904-1912, 3 vol.). — Borbstaedt (colonel), *Opérations des armées allemandes, depuis le début de la guerre jusqu'à la catastrophe de Sedan et la capitulation de Strasbourg*, trad. de l'all. par E. Costa de Serda (1872). — Bordone (général), *Garibaldi et l'armée de l'Est* (1871). — Boucher (Aug.), *Combat d'Orléans* (1871). — Canonne (capitaine F.), *Études sur la journée du 16 août 1870* (1909). — Cardinal von Widdern (colonel), *Journées critiques, Crise de Vionville*. — Chanzy (général), *La Deuxième Armée de la Loire* (1871). — Clamageran, *Souvenirs du Siège de Paris* (1872). — Crémieux, *Le Gouvernement de la Défense nationale* (1871, 2 vol.). — Delabrousse (Lucien), *Valentin et les derniers jours du siège de Strasbourg* (1898). — Ducrot (général), *La Journée de Sedan* (1871); — *La Défense de Paris* (1876). — Duquet (Alfred), *Frœschwiller, Châlons, Sedan*; — *Metz, les Grandes Batailles, les Derniers Jours de l'armée du Rhin*; — *Paris, le 4 Septembre et Châtillon; Chevilly et Bagneux; la Malmaison, le Bourget et le 31 Octobre; Thiers, le plan Trochu et l'Haÿ; les Batailles de la Marne; Second Échec du Bourget et perte d'Avron; le Bombardement et Buzenval; la Capitulation et l'entrée des Allemands* (1878-1899, 10 vol.); — *Frœschwiller* (1909); — *La Victoire de Sedan* (1905). — *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*. — Evans (docteur Thomas W.), *Mémoires*, publ. par Edm. A. Crane, trad. par E. Philippi (1910). — Faidherbe, *Campagne de l'armée du Nord* (1872). — Favre (Jules), *Gouvernement de la Défense nationale* (1871-1875, 3 vol.). — Freycinet (de), *La Guerre en province pendant le siège de Paris* (1872); — *Souvenirs*, t. Ier, *1848-1878* (1912). — Frichs (baron), *Les Derniers Jours de Metz* (1875). — Frossard, *Rapport sur les opérations du 2e corps de l'armée du Rhin* (1871). — G... (A.), *Le Blocus de Paris et la première armée de la Loire* (1889-1893, 3 vol.). — Geldern (de), *Les Sièges de Paris et de Belfort*, trad. Grillon (1872). — Glais-Bizoin, *Dictature de cinq mois* (1873). — Gœtze (Adolphe), *Opérations du corps du génie allemand*, trad. par Grillon et Fritsch (1873-1874, 2 vol.). — Grandin (commandant), *Le Général Bourbaki* (1897). — Hérisson (comte d'), *Journal d'un officier d'ordonnance* (1885). — Hoffbauer, *La Bataille de Vionville* (1885). — Langlois (général), *1870, Sedan* (1912). — La Roncière Le Noury (vice-amiral), *La Marine au siège de Paris* (1872). — Lévi (commandant Camille), *La Défense nationale dans le Nord en 1870-1871* (1904). — Maistre (lieutenant-colonel), *Spickeren* (1908). — Mallet (D.), *La Bataille du Mans*. — Martin des Paillières (général), *Orléans* (1872). — Moltke (maréchal de), *Correspondance militaire. Guerre de 1870-1871* (1899-1900, 3 vol.). — Mondelli (capitaine), *La Vérité sur le siège de Bitche* (1900). — Monod (G.), *Allemands et Français, Souvenirs de campagne* (1875). — Palat (général), *La Stratégie de Moltke en 1870* (1907); — *La Guerre de 1870-1871. Aperçus et commentaires* (1910, 2 vol.). — Palikao (comte de), *Un Ministère de la Guerre de vingt-quatre jours* (1871). — Picard (L^t^-colonel Ernest), *1870*. I, *La Perte de l'Alsace* (1907); II, *La Guerre en Lorraine* (1911, 2 vol.); — *Sedan* (1912, 2 vol.). — Poirier (Jules), *Les Forteresses françaises en 1870, Metz* (1903). — Rémond (Charles), *Les Batailles de Nuits 1870* (1885). — Rousset (lieutenant-colonel), *Le 4e corps et l'armée de Metz* (1899). — Rozat de Mandres, *Les Régiments de la division Margueritte et les charges de Sedan* (1910). — Rustow (W.), *La Guerre des frontières du Rhin*, trad. de l'all. par Savin de Larclause (1873). — Simon (Jules), *Souvenirs du 4 Septembre* (1874). — Thiers, *Notes et souvenirs de M. Thiers, 1870-1873* (1901). — Trochu, *L'Empire et la défense de Paris* (1872); — *La Politique et le siège de Paris* (1874); — *Mémoires*. — Verdy du Vernois, *Au grand quartier général, 1870-1871* (1904). — Vinoy (général), *Opérations de l'armée pendant le siège de Paris* (1872); — *L'Armistice et la Commune* (1871). — Wimpfen, *Sedan* (1871). — Woyde (de), *Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870*, trad. du russe par le capitaine Thiry (2e éd., 1900, 2 vol.). — Y. K., *La Sortie de la Marne, 30 novembre 1870* (1901). — Zurlinden (général), *La Guerre de 1870-1871* (1904).

(1) En octobre 1870, des chasseurs mecklembourgeois prirent et envoyèrent à Bismarck les papiers diplomatiques réunis par Rouher au château de Cerçay, près Brunoy. On suppose que ces papiers, qui sont aujourd'hui à Berlin, contiennent notre correspondance diplomatique avec les cours de l'Allemagne du Sud, de 1865 à 1870, et Bismarck s'en serait servi contre les princes récalcitrants. (Voir : J. Reinach, *Un Chantage historique*, dans *le Temps* [supplément] du 5 décembre 1909.)

D'après les historiens officiels de la maison de Prusse, Louis II, roi de Bavière, aurait offert d'enthousiasme au roi de Prusse la couronne impériale. La vérité est qu'il obéit à une suggestion comminatoire de Bismarck : il se résigna après avoir reçu des princes confédérés un ultimatum lui déclarant que le roi de Saxe interviendrait à son défaut. Il avait espéré que la couronne impériale alternerait entre la maison de Hohenzollern et la maison Wittelsbach.



TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND

LIVRE X. — La monarchie absolue. Richelieu et Mazarin.

I. — Louis XIII et Richelieu.

II. — L'administration de Richelieu.

III. — La minorité de Louis XIV et le ministère de Mazarin (1643-1661).

IV. — La vie intellectuelle et sociale au temps de Richelieu et de Mazarin.

LIVRE XI. — La monarchie absolue (suite).

I. — Gouvernement et administration de Louis XIV.

II. — Les guerres de Louis XIV.

III. — La société et la civilisation au XVII[e] siècle.

LIVRE XII. — La monarchie absolue (fin).

I. — Louis XV (1715-1774).

II. — Le gouvernement, la société et la civilisation à la fin du XVIIIe siècle.

III. — Louis XVI (1774-1793).

LIVRE XIII. — La Révolution.

I. — L'Assemblée constituante (1787-1791).

II. — L'œuvre politique de l'Assemblée constituante.

III. — L'Assemblée législative (1791-1792).

IV. — La Convention nationale (1792-1795).

V. — Le Directoire (1795-1799).

VI. — La Société et la Révolution.

LIVRE XIV. — Le Consulat et l'Empire (1799-1815).

I. — Le gouvernement consulaire.

II. — Le gouvernement et la civilisation sous le premier Empire.

III. — Précis des campagnes napoléoniennes.

IV. — La première Restauration (6 avril 1814-20 mars 1815).

V. — Les Cent-Jours (20 mars-28 juin 1815).

LIVRE XV. — La monarchie constitutionnelle et la Révolution de 1848.

I. — Louis XVIII (1815-1824).

II. — Charles X (1824-1830).

III. — Louis-Philippe (1830-1848).

IV. — La seconde République (1848-1852).

V. — La civilisation dans la première moitié du XIXe siècle.

LIVRE XVI. — Le second Empire et la guerre franco-allemande.

I. — Les débuts de l'Empire et la guerre de Crimée.

II. — La politique des nationalités et la guerre d'Italie.

III. — Les expéditions lointaines.

IV. — L'Empire libéral.

V. — Échec de la politique des nationalités.

VI. — Le déclin.

VII. — La civilisation sous le second Empire.

VIII. — La guerre franco-allemande.

CARTES ET PLANS

PLANCHES HORS TEXTE (La vie en France)

GRAVURES ET PORTRAITS CONTENUS DANS LE TOME SECOND

Gravures.

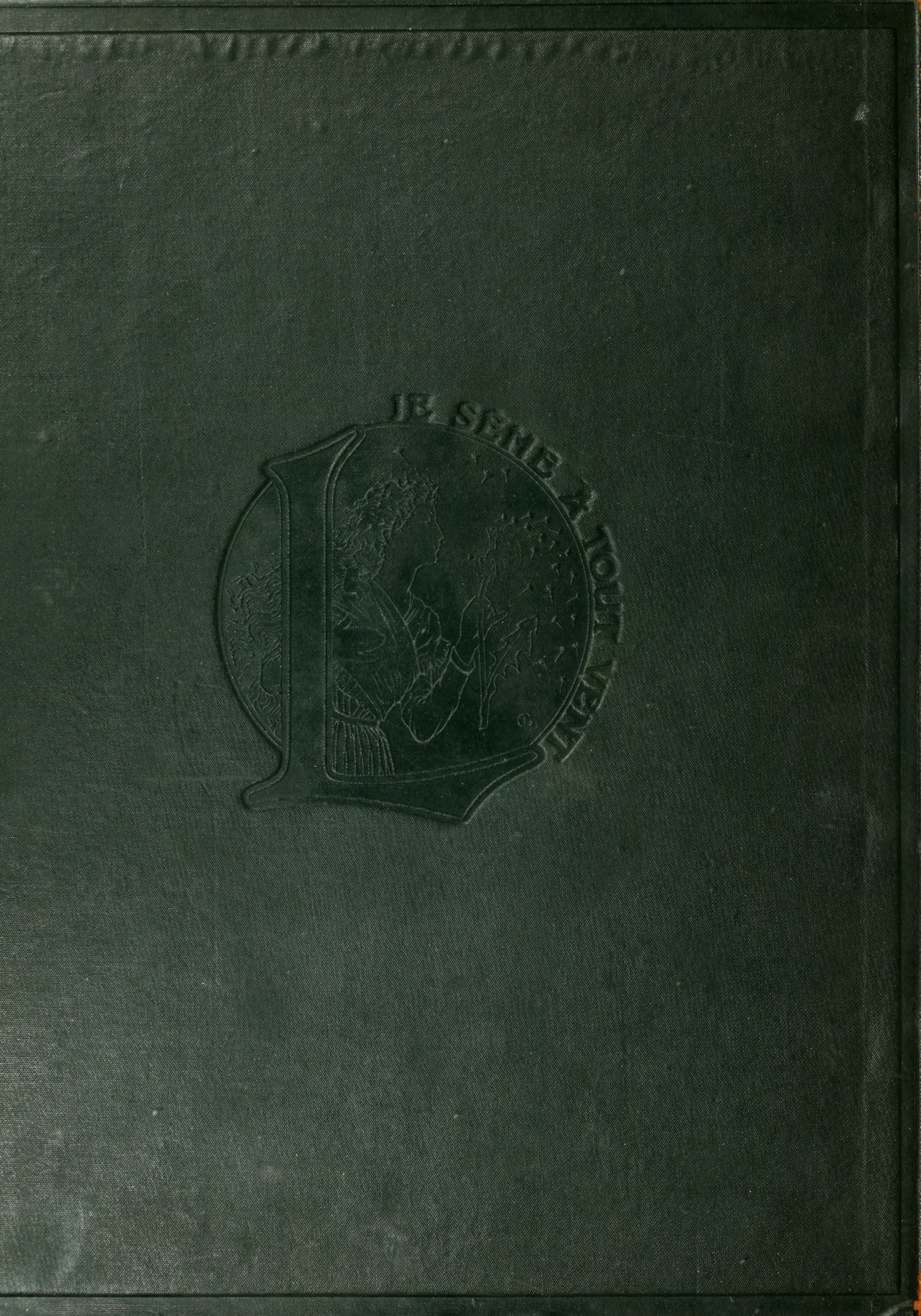
Portraits.



Paris. — Imprimerie Larousse, 17, rue Montparnasse.






JE SEME A TOUT VENT